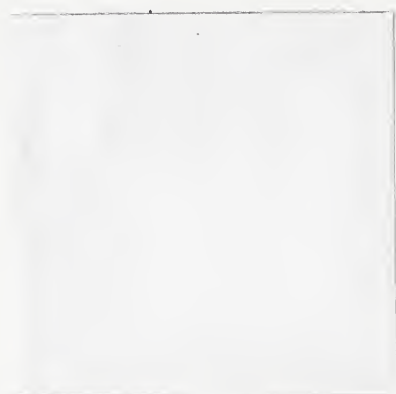


LE

CORRESPONDANT

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE

RELIGION — PHILOSOPHIE — POLITIQUE
— SCIENCES —
LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

TOME QUATRE-VINGT-ONZIÈME
DE LA COLLECTION
NOUVELLE SÉRIE — TOME CINQUANTE-CINQUIÈME

PARIS
CHARLES DOUNIOL ET CIE, LIBRAIRES-ÉDITEURS
29, RUE DE TOURNON, 29
—
1873

LE

CORRESPONDANT

LETTRE A M. LAURENTIE

Monsieur,

J'ai recueilli avec le soin le plus consciencieux mes souvenirs et ceux d'autrui, pour reconstituer ce qu'on a trop pompeusement appelé mon discours. En le relisant, j'y ai trouvé la réponse la plus nette et la plus péremptoire à vos questions. Il m'est impossible de voir ce que je pourrais y ajouter tant que vous n'aurez pas changé le terrain de la discussion.

Je me flatte que vous en jugerez ainsi.

Je vais d'abord remettre sous vos yeux et sous les yeux de vos lecteurs l'analyse du marquis de Franclieu, postérieurement modifiée par lui, mais non retirée.

Dans un discours où, blâmant M. le comte de Chambord d'avoir affirmé la nécessité du vote universel, il (M. de Falloux) avait ajouté que ces mots : *pratiqué honnêtement*, étaient un moyen de retirer plus tard ce qu'on semblait promettre. — La thèse de M. de Falloux, soutenue avec toutes les précautions oratoires possibles et cette habileté de langage qui se joue de toutes les difficultés, a été celle-ci :

« M. le comte de Chambord n'est pas de son temps[1]...
« Il ne comprend aucune des nécessités de notre époque...
« Nous avons besoin de son principe...
« Il faut nous réunir pour lui imposer le drapeau tricolore, la présidence « préalable de M. le duc d'Aumale et une constitution...
« Ou bien...
« L'héritier a droit sur l'héritage, il lui appartient d'avoir son avis et « d'exercer toute influence sur la manière de le faire valoir. »

Maintenant, monsieur, voici mes paroles.

Le voilà donc connu, ce secret plein d'horrenr!...

« Messieurs,

« Je n'ai rien à vous apporter, sinon les impressions du dehors, les impressions d'un rural, d'un spectateur attentif, quoique lointain, que la défaillance de ses forces retient loin de vous, mais qui, passionnément intéressé à tout ce qui vous agite vous-mêmes, attache constamment ses regards sur cette Assemblée, et particulièrement sur la droite, parce qu'il voit en elle le salut de la France. Les impressions du dehors, attestées par un témoin sincère, peuvent quelquefois n'être pas inutiles. Un proverbe allemand dit : « Les arbres empêchent de voir la forêt; » il en est quelquefois de même en politique : quelquefois ceux qui sont engagés dans l'action ont peine à se rendre compte de l'effet que leurs actes peuvent produire à distance. C'est uniquement à ce titre que je puis répondre à l'appel qui m'a été adressé, appel que je ne me serais pas permis de provoquer, mais que je ne saurais refuser, dans les conditions amicales où il m'est fait.

« L'Assemblée est la ressource suprême du pays, qui ne peut pas et ne veut pas se fixer dans la république, parce qu'il ne la tient pas pour une solution normale et durable. Pour lui, la république est le synonyme de l'anarchie. Les républicains modérés ne sont point un parti, ils ne sont qu'une école ; ils ne dominent jamais ni les faits ni les idées qu'ils prétendent représenter ; ils sont emportés par la violence, chaque fois que la violence est déchaînée. Je le constate comme un fait irrécusable; car, pour mon compte personnel, je n'ai

[1] Les guillemets sont de M. de Franclieu.

point de grief contre la république : c'est le seul régime qui m'ait permis de rendre à mon pays le peu de services que je lui ai jamais rendus. Mais c'est le sentiment public que nous devons chercher ici, sans écouter telle ou telle de nos préférences, et le sentiment public n'est pas douteux. Il discerne, avec un instinct profondément juste, que la république nous livre infailliblement, soit à la démagogie, soit au césarisme, et, selon toute apparence, à l'alliance de l'une et de l'autre. En 1852, nous avons eu le césarisme né d'un mouvement qui voulait être conservateur, et vous voyez où il nous a conduits ! Jugez ce que serait un césarisme né dans la rue et imposé par l'émeute : ce serait le socialisme à la fois le plus radical et le plus dangereux, parce qu'il aurait toutes les convoitises de la démagogie et toutes les ressources du pouvoir. Ne vous faites donc pas la moindre illusion à ce sujet : la durée de la république actuelle n'est que la veillée des armes pour la guerre civile la plus effrénée ; et j'ai tort d'appeler cela une guerre civile, car ce sera une jacquerie sauvage, une lutte sans loi, sans frein, sans merci, contre la civilisation tout entière. Vous ne pouvez donc demeurer longtemps dans une situation aussi fausse et aussi périlleuse.

« Je ne veux pas dire par là que vous devez précipiter les solutions, mais je ne sais pas si le temps vous sera laissé pour les attendre ou les choisir à votre gré ; j'affirme seulement que, dans tous les cas, vous devez préparer la meilleure ou plutôt la seule bonne, et y préparer le pays ; écoutez la parole de Bossuet, enlevez à la fortune tout ce qu'on peut lui enlever par prévoyance et par conseil. Des gens éclairés et forts d'un mandat tel que le vôtre ne doivent rien confier au hasard : le hasard peut être un sot ou un scélérat, et c'est une suprême sagesse, doublée d'une ferme volonté, que la France attend de vous.

« Tant que le pays croira que cette Assemblée peut lui apporter une solution, et que, si elle la diffère, ce n'est pas par impuissance, il se peut qu'il se résigne encore et ne perde pas courage ; mais le jour où il en arriverait à conclure de vos votes et de la division de la majorité que vous n'avez aucune solution en réserve, ce jour-là, ce serait fini entre vous et lui, il vous délaisserait pour se livrer à n'importe qui, lui promettant, même dans les conditions les plus évidemment trompeuses, repos et stabilité[1].

« Ainsi, qu'avant tout la majorité ne se divise pas, qu'aucun malentendu, aucun mouvement d'humeur ne vous éloigne les uns des autres et ne fractionne le grand parti de l'ordre.

[1] La réunion avait lieu le 3 janvier, peu après le vote sur la proposition Desjardins, à propos de l'entrée des princes à l'Assemblée, vote dans lequel la droite s'était divisée.

« Quant à la solution, quelle doit-elle être? Elle ne peut être, selon moi, elle ne peut être, selon tous ceux qui sont réunis ici, que la Monarchie, avec la maison de Bourbon tout entière, réconciliée et réunie.

« Cette solution ne rencontre-t-elle d'obstacle qu'en dehors d'elle-même? Nous ne parlerions pas sérieusement, nous ne parlerions pas utilement, si nous ne commencions par nous avouer à nous-mêmes qu'elle porte dans son sein un obstacle, insurmontable jusqu'ici : c'est la malheureuse question du drapeau.

« Ah! je comprends tous les sentiments qui bouillonnent parmi nous à ce seul mot, car ces sentiments sont les miens. Je suis un fils de l'Ouest; la suprême ambition de ma jeunesse a été de mourir obscurément pour le drapeau blanc, au pied de quelque buisson vendéen. Rien dans mon passé ne peut m'incliner vers les princes de la maison d'Orléans; je n'en connais aucun, la révolution de Juillet m'a fermé toute carrière, comme à bien d'autres. J'avais, comme un autre, le goût légitime de servir mon pays; la révolution de Juillet a refoulé ce désir et m'a jeté à l'écart durant toutes les années de l'activité. Il n'y a pas là de quoi m'inspirer de l'empressement, et si nous étions ici pour obéir à nos griefs intimes, je parlerais plutôt en adversaire qu'en ami. Mais je ne veux écouter aucune de ces voix secrètes, et je ne veux penser, je ne veux parler qu'en ami vrai et désintéressé de notre malheureux pays aux abois.

« Ne voyant de salut que dans la Monarchie, et ne voyant la Monarchie que dans la maison de Bourbon, je cherche uniquement à quelles conditions son retour est possible.

« Il n'y a pas, à mes yeux, d'autre maison de France que M. le comte de Chambord et ses héritiers légitimes, les princes d'Orléans. Si quelqu'un songe à y substituer les Bourbons d'Espagne ou les Bourbons de Parme, je renonce à m'entendre avec celui-là; mais je ne crois pas que personne ici se place à ce point de vue. (*Plusieurs voix* : Non, non, personne n'y songe.)

« Nous sommes donc bien d'accord sur le point de départ; les princes d'Orléans sont les héritiers incontestables et légitimes de M. le comte de Chambord. On ne saurait donc leur refuser le droit de prendre souci de l'héritage, et de délibérer, avec le chef de leur maison, sur toute question qui l'intéresse. M. le comte de Chambord n'est que le dépositaire et l'usufruitier de son principe : il l'a reçu de ses ancêtres, il le doit à ses héritiers; il ne pourrait pas plus le frapper gratuitement de stérilité qu'on ne peut, dans le droit privé, compromettre le domaine qui n'appartient pas à soi seul. Nous voici maintenant en présence de la difficulté.

« M. le comte de Chambord s'est prononcé récemment pour le dra-

peau blanc; les princes d'Orléans, si je suis bien informé, persistent à croire que la France ne peut être amenée à la répudiation du drapeau tricolore, et que satisfaction serait donnée à tous les souvenirs et à toutes les gloires, si nos antiques fleurs de lys venaient se poser sur le drapeau actuel.

« M. le comte de Chambord peut-il se déjuger lui-même sur une telle question?

« Personne, je crois, n'oserait ni ne voudrait le lui conseiller; pour mon compte, si j'avais l'honneur d'être consulté à cet égard, je lui demanderais opiniâtrément de n'en rien faire. Les princes d'Orléans reçoivent de leur côté le même conseil de leurs amis, et le représentant du principe de l'hérédité demeure séparé des héritiers.

« Nous serions donc enfermés dans une impasse inextricable, et le pays y serait enfermé avec nous, si tout procès en ce monde n'admettait un tribunal, tout différend un arbitre.

« Y a-t-il un tribunal, y a-t-il un arbitre digne d'une si grande cause? Oui, c'est la nation elle-même, non pas la nation confuse, insaisissable, ignorante de l'histoire, accessible aux préjugés, quelquefois même égarée et passionnée par le plus vulgaire charlatanisme, mais la nation éclairée, réfléchie, vraiment compétente, c'est-à-dire l'Assemblée Nationale, Assemblée la plus loyale, la plus sincèrement patriotique, la plus capable, en un mot, de donner une garantie égale au peuple et au roi. Là, il ne peut y avoir amoindrissement pour personne à se rendre aux vœux de la nation ainsi exprimés, à lui sacrifier, non pas un principe d'autorité, mais un sentiment intime et personnel. Quand les princes sacrifient quelque chose de leurs prérogatives nécessaires, ils portent préjudice au peuple autant qu'à la royauté; nous le voyons, hélas! dans l'histoire de l'infortuné Louis XVI, et ce n'est pas à Versailles qu'on peut l'oublier; mais quand un roi ne sacrifie à la réconciliation et à la pacification du pays tout entier qu'une consolation ou une satisfaction qui lui est propre, il ne se diminue pas, il ne s'affaiblit pas; il se grandit, au contraire, il se fortifie, et il conquiert dans la reconnaissance publique le vrai prix, la vraie récompense de son abnégation généreuse.

« Si, pour obtenir ce sacrifice, il faut résister à quelques entraînements, à des entraînements contre lesquels, croyez-le bien, j'ai peine à me défendre moi-même, ayons le courage de résister. La vraie popularité, dans l'histoire, la vraie renommée appartient à ceux qui ont su résister, à ceux surtout qui ont su résister tour à tour au peuple et au roi, parce que ce sont ceux-là qui savent rendre les grands services. Les parlements se sont honorés en remplissant ce double devoir, tantôt en tenant tête à la sédition, tantôt en

faisant retirer, sur leurs remontrances, ou même sur leur invincible refus d'enregistrer, un édit royal. Mathieu Molé n'était pas un grand orateur ; ce n'était pas, comme le chancelier de l'Hôpital, un grand législateur ; mais c'était un grand caractère. Un jour il a dit aux Parisiens : — Vous n'irez pas plus loin ; — un autre jour : — Je vais à la Cour, je dirai la vérité ; — et cela a suffi pour lui marquer et lui garder une place dans l'histoire de France. Et Malesherbes ? Son souvenir revient bien naturellement à la mémoire, au moment où, sur le seuil du Palais de Justice, on va élever en face de son monument la statue de Berryer. On peut citer l'inscription du monument de Malesherbes, parce qu'elle a une imposante autorité, parce qu'elle est écrite de la main d'un roi très-bon juge de la dignité royale, de la main de Louis XVIII ; et quelle est la louange décernée par le prince au serviteur de la Royauté, fidèle jusqu'à la mort ? — *d'avoir apporté à son Roi, sur le trône, la vérité; dans la prison, le secours.* — Et le vicomte d'Orthez, qui de nous aurait jamais connu son nom, s'il n'avait écrit, il y a trois siècles, trois lignes qui étaient, pour ainsi dire, la devise de l'aristocratie française : — *Ma vie est au Roi, mon âme est à Dieu, mon honneur est à moi ?*

(M. le marquis de Franclieu se lève et proteste contre la résistance au Roi. — Le Président l'invite au calme et l'y ramène).

« J'entends dire quelquefois : — Nous saurions résister au Roi s'il était sur le trône ; nous n'en avons plus le courage quand il est dans l'exil. — Je comprends ce sentiment, je l'honore, j'ose affirmer que je le partage et que je l'ai plus d'une fois prouvé. Ce sentiment n'a qu'une limite, mais il en a une : c'est l'intérêt supérieur du pays et l'intérêt supérieur du prince lui-même. Quand le prince est sur le trône, il faut conjurer la faute qui pourrait l'en faire tomber ; quand le prince est dans l'exil, il faut conjurer la faute qui pourrait l'empêcher d'en sortir. Ce que nous devons à l'exil, c'est le sacrifice de toutes nos susceptibilités d'amour-propre, c'est le silence, même au fond de nos cœurs, sur toute blessure personnelle, et j'ose dire que cela nous savons le faire ; quand, au mois de juillet, à propos même de la douloureuse question qui nous occupe en ce moment, un journal, *l'Union*, s'est complu à outrager les plus autorisés et les plus considérés d'entre vous, nous avons tous compris le courageux dévouement qui leur interdisait de répondre, et nous y avons applaudi ; mais quand il s'agit de porter dans l'exil les vœux, les angoisses, les préjugés même qui forment l'élément nécessaire de toute délibération politique, ah ! j'irais jusqu'au bout du monde porter cet écho de la voix de la France, et supplier à deux genoux qu'on l'é-

coute. La vérité, la vérité, c'est là le premier tribut qu'on doit à l'exil comme au trône ; la vérité, la vérité, c'est le *secours* pour l'exil comme pour le trône.

« Revenons donc à cette question du drapeau ; elle est bien vieille, elle a beaucoup occupé M. Berryer, il y a plus de vingt ans, et il a laissé des notes considérables à ce sujet. Il disait alors, et nous disions presque tous avec lui : Ne considérez pas cette question comme une question militaire, c'est une question politique ! La gloire du drapeau blanc, qui la conteste ? Mais, avec une insurmontable opiniâtreté, avec un aveugle emportement, une notable portion de la France voit, derrière le drapeau blanc, l'ancien régime et l'effarouchant cortége dont l'imagination populaire l'accompagne ; rien n'est plus insensé, mais rien aussi n'est plus certain. A coup sûr, M. le comte de Chambord n'est pas un esprit d'ancien régime ; il le prouve bien par sa confiance dans le suffrage universel, confiance qui serait peut-être excessive, si le suffrage universel devait demeurer organisé, ou plutôt désorganisé, tel qu'il l'est aujourd'hui. Le suffrage universel, tel qu'on le pratique à cette heure-ci, arme exclusivement les masses avant de les avoir instruites; il livre, d'ici à bref délai, la société publique à la merci des sociétés secrètes ; il donne le dernier mot sur la propriété à ceux qui ne possèdent rien. Vous seriez donc, non pas les plus généreux, mais les plus imprudents des législateurs, si, tout en respectant loyalement le suffrage universel, vous n'y ajoutiez pas l'organisation indispensable à sa dignité comme à la sécurité publique. Ne vous laissez pas dire que le coup d'Etat du 2 décembre n'a réussi que parce qu'il avait été provoqué par la loi du 31 mai ; je n'ai pas voté cette loi, qui n'était, au reste, que superficielle, mais j'ai été, comme plusieurs d'entre vous, témoin des événements de ce temps-là, et nous vous attesterons tous que la loi du 31 mai ne fut qu'un prétexte, que si celui-là eût manqué au président, il en eût facilement trouvé un autre, et que le coup d'État a réussi parce que l'Assemblée de 1851 était acculée à la situation où l'on veut acculer l'Assemblée d'aujourd'hui, parce que les princes restaient divisés, parce que les partis restaient divisés comme les princes, parce que la majorité se scindait et devenait impuissante, chaque fois qu'il s'agissait des grands intérêts et des grandes solutions de l'avenir. Voilà par où l'Assemblée de 1851 a péri, et non pour une simple réforme dans la question du domicile électoral, car les masses elles-mêmes sentent bien qu'elles ne sont pas encore à la hauteur du rôle qu'on leur assigne pour les exploiter. Elles ont bien des raisons de s'apercevoir que celui qui les flatte est le plus souvent le premier à les trahir, et elles ne repoussent point la main de l'homme éclairé, quand cette main se tend vers elles en amie, non

pour les opprimer, mais pour les élever graduellement, en proportion de leurs lumières et de leur honnêteté.

« Je vous demande pardon de cette digression; nous courons tant de périls à la fois que le champ à parcourir serait trop vaste, et je veux me borner au point capital dont nous avons commencé à nous entretenir.

« La France s'effraye de l'ancien régime jusqu'à la monomanie, et c'est là ce qu'elle personnifie dans le drapeau blanc. N'irritez pas cette monomanie.

« M. Berryer disait, il y a vingt ans, et j'avais l'honneur de dire à côté de lui : Il est possible que, au lendemain d'épouvantables catastrophes, le pays accepte et redemande le drapeau blanc; serait-ce une force pour la royauté? Ayons le courage de le dire : non! A peine revenue au calme, la France ferait payer bien cher ce passager oubli de ses préventions invétérées. Au moindre mouvement d'humeur, elle ressaisirait le drapeau de ses préjugés, et en un clin d'œil, une révolution serait accomplie. Si au contraire, par l'alliance des fleurs de lys et du drapeau tricolore, vous avez définitivement réconcilié la tradition et la société moderne, si vous avez symbolisé, d'un commun et irrévocable accord, cette réconciliation populaire, la royauté n'a plus contre elle que le drapeau rouge, c'est-à-dire le drapeau du pillage, de l'incendie et du meurtre; alors, elle est invincible.

« Nous disions cela il y a vingt ans. Hélas! les catastrophes sont venues ; ont-elles manqué d'épouvante, ont-elles manqué de clarté? Et pourtant le pays s'est-il rapproché du drapeau blanc?

« J'entends dire : c'est la condition indispensable de cette autorité ferme et forte dont le pays a tant besoin!

« Je crois que c'est le contraire qui est vrai; je crois que ceux qui parlent ainsi marchent directement contre leur but. Rassurez la France sur les points où elle a tant d'ombrages, elle cessera de se montrer passionément inquiète et passionément jalouse du côté des institutions; troublez son imagination, par un symbole qui n'a d'autre portée que la valeur même que lui prête l'imagination, vous lâchez la proie pour l'ombre, et vous conduisez le pays à exiger les garanties, les concessions les plus incompatibles avec le tutélaire exercice de l'autorité. Un homme d'État à qui, certainement, la sagacité ne manque pas, me disait un jour : En France, plus on mettra le pouvoir à droite, plus il faudra mettre les institutions à gauche. Le mot était profond ; j'ai eu l'honneur de le répéter et de le commenter à M. le comte de Chambord. Je vous demande en grâce de bien y réfléchir vous-mêmes, car le secret et la solution de bien des problèmes sont là.

« Les hommes que je combats avec tant de respect, et, qu'ils le

croient bien, avec tant de regret, aiment à citer Henry IV. Assurément, Henry IV a dit bien souvent : — Je ne céderai point à la Ligue ; — il lui avait porté et il en avait reçu de rudes coups, et cependant, il a fini par compter avec elle, car il avait dit aussi : — *La grande amour que j'ai pour mon peuple me rend tout aisé et glorieux.* — Ce beau règne, le plus beau peut-être de notre histoire, est, du premier jour au dernier, le chef-d'œuvre d'une transaction, d'une transaction donnant satisfaction aux catholiques, sécurité aux protestants. Prenez l'histoire, dans tel siècle ou dans tel pays qu'il vous plaira, et vous ne trouverez pas une grande lutte sociale, une grande guerre civile, qui ne finisse par une transaction, et bien heureux les temps, bien heureux les peuples où la transaction ne demande plus qu'à se résumer dans un simple signe extérieur. Plaçons-nous, pour en juger, sur un terrain où nous soyons pleinement désintéressés de nous-mêmes, prenons l'Autriche. Croyez-vous que si on allait dire à son empereur, qui se débat si laborieusement entre trois ou quatre nationalités rivales : — Les divisions, les hostilités vont cesser, si vous donnez à chaque nationalité, non une large part du pouvoir impérial, non telle ou telle de vos prérogatives essentielles, mais le droit de représentation sur le drapeau; — croyez-vous que l'empereur François-Joseph ne s'estimerait pas heureux d'un tel traité de paix, croyez-vous que, en le signant, il humilierait son sceptre? Croyez-vous qu'en France les partis, dans leur état actuel, ne soient pas presque aussi divisés, presque aussi ombrageux les uns vis-à-vis des autres que les peuples divers du vieux empire autrichien, et qu'un traité de paix définitif ne soit pas urgent?

« Maintenant, la consultation du pays par le souverain est-elle une innovation ou une prétention révolutionnaire? Non.

« De tout temps, dans toute la durée de l'ancien régime, la Royauté a toujours, sous une forme ou sous une autre, consulté le pays, compté avec le pays. Sans cela, elle eût été l'absolutisme pur, et elle n'a pas voulu l'être, elle ne l'a jamais été. Aux Champs-de-Mai ont succédé les États-Généraux, aux États-Généraux les Parlements, et quand ces voix indépendantes ont été, non pas étouffées, elles ne l'ont jamais été, mais moins attentivement écoutées, on marchait vers 89.

« Il n'y a donc pas plus de milieu aujourd'hui qu'autrefois entre l'absolutisme pur, c'est-à-dire la volonté sans réplique du souverain, et la consultation du pays.

« Si quelqu'un connaît une troisième solution, j'en serai fort heureux; quant à moi, dans mon dévouement et dans mon patriotisme, j'en ai vainement cherché une autre.

« Cette solution même, quelque modérée, quelque raisonnable

qu'elle soit, nous ne pouvons y arriver d'un seul bond et sans transition. Une homme ne passe pas immédiatement de la maladie à la santé, il traverse nécessairement la convalescence; un peuple ne passe pas non plus sans transition de l'anarchie à la monarchie. La convalescence est une loi en politique comme en médecine; entre Charles Ier et Charles II, l'Angleterre a eu Olivier Cromwell, Richard Cromwell et Monck; en France, après la Terreur et le 9 thermidor, nous avons eu le Directoire, le Consulat et l'Empire. Je suis donc très-loin de reprocher à l'Assemblée de n'avoir pas, au premier jour de son inauguration à Bordeaux, proclamé la monarchie; il a été aisé de se rendre compte, même de loin, des immenses difficultés qui ont pesé sur vous et dicté le pacte de Bordeaux, pacte qui ne sous-entendait assurément pas la république déguisée et subreptice, mais qui refusait d'imposer à la monarchie la liquidation et, par conséquent, la responsabilité d'une situation qu'elle n'avait pas faite. Ce n'était point à elle à signer le cruel traité qui mutilait notre territoire et il fallait au moins reconstituer les premiers éléments de l'ordre matériel, avant d'entamer les plus hautes questions de l'ordre moral.

« Aujourd'hui même, nous ne sommes pas encore sortis de la convalescence, et nous ne devons brusquer aucune transition.

« Cette convalescence, cette transition, deux hommes semblent, par le cours des événements, appelés à la représenter, M. le duc d'Aumale et M. Thiers; mais tous deux ne sont pas sans exciter, à divers titres, une certaine inquiétude.

« M. Thiers! Vous savez tous, messieurs, que je n'en ai jamais parlé depuis vingt ans sans la plus cordiale reconnaissance, et je la lui dois bien, car c'est à lui, pour la plus grande part, que je dois les deux actes de ma courte carrière, le retour du Souverain-Pontife à Rome et le retour de la liberté d'enseignement en France. Oui, quand j'ai vu M. Thiers à la tête de mon pays, j'ai salué de mes espérances cet événement, et j'ai rêvé pour lui le rôle le plus grand, le plus original de l'histoire moderne. Il pouvait être le seul homme qui eût sauvé un pays sans être prince et sans avoir l'épée au côté. Washington était général, Monck l'était aussi, Bonaparte l'était bien un peu; M. Thiers seul, par l'unique force de l'intelligence, par l'unique grandeur des services rendus, était arrivé à disposer des destinées de son pays, et lorsqu'il revenait de ce grand voyage patriotique où il avait été à lui seul toute notre diplomatie près des grandes cours de l'Europe; lorsqu'il rapportait à la France cette paix douloureuse mais nécessaire, j'avais espéré qu'il se dévouerait à la pacification intérieure comme à la pacification extérieure. Il ne l'a pas assez voulu, ou du moins il ne l'a pas assez fermement tenté, et je ne puis me consoler, moi l'ami ancien et fidèle de sa vraie

gloire, qu'il ait préféré le premier rang au premier rôle, et que pouvant être le sauveur de son pays, il paraisse se contenter aujourd'hui d'être le président d'une république équivoque. Est-ce à dire pour cela qu'il faille être injuste ou ingrat envers tant d'immenses services? Dieu nous en garde! mais il ne nous est pas défendu de venir en aide à M. Thiers lui-même contre les piéges qui l'entourent, et d'améliorer ou de rectifier sa politique. Vous avez, en outre, tout à prévoir : une attaque de la démagogie, une surprise du césarisme; vous avez enfin et nous avons tous à prévoir cette intervention foudroyante de la Providence qu'on appelle la mort.

« Dans toutes ces hypothèses, que ferez-vous? C'est ici qu'apparaît le rôle possible de M. le duc d'Aumale.

« J'ai besoin de vous répéter que je ne connais aucun des princes de la maison d'Orléans, que je n'ai jamais eu l'honneur d'interroger la pensée d'aucun d'eux, et que, par conséquent, je ne me porte garant d'aucun d'eux. M. le duc d'Aumale est peut-être le plus éloigné de nous; cependant, s'il prenait des engagements d'honneur, j'y croirais. (*Un membre de la réunion* : Nous proposez-vous la présidence de la République pour le duc d'Aumale?)

« Assurément non ; rien ne serait plus contraire à ma pensée, et il me semble que je viens de m'expliquer assez clairement sur la République, pour qu'aucun doute ne puisse exister à cet égard. Ce que je vous demande, c'est d'abord de traiter les princes d'Orléans non en ennemis, mais en membres de la famille royale ; c'est d'agir en hommes politiques, en essayant d'améliorer tout le monde sans briser personne, d'améliorer M. Thiers par la perspective d'un pas en avant vers la monarchie par l'intervention d'un prince, d'améliorer M. le duc d'Aumale, s'il en est besoin, par la perspective de M. Thiers. Je sais bien qu'il existe au milieu de nous quelques théoriciens absolus qui croient adresser un énorme reproche à un homme politique, quand ils lui disent : « Vous êtes un politique, » et qui ne disent jamais qu'avec l'accent le plus injurieux : « Vous êtes habile. » J'avoue que ce reproche, adressé à des hommes chargés de faire de la politique et instamment priés par le pays d'éviter ces fautes opiniâtres qui ont déjà perdu tant de pouvoirs et provoqué tant de catastrophes, j'avoue que ce reproche ne m'effraye pas pour vous, et je vous supplie de le mériter. Soyez des hommes politiques, dans la noble et juste acception de ce mot! Notre pays n'est pas assez riche en ressources pour que, sans rien préjuger d'avance, vous ayez le droit de le priver d'aucune. Il ne pardonnerait pas aux conservateurs, il ne pardonnerait pas aux hommes monarchiques, en particulier, s'ils se bornaient à amonceler des obstacles ou à contempler des ruines, s'ils croyaient accomplir leur mandat en prolongeant indéfiniment l'angoisse actuelle, en faisant échec à la Répu-

blique parce qu'elle n'est pas la Monarchie, échec à la Monarchie parce qu'elle n'est pas encore prête, en deçà ou au delà de la frontière. Je ne sais plus quel journal a publié l'apologue des deux vaisseaux, disant que si l'un portant M. le comte de Chambord venait à sombrer, la Monarchie survivrait tout entière, mais que si le vaisseau portant la maison d'Orléans venait à périr, ce serait la Monarchie qui périrait avec lui. J'écarte de toutes mes forces de telles hypothèses, mais je prends de cette comparaison le seul point applicable à votre situation d'aujourd'hui : tout vaisseau porte un canot de sauvetage ; quel équipage, au milieu de la tempête, s'est jamais avisé de briser le canot sur lequel il pouvait se réfugier un instant pour gagner la plage en vue ? Ce qui enivre un homme, ce qui l'entraîne aux excès de la personnalité, c'est de se sentir unique et de se croire indispensable ; n'exposez personne à cette tentation, pas même un président de république.

« Je sais bien que les mêmes hommes qui font, en politique, fi de la politique, ne reculent ni devant l'idée des tempêtes, ni devant l'imminence des catastrophes ; c'est au contraire dans la théorie du pessimisme qu'ils puisent leur espérance et qu'ils cherchent leur point d'appui. J'ose leur répondre que cette théorie serait coupable, si elle n'était pas aveugle ; j'ose affirmer qu'elle est aveugle, car il n'y a pas un événement qui ne la démente. Non, ce n'est pas par un surcroît de démoralisation, ce n'est pas par un surcroît de calamités qu'un pays se relève, surtout si une portion quelconque de ces calamités pouvait être imputée au défaut de conduite ou aux arrière-pensées d'une des fractions du parti conservateur. C'est en montant qu'on trouve M. le comte de Chambord, ce n'est pas en descendant ; le roi est au sommet des intérêts sociaux, c'est vers ce point culminant qu'il faut graviter sans cesse et faire graviter le pays. Si, au contraire, nous laissons glisser le pays sur la pente qui descend vers l'abîme, nous ne faisons que l'éloigner du but, nous ne faisons qu'ouvrir la carrière à de nouvelles aventures et à de nouveaux aventuriers. L'histoire est là, notre propre histoire, celle de tous les peuples en révolution est là pour le démontrer, et je défie tous les théoriciens du pessimisme de la démentir.

« Enfin, il est une dernière objection que je ne dois pas oublier, car elle a pris créance dans un trop grand nombre d'esprits. On ne veut pas suivre les voies de la politique humaine parce qu'on a foi dans les voies uniquement providentielles. Ces espérances, j'aime à les nourrir au fond de mon cœur ; quand le découragement me saisit, j'aime à me dire que le ciel n'abandonnera pas dans sa détresse le pays des croisades et la race de saint Louis, que le duc de Bordeaux a été salué, dès sa naissance, comme l'enfant du miracle, et que ce ne sera pas en vain. Mais comment se font les miracles ?

L'histoire de France en compte plus d'un ; plus d'une fois Dieu nous a conduits à une fin prédestinée par des voies extraordinaires, mais sans sortir cependant des moyens naturels. Quelle mission fut plus évidemment miraculeuse que celle de Jeanne d'Arc? et pourtant, a-t-elle fait la guerre en méprisant les lois de la guerre? Non : elle ne négligea jamais ni la prudence ni la clairvoyance naturelles ; elle tenait une épée à la main, elle se munissait d'une cuirasse ; elle ne se croyait pas invulnérable, elle a été blessée ; elle s'entourait des meilleurs capitaines de son temps, elle ne décidait rien sans les consulter, et elle ne dédaignait jamais de grossir ou de fortifier ses bataillons. C'est ainsi qu'elle a délivré Orléans et fait sacrer Charles VII à Reims. Si, au lieu d'avoir une mission militaire, elle avait reçu une mission politique, soyez sûrs qu'elle n'eût pas dédaigné davantage les conseils de la sagesse et de la prudence humaines, qu'elle se fût entourée des hommes d'État aussi bien que des capitaines, et qu'elle n'eût pas même négligé de grouper et de consolider la majorité de son parlement.

« Tout vous donne le même conseil à vous-mêmes, le naturel aussi bien que le surnaturel ; tout vous dit : Ne vous divisez pas, ne divisez pas la majorité ; tout ce qui vous divise nous perd, car tout ce qui vous divise réduit à l'impuissance une Assemblée qui est l'unique et suprême ressource du pays. C'est ce suprême intérêt qui vous parle et qui vous presse ; ce n'est pas mon initiative, ou ma préférence, ou une vue personnelle, quelle qu'elle soit, c'est le péril, et à ce titre, quelque téméraire que j'aie été, pardonnez-moi. »

La soirée se termina par un dialogue entre quelques-uns de mes auditeurs et moi ; les questions ne furent que très-rapidement effleurées. Néanmoins, si mes interlocuteurs tenaient à la publicité de leurs paroles, je les prie de les rédiger eux-mêmes et j'y joindrais mes réponses.

Je n'ai pas besoin d'ajouter, monsieur, que je ne désavoue ni ne regrette une seule des paroles que vous venez de lire ; tout ce qui s'est passé depuis un an n'a fait que me confirmer dans ma profonde conviction.

Maintenant, monsieur, j'attends de vous, à votre choix, ou un peu de justice, ou une nouvelle accusation de trahison, de convoitise et de duplicité. Dans l'une ou l'autre hypothèse, je vous prie d'agréer d'avance l'expression de mes sentiments très-distingués.

A. de Falloux.

Angers, 2 avril 1873.

PARIS

ET LA RÉVOLUTION DU 31 MAI

(1793)

La Révolution parcourait de plus en plus vite son cercle fatal. Les hommes de 89, les grands réformateurs qui avaient introduit l'égalité dans la société et la liberté dans l'État, les *constituants*, avaient passé et n'étaient plus que des aristocrates. La Fayette avait dû fuir : il expiait dans les prisons de l'Autriche son dévouement à la cause de la liberté. Bailly était libre encore, mais il allait trouver bientôt dans cette ville qui l'avait mis à sa tête, après la prise de la Bastille, une prison dont il ne devait sortir que pour monter sur l'échafaud. La république avait renversé, balayé tous les soutiens de la monarchie constitutionnelle. Les Feuillants n'étaient plus. Le pouvoir appartenait à ceux qui, après avoir détruit la royauté, avaient voté par faiblesse ou par calcul, par aveuglement ou par fureur, la mort du roi. Mais le faisceau allait se rompre et les hostilités éclater parmi les alliés de la veille. Si les plus modérés avaient la majorité dans la Convention et dans la France entière, les plus violents avaient leur appui dans la Commune et dans la partie active des sections de Paris. Dans la Convention même, les modérés, les Girondins avaient donné les mains à la création des deux choses qui furent l'âme et l'instrument de la Terreur au profit des violents : le Comité de salut public et le tribunal révolutionnaire ; et quand ils s'alarmèrent, quand ils voulurent éprouver leur force au sein de la Convention en faisant décréter d'accusation Marat, le tribunal révolutionnaire leur renvoya Marat acquitté, triomphant. C'était le signe que leur ascendant avait pris fin.

Dès ce moment, les Montagnards gagnent de plus en plus dans la Convention, soutenus par les tribunes, qui y apportent la voix du

dehors en attendant l'émeute victorieuse. M. Mortimer-Ternaux a décrit ce progrès dans le VII[e] volume de son *Histoire de la Terreur*, ouvrage que sa mort a si malheureusement interrompu, au moment où il abordait son sujet principal. Les développements donnés à l'examen des volumes antérieurs nous avaient réduits à n'en dire qu'un mot dans l'article que nous lui avons consacré ici même en 1870. Nous aurions pu y signaler la même fermeté dans ses jugements, les mêmes scrupules à ne les asseoir que sur les faits les mieux vérifiés. Ici pourtant il y a une source d'informations que l'auteur paraît avoir négligée : ce sont les rapports de police adressés, jour par jour, au ministre de l'intérieur Garat. Ils ont été publiés par extraits dans un ouvrage qui a paru l'année même de la publication du dernier volume de notre regretté confrère : *Tableaux de la Révolution française, publiés sur les papiers inédits du département et de la police secrète de Paris*, par Ad. Schmidt, professeur d'histoire à l'université d'Iéna[1]. Ils ne changent rien aux conclusions du premier ouvrage : mais ils ajoutent beaucoup à la connaissance des événements. M. Mortimer-Ternaux nous montre les choses comme elles sont arrivées. Les rapports de police nous font connaître le milieu où elles se sont passées ; ils nous font voir comme le péril était connu, le remède indiqué, et comment le ministre de l'intérieur qui, prévenu de tout, ne fit rien, est plus responsable encore du résultat que M. Mortimer-Ternaux ne l'en accuse. Comme toutes nos journées révolutionnaires se ressemblent, qu'elles se préparent de la même sorte, qu'elles réussissent par les mêmes raisons, il ne sera pas sans intérêt de faire quelques emprunts à ces rapports. Nous y verrons des choses que nous avons vues nous-mêmes à des époques plus récentes, et que, si nous ne changeons d'habitudes, nous sommes destinés à revoir.

La rivalité des deux partis de la Gironde et de la Montagne s'envenimait et s'irritait par le fait même de la situation formidable où leurs fautes avaient placé la France.

On loue avec raison la Convention de l'énergie qu'elle a déployée contre l'étranger. On la pourrait blâmer aussi justement des périls dans lesquels elle avait jeté le pays. Ce n'était pas assez de la lutte où il se trouvait engagé contre l'Autriche, la Prusse et la Sardaigne. On avait déclaré la guerre à l'Angleterre (1[er] février 1793); on l'avait déclarée à l'Espagne (7 mars) ; et en même temps que l'on se trouvait avoir ainsi autant d'ennemis que de voisins, quand la guerre menaçait chacun des points de nos frontières, elle éclatait à l'intérieur, provoquée en Vendée par le supplice de Louis XVI.

[1] 3 volumes in-8°. J'ai revu le texte pris de cet ouvrage aux Archives nationales, où il se trouve (F. 1, C., Seine), et j'en ai corrigé les fautes sur plusieurs points.

Au milieu de tant de dangers, avec des moyens si bornés et une organisation si imparfaite encore, les revers étaient possibles ; mais dans cette fièvre ardente des partis, le moindre échec était rapporté à la trahison, et le mal que l'on soupçonnait à tort pouvait naître de ces soupçons mêmes. Nul doute que le nom de traître, jeté à Dumouriez par tous les clubs, ne l'ait entraîné à trahir.

La trahison de Dumouriez eut pour l'armée cette conséquence désastreuse, que les soupçons qu'on en avait eus par avance furent justifiés et que désormais tout général malheureux fut tenu pour traître ; elle eut pour la Convention ce résultat, que les deux partis avec lesquels Dumouriez avait également des relations s'accusèrent d'en être les complices ; et l'heure de la crise en fut d'autant plus rapprochée.

C'est sur l'attitude de Paris à la veille de cette crise et sur celle du gouvernement, que les rapports de la police nous donnent des renseignements curieux et nouveaux.

Et d'abord disons ce qu'était cette police.

Garat, successeur de Danton au ministère de la justice (10 octobre 1792), puis par intérim de Roland au ministère de l'intérieur (23 janvier 1793), puis définitivement et uniquement ministre de l'intérieur (14 et 20 mars)[1], l'avait instituée pour s'éclairer sur les dispositions des esprits dans cette situation singulièrement difficile. Garat ne manquait pas de lumières par lui-même, et il connaissait les partis. Il voyait, dit M. Schmidt, dans le côté droit, « le génie de la république, seul capable de la sauver, de la créer, de l'organiser avec sagesse et avec grandeur ; » tandis qu'il voyait dans le côté gauche ou dans la Montagne « les passions de la république qui, si elles étaient ou seules ou dominantes, seraient capables de la perdre (*Mémoires de Garat*, p. 71). Il reconnaissait que le côté droit, sur lequel la république « fondait ses plus belles espérances (p. 73) » faisait appel à « tous les honnêtes gens de la France (p. 46), » tandis que le côté gauche penchait « à appeler à sa défense les excès du peuple (p. 49).... Il n'y a nul doute qu'il ne partageât absolument les opinions politiques de la Gironde, comme il en partageait l'horreur pour les forfaits déjà commis ou imminents de l'anarchie. On aurait donc pu croire qu'il serait son champion, son défenseur le plus acharné ; et, en effet, tous ceux qui ne le connaissaient point profondément s'attendaient qu'il ne serait que le commis des Girondins et le gardien de leurs intérêts. »

[1] Gohier lui succéda, le 20 mars, au ministère de la justice. Les autres membres du conseil exécutif étaient : Clavière, aux contributions publiques ; Lebrun, aux affaires étrangères ; Beurnonville, à la guerre, où il fut, en avril, remplacé par Bouchotte.

Mais Garat manquait de résolution pour combattre le mal où il le voyait, et, ce qu'il y a de pis, il se faisait de sa manière d'agir un système politique. « Il se croyait grand philosophe et il appelait sa faiblesse tantôt circonspection et ménagement, tantôt modération et neutralité (p. 45, 142)[1].

« Comme ministre de la justice, dit encore M. Schmidt, et malgré son horreur pour les massacres de Septembre, il n'avait pu être poussé à donner lieu à des poursuites contre leurs provocateurs ; il s'était prononcé, à ce sujet, de manière à ne pas rompre avec les Montagnards ; il avait représenté ce grand crime comme une suite nécessaire et fatale de l'insurrection du 10 août, et prétendu que la révolution seule en était responsable. Lors du procès du roi, il s'était prononcé, d'un côté, contre le jugement et l'exécution, mais de l'autre aussi, contre l'appel au peuple. Le 16 janvier 1793, dans le compte qu'il rendit au nom du Conseil exécutif, de la situation de Paris, il avait ajouté de son propre mouvement : « Tout me parut « *parfaitement tranquille.* » (*Moniteur*, n° 20.) Dire, depuis ce temps : « Paris est calme, » ou : « Paris est parfaitement tranquille, » c'était pour lui plutôt un principe qu'une opinion. Il répétait cette assertion, même au milieu des plus vives agitations et, comme l'on verra par la suite, malgré sa connaissance parfaite de tous les préparatifs de désordres qui se faisaient à Paris[2]. »

« Garat, continue le même auteur, se mettait par principe, c'est-à-dire par faiblesse, entre les deux partis ; il ne cherchait qu'à les rapprocher par des raisonnements tirés de la philosophie et de l'histoire. Si les Girondins sentaient la nécessité d'agir, de « mettre promptement les fers au feu » pour prévenir les crimes et les malheurs dont la patrie paraissait menacée (p. 61), il les dissuadait de prendre des mesures fortes. Et s'ils lui reprochaient sa faiblesse, sa tenue douteuse, il insistait sur sa théorie que la « neutralité » était une « force, » et même la force « la plus rare de toutes » (p. 45); ou il se mettait à vanter son *courage*, en ce qu'il prétendait prévoir que des deux côtés on tirerait sur lui ; ou enfin il se retranchait derrière la fiction de son *indépendance*, en disant rudement : « Je prendrai pour guides ma conscience et ma raison, et non celles d'aucun homme sur la terre ; je n'aurais pas travaillé trente ans de ma vie à me faire une lanterne, pour laisser éclairer ensuite mon chemin par la lanterne des autres » (p. 63)[3].

Il avait pourtant autour de lui des hommes qui l'aidaient à voir clair ; et cela nous ramène du ministre à ses agents.

[1] Schmidt, *Tableaux de la Révolution française*, t. I, p. 118, 119.
[2] *Ibid.*, t. I, p. 119, 120.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 122.

Ce fut dans la soirée du 10 mars, dans cette soirée où les Cordeliers et les Jacobins tentèrent déjà de réaliser le complot qui fut repris avec plus de succès le 31 mai, ce fut alors que Garat, isolé au milieu de ces préparatifs de l'émeute, sentit le besoin d'avoir, sur les principaux points de Paris, des observateurs pour lui rendre compte de ce qui se passait [1]. Le mois suivant, il en fit une institution régulière. Le bureau « d'esprit public, » établi par Roland pour répandre par des écrits les principes de la Révolution, se transforma, sous la direction de Champagneux, l'ami et le coopérateur de Roland, en bureau d'observation [2]; et Garat choisit lui-même plusieurs observateurs. Les agents dont il fit choix, disons-le à sa louange, n'étaient pas de ces hommes qui s'appliquent à ne voir que ce que leur chef souhaite qu'on lui dise. Ils voyaient ce qui se passait sous leurs yeux, et ils disaient tout bonnement ce qu'ils voyaient. Parmi eux, il en est un qui se distingue surtout par son courage et sa sincérité. C'est un ancien avocat, nommé Dutard, investi de cette charge le 30 avril [3]. Dutard n'est pas seulement pour son ministre un agent, il est un conseil, et on peut dire le meilleur des amis, puisqu'il lui fait connaître la vérité, même quand elle est désagréable. Il ne se borne pas à lui dire ce qui est, il lui dit ce qu'il faudrait faire; et en lui offrant les moyens d'agir en connaissance de cause, il le pousse à l'action. Dans la lettre par laquelle il accepte sa mission, il exprime comment il la conçoit, et montre déjà par un exemple de quelle manière il la veut pratiquer :

Je vais donc me livrer tout entier et sans réserve à l'étude de la Révolution; je ne me bornerai pas à vous rapporter ce que j'aurai vu et entendu : c'est la mécanique du métier qu'un simple valet remplirait aussi bien que le premier philosophe. Si j'étais restreint à cette opération, je vous avoue que l'idée seule m'en ferait peur.

Il faut sans contredit que j'énonce des faits : *minima differentia facti inducit ad maximam differentiam juris;...* mais il faut aussi que je raisonne d'après les faits, que je transmette ce que j'ai senti plutôt que ce que j'ai entendu; il faut au moins que je tire les conséquences premières.

Par exemple, hier, au Palais de l'Égalité (Palais-Royal), un jeune homme qui, par son moral, m'a paru être un Brissotin ou un aristocrate, avait querelle avec un Jacobin. L'un avait marché sur la queue du chien de l'autre, et pour cela il a failli s'élever une affaire conséquente entre eux. Quand je vous aurais fait un article qu'un homme avait marché sur la

[1] Garat, *Mémoires*, p. 93; et Schmidt, t. Ier, p. 135.
[2] Schmidt, *ibid.*, p. 138.
[3] Avec Dutard, M. Schmidt nomme parmi ces observateurs : Terrasson, installé le 9 mai; Perrière, le 12; Julian (de Carentan), le 22; Beaumier et Blanc, le 23; Latour-Lamontagne, le 24.

queue d'un chien, et que le maître s'en était fâché : à la lecture d'un semblable article, vous n'auriez pu vous dispenser sans doute de sourire ou de sentir un mouvement d'indignation contre le rédacteur. Mais si, au contraire, je vous dis : Je suis arrivé au Palais de l'Égalité à 3 heures de l'après-midi, dans quatre minutes j'y ai tout vu. Deux cents aristocrates à peu près garnissaient les allées du jardin ou les cafés ; il y avait peu de Jacobins, les aristocrates étaient silencieux, rêveurs, paraissaient se concerter. Quelques-uns un peu lettrés y raisonnaient sur la politique, élevaient le peuple au degré de confiance qu'il faut pour engager le peuple à voler au secours de nos frères de la Vendée ; d'autres invitaient les propriétaires à se jeter en foule et en masse dans les sections, pour y régler l'esprit public et faire des lois d'administration. Il y avait beaucoup de gens des départements, tant en uniforme qu'en habit bourgeois, tant Brissotins que Jacobins. Chacun s'observait. A l'instant, un promeneur maladroit foule la queue d'un chien ; le chien crie, le maître prend fait et cause pour lui, tout le monde accourt. Le Jacobin avait un grand sabre et l'aristocrate n'en avait point. Chacun rit de la queue, hors eux, les querelleurs. L'aristocrate fait d'abord bonne contenance, puis pâlit et puis s'excuse. Cette scène est la centième que j'ai vue dans le même genre, elle forme tableau. Du vivant de Capet, le Jacobin, en pareille occurrence, aurait été moulu, ou du moins chassé. Pourquoi, me direz-vous, une douzaine de Jacobins ont-ils fait peur à deux ou trois cents aristocrates ? C'est que les premiers ont un point de ralliement et que les autres n'en ont point. C'est que les aristocrates sont encore divisés entre eux. Tous crient contre les tueurs (de septembre) ; quelques-uns des plus raisonnables veulent se réunir à la partie saine de la Convention, mais la majeure partie résiste. On la voit repasser dans sa tête toutes les anciennes querelles, les anxiétés de toute espèce ; on la voit encore bavarder contre les Guadet, les Vergniaud, etc. (30 avril 93, Schmidt, t. I, p. 163.)

Nous voici, dès le premier jour, en face des deux partis qui sont en lutte : les modérés de toute nuance, devenus, même les *Brissotins*, les aristocrates, et les *enragés* ou Jacobins ; et l'on peut voir par ce simple exemple où est le nombre et où est la force. Dutard ne ménage pas les premiers et encore moins les autres. Il ne se fait aucune illusion sur les héros du 14 juillet et du 10 août :

Il existe, dit-il, dans la classe enragée une espèce d'hommes qui sortent de la Pitié, et qui après avoir parcouru une carrière désordonnée finissent par retomber à Bicêtre. C'est un adage reçu parmi le peuple : « *De la Pitié à Bicêtre.* » Cette espèce d'hommes n'a aucune sorte de conduite, elle mange 50 liv. quand elle a 50 liv., ne mange que 5 liv. quand elle n'a que 5 liv. ; de manière que mangeant à peu près toujours tout, elle n'a à peu près jamais rien, elle ne ramasse rien.

Depuis la Révolution, cette classe a beaucoup souffert ; c'est cette classe qui a pris la Bastille, qui a fait le 10 août, etc. C'est aussi elle qui a garni

les tribunes des assemblées de toute espèce, qui a fait des motions, qui a rempli les groupes, qui a.... qui n'a rien fait [1]. »

Mais qui fait les révolutions? Tous les conseils de Dutard à Garat tendent à les enrayer, en leur opposant l'union de ceux qui ont intérêt au maintien de l'ordre public.

J'ai signalé le double péril qui menaçait la république à l'intérieur et au dehors; et il semble que le second aurait dû diminuer le premier, en tournant contre l'ennemi les soldats de l'émeute. Mais il n'en est pas toujours ainsi, et les démagogues en font plus volontiers une occasion d'émeute :

Chaumet (Chaumette) a porté la parole, il a parlé en enragé. Les mots de sang, de carnage tapissaient à peu près toutes ses phrases : « Il faut « que les prêtres fanatiques nous servent d'holocaustes. » Il parle de trahisons : « Quelles sont les nouvelles qu'on nous a données des troubles « de la Vendée, de nos armées?... il faut que nous soyons ce que nous « étions au 10 août... Du sang! citoyens; du sang!... Périssent quelques « hommes! il faut couper les bras pour sauver le corps, etc. » Il a proposé une proclamation à faire le matin dans tous les carrefours de Paris, commençant par ces mots : « Citoyens, levez-vous, le tocsin sonne dans la « Vendée [2]. »

Dutard constatait que ce discours, très-applaudi, avait produit peu d'effet au point de vue des enrôlements, et il en donnait les raisons :

1° Il est rare que l'on soit effrayé du danger dont on n'est pas soi-même menacé; je veux dire, lorsque le danger est encore loin de nous. « Quel pays est-ce, se demande-t-on, que le département de la Vendée, « combien de lieues compte-t-on? — Soixante! — Ah! ils ne sont pas « encore à Paris. »

2° Le peuple est las, et il sent bien qu'il n'est ici que le jouet des partis, et c'est malgré lui qu'il se livre à celui qui le flatte le plus.

...5° Le peuple tire les conséquences ultérieures qui peuvent en résulter... « Mais si, après que nous serons partis, me disait un garde national assis à mon côté, si les départements voisins s'assemblent à Paris... 6,000 par-ci, 6,000 par-là, nous serions de belles gens [3] ! »

Le lendemain, il décrivait le mode et les effets de la proclamation :

Hier, à deux heures, deux officiers municipaux, suivis d'un haro, viennent aux halles pour y faire la grande proclamation : « Parisiens, levez-vous! Parisiens, levez-vous! » Tous les trois avaient une physionomie

[1] Dutard à Garat, probablemen du 6 mai; Schmidt, *ibid.*, p. 189.
[2] *Ibid.*, 30 avril; Schmidt, *ibid.*, p. 164.
[3] *Ibid.*, p. 165.

proscrite. Le haro avait la voix bêlante, je m'approche avec quinze ou vingt personnes pour entendre les braves messieurs. Quelques-uns se détournent et ne veulent pas savoir la fin ni connaître le résultat de cette proclamation.

Une femme, l'une de ces marchandes de poisson qui bordent le chemin, s'écrie : « Oh ! le diable les étrangle, si le mien y va ! (elle parlait de son mari) ; ce qui fit rire beaucoup les autres. »

Quelques autres personnes délibèrent et disent : « Dans ce moment, on nous demande vingt mille hommes, dans peu on nous en demandera encore dix mille autres et plus, et puis cinq mille, de manière qu'on parviendra à tout enlever, il ne restera plus personne. Il y a ici au moins deux mille gendarmes, qu'est-ce qu'ils font ici? Que ne les envoie-t-on, au lieu de faire partir les pères de famille? » Un autre disait : « Il y a beaucoup de volontaires revenus des frontières, il en arrive tous les jours ; encore hier, à la barrière de Bondy, on en (a) arrêté plus de 60 ; ils sortent par une barrière et rentrent par l'autre ; ils volent l'argent des sections et celui de la nation ; que ne fait-on partir tous ces gens-là? » D'autres enfin : « A quoi nous conduit tout cela? nous avons toujours été trahis et nous le serons toujours[1]. »

Cette crainte de trahison et ce motif de garder Paris étaient un excellent prétexte pour ceux qui ne se souciaient pas d'aller à la guerre. Un autre observateur, Terrasson, disait de même quelques jours plus tard :

Les faubourgs sont debout, mais pour écraser les personnes suspectes, si elles remuent, et non contre la Convention ! Néanmoins des précautions douces et adroites, pas autre chose.

Et en post-scriptum :

Les faubourgs ne se recrutent pas, parce qu'ils savent qu'ils sont plus nécessaires ici qu'à l'Avandée (qu'en Vendée). Ils laissent les autres plus riches aller à la guerre. Eux veillent ici et ils ne comptent sur personne comme sur eux pour garder Paris[2].

Un autre fait qui eût été plus de nature à émouvoir les Parisiens, c'est la motion que fit Guadet, au milieu des violences dont la Convention était menacée dans Paris, d'aller tenir séance à Versailles. Chaumette voulait y voir la perte de Paris ; et, cherchant à échauffer les esprits, il s'écriait :

« La Convention menace de quitter Paris ! Autrefois nous avions la cour, les grands ; à présent nous n'avons plus personne... Si la Convention

[1] 31 avril (lire 1er mai) ; Schmidt, *ibid.*, p. 166, 167.
[2] Terrasson à Garat, 12 mai ; Schmidt, t. Ier, p. 211 (le texte de M. Schmidt est ici peu exact).

quitte Paris, nous sommes tous perdus; tuons-nous tous, il ne vous reste plus qu'à égorger vos enfants... Eh! que deviendra Paris? Je propose donc que le Conseil général déclare que, si la Convention quitte Paris, Paris la suivra partout où elle ira; que si la Convention s'en va à Versailles, tout Paris ira aussi à Versailles; qu'enfin Paris ne se séparera jamais de la Convention[1]. »

Mais la Convention était restée à Paris. Elle s'était bornée à faire évacuer les tribunes; et ce prétexte manquait encore aux agitateurs.

Une bonne occasion s'était offerte à eux naguère : c'est quand Dumouriez avait fait défection. Les esprits alors étaient échauffés, prêts à tout croire, à tout faire; mais les Jacobins n'en avaient pas profité. C'était le cas de rallier les autres, de faire entendre aux propriétaires, aux modérés de toute nuance, ce que leur commandait leur intérêt bien entendu. Dutard pressait Garat d'agir :

Vous ne risquez plus rien, lui disait-il, le parti jacobin est désarçonné, il est démembré, il est déconcerté; vous avez tout le temps de préparer les matériaux nécessaires et de remonter la machine au degré que vous voulez qu'elle soit...

Que dès aujourd'hui, que dès cet instant la trompette de la réunion sonne chez tous les propriétaires, en plus grand nombre possible; qu'ils consolent le peuple; qu'ils l'élèvent au courage; que les plus grands sacrifices soient faits; que l'or, l'argent, les bons traitements de toute espèce, que rien, en un mot, ne soit épargné.

Que l'on fasse bien entendre à l'aristocratie combien elle a intérêt de se réunir à la saine partie du peuple; qu'on lui explique bien clairement que, s'il arrive la moindre insurrection, elle sera moulue, et qu'il ne s'en sauvera pas un seul[2].

Mais on ne fit rien; et dans cette inaction du pouvoir les hommes de désordre gardaient tout leur ascendant sur la foule. Qu'on en juge par cette scène décrite par Terrasson :

Marat est passé vers cinq heures aux Tuileries; on s'est rangé en haie pour le faire passer. Qnelques voix ont crié : « Vive Marat! » et on l'a accompagné, le sabre nu à la main, jusqu'à l'escalier de la terrasse, vis-à-vis l'entrée de la Convention. Là il a dit de rengaîner le sabre et on l'a rengaîné[3].

Le 10 mai, on proposait aux Jacobins d'aller détruire les presses de Brissot. On se préparait aux violences; et les hommes de loisir, la population paisible allaient jouir des prémices du printemps aux

[1] Dutard à Garat, 1er mai, *ibid.*, p. 168.
[2] *Ibid.*, p. 169, 170.
[3] Terrasson à Garat, *ibid.*, 9 mai, p. 201.

Champs-Élysées et aux Tuileries. Cette sécurité épouvantait Dutard, et il ne s'effrayait pas moins de la quiétude de son ministre :

Croyez-moi, lui disait-il, laissez là la métaphysique; abandonnez l'histoire et les belles-lettres jusqu'à ce que le danger soit passé. Occupez-vous le moins possible des détails d'administration ; soyez tout entier à la tactique révolutionnaire. Il y a du travail pour quatre. Formez des comités de conférences dans les divers points de la ville de Paris, et surtout conférez souvent avec vos observateurs. Proposez-leur vos doutes, et ils les résoudront. Ce que l'un vous aura dit, vous le proposerez à l'autre; vous verrez s'ils sont d'accord, et s'ils ne le sont pas, vous jugerez quel est celui d'entre eux qui se rapproche le plus de la vérité. Il n'est peut-être que l'observation qui puisse vous tirer d'affaire, et, par les moyens que je propose, vous deviendrez observateur vous-même.

Hier soir, l'un de nos enragés (David, marchand de vin) a dit à la tribune de ma section : « On sait comment s'est comportée la Commune du 10 août. Cette fameuse journée, à laquelle nous devons rapporter notre liberté, se renouvellera, j'espère, avant peu. »

Des sabres, mordieu, des sabres ! Préparez tout pour la défensive... Vous êtes bien près de la victoire; mais je vois à regret qu'elle peut encore vous échapper.

S'il existe quelque organisation, des relations entre les propriétaires des diverses sections, invitez-les à la surveillance, à la fermeté, au courage. Mourir pour mourir, il vaut encore mieux mourir en défendant sa vie. Invitez-les pareillement à ne pas s'absenter de chez eux le soir, à se priver de promenades, parce que je suis plus qu'assuré que s'il se fait quelque attaque, si la faction se met en mouvement, ce sera, à coup sûr, à ces heures-là...

Armez complétement tout votre monde; que chacun ait un sabre, un fusil, des pistolets; qu'au moindre mouvement, au moindre coup de tambour, tous vos commis, vos domestiques, vos parents et amis, sans en excepter un seul, vieux et jeunes, soient sous les armes et dans leurs sections. (Schmidt, t. I., p. 204-205.)

Si Paris était pour la Commune, les départements étaient pour la Convention; et Garat y trouvait une raison de se rassurer en cas d'événement. Dutard le détrompe :

Vous me dites que les départements se porteraient sur Paris. Mais observez donc que les départements ne sont pas à Paris; qu'on aurait le temps de tuer, de massacrer, de dépouiller, avant que les départements eussent fait un seul mouvement. D'ailleurs ce n'est pas une chose démontrée qu'ils se porteraient sur Paris; car moi, je croirais au contraire pouvoir démontrer qu'une grande partie se réunirait aux Parisiens, par mille relations, par mille raisons d'intérêt. (10 mai, *ibid.*, p. 206.)

Et, dans son rapport du 13 mai, après lui avoir conté l'amusante

histoire de M. Saule, ancien « colporteur charlatan aux boîtes de quatre sous garnies de graisse de pendu pour guérir le mal aux reins, » depuis, directeur de l'esprit public et chef de claque dans les tribunes :

Le peuple veut généralement la paix; un parti nombreux de propriétaires est résigné, est disposé à faire tout ce qu'on voudra, et vous le laissez dans l'inaction, isolé, sans appui, sans soutien...

Vous avez au moins dix mille commis dans l'administration, plus de quinze mille, à coup sûr, chez les marchands, vingt mille propriétaires. Chacun de ces propriétaires, s'il le voulait, pourrait dans trois jours doubler le nombre, en appelant un frère, un neveu, qui sont dans les campagnes ou les villes voisines... Les gendarmes qui sont ici parlent ouvertement contre la révolution jusqu'à la porte du tribunal révolutionnaire, dont ils improuvent hautement les jugements. Tous les vieux soldats détestent le régime actuel; vous avez les invalides. Que n'avez-vous, hélas! La Fayette dans un coin de votre antichambre! Je mets en fait que dans deux jours il mettrait la faction au point de ne savoir plus où donner de la tête. Allez, croyez-moi, choisissez quelque bonne tête pour exécuter; prenez pour vos comités des gens qui ont servi sous La Fayette. S'il n'avait pas eu le malheur d'être marquis, Dumouriez, malgré son grand génie, n'était pas propre, dans la tactique révolutionnaire, à lui soigner[1] ses souliers. Si les philosophes n'en sont pas d'accord, c'est du moins ce que vous diront tous les observateurs...

Vous faites deux pas en avant, et bientôt vous reculez de quatre. Renvoyez vos avocats Vergniaud, Guadet, à leurs sacs et à leurs pièces; ils n'y entendent rien, absolument rien. (13 mai, *ibid.*, p. 216-217.)

Cependant tout se préparait pour la révolution projetée. Le 12 mai au soir, Dutard avait dit à Garat :

Ce moment est terrible et ressemble beaucoup à ceux qui ont précédé le 2 septembre[2], et il n'avait pas tort; car ce jour même, les administrateurs de police préparaient, comme le conjecture M. Schmidt, les arrêtés qui furent pris le lendemain par le conseil général de la commune :

1° Organisation d'une armée révolutionnaire soldée, qui fera le service de Paris et sera toujours en réquisition.

2° Désarmement et arrestation des gens suspects, selon un mode qui sera fixé secrètement. (*Ibid.*, p. 220.)

On armait la faction, on désarmait et on arrêtait les autres : n'étaient-ce pas les préliminaires d'un nouveau 2 septembre? Bien

[1] Il avait écrit *délier*, et l'a effacé pour mettre *soigner*.

[2] Rapport du 13 mai. *Ibid.*, p. 212.

plus, quelque confiance que pût donner au parti une commune où l'on prenait ces arrêtés, on préparait, pour diriger le mouvement, un autre conseil tout révolutionnaire (un comité central des 48 sections de Paris). (Schmidt, t. I, p. 225.) Dutard l'annonçait à Garat dans une lettre énergique (14 mai), où il lui traçait ce qu'il y avait à faire, et critiquait sa manière toute platonique de faire :

Trois écueils à éviter (et que vous devez, vous, mettre à l'ordre de tous les jours) : 1° prévenir l'insurrection instantanée ; 2° donner assistance et protection aux propriétaires, et les corroborer le mieux que vous pourrez ; 3° couper tous les fils de la coalition dans la ville de Paris...

Vous voulez gouverner le peuple par l'opinion, par la confiance, ajoutait-il. « Il faut leur faire aimer, » me dit-on quelquefois... Quoi ? Ce qu'ils n'aiment pas du tout. Et, en effet, quoique j'adopte entièrement le principe qu'il faut, autant qu'il est possible, inspirer de la confiance au peuple, de l'amour pour les lois, *les lui faire aimer*, dois-je également convenir que ce principe est applicable au cas présent, à l'hypothèse actuelle d'un parti qui détruit, qui dévaste tout ce que l'autre peut faire ? Je crois que je ne dois pas en convenir.

Il faut nécessairement que la force et l'opinion aillent de pair et s'aident mutuellement ; sans cela, point d'institutions politiques.

Or, voulez-vous connaître les moyens pour éviter l'insurrection ?

Je vais vous les apprendre par ce que fait la faction elle-même.

Et il montre dans toutes les sections les sans-culottes occupant les comités de surveillance, siégeant au fauteuil ; ordonnant l'intérieur de la salle, disposant les sentinelles ; ayant cinq ou six espions soldés à 40 sous, hommes à tout entreprendre, et dont le moindre office était d'établir des communications entre les sections :

De manière que si les sans-culottes d'une section ne sont pas assez forts, ils appellent ceux de la section voisine. C'est ce qu'a fait ma section avant-hier soir, ajoute Dutard, et ce qu'elle a arrêté solennellement hier soir, comme mesure de sûreté générale.

Et il recommande à Garat d'avoir aussi, pour tenir les autres en échec, des hommes à moustache. — C'étaient eux qui faisaient la loi au palais de l'Égalité.

Deuxième question. — Moyen de révivifier les propriétaires. Je n'en connais que deux : le premier, c'est l'observation de la loi, que vous ne devez pas souffrir que l'on enfreigne aussi grossièrement sous vos yeux ; le second, c'est de rajuster les propriétaires, de telle manière qu'ils ne se séparent pas.

Pourquoi tous les hommes de bon aloi ne se concertent-ils pas les uns avec les autres, ne se forment-ils pas un rempart réciproquement ?

Tout ce qu'ils feraient deviendrait encore inutile, si la Convention ne

fait pas son devoir, si elle ne réprime pas l'abus que les comités de surveillance font de l'autorité qui leur est confiée.

Mais disons le mot, et disons-le bien : la faction s'entend beaucoup plus en révolution et se concerte beaucoup mieux que la Convention.

La Convention fait de grandes phrases, se réfère tout entière aux départements, à... je ne sais qui.

Et voulez-vous savoir ce que, sous quatre jours, il va lui arriver? Le voici :

La faction vient de former un comité central des commissaires des quarante-huit sections qui doivent se réunir à l'Évêché pour correspondre avec toutes les sections et la Commune de Paris.

Les comités de surveillance vont désarmer un à un toutes les personnes qui leur paraîtront suspectes, c'est-à-dire la moitié de Paris.

Là, vous perdez l'équilibre.

Ils emprisonneront le premier individu qui, avant de parler, ne criera pas : *Vive Marat!*

A mesure qu'il arrivera des hommes dans Paris, ils seront bien visités, bien examinés, et s'ils ont des armes, il faudra qu'ils les donnent à la faction. (*Ibid.*, p. 225.)

Il continue :

Troisième écueil : *la coalition.*

Elle s'établit de deux manières : par les comités révolutionnaires et par la force armée.

Si l'on vient à former l'armée révolutionnaire proposée par Robespierre, c'est certainement bien établir une coalition. Or, la voir commencer ou la voir complétée, c'est pour la faction à peu près la même chose (et je suis parfaitement de son avis).

Je présume que la Convention doit se repentir de n'avoir pas adopté les arrêtés ridicules de la Commune et du faubourg Saint-Antoine, qui consistaient, l'un, à faire partir principalement les commis des marchands, les clercs; et l'autre, les prêtres, les célibataires des bureaux et les pétitionnaires des huit et vingt mille[1]. Ah! si elle avait adopté cette mesure, elle tombait debout une bonne fois. Lorsqu'une armée de ces braves gens eût été formée, exercée pendant deux jours seulement, je ne sais pas qui aurait eu l'audace de leur dire : « Ou partez, ou posez les armes. (*Ibid.*, p. 226.)

Quelques manifestations auraient pu rendre force au parti modéré dans la Convention, si elles avaient été soutenues. Telle avait

[1] La pétition des huit mille est la pétition dirigée contre le camp sous Paris avant le 20 juin 1792; celle des vingt mille la pétition contre les excès de cette journée. Le 20 octobre 1793, le Conseil général de la Commune ordonna de publier les noms des signataires comme liste de suspects. Voy. Beaulieu, *Diurnal* à cette date (ou Dauban, *la Démagogie en* 1793 *à Paris*, p. 471) et Mortimer-Ternaux, *la Terreur*, t. II, p. 8.

été dans les premiers jours de mai (le 5) l'adresse de la section Bon-Conseil[1]. Telle fut, le 14, l'adresse présentée par les députés extraordinaires de Bordeaux, en réponse aux demandes de proscriptions dirigées contre l'Assemblée :

Législateurs, quel horrible cri vient de retentir jusqu'aux extrémités de la république! Trois cents représentants du peuple voués à la proscription, vingt-deux à la hache liberticide des centumvirs!... Convention nationale, Parisiens jadis si fiers et si grands, sauvez-nous de la guerre civile!... Oui, nous organisons sur-le-champ la moitié de notre garde nationale; nous nous élançons sur Paris, si un décret vengeur ne nous arrête, et nous jurons de sauver nos représentans ou de périr sur leur tombeau!

L'adresse reçut les félicitations du président Boyer-Fonfrède; et, malgré les murmures de la Montagne, la Convention décréta qu'elle serait imprimée, envoyée dans les départements et affichée dans Paris[2].

« L'adresse des Bordelais va achever de terrasser la faction, dit Dutard dans son rapport du 15; » et dans son rapport du 16 :

Le peuple, dans ce moment, est si bien disposé, la faction est tellement abattue, que si j'avais six mille hommes, avec un valet d'écurie de La Fayette pour les commander, je voudrais me rendre maître de Paris avant huit jours, et sans coup férir.

Je dis un valet d'écurie de La Fayette; car il est certain que l'aristocratie est tellement infatuée de ses priviléges, de ses sottises, qu'un aristocrate mis à la tête d'une expédition pareille révolterait toutes les âmes; on le sentirait comme le bouc dans le bercail, comme les bêtes à cornes sentent le gîte du loup dans les bois. (Schmidt, *Ibid.*, p. 232.)

Mais il fallait agir; et Dutard se doutait bien que Garat ne tiendrait aucun compte de ses avis; il lui dit dans ce même rapport :

Je vous avoue franchement qu'en combinant et vos moyens, et les mesures dont vous faites usage, je ne sais plus où vous voulez aboutir. Il me semble vous entendre dire à la faction : « Tenez, voilà tout; nous avons des moyens, mais nous ne voulons pas en faire usage contre vous; il n'y aurait

[1] « Fatigués de l'anarchie, nous avons senti la nécessité de nous rallier autour de la Convention. Nous jurons de maintenir la liberté, l'égalité, la république une et indivisible, de ne jamais souffrir qu'il existe un tyran sous quelque dénomination que ce puisse être, et de ne plus souffrir qu'une poignée d'intrigants, sous le masque du patriotisme, écrase davantage les bons citoyens sous le poids du despotisme populaire. » (*On applaudit à plusieurs reprises.*)
(Séance du 5, *Monit.* du 8.)

[2] Séance du 14 mai, *Moniteur* du 16. Voy. Mortimer-Ternaux, t. VII, p. 224 et suiv

pas de courage de notre part de vous attaquer, lorsque vous n'êtes pas en force. La force publique émane de deux principes, de la force légale et de la force armée. Eh bien, nous allons d'abord créer 48 comités de surveillance dont nous vous établirons les chefs, parce que, avec cette verge, vous donnerez le fouet à toutes les personnes honnêtes de Paris, vous réglerez l'esprit public, vous chagrinerez, vous vexerez tout ce qu'il y a de bons citoyens; nous voulons faire plus (car le sacrifice ne serait pas complet), nous voulons vous faire présent de notre force armée, en vous permettant, en vous autorisant à désarmer les gens qui vous sont *suspects;* quant à nous, nous sommes prêts à vous rendre jusqu'à nos couteaux de poche.... Mais prenez-y bien garde, nous restons, nous, isolés avec nos vertus, nos talents, et si, manquant à la reconnaissance, vous osiez attenter à nos personnes sacrées, nous trouverions des vengeurs dans tous les départements qui se réuniraient; et si les départements manquaient à ce qu'ils nous ont promis, ils verraient beau eux-mêmes... »

Et pendant qu'on tient ce langage à Paris, on crie sur tous les points de la France : « *Tue! tue! assassine! guillotine!* etc., » de manière que, si la main de l'Éternel ne vient mettre le holà, je ne doute nullement que, par toutes ces manigances, l'on ne parvienne à faire égorger tous les Francais. Et je prouverai quand on voudra, que la probabilité sur ce fait a beaucoup d'analogie avec la certitude. (*Ibid.*, p. 232, 233.)

Les manifestations dont j'ai parlé pouvaient avoir sur ceux qu'elles menaçaient, l'un ou l'autre de ces deux effets; les abattre ou les presser d'agir. Elles les avaient abattus d'abord, au rapport de Dutard; mais il y en avait parmi eux qui se trouvaient, de leur nature, plus disposés à précipiter l'attaque; et on le put voir déjà au club des Jacobins le 17 mai. Il y avait en effet, comme le remarque Dutard, deux partis aux Jacobins :

Les gens instruits, propriétaires, qui pensent un peu à eux, comme malgré eux : — de ce nombre sont Santerre, Robespierre, et une grande partie des membres de la Montagne, — et les anarchistes, qui reposent en partie aux Jacobins, et principalement aux Cordeliers, dont Marat est le chef. (18 mai, *ibid.*, p. 246.)

Quand Thuriot, montant à la tribune, dit que le peuple avait, pour se faire justice, des moyens « grands, puissants, mais qu'on ne saurait avoir assez de circonspection, » les tribunes se récrièrent d'indignation : « Et Robespierre commence aussi à nous parler de prudence! Voilà encore un Robespierre. »

Et quelques voix criaient : « Le canon d'alarme! »

Lorsque Legendre lui succéda à la tribune : « Oh! pour celui-là, il ne nous donnera pas du Robespierre! » s'écria-t-on de toutes parts; et tous les applaudissements furent pour lui, quand se démenant à l'ordinaire, avec force coups de bras, il dit :

Si la chose dure plus longtemps, si la Montagne est plus longtemps impuissante, j'appelle le peuple, et je dis aux tribunes : « Descendez ici délibérer avec nous... » On m'a provoqué en duel. Ceux qui me connaissent savent que, par caractère, je ne suis pas homme à refuser une partie de ce genre; mais je me propose de déclarer à l'Assemblée qu'au premier qui osera me provoquer en duel, je lui brûle la cervelle au milieu de l'Assemblée. (18 mai, *ibid.*, p. 244.)

C'était plus court, et c'était plus sûr.

Mais ce n'était pas dans la salle des Jacobins que les questions devaient être sérieusement posées et résolues.

La Commune avait arrêté le désarmement et l'arrestation des suspects. Les administrateurs de police convoquèrent à cet effet les comités révolutionnaires des sections à la mairie. C'était un centre, c'étaient des instruments d'action; et l'on se sentait de plus en plus pressé d'agir.

Trois sections de Paris, celles de la Fraternité, de 1792, et de la Butte-des-Moulins étaient venues prier la Convention de réprimer énergiquement les complots anarchiques (18 mai). Barère, lui-même avait, à cette occasion, dénoncé les projets formés contre la Convention; et sur sa proposition on créait une commission de 12 membres pour entendre les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères et le comité de sûreté générale, rechercher les complots, examiner les derniers arrêtés de la Commune et prendre les mesures commandées par la sûreté publique.

La Commune et la Convention, ou plus particulièrement le comité central révolutionnaire et la commission des Douze, se trouvaient, dès ce moment, en présence. Dans le comité central, on proposait d'enlever vingt-huit membres de la Convention et « de les faire disparaître du globe, » ou autrement de les « septembriser. » Mais le maire Pache craignit de compromettre la mairie dans ces mesures violentes; et le comité de conspiration se transporta à l'Évêché. Marino, un des administrateurs les plus violents de la police municipale, se plaignait qu'on n'eût plus l'énergie des 10 août et 2 septembre; Varlet, que « l'excès de son civisme » avait fait expulser des Jacobins, et qui, souffleté, comme un garde national lui demandait pourquoi, ayant un sabre à son côté, il ne s'était pas, sur l'heure, vengé de cet affront, répondait : « Un bon patriote doit savoir supporter une injure; » Varlet ne parlait plus que d'exterminer en masse les députés, les nobles, les prêtres, les robins.

Le peuple ne paraissait en aucune sorte disposé à suivre ces énergumènes. Dutard le constatait, et dans les loisirs que lui donnait ce calme de la rue, il se plaisait à retracer quelques tableaux de mœurs révolutionnaires; c'étaient d'ailleurs des faits qui aidaient à con-

naître l'état des esprits. Comme il était au Palais de justice avec un Jacobin maratiste, attendant le jugement de Miranda, il y avait un vieux bonhomme pérorant au milieu de la foule. Il disait :

J'ai vu bien des fripons en ma vie, mais je n'en ai jamais autant vu que pendant la révolution. Allez, mes chers enfants, les poules qui crient le plus fort ne sont pas celles qui font les plus gros œufs. Dès que vous verrez un homme qui s'élance dans les tribunes pour y haranguer le peuple, méfiez-vous de lui; pensez qu'il veut s'avancer et qu'il cherche à vous tromper... Si j'avais été le maître au 10 août, j'aurais voulu faire l'apurement de tous ces patriotes qui ne se sont dits tels que pour s'emparer des places, et qui tous, autant qu'ils sont, nous ont perdus. Je leur aurais dit : « Vous êtes patriotes, dites-vous ? Eh bien, je veux vous en croire, mais avant de vous donner aucune place, je veux que vous fassiez un noviciat de dix ans. Je vais prendre vos noms, comme vous étant signalés le 10 août, et si, dans dix ans, vous justifiez par de bonnes preuves que vous êtes restés stables dans les mêmes sentiments, vous aurez des places, et des meilleures. »

Ce discours a été très-bien goûté par la majeure partie des gens du peuple. Mon Jacobin seul ne disait mot, parce qu'il n'y trouvait pas son compte. (17 mai, *ibid.*, p. 236.)

Pour multiplier les enrôlements volontaires, on y avait joint des primes. Voici ce que produisaient les primes :

Deux petits vieux hommes de Saint-Marceau (âgés d'environ quarante ans, et paraissant très-désœuvrés, très-pauvres) se concertaient ensemble à côté de moi. L'un, enrôlé à une section, disait à l'autre : « Tiens, je viens de m'enrôler; on me donne 200 livres, et on m'en donnera 400 quand je reviendrai. Ma foi, je te conseille de faire de même; c'est d'abord gagné, bien payé; avec cela on peut faire ses affaires. »

L'autre ne se sentait guère de courage, et néanmoins les 200 livres paraissaient lui faire grand plaisir. L'enrôlé, voyant que son camarade faisait quelque résistance, lui dit à plusieurs fois avec réticence et un clin d'œil affecté : « Vas-y toujours... nous partirons ensemble. » Il semblait vouloir lui dire : « Nous irons; mais on m'a assuré que nous en serions quittes pour baiser le crucifix; 200 livres, bon Dieu, pour baiser un crucifix !... » Je crois beaucoup que mes deux baiseurs de crucifix partiront ensemble. » (*Ibid.*, p. 238.)

Ce n'était pas là, grâce à Dieu, tous les volontaires, et Dutard pense tout autrement de ceux qui s'enrôlaient pour autre chose que la prime. Témoin ses réflexions sur un fait qui l'avait frappé au milieu d'un autre groupe où l'on déblatérait contre Miranda. Un petit courtier ayant pris la défense du général : « Qui êtes-vous ? » lui dit un enragé. Il lui répondit :

Je suis un canonnier qui étais au siége de Mastreix (Maestricht), qui ai servi sous Miranda, qui l'ai vu instrumenter, et ceux qui parlent contre lui sont des j... f..., etc.

Je fais, ajoute Dutard, sur cela deux remarques :

1° C'est que ceux qui ont été aux frontières ont un ascendant particulier sur le peuple, et qu'un cent de ces hommes, un peu bavards, mais bien intentionnés, suffiraient pour régler l'esprit public à Paris.

2° C'est que ces volontaires sont tous les ennemis des anarchistes et des aboyeurs des sections, et leur font trembler l'âme dans le corps quand ils leur parlent. Ils paraissent aussi fâchés de ce qu'on a fait mourir le roi, et à cause de cela seul ils écorcheraient tous les Jacobins. (*Ibid.*, p. 240.)

La tranquillité des rues n'inspirait pas confiance à notre observateur, et il communiquait ses appréhensions à Garat. Il écrivait le 19 :

Le jour, l'heure, le moment où l'insurrection aura lieu sera sans doute celui où la faction croit pouvoir utilement et sans risque mettre en jeu tous les brigands de Paris.

Surveillez, et surveillez sans relâche; que les réserves soient fournies, les patrouilles fréquentes et nombreuses. Que les propriétaires aient avis de ne pas sortir de chez eux; qu'ils aillent à leurs sections, qu'ils y portent l'esprit de modération, et qu'ils y soient stables comme des bornes jusqu'à la fin des séances. (*Ibid.*, p. 254.)

Mais il connaissait Garat, et il lui disait dans son rapport du lendemain :

Vous m'avez accusé quelquefois, m'a-t-on dit, d'avoir des principes contre-révolutionnaires, et moi, plus impartial, je vous ai accusé de ne vouloir faire *ni la révolution, ni la contre-révolution.* Du *quiétisme tout pur*, voilà ce qu'il me semblait remarquer en vous il y a deux mois. (*Ibid.*, p. 256.)

Il lui montrait que c'était le moment d'agir, et il lui donnait pour modèle celui que lui-même prenait pour régulateur, La Fayette :

Que ferait La Fayette, s'il était à Paris?

Il appellerait, d'abord, des troupes de lignes ou des gardes nationales des départements, 6, 10 ou 12,000 hommes tout au plus. Il les casernerait, leur donnerait des canons et autres armes; il leur donnerait le titre de troupes de réserve, toujours prêtes à marcher; elles seraient exercées du matin au soir, et des émissaires seraient répandus sur les places pour y prouver que tel jour est fixé pour leur départ. Elles seraient destinées, comme l'on m'entend, pour aller combattre les rebelles de la Vendée.

La Convention décréterait un camp, sous les murs de Paris, de 20,000 hommes. Tous les citoyens, depuis l'âge de 12 ans jusqu'à 70, seraient tenus, par moitié, d'y aller faire un service de huit jours...

Une fois au camp et bien casernée, cette troupe, gouvernée par de bons chefs, ferait le service exactement; les évolutions militaires seraient son occupation unique du matin au soir. Vous prendriez chaque jour dans ce camp 4 ou 5 mille hommes pour la garde de Paris.

Qu'arriverait-il? C'est qu'à la troisième semaine, vous déclareriez que les 6 premiers mille hommes, formant l'armée de réserve, feraient la garde de la représentation nationale.

C'est que, dès cet instant, la faction serait abattue et perdrait tout son crédit.

C'est que, pour détruire la faction, vous n'auriez pas besoin, comme les Guadet, les Vergniaud, de lancer des décrets d'accusation contre les factieux (ne serait-ce pas tout à fait immoral et impolitique de placer dans la tombe de Louis XVI ces mêmes hommes qui l'ont creusée? Marat dans la tombe de Louis XVI...!). Prenez-y bien garde, cet article, cette transition est importante. *Que Marat vive, que Robespierre vive, que Chaumet vive*... Vous affligeriez trop le peuple, et il croirait facilement à la contre-révolution, lors même que vous protégeriez la liberté. (20 mai, *ibid*,, p. 257.)

Et, dans son Bulletin de Paris du même jour, il lui cite le procédé de La Fayette envers Santerre, qu'il avertit pour n'avoir pas à le prendre :

Eh bien, dites aussi à chacun des factieux : « Cache-toi, coquin! » mais ne les tuez pas.

C'est du reste la seule chose qu'il leur accorde, et il n'entend pas qu'on les laisse subsister à l'état de factieux :

Comment feriez-vous, *item*, me direz-vous, pour détruire la faction?

Le voici! Le lundi de la troisième semaine, je mettrais 10,000 hommes sur pied. Dès les six heures du matin, la Convention serait entourée par une troupe à toute épreuve. Je ferais renforcer tous les postes de Paris ; 600 hommes au moins s'empareraient de la salle des Jacobins et en défendraient l'approche à quiconque. Toute la rue Saint-Honoré serait bordée, depuis la place Vendôme jusqu'au Palais, d'une force armée ; on laisserait un passage de l'autre côté de la rue. Des milliers de patrouilles seraient répandues dans toutes les rues, sur les places et les carrefours de Paris.

Une proclamation, tirée à 20,000 exemplaires, serait distribuée gratuitement dans les rues. Elle serait courte, énergique. Elle rassurerait l'hypothèque des assignats, la propriété de ceux qui ont acquis les biens du clergé. Elle assurerait la liberté, l'égalité, le règne des lois. (*Ibid*, p. 261.)

Le plan de Dutard supposait un ensemble de mesures que Garat n'aurait pas prises fort aisément. Mais le parti modéré à lui seul, bien conduit, aurait pu suffire :

Une question de fait que je voudrais traiter, si vous ne me l'aviez défendu, ce serait celle si le parti modéré, pris partiellement et collectivement, n'est pas plus fort, plus vigoureux, plus nerveux, et peut-être en plus grand nombre que le parti des anarchistes. (23 mai, *ibid*, p. 278.)

Et, dans ce rapport même, Dutard avait montré que les modérés étaient prêts ; que, loin de se laisser désarmer, ils tenaient à monter leur garde, à faire les patrouilles, et que, réunis, ils ne craignaient personne, qu'ils étaient craints. C'est cette force composée de presque toute la bourgeoisie de Paris (car, à Paris, disait-il, « presque tous ceux qui ont quelque chose sont modérés, ») — c'est cette force qu'il aurait voulu voir constituer avant tout. Jusque-là toute lutte lui paraissait prématurée et dangereuse. Bien plus, c'était le vrai moyen de prévenir toute lutte ; et il y avait à cela justice, prudence et humanité :

Que la Convention réfléchisse que la municipalité s'est mise presque en opposition à elle, l'a heurtée presque de front ; que par les empiétements sur l'autorité qu'elle a laissé faire à la municipalité, elle a semblé presque reconnaître la légitimité de sa conduite ; qu'elle a elle-même placé le peuple de Paris dans cette alternative si dangereuse, et qu'il est temps de faire cesser, qui était de savoir si c'était à la Convention ou à la municipalité que le peuple devait obéir.

Vouloir donc frapper un grand coup, faire rétrograder l'opinion d'une pareille force, ce serait risquer le certain pour l'incertain ; ce serait imiter l'ancienne cour, qui faisait un premier pas dans l'opinion publique la veille du jour qu'elle se proposait de faire quatre pas rétrogrades...

Je ne consentirai jamais à aucun essai, à aucune tentative de ce genre, que lorsque je saurai qu'une force départementale est dans vos murs, et qu'elle aura demandé elle-même ce que vous désirez. (23 mai, *ibid.*, p. 279.)

Le ministre ne fit rien, et la Convention ne marcha en avant que pour reculer aussitôt et se perdre. Le 22 mai, la section des Tuileries avait député à la Convention, se déclarant prête à la défendre ; le 23, celle de la Fraternité la pressait de réprimer les conspirateurs ; le 24, celle de la Butte-des-Moulins tenait un langage encore plus énergique contre la domination tyrannique de quelques scélérats :

Faites un appel, disait-elle aux bons citoyens de Paris, et d'avance nous pouvons vous assurer que notre section ne contribuera pas peu à faire rentrer dans la poussière les insectes venimeux qui vous entourent et vous menacent.

Et Vigée, au nom de la commission des Douze, venait dénoncer le complot dont on avait saisi la trame, proposant, comme mesure pré-

liminaire, un décret qui avait surtout pour objet la force armée de Paris ; décret qui, malgré la Montagne, fut adopté. La commission ne devait point s'en tenir là. Ce même jour, Hébert, pour donner le change sur la véritable conspiration, avait publié dans le numéro 239 de son *Père Duchesne :*

La grande dénonciation du père Duchêne, à tous les sans-culottes des départements, au sujet des complots formés par les brissotins, les girondins, les rolandins, les buzotins, les pétionistes et toute la f... séquelle des complices de Capet et de Dumouriez, pour faire massacrer les braves montagnards, les jacobins, la commune de Paris, afin de donner le coup de grâce à la liberté, et de rétablir la royauté. Ses bons avis aux braves héros des faubourgs, pour désarmer tous les viédases qui pissent le verglas dans la canicule, et qui, au lieu de défendre la république, cherchent à allumer la guerre civile entre Paris et les départements.

La commission lança des mandats d'arrêts contre Hébert et aussi contre Varlet, Marino et autres principaux meneurs du comité central. Frapper Hébert, c'était s'attaquer à la Commune, dont il était membre comme substitut du procureur. Cette déclaration de guerre allait-elle être soutenue, et quel en devait être le résultat?

Dutard nous dit l'impression que cet acte de vigueur avait faite sur le peuple :

On vient de m'apprendre, dit-il, que lui et six autres sont en état d'arrestation. Or, voulez-vous savoir ce que le peuple dit à l'égard de ces aboyeurs subalternes? « Eh bien, tant mieux, ils nous embêtent ; on fait fort bien de les f... dedans; si on les y mettait tous, peut-être qu'ils nous laisseraient tranquilles et que les affaires en iraient mieux. » J'en excepte pourtant la gent soldée ou philosophe.

L'esprit du peuple est des meilleurs, frappez vos coups avec mesure, évitez le sang. Le parti d'Hébert pourrait soulever le peuple. Je crois cependant qu'il ne s'y déciderait qu'aux extrêmes. De l'indulgence! Mais si on pouvait le retenir quelques jours, cela opérerait un grand bien.

Il est bon que vous sachiez ce que, dans une circonstance telle que celle où nous sommes, il se passera lorsque Hébert sortira de prison ou des arrêts : c'est qu'il sera tout honteux; il voudrait inutilement simuler l'enragé, le peuple ne l'en croirait plus. Il est une espèce de marque d'infamie gravée sur le front de quiconque est frappé par la loi, et qui, après avoir déployé une jactance outrée, finit par échouer et *se montrer le plus faible...* Le peuple hait la *faiblesse* autant que la *poltronnerie.* Lorsqu'un arbre est abattu, tout le monde court aux branches. Je ne sais si je me fais entendre. (*Ibid*, p. 300.)

Ce n'est pas qu'il soit pour une guerre d'extermination, tant s'en faut :

Laissez subsister encore la Commune, le Département et les Jacobins. Le système que vous paraissez adopter vous en fait une loi. Un chasseur prend un oiseau de proie : il le regarde, il l'examine; voilà un animal qui est rare et curieux, se dit-il à lui-même. Mais il est dangereux, lui dit-on. Eh bien, diminuons la force de ses ailes, coupons-lui les serres, et raccourcissons-lui le bec. Ainsi dit, ainsi fait. L'oiseau conserve encore de la force et veut prendre mal; il déchire tout ce qui l'approche. Mais à nouveau cas, nouveau remède. Le chasseur fait alors usage de la lime et des ciseaux. Que fait l'oisau? Il finit par s'apprivoiser et reste tranquille. C'est ainsi que j'en ai élevé quelques-uns. (*Ibid*, p. 301.)

Il approuvait le décret de la veille. Il ne demandait plus qu'une chose pour rendre cœur aux bons citoyens intimidés par les factieux de la Commune :

Il ne manque plus à la Convention que d'établir une commission (ce qu'elle devrait faire dès aujourd'hui) pour surveiller les opérations des 48 comités révolutionnaires et de la Commune. Vous produiriez un si grand bien que, dans nos sections, les meilleurs citoyens ont encore peur d'être emprisonnés et désarmés, on n'y parle qu'à contre-cœur. (25 mai, *ibid*, p. 301.)

On voit par ces citations de quelle manière cet homme, qui vivait par état au milieu du peuple de Paris pour l'observer, envisageait la situation et la conduite à tenir. Il n'aurait pas conseillé l'arrestation d'Hébert, il ne croyait pas qu'on le pût retenir longtemps en prison sans risquer une lutte ouverte, et il n'était pas pour la lutte : il voulait que l'on fût non pas violent, mais fort. Il croyait qu'on pouvait être fort par la réunion des modérés, et que cette union suffirait à prévenir tout conflit, à triompher sans effusion de sang. La question étant engagée, il était d'avis qu'on trouvât un moyen honorable pour renvoyer Hébert, avant qu'on parût céder aux réclamations de la foule[1]. Renvoyé sans contrainte, il sortait humilié; délivré sur les instances du peuple, il sortait triomphant.

Cette manière d'agir était-elle possible? Si Hébert était accusé de complot, pouvait-on le relâcher avant que l'affaire eût été éclaircie ? Et si on le retenait, pouvait-on ajourner ces réclamations populaires dirigées par la Commune? Il était, on le voit, bien difficile que la Convention trouvât le moyen de relâcher Hébert « sans se déshonorer, » comme le voulait Dutard; et, en effet, elle ne le trouva point.

Le 25 mai, elle avait reçu l'adresse des 32 sections de la Commune de Marseille contre « les fureurs des Catilina modernes et l'hypocrisie des Jacobins. » Le même jour, elle recevait la députation de la Com-

[1] Voyez son rapport du 27, p. 315.

mune de Paris, venant dénoncer « l'attentat commis par la commission des Douze sur la personne d'Hébert, substitut du procureur de la Commune. » Le langage insolent de cette députation provoqua de la part du président Isnard la réponse où se trouvait cette phrase fameuse :

Si jamais la Convention était avilie; si jamais par une de ces insurrections qui, depuis le 10 août, se renouvellent sans cesse, et dont les magistrats n'ont jamais averti la Convention; si par ces insurrections toujours renaissantes il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare, au nom de la France entière, *Paris serait anéanti. Bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé.* (*Ibid*, p. 308.)

De telles paroles n'étaient pas faites pour désarmer la Commune de Paris. Trois sections s'étaient prononcées contre les factieux : seize vinrent avec impudence réclamer le « magistrat de la Commune. » La commission des Douze avait mis Hébert en prison : dans les sections on demandait le renvoi des Douze devant le tribunal révolutionnaire.

C'est le moment où la Convention devait déployer sa résolution et sa vigueur, car elle ne pouvait abandonner sa commission sans se livrer elle-même; et pour se défendre, il fallait qu'elle pût compter sur le concours énergique du pouvoir exécutif. Elle comptait sur Garat. Garat était averti du péril de l'Assemblée. Il en était averti par un de ses observateurs (Dutard, sans doute). Il en convient lui-même dans ses Mémoires. Dans une conversation avec Rabaut-Saint-Étienne, un des membres de la commission des Douze, il n'avait pas dissimulé ce qu'il pensait de la conduite de la commission. Il y avait imprudence et danger, selon lui, « à laisser à la Commune la disposition de toutes les forces de Paris et à faire arrêter l'un des officiers municipaux presque dans son sein. » — « On m'a montré à la commission, ajoutait-t-il, un passage affreux d'une feuille d'Hébert... mais ce passage, qui est affreux, ne l'est pas plus que cent passages de ce Marat qu'un tribunal vient de renvoyer la tête couronnée de lauriers. Sans doute, si nous étions sous le règne des lois, Marat devrait être au moins où vous avez mis Hébert; mais croyez qu'il est trop dangereux de mettre Hébert à l'Abbaye, quand Marat est à la Convention. Il y a quelques jours, les gens raisonnables, les sages et bons amis de la liberté prenaient le dessus dans les sections; depuis ces arrestations, les hommes violents, les furieux ont repris leurs emportements et leur ascendant. Il faut que la loi commence par avoir la force. Vous l'avez donnée à la Commune, retirez-la-lui donc, si vous ne voulez pas que la force, au lieu de rester à la loi, reste à la Commune. Avant de faire de grands actes de gouvernement, il faut avoir un gouvernement;

et ce moment où vous êtes en majorité serait mieux employé à organiser en silence, et sans jeter l'alarme dans le camp ennemi, la puissance exécutrice avec laquelle vous mettrez aux pieds de la loi ou sous ses pieds tous les brouillons et tous les scélérats. » Et Garat dit que, le lendemain, il tint le même langage à Fonfrède, autre membre de la commission des Douze.

M. Schmidt, en citant les déclarations de Garat dans ses Mémoires, y joint cette réflexion :

« Rabaut et Fonfrède auraient bien pu s'attendre, lorsque Garat prit la parole dans la Convention, le 27 au soir, qu'il tiendrait encore une fois le même langage; qu'il conseillerait à l'Assemblée, sinon de casser la Commune et les comités révolutionnaires des sections, au moins de « retirer la force à la Commune » et d'organiser une « puissance exécutrice assez forte pour dompter tous les brouillons et tous les scélérats ; » qu'il prétendrait que « Marat devait être, au moins, où l'on avait mis Hébert ; » et, enfin, qu'il désignerait aussi clairement, d'un côté, les « gens raisonnables, les sages et bons amis de la liberté, » et de l'autre, les « hommes violents, » et les « furieux, » les « brouillons » et les « scélérats. » Sans doute, il aurait encouragé par là le côté droit à prendre des mesures de vigueur, il aurait provoqué ses applaudissements les plus vifs et les murmures les plus violents de la partie gauche.

« Mais il n'aimait pas les murmures ; il craignait les furieux ; il ne brûlait pas de s'exposer légèrement aux dangers que pourrait lui porter leur fureur. Il fit donc autrement ; il tint, comme l'on sait, un langage presque diamétralement opposé à celui qu'il avoue avoir tenu le matin et la veille ; et, quoiqu'il effleurât doucement quelques vérités qui ne pouvaient ni satisfaire, ni blesser personne, il parvint autant à provoquer l'étonnement et la consternation parfaite de la partie droite, qu'il réussit à faire retentir la salle des applaudissements enragés de la partie gauche et des tribunes. Garat, dans son discours, dissimule et recèle miraculeusement les dangers « réels, » dont il était, la veille encore, « trop sûr... » Le danger n'est absolument rien ; ou, s'il y a du danger à craindre, ce n'est nullement de la part de la « multitude, » mais seulement de la part des « aristocrates. » Tout ce qu'il y a, selon lui, de danger réel, c'est l'existence, ce sont les qualités et les procédés de la commission des Douze. Il l'accuse (vis à vis des passages « affreux » d'Hébert) d'avoir « tant de délicatesse ; » il lui reproche d'avoir « l'imagination frappée ; » il lui impute des « erreurs incompréhensibles et grandes ; » il condamne ses membres de ce qu'ils croient devoir montrer « un grand courage » et devoir « mourir pour sauver la république. » (Schmidt, *ibid.*, p. 319-320.)

Ce discours inattendu jeta le trouble dans l'Assemblée. La Montagne triomphait sans avoir même eu à combattre. En ce moment même une députation de vingt-huit sections de Paris étant venue demander la mise en liberté d'Hébert et la suppression de la commission des Douze, Lacroix convertit ces demandes en motions, et la Convention les adopta.

Un pareil vote était une abdication et ne pouvait être l'effet que d'une surprise : le lendemain, 28, sur la proposition de Lanjuinais, le décret supprimant la commission des Douze fut rapporté par 279 voix contre 238. La commission était donc rétablie; mais il eût fallu lui rendre son prestige; et toute son autorité était détruite par la libération d'Hébert qui, à son tour, rentrait triomphalement dans la Commune.

Cette concession arrachée aux Girondins ne prévenait pas la lutte. Danton, dans cette séance même, en avait donné le signal. Engagée sous de pareils auspices, elle ne pouvait que tourner au détriment de la Convention.

Nous sommes à la veille d'une révolution qui va faire passer la Convention nationale de sa période d'agitation et de combat, à sa période d'asservissement muet. Les rapports de Dutard sur l'état de Paris sont d'un vif intérêt. Il signale déjà dans le rassemblement du 27 le personnel ordinaire des rassemblements :

Je dois, dit-il, vous faire ici une observation, c'est que, sans les modérés et les aristocrates, le rassemblement eût été absolument nul. Je vous l'ai dit, le peuple, les sans-culottes sont mille fois plus raisonnables et plus faciles à conduire que *les gens comme il faut*. Si vous n'employez à l'égard de ces derniers le fouet et les verges, vous ne parviendrez jamais à les régler. Il faut les traiter à coups de *fourches;* vous n'en viendrez jamais à bout; il faut absolument les traiter comme des ânes. Car, je vous le demande, n'est-il pas scandaleux que, dans des moments orageux, on aperçoive vingt modérés qui entourent un enragé, l'écoutent attentivement, et paraissent, par signes et par gestes, approuver tout ce qu'il dit, sans qu'aucun ose le contredire? Une fois qu'ils y sont, il n'est plus possible de les en arracher ..

Otez les vingt modérés : un ou deux aboyeurs, mettez-en quatre si vous voulez, restent tout seuls; ils sont sans force et se décideraient à s'en aller, crainte d'être arrêtés.

Si, au contraire, tous ces gens-là restent, il n'en faut pas davantage pour fixer, pour arrêter tous les passants; chacun croit apprendre quelque chose de nouveau. Les modérés viennent observer les enragés, et les enragés observent les modérés. La nouvelle court par tout Paris ; chacun est curieux, tous les désœuvrés d'abord accourent, puis les motionneurs d'habitude, puis les ouvriers quittent leur ouvrage. Le rassemblement est fait en un clin d'œil. (Bulletin du 28 mai, *ibid*, p. 323.)

Il montre à quoi, en ce jour même, ces rassemblements auraient pu aboutir :

La Convention, dit-il, a couru hier de plus grands risques qu'on ne pense; car si une ou deux sections s'étaient portées en force à la Convention, il n'en fallait pas davantage pour l'anéantir, parce qu'elles auraient attiré toute la populace ; et la faction au moins subalterne n'aurait pas manqué de se montrer (*Ibid*, p. 324).

En présence des périls imminents de l'émeute, Dutard recommande à Garat une arme fort aimée de la police dans tous les pays : le bâton (le casse-tête n'est qu'un raccourci du bâton) (*ibid.*, p. 325) :

Lorsque je vous ai parlé des *bâtonniers*, vous avez vraisemblablement trouvé mon idée creuse et dépourvue de sens. Quoi ! cet homme, qui se dit le grand partisan des sans-culottes, ose proposer de les conduire par le bâton ! Et mais oui, le bâton ; ce n'est pas seulement aux sans-culottes, je veux aussi qu'on en donne aux modérés, et aux aristocrates surtout, au lieu de les guillotiner.

Il faut que j'explique mon invention.

Il est de fait que la force armée, à Paris, est nulle...

Il est de fait que si 50 femmes se jetaient sur une patrouille, elles sauraient toutes d'avance qu'aucun n'oserait les frapper avec le sabre, avec la pique, ni avec aucune arme offensante.

Il est de fait que vingt modérés entourent quelquefois deux ou trois aboyeurs, et que les premiers sont comme forcés d'applaudir aux motions les plus incendiaires...

Il est de fait que l'on peut donner de bons coups de bâton sans exciter la guerre civile, et qu'un coup de lance la déterminerait infailliblement...

Il est de fait enfin qu'un aboyeur sera très-circonspect à côté d'un ou de deux hommes en veste et en pantalon, munis d'un bon bâton, et qu'une patrouille armée de piques et de fusils ne fait que l'aigrir, et lui sert de prétexte pour s'enhardir davantage. (29 mai, *ibid.*, p. 333.)

La crise finale était prochaine. Un mot recueilli, non pas directement, il est vrai, par Perrière, collègue de Dutard, pouvait faire craindre qu'elle ne fût atroce. Le commandant de la section des Sans-Culottes (ci-devant des Plantes), s'adressant à un homme assis dans son tombereau :

As-tu de l'ouvrage, mon ami ? — Mais pas mal ! — Oh ! je t'en donnerais de meilleur dans quelques jours ; ce n'est pas du bois, mais des cadavres, que tu transporteras dans ta voiture. — Eh bien, eh bien, c'est bon (répond le manœuvre d'un ton demi-ivre), nous ferons comme nous avons déjà fait le 2 septembre ; cela nous fera gagner des sous.

Le nom de ce commandant est Hanriot[1].

[1] Perrière à Garat, 29 mai, n° 6, *ibid.*, p. 335.

Deux jours après il était nommé commandant général de la force armée de Paris !

La conspiration siégeait en permanence à l'Évêché, et la commission des Douze n'en fut instruite que le 29 ; mais les hommes de l'Évêché n'étaient, pour ainsi dire, que le personnel de la conspiration. La pensée qui l'avait conçue, qui l'organisait, qui l'allait faire mouvoir, s'était recueillie plus en secret, et la commission n'en sut rien.

Dès le 27, on avait pris la résolution d'agir. On créa un pouvoir exécutif, un comité secret. Pour donner à leur institution plus de force, on voulut les nommer en assemblée générale, et pour cette fin on adressa des convocations aux sociétés populaires. Le 26 au soir, l'assemblée se réunit, mais elle ne se reconnut pas suffisamment compétente et nomma une commission des Six, chargée de convoquer une assemblée qui aurait pouvoir de prendre les mesures d'exécution. Le 29, nouvelle réunion de commissaires à l'Évêché, représentant 33 sections de Paris ; ils nomment un comité de neuf membres, à la tête desquels fut Dobsent. C'est ce comité qui prépara tout pour la révolution[1].

Garat le sut le même soir, entre onze heures et demie et minuit ; il en avertit le Comité de salut public ; il courut chez le maire. Mais Pache crut ou feignit de croire qu'il ne s'agissait que de la première assemblée, de celle qui s'était déclarée incompétente. Garat se rendit aussi, nous dit-il, à la commission des Douze ; mais elle avait changé de local, et le ministre ne s'inquiéta pas davantage de la chercher ailleurs.

La journée du 30 sembla donner un démenti aux appréhensions que l'on avait conçues : elle se passa dans le plus grand calme. « C'est, dit M. Schmidt, que l'on se recueillait pour agir le lendemain ; » mais c'est aussi la preuve que la révolution méditée était bien peu populaire. Si la multitude eût été animée de l'esprit qui conduisait les conspirateurs, rien ne l'aurait pu contenir ainsi à la veille de l'exécution du projet, et surtout un jour de fête ; car le jeudi 30 était un jour de fête, la Fête-Dieu ; et les rapports de Dutard nous montrent combien cette fête était encore dans les habitudes du peuple de Paris, même des Jacobins, des sans-culottes.

Dutard n'est pas un dévot ; c'est un politique, et c'est à ce titre que, dès le 25, il disait à Garat :

La Fête-Dieu approche : rappelez-vous que c'est à cette époque que Péthion, le dieu du peuple, fut accueilli à coups de pierre par les sans-culottes des Arcis, pour avoir déclaré dans une ordonnance qu'on serait

[1] Schmidt, t. I[er], p. 337 et suiv.

libre ce jour-là de travailler ou de ne pas travailler; qu'à la même époque, les sans-culottes de Paris délibérèrent pendant quelques jours, s'ils devaient ou non lapider Manuel, pour avoir osé imprimer qu'on serait libre de tapisser ou non; que ce jour-là des hommes qui, par opiniâtreté ou par irréligion, n'avaient pas tapissé, reçurent de bons coups de bâton...

Je ne sais si c'est fanatisme de la part d'un peuple, qui veut unanimement une chose qui lui fait plaisir, qu'il désire, et à laquelle il est attaché; ou si ce n'est pas une infamie, qui tient de la stupidité ou de l'aveuglement, de la part du représentant de ce même peuple, qui contrarie absolument tous ses goûts, ses penchants, dont cent années de révolution ne sauraient le délivrer. (*Ibid.*, p. 302.)

La Fête-Dieu se célébra en effet, non pas avec la pompe d'autrefois; mais la procession sortit dans quelques paroisses. Il est curieux de voir la description qu'en fait Dutard et les impressions qu'il en transmet à son ministre :

J'ai pris un congé d'environ deux heures; mes premiers regards se sont portés vers les processions et les cérémonies du jour. Dans plusieurs églises, j'ai vu beaucoup de petit peuple et surtout les épouses des sans-culottes. On avait fait la procession *intra-muros*, etc.

J'arrive dans la rue Saint-Martin, près de Saint-Méri; j'entends un tambour et j'aperçois une bannière. Déjà, dans toute cette rue, on savait que Saint-Leu allait sortir en procession. J'accours au-devant, tout y était modeste. Une douzaine de prêtres, à la tête desquels était un vieillard respectable, le doyen, qui portait le rayon sous le dais. Un suisse de bonne mine précédait le cortége; une force armée de douze volontaires à peu près, sur deux rangs, devant et derrière; une populace assez nombreuse suivait dévotement. Tout le long de la rue, tout le monde s'est prosterné; je n'ai pas vu un seul homme qui n'ait ôté son chapeau. En passant devant le corps de garde de la section Bon-Conseil, toute la force armée s'est mise sous les armes.

J'étais chez un marchand, au milieu des Halles, quelques moments après. Le tambour qui précédait et ceux qui suivaient ont annoncé la procession. Ah! quel a été l'embarras de toutes nos citoyennes de la halle! Elles se sont concertées à l'instant pour examiner s'il n'y aurait pas moyen de tapisser avant que la procession ne passe : « Quand on ne mettrait qu'un drap; » chacune aurait volontiers mis son tablier; une partie se sont prosternées d'avance à genoux, et enfin, lorsque le Dieu a passé, toutes à peu près se sont prosternées à genoux; les hommes en ont fait de même. Des marchands se sont mis à rôder devant chez eux; d'autres ont tiré des coups de fusil : plus de cent coups ont été tirés. Tout le monde approuvait la cérémonie, et aucun, que j'aie entendu, ne l'a désapprouvée.

C'est un tableau bien frappant que celui-là. La présence d'un Dieu de paix, de notre ancien maître, qui n'a pas cessé de l'être, a porté la consternation dans tous les esprits. C'est là que l'observateur a pu dessiner les physionomies, images parlantes des impressions qui se sont faites si vive-

ment sentir au fond de l'âme des assistants. J'y ai vu le repentir; j'y ai vu le parallèle que chacun a fait forcément de l'état actuel des choses avec celui d'autrefois; j'y ai vu la privation qu'éprouvait le peuple par l'abolition d'une cérémonie qui fut jadis la plus belle de l'Église. J'y ai vu les regrets sur la perte des profits que cette fête, et autres, valait à des milliers d'ouvriers. Le peuple de tous les rangs, de tous les âges est resté honteux, silencieux, abattu... Quelques personnes avaient les larmes aux yeux; les prêtres et le cortége m'ont paru fort contents de l'accueil qu'on leur a fait partout.

J'espère que vous ne laisserez pas cet article sur votre cheminée. (Bulletin de Paris, 30 mai, *ibid.*, p. 350).

Le soir de ce même jour, tout se prépare pour la journée du lendemain. A la Convention, Lanjuinais dénonce la conspiration de l'*Évêché* et le silence du ministère; à l'Évêché, les commissaires des 33 sections prennent tout à leur aise leurs mesures, et le directoire du département convoque, pour le lendemain matin, les autorités constituées dans la salle des Jacobins, pour être prêt à seconder le mouvement. Quant à la Commune, elle semble ne s'être réunie que pour déposer, à la première réquisition, ses pouvoirs entre les mains du comité révolutionnaire qui va entrer en scène. Lorsque le maire Pache, envoyé avec six commissaires à l'Évêché, en revient, disant que les citoyens réunis en ce lieu se sont déclarés en insurrection, le conseil de la Commune passe à l'ordre du jour, « en attendant le vœu des sections. »

Et il attend jusqu'à six heures et demie du matin que les commissaires de la majorité des sections viennent lui signifier que toutes les autorités constituées sont suspendues, qu'ils ont reçu des pouvoirs illimités pour sauver la chose publique. Sur cette déclaration, Chaumette requiert le conseil de remettre ses pouvoirs au peuple souverain; et les commissaires se forment en nouveau conseil général provisoire, sous la présidence de leur orateur Dobsent. En même temps, Henriot est proclamé commandant général provisoire de la force armée de Paris.

La Commune légale a cédé la place; le directoire du Département, réuni dans la salle des Jacobins, fait acte d'adhésion. Mais que fait-on du côté du gouvernement et de la Convention? Garat (qui a reçu un billet de Dutard, sans doute) est venu avertir le Comité de salut public, et se propose de se rendre de même à la Convention, qui est alors en séance. Lacroix (de l'Eure) l'en détourne : il ne faut pas aller jeter l'alarme dans l'Assemblée avant de s'être bien assuré des faits; et Garat se rend à son avis. Il va donc non à la Convention, mais à l'Hôtel de Ville, où Pache, qu'il rencontre suivi de dix à douze hommes ayant dans leurs gilets autant de pistolets que de

poches, lui dit à voix basse : « J'ai eu beau faire, la Commune et le Département sont en insurrection. » (Schmidt, t. I, p. 361-365.)

C'est quand le tocsin sonnait depuis trois heures, que la générale était battue dans les rues et que déjà tonnait le canon d'alarme, que le ministre de l'intérieur, se présentant à la Convention, lui dit :

Je ne puis dissimuler à la Convention qu'il existe une grande agitation dans Paris... Une assemblée composée de commissaires des sections, d'électeurs du 10 août, etc., s'est tenue cette nuit à l'Évêché et paraît avoir donné l'impulsion à ce mouvement. La cause de ces troubles est la réintégration de votre commission des Douze ; on l'accuse d'avoir calomnié Paris, d'avoir fait incarcérer arbitrairement des magistrats, d'avoir formé le projet d'opprimer les patriotes... Tous les citoyens sont en ce moment sous les armes dans leurs sections respectives... Les patrouilles sont très-nombreuses et se font en bon ordre. (*Ibid.*, p. 367).

On peut voir dans le livre de M. Mortimer-Ternaux et dans l'*Histoire parlementaire* le tableau de cette séance de la Convention[1]. Valazé demande l'arrestation d'Hanriot, qui a fait tirer le canon d'alarme ; Thuriot et Danton, la suppresion de la commission des Douze que le ministre lui-même a paru rendre responsable des troubles ; Vergniaud propose qu'on déclare que les sections de Paris ont bien mérité de la patrie : humiliation gratuite ; ce n'est point en s'inclinant devant une insurrection qu'on la désarme. Barère proposait à son tour de supprimer la commission des Douze et de mettre la force armée aux ordres de la Convention, quand Lhuillier, procureur syndic du Département, entrant dans l'Assemblée à la tête des autorités constituées et des commissaires des sections soulevées, vient lui signifier les volontés de l'insurrection. Le mouvement qui venait d'éclater était, disait-il, une insurrection morale :

Il est temps enfin, ajoutait-il, de terminer cette lutte des patriotes contre les forcenés ; la raison du peuple s'irrite de tant de résistance ; que ses ennemis tremblent, sa colère majestueuse est près d'éclater ! qu'ils tremblent ! l'univers frémira de sa vengeance ! (*Ibid.*, p. 368.)

Et il demandait un décret d'accusation, non-seulement contre les membres de la commission des Douze, mais contre Isnard, le président aux paroles malheureuses, contre Brissot, Vergniaud, etc., ce qu'il appelait les royalistes (la plupart avaient voté la mort du roi).

En présence de ces demandes soutenues par la force armée d'Hanriot, la Convention crut s'en tirer à bon marché en votant la suppression de la commission des Douze et en assurant 40 sous par jour, tant

[1] La Convention, depuis le 10 mai, siégeait aux Tuileries.

qu'ils seraient de service, aux ouvriers qui avaient pris les armes pour lui imposer, la plupart sans la connaître, la volonté de leurs meneurs. Et ces hommes armés n'avaient pas concouru seuls au succès de la journée. Dutard nous a dit de quoi se composaient les rassemblements. Le tocsin, le canon d'alarme n'avaient pas peu contribué à recruter les curieux dans tout Paris, et le plus grand nombre étaient les modérés! Les modérés pouvaient donc revendiquer la part principale dans le résultat de cette insurrection morale qui fut le commencement de la Terreur[1].

La Convention était moralement frappée; mais la révolution n'était pas consommée, et Dutard ne désespérait pas encore : mais il avait dit au ministre son sentiment sur la manière dont il avait usé de ses avis; et dans son rapport du 1er juin, il le fortifiait d'un mot qu'il avait recueilli dans la rue, non sans y joindre un dernier avertissement :

> Ce n'est pas les connaissances qui vous manquent, mais c'est la fermeté et le courage; il n'y a pas une heure qu'en passant au café du Caveau, j'ai entendu un jeune homme de beaucoup d'esprit qui vous accusait aussi du même *défaut*. Il lisait le journal, et quand il en a été à la suppression de la Commission des Douze : « 'est du Pache,... du Garat tout pur,... des terreurs paniques!... »
>
> Je conviens qu'il n'est pas de plus embarrassé que celui qui tient la queue de la poêle, et qu'il est très-difficile de déterminer juste la ligne jusqu'où il faut aller et celle où il faut s'arrêter; mais enfin il faut une bonne fois prendre une détermination : tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle y reste. (Samedi 1er juin, *ibid.*, p. 373.)

Il voyait juste; ce en quoi il se trompait, c'est quand, se faisant illusion sur l'attitude relativement calme de Paris le 1er juin, il croyait qu'il était temps encore d'avoir dans Paris une force armée qui protégeât la Convention nationale, ou de relever l'ascendant des modérés dans les sections. Les modérés étaient irremédiablement battus; il ne restait aux autres qu'à recueillir les fruits de cette défaite. « Vous n'avez qu'une demi-victoire, disait *le Père Duchesne*, tous ces b...... d'intrigants vivent encore. »

Le 2 juin compléta la journée du 31 mai.

Quelle fut la part des meneurs et celle du peuple dans cette journée, comment la garde nationale vint seconder par sa présence une révolution qu'elle eût désavouée si elle en eût pu connaître le but,

[1] Il n'y en avait pas moins parmi ceux qui prirent les armes. « Pendant tout le jour, dit Beaulieu, la Convention fut entourée de 20,000 à 30,000 hommes, ignorant, la plupart, pourquoi on les avait rassemblés. (*Les Souvenirs de l'histoire ou le Diurnal de la révolution française*, à la date du 31 mai. Ed. Dauban, p. 209)

c'est ce qu'on peut voir dans les récits les plus autorisés du temps. Le conventionnel Meillan atteste comme Beaulieu que la plus grande partie des citoyens armés pour cerner la Convention ne savaient de quoi il était question, et étaient placés de manière à n'en pouvoir rien savoir :

« La Convention, dit-il, était bloquée ; quatre-vingt mille hommes armés entouraient les Tuileries. Cent soixante-trois bouches à feu, des grils et du charbon pour faire rougir les boulets, tel était l'appareil avec lequel on venait dicter des lois à la représentation nationale. On croirait à ce récit que tout Paris était armé contre nous. Il n'en était rien. De ces quatre-vingt mille hommes, soixante-quinze mille ignoraient pourquoi on leur avait fait prendre les armes. Loin de nous attaquer, ils nous auraient défendus ; mais Hanriot les avait placés dans l'éloignement, hors de la portée de nous secourir. Il nous avait cernés immédiatement avec sa troupe d'élite, la seule qu'il eût introduite dans les dépendances du château. Il l'avait séparée de la masse des Parisiens, d'un côté par l'enlèvement du Pont-tournant, de l'autre par une clôture en bois qui séparait le Carrousel de la cour du château. Il résultait de cette disposition deux effets immanquables : l'un, de donner à l'entreprise de quatre à cinq mille bandits l'apparence d'un mouvement général du peuple ; l'autre, de neutraliser ce même peuple pour l'empêcher de croiser l'entreprise[1]. »

On sait comment la Convention, ainsi cernée, essaya cette sortie solennelle, conseillée par Garat le 27 mai, et qui n'aboutit qu'à lui faire voir à quel degré elle était désormais captive : triste revers de la journée où Louis XVI, voulant éprouver s'il était libre, avait tenté la promenade de Saint-Cloud ! Garat ne fut pas plus heureux quand, pour ramener l'Assemblée à l'union, il proposa que les principaux membres des deux partis se sacrifiassent par une retraite volontaire : proposition digne de sa politique de bascule, qui le livra aux risées de la Montagne. Barère aussi proposa l'ostracisme, mais seulement pour les modérés[2].

Ce ne fut pas un ostracisme, ce fut la proscription du parti modéré

[1] Cité par M. Dauban, *la Démagogie en* 1793 *à Paris*, p. 218. — C'est le même jugement que porte Sébastien Mercier, dans son *Nouveau Paris :* « Pendant tout le jour, la Convention fut entourée de 80,000 hommes, ignorant, la plupart, pourquoi on les avait rassemblés. La Convention, cette puissance formidable, qui avait fait la faute inconcevable de donner la force armée à son ennemie, n'était plus qu'un corps atténué, à qui il ne restait aucun moyen de résistance. Il n'y a pas de doute que si les véritables citoyens de Paris, qui étaient alors sous les armes, eussent été instruits de toutes les ruses machiavéliques, cette journée ne se fût terminée d'une manière différente » (ch. CCVI, t. II, p. 255, édit. 1862).

[2] Voyez Schmidt, t. Ier, p. 378.

qui l'emporta par les décrets rendus dans cette journée contre les Douze et les Vingt-Deux, c'est-à-dire contre les membres de la commission attaquée et les principaux Girondins.

Après le 2 juin, Garat ne pouvait plus se faire illusion sur les résultats de sa politique. « Il écrivit ce soir même sa démission, » dit M. Schmidt ; mais on le retint. Son châtiment n'aurait pas été complet, si on ne l'eût retenu au pouvoir pour sanctionner, en quelque sorte, par sa présence la persécution de ses amis. Il reste donc et il garde sa police, et Dutard continue de lui faire ses rapports sur Paris, sur les périls de la situation et les moyens de salut : il y voit plus de périls que de moyens de salut. Si des diversités dans les aperçus, des fluctuations dans les espérances, des contradictions même dans les conseils sont pardonnables, c'est surtout à une époque aussi troublée, quand les choses se présentent sous des aspects si divers, quand les esprits dans le peuple lui-même subissent le contre-coup des événements, et que les faits sont recueillis, commentés jour par jour, sans qu'on puisse corriger l'impression de la veille autrement qu'en paraissant y contredire. C'est principalement après le 31 mai que l'on peut signaler ces inconvénients dans les rapports de Dutard. Il n'a plus, il n'a jamais eu grande foi en la puissance de la philosophie (Garat était un philosophe). Il ne croit plus qu'au sabre :

Les philosophes, dit-il ironiquement, veulent tout gagner par la persuasion... Bientôt, suivant eux, il faudra et il suffira de porter au combat, au lieu de canons, une édition complète des œuvres de Machiavel, de Montesquieu, de Rousseau, etc., et ils ne font pas attention que ces hommes, comme leurs ouvrages, n'eussent été et ne sont encore que des sots à côté d'un coupe-tête muni d'un bon sabre.

Il est clair qu'il faut éclairer le peuple; mais au moins faut-il n'employer pour la défense d'une constitution et des lois que les hommes qui y ont intérêt, n'employer pour la défense des propriétés que ceux qui en ont; ou si vous admettez des gens qui n'en ont pas, il est encore évident qu'ils ne voudront pas et qu'ils ne devront pas les défendre...

J'ai vu hier matin quatre hommes *comme il faut*, qui ont disserté longtemps, sans oser s'expliquer trop sur la dernière affaire. L'un d'eux a sorti de sa poche une feuille pour prouver, *le livre à la main*, que c'était illégalement qu'on avait mis en état d'arrestation les trente-deux.

Les observateurs, les philosophes, les grands raisonneurs, ont la gueule béante; ils bâillent comme des poissons...

Je les démonte, quand ils veulent me parler, ces grands raisonneurs. « Où est votre sabre? leur dis-je. Vous n'en avez pas, eh bien, taisez-vous donc. » (Jeudi 6 juin, *ibid.*, t. II, p. 4.)

La question tranchée à Paris par la mutilation de la Convention pouvait bien ne pas l'être sans appel. Les départements n'étaient

pas encore habitués à recevoir de la capitale les révolutions toutes faites. On avait protesté en Normandie, en Bretagne, à Bordeaux, à Marseille, contre la violence que, dès l'ouverture de la Convention, les factieux de Paris semblaient vouloir faire aux représentants de la France. Quand ces menaces venaient de s'accomplir, courberait-on la tête en silence? Rien ne le faisait croire. Tout annonçait le contraire. La résistance se préparait dans tous les principaux centres des départements; et il faut le dire, le peuple de Paris, étranger en masse au coup de main du 31 mai, qui l'avait moins fait que vu faire et laissé faire, n'était pas disposé à soutenir une guerre civile dans l'intérêt d'Hébert, de Chaumette et d'Hanriot.

On m'a assuré hier, écrit Perrière, un autre observateur dans son rapport du 17 juin à Garat, que la section de Bondy a pris un arrêté par lequel, si des départements se portaient sur Paris, tous les habitants de cette ville, excepté ceux nécessaires pour garder les postes sans armes, tous les corps constitués à leur tête et les juges de paix avec des rameaux d'olivier à la main, iraient à dix lieues les recevoir et les embrasser, bien résolus de ne donner ni aux ennemis du dehors, ni à ceux de l'intérieur, la douce satisfaction de voir couler le sang français et de laisser plutôt les chefs de parti se dévorer entre eux que de se battre pour un seul. Cet arrêté porté à toutes les sections de Paris a été reçu de toutes avec transport; on serrait les commissaires en pleurant, et, contre l'ordinaire, on voulut qu'ils assistassent à la délibération qui avait pour objet leur propre arrêté[1].

Les vainqueurs avaient maintenant à faire face aux dangers de la situation : dangers accrus; car avec la guerre étrangère dont les suites n'étaient pas moins à redouter depuis qu'on suspectait tous les généraux, il y avait à songer aux éventualités menaçantes d'une guerre civile bien plus étendue que la guerre de Vendée. Pour la guerre étrangère, il ne fallait pas compter beaucoup sur un redoublement de zèle à s'enrôler dans la ville de Paris :

J'observe qu'une levée, quelque peu considérable qu'elle dût être, serait bien difficile dans ce moment. Tous disent : « Levons-nous! » et c'est pour cela qu'aucun ne se lève... Les Jacobins disent : « Nous sommes les lumières et les apôtres de la république; si nous partons contre les ennemis, nous ne pourrons plus instruire, détromper, surveiller ni ranimer : donc nous devons rester à Paris. » Les Cordeliers tiennent aussi le même langage; les nomophiles, etc., etc.... Le tocsin, la générale n'effrayent plus : le canon d'alarme ne peut plus faire son effet, le Parisien est assourdi[2].

[1] Perrière à Garat, n° 19. 17 juin, *ibid.*, p. 65.
[2] Julian (de Carentan) à Garat (probablement du 13 juin 1793), *ibid.*, p. 32.

Quant à la guerre civile, c'est tout au plus si on se croyait sûr d'empêcher qu'elle n'éclatât. La Commune victorieuse croyait avoir besoin de se garantir sa victoire en désarmant tous ceux sur lesquels elle ne comptait pas. Il y eut bien quelques nobles velléités de résistance :

On m'a raconté aux Halles, ce matin, qu'un capitaine chez qui on était allé pour lui demander son fusil avait admis chez lui la force armée. On entre dans sa chambre; son fusil était à côté de la porte. Lui s'est tenu au milieu, au travers d'une table sur laquelle reposaient une paire de pistolets et un sabre. — « Votre fusil. — Mon fusil!... Le voilà, vous pouvez le prendre; mais je préviens que le premier qui porte la main dessus... » Ces messieurs se sont retirés paisiblement, et on assure que cet homme courageux est gardé à vue[1].

Malheureusement parmi les chefs, les meilleurs donnaient leur démission. Témoin ce commandant du Contrat-Social, bataillon dont Dutard faisait partie :

J'avais invité le capitaine de la compagnie à l'Assemblée, tous mes camarades, pour aller en députation chez lui; mais je crains tout comme eux d'être mis *en état d'arrestation*.

Voilà, messieurs les constitutionnels, les beaux fruits de vos grandes mesures révolutionnaires. Si vous n'en étiez vous-mêmes les dupes, je serais tenté de croire que vous vous entendiez avec les factieux pour opprimer les honnêtes gens, lorsque vous avez établi, ou du moins maintenu si longtemps les comités révolutionnaires. Il est plus clair que le jour que ce sont eux qui ont abattu le courage des gens les plus honnêtes. (*Ibid.*, p. 6.)

Chose curieuse, après la révolution qui venait de marquer le commencement de la Terreur, à l'octave de la Fête-Dieu, la procession sortit encore dans quelques quartiers de Paris. A Saint-Eustache, comme plusieurs personnes avaient déjà tapissé, le curé alla prendre l'avis du Comité révolutionnaire qui refusa ; mais :

Vers cinq ou six heures, les dames de la halle s'y sont portées en foule. Elles ont demandé au curé des explications. Le curé les a renvoyées à se pourvoir vers le comité révolutionnaire; et, après avoir été traité comme il le méritait bien, il (le comité) a délivré une permission, et la procession s'est faite sans tambour ni musique

Dans le faubourg Saint-Marceau tout était tapissé, et les Gobelins ont étalé comme à l'ordinaire les chefs-d'œuvre de l'art. On en a excepté cependant les attributs de la royauté; mais on a pu prévoir que les traits de

[1] Dutard à Garat, 6 juin *ibid.*, p. 6.

l'Histoire sainte ne pourraient que plaire au plus grand nombre, et ils ont été mis en évidence. (*Ibid.*, p. 9[1].)

Dutard ne renonçait pas à l'espoir d'une réaction, réaction qu'il eût souhaitée pacifique : il eût voulu *modérantiser* les enragés par les honnêtes gens, et, chose plus singulière, il semble qu'il ne désespérait pas encore de Garat :

Je vous le répète, monsieur, les choses sont pleines et entières ; vous avez en main des moyens plus qu'il ne faut, mais il faut s'en servir vigoureusement.

Ici sont des députés de Marseille ; eh bien, retenez les commissaires de Marseille, ceux d'Angers, etc. Le Havre en a envoyé un qui est plein d'esprit, et qui connaît M. Lanjuinais ; eh bien, invitez M. Lanjuinais à le retenir ; c'est un homme qui est bouillant, qui parle avec force, qui a des moyens.

Ici sont des officiers ou volontaires des départements ; eh bien, n'en laissez échapper aucun de ceux qui aiment l'ordre et la paix, quand vous devriez les solder à 12 liv. par jour. Appelez-en le plus que vous pourrez, et ne craignez rien de la part du peuple. (7 juin, *ibid.*, p. 12.)

Il ne se dissimulait pas le péril si la lutte s'engageait entre Paris et les départements ; la Commune pouvait faire appel à tous ceux qui ont intérêt aux troubles :

Toute la canaille qui est dans les environs de Paris accourt au moindre coup de tambour, parce qu'elle espère de faire un coup lucratif. J'ai vu, ces jours passés, des gens de Versailles, de Neuilly, de Saint-Germain-en-Laye, etc., qui étaient ici à demeure, par l'odeur alléchés (*ibid.*).

Mais il croyait encore pouvoir compter sur le vrai peuple de Paris :

Un homme instruit, un philosophe, voulait me soutenir dernièrement qu'à Paris il n'y avait pas le sixième de la population qui eût quelque chose. Je crois, au contraire, qu'il y a amplement les deux tiers qui ont quelque chose vaillant. Je comprends dans cette classe ceux qui lui sont tellement liés que, quoiqu'ils n'aient rien, ils ne peuvent ni ne veulent rien piller, rien voler. (*Ibid.*, p. 13.)

[1] Le manuscrit porte à tort *vendredi* 7 *mai*, au lieu de *vendredi* 7 *juin*. — A la date du 17 juin, Dutard écrit encore à Garat : « Hier, en passant aux Halles, j'ai vu, dans l'une des petites rues transversales, un prêtre qui portait le viatique à un pauvre homme. Six hommes armés, bons sans-culottes, et tout à fait de la dernière classe, lui ont fait les honneurs. Ils l'ont accompagné jusqu'à la porte, et ont fait sentinelle devant la porte, pour l'accompagner encore quand il sortirait. Tout le monde, de très-loin, s'est prosterné à genoux. Je me suis agenouillé comme les autres. Ces pauvres gens, malgré la philosophie et l'intrigue, maintiendront leur bon Dieu et leur liberté. » (*Ibid.*, p. 63.)

Et il reprenait confiance en voyant quelques sections résister au désarmement qui allait tout livrer à la Commune :

Le désarmement continue à se faire dans plusieurs sections. Il fait de la peine à presque toutes les classes des citoyens, pauvres et riches. La section des Halles est une de celles qui a le plus désarmé. Je crois cependant qu'elle a arrêté que le désarmement de chaque citoyen suspect serait discuté en assemblée générale. — L'un de ses membres les plus estimés de la faction était d'avis, et a proposé d'arrêter, que l'on ferait revenir des frontières tous les volontaires qui y sont pour composer la force armée de Paris.

La section de la Trinité, rue Grenéta, a arrêté qu'elle reconnaissait qu'il n'y avait point de gens suspects dans son arrondissement.

Plusieurs autres sections, m'a-t-on dit, ont pris des arrêtés à peu près semblables pour empêcher le désarmement.

Celle de la Butte-des-Moulins a pris des arrêtés pour faire mettre en liberté plusieurs de ses capitaines mis en état d'arrestation.

J'ai rencontré, en venant ici, Dayroland, du Contrat-Social, avec le commissaire de police Montvoisin. Dayroland tient bon et a du courage comme quatre, mais il n'est pas secondé, il est presque seul. Il m'a dit : « Si dans chaque section il y en avait seulement quatre comme moi, nous les mènerions tous. » Il m'a fait de grands reproches de ce que je ne m'étais pas joint à lui. (*Ibid.*, p. 13.)

Il y a des moments où ses illusions se dissipent. Il écrit le 11 :

Donnez-leur un bât, seigneur, et vous aurez des ânes.

Les bourgeois de Paris, les marchands, les propriétaires, en un mot, persévèrent dans leur avarice, dans leur insouciance, dans leur égoïsme. On les voit généralement toujours également occupés de leurs affaires particulières et rarement des affaires publiques. Il est une remarque à faire, c'est que les marchands de vin, qui sont presque tous aristocrates dans le sens qu'on l'entend dans ce moment, ne sont jamais plus occupés et ne vendent jamais tant que les jours de révolution ou d'insurrection du peuple. Aussi les voit-on chez eux avec deux, trois, quatre garçons : « Comment quitter, lorsqu'on a tant de pratique? il faut bien servir le monde; qui les servira, si moi et mes garçons nous nous en allons? » Ce qui se passe dans une rue se passe en même temps dans toutes celles de Paris. Quand parviendra-t on à tirer parti de ces braves gens-là? C'est lorsqu'il n'y aura à peu près plus de ressources, et qu'alors, forcés de fermer boutique, vous verrez toute la classe occupée, réunie en masse, faire complétement la loi à celle qui ne l'est pas. (*Ibid.*, p. 19.)

Il ne se méprend pas davantage sur les dispositions du peuple à l'égard des vaincus. A propos de la translation du duc d'Orléans au fort Saint-Jean à Marseille, et des applaudissements du peuple à l'arrivée de cette nouvelle à Paris, il dit :

Péthion subirait le même sort, que toutes les classes du peuple y applaudiraient encore... De manière que le *vertueux* Péthion, qui a voulu ou

n'a pas voulu servir le peuple, mais qui du moins a été l'idole du peuple, se trouve regardé par lui comme l'un de ses oppresseurs... C'est une bien vilaine espèce que l'espèce humaine. L'aristocratie même subalterne (la bourgeoisie) ne s'intéresse pas plus au sort des 32[1] que s'ils étaient des bêtes fauves qu'on eût réencagées après qu'elles se seraient échappées. On répète, par exemple, le discours de Desprémesnil à Péthion, lorsque le peuple l'assommait de coups sur la terrasse des Feuillants : « C'est ce même peuple qui me portait en triomphe, il y a deux ans, qui m'assomme aujourd'hui! »

Joignez-y cette observation qu'il fait un peu plus bas :

Une remarque importante que je ne dois pas omettre ici, et qui peut vous faire éviter l'écueil où vous pourriez tomber! Le peuple en masse a un certain respect pour la représentation nationale comme seul point de ralliement; mais il a peu d'égards et de déférence pour les membres qui la composent, de manière qu'il lui serait indifférent de voir tomber le glaive judiciaire sur la tête du plus honnête homme ou du plus coquin de la Convention. Guadet, Péthion, Brissot et autres ne trouveraient pas trente personnes à Paris qui prissent leur parti, qui voulussent même faire la moindre démarche pour les empêcher de périr. (*Ibid.*, p. 37.)

Et cependant il ne croit pas au triomphe définitif des gens de la Commune :

Depuis deux jours les groupes ont repris; soit les enragés, soit les modérés, ils ne peuvent se contenir dans leur peau.

Les enragés voudraient encore faire les méchants, mais ils ne sont pas secondés; ils paraissent vouloir qu'on fasse le procès aux trente-deux, mais à condition qu'on les guillotinera, car s'ils pouvaient soupçonner qu'on les remît en place, la petite faction hasarderait d'en faire justice elle-même. Je crois que ce sera leur rendre beaucoup de services que de les laisser où ils sont, en attendant des forces ou de nouveaux événements. (*Ibid.*, p. 36[2].)

Et il croit toujours que la force serait aux modérés s'ils voulaient agir de concert :

Une observation générale que je crois devoir placer ici, et qui est propre à vous rassurer, c'est qu'à regarder en somme la ville de Paris, je trouve que le parti modéré, avec ce qui lui est attaché, est beaucoup plus nombreux et plus fort que le parti enragé. Du gros banquier au boutiquier détailliste, du boutiquier à l'artisan et au rentier, il s'est fait une graduation qui forme une barrière insurmontable pour la faction.

[1] Les Douze et les Vingt-Deux, dont deux faisaient partie des Douze.

[2] Jeudi 13 juin, onze heures du matin. Dutard a écrit : *jeudi* 11 *juin;* erreur de plume, causée par le chiffre qui suit.

Il est d'observation certaine que, dans les sections les plus enragées de Paris, le modérantisme y domine si fortement que les modérés l'emportent à chaque fois qu'ils veulent s'en donner la peine. Si tous les marchands de vin et les rôtisseurs de Paris fermaient boutique à la fois, les garçons qu'ils ont chez eux étrangleraient tous les factieux. Rappelez-vous que, lors du dernier enrôlement, dans la section des Halles et celle de Bon-Conseil, les enragés ont été forcés de demander grâce. (*Ibid.*, p. 37.)

Mais qui pourrait encore rallier les modérés? Un seul homme, celui qui par un bizarre contraste reste encore au pouvoir quand ses amis sont tombés (il est vrai qu'il n'a pas peu contribué à leur chute) : c'est Garat. Dutard cherche à éveiller l'émulation de Garat en lui donnant l'exemple de Chaumette. Chaumette a grandi dans son esprit par le succès. Ce n'est plus l'énergumène que l'on a vu, c'est un politique, presque un philosophe :

Voici mes réflexions sur le réquisitoire de Chaumet, que je n'ai pas trouvé aussi enroué qu'à l'ordinaire, je dis plus en qui j'ai cru remarquer de la dignité et de la philosophie.

M. Chaumet porte son ambition à devenir chef de la faction. Il n'a pas encore tous les talents requis, mais il a du caractère.

Chaumet confraternise avec les deux factions, haute et basse, jacobite et cordelière, et il s'occupe sérieusement à réunir toutes les deux à une seule pour se faire un grand parti.

Il les a tenues divisées jusqu'à ce jour, parce que pour le coup de main il avait plus à espérer des Cordeliers que des Jacobins ; il vaut mieux être maître qu'être valet : « Les Cordeliers, dit en lui-même Chaumet, sont moins lents, moins réfléchis sur l'emploi des moyens dont ils font usage; quand il en sera besoin, et lorsque je le jugerai nécessaire, je n'ai qu'à donner un coup de sifflet, et j'aurai à l'instant une armée de Cordeliers aux bras bien *poilus;* ils ne font pas de métaphysique, eux, mais ils frappent fort, ils sont prêts à tout hasarder. »

C'est ce que nous avons vu dans la dernière insurrection ; il était tacitement défendu à aucun Jacobin de proposer aucune mesure de modération, à peine d'être regardé comme suspect et d'être à l'instant destitué.

L'insurrection une fois passée, et lorsque M. Chaumet a eu fait ce qu'il voulait faire, il a cherché à rallier les Jacobins un peu divisés d'opinion entre eux. Il a, dans les sections, cherché à intimider les uns et à rassurer les autres; il voudrait actuellement, par la crainte ou par l'intérêt, réunir tous les partis pour prouver aux départements que la dernière insurrection a été le fruit de l'indignation de tous les citoyens de Paris.

Ce petit bonhomme-là ne manque pas de talent; du moins, il s'entend fort bien en révolution. (12 juin, *ibid.*, p. 25.)

Mais Dutard suppose-t-il que Garat puisse avoir la pensée de lutter contre Chaumette? et sérieusement croit-il que les modérés soient encore une force? Il y a bien des patriotes qui, par déception ou par

dépit, se tournent vers les modérés. Mais combien y a-t-il de modérés qui relèvent la tête et osent parler encore?

Si vous parvenez à réunir sur cinquante mille modérantisés seulement trois mille, je serai bien étonné; et si sur ces trois mille, il s'en trouve seulement cinq cents qui soient d'accord et assez courageux pour énoncer leur opinion, je serai plus étonné encore. Ceux-là par exemple peuvent s'attendre d'être septembrisés. (18 juin, *ibid.*, p. 70.)

Dès ce moment, Dutard n'essaye plus de pousser Garat à l'action. Il observe toujours, il raisonne encore; et ses observations ne sont pas plus favorables aux Jacobins; témoin ce qu'il dit d'un des membres du Comité révolutionnaire de sa section, expulsé par des gens qui ne valaient pas mieux que lui :

J'ai été scandalisé de voir ainsi expulsé, vilipendé par ses dignes collègues le citoyen David. Il a mille titres qui lui donnent droit à la gestion de la chose publique : 1° il est marchand de vin et il est presque toujours soûl; 2° etc. (16 juin, *ibid*, p. 55.)

Il n'a donc pas grande estime pour les soutiens du régime nouveau; il n'est guère plus grand admirateur de ses fêtes, témoin ce qu'il rapporte de la fête civique des Champs-Élysées :

Je n'ai vu de la vie rien de si triste... tout le monde, pauvres et riches, hommes et femmes, étaient calmes et paraissaient dégoûtés. Je n'ai pas entendu un seul cri de : « Vive la nation, vive la république! » Le peuple a vu passer le cortége à peu près comme il regardait passer jadis un convoi funèbre.

Dès le commencement, une femme toute déguenillée, grosse Margot du nombre de celles qui portent la hotte à la halle, s'est mise à la tête du cortége, derrière la cavalerie; les gendarmes ont beaucoup ri, mais ils n'ont eu garde de la déplacer, parce qu'elle avait une cocarde et un gros bouquet. Elle servait beaucoup à embellir la fête...

Quant au général qui présidait à cette fête, voici le portrait qu'il en fait :

M. Hanriot est une espèce d'artisan de bas rang, qui m'a paru avoir été soldat. Sa taille est de 5 pieds 3 pouces tout au plus.

Il a à peu près 40 (ans).

Il a une figure très-dure et grimacière; il fait de ce genre de grimaces qui désignent un vilain homme : coléreux par caractère, un peu réfléchi et très-grossier.

Quand il parle, on entend des vociférations semblables à celles des hom-

mes qui ont eu le scorbut ; une voix sépulcrale sort de sa bouche, et quand il a parlé, sa figure ne reprend son assiette ordinaire qu'après des vibrations dans les traits de sa figure ; il donne de l'œil par trois fois et sa figure se met en équilibre.

Il m'a paru n'avoir fréquenté que des hommes désordonnés ; je suis sûr qu'on trouverait en lui l'amour du jeu, du vin, des femmes, et tout ce qui peut constituer un mauvais sujet.

Il ajoute quelques traits qui montrent en quelle estime était le personnage et achèvent de le peindre :

Le cortége a donc défilé devant le général Hanriot...

Un jeune homme, âgé à peu près de 24 à 25 ans, mais qui a servi, a refusé de saluer son général, il a défilé en reculant, et lorsqu'on lui a observé qu'il allait passer devant le général, il a répondu à sa troupe : « Allez toujours. »

M. Hanriot a rassemblé son état-major. Il a demandé, avant de partir, un cavalier pour lui donner des ordres ; et, après les lui avoir donnés : « Donnez-moi la main, » lui a-t-il dit. Le gendarme a voulu tirer son gant. « Donnez-moi la main, la main tout simplement ; » et d'un air de confraternité et en même temps de protection : « Va, mon ami, va. » (24 juin, *ibid*, p. 85.)

Il montre le progrès de la *désaffection* dans le peuple :

Les femmes de la halle, sauf quelques-unes qui sont soldées, ou celles dont les maris sont jacobins, jurent, pestent, sacrent, maugréent, mais elles n'osent pas parler trop haut parce qu'elles craignent toutes le Comité révolutionnaire et la guillotine. Ce matin, m'a ajouté le marchand, j'en avais 4 ou 5 ici. Elles ne veulent plus qu'on les appelle du nom de citoyennes. Elles disent qu'elles.... sur la république. (Même jour, *ibid.*, p. 87.)

Il montre même l'isolement où sont retombés les *enragés*. Si les modérés ne sont plus en état d'agir, il aime à croire qu'ils pourraient résister à de nouvelles entreprises :

Les aboyeurs de la faction paraissent désirer l'abolition de la permanence des sections ; ils s'en expliquent même et disent que l'aristocratie y remplit partout les assemblées ; qu'il n'est plus possible d'y rien faire.

Il est certain que, pour peu que les modérés tiennent bon, il sera bien difficile qu'aucun événement frappe Paris. (*Ibid*, p. 87.)

Il fait voir aussi d'où peut naître la réaction et jusqu'où elle pourra aller sous le régime qui s'intronise :

Une idée essentielle, dont on ne vous a peut-être pas fait part et que vous

n'avez peut-être pas eue vous-même, c'est que le premier des citoyens qui ne fait pas bien ses affaires est d'abord mécontent, bientôt il est modéré, et l'instant d'après aristocrate, et puis, et puis presque en même temps contre-révolutionnaire ; de manière que ce n'est plus l'intégrité de la Convention que cette partie du peuple demande, mais bien un roi, et l'ancien régime si vous voulez. (21 juin, *ibid.*, p. 80.)

Et ce qu'il a observé chez les autres, il le prouve en quelque sorte par lui-même. Ce défenseur de la république, ce Girondin, et plus que Girondin, parlera presque comme un royaliste :

Le malheur des Français a daté du jour, non pas que Louis Capet a été guillotiné, mais bien du jour qu'il a été décrété qu'il serait jugé. Mais que pouvait-on en faire? quoi en faire? l'avoir laissé au Temple. Il avait lui seul plus d'influence sur l'esprit du peuple que n'en a jamais eu toute la représentation nationale. (*Ibid.*, p. 54.)

Au delà du 25 juin, il n'y a plus de rapport de Dutard à Garat. Garat l'avait-il remercié? commençait-il à trouver ses rapports compromettants?

Mais Garat lui-même, malgré tout ce que lui devait la révolution du 31 mai, se trouvait mal à l'aise entre Danton et Robespierre. Il y a des services indirects dont les factions ne gardent pas de reconnaissance ; des auxiliaires dont elles ont hâte de se débarrasser. Garat suspecté, harcelé, un peu poussé dehors, donna enfin sa démission le 15 août ; et personne ne le pressa de la retirer.

Quant à la ville de Paris, où la mollesse et la désorganisation des modérés, trahis d'ailleurs par la faiblesse et les hésitations du gouvernement, avaient laissé quelques audacieux accomplir une révolution nouvelle, elle est jugée comme siége d'assemblées souveraines par un homme qui n'attendit point pour cela l'expérience de beaucoup d'autres révolutions :

« La France entière, dit le conventionnel Mercier dans son *Nouveau Paris*, aura constamment à reprocher à Paris, la victoire de Paris seul sur la France, lorsque 30,000 hommes armés enveloppèrent la Convention, déclarèrent traîtres à la patrie les défenseurs de l'ordre et des propriétés, et demandèrent leurs têtes. Le rapporteur de la commission des Douze allait nommer les véritables complices de Dumouriez; les assassins, les brigands, les fauteurs de l'anarchie allaient être connus; le triumvirat de Danton, de Marat et de Robespierre n'aurait pas eu lieu ; les décemvirs nés à la suite du triumvirat n'auraient pas épouvanté la nation et l'histoire de leurs auda-

cieux forfaits. Dangereux exemple d'une minorité qui a sous sa main, dans un petit espace, ses protecteurs et ses appuis, toujours plus forte qu'une majorité dont les soutiens sont dispersés et comme perdus sur un vaste territoire tel que la France...

« La grande louve, la jacobinière, eut donc son infernal repaire à Paris; on la mettait en mouvement à l'aide des sociétés populaires, et après que ses aboiements avaient jeté au loin la terreur, on faisait adopter les projets les plus monstrueux dans le sein et dans le choc des émeutes. Partout ailleurs la Convention nationale, forte par elle-même, n'eût pas succombé, et avec elle la nation entière. Dès qu'on eut trouvé l'art de commander à la minute une insurrection parisienne, il n'y eut plus de liberté pour nous, et la tyrannie décemvirale fit assassiner en grande pompe et décima à volonté les législateurs et les particuliers[1]. »

H. Wallon.

[1] Mercier, *Nouveau Paris*, ch. ccxliv, t. II, p. 380-382.

LE THÉATRE DE QUINAULT

I

Il y a de ces esprits d'élite, de ces génies privilégiés qui s'imposent, pour ainsi dire, et qui, entrant de plain pied et sans discussion dans la postérité, gardent éternellement la place qu'ils ont prise dès le premier jour, et paraissent même, contrairement à l'optique des objets matériels, grandir de plus en plus à mesure qu'ils s'éloignent. Les exemples en sont fréquents dans notre littérature. Tous nos grands écrivains, ou presque tous, ont été proclamés grands de leur vivant, ont emporté le témoignage des meilleurs juges; et notre goût toujours si sûr, malgré sa promptitude, s'est piqué à juste titre de ne point attendre l'avis des siècles. Mais ce goût s'est trompé ou s'est laissé surprendre dans des sujets moindres ; il a eu le respect des grands critiques, comme il avait l'amour des grands écrivains. Certains jugements ont été pour lui paroles d'Évangile, et il n'a pas toujours su réagir à propos et faire casser un arrêt injuste, même quand il avait sous les yeux et dans les mains les preuves vivantes de l'injustice. Si aucun génie supérieur n'a été réellement méconnu en France, des écrivains de mérite, et qui viennent les premiers après les maîtres, que dis-je? qui quelquefois sont des maîtres eux-mêmes, ont été objets de mépris et de risée, et, malgré toutes les réclamations, malgré toutes les prises d'armes tentées en leur honneur, n'ont pu reprendre aux yeux du public la place dont des arrêts iniques les avaient fait descendre, et qui, en définitive, reste la leur.

Quinault est certainement un des plus frappants exemples de ce que nous avançons là. Il avait débuté très-jeune au théâtre, et avec

beaucoup d'éclat. Toutes ses pièces, tragédies ou comédies, avaient été accueillies avec une faveur marquée. Il était devenu l'auteur à la mode ; il offusquait par ses succès la vieillesse du grand Corneille, et avait été proclamé le poëte de l'amour bien avant que Racine ne se fût révélé. Il suffisait qu'une pièce fût de Quinault, pour qu'elle eût l'appui du beau monde, et surtout des femmes. Nous ne faisons allusion ici qu'à la première partie de sa carrière littéraire, car il renonça momentanément au théâtre, quand il était encore en pleine possession de la vogue, et cela pour complaire à une jeune veuve qu'il aimait et qui ne lui accorda sa main qu'à ce prix. Ce ne fut que plus tard, après quelques années de silence et d'inaction qu'il s'associa avec Lulli, et qu'il écrivit ces incomparables opéras qui ont survécu à la musique à laquelle ils devaient, suivant Boileau, toute leur vie et toute leur chaleur.

Puisque nous avons prononcé le nom de Boileau, il nous faut d'abord reviser le procès qu'il a intenté à notre poëte, procès qui a été perdu par Quinault en première instance, mais dont l'injuste arrêt a été cassé en appel. Une partie du public lettré ne connaît guère pourtant aujourd'hui Quinault que par les immortelles épigrammes du célèbre satirique.

> Si je pense exprimer un auteur sans défaut,
> La raison dit Virgile et la rime Quinault.

C'est le premier coup porté, c'est aussi celui qui fit le plus de mal, car il est certain que Quinault n'est pas un auteur sans défauts, et l'épigramme a pris tout de suite de cette circonstance un air de justesse et d'impartialité. Elle se trouve dans la satire II, qui est de 1664, et qui est dédiée à Molière. L'année suivante, Boileau, non content de ce trait perfide, revint à la charge dans la satire III, qu'on désigne ordinairement sous le titre du *Souper ridicule*. Les convives, tout en causant, parlent des poëtes les plus à la mode. Un campagnard, un beau parleur, relevant sa moustache et imposant silence à tous, dit entre autres sottises :

> « Je ne sais pas pourquoi l'on vante l'Alexandre :
> « Ce n'est qu'un glorieux qui ne dit rien de tendre...

(L'*Alexandre* de Racine venait de paraître, et, quoiqu'il soit aussi un héros doucereux, Boileau, aveuglé par son amitié, le présente sous un tout autre aspect.)

> « Les héros chez Quinault parlent bien autrement,
> « Et jusqu'à : Je vous hais ! tout s'y dit tendrement.
> « On dit qu'on l'a drapé dans certaine satire

Qu'un jeune homme... — Ah! je sais ce que vous voulez dire, »
A répondu notre hôte : ... « Un auteur sans défaut,
« La raison dit Virgile et la rime Quinault. »
« — Justement. A mon gré, la pièce est assez plate.
« Et puis blâmer Quinault! Avez-vous lu l'Astrate?
« C'est là ce qu'on appelle un ouvrage achevé.
« Surtout l'anneau royal me semble bien trouvé.
« Son sujet est conduit de la belle manière,
« Et chaque acte en sa pièce est une pièce entière.
« Je ne puis plus souffrir ce que les autres font.
« — Il est vrai que Quinault est un esprit profond, »
A repris certain fat.....

Il est évident que l'auteur en veut particulièrement à Quinault, mais aussi qu'il sait bien qu'il s'attaque à forte partie. Du reste, cet *Astrate*, dont il a si mauvaise opinion, est la plus remarquable tragédie de notre poëte; nous l'analyserons avec détail, nous en ferons des citations, nous reproduirons même des scènes entières ou des parties de scènes, et le lecteur pourra se prononcer en connaissance de cause.

On a dit que Boileau ne s'était montré agressif qu'à l'égard des mauvaises pièces de Quinault, et que les satires où il parle de lui sont antérieures à tous les opéras qui ont fait sa gloire. L'opinion de Boileau ne fut nullement modifiée par l'apparition des opéras. N'était-ce pas encore Quinault qu'il avait en vue, quand, dans la satire X, il rappelait avec mépris :

..... Ces discours sur l'amour seul roulant,
Ces doucereux Renaud, ces insensés Roland,
Et tous ces lieux communs de morale lubrique
Que Lulli réchauffa des sons de sa musique?

Dans son dialogue des *Héros de roman*, il s'est attaqué par deux fois à Quinault, et cet acharnement est tout à fait significatif. Du reste, le premier trait qu'il lui lance est charmant et très-juste. Pluton demande à Diogène : « Quelle est cette femme que je vois qui arrive?

DIOGÈNE.

Ne reconnaissez-vous pas Thomyris?

PLUTON.

Quoi! cette reine sauvage des Massagètes, qui fit plonger la tête de Cyrus dans un vaisseau de sang humain? Celle-ci ne pleure pas, j'en réponds. Qu'est-ce qu'elle cherche?

THOMYRIS.

« Que l'on cherche partout mes tablettes perdues;
« Mais que, sans les ouvrir, elles me soient rendues. »

Ce sont les deux premiers vers que prononce la reine Thomyris dans *la Mort de Cyrus*, une des plus mauvaises pièces de Quinault, écrite dans le style des héros de mademoiselle de Scudéry, et, nous le répétons, la critique est aussi juste que fine. Mais le second trait nous semble moins heureux et ne porte pas, selon nous. Il faut citer tout le passage.

PLUTON.

« Quel est ce grand innocent qui s'en va des derniers, et qui a la mollesse peinte sur le visage? Comment t'appelles-tu?

ASTRATE.

Je m'appelle Astrate.

PLUTON.

Que viens-tu chercher ici?

ASTRATE.

Je veux voir la reine.

PLUTON.

Mais admirez cet impertinent! Ne diriez-vous pas que j'ai une reine que je garde dans une boîte, et que je montre à tous ceux qui veulent la voir? Qu'es-tu, toi? As-tu jamais été?

ASTRATE.

Oui-da, j'ai été, et il y a un historien latin qui dit de moi en propres termes : « *Astratus vixit.* Astrate a vécu. »

PLUTON.

Est-ce là tout ce qu'on trouve de toi dans l'histoire?

ASTRATE.

Oui, et c'est sur ce bel argument qu'on a composé une tragédie, intitulée du nom d'*Astrate*, où les passions tragiques sont maniées si adroitement, que les spectateurs y rient à gorge déployée depuis le commencement jusqu'à la fin, tandis que moi j'y pleure toujours, ne pouvant obtenir que l'on m'y montre une reine dont je suis passionnément épris. »

Astrate est amoureux de la reine, et la demande à tout le monde, lorsqu'il est dans son palais. Il n'est pas plaisant du tout de la lui faire demander à Pluton, qui a raison de lui répondre qu'il n'a pas une reine dans une boîte pour la montrer au premier venu, tandis que ceux auxquels Astrate s'adresse dans la tragédie ne sont nullement en droit de lui répondre cela. Astrate est un sujet d'invention. Boileau raille Quinault d'avoir traité un sujet qui n'est pas historique. Mais Corneille avait plusieurs fois déjà donné l'exemple de semblable licence, et dans des œuvres justement applaudies. La tragédie d'*Astrate* obtint un très-grand succès, non-seulement dans sa nouveauté, mais toutes les fois qu'on la remit au théâtre, et il est

encore impossible aujourd'hui de la lire sans intérêt. Il est donc souverainement injuste de prétendre que les spectateurs y riaient à gorge déployée. Du reste, c'était un parti pris chez Boileau de n'accorder à Quinault aucun mérite, même celui qu'il était impossible de lui contester. Il le cite encore, dans la satire IX, parmi les auteurs le plus justement oubliés, et il le cite le dernier après une énumération des noms les plus ridicules ou les plus profondément inconnus. Enfin, comme pour se résumer, et afin qu'il n'y eût aucun doute sur son opinion définitive, il a dit dans sa correspondance, à un moment où toutes ces querelles semblaient apaisées : « Je ne veux pas offenser la mémoire de M. Quinault, qui, malgré tous nos démêlés, est mort mon ami. Il avait, je l'avoue, beaucoup d'esprit et un talent particulier pour faire des vers bons à mettre en chant... Mais pour les autres pièces de théâtre qu'il a faites en fort grand nombre, il y a longtemps qu'on ne les joue plus, et on ne se souvient pas même qu'elles aient été faites! » Or, c'est de l'auteur d'*Astrate* et de *la Mère coquette* que l'implacable satirique parle ainsi! Il n'y a d'autre moyen de lui répondre que de faire connaître ces deux pièces, dont la première est certainement une des belles tragédies de l'ancien répertoire, dont la seconde est une comédie qu'il faut de toute nécessité ranger au nombre des chefs-d'œuvre, écrites toutes deux dans une langue facile, claire, harmonieuse, qui n'était déjà plus celle de Corneille, dans une langue plus moderne, plus neuve en quelque sorte, et qui donnait le ton à l'exquise douceur de celle de Racine. Il est inconcevable que Boileau ait méconnu ces qualités de style, ou que, du moins, Racine ne les lui ait pas fait remarquer. Mais ce dernier n'était en 1665 que l'auteur d'*Alexandre*, et peut-être n'était-il pas apte encore à discerner les bons endroits où Quinault lui enseignait le langage de la véritable tendresse.

Quinault porta longtemps le poids des attaques si rudes et si souvent réitérées du législateur du Parnasse. Il vivait toujours dans l'estime des connaisseurs, mais il était mort pour le public, et bien mort, croyait-on, ayant été tué par le ridicule. A cette époque, on mourait encore en France de ce mal-là. Il fallut que Voltaire se fît un devoir de remettre en honneur le doux poëte, car ce fut maître Arouet qui, le premier, et en toute circonstance, se déclara son champion. Voici ce qu'il dit dans *le Temple du Goût :*

« Despréaux, par ordre exprès du dieu du Goût, se réconciliait avec Quinault, qui est le poëte des grâces, comme Despréaux est le poëte de la raison.

Mais le sévère satirique
Embrassait encor en grondant

Cet aimable et tendre lyrique,
Qui lui pardonnait en riant.

« Je ne me réconcilie point avec vous, disait Despréaux, que vous ne conveniez qu'il y a bien des fadeurs dans ces opéras si agréables. — Cela peut être, dit Quinault, mais convenez aussi que vous n'eussiez jamais fait *Atys* ni *Armide.*

Dans vos scrupuleuses beautés,
Soyez vrai, précis, raisonnable;
Que vos écrits soient respectés :
Mais permettez-moi d'être aimable. »

Voilà tout. Voltaire n'ose produire que les opéras pour réconcilier les deux adversaires. Il est vrai qu'il pèse ici toutes ses paroles, et qu'il s'étudie à ne rendre que des jugements sans appel. Il fut plus hardi dans le négligé de la correspondance, dans les témérités de la conversation, et nous pourrions citer maint endroit où il se plaît à réhabiliter complétement Quinault, à proclamer le mérite incontestable de *la Mère coquette*, et à signaler les belles scènes de l'*Astrate* entre le héros et Sichée.

Nous aurons surtout pour but, dans cette étude, de faire connaître ces deux pièces, et de prouver qu'avant Racine, Quinault avait déjà fait briller dans la tragédie et dans la comédie les qualités qui devaient faire sa gloire dans l'opéra. Nous avons choisi ces deux ouvrages de préférence à tous les autres, car ils sont certainement les meilleurs et les seuls qui soient dignes d'être maintenus à la scène.

II

On lit, en tête de l'édition du Théâtre complet de Quinault, publiée en 1739, une assez longue préface qui a la prétention de parler plutôt du poëte que de l'homme. C'est un travail fort mal fait, où abondent les dissertations inutiles. L'auteur essaye, entre autres choses, de blanchir Quinault du reproche qu'on lui faisait d'être le fils d'un boulanger, et d'avoir servi chez le poëte Tristan l'Hermite, à titre de valet. Quinault était bien le fils d'un boulanger, c'est un fait constaté par son acte de naissance, et il n'y a pas à en rougir pour lui. Mais comme il n'avait que huit ans quand il entra chez Tristan, qui le prit en amitié et qui lui enseigna les règles de la poésie, il est probable qu'il n'était guère propre encore à rendre les services qu'on attend d'un domestique à gages. Les choses peu-

vent s'expliquer plus naturellement. Tristan avait un fils qu'il aimait tendrement, qui avait hérité d'une certaine fortune laissée par sa mère, et qu'il faisait élever avec beaucoup de soin. Il prit dans sa maison le jeune Quinault pour donner à ce fils un émule, un compagnon, un menin, comme on disait alors, et il s'attacha tellement à lui, que, plus tard, quand il perdit ce fils si cher, il reporta sur Quinault toute sa tendresse paternelle, et exigea même que le jeune poëte vînt s'établir de nouveau chez lui et ne le quittât plus. Mais n'anticipons pas. Quinault avait à peine dix-huit ans, lorsqu'il composa sa première pièce de théâtre, *les Rivales*, dont Tristan fut si satisfait, qu'il ne craignit pas de la présenter aux comédiens comme étant de lui. Ils en furent enchantés de leur côté, et lui en offrirent cent écus. C'était alors la méthode suivie entre les comédiens et les auteurs. On convenait d'un prix une fois payé, et les comédiens avaient le droit de disposer de la pièce comme ils l'entendaient, sans que l'auteur eût plus rien à prétendre sur les bénéfices réalisés. On assure que, quand Tristan crut devoir déclarer aux comédiens de l'hôtel de Bourgogne que la pièce n'était pas de lui, mais d'un tout jeune homme auquel il s'intéressait, ceux-ci n'en voulurent plus donner que cinquante écus au lieu de cent. Tristan se récria, les comédiens lui objectèrent que l'œuvre d'un jeune homme leur présentait moins de garanties de succès que l'œuvre d'un poëte acclamé; et, après bien des débats, il fut enfin convenu que le jeune auteur toucherait le neuvième des recettes que ferait la pièce. Telle est, assure-t-on, l'origine de ces droits d'auteur, qui ont sauvegardé les intérêts de quelques hommes de génie, et qui ont fait réaliser de nos jours de si beaux bénéfices à quelques hommes de talent.

Quoi qu'il en soit, *les Rivales* eurent un grand succès; elles rappelaient bien par l'intrigue une pièce de Rotrou, qui avait beaucoup réussi quelques années auparavant, mais elles s'en distinguaient par un style plus facile, déjà fort agréable, et qui accusait tout de suite un écrivain. Tristan fut ravi du résultat, et en jouit en véritable père. *La Généreuse Ingratitude* suivit de fort près *les Rivales* et emporta les mêmes suffrages. La vogue se déclara pour le nouvel auteur ; il donna pièce sur pièce, et ne marcha plus que de succès en succès. Nous devons toutefois nous hâter de dire que les tragédies de Quinault renchérirent encore sur la tendresse alors à la mode, et que, docile au goût du jour, il ne contribua pas peu à efféminer de plus en plus le théâtre. Ses héros n'ont jamais d'autre affaire que d'être amoureux; ils naviguent en pleine eau sur le fleuve du Tendre, même ceux qui ont acquis dans l'histoire le plus fier renom de férocité ; c'est sur ce point que porte surtout la critique de Boileau, et on est obligé de convenir qu'elle frappe juste. Cependant

les amoureux de Racine sont de la même famille ; il y a une nuance sans doute, mais s'ils paraissent un peu plus raisonnables, ils ne sont certes pas beaucoup plus historiques. L'amitié, comme nous l'avons dit, aveugla Boileau, ou, du moins, le fit taire. Du reste, Voltaire dans son *Temple du Goût*, devait rejeter contre Racine le reproche si constamment adressé à Quinault par son terrible ennemi. Parlant des héros de Racine, Voltaire ne dit-il pas :

Ils ont tous le même mérite,
Tendres, galants, doux et discrets ;
Et l'amour, qui marche à leur suite,
Les croit des courtisans français ?

Mais Voltaire ne réfléchissait pas que tous ses héros, à lui, sont exactement taillés sur le patron de ces héros amoureux dont il se moque. C'est que les poëtes, et surtout les poëtes dramatiques, sont dominés, sans s'en apercevoir eux-mêmes, par le goût du temps où ils écrivent. Leurs qualités leur appartiennent plus en propre que leurs défauts ; ceux-ci leur sont presque toujours imposés : ils tiennent les autres de la nature.

Tristan l'Hermite, tout en s'associant de cœur à la gloire de son jeune disciple, ne se laissa pas éblouir cependant, et l'engagea sagement à choisir un état. Il le fit entrer chez un avocat au conseil, comme qui dirait aujourd'hui chez un notaire ou chez un avoué. Les poëtes sont en général gens assez raisonnables et susceptibles de donner de bons avis, quand il s'agit des autres; ils ne sont tout à fait fous que lorsqu'il s'agit d'eux-mêmes. Quinault, sans cesser pour cela de se livrer à son goût favori, et sans produire moins d'une pièce en cinq actes et en vers chaque année, acquit pourtant assez de connaissance des affaires pour exercer avec succès son petit emploi et rendre à ses clients de véritables services. On raconte qu'à cette époque, ayant été mis en rapport avec un riche marchand de Paris que des associés malhonnêtes commençaient à inquiéter, il parvint, non sans peine, à déjouer leurs mauvais desseins. Ce marchand, qui l'appréciait comme homme d'affaires, et qui l'admirait en même temps comme poëte, avait une femme jeune et belle. Quinault fut admis dans leur intimité. Quels rapports s'établirent peu à peu entre lui et la belle marchande, c'est ce que nous croyons inutile de rechercher. Ce qu'il y a de certain, c'est que le mari étant mort par la suite, Quinault épousa la veuve, qui lui apporta en dot une très-jolie fortune. Ce ne fut pas seulement, du reste, aux maris qui avaient de jolies femmes qu'il prodigua les lumières qu'il avait acquises dans l'étude des lois et dans la pratique du droit. Lorsque Tristan l'Hermite vint à perdre son fils, les parents de sa femme lui intentèrent un méchant

procès pour des comptes qu'il devait rendre. Quinault se chargea de l'affaire, l'assista de son expérience et de ses conseils, et Tristan étant tombé malade par suite des inquiétudes que lui causaient toutes ces tracasseries, son jeune ami vint s'installer à son chevet, passa près de lui les jours et les nuits, le soigna comme le fils le plus tendre, et eut enfin la douceur de lui rendre à la fois la santé et la tranquillité d'esprit. C'est alors qu'il quitta son avocat pour aller loger chez Tristan. La chronique ajoute que le vieux poëte reconnaissant étant mort peu de temps après, laissa à Quinault de quoi se consoler. Nous avons étudié avec quelque détail la vie de Tristan l'Hermite; nous savons qu'il mourut pauvre, et qu'une épigramme du temps disait qu'il n'avait pas même pu laisser un manteau à son meilleur ami. Mais n'est-ce pas ainsi qu'on écrit l'histoire? Le noir et le blanc ont cours également, sans qu'on daigne prendre seulement la peine d'adoucir un peu les disparates.

Ce ne fut qu'en 1666 que notre poëte se maria, qu'il épousa la belle veuve qu'il aimait ; il en eut cinq filles dont il a dit plus tard avec esprit :

C'est, avec peu de bien, un terrible devoir
De se sentir pressé d'être cinq fois beau-père.
Quoi ! cinq actes devant notaire
Pour cinq filles qu'il faut pourvoir?
O ciel ! peut-on jamais avoir
Opéra plus fâcheux à faire !

Nous avons vu qu'on prétendait que c'était sa femme qui lui avait imposé, comme condition de leur mariage, l'obligation de renoncer au théâtre ; cette supposition est fort admissible. Au dix-septième siècle, la bourgeoisie avait, encore plus que la noblesse, de ces scrupules religieux, et l'on sait que la femme de Racine ignorait jusqu'aux noms des pièces de son mari. Mais il est à croire aussi que Quinault fut un peu distrait de ses occupations favorites par les nouvelles et graves fonctions qu'il exerçait. Il avait acquis une charge d'auditeur des comptes. Qui sait? ces messieurs les auditeurs, qui n'avaient point laissé de faire des difficultés pour admettre dans leur illustre corps un simple faiseur de comédies, lui avaient peut-être imposé la condition tacite de ne plus récidiver. A cette occasion, qu'il nous soit permis de raconter, en passant, une assez piquante anecdote. Quinault, ayant donné un grand dîner à toute la compagnie, voulut aussi la mener au théâtre pour lui faire entendre une de ses pièces qu'on jouait alors. Tous ces messieurs étaient en robes. Vous voyez d'ici quelle respectable assistance! Ils ne savaient trop d'abord quelle contenance faire, s'ils devaient partager les émotions

du public ou bien garder leur quant à eux; mais enfin ils prirent leur parti, et comme ils virent que tout le monde applaudissait, ils se mirent à applaudir avec tout le monde. C'est Molière qui eût été heureux à semblable fête!

Quinault fut, dit-on, très-exact à remplir sa charge. Toutefois il se laissa séduire et ramener au théâtre par Lulli, qui ne trouvait pas d'autre poëte à son gré. Son talent, pour composer des vers propres à être mis en chant, était déjà reconnu et consacré. C'est lui que Molière avait chargé d'écrire les intermèdes de sa *Psyché*. Lulli s'étant adressé à la Fontaine pour avoir un opéra, et celui-ci ayant composé une pastorale de *Daphné*, dont les vers n'agréèrent pas du tout au musicien, il en résulta une grosse affaire qui passionna la cour et la ville. Quinault, qui avait été nommé de l'Académie en 1670, et qui était fort bien vu à la cour, fut sollicité de toutes parts, et même de très-haut, et finit par céder aux instances de son ami ; il s'engagea à lui fournir, chaque année, un poëme lyrique en cinq actes pour la somme de quatre mille livres, prix débattu et convenu d'avance. Peut-être ce prix, très-élevé pour l'époque, contribua-t-il à faire cesser les scrupules de madame Quinault. Toujours est-il que c'est à cette circonstance que nous devons cette suite d'œuvres charmantes, d'opéras inimités et inimitables, dont, en dépit des prédictions de Boileau, les vers faciles et harmonieux ont survécu à la musique de Lulli, et vivront autant que la langue française.

De nouveaux scrupules religieux, mais ceux-là tout personnels, arrêtèrent cette seconde course de Quinault, au moment où il venait de produire *Armide*, son chef-d'œuvre. Pour expier ses erreurs passées, il entreprit un poëme sacré sur la destruction de l'hérésie, dont on a conservé les quatre premiers vers :

Je n'ai que trop chanté les jeux et les amours;
Sur un ton plus sublime il faut nous faire entendre.
Je vous dis adieu, muse tendre,
Et vous dis adieu pour toujours.

La maladie ne lui permit pas de poursuivre son dessein ; elle s'aggrava bientôt par les terreurs qui l'assaillirent, par les remords exagérés sans doute que lui causaient ses péchés de jeunesse, et il mourut à l'âge de cinquante-trois ans, dans des sentiments qui lui furent communs avec tous ses contemporains de génie, et qui sont certes plus consolants et plus nobles que ceux dont quelques hommes de lettres, fort en vue, ont cru tout récemment encore devoir faire étalage à leur lit de mort. N'est-il donc pas acquis aujourd'hui pour tout le monde, que l'homme ne peut jamais s'élever assez haut en mourant?

Quinault était grand, bien fait ; des yeux bleus languissants à fleur de tête, des traits agréables, le front élevé, large et uni. Nous extrayons ces deux lignes d'un portrait beaucoup plus long et que nous avons tout lieu de croire exact, puisqu'il est tracé par un contemporain, sans nous arrêter à un autre portrait fait par Furetière, et dont la haine semble avoir broyé les couleurs. Quinault s'exprimait avec facilité, « il parlait et écrivait fort juste, » dit le même témoin. Nous ajouterons, d'après des renseignements recueillis çà et là, qu'il était du commerce le plus sûr et le plus agréable, qu'il disait du bien de tout le monde, même de ses rivaux, et qu'il n'en voulait à personne, pas même à Boileau, pour qui il affectait en toute rencontre beaucoup de considération et d'estime, et cela sans bassesse. Mais après nous être occupé de l'auteur, il nous faut maintenant aborder l'examen de ses ouvrages.

III

Nous avons vu que, tout en obtenant les applaudissements du public, et en ne remportant jamais que des victoires, notre jeune poëte n'avait d'abord que trop justifié les sévérités de Boileau à son égard. Ses comédies, faciles et agréables, mais jetées toutes dans un moule usé, manquaient d'observation et de profondeur ; ses tragédies, écrites d'un style clair, abondant et déjà très-épuré, péchaient toutes par la puérilité de l'invention et par un excès de tendresse qui allait jusqu'à la fadeur. La note juste de l'amour sonnait bien de temps en temps par-ci, par-là ; mais la galanterie envahissante absorbait tout. C'est dans une pièce, très-défectueuse encore comme invention, mais dans laquelle, la donnée une fois admise, éclatent des beautés réelles et d'un genre nouveau, c'est dans *le Faux Tibérinus*, pièce qui fit courir tout Paris et qui conserva très-longtemps sa vogue, que Quinault donna pour la première fois la vraie mesure de ce qu'il pouvait faire. Toute la pièce repose sur une ressemblance romanesque et impossible. Tibérinus, roi d'Albe, a été tué dans un combat, et un de ses généraux a l'idée de faire régner à sa place, et sous le même nom, son propre fils qui avait avec le roi une ressemblance singulière. Il répand pour cela le bruit que le roi, par suite des crainte que lui inspirait ce jeune homme, l'a fait mettre à mort. Au moment où commence l'action, c'est Agrippa, c'est-à-dire le faux Tibérinus qui règne, et nous assistons à toutes les étranges complications que comporte une substitution pareille. Ainsi la sœur d'Agrippa reproche au faux Tibérinus la mort de son frère, et Lavinie, princesse

du sang royal, qui aimait ce frère en secret, sans jamais le lui avoir laissé soupçonner, fait éclater ses sentiments devant celui qu'elle prend pour son assassin, de façon qu'il a la douceur d'entendre, au milieu des reproches et des malédictions que provoque son crime supposé, des aveux qu'il n'avait jamais osé rêver pour lui-même. Il y a, nous le répétons, un mérite réel dans cette pièce, qui se lit encore avec un certain intérêt. Quelques vers bien en situation, très-bien frappés et très-naturels, révèlent le poëte dramatique. Elle nous a rappelé l'*Héraclius* de Corneille, qui ne parut quebeaucoup plus tard, et il est certain que Corneille, qui avait tant pesté contre le succès de Quinault, n'a pas dédaigné ici de l'imiter. Mais en somme, et malgré la valeur relative que nous lui accordons, *le Faux Tibérinus* manque trop de cette qualité si nécessaire aux belles œuvres, la simplicité.

Le sujet de l'*Astrate* est beaucoup moins compliqué, beaucoup plus vraisemblable, du moins, et accuse un énorme progrès dans la manière de l'auteur. Les frères Parfait disent dans leur Histoire, que c'est une des tragédies les plus intéressantes du répertoire du Théâtre-Français; ils se faisaient, en s'exprimant ainsi, l'écho des bons juges, qui, malgré le formidable arrêt du maître du Parnasse, rendaient justice au chef-d'œuvre de Quinault. Pour bien comprendre le mérite de cette pièce, il faut se reporter d'abord à l'époque de son apparition. Les frères Parfait la font représenter en 1664, nous ne savons pas pourquoi, car il est acquis, au contraire, qu'elle fut représentée en 1663. Ici les dates sont fort importantes. En 1663, Racine n'avait encore fait jouer aucune de ses pièces, pas même *les Frères ennemis*. Or il est impossible de lire l'*Astrate* et de n'être point frappé de la clarté, de l'élégance de la versification, du mérite presque racinien du style. C'est dans l'*Astrate* que Racine put prendre des leçons pour former son style de tous les jours, si l'on peut parler ainsi, tandis que c'est aux belles pièces de Corneille qu'il demandait le secret d'un style plus fort et plus véhément. Mais malgré cela, ou plutôt à cause de cela, l'auteur d'*Andromaque* devait être naturellement hostile à l'auteur d'*Armide*. Un homme de génie n'aime pas à ressembler à quelqu'un qu'il estime inférieur à lui. Puis, les deux grands poëtes officiels du siècle nouveau, les deux célèbres amis eurent encore par la suite un autre motif de sourde jalousie contre Quinault. On sait avec quel art délicat, avec quelle verve toujours prête et inépuisable, il variait les louanges de Louis XIV dans les prologues de ses opéras. Racine et Boileau étaient courtisans; celui-ci jusqu'à la rage, celui-là jusqu'à en mourir... Ils ne pouvaient, dans les épanchements de leur intimité, être favorables à un poëte qui maniait si bien l'encensoir, et qui en faisait sortir des parfums si doux et si pénétrants.

Le grand reproche que faisait Boileau à la pièce qui nous occupe peut, comme nous l'avons vu, se réduire à ceci : *Astrate* n'est qu'un sujet de pure invention; on ne sait rien de particulier sur Astrate, rien, si ce n'est qu'Astrate a vécu. Nous lui avons répondu, en passant, que les sujets d'invention peuvent être traités au théâtre tout aussi bien que les sujets historiques, et nous ajouterons ici que l'histoire est trop souvent le prétexte et non le sujet de la tragédie. Pour ne parler que de l'*Andromaque* de Racine, n'est-il pas clair que le triple amour d'Oreste pour Hermione, de Pyrrhus pour Andromaque, et d'Hermione pour Pyrrhus est de pure invention, sinon par le fait même, du moins par la manière dont il est traité? Les héros et les héroïnes de cette pièce ne sont-ils pas simplement des Français et des Françaises élevés dans le culte de l'antiquité et revêtant leurs sentiments modernes de souvenirs classiques? Oreste, tout poursuivi qu'il est par les Furies, n'est-il pas plutôt le précurseur de *Werther* et de *René* que le vrai fils du roi d'Argos? A Dieu ne plaise que nous ayons l'intention de diminuer le mérite de Racine, de lui faire une mauvaise chicane à propos de la couleur locale dont on a tant abusé depuis, et dont il n'usait et ne voulait user qu'avec sobriété! Nous avons dit ailleurs que c'est une nécessité du poëte dramatique d'assimiler, dans une certaine proportion, les héros des siècles passés aux héros du siècle pour lequel il écrit, qu'il n'est pas mauvais que les Grecs et les Romains de Corneille et de Racine soient quelque peu Français, et que, s'ils étaient Grecs et Romains seulement, ils ne nous toucheraient guère. Là n'est pas la question. Nous reprochons simplement à Boileau d'avoir eu en cette circonstance deux poids et deux mesures; en un mot, de n'avoir pas pesé l'*Alexandre* de son ami dans la balance rigide où il pesait l'*Astrate* de Quinault.

Mais commençons l'analyse détaillée de la pièce, qui est intitulée *Astrate, roi de Tyr.*

Une jeune princesse, nommée Élise, est devenue reine de Tyr par suite d'une usurpation. Son père, qui a détrôné le roi légitime, lui a conseillé en mourant, pour consolider son pouvoir encore contesté, d'épouser Agénor, prince du sang royal, et qui a aussi un parti dans l'État. Les deux familles les plus puissantes ainsi réunies pourront facilement tenir tête à toutes les entreprises. Mais Élise aime Astrate, jeune homme brave, charmant, plein d'avenir, qui s'est déjà signalé contre les ennemis de sa souveraine, et qui vient de l'affermir sur le trône par une éclatante victoire. Agénor découvre que, de son côté, Astrate aime la reine; mais, comme il est sûr d'épouser Élise, il dédaigne de le punir et ne laisse pas de protéger toujours Sichée, qu'on croit père d'Astrate et qui pouvait être suspect comme partisan de l'ancien roi. C'est à Sichée lui-même que la reine apprend

qu'elle veut épouser son fils, et, comme il n'accueille pas cette déclaration avec l'enthousiasme auquel elle s'attendait, elle est obligée de lui dire :

> C'est être trop sujet, — soyez un peu plus père.

Elle ne se fait, du reste, aucune illusion ; c'est par le crime qu'elle règne : le vieux roi légitime et ses deux fils ont été immolés à ses intérêts ; un troisième fils qui leur survit et qui lui est échappé, doit être immolé de même, et c'est à le découvrir que tous ses soins tendront désormais.

> Mon destin me demande encor cette victime.
> Le sort de ma maison, plus fort que mes souhaits,
> M'arrache à l'innocence et m'enchaîne aux forfaits.

On dira sans doute qu'il est assez singulier qu'une jeune reine dont le sceptre est teint de sang, et qui comprend si bien la nécessité des crimes politiques, se soit éprise d'un amour vertueux pour un homme que le sort a fait naître dans un rang inférieur, quoiqu'après tout Sichée soit un des principaux seigneurs de sa cour. Mais il en est ainsi dans toutes les tragédies. Et n'est-ce pas aussi le cours naturel des choses d'ici-bas? Les crimes politiques sont d'une essence particulière ; ils n'empêchent pas les rois de dormir et de vaquer à leurs affaires. C'est dans la tragédie surtout que les ministres seuls sont responsables, et que le régime constitutionnel se déploie dans toute sa rigueur.

Au second acte, la reine est seule avec sa confidente. Elle a envoyé consulter dans son temple Jupiter Ammon, et voici la réponse que l'oracle a faite :

> Reine, ne cherche pas ailleurs que dans ta cour
> L'ennemi que le ciel pour ta perte a fait naître ;
> L'heure fatale approche où tu dois le connaître :
> Mais il t'en doit coûter et l'empire et le jour.

La confidente se désole en entendant cette prédiction sinistre, et elle dit à sa maîtresse :

> Quoi ! vous voyez les dieux prêts à vous accabler,
> Et vous ne tremblez pas !
>
> ÉLISE.
>
> Que sert-il de trembler ?
> Et, s'il est vrai qu'au ciel ma perte soit écrite,
> Pour en craindre le coup crois-tu que je l'évite?

Le caractère d'Élise se développe avec un éclat tout cornélien. Sa fermeté ne l'empêche pas cependant d'aimer Astrate, de l'aimer uni-

quement et jusqu'à la faiblesse. Mais la générosité d'Agénor qui survient et qui lui déclare qu'il la laisse libre de se prononcer, qu'il ne veut rien devoir à la volonté dernière du feu roi, cette générosité ne laisse pas de l'embarrasser. Elle sait qu'il a découvert l'amour qu'elle a pour Astrate... Celui-ci se présente à son tour. Puisqu'il aime éperdument la reine, il est naturel qu'il cherche à la voir, qu'il la demande à tous ceux qu'il rencontre. C'est le contraire qui serait étonnant et bizarre. La critique de Boileau porte donc en cela complétement à faux. Astrate n'a pas revu son père; il ne sait encore rien, par conséquent, de l'honneur que la reine veut lui faire, du bonheur inespéré qui lui est réservé. Élise, avec une habileté toute féminine, qui est plus du domaine ordinaire de la comédie que de celui de la tragédie, lui arrache l'aveu de son amour et se plaît à lui laisser voir elle-même à quel point il est aimé. La scène est gracieuse, quoique dépourvue, dans certaines parties, de cette convenance majestueuse, de cette unité de ton que Voltaire admire tant chez Racine. Il serait intéressant pourtant de rapprocher cette scène de celle d'Hippolyte avec Aricie dans *Phèdre*. Mais poursuivons. Astrate, en arrivant, a prévenu la reine qu'il serait bientôt en mesure de lui faire connaître son dernier ennemi, ce troisième fils du roi légitime, qu'il jure de nouveau d'immoler de sa propre main. On voit que, non-seulement il est amoureux d'Élise, mais qu'il est en même temps entièrement dévoué aux intérêts de la nouvelle dynastie.

Le troisième acte est très-beau, et la scène qui le termine est admirable et des plus pathétiques qu'il y ait au théâtre. Astrate, depuis qu'il se sait aimé, éprouve plus impérieusement encore le besoin de revoir la reine. Sichée l'en dissuade à mots couverts, l'engage même à s'éloigner en cherchant à lui faire comprendre qu'il y a péril pour lui à demeurer dans le palais. Mais le jeune homme ne veut rien entendre, et s'adresse alors à Corisbe, la confidente d'Élise, qui est dans ses intérêts, mais qui lui apprend avec tristesse que ses affaires ont pris une autre face, que la reine a revu Agénor, qu'elle l'a accueilli avec bonté et a fini par lui remettre elle-même son anneau, preuve qu'elle est prête à l'épouser. Sur cela arrive Agénor. « C'est vous que la reine aime, dit-il à Astrate : elle ne m'a confié son anneau que pour m'engager à vous le donner; mais il est à moi de par la volonté du feu roi, et je le retiens pour vous faire arrêter. » Mais le capitaine des gardes auquel il s'adresse pour faire exécuter cet ordre, et qui a reçu des ordres contraires, lui redemande l'anneau, le remet à Astrate, et emmène le prince dans le fort qui lui est assigné pour prison. Voilà donc ce fameux incident de l'anneau royal dont Boileau s'est tant moqué! Il est vrai que l'invention a quelque chose de romanesque et de puéril, mais l'exécution est habile,

et ces deux scènes doivent produire de l'effet à la représentation. Sichée, qui est revenu avec le capitaine des gardes, reste seul avec son fils et le détourne plus que jamais d'aller rejoindre Élise. « Mais, s'écrie l'impétueux jeune homme, il faut absolument que je lui parle. Le complot qu'on tramait contre elle est découvert; j'en tiens dans mes mains tous les fils. Un tel et un tel sont complices. — Mais ce sont mes amis! dit Sichée. — Qu'importe!... — Et savez-vous, mon fils, quel est le chef de ce complot? — Non. — C'est moi. — Vous, mon père! »

SICHÉE.

Je me fie au pouvoir des droits de la nature,
Au premier des devoirs, au plus sacré lien...

ASTRATE.

Seigneur, contre l'amour ne vous fiez à rien.
Venez demander grâce, et nous l'aurons sans peine,
Venez, seigneur, venez dire tout à la reine.

SICHÉE.

Moi, trahir mon serment, mon prince, mes amis!
Plutôt, si vous l'osez, trahissez-moi, mon fils.
Pensez-vous que l'appât du rang qu'on vous présente,
A cet infâme prix, me corrompe ou me tente?
Connaissez mieux ma foi: rien ne peut l'émouvoir,
Et je n'ai pas de fils si cher que mon devoir.
J'ai juré de venger mon maître légitime,
De couronner son sang, de détrôner le crime,
D'affranchir mon pays d'un empire odieux,
Ou du moins de périr d'un trépas glorieux.
Dans un si grand dessein je suis inébranlable.
Il faut qu'enfin la reine ou succombe ou m'accable,
Que vous voyiez ses jours ou les miens terminés,
Et c'est à vous à voir quel parti vous prenez.

ASTRATE.

Entre la reine et vous je n'en ai point à prendre,
Que celui de vouloir tour à tour vous défendre,
Vous garder l'un de l'autre, et toujours me ranger
Du parti seulement où sera le danger.
Il me paraît d'abord du côté de la reine.
Pardonnez si j'y cours.

SICHÉE.

Quoi! la nature est vaine?

ASTRATE.

Vous n'avez pas encor besoin de mon secours,
Seigneur, et de la reine on va trancher les jours!
Avec le même soin que, comme amant fidèle,
Je vais ou la sauver, ou périr avec elle,
Je saurai, l'ayant mise à couvert de vos coups,
Vous sauver comme fils, ou périr avec vous.
Je n'examine point, dans cette conjoncture,

Qui doit vaincre ou céder, l'amour ou la nature :
Sans juger qui des deux doit être plus puissant,
Je regarde aux périls, et cours au plus pressant.

Toute la scène, du commencement à la fin, est écrite de ce style, dans cette langue correcte et harmonieuse, avec cette force et cette sûreté de main. Et voilà ce qui, selon Boileau, faisait rire les spectateurs à gorge déployée! Mais est-il nécessaire de réclamer et de s'indigner? La critique la plus respectée, la plus autorisée, est impuissante quand elle s'abuse à ce point, et n'a pas même besoin d'être combattue : la simple vérité est plus forte qu'elle.

Au quatrième acte, Bazore et Nicogène, complices de Sichée, le pressent de faire apparaître enfin leur véritable maître, le dernier fils du roi... Sichée leur promet de les satisfaire, mais les prie de le laisser d'abord quelques moments seul avec son fils. La scène est encore d'un très-grand effet dramatique. Astrate presse à son tour son père de lui faire connaître l'ennemi de la reine, qui est devenu son ennemi personnel à lui et dont il brûle de répandre le sang, puisqu'enfin il ne faut plus que cette mort pour affermir le trône où il va monter, et pour assurer à jamais la tranquillité du royaume. Sichée, à bout de détours, se rend à ses instances et lui dit : « C'est vous, c'est vous-même qui êtes cet ennemi. Vous êtes le fils du dernier roi. »

Un fils que je perdis, dont je celai la mort,
Me donna le moyen d'assurer votre sort.
Vous étiez de même âge, et tous deux dans l'enfance,
Et son nom aisément cacha votre naissance.

ASTRATE.

Qu'à jamais ce secret n'est-il caché pour moi !
Ah ! cruel, fallait-il, si je suis fils du roi,
Pour me montrer la main qui fit périr mon père,
Attendre que l'amour me la rendît si chère?
Et ne deviez-vous pas, pour le bien de mes jours,
Ou m'avertir plus tôt, ou vous taire toujours?

La scène se poursuit avec des développements d'une éloquence passionnée. Enfin arrive la reine, qui, restée seule avec son amant, fait un retour sur elle-même, sur les sentiments qui l'ont dirigée, et lui apprend que c'est pour lui seul, pour lui assurer un trône, qu'elle a commandé le meurtre du roi légitime et de ses fils. Étant sur cette pente, elle insiste naturellement pour qu'il conjure les derniers périls, pour qu'il lui désigne son dernier ennemi, puisqu'il s'est vanté de l'avoir découvert. Il se nomme. Cette scène est au niveau des autres. L'intérêt croît avec la pitié. Élise dit alors à Astrate de se venger, de venger son père et ses frères. Il s'en défend et lui répond :

De l'amour et de moi que peut craindre votre âme?
Contre votre ennemi vous pouvez tout, madame.
Vous vouliez le connaître, et je vous l'ai montré;
Vous cherchiez à le perdre, et je vous l'ai livré.
N'épargnez pas mon sang dans ce malheur extrême.
Vous en avez besoin.

Éperdue, atterrée, elle ne revient à elle que pour le presser de nouveau d'immoler celle qui a été le bourreau de sa famille entière. Le ciel veut qu'elle périsse par lui.

Un oracle l'assure, il faut qu'il s'accomplisse.
Les dieux me l'ont trop dit pour oser en douter.

ASTRATE.

L'amour est le seul dieu qu'il en faut consulter,
Et sa voix, dans mon cœur s'expliquant sans obstacle,
Vous répond du contraire, et vaut bien votre oracle.
C'est le dieu qui me touche et me connaît le mieux :
Fiez-vous plus à lui qu'à tous les autres dieux.
S'ils menacent par moi vos jours et votre empire,
Ils se sont abusés, j'ose les en dédire;
Je prétends vous sauver en dépit des destins.

On vient alors annoncer à la reine que la révolte fait à chaque instant des progrès, que l'*ennemi fatal réservé pour lui nuire* a commencé par prendre pour première victime un prince du sang, Agénor, qu'on vient d'immoler, et que c'est à elle qu'on impute le crime, de sorte que les partisans d'Agénor se joignent maintenant à ceux du nouveau prétendant. Enfin une foule hostile entoure le palais.

ÉLISE.

Vous voyez que des dieux l'implacable courroux
Veut que vous vous vengiez, Astrate, et malgré vous.
Écoutez votre sang.

« J'écoute mon amour! » s'écrie-t-il, et il la quitte pour courir lui-même repousser les rebelles.

Au cinquième acte, Élise s'entretient de ses malheurs avec Corisbe, sa confidente. Elle se réjouit d'être aimée encore, mais elle sent trop qu'elle n'a plus qu'à mourir, et Corisbe essaye en vain de l'en dissuader. Arrivent bientôt Sichée et ses complices. Sichée apprend à la reine qu'Astrate n'est plus en état de pouvoir la défendre, qu'on s'est emparé de lui, et qu'on l'a désarmé. « Ainsi donc, dit-elle, je ne le verrai plus! Mais exaucez ma dernière prière : empêchez-le de vouloir me suivre. »

Je sais l'amour d'Astrate, et juge par moi-même
Qu'il est doux de mourir, quand on perd ce qu'on aime.

Ce n'est plus qu'à ses jours que je prends intérêt,
Et vous pouvez des miens user comme il vous plaît.

Un grand bruit se faisant entendre en ce moment, Sichée lui dit :

Mais je crains tout du peuple, et ce bruit vous menace.
ÉLISE.
Qu'on me laisse en repos : je sais ce que je doi,
Et je satisferai les dieux, le peuple et moi.

Et elle s'éloigne avec sa suivante.

Elle est à peine sortie, qu'Astrate accourt, étant parvenu à s'échapper des mains des soldats qui le retenaient.

Mais où donc est la reine?
Ah! si j'osais penser qu'en cette extrémité
Déjà contre sa vie on eût rien attenté!...
SICHÉE.
La reine vit encor; mais enfin voici l'heure
Où c'est ne l'aimer pas qu'empêcher qu'elle meure.
Tous sont à l'immoler eux-mêmes résolus,
On les retient à peine, et je n'en réponds plus.
ASTRATE.
Je ne connais que trop ce qui nous est funeste.
Répondez-moi de vous, je vous réponds du reste.
Pour me rendre ici maître, annoncez qui je suis.
SICHÉE.
Ne vous en flattez point, c'est ce que je ne puis.
ASTRATE.
Quand donc réservez-vous de me faire connaître?
SICHÉE.
Quand j'aurai vu venger le sang qui vous fit naître.
ASTRATE.
Mais savez-vous quel prix doit attendre de moi
Un si barbare soin de votre trop de foi?
Que, si pour me venger en dépit de moi-même,
Votre cruel devoir m'arrache ce que j'aime,
Je punirai sur vous, et de ma propre main,
L'excès injurieux de ce zèle inhumain.
SICHÉE.
J'aime mon maître assez pour m'exposer sans peine
Jusqu'à l'oser servir au péril de sa haine,
Et ma perte assurée est, après tous mes soins,
L'injustice de lui que mon cœur craint le moins.

Alors Astrate au désespoir essaye de se tuer, et comme Sichée parvient à l'en empêcher, il reprend :

Cruel, mon sang vous fait-il peur,
Si vous ne craignez pas de m'arracher le cœur?
Que ne m'épargnez-vous par où je suis sensible?
Ce n'est que dans la reine où la mort m'est horrible;

L'amour m'enchaîne au sort qu'elle doit éprouver:
C'est en elle qu'il faut me perdre ou me sauver.
Si vous aimez mes jours, cessez, mon cher Sichée,
De poursuivre une vie à la mienne attachée.
Vous n'avez que trop bien signalé votre foi :
Servez-moi comme amant plutôt que comme roi,
Préférez mon sang propre au sang qui m'a fait naître.

Enfin la reine reparaît et annonce elle-même à Astrate qu'elle s'est empoisonnée.

ASTRATE.
Qu'on cherche du secours!...
ÉLISE.
L'envie en serait vaine.
Le poison que j'ai pris porte une mort certaine.
ASTRATE à Sichée.
Si c'est vous, inhumain, dont la barbare loi...?
ÉLISE.
Non, vous ne devez rien de mon trépas qu'à moi.
J'ai cru devoir moi-même expier mon offense,
Vous offrir de ma main toute votre vengeance,
Mettre ainsi votre sang avec vos feux d'accord,
Et vous plaire sans crime au moins après ma mort.
. . . .
Le jour avec vous seul m'aurait pu faire envie...
Mais sans trône et sans vous, que faire de la vie?

Se sentant défaillir, elle donne l'ordre qu'on l'emporte pour mourir loin de lui, et pendant qu'Astrate, éperdu, l'arrête et se précipite à ses genoux, elle expire dans les bras de ses suivantes.

Telle est cette pièce qui par ses qualités scéniques, par la conduite, par l'intérêt et surtout par le style, est un des meilleurs titres de gloire de Quinault, et qui, encore aujourd'hui, représentée, par exemple, à une de ces solennités littéraires organisées par M. Ballande avec tant de succès, serait bien susceptible de captiver le public en lui révélant en quelque sorte un auteur qui n'est plus guère qu'un nom dans notre littérature.

IV

Ce n'est point, au contraire, sur le théâtre de la Gaîté, c'est à la Comédie-Française que nous voudrions voir remettre à la scène une autre pièce d'un mérite tout à fait incontesté, une comédie qui soutient la comparaison avec les plus charmantes, et qui n'est pas seulement un chef-d'œuvre de Quinault, mais un chef-d'œuvre de notre

théâtre. Cette reprise serait d'autant plus opportune et désirable que la comédie de *la Mère coquette* contient un rôle d'amoureux des plus complets qu'il y ait, un rôle aussi passionné dans son genre que celui du *Misanthrope*, et que le théâtre de la rue Richelieu possède justement un acteur pour lequel il semble avoir été écrit. M. Delaunay, si séduisant dans *le Menteur*, si remarquable dans *la Métromanie*, devrait tenir à honneur de jouer le rôle d'Acante. Il y ferait valoir ces qualités de passion que le drame moderne a développées chez lui, et dont il trouve rarement l'emploi dans les comédies de l'ancien répertoire.

Il est impossible que Racine n'ai pas senti toute la valeur de *la Mère coquette.* Il ne pouvait méconnaître des beautés qui sont de son domaine propre, pour ainsi dire, et qui devaient nécessairement moins toucher Boileau. Celui-ci était tenu pourtant d'apprécier l'excellent style de la pièce, et il ne l'a pas fait. Nous revenons donc sur ce que nous avons déjà dit, sur ce qui peut seul expliquer, sinon justifier, la flagrante injustice... Quinault était un rival des deux amis dans la faveur du monarque, et leurs sentiments de poëtes se ressentaient beaucoup trop envers lui de leurs sentiments de courtisans. On sait que Boileau essaya contre vent et marée, et sans doute excité par une émulation malsaine, de faire un prologue d'opéra (et quel prologue!) pour venir en aide à Racine, que mesdames de Montespan et de Thianges, lasses, dit-il, des opéras de M. Quinault, avaient décidé à en composer un. Il ajoute : « M. Quinault s'étant présenté au roi les larmes aux yeux, et lui ayant remontré l'affront qu'il allait recevoir s'il ne travaillait plus au divertissement de Sa Majesté, le roi, touché de compassion, déclara franchement aux dames dont j'ai parlé qu'il ne pouvait se résoudre à lui donner ce déplaisir. Nous retournâmes donc, M. de Racine et moi, à notre premier emploi... » Et ce fut très-heureux pour lui et aussi pour Racine. Le sujet choisi, *la Chute de Phaéton*, ne pouvait ménager l'occasion d'un triomphe au poëte de *Bérénice;* il y travaillait sans ardeur, il ne se sentait pas sur son terrain, et il est douteux que, même étant bien inspiré, il eût pu faire, non pas mieux, mais seulement aussi bien qu'*Atys* ou qu'*Armide*. Quinault avait des qualités propres au genre où il excella, qualités secondaires, si l'on veut, mais qu'il possédait au suprême degré, et c'est ce que Racine et Boileau se sont toujours refusés à reconnaître.

La Mère coquette fit beaucoup de bruit à sa naissance. Il y eut même du scandale, un débat public entre deux auteurs connus, cabale pour celui-ci, cabale pour celui-là, et enfin intervention du maître des maîtres, de l'omnipotent Louis XIV, qui fut forcé de mettre le holà! Deux pièces de deux auteurs, portant chacune le même ti-

tre, furent jouées le même jour à Paris sur deux théâtres différents. La seconde pièce était de de Visé, en trois actes et en vers, et s'appelait comme l'autre *la Mère coquette, ou les amants brouillés*. De Visé prétendit et imprima qu'il avait parlé de son sujet à Quinault, et que celui-ci le lui avait volé. Les caractères, l'intrigue, certains détails, sont en effet les mêmes dans les deux pièces; il n'y a que le talent qui diffère. Quinault ne se défendit qu'assez faiblement : il allégua qu'il avait tiré son sujet d'une nouvelle espagnole. De Visé riposta vertement, non toutefois sans ménager quelque peu son illustre concurrent. Il est à croire que Quinault se passionna pour un sujet qui ne lui appartenait pas, et que, sa muse l'aiguillonnant, il ne put résister au plaisir de le traiter. C'était, il faut le dire, un sujet merveilleusement favorable aux ressources qu'il avait en lui, et dont il n'avait pu trouver encore un si bon emploi. Nous avons vu dans notre siècle, et tout récemment encore, de ces tentations irrésistibles de prendre son bien où on le trouve. Un de nos auteurs à la mode a été mis en cause, et condamné à diverses reprises, pour un sujet tiré d'une nouvelle américaine, pour une intrigue calquée sur celle d'une nouvelle française, pour l'idée d'une scène prise dans un manuscrit oublié à dessein sur la table d'un directeur peu soigneux. Nous croyons, comme Shakespeare, que c'est beaucoup de bruit pour rien. Les sujets appartiennent un peu à tout le monde; il n'y a que la forme qu'on leur donne qui ait une valeur propre et définitive. On peut beaucoup emprunter en littérature, à condition toutefois d'embellir, d'améliorer, de transformer le médiocre en bon, le bon en excellent, le cuivre en or, le caillou en diamant. Ce n'est guère qu'un emprunt forcé, et dont la postérité vous absout, lorsqu'on lui lègue un chef-d'œuvre; mais les contemporains sont moins indulgents, surtout quand il y a récidive, quand le procédé de l'emprunt semble passé en habitude, ou quand on n'avoue pas franchement la source où l'on a puisé.

C'était, du reste, le cas de notre poëte; il n'en était pas à son coup d'essai. Mais on est obligé de convenir qu'il avait été moins bien inspiré, qu'il avait eu la main beaucoup moins heureuse lors de son premier larcin. Une de ses comédies qui eut dans l'origine le plus de succès, *l'Amant indiscret, ou le maître étourdi*, a bien l'air d'avoir été imitée de *l'Étourdi* de Molière. Si l'intrigue est différente, le principal rôle est absolument le même dans les deux pièces. *L'Étourdi* ne fut représenté à Paris qu'en 1658 ; mais Molière, avec sa troupe nomade, l'avait joué à Lyon vers 1653, et Quinault ayant produit sa pièce entre ces deux dates, il est probable qu'il en avait eu connaissance; que, s'il ne l'avait ni lu ni vu (la pièce n'était pas imprimée), on lui en avait du moins parlé avec quelque détail. Il crut qu'un au-

teur de Paris avait bien le droit de s'approprier ce qui appartenait à un auteur de province. Par malheur pour lui, cet auteur de province devint Molière.

Nous nous prononçons donc franchement contre Quinault dans cette question ; nous croyons à l'emprunt, pour ne pas dire au vol, en constatant qu'il y avait récidive, en nous basant sur ce qui s'est produit de nos jours pour juger de ce qui s'est passé autrefois. Mais quel bien cela fait-il au pauvre de Visé, d'avoir trouvé le sujet d'une bonne pièce qui, en définitive, a été composée et écrite par un autre? *La Mère coquette* ne se recommande pas précisément par l'invention; elle se recommande par l'observation des mœurs, par les détails piquants, par les saillies du dialogue, et surtout par ce génie qui est propre à Quinault comme à Racine et à Molière et que nous pouvons appeler le génie de l'amour.

Laharpe, dans son *Cours de littérature*, où il y a sur le théâtre du dix-septième siècle d'excellentes parties, juge assez légèrement la comédie qui nous occupe. Il en parle comme d'un ouvrage secondaire. Il dit que la pièce s'est soutenue au théâtre, qu'elle est bien conduite, que les caractères et la versification sont d'une touche naturelle, mais un peu faible; il ajoute qu'il y a d'agréables détails, de bonnes plaisanteries, et il se borne à citer le billet qu'Isabelle écrit à Acante et qu'il déclare « très-joli. » Puis c'est tout. La bienveillance de Laharpe est ici, à son insu peut-être, injurieuse pour Quinault. Il faut décidément prendre un autre ton pour parler de *la Mère coquette*.

Nous avions relu la pièce avec beaucoup de plaisir; mais le premier acte nous avait paru moins bon que les autres. Nous venons de le relire encore, ce premier acte : il est exquis, plein de détails charmants, de traits qui portent. L'exposition est nette, piquante, amusante. Le principal personnage se présente tout de suite, non pas comme un amoureux de comédie, mais bien comme un jeune homme véritablement épris, et les premiers mots qui lui échappent trahissent la passion la plus naturelle et la plus sincère. Une analyse détaillée de ce rôle excellent nous tenterait certes ; il y aurait bien des beautés à faire ressortir, bien des profondeurs à sonder, bien des comparaisons à établir, toutes à l'avantage de Quinault ; mais une telle analyse nous entraînerait beaucoup trop loin pour les proportions que doit avoir cette étude. Nous nous bornerons donc à combattre certaines critiques qui ont été faites un peu légèrement, selon nous.

La pièce est de celles qu'on est dispensé de raconter ; il vaut mieux conseiller de la lire, car tout le monde peut y mordre sans préparation. Ce n'est pas seulement le rôle d'Acante qui est traité

de main de maître; tous les autres rôles sont présentés sous le jour qui leur convient et dans la nuance qui leur est propre. On a beaucoup critiqué le rôle du père d'Acante, ce bonhomme qui, à soixante ans passés, est amoureux comme à vingt ans; qui se porte bien, dit-il,

> Hors quelques petits maux, comme atteinte de goutte,
> Catarrhe, rhumatisme...

et qui tousse à chaque instant, parce que, ajoute-t-il,

> La moindre émotion me fait tousser d'abord.

Mais ce rôle est très-bien observé, au contraire, très-naturel, très-franchement comique, et il est bon que ce père qui veut avoir les sentiments d'un jeune homme ait toutes les incommodités physiques d'un vieillard. Ce contraste est bien du domaine de la comédie. Ce qui est encore excellent, c'est qu'il veuille marier son fils à la mère même de la jeune personne qu'il prétend réserver pour lui, croyant ainsi sans doute rapprocher les distances. Il se fait sur lui-même la plus complète illusion; il dit au marquis, son neveu :

> Tout vieux que je parais, l'âge encore me laisse
> Des restes de chaleur, des regains de jeunesse;
> Mon poil blanc couvre encore un sang subtil et chaud,
> Tel qu'au temps...
>
> LE MARQUIS.
>
> Vous prenez le récit d'un peu haut.

Il y a presque à chaque ligne des traits semblables; le dialogue étincelle d'esprit, et c'est un modèle qui dut être bien utile à Regnard. A propos de Regnard, on a dit avec justice que c'était à Quinault qu'il avait emprunté le type de ses marquis ridicules. Le marquis de *la Mère coquette* est un personnage très-finement observé, très-heureusement développé, et qu'on a taxé à tort d'exagération. Il a l'exagération que la jeunesse porte dans ses travers comme dans tout le reste. Est-ce que nos petits crevés d'aujourd'hui laissent quelque chose à désirer aux jeunes éventés de Molière, de Quinault et de Regnard? Est-il une charge si ridicule qui ne leur soit ressemblante en quelque point? Ici le marquis est cousin-germain d'Acante, un marquis qui se pare d'un faux titre, dit celui-ci, ce qui n'empêche pas le père d'Acante d'avoir une sorte de respect pour lui, tant l'apparence impose même à ceux qu'elle ne peut tromper, mais auxquels il en revient comme un reflet d'honneur! La passion du marquis est de passer pour un homme à bonnes fortunes; il ne tient nullement à l'être, mais à le paraître, dit-il, et il y a dans cette fan-

faronnade un trait qui est particulièrement propre à l'extrême jeunesse. Il en est de même quand il se vante de ses friponneries. Nous connaissons un tout jeune homme... Mais, bon Dieu! arrêtons-nous, et ne nous exposons pas à soutenir nos opinions littéraires par des observations faites dans la nature, et prises, comme on dit, sur le vif.

Le rôle d'Ismène a aussi encouru des reproches. Il était très-difficile à traiter, et il nous semble qu'il n'était pas possible d'y mieux réussir. Il est plein de ces mots trouvés, de ces traits profonds sous leur légèreté apparente, dont si peu d'auteurs ont eu le secret. Hors Racine, Molière et Quinault, quels autres poëtes peuvent se vanter, dans notre ancienne littérature, d'avoir bien compris les femmes? C'est que ces heureux génies les connaissaient d'instinct, pour ainsi dire, non par l'observation seulement, par la recherche, par la réflexion, mais par toutes les qualités de finesse et de délicatesse qui leur étaient communes avec elles. Ils rencontraient naturellement la note juste, sans avoir besoin de l'avoir entendue. Le rôle d'Ismène ferait infiniment d'honneur à l'actrice qui saurait en rendre et en faire ressortir toutes les nuances. La scène où elle s'efforce de démontrer à Acante que

C'est après les erreurs où la jeunesse engage,
Vers trente ans, c'est-à-dire environ à mon âge,
Lorsqu'on est de retour des vains amusements
Qui détournent l'esprit des vrais attachements,
C'est alors qu'on peut faire un choix en assurance,
Et c'est là proprement l'âge de la constance.

cette scène est d'un comique charmant, d'une grâce achevée. En même temps la leçon est terrible pour Ismène; c'est bien de la morale en action, et de la meilleure. En effet, comment le jeune homme répond-il à ces douces avances de la mère? En ne songeant qu'à la fille, en ne parlant et en ne s'occupant que de la fille.

ACANTE.
Mais, madame, après tout, qui l'eût cru d'Isabelle?
Isabelle inconstante, Isabelle infidèle,
Isabelle perfide, et sans se soucier!...

ISMÈNE.
Quoi! toujours Isabelle?

ACANTE.
Ah! c'est pour l'oublier,
Et je veux, s'il se peut, dans mon dépit extrême,
Arracher de mon cœur jusques à son nom même.
Je veux n'y laisser rien de ce qui me fut doux.
Grâce au ciel, c'en est fait.

ISMÈNE.
C'est fort bien fait à vous.

ACANTE.

J'en fais juge madame, et veux bien qu'elle die
S'il est rien de si noir que cette perfidie.
Après tant de serments, et si tendrement faits,
De nous aimer toujours, de ne changer jamais,
Isabelle aujourd'hui, cette même Isabelle...
Madame, obligez-moi, ne me parlez plus d'elle.

ISMÈNE.

C'est vous qui m'en parlez.

ACANTE.

Ce sont tous ces endroits
Où l'ingrate a promis de m'aimer tant de fois;
Ces lieux témoins des nœuds dont son cœur se dégage,
De qui l'objet encor m'en rappelle l'image;
Et, pour marquer l'ardeur que j'ai d'y renoncer,
Je ne veux plus rien voir qui m'y fasse penser.
Tout me parle ici d'elle, il vaut mieux que je sorte.

ISMÈNE.

Par où donc allez-vous?

ACANTE.

Je ne sais... Mais n'importe,
Par le petit degré l'on descend aussi bien.

ISMÈNE.

Ma fille est là dedans.

ACANTE.

Ah! je m'en ressouvien.
Il n'est pas, en effet, à propos que j'y passe;
Sans vous je l'oubliais, et je vous en rends grâce.

Nous n'avons pu résister au plaisir de citer toute la fin de cette scène délicieuse. Le commentaire est inutile, le texte suffit. N'est-ce pas la nature même? Ce jeune homme qui veut fuir des lieux qui lui rappellent trop celle qu'il a aimée, celle qu'il veut quitter pour jamais, et qui s'éloigne et qui prend justement le chemin où il est sûr de la rencontrer! Et quand la mère lui dit : « Mais ma fille est là dedans! — Ah! je m'en souviens, » répond-il; et il la remercie, il lui rend grâce d'un avis dont il se serait si bien passé. Racine a fait aussi bien, non pas mieux, mais dans des tragédies et en des sujets où l'on était peut-être en droit de lui dire : *Non erat hic locus*. Ici, au contraire, tout est à sa place, tout est bien dans le ton voulu; la profondeur de l'observation se revêt de la grâce la plus exquise. C'est un chef-d'œuvre, absolument parlant. Et n'oublions pas que *la Mère coquette* est de 1665, que Racine ne donna son *Andromaque* qu'en 1667, et que *le Misanthrope* ne fut représenté qu'en 1666. Molière lui-même a pu faire son profit de cette admirable scène.

Nous ne dirons rien du rôle de la jeune fille. Il est excellent; mais il était le plus facile à faire, les bons modèles en ce genre étaient

déjà nombreux. Les rôles du valet et de la soubrette sont aussi très-heureusement traités, et de manière à donner tout à fait le ton aux valets de Regnard et aux soubrettes de Marivaux.

V

Nous ne nous arrêterons qu'en passant aux opéras de Quinault. Leur mérite est aujourd'hui universellement reconnu, en France comme à l'étranger. Mais n'est-ce pas un mérite que nous sommes un peu trop disposés à croire sur parole? Des œuvres qui doivent se produire à la scène avec le concours de la musique ont naturellement à la lecture quelque chose d'incomplet et d'amoindri. Il semble qu'elles ne battent plus que d'une aile pour nous emporter dans le domaine de l'idéal; on reste fixé à la terre, quand on devrait planer avec elles dans le libre ciel de la fantaisie. Cependant, si nous nous en rapportons à nos impressions personnelles, quelques opéras de Quinault, par la richesse de l'imagination, par la simplicité grandiose, par le charme insinuant du style, sont capables de produire une illusion complète, de satisfaire entièrement le lecteur. Nous citerons particulièrement *Atys*, où toute la puissance des dieux et tout le pouvoir des hommes semblent, en réalité, conjurés contre deux amants; *Roland*, où éclatent les plus heureux contrastes, où les amours d'Angélique et de Médor sont peintes des plus fraîches couleurs, où la fureur amoureuse de Roland est traitée d'une façon si intéressante et si dramatique. Il y a même dans le cinquième acte, qui paraît vide d'action, mais où le paladin endormi revient à la raison à la voix des héros des siècles passés, il y a quelque chose de grandiose et de majestueux qui saisit l'âme. Nous préférons de beaucoup *Roland* à *Amadis*, dont le sujet est moins heureux, moins original. Quant à *Armide*, il n'y a plus rien à en dire. Ce magnifique poëme a été admiré et commenté par d'habiles critiques, et surtout par les grands musiciens (les meilleurs juges de Quinault) qui l'ont mis tour à tour en musique. Tout le monde connaît la belle phrase, non pas musicale, mais la belle phrase toute simple, qui revient avec une si profonde mélancolie, avec une si poignante expression :

Armide, vous m'allez quitter!

Quinault excelle dans les répétitions de vers. La phrase qu'il répète est toujours celle qui doit le plus naturellement revenir, celle qui forme le fond même de la situation développée dans la scène. Tous les vers sont d'une douceur pénétrante, pas trop brillants, pas trop éclatants; ils ont, comme certains vers de Racine, des beautés qu'il faut découvrir, plutôt que des beautés qui sautent aux yeux. On conçoit parfaitement combien Lulli tenait aux vers de Quinault, et qu'il

renonçât à mettre en musique ceux de la Fontaine. La Fontaine est plus poëte que Quinault par l'expression, ses couleurs sont bien plus vives, ses traits bien plus marqués; il a bien plus d'éclat par lui-même, trop d'éclat pour le musicien, qui n'a plus rien à faire. C'est un grand art, de faire de bons vers propres à être mis en musique. Racine avait cet art-là, à un moindre degré que Quinault, pour l'avoir moins pratiqué que lui; mais il est certain que Molière, l'incomparable rimeur, ne l'avait qu'à un degré très-inférieur, et que Corneille ne l'avait pas du tout. C'est la gloire propre de Quinault d'avoir porté cet art plus loin que personne.

Nous aimons moins les poëmes dont il a pris les sujets dans la Fable. Il n'avait pas, comme Racine, le sentiment profond de l'antiquité; il n'était jamais, comme lui, Grec ou Romain par l'expression; son abondance et sa douceur sont toutes françaises. Nous faisons exception pour quelques belles scènes de l'opéra de *Proserpine* et pour quelques passages généralement admirés, comme le monologue de Méduse, qui semble traduit vers par vers d'un fragment de poëme grec.

On a reproché à Voltaire d'avoir trop surfait notre poëte, comme on avait reproché à Boileau de l'avoir trop rabaissé. Il serait à désirer que Voltaire n'eût pas encouru d'autres reproches : on n'aurait pas de peine à le justifier. Il était naturel qu'il parlât avec chaleur d'un homme qu'on peut qualifier sans crainte du nom d'homme de génie; qu'il en parlât, dis-je, avec tout l'enthousiasme vengeur dont il était capable. Boileau avait été trop complétement injuste pour que son injustice ne déterminât pas une violente réaction. Du reste, les éloges ni les critiques n'ont guère d'influence auprès de la postérité: elle juge les œuvres pour ce qu'elles sont, et quand une chose mérite de vivre, quand elle est reconnue vraiment digne d'estime, ce n'est pas parce qu'elle a été proclamée telle par Pierre ou par Paul, c'est parce qu'elle est telle en réalité.

Laharpe, qui n'a pas dit un mot de l'*Astrate*, et qui, comme nous l'avons vu, a jugé d'un peu haut *la Mère coquette*, Laharpe a parlé des opéras de Quinault en fort bons termes et avec une juste admiration. C'est l'opinion de Voltaire qu'il commente et développe, et il est facile de voir que cette opinion lui impose. Mais quoi qu'il ait dit, en retournant d'une manière ingénieuse contre Lulli les vers du satirique:

Aux dépens du poëte on n'entend plus vanter
Ces accords languissants, cette faible harmonie,
Que réchauffa Quinault du feu de son génie,

il est trop évident, nous le répétons, qu'il est encore sous le coup de l'exemple d'irrévérence donné par le maître, et qu'il est toujours tenté de mettre une sourdine à ses éloges.

VI

Quinault avait fait beaucoup de poésies. Elles passèrent, dit-on, entre les mains d'un de ses gendres qui, pour se conformer au vœu exprimé en mourant par son beau-père, ne jugea pas à propos de les livrer au public. Faut-il le regretter? Non. Le petit poëme descriptif, en deux chants, sur la maison de Sceaux créée par Colbert, tout agréable, ou plutôt tout curieux qu'il est à lire, ne saurait rien ajouter à la gloire de l'auteur et ne permet pas de croire qu'il ait excellé dans un autre genre. Génie facile et abondant, il avait besoin, pour se produire avec tous ses avantages, de l'utile entrave qu'impose toujours le théâtre.

Nous ne voulons pas terminer cette étude sans exprimer un vœu dont tous les amis des lettres nous sauront gré. Les éditions du théâtre de Quinault ne sont pas nombreuses. Nous n'en connaissons que deux : l'une, de 1739, qui est complète, mais qui est défectueuse en beaucoup de points; l'autre, qui ne contient que *la Mère coquette* et les opéras, avec le poëme de Sceaux, inutile ornement. Nous voudrions que la maison Hachette, qui est en train de nous donner de belles et consciencieuses éditions de nos grands classiques, nous en offrît une de Quinault. Il y faudrait une préface où le poëte fût remis définitivement à la place qu'il est digne d'occuper, une préface écrite en ce style sobre et ferme dont quelques hommes de goût ont encore le secret. Le recueil pourrait commencer par *les Rivales*, cette pièce que Quinault composa à l'âge de dix-huit ans, qui n'est pas ennuyeuse, qui est déjà écrite en vers aimables et faciles, et qui servirait à montrer la prodigieuse distance qu'il a franchie pour arriver à son chef-d'œuvre. On pourrait donner ensuite *Agrippa, roi d'Albe, ou le faux Tibérinus*, tragédie romanesque sans doute, et qui pèche surtout par le choix du sujet, mais où éclatent des qualités réelles, les qualités propres du poëte; puis viendraient *l'Astrate*, *la Mère coquette*, et tous les opéras. De ceux-ci il ne faut écarter aucun; les plus faibles ont leur valeur. Cette édition n'aurait pas plus de trois ou quatre volumes, et ces trois ou quatre volumes, ainsi composés, se rangeraient dans toute bibliothèque de littérature dramatique immédiatement après les œuvres de Molière, de Corneille et de Racine. Ces trois maîtres seuls ont le droit de marcher avant Quinault — qui est un maître aussi, un maître dont nos compositeurs de livrets d'opéras ont encore plus d'une bonne leçon à recevoir.

Ernest Serret.

LE SYNODE GÉNÉRAL

DE

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE FRANCE

EN 1872[1]

« Quand une fois on a pris la grave détermination de rompre avec le principe de l'unité catholique et de l'autorité infaillible, on a embrassé par cela même un régime infiniment laborieux, dont les sociétés, comme les individus, doivent savoir accepter les conditions.

« Ce n'est pas une petite question que de savoir si le libre examen conduit nécessairement les sociétés qui ont osé s'y fier à un morcellement indéfini, c'est-à-dire à la dissolution, ou si la liberté, ici comme ailleurs, est capable de guérir les blessures qu'elle-même a causées.

« Nous ne savons pas ce qu'il faut attendre du synode protestant actuel; mais, quelle qu'en soit l'issue, il aura fourni un important renseignement de plus pour l'étude de cette grave question[2]. »

C'est en ces termes qu'un journal, dont les affinités avec le protestantisme sont bien connues, annonçait, le 8 juin 1872, la réunion du synode général convoqué par le décret du 29 novembre 1871.

La question est très-nettement posée dans ces lignes, et pour quiconque a étudié, particulièrement dans les soixante-dix premières années de ce siècle, les vicissitudes doctrinales et disciplinaires du protestantisme français, on peut affirmer qu'elle est résolue.

Ce qu'est devenue l'Église réformée de France sous l'action du libre examen; ce qu'elle a fait, non-seulement des vieilles croyan-

[1] Voir les articles du *Correspondant*, du 25 juillet et du 25 août 1872.
[2] *Le Temps*, 8 juin 1872.

ces théologiques de ses pères du seizième siècle, mais, ce qui est bien plus grave, des données essentielles de la foi chrétienne de tous les siècles; avec quelle audace de destruction le parti des indépendants ou des radicaux a sapé les fondements mêmes de la révélation, en niant résolûment l'existence et la possibilité du surnaturel; combien, en cette heure de crise suprême, la fraction du protestantisme demeurée chrétienne s'est trouvée impuissante à repousser cette attaque formidable; quel courage elle y a déployé, et avec quel insuccès elle a combattu; comment chez elle des intentions excellentes ont été trahies par des principes défectueux, et par quelle inexorable application des lois de la logique, une doctrine née d'une révolte contre l'autorité s'est trouvée inhabile à défendre à son tour l'autorité contre la révolte : l'histoire du protestantisme en général, et celle de l'Église réformée de France en particulier, a mis tout cela en pleine lumière.

Si cependant il était nécessaire d'ajouter à la force de cette démonstration; si on pouvait se méprendre encore sur l'action nécessairement dissolvante des principes générateurs du protestantisme, l'histoire du synode général de 1872 est essentiellement faite pour dissiper sans pitié ces illusions. En assistant aux débats de cette assemblée, on demeurera convaincu que « les sociétés et les individus qui ont une fois pris la grave détermination de rompre avec le principe de l'unité catholique et de l'autorité infaillible, ont embrassé par cela même un régime infiniment laborieux. »

Toute la question sera de savoir si ce régime laborieux ressemble à ces pénibles convulsions de l'enfantement qui précèdent et préparent l'éclosion de la vie, ou s'il conduit nécessairement les sociétés religieuses à ces suprêmes et sinistres convulsions de l'agonie qui annoncent et préparent la mort.

Assurément, à l'avenir seul appartient la solution de cet important problème. Il est permis toutefois à l'historien de former des conjectures. L'étude approfondie du passé, l'examen attentif de l'état présent du protestantisme, diront dans quelle mesure ces conjectures peuvent se rapprocher de la probabilité et mettre sur le chemin de la certitude[1].

[1] Ce travail est uniquement fait avec les documents originaux. Ce sont : 1° les procès-verbaux authentiques publiés par les secrétaires du synode; 2° les journaux protestants qui ont rendu compte des débats de l'assemblée, *le Christianisme au dix-neuvième siècle*, organe du parti orthodoxe; *la Renaissance* et *le Temps*, organes du parti libéral; le *Journal de Genève;* 3° les discours et brochures publiés par plusieurs des orateurs du synode; 4° enfin, et surtout, l'*Histoire du synode*, par M. le pasteur Bersier, qui a non-seulement reproduit les procès-verbaux authentiques des secrétaires, mais inséré *in extenso* les discours les plus importants,

I

Les questions principales successivement examinées et résolues par le synode général de 1872 ont été :

1° La question préalable de sa propre compétence.

2° La question de la confession de foi.

3° L'examen et la discussion du projet de loi organique destiné à fixer désormais le *modus vivendi* de l'Église réformée de France, et à régler ses rapports avec l'État.

Sur toutes et chacune de ces questions nous verrons s'accentuer l'antagonisme des deux principales fractions du protestantisme français, le parti orthodoxe et le parti libéral, entre lesquels il est difficile d'assigner une place bien nette à ce que l'on a appelé, dans un style plus parlementaire que théologique, *le centre gauche*, ce centre s'étant toujours trouvé en communauté de doctrines et de votes avec la gauche proprement dite, sauf en quelques points de peu d'importance.

Donnons d'abord quelques détails sur l'organisation de l'assemblée.

Le décret qui autorisait la convocation d'un synode général avait fixé le mode d'élection des députés de ce synode[1].

Les cent trois consistoires des Églises réformées de France et d'Algérie étaient répartis en vingt et une circonscriptions synodales.

Chaque consistoire devait élire, pour ses représentants au synode de sa circonscription, un pasteur et un laïque.

Ces représentants, réunis dans un des chefs-lieux consistoriaux de leur circonscription synodale, avaient mission d'élire les délégués au synode général.

Le nombre des délégués à élire était fixé d'après le nombre des pasteurs de chaque circonscription synodale, à raison d'un délégué par six pasteurs.

La moitié de ces délégués, si leur nombre était pair; la moitié, plus un, si le nombre était impair, devaient être laïques.

Les élections eurent lieu dans la première quinzaine de mars. Le

généralement revisés par leurs auteurs. Je ne fais que remplir un devoir de justice en remerciant ici M. Bersier de la courtoisie avec laquelle il m'a fait hommage de ces deux volumes, auxquels je renverrai pour la plupart des citations.

[1] Le texte de ce décret se trouve en tête de l'*Histoire du synode*, par M. le pasteur Bersier, t. I, p. 1.

14 mai, une circulaire de M. Jules Simon, ministre des cultes, fixait au jeudi 6 juin, à Paris, la réunion du synode.

Les délégués étaient au nombre de cent huit, dont quarante-neuf pasteurs, plus seize suppléants, qui furent appelés à remplacer des délégués empêchés de participer jusqu'au bout aux délibérations de l'assemblée.

Le mercredi 5 juin, une réunion religieuse, préparatoire aux travaux du synode, eut lieu dans le temple de l'Oratoire Saint-Honoré.

Le discours, prononcé par M. le pasteur Babut, de Nîmes, avait pour sujet : « le témoignage que Jésus se rend à lui-même. »

A lui tout seul, le choix de ce sujet est une révélation sur le travail qui s'est opéré au sein du protestantisme français depuis deux siècles, c'est-à-dire depuis la convocation de ses derniers synodes généraux réguliers.

Autrefois, l'ennemi que visait à peu près constamment toute prédication protestante, c'était l'Église romaine. Depuis, la bataille s'est déplacée, et dans la première circonstance solennelle où le protestantisme français, rendu à lui-même, retrouve, par la convocation d'un synode général, la pleine liberté de sa discipline, son premier besoin est d'aller droit à la question sur laquelle ses pasteurs et ses fidèles ont cessé d'être d'accord.

Car, il faut le bien remarquer, cette démonstration de la divinité de Jésus-Christ, exposée par M. Babut avec une grande solidité d'arguments scripturaires et de déductions théologiques, ce n'est pas au rationalisme du dehors, à l'éternel ennemi de la foi chrétienne, que l'orateur veut l'opposer. Ce qu'il combat ici, ce n'est ni Celse, ni Mahomet, ni Socin, ni Voltaire, ni Strauss, ni leurs tout récents imitateurs, mais des théologiens et des pasteurs qui se disent chrétiens et protestants. De là, dans cette page d'apologie un accent particulier de tristesse. Plus l'orateur se fait violence pour ne pas exprimer toutes ses angoisses, plus on les sent vivement dans ce langage contenu, où la douleur du chrétien blessé dans ses convictions les plus chères s'allie si bien au talent de l'apologiste.

Je ne m'arrêterai pas à discuter quelques propositions de ce discours un peu agressives à l'égard de l'Église catholique; elles n'y figurent, pour ainsi dire, qu'à titre de réminiscences du passé, et comme pour payer un tribut à une vieille tradition qui d'ailleurs, on le sent, pâlit singulièrement en face des terribles problèmes de la crise religieuse actuelle.

« Étrange et cruelle situation ! (Ce n'est plus moi qui parle, c'est M. le pasteur Babut.) Nous n'avons plus rien à craindre du gouvernement ni de la société qui nous entoure, mais nos divisions

intérieures nous font plus de mal que la persécution elle-même n'a jamais pu nous en faire. Nous avons toute liberté pour affirmer, pour prêcher, dans une grande mesure pour propager nos croyances ; mais, *comme Église*, *nous ne savons plus exactement ce que nous croyons*[1]. »

Quel aveu ! comme à sa lumière on se rend un compte exact de la marche suivie par le protestantisme depuis sa naissance !

Il est sorti fièrement des rangs de l'Église catholique, l'accusant de superstitions et d'idolâtrie, et se vantant qu'avec l'Écriture, et l'Écriture seule, il maintiendrait, dans toute sa pureté, le dépôt de la vraie foi, sans superfétation et sans altération.

Trois siècles s'écoulent.

Trois siècles, ce n'est rien pour une Église ! La grande Église chrétienne du temps des Césars resta plus de trois siècles dans les entraves et les ténèbres des catacombes ; quand elle en put sortir pour se montrer au grand jour, elle était dans toute la jeunesse d'une foi affirmée et confirmée au milieu des plus constantes et des plus terribles persécutions !

Elle aussi, cette société religieuse, qui a si ouvertement rompu avec l'Église catholique pour cause de foi, est appelée, après trois siècles, à rendre un compte public de sa situation.

Et dans cette réunion solennelle, elle est obligée de confesser que, « COMME ÉGLISE, ELLE NE SAIT PLUS EXACTEMENT CE QU'ELLE CROIT ! »

Mais, pour faire ressortir davantage l'importance de cet aveu capital, il faut ne pas le séparer des actions de grâces rendues à la Providence par M. le pasteur Babut, pour les facilités singulières dont le protestantisme jouit au sein des sociétés modernes, celles « d'affirmer, de prêcher, de propager ses croyances ! »

Le Psalmiste disait : « Je crois, et c'est pour cela que j'ai parlé : *Credidi, propter quod locutus sum.* » En effet, n'est-ce pas la première et indispensable condition de toute propagande, quelle qu'elle soit ? Avant de prêcher aux hommes une doctrine, n'est-il pas d'une absolue nécessité que cette doctrine existe ? S'il s'agit surtout d'arracher les hommes à une foi que l'on taxe d'erronée, pour leur donner une foi que l'on estime seule véritable, ne faut-il pas que ceux qui prêchent cette foi sachent très-nettement ce qu'elle est, ce qu'elle peut, ce qu'elle vaut ? Nous avons sous les yeux les œuvres de propagande auxquelles se livre l'Église protestante, les efforts de prosélytisme faits par elle pour délivrer les âmes de ce qu'elle appelle encore quelquefois « les superstitions du papisme. » En attendant, cette Église qui jouit de toute liberté « pour affirmer, prêcher et pro« pager ses croyances, » *ne sait plus exactement ce qu'elle croit.*

[1] Le Témoignage que Jésus se rend à lui-même, p. 9.

Voilà à quel *régime laborieux* se condamnent les individus et les sociétés qui ont pris la grave résolution de rompre avec le principe de l'unité et de l'autorité! La foi s'y atténue, s'y subtilise pour ainsi dire, et chez beaucoup d'âmes, « elle n'arrive plus à être qu'une demi-foi, pleine de sous-entendus et de réticences, ne concédant les mots que pour disputer sur les choses[1]. »

On n'a plus alors à se demander « si la liberté d'examen, appliquée aux choses de la foi, est capable, elle toute seule, de guérir les blessures qu'elle a faites. » On voit très-nettement le mal dont elle a été la cause; on cherche, sans pouvoir l'indiquer, le bien dont ce mal aurait été l'occasion. Et on est réduit à dire du protestantisme, par l'organe d'un de ses plus zélés et de ses plus consciencieux défenseurs, que sa situation est *aussi étrange que cruelle!*

Cruelle, certainement oui; étrange, moins qu'il ne paraît; car cette situation n'est que le résultat logique des principes primitifs du protestantisme. Quand on a semé le vent, a-t-on le droit de s'étonner si on recueille les tempêtes[2]?

Le jeudi 6 juin 1872, à midi, le synode général de l'Église réformée de France se réunissait dans le temple du Saint-Esprit, rue Roquépine.

L'édifice avait été, par les soins de l'administration, décoré avec beaucoup de goût pour cette cérémonie. Le mur intérieur était revêtu, dans tout son pourtour, d'une tenture en drap ponceau frangé d'une crépine d'or; les ouvertures étaient ornées de vastes portières en velours rouge foncé; dans le fond, un dais de la même étoffe, surmonté d'une croix, couvrait la chaire et l'estrade où siégeait le bureau. La tribune avait été placée au pied du bureau. Sur la chaire, se trouvait une grande Bible ouverte[3].

Je ne sais trop jusqu'à quel point ce cérémonial, ces tentures, ce dais, cette croix, eussent été goûtés par les vieux huguenots du temps d'Henri II, ou par les farouches camisards des Cévennes. Plus d'un peut-être se fût scandalisé de cette pompe extérieure, qu'on dirait empruntée aux solennités catholiques.

Mais si le protestantisme contemporain n'en est plus à la théologie du seizième et du dix-septième siècle, il n'a pas gardé non plus les âpres rancunes et le dur langage des premiers temps de la Réforme.

[1] M. Babut, p. 31.
[2] Qui ventum seminabunt, turbinem metent. (Osée, VIII, 7.)
[3] Bersier, I, 16.

A part quelques esprits incorrigibles et attardés, on ne croit point pactiser avec l'Antechrist parce qu'on parle du pape sans injure, ni conniver avec les abominations de la Babylone mystique, parce qu'on met dans un temple protestant des tentures et un dais surmonté d'une croix.

Après la vérification des pouvoirs, faite dans la séance du 6 juin, sous la présidence de M. Emilien Frossard, doyen d'âge, l'assemblée se constitua régulièrement, dans la séance du 7 juin, en élisant son bureau.

L'élection du président, ou *modérateur*, pour employer le terme consacré par la tradition protestante, permit aux deux partis entre lesquels le synode se partageait, de compter immédiatement leurs forces respectives.

Sur 101 votants, M. le pasteur Bastie, de Bergerac, du parti orthodoxe, obtint 56 voix; M. le pasteur Viguié, de Nîmes, appartenant à la gauche ou à la fraction libérale, en obtint 45.

En conséquence, M. Bastie s'installa au bureau, comme modérateur du synode de 1872.

En prenant possession du fauteuil, le modérateur constata que « le moment était solennel » pour l'Église réformée, et exprima le vœu que « l'enceinte du temple ne retentirait pas du bruit de débats passionnés[1]. »

Dès le lendemain, 8 juin, la question de la compétence, des attributions, et de la valeur du mandat confié au synode, fut soulevée à l'occasion d'une déclaration signée par quarante-deux membres de l'assemblée, déclaration empruntée au consistoire de Lyon, et où il était dit que :

« Le synode n'était pas la représentation vraie de l'Église;

« Que, vu son mode de formation, ses décisions ne pourraient avoir qu'un caractère provisoire et consultatif;

« Et, qu'en cet état, il ne devait s'occuper, du moins officiellement, que de remanier les circonscriptions synodales et d'édicter une loi électorale, qui permît de réunir ultérieurement un véritable synode, représentant réellement et légitimement l'Église réformée de France. »

Avant de résumer les débats qui eurent lieu au sujet de cette première question dans les séances des 8, 10 et 11 juin, il faut en faire ressortir la gravité, et montrer pourquoi le parti libéral choisit ce terrain pour offrir la première bataille au parti orthodoxe.

Ce fut lui, en effet, qui ouvrit les hostilités. Les quarante-deux membres signataires de la proposition qui, s'appropriant la décla-

[1] Bersier, I, p. 21.

ration du consistoire de Lyon, infirmaient en principe la validité du mandat de l'assemblée, appartenaient tous à la gauche, quoique tous les membres de la gauche ne l'eussent pas souscrite.

Déjà, vingt ans auparavant, ce parti avait été le promoteur secret de cette constitution de 1852, qui dotait l'Église protestante d'un régime beaucoup plus autoritaire que libéral, en mettant à sa tête un conseil central dont les membres n'étaient pas élus[1].

Non-seulement, pendant cette période de vingt années, ce parti ne s'était jamais associé aux réclamations élevées en faveur du rétablissement du synode général; mais on sentait son opposition déclarée à une institution disciplinaire dont le premier devoir, comme le premier soin, devait être de chercher à rétablir l'ordre au sein de l'Église et de faire cesser la déplorable anarchie d'enseignement doctrinal qui divisait pasteurs et troupeaux.

Lorsque les instances réitérées du parti orthodoxe eurent enfin obtenu la convocation du synode, le parti libéral, avant d'aborder les questions de fond, trouva habile d'arrêter l'assemblée, dès le début de ses travaux, par une question préalable, en niant sa compétence.

C'était, grâce à une difficulté constitutionnelle, paralyser d'avance tous les efforts du parti orthodoxe, et laisser libre carrière aux progrès du rationalisme radical.

Les orthodoxes ne s'y trompèrent pas, et l'engagement fut très-vif.

Voici, en résumé, les raisons invoquées par les libéraux pour dénier au synode le caractère législatif et constituant, et refuser de le reconnaître comme l'héritier légitime des anciens synodes nationaux, auxquels, d'après les termes de la discipline en vigueur dans l'Église réformée de France, il appartenait *de décider de toutes choses ecclésiastiques*.

1° Le gouvernement n'avait pas pu vouloir instituer par décret un synode législatif constituant, puisque la loi de germinal an X et le décret-loi de 1852, fondements de l'organisation ecclésiastique de l'Église de France, gardaient un complet silence sur cette sorte d'assemblée.

2° Le mode d'élection avait été défectueux et ne permettait pas de reconnaître, dans le synode, la représentation authentique et autorisée de l'Église. En effet, outre que l'élection avait été très-indirecte, et n'avait pas pris immédiatement sa source dans le suffrage universel des fidèles, le groupement des consistoires destinés à former les colléges électoraux avait été tout à fait arbitraire. Tel

[1] Décret-loi du 26 mars 1852, signé par le prince-président de la république.

consistoire, composé de quelques centaines de fidèles seulement, mais dispersés en plusieurs petites paroisses, avait pesé dans la balance autant qu'un autre consistoire, composé d'une seule paroisse, mais forte de 20 ou de 30,000 âmes. Or, s'il était juste de tenir compte de chaque paroisse, petite ou grande, comme d'une personne morale, et de lui assurer une part de représentation, il ne l'était pas moins d'avoir égard au nombre, dans l'élection d'une assemblée dont les décisions pouvaient avoir de si graves conséquences pour l'avenir de l'Église.

Tels furent les arguments dirigés contre la compétence législative du synode par MM. Jalabert, Penchinat, Colani, Clamageran, Larnac, Corbière, auxquels répondirent, du côté droit de l'assemblée, MM. Laurens, Monnier, Guizot, Vaurigaud, Mettetal, Babut et Bois.

Ces derniers orateurs justifièrent la légalité du décret de convocation, et, par conséquent, la compétence législative du synode, en se reportant aux divers actes constitutifs qui, depuis le rétablissement des cultes en France, au commencement de ce siècle, avaient réglé les rapports de l'Église réformée avec l'État.

Il est vrai que la loi de germinal an X, aussi bien que le décret-loi de mars 1852, gardaient le silence sur l'existence du synode général. Mais le silence équivalait-il à l'exclusion? Il n'y avait pas lieu de le croire, puisque, dans ses considérants, la loi de germinal visait dans son ensemble l'ancienne discipline des protestants français, et que cette ancienne discipline établissait formellement la convocation périodique des synodes nationaux.

Quoi qu'on puisse penser de cette argumentation juridique, particulièrement soutenue par MM. Laurens et Mettetal, et attaquée, au nom de la législation, par M. Larnac, avocat au conseil d'État et membre laïque du synode, on doit convenir que les raisons morales étaient toutes en faveur de la droite.

Il était étrange, en effet, qu'au moment où, par la bienveillance du gouvernement, l'Église réformée de France, longtemps maintenue dans une sorte de tutelle humiliante, était appelée à délibérer sur ses propres affaires, et à soumettre à l'État les bases d'une union concordataire, l'assemblée chargée de faire cette grande œuvre ne fût pas reconnue comme investie de la puissance constituante.

Les libéraux disaient, par l'organe de M. Penchinat, qu'on ne les avait pas plus consultés pour la convocation du synode « que Mentor ne consulta Télémaque lorsqu'il jeta celui-ci à la mer[1]. »

[1] Séance du 10 juin. Bersier, I, p. 64.

Si le mot est plaisant, il faut convenir que l'argumentation était faible.

Après tout, les libéraux avaient pris part aux élections, et ils avaient concouru comme les autres à la formation du synode. S'il y avait eu des défectuosités dans la formation des groupes électoraux, il n'était pas démontré qu'elles eussent tourné à leur désavantage, puisque le nombre de délégués par lequel ils étaient représentés était à tout le moins égal, peut-être supérieur à leur proportion numérique[1].

Enfin, on pouvait leur demander s'ils eussent contesté la compétence législative du synode, dans le cas où ils auraient obtenu la majorité[2].

Comme il arrive dans toutes les discussions, les mêmes arguments furent reproduits plus d'une fois de part et d'autre par les divers orateurs qui se combattaient.

Enfin, deux ordres du jour motivés résumèrent le débat et préparèrent le vote.

Le premier, présenté par M. Jalabert, au nom de la gauche, ne niait pas formellement la compétence du synode, mais l'affirmait encore bien moins, et se résumait en une déclaration vague qui ne tirait pas de son obscurité la question controversée[3].

L'ordre du jour de la droite, présenté par M. Pernessin, tranchait très-nettement la question et proclamait hautement l'autorité, la compétence et le mandat constituant du synode[4].

[1] D'après M. Babut, les deux tendances qui se partagent le protestantisme français peuvent se répartir ainsi :

317,402 orthodoxes.
256,850 libéraux.

Ce qui donne à peu près cette proportion, aux orthodoxes les $\frac{6}{11}$ et aux libéraux les $\frac{5}{11}$ de la population totale.

Le nombre des délégués libéraux envoyés au synode était un peu supérieur à cette proportion.

[2] M. le pasteur Monnier (Bersier, I, p. 62.)

[3] Il était ainsi conçu :

« L'assemblée, appelée à se prononcer sur son caractère et sur ses attributions, reconnaît que les bases électorales adoptées pour sa convocation ne peuvent donner la certitude que toutes les tendances du protestantisme français soient représentées dans son sein en raison de leur importance relative;

« Mais sous cette réserve, elle se considère dans ses différentes fractions comme étant auprès du gouvernement l'organe autorisé des besoins, des vœux et des sentiments des différentes parties de l'Église, et comme appelée, à l'égard des communautés protestantes, à faire une œuvre d'union et de pacification sous les inspirations de Jésus-Christ, chef de l'Église invisible, dans la communion duquel elle veut travailler à l'avancement du règne de Dieu en toute vérité et charité. »

[4] Voici le texte de cet ordre du jour :

« Considérant que le présent synode général a été convoqué et s'est réuni aux

Une dernière riposte, plus tumultueuse que le combat lui-même, eut lieu dans la séance du 12 juin, en présence de ces deux ordres du jour.

Des mots vifs furent prononcés. M. Jalabert articula contre les orthodoxes le reproche d'avoir fait illusion à l'État, en créant « des nécessités volontaires, » et il affirma de nouveau que le synode n'était pas la représentation fidèle des Églises.

M. de Clausonne chercha à tracer au synode une voie moyenne entre les deux ordres du jour proposés; mais, après une réplique de M. Bois, la motion de la droite fut mise aux voix et votée par 61 voix contre 45.

L'issue de ce premier débat était favorable aux orthodoxes.

Mais ce n'était là qu'un combat d'avant-garde, et c'était sur la question de la confession de foi que devait porter le fort de la lutte.

II

En votant l'ordre du jour de M. Pernessin, le synode de 1872 avait affirmé son existence constitutionnelle et sa compétence légale. Il s'était proclamé l'organe autorisé de l'Église réformée; il avait renoué la chaîne des traditions et s'était rattaché à ces anciens synodes nationaux du dix-septième siècle, que la confession de foi primitive du protestantisme français avait investis du pouvoir de « décider définitivement et résoudre de toutes choses ecclésiastiques[1]. »

C'était, assurément, une importante victoire remportée par le parti orthodoxe. Aussi, bien que cet avantage n'eût été obtenu qu'à une assez faible majorité, il se hâta d'en tirer parti, en abordant immédiatement la question fondamentale, celle en vue de laquelle le synode avait été précisément désiré et réuni, celle qui pouvait décider de l'avenir du protestantisme : la question de *la confession de foi.*

« termes des lois et décrets qui ont réglé le régime de l'Église réformée de France « depuis son rétablissement;

« Considérant que la convocation et l'élection audit synode général reconnaissent « et consacrent les libertés et l'autonomie de l'Église réformée de France en ma- « tière religieuse;

« Considérant que les élections au présent synode général ont été faites en « pleine liberté avec le concours de toutes les autorités religieuses appelées à y « prendre part, et que le droit de l'Église réformée de France à modifier, s'il y a « lieu, son régime intérieur religieux, notamment son système électoral, quant à « ses synodes futurs, reste entier et pleinement réservé, passe à l'ordre du jour. »

[1] Conf., Partie discipl., ch. IX, p. 7.

Dès les premières séances du synode[1], M. Bois, professeur à la Faculté de théologie de Montauban, avait déposé sur le bureau la déclaration suivante :

« Au moment où elle reprend la suite de ses synodes, interrompue depuis tant d'années, l'Église réformée de France éprouve, avant toutes choses, le besoin de rendre grâce à Dieu, et de témoigner son amour à Jésus-Christ, son divin chef, qui l'a soutenue et consolée durant le cours de ses épreuves.

« Elle déclare qu'elle est restée fidèle aux principes de foi et de liberté sur lesquels elle est fondée. Avec ses Pères et ses martyrs dans la confession de la Rochelle, avec toutes les Églises de la réformation dans leurs divers symboles, elle proclame :

« L'autorité souveraine des saintes Écritures en matière de foi;

« Et le salut par la foi en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, mort pour nos offenses, et ressuscité pour notre justification;

« Elle conserve donc et elle maintient à la base de son enseignement, de son culte et de sa discipline, les grands faits chrétiens, représentés dans ses sacrements, célébrés dans ses solennités religieuses, et exprimés dans ses liturgies, notamment dans la confession des péchés, dans le Symbole des apôtres et dans la liturgie de la sainte cène. »

La discussion de cette déclaration, commencée le 13 juin, se prolongea jusqu'au 20, et remplit sept séances consécutives.

Ce long et grave débat doctrinal entre les deux fractions du protestantisme français mérite d'être très-sérieusement étudié.

C'est pour nous préparer à le bien comprendre que nous sommes remonté aux origines de la querelle[2], que nous avons raconté comment, depuis le commencement de ce siècle, les deux tendances avaient tour à tour prédominé, au sein de l'Église réformée de France; comment surtout, depuis 1830, l'antagonisme s'était accentué entre une partie de cette Église qui déclarait vouloir se rattacher au passé en demeurant à la fois chrétienne et calviniste, et une autre partie de cette même Église qui, interprétant à sa manière une parole de saint Paul[3], faisait pour ainsi dire table rase du passé; repoussait, non-seulement la théologie particulière aux écoles du seizième siècle, mais le sens traditionnel et universellement accepté des dogmes chrétiens, et se déclarait hardiment le christianisme des temps nouveaux, précisément parce qu'elle ne crai-

[1] Séance du 8 juin.

[2] On trouvera cette partie de notre travail dans le volume qui contiendra l'histoire du synode général.

[3] « J'oublie tout ce qui est derrière moi, et me dirige vers ce qui est en avant. » (Phil., III, 11.)

gnait pas de rompre avec les vieux principes et avec une théologie surannée.

Ce débat, en se prolongeant, s'était envenimé. De sérieux désordres s'en étaient suivis. L'anarchie était dans la société extérieure de l'Église, ce qui était grave; elle avait pénétré dans le domaine intérieur des consciences, ce qui était plus grave encore. Des protestants libéraux de Lyon avaient déclaré, en novembre 1829, qu'il était insupportable de « voir transformer la maison du Seigneur en une arène où des gladiateurs remettaient tous les huit jours contradictoirement en question les voies propres à assurer le bonheur suprême de l'homme[1]. »

Quarante-trois ans après, un pasteur orthodoxe voulant décrire la situation de l'Église réformée de France, au moment où le synode allait se réunir, laissait échapper de sa plume ces plaintes significatives :

« Au point où l'on est parvenu,... l'édification mutuelle devient impossible. Les contacts douloureux naissent à chaque pas... C'est dans la même chaire, c'est en présence des mêmes catéchumènes, c'est à la même table de communion qu'il faut entendre, d'un dimanche à l'autre, affirmer les vérités les plus édifiantes et les choses qui heurtent et qui blessent les convictions les plus sacrées de l'âme[2]. »

Enfin, dans la cérémonie religieuse qui avait préludé à l'ouverture des travaux du synode, on avait entendu un orateur, appartenant à la fraction orthodoxe, déclarer, avec humiliation et douleur, que, COMME ÉGLISE, LE PROTESTANTISME FRANÇAIS NE SAVAIT PLUS CE QU'IL CROYAIT. Et il avait, avec raison, qualifié cette situation d'*étrange* et de *cruelle*.

Le synode ne pouvait donc échapper à l'obligation d'examiner à fond cette situation, et au nom de l'autorité dont il s'était déclaré revêtu, malgré l'opposition préalable faite par les libéraux à son mandat constituant et législatif, il ne devait aborder cette question que pour la résoudre d'une façon définitive, autant, du moins, que le lui permettraient les principes mêmes de la théologie réformée.

C'est donc sur ce terrain d'une confession de foi à édicter qu'allaient se mesurer les plus vigoureux athlètes des deux partis belligérants. Jusqu'alors, c'est-à-dire depuis plus de quarante ans, ils luttaient dans les journaux, dans les revues, dans les chaires livrées tour à tour à des enseignements contradictoires; le moment était

[1] Destitution d'Adolphe Monod, racontée par lui-même, p. 62.
[2] M. le pasteur Bersier, Introduction à l'histoire du synode, p. 45.

enfin arrivé où ils allaient se rencontrer dans une même arène, s'aborder corps à corps, et se livrer devant la triple galerie du protestantisme, du catholicisme, et de la libre pensée, un duel à mort.

Je serais tenté d'évoquer ici un souvenir épique et de dire comme Virgile, au moment où il va raconter la grande bataille de Turnus et de Mézence contre Énée et les Troyens :

Pandite nunc Helicona, deæ, cantusque movete ;
Qui bello exciti reges, quæ quemque secutæ
Complerint campos acies. . . . .

Mais il ne s'agit pas de passer en revue les combattants, et de faire connaître par des esquisses biographiques les champions engagés dans cette lutte. Les questions de personnes disparaissent entièrement devant les questions de doctrines, dont nous avons uniquement à nous occuper.

Au moment où, dans la séance du 13 juin, la discussion allait s'ouvrir sur la déclaration de M. Bois, deux autres déclarations furent déposées sur le bureau, et lues en présence du synode.

La première, présentée par M. Jules Gaufrès, était signée par vingt-neuf délégués; la seconde, lue par M. Camille Rabaud, était signée par dix-neuf délégués, quatre desquels[1] avaient également signé la précédente.

Avant d'examiner la valeur comparative de ces diverses professions ou déclarations de foi, il est un fait significatif sur lequel je dois appeler l'attention du lecteur.

En se déclarant, par le vote du 12 juin, l'héritier légitime des anciens synodes nationaux de l'Église réformée de France, le synode de 1872, ou du moins la majorité numérique qui avait repoussé la thèse d'incompétence et d'inconstitutionnalité plaidée par la gauche, avait entendu renouer la chaîne rompue des traditions, continuer l'œuvre que tant de vicissitudes religieuses ou politiques avaient, sinon totalement interrompue, du moins singulièrement retardée pendant deux siècles, et par-dessus ces deux cents ans, donner la main à ces députés de Loudun qui avaient formé, en 1659, le dernier synode national complet du protestantisme français.

Or, d'après la règle constamment suivie dans tous ces synodes du seizième et du dix-septième siècle, — règle mentionnée dans l'art. 1er du chapitre IX de la Discipline, — on commençait toujours par « lire les articles de la confession de foi. »

Et la Confession dont il s'agit ici, est la grande Confession en quarante articles rédigée pour la première fois dans le synode de

[1] MM. Martin-Paschoud, Athanase Coquerel fils, Viguié et Gache

1559, tenu sous le règne d'Henri II, et solennellement confirmée, en 1571, par le synode de la Rochelle, dont elle a gardé le nom.

Il semble donc que le premier besoin et le premier devoir de la majorité orthodoxe du synode de 1872 eût dû être de confirmer, par une nouvelle adhésion, ce premier monument de l'histoire dogmatique du protestantisme français.

C'était, il semble, la meilleure manière de faire cesser cet état indécis et confus qui avait fait dire à un pasteur orthodoxe, dans la cérémonie d'inauguration du synode, que, « comme Église, le protestantisme ne savait plus ce qu'il croyait. »

Nous avons, dans le temps, étudié avec soin cette Confession de foi de 1559 [1]. Nous en avons analysé les articles les plus importants. Elle ouvre un vaste champ aux discussions de la controverse, et comme elle résume d'une façon très-claire la théologie de Calvin, elle soulève plus d'une objection de la part de ceux qui font profession d'adhérer à la théologie du concile de Trente, et d'accepter dans ses décisions les arrêts irréformables d'un concile œcuménique.

Mais si le théologien catholique trouve beaucoup à reprendre et à discuter dans la Confession de foi de la Rochelle, il est du moins un reproche qu'il ne saurait lui adresser : il ne peut pas l'accuser d'avoir laissé dans le vague et dans l'indécision ce que le protestantisme primitif regardait comme de foi.

Tant que ce document a été la règle dogmatique des Églises réformées de France, il aurait été impossible à un pasteur de dire, ainsi que l'honorable M. Babut, dans sa prédication du 5 juin 1872 : « Comme Église, nous ne savons plus ce que nous croyons. »

J'écarte la question de l'exactitude ou de la fausseté des doctrines consignées dans ce document.

Mais, du moins, faut-il reconnaître que ce sont des doctrines très-nettement articulées et ramenées aux formules les plus précises.

Le nombre et le titre des livres de l'Écriture proclamés canoniques sont mentionnés à l'article 3.

A l'article 5, il est dit, sans restriction ni limitation, que cette parole de Dieu « est la règle de toute vérité, — et qu'il n'est pas possible aux hommes, ni même aux anges, d'y ajouter, diminuer ou changer. »

C'est en conséquence de leur conformité reconnue avec cette parole que l'on accepte les trois Symboles des apôtres, de Nicée et de saint Athanase.

[1] Voir *le Correspondant* du 25 juillet 1872.

Le mystère de la très-sainte Trinité est très-explicitement énoncé dans les articles 6 et 7, conformément aux décrets des anciens conciles, interprétatifs de l'Écriture, et aux écrits des Pères qui ont combattu les doctrines ariennes, saint Hilaire, saint Athanase, saint Ambroise et saint Cyrille.

Sont de même mentionnées dans des termes fort catégoriques :

La création, la tentation, la chute des anges infidèles, le ministère des bons anges (art. 7).

Le péché originel, exposé d'après les idées particulières de Luther et de Calvin, est dit avoir corrompu entièrement la nature de l'homme, complétement aveuglé son esprit et dépravé son cœur, sans lui laisser rien de reste, de façon que la volonté de l'homme est entièrement captive sous le péché, et qu'il n'a que par grâce la liberté de faire le bien (art. 9-11).

L'article 12 résume en termes terriblement clairs ce qu'un pasteur de Genève, M. Chenevière, a appelé « le dogme épouvantable de la prédestination calvinienne ; » il y est formulé dans toute son âpre rigueur, sans explication ni adoucissement, sans autre considérant que « le bon plaisir de Dieu. »

Les dogmes de la divinité de Jésus-Christ, de sa naissance miraculeuse, de sa résurrection, de la rédemption de l'humanité par le sacrifice sanglant de la croix, sont énoncés dans les articles 13-17.

Le salut par la seule foi, l'inamissibilité de la grâce, et les bonnes œuvres résultant *nécessairement* de la foi (dogmes où se retrouve toute la théologie primitive de la Réforme), remplissent les articles 20-22.

L'article 24 énonce et rejette formellement diverses croyances et pratiques en vigueur dans l'Église catholique.

L'article 25 définit ce que le protestantisme français entend par Église, affirme l'autorité du ministère pastoral, et condamne ou déteste « tous fantastiques qui voudraient bien, en tant qu'eux est, anéantir le ministère de prédication de la parole de Dieu et des sacrements; » demande aux fidèles (art. 26) « de se soumettre à l'instruction commune; » déclare qu'il n'y a point d'Église là « où la parole de Dieu n'est point reçue, où l'on ne fait nulle profession de s'assujettir à elle » (art. 28).

Les deux seuls sacrements maintenus par l'Église calviniste, le baptême et la cène, sont mentionnés et expliqués dans les articles 35 à 38.

Enfin les articles 39 et 40, en fondant sur l'Écriture la puissance des princes, leur reconnaissent l'usage du glaive pour la répression des péchés.

La partie de cette confession de foi qui traite de la discipline n'est ni moins précise, ni moins explicite.

Elle se compose de quatorze chapitres, subdivisés en 282 articles. Les seuls titres des chapitres suffisent à montrer que les premiers législateurs du protestantisme n'avaient rien laissé à l'arbitraire.

Chapitre Ier. — Des ministres (57 articles, avec une formule pour l'imposition des mains).

Chapitre II. — Des écoles (5 articles).

Chapitre III. — Des anciens et des diacres (10 articles).

Chapitre IV. — De l'administration des deniers des pauvres par les diacres (4 articles).

Chapitre V. — Des consistoires (avec une formule d'excommunication contre les pécheurs scandaleux), 33 articles.

Chapitre VI. — De l'union des Églises (5 articles).

Chapitre VII. — Des colloques (6 articles).

Chapitre VIII. — Des synodes provinciaux (16 articles).

Chapitre IX. — Des synodes nationaux (12 articles).

Chapitre X. — Des exercices sacrés de l'assemblée des fidèles (6 articles).

Chapitre XI. — Du baptême (19 articles).

Chapitre XII. — De la cène (14 articles).

Chapitre XIII. — Des mariages (32 articles). Le divorce y est formulé en principe, et son application confiée au magistrat (art. 32).

Chapitre XIV. — Règlements ou avertissements particuliers (33 articles).

Nous nous trouvons donc en présence d'un monument complet[1]. Dogme, morale, discipline, rapports des pasteurs et des fidèles, rapports de l'Église avec la puissance séculière, tout y a été prévu, réglé, décidé dans un très-grand détail.

Si les changements considérables survenus dans la société civile depuis le temps où ce code religieux était en vigueur pouvaient être une raison plausible de ne reprendre qu'une partie des articles disciplinaires, aucun motif semblable n'existait à l'égard de la partie dogmatique.

Les dogmes qu'on dit être révélés de Dieu, et dont on n'a tiré la formule que de sa parole contenue dans la Bible, ne sont pas sujets aux vicissitudes des révolutions.

Ce qui était donné en 1559, et avait été assez fidèlement gardé

[1] Cette confession de foi se trouve à l'appendice de l'ouvrage de M. Bersier, t. II, p. 365-428.

pendant un siècle et demi au sein de l'Église protestante, comme provenant de la révélation divine sur la prédestination, sur l'inamissibilité de la grâce, sur la certitude du salut, sur la seule foi produisant nécessairement les bonnes œuvres, on ne voit aucune raison théologique de ne le pas maintenir au dix-neuvième siècle. Les révolutions, les chutes de monarchies, d'empires et de républiques ne font rien aux questions de cette sorte. Et puisque le protestantisme moderne, dans celle de ses fractions qui est demeurée chrétienne, regardait comme un suprême péril *de ne plus savoir ce qu'il croyait*, il eût dû saisir avec empressement l'occasion solennelle du synode général de 1872 pour remettre en honneur et en vigueur la confession de foi qui avait donné à la réforme française ses premières et ses plus héroïques générations.

Quant à la fraction libérale du protestantisme moderne, si elle n'a pas revendiqué comme son héritage la confession de la Rochelle, cela se comprend.

En effet, elle condamne cette confession par ses doctrines, comme cette confession la condamne par ses décrets.

Elle nie le surnaturel, la confession l'affirme.

Elle parle dédaigneusement des formules athanasiennes sur la Trinité ; la confession les proclame, non-seulement au nom de l'Écriture, mais au nom des anciens conciles et des Pères.

Elle fait fi du Symbole des apôtres, le qualifie de document suranné, de légende vieillie; la confession y reconnaît l'expression exacte des doctrines scripturaires, et admet avec lui, pour les mêmes raisons, le Symbole de Nicée et celui de saint Athanase.

Le libéralisme traite de métaphysique étrangère à la vraie religion les doctrines relatives à la divinité de Jésus-Christ, à sa naissance miraculeuse et à sa résurrection ; la confession déclare qu'il ne peut y avoir de salut qu'en Jésus-Christ Verbe incarné, vrai Dieu et vrai homme, ayant racheté le monde par son sang.

Il nie le péché originel, ou le définit de manière à en défigurer entièrement la nature ; la confession y croit jusqu'à l'exagération, jusqu'à la négation de cette raison et de cette liberté dont le libéralisme fait l'unique critérium de toute doctrine.

Il n'est donc pas surprenant que celui-ci repousse la confession, puisqu'il se met en contradiction avec elle.

Mais il faut ajouter que si le protestantisme libéral condamne la confession de foi, celle-ci le lui rend bien.

C'est elle qui déteste hautement « ces fantastiques » qui parlent et agissent contre l'ordre de l'Église (art 25 et 26) ; — ces esprits indépendants « qui ne peuvent souffrir d'être bridés ; » — qui ne se « soumettent pas à l'instruction commune et au joug de Jésus-

Christ, » et qui, bien loin de reconnaître au magistrat temporel l'usage du glaive pour la répression des péchés, n'accordent même pas aux autorités ecclésiastiques un droit de censure et de police.

D'ailleurs, quand on pose en principe, comme le fait la gauche libérale, la souveraineté de la raison individuelle en matière de religion, on est logique, en n'admettant aucune confession de foi, ni celle de la Rochelle ni une autre.

Nous n'avons donc pas lieu d'être surpris si ce document vénérable de l'antiquité protestante n'a trouvé nul crédit au sein de la minorité du synode.

Mais, précisément pour les mêmes raisons, nous devons être étonnés que le parti orthodoxe et conservateur ne se soit pas résolûment placé sur le terrain de cette primitive confession de foi.

On avait relevé l'antique discipline, en proclamant que le synode de 1872 était le continuateur autorisé et l'héritier légitime des anciens synodes nationaux. Cet acte n'appelait-il pas nécessairement la restauration de l'acte dogmatique qui avait si nettement déterminé les croyances des deux premiers siècles du protestantisme français?

Toutefois, personne ne l'a osé faire; on n'y a même pas pensé.

Je n'hésite pas à le dire, le silence des orthodoxes vis-à-vis de la confession de la Rochelle n'est pas moins significatif que les récriminations passionnées des libéraux contre la vieille théologie.

Ceux-ci l'attaquent, c'est vrai; mais les premiers l'abandonnent. Le résultat n'est-il pas à peu près le même?

Ainsi, en même temps que, au point de vue disciplinaire, l'orthodoxie protestante affirmait très-nettement son intention de se rattacher au passé, de le continuer, et de demeurer fidèle à la tradition primitive, elle n'a pas osé faire ce qui était plus essentiel, une restauration dogmatique; et, tout en jetant les hauts cris à la vue de l'anarchie croissante des doctrines, elle n'a pas fait appel au document le plus considérable de toute son histoire.

N'était-ce pas là cependant que se trouvait le principal remède au mal?

On se plaint que l'Église protestante contemporaine ne sait plus ce qu'elle croit. La confession de la Rochelle le sait, et le dit avec une très-grande précision.

On se plaint que le naturalisme envahisse les âmes; la confession de la Rochelle affirme très-haut l'existence du surnaturel. On peut même dire que, dans la question du péché originel, elle l'affirme avec excès, puisqu'elle ne tient plus aucun compte ni de la liberté ni de la raison.

Pourquoi donc, encore une fois, n'avoir pas tout d'abord recouru

à ce remède, préparé pour ainsi dire par la prévoyance des grands-pères aux malaises intellectuels et moraux des petits-fils?

C'est qu'apparemment on a jugé que le remède serait pire que le mal, ou bien que les médecins eux-mêmes n'avaient plus foi au remède.

Le remède eût été pire que le mal, en ce sens que si un synode contemporain avait de nouveau réédité, comme étant la règle de la foi dans l'Église, la confession des huguenots du seizième siècle, il eût probablement été seul à souscrire cette confession, et n'eût pas été suivi, même par la partie orthodoxe du protestantisme français.

D'ailleurs, les médecins eux-mêmes n'avaient plus foi au remède. A part peut-être de très-rares exceptions, parmi lesquelles il faut compter ce vaillant Adolphe Monod, qui souffrit et lutta si courageusement pour affirmer les doctrines de la Confession de foi et pour en faire revivre la vigoureuse discipline, personne, parmi les pasteurs orthodoxes, ne voudrait apposer sa signature au bas de ce document.

Il est mort — deux fois mort — et parce que le temps l'a tué, et parce que ses partisans n'ont ni pu ni voulu le ressusciter. Ceux mêmes qui tenaient le plus à la tradition et à l'archéologie en fait de discipline, se sont sentis épouvantés devant cet exposé très-franc du pur calvinisme. L'inexorable action du temps a usé cette théologie. On se dit calviniste aujourd'hui, par je ne sais quelle manière de parler qui n'est pas exacte, puisque l'on n'ose plus professer ce qu'il y a eu de plus original et de plus vivant dans le système de Calvin.

Sur ce terrain tout négatif, orthodoxes et libéraux se sont trouvés d'accord : ils ont tous répudié l'œuvre de leurs pères[1]. Ce monument de granit élevé, au seizième siècle, par le sombre mais puissant génie de Calvin, arrosé par le sang de nombreuses victimes, n'est plus qu'une ruine. A titre de souvenir archéologique, elle pourra figurer dans le musée de l'histoire, mais elle a cessé d'être l'édifice qui abritait le protestantisme français.

Que lui a-t-on substitué?

C'est ici que nous allons rentrer et pénétrer dans le plus vif des débats du synode de 1872.

Avant d'analyser la longue et intéressante discussion engagée au sujet de la déclaration de foi présentée par les orthodoxes, je voudrais dire quel était le sens des deux déclarations de la gauche libérale.

[1] Voir dans *le Correspondant* du 25 août 1872 comment, dès 1859, les pasteurs les plus orthodoxes étaient unanimes à déclarer abrogée cette antique confession de foi.

Lisons la première, présentée par M. Jules Gaufrès[1].

« Appelés à représenter au synode général un grand nombre de nos frères, nous leur devons de déclarer dans cette assemblée ce que nous voulons et ce que nous sommes.

« Nous appartenons à la partie libérale de l'Église réformée de France.

« Fidèles à ces principes, nous usons de la liberté, commune à tous ses enfants, d'être chrétiens selon nos persuasions intérieures, sous notre seule responsabilité.

« La foi qui nous unit à Dieu étant le bien suprême, la règle de notre vie et de nos résolutions, ne dépend que de Dieu seul. Nulle volonté humaine, isolée ou collective, ne peut dominer nos consciences, nous dicter des devoirs ou des pensées dont nous avons seuls à répondre.

« En nous transmettant l'héritage de cette liberté, nos grands réformateurs nous ont enseigné à chercher dans les saintes Écritures la pure connaissance de l'Évangile. Nulle part, en effet, Dieu ne parle à l'homme un langage plus distinct, plus majestueux et plus doux; nulle part nous n'apprenons à connaître des hommes de foi et de dévouement comme les prophètes d'Israël ou les apôtres de Jésus-Christ; nulle part n'apparaît plus rayonnante l'image de cette première société chrétienne, dont les membres, remplis de l'esprit de Christ, ne formaient qu'un cœur et qu'une âme; nulle part enfin ne se révèle avec un tel éclat de sainteté ce Fils de l'Homme que la voix de tous ses disciples a proclamé Fils de Dieu et Sauveur des âmes.

. . . .

« Assez de divisions et de schismes ont affligé l'Église, qui ne devait être qu'un seul troupeau sous un seul pasteur. Mais l'union protestante n'exclut pas des diversités, même graves, entre des frères ou des groupes de frères; et, en effet, de telles diversités existent entre nous. Il n'est pas à craindre, toutefois, qu'elles compromettent l'unité d'une Église où le même chemin conduit les fidèles à la même vérité; où, sous les auspices de la même liberté, ils puisent tous à la même source de lumières, la Bible; y trouvent le même maître, Jésus-Christ; le même père, Dieu, qui les appelle à une même espérance, la vie éternelle, et à une même vocation morale, l'affranchissement du péché, la perfection de la charité et de la justice. »

A quoi se résume l'élément dogmatique de cette déclaration?

Si je ne me trompe, elle proclame d'abord l'individualisme absolu en matière de foi. Il ne faut plus parler de symbole collectif, de

[1] Bersier, I, p. 113.

croyance de l'Église, de foi commune. La foi est une relation personnelle de Dieu à l'âme et de l'âme à Dieu, relation dans laquelle personne n'a le droit d'intervenir.

Mais comme il y a entre les âmes une variété infinie, il faut admettre une variété correspondante dans les idées et les croyances individuelles. C'est à chacun de voir, sous sa seule responsabilité, ce qu'il doit comprendre dans son acte de foi ; personne n'a le droit de lui en demander compte.

« Chacun pour soi, chacun chez soi. » Voilà, pour rappeler un mot emprunté à l'histoire de la politique, la formule de ce christianisme très-élastique qui admet que « l'union n'exclut pas des diversités, même graves, entre les frères ou groupes de frères qui composent une même société religieuse, » et fait passer à une sorte d'état gazeux, si je puis parler ainsi, toute la partie formellement dogmatique de l'Ancien et du Nouveau Testament.

En effet, il ne voit que « des hommes de foi et de dévouement » dans ces prophètes d'Israël et dans ces apôtres qui ont eu pour mission, les uns d'annoncer un Messie réparateur de l'humanité, les autres de prêcher le Christ crucifié, rachetant l'humanité par son sacrifice. L'Église n'est plus qu'une association fraternelle, et on ne dit rien de la mission qui lui a été confiée, de continuer l'œuvre du Verbe incarné, par un enseignement perpétuant la doctrine et par un ministère transmettant la grâce. Enfin, le Christ n'est qu'un maître qui a brillé par l'éclat d'un saintetée incomparable[1]; auquel on décerne, il est vrai, les titres de Fils de Dieu et de Sauveur des âmes, mais sans définir clairement la portée de ces mots, que l'histoire des hérésies montre avoir été pris en des sens bien divers.

La seconde déclaration, présentée par M. Camille Rabaud, n'est guère plus explicite.

« Membres de l'Église chrétienne réformée de France, et délégués au synode général, disent les auteurs de cette déclaration, nous éprouvons le besoin de rendre compte à nos collègues et à nos coreligionnaires de nos principes de foi et de liberté.

« Nous sommes membres de cette Église bâtie sur le seul fondement qui puisse être posé, Jésus-Christ (I Cor., III, 11), et comme Simon Pierre, nous disons de cœur à Jésus : « Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant. » (Matth., XVI, 16.) Nous rendons grâces à Dieu de ce qu'il a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en Lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle.

[1] Cependant M. Pécaut, un des signataires de cette déclaration, a publié en 1859 un livre intitulé *le Christ et la conscience*, où est contestée la sainteté absolue de Notre-Seigneur.

« Nous avons puisé cette fois directement dans l'Évangile, et nous voulons, selon l'ordre du Seigneur, « sonder les Écritures qui nous rendent témoignage de Lui[1]. » (S. Jean, v, 39.) C'est un droit naturel et sacré ; c'est la méthode que nous ont apprise nos illustres réformateurs.

« En vertu de ce principe et de cette règle, nous voulons, conformément au précepte de l'Apôtre, « rechercher la justice, la foi, la charité et la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur. » (II Tim., II, 22.) Nous désirons en particulier ne constituer qu'une seule société religieuse avec ceux de la Confession d'Augsbourg que nos désastres ont laissés de ce côté de la frontière.

« Nous sommes prêts à coopérer dans le synode à toutes les mesures qui pourront être proposées pour le véritable bien de l'Église ; mais nous répudions formellement toute pensée de schisme. Notre ligne de conduite sera celle que nous trace saint Paul : « Je vous « prie de vous conduire d'une manière digne de votre vocation, avec « toute sorte de douceur et d'humilité, avec un esprit patient, vous « supportant les uns les autres avec charité, ayant soin de conserver « l'unité de l'esprit par le lien de la paix. » (Éph., IV, 1-3.)

Les discussions soulevées par le projet de confession des orthodoxes nous donneront bientôt la clef des formules employées par la gauche dans les deux déclarations de MM. Gaufrès et Rabaud. Sans cela, il serait vraiment difficile, en face du texte seul, de se rendre un compte exact de la pensée de leurs auteurs.

Peut-être la seconde déclaration, qui paraît appartenir plutôt au centre gauche qu'à la gauche, est-elle moins radicale que la première. Elle ne pose pas en principe absolu « l'union, malgré des diversités graves. » Elle cite sur Jésus-Christ des textes entendus généralement dans le sens de la divinité.

Mais il y a un commentaire qui ne laisse pas que d'être gênant pour cette interprétation. Ce sont les noms des quatre membres du

[1] Je me permets de faire remarquer en passant que les protestants tirent de ce texte, dont ils font un très-fréquent usage, une conclusion qui n'y est nullement renfermée. Discutant avec les Juifs, qui refusaient de reconnaître en lui le Messie figuré et promis dans l'Ancien Testament, le Sauveur les renvoie aux prophètes, en leur disant : « Lisez-les, puisque *vous pensez* avoir en eux la vie éternelle : *quia vos putatis in ipsis vitam habere.* Mais cette parole n'a aucun rapport avec la méthode d'enseignement religieux établie par Notre-Seigneur lui-même. Il n'a pas dit, en effet, aux apôtres : « Écrivez, et les chrétiens trouveront dans vos écrits la vie éternelle. » Il a dit : « Allez, et enseignez les nations à garder tout ce que je « vous ai confié : *Euntes docete omnes gentes; docentes eos servare omnia quæcunque mandavi vobis.* » (Matth., XXVIII, 19, 20.) Par l'usage erroné du texte de saint Jean, les protestants veulent tout ramener à l'Écriture, contre le texte formel de saint Matthieu, qui fait de l'enseignement oral la méthode principale pour la transmission de la vérité chrétienne.

synode qui avaient déjà souscrit la première déclaration, MM. Martin-Paschoud, Athanase Coquerel fils, Viguié et Gache.

Ces messieurs ont-ils voulu montrer, par leur exemple, que les confessions de foi n'ont à leurs yeux aucune valeur, et qu'on peut, sans scrupule, signer ce qu'on veut, parce que, après tout, et en dernière analyse, l'acte de foi se ramène toujours à une relation intime entre Dieu et l'âme, et que cette relation s'accommode de toutes les formules, en les méprisant toutes ?

C'est le débat sur le projet orthodoxe qui éclairera de leur véritable lumière la pensée des membres de la gauche et du centre gauche, signataires de ces deux déclarations.

Peut-être quelques-uns des signataires de ces déclarations eussent-ils été plus conséquents vis-à-vis d'eux-mêmes, s'ils n'eussent pas essayé de rédiger le programme de leurs croyances.

C'est un d'eux, en effet, qui devait dire deux jours après, dans la séance du 15 juin, cette parole accueillie par les applaudissements très-significatifs de la gauche : « Une confession de foi est un manque de foi [1]. »

La formule est aussi originale que la pensée, et il sera intéressant de voir sur quelles raisons s'appuie cette brillante antithèse. Mais, en attendant que nous ayons à analyser le discours de M. Clamageran, nous nous saisissons de cette parole, et elle nous apprend à regarder les deux déclarations de la gauche par leur côté négatif plutôt que par leur côté positif.

Elles voudraient dire alors, et tout particulièrement la première, que la foi étant un phénomène purement subjectif, et tout personnel, c'est à chacun de se faire son *credo* à ses risques et périls. « Chacun croira ce qu'il voudra » : tel est le symbole très-court et très-simple qui permettrait de grouper dans une même association religieuse les interprétations les plus diverses de la pensée chrétienne.

A cet idéal de la fraction libérale du protestantisme, nous allons voir ce qu'a pu opposer la fraction orthodoxe. Elle n'a pas osé reprendre la Confession si nettement dogmatique de l'ancienne Église calviniste de France. Il faudra examiner le document dogmatique à l'aide duquel elle espère arrêter les progrès du rationalisme, d'autant plus menaçant qu'il s'abrite sous des formules chrétiennes et s'arme contre l'orthodoxie des principes les plus fréquemment invoqués depuis trois siècles par tous ceux qui se réclament du nom et du drapeau de la réforme.

ADOLPHE PERRAUD,
Prêtre de l'Oratoire.

[1] M. Clamageran. (Bersier, I, p. 189.)

La suite prochainement.

THERMIDOR

DEUXIÈME SÉRIE

MARIE-THÉRÈSE ET DAME ROSE

QUATRIÈME PARTIE

LA GRANDE BATAILLE [1]

III

CE QUI SE PASSAIT AU JARDIN DES TUILERIES ET A LA PLACE DU CARROUSEL AU COMMENCEMENT DE LA SOIRÉE DU 9 THERMIDOR.

Vers sept heures du soir, le jardin des Tuileries s'était rempli d'une grande foule. La plus violente fermentation y régnait. C'était, avec le jardin de la Maison-Egalité, ci-devant Palais-Royal, le lieu le plus fréquenté par les muscadins, par les hommes et les femmes qui ne craignaient pas de protester contre l'égalité en s'habillant avec quelque recherche. Ce soir-là, malgré la gravité des événements qui annonçaient une victoire définitive pour la plus grossière des tribus des sans-culottes, et qui conseillaient les plus grandes précautions aux gens amoureux de propreté, ce soir-là, on voyait encore dominer les chapeaux ronds sur les bonnets phrygiens. Les cheveux noués avec la queue en catogan l'emportaient sur les cheveux noirs et plats, les bottes ou les souliers à boucles sur les sabots et les souliers lacés et ferrés. On remarquait même quelques têtes poudrées, et les sales

[1] Voir *le Correspondant* des 25 septembre, 10 et 25 octobre, 10 et 25 novembre, 10 décembre 1872, 10 et 25 mars 1873.

cornettes à cocardes, qui étaient devenues la coiffure habituelle de la Parisienne, n'y étaient pas en majorité.

On pouvait donc supposer que là, du moins, la majorité du peuple était pour la Convention. Pourtant Victorien Desclusiers, qui, escorté de quelques membres de la section Révolutionnaire ou du Pont-Neuf, parcourait le jardin, constatait que la foule était incertaine entre l'Assemblée et la Commune, et que l'opinion était à la merci d'un événement, d'un mot. Les émissaires des jacobins, quelques-uns des orateurs publics que la Commune avait à ses gages, ou qui trahissaient leurs patrons du Comité de Surveillance générale, faisaient rage dans les groupes. Nos anciennes connaissances, Justin Pourvoyeur, Bacon et La-Tour-la-Montagne, poëte, bourgeois de Paris, et espion, étaient parmi les plus ardents.

— Eh bien, tu commences à voir que tu as pris le mauvais parti! dit à Desclusiers la voix fatiguée d'un homme qui lui frappa rudement sur l'épaule. Et tu te dis que si ça ne va pas fort pour la Convention dans le Jardin National, qui est un nid de muscadins, d'aristocrates et de corrompus, ça va encore moins bien dans la cour des Tuileries, ça va bien peu sur la place du Carrousel, et pas du tout sur la place de Grève.

Victorien se retourna. Il avait devant lui la face empourprée, les yeux fiévreux de Testard. Celui-ci lui fit une grimace, en ajoutant avec un rire qui avait quelque chose d'un fou furieux :

— Tu as joué ta tête contre la mienne, j'ai gagné. Je la prendrai, et je donnerai dame Rose, qui t'a poussé contre la Révolution, à Pourvoyeur, qui la ramènera aux bons principes.

— Es-tu tombé si bas... ?

— Je ne suis pas tombé, j'ai glissé sur la pente, jusqu'à l'Égalité. Et c'est toi qui as le tort de te retenir au milieu de la planche. Planche aux assignats, planche à la guillotine.

Et il se faufila au milieu de la foule en hurlant.

— Il n'a pas tort, citoyen, foi de Sempronius Boudin, dit un personnage qui se promenait de groupe en groupe, les mains dans les poches de la carmagnole, écoutant curieusement et froidement, comme un philosophe que nul de ces événements sublunaires ne saurait émouvoir. Mes amis, les illustres citoyens Peys et Roupillon (de Saint-Calais) en jureraient. Je viens de visiter les endroits en question, et à mesure qu'on s'éloigne de ce champêtre asile où nous sommes, la Convention perd en raison des distances. Ainsi juge. Je ne parierais pas un moneron contre un assignat de mille livres en faveur de ce bâtiment-ci, conclut-il en montrant le pavillon de l'Horloge, où siégeait l'Assemblée. D'ailleurs, reprit-il à mi-voix, ce qu'on pouvait prévoir arrive. Billaud et ses amis agissent mollement. En-

core à l'heure qu'il est, ils sont occupés, sais-tu à quoi? à empêcher la Convention de montrer plus d'énergie. Ils essayent de gagner la bataille tout seuls, afin de triompher en même temps de la Commune et de la Convention, et de remplir toute la place que Robespierre aura laissée vide. Puis, puis, continua-t-il plus bas encore, il va se passer de tristes choses à La Force.

— Quoi donc, pour Dieu!

— On va septembriser.

Il se perdit à son tour dans la foule, et quand Victorien le chercha des yeux pour l'interroger plus amplement, il se sentit saisir violemment le bras. Il se retourna. Heurtevent, la figure aussi défaite, le regard aussi exalté que Testard, le tirait jusque sous un arbre assez solitaire.

— Que me voulez-vous donc, Heurtevent? demanda Victorien; vous me regardez d'un air épouvanté. Est-ce que Rose...?

— Rose! Rose! tu veux dire Isabelle! Vois-tu, je n'ai confiance qu'en toi. Tous ces aristocrates sont des lâches! Isabelle, dis-tu! Eh bien, tu sais, l'autre nous avait donné un laisser-passer qui devait tout ouvrir.

— Eh bien?

— Eh bien, ça ne vaut encore rien. Et pourtant je suis l'ami du concierge de La Force. Rien n'y fait. J'y ai été, j'en viens, avec cet aristocrate Aristobule ou Lozembrune, qu'importe! Ah! nous étions bien heureux. Nous présentons notre papier. On nous demande si nous sommes Raffin, chirurgien en chef des officiers de santé, ou bien Soupé, Markowski, Legras, officiers de santé. Il y a, depuis une heure, un ordre des administrateurs de police, qui interdit l'entrée dans les prisons à tout autre qu'à eux. Alors nous demandons que si nous ne pouvons pas entrer, du moins on laisse sortir nos épouses. Eh bien, mille tonnerres! non, non, non. Il y a encore un ordre qui vient d'arriver, un ordre de la Commune, qui défend de laisser sortir qui que ce soit, sans l'ordre de cette Commune. Et mon ami le concierge nous a dit, en nous fermant la porte, qu'il devait d'autant plus obéir qu'il se savait suspect à Robespierre et à ses amis. C'est là-dessus que je te dis que ces aristocrates sont des lâches, car j'ai proposé à Aristobule de nous engager dans la Commune, puisque la Commune était maîtresse et pouvait délivrer...

— Il n'a pas voulu?

— Il n'a pas voulu, en disant que ce serait trahir. Alors je lui ai proposé d'aller chercher tous nos amis, et de venir faire le siége de La Force. Il a hésité, et puis il n'a pas encore voulu, en disant que ce serait inutile et trop compromettant, et que c'était dans la victoire qu'était le vrai salut.

— Il a cent fois raison, Heurtevent ; il a parlé comme un sage et comme un brave, car sois sûr qu'il aime sa future autant que tu aimes ta femme. Et puis qu'as-tu vu encore à La Force, ou auprès de la prison ?

— Qu'est-ce que j'aurais vu ! répliqua Heurtevent avec colère. Et moi qui venais à toi pour te demander conseil ! Qu'est-ce que j'aurais vu ! J'ai vu le frère de dame Rose, qui garde la grande porte de la prison, comme une sentinelle; à côté de lui, un enfant de douze ans, qui est pâle comme un mort, et qui garde aussi la porte ; et puis un autre, un fou, qui chante avec une guitare, et qui a promis, s'il y avait quelque chose de nouveau, de venir nous avertir, moi et surtout Aristobule, en chantant une chanson sur le salpêtre.

Victorien laissa échapper un soupir de soulagement. Il n'y avait donc pas encore autour de la prison un seul des préparatifs bien connus qui indiquaient l'approche des massacreurs !

— Hé ! demanda Heurtevent d'un air sombre, c'est tout ce que tu me dis?

— Je te dis, répondit Victorien avec autorité, de redevenir un homme, de te préparer au combat, et je te jure que c'est en triomphant des conspirateurs de la Commune que tu peux seulement sauver ta femme.

— Soit, soit, dit Heurtevent avec abattement. Mais, comme tu dis, je n'ai plus de bon sens. Conduis-moi, et quand tu me diras : Frappe, je te réponds qu'il en restera sur le carreau.

— Viens donc, viens, sur la place du Carrousel, rejoindre nos amis.

Ils se dirigèrent vers les abords du palais, aux approches duquel la foule était plus dense et plus animée que partout ailleurs.

— Citoyens, dit un petit vieillard, qui les combla de révérences au moment où ils fendaient le groupe pour rejoindre le passage, au milieu du pavillon de l'Horloge, est-ce vrai ce-ce qu'on-on dit que Ro-ro-ro-bespierre et les autres dé-pu-pu-pu-u-tés sont-ont par-artis et en pri-pri-i-son.

— Oui, vieillard, Saint-Just est envoyé aux Écossais, Robespierre jeune à Lazare, et Robespierre aîné au Luxembourg.

— Ils viennent de partir à l'instant, continua un voisin bien informé.

— Gra-and-and merci, ci-ci-citoyen. Fais place à un pau-pauvre vieillard. La paix, la tran-an-an-quillité et la concorde dans les fa-a-a-a...

— Tiens, Fidèle Bailli ! s'écrièrent deux hommes en se retournant. Viens avec nous : Nicolas et Chatelet ; tu nous reconnais bien? Viens, nous arriverons encore rue de Tournon, au Luxembourg, avant les

voitures, qui vont lentement, comme si elles avaient envie qu'on les enlève.

— Dans les fa-a-amilles, ci-ci-toyens, dit le vieillard en s'éloignant, après avoir fait une révérence au fou musicien, qui glissait dans la foule comme une anguille, et qui, chaque fois qu'on le bousculait, se retournait et disait d'un ton lugubre :

— N'oubliez pas, citoyens, que la première décade de thermidor an II est dédiée au malheur.

Il arriva au centre d'un groupe nombreux, se hissa sur une caisse, et cria de toutes ses forces :

— Y a-t-il ici le citoyen Aristobule des Piques ? J'ai des choses à lui dire de la part de l'Enfant. Il aimerait mieux mourir que de ne pas les apprendre.

— Aristobule, Aristobule des Piques, crièrent vingt voix. Il n'y a pas d'Aristobule.

Et avant que Victorien pût arriver près de lui, le fou disparut dans la direction du Carrousel, où Descluziers et Heurtevent se hâtèrent d'arriver.

Ils y eurent bientôt rejoint Batz. Il leur fit un signe de tête qui n'indiquait pas grand espoir. Ils s'éloignèrent de lui pour ne pas trop attirer l'attention, et se mirent vainement à la recherche du fou musicien.

Ils avaient bien compris la signification du signe que leur avait fait le chef des aristocrates. En effet, Batz et les quelques cochers, serruriers, armuriers et imprimeurs, qui formaient sa petite troupe de gentilshommes et de grands seigneurs, — car c'était dans ces quatre professions surtout que les aristocrates s'étaient réfugiés pendant la Terreur, — Batz, disons-nous, n'avait pas tardé à se sentir comme noyé au milieu de la place du Carrousel. Si dans le Jardin National l'on discutait vivement le pour et le contre, si sur la place de Grève l'on ne parlait qu'en faveur de la Commune, sur la place du Carrousel on se taisait ; on attendait avec curiosité et inquiétude, mais avec la conviction évidente du triomphe de la Commune, et avec une non moins évidente hostilité contre la Convention.

Tout se résumait en une phrase, qui était, à cette heure, le mot de la badauderie parisienne. C'était le citoyen La-Tour-la-Montagne qui l'avait dite, cette phrase, et elle s'était trouvée immédiatement sur toutes les lèvres bourgeoises : « Je crois que la Convention veut nous tromper. » De la section des Arcis à celle des Tuileries, c'était donc là le mot de l'opinion, comme de la section Mont-Marat à celles de Montreuil et de l'Indivisibilité, c'est-à-dire depuis la Maison-Commune jusqu'à la barrière du Trône-Renversé, l'opinion se résumait

dans cette autre formule, qui était, non plus bourgeoise, mais ouvrière : « Je crois que la Commune va nous sauver. »

C'était surtout au fond de la place du Carrousel, le long des anciennes rues Saint-Nicaise, des Orties et de Chartres, et à droite, sur le chemin menant aux Jacobins par les rues du Carrousel et Saint-Louis, que la Commune était en faveur. Batz remarqua qu'en avançant vers la cour des Tuileries, les eaux populaires prenaient des teintes moins rouges.

Dans cette cour, la foule était aussi grande. Mais on y remarquait quelques muscadins venant du Jardin, un assez grand nombre d'employés des bureaux et commissions de la Convention, et enfin une grande quantité de sectionnaires à demi ou complétement armés, notamment beaucoup de gardes nationaux de la section des Tuileries, qui étaient venus individuellement et assez timidement, mais avec une arrière-pensée prudemment favorable à la Convention.

Le chef de bataillon Lefèvre, de la section Bonne-Nouvelle, qui commande cent hommes de garde au Palais, a rangé sa petite troupe autour du pavillon de l'Horloge, où, nous le répétons, est le siége de la Convention, et braqué ses deux canons dans la direction de la place du Carrousel. Il a laissé la garde des deux autres pavillons (occupés par les deux Comités de gouvernement) aux gendarmes des tribunaux, et notamment à quelques hommes de la 29e division, qui ne paraissent pas fort solides.

Lefèvre se promène soucieusement de long en large. Il serre la main à un collègue qui sort du Comité de Salut public. Batz reconnaît le nouveau venu. C'est Juliot, commandant en chef de la section de la Fontaine-de-Grenelle, et ami de l'abbé de Dampierre, homme brave, mais clairvoyant et prudent.

— Bonjour, citoyen Boulanger, dit Juliot gravement, et quelles nouvelles?

— C'est à vous que j'en demande, commandant, répondit Batz; nous ne sommes que des soldats, nous, et nous n'avons pas les secrets de l'Olympe.

Juliot le tira à quartier et, comme répondant à ses pensées, il dit à mi-voix :

— Sans doute, les gens du Comité, les Billaud, les Collot, les Cambon, les Carnot, les Lindet, sont des gens de tact, et bien capables de lutter de mesures révolutionnaires avec ces vils coquins et ces ânes bavards de la Commune. Mais ils tiennent à leur tyrannie avec une fureur inexprimable. Je crois parfois que Billaud aime mieux être vaincu et tué que de ne plus régner en maître sur la Convention. C'est toute la question actuellement, car cette préoc-

cupation paralyse tout; ils ne prennent que des demi-mesures, et lassent les meilleurs amis de l'Assemblée.

— Il faudra bien qu'ils se décident, et alors...

— Alors nous nous aiderons, et nous pourrons espérer que le ciel nous aidera. Adieu, au revoir! à bientôt, j'espère. Je vais tâcher d'enlever ma section et de l'amener ici. Mais malheur aux tyrans des Comités, s'ils ne s'unissent de cœur à la Convention, et surtout malheur à nous!

— Hum! dit Batz, en rejoignant le cocher-chanoine, les plus énergiques amis de la Convention ne sont guère consolants. Voyons ce qu'en dit le commandant Lefèvre.

Celui-ci était un vieux soldat grognon, brusque, et que son franc parler mettait sans cesse à deux doigts de la guillotine.

— Qu'est-ce que vous voulez que je vous conte? dit-il avec un regard farouche. Je me ferai tuer, j'en tuerai bien deux ou trois. Qu'est-ce que vous voulez de plus? Vous voulez savoir si mes hommes tiendront? Ce sont de braves gens, et pas trop capons pour de la milice. Mais où avez-vous vu, depuis la Révolution, une troupe de gardes nationaux qui tient contre une autre troupe de gardes nationaux qui l'attaque? Vous êtes encore bon là, vous! Dites, l'avez-vous vu? Alors qu'est-ce que vous demandez? Il paraît que c'est contraire aux principes et à la fraternité. Dès lors, à moins d'être une bête, on voit l'affaire : si nous attaquons les premiers, nous serons vainqueurs; si on nous attaque, nous serons vaincus. Voilà tout. C'est clair ceci, que le diable m'emporte!

Il s'éloigna en grommelant et en aiguisant la pointe de son sabre sur la terre.

— Ma foi! mes amis, dit Batz, avec un tranquille sourire, à cinq ou six de ses compagnons qui se tenaient à l'écart, je crois qu'il nous reste une seule chose à faire en ce moment.

— Et quoi donc? demanda le brigadier général de Dion, l'ouvrier serrurier que nous avons présenté précédemment au lecteur.

Il venait de quitter pour un instant les tribunes de la Convention, où on gardait sa place, en attendant la réouverture de la séance, interrompue à cinq heures pour recommencer à huit heures.

— C'est de demander l'absolution à notre aumônier-cocher, car il paraît que nous avons encore à tuer deux ou trois démocrates, et puis c'est tout.

— C'est peu, dit le jeune ouvrier imprimeur qui accompagnait M. de Dion, et était le chevalier de Sabrevois. — Et celui-là, nous l'avons aussi présenté au lecteur, à l'auberge du *Garde-Française*.

— N'oubliez pas, citoyens, c'est une voix lugubre dans le voisinage, que la première décade de thermidor est vouée au malheur.

Citoyens, continua la voix, connaissez-vous Aristobule des Piques? je suis envoyé auprès de lui par l'Enfant.

Batz courut à lui, et lui dit à mi-voix :

— Tu le trouveras à la place de Grève, à gauche de la grande porte. Tu lui diras que tout va assez mal ici, mais qu'il tienne bon, et soit solide au poste.

Dominique de Merville traversait la cour, se rendant en courant du pavillon du Sud au pavillon du Nord, c'est-à-dire du Comité de Salut public au Comité de Sûreté générale. Il s'approcha de Batz :

— Voilà, dit-il, les derniers arrêtés des comités réunis. Je vous les aurai tous. Ayez soin qu'il y ait toujours quelqu'un ici, qui vous les fasse parvenir où vous serez.

— Et ce malheureux Anglais que l'on vous a envoyé?

— Il est retenu prisonnier, et je ne puis rien pour lui. Eh bien, qu'y a-t-il dans le bas, au bout de la place du Carrousel ? la foule se précipite. Allez-y, vous; moi, je vais au Comité et je reviens.

Nos amis coururent. C'était un proclamateur de la Commune, qui venait publier les arrêtés de la Commune. On avait choisi notre ancienne connaissance, le chanteur Brochet, à cause de sa voix formidable.

— Vertuchou, citoyen cocher, dit Batz, voilà là-bas un gaillard qui vaut son pesant d'or en temps d'émeute; avec une voix comme celle-là, je me chargerais de faire faire à la démocratie toutes les sottises et même toutes les belles choses du monde.

— Je crois, Boulanger, répondit le chanoine-cocher, que nous avons là sous la main, dans la personne de ce jeune imprimeur — et il montrait le chevalier de Sabrevois — un timbre de voix qui pourrait lutter non-seulement avec le ton de ce gaillard là-bas, mais avec un bourdon de ci-devant cathédrale.

— Vraiment, dit vivement Batz, nous allons voir.

Brochet continuait ses annonces dans le voisinage de la rue Saint-Nicaise.

— Voilà le moment, dit Batz, lisez un des arrêtés du Comité, jeune imprimeur.

Et le chevalier, d'une voix puissante qui domina bientôt le bruit, annonça, en suivant exactement la formule imprimée :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE.

ACTIVITÉ, PURETÉ, SURVEILLANCE.

Comité de salut public, ce nonidi thermidor an II.

« Les Comités de Salut public et de Sûreté générale réunis, arrêtent :

« Les citoyens Chapelle et Fournereau, membres de la commission populaire, lesquels allaient au faubourg Antoine, pour soulever le peuple, en disant que la République est perdue, puisque la Convention arrête trois membres du Comité de salut public, seront arrêtés. »

Cette voix formidable et cet acte de vigueur saisirent momentanément la foule, qui fit quelque silence. Mais, à l'autre bout de la place, Brochet reprit d'une voix qui avait quelque chose d'ironique :

Commune de Paris, le 9 thermidor de l'an II de la République française, une et indivisible.

« La Commune révolutionnaire du 9 thermidor, destinée par le peuple et pour le peuple à sauver la patrie et la Convention nationale, attaquées par d'indignes conspirateurs,

« Arrête que les nommés Collot-d'Herbois, Amar, Léonard Bourdon, Dubarran, Fréron, Tallien, Panis, Carnot, Dubois-Crancé, Vadier, Javogue, Fouché, Granet, Moyse Bayle, seront arrêtés, pour délivrer la Convention de l'oppression où ils la tiennent.

« Le conseil déclare qu'il donnera une couronne civique aux généreux citoyens qui arrêteront ces ennemis du peuple.

« Déclare que les mêmes hommes qui ont renversé le tyran et la faction Brissot, anéantiront tous les scélérats désignés, qui ont osé plus que Louis XVI lui-même, puisqu'ils ont mis en état d'arrestation les meilleurs citoyens. »

— Ah ! ah ! cria la foule. La Commune est plus forte. Le Comité arrête Fournereau ; la Commune arrête Collot, Amar, Vadier, et tous les autres. Vive la Commune !

— C'est vrai, murmura Batz, le peuple a raison, la Commune est plus vigoureuse.

Il tomba en réflexions, tout en regagnant, suivi des siens, la cour des Tuileries.

— Ah ! dit-il bientôt en relevant le front, voilà les députés qui arrivent en masse pour la séance du soir, allez et tenez-nous au courant de ce qui se passera à la séance.

M. de Dion s'inclina et disparut dans les groupes de députés qui arrivaient, en effet. Il était huit heures du soir.

— Eh bien, chevalier, reprit Batz à mi-voix, vous avez une voix d'une rare puissance. Si la Convention veut être ferme, je ne désespère pas que vous ne remportiez la victoire, à vous seul, sur la Commune. C'est une idée qui me vient en l'esprit. Mais éloignez-vous, je vous prie, dit-il vivement.

Il s'avança vers un personnage qui traversait la cour presqu'en courant. Il lui frappa sur l'épaule.

— Citoyen Dulac, dit-il à cet ex-gentilhomme (que nous avons montré au coin de la rue Notre-Dame-des-Champs, agent important du Comité de Salut Public), je crains qu'on ne veuille recommencer les massacres de Septembre. Cela m'inquiète, car j'ai des amis à La Force, qui est mal gardée.

— Au diable! Qu'y faire! la gendarmerie est tout entière livrée aux passions politiques et elle ne vaut pas mieux que les assassins. Je n'ai sous la main que les bandes de Héron. Ah! ce serait un moyen de les empêcher de tourner à la Commune.

Il s'éloigna précipitamment, médiocrement retenu par Batz, qui fit un mouvement de surprise.

— Patrie! patrie! patrie! criait un individu dans son voisinage.

— Salut! salut! salut! répondit-il à tout hasard.

— Petit-Val! dit l'individu en approchant.

— Parle. Pourquoi pas Aristobule?

— Parti à La Force, où se passent des horreurs.

Batz fronça le sourcil.

— Que veut Petit-Val?

— Il m'envoie vous avertir qu'une troupe part de la rue de la Verrerie pour venir délivrer Hanriot, lequel, comme vous le savez, a été arrêté et enfermé là, dans le pavillon occupé par le Comité de Sûreté générale.

— C'est bon. Dites à Petit-Val que c'est bon.

Il s'avança vivement vers Lefèvre, et il lui dit à voix basse :

— On m'apprend que des troupes quittent la place de Grève, par la rue de la Verrerie, pour venir délivrer Hanriot. Si vous mettiez votre tactique en pratique, et si nous allions les attaquer en chemin? Ce serait un fameux coup.

— Oui! à nous deux si vous voulez, je veux bien ; vous m'avez l'air d'un bon drille. Mais avec ça, continua-t-il en montrant de la pointe de l'épée les sectionnaires, fort occupés à étancher la sueur qui leur coulait du front! D'ailleurs, qu'ils délivrent Hanriot. Il est ivre comme une soupe. Il ne pourra que leur nuire. Toutefois, si les scélérats veulent passer le seuil du pavillon de l'Horloge, ce ne sera sans passer sur le corps de Lefèvre. Restez là, nous en démolirons quelques-uns.

Le vieux soldat, chagrin comme tous ceux de ses pareils qui eurent jamais à commander une milice bourgeoise, fut interrompu par une clameur immense bientôt suivie d'un silence émouvant. La foule s'ouvrit, comme un rideau, et laissa voir un spectacle qui ne manquait pas de mouvement et d'entrain.

Trois cents hommes, armés de fusils et de piques, moitié gardes nationaux en tricorne, avec leurs buffleteries croisées qui dansaient sur leurs longs habits, moitié sans-culottes en bonnet rouge ou en chapeau à larges bords comme les forts de la halle, en carmagnoles ou en manches de chemises, accouraient au grand trot, escortés d'une quarantaine de gendarmes à cheval et suivis de douze pièces de canon, traînées à dos d'hommes.

Toutes les figures étaient violentes, énergiques, exaltées. C'était la crème de l'armée de la Commune. En tête couraient, le sabre en main, Coffinhal, vice-président du tribunal révolutionnaire ; Lumière, juré au même tribunal, membre du conseil général de la Commune, et une certaine quantité des amis plus particuliers d'Hanriot, lesquels nommés et acclamés par la foule, agitaient leurs armes avec des hourrahs frénétiques : — Bravo ! Damour, le brave officier de paix de la section des Arcis ! Holà ! hé ! vive Félix, le meilleur charron de la section des Sans-Culottes ! Ah ! ah ! le voilà enfin ! Vive Pourvoyeur ! Mange-les, brave limier, hurlait la foule.

Mais celui-ci, débraillé, presque nu, hideux, les yeux rouges comme s'ils distillaient du sang, s'avançait sombre, muet, le pistolet d'une main, le sabre de l'autre.

La troupe passa comme un tourbillon et se dirigea vers le Comité de Surveillance générale. Les canonniers, qui étaient en grande partie de la section de Mucius Scævola, s'arrêtèrent au milieu de la place, sur l'ordre de Cosne Pionnier, adjudant instructeur de l'artillerie parisienne. Les caissons furent ouverts, les grils à rougir les boulets mis en place, les lances allumées. Une moitié des pièces, sous les ordres de Monvoisin, capitaine, et de Cahier, lieutenant de la compagnie des Scævola, fut tournée contre le Comité de Sûreté générale, l'autre moitié, sous les ordres de Brizard, adjudant, fut dirigée contre le pavillon occupé par la Convention.

Le peuple s'écarta avec un mélange de curiosité et de frayeur, mais en criant désespérément : « Vive la Commune ! » qui représentait en ce moment la force et le succès.

La masse des miliciens de garde s'éparpilla. Lefèvre les foudroya du regard.

— Qu'est-ce que je disais ! murmura-t-il.

Une certaine quantité des plus vaillants vinrent se ranger autour de lui.

— Mes amis, dit Batz en souriant à sa petite troupe, je crois que ce que nous avons de mieux à faire, c'est de rester avec ces braves gens.

La scène n'était pas sans grandeur. La foule s'était tue, comme si elle eût cru que la bataille engagée entre la France et les jacobins

se décidait en ce moment. Les sectionnaires communaux entouraient le Comité, les canonniers attendaient des ordres. Il était évident que la petite troupe campée fièrement en avant du pavillon de l'Horloge irritait les nerfs de ces canonniers, et Cosne Pionnier, homme hardi et irritable, s'agitait avec fureur. Le chanoine-cocher se détacha silencieusement du groupe et, rasant les murailles, se dirigea vers les batteries d'artillerie.

Un homme sortit du Pavillon du Comité de Salut public. Il regarda la scène et s'avança sans trop de hâte vers Batz. C'était d'Antraigues. Il se pencha à l'oreille du baron :

— Je commence à croire, dit-il, que vous pouvez être vainqueurs.

— Sarpedienne, dit celui-ci, vous choisissez bien votre moment pour railler.

— Je ne raille pas. Je conviens que vous pouvez subir une canonnade, mais tous les boulets ne touchent pas. Je veux dire que l'envahissement du Comité a vaincu toutes les arrière-pensées de Billaud et de ses complices. Ils ne voient plus de salut que dans la Convention.

En ce moment, M. de Dion bondissait hors du Pavillon de l'Horloge.

— Citoyens, cria-t-il, je viens d'assister à un grand spectacle. Collot-d'Herbois, président, vient d'entrer dans la salle des séances, suivi de tous les membres des Comités. Il avait l'air ému. Il s'est couvert en signe de détresse, et rien que ce mouvement a déjà fait tressaillir l'Assemblée et les tribunes d'une émotion extrême. Puis il a prononcé d'une voix lugubre, au milieu d'un silence de mort, ces paroles que tout le monde a entendues en frémissant : « Citoyens, voici l'instant de mourir à notre poste. Des hommes armés ont investi le Comité de Sûreté générale et s'en sont emparés. Jurons de mourir sur nos chaises curules. »

— Et qu'a fait cette assemblée d'hommes de loi qui a été si lâche depuis quelque temps? demanda une voix que Batz crut reconnaître pour celle de Descluziers.

— Elle a crié, toute d'une voix, reprit M. de Dion : « Nous jurons de mourir sans lâcheté. » Et tous les spectateurs électrisés se sont écriés : « Allons au-devant des scélérats ! »

En effet, une grande masse bruyante se répandit en un clin d'œil autour du pavillon de l'Horloge. Pendant ce temps, Hanriot, délivré, arrivait escorté de ses aides de camp, à cheval comme lui, entouré par Coffinhal, Lumière, Pourvoyeur. Il était suivi par une partie de la troupe communale. L'autre s'avançait vers la place en criant : « Ne tirez pas ! » On venait d'apprendre, en effet, que Cosne, de plus en plus furieux, avait fait charger un canon à mitraille et allait en-

voyer la charge sur le groupe obstiné. Le chanoine-cocher s'était précipité sur le canon, et en avait bouché la lumière avec la main jusqu'à ce qu'un artilleur, Levasseur fils, lui eut passé un mouchoir mouillé.

Hanriot avait été accueilli avec des huées. Mais l'ivresse ne lui avait fait rien perdre de sa faconde, et il se mit à faire une proclamation emphatique dans laquelle il annonçait qu'il avait été calomnié, et qu'il venait de se blanchir au Comité. Alors, par un de ces brusques revirements dont l'imbécillité des foules nous a donné tant d'exemples, l'on se mit à plaindre, à bénir le brave Hanriot, et à honnir ses ennemis.

Pendant ce temps, Coffinhal le tirait à soi et lui montrait le lieu des séances de l'Assemblée en lui disant :

— Marche donc, imbécile, la victoire est à nous. Entourons au moins ces lâches députés, nous les tiendrons là tremblants sous notre main.

— Non, je te dis, c'est contraire au plan arrêté, tu sais bien. Il faut se réunir ici à la pointe du jour, à la tête du peuple. C'est ce qui a été décidé. Si nous faisons autrement, ils seront jaloux de nous là-bas, à la Commune; ils nous accuseront de viser à la dictature populaire, et jamais Robespierre ne nous le pardonnera.

— Ivrogne maudit, nous nous passerons de leur faveur.

Pourvoyeur, l'œil enflammé de férocité, montrait aussi de la pointe du sabre la Convention, et tirait Hanriot pour l'y mener, en faisant entendre des sons rauques et épouvantables : il n'avait pas encore retrouvé sa voix.

— Toi, maudit fou, si tu me tourmentes, cria Hanriot, je te fais larder par mes canonniers.

Coffinhal se répandit en malédictions et en blasphèmes, tandis que Pourvoyeur rugissait en montrant toujours de la pointe du sabre le pavillon de l'Horloge. Hanriot avait repris son discours, tendant à prouver que tous les patriotes devaient se réunir sur la place de la Maison Commune.

En ce moment, Dominique de Merville s'écria :

— N'écoutez pas Hanriot, il n'a pas le commandement.

Batz et ses amis appuyèrent, mais la masse était évidemment pour le commandant, qui parlait si bien et avec tant de bonhomie.

Un homme jeune, à la face énergique et calme, s'avança vivement :

— Je suis Féraud, des Hautes-Pyrénées, cria-t-il.

— Mort, mort au conventionnel ! hurlèrent quelques soldats.

— Citoyens, reprit alors Féraud avec autorité, je vous annonce que Hanriot vient d'être *mis hors la loi*.

Ces terribles mots éclatèrent comme un coup de foudre. Hanriot bondit comme s'il était frappé, et tout brusquement il s'enfuit, suivi de toute la troupe. Pourvoyeur seul demeura un instant et regarda autour de soi. Il découvrit Batz et poussa un rugissement de bête fauve. Il s'élança vers lui, et déjà son sabre touchait la poitrine du royaliste surpris, lorsque le chevalier s'écria de sa voix retentissante :

— Le prends-tu donc pour ton fils !

Pourvoyeur recula en oscillant comme un homme ivre, puis il se sauva, rejoignant ses compagnons. Hanriot s'était retourné et s'était mis à crier :

— Aux armes! aux armes! réunion à la Commune. Tous les patriotes place de Grève, sous peine d'être traités comme ennemis du peuple!

Les soldats répétèrent avec lui, dans un concert formidable :

— Aux armes! aux armes! à la Commune!

Et par un miracle révolutionnaire qui n'a pas encore été expliqué, la foule se précipita vers la Grève, à la suite de cet homme qu'elle venait de voir fuir épouvanté par la mise hors la loi.

Bientôt la place fut presque déserte. Une grande partie de la troupe même de Lefèvre avait suivi le mouvement.

Mais un spectacle nouveau attirait l'attention. La section armée de la Fontaine-de-Grenelle entrait par la gauche, sous la conduite de Juliot, tandis que le bataillon de la rue Meslay entrait par la droite, sous le commandement de Lecointre. Un petit homme marchait d'un pas délibéré à côté de celui-ci. Mais comme s'il n'eût eu d'autre mission que d'amener du secours à la Convention, il s'éloigna d'un pas rapide quand il eut vu la troupe installée près du palais.

— Tiens, c'est Piqueprune! dit Heurtevent.

— Et moi, dit d'Antraigues, je jurerais que cette ombre qui court là-bas, dans le crépuscule, c'est celle de notre Anglais, qu'on aura sans doute délivré en même temps que Hanriot.

— Vive la Convention! mes amis, dit Féraud aux sectionnaires qui arrivaient. Maintenant la liberté est sauvée.

— Pour trois heures, dit ironiquement le diplomate. La mer communale recule un instant pour mieux précipiter ses flots irrésistibles.

— Oui, dit Batz, la position est toujours mauvaise. Mais la Convention vient d'échapper à une mort certaine, et trois heures, c'est beaucoup... Citoyen législateur, je vous demande en grâce de nous avoir le plus tôt possible chacun des arrêtés que la Convention va prendre. Citoyen-serrurier, vous les remettrez au citoyen cocher,

qui se chargera de les envoyer place de Grève, où nous allons nous rendre. Veuillez me suivre, chevalier, conclut-il à mi-voix. J'imagine que c'est vous qui allez sauver la Convention.

IV

A LA GRÈVE.

A la fin du dix-huitième siècle, la place de Grève ne commençait qu'à la hauteur de l'arcade Saint-Jean, et elle ne mesurait guère que trois cents pas de long sur cent quatre-vingts, dans la plus grande largeur. La Maison Commune — ou Hôtel de Ville — occupait à peu près les deux tiers de la partie orientale de cette place, et avait à sa droite le Saint-Esprit, bâtiment composé de quatre corps ayant pignon sur rue, et caché depuis 1790 par un long hangar servant de caserne de cavalerie à l'état-major de la garde nationale. A gauche, cette Maison Commune se reliait au quai et au port au blé par l'arcade Saint-Jean et par deux bâtiments, l'arsenal de la ville et l'ancienne chapelle des Haudriettes.

La place, de l'autre côté, et justement en face de la grande porte d'entrée de l'Hôtel de Ville, s'enfonçait en entonnoir vers les rues Jean-de-Lépine et de la Vannerie. A la rencontre de ces deux rues, une maison s'avançait à angle aigu et formait le fond de cet entonnoir. Cette maison, qui regardait — nous prions le lecteur de ne pas l'oublier — l'entrée de la Maison Commune, et qui dominait à droite comme à gauche une partie de la place, cette maison était celle de Coulongeon. Il l'avait mise, on s'en souvient, en gage aux mains des royalistes, comme garantie de sa fidélité. C'est là que, fort à la hâte, on avait transporté la pauvre Rose, là que les défenseurs de la Convention étaient venus se fortifier au centre même de toute la puissance de ses ennemis.

La place de Grève était en effet la véritable place d'armes de la Commune, en même temps que sa place d'école. On y rassemblait les troupes et l'on y enseignait les bons principes; et toutes les opinions, pour peu qu'elles fussent contraires à celles du maître, en étaient impitoyablement exclues.

Vulmer, Petit-Val, Sagamore, L'Union Gosse et leurs amis n'avaient pas tardé à le constater. Ils se virent bientôt condamnés au silence, quelque précaution qu'ils eussent prise pour émettre quelques idées favorables à la Convention. Ils enrageaient; car il était facile de re-

marquer que ce qui dominait dans cette foule, c'était l'ignorance. On ne savait à la place de Grève rien de ce qui se passait réellement en dehors du quartier, et une bonne portion des spectateurs, au début de cette soirée du 9 thermidor, semblaient avoir reçu ou s'être donné la mission de n'y rien laisser arriver qui pût contrarier les vues de la Commune.

La besogne, du reste, n'était pas difficile. La place avait été sillonnée tout d'abord par la populace du voisinage, qui formait une clientèle fanatiquement dévouée à la Maison Commune.

Ceux qui vinrent ensuite se joindre à cette première couche populaire, c'étaient évidemment les plus dévoués communalistes. La masse parisienne ignorait encore, nous l'avons dit, la gravité du mouvement. Hanriot et ses aides de camp n'avaient pas traversé toutes les rues, il s'en faut; les cris de : « Aux armes ! » n'avaient pas frappé toutes les oreilles. On avait bien, dans chaque section, convoqué à son de caisse les officiers municipaux, pour qu'ils se rendissent à l'Hôtel de Ville; mais tous ces bruits, tous ces cris, étaient comme partie intégrante de la vie journalière. Paris ne s'inquiétait pas extrêmement jusqu'à ce qu'on entendît la générale, le tocsin, ou que l'on vît les barrières fermées. Oh ! alors, tout se levait ou se cachait, et c'était comme la goutte d'eau chaude que l'on verse dans le nid des guêpes.

Les premiers accourus sur la place de Grève étaient donc les bas officiers ordinaires de l'émeute, les amis particuliers des chefs, ou les gobe-mouches révolutionnaires les plus têtus.

L'adjudant général Fontaine avait convoqué les quarante-huit compagnies de canonniers et les gendarmes, les deux corps sur lesquels Hanriot croyait pouvoir compter. Un certain nombre s'était hâté de venir, ainsi que quelques compagnies de cinquante sectionnaires qui étaient accourus des quartiers les plus révolutionnaires.

Entre six et sept heures du soir, la foule commença à être aussi nombreuse qu'enragée, et nos amis durent se taire complétement.

— Il n'y a rien à faire en ce moment, avait dit Sagamore à mi-voix. Nous avons autour de nous la plus fanatique, la plus bestiale partie de la population parisienne. Nulle pensée raisonnable et humaine ne saurait pénétrer dans ces cerveaux étroits, dans ces âmes basses, obscurcies et avilies encore par les plus folles et les plus odieuses théories du jacobinisme.

— Et, continua Gosse, ce n'est pas quand on a la tête dans la gueule du loup, qu'il faut l'exciter à la fermer. Tenons-nous donc tranquilles jusqu'au tantôt, jusqu'à ce que cette canaille soit un peu rafraîchie par l'arrivée des vrais Parisiens.

— D'autant plus que si je connais encore mon peuple de Paris, dit

Petit-Val, il va se monter la tête jusqu'à l'exaltation, et pendant ce temps il n'y a pas à songer à discuter. Mais si les meneurs ne savent pas utiliser son activité pendant cette période ascendante d'enthousiasme, la fièvre diminuera peu à peu, et vous verrez comme il sait entendre la raison quand il est en voie de se dégriser, comme il voit clair quand il retire les besicles que les déclamateurs lui posent si aisément sur le nez.

— Réservons-nous donc, observons, tenons-nous donc aux aguets pour saisir les occasions. Maintenant, taisons-nous et séparons-nous.

Nos amis se séparèrent. Vulmer et Petit-Val regagnèrent les abords de l'hôpital du Saint-Esprit.

Il commençait à se faire un grand mouvement de va-et-vient entre l'intérieur de l'Hôtel et la place. Le Conseil général était entré en séance à cinq heures et demie de relevée, et tout aussitôt l'Agent national avait requis que deux membres se rendissent sur la place pour inviter les citoyens « à s'unir à ses magistrats pour sauver la patrie et la liberté. »

Ces deux membres, auxquels s'était joint le très-zélé Dorat-Cubières, ci-devant chevalier de Cubières, et secrétaire-général-adjoint, étaient descendus et péroraient de groupe en groupe. Ils étaient reconnaissables à leurs cordons tricolores, signes distinctifs de leur dignité, et aux acclamations qui les suivaient. De plus, il s'était établi une sorte de courant électrique entre la salle du conseil et sa place d'armes : à chaque instant, quelque membre des tribunes descendait, rendait compte de l'état de la discussion, citait les décrets qui venaient d'être rendus, et qui, circulant fièrement de bouche en bouche, arrivaient jusqu'aux rues voisines revêtus d'adjonctions bouffonnes et escortés par l'enthousiasme révolutionnaire. Nous l'avons dit, et il faut le répéter pour faire bien comprendre les événements qui vont suivre, ces décrets, qui parlaient seuls, et qui parlaient fort, étaient naïvement, logiquement, nécessairement, considérés par ce peuple comme autant de vérités incontestables, autant de victoires, autant de preuves d'une puissance irrésistible. Les chefs du mouvement le savaient bien, et c'est pour cela que leur plus grand soin, à ce début de l'émeute, fut d'entretenir le peuple dans l'ignorance, en arrêtant tous les émissaires ou porteurs d'ordres de la Convention, les agents secrets comme les agents autorisés.

Les premiers arrêts du conseil qui descendirent des tribunes et arrivèrent aux oreilles de Lozembrune lui firent hocher la tête, et il dit à mi-voix à son compagnon Petit-Val :

— Ce ne sont pas des décrets, ce sont des coups.

Il est toujours bon de porter les premiers, et cela fait bien,

quand on a des êtres grossiers pour juges du camp. Seulement, il faut continuer et ne plus s'arrêter.

— Le Conseil général arrête, crièrent quelques voix, que le commandant de la section des Droits-de-l'Homme, qui a refusé d'obéir au maire Fleuriot-Lescot et de laisser sortir ses canons, sous les ordres du citoyen Eudes, capitaine, sera arrêté sur-le-champ.

— Ah! bravo! bravo! hurla la foule. Eudes est un brave citoyen! Le scélérat de commandant! A-t-on jamais vu un commandant oser désobéir au maire?

— Mais, tonnerre des cinq cents diables! le maire ose bien désobéir à la Convention! cria une voix.

— A mort! à mort, le traître, le scélérat, l'aristocrate! C'est un Bourdon, à mort! Où est-il? A l'eau!

Mais comme notre ami Gosse, qui n'avait pu retenir sa langue, se mit à crier : « A mort! » plus haut que tous, à chercher avec emportement derrière tous ses voisins où s'était caché l'aristocrate, et à gourmer quelques faces patibulaires qui partageaient leur amour entre les poches des bourgeois et les arrêts de la Commune, on ne découvrit pas le traître, le scélérat, le Bourdon. Seul, le vieux madré Nestor, qui, par prudence, se taisait, fut suspecté de tiédeur et assommé.

Vulmer ne prêtait plus qu'une oreille inattentive à tout ce qui se passait. Il poussait çà et là, distraitement, une clameur pour expliquer sa présence sur la place, et il sentait que, malgré ses efforts, son cœur et sa pensée ne voulaient pas quitter cette rue du Roi-de-Sicile où sa chère Marie-Thérèse était emprisonnée.

— Eh! citoyen, ça va bien, tu entends le décret? lui dit Latour-la-Montagne.

— Le Conseil général, hurlèrent dix voix, sur la proposition de plusieurs membres, arrête que, sur-le-champ, les barrières seront fermées.

Un hourrah formidable s'éleva vers le ciel. Les barrières fermées, c'était la déclaration que la patrie parisienne était en danger; c'était la mise en état de guerre, c'était Paris sommé d'avoir au plus vite à en finir avec ses ennemis, sous peine de mourir de faim, d'être privé de tout, et d'être, comme un lépreux, séquestré du reste de l'humanité! La Commune jetait résolûment le gant à la face de l'ennemi.

En ce moment, Vulmer se sentit tirer par un des gardes de Sagamore :

— Il y a là-bas un drôle de baladin qui demande le citoyen Aristobule.

Vulmer bondit hors du cercle.

Latour-la-Montagne, dont la curiosité était excitée, et qui croyait avoir reconnu son homme, suivit Vulmer, qui se dirigeait vers l'extrême gauche de la place.

Mais notre héros fut retardé par sa précipitation même, et il avait dû s'arrêter pour échanger quelques bourrades avec des citoyens qu'il avait bousculés. Latour-la-Montagne, qui l'avait vu prendre sa course vers le fond de la place, y arriva avant lui, et il se mit à faire quelques révérences et politesses à des citoyennes déguenillées, puantes, et puissantes sur l'opinion.

— Aristobule! Aristobule des Piques! criait le fou, qui avait adapté à ses appels une modulation harmonieuse.

— Qu'est-ce que tu lui veux, citoyen? dit Latour. Le citoyen Aristobule me suit, et c'est mon ami. Tu peux me dire...

— Citoyen, répondit le fou, n'oubliez pas que la première décade de thermidor est consacrée au malheur.

Le bourgeois jacobin recula effrayé, comme s'il eût été personnellement sous le coup de quelque épouvantable catastrophe, et, par un reste d'habitude, il ébaucha le signe de la croix.

Le fou s'était mis à chanter :

C'est dans le sol de nos caveaux
Que gît l'esprit de nos ancêtres,
Ils enterraient sous leurs tonneaux
Le noir chagrin de voir des maîtres.

Cachant sous l'air de la gaîté
Leur amour pour la liberté,
Ce sentiment n'osait paraître,
Mais dans le sol il est resté
Et cet esprit (*ter*), c'est du salpêtre.

Vulmer arrivait, et, toujours suivi de Latour-la-Montagne, qu'il n'osait éloigner — car, essayer de se débarrasser d'un importun, c'était s'exposer souvent à être suspect et emprisonné — il tira à part le chanteur, qu'il interrogea. Mais le fou avait son programme, dont il ne sortait pas. Il raconta nettement, lentement, en laissant tomber chaque mot sans inflexion, comme un automate, comment l'Enfant aristocrate, de garde à la porte de La Force, l'avait envoyé à la recherche d'Aristobule aux Tuileries, à la place du Carrousel, puis à la Grève, en chantant dans les foules un couplet de sa chanson du *Salpêtre*.

— Mais pourquoi faire? Hâte-toi, mon ami!

— Il m'a dit, reprit le fou de sa même voix calme, impassible, monotone, en baissant toujours les yeux, comme pour éviter toute distraction et pêcher facilement chacun de ses mots au fond de sa

mémoire : « Tu ne diras pas comment nous avons eu la lettre, pour ne pas compromettre le gardien de La Force. »

— Oh! oh! dit Latour, il s'agit de La Force!

— Une lettre, malheureux! Mais donne-la-moi donc! Donne vite, vite!

Le fou resta un instant muet, les yeux fermés cette fois. Il regardait au fond de son souvenir s'il ne restait pas quelque phrase oubliée. Tout étant vide, et nul mot de l'Enfant ne se cachant derrière l'amas considérable de vers, de notes et de couplets dont la mémoire du fou était pleine, celui-ci fit adroitement sortir de sa guitare un affreux papier à chandelle que Vulmer ne put s'empêcher de porter passionnément à ses lèvres, et qui en même temps lui tira les larmes des yeux : il avait reconnu le mot Aristobule, écrit d'une main si chère, si mignonne et si persécutée! Il ouvrit le papier. Latour-la-Montagne, au nom du droit révolutionnaire, y avait mis le nez en même temps que lui.

Vulmer grinça les dents; mais il fallait être patient.

— Citoyen, dit-il, c'est écrit au crayon, et d'une écriture difficile. Laisse-moi lire, je ne suis pas un malin liseur; je te dirai ce qu'il y a là dedans.

Il lança au bourgeois jacobin un regard qui, malgré lui, démentait la bonhomie de ses paroles. L'espion recula en observant la figure de Vulmer.

« Autour de moi, dans la prison, disait la lettre, tout le monde s'arme de ce qu'il peut trouver. On a choisi les meubles qu'on pourrait briser pour s'en faire des armes, on remplit ses poches de cendres, pour les jeter aux yeux des assassins et essayer de fuir. On attend de minute en minute les massacreurs. On dit que la porte de la prison est encombrée de ceux qui ont égorgé nos parents et nos amis en septembre 1792. Adèle de B., dont vous connaissez le courage, disait tout à l'heure à Isabelle, que j'ai retrouvée ici avec un petit enfant très-colère et très-bon : « Je me demande si nous avons « tous en ce moment quatre-vingts ou quatre-vingt-dix ans. » Elle se défendra bien, et Isabelle défendra bien son enfant. Moi, je n'ai d'autre arme que vous. Si vous êtes en danger et que vous attendiez prochainement la mort, laissez-moi mourir, pour que nous nous rejoignions bientôt là-haut, où nous serons si heureux. Si vous pouvez me défendre et si vous devez vivre, défendez-moi et défendez cette chère Adèle, qui s'est dévouée pour moi, et cette pauvre Isabelle, qui est si bonne mère. Je sais que je devrais écrire ce billet-ci bien brièvement; mais je ne puis. Je suis si heureuse de vous écrire, que je cherche ce que je pourrais bien vous dire encore. Nous sommes

si près de mourir, que je puis bien vous appeler mon mari. Je ne maudis pas trop cette Révolution : si nous vivons, je crois qu'elle nous permettra de nous aimer plus que nous ne l'eussions fait sans cela. Avez-vous remarqué que les maris et les femmes n'avaient pas le droit de s'aimer beaucoup? C'était de mauvais ton. Si je meurs, n'oubliez pas que je meurs votre femme; et quoique ce soit mal de le penser, il me semble que je serais bien veuve dans le ciel, si vous n'êtes pas un mari fidèle à son veuvage sur la terre, Vulmer, Vulmer, mon mari! »

Vulmer bondit, renversant tout, les citoyens sans gilet comme les citoyennes en bonnet rouge, et il courut, poursuivi de cent malédictions, dans la direction de la rue du Roi-de-Sicile. M. de Petit-Val, qui le vit de loin, fronça les sourcils : pour le vieux soldat, c'était une sorte de désertion. Le fou musicien alla écouter quelques-uns de ses collègues en musique foraine; car les chanteurs et les orateurs faisaient rage en ce jour solennel.

Quant à Latour-la-Montagne, il se dit qu'il avait le temps d'arriver à La Force, et, sans ombre d'hésitation, il s'en alla au Conseil général dénoncer le geôlier de La Force comme le principal agent d'un complot dont le but était de délivrer et d'armer les prisonniers, de les diriger vers le Temple, de couronner séance tenante le jeune Capet, et de revenir assassiner la Commune. La dénonciation produisit beaucoup d'effet, et, dans le courant de la soirée, le Conseil général lança deux décrets qui ne furent pas sans grande influence sur le sort de nos amis, et qui décidaient, l'un, qu'on apporterait les clefs de La Force sur le bureau du Conseil général, l'autre, qu'on arrêterait le geôlier en chef de ladite prison.

Quand Vulmer arriva rue du Roi-de-Sicile, il crut un instant que les jambes allaient lui manquer. Oui, c'étaient bien là tous les préparatifs du massacre des prisons : les terribles charrettes couvertes, et qui laissaient passer de la paille par les trous dont elles étaient pleines; un baril de ouate pour empêcher les cris des victimes; en tas contre les murailles de la prison, de la chaux vive; des balais de houx, des jarres pleines de vinaigre, et ces épouvantables instruments qui avaient tant travaillé à l'Abbaye, ces lourds assommoirs, gisaient dans le ruisseau, au milieu de la rue.

Grépin, administrateur de la police, à la tête d'une cinquantaine d'hommes ivres, hurlant, blasphémant, criant des chansons obscènes, des menaces horribles, attendait à la porte de la prison. Une vingtaine de mégères portant des sacs et des couteaux de bouchers sommeillaient dans l'ombre, où se cachaient quelques coquins plus ignobles que les autres, et qui paradaient sous des chasubles en loques, sous des étoles tachées de plaques noires. Ceux-ci étaient

les vétérans du massacre, et ils avaient revêtu pour cette nouvelle fête les vêtements ecclésiastiques qu'ils avaient arrachés ou volés à leurs précédentes victimes. Ils criaient souvent : « Brestois ! Brestois ! » et ils attendaient évidemment avec impatience.

Quelques-uns se précipitèrent à la rencontre de Vulmer, qui arrivait le sabre en main et le pistolet au poing.

— Est-ce le Brestois qui t'envoie? demandèrent-ils. Pourquoi ne se dépêche-t-il pas de donner le signal? Il n'y a pas que La Force, et si nous pouvions faire deux prisons aujourd'hui, ça serait autant de gagné.

— Scélérats, pourquoi avez-vous enchaîné le camarade? dit Vulmer en montrant Monbayard, qu'on avait couché par terre à côté de l'Enfant aristocrate, tous deux liés avec la même corde qui leur attachait les bras autour du corps.

— Ce n'est pas que nous ne voulions pas deux camarades de plus; il y a place pour tout le monde, et pour toi aussi. Mais ils sont tombés sur nous. Nous attendons le Brestois, qui ne veut pas qu'on commence sans lui; et nous commencerons, quand il sera arrivé, par faire leur affaire à ces deux imbéciles.

— Le Brestois, vous le savez bien, est occupé à la barrière de l'Observatoire, et vous allez délier ces deux citoyens.

— Alors tu es un ami du Brestois? dit Grépin à Vulmer, qui, de son sabre, coupait la corde.

Monbayard, aussitôt qu'il fut libre, bondit vers l'amas d'assommoirs, et, après en avoir saisi un, il vint se placer à côté de Vulmer, qui s'était mis devant la porte. L'Enfant, sans rien dire, se campa délibérément devant eux en agitant le poignard qu'il avait enlevé la veille au capitaine Front. Monbayard interrogea d'un geste Vulmer, qui lui répondit par un signe d'indécision.

Il ne savait que faire, en effet. Il était accouru, plein d'une angoisse folle, songeant qu'il trouverait le massacre commencé, et n'ayant d'autre plan que de se jeter au milieu des égorgeurs pour sauver Marie-Thérèse et s'enfuir avec elle. Il comprenait maintenant qu'il valait mieux ruser, gagner du temps, éloigner ces misérables par de belles paroles. Mais il ne trouvait rien à leur dire; sa verve endiablée l'avait quitté.

Il ne faisait plus assez clair pour qu'on pût distinguer les physionomies; le crépuscule s'assombrissait rapidement, mais leur hésitation était évidente. Elle les perdit.

— Je te dis, Grépin, cria l'une des furies, que ce ne sont pas des patriotes. C'est des aristocrates qui viennent pour armer les prisonniers, les renforcer et nous tourmenter dans nos devoirs civiques. A mort !

— A mort ! reprit la bande, tuez-les ! ils ne sont encore que deux et nous enfoncerons les portes. Au diable ce scélérat de Brestois qui nous fait perdre notre temps !

— Vous avez raison, cria Grépin ! Mais, braves défenseurs de la patrie, il est inutile de risquer votre vie, précieuse pour la république, contre de vils scélérats comme ceux-là. Reculez-vous et tuez-les à coup de fusil.

Avant que le mouvement fût exécuté, un grand corps étrangement vêtu parut sur le lieu de la scène, poussant devant lui, à coups de pied, un gamin qui hurlait. C'était Samuel Vaughan qui avait saisi ce gamin, et qui l'obligeait, à force de coups, à lui indiquer le chemin de La Force. L'Anglais se précipita sur un des septembriseurs, lui arracha brusquement son fusil. Le gamin se réfugia au milieu de la troupe en hurlant : « A mort l'aristocrate ! » Samuel, en agitant triomphalement son fusil, poussa un hourrah formidable, et vint se ranger à côté de Vulmer.

— En joue, feu sur les brigands ! cria Grépin.

Mais des cris s'élevèrent, poussés par les derniers de la troupe.

— Arrêtez ! arrêtez ! nous sommes surpris, entourés. Voilà une nouvelle bande qui nous prend par derrière.

Coulongeon, courant de son mieux, arrivait à la tête d'une troupe d'une trentaine de sacripants bien armés. Il refoula, écrasa, traversa la bande de Grépin.

— Camarades, s'écria-t-il à ses hommes, laisserons-nous ces fainéants-là profiter de toutes les bonnes aubaines, quand nous, qui sommes de braves soldats, et qui travaillons jour et nuit pour la République, nous verrions tout nous passer devant le bec ?

Un applaudissement formidable lui montra qu'il connaissait, comme il l'a dit plus tard, le cœur humain, et les nouveaux venus firent reculer les gens du Brestois à coups de crosse.

— Par le sang de Marat ! continua Coulongeon, ça ne sera pas. Le Comité de Salut public a eu confiance en nous ; nous la méritons. Il nous a chargés de défendre La Force, nous la défendrons. Nous la défendrons contre les autres, reprit vivement l'habile drôle ; nous la défendrons jusqu'à ce que le moment soit venu de ne plus la défendre. Et si la Commune victorieuse ordonne qu'on nettoie les écuries de l'aristocratie, eh bien, je dis qu'il vaut mieux que ça soit nous qui ramassions la paille que ces fainéants-là.

Une nouvelle acclamation lui montra qu'il pouvait compter sur ses hommes.

Tout à coup un son aigu traversa l'air, un son aigu, vif, lugubre. Un grand silence se fit. Puis un cri immense s'éleva :

— Le tocsin ! le tocsin ! le tocsin !

— Le tocsin? se dit Vulmer en pâlissant! et j'ai quitté mes compagnons d'armes!

— Le tocsin! cria Grépin. Camarades, braves patriotes, laissons ces voleurs s'enorgueillir de leurs crimes. Aux Carmes! aux Carmes! C'est là qu'on a transporté, hier du Luxembourg, les plus riches prisonniers et prisonnières; ils ont caché des montres plein leurs bottes et des chaînes d'or sous leurs jupons.

— Aux Carmes! hurla la bande en disparaissant.

— Maintenant, dit Coulongeon à voix basse à Vulmer, il faut que vous vous éloigniez. Je vous le répète, c'est là-bas qu'il faut être victorieux pour sauver les prisons! Si la Convention est vaincue, ma foi! je vous jure que vos femmes, je les sauverai. Vous avez ma maison, ma femme et mes enfants en gage. Maintenant, allez-vous-en.

Vulmer prit Samuel par le bras et s'éloigna en toute hâte. Il chercha de l'œil Monbayard et l'Enfant; mais il faisait de moins en moins clair. Le capitaine et son brave petit compagnon avaient repris leur poste d'observation aux environs de la porte de la prison, et pour qu'on ne les inquiétât pas, ils s'étaient étendus sur la terre, et feignaient de dormir.

Nos deux amis gagnèrent la rue Cloche-Perche, comme on disait alors, la place Baudoyer et la rue de la Tixéranderie. Ils ne songeaient guère à se parler. Le tocsin, qui avait commencé à la Maison Commune, avait gagné les sections voisines. Des sons perçants paraissaient appeler toute la cité à la guerre civile avec une hâte impatiente, puis colère, puis furieuse, et toujours sépulcrale.

Bientôt le bruit sourd et effrayant de la générale vint rouler sur la terre, comme les appels lugubres de la cloche se précipitaient dans l'air. Une grande partie des maisons s'étaient hermétiquement closes; quelques êtres muets et pressés gagnaient terrain en serrant les murailles. De petits groupes échangeaient quelques paroles, à voix inquiète, sur le seuil d'une maison, et l'on entendait dans le lointain des cris indistincts, des proclamations qui arrivaient d'une manière confuse. Le lourd roulement des canons, qui grondaient comme le tonnerre, couvrait tout de son murmure menaçant. Puis seul, brusquement, un cavalier passait au grand trot, en hurlant comme un possédé :

— A moi, mes amis! qui m'aime me suive! Aux armes! on égorge les citoyens. On assassine le citoyen Robespierre!

Plus loin encore, un groupe se formait, bruyant et furieux, pour écouter une proclamation de la Commune. Quelques pas plus loin, le silence funèbre reprenait. Un autre cavalier de l'état-major traversait la rue en agitant son sabre et en criant :

— Une faction veut opprimer les patriotes! du courage! Le point

de réunion est la Commune. Le brave Hanriot exécute ses ordres : vous ne devez obéir qu'à lui seul.

Au milieu de la rue de la Tixéranderie, nos deux compagnons rencontrèrent le fou musicien, qui, dansant, fredonnant et jouant de la guitare, regagnait son poste auprès de son petit ami. Là, le silence lugubre était rompu ; le grand bruit de la place arrivait presque joyeux, et quand ils débouchèrent par la rue du Mouton, le premier individu qu'ils reconnurent était notre bourgeois Latour-la-Montagne faisant sauter son chapeau, en criant :

— Le père du peuple, le citoyen Robespierre, le vénérable Couthon et les autres protecteurs de la patrie sont délivrés! Ils sont sous la sauvegarde du peuple. Le citoyen Robespierre est à la Mairie, entre les mains des administrateurs de police, tous patriotes. Les scélérats de conventionnels comptaient l'envoyer à La Force pour le faire torturer à coups de ciseaux par les femmes aristocrates qui sont là prêtes à se révolter et à venir égorger la Commune.

Vulmer rejoignit Petit-Val. Le vieux soldat l'avait accueilli avec des paroles austères :

— Feu votre père, qui était un vaillant homme, vous aurait dit comment on nomme les gens qui quittent leur poste devant l'ennemi. Croyez-vous donc que je n'ai pas, moi aussi, laissé en danger ma femme et mes filles? Le soldat ne connaît que sa consigne ; quand le péril vient, il n'est plus un homme, il est un corps, il est la patience il est l'honneur. Le trou qu'il fait en s'éloignant livre passage à l'ennemi. Savez-vous ce qui arrive? Les compagnons de L'Union Gosse commencent à perdre la tête au milieu de toutes ces folies atroces mêlées de grandes et nobles vérités, et ils disent que si vous vous en allez, ils peuvent bien partir aussi. Je vous le déclare, si vous quittez encore le poste d'honneur et de péril, je répéterai devant tous les gentilhommes de France que le vicomte de Lozembrune a encouragé les lâches et les désertions.

Et laissant Vulmer confus et humilié, le vieux soldat s'éloigna en grommelant.

Ch. d'Héricault.

La fin au prochain numéro.

L'ESCADRE CUIRASSÉE FRANÇAISE

DANS LE LEVANT, EN 1872

La deuxième division de notre escadre cuirassée d'évolutions vient, après trois mois d'absence, de rentrer à Toulon. — Composée de trois bâtiments blindés, *la Gauloise*, *la Thétis*, *la Reine-Blanche*, et d'un aviso rapide, *le Desaix*, cette force navale avait reçu la mission de parcourir le littoral de la Méditerranée, tout en continuant l'instruction de ses équipages. Ces beaux navires ont été vus dans les eaux de la Tunisie, de l'Égypte, de la Syrie, de l'Archipel, de Smyrne, de la Grèce et de l'Italie. Partout, parmi ces populations qui, si longtemps, ont été Françaises de cœur, ils ont apparu comme un symbole de résurrection ; partout, à leur aspect, nos nationaux ont repris espérance et courage, vertus qui prennent leur source dans le sentiment de nos propres forces.

Cette laborieuse et fructueuse campagne s'est terminée sans qu'aucun accident en ait troublé le cours ; notre ministre des affaires étrangères, aussi bien que celui de la marine, doivent à l'officier général qui l'a dirigée, les mêmes félicitations, la même reconnaissance.

Depuis nos revers et nos dernières luttes, le pays a appris à s'intéresser aux choses de la marine, il a vu ce que pouvaient à la guerre un petit nombre de cœurs bien trempés ; peut-être trouvera-t-il quelque utilité à savoir de quelle façon les mêmes hommes sont appelés à servir la patrie pendant les loisirs de la paix. Puisse cet exemple le détourner des disputes stériles, et contribuer à lui inspirer la ferme volonté de suivre la seule ligne de conduite qui, avec l'aide de Dieu, puisse nous guider vers le salut : travail et discipline !

I

Il est difficile d'admettre qu'en donnant à M. le contre-amiral Hugueteau de Chaillié l'ordre de conduire une escadre française dans le Levant, le gouvernement n'ait songé qu'à faire appliquer par la marine de nouvelles règles d'instruction en rapport avec celles récemment inaugurées autour de Paris par notre armée. Sans quitter notre littoral, ou, tout au moins, ce bassin qu'encadrent la Provence, la Corse et l'Algérie, nos armées de mer ont, sous la main, des champs de manœuvre ou d'exercice depuis longtemps labourés en tous sens par la quille de nos vaisseaux, des espaces assez vastes et assez variés pour que nos chefs d'escadre puissent y appliquer à leur aise toutes les combinaisons tactiques auxquelles se prêtent les flottes modernes. Si donc, malgré la pauvreté du budget, l'on s'est décidé à agrandir le cercle ordinaire de nos évolutions navales, d'autres raisons ont dû le conseiller.

Nul n'ignore, en France, à quel degré nous avons été abaissés, mais beaucoup ne savent pas quel jugement l'étranger porte sur nous, sur nos désastres, qu'il exagère encore, loin de les amoindrir. En Orient surtout, pays où l'on ne croit guère que ce que l'on voit, et où les hommes d'État qui connaissent la vérité s'imaginent souvent avoir intérêt à ne pas la divulguer, notre influence plus que séculaire a subi les plus rudes atteintes. Audacieusement niée par les uns, elle restait enfouie comme un lointain souvenir au cœur des autres. Nos représentants et nos consuls recevaient, chaque jour, la douloureuse confession de leurs plaintes et de leurs angoisses. C'est par eux que le gouvernement fut rappelé au souci de nos intérêts en danger. Fidèle à son devoir, il comprit qu'il fallait à tout prix, par une manifestation imposante, prouver que notre puissance survivait à notre naufrage, et rassurer les alarmes, en constatant, par une démonstration, que notre politique traditionnelle en Orient serait énergiquement maintenue. L'envoi d'une escadre fut résolu. Cette expédition pacifique a pu motiver certaines défiances; des ennemis ou de maladroits amis pourront chercher à la présenter comme une véritable excursion diplomatico-militaire; il est des gens qui voient des missions secrètes partout. Celle de l'amiral Hugueteau de Chaillié échappera-t-elle à ce baptême à la mode? Les raisons d'ordre supérieur qui seules l'ont motivée permettent de l'espérer.

Conformément aux ordres ministériels, l'escadre d'évolutions

appareillait le 4 octobre 1872 de Toulon. A peine hors des passes, les deux divisions qui la composent se séparaient, la première se dirigeait vers Ajaccio, et la seconde, prenant désormais le nom d'escadre cuirassée dans le Levant, faisait route pour Tunis, où elle arrivait le 10 octobre après avoir, en passant, complété à Bone son approvisionnement de charbon.

Depuis plus de quatre ans, aucune escadre française n'avait montré son pavillon sur la côte de Tunisie. Cette longue absence, rapprochée des apparitions fréquentes de bâtiments de guerre anglais, italiens, autrichiens, était fort commentée dans le pays. L'on en concluait volontiers que nos désastres avaient atteint jusqu'à nos forces maritimes, et le bey se félicitait d'avoir sollicité de la Porte une sécurité que la France semblait n'être plus en mesure de lui assurer désormais. La surprise fut extrême lorsque, passant pardessus la Goulette, le golfe et la ville de Tunis, la puissante voix des canons de *la Gauloise* annonça jusqu'au Bardo l'arrivée d'une flotte française. De toutes parts, les plus apathiques accouraient pour voir les revenants. N'étaient-elles pas des fantômes, ces monstrueuses masses noires, bardées de fer, à l'aspect imposant et sombre? Spectacle bien fait pour frapper les imaginations orientales.

Celui qui n'a jamais quitté sa patrie ne connaît pas l'émotion du voyageur à la vue, dans de telles circonstances, du pavillon de son pays, émotion mêlée d'orgueil et de joie, d'espérance et d'amour. Voilà la France, vive la France! s'écriaient nos compatriotes, et le plaisir dont brillait leur regard, l'assurance nouvelle de leur démarche, aussi bien que les signes de respect et de sympathie qu'ils recueillaient à leur passage, trahissaient assez la portée d'un tel événement. La colonie française, tant à la Goulette qu'à Tunis, est d'environ trois cents familles, le nombre de nos protégés, tant musulmans qu'israélites, est beaucoup plus considérable. Tous ces cœurs battaient à l'unisson et traduisaient leur joie d'une façon bien touchante. Sur leur demande, ils furent présentés successivement et par groupes à l'amiral et aux états-majors réunis. En réponse à l'expression de leur reconnaissance et de leurs vœux, il fut dit à tous : Ayez foi, confiance et patience ; la France n'oublie pas ses enfants, son œil est toujours ouvert, et son bras encore vigoureux, l'heure présente est à nous, travaillons; l'heure prochaine est à Dieu, espérons. — Invocations au Dieu du Prophète, serments d'amour et de fidélité, témoignages de confiance éternelle, rien ne manqua aux démonstrations enthousiastes des Arabes. Le succès colossal de notre emprunt les avait frappés d'éblouissement ; mais, à dire vrai, cette éclatante preuve de notre vitalité renaissante avait

peut-être moins ému leurs intelligences que l'appareil militaire qui venait d'être déployé devant leurs yeux.

Le bey lui-même tint à honneur de recevoir l'amiral français et ses officiers. A cette occasion, il manifesta publiquement les plus vives sympathies pour la France et pour M. Thiers, « le digne chef de son gouvernement. » « La grandeur de la France, dit-il, est nécessaire à la paix du monde et surtout à celle de l'Orient, » parole profondément vraie qui, dans la bouche de ce vieil allié de notre nation, avait l'accent de la sincérité.

La régence de Tunis n'est pas florissante, la campagne se dépeuple, la misère et la ruine en chassent peu à peu les habitants, malgré tous les efforts faits pour les retenir. Les procédés, sinon les intentions du gouvernement prêtent, paraît-il, à bien des critiques, la menace de la banqueroute apparaît déjà, mais à qui peut-on s'en prendre et quel est le remède? Il est certain que la population de cette contrée offre ce caractère particulier, qu'elle semble n'avoir jamais considéré le sol qu'elle habite et qu'elle cultive comme sa patrie. Se sentirait-elle, d'elle même, inférieure à sa tâche? Nulle part, mieux que chez elle, il n'est plus facile de constater la frappante immobilité à laquelle toutes les races musulmanes paraissent avoir été fatalement condamnées.

Les alentours de Tunis sont parsemés d'antiques décombres. La chapelle de Saint-Louis domine les vestiges de Carthage; dans son cadre de verdure, elle se dresse devant le regard et la pensée comme une protestation contre les ruines qui l'environnent. La statue du roi chrétien est tournée vers l'Orient, comme pour indiquer à la France que la route de son avenir est la même que celle de son passé glorieux. Quel peuple viendra, par son travail, féconder ce sol fertile? quelles flottes sortiront un jour de ces ports si merveilleusement situés? Carthage renaîtra, le temps est proche, peut-être. De toutes parts, cette belle proie est convoitée. Elle doit nous échoir, car elle est encore la terre d'Algérie.

« L'effet ordinaire des colonies, a dit Montesquieu, à moins qu'elles n'aient très-peu d'étendue, est d'affaiblir le pays d'où on les tire, sans peupler ceux où on les envoie. »

Sans manquer d'égards à l'illustre penseur, il est permis de croire qu'aujourd'hui, en face de l'Amérique, des Indes et de l'Australie, sans parler d'autres exemples moins grandioses, il n'hésiterait pas à renier sa thèse. Il avouerait que l'affaiblissement en hommes, si tant est qu'il existe, est plus que compensé par l'accroissement de la race en influence; il signerait, car elles sont dignes de son grand esprit, les belles pages écrites sur notre colonie d'Afrique, par Prévost-Paradol, testament politique d'un cœur vrai-

ment français. Légataires de cette féconde inspiration, naguère encore la plupart des organes de la presse française annonçaient avec douleur qu'une émigration déjà nombreuse d'Allemands cherchait à s'établir en Tunisie. Cette nouvelle était purement imaginaire. Les dispositions de ce pays manifestement défavorables à la Prusse, le traitement infligé pendant la dernière guerre à certains agents suspectés d'avoir voulu pénétrer en Algérie par la frontière, et enfin le peu de sympathie provoqué à Tunis par la récente visite du prince Frédéric-Charles, écartent momentanément de nous ce danger. Cependant, ne cessons pas d'être vigilants, le devoir de notre politique est d'écarter à jamais de l'Algérie un pareil voisinage. — Quand s'écroulera la dernière pierre de l'édifice vermoulu, saurons-nous la relever pour en faire les assises de notre grandeur future? Que le saint roi porte à Dieu notre patriotique invocation, qu'il le supplie de fermer nos plaies encore ouvertes, de guérir nos douleurs toujours cuisantes, et de rétablir la France en sa force et en sa splendeur !

Avant de songer à conquérir le sol, il est permis de chercher à se concilier les cœurs. C'est à cette tâche que le personnel de notre escadre employa les loisirs de son trop court séjour sur la rade de la Goulette. A bord de nos bâtiments, furent admises toutes les familles qui exprimèrent le désir de les visiter. La bonne tenue, l'ordre, la discipline, la politesse de nos marins, aussi bien que leur habileté à la manœuvre, leur valurent les plus gracieux suffrages. De leur côté, ils surent exprimer combien ils étaient touchés de cette prodigalité de témoignages sympathiques. Quand vint le jour de l'appareillage, ils partirent gaiement, emportant l'assurance que, derrière eux, ils laissaient les meilleurs souvenirs, et que leur visite avait ravivé dans bien des cœurs la pure flamme du patriotisme.

Pendant les quelques jours de mer qui séparent Tunis de Port-Saïd, les équipages achevèrent de se préparer aux travaux de l'inspection générale annuelle. Cette inspection, passée ordinairement par le chef même de l'escadre, est pour tous un événement considérable. Dès longtemps on s'en préoccupe, l'émulation enflamme jusqu'au dernier mousse, et le désir de porter son navire au premier rang, désir chaque jour surexcité par les commandants, conduit à faire des merveilles. Dans une escadre, d'un bâtiment à un autre, la différence n'est jamais bien grande. Nos règlements maritimes sont si sagement conçus et si scrupuleusement exécutés ; d'autre part, les qualités de notre personnel d'officiers sont si analogues et si complètes, que tout, à bord, bras et intelligences, semble marcher comme une machine admirablement réglée. Cependant, et cela est

facile à constater après une longue campagne, le caractère du commandant donne toujours à son équipage une empreinte qui constitue son originalité. L'œil de l'homme du métier ne s'y trompe pas; les matelots eux-mêmes le ressentent fort bien. Lorsqu'ils ont compris que leurs services, leur zèle sont appréciés, que leur chef les aime, les instruit, les dirige habilement, adoucit le plus possible les rigueurs inhérentes au métier, se garde à la fois de trop de douceur et de trop de sévérité, ils se donnent entièrement à lui, s'inféodent à sa personne, à sa destinée.

Heureux le chef ainsi favorisé! Tout, dès lors, lui devient facile, et, sans effort, par le simple effet de ce contrat de dévouement réciproque, il arrive à commander une force militaire formidable parvenue à son plus grand développement d'intelligence et d'activité. A son bord, tout homme est comme le héros de Tacite, courageux pour obéir, ferme dans l'action, modeste après le triomphe, digne de conquérir la gloire sans exciter l'envie. C'est là, suivant l'énergique expression des Anglais, le vrai *man of war*, le bâtiment de guerre fait homme.

Le navire qui fait campagne soit isolément, soit en escadre, chaque jour doit être prêt au combat, chaque jour doit faire un progrès de plus en vue du combat. C'est vers ce mot, ce seul mot, ou plutôt vers toutes les pensées qu'il condense, qu'est dirigé cet effort si intense et si multiple qui caractérise la vie du bord. Les détails d'exécution sont extrêmement variés, c'est là qu'il est relativement aisé de surprendre le secret des moyens ou la supériorité des résultats. Le travail des inspecteurs généraux doit être assez approfondi pour que l'âme du navire leur apparaisse dans son imposante unité aussi bien que dans la diversité de ses manifestations et de ses facultés.

Aussi ne néglige-t-on rien lorsqu'on s'apprête à recevoir leur visite toujours redoutée. Mais, disons-le à l'honneur de tous, si tel équipage l'emporte sur quelque point sur ses voisins, il est vaincu d'autre côté, de telle sorte qu'en moyenne, le niveau d'instruction atteint partout la même hauteur. Triompher sur toute la ligne est bien rare; jusqu'aux jours de l'épreuve définitive, chacun peut cependant l'espérer, et tout chef habile a le devoir d'entretenir dans tous les cœurs cette confiance. Est-il plus noble occupation pour l'homme que de travailler ainsi à l'élévation de son pays?

C'est dans ces labeurs incessants que s'écoula, pour notre escadre, la traversée de Tunis en Égypte. Après avoir reconnu le phare de Damiette, elle alla jeter l'ancre devant Port-Saïd, et le jour même *la Thétis*, *la Reine-Blanche* et *le Desaix* entraient dans le port pour y renouveler leur combustible; seule, *la Gauloise*, retenue par sa grandeur loin du rivage, restait mouillée en dehors des jetées.

Tout a été dit sur l'Égypte, sur cette mère créatrice de la civilisation, terre féconde en prodiges et qui, mieux que toute autre, à côté de sa propre grandeur a su, sans en redouter la rivalité, exalter la grandeur de l'homme. Nul voyage au monde n'est d'un plus éloquent enseignement que celui de Port-Saïd à Ismaïlia par le canal, d'Ismaïlia au Caire par le chemin de fer, du Caire au Nil et aux Pyramides. Le Nil, merveille des fleuves, bienfaiteur obstiné qui, depuis tant de siècles, obéissant au mot d'ordre mystérieux reçu du Créateur, verse à pleins bords la fécondité jusqu'à vingt lieues de ses rivages; les Pyramides, monuments impérissables aux pieds desquels s'agiteront, tant que vivra le monde, les sables du désert et les révolutions des hommes; le canal de Suez, triomphe éclatant de l'esprit sur la matière, affirmation sans égale de la puissance de la civilisation moderne; tel est le cadre grandiose du plus magnifique tableau qu'il soit donné au voyageur de contempler. Si la fête est pour les yeux, elle est aussi, et surtout, pour l'intelligence. Dans ce parcours rapide, les souvenirs de tous les âges la pressent en foule, l'assaillent jusqu'à donner le vertige. Tous les peuples défilent à l'envi, avec leur cortége de labeurs et de douleurs, de hauts faits et d'erreurs, ils naissent, grandissent et s'effacent : vision émouvante toujours dominée par ce ciel silencieux, éblouissant, sans nuage, miroir de l'éternité, au delà duquel apparaît la face de Dieu.

L'Égypte est à la fois une nécropole de grandeurs déchues et un berceau de grandeurs nouvelles. Son histoire, déjà longue, n'a pas dit son dernier mot : au passé le plus prodigieux succède un présent plein de promesses. Ses souvenirs pourront passer comme ont passé tant d'autres, de soudaines éclipses pourront entraver les efforts de son travail; mais la terre restera, avec son incomparable fertilité, avec sa situation merveilleuse, au milieu de trois continents. Tôt ou tard, le commerce du globe s'y donnera rendez-vous, et ce sera, sans doute, l'arrêt de mort ou l'émancipation tardive mais éclatante de sa population si laborieuse et si patiente. Quelle que soit, vers ces temps, la fortune de la France, son souvenir vivra impérissable en ce pays du souvenir, car c'est elle qui, par la conception et l'exécution du canal de jonction des deux mers, aura la gloire d'avoir préparé tant de prospérité.

L'Égypte d'alors ne ressemblera guère à l'ancienne. Déjà, le touriste va en voiture (ô profanation !) du Caire aux Pyramides ; déjà un pont audacieux mesure la largeur du Nil, le désert lui-même est dompté par la vapeur, les cités sortent de terre comme par enchantement. Port-Saïd, où tout est l'œuvre de l'homme, acquiert une importance considérable, gage de progrès plus grands encore, cha-

que jour ses eaux sont sillonnées par de nombreux navires. L'œuvre est née vivante, elle vivra.

La présence de l'escadre devant l'embouchure du canal a permis à tous nos officiers et marins de se rendre compte par eux-mêmes du gigantesque travail accompli et des proportions très-sérieuses du courant commercial déjà établi. Du même coup, soit par des opérations de sondage, soit par le fait même de l'entrée de leurs navires dans le chenal, ils ont pu se convaincre qu'une surveillance incessante et toujours active assure à l'entreprise des conditions permanentes de sécurité et de succès. Là, comme à Tunis, les nombreux résidents français ont salué leur bienvenue par l'accueil le plus cordialement reconnaissant, et partout, en Égypte, on a compris que, n'oubliant pas son œuvre, la France reprenait d'une main ferme son influence un instant obscurcie.

En terminant les opérations de son inspection générale, l'amiral ne put résister au plaisir de remercier les équipages, non-seulement du très-remarquable degré d'instruction auquel ils étaient parvenus, mais aussi de la collaboration efficace qu'ils apportaient à l'accomplissement de sa mission par leur conduite et leur dignité. Ce fut le signal du départ. L'escadre avait séjourné quinze jours devant Port-Saïd. Continuant son heureuse campagne, elle appareilla pour la côte de Syrie, toucha le lendemain au mouillage du Mont-Carmel, et vint soudainement arborer ses couleurs devant Beyrouth. Beaucoup de projets de pèlerinage en Palestine avaient été faits. Il fallut (bien à regret, mais le temps pressait), les renvoyer à plus favorable occasion.

II

Les montagnes du Liban sont habitées par une population dont les sympathies pour la France sont de vieille date. Pour les Maronites, nous n'avons jamais cessé d'être la nation généreuse et chrétienne par excellence; toutes leurs aspirations, toutes leurs espérances sont encore tournées vers nous. Nulle part, à l'étranger, nos défaites n'ont trouvé un plus douloureux écho, nos blessures n'ont été plus ressenties. A tort ou à raison, ils considèrent la France comme leur champion dans les luttes de l'avenir; tous leurs rêves ont cru sombrer dans le naufrage de notre fortune. L'instinct de la justice les a seul gardés d'un complet découragement en leur dévoilant que Dieu ne pouvait permettre notre anéantissement total; un tel malheur leur eût semblé comme la décapitation du genre humain,

et pieusement, au fond de leurs cœurs, ils ont gardé en notre étoile une foi inébranlable.

L'arrivée de notre escadre, venant inopinément donner un corps à leurs secrets espoirs, les remplit de joie. De bouche en bouche se répandit la bonne nouvelle, ce fut dans toute la contrée comme un immense tressaillement.

Outre le souvenir de nombreux bienfaits, une grande similitude dans la tournure de l'esprit, dans les goûts, et même dans les passions, rapproche les Maronites des Français. — Laborieux, économes, actifs, fanatiques pour leur pays et leur religion, ardents et généreux, faciles peut-être à l'illusion, ils ne manquent ni de courage ni de générosité chevaleresque. L'histoire de leur race est celle d'une lutte perpétuelle pour l'indépendance. Grâce à leurs infatigables efforts, ils ont pu conquérir une sorte d'autonomie; le reste, rêve encore peu défini, leur sera procuré par surcroît, par le développement régulier de leur force. En attendant cette lointaine échéance qu'ils appellent de tous leurs vœux et qui coïncidera, sans doute, avec la transformation complète de l'Orient, ils sont aujourd'hui assez sages pour comprendre que la patience, le travail et la modération sont leurs meilleurs alliés. Facilement inflammables, ils n'ont pas oublié Joseph Karam, héros déjà légendaire; mais ils savent que notre siècle favorise la force plus que le droit, et, réfugiés dans une attente recueillie, ils trouvent en leur âme plus de sollicitude pour la France que pour eux-mêmes.

En ce pays, la religion seule est souveraine, c'est dans cette vérité trop peu connue que réside le secret de notre influence prépondérante; tout chrétien est un Franc. Si l'on demande à un paysan maronite : Aimez-vous les Français? il répond : Je suis catholique, donc je suis Français. Aveu touchant et bien fait pour susciter chez certains de nos soi-disant hommes d'État de salutaires réflexions. Grâce à Dieu, le drapeau du catholicisme est encore debout en France, et c'est en se tournant vers lui que tant de cœurs se donnent à nous. S'il venait à être renversé, notre belle mission dans le monde perdrait sa raison d'être; avec lui s'écroulerait ce qui nous reste de grandeur. Dans le calme de la réflexion, cette croyance s'impose à tout esprit que n'égarent ni l'ambition ni la passion; puisse-t-elle surnager par-dessus le trouble et les ténèbres des discussions politiques et des dissensions intestines! Jusqu'à ce jour, il est juste de le constater, malgré la diversité des gouvernements qui, depuis un siècle, ont dirigé l'action de la France, elle n'a jamais cessé d'inspirer notre politique dans le Liban; gardons-en la précieuse tradition.

Notre intervention en 1862 a laissé derrière elle un grand bien-

fait, l'établissement d'un gouverneur chrétien. Cette conquête ne porte malheureusement pas tous ses fruits. Franco-Pacha[1], indolent et inerte, fait aujourd'hui regretter son prédécesseur, dont l'intelligente et féconde administration ne tardera pas, il est permis de l'espérer, à trouver un digne héritier. Cependant, malgré toutes les entraves, la prospérité s'accroît de jour en jour, la terre se défriche, la vigne et le mûrier gravissent toutes les pentes de Beyrouth à Damas, la montagne se parsème d'importantes et florissantes filatures; Beyrouth même se peuple et s'agrandit visiblement. L'élément chrétien y prédomine par le travail et par le nombre. Beyrouth est la vraie capitale du Liban. Dans ses murs, comme au dehors, il est difficile de retrouver des traces de l'antagonisme sanglant qui a divisé naguère les Druses et les Maronites. Au surplus, la vérité sur les massacres de Syrie est aujourd'hui connue; nul n'ignore que, dans ce drame effroyable, les Druses n'ont pas été les principaux coupables. Une haine commune pourra peut-être les réunir un jour à leurs victimes contre le même oppresseur détesté.

Au premier abord, Beyrouth semble être une colonie française; on y parle couramment notre langue. Ce résultat, bien fait pour nous plaire, est dû à nos missionnaires, à leurs écoles, et surtout à ces femmes de cœur et de dévouement qui se sont vouées à l'éducation de l'enfance, aux sœurs de la Charité? Leur établissement de Beyrouth, à lui seul, contient un millier d'élèves. Jalouses d'un tel succès, des diaconesses venues d'Allemagne ont établi une concurrence qui menace de devenir redoutable. La lutte est engagée. Le gant a été relevé par les dames de Nazareth, nos alliées, qui, pour fixer définitivement la victoire, se sont résolues aux sacrifices les plus dispendieux. Dans cette noble tâche, nos encouragements ne doivent pas leur manquer. Les trois cent mille Maronites qui peuplent le Liban constituent un noyau compacte, plein de séve et d'avenir, dont le développement intellectuel est, pour ainsi dire, entre nos mains; il doit y rester.

C'est dans ce sens qu'a été partout interprétée la présence de l'escadre. Elle a donné un regain de confiance et de courage à tous nos amis, qui venaient en foule la visiter. Des derniers ravins des montagnes les pâtres descendaient jusqu'à elle comme en pèlerinage.

Nos navires ne perdent pas à être vus de près. Leurs proportions harmonieuses quoique sévères, les canons de gros calibre dont ils sont armés, l'allure martiale des marins, frappent et séduisent le

[1] Depuis que ces lignes ont été écrites, Franco-Pacha est mort, emporté par une maladie qui depuis longtemps l'empêchait de s'occuper de son gouvernement.

regard. Ce spectacle militaire, rehaussé encore par les salves nombreuses dues aux visites officielles, inspirait à tous une sorte de fierté naïve qui, mieux qu'aucun discours, exprimait combien ils prenaient part à la résurrection de nos forces. « Votre venue, nous disait-on, nous assure pour longtemps le calme et la sécurité. Désormais nous saurons répondre à ceux qui nous diront que la France n'est plus ; mais, pour notre bien, revenez souvent. »

Invitations superflues ! il est impossible lorsqu'on a vu de près ces nobles cœurs, de n'avoir pas le désir de les revoir. Leur pays lui-même est rempli de séductions. A côté des splendeurs de la nature, le voyageur y rencontre les traces les plus intéressantes du travail des hommes. Il est peu de paysages surpassant la beauté de la vallée du Crey, peu de ruines plus grandioses que celles de Balbeck. Damas, Beyrouth même pittoresquement disséminée dans la verdure, au bord des eaux, réjouissent les yeux. N'est-il pas surprenant qu'une ville aussi importante, déjà peuplée d'environ quatre-vingt mille âmes, ne possède même pas un port capable d'abriter la barque d'un pêcheur ? Les pachas gouverneurs seraient-ils encore élevés à l'école de celui de Ptolémaïs, qui faisait combler son port pour n'y plus voir les escadres ottomanes ? L'administation turque, souvent bien intentionnée, rarement gênante, s'accommode fort bien d'une grande liberté ; mais il est impossible de méconnaître que son indifférence est parfois bien coupable. A Beyrouth, la mer est souvent houleuse, le moindre vent du nord interdit l'accès de la côte. Le souvenir du douloureux événement qui, en 1867, causa la mort de deux matelots et d'un jeune officier de marine français, est resté dans toutes les mémoires. Il serait temps d'aviser à empêcher le retour de semblables désastres.

Fidèle à son pacte avec le bonheur, notre escadre put garder, jusqu'au dernier jour, d'incessantes communications avec la terre, sans avoir aucun accident à déplorer. Quand elle partit pour Smyrne, escortée de vœux unanimes, un soleil radieux éclairait sa marche, faveur qui, à cette époque avancée de la saison, avait bien son prix.

Chemin faisant, elle alla jeter un pied d'ancre devant Limasol, en terre de Chypre. Cette île aux souvenirs illustres, aujourd'hui bien dépeuplée, n'est à vrai dire qu'une grande colonie grecque maintenue dans l'obéissance par une garnison turque. Dans sa population, l'élément féminin l'emporte du double sur l'autre sexe. Faut-il attribuer cette étrange disproportion à l'émigration continuelle des jeunes hommes ?

De Chypre au canal de Rhodes, l'horizon est toujours dominé par les hauts sommets de la Karamanie. A Rhodes commence l'Archipel. Dans ces parages la navigation n'est pas une fatigue, c'est une pro-

menade aux émotions charmantes. A chaque détour apparait une terre nouvelle, avec sa couronne de légendes ; chaque ravin, chaque sommet, chaque plage a son nom chanté par les poëtes : ici les platanes d'Eschine, plus loin la patrie d'Hippocrate, à gauche le berceau d'Homère ; à droite, dans un lointain mirage, la ville de Diane et de saint Jean. Enfin, voilà le grand golfe de Smyrne, et, dans le fond, la ville antique, couchée au pied des montagnes d'Anatolie. Pour de tels spectacles les jours sont courts.

Smyrne a été mainte fois assiégée, prise, reprise, saccagée, reconstruite, dévastée par le feu et la peste ; sa fortune a toujours survécu à ces désastres. Elle compte aujourd'hui deux cent mille habitants, dont cent mille Européens ou Grecs ; le reste, composé d'Arméniens, de juifs, de Persans et de musulmans de toute origine, forme un assemblage bizarre, bariolé, aussi réjouissant à voir qu'intéressant à étudier. Dans toute la ville règne une activité pittoresque et bruyante que la guerre franco-prussienne avait un peu ralentie, mais qui reprend désormais tout son essor. Smyrne est le centre commercial le plus important de toute l'Asie Mineure ; d'innombrables caravanes de chameaux circulent dans ses rues étroites, apportant aux navires marchands qui peuplent la rade les produits les plus lointains. Des quais magnifiques, encore en construction, en feront bientôt une des plus belles cités du littoral méditerranéen.

Les gens d'affaires sont, en général, gens pratiques. Sauf les juifs qui, fait digne de remarque, n'ont pas cessé un seul jour de nous rester publiquement fidèles, tout ce monde de commerçants jadis si favorable à la France, n'a plus de sourires que pour nos vainqueurs. Il ne nous rendra sa confiance et sa sympathie que lorsque nous aurons nettement affirmé la résurrection de notre antique puissance. Sans trop nous plaindre d'une désertion qui, déjà, n'ose plus se manifester au grand jour, nous devons y trouver un encouragement efficace à hâter notre travail de reconstruction.

L'apparition de notre escadre n'a pu nuire à cette œuvre sainte. Par tous les moyens en son pouvoir elle s'est efforcée de faire comprendre que notre convalescence ne se ralentirait plus désormais. Au contact de cet ardent foyer de patriotisme, dans toutes les familles grecques s'est réveillé le souvenir encore vivace des luttes de l'indépendance. Nos officiers ont pu constater avec émotion que l'ingratitude n'avait pas gangrené tous les cœurs. Accueillis tout d'abord assez froidement, ils n'ont pas tardé à créer un courant de sympathique séduction qui, sur la fin de leur séjour, avait ramené vers eux toute la société élégante et policée. Ce fut au milieu de l'éclat des fêtes nombreuses données en son honneur que l'escadre partit pour le Pirée, qui devait être sa dernière étape.

L'Hymette, le Pentélique, le Parnis et le Daphné encadrent un vaste cercle fermé par la mer de Salamine; au centre s'élève l'Acropole. Majestueux dans leur isolement, les restes du Parthénon dominent la plaine, Athènes et le Pirée; ils apparaissent comme l'image de la France, dont les ruines commandent aussi le respect du monde. Chef-d'œuvre d'harmonie dans les proportions, le temple de Minerve défie le génie des architectes modernes; gardons l'espoir que, plus heureux, nous saurons relever dans son intégrité l'édifice de notre grandeur; puissent les inspirations de la déesse de la sagesse nous aider à cette restauration!

Lorsque les canons de *la Gauloise* saluèrent le pavillon grec, toutes les vitres du Pirée en furent ébranlées; en un instant, la ville entière encombra les quais, prouvant, par sa surprise, qu'on ne nous attendait pas. Parmi cette foule curieuse, battait plus d'un cœur ami. Beaucoup d'enfants de la Grèce ont pris part à nos malheurs autrement que par des vœux : à la nouvelle de nos premiers désastres, de nombreux volontaires sont partis, le fusil sur l'épaule, et ont voulu combattre dans nos rangs; l'armée grecque a compté plus d'une désertion motivée par ce noble entraînement. Ils n'ont pu, hélas! et nous savons pourquoi, réussir selon leur courage, mais ils savent que leur dévouement ne sera pas oublié, et qu'une fois de plus, le sang a scellé l'amitié des deux nations. Aussi, désirent-ils voir cesser promptement la querelle à leur sens intempestive du Laurium.

Simple différend financier entre le gouvernement grec et une compagnie franco-italienne, au début, ce différend pouvait-il ne pas devenir international? Le mal est fait, et il est peut-être plus grand qu'on ne pense. En recherchant la solution de cette question, le ministre d'Italie à Athènes semble avoir un trop grand souci de son renom d'habileté; le ministre de France, qui se sait dans son droit, n'y voit guère qu'une distraction diplomatique au sujet de laquelle il déploie, du reste, un réel savoir-faire. Le roi Georges laisse agir ses ministres; quant au peuple athénien, aujourd'hui encore, il apporte dans l'affaire autant d'illusions que naguère de rancunes; le danger est dans la tactique du cabinet grec. M. Deligeorgis, premier ministre, est un homme jeune, ardent, plein d'audace; il appartient corps et âme à l'ancien parti de l'indépendance, à ce parti qui rêve l'annexion de l'Épire et de la Thessalie. Porté au pouvoir malgré le roi, il recherche surtout l'appui du peuple. Le litige du Laurium semble être venu à point pour favoriser ses secrets desseins. Il l'exploite fort habilement, pratique la maxime du grand pontife Scævola, qui disait qu'il était nécessaire que le peuple ignorât beaucoup de choses vraies, et en crût beaucoup de fausses, laisse la presse hellénique égarer les passions, et couvre d'une apparence de patriotisme sincère des pro-

jets plus dangereux que grandioses... Toutes ces choses se disent sous le manteau, nul ne pourrait, à l'heure présente, oser les affirmer publiquement, faute de preuves, et peut-être n'ont-elles aucun fondement sérieux. Les retards apportés sans cesse à un arrangement sans cesse imminent, le parti pris de fermer l'oreille aux conseils des gouvernements étrangers, le refus d'accepter tout arbitrage, ne peuvent-ils s'expliquer que par de tels soupçons ? La lumière ne tardera pas à se faire ; il est à souhaiter qu'elle mette en plein jour une loyauté sans doute méconnue, et qu'elle n'éclaire pas une nouvelle révolution.

Encore à son berceau, l'agglomération hellénique a besoin, pour se développer, de calme et de sécurité. Son jeune roi, soucieux de ses devoirs constitutionnels, lui apporte plus de garanties que d'entraves, il sait qu'un pouvoir fort n'est jamais excessif, et ne donne pas à craindre que jamais, sous prétexte d'établir l'ordre, il cherche à imposer une servitude plus ou moins durable. Dévoué à sa nouvelle patrie, il en favorise dignement les progrès. Athènes s'agrandit, un chemin de fer fait du Pirée un faubourg, le bien-être augmente, le brigandage est expirant, et le commerce local, un instant décontenancé par nos dernières lois de protection, ne tardera pas à reprendre son activité. En échange de tels bienfaits, qu'apporterait un avenir plein d'inconnu ?

Les négociations pendantes pouvaient faire craindre que l'arrivée d'une escadre française ne fût considérée comme une sorte de pression motivée ; on n'eut pas de peine à démontrer que sa mission avait un autre but ; elle reçut partout, aussi bien qu'auprès du roi, l'accueil le plus empressé. Dans le petit port du Pirée, elle se trouva serrée de près par de nombreux bâtiments de diverses marines étrangères. Ce voisinage lui donna la satisfaction de prouver, devant tout ces témoins intéressés, ce que valait encore le crédit de la France, et combien notre politique était éloignée de négliger ses intérêts en Orient. Nos équipages purent en outre constater, non sans orgueil, que sous aucun rapport, ils n'étaient au-dessous de leurs rivaux ; ils n'avaient pas espéré une plus douce récompense. A côté de ses voisines, notre escadre présentait un ensemble compacte, harmonieux, saisissant par son apparence de vigueur et sa régularité de manœuvres. Toutes ces qualités, mises en relief par la comparaison, eurent un autre mérite que d'exalter en nos marins le sentiment de leur valeur personnelle, elles les encouragèrent à en rechercher les causes, étude féconde en enseignements.

Tout en faisant la part qui revient et reviendra toujours à l'intelligence, à l'initiative, au coup d'œil et à l'audace, on peut affirmer qu'aujourd'hui, plus que jamais, c'est dans l'art que consiste la force

des armées navales. Thémistocle, soldat et marin de génie, démontra le premier cette vérité en préparant son triomphe de Salamine. Longtemps après, Duilius Nepos, dont l'originale invention, avant sa consécration par la victoire, fit sans doute sourire les marins de l'époque, dut à la même croyance la gloire de sauver sa patrie ; de nos jours, elle est devenue un axiome d'architecture navale. Depuis trente années le vaisseau de guerre a subi, sous cette inspiration, les transformations les plus inattendues. Il ne lutte plus contre la mer, il la dompte ; quelquefois il en est, il est vrai, dévoré. La vitesse est devenue l'arme de guerre la plus redoutable ; le culte qu'on lui porte conduira peut-être un jour à la suppression des épaisses cuirasses dont les progrès incessants de l'artillerie démontrent déjà l'insuffisance. Dans cette recherche laborieuse du meilleur bâtiment de combat, recherche qui met en jeu toute la science humaine, la marine française est restée, jusqu'à ce jour, à la hauteur de sa tâche. Elle possède des types de constructions qui ne redoutent guère de rivalité, mais qui, déjà vieillis, quoiqu'à peine nés d'hier, convient nos ingénieurs à de nouveaux efforts : leur patriotisme ne manquera pas à notre confiance.

Confiance, espérance, tels étaient les sentiments qui animaient l'escadre, lorsque, le 24 décembre 1872, sous les yeux d'équipages anglais, américains, russes et grecs rassemblés, elle manœuvrait pour sortir du Pirée. A vrai dire, ces deux mots résument sa mission ; partout elle les a semés sur son passage. Asile d'honneur et de foi, partout elle a réjoui les cœurs français et fait pâlir nos ennemis.

Satisfaite et presque joyeuse, elle effectua son retour sans encombre, montra ses couleurs devant Messine, et enfin, le 31 décembre, il lui fut donné de revoir la terre de France ; elle ne pouvait recevoir de plus belles étrennes.

Reconnaissants envers le gouvernement qui a si bien utilisé leurs services, nos marins jouissent aujourd'hui, dans le repos, de la satisfaction du devoir accompli, et se tiennent prêts à mériter, par de nouvelles fatigues, l'honneur si enviable qui leur a été fait. Fidèles à leurs traditions et pleins de confiance dans l'avenir, ils résument toutes leurs pensées dans une double et sainte pensée : Dieu et la patrie.

Un Officier de marine.

LA POLITIQUE FINANCIÈRE

EN FRANCE

IV[1]

DEPUIS LA PAIX

Le payement de la rançon de la France après la guerre de 1870-71 s'inscrira dans l'histoire générale des peuples comme l'opération financière la plus étonnante et la plus instructive qui se soit encore jamais vue. En trente mois, la France aura tiré de sa richesse et de son crédit six milliards et demi, pour les verser, sans compensation, à la trésorerie de l'empire d'Allemagne.

A l'heure présente, l'étude de cette opération a, de plus, pour nous Français, un intérêt vivant : l'œuvre n'est exécutée qu'aux trois quarts ; il nous reste encore plus d'un milliard et demi à compter aux Allemands, et cette dernière partie de l'opération est la plus délicate; elle exige plus que jamais du tact financier et une haute prévoyance. Après les larges saignées de capital national que nous avons subies depuis bientôt deux ans, il faut bien prendre garde aux conséquences de saignées nouvelles. Suivant la manière dont on opérera pour le payement du dernier milliard, la France pourra se trouver épuisée, jusqu'à tomber dans une crise monétaire et commerciale des plus dangereuses; ou bien elle restera, quoique affaiblie, assez forte encore pour un prompt relèvement.

Certes, nul financier d'État, en Europe, ne met aujourd'hui en doute que notre trésorerie ne puisse remplir les derniers engagements contractés par la France dans le traité du 15 mars 1873, c'est-

[1] Voir *le Correspondant* des 25 décembre 1872, 25 janvier et 10 mars 1873.

à-dire verser au Trésor allemand cinq cents millions de francs d'ici au 5 mai prochain, et un milliard en quatre payements de 250 millions les 5 juin, 5 juillet, 5 août et 5 septembre suivants, plus les intérêts courants des sommes dues et les frais d'entretien des troupes d'occupation.

Mais la difficulté du problème financier à résoudre, c'est, comme en mécanique, de produire l'effet voulu avec la moindre perte de forces possible; c'est de ne compromettre que le moins possible les forces vives du pays.

Il y a deux manières de tirer d'un sol riche d'abondantes récoltes : par l'une, le bon père de famille ménage l'avenir, et, tout en encaissant de bons revenus, il conserve à ses enfants un domaine fécond; par l'autre, le mauvais fermier, aux dernières années de son bail, épuise le sol, pratiquant la devise : « Après moi le déluge! après moi la disette! »

Ayons souci de l'avenir, c'est-à-dire de l'époque qui suivra le payement total de notre colossale rançon, afin que l'heure de la libération du territoire français marque aussi l'heure salutaire d'une renaissance nationale, d'une reprise du travail, grâce aux capitaux suffisants que nous aurons su réserver à la production de notre agriculture, de notre commerce, de nos industries. Que le gouvernement pourvoie à ce grand intérêt d'avenir, comme il s'est appliqué à l'œuvre de la libération, et il aura deux fois bien mérité de la patrie.

Comment résoudre ce problème économique? L'expérience même des faits qui se sont produits depuis deux ans nous éclairera pour la solution.

I

Voyons d'abord quelles ont été les exigences financières du vainqueur depuis la capitulation de Paris.

Aux termes des préliminaires de paix du 26 février 1871, l'indemnité de guerre fut fixée en principal à cinq milliards, non compris les 200 millions imposés à la ville de Paris et les réquisitions et contributions en argent levées en d'autres lieux avant, pendant et même après la suspension des hostilités, non compris les intérêts de la rançon principale, et les frais d'entretien des troupes d'occupation.

Sur les cinq milliards, un milliard devait être payé dans le cours de l'année 1871, et le reste à des époques non déterminées, dans un espace de trois ans, en dernier terme le 26 février 1874.

Les départements occupés devaient être évacués à mesure des payements de la rançon : ainsi, après le versement du premier demi-milliard, abandon des forts de la rive droite de la Seine et des départements voisins de Paris ; après le payement des deux premiers milliards, retraite des troupes allemandes dans six départements de l'Est : Marne, Ardennes, Haute-Marne, Meurthe, Meuse et Vosges, et dans le territoire et la forteresse de Belfort ; cette dernière région devant servir de gage pour les trois derniers milliards.

Tels étaient les préliminaires de paix, signés à Versailles par les représentants du gouvernement français et de l'empereur d'Allemagne.

M. Thiers, investi du pouvoir exécutif par l'Assemblée nationale, envoie des plénipotentiaires auprès de l'empereur Guillaume et de M. de Bismark, pour formuler le traité qui doit consacrer ces préliminaires. On négocie chez le vainqueur, à Francfort.

La Commune survient : et cette insurrection formidable affaiblit plus encore l'autorité diplomatique de nos négociateurs, qui auraient dû comprendre cette situation fâcheuse, et attendre, pour signer le traité avec l'Allemagne, que la crise intérieure de la France fût passée. Ils n'attendirent pas ; et leur maladroite impatience fut habilement exploitée par M. de Bismark.

On était arrivé au mois de mai : depuis sept semaines, la Commune dominait Paris ; et, par la résistance de sa domination, encore faiblement combattue par l'armée de Versailles qui s'organisait, elle avait acquis sur quelques régions de la province une influence qui venait de se manifester dans les élections municipales. M. de Bismark fit observer au négociateur français, M. Pouyer-Quertier, que le gouvernement de Versailles semblait peut-être exister plus de droit que de fait ; que c'était lui procurer une force morale dont il avait grand besoin que de le reconnaître encore capable de traiter au nom de toute la France avec l'empereur d'Allemagne, alors qu'une partie de la France paraissait incliner aux idées et à la domination de la Commune de Paris ; que l'empereur Guillaume daignerait bien consentir à traiter avec le gouvernement de Versailles ; mais qu'en échange de cette concession, il devait, en bonne justice, recevoir quelque chose, un avantage nouveau à ajouter aux conditions des préliminaires de paix.

Si M. Pouyer-Quertier avait eu le sens politique d'un homme d'État, et le tact d'un vrai diplomate, il aurait pu se sauver de ces nouvelles exigences tout en conservant le bénéfice moral que M. de Bismark lui faisait si hautement valoir : il lui eût suffi, sans discuter les insinuations cruelles de son adversaire, il lui eût suffi de ne pas

se presser, de temporiser même sous quelque prétexte diplomatique, par quelque incident de forme, toujours si facile à un négociateur éloigné de la résidence de son gouvernement ; il n'avait qu'à se servir de l'éternelle rubrique : « Il faut que j'en réfère à mon gouvernement. »

Il aurait gagné ainsi un peu de temps, quinze à vingt jours ; et trois semaines après, l'armée de Versailles ayant dispersé la Commune, il serait venu dire à M. de Bismark : Je suis le représentant du gouvernement national incontesté de la France ; reprenons les préliminaires de la paix entre la France et l'Allemagne. Et le chancelier de l'empire germanique, changeant le ton de son langage, lui aurait répondu ce qu'il a dit un peu plus tard au Reichstag, et ce qui est parfaitement le fond de sa pensée depuis le rétablissement de l'autorité en France, comme nous venons de le vérifier par le traité du 15 mars 1873 : « Mon Dieu ! je ne tiens pas à nuire à la France au delà de ce que peut exiger l'intérêt de l'Allemagne ; je voudrais même lui venir en aide dans la mesure nécessaire pour sauvegarder notre créance. »

Mais M. Pouyer-Quertier crut faire merveille en signant précipitamment, le 10 mai 1871, et à tout prix, le traité de Francfort, c'est-à-dire moins un traité qu'une seconde capitulation.

Par ce malheureux traité de Francfort, la France s'obligeait à verser aux Allemands, en 1871, non plus un milliard, mais un milliard et demi, et à compléter à une date précise et assez rapprochée, au 1er mai 1872, par le payement de cinq cents millions, les deux premiers milliards ; de plus, et c'était là une humiliante aggravation des préliminaires de paix, la France se soumettait à une condition léonine, qui subordonnait l'évacuation des départements de la région centrale, non plus seulement au payement exact du premier terme de l'indemnité, mais au bon vouloir du vainqueur, au bon plaisir de M. de Bismark : « L'évacuation des départements de l'Oise, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Seine, ainsi que les forts de Paris, aura lieu aussitôt que le gouvernement allemand jugera le rétablissement de l'ordre, tant en France que dans Paris, suffisant pour assurer l'exécution des engagements contractés par la France. » En d'autres termes, M. de Bismark disait à notre plénipotentiaire : Vous nous payerez votre rançon dans tels et tels délais, plus courts qu'il n'avait d'abord été convenu ; et nous, en retour, nous évacuerons votre territoire quand et comme il nous plaira.

Heureusement, trois mois à peine après ce malheureux traité de Francfort, la France, par un emprunt réussi de deux milliards deux

cent vingt-cinq millions, avait pu devancer le premier terme de payement, verser les quinze cents millions exigibles le 31 décembre 1871, et faire ainsi appel à l'opinion de l'Europe en montrant que l'ordre était assez bien rétabli, à Paris et dans le reste de la France, pour assurer l'exécution de nos engagements, pour ôter toute raison, tout prétexte sérieux à la persistance de nos garnisaires au cœur du pays. Les forts de Paris et vingt départements furent évacués.

M. Thiers songea à profiter de ce relèvement de notre crédit politique en Europe pour avancer plus encore la libération, sans toutefois empirer par de nouveaux payements trop précipités la crise monétaire qui venait de se produire à la suite des premiers versements à l'Allemagne. Il trouva les éléments d'une nouvelle convention dans une question douanière qui intéressait l'industrie et le commerce de l'Alsace-Lorraine et de l'Allemagne du Sud, et que notre négociateur n'avait pas su mener à fin à Francfort avant le traité du 10 mai 1871.

Le chef de notre gouvernement traita directement l'affaire à Versailles avec l'ambassadeur d'Allemagne; et toutes choses réglées, et agréées par l'Assemblée nationale, il envoya à Berlin M. Pouyer-Quertier signer un traité nouveau qui procurait une certaine satisfaction aux intérêts et même aux sentiments de la France.

Le traité de Berlin du 12 octobre 1871 portait : que six autres départements seraient évacués sans délai, qu'il ne resterait plus que six départements occupés, et que l'armée d'occupation y serait réduite à cinquante mille hommes; que les 150 millions d'intérêts dus par la France le 1er mars 1872, et les 500 millions à échoir le 1er mai 1872, total 650 millions, seraient payables par termes de 80 et 90 millions de quizaine en quinzaine, à partir du 1er janvier 1872; que les six départements évacués en vertu de ce traité demeureraient neutres au point de vue militaire jusqu'au solde de toute l'indemnité; et que la France accorderait pour quelques mois certaines facilités douanières, sollicitées comme régime de transition par les industriels et les commerçants de l'Alsace-Lorraine, et profitables ainsi à nos regrettés compatriotes.

Tout compensé, cette convention de Berlin améliorait un peu notre triste situation; mais elle nous laissait toujours à la merci du vainqueur ; nous avions encore en perspective de payer à la Prusse, avant le 1er mai 1874, les trois derniers milliards, sans être certains d'obtenir, à mesure de nos payements, d'autre réduction du territoire occupé que ce qu'il plairait à l'occupant. Cette échéance du

1er mai 1874 semblait alors bien courte pour l'entier payement de notre rançon, surtout en considérant la crise monétaire qu'avait produite pendant l'hiver de 1871-72 l'exportation des premiers milliards versés à l'Allemagne.

De là la convention de Versailles du 29 juin 1872, qui fut un acte heureux pour nous; car la France obtenait là des avantages certains, quelle que fût la fortune, bonne ou mauvaise, de sa politique intérieure, quel que fût le résultat, facile ou laborieux, de ses dernières opérations financières pour la libération.

Le dernier délai pour l'entier payement de notre rançon fut reculé jusqu'au mois de mai 1875 ; ce qui donnait plus de latitude à notre gouvernement pour manier la politique intérieure. La France pouvait échelonner ses versements depuis le mois de septembre 1872 jusqu'au mois de mai 1875, et obtenir que le territoire serait progressivement évacué à mesure des payements. Si le solde de l'indemnité était effectué avant 1875, l'évacuation complète devait suivre sans retard la quittance finale.

Un mois après cette convention de Versailles, un emprunt de 3 milliards 500 millions, largement souscrit, et pour plus de moitié par les banquiers étrangers, ouvre à notre trésorerie d'État des ressources très-suffisantes pour hâter les payements à l'Allemagne, c'est-à-dire pour profiter de la convention nouvelle en vue de l'affranchissement progressif et rapide du territoire français. Et d'autre part, l'ordre politique raffermi donne à penser à M. Thiers qu'il n'a pas besoin de retarder jusqu'en 1875 la crise politique qui semble s'être ajournée au lendemain de la libération ; le gouvernement se croit en état de dominer toute agitation intérieure : muni d'argent pour solder l'Allemagne, muni de force pour tenir sous sa main le pays, il avancera le jour de la libération et de la crise. Et M. de Bismark, pressé d'en finir avec nous de ce colossal règlement de compte, heureux d'ailleurs de pouvoir se donner tout entier au soin de ses laborieuses affaires intérieures, souscrira bientôt volontiers une nouvelle et dernière convention, le traité du 15 mars 1873.

Au moment du traité de Versailles, le 29 juin 1872, nous avions payé à l'Allemagne 2 milliards sur les 5 milliards de l'indemnité.

Cinq cents millions furent versés aussitôt après la ratification du traité; et, par suite, dès que l'on eut construit les baraquements destinés àloger, à part des habitants, les 50,000 hommes de l'armée d'occupation, deux des six départements encore occupés furent évacués.

Cinquante millions furent encore versés dans les derniers mois

de 1872, et 500 millions, plus les intérêts échus, dans les premiers mois de cette année.

D'après le traité de Versailles, du 29 juin 1872, le quatrième milliard devait amener l'évacuation des départements des Ardennes et des Vosges; et la libération complète du territoire, c'est-à-dire l'évacuation des départements de la Meuse, et de Meurthe-Moselle, et du territoire de Belfort, devait être obtenue soit par le versement réel du dernier milliard, soit par des garanties financières, acceptées par l'Allemagne pour le payement de ce dernier milliard.

Au commencement du mois de mars 1873, il nous restait à payer 1 milliard 1/2.

Par le traité du 15 mars 1873, la France déclare qu'elle est en mesure de profiter de la faculté d'anticipation que lui ménageait le traité de Versailles; et sur cette déclaration, l'Allemagne règle d'avance la retraite successive de ses troupes, en accordant quelques petites modifications de détail, comme un créancier satisfait de toucher son argent sans difficulté, sans mécompte, et un peu plus tôt qu'il ne l'espérait.

Cinq cents millions, complétant le quatrième milliard, seront versés d'ici au 15 mai prochain; et le cinquième et dernier milliard se soldera en quatre payements égaux, les 5 juin, 5 juillet, 5 août et 5 septembre.

En retour, l'empereur d'Allemagne s'engage à faire évacuer dans le courant de juillet prochain les quatre départements des Vosges, des Ardennes, de la Meuse et Meurthe-et-Moselle, ainsi que la place et l'arrondissement de Belfort. Au moment de cette évacuation, presque totale, nous aurons payé 4 milliards 1/2; et pour gage des deux derniers payements, de 250 millions chacun, plus les intérêts et frais d'occupation, la place de Verdun restera seule occupée, et par 6,000 hommes seulement, jusqu'au 5 septembre 1873, où doit être effectué le solde, et où sera donnée la quittance finale.

Cette espérance d'une libération prochaine et précise fait grand bien à tout cœur français. Mais n'oublions pas que la tâche n'est pas encore remplie, et que le plus difficile est à faire. En vingt mois, de juillet 1871 à mars 1873, nous avons livré à l'Allemagne 3,500,000,000 de francs (trois milliards cinq cents millions), sans parler des intérêts et des frais d'occupation. Aujourd'hui, en six mois, d'avril à septembre 1873, nous allons compter à l'Allemagne 1,500,000,000 de francs (un milliard et demi). N'est-il pas sage de prévoir qu'un déplacement de fonds aussi considérable, et en si peu

de temps, après tant de milliards déjà passés en Allemagne depuis deux ans, ne se fera pas sans troubler l'ordre économique de l'Europe, sans causer une certaine anémie en France?

Comment atténuer l'ébranlement probable de cette colossale opération? comment ménager les forces de la France, déjà tant fatiguée par l'invasion, par la guerre civile, et par le drainage des milliards d'or et d'argent français livrés à l'Allemagne? Voyons d'abord par quels procédés le gouvernement français a opéré jusqu'ici pour les premiers milliards, et quels ont été les effets de ces combinaisons financières.

II

Lorsque après la Commune, le gouvernement français entreprit la libération du territoire par le payement de la rançon, il put constater en Europe une situation économique essentiellement favorable aux emprunts extraordinaires que nous allions émettre.

Une grande partie de la France, les deux tiers, restée sauve de l'invasion, avait des ressources abondantes et peu employées; car les travaux publics, les grandes entreprises par association, et même les entreprises particulières, étaient restés paralysés depuis un an, pendant la guerre; et, d'ailleurs, depuis trois ou quatre ans, les épargnes naissant en France se tenaient timides, renfermées dans les cachettes des familles ou dans les caves de la Banque. Il y avait donc en France beaucoup d'argent en réserve et sans emploi.

Mais il y en avait encore plus à Londres, dans ce réservoir universel, où les capitaux du monde entier vont prendre asile et chercher emploi. Par le fait de la guerre des deux plus grandes puissances du continent européen, le commerce de l'Europe, et même des deux mondes, fut alangui; en même temps, les capitalistes du continent, effrayés de la guerre, réalisaient leur fortune pour aller la mettre en sûreté dans la cité de Londres; ainsi l'argent affluait à Londres, et s'y amassait abondant, sans emploi possible.

C'est ce que dénotait le taux de l'escompte, abaissé à 2 pour 100 à la Banque d'Angleterre, et jusqu'à 1 1/2 pour 100 sur le marché libre; au Stock-Exchange, les avances sur consolidés n'étaient même plus qu'à 1 pour 100.

Cette simple observation du marché des capitaux devait donc nous engager à puiser à Londres aussi largement que possible pour nos emprunts, afin de laisser à la France les capitaux dont elle allait avoir si grand besoin pour réparer ses ruines, solder ses dépenses de la guerre, et reprendre sa production.

Malheureusement, le ministre des finances était possédé d'une idée fixe : dénoncer les traités de commerce de 1860 ; et pour préparer ses fins, il crut habile d'affaiblir plutôt que de renforcer les relations de la France avec l'Angleterre.

L'emprunt du 27 juin 1871 fut donc combiné sous cette préoccupation ; à cela se joignit le désir de provoquer en France, au lendemain de la Commune, une sorte de plébiscite par voie de souscription nationale. On en vint ainsi à adopter pour l'emprunt la fameuse devise politique de l'Italie : « *Farà da se.* » Au lieu d'ouvrir l'emprunt de 2 milliards sur toutes les places du monde, notamment en Angleterre, on fit, en réalité, appel exclusif aux capitaux français. Quelques jours avant l'emprunt, M. Pouyer-Quertier lança même une sorte de déclaration de guerre économique au commerce anglais. Et le commerce, en Angleterre plus que partout ailleurs, vit dans une solidarité très-intime avec la haute banque du pays. L'effet de cette déclaration fut si marqué, qu'on se crut obligé de le pallier un peu, en installant à Londres une agence de notre trésorerie, pour paraître servir l'emprunt à l'extérieur.

L'emprunt, bien que circonscrit ainsi à l'intérieur, réussit ; et il devait quand même réussir. Les capitalistes français, grands et petits, étaient suffisamment pourvus d'argent, et d'argent sans emploi ; et ils trouvaient un placement de premier ordre, de tout repos, la rente française, offerte en 5 pour 100 à 82 fr. 50, c'est-à-dire, avec les bonifications, à 79 fr. 26 ; soit un placement à 6 fr. 30. Les étrangers donnèrent même, malgré le peu de souci qu'on avait pris d'eux ; et ils montrèrent ce qu'on aurait pu obtenir de leur concours, si l'on avait bien voulu. Les souscriptions s'élevèrent à 4 milliards 800 millions de francs, dont 2,500 millions à Paris, 1,200 millions en province, et 1,100 millions à l'étranger. La somme empruntée se montant avec les frais à 2,225 millions, les souscriptions furent réduites de 55 pour 100.

Étant admis le système étroit où l'on s'était renfermé, il faut reconnaître que cette opération, la plus considérable qui jamais eût encore été tentée dans le monde, fut conduite avec cette habileté de main où M. Thiers excelle et se complaît, qu'il s'agisse de manier les finances ou les assemblées politiques. Ce fut à la fois une souscription nationale et une négociation en banque, car l'emprunt fut assuré par de solides garanties, accordées avec empressement par la haute banque. Ainsi le gouvernement reçut à la fois un témoignage solennel de confiance nationale par la souscription publique, et un témoignage plus intime, mais non moins précieux, de la part des banquiers, juges experts en matière de crédit d'État. Il aurait pu se

fortifier plus largement encore, au point de vue politique, comme au point de vue financier, s'il avait voulu ajouter à ces appuis français les prêteurs étrangers.

Il ne tarda pas à voir les conséquences économiques de sa politique vraiment trop étroite. Quatre mois après, les prêteurs étrangers, dont les titres n'avaient pas été constitués en emprunt extérieur, formulé de manière à les maintenir assez longtemps dans les portefeuilles étrangers, revendirent leurs rentes françaises à Paris, en bénéficiant de la prime que le cours offrait alors sur le prix d'émission, et qui fut payée par les preneurs français ; et ainsi les 2,225 millions de cet emprunt furent presque entièrement tirés des ressources de la France, qui en éprouva une crise monétaire.

Les deux premiers milliards de notre rançon, déduction faite de 325 millions pour les chemins de fer d'Alsace-Lorraine livrés en compte à l'Allemagne, et addition faite de 160 millions d'intérêts, c'est-à-dire en réalité 1,835 millions, furent payés en argent ou en traites, du mois de juin 1871 au mois de février suivant. La monnaie métallique de la France, drainée par cette énorme et brusque saignée, devient tout à coup, vers le mois de novembre 1871, insuffisante pour les transactions ; et ce phénomène s'aggrave bientôt par son effet naturel sur l'esprit public : les particuliers resserrent dans leurs caisses des provisions de monnaie d'or et d'argent : tous ces petits stocks raréfient tellement nos outils monétaires, que la petite monnaie manque tout à coup aux petites transactions. Un seul remède s'offrait à ce mal : suppléer la grosse monnaie métallique exportée en Prusse, et la petite monnaie métallique retenue dans les cassettes particulières, par une émission plus large de billets de banque de 20 et de 100 francs, et par la création de coupures de billets de banque de 1 franc, 2 francs, 5 francs.

Pour les billets de 20 francs et de 100 francs, la Banque de France pouvait agir avec une certaine puissance : elle avait été autorisée par une loi du 12 août 1870 à émettre des billets de 25 fr. ; et ensuite, par un décret-loi du 12 décembre 1870, des billets de 20 francs à la place des billets de 25 fraucs. Et depuis le 1er janvier 1871, sa fabrication de billets de 25 francs et de 20 francs avait été assez active ; elle fut doublée et triplée pour conjurer la crise monétaire : en septembre 1871, la Banque de France avait en circulation 157 millions et demi de billets de 25 francs, et 51 millions et demi de billets de 20 francs ; à la fin de l'année, ces billets s'élevaient à 259 milions de francs pour les billets de 25 francs, et à 166 millions et demi pour ceux de 20 francs.

Ces accroissements de billets de banque, survenant en même

temps que de nouvelles avances de la Banque au Trésor, tendaient à élever la circulation à la limite de 2 milliards 400 millions ; cette limite, par une loi du 31 décembre 1871, dut être portée à 3 milliards 200 millions.

Mais pour la monnaie divisionnaire, la Banque de France, bien qu'ayant résolu l'émission de billets-coupures de 10 francs et de 5 francs, ne pouvait improviser les planches gravées spéciales pour ces billets nouveaux ; on sait que la gravure de telles planches exige plusieurs mois, par le soin qu'on prend de faire, des billets de Banque, des œuvres d'art d'un fini à défier la contrefaçon. D'ailleurs on ne peut jamais prévoir comment le public accueille une émission de nouvelles monnaies fiduciaires, et il était sage autant que nécessaire de laisser à d'autres que la Banque de France le soin de tenter l'opération. Une société financière, la Société générale, et un syndicat ayant son siége principal au Comptoir d'escompte de Paris, furent donc autorisés à émettre à leurs risques et périls et pour une durée de six mois, des bons de monnaie de 1 franc, 2 francs et 5 francs, en représentation de sommes équivalentes, dûment déposées, en gros billets de la Banque de France.

Avant même l'expiration des six mois, la Banque de France avait pu fabriquer plus de 45 millions en billets de 5 francs, qu'elle substituait peu à peu aux bons de monnaie, retirés peu à peu de la circulation.

La crise monétaire était conjurée ; et le billet de Banque de 5 francs acclimaté et peut-être acclimaté pour toujours.

La Banque de France pouvait dès lors, pour les gros payements commerciaux à l'intérieur, comme pour les petites transactions, suppléer nos monnaies métalliques emportées déjà, et peut-être même une partie de celles qui pouvaient sortir encore de France.

Un second emprunt va bientôt se faire pour de nouveaux payements à l'Allemagne, et nous allons mettre un peu à profit l'expérience de la première opération.

III

Il s'agit cette fois d'une somme plus colossale encore : trois milliards cinq cents millions sont émis, le 29 juillet 1872, en 5 p. 100, à un cours plus élevé que le cours d'émission de l'emprunt de deux milliards, c'est-à-dire, à 84 fr. 50 c. avec les bonifications ; le versement de garantie sera de 14 fr. 50 c. par unité de rente, et le reste sera payable en vingt termes mensuels égaux, dont le dernier sera

échu le 11 avril 1874. La souscription est ouverte largement sur toutes les places financières du monde.

Et cette fois on évite de commettre la fameuse faute du « change fixe, » qui restera dans nos budgets, jusqu'à la consommation de nos dettes perpétuelles, et causera une surcharge à peu près sans fin dans les arrérages de l'emprunt de 1871. M. Pouyer-Quertier, dans son emprunt du 27 juin 1871, avait imaginé d'établir que les rentes souscrites à Londres seraient payées de leurs arrérages au change fixe de 25.30. On sait que le pair du change de Paris sur Londres est 25.20 ; tout financier sait aussi qu'en temps normal le commerce anglais est presque toujours débiteur du commerce français ; autrement dit, le change en temps normal est presque toujours en faveur de la France, soit à 25.17 en moyenne. En 1871, et depuis nos malheurs, le change est au contraire en faveur de l'Angleterre, soit au-dessus de 25.20 : au moment de l'emprunt, M. Pouyer-Quertier voyait le change à 25.68, et il crut faire un excellent marché en réglant que les arrérages payables à Londres seraient calculés sur le change de 25.30. Il ne réfléchit pas, ou ne comprit pas, que nous traversions une période tout anormale, et que le jour où nous rentrerions dans l'ordre, dans notre vie économique régulière, le change sur Londres retombera au-dessous du pair de 25.20, et qu'alors son change fixe de 25.30 sera pour le Trésor français une charge perpétuelle de 1 p. 100 peut-être.

Mieux avisé que ses prédécesseurs, M. de Goulard laissa le change à son cours naturel, favorable en général au Trésor français ; et il ouvrit sa souscription *urbi* et *orbi*.

Dans l'emprunt de 1871, la haute Banque avait été appelée à garantir, moyennant commission, la souscription nationale : mais cette garantie, de bonne prévoyance, n'eut pas à intervenir ; le public français, bien pourvu, comme nous l'avons dit, souscrivit de son bon argent, effectua ses seize versements, échelonnés jusqu'au 21 novembre 1872 ; et si bien, qu'en janvier 1873, le Trésor n'avait de versements arriérés qu'une somme, relativement minime, de 8 millions et demi, sur 2 milliards 225 millions. Le classement des titres s'était fait le mieux du monde, au moment même de la souscription, qui avait été réellement la souscription publique et nationale.

Mais les choses furent réglées, et se passèrent autrement dans l'emprunt de 1872. Le gouvernement adopta le procédé de M. Fould en 1864 et de M. Magne en 1868 : il conserva toutes les formes apparentes de la souscription nationale ; mais il s'arrangea, au fond, pour livrer l'emprunt presque tout entier à la haute banque. Le procédé est facile et connu ; il suffit que le ministre des finances per-

mette ou tolère des souscriptions dont le premier versement, au lieu d'être fait en or, argent ou billet de banque, soit représenté par des dépôts de titres, ou par de simples signatures.

Par ce moyen, l'emprunt de trois milliards et demi fut couvert par une offre douze fois et demie plus forte : les souscripteurs offrirent 43 milliards 816 millions : régulièrement, ils auraient dû verser au Trésor, en souscrivant ce chiffre fantastique, un versement de garantie de près de 8 milliards : ce qui dépasse toute vraisemblance et révèle bien que la souscription ne fut publique que de nom.

Ce qui le prouve encore, c'est qu'à Paris 34,324 souscripteurs offrirent.	13,252 millions.
Sur les places étrangères, 107,612 souscripteurs offrirent.	26,050 millions.
Tandis que dans nos provinces, où presque toutes les souscriptions furent réelles et appuyées de versements effectifs, 792,540 souscripteurs offrirent.	4,513 millions.
En tout, le Trésor enregistra 934,277 souscripteurs offrant.	43,816 millions.

Les souscriptions furent réduites au treizième environ du chiffre offert ; par là, les souscripteurs réels n'eurent qu'une part insignifiante ; les banquiers, anciennes et honorables maisons de haute banque ou syndicats plus ou moins bien accrédités, enlevèrent les gros paquets de titres pour revendre ensuite ces valeurs avec prime en détail.

Que faut-il penser de ce procédé, au moins peu correct ? Il est évident que le gouvernement avait compris cette fois l'avantage de faire fonds de son crédit à l'étranger pour payer notre rançon avec les capitaux du dehors, pour éviter une nouvelle crise monétaire en France, c'est-à-dire un épuisement plus grave de nos ressources financières, et prévenir une paralysie de la production française et du travail national. De plus, par ces faveurs accordées aux banquiers, le gouvernement payait leur garantie de l'emprunt sans délier la bourse du Trésor ; car la prime probable du cours des titres allait procurer aux marchands en gros un assez beau bénéfice : et cette prime serait payée par les acheteurs en détail. Enfin, cette livraison de presque tous les titres de l'emprunt aux banquiers donnait au gouvernement certaines facilités pour les payements à l'Allemagne au moyen de traites ou lettres de change.

Tout cela s'explique assez bien, nous le reconnaissons volontiers ; il n'est pas utile, dans d'aussi grandes opérations, d'avoir pour colla-

borateurs assurés, c'est-à-dire intéressés, les plus grands banquiers de l'Europe ; il est important de payer l'Allemagne avec des capitaux étrangers, obtenus par notre crédit d'État, plutôt que de soutirer à la France son dernier écu. Mais tout cela pouvait se faire sans fantasmagorie, simplement, par de meilleurs procédés franchement, et avec de meilleurs résultats.

Puisque les banquiers étrangers avaient demandé à notre gouvernement de leur laisser prendre les deux tiers de l'emprunt de 3 milliards 500 millions, il fallait constituer leur part voulue, soit 100 millions de livres sterling, 2 milliards et demi de francs, en un *emprunt extérieur*, dans les formes que nous avons déjà indiquées ici, pour maintenir un assez long temps à l'étranger les rentes souscrites par les capitalistes étrangers.

Dès lors, la France n'aurait eu à tirer de son fonds qu'un autre milliard ; elle aurait pu aisément couvrir cette perte en vendant au dehors ces nombreux titres étrangers, Italiens, Turcs, Américains, Russes, Espagnols, Égyptiens, etc., dont nous avons surchargé nos portefeuilles, un peu à l'aventure, dans des temps plus heureux où nous avions la prétention de commanditer de nos épargnes tous les peuples besogneux de l'univers.

Mais, hélas ! depuis que nous chiffrons par milliards, à payer à notre vainqueur, on dirait que nous ne comptons plus : quelques centaines de millions de plus au bilan de notre défaite, qu'importe après tout ? Les étrangers nous repassent leurs titres d'emprunt avec bénéfice de trois, quatre, cinq francs par unité de rentes ! c'est fort bien. Les étrangers nous vendent avec bénéfice des traites pour payer les Allemands ! mais c'est au mieux. Nous payons les primes, nous payons les commissions, et sans nous demander si ces primes ne pouvaient pas être évitées, et si cette manière de traites était indispensable, au moins pour une grande partie de notre rançon.

— Mais qu'importe ? dira-t-on une fois encore. Voyez plutôt avec quelle facilité nos capitalistes français acquittent leurs versements :

En août et septembre, le Trésor avait encaissé	781	millions.
En octobre.	369	—
En novembre.	232	—
En décembre.	148	—
En janvier 1873.	235	—
Ajoutez le premier versement de garantie,	600	—
et vous constaterez une recette réalisée le 31 janvier 1873 de.	2,365	millions.

Dans cette somme, les anticipations figurent pour 1,158 millions. La valeur des termes mensuels est aujourd'hui de 69 millions par mois ; par les anticipations, on encaisse au moins environ 100 mil-

lions par mois. Dans un an, en mars 1874, l'emprunt sera tout entier libéré. Il s'en faudra donc de peu que les versements de l'emprunt ne suffisent à la libération anticipée du territoire. C'est admirable! — Oui : mais prévoyons la fin. Déjà, l'hiver dernier, une crise monétaire, causée en grande partie par nos payements à l'Allemagne, a troublé la cité de Londres, le taux de l'escompte à la Banque d'Angleterre a dû être porté en novembre jusqu'à 7 0/0 ; notre change sur Londres s'est élevé à 27-70, et la prime de l'or à 9 et 10 fr. 0/0. La crise s'est adoucie dans les premières semaines de l'année nouvelle, mais non pas sans nous avoir infligé un surcroît de frais dans nos opérations financières.

Et voici qu'à cette heure, où nous préparons la libération prochaine, une crise nouvelle semble se signaler de tous côtés à l'horizon par des points noirs, par des hausses de taux d'escompte. Le moyen d'écarter ce danger n'est point dans le trafic plus ou moins ingénieux, mais très-onéreux pour nous, des traites : tout au plus est-ce là un palliatif, qui étend et adoucit une opération trop concentrée. Le vrai procédé, c'est de classer en Allemagne nos titres d'emprunts, encore flottants; c'est de passer nos rentes françaises, nos titres d'emprunt encore flottants, aux capitalistes allemands, gorgés et embarrassés de nos premiers milliards, en leur disant : Versez-en le prix au Trésor de votre empire.

Le moyen, c'est de continuer à dégager nos portefeuilles des valeurs étrangères, pour ramener du dehors les capitaux que nous avons prêtés autrefois à l'étranger.

Le moyen, enfin, c'est de faire commanditer par les capitaux étrangers nos travaux publics, et nos principales entreprises particulières ; c'est d'aller reprendre en Allemagne par commandite les capitaux de notre rançon.

Déjà, dit-on, une importante société de crédit française se dispose à aller établir une succursale à Berlin et à Francfort ; que d'autres suivent cet exemple. Que nos compagnies de chemins de fer, nos villes et nos grandes industries, aillent aussi là-bas ramener notre or en y plaçant leurs obligations.

Et que l'État même, pour ses travaux publics, qui font de l'État un véritable gérant de société industrielle, que l'État retire de son budget les quarante-huit ou cinquante millions de travaux extraordinaires, qu'il les transforme en obligations d'une *Caisse des Travaux publics*, et qu'il émette et place ces obligations en Allemagne, au même titre que les obligations des chemins de fer d'État de Russie ou des travaux hydrauliques de Boston. Cette Caisse des travaux publics est peut-être la meilleure combinaison pour équilibrer le budget de l'État 1874, sans recourir à des impôts nouveaux bien difficiles, ou à un nouvel emprunt en rentes aujourd'hui impossible.

Depuis deux ans, tous les capitaux flottants en France sont allés s'employer à la rente, et par là, se perdre en Allemagne. Et malgré l'abondance de nos récoltes, malgré l'importance des commandes venues du dehors pour remplir les vides causés par un an et plus de notre chômage, malgré les économies que la plupart des familles ont faites en France pendant ces années de troubles publics, malgré la reprise de nos anciennes épargnes à l'étranger par la vente de valeurs étrangères de nos portefeuilles, nous sentons bien que le capital national est gravement réduit; le capital fictif créé par un surcroît de quinze cents millions de billets de Banque a pu atténuer l'effet de cette réduction en suppléant pour notre commerce intérieur quinze cents millions de monnaies métalliques déportées en Allemagne! Mais ce n'est là qu'un palliatif insuffisant, temporaire et hasardeux. En réalité, après tant de ruines, et tant de milliards tirés de France en pure perte, il n'est que trop certain que l'argent en France est raréfié. Dans les temps les plus prospères, les économies de la France employées en valeurs mobilières étaient d'environ quinze cents millions par an. Or, nous ne sommes pas encore revenus aux temps prospères; si notre commerce extérieur s'est ranimé en 1872 jusqu'à dépasser le chiffre le plus fort des exportations annuelles d'avant la guerre, ces 3,679 millions de marchandises exportées ont simplement comblé les vides des deux années précédentes, où les exportations étaient tombées aux bas chiffres de 2,802 millions pour 1870 et 2,865 pour 1871. Quant au commerce intérieur, le cri de détresse des patentés, que M. le ministre des finances loyalement accueillait dans un récent rapport officiel, nous dit assez que l'impôt, grossi de cinq cents millions depuis la guerre, c'est-à-dire accru d'un quart, affecte la production, déjà paralysée par la raréfaction de l'argent.

Le sentiment public, assez juste souvent, explique fort bien ce malaise; on entend dire de tous côtés : Tout le monde place son argent dans l'emprunt ; tout l'argent va en Prusse, et les commerçants ne savent plus où en trouver pour leurs affaires.

Il faut donc, sous peine d'une crise commerciale, ramener d'Allemagne en France, par la commandite commerciale, notre argent drainé par les premiers milliards de la rançon ; et pour le dernier milliard à payer, ne plus rien retirer au capital national de la France, mais faire fond de notre crédit d'État en plaçant en Allemagne nos titres d'emprunt encore flottants.

A. de Malarce.

SONNETS CAPRICIEUX[1]

I

FAUSSE SORTIE.

Je croyais au printemps que j'avais vu renaître:
Les bois me souriaient, à moitié refleuris;
L'hirondelle passait avec de joyeux cris,
Et de son aile amie effleurait ma fenêtre.

Voilà que tout à coup, sous les cieux assombris,
Je vois du triste hiver le masque reparaître:
Il revient sur ses pas, il fond sous mes lambris,
Qui ne s'attendaient pas au retour de ce traître.

L'hiver agit parfois comme ces visiteurs
Dont vous avez subi toutes les pesanteurs:
Ils s'en vont, à la fin; ils partent, on respire;

On goûte avec bonheur cet affranchissement;
Puis, votre fâcheux rentre et vous dit brusquement:
« Pardon! j'avais encor quelque chose à vous dire. »

[1] Sous le titre de *Sonnets capricieux*, la librairie de Michel Lévy est à la veille de publier un volume de M. J. Autran. Nous sommes heureux de préluder au nouveau succès de l'auteur de *la Fille d'Eschyle*, en prenant au hasard quelques-uns de ces charmants sonnets pour les offrir à nos lecteurs.

II

LE POËME DES SAISONS.

Laquelle aimerons-nous? Pour moi, je n'aime guère
Avril, qui promet tant et qui donne si peu.
Je n'aime pas l'été, qui donne sa poussière,
Et dévoile son ciel implacablement bleu.

Je redoute l'automne, ouvrant le cimetière,
Passage alternatif de la glace et du feu.
L'hiver enfin répugne à la nature entière;
Il fait croire partout à l'abandon de Dieu.

Voilà donc les saisons : sur les quatre, pas une;
Chacune a son ennui qui la rend importune.
S'il fallait cependant se résigner au choix,

C'est l'hiver qu'aimerait ma nature fragile;
C'est l'hiver, quand je lis, devant un feu de bois,
Le tableau du printemps dans un vers de Virgile!

III

MOZART.

Mélodieux chanteur, quelle est ton origine?
D'où viens-tu? d'où viens-tu, toi si grand et si doux;
Toi qui fais soupirer cette flûte divine
Dont les sons enchantés arrivent jusqu'à nous.

D'où sors-tu, chantre pur des amours de Rosine,
Ami de Chérubin qui languit à genoux,

Toi qui, dans la lueur des torches de résine,
Montres au fier don Juan tout l'enfer en courroux?

Tu naquis à Salzbourg, me dit-on. Je le nie.
Tu n'as rien, cher Mozart, de cette Germanie
Où l'esprit nuageux porte un lourd vêtement:

La France avait donné sa clarté, l'Italie
Donna sa grâce heureuse et sa mélancolie,
Et rien de tout cela ne fait un Allemand!

IV

LA BOULE DU MONDE.

L'enfant tenait captif au bout d'une ficelle
Un ballon, et parfois le secouait un peu.
« Ne lâche pas le fil, sinon ton infidèle
Partira, mon ami, pour le vaste ciel bleu. »

Il lâche enfin le fil, et, comme d'un coup d'aile,
Le ballon fuit l'enfant, qui regrette son jeu.
« Hélas! il est parti pour la voûte éternelle,
Lui dit sa jeune mère; il est monté vers Dieu. »

A quelque temps de là, l'enfant, par aventure,
Entre dans une église et voit une peinture,
Religieux tableau du vieux Jules Romain.

C'était l'Enfant Jésus, figure à tête blonde
Qui tient royalement une boule du monde:
« Ah! dit l'enfant, voilà mon ballon dans sa main! »

V

LES ACTEURS.

Vous avez fait *le Cid*, si vous êtes Corneille.
Du triomphe prochain vous osez vous flatter.
Vous courez au théâtre offrir cette merveille,
Et je suppose encor qu'on daigne l'accepter.

Vous cherchez des acteurs pour vous interpréter :
Une voix pour le Cid, mâle et forte à l'oreille;
Des yeux noirs pour Chimène, une bouche vermeille,
Et pour Gomez, enfin, un homme à souffleter.

Déchargé du fardeau qui pèse à vos épaules,
Vous avez, comme on dit, distribué les rôles.
Chimène alors survient, et vous dit doucement :

« Je trouve que le Cid est trop longtemps en scène. »
Le Cid vient à son tour, et, quoique son amant,
Vous dit : « Mon cher monsieur, rognez un peu Chimène! »

VI

UN DÉBUT.

J'eus une vision, l'autre nuit, singulière.
— Où ne s'égare pas, en dormant, la raison? —
Sous des traits inconnus, je rêvais que Molière,
Jeune, venait frapper au seuil de sa maison.

L'illustre comité s'assemble à sa prière.
Il s'agit d'un travail qu'apporte ce garçon.

On s'assied, et l'auteur, d'une voix douce et fière,
Lit une comédie en vers de sa façon.

L'écrivain fut jugé sans parti pris hostile.
On trouva son essai remarquable de style.
Nulle intrigue, d'ailleurs, trop de simplicité.

Il sortit à la fin, triste, l'âme abattue,
Et, refusé par eux à l'unanimité,
N'osa pas en chemin regarder sa statue!

VII

UN ORPHELIN.

Le père n'est pas mort : il court à ses affaires;
A tous les jeux de Bourse il exploite ses fonds.
Pour vivre avec orgueil dans les brillantes sphères,
Il faut puiser de l'or dans les calculs profonds.

La mère n'est pas morte : elle est à ses chiffons,
Elle est à son miroir, à ses folles chimères;
Sans compter deux horreurs de petits chiens griffons
Qui l'aident à passer les heures éphémères!

Oublié, délaissé, privé de tout amour,
Le maigre Chérubin, qu'on déclare incommode,
Porte ses vieux habits que Babet raccommode.

Pauvre enfant! sera-t-il plus heureux quelque jour?
Dans le cœur maternel il peut avoir son tour,
Lorsque les petits chiens ne seront plus de mode.

VIII

GUIGNON

On partait pour le bal : Madame était coiffée ;
Trois gerbes de rubis ornaient ses cheveux blonds,
Magnifiques cheveux de déesse ou de fée,
Qui, tout à l'heure encor, pendaient jusqu'aux talons.

Les souliers étaient mis et la robe agrafée ;
Quelle robe! un jardin semé de papillons.
Jamais reine de bal ne fut mieux attifée.
Le triomphe était sûr, l'heure sonnait ; allons !

Tout à coup, elle apprend d'un serviteur qui pleure,
Elle apprend que son père est mort, frappé sur l'heure.
Désespoir! pâmoison! cris contre le destin!

Hélas! voilà qu'on rentre et qu'on se déshabille,
Et qu'on regrette bien ce père de famille,
Qui, certe, aurait pu vivre au moins jusqu'au matin!

IX

L'HÉRITAGE

Paul vient de recevoir un avis du notaire :
Une tante qui meurt l'a fait son héritier.
Lui, qui d'un pain douteux vivait encor hier,
S'éveille, ce matin, puissant propriétaire.

La baronne aux longs jours, qu'à la fin on enterre,
L'a nommé possesseur de son bien presque entier :

Il aura les forêts, les étangs et la terre,
Plus deux hôtels anciens dans le noble quartier.

Son petit frère Jean, cadet qui fait son stage,
A pourtant un moulin dans ce vaste héritage :
Quatre murs délabrés sans toit et sans ciment.

« Ce moulin, je l'aimais, pense le légataire :
J'allais là, tout enfant, jouer avec mon frère,
Et je l'aurais voulu, rien que par sentiment ! »

X

PETITES BOUCHES

Les femmes qu'on aimait vers l'an dix-huit cent trente
Ne connurent jamais l'attrait des longs repas.
Ces abeilles d'avril, sur la terre odorante,
Passaient de fleur en fleur et ne s'y posaient pas.

La race est, aujourd'hui, gloutonne et dévorante.
Je les vois se jeter sur les mets les plus gras,
Écouter ce qu'on dit d'une âme indifférente,
Manger à pleine bouche et boire à tour de bras.

L'appétit féminin fait vraiment des merveilles :
Après tous les gibiers viennent tous les gâteaux ;
On ne manque au passage aucune des corbeilles.

On a les goûts pillards et les instincts brutaux ;
Vous diriez de jolis et charmants louveteaux.
Moi, qui suis du vieux temps, j'aimais mieux les abeilles !

XI

LE PAYS DU TENDRE

J'ai voulu te revoir, terre aux douces chimères,
Où tant de belles nuits suivaient de si beaux jours,
Où nos aïeux, jadis, courtisant nos grand'mères,
Frôlaient de leurs jabots les paniers de velours.

J'ai voulu te revoir, fleuve aux eaux éphémères,
Dont tant de pleurs charmants avaient grossi le cours,
Toi qui, sous un ciel bleu, mirais dans tes eaux claires
Mille bourgs enchantés nommés par les amours.

La désolation a passé sur tes rives :
Petits soins, *Doux aveux*, *Tendresses attentives*,
Ne sont plus désormais que des toits démolis.

Les saules de tes bords pleurent tous ces ravages,
Et tu ne roules plus, le long de tes rivages,
Que de méchants billets de banque tout salis !

XII

VENISE

On arrive, on descend dans la gondole agile.
Elle part, et l'on va, d'un glissement léger,
Sur l'eau de ce canal qui traverse la ville,
Et dans un rêve étrange on sent l'esquif nager.

Le ciel est d'un bleu clair, l'onde rose et tranquille;
On n'ose plus parler, on n'ose plus bouger,

Et l'on voit seulement les palais à la file
Qui semblent de la rive en silence émerger.

J'ai senti ce bonheur, j'ai connu cette extase!
J'ai vu tous ces palais dont l'eau mouille la base,
Ces portiques de marbre aux airs mystérieux!

J'ai vu le vieux lion, le pont noirci, le dôme,
Et devant ce passé qui flotte sous les cieux,
Moi-même, je croyais n'être plus qu'un fantôme!

XIII

LOMBARDIE

La plaine est magnifique et l'horizon recule.
Il est doux de la voir par le meilleur des mois,
Le soir d'un jour de mai, lorsque le crépuscule
Charge d'un feston d'or chaque rameau des bois.

Partout l'herbe fleurit et partout l'eau circule.
C'est divin. Ce serait le paradis, je crois,
Si, d'étape en étape, un sombre monticule
Ne dominait la plaine avec sa triste croix.

Le soir d'une bataille, après un travail rude,
C'est là que l'on vous mit, c'est là qu'on vous jeta,
Morts de Solférino, Français de Magenta!

Puis le sol fourmilla, plus vert que d'habitude;
Mais, des vastes moissons que la terre porta,
Pas une n'a poussé mieux que l'ingratitude!

XIV

VEILLÉE

Aux rayons de la lampe, aux clartés qu'elle épanche,
La table ronde luit d'un charmant demi-jour,
Et les fronts inégaux, inclinés tout autour,
Reçoivent la lumière à la fois rose et blanche.

Le premier, c'est l'aïeul, front ridé qui se penche;
La jeune fille rêve, elle brode au tambour;
Puis, tout près de la mère aux yeux baignés d'amour,
Un écolier qui dort, car c'est demain dimanche.

Le reste du salon fuit dans l'obscurité.
O repos! ô douceur! charme de la famille,
Est-il un cœur si froid qui ne t'ait pas goûté?

Moi, j'aime le vieillard et la mère et la fille,
Ce cercle de silence et d'immobilité,
Et, sur ce groupe heureux, cette lampe qui brille!

XV

LE LIVRE D'HEURES

Tu sors, après vingt ans, de cette armoire obscure,
O vieux livre sacré, vieux livre qu'autrefois
La mère de mon père, humble et pâle figure,
Prenait, en commençant par un signe de croix!

Confident de sa foi toujours naïve et pure,
Elle te relisait sans cesse à demi-voix,

Si bien que le velours de cette reliure
Garde encore aujourd'hui l'empreinte de ses doigts.

Ce fut dans tes feuillets qu'avec un bon sourire,
Aïeule patiente, elle m'apprit à lire;
Je répétais par cœur les mots cent fois relus.

J'ai, depuis lors, ouvert tous les livres des sages;
Mais ces livres fameux, datés de tous les âges,
Sur la vie et la mort ne m'ont rien dit de plus!

XVI

LA BOUILLOIRE

Au fond de ma petite alcôve solitaire,
Malade et languissant, j'écoute ta chanson,
Babillarde au long col, qui ne sais pas te taire!
En t'écoutant jaser j'attends ma guérison.

Au dehors, c'est l'hiver qui sévit sur la terre,
C'est la pluie et le vent, la neige et le frisson.
Au dedans, c'est un feu qui luit avec mystère,
Et me jette un reflet de son dernier tison.

Chante! cette voix sourde imite à mon oreille
Un bruit confus d'oiseaux que le matin réveille.
Mon esprit se dérobe à la réalité :

Je suis libre, je vois le grand ciel diaphane,
J'erre dans la campagne au soleil de l'été...
Et tout cela pourtant n'est qu'un bruit de tisane!

XVII

LA DOULEUR.

Si la douleur vient, accepte, ô mon âme,
Accepte, ô ma chair, son attouchement.
Tu ne monteras où Dieu te réclame
Qu'après un combat subi vaillamment.

Il faut de l'épreuve endurer la flamme,
Afin d'arriver au couronnement.
Ce n'est que l'enfant, ce n'est que la femme
Qui demandent grâce au premier tourment.

La douleur farouche est le statuaire
Qui défait le bloc pour mieux le refaire,
Cherchant l'idéal sous l'épais manteau.

Heureux mille fois ceux qu'elle torture ;
Car de ce travail l'âme sort plus pure,
Car les dieux se font à coups de marteau !

J. Autran.

MÉLANGES

L'ALLEMAGNE NOUVELLE [1]

Il faut bien nous l'avouer à nous-mêmes : en dépit des cruels enseignements de la défaite, nous ne connaissons pas encore l'Allemagne. Jusqu'en 1870, nous ne voulions croire ni à ses implacables rancunes contre la France, ni à ses tendances unitaires, ni surtout à l'hégémonie militaire de la Prusse. Aujourd'hui, par suite d'une réaction inévitable mais exagérée, nous ne distinguons plus entre l'Allemagne et la Prusse; nous nous représentons le nouvel empire allemand comme un État centralisé à la française, uniquement épris de la gloire des armes et lié à la Prusse non plus seulement par la haine de l'étranger et par la confraternité militaire, mais encore par une entière communauté d'intérêts, d'idées et de sentiments.

C'est là cependant une erreur profonde, dont la persistance pourrait, une fois encore, égarer notre politique. Tous ceux qui connaissent l'Allemagne à fond et de vieille date, savent qu'il a fallu un concours inouï de circonstances pour lui faire accepter la prépotence prussienne; ils restent convaincus que, sous l'apparente union créée par la victoire entre tous les États d'outre-Rhin, se cachent des germes d'hostilité et des ferments de discorde intérieure, d'autant plus actifs que la crainte de la France n'est plus là pour les étouffer.

Au fond, — et c'est là le point que M. Lefébure met le mieux en lumière dans son remarquable ouvrage sur l'Allemagne nouvelle, — au fond, rien n'est plus dissemblable que le caractère allemand et le caractère prussien. Nous nous sommes trop complu, sur la foi de Schiller, de Kant et de Gœthe, à ne voir dans les Allemands que de studieux rêveurs et d'inoffensifs amants d'un nuageux idéal; il est certain que la nature

[1] *L'Allemagne nouvelle*, par M. Lefébure, député de la Seine. — Paris, Douniol, 1872. Un vol. in-8.

germanique a d'autres aspects, des plus matériels, où le désintéressement platonique n'a aucune part, et que la dernière guerre n'a que trop mis en lumière; mais il n'en reste pas moins vrai que le goût des jouissances de l'esprit, les instincts libéraux et, dans une certaine mesure, les idées pacifiques exercent, à l'ouest de l'Elbe, une beaucoup plus grande influence que dans les domaines héréditaires de la monarchie prussienne. Entre le Rhin, l'Elbe, la mer du Nord et les Alpes, se trouve l'antique, la véritable Allemagne, de pure race germanique, que le catholicisme et le protestantisme se partagent à peu près également, et qui a pour programme le développement pacifique de la puissance allemande, la liberté politique, l'indépendance locale. Tout autre est cette vieille Prusse de la Vistule et de l'Oder, ce rude Brandebourg, cette sauvage Poméranie, qui ont reçu, pour des siècles, l'empreinte à la fois autoritaire et belliqueuse du grand-électeur et de Frédéric II. On pourrait presque dire des Prussiens ce que M. de Bonald disait des Turcs : Ils ont beau dominer l'Allemagne, s'y faire acclamer comme des libérateurs; en dépit des traités qu'ils lui imposent et des constitutions dont ils la dotent, ils n'ont pas cessé d'y paraître étrangers, d'y être campés plutôt qu'établis.

Il n'en saurait être autrement. Passé, tendances, idées politiques, croyances religieuses, tout les en sépare; il n'est pas jusqu'à la race qui ne diffère. Il faut ici laisser la parole à M. Lefébure, qui a tracé, de main de maître, ce qu'on pourrait appeler le portrait moral de la Prusse :

« On ne prend pas assez garde généralement, dit-il, à la nature et à la puissance de l'outil que M. de Bismark a eu entre les mains, et qu'il a su manier, c'est-à-dire que l'on ne tient pas compte des circonstances dans lesquelles s'est formé et a grandi le génie prussien, ni, en particulier, de l'influence exercée par la Marche de Brandebourg sur la Prusse elle-même et sur l'Allemagne tout entière. *Issue d'un mélange de Germains et de Slaves, la province de Brandebourg a toujours présenté une physionomie particulière.* La vie de ses habitants, installés sur une terre ingrate, a été une longue lutte avec le sol, vie laborieuse et dure, dominée par l'amour du travail et de la famille. Tout entière aux préoccupations sérieuses, l'agrément en a été absolument banni. Tout ce qui pouvait rendre l'existence commode, facile, souriante, y est demeuré inconnu, et jusqu'à ces derniers temps il en a été ainsi dans les vieilles provinces de la Prusse.

« L'éducation est venue développer dans le cœur de cette population un autre sentiment encore, dans lequel elle a apporté toute la ténacité et l'énergie qui lui sont propres, le sentiment de la grandeur de la patrie, ou plutôt encore de la grandeur de l'État, car l'État — *Staat* — est resté pour le Prussien une sorte d'être suprême, qui a le droit d'exiger tous les sacrifices et d'imposer des devoirs absolus. Le bien de l'État — *Staatswohl* — doit tout dominer... C'est ce sentiment de la grandeur de l'État, associé à une irrésistible tendance à dominer au dehors, qui a fait le fond

et aussi l'unité de l'éducation prussienne; tout a été tourné de ce côté. On y rencontre dans l'enfance déjà, comme jadis à Rome, la conscience et l'orgueil d'une certaine supériorité et l'âpre volonté de la faire reconnaître.

« Il n'y faut point chercher l'élégance, le charme, la délicatesse du goût, ni la générosité, mais des natures vigoureuses, le mépris des fatigues physiques, des caractères décidés. Le système d'éducation adopté en Prusse de tout temps, et qui repose sur l'externat, joint à l'obligation du service militaire, devait achever de tremper fortement ces caractères. *C'est dans l'externat que le Prussien fait l'apprentissage de la responsabilité, qu'il a appris à se conduire lui-même, en obéissant au sentiment du devoir, sentiment que l'on rencontre ensuite à un si haut degré dans l'armée, et qui le suit pendant toute sa vie.*

« L'instruction, distribuée à profusion par des princes dont elle était le premier souci, trouvait dans ces esprits appliqués et réfléchis un terrain tout préparé.

« La science n'a pas tardé à y être en honneur; la liberté des universités, le mouvement des idées l'ont fait sans cesse progresser; *c'est elle, plus encore que l'instruction populaire, qui a vaincu à Sadowa en* 1866, *et en* 1870 *dans la campagne contre la France.*

« Chose étrange, le Prussien est resté l'homme d'une idée; il s'est toujours cru appelé à une vocation spéciale en Allemagne. C'est bien là l'esprit que devait lui léguer l'ordre de chevalerie qui l'a formé (l'Ordre teutonique), esprit aventureux, hardi, conquérant, dont le fier et libre essor s'était porté de l'Orient, où il avait pris naissance, à travers toute l'Europe, s'inspirant en toutes choses des vues les plus audacieuses, ne tenant aucune entreprise pour impossible, plein de confiance dans la force de ses armes et dans la mission qu'il croyait remplir. Le Brandebourg, réuni à la Prusse, est venu discipliner en elle l'humeur conquérante qu'elle devait à ces origines, et, selon la remarque d'un publiciste allemand, également frappé de cette étroite filiation, le Brandebourg a associé à ces audaces l'esprit pratique qui le caractérise, et il en a fait le succès. »

Ce portrait est d'une frappante ressemblance. Nous en avons vu, de près, l'original dans le type odieux en qui se personnifie la Prusse, ce type d'officier savant, froid, inflexible, doublé d'espion et de procureur, qui prend des otages, rançonne, pille, fusille, incendie méthodiquement, et fait en même temps des cours de morale pour la plus grande gloire du roi Guillaume, de la patrie allemande et du Dieu des armées.

Nous l'avons vu à l'œuvre, et, si nous avons eu tant à souffrir matériellement de ses violences, notre consolation est de penser que, du moins, l'Allemagne en a été atteinte bien plus gravement dans son honneur. Elle s'est laissé déshonorer par ceux qui se sont portés ses défenseurs, et l'étonnement de l'histoire sera grand quand elle racontera comment la

patrie de tant de grands hommes et de si nobles esprits a pu se jeter dans les bras de ces reîtres échappés du moyen âge. C'est ici qu'apparaît la signification véritable et la haute moralité du drame terrible qui se déroule en Europe depuis près de dix années et auquel nous sommes mêlés comme victimes, après y avoir assisté comme simples spectateurs. Ce qui a rendu possible l'hégémonie prussienne, c'est l'invariable tendance de l'Allemagne vers l'unité politique, qu'elle est, du reste, loin de confondre avec la centralisation, et ce qui a rendu si puissante et si vivace l'idée unitaire en Allemagne, c'est, il faut bien l'avouer, le voisinage de la France. En ce sens, il est vrai de dire, comme le prétendent les Allemands, que l'unité de l'Allemagne est notre œuvre. Elle n'est qu'une réaction tardive, mais formidable, contre la politique envahissante que Louis XIV et Napoléon Ier ont tour à tour suivie envers l'ancienne Allemagne, exposée, par son morcellement presque infini, à toutes les audaces des conquérants. Les Allemands, qui ne manquent ni de mémoire ni de persévérance, et encore moins de rancune, n'ont jamais oublié ces temps de désastres et de hontes nationales : ils en ont su comprendre les enseignements. Du jour où un royaume allemand était placé sous le sceptre d'un frère de Napoléon; bien plus, du jour où Louvois signait l'ordre d'incendie du Palatinat, l'unité germanique était faite dans le cœur de tous les Allemands. La seule question était de savoir dans quel sens serait dirigé le mouvement unitaire, sous quelle forme les vœux séculaires de l'Allemagne recevraient leur réalisation. C'est là que l'influence du gouvernement français pouvait s'exercer, d'une manière décisive, pour le bonheur des deux pays. Il dépendait de lui soit de retarder pour longtemps, par une opposition nettement formulée dès le début, les tentatives du parti centraliste, soit d'encourager et de seconder sans arrière-pensée le développement naturel et pacifique de l'unité allemande, tout en écartant l'intervention belliqueuse et dominatrice de la cour de Berlin. L'une et l'autre politique présentaient de graves inconvénients et de sérieux avantages ; mais, quoi que l'on dût préférer, il fallait choisir, choisir sans retour, et, si l'on voulait agir, agir vite. Or, on ne sut ni se décider, ni agir. On se montra d'abord assez conciliant pour déterminer la Prusse à détruire l'ancienne confédération; on laissa voir ensuite trop de mécontentement et d'intentions agressives pour ne pas alarmer l'Allemagne et ne pas la jeter dans les bras de la Prusse. Pendant plus de cinq années, le gouvernement impérial ne fit que tergiverser, louvoyer, hésiter, oubliant que, s'il est dangereux de suivre une mauvaise politique, il est plus funeste encore d'en avoir deux à la fois, ou, ce qui revient au même, de n'en avoir aucune. Ce sera là, aux yeux de la postérité, en même temps que la cause première et principale de nos désastres, la faute capitale du second empire.

M. Lefébure insiste sur ce point avec une rare sûreté de jugement et un grand bonheur d'expressions. Il n'est pas de ces politiques superficiels et

de ces esprits étroits qui attribuent uniquement la victoire de Sadowa à la supériorité du fusil à aiguille, et qui cherchent, dans les fautes stratégiques de l'état-major français, l'explication complète de nos désastres de 1870. Les hommes d'État qui comprennent ainsi l'histoire contemporaine lui semblent la rabaisser à leur taille. Pour lui, il estime qu'il faut chercher plus haut l'origine des destinées si diverses de la Prusse, de l'Autriche et de la France. La situation intérieure des trois puissances, l'état moral et social de leurs populations rendaient inévitable et en quelque sorte fatale l'issue de la lutte qui s'est engagée entre elles. Il était dans la logique des événements que l'Autriche hétérogène succombât sous les coups de la Prusse unitaire; il était naturel qu'une nation calme, unie et laborieuse, instruite et disciplinée comme l'Allemagne, l'emportât sur un peuple ignorant, présomptueux, épuisé par les révolutions et déchiré par les partis, comme l'était la France. Depuis bientôt cent ans, notre faute capitale, irremédiable a été de vouloir, à chaque génération, refaire la nation de toutes pièces, sur un plan conçu *a priori* et d'après des idées abstraites, sans tenir compte des circonstances, sans attendre du temps son indispensable concours. Incapables de patience et d'esprit de suite, nous avons brisé au lieu de redresser, détruit au lieu d'améliorer; nous avons fait table rase du passé, quand il aurait fallu, à l'exemple de l'Angleterre, de la Hongrie et de tant d'autres peuples, étayer sur ses fortes assises le présent et l'avenir de la nation. Nous avons désagrégé l'ancienne France, sans laisser à la nouvelle le temps de se consolider, au milieu de nos perpétuelles révolutions; peu à peu, nous nous sommes habitués à prendre la fiction pour la réalité, la phrase pour le fait, à douter, à plaisanter de tout, et, enivrés de mots sonores, dédaignant les principes sociaux les plus indispensables, nous avons élevé sur le sable un brillant mais vacillant édifice, dont la première tempête n'a que trop prouvé la fragilité. Comblés des dons de la Providence, nous avons agi comme un homme qui, pour guérir une indisposition légère, se condamnerait à un accès de fièvre presque quotidien et qui voudrait ensuite entrer en lutte avec un adversaire soumis de vieille date à la plus fortifiante hygiène.

M. Lefébure insiste, avec beaucoup de force et de justesse, sur cette vérité si fréquemment démontrée, mais plus souvent encore oubliée. Les pages de son livre qu'il a consacrées à cette question vitale méritent d'être lues et méditées. Nous en détacherons seulement le passage suivant, original et vrai, sur l'influence politique de l'éducation universitaire dans les internats :

« ..... Nous avons conservé le régime de l'internat, ou plutôt l'éducation de caserne imaginée par Napoléon Ier, pour faire, selon une juste expression, de la chair à canon.

« C'est là que s'est écoulée l'enfance étiolée des générations nouvelles, loin du grand air, des salutaires exercices physiques, ignorant l'art de se

gouverner et la pratique de la responsabilité, perdant toute originalité et toute initiative. Là aussi se sont énervés le sentiment de la famille et l'esprit religieux; l'étude est devenue odieuse; la jeunesse a appris à ridiculiser et à détester l'autorité pour n'avoir soif que d'indépendance et de plaisir. Cette peinture, qui peut sembler d'un esprit chagrin, n'est que la vérité affaiblie et incomplète. Qui donc pourrait contester que le Français rappelle, durant toute sa vie, dans son attitude vis-à-vis de l'autorité publique, les procédés qu'il pratiquait au collége envers ces maîtres affublés du ridicule surnom que tout le monde connaît, se laissant conduire aveuglément, ou frondant et s'insurgeant sans relâche? »

Ce dernier trait est d'une vérité frappante. Depuis longtemps déjà, des voix éloquentes, que la mort a prématurément éteintes, avaient signalé les vices de la claustration universitaire : il faut savoir gré à M. Lefébure de les dénoncer de nouveau. Quand donc serons-nous convaincus de l'urgente nécessité d'y porter remède? comprendrons-nous enfin l'importance capitale, absolue des questions d'éducation? nous préoccuperons-nous enfin de développer l'homme dans l'élève, le chrétien dans l'écolier, d'exercer la raison plus que la mémoire et le jugement plus que l'imagination? Dans un ordre d'idées analogue, mais plus élevé encore, saurons-nous stimuler, par une décentralisation effective et sérieuse, l'esprit d'initiative et le sens pratique des citoyens? saurons-nous résoudre le grave problème de la solution duquel dépend peut-être l'avenir de la France en ce siècle : devenir novateurs en administration et conservateurs en politique, au lieu de rester, comme par le passé, d'incorrigibles routiniers en administration, et de non moins incorrigibles révolutionnaires en politique?

II

Revenons à l'Allemagne. Grâce à notre maladie révolutionnaire, grâce aux divisions séculaires de l'empire d'Autriche, la Prusse occupe en ce moment la première place en Europe. On peut lui appliquer ce vers de *Cinna :*

> Ta fortune est bien haut, tu peux ce que tu veux.

Fortement constituée, rassasiée de gloire militaire, guidée par deux hommes d'un mérite supérieur, il semble qu'elle n'ait rien à craindre, rien à respecter. Sa volonté fait loi.

Ne nous laissons pas éblouir, cependant, par cette apparente omnipotence. La prophétie de la statue d'or aux pieds d'argile est de tous les temps et de tous les pays ; elle s'applique à Napoléon Ier comme à Nabuchodonosor, au roi Guillaume comme à Louis XIV. Dès aujourd'hui, nous

voyons se manifester en Allemagne des symptômes significatifs : la formation du parti catholique du centre au Reichstag, et le développement des associations ouvrières dans les grandes villes. M. de Bismark a raison : deux Internationales le menacent, l'Internationale rouge et celle que, dans son langage altier et provocant, il qualifie d'Internationale noire. Toutes deux tendent à le renverser, l'une, par l'application à outrance de ses propres doctrines sur la souveraineté du but et sur la primauté de la force ; l'autre, par la revendication implacable de la justice et du droit, qu'il foule aux pieds.

Les lecteurs du *Correspondant* ont souvent entendu parler de la fraction du *centre* au parlement allemand. Peut-être n'en connaissent-ils bien ni le programme, ni le nombre, ni l'importance relative. M. Lefébure entre, à ce sujet, dans de très-intéressants détails. Des cinq partis fort inégaux entre lesquels se partagent les 382 membres du parlement allemand, le plus puissant est, sans contredit, celui des libéraux-nationaux, qui ne comptait pas moins de 116 adhérents à la dernière session. Attaché aux idées parlementaires, mais avant tout défenseur de l'unité allemande sous le protectorat de la Prusse, il représente les tendances de l'immense majorité de la bourgeoisie de l'Allemagne septentrionale. Il a pour chefs des orateurs éminents, tels que MM. Lasker, Bamberger, Miquel, Benningsen, M. Simson, président du parlement, et M. Weber, vice-président.

En face des nationaux-libéraux, et en nombre égal, mais avec une influence et un éclat bien moindres, siége le parti conservateur, grossi de deux fractions secondaires : le parti de l'empire libéral et le parti de l'empire allemand. Comme les nationaux-libéraux, les conservateurs soutiennent M. de Bismark et demandent la consolidation de l'unité allemande ; mais, fermement attachés aux institutions du passé, ils veulent, avec la *Gazette de la Croix*, que cette unité repose sur la prépondérance de la couronne, de la noblesse et de l'armée.

Les progressistes, dont le nom indique assez les tendances démocratiques, et qui prennent pour programme la constitution de 1848, ne disposent encore que de 45 voix ; mais ils gagnent chaque jour du terrain. Enfin les socialistes n'ont au parlement que cinq représentants, parmi lesquels le célèbre agitateur saxon Bebel.

C'est au milieu de ces partis rivaux que s'est formé le groupe du *centre*. Accru des députés polonais, qui, sans se confondre avec lui, votent presque toujours dans le même sens, il se compose exclusivement de catholiques. Son programme n'exclut cependant en aucune manière les protestants. En voici le résumé, d'après M. Lefébure :

« *Justitia fundamentum regnorum*... La fraction du centre du parlement allemand impose à son activité les principes suivants :

« 1° Le caractère fondamental de l'empire comme État fédératif (*Bundesstaat*) sera conservé. Conformément à ce principe, on résistera aux efforts

qui tendent à modifier le caractère fédératif de la constitution de l'empire et on ne sacrifiera la spontanéité et l'indépendance des États particuliers dans leurs affaires intérieures que lorsque l'intérêt général l'exigera d'une manière évidente.

« 2° Le bien-être moral et matériel des classes populaires doit être revendiqué énergiquement ; la liberté civile et religieuse de tous les sujets de l'empire doit être réclamée au moyen de garanties constitutionnelles, et les associations religieuses, en particulier, doivent être protégées contre les empiétements de la législation.

« 3° La fraction délibère et prend des résolutions, conformément à ces principes, sur tous les objets qui sont soumis à la délibération du parlement, sans que, du reste, il soit défendu à des membres isolés de donner, dans l'assemblée, un vote contraire aux décisions de la fraction. »

On voit combien, sous sa forme générale et dans son expression modérée, un tel programme est hostile à la politique du prince de Bismark. Ce seul mot, qui indique si bien le point de départ et le but de la fraction du centre : *Justitia fundamentum regnorum*, est la déclaration de guerre la plus nette et la plus irrévocable qui puisse être adressée au tout-puissant chancelier. Affirmer le principe de l'indépendance locale en face de l'auteur de l'unité allemande, revendiquer la liberté des associations religieuses contre un des plus fougueux adversaires du catholicisme, réclamer pour les classes populaires le bien-être matériel et moral en présence d'un homme d'État qui, malgré ses avances momentanées à la démocratie, n'a jamais dépouillé les préjugés et les dédains d'un hobereau de Poméranie : c'est, à coup sûr, rompre de la manière la plus solennelle, et sur tous les points, avec la politique qui prévaut aujourd'hui en Prusse. C'est l'œuvre qu'ont entreprise, avec autant de talent que de courage, les Reichensperger, les Windthorst, les Keteler et les de Savigny. Il n'en est pas de plus belle, ni de plus difficile. Dans ce combat de la justice contre la violence, de la liberté contre le despotisme et de la religion contre le matérialisme, nous avons vu, par les discussions récentes des lois sur l'inspection des écoles et sur l'expulsion des jésuites, que ce n'est ni l'énergie ni l'éloquence qui font défaut au parti du *centre*. Ses orateurs ont porté des coups terribles à M. de Bismark ; mais, nous ne savons que trop, par l'expérience de tous les temps, qu'en Allemagne comme en France, il ne suffit pas toujours d'être dans le vrai pour avoir raison. Le *centre* ne dispose encore que d'environ 70 voix, à peine un cinquième du parlement : il peut donc être, jusqu'à nouvel ordre, impunément bafoué, calomnié, insulté par les gros bataillons des nationaux-libéraux et des conservateurs. Cependant, ou nous nous trompons fort, ou l'avenir appartient à ce petit groupe d'hommes désintéressés, éloquents et courageux, s'ils savent persévérer dans la voie large et droite qu'ils se sont tracée. Déjà plusieurs élections partielles ont récemment dénoté chez

certaines populations du centre et du midi de l'Allemagne une aversion marquée pour la politique de M. de Bismark : il suffirait d'un accident ou d'une maladresse pour transformer en un mouvement général ce qui n'est guère encore que tendance locale et effort isolé.

A l'autre extrémité de l'horizon politique, on discerne un second point noir, plus faible jusqu'à présent, mais d'une nature plus alarmante pour l'Allemagne, aussi bien que pour l'Europe entière : j'ai nommé le socialisme. Les socialistes allemands sont, sans contredit, les plus violents, les plus tenaces, les plus dangereux de tous. Ils ne se contenteraient ni d'un accroissement de salaires, ni de l'extension de leurs droits politiques : leur doctrine est, purement et simplement, le communisme. Ils entendent, dès qu'ils le pourront, dépouiller, par la violence, les classes riches et jouir à leur place. C'est là toute leur politique. Ils ont des adhérents très-nombreux parmi les ouvriers, mal payés et condamnés à un labeur incessant, ainsi que parmi les paysans, maintenant dans une condition voisine du servage. Jusqu'à présent, il est vrai, ils n'ont pas encore donné leur mesure. Si l'ouvrier allemand se met aisément en grève, s'il assiste à de fréquents meetings, il est rare qu'il menace ouvertement la société, et qu'il se laisse aller à des actes de violence. Cela tient d'abord à son caractère calme et réfléchi, à son instruction relativement étendue, aux habitudes de discipline qu'il a contractées sous les drapeaux, aux secours de toute sorte qu'il trouve dans ces immenses associations de crédit, de consommation, de production fondées par M. Schultze-Delitsch, et dont les membres se comptent par centaines de milliers, les ressources par centaines de millions ; cela tient surtout aux habitudes modestes et parcimonieuses des classes moyennes, à leur indissoluble union sur le terrain de la conservation sociale ; enfin, à la fermeté bien connue du gouvernement. C'est là ce qui a, jusqu'à ce jour, préservé l'Allemagne de guerres sociales, analogues à celles qui ont mis la France au bord de l'abîme ; mais la situation va probablement changer, avec les conditions de la vie en Allemagne. Ce n'est pas en vain qu'un peuple se voue tout entier à une œuvre de haine, de violence et de rapine ; ce n'est pas en vain qu'il bat monnaie aux dépens du vaincu. Rome et l'Espagne ont appris, à leurs dépens, ce qu'il en coûte ; l'Allemagne, aussi, le saura un jour. Déjà on remarque à Berlin et dans les autres grandes villes de l'Allemagne un accroissement de luxe, de corruption, d'égoïsme et de misère, plein de menaces pour l'avenir. A l'inverse de ce qui se produit en France, les grèves sont aujourd'hui en Allemagne beaucoup plus fréquentes et plus graves qu'avant la guerre ; l'Internationale gagne du terrain, et les manifestes de ses adhérents allemands en faveur de la Commune de Paris ont excité, au delà du Rhin, plus d'étonnement que d'indignation. Il faudrait, ce me semble, être aveugle pour ne pas reconnaître dans ces faits significatifs le présage de désordres éloignés sans doute, mais dès à présent certains.

En guerre ouverte avec les catholiques, menacé sourdement par le socialisme, que fera M. de Bismark? Placé entre l'Autriche et la Russie, vers laquelle de ces deux puissances inclinera-t-il? S'entendra-t-il avec la cour de Pétersbourg pour faire subir à la monarchie autrichienne le sort de la Pologne? s'unira-t-il à l'Autriche pour barrer à la Russie le chemin de Constantinople, et pour empêcher la création d'un grand empire slave? Questions redoutables, auxquelles l'avenir peut seul répondre, et dont il serait au moins imprudent de préjuger la solution. Il est permis, cependant, de discuter les diverses hypothèses auxquelles se trouvent liés la fortune de la France et le sort de l'Europe. M. Lefébure pense que M. de Bismark a définitivement fermé les portes du temple de Janus et que tous les efforts de l'habile chancelier vont être désormais consacrés à consolider l'édifice qu'il a si rapidement élevé en Allemagne. Ainsi le voudraient sans doute la prudence et la sagesse; mais les conquérants, en général, et M. de Bismark, en particulier, ne nous ont pas accoutumés à cette modération. Un empire créé par le glaive ne se soutient que par le glaive, jusqu'au moment où il périt par lui : c'est l'enseignement éternel de l'histoire, c'est aussi la nécessaire vengeance de la justice divine. Plus d'un grand homme, plus d'un homme de génie s'est engagé autrefois dans la voie que suivent, en ce moment, l'empereur Guillaume et son terrible ministre; aucun n'a pu s'y arrêter. Il est douteux que M. de Bismark y réussisse. Par sa situation même vis-à-vis de l'Allemagne et de l'Europe, il semble, plus qu'aucun autre conquérant, voué à de nouvelles guerres, condamné à de nouvelles conquêtes. Un souverain qui règne sur un peuple parfaitement homogène et depuis longtemps habitué à son gouvernement peut, à la rigueur, revenir à une politique pacifique, quand il croit l'intégrité de son royaume suffisamment assurée par la victoire : pour l'empereur Guillaume et pour le prince de Bismark, il n'en est pas ainsi. La domination de la Prusse en Allemagne n'est, au fond, qu'une dictature militaire; née de la crainte et de la haine de la France, acceptée en vue d'une guerre dès longtemps méditée, elle est condamnée, en temps de paix, à disparaître ou à se transformer. Dans cette situation, il n'est guère douteux que M. de Bismark n'ait, avant peu, besoin de nouvelles complications extérieures pour raffermir son autorité ébranlée. Les cherchera-t-il sur les bords du Danube ou sur ceux de la Néva? M. de Bismark est trop versé dans l'art de la dissimulation pour qu'il soit possible de le discerner dès à présent et de faire sur ce grave sujet autre chose que des conjectures.

Quoi qu'il arrive, c'est à nous tous, à la nation comme au gouvernement, d'avoir sans cesse les yeux fixés sur le péril et de savoir régler notre conduite et notre attitude d'après les exigences de notre douloureuse situation. Comme le dit si bien M. Lefébure, notre rôle est aujourd'hui d'attendre avec calme, avec patience, en travaillant sans cesse à notre réorganisation

matérielle et à notre rénovation morale, le jour éloigné peut-être, mais inévitable, où les brigandages de la Prusse recevront leur châtiment providentiel. D'ici là, redevenons en Europe les champions du droit et les défenseurs des petits États ; réclamons et pratiquons le respect des traités; efforçons-nous surtout d'être unis et tranquilles à l'intérieur ; recouvrons, s'il en est temps encore, la force par une réorganisation sérieuse de notre armée, la considération par une attitude digne et sage. Ne l'oublions jamais, chacune des séances de l'Assemblée où les partis s'insultent et où le gouvernement se compromet, chacune de ces séances fait la joie des Berlinois et le désespoir de nos frères d'Alsace et de Lorraine : c'en devrait être assez pour les éviter à jamais.

« Il semble, dit, à ce sujet, M. Lefébure, il semble qu'après d'aussi terribles infortunes, en présence de la patrie déchirée, appauvrie, discréditée parmi les peuples, il semble qu'il ne saurait plus exister chez tous les citoyens qu'une pensée, un mobile : travailler à rétablir le pays dans son ancienne grandeur et, pour cela, aller droit, sans hésitation, sans retard, en écartant tout ce qui est secondaire, aux réformes nécessaires d'où dépend le salut. Les réformes essentielles ne sont pas nombreuses. Veut-on s'en occuper exclusivement, l'accord est facile. Le malheur de la France, — et l'étranger en est peut-être plus frappé que nous-mêmes, — c'est qu'elle ne semble pas encore guérie de l'un de ses plus terribles défauts, défaut qui consiste à donner toujours aux questions secondaires le pas sur les principales.

« Ainsi, la reconstitution du pays pourra être oubliée pour de misérables luttes, où les personnes tiendront plus de place encore que les principes ; on discutera à perte de vue sur la forme du gouvernement, sur la métaphysique constitutionnelle, au lieu de se mettre résolûment à l'œuvre et de vider les questions essentielles qui se rattachent à la réorganisation de l'armée, aux ressources budgétaires, et, par-dessus tout le reste, à l'éducation. Les hommes politiques rempliront le pays du bruit de leurs récriminations et de leurs disputes rétrospectives, au lieu de s'unir pour la grande œuvre commune; ils se diviseront et se discréditeront en s'accusant réciproquement des fautes passées. On se complaira dans de vaines querelles faites au sentiment religieux, ce grand ressort du dévouement et du patriotisme, si nécessaire pour les luttes de l'avenir, ce grand instrument de la régénération présente, et l'on oubliera qu'il nous reste encore à relever parmi nous les hautes études scientifiques, à créer un grand enseignement national, à répandre à profusion l'instruction dans le peuple, à réformer dans notre enseignement secondaire ce déplorable système d'internat ou de casernement, qui a exercé une si fatale influence sur la vie sociale et politique de la France. Mais si ce n'est point assez du spectacle de nos malheurs, de la présence du vainqueur qui détient encore notre territoire, pour ramener les Français à une vue claire de la

situation et des devoirs qu'elle leur impose, pourront-ils, du moins, rester sourds à la voix de ces malheureuses provinces que la conquête nous a arrachées, et qui sont notre rançon? N'ont-elles pas le droit de nous dire : Eh quoi! peut-il exister encore dans vos âmes une autre préoccupation que celle de relever l'honneur du nom français? Pouvez-vous détourner un seul instant vos regards de ce territoire mutilé et amoindri, de cette grande place vide qui fut jadis celle de la France dans les conseils du monde? Ne sentez-vous pas que c'est notre unique préoccupation, à nous, Alsaciens et Lorrains, que l'avenir est notre seul refuge, que nous interrogeons chaque jour avec anxiété l'état de la France, suivant d'un œil inquiet la reconstitution de ses forces, tremblant au moindre retard qu'elle subit, et déplorant chacun des jours que vous consumez dans la discorde, parce qu'il prolonge notre exil! Et si vous n'êtes pas soucieux de mettre fin aux stériles divisions qui compromettent les forces renaissantes de la patrie, et qui la donnent en risée à l'étranger, avez-vous le droit d'oublier que nous sommes entre les mains du vainqueur, nous, les tristes victimes de cette lamentable guerre, nous qui avons été associés aux meilleures gloires de la France, et qui nous étions donnés à elle sans réserve? Vous faites retentir à nos oreilles les mots d'espérance, de réparation, de retour à la grande famille. Sont-ce de vains mots? Nous n'avons jamais su désespérer de la France, et nous avons encore foi dans sa grandeur future. Cette foi sera-t-elle trompée ? »

Espérons que Dieu ne le permettra pas. C'est sur ce vœu que nous aimons à terminer le résumé de l'excellent livre de M. Lefébure.

René Lavollée.

REVUE DES ASSOCIATIONS CATHOLIQUES

POUR LA CLASSE OUVRIÈRE [1]

REVUE POPULAIRE [2]

La plupart des bonnes œuvres ont aujourd'hui leurs journaux, ce dont il faut les louer, d'abord parce que c'est, pour elles, un moyen de s'éclairer et de s'aider réciproquement; puis parce qu'elles échappent ainsi à l'accusation de travailler dans l'ombre. Seulement ces journaux ne sont pas tous assez connus et ne font point, par suite, tout le bien qu'ils pourraient. Aussi, tenons-nous pour un devoir de signaler ceux dont l'existence nous est successivement révélée.

Il y a quelques mois, nous annoncions l'apparition du *Bulletin des cercles catholiques d'ouvriers*, modeste et toutefois intéressant moniteur d'une

[1] Paris, avenue de Saxe, 58.
[2] Rue Cassette, 27.

institution alors à sa naissance et qui, sous la direction des deux braves et religieux officiers qui en ont eu l'inspiration, se développe et s'étend assez rapidement pour mériter les outrages des feuilles qu'on patronne au palais de la Présidence. Ce journal a aujourd'hui sa place faite; c'est le lien des réunions chrétiennes d'ouvriers qui, à l'imitation de celles qu'ont créées MM. de La Tour du Pin et de Mun, se fondent dans la plupart des grands centres où notre armée tient garnison.

Une publication du même genre mais de date plus ancienne, car elle en est à sa troisième année, a droit aussi, de notre part, à une mention, et certes nous ne la lui eussions point fait attendre si nous l'avions connue plus tôt : c'est la *Revue des associations catholiques pour la classe ouvrière.*

Ces associations catholiques, créées dans l'intérêt et avec le concours des ouvriers, sont plus nombreuses qu'on ne croit. Outre les Cercles dont nous parlions tout à l'heure, et qui sont de date récente, il y a, d'origine déjà ancienne, la Société de Saint-Joseph, la Société de Saint-François-Xavier, les Cercles d'employés, les Patronnages d'apprentis, etc., toutes œuvres nées de la même pensée, dirigées dans le même esprit et soutenues par le même zèle, mais restées trop longtemps isolées et même inconnues l'une à l'autre. Le but de la Revue dont nous parlons nous semble avoir été précisément de les rapprocher ou du moins de les mettre en relation, en leur apprenant ce qu'elles font chacune de leur côté pour le bien et de quelle manière elles le font. Mais ce n'est pas seulement d'établir et d'entretenir ces rapports d'où peuvent naître tant d'heureuses idées que s'occupe la *Revue des associations catholiques*, elle étudie et traite, au point de vue de l'utilité qu'elles peuvent avoir pour les directeurs ou les membres des œuvres, les questions économiques, industrielles et morales qui tiennent une si grande place, de nos jours, dans les préoccupations de l'ouvrier et pour la solution desquelles son esprit, trop souvent égaré, accepte des moyens absurdes ou coupables. Il y a là, sous des formes très-variées et sans le moindre appareil pédagogique, des leçons claires, agréables et pratiques dont travailleurs et patrons peuvent faire leur profit. La religion y entre juste assez pour en consacrer la doctrine sans leur donner un faux air de sermon qui leur nuirait plus qu'il ne saurait leur servir. Cet enseignement, plein de mesure, est, sans préjudice de ses autres mérites, ce qui recommande le plus, à nos yeux, la *Revue des associations catholiques pour la classe ouvrière.*

Dans un but tout chrétien aussi, mais à un point de vue un peu différent, vient d'être fondée une autre revue qui nous paraît mériter également une recommandation. Rien de plus modeste que son titre; elle s'appelle tout simplement la *Revue populaire*. Elle s'adresse à ceux qui aiment la lecture et n'ont ni beaucoup de temps ni beaucoup d'argent à y consacrer. Elle ne paraît que deux fois par mois et ne coûte que quelques centimes

par livraison. Occuper d'une manière saine, attrayante et morale les heures de loisir; propager et défendre, sans trop paraître y viser, les idées de religion, de famille et d'ordre, si généralement attaquées dans le peuple; combattre enfin par celle du bien, et par des moyens analogues, la propagande audacieuse du mal, voilà ce que se sont proposé les fondateurs de cette publication pour laquelle nous avons bon espoir et à laquelle nous souhaitons bon succès.

P. Douhaire.

On n'a point oublié les entretiens éloquents par lesquels le P. Matignon reprit, l'an dernier, le cours des Conférences de Notre-Dame, deux fois interrompu par la guerre et par la Commune. La hardiesse évangélique avec laquelle le prédicateur, laissant de côté tous les préliminaires philosophiques, avait abordé de front l'enseignement chrétien et pris pied immédiatement dans le dogme en traitant de Jésus-Christ, avait frappé singulièrement son auditoire habitué, par une sorte de tradition, à entendre discuter des questions spéculatives. Aussi ces Conférences tout à fait nouvelles furent-elles très-écoutées et très-lues. Il se fit de chacune, par semaine, deux éditions de format différent, mais hâtives, peu exactes, peu correctes et de toute façon, peu dignes de leur auteur et du succès qu'elles obtenaient. Elles ne pouvaient rester ainsi. La belle édition qu'en donne aujourd'hui la librairie Jouby et Roger[1], et que le P. Matignon a revue avec soin, est donc la seule qui puisse vraiment compter.

La librairie Douniol met en vente le quatrième et dernier volume d'une explication des Epîtres et Evangiles des dimanches et des fêtes[2] qui nous semble avoir un mérite particulier, celui de répondre directement aux besoins actuels des esprits. Ces besoins, l'auteur les connaît bien; il sait tout ce qu'on a semé, dans ces derniers temps, de doutes sur les vérités de la foi, tout ce qu'on a donné surtout de fausses et perfides interprétations des faits et des préceptes de l'Evangile; il a suivi dans leurs transformations et leur transplantation de l'Allemagne en France les systèmes de l'exégèse rationaliste, et c'est contre tous ces dangers qu'il a cherché à protéger les âmes simples, auxquelles l'appareil de la fausse science pourrait en imposer. Son livre nous paraît devoir convenir à la fois aux prêtres et aux fidèles, offrant aux uns d'excellents thèmes d'enseignements, aux autres de bons sujets de lectures domestiques ou privées.

[1] Paris, 7, rue des Grands-Augustins. 1 vol, in-8.

[2] *Epîtres et Évangiles des dimanches et des fêtes,* avec commentaires et explications, par M. l'abbé Besnard. 4 vol. in-8.

QUINZAINE POLITIQUE

9 avril 1873.

Retenue et comme captive dans la série des débats et des événements qui se succédaient à Versailles et à Paris, l'opinion publique, pendant ces dernières semaines, n'a guère porté son regard au delà de notre pays. En des temps où la France, moins inquiète d'elle-même, aurait le loisir de cette curiosité généreuse qui croit que dans le monde rien n'est indifférent à la patrie ou à la vérité, elle considérerait avec plus d'empressement ces violences religieuses de la Suisse, destituant les prêtres après avoir chassé les évêques, et, au mépris des lois de l'Église, faisant au clergé une constitution civile; elle suivrait d'un œil plus attentif cette armée russe qui s'enfonce dans les steppes lointaines dont le désert entoure Khiva, et que l'Angleterre jalouse craint d'y voir fixer ses avant-postes. La France, hélas! a trop de ses alarmes personnelles. S'il semble qu'elle ait quelque avidité des nouvelles d'Espagne, c'est que, dans le sort de cette république provisoire, où tout est en péril, ou en guerre, ou en ruines, la France interroge ses destinées, et qu'elle y croit apercevoir quelques-uns des maux qu'elle redoute pour elle-même. Longtemps sa vaniteuse assurance l'a rendue étrangère à l'histoire des autres nations; aujourd'hui son anxiété la rend, pour ainsi dire, justement égoïste. Pourquoi, durant ces quinze jours surtout, a-t-elle concentré tout son intérêt dans ses propres affaires et ses propres discours? Sa situation l'explique. La libération du territoire maintenant réglée, notre politique s'agite dans une sorte d'inconnu : elle semble devenir plus haletante; la fortune a désormais quelque chose de plus redoutable dans la force de ses coups imprévus; il y a dans les esprits plus d'attente, de doute, de frayeur; autour de soi, tout

paraît plus temporaire. On observe M. Thiers avec une vigilance plus soucieuse, comme pour chercher dans ses paroles ou ses actes le secret d'on ne sait quel dessein maintenant plus libre de se découvrir. On assiste aux délibérations de l'Assemblée avec une émotion plus vive, parce que d'heure en heure ses résolutions importent davantage au bien du pays. Dans cet état des âmes et des choses, des faits fâcheux sont survenus, de graves questions se sont posées; et c'est ainsi que, de la candidature de M. de Rémusat à la démission de M. Grévy, de la mairie centrale de Lyon à l'indemnité de Paris et des départements, les raisons n'ont pas manqué à l'opinion publique pour s'appliquer tout entière au spectacle de nos incertitudes, de nos accidents et de nos luttes.

Parmi les dernières œuvres de l'Assemblée, il en est deux où elle a fait prévaloir des principes dignes de régner dans les mœurs comme dans la loi. Elle a repoussé la proposition d'allouer 100,000 francs à des délégations d'ouvriers qui se rendraient à Vienne pour l'Exposition universelle. Sans aucun doute, ce voyage aurait son utilité : il peut instruire les ouvriers au profit de l'industrie nationale. On a rappelé qu'un voyage de ce genre servit de prétexte et d'occasion en 1862 pour créer l'Internationale; et l'on comprend que ce souvenir ait influé sur la décision de l'Assemblée. Mais à nos yeux la raison capitale qu'on avait à consulter en cette matière, c'est que de tels soins doivent incomber à l'initiative privée. Substituer toujours à cette initiative le concours de l'État, c'est un acte de socialisme; c'est favoriser l'indifférence que le citoyen français montre trop volontiers pour ses intérêts généraux. Et combien faut-il surtout y songer, à une époque où hommes et choses conspirent à centraliser dans l'État tous les ministères de la vie sociale et politique? Dans une affaire bien différente, l'Assemblée, sous l'inspiration de l'éloquent évêque d'Orléans, a rendu au christianisme un droit dont la Convention l'avait privé dans les établissements de bienfaisance. Mgr Dupanloup a demandé et obtenu que désormais les ministres de la religion fussent présents dans les conseils de l'assistance publique. Le christianisme a constitué le patrimoine des pauvres; il a créé le capital de la charité; il a couvert le monde d'hospices et d'hôpitaux : il était donc injuste d'interdire au prêtre toute part d'administration dans ces maisons hospitalières où il attire les aumônes, où il fait affluer les dons, où il envoie les indigents et les malades. L'article 7 de la loi nouvelle permet de partager les revenus des biens des pauvres et d'en distribuer une large portion en secours donnés à domicile. Cette innovation nécessitait encore la présence du prêtre dans les bureaux de bienfaisance. Car qui con-

naît mieux que lui les soupirs qu'on pousse en secret, les peines qu'on dévore en silence, les misères qu'une délicate pudeur de l'âme malheureuse dérobe à tous les yeux? Le beau discours que l'évêque d'Orléans a prononcé à ce sujet a ramené dans nos lois un principe de justice et de tolérance. Félicitons-nous-en : il est bon, dans notre société si divisée, de voir une suspicion de moins et un motif de concorde de plus.

Lyon est au pouvoir d'une municipalité démagogique, dont la force réside surtout dans sa mairie centrale. M. de Meaux en a clairement montré l'abusive puissance dans un rapport et dans un discours où les faits eux-mêmes servaient d'arguments; avec lui, M. Antonin Lefèvre-Pontalis, M. Bérenger et M. de Goulard en ont indiqué les excès, contradictoirement à M. Ferrouillat, M. Le Royer et M. Edouard Millaud. La situation est grave, bien que devant Bourbaki l'émeute n'ose lever la tête; et cette gravité, le gouvernement l'avait attestée lui-même en déclarant la question urgente. La mairie centrale, en effet, constitue, à Lyon, une sorte de gouvernement : elle y forme un État dans l'État. Sous le règne de M. Barodet, le conseil municipal perpétue les doctrines et les pratiques de l'ancien Comité de salut public : vingt-sept de ses membres y siégeaient et signaient, le 5 mai 1871, le criminel manifeste où la Commune de Lyon justifiait la rébellion de Paris. Cette municipalité résiste aux lois : elle confie les actes de l'état civil à des fonctionnaires dépourvus de mandat légal; elle a protesté contre la loi même qui l'instituait, celle du 14 avril; elle oppose à la préfecture une hostilité permanente; elle refuse son obéissance au gouvernement lui-même, en contestant ses règlements, en ajournant ses mesures, en dédaignant ses ordres, dans les affaires d'enseignement, de culte, de bienfaisance publique, de budget et de police. Elle s'adjuge une somme de vingt-cinq mille francs, qui sont ses fonds secrets; elle distribue ses emplois à des artisans de révolutions, déjà réputés dans les émeutes ou fameux dans les clubs. Elle a autour d'elle une armée d'associations politiques qu'elle commande et qui lui commandent tour à tour : aux jours où la paix publique semble se troubler à Versailles dans les conseils du gouvernement et de l'Assemblée, on la voit, comme au mois de novembre dernier, rassembler furtivement à son hôtel de ville plus d'un millier d'agitateurs dévoués à son audace. Elle a sur Lyon une autorité toute politique, autorité d'autant plus redoutable à l'Etat que sa puissance est exercée par « des hommes ambitieux ou pervertis, » et que, des faubourgs de Lyon, elle répand son influence sur toute la région du Midi. Elle invoque le droit de la tradition : or sa mairie centrale

n'existe que depuis le 4 septembre 1870. Elle affecte de défendre les franchises municipales de Lyon : en réalité, elle est ou veut être la commune libre, indépendante, souveraine, et par cette prétention elle met en péril l'unité française.

Ces raisons convaincantes, M. Ferrouillat, M. Le Royer et M. Millaud n'ont pu les réfuter. A les entendre, le ciel se rassérène de jour en jour au-dessus de Lyon et de son empereur municipal, M. Barodet : tout s'y change en paix et en prospérité. Lyon n'est plus qu'une « ruche de travailleurs, » douces abeilles dont le joyeux bourdonnement ne trouble personne, à part M. Cantonnet. Qu'on laisse seulement M. Barodet libre et tranquille : il a butiné de faute en faute une expérience suffisante; de grâce, qu'on lui permette d'en profiter! M. le préfet, quoique républicain, se trompe : l'ordre est dans les esprits comme la vertu dans la municipalité; la ville s'enrichit; que veut-on de plus? Telle est la pastorale que M. Ferrouillat, avec une longue et traînante mélodie, a murmurée devant l'Assemblée ; et ses deux collègues n'ont fait que répéter ces naïves protestations d'innocence. Mais ni l'Assemblée, ni le gouvernement ne leur ont prêté l'oreille. Le projet de la commission a été adopté : la mairie centrale va se diviser en six mairies d'arrondissements, où les fonctions municipales seront gratuites : l'organisation doit en être assimilée à celle de Paris. Les radicaux, ce semble, n'ont guère à se plaindre à Lyon d'un régime qu'à Paris ils supportent si bien, et dont les conditions, après tout, sont identiques pour les deux capitales de notre démocratie. La municipalité lyonnaise annonce sa démission. Soit. Elle n'empêchera pas que le parti conservateur profite des avantages acquis. En définitive, le jacobinisme aura subi à Lyon une défaite que M. Barodet, confiant dans le gouvernement épistolaire de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, jugeait impossible. Ce premier résultat n'a-t-il pas son importance?

C'est dans le cours de ces débats qu'a surgi l'incident à la suite duquel M. Grévy a quitté ses fonctions. Grande querelle de mots peu parlementaires! tapage de colères également regrettables! Mais dans tous ces torts réciproques, M. Grévy a eu le plus grave. Sa dignité s'est bien vite offensée, en cette circonstance : elle avait été plus tolérante dans ces tumultes où M. Ordinaire et M. Gambetta, après des injures autrement indignes d'une Assemblée, bravaient avec leurs amis les réprimandes du président. Nous ne nous occuperons pas de reprocher à M. Grévy ce qu'il y a eu de hautain et d'insolite dans sa démission. La mémoire de ses services et le respect que nous devons à son honnêteté politique nous imposent la mesure dans le blâme. Mais nous ne pouvons pas n'être point

étonnés que le souci de l'intérêt public ait été si faible dans sa détermination. Ces convenances personnelles qu'on allègue à un moment où le patriotisme exige de nous tous tant d'abnégation, n'ont-elles pas été pour l'amour-propre de M. Grévy plus impérieuses qu'il ne convenait à son austère habitude du devoir? M. Grévy, on le soupçonne, a eu ses vues particulières. Va-t-il devenir républicain militant? saisira-t-il la direction de la gauche? On peut le supposer. En pareil cas, M. Grévy aura pris position entre M. Thiers et M. Gambetta : la république aura ses trois concurrents, et cet antagonisme peut changer plus d'une des probabilités de l'heure présente. Quant à nous, trois choses nous paraissent avoir été agréables ou honorables aux conservateurs, dans les suites de cet incident. D'abord, M. Grévy, malgré les regrets que le pays lui a donnés, n'a pas mis en péril la fortune de l'État en se retirant : il nous plaît de constater qu'il y a dans notre république un homme nécessaire et une providence indispensable de moins. Ensuite, l'Assemblée n'a pas cru devoir se prosterner devant sa présidence mécontente : elle a mieux ménagé sa propre considération. Enfin, M. Buffet a remplacé M. Grévy : son autorité morale, sa science parlementaire et son ferme libéralisme, son habile entente des affaires, son talent oratoire, sa sagesse politique, sont des garanties précieuses à l'Assemblée et au pays dans leur situation actuelle. Au demeurant, la démission de M. Grévy nous laisse un avantage décisif, au lieu d'un inconvénient ou d'un péril. Le vote de la majorité l'engage.

Après de graves débats, dont l'opinion publique s'était émue à l'avance, l'Assemblée a décidé d'allouer à la ville de Paris une indemnité de 140 millions et une autre de 120 millions aux départements, pour les dommages subis durant la guerre de 1870-71. Ce n'est pas nous qui nierons que les misères auxquelles on destine ces indemnités ne soient dignes de commisération : les pertes ont été lamentables, et on n'a pu les contempler sans attendrissement. Convenait-il d'en réclamer à l'État la réparation? Maintenant qu'on a satisfait à ce qu'on a cru un grand devoir de charité nationale, il faut qu'on examine cette question, non plus avec l'émotion d'une miséricorde toute patriotique, mais avec la raison sévère de l'homme d'État et du législateur. Cette question constitue, en effet, la matière d'un droit nouveau : qu'elle ne nous surprenne pas, à l'avenir, sans règles et sans lois ! Les plus rigoureux conviendront que les malheurs dont la guerre accable une population méritent un soulagement. Mais lesquels d'entre ces maux? quelle doit être la proportion? quelle part d'assistance l'État s'imposera-t-il dans les secours prescrits? comment la commune y contribuera-t-elle? quelles ré-

clamations faudra-t-il admettre parmi celles du particulier? et avant qu'on détermine ces divers points, ne sera-t-il pas utile de juger si l'indemnité est un devoir pour l'État, un droit pour le citoyen? On en conviendra encore : l'équité commande de ne pas laisser aux pays envahis, c'est-à-dire aux pays chargés de tout le poids de la guerre et couvrant les autres, le fardeau de toutes les dépenses faites et la peine de tous les désastres éprouvés dans cet acte de la défense nationale. Mais ici encore il y a des doutes et des difficultés. Comment répartir les frais dans la mesure d'une juste solidarité? comment les reconnaître et les distinguer? Il est indispensable qu'une loi réponde à ces questions, questions nées de sentiments soudains et d'opinions nouvelles dans l'histoire de la guerre contemporaine. Cette loi sera délicate : il importe pourtant d'en prévoir le besoin. Quoi qu'en pensent les juristes, il nous semble que la politique et la philosophie, tout à la fois, invitent à ne pas considérer l'indemnité comme un principe général et nécessaire. Pour nous, nous ne voudrions pas qu'une telle notion pénétrât dans l'esprit public, et qu'ainsi l'on pût dire : « Moi, particulier, je sais que ma maison, mon mobilier, mon bétail, ma récolte, l'État me rendra, le lendemain des hostilités, tout ce que j'aurai perdu. — Moi, commune, je sais que toutes mes dépenses de guerre, l'État, la paix une fois conclue, m'en donnera l'exacte compensation. » — Non, il ne faudrait pas qu'au jour terrible où la France aurait à reprendre les armes, chacun de nous eût l'assurance que l'État sera le grand réparateur de tous nos dommages : une telle quiétude pourrait être pernicieuse à notre pays.

Ce principe de l'indemnité obligatoire, prenez-y garde : il ne sied qu'aux socialistes de conférer à l'État le soin charitable des fortunes privées; et c'est le propre de tous les peuples qui s'abâtardissent, comme on en eut l'exemple à Rome, que de ne plus voir dans l'État qu'un ministère d'assistance publique. De plus, en décrétant que l'État a le devoir d'indemniser de la guerre ceux dont elle endommage la propriété, on ôte à la nation l'énergique souci de son intérêt, on la rend moins jalouse de ses affaires, parce qu'on diminue pour le citoyen le péril des résolutions publiques dont dépend sa destinée. On le dispose aussi à moins bien défendre la communauté nationale, parce qu'il se sent mieux garanti individuellement : on amollit donc sa force et sa virilité. Il est dangereux partout que l'État dispense trop de grâces et de bienfaits; car plus on permet de demander au gouvernement, moins on laisse à faire au citoyen; mais combien le péril n'est-il pas plus grave dans un pays où la plupart des gens considèrent l'État comme une puissance distincte d'eux-

mêmes, comme une sorte de personnage abstrait et public, dont ils peuvent tout attendre ou réclamer? Et ce gouvernement, en lui assignant l'effrayant devoir des indemnités, on reporte tout entier sur lui le bien ou le mal de la guerre, on habitue davantage encore les populations à lui imputer la faute ou le mérite des événements : on isole et on aggrave sa responsabilité ; et ainsi, sous une charge plus pesante, il se trouve exposé à des catastrophes plus promptes et plus funestes. Il faut, d'ailleurs, nous le dire courageusement : en émoussant l'aiguillon de la souffrance nationale, on émousse dans plus d'une âme le ressentiment du patriotisme : qui ne sait pourtant que les douleurs des peuples leur deviennent des moyens de salut? Nous n'ajouterons pas que derrière la certitude d'une indemnité plus d'une lâcheté pourrait s'abriter, en temps de guerre, et plus d'une spéculation se préparer. Nous comprenons qu'à travers les premières larmes de la pitié publique, on n'ait pas entrevu toutes ces conséquences. Puisse-t-on s'occuper un jour de les prévenir! Il y a là une question à la fois intéressante pour la société et la patrie.

La ville de Paris va changer certains noms de ses rues. On admet volontiers qu'elle veuille pour désigner ses rues des noms qui survivent à nos régimes provisoires et à nos fragiles empires : c'est une bonne précaution que de choisir des enseignes qu'aux premières heures d'une émeute triomphante on ne soit pas tenté de jeter bas ; il serait plus sage encore de ne plus faire de révolutions : les noms du passé n'auraient plus alors rien de gênant ou d'odieux. On conçoit aussi que la municipalité de Paris veuille éviter les homonymes et les équivoques ; on ne lui reprochera pas de s'ingénier à trouver des mots faciles à la mémoire et aux lèvres : toutefois nous doutons que les noms de Camulogène et de Vercingétorix soient de ceux-là. On lui permettra encore de proscrire les noms des vivants : à ses heures, la popularité est courtisanesque, et d'autre part, l'adulation des courtisans n'est pas toujours populaire : pour ces deux raisons, effacez donc les noms des vivants, et laissez à l'équitable jugement de la mort le choix de ceux qui seront vraiment immortels. Soit, supprimez les noms de M. Pereire et de M. Haussmann. Nous accordons enfin qu'aux noms vulgaires, qui ne disent rien ou qui disent une bêtise, on substitue des noms qui parlent d'un service rendu ou d'une illustration française. Fort bien. Dans une ville qui, comme Paris, sert à la patrie pour y recueillir ses principaux trésors, mettez partout sous l'œil du citoyen ou de l'étranger des noms qui éveillent l'imagination de l'histoire et qui honorent la France; nous applaudirons : il y a vraiment avantage à remplacer le nom de la rue du Terrier-aux-Lapins par celui de Didot. Ornez vos rues de

nos grands souvenirs, en les décorant des noms de Lacordaire, Augustin Thierry, Tocqueville, Foy, Benjamin Constant, de Staël, Villemain, Vauvenargues, Le Nôtre, Sauvageot, Foyatier, Duban : nous vous en louons. Rappelez-nous Belfort, Phalsbourg, Bazeilles, Varize, Civry, Châteaudun : vous ne multiplierez pas trop ces noms qui, dans leur gloire funèbre, évoquent la vengeance de la patrie. Mais gardez-vous d'être intolérants et partiaux. Vous consentez à conserver le nom de la sœur Rosalie. Eh bien, avez-vous donc peur de tous ces autres noms chrétiens que vous méditez d'abolir? craignez qu'on vous soupçonne des délicatesses dont la Commune avait le scrupule pour les vocables de saints. La mémoire de Santeuil, le chanoine, paraît vous déplaire, et vous aimez mieux le nom de Halle-aux-Cuirs que le nom de cet homme d'esprit dont on chante encore les hymnes dans vos églises et dont les inscriptions sont encore visibles sur vos fontaines. Saint Antoine, à vos yeux, est damnable : vous voulez qu'on l'oublie pour Latude! Vous prétendez avoir horreur de toute dénomination politique, et vous maintenez le nom du Quatre-Septembre, vous adoptez celui de Charras! Il vous semble aussi que le nom de Marie-Antoinette, celui d'une victime qu'il y a honneur à citer par expiation de nos meurtres publics, sera bien remplacé par celui d'Antoinette! Voilà des caprices fort suspects. Mais dût-on vous les pardonner, comment vous céder tout ce que vous prenez ailleurs sur la gloire de la France? Quoi! Bayard, Henri IV, Napoléon, ces noms dont le peuple se souvient et que le monde connaît, vous oserez les rayer! Oubliez-vous que Bayard au moins sauva Mézières des Allemands, que Henri IV prépara l'abaissement de l'Empire, que Napoléon vainquit à Iéna la Prusse? Vous ordonnez d'enlever les noms de Mazagran, de Constantine et d'Isly, noms glorieux qui rappellent tant de sang français héroïquement versé; vous rejetez ceux de Magenta et de Solferino, comme si, dans vos rues mêmes, ils n'avaient pas jadis passé avec leurs drapeaux, applaudis de Paris entier, admirés de la France et craints de l'Europe, ces soldats de Magenta et de Solferino, dont vous allez ainsi violer le souvenir! En vérité, tout cela semble impie à notre patriotisme. La France malheureuse a besoin plus que jamais de tout son passé pour se consoler et reprendre courage. Laissez-lui donc, avec toute la variété de son génie et de sa fortune, la mémoire de toutes ses générations et la richesse de tout son héritage. République ou monarchie, laissez-lui sa grandeur tout entière. On ne défait pas l'histoire avec ces haines; on n'en refait pas les titres à volonté. Et puis un grand peuple doit, jusqu'au dernier soupir, rester enveloppé de toutes ses gloires.

Grâce à Dieu, la France, malgré la gravité de ses préoccupations politiques et nationales, garde le goût des plaisirs et des biens littéraires. La réception du duc d'Aumale à l'Académie française avait ce noble et salutaire intérêt ; et cet intérêt s'augmentait encore de la nouveauté du spectacle offert à la curiosité de notre siècle par ce fils de roi que l'Académie admettait dans sa célébrité et son égalité, qui venait à ce titre y trouver quelques-uns des plus beaux souvenirs dont ses ancêtres aient honoré notre histoire, et qui s'y présentait entouré de M. Guizot et de M. Thiers. Le duc d'Aumale a justifié par son discours le choix de ses confrères : on y a reconnu, ici la voix d'un patriote, là l'accent d'un orateur ou la parole d'un homme d'esprit ; le commencement et la fin de ce discours ont étonné, charmé, ému : c'est assez pour un académicien que d'avoir excité ce sentiment dans l'illustre compagnie, et d'avoir obtenu à pareil jour un si difficile succès. M. Cuvillier-Feury avait la joie de recevoir dans le duc d'Aumale un élève bien-aimé et de pouvoir publiquement parler de ses mérites. La sagace et fine critique de M. Cuvillier-Fleury a été louangeuse pour M. de Montalembert. Est-il besoin de dire que pour *le Correspondant*, tant de fois enrichi des dons que lui faisait le talent de M. de Montalembert, il y avait dans ces éloges quelque chose de particulièrement agréable et cher? et avons-nous besoin d'excuses en recomposant à cette occasion, avec les traits mêmes dont se sont servis le duc d'Aumale et M. Cuvillier-Fleury, l'image d'un homme que les lecteurs du *Correspondant* ont eu tant de raisons d'aimer et d'admirer ?

M. de Montalembert a dans son génie cet élan chevaleresque d'une race qui n'avait produit que des soldats et des héros : son inquiète activité ne sait pas se reposer ; il ira de lutte en lutte, marchant aux batailles les plus désespérées avec une fière intrépidité ; prodiguant sa vie aux débats les plus nobles de la religion et de la politique ; portant toujours dans un péril ou dans un autre, à la tribune ou dans la presse, les armes de sa parole et de sa plume, et ne les inclinant devant aucune des puissances de ce monde, ne les déposant jamais qu'aux seuls pieds de Dieu ; toujours prêt à l'attaque pour la défense ; plus jaloux de combattre qu'ambitieux de gouverner ; insensible à la peur, désintéressé, aimant la gloire passionnément ; et, pour tout dire, il est, avec la vertu de ce courage hardi et constant, grand orateur et grand chrétien. De bonne heure il a préparé son cœur et son esprit aux causes qu'il devait si généreusement servir : à peine adolescent, il a les pures et saintes passions de la foi, de la patrie, de la liberté et de l'amitié (comme l'atteste sa correspondance

avec son vieux camarade M. Michel Cornudet), et il mourra sans que la vie l'en ait désenchanté. Dès l'enfance, il travaille et lit sans cesse ; à l'exemple des hommes illustres du parlement anglais, il est lettré, et, comme eux, avant l'âge et l'occasion, il s'instruit de l'histoire de son temps, il s'exerce à l'art de parler ; comme eux, il entre jeune et d'un bond rapide dans la mêlée et dans la réputation. Le voici, dans les assemblées, parlant avec un visage calme, la voix haute, le regard limpide ; mais il a dans le discours la force qui remue et enlève ; il entraîne dans le large et vif mouvement de ses idées ; il emporte dans le flot abondant de son éloquence, flot agité, clair et tout brillant d'images. Tribun, s'il l'eût voulu ; improvisateur, quand il cédait au besoin de l'heure ou de son tempérament ; toujours et naturellement orateur, jusque dans ses entretiens privés et dans tous ses écrits. Il est plein de pensées, et son savoir ne le laisse manquer d'aucune richesse : tout à coup il a mis sous vos regards des vues neuves, des horizons lointains, des souvenirs perdus. Sa véhémence n'est jamais déclamatoire, ni sa facilité vulgaire ; il n'imite pas, il a son style. Écrivain, il anime ses livres au souffle d'une âme toujours émue et toujours capable d'émouvoir. Éloquent, il sait railler aussi ; mais en lui l'esprit sert l'éloquence : il en est la force la plus brusque et la plus légère ; ce n'est pas la malignité laborieuse, la moquerie apprêtée ; c'est le trait prompt, incisif, pénétrant, qui part d'une main indignée et qui frappe comme un coup d'épée. Ame également faite pour la rêverie et les sévères méditations, il avait le goût de ce qui est poétique et exact ; et son érudition n'était pas pesante à son imagination : il était avide de connaître, mais il avait le don de voir. Dans l'art, c'était un curieux délicat, surtout ami du beau dans sa sévérité chrétienne ; et jusque dans le culte idéal de l'art il combattait, en défendant du mépris et de la négligence les vieux monuments du moyen âge. A l'Académie enfin, « confrère affectueux et fidèle, » soucieux de ses devoirs, studieux de la langue, véritable académicien. Et quoi qu'il fît, ardent et infatigable, épanchant sa puissante nature dans mille travaux, mille affections, mille désirs.

Mais la qualité suprême de Montalembert, ce fut sa juste et tenace passion de la vérité. Il était sincère, il préférait le scandale au mensonge. Sincèrement, il voulait dans son pays la liberté et l'égalité, l'égalité fière, la liberté généreuse. Sincèrement, il aimait la religion et le bien, les défendant contre ses amis d'aujourd'hui, les saluant dans ses ennemis d'hier. Sincèrement, il jugeait mort dans le passé ce qui n'en pouvait revivre, ne songeant pas aux chimères des régimes impossibles ou des régimes inconnus. Sincèrement, il vantait parmi

les gouvernements celui de la grande et libre Angleterre, sans répudier la nouvelle loi sociale de la Révolution française. Sincèrement il résistait ou se donnait; et jusque dans les changements de son siècle ou de son opinion, sa sincérité ne changeait pas. Mais à cette sincérité, qui était la foi de son cœur, il joignait ce don exquis des belles âmes, l'indignation du mal. On l'admirait à le voir si intrépide en l'honneur des causes les moins populaires ; incapable de transiger avec sa conscience ; si indépendant que, voulant n'accorder de droits sur lui qu'à la vérité seule, il n'en donna jamais à aucun parti. Il méritait plus d'admiration encore, cet homme qui ne soutenait pas seulement la vérité envers et contre tous, mais qui souffrait si douloureusement des injures faites à la vérité. Dès le commencement de sa vie, il était l'orateur de toutes les libertés trahies et de toutes les nations malheureuses ; il allait chercher au delà de sa patrie tous les droits opprimés pour les glorifier devant la France et Dieu, pour les consoler de ses consolations vengeresses. Comme sa pitié frémissait de leurs tourments ! comme il sentait leur martyre ! quels cris sur ses lèvres, quelles dénonciations envoyées au monde entier, au ciel et à l'avenir, quand il apercevait en Irlande, en Pologne, en Italie, en Amérique, des victimes, des esclaves, des êtres terrassés ! Personne n'avait plus détesté les geôliers ou les bourreaux des peuples vaincus. Et cette horreur de la persécution, il l'éprouvait jusque dans le passé. Il était parmi nous, avec son éloquence, comme « le justicier du droit public, » et il l'était pour son temps, pour l'immortelle conscience humaine; il l'était en témoignage du bien contre le mal ; et ce mandat, il l'avait pris dans son cœur si tendrement chrétien, si vaillamment français.

Tels sont, d'après les portraits qu'en ont tracés le duc d'Aumale et M. Cuvillier-Fleury, l'âme, le talent, l'esprit et le caractère de M. de Montalembert : le personnage qu'ils nous ont montré sous ces grands traits est assurément, parmi les orateurs, bien digne des seize soldats de son sang tués sous le drapeau; et certes il a mérité une place parmi les figures les plus originales et les plus nobles de notre race. On pourra sans doute étudier mieux ou davantage dans M. de Montalembert l'écrivain, le catholique et l'homme privé : tout le reste de sa gloire est, dès ce moment, consacré dans les deux discours où il vient d'être célébré. Il a bien paru, d'ailleurs, que l'opinion publique ratifiait ces jugements : la mémoire de M. de Montalembert, au lendemain de cette solennelle épreuve, a été tout entourée de respect et d'hommages; presque tout le monde a été équitable pour lui; il est entré dans la postérité, dans la renommée définitive. Quelques-uns se sont plaints qu'il n'eût pas le sens critique : autant lui reprocher d'avoir

eu l'imagination et la sensibilité, c'est-à-dire toute son éloquence. Quelques-uns ont feint de ne pas apercevoir dans la vie de M. de Montalembert l'unité de la pensée et du sentiment : quoi ! cette unité n'est-elle pas visible dans ce constant amour du bien religieux et social, qu'il n'a jamais voulu servir et défendre qu'avec la liberté? Quant aux positivistes qui ont souri en remarquant que M. de Montalembert a dévoué son génie à des causes perdues, que leur dirons-nous? Oui, M. de Montalembert a combattu sans espoir pour des idées de justice et de charité auxquelles manquait la force des armées et auxquelles peut-être manquera toujours la fortune. Mais le fait n'est pas la loi; l'histoire a la vérité des événements, Dieu la vérité des principes. Dans le droit et pour le droit, il n'y a pas de causes perdues : combattre pour le droit, c'est remporter dans les âmes et souvent gagner pour l'avenir les victoires que ne permet pas le temps présent et que n'a pas permises le passé. Il ne faut pas sourire de ces protestations : elles sont pour l'humanité la voix de sa conscience ; si on ne les entendait plus, il n'y aurait plus d'avertissements contre les crimes de la violence : les générations désapprendraient de plus en plus à la maudire et à lui résister. Ah ! M. de Montalembert a été admirablement Français en se faisant ainsi le défenseur des causes perdues : la France, elle aussi, a eu plus d'une fois pour les nations ou les idées cette vaillance toute désespérée; et M. de Montalembert ne saurait être renié par personne dans une patrie qui, même au temps où elle n'était que la Gaule, faisait dire de ses enfants à un philosophe grec : « Ils ne peuvent supporter sans indignation le spectacle d'une injustice ! »

Si M. de Montalembert avait assez et trop vécu pour voir l'Alsace et la Lorraine réduites aux destinées qu'il pleurait chez la Pologne, l'Irlande et Venise, quels gémissements et quelles colères auraient grondé dans son cœur ! Mais cette âme confiante et forte, elle n'aurait pas fléchi dans le découragement; et s'il lui fût arrivé d'entendre à l'Académie, après tant de désastres et d'humiliations, ce cri poussé par un prince, valeureux petit-fils de Henri IV, ce grand cri de ralliement : « Espérance! » M. de Montalembert se fût levé pour applaudir, j'allais dire pour combattre. Ce cri nous convient bien à nous autres, Français malheureux, qui, de tous les peuples, savons et devons le moins désespérer. Est-ce effet d'une foi secrète, mise par Dieu au fond du génie audacieux et léger de la France, pour lui servir d'inspiration ou de consolation? est-ce retour merveilleux d'une force facilement renaissante et d'une richesse qui se renouvelle d'elle-même ? est-ce profit des sévères leçons que nous recevons de la fortune? est-ce vaillance et vanité à la fois? Peu importe. La

France espère, elle espère toujours. Ce sentiment, elle le gardait obstinément jusque dans les noires journées de la guerre de 1870 : même après les plus écrasantes défaites, la France croyait aux miracles de l'espoir. Combien de nous, même devant nos foyers pris par l'ennemi et d'où nous chassaient ses soldats, combien de nous se disaient encore : « La France a souvent paru condamnée à disparaître d'entre les nations : après le traité de Verdun, après Azincourt, le lendemain de l'assassinat de Henri III, après Utrecht, après Waterloo, on l'a crue déchue ou près de périr ; mais blessée et abattue, elle s'est toujours relevée ; aucun peuple moderne n'a été frappé de coups plus cruels et plus nombreux, aucun n'a plus tôt redressé ses drapeaux, ressaisi son épée, reconquis ses frontières ; et plus d'une fois même, après ses malheurs, la France a su ajouter à sa vieille gloire, à son ancienne puissance. Ce destin, elle l'aura encore. Reprenons donc courage : toute cette histoire nous y convie. Reprenons courage ; soyons patients, espérons, et en même temps qu'à l'espoir, confions au travail le soin de l'avenir ! » Ces exhortations que nous nous adressions alors dans une tristesse si sombre, notre patrie peut aujourd'hui les répéter avec plus d'assurance déjà. Mais en recueillant ce cri d'espérance, puissent les hommes de bonne volonté comprendre unanimement que l'espoir d'un peuple n'est rien, rien qu'une illusion, sans l'effort et la constance, sans le sacrifice et l'union !

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

MAISON GOUJON-DIARD

SPÉCIALITÉ DE PAROISSIENS, LIVRES DE MARIAGE ET DE PIÉTÉ

A. SAUTON, LIBRAIRE, 41, RUE DU BAC, 41

LIVRES RELIÉS

POUR LA

PREMIÈRE COMMUNION

Cette Notice est extraite du Catalogue complet de la Maison, qui est adressé *franco* sur demande.

Actions de grâces pour la communion, in-48 avec grav., chagrin, tr. dor. ou rouge . . . . 4 fr. »
Chagrin poli, ornements dorés sur les plats, tr. dor. . . . . 6 fr. »
Chagrin poli, dentelle sur les plats, tr. dor. marb. . . . . 7 fr. »

Avis spirituels pour la sanctification des âmes. — Nouveaux avis faisant suite. — Avis pour les âmes qui aspirent à la perfection. 3 vol. in-12, maroquin rouge ancien, g. moire, dentelle intérieure, tr. dorée marb., renfermés dans une boîte . . . . 65 fr. »

Baunard (l'Abbé). — Livre de première communion et de la persévérance.
In-18 carré, chagrin, tr. semée, dentelle intérieure. . . . . 12 fr. »
Maroquin poli, g. papier, dentelle intérieure, tr. dorée . . . . 18 fr. »
Maroquin poli, g. moire, dentelle intérieure, tr. dorée. . . . . 22 fr. »

Bible (la) de Royaumont. Gr. in-8, fig., texte encadré, 1/2 chag., tr. dor. . 30 fr. »

Bibliothèque pieuse, contenant dans un étui : *Paroissien, Imitation de J.-C., Journée du Chrétien, Imitation de la sainte Vierge, Visites.* 5 vol. in-32, avec gravures et encadrements.
Chag., tr. dor. ou rouge . . . . 25 fr. »
Le même, chagrin poli avec dentelle, tr. dor.. . . . . 35 fr. »
Le même, mar. uni, g. moire, tr. dor. . . . . 60 fr. »
Le même, mar., filets sur plats, g. moire, tr. dor . . . . 70 fr. »
Le même, cuir Russie, ornements sur les plats, g. moire, tr. dor . . . . 80 fr. »

Bon Ange de la première Communion, par l'abbé Postel. In-12 avec gravures, chagrin, dentelle intérieure, tr. dorée. . . . . 12 fr. »
En demi-chag., plats toile, tr. dorée. . . . . 7 fr. »

Bonheur à la Table sainte, par M. l'abbé F. Esmonin. In-18 avec grav., chagrin, tr. dorée. . . . . 7 fr. »
Maroquin poli uni, g. moire, tr. dorée. . . . . 18 fr. »
Maroquin poli, ornements dorés, g. moire, tr. dorée. . . . . 22 fr. »
Cuir Russie, g. papier, tr. dorée . . . . 16 fr. »
Chagrin poli, dentelle sur les plats, g. moire, tr. dor. . . . . 15 fr. »

Le même, édition petit in-32.
Chagrin poli, dentelle sur les plats, tr. dorée. . . . . 11 fr. »
Mar. poli uni, gardes moire, tr. dorée. . . . . 18 fr. »
Mar. poli, dentelle sur les plats, gardes moire, tr. dorée. . . . . 20 fr. »
Cuir de Russie avec dentelles, gardes moire, tr. dorée. . . . . 20 fr. »

Bossuet (l'Abbé). — Livre de première communion. In-32, chagrin, tr. dor. 8 fr. »
Cuir Russie semé, tr. semée. . . . . 10 fr. »
Chagrin semé, tr. semée, fermoirs.. . . . . 10 fr. »
Chagrin poli, dentelle, g. moire, tr. dorée. . . . . 14 fr. »
Maroquin, dentelles ou fleurs de lys mosaïque, gardes moire, tr. dorée. . 20 fr. »

Bossuet. — Œuvres de formats et éditions différentes. (Voir page 27 du *Catalogue complet.*)

Bossuet. — Méditations sur l'Eucharistie, mises en ordre par le R. P. Fages. Edition de luxe sur papier vélin teinté avec encadrement, miniatures et

prières chromo. In-16, mar. rouge, ou cuir de Russie, g. moire, dent. int., tr. dor. marb. avec écrin. . . . . 75 fr. »

Le même, maroquin, lav. gardes moire, dentelle intérieure, tranche dorée marbrée, ferm. et garniture fleurs de lys en argent niellé. . . . . 125 fr. »

Bossuet. — Méditations sur l'Eucharistie, mises en ordre par le R. P. Fages. In-48 avec gravures, texte encadré, chagrin noir, tr. dor. . . . . 5 fr. »
Chagrin couleur, tr. dor. ou rouge. . . . . 6 fr. »
Chagrin poli, orn. dorés, tr. dor. . . . . 8 fr. »
Maroquin poli, g. moire, dent. intérieure. . . . . 10 fr. »
Maroquin poli, écusson, g. moire, tr. dor. marb. . . . . 12 fr. »
Maroquin poli, dentelle ou mosaïque, g. moire, tr. dorée. . . . . 13 fr. »
Cuir Russie, gardes moires, tr. dorée. . . . . 12 fr. »

Bossuet. — Méditations sur l'Évangile. Gr. in-8 avec portrait et grav. sur acier, demi-chagrin, plats toile, dos orné, tr. dor. . . . . 25 fr. »

Bossuet. — Méditations sur l'Évangile. 1 vol. in-12, demi-chag. Lav., plats toile, tr. rouge ou dor. . . . . 6 fr. »
Le même, chagrin Lav., tr. dor., dentelle intérieure. . . . . 13 fr. »
Le même, chagrin vert, filets fleurdelysés sur les plats, dos orné, dentelle intérieure, tr. dorée. . . . . 15 fr. »
Le même, maroquin rouge ancien, galerie et filets dorés sur les plats, dos orné, g. moire, dentelle intérieure, dos souple. . . . . 30 fr. »

Bossuet. — Les saints Évangiles, avec 128 compositions de Bida. 2 volumes grand in-folio, papier vélin, tiré à 500 exemplaires. . . . . 500 fr. »
Papier de Hollande, 150 exemplaires numérotés. . . . . 1000 fr. »
Les exemplaires sur papier de Hollande porteront imprimé en regard du titre le nom du souscripteur.
Cet ouvrage paraîtra dans le courant de mai prochain. — Un volume spécimen est à la disposition de notre clientèle.

Bourdaloue. — Pensées sur divers sujets de religion et de morale, précédées d'une Introduction par M. Silvestre de Sacy. 2 vol. in-12, chagrin plein, tr. dorée, renfermés dans une boîte. . . . . 30 fr. »

Bourdon (Mme). — Journée chrétienne de la jeune fille. 2 vol., demi-chag. Lavall., tr. dor. . . . . 12 fr. »
Le même, chagrin, tr. dorée, dentelle intérieure. . . . . 20 fr. »
Le même, maroquin poli, g. moire. . . . . 36 fr. »

Champeau (le R. P.). — Vertus et défauts des jeunes filles. 2 vol. in-32, chag. dent. intérieure tr. dorée. 14 fr. »
Le même, chag. bleu ou rouge, poli, g. moire, dent. int. tr. dor. . . . . 20 fr. »
Le même, mar. Lavallière, g. moire cerise, tr. dorée. . . . . 25 fr. »

Chapelets et croix, Cornaline, — Ivoire, — Nacre, — Corail, — Jaspe, — Améthyste, etc., etc., montés en argent.

Chevojon (l'Abbé). — Perfection des jeunes filles. 1 vol. in-12, avec gravures et prières chromo. Chagrin, tr. dor. . . . . 8 fr. »
Mar. poli uni, dentelle intérieure, tranche dorée marbrée. . . . . 16 fr. »
Mar. poli uni, dentelle intérieure, g. moire, tr. dor. marb. . . . . 20 fr. »
Mar. poli, ornements dorés sur les plats, g. moire, dent int., tr. dor. marb. 22 fr. »
Cuir Russie, g. moire, dentelle intérieure, tranche dorée marbrée. . . . 20 fr. »

Darboy (Mgr). — Les saintes Femmes. 1 vol. gr. in-8 avec gravures sur acier, chag. Lavallière, tr. dorée, dentelle intérieure. . . . . 35 fr. »
Le même, demi-chagrin, dos orné, tranche dorée. . . . . 25 fr. »

Divine auréole de l'enfance. — Leçons de l'ange gardien, pour la première confession, la première communion et la confirmation, approuvé par Mgr le cardinal Gousset. In-18, avec gravure.
Chagrin, tranche dorée. . . . . 7 fr.
Mar. poli uni, g. papier tr. dor. 13 fr.
Maroquin poli uni, g. moire, tr. dorée. . . . . 16 fr.

Doctrine et morale chrétienne, ou choix de morceaux tirés des Pères, précédée d'une Préface par M. l'abbé F. de Lamennais. 5 vol. in-32, demi-chagrin, tr. dor. . . . . 15 fr. »
Le même, chag., tr. dorée ou rouge. . . . . 30 fr. »

Dupanloup (Mgr). — L'enfant. — La femme studieuse. — Le mariage chrétien. 3 vol. in-16, texte avec encadrement de couleur, renfermés dans une boîte, demi-chagrin, tranche dorée ou rouge. . . . . 21 fr. »
Chagrin poli, tranche dorée, dentelle intérieure. . . . . 40 fr. »
Maroquin, gardes moire, tr. dorée marb. . . . . 70 fr. »
Maroquin rouge ancien, dentelle sur les plats, g. moire, tr. dorée marbrée. 80 fr. »

Écrin des dames composé des volumes suivants de Mgr Landriot : *La Femme forte. — La Femme pieuse. — Conférences aux dames du monde.* Ensemble 5 vol. in-12, chagrin Lavallière, dent. intérieure, tr. dor. . . . . 60 fr. »

Écrin des jeunes personnes, contenant : Sainte Thérèse, *la Prière.* — La Bouillerie, *l'Eucharistie et la Vie chrétienne* — Fénelon, *Direction chrétienne.* — Saint François de Sales, *la Vie parfaite.* 4 vol. in-16 réunis dans un étui, 1/2 chag., tr. dor. ou rouge . . . . 24 fr. »
Chag poli bleu, tr. dor., dent intérieure. . . . . 45 fr. »
Chag. poli bleu, g. moire, tr. dor., dent. intérieure. . . . . 60 fr. »
Maroquin Lavallière, poli uni, tr. dorée marbrée. . . . . 70 fr. »
Maroquin rouge ancien, filets et fleurs de lys, mosaïque sur les plats, gardes moire, dentelle intérieure, tr. dorée marbrée. . . . . 100 fr. »

Écrin des Enfants de Marie composé des volumes suivants : Champeau, *Vertus et défauts des jeunes filles,* 2 vol. — *Lettres choisies de saint François de Sales,* 1 vol. — *Introduction à la vie dévote,* publiée par Vernhet, 1 vol. Ensemble 4 vol. in-32, chag. poli, gardes moire, tranche dorée,. . . . . 40 fr. »
Le même, avec gravures, mar. poli, g. moire, dent. int., tr. dor. . . . . 50 fr. »

Entretiens devant le Saint-Sacrement, augmenté des prières pendant le salut. 1 vol. in-32, chagrin, tr. dorée ou de couleur.. . . . . 5 fr. »
Chagrin semé, tr semée. . . . . 8 fr. »
Cuir Russie semé, tr. semée. . . . . 8 fr. »

Grand jour approche (le), ou lettres sur la première communion, par Mgr Gaume. In-18 avec gravures, chagrin, tr. dor., dent. intérieure.. . . 5 fr. »

Griffet (le P.) — Prières chrétiennes, composées pour la princesse de Condé. (Dédiées à Mme la duchesse de Berri.) In-32, chagrin, tr. dorée. . . . . . 5 fr. »

Chagrin couleur, tr. dorée. . . 6 fr.
Maroquin poli, g. papier, dentelle intérieure, tr. dorée. . . . . 15 fr.
Cuir Russie gardes papier, dentelle intérieure, tr. dorée. . 17 fr.
Cuir Russie semé, tr. semée. . 15 fr.

Guide de la jeune personne. — Recueil de prières par la baronne de L. 1 vol. in-12, texte encadré, cuir de Russie, semé, tr. dor. . . . . 22 fr. »
Le même, mar. poli, tr. dorée. 24 fr. »
Le même, chagrin, tr. dorée. . . . . 10 fr. »

Guide de la jeune communiante, par l'abbé Bataille. In-18 avec grav., chag. noir, tr. dor.. . . . . 4 fr. »
Chagrin poli, filets et fleurs de lys dorés sur les plats, dent. intérieure. . 8 fr. »
Chagrin poli, dentelle sur les plats, dos orné, dent. intérieure., tr. dor.. . 10 fr. »

Guide du jeune communiant, par l'abbé Bataille. In-18 avec grav., chag. noir, tr. dor. . . . . 4 fr. »
Chagrin poli, orn. dorés sur les plats, dentelle intérieure, tr. dor. . . . 8 fr. »

Herbet. — La sainte Table. In-12 demi-chag. plat toile. tr. dor. . . . . . . 6 fr. »
Le même, chag., dent. int., tr. dor. . . . . 12 fr. »

Images religieuses. — Prières chromo. — Emblème en Satin, Nacre et Vélin.

Imitation de Jésus-Christ, de différents formats et de prix divers.

Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle par l'abbé Lamennais. Gr. in-8 avec gravures, mar. vert, filets et riches ornements dor. avec mosaïque sur les plats, dos orné, gardes moire, dentelle intérieure, tranche dor. marb. 110 fr. »
La même, édition mar. rouge, riche dorure, à compartiment et dentelle sur les plats, dos orné, gardes moire, dentelle intérieure, tr. dor. marbrée. 100 fr. »

Imitation de Jésus-Christ, trad. par Marillac. Gr. in-8, imprimé en couleurs et or, publié par Curmer, reproduisant les plus beaux ornements des manuscrits du moyen âge, mar. rouge, doublé de moire . . . . 350 fr. »

Imitation de Jésus-Christ, trad. par Mgr Darboy. 1 vol. gr. in-8, avec gravures d'Overbeck, texte encadré de différentes couleurs, chag., tr. dor. . 40 fr. »
Le même, in-12, texte encadré, chag noir, tr. dor. . . . . 17 fr. »

Imitations et Livres de dévotion à la sainte Vierge de formats et prix divers.

Instructions choisies des grands prédicateurs sur les Épîtres et les Évangiles. 4 vol. in-12, demi-chagrin, plats toile, tr. dorée ou rouge. . . . . 24 fr. »
Chagrin avec filets dorés sur les plats, dentelle intérieure, tr. dorée. . . . 60 fr. »
Maroquin poli, filets à froid et motifs dorés, gardes moire, tr dorée marb. 112 fr. »
Les reliures pleines en chagrin et en maroquin sont renfermées dans une boîte.

Introduction à la vie dévote, en éditions différentes.

Journée du chrétien, de formats et prix divers.

LA BOUILLERIE. — L'Eucharistie et la Vie chrétienne. In-16 carré, demi-chag., tr. dor. ou rouge . . . . 6 fr. »
Chagrin, tr. dor., dent. intérieure. . . . . 12 fr. »
Chagrin poli, tranche dorée, gardes moire. . . . . 15 fr. »
Chagrin, filets et orn. dor. sur les plats, dos orné, dent. intérieure, tr. dor. 15 fr. »
Maroquin poli, gardes papier, tr. dorée. . . . . 18 fr. »
Maroquin poli, garde moire, filets et fleurs de lys, tr. dorée. . . . . . . 25 fr. »

LA BOUILLERIE (Mgr). — Méditations sur l'Eucharistie. In-18, chagrin, tr. dorée ou rouge. . . . . 6 fr. »
Le même maroquin poli, tranche dorée. . . . . 15 fr. »
Le même, cuir de Russie, tranche dorée. . . . . 18 fr. »
Maroquin poli, écusson, tr . dor., g. papier. . . . . . . 16 fr. »
Maroquin poli, fleurs de lys mosaïque, tr. dor. . . . . . 18 fr. »
Maroquin poli, écusson, g. moire, tr. dor. marb. . . . . . 20 fr. »
Maroquin poli, dentelle ou mosaïque, g. moire, tr. dor. marb. . . . . . 22 fr. »
Cuir Russie, g. moire, dent. intérieure, tr. dorée. . . . . . 20 fr. »

LACORDAIRE (le R. P.). — Œuvres. *Nouvelle édition.* 9 vol. in-8, demi-chagrin. Lavallière, plats toile, tranche dorée. . . . . 85 fr. »
Le même, 9 vol. in-12, demi-chag. Lav., tr. dor. . . . . . 55 fr. »
Le même, 9 vol. in-12, chag. vert, dent. int., t. d., renfermés dans une boîte. 120 fr. »

LACORDAIRE (le R. P.). — Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne. In-32 avec gravures, chagrin tr. rouge ou dorée, dentelle intérieure. . . 6 fr. »
Maroquin poli, gardes moire, ornements dorés sur les plats, tr. dor. marb. 11 fr. »
Cuir Russie, gardes moire, tr. dor. marbrée. . . . . 15 fr. »

Livre d'heures, avec un choix d'autres prières par Mgr Mislin, orné de 24 miniatures du quatorzième et du quinzième siècle et de riches encadrements chromo. In-12, mar. Lavallière, ou rouge ancien, gardes moire cerise, dent. intérieure, tr. dor. marb. . . . . 75 fr. »
Le même, avec fermoirs à jour en argent niellé. . . . . . . 100 fr. »

Manuel des Catéchismes, à l'usage de Sainte-Clotilde, de Saint-Ambroise, N.-D. des Victoires, Saint-Eugène.

Manuel des Catéchismes, à l'usage de Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Vincent de Paul, etc.

Manuel des Catéchismes, par Mgr Dupanloup.
Pour les différents genres de reliures de ces trois Manuels, voir page 22 du *Catalogue complet.*

Manuel de piété, à l'usage des élèves du Sacré-Cœur. In-12, avec gravures.

Chagrin, tr. dorée. . . . . . . 9 fr.
Chagrin, tr. semée. . . . . . . 10 fr.
Chagrin bleu ou rouge, tr. dor. 10 fr.
Mar. poli, orné, g. moire, tr. d. 22 fr.
Mar. poli, g. papier, tr. dorée. . 18 fr.
Mar. poli orné, g. papier, tr. dor. 20 fr.
Mar. poli, g. moire, tr. dorée. . 20 fr.

Manuel du chrétien de différentes éditions, voir page 17 du *Catalogue complet.*

MÉDITATIONS pour tous les temps de l'année. Chaque volume se vend séparément.

9 vol. in-32 dans un étui. . . . 9 fr.
Toile, tr. jasp. . . . . 15 fr.
Demi-chag., plats toile, tr. dor. . 25 fr.
Chagrin, tr. dorée ou rouge. . . 40 fr.
Chagrin orné, avec dent. ou écus. 50 fr.

Maroquin poli, dentelle sur les plats, dos orné, gardes moires, tr. dorée marbrée, avec gravures et prières chromo. . . . . 80 fr. »

Méditations à l'usage du clergé et des fidèles, pour tous les jours de l'année, par M. le curé de Saint-Sulpice. 3 vol. in-12, toile, tr. rouge ou dorée. . . 13 fr. 50
Demi-chagrin, plats toile, tr. rouge ou dorée. . . . . 18 fr. »
Chagrin plein, noir ou Lav., tr. rouge ou dorée, dentelle intérieure. . . . 30 fr. »
Chag. vert, filets fleurdelysés sur les plats, dos orné, dent. int., tr. dorée. . 39 fr. »
Maroquin rouge ancien, filets dorés, fleurs de lys mosaïque, gardes moire, dentelle intérieure, tr. dor. marbrée, avec grav., reliure genre Dusseuil. 75 fr. »

Mois de Marie de Bossuet. In-18 avec gravures.

Chag., tr. dorée. . . . . 5 fr.
Chag., tr. rouge semée. . . . . 8 fr.
Mar. poli, g. papier, tr. dor. . . 14 fr.
Chag. couleur, tr. dorée. . . . 6 fr.

Chag. poli, ornements dorés, tr. dor., dentelle intérieure. . . . . 10 fr. »
Mar. poli, filets ou fleurs de lys sur les plats, dent. intérieure, tr. dorée . . 16 fr. »
Mar. poli, g. moire, dentelle intérieure, tr. dorée. . . . . 18 fr. »

Mois de Marie, par Mgr Letourneur. In-32 avec gravures.

Chag., tr. dorée. . . . . 5 fr.
Chag., tr. rouge ou bleue. . . . 6 fr.
Chag. semé, tr. semée. . . . . 12 fr.
Chag., tr. semée. . . . . 7 fr.
Mar. poli, g. papier, tr. dorée. . 15 fr.
Cuir Russie semée, tr. semée. . 12 fr.
Cuir Russie, tr. dorée. . . . . 15 fr.

Mois de saint Joseph des enfants de Marie, par le R. P. Huguet. In-32, maroquin rouge, galerie dorée sur les plats, g. moire, dent. intérieure, tr. dor. 15 fr. »

Nouveau formulaire de prières, dédié aux enfants de Marie. In-18, avec gravures, chagrin, tr. dorée. . . . . 10 fr. »
Maroquin poli, fleurs de lys ou dentelle, gardes papier, dos souple, tr. dor. 20 fr. »
Chagrin poli, dentelle sur les plats, tr. dorée, dos souple. . . . . 15 fr. »
Cuir Russie, g. moire, tr. dorée marb., dos souple. . . . . 25 fr. »
Maroquin poli orné, gardes moire, tr. dorée. . . . . 22 fr. »

PERREYVE (l'abbé). — Lettres, 1850-65. In-12, avec portrait, demi-chagrin, plats toile, tranche dorée ou rouge. . . . . 7 fr. »
Chagrin, tr. dorée, dentelle intérieure. . . . . 11 fr. »
Maroquin, filets à froid, ornements dorés, tr. dorée. . . . . 25 fr. »

Recueil de prières. Andelarre, Fenoil, Flavigny, Gautier et Isoard. Voir page 18 du *Catalogue complet*.

SAINT FRANÇOIS DE SALES. — Lettres adressées à des gens du monde. Nouvelle édition, par S. de Sacy. In-12, chagrin, tranche dorée. . . . . 16 fr. »

SAINT FRANÇOIS DE SALES. — Traité de l'amour de Dieu, édition publiée par le P. M. Bouix. Grand in-8, avec gravures, texte encadré, chagrin vert, filets fleurdelysés sur les plats, dos orné, dentelle intérieure, tranche dorée. . . 35 fr. »

SAINT FRANÇOIS DE SALES. — La vie parfaite. 1 vol. in-16 carré. — L'Amitié, l'Humilité. 1 vol. in-16 carré. — Fins dernières. 1 vol. in-16 carré.
Chaque vol. demi-chagrin, tranche dorée ou rouge. . . . . 6 fr. »
Chagrin, tranche dorée, dentelle intérieure. . . . . 12 fr. »
Chagrin poli, gardes moire, tranche dorée, dentelle intérieure. . . . . . 15 fr. »

SAINT JEAN CHRYSOSTOME. — Œuvres complètes, traduites pour la première fois en français, sous la direction et avec la collaboration de prêtres de l'Immaculée-Conception de Saint-Dizier. 11 vol. très-grand in-8, avec portrait, demi-chag., tr. peigne. . . . . 110 fr. »

Sainte communion (la), c'est ma vie, par H. Lebon. 1 vol. in-18, chagrin poli, tranche dorée, dentelle intérieure. . . . . 6 fr. »
Le même, maroquin poli, tr. dorée, dentelle intérieure. . . . . 9 fr. »
Maroquin poli, g. moire, tr. dor. marb. . . . . 12 fr. »

SÉGUR (Mgr). — La piété enseignée aux enfants. In-12, avec gravures, maroquin rouge ancien, large dentelle, gardes moire, tr. dor. marb., dos souple. 25 fr. »
Le même, chagrin bleu, gardes moire, tranche dorée. . . . . 18 fr. »
Le même, chagrin, tranche dorée. . . . . 12 fr. »

Source du vrai bonheur. Recueil de lectures et de prières à l'usage des âmes pieuses, approuvé par le cardinal Gousset. 2 vol. in-18, demi-chagrin, tranche dorée ou rouge. . . . . 10 fr. »
Chagrin, tranche rouge ou dorée. 15 fr. »
Maroquin poli, gardes moire avec phot., prières chromo, tr. dorée. . . . 40 fr. »

Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ (le Nouveau), traduction avec notes par M. l'abbé J.-B. Glaire. Grand in 4, illustré de 58 gravures d'après les tableaux des grands maîtres, avec texte encadré, demi-chagrin, dentelle or sur les plats, tranche dorée. . . . . 60 fr. »
Maroquin rouge, riche dentelle à compartiments sur les plats, dos orné, gardes moire, dentelle intérieure, tranche dorée marbrée, dos souple. . 200 fr. »
Très-belle reliure.

Vies des Saints (les) illustrées en chromolithographie, d'après les anciens manuscrits de tous les siècles, publiées par P. Kellerhoven, texte par M. Henry de Riancey, planches et texte inédits. In-4, maroquin rouge ancien, filets sur les plats, g. moire, tr. dorée, dos souple . . . . 250 fr. »
Très-belle publication exécutée par Kellerhoven, l'artiste par *excellence* pour ce genre de travail.

Vies des Saints pour tous les jours de l'année. 2 vol. in-12, demi-chagrin, plats toile, tr. dorée. . . . . 10 fr. »
Le même, 2 tomes en un fort volume in-12 avec gravures, chagrin vert, filets fleurdelysés, dos orné, dentelle intérieure, tr. dorée. . . . . . . 16 fr. »

Vies des saints Pères et Martyrs, par Godescard. 1 vol. gr. in-8 avec grav., chag. Lavallière, tranche dorée. 40 fr. »

NEUF MÉDAILLES

APPAREIL GAZOGÈNE-BRIET

BREVETÉ

S. G. D. G.

SEUL APPROUVÉ

PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE



Au moyen du Gazogène-Briet, aujourd'hui si connu, on prépare soi-même, instantanément, et à frais très-minimes, de l'excellente Eau de Seltz, et diverses autres boissons gazeuses, telles que Vichy, Soda, limonade gazeuse, vin mousseux, etc.





SEUL ADMIS

DANS LES HÔPITAUX DE PARIS



APPAREILS BRIET

1	BOUTEILLE. . .	12 FR.
2	— . . .	15 —
3	— . . .	18 —
4	— . . .	25 —



POUDRES

Les 100 doses.

1	BOUTEILLE. . .	10 FR.
2	— . . .	15 —
3	— . . .	20 —
4	— . . .	30 —



MONDOLLOT FILS

Ingénieur-fabricant, à Paris.

FABRIQUE ET VENTE EN GROS

72, RUE DU CHATEAU-D'EAU

DÉPOT ET VENTE EN DÉTAIL

44, BOULEVARD BONNE-NOUVELLE

MAISON A LONDRES

13, Little James street, Redford Row.

LA QUESTION

DE

MONARCHIE OU DE RÉPUBLIQUE

DU 9 THERMIDOR AU 18 BRUMAIRE (1794-1799)

PREMIÈRE PARTIE

DU 9 THERMIDOR AU 13 VENDÉMIAIRE

(AOUT 1794 A OCTOBRE 1795)

Celui qui entreprend d'étudier la révolution française, problème fondamental, non-seulement de l'histoire moderne, mais de la politique contemporaine, est presque toujours attiré vers la Constituante ou vers le début de la Convention. Là se concentrent naturellement toutes les recherches des érudits, toutes les observations des publicistes. Dans les histoires générales, quand on franchit le 9 thermidor pour arriver à ces années qui se succèdent, à la fois ternes et désolées, agitées et vides, jusqu'au 18 brumaire, il semble que l'écrivain soit pris de fatigue et de dégoût. Le lecteur lui-même éprouve quelque chose de ce qu'on ressentirait en face d'un roman se traînant languissamment après la mort des personnages principaux. Il n'y a plus rien de cette émotion d'abord sympathique, ensuite inquiète et attristée, avec laquelle on a suivi le grand mouvement, débutant, plein d'espérance, par les cahiers de 1789, pour aboutir aux avortements de la constitution de 1791. Ce n'est pas non plus cet attrait d'épouvante qui faisait assister, haletant et bouleversé, aux effroyables drames de 1792 et de 1793. Tout est diminué, les événements et les hommes. C'était déjà descendre beaucoup, que de

passer de Mirabeau, ou même de Vergniaud, à Robespierre et à Danton. Qu'est-ce à la fin quand la scène, vidée par la mort, est livrée aux comparses, quand on est si bas que des Tallien ou des Barras sont devenus des personnages? L'historien, pour trouver alors quelque intérêt, est tenté de quitter la place publique et de se réfugier dans les camps. Il néglige la révolution politique qui finit, pour considérer l'empire militaire qui commence, trop souvent absorbé et ébloui par cette brillante figure du jeune vainqueur d'Arcole et des Pyramides, lui apparaissant, dans le ciel gris du Directoire, tout illuminée du soleil d'Italie et d'Égypte.

Mais quand on cherche surtout dans l'histoire du passé la leçon du présent, il faut savoir parfois résister à certains attraits et triompher de quelques répugnances. Dans quelle phase de la révolution rencontre-t-on le plus d'analogie avec la crise actuelle et par suite le plus d'enseignements utiles à méditer? Le mal dont nous souffrons aujourd'hui, est-ce donc comme au lendemain de 1789, excès d'espérance, confiance présomptueuse en soi-même et dans les événements, optimisme orgueilleux rêvant naïvement la réforme du monde entier, emportement d'un élan puissant, mais désordonné, qui dépasse immédiatement le but? Hélas! ne retrouverait-on pas plutôt quelques traits de notre état présent, dans cette France d'après Thermidor, exténuée de lassitude, usée par la révolution, désenchantée des illusions téméraires, mais aussi des aspirations généreuses, n'ayant guère appris à cette école de la souffrance, d'où l'on peut sortir meilleur ou plus mauvais, que l'égoïsme sceptique et frivole, vivant au jour le jour sans trop oser regarder devant soi, affamée avant tout de repos, de quelque prix qu'il faille le payer, mais n'ayant pas même l'énergie de vouloir se l'assurer elle-même, et l'attendant du dehors, proie inerte et passive à la merci de toutes les factions et de tous les aventuriers?

Ce serait une première raison d'étudier de plus près qu'on ne le fait ordinairement ces derniers actes du drame révolutionnaire. Il est une autre raison plus précise encore. La nation était à cette époque en face d'un problème constitutionnel, ayant plus d'un rapport avec celui qui nous est aujourd'hui imposé et que nous paraissons avoir tant de peine à résoudre. Au lendemain de la Terreur, comme de nos jours au lendemain de la guerre et de la Commune, la France, rendue à elle-même, se trouvait en république, plus par l'audace d'une faction que par la volonté nationale. La république était sans doute l'étiquette officielle; mais ce mot n'avait jusqu'alors couvert qu'une dictature, celle des hommes du 10 août, comme il devait couvrir — sauf les différences qu'il convient de ne pas méconnaître — celle des hommes du 4 septembre. Il fallait donc rempla-

cer le régime arbitraire, auquel les événements mettaient fin, par un gouvernement régulier et durable. Quel serait ce gouvernement? Serait-ce la république constitutionnelle? Serait-ce la vieille monarchie rajeunie par la liberté? Triompherait-on dans un cas des souvenirs de la Terreur, dans l'autre, de ceux de l'ancien régime? Fonderait-on, pour nous servir des expressions modernes, la république conservatrice ou la monarchie représentative? On sait ce qu'il advint. Après cinq années de tâtonnements stériles, de dissensions énervantes, de coups d'État et de défaillances, la France était à ce point dégoûtée du présent, elle désespérait à ce point de rien fonder dans l'avenir, soit avec la république, soit avec la monarchie, qu'elle acclamait comme un sauveur le César de fortune qui violait le parlement, muselait la presse, et se chargeait à lui seul des destinées du pays.

Pourquoi en a-t-il été ainsi? Par quels malheurs ou par quelles fautes a-t-on été empêché de faire la monarchie ou la république et réduit à se laisser choir dans le césarisme? La réponse à cette question a paru avoir en ce moment plus qu'un intérêt historique. Ce serait, sans doute, une exagération de voir une identité complète entre la situation actuelle et celle où l'on se trouvait de 1794 à 1799. Rien n'est puéril et faux comme ces rapprochements, quand on prétend les pousser trop loin. Il s'agit de raconter l'histoire sincère et vraie du passé, non de la plier arbitrairement aux nécessités d'une argumentation de politique contemporaine. Peut-être, cependant, reconnaîtra-t-on qu'il y a dans cette étude rétrospective sur un point trop négligé de nos annales révolutionnaires des enseignements profitables et, j'oserai dire, de graves avertissements pour tous.

I

La chute de Robespierre au 9 thermidor est une sorte de révolution de sérail, à laquelle demeurent étrangers l'opinion du dehors et les partis divers, girondin, constitutionnel, ou royaliste. C'est une querelle intestine survenue dans la bande qui s'était emparée de la France et la terrifiait depuis deux ans, une « brouillerie de famille, » dit énergiquement M. de Maistre. A peine la nation ose-t-elle même regarder la lutte, se gardant bien de se prononcer, tant qu'elle ignore de quel côté sera la victoire. Les assaillants sont quelques Montagnards amis de Danton ou d'Hébert, qui, se sentant menacés à leur tour, ont un mouvement d'audace désespérée. Ils ne songent nullement à rétablir un régime de justice ou de liberté. Pour plusieurs même, l'un des griefs contre Robespierre est qu'il

penchait vers l'indulgence et répudiait l'athéisme. Leurs noms évoquent des souvenirs non moins sinistres que ceux des vaincus. Ils en diffèrent seulement parce qu'ils sont plus médiocres et plus obscurs; Mallet du Pan, qui, de l'étranger, observe les événements, peut écrire : « Ce sont des valets qui ont pris le sceptre de leurs maîtres après les avoir assassinés. »

Mais, quand la nation voit le tyran vaincu conduit à l'échafaud, elle affecte de croire que du même coup la tyrannie a été détruite. Est-ce un malentendu sincère ou simulé? Quoi qu'il en soit, cette masse se trompe avec un tel ensemble, que les hommes de thermidor, surpris, se sentent aussitôt débordés. C'est un immense soupir de soulagement poussé par un peuple que la terreur oppressait. On court aux prisons, on monte sur les toits voisins pour crier : « Robespierre est mort! » Dans ces geôles, où le bourreau puisait chaque jour, et qui contiennent encore trois cent mille détenus, on s'embrasse en pleurant de joie. Bientôt les portes s'ouvrent. Le peuple — est-ce le même qui accompagnait la veille de ses hurlements les fatales charrettes ? — se précipite sur les prisonniers délivrés pour les serrer dans ses bras, et s'attendrit à la vue des familles retrouvant les parents qu'elles croyaient perdus. Les six cent mille suspects, fugitifs et travestis, vivant depuis plusieurs mois dans des transes continuelles, échappés au bourreau par des ruses qui semblent tenir plus du roman que de l'histoire, sortent de leurs cachettes, dépouillent leur déguisement. Il semble qu'après le silence de la Terreur, on entende un bruit étrange et nouveau. C'est comme le bourdonnement d'une nation qui subitement se reprend à vivre. Quelle joie de pouvoir marcher, causer, se réunir, voyager, sans craindre une dénonciation. On ne comprendra jamais, si ce n'est en prenant en quelque sorte sur le vif les témoignages contemporains, l'intensité de ce sentiment de délivrance, et quelle fut pour tout un peuple, après ces deux années étouffantes, l'impression délicieuse de cet air vivant et libre[1]. « On se mit à jouir avec une folle ardeur,

[1] « C'était un spectacle touchant, écrit Thibaudeau dans ses Mémoires, que cet empressement des citoyens à se rechercher, à se raconter leur bonne ou leur mauvaise fortune pendant la Terreur, à se féliciter, à se consoler... On semblait sortir du tombeau et renaître à la vie. Tous les liens sociaux brisés, tous les rapports politiques, se rétablirent... »

Un écrivain royaliste qui, comme plusieurs, avait échappé à la mort en se cachant sous l'habit du soldat, Lacretelle, était alors à Noyon, et il dépeint ainsi dans un volume de souvenirs intitulé : *Dix années d'épreuves*, l'effet produit dans cette petite ville par la nouvelle du 9 thermidor (p. 181) : « Il arrive enfin, le courrier tant désiré, et les mots qu'il a jetés sur son passage semblent avoir rendu la parole et la vie à tout un peuple pétrifié. Cette joie universelle est le plus sûr témoignage que Robespierre n'est plus. Le courrier a osé en donner l'assurance; qui

dit M. Quinet, du plaisir de n'avoir plus peur. » Au premier moment, on ne va pas au delà : on ne pense guère à la politique, surtout à la question de république ou de monarchie. Tout se résume en ces mots : la Terreur est finie.

Bientôt on ajoute : « Il faut chasser et châtier les terroristes; il faut se débarrasser de « la queue de Robespierre. » La presse bâillonnée n'attend pas qu'une loi lui rende sa liberté; elle parle dès qu'elle ne se sent plus menacée par la guillotine. Ce n'est pas pour soulever les questions constitutionnelles, c'est pour raconter avec une colère accumulée depuis longtemps ce que sont les Jacobins, ce qu'ils ont fait pendant ces heures de silence auxquelles ils ont condamné la France. Les journaux sont lus à haute voix dans la rue, aux clameurs indignées de la foule. Le titre seul indique la mission qu'ils se donnent[1]. Le chanteur des rues se met de la partie. Tous les soirs jusqu'à onze heures, devant le portail de Saint-Germain l'Auxerrois, Ange Pitou, narguant la police du milieu de la foule qui l'écoute avidement et l'applaudit avec fureur, ameutant avec des chansons et des plaisanteries le ressentiment populaire, débite de sa voix mordante des satires contre « les coquins, les septembriseurs, les filous, les badauds, les espions et toute la bande à Cartouche. »

Les provinces prennent courage ; elles envoient à la Convention de longues pétitions où elles dénoncent les monstrueux forfaits de ces proconsuls ivres de sang et de débauche, fous de dictature, qui, sur de plus petits théâtres, ont dépassé Robespierre et Saint-Just. Puis viennent les procès : procès des Nantais, du comité révolutionnaire de Nantes, de Carrier, de Fouquier-Tinville, de Lebon. La foule se presse au tribunal, pousse des rugissements de colère au récit judiciairement établi de ces férocités et de ces rapines. Ces

pourrait en douter? Bientôt on voit sortir des diligences et d'un grand nombre de petites voitures des hommes empressés de faire connaître avec détail un événement qui paraît la délivrance et la résurrection universelle. La foule s'accroît et l'ivresse redouble. Tous ces passants qui la veille s'éloignaient l'un de l'autre, avec tous les signes d'un effroi réciproque, se reconnaissent et s'apostrophent comme de vieux amis. On voit que la terreur, une fois sortie des âmes, ne pourra plus y rentrer. Découvre-t-on quelque vieux jacobin, on lui fait longtemps subir le supplice de l'allégresse commune. »

[1] *L'Observateur des groupes* (c'est-à-dire des clubs), *l'Observateur des Jacobins*. Et le titre des brochures que l'on crie dans les rues : *Coupez les griffes au parti féroce, le Cri de la vengeance, ou l'Alleluia des honnêtes gens, Donnez-nous leurs têtes ou prenez les nôtres, le Crime des Jacobins, l'Agonie des Jacobins, les Jacobins sont f...., et la France est sauvée Je ne suis plus jacobin, et je m'en f...., les Jacobins assassins du peuple, les Jacobins hors la loi, Pendant que la bête est dans le piége, il faut l'assommer*. Quelques-uns de ces titres sont si grossiers que nous n'osons les citer. Ils montrent que *le Père Duchêne* a fait école même chez ses adversaires.

longs témoignages, qui se succèdent pendant plus d'une année, font parcourir au public épouvanté les cercles de cet enfer encore mal connu. Les noyades de la Loire se gravent dans l'imagination populaire comme la légende de la Terreur. Tous sentent d'ailleurs que l'accusé n'est pas seulement le personnage subalterne dont on châtie justement les forfaits. L'accusé, c'est le parti tout entier, c'est le régime révolutionnaire lui-même. La foule accueille les condamnations aux cris de : « Vive la République ! » A chaque moment, c'est une occasion nouvelle pour le public de manifester l'horreur que lui inspirent les Jacobins. Un soir, au théâtre Montansier, un spectateur apostrophe son voisin : « Tu es l'assassin de mon frère ! » Au théâtre des Italiens, une jeune fille de dix-sept ans, mademoiselle de la Tour-du-Pin, s'écrie, dans une subite attaque de nerfs : « Les Jacobins, ce sont eux qui ont tué mon père et ma mère. Otez ce sang ! » Le théâtre joue d'ailleurs un rôle assez important dans cette réaction. Il faut se rappeler le succès de certaines comédies satiriques en 1848, pour comprendre l'effet produit par cette pièce vengeresse, que l'administration essaye parfois d'interdire : *Les Aristides modernes ou l'intérieur d'un comité révolutionnaire*. Le public reconnaît les types : Aristide, un voleur de mauvais lieu, que la révolution a fait sortir de Bicêtre, Scevola, le coiffeur, Caton, l'ancien laquais, appelé naguère Champagne, renvoyé par ses maîtres, et qui les a fait guillotiner. On les voit régner dans leur comité, étaler leur corruption, leur avidité, leur cruauté et leur ignorance grotesque. Mais au dernier acte, l'officier municipal, accompagné des gendarmes, pénètre dans ce tripot et arrête, au nom de la Convention délivrée par le 9 thermidor, ces fripons et ces assassins. Quels applaudissements à l'entrée des gendarmes ! Un sexagénaire, incarcéré pendant la Terreur, loue une loge pour assister à toutes les représentations. Il exulte, et s'écrie : « Oh ! comme je me venge de tous ces coquins-là ! » Le règne du gendarme et de la loi remplaçant celui des brigands et de l'arbitraire, voilà ce que l'on applaudit au théâtre, ce que l'on demande dans la vie réelle. Mais à cela se bornent les vues politiques de la réaction.

La « jeunesse dorée » personnifie alors assez bien ce mouvement d'opinion. Qu'est-elle? d'où vient-elle? que veut-elle? La nation n'est pas, à cette époque, tout entière à l'émotion produite par les souffrances des victimes, à l'horreur qu'excite la cruauté des bourreaux ; il y a aussi chez elle un désir ardent de s'amuser et de s'étourdir. Cette société, fille du dix-huitième siècle, frivole et corrompue, sans foi déjà avant la révolution, et maintenant sans culte et sans prêtre, éprouve le besoin, moins de racheter tant de fautes par la pénitence et la réforme morale, que de se dédommager des années que la Ter-

reur vient de faire perdre pour le plaisir. On comprendrait mal ce temps si on méconnaissait ce qu'a de complexe cet état des esprits, ce mélange de deuil et de joie, de ressentiment et d'oubli, d'exaltation et de légèreté, de pleurs et de rires. Dans les almanachs de prison qui sont alors à la mode, après les récits les plus pathétiques suivent les bouts rimés plaisants, les chansons érotiques, par lesquels quelque bel esprit a charmé les loisirs de sa détention. A côté du tribunal où l'on juge Carrier, de la Convention qui s'entre-déchire, des faubourgs muets et sombres où le peuple meure de faim, Paris redevient la ville du plaisir[1]. Il n'y a plus de salons; aussi se presse-t-on à des bals publics par abonnement, où les femmes, parées, plutôt que vêtues, de costumes romains ou mythologiques, valsent avec le premier venu. Les entrepreneurs de fêtes se font une concurrence effrénée; ce ne sont que décors, grottes, feux d'artifice, pantomimes. Les bals sont installés partout : dans des hôtels, des couvents, des églises. On danse aux Carmélites du Marais, au couvent des Carmes, encore tout chaud du sang de septembre, et jusque dans les cimetières. Au-dessus de la vieille inscription qu'on lisait encore sur la porte de l'ancien cimetière de Saint-Sulpice : *Has ultra metas beatam spem exspectantes, requiescunt*, un joli transparent rose annonce : *Bal des Zéphirs*.

Dans cette société frivole règnent quelques femmes d'une beauté éblouissante et de mœurs faciles : Madame Tallien, madame Rovère, madame de Beauharnais; elles encouragent la réaction, félicitent et récompensent de diverses manières les jeunes gens qui se vantent auprès d'elles de leurs exploits contre les Jacobins. Lacretelle rapporte qu'un jour madame Tallien fut si contente d'un de ses articles qu'elle lui permit de « baiser un bras digne de la Vénus du Capitole. » Mais, ajoute-t-il, « peu de temps après, je vis la même faveur accordée à un député montagnard converti, ce qui me fit revenir à moi-même. » La politique de ces gens est bien simple : ils s'inquiètent peu de la république ou de la monarchie; ils ne tiennent qu'à jouir librement. Ils en veulent surtout aux Jacobins de prétendre les ramener au régime du brouet et à la livrée du sans-culottisme.

A ce monde du plaisir se rattache la jeunesse dorée, dont on chercherait vainement l'origine dans un parti, surtout dans le parti royaliste. C'est madame Tallien qui donne l'idée de l'enrégimenter; c'est le journal de Fréron, l'ancien proconsul de Toulon, l'ami de

[1] Le jeune Bonaparte, alors inconnu, en est tout surpris. « Les voitures, écrit-il, les élégants reparaissent, ou plutôt ils ne se souviennent plus que comme d'un long songe qu'ils aient jamais cessé de briller... Les femmes sont partout... Aussi les hommes en sont-ils fous, ne pensent-ils qu'à elles, et ne vivent-ils que par et pour elles. »

Tallien, qui la convoque à venir défendre la Convention, et, dès le soir même, deux ou trois mille jeunes gens, appartenant au commerce, aux lettres, aux théâtres, aux écoles, aux bureaux des administrations, se réunissent au Palais-Royal, armés de bâtons et de cannes à épée ; ils portent le costume « à la victime » : habit carré et décolleté, cheveux pendant sur les côtés, coupés par derrière ou retroussés avec des tresses appelées cadenettes, pour rappeler la tenue des condamnés conduits à l'échafaud, souvent un crêpe au bras. Presque chaque soir, quand les Jacobins s'attroupent autour des Tuileries pour menacer les comités de la Convention, les jeunes gens se réunissent, entonnent le *Réveil du Peuple*, la « Marseillaise » de la réaction, et tombent sur les révolutionnaires le bâton à la main. Le plus souvent, ils sont vainqueurs et remènent grand train leurs adversaires jusque dans les faubourgs, aux applaudissements des bourgeois se mettant aux fenêtres pour rire de la déconfiture de ceux qui les ont fait si souvent trembler. D'autres fois, ce sont des expéditions plus retentissantes. On fait le siége du club des Jacobins : on défonce les portes ; on fouette les tricoteuses et on bâtonne les sans-culottes. Un autre jour on brise les bustes de Marat ; on brûle son mannequin et on en jette les cendres à l'égout. Le 13 germinal et le 1er prairial, les muscadins aident, le fouet à la main, à expulser de la Convention la populace qui l'a envahie.

Mais c'est toujours aux cris de : Vive la République ! vive la Convention ! Ces jeunes gens s'offensent d'être traités de royalistes, et disent dans une proclamation adressée aux habitants des faubourgs : « Vous vous rappelez que nous enlevâmes ensemble la Bastille et le repaire du tyran. Vous retrouverez en nous vos frères d'armes du 14 juillet et du 10 août. Ne laissons pas luire le moindre espoir pour la vigilante aristocratie. » Tel est, du reste, le langage général à cette époque. Les sections de Paris, celles qui donneront quelques mois plus tard, au 13 vendémiaire, le signal de l'insurrection, protestent, tout en demandant des mesures terribles contre les Jacobins, de « leur exécration pour la royauté et ses vils partisans. » Elles jurent « de vivre et de mourir pour la république une, indivisible et démocratique. »

Il est permis de croire que ces jeunes gens, ces bourgeois des sections parisiennes, ne sont pas au fond de bien chauds républicains, et n'ont pas si grand enthousiasme pour le 10 août. Ils croient, en parlant ainsi, arriver plus facilement au seul but qui leur tienne au cœur, châtier et expulser les jacobins. Ils aiment peu la Convention, mais ils se servent d'elle ; ils la méprisent aussi bien à cause de sa docilité présente que de sa violence passée, mais leur dessein est de la dominer, non de la détruire. De même pour la république ; il ne

leur paraît pas qu'il soit question ni qu'il y ait possibilité de la renverser; ils n'ont pas l'esprit assez libre pour réfléchir à ses chances de durée; ils lui demandent seulement de faire l'œuvre de réparation et d'épuration qu'ils désirent. Fort indifférents, en réalité, à toutes ces questions de forme constitutionnelle, leur reconnaissance et leur affection est acquise au régime qui satisfera leurs sentiments de justice et d'indignation. A la république de profiter, si elle le peut et le veut, de cette disposition des esprits.

C'est en tout temps une erreur trop fréquente chez ceux qui vivent dans ce qu'on appelle le monde politique, de croire tous les individus rigoureusement classés dans un de nos partis monarchique ou républicain. La masse, le plus souvent, n'appartient à aucun. Plus que jamais il en était ainsi à la fin de 1794 et au commencement de 1795. Les grandes déceptions rejettent encore davantage dans l'empirisme. Que restait-il d'ailleurs des partis eux-mêmes au lendemain de cette Terreur qui les avait tous disloqués, proscrits, décimés? Les opinions s'usent, les caractères se brisent au frottement et au choc des révolutions. C'était bien de cette société que l'on pouvait dire ce qu'écrivait Hoffmann dans son petit journal satirique *le Menteur*, l'un de ceux qui, sous le Directoire, feront la guerre la plus vive aux vieux révolutionnaires : « Un bonhomme disait : Je n'aime pas *le Menteur*, parce que je ne sais pas quelle est son opinion. Oh! bonhomme, tu ne le sauras jamais. Une opinion? Est-ce qu'on peut en avoir? Es-tu bien sûr toi-même d'en avoir une? »

II

Est-ce à dire qu'en dehors de la Vendée ou de l'émigration il n'y ait plus alors aucun royaliste? Ce serait une erreur. Seulement, à certaines heures, au lendemain de grandes fautes ou de persécutions terribles, les partis, humiliés ou intimidés, tout en ayant conservé leurs adhérents, ont perdu confiance en eux-mêmes, et n'osent plus se montrer. Les royalistes sont dans l'un de ces cas après thermidor. Ils sont encore « la classe sous le couteau. » Plusieurs des leurs sont enrôlés dans la jeunesse dorée, mais en qualité d'adversaires des Jacobins, non comme royalistes. Les concessions qu'ils se croient obligés de faire à l'esprit du moment les conduisent souvent fort loin. Un écrivain qui, après le 13 vendémiaire, sera condamné à mort par contumace sur accusation de conspiration monarchique, le futur rédacteur de *la Quotidienne*, M. Michaud,

insérait en 1795 dans *l'Almanach des Muses*, une pièce de vers qui se terminait ainsi :

Oh! si jamais des rois et de la tyrannie
Mon front républicain subit le joug impie,
La tombe me rendra mes droits, ma liberté.

Ducis, qui, au fond, était royaliste, sacrifiait sans plus de scrupule à la muse républicaine.

Tous les témoignages confirment le désarroi et le découragement complet des partisans de la monarchie. Ce ne sont pas seulement les républicains modérés qui constatent avec Thibaudeau « le discrédit extrême du royalisme. » Un agent de l'émigration, M. de Montgaillard, déclare dans les premiers mois de 1795 que « la situation des royalistes est pitoyable. » A la même époque, le plus clairvoyant des écrivains monarchiques, Mallet du Pan, admet qu'un tiers de la France voudrait le rétablissement de la royauté ; mais, ajoute-t-il, « les royalistes purs ne sont pas encore revenus de la terreur qui a frappé le royaume entier de léthargie ; ils sont, en général, dans une impuissance totale d'action et même de volonté. Nul personnage pour les rallier et les conduire. » Quant aux royalistes constitutionnels qui comprennent encore « une grande partie des bourgeois et des propriétaires de la campagne, » leur parti, privé de ses chefs est, toujours selon Mallet du Pan, « aussi dispersé et presque aussi insignifiant que celui des aristocrates. » Tous les partisans de la royauté lui paraissent donc encore dans la triste situation qu'il dépeignait ainsi quelques mois auparavant :

« Cette masse si nombreuse est abattue par l'effroi, par ses défaites, par le plus profond découragement ; loin d'être en état de rien oser, elle n'a pas même la pensée d'une résistance possible. Sa douleur est inerte et passive, elle appréhende de montrer ses souffrances ; elle ressemble aux nègres qui s'étranglent avec leur langue plutôt que de se plaindre, et la plupart cherchent leur sûreté dans la dissimulation ou affectent le civisme le plus outré... L'idée, l'image, l'habitude de la royauté s'effacent en raison de l'intervalle qui s'écoule depuis la destruction du trône, et en raison de la consistance que prend la république. On s'accoutume à regarder le retour d'un roi comme un château en Espagne ; *et de ce sentiment à une tendance naturelle vers le premier ordre de choses qui promettra paix et sécurité, la distance n'est rien.* »

Cette dernière idée préoccupe vivement Mallet du Pan et souvent il y revient ; on lit dans une lettre adressée par lui, le 1er novembre 1794, à l'abbé de Pradt :

« La masse commence à oublier qu'il y ait jamais eu un roi, *et une fois la paix faite au dehors et un régime doux au dedans, le peuple n'aura plus d'intérêt à désirer un autre ordre de choses*. Ceux qui y aspirent, étant sauvés des cachots et des guillotines, *se contenteront d'une mauvaise auberge, sans faire un pas pour atteindre un château où ils seraient beaucoup mieux logés.* »

Les royalistes peuvent-ils au moins compter sur les campagnes? Mallet écrit, en juillet 1795, dans une note destinée à Louis XVIII :

« Écrasées sous Robespierre, les campagnes respirent aujourd'hui, elles s'enrichissent de la misère des villes, elles font des gains fabuleux; un sac de blé paye au fermier le prix du bail d'une terre. Les paysans aisés sont devenus calculateurs, agioteurs, achètent des meubles recherchés, se disputent les ventes des biens d'émigrés, n'acquittent aucune imposition, se félicitent journellement de l'abolition de la dîme et des droits féodaux, et seront jusqu'au changement de cette prospérité, jusqu'au retour d'une nouvelle oppression, assez contents de leur sort pour *recevoir la république sans murmures.* »

Toutefois, Mallet du Pan ajoute avec une finesse d'observation dont l'expérience présente permet de sentir tout le prix : « Ils recevront la république sans y croire, car tout en aimant le régime actuel, ils pensent toujours qu'on reviendra un jour à un roi quelconque. »

Parmi les hommes modérés, sympathiques par origine et par goût à la monarchie constitutionnelle, presque tous ceux qui étaient mêlés activement à la vie politique se déclaraient pour la république. L'un des représentants arrêtés au 31 mai et qui passait généralement pour monarchiste, Lesage, le jour même où il reprenait possession de son siége, déclarait en son nom et au nom des autres proscrits « qu'ils feraient à la patrie le sacrifice des maux qu'ils avaient soufferts et qu'ils combattraient également le royalisme et le terrorisme. » Jugeant la monarchie impossible, ces députés se résignaient à la république pourvu que celle-ci devînt plus juste et moins violente. On comptait plusieurs de ces convertis ou de ces résignés sous condition dans la commission chargée de préparer la constitution républicaine de l'an III ; c'étaient avec ce même Lesage, Boissy d'Anglas, Lanjuinais. Ils travaillaient de bonne foi à créer, sous le nom de république, un régime viable. Boissy d'Anglas était choisi comme rapporteur, et dans son rapport il allait jusqu'à déclarer que le 10 août était « le principe de nos victoires au dehors. » Dans une autre occasion, il s'écriait à la tribune : « La royauté! ah! qu'ils sont coupables ceux qui voudraient persuader au peuple qu'elle pourrait diminuer ses peines et qu'il serait possible de con-

server avec elle quelque apparence de liberté !... Je ne crains pas le royalisme ; s'il se montre, il sera anéanti... Guerre aux traîtres qui voudraient ressusciter le terrorisme, la royauté ou le despotisme. » C'était parler selon le goût du temps ; il vaudrait mieux pour l'honneur de Boissy d'Anglas qu'il n'y eût pas si largement sacrifié. Mais qu'un tel homme ait cru nécessaire et prudent de faire ces sacrifices, n'est-ce pas un signe que le courant général, même parmi les modérés, n'était pas alors opposé à la république?

Les royalistes constitutionnels demeurés en dehors des assemblées, et par suite moins compromis dans les événements de la révolution, ne s'engageaient pas autant; toutefois ils considéraient sans mauvais vouloir et sans parti pris les conventionnels modérés qui travaillaient à organiser le mieux possible les institutions républicaines. L'un de ces royalistes, Lacretelle, en rend témoignage. Ses amis et lui n'avaient pas sans doute grande confiance dans la fondation définitive de la république, mais ils laissaient faire, dans l'impossibilité où ils étaient de faire eux-mêmes autre chose ; ils comptaient que la nouvelle constitution aurait au moins cet avantage, de les débarrasser de la bande qui avait trop longtemps opprimé et déshonoré la France.

Quelques-uns même de ces anciens constitutionnels, plus convaincus de l'impossibilité, ou en tout cas des périls d'une restauration, se ralliaient nettement à la république. Madame de Stael était du nombre. Au début de la Révolution, elle ne s'était jamais montrée républicaine ; bientôt même, au spectacle des événements, elle avait paru perdre ses illusions sur la constitution de 1791. Elle s'était offerte, en 1792, à aider la fuite de la famille royale. Retirée en Suisse après le 10 août, vivant dans un petit groupe d'émigrés, elle avait écrit une défense de la reine. Le 9 thermidor lui ayant ouvert les portes de Paris, elle y rentrait républicaine. La première, elle tenait salon chaque décade. On rencontrait chez elle des royalistes comme Lacretelle, des modérés comme Boissy d'Anglas, des conventionnels comme Chénier. Benjamin Constant, venu à Paris en 1795, jeune, mais déjà au fond très-désabusé, était l'un des habitués de ces réunions. Il se proclamait à cette époque « Tallieniste. » « Le salon de madame de Stael, raconte-t-il plus tard, se trouvait alors peuplé de quatre à cinq tribus différentes ; des membres du gouvernement présent, dont elle cherchait à conquérir la confiance ; de quelques échappés du gouvernement passé, dont l'aspect déplaisait à leurs successeurs ; de tous les nobles rentrés qu'elle était à la fois flattée et fâchée de recevoir; des écrivains qui depuis le 9 thermidor avaient repris de l'influence, et du corps diplomatique qui était aux pieds du Comité de salut public en conspirant contre lui. » Madame de Stael

employait sa merveilleuse éloquence et son prestige de femme célèbre à tenter de réunir toutes ces « tribus » diverses sur le terrain d'une république modérée dont les Daunou, les Boissy d'Anglas, et les Lanjuinais seraient les maîtres. Benjamin Constant saisissait l'occasion d'une attaque dirigée par quelque feuille jacobine, pour publier une lettre où il « donnait sa parole d'honneur que madame de Staël était républicaine. » C'était à ce groupe de néo-républicains qu'on pouvait rattacher Rœderer, ancien constituant, devenu en 1794 et 1795 rédacteur d'une feuille importante, le *Journal de Paris*. Il combattait vivement les Jacobins, et soutenait la jeunesse dorée. Mais ce qu'il réclamait de la Convention c'était « un gouvernement énergique, républicain sans populacité, *un gouvernement qui ramenât tous les royalistes de bonne foi*, ceux qui ne voulaient que la sûreté des personnes et des « propriétés. »

Pouvait-on prévoir que la France, délivrée au 9 thermidor, ne ferait pas plus mauvais accueil à la république ! Rappelez-vous comment cette république, dont l'idée même était absolument étrangère au mouvement national de 1789, a été imposée par la violence et l'audace d'une faction. Rappelez-vous comment, baptisée dans le sang de septembre, sacrée sur l'échafaud du 21 janvier, elle n'a été, suivant l'énergique expression d'un contemporain, qu'une « servitude agitée. » Rewbell, l'un des futurs auteurs du 18 fructidor, n'avouait-il pas à la tribune de la Convention que les Jacobins « avaient rendu le régime républicain si odieux, qu'un esclave courbé sous le poids de ses fers eût refusé d'y vivre? » Le premier mouvement de la réaction, quand elle peut librement éclater, ne va-t-il donc pas être d'emporter le régime au nom duquel tous les forfaits ont été accomplis et auquel semble associée la faction dont on ne veut plus ! Voici qu'au contraire la réaction à ses débuts ne s'en prend pas à la république. On l'accepte ou, tout au moins, on s'y résigne ; on y voit un moyen, le seul même qui semble alors à la portée de l'opinion, de combattre le terrorisme en quelque sorte sur son propre terrain. On est disposé, sinon par sympathie et confiance, du moins par nécessité ou par timidité, à laisser le temps à cette république de prouver qu'elle peut être un gouvernement sans désordre et sans arbitraire. Cette preuve faite n'eût peut-être pas suffi pour fonder à tout jamais la République en France. Mais elle eût sauvé son honneur, et désormais son nom n'eût pas été uniquement associé dans l'esprit des générations futures au souvenir de régimes révolutionnaires ayant passé stériles et destructeurs comme la tempête.

A ces dispositions de l'esprit public vraiment inespérées, on pourrait dire si peu méritées, comment vont répondre les hommes qui sont encore maîtres du pouvoir et qui se disent « les républicains? »

III

La surprise est grande chez les terroristes unis au 9 thermidor pour renverser Robespierre, de voir éclater la réaction, conséquence inattendue pour eux de leur victoire. En face de cette réaction, ils se divisent. Quelques-uns qui vont conserver le nom de Montagnards n'admettent pas qu'il puisse être seulement question de renoncer à la Terreur. Ils veulent réprimer ce mouvement d'opinion comme Robespierre l'aurait fait. Ce sont les plus forcenés ou les plus compromis, ceux qui sont liés au régime de sang par tempérament ou par crainte des comptes qu'il leur faudrait rendre : Collot d'Herbois, Billaud Varennes, Lebon, Carrier, Barrère sont les plus connus. Ils paraissent d'abord ne s'être même pas rendu compte de la révolution qui s'est accomplie dans l'esprit public. Ils continuent, non sans une sorte de naïveté, à parler le langage, hier officiel, devenu odieux aujourd'hui. A ceux qui demandent la clémence, ils croient fermer la bouche en invoquant l'autorité du « profond et judicieux Marat. » Ils répètent la vieille formule « la terreur à l'ordre du jour ; » on les interrompt et on leur crie : « la justice ! » Ils s'arrêtent ébahis comme si on leur répondait dans une langue morte dont ils auraient perdu le sens. Ils ne peuvent pas davantage entendre parler de liberté, surtout de liberté de la presse. « Il serait insensé, disent-ils, de la demander pour les aristocrates. Quant aux patriotes, ils n'en ont pas besoin puisqu'ils ont l'imprescriptible droit de crier aux armes contre les tyrans, et qu'ils seront toujours assez forts pour ne pas se laisser imposer silence par les aristocrates. » Cependant, la réaction grandit toujours. Les fidèles du terrorisme sont réduits à la défensive. Ils ne reculent que pas à pas. C'est avec une stupéfaction indignée qu'ils voient les prisons s'ouvrir, la législation de 1793 entamée, et surtout les poursuites commencées contre quelques-uns des leurs. « La révolution n'inspirera plus de confiance, s'écrie Collot; ce qui était bien l'année dernière sera un crime aujourd'hui. » Acculés, forcés, en quelque sorte dans leurs tanières, les anciens Jacobins apparaissent tout troublés par la rage et par la peur. Madame de Stael qui les a vus nous les dépeint « lisant leurs plaidoyers avec une figure pâle et nerveuse, allant d'un côté à l'autre de la tribune de la Convention comme un animal féroce dans sa cage. Étaient-ils assis, ils se balançaient sans se lever ni changer de place avec une sorte d'agitation stationnaire qui semblait indiquer seulement l'impossibilité du repos. » Enfin avant de succomber, ils veulent tenter un dernier retour offensif. « Le lion

va se réveiller, a dit Billaud Varennes avec un cri de bête fauve, déchirer ceux qui ont osé le braver, broyer leurs membres et nager dans leur sang. » Mais les émeutes de germinal et de prairial avortent et n'aboutissent qu'à la proscription des principaux Montagnards qui sont emprisonnés, déportés ou guillotinés. C'est un parti qui disparaît.

Parmi les vainqueurs de thermidor, à côté des fanatiques qui prétendent résister de front à la réaction, sont les habiles qui au premier moment croient pouvoir, en lui faisant sa part, l'exploiter à leur profit. On les a appelés les Thermidoriens : Fréron, Legendre, Chénier l'aîné, Merlin de Thionville, Lecointre, Barras, Bourdon de l'Oise, et le chef, le vrai type de cette bande, Tallien, ancien clerc de procureur, septembriseur, proconsul non moins impitoyable à Bordeaux que Collot à Lyon, incapable et vil, ayant toutes les corruptions, mais ni idées, ni principes, féroce souvent, mais trop vicieux pour être fanatique, plus cynique que passionné, altéré moins encore de sang que de pouvoir et surtout de jouissance et d'argent, joignant à une cruauté insouciante une sorte de facilité à jouer l'homme sensible qui lui donne parfois les apparences de l'humanité; tel est le personnage dont la popularité et la prépondérance vont être pendant quelques mois le signe le plus humiliant de la décadence de cette époque. Pas plus que les Montagnards, les Thermidoriens ne s'attendaient à la réaction ni ne la désiraient. Mais ils ont appris de Danton, dont ils sont presque tous les disciples, une sorte d'aisance sans vergogne à se plier aux circonstances et à tourner avec le vent. Ils n'ont pas plus d'embarras à délivrer les prisonniers après thermidor qu'ils n'avaient eu de scrupule en septembre à les égorger. Le passé ne les gêne ni ne leur pèse. Ils n'en ont aucun repentir, et presqu'aucun souvenir. Ils s'étonneraient que d'autres eussent meilleure mémoire.

Ils se séparent donc des Jacobins obstinés pour appuyer la réaction et, avant tout, s'appuyer sur elle. Ils croient pouvoir la satisfaire par des concessions qui ne les diminueront pas eux-mêmes; ils espèrent y trouver au contraire une force pour dominer leurs rivaux de la Montagne et régner sans partage. Ils descendent des hauteurs de la gauche pour s'asseoir en pleine droite. La rhétorique de la sensibilité remplace chez ces déclamateurs celle du terrorisme. On entend le boucher Legendre lui-même s'écrier à la tribune de la Convention : « Si je possédais des biens qui eussent appartenu à l'une de ces victimes, jamais je ne pourrais trouver de repos. Le soir en me promenant dans un jardin solitaire, je croirais voir dans chaque goutte de rosée les pleurs de l'orphelin dont j'occuperais l'héritage. » C'est d'ailleurs pour ces anciens Cordeliers, pour ces

blasés de la démagogie, une sensation nouvelle de se voir une sorte de popularité dans le monde des honnêtes gens, de mériter les encouragements caressants des belles aristocrates qu'ils rencontrent le soir dans quelque bal et d'être qualifiés pompeusement dans les chants de la jeunesse dorée de « législateurs humains, » dont on célèbre « la contenance auguste. » Ils se félicitent d'avoir si habilement sauvegardé leurs intérêts et leurs personnes dans cette redoutable liquidation du passé, et d'être, dans le partage qui se fait au sein même de la Convention, du côté des juges, quand il y avait si peu de raison pour les distinguer des accusés.

Ils trouvent bien que cette réaction va plus vite qu'ils ne s'y attendaient. Après le 9 thermidor, ils ont fait transporter solennellement la dépouille de Marat au Panthéon, ont proclamé que la proscription des Girondins avait sauvé la France, tant ils se doutaient peu que quelques semaines plus tard, l'opinion les obligerait à se démentir, à découronner Marat et à flétrir le 31 mai. Fermeture des Jacobins, désaveu de la constitution de 1793, poursuites contre les Montagnards, rappel des Girondins proscrits, toutes ces décisions ne sont prises qu'après de longues résistances des Thermidoriens. Mais ceux-ci cèdent quand la poussée devient trop forte, et même ils prennent alors l'initiative de la mesure qu'ils ont commencé par combattre, afin de s'en faire honneur vis-à-vis de l'opinion. Étrange et piteux spectacle que celui de cette assemblée qu'on se plaît souvent à entourer d'un prestige de grandeur terrible ! Après avoir été contrainte par la peur à se décimer, la voici réduite, toujours par la peur, à se renier elle-même. Épouvantée de voir se dresser contre elle les spectres de ses crimes et de ses hontes, tous ces revenants sanglants, — égorgés de septembre, guillotinés du tribunal révolutionnaire, noyés de Nantes, mitraillés de Lyon, — elle désavoue son passé, se confesse lâche pour diminuer sa responsabilité au prix de son honneur, flétrit comme des jours d'ignominie les dates sinistres qu'elle élevait naguère au rang des fêtes nationales, et croit apaiser la conscience publique en immolant elle-même quelques-uns des siens dont elle voudrait faire des boucs émissaires. Efforts impuissants, humiliation inutile! La Convention ne cesse de se faire craindre que pour se faire mépriser. Elle est sifflée au théâtre. « On discute moins à présent les crimes de chaque député, écrit, le 13 mars 1795, une Anglaise séjournant alors en France, que l'insignifiance de tout l'assemblage, et les épithètes de *tarés*, *usés*, *corrompus*, ont presque remplacé celles de coquins et de scélérats[1]. »

[1] *Un séjour en France de* 1792 *à* 1795, traduction de M. Taine.

Il fallait le cynisme des Thermidoriens pour se mouvoir à l'aise et porter la tête haute au milieu de toutes ces palinodies. Sans principes et sans convictions, ils ne pensent qu'à eux, à leur convoitise et à leur sécurité. Tant que la réaction ne paraît menacer ni l'une ni l'autre, ils ne brisent pas avec elle. Ils veulent bien que le régime soit changé à condition que le pouvoir reste entre leurs mains. Ils ne se font pas scrupule de passer des Jacobins aux muscadins, pourvu que ceux-ci leur assurent la continuation des avantages qu'ils devaient à ceux-là. Ils se résignent à laisser donner un coup de balai sur la vieille ordure révolutionnaire, si on leur garantit, pour nous servir d'une expression connue et cynique, qu'ils seront « du côté du manche ». Mais bientôt ils semblent s'arrêter, inquiets. Que s'est-il donc passé? C'est qu'ils ont vu se mettre en avant, dans la Convention, des hommes moins compromis, moins usés. Ils redoutent que ces hommes ne paraissent naturellement désignés pour être les chefs et les représentants du régime nouveau, de la république modérée.

Les députés de la Plaine n'avaient eu aucune initiative au 9 thermidor : ils avaient seulement prêté leur concours aux assaillants, quand la victoire leur avait paru certaine. C'étaient bien ces hommes au cœur pusillanime qui, interrogés sur ce qu'ils avaient fait pendant la Terreur, répondaient comme Sieyès : « j'ai vécu, » ne comprenant pas que leur honte était de n'avoir pas mérité de mourir. La chute de Robespierre elle-même ne leur a pas rendu tout de suite le courage. Pendant plusieurs mois, ils sont restés timidement et obscurément en seconde ligne derrière les Thermidoriens. Leur silence et leur humble réserve semblent reconnaître que le gouvernement, même devenu clément, appartient toujours de droit à l'oligarchie révolutionnaire. Cependant, avec le temps, ils s'enhardissent. L'impression est vive le jour où Siéyès reparaît à la tribune. Thibaudeau, Cambacérès, Durand-Maillane, Boissy-d'Anglas, suivent son exemple. Les Thermidoriens y voient des rivaux. Mais en voici de plus redoutables encore. Ce sont les cent et quelques survivants des Girondins et autres modérés proscrits après le 31 mai, auxquels on permet enfin de venir réoccuper leurs places. Les Tallienistes, qui sentaient le péril, avaient longtemps reculé devant cette mesure. Un sang plus énergique et plus pur est ainsi infusé dans la majorité de la Convention. Ces nouveaux venus supplantent les Thermidoriens dans la faveur du public. Celui-ci comprend d'instinct que les Lanjuinais, les Daunou, les Pontécoulant, les Larivière, ont plus qualité que Tallien ou Chénier pour réprouver la Terreur, dont ils ont été les victimes, non les complices. Leur autorité s'accroît chaque jour, et les révolutionnaires peuvent avec

jalousie et inquiétude en mesurer l'étendue, quand ils voient ces hommes, unis aux meilleurs esprits de la Plaine, composer la majorité de la commission chargée de rédiger la constitution, et se trouver ainsi désignés pour en diriger plus tard la mise en pratique.

Les Thermidoriens se demandent d'ailleurs s'ils ne sont pas menacés dans leur sécurité autant que dans leur pouvoir. Ils sont troublés, en reconnaissant que leur passé n'est pas aussi oublié qu'ils l'imaginent. En effet, à mesure que l'opinion voit grandir dans la Convention des représentants moins compromis, à qui elle peut remettre avec plus de confiance le soin de continuer l'œuvre entreprise après thermidor, la mémoire lui revient sur les antécédents de ces terroristes déguisés en champions de la justice et de la clémence; et avec la mémoire, un sentiment chaque jour plus vif de dégoût et d'éloignement. Ces hommes s'en aperçoivent, alors même qu'on ne leur fait encore aucun reproche direct. Ils sentent comme une réprobation vengeresse, invisible et muette, qui monte autour d'eux et les enveloppe. Ils essayent d'impudentes justifications. Madame de Stael, toute disposée qu'elle est alors à l'indulgence, en est indignée, et elle déclare que « ces apologies sont la plus incroyable école de sophisme à laquelle on puisse assister[1]. » Vainement les conventionnels, oubliant qu'ils sont accusés et non

[1] On pourrait faire un recueil de ces aphorismes et de ces métaphores avec lesquels les révolutionnaires prétendaient échapper à la responsabilité de leurs actes : « Un peuple qui a fait une révolution ne doit jamais regarder en arrière. » (Legendre.) — « Lorsque le vaisseau est à flot, on ne demande point par quelles manœuvres le pilote l'a sauvé. » (Clauzel.) — « L'architecte, en achevant son monument, ne brise pas ses instruments, ses ouvriers. » (Lindet.) — « Une révolution est un combat à mort... Les morts laissés sur le champ de bataille avaient-ils mérité de perdre la vie? A quelque parti qu'ils appartiennent, ils sont confondus et enterrés pêle-mêle. Tel est le sort de la guerre. » (Raffron.)

Mais le sophisme le plus curieux est peut-être celui de Carnot. C'est toute une théorie du mandat impératif qui doit être recommandée à nos démocrates modernes. D'après Carnot, les représentants doivent, non pas imposer leur manière de voir, mais énoncer la volonté du peuple, quand même ils seraient convaincus que le peuple se trompe. Or « le peuple peut se tromper, mais il n'est jamais coupable, car il agit sur lui-même. » La Convention, en faisant sous la Terreur des lois mauvaises, et qu'elle savait mauvaises, n'a fait que son devoir, parce que le peuple avait manifesté vouloir ces lois. Puis, le peuple éclairé a reconnu les vices de ces lois; la Convention, en les rapportant, a encore fait son devoir. « Tel est, dit Carnot, le principe irréfragable de la démocratie représentative. »

Ces sophismes, d'ailleurs, ont encore cours aujourd'hui, et les jacobins modernes entendent également innocenter — et innocenter au nom de la république — les hommes de la Terreur. Voici ce que, dans son dernier ouvrage sur le Directoire, écrit M. Michelet à l'occasion précisément des terroristes poursuivis après le 9 thermidor. « Que le monde crie contre eux, *ce n'est pas à la république de punir l'amour féroce, éperdu, qu'ils eurent pour elle.* Collot ne se reprochait rien. Il pouvait être accusé par les royalistes sans doute, *non par les républicains.* »

juges, prétendent-ils s'accorder eux-mêmes un pardon que leur refuse la conscience publique. « Ne nous reprochons ni nos malheurs ni nos fautes, dit Lindet, que nous est-il arrivé qui n'arrive à tous les hommes jetés à une distance infinie du cours ordinaire de la vie! » — « Votons l'oubli, » s'écrie un autre conventionnel[1]. L'opinion ne ratifie pas ce vote et persiste à ne pas oublier.

Ainsi ébranlés dans leur popularité présente, menacés pour leurs crimes passés, les Thermidoriens abandonnent peu à peu leur première tactique. Ce n'est pas un revirement brusque et opéré avec ensemble. Les uns changent plus tôt, les autres plus tard : ils sont déroutés et troublés. Il ne leur est plus possible, d'ailleurs, de revenir brutalement au terrorisme, l'élan est perdu et l'opinion, de son côté, a trop marché. Toutefois, à travers ces tâtonnements, il est facile de voir, au bout de quelque temps, que Tallien et ses amis s'éloignent définitivement de l'opinion modérée et qu'ils se rapprochent des Montagnards.

Ils cherchent à dissimuler le vrai motif de leur changement, ils parlent de république et de royalisme. Cela n'est pas sincère. Le royalisme, — on l'a vu, — n'est pas en cause dans cette première réaction après la chute de Robespierre. Les représentants modérés, dont l'autorité grandissante alarme tant les Thermidoriens, n'en veulent pas à la république; ils le déclarent formellement. Ils travaillent sincèrement à faire la constitution républicaine. Bien plus, quand il s'agit des émigrés ou des prêtres, ils s'associent, avec une triste condescendance, à toutes les violences révolutionnaires. Ils ont tellement peur d'être soupçonnés de royalisme, qu'aucun d'eux n'a le courage de faire entendre quelques paroles d'humanité en faveur de Louis XVII, cet enfant infortuné, qu'on laisse en ce moment même mourir de consomption et de mauvais traitements dans la prison du Temple. D'ailleurs, comme pour mieux montrer que c'est à la république modérée que les Thermidoriens en veulent sous le nom de royalisme, ils iront bientôt jusqu'à expulser de Paris madame de Staël, au moment même où celle-ci se brouille avec plusieurs de ses anciens amis, à cause de la trop grande ardeur de son néo-républicanisme.

Au fond, les Thermidoriens se soucient peu des institutions républi-

[1] « Depuis deux ans, disait, non sans une sorte de naïveté sincère, un député obscur, nous adorons le lendemain ce que nous avons brisé la veille; nous briserons demain ce que nous adorons aujourd'hui... Si nous voulions rechercher nos délits politiques, lequel de nous n'aurait pas à trembler?... Voulez-vous exercer une justice inflexible, alors hâtons-nous d'appeler des successeurs; car ces murs, qu'on fatigue de clameurs impolitiques et antisociales, ne renfermeront plus que des accusés, des accusateurs et des juges. »

caines ou, du moins, ils y tiennent seulement en tant qu'elles garantissent leurs intérêts personnels. Aucun d'eux n'aurait songé à se sacrifier pour sauver la république, et tous auraient sacrifié volontiers la république pour se sauver. Ils le montreront plus tard, au 18 brumaire. Déjà, à cette époque, s'il faut en croire Mallet du Pan, qui est en situation d'être bien informé, Tallien et Barras sont en négociations et en intrigues avec les royalistes, et leur première condition est toujours qu'on ne les recherche pas pour leur passé, et qu'on leur garantisse leur fortune[1]. « Les Thermidoriens dont Tallien est le chef, dit plus tard Mallet, dans une note rédigée pour l'empereur d'Allemagne, sont des hommes perdus, indifférents à tout système de gouvernement républicain ou monarchique, faisant de la révolution un trafic, et cherchant à tout prix leur domination et leur fortune. »

Le seul dessein que ces hommes poursuivent alors en se rapprochant des Montagnards, est d'opposer aux modérés l'union étroite et désormais permanente de tous les personnages compromis dans la révolution. Leur cri de ralliement c'est le meurtre du 21 janvier. Se sentant par là éternellement mis au ban des régimes honnêtes, ils s'allient pour empêcher de les établir. Ils reviennent sans cesse à cette date fatale, ils en sont comme obsédés. C'est, et ce sera, jusqu'au 18 brumaire, le grand argument de ceux qui veulent les rassembler dans une action commune, les détourner d'une concession, les déterminer à quelque acte de violence contre l'opinion. Déjà, peu de mois après la chute de Robespierre, un Thermidorien inquiet de la réaction, Thuriot, disait : « Oui, citoyens, en votant la mort du tyran, nous avons consenti à tout risquer, tandis que ceux qui n'ont pas coopéré à ce grand acte n'ont rien hasardé. » Quelques mois plus tard, un Montagnard, Dubois Crancé, fait écho à Thuriot : « Citoyens, s'écrie-t-il, il est une classe d'hommes en France pour qui vous êtes tous des terroristes ; car tous, vous avez déclaré le roi coupable de haute trahison. » La préoccupation maladive et inquiète de ces régicides éclate jusque dans l'affectation qu'ils mettent à faire célébrer à grand fracas, avec accompagnement de discours, de poésies, de serments de haines, de manifestations théâtrales, l'anniversaire du 21 janvier[2] ; ils

[1] *Mémoires et correspondance*, II, 120-121.

[2] La célébration de cet anniversaire sera l'une des grandes préoccupations du Directoire. A la dernière fête de ce genre qui aura lieu en 1799, le poëte Lebrun, en fort mauvais vers, exprimait assez naïvement le sentiment d'inquiétude qui était au fond de toutes ces réjouissances :

La voix d'un peuple entier n'est jamais criminelle,
Et nous le sommes tous, si Louis ne l'est pas.

s'imaginent étendre ainsi sur la nation cette tache de sang que, comme lady Macbeth, ils ne peuvent effacer de leurs mains. Ils surveillent le public d'un œil anxieux pour bien s'assurer qu'il devient leur complice par ses réjouissances. Rien n'est étrange comme la susceptibilité de ces esprits troublés. Les artistes du Conservatoire avaient été appelés, suivant l'usage, le 21 janvier 1795, à se faire entendre dans la salle de la Convention. Ils jouaient un morceau d'un caractère grave et recueilli. Des représentants interrompent, indignés : « Les musiciens, s'écrient-ils, ont-ils donc l'intention de déplorer la mort du tyran? » Gossec, le directeur du Conservatoire, s'excuse de son mieux : « Il avait seulement voulu, dit-il, exprimer les douces émotions qu'inspire aux âmes sensibles le bonheur d'être délivrées d'un tyran. »

On possède maintenant tout le fond de la politique du parti républicain pendant les années qui vont suivre, le secret de la lutte acharnée que cette aristocratie du régicide soutiendra contre l'opinion. Peu importe que la souveraineté nationale manifeste des volontés opposées; peu importe que l'intérêt de la république elle-même exige que le pouvoir passe en des mains moins compromises. Pour ces démocrates et pour ces républicains, le pays et la république ne sont rien ; mais, pour ces hommes à conscience trop chargée, le pouvoir est une place de sûreté qui les garantit contre la justice humaine. A l'opinion qui, au lendemain de la Terreur, consentait à oublier l'origine et le passé de la république, et se montrait prête à l'accepter pourvu qu'elle se séparât de la tradition et du personnel révolutionnaires, les hommes au pouvoir répondent que cette séparation est impossible et que la seule république est celle qui se fait un blason d'un nouveau genre avec l'échafaud du 21 janvier.

Avais-je tort de dire que tout est abaissé à cette époque? En 1789 et dans les années qui ont suivi, il y avait sans doute, chez les révolutionnaires bien des erreurs, des idées fausses, des passions coupables ; mais au moins, dans cette terrible offensive contre la société ancienne, on voit un but poursuivi, des idées jetées en avant, la prétention de renouveler tout un monde. Après thermidor, les révolutionnaires n'ont plus de ces projets ni de ces rêves. Ce sont des gens pratiques et désabusés qui n'ont qu'une préoccupation : rester au pouvoir malgré l'opinion, et y rester non pour y appliquer telles doctrines, pas même pour y opérer tel bouleversement, mais uniquement pour jouir et pour être en sûreté. Voilà le dernier mot de cette orgueilleuse génération. De l'offensive, elle s'est réduite à la défensive, et quelle défensive! celle des parvenus qui ne veulent pas lâcher le bien mal acquis, celle des fripons et des assassins qui ont peur du gendarme et du juge.

IV

Le revirement des Thermidoriens ne pouvait intimider ni arrêter une réaction devenue, depuis quelques mois, beaucoup plus puissante et hardie. Il l'irrite au contraire et la provoque à porter plus loin et plus haut ses coups. L'opinion, combattue dans ses plus légitimes réclamations par les républicains et au nom de la république, n'était-elle pas poussée, contrainte en quelque sorte à s'attaquer à cette république elle-même? On n'est donc pas surpris de discerner au printemps de 1795, sept ou huit mois après la chute de Robespierre, les premiers symptômes d'un ferment royaliste qu'on aurait vainement cherché jusqu'alors. Ces symptômes apparaissent avec des caractères divers à Rouen, à Lyon, dans le Midi. On voit se mêler au mouvement parisien et y prendre une part de jour en jour plus active et plus importante, des hommes dont le nom a une signification nettement royaliste : Pastoret, Vaublanc, Delalot, Quatremère de Quincy. Dans la presse, ce n'est plus comme au lendemain du 9 thermidor, l'*Orateur du peuple*, de Fréron le Thermidorien, qui donne le ton à l'opinion. Cette feuille est dépassée, éclipsée par des journaux nombreux, brillants, souvent passionnés, dans lesquels écrivent des monarchistes de la valeur de Fontanes, La Harpe, Martinville, Bertin de Vaux, Bertin d'Antilly, Lacretelle jeune, Michaud, Richer de Serisy, Hoffmann, Fiévée. Quelques-uns des muscadins de la jeunesse dorée se mettent à porter, non plus seulement l'habit « à la victime » qui était une protestation contre l'échafaud, mais l'habit gris à revers avec collet vert ou noir, qui est l'uniforme des chouans et semble une protestation contre la république. Au mois d'avril, le bruit, alors inexact, se répand que la Convention va se dissoudre. Les passants se saluent dans les rues par ces mots : « Nous voilà quittes; ils s'en vont les brigands! » — « Les gens, écrit à cette époque un témoin, sautillaient et caracolaient comme incapables de contenir leur satisfaction. On ne parlait de rien que du « petit » (le jeune Louis XVII) et des nouvelles élections; j'observai avec plaisir que tout le monde était d'accord pour exclure tous les députés actuels[1]. » Un rapport de police constate « que le 12 juillet, au Théâtre des Arts, le passage de la tragédie de *Phèdre*, où il est fait allusion aux princes malheureux qui ont été punis injustement, a été applaudi trois fois de suite et a produit un effet

[1] *Un séjour en France de* 1792 *à* 1795, p. 271.

étonnant. » Dès le mois de mars, Rewbell exprimait à la tribune ses inquiétudes : « Il faut, disait-il que la Convention connaisse l'état actuel de l'opinion à Paris. On dit beaucoup que le cri de : Vive la république ! est entendu avec indifférence dans nos théâtres. En même temps, dans les rassemblements qui se forment chaque jour à la porte des bouchers et des boulangers, on insinue que cet état de disette durera tant que nous n'aurons pas la constitution de 1791. » En effet, ce n'est pas seulement dans la bourgeoisie que ce mouvement se produit, et au moment des insurrections de prairial et de germinal on a entendu sortir du milieu même du peuple révolutionnaire, ce cri étrange : « Donnez-nous un roi et un morceau de pain. »

Toutefois, en constatant ces symptômes d'un réveil royaliste, il faut se garder de les exagérer. Le sentiment dominant est toujours le besoin de se débarrasser des Jacobins. On a plus l'horreur du régime révolutionnaire que le désir de rétablir le roi. « Les monarchistes eux-mêmes, écrit Mallet du Pan, en août 1795, se défendent en ce moment contre la Convention pour échapper à la tyrannie beaucoup plus que pour refaire la royauté. » Les sections de Paris protestent toujours contre l'accusation de royalisme ; elles le font, il est vrai, avec moins de netteté que quelques mois auparavant. Elles se croient encore obligées de parler une sorte de jargon révolutionnaire, de rappeler « les baïonnettes des despotes, brisées au 14 juillet. » Après le massacre des émigrés de Quiberon, elles félicitent la Convention. « Le récit de ce triomphe, disent-elles, a électrisé nos âmes. » Quand elles attaquent les Jacobins, c'est, à les entendre, parce que ces Jacobins, « par un autre chemin, tendent aussi à l'anéantissement de la république. »

Quelle est, dans ce langage, la part de la tactique et celle de la sincérité ? Dans quelle mesure l'opinion modérée se partage-t-elle entre le monarchisme feuillant ou le républicanisme girondin ? A-t-elle même un parti bien arrêté ? Peut-être, s'il lui était possible de choisir sans effort, préférerait-elle la monarchie ; mais, fatiguée par tant d'entreprises, désenchantée par tant de déceptions, elle n'a pas assez de confiance dans les remèdes constitutionnels pour acheter aucun d'eux au prix d'une crise. C'est l'état que Mallet définira si bien quelques mois plus tard : « On préférerait généralement la royauté, si on pouvait, à son réveil, la trouver rétablie sans secousses et sans dangers ; mais la crainte de ces dangers et de ces secousses est mille fois plus forte que le désir de la royauté. » Aussi, en juillet 1795, le même écrivain met-il en garde Louis XVIII contre les illusions. Il l'avertit qu'il n'existe « aucun parti royaliste. » S'il y a du royalisme dans l'esprit public, c'est « un royalisme vague et incer-

tain, sans énergie aucune ; » il y a « éloignement pour toute insurrection dans le sens monarchique ; on est au désespoir, mais ce désespoir n'inspire aucun projet. »

Cet état de l'esprit public que constatait du dehors Mallet du Pan, ne devait pas échapper dans Paris aux esprits clairvoyants du parti royaliste et devait leur prouver combien il serait imprudent d'arborer ouvertement leur drapeau. Des journalistes, au fond presque tous monarchistes, qui, après thermidor, avaient entrepris la guerre contre les révolutionnaires, et dont l'influence croissait chaque jour, avaient l'habitude de se réunir dans une sorte de comité pour concerter leurs efforts. On trouvait sans doute dans cette réunion quelques-uns de ces esprits étroits et courts, voués aux opinions extrêmes, « ressource, comme l'écrit finement madame de Stael à Mallet du Pan, de ceux qui ne peuvent embrasser qu'une idée à la fois ; » prenant pour du courage en face de leurs adversaires, des violences provocantes et des témérités fanfaronnes qui n'étaient trop souvent au fond qu'une faiblesse intéressée et complaisante pour les passions de leurs lecteurs, plus occupés de se faire un petit renom de coterie en flattant ces passions que de ne pas compromettre les intérêts de leur cause, d'autant moins embarrassés du reste de leurs thèses absolues, que, se bornant à écrire, ils ignoraient cette responsabilité de l'action qui fait comprendre la nécessité des tempéraments, et souvent même oblige à transiger. Mais, à côté d'eux, il y avait des esprits plus sages, plus politiques. Leur sentiment l'emportait, à cette époque, dans la réunion des journalistes. « Pour agir dans un concert parfait, rapporte l'un d'eux, Lacretelle, on avait pris la résolution de se borner à une ligue défensive contre la tyrannie perpétuée de la Convention. On ne produisait aucun projet politique. On évitait de s'expliquer sur la forme du gouvernement qu'il conviendrait d'adopter. » Les modérés persistaient dans cette sage tactique, malgré les imprudences des ardents. « Réclamer contre toutes les horreurs qui déshonoraient la Révolution, écrivait alors Lacretelle dans son journal, attaquer toutes les lois qui portent le caractère de l'injustice et de la barbarie, voilà mes principes contre-révolutionnaires ; faire des vœux pour une autorité forte et sagement balancée, détester l'arbitraire, me soumettre aux lois, n'attendre que du temps leur perfection, voilà mon royalisme. »

La préférence très-décidée de ces écrivains était sans doute pour la monarchie, mais, il ne leur avait pas semblé possible, au premier moment, de renverser la république. Ils se bornaient à poursuivre un redressement et une épuration de la législation, qui, dans leur pensée devaient toujours diminuer un peu la distance qui séparait

de la constitution monarchique. Plus tard, en voyant les révolutionnaires se refuser à satisfaire l'opinion, se cramponner au pouvoir et identifier la république à la tradition jacobine, ils comprennent que leurs adversaires rendent à la royauté quelque espérance d'avenir : mais ils voient aussi avec quels ménagements il faut agir, quel serait auprès de l'opinion le tort de ceux qui paraîtraient provoquer une crise, et comment, si la république peut être tuée, elle ne peut l'être que peu à peu et par les républicains eux-mêmes.

Toutefois, plus on va, plus, grâce à ces républicains, à l'irritation croissante qu'ils provoquent dans l'opinion par leur égoïste résistance, les chances d'abord si douteuses et si lointaines de la royauté, paraissent se fixer et se rapprocher. On se laisse aller à la monarchie, moins pour ses mérites propres, dont on ne parle guère, que par dégoût et fatigue des républicains, dont on parle beaucoup. Ce mouvement devient même à un moment si rapide, que les esprits les moins portés aux illusions dans le camp monarchique, croient presque toucher au triomphe. Mallet du Pan, qu'on a vu si désespéré il y a peu de mois, a, dans le cours de l'été de 1795, quelques jours de confiance, comme il n'en a pas encore connu et n'en connaîtra plus. Lacretelle, recueillant ses souvenirs, dit « qu'avec de la patience et de la circonspection, on serait arrivé certainement à la monarchie. » — Qui donc va arrêter cette œuvre des républicains travaillant avec tant de succès, à rétablir une royauté jugée tout à l'heure impossible? Ce sont des royalistes.

V

Souvent déjà le témoignage de Mallet du Pan a été invoqué dans le cours de cette étude. Il va l'être plus encore et en matière particulièrement délicate. N'importe-t-il pas dès lors de se demander le degré de confiance que mérite ce témoin? Mallet du Pan a été trop longtemps laissé dans l'ombre, et, quand il y a vingt ans, on a publié ses Mémoires et sa Correspondance, ils n'ont pas eu du premier coup le retentissement et l'autorité qu'ils méritaient. Aujourd'hui, on en comprend mieux la valeur. On voit, non sans surprise, sous le feu des événements, heure par heure, ce journaliste porter sur la révolution des jugements fermes et sensés, qui sont souvent les nôtres aujourd'hui, mais auxquels nous ne sommes arrivés qu'en passant par des alternatives d'imprécations aveugles ou d'exaltations béates, et, qu'après plus d'un demi-siècle d'expérience révolutionnaire, bien chèrement achetée. L'intérêt de cette lec-

ture est d'autant plus vif et plus poignant, que les conseils adressés par Mallet aux partis de cette époque, l'analyse sagace et douloureuse faite par lui du mal social d'alors, semblent s'appliquer à notre temps. Nous nous reconnaissons, hélas ! et, l'on dirait que ces écrits vieux de quatre-vingts ans sont un livre de politique contemporaine.

Génevois de naissance, Mallet du Pan était venu en 1783 à Paris ; il y rédigeait la partie politique du *Mercure*. En 1789, et dans les années qui suivent, demeuré journaliste, il combat à côté de ses amis du parti constitutionnel, Mounier, Malouet. Cet étranger, plus dévoué que bien des Français, ne quitte son poste périlleux qu'à la dernière extrémité, la veille du 10 août, et parce que la confiance de Louis XVI, l'a chargé d'une mission secrète auprès des cabinets européens. Retiré d'abord en Suisse, pourchassé plus tard par le gouvernement français et ne trouvant d'asile qu'en Angleterre, il travaille et lutte toujours, observant les événements, entretenant une vaste correspondance, publiant des brochures, des journaux, écrivant des notes pour les princes français ou les souverains étrangers, cruellement éprouvé par les échecs de sa cause, plus encore par les contradictions et les fautes de ceux dont il défend les intérêts, mais jamais vaincu par la mauvaise fortune; en 1800, il meurt d'épuisement, ne cessant d'écrire que quand la plume lui tombe des mains.

« Monsieur, qui vous a lu, vous estime, » lui écrivait, sans jamais l'avoir vu, M. de Maistre. En effet, la droiture de Mallet éclate dans tous ses écrits, comme dans sa vie entière. On aime à le voir relever le rôle que lui ont donné les événements par ce haut respect de soi-même, cette dignité modeste, mais ferme, cette indépendance si noblement susceptible. Il disait son avis tout haut, sans demander la permission à personne. C'est avec une sorte de fierté, parfois même de brusquerie bourgeoise et démocratique, qu'il servait la cause de l'aristocratie et des princes. « Autant que j'ai pu vous connaître en vous lisant, lui écrivait encore M. de Maistre, vous aimez à faire justice. » Se taire sur ce qu'il voyait, sur ce qu'il croyait vrai et utile, lui était insupportable ; c'est ce qu'il appelait le tourment du silence. Son indépendance était garantie par son désintéressement. Jamais il n'avait reçu de ces pensions dont étaient souvent gratifiés alors les hommes de lettres. « Louis XVI, a-t-il pu dire, m'honora de sa confiance, sans m'honorer jamais de ses bienfaits. » En France, il passait presque tout son temps dans sa famille, fréquentant peu les salons. Dans l'émigration, il vécut pauvre. Quand il mourut à Londres, ses amis durent se cotiser pour faire face aux frais de ses funérailles, et il fallut que le gouvernement anglais vînt en aide à sa famille qu'il avait laissée sans ressources.

Mallet n'est pas un philosophe, comme il y en avait tant alors, pliant les faits à des théories préconçues ; ce n'est pas à la façon de M. de Maistre, un de ces voyants et de ces prophètes pénétrant dans les desseins providentiels plus avant que dans les faits de ce monde ; ce n'est pas un de ces maudisseurs emportés de l'école de Burke ; c'est un observateur positif, sincère, clairvoyant et prévoyant : il recueille les faits et les juge au jour le jour. Formé à la vie publique au milieu des agitations de la démocratie génevoise, il joint au bon sens lucide et vaillant, qui est dans sa nature, une expérience des révolutions qui manque complétement à la génération française de cette époque. Il demeure toujours maître de lui-même en un temps ou presque tous les tempéraments ont comme des crises nerveuses, où tant d'hommes, même éminents et braves, perdent la tête et sentent leur cœur défaillir. Au milieu des illusions de 1789, il ne se laisse pas étourdir, il voit le péril et dénonce le stérile orgueil de ces élèves de Rousseau qui répudient l'histoire, méprisent les faits, et prétendent renouveler le monde, quand ils ne savent même pas réformer le gouvernement de leur pays. Dans l'épouvante et l'horreur de 1792 et de 1793, il ne déraisonne pas comme tant d'autres, et observe avec sang-froid. Après thermidor, il suit, d'un regard non troublé, les phases et les chances de la maladie, voit ce qui est, non ce qu'il désire, et dit ce qu'il voit sans s'inquiéter si cela plaît ou non. Du premier au dernier jour, sans faiblesse comme sans emportement, il mérite vraiment qu'on lui applique cette devise qu'il a inscrite sur un de ses ouvrages : *nec temere*, *nec timide.*

Tel est l'homme : qui pourrait dès lors contester l'autorité de son témoignage, surtout quand il s'agit, comme on est amené maintenant à le faire, de juger les royalistes ! Si quelqu'un en était tenté, il suffirait de lui rappeler ce que Mallet répondait lui-même, avec une fierté émue et spirituelle, un jour où quelques émigrés avaient voulu le récuser et le désavouer. « Au prix de quatre ans écoulés sans que je fusse assuré en me couchant de me réveiller libre ou vivant le lendemain, au prix de trois décrets de prise de corps, de cent et quinze dénonciations, de deux scellés, de quatre assauts civiques dans ma maison, et de la confiscation de toutes mes propriétés en France, j'ai acquis les droits d'un royaliste, et comme à ce titre, il ne me reste plus à gagner que la guillotine, je pense que personne ne sera tenté de me le disputer. »

VI

Le royalisme qu'on a vu pendant l'été de 1795, faire tout à coup des progrès si rapides dans l'opinion parisienne et qui semble presque toucher au succès, n'a aucune ressemblance, aucun lien avec celui de l'émigration ou de la Vendée. Par un sentiment de patriotisme qu'exaltent encore plusieurs-années de guerre glorieuse, il repousse toute complicité avec l'étranger. Par désir du repos, il redoute la guerre civile. Mais, avant tout, il ne veut pas de l'ancien régime. En se détachant de la république, il reste attaché à la révolution. L'ancien régime a laissé un souvenir tel que la Terreur elle-même n'a pu l'effacer. Il a en outre contre lui la coalition invincible des intérêts nouveaux créés par la révolution : intérêts des vassaux émancipés, des débiteurs libérés, des acquéreurs de biens nationaux, des soldats devenus officiers. Qu'on y joigne la susceptibilité inquiète de tous ceux qui se sentent, fût-ce seulement par leur adhésion silencieuse et inerte, une part de responsabilité dans les événements accomplis depuis cinq ans, et l'on comprendra que la France pourra abandonner la république, renoncer à la liberté, mais qu'elle ne retournera jamais à l'ancien régime, qu'elle repoussera absolument tous ceux qui voudront ou seulement paraîtront vouloir l'y ramener.

Mallet du Pan l'a compris dès le premier jour. « Il est aussi impossible, disait-il de refaire l'ancien régime, que de bâtir Saint-Pierre de Rome avec la poussière des chemins. » Au lendemain du 9 thermidor, quand il n'y avait encore aucun mouvement monarchique, il constatait que le royalisme pur, était sans force aucune à l'intérieur et que si un jour il y avait lieu d'agir contre la république, ce serait seulement par le royalisme constitutionnel, « placé comme intermédiaire entre les aristocrates et les républicains, servant de dépôt à toutes les conversions » et comptant encore, malgré tant de persécutions, de très-nombreux partisans. « Les racines cachées sous une grande surface, disait Mallet, repousseront de toutes parts au moment où la tyrannie républicaine s'affaiblira. » C'est en effet ce qui se produisait quelques mois plus tard, et le perspicace observateur définissait exactement alors le véritable caractère du royalisme parisien :

La majorité de la garde nationale est 89 (*Lettre du 9 juillet.*) — Les quatre-vingt-neuvistes dominent de plus en plus dans les sections. (*Lettre*

du 16 *août.*) — Les papiers publics vous peignent l'esprit qui anime les sections. Ce sont les patriotes de 1789, les amis des constitutionnels ralliés aux royalistes qui ont le bon sens de se serrer à eux et les républicains dégoûtés qui ont produit et dirigé cette impulsion... Rappelez-vous ce que je vous ai dit à Schaffouse de l'infaillible influence qu'allaient recouvrer les constitutionnels. (*Lettre de septembre* 1795.)

Tous les témoignages contemporains confirment celui de Mallet. Lacretelle et ses amis n'admettaient pas que la royauté pût se rétablir autrement que par une « impulsion de l'intérieur. » — « Le nouveau sentiment était spontané, dit-il plus tard, en rappelant les événements de cette époque, aucune intrigue de l'étranger ne l'avait fait naître. Rien ne se liait même aux projets des royalistes de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne. Le royalisme n'était pas à Paris comme en province une condamnation absolue de tous les principes de la révolution. » Mathieu Dumas, l'ancien membre de la droite à la Législative, activement mêlé au mouvement des sections, affirme dans ses *Souvenirs* que « l'esprit général de la population parisienne était le retour à la constitution de 1791. » Avec un tempérament toutefois : l'expérience avait profité et on voulait corriger les défauts reconnus de cette constitution. C'est encore ce que constatait Mallet du Pan :

Les constitutionnels convaincus de la nécessité de réformer la constitution qui les a perdus institueraient aujourd'hui une monarchie limitée mais non écrasée, comme en 1791, par le pouvoir du peuple ou de ses délégués. (*Note écrite en janvier* 1795.) — La plupart penchent pour la constitution de 1791 avec une augmentation de pouvoirs pour le roi. (*Lettre du* 19 *avril.*) — Les constitutionnels qui abandonnent l'acte de 1791 considèrent sous cent rapports différents la manière de le refondre ; mais les points fondamentaux de l'opinion générale sont l'affaiblissement des prérogatives populaires, le renoncement au fatras des droits de l'homme, la puissance royale considérablement augmentée, et la représentation publique réservée aux seuls propriétaires. (*Note pour Louis XVIII,* 3 *juillet.*)

Lacretelle rappelle de son côté la sagesse de ce royalisme qui n'était un retour ni à l'ancien régime, ni aux erreurs de 1791 :

Comme il y avait moins de présomption dans les systèmes, il y régnait plus de bon sens. On commençait à s'entendre sur le mot de liberté... D'un autre côté, la nécessité d'une autorité forte, émanée du principe de la légitimité, était profondément sentie. Les opinions de MM. Malouet, Mounier, Lally, Clermont Tonnerre, opinions auxquelles Mirabeau et Barnave étaient revenus vers la fin de leur carrière, et que l'éloquence de Cazalès avait souvent développées, survivaient seules à tant de vagues hypothèses, à tant d'essais aventureux. Les écrivains royalistes qui dominaient à cette époque les avaient embrassées avec zèle.

Rien de plus heureux que de telles dispositions; mais pour que ce mouvement pût se développer et aboutir, il y avait une condition première, c'est qu'il ne fût pas découragé, compromis, contrarié par la royauté elle-même.

Tant que Louis XVII fut le réprésentant du droit royal, le rétablissement de la monarchie apparaissait comme un acte de politique intérieure. Le fils de Louis XVI pouvait, du Temple passer aux Tuileries, sans intervention des étrangers, sans ramener avec lui aucun entourage d'ancien régime. On reprenait l'histoire en 1792, non en 1788. Le nouveau roi n'était-il pas d'ailleurs mineur encore pour plusieurs années? De là la perspective d'une régence qui serait confiée aux royalistes constitutionnels, auteurs de la restauration. Mallet du Pan nous apprend que tout un plan de ce genre avait été préparé, que des républicains y avaient été gagnés, et qu'on devait rédiger dans cette vue, la nouvelle constitution. Mais, pendant ce temps, le royal enfant, dont la vie n'était plus, depuis deux ans, qu'un supplice atroce et une longue agonie, s'éteignait peu à peu. Sa mort, survenue le 8 juin 1795, n'était pas seulement l'un des épisodes les plus navrants de l'histoire révolutionnaire, c'était un événement politique considérable, qui bouleversait bien des projets, et portait une atteinte grave, irréparable aux espérances royalistes. Mallet du Pan, avec sa perspicacité habituelle, le comprenait tout de suite, et il écrivait, dès le 17 juin, au maréchal de Castries : « Paris et les monarchistes sont consternés ; tous les rapports et toutes les réflexions me font craindre que *cette perte inopinée ne consacre la République.* » Un mois plus tard, il montrait les royalistes modérés, se rapprochant des républicains, et il indiquait comme cause de ce rapprochement, « la mort du jeune roi, qui livrait les constitutionnels à la merci des émigrés. »

Du coup, en effet, la royauté sortait de France. Un prince émigré, Monsieur, devenu Louis XVIII, succédait aux droits de son neveu, l'émigration n'était plus seulement une fraction du parti monarchique, fraction compromettante, dont Louis XVI et Marie-Antoinette s'étaient souvent plaints avec amertume ; elle devenait le siége même du pouvoir royal.

Il convient de ne pas se rendre complice des injustices dont les émigrés ont été souvent victimes. Est-ce ici que l'on voudrait oublier ce qui doit être dit pour excuser leur départ de France, méconnaître ce qu'il y a eu de chevaleresque dans leurs erreurs, d'esprit de sacrifice dans leur obstination et leur aveuglement, ce que l'on retrouve souvent de patriotisme dans ces cœurs demeurés français sous l'uniforme étranger? Qui ne compatirait aux souf-

frances de ces exilés, quand on les voit, reculant, chaque jour plus loin, devant les progrès des armées républicaines, chassés de ville en ville par des bourguemestres intimidés, errant, dénués de ressources, le long de ces routes d'Allemagne, où ils peuvent lire, gravé sur des écriteaux : « Défense aux émigrés français et aux juifs de s'arrêter en ce lieu plus de vingt-quatre heures. » Laissons aux esprits, à la fois mesquins et passionnés, le triste et facile plaisir de railler cette petite cour nomade de Vérone, de Blankenbourg et de Mittau, où le prétendant, à la merci des caprices d'un prince allemand ou russe, fait observer cependant la vieille étiquette, parle le vieux langage, et voit, par la douloureuse, mais inévitable loi des faiblesses humaines, se perpétuer autour de lui les vieilles rivalités, les vieilles intrigues, le vieux favoritisme; pour les cœurs plus hauts et plus justes, ce n'est pas un spectacle vulgaire et sans grandeur que cette conscience de la race et du rang, par laquelle le roi se sent aussi roi dans les misères de l'exil que dans les splendeurs de Versailles, cette dignité, toujours imperturbable, et paraissant à l'aise là où d'autres seraient humiliés, cette confiance inaltérable dans le droit, qui refuserait d'acheter un adoucissement ou même le succès au prix d'une transaction. Peut-on oublier d'ailleurs combien il est difficile aux exilés de connaître et de comprendre leur pays? « Cette peine de l'exil, dit M. de Tocqueville, a cela de cruel, qu'elle fait beaucoup souffrir et n'apprend rien. Elle immobilise l'esprit de ceux qui l'endurent, le détient à jamais dans les idées qu'il avait conçues, ou dans celles qui avaient cours au moment où il a commencé... C'est comme l'aiguille qui reste fixée sur l'heure à laquelle on l'a arrêtée, quel que soit désormais le cours du temps. On dit que c'est l'effet d'un travers particulier à l'esprit de certains exilés. Je crois que c'est le mal commun de l'exil ; peu y échappent. »

Cependant il ne s'agit pas de chercher dans quelle mesure la conduite de l'émigration peut être excusée, par quels côtés elle doit inspirer le respect ou la compassion ; il s'agit, avec la sincérité de l'histoire, d'en préciser la portée et les conséquences politiques. Or, il est certain que la royauté, désormais associée à cette émigration, est, sur le but et les moyens, en contradiction avec l'opinion de l'intérieur. Et n'est-ce pas cette opinion seule qui peut amener une restauration ?

Aussitôt après la mort de l'enfant infortuné, aux droits duquel il a succédé, Louis XVIII publie à Vérone une « Déclaration. » C'est un document solennel et qui peut être décisif. L'ancien comte de Provence est un esprit libre, sceptique, nullement passionné, imbu des idées du dix-huitième siècle, suspect aux « purs » en 1789. Son

intention est évidemment conciliante ; il croit, en rédigeant sa Déclaration, faire de grandes concessions, dissiper les malentendus et ramener les esprits. Cela même fait ressortir davantage combien cette France du dehors, dont le document royal exprime les idées les plus modérées, est loin de la France du dedans, à laquelle on s'imagine ainsi parler un langage agréable ou seulement intelligible. L'opinion, — et il faut entendre par là, non-seulement les républicains, mais aussi les monarchistes, — n'est pas, à tort ou à raison, en disposition de goûter cette affirmation du droit supérieur de la royauté, qui daigne pardonner à des sujets coupables et repentants, mais qui repousse absolument toute idée de transaction avec la nation ; elle ne goûte pas davantage cette résolution de tenir pour non avenue, tout ce qui s'est fait depuis 1789, et de revenir à ce qu'on appelle la vieille constitution française, sauf, après que le roi aura été d'abord rétabli dans la plénitude de ses droits, à voir s'il y a lieu de réformer quelques abus. Et, malgré le soin habile avec lequel tous les termes de la Déclaration ont été mesurés, que d'expressions froissantes, ne serait-ce que la phrase sur « les succès si funestes » des armées françaises ! En voyant à quel point le séjour à l'étranger a fait perdre de vue, à un prince très-fin, l'état réel de l'opinion, on se rappelle la phrase, trop vraie, hélas ! de M. de Tocqueville, sur ce mal de l'exil qui « n'apprend rien et qui immobilise l'esprit. »

Mallet du Pan comprend la faute et en gémit :

La Déclaration *n'a servi qu'à diviser, qu'à irriter, qu'à indigner, qu'à refroidir*. Les Doulcet, les Bourdon, les Legendre, les Tallien disaient au peuple : « Voilà ce que le roi vous apporte ! et le roi répond : Cela est vrai et je le signe. *Combien sont criminels ceux qui ont dicté ce manifeste et qui conduisent les affaires à Vérone !* Vous savez que le maréchal de Castries est de retour à Eisenach, il ne m'a pas écrit une ligne ; ce silence et celui de Vérone sont une réprobation formelle : Je m'en console ; mais comment se consoler *du délire des mesures* ? — On parle de clémence, de pardon ! Henri IV vainqueur dans Paris et pardonnant à des sujets désarmés, faisait grâce en effet, puisqu'il était le maître de punir ; mais en conscience en sommes-nous là ?... *Jamais cette majorité immense de monarchistes de toutes couleurs et de révolutionnaires en résipiscence ne se rendra à discrétion ;* si l'on s'écarte de cette vérité de fait on se prépare un abîme de calamités. *Tous voudront des garanties, des conditions, et ils les chercheront dans la forme du gouvernement.* Au reste le sujet est épuisé, je n'y reviendrai plus ; *je vois un système opiniâtre de persévérer dans ligne où l'on s'est mis depuis* 1789. — La pluralité des Français ayant participé à la révolution ne se rendra jamais à discrétion à l'ancienne autorité. — *Les royalistes de l'intérieur sont au désespoir de cette conduite du roi* et des émigrés. J'ai reçu de la part de personnes du plus grand nom et les plus dignes de considération des reproches

amers à ce sujet, elles se plaignent que les émigrés jouent aux dés la tête de leurs parents et de leurs amis ; qu'ils ne se forment aucune idée de ce qu'est devenue la France, et que leurs discours et leurs projets sont un ordre de martyre pour tout ce qui leur appartient dans l'intérieur... *On a fait au dehors tout ce qui était nécessaire pour éteindre les semences de la royauté.* (*Lettres des* 16 *juillet*, 16 *septembre*, 28 *octobre* 1795; *Note à Louis XVIII.*)

Les observations ne sont pas du reste bien reçues à Vérone. Le maréchal de Castries répond brièvement à Mallet « qu'il voit comme lui, mais que des avis contraires combattent sa façon de voir et de juger. » Mounier est moins bien traité encore. Le prince de Poix est disgracié : « Vous voyez, écrit à ce propos Mallet, qu'on s'est hâté d'appliquer les principes de la Déclaration... Il n'est pas un révolutionnaire, dit-il dans une autre lettre, qui ne doive rester tel en apprenant de quelle indigne manière sont traités ceux qui ont défendu avec le plus de constance et de courage les intérêts de la maison de Bourbon. » Et il ajoute : « Je ne puis plus être bon à rien dans le système que l'on poursuit et qui peut-être amènera bientôt des regrets superflus. » Lally-Tollendal écrit de son côté qu'il y a « trop de duperie, même trop de niaiserie à parler des bonnes intentions d'un règne qui débute ainsi. »

Ce qui est plus fâcheux encore que le langage du roi, ce sont les commentaires qui y sont donnés par le prince de Condé, le comte d'Artois, et surtout par les écrivains ou les beaux parleurs de l'émigration. Mallet du Pan ne se lasse pas de montrer le mal que font « les propos de nombre de gens de l'armée de Condé qui, à table d'hôte, à Bâle, viennent journellement promettre la roue à quiconque n'a pas pensé comme eux, » et les « cent brochures journalières » où « cette profession de foi est manifestée. » Il écrit dans une note destinée à Louis XVIII :

L'opinion générale se représente les princes et les émigrés comme des ennemis implacables et irréconciliables, de qui il n'y a pas plus à attendre de liberté, de traité, de sûreté, de merci que de Robespierre. Les écrits journellement publiés au dehors ont rendu ce préjugé aussi fort qu'il peut être... Il faudrait le désaveu le plus éclatant de tous ces brochuriers incendiaires, de tous ces frénétiques massacrants qui parlent à l'armée de Condé, dans les cabarets, dans les cercles, comme Gengis-Khan ne parlait pas à la tête de deux cent mille Tartares.

Parmi ces publicistes de l'émigration plusieurs déclarent d'ailleurs bien haut qu'ils en veulent surtout et réservent, pour le jour du triomphe royal, leurs plus terribles châtiments, non pas aux Jacobins, mais à ces monarchistes constitutionnels, dont le concours

était cependant indispensable à toute entreprise sérieuse. C'est le caractère constant des opinions extrêmes de haïr plus les modérés qui les touchent, que les adversaires placés à l'extrême opposé. Ceux-ci le savent du reste et dirigent d'ordinaire contre ces infortunés modérés, ainsi pris entre deux feux, leurs assauts les plus rudes. « Vainqueurs, dit un émigré, nous balayerons les immondices constitutionnelles. » On met couramment « Lafayette à côté de Jourdan Coupe-Tête, Cazalès au niveau de Talleyrand, Malouet au-dessous de Robespierre, Mallet du Pan plus bas que Gorsas, Carra ou Brissot. » Un écrivain grave, qui sera plus tard ministre de Louis XVIII, M. Ferrand, écrit que « M. Malouet mérite d'être pendu, bien qu'il soit honnête homme, attendu qu'il est essentiel de faire dans cette classe un exemple de la punition due aux opinions dangereuses. » Mallet parle d'une brochure intitulée : *Révélations importantes*, où l'on « se vante d'avoir provoqué tous les excès des Jacobins pour déjouer les constitutionnels et les monarchiens, pour pousser la révolution aux extrêmes et armer les puissances. » D'ailleurs, le prince de Condé ne répond-il pas à ceux qui le pressent de seconder plus activement Pichegru : « Encore six mois de guillotine et de misère; le peuple en a besoin; cela aplanira bien des difficultés[1]? » C'est toujours cette criminelle et folle chimère du bien devant sortir de l'excès du mal, qui a fait commettre tant de fautes au début de la révolution, maladie tenace que les événements n'ont pu guérir, et dont les désolants symptômes ont reparu depuis, à chaque crise, dans quelques esprits faibles et troublés.

L'un des plus extravagants parmi ces brochuriers royalistes est M. d'Entraigues, qui doit jouer plus tard un rôle, au moins fort louche, dans la saisie des papiers de l'affaire Pichegru. Il jouit malheureusement alors d'un grand crédit à la petite cour de Vérone. Il écrit et fait répandre à Paris des factums où il place sur le même rang les Constituants et les Montagnards, déclare les auteurs du serment du Jeu de Paume « régicides au premier chef, plus coupables que les Jacobins et indignes de pardon. » Mallet rapporte de lui ce propos : « Montlosier me trouve implacable, il a raison; je serai le Marat de la contre-révolution, je ferai tomber cent mille têtes et la sienne la première. »

Toutes les violences des écrivains royalistes étaient aussitôt reproduites par les journaux révolutionnaires et citées à la tribune de la Convention. Mallet en est désespéré :

« Je vous laisse à penser l'impression que ces horreurs ont faite à Paris, chacun y a lu sa destinée, chacun s'est dit : Entre des ennemis si

[1] Montgaillard, *Mémoire concernant la trahison de Pichegru.*

implacables et les républicains qui nous tendent les bras, il n'y a pas à hésiter. Un royaliste exalté dans ses principes purs, mais sage dans sa conduite et observateur sensé, me mande du 5 de ce mois : « On a aliéné « tous les royalistes constitutionnels et tous ceux qui le moins du monde « ont participé à la révolution de 1789... » — Ce qui fait pleurer, c'est que l'écrivain (M. d'Entraigues) parle, agisse au nom du roi et paraisse avoir certainement une grande part à sa confiance. (*Lettres du* 9 *et du* 16 *juillet* 1795.)

Qu'importe d'ailleurs aux émigrés? Ils n'espèrent, ne désirent rien de l'intérieur. Ils comptent sur les armes de l'étranger. C'est parmi leurs fautes l'une de celles qui froissent le plus encore aujourd'hui le sentiment national. Toutefois, si l'on veut faire œuvre d'historien, non d'homme de parti, il faut se reporter aux idées du temps. Autrefois, non-seulement pendant l'époque féodale, mais aussi sous l'ancien régime, le patriotisme semblait, surtout pour les classes nobles, être attaché à la famille royale plus encore peut-être qu'au sol. En outre, les liens de parenté entre les maisons souveraines et entre les aristocraties des divers pays rendaient beaucoup plus fréquent et plus naturel qu'aujourd'hui le service politique et militaire à l'étranger. De là à faire intervenir cet étranger dans une guerre civile, il n'y avait qu'un pas, et il ne faut pas remonter plus haut que Condé et Turenne pour voir ce que les mœurs du temps toléraient. Ainsi on explique comment ces gentilhommes si français par le cœur combattaient sans scrupules à côté des Autrichiens ou des Russes contre la Convention qui avait tué leur roi, comment Louis XVIII, qui devait, en 1814, montrer une susceptibilité patriotique si vive et si digne, pouvait écrire, en 1795, qu'il « demandait son trône » aux ministres anglais, et ajouter : « Je travaille à prolonger la guerre extérieure, que je regarde comme un mal nécessaire. » Grâces à Dieu, un grand progrès s'est accompli depuis lors, et on ne peut accuser les royalistes d'être demeurés en arrière. Pendant que « l'internationalisme » démagogique cherche à détruire dans le peuple toute notion de patrie, et que « l'internationalisme » de l'industrie et de la finance l'affaiblit trop souvent dans une partie de la bourgeoisie, on a vu il y a trois ans, dans les rangs d'une armée républicaine, comment les fils d'émigrés entendent le patriotisme.

La grande faute des royalistes de l'émigration sur ce point, comme sur tous les autres, est d'être demeurés obstinément et aveuglément stationnaires pendant que l'opinion du dedans a marché. Ils en sont toujours au patriotisme d'ancien régime, et ils ne voient pas que depuis 1789 un sentiment national nouveau, aussi susceptible que profond, s'est emparé de toutes les âmes. Ils ne se doutent pas

de la répulsion qu'ils provoquent, de l'abîme ainsi creusé entre leur royauté et cette France nouvelle, que l'éloignement ou l'aveuglement semblent leur cacher. Mallet du Pan s'en rend compte :

La ressource de la guerre étrangère est usée maintenant dans le fait et dans l'opinion. Rien n'égale le mépris qu'on porte en France aux armes et à la politique des alliés, si ce n'est la haine non moins générale qu'ils ont inspirée. Ces sentiments sont aussi prononcés chez les monarchistes que chez les républicains. Tout le royaume, sans distinction de parti, se ralliera éternellement contre les étrangers considérés comme ennemis de la France et non comme ennemis de la révolution. (*Note à Louis XVIII, juillet* 1795.) — Que l'Europe reconnaisse ou non le roi, cela ne vaut pas six liards ; c'est de la France et non d'étrangers battus, conspués, haïs, que le roi doit se faire adopter. (*Lettre du* 16 *août.*)

Bientôt, cependant, les victoires des armées républicaines ne permettent plus guère de compter sur le succès de la coalition. Alors on reporte toutes les espérances sur des intrigues, sur des conspirations ridicules tramées par des agents subalternes. A cette époque, ces agents se multiplient à l'infini, la plupart payés grassement sur les fonds anglais : les uns honnêtes, mais sans jugement ; les autres, peut-être aussi liés avec la police française qu'avec les princes qu'ils disent servir. Louis XVIII leur adresse de volumineuses instructions, bientôt aux mains du gouvernement révolutionnaire, qui s'empresse de les publier. Le comte d'Artois, qui se croit homme d'action, mais qui s'agite plus qu'il n'agit, en a un grand nombre à ses ordres. Le prince de Condé, à lui seul, en commissionne plus de cinq cents. Du reste, tous ces agents n'obtiennent à grands frais d'autres résultats que d'entretenir les illusions des émigrés ou de compromettre les princes et les monarchistes. On retrouve aussi leur main dans cette triste et stérile intrigue du général Pichegru, où un commandant d'armée française livre aux Autrichiens ses plans de campagne, combine avec l'ennemi la défaite de ses troupes et écrit ensuite : « Il me faut de l'argent pour mes soldats, car la royauté est pour eux au fond d'une bouteille de vin. »

Les royalistes constitutionnels sentent bien le tort que leur font ces agents, et Mallet du Pan, dans une note à Louis XVIII, indique parmi les mesures urgentes :

Faire disparaître cette nuée d'émissaires, de ministres ambulants, de cerveaux timbrés, de légats qui affluent partout, les uns avec des brevets de Sa Majesté, les autres avec les patentes de M. le prince de Condé, les troisièmes avec des commissions britanniques, se croisant en tous sens, racontant leurs missions aux tables d'hôte et jetant sur la cause royale une défaveur, une confusion, un mépris qui écartent absolument toutes les personnes raisonnables.

Un autre moyen encore plus funeste, auquel les royalistes de l'émigration recourent alors pour rétablir la royauté sont ces expéditions désastreuses comme celle de Quiberon, impuissantes comme celle de l'île d'Yeu. On fait ainsi périr de braves gens, sans autre profit que de compromettre irremédiablement du même coup tout ce qui se fait à l'intérieur pour la royauté. Lacretelle rapporte la « consternation » stupéfaite et indignée des royalistes de Paris en apprenant la folie de Quiberon. Mallet du Pan ne tarit pas sur ce sujet :

Renonçons pour jamais à toutes ces expéditions chevaleresques qui n'ont pas le sens commun et qui brident toutes les ressources intérieures. *Nous voilà reculés peut-être de plusieurs années, au moment où, avec de la prudence, de l'art, de la conduite on fût arrivé au port.* On a rouvert les cachots, les échafauds et réduit les royalistes de l'intérieur à la plus déplorable situation. (*Lettre du 2 août* 1795.) — Qui que ce soit ne pouvait ni n'osait parler de royauté lorsque les émigrés, coalisés avec les Anglais, en parlaient en Bretagne les armes à la main... Les monarchistes ne redoutent rien tant que nos grandes mesures, nos grandes armées, nos grands projets dont nous avons vu de si grands résultats. (*Lettre du 16 août.*) — Mon vœu constant est de plus fort qu'on renonce, une fois pous toutes, à ces expéditions d'aventuriers, et qu'on veuille se persuader que le meilleur service à faire est de ne rien faire du tout. Mettez-vous bien dans l'esprit que toutes les fois, et partout où vous vous présentez les armes à la main, vous devenez les alliés de la république et que vous ne servez à autre chose qu'à perpétuer le pouvoir de la Convention, qu'à paralyser les royalistes, qu'à faire leur désespoir, qu'à leur créer mille dangers et qu'à rallumer la haine dont le système émigré est l'objet... *Encore un coup, posez votre tonnerre impuissant : c'est une partie d'échecs, et non une tambourinade que vous avez à jouer.* (*Lettre du 23 septembre.*)

Ce qui frappe le plus dans la conduite des princes et de l'émigration, c'est l'absence complète d'entente avec ces royalistes modérés demeurés en France, qui, seuls cependant, pouvaient fournir à la monarchie quelque chance de retour. Vainement Mallet du Pan se fatiguait à répéter : « Ce n'est pas à nous à diriger l'intérieur, c'est lui qui doit nous diriger... Il faut écouter l'intérieur si l'on veut entreprendre quelque chose de solide. » On agissait comme si ce mouvement de l'intérieur n'existait pas. On parlait comme si l'on ne se souciait aucunement de le seconder ou même seulement de le ménager. Les agents n'avaient aucun lien avec les directeurs de ce mouvement. Les expéditions étaient lancées sans les consulter, sans les prévenir, et précisément à l'heure où les monarchistes parisiens voyaient l'opinion revenir à eux, pensaient toucher presque au succès et avaient le plus besoin qu'aucune témérité du dehors ne vînt effarou-

roucher l'esprit public en voie de conversion. Il semblait que ce fussent deux causes distinctes et presque ennemies ; seulement ce qui aggravait le mal, c'est que par la mort de Louis XVII la royauté était désormais de l'un des deux côtés, et du mauvais.

Toute l'émigration approuvait-elle donc ces folies et en était-elle responsable ? Sans doute, à côté des cerveaux brûlés qui parlaient et s'agitaient le plus, il y avait autour des princes quelques esprits sages comme le maréchal de Castries, M. de Saint-Priest, M. de Sainte-Aldegonde, qui, au fond pensaient à peu près, sinon sur les principes, du moins sur la ligne de conduite, comme Mallet, Mounier, Malouet, Lally-Tollendal, Montlosier ; mais ils étaient peu nombreux. Ils estimaient que leur attachement leur interdisait une contradiction trop publique. Quand ils avaient fait secrètement leurs observations, leur conscience était en repos, et mélancoliquement résignés, ils demeuraient d'autant plus fidèles à cette cause qu'ils la voyaient plus désespérée par l'effet même de tant de fautes. Quant à la grande masse de ces gentilshommes dévoués et intrépides qui ne se piquaient pas de faire de la politique, mais de se battre pour leur roi et pour leur Dieu par conviction ou par honneur, n'étant pas dirigés et éclairés, ils suivaient naturellement les plus bruyants. Leur caractère les portait à se méfier des modérés. Cette façon provocante d'arborer son drapeau flattait leur courage. Ces espérances de revanche complète leur souriaient comme un dédommagement de leur misère présente. D'ailleurs absolument ignorants de l'esprit public, dont ils n'avaient même pas su se rendre compte quand ils vivaient en France, l'opinion se limitait pour eux aux bavardages de quelques salons ou aux propos de bivouac de l'armée de Condé.

Que pouvaient donc les efforts de Mallet ? Avertissements, supplications, objurgations, menaces, rien n'était écouté. C'est un spectacle émouvant et poignant que celui de ce droit esprit qui aperçoit le péril, le montre, et cependant ne peut empêcher ses amis de s'y précipiter. Il voit le pauvre vieux navire, déjà si battu des vents, mais qui tient encore la mer, courir aux écueils par la maladresse et la folie de l'équipage ; il crie : Garde à vous ! indique de quel côté il faut diriger le gouvernail ; on le repousse comme un importun. Il ne songe pas cependant à quitter ce navire sur lequel il s'est embarqué passager volontaire. Il y reste, lors même qu'il le sent sombrer. On ne sait quoi plus admirer, de sa sagacité ou de son dévouement, de son indépendance ou de sa fidélité. On entend ses cris de désespoir contenus, et d'autant plus navrants. Mais, parfois aussi, on est tenté avec lui de perdre patience. « Si le roi pense autrement, s'écrie-t-il, il finira comme le roi de Sidon par être jardinier... La monarchie rétablie ne le sera pas pour vous ; vous serez

repoussés par ceux qui l'auront refaite comme par ceux qui l'ont détruite, et Sa Majesté traînera avec vous encore de longues années dans l'exil... Je vous dirais des choses exécrables à ce sujet, tout mon sang en est soulevé. » Enfin, il laisse échapper, dans sa douleur irritée, cette prédiction qui ne devait que trop se réaliser : « *Stultorum magister est eventus.* Ces messieurs peuvent être aujourd'hui fort tranquilles sur la qualité de la monarchie qui s'établira en France, car il n'y aura point de monarchie du tout. Les derniers Stuarts raisonnèrent et se conduisirent comme on raisonne et comme on se conduit au dehors; on finira comme eux. »

VII

Ainsi repoussée par la royauté vers laquelle elle était disposée à se laisser glisser, l'opinion va-t-elle donc prendre son parti de demeurer en république ? Aussi bien, une occasion se présente de se débarrasser sans violence de ce qui lui déplaît et l'inquiète le plus dans cette république, des républicains. La constitution nouvelle est finie ; œuvre imparfaite mais sérieuse d'esprits modérés, elle est, par certains côtés, plus conservatrice que toutes celles qui ont été délibérées depuis 1789 ; elle établit deux chambres, limite le suffrage universel, organise les élections à deux degrés. D'ailleurs quels qu'en soient les défauts, c'est enfin un gouvernement régulier et légal, après trois années d'arbitraire révolutionnaire, et trois années qui ont paru trois siècles. La Convention n'a plus qu'à se séparer. Dans quelques jours, on fera ces élections libératrices, auxquelles aspire depuis si longtemps la nation opprimée.

Il suffit de considérer l'état de l'esprit public pour savoir ce que l'on pourrait attendre d'un scrutin libre et sincère. Tout le vieux personnel révolutionnaire, thermidorien ou montagnard, serait sûrement éliminé. Les royalistes purs, partisans de la politique de l'émigration, n'ont pas plus de chance d'être élus. L'opinion paraît disposée à nommer des républicains modérés et non compromis, ou des monarchistes constitutionnels qui, surtout après la Déclaration royale et après Quiberon, ne refuseraient pas à une république dégagée du régime révolutionnaire, au moins le temps de faire ses preuves. Ne sont-ce pas, en effet, des candidats de ces nuances diverses qu'on verra choisir dans la partie des élections qui sera laissée libre ? Et, quand la nation sera contrainte de nommer des conventionnels, ne fera-t-elle pas aux rares membres de la vieille assemblée qui peuvent passer pour se rattacher à ces opinions mo-

dérées un succès plus significatif encore? Lanjuinais sera désigné par 73 départements, Boissy d'Anglas par 72, Pelet de la Lozère par 71, Pontécoulant par 33, Thibaudeau par 32, Daunou par 25. Qu'on laisse donc les électeurs librement choisir, qu'on remette à des modérés et à des hommes nouveaux le soin d'appliquer la constitution, qu'on prenne parmi eux les membres d'un Directoire qui sera en accord avec la majorité des Conseils et avec celle du pays, et, la république aura la meilleure chance, sinon de se fonder, du moins de vivre avec quelque durée et quelque honneur.

Mais la faction qui s'était emparée de la France au 10 août n'entend pas la rendre à elle-même. Assurer ainsi l'avenir de la république importe peu à ces républicains. Ils ont trop de convoitise, ils craignent trop les comptes qu'il leur faudrait rendre, pour ne pas vouloir rester quand même au pouvoir. Ils sentent que les élections leur seront contraires, ils cherchent alors à les supprimer. Plus que jamais, les Thermidoriens font cause commune avec les Montagnards. C'est ensemble, et avec la complicité d'une partie de l'ancienne Plaine, qu'ils soutiennent et font voter ces fameux décrets de fructidor, la manifestation la plus audacieuse, avant le coup d'État de 1797, du cynisme avec lequel ces hommes sont résolus, en dépit de la volonté nationale, à se cramponner au pouvoir. Ils attribuent de leur propre autorité aux membres de la Convention les deux tiers des places dans les nouveaux Conseils. Ils font, il est vrai, ratifier cette sorte d'usurpation posthume par le peuple ; grâce à la province, qui n'a aucune initiative, et peut-être aussi à la manière complaisante dont on fait le dépouillement des voix, on réunit, tant bien que mal, une majorité. C'est, avec le vote de la constitution montagnarde en 1793, l'inauguration du régime plébiscitaire, sur la valeur duquel on n'a plus aujourd'hui d'illusion. Seulement, il n'est pas inutile de le remarquer en passant, ces plébiscites, violations dissimulées de la volonté nationale — non moins que les coups d'État militaires qui en sont la violation brutale — ont été introduits par les républicains dans les procédés de notre démocratie contemporaine avant d'être employés par les césariens.

Les décrets des « deux tiers » soulèvent une clameur de dégoût et d'indignation dans tout ce qui pense et parle librement, non-seulement chez les royalistes, mais aussi chez ceux qui s'étaient le plus nettement ralliés à la république. Madame de Staël rapporte que « ces décrets produisirent une sensation terrible et rompirent tout à fait le traité tacitement signé entre la Convention et les honnêtes gens[1]. » Parmi les modérés, à Paris surtout, la colère et le scandale

[1] Benjamin Constant attaqua ces décrets dans un journal; cela ne l'empêcha pas, il est vrai, quelques jours plus tard, de composer pour Louvet un discours en

sont grands. Rien n'est mieux fait pour redonner de l'élan au mouvement monarchique, si déconcerté quelques jours auparavant par la conduite du roi et de l'émigration.

Mais une fois de plus — et ce n'est pas la dernière — les royalistes viennent au secours des républicains révolutionnaires. Au lieu de compter sur le mouvement grandissant de l'opinion, la seule force qui soit à leur disposition et qui, par les élections, désormais annuelles, assure aux modérés un triomphe prochain, ils prétendent brusquer la crise, et, à la grande joie de la faction jacobine, relèvent le défi que leur a jeté la Convention. Ce n'est plus seulement la faute de l'émigration, mais aussi celle des monarchistes de l'intérieur, qui cèdent à leur irritation, d'ailleurs très-naturelle, et se laissent entraîner par les plus ardents de leur bord, notamment par quelques écrivains.

La part considérable de la presse dans la réaction éclatée après thermidor a déjà été signalée. Plus la Convention s'est discréditée en s'identifiant aux intérêts révolutionnaires, plus la direction de l'opinion est tombée exclusivement aux mains des journalistes. Une telle situation est toujours fâcheuse. Les journalistes parlant sans être obligés d'agir sont facilement poussés, ne serait-ce que par l'emportement de la polémique et le besoin de faire du bruit, aux exagérations et aux témérités. Quand ils sont livrés à eux seuls, sans entente avec des hommes politiques mêlés aux affaires, bientôt les plus violents d'entre eux donnent le ton et mènent les autres. C'est ce qui est arrivé en septembre 1795. Lacretelle raconte que dans cette sorte de conciliabule d'écrivains, dont il a été déjà parlé, les prudents ont fini par être débordés. Sans doute, on n'ose pas encore arborer le drapeau royaliste: on ne serait pas suivi. « Je n'ai rien vu, rien entendu, dit Mathieu Dumas dans ses *Souvenirs*, qui ait dû me faire penser que la nation pût être à cette époque entraînée jusqu'à une restauration. » Mais on entreprend une campagne de renversement sans arrêter ce que l'on fera après.

On est, d'ailleurs, loin d'être d'accord sur le lendemain, même entre royalistes. Lacretelle, qui appartenait à ce que l'on pourrait appeler la droite modérée, rapporte une conversation qu'il eut alors avec Richer de Serisy, rédacteur de *l'Accusateur public*, type curieux de journaliste d'extrême droite, qui, au début de la révolution, avait été à la fois collaborateur du journal satirique des royalistes, *les Actes des apôtres* et ami de Camille Desmoulins, léger et absolu, cou-

sens opposé. Il assistait à la récitation de son œuvre oratoire, et il avait le désappointement — c'est lui-même qui le raconte — d'entendre dire à tout le monde que jamais Louvet n'avait si mal parlé.

rageux et hâbleur, flattant les passions, mais compromettant les intérêts de son parti ; il était de la famille de ces écrivains qui se sentent plus habiles à attaquer qu'à défendre, qui goûtent fort l'opposition sans ménagement d'une minorité sans espoir et le sans-gêne d'une politique irresponsable ; leur conduite fait songer à ces bohémiens qui s'installent au milieu d'un édifice en ruine, y allument leur feu, et se disent peut-être qu'ils seraient bien moins à leur aise si l'édifice, au lieu d'être délabré, était encore un palais. Voici cette conversation, piquante par plus d'un côté, telle que la rapporte Lacretelle [1].

« Eh bien Lacretelle, me dit Serisy, vous apprêtez-vous à combattre? — Sans doute. — Comptez-vous sur la victoire? — Peut-être. — J'aimerais mieux un ton plus affirmatif... Occupons-nous, il en est temps du résultat de la victoire. Ne voyez-vous pas que c'est le rétablissement des Bourbons ? — Si la nation le veut ; mais elle ne les appellera que conditionnellement. — Je vous entends, vous êtes un feuillant encroûté. — Ce que je puis vous assurer, c'est que les sections de Paris ne marchent pas sous l'étendard du drapeau blanc, et qu'elles ne veulent pas avoir traversé une révolution pour rentrer sous un régime qui tombait de vétusté, et que nos armées veulent un autre fruit de leurs victoires. — Que voulez-vous donc? — La constitution actuelle qu'on fortifiera par degrés et qu'on approchera le plus possible des formes monarchiques. — C'est-à-dire que tout l'effort de notre génie est d'appliquer sur nos maux un emplâtre constitutionnel et même républicain. Je le juge mieux, et je ne vois pour les guérir qu'un remède héroïque. — Sans disputer sur le mot, je ne veux pas, du moins encore, d'un remède que le malade repousserait avec emportement. — Ainsi, les constitutionnels s'engagent dans un terrible combat pour rester à peu près au poste où ils se trouvent — Mais en se mettant à l'abri des lois révolutionnaires et de la dictature conventionnelle. — Je reconnais dans ce programme, permettez-moi de vous le dire, un peu de la niaiserie feuillantine... Nous ne sommes donc unis, que pour quatre ou cinq jours. — Du moins nous ne serons pas politiquement unis plus longtemps suivant toute apparence. »

Cette division jusque dans le sein du petit groupe royaliste montre le péril de la lutte ouverte dans laquelle on se jetait tête baissée. Madame de Staël cherchait à en détourner les modérés. Vers cette époque, elle réunissait les principaux d'entre eux dans un dîner et leur faisait, avec cette éloquence qui devait souvent lui faire regretter de ne pouvoir monter à une tribune, une sorte de discours dont un des auditeurs a conservé l'analyse.

« Avez-vous affaire, disait-elle, entre autres choses, à des hommes prêts à vous céder la place ! Ces disciples de Danton, ces vieux cordeliers ne

[1] Lacretelle, *Dix années d'épreuve*, p. 254.

voient-ils pas qu'ils s'agit ici pour eux de vie ou de mort ? Ils vous combattront avec un pouvoir absolu qu'ils gardent encore, et avec des armes que vous ne connaissez pas, celles des révolutionnaires. Vous êtes bien neufs à parler *souveraineté du peuple* ; vous bégayez une langue qu'ils connaissent mieux que vous, et qu'ils ont fabriquée pour leur usage... C'est un débat qui ne pourra se terminer que par les armes... Ne voyez-vous pas ces régiments qui bordent vos murs?... Je ne vois que du sang, et le sang de mes amis inutilement versé ! Tout à l'heure, M. de Laharpe ne doutait pas de la victoire, parce que l'opinion publique est de votre côté; mais gardez-vous bien de la compromettre avec la force matérielle. Les sections de Paris ont, après la victoire du 4 prairial, rendu leurs canons à la Convention nationale... Ces canons vont être tournés contre vous ; je demande à M. de Laharpe de quel calibre sont les canons de l'opinion publique. Eh, messieurs, gardez et ménagez cet ascendant de l'opinion publique ; c'est elle qui renversera, mais par degrés, les lois révolutionnaires. »

Madame de Staël ajoutait que Daunou, Lanjuinais, Boissy d'Anglas, allaient être probablement nommés directeurs, mais que si l'on risquait la lutte et si l'on était battu, les vainqueurs profiteraient de l'occasion pour choisir des « hommes d'une énergie révolutionnaire prononcée qui pèserait tout entière sur les modérés. » D'ailleurs, elle redoutait autant la victoire que la défaite : elle avait peur des royalistes extrêmes, et cherchait à mettre en garde contre eux les constitutionnels modérés[1].

Mallet du Pan, lui aussi, voyait avec regret l'imprudence commise. Il se plaignait de cette « impétuosité nationale qui ne sait rien attendre, » et qui se jette dans une insurrection « convoitée par les conventionnels. » Il attribuait même cette faute aux émigrés, « aux brûlots qui ont été lancés de Suisse, de Londres, de Mulheim. » Lally-Tollendal ne gémissait pas moins de voir « s'égarer » un « mouvement si pur. »

Mais la parole n'est plus à la prudence ; les événements se précipitent. Les sections reprennent, au service d'une cause plus honnête, quelques-uns des procédés, quelques-unes des théories du Paris révolutionnaire[2]. On se lance sur une pente qui mène droit à la lutte armée ; mais on s'y lance en aveugle, sans avoir rien préparé, rien concerté. Tout s'improvise au jour le jour, au hasard des délibérations des sections, sans direction centrale. Parler de conspiration royaliste ou autre, ce serait faire grand honneur aux meneurs. Les souvenirs, ou plutôt les aveux contrits de tous ceux qui ont pris

[1] Lacretelle, *Dix années d'épreuve*, p. 251.

[2] Sur ce point, je me permets de renvoyer à ce que j'ai dit dans une étude sur *Paris capitale pendant la révolution française* (*Correspondant* du 10 novembre 1872, p. 500 à 503).

la part la plus active à ce mouvement, de Lacretelle, de Fiévée, de Morellet, sont concordants. Depuis le jour où Lacretelle avait causé avec Serizy, rien n'avait été davantage précisé et convenu sur ce que l'on ferait le jour et le lendemain. Quant aux conventionnels, ils désirent « une journée : » ils ont fait venir des troupes, ont armé ce qui restait de Jacobins, et se réjouissent fort de l'occasion qui leur est offerte de redonner, par une sorte de coup d'État légal, un peu de vigueur à leur pouvoir usé.

Enfin, le 13 vendémiaire, la lutte éclate. Les témoignages des contemporains, de Thibaudeau, de Lacretelle, de Réal, portent à croire que ce sont les conventionnels qui ont tiré les premiers coups de feu; ils avaient, en tout cas, empêché les accommodements tentés par quelques modérés. On sait le résultat : le canon de la Convention a facilement raison de ces bandes de gardes nationaux mal commandés militairement, non dirigés politiquement. La défaite est complète, et les conventionnels peuvent, sans plus d'opposition, s'emparer des deux tiers des places dans les nouveaux Conseils.

Mais, dès le lendemain, les nouvelles qui arrivent des opérations électorales montrent aux vainqueurs à quel point l'opinion leur est partout hostile. L'alarme est grande à la Convention. « Avant trois mois, s'écrie Tallien avec une colère inquiète qui n'était pas sans quelque naïveté, la contre-révolution sera faite *constitutionnellement.* » Il demande des mesures de « salut public, » autrement dit que l'on sauve la révolution et surtout les révolutionnaires *inconstitutionnellement.* Les heures de la Convention sont comptées. Le 5 brumaire, dans quelques jours, les nouveaux pouvoirs créés par la constitution doivent entrer en fonctions. Les Thermidoriens et les Montagnards, avec une sorte d'agitation fébrile, s'efforcent d'employer le peu de temps qui leur reste pour ressusciter ce qu'ils peuvent du régime terroriste, se fortifier contre les modérés dans le poste qu'ils ont usurpé par les décrets de fructidor, et regagner, par la force momentanée que leur donne la victoire de vendémiaire, un peu du terrain que leurs adversaires leur ont enlevé par l'opinion. Bien plus, Tallien et Barras conçoivent l'audacieux dessein de casser les opérations électorales, de retarder la mise à exécution de la constitution nouvelle, et de prolonger la dictature de la Convention. Ils se croient sûrs d'entraîner l'Assemblée, intimidée et ahurie. C'est l'effort suprême de la faction du 10 août. Mais Thibaudeau s'y oppose; sa fermeté rend quelque courage aux modérés de la Plaine, qui repoussent cet attentat par trop éhonté contre la souveraineté nationale. Ce n'est, du reste, que partie remise pour les républicains ; ils sauront bien imposer au 18 fructidor ce qu'on leur refuse aujourd'hui. En attendant, ils se contentent d'arracher à la ma-

jorité, pendant les quelques heures qui restent, l'odieuse loi de brumaire; ils créent ainsi des catégories entières de proscrits, incapables de toutes les fonctions, livrés à la discrétion du gouvernement; et ils déterminent ces catégories d'une façon assez vague et assez large pour exclure de la vie politique une grande partie de ces modérés, dont la popularité croissante les alarme : loi d'arbitraire, d'exclusion, de défiance contre l'esprit public, qui couronne dignement l'œuvre de la Convention !

Enfin le 4 brumaire, à deux heures et demie de l'après-midi, le président déclare que la Convention nationale a terminé sa mission, et qu'en conséquence la session est close. « Quelle heure est-il? » demande un député. — Une voix répond : « L'heure de la justice. »

Arrivé au terme du premier acte, dans ce triste drame qui se traîne du 9 thermidor au 18 brumaire, il est naturel de s'arrêter un moment pour se demander : Où en est-on, après ces quatorze mois, de la question posée à la France au sortir de la Terreur, république ou monarchie?

La monarchie a eu son heure de grande espérance. Il semblait que la nation s'y trouvait ramenée naturellement. Les républicains avaient, en quelque sorte, forcé la réaction provoquée par la Terreur à s'attaquer à la république elle-même. Mais, à l'époque où l'on est parvenu, après la Déclaration de Louis XVIII, après le désastre de Quiberon, après la rude défaite du 13 vendémiaire, la cause royale paraît perdue à ses partisans les plus dévoués et les plus perspicaces. « Nous voilà retombés dans un abîme sans fond, écrit Mallet du Pan le 28 octobre 1795, en apprenant l'échec des sections parisiennes. Il n'y a que ceux qui savent par combien d'efforts, de patience, d'écrits, de leviers, de fautes de la part de la Convention, on avait tiré Paris de sa léthargie, qui puissent juger combien il sera difficile de ramener de telles conjonctures. » Puis, il revient sur cette malheureuse Déclaration qui a peut-être plus fait encore que le canon de vendémiaire pour la ruine des espérances royalistes, et sans laquelle le roi « serait devenu le chef et le directeur du mouvement sectionnaire. » Quelques jours plus tard, le 4 novembre, il reprend encore son triste refrain : « Nous voilà retombés dans un abîme dont je ne puis mesurer ni le diamètre ni la profondeur. » Enfin il écrit en janvier 1796 ? « Depuis le 13 vendémiaire, le découragement est général...; personne ne peut parler du roi sans se faire rire au nez. » Il est vrai que les émigrés ne partagent pas sa tristesse. Un de leurs journaux, *le Courrier*, rédigé par l'abbé de Calonne, « doutait, » dans la crise qui a précédé le 13 vendémiaire, « pour quel parti il fallait faire des vœux, » et il ajoutait que « les sections de Paris étaient trop républicaines pour

qu'on ne restât pas indifférent à cette querelle. » — « Nos émigrés, écrit Mallet, sont généralement très-contents de cette catastrophe (le 13 vendémiaire), parce que nombre de constitutionnels étaient mêlés à ce mouvement, parce qu'on n'y prenait pas tout de suite la livrée de l'ancien régime, et que le royalisme de ses auteurs ne paraissait pas généralement avoir ses seize quartiers. » Aussi est-ce sous le coup de ces événements et de ces impressions que, quelques mois plus tard, Mallet du Pan écrira cette prophétie d'une précision si redoutable : « Nous approchons de l'agonie... Les princes se sont perdus et se perdent. *On ne recouvrera la monarchie que sur des monceaux de cendres et de cadavres, et après avoir vu un usurpateur en saisir et en conserver les rênes peut-être fort longtemps.* »

La république a-t-elle au moins gagné ce qu'a perdu la royauté? Ceux qui ne se payent pas de mots et d'apparence ne peuvent avoir cette illusion. La victoire est plus mortelle encore pour les vainqueurs que pour les vaincus. La seule chance de vie et d'honneur pour la république était d'être délivrée des mains de cette faction impure et criminelle dont le pays avait dégoût et horreur, et d'être remise aux mains de représentanfs nouveaux, non compromis, librement et complétement élus. Par une sorte de coup d'État parlementaire, et par un coup de force dans les rues de Paris, la faction a réussi définitivement à l'emporter sur la volonté nationale; elle garde la république comme sa prisonnière, ou, pis encore, elle la fait apparaître comme sa complice. Le pays désespère donc de trouver, sous cette forme de gouvernement, le régime transformé, régulier, réparateur dont il a un si vif et si profond besoin. Ce n'est plus à ses yeux que la révolution continuée, la révolution dont il est las et dont il ne veut plus. De là entre l'opinion et cette bande d'usurpateurs, un germe de conflits dont on peut ne pas prévoir dès lors tous les incidents, mais dont l'issue sera nécessairement fatale à la république.

D'ailleurs, le 13 vendémiaire ne met-il pas en même temps sous nos yeux l'instrument par lequel la république sera tuée? Tous les publicistes l'ont reconnu, et, entre tous, M. de Tocqueville : l'un des caractères de cette journée est l'avénement du militarisme, le soldat substitué au peuple pour les œuvres violentes de la politique intérieure! C'est là un phénomène nouveau et grave dans l'histoire de la révolution. En 1789, l'armée ne se montre un moment que pour se débander devant l'insurrection. Puis, elle disparaît de la place publique. Elle en est tenue jalousement éloignée ; elle est surveillée, dominée, parfois même terrifiée par les représentants en mission. On ne l'aperçoit plus qu'au loin, sur la frontière. Elle s'y aguerrit et devient un corps pendant que la nation s'énerve et se dissout, elle s'illustre pendant que les partis se déshonorent, elle grandit

à mesure que tout s'abaisse. Et voici qu'au 13 vendémiaire, ce sont les républicains révolutionnaires eux-mêmes, qui n'ayant plus aucun appui dans l'opinion, mais ne voulant pas lâcher le pouvoir, vont chercher cette armée pour les défendre, la sollicitent de prendre parti, la font voter avec fracas, invitent ses généraux à devenir des hommes politiques, la flattent, l'exaltent, la prennent en quelque sorte par la main pour lui faire franchir cette frontière idéale de la liberté civile, ce Rubicon qui, comme dans la république romaine, retenait les légions loin du sénat, et enfin l'introduisent l'arme au poing dans le Forum. Une fois dedans, elle n'en sortira plus. Protectrice du gouvernement aujourd'hui, elle en sera la maîtresse demain. En le défendant, elle a dû apprendre à le mépriser. Elle s'est instruite d'ailleurs de sa force, et aussi de la faiblesse de ce peuple fatigué par la révolution; elle s'est rendu compte de la facilité de certaines victoires. Les conventionnels, dans leur imprévoyant égoïsme, se refusent à écouter les avertissements de Lacretelle, leur rappelant au nom des Parisiens alarmés « combien le despotisme militaire est à craindre dans les républiques et que Rome y trouva le tombeau de sa liberté, lorsqu'elle était encore défendue par la vertu de Caton et l'éloquence de Cicéron. » Ils se rassurent en entendant le soldat crier : « Vive la république! » et en le voyant partager leur haine révolutionnaire contre le royalisme. Qu'ils regardent donc à la tête de l'armée dans cette campagne d'un nouveau genre, disposant avec sang-froid ses canons pour mitrailler la garde nationale, ce jeune officier de petite taille, au visage maigre et pâle qui semble consumé par un feu intérieur, au parler bref, au regard pénétrant et impérieux, au profil césarien. Son nom, encore peu connu, se prononçait alors à l'italienne : Buona-parte!

La royauté rendue pour le moment impossible en grande partie par les fautes de ceux qui se croient seuls royalistes, la république frappée de mort par les crimes de ceux qui se disent seuls républicains, le militarisme introduit dans nos discordes civiles et y ayant éprouvé sa force, Bonaparte nommé général de l' « armée de l'intérieur, » voilà ce qui apparaît au lendemain du 13 vendémiaire. Toutefois le dénoûment qui, dès cette époque, semble fatal, se fera attendre quatre années. Pendant ce temps le mal se développera avec des caractères nouveaux qu'il importe d'examiner ; pendant ce temps aussi, avant d'échouer définitivement au 18 brumaire, sur les bas-fonds du césarisme, il y aura encore d'honnêtes efforts pour aborder au port de la monarchie libérale, ou pour faire relâche dans celui de la république modérée. Ce sont ces dernières et douloureuses vicissitudes qu'il convient maintenant d'étudier.

PAUL THUREAU-DANGIN.

La suite prochainement.

UN LIVRE POSTHUME
DE LAMARTINE[1]

Ce livre est du plus grand intérêt pour l'histoire littéraire. Remercions la main pieuse qui l'a recueilli : elle a préparé des éléments indispensables au portrait du plus beau génie de notre temps. Rien ne manquerait sans doute à la gloire du maître si ces fragments étaient restés inconnus ; mais il manquerait beaucoup à l'instruction des critiques et beaucoup à nos jouissances.

Outre des nouveautés charmantes, nous trouvons dans ces pages inédites l'abrégé le plus exact de la grande œuvre que nous connaissions. Le poëte s'y montre sous ses faces les plus diverses, et ce recueil suffirait pour nous révéler la nature de son esprit et pour marquer sa place.

Le volume s'ouvre par deux tragédies écrites en 1813, pendant la première jeunssse de l'auteur. C'est un tribut payé au goût du temps. Le génie le plus original ne peut soustraire aux influences régnantes ses premiers coups d'aile ; mais son essor l'emporte bien vite au-dessus des courants inférieurs.

La *Médée* de Lamartine, oubliée de lui et retrouvée par hasard, vaut certainement comme conception la foule des *Médées* qu'on a mises au théâtre. Comme style et comme langue poétique, elle révèle déjà l'écrivain supérieur. Tandis que les tragiques du premier empire copient et affadissent les vers déjà si prosaïques et si décolorés des pièces de Voltaire, le noble instinct du jeune débutant le porte vers un meilleur modèle. Destiné, quand il aura trouvé sa

[1] La librairie Hachette doit publier le mois prochain un volume de poésies posthumes de Lamartine. Notre ami et collaborateur M. de Laprade juge l'œuvre et la présente au public dans les pages remarquables qu'il veut bien nous communiquer.

voie, à devenir par l'incomparable mélodie de son style l'heureux rival de Racine, il s'attache à lui dès ses premiers pas. C'est là surtout ce qui nous frappe et nous instruit dans la *Médée*.

Zoraïde, sujet d'invention et dont nous n'avons que deux actes écrits à la même époque, nous paraît inférieure. Quelques souvenirs de *Zaïre* et de *Mahomet* qu'écartait un sujet grec comme *Médée* se font sentir dans les idées et dans le style de *Zoraïde;* la pièce n'y gagne en aucune façon.

L'admirable fragment de l'épopée du *Chevalier* qui resplendit à côté de ces essais de tragédie, nous montre ce que devient le génie du poëte quand il a trouvé sa sphère propre, et qu'il s'y déploie librement. La vigueur, l'originalité, la belle couleur de ce morceau, ne tiennent pas seulement à la virilité d'un esprit plus mûr, à la justesse, à l'élévation supérieure de ses points de vue; elles tiennent aussi beaucoup au genre de poésie plus approprié à sa vocation, dans lequel il se meut sans entrave et sans guide, comme le souverain créateur des régions qu'il va parcourir.

Lamartine n'est pas un poëte dramatique, il est quelque chose de plus.

La nature d'esprit, les qualités d'âme nécessaires pour imaginer un ensemble de poëmes comme les *Visions* excluent le génie du théâtre. L'épopée telle qu'on la concevait jadis, celle d'Homère et de Virgile, du Tasse et du Camoëns, l'épopée historique et guerrière suppose des intelligences plus vastes que la tragédie; le génie épique a besoin de plus d'espace pour déployer ses larges ailes. Que sera-donc quand le poëte passe du domaine de l'histoire à celui des conceptions religieuses, et des faits politiques à ceux de la cosmogonie morale; alors que le poëme se déroule, non pas seulement à travers une partie de notre globe, mais dans les régions infinies que parcourent les âmes et dans le sein même de l'Éternel?

Lamartine, ce poëte des nobles amours, que l'en a voulu confiner dans l'étroit vallon de l'élégie, et dont on essaye de faire un mélancolique entre Millevoye et Musset, Lamartine est par-dessus tout un poëte religieux, un philosophe, un mage de la nature, le poëte de l'universel et du divin. Pas une âme, que je sache, dans toutes les littératures, n'a eu plus profondément que la sienne le sentiment, l'intuition de l'infini; pas un poëte n'a réussi comme lui à nous faire voir l'invisible, à nous faire toucher l'immensité, à nous enivrer de l'omniprésence de Dieu.

Dante a fait l'épopée de la théologie scholastique, du patriotisme italien, des haines et des perfidies florentines, et enfin de ce césarisme qui depuis tant de siècles est le rêve de l'Italie après avoir été la honte de l'humanité. On ne saurait admirer avec trop de pas-

sion, étudier avec trop de patience l'incomparable style de Dante ; chacun de ses vers est un bas-relief d'airain. On a écrit des milliers de volumes à son éloge, et l'on n'a rien dit de trop. Mais nous oserons affirmer que, malgré le sujet de son poëme, la sincérité de sa foi catholique, son profond savoir en théologie, Dante est un poëte aussi peu religieux que tous les autres poëtes italiens. C'est avant tout, comme la plupart des grands hommes de son pays, un politique ; son épopée de la théologie chrétienne est l'épopée de la colère. Malgré les splendeurs de son *Paradis*, c'est à juste titre que son *Enfer* seul est resté populaire. Le théologien catholique est dominé chez lui par le politique florentin, le poëte religieux par l'homme de parti. Après nous avoir montré l'enfer comme la base du monde moral, sa haine le pousse en dehors de toute justice et de tout sens commun dans la peinture de Satan, de celui qui selon la théologie dantesque porte au fond de l'abîme tout le poids de la création. Dussé-je être seul et contre tous, je déclare que dans aucune poésie, même dans les épopées panthéistes de l'Orient où fourmillent les monstres à mille têtes et les divinités insensées, je ne connais rien de grotesque, d'impie et de révoltant comme ce diable à trois bouches qui remâche pendant toute l'éternité les nobles âmes de Brutus et de Cassius avec celle de Judas.

Certes, la politique n'est pas absente du poëme de Milton; la révolution d'Angleterre y laisse des traces incontestables; l'enfer y tient aussi une très-large place. Mais, après tout, cet Anglais révolutionnaire et protestant se montre plus religieux, plus humain, plus chrétien que l'autoritaire et le catholique Dante. A côté de Milton, je me sens plus loin de la théologie du moyen âge, cela est sûr; mais je me sens plus près des véritables régions divines et plus en plein dans le monde moral. Comme écrivain, comme artiste et sculpteur de la parole, l'Anglais Milton est naturellement très-inférieur à l'Italien Alighieri, le plus étonnant par le style de tous les poëtes modernes, mais sa foi chrétienne est aussi vive ; et, malgré son âpreté puritaine, sa religion est moins terrifiante que celle de la *Divine Comédie*.

La terreur disparaît entièrement de l'épopée de Lamartine. A travers les épreuves nécessaires pour nous rendre capables de l'éternelle béatitude, l'âme humaine se donne carrière dans ces poëmes avec toute la sécurité de la foi, de l'espérance et de l'amour. Cet esprit pacifique, cette incapacité de haïr, cette indulgence universelle qu'on a reprochée à Lamartine historien et politique, et qui sont, en effet, très-discutables chez un homme d'État, deviennent chez le penseur et le poëte les plus hautes qualités; elles forment l'élément essentiel de l'esprit religieux. C'est l'immensité de l'amour

et des aspirations vers l'infini, c'est la certitude dans l'attente du bien, c'est la perpétuelle adoration de la bonté de Dieu, qui nous frappent surtout dans la conception épique de Lamartine. Voilà pourquoi nous disons hardiment qu'elle est la plus religieuse entre toutes celles qui nous soient parvenues. C'est aussi la plus vaste, car elle n'embrasse pas seulement une époque, fût-ce la période cosmogonique et l'âge de l'Eden, mais toute la durée de notre monde, depuis l'apparition de l'âme sur la terre jusqu'à son retour dans le sein de Dieu. C'est la plus spiritualiste, car le drame s'accomplit tout entier dans l'âme elle-même et dans l'ordre moral. Il ne s'agit pas des destinées d'un empire, de la prise d'une ville, de la fondation d'une dynastie ; il s'agit des destinées éternelles de l'homme, de l'être intelligent et libre, de ce qu'il y a de plus grand dans l'univers après Dieu lui-même.

Sur ces dix *Visions*, qui devaient embrasser tout le cycle du développement humain, nous n'avons que deux poëmes complétement achevés : *Jocelyn* et *la Chute d'un ange*. Mais le plan subsiste ; il est reproduit dans ce volume avec des fragments inédits. Ce plan suffit pour nous faire connaître l'idée-mère, la philosophie de cette conception, et *Jocelyn*, ce chef-d'œuvre de notre poésie, nous montre comment l'œuvre eût été exécutée, si l'auteur avait pu se consacrer tout entier à ce monument.

Chacune de ces dix *Visions* marque à la fois une des grandes époques de l'histoire et un des degrés par où l'âme tombée se relève en expiant ses fautes. L'homme reçoit dans chacune de ces phases de son existence une initiation supérieure, se rapprochant par chaque victoire sur lui-même de la vie bienheureuse à laquelle Dieu l'a destiné. L'idée d'une chute primitive, la douleur considérée comme le châtiment de cette chute, comme l'instrument de l'expiation et le grand ressort du progrès moral, telle est l'idée parfaitement orthodoxe qui domine tous ces poëmes. Cette idée s'impose à toutes les philosophies dignes de ce nom. L'éternelle présence de la douleur sur ce globe ne permet à l'esprit de concevoir aucun drame sérieux où elle n'apparaisse. Il s'agit de la montrer dans sa véritable essence, l'expiation, et dans son but, la réhabilitation et le progrès. Ceux qui prétendent expliquer la destinée humaine sans l'idée de la douleur, ceux qui en nient la nécessité et n'en voient pas le but, ceux qui prétendent la supprimer ici-bas par la science, ne sont même pas des enfants !

Mais la douleur devenue nécessaire par la faute primitive, le mal créé par la chute, n'ont pas, aux yeux de l'auteur des *Visions*, une telle prépondérance dans l'univers, que le poëte soit entraîné par une imagination terrifiante, comme celle des chantres de l'enfer, à

faire du mal un principe indestructible, et à proclamer son éternité. Les *Visions* finissent par une victoire complète du bien, par la réhabilitation de l'âme tombée, et par son immortelle glorification.

Le fragment de la huitième *Vision*, inconnu jusqu'à ce jour, et intitulé *le Chevalier*, est un morceau très-important et d'une exécution achevée. Il a du moins reçu toute la perfection sans minutie que Lamartine, ce merveilleux improvisateur, donnait à ses vers si faciles et si abondants. Lamartine est dans notre littérature, dans toutes peut-être, le *trouveur* par excellence; aucun poëte n'abonde comme lui en vers qui semblent être sortis de l'âme de l'auteur, et de la langue qu'il parle, comme une fleur sort de la séve et du rameau.

Ce simple épisode, où les personnages ont à peine le temps d'indiquer leur caractère, a la plus grande valeur comme peinture; c'est un vrai type de la description et du génie pittoresque dans Lamartine. Le talent du poëte comme paysagiste est reconnu; mais sa supériorité en ce genre et les allures de son pinceau ne sont peut-être pas bien comprises. L'art de peindre le monde extérieur par la parole a été poussé très-loin de nos jours ; certains poëtes savent nous faire voir et toucher les objets matériels, de telle sorte que leurs tableaux émeuvent nos sens et nos nerfs presque autant que la réalité; il ne s'agit pas pour eux d'interpréter poétiquement la nature, mais de la reproduire presque mécaniquement. Les peintures de Lamartine, si vives qu'elles soient de couleur, et surtout ses paysages, ont une tout autre portée. Ils expriment la vie, l'esprit, l'âme des choses, mieux encore qu'ils n'en reproduisent la forme sensible. Je ne dirai pas que Lamartine *idéalise* la nature dans le sens de corriger et d'embellir, mais il l'anime et la spiritualise, il en fait jaillir tout ce qu'elle renferme de moral et de divin. La nature devient sous son pinceau, non-seulement un portrait de l'âme humaine, mais comme une esquisse de la Divinité; l'infini s'y reflète, l'intelligence et l'amour s'en exhalent de toutes parts. Lamartine peint toute chose d'une façon tellement fluide, transparente, intellectuelle, que les formes prennent des ailes sous son pinceau; toute la création semble vivre de la vie de l'esprit et s'envoler dans une perpétuelle ascension vers l'intelligence et l'amour suprême dont elle émane. D'autres poëtes abaissent et matérialisent l'expression des choses les plus élevées, comme pour mettre les objets en contact avec nos sens et leur soustraire, au profit du relief et de la couleur, tout ce qu'ils expriment du monde moral. Ces peintres épaississent, alourdissent la physionomie de toute chose et jusqu'aux paysages les plus éthérés. Dans les tableaux de Lamartine, la scène semble vivre comme les acteurs; la nature entoure les personnages comme une

substance vive et sympathique en perpétuelle communion avec leur âme; le paysage se développe, ondule et flotte autour des héros du drame comme, dans une symphonie de maître, l'accompagnement se déroule autour de la mélodie.

L'épisode inédit du poëme du *Chevalier* nous montre ces qualités du paysage et des descriptions de Lamartine à un degré aussi élevé que *Jocelyn* lui-même. Le génie tout particulier que ce maître apporte à peindre le monde extérieur fait de lui, par excellence, le poëte de la nature; d'autres n'en sont que les imagiers et les photographes.

Les pièces lyriques qui complètent le volume datent des époques les plus diverses de la vie de Lamartine. Quelques-unes sont d'une grande beauté. Les stances à César Alfieri, écrites du temps des *Méditations*, et omises, on ne sait pourquoi, dans ce recueil, se terminent par de nobles vers qu'on dirait pensés par Corneille, et qui possèdent de plus que les siens la musique et l'accent propre au poëte lyrique.

Aux bords de la Seine ou du Tibre,
Sous un consul ou sous un roi,
Sois vertueux, tu seras libre,
Ton indépendance est en toi.

Le Lac et *l'Isolement*[1], ces deux chefs-d'œuvre, reproduits avec quelques variantes et des strophes inédites, sont devenus, sous cette forme nouvelle, de précieux documents pour la critique. Lamartine corrigeait fort peu ses premiers jets; sa composition était souvent une sorte d'improvisation, tant elle était rapide. Il écrivait d'un trait sûr, comme les poëtes grecs, comme tous ceux qui sont les inventeurs, les originaux, les *trouveurs* par excellence; mais la clairvoyance et le jugement sévère du critique ne lui manquaient point, quoique son esprit sympathique l'appliquât rarement aux productions d'autrui. Un scrupule de discrétion et de spiritualisme délicat, tel que n'en connaissent pas les poëtes de l'école rivale, avait fait effacer par l'auteur du *Lac* deux strophes entières, toutes deux fort belles, mais d'un accent plus vif et plus passionné que les autres. La pièce, telle qu'elle est connue, ne diffère de la version primitive que par cette suppression et par le changement de trois hémistiches. Ces dernières corrections montrent une sûreté de sens critique que le maître exerçait trop rarement.

Il serait difficile de donner aux lecteurs et aux auteurs d'aujourd'hui une idée exacte de ce que fut Lamartine pour la société dans

[1] *L'Isolement* est reproduit avec les variantes dans la *Correspondance de Lamartine*, t. II, p. 228. Pour *le Lac*, voyez la pièce dans ce volume des *Poésies inédites*.

laquelle il apparut, il y a un demi-siècle et pendant les vingt années de splendeur intellectuelle qui ont marqué les derniers règnes des Bourbons. Ceux-là seuls pourront nous comprendre qui ont vu, comme nous, la fin de cette brillante période et qui se sont ouverts à la vie de l'esprit sous l'influence encore dominante des poëtes et des orateurs de ce temps.

On admire à présent par-dessus tout l'adresse mécanique des prosateurs et des rimeurs, la force de leur tempérament, l'habileté avec laquelle ils reproduisent pour le toucher et pour la vue les détails de la nature matérielle, la surexcitation contagieuse de leurs nerfs et l'ivresse d'alcool que leurs tableaux communiquent à nos sens. Au lieu de la peinture du monde idéal, on ne retrouve plus dans les œuvres d'imagination que la photographie coloriée des réalités les plus basses. Un des témoignages les plus innocents de cette importance exclusive donnée à la forme aux dépens de la pensée, à la nature aux dépens de l'esprit, c'est ce nom d'*artistes* que les écrivains de nos jours, prosateurs et poëtes, acceptent si volontiers et qui les achemine fatalement vers celui d'artisans. Lamartine, grâces à Dieu, est le moins artiste de tous les poëtes; il est par excellence le chanteur et l'enchanteur, il est le magicien et le charmeur des âmes, entre tous ceux qui se sont servis de la parole humaine. Si la plus haute fonction de la poésie est d'interpréter la nature dans le sens de l'idéal, d'en extraire pour ainsi dire tout ce qu'elle renferme d'intelligence et d'amour, de la mettre en sympathie avec le cœur humain, et d'en faire vis-à-vis de nous l'infaillible truchement de la pensée divine, l'auteur des *Harmonies* et de *Jocelyn* est à coup sûr le premier représentant de la grande poésie dans notre littérature et peut-être dans toutes les littératures de l'Europe.

Les vrais poëtes s'adressent tous à d'autres facultés qu'à l'imagination sensible ; ils provoquent en nous autre chose qu'une simple volupté de l'esprit. Leur œuvre n'est pas seulement douce, elle est belle de la beauté morale. Ils nous communiquent un surcroît de vie intérieure; ils nous raniment, ils nous persuadent, ils nous instruisent ; c'est-à-dire qu'ils nous dressent à tous les nobles combats de l'esprit et à l'exercice des vertus difficiles.

Lamartine fait pour nous quelque chose de plus, et c'est là ce que j'appelle sa magie. Il nous prend sur ses ailes; il nous enlève à des hauteurs où plus rien de grossier, de vulgaire, de médiocre n'apparaît à nos regards. Durant ce voyage, il transforme dans le divin toutes les choses à l'usage de notre âme et cette âme elle-même. L'amour, quand il s'exprime dans l'incomparable mélodie de ses vers, n'est plus seulement un bonheur, il devient une vertu. Un simple regard jeté par le poëte sur la nature s'accompagne d'un es-

sor de l'âme tout entière vers le Créateur. Ses moindres études de paysage sont des esquisses du monde invisible.

Chacune des promenades que nous faisons avec lui dans les forêts ou sur les grèves est une contemplation et une prière. Il n'a pas besoin de dogmatiser comme certains rimeurs qui prétendent avoir *charge d'âmes;* il nous saisit d'une main irrésistible, nous arrache à nous-mêmes et à la terre, nous enlève à travers les sphères en un ravissement continu, et nous précipite dans le sein de Dieu.

Ainsi, quand l'aigle du tonnerre
Enlevait Ganymède aux cieux,
L'enfant s'attachant à la terre
Luttait contre l'oiseau des dieux;
Mais entre ses serres rapides
L'aigle, pressant ses flancs timides,
L'arrachant aux champs paternels,
Et, sourd à la voix qui l'implore,
Il le jetait, tremblant encore,
Jusques aux pieds des immortels [1].

Les âmes d'aujourd'hui seraient plus difficiles à déraciner de la terre que celles des premiers lecteurs de Lamartine. Je doute que sa voix divine, s'il chantait encore, fît battre les cœurs de la jeunesse comme les nôtres ont battu aux strophes des *Méditations* et des *Harmonies*. Est-ce l'immortelle poésie qui a vieilli? est-ce que dans la société présente les hommes naissent trop vieux pour goûter ce lait et ce miel de l'âge d'or?

Je ne sais; mais avoir compris, avoir aimé, avoir adoré cet incomparable chantre du divin dans la nature et de l'idéal dans l'amour, c'est pour ceux de notre génération plus qu'un souvenir de volupté, c'est un sujet d'orgueil. Plaignons la société polie et les classes cultivées si elles arrivent à préférer à Lamartine n'importe lequel de ses contemporains. Je verrais dans cette préférence un notable abaissement du niveau moral tout autant que du goût littéraire.

Mais la faveur publique revient au grand poëte spiritualiste. L'intelligence française a trop d'exactitude et de noblesse pour se prêter longtemps aux débauches de l'imagination et des sentiments grossiers. D'ailleurs ces aberrations du goût n'atteignent jamais le groupe des âmes délicates qui forment dans tous les temps le vrai public de la poésie. Les adorateurs de Lamartine composent une sorte d'église indestructible et qui doit survivre aux écoles les plus bruyantes et les plus populaires.

Pour nous, l'un de ses disciples, après tant d'autres, et l'un des

[1] *Méditations*, l'Enthousiasme.

amis de son auguste et douloureuse vieillesse, nous lui rendons un véritable culte, depuis le jour où nous nous sommes éveillés à la vie de l'esprit. Il est le créateur des régions enchantées où vécut notre jeunesse : nos plus pures, nos plus hautes jouissances, c'est à lui que nous les devons ; l'âge lui-même n'émousse pas la vivacité de ce sentiment et n'en altère pas la sereine profondeur.

Le sens critique devient avec les années plus susceptible et plus chagrin. Quand on vieillit, le plaisir de lire naïvement s'évanouit quelquefois dans l'habitude et le besoin de juger. La poésie de Lamartine est la seule que nous relisions encore avec notre âme de la vingtième année. Il semble qu'elle nous communique son éternelle jeunesse. L'incomparable musique de ce vers endort la critique comme la lyre d'Orphée endormait les gardiens et les juges infernaux. Mais cette ivresse est aussi bienfaisante que d'autres sont délétères. L'âme s'en réveille fortifiée et rajeunie, purifiée dans ses amours, agrandie dans ses conceptions, plus ardente et plus vive dans son essor vers l'infini.

Les illusions mêmes que le poëte a fait naître ont été des bienfaits. Malheureux qui ne les a pas un moment partagées ! Lamartine a traversé la politique, comme une aurore pleine de promesses. Les espérances de paix, de liberté, de fraternité qui ont fasciné la France et l'Europe pendant quelques jours de ce siècle se rattachent à son nom. Est-ce par sa faute qu'elles se sont si vite évonouies ?

Il a porté dans toutes ses aspirations sociales la hauteur et la douceur de ses vers. Il fut par-dessus tout l'homme et le poëte du grand amour. Par quelle veine que s'épanche son inspiration, la poésie ou l'éloquence, je défie que dans toute cette âme on trouve une seule goutte de fiel. Au niveau de la beauté de ses poëmes, l'avenir mettra leur pureté et leur bienfaisance.

VICTOR DE LAPRADE.

LES PENSIONS DE RETRAITE

DES FONCTIONNAIRES PUBLICS

Tandis que, frappé, comme tout le monde, des inconvénients de la loi qui régit les pensions de retraite, je m'efforçais, par diverses publications, d'appeler l'attention sur un système nouveau, déjà éprouvé dans l'industrie privée, qui substitue à la pension l'épargne capitalisée, la question faisait sans bruit un pas décisif. Le ministère de la marine s'occupait de l'organisation et du recrutement d'un corps de fonctionnaires spéciaux pour la conduite des affaires indigènes en Cochinchine. Cette magnifique colonie, dont je me plais à rappeler que la France est redevable à l'amiral de la Grandière, a un immense avenir. Il y a malheureusement une ombre au tableau : l'insalubrité de son climat débilitant. Qu'offrir aux jeunes gens d'élite qui en affronteront le péril, non pas en aventuriers du commerce, à la poursuite des gains rapides, non pas en déclassés ni en dissipateurs, ayant un passé à faire oublier, non pas même en esprits ardents, acceptant un exil de quelques années en vue du plus prompt avancement de leur carrière, mais en collaborateurs sérieux, dévoués, persévérants d'une haute mission? Il serait tristement dérisoire de n'avoir à leur présenter qu'une pension viagère à l'âge de soixante ans, après trente ans de services et de retenues sur leurs traitements.

La Caisse de Prévoyance, constituée en capital d'épargne avec livret individuel, répondait merveilleusement à ce besoin. M. le baron Benoist d'Azy, directeur des colonies, l'a compris aussitôt. M. l'amiral Pothuau, ministre de la marine, sur l'avis conforme et unanime du Conseil d'Amirauté, s'est associé avec empressement à sa pensée. Le décret du 10 février, inséré au *Journal officiel* du 24, a été rendu. L'institution est entrée dans l'ordre des réalités accomplies.

Le système est très-élastique, et se prête à toutes les circonstances, sans que son mécanisme soit changé. Ainsi la durée requise de services, pour que le droit personnel du fonctionnaire à son livret d'épargne soit acquis, a pu ici être réduite à douze ans. S'il meurt à une époque quelconque dans l'intervalle de ces douze années, le montant du livret est dévolu à sa famille, ce qui est un encouragement puissant au mariage. On a pourvu avec bienveillance aussi au cas de maladie. Aucune retenue n'est exercée sur les traitements. Une subvention annuelle est versée à la Caisse de Prévoyance. Mise en regard des traitements de chaque grade, elle représente une proportion qui varie de 30 à 40 pour 100 environ. Ce n'est pas trop pour la résidence de la Cochinchine, ce serait beaucoup trop en France. Le taux des intérêts composés est judicieusement déterminé d'après une échelle qui dépend, chaque année, du cours de la rente française au 31 décembre, et la Caisse de la Cochinchine fonctionne exactement comme celle dont j'avais proposé l'établissement en France.

Dans l'excellent Rapport de l'amiral Pothuau, qui précède le décret d'institution, on lit les considérations suivantes :

« ... Il est donc *juste* de garantir à ceux qui s'y dévouent..., après un nombre restreint d'années de séjour, une retraite ou des ressources qui leur assurent une existence honorable.

« C'est pour le pays *un devoir d'honneur*, vis-à-vis des agents qui exposent leur vie et compromettent leur santé à son service, de reconnaître et de récompenser ces sacrifices...

« Les versements successifs, variant suivant le rang de l'intéressé, donnent lieu à l'ouverture d'*un compte individuel* pour tout inspecteur et administrateur. Ils permettent d'assurer à chacun d'eux, au moment où il quittera la carrière pour des causes autres que la révocation, UN CAPITAL en proportion avec la durée et l'importance de ses services effectifs dans la colonie. Ces sommes sont bonifiées des intérêts capitalisés chaque année...

« Là ne se bornent pas les avantages de cette caisse. Les sommes versées... peuvent être remises à la veuve, aux enfants, petits-enfants et ascendants du fonctionnaire atteint par la mort *à quelque période que ce soit de sa carrière*.

« Cette garantie rendra également plus faciles et plus avantageux *les mariages;* et si l'on considère que la vie de famille apporte généralement des habitudes plus régulières et plus douces, donne aux caractères plus d'assiette, prévient des écarts gros de scandales, on sera amené à reconnaître l'importance de l'institution et le bénéfice qu'en recueillera l'administration, tant au point de vue du service que de l'influence à exercer sur les populations indigènes. »

On ne saurait mieux dire, ni mieux marquer les buts que doit

atteindre l'institution nouvelle. Mais je le demande, ces considérations n'ont-elles pas un caractère frappant de justesse, sous toutes les latitudes? sont-elles dans la dépendance du climat, et faudra-t-il leur appliquer, en l'amendant, le mot de Pascal : « Vérité en deçà du tropique, erreur au delà? »

Est-il plus *juste*, en France, d'imposer au fonctionnaire des retenues qui sont absorbées au budget annuel, confisquées et perdues pour sa famille, s'il a le tort de mourir en activité de services, peut-être après quarante années de dévouement?

Est-il plus satisfaisant, en France, que le fonctionnaire n'ait jamais une épargne, un capital, un patrimoine à transmettre, et qu'il n'envisage pas d'autre perspective, s'il parvient à la vieillesse, qu'une rente viagère qui s'éteint avec lui?

Est-il d'une moindre utilité morale et sociale, en France, de faciliter les mariages?

Enfin, importe-t-il moins, en France, d'attirer, de retenir dans les emplois publics les sujets d'élite, et d'assurer le bon recrutement des cadres de l'administration?

Non, tout cela n'est pas affaire de climat. Le climat doit influer sur les chiffres, sur la mesure des sacrifices de l'État, sur le nombre d'années de services exigées du fonctionnaire qui se dévoue, il n'altère pas les principes. Aussi, malgré la spécialité de son objet, le mémorable décret du 10 février m'apparaît comme un véritable événement, d'où datera nécessairement, un peu plus tôt ou un peu plus tard, la réforme du vicieux système de la pension viagère des fonctionnaires publics.

J'oublie trop peut-être que la plupart de mes lecteurs ne sont pas des fonctionnaires familiers avec la loi de 1853. Il convient que j'expose avec quelque détail en quoi consiste cette mauvaise loi. Ce n'est pas moi qui la qualifie aussi sévèrement. L'Assemblée nationale a institué une commission des services administratifs, qui s'est livrée à une laborieuse enquête. Par l'organe de son rapporteur, l'honorable M. de la Monneraye, la Commission conclut dans les termes suivants : « La loi de 1853 est venue consolider un mauvais régime, et n'a satisfait personne. »

Je rencontre d'abord les retenues sur les traitements. On croit communément qu'elles se montent à 5 pour 100. C'est une erreur, elles dépassent 6 pour 100 en réalité. L'État a imaginé, en effet, de s'approprier en entier le premier mois de tout traitement et de toute augmentation de traitement; le total des retenues, comparé à la masse des traitements, donne par suite une proportion de 6 1/4 pour 100 environ. Je suis, je l'avoue, adversaire déclaré, en prin-

cipe, du système des retenues. J'aime que le travail reçoive sa rémunération intégrale. Je me souviens de l'adage du vieux droit français, que j'appliquerais volontiers ici : « Donner et retenir ne vaut. » Néanmoins, si la retenue était versée au crédit du fonctionnaire, entreposée dans un compte d'épargnes, productive d'intérêts et amassant un patrimoine, mes objections perdraient beaucoup de leur force. L'État exigerait la prévoyance des agents qu'il appellerait à son service, se chargeant de gérer et de faire fructifier leurs économies pour les leur remettre à l'âge de la retraite, pour les remettre en cas de décès à leurs familles. Aucune idée de justice ne serait blessée, et cette sorte de tutelle pourrait être acceptée comme un bienfait.

Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Les retenues ne sont entreposées à aucun compte et ne produisent aucun intérêt. Elles disparaissent aussitôt qu'elles sont exercées, absorbées en bloc dans le budget des recettes. Il n'en reste plus de trace, et il n'y a jamais ouverture à une restitution quelconque. L'article 3 de la loi du 10 juin 1853 s'en est expliqué nettement : « Les fonctionnaires *supportent* les retenues, *sans pouvoir les répéter dans aucun cas.* »

L'aliénation est donc complète. Le fonctionnaire que sa santé altérée oblige à se retirer en le réduisant à la détresse perd ses retenues. Le père de famille qui meurt en activité de services ne transmet à ses enfants aucune part des retenues qu'il a subies pendant trente ou quarante ans. Ce résultat est douloureux et même odieux. Cela ressemble singulièrement à une confiscation.

Pour éviter d'infliger ce nom aux conséquences de la loi de 1853, et peut-être dans un autre but plus pratique, on a inventé récemment, depuis qu'on parle tant de l'impôt sur le revenu, un assez curieux euphémisme. Les retenues seraient simplement un impôt sur les revenus professionnels des fonctionnaires publics. Le mot a eu du succès, les fonctionnaires l'ont commenté avec une certaine complaisance, se flattant d'échapper par là aux menaces de l'impôt général sur le revenu, en opposant la maxime : *Non bis in idem*. Cette ingénieuse interprétation n'a qu'un défaut, celui d'être absolument erronée. L'impôt se discute et se vote tous les ans, sa quotité est variable, tandis que la loi de 1853 a statué pour toute la durée de la carrière administrative et même de la vie du fonctionnaire. Le caractère propre de la loi, l'excuse de ses rigueurs est qu'elle est un contrat, un véritable contrat de rente viagère. L'article 3 porte : « Les fonctionnaires... *ont droit à pension.* » L'artice 5 : « *Le droit à* « *la pension* de retraite est acquis par ancienneté... » L'article 17 : « Les pensions... sont inscrites au grand-livre *de la Dette* publique. » Partout l'affirmation d'un droit et la reconnaissance d'une dette de

l'État, dans certaines conditions de services rendus. Les fonctionnaires achètent cet engagement conditionnel de l'État par les retenues qu'ils subissent, autrement dit ils payent une prime annuelle d'assurance qui est d'une quotité déterminée de leurs traitements. Telle est l'exacte vérité, rien ne ressemble moins à un impôt, et j'engage les fonctionnaires à ne pas compter sur leur interprétation pour se soustraire au sort commun des contribuables.

Si ce caractère de contrat, ratifié par le fait de l'acceptation d'un emploi public, interdit au fonctionnaire de récriminer au nom du droit, de prononcer les mots de spoliation et de confiscation, il n'interdit pas au moraliste, à l'économiste, au législateur de discuter les clauses du contrat lui-même au nom de l'équité sociale, de l'utilité générale et de la science financière. Sous tous les rapports la discussion est accusatrice, et je maintiens d'abord que l'appropriation, par l'État, des retenues du fonctionnaire qui meurt à son service a quelque chose d'odieux.

Au moins, le chiffre de la rente viagère promise est-il en corrélation avec celui des retenues subies ou des primes payées par le titulaire, comme le voudraient toute arithmétique et toute justice distributive? Pas le moins du monde. La rente viagère dépendra d'éléments complétement différents, empiriques, arbitrairement fixés par la loi. Elle sera calculée sur la moyenne des six dernières années de traitement. Elle est limitée, par d'autres dispositions arbitraires, à la moitié, aux deux tiers, aux trois quarts du traitement moyen, enfin à un maximum infranchissable, tandis que rien ne limite l'accumulation des retenues. C'est encore profondément inique.

Qu'on veuille bien supposer une pareille opération traitée quarante ans d'avance avec une compagnie d'assurances, laquelle, en échange des cotisations payées, s'obligerait à servir au contractant, à partir de l'âge de 60 ans, une rente viagère dont le chiffre, absolument indépendant des cotisations, limité d'ailleurs à un maximum, dépendrait du hasard des émoluments moyens des emplois qu'aurait occupés le titulaire entre 54 et 60 ans. La combinaison serait à bon droit trouvée absurde. Qu'on ne s'y trompe pas, c'est le contrat rédigé par le législateur de 1853.

Est-ce tout? le chiffre de la rente viagère aura-t-il quelque corrélation avec l'âge du rentier? Pas davantage. Ayez 50 ans, si un certificat de complaisance vous a permis de prendre votre retraite dès cet âge, ayez 60 ou 70 ans à l'époque de l'entrée en jouissance, l'État n'y fera aucune différence. Pourtant, une rente viagère de 6,000 fr. vaut environ 74,000 fr. à l'âge de 50 ans, 58,500 fr. à l'âge de 60 ans, elle ne vaut plus que 39,500 fr. à l'âge de 70 ans. L'État

n'y regarde pas de si près, il ignore que la valeur d'une rente viagère dépend mathématiquement de l'âge du rentier ; il ne se préoccupe pas de ce détail. En sorte que le fonctionnaire retraité à l'âge de 70 ans aura pu compter vingt ans de plus de services, avoir subi vingt ans de plus de retenues, et recevoir en échange une récompense qui sera la moitié à peine de celle concédée à son collègue, retraité à l'âge de 50 ans.

Est-ce tout? ai-je épuisé les anomalies? Non. Le fonctionnaire de 70 ans, s'il n'est célibataire, ne laissera du moins très-vraisemblablement après lui ni veuve jeune ni enfants mineurs. Sa rente viagère de 6,000 fr. est bien la limite des engagements de l'État. Le fonctionnaire de 50 ans, au contraire, peut laisser, en mourant, des enfants mineurs ou une veuve qui aura trente ans à peine. Admirez ici les inconséquences du législateur de 1853. Il a été impitoyable pour la famille du fonctionnaire qui meurt en activité de services, succombant peut-être à l'excès du dévouement et du travail. Il la laisse dans la détresse, et confisque les retenues. Voici qu'il s'émeut de compassion pour la veuve de celui qui se reposait après avoir fait régler sa retraite. Voici qu'il lui promet la réversibilité de moitié de la pension. Naturellement, il ne s'inquiète pas plus de l'âge de la veuve qu'il ne s'était inquiété de l'âge du mari. Si la veuve a trente ans, la pension de 3,000 fr., qui a une valeur d'environ 48,000 fr. sera une dot qui lui facilitera le recherche d'un consolateur. Et un nouvel engagement, évalué 48,000 fr., tombe à la charge de l'État, du chef du fonctionnaire retraité à l'âge de 50 ans. Afin d'abréger, je passe rapidement sur les secours temporaires aux orphelins mineurs, lesquels ont d'ailleurs peu d'importance.

Financièrement, les pensions de veuves sont un supplément très-onéreux à l'État. Si l'on se place au point de vue des services rendus par le fonctionnaire et des retenues qu'il a subies, ce supplément ne se justifie pas. Moralement et socialement, la combinaison est mauvaise, bien que l'intention soit bonne. Certes, ce n'est pas moi qui me plaindrai que le législateur ait pris souci de l'infortune de la veuve. Mais les jeunes enfants, survivant au fonctionnaire qui meurt en activité de services et dans la force de l'âge, sont certainement, sauf exception, plus intéressants que la veuve du vieillard qui a déjà joui de sa pension. A ceux-là cependant, on l'a vu, la loi n'accorde rien, elle n'a pour eux que des rigueurs, elle réserve ses faveurs à la veuve du vieillard. Il en résulte que l'éventualité de la pension de veuve a d'autant plus de valeur qu'il y a une plus grande différence d'âge entre le mari et la femme, et que le fonctionnaire, en se mariant, approchait davantage du règlement de sa retraite. Par là, l'État détourne ses agents de se marier jeunes ; il

semble leur conseiller d'attendre qu'ils aient dépassé la cinquantaine, alors que la pension de veuve apparaîtra comme un douaire assuré. Aussi, épouser un fonctionnaire vieilli et au besoin valétudinaire, cela devient pour des jeunes filles une bonne spéculation, qui pourra être renouvelée, et l'on voit, curieux détail, des femmes émarger à la fois au budget jusqu'à trois pensions de veuve, tandis que les familles des fonctionnaires morts en activité de service sont laissées sans aucune ressource, réduites à importuner de leur misère l'administration et à faire jouer tous les ressorts de la recommandation pour implorer des secours et des bureaux de tabac.

J'ai critiqué en elles-mêmes et dans leur conception les dispositions de la loi de 1853. Suivons-la dans ses conséquences administratives et financières.

Voici comment s'exprime l'honorable M. de la Monneraye, rapporteur de la Commission des services administratifs : « Les conditions actuelles des retraites rendent à peu près impossible l'élimination des non-valeurs... Quand il faudrait prononcer la révocation contre des employés, on se borne à les changer de bureau et il n'en résulte rien de plus qu'un déplacement de non-valeurs. Voilà certes un bien grand inconvénient *qui semble inhérent au régime des retraites*, et qui a également pour effet d'abaisser, par les mauvais exemples, le niveau général des volontés. Il serait donc à désirer, à tous égards, que l'État pût être exonéré de ce lourd fardeau.

Je n'ajoute rien à ces paroles, elles sont d'une vérité frappante, elles suffisent à prononcer la condamnation sans appel de l'institution. Oui, l'administration est encombrée d'employés usés, négligents, inexacts, qu'on n'ose pas congédier. Que font-ils là ? Ils attendent paresseusement l'âge de la retraite. Ils découragent le mérite en nuisant à l'avancement des sujets d'élite. Ils imposent à nos finances le lourd fardeau de leurs traitements d'activité pour des fonctions qu'ils remplissent mal, avant de leur imposer celui de leur pensions, et M. de la Monneraye a eu bien raison de le dire, ce mal *est inhérent au régime des retraites*.

Les conséquences financières se résument dans l'inscription au grand-livre de la dette publique d'une charge toujours croissante de pensions viagères. La charge atteignait au dernier budget près de quarante millions pour les seules pensions civiles. La compensation des retenues, au budget des recettes, étant d'environ quinze millions, le sacrifice de l'État se rapproche déjà de vingt-cinq millions. La progression ne s'arrêtera pas là, et le mode vicieux de calculer les pensions sans tenir compte de l'âge des titulaires ne permet pas d'en assigner le terme. Toutes nos commissions du budget depuis

plusieurs années s'effraient de cette progression, toutes appellent une réforme, et l'honorable M. de la Monneraye termine aussi son rapport par la déclaration suivante : « En résumé, votre sous-com- « mission, sans formuler nettement une proposition... *appelle* « *cependant de ses vœux une révision de la loi de* 1853. »

Pourquoi toutes les critiques, toutes les doléances n'ont-elles jusqu'à présent abouti à aucun effort sérieux de réforme? Car je ne trouve pas sérieux le projet mis en avant par quelques personnes de supprimer à la fois les retenues et les pensions, d'abroger la loi de 1853 sans la remplacer par une autre institution, de briser tout lien durable et de déchirer tout contrat entre l'État et les fonctionnaires. Ce projet par trop radical n'est pas autre chose qu'un aveu d'impuissance. Il détruirait la carrière administrative, il détruirait l'administration elle-même, il condamnerait l'État à n'avoir plus que des agents de hasard, recrutés au mois ou à la journée, comme on embauche des terrassiers et des maçons sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Je suis profondément convaincu que la cause de la stérilité des imaginations qui se sont exercées sur cette question est qu'on est resté imbu d'un préjugé invétéré, du préjugé même de la pension de retraite. C'est à cette idée que je m'attaque résolûment. Pension de retraite, pension alimentaire, rente viagère, quelque nom qu'on lui donne, je soutiens que c'est une idée fausse, tout au moins devenue fausse dans notre état de civilisation et dans nos mœurs actuelles; qu'il faut l'abandonner pour lui substituer l'idée vraie de l'épargne et du patrimoine. Si je parviens à établir cette démonstration, on verra bientôt se dégager la solution du problème.

Le préjugé est très-ancien. Il s'explique par l'ignorance où l'on était de la science financière, du calcul des rentes viagères d'après les âges, et de la fonction des intérêts composés dans l'accumulation de l'épargne. Il remonte à l'époque où les uns se faisaient presque un scrupule religieux d'épargner pour l'avenir, comme si c'était douter de la Providence ; où d'autres entassaient, cachaient, enfouissaient des pièces d'or et des écus improductifs, croyant sincèrement que la thésaurisation était la meilleure forme de l'économie ; où les gouvernements et les particuliers constituaient des rentes viagères en accordant uniformément le taux de 10 0/0 à tous les âges. Il reste encore dans notre législation de l'enregistrement une trace frappante du préjugé. Pour la perception des droits, un usufruit et une pension viagère sont toujours évalués à dix fois le revenu.

Je demande la permision de citer un exemple de nos mœurs domestiques, qui me semble se rattacher étroitement au sujet que je

traite. Quand, dans une maison aisée, un serviteur s'est recommandé par une longue fidélité, il arrive d'ordinaire que les maîtres lui font un legs par leur testament. De la part d'une femme qui a reçu les soins d'une servante dévouée, c'est d'un usage constant, c'est considéré comme l'acquit d'une dette. Or en quoi consiste le legs? Presque toujours en une pension viagère. Le capital est une très-rare exception. La pension léguée est d'une somme fixe et ne dépendra aucunement de l'âge qu'aura le bénéficiaire, âge indéterminé d'ailleurs au moment de la confection du testament. Elle a ce double caractère d'être, dans la pensée inspiratrice de la disposition, la récompense des longs services, et, dans le mode de réalisation, un moyen exclusivement personnel d'existence, une pension alimentaire. Si je ne me trompe, le lecteur aperçoit clairement déjà l'assimilation.

Cette pratique est-elle bonne, et doit-on continuer de la conseiller? Oui, si le titulaire de la pension est célibataire et avancé en âge, comme en fait c'est le plus souvent le cas de la servante dévouée. Elle a vécu *de sa place* tant qu'elle l'a occupée; elle vivra ensuite de sa pension, sans autres besoins, en se reposant. Mais si le titulaire est un homme d'un âge encore peu avancé, s'il est père de famille, j'affirme que la pratique est mauvaise, et que le legs d'un capital vaudra mieux, sous tous les rapports. Il vaudra mieux pour les héritiers, qui s'affranchiront immédiatement de la dette, qui n'auront pas à s'embarrasser du service importun d'une pension, divisée, plusieurs fois subdivisée pendant un quart de siècle ou davantage entre des rameaux dispersés de la famille. Chacun a connu l'importunité de ces pensions et s'est surpris peut-être à trouver que le pensionnaire vivait bien longtemps! — Il vaudra mieux aussi pour le légataire, qui pourra acheter un champ et le cultiver avec ses enfants, ou fonder un commerce qui fera du capital reçu la base d'une aisance progressive, qui transmettra lui-même le bienfait quand il mourra, qui aura, en un mot, un patrimoine. S'il lui convient d'ailleurs d'aliéner le capital et de le convertir en une rente viagère, n'en est-il pas libre? Pourquoi lui imposer cette aliénation? Je n'hésite donc pas à conseiller aux maîtres bienveillants qui désirent récompenser la fidélité d'un serviteur de lui léguer, non une pension, mais un capital.

Maintenant, je rentre dans ma thèse, ou plutôt je ne l'ai pas quittée un seul instant. La législation des pensions est sous l'influence des mêmes préjugés et des mêmes ignorances. La retraite a aussi le double caractère d'être la récompense des longs services, et un moyen d'existence oisive exclusivement personnel, une pension alimentaire. Le serviteur de l'État mis à la retraite vivra de sa pension en se re-

posant, après avoir vécu de sa place, exactement comme la vieille servante célibataire; l'institution n'a pas plus de profondeur sociale que cela. L'État ne s'inquiète pas plus des âges, il ne craint pas plus d'embarrasser et de charger l'avenir de pensions viagères dont il n'a pas songé davantage à peser le fardeau. Sauf le correctif de la réversibilité éventuelle aux veuves et aux orphelins mineurs, qui est un commencement de repentir, une vue jetée vers une solution meilleure, l'État ne prend pas plus de souci de la famille de ses serviteurs. Quant à la puissance de l'épargne, quant à l'importance sociale du patrimoine, quant à l'intérêt social aussi, et tout à la fois moral et administratif de favoriser les mariages des fonctionnaires, quant au spectacle douloureux de la famille en détresse du fonctionnaire qui meurt en activité de service, quant aux séductions à offrir pour attirer et retenir dans les carrières publiques les sujets d'élite, — le législateur n'a rien aperçu de tout cela. L'État semble un de ces maîtres comme il y en a trop, qui aiment à ne s'entourer que de serviteurs célibataires.

Si ces considérations sont comprises, si l'on est pénétré, comme je le suis, de la conviction qu'il y a là une question administrative, sociale et morale de premier ordre, une initiative féconde à prendre, un grand exemple, une grande leçon à donner à l'industrie privée, dans un intérêt social qui prime tous les autres, la solution est facile, et l'on acceptera, au besoin, les sacrifices nécessaires.

Entre l'administration d'une fortune privée et celle de la fortune publique, il y a, en effet, cette différence que, pour la première, les dépenses doivent être incontestablement subordonnées aux ressources constatées, tandis que, pour la seconde, les ressources doivent être, non moins incontestablement, subordonnées aux besoins. C'est l'excuse et la justification de tous les impôts, de tous les emprunts. Je me suis interdit de traiter ici des questions politiques, je ne les effleure qu'incidemment et pour éclairer mon argumentation. Les désastres de la guerre nous ont imposé une dette gigantesque de cinq milliards à payer au vainqueur : on a su trouver, devant cette échéance, dans de grands efforts patriotiques, les ressources nécessaires pour l'acquitter. On considère la réorganisation de l'armée comme une nécessité : on trouve d'autres ressources pour y subvenir. La ville de Paris, malgré la pénurie de ses finances, *veut* rebâtir son Hôtel de Ville. Elle ouvre un concours et saura y pourvoir. — Je ne discute pas, je constate.

Donc, si l'on estime, *a priori*, que la bonne organisation de l'administration française est aussi une question capitale, une nécessité sociale urgente; si l'on reconnaît que le régime de la loi de 1853 est détestable; si l'on considère son abrogation immédiate, même à

l'égard des fonctionnaires actuels, comme une mesure de salut ; si l'on est amené à conclure que, pour indemnité des droits acquis, il faut consacrer à la réforme un emprunt spécial de quelques centaines de millons, en supprimant quelques régiments et en ajournant quelques travaux publics, réputés d'une moindre urgence, ce n'est pas moi qui réclamerai. Je serais prêt à voter la réforme intégrale et immédiate, avec indemnité des droits acquis, pour cause d'utilité publique.

Pourtant, mes prétentions sont beaucoup plus modestes. Je ne demande pas de résilier d'autorité le contrat qui lie l'État envers les fonctionnaires actuels. Je ne propose que d'arrêter les effets de la loi de 1853, d'en prononcer la liquidation, et de fonder, pour les fonctionnaires qui entreront désormais au service de l'État, une institution nouvelle, un contrat nouveau, en harmonie avec les vérités de la science financière, avec les intérêts sociaux, avec les considérations d'ordre moral que je me suis efforcé de mettre en lumière.

Il est temps que je trace le plan de cette institution. Bien que je l'aie appelée nouvelle, elle n'est pas une utopie, elle a reçu d'une expérience de vingt-trois ans, dans une vaste administration privée, la consécration du plus éclatant succès, et le lecteur se souvient qu'un décret vient de l'appliquer aux fonctionnaires spéciaux de la Cochinchine.

Elle peut se formuler de la manière suivante :

1° *Abolition de la pension de retraite.*

C'est ce qu'il y a de plus radical dans le projet, qui s'attaque ici à un préjugé très-enraciné.

Je suis frappé de l'étrange puissance des mots. Le père de famille qui place à fonds perdu, en dépouillant d'avance ses enfants, est justement flétri par l'opinion. C'est une ignominie très-rare. On aime mieux s'imposer toutes les privations que d'aliéner le patrimoine. Le jeune homme qui, avant de savoir s'il fondera une famille, consacrerait ses économies à s'assurer des rentes viagères paraîtrait un insensé. Changez le mot, ne parlez que de s'assurer une pension de retraite. Ce sera exactement la même chose qu'une rente viagère. Pourtant, après avoir flétri le rentier, on loue, on honore le pensionnaire. — Je ne me lasserai pas de combattre ce préjugé, qui donne une rente viagère pour prix et couronnement de toute une vie de labeur. Je suis l'irréconciliable ennemi de la rente viagère, parce

qu'elle est précisément le contraire de l'épargne, la destruction du capital, le renversement de l'esprit de famille.

La rente viagère est et doit demeurer licite. Elle peut se justifier par les besoins et la situation personnelle du rentier. Que le célibataire avancé en âge, atteint par des revers de fortune, voyant son foyer désert et n'espérant plus rien du travail, se résolve à la nécessité d'aliéner son capital pour assurer la subsistance de ses vieux jours, il ne sera certainement pas blâmable. Le fonctionnaire retraité qui se trouvera dans cettre situation sera libre d'accroître ainsi son aisance, comme tout autre petit capitaliste. Celui qui aura une compagne, une sœur, une vieille mère sera libre de se constituer une rente viagère réversible. Les tarifs des compagnies d'assurances, peut-être ceux d'une Caisse publique annexée à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires, lui donneront à cet égard, selon ses convenances, des facilités bien supérieures à la seule réversibilité partielle à la veuve, accordée par la loi de 1853, et le chiffre de la rente, calculé d'après l'âge ou les âges, ne sera limité par aucun maximum arbitraire. Du moins, s'il choisit une rente viagère, c'est qu'il l'aura voulu. L'Etat ne la lui aura pas imposée dès les jours de sa jeunesse, en le traitant comme un interdit, pourvu d'une pension alimentaire.

Un vice éclatant, bien que rarement observé, de la pension de retraite, ainsi promise à l'avance et qui n'est pas acceptée par le choix libre et actuel du pensionnaire, c'est aussi qu'il pourra, quand il en sera mis en jouissance, être atteint déjà d'une maladie qui lui présage une mort prochaine. La pension viagère est alors sans valeur. Quoi de plus choquant que de voir un fonctionnaire qui a subi pendant quarante ans des retenues, mis à la retraite, au moment où la vie l'abandonne, recevoir pour récompense de quarante ans de loyaux services une rente viagère dont il ne touchera qu'à peine ou deux trimestres! S'il a des enfants dénués de ressources, quelle ne sera pas son amertume! — Quand le choix sera facultatif, le fonctionnaire infirme se gardera bien de demander une rente viagère.

Ainsi, dès ce premier point, le système que je recommande est, sous tous les rapports, préférable à celui de la pension de retraite, et ne peut laisser aux fonctionnaires, quelles que soient leurs convenances, aucun regret.

2° *Ouverture d'un compte individuel, en capital et intérêts composés.*

Je ne saurais trop insister sur les avantages et les séductions du livret individuel reflétant le compte et mis entre les mains de cha-

que employé. L'adolescent lui-même sent aussitôt la puissance de l'épargne.

On conviendra que la lointaine perspective d'une pension de retraite dont il jouira dans une quarantaine d'années, s'il persévère un tel laps de temps au service de l'État, est peu attrayante; il est beaucoup plus touché des retenues qu'il subit. Montrez-lui son livret qui commence, qui progresse tous les ans, qu'il dépend de lui de grossir encore ou d'abandonner, vous faites de lui, à l'instant même, un capitaliste et un conservateur. A chaque augmentation de traitement qu'il obtient, il voit avec joie croître la progression de l'épargne. Quand il pense à se marier, il montre son livret comme une dot et un patrimoine.

J'ai pratiqué le livret pendant une expérience de vingt-trois ans. J'ai pu comparer l'amour de l'employé pour son livret à celui du paysan pour les premiers sillons qu'il possède. Avec quelle allégresse le paysan recevrait l'assurance de reculer, chaque année, sans bourse délier, les limites de son champ, et verrait jalonner d'avance les sillons nouveaux qui s'y ajouteraient!

Quant aux fonctionnaires d'un rang élevé, le livret prendra une importance toujours proportionnée à celle de leurs fonctions. Rien n'en arrêtera le progrès. On n'entendra plus ce que me disait un directeur général : « J'ai, depuis longtemps, atteint le maximum de la retraite éventuelle que me réserve la loi de 1853, c'est une pension viagère de 6,000 francs. Quelques services que je rende désormais à l'État, il ne m'en sera tenu aucun compte. » — A quoi je répondais : « Si l'institution que je recommande avait été adoptée au début de votre carrière, ce n'est pas une rente viagère de 6,000 francs, c'est un capital de 200,000 francs, peut-être, qu'en vous retirant, vous recueilleriez, pour prix de vos éminents services. »

3° *Subventions annuelles à la Caisse de prévoyance.*

Le lecteur m'attend sans doute ici, comme au défilé périlleux et difficile à franchir. J'avoue n'en être pas trop intimidé.

J'ai recommandé à l'industrie privée, comme source d'alimentation des caisses de prévoyance, la participation aux bénéfices. L'État n'a pas de bénéfices à répartir entre ses employés. Il faut donc chercher d'autres sources.

Il y en a une, assez abondante déjà, qui est toute trouvée : les retenues sur les traitements.

Au lieu de les absorber au budget des recettes, quoi de plus fa-

cile que de les verser effectivement à une caisse de prévoyance, chargée de les répartir en comptes individuels et de les faire fructifier à intérêts composés?

Le rétablissement des retenues à un compte productif d'intérêts suffirait-il pour assurer un sort convenable aux fonctionnaires, sans aucun sacrifice de l'Etat? Non, certes, et il est d'ailleurs universellement reconnu que l'État doit s'imposer, dans ce but, des sacrifices. Il leur donnera la forme de subventions annuelles, toujours précises et proportionnelles aux traitements, votées avec le budget et ne faisant peser sur l'avenir de nos finances le fardeau d'aucun inconnu.

Mais je m'interromps ici, me bornant à ces seules indications. La discussion du projet, dans ses conséquences financières, exigerait des développements que je dois réserver pour une étude ultérieure.

4º Attribution du livret à la veuve, aux enfants ou aux ascendants du titulaire qui meurt en activité de services.

Je n'ai pas à m'étendre longtemps sur cette disposition. Elle n'a besoin que d'être énoncée pour qu'on en aperçoive l'immense bienfait. Elle suffirait, à elle seule, pour recommander l'institution, et pour établir son éclatante supériorité sur le régime de la pension de retraite.

J'ai déjà dit qu'elle fait du livret une dot, et facilite singulièrement les mariages.

C'est à dessein que je ne propose pas l'attribution aux héritiers en général. Si le livret entrait dans l'hoirie du fonctionnaire décédé, il pourrait être l'objet de dispositions testamentaires, il pourrait être saisi par des créanciers, il subirait toutes les formalités et les droits des successions, très-souvent avec des exigences de conseils de famille et de minorité; on verrait des successions répudiées, d'autres acceptées sous bénéfice d'inventaire; la caisse de prévoyance serait embarrassée d'une foule de liquidations contentieuses, pour de petites sommes qui se dévoreraient en frais. La disposition que je présente prévient tous ces inconvénients. Elle est, d'ailleurs, conforme au principe de l'institution, qui ne reconnaît pas de droit personnel de propriété au titulaire avant l'accomplissement de certaines conditions de services que la mort l'a empêché d'accomplir. La bienveillance de l'État promet seulement de faire jouir du livret la veuve, les descendants ou les ascendants : cette bienveillance n'a pas à se porter sur les collatéraux.

Dès lors, tout est facile et expéditif. Un formalisme spécial très-prompt, très-peu dispendieux, un simple acte de notoriété, suffira. Le bienfait parviendra rapidement à son adresse, quitte et net de tous droits et frais.

La loi déterminera dans quelles proportions le montant du livret sera remis à la veuve, aux descendants ou aux ascendants. C'est un point de détail à régler.

5° *Attribution du montant du livret au titulaire, comme droit acquis après un certain nombre d'années de services.*

Sous le régime de la loi de 1853, le concours de deux conditions est nécessaire pour que le fonctionnaire ait un droit acquis à la pension de retraite. Il faut qu'il ait à la fois trente ans de services et soixante ans d'âge. D'où il résulte que le fonctionnaire, entré dans la carrière à l'âge de dix-huit ans, n'aura aucun droit acquis avant d'avoir accompli quarante-deux années de services. Il est, je pense, permis de trouver la condition rigoureuse.

Sous le régime proposé, il sera possible de l'adoucir doublement, de réduire à vingt-cinq ans le temps de services requis, et le minimum d'âge à cinquante-cinq ans. Je crois même qu'on pourrait, sans inconvénient, se contenter de l'une ou de l'autre condition, au lieu d'en exiger le concours. Ce qui importe à l'État, c'est que le lien soit une garantie sérieuse de fidélité, et c'est surtout de s'attacher les sujets d'élite. Par ailleurs, il n'a aucun intérêt financier à retarder la liquidation des livrets, et comme les fonctionnaires qui se retirent ne sont pas toujours immédiatement remplacés ou peuvent avoir des remplaçants qui ont des traitements moindres, les retraites seront plutôt une économie. Or, sauf le cas exceptionnel d'impérieuses convenances personnelles, quelle apparence qu'un homme de valeur et d'avenir voudra, jeune et valide encore, abandonner les avantages de sa carrière, en arrêtant la progression de son livret? Ce sont les mécontents et les paresseux qui seront portés à se retirer dès qu'ils pourront liquider leur livret: ils seront rarement à regretter.

6° *Attribution du montant du livret au titulaire, avant l'âge de la retraite, dans certains cas déterminés.*

C'est encore un bienfait considérable de l'institution que d'attribuer le montant du livret au titulaire qui se retire pour des raisons de santé et à celui qui est congédié par suppression d'emploi ou ré-

duction de personnel. J'ai ajouté : *ou par tout autre motif*, et ici je me préoccupe peut-être des intérêts de l'administration plus que de ceux des individus, de ceux du moins qui n'auront pas un mérite reconnu et qui donneront des sujets de plainte. Qu'on veuille bien se souvenir de ce que je disais plus haut, après l'honorable M. de la Monneraye. L'administration est encombrée d'agents usés ou négligents, de non-valeurs, qu'on n'ose pas frapper des rigueurs de la révocation, qu'on supporte par humanité jusqu'à l'âge de la retraite. Ils nuisent à l'avancement des autres, ils embarrassent et déconsidèrent l'administration. Désormais il sera facile de l'affranchir de ces parasites. Ce sera une menace salutaire qui stimulera le travail, l'assiduité, la décence des mœurs et des habitudes. Les chefs immédiats pourront souvent négocier amiablement des retraites anticipées qu'il sera aisé de motiver sur des raisons de santé ou de réduction de personnel, en ménageant l'amour-propre des fonctionnaires réformés. Au besoin, le congédiement sera prononcé d'office. On pourrait craindre les abus de l'arbitraire. Je remarque que dans les administrations privées les employés sont toujours susceptibles d'être congédiés. Les emplois en sont-ils moins recherchés, et voit-on jamais les chefs de l'industrie se priver capricieusement des services des collaborateurs d'un mérite reconnu? J'admets pourtant, comme garantie contre l'arbitraire, que le congédiement d'office ne puisse pas être prononcé sans l'avis d'une commission administrative, instituée près de chaque ministère, peut-être près de chaque direction générale. C'est encore un point de détail à régler; mais il n'échappe à personne que l'administration gagnera beaucoup en acquérant la faculté d'épurer le personnel et d'éliminer les non-valeurs.

7° *Déchéances.*

Les déchéances seront restreintes à trois cas seulement :

Celui de démission volontaire;

Celui de révocation encourue;

Celui de mort, sans que le fonctionnaire décédé laisse une veuve, des descendants ni des ascendants.

On peut poser la question de savoir si, dans ces cas, le montant du livret sera supprimé au profit de l'État, ou s'il se répartira entre les autres comptes individuels. Je me prononce pour la seconde solution, qui a été adoptée déjà par la Compagnie d'assurances générales. La Compagnie n'a pas voulu hériter de ses employés célibataires, ni confisquer à son profit le pécule de ceux qu'elle est amenée à

révoquer. Elle s'en trouverait gênée dans l'exercice de son autorité. Elle ne reprend donc jamais rien de ce qu'elle a une fois versé à la caisse de prévoyance, elle répartit à la fin de chaque année les déchéances entre tous les comptes restés ouverts. J'estime que l'État doit pareillement éviter tout ce qui ressemblerait à une confiscation.

J'estime de plus que la répartition doit se faire, non d'une manière générale entre tous les fonctionnaires, mais entre ceux de chaque département ministériel et plutôt même, comme je le disais tout à l'heure, de chaque direction générale. L'enregistrement, par exemple, les douanes, la magistrature ont un personnel assez vaste pour qu'on y concentre la répartition des déchéances. Si dans quelques carrières les démissions sont plus fréquentes et les célibataires plus nombreux, on pourra en conclure avec certitude qu'elles sont plus ingrates que les autres ; il sera équitable que les fonctionnaires qui y persévéreront profitent de ces compensations. Le seul jeu des déchéances deviendra ainsi un élément instructif de statistique administrative.

D'après l'expérience de la caisse de prévoyance de la Compagnie d'assurances générales, je ne pense pas, au surplus, que la répartition des déchéances représente, en moyenne, au delà d'un supplément annuel d'environ demi pour cent du montant de tous les livrets.

8° *Administration distincte et gestion financière séparée de la caisse de prévoyance.*

L'administration et la gestion financière sont deux choses très-différentes.

J'entends par administration l'ensemble des dispositions qui auront pour objet de constater les droits et la situation de chacun, de prendre acte des démissions, des révocations et des décès, d'écouter les réclamations, et finalement d'ordonnancer tous les règlements. Je pense qu'elle devra être confiée à diverses commissions spéciales, sous l'autorité d'une commission supérieure qui assistera un directeur général. Il ne peut pas être de mon dessein de tracer le plan détaillé de cette organisation ; c'est à un règlement d'administration publique à y pourvoir.

Quant à la gestion financière, il est clair qu'elle sera confiée au ministère des finances. La caisse de prévoyance des fonctionnaires publics aura une existence propre et un directeur général, comme la Caisse des dépôts et consignations. Je crois que ce serait une faute que de les confondre. La Caisse des consignations a des habitudes de

formalisme minutieux et contentieux qui seraient rebutantes pour les fonctionnaires et pour leurs familles. La caisse de prévoyance n'aura d'ailleurs à faire, extérieurement, qu'un service de trésorerie.

Je dois réserver pour l'étude ultérieure que j'ai annoncée ce que j'ai à dire de la gestion financière de la caisse de prévoyance.

J'achevais le présent travail lorsque j'ai appris que quatre honorables membres de l'Assemblée nationale, MM. l'amiral de Montaignac, le marquis de Plœuc, Léon Riant et Audren de Kerdrel, venaient de présenter à l'Assemblée, dans la séance du 24 mars dernier, une proposition de loi *portant création d'une caisse nationale de prévoyance des fonctionnaires civils*, laquelle est précisément, en substance, l'institution sur laquelle je m'efforçais, de mon côté, d'attirer l'attention du public. L'exposé des motifs est aussi un résumé, habilement fait, des considérations que je m'attachais à développer.

J'applaudis vivement à cette initiative. Je suis heureux de voir l'Assemblée saisie directement de l'examen d'une question aussi capitale pour l'administration française, et j'espère qu'elle saura la résoudre.

Alfred de Courcy.

THERMIDOR

DEUXIÈME SÉRIE

MARIE-THÉRÈSE ET DAME ROSE

QUATRIÈME PARTIE

LA GRANDE BATAILLE[1]

V

QUAND LE SOIR FUT VENU.

La nuit était arrivée, brûlante, et pourtant sereine. Quelques lanternes jetaient une lueur fumeuse au coin des rues; d'autres lanternes et des torches de résine portées à la main traversaient la foule, qui grandissait d'heure en heure. Une série de petites lumières pointillaient la façade de la Maison Commune. Mais la lumière qui tombait du ciel pur et des étoiles scintillantes suffisait à distinguer les groupes et les individus.

La place se couvre d'hommes, de baïonnettes, de piques. La foule des sectionnaires armés augmente d'heure en heure. A ce moment la Commune l'emporte sans conteste ; elle continue de paraître seule en scène. L'immense majorité du peuple réuni sur la Grève, et toutes les sections qui n'avoisinent pas les Tuileries, ignorent même que la Convention est en séance. Pour ceux qui le savent et qui reviennent soit de la place du Carrousel, soit des tribunes de l'Assemblée, les députés ne sont autre chose qu'une réunion de ba-

[1] Voir *le Correspondant* des 25 septembre, 10 et 25 octobre, 10 et 25 novembre, 10 décembre 1872, 10 et 25 mars et 10 avril 1873.

vards désespérés. Les quelques rares partisans des Comités sont pourchassés, les porteurs d'ordres officiels sont arrêtés; il y en a déjà quatorze emprisonnés à la maison d'arrêt de la Mairie. L'Agent national Payan vient de demander que les presses des journalistes soient brisées. La Commune vient d'ordonner aussi qu'on fît de fréquentes patrouilles.

Du reste, en attendant que le mouvement qu'elle essayait de communiquer aux sections se déclarât irrésistiblement, la Commune se livrait à une rhétorique désordonnée pour tenir en haleine et elle-même, et le peuple des tribunes, et le peuple de la place; elle utilisait toutes les vieilles parades démocratiques, toutes les fleurs de la rhétorique révolutionnaire. Elle était habile, on le devine, dans l'art d'enfiévrer, de *colérer*, d'exalter les bons sans-culottes, et elle savait mieux que M. de Petit-Val qu'il ne faut pas les laisser s'arrêter, se refroidir et réfléchir. Enfin, nous le répétons, elle voulait pardessus tout l'empêcher de savoir ce qui se passait à la Convention; elle envoyait plus fréquemment de ses membres sur la place, pour haranguer tantôt les canonniers, tantôt les gendarmes.

— Silence ! silence ! cria tout à coup la foule. Regardez! regardez !

Un groupe considérable paraissait aux fenêtres de l'Hôtel de Ville, qui s'éclairèrent vivement. Le peuple reconnut son maire, son agent national, son favori Moenne, substitut de l'agent national, et une foule d'autres officiers municipaux qui, avec un ensemble parfait, poussèrent un cri fort, retentissant, en étendant la main vers une affiche. C'était le Conseil qui venait prêter serment, sur les Droits de l'Homme, d'anéantir la faction des conspirateurs nouveaux qui voulaient assassiner le peuple et la liberté.

L'enthousiasme se réveilla de plus belle, et dès lors, jusque vers onze heures, tout contribua à l'entretenir. Tous les événements se succédaient favorables. La Convention paraissait de plus en plus muette; les proclamations de la Commune devenaient de plus en plus sonores; et surtout, surtout les sections commençaient à répondre à l'appel du tocsin de l'Hôtel de Ville.

Les cris de joie qu'avait causés l'apparition du Conseil général se changèrent bientôt en applaudissements : Hanriot, et sept autres patriotes délivrés avec lui, traversaient la place, escortés par Coffinhal et par Damours, agitant triomphalement les cordes dont le général avait été lié, et suivis par Pourvoyeur, qui brandissait son sabre en poussant des cris rauques. Mais bientôt toutes les maisons tremblèrent sous les clameurs frénétiques d'enthousiasme : une députation nombreuse de la Société des Jacobins, la sainte, la pure, l'infaillible, la mère et la maîtresse de la Révolution, se rend au Conseil.

— Bon! bon! cria Justin Pourvoyeur, qui revenait des Tuileries, voilà notre coup réussi; les jacobins arrivent à la Commune!

Et sautant de joie, et saisissant quelques voisins, qui prirent à leur tour quelques citoyennes du voisinage, il organisa une ronde gigantesque qui bondit en entonnant la *Carmagnole*.

— Mais, dit un petit homme à la voix perçante, ce n'est pas tout de danser et de crier, il s'agit de savoir de qui la Commune tient ses pouvoirs.

Notre nouveau brave, le vaillant Piqueprune — car c'était lui qui venait voir la physionomie des choses — tombait fort mal.

— Scélérat! hurla Justin Pourvoyeur, ne sais-tu pas que la Commune tient ses pouvoirs d'elle-même! Mais tu as dévoilé ton infâme aristocratie; tu es un émissaire des conspirateurs de la Convention! Je t'arrête! Allons! embarqué pour l'audience de police!

— Embarqué! cria la voix joyeuse d'un citoyen donnant le bras à deux autres qui s'en venaient chantant et oscillant légèrement, n'y aurait-il pas ici quelque fils d'Amphitrite? Tiens! c'est mon voisin! Respect aux fils de Mars!

Et poussant vivement Justin, il débarrassa le petit poëte, qui s'enfuit en criant:

— Brigand de Justin! Je reviendrai bientôt à la tête des sections des Arcis, des Lombards et des Gravilliers!

L'Iroquois, Agricola et le sergent Barthélemy — c'étaient ceux qui revenaient de la barrière de l'Observatoire — se reprirent par le bras, et saisissant, en chantant plus fort que jamais, l'espion-orateur, ils le menèrent, malgré ses cris, jusqu'au Port-au-Foin, à l'autre bout de la place. Là, ils le poussèrent dans un trou.

— Ce n'est pas pour te faire mal, citoyen, dit Jacques, en riant de tout son cœur, c'est pour t'apprendre à ne pas être brutal; car on trouve toujours plus fort ou plus nombreux que soi. Nous, nous sommes comme la Commune, nous tirons nos pouvoirs de nous-mêmes.

De grands cris, qui sortaient d'une troupe lancée à toute vitesse dans la direction du fleuve, les troublèrent un instant dans leur œuvre de justice. Une foule de sans-culottes et de tricoteuses, à la tête desquels on pouvait reconnaître Testard, poursuivaient un pauvre diable en hurlant:

— A mort l'espion de Pitt! criait Testard.

L'homme ainsi poursuivi n'était autre que le neveu de dame Rose, revêtu des habits de Samuel Vaughan. Le pauvre diable, orné de ce costume, beaucoup trop grand pour lui, avait regagné Paris en maudissant la méchanceté des Parisiens, et l'idée ambitieuse qui l'avait engagé à quitter son village. Pour son malheur, à la brune,

il avait été rencontré par Testard qui, voyant ce costume, avait pris Jougleux pour Samuel, qu'il soupçonnait fort d'être un espion anglais. Il ameuta contre lui la foule. Le jeune garçon essaya de se défendre, et son patois, que la populace de la Grève prit volontiers pour du baragouin britannique, empira sa situation. Son habillement étrange, cette redingote noire qui l'engonçait, ce gilet qui dansait sur son estomac, lui donnaient une physionomie des plus comiques sans doute, mais suspecte aux yeux de ces brutes, pour qui toute chose bizarre était matière à soupçon et à dénonciation. On voulut le saisir; il se sauva. Testard se mit à la tête de la meute. Jougleux, hors d'haleine, hors de sens, sans voix et furieux, arriva au bord de l'eau.

— A mort! à l'eau! hurla la foule. A l'eau l'espion! à l'eau! Qu'on le tue!

— Eh ben! je le veux. En surplus, je meurs de faim et de tout, et je suis malheureux comme un chien enragé. Je vous maudis tous, et Paris, et la République que les Parisiens ont faite. Avant ça, je vous montrerai que je ne suis pas un Anglais, mais un franc Picard et qui se rebiffe quand on le pousse à bout, et puisqu'il faut mourir, je mourrai en compagnie!

Après avoir débité cette oraison les larmes aux yeux, en grinçant des dents, en montrant les poings et en excitant les rires de toute l'assistance, il sauta sur Testard, le serra dans ses bras vigoureux, et se précipita dans le fleuve avec lui.

De nouvelles et plus violentes clameurs qui s'élevèrent sur la place détournèrent l'attention du groupe que l'enlèvement de Testard avait un peu ahuri. Chacun s'empressa de regagner le milieu de la Grève.

La Commune, sur la proposition de Louvet, venait de prendre une décision importante : elle venait de nommer un comité d'exécution. Elle avait déclaré la guerre et maintenant elle engageait le combat.

Une nuée de proclamateurs quitta la place, se répandant dans tous les quartiers pour annoncer cette décision, publier les noms et tenir la population en fièvre.

Puis un grand mouvement avait lieu à la grand'porte de la Maison Commune. On venait d'apprendre que le maire avait fait nommer des commissaires pour aller chercher Robespierre l'aîné et *lui observer* qu'il ne s'appartient pas, mais qu'il doit être tout entier à la patrie. On avait chargé Tranquille-Fidèle Bailli de lui porter ce mot : « Le comité d'exécution nommé par le Conseil a besoin de tes conseils. Viens-y sur-le-champ. »

Le bon peuple se pressait pour voir les traits de son idole persécutée. Robespierre jeune parut bientôt, et entra dans l'Hôtel aux

applaudissements de la foule; mais l'aîné se faisait attendre. Le bruit courut bientôt sourdement qu'il ne voulait pas venir.

Cela était vrai. Maximilien voulait être laissé à la Mairie, aux mains des administrateurs de police. Il était là parmi des hommes dévoués, en sûreté, et pourtant apparemment prisonnier, c'est-à-dire dans une situation légale. Il était absolument accablé, presque hébété. Il ne sentait autour de soi aucun des appuis dont il avait besoin pour entretenir son audace, pour se donner le courage qui lui manquait naturellement, pour exalter cette vanité, cette ambition, cette fureur qui remplaçaient en lui l'énergie; ses complices parlementaires étaient prisonniers, ses gardes du corps semblaient l'avoir abandonné, et ceux qui, comme le capitaine Front, comme Pourvoyeur, étaient ses gens de main et d'exécution, les fournisseurs habituels, si je puis dire, de son sang-froid, avaient disparu. Il se sentait brisé, détendu, vide, alourdi, imbécile, comme au lendemain d'une orgie.

Pourtant il eut, à ce moment encore, une lueur de son ancienne habileté, une seule et la dernière. Il voulait profiter de l'émeute sans avoir l'air d'y participer. Il voulait bien torturer, violenter, violer la loi, mais hypocritement, sournoisement, en s'agenouillant, et pourvu qu'elle gardât les vêtements de la loi. En restant prisonnier on pouvait l'assassiner, mais plus probablement on serait obligé de le juger, et alors le peuple le sauverait. En rompant ses chaînes, il s'exposait à être mis hors la loi, c'est-à-dire à être exécuté sans jugement et sur une simple constatation d'identité; car tel était l'effet légal de la déclaration de mise hors la loi. Enfin, et c'est ce qui paraît avoir échappé à tous les historiens de Thermidor, il redoutait surtout d'être l'esclave de la Commune. Il croyait et il crut jusqu'à la fin au succès; il prévoyait le triomphe de cette nouvelle évolution de la Révolution, et il se disait que les membres du Conseil général étaient gens bien plus difficiles à manier que les Comités; il ne voulait pas avoir écrasé ceux-ci au profit des autres, mais à son bénéfice à lui. Il se souvenait du mal qu'il avait eu à détruire la précédente Commune des Chaumette et des Hébert, et il voyait clairement qu'en se rendant au milieu des officiers municipaux pendant la bataille, il s'exposait à devenir leur serviteur, tandis qu'en attendant les événements, il sortirait de prison, leur maître, le dictateur, le pacificateur.

Il eut donc un moment de clairvoyance. Mais Tranquille-Fidèle Bailli, aidé par les autres commissaires, lui fit vivement comprendre qu'on n'est jamais le maître, mais toujours l'esclave de la Révolution, quand on a commencé par être son ami, et que nul ne peut, quand il lui plaît, retirer son bras de cet effroyable engrenage.

Maximilien céda. On partit pour la Maison Commune. Quand il arriva à la porte et que la portière de sa voiture fut ouverte, il était dans une telle angoisse, dans un tel trouble, qu'il se rejeta en arrière, instinctivement, pour ne pas sortir. Fidèle Bailli le poussa; il descendit pâle, égaré; les bras de dix municipaux s'ouvrirent pour le recevoir, et il avait l'air si étrange que Keraudren lui dit de sa voix railleuse :

— Rassure-toi donc, Robespierre, te voilà au milieu de tes plus fidèles amis.

Un hourrah d'enthousiasme qui s'éleva alors le rappela à lui-même. Il se retourna. Il vit beaucoup de piques et de baïonnettes. Il reprit courage, et se tournant vers les gendarmes qui l'avaient escorté, il leur dit :

— J'ai toujours aimé les gendarmes; continuez d'aigrir le peuple contre les conspirateurs.

Il entra d'un pas assez ferme, toujours suivi par Keraudren, escorté par Pourvoyeur, qui était descendu au-devant de lui et qui l'acclamait de ses épouvantables cris inarticulés. Il demanda où était le capitaine Front. On lui répondit qu'il venait de partir pour La Force.

L'influence défiante du nouveau venu ne tarda pas à se faire sentir : le Conseil décida que tout le monde continuerait à pouvoir entrer dans l'Hôtel, mais que nul n'en sortirait plus sans ordre du comité d'exécution. Toutefois, la curiosité du peuple, qui murmurait déjà, ne fut pas mise à une trop rude épreuve. On commença bientôt à entendre la voix retentissante de Brochet, qui, installé sur le couronnement du premier étage de la Maison Commune, publiait les décrets, que mille voix portaient aux deux bouts de la Grève.

Pendant ce temps, Victorien avait rejoint Petit-Val et Vulmer, qui se promenaient, préoccupés, à côté de Samuel Vaughan, absolument silencieux. L'Union Gosse se ruinait en chopines, en demi-setiers et en poissons pour entretenir quelque zèle parmi ses voisins découragés, et dont un grand nombre commençait à ne plus savoir ce qu'il fallait croire et crier. A la lueur d'une torche, on voyait çà et là paraître le long corps de Sagamore, dont le visage paraissait plus sombre que jamais. Heurtevent revenait des environs de La Force, momentanément rassuré. Il demandait toujours à Victorien si l'on ne commencerait pas bientôt quelque chose. Celui-ci haussait les épaules.

Une voix bien connue vint faire tressaillir nos amis, en chantant l'hymne du Salpêtre :

On verra le feu du Français
Fondre la glace germanique;

Tout doit répondre à ses succès :
Vive à jamais la République!
Précurseurs de la liberté,
Des lois et de l'égalité,
Tels partout on doit nous connaître,
Vainqueurs des bons par la bonté
Et des méchants par le salpêtre.

Vulmer s'avança, suivi de ses amis, vers le chanteur :

— Eh bien, quoi? dit-il. Parle vite, mon ami.

Mais le fou musicien ne répondit pas; il baissa les yeux et chercha au fond de sa mémoire les mots qui lui avaient été confiés. Enfin il parla :

— L'enfant a dit : Capitaine Vingt-et-un-Janvier, entre à La Force pour enlever la citoyenne.

Vulmer recula comme s'il venait de recevoir un coup en pleine poitrine; puis il fit un geste comme pour s'élancer. M. de Petit-Val et Victorien le retinrent.

— Vous ne pouvez nous quitter, Vulmer, dit le vieux gentilhomme à mi-voix. Voici vos compagnons, voilà l'ennemi; le combat ne peut tarder à s'engager. Je jure sur le nom de votre père que je vous déclarerai un déserteur, à la face de toute la noblesse française.

— Nous quitter! dit L'Union-Gosse en grommelant. J'ai déjà assez de mal à retenir les compagnons; si quelqu'un s'en va, tout se sauve, et moi avec. Aussi bien, après tout, ce n'est pas encore à nous qu'on coupe le cou; d'ici là nous verrons; et si ceux pour qui nous voulons bien nous risquer s'en vont, qu'est-ce que nous ferions bien ici?

— Vous le voyez, mon pauvre camarade, dit Victorien d'une voix compatissante, il faut reprendre votre grand courage et vous roidir. Hélas! si vous pouviez voir le fond de mon cœur! Celle que j'aime par-dessus tout est là — il montrait le coin de la rue Jean-de-Lépine — elle se meurt! elle est à cent pas de moi, et je n'ai pas voulu aller la voir pour ne pas m'affaiblir, pour ne pas présenter un visage découragé à nos compagnons d'armes, en cette détresse de la patrie et de la liberté.

Vulmer redressa le front; un triste sourire erra sur sa face, qui semblait, à la clarté de la nuit, livide et défaite. Il serra silencieusement la main à Victorien et à L'Union-Gosse; puis il passa son bras sous celui du vieil ami de son père. Il croyait qu'il allait tomber.

Le fou musicien s'éloignait en répétant de sa voix lugubre :

— Citoyens, n'oubliez pas que le premier décadi de thermidor est consacré au malheur!

Vulmer tremblait de nouveau, comme si cette phrase lui annonçait, en effet, quelque atroce infortune. Il sentit ses forces trahir sa volonté, et il fût tombé, si Samuel ne lui eût dit à l'oreille, en anglais :

— Tenez votre âme! J'irai, moi! Je vous rapporterai des nouvelles sûres, pour la bénédiction de mon propre amour!

— Que Dieu vous bénisse, mon ami!

L'Anglais se lança à la suite du musicien; mais Vulmer n'eut pas longtemps à le suivre des yeux : Sagamore et Batz les cherchaient; ils s'approchèrent vivement.

— Que tous nos amis se replient vers la rue Jean-de-Lépine, et qu'ils garnissent et défendent contre toute attaque l'entrée de cet entonnoir au fond duquel se trouve la maison de Coulongeon. Si la Convention tire l'épée en ce moment, elle est vaincue. Mais elle a le droit pour elle. Voyons si nous ne pouvons lui faire remporter la victoire sans guerre civile et sans répandre le sang... Si nous ne réussissons pas, ajouta Sagamore, nous nous ouvrirons un chemin jusqu'à la salle où se tiennent ces officiers municipaux, et tous ne verront pas le triomphe de la Commune. Peut-être cela fera-t-il réfléchir les démagogues qui leur succéderont.

VI

UN DUEL A COUPS DE DÉCRETS.

Brochet, du haut de sa fenêtre de l'Hôtel de Ville, distribuait au peuple la parole communale au milieu des applaudissements. Tout d'un coup, un murmure confus et un frémissement mystérieux coururent parmi la multitude qui l'entourait. Il put constater qu'elle se désagrégeait et que les groupes les plus éloignés de lui quittaient le gros de la masse et se précipitaient vers la partie de la place où débouchaient les rues Jean-de-Lépine et de la Vannerie. Ils trouvèrent cette partie occupée déjà par une bande considérable et silencieuse, et du premier étage de l'une des maisons voisines, une voix qui grondait comme un grand vent, et à laquelle vingt autres voix servirent d'écho, criait :

« Le nonidi thermidor de l'an IIe de la République Française, une et
« indivisible, les Comités de Salut Public et de Sûreté générale
« réunis,

« Arrêtent :

« Tous les membres composant les Comités de Surveillance des

« quarante-huit sections de Paris, demeureront à leur poste, confor-
« mément à la loi, et rendront compte ce soir et demain, d'heure en
« heure, des événements qui peuvent survenir dans leurs sections.
« Le présent arrêté sera envoyé sur-le-champ aux Comités de Sur-
« veillance des sections de Paris.

« Billaud-Varennes, Barère, Vadier, Dubarran, Prieur, Carnot,
« Lindet, Collot-d'Herbois, Amar, Louis (du Bas-Rhin),
« Voulland, Elie Lacoste, Moyse Bayle, David, Lavicomte-
« rie, Jagot, Rhull. »

Il y eut un moment de stupeur. La Convention existait donc encore! elle était en séance! elle acceptait la guerre! elle avait le courage de lutter contre la Commune! elle luttait énergiquement, habilement même, car elle escamotait à son profit la permanence des sections.

Quelques protestations s'élevèrent, mais c'étaient les curieux surtout qui étaient venus, les fanatiques étaient restés auprès de Brochet, la curiosité l'emporta, et l'on se tut. C'était d'ailleurs une pluie de décrets tous plus nets, plus affirmatifs, plus énergiques et plus pratiques l'un que l'autre.

Défense de sonner le tocsin. Le Comité révolutionnaire de la Maison communale fera arrêter ceux qui sonnent le tocsin dans cette section.

La Convention nationale défend de fermer les barrières.

Le commandant de la force armée de chaque section rendra compte de demi-heure en demi-heure.

Les tambours qui battent le rappel seront mis en état d'arrestation.

Les Comités de Salut Public et de Sûreté générale réunis, arrêtent que le président de chaque section de Paris fera, sur-le-champ, publier la proclamation de la Convention nationale au peuple français.

— La proclamation! la proclamation! qu'on nous lise la proclamation! cria la foule. La proclamation! eh! l'homme à la voix de tonnerre, la proclamation!

Mais ce n'était pas l'intention de l'homme à la voix de tonnerre. Batz qui, on l'a deviné, conduisait cette affaire, voulait d'abord retourner une partie de l'opinion et réserver la proclamation pour plus tard.

On entendit encore la voix retentissante qui reprenait :

« Les Comités de Salut Public et de Sûreté générale réunis arrêtent que le citoyen Lescot-Fleuriot, maire de Paris, sera sur-le-champ

mis en état d'arrestation au Luxembourg, et le scellé mis sur ses papiers. »

La voix se tut subitement. Les défenseurs de la Convention voulaient en rester sur ce coup vigoureux, qui frappait ferme et droit le chef des ennemis. Batz, avec sa finesse gasconne, connaissait admirablement la démocratie parisienne. Il attendit.

Quand le peuple vit que tout était fini, il lança dans la nuit mille cris confus. Peu à peu quelque lumière se fit : l'on put deviner que dans cette place où tout à l'heure nul n'osait même nommer, sans une injure atroce, les conventionnels, les nouvelles favorables à la Convention se répandaient par cent canaux cachés, et dont il eût été impossible de soupçonner l'existence quelques instants auparavant. Le sentiment inné de la justice, le respect acquis de la loi, (justice et loi que la Convention représentait aux yeux de toute conscience), la fatigue et l'horreur de la Terreur, la haine latente de toute la bourgeoisie parisienne contre la démagogie, le respect de la force, de la netteté, de l'énergie, qui s'impose toujours au populaire, firent jaillir tout brusquement un courant favorable.

L'obscurité, qui donnait courage aux timides, n'y nuisit pas, non plus que le voisinage de cette troupe vigoureuse qui entourait la rue Jean-de-Lépine, et tenait évidemment pour les Comités. Autour d'elle il se forma, comme Batz l'avait espéré et deviné, une sorte de bourrelet d'ennemis plus ou moins déclarés de la Commune, d'où partaient les cris, les nouvelles, les protestations.

— Saisissons les aristocrates ! crièrent quelques voix, parmi lesquelles on pouvait reconnaître celle de Justin Pourvoyeur.

— Sergent, dit Jacques, il paraît que les gens que nous jetons à l'eau nagent bien. Si nous donnions la chasse à ce brigand. Agricola, si tu ne sais pas mieux pendre...

Ils se lancèrent à la poursuite de l'espion. L'Union-Gosse, Heurtevent, et quelques-uns de leurs compagnons que ce tumulte de bataille réveillait se précipitèrent à leur suite. Ils revinrent bientôt, après avoir échangé force horions, en constatant qu'ils en avaient donné plus qu'ils n'en avaient reçu, mais que pourtant ils avaient été repoussés. Au delà de cette sortie de frontière, qui tendait à se former et à grandir du côté occidental de la Place, la Commune était toute-puissante...

Brochet enflait sa voix et il lançait décrets et nouvelles qui paraissaient répondre, coup pour coup, aux arrêtés des Comités de gouvernement.

« La Commune révolutionnaire ordonne, au nom du Salut Public,
« à tous les citoyens de ne reconnaître d'autre autorité qu'elle, d'ar-
« rêter tous ceux qui, abusant de la qualité de représentants du

« peuple, font des proclamations perfides ; déclare que tous ceux « qui n'obéiront pas à cet ordre supérieur seront traités comme « ennemis du peuple. »

En même temps, la Commune fait saisir deux commissaires de la section des Arcis qui, conduits par notre mouton enragé, Endymion Piqueprune, se sont avancés jusqu'au milieu de la place pour pérorer en faveur du Comité de Salut Public. Cette fois encore, le petit poëte a pu s'esquiver, bien qu'il fût serré de près par Justin Pourvoyeur et Bacon, qui faisaient rage contre les scélérats séides des conspirateurs conventionnels. Mais il ne voulut pas que son sauveur Agricola l'emmenât parmi les amis de la rue Jean-de-Lépine ; « il avait mieux à faire, dans les sections des Arcis et des Lombards, » dit-il.

Malgré tout, la Commune sentit quelque refroidissement dans la foule. Elle comprenait qu'il fallait tirer quelques nouveaux tours du sac démagogique. Le tocsin ne suffisait plus, la générale était sourde, les proclamations étaient combattues par des proclamations contraires. Brochet annonça que pour démontrer au peuple le suprême danger de la nation, on allait... illuminer la Maison Commune.

Au même instant, une seconde députation des Jacobins arrivait. Bientôt on entendit un grand bruit qui jaillissait de toutes les fenêtres ouvertes de la Maison Commune. Les tribunes et les Jacobins, unis au Conseil et aux représentants délivrés, venaient de jurer de mourir plutôt que de vivre dans le crime. Les applaudissements remplissaient tout l'hôtel et se continuèrent en échos formidables jusqu'au bout de la place.

La Convention venait de perdre le terrain qu'elle avait gagné. Coffinhal proposa de se mettre à la tête des gendarmes et des canonniers pour débusquer les scélérats qui empoisonnaient le peuple du coin de l'infâme rue Jean-de-Lépine.

Après beaucoup de recherches, Samuel Vaughan parvenait à rejoindre Vulmer.

— Il est vrai, lui dit-il en anglais, à mi-voix, que le scélérat de capitaine a pu entrer à La Force avec l'autorisation de la Commune. On a vu entrer un ou deux autres individus avec lui. Je n'ai pu en savoir davantage. Ah ! oui, le geôlier en chef de la Force a été arrêté, et les clefs portées sur le bureau de la Maison Commune.

Vulmer ne répondit rien. Il était comme un somnambule ne vivant plus que d'une vie machinale. Il s'était attendu à tous ces malheurs, et cette nouvelle angoisse qui l'atteignait frappait sur lui comme le fouet impitoyable qui retombe encore sur les chairs en lambeaux de l'homme condamné à périr sous le knout. Victorien lui dit quelques mots pour essayer de le consoler dans cette douleur

que son âme aimante devinait. Une jeune femme, qui n'était autre que la citoyenne Coulongeon, s'approcha de Descluziers.

— On vous demande là haut, dit-elle. La citoyenne Rose veut vous voir.

Victorien tressaillit. Il fit un pas, puis s'arrêta, en regardant Vulmer.

— Allez-y, dit celui-ci d'une voix morne. Je n'aurai pas la cruauté de vous répéter ce que vous m'avez dit. En aggravant votre douleur, je ne diminuerais pas la mienne. D'ailleurs — et son cœur si délicat et si doux triomphait de cette impression d'amertume qui venait de le surprendre — en allant là vous restez près de nous et du champ de bataille.

La citoyenne Coulongeon, ainsi que la presque totalité des honnêtes femmes de Paris, détestait intérieurement la Révolution, qui avait rendu la vie difficile et inquiète, toutes les denrées hors de prix, et surtout qui éloignait de plus en plus les hommes du foyer domestique, en les jetant dans la fièvre politique, en les poussant à l'ivresse et à toute corruption. Elle avait fort volontiers obéi à son mari quand celui-ci lui avait recommandé de mettre son appartement à la disposition de ses nouveaux alliés.

Mais elle n'avait qu'une chambre un peu propre. C'était celle-là qui donnait sur la place, et où l'on avait mené dame Rose. Celle-ci, dont le délire momentané avait disparu, était étendue toute habillée sur un lit. Elle n'avait pas recouvré la parole, et elle était restée hébétée, immobile. La citoyenne Coulongeon la regardait comme morte, et, assise à côté de ce lit mortuaire, elle ravaudait les bas de ses enfants, en songeant presque uniquement, il faut l'avouer, à l'innombrable quantité de belles choses qu'on pourrait acquérir avec mille pistoles en or, quand cette infernale peste de révolution aurait disparu.

Pendant ce temps, Batz, le chevalier à la voix mugissante, et le cocher-chanoine, qui allait et venait, jouaient leur grande partie politique sans s'inquiéter de la jeune femme qui se mourait à côté d'eux.

Mais il était arrivé une étrange chose. Le corps inerte de Rose avait commencé à tressaillir dès les premières proclamations du chevalier. Peu à peu, et à chaque nouvelle proclamation, elle s'était réveillée, puis redressée, pâle, les yeux hagards, comme dut être Lazare quand Notre-Seigneur le ramena du sein de la mort ; enfin, elle s'était levée, écoutant, écoutant, écoutant.

On supposa qu'elle subissait une sorte de magnétisme, d'électricité morale. Ces grands mots sonores de la république, ces phrases

puissantes et impérieuses que le chevalier lançait de sa voix presque surhumaine, et qui avaient exercé un tel empire sur toute la vie de Rose, sur ses nerfs comme sur son âme, lui frappèrent sans doute et les nerfs et l'âme avec leur puissance décuplée encore par l'état d'excitation fébrile où elle s'était trouvée. Elle se redressa tout debout.

— Je suis guérie, dit-elle à la citoyenne Coulongeon. Allez, je vous en prie, me chercher le citoyen Descluziers.

Quand celui-ci entra, elle lui dit d'une voix faible :

— Je vous ai envoyé chercher pour vous rassurer et vous encourager. Oui, vous faites bien de combattre ces misérables. Ce sont les pires ennemis de la République. Maintenant, je suis guérie. Mais laissez-moi écouter encore.

— Ma foi, chevalier, dit Batz, c'est un miracle. J'en accepte l'augure. Car il nous en faut un autre. Il paraît que nous perdons du terrain. Allons, il faut le gagner tout d'un coup et faire le saut périlleux. Nous allons jouer en une phrase la partie suprême.

— Laissez-moi boire un verre de vinaigre à la santé de la belle ressuscitée, dit en riant le chevalier.

— Monsieur Descluziers, reprit Batz, Keraudren me mande qu'on va nous attaquer en force, de l'Hôtel de Ville. Les imbéciles eussent dû le faire depuis longtemps. Vous comprenez que ce serait échouer au port. Il faut les occuper chez eux. Voici la proclamation de la mise hors la loi. Qu'un des nôtres aille la porter au sein même de l'assemblée du Conseil général. Je vous défends, comme votre capitaine reconnu par vous et par tous, d'y aller. Je ne veux pas qu'on accuse les royalistes d'avoir sacrifié leur allié républicain. Or ce message, c'est la mort presque certaine.

— J'irai, moi, dit dame Rose, en essayant de marcher.

— Il y a parmi nous assez d'hommes qui savent mourir, dit gravement Batz.

Quand Victorien fut revenu dans la Place et qu'il eut expliqué son message, Vulmer lui arracha le papier.

— C'est moi qui irai, dit-il en relevant le front.

— Mais, dit vivement Victorien, c'est la mort, et vous êtes important dans votre parti.

— Justement. Ce sont ces commissions-là que nous n'envoyons jamais nos soldats faire en notre place.

Il partit en courant. Quelques-uns, et surtout Jacques et Heurtevent, voulurent le suivre. Mais la voix formidable du chevalier se fit entendre. Tous s'arrêtèrent, et un immense silence s'étendit sur la foule.

« République française une et indivisible ! La Convention natio-

nale met hors la loi tous les fonctionnaires publics qui donneraient des ordres pour faire avancer la force armée contre la Convention nationale ou pour l'inexécution des décrets qu'elle a rendus.

« Elle met hors la loi les individus qui, frappés du décret d'arrestation ou d'accusation, n'auraient pas déféré à la loi ou qui s'y seraient ensuite soustraits.

« Elle met hors la loi Hanriot et ses satellites, Robespierre et les représentants ses complices.

« Elle met hors la loi la Commune de Paris, qui a prêté son aide à cette désobéissance à la loi. »

Le silence se fit plus intense. Un murmure sourd, quasi craintif, courut la foule comme un vent d'orage qui gronde sourdement dans la cime des grands arbres. Un silence plus stupide encore que le précédent remplaça le murmure. Puis une portion du peuple se mit à courir en tous sens, pour s'enfuir, en criant : « Hors la loi! hors la loi! »

Quelques minutes après, un grand tumulte avait lieu à la porte de l'Hôtel. Une masse de citoyens et de citoyennes, forçant le cordon des sentinelles, descendait des tribunes et se sauvait comme une troupe d'oiseaux effarouchés. Payan, en signe de mépris, avait lu à haute voix le décret de la Convention, et, croyant exaspérer le peuple, il avait ajouté à la liste des séries mises hors la loi les citoyens des tribunes du Conseil général. Alors ces citoyens, pris d'épouvante, s'étaient sauvés en passant par-dessus tout obstacle.

Pourtant, chose bizarre, la victoire de la Convention était encore loin d'être certaine. La Commune pouvait l'emporter. Il lui fallait seulement mettre en mouvement ces masses populaires armées qui attendaient là inactives depuis tant d'heures.

— Maintenant, dit Batz en descendant sur la place, nous n'avons plus rien à faire qu'à attendre, en nous mêlant à la foule, en aidant ce mouvement de retraite qui est évident, quoique pas encore décisif. Pourtant, si je connais bien mes Parisiens, la fièvre doit commencer à passer aux communalistes. Je n'ai jamais rêvé de démagogues aussi ineptes que ceux-ci. Savoir si les autres vaudront mieux, et si Billaud-Varennes se montrera moins endormi que Robespierre. Voyons toujours si notre sabre ne tient pas trop au fourreau et si la sueur n'a pas gagné les amorces de nos pistolets. Et le citoyen Aristobule?

— Pas de nouvelles, dit Sagamore. On l'a vu saisir et envoyer au Comité d'exécution.

Batz se détourna et fit signe de regarder la poignée de son sabre pour dissimuler une larme qui mouilla ses paupières. Il était alors

onze heures. Un quart d'heure se passa, puis un autre, puis une heure, rien ne se décidait.

Jusque vers minuit, la situation restait la même : les gens de la Commune songeant à faire des proclamations aux armées, à tout préparer pour le lendemain ; leurs partisans, sur la place, essayant de se remettre du coup qu'avait porté la mise hors la loi.

Pourtant, il semblait que les proclamateurs gagés de la Convention, gagnant peu à peu du terrain, s'approchaient de la place de Grève. La ville paraissait, en effet, coupée en deux, et tandis que les crieurs conventionnels hurlaient avec grand cortége de flambeaux, depuis les Tuileries jusqu'au quai de l'École, ceux de la Commune, avec un peu moins de torches, mugissaient depuis la Grève jusqu'à la barrière du Trône renversé.

Entre les deux bandes de hurleurs, les sections armées des Arcis, des Gravilliers, des Lombards, occupaient le quai Pelletier, et leurs sentiments paraissaient douteux.

— N'écoutez pas tous ces scélérats, dit L'Union-Gosse. Moi, je dis une chose, c'est que mon parent, le citoyen Favereau, directeur de l'Arsenal, a refusé de livrer des cartouches à la Commune.

L'adjudant général Fontaine traversa la place en toute hâte, il courait offrir à boire et à manger aux sectionnaires. Le Conseil général venait d'apprendre qu'il y avait des signes de lassitude et de désaffection. Les gendarmes offraient de rendre leurs armes. Plusieurs commissaires des sections venaient rechercher leurs hommes. La majorité de ces sections prenait décidément une position expectante et ordonnait à ses milices de regagner le territoire de leurs circonscriptions respectives en attendant l'issue du combat.

Bientôt, la place se trouva dégarnie de troupes. Les canonniers eux-mêmes, qui paraissaient si dévoués à Hanriot, s'éloignaient lentement. La populace de la section de la Maison Commune et des faubourgs tenait bon. La lutte continuait entre les avocats des deux causes.

— Voilà, dit Batz, un de nos amis qui paraît mis à mal, là-bas au coin de la rue du Mouton. A la rescousse !

On dégagea le personnage, qui n'était autre que l'équivoque Dulac.

— Oui, ce Conseil municipal, hurlait Dulac, est tout entier composé de fédéralistes et d'étrangers. Ce Fleuriot-Lescot, un Autrichien Belge ! Ce Payan qui, en 93, a voulu soulever le département de la Drôme contre Paris !

— Ha ! ha ! ha ! dit la petite voix de Keraudren qui approchait, suivi de Vulmer, citoyens, vous avez parfois maudit les chevaliers

du poignard, savez-vous ce que c'est que tous ces gens-là, je vais vous le dire : ce sont des chevaliers de la guillotine.

Keraudren profita de l'enthousiasme causé par ces mots pour dire à Batz :

— D'abord, veuillez me garder ce citoyen Aristobule. Citoyen Dulac, je vous salue, je suis le citoyen Nicolas Contesenne, dit le Nestor. Ha! ha! pas vrai, L'Union Gosse? Ce citoyen Aristobule vient de jouer un jeu à se faire tuer dix fois, et sans un vieil ami de Robespierre qui était là.... Enfin, ce que je veux vous dire, c'est que ces gens-là sont, si vous voulez en croire un vieux paysan qui a l'expérience des choses, ces gens-là sont tous troublés par le départ des canonniers. Ils ont encore beaucoup de cordes à leur arc. Si vous les laissez reprendre haleine....

— Citoyen, merci, dit l'agent de Billaud-Varennes, je n'oublierai pas Nicolas Contesenne. Je cours à la section des Gravilliers. Léonard Bourdon, qui y est tout-puissant, et Camboulas, y sont depuis onze heures. Ils ont dû préparer les voies. Puis j'arrêterai toutes les patrouilles des Lombards et des Arcis, et je ferai barrer toutes les rues voisines de la Place, de façon à ce qu'aucun de ces misérables municipaux ne s'échappe.

— Nous n'avons plus qu'à attendre, Vulmer, dit Batz avec un accent touchant de compassion. Je vous jure que ces infâmes terroristes pris, nous nous rendrons à La Force et que nous y entrerons, dussions-nous en faire le siége et y mettre le feu.

— Je vous le promets que nous y entrerons, dit Keraudren avec un bizarre sourire. Mais écoutez donc, quelle heure est cela? Ah! deux heures.

— Eh bien, dit Sagamore, c'est une heure que l'humanité n'oubliera jamais. Regardez, regardez. — Et son regard morne s'animait, et son bras se tendait par un geste saisissant. — Voilà la victoire.

C'était un spectacle vraiment grandiose.

Une foule immense débouchait du quai Pelletier. On n'apercevait tout d'abord qu'une masse considérable de lumières, torches, luminaires de toute sorte. Une troupe de canonniers, accompagnés de leurs canons, émergeait ensuite de la lumière, et par un mouvement vif, bien digne de ces petits canonniers, renommés pour leur prestesse, tous les canons qui se trouvaient aux abords de la place furent saisis et tournés contre la Maison Commune. Un détachement de l'École des jeunes Français marchait ensuite. Puis, au centre d'un appareil de lumière plus considérable encore, escortés d'une troupe d'huissiers de la Convention, paraissaient à cheval deux députés avec leur grand costume, leur écharpe, leur chapeau

à la Henri IV et leur panache; enfin, derrière eux, une forêt de baïonnettes et de piques que reflétaient les torches.

Cette troupe, fournie par les Arcis, les Gravilliers, les Lombards, s'arrêta. Un silence solennel se fit.

— Citoyens, dit Léonard Bourdon, en agitant son sabre, c'est dans la Maison Commune qu'est le repaire des conspirateurs. C'est là qu'il faut marcher! Que le soleil n'éclaire plus les tyrans!

— Bravo, cria Endymion, qui, comme un brave petit mouton enragé qu'il était, marchait à la tête des sectionnaires des Arcis, le bourdon de la Convention va écraser le tocsin de la Commune. Vive la Convention!

Toute l'armée répéta : « Vive la Convention ! » et l'écho en fut si formidable, qu'il pénétra jusqu'au milieu de la salle où Robespierre et le Conseil municipal étaient assemblés.

Pourtant, Léonard Bourdon ne marchait plus. Il se tourna vers Dulac :

— Ces gens-là vont se défendre à outrance; et il est à craindre que la Maison Commune ne soit minée, pour ensevelir la Convention sous ses ruines.

— A outrance! minée, dit Dulac avec un jurement! Eh bien, ceux qui resteront ici recevront plus d'éclaboussures que moi. Est-ce qu'il n'y a pas une vingtaine de braves sans-culottes qui veuillent venir avec moi?

Petit-Val et quelques-uns de nos amis s'étaient élancés.

— Que personne de nous ne bouge, dit Batz avec autorité, ce ne sera pas une bataille, ce sera une boucherie. Vous savez bien que les terroristes sont lâches quand ils n'ont pas devant eux des prisonniers à assassiner. Laissons ces gens-là faire leur besogne en famille.

— Afin qu'il soit toujours reconnu que le plus grand mérite des révolutionnaires, dit le petit bailli de sa voix incisive et railleuse, c'est de s'exterminer les uns les autres.

Quand Léonard Bourdon eut vu que Dulac et ses compagnons étaient entrés sans obstacle, et que rien ne sautait, il se précipita le sabre aux dents, un pistolet à chaque poing.

Il était deux heures et demie.

Malgré toute certitude de succès, les âmes n'étaient pas sans angoisse. Personne ne pouvait croire que ce père de la République, Robespierre, que ce dieu de la démocratie, Robespierre, que ce chef idolâtré et tout-puissant du peuple, Robespierre, personne ne pouvait croire que ce colosse de la Révolution, la Société des Jacobins, personne ne pouvait croire que ce coryphée de Paris, la Commune, pussent être ainsi renversés en une minute, sans combat,

presque sans effort. Le bailli voltairien lui-même, le seul de tous nos amis qui ne songeât pas à la Providence, s'imaginait qu'il rêvait. Pour quelques-uns, l'angoisse de leur passion personnelle se joignait à l'inquiétude politique et patriotique. Heurtevent et Samuel se disaient qu'ils allaient bientôt, avant une heure peut-être, délivrer leurs bien-aimées. Et ils regardaient avec une satisfaction égoïste Vulmer, le seul qui n'espérait plus rien. Victorien cherchait dans l'obscurité le pâle visage de Rose, qu'il croyait apercevoir à la fenêtre de la rue Jean-de-Lépine. Lozembrune essayait de lever son front las vers les étoiles en se disant que sans doute c'était d'un de ces yeux brillants que le regardait en ce moment sa fiancée. Car il était convaincu qu'elle était morte, il espérait qu'elle l'était, il serait devenu enragé si on lui eût dit qu'elle n'avait pas été tuée par cet épouvantable capitaine Front.

Le peuple assemblé sur la place était devenu, sinon muet, du moins grave. C'est à peine si plus d'un cri signale l'approche d'une civière qui venait de sortir de l'Hôtel.

Elle s'avance portée par deux sans-culottes, escortée par un piquier et un fusilier. Chacun s'écarte avec empressement. N'est-ce pas le temps par excellence où l'on n'ose même pas connaître une victime, sous peine d'être soi-même martyrisé, le temps lâche où il suffit d'avoir regardé sans mépris un vaincu pour être criminel !

Sagamore s'approche gravement de la civière, il fait un signe d'autorité aux porteurs qui s'arrêtent. Il relève respectueusement le voile qui couvre la figure d'un homme étendu sur la civère, il le fixe un instant avec une tristesse austère, puis il rabaisse le voile, et il dit de sa voix lugubre et profonde :

— Robespierre, oui, il est un Dieu.

Mais Robespierre ne doit plus jamais rien comprendre. Il vient de souffrir en un jour toutes les douleurs que le Seigneur réserve aux démons de l'orgueil, et son intelligence est morte. Il est hébété, stupéfié. Il est devenu un animal sanglant et souffrant. Il lui reste encore l'instinct; il ne doit plus recouvrer la raison. Mais s'il lui en reste encore une lueur, une lueur qui va bientôt s'éteindre, il peut savoir, même avant de comparaître devant le Juge, le Juste, le Vrai, le Lumineux, il peut savoir ce qu'est la Révolution.

Il n'y a que deux hommes qui l'insultent. La Tour la Montagne, le bourgeois révolutionnaire, l'appelle cannibale; et Justin Pourvoyeur, le prolétaire révolutionnaire, qui, pour se mieux sauver, a pris un bras de la civière, donne un coup de pied à un chien en l'appelant Robespierre. Quant à Dulac, le gentilhomme révolutionnaire, il fut le plus odieux des trois. Il accourait en se vantant, bien à tort, d'avoir tué Maximilien.

VII

A LA FORCE.

Quand Batz, Vulmer, Sagamore et quelques-uns de leurs amis arrivèrent devant La Force, ils y trouvèrent Heurtevent, Jacques et Agricola qui dansaient des rondes triomphales avec les hommes de la bande de Coulongeon. Ceux-ci avaient tellement bu pendant toute la soirée avec les gens du faubourg Marcel, à la confusion des ennemis de la patrie et de la liberté, qu'ils ne savaient plus bien quels étaient les ennemis. Ils ne l'avaient jamais exactement su, d'ailleurs, et ils criaient de temps en temps : « Vive Robespierre! à bas la Commune! » Mais ils n'ignoraient pas qu'ils étaient victorieux, et ils buvaient de plus belle à leur victoire.

On n'eut pas grand'peine à enlever nos trois compagnons à leur ronde : on n'eut qu'à dire à Heurtevent que la citoyenne ne serait pas contente, Sagamore n'eut qu'un signe à faire à Jacques. Agricola vint se ranger, avec cette docilité qui le faisait l'esclave de tous ceux qui le voulaient bien commander, auprès de ce nouveau camarade qui remplaçait pour lui Pourvoyeur. Il croyait bien avoir aperçu ce dernier parmi les soldats de Coulongeon, mais il était un bon homme et il ne voulait faire arriver aucun mal à ses anciens amis. Quand la ronde fut finie, la plupart des héroniens se couchèrent et ne tardèrent pas à ronfler aux étoiles.

— Voilà, dit Batz à Vulmer, une armée qui ne nous servira pas pour prendre La Force.

Vulmer ne répondit pas. Il s'était assis, comme un homme affaissé, sur un des bancs de pierre qui avoisinaient la porte, et il paraissait indifférent à tout.

— Où est donc Coulongeon, ce brave grivois?

— Grivois, grivois! Qu'est-ce qu'on veut au général Coulongeon? cria la voix bégayante d'un homme qui essayait de se lever d'auprès de la muraillle. Grivois, c'est un mot indécent pour un général en chef qui vient de battre ses ennemis et qui dort la veille de la bataille, comme Alexandre le Grand, prévôt, prévôt, le grand prévôt.

Et, avec un rire idiot, il retomba. Il avait, lui aussi, travaillé de son mieux à faire entrer la persuasion dans la tête des sectionnaires du Finistère.

— Il était temps d'être vainqueur sans combat, dit Batz, car avec des alliés comme ceux-là...

— Oui, il était temps d'être victorieux, car avec des gardiens comme ceux-là, les gens de septembre n'auraient pas eu grand obstacle à opérer dans les prisons, dit Keraudren.

Vulmer tressaillit. Il ne savait pourquoi, mais il ne pouvait entendre parler, sans trembler, des crimes commis dans les prisons.

On avait déjà frappé en vain à la porte de la prison, rien ne répondait.

— Voyons, murmura Keraudren! cela doit réussir toujours!

Il tira un coup de pistolet contre la porte, et, certain que l'attention était décidément éveillée, il cria :

— Au nom de la Convention nationale, victorieuse de tous ses ennemis, malheur à qui lui résiste !

Un petit guichet s'ouvrit.

— Citoyen porte-clef, nous savons que le geôlier en chef a été mis en arrestation par la Commune rebelle, et, comme on ne t'a pas arrêté avec lui, tu es suspect d'être de connivence avec elle, continua Keraudren — et il avait touché juste, car le guichet s'ouvrit tout grand. — La Commune rebelle est anéantie, Robespierre l'aîné et son frère, Saint-Just, Couthon, Lebas, Hanriot, tous les conseillers généraux sont ou morts ou arrêtés, leurs complices ont été déclarés hors la loi.

— Et qu'est-ce que vous me voulez? dit derrière le guichet une voix rude dont on sentait le tremblement.

— Prends garde d'augmenter les soupçons de complicité qui planent sur toi en te refusant d'exécuter un ordre de la Convention. Voici un ordre des Comités de gouvernement qui nous autorise à entrer pour mettre en liberté...

— Mais nous avons reçu l'ordre de ne laisser sortir...

— Scélérat, c'était un ordre de la Commune rebelle. Tu oses l'invoquer!

— Mais je ne vois aucun porteur d'ordre des comités.

— Ils sont assez occupés à enchaîner tes amis du Conseil général.

— Aucun administrateur de police.

— Tu sais bien que les scélérats étaient tes amis et qu'ils ont été tous arrêtés. Tu n'as pas montré tant d'obstination ce soir, quand des misérables se sont présentés ici au nom de la Commune rebelle; tu les as laissés entrer.

— C'était au moment où on arrêtait le geôlier, il y a eu un instant de trouble.

— Et c'est toi qui l'avais dénoncé, vil pierrotin, je le sais, sous le prétexte qu'il était un ami de Barère. Enfin, je te le dis une dernière fois, malheur à toi et à tes compagnons si vous résistez. Vous vous

déclarez complices des conspirateurs et vous vous déclarez vous-mêmes hors la loi.

Il y eut quelque bruit derrière la porte.

— Voyons l'ordre, dit le sous-geôlier.

— J'ai confiance en toi, ta tête en répond. Je prends ici à témoin plus de cent citoyens que je te remets l'ordre de nous introduire dans la prison pour délivrer trois citoyennes. Prends garde de détruire ou de changer l'ordre. Tes tours sont connus.

— Le voilà pris, dit Keraudren à Batz. L'ordre ne vaut pas grand chose, puisqu'il est signé Robespierre, Saint-Just et Couthon en même temps que Billaud-Varennes. Mais il n'osera en arguer, il craindra que je ne l'accuse...

— Entrez, citoyens, dit la voix.

La porte s'ouvrit. Une dizaine d'hommes entrèrent du dehors et se trouvèrent dans une obscurité complète, au milieu d'une atmosphère chaude et puante.

— Mais fermez donc la porte, hurla la voix, allez-vous laisser entrer tout Paris?

La porte se referma, en effet.

— Maintenant, citoyens, dit le premier porte-clef d'une voix railleuse, l'ordre n'est pas en fort bon état, vous allez attendre le jour pour que nous y voyions plus clair. Et le jour ne vient pas de bonne heure à La Force. Soyez sages dans la souricière, citoyens. Vous m'avez l'air suspects.

— Pas mal joué, dit le petit bailli en souriant. Heureusement on ne prend pas sans vert le petit Keraudren. Seulement il nous faut de la lumière et un geôlier.

Sagamore s'était lancé à la poursuite du malin sous-geôlier, et on les entendit qui s'éloignaient dans les corridors. Jacques avait mis la main sur le collet d'un autre qui cherchait à s'éloigner conformément aux ordres de son chef. Il y eut un instant de lutte. Puis on entendit la voix toujours brève et un peu avinée de Jacques qui disait :

— La, la, mon garçon, tu n'es pas si malin qu'un Indien serpent. Maintenant, écoute bien : foi de fils de Mars, je serre jusqu'à ce que tu te décides à crier grâce, et grâce ça veut dire, dans notre partois à nous, lanterne. Eh! eh! eh! eh!

Jacques riait encore de son esprit quand le porte-clef saisi au collet, qui ne se souciait pas d'être étranglé et qui n'était pas, du reste, un méchant homme, fit signe qu'il se rendait.

— Vous témoignerez, citoyens, que je cède à la violence. C'est tout ce que je veux. Maintenant voici de la lumière.

Il alluma une grande lanterne. Et quand il eut vu qu'il n'avait aucun de ses collègues dans son voisinage, il dit à mi-voix :

— Je veux bien faire tout ce qui est possible ; mais notre chef actuel est un vrai scélérat, et si vous pouvez lui faire son affaire et faire revenir celui qu'on nous a enlevé ce soir, personne n'y perdra. Seulement je n'ai pas les clefs, on est venu les prendre, ce soir aussi, au nom de la Commune.

— Hé! hé! dit le petit bailli, la-a-a paix, Fi-i-i-dèle Tran-an-quille, Bailli pour-our-our vous-ous ser-er-vir... On n'a pas inutilement assisté au Conseil général de la Commune, et on n'a pas perdu la tête pendant la débandade. Voilà les clefs, mon garçon.

Le porte-clef ouvrit de grands yeux hébétés.

— Vous voulez, à ce que disait le nouveau geôlier, les trois citoyennes qu'on est venu demander plusieurs fois aujourd'hui...

— Et, demanda Vulmer d'une voix haletante, qu'est-il arrivé la dernière fois qu'on est venu?

— Je ne sais pas bien. Ce n'est pas mon quartier, et nous avons été tellement troublés par les nouvelles! Mais je sais où sont les citoyennes, au bout d'un long corridor. Il y a beaucoup de zigzags et nous avons trois portes en fer à ouvrir par là, avant d'arriver. Je passe le premier.

Il se mit en marche avec sa lanterne, et toute la troupe suivit.

— Aïe! cria tout à coup Vulmer.

— Quoi donc? demanda Batz.

— Ah! ce n'est rien.

Vulmer avait cru sentir la pointe d'un poignard effleurer son cou. Il secoua la tête en se disant que l'hallucination commençait. Il resta à la queue de la troupe, regardant cette petite lumière qui s'avançait en sautillant le long de ces lugubres corridors, et cette petite troupe d'hommes silencieux dont les derniers semblaient ramper comme des monstres dans l'obscurité et dont les premiers dessinaient des profils effroyables et fugitifs sur les murailles sales et humides.

On arrivait aux trois grilles en fer qui fermaient le corridor, au bout duquel les trois jeunes femmes se trouvaient enfermées. Brusquement la lumière s'arrêta, et celui qui la portait poussa un cri d'horreur qui fut répété par tous.

— Un cadavre, deux cadavres, trois cadavres, cria-t-il ; et dans son étonnement il laissa tomber sa lanterne, qui s'éteignit.

Vulmer avait bondi.

— Quoi donc! quels cadavres? criait-il ; des cadavres de femmes. Ah! je le savais bien! Mais pourquoi trois!!

Personne ne lui répondait. Les uns n'avaient rien vu et criaient aussi fort que lui, les autres étaient tous occupés à chercher la lanterne et leurs mains rencontraient les cadavres déjà froids et ils augmentaient le tumulte en poussant des cris d'horreur. Enfin la lumière reparut. Vulmer s'avança. Il battit l'air de ses bras, et il tomba évanoui en murmurant :

— Ah ! pauvre, pauvre et brave enfant !

Il tomba sur le cadavre du capitaine Monbayard, les deux autres étaient ceux du capitaine Front et de l'Enfant-Aristocrate.

— Maintenant citoyens, dit le porte-clef, vous ne voudriez pas me perdre. Je vous en prie, n'allez pas plus loin, n'entrez pas dans le quartier des citoyennes. Restez en deçà de la première grille. Je vais aller chercher les citoyennes vos épouses. Ici les lanternes ne manquent pas.

Il en alluma une, en effet, qu'il posa à côté des cadavres. Il ouvrit la première grille qui présentait de ces larges barreaux droits, entre chacun desquels on pouvait passer les deux bras. Il laissa la porte de cette grille entr'ouverte et posa une lanterne encore près d'une embrasure, ou plutôt d'une sorte de grande niche vide taillée dans la profondeur de l'épaisse muraille. Il disparut avec la lanterne qu'il portait, derrière la seconde grille, dont il laissa aussi la porte entr'ouverte.

Pendant ce temps, et tandis que Heurtevent et Samuel s'attachaient aux barreaux de la première grille, et que Batz essayait de faire reprendre connaissance à Vulmer, Keraudren avec Jacques et quelques-uns des héroniens qui étaient entrés, essayaient de se rendre compte de ce qui était arrivé. Agricola restait derrière ; dans l'ombre, derrière lui encore, se cachait un homme qu'Agricola faisait de silencieux et vains efforts pour chasser.

—Voilà, évidemment, ce qui est arrivé d'après la disposition des corps, dit Keraudren malheureusement trop occupé de cette enquête pour s'inquiéter de la singulière conduite d'Agricola. Le capitaine arrivait près de cette grille lorsqu'il a été rejoint et attaqué par Monbayard. Il y a eu lutte. Monbayard a reçu, après plusieurs autres blessures, un coup de sabre qui lui a fendu le crâne, et il est mort. Là-dessus, évidemment, le brave petit enfant s'est jeté sur le vainqueur et lui a enfoncé le stylet dans le cœur. Le capitaine a eu encore assez de force pour asséner sur la tête de l'enfant un coup qui l'a abattu et tué. Pourtant je ne vois pas de blessure...

Un cri de surprise et d'angoisses, échappé à Heurtevent, fit lever toutes les têtes. L'homme qui était derrière Agricola avait bondi en voyant, au bout du corridor, la lanterne qui revenait précédant trois femmes dont on distinguait vaguement les silhouettes. Il s'était pré-

cipité par la porte de la première grille qu'il avait refermée sur lui, avait bondi à travers la seconde porte ; on avait entendu un cri féminin d'une angoisse inénarrable. L'homme avait reparu. Il avait repassé par la seconde porte, l'avait refermée sur lui, et il restait comme une bête fauve dans cette cage fermée par les deux grilles. Il s'était jeté dans l'embrasure, et là, collé dans le coin, il agitait avec des rires épouvantables et des hurlements rauques un petit enfant qui pleurait.

Cet homme, c'était Pourvoyeur, et cet enfant, Heurtevent le reconnut bientôt pour le sien. Mais lui et tous les assistants étaient réduits à l'impuissance. Pourvoyeur avait retiré les clefs et il les avait jetées à ses pieds, à côté de la lanterne qui éclairait d'une lueur lugubre son masque de tigre, ses yeux tout rouges de sang et son visage sillonné de rides effroyables. Il faisait tourner devant lui, en guise de bouclier, le petit être, et il était protégé, par derrière et de chaque côté, par les coins de l'embrasure.

Heurtevent agitait les barreaux avec des hurlements de rage ; les trois femmes, de l'autre côté, pleuraient, et l'on entendait sortir de la bouche d'Isabelle des appels d'un désespoir qui ne se peut rendre. Tous étaient consternés et se sentaient impuissants. Agricola, les larmes aux yeux, faisait trembler les barreaux de ses bras herculéens ou accablait Pourvoyeur d'un torrent de reproches et d'injures.

Jacques s'était reculé et avait mis son fusil en joue, puis il l'avait reposé avec un cri désespéré.

— Ah ! misérable ivrogne, lâche coquin, disait-il, tu n'as plus de bras et de coup d'œil quand il te faudrait le coup d'œil d'un ange et le bras du bon Dieu.

Et il continua de s'injurier et de maudire l'ivrognerie.

La joie que Pourvoyeur éprouvait du désespoir de ses ennemis lui rendit quelque peu de voix. On entendit un son lugubre, rauque, éteint, qui sortait de ce coin et qui disait :

— Pourquoi les aristocrates auraient-ils des enfants quand moi, bon démocrate, je n'en ai pas ?

— Mais, lâche et infâme monstre, n'est-ce pas toi qui l'as tué ton enfant ?

— Non, non, c'est vous qui l'avez tué en l'empêchant de devenir un bon républicain comme moi. Et je tuerai cet enfant-ci quand je vous aurai bien fait souffrir.

Et toujours plus furieux, il faisait tourner comme un disque, avec une vivacité vertigineuse, le petit enfant qui râlait, n'ayant plus de voix pour crier.

C'était une scène épouvantable. Une voix grave se fit entendre, qui sortait de derrière le groupe des hommes.

— Baissez la tête tous et priez.

Et tout brusquement une détonation résonna, suivie d'un cri de rage. L'enfant faillit tomber. Pourvoyeur avait l'épaule droite brisée, son bras tombait inerte. Avec l'autre il avait ressaisi l'enfant et l'agitait plus vivement autour de lui, en rugissant et en essayant de s'enfoncer de plus en plus dans le coin de l'embrasure.

— Ton fusil, Jacques, dit encore la voix austère et calme de Sagamore. Au cœur cette fois.

Pourvoyeur, trompé, porta vivement l'enfant à l'endroit menacé, une nouvelle détonation retentit ; l'enfant glissa en gémissant. Le bras gauche de Pourvoyeur tomba brisé le long du flanc.

— Jette-toi à genoux, pour demander pardon à Dieu et à l'humanité de tes crimes, et tu auras la vie sauve.

Le monstre répondit par un rire féroce, il leva le pied pour écraser la tête de l'enfant.

— A moi maintenant, pour mon enfant, dit Heurtevent, d'une voix étranglée en tendant son bras armé d'un pistolet.

Et Pourvoyeur tomba le front fracassé.

XII

ÉPILOGUE.

Il est sept heures du soir. Le fol musicien gagne la barrière de l'Observatoire. Il est suivi par une foule du peuple qui vient de voir l'exécution des deux Robespierre, de Saint-Just, de Couthon, de Lebas, d'Hanriot, de Lavalette, de Payan, de Lescot Fleuriot, de quatorze autres démagogues, et qui se promet d'aller assister le lendemain à l'exécution des autres membres du Conseil général de la Commune.

Quand il fut arrivé en face de l'Observatoire, le musicien s'arrêta et jeta un coup d'œil de mépris sur son cortége.

— Citoyens, dit-il, nous avons triomphé des tyrans, c'est pour être libre. Vous me tourmentez en me suivant comme vous faites. Je ne suis pas un misérable comme vous qui avez applaudi à l'exécution de Robespierre tout autant qu'à celle de la bonne sainte madame Elisabeth. Je suis un fou, j'ai mieux aimé être un fou que de vous ressembler. Je vais vous chanter encore un couplet que mes amis Gourigueres et Gaveaux ont composé et m'ont fait chanter ce matin.

Après ça, vous me laisserez aller à mes affaires ou bien je vous accuse d'être des robespierrots; et c'est moi qui l'ai vaincu.

Alors d'une voix ample et grave — car le pauvre fou était un admirable musicien — il chanta :

Peuple français, peuple de frères
Peux-tu voir sans frémir d'horreur
Le crime arborer la bannière
Du carnage et de la terreur?
Tu souffres qu'une horde atroce,
Et d'assassins, et de brigands,
Souille de son souffle féroce
Le territoire des vivants.

Après quoi il congédia, d'un geste royal, le groupe qui l'entourait et qui le combla d'applaudissemente frénétiques, et il continua son chemin en fredonnant.

Quand il fut arrivé en face de l'auberge du *Garde-Française*, il frappa à la porte. Barthélemy entr'ouvrit l'un des battants et conduisit le fol dans le jardin. Le musicien salua à droite et à gauche la nombreuse compagnie qui s'y trouvait et se mit à chanter avec une gravité comique, l'air populaire : « Allons-nous-en, gens de la noce. »

Il semblait, en effet, que le Dieu hymen eût transporté ses autels, comme eût dit le pauvre Crassus, dans ces lieux élyséens. Vulmer et Marie-Thérèse se promenaient au fond du jardin. Samuel Vaughan gesticulait à côté d'Adèle de Brion, qui souriait en rougissant, et le petit poëte Endymion Piqueprune racontait à mademoiselle de Brion, la cadette, les épisodes de son héroïsme des jours précédents.

Batz et d'Antraigues discutaient. Sagamore et Jacques se tenaient graves et silencieux sous un rayon de soleil dont ils méprisaient les atteintes. Monseigneur de Dampierre, agenouillé sous l'arbre ombreux où était mort le vieux chevalier, essuyait le front de l'Enfant-Aristocrate, que soulevait Agricola et que l'abbesse couvrait de compresses froides. Madame de Racontal rejoignait Endymion et lui jurait que son courage l'avait fait noble. Elle affirmait, à la grande rougeur de mademoiselle de Brion, qu'elle autorisait le petit poëte à déclarer sa flamme, et qu'elle ne blâmerait pas la mésalliance si Endymion voulait se marier avec un devant de veste de Circaca, à fond d'or de Lyon broché, à 6 louis l'aune, et avec un habit doublé de raz de Saint-Cyr, à 7 livres 10 sous l'aune, galonné à la Bourgogne. C'était par de tels galons qu'il devait expier la fortune qu'il avait acquise avec les biens nationaux.

Un grand bruit vint interrompre la vicomtesse, et des cris de : Vive « L'Union Gosse! » annoncèrent que les gens de la banlieue regagnaient les villages, ivres comme des triomphateurs. Il y avait trop

de charmes dans ces voix avinées, pour que Agricola pût y résister, il quitta poliment la compagnie assemblée dans le jardin et ne regretta pas ce bon mouvement. A la barrière, il rencontra Jacques Bry, qui amenait Geneviève dans Paris, où elle devait devenir d'abord la citoyenne Bry, puis plusieurs autres citoyennes, et l'une des plus brillantes agioteuses du Directoire.

Isabelle et Heurtevent, Victorien et dame Rose, conduits par le chanoine-cocher ne tardèrent pas à remplacer Agricola dans le jardin. Coulongeon les suivait de près, il n'avait pas reçu son compte de pistoles.

Le drôle n'était pas gênant, mais il y avait une si apparente tristesse dans la physionomie d'Isabelle et de Rose que le cœur des trois fiancés se ferma. Le prêtre se leva, Isabelle se précipita vers son frère. L'Enfant ouvrit les yeux.

— Je crois que je ne mourrai pas, ma sœur, dit-il d'une voix faible. Je serais bien fâché de mourir parce que j'ai eu bien du mal à rester digne de notre père. Je suis devenu un homme, et je voudrais le montrer. Je n'ai pas eu peur quand je me suis jeté sur ce vilain qui venait de tuer le capitaine Monbayard. Mais j'aurais voulu, au lieu de le frapper, l'appeler au combat. Je suis encore trop petit.

Heurtevent regardait cette scène avec un front plissé et un visage sombre. Il y avait dans le regard d'Isabelle quelque chose d'inquiet et d'effaré qui faisait peine à voir. Elle berçait machinalement son enfant endormi dans ses bras.

— Ma bonne petite sœur, dit l'Enfant, tu es triste, il ne faut pas. Je ne mourrai pas. C'est ton enfant, et voilà ton mari, n'est-ce pas? Le capitaine Monbayard était brave et bon, quoique fou. Ton mari, on dit qu'il est brave et bon et il n'est pas fou. Donne-moi ton enfant que je l'embrasse, et dis à ton mari de me donner la main. Les braves sont frères bien plus que les démocrates.

Isabelle mit avec une vivacité fébrile son fils dans les bras de l'Enfant-Aristocrate, et elle se releva en fondant en larmes. Puis, par un mouvement brusque, elle tendit la main à son mari.

— Je viens de faire quelque chose de mal, dit-elle. J'étais rue Saint-Honoré, en face de la rue Saint-Florentin, tout contre la maison où Robespierre demeurait, quand la charrette qui conduisait ce monstre au supplice y a passé. J'ai fait arrêter la charrette. Je ne sais quelle fureur m'a animée, et je lui ai dit : « Va, scélérat, descends aux enfers avec les malédictions de toutes les femmes, de toutes les mères de famille. » Il m'a regardée comme regarde un chien blessé. J'ai senti un remords, comme si je devenais aussi lâche que lui et ses amis les Jacobins quand ils injuriaient leurs victimes allant à la guillotine. Je sais bien que lui est le monstre le plus

effroyable, et qu'elles étaient innocentes. Mais il était vaincu. Mon Dieu, dit-elle, pardonnez-moi d'avoir été si orgueilleuse. Je comprends maintenant combien la passion peut nous entraîner. Mon mari, mon mari, dit-elle avec un cri déchirant, le père de mon enfant !

Heurtevent se précipita vers elle, et s'agenouilla en pleurant avec des sanglots d'angoisse.

— Relève-toi, dit-elle, avec une sorte d'égarement. Tu as bien souffert. Tu vois clair maintenant. Il faut continuer l'expiation commencée. Je te pardonne. Écoute, la guerre est forte aux frontières, va offrir ton sang à Dieu. Va ! reviens dans un an, si Dieu a voulu t'épargner. Va, je te serai une femme fidèle. Va, je t'aime !

Elle embrassa furieusement son enfant, et par un mouvement brusque elle le posa sous les lèvres d'Heurtevent. Celui-ci, souriant et pleurant, se retourna roide comme un automate et se dirigea vers la porte. Puis il revint en courant, se jeta aux pieds de l'Enfant-Aristocrate qu'il embrassa, et il se sauva avec un sanglot qui se termina par un sourire quand il vit qu'Isabelle couvrait son fils de baisers.

Les grosses larmes coulaient de tous les yeux.

— Mon ami, dit Rose à Victorien, j'hésitais encore. Mais ces gens-là me donnent courage.

— Chut, dit Descluziers avec un grave sourire, je sais ce que vous allez me dire. Vous croyez que vous ne m'aimez pas assez pour être ma femme. Ne brisons pas notre avenir. Dans un an, moi aussi, je reviendrai vous demander votre main.

Il quitta le jardin après avoir été serrer la main à Batz, à Lozembrune et à Sagamore.

Celui-ci qui était resté pensif releva le front.

— Mes amis, dit-il, je vais, moi aussi, vous dire adieu, Jacques et moi nous retournons en Amérique.

— Foi de fils de Mars et d'Amphithrite réunis, j'y pensais, et je me disais que, sauvages pour sauvages, j'aime mieux les vrais, j'aime mieux les Indiens, je dis, que les sans-culottes. Ils n'en ont pas plus les uns que les autres, c'est vrai. Mais les Indiens n'y pensent pas, et les Jacobins sont si furieux de ne pas en avoir qu'ils montrent leur dos à tout le monde et qu'ils tuent ceux qui ne paraissent pas contents de ce joli spectacle. Au revoir la compagnie, Jacques l'Iroquois, auprès du lac des Quatre Cantons ! Maintenant, si jamais il y a quelqu'un qui vous demande pourquoi Sagamore portait du linge sur sa tête, vous pouvez dire que c'est parce qu'il a été scalpé.

— Marquis, dit Marie-Thérèse à Sagamore, veuillez attendre

quelques jours. D'abord vous serez le témoin de notre mariage, puisque M. l'abbé de Dampierre veut bien nous donner demain la bénédiction nuptiale. Puis nous vous accompagnerons jusqu'en Angleterre, où nous irons avec sir Samuel et avec quelques autres, attendre que la France devienne un pays civilisé.

Sagamore s'inclina. Marie-Thérèse prit le bras de M. de Petit-Val, le dernier parent qui lui restait, pour regagner Meudon avec l'attelage du cocher-chanoine. Elle fit une révérence sèche et polie à dame Rose, qui fronça le sourcil.

— Eh bien, dit d'Antraigues à Batz, vous le voyez, tout le monde quitte ce pays maudit. Nous, nous restons sur la brèche. Voulez-vous que je vous dise ce que je persiste à penser, baron? Eh bien, en abattant Robespierre vous avez commis une grosse faute. Vous avez fait disparaître la Terreur trop tôt, et tellement que dans un siècle il repoussera des Jacobins, des Sans-Culottes, des Terroristes.

— Vous êtes un rêveur, comte d'Antraigues. Ces choses-là sont des ordures qu'on ne saurait détruire trop tôt, avant qu'elles ne portent graine.

— Que vous importe à vous, messieurs, dit tristement la Rose de la Liberté, ne savez-vous pas que les Terroristes sont les meilleurs avocats de la monarchie?

Ch. d'Héricault.

MACHIAVEL DIPLOMATE

N. Machiavelli — *Legazioni.* — *Opere inedite.* — *Frammenti istorichi. Lettere familiari.*

II[1]

VI

Arrivé le 7 octobre 1502, à Imola, pour y remplir la mission que lui avait confiée le gouvernement florentin, Machiavel fut accueilli par César Borgia avec les démonstrations apparentes de la plus grande bienveillance. Dans leurs premières entrevues, il se laissa presque séduire par le charme attaché à la personne et à la parole de celui qui « connaissait si bien l'art de gagner les hommes et de les détruire à son gré. » Résistant toutefois à la séduction, il s'efforça d'opposer feinte à feinte, et de marcher toujours *couvert*, suivant son expression, à l'exemple d'un adversaire qui cachait son jeu avec tant d'habileté. Après avoir exposé les sentiments d'affection que la Seigneurie portait au roi Louis XII et au pape Alexandre VI, protecteurs les plus puissants du duc de Romagne, il démontra la nécessité où se trouvait Florence de conserver l'amitié de ces deux souverains. De cette nécessité et de la situation de la république florentine par rapport aux puissances dont elle était l'alliée, découlait pour elle l'obligation toute simple de se maintenir en bonnes relations avec le prince devenu récemment le maître de la Romagne. En réponse à cette ouverture, le duc se complut d'abord à rappeler longuement la conduite qu'il avait tenue envers Florence. Il reconnut qu'à la suite d'une expédition contre Faenza et d'une

[1] Voir la livraison du 25 février.

tentative sur Bologne, il avait permis aux Orsini[1] et à Vittellozzo[2], alors attachés à son service, de passer par Florence pour retourner à Rome. Il ajouta qu'en accordant ce passage, il n'avait pas voulu agir en faveur des Médicis, mais plutôt se concilier l'amitié du gouvernement actuel de la république. Au surplus, il avait donné récemment une preuve nouvelle de ses bonnes dispositions, puisque c'était lui qui, dans les derniers événements d'Arezzo, avait ordonné à Vitellozzo Vitelli de se retirer ainsi que ses troupes.

« J'écoutai attentivement tout cela, poursuit Machiavel dans sa dépêche. Il me dit non-seulement ce que je rapporte, mais il se servit des expressions que j'ai employées. Je ne vous répéterai pas ce que je lui ai répondu. Je m'attachai à ne pas sortir des termes de ma mission ; je l'assurai que j'écrivais à vos seigneuries sur les parfaites dispositions où il était, et j'ajoutai que sans doute vous en éprouveriez un plaisir singulier. Cependant, quoique Son Excellence montrât un grand désir de faire un prompt accord avec vous, et que je cherchasse à l'amener au point d'avancer quelque proposition particulière, toujours il se tint au large, et je ne pus en obtenir que ce que j'ai écrit. » L'envoyé florentin ayant ensuite risqué une question sur le mouvement qui venait de se produire dans le duché d'Urbin, en faveur de l'ancien duc, naguère dépossédé par César Borgia, celui-ci, affectant l'indifférence à ce sujet, répondit qu'il lui importait peu qu'on lui enlevât sa conquête. « Je m'y suis montré trop clément, ajouta-t-il d'un ton plein d'amertume, et cela m'a beaucoup nui. J'ai pris, comme tu sais, le duché en trois jours, et je n'ai ôté un cheveu à personne, hormis à messer Dolce, et à deux autres qui avaient comploté contre le Saint-Père. Mais ce qui est plus fort, j'ai confié des offices à plusieurs des premiers personnages de cet État ; j'en ai chargé un, entre autres, de veiller à la reconstruction d'une muraille dans la forteresse de Saint-Léo, et voici qu'il y a deux jours, sous le prétexte d'élever une poutre avec des paysans, il s'est emparé de la forteresse, qui maintenant est perdue pour moi. »

Après cette confidence, au moins singulière, de César Borgia sur les prétendus inconvénients de la clémence, confidence dont Machiavel se souvint plus tard en écrivant l'un des chapitres de son traité

[1] C'étaient Paolo Orsini et Orsini, duc de Gravina, attachés, avant leur défection, au parti de César Borgia, et tous deux membres de la famille connue en France sous le nom des *Ursins*.

[2] Vitellozzo Vitelli, l'un des plus célèbres *condottieri* de l'époque, s'était engagé d'abord au service du roi de France, et avait passé ensuite à la solde des Florentins. Après s'être donné enfin au duc de Romagne, il avait pris part au complot dit de la *Magione*, formé contre ce prince.

du *Prince*[1], une sorte d'entente apparente s'établit entre le duc et l'envoyé du gonfalonier Soderini. Deux jours ne s'étaient pas écoulés, que le prince fait appeler Machiavel, pour lui montrer et « lui faire toucher de la main » une lettre écrite de France, par monseigneur d'Arles, légat du pape auprès de Louis XII. Par cette lettre le prélat annonçait que le roi et le cardinal d'Amboise étaient disposés à être agréables au duc, et qu'à cette intention ils lui enverraient un corps de troupes. S'appuyant aussitôt sur cette promesse formelle de secours : « Secrétaire, s'écria-t-il, d'un air triomphant, voilà la réponse que j'ai eue, quand j'ai demandé récemment à attaquer Bologne ; tu vois comme elle est forte ! Pense donc à l'appui que j'aurai, lorsqu'il me faudra seulement me défendre : mes ennemis ne pouvaient pas m'attaquer dans un temps plus opportun pour moi. Actuellement je saurai de qui j'ai à me garder, et je connaîtrai mes véritables amis. Je te confie cela ; je te confierai tous les jours ce qui arrivera, afin que tu puisses en écrire à tes seigneurs, et qu'ils voient que je ne suis pas homme à m'abandonner, ni à manquer d'amis. Parmi ces amis, je veux compter tes seigneurs s'ils se font connaître pour tels, et bien vite ; s'ils ne le font pas sur-le-champ, je les mettrai de côté, et eussé-je de l'eau jusqu'à la gorge, je ne leur parlerai plus d'amitié, mais cependant en me plaignant toujours d'avoir un voisin à qui je ne puis pas faire du bien, et de qui je ne puis pas en recevoir. »

Dans les entretiens qui suivent, le secrétaire florentin cherche surtout, d'après les nouvelles instructions de son gouvernement, à connaître les intentions du duc à l'égard de Vitellozzo Vitelli qui, après avoir commandé des troupes à son service dans le soulèvement d'Arezzo, était devenu, ainsi qu'on l'a rappelé, l'un des principaux chefs de la ligue formée contre la domination tyrannique de César Borgia. Comme Machiavel ramenait souvent la conversation sur ce condottière, dont l'ancienne inimitié contre Florence était égale à celle qu'il portait alors au duc de Romagne, ce dernier se décida enfin à lui faire cette réponse : « Je connais mes ennemis, dit-il, et Vitellozzo en particulier. On lui a donné trop de réputation, et je

[1] C'est le chapitre XVII, intitulé : *de la Cruauté et de la Clémence, et s'il vaut mieux être aimé que craint*. Tout en y établissant d'abord qu'un prince doit désirer d'être réputé clément et non cruel, l'auteur fait les réserves qui suivent : « Il faut pourtant bien prendre garde de ne point user mal à propos de la clémence. César Borgia passait pour cruel ; mais sa cruauté rétablit l'ordre et l'union dans la Romagne ; elle y ramena la tranquillité et l'obéissance. Un prince ne doit donc pas s'effrayer de ce reproche, quand il s'agit de contenir ses sujets dans la fidélité. »

puis assurer que je ne lui ai jamais vu faire une chose digne d'un homme de cœur. Il est bon à dévaster les pays qui n'ont pas de défense, à voler celui qui ne le regarde pas en face, et à faire de semblables trahisons. Actuellement, il a donné l'explication de ce qui s'est passé devant Pise, puisqu'il m'a trahi, moi, étant mon soldat, et recevant alors mon argent. » Par ces dernières paroles, renfermant une allusion à la conduite peu honorable de Vitellozzo lorsqu'il commandait l'armée florentine, Machiavel crut reconnaître que le duc, en confondant ses griefs personnels avec ceux de Florence, était véritablement animé de bonnes dispositions pour la république. Il pensa donc que l'occasion était opportune de réclamer du prince le sauf-conduit qu'il était chargé de demander en faveur des marchands ses compatriotes, qui auraient à faire des envois, ou à passer eux-mêmes sur les terres du duc de Romagne. Celui-ci s'empressa de répondre qu'il l'accorderait très-volontiers, en disant que, comme il ne s'entendait guère à ces sortes de choses-là, il convenait d'en parler à son intendant, messer Alexandro Spannocchi, ce que Machiavel fit immédiatement. « Quoique l'affaire soit bien engagée, écrit-il à la Seigneurie, il serait bon cependant d'avertir nos marchands comment ils *s'engouffrent* ici, dans un pays qui, au milieu de tant d'agitations, est aujourd'hui à l'un, demain à l'autre. » A l'appui de ses recommandations et des mesures de prudence qu'il conseille, il donne, en ambassadeur bien informé, l'énumération des forces de César Borgia, qui possède une artillerie bien ordonnée, et aussi nombreuse que peuvent en avoir toutes les autres puissances de l'Italie. De plus, il est en aussi bons termes à la cour de France qu'à celle de Rome, et il écrit fréquemment à Ferrare. Sur ces questions l'envoyé de la république s'entretient journellement en compagnie d'un secrétaire du duc de Ferrare, et de messer Agapito, secrétaire de César Borgia. « Nous parlons de cela, dit-il modestement, comme entre nous autres secrétaires, et chacun dit ce qu'il croit utile à l'intérêt commun. »

Cependant la remise du sauf-conduit n'ayant pas été faite par Spannocchi, Machiavel insiste de nouveau auprès du prince qui explique le retard par cette réponse : « Mais moi, pour que mes sujets soient protégés dans vos États, ne dois-je pas en avoir aussi quelque assurance ? » Sur l'affirmation du secrétaire florentin que pareille faveur ne sera pas refusée au duc, dès qu'il en adressera la demande à la Seigneurie, le sauf-conduit est rédigé[1] ; mais il doit être expédié seulement lorsqu'un acte semblable aura été accordé par la républi-

[1] Dans cette pièce, dont une copie fut remise à Machiavel par le secrétaire Agapito, le duc s'intitule pompeusement : « César Borgia, *de France*, par la grâce

que en faveur des sujets du prince. L'affaire du sauf-conduit, qui servait de prétexte à sa mission, ayant été ainsi menée à bonne fin, Machiavel put s'occuper exclusivement des questions toutes politiques motivant, en réalité, sa présence à la cour d'Imola. Appliqué plus que jamais à l'observation attentive des actes et des paroles du Valentinois, il commence à saisir les premiers signes de la sanglante intrigue qui se noue mystérieusement autour de lui. Une de ses dépêches, du 27 octobre, laisse déjà pressentir la catastrophe au moyen de laquelle le duc s'apprêtait à terminer d'un seul coup la lutte avec les adversaires ligués contre sa puissance. « Celui qui examine, écrit-il à Florence, les avantages d'un parti et ceux du parti opposé, reconnaît que ce seigneur (Borgia) est plein de courage, d'espoir et de confiance dans sa bonne fortune. Il est favorisé par un pape, favorisé par un roi, et il a reçu des injures de ses ennemis, non-seulement dans un État qu'il voulait acquérir, mais encore dans un autre qu'il avait acquis. Ceux-ci sont attachés à leurs possessions, et, déjà intimidés, avant même de lui avoir fait injure, par la grandeur de leur adversaire, ils sont aujourd'hui bien plus intimidés encore, depuis qu'ils se sont déclarés contre lui. Dans cette situation, comment l'un pourrait-il renoncer à la vengeance, et les autres s'abstenir de la crainte ? »

Sur ces entrefaites, et comme pour encourager les sinistres projets du duc de Valentinois, l'avant-garde des troupes françaises dont l'envoi lui avait été annoncé, arrive à Faenza, au nombre de cinq compagnies de cent lances. A cette nouvelle, l'envoyé florentin s'empressa d'aller, au nom de la Seigneurie, complimenter le chef de ce corps, messire Clermont de Montoison[1]. Celui-ci, se rappelant, ainsi que plusieurs de ses officiers, avoir vu Machiavel à la cour de France, l'accueille avec la plus affable courtoisie, et se déclare prêt « à servir la république en tout ce qui pourra lui être agréable. » Le récit de cette entrevue nous offre, dans les dépêches du secrétaire de Florence, un tableau aussi animé qu'intéressant. C'est, d'une part, la joie expansive que manifestent les seigneurs français si contents de parler de leur pays natal sur une terre étrangère, et, de l'autre, la satisfaction non moins vive que ressent l'ex-représentant de la Seigneurie auprès de Louis XII, de pouvoir s'entretenir avec ces aimables et loyaux chevaliers, des principales circonstances de son voyage au delà des Monts. Bientôt la marche d'autres troupes

de Dieu, duc de Romagne et de Valentinois, prince d'Adria et de Venafro, seigneur de Piombino, gonfalonnier et capitaine général de la Sainte Église Romaine. »

[1] Il était de la famille de Clermont, qui se divisait en trois branches : celles de Clermont-Tonnerre, de Clermont-Montoison et de Clermont-Mont-Saint-Jean.

fort nombreuses, envoyées par le gouvernement français, vient de nouveau éveiller la sollicitude de Machiavel. En présence des graves événements qui semblent se préparer, il redouble de vigilance, multiplie les questions, et transmet à la Seigneurie la réponse qu'il a reçue d'un affidé de César Borgia. Suivant les secrètes révélations faites par ce personnage, qui paraît fort au courant des projets de son maître, le duc commence à trouver que l'hésitation de la Seigneurie à conclure le traité qu'il lui offre est peu profitable pour lui, et encore moins pour la république. « Le duc sait très-bien, dit-il, que le pape peut mourir d'un jour à l'autre, et qu'il lui est nécessaire, avant cette mort, de donner à ses États, s'il veut les conserver, un autre soutien que celui du pontife. Le premier appui qu'il reconnaît est le roi de France; le second, la force de ses propres armes. Tu vois qu'il s'est déjà procuré 500 hommes d'armes, et autant de chevau-légers qui, avant peu de jours, seront ici réunis et à sa disposition. Toutefois, comme il juge qu'avec le temps ces deux appuis pourraient ne pas lui suffire, il songe à se donner pour amis ceux de ses voisins qui sont forcés de le défendre en se défendant eux-mêmes. Ces voisins sont les Florentins, les Bolonais, Mantoue et Ferrare. »

Poursuivant le cours de ses confidences intéressées, l'agent de César Borgia fit aussitôt comprendre à Machiavel que, grâce à d'habiles combinaisons, son maître avait su rallier à sa cause les ducs de Ferrare et le marquis de Mantoue. Il tenait le premier par le mariage de sa sœur Lucrezia, qui avait reçu une dot considérable ; le second, par la promesse d'un chapeau de cardinal pour son frère, et son projet d'union entre la fille de César Borgia et son fils. La jeune princesse devait avoir en dot quarante mille ducats que payeraient le marquis de Mantoue et son frère, en reconnaissance de la dignité cardinalice accordée à ce dernier. En ce qui touchait les Bolonais, il était question d'un accord particulier avec eux, mais distinct de celui qui avait été conclu avec les autres confédérés. Cet arrangement, sollicité par le duc de Ferrare, désiré par Son Excellence le duc de Romagne, et avantageux pour les Bentivogli, devait se terminer heureusement. Après avoir fait ressortir ensuite les avantages que de bonnes alliances pouvaient donner à son maître, et la nécessité où se trouvait la république d'unir ses forces aux siennes, afin de conjurer les périls qui la menaçaient, l'agent du prince ajouta : « Florence a deux plaies qui la feront languir, et même, si elle n'y remédie, la conduiront à sa perte : l'une est Pise, l'autre est Vitellozzo. Ne serait-il pas d'un grand avantage pour elle de rentrer en possession de cette place, et d'être délivrée de cet ennemi ? Le duc ne demanderait de son côté que l'honneur de commander vos troupes,

comme il le fit jadis, honneur qu'il estime plus qu'argent ou tout autre chose. Si vous pouviez le satisfaire sur ce point, le reste s'arrangerait facilement. Ne m'objecte pas, touchant Vitellozzo, que le duc a traité avec lui et avec les Orsini. La ratification de cet accord n'est pas encore venue; mais en supposant qu'elle arrive, il y a toujours, pour s'en tirer, des *moyens* qu'il vaut mieux laisser à *entendre*, ou exprimer de vive voix, que de les consigner *par écrit*. Afin que tu *comprennes*, sache donc qu'il est dans l'intérêt du duc de sauver une partie des Orsini, parce qu'il a besoin, le pape mourant, d'avoir quelques amis à Rome. Mais de Vitellozzo, il ne peut en entendre parler, parce que Vitellozzo est un serpent venimeux, une torche incendiaire pour la Toscane et l'Italie. Quoique tout cela ne vienne *que de moi seul*, écris-le au gonfalonier et au Conseil des Dix. Rappelle-leur aussi une chose qui pourrait arriver : c'est que le roi de France ordonnât à tes seigneurs de prendre le duc pour général à leur solde, et de mettre leurs troupes à sa disposition, car il vaut mieux, pour un service qu'on doit rendre, s'exécuter de bonne grâce, que céder à la contrainte. »

A ces déclarations non moins inattendues qu'embarrassantes, Machiavel, à qui son gouvernement avait prescrit de gagner du temps, se contenta de répliquer, d'une manière générale, que le duc avait raison de prendre ses mesures, et de chercher à s'assurer des amis. « Quant à la *condotta*, — je lui dis, comme parlant, moi aussi, en mon nom personnel, — que le duc ne pouvait être comparé aux autres seigneurs, qui n'ont, pour ainsi dire, que la cape et l'épée ; mais qu'on devait le considérer en Italie comme un nouveau souverain, auquel il est plus convenable de proposer une alliance, qu'un simple engagement militaire. Je fis aussi remarquer que, comme les amitiés entre puissances se maintiennent par les armes, et que les armes seules font observer les traités, Vos Seigneuries ne voyaient pas quelles garanties leur seraient données, si les trois quarts ou les trois cinquièmes des troupes de la république se trouvaient entre les mains du duc de Romagne. » Après m'avoir adressé quelques mots de réplique sur la *condotta*, il fut obligé de me quitter, à cause de ses occupations, en m'invitant à vous envoyer ces informations, si je le jugeais convenable, pourvu que ce fût en secret. Je ne puis vous affirmer précisément si cette ouverture vient du duc, ou de celui qui me l'a faite. Ce que je peux dire seulement, c'est que ce personnage tient un des premiers rangs dans la cour du prince, et que s'il a exprimé ses propres idées, il a pu être induit en erreur par son naturel qui est bon et on ne peut plus obligeant. Vous pèserez le tout, et me ferez parvenir votre réponse. »

Il faut lire dans la dépêche, datée d'Imola, le 8 novembre 1502,

cette longue et curieuse conversation entre Machiavel et le seigneur attaché à la cour de César Borgia, pour bien saisir toute l'habileté qu'y déploie le représentant du gouvernement florentin. Comme, tout en se conformant aux instructions qui lui prescrivaient d'éviter le moindre engagement avec un homme aussi astucieux que le duc, il sait, dans le langage tenu à son confident, ménager la susceptibilité défiante et les terribles ressentiment d'un prince qui n'a jamais pardonné une injure ! Et pourtant, lorsqu'il repousse comme étant peu digne de Son Excellence, le projet d'une *condotta*, quelle fine ironie se cache sous les formes apparentes du respect qu'il suppose être dû par tout gouvernement au nouveau souverain qu'on vient de voir s'élever en Italie ? Comment ce prince pourrait-il s'offenser de ce que lui, simple secrétaire de la république, exprimât dans l'intimité d'un entretien cette opinion qu'on devait considérer dans le duc de Romagne, non pas un condottière qu'on *engage* à sa solde, mais un souverain avec lequel on *traite* de puissance à puissance? et quelle raison ferme et calme Machiavel ne montre-t-il pas, quand, après avoir jugé pour ce qu'elles valent les alliances politiques fondées seulement sur la force des armes, il répond à la menace d'une pression que la cour de France pourrait exercer sur le gouvernement florentin, qu'une telle contrainte serait indigne, selon lui, d'une grande puissance à l'égard d'un petit État, son allié, et placé depuis tant de siècles sous son patronage !

Par une autre dépêche, écrite cinq jours après celle qui précède, le secrétaire florentin informe la Seigneurie que le personnage dont il a transmis les communications toutes confidentielles, est revenu pour lui parler, en termes encore plus pressants, de la nécessité de conclure un traité avec le duc de Romagne. Au dire de l'agent de Son Excellence, le gouvernement florentin s'est toujours perdu par ses hésitations, « et il n'en a jamais fait d'autres, » a-t-il ajouté avec preuves à l'appui. C'est pour ne s'être franchement rattachée, en 1499, ni au parti du roi de France, ni à celui du duc de Milan, que Florence a été mal servie par Ludovic le More, puis écrasée par Louis XII. Sans vouloir accepter ces reproches adressés à la politique hésitante de son gouvernement, Machiavel commence, ainsi que ses lettres le constatent, à se lasser de la situation difficile qui lui est faite par le caractère vague des instructions qu'il reçoit. Il voit grandir la puissance de César Borgia, diminuer en même temps l'influence de la république, et il n'hésite pas à écrire à la Seigneurie, en parlant du duc : « Celui-ci, *armé de Français* [1], comme il l'est, ne craint rien de vous. » Puis, signalant à l'avance les événe-

[1] *Armato di Francesi*, expression pittoresque qui se trouve dans l'édition de Ciardetti, t. VIII, p. 229.

ments inattendus qui peuvent surgir, il termine par ces mots caractéristiques : « Je vous ai informé précédemment des préparatifs de paix et de guerre qui se faisaient ici, et j'insiste auprès de Vos Seigneuries pour leur représenter l'inutilité de songer encore à des temporisations. »

Machiavel était dans le vrai, et comme son mystérieux ami de la cour d'Imola, il reconnaissait que la Seigneurie avait tout à perdre par sa politique indécise et expectante. Aussi, soit qu'il fût véritablement malade, suivant le motif qu'il allègue, soit qu'il prévît les tragiques événements qui se préparaient, il demande instamment qu'on veuille bien lui accorder un congé. Connaissant toute la prudence, toute l'habileté de son représentant, le gonfalonier Soderini se garde bien d'acquiescer à sa demande. Le secrétaire est donc obligé de rester à la cour de César Borgia, et même de la suivre bientôt à Césène. Là, il apprend que les troupes françaises ont reçu l'ordre de quitter le camp du duc de Valentinois. Aux questions qu'il adresse sur ce départ précipité, le sire de Montoison répond que le duc n'ayant plus besoin du secours des Français, les troupes se retirent pour épargner au prince et au pays des charges aussi lourdes qu'inutiles. Moins circonspects que leur commandant, les officiers français ne se font pas faute de déclarer ouvertement que s'ils s'en vont, c'est que César Borgia ne peut plus les supporter, et qu'il trouve que les armes de ses amis lui causent plus d'embarras que les armes de ses ennemis. Selon d'autres informations recueillies par l'envoyé florentin, les troupes sont rappelées par le roi en Lombardie, parce que Sa Majesté n'est pas satisfaite de la conduite du pape, et qu'il s'est élevé des nuages entre les deux souverains. Du reste, comme les Français, de leur côté, partent fort mécontents des procédés du duc de Romagne et se montrent mal disposés envers lui, Machiavel, voulant démêler cet imbroglio, cherche à savoir si c'est avec l'assentiment de Son Excellence, ou bien contre son gré, que ce départ a lieu.

Mais en vain, pour connaître la vérité, il s'adresse à César Borgia lui-même. Celui-ci élude et remet, sous un prétexte, l'audience qu'il a promis de donner au secrétaire de la république, lequel, peu flatté de cette déconvenue, écrit de Césène, à la date du 26 décembre : « Comme je vous l'ai dit plusieurs fois, ce seigneur-ci est très-secret, et je ne crois pas qu'un autre que lui connaisse ce qu'il a l'intention de faire. Ses premiers secrétaires m'ont affirmé souvent qu'il ne communique jamais un projet que lorsqu'il en ordonne l'exécution; il ne l'ordonne qu'au moment où la nécessité l'y force, et jamais autrement. Je supplie donc Vos Seigneuries de m'excuser, et de ne pas imputer à négligence, si je ne vous donne pas les éclaircissements que je ne puis pas moi-même me procurer, suivant mes désirs. »

Faisant ensuite connaître l'horrible supplice de Ramiro, naguère l'instrument des vengeances du duc, et que ce prince, comme on l'a vu précédemment, venait de faire couper en deux morceaux, avant de l'exposer sur la place publique de Césène, il ajoute avec un sang-froid qui vous donne le frisson : « Il y est encore, et, depuis ce matin, tout le peuple a pu le voir. On ne sait pas bien la cause de sa mort, sinon que tel a été le bon plaisir du duc, pour montrer qu'il peut élever ou abattre les hommes à son gré. » Puis, sans autre réflexion, ni transition aucune, le secrétaire termine sa dépêche par ce simple accusé de réception : « Votre courrier m'a remis vingt-cinq ducats d'or et seize bras de damas noir. Je remercie beaucoup vos seigneuries de l'un et de l'autre envoi. »

VII

César Borgia était de ces hommes froidement cruels que pousse au meurtre une logique inexorable, et qui, après s'être vengés, sont entraînés fatalement à de nouvelles vengeances. On dirait que pour eux le sang appelle toujours le sang. Seulement, chez le Valentinois, la ruse était la compagne habituelle de la cruauté. Comme ces êtres fabuleux que les fictions mythologiques nous représentent terribles, mais pleins de séductions, il caressait, il charmait ses victimes avant de leur donner la mort. Ainsi, pendant qu'il assurait aux Florentins son ferme désir de conclure avec eux un traité semblable à celui qui, disait-il, l'unissait déjà aux gouvernements de Bologne, de Ferrare et de Mantoue, il avait proposé secrètement, ainsi que nous l'avons vu plus haut, aux ennemis qu'il détestait le plus, c'est-à-dire aux conjurés de la Magione, une réconciliation qui, dans ses plans, devait être le signal de leur perte. Entamant des négociations, échangeant des courriers avec chacun de ces seigneurs, il avait flatté celui-ci par l'ambition, intimidé celui-là par la crainte, rappelé à l'un une ancienne confraternité d'armes, ou bien capté un autre par la promesse d'une alliance avec une Borgia. Tour à tour familier ou violent, ouvert ou mystérieux, il variait ses artifices suivant le caractère et la position de ceux dont il voulait se défaire. Afin de les attirer plus facilement dans le piége, il mettait un art infernal à circonvenir, à embarrasser, puis à diviser ses ennemis. Après avoir, par exemple, conclu avec Bentivoglio de Bologne un traité particulier qui séparait ses intérêts de ceux des Orsini et de Vitellozzo, ses alliés, il se rapprochait tout à coup de ceux-ci, pour leur faire les offres les plus avantageuses.

Paolo Orsini fut le premier d'entre eux qui se rendit à Imola, où le duc, lui prodiguant tous les serments d'amitié, s'efforça de lui prouver qu'il avait bien plus d'intérêt à signer un bon accord qu'à poursuivre une lutte qui pouvait lui être funeste. Il le reconnaissait d'ailleurs, les Orsini, ces puissants seigneurs des États pontificaux, n'avaient pas été traités par les Borgia aussi bien que l'auraient exigé la grandeur de leur maison et leur mérite personnel. Bien plus, il avouait avoir lui-même commis une faute grave, en agissant de manière à inspirer de mauvais soupçons à des hommes dont le courage et la fidélité avaient servi à édifier sa puissance. Quant à Vitellozzo et aux autres condottieri qui avaient si bravement combattu sous la bannière de l'Église, ils n'avaient point reçu, il en convenait également, des récompenses proportionnées à leurs services. Mais les circonstances étaient alors bien difficiles, et, grâce à des temps meilleurs, César Borgia, qui naguère combattait à leur tête, saurait bientôt leur accorder d'amples dédommagements. Comment donc, au lieu de tourner les armes les uns contre les autres, ne seraient-ils pas disposés tous à s'entendre et à s'unir, eux qui si longtemps avaient servi la même cause, défendu les mêmes intérêts?

Séduit par de si brillantes promesses, Paolo Orsini avait consenti à signer, dès le 28 octobre 1502, un traité de paix qui devait recevoir sa confirmation du pape. Par ce traité, le duc de Romagne promettait entière amnistie pour le passé, à la condition que les Orsini et leurs alliés prêteraient contre toute puissance l'appui de leurs forces aux Borgia, et aideraient César à reprendre le duché d'Urbin[1]. Revenu vers ses compagnons, Orsini n'eut pas de peine à les entraîner, en leur faisant partager l'espoir d'une réconciliation qu'il leur disait devoir être suivie d'un traitement plus honorable et d'une solde plus élevée. Dès qu'il fut certain de les tenir, le duc ordonna à un certain nombre d'hommes d'armes et de fantassins, placés sous le commandement de nouveaux chefs, de traverser les Apennins par groupes isolés, pour se concentrer sur un point qui leur serait désigné plus tard. Devant ces préparatifs, dont le but était inconnu, et qui s'accordaient si peu avec les intentions pacifiques hautement proclamées par César Borgia, gouvernements, princes et seigneurs s'alarmaient en Italie. Dans la crainte de l'avenir, le duc d'Urbin quittait ses États, où il venait à peine de rentrer; Venise s'inquiétait vivement, au fond de ses lagunes, des secrets d'une politique encore

[1] Dans une de ses dépêches, Machiavel envoie à Florence une copie de ce traité, en y joignant une autre copie du bref pontifical, par lequel Alexandre VI chargeait Lecces, protonotaire apostolique, d'approuver, en son nom, l'accord signé entre le duc et les confédérés.

plus mystérieuse que la sienne; Florence, craignant pour sa propre sûreté, redoublait les demandes d'explications à son ambassadeur auprès de la cour d'Imola; et comme si les populations elles-mêmes eussent pressenti quelque funeste catastrophe, à Rome, des gens du peuple avaient crié au cardinal Orsini, qui se rendait au Vatican : « Cardinal, défie-toi des Borgia! » Chacun sentait donc venir l'orage, mais sans pouvoir dire vers quel point de l'horizon il éclaterait, ni sur qui tomberait sa fureur.

Au milieu de cette anxiété générale, Machiavel, toujours en observation, interrogeait les points noirs du ciel. Peu rassuré lui-même, il lui était difficile de calmer les appréhensions du gouvernement florentin, qui redoutait que les traités d'alliance conclus entre le duc et ses anciens condottieri ne fussent dirigés contre la république. « Si vous examinez attentivement, répétait-il à la Seigneurie, les clauses de ces traités, vous verrez qu'ils sont pleins de défiances et de soupçons... Aussi, ajoutait-il, non sans une certaine inquiétude, on ne peut compter sur une paix solide. Le duc a l'air de tout accepter, et pourtant tout respire la guerre et la vengeance. De quel côté se tournera-t-il? Voilà ce qu'il n'est pas aisé de connaître. S'il faut en juger par la chose et par ses paroles, il est impossible d'en bien augurer pour ses adversaires. L'injure a été trop profonde, et les discours sont empreints de trop de fiel contre Vitellozzo. » Le mystère qui troublait tant les esprits allait enfin recevoir sa solution. Bientôt Machiavel ne conserve plus l'ombre d'un doute. La catastrophe qu'il pressentait est imminente; car le duc, irrité plus que jamais, ne lui a pas dissimulé la nécessité d'en finir avec ses ennemis. « Vois, dit-il au secrétaire florentin, comme ils se comportent avec moi. Ils négocient un arrangement, ils m'écrivent les plus belles lettres du monde. Le seigneur Paolo Orsini doit aujourd'hui venir me trouver; demain ce sera le cardinal : c'est ainsi qu'ils se jouent de moi à leur manière. Mais, de mon côté, je gagne du temps; je prête l'oreille au moindre bruit, et j'attends l'occasion favorable. »

L'extermination de ses ennemis, voilà le seul moyen qui pouvait dissiper les craintes de César Borgia. Toutefois l'entreprise était difficile : il fallait agir avec prudence, et attendre, comme il le disait, l'occasion favorable. Pour rassurer d'abord ceux qu'il voulait perdre, en leur faisant croire qu'il désirait recourir immédiatement à leurs services, il leur prescrivit de marcher sur Sinigaglia, place forte appartenant à Francesco Maria della Rovere, ennemi des Borgia. C'était, affirmait le duc aux seigneurs avec lesquels il s'était réconcilié, une marque toute particulière de confiance qu'il leur donnait. Ne devaient-ils pas, en retour, se fier à lui, surtout quand il venait de renvoyer les troupes françaises, ne voulant

plus être servi que par des Italiens? Complétement rassurés par ces protestations, les Orsini, ainsi que Vitellozzo et Oliveretto, se rendent à Sinigaglia, où la comtesse de Montefeltro commandait, en qualité de régente, au nom du jeune della Rovere. Devant des forces supérieures aux siennes, la comtesse s'étant enfuie à Venise, la place se rend sans opposer de résistance; mais le gouverneur, gagné à l'avance par Borgia, déclare qu'il ne remettra la forteresse qu'au duc en personne. Celui-ci, qui était alors à Fano, invite les condottieri à évacuer Sinigaglia avec leurs troupes, pour faire place à ses propres soldats, et, le 31 décembre, il se présente en effet avec deux cents cavaliers et deux mille fantassins.

Arrivé près du pont donnant accès dans la place, il y trouve les capitaines qui l'attendent pour lui faire honneur, et qui viennent tous le saluer humblement. Il les accueille avec une bienveillante familiarité; puis, se mettant à leur tête, comme pour prendre possession de sa nouvelle conquête, il pénètre dans l'intérieur de la ville. Sur le chemin conduisant au château, quelques affidés du prince, sous le prétexte de renouer connaissance avec les condottieri, s'attachent à eux, les entourent et ne les quittent plus d'un pas. A la vue de ces précautions étranges, Vitellozzo, qui a conçu des soupçons, se trouble et pâlit; mais il était trop tard pour reculer. Le cortége étant arrivé à la porte du palais, le duc qui, pendant le trajet, s'était assuré de la présence de tous les capitaines, s'empresse de les introduire lui-même, et leur sert courtoisement de guide jusqu'à la grande salle, où il disparaît soudain à leurs yeux. Aussitôt, par toutes les portes qui s'entr'ouvrent, des gardes apostés se précipitent sur les malheureux condottieri, les désarment, de concert avec ceux qui les surveillaient, et les entraînent dans la prison du château. Le premier acte terminé, César Borgia monte à cheval, ordonne que dans la ville on s'empare des partisans de ses victimes, tandis qu'au dehors, ses cavaliers se joignant à des troupes nombreuses qui arrivent à l'improviste, surprennent les soldats des capitaines, les tuent, les dispersent, ou les gagnent à leur parti. C'est par Machiavel, qui, témoin des événements, les transmet dans une dépêche écrite quelques heures après, que tous ces détails nous sont donnés. « Depuis que ces faits se sont passés, dit-il à la Seigneurie, la ville est au pillage, et nous sommes à la vingt-troisième heure. Tout est dans un si grand bouleversement, que je ne sais si je pourrai expédier cette lettre. Je vous en écrirai plus au long par ma première; mais je doute que les prisonniers soient encore vivants demain matin. »

Le secrétaire florentin ne s'était pas trompé dans ses prévisions. Pendant la nuit, Vitellozzo et Oliveretto furent étranglés, et les deux Orsini, qu'on avait réservés en attendant des ordres demandés à

Rome, ne tardèrent pas, sur un signal venu de cette ville, à subir aussi la mort. Mais tout n'était pas encore fini. Le drame sanglant de Sinigaglia devait avoir ailleurs son épilogue. A Rome, le cardinal Orsini, s'étant présenté en grande pompe au palais pontifical, fut arrêté, par les ordres d'Alexandre VI, avec l'archevêque de Florence et messer Jacopo de Santa Croce. Enfermé au château Saint-Ange, le cardinal y mourut empoisonné, dit-on, à la suite de rigoureux interrogatoires où la force lui avait arraché tout ce qu'on voulait savoir de lui. La vengeance de César Borgia était satisfaite. Par la ruse et le meurtre, ses armes ordinaires, il avait encore une fois triomphé de ses ennemis. Ce qui frappe alors dans cet homme, c'est l'audacieuse hypocrisie avec laquelle il justifie devant Machiavel, qui rapporte heure par heure ses actes et ses paroles, le crime de Sinigaglia. A en croire le duc, il vient de rendre à Florence un signalé service, en mettant la main sur ses adversaires les plus acharnés, sur un Vitellozzo, un Oliveretto, et sur plusieurs autres qui n'ont cessé de conspirer la ruine de la république. L'attitude froidement impassible de l'envoyé florentin en recevant ces déclarations, la réserve extrême avec laquelle la Seigneurie affecte de ne pas vouloir se prononcer sur les événements accomplis, sous le prétexte qu'elle n'a pas encore reçu de dépêches qui la renseignent, ont fait attribuer au gouvernement de Soderini et à son représentant auprès du duc de Romague, une certaine part de responsabilité dans l'arrestation et la mort violente des conjurés de la Magione. Cette accusation a eu pour base, d'une part, l'intérêt que pouvait avoir Florence à se débarrasser des condottieri qui avaient souvent menacé son territoire, et de l'autre, l'écrit célèbre où Machiavel, résumant ses dépêches précédentes, expose, sans prendre aucun parti ni pour ni contre le duc, ou ses victimes, les faits dont il doit rendre compte aux magistrats de la république.

Le seul reproche qui puisse, selon nous, être adressé au gouvernement florentin, c'est d'avoir dans cette affaire comme dans beaucoup d'autres, montré une politique incertaine, une sorte d'inertie vague et inconsciente, dont son représentant se plaint tout le premier en disant : « On ne vient pas en de tels lieux, sans avoir des partis pris, bien arrêtés à l'avance. » Pour ce qui concerne personnellement Machiavel, comme le titre donné plus tard au document que nous venons de citer est d'une main étrangère, on ne peut en arguer que l'auteur ait voulu y soutenir *ex professo* une doctrine sur l'art de s'emparer et de se défaire de ses ennemis par trahison. En outre, ce qui enlève à cette pièce le caractère et la forme d'une théorie personnelle émanant du secrétaire florentin, c'est que le récit n'est pas fait à la première personne, mais rédigé comme un fragment historique, sem-

blable à un chapitre quelconque des *Istorie fiorentine*. Si par le sort tragique des Orsini et de leurs compagnons d'infortune, Machiavel reconnaît « qu'il ne faut pas toucher aux hommes puissants, à moins de les tuer quand on les touche, » la constatation de cette affreuse vérité, s'appliquant si bien à la politique impitoyable de son siècle, n'est-elle pas ici le simple énoncé d'un fait, plutôt que l'expression d'une doctrine propre à l'écrivain? Remarquons aussi que plusieurs passages du document, malgré les principes soutenus ensuite dans le livre du *Prince*, sont loin d'être favorables au meurtrier de Sinigaglia. « Le duc était, dit-il, un grand dissimulateur, sans nul respect pour la foi jurée. Il fit la paix avec ses ennemis, leur confirma les anciennes *condotte*, leur donna quatre mille ducats en présent, promit de ne pas les contraindre à venir à sa cour, les assurant qu'ils ne s'y rendraient que suivant leur convenance... et puis, après tant de promesses, voilà qu'il les a fait tous mourir! »

A la citation de ce passage significatif, ajoutons que les instances réitérées de Machiavel pour obtenir son rappel à Florence indiquent de sa part le ferme désir de quitter une cour où se préparaient des actes de perfidie et de violence, dans lesquels il ne voulait voir mêlés et compromis, ni son gouvernement, ni sa personne[1]. Son insistance pour être débarrassé d'une mission qui lui pèse redouble, comme ses dépêches l'attestent, du jour où il apprend à Césène que les troupes françaises ont reçu l'ordre de partir. Il lui semble, dès lors, plus difficile que jamais de demeurer auprès d'un prince dont Louis XII et son ministre, las enfin d'être dupes, ne veulent pas plus longtemps, ainsi qu'on leur en a fait le reproche, soutenir l'ambition sans frein et la politique sans merci. En résumé, Machiavel, chargé à l'âge de trente-trois ans et au milieu des circonstances les plus graves, de surveiller les projets du duc de Romagne, a pressenti, annoncé, puis raconté à son gouvernement toute une série d'intrigues et d'actes criminels, dont il n'a cessé de démêler la trame avec une rare et incontestable perspicacité. Si, au lieu d'exprimer la juste indignation que soulève en nous le seul récit de tels actes, il se renferme, en les exposant, tantôt dans l'impassibilité d'un homme du seizième siècle pour qui de pareils spectacles n'ont rien de surprenant, tantôt dans la réserve d'un diplomate jaloux de ménager le prince auprès duquel il est accrédité, ce n'est point certes un motif suffisant pour qu'on l'accuse d'être complice ou responsable des faits odieux dont il n'a été que le témoin. Non; le guet-apens de Sinigaglia doit retomber en entier

[1] Dans son *Histoire littéraire de l'Italie*, Ginguené reproche vivement au secrétaire florentin d'avoir assisté aux meurtres de Sinigaglia, sans faire entendre aucune protestation; mais Periès, le traducteur des *Œuvres de Machiavel*, a opposé à ces attaques une réponse fort bien motivée.

sur la tête du seul et vrai coupable. Comme le dit un biographe de Machiavel, « toute l'infamie en reste à César Borgia, à ce génie du mal, à cet homme impénétrable qui, ne conspirant jamais que seul, ne craignait ni indiscrétion, ni *prodition*... C'est à lui qu'il faut attribuer tous ces crimes, à lui qui, né en Espagne, élevé en Italie, titré en France, n'appartient à aucun de ces pays, qui tous trois l'ont répudié : misérable sans patrie, espèce de brigand sur le trône, et dont on peut dire aussi qu'il était sans père, puisqu'il ne pouvait nommer le sien[1]. »

Cependant, malgré sa prière, réitérée tant de fois, d'être remplacé dans sa mission par un ambassadeur d'un rang plus élevé, « qui fût homme de plus de réputation et s'entendît mieux, comme il le disait modestement, aux affaires du monde, » le secrétaire florentin était encore une fois maintenu à son poste. Par suite de cette décision, il fut obligé de suivre le duc de Romagne dans le cours de ses nouveaux et audacieux coups de main. La trahison et le meurtre étant pour ce prince les moyens les plus sûrs d'arriver à son but, il s'empressa de mettre à profit, pour étendre ses conquêtes et sa puissance, la terreur inspirée par ses dernières exécutions. Dès le lendemain de la mort des condottieri, il partait à la tête d'un corps d'armée, accru par la réunion des troupes de ses adversaires, qu'il avait prises à sa solde. Après s'être emparé de Gubbio, de Sassoferrato et de Città di Castello, il parcourait, en les dévastant, les territoires de Pérouse et de Sienne, et voyait ces deux villes, frappées de crainte à son approche, chasser Baglione et Petrucci, leurs seigneurs, pour se soumettre à sa domination. Devant l'effroi que répandaient parmi les populations les bandits à la solde de César Borgia, Machiavel, qui l'accompagnait dans cette expédition, écrivait à la Seigneurie : « Lorsque vous saurez au milieu de quelle confusion je me trouve, vous excuserez les retards apportés dans ma correspondance. Partout les paysans fuient et se cachent ; aucun soldat ne veut perdre sa part de pillage ; ceux qui sont avec moi ne veulent pas me quitter, de peur d'être victimes du brigandage de la soldatesque, car elle mange jusqu'aux pierres. »

Cette dernière expression allait bientôt devenir une réalité sur toute l'étendue de la campagne romaine. N'ayant plus rien à dévaster dans le Siennois et le Pérousin, le duc se jeta sur les environs de Rome, où il prit et renversa de fond en comble les nombreux châteaux forts appartenant aux Orsini. Tant de sang répandu, tant de ruines amoncelées sur d'autres ruines, finirent par ébranler

[1] Artaud, *Machiavel, son génie et ses erreurs*, t. I, p. 116.

Machiavel lui-même. Il craignit, non sans raison, que l'ambition effrénée de César Borgia ne se tournât contre Florence, bien qu'il offrît tout haut de servir la république dans la guerre contre Pise, tandis qu'il envoyait secrètement des secours à cette même ville, pour l'exciter à une plus vive résistance. Éclairé sur ces manœuvres, le secrétaire florentin signalait le péril à la Seigneurie, en l'engageant de nouveau à faire des levées d'hommes parmi les bourgeois de Florence et les paysans de la Toscane. C'est alors, dans cette partie de sa correspondance, que se manifestent les premiers aperçus de la théorie qu'il soutiendra plus tard sur la composition et l'organisation des forces militaires pouvant servir à la défense d'un pays, défense qui devait être, selon lui, confiée bien plus sûrement au patriotisme d'une armée nationale, qu'à la cupidité de troupes mercenaires.

Comme les autres puissances de l'Italie, en ce moment abaissée et tremblante devant le terrible dominateur de la Romagne, Florence avait donc tout à craindre pour elle-même, quand l'intervention du roi de France prêta encore une fois un secours efficace à la Toscane. Après avoir rappelé Petrucci dans la ville de Sienne, Louis XII engagea les Florentins, les Lucquois et les Bolonais à former une ligue pour veiller à leur commune défense. Peut-être même aurait-il opposé la force de ses armes aux progrès menaçants de César Borgia, si les défaites successives de Séminare et de Cérignolles n'étaient venues porter alors un coup funeste à l'influence française en Italie. Aussitôt, avec l'insigne mauvaise foi qui lui était habituelle, le duc de Valentinois comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de ces revers de son allié. Tant que Louis XII avait été tout-puissant dans la péninsule, il s'était attaché à sa fortune, et « armé de Français, » suivant l'expression de Machiavel, il avait usé et abusé d'un trop généreux patronage. Maintenant que l'épée de Gonzalve de Cordoue avait assuré la victoire à Ferdinand le Catholique, le duc pouvait, en passant du côté de ce prince, obtenir comme récompense de ses services la possession de Bologne ou de Florence. Le grand but de sa vie et de sa politique allait donc être atteint. La couronne royale d'Ombrie et d'Étrurie, voilà ce que son étoile lui destinait; voilà quel serait enfin l'heureux accomplissement de la devise qu'il s'était choisie : *Aut Cæsar, aut nihil!* Grâce à ses habiles calculs, tout pour lui devait arriver à point, selon ses prévisions qu'il regardait comme infaillibles. Si, malgré son grand âge, Alexandre VI persistait à vivre, il saurait, lui, son fils favori, plier la volonté tenace du vieillard, et, s'il résistait, le tenir en respect, au moyen de la noblesse romaine qu'il avait, dans cette intention, gagnée complète-

ment à sa cause[1]. Si le pape, au contraire, venait à mourir, ainsi que le duc, dans ses entretiens avec Machiavel, disait s'y attendre depuis quelque temps, il tenait à l'avance le conclave dans sa main. Pendant qu'il promettait à la république de Venise de faire pape celui qu'elle désignerait, il prodiguait les mêmes assurances à l'Espagne, comme à toute puissance qu'il voulait se concilier et tromper en même temps. Il exploitait ainsi à l'avance la mort et la succession du souverain pontife, sans songer à la maladie qui, en le frappant lui-même, devait frapper d'impuissance et d'inanité les ambitieuses conceptions de sa politique.

Peu de temps après, dans la soirée du 10 août 1503, le bruit se répandit à Rome, qu'à la suite d'un repas donné, dans la ville du Belvédère, à plusieurs membres du sacré-collége, Alexandre VI, César Borgia et le cardinal de Cornero venaient d'être rapportés mourants à leurs palais. Au bout de huit jours, le pape succomba, et, à sa mort, le duc de Romagne était encore si malade, qu'il lui fut tout à fait impossible d'agir, comme il l'eût voulu, sur l'élection du nouveau pontife. Ajoutons ce fait digne de remarque, signalé par le journal de Burkard, que, pendant le cours de sa maladie, Alexandre VI voulut rester seul avec ses chapelains et quelques dignitaires de l'Église, en présence desquels il reçut les derniers sacrements, et qu'il ne prononça pas une seule fois le nom de ses enfants. Comme s'ils n'eussent jamais existé pour lui, sa pensée ne se tourna même vers ceux d'entre eux que Tomasi appelle les « deux pôles autour desquels ses affections les plus désordonnées n'avaient cessé de se mouvoir. » Il parut avoir oublié complétement ce César Borgia, à l'ambition duquel il eût sacrifié volontiers le repos de l'Italie aussi bien que la paix du monde, et cette Lucrezia qu'il aimait tant que, durant ses absences, il lui confiait jusqu'au soin de garder le trésor pontifical, d'ouvrir sa correspondance avec la catholicité et d'expédier les affaires courantes es États e l'Église. Éclairé sans doute à l'heure suprême par un de ces rayons d'en haut que Dieu, dans sa clémence, fait tomber sur s âmes qui ont le plus abusé de ses dons, il comprit, en descendant au fond de sa conscience, que ce

[1] Après avoir énuméré, au chapitre VII du *Prince*, les quatre principaux moyens qui devaient contribuer à établir solidement la domination de César Borgia, Machiavel ajoute : « S'il avait mis tout ce plan à exécution (et il en serait venu à bout dans le courant de l'année où le pape mourut), il se serait trouvé assez de forces et assez de réputation pour se soutenir par lui-même, et ne plus dépendre que de sa propre puissance et de sa propre valeur. Mais la mort d'Alexandre survint lorsqu'il n'y avait encore que cinq ans que le duc avait tiré l'épée, et, en ce moment, ce dernier se trouva n'avoir que le seul État de la Romagne bien établi. »

n'était pas pour prodiguer à sa famille, selon la chair, les richesses et les grandeurs terrestres, qu'il avait été nommé cardinal, puis élu chef de la sainte Église romaine. Regrets bien tardifs, il est vrai, et peu faits pour effacer les déplorables souvenirs attachés aux actes et au caractère d'un pape, dont vainement on voudrait aujourd'hui réhabiliter la politique et la moralité ; mais leçon néanmoins salutaire, et méritant d'être recueillie par l'histoire, puisqu'elle apprend une fois de plus que nul, en ce monde, si haut placé qu'il soit, ne peut impunément violer les lois éternelles de la justice et de la morale humaine[1].

Un autre enseignement ne doit-il pas ressortir encore de cette fin si prompte qui trancha la vie d'un pape dont on voudrait effacer le règne des annales de l'Église romaine? Cet enseignement, le voici. En parlant de la maladie d'Alexandre VI, de la mort de César Borgia, et des obstacles inattendus apportés ainsi au succès définitif des projets du duc de Romagne, Machiavel, tout pénétré qu'il est de la profondeur des combinaisons du prince dont il a reçu les confidences, porte sur le héros de la politique immorale du quinzième siècle, l'appréciation qu'on va lire : « Ce seigneur était doué d'une telle résolution et d'un si grand courage, il savait si bien l'art de gagner les hommes et de les détruire, et les bases qu'il avait données à sa puissance étaient si solides, que s'il n'avait pas eu deux armées sur le dos, ou s'il n'avait pas été malade, il eût surmonté toutes les difficultés. Et ce qui prouve bien la solidité des bases qu'il avait posées, c'est que la Romagne attendit plus d'un mois pour se déclarer contre lui ;

[1] Les causes de la mort d'Alexandre VI et de la maladie de César Borgia ont donné lieu aux bruits et aux débats les plus contradictoires. Suivant la plupart des historiens de l'époque, parmi lesquels on peut citer Paul Jove, Bembo, Platina et Guichardin, le père et le fils se seraient, par erreur, empoisonnés eux-mêmes, en prenant le breuvage destiné à quelques-uns des cardinaux, leurs convives, dont ils voulaient se débarrasser. Différant des autres écrivains, Burkard, dans son *Diarium*, ne parle nullement de poison ; mais il attribue la mort du pape à une fièvre double-tierce, dont il décrit les symptômes et les progrès jusqu'aux derniers moments du pontife. Les détails que donne Burkard sont confirmés par une lettre de l'ambassadeur de Ferrare, adressée de Rome au duc Hercule d'Este, lettre que cite le savant Muratori. Sur cette question si controversée, Voltaire, guidé par le sens pratique qui lui est propre, quand la passion ne vient pas l'aveugler, s'élève contre l'idée de l'empoisonnement, et reproche vertement à Guichardin de s'en être fait l'un des propagateurs : « L'Europe est trompée par vous, dit-il, et vous l'avez été par votre passion ; vous étiez l'ennemi du pape, vous en avez trop cru votre haine et les actions de sa vie. Il avait, à la vérité, exercé des vengeances cruelles et perfides contre des ennemis aussi cruels et aussi perfides que lui : de là vous concluez qu'un pape de soixante-quatorze ans n'est pas mort d'une façon naturelle. Ne dois-je pas croire le journal de la maladie du pape plutôt qu'un bruit populaire? »

c'est que, bien qu'à demi mort, il demeura en sûreté dans Rome, et que les Baglioni, les Vitelli et les Orsini, accourus dans cette ville, ne purent s'y former un parti contre lui ; c'est qu'il put, sinon faire nommer pape qui il voulait, du moins empêcher qu'on ne nommât qui il ne voulait pas. Si donc sa santé n'eût point éprouvé d'atteinte au moment de la mort d'Alexandre VI, tout lui aurait été facile. Aussi, me disait-il lors de la nomination de Jules II, qu'il avait pensé à tout ce qui pouvait arriver si son père venait à mourir, et qu'il avait trouvé remède à tout ; mais que seulement il n'avait jamais imaginé qu'en ce moment il se trouverait lui-même en danger de mort [1]. »

Un tel aveu n'est-il pas précieux à recueillir de la part du politique qui le fait, et de celle de l'écrivain qui nous le révèle ? Ainsi, d'après la confession même de César Borgia, confirmée par le témoignage de Machiavel, ce parvenu qui, aux yeux de son confident, passait pour un prodige d'habileté ; ce profond génie, si adroit à ourdir les intrigues, à combiner les calculs, à ménager dans le présent les succès de l'avenir ; ce praticien du crime, qui appliqua si bien avant qu'on l'érigeât en principe, l'emploi de la ruse, du meurtre et du poison pour arriver plus sûrement à son but, vit s'écrouler tout à coup le fragile échafaudage de sa grandeur par une raison fort simple qui déjouera toujours les plans des ambitieux : il avait tout prévu, tout, excepté ce qui lui arriva. Un changement de coupes dans un festin, ou, ce qui est le plus vraisemblable, un accès de fièvre double-tierce suffit pour renverser des combinaisons si fortement préparées, si audacieusement poursuivies par le duc de Valentinois, assisté du puissant et actif concours de son père. Et voilà le résultat de tant d'efforts ! Soyez donc un César Borgia ! usurpez une couronne ducale au prix de toutes les violences ; foulez indignement aux pieds ce que prescrivent de respecter les lois divines et humaines ; n'ayez d'autre mobile que votre intérêt, d'autre but et d'autre justification que le succès, d'autres moyens de réussir que les actes les plus criminels ; faites rejaillir enfin la honte de vos scandales et de vos vices jusqu'à la hauteur de cette grande, de cette auguste chaire apostolique dont vous étiez si fier, malgré votre indignité, de porter le gonfalon, et derrière laquelle vous cherchez en vain à vous dérober au jugement des siècles qui vous condamne : tout ce que vous avez fait deviendra pour vous autant d'œuvres inutiles, et sera réduit à néant au jour marqué pour votre chute. De votre vivant, vous n'aurez rien récolté de ce que vous avez semé, sauf le mal produit par vos pernicieux exemples, et, après votre mort, vous ne recevrez pour salaire de tant

[1] Machiavel, *le Prince*, ch. VII.

de labeur, que le juste mépris de la postérité, et l'éloge plus que suspect du sceptique Machiavel. Ainsi donc l'événement, que ce génie railleur se plaît, dans sa sombre ironie contre l'humanité, à constituer l'arbitre suprême des choses de ce monde, l'événement condamne du même coup et votre système politique, et les dangereuses théories qu'il a suggérées à l'auteur du *Prince*. Avec vous, duc de Romagne, tombe et croule le machiavélisme lui-même, et par là se dégage cette éclatante vérité, que le système plaçant au-dessus de tout la souveraineté du but est non moins fragile qu'immoral.

Telle est la conclusion, tel est l'enseignement à tirer des faits et des observations qui précèdent. Tout ce qui arrive à la mort d'Alexandre VI semble n'être véritablement que justice et réparation, comme si la vengeance de Dieu, lasse d'avoir souffert tant de crimes, ait voulu enfin prendre sa revanche. A la subversion des principes les plus sacrés, aux excès d'une politique sans pudeur et sans frein, il fallait une répression exemplaire qui en fût comme la publique et solennelle expiation. César Borgia, naguère maître de Rome, de la papauté et de l'Italie, asservies toutes trois à ses impérieuses volontés, perd tout à coup sa puissance. Du fond de son palais où il est retenu presque mourant, il n'a plus que la force de se faire livrer les clefs du trésor pontifical, où il prend l'argent nécessaire pour acheter des voix dans le conclave. En voyant l'impuissance où le duc est réduit, le cardinal d'Amboise espère un moment profiter du passage de l'armée française, qui marchait alors vers Naples, pour faire peser sur la conscience et le suffrage des cardinaux le poids des bonnes lances de nos chevaliers. Ses prétentions sont combattues il est vrai, par son ex-allié, le duc de Valentinois, qui, surmontant sa faiblesse et se faisant porter en litière chez ceux des membres du sacré collége dont il dispose, combat la candidature du ministre de Louis XII, en répétant : « Avec lui le pape sera le chapelain du roi de France. » Mais toutes les intrigues du duc échouent contre la volonté d'autres cardinaux qui se refusent à nommer une créature de Borgia, pour n'avoir pas, disent-ils à leur tour, un pape qui soit le chapelain du duc de Romagne.

Au milieu de cette compétition, les ennemis de César s'agitent et se redressent à Rome, dans les provinces, partout enfin où son pouvoir, fondé sur la violence et la terreur, n'a dominé un instant que pour s'évanouir comme une ombre. C'est un éclatant et nouveau démenti donné aux prétendus avantages du système de gouvernement préconisé si étrangement par Machiavel. Dans la campagne romaine, les héritiers des Orsini et des Colonna, qui ont été dépouillés et mis à mort par Alexandre VI, reprennent, les armes à la main, leurs domaines et leurs manoirs en ruines. Plus loin, ce sont d'au-

tres victimes des Borgia qui rentrent dans les villes qu'on leur a prises, Francesco Maria della Rovere à Sinigaglia, le duc de Montefeltro à Urbin, Sforza à Pesaro. A leur tour, Césène et Imola échappant à l'autorité du duc de Romagne pour tomber sous la domination de Venise. Dans l'intérieur même de Rome, le fils d'Alexandre VI, après s'être vainement retranché dans le Borgo, et avoir vu la plus grande partie de ses satellites massacrée par le peuple, est contraint de demander au nouveau pape, élu malgré son opposition, un refuge derrière les murs du château Saint-Ange.

Ce pontife était le pieux, le vénérable cardinal Francesco Piccolomini, que le conclave, pour gagner du temps, venait d'élever au siége apostolique, et qui avait pris le nom de Pie III, afin d'honorer la mémoire de son oncle, le savant Æneas Sylvius. Atteint d'un mal incurable, il n'occupa le siége que vingt-six jours, pendant lesquels le désordre s'accrut dans Rome à tel point, que la ville n'était plus, suivant un contemporain, qu'un repaire de bandits, et qu'on ne pouvait parcourir les rues qu'avec une escorte d'hommes armés. La mort délivra le pontife de la vue de ces maux qu'il déplorait, mais auxquels sa volonté ne pouvait rien. Comme ils sévirent encore plus pendant la nouvelle vacance du trône pontifical, un de ses plus fidèles amis, Pierre Delfino, le général des Camaldules, disait avec les formes de langage propres à la Renaissance : « Quand j'en aurais le pouvoir, je ne voudrais pas rappeler Piccolomini de ce séjour où il se nourrit d'ambroisie et de mets célestes, où, sans voile mystique, il contemple la vérité face à face. » Que ce langage, digne d'un platonicien élevé aux écoles d'Athènes ou d'Alexandrie, contraste péniblement avec les mœurs violentes et l'anarchie sociale qui, d'après les révélations de Machiavel, troublaient alors Rome, son territoire et les autres parties de la Péninsule! Pour rendre à la capitale du monde chrétien et aux États pontificaux cet ordre intérieur qui leur était si nécessaire, il ne fallait rien moins que l'actif et infatigable génie du souverain pontife sur l'élection duquel le secrétaire florentin, chargé d'une mission auprès de la cour romaine, nous donnera bientôt des détails intéressants. Avec le récit de cette légation nouvelle, le règne de Jules II va commencer. Pour l'honneur de la grande famille chrétienne, il inaugure dans l'histoire politique du Saint-Siége une ère toute différente de l'époque si déplorable qui vient de s'écouler. A un pape qui avait trop souvent placé au-dessus de ses devoirs de chef visible de l'Église sa propre grandeur et l'amour immodéré des siens, succède un pontife, doué d'une mâle et vertueuse énergie, avec lequel, selon une juste appréciation[1], la di-

[1] I. Zeller, *Italie et Renaissance.*

gnité morale, le culte des lettres et des arts vont rentrer dans Rome, et qui, en recherchant la puissance et la gloire, ne les voudra, du moins, que pour l'Église, sa seule famille, pour Rome et pour l'Italie, sa seule parenté.

VIII

Relevé enfin du poste si difficile qu'il venait d'occuper auprès de César Borgia, Machiavel avait reçu, au mois d'avril 1503, l'ordre de se rendre à Sienne afin d'y conclure une alliance avec Pandolfo Petrucci, seigneur de cette ville. Mais bientôt des événements importants, c'est-à-dire la mort de Pie III et la nouvelle vacance du Saint-Siége avaient déterminé la Seigneurie à envoyer son secrétaire à Rome pour l'instruire de ce qui s'y passerait avant et après la réunion du conclave. Le 24 octobre, il partit donc pour la capitale du monde chrétien, emportant avec lui des instructions qu'il devait remettre d'abord au cardinal Francesco Soderini, frère du gonfalonier de la république. Ces instructions portaient que, dès son arrivée, il devait voir le plus grand nombre de cardinaux qu'il lui serait possible, notamment les cardinaux d'Amboise, San Severino, Rafael Riario de Savone et Julien della Rovere. Après avoir exprimé, au nom de la république, tous les regrets que la mort de Pie III avait excités à Florence, il avait mission d'insister particulièrement auprès de leurs éminences sur l'extrême désir qu'avait la Seigneurie que le conclave élût un pontife capable de répondre aux besoins de la chrétienté et à ceux de l'Italie. Connaissant les bonnes dispositions des cardinaux sur ce point important, le gouvernement florentin s'empressait de leur offrir, par l'entremise de son envoyé, tout l'appui, toutes les forces pouvant concourir au but qu'on savait être l'objet de leurs vœux. « Tu régleras ton langage avec chacun d'eux, comme tu le jugeras convenable, était-il dit dans l'instruction, suivant les renseignements les plus sûrs, et d'après le plan de conduite que te tracera notre révérendissime cardinal Soderini, avec lequel tu t'entretiendras d'abord, afin de prendre avant tout ses conseils. »

Dès son arrivée, l'agent florentin écrit à la Seigneurie pour lui mander le résultat de ses premières démarches. Il s'est entendu avec le cardinal Soderini, et il a été fort bien accueilli par Mgr d'Amboise, qui, en le remerciant des bons avis que la Seigneurie lui avait communiqués dans l'intérêt du roi de France, lui avait donné l'assurance qu'il ne perdrait pas de vue les objets soumis à son attention. Passant ensuite à la grave question qui préoccupe les esprits

à Rome, il parle de la prochaine élection du pape, et transmet, jour par jour, les nouvelles qu'il a pu recueillir à ce sujet. Grâce à la main habile qui soulève tous les voiles, au regard pénétrant qui démêle toutes les intrigues, et va scrutant le fond des consciences, on voit se dérouler les différentes péripéties de l'élection pontificale, comme si cet événement, qui remonte à plusieurs siècles, était un spectacle présent hier à nos yeux. Spectacle parfois pénible, il est vrai, et bien fait pour attrister les cœurs honnêtes que révolte l'indigne mélange du sacré et du profane, combiné avec mille trames obscures, ourdies par une foule d'intérêts rivaux ! Se guidant d'après le fil conducteur qui le dirige à travers ce labyrinthe d'intrigues, le lecteur voit, hélas ! comment chaque personnage mis en scène cache parfois, sous le masque de la religion, les vues d'une ambition toute mondaine et toute personnelle. L'honneur de l'Église, le repos de la chrétienté sont les mots sonores qui retentissent dans toutes les bouches ; mais le pouvoir est le seul but qu'on poursuive, et l'intérêt, le seul mobile qui le fasse rechercher. Tout à Rome est alors en émoi, et, placé au centre de cette agitation, Machiavel ne se fait pas faute d'en marquer, d'en préciser avec soin les divers incidents.

En premier lieu, ce sont les membres du Sacré-Collége qui, bien que les funérailles de Pie III aient été célébrées, refusent de s'assembler le lendemain, en conclave, à cause des troupes étrangères dont la présence à Rome pourrait entraver la liberté des suffrages. Avant de se réunir, ils exigent que la ville soit évacuée par Barthélemy d'Alviano, par les Orsini, les Savelli et Jean-Paul Baglioni, qui occupent différents quartiers avec un nombre plus ou moins considérable d'hommes d'armes. Ces chefs de mercenaires consentent enfin à se retirer : d'Alviano se dispose, sauf nulle difficulté, à rejoindre les Espagnols ; mais Baglioni, plus intéressé, met pour condition à son départ que le restant de sa *condotta* lui sera payé incontinent. « Je suis persuadé, écrit Machiavel à la Seigneurie, que le cardinal d'Amboise finira par vous prier de lui remettre, à cet effet, six mille ducats dont il vous donnera quittance à compte sur les dix mille que vous devez rembourser au roi, à la fête de la Toussaint. D'après ce que m'a dit Domenico Martelli, vous aurez le mois prochain pour acquitter cette somme, et voilà le parti que l'on prendra pour l'instant à l'égard de Baglioni. » Par cette adroite combinaison, le ministre de Louis XII trouvait, on le voit, le moyen de débarrasser Rome de l'un des condottieri les plus renommés et aussi les plus dangereux de l'époque, et d'obliger la Seigneurie, toujours si lente à remplir ses engagements pécuniaires, à payer par anticipation une partie de ce qu'elle devait au gouvernement français.

Cependant, après les condottieri, restait le terrible César Borgia qui, occupant le château Saint-Auge, ne cessait, quoique malade, de se rendre redoutable aux partis qui s'agitaient en sa présence. Comme il faisait mouvoir à son gré les cardinaux espagnols, et que le Sacré-Collége était divisé entre le cardinal Julien della Rovere et le cardinal Pallaviccini, il espérait pouvoir, grâce aux suffrages dont il disposait, décider l'élection et relever par là son crédit et sa puissance. Dans ses dépêches, Machiavel ne paraît pas douter de l'influence que le Valentinois est encore en mesure d'exercer sur les décisions du conclave. Aux révélations qu'il fait à ce sujet, viennent se joindre pour nous des détails particuliers fournis par les *Mémoires* du maréchal de Fleuranges, et relatifs aux propositions que César Borgia ne craignit pas de faire, en cette circonstance, au cardinal d'Amboise, qui s'était rendu à Rome avec une escorte de cinq cents hommes d'armes. « Et quand furent arrivés, dit le maréchal, le duc de Valentinois lui demanda s'il vouloit estre pape, puisqu'il estoit venu là pour estre cause qu'il le seroit, et que s'il vouloit aller par élection et par voye du Saint-Esprit, il ne le seroit jamais : à quoi mon dict sieur légat fit réponse qu'il aimeroit mieux ne le point estre que l'estre par force, et en fut esleu un autre qui porta grand dommage à la chrestienté, car le dict légat ne vouloit que la paix, et ainsi retourna plus tard en France sans rien faire. »

Mécontent du refus opposé par le cardinal d'Amboise, qui rejette, en ce qui le concerne, tout moyen de pression sur les membres du Sacré-Collége, César Borgia s'empressa d'accomplir alors une des évolutions habituelles à son caractère. En voyant la majorité pencher du côté de son ennemi, le cardinal Julien della Rovere, il se décide tout à coup à reporter les voix qui lui sont acquises sur le cardinal que la haine d'Alexandre VI avait si longtemps poursuivi. On se rappelle, à ce sujet, quelle avait été la haute fortune de ce neveu de Sixte IV, puis les vicissitudes et les persécutions qu'il avait subies après la mort du pontife, son tout-puissant protecteur. A quelque distance de Savone, sur l'un des coteaux dominant la rivière de Gênes, on montre encore au voyageur la petite métairie d'Arbizuola, où naquit, dans la plus humble des conditions, celui qui devait un jour ceindre la tiare sous le glorieux nom de Jules II. Occupé, durant les premières et rudes années de son adolescence, à venir journellement apporter au marché de la ville les produits de la ferme paternelle, il faisait le trajet, selon le temps et la saison, tantôt en barque, tantôt à dos de mulet, craignant parfois d'être mal accueilli, au retour, quand la vente des provisions n'avait pas été assez fructueuse. Après avoir été tiré de son obscurité par Sixte IV, qui, lui-même, avait grandi sous le toit rustique d'un pêcheur d'Arbizuola,

Julien della Rovere entra dans les ordres et fut ensuite élevé aux honneurs du cardinalat. Son esprit naturellement impétueux et une activité prodigieuse jointe à une indomptable énergie l'eussent porté volontiers à suivre une autre carrière, car il semblait fait pour revêtir plutôt l'armure du capitaine que la robe du prélat. Mais Sixte IV en avait décidé autrement, et Sixte IV avait une volonté devant laquelle tout, même la vocation, devait plier sans résistance. Rentré dans Rome à la suite d'un exil de dix années en France, exil auquel l'avaient contraint les persécutions du pape Alexandre VI, le cardinal Julien avait reconquis bientôt dans le Sacré Collége la position que lui assuraient ses qualités éminentes, et, ce qui était alors bien rare, l'inflexible droiture de son caractère. Aussi, avant même la réunion du conclave, tout paraissait le désigner aux suffrages des cardinaux, et, malgré les efforts de la faction contraire, faisait présumer sa prochaine élection.

Observateur attentif des événements, Machiavel écrivait, le 30 octobre, à Florence : « Le conclave doit commencer demain, ainsi que je vous l'ai déjà mandé. On est plus persuadé que jamais que Julien della Rovere sera élu. Il a pour lui la majorité des cardinaux, qu'il a su gagner par les moyens propres à obtenir cet effet. Ceux qui aspirent à la tiare ménagent beaucoup le duc de Valentinois, à cause des cardinaux espagnols qui sont ses partisans. Chaque jour, plusieurs cardinaux sont allés conférer avec lui au *Castello*. On croit que le pape qui sera nommé lui aura des obligations. De son côté, le duc espère que ce pontife sera dans ses intérêts. Quant au cardinal d'Amboise, il s'est donné beaucoup de mouvement; il paraît diriger un certain nombre de cardinaux. On n'est pas bien sûr qu'il ne veuille marcher sur les traces de Julien della Rovere; mais il est très-probable que ses démarches seraient sans succès. Quoi qu'il en soit, il faut attendre l'événement. » L'événement ne se fit pas longtemps attendre. Dès le lendemain, dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, le secrétaire florentin complétait ainsi ses premiers renseignements : « Il y a déjà quatre-vingt-dix-neuf sur cent à parier en faveur de Julien della Rovere, parce que l'on sait que les deux partis qui lui étaient opposés, et qui auraient pu lui enlever beaucoup de suffrages, se sont ralliés à ce cardinal. Ce sont les partis des cardinaux espagnols et du cardinal d'Amboise. Ce dernier s'est, dit-on, jeté dans ses bras, parce qu'on lui a inspiré des méfiances sur le cardinal Ascanio. On lui a montré qu'aucun choix ne serait plus propre que celui de Julien della Rovere pour enlever tout crédit à ce cardinal qui est de la famille des Sforza. Cela s'est fait d'autant mieux que lui et Mgr de Rouen n'ont jamais été bien ensemble. En ce qui concerne les cardinaux espagnols et le duc de

Valentinois, il est facile de conjecturer les motifs de leur adhésion. Le duc sent le besoin de relever sa puissance, et les autres veulent être enrichis. On peut donc regarder la nomination de ce prélat comme certaine, car, à l'instant même, j'apprends que les voix se réunissent en sa faveur, malgré l'opposition faite d'abord par les sept cardinaux qui suivaient l'impulsion d'Ascanio Sforza, et voulaient élire le cardinal de Sainte-Praxède. »

Le jour suivant, 1er novembre 1503, il expédie enfin cette courte et simple dépêche, si grosse d'événements pour l'avenir : « Julien della Rovere, cardinal de Saint-Pierre aux Liens, a été définitivement, ce matin, proclamé souverain pontife. Dieu veuille qu'il devienne un pasteur utile à la chrétienté! » Les détails ultérieurs donnés par l'agent florentin sur les circonstances de l'élection attestent la satisfaction avec laquelle l'avénement du nouveau pape est accueilli à Rome, et semble devoir l'être dans toute l'Italie. Machiavel, ordinairement si froid, se laisse entraîner lui-même au mouvement de la joie générale, car, le soir de la Toussaint, au retour des offices, il ne put s'empêcher d'écrire une troisième dépêche, afin de tenir la Seigneurie au courant de tout ce qu'il a vu et appris. « L'élection et la proclamation de Jules II, dit-il, ont été vraiment extraordinaires. La première s'est faite à portes ouvertes; aussitôt qu'elle a été finie, les cardinaux, s'étant réunis, l'ont fait publier sur-le-champ; il était environ minuit. C'est d'après cet avertissement public que je vous ai écrit, car les cérémonies usitées dans la proclamation solennelle d'un nouveau pontife n'ont pas encore eu lieu, quoique nous soyons déjà à la quinzième heure. La faveur dont a joui ce pape en voyant se rallier à lui tant de partis différents paraîtra tenir du prodige à celui qui voudra y prêter quelque attention. Les rois de France et d'Espagne, bien qu'ennemis, ont tous les deux écrit en sa faveur au conclave. Les barons romains, quoique de factions opposées, ont aussi secondé ses désirs. Il a été appuyé également par le cardinal de Saint-Georges et par le duc de Valentinois. Tout a contribué à lui assurer cette haute dignité. » Revenant, dans la lettre suivante, sur les conséquences de l'avénement de Jules II, il écrit encore : « Le nouveau pape aura beaucoup à faire s'il veut remplir toutes ses promesses, d'autant plus qu'il en a de contradictoires, et en assez grand nombre. Quoi qu'il en soit, le voilà placé sur la chaire pontificale.... Notre cardinal Soderini croit, d'après ce qu'il m'a dit aujourd'hui même, qu'il n'y a pas eu depuis longtemps un souverain pontife duquel notre ville pût attendre autant de choses favorables, pourvu que l'on sache se ménager sa bienveillance. »

Au milieu des fêtes et des acclamations qui célébraient son avénement, Jules II avait de justes motifs de préoccupations. Habile à

les discerner les unes après les autres, le secrétaire florentin les résume dans un tableau qu'il dessine à grands traits, et où le talent du peintre s'unit à la sagacité du diplomate. « Afin que vous compreniez plus facilement, écrit-il dans sa dépêche du 11 novembre, la marche que le pape doit suivre, et les secours qu'on peut en attendre contre les projets des Vénitiens, je vais vous retracer ce que je vous ai déjà dit dans plusieurs de mes lettres. En examinant la situation actuelle de la cour de Rome, on voit qu'elle est en ce moment le centre des affaires les plus importantes. La première est relative aux démêlés entre l'Espagne et la France; la seconde concerne la Romagne; viennent ensuite le duc de Valentinois, et les factions des barons romains. Le pape se trouve donc placé au milieu de cette diversité de passions et d'intérêts contraires. Il est vrai qu'une faveur étonnante et une grande réputation l'ont porté sur le siége pontifical. Mais il ne jouit de cette dignité que depuis peu de temps; il n'a encore ni troupes, ni argent, et il a contracté des obligations envers chacun, en reconnaissance du zèle avec lequel on a généralement concouru à son élection. Il ne peut donc se montrer pour aucun parti; les circonstances le forcent à garder les apparences de la neutralité, jusqu'à ce que le changement des temps et des choses le mettent dans la nécessité de se déclarer, ou qu'il se voie affermi au point de pouvoir former les alliances et les entreprises qui lui paraîtront convenables. L'expérience prouve que ce tableau de sa position est vrai. Commençons par le sujet le plus marquant. Jules II passe pour être naturellement affectionné aux Français; cependant, il se conduit avec l'Espagne de manière que cette seconde puissance ne peut se plaindre; mais il le fait avec assez de ménagement pour que la première n'en prenne point d'ombrage : chacune d'elles l'excuse sur les circonstances. Relativement aux affaires de la Romagne, d'un côté, les progrès des Vénitiens l'inquiètent; de l'autre, il est pressé par vos réclamations. Son cœur doit en être vivement agité, car il est rempli d'un courage entreprenant, et du désir d'accroître, pendant son pontificat, l'autorité du Saint-Siége, bien loin de consentir à ce qu'elle soit affaiblie. Vous voyez néanmoins comment il sait mettre de la mesure dans toutes ses démarches. Il facilite la justification des Vénitiens, en paraissant croire qu'ils ont été mus par la haine contre le duc de Romagne, et non par l'envie de nuire au Saint-Siége; il témoigne en même temps aux Florentins son mécontentement contre Venise, et prend toutes les précautions que le moment peut lui permettre. »

Quant aux barons des États pontificaux, le pape est certain, selon Machiavel, de pouvoir les contenir, surtout depuis qu'ils sont sortis

de la capitale avec leurs troupes. Mais un autre sujet d'inquiétude bien plus grave pour Jules II, c'est la présence à Rome de César Borgia qui, après l'élection du pontife, a quitté le château Saint-Ange pour venir occuper, avec un brillant cortége de gentilshommes, les appartements du Vatican appelés les *stanze nuove*. Comme tout en redoutant sa funeste influence, le pape désire ménager ce prince, d'abord parce qu'il veut tenir ses engagements envers lui, et qu'ensuite il lui est, en grande partie, redevable de sa nomination, il a promis au duc de le rétablir dans ses États de Romagne, en lui assignant pour lieu de sûreté la ville et le port d'Ostie. Au dire de l'envoyé florentin, le duc, toujours « aussi grand dissimulateur, » laissait courir les bruits les plus contradictoires sur les projets dont il ne révélait, d'ailleurs, le véritable secret à personne. « On ne sait, écrit Machiavel, s'il doit partir ou rester, se rendre à Gênes ou en Lombardie ; mais les plus avisés craignent avec raison, que, s'il demeure à Rome, ce séjour ne lui devienne dangereux. Jules II n'ignore pas qu'Alexandre VI ne l'a jamais aimé, et il n'a pas oublié l'exil qu'on lui a fait supporter pendant dix ans. Le duc se laisse aveugler par une confiance présomptueuse. Il croit que la parole des autres vaudra mieux que la sienne, et compte sur des liaisons de famille qui doivent se former, car on donne pour certain le mariage de Fabio Orsini avec la sœur du Valentinois, et celui de Francesco della Rovere, préfet de Rome, avec la fille de ce même duc. Je ne puis ni vous en mander davantage sur sa position actuelle, ni assigner avec certitude quelle sera sa fin. Attendons les leçons du temps, père de toute vérité. »

IX

Cependant Machiavel avait demandé et reçu de son gouvernement des lettres qui l'accréditaient auprès du pontife nouvellement élu. Admis à présenter ces lettres, il s'empressa de rendre compte de l'audience qui lui avait été accordée par Jules II. Aux sentiments d'affection et de dévouement qui lui furent exprimés au nom de la république, Sa Sainteté répondit en témoignant d'abord une vive satisfaction et une reconnaissance sincère pour les excellentes intentions que la Seigneurie manifestait à son égard. Le pape ajouta qu'il avait toujours pris le plus grand intérêt à la république, mais que revêtu maintenant d'une autorité plus étendue, il voulait, en toute circonstance, lui donner des preuves de son amitié, car il n'oubliait pas qu'il était principalement redevable de sa dignité au zèle

dont avait fait preuve le cardinal Francesco Soderini. Encouragé par cet accueil bienveillant du pontife, Machiavel demande et obtient quelques jours après une seconde audience pour soumettre au saint-père les nouvelles qu'il a reçues au sujet de la fâcheuse situation de la Romagne et de l'attitude menaçante prise de ce côté par les Vénitiens. De là il va trouver les cardinaux Ascanio Sforza, de Saint-Georges et de San Severino, leur représente combien l'ambition de Venise offre de dangers, bien moins pour l'indépendance de la Toscane que pour celle de l'Église; que c'est à eux et aux autres cardinaux qu'il appartient de défendre le Saint-Siége, dont ils peuvent devenir un jour les héritiers.

Passant ensuite au récit de l'entrevue qu'il a eue peu après avec César Borgia, il raconte ce qu'il a fait pour sonder ses dispositions, afin de savoir ce qu'on pourrait craindre ou espérer de lui dans cette question de la Romagne qui excitait si fort les justes inquiétudes des Florentins. A la nouvelle de la reddition d'Imola par le gouverneur de cette place, et de l'attaque que les Vénitiens avaient dirigée contre Faenza, « le duc, écrit Machiavel, entra dans une grande agitation, et commença à se plaindre amèrement de vos seigneuries. Il me dit que vous aviez toujours été ses ennemis; que ce n'était pas les Vénitiens qu'il devait accuser, mais vous-mêmes qui, pouvant sauver ses États avec cent hommes d'armes, ne l'aviez pas voulu, et qu'il ferait en sorte que vous fussiez les premiers à vous en repentir. Tout son désir, m'assura-t-il, était de livrer de sa propre main tout ce qui lui restait à la république de Venise, et il espérait jouir bientôt du plaisir de voir consommer la perte de vos États. » Il s'étendit longtemps sur ce point en termes remplis de fiel et d'amertume. Je ne manquais ni d'arguments ni d'expressions pour lui répliquer dans un langage semblable au sien; mais je crus devoir chercher simplement à l'adoucir et à me retirer le plus adroitement possible d'une conférence qui me semblait avoir duré tout un siècle. J'allai en rendre compte, ainsi que je leur avais promis, aux cardinaux Soderini et d'Amboise, que je trouvai à leur dîner. Les paroles du duc affectèrent surtout Mgr de Rouen, et lui firent dire que Dieu, qui n'avait jamais laissé aucun crime sans châtiment, ne voulait pas que ceux de César Borgia fussent impunis. »

Une autre question, relative à la politique et à l'influence française, en Italie, est également traitée dans la correspondance diplomatique de Machiavel. Il s'agit du sort de la Romagne et de la réunion de cette province, soit aux États du Saint-Siége, soit à ceux de Louis XII. Ce projet avait-il alors des chances de succès? L'envoyé florentin ne peut ou ne veut se prononcer à cet égard; toutefois il croit pouvoir affirmer que rien ne sera négligé pour arriver à une

entente sur une question si délicate. Mais ce qui est l'objet de continuelles informations reçues et transmises par Machiavel, c'est la marche des Français sur Naples et la série des opérations militaires qui précédèrent et suivirent la bataille du Garigliano. Digne élève de Polybe, dont il a si profondément médité l'esprit et la méthode historique, il décrit avec l'art consommé d'un stratégiste les mouvements des deux armées, les efforts que les Français, déjà maîtres de la mer, font pour remonter le fleuve et empêcher les Espagnols d'en effectuer le passage. Il dépeint en même temps l'attitude expectante de Gonzalve de Cordoue qui, abrité derrière de forts retranchements, ne veut pas déployer son infanterie en rase campagne, où elle serait exposée aux charges impétueuses de la gendarmerie française, et qui attend patiemment, en capitaine expérimenté, qu'une héroïque imprudence vienne lui livrer ses ennemis. Vainement le nouveau pontife aurait voulu, dans l'intérêt de la chrétienté, signaler le commencement de son règne par le rétablissement de la paix entre les deux grandes puissances prêtes à en venir aux mains. Les vœux si énergiquement exprimés à ce sujet par Jules II en plein consistoire n'auront été que des vœux stériles. L'épée ayant été tirée hors du fourreau, l'épée seule tranchera le sanglant débat élevé entre la France et l'Espagne. Du reste, en suivant les nouvelles consignées journellement dans les dépêches du secrétaire florentin, on voit peu à peu se préparer et s'approcher le dénoûment final. Comme celui qui tient la plume est alors tout dévoué aux Français, alliés de la république, le lecteur s'intéresse d'autant plus à cette série de lettres, en partageant un jour les craintes, le lendemain les espérances du correspondant de la Seigneurie. « Le cardinal d'Amboise vient d'apprendre, mande-t-il, le 13 novembre 1503, qu'à l'aide du ciel et de l'artillerie qu'ils avaient tant sur la rive droite du Garigliano que sur leurs barques, les Français ont passé le fleuve sur un pont qu'ils y avaient construit, et sont ainsi maîtres de l'une et de l'autre rive. »

Ces nouvelles, qui ont comblé de joie les Français présents à Rome, sont suivies d'autres avis non moins favorables, expédiés au premier ministre de Louis XII. « Le bruit s'est répandu ici, écrit Machiavel dès le lendemain, que les Espagnols avec toutes leurs forces ont attaqué les Français qui avaient franchi le Garigliano; mais ces derniers, soutenus par leur artillerie, se sont défendus vaillamment... Dieu veuille seconder leurs courageux efforts ! » Malheureusement, les bons souhaits de Machiavel pour le succès de nos armes ne devaient pas se réaliser. De nouveaux courriers apprennent que la situation des Français n'est plus aussi favorable. Le débordement subit du Garigliano les a contraints de quitter leurs posi-

tions ; les pluies ont changé le terrain qu'ils occupaient en un vaste marécage, et tandis que l'infanterie espagnole, supérieure en nombre, garde ses retranchements, la cavalerie française, malgré sa bravoure, ne peut manœuvrer librement au milieu de ces plaines fangeuses où tout lui fait obstacle. Un instant on a espéré à Rome qu'un accord qui se négociait entre la France, l'Espagne et l'Empereur viendrait suspendre les hostilités. Dans une dépêche datée du 28 novembre, Machiavel parle de cette négociation en rapportant un entretien du cardinal Soderini avec le cardinal d'Amboise, qui désirait vivement la conclusion de la paix. « La France, avait dit le ministre de Louis XII, a grandement souffert cette année-ci ; mais j'espère qu'avec un peu de repos et une bonne direction, elle sera bientôt en état de reprendre le rang qui lui est dû, et de former de nouvelles entreprises, quelque considérables qu'elles puissent être. » La paix tant désirée par le cardinal ne se fit pas, et l'armée française, mal commandée par le marquis de Saluces, fut obligée de se replier elle-même vers Gaëte, où elle ne tarda pas à capituler devant les forces bien supérieures de Gonzalve de Cordoue. Seul, un brave capitaine au service de la France, Louis d'Ars, qui occupait encore plusieurs forteresses dans la Pouille, refusa de traiter avec les Espagnols. A la tête de quelques vaillants chevaliers, il se fit jour à travers les lignes ennemies, et, la lance au poing, sans avoir jamais regardé en arrière, il reprit fièrement le chemin de la France.

Si Machiavel s'occupe particulièrement, dans sa correspondance, des résultats de l'expédition française dans le royaume de Naples, il attache en sa qualité de Florentin, un intérêt encore plus grand à la question de la Romagne qui, au grand déplaisir de la Seigneurie, était alors menacée par la politique envahissante de Venise. Dès ses premières entrevues avec Jules II, il avait eu soin de lui représenter combien les progrès des Vénitiens dans cette province, fief de l'Église et dépendant ainsi du Saint-Siége, pouvaient compromettre l'équilibre de l'Italie et la sécurité des États pontificaux. Comme il était facile de le prouver, la liberté et la tranquillité de la Toscane n'étaient pas seulement engagées dans cette importante question. L'indépendance et la dignité de l'Église pouvaient en souffrir gravement, ainsi que le pape était mis à même d'en juger par les fâcheuses nouvelles que lui transmettait le gouvernement florentin. Bien que mécontent de ces nouvelles, Jules II montra d'abord une modération peu en rapport avec son caractère impétueux et la politique belliqueuse qui signala tout le cours de son pontificat. « S'il avait sur pied, écrit Machiavel, des forces plus imposantes, il prendrait peut-être une autre voie ; mais il s'en tiendra pour le moment

au projet d'envoyer un député aux Vénitiens. Il juge à propos de leur représenter en premier lieu, qu'il est persuadé que leurs démarches ont eu pour motif leur haine contre le duc de Valentinois, et non l'envie de s'emparer des États dépendant du Saint-Siége, dont le pape, qui en est le seigneur direct, veut pouvoir en tout temps disposer comme la justice le lui prescrira.

En même temps le pontife exprima le désir que les Florentins fissent leurs efforts pour délivrer les villes de la Romagne, et les décider à se soumettre volontairement au Saint-Siége. A ce désir de Jules II, l'envoyé de la Seigneurie répondit que déjà la république avait, dans ce but, employé tous les moyens à sa disposition, et que le pape seul pouvait alors mettre un frein à l'ambition de Venise. « Mais quelles qu'aient été mes instances à cet égard, écrit-il d'un ton de regret, il m'a été impossible d'obtenir du saint-père aucune autre solution. Du reste, ajoute-t-il avec la persévérante ténacité d'un homme habitué à ne pas reculer devant les obstacles, j'aurai soin de solliciter et de presser le départ de celui qui doit être envoyé auprès du gouvernement vénitien. Rien n'est mis en oubli d'ailleurs pour tâcher d'inspirer à Jules II des sentiments conformes à vos vues. Le cardinal Soderini acquitte, sans aucune réserve, sa dette envers sa patrie ; il ne cesse de presser le cardinal d'Amboise et les autres cardinaux qui ont du crédit auprès de Sa Sainteté ; tous se prêtent volontiers à ses demandes, par intérêt soit pour eux-mêmes, soit pour le Saint-Siége. »

Bientôt le zèle déployé par Machiavel et par le frère du gonfalonier de la république, commence à porter ses fruits. A la suite d'un conseil auquel assistaient les membres les plus influents du Sacré Collége, il est décidé que l'évêque de Tivoli, Angiolo Leonino, sera immédiatement envoyé à Venise pour exiger de cette puissance qu'elle dépose les armes, et remette au pape les villes de la Romagne, dont elle s'était indûment emparée. D'autre part, le cardinal Soderini est chargé d'une légation dans cette même province, où il devait apaiser les troubles, rétablir la tranquillité publique et sauvegarder, autant que possible, les intérêts du Saint-Siége. Par la correspondance de Machiavel, on voit s'expliquer alors les causes du changement que subit tout à coup la politique de Jules II. Comme tout souverain qui, à ses débuts, est placé sous le poids d'une grande responsabilité, ce pontife avait voulu d'abord user de ménagements extrêmes envers les autres puissances. Mais poussé à bout par les entreprises et les usurpations des Vénitiens, il sentit soudain se réveiller en lui, malgré ses soixante ans, les aiguillons d'une ardeur toute belliqueuse. Dans une entrevue avec l'ambassadeur de Venise, il se plaignit énergiquement des mauvais procédés de son gouvernement. « Si les

Vénitiens poursuivent leurs audacieuses entreprises, qu'ils sachent bien, ne craignit-il pas d'ajouter, que je romprai avec eux tous liens d'amitié, que je m'exposerai, s'il le faut, à causer une conflagration générale, et qu'enfin je soulèverai le monde entier contre eux, plutôt que de consentir au démembrement et au déshonneur de la puissance qui m'est confiée. » Ce ferme langage d'un pontife qui, comme son règne le prouve assez, était homme à exécuter tout ce qu'il avait dit, engagea le sénat vénitien à s'arrêter au moins pour un temps, et à envoyer huit ambassadeurs à Rome dans le but de présenter ses soumissions au saint-père. En mandant à la Seigneurie la nouvelle de cette démarche conciliante, Machiavel l'engage à députer aussi une ambassade auprès de Jules II, afin de contre-balancer l'influence de la légation vénitienne. Il vient d'avoir une nouvelle audience de Sa Sainteté qui a parlé de la Seigneurie en termes fort bienveillants, et qui approuve son refus d'accorder au duc de Valentinois le sauf-conduit qu'il réclamait pour passer avec ses troupes sur le territoire de la république. Autant que le secrétaire florentin a pu en juger par l'accent et les gestes du saint-père, ce dernier voudrait bien être délivré de César Borgia, dont les projets le troublent et l'inquiètent. Il désire toutefois le voir partir content de lui, pour qu'il n'ait pas lieu de se plaindre que la foi jurée n'a pas été observée à son égard.

Au sortir de l'audience pontificale, où il avait essayé de démêler les secrètes intentions du pape au sujet de la Romagne, Machiavel se rend auprès de César Borgia qui l'avait fait appeler. Après s'être plaint amèrement de n'avoir pu obtenir des Florentins le sauf-conduit réclamé pour ses cavaliers et pour lui-même, le duc lui dit ne rien comprendre à un pareil refus, puisque d'un côté la Seigneurie paraissait craindre l'invasion de la Romagne par les Vénitiens, et que de l'autre, elle fermait le passage à ceux qui voulaient s'opposer à leurs projets. Calmé par la réponse adroite de Machiavel, qui l'engagea à envoyer un agent au gouvernement florentin pour s'entendre sur le libre passage des troupes, tandis que lui-même faciliterait cet accord en écrivant sans retard à la Seigneurie, le duc sembla oublier son mécontentement. Il ajouta néanmoins que si les Florentins n'agissaient pas franchement avec lui, ce qu'il saurait bientôt par son agent, « il traiterait avec les Vénitiens, avec le diable en personne, s'il le fallait ; qu'il soutiendrait les Pisans dans leur révolte, et emploierait ses forces, son argent, ses alliés, pour faire tout le mal possible à la république. » Sans se laisser intimider par ces menaces, le secrétaire florentin écrivit, en effet, à la Seigneurie, mais pour l'engager à amuser l'envoyé du prince, et à ga-

gner du temps, afin de pouvoir ultérieurement traiter ou rompre avec lui, suivant les convenances et l'intérêt de l'État.

En attendant, fidèle aux instructions qu'il recevait de son gouvernement, Machiavel ne cessait d'exciter à Rome un soulèvement général contre les Vénitiens qui, malgré leur apparente soumission, étaient loin d'avoir renoncé à leurs projets sur la Romagne. Les nouvelles inquiétudes qu'il transmettait à cette occasion produisirent d'autant plus d'effet, que le cardinal d'Amboise recevait en même temps de M. de Chaumont, gouverneur général du Milanais, une lettre où l'ambassadeur français à Venise lui annonçait les armements considérables ordonnés par le Sénat. Justement ému de ces nouvelles confirmées par les dépêches de plus en plus pressantes de la Seigneurie, le pape, après quelques hésitations, s'était décidé à convoquer les ambassadeurs des puissances chrétiennes, pour leur exposer ses griefs contre les Vénitiens, et se plaindre des outrages dirigées contre l'honneur du Saint-Siége. De son côté, le gouvernement florentin devait poursuivre sans relâche ses préparatifs de défense, afin de pouvoir offrir un concours efficace au Saint-Siége, si Jules II, « naturellement ambitieux de gloire, » comme l'écrivait alors Machiavel, prenait enfin la résolution de s'opposer par la force à l'invasion de la Romagne.

Mais une autre affaire qui, comme la précédente, continuait d'agiter vivement les esprits à Rome, c'était le départ de César Borgia pour Ostie, où d'actives négociations se poursuivaient alors, au nom du pape, dans le but d'obtenir du prince la cession des places fortes encore soumises à son autorité. Dans ses dépêches, le diplomate florentin signale avec sa précision ordinaire la disposition d'esprit du Valentinois, la tournure fâcheuse que prennent ses affaires et les éventualités probables « de la fin qui l'attend. » Il indique également, au sujet de la Romagne, les intentions présentes du souverain pontife et du cardinal d'Amboise, les projets habilement dissimulés des Vénitiens, les causes qui arrêtent l'explosion du ressentiment des Français contre eux, et celles qui obligent le pape à s'en rapporter aux témoignages apparents de leur soumission envers le Saint-Siége. Enfin il appuie sur les motifs qui doivent, jusqu'à ce qu'un changement se produise, empêcher la Seigneurie d'attendre de la France, de la cour romaine ou de toute autre puissance, des secours d'hommes ou d'argent contre la république de Venise.

Bientôt de nouvelles complications viennent augmenter l'inquiétude dans les conseils du Vatican. En se rendant à Ostie, César Borgia avait l'intention de s'y embarquer avec des troupes pour aller

descendre sur les côtes de Gênes, et se jeter de là, en traversant l'Apennin, sur quelque partie de la Romagne. Les projets de cet audacieux aventurier, dont le mécontentement pouvait se tourner contre le Saint-Siége, causèrent tant de tourment au pape que, suivant l'affirmation de Machiavel, il n'en dormit pas tout une nuit. Pour calmer ses alarmes et obtenir une garantie, Jules II s'empresse donc d'envoyer au duc deux cardinaux avec mission de réclamer plus instamment que jamais la remise de plusieurs de ses forteresses. Borgia, qui se croit libre en voyant la mer s'étendre devant ses regards, et ses vaisseaux prêts à mettre à la voile, refuse obstinément ce qu'on lui demande, et, sur son refus, il est arrêté tout à coup par les ordres du pontife. Durant quelques jours un profond mystère plane sur le sort réservé au prisonnier. A l'arrivée de messagers venus d'Ostie au Vatican, le bruit s'est répandu dans la ville que le pape l'avait fait jeter la nuit dans le Tibre. « Je ne puis affirmer cette nouvelle ni la nier, dit froidement le secrétaire florentin, comme s'il eût parlé de l'événement le plus simple. Je vois bien que si cela ne s'est pas fait, cela se fe a avec le temps. On voit que ce pontife commence à payer très-honorablement ses dettes : pour les effacer, il lui suffit du coton, imbibé d'encre, de son écritoire. Chacun cependant bénit sa main; plus il ira en avant, plus il sera comblé de bénédictions. Puisque le duc est pris, qu'il soit mort ou vivant, peu importe; on peut agir, désormais, sans s'occuper de ses projets et de ses espérances. » Voulant justifier sans doute ce qu'il vient de dire sur la mort probable de César Borgia, plus loin il ajoute d'un ton sentencieux et pénétré : « On reconnaît aujourd'hui que les crimes du duc l'ont conduit peu à peu à l'abîme. Nous devons accepter et bénir les décrets de la Providence, quelque chose qu'il arrive. »

En croyant possible l'ordre donné par Jules II, de jeter son captif dans les eaux du fleuve où ce même Borgia avait fait précipiter son frère, le duc de Gandie, Machiavel jugeait d'après les mœurs cruelles de l'époque, ou bien il croyait être encore au temps et sous le règne d'Alexandre VI. Il se trompait de date et de personnage. Le nouveau pape attaquait ses ennemis en face, au grand jour, et ne profitait pas des ombres de la nuit pour les faire noyer secrètement. Le duc de Romagne ne périt donc pas victime de la vengeance de Jules II. Conduit sous bonne escorte à Rome, il fut d'abord traité avec beaucoup d'égards. On lui donna pour prison la partie du palais occupée par le cardinal d'Amboise, auquel fut confié le soin de le garder, mais qui avait peur, avouait-il, d'être responsable d'un si dangereux prisonnier. En ménageant ainsi le duc, Jules II espérait l'amener, par des moyens amiables, à céder les forteresses qu'il tenait à sa disposition, le pape ne voulant pas être accusé d'avoir employé la

contrainte pour l'y décider, ni fournir par là aux gouverneurs des places le prétexte de les livrer à quelque autre puissance. Mais au premier ordre que le duc envoya à ses commandants d'ouvrir les portes aux troupes pontificales, le messager fut pendu à la porte même où il s'était présenté. Cet échec causa une violente contrariété à Jules II qui, sur le conseil de quelques vieux cardinaux, eut recours à des procédés peu en rapport avec son ferme et grand caractère. César Borgia, mis au pain et à l'eau, et parfois menacé de mort, céda enfin, après une longue résistance. Comme il craignait pour sa vie, il se résigna à donner aux gouverneurs de ses places un ordre formel et définitif qui, cette fois, fut exécuté sans opposition.

Rendu à la liberté, mais comme frappé de vertige par la lutte et les revers qu'il venait de subir, le duc eut l'imprudence d'aller, sur la foi d'un sauf-conduit, demander l'hospitalité à Gonzalve de Cordoue; mais celui-ci, au lieu de le faire passer en France, selon sa promesse, le livra à Ferdinand le Catholique, qui le retint prisonnier. Quelques années s'étaient écoulées, et le silence s'était déjà fait sur le nom et sur les crimes de César Borgia, qu'on supposait toujours renfermé dans la forteresse de Médina del Campo. Le 12 mars 1507, dans un combat livré par Jean d'Albret, roi de Navarre, contre les Castillans rebelles, un cavalier, dont la visière cachait les traits, et qui s'était distingué entre tous par son courage désespéré et la force irrésistible de ses coups, tomba frappé mortellement. Quand on découvrit son visage, on reconnut avec surprise celui qui naguère, haut et puissant prince, s'intitulait duc de Valentinois et de Romagne, par *la grâce de Dieu*. S'étant échappé de sa prison, il était venu offrir ses services à son beau-frère, et il avait eu la bonne fortune de trouver, sous les murs de Viane, une mort trop belle pour une vie traînée dans la boue et le sang, et qui aurait dû finir sur un gibet plutôt que sur un champ de bataille.

ALPHONSE DANTIER.

La fin prochainement.

LA BOURSE

A LONDRES ET A PARIS

II[1]

Stock-jobbers et spéculateurs.

Les agents de change ne sont que des intermédiaires. Voici venir les spéculateurs au gros sac, les marchands au portefeuille bourré de valeurs, — l'opulence en chair et en os, — les gens qui lèvent et qui livrent les titres, pour parler l'argot du métier.

M. Patterson fait, du boursier anglais, un portrait où se reconnaîtra son confrère de France.

« Le métier du *Stock-jobber* est beaucoup plus difficile que celui du *Stock-broker*. En fait, il spécule. Il achète pour revendre en hausse. Il est donc indispensable qu'il examine avec soin la nature de la valeur sur laquelle il opère, et les circonstances soit politiques, soit commerciales, qui, d'un jour à l'autre, en affectent le cours. Il sait que le cours d'une valeur, bien qu'il dépende en substance de la sûreté de la garantie et du taux d'intérêt qu'elle rapporte, est néanmoins affecté, d'un jour à l'autre, par ce que l'on peut appeler des influences purement morales, — par des rayons ou des ombres flottantes, — des préjugés passagers peut-être qui affectent la popularité, sinon la valeur permanente du titre, — ou simplement par sympathie avec la hausse ou la baisse d'autres fonds d'une nature semblable. Le public n'a ni le loisir, ni les connaissances suffisantes pour agir avec confiance, et il se laisse généralement encourager ou abattre par les bruits ou les

[1] Voir *le Correspondant* du 25 mars 1873.

faits du jour plus qu'il ne devrait le faire. Le spéculateur doit tenir compte de tout cela ; et, comme ce n'est point chose facile que de prévoir l'avenir, il doit être un garçon bien heureux ou bien habile, s'il ne lui arrive pas malheur quelquefois. De gros bénéfices alternent avec de grandes pertes dans ce genre d'affaires. On croirait volontiers que ces spéculateurs doivent mourir bientôt d'ennuis et d'angoisses, — et, assez souvent, en effet, on leur voit baisser le nez. Mais la nature est bonne et mesure la charge au dos qui la porte. Ou, plutôt, la plupart de ces gens-là sont nés avec le tempérament particulier du spéculateur; ils ont en réserve une dose d'espérance de plus que les autres, et traversent la vie avec plus d'excitation, sans doute, mais avec une humeur, en somme, aussi égale que celle des hommes occupés d'un commerce différent. »

Nous avons déjà vu que le *Stock-Exchange* est comme un marché où les gens du dehors viennent s'approvisionner ou se débarrasser de valeurs par l'intermédiaire des courtiers. Il y a là marchand pour toute affaire soit vente, soit achat, et la spécialité ainsi que la place de ceux qui opèrent sur tels ou tels fonds sont connues des *Stock brokers* qui s'y dirigent aussitôt soit pour acheter, soit pour vendre. Ce genre de commerce, comme tous les autres, se tient soit individuellement, soit en société.

Les sociétés sont nombreuses au *Stock Exchange*. Elles ne peuvent avoir lieu qu'entre membres et doivent être notifiées au Comité comme suit :

Nous, soussignés, avons l'honneur d'informer le Comité des besoins généraux qu'à partir d'aujourd'hui jusqu'à nouvel avis, nous nous tenons solidairement responsables, envers le *Stock-Exchange*, pour toutes les opérations engagées par l'un de nous sur.....

(Suit l'énumération des valeurs.)

Nous sommes, Monsieur, etc.

Le secrétaire du Comité contre-signe et fait afficher cette lettre au *Stock-Exchange*.

Le Comité ne sanctionne pas l'association entre agent et spéculateur.

Il ne permet pas non plus aux commis autorisés des *Stockbrokers* d'agir comme spéculateurs.

La faillite rompt l'association, qui doit être de nouveau notifiée au Comité si elle se renouvelle après la réadmission des anciens associés.

La liste publiée pour l'année 1872-73 montre, sur les 1,620 membres du *Stock-Exchange*, 605 associés groupés en 266 sociétés.

Les coulisses.

Il y a ceux qui achètent pour avoir et ceux qui achètent sans intention d'avoir, comme il y a ceux qui ont et ceux qui n'ont pas ce qu'ils vendent. Les premiers opèrent sur des réalités, les seconds sur des espérances. C'est là ce qui constitue le plus souvent la différence entre le capitaliste parvenu et le candidat capitaliste. On le voit à Londres comme à Paris. Mais combien sont les uns, combien les autres, qui le dira? Oserai-je avancer que chez nous, en thèse générale, la clientèle du parquet possède, tandis que la clientèle de la coulisse aspire à posséder?

Entendons-nous cependant; il y a coulisse et coulisse. Celle des valeurs étrangères, par exemple, compte de très-riches clients. Mais la coulisse de la rente, qui ne solde ses comptes que par des différences, permet de remuer des millions sans les avoir en poche soit comme papier, soit comme métal.

Il existe plusieurs coulisses : la grande, la petite, la contre-petite, pour répondre aux appels des spéculateurs de toutes les couches sociales. Elles ont toutes leur raison d'être, puisqu'elles sont. L'usage implique le besoin.

La grande coulisse, qui borde à gauche le parquet dans la salle de la Bourse, est l'indispensable auxiliaire de la Compagnie sa voisine. Il est certain que les soixante agents de change, avec leurs soixante commis du comptant et leurs remisiers plus nombreux encore, ne suffisent pas aux devoirs nombreux que leur impose leur privilége vis-à-vis du public. Déjà ils ont dû renoncer à la négociation du papier de commerce, qui se fait illégalement, mais utilement, par des *courtiers de change*, et au courtage des matières métalliques, tombé dans le domaine des changeurs, qui achètent ou vendent à bureau ouvert les espèces et les lingots. Pour le reste de leur besogne, ils manquent de personnel et de temps.

La cote officielle du mardi 3 décembre 1872 porte 488 valeurs ou coupures, sur partie desquelles il a été relevé 338 opérations au comptant et 140 à terme, soit 478 cours constatés pendant les 160 minutes de la durée légale de la séance, c'est-à-dire 3 opérations environ par minute. Ce sont là les évolutions régulières du parquet. Pense-t-on qu'elles auraient suffi pour toute une journée à l'entrain des spéculateurs dans une ville comme Paris, si elles n'étaient précédées, accompagnées et suivies d'un cortége immense de transactions dont il n'existe aucune constatation officielle? Ce que ne peut faire la Compagnie dans les deux heures quarante minutes régle-

mentaires, les coulisses le font avant, pendant et après la bourse. C'est durant les vingt minutes qui précèdent l'ouverture, c'est dans la salle même, à côté du marché légal, c'est sous la colonnade, c'est enfin le soir, au café Grétry et sur le boulevard, que, par centaines, les coulissiers complètent l'œuvre des agents de change.

Il n'y a pas, à Londres, de grande coulisse au Stock-Exchange, précisément parce que le nombre des courtiers est illimité.

Quand les intermédiaires légaux sont impuissants à satisfaire le public, des intermédiaires illégaux surgissent de toutes parts. Les courtiers marrons du commerce ont gagné la bataille contre les courtiers privilégiés de l'ancien régime. Depuis le 1er janvier 1867, la liberté règne en cette partie.

Les coulissiers luttent encore ; mais ils ont affaire à des adversaires bienveillants que le profit rend débonnaires. Le lion repu laisse le chacal dîner de ses restes. Que dis-je? La Compagnie est cliente de la coulisse, et la coulisse remisière de la Compagnie. Les bons procédés sont réciproques.

Il faut dire aussi que la contrebande a la vie dure. Tous les arrêts augmentant ou réduisant le nombre des agents ont fulminé des pénalités sévères contre ceux qui feraient concurrence auxdits agents. L'ordonnance du 22 mars 1720 a chassé de la rue Quincampoix les négociateurs de papier. L'arrêt du Conseil du 7 août 1785 a proscrit *le jeu effréné consistant en paris et compromis clandestins sur les effets publics*, qu'avaient établi dans les cafés et autres lieux des personnes sans qualité. L'avis du conseil d'État du 17 mai 1809 attribue aux procureurs généraux l'autorité de poursuivre d'office l'exercice illicite des fonctions d'agents de change par des individus non commissionnés. Une ordonnance du préfet de police, du 14 avril 1819, menace des rigueurs de la loi les gens *qui se réunissent sur les boulevards des Panoramas*, à l'entrée du passage et dans les cafés environnants, pour y faire des opérations de banque, de finance et de commerce, et s'immiscer sans qualité dans les fonctions d'agents de change. Le 24 janvier 1823, une ordonnance nouvelle est lancée contre les habitués du café Tortoni, dans les mêmes termes que la précédente. Au 1er décembre 1850, furent interdites les réunions du cercle de l'Opéra, dont le siége était passage de ce nom, galerie du Baromètre. Nous sommes encore sous l'empire de cette prohibition, mais, depuis cette date, le tranquille. « Circulez, messieurs, circulez ! » des sergents de ville à tricorne ou des gardiens de la paix à képi, n'a pas empêché la petite bourse de se tenir, comme par le passé, dans les mêmes parages, au café Grétry et lieux circonvoisins. De stoïciens qu'ils étaient, les spéculateurs sont devenus péripatéticiens, — des philosophes toujours.

Nous avons dit que le parquet et la coulisse sont aujourd'hui dans les meilleurs termes. Il y eut entre eux une grosse querelle en 1859, quand la Compagnie des agents de change prit ombrage des bénéfices réalisés par ses concurrents, et crut devoir intenter aux deux coulisses, celle de la rente et celle des valeurs, le mémorable procès où elle obtint gain de cause et fit condamner vingt-six coulissiers à 10,500 francs d'amende chacun et aux dépens, condamnation qui fut confirmée en appel contre vingt et un, et en cassation contre quatorze.

Pour un temps, la coulisse parut frappée à mort. Elle s'abstenait. Quand le décret impérial du 13 octobre 1859, n'osant pas doubler ou tripler la Compagnie, permit l'adjonction d'un ou deux commis principaux ou *assesseurs* par charge, lesquels feraient, dans une certaine mesure, fonction d'agents vis-à-vis des anciens titulaires et du public, plusieurs coulissiers recherchèrent cette situation nouvelle qui légalisait leur commerce. Mais tous les intéressés ne pouvaient obtenir satisfaction par ce moyen, et la bouderie finit bientôt. Les grandes coulisses se reformèrent et n'ont plus cessé de fonctionner depuis. Le seul fait qui rappelle ce malentendu entre gens faits pour s'aimer et se comprendre, est la permanence de deux petites corbeilles en avant de la grande, où se tiennent, à droite les soixante commis du comptant, et à gauche les commis remisiers, c'est-à-dire ceux qui apportent à leur patron des affaires sur le courtage desquelles ils reçoivent une *remise*.

Dans ses rapports avec le public, le coulissier est un intermédiaire comme l'agent de change, sauf qu'il doit faire ratifier au parquet les négociations dont il est chargé. Mais c'est le jeu qui fait le plus clair des bénéfices de toutes les coulisses. C'est là que se traitent, d'une bourse à l'autre, ces opérations avec dédit stipulé de 5, 10 et 25 centimes, au cas où l'on ne donne pas suite au marché, et qui ont donné lieu à cette plaisanterie que l'on répète volontiers sans la comprendre : — *Jouer cent mille francs dont deux sous.*

On devient agent de change, on naît coulissier.

Nulles conditions, nulle demande, nulle enquête, nul examen. A peine l'usage impose-t-il de faire à ses principaux collègues une visite pour annoncer l'ouverture de son bureau. Vienne un client, la maison est fondée.

Il y eut cependant une tentative d'organisation sérieuse de la coulisse au cercle de l'Opéra, supprimé en 1850, et les deux coulisses, celle de la rente et celle des valeurs, eurent un syndicat jusqu'en 1859, où toutes deux disparurent pour un temps. Les coulissiers ont repris depuis quelques années leur importance, et s'organiseront certainement un jour ou l'autre.

Un fait remarquable, c'est que dans nos derniers malheurs la Bourse a fait montre d'une confiance patriotique qui l'honore. Agents de change et coulissiers ont supporté vaillamment la tempête. Aucun scandale financier n'est venu s'ajouter aux scandales politiques de notre histoire récente. Malgré la défaite, malgré l'invasion, malgré le démembrement, malgré la rançon, la rente ne s'est pas effondrée comme en 1815, en 1830, en 1848. Quand tout s'écroulait, le crédit de la France est resté debout ; et ceux qui ont cru à la fortune de la patrie ont consolidé du même coup leur propre fortune. C'est la foi qui sauve.

Il y a, au-dessous des grandes coulisses, de petites coulisses où se négocient les valeurs douteuses. Elles opèrent un peu partout, dans la Bourse et ailleurs. A Londres de même, aux abords de Capel-Court, des spéculateurs et des courtiers déclassés agiotent aux dépens les uns des autres. Pour quelques-uns, c'est l'antichambre du Stock-Exchange, où ils pénétreront quand ils auront l'âge et les fonds exigés des candidats ; pour d'autres, c'est le lieu d'exil à la porte de l'Éden dont ils ont été chassés par leur faute. Les *Stockbrokers* passent et regardent à peine cette cohue, avec laquelle il leur est interdit d'opérer ; on dit pourtant que quelques-uns, moins scrupuleux, s'arrêtent et parlent à ces misérables ; mais rappelons-nous la devise de l'Angleterre : « Honni soit qui mal y pense ! »

III

LES AFFAIRES.

Tenue de la Bourse.

L'ouverture, la tenue et la fermeture de la Bourse de Paris ont beaucoup varié suivant les époques.

On en jugera par les heures indiquées ci-après, qui donnent le commencement et la fin des séances :

Arrêt du Conseil, du 24 septembre 1724.	de 10 h.	à	1 h.
Arrêt du Conseil, du 2 décembre 1786. .	midi		1 h.
Loi du du 28 vendémiaire an IV.	1 h.		3 h.
Arrêté du 20 nivôse an IV.	1 h.		3 h.
Arrêté du 2 ventôse an IV.	1 h.		2 h.
Ordonnance du 1er thermidor an IX. . .	3 h.		4 h.
— — 2 octobre 1809. . .	2 h.		3 h.

Ordonnance du	26	novembre	1826. . .	2 h.	3 h.
— —	6	novembre	1830. . .	2 h.	4 h.
— —	12	janvier	1831. . .	1 h. 1/2	3 h. 1/2
— —	28	avril	1845. . .	1 h.	3 h.
— —	13	avril	1859. . .	midi	3 h.
— —	29	mars	1862. . .	midi 1/2	3 h.

Cette dernière ordonnance est en vigueur avec ce tempérament, que l'ouverture des portes et le début des opérations ont lieu valablement, par tolérance, dès midi vingt minutes.

La Bourse est fermée les jours fériés, c'est-à-dire les dimanches, à Noël, à l'Ascension, à l'Assomption, à la Toussaint et au 1er janvier.

La monarchie de Juillet avait ajouté à cette liste l'anniversaire des 27, 28, 29 juillet 1830.

Au *Stock-Exchange*, les heures d'affaires sont de onze à trois. Les samedis, comme préparation à la célébration du dimanche si observée en Angleterre, les opérations cessent à une heure, à moins que ce ne soit un jour de liquidation, auquel cas la clôture est reculée à trois heures.

Les jours fériés sont : les dimanches, le 1er janvier, le lundi de Pâques, le 1er mai, le lundi de la Pentecôte, le premier lundi d'août, le 1er novembre, le 26 décembre, à moins de décision spéciale du Comité.

Si le 1er janvier, le 1er mai, le 1er novembre ou le 26 décembre tombe un dimanche, le chômage a lieu le lendemain.

Les valeurs.

Avant de chercher comment on opère, il faut savoir sur quoi l'on opère. A très-peu de chose près, la matière de la spéculation est la même à Paris et à Londres, et je pourrai me borner à donner la traduction anglaise de l'expression française pour être compris au delà et en deçà de la Manche.

Les titres sont : ou nominatifs (*nominal*), c'est-à-dire transmissibles seulement par un acte de transfert (*deliverable by deed of transfer*)

Ou, au porteur (*to bearer*) c'est-à-dire transmissibles, sans formalité aucune, de la main à la main.

Ou mixtes, c'est-à-dire nominatifs quant au titre, et au porteur pour ce qui est des coupons qui en dépendent.

Chez nos voisins, les titres nominatifs ont la plus grande vogue

pour ce qui est des placements sérieux. Les rentes sur l'État (*government stocks*) affectent presque uniquement cette forme. Vainement un acte du 8 juin 1863 (26 Victoria ch. 28) a-t-il offert aux rentiers la facilité de changer leurs titres contre des certificats au porteur ou mixtes, très-peu de personnes en ont profité. Il y a même eu un grand nombre de retours à la forme nominative qui offre plus de garanties. Elle est gênante, toutefois, pour les opérations de Bourse, et le *Times* a enregistré les plaintes de spéculateurs contrariés par les formalités du transfert lors de liquidations récentes très-chargées de titres. La Banque d'Angleterre ne fait, pour chaque compte, qu'un transfert par jour, et pendant les six semaines qui précèdent le payement des arrérages de la dette, tous les transferts sont suspendus pour donner aux employés le temps d'arrêter les comptes de chaque rentier et de préparer, pour chaque compte, le mandat des arrérages dus sur la balance constatée. Il peut cependant être fait des transferts dans cet intervalle, mais ils ne sont plus gratuits et coûtent 2 shillings 6 deniers (3 fr. 10 c.).

Chez nous, les titres au porteur sont entrés dans les mœurs et trouvent une faveur grande. Nos rentes en comptent une très-notable proportion.

La spéculation, à Londres, s'est, depuis quelques années, très-vivement éprise aussi des titres au porteur. Ils sont généralement étrangers, et l'on dut même, un temps, créer, pour cette nature d'opérations, une bourse spéciale (*foreign stock exchange*) qui se tenait dans une salle distincte, et qui avait son comité, son président et son vice-président.

Une particularité curieuse, c'est qu'en France, la suppression de la loterie par la loi du 21 mai 1836 n'a pas empêché récemment l'émission d'emprunts à lots déguisés sous le nom de primes, lesquels sont très-goûtés du public et ont obtenu leurs grandes entrées à la Bourse. L'Angleterre est, à cet égard, restée sous l'empire de l'acte du 13 août 1836 (6-7 Guillaume IV ch. 66) qui frappe d'une amende de 50 liv. (1250 francs) la simple annonce de loteries étrangères ou autres, comme illégales, dont moitié pour le gouvernement et moitié pour le dénonciateur. Fidèle observateur de la loi, le stock-exchange est impitoyablement fermé aux emprunts-loteries.

Le titre peut être provisoire (*scrip*, abrégé de souscription) tant que tous les versements n'ont pas été opérés. Libéré d'un versement, c'est le cheval léger (*light horse*) de tous les versements, il devient cheval lourd (*heavy horse*). Il s'échange alors contre le titre définitif qui prend divers noms suivant sa nature. Ainsi l'on distingue les valeurs (*securities*) en actions (*shares*) et obligations (*debentures* ou *debenture stock*, ou encore *bonds*). Nous avons les actions ordinaires

qui participent aux chances bonnes ou mauvaises de l'entreprise, et les actions de jouissance qui représentent des titres remboursés à l'actionnaire et lui constituent un titre additionnel à des dividendes jusqu'à une époque déterminée par les statuts de la Compagnie. Les premières seules sont matière à spéculation. Les Anglais connaissent en outre les actions privilégiées ou de préférence (*preference shares*), les actions garanties (*guaranteed*), les obligations perpétuelles (*perpetual*) ou remboursables (*redeemable*) ; convertibles ou inconvertibles ; les créances ou certificats de dettes hypothécaires (*mortgage*).

Remarquons en passant que l'on ne dit pas actions de la Banque d'Angleterre comme on dit actions de la Banque de France. Les possesseurs des titres de cet établissement ne sont pas coactionnaires mais copropriétaires. On dit : part de propriété.

Les fonds anglais s'appellent rente (*stock*), consolidés (*consols*), annuités (*annuities*). Ces dernières sont réduites (*reduced*) ou nouvelles (*new*).

A nos bons du Trésor correspondent les bons de l'Échiquier (*Exchequer bills*) à intérêts variables pendant leur durée, et les obligations de l'Echiquier (*Exchequer bonds*), dont l'intérêt ne varie point jusqu'à l'échéance.

Une désignation spéciale à l'Angleterre est celle de l'*omnium* pour indiquer la réunion de tous les titres donnés par l'État au souscripteur de ses emprunts pour chaque somme de 100 l. en espèces. Ainsi le gouvernement peut offrir à la fois une rente perpétuelle et une annuité terminable. La combinaison de ces deux valeurs présente un avantage qui se traduit par un revenu de tant pour cent. C'est ce que vaut l'*omnium* pris ensemble, et chaque valeur prise séparément s'appelle *scrip* comme le titre provisoire.

Telles sont les dénominations sous lesquelles se rangent dans les deux pays les nombreuses valeurs qui figurent à la cote soit de la Bourse, soit du stock-exchange. Notre journal officiel y consacre chaque jour plus de trois pages en petit texte et le *Times* géant ne suffit pas à les enregistrer toutes dans trois ou quatre de ses interminables colonnes.

Placements et déplacements.

Ces deux mots expriment le mieux du monde la nature et l'utilité des opérations au comptant. On place ses capitaux en les échangeant contre des valeurs, on les déplace en transformant ces valeurs en espèces.

Le marché au comptant s'appelle en anglais *bargain for money*.

En France, après les cinq jours nécessités pour les délais du transfert quand il s'agit de rentes nominatives, l'acheteur reçoit son titre, le vendeur reçoit son argent.

Celui qui achète en prévision de la hausse, et vend, la hausse une fois venue, comme celui qui vend en prévision de la baisse et achète, une fois la baisse arrivée, ne peut manquer de faire fortune. Seulement un fort capital est nécessaire pour ces opérations de toute sûreté, quand on choisit de bonnes valeurs.

Le plus souvent la transaction se fait au cours moyen. Avant l'ouverture de la Bourse, réunis dans leur cabinet, les agents de change vendent et achètent toutes sortes de valeurs, au prix encore inconnu qui sera donné par la moyenne des cours cotés dans la séance publique. C'est quand se rédige la cote que l'on est fixé sur le chiffre de cette convention.

Le ministère d'un agent de change est indispensable chez nous pour le transfert. Il n'en est pas de même en Angleterre, où le vendeur et l'acheteur peuvent se rendre directement dans les bureaux de la dette à la Banque pour y faire opérer le transport d'un compte à l'autre.

Les titres au porteur peuvent dans les deux pays se négocier également sans intermédiaire entre les intéressés.

Quand, à Paris, il y a eu négociation à la Bourse pour cette nature de valeurs, la livraison doit avoir lieu dans l'intervalle d'une Bourse à l'autre entre les agents. Si le payement est refusé ou les titres non livrés avant la quatrième Bourse qui suit celle de la négociation, l'agent plaignant s'adresse au syndic ou à un adjoint qui entend les deux parties, et, après délibération avec deux adjoints, prononce au besoin que la revente ou le rachat seront affichés dans la Bourse du jour et effectués le lendemain aux frais, risques et périls de la partie en défaut.

A Londres, l'inexécution du contrat entraîne les mêmes conséquences. Il y a lieu, suivant les cas, à un rachat (*buying in*) ou à une revente (*selling out*), qui ont lieu publiquement par l'entremise du secrétaire du comité ou des commis du stock-exchange sur leurs marchés respectifs. Pour ce qui est de la rente, la non-livraison des titres, indépendamment des frais et des pertes à la charge du vendeur, entraîne une amende d'un huit pour cent, qu'il y ait ou non rachat.

La spéculation et le jeu.

La spéculation commence quand, au lieu d'opérer au comptant, l'on opère à terme.

Le marché à terme se dit en anglais *bargain for time.*

Ici la nuance devient délicate entre la spéculation et le jeu, entre le marché sérieux et le marché fictif.

De même qu'on appelle israélite le juif qui a fait fortune, j'appellerais volontiers *spéculateur* le joueur qui a des titres en portefeuille ou de l'argent en caisse, et *agioteur* le pauvre diable qui ne peut ni livrer ni lever quoi que ce soit et n'opère que sur des différences.

La loi exige, pour la vente, que les valeurs soient tenues à la disposition de l'agent de change, et, pour l'achat, que les fonds soient versés entre ses mains. Tout marché à terme où ces conditions ne sont pas réalisées est illégal. On ne vend pas ce qu'on n'a point, on n'achète pas sans avoir le moyen de payer.

Telle est la théorie, mais combien diffère la pratique!

En fait, on vend ce qu'on n'a pas, on achète sans avoir les fonds nécessaires. Et l'agent de change qui devrait, en simple intermédiaire, être à l'abri de toute perte, se risque, pour augmenter ses courtages par un plus grand nombre d'affaires, à ne demander aux clients comme *couverture* qu'une somme insignifiante relativement aux opérations. Aussi se trouve-t-il fort empêché quand il doit acheter des titres pour tenir les engagements d'un acheteur insolvable ou payer les titres négociés au nom d'un acheteur disparu.

La loi reconnaît les marchés à terme sérieux, elle n'admet pas les marchés fictifs. Le jeu, en un mot, c'est-à-dire la spéculation à outrance, est également proscrit des deux côtés du détroit : en France, par l'article 422 du Code pénal, et en Angleterre par un Acte passé en 1734 contre tous les marchés à terme et aussi par l'Acte 8-9 Victoria ch. 109 (8 août 1845) qui assimile ces marchés aux opérations de jeu. La jurisprudence, plus indulgente que la loi, a condamné cependant certains débiteurs qui voulaient opposer à leurs créanciers l'exception de jeu. Et le *Journal officiel* ouvre ses colonnes aux cours du terme comme à ceux du comptant.

Qu'est-ce donc qu'une opération à terme?

J'achète aujourd'hui 25 actions du chemin de fer du Nord au cours de 975 francs, soit 24,375 francs. Je les recevrai à la fin du mois, *fin courant*, comme on dit, et quelle que soit alors leur valeur, qu'elle soit montée à 25,000 francs ou descendue à 24,000 francs, je devrai payer la somme stipulée dès maintenant. J'aurai bien ou mal spéculé suivant le résultat final.

Je vends au 15 courant cent actions du Comptoir d'escompte qui sont cotées actuellement 615 francs. A la date convenue, je devrai fournir cent titres contre payement de 61,500 francs, que ces titres représentent alors 62,000 francs ou 60,000 francs. J'aurai fait une

mauvaise affaire dans la première hypothèse ; une bonne dans la seconde.

C'est la plus simple combinaison. Elle se complique si le spéculateur, suivant la marche des cours dans l'intervalle, s'effraye ou s'applaudit du résultat promis à sa spéculation en fin de compte. Il achète quand il a vendu ou vend quand il vient d'acheter pour contrarier la chance contraire ou favoriser la favorable. De ces achats et de ces ventes on fait, au terme fixé, la balance qui se traduit par un bénéfice ou une perte, par une *différence* en plus ou en moins au crédit ou au débit du client.

L'acheteur a toujours le droit d'*escompter* le marché, c'est-à-dire de payer avant l'échéance, pour avoir les titres. Une affiche, indiquant le prix et la quotité des valeurs, est apposée, à la Bourse, la veille du jour où l'opération doit se consommer. C'est là un moyen assez usité dans les temps de crise pour mettre dans l'embarras les vendeurs qu'on sait dénués de titres, et qui doivent s'en procurer à tout prix.

Le vendeur n'a pas la faculté d'avancer l'époque du payement en présentant ses titres.

Le marché à terme dans ces conditions bien définies est, comme on dit, *ferme*. Acheter ou vendre ferme, c'est promettre payement ou livraison sans dédit possible. La perte et le gain sont illimités.

Les spéculateurs timorés ou prudents ont imaginé un moyen de limiter leur sacrifice possible à une somme déterminée. Ils achètent ou vendent, en stipulant qu'à l'échéance ils pourront renoncer au marché, en payant à leur contre-partie une somme convenue, appelée *prime*. C'est le plus généralement 10 francs ou 20 francs par titre négocié, ce qui s'exprime *dont dix* ou *dont vingt*. La prime se paye d'avance, à compte sur le capital à verser, si le marché tient. Si le marché ne tient pas, elle est perdue. Dans les opérations du parquet, les marchés à prime engagent le vendeur seul, qui ne peut se dérober à son obligation, soit que l'acheteur abandonne la prime ou exige les titres. — Dans la coulisse, on fait des primes pour recevoir, qui obligent l'acheteur et laissent le marché *libre* pour le vendeur Celui-ci donne une prime à l'acheteur pour l'obliger à recevoir, à un prix convenu, aux jours et heure indiqués, les titres qui lui ont été vendus. C'est également dans la coulisse, surtout, que se font les primes sur la rente, qui se chiffrent en centimes ; par exemple, le dédit est de 10 centimes pour 3 francs de rente sur le 3 pour 100, d'où l'expression bien connue *dont deux sous*.

Quelquefois les primes se portent en compte, et se règlent à la liquidation. Le 15 et le dernier jour de chaque mois, avant deux

heures, a lieu la *réponse des primes*, c'est-à-dire que les acheteurs préviennent les vendeurs s'ils lèvent ou non les effets achetés.

A Londres, se pratique un marché libre, appelé *option*, dans lequel, moyennant une prime stipulée, on a le droit de se déclarer, à un jour convenu, acheteur ou vendeur de rentes que la contre-partie doit livrer ou payer, au prix et en quantité stipulés lors de la négociation de l'affaire.

Quand le *terme* est arrivé, il faut s'exécuter, c'est-à-dire lever ou livrer lorsqu'il s'agit de marchés fermes, payer le dédit ou les titres s'il s'agit de marchés à prime.

Le spéculateur a pourtant une autre ressource, qui est de suivre son idée, de prolonger ses calculs, de retarder jusqu'à un nouveau terme la liquidation de son affaire.

Est-il acheteur, sans capitaux disponibles pour l'instant, ou ne voulant pas vendre actuellement à perte ce qu'il espérait vendre en hausse pour réaliser un bénéfice, il dit à son agent : « Trouvez un capitaliste qui payera pour moi, en achetant les titres au cours du jour au comptant, et qui me les revendra immédiatement livrables fin courant ou fin prochain. »

Comme le cours à terme est généralement plus cher que le cours au comptant, le capitaliste achètera, le même jour, au comptant, à 70 francs, par exemple, et revendra immédiatement à terme 70 fr. 30. Il aura cet écart de 30 centimes entre les deux cours comme intérêts sur ses capitaux, et de plus il sera garanti par les titres, qu'il ne cédera que contre espèces, au terme stipulé. Le spéculateur, d'autre part, aura ainsi gagné du temps pour mener à bien sa spéculation. Il s'est *fait reporter*, comme on dit, et l'opération s'appelle *report;* le mot anglais *continuation* exprime encore mieux que c'est une suite de la même affaire. On voit que c'est, en définitive, un placement temporaire très-avantageux pour les capitaux, avec toute sûreté. Aussi place-t-on en reports des sommes considérables.

Est-on vendeur à terme, sans titres pour se libérer à l'époque voulue, et sans désir d'en acheter pour tout de bon à des conditions actuellement désastreuses? Pour continuer l'affaire avec l'espoir de meilleures conditions à la liquidation suivante, on demande à son agent un prêteur de titres, à qui l'on achète au comptant ses valeurs, en les lui revendant immédiatement à terme. Quand les vendeurs sans titres ne tiennent pas à s'exécuter, c'est-à-dire à acheter pour livrer, c'est que les valeurs sont chères; et quand, pressés par les acheteurs, les vendeurs doivent trouver, quand même, des titres, sinon à acheter, au moins à emprunter, par un achat fictif avec vente immédiate, le cours du comptant devient plus élevé que

le cours du terme, contrairement aux conditions ordinaires du marché. Il y a *déport* (*backwardation*, reculade). L'emprunteur de titres achète à 85 francs au comptant, par exemple, et vend aussitôt sur le pied de 84 fr. 70 à terme. L'écart de 30 centimes constitue le bénéfice du prêteur, qui, livrant ses titres aujourd'hui à un bon prix, les retrouvera en liquidation à un prix moindre, et gardera la différence. D'autre part, le spéculateur ainsi *reporté* trouvera peut-être, comme il le croit, les circonstances meilleures au second terme qu'il se réserve par ce moyen, et il sera indemnisé du sacrifice qu'il vient de consentir.

Les *reporteurs*, prêteurs de capitaux, viennent au secours des spéculateurs à la hausse ; et, prêteurs de titres, au secours des spéculateurs à la baisse.

Je me bornerai à ces définitions, n'ayant point ici à refaire les traités complets sur la matière, signés Proudhon, A. Courtois fils, Floret de Birieux et autres, qui seront à tous, comme à moi, du plus grand secours en cette étude. Il est cent manières de varier le contrat. On peut opérer ferme contre prime, et prime contre ferme ; prime contre prime ; ferme contre le double à prime, ou prime contre le double à prime de quotité moitié moindre, etc. Ce qui se dégage de cet aperçu, c'est que le spéculateur doit toujours avoir l'oreille au guet pour saisir les nouvelles, le nez au vent pour flairer les occasions, l'œil à la cote pour observer ses chances, dans l'intervalle des liquidations. Voilà une tête bien occupée !

La liquidation, en effet, c'est l'objectif qu'on ne doit jamais perdre de vue. C'est le règlement du marché à terme (*settling day*).

A Paris, les marchés à terme ont lieu fin courant ou fin du mois prochain pour les rentes, les obligations du Trésor, les actions de la Banque de France, du Crédit foncier et des chemins de fer français.

Pour les autres valeurs, depuis 1866, il y a deux liquidations : l'une, suivant l'usage, à la fin du mois ; et l'autre, au 16 de chaque mois ; la réponse des primes ayant lieu le 15, ou le 14, si le 15 tombe un jour férié.

La liquidation du 16 se fait ainsi : le 16, la liquidation, — le 18, le pointage ; — le 19, les livraisons et les payements.

La liquidation centrale, en fin de mois, occupe cinq journées :

1er jour : Liquidation des rentes françaises et autres fonds d'État.

2e jour : Liquidation des valeurs industrielles.

3e jour : Règlement des comptes et des carnets des agents.

4e jour : Pointage et balance des capitaux.

5e jour : Payements et livraisons.

En dehors de ces deux époques, il n'y a pas de liquidation permise.

C'est l'arrêt du conseil du 22 septembre 1786, qui a décidé que l'exécution d'aucun marché d'effets publics ne pourrait être différée *au delà de deux mois*, conformément aux usages reçus dans les Bourses étrangères.

Tel est, en effet, l'usage de Londres. La coutume de la Banque d'Angleterre de suspendre pendant six semaines, avant l'échéance de chaque semestre, les transferts sur les livres de la dette, a donné naissance à ces stipulations du Stock Exchange de régler l'affaire quand le transfert redeviendra possible. Le comité de la Bourse a pris pour règle de fixer à six semaines environ la livraison des titres, comme extrême délai.

Il y a, comme chez nous, deux liquidations par mois.

On distingue deux sortes de liquidations : la liquidation ordinaire et la liquidation spéciale.

1° La liquidation ordinaire sert de sanction aux spéculations ordinaires du marché. Elle doit être arrêtée par le comité.

— Pour la rente anglaise, huit jours au moins avant le règlement des comptes en cours.

— Pour les rentes et valeurs étrangères, chaque mois, dans la première réunion du comité, pour le mois suivant.

— Pour les emprunts en cours de versement, deux jours avant chaque échéance.

2° La liquidation spéciale est accordée par le comité aux valeurs nouvelles, étrangères, coloniales ou autres, qui sollicitent l'honneur d'être admises sur le marché de Londres. Elle n'a lieu qu'après un examen des plus rigoureux des conditions de l'émission, et peut être fixée à un jour quelconque, en dehors des liquidations ordinaires. Les marchés sur emprunts étrangers, cotés officiellement dans le pays de l'émission, se règlent, à Londres, aux époques ordinaires de liquidation.

Voici, à propos du règlement des marchés à terme, quelques usages particuliers du Stock-Exchange.

Les ordres ne spécifiant pas d'époque sont considérés comme donnés en vue de la plus prochaine liquidation.

Ils doivent être écrits, car un jugement récent n'a pas trouvé obligatoire pour le client un ordre donné verbalement.

Un marché à terme n'est valable :

1° Pour les rentes anglaises, les rentes des Indes et les parts de propriété de la Banque d'Angleterre, que s'il a été fait moins de huit jours avant la clôture des opérations en cours;

2° Pour les titres nominatifs ou au porteur de toutes les autres valeurs, que s'il ne dépasse point la période de deux liquidations successives.

L'ordre d'acheter ou de vendre qui désigne la quantité et le prix oblige dans toutes ses parties.

Si la quantité n'est pas indiquée, l'ordre vaut :

1° Pour 25,000 francs en rentes anglaises ;

2° Pour dix actions ou plus ne dépassant point, comme chiffre, 12,500 francs, ou pour 25,000 francs en capital ;

3° Pour 750 francs de rentes françaises ;

Suivant que l'ordre parle de rentes anglaises, d'actions ou de rentes françaises.

La liquidation qui se passe à l'intérieur du Stock-Exchange, sans intervention des clients, s'opère au moyen de bulletins qui circulent de main en main, de l'acheteur primitif au vendeur définitif, qui doit livrer les titres. Les négociations se liquident aux cours de compensation arrêtés par le clerc du Stock-Exchange, à midi, la veille du jour des bulletins et le jour des bulletins (*Ticket day*).

Les différences se payent en billets de banque, si le vendeur l'exige, ou en chèques sur un banquier, lesquels doivent passer par la *Clearing house*, à moins que le tireur ne consente à ce qu'ils soient présentés autrement. On appelle *Clearing house*, ou chambre des virements, une salle où les commis des principales banques de Londres se réunissent pour échanger entre eux les mandats ou *chèques* tirés sur leurs caisses respectives, et donnés en *payement* dans les différentes banques de la Cité.

Cette institution, spéciale à Londres, offre ceci d'intéressant qu'elle permet d'entrevoir l'élan imprimé à la circulation par les opérations du Stock-Exchange, tandis que nous n'avons aucune donnée précise de l'influence de la Bourse de Paris sur le mouvement des capitaux. Les jours de liquidation enflent d'une façon remarquable le total des virements ordinaires. Ainsi, les vingt-quatre liquidations de quinzaine au *Stock-Exchange* ont été représentées dans la *Clearing house* par les chiffres suivants :

En 1868.	13,083,725,000	francs.
En 1869.	14,123,375,000	—
En 1870.	15,872,850,000	—
En 1871.	20,158,900,000	—

La moyenne par jour pour les liquidations de quinzaine sur actions et fonds étrangers a été :

Pour le trimestre	au 31 mars 1871.	694,475,000	fr.
—	— au 30 juin 1871.	760,725,000	
—	— au 30 septembre 1871. .	914,525,000	
—	— au 31 décembre 1871. .	990,100,000	

La moyenne pour le lendemain de ces liquidations a été :

Pour le trimestre	au 31 mars 1871.	386,400,000	fr.
—	— au 30 juin 1871.	423,200,000	
—	— au 30 septembre 1871. .	482,925,000	
—	— au 31 décembre 1871. .	542,250,000	

La moyenne pour la liquidation des Consolidés a été :

Pour le trimestre	au 31 mars 1871.	345,150,000	fr.
—	— au 30 juin 1871.	424,550,000	
—	— au 30 septembre 1871. .	455,850,000	
—	— au 31 décembre 1871. .	529,850,000	

La moyenne des jours ordinaire est de 349,500,000 fr. pour 1871. On voit, par l'augmentation, de quel poids pèsent dans la balance les opérations du Stock-Exchange.

Le mercredi 17 janvier 1872, jour de liquidation, les virements ont atteint le chiffre, sans précédent jusque-là, de 1,225,000,000 fr.

On a parlé, au début de cette année, de constituer une chambre de virements spéciale pour le Stock-Exchange, mais l'obstacle presque insurmontable est celui du nombre des parties qu'il y faudrait admettre, plusieurs centaines au lieu d'une vingtaine seulement comme dans le *Clearing house.*

Les opérations sur les rentes françaises, à moins d'indications différentes, se règlent, à Londres, en certificats au porteur et au change fixe de 25 francs par livre sterling.

Jusqu'en 1868 les titres au porteur se transmettaient de la main à la main entre les intéressés, et chaque compte ainsi réglé donnait lieu, pour l'excédant, à un chèque. Il en résultait un danger de perte ou de vol, pour ce qui est des titres, et une complication d'écritures pour ce qui est des chèques donnés comme solde de compte. Le Comité de la Bourse, en laissant subsister cette méthode, a inauguré parallèlement un système de bulletins comme pour les titres nominatifs. Le seul inconvénient que l'on reproche à cette innovation est qu'elle révèle le nom du vendeur ou de l'acheteur primitif.

Le Comité de la Bourse laisse toute latitude à la spéculation et ne demande pas au vendeur s'il a les titres, à l'acheteur s'il a les fonds. Tel opère sur des millions qui est loin de les avoir en poche. Cette facilité laissée aux opérations fictives amena, en 1866, une crise terrible pour une foule de banques par actions (*joint stock banks*), dont les titres étaient systématiquement dépréciés par les spéculateurs à la baisse. Nombre de familles furent ruinées. Le Parlement s'émut, et, sur la proposition de M. Leeman, il vota un acte (30 Victoria, ch. 29, — 17 juin 1867) qui, exécutoire depuis le

1er juillet 1867, déclare illégale toute opération sur les actions des banques de cette nature, dans laquelle ne seront pas désignés : les numéros des titres, s'ils sont au porteur; le nom du propriétaire, s'ils sont nominatifs.

Parmi les règles du Stock-Exchange je signalerai les trois suivantes :

Tout membre qui fera un marché particulier soit au comptant, soit à terme, avec un associé d'une maison du Stock-Exchange, à l'insu de cette maison, sera chassé ainsi que son complice.

Pourront être également chassés le membre et le commis, autorisé ou non, qui feront affaire ensemble au nom du commis.

Seront exposés aux pénalités que le Comité jugera à propos de leur appliquer les membres qui spéculeront avec des commis d'établissements publics ou privés, à l'insu des patrons dont ceux-ci dépendent.

La Cote.

On lit dans le règlement général adopté en novembre 1832 par la Compagnie des agents de change de Paris :

Titre III. Art. 3. Tous les cours faits au comptant par deux agents de change doivent être annoncés au crieur à l'instant même et inscrits par lui immédiatement sur la minute de la cote. Chaque agent de change a le droit de demander, quand un cours a été annoncé, par qui et avec qui il a été fait.

Art. 5. Tous les membres de la Compagnie, aussitôt après le son de la cloche annonçant la clôture du parquet, doivent se retirer dans leur cabinet pour coopérer à la rédaction de la cote des cours qui sera faite par le syndic ou l'un des deux adjoints de service.

Art. 6. Tous les membres de la Compagnie sont tenus de concourir avec exactitude à la rédaction de cette cote, qui devra présenter la justification de toutes les opérations qu'ils auront contractées.

Le règlement particulier ajoute :

Art. 3. Deux membres de la chambre syndicale sont désignés, chaque mois, pour présider à la rédaction de la cote du cours des effets publics et particuliers soit au comptant, soit à terme.

Enfin une résolution de la Compagnie, adoptée en assemblée générale du 26 octobre 1859, établit que les cours résultant des opérations faites après trois heures seraient cotés, suivant règlement de la Chambre syndicale, à intervenir ultérieurement.

Je ne sache pas qu'il ait été donné suite à cette résolution.

Le recueil des règlements du Stock-Exchange porte :

Règle 133. La liste des cours des effets publics, anglais et étran-

gers, des actions et autres valeurs, dont la cote est permise, sera publiée avec l'autorisation du Comité ; et nulle liste ne sera publiée ni vendue par un membre sans la sanction du Comité.

Règle 134. Aucun cours d'effets publics anglais ou étrangers, d'actions ou autres valeurs, ne sera inséré dans la liste officielle qu'autant que la négociation aura eu lieu au *Stock-Exchange*, entre membres, au prix du marché; ni sur l'autorité d'un membre qui refusera, en étant requis par un membre du Comité, de déclarer le nom du membre avec lequel il aura traité.

Règle 139. Les marchés doivent être cotés dans l'ordre suivant lequel ils ont été faits, mais les secrétaires de la Bourse peuvent, avec le concours d'un membre du Comité, coter les marchés omis, s'ils leur sont notifiés avant une heure, dans l'ordre où ils ont eu lieu, sur demande écrite de l'acheteur et du vendeur, disant le montant, l'époque et le prix auxquels ont été faits ces marchés. La demande sera déposée et soumise au Comité dans sa plus prochaine réunion. Cette règle s'applique également à tous les marchés conclus entre une heure et trois heures.

Règle 140. Un cours inséré dans la cote officielle ne peut être effacé sans l'autorisation du président, du vice-président ou de deux membres du Comité.

Admission à la cote.

C'est un coup de fortune pour une valeur que d'être présentée au public par l'admission à la Bourse, qui donne une sorte de garantie de sa moralité. Aussi toute entreprise nouvelle sollicite-t-elle cette faveur avec autant d'empressement qu'une jeune miss qui veut entrer dans le monde par l'honneur d'une présentation à la reine.

A Londres, le Comité des besoins généraux n'accorde qu'à bon escient la cote officielle. Il veut être renseigné à fond sur le caractère de bonne foi de l'affaire, que ce soit un emprunt d'État ou une souscription aux titres d'une compagnie. Il examine le prospectus, la loi d'émission, les signatures des agents autorisés à représenter en Angleterre les emprunteurs grands ou petits. Il veut que, pour une société, deux tiers des actions soient souscrits, et que l'acte d'association interdise aux directeurs d'employer les fonds de la Compagnie au rachat des actions. Il faut qu'un membre du Stock-Exchange soit autorisé par l'entreprise à donner tous les renseignements nécessaires à l'édification du Comité. Toute compagnie qui émettra ou promettra d'émettre de nouvelles actions dans les douze mois qui suivront la première liquidation permise par le Comité pourra, à

moins de circonstances spéciales, être rayée de la cote officielle.

Les compagnies étrangères en partie souscrites et placées en Angleterre ne peuvent, à moins de circonstances spéciales, figurer sur la liste du Comité, tant qu'elles n'ont pas été cotées officiellement dans leur pays d'émission ou à la Bourse de Paris.

Le Comité n'admet pas à la cote, après le rétablissement de la paix, les emprunts contractés pendant le cours des hostilités par une puissance étrangère en guerre avec le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Il me reste à parler de la fameuse règle du Comité n° 58.

« Le Comité ne sanctionnera et ne reconnaîtra pas les nouvelles obligations, rentes ou autres valeurs, émises par un gouvernement étranger qui aura violé les conditions de tout emprunt public antérieur contracté en Angleterre, à moins qu'il ne lui soit démontré qu'un règlement des dettes actuelles a été consenti par la masse des créanciers.

« Les compagnies qui émettront de telles valeurs s'exposeront à être exclues de la cote officielle. »

Ce n'est point là une vaine menace. Le marché de Londres, bien plus encore que celui de Paris, est une mine inépuisable d'or pour les besoins des États étrangers et surtout des colonies britanniques. En 1871, dix-neuf emprunteurs de cette catégorie, représentant près de cinq milliards de francs (4,953,479,000 fr.), et cent quatre-vingt-seize compagnies anglaises nouvelles, au capital autorisé de huit cent quatre-vingt-douze millions (891,962,500 fr.) ont frappé à la porte du *Stock-Exchange*. L'intérêt est grand, en effet, d'y être admis, comme l'a prouvé un fait tout récent. Depuis la conversion forcée de la partie de sa dette contractée en Angleterre, l'Autriche a perdu tout accès à la Bourse de Londres pour ses émissions futures. Sa sœur, la Hongrie, venait dernièrement de contracter avec un syndicat de banquiers un emprunt au prix de 77 pour 100, l'intention étant que l'emprunt fût lancé en Allemagne. Subséquemment, toutefois, le syndicat suggéra au gouvernement hongrois l'utilité de faire un compromis avec les créanciers anglais du gouvernement autrichien pour arriver à faire coter l'emprunt à Londres, et il offrit comme appât de partager avec le gouvernement hongrois le bénéfice sur la différence entre le prix de la concession de 77 et le prix auquel l'émission se ferait à Londres. Les choses se passèrent ainsi et l'emprunt se plaça, au *Stock-Exchange*, à 81, soit 4 pour 100 au-dessus du prix de la concession primitive. En d'autres termes, le marché monétaire anglais, toutes autres choses étant égales, vaut, pour un État étranger, 4 pour 100 sur la valeur au pair, et, à considérer le prix d'émission de cet emprunt spécial, environ 5 1/2 pour 100

sur le capital à recevoir comparativement aux conditions auxquelles l'emprunt aurait pu se faire ailleurs.

L'Espagne l'a bien compris qui, après une résistance de dix-huit années, s'est décidée à entrer en arrangement avec ses créanciers d'Angleterre. Et, depuis, elle profite de sa réadmission; car, en ce moment même, elle offre aux souscripteurs de Londres un nouvel emprunt. Mais les capitalistes anglais ont toujours eu un faible pour les valeurs espagnoles; ils trouvent, paraît-il, grand profit à les fréquenter. On a reproché au comité du *stock-exchange* ses complaisances à cet égard et ses rigueurs vis-à-vis d'autres puissances.

Si l'on considère que les valeurs étrangères admises à la cote officielle dépassent, en capital, douze milliards de francs, dont cinq milliards environ seraient placés en Angleterre, on voit de quelle énorme autorité dispose le Comité des besoins généraux pour ouvrir ou fermer la porte aux emprunteurs. Amsterdam et Paris s'effacent aujourd'hui devant Londres. Il est naturel que le *stock-exchange* mette à haut prix ses faveurs et oblige au respect des engagements pris par le besoin qu'on a de ses services.

Aussi est-ce à lui que s'adressent les rentiers en désarroi, qui pleurent une illusion perdue. Et c'est ici que se montre la différence de tempérament qui existe entre les deux peuples que sépare le détroit. Chez nous le capitaliste, gros ou petit, dont la fortune est diminuée par la banqueroute d'une puissance étrangère, s'isole en maugréant dans son coin, jette au rebut le titre déshonoré, puis, courageusement, se remet à l'œuvre pour reconstituer, par le travail et l'épargne, les sommes perdues. Chez nos voisins, les créanciers lésés dans leurs intérêts se cherchent, se groupent, s'unissent et font un tapage du diable. Ils crient si haut et si longtemps, qu'on les entend au bout du monde, et leur débiteur le plus éloigné comme le plus proche est forcé, un jour ou l'autre, de venir à composition. C'est ce sentiment de solidarité qui a donné naissance à l'association des porteurs de titres étrangers (*Foreign bondholders' Association*).

Le principe en fut posé dans une assemblée générale de titulaires de fonds étrangers qui se tint le 11 novembre 1868, et le conseil nommé alors fut définitivement constitué dans une seconde assemblée générale tenue le 2 février 1869. Depuis lors le conseil a fonctionné pour l'intérêt de tous, s'adressant aux gouvernements, aux Bourses, aux journaux, aux législateurs. Il a nommé neuf comités spéciaux composés chacun de plus de cent membres. Enfin, au mois de janvier 1872, l'association s'est définitivement constituée par un appel à mille souscripteurs de bonne volonté qui versent chacun 100 l. (2,500 fr.). Les membres ont droit au remboursement de leur titre par tirages périodiques au pair effectués au moyen de tous les

fonds dépassant le fonds social de 100,000 l. (2,500,000 fr.). Le titre, remboursé une première fois, pourra l'être une fois encore si le capital s'augmente de bénéfices ultérieurs. Le revenu provient : 1° de l'intérêt du capital versé; 2° de contributions fournies par les porteurs de titres qui chargent le conseil de les défendre; 3° de commissions sur les créances réglées; 4° d'honoraires payés pour services rendus aux gouvernements et aux titulaires qui ne font point partie de l'association.

Certains créanciers ont pris des abonnements : ainsi les porteurs d'emprunts de la Nouvelle-Grenade payent à leur comité 0 fr. 30 c. par 25 francs sur leurs dividendes; les porteurs de l'Emprunt Turc de 1862 payent 0 fr. 10 c. par 25 francs sur les dividendes et les titres sortis aux tirages. Le conseil a émis des certificats représentatifs de la perte subie par les créanciers anglais de l'Autriche, dans la conversion forcée de la Dette Autrichienne, et ces certificats, émis à raison de 1 fr. 55 c., se cotent au *stock-exchange* 87 fr. 50 c. pour 2,500 francs. Les commissions sur les affaires réglées entre les gouvernements débiteurs et leurs créanciers constitueront d'importants revenus.

Un local spacieux a été loué *Moorgate-street*, où se trouvent, à l'usage des membres de l'association, des journaux, des documents financiers et politiques, des rapports parlementaires, les prospectus de tous emprunts nouveaux, les listes des tirages, etc.

Plus d'une fois déjà le conseil des porteurs de titres étrangers a fait parler de lui. Dès qu'un incident se produit qui intéresse quelques-uns de ses membres, il écrit au comité du *stock-exchange*, il demande au ministre des affaires étrangères une entrevue. Il faut fermer la bourse au débiteur récalcitrant, il faut forcer à coups de canon le gouvernement de mauvaise foi à tenir ses engagements. Le Comité des besoins généraux étudie l'affaire et se prononce après examen. Le ministre, avec prudence, répond que le gouvernement n'a point à se mêler des placements aléatoires des sujets britanniques. Tout au plus fera-t-il des représentations amicales, et purement officieuses, aux Etats dont se plaint le conseil. En somme, l'influence du conseil se fait sentir, et des situations, en apparence désespérées, s'améliorent par son intervention.

A Paris, l'admission à la cote dépend de la chambre syndicale pour ce qui est des valeurs françaises.

Pour les valeurs étrangères, les formalités sont plus compliquées. La puissance intéressée à voir ses titres cotés à la Bourse saisit de sa demande la chambre syndicale qui soumet l'affaire au ministre des finances. Une commission des valeurs étrangères examine le dossier et donne son avis. L'enregistrement exige qu'un représentant res-

ponsable garantisse le payement de l'impôt assis sur les valeurs à émettre. Toutes les considérations financières et politiques entrent en jeu. Mais il en est des placements comme des brevets, malgré toutes ces enquêtes, l'admission à la cote se fait pour les souscripteurs de valeurs étrangères S. G. D. G.

Les sociétés de placements.

L'esprit d'association, si puissant en Angleterre, a donné naissance à des institutions dont nous n'avons point l'analogue en France.

En mai 1868 s'est fondée, à Londres, une société qui a pour but d'assurer à tous ses membres un revenu fixe et des bénéfices éventuels en plaçant des capitaux sur un groupe de seize valeurs étrangères, à revenus moyens de 8 p. 100 ; sur chaque valeur il ne doit pas être placé plus de 2,500,000 francs, et les mauvais placements étant compensés par les bons, le revenu se trouve, en moyenne, de 7 p. 100. Le fonds social se composait de 600,000 l. (15,000,000 fr.) émises en certificats 6 p. 100 à 85. L'excédant des intérêts au delà des 6 p. 100 garantis, sert, après les dépenses payées, à rembourser, au pair, les certificats, au moyen de tirages annuels. Dès qu'ils auront tous été remboursés, ou après un laps de vingt-cinq années, la société sera dissoute, et l'actif sera employé : 1° à rembourser les certificats non encore sortis aux tirages, s'il y en a ; 2° à constituer un boni réparti entre tous les souscripteurs remboursés.

Les valeurs choisies étaient, au début de l'entreprise, des fonds : 1° d'Autriche ; 2° d'Australie ; 3° de la république Argentine ; 4° du Canada ; 5° du Brésil ; 6° du Chili ; 7° des Principautés-Danubiennes ; 8° de l'Égypte ; 9° de l'Italie ; 10° de la Nouvelle-Écosse ; 11° du Pérou ; 12° du Portugal ; 13° de la Russie ; 14° de l'Espagne ; 15° de la Turquie ; 16° des États-Unis (obligations 10-40, payables en or).

Cette société, qui s'appelle *Foreign and colonial government Trust*, a parfaitement réussi. Les certificats émis à 85 se cotent actuellement 108 fr.

Une seconde émission de 600,000 l. (15,000,000 fr.) a eu lieu en mars 1870, en certificats 5 p. 100 à 80, qui font 98.

L'an d'après, en avril 1871, une troisième émission de 1,000,000 liv. sterl. (25,000,000 de francs), en certificats 6 p. 100 à 92, se négocie aujourd'hui à 103.

Moins d'un an plus tard, en janvier 1872, une quatrième émission de pareille somme, en certificats 6 pour 100 à 95, figure à la cote pour 103.

Enfin, avant même la fin de cette année, le prospectus d'une cinquième émission vient de paraître pour 1,000,000 l. st. 5 p. 100 à 88.

A l'imitation de cette société florissante, une compagnie de placements sur fonds d'État (*Government stock investment Company*) s'est constituée en janvier 1872, au capital de 1 million sterling (25 millions), divisé en 10,000 certificats, dont chacun représente 5 actions de 20 livres (500 francs), émises au pair. Outre un intérêt de 6 pour 100, le souscripteur a droit à une part annuelle dans les bénéfices de l'entreprise. Les placements comprennent des achats ou des avances, et s'appliquent à toutes les valeurs britanniques, étrangères et coloniales, comme pour l'institution précédente. Les bénéfices proviennent : 1° de l'excédant des intérêts reçus au delà de 6 pour 100 ; 2° de l'écart entre le prix d'achat des titres au-dessous du pair, et le pair, quand ces titres sont amortis ; 3° du surplus d'intérêt perçu sur les dépôts.

Après les fonds d'État, les valeurs émises par l'industrie offrent un placement sûr et fructueux. Une Compagnie s'est formée en mars 1872, pour le placement sur actions industrielles, sous le titre de *Share investment trust*. Le premier fonds de 2,000,000 livres sterl. (50,000,000 francs) se divise en souscriptions de 100 liv. (2,500 fr.), pour chacune desquelles on reçoit : 1° un certificat privilégié de 100 livres (2,500 francs), rapportant 6 pour 100, et remboursable à 110 livres (2,750 francs) au moyen de tirages annuels, par un fonds d'amortissement accumulé de 1 pour 100 par an ; 2° un certificat différé de 100 livres (2,500 francs), donnant droit aux excédants de revenu au delà de 6 pour 100, et ultérieurement au capital de la fondation. Cette combinaison ingénieuse donne une valeur immédiatement négociable aux espérances de la liquidation future ; aussi voyons-nous les certificats différés cotés 21 fr., et les certificats privilégiés cotés 82, soit une prime de 3 pour 100 sur le taux de l'émission première.

Une concurrence au Stock Exchange.

Le *Stock Exchange*, étant une institution particulière, ne saurait prétendre au monopole, comme notre Bourse de Paris. Aussi, depuis 1866, fonctionne à Londres une Bourse ouverte (*Open Stock Exchange*), par opposition à l'édifice de Capel-Court, obstinément clos au public. Cette Bourse, située 5, Lothbury, est une manière d'agence où, de dix heures à quatre heures, chaque jour se négocient toutes sortes de valeurs dont le placement est difficile ou impossible au grand *Stock Exchange* soit à cause de leur rareté, soit

parce qu'elles prêtent peu à la spéculation. Deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, à une heure, des enchères ont lieu pour la vente de cette nature de titres. Cet établissement, qui rend de sérieux services, n'exige qu'une très-faible commission.

Dernier conseil.

Un livre publié sans nom d'auteur, à Londres, en 1822, disait, à propos du *Stock Exchange :* « Le client qui opère au comptant ne perd que la commission ; mais celui qui spécule à terme est complétement à la merci de son courtier. Il n'a point accès au marché où se débattent ses intérêts. Il doit accepter les cours tels qu'on les lui présente, et ces cours haussent ou baissent suivant des achats fictifs ou des ventes simulées que font entre eux les spéculateurs sociétaires de l'établissement. Suivant qu'il prend frayeur ou confiance, en voyant sa spéculation péricliter ou marcher à bien, il multiplie ses ordres, et, au jour de la liquidation, il n'en sort jamais sans y laisser quelques plumes. »

Notre Bourse n'est pas le *Stock Exchange.* Le client y peut venir; mais il n'est pas moins sans défense entre les mains des intermédiaires qu'il emploie. Sont-ils honnêtes, il n'est pas sauvé. Sont-ils malhonnêtes, il est perdu.

Lecteur ami, ne jouez pas. Comme l'opium, comme le hachich, la spéculation donne des rêves décevants dont on s'éveille brisé après de trompeuses jouissances. Elle offre de splendides mirages. Elle multiplie les horizons où vous élevez vos chimères. La Fontaine a bien dit :

Qui ne fait châteaux en Espagne?

Mais dans *l'Honneur et l'Argent*, Ponsard, l'auteur de *la Bourse*, a répondu :

Voulez-vous un conseil? ne bâtissez jamais.

ÉDOUARD BURDET.

L'ARMÉE FRANÇAISE DU NORD

Les opérations de l'armée française du Nord, en 1870-1871, avec des cartes d'ensemble et des plans de batailles, par M***. — Paris, Tanera, rue de Savoie, 6.

La bataille de Sedan venait d'être perdue. Mais, malgré ce désastre sans précédents, malgré le blocus de Metz, où nos troupes les plus nombreuses, les plus aguerries, se trouvaient immobilisées, le gouvernement de la défense nationale se préparait à continuer la lutte. Paris avait fermé ses portes; les forts détachés étaient occupés par la garde mobile et par les marins[1]; les remparts se hérissaient chaque jour de nouveaux canons.

D'un autre côté, le ministère du 4 septembre s'occupait activement d'organiser la résistance en province. Peu de jours avant l'investissement de la cité, il avait décidé l'envoi dans les départements d'un délégué du gouvernement central, avec lequel toutes communications allaient être interceptées. Le choix de ce représentant, dans les circonstances suprêmes où se trouvait la France, aurait dû s'arrêter sur quelque grand citoyen, objet du respect public, à la fois soldat et homme politique, autour duquel se seraient groupés un certain nombre de conseillers généraux désignés par leurs collègues. Mais de tels procédés ne sont guère d'usage en temps de révolution. « Quand un pays est vermoulu, disait récemment un homme d'esprit, les avocats s'y mettent. » Ce fut en effet un avocat, Me Crémieux, qui, flanqué de M. Glais-Bizoin, l'un des adversaires les plus acharnés du *militarisme*, reçut la mission d'aller organiser la *guerre à outrance* parmi les populations jadis si belliqueuses du Maine, de l'Anjou, du Poitou, de la Bretagne, etc.

[1] C'était l'armée régulière qui fournissait, dans les forts, toutes les troupes du génie, plus la moitié de l'artillerie; et la conduite de ces troupes, officiers et soldats, fut vraiment admirable.

On sait que, malgré tous les efforts de la délégation de Tours, les habitants de l'Ouest, découragés par les défaites de nos armées, accueillirent assez froidement d'abord l'appel fait à leur patriotisme. Et comment s'en étonner? Depuis vingt ans, Me Crémieux et ses collègues de l'opposition n'avaient-ils pas incessamment travaillé à ruiner l'esprit militaire en France? Leur voix resta donc sans écho dans le pays, et M. Gambetta dut monter en ballon. « Échappé, comme on sait, des murs de Paris assiégé, il se rendit à Tours et, sans s'effrayer d'une tâche immense, il y prit immédiatement la direction du gouvernement de la délégation[1]. »

A peine installé, le jeune dictateur recevait la nouvelle de la capitulation de Metz. Un pareil désastre mettait le pays, sans ressources, sans armée, à la merci du vainqueur. Néanmoins, comme le vaincu de la Trébie, M. Léon Gambetta ne voulut point *désespérer de la patrie.* La France n'avait que quelques paysans sans armes, sans munitions, sans officiers, à opposer aux bataillons victorieux de l'Allemagne. Mais, en faisant vibrer la fibre populaire, n'était-il pas possible de renouveler les prodiges de 92? M. Gambetta se mit à l'œuvre; il écrivit des proclamations où il disait à l'armée : « *Soldats, vous avez été trahis!* » il expédia de tous côtés des dépêches, encourageant les uns, réprimandant les autres, créant des camps d'instruction sans soldats, imaginant des succès remportés sur les Prussiens, publiant des correspondances où débordait l'enthousiasme républicain. La formation d'une armée dans le Nord fut alors décidée : la ville de Lille, qui possède des fabriques considérables, des fonderies, des arsenaux, devait servir de base principale d'opérations, avec Amiens, Arras, Douai et Cambrai comme bases secondaires. C'était un plan bien conçu. Malheureusement, esclave de lamentables traditions révolutionnaires, M. Gambetta crut devoir créer, dans les provinces, des commissaires généraux de la défense nationale. Dans la région du Nord, le docteur Testelin, oculiste très-habile, fut investi de cette fonction, avec le colonel du génie Farre pour adjoint. C'était, comme on voit, subordonner l'autorité militaire à la puissance civile, et il en résulta pour le général Bourbaki, nommé commandant en chef, la situation la plus fausse. Toutefois, malgré les odieuses calomnies de la presse démagogique et les injustes préventions du commissaire régional, le général, avec une abnégation et un patriotisme admirables, continua l'œuvre si difficile d'organiser l'armée du Nord. Plusieurs centaines d'officiers, évadés de Sedan et de Metz, étaient venu rejoindre, à Lille, l'héroïque soldat. Ce fut avec ce noyau d'hommes du métier, qui naguère avaient

[1] *Campagne du Nord,* p. 3-5.

fait un si rude apprentissage de guerre à l'armée du Rhin, que le 22e corps put s'organiser dans les trois départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Les dépôts ne renfermaient que des recrues n'ayant en général pour instructeurs que quelques sous-lieutenants inexpérimentés, sortis de Saint-Cyr après une année d'école. Les sous-officiers, sauf un petit nombre d'évadés, étaient presque aussi novices que les soldats. Mais ce qui manquait surtout, c'était la discipline. Le général Faidherbe, parlant des mobiles et des mobilisés du Nord, assure « qu'ils avaient acquis une grande valeur *depuis qu'ils avaient été émancipés par la révolution*[1]. » Telle n'est pas l'opinion du capitaine ***, dont les assertions s'appuient toujours sur des faits incontestables : « Les troupes, dit le jeune écrivain, étaient exposées aux influences de clubs désorganisateurs, qui leur enseignaient la haine de l'obéissance et les invitaient à se méfier de leurs officiers, *ces traîtres* qui, à Sedan et à Metz, *avaient vendu leurs soldats*... A Amiens, vers le milieu du mois de novembre, une réunion soit-disant démocratique fut convoquée par billets d'invitation, distribués à la garnison. Les cartes d'entrée portaient que *les troupiers* seuls, à *l'exclusion de tout chef*, seraient admis dans la salle des délibérations, au café de la Hotoie[2]... !

« ... L'esprit d'insubordination avait fait de tels progrès, qu'un jours plusieurs compagnies du dépôt du 43e forcèrent la porte du quartier et se mirent en route, avec armes et bagages, pour aller secourir Paris qu'on abandonnait, leur avait-on dit. On eut toutes les peines du monde à les faire rentrer dans l'ordre[3]. »

Voilà de quelle façon les soldats *émancipés par la révolution* comprenaient la discipline! Aussi, en présence de tels faits, Bourbaki crut-il indispensable de laisser aux officiers récemment arrivés le temps de se faire connaître à leurs hommes et de les plier à l'obéissance passive. Mais cette sage temporisation fut mal interprétée par le docteur Testelin, qui n'y vit, lui, qu'un « manque de confiance dans la prolongation de la défense[4]. » L'accusation, à une autre époque, aurait peut-être eu de graves conséquences. Mais M. Léon Gambetta se contenta de rappeler en Touraine le vaillant homme de guerre, auquel on désirait substituer un compatriote, un coreligionnaire, le général Faidherbe. En attendant l'arrivée de ce dernier qui, soit dit en passant, n'avait jamais fait la guerre en Europe, le commissaire-adjoint de la région du Nord, le colonel du génie Farre,

[1] Brochure du général Faidherbe.
[2] *Campagne du Nord*, p. 15.
[3] *Ibid.*, p. 15 et 16.
[4] Ces paroles sont rapportées par le général Faidherbe, dans sa brochure.

prit la direction des opérations militaires; et, dès le 22 novembre, le mouvement de concentration de l'armée du Nord, dans la vallée de la Somme, s'exécutait sur toute la ligne.

Ce fut sous la double inspiration du docteur Testelin et du commissaire-adjoint, commandant intérimaire, que se livra la première affaire importante, c'est-à-dire la bataille de Villers-Bretonneux (27 novembre 1870). Or, de l'avis de tous les militaires, le plan mixte du général et de l'honorable médecin-stratégiste est en opposition manifeste avec tous les principes de l'art de la guerre. En effet, le général von Manteuffel, qui se dirigeait vers Rouen, pour aller combattre la petite armée de l'Ouest, ne songeait nullement à marcher contre celle du Nord, lorsque MM. Farre et Testelin, en portant les troupes françaises sur la Somme, pour obéir aux imprudentes sommations de la presse républicaine, obligèrent le général prussien à se retourner contre Amiens. Dès lors, il fallait, de toute nécessité, pourvoir au salut de la ville. Mais, au lieu de se porter franchement en avant, afin d'attaquer l'ennemi à une distance assez considérable de la place, que fait le général Farre? Il s'accule, pour ainsi dire, à Amiens, s'étend sur un front trois fois trop long, dans une position que rien ne protége sur la gauche, et livre la bataille de Villers-Bretonneux avec la Somme à dos, tandis que, s'il tenait *absolument* à combattre aux portes de la vieille cité picarde, il était tout simple de s'établir solidement derrière le fleuve!

Rien de plus intéressant et à la fois de plus instructif, dans le volume dont nous rendons compte, que le récit de la bataille de Villers-Bretonneux, la plus acharnée et la plus sanglante de la campagne du Nord. L'armée française, deux fois moins nombreuse que celle des Prussiens, y fit preuve de tant de vigueur et de solidité que les Prussiens, dit le général Faidherbe, « ayant trouvé sur les morts restés sur le champ de bataille des livrets indiquant qu'ils n'étaient au service que depuis quelques semaines, témoignèrent un grand étonnement, persuadés qu'ils avaient eu affaire à de vieux soldats. »

Cependant, vers la fin de la journée, la petite armée « privée complétement de munitions d'infanterie, n'ayant aucun moyen de ravitailler ses caissons d'artillerie, dut rétrograder au plus vite, pour ne pas compromettre ses communications avec sa base d'opération. La bataille était perdue. Les Français opérèrent leur retraite sans être inquiétés, mais dans un désordre effroyable. Il n'en pouvait être autrement, car rien n'avait été prévu pour le cas éventuel où l'on devrait se retirer devant l'ennemi, de sorte que des fractions de bataillons, averties par le commandant en chef, prenaient la direction de Corbie, pendant que d'autres filaient sur Amiens. Dans cette ville la retraite ne commença que vers cinq heures du matin.

Les autorités civiles et militaires, réunies en conseil, avaient décidé que l'armée du Nord abandonnerait la cité. Cependant le général Paulze d'Ivoy, auquel on ne laissait ni munitions ni artillerie, était autorisé à s'y défendre, *s'il jugeait que cela fût possible*, avec la garde nationale et les troupes placées sous ses ordres ! Il va sans dire que le général ne crut pas devoir profiter de l'autorisation, et qu'il prit le parti de suivre le mouvement général de retraite. C'est ainsi qu'Amiens fut livré aux Prussiens, à l'exception de sa citadelle, qui capitula peu glorieusement le lendemain. Il est vrai que son commandant avait été tué, et que sa garnison se composait seulement de mobiles dont une partie avait déserté dès le premier jour ! »

A la suite de ces revers successifs, le commissaire général de la région du Nord et les chefs militaires qu'il avait, paraît-il, mission d'éclairer et de diriger, s'accordèrent à reconnaître :

1° Que c'était un tort d'avoir laissé les soldats fréquenter les clubs et s'y démoraliser (p. 15);

2° Que l'immixtion de l'élément civil, en matière de stratégie, n'avait point été heureuse;

3° Qu'au lieu de suivre l'impulsion de l'opinion publique et de marcher à l'ennemi, sans être prêt, il eût beaucoup mieux valu se préparer complétement, derrière sa base d'opération, avant de commencer la lutte.

II

Quoi qu'il en soit, dès le 22 décembre, l'armée du Nord, dont le général Faidherbe venait de prendre le commandement en chef, était réunie sur la rive gauche de l'Hallue, à quelque distance au nord d'Amiens. L'adjonction à ces troupes de trois bataillons de fusiliers-marins et de toute la garnison d'Amiens formait un effectif assez imposant. Mais, ce qui donnait surtout aux chefs l'espoir de vaincre, c'est qu'une sévère discipline avait été rétablie parmi les soldats. Dès le lendemain de son arrivée, le général en chef, au lieu de professer la théorie d'émancipation militaire, dont il a été parlé plus haut, fit installer des cours martiales dans chaque corps détaché, et plusieurs condamnations à la peine capitale étaient prononcées, afin d'inspirer à tous une crainte salutaire [1].

Le général Faidherbe prit alors la résolution « de menacer Amiens pour attirer vers lui les forces ennemies, leur livrer bataille dans une

[1] Malheureusement, la garde mobile ne fut que rarement soumise à cette juridiction.

position avantageuse, les battre, et entrer à leur suite dans Amiens[1]. » Ce projet pouvait paraître jusqu'à un certain point ambitieux, mais il était, au point de vue militaire, à l'abri de toute critique.

La position choisie par le général, à Pont-Noyelles, était très-forte, quoique la direction oblique du front de l'armée plaçât l'aile droite un peu trop en arrière. Les Allemands attaquèrent les Français avec plus d'entrain que d'habileté tactique, et la lutte fut bientôt des plus acharnées :

Manteuffel, — dit l'auteur, dont le vif récit intéressera certainement le lecteur, — Manteuffel avait massé le plus grand nombre de ses troupes en face de Pont-Noyelles, par où, croyons-nous, il espérait enfoncer le centre français et jeter ensuite toute leur gauche dans la Somme.

Ce fut vers une heure et demie que le général prussien donna l'ordre aux troupes placées en face de la division Derroja d'aller de l'avant, et de chercher à la tourner par sa droite, pour préparer l'attaque de front...

Les Français avaient mis en avant leurs troupes régulières, *soldats ayant quelques semaines de service, pour la plupart,* mais commandés par des officiers de Sedan et de Metz. Un peu plus en arrière étaient placés les mobiles, avec quelques bataillons réguliers, pour frapper un coup décisif ou réparer un échec. Seul, sans escorte, monté sur un petit cheval blanc d'Afrique, le général Faidherbe parcourut au galop toute la ligne de bataille, en avant des tirailleurs les plus avancés... Les généraux, avec leur état-major, étaient placés en tête des bataillons, à cheval et le sabre haut, car il s'agissait d'entraîner des hommes qui n'étaient pas encore des soldats...

Cependant, l'ennemi s'approche, repoussant notre première ligne de tirailleurs, qui se replie sur la seconde. D'instants en instants la fusillade augmente d'intensité. Les Allemands se rapprochent toujours... ils marchent résolûment en avant, sans tirer, et refoulent nos tirailleurs qui, à demi couchés, attendent, la baïonnette au bout du canon, sans faire feu.

Sur la droite de la division du Bessol, un chemin légèrement creusé conduisait à peu près perpendiculairement sur une hauteur nommée *Basse-hotte-de-Pont,* presque en face de Pont-Noyelles. Par là, sans être aperçus d'abord par les Français[2], cent cinquante ou deux cents des meilleurs tireurs et des plus hardis fantassins allemands commencent à gravir les pentes, protégés, à droite et à gauche, par des bords en talus. Derrière eux, à deux cents mètres, s'avance lentement, l'arme haute, la ligne des tirailleurs prussiens. Soudain, l'ennemi apparaît au sommet du plateau, débouchant du chemin creux. Le canon se tait : c'est aux deux infanteries de se prendre corps à corps. Tout à coup un immense cri retentit :

[1] C'est à peu près en ces termes que le général expliquait à ses officiers son projet d'offensive.

[2] On peut juger par là de la profonde connaissance des terrains que possédaient les Prussiens.

les Français, à leur tour, se lèvent; les tambours battent, les clairons sonnent la charge. Le 33e se précipite sur le chemin creux, aux cris de : *En avant !* et tourne l'ennemi qui vient de s'emparer de deux de nos pièces restées en position après une dernière volée de mitraille. En même temps, une compagnie de mobiles (capitaine d'Hauterive), tombe de front sur les Prussiens pris à dos. Les défenseurs du chemin creux, après une héroïque résistance, sont littéralement écrasés, broyés sous le nombre. Toute la ligne allemande recule alors avec précipitation, laissant sur le terrain et entre les mains des Français un grand nombre de morts, de blessés et une cinquantaine de prisonniers.

Au même moment, à la droite, le général Derroja, avec son énergie habituelle, exécutait une charge analogue et chassait l'ennemi de Bavelincourt et de Behencourt, dont il restait maître définitivement, après un combat des plus vifs [1].

Les deux armées campèrent chacune sur leurs positions du matin, et, des deux côtés, l'on put s'attribuer la victoire. Mais il n'en est pas moins vrai que la bataille de Pont-Noyelles, surtout au milieu des désastres dont la France était accablée, dut être considérée comme un fait d'armes des plus honorables pour la jeune armée du Nord.

III

Cependant les Prussiens, maîtres d'Amiens et ayant à cœur de s'emparer complétement de l'importante ligne de la Somme, allaient, le 28 décembre, investir Péronne.

A quelques jours de là, le général Faidherbe, dont les troupes s'étaient refaites et approvisionnées à Arras, marchait contre les Allemands, dans le but de faire lever le siége de la petite forteresse picarde. Les deux armées se rencontrèrent à Bapaume, et la journée fut, cette fois, on ne peut plus glorieuse pour nous.

« L'armée française, dit le capitaine *** [2], était pleinement victorieuse et, pour récompense, elle eut l'honneur de coucher sur la plupart des positions de l'ennemi... Mais était-ce une compensation suffisante pour tant de pertes ? »

Personne, chez les Prussiens comme parmi les Français, n'a pu se rendre compte, jusqu'ici, de la retraite du général Faidherbe après son éclatant succès. « A la bataille de Bapaume, disait le commandant en chef de l'armée du Nord, dans son ordre du jour du 4 janvier, vous avez enlevé toutes les positions de l'ennemi. *J'espère que,*

[1] *Campagne du Nord*, p. 109 et suiv.
[2] Page 144.

cette fois il ne vous contestera pas la victoire. » La victoire était en effet *incontestable*, mais alors pourquoi ne pas avoir continué l'offensive? pourquoi, le lendemain d'une victoire, se retirer sur Arras, en abandonnant Péronne au sort qui l'attendait infailliblement?

Il le faut bien reconnaître, c'est là, quoi que puisse dire le général Faidherbe, une faute militaire qui pèsera lourdement sur sa renommée.

En effet, le 9 janvier 1871, Péronne capitulait après un bombardement terrible, qui avait rasé soixante-dix maisons et endommagé gravement cinq ou six cents. Ici l'auteur a placé quelques observations très-judicieuses sur les bombardements :

Péronne, au temps de Louis XI, était une forteresse inexpugnable. Mais, depuis cette époque, l'artillerie a fait des progrès dont malheureusement un très-grand nombre de militaires eux-mêmes ne semblent pas apprécier suffisamment l'importance.

Péronne, comme toutes nos places du Nord, Soissons, la Fère, Lille, etc., ne possédait ni forts, ni ouvrages détachés. Or, comme les Prussiens ne s'attaquent jamais aux murailles des villes, toutes ces forteresses, si bastionnées qu'elles fussent, étaient, pour ainsi dire, à la merci de l'ennemi, auquel le bombardement sourit toujours plus que l'assaut.

On a beaucoup crié contre la barbarie des bombardements, et cela se conçoit : rien de plus inhumain que de diriger ses coups sur d'inoffensifs habitants. Mais, tant que cette coutume barbare ne sera pas rayée du code de la guerre, il faudra bien s'attendre à voir l'ennemi y recourir, et ne rien négliger, de notre côté, pour mettre nos villes à l'abri d'aussi cruels moyens d'attaque. D'ailleurs, les Français n'ont-ils pas eux-mêmes bombardé Rome, il y a quelques années? n'ont-ils pas écrasé sous leurs projectiles Sébastopol et plusieurs des petites forteresses de la Crimée? Bien mieux, nous, Français, n'avons-nous pas bombardé Paris, sous la Commune, et employé contre les insurgés les mêmes procédés que les Prussiens, avec leurs canons Krupp, pendant le siége de 1870? ne se rappelle-t-on plus les trente pièces de gros calibre qui, pendant six jours, tonnèrent du haut de la butte Montmartre et qui, pointées sur les deux clochers de la Villette et de la Chapelle, firent pleuvoir les obus sur des maisons où ne se trouvaient pas seulement des communards?

Ce sont nos rêves ridicules de *paix universelle* qui nous ont empêchés de faire entourer nos places de guerre de forts détachés, places que les Prussiens ont pu bombarder à leur guise.

Certes, il est douloureux d'avoir à faire emploi de tels moyens de destruction : mais il ne faut pas oublier que la guerre est un fléau dont la civilisation n'a guère, jusqu'ici, diminué la barbarie. Qu'y a-t-il, par exemple, de plus horrible qu'une bataille de Gravelotte, où 50,000 Français et Allemands restèrent sur le carreau? Assurément, on ne saurait comparer à cette effroyable tuerie le bombardement d'une ville où, en définitive, les maisons ont eu beaucoup plus à souffrir que les habitants.

Conclusion pratique : Entourons, au plus vite, nos places de guerre de forts détachés, *placés à de très-grandes distances* (le génie militaire a persisté trop longtemps à ne tenir aucun compte de l'immense portée des nouveaux engins ;) prenons des mesures contre les bombardements ; que les places sans *ouvrages* détachés soient démolies, si on ne les juge pas utiles, car y placer des garnisons et des approvisionnements, « c'est faire à l'ennemi autant de cadeaux rassemblés à l'avance[1]. » Mais, si nous détruisons nos murailles, que ce soit de fond en comble, car l'ennemi s'établirait dans ce qui resterait des anciennes fortifications, convaincu que, par humanité, nous ne voudrions pas bombarder des villes françaises. Amiens n'est-il pas là pour attester le fait ?

Faisons la guerre sans cruauté, mais avec énergie et, cela est triste à dire, *sans chevalerie.* L'art militaire est devenu, de nos jours, plus mathématique que jamais, et il est resté tout aussi barbare qu'aux époques les plus reculées[2].

M. *** se montre peut-être un peu trop indulgent pour les commandants de place qui capitulent. Cependant, il est un fait dont il faut tenir compte : c'est que les règles exigeant qu'un commandant de forteresse ne se rende point *avant la brèche faite*, datent d'une époque où l'on ne pouvait bombarder que de très-près. Or, aujourd'hui que le *tir en bombe* ou *vertical* peut se faire (comme au siége de Paris), à 7 ou 8 kilomètres de distance, ces règles ont besoin d'être modifiées. Il ne faut point demander que les rigueurs du code militaire soient atténuées ; — la dernière guerre a prouvé que ce code était loin d'être trop sévère; — mais il est indispensable de refaire nos places fortes, en ce sens que toutes doivent avoir des forts détachés et d'excellentes casemates. Dans ces conditions seulement une résistance sérieuse sera possible.

IV

Après cette petite digression, nous revenons à l'armée du Nord, qui, vers le milieu de janvier 1871, faisait une pointe vers Pont-Noyelles, pour y attirer l'ennemi, puis se portait brusquement de l'est à l'ouest, dans la direction de Saint-Quentin.

Le principe de cette opération était bon, certainement ; mais, pour qu'elle réussît, une condition était indispensable, quant à l'exécution : il fallait que la marche de flanc s'opérât un peu au nord de Saint-Quentin et que les Français ne restassent point en contact avec les

[1] Brochure du général Faidherbe.
[2] *Campagne du Nord*, p. 158-160.

Allemands. Et, en effet, par suite du voisinage des deux armées, nos troupes, en se dirigeant vers la ville, durent subir plusieurs attaques latérales de l'ennemi, ce qui jeta le désordre dans leurs rangs. Aussi les militaires s'accordent-ils à reconnaître que la bataille de Saint-Quentin fut livrée dans des conditions tactiques déplorables. L'armée française formait un demi-cercle convexe en avant de la ville, position aussi mauvaise que possible, car elle était séparée en deux par un canal et par plusieurs bras de la Somme. Sur les bords de ce fleuve, la catastrophe de Sedan aurait pu se renouveler.

La place nous manque pour reproduire ici plusieurs récits d'un haut intérêt[1] ; mais nous ne saurions passer sous silence la scène suivante, où se peint au vif le caractère du général Faidherbe :

La position des Français devenait critique. Il fallait, à tout prix, conserver libre la route de Cambrai. Trente pièces de canon, dont dix-huit de gros calibre, en interdisaient l'abord à l'ennemi. Calme, mais l'œil fixé sur l'horizon, sans s'inquiéter le moins du monde des obus qui pleuvaient autour de lui, le général Faidherbe suivait les progrès des Prussiens sur sa droite. La formidable batterie française continuait à faire des efforts surhumains. Mais l'ennemi ne cessait de s'avancer de ce côté, en portant toujours en avant ses nombreuses bouches à feu. En ce moment, le chef d'état-major général du 23e corps se présenta devant le commandant en chef :

— Mon général, jusqu'ici nous avons arrêté l'ennemi. Mais cela ne peut durer longtemps ; nous allons être cernés ; que faut-il faire?

— Réapprovisionner les cartouchières et les caissons, répondit froidement le général, et tenir bon !

— Mais nous serons refoulés sur Saint-Quentin, mon général !

— Je le sais bien, colonel !

— Et que ferons-nous après ?

— Demain, nous recommencerons la lutte.

— Mais, mon général, alors c'est Sedan !

— Pas du tout ; nous brûlerons nos cartouches ; nous ferons sauter le matériel, et, quand nous n'aurons plus de munitions, nous nous défendrons à la baïonnette. Ceux qui pourront se sauver se sauveront. Mais nous ne nous rendrons pas. Ceux qui seront cernés et n'auront plus la force de se battre ou de se sauver, se laisseront prendre. Néanmoins, on ne se rendra pas.

— Est-ce votre dernier mot, mon général ?

— Oui; *les journaux se moquent de nous et disent que nous nous replions toujours;* eh bien, cette fois, nous ne nous replierons pas !

... Il était quatre heures et demie environ, quand on vint annoncer au général Faidherbe que la gauche du 22e corps était forcée d'abandonner ses positions et qu'elle reculait vers le faubourg de Saint-Martin. Le com-

[1] Voyez page 192 et suivantes.

mandant en chef ne répondit rien et continua à regarder fixement, et avec calme, l'ennemi qui s'avançait, menaçant, sur sa droite...

Malgré son calme apparent, le général Faidherbe devait être en proie à d'horribles souffrances. Sedan se dressait sans doute devant lui... Il se trouvait sur la route de Fayet, quand un cavalier arriva, ventre à terre, pour lui annoncer que le 22[e] corps (général Lecointe) battait en retraite.

— Comment! en retraite?

— Oui, mon général!

Le commandant en chef resta quelques instants pensif. Cette retraite, ce n'était pas lui qui l'avait ordonnée, car il la croyait impraticable, en raison de l'excessive fatigue de ses troupes. De plus, il ne doutait pas que les Prussiens, se hâtant d'occuper la route de Cambrai, ne taillassent en pièces les colonnes qui chercheraient à s'échapper soit par la route du Catelet, soit par celles de Montbrehain et de Bussigny. Une autre considération semblait aussi préoccuper le général Faidherbe : battre en retraite (manœuvre qu'il avait fallu tant de fois exécuter!) battre en retraite, après les ordres impératifs de M. Gambetta et les sarcasmes de journalistes ignorants, n'était-ce pas s'exposer à des reproches de trahison et presque au déshonneur?

On se rappelle que le général Bourbaki, privé de vivres, sans munitions, n'ayant d'autre ressource que de passer en Suisse, avait reçu l'ordre d'avancer quand même, et que, forcé de battre en retraite, il voulut se donner la mort pour échapper au reproche de trahison. Il est à croire que le général Faidherbe fut en proie aux mêmes angoisses, et qu'il eut la tentation d'y échapper en s'ensevelissant sous les ruines de Saint-Quentin. Quoi qu'il en soit, rien de plus saisissant que cet épisode de la bataille du 19 janvier dans le volume du capitaine ***. L'auteur vous transporte au milieu des scènes dont il a été le témoin, et l'on croit entendre le bruit des maisons qui s'écroulent et des obus qui éclatent dans les rues encombrées de fuyards :

La grande rue (de Saint-Quentin) avait été barrée au moyen d'un retranchement formé par des ballots de laine. Trois autres barricades, construites sur la place et près de la gare, avec des portes de maisons et quelques chariots renversés, devaient arrêter l'ennemi qui s'élançait par la voie ferrée... Plusieurs fois il tenta d'enlever ces obstacles,... mais il fut toujours repoussé par les marins et par le 33[e], restés les derniers derrière les barricades. Pendant que la fusillade retentissait aux abords de la ville, les batteries prussiennes étaient braquées sur le beffroi qui se trouve au centre de la cité... Tout à coup d'effroyables détonations se firent entendre; les obus pleuvaient sur Saint-Quentin, et il en résultait un épouvantable tumulte parmi les colonnes qui serpentaient dans les rues encombrées de canons et de voitures. Les chariots, emportés par les chevaux affolés de terreur, s'entre-choquaient, se brisaient avec fracas, écrasant les malheureux qui se trouvaient sur leur passage. Ce n'étaient que cris

d'effroi, que jurements, qu'imprécations. Les conducteurs des convois, bourgeois ou paysans, forcés par réquisition de suivre l'armée, et, partant, peu habitués au sifflement des projectiles, abandonnaient à eux-mêmes leurs attelages effrayés. Bientôt les rues furent remplies de voitures brisées. On s'efforçait de les jeter sur les côtés de la voie; mais, au bout de peu d'instants, les chariots s'entassaient sur les chariots, et il devenait impossible d'échapper à cet inextricable encombrement.

Des obus, cependant, continuaient à pleuvoir sur la ville, et plus d'un soldat qui avait échappé aux projectiles de l'ennemi fut écrasé par les décombres qui tombaient des maisons. Ajoutez à ce terrible spectacle les cris des habitants, dont quelques-uns, éperdus, couraient çà et là dans les rues comme s'ils étaient frappés de folie. La nuit vint mettre le comble à ce chaos... Mais toute chose doit avoir une fin. Les troupes chargées de protéger la retraite, et au milieu desquelles se tenait le général Faidherbe, durent se retirer...

Pendant ce temps, triste et morne, l'armée du Nord se retirait. Ce fut une véritable retraite de Moscou en pleine France. Brisés de fatigue, beaucoup de nos malheureux soldats, ne pouvant plus avancer, tombaient ou se couchaient sur la terre détrempée...

A chaque instant, on s'attendait à être chargé par la cavalerie allemande, qui aurait eu beau jeu de tomber sur nos colonnes, dont l'*allongement* était énorme. Mais il n'en fut rien : la route de Cambrai était restée libre, au grand étonnement de tous[1] !

Cette vive peinture frappera certainement par sa vérité. Mais c'est un mérite secondaire dans l'ouvrage du capitaine ***. Ce qu'il y faut louer surtout, c'est la richesse des faits recueillis, ce sont les jugements modérés et toujours sensés de l'auteur. Quelques esprits extrêmes lui reprocheront peut-être de n'avoir point signalé avec assez de netteté certaines fautes militaires trop souvent reproduites, hélas! durant la campagne de 1870-1871. Mais si l'écrivain, par respect pour des chefs assujettis à l'autorité civile, a souvent fait valoir les circonstances difficiles, les nécessités impérieuses qui expliquent et atténuent les fautes commises, jamais il ne s'est cru le droit de les dissimuler. « Après les désastres qui ont accablé notre pauvre armée, dit le capitaine *** en plusieurs endroits de son livre, il faut toujours proclamer la vérité, dût-on s'entendre accuser de manquer de patriotisme! »

Pour nous, qui n'avons pas les mêmes raisons que l'auteur d'user de tant de réserve et de ménagements, nous n'hésiterons point à déclarer que, à notre sentiment, les opérations de la campagne du Nord semblent, en général, *ne point avoir eu de but*. En vain, en effet, y cherche-t-on une idée stratégique. L'armée du Nord (par suite, selon

[1] L'auteur explique très-bien, un peu plus loin, la cause de ce fait étrange.

toute apparence, d'un plan imposé par l'autorité civile), se borne, pour ainsi dire, à exécuter des sorties, puis, le combat terminé, elle se retire immédiatement derrière les places fortes.

Les journées de Pont-Noyelles et de Bapaume, qui font tant d'honneur et aux conscrits à peine dégrossis qu'on menait au feu, et à l'habile tactique de détail du général Faidherbe aidé de ses deux vaillants lieutenants, du Bessol et Derroja[1], ces journées démontrent qu'avec un plan sérieux, un peu de suite et quelque persévérance, on pouvait obtenir des résultats beaucoup plus importants.

Toutefois, pour être absolument équitable, reconnaissons qu'après tant de défaites, il était assez naturel que l'initiative fit défaut aux commandants en chef. C'est là, sans doute (sans parler de l'intervention de MM. Gambetta, Freycinet et Testelin dans les questions militaires)[2], c'est là ce qui explique comment nos soldats, victorieux à Bapaume, se retirèrent devant les vaincus, au lieu de chasser les Prussiens devant eux, pour courir à la délivrance de Péronne !

Arrêtons-nous ici : dans les pages qui précèdent nous avons mis en lumière les faits curieux et les judicieuses observations dont le livre du capitaine *** est rempli. Avec lui, nous rendrons hommage, en terminant, à cette jeune et valeureuse armée du Nord, dont, hier encore, la France ignorait presque les glorieux faits d'armes. L'histoire dira qu'au milieu des calamités de la patrie, cette petite armée ne cessa « de montrer une constance, une bravoure, une fidélité à toute épreuve ; » elle ajoutera que, composée d'éléments les plus disparates[3], livrée un instant, par l'autorité civile, aux influences dissolvantes des clubs[4], mal armée, mal équipée, mal approvisionnée, elle sut néanmoins lutter contre les Prussiens, les battre en plusieurs rencontres, et que, plus tard, les régiments réguliers de son 22e corps, appelés à Paris pour combattre la Commune[5], s'y firent admirer non moins par leur excellent esprit, leur discipline

[1] Le général du Bessol commandait la 2e division du 22e corps ; le général Derroja, la 1re division. La conduite de l'un et de l'autre, pendant la campagne du Nord, fut au-dessus de tous les éloges. Pour se faire une idée de la justesse de coup d'œil militaire du premier, il suffit de jeter un regard sur son remarquable rapport au général Farre, sur la bataille de Villers-Bretonneux. Quant au second, soldat non moins vigoureux que son collègue, il a fait preuve de talents que nul ne conteste.

[2] Lire, à ce sujet, les incroyables révélations de M. Glais-Bizoin : *Cinq mois de dictature*, p. 96.

[3] Fuyards de toutes les armées : marins, mobiles, mobilisés, etc.

[4] Voyez *Campagne du Nord*, p. 15.

[5] On avait sagement licencié les mobiles.

exemplaire, leur inébranlable fidélité à la cause de l'ordre[1], que par leur vaillance à l'attaque des buttes Montmartre, où le général Wolf[1] les menait au feu, tandis que la brigade Pradier montait résolûment à l'assaut du moulin de la Galette !

★ ★ ★

[1] « C'est un des régiments de l'armée du Nord, le 69e de marche, qui, oublié, le 18 mars, au Luxembourg, cerné par 20,000 gardes nationaux, que commandait le lieutenant de vaisseau Lullier, traversa tout Paris, tambours battant, sous les ordres du commandant Périer, et vint se présenter à l'une des portes de la ville, gardée par un bataillon de garde nationale. Cette troupe se flattait de corrompre les *lignards* en fraternisant avec eux. Mais pour toute réponse à l'appel des insurgés, le 69e mit la baïonnette au canon.

« Les communeux s'empressèrent de baisser le pont-levis, et le brave régiment se mit en route pour Versailles, où il fut reçu par le président de la république et par une députation du Corps législatif. »

[2] Le général Wolf avait sous ses ordres les 67e, 68e et 69e de marche, tous régiments de l'ancienne armée du Nord.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Le drame et la comédie devant les tribunaux : La bande à Gelignier; l'affaire Mano; le procès du *Transcontinental*. Robert-Macaire et M. Gogo. — Le drame et la comédie au théâtre : Ouverture du Théâtre de la Renaissance. Aristophane et les Athéniens du boulevard. L'*Andréa* de M. Sardou. Littérature d'exportation : *Le Petit marquis*, de M. Coppée. *L'Acrobate*, de M. O. Feuillet, et reprise de *Dalila*. Le Concert national et les Concerts spirituels. — Une exposition gastronomique qui se sent du carême. — Coup d'œil anticipé sur le prochain salon. Expositions du cercle de l'Union artistique et des artistes du grand monde. Les ventes Wilson, Papin, Laurent Richard. Peintures de M. Signol à Saint-Sulpice. Le *Triomphe de Flore*, de M. Cabanel. — Les prédications du Carême. — Le défilé des victimes du printemps : le comte de Ségur, l'abbé Combalot, A. de Boissieu, Amédée Thierry, Saint-Marc Girardin, etc.

Les mois se suivent et ne se ressemblent pas. Les deux qui se sont écoulés depuis ma dernière causerie n'ont point renouvelé l'abondante récolte dont je me félicitais alors en m'en effrayant un peu. Le lecteur voudra bien ne pas trop s'étonner si la chronique du jour se ressent, moins encore, cependant, par sa stérilité que par sa tristesse, du carême qu'elle a traversé. Ainsi, tout d'abord, ce sont les procès et les crimes qui ont fait le plus de bruit pendant ces deux mois. Paris a parlé de la bande à Gelignier, comme jadis de la bande à Cartouche. Une partie de la presse, caressant et exploitant, avec une avidité sans scrupule, la passion du public pour les grands scélérats, s'est faite *le Moniteur* de Gelignier, et l'on eût pu croire, à lire dix journaux parisiens, qu'ils avaient été fondés spécialement pour nous donner le portrait, l'histoire et les autographes de cet affreux petit drôle. Toute une armée de biographes s'est mise à ses trousses; les *reporters* ont exécuté des fouilles autour de son nom, et sa maison a été l'objet de travaux plus approfondis et plus assidus que celle des Montmorency. Nous avons vu le moment où les

héraldistes de la borne allaient lui fabriquer un blason. Ce gredin cynique, qui soulève le cœur de dégoût plus encore que d'horreur, cet odieux fœtus de la civilisation faubourienne, corrompu jusqu'aux moelles par tous les virus de boulevards et de barrières, et qui va s'asseoir fièrement à la cour d'assises à l'âge où il devrait être encore à l'école, ce monstrueux avorton qu'on éprouve l'envie d'écraser entre deux pierres comme un crapaud venimeux, a dix fois plus occupé les gazettes à lui seul que tous les braves gens couronnés par l'Académie française, depuis la fondation des prix de vertu par M. de Montyon.

Après Gelignier, Mano, le facteur de Tastous, a remporté la palme et a eu tous les honneurs de la publicité. N'oublions pas non plus le procès du *Transcontinental Pacific*, et les descentes de justice dans les bureaux de cinq ou six sociétés véreuses, exploitations en commandite de ce capital inépuisable : la niaiserie humaine, qui ont mis en relief, une fois de plus, à côté des types de Robert Macaire et de Mercadet, le type non moins immortel du crédule, naïf et cupide monsieur Gogo : monsieur Gogo, ce Jocrisse de la Bourse et de la spéculation, né sous la Régence en pleine rue Quincampoix, grandi sous le Directoire au perron du Palais-Royal, composé indéfinissable de bêtise et de coquinerie, fripon d'un côté, dupe des trois autres, Bertrand avorté en Cassandre, que ni les railleries, ni les leçons n'ont jamais pu corriger, prêt à mordre à tous les hameçons, à s'enflammer pour tous les prospectus grotesques, à battre des mains aux discours effrontés de tous les gérants de sociétés en déconfiture, à voter haut et ferme les statuts les plus insensés et les résolutions les plus biscornues, à trouver des fonds pour les idées les plus extravagantes, fût-ce pour l'exploitation des mines d'alouettes rôties, la conversion du pétrole en huile d'olive, et l'exportation des lapins savants ; enfin que nous plaindrions davantage, s'il n'était victime de son avidité personnelle autant que de la rouerie étrangère, et s'il ne prenait à tâche de décourager la pitié.

Le tribunal s'est montré sévère pour un consul général de France mêlé aux affaires du Transcontinental, ce chemin de fer fantastique qui semble avoir été imaginé par Barnum pour relier le Mississipi à la lune. Il s'est ressouvenu sans doute de M. Place, et il a pensé que c'était trop d'avoir vu deux fois en un an la diplomatie française compromise par d'aussi honteux tripotages. Se montrera-t-il également sévère pour les marquis, les anciens sénateurs, les généraux en retraite, les officiers et grand-croix de la Légion d'honneur, dont ces entrepreneurs de sociétés, qui ont pris trop à la lettre la définition d'un moraliste satirique : « Les affaires, c'est l'argent des autres, » ont soin d'enrichir les listes de leurs conseils de surveil-

lance et d'administration? Les croix et les titres étalés aux quatrièmes pages des journaux rappellent ces miroirs dont on se sert dans la chasse aux alouettes, et servent en même temps à éloigner les gendarmes, comme les mannequins qu'on met dans les pommiers pour éloigner les oiseaux. Peut-être serait-il bon d'avertir ces messieurs, une fois pour toutes, que ceci n'est pas une plaisanterie, qu'un conseil de surveillance est fait pour surveiller, qu'il sied mal à certains noms de servir d'appeau à des escrocs, tout au moins à des charlatans, et qu'en acceptant publiquement des fonctions qui n'ont rien de gratuit ni d'obligatoire, ils doivent, puisqu'ils en recueillent les avantages, avoir la pudeur d'en remplir les charges, sauf à en subir les conséquences.

C'est là, et non sur les planches, que se sont joués le vrai drame et la vraie comédie. Pourtant, nous avons eu, le 8 mars, l'ouverture d'un nouveau théâtre. Près la porte Saint-Martin, sur l'emplacement occupé jadis par le restaurant Deffieux, le passant regarde avec curiosité une coquette façade, que décore une rangée de cariatides accouplées deux par deux sur la même gaîne. M. Carrier-Belleuse a signé ces figures au rire lascif, à l'attitude provocante, qui semblent, à l'autre bout du boulevard, faire le pendant du groupe de M. Carpeaux. L'intérieur du théâtre de la Renaissance répond aux dehors : toutes les grâces mythologiques badinent et folâtrent dans les peintures des plafonds et les décorations des avant-scènes; tout égaye les yeux en cette jolie salle, improvisée avec une rapidité merveilleuse, et où l'architecte a su tirer un très-habile parti de l'emplacement exigu dont il disposait.

Les ouvriers achevaient en toute hâte de coller les papiers, d'apporter les fauteuils, d'assujettir les glaces et de clouer les banquettes, pendant que les spectateurs tournaient comme des fous autour du théâtre, pour trouver la porte spéciale par où ils devaient entrer, couraient dans les couloirs, escaladaient les stalles de rang en rang, à la recherche de leurs places, et ahurissaient de leurs protestations et de leurs réclamations les ouvreuses, qui ne savaient où donner de la tête dans le chaos de cette inauguration tapageuse. Jusqu'à la dernière minute, ce fut un problème de savoir si le tour de force pourrait se réaliser, et les coups de marteau des menuisiers ne s'interrompirent que pour laisser entendre les trois coups frappés sur la scène.

Mais la première représentation véritable était celle que donnait la salle, et la pièce a fait tort au théâtre. En passant du livre à la scène, le scandaleux roman de M. Belot, *la Femme de feu*, n'a gagné aucune des qualités qui lui manquaient, et n'a acquis que plusieurs défauts de plus. Malgré les efforts de l'auteur pour atténuer, réduire

ou dérober ce qu'il y avait de trop odieux dans le caractère de son héroïne et de trop cru dans les situations, il n'a pu faire accepter du public une créature répugnante, dont la difformité morale atteint les proportions d'un phénomène pathologique, et qui relève plus encore peut-être de la médecine aliéniste que de la cour d'assises. Il semble que l'immoralité pure et simple des ouvrages de M. Belot s'accroisse encore par le contraste avec le tempérament littéraire de l'auteur. Tout soupçon d'entraînement s'efface pour ne laisser apparaître que le calcul. Rien n'est moins *flamboyant* que *la Femme de feu*. Le style gris, terne, cotonneux, sans physionomie et sans caractère, donne un perpétuel démenti à ces *fougueuses* imaginations, qu'elle fait avorter platement dans une obscénité caduque et sans excuse. La morale se venge en reprenant ses droits par la banalité et par l'ennui, et la plume de M. Belot guérit les blessures qu'elle fait, en versant des douches d'eau glacée sur la flamme qu'elle croit allumer dans l'esprit du lecteur.

C'était une singulière idée d'avoir choisi une pareille pièce pour inaugurer un théâtre qui s'intitule *de la Renaissance*. Renaissance de quoi? Ce n'est, assurément, ni des lettres, ni du drame, ni des mœurs. A moins que le nouveau directeur, homme fort expert, n'ait voulu simplement essuyer les plâtres à la façon des propriétaires qui louent pendant six mois leurs appartements fraîchement décorés à des filles de marbre qu'ils se hâtent de mettre à la porte dès que ceux-ci sont devenus habitables. Mais ce n'est pas non plus, quel que soit le succès de surprise et de saisissement que puissent obtenir leurs coups de théâtre, par des drames brutaux, violents, sauvages, comme la *Jane* de M. Touroude, substituée depuis peu de jours à *la Femme de feu*, et qui s'ouvre par un viol pour se fermer sur un assassinat, qu'il justifiera son titre.

Au Vaudeville, deux hommes d'esprit, deux poëtes rompus aux luttes légères de l'actualité, MM. Albert Millaud et Gaston Jollivet, ont voulu entrer en commerce plus direct avec un poëte dont leur muse satirique s'était parfois inspirée. Ils ont pris le *Plutus* d'Aristophane, et l'ont mis en jolis vers, réduisant les proportions de l'œuvre, mais aussi remplissant les lacunes du texte original et suppléant à la conclusion dont elles voilent la netteté, par quelques emprunts à une autre pièce et par des traits de leur invention qui ne font pas trop disparate avec la conception primitive. Les rires de l'auditoire ont salué au passage toutes ces fines allusions aux hommes, aux idées, aux systèmes, aux événements du jour, qu'on croirait écrites d'hier à l'adresse des Athéniens de Paris, et qui ont plus de deux mille ans de date. Il est vrai que les traducteurs ont pris soin de souligner et de rafraîchir ces malices, de sou-

lever parfois, sans le dépouiller entièrement, le masque de la comédie antique, pour avertir l'auditeur d'un clin d'œil à la dérobée, et d'ajuster quelque flèche parisienne à l'arc du poëte grec. La muse alerte du boulevard et du petit journal ajoute çà et là sa malice à la satire du vieux poëte, et le moderne s'entre-croise sans cesse à l'antique, Aristophane à Figaro, le Vaudeville au Théâtre de Bacchus, dans la trame de ce style ingénieusement artificiel, dont l'élégance et la correction ne sont point exemptes de tout alliage.

C'est surtout en relisant Aristophane, que la comparaison banale entre Athènes et Paris, entre la république de l'Agora et celle du Casino-Cadet, revient invariablement à l'esprit. Il semble que nous nous sentions en famille en retrouvant sous les vers du poëte ce peuple sceptique, frivole et charmant, mobile et curieux, spirituel et corrompu, mêlant l'indifférence à la passion, le génie à la bêtise, capable de courage et de lâcheté, courant aux extrêmes, également amoureux de la liberté et de la servitude, toujours prêt à se démentir, se relevant dès qu'il tombe et tombant dès qu'il se relève, plein d'ardeur, d'élans et de ressources, mais tournant contre lui-même toutes ses forces et tous ses dons. Il suffirait d'une transposition légère, pour appliquer aux Athéniens du jour presque toutes ces satires ailées, ardentes, impitoyables, où le bon sens parle un langage étincelant de verve, et où la poésie brille toujours sous les pages les plus cyniques, comme une perle sous l'ordure. Je suis surpris que M. Sardou, en homme avisé, qui connaît à fond, par une longue pratique, la science de l'emprunt, ne soit point encore allé chercher dans le Cléon des *Chevaliers* un complément à son *Rabagas*.

Mais M. Sardou ne cherche pas si loin ni si haut. Une pièce à *tiroirs* comme *Andréa*, dont le cadre vulgaire n'est qu'un prétexte à quelques vignettes hardies et provocantes, se succédant avec une rapidité prestigieuse qui amuse le spectateur, suffit largement à son ambition. M. Sardou ne prend même pas la peine d'étudier des caractères : ses figures ne sont que des mannequins, mais maniés avec une dextérité sans pareille. Souvent on voit passer la ficelle : qu'importe? Le public, lancé à fond de train à travers ce tourbillon de scènes qui courent les unes après les autres, le mouvement endiablé du dialogue, l'avalanche de mots, de traits, de saillies, de situations gaies, pittoresques, imprévues, se trouve déjà loin avant d'avoir eu, pour ainsi dire, le temps de s'en apercevoir. C'est après coup, et par réflexion, qu'il se rend compte de la stérilité de cette agitation et de la puérilité de ce savoir-faire. Tous ces jolis pantins articulés, qui disent *papa*, *maman*, et beaucoup d'autres choses encore, n'ont ni cœur ni cervelle. Le plus intéressant personnage de la pièce, le seul intéressant, Andréa, l'honnête femme qui veut ramener à elle son

volage mari, a tout juste la profondeur de sentiment d'une linotte amoureuse; les autres semblent tous échappés de quelque bohème de Cythère où l'on a pour loi unique de bien vivre, de bien rire, de fumer d'excellents cigares, d'aller à l'Opéra, de faire la cour aux danseuses, et de tromper le plus agréablement du monde son mari ou sa femme. Du choc de tant de scènes, il ne se dégage ni une leçon, ni même une idée. En voyant dans *Andréa* l'impresario Rabnum, où l'on devine sans peine, sous un simple déplacement de lettres, un nom fameux dans les annales du *puff*, je me disais que M. Sardou semble avoir voulu provoquer lui-même un rapprochement entre les talents de cet homme illustre et les siens. Comme Barnum, en effet, il est un incomparable metteur en scène; comme lui aussi, c'est un des rois de la réclame, et il sait admirablement exploiter le succès qu'il a préparé; comme lui enfin, il ne s'adresse qu'à la curiosité, et il se contente d'être un amuseur public.

Le rapprochement est ici d'autant plus naturel, qu'*Andréa* nous arrive en droite ligne d'Amérique. Les produits de M. Sardou sont tellement recherchés, qu'il vient d'adjoindre à sa manufacture un bureau d'exportation dramatique. Après avoir passé au nouveau monde son *Oncle Sam*, interdit en France par la censure, il lui a repris *Andréa*, fabriquée jadis sur commande pour une comédienne des États-Unis. Une douzaine de journaux, au moment où la pièce parut au Gymnase, ont répété, avec l'ensemble et l'à-propos qui les caractérisent en pareille circonstance, la même historiette, due à une indiscrétion très-opportune, et si bien faite pour agir sur la curiosité de gens qui ne sont pas fiers. Ils nous ont dit comment une actrice à la mode de New-York avait payé cinquante mille francs cette pièce, fabriquée tout exprès pour elle; comment, après l'avoir lue, elle demanda à l'auteur de la faire mourir au dénoûment, afin d'utiliser le talent spécial qu'elle a pour rendre l'âme en scène; comment, au cours des répétitions, elle changea d'avis, et, à défaut du premier dénoûment, qu'elle n'avait plus sous la main, en fit adapter un autre par un comédien français établi dans ces parages. En Amérique, et quand on paye cinquante mille francs, on peut prendre de ces libertés, auxquelles se prête parfaitement, à ce qu'il paraît, le génie dramatique de M. Sardou.

Cette anecdote explique bien des choses. Elle nous aide à mieux comprendre encore le grouillement fébrile et superficiel de cette comédie aux allures *foraines*, si je puis m'exprimer ainsi. L'auteur s'est dit évidemment : « Les Yankees n'ont pas les délicatesses et les raffinements de notre civilisation parisienne, et ce n'est point le cas de me montrer dificile pour le choix et la nouveauté des matériaux. Au deuxième tableau, la loge d'une danseuse; au troisième, le cabinet

du préfet de police, machiné comme un troisième dessous, avec des portes qui s'ouvrent dans la bibliothèque et des agents qui sortent de la cheminée; au cinquième, une maison de fous, avec accompagnement de douches à travers la serrure, — parfait! Je vais les promener à travers les scènes diverses de ce panorama, et ils seront contents, ou je ne m'y connais plus. Quant à l'intrigue, j'avoue que ce bijoutier qui se trompe, et apporte à la femme légitime le bracelet destiné à la maîtresse; que cette femme qui se déguise en couturière pour pénétrer dans la loge de sa rivale, et qui va chercher un encrier dans la chambre voisine pour permettre à son mari de se sauver; que ce gardien d'une maison de fous qui a soin de laisser la porte de la cellule ouverte, afin que son pensionnaire, après avoir troqué ses vêtements contre ceux de son visiteur, puisse s'esquiver tranquillement, sont des inventions de pacotille, banales, démodées, enfantines, usées sur toutes les coutures : je n'oserais certainement les servir à un public français; mais pour des Yankees!... D'ailleurs, je saupoudrerai si adroitement la pilule, qu'elle passera. » Laissez faire : que la mode inaugurée par M. Sardou s'établisse; que nos auteurs s'adressent d'abord, pour déguster leurs œuvres, au palais bronzé des Américains, et vous verrez tout ce que notre littérature dramatique y gagnera en finesse et en distinction.

Mais si cette historiette explique le caractère de la pièce, elle n'explique pas comment on a fait au public parisien l'affront de ne le convoquer qu'en seconde ligne, pour lui servir les reliefs de la table américaine. M. Sardou doit trouver agréable, sans doute, de tirer double moisson de semailles uniques, et de refaire une virginité à sa comédie, pour en trafiquer de nouveau. Je ne doute même pas qu'il ne perfectionne ce procédé à l'avenir. Est-ce au Gymnase à le seconder, et ne valons-nous plus la peine que l'un des plus importants théâtres de Paris nous offre des pièces faites pour nous? Mais à quoi bon nous plaindre au nom du public, puisque le public ne se plaint pas? Il a ri, il est désarmé, à supposer qu'il ait besoin de l'être. Il n'y a point de raison contre le succès. Tout est donc pour le mieux dans le plus florissant et le plus fructueux des commerces dramatiques.

A l'Athénée, *la Dot mal placée*, fantaisie espagnole de haut goût, sur laquelle M. Lacomme a brodé les vives et piquantes arabesques d'une excellente musique bouffe; à la Comédie-Française, *l'Acrobate*, un nouveau plaidoyer de M. Octave Feuillet pour le mariage, et ses calmes devoirs, contre les entraînements romanesques de la passion, presque impossible à analyser, car il est tout entier dans les détails, écrit avec l'élégance, la finesse et la distinction de l'auteur, mais une élégance un peu froide, une distinction sans éclat et une

finesse qui va jusqu'à l'effacement, sous un titre mal justifié, dont la couleur voyante forme un contraste singulier, et probablement calculé, avec les teintes grises de la pièce; enfin, à l'Odéon, *le Petit marquis*, drame en quatre actes de MM. Coppée et Dartois, voilà tout ce qui me paraît digne d'être encore signalé au lecteur. Un certain intérêt de curiosité s'attachait au *Petit marquis:* c'était la première fois que M. Coppée se résignait à parler en prose, la première fois aussi qu'il abordait le drame de longue haleine. Comment le gracieux poëte du *Passant* se tirerait-il de cette épreuve? Hélas! il était à craindre tout d'abord, en voyant les proportions et le titre de l'œuvre nouvelle, et en remarquant que M. Coppée avait pris un collaborateur, qu'il n'eût abandonné l'art pour le métier; et cela est devenu évident pour le spectateur dès la deuxième ou la troisième scène. M. Coppée s'est laissé, comme tant d'autres, séduire par les applaudissements et les profits du théâtre. Après en avoir goûté la douceur, il n'a pu se résoudre à y renoncer, et voyant qu'il avait épuisé tout le succès auquel il pouvait prétendre avec sa première manière, il a fait appel à un auxiliaire, rompu, au moins par tradition de famille, à toutes les roueries du métier, pour s'en créer une autre. Pareil à ces poltrons acculés qui deviennent tout à coup des lions, et à ces avares qui, lorsqu'ils s'y mettent, dépassent les plus prodigues, le poëte Coppée, las de s'entendre reprocher la frêle contexture de ses pièces en un acte, souvent en une scène, parfois en un monologue, jolies bulles de savon sans consistance, s'évanouissant dès qu'on tente de les saisir et de les fixer, a voulu prouver que lui aussi était capable de composer des drames corsés, charpentés, machinés comme ceux des maîtres du genre, et il ne s'est point souvenu du proverbe : « Qui veut trop prouver ne prouve rien. » *Le Petit marquis*, fondé tout entier sur une conception monstrueusement répugnante qui s'étale sous nos yeux dans ses détails les plus repoussants, celle d'un père qui pendant quinze ans déprave son fils à plaisir, se fait le complice, le compagnon, le conseiller de ses débordements, et finit par l'envoyer à la mort dans un adultère, uniquement parce qu'il ne le croit pas son fils, a manqué complétement le but, à force de le dépasser.

Le Théâtre-Français a été moins heureux qu'à l'ordinaire avec la reprise de *Dalila*, ce drame artificiel, romanesque et romantique, qui semble éclairé tout entier par les lueurs d'une flamme de Bengale, et où, si l'on pouvait le décomposer chimiquement, on trouverait quelques atomes de Shakespeare, délayés dans une mixture de Byron, de Musset et de George Sand. Malgré le talent que M. Feuillet y a mis et l'attrait que les décorateurs y ajoutent, son œuvre est destinée à vieillir vite, comme tout ce qui n'est pas simple et porte

l'empreinte d'une mode littéraire. Le succès a été rendu plus indécis encore par le contraste frappant, et qu'on dirait cherché à plaisir, des acteurs principaux avec leurs rôles, depuis mademoiselle Sarah Bernhardt, dont la beauté chétive et frugale impose trop d'efforts à l'imagination du spectateur dans le personnage exubérant de la princesse, jusqu'à mademoiselle Croizette, qui, au rebours, prête un tempérament trop robuste et une santé trop florissante à la blonde et poitrinaire Gretchen, — sans oublier M. Bressant, qui met au service du bruyant Carnioli et de ses paradoxes à la diable une verve singulièrement alourdie et maussade.

Est-ce au Carême qu'il faut attribuer la stérilité relative du théâtre durant les deux mois que nous venons de parcourir? J'en doute, car j'ai compté jusqu'à cinq premières représentations dans le cours de la semaine sainte. Quelque jour, les banqueteurs du vendredi saint, qui protestent solennellement contre la superstition en s'indigérant de cervelas et de saucissons par-devant témoins, pourront compléter leur œuvre en assistant à la première représentation d'un vaudeville égrillard. Ceux qui se sentent incapables de jeûner un jour entier du spectacle sans s'exposer à périr d'inanition, ont du moins la ressource du concert spirituel. A défaut des Italiens, qui tenaient habituellement la tête de la liste, l'Odéon était là, et les dilettantes n'y ont rien perdu. Grâce à l'institution complaisante du concert spirituel, le vendredi saint a pu avoir *sa première*, et des applaudissements unanimes ont salué, malgré l'insuffisance de l'exécution, le drame-oratorio de M. Massenet, *Marie-Magdeleine*.

Le Carême est la saison de l'année où l'épidémie du concert sévit avec l'intensité la plus redoutable. Il y a entre ces deux choses une harmonie naturelle qu'il suffit de signaler pour qu'on la comprenne. « Frères, semble dire de toutes parts l'archet menaçant du chef d'orchestre levé sur nos têtes, il faut faire pénitence! » Et le public fait pénitence, il le fait même avec empressement. La mode s'en mêle, et ces entreprises de mortification publique se multiplient d'un bout à l'autre de Paris. Aux concerts du Conservatoire, du Cirque, du Châtelet, du Grand-Hôtel, sont venus s'adjoindre les concerts, dits *nationaux*, de l'Odéon, où l'on a joué du Beethoven, du Mozart, du Weber, du Mendelssohn, de l'Haydn, du Schumann, du Schubert et du Haëndel. Il est vrai que la musique est une langue universelle, et c'est peut-être là ce qui justifie le titre du Concert national. Mozart est notre concitoyen autant sans doute que Berlioz et Halévy, et s'il revenait en ce monde, il pourrait écrire à son père, mieux qu'en 1778, que les Français ont au moins fait ce progrès de savoir écouter enfin la bonne musique.

II

L'organisateur de l'Exposition gastronomique n'a pas aussi bien choisi son heure, en plaçant son originale entreprise sous les auspices du Carême. Cette inadvertance — car je ne veux pas croire à une antithèse — lui a porté malheur, et le bazar culinaire des Champs-Élysées ressemble, avec son étiquette ambitieuse, à la plus ironique des mystifications. Pour employer un terme approprié à la circonstance, et tout plein de couleur locale, j'oserai dire que c'est un *four* de la plus belle taille. Les prospectus appétissants, la liste du jury, où se lisaient les noms des spécialistes illustres qui ont fait de la cuisine un sacerdoce et élevé l'art de manger à la hauteur des progrès de la civilisation, nous avaient fait venir l'eau à la bouche. Ce devait être tout un poëme gastronomique en plusieurs chants, avec cours de gourmandise expérimentale et conférences de cuisine comparée. On annonçait des luttes homériques entre les *chefs* et les cordons bleus : Vatel défierait Véfour en combat singulier; Félicité appellerait Sophie en champ clos, pour exécuter, sous les yeux et les lèvres des amateurs, le potage bisque, l'écrevisse à la bordelaise, les croquettes de filets de sole, la poularde truffée, voire le simple haricot de mouton et le modeste gigot à l'ail. On laissait entrevoir que les membres du jury eux-mêmes, saisis d'une noble émulation et animés par ce grand spectacle, comme dans ces duels du temps passé où les témoins croisaient le fer à côté des combattants, retrousseraient leurs manches pour se précipiter dans l'arène.

Amère déception ! le moment venu, tant d'admirables promesses se sont évanouies en fumée ! Cette exposition, qui faisait songer d'avance aux splendeurs des noces de Gamaches, n'est plus qu'une exhibition famélique, demi-marché, demi-bazar, où les visiteurs, après s'être arrêtés devant une machine à coudre, n'ont plus d'autre ressource que de se promener mélancoliquement entre deux rangées d'assiettes vides, de pots de moutarde et de boîtes à sardines, ou de marchander un tire-bouchon nouveau modèle, aux accents d'un orchestre en permanence (allez, la musique !), et dans une atmosphère vigoureusement parfumée par les senteurs des fromages.

Pendant ce temps, le Palais de l'Industrie, délivré des exercices du concours hippique, se prépare à un emploi plus digne de lui. C'est le 5 mai que s'ouvre le Salon. J'y pourrais, dès maintenant, jeter un coup d'œil par le trou de la serrure, et désigner d'avance à

la curiosité du lecteur la *Bacchante* de M. Perraud, la *Danseuse* de M. Falguières, le groupe de M. Guillaume, directeur de l'École des beaux-arts; les portraits de M. Carolus Duran, le peintre à la mode, et de M. Dubufe, qui n'est pas encore démodé; *la Batterie sous bois* de M. Detaille, *la Halte* de M. Protais, les *Fermiers anglais* de M. Berne-Bellecour, l'heureux auteur du *Coup de canon;* les paysages de Corot et de Daubigny, les *Chats* de M. Lambert, *la Fantaisie* de M. Chaplin, la *Scène algérienne* de M. Gustave Boulanger, le *Barbier turc* de M. Bonnat, les grandes compositions allégoriques et mythologiques de MM. Puvis de Chavannes et Tony Robert-Fleury... Mais je m'arrête, pour ne point imprimer d'avance tout le livret. Aussi bien, s'il faut en croire les bruits qui courent, sera-t-il moins considérable encore que l'an dernier. Les morts du Musée européen ont pris une partie de leur place aux vivants, et ceux-ci font retentir la presse de doléances auxquelles le public, il faut le dire, reste assez insensible.

Un cercle de Paris a déjà offert son hospitalité aux refusés du prochain Salon, qui ont dès maintenant la consolation suprême de pouvoir se présenter en victimes. Ce n'est pas la première fois qu'un cercle se changera en musée. Celui de la place Vendôme fait chaque année concurrence au palais des Champs-Élysées. Le mois dernier, vous y auriez pu voir, avant leur départ pour l'exposition de Vienne, la fine fleur des toiles de chevalet exécutées par nos plus habiles artistes avec une prestesse de main, une verve et un esprit charmants, et arrangées dans ce petit cadre comme des bijoux dans un écrin. En même temps, chez le riche marchand de tableaux de la rue Laffitte, M. Durand-Ruel, on allait visiter l'exposition des artistes du grand monde, organisée au profit d'une bonne œuvre. Au milieu de ces toiles, de ces aquarelles, de ces pastels, de ces dessins, de ces miniatures, de ces émaux, etc., signés par les noms les plus aristocratiques de France, depuis la duchesse douairière de Fitz-James jusqu'au prince de Joinville, et de la baronne de Rothschild à la duchesse de Chartres, on se fût cru dans un salon des Tuileries restaurées, après la fusion. Parmi ces artistes titrés, cinq ou six pour le moins — les baronnes de Meyendorff et de Rotschild, mademoiselle de Montesquiou, la duchesse Colonna, le marquis de Valori, etc. — sont de vrais et remarquables artistes, dont le talent pourrait se passer d'un blason, et qui tiendraient ou qui tiennent déjà un rang d'honneur au palais des Champs-Elysées. Beaucoup, qui ne viennent qu'après eux, n'y seraient nullement déplacés. Quant aux autres, la bienfaisance de l'intention doit couvrir les défaillances du pinceau, et il faut savoir gré aux gens nés avec un titre de comte, appuyé sur deux cent mille livres de rente, d'étudier, de travailler, et même de

s'exposer par charité pure, non par orgueil, aux désagréables épigrammes des critiques, quand il leur serait si facile et si doux de se laisser absorber par les jouissances d'une vie opulente.

A ces expositions artistiques, l'hôtel Drouot a joint les siennes. Les ventes Wilson, Papin, Laurent Richard, marqueront dans le livre d'or de l'hôtel. Jamais première représentation d'un drame impatiemment attendu n'attira public plus ardent; jamais péripéties tragiques n'enchaînèrent à leurs banquettes, comme ces batailles d'enchères fabuleuses, les spectateurs émus, fiévreux et passionnés. Dans la salle noire et poudreuse changée en étuve, derrière les privilégiés des premières places, les virtuoses du marché, couvés d'un œil paternel par le commissaire-priseur, se presse le *vulgum pecus* des clients d'occasion, des passants et des curieux, mêlés à la tourbe sordide et rapace des brocanteurs. Les cous sont tendus, les yeux braqués, les respirations haletantes, comme autour du tapis vert, tandis que le marteau d'ivoire du commissaire, rasant la surface du bureau, semble extirper et cueillir au vol les billets de mille francs. A chaque folle surenchère, les applaudissements éclatent, et le vertige pousse en avant les collectionneurs, grisés par l'enthousiasme, la vanité et la convoitise.

A 96,000 francs le *Sardanapale* d'Eugène Delacroix! Applaudissez, Athéniens : voilà une toile dont l'auteur n'a pu trouver 3,000 francs quand il était en vie, tant les hommes de talent gagnent à mourir! A 68,100 francs le *Trompette* de Wouwermans, un tableau long de 40 centimètres! A 61,000 francs le Ruysdaël; à 60,100 francs le Th. Rousseau; à 62,000 francs le Troyon! Ce n'est plus même de l'engouement, c'est une rage, c'est un délire, une frénésie. Il semble que l'on soit entré dans la caverne d'Aladin, où les diamants se remuent à la pelle, et qu'il n'y ait plus dans ce Paris, triplement ruiné par le siége, la Commune et la république, que de malheureux millionnaires ne sachant comment dépenser leur argent. Les soixante-deux toiles, toutes françaises et modernes, qui formaient la galerie de M. Laurent Richard, ont produit un total de près de 1,500,000 fr.! Qu'est-ce donc que M. Laurent Richard? un agent de change, un banquier, un diplomate, un prince déguisé? Non : un tailleur! Que de pantalons et quels gilets représente une pareille collection, et savez-vous rien de plus propre à donner une idée accablante de la civilisation parisienne?

Mais voici le revers de la médaille. Tandis que le moindre Meissonier dépasse 30,000 francs, et qu'un tableau secondaire dans l'œuvre de Delacroix, comme le *Sardanapale*, atteint presque 100,000; tandis qu'on entasse les billets de banque sur des pochades brossées en une matinée, pour peu qu'elles soient signées

Decamps, Fragonard ou même Bonington, on a vu, à la vente Forcade et d'Harcourt, un *Repos de la Sainte Famille*, du Poussin — tableau non-seulement authentique, mais célèbre dans l'œuvre du maître — rester pour compte à son propriétaire. Ceci me gâte un peu le beau zèle des amateurs. Nous allons voir jusqu'où ils pousseront les fresques de la Magliana, transportées à Paris depuis quelques semaines, et qui seront mises en vente le jour même où paraîtra cette chronique. Hélas! faut-il le dire? je crains que Raphaël, en sa ruine imposante, n'effraye ou ne déroute un peu l'agréable esthétique des dilettantes de l'hôtel Drouot, et ne cède les honneurs du triomphe aux Terburg et aux van Ostade. Si je me trompe, je l'irai dire à Rome.

M. Signol ne m'en voudra pas de rapprocher des fresques de Raphaël celles qu'il vient de peindre dans le transept gauche de l'église Saint-Sulpice : c'est sans aucune intention désobligeante pour lui que je profite du hasard de cette transition. M. Émile Signol est un honnête et laborieux artiste, qui a obtenu un succès populaire en sa vie, avec la *Femme adultère* : il y a plus de trente ans de cela, et, depuis lors, son nom n'a plus retrouvé l'oreille du public, quoiqu'il l'ait sollicitée bien des fois. L'Institut l'a dédommagé : cette récompense était bien due au bon esprit de ce fidèle élève des maîtres, comme à son assiduité et à sa persévérance. La *Trahison de Judas* et le *Crucifiement*, qu'il a représentés sur les murs de la chapelle de Saint-Sulpice sont de consciencieuses et estimables peintures, composées avec soin, peintes un peu lourdement, mais où l'on trouve d'excellentes parties, comme le groupe des trois soldats qui, au pied de la croix, étrangers au drame auguste, jouent aux dés la robe sans couture du Christ, et la figure du bon larron, dont les traits grossiers s'illuminent au rayonnement du regard, envahi par la lueur soudaine de la vision divine.

Un autre membre de l'Institut, plus connu et mieux goûté de la génération présente, M. Cabanel, a exposé au palais des Beaux-Arts une grande composition destinée à l'un des plafonds du Louvre : le *Triomphe de Flore*, peinture printanière comme le sujet et comme la saison, souriante, heureuse et facile comme le talent et la destinée du peintre, qui semble avoir eu pour marraine quelqu'une des bonnes fées d'autrefois. Flore, toute rayonnante de beauté et de jeunesse, trônant sur un char que des nymphes tirent par des guirlandes de fleurs; le Jour, sa torche en main; le Zéphyr aux ailes de papillon; le Printemps et les Grâces couronnés de fleurs, portant dans des corbeilles leurs moissons odorantes, qu'ils sèment à pleines mains sous les pas de la déesse, occupent, sans la remplir, la partie supérieure du tableau, conçue

dans une couleur blonde, gaie, légère, dans une gamme d'une pâleur lumineuse et d'un éclat doucement amorti. Dans le bas se déroule une sorte de ronde aérienne, dont les personnages s'accusent vigoureusement en relief. Torses puissants, musculatures herculéennes, chairs bronzées, postures et raccourcis audacieux, rien n'y manque de ce qu'il faut pour le contraste. Mais il nous semble que le but est dépassé et que ce contraste écrase, en la rejetant dans une sorte de brouillard indécis, la partie haute et principale de la composition, où la légèreté de la peinture touche à l'inconsistance. Sauf cette réserve, ou plutôt ce doute, car on ne peut prononcer définitivement avant que le plafond ne soit en place, le *Triomphe de Flore*, auquel la rareté actuelle de la grande peinture donne une importance toute spéciale, fait honneur à M. Cabanel et montre en lui, à côté de quelque maniérisme, et à défaut de la pensée profonde qu'un Poussin et un Lesueur ont portée en pareils sujets, les qualités d'un coloriste harmonieux et fin, d'un *décorateur* à l'imagination facile, d'un dessinateur élégant et noble.

III

En ce temps de Carême, le chroniqueur était doublement tenu d'aller au sermon. C'est un devoir auquel il n'a point manqué. Malheureusement, il n'a pu aller partout, et s'il est beaucoup de prédicateurs dont il ne dit rien, ce n'est point qu'il les oublie ou qu'il les dédaigne, c'est tout simplement qu'il ne les a pas entendus.

Avec le P. Monsabré, les conférences de Notre-Dame ont retrouvé l'affluence qui accourait à la parole du P. Lacordaire. Né à Blois en 1827, le P. Monsabré est actuellement dans sa quarante-sixième année. C'est un homme taillé en vigueur, à la tête large et solidement plantée sur les épaules, aux cheveux drus et noirs, à la physionomie plus expressive que fine, à la voix sonore, au geste accentué. Sa science théologique, trempée aux sources de saint Thomas d'Aquin, dont la *Somme* est son livre de chevet, si je puis ainsi dire, sa pensée ample et forte, sa dialectique serrée, trouvent pour se traduire une imagination originale et riche, une forme abondante, pittoresque et colorée, où l'on sent l'homme d'esprit à côté de l'orateur éloquent. Il se rattache moins à l'école classique et correcte du dix-septième siècle qu'à ces grands prédicateurs du moyen âge qui remuaient profondément les masses en parlant au besoin leur langage, et en qui la foule retrouvait son âme. Il y a en lui un talent robuste, franc du collier, populaire, que contient le cadre de la conférence,

mais qui parfois éclate en vives et familières saillies, en apostrophes ardentes et passionnées.

Le P. Monsabré, vaincu par la fatigue, a dû, pendant le cours de la semaine sainte, céder la place au P. Ad. Perraud. Malgré l'extrême diversité des talents, nul n'était plus digne de la prendre, et de mener à terme cette vaillante prédication, interrompue au moment même où elle allait recueillir ses fruits. Parmi nos lecteurs, il en est certainement beaucoup qui sont allés entendre dans l'église de la Sorbonne, à cette messe de neuf heures où se pressait un auditoire trié sur le volet, la parole douce, fine, sobre et chaleureuse, délicate et ferme, toujours mesurée, mais émue et émouvante, de ce disciple du P. Gratry, encore tout imprégné, pour ainsi dire, de l'âme exquise de son maître.

Un nom qui grandira, si l'ardeur de son zèle ne le dévore pas avant l'âge, c'est celui du P. Dulong de Rosnay, mariste, âme d'apôtre, toute brûlée d'une flamme surnaturelle, toute nourrie de la moelle des mystiques, auxquels il ajoute de sa propre substance, toute frémissante des émotions de la lutte et des ardeurs du sacrifice. Le P. Dulong de Rosnay n'est pas seulement un prêtre et un religieux, c'est un homme. Il a l'intelligence de tous les besoins de l'époque, le sentiment de toutes ses souffrances, et l'auditoire sent battre ce cœur chaud et vaillant à l'unisson du sien. La figure ascétique du P. Dulong de Rosnay, le son de sa voix, l'énergie de son geste sont déjà des prédications d'une irrésistible éloquence. Jeune encore, il semble ne plus appartenir à ce monde que par une enveloppe légère, qui laisse transparaître son âme. La profondeur et l'intensité de la foi donnent à sa parole un enthousiasme capable, suivant le mot de l'Évangile, de soulever des montagnes, et ses coups redoublés, vibrants, pathétiques, forcent les plus rebelles à capituler.

Sur l'autre rive, et à l'autre bout de Paris, l'Oratoire retrouvait à la Madeleine, avec l'élégante et pure diction du P. Lescœur, son succès de Sorbonne, et l'institut de Saint-Dominique, à Notre-Dame-de-Lorette, dans des proportions plus restreintes, ses triomphes de Notre-Dame. — La grande âme de Lacordaire, avec sa tendresse infinie, sa générosité chevaleresque, ses nobles fiertés, son mépris de tout ce qui est bas, ses élans vers toutes les hauteurs, revit dans la parole profonde et gravement chaleureuse du P. Vallée. Le charme de la poésie s'unit en elle à la force du raisonnement : elle ouvre à l'auditeur des vues sur l'infini. A la Trinité, le missionnaire habituel des faubourgs parisiens, celui qu'on avait surnommé naguère le Ravignan des ouvriers, le P. Millériot, faisait entendre aux gens du monde cette éloquence abrupte, vive, familière, pressante et

impérieuse, qui a enlevé d'assaut tant de conversions. Mais, pendant la dernière partie du carême, le P. Milleriot est allé remplacer à Saint-Roch un autre missionnaire, l'abbé Combalot, vieil athlète tombé au champ d'honneur après un demi-siècle de luttes, et dont l'éloquence, plus vigoureuse que délicate, avait gardé, avec la puissance de l'organe, l'indomptable énergie de la conviction et du style. L'abbé Combalot n'eût pu parler, comme Bossuet, des restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint, car l'une et l'autre n'avaient pas faibli. Jusqu'à la fin, son éloquence resta la même, fougueuse, passionnée, mêlant aux traits sublimes les trivialités pittoresques, brusque, hardie, originale, imprévue, inspirée par une foi ardente, inflexible et sans tempéraments. On a pu contester parfois la mesure et l'à-propos, jamais la sincérité et le désintéressement de son zèle. Il était de ces *violents* dont parle l'Évangile, qui ravissent le ciel : « On monte sur les confessionnaux pour l'entendre, disait un témoin de ses missions ; on entre dans les confessionnaux après l'avoir entendu. »

L'abbé Combalot ouvre le long défilé des morts du printemps. Le printemps, saison lugubre et fatale, déguisée sous un nom charmant, et dont les caresses ont tant fait de victimes ; plus mortelle peut-être que l'automne, malgré la réputation funèbre de la chute des feuilles, et digne d'inspirer à un nouveau Millevoye une élégie qui fasse le pendant de celle que nous avons tous apprise par cœur au collége. Comptez tous les noms célèbres ou notoires que le souffle du zéphyr printanier a rayés de la liste des vivants : Combalot, Eusèbe de Salles, le comte de Ségur, M. Marchal (de Calvi), M. Pauthier, M. Foisset, Mgr Chalandon, Amédée Thierry, M. de Chasseloup-Laubat, le général Soumain, le comte Milon de Thibaudeau, Arthur de Boissieu, M. Ortolan, M. Jal, M. Ducoux, M. Calley de Saint-Paul, M. Saint-Marc Girardin, M. Dorian, le comédien Lafont, le poëte Glatigny, M. de Caumont, etc. Je les nomme pêle-mêle, tels que la mort les a jetés les uns sur les autres.

Arrêtons ici cette liste nécrologique, qui pourrait s'allonger indéfiniment, comme les énumérations d'Homère, et qui a menacé un moment d'envahir ma chronique en entier. J'y choisis les noms qui sont de ma compétence et qui méritent de nous arrêter. Les généraux, les anciens ministres, les hommes politiques, les savants même échappent au cadre de cette causerie légère. M. Foisset a obtenu ici, et de haut, l'hommage dû à sa noble mémoire. M. le comte de Ségur avait eu, dans sa longue carrière, la bonne fortune de faire un livre : l'*Histoire de Napoléon et de la grande armée pendant l'année* 1812, qui a conservé une réputation pour ainsi dire légendaire et qui sauvera son nom de l'oubli, quoiqu'on ne l'ait pas réimprimé depuis plus de

trente ans. Un livre, c'est beaucoup, et c'est assez. Peut-être est-ce pour en avoir fait trop, pour avoir touché à trop de genres et à trop de choses, que M. Eusèbe de Salles, médecin, philologue, orientaliste, voyageur, ethnologue, romancier, poëte, auteur d'*Ali le Renard* et de *Sakontala à Paris*, dont les gourmets du romantisme goûtent fort les qualités d'observation et la curieuse originalité, est descendu au tombeau sans même obtenir des journaux parisiens cette mention banale dont ils ne refusent pas l'aumône au dernier des vaudevillistes et au moindre capitaine de pompiers.

Entre tous ces deuils, il n'en est pas qui ait été plus douloureusement ressenti que la perte si imprévue et si prématurée de M. Arthur de Boissieu. D'autres laissaient une œuvre plus considérable et un nom plus éclatant; mais comment ne pas saluer d'un adieu particulièrement attristé le brusque dénoûment d'une destinée si brillante, tranchée dans sa fleur avant d'avoir pu donner les fruits qu'elle promettait? Mourir à quarante ans, lorsque votre bienvenue au jour vous rit dans tous les yeux; mourir au milieu de toutes les conditions de bonheur que peuvent assurer la famille, l'amitié, la fortune, une renommée de bon aloi où l'estime du caractère entre pour autant que la séduction exercée par l'esprit; quelle application plus frappante du *coup de foudre dans un ciel serein?*

Est-ce un rêve? mais il me semble
Que vous me dites de venir...

s'écriait Arthur de Boissieu dans le *Jour des morts*, une des nombreuses pièces où le pressentiment funèbre semble avoir traversé son âme,

J'irai vers vous, ô mes fidèles :
Où volent les ailes de feu,
Où vont les âmes immortelles,
Vers le ciel, la lumière et Dieu;

Où, sans orages et sans ombre,
Les jours rayonnent de clarté;
Parmi les moissonneurs sans nombre
De l'immobile éternité!

Et le voilà parti; mais, on le voit, il n'était pas de ceux qui sont dépourvus d'espérance. Il a pris soin d'éclairer lui-même son cercueil du rayon de l'immortalité, et de nous avertir que l'*au revoir* chrétien n'est pas un adieu sans retour, en nous montrant, comme la patrie définitive des âmes réunies par la tombe :

Le ciel pur, où l'on n'a d'entrée
Que par la porte de la mort [1].

[1] *Poésies d'un passant*, chez Lemerre, qui a publié aussi la plus grande partie des *Lettres d'un passant*.

Qui ne se rappelle le succès rapide et populaire — populaire dans le monde lettré — des feuilletons donnés par Arthur de Boissieu à la *Gazette de France?* Il avait préludé aux *Lettres d'un passant* par les *Lettres de Colombine*, publiées dans *le Figaro*, dont on s'est obstiné vainement à lui refuser la paternité, comme si elle ne se démontrait pas d'elle-même avec l'irrésistible clarté d'une évidence inexpugnable à tous les démentis. S'il n'en était pas l'auteur, il faut admettre, tout au moins, qu'il en fut le secrétaire très-actif, un de ces secrétaires qui écrivent les ouvrages de leurs patrons. Dans un domaine plus étroit et avec une allure d'une souplesse plus féminine, qu'expliquent à la fois la nature des sujets traités et le choix de la signature, les *Lettres de Colombine* étaient déjà les *Lettres d'un passant*. Quoi qu'il en soit, toute sa carrière, toute son œuvre tiennent et peuvent se résumer dans ces dernières, où, pendant près de dix années, il a écrit d'une plume si alerte, si étincelante, si vive et si fine, en dilettante de l'histoire, en virtuose de l'observation et en tirailleur de la politique, les mémoires de notre temps. Ce n'était ni de la politique, ni de l'histoire, ni de l'observation pure, ni l'œuvre d'un critique, ni celle d'un moraliste, ni même tout à fait celle d'un chroniqueur, mais un peu de tout cela, et par-dessus tout une œuvre d'une fantaisie charmante, d'une inspiration originale et d'un caractère entièrement personnel. Il n'imita personne, et beaucoup l'ont imité. Il avait un art, parfois trop visible, dont il semblait facile de se rendre compte, mais qui n'en était pas moins bien à lui et à lui seul; il avait même des défauts, qui encourageaient les copistes en leur fournissant un point d'appui : un peu de recherche et de procédé, l'abus de la symétrie et de l'antithèse, une certaine monotonie, à la longue, jusque dans l'ingénieuse variété des tours. Mais, à côté de ces légères taches qui disparaissaient dès qu'une émotion profonde pénétrait son style, et dont il se fût dégagé de plus en plus à mesure que la gravité de l'âge et des événements eût élargi sa manière, en agrandissant ses vues et en affermissant son jugement, que de qualités exquises, quelle grâce, quelle élégance, quelle justesse pénétrante dans le portrait, quelle malice dans l'ironie, quelle piquante dextérité dans l'épigramme, quelle délicatesse, parfois même quelle éloquence dans le sentiment, quelle alliance étroite et charmante entre le mot et l'idée, se faisant valoir l'un l'autre! Distingué dans ses négligences, gentilhomme dans ses familiarités, courtois dans ses exécutions les plus sanglantes, toujours de bonne compagnie, même dans ses audaces les plus risquées, il s'était fait un style très-français et très-parisien à la fois — vrai régal de gourmet, surtout lorsqu'il était savouré à petites doses — où le lyrisme s'alliait à l'ironie, où l'émotion souriait, où la pensée revêtait *naturellement* la forme la plus rare et la plus précieuse.

Dans ses brillantes escarmouches de partisan, Arth. de Boissieu fit à l'empire et à la république la guerre du *banderillero* qui décoche d'une main sûre, et en se jouant, au taureau furieux, des flèches de papier garnies de pièces d'artifice. Jamais archer crétois ne cribla le but de traits plus sûrs et plus acérés ; jamais l'éclair d'une fine lame ne voltigea dans des passes plus rapides : ses ennemis se sentaient si bien touchés qu'ils ne réclamaient pas, et souvent la victime elle-même oubliait la blessure pour admirer l'adresse de la main qui l'avait faite. Entre Rochefort et Prévost-Paradol, il s'était fait la meilleure place, à égale distance des violences de l'un et des sous-entendus de l'autre, plus fin et plus délicat que le premier, plus accentué que le second, surtout plus convaincu que tous deux. Les croyances royalistes de M. de Boissieu n'avaient jamais fléchi et la sincérité connue de ses opinions faisait pardonner à leur ardeur ; son caractère lui avait créé des sympathies partout, malgré les périls du genre satirique. L'affluence qui s'est pressée à ses obsèques rendait témoignage à l'honnête homme autant qu'au spirituel écrivain, mais on peut dire que tout en étant un hommage à sa mémoire, elle était en même temps un hommage à la grandeur et au désintéressement de la cause qu'il avait servie.

M. Amédée Thierry est mort, lui, après avoir rempli sa carrière. La gloire, depuis si longtemps consacrée, d'Augustin Thierry a fait tort à la réputation d'Amédée. On peut dire qu'il en a été la victime. Eût-il écrit des chefs-d'œuvre supérieurs aux *Récits des temps mérovingiens*, il fût toujours resté pour le public le frère cadet et très-cadet de celui-ci. Cependant il mérite d'être nommé à côté de lui : s'il n'a pas été un initiateur comme Augustin, s'il n'a pas creusé dans l'histoire une trace aussi profonde et aussi personnelle, il s'est montré digne de cet illustre modèle par les qualités de l'écrivain, l'art d'animer le récit et de faire revivre une époque ; il l'a dépassé peut-être par l'absence de système et de parti pris. On assure que l'Angleterre et l'Allemagne ont adopté son enseignement sur tous les points qu'il a traités, et le considèrent comme le premier historien français de nos jours. Il est au moins l'un des cinq ou six dont les noms resteront l'honneur de la science historique actuelle, et le seul dont presque tous les grands ouvrages soient contemporains de la génération présente. Commencée en 1828 avec l'*Histoire des Gaulois*, son premier titre sérieux à l'estime du monde savant, qu'il compléta douze ans plus tard par l'*Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, œuvre d'un jurisconsulte autant que d'un historien, et où l'on voit un esprit rompu aux connaissances administratives autant que trempé aux sources de la critique, sa carrière s'est prolongée jusqu'à la veille de sa mort avec une activité toujours également féconde et soutenue.

La Gaule romaine et les cinq ou six premiers siècles de l'ère chrétienne constituent le domaine où s'est exercé de préférence, avec une sagacité pénétrante, l'esprit d'investigation de M. Amédée Thierry. Tantôt, comme dans le *Tableau de l'empire romain*, il trace à grands traits une histoire philosophique, étudiée dans les principes, les causes et les résultats plutôt que dans le détail des événements; tantôt, comme dans la plupart de ses autres ouvrages, il tire hommes et faits de l'ombre et de la poussière des siècles, en les éclairant et les vivifiant. En 1856, il publia l'*Histoire d'Attila*, l'un de ses livres les plus curieux et les plus dramatiques, l'un de ceux où la nouveauté des aperçus et la pittoresque originalité des tableaux rehaussent le mieux la solidité du fond. Il y a pris corps à corps l'étrange et terrible image du roi des Huns, déjà rencontrée si souvent sur sa route et qui s'était posée devant lui comme une énigme. Il s'attache à la pénétrer en l'étudiant à fond, d'abord dans la chronique de Priscus, cet Hérodote du cinquième siècle, puis dans l'*Histoire* de Jornandès, où elle apparaît déjà transformée, plus sauvage, d'une barbarie plus forcée et plus théâtrale, enfin dans le cycle des poëmes teutons et dans les légendes latines, où domine le point de vue mystique et qui effacent, pour ainsi dire, les traits individuels d'Attila sous la figure symbolique du Fléau de Dieu. Les traditions hongroises l'aident à comprendre l'esprit des races dont il est le représentant le plus fameux, particulièrement du peuple magyar, le dernier rameau des populations hunniques fixées en Europe. Comme son illustre frère, M. Amédée Thierry avait quelque chose en lui du poëte : il possédait le sens pittoresque, l'art de tracer et de peindre de grands tableaux, le goût et le don de la couleur locale. Il aimait à respirer le parfum des vieilles chroniques, et savait dégager la réalité de la fiction, l'histoire de la légende, en se servant de celle-ci pour retrouver celle-là.

Avec ses *Récits* et ses *Nouveaux récits de l'histoire romaine*, qui se font suite dans l'ordre inverse de leur publication, M. Am. Thierry étudie la naissance de l'Europe moderne sous la dissolution de l'empire d'Occident. Il aborde alors en plein cette période presque inconnue, dédaigneusement enterrée sous le nom de Bas-Empire, et avec les documents souvent les plus rares, les plus stériles et les plus obscurs, il restitue aux annales du monde un long chapitre dont l'importance historique avait été méconnue, parce qu'on n'en avait vu que les ruines, sans voir la vie nouvelle qui fermentait dans ce chaos, sans discerner l'enfantement laborieux et confus de la civilisation derrière le conflit de la barbarie avec la décrépitude romaine. Quels que puissent être les mépris de l'historien politique et moraliste pour une époque dont le nom est devenu synonyme de décadence et d'abaissement, il en est peu, dans le poëme émouvant des

métamorphoses de l'humanité, qui aient plus de droits à l'attention du philosophe, parce qu'il en est peu qui intéressent plus directement l'histoire de nos origines, et qui réunissent plus de misères, plus de catastrophes, plus de drames, plus de contrastes et plus d'enseignements. Ce vaste tableau du cinquième siècle est l'œuvre par excellence d'Am. Thierry. Si ce n'est une création, c'est du moins une révocation et une résurrection.

Il le continua dans l'*Histoire de saint Jérôme*, et dans *Saint Chrysostome*[1], son dernier livre, qui porte la date de 1872. L'une étudie la société chrétienne à Rome, en étudiant la vie et les écrits de cet homme d'une activité prodigieuse, d'un zèle dévorant, d'une étonnante universalité, qui a tout vu, tout raconté, tout jugé, qui a été mêlé à tout, et dont les œuvres innombrables abondent en détails intimes et familiers, en descriptions de voyage, en traits de mœurs et d'observation, en caractères, en portraits, image vivante d'un siècle qu'il embrasse pour ainsi dire tout entier. L'autre étudie la société chrétienne en Orient, en faisant passer dans nos yeux, dans les diverses et dramatiques péripéties de la grande lutte entre l'archevêque de Constantinople et l'impératrice Eudoxie, toutes les classes et toutes les formes de la société contemporaine.

Les études sur Nestorius et sur Eutychès, qui n'ont pas encore été recueillies en volume, compléteront ces annales du cinquième siècle, où l'histoire religieuse tient la grande place à laquelle elle avait droit. Assurément cette œuvre a ses taches et ses lacunes. On n'en saurait accepter ni toutes les théories ni tous les jugements. M. Am. Thierry s'est laissé plus d'une fois entraîner au delà du but par la réaction contre l'ancienne école historique, comme par la nature du cadre qu'il s'est tracé. La vigueur et les oppositions des tableaux y nuisent parfois à la vérité du récit, le peintre charge trop ses couleurs et n'est pas toujours assez sévère sur le choix et le contrôle de ses autorités. Le sénateur de l'empire n'avait pas entièrement dépouillé le vieil homme, c'est-à-dire le jeune libéral de la restauration, et il reste malheureusement trace de quelque scepticisme et de plus d'un préjugé dans ces pages toujours si vivantes, souvent si élevées, dont l'intérêt ne faiblit pas une minute et qu'on dévore comme des romans.

Après la mort du comte de Ségur, celle de M. Saint-Marc Girardin vient de créer encore un vide dans cette Académie française qui se dépeuple beaucoup depuis quelque temps. L'homme public et l'homme politique ne m'appartiennent pas ; l'écrivain seul est du ressort de cette chronique, et avec l'écrivain le professeur, en qui se résume, pour ainsi dire, M. Saint-Marc Girardin tout entier. Il était

[1] Tous ces ouvrages ont paru à la librairie académique Didier.

né professeur, en effet, comme d'autres naissent académiciens ou diplomates. C'est le titre qui exprime le mieux le caractère et l'originalité de son talent, et dont il aimait à se parer, avec une modestie pleine d'un orgueil légitime. N'est-ce pas son propre portrait qu'il a tracé en retraçant ainsi, dans ses *Essais de littérature et de morale*, celui d'un de ses plus aimables prédécesseurs :

« M. Lacretelle n'a jamais été applaudi que par les bons sentiments de la jeunesse. Ses élèves l'ont beaucoup aimé, mais en l'estimant toujours. Ce sont là les joies et l'honneur du professorat... On croit, en général, qu'un professeur doit avoir beaucoup d'idées. Assurément, cela ne gâte rien; mais ce qui importe dans le professeur, ce sont ses sentiments, son caractère, et, de plus, une certaine chaleur communicative pour répandre ses sentiments dans l'auditoire... Certains professeurs parlent comme un livre, le public leur demande de parler comme un homme, car c'est à l'homme toujours que l'homme s'attache; c'est l'homme qu'on cherche sous l'auteur ou sous l'orateur. »

Il est impossible qu'il n'ait pas fait un retour sur lui-même en écrivant ces lignes qui, à quinze ou vingt ans d'intervalle, viennent d'évoquer devant mon imagination le souvenir vivant du vieux professeur de Sorbonne et de le replacer dans son cadre. J'ai revu le grand amphithéâtre envahi par une foule d'auditeurs pressés, où quelques têtes blanches et quelque crânes chauves apparaissent çà et là noyés dans un océan de chevelures brunes ou blondes : en avant, les piliers des cours, vétérans d'Henri IV et de Louis-le-Grand, pauvres *capettes* universitaires, aspirants à l'École normale, nourris de racines grecques et pâles de leurs orgies quotidiennes à dix-neuf sous par tête, chez Viot l'*aquatique;* puis le groupe d'habitués qui se forme au pied de la chaire, en causant familièrement avec le garçon de salle; au centre, le bataillon compacte des étudiants en droit et en médecine, ceux-ci barbus, mal peignés, le chapeau légèrement incliné sur l'oreille, le tuyau de pipe dépassant le coin de la poche ; ceux-là plus élégants, plus civilisés et mieux couverts, cohue tumultueuse enfermant dans ses flancs quelques bourgeois timides, dépaysés, un peu inquiets. Par derrière et dans les encoignures, les auditeurs de passage qui restent debout, prêts à s'envoler après quelques minutes, à moins que la chaîne d'or de l'éloquence ne les suspende immobiles aux lèvres de l'orateur, et les retardataires, hissés jusqu'au socle des statues pour trouver de la place.

A mesure que l'heure approche, la marée monte de plus en plus. L'escalier retentit de courses effrénées, on se presse aux portes qui gémissent, des ondulations et des poussées se produisent, des apostrophes animées se croisent dans les rangs acculés contre le mur.

Deux ou trois pieds s'avisent, pour tuer le temps, de frapper le plancher en cadence : c'est d'abord un *piano* hésitant et presque langoureux, puis le duo devient un quatuor, le concert s'affermit, s'étend et finit par éclater en un chœur formidable, sur lequel se détachent diverses scènes d'imitation, renouvelées de l'arche de Noé, qui obtiennent un vif succès d'enthousiasme.

Tout à coup une heure sonne. Une petite porte à droite de la chaire s'ouvre, livrant passage à un appariteur, qui précède un homme de haute taille, vêtu en bon rentier du Marais, portant la tête haute dans son faux col roide, et allongeant le pas, tout en se dandinant avec une grâce familière et nonchalante dans son ample redingote marron. Une salve nourrie d'applaudissements couvre et anéantit aussitôt tous les autres bruits ; après quoi le silence se fait, respectueux et profond. M. Saint-Marc Girardin s'établit lentement et commodément dans sa chaire, comme un homme qui rentre chez lui, et, après avoir choisi tout à l'aise une place pour ses livres, son mouchoir, son chapeau, les jambes croisées, renversé sur son fauteuil et le bras droit accoudé au dossier, il commence par gronder de leur tapage ses jeunes auditeurs, qui rient pour confesser leur tort et applaudissent leur censeur pour l'expier. Dès cette première minute, on voit que M. Saint-Marc Girardin domine entièrement son public, et l'on voit aussi comment il le domine. Il ne craint pas plus de le morigéner que celui-ci ne redoute d'être morigéné par lui. Il n'hésite pas à contrarier, à combattre, à railler même tous ses goûts, ses opinions favorites, ses préjugés à la mode, et ce public n'en accourt pas moins chaque semaine, avec une sorte de passion, aux mercuriales de son mentor : il applaudit jusqu'à ses gestes, rit de ses intentions, prévient ses bons mots et souscrit à ses arrêts avant de les avoir entendus. Il a bien eu quelquefois ses velléités de révoltes et ses commencements de tempêtes, mais toujours M. Saint-Marc Girardin est resté maître de la situation à force de dignité, d'esprit et de sang-froid.

D'où vient cette influence extraordinaire sur des gens qu'il flatte si peu ? Le jeune auditoire supporte tout d'un homme qu'il sait et qu'il sent son ami ; qui a, d'ailleurs, la bonne foi et l'habileté de se faire sa part dans ses propres critiques, et, au besoin, de s'installer discrètement sur la sellette pour décider le patient à s'y asseoir à côté de lui. M. Saint-Marc Girardin ne se fait applaudir que « par les bons sentiments, » comme il l'a dit lui-même de Lacretelle ; il veut être estimé avant tout, et il est aimé par surcroît; il ne parle pas comme un livre, il « parle comme un homme, » et ces jeunes gens sentent qu'ils ont devant eux un caractère encore plus qu'une intelligence. Ce professeur n'est qu'un compagnon plus raisonnable

et plus éclairé : il ne promulgue point *ex cathedra* de pédantesques arrêts ; sa tribune est un fauteuil où il cause avec ses auditeurs, il les associe à ses impressions, s'épanche, les interroge, et l'on entend leurs réponses. Nul ne sait mieux tirer parti des circonstances, suivre le sentier imprévu qui s'ouvre devant lui, rattacher au fait ou à l'idée du jour ses études rétrospectives, pour les vivifier par une application directe : il ne craint point de s'abandonner à la dérive, sûr qu'il est de ne jamais perdre pied.

Au point de vue de l'esthétique pure, ni l'éloquence ni l'action oratoire de M. Saint-Marc Girardin n'étaient assurément irréprochables. L'organe, un peu perçant et criard, aurait eu besoin du joueur de flûte qui suivait Caius Gracchus à la tribune, pour le ramener parfois au diapason normal, et chacun de ses cours offrait un mélange de familiarité solennelle et de solennité familière, si je puis ainsi dire, où les tirades un peu déclamatoires, mais toujours sauvées du banal par une émotion honnête et sincère, revenaient à intervalles périodiques comme un refrain lyrique dans une chanson bourgeoise. Mais, comme ses qualités, ses défauts même lui constituaient une physionomie bien à part et une inimitable originalité. Il était de la race de ces bourgeois dont Ingres a tracé l'image typique dans le portrait de M. Bertin et dont il se plaisait à faire lui-même l'apologie : il en avait les idées, le sentiment et le style en leur meilleure expression, le culte des traditions joint à l'humeur indépendante, le bon sens railleur, le goût de moralité pratique, la haine du paradoxe et l'amour du lieu commun, bien qu'il sût à merveille donner au lieu commun, pour le faire passer, la piquante saveur du paradoxe, et rajeunir les vieux thèmes par de nouvelles formes.

M. Saint-Marc Girardin était un guide excellent, à la condition qu'on ne fût point trop pressé. Sa parole ondoyante aimait à voyager autour du sujet, parfois elle s'arrêtait longuement à une station choisie, puis faisait des pointes rapides dans les alentours. Si vous cherchiez les minuties de la curiosité et de l'érudition, voire les perspectives nombreuses et imprévues, ce n'était pas votre homme : il parlait plus avec ses sentiments qu'avec ses idées. On ne tardait pas à comprendre que le professeur faisait un cours de morale autant qu'un cours de littérature ; que son but n'était point d'enseigner des faits, de former des érudits, et de préparer des candidats à la licence, mais d'apprendre à penser, de former le goût, de préparer à la vie les jeunes esprits, qu'il instruisait du juste et du bien en les instruisant du beau. Le titre qu'il a donné à l'un de ses livres : *Essais de littérature et de morale*, conviendrait à son œuvre entière : « J'ai toujours pensé, a-t-il écrit lui-même à la tête de ses *Causeries*

en Sorbonne, que la morale devait avoir une grande place dans les cours des professeurs, et que, sans l'enseigner *ex professo*, ils devaient la mêler à leurs leçons de littérature ou d'histoire. C'est ce que j'ai fait, et je n'ai pas à m'en repentir. J'ai cherché, il est vrai, à faire goûter cette morale, et, sans l'amollir, j'ai tâché qu'elle parût aimable. Je n'en ai pas fait une doctrine revêche et dure. Elle n'a cependant, j'ose le dire, rien perdu de sa gravité, car elle a souvent censuré ceux même qui l'écoutaient et qui ne l'en ont pas moins bien écoutée. »

En faisant connaître le professeur, nous avons apprécié l'écrivain. Presque tous les ouvrages de M. Saint-Marc Girardin, et ses meilleurs, sont des cours, qu'on ne peut lire sans l'entendre encore, sans y mettre le geste et l'accent, pour peu qu'on ait assisté une fois à ses leçons de Sorbonne. Ils ont gardé le pli oratoire, bien qu'on n'ait jamais pu les recueillir par la sténographie, pour les envoyer directement à l'impression, comme on avait fait des cours de MM. Guizot, Cousin et Villemain, et qu'il ait fallu les récrire pour en émonder les digressions trop touffues, resserrer l'exposition du sujet, donner au style plus de tenue et de cohésion, élaguer tout ce qui tenait de trop près à l'inspiration du jour et à la fantaisie du moment, si l'on peut appliquer ces mots à un esprit aussi rangé, qui a toujours fui comme la peste les termes prétentieux et la pompe ampoulée des formules romantiques. C'est du style parlé, et l'on retrouve dans ces libres monologues l'éloquence bourgeoise et familière du professeur qui se met sans cesse lui-même en scène à côté de ses auditeurs.

Nous pouvons nous dispenser maintenant d'analyser ses livres : la *Vie et les ouvrages de J.-J. Rousseau*, qu'un éditeur exhumera sans doute prochainement de la *Revue des Deux Mondes; — la Fontaine et les fabulistes*, un thème à souhait pour sa nature d'esprit, livre charmant dont il a fait une succession de moralités aimables et de fins tableaux de genre, plein de rapprochements heureux, de spirituelles digressions, d'applications ingénieuses, où l'observateur se mêle au satirique, où la fable est éclairée par l'histoire, la maxime vit en bonne compagnie avec l'épigramme, la malice pique sans blesser parce qu'elle s'enveloppe de bonhomie, où, en flânant avec la Fontaine, en prenant le plus long comme lui, il écrit ses propres apologues à côté de ceux du fabuliste; enfin et surtout le *Cours de littérature dramatique*, son ouvrage capital, qui peut passer pour la quintessence et le résumé de son enseigement[1].

[1] Le *Cours de littérature dramatique*, comme les *Essais de littérature et de morale*, a paru chez Charpentier. Les premiers volumes sont arrivés à leur dixième édition. Vingt-cinq ans se sont écoulés du premier au cinquième (1843 1868).

C'est dans le *Cours de littérature dramatique* qu'on devra étudier, comme dans leur plus haute expression, la méthode, le genre et les qualités du maître, son bon sens ingénieux, sa finesse d'observation, son ironie souriante, le côté pratique et positif de son esprit, sa résistance invincible à tous les sophismes, l'art avec lequel il dépiste le faux sous ses formes les plus variées, son inébranlable fidélité à tous les grands principes, à toutes les vérités éternelles, à tous les sentiments séculaires de l'humanité; l'empire qu'il exerce par sa sincérité et sa droiture, en ne flattant jamais le lecteur, quelquefois même en le taquinant, pour ainsi dire à plaisir, jusque dans ses faiblesses les plus innocentes; son amour des idées générales, qu'il introduit sans cesse dans les questions en apparence les plus bornées et les plus particulières, pour les agrandir; l'accord qu'il sait toujours établir entre les vérités de l'ordre moral et de l'ordre littéraire, entre les lois de la conscience, cette délicatesse de l'âme, et du goût, cette conscience de l'esprit. M. Saint-Marc Girardin, dans le *Cours de littérature dramatique*, créait un nouveau genre de critique qui n'était ni le moins large, ni le moins élevé : il prenait chacun des grands sentiments de l'âme qui sont le thème commun des littératures, — le courage, l'amour de la patrie, l'amour maternel, l'amour filial, l'amour conjugal, la jalousie, la haine, — et en étudiait l'expression à travers la suite des siècles, dans les ouvrages qui les ont décrits. Il nous en montrait les transformations suivant les époques; des effets il remontait aux causes; il recherchait les influences dans leurs résultats, et ainsi il faisait de la critique littéraire une grande étude à la fois historique, psychologique et morale, où les œuvres des écrivains illustres apparaissaient comme autant de miroirs reflétant l'âme humaine aux différents âges de la civilisation, depuis Homère jusqu'à M. Victor Hugo.

M. Saint-Marc Girardin fut, dans toute la force du terme, le *vir bonus dicendi peritus*. Il ne mit jamais son autorité sur la jeunesse au service d'une passion ou d'une erreur : il ne lui prêcha que le bon, le beau et le vrai, l'ordre, le patriotisme, l'amour de la vie de famille, le respect de tout ce qui est respectable, l'honneur et le devoir. D'autres ont eu plus d'éclat, nul n'a exercé une action plus salubre. Il a pu se rendre ce témoignage que, dans le cours d'un des plus longs professorats dont la Faculté des lettres ait gardé le souvenir, il n'avait pas eu à se reprocher un seul compromis avec sa conscience, et il a bien réellement prouvé par son exemple, comme il le dit, que, malgré tout ce qu'on peut reprocher à la turbulente jeunesse de nos écoles, la meilleure manière de s'en faire applaudir est encore de s'en faire estimer.

VICTOR FOURNEL.

MÉLANGES

INVENTAIRE DES SCEAUX DE LA FLANDRE

Recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières du département du Nord. Ouvrage accompagné de trente planches photo-glyptiques, par M. G. Demay, archiviste aux Archives nationales. — Paris, imprimé par autorisation du gouvernement à l'Imprimerie nationale, 1873, 2 vol. in-4°.

Deux volumes in-4°, consacrés à la description exacte et minutieuse de 7689 sceaux intéressants pour l'histoire des Flandres, voilà, aux yeux de l'homme du monde, une œuvre d'un goût sévère, qui n'attirera pas du premier coup son attention.

Qui d'entre nous, en effet, s'est jamais demandé quelle pouvait être l'utilité de la sphragistique? Les sceaux ont çà et là, dans nos musées, une vitrine modeste et nous avons tous jeté en courant un regard profane et distrait sur ces empreintes à demi effacées; mais si nous avons vu, nous n'avons pas compris; peut-être même avons-nous pensé tout bas que la sigillographie servait tout au plus au vain plaisir de quelques collectionneurs. Injuste dédain : il ne faut pas ranger la connaissance des sceaux parmi ces recherches frivoles qui alimentent, sans profit pour personne, une stérile curiosité.

Le sceau n'est, à la vérité, que l'accessoire d'une charte ou d'un titre ancien ; mais cet accessoire mérite à lui seul une étude distincte ; car la sigillographie fournit à l'histoire un contingent précieux d'informations. Veut-on déterminer quel est le but, quel est l'intérêt, l'utilité du sceau? On touche immédiatement à une question de droit historique dont nos jurisconsultes se sont jusqu'à ce jour médiocrement préoccupés; et voici cette question : Par quels procédés nos pères obtenaient-ils ou s'efforçaient-ils d'obtenir les diverses garanties d'authenticité que nous nous procurons aujourd'hui, à des degrés divers, par l'emploi de la signature, du papier timbré, de l'enregistrement, de l'acte passé par-devant un officier ministériel? La sigillographie répond, en partie, à ces questions qui sont du domaine juridique. Mais s'avise-t-on de pousser plus loin la curiosité? Veut-on étudier le sceau en lui-même, le reconnaître, le décrire? Ce n'est plus le droit, c'est le blason : je me reprends, c'est quelque chose de plus large et de plus élevé que le blason, c'est l'histoire de l'art qu'on aborde. Pour l'investigateur minutieux du passé, ces morceaux de cire apposés au bas des actes sont des témoins irrécusables de la marche et du progrès des arts pendant tout le moyen âge. Suivez la série continue de ces empreintes, depuis le dixième siècle jusqu'à la fin du quinzième, et vous verrez le dessin grossier des premiers temps se transformer peu à peu, s'ennoblir

au treizième siècle, et trouver enfin l'élégance et la grâce souvent un peu cherchées qui caractérisent l'époque de Charles VIII et de Louis XII : les sceaux des évêques, des abbés, des chevaliers vous présenteront les divers types du costume liturgique et militaire et, tout en étudiant à la loupe ces miniatures de cire, vous ferez revivre sous vos yeux tout un monde évanoui.

Tel est le fruit qu'on doit retirer d'un examen attentif des deux beaux volumes publiés par M. Demay, érudit de profession, chez lequel l'amour de l'art s'harmonise heureusement avec le culte du passé. Ces volumes donnent une haute idée de la collection sigillographique formée depuis quatorze ou quinze ans aux Archives de France par les soins de M. Demay. Cette collection comprend environ trente-deux mille sceaux, ou plutôt trente-deux mille empreintes recueillies en Normandie, en Flandre, en Picardie, dans l'Artois et dans une partie de l'Ile-de-France. Les sept mille sept cents sceaux que décrit ici M. Demay représentent à peine le quart du trésor sigillograhique réuni par lui au palais Soubise. Dans la pensée du regretté marquis de Laborde, naguère directeur général des Archives et sous l'inspiration duquel M. Demay s'est mis à l'œuvre, cette vaste collection devait embrasser la France entière : ce travail grandiose est malheureusement suspendu.

Il ne serait pas juste de signaler l'ouvrage de M. Demay sans mentionner une publication analogue entreprise officiellement par l'administration des Archives de France et confiée à un érudit d'un rare mérite, M. Douët d'Arcq. Ce savant s'est chargé d'inventorier une collection sigillographique dont je n'ai pas encore parlé, la collection originaire des Archives de France. Commencé en 1863, l'inventaire descriptif de M. Douët d'Arcq compte aujourd'hui trois volumes in-4°.

Sans avoir l'expérience personnelle des travaux d'érudition, chacun de nous se représente facilement ce que ces publications techniques supposent de recherches délicates, d'investigations patientes, de persévérants labeurs. Tous ceux qui s'intéressent au progrès des études historiques et artistiques salueront donc avec reconnaissance l'apparition de ces répertoires, les plus riches et les mieux ordonnés que je connaisse.

Paul Viollet.

INVENTAIRE DES VAISSELLES, JOYAUX TAPISSERIES, PEINTURES, LIVRES ET MANUSCRITS DE MARGUERITE D'AUTRICHE

Par M. Henri Michelant, membre du Comité des travaux historiques.
In-8. — Paris, Tross, édit.

Ceux qui ont lu les *Comptes de l'argenterie des rois de France*, du même auteur, comprendront l'intérêt de ce document. En le parcourant il semble que l'on circule dans les salles de l'hôtel de Cluny. Il y a là, sur la vie privée au moyen âge, les plus curieux renseignements. Cinquante exemplaires seulement de ce travail ont été mis dans le commerce. Un autre du même genre suivra de près : c'est l'Inventaire de Charles-Quint et celui de Philippe II. P.

QUINZAINE POLITIQUE

24 avril 1873.

A la veille d'élections comme celles qui se préparent en ce moment, c'est-à-dire au milieu de nos partis confus et incertains, au sein de ce grand tumulte d'idées et de paroles, quoi de plus difficile que le recueillement de la conscience politique! On voudrait avoir, dans ces graves circonstances, une vue nette du devoir; il nous faudrait des notions simples. Or, dans ces débats où l'esprit s'anime de jour en jour, où le sens propre nous aveugle de plus en plus, où les incidents se multiplient et divisent l'attention, dans ces débats, disons-nous, il semble que les passions finissent par tout obscurcir. Comment se reconnaître dans ce désordre et ce bruit? quel moyen sûr de s'éclairer dans cette ténébreuse mêlée? Si nous ne nous trompons, il reste pourtant trois ou quatre règles à l'honnête homme dans ces conjonctures. Il est manifeste, d'abord, que nul n'a le droit de s'abstenir : qui s'abstient n'est pas viril et ne mérite pas d'être libre; qui s'abstient se livre d'avance, et, n'aidant pas Dieu, n'est pas digne d'en être aidé; qui s'abstient méconnaît ou oublie notre histoire, où tant de leçons nous apprennent que l'inertie des citoyens fait le despotisme des gouvernements. La politique, cette science prévoyante des intérêts et des principes qui les accorde en les tempérant l'un par l'autre, la politique nous avertit ensuite que, dans la distance des opinions qui sont en vue, il faut choisir la plus voisine, fût-elle encore éloignée; l'absolu manquant, il faut se contenter du relatif; il faut accepter le moindre mal, pour s'épargner le pire et mieux ménager le retour du bien : c'est là un précepte de bon sens. Car il importe singulièrement qu'on se défende de ce désespoir qui jette dans certaines âmes troublées le souhait du mal, comme si, fatalement, l'horreur du mal contenait en soi le miracle du bien : rien de moins sûr que ces calculs, rien de plus contraire à la justice, rien de plus dangereux aux partis et aux individus. Enfin, dans le mélange des diverses raisons qui se disputent notre suffrage, il

faut s'appliquer à discerner la valeur de chacune. La société, disons-le-nous bien, vaut plus que le gouvernement : prenons donc soin de ne pas substituer la question politique à la question sociale ; et, décidé par ce motif supérieur, notre choix, quelque abnégation qu'il nous coûte, nous aura laissés sans reproches. En un mot, voter; voter pour l'ennemi le moins redoutable, à défaut de l'ami le plus désiré ; voter, pour se sauver tout de suite, sans risquer de périr d'abord; voter pour l'ordre, en préférant les moyens de salut les plus prompts et les plus disponibles : tels sont, à notre avis, nos devoirs les plus nécessaires dans les circonstances présentes.

Pour l'observateur, les élections du 27 avril ont une importance presque exceptionnelle : elles lui permettent de préjuger les élections générales. Sans doute, on n'en pourra tirer aucune induction certaine. Les événements sont variables : un accident peut changer tout à coup, avant que l'Assemblée se sépare, toutes les dispositions de l'opinion publique; il suffit qu'un souffle passe sur cette mer de la popularité, pour que les flots prennent un autre cours. Néanmoins, les résultats du 27 avril fourniront aux prévisions des politiques une donnée et un commencement. Ces élections, d'ailleurs, nous sont une occasion de voir la nouvelle attitude des partis. Voici les radicaux assaillant le gouvernement de M. Thiers, que naguère ils adulaient; voici les républicains conservateurs réduits à se défendre, non pas à leur droite, mais à leur gauche ; voici les monarchistes désunis et séparés ; voici les bonapartistes sortant du silence et de l'inaction et reparaissant partout sous des apparences qui les dissimulent à demi ; et au milieu de tous, un gouvernement qui ne s'appuie pas plus sur deux partis qu'aucun de ceux-ci sur un autre. Ce spectacle n'est-il pas tristement instructif? Il y a quelque intérêt aussi à découvrir dans le programme des radicaux une double déclaration de guerre : c'est à l'Assemblée que s'adresse tout ce qu'ils disent de l'intégrité du suffrage universel et de la dissolution ; c'est au gouvernement qu'ils réclament la levée de l'état de siége et l'amnistie. De plus, on a pu se convaincre une fois encore que, dans l'agitation du radicalisme, toujours la violence pousse devant soi la violence : *le Corsaire* a commandé à *la République française ;* M. Gambetta n'a pas été libre de repousser M. Barodet : ces républicains, contraints de suivre le populaire ou de le conduire à son gré, s'entraînent l'un l'autre d'abîme en abîme, et le pays avec eux. Ajoutons que ces élections nous auront donné lieu de remarquer l'organisation savante de leurs bandes : au village ou à la ville, les radicaux forment des groupes et vont ensemble au scrutin ; dans les cantons, ils élisent leurs délégués ; au chef-lieu s'assemblent les délégations ; et par-dessus celles-ci, dit-on, planent des conseils régio-

naux qui dominent les volontés et règlent les choix. L'habitude des sociétés secrètes; l'audace qui discipline les minorités; l'ambition patiente des convoitises qui n'ont que l'ombre pour se préparer, tout explique cet art et cette organisation. Que le despotisme impérieux des chefs se cache dans ces appareils de la liberté populaire, que beaucoup de charlatanisme s'y mêle, on ne peut le nier; mais, pour l'heure, l'exemple est bon; et partout où, comme dans la Nièvre, les conservateurs les imiteront, de telles pratiques leur seront profitables.

L'élection de Paris est l'objet d'une attention passionnée. Il y a là comme un duel. Opposer M. Barodet, hier souverain de la municipalité lyonnaise, à M. de Rémusat, aujourd'hui ministre de nos affaires étrangères; M. Barodet, le maître d'école, à M. de Rémusat, l'académicien; M. Barodet, l'ami de M. Ferrouillat, à M. de Rémusat, l'ami de M. Thiers; M. Barodet, le démagogue du Comité du salut public, à M. de Rémusat, le monarchiste des Assemblées de 1832 et de 1848; M. Barodet qui, pour la défense nationale, n'a rien fait que saluer le drapeau rouge, à M. de Rémusat, l'un des négociateurs du traité qui libère le sol français : c'est là l'audacieuse tentative des radicaux; et si on daigne interroger le sentiment de l'Europe, on verra qu'une telle audace étonne l'étranger, autant qu'elle inquiète l'Alsace et la Lorraine. Ces candidatures devraient d'abord représenter, disait-on, l'une la cause du pays joyeux de sentir sa prochaine délivrance, l'autre la cause de Lyon irrité de voir sa mairie centrale supprimée. Puis les partis ont changé le sens de cette compétition : tour à tour, on a fait de M. de Rémusat le champion de la république conservatrice et le défenseur du suffrage universel; un moment, M. Barodet a été gratifié de ces deux qualités par les habiles de sa faction; aujourd'hui, c'est bien la république radicale qu'il personnifie dans l'élection, la république qui veut une Chambre unique, le maintien de l'électorat actuel, la levée de l'état de siége et l'amnistie; or, ces quatre conditions, on sait que M. Thiers les juge impossibles à l'existence de la République. On comprend donc que les officieux et d'autres encore aient pu dire de cette lutte, qu'elle va décider si la république sera ou ne sera pas. Il est certain qu'à mesure que se produisaient les circulaires, les lettres et les adhésions, la signification des deux candidatures s'est graduellement modifiée, celle de M. de Rémusat surtout; et, de là, de nouveaux mouvements dans l'opinion publique. Plus d'un conservateur, résolu d'abord à voter pour M. de Rémusat par un motif d'intérêt social, a tout à coup hésité en voyant M. Langlois, M. Arago et leurs amis, prendre M. de Rémusat pour candidat de leurs espérances : n'ont-ils pas prétendu, notamment,

que M. de Rémusat protestait avec eux contre la loi dont l'Assemblée a frappé la municipalité de Lyon? Quand tant de partis ont à se ranger de deux côtés, il est inévitable que chacun veuille faire de sa bannière le drapeau de ceux qui combattent avec lui. Dans cette situation reconnaissons un de nos malheurs politiques. Mais c'est aux esprits justes à garder fermement, dans cette confusion, la règle qui leur sert de guide. Après tant d'incidents et dans la diversité de tant de prétentions ou de regrets, la question se réduit encore à ces trois termes : les conservateurs peuvent-ils envisager l'élection autrement que comme une lutte où l'ordre est en péril? M. de Rémusat n'offre-t-il pas à la paix sociale plus de garanties que M. Barodet? les conservateurs doivent-ils, divisant leurs forces et méprisant les chances, partager leurs suffrages entre M. de Rémusat et le colonel Stoffel, c'est-à-dire faciliter la victoire de M. Barodet?

Assurément, ce n'est pas ainsi qu'on a examiné dans les réunions publiques le difficile problème de cette élection. Nous nous trompons : de tous les discours prononcés là, il n'en est pas un peut-être où n'apparaisse la question sociale, mêlée soit à des sentiments d'inquiétude, soit à des menaces. On s'est étonné du badinage burlesque, de l'enthousiasme plaisant, des intolérantes fureurs et des brutales violences qu'on a remarqués dans ces clubs, ouverts pour la parole libre et la discussion sérieuse; on a pu y constater aussi combien est grande encore dans notre pays l'ignorance politique du peuple. Mais, en ce moment, ces remarques importent peu. Le trait caractéristique qui signale aujourd'hui ces réunions, c'est l'hommage que tantôt dans la réserve d'un vœu ou d'une plainte, tantôt dans l'affectation de certain respect ou de certaine pitié, on a rendu à cette Commune, impie pour la patrie comme pour Dieu, dont le souvenir compte parmi les hontes de notre histoire. Que signifiaient, en effet, ces murmures et ces protestations, quand on rappelait les crimes qu'elle a commis contre la France, la société et la religion? que signifiaient ces applaudissements, quand on proposait d'amnistier tous ses « martyrs, » les assassins et les incendiaires dont nos deuils et nos ruines attestent les sinistres exploits? Tout cela semblait dire ce qu'à la porte d'un de ces clubs démocratiques, des voix chantaient dans la soirée de lundi :

La vengeance a fait ses semailles,
L'engrais est bon. Aussi voyez
Pousser la fleur des représailles
Sur la tombe des fusillés.

Et ces murmures, ces applaudissements, ces chants, disent aussi à

notre société que M. Thiers s'est trompé, s'il a cru la paix sociale assurée pour vingt ans. Puisse donc M. Thiers entendre les avertissements qui lui viennent de ces réunions! Et nous ne nous plaindrons pas tant de scandales pareils, s'il sait contenir désormais, par une politique sévère et vigilante, les ambitions perfides et les menaçantes convoitises du parti radical.

Ce que nous regrettons non moins dans les débats dont cette élection est le sujet, c'est l'esprit de sophisme qui, de jour en jour, y semble altérer l'honnêteté publique. Que, tirant de notre histoire le souvenir des lois de septembre et du 31 mai, les radicaux pardonnent à M. Thiers ce qu'ils reprochent à M. de Rémusat, nous laissons à M. le Président de la république et à son ministre l'agrément d'en sourire entre eux. Mais la subtile dialectique des radicaux est plus hardie. Ils décernent à M. Barodet le mandat d'aller protester dans l'Assemblée contre la majorité qui veut, disent-ils, réformer la loi électorale de 1849 ; et, séparant M. Thiers de la majorité, ils n'imputent qu'à celle-ci le projet de cette réforme. N'est-ce pas pourtant M. Thiers qui naguère disait aux Trente : « Il n'a passé dans l'esprit de personne qu'on pût faire les élections prochaines avec la loi actuelle. Je donne donc mon assentiment à ce qu'on travaille à la modifier... Ma pensée est celle-ci : Il y a dans le suffrage universel, tel qu'il est organisé aujourd'hui, absence complète de garantie d'identité et aussi de garantie morale. Nous songeons à écarter les individus sans aveu. Ce n'est pas une atteinte au suffrage universel... » M. de Rémusat désapprouve-t-il ces déclarations, lui qui disputerait à M. Barodet, s'il faut en croire certains démagogues officieux, l'honneur de préserver l'intégrité du suffrage universel? On ne conçoit pas davantage qu'à l'envi les courtisans de M. Barodet et de M. de Rémusat absolvent le gouvernement du prétendu tort d'avoir supprimé la mairie centrale de Lyon, comme si la majorité de l'Assemblée en était seule coupable. M. Thiers et ses ministres ont publiquement consenti à cette mesure; M. de Goulard en a témoigné à la tribune. Qu'on cesse donc d'abuser par ces trompeuses distinctions la bonne foi des ignorants; sinon, il faudrait dire que M. Thiers a, pour l'usage des radicaux, une politique secrète, semblable à la double diplomatie dont Napoléon III s'est, dit-on, servi dans nos ambassades.

Ce que nous regrettons encore, c'est que M. Thiers ait donné à la candidature de M. de Rémusat la recommandation officielle de son patronage. Assurément on n'exerce pas en faveur de M. de Rémusat les pratiques de corruption et de violence familières au gouvernement de l'empire; mais M. Thiers a décidé d'un mot, dans son palais de la Présidence, et au milieu d'une cérémonie publique,

le sentiment des maires de Paris qui acclamèrent M. de Rémusat et lui offrirent leurs suffrages. Eh bien, notre nation est trop habituée à écouter la parole du maître, elle garde trop facilement cette servile docilité, pour que le désir de M. Thiers n'ait pas la vertu d'un conseil et la force d'un ordre : triste dépendance, qui soumet tour à tour la volonté de l'électeur à tous les régimes et qui rend toute tyrannie non-seulement possible, mais, par un pire effet, légitime aussi. Le gouvernement a fait plus : moyennant la promesse de certain concours, il a signé, sur les instances de MM. Arago, Langlois et Carnot, un décret qui convoquait les électeurs du Rhône et de trois autres départements dont les députés étaient à peine morts ; et le jour où le *Journal officiel* invitait l'Assemblée aux funérailles de M. Saint-Marc Girardin, de cet homme de bien, d'esprit et de talent, que tant de belles louanges attendaient autour de sa tombe, et dont le duc de Broglie a si noblement célébré la constance politique, ce jour même le *Journal officiel* invitait, par un avis inscrit à la même page, les électeurs de la Haute-Vienne à chercher quelqu'un qui vînt prendre sa place ! On eût dit qu'il n'y a plus en France de pudeur publique pour le deuil. Il faut convenir que ce traité électoral n'a servi de rien : les radicaux l'ont dénoncé comme « une manœuvre, » et de plus ils n'ont pas permis que la candidature de M. Barodet émigrât à Lyon. Mais, profitable ou non, cette négociation, c'est un acte d'intervention qui, plus que le reste, a rendu officielle la candidature de M. de Rémusat. A en croire des indiscrets, M. Thiers juge nécessaire que, dans un pays de suffrage universel, le gouvernement donne quelques conseils aux électeurs. Serait-ce vrai ? et faut-il supposer qu'il fasse dans les élections actuelles l'essai de ses avertissements et de son influence ? Nous avons la hardiesse de penser que, pour aider la France à se sauver des Barodet du présent et de l'avenir, M. Thiers possède dans sa politique, son éloquence et l'Assemblée, des moyens moins préjudiciables à l'honneur de son pays, à la liberté, à l'éducation des générations nouvelles.

L'heure n'est pas venue, ce semble, où se vérifieront les prédictions de ceux qui disaient aux républicains conservateurs : « Vous prétendez fonder une république durable dans un pays où ce genre de gouvernement n'est pas, aux yeux de la foule, l'idéal d'un régime politique, mais celui d'un régime social ; les passions populaires vous renverseront, ameutées un jour contre vous par un démagogue, un autre jour commandées par un César. » Non, cette heure n'est pas venue : nous voulons bien le croire. Mais les républicains conservateurs sont devenus pensifs et s'attristent. A Nantes, Aix, Arles, Saint-Remy, Avignon, Paris, partout, les radicaux l'ont emporté sur eux dans les dernières élections municipales ; ou bien

ils leur ont fait craindre la lutte et les ont réduits à l'inaction. Déjà aussi les radicaux les renient pour leur modérantisme : on les raille de n'être républicains que par nécessité ; on cherche le secret de leur républicanisme et on en calcule la date. Quoi d'étonnant ! ne voit-on pas M. Littré, M. Vacherot, M. Tirard, M. Langlois proscrits de la république de M. Gambetta et s'en allant, sans qu'il les couronne de fleurs ? Ils ont commis ce grand crime de promettre leur vote à M. de Rémusat. Mais pour les radicaux, c'est une faute inexpiable aussi que de n'avoir pas toujours vécu républicain : comme le poëte, il faut naître tel, on ne le devient pas ; et vraiment, nous avons lu sans rire cette devise d'un des souscripteurs dont *le Corsaire* annonce l'offrande : « Un républicain de dix-huit mois. » Heureux enfant ! De bonne heure il a trouvé son titre, il a professé sa foi politique. Que de républicains conservateurs, en ce moment harcelés de reproches et d'insultes par les radicaux, lui envient l'innocence qu'il promet à son parti ! Hélas ! ces reproches et ces insultes redoubleront au moment des élections générales ; et c'est parmi ces difficultés morales et ces tristesses, c'est dans les choix alors disputés et obtenus par les radicaux, que se fera l'épreuve de la république conservatrice. En attendant, le sentiment de mélancolie qu'on a pu surprendre, ces jours-ci, jusque dans le cœur de plusieurs publicistes officieux, ce sentiment est un signe qui mérite d'être noté.

Dans le mouvement où tous nos partis viennent de s'agiter, nous n'avons pu voir sans une douloureuse stupeur se rapprocher, dans la salle Herz, quelques-uns des hommes les plus dévoués à la royauté et les serviteurs les plus zélés de l'empire. N'est-ce qu'une rencontre passagère, où la passion et le hasard auront surpris les volontés ? On aime à le croire ; et nous ne doutons pas que, l'heure de l'entraînement passée, tous ceux que la sagesse de Berryer aurait avertis en cette circonstance comprendront le tort que, dans ce contact, ils pourraient faire à leurs traditions. Que la candidature du colonel Stoffel ait en soi quelque valeur, nous ne désirons pas le contester. Nous affirmons seulement qu'avec ses fâcheuses apparences, ce rapprochement a causé un étonnement légitime, et que, s'il y avait là une alliance concertée et un accord durable, il s'élèverait de la conscience publique de véhémentes et justes protestations contre un fait à la fois si contraire à l'histoire, à la logique, à la sincérité. Quoi qu'il en soit, M. Thiers a trop de sagacité politique pour ne pas tenir compte de cet événement. Ajoutons-le : M. Thiers, il y a deux ans, trouvait dans le pays et dans l'Assemblée deux partis presque honteux d'eux-mêmes, presque anéantis sous le poids de leurs fautes et de nos calamités : c'étaient ceux de Napoléon III et de M. Gambetta : l'un vivait à Chislehurst dans l'exil ;

l'autre s'était retiré à Saint-Sébastien dans l'oubli : sur celui-là pesait le souvenir de Sedan, sur celui-ci le souvenir de Tours. Que M. Thiers considère aujourd'hui ces deux partis : ils sont puissants ou vont l'être. Par quelle faute? Nous ne récriminerons pas. Nous dirons toutefois que, se plaçant sous l'abri de sa popularité, les radicaux, trop ménagés ou trop peu craints par M. Thiers, ont grandi et le menacent maintenant : ils oublient cyniquement ce devoir de reconnaissance nationale dont ils s'attribuaient l'orgueilleux privilége, quand ils le félicitaient d'avoir libéré le territoire; ils lui font l'affront de lui opposer, à lui autant qu'à M. de Rémusat, un homme qu'ils ont choisi dans les obscurités et le néant de la démagogie! Or l'audace des radicaux et surtout leur fortune amènent pour ainsi dire avec elles à la lumière et dans l'action de la vie publique les forces simultanément renaissantes du bonapartisme. M. Thiers en sait la raison : ces deux partis sont les extrêmes l'un de l'autre, la licence qui trouble et le despotisme qui pacifie. Si les événements doivent prouver que, ne pouvant pas être républicaine, la France devient radicale ou bonapartiste, que M. Thiers ne se fie plus aux délais, aux caresses, aux illusions. Il faut qu'au lendemain du 27 avril ou du 11 mai, il inaugure une autre politique. Victorieuse ou non, la candidature de M. de Rémusat aura permis à M. Thiers d'apercevoir le danger, et, comme on le peut présumer déjà, ce danger s'aggravera encore. M. Thiers veut-il le conjurer? qu'il soit hardiment ce qu'il doit être et ce qu'il était jadis, c'est-à-dire conservateur! Il y a dans l'Assemblée près de cinq cents députés tous prêts à se serrer autour de lui pour la défense de la société et la paix de la France. Quant au pays, dès qu'il verra et comprendra, dès qu'auront cessé ces habiletés qui le déconcertent et ces jeux qui l'étonnent, il aura bientôt reformé dans son sein une majorité confiante et forte.

L'Espagne, qu'en ce moment la France considère avec un intérêt tout personnel, l'Espagne nous présente un spectacle lamentable : son nouveau gouvernement n'a rien changé au triste état où elle est depuis un mois. Déjà, c'est une longue histoire que celle de tous les événements douloureux et de tous les faits déshonorants qu'elle a vus s'accomplir pendant cette courte durée. Ici, c'est la guerre avec tous ses ravages : les carlistes prennent Berga et Ripoll; ils échouent au siége de Puycerda; mais il est constant qu'ils parcourent encore librement trois provinces : victoires ou défaites, rien n'épuise la lutte. Là, c'est la jacquerie du socialisme et le règne de l'Internationale: on partage les biens; on détruit les clôtures des propriétés; on s'empare des maisons; on se livre à la fraude; on pille et on tue en pillant; on fait des manifestations; on violente les municipalités; on interdit l'enseignement religieux; on fouille les couvents; on ferme

les églises ; on arrête les prêtres ; on massacre les prisonniers. Le fédéralisme menace en outre de se diviser l'Espagne : Malaga se gouverne en ville libre ; Barcelone n'obéit plus à Madrid ; presque toutes les provinces veulent s'affranchir ; l'unité de la patrie espagnole se déchire de jour en jour. Et quelles forces opposer à tant de maux ou de périls ? L'armée n'est plus sous l'empire du devoir, elle a perdu l'habitude de la discipline : les passions populaires interviennent dans ses commandements ; mutines, indécises ou molles, les troupes doutent d'elles-mêmes, de leurs chefs ou du gouvernement ; leur artillerie n'est pas encore réorganisée. Quant au gouvernement lui-même, partagé entre les conseils de M. Figueras et de M. Castelar, il est faible, il sent son impuissance et paraît découragé. C'est dans ces conditions que l'Espagne va prochainement élire ses nouvelles cortès. Que seront-elles ? Assurément, nul ne sait la veille ce qui peut survenir le lendemain dans ce pays habitué, comme le théâtre de ses dramaturges, à toutes les surprises du hasard, à toutes les violences de la fortune, à toutes les soudainetés de la passion. M. Thiers, défiant sans doute, n'a pas encore reconnu la république de M. Castelar ; et ce dernier y voit un fâcheux présage, dit-on. Hélas ! quel moyen de salut reste-t-il à la pauvre Espagne ? où a-t-elle à tourner sa prière et son espoir ?

La Suisse ne se lasse pas de ses persécutions religieuses. Elle a décrété à Genève une constitution civile pour le clergé catholique ; elle a destitué dans le Jura bernois quatre-vingt-dix-sept prêtres ; elle a chassé M. Lachat de son évêché, de son église, de sa demeure. Ce n'était donc pas assez, pour la fatiguer de tant de violence, d'avoir supprimé des diocèses et banni Mgr Mermillod ! ce n'était pas assez, pour l'avertir de l'inutilité qu'ont ces fureurs dans la région des âmes et dans la suite des temps, ce n'était pas assez des enseignements de notre histoire en 1793 et de la sienne en 1848 ! ce n'était pas assez, pour lui donner la pudeur d'un peu de prudence, ce n'était pas assez des protestations que lui faisaient entendre un pasteur comme M. de Pressensé, et un démocrate comme M. James Fazy ! La Suisse, rivalisant avec la Prusse dans l'oppression des consciences, ne perd pas seulement le respect ou l'affection de l'Europe : elle oublie que l'estime des peuples était la meilleure sauvegarde de sa faiblesse, la plus sûre garantie de sa neutralité ; elle ne s'aperçoit plus que partout des nations catholiques l'entourent, sauf sur ce point de sa frontière où s'ouvre pour elle le gouffre de l'empire allemand. Et que deviendra sa paix intérieure ? lui semble-t-il si doux de recommencer cette agitation où, durant ce siècle même, elle a dix années de suite subi toutes les souffrances de l'anarchie et de la guerre civile ? sait-elle tous les maux qu'elle se prépare ? Certes,

pour un peuple qui forme une fédération de races et de langues si diverses, c'est une étrange et bien périlleuse folie que d'irriter dans son sein les haines de ses religions : la Suisse avait besoin, non de les soulever, mais de les calmer ; il lui fallait une politique circonspecte, habile et sage, qui sût ménager et adoucir : elle a eu recours aux moyens contraires. Il n'est donc que trop présumable qu'elle expiera cette grande faute par plus d'un malheur et plus d'un regret. Et en attendant, combien cette république intolérante, qui ne laisse pas même aux âmes la liberté et qui sévit sur des autels, ne diminue-t-elle pas le droit de ces philosophes et de ces historiens républicains qui nous invitaient à contempler en elle l'idéal du gouvernement populaire ?

L'Angleterre continue à prouver par l'exemple de sa prospérité tout ce que vaut sa républicaine monarchie, tout ce que peut une nation qui sait se gouverner elle-même sous une royauté respectée, tout ce que réalise l'amour des réformes tempéré par la haine des révolutions, tout ce qu'il y a de force dans la liberté qui se déploie à l'abri d'institutions stables. Voici son budget qui atteste son sens pratique, son habitude du contrôle, son goût de ses affaires. Malgré sa mauvaise récolte, ses grèves, sa disette de charbon et sa crise ministérielle, il se trouve que ses recettes ont été plus grandes et ses dépenses moindres qu'on ne l'avait prévu pour l'année financière dont le terme expirait le 31 mars. Le chancelier de l'Echiquier, qui n'a pas même épuisé ses crédits, annonce une épargne et un bénéfice de plus de 143 millions : il s'en servira pour payer une moitié de l'indemnité due aux États-Unis, et pour dégrever l'impôt sur le revenu, certaines taxes et notamment les droits sur le sucre, denrée qu'avec une grâce un peu anglaise M. Lowe appelle « la joie des enfants, la consolation des vieillards. » Depuis treize ans, l'Angleterre aura vu ses impôts diminués d'environ 231 millions et la dette amortie de 500. Bien qu'on puisse désirer que cette dette, dont le total s'élève encore à 19 milliards 802 millions, s'amortisse davantage et plus vite, il faut reconnaître dans de semblables résultats les marques d'un bon gouvernement. Sur une affiche où s'étalait la profession de foi d'un républicain très-radical, on lisait l'autre jour à Nevers : « Si vous voulez un roi qui coûtera à la France trente à quarante millions par an dont vous payerez votre part, ne comptez pas sur moi, ne votez pas pour moi. Si vous voulez un roi qui engraissera ses parents les princes, ses amis, ses soutiens, ses prétoriens, ses mouchards avec votre argent, en vous grugeant..., ne votez pas pour moi... » M. le docteur Turigny ne pourrait-il pas demander à la monarchie constitutionnelle

d'Angleterre ce qu'un peuple économise de millions, en dépensant moins de gouvernements?

L'Autriche tente, pour fortifier son unité politique, un essai que la France, en particulier, secondera de tous ses vœux. L'empereur a sanctionné la loi électorale du ministère Auersperg : désormais le Reichsrath formera un parlement central, nommé directement par les électeurs, et non plus composé des délégations des Diètes provinciales. Bien que cette loi garde aux diverses nationalités de l'empire leur représentation proportionnelle, elle a été vivement combattue. Sans parler des Tchèques, qui depuis 1867 n'ont pas reparu dans le Reichsrath, les Slovènes et les députés du Tyrol se sont abstenus, sauf un ; les Polonais se sont retirés, à l'heure de la seconde lecture. Pourquoi? Ils ont revendiqué le droit que la constitution concédait aux diètes d'élire leurs députés en les déléguant; ils n'ont pas voulu aider, disaient-ils, à violer cette constitution. Leur raison véritable, c'était la crainte d'accroître la force des centralistes et des Allemands. D'où vient cependant que, tandis qu'au Reichsrath ils considéraient comme un devoir constitutionnel de refuser la discussion, ils aient participé aux débats et au vote dans la Chambre des seigneurs? Leur sécession n'a rien empêché. Peut-elle durer? veulent-ils s'interdire le bénéfice de la loi? Cette abstention, si peu profitable à une nationalité souffrante qui, pour prouver qu'elle peut vivre et qu'elle vit, doit user de toutes les occasions d'agir et de parler, cette abstention est-elle sage? L'intérêt de la Galicie est-il aujourd'hui d'affaiblir l'Autriche, sous le regard de la Prusse et de la Russie? Au reste, le parti centraliste n'a pas obtenu de la loi Auersperg tous les avantages qu'il convoitait : il souhaite un électorat qui s'exerce dans des circonscriptions uniformes ; il veut l'égalité du suffrage, c'est-à-dire l'abolition des classes qui distinguent actuellement les électeurs; et par ces réformes il médite d'assurer sa domination sur les autres nationalités, en s'assurant la prépondérance dans les grandes villes. Le gouvernement a prévu ce dessein : la loi Auersperg est un compromis; et cette transaction nous paraît une œuvre louable. Au milieu de tant de nationalités hostiles ou jalouses, la royauté, en Autriche, est le pouvoir qui modère les ambitions, contient les haines, recueille les plaintes, et défend les intérêts généraux. Dans les pays de monarchie constitutionnelle, la royauté est le médiateur des partis; dans l'empire autrichien, elle est tout à la fois le médiateur des partis et des nationalités; et l'on peut dire que, pour ce double effet, elle offre un arbitrage plus sûr que le régime républicain; car ce régime, c'est la souveraineté

populaire tour à tour maîtresse du gouvernement avec tel parti ou telle nationalité. Or l'histoire de la Suisse et des États-Unis nous montre, dans les guerres du Sonderbund et de la Sécession, les funestes effets que peuvent avoir à certains jours ces variations du pouvoir républicain.

Les Russes ont commencé l'expédition de Khiva. Divisée en trois troupes distinctes, qui ont presque en même temps quitté les bords de la mer Caspienne et de la mer d'Aral, leur armée aura franchi dans six semaines les steppes où elle s'avance, portée sur ses chameaux comme une caravane. Rencontrera-t-elle au milieu de ces sables les agiles cavaliers des Khirgises que le khan de Khiva essaye, dit-on, de pousser contre elle? le khan attendra-t-il les Russes sous les murs de Khiva? apprête-t-il déjà sa soumission? On ne sait encore. Les journalistes anglais se plaisent à prédire des difficultés et des périls extraordinaires : c'est que l'Angleterre a entendu en 1869 ces mots, adressés par le comte de Clarendon au prince Gortchakoff dans leur entretien de Wiesbaden : « Du haut du Koosh hindou on domine les possessions anglaises comme un voyageur peut contempler les plaines de l'Italie du sommet du Simplon. » Aux yeux de l'Angleterre effrayée, la Russie s'achemine donc vers la vallée de Cachemire ; elle va s'emparer de la grande route que suit le commerce entre l'Inde et la Tartarie. On prétend bien à Londres que l'occupation de Khiva sera trop dispendieuse à la Russie ; on rappelle avec complaisance le désastre qui, en 1839, détruisit presque entièrement une armée russe dans l'Asie centrale. Mais que l'Angleterre ne s'abuse pas : rien ne lui sert de tromper sa crainte par de vaines illusions. La Russie marche vers Khiva, d'autant plus résolue à ne pas reculer, que non-seulement sa politique l'y entraîne, mais qu'elle voit l'Europe attentive à cette entreprise : l'Angleterre y attachant son regard pour mesurer une rivalité qu'elle redoute, la Prusse pour apprécier une puissance militaire qu'elle étudie. Victorieuse, la Russie gardera-t-elle sa conquête? on le suppose, car son intérêt le lui conseille. Il semble que la fortune lui en offre déjà le prétexte. Est-ce qu'en ce moment même, au sud des régions où se dirige l'armée russe, les peuplades du Turkestan ne sont pas en guerre? Le jour où, Khiva conquis, la Russie occupera le bassin de l'Attrek et menacera le Khorassan et Hérat, elle saura bien se justifier : le prince Gortschakoff dira, comme dans sa fameuse circulaire du 21 novembre 1864, que, dans l'Asie centrale, « si l'on se borne à châtier, et qu'on se retire, la leçon s'efface bientôt; la retraite est mise sur le compte de la faiblesse; » il affirmera que la Russie, malgré elle, est attirée par le besoin de sa sécurité dans la profondeur de ces contrées sauvages; il déclarera que, comme l'Angleterre aux Indes, la Russie est

forcée de suivre « cette marche progressive où l'ambition a moins de part que l'impérieuse nécessité, et où la plus grande difficulté consiste à savoir s'arrêter. » Et si l'ambassadeur anglais porte ses doléances à l'empereur Alexandre, celui-ci lui répétera ce que, le 5 novembre 1869, il disait à M. Forsyth : « En Orient, il est impossible de s'arrêter toujours quand et où l'on veut. Ce n'est pas la faute de la Russie... Désormais la paix régnera dans ces régions. »

Une dépêche annonçait, il y a quelques jours, qu'une révolution s'est faite à Panama : le peuple a déposé un président, il en a rétabli un autre, et, dans ce changement de favoris, il a daigné ne pas répandre de sang. On s'est peu ému de cette nouvelle : ces républiques du nouveau monde ont si bien pris l'habitude de tuer, exiler ou déposséder leurs souverains de quatre années ou d'une ! La France toutefois, maintenant qu'elle a la fortune d'être une république, n'a guère le droit de se montrer indifférente à des vicissitudes qui sont dès ce moment dans l'ordre de ses destinées. En vérité, nous sommes à une heure étrange de l'histoire de notre humanité : la terre semble vaciller sous toutes les nations, et faire trembler toutes les puissances, royales ou non ; partout des gouvernements qui tombent ; à chaque jour une commotion parmi les peuples. Quelle instabilité ! On dirait que, par la guerre ou l'émeute, les nations ne sont plus occupées dans ce siècle qu'à déplacer tour à tour les bases de l'autorité ! On refait les constitutions, on renouvelle la forme des pouvoirs, on abat et on relève les dynasties, et tandis que la force humaine s'épuise à ce travail, on ne semble pas seulement ignorer combien est illusoire ou court le profit des révolutions ; mais encore on oublie que la liberté n'est pas la fin, mais le moyen, nous voulons dire le moyen d'être honnête avec plus de mérite et d'être heureux avec plus de dignité.

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

ED. LAGNY, ÉDITEUR, RUE VANNEAU, 80

EN VENTE LA 4e ÉDITION DE

L'HISTOIRE DE FRANCE DE M. LAURENTIE

Rédacteur du journal *l'Union.*

8 vol. in-8°. . . . . 40 fr.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Histoire du Consulat, de l'Empire et de la Restauration. 2 vol. in-8.	10 fr. »
Le même ouvrage. 2 vol. in-18 aug.	7 fr. »
De la démocratie et des périls de la société. Gr. in-32. . . .	1 fr. »
De l'esprit chrétien dans les études. In-8.	4 fr. »
De l'étude et de l'enseignement des lettres. In-8, 2e édit. . . .	6 fr. »
Histoires des ducs d'Orléans. 4 vol. in-8.	24 fr. »
Histoire morale et littérature. 2 v. in-8. — 1er vol. Historiens latins, 2e édition. 2e vol. Fragments d'histoire, de morale et de littérature. — Prix des deux vol.	14 fr. »
Introduction à la philosophie. 2e édition, in-8.	7 fr. 50
Lettres sur l'éducation du peuple. Gr. in-32.	1 fr. 50
Lettres à un père, sur l'éducation de son fils. 2e édit., grand in-32. . .	1 fr. 50
Lettres à une mère, sur l'éducation de son fils. 2e édit., grand in-32. .	1 fr. 50
Liberté d'enseignement, et suivie de Lettres à M. Thiers. In-8.	1 fr. 10
Methodus nova instituendæ philosophiæ. Secunda édit., in-32. .	1 fr. 20
La papauté. Réponse à M. Tutchefi, conseiller de Sa Majesté l'empereur de Russie. Grand in-32.	1 fr. »
Les rois et le pape. Brochure grand in-8.	1 fr. »
Rome est à moi : Rome. Brochure grand in-8..	1 fr. »
L'athéisme scientifique. Brochure gr. in-8.	1 fr. »
De la légitimité et de l'usurpation. In-8.	3 fr. »
L'autorité, revue critique de la révolution politique, philosophique et littéraire (janvier, février et mars 1850). Grand in-8.	6 fr. »
Politique royale en France. Grand in-32, 5e édition.	1 fr. »

LE FRANÇAIS

JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Ce journal, qui a atteint sa cinquième année d'existence, a obtenu la notoriété et l'autorité auxquelles lui donnent droit le caractère sérieux de sa rédaction, la sûreté et la variété de ses informations. *Le Français* est devenu un des organes les plus considérés de l'opinion conservatrice libérale. Il répond parfaitement à son titre, et défend avec autant de persévérance que d'énergie les principes de religion et de liberté dans l'intérêt desquels il a été fondé.

Le Français publie le compte rendu analytique des séances de l'Assemblée nationale ; tous les mardis, un compte rendu de l'Académie des sciences ; tous les samedis, une revue agricole; le lundi et le jeudi, une intéressante chronique parisienne de Bernadelle ; toutes les semaines, de nombreux articles de littérature, de science, de beaux-arts, etc., etc.

Le Français publie en ce moment : *Le Chasseur de rats,* scènes de la vie créole, de MM. Gustave Aimard et Armand Lapointe.

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS		DÉPARTEMENTS	
Trois mois.	15 fr.	Trois mois.	16 fr.
Six mois.	30	Six mois.	31
Un an.	58	Un an.	58

On s'abonne par lettre affranchie avec un mandat sur la poste.

Rédaction et Administration, 20, rue Bergère, à Paris.

Nouveau Mois de Marie, ou le Mois de mai consacré à la gloire de la Mère de Dieu, contenant une suite de méditations, de prières et d'exemples édifiants, en l'honneur de la très-sainte Vierge, pour chaque jour du mois, par un prêtre du diocèse de Belley. Un volume in-24 basane gaufrée, prix net et sans treizième . . . . . . 80 c.

Le même, 1 vol. in-18, gros caractère, beau papier . . . . 1 fr. 60

Heureux Mois de Mai, tiré de la *Cité mystique* de Marie-Jésus d'Agréda, renfermant la Vie de la sainte Vierge et les Leçons de vertus qu'elle a données à son humble servante. 1 vol. grand in-32 . . . . 1 fr. 25

Le Mois de Marie, ou le Mois de mai consacré à la gloire de la Mère de Dieu, contenant une suite de méditations, de prières et d'exemples en l'honneur de la sainte Vierge; nouvelle édition, augmentée des prières pendant la sainte Messe, des Vêpres du dimanche et du petit Office de l'Immaculée-Conception de la très-sainte Vierge. Ouvrage traduit de l'italien; un volume in-32 . . . . 30 c.

Le petit Mois de Marie, ou Marie connue et aimée des enfants. Ouvrage approuvé par S. E. Mgr le cardinal de Bonald. 1 vol. in-32, seconde édition . . . . . . 60 c.

Mois de Marie consolateur, ou le Trésor d'un enfant de Marie, par un religieux mariste. In-18 . . . . 1 fr. 60

Le Mois réconciliateur, ou Marie parlant à ses enfants. In-12 . . . . . . 2 fr.

La Mère de Dieu, Mère des hommes, ou explication du mystère de la très-sainte Vierge au pied de la croix, par le T. R P. Joachim Ventura, ex général des RR. CC. Traduit de l'italien par T. A. M. 1 vol. in-12, 4e édition, net . . . . 2 fr. 10
Franco, par la poste . . . . 2 fr. 60

Conférences sur les grandeurs de la sainte Vierge, prêchées dans l'église de Saint-Sulpice, à Paris, pendant le mois de Marie, par M. l'abbé Combalot. Un vol. in-8, net . . . . 6 fr.
Franco, par la poste . . . . 6 fr. 75
Cet ouvrage est un *Mois de Marie,* composé de sermons pour tous les jours du mois de mai.

Sainte Marie-Madeleine et les autres Amis du Sauveur, Apôtres de Provence, Histoire ascétique, par le R. P. Valny. Un beau volume in-8. — Prix . . . . 5 fr.

Vierge Marie, divine maîtresse des vertus, ou Instructions morales (CLXXXV) donnée par la très-sainte Vierge, à la vénérable Marie d'Agréda, religieuse franciscaine. Volume unique, tiré de la *Cité mystique* de ladite religieuse, et qui peut faire suite aux *Grandeurs et Apostolat de Marie,* par le R. P. Séraphin, passioniste. 1 vol. in-8 . . . 6 fr.

Marie sur le trône du ciel, par le P. Stoeger. In-32 . . . . 70 c.

Pouvoir de Marie en exemples, ou Nouveaux témoignages de la puissance et de l'amour de la très-sainte Vierge, par le R. P. Huguet, J. M. J. 1 vol. in-12 . . . 2 fr.

Ma fleur à la couronne de Marie, Méditations pour le mois de mai, par M. l'abbé Barbaroux. 1 vol. in-18. — Prix . . . . 2 fr.

Manuel de piété à l'usage des enfants de Marie, ou nouveau Recueil de prières, contenant des Instructions et des Méditations sur les moyens de sanctifier la journée, la Confession, l'Eucharistie, la visite au Saint-Sacrement, la première Communion, la dévotion à la sainte Vierge, le Chapelet, le Rosaire, le Scapulaire, l'Oraison, la Retraite du mois, la Lecture spirituelle, un grand nombre de Litanies, plusieurs Prières de messe, la Recommandation de l'âme, le Chemin de la Croix, les Vêpres du Dimanche, les Saluts et les Hymnes des fêtes de l'année, etc , etc., par madame la vicomtesse de V***. Un beau et fort vol. in-18 . . . . 2 fr. 25

L'Enfant de la bienheureuse Vierge Marie, A. M. D. G. 1 vol. gr. in-32. 90 c.

Souvenirs de deux jeunes serviteurs de Marie, élèves du collège de Mongré. 1 vol. in-12 . . . . 1 fr.

Rosaire en Méditations, par M. A. Nicolas. 1 vol. in-18 . . . . 1 fr. 25

VIENT DE PARAITRE

Sermons du R. P. Vieyra, jésuite portugais, traduits par l'abbé A. Poiret, prêtre du diocèse d'Amiens. Tome V. Ce volume renferme onze nouveaux sermons sur le saint Rosaire. 1 vol. in-12. — Prix . . . . 3 fr. 50

Bourgeois et Ouvriers, ou les inégalités de la fortune, par un socialiste et par un homme de bon sens. 1 vol. in-18. — Prix, broché . . . . 80 c.

Aigle et Colombe, par Mlle Zénaïde Fleuriot. 1 vol. in-18. . . 3 fr.

Ce nouveau roman de mademoiselle Zénaïde Fleuriot (dont la première édition s'est épuisée en quelques jours), commence par un chapitre intitulé *les Trois ombres*, qui est bien l'une des plus ravissantes choses qu'elle ait écrites. Parmi les chapitres suivants, on rencontre des tableaux d'une grande originalité, d'une grâce exquise, et à mesure que l'action se déroule, des scènes d'un intérêt palpitant. Celle où Anne lutte contre Hervé entraîné par l'agioteur parisien est d'une grande beauté. L'émotion gagne le lecteur, bon gré mal gré, et il n'est pas de cœur qui ne puisse battre à cette émotion-là. Les derniers chapitres conduisent le lecteur en pleine insurrection, et ces derniers tableaux ajoutent au mérite du livre l'avantage de l'actualité. **Aigle et Colombe** est un récit varié, pittoresque, dramatique, écrit dans un style charmant, offrant la plus haute et la plus saisissante moralité.

Barbe-Bleue, traduit de l'allemand, par Mme Emmeline Raymond, 1 vol. in-18. . . . . 3 fr.

(Ces deux derniers volumes font partie de la Bibliothèque des mères de famille.)

Encyclopédie pratique de l'Agriculteur, par Moll et Eug. Gayot, avec la collaboration des agronomes les plus distingués. 13 vol. in-8, ornés de gravures sur bois. . . . . 90 fr.

De nombreuses gravures sur bois insérées dans le texte et dues aux meilleurs dessinateurs et graveurs de l'époque, Lalaisse, Rouyer, Guiguet, Huyot, Leblanc, etc., et, toutes les fois que cela est nécessaire, des gravures sur cuivre complètent les indications du texte.

Manuel de l'Amateur des jardins, traité général d'horticulture, par J. Decaisne et Ch. Naudin, membres de l'Institut. Ouvrage accompagné de figures dessinées par A. Riocreux, gravées par F. Leblanc. 4 vol. petit in-8. . . . . 30 fr.

Cet ouvrage contient les principes de botanique et de physiologie végétale les plus nécessaires au cultivateur, ainsi que l'exposé théorique et pratique des opérations dans la culture des plantes d'utilité et d'agrément, sous les différents climats de la France.

Traité général de botanique descriptive et analytique, par Em. Lemaout et J. Decaisne. Ouvrage contenant 5,500 figures dessinées par L. Steinheil et A. Riocreux. 1 vol. in-4, Broché. . . . . 30 fr.
Relié dos en chagrin. . . . . 35 fr.

Les petits Quadrupèdes de la Maison et des Champs, par Eug. Gayot. 2 vol. in-8, avec nombreuses gravures. . . . . 14 fr.

L'Architecture et la Construction pratiques, mises à la portée des gens du monde, des élèves et de tous ceux qui veulent faire bâtir, par Daniel Ramée. Nouvelle édition. 1 vol. petit in-8, avec 550 figures sur bois. . . . . 6 fr.

Histoire de la Chimie, par Hoefer. Deuxième édition augmentée. 2 vol. in-8. . . . . 14 fr.

LA QUESTION

DE

MONARCHIE OU DE RÉPUBLIQUE

DU 9 THERMIDOR AU 18 BRUMAIRE (1794-1799)

SECONDE PARTIE [1]

DU 13 VENDÉMIAIRE AU 18 BRUMAIRE

(OCTOBRE 1795 A NOVEMBRE 1799)

Après la Convention, le Directoire! c'est descendre un degré de plus. La France est nominalement en république. Elle a même — chose nouvelle pour un peuple livré depuis trois années à l'arbitraire — une constitution républicaine. Toutefois, nul de ceux qui auront suivi la première partie de cette étude ne sera tenté de croire réellement résolu le grave problème dont, au lendemain même du 9 thermidor, on a pu indiquer les deux termes : république ou monarchie. La république n'est toujours, sous une nouvelle forme, que le règne d'une faction exécrée, aux mains de laquelle l'usurpation posthume de la Convention a perpétué le pouvoir. Sous les apparences d'un régime constitutionnel, c'est la révolution continuée malgré la nation. La même question se pose donc encore : trouvera-t-on un moyen honnête et digne de sortir d'un état révolutionnaire que la France ne peut supporter plus longtemps? fera-t-on de la république un gouvernement modéré, régulier, national, ou rétablira-t-on la vieille monarchie, réformée et réformatrice? pourra-t-on enlever la république aux républicains du 10 août, ou dégager la royauté des

[1] Voir *le Correspondant* du 25 avril 1873.

royalistes de l'ancien régime? On en a déjà sans doute assez fait de part et d'autre pour ruiner ces deux causes. Mais il semble que la Providence, dans sa longanimité, suspende en quelque sorte les événements, au lieu de tirer la conclusion des fautes accumulées ; elle accorde aux partis et au pays un nouveau délai pour recommencer l'épreuve dans laquelle ils ont échoué pendant les quatorze derniers mois de la Convention. Les partis vont-ils profiter de cette chance inespérée, ou la nation, moins défaillante, aura-t-elle la force de se sauver malgré les partis, et contre eux? C'est l'histoire de cette seconde et dernière épreuve qu'il convient de suivre dans ses phases diverses, durant les quatre années du Directoire, histoire douloureuse, car elle est celle d'une décadence, mais histoire d'un intérêt poignant, car on y reconnaît à plus d'un signe le mal dont nous souffrons aujourd'hui. Seule, la pensée de ce rapprochement, et des enseignements qu'on peut en tirer, soutient le courage de l'écrivain ; seule, elle contraint de reprendre cette étude, après que tout semble déjà irremédiablement perdu au 13 vendémiaire ; seule, elle empêchera de s'arrêter, dégoûté et désespéré, après le 18 fructidor, et donnera la force de pousser au delà, à travers des années encore plus mornes et plus désolées, jusqu'au 18 brumaire, châtiment dernier des fautes de nos pères, leçon suprême pour nous.

I

Dans quelles dispositions l'opinion commence-t-elle l'épreuve de cette constitution nouvelle qu'elle a déjà vu fausser par les révolutionnaires avant même de pouvoir l'appliquer? Il semble qu'on doive la trouver agressive et hostile : on est surpris, au contraire, de son indulgence. Sans doute, elle méprise le Directoire, et n'a pas grande foi dans sa durée; mais elle borne son opposition à colporter quelques calembours épigrammatiques. Les attentats de la faction conventionnelle n'ont pas fait scandale, comme on pouvait s'y attendre; le sens moral du public était émoussé par une si longue révolution, où la force avait toujours été la seule législatrice. La nation est plus fatiguée qu'irritée, plus défiante des remèdes constitutionnels que froissée des usurpations. Les déceptions de la réaction thermidorienne, s'ajoutant à tant d'autres, ont encore augmenté le découragement sceptique. Résister, et surtout prendre l'offensive pour tenter une révolution, le pays n'en a plus la force. Et d'ailleurs, à quoi ces révolutions lui ont-elles servi jusqu'ici? Au profit de qui ferait-il un nouvel effort? La royauté, mal dégagée de l'ancien régime,

toujours alliée aux armées vaincues de l'étranger, semble à tous impossible, à la plupart peu désirable. Cette royauté serait-elle autre, qu'on ne voudrait pas l'acheter au prix d'une crise. Un écrivain monarchique s'emporte vainement contre ces « poltrons » qui repoussent le roi, « de peur que son retour ne fasse tirer un coup de fusil de plus... C'est parce qu'ils veulent follement le repos et la constitution, ajoute-t-il, qu'ils n'auront ni l'un ni l'autre. » — « La lassitude est à son comble, écrit Mallet du Pan ; chacun ne pense qu'à passer en repos le reste de ses jours. » De là, vis-à-vis du gouvernement nouveau, une sorte d'indifférence apathique. « L'esprit public, dit toujours Mallet, est un esprit de résignation et d'obéissance... Pourvu qu'on gouverne tolérablement, le public sera content... C'est d'un bout à l'autre de la France le même esprit, désir de la tranquillité sous tel gouvernement que ce soit[1]. » Il semble presque qu'on ait, par paresse, le désir de ne pas être mécontent, et qu'il y ait parti pris de ne pas y regarder de trop près.

Déjà d'ailleurs on pourrait discerner les premiers symptômes de ce dégoût de la vie publique qui deviendra si profond après le 18 fructidor. « On s'embarrasse fort peu du gouvernement, » écrit Mallet. On ne vote plus, même quand il s'agit de se débarrasser des administrateurs suspects et antipathiques nommés par le Directoire. Au lendemain du 9 thermidor, la jeunesse dorée mêlait à sa frivolité une passion politique active et énergique ; mais le 13 vendémiaire l'a refroidie, elle ne s'occupe plus que de son plaisir ou de sa fortune. Les muscadins font la queue à l'Opéra, au lieu d'assiéger le cub des Jacobins. Mallet dépeint, avec son exactitude habituelle, cette maladie de l'opinion :

Le beau monde va à la comédie en passant sur les pavés encore teints du sang de leurs parents ou voisins tués par la mitraille de Barras... — On ne pense qu'à soi et toujours à soi... — On ne pense qu'à piller et à dépenser ; il n'existe plus d'opinion ; on se moque de toutes les constitutions faites ou à faire... — Tous sont plongés dans une sorte d'insouciance et de léthargie sur leurs divisions politiques. Chacun ne pense plus qu'à jouir, boire et manger. (*Lettres du* 28 *janvier*, *du* 27 *mars*, *du* 26 *novembre* 1796. *Lettre du* 16 *thermidor*, *an IV*, *adressée de Paris à Mallet.*)

Sans doute, cet état de l'esprit public est triste ; il semble mieux préparé pour le despotisme que pour la république ; mais il garantit aux débuts de la constitution nouvelle une sorte de docilité passive, et même une adhésion plus complète, si le Directoire sait, malgré son origine, établir un gouvernement régulier qui assure le repos à ce peuple fatigué.

[1] Mallet du Pan, lettres des 28 janvier, 27 mars, 2 et 26 novembre 1796.

Ces dispositions de l'opinion devaient nécessairement avoir leur contre-coup sur la conduite des députés du nouveau tiers, les seuls que la nation ait pu librement choisir. C'est un fait considérable, que l'arrivée au milieu des restes de la Convention d'hommes comme Portalis, Barbé-Marbois, Tronson-Ducoudray, Mathieu Dumas, Lafond-Ladébat, Muraire, Dupont de Nemours, Siméon, Pastoret, etc. Quel contraste entre ces hommes sérieux, estimés, instruits, et la bande (on dirait de nos jours la bohème) révolutionnaire, dont la domination avait, depuis trois années, humilié autant qu'opprimé la France! ce n'est pas seulement un parti différent, c'est un autre monde. Tous ces hommes n'ont marqué pendant la Terreur que par leur résistance aux Jacobins; plusieurs ont été à la Législative les adversaires des hommes du 10 août; d'autres sont nouveaux dans la vie parlementaire. Libres de choisir, ils préféreraient la monarchie; cependant, sauf quatre ou cinq, de Larue, Lemerer, et quelques autres, ils n'appartiennent pas au parti royaliste. Ils peuvent répéter, avec Barbé-Marbois, « qu'ils ne sont ni royalistes ni républicains, » ou avec Portalis : « Je ne dis point la sagesse, mais le hasard, a fait que je n'ai appartenu à aucun parti. » Aussi n'arrivent-ils pas avec la volonté de renverser la république. « Les nouvelles élections, dit Thibaudeau, s'étaient faites, pour la plupart, en haine de la Convention, non de la république. » Les nouveaux venus s'unissent aux conventionnels modérés. « Nous vous prenons pour chef de file, dit Portalis à Thibaudeau; nous voulons marcher sur votre ligne. » Ces députés croient même nécessaire et politique de faire à la tribune les déclarations les plus nettes contre le royalisme[1]. Telle est la sincérité de ces sentiments, qu'on en retrouve l'expression et l'explication dans les mémoires écrits postérieurement par ces hommes à une époque où ils n'avaient aucune raison de feindre un républicanisme rétrospectif[2].

[1] Tronson-Ducoudray dit aux Anciens : « Les membres des deux anciens tiers et du nouveau sont tous républicains et gens d'honneur. Nous tiendrons tous notre serment et s'il est diverses espèces, je ne dis pas de contre-révolutionnaires, mais de fous qui osent concevoir l'idée de renverser la république, nous saurons bien les contenir. » — Dupont de Nemours déclare à la même tribune : « Il n'y a point de royalistes dans le conseil. Tout le monde veut la constitution de 95, qui est républicaine. » — Enfin Larivière s'écrie : « Le royalisme, je promène en vain mes regards sur la république française, je ne le vois nulle part. »

[2] Barbé-Marbois : « Sans nous être concertés, nous fûmes tous d'accord, et nous nous montrâmes religieux observateurs de la constitution... Une nuance bien essentielle à remarquer, c'est que, hormis cinq ou six hommes qu'on pouvait regarder comme suspects de royalisme, les plus animés n'étaient réellement irrités que contre la conduite despotique et contre les déprédations des directeurs, non contre le régime républicain... Si les deux pouvoirs eussent agi de concert et s'il eût dépendu de nous de placer des hommes vertueux à la tête du gouvernement républi-

Est-ce à dire qu'ils aient, au fond, grande confiance dans l'avenir de la république? Plusieurs n'y voyaient, comme le dit Lacretelle, qu'un « régime provisoire. » Seulement il leur paraissait sage de ne pas perdre leurs forces à la poursuite d'une monarchie que, pour le moment, ils jugeaient impossible, et ils regardaient comme un devoir patriotique d'améliorer autant qu'ils le pouvaient le gouvernement existant. « Oui, sans doute, disait alors l'un d'eux, Mathieu Dumas, à ses amis, c'est une bien mauvaise machine, que celle d'une république idéale qui n'a aucun principe fixe, aucune base dans les mœurs... Mais les machinistes sont plus mauvais encore que la machine... Dans les circonstances présentes, nous devons, pour le bien de notre pays, maintenir cette machine si compliquée, telle qu'elle est. Si nous nous attachons à régulariser son jeu, au lieu de l'entraver, elle peut s'améliorer par des choix successifs, et détruire peu à peu, sans secousse, les influences les plus dangereuses pour la liberté[1]. » Lacretelle, qui était en rapports fréquents avec ces hommes, a dit justement d'eux : « Ils voulaient appliquer à la république les principes généraux de justice et de morale que réclame toute espèce de gouvernement bien fondé. Si elle succombait dans l'expérience, c'était une preuve de plus de sa vicieuse nature. Ils voulaient seulement que sa mort ne fût accompagnée d'aucun nouveau désastre pour la France[2]. »

Substituer un régime de justice au régime révolutionnaire, c'est en effet la mission que se sont donnée, et que d'ailleurs avaient reçue du pays, les députés du nouveau tiers. Encore mènent-ils cette campagne avec des ménagements tels, qu'on est parfois tenté de les accuser de faiblesse. Ils ne cherchent pas — ce qu'ils auraient pu faire sans sortir de la légalité — à renverser la coterie de régicides qui a usurpé le pouvoir ; c'est une opposition, non-seulement rigoureusement constitutionnelle, mais même modérée.

Certes, les républicains n'ont pas lieu de se plaindre. Les nouveaux

cain, la France eût fait un essai tranquille de cette loi nouvelle. » (*Journal d'un déporté*, Introd., p. 16, 17; t. I, p. 4, 6, 7.) — Mathieu Dumas : « Nous reconnûmes que le gouvernement républicain était pour notre pays, et vu les circonstances, le seul moyen de salut : ce fut de bonne foi que les membres les plus influents dans le conseil des Anciens se dévouèrent à le maintenir et à l'améliorer autant qu'il serait possible... Il n'est pas vrai, quelles que fussent au fond nos opinions monarchiques, que nous ayons servi la cause royale. Nous n'avions d'autre but, d'autre intention, que de prévenir le retour de l'anarchie et d'amener le gouvernement républicain, tel que nous l'avions trouvé, tel que l'usurpation l'avait fait, à se légitimer aux yeux de la nation par la loyauté et la moralité de ses actes. » (*Souvenirs*, t. III, p. 73.)

[1] *Souvenirs* de Mathieu Dumas, t. III, p. 74.

[2] Lacretelle, *Histoire de la Révolution française*, t. VIII.

venus consentent à ne pas s'en tenir à l'essai de république que les révolutionnaires ont, par leur égoïsme, fait échouer pendant la dernière année de la Convention : ils oublient les élections mutilées par les décrets des « deux tiers, » leurs amis mitraillés au 13 vendémiaire, le directoire escamoté par les hommes du 10 août ; ils permettent encore une fois à la république de faire ses preuves, et même ils sont prêts à l'y aider avec bonne foi et bonne volonté.

II

C'était en grande partie aux fautes des royalistes extrêmes — fautes dont l'excuse, mais aussi les déplorables conséquences, ont été déjà indiquées — que la république devait ces dispositions favorables ou résignées. La lumière ne finira-t-elle pas par se faire dans la petite cour de Vérone ? Il semble que les événements y aident, en démontrant l'inanité des moyens employés jusqu'ici pour rétablir la royauté. La Vendée et la Bretagne sont soumises ; la coalition est partout battue. Il est donc manifeste que la restauration ne peut venir que de l'intérieur et d'un mouvement de l'opinion. Pour que ce mouvement se produise, ne faut-il pas détruire par une conduite nouvelle l'impression qu'avait faite la Déclaration royale de 1795 ?

Il est des hommes honnêtes et courageux qui le comprennent, et qui ne se lassent pas de le redire avec cette liberté et cette franchise que les vrais royalistes ne se sont jamais crues interdites par leur respect et leur dévouement. Ces hommes redoublent à ce moment même d'efforts pour éclairer le roi. A leur tête est toujours l'infatigable Mallet du Pan, qui écrivait, dans les premiers jours de 1796 :

« Nul doute que si le roi, consultant les d'Entraigues, *repousse toutes conditions et s'en tient aux termes de sa Déclaration,* on n'offre le trône à d'autres ou qu'on n'organise peut-être une république. » (*Lettre du 10 janvier* 1796.) » — Je gémis de voir que nos princes et les émigrés soient si ridiculement informés et qu'ils battent continuellement la campagne. Si par une conduite *compatible avec les personnes, avec les préjugés et les intérêts du temps, avec la force impérieuse des circonstances,* le roi ne retourne et ne fixe vers lui ou vers sa branche cette multitude de révolutionnaires anciens et nouveaux, royalisés à demi ou en chemin de se royaliser, vous les verrez prendre le premier roi qui s'arrangera avec eux. » (*Lettre du 20 février.*)

C'est surtout avec les modérés du nouveau tiers que la royauté, selon Mallet, devrait chercher à s'unir. Il faudrait, disait-il, « traiter

avec eux, se conduire ensuite par leurs instructions, et les laisser faire. » C'est « la seule planche de salut. » Et il ajoutait : « Tout le monde vous abandonnera, lorsque vous montrerez vos sabres, vos Anglais, vos Autrichiens, vos projets de conquêtes. »

Mallet du Pan n'était pas seul en ce moment à reconnaître la nécessité urgente pour la royauté de changer de tactique. Il y avait à Londres un petit noyau de monarchistes constitutionnels : Lally-Tollendal, Montlosier, et surtout Malouet, l'une des plus pures et des plus sages figures de ce temps[1]. « Toutes les prétentions de l'ancienne aristocratie, dit Malouet dans ses Mémoires, toutes les menaces, tous les projets de vengeance et les goûts passionnés pour l'ancien régime étaient autant d'absurdités qui nous interdisaient tout espoir de retour. Nous étions trop pénétrés, mes amis et moi, de toutes ces inconséquences, pour ne pas les combattre hautement. » Aussi publiaient-ils précisément à cette époque, en 1796, diverses brochures. Il suffira d'en citer quelques lignes, pour en faire apprécier l'inspiration élevée et la profonde clairvoyance :

Ce n'est plus ce qui nous convient qu'il faut examiner, c'est ce qui convient à la Franee. Nous n'avons plus de force pour la vaincre; nous en avons peut-être pour la sauver... Consacrer autant qu'il sera possible toutes les institutions du moment, ne vouloir de mouvement que ce qu'il faudra pour assurer le règne des lois et non pour recommencer celui des convulsions et des crises, tel est le but auquel désormais chacun de nous doit tendre... Tant qu'il restera à des cœurs aigris des espérances de vengeance, que peut-on faire avec des espérances de repos ? Dans ce cas nous pouvons nous arranger d'avance pour de nouvelles et terribles crises... La France périra pour les chefs actuels qui la gouvernent, elle n'en périra pas moins pour nous, et n'en deviendra que plus redoutable à l'Europe...

Dans une de ces brochures, M. de Montlosier s'exprimait ainsi :

La monarchie s'est enfoncée avec le poids de nos droits et de nos prérogatives qui s'y étaient réfugiés. Il faut que nous sacrifiions nos droits et nos prérogatives pour qu'elle revienne à flot... C'en est fait, la révolution a envahi toute la France. Il faut entrer dans cet amalgame tel qu'il est, y chercher notre place et se persuader qu'on n'y sera pas reçu avec la valeur de son ancienne existence.

[1] L'autorité de Malouet ne paraît pas pouvoir être plus récusée que celle de Mallet du Pan par les royalistes. On n'a pas oublié son dévouement et son courage de 1789 à 1792. Il en reçut un jour une digne et touchante récompense. Au retour de Varennes, il s'était présenté aux Tuileries. Lorsqu'il entra, la reine, encore tout émue, dit au jeune dauphin : « Mon fils, connaissez-vous Monsieur ? — Non, ma mère. — C'est M. Malouet, *n'oubliez jamais son nom.* »

Si ces royalistes si sages et si dévoués s'exposaient, comme le rapporte Malouet, aux « censures et à la malveillance » des émigrés, ce n'est pas qu'ils eussent grand espoir. L'un d'eux, le chevalier de Panat, exprimant la pensée de tout ce petit groupe, écrivait de Londres à Mallet en janvier 1796 :

Vous nous parlez souvent de la folie de Vérone. Hélas ! mon cher ami, cette folie est générale et incurable. Combien vous vous trompez en croyant qu'il y a un peu de raison dans la cour du frère ! Nous voyons tout cela de près et nous gémissons : personne n'est corrigé ; personne n'a su ni rien oublier ni rien apprendre. Tous les chefs de l'aristocratie, tous les hommes influents sont bien au delà des idées de Coblentz. On ne peut donc former aucune espérance. La nature des choses ramènera bien la monarchie, mais jamais Louis XVIII. Les démarches insensées de ce prince ont précipité la ruine de son antique maison ; il s'est perdu et a entraîné avec lui tous ces hommes constamment aveuglés, tout à la fois victimes et exemples.

En effet, ces conseils n'étaient pas mieux écoutés en 1796 qu'ils ne l'avaient été pendant les années précédentes. Mallet était réduit à gémir sur « la fatale ligne où le roi s'était placé, et où il persistait. » — « Le roi n'est entouré, écrivait-il, que de courtisans et d'ambitieux médiocres ; on ne sort pas du déluge avec ces avirons-là... C'est le comble de la démence... Le délire d'une semblable idée n'a pas encore eu d'exemple et n'a pas de nom. » Il savait que sa franchise le faisait mal voir et qu'on avait des « préventions » contre lui, mais ce n'est pas ce qui l'attristait le plus. « Les nouvelles sottises de Blankenbourg (où s'était réfugié Louis XVIII à cette époque) passent ma conception, écrivait-il au commencement de 1797. On dirait que le roi a gagé de se perdre en dépit des circonstances. »

Il est vrai que les monarchistes constitutionnels rencontraient alors en face d'eux un adversaire redoutable. Un gentilhomme de Savoie, jusqu'ici peu connu, et que la révolution, en s'étendant, avait expulsé de son pays, publiait, en 1796, un écrit qui avait aussitôt un immense retentissement. L'ouvrage était intitulé : *Considérations sur la France*, et l'auteur se nommait Joseph de Maistre. Il ne faut pas confondre un seul instant un tel écrit avec les factums dont il a été déjà parlé. C'est une œuvre de haut souffle, de grandes vues, avec cette langue fière, vibrante, qui fait de M. de Maistre un incomparable écrivain. L'auteur, sur plus d'un point, est en désaccord avec les émigrés. S'il ne veut pas la royauté constitutionnelle, il repousse l'arbitraire incapable de l'ancien régime. S'il entrevoit sans déplaisir « le glaive de la justice » s'abaissant non-seulement sur les « parricides, » mais sur « quelques nobles qui ont déplu, » il rejette ces idées de vengeances folles qui rem-

plissent les livres des Ferrand et des d'Entraigues. Il y a en outre chez cet étranger une exaltation de patriotisme français qui le fait applaudir aux victoires des armées républicaines. Enfin, bien loin de voir dans la révolution un de ces accidents passagers dont on pourra faire disparaître la trace, il y reconnaît, tout en la traitant de « satanique, » une des grandes phases de l'histoire du monde.

Il fait peu de cas des émigrés :

Une des lois de la révolution française, c'est que les émigrés ne peuvent l'attaquer que pour leur malheur et sont totalement exclus de l'œuvre qui s'opère. Depuis les premières chimères de la contre-révolution jusqu'à l'entreprise à jamais lamentable de Quiberon, ils n'ont rien entrepris qui ait réussi et même qui n'ait tourné contre eux,.. Tout ce qu'ils entreprennent est marqué d'un caractère d'impuissance et de nullité... Les émigrés ne peuvent rien, on peut même ajouter qu'ils ne sont rien.

Mais si cet esprit est trop haut pour se rapetisser à la mesure des « brochuriers » et des brouillons de l'émigration, il est trop absolu pour se rattacher à la politique pratique et sensée de Mallet du Pan ou de Malouet. L'un des objets principaux de ce livre est de justifier et d'exalter la Déclaration royale, si vivement regrettée par les constitutionnels. Il ne comprend même pas qu'on se permette de la critiquer. Il n'admet pas qu'un royaliste dise : « Je suis prêt à verser mon sang pour le roi ; cependant, sans déroger à la fidélité que je lui dois, je ne puis m'empêcher de le blâmer... » — « Vous mentez au monde et à vous-même, réplique impétueusement M. de Maistre, si vous étiez capable de sacrifier votre vie au roi, *vous lui sacrifieriez vos préjugés.* » Sans doute, il s'efforce de faire ressortir ce qu'il y a de libéral et de clément dans la Déclaration, mais ce qui lui plaît le plus, c'est le parti pris absolu de refuser toutes les concessions, toutes les transactions avec le nouveau régime et de remonter à ce qu'on appelle la vieille constitution française d'avant 1789 :

De quel droit le roi se ferait-il obéir, dès qu'il abandonnerait les lois antiques?... Dans les circonstances terribles où il s'est trouvé, rien n'était plus séduisant que la tentation de transiger avec les principes pour reconquérir le trône. Tant de gens ont dit que le roi se perdait en s'obstinant aux vieilles idées. Il paraissait si naturel d'écouter des propositions d'accommodement... Charles II se trouva-t-il bien d'avoir adhéré aux propositions des Écossais? On lui disait, comme on a dit à Louis XVIII : « Il « faut s'accommoder au temps; il faut plier. C'est une folie de sacrifier « une couronne pour sauver la hiérarchie. » Il le crut et fit très-mal. Le roi de France est plus sage.

Aussi M. de Maistre applaudit-il Louis XVIII d'avoir déclaré s'en

tenir à la vieille constitution. « Encore une fois, dit-il, ces mots sont inspirés. »

Au fond de ce refus de transaction, il y a chez le gentilhomme savoisien un grand dédain de l'opinion. Quand il entend dire : « Le peuple veut... le peuple ne consentira pas... » il s'impatiente et s'écrie :

Quelle pitié ! le peuple n'est pour rien dans les révolutions, ou du moins il n'y entre que comme instrument passif. Qnatre ou cinq personnes, peut-être, donneront un roi à la France. Des lettres de Paris annonceront aux provinces que la France a un roi, et les provinces crieront : « Vive le roi ! » A Paris même, tous les habitants, moins une vingtaine peut-être, apprendront en s'éveillant qu'ils ont un roi. « Est-il possible, s'écrieront-ils, voilà qui est d'une singularité rare ! Qui sait par quelle porte il entrera ! Il serait bon peut-être de louer des fenêtres d'avance, car on s'étouffera »... Quand on supposerait que la république a la majorité en France (ce qui est indubitablement faux), qu'importe? Lorsque le roi se présentera, sûrement on ne comptera pas les voix et personne ne remuera ; d'abord par la raison que celui même qui préfère la république à la monarchie préfère cependant le repos à la république, et encore parce que les volontés contraires à la royauté ne pourront se réunir.

Puis, avec une verve étincelante, il décrit ce qui se passera une fois le roi proclamé en quelque ville, les motifs d'intérêt, d'ambition, de crainte qui détermineront chacun à se rallier à lui, et il ajoute avec désinvolture : « Citoyens, voilà comment se font les contre-révolutions. »

Il y a beaucoup d'esprit et même un peu de vérité dans ce tableau, surtout quand on prend la France à un de ses moments de grande fatigue. Mais M. de Maistre omet de dire par quel moyen le roi s'installera d'abord sur un point quelconque du royaume. C'est par là que s'écroule toute cette brillante argumentation. Le roi ne pouvant entrer par force ni par surprise, il fallait bien compter avec l'opinion. Il ne s'agissait pas de savoir comment Louis XVIII serait accueilli, une fois revenu, mais bien comment il reviendrait. M. de Maistre, il est vrai, ne s'embarrasse pas pour si peu. Ce que les hommes ne peuvent pas, Dieu le fera. Il aime ainsi à passer hardiment par-dessus les moyens humains et naturels ; sa parole prend alors quelque chose du prophète ; il n'a pas peur de parler au nom de la Providence et de paraître son précurseur.

Croit-on, dit-il, que le bras qui se servit jadis d'un si faible instrument soit raccourci ; et que le suprême ordonnateur des empires prenne l'avis des Français pour leur donner un roi? Non : il choisira encore, comme il a toujours fait, ce qu'il y a de plus faible pour confondre ce qu'il y a de

plus fort... Quand le moment sera venu, il rétablira la monarchie française malgré ses ennemis; il chassera ces insectes bruyants *pulveris exigui jactu :* Le roi viendra, verra, vaincra.

Ce goût de la prophétie, cette argumentation par le miracle n'ont-ils pas, comme beaucoup des idées et des procédés de M. de Maistre, fait école dans une partie de la presse royaliste? Déjà dangereux et féconds en erreurs chez un aussi grand esprit, ils n'ont trop souvent servi chez ses imitateurs qu'à justifier l'imprévoyance ou l'abstention. Mais on comprend l'effet que ce brillant et fier langage, ces théories absolues et dédaigneuses, ces prédictions retentissantes produisaient chez les émigrés. Le roi se plaisait à s'entendre ainsi encourager, et, pendant qu'il faisait un accueil plus que froid aux conseils de Mallet, de Malouet ou de Montlosier, il écrivait à M. de Maistre, le remerciait, et lui offrait, pour répandre son livre en France, un argent que le gentilhomme refusait d'ailleurs avec dignité.

Pendant ce temps, le langage des cerveaux brûlés de l'émigration, des « jacobins d'aristocratie, » comme les appelait Mallet, était toujours le même. Ils annonçaient que lors de la restauration, ils amèneraient M. de la Fayette dans une cage de fer. Mallet parlait à cette époque de « notes virulentes » rédigées par des émigrés, anciens membres du parlement, « où on déclarait également coupable, monarchiens, anglomanes, constitutionnels, jacobins. » Il dénonçait aussi les agents royalistes, « ces entrepreneurs de contre-révolution à deux cents francs par mois que paye le ministre d'Angleterre, » ces « hommes de paille qui voient des clochers dans la lune, » et il ne tarissait pas sur leur « nullité » et leurs « sottises. » Enfin, il voyait avec désespoir les meneurs préparer des « *quiberonnades.* » — « Ces expéditions extravagantes, écrivait-il, ces paquets d'émigrés qu'on va jetant les uns après les autres sur des côtes couvertes d'ennemis, ce gaspillage des ressources, ces puérilités sont inexplicables. »

La conduite des royalistes du dehors n'avait pas seulement pour résultat d'effaroucher et d'éloigner cette grande masse flottante qu'il aurait été possible, à un moment, d'attirer; elle refroidissait même les plus dévoués et les plus actifs parmi ceux qui, à Paris, avaient excité et dirigé, avant le 13 vendémiaire, le mouvement royaliste. L'un de ces derniers, Lacretelle, fait connaître, en rappelant ses souvenirs de cette époque, l'état d'esprit de ses amis. Ils ne se préoccupaient plus guère que de détruire ce qui restait du vieux code révolutionnaire. Leurs vœux, sans doute, se portaient vers la monarchie des Bourbons, « mais sans ardeur, avec peu de confiance,

et surtout avec la restriction qu'il faudrait obtenir d'elle ou lui imposer des garanties légales pour les libertés. Nous attendions, ajoute Lacretelle, ce qu'il plairait à la Providence d'en décider, mais bien résolus à n'appeler, par nos écrits, ni la guerre civile, ni la loi de l'étranger[1]. » Aussi, Mallet, qui voyait à la fois l'aveuglement au dehors, le découragement au dedans, perdait-il tout espoir :

On reviendra toujours à la monarchie ; mais probablement, ni vous ni moi ne verrons cet événement. Toute espérance est bannie de mon âme. (*Lettre du* 19 *mai* 1796.) — Baissez la toile, la pièce est jouée : on ne se ravise pas avec succès lorsqu'on a précipité sa ruine par cinq ans de fautes irremédiables. (*Lettre du* 29 *mai.*) — Voici le premier moment où toute espérance et tout courage m'ont abandonné. (*Lettre du* 13 *juillet.*) — La royauté n'est qu'une vague réminiscence. (*Lettre du* 2 *novembre.*) — Les affaires n'ont jamais présenté à mes yeux une face plus désavantageuse. Je n'aperçois en ce moment et depuis longtemps ni jour, ni moyens, ni issue. (*Lettre du* 26 *novembre.*)

III

Les royalistes n'étaient pas changés ; les républicains le sont-ils? vont-ils établir ou laisser établir ce régime de justice et de paix auquel aspire l'opinion? vont-ils bien accueillir ces modérés du nouveau tiers, disposés à s'accommoder de la constitution existante? Non ; ils se soucient peu de l'avenir de la république ; ils n'ont toujours qu'une préoccupation : garder le pouvoir, qu'ils considèrent comme leur conquête et leur place de sûreté. Le premier usage qu'ils avaient fait de la majorité frauduleuse assurée par les derniers décrets de la Convention avait été de s'emparer entièrement du Directoire, pour se fortifier mieux encore contre l'opinion, et de n'y nommer que des régicides : la Réveillère, Rewbell, Barras, Carnot et Letourneur. Ils repoussaient ce qu'ils appelaient déjà à cette époque « la république sans républicains. » Bien loin de se réjouir en voyant les modérés accepter nettement les institutions en vigueur, ils s'en alarmaient et cherchaient à les rebuter. « Ils ne voyaient en nous, dit Barbé-Marbois, que des usurpateurs de leur domaine et des hommes appelés à les livrer un jour à la justice. » C'était d'ailleurs avec dédain que cette aristocratie révolutionnaire prétendait traiter les parvenus de la dernière élection. Un de ceux-ci, à l'une des premières séances, ayant osé faire quelque réclamation,

[1] Lacretelle, *Dix années d'épreuve*, p. 292.

Lecointre-Puyraveaux répondait « que, sans doute, des hommes nouveaux ne prétendaient pas tracer une ligne de conduite aux patriotes qui avaient passé à travers cinq années de révolution. »

Toutes les places livrées aux jacobins; les complots socialistes de Babeuf facilités par une tolérance coupable, puis mollement réprimés; une affectation puérile et mensongère à mêler le royalisme à ces complots; le vieux code révolutionnaire défendu avec acharnement comme l'arche sainte; la liberté de la presse cyniquement reniée en parole et violée en fait; l'indépendance du pouvoir judiciaire méconnue; le commerce détruit; la crise financière à l'état permanent; les caisses publiques presque vides, et cependant livrées au pillage; les gendarmes trop occupés de conduire les prêtres à la frontière pour inquiéter les voleurs des grandes routes; la police absorbée par la surveillance des opposants politiques, et impuissante à assurer cet ordre matériel, condition première et en quelque sorte banale d'un État civilisé : telle était, aux débuts du Directoire, la réponse des républicains à cette opinion qui s'était montrée, au premier abord, disposée à accepter la république, pourvu qu'elle y trouvât un peu de justice et d'ordre, la clôture et non la continuation de la révolution. Ces hommes étaient donc toujours ce qu'on les avait vus à la fin de la Convention, d'autant plus âpres à défendre leur domaine révolutionnaire, que l'état de l'esprit public éveillait plus leur défiance.

Le Directoire sentait-il l'opinion s'éloigner, froissée et inquiète, il n'imaginait rien de mieux, pour la ramener, que d'imposer des « mœurs républicaines, » de rendre obligatoires certains chants, certaines formules de langage, d'interdire le dimanche, de punir les « monsieurisants, » de faire célébrer toutes les fêtes ridicules ou sanglantes du calendrier conventionnel. C'était ce que Chénier appelait « exciter et rallumer l'amour de la république[1]. » Prétention odieuse et grotesque de cette bande de jacobins qui veut façonner une France pour sa république au lieu de faire la république pour la France!

En tout cela, le Directoire était aussi maladroit que malintentionné. Il réveillait le dégoût sans réveiller la crainte, et faisait succéder, à l'indifférence indulgente et fatiguée du début, une hostilité qui deviendra de jour en jour plus vive. C'est surtout la presse qui va prendre l'offensive. Les écrivains royalistes, presque tous

[1] Benjamin Constant ne disait-il pas lui-même dans une brochure : « Il faut étouffer la mode, fermer tous les lieux publics où l'aristocratie ferait de nouvelles conquêtes, donner à toutes les fêtes l'empreinte républicaine. Le repos doit être le partage de tous, mais la jouissance et le plaisir doivent appartenir exclusivement à la république. »

poursuivis après le 13 vendémiaire, s'étaient d'abord cachés et tus; mais bientôt, se sentant protégés par l'opinion, ils paraissent au grand jour pour purger leur contumace : le jury les acquitte. Ils reprennent alors, avec plus d'ardeur que jamais, leur campagne contre la faction et le régime révolutionnaires. Après le 9 thermidor, ils montraient le sang versé par les terroristes; aujourd'hui, ils dénoncent l'argent que ces mêmes hommes ont volé et amassé. Chaque matin, c'est l'histoire nouvelle de quelque fortune scandaleuse. A aucune époque, les journaux parisiens n'ont été aussi nombreux et aussi agressifs : on en compte plus de soixante-dix, presque tous adversaires acharnés du Directoire; et, symptôme curieux que l'on a pu retrouver à d'autres époques de fatigue et de décadence, le succès n'est plus pour les journaux sérieux qui continuent à traiter les questions politiques *ex professo*, mais pour la petite presse satirique, gouailleuse, frivole, vivant de personnalité et d'invectives, ne se piquant ni de morale sévère ni de bonne tenue, ni même, souvent, de véracité ou de justice : *le Thé*, *le Menteur*, *le Journal des Rieurs*, *les Actes des Apôtres et des Martyrs*, *le Miroir*, *le Grondeur*, tous implacables contre les républicains, et ne se gênant pas au besoin pour siffler la république elle-même.

Ah ! il m'en souviendra
Larira,
De notre république !

tel est le refrain d'une chanson publiée par *le Thé*. Le Directoire semble tout ahuri de ces attaques multiples et quotidiennes. Il fonde des journaux officieux, on ne les lit pas; il invente des mesures restrictives, on passe à travers; il fait traiter à la tribune les écrivains « de polissons, de gredins, d'assassins, » les fait comparer aux prostituées, les journaux répondent injures pour injures; il imagine divers projets de loi plus arbitraires les uns que les autres contre la liberté de la presse, aucun ne peut aboutir, ou, du moins, n'est efficace.

Cependant le moment approche où le premier renouvellement partiel, fixé au printemps de 1797, va faire entrer un second tiers de nouveaux députés dans les conseils. Cette perspective excite encore le mouvement d'opinion provoqué par la conduite du Directoire et entretenu par la presse. Mallet du Pan, tout à l'heure si découragé, se reprend à espérer. « On commence à se secouer, écrit-il le 19 mars 1797; on traite le gouvernement et les républicains comme on traitait le roi en 1789; l'opinion va grand train. » Il redoute seulement quelque maladresse compromettante des royalistes extrêmes. « Si tout ce qui veut la monarchie ne marche pas d'en-

semble, écrit-il, si on veut précipiter le dénoûment, si des conspirateurs imbéciles vont se mêler au mouvement, si quelque nouvelle gaucherie de Blankenbourg vient encore une fois gâter les circonstances, nous retomberons dans l'abîme. »

En effet, en février 1797, les royalistes de l'émigration nouaient un complot ridicule qualifié de « conspiration des Marmousets, » où quelques agents subalternes ayant « plein pouvoir du roi d'agir et de parler en son nom pour tout ce qui concernait le rétablissement de la monarchie, » essayaient d'embaucher quelques officiers de l'armée de Paris. Promptement découvert, ce complot ne servait qu'au Directoire qui s'empressait d'en faire grand bruit; il ne nuisait qu'aux modérés, du nom desquels les agents avaient disposé, sans y être aucunement autorisés, et à la cause monarchique qui apparaissait une fois de plus comme l'ancien régime cherchant à se rétablir par la force. On avait choisi, du reste, avec une opportunité singulière, ainsi que pour l'expédition de Quiberon en 1795, le moment où éclatait contre les républicains un puissant mouvement d'opinion, qu'il importait avant tout de ne pas compromettre et de ne pas effaroucher. Pas plus dans un cas que dans l'autre, on ne s'était concerté avec les royalistes de l'intérieur. Il semble même que les conspirateurs aient voulu précisément devancer les modérés et prévenir une restauration où ces derniers auraient eu leur part d'action. Ils répondaient à ceux qui, comme Mallet, cherchaient à les détourner de ces imprudences : « Il n'y a que les têtes à perruques qui trouvent difficile de rétablir la monarchie *sans modifications.* » Un des inspirateurs du complot, le duc de la Vauguyon, se réjouissait déjà de « l'humiliation qu'allaient éprouver les rois de l'Europe, en voyant le roi de France, si négligé par eux, sortir d'un village pour monter sur le trône. » Mallet, qui rapportait ces propos, ajoutait : « Ils s'attendaient tous à voir arriver de Paris une députation avec la couronne et un carrosse à six chevaux. » L'un des agents arrêtés par le Directoire, Proli, n'avouait-il pas que la grande affaire des conspirateurs était d'empêcher les élections? « Nous sommes perdus, répétait-il sans cesse, si on fait des élections, » tant il redoutait qu'elles amenassent le succès de « ces abominables constitutionnels qu'il voulait exterminer. »

Devant cet aveuglement obstiné, qui vient toujours entraver ce que l'on tente de sérieux pour la cause royale, Mallet ne se contient pas :

Le gouvernement cherchait une conspiration; il l'eût payée deux millions; on la lui donne. Lesquels sont les plus coupables de ces stupides agents, ou ceux qui les choisissent, qui inventent de tels projets, qui les

font exécuter à la veille des élections, au moment où le gouvernement tombait dans le décri, où il était réduit pour se soutenir, à conspirer lui-même contre la constitution, où l'opinion s'élevait comme un ouragan contre ses agents et ses opérateurs? (*Lettre du* 8 *mars* 1797.)

Mais, par bonheur, le ridicule même de la conspiration empêche qu'elle ne fasse tout le mal espéré par le gouvernement et redouté par Mallet. Le mouvement d'opinion ne s'arrête pas; il s'accroît. Le Directoire ne peut plus se faire d'illusion. A mesure qu'approche l'échéance, si menaçante pour lui, de l'élection du second tiers, il est plus inquiet, plus troublé, plus agité. Il avoue naïvement les motifs de sa terreur à la tribune. Vainement exclut-il arbitrairement une partie des électeurs comme suspects d'émigration; vainement impose-t-il à tous les votants une « promesse de haine à la royauté; » vainement emploie-t-il tous les procédés, devenus fameux depuis, de la candidature officielle — inaugurée, on le voit, comme le coup d'État et le plébiscite, par les républicains — désignation des candidats, envois de commissaires omnipotents, corruption pécuniaire, intimidations de toutes sortes; il est impuissant à arrêter et à dominer cette opinion qu'il a lui-même réveillée par ses fautes. Au jour du scrutin, il voit partout ses candidats battus, ses adversaires triomphants.

Jamais manifestation plus nette et plus écrasante ne s'était produite. Cette nation, naguère si lasse de la vie publique, est une dernière fois revenue nombreuse et ardente aux assemblées électorales. Quant au sens du scrutin, il est évident. C'est, avant tout, une explosion de dégoût et de colère contre la faction qui, après avoir violé la France au 10 août, l'avoir terrorisée, exploitée, déshonorée pendant plus de quatre années, prétend encore, malgré l'opinion, la garder en son pouvoir. Le pays veut, comme le dit dans sa circulaire l'un des nouveaux élus, M. Royer-Collard, « la proscription définitive et absolue du monstre révolutionnaire. »

IV

Les élections du second tiers avaient déplacé la majorité dans les deux conseils, mais les conventionnels étaient encore en possession du Directoire. Leur prépondérance n'y avait pas été détruite par la nomination de Barthélemy à la place de Letourneur. Il y avait donc désaccord absolu entre les deux pouvoirs. Qu'allait-il en résulter? La constitution de l'an III n'offrait pas, pour sortir d'un tel conflit, ce

mécanisme ingénieux de la responsabilité ministérielle qu'on n'a pas jusqu'ici trouvé moyen de concilier avec les institutions républicaines. Les conseils n'avaient aucun rapport avec les ministres, n'exerçaient sur eux aucune action. Si le pouvoir exécutif persistait à gouverner contrairement aux vues de la représention nationale, celle-ci n'avait d'autre ressource que la mise en accusation des directeurs eux-mêmes, c'est-à-dire une révolution.

Parmi les conventionnels, quelques-uns commençaient à se sentir intimidés et se demandaient s'il n'était pas temps de chercher à rentrer en grâce auprès des honnêtes gens. Legendre profitait de ce qu'il se trouvait un jour auprès de Barbé-Marbois pour lui parler du passé. « On m'appelait alors jacobin, disait-il; les temps sont bien changés. Franchement, si Legendre de ce temps-là venait offrir son amitié à Legendre d'aujourd'hui, celui-ci n'en voudrait pas[1]. » Mais cette humilité repentante, sincère ou non, était une exception. Tout autre était l'attitude du plus grand nombre, notamment de ceux qui avaient été placés au Directoire pour veiller non aux intérêts de la France, ni même à ceux de la république, mais à ceux de la faction conventionnelle. Plus l'opinion les menaçait, plus ils se roidissaient contre elle, résolus à une résistance désespérée. Quelques jours avant le dernier scrutin, Barras, de concert avec Sieyès et Tallien, avait un moment songé à suspendre les élections par un acte dictatorial. Une fois les députés nommés, les directeurs n'hésitèrent plus. Leur parti fut pris de briser la représentation nationale par un coup d'État. Tout fut désormais calculé dans ce dessein ; et, pour se préparer un prétexte, dès le premier jour ils accusèrent la nouvelle majorité de conspiration royaliste.

C'était une calomnie. L'un des éléments importants de cette majorité se composait des députés du premier tiers dont on connaît le sentiment. Ces hommes n'avaient pas changé et s'appelaient même « constitutionnels » pour mieux indiquer que leur politique consistait uniquement à réclamer la sincère application de la constitution républicaine. Les déclarations des chefs les plus considérables de ce groupe, notamment de Mathieu Dumas, de Barbé-Marbois, qui, aussitôt après les élections, avait été nommé président du conseil des Anciens, ne peuvent laisser aucun doute[2]. Beaucoup des élus du

[1] Barbé-Marbois, *Journal d'un déporté*, t. I, p. 10.

[2] Barbé-Marbois : « Je suis loin d'affirmer qu'il n'y ait point eu de royalistes dans les deux conseils ; mais ceux qui pouvaient s'y trouver ne firent aucune ouverture soit à mes amis, soit à moi, et je crois pouvoir assurer qu'ils n'auraient pas trouvé dans notre société un seul individu dont ils pussent espérer de l'appui dans leurs desseins. » (*Journal d'un déporté*, t. I, p. 12.) — Mathieu Dumas : « Je jure devant le juge silencieux et inexorable de tous les hommes publics ; je jure sur

second tiers pensaient et agissaient de même, et parmi eux, les deux plus illustres, Camille Jordan et Royer-Collard. Ce n'est qu'après le 18 fructidor qu'ils se sont engagés plus avant dans la cause royaliste. « Bien des gens, écrit plus tard Royer-Collard, ont été proscrits pour des opinions qu'ils n'avaient pas et que la persécution leur a données. »

Sans doute, parmi les nouveaux venus, surtout parmi ceux qui se réunissaient au club de Clichy, il en était qui trouvaient les constitutionnels trop prudents et dont l'ardeur passait généralement pour être inspirée par un sentiment royaliste. Cela était faux de la plupart ; vrai, peut-être, pour quelques autres. En tous cas, ces ardents n'arboraient pas de drapeau monarchique ; ils s'en tenaient à la constitution, et la divergence entre eux et les modérés ne semblait porter que sur le degré de véhémence et d'âpreté dont il convenait d'user dans la lutte soutenue contre le Directoire. Les ardents voulaient l'attaque à outrance; les constitutionnels, plus timides ou mieux éclairés sur leur défaut de ressources matérielles et sur l'apathie d'une opinion désireuse de repos, s'efforçaient d'éviter une crise; mais en tout cela on chercherait vainement une conspiration monarchique[1].

l'honneur que mon intention a toujours été de maintenir la constitution républicaine, persuadé qu'avec une administration équitable et modérée, elle pouvait rendre le repos à la France, faire goûter et chérir la liberté, et réparer avec le temps les malheurs causés par la révolution. Je jure qu'il ne m'a jamais été fait, ni directement ni indirectement aucune proposition de servir par mes actions mes discours ou mon silence, de faire prévaloir d'une manière prochaine ou éloignée, aucun autre intérêt que celui de la république et selon sa constitution. » (*Souvenirs*, t. III, p. 153.)

[1] On a sur ce point le témoignage des modérés eux-mêmes : Barbé-Marbois dit dans ses Mémoires : « Il n'y avait point parmi nous de dissidence sur le maintien de la constitution. Mais il y en avait sur la conduite à tenir envers le Directoire. » Puis, après avoir parlé des propositions « indiscrètes et violentes » parfois faites à Clichy, il ajoute : « D'ailleurs on ne disait pas un mot contre la constitution. » — Camille Jordan, dans l'écrit qu'il a publié après le 18 fructidor sous ce titre : *Camille Jordan, député du Rhône à ses commettants, sur la Révolution du* 18 *fructidor*, reconnaît qu'il y avait parmi les députés des hommes qui pouvaient préférer la royauté ; mais, dit-il, ils ne conspiraient pas; ils respectaient la constitution comme un dépôt confié à leur honneur ; ils voyaient que le besoin le plus pressant du pays, c'était le repos ; ils tenaient leurs systèmes les plus chers subordonnés à la volonté nationale ; ils comprenaient que la royauté ne pouvait se rétablir que sans secousse et par le développement de la volonté nationale. — Thibaudeau, régicide, rapporte, dans ses Mémoires, ce qu'il disait alors à Benjamin Constant dans une conversation qu'il eut avec lui. Il soutenait qu'il y avait très-peu de royalistes dans les conseils. C'était seulement, disait-il, la politique du Directoire et la crainte du retour de la Terreur « qui donnait à la France une couleur de royalisme que réellement elle n'avait pas. » Il suffisait « pour attacher la nation à la république qu'elle se présentât avec les formes d'un gouvernement régulier. »

L'un des plus vifs parmi les royalistes des conseils, de Larue[1], reconnaissait que la seule amélioration à chercher pour le moment était de mettre le gouvernement de la république en des mains plus dignes. Un de ses amis, causant avec Carnot, traitait toute idée de restauration immédiate de « chimère, » et déclarait qu'on « était fort loin de la monarchie et plus loin encore du rappel des Bourbons. » On ne peut revenir à la royauté, disait-il, « que peu à peu, sans commotions, par l'opinion et par la volonté nationale. » C'était aussi le sentiment de Mallet, qui suivait ce mouvement avec une sollicitude anxieuse et qui y prenait même part en adressant des lettres publiées par *la Quotidienne*. « On ne veut, écrivait-il le 19 avril 1797, ni secousses, ni contre-révolutions violentes, ni mesures précipitées. Les députés doivent glisser la France dans la monarchie, et non l'y jeter au risque de nous mettre en pièces encore une fois. »

D'ailleurs, ainsi qu'on l'a vu à toutes les époques, aucun lien n'existait entre ce mouvement intérieur et la politique de l'émigration. L'un des royalistes les plus prononcés des conseils, Quatremère, disait à propos d'un projet contre les émigrés : « Il faut adopter une rédaction qui n'ouvre pas la porte aux émigrés incurables. Nul de nous ne veut à cet égard transiger avec la sévérité des principes constitutionnels. » Les députés ignoraient absolument les rapports qu'un des leurs, Pichegru, avait eus antérieurement avec le prince de Condé. Quant aux démarches de l'agent royaliste, Duverne de Presle, qui se laissait surprendre par le Directoire, précisément au moment où cette découverte pouvait être le plus utile aux préparateurs du coup d'État, c'était, dit Mallet, une « manigance contre-révolutionnaire, » qui « n'avait aucun rapport avec les Cinq cents. »

Cependant, dans l'entraînement de la lutte, quelques royalistes, de Larue tout le premier, semblaient parfois oublier les conseils de prudence et vouloir brusquer la solution. Ils rêvaient alors une crise violente, une dictature provisoire du général Pichegru, qui aurait amené, selon eux, une restauration immédiate[2]. C'était surtout en dehors des conseils, dans la presse, dans les cafés, sur cette partie du boulevard appelé le petit Coblentz, que se produisaient les provocations d'une sorte de royalisme fanfaron et compromettant. Le général Beurnonville disait au comte d'Allonville, qui le rapporte dans

[1] *Histoire du 18 fructidor*, par de Larue, p. 280 et sq.

[2] *Histoire du 18 fructidor*, par de Larue, p. 290. — Mathieu Dumas parle, dans ses *Souvenirs*, des quelques membres des Cinq cents qui « essayèrent de former un parti royaliste. Ils croyaient pouvoir exciter des troubles sérieux dont ils auraient profité pour faire une contre-révolution... Ce petit nombre de royalistes n'avait, en réalité, aucun moyen d'action... Malheureusement nos conseils étaient froidement accueillis... Notre prudence était taxée de timidité. »

ses Mémoires : « Parlez donc à ces messieurs, empêchez-les de se perdre ; ces déclarations publiques ne servent point leur cause et peuvent la ruiner. » Richer de Serizy, dont on a vu les illusions et la véhémence avant le 13 vendémiaire, n'était pas corrigé par les événements et, peu de jours avant le 18 fructidor, il déclarait avec son emportement habituel à un écrivain qui, dans *les Nouvelles politiques*, attaquait aussi le Directoire, mais au profit de la république modérée : « Monsieur, quand nous aurons renversé ce Directoire, dont le despotisme et la bassesse vous humilient comme moi ; dès le lendemain nous tirerons l'épée l'un contre l'autre. Ce sont les Bourbons qu'il faut à la France. » Des chefs de chouans, MM. de la Trémouille, de Frotté, de Bourmont, d'Autichamp, de la Rochejaquelein, de Polignac, s'étaient rendus à Paris, intervention en ce moment et en ce lieu plus périlleuse qu'efficace.

Ces témérités étaient le fait de quelques individus et ne pouvaient justifier les accusations de royalisme que le Directoire lançait chaque jour contre la majorité, encore moins excuser l'attentat qu'il avait résolu[1]. Toutefois, elles lui fournissaient une sorte de prétexte et risquaient d'ébranler cette union de tous les conservateurs, qui seule pouvait résister à la faction conventionnelle[2]. Les modérés ne voulaient pas se laisser entraîner aussi loin. Thibaudeau, Portalis, Siméon, Tronson-Ducoudray faisaient faire des ouvertures au Directoire et lui offraient l'appui des constitutionnels, s'il voulait, de son côté, abandonner la politique révolutionnaire. Ils ne pouvaient donner une preuve plus forte de la sincérité et du bon vouloir avec lesquels ils avaient accepté la république. Le gouvernement et ses amis repoussaient ces ouvertures, ou ne paraissaient un moment

[1] Un écrivain républicain, M. Lanfrey reconnaît la justice et la sagesse des mesures que le Corps législatif avait fait prévaloir contre le Directoire. « Que des provocations imprudentes, dit-il, des exigences intempestives se fussent mêlées à ces réclamations, c'est ce dont on n'avait pas le droit de s'étonner après nos tourmentes révolutionnaires. Le parti opposé au Directoire n'en avait pas moins pour lui l'immense majorité de la nation, *il n'en était pas moins sincèrement constitutionnel*, et les directeurs ne pouvaient pas même lui reprocher avec justice les deux ou trois conspirateurs royalistes qu'il abritait dans son sein sans les connaître .. » (*Histoire de Napoléon Ier*, t. 1, p. 295.)

[2] Un écrivain monarchique, M. Nettement, ancien rédacteur de *l'Union*, dans une brochure sur le 18 fructidor publiée en 1850, blâme nettement les imprudences des royalistes. « La majorité, dit-il, était unie dans sa répulsion contre le Directoire et la politique révolutionnaire. Sur le reste elle était divisée ; elle contenait des nuances très-diverses, depuis le constitutionnalisme républicain jusqu'au royalisme passionné... Il aurait été sage, ajoute M. Nettement, d'ajourner les dissentiments sur l'avenir et de se placer uniquement sur le terrain de la défense des droits de l'assemblée et de la politique modérée ; il fallait faire le sacrifice loyal des vues ultérieures. »

les accueillir que pour tromper les modérés et préparer plus à loisir le coup d'État. Que leur importait la république? Ces consciences troublées n'avaient qu'une préoccupation; du jour où elles n'auraient plus le pouvoir et le régime révolutionnaire pour se défendre, elles se voyaient obligées de rendre compte du passé. Carnot, qui pourtant appartenait alors à la minorité du gouvernement, sentait, suivant l'énergique expression de Barbé-Marbois, « le passé qui lui revenait, » et il s'inquiétait moins de Barras qui l'injuriait grossièrement en plein Directoire[1] et s'apprêtait à le proscrire, que du châtiment dont il serait menacé, si par une politique conservatrice, on se trouvait peu à peu ramené à la monarchie. « J'aurais dans ma poche, répétait-il aux modérés qui lui demandaient d'agir avec eux, une grâce bien cimentée de la parole royale que je n'y aurais pas de confiance[2]. » Mais voici qui montre mieux encore, à quel point le souvenir pesant du 21 janvier inspirait seul la conduite du Directoire et de ses amis. Mathieu Dumas se trouvant un jour seul dans une salle de commission avec Treilhard, ancien régicide, futur comte de l'empire, à ce moment l'un des hommes importants du parti directorial, eut avec lui une conversation qu'il rapporte ainsi dans ses Mémoires[3].

« Êtes-vous pressé? lui dis-je; la discussion dans votre conseil est-elle intéressante? — Non, me répondit-il, point du tout; qu'avez-vous à me dire? » Sur quoi je me levai, je fermai la porte sur nous et mis la clef sur la cheminée. « Je connais, lui dis-je, votre position, votre expérience. Vos talents et l'influence de vos conseils sur des hommes qui, sous tous les rapports, vous sont bien inférieurs : je veux savoir de vous ce que vous pensez de moi et de mes amis, comment vous jugez notre conduite politique et ce qui fait que nous ne pouvons nous entendre. » — Voici sa réponse : « Vous êtes de fort honnêtes gens, fort capables, et je crois que vous voulez sincèrement soutenir le gouvernement tel qu'il est, parce qu'il n'y a aucun moyen sûr, ni pour vous ni pour nous, de lui en substituer un autre. Mais nous, conventionnels, nous ne pouvons vous laisser faire; que vous le vouliez ou non, vous nous menez tout doucement à notre perte certaine; il n'y a rien de commun entre nous. — Quelle garantie vous faut-il donc? — Une seule, après quoi nous ferons tout ce que vous voudrez, nous vous laisserons détendre les ressorts. Donnez-nous cette garantie et nous vous suivrons aveuglément. — Et laquelle? — Montez à la tribune, et déclarez que si vous aviez été membre de la Convention vous auriez comme nous voté la mort de Louis XVI. — Vous exigez l'impos-

[1] « Infâme brigand, lui disait Barras, il n'y a pas un pou de ton corps qui ne soit en droit de te cracher au visage. »
[2] De Larue, *Histoire du 18 fructidor.*
[3] *Souvenirs* de Mathieu Dumas, III, p. 86.

sible ; ce qu'à notre place vous ne feriez pas. Vous sacrifiez la France à de vaines terreurs. — Non, répliqua-t-il, la partie n'est pas égale ; nos têtes sont au jeu. »

Le refus opposé par le Directoire à toutes les tentatives de rapprochement semblait donner raison aux ardents, sans leur fournir malheureusement plus de moyens matériels de faire triompher leur cause ; il embarrassait les modérés et les contraignait à se replier sur l'extrême droite, sans diminuer le péril d'un conflit désormais inévitable. Situation pénible, d'où personne ne sortait content de soi et des autres, mais dont la responsabilité devait peser principalement sur le gouvernement. Ne semble-t-il pas que nous retrouvons à plus d'un demi-siècle en arrière un spectacle auquel notre regard n'est que trop habitué ? n'est-on pas tenté d'appliquer aux partis qui divisent les conseils de 1797, les dénominations de la politique contemporaine ? ne reconnaissons-nous pas ces ardents se précipitant tête baissée dans le conflit, sans savoir ni comment ils se défendront pendant, ni ce qu'ils feront après, comptant sur les hasards et les nécessités de la lutte pour forcer la solution, morigénant la mollesse des modérés, criant à la trahison du « ventre ? » Qui ne les connaît aussi ces constitutionnels peu enthousiastes pour la république, croyant médiocrement à sa durée ; ne renonçant pas à la monarchie dans l'avenir, mais l'estimant pour le moment impossible ; ne la voulant pas en tout cas telle qu'on la leur présente du dehors ; bornant leur politique à améliorer le présent, et à faire sous la constitution existante, qui n'est ni leur œuvre, ni leur idéal, des lois moins mauvaises, et un gouvernement passable ; en accord avec la masse fatiguée et rendue sceptique par la révolution, mais n'ayant ni la force que donne la possession du pouvoir, ni la discipline ou l'élan des partis extrêmes ; un peu hésitant comme sont souvent les hommes sans passion et sans parti pris au milieu des grandes crises, manquant peut-être de cet esprit de décision rapide par lequel ils se seraient imposés aux émigrés et aux révolutionnaires ; cherchant l'union tantôt avec les ardents qui les effarouchent en voulant les entraîner trop vite et trop loin, tantôt avec les républicains qui les trompent ou les repoussent ; compromis d'un côté, rebutés de l'autre, se sentant menés à l'abîme par l'imprudence de ceux-là, par la mauvaise foi de ceux-ci, sans avoir la force ou l'énergie de se sauver eux-mêmes malgré les uns et les autres ; destinés à être proscrits avec l'extrême droite, tout en étant accusés par celle-ci d'avoir fait le jeu des proscripteurs ; victimes attristées, à la fois impuissantes et clairvoyantes ?

Enfin, ne retrouve-t-on pas à cette époque jusqu'à une sorte de

centre gauche dans ces partisans dociles et systématiques du gouvernement prêchant la défaillance sous apparence de conciliation et de modération; non jacobins d'origine, mais ne reculant pas devant l'alliance des révolutionnaires les plus déconsidérés, sous prétexte que ceux-ci sont convertis, qu'ils vont l'être, ou, en tout cas, qu'ils sont préférables aux royalistes ; oubliant la question capitale d'ordre ou de révolution, qui est en jeu, pour ne voir que celle de république ou de monarchie qui n'y est pas ; nullement républicains de la veille, mais ne se contentant pas, chez les modérés, d'une réserve résignée, et prétendant exiger d'eux des déclarations de foi et d'amour pour la république; libéraux de doctrines, mais, en fait, très-accommodants sur la violation du droit et la suppression de la liberté; trouvant toutes les réclamations des journaux mesquines, les revendications parlementaires inopportunes, disposés à justifier les coups d'État, ou, au moins, à ne s'en prendre qu'aux victimes? Ce n'est pas un tableau de fantaisie, ni une peinture contemporaine faite sous l'apparence de l'histoire, c'est l'analyse exacte des brochures que publiait alors Benjamin Constant. Le salon de madame de Staël était le centre de ce petit groupe, dont Talleyrand paraissait être alors avec Constant l'un des membres les plus actifs. Chacun des deux ambitieux a sa manière : Talleyrand parlant peu, se bornant à faire dans quelque club une profession de républicanisme éternel, parvenant aussitôt au ministère pour y exécuter le coup d'État, et décidé dès lors à y demeurer sous tous les régimes ; Benjamin Constant, plus agité, écrivant brochures sur brochures, justifiant tout, mais n'obtenant rien, et, au lendemain de la victoire qu'il a aidé à remporter sur les modérés, repoussé comme « royaliste » et « aristocrate » par ceux même au service desquels il s'était compromis. On a quelque déplaisir à trouver madame de Staël en cette compagnie. Elle ne devait emporter de cette partie de sa vie, sur laquelle ses admirateurs jettent un voile, que les paroles sévères de ses anciens amis, et un remords qu'elle-même ne peut dissimuler. Quand, après le 18 fructidor, elle dira : « Je n'approuve pas toute la victoire sans pouvoir plaindre tous les vaincus, » elle blessera chacun des partis et ne sera approuvée de personne; châtiment habituel de ceux qui, par ambition, par faiblesse, ou par défaut de jugement, dépassent cette limite, si difficile à fixer en temps de révolution, limite jusqu'à laquelle la concession et la conciliation sont une nécessité politique, souvent un devoir de patriotisme, au delà de laquelle elles sont une défaillance coupable.

V

Pendant que les conseils, tour à tour agressifs ou disposés à céder, alarmés ou confiants, tâtonnaient et se divisaient, ainsi qu'il arrive trop souvent aux assemblées dans un péril de ce genre, le Directoire continuait à tout disposer pour son coup d'État. L'instrument désigné était l'armée, que déjà les républicains avaient introduite, dix-huit mois auparavant, au milieu des discordes civiles. Seulement, on voulait lui faire faire un pas de plus. Il ne s'agissait pas de défendre une apparente légalité, mais de violer audacieusement la constitution. L'armée craignait que l'ancien régime ne lui enlevât, au profit de privilégiés, les grades conquis sur les champs de bataille de la révolution. Elle haïssait l'émigration, qu'elle était habituée à rencontrer en face d'elle dans les rangs de l'ennemi. Le Directoire exploitait ces sentiments. Mais il trouvait dans les camps une aide plus puissante encore, bien que fort périlleuse pour lui-même : c'était la rancune et l'ambition du jeune général du 13 vendémiaire, maintenant environné du prestige militaire et pacifique d'Arcole et de Campo-Formio. L'opposition avait eu précisément la maladresse de mettre au rang de ses griefs la conduite, peu honnête d'ailleurs, suivie à l'égard de Venise. Elle atteignait par là Bonaparte. Celui-ci avait écrit aussitôt des lettres irritées et menaçantes contre les « lâches avocats et les misérables bavards. » Il avait excité le Directoire à « prendre un parti, » à « sauver d'un seul coup la république.... Si vous avez besoin de force, ajoutait-il, appelez les armées. Faites briser les presses des journalistes et faites fermer le club de Clichy. » Sous main il faisait offrir à Barras plusieurs millions pour les frais de l'entreprise.

Bonaparte était, au début de sa carrière, ce qu'on l'a connu depuis. Il y avait presque toujours une part de calcul dans sa colère. Aussi occupé, dans les camps, de l'opinion parisienne, qu'Alexandre l'était des discoureurs d'Athènes, son ambition, déjà sans limite, et depuis longtemps sans scrupule, lui conseillait en ce moment de trouver un motif pour frapper les conseils. Il ne croyait pas à la durée de la république, mais il ne voulait pas que la chute de ce régime servît à d'autres qu'à lui. Il voyait d'un œil jaloux ce mouvement d'opinion modérée qui pouvait aboutir à l'établissement d'un gouvernement durable et régulier sous la forme monarchique ou républicaine, et qui fermait ainsi la porte à toute dictature militaire. Résolu à le faire avorter, son intérêt, pour le moment, le poussait

à soutenir le Directoire. Il s'en expliquait sans ambages avec Miot de Melito, qui était venu le trouver à Milan. « Je ne voudrais quitter l'Italie, dit-il, que pour aller jouer en France un rôle à peu près semblable à celui que je joue ici, et le moment n'est pas encore venu... Je veux bien un jour affaiblir le parti républicain, mais je veux que ce soit à mon profit, non pas à celui de l'ancienne dynastie... En attendant, il faut marcher avec l'ancien parti républicain. » Une telle alliance ne pouvait pas d'ailleurs lui beaucoup répugner. N'avait-il pas pris le masque jacobin pendant la Terreur, sauf, il est vrai, à renier Robespierre une fois tombé?

Aussi provoquait-il dans son armée, à l'occasion du 14 juillet, des toasts, des adresses d'une violence sans mesure, contre la majorité législative. « Il faut que l'armée purifie la France, y disait-on... Nous passerons comme la foudre. » On retrouvait dans les camps, transformés en clubs, un écho des sections révolutionnaires de 1792 et de 1793. Le chef d'état-major Berthier envoyait le compte rendu de ces manifestations à toutes les administrations de département. Le Directoire, bien loin de rappeler l'armée à ses devoirs, accueillait avec fracas toutes ces adresses, et en provoquait de semblables dans les autres corps de troupes. L'armée de Sambre-et-Meuse, commandée par Hoche, s'écriait, par la bouche du général Ney : « Grands politiques de Clichy, daignez ne pas nous forcer à sonner la charge. » Seul, Moreau, à la tête de l'armée de la Moselle, résistait au mot d'ordre, et malgré les excitations et les plaintes du Directoire, refusait de s'associer à ces manifestations.

Hoche avait le triste honneur d'être choisi le premier pour être l'exécuteur des hautes œuvres directoriales. Mais l'entreprise dont il s'était chargé ayant été éventée, on s'adresse alors à Bonaparte, qui, tout en désirant voir faire le coup, préfère ne pas s'y compromettre personnellement, et désigne Augereau. Celui-ci arrive à Paris en criant à haute voix : « Je suis envoyé pour tuer les royalistes. » Il est reçu solennellement par les directeurs : « Quel fier brigand! » dit l'un d'eux, Rewbell, après cette première entrevue.

Enfin tout est prêt. Voilà plus de six semaines que le coup d'État est publiquement annoncé. Il est temps que cette longue agonie ait un terme. Le signal est donné dans la nuit du 17 au 18 fructidor. Les républicains, pour leur premier essai, réussissent si bien dans ce genre nouveau d'attentat, que les gouvernements qui voudront plus tard briser les parlements par l'armée n'inventeront rien de nouveau et ne pourront que copier servilement. Est-il besoin de raconter les détails de cette ignominieuse journée? le palais législatif occupé nuitamment par des soldats; aux représentants de la nation qui

veulent se frayer un passage en invoquant la loi, cette réponse : « La loi, c'est le sabre ; » les députés et les journalistes surpris et saisis dans leurs demeures, et la foule assistant inerte à cette révolution, qui s'accomplit cette fois en dehors d'elle ; après la tragédie militaire, la comédie parlementaire, plus odieuse encore : les débris mutilés et terrifiés des Conseils se réunissant pour remercier le Directoire d'avoir sauvé la liberté, la république, la constitution, et votant avec tous les lâches euphémismes, les hypocrisies de langage usités en pareil cas, l'annulation des élections législatives et locales dans cinquante et un départements, la déportation sans jugement de deux directeurs, de cinquante-trois représentants, d'un ancien ministre, de plusieurs généraux, la suppression de quarante-deux journaux, et l'exil en bloc de leurs propriétaires et rédacteurs pêle-mêle de proscriptions où des républicains notoires sont frappés avec les suspects de royalisme, le régicide Carnot avec Pichegru l'homme du prince de Condé, comme pour bien montrer qu'il ne s'agissait pas, comme on le prétendait mensongèrement, de défendre la république, mais seulement de débarraser la faction jacobine de contradicteurs gênants et de rivaux menaçants[1]; puis ces fourgons qui emportent les illustres victimes à travers la France muette et immobile; enfin cette mort longue et silencieuse sur les plages meurtrières de Sinnamary, où succombent l'un après l'autre tous ceux qui ne parviennent pas à s'échapper ; pendant ce temps, les bourreaux se vantant hypocritement de n'avoir pas versé le sang, parce qu'ils ont retrouvé le secret de cette « mort sèche » dont parle Juvénal; la législature mutilée et avilie ajoutant aux fêtes nationales du 14 juillet, du 10 août, du 21 janvier, celle du 18 fructidor, comme ce Sénat de la décadence qui faisait successivement un dieu de chacun de ses Caligula et de ses Néron; au reste, parmi les républicains de France à cette époque, personne ne se levant pour désavouer le crime, la renommée la plus pure du parti, Hoche, ne parlant que pour se plaindre de l'insuffisance des déportations; et l'histoire obligée, afin d'entendre la protestation d'une voix républicaine, de passer les mers jusqu'en Amérique, où Washington, indigné et dégoûté, s'écrie que cet attentat est « le comble du despotisme [2]. »

[1] Dans le semblant de discussion qui eut lieu à ce moment, un orateur demandait l'indulgence pour quelques écrivains d'opinion très-modérée. Tallien s'y opposait « en déclarant que les journaux écrits dans cet esprit étaient les plus dangereux pour un gouvernement né de la révolution et qui voulait en maintenir tous les résultats. »

[2] Parmi les républicains modernes à côté de rares libéraux qui protestent avec M. Lanfrey, combien qui n'osent pas s'exprimer nettement comme M. Quinet, ou qui applaudissent comme M. Michelet ! Celui-ci, dans un livre qui paraît en ce moment même dit « que jamais les plus grandes victoires n'ont eu un tel effet; »

VI

La victime la plus mortellement atteinte au 18 fructidor, c'était la république. On a vu comment, après la chute de Robespierre, beaucoup d'esprits modérés, oubliant généreusement qu'ils avaient été les victimes de cette république, avaient paru disposés ou résignés à la faire vivre, en venant à elle et en l'amenant à eux. On ne s'était pas lassé de les rebuter, ni même de les rejeter violemment. Mais il y avait chez eux une sorte de bonne volonté tellement vivace, que rien n'avait semblé la décourager, pas même les usurpations *in extremis* de la Convention, appuyées par le canon de Vendémiaire. Dès le lendemain, au début du Directoire, on les avait retrouvés cherchant sincèrement à faire sortir un gouvernement régulier de la constitution de l'an III. Cette fois, pour qu'ils n'y reviennent plus, on leur répond par le 18 fructidor. Les uns sont déportés, les autres se cachent ou s'exilent pour échapper à la proscription. Ceux qui ont été épargnés, comme Thibaudeau, Pontécoulant, quittent la vie politique. La victoire est complète. La république reste aux mains des « républicains. » Mais personne n'en veut plus[1].

Sans doute, la France ne fait aucune résistance. On n'y entend même pas cette sorte de protestation sourde qui s'échappait par moments des âmes sous l'oppression de la Terreur. Jamais, gouver-

il ajoute : « Si peu d'efforts, si peu de force et des résultats immenses. La grandeur morale a tout fait. » Il ne voit à relever que « la clémence admirablement imprudente du Directoire. » « Toute la terre surveille et salue la république, autrement dit le Droit et la Raison, » et il aperçoit dans une sorte d'hallucination historique « des âmes de peuples ressuscités au soleil de Fructidor qui s'éveillent, scintillent de l'Etna au Zuiderzée. »

[1] L'un des modérés qui avaient le plus loyalement accepté la constitution de l'an III, Portalis, éclairé et désabusé par les événements, écrit à Mallet du Pan, en 1799 : « On n'a jamais vu ni connu de république en France. Il n'y a point de républicains. » C'est en faisant allusion au 18 fructidor que Royer-Collard parle, comme nous l'avons vu, de « ceux qui ont été proscrits pour des opinions qu'ils n'avaient pas et que la persécution leur a données. » — Enfin ceux mêmes qui appartenaient à ce que l'on pourrait appeler le centre gauche d'alors, sont bien obligés de reconnaître que la république n'est plus qu'un fantôme. « Il n'y avait de républicains dans la Rome de nos jours que les statues, » écrit madame de Staël. Et Benjamin Constant : « Il n'y avait alors, au fond, de républicains en France que moi et ceux qui craignaient que la royauté ne les fît pendre. » M. de la Fayette devait écrire en 1799 à une époque cependant où il se croyait républicain comme madame de Staël : « La république n'est aujourd'hui aux yeux de trop de gens qu'un monstre né du 10 août..., s'établissant enfin au bruit des canons de Vendémiaire et nécessitant bientôt le régime fructidorien. »

nement ne s'est plus complétement débarrassé de toute opposition. On regarde passer les violences et les scandales du régime nouveau, comme, le matin du 18 fructidor, on avait regardé passer Augereau et ses soldats dans les rues de Paris. La banqueroute est décrétée, la presse bâillonnée, le parlement étouffé ; aucun gouvernement n'osera à ce point supprimer toute liberté électorale ; les vieilles lois révolutionnaires sont ressuscitées ; la corruption et la vénalité s'étalent jusque dans les rangs du Directoire ; le désordre est partout au comble ; le gouvernement a trouvé le moyen d'unir l'anarchie à la tyrannie, il ne sait pas au prix de tant d'arbitraire donner une heure de repos et de sécurité matérielle ; et cependant rien de tout cela ne provoque une velléité de révolte. La nation assiste indifférente et muette aux démêlés des vainqueurs, qui ne peuvent seulement pas vivre en paix, et qui, invoquant à tout moment, « le précédent respectable du 18 fructidor, » sont condamnés à se frapper eux-mêmes avec cette arme du coup d'État qu'ils avaient commencé par diriger contre la représentation nationale : en 1798, coup d'État du Directoire contre les Jacobins des conseils, avec cassation arbitraire des élections dans 49 départements ; en 1799, coup d'État des conseils contre le Directoire, dont on contraint plusieurs membres à donner leur démission, sans que, d'ailleurs, l'on puisse voir au fond de ces luttes autre chose que les convoitises rivales de complices qui ne peuvent jouir en bon accord du bien volé, et qui se battent au milieu des ruines qu'ils ont faites. Quel intérêt la nation, et après elle l'histoire, ont-elles à rechercher, par exemple, ce qui excite tant un Boulay (de la Meurthe) contre un Treilhard, un Sieyès contre un Merlin? Hier ces hommes s'entendaient pour violer la France? demain le comte Boulay, le comte Sieyès, le comte Merlin, le comte Treilhard s'entendront de nouveau pour servir l'empire.

Le Directoire serait bien aveugle s'il ne voyait pas ce qu'il y avait de mépris, de dégoût, d'éloignement sans retour derrière cette muette patience, en apparence si soumise. Quelles qu'aient été les illusions des premiers jours qui ont suivi la victoire, il n'a pas dû tarder à s'effrayer du vide qui se faisait autour de lui. Avait-il besoin de la nation pour une élection, et lui faisait-il appel ? personne ne protestait, mais personne ne bougeait. Les agents du pouvoir faisaient des rapports désespérés sur cet état de l'esprit public qui les troublait et les inquiétait plus que la lutte et la colère. Les directeurs eux-mêmes s'efforçaient vainement de réveiller l'opinion par leurs proclamations. La France ne combattait pas son gouvernement, mais elle se refusait à lui. « Personne, dit M. de Tocqueville, ne faisait plus d'efforts pour renverser la république, mais elle semblait avoir perdu la force de se tenir debout. » Elle chancelait, atteinte malgré

sa jeunesse, de « ce mal sans nom qui n'attaque d'ordinaire que les vieux gouvernements, sorte de consomption sénile, qu'on ne saurait définir autrement que la difficulté d'être [1]. »

De toutes les façons de mourir n'était-ce pas la plus honteuse? Mais aucune humiliation ne manquait alors à la république. Pendant que, dans le pays, le Directoire ne rencontrait ni un opposant, ni un adhérent, il trouvait dans l'armée un maître qu'il s'était donné à lui-même. Il payait, en s'abaissant devant les généraux, qui le méprisaient, le service que ceux-ci lui avaient rendu contre l'opinion. Bonaparte avait daigné donner quelques paroles d'approbation au coup d'État qu'il avait demandé, mais, une fois les modérés vaincus et dispersés, son intérêt n'était plus de faire cause commune avec le parti républicain. « Ces avocats de Paris qu'on a mis au Directoire, disait-il à Miot, n'entendent rien au gouvernement. Je doute fort que nous puissions longtemps marcher d'accord. » En décembre 1797, plusieurs mois après le coup d'État, il s'était montré quelques jours à Paris, objet d'un enthousiasme et d'une idolâtrie dont les récits contemporains peuvent seuls donner l'idée [2], sachant, du reste, avec une finesse tout italienne ne satisfaire qu'à demi cette curiosité pour ne pas l'épuiser et pour l'exciter encore davantage. Il se mettait déjà hors de pair et se posait pour l'avenir, en insinuant dans une harangue officielle que « le bonheur du peuple français » réclamait « de meilleures lois organiques. » Il ne prenait pas cependant l'offensive contre le gouvernement. « La poire n'est pas encore mûre, » disait-il.

Les directeurs tremblaient au moindre froncement de sourcils du jeune général. Avec quelle humilité ils lui faisaient écrire par le secrétaire de Barras : « Peut-être le gouvernement commet-il beaucoup de fautes, peut-être ne voit-il pas toujours aussi juste que vous dans les affaires, mais, avec quelle docilité républicaine il a reçu vos observations. » *Docilité républicaine!* cet accouplement de mots était nouveau, mais ce n'est pas aujourd'hui qu'il peut surprendre.

[1] « Les nations modernes (et surtout la France), dit plus tard Benjamin Constant en parlant de cette époque, ont découvert pour se délivrer du joug qui leur pèse, un moyen que l'antiquité ne connaissait pas. Patientes et même, quand on les y contraint, silencieuses, elles ne s'insurgent pas, elles attendent que le danger vienne soit du dedans, soit du dehors, alors elles retirent au gouvernement leur assistance. Il n'est pas renversé par elles; mais il s'écroule parce qu'il n'est pas soutenu. »

[2] La belle madame Méchin disait : « Enfin, j'ai vu le général Bonaparte, je lui ai touché le coude. »

VII

Si les républicains sentaient la république s'affaisser entre leurs mains, les royalistes clairvoyants n'avaient, de leur côté, aucun espoir. Après le 18 fructidor, Malouet, persuadé que le moment où sa patrie lui sera rouverte est indéfiniment ajourné, se résout à faire des démarches pour obtenir du gouvernement autrichien l'intendance navale de l'Adriatique. Mounier écrit qu' « il voit seulement dans un grand éloignement la possibilité du retour en France; » et pour vivre, il accepte la direction d'un pensionnat installé dans une des maisons de campagne du duc de Saxe-Gotha. Quant à Mallet, il déclare qu' « on est rejeté dans une mer sans fond. » Obligé, sur les menaces du Directoire de quitter la Suisse, son pays, « le cœur brisé par les derniers événements de France, » ne trouvant sur le continent que des « persécutions » et la « certitude de mourir de faim, » il se réfugie en Angleterre, « la seule place, écrit-il, pour quiconque veut continuer la guerre. » Il y reprend la publication d'un nouveau *Mercure ;* mais c'est par devoir et sans confiance. « Je frémis, dit-il, du moment qui va me rappeler à ma détestable écrivaillerie ; il est impossible d'en être plus las, plus dégoûté, plus accablé. »

Le coup d'État, qui avait détruit plus d'une illusion, était sans doute, pour quelque chose dans ce découragement. Toutefois, la vraie cause de la ruine des espérances monarchiques était ailleurs. Le 18 fructidor, en déconsidérant absolument la république, eût plutôt avancé les affaires de la royauté, si certains royalistes n'avaient continué à faire tout pour lui aliéner l'opinion. Faut-il donc reprendre l'interminable suite des gémissements irrités de Mallet sur le « délire, » les « propos vraiment burlesques, » de ces « Marat à cocarde blanche, » sur ces « agents royaux » dont les conseils font « aller le roi à reculons, » sur cet « indomptable esprit de discorde, de malignité et de despotisme qui dévore les réfugiés? » Veut-on voir d'ailleurs à quel point les préjugés étaient toujours les mêmes? il suffit de lire la lettre adressée le 25 juillet 1798 par le comte d'Artois à Mallet du Pan. Le prince était alors en coquetterie avec l'écrivain et désirait passer à ses yeux pour plus libéral que Louis XVIII. Voici cependant ce qu'il lui écrivait, croyant probablement exprimer des idées toutes naturelles contre lesquelles son correspondant n'aurait aucune objection à élever :

Ce n'est qu'en rentrant dans ses droits par la force des armes que le roi pourra conserver l'autorité nécessaire pour gouverner un grand peuple... Le souverain qui se voit rétabli sur son trône par l'effet d'une transaction quelconque, recevant la loi au lieu de la donner, n'aurait et n'acquerrait jamais assez de puissance pour en imposer à des factions mal éteintes.

Du reste, l'illusion était aussi tenace que l'aveuglement chez les émigrés. « Ils m'ont proclamé jacobin pour avoir douté qu'ils seront à Paris au mois d'octobre, » écrit Mallet en 1799. « Deux vieux évêques, raconte Chateaubriand, qui avaient un faux air de la mort, se promenaient au printemps dans le parc Saint-James : « Monsei-« gneur, disait l'un d'eux, croyez-vous que nous soyons en France au « mois de juin? — Mais, monseigneur, répondait l'autre, après avoir « réfléchi, je n'y vois pas d'inconvénient. »

Si, dans le parti royaliste de ce temps, on se heurte toujours à la cohorte trop nombreuse des aveugles, on y retrouve toujours aussi le petit groupe courageux et dévoué des clairvoyants, qui ne se lassent pas de conseiller, d'avertir, de supplier. Cet effort continu, jamais découragé par les fautes obstinées des hommes, par les coups des événements contraires, ni même, — ce qui est plus méritoire encore, — par les préventions et les calomnies de ceux que l'on veut sauver, demeure un des spectacles les plus nobles et les plus fortifiants de cette époque abaissée. Aussi, malgré l'inefficacité persistante de ces efforts, éprouve-t-on, pour l'honneur même de l'histoire, une sorte de consolation à les voir recommencer après le 18 fructidor, comme, naguère, après le 13 vendémiaire. Est-il encore temps? C'est en tout cas, une tentative suprême, avant que le 18 brumaire ne vienne, au profit d'un nouveau maître, mettre fin au régime révolutionnaire et supprimer pour plusieurs années la question même, en face de laquelle la France se débattait depuis la fin de la Terreur.

Pour obtenir du roi un changement de politique, il fallait avant tout l'éclairer sur l'opinion intérieure, avec laquelle les meneurs de l'émigration avaient toujours été en contradiction, et même n'avaient jamais eu aucune relation. Un ancien constituant, M. Dandré, fit agréer à Louis XVIII l'idée d'un comité d'informations établi à Paris et composé d'hommes en position de connaître cette opinion. Royer-Collard, qui avait été oublié dans les proscriptions du 18 fructidor, et qui, en face de la constitution détruite par les républicains, ne voyait plus de salut que dans la monarchie, accepta de constituer le comité et s'adjoignit dans ce dessein MM. de Montesquiou, de Clermont-Gallerande et Becquey. Il était stipulé que le comité n'aurait d'autre rôle que de transmettre directement et secrètement au roi le résultat de ses observations. Louis XVIII lui prêtait son attention plutôt qu'il ne lui donnait sa confiance ; il

continuait en même temps à entretenir ces agents dont les rapports l'avaient si souvent trompé. N'était-ce pas, malgré tout, un progrès d'être parvenu à se faire entendre?

Il fallait d'ailleurs se féliciter de voir intervenir dans les conseils du roi un élément nouveau, celui des vaincus de Fructidor, qui venaient, avec l'autorité que donnait l'expérience récente des affaires publiques, apporter leur appoint aux anciens monarchistes constitutionnels. Plusieurs d'entre ces vaincus, réfugiés à l'étranger, Portalis, Quatremère, Camille Jordan étaient en relations fréquentes avec la partie modérée de l'émigration. En 1799, Portalis adressait à Mallet deux lettres d'une sagesse élevée et d'un grand sens sur les conditions d'une restauration. Ces lettres mériteraient d'être citées en entier. A côté d'observations très-justes sur l'état de l'opinion, sur son « besoin d'un libérateur, » sur la « fatigue de choisir et de délibérer, » Portalis disait :

Il ne faut pas que le roi se présente comme le chef d'un parti, mais comme le chef de la nation. Il faut qu'il respecte tout ce qui n'est que le résultat de la force des événements et des choses... Tout retour aveugle ou passionné à des institutions usées qui n'ont pu se soutenir elles-mêmes, compromettrait la sûreté de la nouvelle monarchie... L'équité de l'ancienne Rome confirma les jugements rendus par un esclave. La politique du nouveau roi ne doit pas détruire tout ce qui n'aurait été produit que par l'erreur ou par la force... (*Lettre du 11 août 1799.*)

Il faut partir d'où l'on est... Le gouvernement ancien s'est plutôt écroulé qu'il n'a été détruit. Si les formes en paraissaient encore saines, l'esprit s'en était enfui. Il n'y avait plus qu'un vaste corps sans âme... Tout a été dissous, et, ce qui est pire, la dissolution a été celle qui suit la mort et non celle que peut produire une crise violente et qui s'opère quelquefois en un corps plein de vie. En cet état il ne s'agit pas uniquement de rétablir, il faut régénérer... Je conçois qu'il est plus aisé de dire : Reprenons nos places; mais ce qui est facile à dire est précisément ce qu'il y a de moins sage et de plus difficile à faire... Je ne veux pas que le roi compose avec les factieux ou les ambitieux, mais je veux qu'il se rende l'arbitre suprême des circonstances, des intérêts et des droits... Ce serait une erreur de croire *qu'il est contraire à la dignité du roi de ne pas rétablir toutes les institutions anciennes. La fierté des rois peut répugner à se trouver sous la dépendance de certains hommes; mais leur sagesse les invite à ne pas méconnaître la dépendance des choses*, dépendance à laquelle aucune puissance humaine ne peut se soustraire. L'art de gouverner n'est point une théorie métaphysique et absolue. Cet art est subordonné aux changements qui arrivent chez un peuple et à la situation dans laquelle il se trouve. (*Lettre du 23 septembre.*)

Mallet, heureux de voir ses propres idées exposées avec tant de

force et d'autorité, fit communiquer au roi par le maréchal de Castries l'avis de Portalis. Le roi en fut frappé, et sur sa demande, ou tout au moins, de son aveu, Malouet adressa au *Mercure* une lettre, où, après avoir conseillé un « gouvernement légal, » une « monarchie tempérée, » il se rendait garant que « telle était la pensée de Louis XVIII. » Grand scandale et grande clameur dans le monde des émigrés. Mallet défendit publiquement son ami :

Quelqu'un s'avise-t-il de proclamer l'indulgence du roi..., son aversion pour le pouvoir arbitraire..., des cris s'élèvent pour contredire cet éloge et apprendre à la France que les vertus du roi sont autant de chimères... On leur parle de gouvernement légal ! Ils ne veulent ni légalité, ni gouvernement... Ces bonnets rouges déguisés ont, à l'exemple des jacobins, leurs formules, leur régime de terreur et jusqu'à leur *Père Duchêne.*

Cette verte réplique accrut encore la colère. Plusieurs brochures furent publiées où le maréchal de Castries était traité de « patriote » et où le roi lui-même n'était pas ménagé. C'était toujours cette facilité d'excommunication habituelle aux partis extrêmes, qui, selon une parole célèbre, n'étant qu'une poignée, travaillent à n'être qu'une pincée. Toutefois le scandale fut tel que le comte d'Artois dut intervenir. Il fit mander Mallet et lui témoigna publiquement une grande bienveillance. « J'ignore, écrit Mallet, ce qu'il peut y avoir de sincérité dans cette entrevue, je ne le cherche ni ne m'en soucie. » Il avait raison d'avoir quelque doute, car un royaliste bien en cour lui écrivait quelques jours plus tard :

Je vous suis trop attaché pour ne pas vous dire avec franchise que cet hommage auquel votre sagesse ne met pas plus de prix qu'il ne vaut, est un hommage forcé et de circonstance, enlevé par l'opinion des gens sensés, et dont vous ne serez point la dupe. On vous cajolera bien autrement cet hiver, lorsqu'on aura la certitude que les alliés ne pourront pas pénétrer en France cette année : vous serez alors consulté et même en faveur ; mais au premier petit succès, on ne daignera plus vous regarder. Les princes resteront ce qu'ils sont : ils n'emploieront jamais que *des espèces*, et Monsieur, malgré ses grâces et son affabilité, ne changera pas plus que les autres.

Louis XVIII, lui-même, qui avait l'esprit plus libre, qui tout à l'heure semblait écouter Royer-Collard, accueillir Portalis, encourager Malouet, avait-il au fond modifié ses idées ? Bien des symptômes permettent d'en douter et de croire qu'il n'était pas encore arrivé à cette intelligence de son temps et de son pays, que devait seulement lui donner une épreuve encore prolongée et surtout la vue des institutions anglaises. A cette époque, on trouvait plus en lui l'ancien auteur

de la Déclaration que le futur auteur de la Charte. Quelques mois plus tard, cédant de nouveau à de détestables conseils, il enjoignait au comité d'informations récemment établi à Paris de se soumettre comme toutes les autres agences royalistes à la direction du comte d'Artois. C'était en réalité vouloir la dissolution de ce comité; Royer-Collard envoyait au roi sa démission et celle de ses amis dans une note très-ferme, où il exprimait ainsi son sentiment sur les agents auxquels on prétendait l'associer :

Leur inexpérience, l'imprudence de leur conduite, l'extravagance de leurs plans, le mépris des intérêts nationaux qui s'y fait remarquer, la préférence donnée aux moyens d'intrigue, d'espionnage et de brigandage, la dénomination ineffaçable de comité anglais, mille autres considérations élèveraient une barrière insurmontable entre les serviteurs du roi et ces mêmes personnes..... Ces prétendus agents seront infailliblement ce qu'ils ont été jusqu'à ce jour, des intrigants en discorde, étrangers à la grande scène des affaires, sans considération personnelle et sans capacité, dont la correspondance mensongère ne servira qu'à entretenir des illusions profitables pour eux, mais bien nuisibles aux intérêts du roi..... Tous leurs plans ne sont que des intrigues impuissantes qui ne tardent pas à devenir la pâture de la police et le scandale de l'opinion. Les vrais royalistes ne peuvent y prendre aucune part.

Dans cette même année 1799, Louis XVIII avait eu d'ailleurs, dans son intimité même, l'occasion de révéler le véritable état de son esprit. Un de ses conseillers les plus dévoués, le comte de Saint-Priest, lui avait soumis au mois de juin un projet de déclaration[1]. M. de Saint-Priest n'était pas un novateur bien hardi. Il n'admettait ni l'inamovibilité des juges, ni la propriété des acquéreurs de biens nationaux; il ne concevait pas qu'il y eût de « bonne police » sans lettre de cachet, et sans le droit pour le roi « de prévenir les révoltes par l'arrestation des gens suspects. » Toutefois, il constatait la nécessité d'admettre quelques changements à l'ancien régime. Le roi, dans une note écrite de sa main, repoussait absolument le projet de son conseiller. Il y voyait une sorte de limitation du pouvoir royal par la volonté populaire, de reconnaissance du droit qu'aurait eu la nation de changer « son antique constitution, » ce qu'il rejetait avec indignation. Il s'en tenait à cette « constitution, » sauf à en dégager les abus et à mieux gouverner. « Si je suis un jour roi de fait, disait-il, comme je le suis de droit, je veux l'être *par la grâce de Dieu*... Pour me résumer, si, après une délibération, je me détermine à faire paraître une déclaration, une adresse ou telle autre pièce qu'il sera conve-

[1] *Lettres et Instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, p. 63 et sq.

nable, *je la ferai dans le sens et dans l'esprit de ma déclaration de 1795.* » Puis — symptôme significatif — le roi copiait à la suite de cette note de longs fragments de l'ouvrage de M. de Maistre, où l'écrivain défendait hardiment la Déclaration de 1795, et exaltait Louis XVIII pour avoir repoussé toute transaction. Enfin le royal écrivain terminait par cette observation qui ne saurait plus laisser aucun doute sur ses sentiments à cette époque :

L'idée d'employer la plume de Mallet du Pan est très-bonne... mais en connaissant le mérite de cet écrivain, je connais aussi ses défauts ; tant qu'il ne s'agit que d'attaquer les vices de ce qui est fait, son style clair, sa logique serrée portent la conviction dans l'esprit de ses lecteurs ; mais lorsqu'il s'agit du futur, l'homme à système moderne se fait apercevoir, *et il nuit plus qu'il ne sert.* Il lui faut donc un régulateur, et plutôt trop ferme que pas assez ; car entre les mains d'un homme qui abonderait dans son sens, il aurait les plus grands inconvénients, *et tels que je préférerais son silence à ses services.*

VIII

La république était mortellement frappée, la monarchie rendue impossible. Il fallait pourtant un gouvernement régulier à cette nation ballottée par les révolutions. Quel sera-t-il ? Il suffit, hélas ! de considérer l'état de l'esprit public, cette lassitude, ce désenchantement de toutes choses, ce dégoût de l'effort trop longtemps stérile, pour reconnaître que ce peuple est prêt à abdiquer, et pour comprendre cette exclamation poussée par M. de Maistre à la vue de la France d'alors : *O homines ad servitutem natos.*

Que de fois, dans cette étude, on a dû répéter ces mots de lassitude et de désenchantement ! Tel est, en effet, le mal permanent de cette longue révolution. Ne voit-on pas tous ces voyageurs partis avec une si orgueilleuse confiance, s'arrêter les uns après les autres à chaque étape, harassés, meurtris et désabusés ! Combien il faut peu de temps pour voir succomber cette grande génération de 1789 ! Dès le 6 octobre, l'auteur du serment du Jeu de paume, Mounier, se retire avec Lally-Tollendal et Bergasse. Malouet tient bon plus longtemps, mais à la fin de la Constituante, il dira qu'il a « la tête épuisée et le cœur flétri. » 1789 n'est pas terminé que le puissant tribun, Mirabeau s'écrie le 24 décembre : « Oh ! que je suis las et découragé ! » et en 1791, il meurt n'ayant plus foi dans ce qu'il a fait aussi bien pour pousser que pour retenir la révolution. L'Assemblée nationale est seulement en fonctions depuis quelques

semaines, quand la Fayette confesse sa lassitude à Gouverneur Morris ; en 1792, il ne lui restera plus qu'à fuir au delà de la frontière. Le départ désolé de Necker suit de près sa rentrée triomphale. Sieyès, au bout de peu de temps, est réduit à épancher, en des notes intimes, l'amertume d'un esprit trompé dans ses rêves d'orgueil. Et Barnave, Duport, Lameth, Target, Chapelier, Thouret, tous les meneurs de la Constituante, n'ont pas fini leur œuvre que déjà ils en sont fatigués et dégoûtés, qu'on devine leurs regrets et même leurs remords. Barnave, rentré dans ses foyers en 1791, se demande s'il n'eût pas autant valu ne pas les quitter. »

Qui s'était plus enivré des illusions du triomphe rapide et facile que les girondins? Quelques mois se passent et Vergniaud déclare mélancoliquement à la tribune de la législature qu'ils n'ont qu'un désir : « remettre en d'autres mains les pouvoirs qu'on leur envie et dont ils sont las eux-mêmes. » A peine arrivé à la Convention, Buzot désespère de la république et est tenté d'abandonner la tâche. Du reste, c'est dès le premier jour le sentiment de tous ceux qui ont quelque idéal républicain dans le cœur ou dans le cerveau. « J'en suis presque réduite à envier le sort de ceux de nos parents qui ont quitté le sol de la patrie, tant je désespère, » écrit le 28 janvier 1793, cette fière républicaine qui devait faire briller d'un si étrange éclat le nom alors obscur de Charlotte Corday. Le dernier mot de la Gironde, n'est-ce pas ce cri de désenchantement poussé par madame Roland lorsqu'elle passe devant la statue de la Liberté en se rendant à l'échafaud : « O liberté, comme on t'a jouée ! »

Ce ne sont pas seulement ceux qui rêvaient pour la république quelque honneur; les hommes qui l'ont pervertie se dégoûtent de leur œuvre. Danton sent ses larges épaules fléchir; en 1793, il se retire à la campagne pour respirer un air moins brûlant. « Mieux vaut, dit-il, être un pauvre pêcheur que de gouverner les hommes; » et plus tard, quand on le conjure d'agir pour se soustraire à la mort, il secoue la tête en disant : « L'humanité m'ennuie. » L'âme sèche de Robespierre elle-même est atteinte : « Je suis fatigué par quatre ans de révolution, » répète-t-il en pleine dictature. Le souple et vil Barère dit, pendant la Terreur, au juré Villate : « Je suis soûl des hommes! » Et les bourreaux subalternes, les juges du tribunal révolutionnaire, s'arrêtent par moment, épuisés, écrasés, en demandant à voix basse, les larmes aux yeux : « Combien cela durera-t-il encore? »

Si l'on suivait tous ces acteurs sur l'échafaud où ils montent à tour de rôle, si l'on pénétrait au fond de leur âme, pour leur arracher le secret de leur dernière pensée, dans la fin railleuse des girondins, dans les rugissements et le cynisme de Danton, dans la lâ-

cheté d'Hébert, dans le mutisme impassible de Robespierre et de Saint-Just, dans le suicide de Soubrany et de Goujon, partout on verrait une immense lassitude, une amère désolation ; nulle part ce rayon d'espoir qui illumine la mort des martyrs, non-seulement de la cause divine, mais même parfois de certaines causes humaines.

Quand, après le 9 thermidor, les survivants se retrouvent libres enfin de respirer et de vivre, ils sont tout courbés sous le poids accablant des événements qu'ils ont traversés. La peur, en disparaissant, ne fait que dévoiler plus encore la fatigue et le dégoût. Boissy d'Anglas exprime le sentiment général, quand il dit à la Convention, en présentant la constitution de l'an III : « Ne semble-t-il pas que les six années qui viennent de s'écouler sont six siècles? » Qu'est-ce donc quand il faut ajouter à la déception du 13 vendémiaire celle, plus rude encore, du 18 fructidor, quand on voit avorter tous les efforts tentés pour fonder la république ou rétablir la monarchie? quand on assiste à cette immense faillite de tant d'espérances, de tant d'illusions, cent fois plus humiliante que la banqueroute décrétée par les financiers du Directoire[1]? Après s'être jusqu'à l'excès passionné pour la vie publique, on y est devenu absolument indifférent, et même on la méprise. On ne vote plus; on ne s'inquiète plus de ce que font les assemblées; les journaux n'éveillent plus aucun écho, et on est tout prêt à les voir supprimer sans protester. Ceux qui débitent les harangues officielles répètent sans foi les vieux grands mots. On ne rougit pas de sa défaillance, on ne réagit pas contre son impuissance, on avoue sa stérilité, on ne paraît pas souffrir du vide moral. On se venge des déceptions passées en raillant les illusions généreuses du début et en affichant le scepticisme. Tout entier aux plaisirs d'une société sans mœurs et aux avidités sans scrupule de l'agiotage, on déserte le forum, mais on se presse aux fêtes impudiques de Barras, et on sollicite de lui une part au tripotage des fournitures. « En donnant carrière à toutes ses convoitises, dit M. Qui-

[1] On se rendrait bien compte de cette fatigue générale, de ce désenchantement qui atteignait aussi les hommes moins directement mêlés aux luttes meurtrières de la vie politique, si l'on pouvait suivre toutes les biographies individuelles. Voici par exemple Frochot, le futur préfet de la Seine sous le consulat et l'empire : homme de 1789, ami et exécuteur testamentaire de Mirabeau, persécuté sous la Terreur, il a accepté après le 9 thermidor de modestes fonctions départementales. En 1796, découragé à la vue de ce que devient la constitution de l'an III, il donne une première fois sa démission. En 1797, il reprend un poste du même genre, mais après le 18 fructidor il se retire définitivement. Les quelques pensées de lui que nous fait connaître son biographe nous le montrent alors dégoûté, désorienté, ne croyant plus à la république, effrayé de l'avenir, s'en remettant à l'imprévu et appelant presque un miracle. Il était mûr pour le 18 brumaire. Combien étaient comme lui ! (Voir l'*Étude* de M. Louis Passy sur Frochot.)

net, il semblait qu'on rentrât en possession de soi-même et qu'on exerçât la seule liberté que l'on tînt à conserver. »

Un tel peuple est incapable de rien faire pour se sauver lui-même. Il attend du dehors la fin d'un état qu'il sait ne pouvoir durer, prêt à accepter tous les moyens de salut et tous les sauveurs, pourvu qu'il soit donné satisfaction aux deux seuls sentiments qui aient encore quelque vivacité et qui subsistent au fond de cette indifférence frivole, la peur de l'ancien régime et la peur de la Terreur. Il veut l'ordre, la paix, la sécurité que la république n'a su donner; il veut la garantie de ces intérêts nouveaux que la royauté paraît menacer. Mais, une fois rassuré sur ces deux points, il fera bon marché du reste, et ce qu'il est le plus disposé à sacrifier, c'est la liberté.

Ne voit-on pas trop clairement maintenant où va ce peuple ainsi atteint par cette « usure morale » dont parle Tocqueville, et « que produit à la longue le frottement des révolutions? » Il y avait longtemps que les esprits prévoyants avaient annoncé le triste dénoûment. Durant les crimes des républicains, Gouverneur Morris avait écrit, le 13 août 1792 : « Un Américain ne peut être que profondément affligé de voir que, quoi qu'il arrive, ces combats et ces déchirements se termineront par le despotisme. » Et Buzot, le girondin, s'était écrié, pendant qu'il fuyait proscrit en 1793 : « Tout est prêt pour un nouveau maître... Le despotisme est là, qui épie le moment de notre lassitude pour nous offrir, avec des fers, la paix et du pain. » D'autre part, devant les fautes des royalistes, n'a-t-on pas vu Mallet écrire, dès 1795 : « On ne recouvrera la monarchie que sur des monceaux de cendres et de cadavres, et après avoir vu un usurpateur en saisir et en conserver les rênes peut-être fort longtemps. » A l'heure où nous sommes, la nation est prête pour ce César prédit depuis plusieurs années. Elle est prête avant même que le César paraisse l'être de son côté. C'est lui qui se fait attendre, quand déjà les autres ont préparé sa place.

IX

Arrivée au milieu de l'année 1799, la nation a le sentiment qu'elle ne peut attendre plus longtemps. On avait eu jusqu'alors un gouvernement désordonné; il semble qu'il n'y ait plus de gouvernement. Les impôts, qui rentraient mal, ne rentrent pas du tout. Les conscrits ne répondent pas à l'appel. L'anarchie atteint un degré inconnu. Des bandes arrêtent les diligences et pillent les caisses publiques. Les partis sont à la fois impuissants et agités. De petites

troupes de royalistes courent les grandes routes dans le Midi et dans l'Ouest, sans autre résultat que de manifester leur faiblesse et celle du gouvernement, qui ne peut les réprimer. Les révolutionnaires rouvrent les clubs, font voter l'emprunt forcé, la loi exécrable et absurde des otages, et prétendent faire proclamer « la patrie en danger. » En cherchant à galvaniser le jacobinisme mort, ils avivent seulement le dégoût et l'horreur de la masse, sans passionner le peuple ni intimider la bourgeoisie. Le pays ne songe pas plus que tout à l'heure à prendre l'offensive, mais il ressent plus impatiemment la nécessité d'en finir. Précisément à cet instant, on voit pâlir la seule gloire de l'époque directoriale; la guerre devient malheureuse. Bonaparte est en Égypte et ne donne pas de ses nouvelles. Nos conquêtes sont perdues et nos frontières menacées[1]. Mille bruits étranges circulent, comme à l'approche d'une crise suprême; les uns parlent d'une conspiration jacobine, les autres d'un coup de main royaliste. Tout est suspendu par l'attente d'une révolution imminente. On lit, deux mois avant le 18 brumaire, dans un des journaux frivoles de Paris : « Nous ne donnons plus d'article de modes jusqu'à ce que la crise soit finie. Jusque-là, c'est la peur et l'inquiétude qui paraissent avoir usurpé l'empire sur l'aimable Français. »

Cet instinct populaire, présageant la fin prochaine, n'échappe pas au gouvernement, surtout aux deux hommes qui, à la suite des récents changements, dominent au Directoire, Sieyès et Barras. Ceux-ci n'ont plus qu'une pensée, prendre les devants, afin de sauver, dans cet écroulement de la république, non plus même la domination de leur parti, mais leur fortune particulière. C'était pour accomplir cette œuvre honnête, que Sieyès avait enfin consenti, après de nombreux refus, à se faire nommer directeur. Tout à l'heure, ambassadeur à Berlin, convaincu que la république était morte, il avait songé à placer lui-même sur le trône l'archiduc Charles, qu'il prétendait marier à Madame Royale. Il avait eu des communications à ce sujet avec le ministre d'Autriche, M. de Thugut, et Louis XVIII s'en était ému. « Nous voilà, dit Sieyès à son collègue Gohier, en prenant possession du pouvoir, membres d'un gouvernement qui est, nous ne pouvons le dissimuler, menacé de sa chute prochaine; mais quand la glace se rompt, les pilotes habiles savent échapper à la débâcle. Un gouvernement qui tombe n'entraîne pas toujours dans sa perte ceux qui sont à sa tête. » Seulement, Madame Royale ayant, dans l'intervalle, épousé le duc d'Angoulême, il doit aviser à une autre combinaison. Il regarde autour de lui s'il ne trouvera pas un

[1] Il est juste de reconnaître que ce danger extérieur devait être en partie conjuré par l'héroïsme et le génie de Masséna avant le retour de Bonaparte. Zurich a précédé Marengo.

général, à la fois glorieux et docile, pour être l'instrument de son coup d'État. Il fait sonder Joubert, songe d'autres fois à Jourdan, à Macdonald, à Bernadotte ou à Moreau. Bonaparte, alors en Égypte, lui paraît hors de cause. D'ailleurs, hardi dans ses vues, mais indécis dans sa conduite, Siéyès ajourne volontiers le moment d'agir. Barras, pendant ce temps, intrigue de son côté pour obtenir, en se chargeant lui-même d'égorger la république, l'impunité et de l'argent. L'égoïsme las et abaissé de ce vil personnage ne vise pas plus haut. Depuis longtemps il était en relations avec quelques agents de l'émigration ; il fait espérer son concours pour une restauration, et obtient, à cette condition, des lettres patentes, datées du 8 mai 1799, par lesquelles Louis XVIII l'assure contre toute poursuite, et lui promet un salaire de plusieurs millions.

Mais — ce qui serait inexplicable à toute autre époque — les combinaisons de Sieyès, les intrigues de Barras ne sont pas un mystère. Chacun parle tout haut du marché moyennant lequel la république serait livrée à tel ou tel. Les habiles, Talleyrand, Rœderer, Cambacérès, Regnault de Saint-Jean-d'Angely sont les confidents et les complices de Sieyès. Boulay (de la Meurthe), le rapporteur du 18 fructidor, publie sous ce titre : *Essai sur les causes qui, en* 1649, *amenèrent en Angleterre l'établissement de la république, sur celles qui devaient la consolider, sur celles qui la firent périr*, une brochure qui, sous couleur d'histoire, a pour dessein de préparer l'opinion à un nouveau coup d'État. En quelques semaines, il s'en vend plus de 20,000 exemplaires. Tous croient, en effet, à la nécessité de ce coup d'État. L'un des Anciens, Cornet, raconte qu'il s'en entretenait souvent avec son collègue Baudin (des Ardennes), l'un des hommes importants des conseils. « La constitution de l'an III ne peut plus aller, » disait celui-ci ; seulement, il ne voyait pas « où prendre le bras d'exécution. »

Spectacle étrange et répugnant que celui de ces gouvernants qui ne croient plus à leur gouvernement et escomptent sa chute ; de ces républicains qui, après avoir mitraillé au 13 vendémiaire, déporté au 18 fructidor, sous prétexte de défendre la république, complotent ouvertement sa ruine, chacun de son côté, s'apprêtent à la trahir et à la vendre, ne s'inquiètent que de se devancer les uns les autres afin de sauver ceux-ci leur prépondérance politique, ceux-là seulement leur vie et leur fortune ! C'est le dernier mot et la moralité suprême de ce système qui a prétendu fonder la république en en faisant le monopole du parti républicain[1].

[1] Madame de Staël, qui n'avait cependant que trop penché du côté du Directoire dans sa lutte contre les modérés, a écrit plus tard, éclairée par les événements : « C'est une pauvre garantie que celle des crimes commis au nom de la liberté ; il

Tous ces faiseurs d'intrigues pensaient n'avoir plus à compter avec l'ambition rivale de Bonaparte. Ils souriaient, rassurés, en pensant à la chimère qui lui avait fait quitter cette « petite Europe, » cette « taupinière ne fournissant pas assez de gloire, » pour chercher en Orient les traces d'Alexandre. Ils le voyaient relégué en Égypte et en Syrie, d'où la flotte anglaise ne permettait même pas à ses dépêches de parvenir en France. Ils le croyaient oublié. Cependant, s'ils avaient regardé plus attentivement, ils auraient vu que c'était encore vers lui que se tournait instinctivement l'attente populaire. La distance elle-même, ces échos de victoires lointaines qui arrivaient à de rares intervalles mêlés aux noms antiques et mystérieux des Pyramides et du mont Thabor, donnaient à cette renommée déjà si brillante un éclat étrange qui frappait plus encore les imaginations. On se plaignait que le Directoire « l'eût exilé là-bas. » — « Tout paysan que je rencontrais dans les champs, raconte Fiévée, m'abordait pour me demander si on avait des nouvelles du général Bonaparte, et pourquoi il ne revenait pas en France; jamais aucun ne s'informait du Directoire[1]. »

Tout à coup, on apprend que, le 9 octobre, Bonaparte a débarqué à Fréjus. Aussitôt on ne voit plus que lui, on ne parle plus que de lui. Qui donc songe à lui demander compte de son armée laissée en Égypte? De Fréjus à Paris, son retour est un triomphe. A Lyon, on joue, lors de son passage, une pièce de circonstance : *le Retour du héros*. Voilà l'homme que la masse attend. Les ambitieux et les intrigants du Directoire et des conseils, surpris, troublés, se sentent débordés. Il n'y a plus qu'une seule question : de quel côté Bonaparte daignera-t-il choisir ses complices pour tuer la république ou plutôt pour ensevelir ce cadavre? Il hésite; il songe aux jacobins, il a une conversation avec Barras; les amis de Sieyès le sollicitent. Mais l'opinion s'impatiente. Comment! voilà quinze jours que le général est arrivé et tout n'est pas encore fini? Enfin, il s'entend avec

s'ensuit bien qu'on redoute le retour des hommes qu'on a fait souffrir. Mais on est tout prêt à sacrifier ses principes à sa sûreté si l'occasion s'en présente... Ceux qui avaient participé au gouvernement de la Terreur devaient nécessairement y avoir contracté des habitudes serviles et tyranniques tout ensemble... Comme ils cherchaient avant tout un abri, ils n'étaient rassurés que par le despotisme. » Benjamin Constant, qui s'était plus compromis encore lors du 18 fructidor, disait de même en 1829, dans ses *Mémoires sur les Cent jours :* « On a dit souvent que les défenseurs d'un régime quelconque étaient ceux qui seraient pendus si le régime était détruit. Consultez les faits, vous verrez que la peur d'être pendus devient l'idée fixe de ces hommes; au lieu de demeurer fidèles au régime qui les sauverait, ils mendient le pardon du régime qui les menace; ils achètent leur grâce par la perfidie ; ils expient leur férocité par la trahison. »

[1] *Correspondance avec Bonaparte*, introduction, p. CLXI.

Sieyès; celui-ci n'y consent qu'à contre-cœur, sentant bien qu'il se donne un maître au lieu de prendre un instrument. Huit jours suffisent pour les derniers préparatifs. L'exécution pèche par plus d'un point. Qu'importe? n'a-t-on pas le consentement inerte de la nation? Le bruit des grenadiers entrant en battant la charge dans l'orangerie de Saint-Cloud étouffe les dernières voix des assemblées révolutionnaires. De nom, ce n'est pas encore l'empire; c'est déjà le césarisme.

La France applaudit. Elle applaudit à un pouvoir fort, substituant un régime d'ordre, de sécurité, de régularité, et, dans une certaine mesure, de justice, à l'arbitraire, à l'anarchie, à la domination de factions avec lesquelles les républicains avaient obstinément identifié la république. Elle applaudit à un pouvoir démocratique issu de la révolution, flattant des préjugés et sauvegardant des intérêts de même origine, que la royauté représentée par les royalistes extrêmes paraissait menacer. Elle applaudit, et parce qu'on la protége contre la révolution, et parce qu'on protége la révolution elle-même contre l'ancien régime. Ainsi est donnée satisfaction à sa double antipathie, à sa double crainte; sentiments négatifs qui, après tant d'affirmations audacieusement confiantes, se trouvent faire tout le fond de l'esprit public. Sans doute, il faut payer cher cette satisfaction, il faut la payer au prix de ce qu'il y avait de plus grand dans le mouvement de 1789, de ce qui fait la dignité, la moralité, et aussi, nous ne le savons que trop, la sécurité intérieure et extérieure de la nation — de la liberté. Mais que ce sacrifice coûte peu! Bien plus, c'est, pour ce peuple harassé et rendu défiant de lui-même, une raison nouvelle d'applaudir un pouvoir qui le dispense d'un effort et le décharge d'une responsabilité. Cet immense et unanime applaudissement qui salue, au lendemain du 18 brumaire l'avénement du despotisme est peut-être, devant l'histoire, ce qu'il y a de plus lourd à la charge de la révolution et des révolutionnaires!

X

Et maintenant, avant de quitter cette triste époque, n'est-on pas tenté de se retourner une dernière fois pour regarder ce que deviennent, après le coup d'État, ceux qui — les uns en perdant la république, les autres en rendant la monarchie impossible — ont poussé la France au césarisme. C'est, après un drame navrant, un épilogue où, si l'on avait le cœur de railler, il serait facile de trouver un côté comique.

Il est juste de commencer par les républicains, qui ont, de beaucoup, la part la plus lourde de responsabilité. Où sont donc ces hommes qui, le 9 thermidor, prétendaient ne s'être cramponnés au pouvoir, n'avoir repoussé les modérés, refusé d'obéir à la volonté nationale, violé la constitution, que pour sauver la république? C'est à croire, au premier moment, qu'ils ont tous subitement disparu, tant ils sont déguisés sous leur nouvelle livrée de fonctionnaires impériaux. Chacun d'eux fait preuve de la même docilité, mais leurs chances sont inégales. Les uns, chamarrés de décorations, écrasés de dotations, de titres et d'honneurs, deviennent comtes, ducs, princes; les autres végètent dans des emplois inférieurs. Sotin, ancien ministre de la police au 18 fructidor, meurt percepteur de village, pendant que son collègue Talleyrand va presque de pair avec les souverains. La plupart se sont ralliés dès le premier jour et ont été les instruments du 18 brumaire; quelques-uns, moins clairvoyants, ont commencé par essayer une protestation sans écho, dont ils se sont vite repentis quand ils ont vu que la force était ailleurs. Ils n'ont eu alors que plus d'humble empressement à solliciter leur part dans la curée. Lorsqu'on élaborait la constitution de l'an VIII, un conventionnel influent, auquel madame de Staël exposait ses alarmes sur la liberté, lui disait : « Madame, nous en sommes arrivés au point de ne plus songer à sauver les principes de la révolution, mais seulement les hommes qui l'ont faite. » Un autre, qui, de représentant républicain, devait passer comte et sénateur, dit ingénument à ce propos, dans une notice sur le 18 brumaire : « Les républicains aiment autant les places et l'argent que les royalistes; ils ne diffèrent entre eux que sur le mode de s'en procurer. »

C'est être trop modeste; les républicains ont sur ce point une supériorité manifeste. Qu'on en juge. Ceux qui ont gouverné la république en qualité de directeurs sont presque tous fonctionnaires de l'empire[1]. Veut-on rechercher sous le nouveau régime les auteurs

[1] *Barras* n'a pas eu part à la distribution de fonctions, parce que dans les préparatifs du coup d'État il s'est laissé maladroitement devancer par Sieyès. Mais en donnant docilement sa démission et en n'entravant pas le 18 brumaire, il obtient qu'on lui laisse sa fortune honteusement acquise. — *Sieyès* est fait président du Sénat, comte, avec don de la riche terre de Crosne. — *Merlin*, comte, procureur général, conseiller d'État à vie, etc., etc. — *François de Neufchâteau*, nommé comme Merlin à la place des deux directeurs proscrits au 18 fructidor, comte, président du Sénat, fameux en cette qualité par l'adulation pompeuse de ses harangues. — *Treilhard*, comte, conseiller d'État, sénateur; il avait été l'un des plus ardents à célébrer le 18 fructidor, et, en 1804, portant au Tribunat le sénatus-consulte qui établit l'empire, il le vantera comme « la conservation éclatante de tous les droits et de toutes les libertés populaires. » — *Roger-Ducos*, comte, troisième consul provisoire et dignitaire du Sénat. — *Gohier*, qui passait pour un répu-

principaux du 18 fructidor, cet acte capital et en quelque sorte typique de la politique républicaine pendant les dernières années de la révolution? Que sont devenus ceux qui ont été ministres du Directoire lors de ce coup d'État? Fonctionnaires impériaux[1]. Les représentants qui n'ont pas eu honte de présider dans cette journée les conseils mutilés? Fonctionnaires impériaux[2]. Les rapporteurs et membres des commissions chargés de présenter et de justifier les décrets de déportation? Fonctionnaires impériaux[3]. Les orateurs qui ont appuyé ces décrets? Fonctionnaires impériaux[4]. Les hommes qui, pendant toute la durée du Directoire, ont le plus vivement soutenu contre les modérés la politique d'exclusion? Fonctionnaires

blicain d'un caractère plus sévère, et qui, au 18 brumaire, avait paru résister, demande et obtient un consulat général en Hollande et la croix de la Légion d'honneur. — *Général Moulins,* de même nuance, boude quelque temps, puis reprend du service dans l'armée impériale. — *Carnot*, ministre après le 18 brumaire et pendant les Cent jours. — *Letourneur*, préfet et maître des comptes. — *Barthélemy*, sénateur. — Seuls de tous les directeurs, *Rewbell* et *la Réveillère* ne sont pas fonctionnaires de l'empire. Ils se gardent, du reste, de faire à ce gouvernement une opposition gênante pour lui ou pour eux.

[1] Les ministres, au moment du 18 fructidor, sont *Talleyrand*, dont il est inutile de rappeler la carrière; *Merlin* et *François de Neufchâteau*, déjà cités; *Sotin*, celui qui, comme ministre de la police, a fait les arrestations et exécuté les déportations, a beaucoup de bonne volonté, mais peu de chance; consul à Savannah, il finit simple percepteur de village; *Pléville le Pelcy*, sénateur; *Ramel*, préfet à la fin de l'empire; *Lenoir-Laroche*, sénateur et comte; seul, *Schérer*, se trouvant, lors du 18 brumaire, accusé pour malversation, ne gagne au coup d'État que d'être débarrassé de cette accusation.

[2] *Lamarque*, président du conseil des Cinq cents, le 18 fructidor, et l'un des meneurs du parti jacobin, préfet et substitut du procureur général près la cour de cassation. — *Roger-Ducos*, président des Anciens dans la même journée, nous est déjà connu.

[3] *Boulay de la Meurthe*, rapporteur du décret de déportation aux Cinq cents, sera rapporteur aussi au 18 brumaire, puis comte, conseiller d'État, président de section, ministre d'État. — Les autres membres de la commission dont Boulay était rapporteur étaient *Sieyès; Chazal*, préfet; *Villers*, directeur des droits réunis; *Poullain-Grandpré*, président de la cour de Trèves. — La même commission aux Anciens se composait de *Cretet*, comte et ministre de l'intérieur; *Lebrun*, consul et duc de Plaisance; *Régnier*, grand juge et duc de Massa; *Rabaud* jeune, président du Corps législatif, puis conseiller de préfecture; *Girot-Pouzol*, sous-préfet; *Baudin*, mort quelques jours avant le 18 brumaire, mais en y applaudissant d'avance.

[4] *Bailleul*, qui, par ses écrits, a le plus contribué à préparer et à justifier le 18 fructidor, et qui fut de tout temps l'un des officieux les plus dévoués du Directoire, est, après le 18 brumaire, directeur des droits réunis dans l'Aisne. — Voici maintenant les noms des députés, la plupart régicides, qui ont le plus vivement soutenu les décrets de déportation, *Garnier* (*de Saintes*), *Jean de Bry*, *Salicetti*, *Hardy*, *Lacombe Saint-Michel*, *Brival*, *Bordas*, *Clauzel*, *Harmand* (*de la Meuse*), *Poultier*, *Villetard*, *Bergoing*, *Grégoire*, *Quirot*, *Audouin;* tous sont fonctionnaires à des degrés divers, sénateurs, préfets, magistrats, etc.

impériaux[1]. Veut-on remonter plus haut? Ceux qui, à la fin de la Convention, ont personnifié la résistance des vieux républicains contre les vœux manifestes de l'opinion? Fonctionnaires impériaux[2]. Ceux qui ont préparé au soutenu le décret qui usurpait au profit des conventionnels les deux tiers des places dans les nouveaux conseils? Fonctionnaires impériaux[3]. Ceux qui ont fait partie des deux commissions des *Cinq*, nommées avant et après le 13 vendémiaires pour prendre, dans l'intérêt des républicains révolutionnaires, des mesures contre l'explosion de l'opinion parisienne? Fonctionnaires impériaux[4]. D'ailleurs, on pourrait faire subir avec un égal succès le même examen aux républicains survivants des époques précédentes. A côté de quelques bêtes fauves que rien ne peut

[1] Citons *Fouché*, duc d'Otrante; *Berlier*, conseiller d'État et comte; *Français (de Nantes)*, qui, après avoir été l'un des démagogues les plus violents des Cinq cents, devient comme préfet, directeur général, comte, grand officier, l'un des courtisans les plus en crédit auprès de l'empereur; *Dubois-Dubay*, *Cornet*, *Garat*, *Vimar*, tous comtes et sénateurs; *Quinette*, préfet, conseiller d'État, directeur général; *Cabanis*, sénateur; *Briot*, *Genissieux*, *Boulay-Paty*, *Baraillon*, *Delbrel*, du parti jacobin, font d'abord opposition au 18 brumaire, puis finissent tous par être fonctionnaires de l'empire.

[2] Dans cette catégorie sont plusieurs des personnages déjà nommés. Ajoutez-y *Tallien*, tellement déconsidéré qu'il doit se contenter d'un consulat à Alicante avec permission de ne pas résider à son poste. Son ami *Fréron* ne peut obtenir qu'un emploi secondaire dans l'administration des hospices et une place de sous-préfet à Saint-Domingue. *Marie-Joseph Chénier*, après avoir tenté un peu d'opposition sous le Tribunat, se fait nommer inspecteur général des études, écrit au moment du couronnement de l'empereur sa tragédie de *Cyrus*, acte de courtisanerie littéraire, puis, destitué pour attaque contre la religion, sollicite humblement et obtient une pension de 8,000 francs.

[3] Sur les onze membres de la commission il n'y en a qu'un, *la Réveillère*, qui rentre dans la vie privée. Trois sont morts avant le 18 brumaire. Les sept autres sont fonctionnaires de l'empire, *Berthier*, *Daunou*, *Durand-Maillane*, *Thibaudeau*, *Creuzé-Latouche*, *Lanjuinais*, *Boissy d'Anglas; Baudin*, le rapporteur, on l'a déjà vu, meurt quelques jours avant le 18 brumaire, non sans y avoir travaillé. Parmi les orateurs qui ont le plus soutenu ce décret des « deux tiers, » on remarque *Tallien*, *Chénier*, *Fréron*, *Bailleul*, *Eschassériaux*, tous fonctionnaires de l'empire.

[4] La première commission des *Cinq* se compose de *Barras*, dont le sort nous est connu, et de *Letourneur*, *Merlin*, *Colombel*, *Daunou*, tous fonctionnaires de l'empire; la seconde comprend *Tallien*, *Pons* (*de Verdun*), avocat général à la cour de cassation, *Florent-Guyot*, d'abord mal vu, puis bientôt substitut du procureur impérial au conseil des prises, *l'abbé Roux*, employé aux archives de la préfecture de police. *Dubois-Crancé*, ministre de la guerre au moment du 18 brumaire, qui se montre opposé au coup d'État; le lendemain, il se présente chez Bonaparte pour prendre ses ordres, espérant que son opposition aura passé inaperçue et qu'il conservera son portefeuille; Bonaparte le met honteusement à la porte. Ajoutons, parmi ceux qui se sont mis en avant lors du 13 vendémiaire, *Réal*, qui publiait alors une brochure officieuse et apologétique, et qui devient comte et conseiller d'État.

apprivoiser, comme Billaud-Varennes, Fournier, Rossignol, ou de personnages absolument obscurs, dont on ne peut suivre les traces, combien on en voit solliciter humblement les faveurs impériales[1] !

De toutes les palinodies qu'offre l'histoire, on n'en connaît pas d'aussi éhontées que celles de ces anciens régicides, hier encore acteurs ou approbateurs de la Terreur et des coups d'État, fanatiques de révolution, grands parleurs de liberté et de république, ayant juré cent fois, sur le « poignard de Brutus, » la mort du tyran qui prétendrait les asservir. Il semblait que des hommes ayant une fois passé à travers une telle fournaise dussent en conserver toujours un reflet sur leur front ; que ceux qui avaient une telle responsabilité sur leur conscience, ne pourraient plus jamais la porter légèrement. Eh bien, on les retrouve courtisans brillants, le sourire aux lèvres, hauts fonctionnaires sévères sur l'étiquette, préfets réguliers, magistrats en apparence tout entiers à l'étude du droit, quelques-uns se piquant de belles-lettres ou de philanthropie. On voudrait pénétrer dans leur âme. Le passé ne se dresse-t-il pas quelquefois devant eux? Qu'éprouvent-ils alors? Les uns paraissent agités ; madame de Staël nous les dépeint : « Prononciez-vous un mot qui pût se rapporter au souvenir qui les inquiétait, ils vous racontaient aussitôt leur histoire dans le plus grand détail, et quittaient tout pour vous parler des heures entières. Reveniez-vous à l'affaire dont vous vouliez les entretenir, ils ne vous écoutaient plus. » Plusieurs répondent cavalièrement, comme cet ancien collègue de Saint-Just. « Que sentiez-vous donc alors? lui dit-on un jour. — D'autres hommes ont la fièvre pendant vingt-quatre heures ; moi je l'ai eue pendant dix ans. » Les cyniques et les frivoles — ils sont nombreux — ne songent pas qu'on puisse leur demander autre chose, sinon : avez-vous eu le succès et trouvé la jouissance? C'est encore ce qu'ils cherchent, estimant tout naturel de changer leurs moyens suivant les temps. D'autres espèrent le silence et l'oubli. Ingrand, un conventionnel, racontait que, sous le consulat, passant à Poitiers, il s'avisa de faire visite à un de ses anciens collègues, régicide comme lui et alors préfet. Il

[1] *Barère*, méprisé, éconduit, toujours humble, sert la police impériale ; *Drouet*, l'homme de Varennes, le complice de Babeuf sous le Directoire, est un sous-préfet zélé ; *Albitte*, l'un des rares montagnards survivant aux proscriptions qui ont suivi le 1er prairial, est sous-inspecteur aux revues ; *David*, l'ami de Robespierre et de Marat, jacobin sous le Directoire, est premier peintre de Sa Majesté ; *Huguenin*, le président de la Commune insurrectionnelle au 10 août, sollicite une place de commis aux barrières ; *Santerre* et *Alexandre*, son acolyte, sont également des solliciteurs du nouveau pouvoir. Voici d'ailleurs une statistique probante. Si des 361 régicides on en défalque 74 ayant péri sur l'échafaud ou autrement avant le 18 brumaire, on en trouve 121 occupant des fonctions hautes ou basses sous l'empire.

le trouva entouré de solliciteurs. Le préfet n'eut pas l'air de le reconnaître. « Souvenez-vous donc, mon cher collègue, lui dit Ingrand, nous faisions tous deux partie de la fameuse commission des vingt-quatre, qui provoqua tant de mises en accusation ; c'est même vous qui insistiez le plus. — Ah ! oui, interrompit le préfet, je vous reconnais parfaitement ; mais oublions tout cela. Venez me voir quand je serai seul. » Et il le congédia pour toujours[1]. « Oublions tout cela ; » et en effet beaucoup d'entre eux parviennent à oublier. Croit-on que Cambacérès, dans la splendeur de la cour impériale, dans la satisfaction d'une vie de luxe et de sensualité, se souvienne, quand il s'entend appeler monseigneur, qu'il a prêté son talent de jurisconsulte à la rédaction des lois les plus honteuses de la Terreur? Quant aux rares révolutionnaires en qui brûle encore le vieux feu, ils se cachent et se taisent ; ils renferment leur passion tenace comme un secret honteux ou compromettant.

Presque aucun de ces hommes n'écrit de Mémoires, ni ne cherche après coup à formuler en corps de doctrine la théorie de sa conduite. Tous s'éteignent dans un silence humilié, ou se transforment dans l'éclat plus ignominieux encore de leur apostasie. Cette grande école révolutionnaire qui a régné, dogmatisé, légiféré, terrorisé pendant longtemps, ne forme pas un disciple, ne s'inquiète pas de laisser après elle une tradition vivante. Si, plus tard, on a vu cependant ressusciter cette tradition, c'est l'effet d'une sorte d'éclosion spontanée. C'est après coup, par un effort historique, par une restauration d'archéologie jacobine, que les générations révolutionnaires qui arriveront au pouvoir en 1848 se sont rattachées d'elles-mêmes à la génération de 1793, disparue dans sa stérilité. Et dans ce travail, il serait curieux de signaler la part considérable de ces historiens célèbres, qui, dès la restauration ou sous la monarchie de Juillet, n'appartenant pas à la secte jacobine, ont cru, avec l'imprévoyance habituelle de l'esprit de parti, pouvoir flatter sans péril les passions et les sophismes révolutionnaires, comme, à d'autres époques, les mêmes hommes ont caressé la légende césarienne. Cette stérilité n'est-elle pas la manifestation la plus accablante de l'inanité morale de cette bande qui s'était emparée de la France le 10 août, et l'a retenue si longtemps sous sa main oppressive et incapable? Après sept années de république, il n'y a plus de républicains. Jamais pareil phénomène s'était-il produit? Il semblait tout à l'heure que ce qu'il y avait de plus lourd à la charge de ce gouvernement, c'était ce qu'il avait fait de l'esprit public. N'est-ce pas aussi ce qu'il a fait de ses propres partisans?

[1] *Mémoires* inédits de Baudot, cités par M. Quinet.

Pendant ce temps, que deviennent ces émigrés qui voient ainsi prendre par un usurpateur le pouvoir dont ils ont tant contribué à fermer l'accès à leur prince? Toujours aussi bien éclairés sur l'état de la France, ils sont persuadés que Bonaparte est une façon de Monk n'ayant fait son coup d'État que pour remettre la couronne sur la tête du roi, et le gouvernement aux mains de l'émigration. Louis XVIII donne à M. de Clermont-Gallerande pleins pouvoirs pour traiter avec Bonaparte de sa restauration et écrit même directement au Premier consul. Malouet raconte que les émigrés de Londres s'attendaient à débarquer triomphants sur les côtes de Normandie. « Je connais, disait l'évêque d'Arras à M. de la Tour-du-Pin, qui se disposait à rentrer en France, vos liaisons avec l'évêque d'Autun (Talleyrand). Vous pouvez lui parler, causer franchement avec lui, lui porter, par exemple une parole de moi, une proposition. — Laquelle? — La voici : Il faut le ramener à nous; il faut qu'il nous serve, qu'il engage Bonaparte à traiter avec les princes; nous le ferons connétable. — Mais pour M. de Talleyrand que ferez-vous? demande alors Malouet. — Certainement, je le servirai de tout mon cœur... M. de la Tour-du-Pin peut lui dire que si nous rentrons en France, véritablement il ne peut pas y rester, mais je lui garantis un sauf-conduit pour aller vivre en tel pays étranger qui lui conviendra le mieux. »

Le bon sens clairvoyant de Mallet du Pan ne partageait pas ces illusions. Il les combattait avec gravité par ses articles du *Mercure britannique*. Dans sa correspondance il épanchait plus librement sa mauvaise humeur attristée :

Ces pauvres innocents d'émigrés, à qui la Providence a heureusement laissé l'aveuglement en dédommagement de leurs misères, s'étaient imaginé que Bonaparte travaillait pour eux et pour Louis XVIII. — C'était de bien bons imbéciles que cette nuée d'étourneaux qui avaient la bonté de croire que Bonaparte travaillait pour Louis XVIII. Il n'y avait pas ici un émigré sur cent cinquante qui en doutât, et les têtes fortes comme les autres. La révolution durerait un siècle que ces pauvres innocents en seraient encore à l'A B C. (*Lettres du* 14 *janvier* 1800.)

Quand les émigrés sont bien obligés de reconnaître que Bonaparte travaille pour lui, ils se persuadent alors qu'il suffira de « vingt-quatre heures, » de quelques chouans, de quelques embarras intérieurs ou de la guerre étrangère pour renverser le nouveau pouvoir. Mallet gémit sur « ces extravagances, qui étonnent toujours, nonobstant leur habituelle répétition. » Tous ces projets, dit-il, font honte et horreur, mais nous n'en verrons pas d'autres... Quant à la contre-révolution par les armes étrangères, j'aimerais autant qu'on me parlât d'aller conquérir la lune. » (*Lettre du* 14 *janvier et du* 27 *fé-*

vrier 1800.) D'ailleurs, pendant que les fous rêvent leur prochaine victoire, d'autres profitent des facilités offertes par le nouveau régime pour retourner dans leur patrie. « Les émigrés rentrent en foule, écrit Mallet le 27 février 1800, et parmi eux les plus grands noms. Dans six mois nous en verrons beaucoup à la cour du sultan. » Par un phénomène bizarre, et qui devait se reproduire, des royalistes extrêmes semblaient ne pas avoir contre l'empire les répugnances qui leur avaient fait repousser la monarchie constitutionnelle. Mallet est presque seul à bien comprendre la gravité et les conséquences de cette nouvelle révolution :

Moi, je vois un pouvoir immense entre les mains d'un homme qui saura s'en servir et qui a pour lui l'armée et le public. Ceci est un ordre tout nouveau dans la révolution. Il faut bien se dire que les dix-huit vingtièmes des Français sont parfaitement indifférents à la république et à la monarchie; mais qu'ils doivent être et sont aux genoux du premier supérieur qui les protége contre les mangeurs d'hommes... Bonaparte est roi : combien de temps le sera-t-il? — Je ne dois pas vous déguiser mon opinion sur la grande distance où je vois le rétablissement de Louis XVIII et de l'ancienne monarchie. —On en rirait s'il n'en fallait pleurer. En vérité, quand on voit comment les affaires de ce monde se mènent, et qu'après huit années d'expérience, c'est toujours le même cercle de visions, d'opiniâtreté contre l'évidence, de contre-sens, de divisions, d'égoïsme, on perd tout intérêt pour l'avenir. (*Lettres du 14 janvier, du* 27 *et du* 28 *février.*)

C'est sur cette pensée désespérée que la maladie fait tomber la plume des mains vaillantes de Mallet du Pan. Bientôt après, il meurt, succombant à la fatigue de la lutte, mais aussi à cette douleur amère entre toutes, et plus fréquente qu'on ne le croit, de voir sa cause perdue par les fautes de ses amis, et de se voir soi-même rebuté, parfois même attaqué et calomnié par ceux à qui on a dévoué volontairement sa vie et qu'on s'est efforcé de sauver malgré eux.

Toutefois cet épilogue ne serait pas complet et ne permettrait pas de voir ce qu'il y a de justice distributive dans les arrêts de la Providence, si l'on ne poussait plus avant jusqu'au jour où l'empire s'écroule à son tour, non sous les coups de ses adversaires, mais par son propre aveuglement. Alors personne ne songe même à prononcer le nom de la république; tous, au contraire, se tournent vers la royauté, et comme Louis XVIII, éclairé enfin par les événements, apporte dans la Charte de 1814 ce qu'il avait refusé dans la Déclaration de 1795, il a l'honneur de sauver l'indépendance compromise de la France, de lui rendre sa vie publique étouffée, d'inaugurer cette alliance féconde de la liberté moderne et du droit antique dont la France a senti le prix surtout depuis qu'elle l'a perdue et qu'elle s'épuise vainement à la retrouver. L'aveuglement des royalistes

ne méritait pas, en effet, un aussi long bannissement que les crimes des républicains. Ceux-ci attendront un demi-siècle et beaucoup de fautes nouvelles des monarchistes avant de reparaître au pouvoir. Mais, hélas! en 1814, le passé ne pesait-il pas encore lourdement sur la monarchie? La suite des fautes commises vingt ans auparavant par les émigrés n'était-elle pas toujours la grande difficulté et l'amer tourment des nobles esprits qui reprenaient sous la restauration l'œuvre des Malouet et des Mallet du Pan? Et puis, était-ce sans péril qu'on avait laissé pendant tant d'années s'enraciner les défiances et les préjugés, la nation se gangrener à la fois de révolution et de césarisme?

On rencontre parfois sur le front des enfants de race maladive, de ces ressemblances qui révèlent le retour du mal héréditaire et qui saisissent comme une menace funèbre. N'est-ce pas un peu ce qu'on éprouve quand, après avoir longtemps considéré la France de la fin de la Convention et du Directoire, la pensée, vite arrachée à l'étude du passé par l'anxiété des crises présentes, se reporte sur ce qui nous entoure? Près de trois quarts de siècle se sont écoulés, et par une de ces évolutions étranges et fatales qui semblent nous condamner à tourner toujours dans le même cercle, nous nous retrouvons en face du problème qui était imposé à nos pères au sortir de la Terreur et que pendant cinq longues années ils ont vainement cherché à résoudre. Sans doute, entre les hommes et les événements des deux époques, il est des différences qu'il serait facile d'indiquer, assez peut-être pour pouvoir espérer une autre issue; pas assez pour ne pas reconnaître que nous sommes sous le coup du même péril, et que nous souffrons du même mal. Allons-nous donc jusqu'au bout recommencer le passé? Impuissants à la fois à fonder la république et à rétablir la monarchie, fatigués de ces tâtonnements agités et stériles, de ces balancements qui nous rapprochent tantôt de l'une tantôt de l'autre des deux solutions, sans atteindre jamais aucune d'elles, allons-nous être, nous aussi, acculés au césarisme? les partis seront-ils une fois de plus aussi aveugles ou aussi criminels, la nation aussi défaillante, aussi incapable de se sauver malgré les partis?

Ce n'est pas ici le lieu de répondre à cette question, ce serait sortir de l'histoire. Il semble préférable de laisser chaque parti, et la nation elle-même, faire eux seuls leur examen de conscience, se demander en quoi ils se sont amendés, en quoi ils sont prêts au contraire à répéter les mêmes fautes. Il suffit de leur avoir présenté

le tableau fidèle du passé, où les leçons apparaissent plus incontestables, car elles ont été confirmées par l'événement, moins blessantes, car on ne peut rien y voir de personnel. Tous ne sauront peut-être pas y découvrir l'indication de ce qu'ils doivent faire dans l'obscurité de la crise actuelle. Tous du moins, monarchistes ou républicains, pourront, on ose l'affirmer, y trouver d'éclatants avertissements sur ce qu'ils ne doivent pas faire.

Parmi les différences entre les deux époques, il en est une, hélas! qui n'est que trop saillante. La France d'avant le 18 brumaire, tout avilie, désorganisée qu'elle était à l'intérieur, était victorieuse au dehors. Si l'on pouvait pénétrer dans ce repli des cœurs où se dissimulent les sentiments lâches, peut-être y verrait-on que quelques-uns n'ont pas honte de chercher maintenant dans ce douloureux contraste une raison de se rassurer et de ne faire ni efforts ni sacrifices pour s'amender et pour sauver leur pays. Les partis, se dit-on tout bas à soi-même, courent moins de danger lorsqu'ils recommencent les mêmes fautes, personne n'étant en mesure d'en profiter. Où trouver, en effet, aujourd'hui un vainqueur de Rivoli ou des Pyramides? Mais notre malheur n'est pas une garantie, c'est seulement un risque de tomber plus bas. Ce qui a fait le 18 brumaire, ce ne sont pas les victoires de Bonaparte, c'est la république compromise et détruite par les crimes des républicains, c'est la monarchie rendue impossible par l'aveuglement des royalistes, c'est l'esprit public harassé et démoralisé par la révolution. Tout le mal était déjà fait, la liberté morte, le despotisme consenti, désiré, avant qu'on sût si Bonaparte reviendrait jamais d'Égypte. Un peuple ne peut demeurer sans gouvernement. Si, par la faute des partis ou par sa faute, il ne peut en constituer un avec la liberté, il ne demande plus qu'à se démettre et à se livrer. Quand il en est là, la difficulté n'est pas de trouver le maître. A défaut d'autre, on se contente du premier venu. Rome n'a pas cessé d'avoir des Césars quand elle a cessé de vaincre. Seulement elle n'a plus eu la gloire pour se consoler de la liberté absente. Elle a eu le césarisme avec la défaite, avec l'invasion. Un jour est venu, ignominie suprême de la décadence, où les barbares eux-mêmes lui ont donné des Césars.

PAUL THUREAU-DANGIN.

LA

LOI DÉPARTEMENTALE DE 1871

ET LA FUTURE LOI COMMUNALE

La commission de décentralisation de l'Assemblée nationale poursuit, depuis de longs mois, la tâche qu'elle a entreprise, et dont la loi du 10 août 1871 a consacré, sauf quelques modifications, les premiers travaux. Qu'adviendra-t-il des projets mis en avant depuis vingt-cinq ans pour la suppression de l'arrondissement et la création du canton au point de vue administratif? C'est chose incertaine, mais en admettant même que ce rouage nouveau soit adopté selon le vœu d'esprits éminents, et dépasse de beaucoup en utilité celui qui a tenu jusqu'à présent si peu de place dans notre organisation, l'innovation n'aura jamais qu'une importance secondaire. Un sujet d'étude s'impose avec plus de force et d'urgence aux méditations de l'Assemblée : nous voulons parler de la loi communale. Sur ce terrain, de grandes difficultés l'attendent sans doute, mais la commune est la base de notre société administrative, et le législateur ne saurait tarder plus longtemps à s'en occuper. Avant que sa pensée soit connue à cet égard, il semble qu'il y ait quelque intérêt à rechercher quels ont été les résultats pratiques des réformes départementales et à en dégager au moins des idées générales sur les améliorations à introduire ou les fautes à éviter dans le domaine des affaires communales.

I

En administration comme en politique, la France vit malheureusement de réactions contraires et successives, ou plutôt les courants politiques pénètrent sans cesse dans les questions d'administration où les intérêts permanents du pays devraient seuls être consultés.

L'idée d'une réforme est à peine née : les partis s'en emparent et l'enveloppent d'un mot qui devient tout un programme d'opposition avant que les esprits plus calmes et les hommes spéciaux aient pu faire la part de la théorie abstraite et des possibilités d'exécution. C'est un peu là l'histoire de la décentralisation.

Bien qu'à la faveur de sa récente popularité, l'idée ait paru presque nouvelle, elle est cependant déjà fort ancienne.

A diverses époques, des hommes considérables se sont attachés à la pensée de briser le régime de concentration des pouvoirs organisé ou réorganisé de toutes pièces par le premier empire. La haine des souvenirs de cette période de notre histoire n'entrait-elle pour rien dans ces dispositions? C'est ce que je ne veux pas rechercher. Quoi qu'il en soit, les griefs se résumaient ainsi : Paris écrase la province de son omnipotence, et le gouvernement tient le pays tout entier dans une dépendance absolue. Le trait le plus constant qui caractérise cette guerre de principes, c'est que sous chaque régime politique, les adversaires du gouvernement combattent la centralisation, tandis que ses amis s'y rallient et qu'au lendemain de chaque révolution les rôles s'intervertissent.

Les bouleversements si fréquents de notre pays nous ont habitués à de bien autres inconséquences, et celles-ci s'expliquent assez aisément par les facilités que le système centralisateur donne aux pouvoirs révolutionnaires pour faire accepter dans les départements les faits accomplis à Paris. Il n'est donc pas étonnant que le parti vainqueur ne veuille rien abandonner des moyens d'action que ses ennemis cherchent à lui enlever. Ce n'est pas là une critique, c'est la constatation d'un fait. L'essence même du pouvoir est d'être autoritaire, quel que soit son nom, et le plus souvent, en France, il a pour complice, pendant un certain temps, les acclamations ou la résignation d'une grande partie du pays. Et par cela même que l'attaque, malgré son apparence administrative, s'appuie d'ordinaire sur des raisons d'un tout autre ordre, il est naturel que des projets formés avant tout dans le but de miner l'état de choses existant aient rarement

revêtu les formes précises et sérieuses d'un système applicable. Parmi les penseurs même qu'anime le désir exclusif du bien, il en est peu qui échappent au danger de ces réformes de cabinet, inspirées par les plus généreux sentiments, mais que le contact de la vie réelle d'un grand pays fait évanouir ou force à modifier.

Le dernier gouvernement, dès ses premiers jours, voulut donner, en apparence, satisfaction à des idées très-goûtées dans les départements, et le 25 mars 1852 parut, avec cette étiquette : « Décentralisation administrative, » un décret suivi, neuf ans après, par un acte de même nature, à la date du 13 avril 1861. Mais, en réalité, si l'un et l'autre retenaient dans les préfectures ou les sous-préfectures un grand nombre d'affaires qui devaient désormais y trouver leur solution au lieu de venir la chercher à Paris, rien n'était changé au fond des choses, puisque les corps électifs n'acquéraient aucun pouvoir et que le gouvernement central, par ses agents, restait toujours l'arbitre des décisions. Tout au plus pouvait-on dire qu'elles se rapprochaient des intéressés et qu'une perte de temps était évitée. Bientôt, les esprits les plus complaisants s'aperçurent du peu d'avantages que couvraient ces prétendues améliorations; peut-être même put-on comprendre que tant qu'elles restent soumises à des autorisations, les affaires sont mieux et plus impartialement traitées d'un peu plus loin. Quant à l'indépendance des provinces, elle n'avait évidemment rien gagné; les liens restaient aussi étroits, les dangers éventuels demeuraient les mêmes, et la pratique de chaque jour démontrait que les préfets substitués, dans nombre de cas, au pouvoir central, n'exerçaient que plus d'influence.

L'esprit libéral, d'ailleurs, s'était réveillé. Dans les rangs mêmes de ceux qui avaient accepté l'empire, un nombre d'hommes chaque jour plus considérable aspirait à des réformes qui vinssent rendre au pays les libertés qu'il avait connues et y joindre celles que semblaient permettre les progrès du temps. La décentralisation devait y reprendre sa place, pour les uns à titre de garantie contre les exagérations autoritaires du gouvernement, pour les autres comme moyen de prévenir ou d'enrayer un nouveau mouvement révolutionnaire. Revenue au jour sous le patronage des hommes les plus honorables, l'idée se propagea rapidement. L'attitude de l'administration ne pouvait qu'aider à son succès. La plupart des préfets, préoccupés, avant tout, de la conduite des batailles électorales, les excès de zèle des maires au profit des candidatures officielles, voilà ce qui frappait partout les yeux en irritant les esprits.

Aussi, lorsque les lois de 1866 et de 1867 agrandirent très-notablement les attributions des conseils généraux et des conseils

municipaux, à peine quelques esprits étrangers aux ardeurs des polémiques prirent-ils la peine de les étudier en elles-mêmes et de constater les progrès qu'elles réalisaient sur la législation antérieure. A la pression exercée bien plus sur les hommes que sur les affaires, l'opinion continua de répondre : « Décentralisation. » Pour atteindre aux fonctionnaires, elle s'attaquait à l'organisation. En présence de ce *tolle*, un des premiers soins du cabinet du 2 janvier devait être de confier l'examen d'une question si vivement agitée à une commission dont un des vétérans des idées libérales, M. Odilon Barrot, accepta la présidence. On sait quel projet en sortit pour l'organisation départementale, le rapporteur d'alors, M. Savary, l'ayant reproduit, ou à peu près, devant l'Assemblée nationale dont il était devenu, en 1871, l'un des membres les plus distingués. La province n'était pas reconstituée, malgré les efforts de quelques esprits absolus, les préfets ne disparaissaient pas pour faire place à des administrateurs élus : devant ces propositions empruntées aux souvenirs d'époques bien différentes et cependant formulées quelquefois par les mêmes hommes, la très-grande majorité s'était arrêtée, cherchant à améliorer et non à renverser un système qui, à côté de ses inconvénients, présentait des avantages incontestables pour le maintien de l'unité nationale. Elle croyait donner une large satisfaction à l'opinion par des innovations déjà très-considérables telles que l'attribution de pouvoirs beaucoup plus amples aux conseils généraux, et la création d'une commission départementale prise par eux dans leur sein, les remplaçant dans l'intervalle de leurs sessions désormais plus longues et plus fréquentes, et dotée même d'attributions spéciales; on avait été jusqu'à lui confier la tutelle des communes là où il serait reconnu encore nécessaire de limiter leur autonomie.

Tel fut aussi, dans son ensemble, le projet qui sortit des travaux de la commission de l'Assemblée nationale, résultat facile à prévoir alors que plusieurs des membres les plus éminents de la commission de 1870 se retrouvaient à Versailles, chargés d'élaborer la loi.

Mais les trois délibérations y ont introduit d'assez nombreuses modifications : la plus importante a enlevé aux commissions départementales la tutelle des communes pour qui, par suite, rien n'est changé aux lois antérieures, et, ceci soit dit en passant, ces changements apportés au texte primitif expliquent comment, sur plusieurs points, le remarquable rapport de l'honorable M. Waddington ne se trouve plus en complète concordance avec la loi votée. Quant à la discussion, elle offrit constamment un caractère singulier au premier abord, mais parfaitement en harmonie avec les observa-

tions générales présentées plus haut. La gauche, qui se proclame volontiers le parti le plus libéral de la Chambre, attaqua sans relâche l'esprit général et les articles du projet, que la majorité défendit non moins opiniâtrément. Le gouvernement, lui, s'était tenu presque à l'écart, évidemment peu favorable, le montrant à plusieurs reprises, mais ne s'engageant dans le débat qu'avec une certaine réserve, convaincu qu'il se heurterait, quoi qu'il fît, à une détermination arrêtée.

Aujourd'hui, après dix-huit mois seulement, il est encore un peu tôt sans doute pour juger l'œuvre législative par les résultats qui ont pu être obtenus dans un si court espace de temps. Et cependant il est facile de remarquer que beaucoup d'enthousiasmes de la première heure se sont calmés, sinon éteints : peut-être même trouverait-on des regrets dans quelques esprits. En sens inverse, des méfiances ont disparu ou se sont atténuées. A quoi tiennent ces impressions nouvelles? A un ensemble de faits qu'il ne faut ni grossir, ni diminuer.

S'il est heureusement vrai de dire que, dans le plus grand nombre des départements, les conseillers généraux ont été, en majorité, élus en dehors des influences de partis, il n'est pas moins exact que, dans certains autres, les passions politiques ou sociales ont dominé le suffrage universel; là, les élus ont choisi à leur tour des commissions à leur image, et tous ensemble, aidés par certaines imperfections de la loi sur lesquelles il nous faudra revenir, se sont servis de leurs pouvoirs pour battre en brèche l'autorité des préfets, déjà très-affaiblie par la forme même du gouvernement. Partout, en effet, on est loin des *préfets à poigne*, par cela seul que la république a succédé à l'empire, un président à l'empereur, et l'Assemblée nationale au Corps législatif. Lorsqu'un jury remplace les tribunaux, pour la répression des délits de presse, quand l'article 75 de la constitution de l'an VIII a cessé de couvrir les fonctionnaires d'un certain ordre et que la tribune nationale peut retentir chaque jour de l'éclat des interpellations, il est peu à craindre que les préfets fassent actes d'autocrates. Aussi, dans les départements, même les plus faciles à manier, se montrent-ils fort circonspects. Dans les pays à têtes chaudes, et surtout dans quelques grandes villes où la démagogie entretient avec soin la révolution latente, afin d'être toujours prête à la révolution ouverte, l'alternative est à peu près forcée : ou le préfet, sans cesse combattu et harcelé, s'annule et disparaît moralement, ou le conflit éclate à bref délai entre lui et le pouvoir électif. Dans certains chefs-lieux, la commission s'est installée à peu près en permanence à la préfecture, et la prédomi-

nance de ses bureaux fait oublier le chemin du cabinet du préfet aux populations et aux maires eux-mêmes, qui hésitent à recevoir et à exécuter les ordres de l'agent du gouvernement. Hâtons-nous de reconnaître, toutefois, que ces faits sont localisés dans quelques centres qui appartiennent tous à la même région. Mais, même dans ces limites restreintes, un pareil état de choses n'est pas sans inconvénients. Il ne s'agit pas, en effet, de deux partis de gouvernement cherchant à se faire échec, de commissions républicaines s'efforçant de combattre des préfets soupçonnés de nourrir ou de favoriser des tendances monarchiques sous l'égide d'une forme de gouvernement qui ne serait pas définitive. Ce ne sont pas, en effet, des républicains convaincus et conservateurs qui affichent ces prétentions et déclarent cette guerre; ce sont des hommes qui, sous le nom de la république, ne rêvent, en réalité, que la destruction de tous les éléments de l'ordre social; ce sont aussi les mêmes qui, aux jours de nos désastres, poursuivaient avant tout la pensée détestable d'un fractionnement du pays, sous prétexte d'organiser la défense par des ligues régionales. Ce fédéralisme qui menace en ce moment l'Espagne a failli être, en 1870-1871 et serait encore, la ruine de la France. Ainsi, dans les plus mauvais cas, lutte des pouvoirs ou absorption des droits et de l'action de l'autorité centrale par les conseils électifs, presque partout diminution considérable du personnage préfectoral, telle est la situation. Or, dit-on, si la place que le préfet a perdue est prise par tel ou tel homme, là où le courant révolutionnaire domine, elle reste vide dans les départements conservateurs, où nul homme d'ordre ne la remplit; et l'on rend la loi responsable de ce résultat. Est-ce donc à elle qu'il est dû? ou la véritable cause n'en est-elle pas dans l'habitude qu'ont eue les masses de suivre docilement le mot d'ordre du gouvernement, sans chercher autour d'elles des guides? N'est-il pas vrai que l'empire et le suffrage universel, l'un se servant de l'autre et excitant ses méfiances, ont annulé ce qu'on appelait jadis les influences locales? L'envie, disait l'an dernier à la tribune un député qui appartient à la gauche et qui l'honore, est l'écueil des démocraties. Si cette assertion est vraie, elle viendrait encore expliquer comment les populations privées du chef que leur imposait un pouvoir *fort* (suivant le mot de l'époque) n'ont pas encore appris à accepter et à suivre une autre direction. Cette situation se modifiera-t-elle? Il le faut, car c'est à cette condition qu'un grand peuple peut vivre libre, mais les progrès seront longs et difficiles tant que les partis se trouveront en présence avec leurs aspirations différentes et leurs haines réciproques. Quant à présent, le fait est là et n'est pas étranger aux modifications nota-

bles qu'ont subies, depuis 1871, les sentiments des partisans et des adversaires de la loi du 10 août.

Quant à nous, nous n'avons pas entrepris ce travail à un point de vue de politique actuelle, et notre dessein n'est pas de chercher à en tirer des conclusions qui se rattachent à cet ordre d'idées. Nous voudrions, au contraire, écarter de l'examen d'une loi qui est, avant tout, une loi d'affaires, les considérations qui peuvent naître de la situation de la France. Prenant pour base acquise l'organisation administrative qui résulte de la législation nouvelle, nous signalerons, à l'aide de l'expérience de ces dix-huit mois, les dispositions qui nous paraissent devoir produire en tout temps d'heureux effets ; nous relèverons de même les lacunes d'abord inaperçues et les points, à notre avis, défectueux, indépendamment de toute question de forme gouvernementale.

Le bien, comme le mal, se rattachent à deux catégories d'idées : les relations des départements avec l'État et la gestion des intérêts départementaux. Que ces deux questions n'en fassent qu'une dans la pratique, cela n'est pas douteux : dans un grand pays, l'harmonie est nécessaire entre les parties et le tout; mais on peut admettre par la pensée que des organisations locales fonctionnent bien individuellement, tout en compromettant l'unité de l'ensemble, comme autant de rouages complets en eux-mêmes, dans une vaste usine, mais auxquels manquerait la série d'engrenages nécessaires à la mise en œuvre générale.

L'administration des affaires locales est, dans la loi de 1871, le point qui réalise le plus de progrès et laisse le moins de *desiderata*. Donner la décision des questions départementales aux élus des départements, et, par suite, y maintenir les intelligences qui y trouveraient désormais des éléments suffisants d'activité et de légitime ambition, former les esprits à la connaissance et à la pratique de leurs intérêts, faire sentir aux hommes leur part de responsabilité dans la direction de leurs propres affaires, c'était là l'objectif cherché, et ce but semble devoir être atteint. Les électeurs commencent à comprendre l'importance des pouvoirs du conseil général, et les conséquences du choix d'un mandataire éclairé ou inhabile; les élus prennent sérieusement des fonctions sérieuses, les sessions se prolongent, dans les limites fort larges de la loi, jusqu'à complète satisfaction donnée aux affaires; les grands propriétaires, les hommes de valeur, se résignent plus facilement à vivre loin de Paris par la perspective d'une position influente, parfois — ce qui est bien permis — d'une candidature à venir, le plus souvent d'une action véritable à exercer pour le bien seul du pays. Pour tous ces motifs, les commissions départementales sont recherchées, et leurs mem-

bres n'hésitent ni devant les occupations, ni devant la distance et les déplacements, pour venir remplir leur importante mission. Les conseils généraux sont composés en grande partie d'hommes consciencieux, éclairés déjà, et désireux de conserver ou de porter plus haut la confiance de leurs commettants. Les affaires se font donc, et se font bien, en général, dès à présent. A mesure que la loi sera de plus en plus entrée dans les mœurs, il y a lieu de penser que l'expérience acquise ajoutera encore aux lumières des corps électifs.

Toutefois, la pratique a révélé, même au point de vue purement départemental, des inconvénients qui se sont fait jour à travers certaines expressions obscures ou trop peu précises de la loi. Ainsi l'article 81 porte que « la commission départementale, après avoir entendu l'avis ou les propositions du préfet : 1° répartit les subventions diverses portées au budget départemental, et dont le conseil général ne s'est pas réservé la distribution, etc.; 2° détermine l'ordre de priorité des travaux à la charge du département, lorsque cet ordre n'a pas été fixé par le conseil général. » Le mot subventions a donné lieu, de la part de certaines commissions, à des interprétations qui paraissent abusives. Quelques-unes ont voulu s'en prévaloir pour distribuer, soit des secours individuels, soit des gratifications aux employés départementaux. Il n'est pas douteux que ce sens arbitraire ne soit fort éloigné de la pensée de la loi, qui n'a entendu parler que des allocations faites aux communes pour leurs chemins vicinaux. La signification du même mot dans l'article 46, comme dans la loi de 1866, ne peut prêter à aucune équivoque. D'autres ont prétendu, en vertu du paragraphe 2, imposer aux ingénieurs l'obligation de commencer par telle ou telle partie un travail de rectification de route ou de construction de pont, tandis que la loi n'a voulu parler que de l'ordre à établir entre des travaux distincts.

Enfin le même article prête à des abus plus graves, et il n'est pas sans exemple que des influences personnelles ou des intérêts électoraux pèsent d'un poids assez gros dans un corps aussi peu nombreux. Des considérations analogues pouvaient bien entraîner de même les préfets sous l'ancienne législation. Il paraîtrait plus prudent de laisser ces décisions au conseil général lui-même, où tous les intérêts sont représentés et peuvent se défendre.

Somme toute, cependant, ces inconvénients sont peu de chose au regard des avantages que nous avons énumérés.

La loi n'a pas pris autant de soin ni tenu autant de compte des intérêts de l'État, et même des droits des électeurs. Sur ce dernier point, nous n'entrerons pas dans les détails anecdotiques assez curieux d'une élection où un conseil général, ayant à se prononcer sur des irrégularités graves, urnes brisées, bulletins dispersés et procès-

verbaux de fantaisie, crut devoir se reporter, pour rétablir la sincérité du scrutin, aux chiffres d'une élection municipale précédente, et, tablant sur cette base hasardée, valida les pouvoirs de l'un des candidats par assis et levé. Mais tout le monde se souvient que, dans les Bouches-du-Rhône, un homme parfaitement honorable, élu trois fois dans un canton rural, a vu trois fois casser son élection en dehors de tout vice sérieux de fond ou de forme, par la raison unique que sa nuance politique déplaisait à la majorité du conseil. Assurément, ce déplorable usage de la disposition de la loi qui donne aux assemblées départementales le droit de vérifier sans appel les pouvoirs de ses membres, n'a été fait nulle part ailleurs. Mais rien ne peut garantir qu'il ne se renouvelle pas, et qu'en sens inverse, un conseil général ne valide dans sa toute-puissance l'élection d'un candidat frappé par la loi d'inéligibilité. On sait que, sous la législation antérieure, les électeurs et le préfet avaient le droit d'arguer de nullité les opérations, et le conseil de préfecture jugeait, sauf recours au conseil d'État. Quant aux réclamations fondées sur une incapacité légale ou sur des questions d'état, elles étaient portées devant le tribunal civil sauf appel. En édictant la disposition actuelle de la loi, l'Assemblée nationale a cédé à un sentiment de méfiance à l'égard des tribunaux administratifs. Nous ne croyons pas cependant qu'on pût citer un seul cas où le conseil d'État, juge en dernier ressort, se fût laissé influencer par des considérations politiques. Dans la pratique des choses, c'est une mission bien délicate pour les conseils généraux que de statuer sur l'élection de leurs membres, alors que presque tous ont entre eux des relations indépendantes de leurs fonctions. En droit, il semble exagéré de leur avoir conféré une omnipotence analogue à celle de l'Assemblée nationale, seule souveraine. Si fort grandi que soit désormais leur rôle, doivent-ils être placés au-dessus de toute justice, et ne serait-ce pas au moins le cas de rappeler cette parole du Code : *Nihil tam proprium imperii est quam legibus vivere.* Plus que jamais le conseil d'État, issu du vote des représentants de la France, semblerait appelé à juger avec la plus stricte impartialité les questions de validité.

Nous ne relèverons qu'en passant certains vœux politiques émis par des conseils généraux. Ici, c'est l'un d'eux qui demande la proclamation immédiate de la république, l'amnistie pour les condamnés politiques, la levée de l'état de siége, etc. ; là, une commission émet un avis sur l'opportunité de mettre fin au mandat d'une commission municipale et de faire procéder à des élections. Nous n'insisterons pas. La loi, en interdisant formellement ces vœux (art. 51), a donné au gouvernement le moyen de les mettre à néant, et des décrets les ont en effet annulés. Il n'y a pas de loi qu'on ne puisse

transgresser, et il suffit que la répression soit assurée contre ceux qui la violent. De même, et en vertu de la loi, un décret rendu en conseil d'État peut annuler tout acte fait ou toute délibération prise par les conseils généraux en dehors des matières comprises dans leurs attributions. C'est ainsi qu'une délibération du conseil général du Gard a été annulée en 1872, pour avoir contenu une appréciation de la conduite de l'autorité chargée de la police à Nîmes, à l'occasion de faits considérés comme des manifestations politiques.

Une autre disposition (art. 47) arme le préfet du droit de provoquer, dans le délai de vingt jours, l'annulation d'une délibération qui viole une loi ou un règlement d'administration publique. Le législateur, tout en préservant l'unité de la loi dans le pays, n'a pas voulu entraver les affaires départementales; mais la limite de temps est bien étroite. Quelque actifs que soient les agents du gouvernement, il est difficile que des délibérations contraires aux lois générales n'échappent pas à leur attention dans un si court délai, et qu'ainsi l'action du gouvernement ne se trouve pas prescrite.

Plus souvent, c'est des termes mêmes de la loi actuelle que les conseils généraux cherchent à s'emparer, pour en faire sortir à leur profit des droits que son esprit lui refuse, et ce point mérite une attention particulière. Ainsi, le paragraphe 1 de l'art. 29 porte : « Le président a seul la police de l'assemblée. » Un conseil général a voulu y puiser le droit de disposer de la force publique pour assurer la protection extérieure de ses délibérations. Un autre tire de l'article 48, paragraphe 2, la prétention de modifier la répartition des services dans l'hôtel de la préfecture, malgré la volonté du préfet. Un autre encore, non content de refuser les fonds nécessaires à l'impression des rapports du préfet, veut forcer ce magistrat à en supporter personnellement les frais.

Des difficultés plus générales et plus sérieuses naissent des articles 52 et 76, qui obligent les chefs de services à fournir verbalement ou par écrit, tant aux conseils qu'aux commissions, « les renseignements » qui leur sont réclamés sur les affaires « placées dans leurs attributions, » et « qui intéressent le département. » Ce qu'a voulu la loi n'est pas douteux : en donnant à ces assemblées la haute main sur les affaires du département, il fallait leur accorder tous les moyens d'investigation et d'étude nécessaires. Mais un assez grand nombre de conseils et de commissions vont plus loin : ce ne sont plus des « renseignements » qu'ils demandent, ce sont des ordres qu'ils donnent. Que devient alors l'esprit de hiérarchie et de subordination indispensable pourtant dans toute administration? L'un des conseils les plus connus pour son esprit d'empiétement ne s'est même pas arrêté là. Sa commission avait enjoint au préfet de

comparaître devant elle, alors que l'article 76 dit seulement : « Le préfet ou son représentant assiste aux séances de la commission. Ils sont entendus quand ils le demandent. » De là conflit entre le préfet et la commission. Le conseil s'est empressé d'approuver cette dernière et de lui voter des remercîments.

Autre source de difficultés. L'article 77, qui détermine les attributions de la commission départementale, s'exprime ainsi dans son premier paragraphe : « La commission règle les affaires qui lui sont renvoyées par le conseil général dans les limites de la délégation qui lui est faite. » De bons esprits, familiers avec la langue du droit et des lois, ont soutenu que ce mot « règle, » n'ayant été employé dans les lois antérieures que comme équivalent de « statue définitivement, » les conseils ne peuvent régulièrement déléguer que les affaires sur lesquelles eux-mêmes auraient qualité pour juger souverainement, et que, par suite, ils n'ont pas le droit de remettre à leur commission le soin de délibérer sur les matières où leurs propres décisions pourraient être suspendues par l'autorité centrale, pour mauvaise administration. (Art. 49.) Toutefois, cette doctrine a été écartée avec raison, comme contraire à l'esprit général de la loi, et il est admis que la délégation n'est pas limitée à certaines natures d'affaires. Mais n'a-t-elle pas d'autres bornes? Peut-elle notamment embrasser toute une catégorie d'affaires, par exemple toutes les questions d'octrois, de foires, de marchés, etc., qui peuvent se présenter dans le département, ou bien ne doit-elle pas se restreindre à des affaires spéciales, déterminées, dont le conseil lui-même, saisi d'abord, n'a pas eu le temps de connaître? L'expression « affaires renvoyées » a fait adopter par le conseil d'État cette seconde interprétation, qui paraît conforme à la pensée générale comme au texte de la loi. Une délégation qui reposerait sur des bases inconnues équivaudrait, en réalité, à une absence de délégation. Or si l'on se reporte aux différentes phases de la préparation et de la discussion de la loi, on voit que la commission ne maintint pas le projet primitif, qui donnait à la commission départementale le droit de « prononcer, en cas d'urgence, sans délégation préalable, sur les affaires qui rentrent dans les attributions du conseil général, à charge de lui en rendre compte à la plus prochaine session. » Cette disposition disparut, et l'article ainsi modifié fut adopté sans observations. Quoi qu'il en soit, un assez grand nombre de conseils ont pu se tromper sur ce point, même de fort bonne foi, et plusieurs autres ont hésité sur la limite de leurs pouvoirs de délégation.

En ce qui touche même l'étendue de leurs propres droits de décisions, des doutes ou des erreurs analogues se sont produits avec la même sincérité. Ainsi, en matière de distraction ou de création de

communes, les conseils généraux ont pu se croire compétents lorsque, selon les cas, l'intervention d'un décret ou même d'une loi était encore nécessaire. De même en matière d'octrois : leurs délibérations étaient-elles suffisantes pour autoriser la prorogation de certaines taxes au delà de cinq ans, pour autoriser des créations nouvelles ou des surtaxes? Leur avis tout au moins était-il requis dans l'instruction de ces affaires? Autant de questions qui, si elles étaient résolues implicitement dans un sens négatif par la comparaison des textes avec les législations antérieures non abrogées, n'étaient pas du moins nettement tranchées. Le cadre de ce travail ne permet pas d'entrer à cet égard dans un examen trop détaillé et trop technique, mais peu de sujets touchent à des intérêts aussi sérieux, car pour une ville qui a supprimé son octroi par une exception qui, d'ailleurs, ne sera peut-être pas sans danger pour ses créanciers, un grand nombre demandent à relever ou à établir des tarifs, et ce ne sont pas seulement les consommateurs (ou suivant d'autres théories les producteurs) qui sont touchés par là au point fort sensible de leur bourse; l'État lui-même est intéressé à ce que de trop lourdes charges locales ne viennent pas faire obstacle à la rentrée facile des impôts et aux développements du commerce ou de l'industrie.

L'article 88 a soulevé une question plus grosse encore, au sujet des décisions des commissions départementales en matières de vicinalité. La loi porte qu'elles seront « communiquées au préfet en même temps qu'aux conseils municipaux et aux autres parties intéressées; » puis, réglant les causes d'appel, elle ajoute que l'appel « doit être notifié au président de la commission dans le délai d'un mois à partir de la communication. » La commission des Bouches-du-Rhône s'étant attribué le droit de faire notifier elle-même ses décisions en passant par-dessus la tête du préfet, le gouvernement a consulté le conseil d'État sur la question de savoir à qui, des préfets ou des commissions appartient la notification. Le conseil a répondu : aux préfets. Le préfet, d'après l'article 3 de la loi, qui la domine tout entière, « est chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département, ainsi que de l'exécution des décisions du conseil général et de la commission départementale. » Or la communication des décisions est un acte d'exécution, elle doit être faite dans une forme qui permette d'en rapporter la preuve et d'en attester la date ; elle exige, par suite, l'intervention de certains agents placés sous les ordres du préfet seul. Toutefois, l'honorable M. Waddington, consulté par le président de la commission départementale des Bouches-du-Rhône, en sa qualité d'ancien rapporteur de la loi, a cru devoir répondre par un avis contraire à la doctrine du conseil d'État. Selon lui, les termes de l'article 88 sont formels : « la communication est une mise

en demeure d'exécuter adressée au préfet, » mais non « un acte d'exécution, » et d'ailleurs la loi a voulu, par cette disposition : « 1° empêcher le préfet d'agir par voie de prétérition ; 2° mettre les intéressés en mesure de réclamer l'exécution des décisions prises, si par hasard elles déplaisaient aux préfets ; 3° apprendre aux populations que les anciens errements étaient modifiés et que la loi a institué, à côté du préfet, un conseil électif, ayant en certaines matières un pouvoir propre. » Nous ne voulons pas examiner si la pensée d'un acte législatif peut être demandée, en dehors du rapport et de la discussion, aux sources même les plus autorisées. De cette controverse, et avec cette seule remarque que dans le département même dont l'honorable M. Waddington préside le conseil général, les notifications sont cependant faites par le préfet, si nous sommes bien informés, nous ne tirerons que cette conclusion, qu'ici comme dans d'autres articles, la loi du 10 août 1871 prête malheureusement à des interprétations fort diverses de la part des hommes les plus compétents.

Quant à la commission des Bouches-du-Rhône, elle a adressé à toutes ses sœurs de France une protestation qui est restée à peu près sans écho ; presque toutes ont compris qu'il y avait dans cette provocation à la défense d'un droit, réel ou prétendu, une violation complète de la disposition fondamentale de notre législation, qui interdit à tous les corps électifs des communications directes entre eux. Pour la première fois la loi a permis, il est vrai, certains rapports entre les conseils généraux en vue d'établir une entente commune sur des questions qui intéressent à la fois leurs départements ; mais elle a précisé les formes et les règles de ces relations toutes spéciales, et notre droit général est resté debout. Une atteinte impunie à cette sauvegarde indispensable de notre unité serait un pas funeste dans cette voie de morcellement et de fédération arbitraires que nous avons signalée comme un des plus grands périls qui pussent menacer le pays, et il y a lieu de penser que le gouvernement veille. Mais ici encore, si évident que soit l'esprit de la loi, sa lettre aurait dû être plus explicite.

Certaines commissions se croient ou plutôt feignent de se croire autorisées à se saisir des réclamations individuelles de toutes natures, en raison de la disposition qui leur donne le droit d'appeler l'attention du préfet sur des questions « d'intérêt départemental. » Or, disent-elles, l'intérêt d'un citoyen habitant le département est une fraction de l'intérêt départemental. Cette doctrine, où l'abus des mots est poussé à la dernière limite, ne tendrait à rien moins qu'à attribuer aux commissions l'universalité des fonctions administratives.

Une question plus controversable naît de l'article 45, § 3 : « Le conseil général détermine les conditions auxquelles seront tenus de satisfaire les candidats aux fonctions rétribuées exclusivement sur les fonds départementaux, et d'après lesquelles les nominations devront être faites. » Sur ce point, des conseils généraux de compositions et de tendances politiques fort différentes se rencontrent pour prétendre à enchaîner étroitement le choix du préfet. L'un décide que « le candidat qui aura obtenu le plus de points sera seul proposé à l'autorité supérieure pour recevoir son investiture. » Un décret a annulé cette disposition en se fondant sur cette raison que la désignation des conditions imposées aux candidats et des règles du concours ne prive pas le préfet du droit de choisir la personne sous sa responsabilité. Ces considérations ne paraîtraient pas déterminantes, et, en s'inspirant de la pensée générale de la loi, on pourrait, jusqu'à un certain point, admettre que le préfet n'eût qu'à recevoir des mains du conseil général un agent chargé d'un emploi exclusivement départemental. — Mais un autre décret d'annulation s'appuie sur des motifs plus probants. Le second des conseils généraux auxquels j'ai fait allusion avait décidé qu'aucun candidat aux fonctions d'agent voyer ne serait admis aux examens qu'après une décision conforme de l'assemblée départementale et du préfet statuant ensemble à la majorité absolue. La nomination serait faite ensuite sur l'avis de la commission départementale, qui interviendrait de même dans les révocations des agents de tous ordres, dans leur avancement, etc. Cette fois, le décret qui frappe ce programme se base sur ce fait que le projet primitif de l'Assemblée nationale, qui donnait au conseil général la nomination et la révocation des titulaires d'emplois salariés sur les fonds départementaux ayant été repoussé par la Chambre, la rédaction actuelle lui a été substituée, en vue de maintenir le droit du préfet. — Ce motif est, je crois, sans réplique.

Un dernier point semble appeler un complément de dispositions nécessaire pour garantir les droits de l'État et des citoyens. Contre une décision des commissions, quel est le recours soit du gouvernement, soit des intéressés? Hors pour les questions de vicinalité (art. 88), la loi ne le dit pas. L'article 85 porte, il est vrai, « qu'en cas de désaccord entre le préfet et la commission, l'affaire peut être renvoyée à la prochaine session du conseil général, qui statuera définitivement, » et qu' « en cas de conflit, comme aussi dans le cas où la commission aurait outre-passé ses attributions, le conseil général sera immédiatement convoqué, et statuera sur les faits qui lui auront été soumis. » Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, les mots n'ont sans doute pas exactement rendu la pensée du législateur, car

il n'est pas à supposer qu'il ait voulu donner au conseil le droit de statuer « définitivement, » c'est-à-dire sans recours possible, alors que ses propres décisions, même dans le ressort de sa plus large compétence, peuvent être, en certains cas, frappées de recours dans les conditions prévues par la même loi. C'est d'ailleurs une bien grosse machine à mettre en œuvre que la convocation du conseil si, comme il peut arriver souvent, la décision, toute contraire qu'elle soit à la loi, n'offre qu'une importance secondaire. La solution ne paraît donc ni complète ni pratique. En outre, elle ne défend que les intérêts représentés par l'État, mais point ceux des particuliers.

Somme toute, répétons-le, pour qu'on ne puisse se méprendre sur la portée des observations que nous venons de présenter, la loi du 10 août 1871 a réalisé un progrès considérable dans la voie du gouvernement du pays par le pays[1], et ses résultats, dans la plus grande partie de la France, ont répondu aux espérances de ses auteurs.

Mais il était impossible que dans une œuvre aussi vaste il ne se glissât pas quelques imperfections, que la pratique n'y vînt pas révéler quelques lacunes. Ce sont ces défauts, ces vides, que nous avons voulu signaler à la lumière des faits. Il ne faut pas que le succès d'une grande réforme, destinée à vivifier nos départements, puisse être compromis par des abus isolés mais fâcheux et souvent retentissants, auxquels donneraient lieu des dispositions incomplètes ou mal équilibrées. Il ne faut pas davantage que notre grandeur et notre cohésion nationales risquent d'être mises en péril par une confusion mauvaise entre le rôle indépendant et large de l'autonomie départementale et l'action mesurée, mais indispensable et saine de l'État sur tout le pays.

Par malheur, dans notre pauvre France, si souvent bouleversée par les révolutions, les réformes, projetées en général trop tard, ne se réalisent le plus souvent qu'au lendemain des tourmentes. L'apprentissage des grandes lois se fait ainsi dans des moments difficiles qui en troublent les débuts. Cette fois encore l'épreuve a été tentée dans des conditions toutes différentes de celles dans lesquelles l'idée décentralisatrice était née. La loi de 1871 a donc été peut-être, eu égard à notre situation générale, une copie trop fidèle du projet de 1870. De plus, elle a été faite, qu'on nous permette le mot, un peu « à coups de ciseaux, » c'est-à-dire que voulant codifier toute la matière, le législateur a dû faire rentrer dans son cadre les dispositions anciennes qu'il conservait et abroger tout le reste. De là, peut-être,

[1] On peut justement désirer dans un certain nombre d'affaires la diminution des formalités exigées jusqu'ici, mais ces améliorations doivent être l'œuvre des circulaires et non de la loi.

quelques omissions, quelques taches que l'avenir fera disparaître. Avant même que la loi ait pu recevoir ces perfectionnements que le temps et la pratique font découvrir, la fermeté du gouvernement, le choix de ses agents, le calme revenu dans les sphères politiques atténueront certainement les inconvénients actuels. Mais ne nous payons pas non plus de mots. Ce n'est pas la décentralisation telle qu'on l'entend trop exclusivement chez nous, ce n'est pas la décentralisation administrative des dossiers et des affaires qui pourra, à elle seule, donner tout ce qu'on a attendu d'elle et répandre la vie dans toutes les provinces sans les détacher cependant du gouvernement central. Là où cet heureux phénomène se produit, en Angleterre, en Allemagne, en Italie même, il est dû à d'autres causes, tantôt à l'organisation de la propriété et de l'aristocratie, tantôt aux conditions qui ont présidé à la formation d'un grand État par l'absorption d'États plus petits et dotés pendant des siècles d'une vie propre. Là ce ne sont pas les affaires seulement qui sont localisées; les universités, les cours suprêmes, les journaux influents, le mouvement politique, en un mot toutes les branches de l'activité humaine, au lieu de converger, comme en France, vers un seul centre, se répandent dans les grandes villes, tandis que des liens honorifiques, des positions héréditaires respectées et la sagesse des masses maintiennent le faisceau national.

Il faut bien nous convaincre aussi que la réforme administrative la mieux conçue ne saurait produire des effets tout puissants sur la destinée d'un peuple. Les garanties de son bonheur ont de plus larges bases; elles sont dans l'ensemble des institutions politiques et sociales. La pratique elle-même de l'administration dépend bien moins de la loi spéciale que du régime constitutionnel. La centralisation eût-elle survécu à l'empire, n'est-il pas certain que les agents du pouvoir central ne seraient plus libres de commettre les exagérations d'autorité ou même de zèle qu'on leur reprochait jadis à juste titre?

II

Ces considérations générales, aujourd'hui mieux comprises, et les enseignements fournis par la mise à exécution de la loi départementale, ne seront pas sans doute sans influence sur la loi qui devra régler le fonctionnement de la vie communale. En ce point aussi, la commission de 1870 avait proposé un projet demeuré sans publicité, et de proportions beaucoup plus modestes. Tout d'abord, elle

n'avait point eu à s'occuper de Paris ni de Lyon; non pas que ces deux villes dussent rester en dehors du mouvement libéral, mais leur importance exceptionnelle à tous égards et le régime spécial auquel elles avaient été jusque-là soumises avaient fait confier à une autre commission l'étude de leur réorganisation[1]. La commission de décentralisation n'eut donc en vue que les autres communes.

Sur ce terrain, trouvant moins à innover qu'en matière départementale, elle avait proposé des changements moins considérables et surtout moins nombreux à la législation existante. D'autre part, et sur la proposition de sa sous-commission spéciale, au lieu de codifier, elle s'était bornée à mettre en relief, en quelques articles, les modifications qu'elle recommandait à l'attention du gouvernement; ce procédé n'est pas sans avantages : peut-être risque-t-il de créer quelques complications pour les esprits peu habitués à l'étude des lois, mais il n'étouffe pas les points importants et nouveaux sous le nombre des dispositions maintenues et prévient les lacunes que peut entraîner une abrogation en bloc des lois antérieures.

Une question très-grave se posait dès le début, et quelques membres avaient proposé, comme on l'a fait ailleurs depuis cette époque, de modifier les conditions légales de l'électorat municipal. Personne ne songeait à exiger un cens sous une forme quelconque, on ne cherchait guère plus à reculer la limite d'âge, mais des hommes d'une grande valeur se demandaient s'il ne serait pas à la fois prudent et rationnel de ne conférer des droits d'électeurs qu'aux citoyens qui, par une résidence prolongée, deux ou trois ans par exemple, auraient acquis des titres à une action sur les destinées de la commune et sur la gestion de ses affaires. C'était refuser le droit de bourgeoisie moderne, non pas aux pauvres ou aux jeunes, mais aux nomades et aux trop nouveaux venus. D'autres membres firent remarquer que si la population sédentaire représentait, en effet, les intérêts les plus sérieux et pouvait se prévaloir d'une connaissance spéciale des hommes et des choses, la population semi-flottante, jusque-là admise au scrutin après une résidence de quelques mois, avait au moins une sorte de droit d'usagers à contrôler les actes de la vie municipale. Toutefois cette objection n'eût pas suffi à faire repousser la restriction du suffrage local, si la majorité ne s'était ralliée à une considération plus élevée et plus générale. Il lui parut que la réforme, si elle était adoptée, devrait embrasser à

[1] En ce qui concerne Paris, le projet né des travaux de cette commission ne différait pas, croyons-nous, sensiblement, des dispositions de la loi qui est intervenue le 14 avril 1871. — L'Assemblée nationale vient de trancher dans le même sens la question de l'organisation municipale de Lyon.

la fois tous les degrés du vote, vote politique et vote cantonal, aussi bien que vote communal. L'Assemblée nationale aura de nouveau à étudier la question. Quant à nous, nous n'ignorons pas qu'on peut invoquer au bénéfice d'une différence dans les droits la différence réelle des intérêts : la thèse a été trop souvent discutée pour qu'il soit nécessaire d'en représenter les arguments contraires; mais l'esprit français, avant tout épris de l'égalité, n'est pas moins habitué à l'unité de la législation, et les populations comprendraient mal comment tel qui pèserait du poids de son bulletin dans l'élection d'un membre de l'Assemblée nationale ou du conseil général serait repoussé de l'urne municipale. Nous désirons donc un régime uniforme pour tous les degrés du vote, et nous pensons qu'un an ou dix-huit mois de résidence répondraient à toutes les exigences.

La commission respecta de même, mais sans hésitation cette fois, et sans réserve, une autre base de notre organisation municipale, l'existence individuelle des communes. Si l'on compare à la France les pays qui l'entourent, il est facile de voir dès le premier abord combien, sans parler même des tempéraments nationaux, fruits du climat, de la race et de l'histoire, la nature même du sol et l'organisation politique ont créé de dissemblances avec lesquelles il faut compter dans les trois principaux éléments de la commune : son étendue, sa population et la composition de son corps électoral. Hors en Suisse, le suffrage universel n'existe nulle part, et le droit de vote est partout limité par des conditions réunies ou disjointes d'âge, de domicile et de cens. D'autre part, aucune population n'est fractionnée en autant de petits centres distincts. Faut-il rappeler qu'avant la funeste guerre de 1870, sur les 37,548 communes de France, 16,701 comptaient moins de 500 âmes, 11,554 de 500 à 1,000, et 8,802 de 1,000 à 5,000, de telle sorte que 37,057 n'étaient que des villages ou de petits bourgs[1] où il serait bien difficile d'attendre, de la part des conseils municipaux, des garanties bien sérieuses de bonne administration et de connaissance des lois. Et cependant, par suite de ce besoin éminemment national d'uniformité dans la législation que nous avons déjà signalé, la loi, jusqu'à présent[2], a toujours compris toutes les communes, grandes et petites, dans les mêmes dispositions. Il serait donc malaisé, en fait, de proportionner à l'importance des groupes de population les pouvoirs des con-

[1] 305 avaient de 5,000 à 10,000 habitants, 113 de 10,000 à 20,000, 39 de 20,000 à 40,000, 33 seulement plus de 40,000. Ces chiffres sont encore diminués par la perte de Metz, Strasbourg, Mulhouse, etc.

[2] La loi de 1848 a fait exception à ce régime uniforme en un point qu'on trouvera plus loin.

seils municipaux ; il le serait plus encore de chercher à fondre dans une organisation communale agrandie de petites communes jusqu'ici séparées. Les traditions, souvent des raisons géographiques, des différences de patrimoine communal, parfois considérables, rendraient ces mesures vexatoires et impopulaires. Elles auraient encore un danger plus grand. L'un des sentiments qui ont le mieux résisté dans le cœur des hommes à tous les ébranlements de notre temps est, sans contredit, l'amour du lieu où ils sont nés ; parmi ceux mêmes qu'en éloignent, pendant quelques années, l'attrait ou les travaux des grandes villes, beaucoup y reviennent et échappent ainsi à cette sorte d'indifférence cosmopolite qui les saisit dans les milieux où ils sont perdus au milieu d'inconnus. Toute mesure qui viendrait affaiblir ce sentiment, ridiculisé sous le nom d'esprit de clocher, étroit, si l'on veut, mais salutaire à beaucoup d'égards, serait profondément mauvaise.

Mais si les communes sont conservées telles qu'elles sont, on pensera sans doute qu'il y a peu à ajouter à l'indépendance déjà très-large des conseils municipaux, si l'on ne veut créer dans l'État 36,000 petits États complétement détachés du lien national.

En matière municipale, on se trouve en face de deux ordres d'idées distincts et que le législateur, à toutes les époques, a nettement séparés : 1° l'organisation du corps municipal, c'est-à-dire son mode d'élection ou de nomination, ses rapports avec l'autorité centrale, la tenue de ses séances, en un mot tout ce qui assure ses origines et sa vie en même temps que les droits du gouvernement ; les lois de 1831 sous la monarchie de 1830, de 1848 sous la seconde république, de 1855 sous le second empire y ont pourvu ; 2° les attributions des pouvoirs ainsi constitués : les lois de 1837 et de 1867 en ont successivement déterminé l'étendue. Il est indispensable, sans entrer dans les détails des régimes différents nés de cette double série de lois, d'en retracer les plus grands traits. Sous le gouvernement de Juillet, des électeurs peu nombreux, pris parmi les plus imposés et dans certaines catégories de citoyens, nomment les conseils municipaux, et le pouvoir royal a le droit de les suspendre ou même de les dissoudre ; mais, dans ce dernier cas, il doit faire procéder à de nouvelles élections dans un délai de trois mois et à une date fixée par l'ordonnance même de dissolution. Les conseils municipaux sont élus pour six ans, mais renouvelables par moitié tous les trois ans, les séances ne sont pas publiques, le maire[1] est nommé par le roi ou par le préfet, suivant les communes, mais forcément pris

[1] Toutes les lois successives ayant établi le même régime de nomination ou d'élection pour le maire et les adjoints, on ne parlera que du maire.

dans le sein du conseil. Une ordonnance peut le révoquer; un simple arrêté préfectoral suffit à le suspendre.

Après la seconde république, la loi provisoire du 11 juillet 1848, admet au vote municipal tous les citoyens portés en vertu de la constitution sur les listes électorales politiques, elle décide que le maire sera choisi par le conseil et pris dans son sein, qu'il pourra être suspendu par arrêté du préfet pour une durée maxima de trois mois, mais qu'une décision du pouvoir exécutif pourra seule le révoquer; révoqué, il ne pourra être réélu. En outre, un paragraphe de l'art. 10 apporte au droit d'élection cette restriction : « Dans les chef-lieux d'arrondissement et de département, et dans les communes au-dessus de 6,000 âmes, les maires et adjoints seront choisis par le pouvoir exécutif parmi les membres élus du conseil municipal. » Aucune disposition ne règle les droits du gouvernement à l'égard des conseils : c'est qu'en effet, la constitution elle-même les avait déterminés dans une certaine mesure. Son article 80 portait : « Les conseils généraux, les conseils cantonaux et les conseils municipaux, peuvent être dissous par le président de la république de l'avis du conseil d'État. La loi fixera le délai dans lequel il sera procédé à la réélection. » L'Assemblée législative reprit l'étude de ces questions. Dès 1850, un projet avait été élaboré au conseil d État par un comité composé de MM. Vivien, Boulatignier, Rivet, Tourangin et de Rainneville, et dont M. Vuitry, alors maître des requêtes, fut le rapporteur. A l'Assemblée, ce fut M. de Vatimesnil qui fut chargé de rédiger les conclusions d'une grande commission, dont il suffira de citer quelques noms : MM. de Lasteyrie, Arago, Rouher, de Larcy, de Chasseloup-Laubat, Moulin, de Broglie, Odilon Barrot, Denjoy, etc. On sait que le projet, déposé le 20 juin 1851, ne put être converti en loi, mais il n'en est pas moins intéressant de relever les principales dispositions d'un travail sorti d'une réunion d'hommes aussi considérables. La loi du 31 mai, rendue applicable à l'électorat communal, en d'autres termes un domicile de trois ans exigé des électeurs, la publicité refusée aux séances des conseils municipaux, le maintien du régime mixte introduit par la loi de 1848, pour l'élection ou la nomination des maires, avec cette addition conforme à l'esprit de la constitution, que la révocation serait prononcée par décret rendu sur l'avis du conseil d'État, l'inéligibilité prononcée contre eux dans des cas déterminés pour une durée maxima de six ans et par le conseil de préfecture, sauf recours au contentieux du conseil d'État, enfin le délai de la réélection après dissolution des conseils municipaux porté à six mois, et le droit donné au gouvernement de désigner pour cet interrègne municipal un maire provisoire pris sur la liste des électeurs : tels sont les points les plus saillants du projet.

L'empire survient ; la nouvelle constitution rend sans réserve au gouvernement la nomination des maires, et lui permet même de les prendre en dehors des conseils municipaux. Bientôt après, la loi du 5 mai 1855 règle à nouveau les droits de l'État : la suspension est maintenue aux mains du préfet, mais limitée à deux mois ; un décret prononcera la révocation. Pour les conseils, l'innovation est beaucoup plus considérable ; leur suspension, prononcée par le préfet pour deux mois, peut être prolongée jusqu'à une année par le ministre de l'intérieur, et, au cas de dissolution, qui nécessite un décret, le gouvernement est armé du droit de nommer pour remplacer le conseil dissous une commission qui peut être maintenue jusqu'à l'expiration du temps pour lequel le conseil avait été élu. Vers la fin de l'empire, cette durée fut réduite à trois ans par la loi du 24 juillet 1867. La même loi portait de cinq à sept ans la durée des fonctions des conseils, mais cette innovation introduite dans un but exclusivement politique, et pour empêcher la coïncidence des élections municipales avec une majorité princière, ne put recevoir d'exécution par suite des événements. Ajoutons que, sous la législation impériale, le renouvellement partiel n'existe pas et que rien n'est changé à la non-publicité des séances.

Si l'on compare entre eux ces systèmes successifs, le régime impérial est évidemment celui qui donne le plus d'action au pouvoir central sur le corps municipal, tandis que la loi de 1831 limite le plus étroitement le corps électoral. Quant au projet de 1851, moins libéral sur d'autres points que la législation antérieure, il reproduit sur la question des maires le régime mixte de 1848. Si de l'organisation on passe à l'administration municipale, le résultat est inverse ; ici c'est la loi la plus récente qui donne et de beaucoup, aux conseils le plus d'indépendance et le plus de pouvoir. La loi de 1837, qui fit cependant un grand bien au pays et un grand honneur au gouvernement d'alors, se ressent encore à un très-haut degré des idées du commencement du siècle, et maintient les communes dans une tutelle étroite. Elle reconnaît trois catégories d'affaires comme intéressant la commune, et, en raison inverse de leur importance, appelle les conseils à statuer, à délibérer ou seulement à émettre un avis, mais la première catégorie est bien peu nombreuse ; les budgets ont des règles fixes et des éléments obligatoires ; l'approbation préfectorale intervient partout ; souvent même une ordonnance royale est jugée indispensable.

En tête de ce conseil si limité dans ses pouvoirs, le maire remplit à la fois deux rôles : il personnifie le conseil dans la gestion des intérêts communaux, il agit à sa place, il a même des pouvoirs propres ; d'un autre côté, il représente le gouvernement et joint l'exé-

cution de ses ordres et des lois aux diverses fonctions d'officier de l'état civil, d'officier de police judiciaire, etc., qu'il tient déjà de nos codes, gros personnage par suite devant ses concitoyens, qui ne sont guère que des administrés, et fort petit devant l'autorité préfectorale. Cet état de choses a duré trente ans. Les maires avaient même grandi en fait depuis 1852, résultat dû bien plus à l'influence des institutions générales qu'à leur propre origine, car dans la pratique, elle ressemblait beaucoup à celle de leurs prédécesseurs, les maires pris en dehors des conseils, ayant été à toute époque fort rares, et l'étant devenus chaque année davantage. Mais un trop grand nombre d'entre eux avaient accepté de jouer, dans les batailles électorales, un rôle ardent que le gouvernement récompensait par des faveurs où les communes trouvaient leur part. Par contre, ils n'avaient pu acquérir cette influence quasi gouvernementale sans attirer sur eux beaucoup de haines et de rancunes, ou tout au moins de méfiances. Au lendemain du 2 janvier 1870, les souvenirs de 1863 et de 1869 étaient trop récents pour ne pas irriter et grossir les attaques dont le régime municipal était l'objet. Quant à la loi elle-même, qui deux ans avant, le 24 juillet 1867, avait modifié celle de 1837, elle était à peine connue. Et cependant les changements étaient grands ; cédant à l'opinion, elle avait très-largement étendu les attributions des conseils municipaux ; au peu d'affaires sur lesquelles ils pouvaient statuer jusque-là, elle en avait ajouté de très-nombreuses soumises auparavant à l'approbation de l'autorité, et l'on peut dire avec vérité qu'elle ne réservait plus l'intervention du pouvoir central ou de ses délégués que dans les questions assez importantes pour intéresser en même temps le département ou l'État. Toutefois, en cas de désaccord entre le maire et le conseil, la délibération prise n'était exécutoire qu'après approbation du préfet. Cette sorte de droit de veto suspensif venait encore accroître le rôle du maire, et en faire, au nom du gouvernement qui le nommait, un agent de contrôle au premier degré, en même temps qu'il conservait toutes les attributions exercées déjà au nom du conseil, nomination aux emplois municipaux, pouvoirs de police, etc. C'était donc, plus que jamais, le maire omnipotent ayant en mains tous les moyens d'acquérir une influence et d'opérer une pression considérable autour de lui.

La première pensée de la commission de 1870 fut de rechercher s'il y avait lieu de lui maintenir le double rôle de représentant de l'État et de chef dirigeant du corps municipal, ou s'il ne serait pas possible de scinder en deux ce personnage mixte soit dans toutes les communes, soit au moins dans celles où l'État aurait déjà un délégué de l'ordre administratif. La question fut étudiée sous

toutes ses faces. On reprit une à une les fonctions si nombreuses confiées au maire, mais on fut amené à reconnaître que s'il en est d'un caractère nettement déterminé, dans le plus grand nombre l'intérêt général et l'intérêt local se confondent à ce point, qu'il est impossible de les classer dans une catégorie exclusive. Par suite, comment faire la part de chacun? comment surtout éviter des conflits perpétuels entre deux magistrats juxtaposés et ne pas amoindrir leur autorité morale? S'il est déjà si souvent difficile de trouver un bon maire, comment en trouver deux?

Une autre solution fut proposée. Tout ou partie de la mission du représentant de l'État serait supprimé ou transporté à un agent placé en dehors de la commune, au chef-lieu de canton par exemple. En théorie, rien de plus simple; dans la pratique, il faut y renoncer. Dans la première alternative, des services importants sont compromis; dans la seconde, on crée une armée nouvelle de fonctionnaires, résultat assez singulier pour des décentralisateurs, et ces fonctionnaires n'ont même pas les qualités les plus essentielles, la présence continuelle et la connaissance parfaite des localités.

Ce qu'on a rappelé assez justement le *dédoublement du maire* est donc forcément écarté. Mais s'ensuit-il que l'organisation actuelle doive être maintenue? Non; tout au moins la commission de 1870 ne l'avait pas pensé. Ne pouvant pas isoler les deux personnages réunis dans le maire, elle avait voulu, du moins, diminuer son rôle communal, et faire dans la commune ce qu'elle avait fait au chef-lieu du département, où, tout en laissant au préfet ses droits intacts comme représentant du pouvoir central, elle le subordonnait au conseil général pour tout ce qui touchait aux intérêts purement départementaux. De ce système, appliqué à la vie municipale, la Belgique nous offre un exemple. Là la municipalité se compose de deux éléments nettement distincts, les conseillers produits de l'élection et le *collége des bourgmestres et échevins* nommé par le roi, avec cette différence théorique que le bourgmestre peut être pris en dehors du conseil, tandis que les échevins doivent nécessairement être choisis dans son sein; mais en fait, il est presque sans exemple que le pouvoir royal use de la latitude légale qui lui est donnée pour le choix du maire. Au conseil appartient la véritable administration, c'est-à-dire le droit de statuer ou de délibérer, sauf l'approbation de la députation provinciale, sur toutes les affaires communales, de nommer les agents et les employés de la commune, de prendre les ordonnances de police. Quant au *collége*, il veille à l'observation des lois générales et reçoit même un traitement; mais en matière municipale, il a pour seule mission, sauf les cas d'urgence exceptionnelle, d'assurer l'exécution des volontés du conseil, et encore, son nom

l'indique, son action n'est-elle que collective ; ses délibérations sont prises à la majorité des voix, et il faut une nécessité absolue pour que celle du bourgmestre soit prépondérante.

Ce maire à plusieurs têtes ne serait évidemment pas possible en France, mais, tout en conservant le personnage unique auquel nos mœurs sont faites, c'est à des proportions non moins modestes qu'on prétendait le réduire. « Mettre, disait le rapport, la décision entre les mains du conseil électif et ne laisser au maire que le rôle d'agent d'exécution de ses volontés, tel a été notre objectif. » Propre à contre-balancer efficacement les influences d'un pouvoir autoritaire, apprécié après quarante ans d'expérience dans une monarchie constitutionnelle, ce système serait, si nous ne nous trompons, d'une application tout aussi utile sous une forme républicaine. Il laisserait au gouvernement son action nécessaire, et, en même temps, il ne permettrait aux maires ni de servir les volontés d'un autocrate dont le titre seul aurait changé, ni de combattre et de ruiner un pouvoir faible au nom de conseils hostiles, précaution malheureusement utile dans notre pays où les partis aiment à se personnifier dans un leader qui les mène, et que la loi doit bien se garder de désigner d'avance aux révoltes. En s'inspirant de ces idées, on pourra, comme l'avait fait le projet d'il y a trois ans, transporter du maire au conseil municipal beaucoup d'attributions d'intérêt communal, et il est presque superflu d'ajouter que le veto de la loi de 1867 doit disparaître, quel que soit le mode auquel on s'arrête pour la nomination ou l'élection du maire, question difficile, continuellement agitée, tranchée successivement, on l'a vu, dans des sens contraires et qui résume pour ainsi dire les lois municipales.

Sur ce point, la loi provisoire du 14 août 1871 a fait revivre à peu de chose près la loi de 1848 : les maires sont élus par les conseils municipaux dans toutes les communes, sauf celles qui comptent plus de 20,000 âmes (au lieu de 6,000) et les chefs-lieux de département ou d'arrondissement. Ce système bâtard ne donne satisfaction à aucun principe, ou plutôt il en viole deux à la fois avec cette circonstance singulière, quelque justifiée qu'elle puisse être, d'accorder des droits plus larges aux petits centres qu'aux grandes agglomérations. Dans la réalité des faits, le gouvernement, animé sans doute d'un esprit de conciliation, s'est borné presque partout à donner son investiture aux hommes qui lui étaient désignés par les conseils. Son droit s'annule ainsi dans la pratique ; il serait difficile qu'il en fût autrement. Il ne reste donc à ce système transitoire que son défaut de logique, et des critiques fondées peuvent lui être adressées par des esprits placés aux pôles opposés.

La loi future tranchera nécessairement encore une fois la ques-

tion. Il y a trois ans la presse avait fait grand bruit d'un vote de la commission extra-parlementaire qui, disait-on, s'était prononcée en faveur de l'élection des maires. Il ne paraît pas inutile de faire connaître la vérité à cet égard. Dès la première séance, en effet, le ministre l'avait invitée à délibérer sur ce sujet; décidé à proposer au Sénat un projet qui rayait de la constitution l'article 57 pour en faire passer la matière dans le domaine de la loi, le cabinet désirait s'étayer d'un avis qu'il espérait favorable aux prérogatives de la couronne. Telle fut la raison en quelque sorte diplomatique qui intervertit l'ordre naturel des débats. Rationnellement il eût fallu déterminer les fonctions du maire avant de décider à qui il devrait ses pouvoirs ainsi réglés : ce fut le contraire qui fut tenté. Dans le cours de nombreuses séances, tous les systèmes furent produits depuis l'élection par le suffrage universel direct jusqu'au régime de 1831. Un seul, celui de 1855, ne trouva pas de défenseur. Mais, quand il s'agit de dégager la pensée de la majorité, au lieu de procéder par éliminations successives en commençant par la proposition la plus large, il fut décidé, contrairement à l'avis du ministre président, qu'on voterait sur les *principes*, principe électif, principe de nomination. C'est ce vote qui, à deux reprises, donna à l'élection une supériorité d'une voix (en l'absence de deux ou trois membres dont l'opinion contraire était connue), et le mode de votation avait entraîné des confusions telles que des hommes également favorables à la nomination par le gouvernement sur une liste présentée par les conseils s'étaient rangés dans des camps opposés. Aussi lorsqu'on voulut passer à l'application, tous les systèmes furent repoussés par de très-fortes majorités. On résolut alors de ne reprendre la question qu'à la fin du travail; mais, sur ces entrefaites, le Corps législatif avait été saisi d'un projet qui reproduisait la loi de 1831, et il était trop tard pour donner utilement aucun avis.

Est-ce aussi au régime municipal de notre dernière royauté constitutionnelle que s'arrêtera l'Assemblée nationale? S'il a beaucoup de partisans, il compte beaucoup d'adversaires. Le suffrage universel direct n'est pas sérieusement soutenu; comme le disait un homme d'esprit, il créerait un *César* par commune. A la liste de présentation composée de trois noms, telle que l'avait proposée au palais Bourbon comme à la commission du quai d'Orsay l'honorable marquis d'Andelarre, on a pu répondre qu'il aboutirait à la nécessité pour le gouvernement de prendre une *carte forcée*, en d'autres termes de choisir à côté de deux noms sans aucune valeur le seul qui serait accompagné de quelque mérite. Aujourd'hui des bruits de journaux prétendent que, d'après le projet de la commission de l'Assemblée nationale, le chef de l'État nommerait les maires dans toutes les

communes d'un revenu inférieur à 100,000 fr. et que dans les autres villes ils seraient élus par les conseillers municipaux augmentés d'un nombre égal de plus imposés. Nous ne savons quel fondement peuvent avoir ces bruits, mais s'ils étaient exacts et tout en reconnaissant qu'une pareille combinaison aurait du moins cet avantage de ne pas faire plus sentir la main du pouvoir dans les grands centres que dans les petits, nous lui reprocherions d'établir encore, sous une autre forme deux régimes différents, de tenir trop peu de compte du suffrage des électeurs et en outre de maintenir une ligne de démarcation qui n'est plus justifiée entre les propriétaires des grandes villes et ceux des petites communes. Pour nous, nous serions tenté de proposer un système qui n'a pas encore été produit, et bien que, dans une matière aussi délicate et dans un pays aussi impressionnable, toutes les solutions aient leurs dangers, nous pensons que celle-ci offrirait en somme plus d'avantages que d'inconvénients. Nous la formulerions ainsi : « Dans chaque commune le gouvernement nomme le maire sur une liste de présentation dressée par le conseil et prise dans son sein. Le nombre des candidats portés sur cette liste est égal au quart du nombre des conseillers. » On voit immédiatement en quoi cette liste diffère de celle qu'avait proposée l'honorable marquis d'Andelarre. Au lieu d'un chiffre arbitraire et immuable, elle s'appuie sur des bases proportionnelles et mathématiques qui satisfont la raison, elle établit un seul régime, et sauvegarde à notre sens les intérêts de toute nature dans la limite du possible. Où donc est le danger véritable, et quel est le but à atteindre? A toutes les époques, les esprits, même les plus libéraux, ont reconnu au pouvoir central, sauf certaines différences de forme, le droit de révoquer les maires, et pour le dire en passant il est assez singulier que les plus zélés partisans de l'élection soient forcés d'admettre qu'un magistrat puisse être brisé par le pouvoir qui ne l'aurait pas nommé ; mais la nécessité de vivre l'emporte sur la logique, et chacun sent qu'un frein central doit pouvoir, à un moment donné, contenir ou arrêter les révoltes locales. Le même ordre d'idées a fait accorder aux gouvernements qui se sont succédé le droit de dissoudre les conseils municipaux, nous avons rappelé sous quelles conditions de formes; mais jamais la loi n'a cherché à restreindre l'exercice de ces droits, pourtant si considérables, à des cas limités par avance. On a compris que, par la nature des choses, ils échappaient à toute détermination étroite, et que les véritables garanties contre les abus ne pouvaient être que dans la responsabilité du gouvernement. Sous le dernier empire, cette responsabilité remontait trop haut pour être effective autrement qu'au

jour d'une révolution, et c'est pour cette raison que l'opposition dirigea des attaques si vives contre le droit conféré à l'autorité centrale de nommer des commissions en remplacement des conseils dissous. La pratique, examinée de près et en elle-même, eût donné lieu à des récriminations moins ardentes. En effet, dans les dix dernières années et pour 38,000 communes, 143 conseils seulement avaient été dissous (soit moins de 15 par an), dont 140 dans de très-petites communes, 3 dans des villes : Toulouse, Luxeuil et Issoire. Sous la seconde république, au contraire, 308 dissolutions avaient été prononcées en deux ans du 18 avril 1849 au 18 avril 1851 [1]. Malgré les réflexions qui pouvaient naître de la comparaison de ces chiffres, la commission de 1870 n'avait pas cru possible de maintenir le système des commissions municipales, même au moment où le gouvernement impérial, paraissant entrer sérieusement dans la voie constitutionnelle, la presse et la tribune pouvaient faire justice des abus. Mais, il faut le reconnaître, cette détermination était dictée moins par l'usage qui avait été fait de la loi de 1855 que par un sentiment alors dominant de revanche à exercer contre le défaut jusqu'alors existant des sauvegardes parlementaires.

La loi existe encore, et le gouvernement actuel, à qui il serait assurément injuste de reprocher une action violente sur les municipalités, a cru devoir se servir quelquefois des armes que lui fournissait une législation non abrogée. De 1871 au 12 mars 1873, 38 conseils ont été dissous, 30 pour faits administratifs, 8 pour faits politiques. 30 dissolutions ont été suivies de réélections immédiates, 10 commissions ont été nommées. 10 suspensions ont été prononcées, 3 pour faits administratifs, 7 pour faits politiques. Dans la même période de temps, 111 maires ont été révoqués, 35 pour indignité personnelle, 51 pour faits administratifs, 25 pour faits politiques ; 152 maires ont été suspendus, 12 pour indignité, 86 pour faits administratifs, 54 pour faits politiques. L'Assemblée nationale voudra-t-elle ôter ces pouvoirs au gouvernement ? Nous ne le pensons pas. Bien que plus nombreuses dans cette durée de deux ans que dans la moyenne des années antérieures, les mesures prises n'ont pas troublé l'opinion publique, et Versailles n'en a pas retenti. Non-seulement les idées ont pu se modifier, mais surtout le droit est placé sous la protection des libertés générales. Toutefois il paraîtrait opportun d'appeler le conseil d'État à donner, comme en 1849, son avis sur les dissolutions. Élus par l'Assemblée nationale et placés par leurs fonctions en dehors des passions politiques, les conseillers

[1] En outre, 960 maires avaient été révoqués.

d'État apporteraient la plus stricte impartialité dans l'étude de ces questions, et leur intervention serait d'un grand secours à la fois pour les intéressés et pour le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, révocations et dissolutions sont toujours des remèdes héroïques dont l'emploi ne peut se multiplier, et la loi, même en maintenant le droit, doit chercher à en rendre l'application aussi rare que possible par un régime normal qui prévienne les conflits entre les pouvoirs municipaux et l'autorité centrale. C'est à quoi notre proposition nous paraît pouvoir tendre. Qu'on adopte le système de la loi de 1831, le gouvernement pourra choisir sur tout le conseil; mais si son choix tombe sur un homme qui n'eût pas été présenté par ses collègues, ce maire sera dès le lendemain en lutte avec son conseil, et le conflit aboutira bientôt soit à sa démission, soit à une dissolution. Le cas n'est pas une pure hypothèse ; il s'est produit avant 1870 dans une de nos plus grandes villes. Le même résultat suivrait l'adoption du système qui est prêté en ce moment à la commission de l'Assemblée nationale. Un conseil, auquel l'adjonction des plus forts contribuables aurait imposé un maire, rendra en quelques semaines sa position impossible, et l'on arrivera à une crise forcée.

Qu'au contraire, une liste proportionnelle limite le libre arbitre du gouvernement, il pourra se faire, cela est vrai, que dans les petites communes son choix soit à peu près forcé; mais ce n'est pas dans des populations rurales que peuvent naître, pour l'ordre public, des dangers réels; là, d'ailleurs, l'intérêt communal est presque seul; l'intérêt général, au contraire, augmente en raison directe du nombre des habitants, et finit par prédominer dans les grands centres. Or si un conseil de trente ou trente-six membres présente sept ou neuf candidats, quel que soit celui qui obtienne l'investiture du gouvernement, celui-là aura chance sérieuse de vivre en bonne intelligence avec un conseil dont il représentera la majorité, et le gouvernement pourra presque toujours trouver sur cette liste un homme qui lui présente des garanties, non pas de dévouement politique, mais de fidèle exécution des lois, et c'est là le point essentiel. On objectera que, dans quelques villes, le choix ne pourra encore être que mauvais, et se présentera néanmoins avec l'apparence d'une approbation du pouvoir central. Cela est vrai, mais le cas sera rare, et du moins on aura évité ce qui constituerait, suivant un mot devenu célèbre, « le pire dans le mauvais ; » c'est déjà beaucoup, quand on ne peut pas faire mieux. D'ailleurs, ôtez ce tempérament, vous courrez sûrement à une dissolution et à une commission municipale. — Ce remède extrême, vous l'aurez

toujours, et du moins vous aurez épuisé tous les moyens de conciliation entre les intérêts municipaux et les droits de l'État.

Nous n'allongerons pas ce travail déjà trop développé, en insistant sur des points relativement secondaires, que le projet de 1870 avait réglés. Nous n'en rappellerons qu'un : la commission proposait d'accorder aux plus imposés dans toutes les villes le droit qui leur était attribué par la loi de 1837 dans les communes dont le revenu annuel est inférieur à 100,000 francs, et pour le vote des charges extraordinaires.

A cette époque, le législateur avait pu juger inutile d'introduire le contre-poids de la propriété dans les conseils des grandes villes; les lumières présumées d'un corps électoral restreint, les modestes attributions des assemblées municipales et leur composition ordinaire pourraient rendre superflu cet élément extérieur. Mais aujourd'hui la situation est changée à tous égards, et c'est, à vrai dire, dans les centres importants que les conseils peuvent le plus souvent être entraînés à voter trop facilement des contributions destinées à retomber de leur poids presque entier sur ceux qui possèdent. — Il ne serait pas moins équitable de donner aux plus imposés le droit de se faire représenter en cas d'absence ou d'incapacité légale, sauf à entourer ce droit de certaines conditions qui en préviendraient les abus. La question, plusieurs fois discutée, n'a jamais été tranchée législativement, et les circulaires ministérielles l'ont successivement décidée en sens contraires. Jusqu'en 1843, elles accordaient aux mineurs le droit de se faire représenter, mais depuis lors la jurisprudence a frappé également tous les absents, majeurs ou non, établissements publics ou individus privés, sans qu'il fût intervenu aucun texte positif. Sur quoi se sont fondées ces décisions? Sur cette raison, que le droit accordé aux plus imposés constitue une fonction publique qui ne saurait se déléguer. A voir les choses pour ce qu'elles sont, rien n'est moins exact. Il n'y a là que la défense d'intérêts privés. On allègue aussi qu'un propriétaire non résidant pourrait sacrifier à son égoïsme l'avantage de tous, et donner dans ce sens un mandat impératif. Il serait facile d'écarter ce danger, en exigeant que le mandataire fût le fermier pour les absents majeurs, ou pour les absents incapables un habitant de la commune. La Commission de 1870 avait voulu également donner aux plus imposés un droit d'intervention dans la nomination et la révocation des gardes champêtres. Cette disposition était inspirée par la même pensée : il paraît juste que la voix de la propriété soit entendue toutes les fois que l'administration municipale touche à ses intérêts ou veut la grever,

et ces innovations appelleront sans doute l'attention de l'Assemblée nationale.

Elle repoussera certainement les efforts qui seraient faits pour donner aux séances des conseils une publicité que rejettent également les dispositions matérielles des salles de mairie et l'état actuel de l'éducation administrative dans la plupart des communes. — Mais nous voudrions voir adopter, par un retour à une disposition de la loi de 1831, le renouvellement partiel des conseils. Le suffrage universel comporte des dangers que nous ne contestons pas, mais il existe, et il nous paraît impossible qu'il disparaisse. Il peut être modifié, régularisé; il ne sera pas supprimé. Or, pour qu'il fonctionne avec moins de périls sur le terrain brûlant de la politique, pour qu'il apprenne à connaître et à distinguer les hommes, son éducation ne peut se faire que dans le domaine, en général plus calme, de la vie municipale. Les électeurs d'opinions modérées ne vont pas, dit-on, au scrutin, et le nombre des abstentions s'accroît à chaque élection. Malheureusement, le fait n'est que trop certain, mais on peut l'expliquer par la lassitude qu'ont occasionnée dans nos villes et dans nos campagnes les appels de toutes sortes qui leur ont été adressés depuis quatre ans. Eût-il d'autres causes, il faut en triompher; notre vie publique est à ce prix.

Tous ces points réglés, l'Assemblée examinera de nouveau la question de savoir s'il convient de transporter aux conseils généraux la tutelle maintenue jusqu'ici au pouvoir central sur les actes des communes. La commission de 1870 l'avait proposé. L'Assemblée, en 1871, a rayé de la loi cette même pensée ou, pour mieux dire, elle en a réservé la discussion à la loi municipale. « Les articles relatifs à la tutelle des communes, dit le rapport supplémentaire du 25 juillet, sont abandonnés sur la demande du gouvernement. Votre commission, sans renoncer au principe qu'elle avait adopté à une grande majorité, a reconnu que ces questions complexes et délicates pouvaient être l'objet d'un examen plus approfondi et mieux placé lors de la discussion de la loi municipale. » Quant à la disposition, tout à fait en harmonie avec le système provisoirement abandonné, et qui donnait aux conseils généraux le droit de statuer sur les demandes en autorisation de plaider des établissements publics et des communes, elle fut rejetée à la troisième délibération.

Il ne serait pas impossible que le temps eût amené quelques modifications dans la pensée de la commission. — Pour notre compte, nous estimons, avec M. le ministre du commerce de 1871, que la tutelle, c'est-à-dire la surveillance et le contrôle, sont, tant qu'ils existent, des droits de l'État, et que l'intérêt communal ne peut être confondu avec l'intérêt départemental, tandis qu'il est étroitement

lié avec l'intérêt général. Si donc un contrôle est maintenu sur certains actes de la vie municipale, il doit être entre les mains de l'État, où, répétons-le encore, il trouve actuellement dans le conseil d'État un juge, électif lui aussi, de l'ordre le plus élevé.

En résumé, selon nous, dans la commune comme dans le département, l'œuvre commencée doit être poursuivie avec persévérance et aussi avec confiance, mais en connaissance de cause, et en consultant à chaque pas les possibilités pratiques. Là où l'intérêt communal sera seul engagé, donnons aux conseils élus, et non plus au maire, des pouvoirs complets ; mais là où un intérêt plus considérable, un intérêt national vient se confondre ou même se heurter aux questions locales, maintenons les droits de l'État, sous peine de créer le désordre universel et de briser le cadre de notre organisation française. Avant tout, défions-nous du prestige de ces mots si vagues ou si compréhensifs, comme on dit aujourd'hui : décentralisation, centralisation; il n'y a pas un homme de bonne foi qui puisse se dire partisan sans réserve des idées qu'ils représentent, s'il est descendu quelque peu dans le maniement des hommes et des choses. C'est une à une qu'il faut résoudre chaque question sans parti pris et pour elle-même. En administration, plus encore qu'en politique, la théorie doit savoir céder à la pratique ses conséquences dernières, et tout en s'inspirant de généreuses pensées, faire à la vie réelle une part nécessaire. Les lois sont faites pour leur temps, et la porte reste toujours ouverte aux exigences et aux progrès de l'avenir.

F. DE LA COSTE.

LA QUESTION PRÉHISTORIQUE

II[1]

Toute science se compose de deux éléments distincts : des faits et des systèmes. Nous avons examiné, dans un précédent article, les faits fournis par l'archéologie, la géologie et la paléontologie, à l'actif de la question préhistorique, lesquels ont servi de base à nos conclusions. Nous pourrions nous en tenir là et laisser au lecteur le soin de tirer de notre exposé les déductions qu'il croirait bonnes, pour ou contre les théories écloses à l'occasion des découvertes dont nous avons parlé. Mais il existe encore une telle confusion dans les esprits au sujet de toutes ces questions, qu'on voudra bien nous permettre de reprendre à cet autre point de vue le sujet qui nous occupe. Ce sera la contre-épreuve de notre premier travail, et nous chercherons à montrer qu'en dehors des faits, toutes les théories ne conduisent qu'à une hypothèse indémontrable ou bien à l'inconnu pur et simple, ce qui équivaut à leur condamnation.

I

La doctrine transformiste a fourni le point de départ de tous les systèmes que nous allons examiner. On sait en quoi consiste cette doctrine, et plus d'une fois déjà *le Correspondant* en a entretenu ses lecteurs. Je n'ai donc pas à en parler longuement.

Lorsque Darwin écrivit son premier livre, *de l'Origine des espèces*, il fut pris de scrupules ; c'est lui-même qui nous l'apprend. Dans la

[1] Voir *le Correspondant* du 25 décembre 1872.

libre Angleterre on respecte l'opinion publique. Il s'abstint donc de développer complétement son idée, et restreignit l'application de son principe aux espèces animales, espérant, qu'en se maintenant sur un terrain purement scientifique, il éviterait à son système l'épreuve d'une discussion philosophique. Mais ses tendances étaient trop apparentes pour qu'on ne cherchât pas à les démasquer. Et cependant, à part cette question de tendance, le transformisme tel que Darwin le présentait, c'est-à-dire comme hypothèse scientifique, pouvait aisément se dérober à la discussion et s'adapter à toutes les idées. Rien n'empêchait, en effet, d'en faire, comme cela est arrivé, une thèse matérialiste, en supposant que l'évolution des espèces s'était produite sous le seul empire des forces inconscientes de la nature. D'un autre côté, les partisans des idées spiritualistes pouvaient se l'approprier aussi, en faisant remarquer que création et transformisme ne sont pas des termes nécessairement contradictoires. Car en admettant l'intervention divine et l'acte créateur à l'origine des choses, le transformisme, appliqué seulement aux espèces animales et laissant à l'homme sa place à part dans l'univers, n'est plus qu'une explication hypothétique des voies mystérieuses par lesquelles Dieu réalisa le plan de la nature.

La Genèse, très-explicite sur ce point, laisse place aux interprétations des savants. On observe même que l'ordre dans lequel Moïse fait connaître la création des plantes et des animaux est conforme aux conclusions des transformistes sur la progression et le développement des êtres. Rien n'empêche donc d'admettre que Dieu ait livré les espèces, après en avoir créé les prototypes, à des lois d'évolution et de transformation. Aussi bien Reusch, dans ses Leçons sur l'histoire biblique de la création, déclare-t-il que ce système ne lui paraît pas opposé au récit de Moïse ; et le savant professeur de théologie de Bonn ajoute, pour conclure, qu'il pense Darwin autorisé à écrire dans sa préface : « Je ne puis pas croire que les opinions exposées dans ce volume blessent les idées de qui que ce soit. »

Maintenue sous cette forme neutre et exclusivement scientifique, l'idée transformiste aurait rendu des services. Malgré l'abus qu'on en a fait, on ne peut nier qu'elle n'ait eu sur le progrès des sciences naturelles, et des classifications en particulier, une très-heureuse influence, en appelant l'attention des savants sur un grand nombre de points de détail restés jusque-là ignorés ou peu connus. Si l'on avait intérêt à la réhabiliter, il ne serait pas difficile de la dégager de la compromettante solidarité que lui a imposée le matérialisme contemporain en l'adoptant comme sa nouvelle arme de combat. Mais je m'empresse d'ajouter, pour achever ma pensée, que le

transformisme n'a d'autre valeur que celle d'une hypothèse dont la démonstration expérimentale n'est pas faite et ne se fera probablement jamais.

Les hommes à systèmes sont généralement peu scrupuleux. Quand une hypothèse leur convient et s'accommode à leurs idées, ils sont prompts à la considérer comme démontrée. C'est ce qui est arrivé pour le transformisme. Les partisans du matérialisme, à l'affût de toutes les occasions pour rajeunir leur doctrine, proclamèrent hautement, dans tous leurs livres, que l'idée de Darwin avait la valeur d'un fait prouvé, et que, seule, elle répondait bien à l'état de la science et de la philosophie contemporaines. Cette affirmation ne peut subsister qu'à la condition de fermer l'oreille aux protestations que font entendre de tous les côtés les savants spéciaux, versés dans l'étude des êtres vivants et fossiles, lesquels reconnaissant d'ailleurs ce qu'il y a d'ingénieux et de séduisant dans l'hypothèse transformiste, ne craignent pas de déclarer que pas un fait ne milite en sa faveur. Mais on n'y regarde pas de si près quand on lutte pour une idée préconçue.

M. Darwin fut entraîné dans ce mouvement. Ses tendances étaient trop bien connues pour qu'il pût garder le silence plus longtemps, et il sortit bruyamment de la neutralité en publiant son dernier livre, *la Descendance de l'homme*, dont nous parlerons longuement tout à l'heure. Il y fait l'application du principe d'évolution à l'homme lui-même, et, sans se préoccuper davantage de la tradition, il rattache l'humanité au règne animal, dont elle n'est plus que le suprême épanouissement. Désormais matérialisme et darwinisme sont synonymes l'un de l'autre, et Reusch ne serait plus autorisé à écrire, sans des réserves importantes, les paroles que nous rapportions plus haut. Si le principe transformiste peut, dans une certaine mesure, conserver le bénéfice de la neutralité, en tant qu'hypothèse scientifique, la doctrine de Darwin, telle qu'elle vient d'être formulée, est absolument inconciliable avec ce que l'on doit croire comme chrétien, ou admettre comme naturaliste.

C'est un phénomène psychologique très-curieux que la facilité avec laquelle certains esprits, même éclairés, acceptent pour vraies les choses les plus douteuses ou les plus suspectes. Cette tendance à la crédulité scientifique, cette superstition philosophique, si je puis m'exprimer ainsi, est une des maladies morales particulières à notre époque. Jamais les lois de la raison n'ont été plus étrangement méconnues. De tout temps on a vu des erreurs s'accréditer dans les hautes sphères de la pensée humaine; mais elles s'appuyaient au moins sur un appareil trompeur de déductions logiques, au milieu desquelles il était souvent difficile de découvrir le sophisme. Aujour-

d'hui, on ne raisonne plus, et, chose bizarre! ceux qui se déclarent les ennemis les plus acharnés du dogmatisme et de la foi, sont les plus prompts aussi à accepter les faits sans contrôle et sur une simple affirmation, comme cela est arrivé pour le transformisme. N'est-ce point le résultat de l'abaissement du niveau des études philosophiques dans la société contemporaine, où toutes les facultés de l'esprit sont tendues avec exagération vers le développement des sciences industrielles?

Cet abus a inspiré au célèbre philologue anglais, Max Müller, des réflexions très-justes et très-bonnes à méditer. « Quelle excellente chose, dit-il en commençant une étude sur un livre de Spiegel, si nos érudits pouvaient avoir quelque pratique de nos cours de justice, et apprendre au moins la différence entre ce qui est probable et ce qui est prouvé! Combien ce serait une utile discipline pour leur esprit s'ils étaient obligés parfois de plaider une cause devant un jury composé de commerçants et de gens du monde! s'il leur fallait acquérir cet art qui permet d'exposer les questions les plus compliquées et les plus délicates sous la forme la plus simple et la plus palpable! De même, quelle salutaire préoccupation pour les hommes voués aux recherches indépendantes, si, après avoir réuni dans un volumineux dossier toute une masse de documents et de faits, ils avaient constamment devant eux la crainte d'un juge impatient qui ne veut entendre que des choses importantes, essentielles, se rapportant au fond même du débat, et qui déteste toutes les digressions, sans s'inquiéter des recherches qu'elles supposent, ni de l'éloquence qu'y déploie l'avocat[1]! » Ces paroles semblent écrites tout exprès pour les propagateurs du matérialisme moderne, si habiles à dissimuler, sous le charme d'une érudition séduisante, la pauvreté de leur logique et de leurs arguments. Et si nous insistons aussi longuement sur cette question de méthode, c'est que de ce côté le danger est sérieux. La science de mauvais aloi gagne tous les jours du terrain, à la faveur d'une certaine littérature vulgarisatrice et populaire, qui, s'adressant à la curiosité malsaine, sème dans les esprits, comme autant de vérités nouvelles, les idées les plus fausses et les élucubrations les plus audacieuses.

Nous avons sous les yeux le livre d'un vulgarisateur allemand bien connu, Büchner, traitant précisément de la question qui nous occupe, sous ce titre alléchant : *l'Homme selon la science*. Il est impossible de proclamer avec plus de témérité l'idée matérialiste : Büchner ne discute pas, il affirme, en faisant de la science sa complice. On ne saurait douter que ce procédé ne réussît auprès de

[1] Max Müller, *Essais sur l'histoire des religions*, trad. G. Harris, p. 202.

beaucoup d'esprits superficiels, incapables de contrôler des affirmations présentées sous le couvert d'une très-réelle érudition. Il y a là quelque chose comme un abus de confiance.

« Qui eût pensé, qui eût même soupçonné, il y a moins de dix ans, s'écrie notre Allemand, que dans un si court espace de temps, par le progrès du savoir et de l'induction scientifique, une lumière si éclatante, si irréfragable, serait projetée sur ce mystère des mystères, sur le plus antique passé et la première origine de l'homme[1] ? » Puis il ajoute que, parmi tous les progrès de l'esprit humain, la découverte de l'origine naturelle, c'est-à-dire animale, de l'homme, la démonstration de sa place réelle dans l'univers, se rangent à côté, sinon au-dessus des plus grandes découvertes de tous les temps ; qu'une seule enfin peut rivaliser avec celle-là : la découverte du mouvement de la terre autour du soleil, l'édification du système de Copernic. Sa conclusion est que ce sera le point de départ d'une révolution compléte dans toutes les conceptions de l'homme.

Cet enthousiasme emphatique est-il justifié? le matérialisme a-t-il le droit de se dire triomphant? Ceux de nos lecteurs qui ont bien voulu suivre l'exposé des faits tel qu'il était résumé dans un article antérieur, ont pu déjà tirer la conclusion, et répondre à cette interrogation en pleine connaissance de cause. Nous allons toutefois y revenir, moins pour chercher des preuves nouvelles en faveur d'une certitude acquise, que pour déterminer, s'il est possible, dans l'argumentation de nos adversaires, le point faible par où l'édifice s'écroule pour qui ne se paye pas de mots.

II

Si le problème de l'origine des espèces animales n'est point tranché dogmatiquement et laisse place aux interprétations de la science, il n'en est point de même de l'origine de l'homme. L'enseignement biblique est formel sur ce point.

Dieu a créé l'homme du limon de la terre, auquel il a donné la vie en l'animant d'un souffle immatériel qui est l'âme, si étroitement unie au corps qu'il en est la forme, suivant la définition de l'Église. Sans doute, par le limon qui fut le principe de ses organes matériels, l'homme se trouve rattaché originairement à la nature préexistante ; mais il n'est pas moins vrai qu'il fut l'objet d'une création spéciale, qu'il est un être nouveau, le dernier venu et le

[1] *L'Homme selon la science.* — D'où venons-nous? Page 10.

dernier terme de la création, constitué sur un plan qui lui est exclusivement propre : double dans sa nature, un dans ses fins, appelé à des destinées que nul autre être que lui ne partage. En résumé, sa place dans la nature n'appartient qu'à lui, et il ne peut être comparé qu'à lui-même.

Considéré simplement dans ses organes, il rentre incontestablement dans le plan général des êtres, et cela n'est point étonnant. Appelé à vivre dans un certain milieu physique, il fallait nécessairement que son organisme et ses fonctions fussent adaptés à ce milieu. Les lois naturelles ne sont point fortuites ; elles ne peuvent et ne doivent être qu'éminemment logiques. L'être humain a sa place logique dans la création.

Si l'on supprime la notion d'un acte créateur intelligent, cette place logique de l'homme dans la nature est inexplicable, à moins qu'on ne la considère comme le résultat nécessaire, mathématique, des forces qui auraient modelé à travers le temps et l'espace tous les organismes vivants.

C'est à cette conséquence que s'est trouvée amenée la philosophie matérialiste de tous les temps. L'idée transformiste est vieille comme le monde.

La théorie de Darwin arriva fort à point pour rajeunir le matérialisme contemporain et lui rendre la vie qui s'éteignait en lui faute d'une base solide. Cette restauration est fragile ; mais il suffit qu'elle se présente avec des apparences scientifiques, pour faire brillamment son chemin au temps où nous sommes.

Si l'homme est un effet, un produit de toutes pièces des forces vives de la nature, il procède par voie de génération d'ancêtres plus ou moins semblables à lui ; et le principe de la transformation des espèces comblant tous les abîmes, il n'y a nulle difficulté à admettre qu'il soit issu d'un des rameaux les mieux développés du règne animal, du singe, par exemple. Lamarck avait timidement avancé cette idée il y a soixante ans, et Büchner vient de nouveau la proclamer aujourd'hui comme la plus grande découverte des temps modernes. Depuis Lamarck, cette idée avait sommeillé, faute de trouver un terrain bien préparé où elle pût germer. Mais elle a rencontré enfin dans le matérialisme de la nouvelle école le milieu qui lui convient. Dès l'année 1851, Hermann Schaafhausen affirmait au congrès des naturalistes allemands, à Altona, l'origine simienne de l'homme. Wallace, Huxley, Vogt, Ernest Häckel, exploitèrent après lui la précieuse trouvaille et la développèrent. Ils se mirent à l'œuvre et dressèrent la généalogie de l'homme. Mais, dominés par des préoccupations philosophiques et antichrétiennes qui éclatent à chaque page dans leurs livres, ils se contentèrent de preuves suspectes que les

vieux hérauts d'armes et les généalogistes du temps passé eussent impitoyablement rejetées. Je crois, en vérité, que s'il avait fallu prouver sa descendance du singe pour monter dans les carrosses du roi et que MM. Vogt, Huxley et Darwin eussent été candidats, ils auraient couru grand risque de se voir refuser cet honneur par Chérin ou d'Hozier. Il est certain que la recherche de la vérité scientifique ne vient qu'en seconde ligne dans ce débat. On sent à chaque pas qu'on est placé sur le terrain de la controverse philosophique ou religieuse; que le singe n'est, en toute cette affaire, que le porte-drapeau du matérialisme; que la lutte n'est point engagée entre des naturalistes discutant des faits d'observation, mais entre des raisonneurs passionnés par des considérations d'un tout autre ordre. Écoutez les cris qui retentissent à travers la mêlée. « Il vaut mieux, disait C. Vogt, en terminant une de ses leçons sur l'Homme, être un singe perfectionné qu'un Adam dégénéré! » — « Je préférerais, s'écriait Huxley, en répondant à une interpellation du lord-évêque d'Oxford sur le darwinisme, si j'avais à choisir, être le fils d'un singe plutôt que d'un homme dont le savoir et l'éloquence sont employés à railler ceux qui usent leur vie dans la recherche de la vérité! »

C'est là une affaire de goût et d'appréciation, mais ce n'est assurément point un argument sérieux. Il fallut produire des preuves plus solides, et l'on pensa que les découvertes récentes des archéologues pourraient répondre à ce désidératum.

Un débat passionné s'ouvrit à l'occasion des fameux crânes d'Engis et de Néanderthal, dont nous avons déjà parlé. Le premier, retrouvé par Schmerling dans une caverne de la Belgique, fait partie des collections du Muséum d'histoire naturelle de Paris. Il suffit de dire à quel point les anthropologistes diffèrent d'appréciations à son endroit, pour prouver combien il est difficile de l'accepter comme un document décisif. Tandis que C. Vogt trouve qu'il dénote un degré tout à fait rudimentaire d'intelligence, Huxley affirme au contraire qu'il présente une bonne moyenne, et M. Pruner-Bey, loin de l'assimiler aux crânes défectueux des races mongoloïdes primitives, en fait un crâne celtique féminin. Le crâne de Néanderthal, trouvé en 1857, par le docteur Fuhlrott, près de Hochdale, laisse moins d'indécision quant à ses caractères défectueux. Il présente en effet une saillie extraordinaire des arcades sourcilières et une dépression frontale considérable. Huxley déclara qu'il était le crâne le plus bestial qu'on eût jamais rencontré. Lyell, dans son *Antiquité de l'homme*, le mit en parallèle avec un crâne d'Européen adulte et un crâne de chimpanzé, pour montrer qu'il tenait le milieu entre les deux. Enfin on s'appuya sur le développement des arcades sourcilières pour

l'assimiler au crâne du gorille, remarquable par la saillie de sa crête frontale. Tous les partisans de l'origine simienne de l'homme, Schaafhausen en tête, déclaraient que le crâne de Néanderthal était bien réellement un type de race, et non un accident individuel; qu'il appartenait à l'époque quaternaire la plus ancienne, et qu'à ce titre il devait être considéré comme un spécimen de la race humaine du temps du mammouth. Sa conclusion était qu'on possédait enfin un jalon incontestable entre l'homme et le singe, et une preuve directe de l'origine animale de l'homme par voie d'évolution et de transformisme.

Mais il arriva qu'on produisit, en réponse à cette argumentation, des crânes d'un âge plus récent, et même modernes, qui offraient à peu près la même conformation. M. Busk intervint dans le débat avec un spécimen provenant du Danemark (âge de la pierre polie), et connu sous le nom de crâne de Borreby, dont le type, très-voisin de celui du Néander, a persisté jusque parmi les populations actuelles. M. Gratiolet présenta à la Société d'anthropologie de Paris un crâne d'idiot contemporain, offrant des analogies non moins frappantes avec le document discuté. Enfin M. Pruner-Bey vint montrer, par une suite de déductions anatomiques, que tout rapprochement entre la crête du gorille et les arcs sourciliers du néanderthalois était impossible, attendu que, de part et d'autre, le développement s'était produit dans un sens et dans un but diamétralement opposés. Un moulage intérieur du crâne, où tout accuse un encéphale conformé suivant le type humain, acheva de compléter son argumentation.

Les géologues vinrent ensuite jeter le doute sur l'authenticité de l'âge de ce trop fameux document. Il est réel, en effet, qu'on l'a extrait d'un limon sans fossiles, que rien ne datait, par conséquent, et dont l'origine géologique demeure tout à fait problématique. Que le remplissage de la caverne du Néander fût véritablement quaternaire, cela ne prouverait pas d'ailleurs qu'on dût attribuer le même âge à un squelette enfoui peut-être à une époque relativement moderne, comme cela est arrivé si souvent. L'exploration d'une caverne est une opération des plus délicates, dont les résultats ne doivent être acceptés qu'avec une extrême prudence; et l'expérience acquise depuis quelques années, par suite du développement donné aux travaux de cette nature, a rendu très-suspects des résultats remontant au début des recherches préhistoriques.

Ce qui peut rendre plus douteuse encore l'authenticité du crâne de Neanderthal, c'est que pas un des documents recueillis depuis dans des gisements quaternaires, excepté peut-être la mâchoire de la Naulette (Belgique) et deux ou trois fragments de mandibules

analogues, ne présente les mêmes caractères de dégradation[1]. Nous avons dit, dans un précédent article, ce que nous pensions des débris humains recueillis notamment à Cro-Magnon, à Solutré, à Menton, et l'on se rappelle que s'ils sont peu avantageux, comparés aux races supérieures, ils méritent cependant de figurer avec honneur à côté des types des sauvages modernes Australiens ou Hottentots.

Il faut donc renoncer à trouver dans les documents recueillis jusqu'à aujourd'hui par les géologues, des preuves matérielles de notre origine simienne. Il est vrai que les partisans de cette idée ne se tiennent pas pour battus; ils persistent plus que jamais à donner dans leurs publications une place d'honneur aux rares spécimens dont nous venons de parler, passant volontairement sous silence des documents recueillis depuis en assez grand nombre, mais qui ont le tort de ne point cadrer avec leur système. Si d'ailleurs on leur fait remarquer la pauvreté de leurs archives généalogiques, ils se retranchent derrière les causes de destruction sans nombre qui ont fait disparaître les dépouilles des êtres appartenant aux époques paléontologiques. C'est la réponse ordinaire des transformistes quand on leur demande des preuves directes et matérielles de leur système. Des preuves? vous disent-ils; mais vous ne songez donc pas que si quelques débris d'os ou de squelettes sont arrivés jusqu'à nous, cela tient à un concours de circonstances favorables ou vraiment merveilleuses qui ne doit se produire que très-rarement dans la nature : n'exigez pas de nous l'impossible! Et puis qu'est-ce que l'espace exploré comparativement à ce qui nous reste à connnaître? Et ils persistent dans leur affirmation douteuse, soutenus par l'espoir de voir surgir d'un jour à l'autre, sous un coup de pioche heureux, quelque document décisif.

Soit! mais on nous permettra, en attendant, de constater que le partage des hommes compétents sur ce sujet ne serait point fait, à défaut d'autres preuves, pour entraîner une conviction suffisante.

III

Quoi qu'il en soit, ce terrain paraissant peu favorable à la lutte, on alla chercher d'autres arguments dans l'étude anatomique com-

[1] Il paraîtrait que de nouveaux types, voisins de celui de Néanderthal, ont été retrouvés récemment en Allemagne. Mais on nous permettra de garder la plus grande réserve jusqu'à plus ample informé.

parée de l'homme et des singes; mais là encore on rencontra un chemin peu sûr.

Écoutez cet aveu d'Huxley, dans la préface de son livre, *la Place de l'homme dans la nature* : « Il m'arriva un jour, dit le savant professeur, de séjourner durant de nombreuses heures, seul, et non sans anxiété, au sommet des Grands-Mulets. Quand je regardais à mes pieds le village de Chamounix, il me semblait qu'il gisait au fond d'un prodigieux abîme ou gouffre. Au point de vue pratique, le gouffre était immense; car je ne connaissais pas le chemin de la descente, et si j'avais tenté de le retrouver seul, je me serais infailliblement perdu dans les crevasses du glacier des Bossons. Néanmoins, je savais parfaitement que le gouffre qui me séparait de Chamounix, quoique dans la pratique infini, avait été traversé des centaines de fois par ceux qui connaissaient le chemin et possédaient des secours spéciaux.

« Le sentiment que j'éprouvais alors me revient quand je considère côte à côte un homme et un singe. Qu'il y ait ou qu'il y ait eu une route de l'un à l'autre, j'en suis sûr; mais maintenant la distance entre les deux est tout à fait celle d'un abîme, et, pour mon compte, j'aime mieux reconnaître ce fait, aussi bien que l'ignorance où je suis du sentier, plutôt que de me laisser choir dans une des crevasses creusées aux pieds de ces chercheurs qui ne veulent pas attendre la direction d'une science plus avancée que celle du temps présent. »

C'est le langage que tiennent tous les transformistes. Entre les espèces, à plus forte raison entre les familles ou les genres, la distance est si grande et les intermédiaires ont si bien disparu par suite d'une infinité de causes diverses, que le passage est impossible à trouver; mais il existe, ne se lassent-ils pas de répéter. Or, je le demande, que doit-on penser de la valeur logique d'une démonstration soi-disant scientifique qui se présente sous la forme d'une simple affirmation sans preuves?

Sortons des nébulosités et arrivons à des choses plus réelles et plus sûres.

La Société d'anthropologie de Paris plaça la question sur son véritable terrain, en mettant à l'étude l'anatomie comparée de l'homme et du singe considérés au seul point de vue de la classification, et abstraction faite de toute préoccupation de système. Qu'on veuille bien nous permettre de résumer ces intéressants débats. Nous sommes là sur un terrain solide et nous pouvons nous y arrêter.

La discussion fut soulevée par M. Pruner-bey, à la suite de cette proposition de M. Dally : L'homme est plus voisin des singes anthropomorphes que ceux-ci ne le sont des autres simiens. MM. Magitot,

Alix et Broca ouvrirent le débat, en étudiant successivement l'homme et le singe, au point de vue de la denture, du squelette et de l'organisme. L'examen fut long, minutieux. M. Alix, après une profession de foi anti-darwinienne et une savante étude de détails, termina en concluant que les anthropoïdes sont plus près des autres singes que de l'homme; mais qu'il est impossible de ne pas faire rentrer l'homme dans l'ordre des primates. Sur cette déclaration, M. Broca, l'adversaire de M. Alix dans la discussion, et qui s'était attaché surtout à faire ressortir, avec le talent brillant qu'on lui connaît, les analogies de l'homme et des anthropomorphes plutôt que leurs différences, s'avoua agréablement surpris d'entendre celui qu'il croyait être son adversaire arriver aux mêmes conclusions que lui. Le résultat de la discussion pouvait se formuler ainsi : L'homme et les singes doivent être classés dans l'ordre des primates, mais il y a entre eux des différences plus grandes que celles qui séparent les espèces et les familles.

Les singes perdaient du terrain, mais on ne devait pas en rester là. Ces conclusions provoquèrent une réplique de la part de M. de Quatrefages, et le savant professeur rappela sommairement les considérations qui l'avaient amené à établir un règne humain. Faire des hommes une famille en histoire naturelle, dit-il, c'est trop ou pas assez. Sous le rapport anatomique et physiologique, c'est beaucoup; mais si l'on considère l'homme tout entier, dans son intelligence et dans ses œuvres, on trouve encore autre chose qui nous éloigne considérablement des singes[1].

C'est alors que le docteur Pruner-bey, par qui le débat avait été soulevé, vint à la rescousse et prit la parole pour formuler ses conclusions avec une connaissance profonde des détails et un sens philosophique élevé, deux qualités qu'on trouve rarement ensemble.

Suivons-le rapidement dans ses déductions.

« Il ne suffit pas, dit-il, de mettre en relief les ressemblances qui existent entre l'homme et les singes. Ces ressemblances sont telles que personne ne les nie. Il est certain, par exemple, que les yeux fermés, la simple lecture du catalogue ostéologique, où tous les os se correspondent, sauf deux, pourrait nous disposer à ranger l'homme dans l'ordre des primates; mais en ouvrant les yeux à la réalité vivante, on change d'avis. Ce sont alors les différences qui frappent l'esprit : différences dans l'attitude, dans les gestes, dans la physionomie et d'autres caractères plus concluants encore. Le singe est couvert d'un vêtement de poils qui manque à l'homme;

[1] Voir les procès-verbaux de la Société d'anthropologie, dans *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, séances de mars à juillet 1869.

caractère anatomique dont le résultat fonctionnel est immense puisqu'il force l'homme à suppléer par son industrie à ce que la nature lui refuse. Le singe a une canine qui lui sert d'arme. L'homme en est dépourvu et a dû obvier à ce défaut par l'invention d'armes perfectionnées. Enfin, tandis que tout dans l'ossature du singe est disposé pour en faire un quadrupède et un grimpeur, tout dans l'homme révèle, au contraire, un bigrade et un marcheur. Le système musculaire offre les mêmes contrastes, et Gratiolet a démontré qu'au point de vue de la circulation, l'homme, comparé au singe, est un être artériel. Chez quelques singes, le gorille et le chimpanzé, par exemple, l'état des viscères révèle un animal herbivore caractérisé au grand complet. L'étude des crânes est tout aussi concluante. Tous les simiens présentent un faciès analogue et également distinct de celui de l'homme. En contraste avec le crâne humain, tout est calculé dans le calvarium simien pour diminuer sa cavité. Tout est disposé dans la face du singe pour l'agrandir. Chez ce dernier, le crâne est un simple appendice de la face; chez l'homme, c'est l'opposé. Le contenu est en rapport avec l'enveloppe. Si chez l'homme le lobe frontal l'emporte sur l'occipital, c'est l'ordre inverse qui se dessine sur le singe, comme l'enseigne l'atlas de Gratiolet. L'étude de la face offre des contrastes analogues. Le système dentaire du singe révèle un herbivore armé pour sa défense. L'homme est omnivore et ne trouve d'armes que dans son industrie. L'homme n'a pas d'os intermaxillaire; chez le quadrumane la persistance de l'intermaxillaire existe.

« En somme, chez l'homme et le singe, tout est renversé; toutes les différences tiennent à un ordre de développement inverse, à une modalité distincte jusque dans les moindres détails, tandis que les différences anatomiques de singe à singe sont graduelles et convergent vers un même type. Au point de vue intellectuel et moral, c'est bien autre chose encore. L'homme, dès lors qu'on aborde ce terrain, ne peut plus être comparé qu'à lui-même.

« Appelons, si nous voulons, dit en terminant l'éminent anthropologiste, l'homme et le singe des vertébrés, des mammifères; mais toutes les fois que nous effleurons chez l'homme la grande question du résultat fonctionnel, qui ressort de la conformation anatomique, est-ce le terme de famille, d'ordre, de sous-classe, et enfin de classe, qui exprimerait au juste l'équivalent de la divergence? Assurément non; à ce point de vue, l'homme ne constitue pas un règne, un empire; il représente un monde à part[1]! »

Ces considérations remarquables apportent un élément nouveau

[1] *Bulletin de la Société d'anthropologie*, séance du 18 nov. 1869, t. IV, IIe série.

dans la question. Si l'homme et le singe ont subi les effets d'une loi inverse de développement, il est inadmissible qu'ils puissent dériver l'un de l'autre. Leurs deux trajectoires divergent, au lieu de se confondre. M. de Quatrefages, s'appuyant sur la doctrine transformiste elle-même, a démontré que « la loi de caractérisation permanente, conséquence nécessaire de la sélection, ne permet pas aux descendants d'un être à type caractérisé de se mêler aux représentants d'un autre type. Quoïque admettant des modifications secondaires, cette loi ne laisse jamais s'effacer l'empreinte originelle[1]. » En d'autres termes, l'homme possède l'organisme d'un marcheur ; les singes, celui d'un grimpeur ou d'un sauteur, et ces derniers n'ont pas pu, par conséquent, engendrer par voie d'évolution l'organisme humain. Telle est la conséquence nécessaire de la doctrine transformiste logiquement appliquée. Elle nous montre les familles animales se séparant les unes des autres, et se ramifiant comme les branches d'un arbre, sans qu'elles puissent jamais se confondre une fois que la séparation s'est produite. Chacune d'elles opère son développement dans le sens déterminé et caractéristique qui lui est propre. L'homme et le singe peuvent avoir un ancêtre commun; mais, étant admis le principe de caractérisation, ils ne procèdent pas l'un de l'autre : ce sont deux rameaux divergents du même tronc.

Ce fut, assurément, une chose curieuse de voir les darwinistes, combattus avec leurs propres armes sur cette question de l'origine de l'homme, et d'entendre un anti-darwiniste déclaré, M. de Quafages, interpréter leur propre doctrine dans un sens favorable à ses idées.

Il se produisit, sur ce point, un schisme parmi les partisans du transformisme, et la théorie de l'ancêtre commun fut opposée à celle de l'origine simienne.

Dans sa leçon sur l'homme et les singes, Filippi, qui avait adhéré d'abord à la doctrine de l'origine simienne, changea de thème, et déclara que les singes représentaient la branche cadette, et nous la branche aînée de l'arbre généalogique commun. Vogt, que nous avons vu précédemment invoquer le singe pour le père de l'humanité, devint hésitant dans ses conclusions, et se livra à des affirmations contradictoires, qu'il n'est pas sans intérêt de relever en passant. Dans son savant *Mémoire sur les microcéphales, ou hommes-singes*, il reconnaît que les singes inférieurs ont dépassé dans un sens déterminé le jalon d'où sont sortis les différents types de cette famille; que, malgré la quantité de formes intermédiaires qu'on

[1] De Quatrefages, *Charles Darwin et ses précurseurs français.*

pourra retrouver entre les singes vivants, on n'aura pas pour cela une solution de fait du problème que nous pose la genèse du genre humain. « Encore, ajoute-t-il, pouvons-nous trouver des types fossiles qui se rapprochent de l'homme plus que de nos singes anthropomorphes, tels que le driopithèque, décrit et figuré par M. Lartet ; il n'est pas dit pour cela que nous ayons sous les yeux un des jalons historiques du développement humain. » En effet, à propos de la pluralité des espèces humaines, dont il est un ardent partisan, M. Vogt écrit ailleurs que « les races humaines sont des séries multiples et parallèles, qui, dans des localités plus ou moins bien circonscrites, ont pu se développer parallèlement aux séries simiennes. » C'est à peine si l'idée de l'ancêtre commun subsiste dans cette affirmation qui, dans tous les cas, le rejette fort loin dans le passé.

Après des déclarations aussi nettes, comment se fait-il que M. Vogt donne à ses microcéphales le nom d'hommes-singes, ce qui suppose positivement une origine simienne, surtout si l'on remarque qu'il considère la microcéphalie comme la reproduction par atavisme d'une forme normale chez quelqu'un de nos vieux ancêtres? Sans insister davantage sur cette contradiction bien réelle, je rappellerai, à propos de l'opinion de M. Vogt, celle de Gratiolet, qui considérait le cerveau des microcéphales, comme un cerveau humain simplifié (μικρός, petit; κεφαλή, tête), mais dans lequel le plan initial, inverse de celui qui caractérise le cerveau simien, n'est pas modifié. Enregistrons cette preuve de plus à l'appui des idées de M. Pruner-bey, et revenons à M. Vogt.

Au milieu des contradictions que nous signalons, il est difficile de saisir exactement sa pensée. On sent qu'il abandonnera avec peine l'idée que l'homme est un singe perfectionné, mais il la mitige, il l'enveloppe d'obscurités et de doutes. « Le rapprochement entre l'homme et le singe, disait-il, au congrès des naturalistes allemands, à Innsbruck, en 1869, n'est pas égal pour tous les organes. Une race se rapprochera davantage du singe par la conformité de ses membres, une autre par celle du crâne, etc..., mais tous les caractères d'infériorité que nous pouvons constater ne sont que le reflet des caractères de nos *cousins*. » Il y a certainement lutte dans l'esprit du savant professeur entre ses idées philosophiques et les enseignements de la science. Le singe, comme nous le disions plus haut, est le porte-drapeau naturel du matérialisme, dont M. Vogt s'est fait le champion. L'homme-singe est l'incarnation déjà populaire résumant et symbolisant toute une doctrine. Le supprimer, pour lui substituer la notion vague de l'être indéterminé qui, suivant le principe de caractérisation, serait l'ancêtre commun de

l'homme et du singe, exposerait toute la doctrine de l'origine animale de l'homme à un échec grave. M. Vogt l'a sans doute pressenti. « En repoussant l'origine de l'homme au delà des singes, dit M. de Quatrefages, à qui nous empruntons une partie des détails qui précèdent, en reconnaissant qu'aucun jalon entre ce point de départ indéterminé et l'état actuel n'a encore été découvert, le célèbre professeur de Genève se place en plein inconnu [1]. »

Personne ne contestera la légitimité de cette conclusion. Le transformisme, logiquement déduit, aboutit à l'inconnu. Il a posé sous une forme scientifique nouvelle le problème de l'origine de l'homme ; il en a précisé les termes. Il a appelé l'attention sur un certain nombre de faits intéressants, mais il n'a rien résolu. S'il pouvait rester quelque doute à ce sujet, le livre récent de Darwin : *la Descendance de l'homme et la sélection sexuelle*, qui renferme le dernier mot du maître, lèverait toute incertitude.

IV

Le célèbre naturaliste anglais ne pouvait laisser ses partisans en désarroi, incertains entre la théorie de l'ancêtre commun et celle de l'origine simienne, sans venir lui-même fixer sa doctrine. Les encouragements qui lui arrivaient de tous les côtés triomphèrent de ses hésitations et de ses scrupules. Vogt n'avait-il pas solennellement déclaré, dans son discours présidentiel à l'Institut national génevois (1869), que « personne, en Europe du moins, n'osait plus soutenir la création indépendante et de toute pièce des espèces? » M. Darwin se prévalut de cette affirmation, pour traiter enfin la question de l'origine de l'homme, n'ayant plus à craindre, dit-il, les préventions que ses vues auraient pu soulever il y a quelques années. Son livre contient peu de faits inédits. Il reproduit à peu près tous les arguments exposés par Lyell, Vogt, Huxley, Wallace, et surtout Häckel, en les adaptant à sa théorie, avec cette habileté d'exposition qu'on lui connaît. Ce qui frappe surtout dans ce nouvel ouvrage, c'est la confiance inspirée par le succès. M. Darwin ne discute plus ; il expose avec cette simplicité naïve et convaincue qui n'appartient qu'aux grandes choses ou aux pures inepties. L'esprit reste parfois confondu devant ses affirmations, formulées dans un style sibyllin.

Le principe général de la transformation étant réputé démontré,

[1] De Quatrefages, *L'Homme et les théories transformistes*, dans *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 1870-71.

il procède simplement par déductions, et entre en matière, en établissant les homologies et les analogies organiques de l'homme avec les animaux supérieurs soit dans sa conformation corporelle, soit dans son développement embryonnaire. Inutile de dire qu'il a soin de mentionner rapidement ou de supprimer tout à fait ce qui n'est point à l'appui de sa thèse, comme, par exemple, l'évolution discordante du cerveau chez l'homme et le singe, telle que la signale Bischoff; un témoin hostile, a-t-il soin d'ajouter. En revanche, il s'arrête avec complaisance sur la comparaison de l'embryon humain avec celui du chien pour conclure à leur identité, puis il passe en revue d'autres caractères secondaires, ce qu'il appelle les rudiments, par exemple, ou organes devenus inutiles par l'effet de l'évolution et le défaut d'usage. Il nous montre, à ce propos, le singe laissant passer le bout de son oreille pointue dans certaine conformation de l'oreille humaine. N'espérez pas pouvoir renier votre grimaçant aïeul! Il est en vous, et se manifeste par des traits de famille qui n'échappent point à l'impitoyable analyse de M. Darwin. Vous admirez cette petite oreille, élégamment froissée comme une feuille de rose, fine, coquette, arrondie, transparente à la lumière, méfiez-vous! Elle a beau se replier prudemment sur elle-même pour cacher sa honte, elle ne peut dissimuler la tache héréditaire, une légère saillie mousse, qui se trouve sur le bord intérieur de l'ourlet ou hélix. Vous ne vous en doutiez pas, cette petite bosse est une pointe retournée, structure simienne, reparaissant accidentellement dans l'homme[1]. En vain direz-vous que ce caractère est trop insignifiant pour mériter l'attention. M. Darwin vous répond que votre objection, pour être toute naturelle, n'est pas moins sans valeur, attendu qu'il n'y a point de caractère insignifiant pour qui sait voir. Inclinons-nous devant l'oracle, mais confessons que sans la foi il est difficile d'accommoder sa raison à ces mystères-là. Il est vrai que la sélection sexuelle, qui est un des grands principes du transformisme, explique tant de choses!

On se souvient de l'objection faite par MM. de Quatrefages et Pruner-bey à la théorie de l'origine simienne de l'homme, basée sur ce que l'homme et les singes accusent un mode inverse de développement, et particulièrement sur ce que l'homme est un marcheur et le singe un grimpeur, ce qui les différencie radicalement et ne permet pas de les faire dériver l'un de l'autre, en vertu de la loi de caractérisation divergente. Pour M. Darwin, supprimer cette barrière est la chose du monde la plus simple. On nous permettra de

[1] Quelques personnes (j'en ai rencontré plusieurs) ont la faculté de mouvoir l'oreille et de la diriger en avant ou en arrière. M. Darwin n'hésite pas à voir là un caractère simien des plus prononcés.

reproduire ici son raisonnement, comme un exemple du procédé d'exposition qui lui est familier.

« Aussitôt, dit-il, que quelque ancien membre de la grande série des primates en sera arrivé, ou par un changement dans le mode de se procurer sa subsistance ou dans les conditions du pays qu'il habite, à vivre moins sur les arbres et plus sur le sol, son mode de progression aura dû se modifier, et, dans ce cas, il sera devenu ou plus rigoureusement quadrupède ou bipède. L'homme seul est devenu bipède, et nous pouvons, je crois, voir en partie comment il a acquis son attitude verticale, qui constitue une des différences les plus marquantes existant entre lui et ses voisins les plus rapprochés. L'homme n'aurait jamais atteint sa position dominante dans le monde sans l'usage de ses mains... Mais mains et bras n'auraient jamais pu devenir des organes assez parfaits pour fabriquer des armes, pour projeter des pierres et des lances avec justesse, tant qu'ils devaient servir habituellement à la locomotion du corps et à en supporter le poids, ou autant qu'ils étaient tout particulièrement adaptés, comme nous l'avons vu, pour permettre de vivre sur les arbres ; un service aussi rude aurait, d'ailleurs, émoussé le sens du tact, dont dépendent essentiellement les usages délicats auxquels les doigts sont exposés.

« Ces causes seules auraient suffi pour que la position bipède fût plus avantageuse à l'homme ; mais il est encore beaucoup d'actions qui exigent la liberté des deux bras et de la partie supérieure du corps, lequel doit pouvoir, dans ce but, reposer fermement sur les pieds... Si donc il est avantageux pour l'homme d'avoir les mains et les bras libres et de pouvoir se tenir fermement sur ses pieds..., je ne vois aucune raison pourquoi il n'aurait pas été également avantageux à ses ancêtres de se redresser toujours davantage et de devenir bipède[1]. »

L'explication pourra paraître insuffisante, mais il faudra s'en contenter ; M. Darwin n'en donne pas d'autre. Le singe s'est transformé en homme, parce qu'il y trouvait son avantage. Je le crois bien !

Si nous avions le temps et la curiosité de suivre le récit de notre métamorphose, nous apprendrions comment la nature simienne s'est humanisée par la diminution des canines, devenues inutiles quand les progrès de son intelligence permirent à l'être nouveau de fabriquer des armes ; par l'augmentation de son crâne, quand l'exercice de la pensée l'eut dilaté ; par la perte de sa queue, lorsqu'il n'eut plus à vivre dans les arbres et à s'accrocher aux bran-

[1] Ch. Darwin, *la Descend. de l'homme*, t. I, p. 151.

ches; par la diminution de son manteau de poils, lorsqu'il sut se fabriquer un vêtement artificiel. Cette manière de raisonnement est le renversement de toutes les idées. Le singe est devenu un homme, nous dit M. Darwin, parce qu'il y avait en lui une force qui le poussait à se transformer. Mais c'est précisément ce qu'il faudrait démontrer! Votre logique consiste à confondre toujours si bien l'effet avec la cause, qu'on ne les distingue plus, et qu'on les prend réciproquement l'un pour l'autre. Cela rappelle la théorie de l'opium, de Molière. Démontrez-nous donc d'abord qu'un singe, ami du progrès, renonça un beau jour à se pendre par la queue, estimant cet acte peu conforme à la dignité de sa raison, et nous verrons ensuite s'il y a lieu d'admettre qu'un singe ait jamais perdu son appendice caudal par défaut d'usage.

On ne comprend guère pourquoi M. Darwin s'est gratuitement imposé la difficulté de cet invraisemblable développement du singe en homme, quand la théorie de l'ancêtre commun lui offrait une voie à la fois plus logique et plus facile.

Nous avons vu MM. de Quatrefages et Pruner-bey, comme aussi tous ceux qui ont quelque souci de maintenir intacte la tradition relative à l'origine noble de l'humanité, s'appuyer sur les caractères intellectuels et moraux de l'homme, pour réclamer en sa faveur une place tout à fait à part dans la classification des êtres. M. Darwin fait bon marché de cet argument, tout en avouant, cependant, qu'il se présente, au premier abord, comme une difficulté sérieuse. Mais le principe d'évolution ne donne-t-il pas la solution de toute chose? Si l'homme et les animaux descendent d'une souche commune, leurs facultés mentales ne doivent pas différer de qualité, mais seulement de degré. Chez les animaux, la gradation existe incontestablement, et personne ne niera que la distance soit grande entre un poisson d'ordre inférieur, une lamproie, par exemple, et un singe. Du singe à l'homme, la série se complète. Appliquant alors son procédé ordinaire, supposant le problème résolu, et la filiation intellectuelle de l'homme et de la bête démontrée, il explique comment les choses se sont passées, en recherchant dans les facultés mentales des animaux tout ce qui peut être comparé à celles de l'homme. L'homme, d'après M. Darwin, ou plutôt l'homme-singe, a achevé son développement mental sous l'influence du langage; c'est par lui qu'il a acquis la notion du sens intime, la conscience. Le langage, n'est, d'ailleurs, qu'un perfectionnement des cris ou des chants des animaux. On doit bien penser que M. Darwin découvre sans difficulté, chez les êtres inférieurs, l'aube de ces sentiments nobles et élevés, que nous croyons être l'apanage exclusif de l'humanité, le sentiment du beau, par exemple. « On ne

peut douter, dit-il, qu'il existe chez les animaux, quand nous voyons les oiseaux mâles déployer laborieusement devant leurs femelles, pour les charmer, leurs plumes aux splendides couleurs. »

Quels sont donc les anthropologistes qui ont prétendu que le sentiment religieux et la moralité étaient tellement particuliers à l'homme, qu'ils supposent en lui une nature radicalement distincte de la nature animale? Telle n'est point, comme on pouvait le prévoir, l'opinion de M. Darwin; pour lui, le point de départ du sentiment religieux, chez l'homme, est dans la croyance aux agents invisibles ou spirituels. L'homme a trouvé cette notion dans le rêve, paraît-il, dont les figures apparaissent au sauvage commme venant de loin ou se tenant au-dessus de lui; ou bien dans l'hypothèse que les phénomènes naturels sont dus à la présence dans les animaux, les plantes ou les choses, d'esprits déterminant une activité semblable à celle dont l'homme se croit le possesseur. L'idée de Dieu ne serait que le développement de cette notion primitive.

Tout cela n'est point nouveau et se trouve réfuté depuis longtemps; mais ce qui pourra nous surprendre, c'est d'entendre M. Darwin insinuer que la croyance aux agents spirituels existe en germe dans l'intelligence des animaux. Il cite à l'appui de cette opinion une aventure arrivée à son chien, qui, voyant un jour un parasol ouvert, posé à terre, s'agiter par l'effet du vent, se mit à aboyer, ce qui n'aurait point eu lieu, assure-t-il, si le même parasol s'était trouvé dans les mains de quelqu'un. « Il doit, ce que je crois, ajoute le savant auteur, avec une imperturbable gravité, avoir estimé d'une manière inconsciente et rapide, que le mouvement du parasol, sans cause apparente, indiquait la présence de quelque agent vivant étranger. » Ce n'est pas tout, M. Darwin, pour compléter son raisonnement, assimile le sentiment du chien à l'égard de son maître à quelque chose d'analogue à la dévotion religieuse. Le professeur Braubach, dit-il pour conclure, va jusqu'à admettre que le chien regarde son maître comme un dieu. N'a-t-on pas raison de dire que le chien est souvent meilleur que l'homme?

La filiation des qualités morales lui paraît moins simple à expliquer. Il s'en tire cependant en leur donnant pour base les instincts sociaux qui nous sont communs avec beaucoup d'animaux et furent acquis comme les qualités physiques, par sélection naturelle. « Les instincts sociaux, dit Darwin, développés par les puissances intellectuelles actives et les effets de l'habitude, conduisent naturellement à la règle : « Fais aux hommes ce que tu voudrais qu'ils te fissent à « toi-même; » principe sur lequel toute la morale repose.» Toutes les vertus dérivent de l'instinct du bonheur commun développé par l'habitude, par l'expérience et fortifié par l'hérédité. Les retours que

nous avons vu se produire chez l'être physique comme les traces persistantes d'un état inférieur se manifestent également chez l'être moral : c'est l'origine des mauvaises actions.

« Chaque crime, dit M. Edgar Quinet, un transformiste lui aussi, est un anachronisme sanglant. Supposez qu'à un certain jour les espèces actuelles se dénaturent, qu'elles tentent de rentrer dans les moules brisés, qu'au lieu de monter dans l'échelle de vie, elles essayent de descendre; que l'oiseau se mette à ramper; que le mammifère, las d'allaiter, prenne les mœurs de l'ovipare; que le quadrupède, dégoûté de la marche, renonce à ses pieds et aspire à se clouer immobile au rocher, ce serait la confusion dans la vie universelle. Chaque être entrerait en révolte contre lui-même. Voilà le mal dans la nature; mais l'homme seul est capable de ce genre de désobéissance... L'homme criminel offense tous les êtres : il découronne l'univers, il décapite l'œuvre des siècles, la terre en gémit.

« Quelle avidité de proie, quelle cruauté! quelles embuscades tendues de tous côtés! quels plis et quels replis pour étouffer la proie!

« De qui parlez-vous? est-ce de l'homme ou de l'animal? De l'homme.

« Tout cela eût été bien dans le temps où régnaient les reptiles. Cette âme de colère eût été à sa place. On eût dit : Cette gueule endentée et sanglante, voilà le chef-d'œuvre de la nature; mais aujourd'hui, dans le cœur de l'homme, cela s'appelle crime, péché, chute. Et quelle chute que de tomber en un clin d'œil de la culture actuelle dans la région morale des reptiles grouillants de l'époque secondaire[1]! »

Cette théorie du mal n'est point nouvelle : « Tu portes en toi le sanglier d'Erymanthe, l'ours de caverne, le lion de Némée, a dit Épictète. Dompte-les. »

On n'exigera pas de nous que nous entreprenions de réfuter ici toutes ces idées. Nous les donnons simplement comme un exemple des conséquences du principe transformiste appliqué à l'homme. Il est bon que l'on sache où cela mène : c'est l'ordre moral renversé, retourné tout d'une pièce, ce qui laisse subsister une apparence d'édifice; mais il suffit, pour que tout cela s'écroule, de montrer, comme nous l'avons fait, le peu de solidité de la base. Le procédé du transformisme est exactement le même qu'un procédé familier aux mathématiciens qui consiste à considérer comme résolu le problème dont on cherche la solution. Seulement, en mathématique, la solution trouvée peut et doit se vérifier, tandis que la preuve du transfor-

[1] *La Création*, t. II, p. 399.

misme reste à faire. Je sais bien que ses partisans en appellent à une confirmation ultérieure; mais en attendant, il faut, pour adhérer à la doctrine de M. Darwin, avoir un irrésistible besoin de croire à autre chose qu'à ce qu'on a cru jusqu'à présent. C'est une question de foi.

Malgré cela, peut-être à cause de cela, le transformisme, rien ne sert de le dissimuler, fait tous les jours des prosélytes; non-seulement parmi les rêveurs, mais surtout parmi les hommes de science. Il tend à devenir la religion de ceux qui n'en ont pas. Il s'est organisé de toutes pièces et vit. Il a ses oracles, ses prêtresses, ses savants, ses philosophes, ses poëtes. Ses poëtes, direz-vous? Plus que cela, son poëme.

Ce poëme, M. Edgar Quinet, déjà cité, s'est chargé de l'écrire. Son livre s'appelle *la Création;* un titre mal choisi. Qu'est-ce qu'une création sans créateur? Il eût été mieux nommé le *Génie du transformisme*, d'autant qu'il est appelé dans l'esprit de l'auteur à remplacer le *Génie du christianisme*, une œuvre, dit-il, qu'on lira toujours pour ses beautés littéraires, mais aussi vieille, au point de vue scientifique, que les livres de Cicéron ou de Lucrèce. M. Quinet a beaucoup de talent; il s'est assimilé la doctrine de l'évolution d'une façon merveilleuse. Il a même dépassé ses maîtres et ouvert des horizons que ni Häckel, ni Darwin n'avaient entrevus. Il féconde l'aridité de la science avec un grand et beau style : les termes les plus bizarres du vocabulaire géologique sonnent presque agréablement dans ses phrases bien cadencées. Il donne l'hallucination et la vision du vieux monde! Voilà comment je comprends le transformisme : un caprice de poëte, soit! Mais une doctrine scientifique jamais! Avouons cependant que c'est trop d'art et de talent rassemblés sur une pointe d'aiguille. Et puis je soupçonne que ceux qui ont lu le livre de M. Quinet ne l'ont pas compris. Je parle des gens du monde à qui il s'adresse plutôt qu'aux savants. Ce livre suppose une certaine initiation.

Une chose nous étonne, c'est que M. Quinet, artiste et dilettante comme il est, accepte sans sourciller l'origine simienne. Il est vrai qu'il y apporte toutes sortes de ménagements, et s'évertue à prouver que nous n'avons rien de commun avec les singes vivants. Prenant un moyen terme entre les deux théories dont nous avons parlé, il nous fait descendre, singes et hommes, d'un ancêtre commun, non pas singe, mais simien et quadrumane, ce qui sauve tout à la fois le transformisme et la dignité humaine sous l'équivoque d'un terme vague.

Si nous nous arrêtons aussi longuement au livre de M. Quinet, ce n'est pas que nous ayons l'intention d'en faire l'examen; mais nous

reconnaissons assez d'autorité à l'auteur, en matière de transformisme, pour opposer ses arguments à M. Darwin.

M. Darwin se prononce brutalement en faveur de l'origine simienne. Nous venons de voir que M. Quinet est partisan de l'ancêtre commun, et il appuie son opinion sur des considérations dont un transformiste doit tenir compte. Le singe et l'homme, dit-il, représentent deux âges du globe différents : le singe est éocène, l'homme pliocène. « En vain nous admirons la ressemblance de leur cerveau. Il est un point qui nous échappe : dans les plis de cet étroit cerveau du quadrumane sont gravées les lignes du monde nummulitique ; le sceau marqué de cette époque ne s'altère pas. Aujourd'hui le singe vit et sent comme il vivait et sentait à cet âge du monde. Il est demeuré fixe à cette date... C'est l'individu seul qui, chez lui, est de notre temps. L'espèce n'en est pas... Voilà pourquoi, en dépit des apparences, un abîme sépare sa famille de la nôtre[1]. » Puis il fait remarquer que, pour vingt espèces fossiles de singes, on n'a, jusqu'à présent, découvert qu'une seule espèce humaine, ce qui creuse encore l'abîme. « Dès que l'homme apparaît; il est homme tout entier. » Nous trouvons là, sous une autre forme, l'argument tiré de la loi de caractérisation contre l'origine simienne.

M. Darwin, sans tenir compte de cette objection et sans développer ses raisons, nous rattache purement et simplement au groupe des catarrhins, qui sont les singes de l'ancien monde. Le professeur Häckel, qui a soutenu la même opinion, antérieurement à Darwin, nous apprend que c'est dans l'Asie méridionale, ou sur un continent enfoui sous les flots de la mer des Indes, que la transformation du singe en homme dut se produire, vers la fin de l'époque tertiaire. Les singes d'Amérique n'auraient pas, paraît-il, été appelés à l'honneur d'engendrer une postérité humaine, en sorte que le transformisme viendrait à l'appui des idées monogénistes, si elles avaient besoin de cet allié.

L'homme, une fois rattaché, par l'intermédiaire du singe, à la faune paléontologique, notre arbre généalogique s'enrichit d'une multitude d'ancêtres de moins en moins avouables à mesure qu'on remonte le cours des âges. Mais laissons la parole à M. Darwin :

« En considérant la conformation embryologique de l'homme, — ses homologies avec les animaux inférieurs, — les rudiments qu'il conserve — et les retours dont il est susceptible, nous pouvons en partie nous rappeler et reconstruire, dans notre imagination, les conditions de nos premiers ancêtres et assigner approximativement leur place dans la série zoologique. Nous apprenons

[1] *La Création*, p. 279.

ainsi que l'homme descend d'un mammifère velu, pourvu d'une queue et d'oreilles pointues, vivant probablement sur les arbres et habitant l'ancien monde. Cet être, examiné dans son entière organisation par un naturaliste, aurait été classé parmi les quadrumanes aussi sûrement que l'ancêtre commun et encore plus ancien des singes de l'ancien et du nouveau monde. Ceux-ci et tous les mammifères supérieurs dérivent probablement d'un marsupial ancien, lui-même provenant, au travers d'une longue ligne de formes diverses, de quelque être semblable à un reptile ou à un amphibien et celui-ci dérivant d'un être semblable à un poisson. Dans l'obscurité du passé, nous entrevoyons que l'ancêtre des vertébrés a dû être un animal aquatique muni de branchies, ayant les deux sexes réunis sur le même individu et les organes les plus essentiels du corps (tels que le cerveau et le cœur) imparfaitement développés. Cet animal pouvait avoir ressemblé plus qu'à toute autre forme connue, aux larves de nos ascidies marines actuelles[1]. »

O homme, glorifie-toi! voilà ton prototype, voilà ta larve! Je m'abstiendrai de toute critique : ce tableau final est trop réjouissant pour que je l'assombrisse. Mais je prends acte, au nom de mes lecteurs, du regret que M. Darwin exprime en terminant son livre, d'y avoir développé des idées qui devront être, pense-t-il, fort désagréables pour un grand nombre de personnes. On n'est pas plus gentleman!

V

Ce n'est pas seulement dans les questions physiologiques que l'on se trouve en face des théories transformistes. Elles font sentir leur influence dans toutes les directions qui rayonnent autour du problème des origines. Nous avons vu tout à l'heure M. Darwin exposer son système du développement des facultés intellectuelles, morales et religieuses chez l'homme et chez les animaux. La philologie a essayé l'application du principe transformiste, sans grand succès, les espèces linguistiques s'étant montrées, jusqu'à présent, rebelles à toute tentative de rapprochement généalogique. Mais en ethnographie l'idée transformiste a conduit à des conclusions assez importantes au point de vue spécial qui nous occupe. Nous allons donc les examiner.

A considérer les faits dans leur ordre de succession géologique et

[1] Ch. Darwin, *loc. cit.*, t, II, p. 409.

chronologique, le progrès industriel est constant, manifeste, depuis l'époque du mammouth jusqu'à l'ère des métaux. Mais nous avons vu dans quelles conditions ce progrès s'est produit. Il ne résulte pas de l'évolution régulière continue d'une seule et même race. Entre l'époque de la pierre taillée par éclats, qui comprend les deux premiers âges, dits du mammouth et du renne, et l'époque de la pierre polie, il y a une lacune, avons-nous dit, un abîme infranchissable. Non-seulement les hommes du temps de la pierre polie, selon toute vraisemblance, ne sont pas les descendants des sauvages qui chassaient le mammouth, le tigre, l'aurochs et le renne dans les solitudes de l'Europe quaternaire, mais il ne paraît même pas qu'il y ait eu aucun lien entre les phases industrielles qui caractérisent ces deux époques. On n'a signalé aucun passage de l'une à l'autre. Elles ne procèdent donc pas l'une de l'autre.

A l'âge de la pierre polie il y eut introduction, en Europe, de races et d'industries nouvelles ayant leur point de départ dans des régions encore indéterminées.

De même, l'industrie du bronze et celle du fer apparaissent tout à coup dans nos pays à un degré de développement très-remarquable sans qu'on ait rencontré encore les traces des tâtonnements et des essais qui durent certainement se produire à l'origine de la métallurgie. Il ne paraît donc pas que la découverte du bronze et du fer soit indigène.

Ces faits nous conduisent naturellement à penser que l'Europe n'est pas le creuset dans lequel s'est brassée l'humanité primitive. C'est plus à l'est, dans les régions chaudes de l'Asie, où toutes les traditions, sans parler du transformisme, placent le berceau de notre race, qu'il faut aller chercher les plus vieilles archives du genre humain. C'est là qu'il a traversé ses premières phases de développement et probablement dans des conditions toutes différentes de celles que nous connaissons. A cela quoi d'étonnant? Pourquoi ne se serait-il pas comporté sur le sol natal, sous l'ardent soleil, tout autrement que dans les contrées éloignées et perdues sous les neiges quaternaires, qui furent, depuis, l'Europe? Notre civilisation moderne elle-même, que devient-elle en rayonnant vers les régions froides du pôle? N'y change-t-elle pas d'allure, et l'homme de la Laponie ou du Groënland vivra-t-il jamais comme on vit à Paris ou à Rome, malgré la tendance à l'uniformité de la civilisation moderne? En résumé, le peu que nous savons des industries primitives se rapportant à l'Europe ne nous permet pas de conclure de ce cas particulier à un état général. De plus, les races et les industries que nous retrouvons en Occident sont comme des séries divergentes dont nous ignorons le point de départ : c'est-à-dire que nous

nous trouvons en face de l'inconnu, et qu'il est impossible, dans l'état actuel de notre science, de prétendre résoudre ce problème autrement que par des hypothèses.

Voilà les faits. Voyons ce qu'en pensent les transformistes.

Le principe d'évolution appliqué à l'ethnographie suppose la sauvagerie complète absolue des premiers hommes. C'est à peine s'ils s'élevaient au-dessus de la bête, dont ils venaient de se séparer, et peu s'en fallait qu'ils ne vécussent à la manière de certains singes qui se font, comme l'ourang, une arme d'un bâton ou d'une pierre, ou qui se construisent un abri, comme le chimpanzé. On a invoqué, à l'appui de cette idée, la pauvreté rudimentaire de l'industrie de l'âge du mammouth, en Europe : nous venons de voir qu'on ne peut pas conclure sur ces données. De cette première race seraient issus des rameaux qui, soumis aux influences résultant de l'action des milieux, de la sélection naturelle ou sexuelle, auraient suivi des destinées très-variées : les unes, placées dans des conditions favorables, auraient rapidement progressé; tandis que d'autres seraient restées stationnaires. Les sauvages modernes ne seraient autres que ces rameaux frappés d'un arrêt de développement, et, à ce titre, ils offriraient le type immobilisé d'un certain état de barbarie contemporain de l'époque où ils se séparèrent du tronc commun. Il en résulte que l'étude et la connaissance des sauvages actuels doit jeter, toujours d'après les partisans du transformisme, de vives lumières sur la condition primitive de l'homme.

Sir John Lubbock, dans son livre *Prehistoric Times*, rempli, comme tout ce qu'il écrit, de détails et d'observations aussi curieux qu'habilement présentés, a développé cette thèse avec beaucoup d'art. Posant en principe qu'une invention utile une fois faite ne se perd plus, que, par conséquent, les populations les moins avancées en civilisation ont dû se séparer les premières du tronc commun, le savant ethnographe anglais recherche, parmi les sauvages modernes, quels sont les plus déshérités, et les produit comme les types de l'humanité à son berceau. Voici un exemple de son raisonnement : si l'homme primitif avait su fabriquer la poterie, dit-il, il n'y aurait pas une peuplade, de nos jours, qui en ignorât l'usage. Or certaines races, comme les Esquimaux, les Polynésiens, les Australiens, ne la connaissent pas; donc la poterie est d'invention relativement moderne et l'homme primitif n'en fabriquait pas. Cette argumentation peut s'appliquer à une infinité de cas particuliers. L'usage du feu, de la massue et de la lance, sont les seules inventions qu'elle laisse subsister, comme étant d'usage général, à l'actif des hommes primitifs. Toutes les autres, passées en revue, disparaissent par voie d'élimination.

L'arc et les flèches, par exemple, devaient être, d'après ce raisonnement, ignorées de l'homme primitif; car les Australiens et les Néo-Zélandais ne s'en servent pas. Certains peuples n'ayant pas de vêtements, il était nu. La fronde, le javelot, le bouclier même, n'étaient vraisemblablement pas encore découverts. Il n'est pas probable qu'il sût compter jusqu'à dix, parce que des races actuellement existantes ne comptent pas au delà de quatre. En choisissant ainsi les traits les plus inférieurs parmi les mœurs des sauvages modernes, on arrive à faire de l'homme primitif, en les lui appliquant, un être très-voisin du singe. A peine parlait-il : sans moralité, sans religion, sans industrie, il vivait inconscient sous la dure contrainte des influences extérieures et d'une nature indomptée, absorbé par la préoccupation égoïste d'assurer son existence de chaque jour.

Malgré l'estime que nous avons pour la science profonde et variée que sir John Lubbock a répandue dans ses écrits si instructifs, il nous est impossible d'admettre un pareil raisonnement, dont les prémisses sont loin d'être bien établies. Rien ne prouve, en effet, que les peuples sauvages soient restés stationnaires et tels qu'ils étaient lors de leur séparation avec l'humanité primitive. On ne peut pas démontrer non plus qu'ils n'ont laissé perdre aucune des connaissances ou des inventions qu'ils reçurent en patrimoine. Bien au contraire, la réciproque est infiniment probable, et sans parler des races maudites qui portent à travers les siècles le fardeau du châtiment et de la solidarité humaine, c'est une loi à peu près générale dans la nature, que tout ce qui ne progresse pas déchoit. Si donc des fractions de la famille humaine se sont trouvées, pour une cause ou pour une autre, isolées dans des milieux défavorables à leur développement, elles ont dû dégénérer rapidement. L'homme a besoin d'une certaine culture que lui fournissent les milieux moraux, religieux, intellectuels dans lesquels il vit. Si cette culture vient à lui manquer, il rétrograde comme certaines plantes de nos jardins qui, abandonnées à elles-mêmes, retournent, au bout d'un petit nombre de générations, à l'état sauvage.

Deux races, l'une civilisée, l'autre sauvage, issues d'une souche commune, se présentent à l'observateur comme ayant subi un ordre inverse de développement et, en vertu de la loi de caractérisation, la plus civilisée ne peut pas plus descendre de l'autre que l'homme ne peut descendre du singe. On ne doit donc pas conclure de l'une à l'autre. L'identité d'industrie, à leur point de départ, serait une base d'appréciation trompeuse, puisqu'elle nous exposerait à mettre au même rang deux familles dont l'une serait appelée à parcourir le cycle complet de l'évolution humaine tandis que l'autre serait

condamnée à végéter à un rang inférieur. Où il y a divergence, il n'y a pas de comparaison possible. L'emploi du silex, dans certaines contrées, avant la connaissance des métaux, a pu correspondre à un état social qui n'était point la barbarie. On conçoit très-bien qu'une race, avantageusement douée, puisse vivre longtemps avec une industrie rudimentaire et exceller sous d'autres rapports. L'état pastoral et nomade qu'on retrouve à l'origine de toutes les sociétés n'était point favorable au développement de la civilisation, mais il n'excluait pas, comme chez les Aryens primitifs, certaines qualités morales d'un ordre élevé qui laissaient deviner déjà de brillantes destinées.

Ces considérations serviront de réponse à ceux de nos adversaires qui prétendent tirer de la Bible des arguments contre nous. Si l'homme, disent-ils, a été créé comme vous le prétendez, dans un état de perfection physique et morale d'où le péché l'a précipité, nous devrions trouver quelque part les traces d'une civilisation brillante à l'origine des temps. « Au lieu d'ustensiles de pierre ou de poteries grossières, dit Lyell, nous rencontrerions des sculptures qui surpasseraient en beauté les chefs-d'œuvre de Phidias et de Praxitèle; des débris de voies ferrées ou des télégraphes électriques.... » L'objection n'a pas de valeur. D'après la tradition, la chute a suivi de si près la création de l'homme, qu'il n'aurait pas eu, dans tous les cas, le temps de réaliser le développement industriel que suppose l'argumentation de Lyell. La malédiction divine, en le frappant, le condamne à reconquérir par le travail et par une lutte incessante, sa place première. Aux prises avec toutes les rigueurs de la vie, en lutte avec une nature ennemie, il lui fallut assurément bien des siècles pour confirmer par ses œuvres et faire respecter le principe de la souveraineté que Dieu lui avait attribuée; et si jamais on retrouve véritablement les traces de nos premiers ancêtres, elles affirmeront certainement la chute originelle, qui est le point fondamental du dogme chrétien, par un état de misère et d'abaissement profond. Mais qui dit abaissement et misère ne dit point dégradation et sauvagerie.

L'homme n'avait pas tout perdu dans son naufrage : il lui restait le souffle divin, principe de sa grandeur et de sa réhabilitation. Si même il était démontré quelque jour que les premiers hommes ont vécu de la même vie misérable que les Européens de l'âge de pierre, ce fait, loin de contredire la révélation de Moïse, nous permettrait d'apprécier la grandeur du châtiment par la longueur du chemin parcouru pour arriver jusqu'à nous. Ce serait aussi à la gloire de l'homme qui, fidèle à ses destinées et parti de si bas, serait remonté si haut déjà.

Nous voici arrivé au terme de cette étude, et nous pouvons hardiment conclure que pas un fait n'autorise à retourner les termes du prétendu problème de l'origine de l'homme. Nous avons acquis l'assurance que toutes les idées récemment écloses à ce sujet n'ont d'autre base que l'hypothèse transformiste, laquelle, de l'aveu même de ses partisans, attend encore sa démonstration.

Laissons donc les hommes à systèmes discuter entre eux et revenons à l'étude des faits. L'objectif des travaux préhistoriques réduit ainsi à sa juste valeur, nous devons reconnaître l'importance des résultats acquis et applaudir à la vive lumière qu'ils projettent déjà sur nos origines européennes. En dix ans, tout un monde nouveau vient d'être découvert et d'immenses collections, formées sur tous les points avec une activité et un zèle merveilleux, permettent à tous de contrôler la réalité des affirmations de la science. Rappelons enfin qu'une importante question de chronologie, posée mais non résolue, est étroitement liée au progrès des recherches préhistoriques.

Nous avons seulement effleuré ce vaste sujet; mais nous espérons y revenir; et nous avons pensé qu'il était bon, avant d'aborder les études de détail, d'aller rapidement aux faits qui circonscrivent la question comme autant de jalons, de façon à pouvoir en mesurer l'étendue d'un regard. Nous avions hâte aussi d'élaguer les branches mortes, pour ne laisser subsister que le tronc vivant et fécond. C'est à ce compte seulement que nous pouvions espérer dissiper les préventions qui ont accueilli les premiers travaux préhistoriques. Nous avons recherché la cause de ces préventions, et nous ne craignons pas de dire qu'elles ne tenaient qu'à une connaissance insuffisante de la question. En voyant le drapeau du matérialisme hissé sur le terrain nouvellement conquis par la science, les esprits religieux se sont éloignés. Mais nous croyons avoir suffisamment dégagé la question qui nous occupe de la solidarité compromettante qu'on cherchait à lui imposer.

Le champ de la science est à tout le monde. Si l'erreur y croît souvent, on peut dire que toutes les vérités y sont en germe. A ce compte, il vaut bien la peine d'y faire acte de possession et d'affirmer notre droit, en plantant résolûment notre drapeau à côté de celui de nos adversaires.

ADRIEN ARCELIN.

UN PATRIOTE BABYLONIEN

DU VIII[e] SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE

MÉRODACHBALADAN

Il y a quelque temps, j'entretenais les lecteurs de ce recueil du récit babylonien du déluge, découvert par M. George Smith dans des tablettes cunéiformes du Musée Britannique. C'est encore d'assyriologie que je viens leur parler. Après un exemple éclatant du jour que la science nouvelle créée par le génie de Hincks, de sir Henry Rawlinson et de M. Oppert, projette sur les traditions primitives, analogues et parallèles à celles des Livres saints, je voudrais placer sous leurs yeux des faits d'un autre ordre, qui montrent l'immense intérêt des déchiffrements des textes assyriens et babyloniens pour l'histoire proprement dite, le secours qu'ils fournissent à cette reconstitution scientifique du passé, qui restera la gloire du dix-neuvième siècle. Dans le mouvement de recherches et de découvertes qui, depuis cinquante ans, ouvre aux regards l'antique Orient et peut se comparer à la conquête de l'antiquité classique par les érudits et les lettrés de la Renaissance, les études assyriennes tiennent dès à présent, et tendront de jour en jour à prendre davantage un des premiers rangs. Par elles seules nous arrivons à rétablir sept siècles entiers des annales de l'Asie, et sept siècles de la plus haute importance dans les fastes de l'humanité, car ce sont ceux où prennent place les récits des livres historiques de l'Ancien Testament, en même temps que s'élaborent, sous l'influence du double courant de culture asiatique produit par le contact avec les populations de l'Asie Mineure et par les navigations des Phéniciens dans l'Archipel, les premiers germes de la civilisation grecque.

C'était encore, il y a dix ans, un véritable triomphe que de parvenir à déchiffrer un nom de roi nouveau dans les inscriptions assyriennes, à établir la succession exacte de quelques princes, à glaner, dans des textes encore imparfaitement compris, un petit nombre d'indications géographiques qui permissent de se faire une idée de l'étendue des conquêtes de tel ou tel roi. Aujourd'hui, nous sommes bien plus avancés : la série des rois est complète du quatorzième au septième siècle avant Jésus-Christ ; la charpente fondamentale de l'histoire est solidement établie ; la chronologie ne présente plus qu'une incertitude d'un petit nombre d'années. En même temps la connaissance de la langue a marché du pas le plus rapide et le plus sûr ; la grammaire est fixée, du moins dans ses points essentiels ; le lexique est déjà d'une grande richesse. Sans doute, il n'est pas encore possible, même aux plus habiles, en traduisant un document assyrien de longue étendue, d'éviter une certaine somme d'erreurs et de contre-sens qui se corrigeront plus tard avec le progrès de la science — on en fait bien encore en grec — mais chaque jour ces chances d'erreur diminuent ; elles ne peuvent pas affecter le sens général du discours et ne portent que sur des phrases difficiles. On est dès à présent, en mesure de présenter des textes rédigés dans la langue de Babylone et de Ninive, des traductions intégrales et suivies, aussi exactes, et méritant autant de confiance que celles de livres sanscrits ou chinois. Le progrès n'avait pas été si prompt après la première découverte dans la science de l'égyptologie, que le scepticisme le plus aveugle a cessé de nier, tandis que l'assyriologie rencontre encore des incrédules, comme toutes les vérités en ont rencontré, à commencer par le système de Copernic. Et la France peut se dire avec orgueil que dans ces résultats vraiment merveilleux elle a eu la plus grande part, grâce aux travaux d'un érudit qu'elle avait sû enlever à l'Allemagne et dont elle avait fait un de ses citoyens avant même qu'il eût commencé l'œuvre qui immortalisera son nom dans l'histoire de la science. Des deux plus grandes découvertes des temps modernes dans le domaine des études de linguistique et d'érudition, celles de la lecture des hiéroglyphes de l'Egypte et des caractères cunéiformes de l'Assyrie et de la Chaldée, l'une est toute française, car elle doit sa naissance à Champollion et son dernier essor à M. de Rougé, l'autre appartient à part égale dans sa naissance à la France et à l'Angleterre, et c'est en France qu'un Français d'adoption, élève de notre grand orientaliste Eugène Burnouf, M. Oppert, y a mis le dernier sceau en fondant les principes de la grammaire. Ce sont là des faits que nos voisins d'outre-Rhin, ne parviendront point à supprimer. Le pays qui a produit en un siècle Silvestre de Sacy, Abel Rémusat, Champollion, Eugène Bur-

nouf, Stanislas Julien, Emmanuel de Rougé, qui a vu naître les découvertes de M. Oppert et les a faites siennes, est toujours le premier dans les études qui touchent aux langues et aux antiquités de l'Orient ; et là, du moins, nous n'avons pas de revanche à prendre.

Ce qu'on sait maintenant des annales assyriennes ne se borne pas, du reste, à quelques grands traits généraux et à une sèche nomenclature de princes. Les documents historiques recueillis dans les fouilles de MM. Botta, Layard et Loftus sont dès à présent si nombreux et si développés, leur explication si avancée, que l'on peut déjà pénétrer dans le détail des événements, suivre certains règnes et certains de leurs épisodes, non-seulement année par année, mais mois par mois et presque jour par jour, et que dans ces récits on voit quelques figures historiques se détacher avec un relief saisissant. On n'est pas seulement en mesure de présenter un abrégé de l'histoire d'Assyrie depuis le quatorzième siècle avant l'ère chrétienne jusqu'à la destruction de Ninive, on peut écrire la biographie détaillée de plusieurs des personnages qui y jouent un rôle et rassembler assez de particularités vivantes pour donner de l'intérêt à une semblable biographie. La chose n'a pas encore été tentée cependant, et pour en faire le premier essai, j'ai choisi un personnage sur lequel les renseignements abondent, un personnage dont le nom se trouve cité dans la Bible, Mérodachbaladan, roi de Babylone. Un des plus grands événements racontés dans le livre des Rois est mêlé à l'histoire de ce prince et nous fournira l'occasion d'apprécier la nature des confirmations et du contrôle que les inscriptions assyriennes apportent aux récits bibliques. De plus, il m'a semblé, en étudiant les documents originaux, que Mérodachbaladan y apparaissait comme une des plus grandes et des plus nobles figures de l'histoire de l'Asie au huitième siècle. Il personnifie avec un éclat extraordinaire les revendications d'indépendance de Babylone et ses luttes pour secouer le joug assyrien ; et au travers des exploits sauvages de ces fléaux de Dieu que l'on appelle les rois d'Assyrie, dans cette monotone succession d'événements qui pendant plus de trois cents ans ne montre que des peuples écrasés par une ambition sans bornes et sans trêve, des pays dévastés, des villes brûlées, des massacres, des transportations de captifs s'étendant à des nations entières, toutes les horreurs habituelles aux empires guerriers qui ne peuvent vivre que par la conquête, on éprouve un véritable soulagement à se trouver en face d'un homme courageux qui ne cède pas au torrent, d'un prince patriote qui ne cherche pas à subjuguer le pays des autres, mais à défendre son propre pays et à le maintenir indépendant, qui, combattant avec une infatigable énergie *pro aris et focis*, tient tête aux vainqueurs de tout le reste de l'Asie, qui,

trahi plusieurs fois par la fortune, se relève toujours plein d'ardeur et n'abandonne les armes qu'avec la vie. Je ne sais si c'est un reste des sentiments que j'éprouvais avec tous les Parisiens il y a deux ans, quand j'ai appris à connaître ce que c'est que de voir l'invasion étrangère sur le sol de son pays et d'avoir à défendre ses foyers contre elle, mais, je dois l'avouer, je me suis pris d'une sympathique admiration pour le vieil *outrancier* de Babylone. Cette puissante incarnation du patriotisme de la ville sacrée des bords de l'Euphrate n'a commencé à se révéler que par suite du déchiffrement des textes cunéiformes. On n'en avait auparavant aucune idée, bien que son nom figure dans le Canon de Ptolémée, dans les fragments de Bérose, et soit prononcé à la fois dans le livre des Rois et dans Isaïe; mais on connaît aujourd'hui d'une manière très-précise les principales vicissitudes de sa vie, et ce sont ces vicissitudes que j'essaierai de raconter en les replaçant dans leur cadre historique.

I

La forme exacte et indigène du nom de notre héros était *Mardouk-bal-iddina*, « le dieu Bel-Mardouk — dieu de la planète Jupiter, et protecteur spécial de Babylone — a donné le fils. » Neuf sur dix au moins des noms propres assyriens et babyloniens forment ainsi une phrase complète, ayant pour sujet un nom de dieu et contenant un verbe, soit au prétérit comme le *Deusdedit* latin, soit à l'optatif comme le Diotisalvi florentin, soit enfin au participe. Ainsi, Salmanassar veut dire « le dieu Salman favorisant, » Assarahaddon « que le dieu Assur donne un frère, » Sennachérib « que le dieu Sin multiplie les frères, » Nabopolassar « que le dieu Nébo protége le fils, » Nabuchodonosor « que le dieu Nébo protége la couronne, » Sardanapale « le dieu Assur a formé le fils. » De là, ces noms dont la longueur semble d'abord si bizarre et qui, dans les transcriptions qu'en donne la Bible, résistaient à toutes les tentatives d'analyse philologique jusqu'à ce qu'on ait eu pénétré leur principe particulier de composition. En écrivant Mérodachbaladan pour le nom de notre roi babylonien, les Livres saints ne l'altèrent pas comme ont fait les copistes successifs du Canon de Ptolémée, qui l'ont défiguré en Mardokempad; la charpente des consonnes reste parfaitement exacte et on sait que c'est la seule chose qui s'écrive en hébreu. Seulement les docteurs de Tibériade qui, dans le sixième siècle de notre ère, ont ajouté les points-voyelles au texte de la Bi-

ble, pour en fixer désormais la lecture, n'avaient plus de tradition authentique sur la manière de prononcer les noms des rois de Ninive et de Babylone, l'assyrien étant dès lors une langue absolument morte, et en général, ils leur ont assigné des voyelles inexactes. Mais pour tous les noms cités dans les Livres saints, les formes ainsi modifiées dans leur vocalisation sont tellement passées dans l'usage, qu'elles ont pris droit de bourgeoisie, et ne peuvent plus être changées sans dérouter complétement le lecteur. Tout le monde connaît Sennachérib et Mérodachbaladan, et ne saurait plus de qui il s'agit si on lui parlait de *Sinakheïrba* et de *Mardoukbaliddina.* Dans les ouvrages de science pure il est permis, il est même bon, d'employer la transcription rigoureuse des formes indigènes ; quand on écrit l'histoire en s'adressant au grand public, il faut se servir des noms consacrés par un long usage et naturalisés en Europe par la Bible. Après tout, on est obligé de faire de même pour les trois quarts des noms de l'histoire grecque, et je ne connais pas de plus ridicule et de plus faux pédantisme que celui des gens qui croient donner une couleur hellénique à leurs vers en écrivant Klytaimnestra pour Clytemnestre, ou en parlant des « daimônes du foyer. »

C'est à tort, et évidemment par suite d'une erreur de copiste remontant à une date assez ancienne, que la Bible dit Mérodachbaladan fils de Baladan[1] ; en réalité, il était — les monuments assyriens le répètent à plusieurs reprises — fils d'un personnage du nom de Yakin qui, comme plusieurs autres dont les noms, parfaitement obscurs, nous sont également révélés par les inscriptions, avait profité des troubles du commencement du huitième siècle pour se créer une principauté indépendante dans un canton de la basse Chaldée. Ce canton était situé « sur les bords de la mer ; » sa capitale, comme celles de toutes les petites principautés fondées à la même époque dans la même région, avait reçu le nom du roi qui y avait fixé le premier sa résidence; elle s'appelait donc Bit-Yakin, « la demeure de Yakin, » et le prisme de Sennachérib dit qu'elle était « au bord du canal Nahar-Agamme et près des marais. » Il importe de ne pas la confondre avec une ville voisine qui avait reçu, d'après le même roi, le nom de Dour-Yakin, « la citadelle de Yakin, » et sous les murs de laquelle se passa l'un des plus grands événements de l'histoire que nous entreprenons de raconter.

Mais avant d'aller plus loin, il est indispensable d'établir quelle

[1] II Rois, xx, 12. — Le copiste a répété la fin du nom de Mérodachbaladan pour celui de son père. Nous nous expliquerons un peu plus loin sur la nature des fautes et des interversions qu'on est obligé de reconnaître dans le texte biblique tel que nous le possédons.

était la situation réciproque de Babylone et de l'empire d'Assyrie au moment où Mérodachbaladan apparaît sur la scène des événements, et de résumer aussi brièvement que possible les principales vicissitudes qui avaient amené cette situation. Le jour ne s'est fait que depuis peu sur cette partie de l'histoire[1], qui avait donné lieu à tant de systèmes désormais renversés, et la date que l'on avait cru pouvoir assigner au commencement de l'existence d'un royaume indépendant à Babylone se trouve être précisément celle où l'indépendance de cette ville fameuse se trouva le plus sérieusement compromise.

Babylone a été la plus grande cité du monde antique; elle est en même temps — comme la tradition profane l'atteste aussi bien que la tradition sacrée — l'une des plus vieilles villes, et le foyer d'où les arts de la civilisation ont rayonné sur l'Asie antérieure. C'est à Babylone que l'Assyrie dut toute sa culture, son système graphique, sa religion, ses sciences, ses lois et ses usages. Mais tandis que la Babylonie et la Chaldée peuvent disputer d'antiquité avec l'Égypte pour l'existence d'un empire puissant et parvenu au plus haut point de civilisation qui, plus de deux mille ans avant notre ère, étendait sa suprématie sur la Syrie et jusqu'aux portes de la vallée du Nil, l'Assyrie, en tant qu'État et que nation unifiée, est de date comparativement récente. Dix-neuf siècles environ avant Jésus-Christ, lorsque le roi Sargon Ier, qui avait sa capitale dans la ville d'Aganê ou Sippara, faisait rédiger le grand Traité d'astronomie et d'astrologie que l'on possède presque en entier dans les tablettes cunéiformes du Musée Britannique et qui montre une science déjà si remarquable, le nom même des Assyriens était encore inconnu. Pour les auteurs du Traité astronomique, les habitants du pays situé au nord de la Babylonie, et qu'arrose le fleuve Tigre, ne sont que des tribus confuses et innommées, *gutium*, le *goïm* de la Bible. Il en était de même quand Hammouragas, roi du peuple élamite des Kassi, les Cissiens de la géographie classique, après avoir fait la conquête de la Babylonie et de la Chaldée, où il devint le fondateur d'une dynastie qui occupa le trône plus de quatre siècles, fixa le siége de son pouvoir dans la ville même de Babylone, jusque-là cité sacrée plutôt que centre politique, et lui donna une splendeur sans rivale, vers l'an 1700 avant Jésus-Christ. Cependant les villes de Ninive et d'Assour existaient déjà, puisque vers la même époque, les conquérants égyptiens de la dix-huitième dynastie en font mention sur leurs monuments, et que nous connaissons les noms de quelques-uns des pontifes du dieu

[1] On doit une grande partie des notions précises que l'on possède maintenant sur les relations de l'Assyrie et de Babylone avant le huitième siècle aux travaux récents de M. George Smith.

Assur qui régnaient dans la seconde de ces villes, l'Elassar (*Al-Assour*) du livre de la Genèse.

C'est seulement vers le commencement du quinzième siècle, que la nation assyrienne fut rassemblée en un corps par un prince du nom de Bel-pasqou, que les documents indigènes appellent « le roi qui marcha le premier, l'origine de la royauté, » et qu'ils représentent comme le second fondateur de Ninive. Les débuts du nouveau royaume furent modestes, et son pouvoir ne s'éleva que graduellement. Une des tablettes historiques conservées à Londres raconte les relations, tantôt pacifiques et tantôt hostiles, de quelques-uns de ses premiers princes avec les rois qui continuaient à Babylone la dynastie d'origine cissienne. Au commencement du treizième siècle, Salmanassar I[er] se bornait encore à conquérir le canton montagneux au pied duquel sont situées les ruines de Khorsabad, et à tenter quelques expéditions vers les pays où le Tigre prend sa source.

Mais vers 1270 avant Jésus-Christ — cette date résulte de la concordance des données des fragments de Bérose, d'un passage d'Hérodote sur la durée de la puissance des Assyriens et d'une inscription de Sennachérib — Teglath-Samdan I[er], roi d'Assyrie, conquit les pays du bas Euphrate et soumit Babylone à la suzeraineté de Ninive. Ce fut là un des grands événements de l'histoire de l'Asie antérieure, et c'est celui qu'Hérodote comptait comme point de départ de la domination des Assyriens sur cette partie du monde. Teglat-Samdan, du reste, n'osa pas réduire la cité de Bel à l'état d'une simple ville de province gouvernée par un préfet envoyé d'Assyrie. Il détrôna les rois cissiens et installa à leur place une nouvelle dynastie, d'une race différente, que Bérose qualifiait d'assyrienne, et dont les princes portent tous, en effet, des noms sémitiques. Ainsi Babylone, dans sa nouvelle condition, gardait ses rois particuliers à l'état de vassaux du monarque assyrien. Même à cette époque où son astre s'était fort éclipsé, elle pouvait, comme importance et comme population, balancer Ninive ; aussi n'était-ce pas une possession commode et facile à tenir dans l'obéissance. Ville essentiellement indocile, Babylone se révoltait à chaque instant contre ses nouveaux maîtres, aspirait à secouer le joug étranger, pour revenir à l'indépendance d'autrefois, et ses princes guerroyaient souvent contre leur suzerain.

C'est ainsi que sous le successeur même de Teglath-Samdan, Belchodorossor, le prince de Babylone, Binbaladan, non-seulement se révolte, mais envahit momentanément l'Assyrie. D'autres rébellions s'y succèdent presque dans chaque règne, et la plus grave est celle de Mardochidinakhé (vers 1100 avant Jésus-Christ) contre Teglatphalasar I[er]. Ayant d'abord vaincu son suzerain, le prince babylonien entre en Assyrie et y met à sac plusieurs villes. Quelques années après,

il est battu à son tour, et Teglathphalasar emporte Babylone de vive force. Deux règnes après ce monarque, qui nous a laissé un long récit de ses exploits et qui avait porté ses armes victorieuses dans le Kurdistan, dans toute l'Asie Mineure et jusqu'en Phénicie, la puissance assyrienne subit un échec des plus graves qui l'arrêta pendant quelque temps dans son essor. Assourrabamar, vaincu dans une bataille décisive par le roi des Héthéens du nord de la Syrie, perdit toutes les conquêtes de Teglathphalasar Ier au delà de l'Euphrate, événement qui permit, peu de temps après, le développement extérieur du pouvoir de David et de Salomon, et l'extension momentanée de la domination de la royauté israélite jusqu'au fleuve au delà duquel commence la Mésopotamie. En effet, l'élan guerrier de l'Assyrie se trouvait abattu pour un temps, et l'Égypte, déchirée par les querelles des grands prêtres souverains de Thèbes et des rois Tanites de la vingt et unième dynastie, ne pouvait pas non plus songer à des conquêtes. Or ce n'est jamais que dans des circonstances semblables qu'une puissance politique indépendante, et de quelque importance, a pu se fonder en Syrie. Babylone profita aussi de ces événements pour échapper à la suprématie assyrienne. Après une courte guerre, dans le récit de laquelle se montre pour la première fois le nom de la ville de Bagdad, qui n'a pas changé depuis lors, on procéda entre les deux royaumes au règlement d'une frontière dont l'indication nous a été conservée, et qui demeura sans changement pendant un siècle et demi. Les rois d'Assyrie et de Babylone se donnèrent réciproquement leurs filles en mariage, et les deux pays firent la paix sur le pied d'une parfaite égalité. Les monarques de Ninive ne renonçaient pourtant point à tout droit à la domination de Babylone et se refusaient encore à reconnaître dans leur langage officiel la pleine souveraineté des rois qui gouvernaient cette ville; mais ce n'était plus là qu'une prétention purement nominale, comme celles dont tant de royautés ont eu dans tous les temps la puérile vanité de se parer.

Après cent cinquante ans de paix, la querelle se ralluma entre les deux couronnes, vers le milieu du neuvième siècle, par suite du secours que le roi de Babylone avait fourni au prince du pays de Soukhi, sur la rive droite de l'Euphrate, contre l'Assyrien Assournazirpal, le puissant conquérant, fondateur du palais dont les ruines ont été fouillées par M. Layard à Nimroud (l'ancienne Calach). Mais le monarque ninivite ne poursuivit pas les soldats babyloniens au delà de leurs frontières. Ce fut son fils, Salmanassar IV, non moins passionné pour les conquêtes, vainqueur d'Achab et de Jéhu d'Israël, de Benhadar et d'Hazaël de Damas, qui rouvrit la série des expéditions en Babylonie. Profitant avec habileté de la compétition des

deux fils du roi Nabolabadan à la succession de leur père, il intervint en faveur d'un des prétendants, et l'installa dans Babylone après avoir vaincu et mis à mort son rival, en lui imposant, comme prix de ce service, le payement d'un tribut et la reconnaissance de la suzeraineté assyrienne. Salmanassar n'arrêta même pas à Babylone sa marche victorieuse; il poussa plus au sud, jusque dans les districts voisins du golfe Persique, et exigea des tributs des petits rois de la Chaldée. Quand nous nous sommes servi plus haut de ce nom de Chaldée, nous l'avons fait abusivement et par prolepse. Il eût fallu, pour parler le langage des époques primitives de l'histoire du bassin de l'Euphrate et du Tigre, dire le pays d'Accad. Au contraire, quand il s'agit des événements du neuvième siècle avant notre ère, c'est le nom de Chaldée qui est le nom propre pour désigner le même pays, car il commence à se montrer dans les textes de cette époque et à y devenir prédominant. Les Kaldi ou Chaldéens proprement dits étaient une tribu de la race accadienne, qui paraît avoir été d'abord confinée dans un canton assez étroit, entre la partie la plus méridionale du cours de l'Euphrate et le désert de l'Arabie. Environ neuf cents ans avant Jésus-Christ, ils commencèrent à étendre leur domination sur tout le pays au midi de la Babylonie, qu'habitaient d'autres populations de même race, mêlées à de nombreuses tribus araméennes, et à y fonder des principautés indépendantes.

Pour affermir sa nouvelle suprématie sur Babylone et la contrée environnante, Salmanassar IV avait fait de la ville d'Assour, la plus méridionale des cités de ses États patrimoniaux, une place de guerre de premier ordre. Mais il n'était pas encore mort, que les Babyloniens profitaient de la révolte d'un de ses fils, et de la guerre civile de plusieurs années qui en fut la conséquence, pour rompre ce lien odieux, en proclamant un nouveau roi à la place de celui qui avait consenti à devenir le vassal de l'étranger. Quand Samsi-Bin, fils et successeur légitime de Salmanassar, eut enfin terminé la guerre civile d'Assyrie par la défaite de son frère rebelle, il s'occupa de réduire de nouveau Babylone; mais il n'y parvint pas du premier coup, et il lui fallut plusieurs campagnes successives pour arriver à ce résultat; car ce fut seulement dans la onzième année de son règne qu'il se rendit maître de la ville. Binnirari III, son fils, crut s'assurer la possession de la grande cité mieux que par les armes, tout en donnant satisfaction aux instincts d'indépendance du peuple babylonien, en épousant l'héritière des rois qui la gouvernaient depuis cinq siècles, Sammouramat, qui régna de nom à Babylone tandis que son mari régnait à Ninive. On fit alors de grands travaux d'utilité publique dans la contrée; le principal fut la construction des digues de l'Euphrate, qu'au temps d'Hérodote la renommée publi-

que attribuait à la reine appelée Sémiramis par le père de l'histoire. Dominant de cette manière paisiblement sur Babylone comme sur l'Assyrie, Binnirari se vante, dans ses inscriptions, d'avoir soumis à un tribut régulier tous les petits rois des Chaldéens.

Mais l'union des deux couronnes, qu'il avait cru rendre éternelle par son mariage, ne paraît pas lui avoir survécu. Les trois successeurs de Binnirari furent des princes fainéants et sans énergie, sous lesquels l'Assyrie vit son vaste empire se démembrer pièce à pièce, tandis que le pays lui-même était le théâtre de troubles sans cesse renaissants[1]. Nous manquons malheureusement de documents détaillés sur les faits de cette époque; mais les maigres indications des fragments de tables chronologiques assyriennes connues sous le nom de Canon des éponymes, montrent les rois d'Assyrie obligés de défendre leur frontière du midi contre des attaques qui ne pouvaient venir que de la Babylonie. Entre 770 et 760, la Bible[2] parle de l'invasion d'un roi Phul, qui dévasta une partie du royaume d'Israël, emmenant les habitants en captivité. Ce nom est absolument étranger à la série des monarques assyriens; mais Bérose le connaît comme celui d'un roi de Babylone qu'il qualifie spécialement de *Chaldéen*. Il résulte de tout ceci que les faibles successeurs de Binnirari ne possédaient plus la Babylonie, et qu'à défaut de princes de l'ancienne lignée royale, qui s'était sans doute éteinte dans la personne de Sammouramat, les Babyloniens avaient placé sur leur trône un des petits rois de la Chaldée, devenu bientôt assez puissant pour substituer pendant quelque temps sa propre domination à celle des Assyriens sur les provinces occidentales de l'empire, et pour porter ses armes jusqu'en Palestine. Et en effet, tout indique que c'est dans les premières années du huitième siècle que la puissance des tribus des Chaldéens proprement dits était devenue — sans doute à la faveur du déclin de l'Assyrie — définitivement et exclusivement prépondérante dans la partie méridionale du bassin des deux grands fleuves qui se réunissent pour se jeter dans le golfe Persique. Une partie de leurs principautés avaient pris alors naissance, puisque c'étaient les fils des fondateurs de ces principautés qui les gouvernaient au temps de Teglathphalasar II.

[1] Il ne faut cependant pas placer à cette époque, comme l'ont fait quelques érudits, une destruction de Ninive par Bélésys et Arbace — pure fable de l'invention de Ctésias — et une interruption de la série des rois assyriens pendant quarante ans. Sir Henry Rawlinson et les savants de l'école anglaise, ont eu parfaitement raison de rejeter cette hypothèse. Après l'avoir admise dans mon *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, une étude plus approfondie des documents assyriens, et en particulier des annales de Teglathphalasar II, m'a obligé à reconnaître qu'elle est démentie par les faits les plus positifs.

[2] II Rois, XV, 20.

Sous ce monarque, qui n'était pas fils de roi et dont le règne paraît avoir marqué l'avénement d'une nouvelle branche de la maison royale d'Assyrie, l'empire ninivite reprit avec un éclat plus grand et plus formidable que par le passé le cours de ses conquêtes. Ce fut un infatigable guerroyeur que Teglathphalasar, et aucun des rois assyriens qui lui succédèrent ne le surpassa pour la puissance et pour l'étendue sur laquelle il promena ses dévastations. Les annales officielles de son règne, qui ne nous sont malheureusement parvenues que très-mutilées, le montrent allant en personne avec ses armées, au nord jusqu'à la Géorgie actuelle et à la mer Caspienne, à l'est jusqu'aux bords de l'Indus, à l'ouest jusqu'à la frontière d'Égypte, au cœur de l'Arabie. Dans la cour plénière qu'il tint à Damas après la défaite de Rezin, vingt-cinq rois, dont quelques-uns venus du pied de Caucase, se prosternèrent devant lui comme ses sujets; dans le nombre les documents assyriens nomment Achaz, roi de Juda, et la Bible[1] raconte, en effet, comment ce prince se rendit à Damas pour porter son hommage au roi d'Assyrie et comment, à son retour, il introduisit les rites idolâtriques dans le temple de Jéhovah.

Un conquérant tel que Teglathphalasar ne pouvait pas tolérer aux portes de l'Assyrie elle-même l'indépendance de Babylone et de la Chaldée. Aussi avec lui les rapports entre les deux pays prennent-ils une face toute nouvelle. Un duel à mort s'engage, qui durera plus de cent ans avec des phases diverses. Il ne s'agit plus pour Babylone de soumission à une suzeraineté étrangère, qui lui laissera encore une large part d'autonomie sous des rois particuliers ; c'est pour son existence même que combat la ville sacrée. Les monarques assyriens veulent y régner directement par leurs préfets, lui enlever son rang de capitale, en faire une ville de province subordonnée à Ninive. Dans cette lutte sans trêve et bientôt sans merci, les princes chaldéens deviennent les champions constants de l'indépendance de Babylone. Ce sont eux que les Babyloniens appellent à leur secours et auxquels ils offrent la couronne quand ils parviennent à repousser les Assyriens. Tel est le grand conflit dont nous allons voir se dérouler quelques-uns des principaux épisodes, et dans lequel la figure de Mérodachbaladan s'élève au-dessus de celles de tous les autres adversaires de l'ambition ninivite.

Mais au seuil des événements que son nom va remplir, nous nous heurtons à un problème historique très-bizarre, dont la solution n'a pas encore été trouvée. Pendant tout son règne l'Assyrien Teglathphalasar se pare du titre de « souverain pontife, vicaire des dieux à

[1] II Rois, xvi, 11-16.

Babylone, » qui, nous le savons par des preuves certaines, implique un exercice effectif de la souveraineté dans la cité sainte. Il affirme, dans le récit officiel de ses annales, avoir été maître de Babylone comme de l'Assyrie à dater du jour de son avénement ; il précise même les faits en donnant avec détail le tracé de sa frontière du côté du sud quand il ceignit la couronne, en mai 745, et ce tracé englobe toute la Babylonie ; de plus, le récit de l'expédition qu'il fit dans cette même année 745 jusqu'au golfe Persique ne parle absolument que de la défaite des tribus chaldéennes et araméennes, de la soumission des petits rois du Midi ; l'armée assyrienne semble y avoir pris la Babylonie pour base d'opérations. Cependant le canon des rois de Babylone que nous a conservé l'astronome grec Ptolémée, et dont l'exactitude rigoureuse est attestée par les inscriptions cunéiformes, montre le trône de cette ville occupé de 747 à 733 par un prince du nom de Nabonassar, dont l'avénement est le point de départ de l'ère célèbre à laquelle sont rapportées toutes les observations astronomiques enregistrées par Ptolémée. Qu'était-ce donc que ce Nabonassar dont le nom est absolument passé sous silence par Teglathphalasar, qui parle de tant de petits princes de peu d'importance et de simples chefs de tribus? Tant qu'on ne possédait que le canon de l'astronome grec et qu'on croyait pouvoir ajouter foi aux fabuleuses légendes de Ctésias sur l'existence d'un empire assyrien fondé par Ninus et Sémiramis et maître paisible de Babylone depuis 1200 ans, on avait supposé que le début de l'ère de Nabonassar marquait la date à laquelle Babylone avait échappé à la domination de cet empire. Faut-il, au contraire, y voir maintenant une date d'asservissement, regarder Nabonassar comme un simple préfet assyrien, ou du moins un vice-roi assez annulé pour que son maître n'ait pas même daigné le nommer, et trouver un indice de conquête brutale dans cette destruction des documents historiques antérieurs dont la postérité attribuait l'ordre à Nabonassar? ou bien l'ère en question fut-elle une ère purement astronomique, sans rapport avec les événements de la politique, et déterminée, comme je l'ai conjecturé ailleurs, par l'adoption de l'année solaire de 365 jours 1/4 à la place de l'année lunaire dans l'usage civil de Babylone?

Quoi qu'il en soit de ces questions auxquelles on ne saurait aujourd'hui donner de solution satisfaisante, il est certain que Babylone profita de l'éloignement de Teglathphalasar, parti pour aller combattre en Palestine et en Arabie, et des difficultés qu'il rencontra dans le siége de Damas, prolongé pendant deux années entières, et se mit en état de rébellion dans le cours de l'an 733. Le canon de Ptolémée place alors l'avénement d'un roi du nom de Nabius, dans lequel on ne peut méconnaître le prince chaldéen Nabou-Yousabsi,

appelé par les Babyloniens de son petit État héréditaire, situé au milieu des marais voisins de la mer, et vaincu en 731, l'année même où Ptolémée place la fin du règne de Nabius, par Teglathphalasar qui le poursuivit jusque dans la ville d'où il était venu, s'empara de sa personne et le fit mettre en croix. Vainqueur de cette rébellion, le monarque ninivite annexa formellement Babylone à l'Assyrie et n'y admit même plus de vice-roi. Mais les Babyloniens des temps postérieurs ne voulurent jamais reconnaître comme légitime son pouvoir, imposé par la force des armes et à qui des circonstances que nous ignorons avaient donné sans doute un caractère particulièrement odieux. Au lieu du nom de Teglathphalasar, la liste conservée par Ptolémée enregistre, à partir de 731, celui de Kin-zir, le seul des princes chaldéens qui eût tenu tête avec avantage au conquérant et qui, vainement assiégé dans la ville de Sapiya, sa capitale, fût parvenu à maintenir son indépendance. C'est dans le récit de ce siége de Sapiya que le nom de Mérodachbaladan est prononcé pour la première fois. Son père était déjà mort et il gouvernait la principauté de Bit-Yakin. C'était un prince riche par le commerce maritime que ses États entretenaient, et on le qualifie de « roi de la mer. » Avec d'autres petits rois chaldéens, il vint au camp de Teglathphalasar demander l'*aman* et apporter des présents considérables. L'Assyrien dit l'avoir reçu avec faveur ; il ne se doutait pas de l'intensité de la haine qui, sans doute, couvait déjà dans ce cœur. Sylla, dit-on, reconnut que César, encore adolescent, portait en lui plusieurs Marius ; il ne paraît pas que Teglathphalasar ait deviné, dans le jeune homme prosterné à ses pieds au camp devant Sapiya, le redoutable antagoniste qui devait, quelques années après, balancer la fortune de l'Assyrie.

A la mort de Teglathphalasar, en 727, tandis que Salmanassar VI montait sur le trône de Ninive, le canon de Ptolémée mentionne l'avénement à Babylone d'un nouveau prince qu'il appelle Ilulæus, forme grécisée sous laquelle on reconnaît sans peine un nom fréquemment porté par les Assyriens et les Babyloniens, « celui qui est né dans le mois d'éloul (août-septembre). » Le nouveau souverain de l'Assyrie renonçait au système de gouvernement direct de Babylone, adopté pendant les quatre dernières années de son père pour revenir à celui de la vice-royauté ; car il semble qu'Ilulæus, dont nous ne possédons, du reste, aucun monument, était un vassal installé par les Assyriens.

Il gouverna jusqu'à la fin de 722 ou au commencement de 721, époque où le canon fait finir son autorité. Celui qui le remplaça fut Mérodachbaladan, qui transporta le siége de son pouvoir de Bit-Yakin à Babylone et prit dans cette ville la situation d'un roi pleine-

ment indépendant de l'Assyrie. Ce changement de souverain à Babylone coïncide avec l'interrègne troublé de plusieurs mois qui suivit chez les Assyriens le décès de Salmanassar VI, mort sans enfants pendant la durée du siége de Samarie. L'interrègne se termina par l'élection de Sargon, que proclamèrent les grands de l'Assyrie rassemblés à Harrân et décidés — Sargon le raconte en termes formels — par l'augure tiré d'un phénomène céleste, l'éclipse de lune du 19 mars 721, fameuse dans les fastes de l'astronomie. Une telle coïncidence ne peut être l'effet du hasard. Le changement fut une révolution; Mérodachbaladan, répondant à la pressante invitation des patriotes de Babylone, saisit l'occasion favorable que lui offrait l'état de désordre où l'Assyrie se trouvait pendant la vacance du trône, pour renverser un prince qui représentait la domination assyrienne et pour se faire roi à sa place, en secouant toute dépendance étrangère. Le choix des Babyloniens s'était porté sur lui parce qu'il était dès lors le plus puissant parmi les princes des provinces méridionales et le plus capable de bien défendre sa nouvelle couronne. Il avait, en effet, mis à profit les dix ans qui s'étaient écoulés depuis le siége de Sapiya, et il était parvenu à faire accepter sa suprématie par tous les Chaldéens; car dans les différentes guerres qu'il eut à soutenir, et même au milieu de ses plus grands malheurs, les chefs des tribus de la Chaldée ne cessèrent pas de le traiter comme leur maître légitime et de combattre à ses côtés en fidèles auxiliaires.

II

Sargon ne se jugea pas en mesure de réduire tout d'abord la révolte de Babylone. Occupé pendant les premières années de son règne des affaires de la Syrie et de la Palestine, où il prit et détruisit Samarie, puis de celles de l'Arménie, où il poursuivit de longues et sanglantes guerres, il laissa Mérodachbaladan régner paisiblement sur la cité de Bel. Le canon de Ptolémée et les inscriptions de Sargon sont d'accord pour attribuer douze ans de durée au pouvoir du roi babylonien. Nous ne possédons de monuments de son règne que de petites olives de terre cuite percées d'un trou pour être portées au col, sur chacune desquelles on lit un nom de femme avec la mention de ce qu'elle a été achetée par tel homme aux fêtes du mois de schebat[1]. Ce sont des monuments de l'usage babylonien qu'Hérodote[2] décrit en ces termes : « Chaque année, dans toutes les locali-

[1] Oppert, *Inscriptions de Dour-Sarkayan*, p. 27.
[2] I, 196.

tés, ils procèdent ainsi. Toutes les jeunes filles en âge de se marier sont réunies et conduites en un même lieu ; autour d'elles les hommes se rassemblent en troupe. Alors le crieur public se lève et les met aux enchères l'une après l'autre, en commençant par la plus belle; puis, quand celle-ci a été adjugée pour beaucoup d'or, il passe à celle qui la suit comme agrément. Cette vente tient lieu de mariage. Tous les gens riches qui désirent se marier, parmi les Babyloniens, cherchent ainsi à se surpasser aux enchères pour avoir les plus belles filles; mais les gens du peuple qui veulent se marier, et ne tiennent pas à la beauté, prennent les plus laides et reçoivent en compensation l'argent des premières adjudications. En effet, quand le crieur public a achevé de vendre les jolies filles, il prend la plus laide de la troupe, celle qui a quelque difformité, et la met aux enchères en sens contraire, la donnant à celui qui consent à la prendre avec le moins d'argent; c'est une adjudication au rabais. Ainsi la vente des plus belles produit une somme d'argent qui dote les laides et les difformes. Il n'est permis à personne de donner sa fille à un homme de son choix. »

Trouvées à Khorsabad, dans les bâtiments du harem du palais bâti par Sargon à la fin de son règne, les olives de terre cuite dont nous parlons ont évidemment appartenu à des femmes emmenées prisonnières après la conquête de Babylone, en 709, et mises au nombre des concubines du roi. Celles que possède le musée du Louvre, et que M. Oppert a publiées, sont datées des années 9, 10 et 11 de Mérodachbaladan; M. l'abbé Desnoyers, à Orléans, en possède une avec la date de l'an 12. On n'en a pas des années antérieures, mais la chose est toute naturelle; c'étaient les plus jeunes comme les plus belles captives qu'on avait réservées pour les plaisirs du conquérant.

Cependant Mérodachbaladan, bien que les Assyriens le laissassent provisoirement tranquille, sentait qu'un danger permanent et infiniment redoutable le menaçait de ce côté. Il lui était facile de comprendre que dès que Sargon serait libre de toute inquiétude ailleurs, il se retournerait contre Babylone. Aussi l'étude du prince chaldéen fut-elle de lui donner une occupation incessante et de lui susciter des ennemis. Envoyant des ambassades dans tous les pays que menaçaient les progrès de la puissance assyrienne, il s'efforça de créer contre cette puissance une coalition pareille à celle qui se forma plus tard contre Assourbanipal et à celle que Crésus tenta de grouper contre Cyrus afin d'arrêter la marche envahissante des Perses. Sargon le lui reproche formellement : « Pendant douze ans, dit-il, contre la volonté des dieux de Babylone, la ville de Bel, juge des

dieux, *il avait envoyé des ambassades.* » Et, en effet, la Bible[1] raconte la mission de ce genre que Mérodachbaladan expédia à Jérusalem auprès d'Ézéchias, sous le prétexte de féliciter le roi de Juda de sa guérison, et la manière dont Isaïe empêcha par ses conseils Ézéchias d'écouter les propositions d'alliance intime du Babylonien. Ceci se passait en 714-713, au plus fort des guerres de Sargon en Arménie et en Médie. Les inscriptions de Khorsabad nous apprennent qu'à la même date Mérodachbaladan formait une alliance offensive et défensive avec Khoumbanigas, roi d'Élam. Ce roi l'avait déjà aidé à monter sur le trône, et, aussitôt après avoir été proclamé, Sargon lui avait livré, en 721, dans les plaines de Kalou, une grande bataille où les Élamites avaient été défaits, et à la suite de laquelle les Assyriens avaient opéré une rapide razzia dans la partie orientale de la Babylonie.

La situation du royaume de Juda au temps d'Ézéchias était extrêmement périlleuse, et la brillante renaissance qui marqua ce règne semble au premier abord un phénomène inexplicable. Bien plus riche et plus étendu que celui de Juda, le royaume d'Israël venait de succomber sous les coups de Sargon, qui avait également conquis le pays des Philistins et vaincu à Raphia Sabacon, le pharaon éthiopien qui régnait sur l'Égypte. Moab, Ammon et Édom reconnaissaient aussi la suprématie du monarque de Ninive, et le petit royaume d'Ézéchias restait comme un îlot environné de tous les côtés par les flots envahissants de la puissance assyrienne. Comment parvint-il à n'être pas submergé, à demeurer prospère et entièrement indépendant durant ces vingt-neuf ans, dont la paix ne fut troublée qu'une seule fois, par l'expédition de Sennachérib? Sans doute la situation intérieure du pays de Juda n'offrait pas autant de prise aux machinations étrangères que celle d'Israël. Là, malgré les écarts de plusieurs rois et d'une partie du peuple, le sanctuaire central et la dynastie de David avaient jusqu'alors empêché les débordements de l'irréligion et des passions politiques qui avaient été si funestes au royaume d'Israël. Les prophètes étaient mieux écoutés; les prêtres exerçaient une grande influence; l'État et la dynastie leur avaient dû le salut aux jours funestes d'Athalie. Israël n'avait eu que quelques moments d'éclat et de bonheur sous le roi Jéroboam II, tandis que Juda avait joui de nombreuses années de gloire et de prospérité sous les règnes heureux d'Asa, de Josaphat et d'Ozias. En outre, la position géographique de Juda au milieu des montagnes était des plus avantageuses, et Jérusalem surtout offrait de grands moyens de défense. Mais tout

[1] II Rois, xx, et Isaïe, xxxix.

cela n'eût pas suffi à préserver le pays, car les Assyriens avaient surmonté bien d'autres obstacles, et en cas de conflit le microscopique royaume de Juda ne pouvait guère espérer, sans un secours surnaturel, de tenir tête au colosse qui l'enserrait de toutes parts. Il dut exclusivement la prospérité et l'indépendance complète dont il jouit tant que vécut Ézéchias, à la sage politique de ce prince et à la docilité avec laquelle il écoutait la parole d'Isaïe, qui n'était pas seulement un prophète inspiré, mais un véritable homme d'État, et qui remplissait auprès de lui le rôle de conseiller intime, presque de premier ministre.

Quelle devait être l'attitude du roi de Juda par rapport à la monarchie assyrienne? Achaz, sourd aux généreuses objurgations d'Isaïe, n'avait vu de salut que dans un honteux abaissement, qui avait fait de lui le tributaire de Teglathphalasar et l'avait mis sur le pied des autres rois vassaux de la Syrie, dont il copiait l'idolâtrie. Continuer cette politique était forcément la ruine du royaume, qui renonçait à sa mission providentielle et abdiquait toutes les espérances d'avenir assurées par les promesses divines. Mais ce n'était pas courir moins certainement à la perte que de s'abandonner aux passions opposées du parti militaire. Celui-ci, qui prédominait dans les classes élevées et qui, bien qu'il comptât parmi ses adhérents quelques prêtres, voyait les choses à un point de vue tout mondain, faisait peu de fond pour le salut du pays sur l'effet de la piété et de la confiance en Jéhovah. Il ne pensait qu'à la guerre, insistait auprès du roi pour lui faire joindre ses efforts à ceux de tout ennemi qui se levait contre l'Assyrie. Il comptait surtout « sur les chevaux et les chariots de l'Égypte, » et prônait l'idée d'une alliance avec ce pays pour repousser en commun les Assyriens, dont la présence en Palestine menaçait également les deux contrées. Isaïe s'élevait avec force contre l'alliance égyptienne, que son esprit plus clairvoyant lui faisait voir comme essentiellement précaire, sans force réelle, inutile et même dangereuse pour la Judée. Il repoussait d'ailleurs toute idée d'unir la cause du royaume de Juda à celle d'un autre pays. Sa politique était purement nationale ; c'était une politique de paix et de réforme intérieure. Relever le royaume par un retour à une observation plus exacte de la loi religieuse, qui, même à ne regarder les choses que du côté humain, faisait toute la force de Juda et empêchait la nation de se dissoudre en la préservant des influences étrangères ; en même temps, à l'extérieur, se maintenir à l'égard du terrible voisin dont il était si dangereux d'exciter la colère, dans une attitude de neutralité absolue et plutôt amicale qui prévînt toute possibilité de lutte, mais aussi d'une neutralité fière qui, sans donner de sujet de plainte, n'allât pas jusqu'à la soumission : telle était la

conduite qu'Isaïe inspirait à Ézéchias et qui valut à Juda vingt-neuf ans d'une admirable prospérité. Une seule fois le roi n'écouta pas le prophète et prêta l'oreille aux excitations du parti militaire; un miracle put seul alors sauver Jérusalem.

Quand les ambassadeurs de Mérodachbaladan vinrent à sa cour pour solliciter son alliance, Ézéchias fut un moment ébranlé dans les sages résolutions que lui inspirait Isaïe. Son orgueil fut flatté de la démarche du roi de Babylone, et sans prendre encore de résolution décisive, il se complut à faire, devant les ambassadeurs, montre des trésors de toute nature et des moyens militaires qu'il avait pu accumuler dans ses caisses et dans ses arsenaux à la faveur de quatorze ans d'une politique de paix. Isaïe lui reprocha cette vanité imprudente qui pouvait le mener si loin, cet étalage de ressources dont le bruit seul pouvait éveiller l'attention du souverain de l'Assyrie et devenir prétexte à une rupture. Éclairé par une vue prophétique, il dévoila même au roi les secrets de l'avenir pour achever de le détourner d'une alliance avec Mérodachbaladan et les Babyloniens, en lui disant : « Des jours viendront où l'on emportera à Babylone tout ce qui est dans ta maison et ce que tes frères ont amassé jusqu'à ce jour; rien n'en restera, dit Jéhovah, et tes propres descendants seront pris pour être des eunuques dans le palais du roi de Babylone. »

Une partie des lecteurs sera sans doute étonnée au premier abord de nous voir placer ainsi sous le règne de Sargon en Assyrie l'ambassade de Mérodachbaladan auprès d'Ézéchias. En effet, dans le texte de la Bible tel qu'il est parvenu jusqu'à nous, les choses se présentent autrement. Le grand morceau qui occupe plusieurs chapitres du second livre des Rois (le quatrième, suivant le système de division de la Vulgate), et se trouve ensuite, en termes identiques, inséré parmi les prophéties d'Isaïe, commence ainsi : « Dans la quatorzième année du roi Ézéchias, Sennachérib, roi d'Assyrie, monta contre toutes les villes fortes de Juda et les conquit. » Suit le récit de l'expédition de Sennachérib, la sommation adressée à Jérusalem et le désastre envoyé de Dieu qui détruisit l'armée assyrienne. Vient ensuite la narration de la maladie d'Ézéchias, reliée à ce qui précède par les mots : « En ce temps Ézéchias tomba malade à mourir, » et c'est après la guérison du roi que le texte sacré raconte l'ambassade de Mérodachbaladan. Jusqu'au jour où la lecture des documents assyriens originaux a donné les moyens de contrôler le récit biblique, cet ordre dans la succession des faits devait naturellement être adopté avec confiance, et c'est encore ainsi qu'ils sont présentés dans presque toutes les Histoires saintes, même celles qui paraissent encore actuellement. Cependant les fondateurs de la science

assyriologique ont pu reconnaître de bonne heure, devant le témoignage précis des textes contemporains des événements eux-mêmes, que le verset où l'expédition de Sennachérib est rapporté à la quatorzième année d'Ézéchias renfermait une erreur de date, car la quatorzième année du roi de Juda (714-713 av. J.-C.), tombe en plein règne de Sargon sur l'Assyrie, neuf ans avant l'avénement de Sennachérib. Bientôt d'ailleurs il leur fut possible de constater dans le morceau biblique dont nous venons de rappeler l'ordonnance une interversion du récit, qui existait déjà, du reste, quand fut faite la traduction grecque des Septante.

En effet, l'attaque de Sennachérib contre le royaume de Juda est fixée d'une manière précise à la troisième campagne de ce monarque et à l'an 700 av. J.-C. par le texte des annales de son règne, inscrit sur un prisme de terre cuite que possède le Musée Britannique. Il est dit, en effet, qu'elle précéda d'une année l'installation d'Assournadinsoum comme vice-roi à Babylone, événement dont nous aurons à reparler un peu plus tard et qui est inscrit en 699 dans le canon astronomique de Ptolémée. Par conséquent, l'expédition du roi d'Assyrie contre la Judée eut lieu dans la vingt-huitième et non dans la quatorzième année d'Ézéchias.

La maladie du roi de Juda, suivie de la venue des envoyés de Mérodachbaladan, est, au contraire, antérieure et appartient en réalité à la quatorzième année d'Ézéchias. Il est facile de le prouver pour la maladie du pieux monarque au moyen du texte même de la Bible. En effet, le prophète Isaïe promet au nom de l'Éternel à Ézéchias malade que « quinze ans seront encore ajoutés à sa vie[1], » et il mourut après vingt-neuf ans de règne. Ce qui cause la douleur profonde du roi à l'idée qu'il va succomber à son mal, c'est de ne pas avoir d'héritier de son sang, et plus tard son fils Manassé, né postérieurement, lui succéda à l'âge de douze ans[2]. Enfin, Dieu prédit à Ézéchias, par la bouche d'Isaïe : « Je te délivrerai, toi et cette ville, de la main du roi d'Assyrie, et je protégerai la ville à cause de moi-même et en considération de David, mon serviteur[3]. » Donc la maladie du roi est antérieure à l'expédition des Assyriens et à la protection miraculeuse qui couvrit Jérusalem. On serait même en droit de s'étonner qu'un verset aussi formel n'ait pas depuis longtemps éveillé l'attention des interprètes, en les mettant sur la voie du bouleversement établi dans l'ordre des événements.

Quant à la venue des envoyés babyloniens, qui eut lieu réellement

[1] II Rois, xx, 6; Isaïe, xxxviii, 5.
[2] II Rois, xxi, 1.
[3] II Rois, xx, 6; Isaïe, xxxviii, 6.

« dans le même temps, » elle est également datée par la mention que fait Sargon des ambassades de Mérodachbaladan. Et là encore les expressions du texte biblique contiennent, dans l'état actuel, une si choquante impossibilité qu'elle rend l'interversion manifeste. En effet, la Bible[1] et le prisme assyrien de Londres sont d'accord pour dire qu'à un moment de l'expédition de Sennachérib, Ézéchias tenta de se racheter, lui et son peuple, en payant au roi d'Assyrie un tribut d'or et d'argent ; les deux sources indiquent même d'une manière conforme le chiffre de ce tribut. La Bible ajoute qu'après avoir pris tout ce qu'il y avait dans le trésor royal et dans le trésor du Temple, Ézéchias, pour parfaire un aussi énorme poids de métaux précieux, fut obligé « de briser les portes du temple de Jéhovah, d'arracher les lames d'or dont elles étaient revêtues et de les donner au roi d'Assyrie[2]. » Or, quand les ambassadeurs de Babylone arrivent à Jérusalem, il est dit : « Ézéchias les accueillit, et il leur montra toute la maison, son or et son argent, tous ses aromates et ses huiles parfumées, tous ses vases précieux, et tout ce qu'il avait dans ses trésors[3]. » Comment eût-il pu montrer avec orgueil des trésors aussi bien remplis immédiatement après qu'il venait de les épuiser pour fournir un tribut au roi d'Assyrie, et d'être même obligé de porter la main sur les richesses du Temple dans un moment d'urgente nécessité?

Il est donc évident que le récit de la maladie d'Ézéchias et de l'ambassade de Mérodachbaladan, qui forme dans nos textes actuels les chapitres xx du second livre des Rois, xxxviii et xxxix d'Isaïe, précédait dans le texte primitif le récit de l'invasion de Sennachérib, actuellement chapitres xviii et xix du second livre des Rois, xxxvi et xxxvii d'Isaïe, puisque ce sont ces deux événements qui ont eu lieu « dans la quatorzième année du roi Ézéchias. » La narration relative à Sennachérib, qui venait après, commençait sans doute seulement par les mots : « dans la quatorzième année, » après les événements précédemment racontés. C'est par les copistes qu'ont été ajoutés à la suite les mots : « du roi Ézéchias, » postérieurement à l'interversion, née sans doute d'une confusion entre les deux quatorzièmes années, celle du règne et celle après la maladie d'Ézéchias. Puis, trouvant deux fois de suite l'énoncé de la même date, on l'aura remplacée la seconde fois par les simples mots : « en ce temps. »

Et que des esprits trop timorés ne regardent pas comme une

[1] II Rois, xviii, 14.
[2] II Rois, xviii, 16.
[3] II Rois, xx, 13 ; Isaïe, xxxix, 2.

audace téméraire de toucher ainsi au texte sacré, et d'y signaler des transpositions aussi considérables. Comme l'a dit le savant abbé Le Hir, dont j'aime à invoquer l'autorité, « quelque soin que les Hébreux aient apporté dans la transcription de leurs livres, il était impossible, à moins d'un miracle perpétuel, qu'il ne s'y glissât pas des fautes. Il paraît même que ces fautes sont anciennes. L'exactitude minutieuse dont les scribes hébreux se piquent aujourd'hui dans la reproduction du texte massorétique n'a pas toujours été la même. Les variantes qu'on remarque entre le texte des Juifs, celui des Samaritains et celui des Septante, dans le Pentateuque, en font foi. Les manuscrits hébreux dont s'est servi saint Jérôme étaient, sans contredit, plus corrects que celui des traducteurs grecs, et toutefois ils n'étaient pas sans tache. Il y a des fautes qui ont passé dans tous les manuscrits et dans toutes les anciennes versions, et dont on s'apercoit par le sens ou par la comparaison des endroits parallèles.»

III

C'est seulement au printemps de 710, dans la douzième année de Sargon et de Mérodachbaladan, que l'orage, longtemps amassé en silence, fondit sur le roi de Babylone. Le monarque assyrien, n'ayant plus rien à craindre du côté du nord ni du côté de l'ouest, où ses précédentes campagnes avaient assuré l'obéissance des populations et de leurs princes, pouvait désormais tourner ses efforts contre Mérodachbaladan, et il avait tout fait pour assurer le succès de son expédition, en accumulant les plus vastes préparatifs. Son adversaire n'était pas non plus demeuré inactif; il s'était assuré le concours du nouveau roi qui venait de monter sur le trône d'Elam, Soutrouk-Nakhounta[1]; il avait levé des troupes nombreuses, réparé les forteresses de la Chaldée et de la Babylonie, et rassemblé un matériel très-considérable. La guerre est racontée incomplétement, et avec un certain désordre dans l'enchaînement des faits, par la grande inscription du palais de Khorsabad, objet des études communes de MM. Oppert et Ménant, qui l'ont qualifiée de *Fastes de Sargon;* mais l'autre inscription, plus développée encore, du même palais, dont M. Oppert a donné la traduction dans l'ouvrage de M. Place, et qu'on appelle l'*Inscription des Annales*, à cause de la façon dont elle raconte les faits du règne de Sargon année par an-

[1] C'est la leçon de ses propres inscriptions, à Suse; celle de Sargon l'appellent Soutikrak-Nakhoundi.

née, en fournit un récit plus complet et plus détaillé, où les événements se suivent dans un ordre plus exact. Nous prendrons pour guide ce document épigraphique, dont le développement égale un livre d'histoire, en laissant, autant que nous pourrons, la parole à la rédaction officielle du monarque d'Assyrie.

Conformément au plan stratégique presque constamment suivi par les rois assyriens dans leurs campagnes contre la Babylonie et la Chaldée, qui avaient l'appui des Élamites ou Susiens quand il s'agissait de combattre la puissance de Ninive, Sargon ne vint pas se heurter directement contre Babylone, qui, adossée à tout le pays en armes, lui eût offert dès l'abord une résistance presque invincible. Laissant derrière lui les forteresses de la Babylonie, en se bornant sans doute à les masquer par quelques corps détachés, il opéra le long du Tigre, marchant droit au sud, vers la basse Chaldée et les marais de la Characène, pour couper Mérodachbaladan et ses partisans des Élamites, se réservant de revenir ensuite sur Babylone et les villes voisines, qui, désormais isolées, devaient bientôt tomber en son pouvoir. On voit que les fameux mouvements tournants, dont il a été si souvent question depuis quelques années, ne sont pas une invention d'hier. Le plan de Sargon, fort habilement conçu, réussit entièrement.

« Mérodachbaladan, dit l'inscription des Annales, apprit l'approche de mon expédition; il arma ses places fortes, rassembla les divisions de son armée, et concentra toutes les troupes du pays de Gamboul dans la ville de Dour-Atkhar, et quand mon armée arriva il en augmenta la garnison, en leur laissant 600 cavaliers et 4,000 fantassins auxiliaires, qui formaient l'avant-garde de son armée. Ils ajoutèrent des ouvrages nouveaux à ceux que leur forteresse possédait déjà, et ils ouvrirent un fossé communiquant avec le canal Sourappi. » Le pays de Gamboul, dont les inscriptions d'Assarahaddon parlent encore avec des détails fort précis, était situé le long du Schatt-el-Arab actuel, c'est-à-dire du cours unique dans lequel les eaux du Tigre et de l'Euphrate se rejoignent avant de se jeter dans la mer; les géographes arabes du moyen âge connaissent encore dans les marais de cette contrée une tribu de Djounboula. Quant au canal appelé Nahar-Sourappi, j'y reconnais le Maarsarès de la géographie de Ptolémée, le Marsès d'Ammien Marcellin, qui s'embranchait sur l'Euphrate un peu au-dessus de Babylone, et coulait parallèlement à ce fleuve, au travers des provinces de sa rive arabique, jusque vers l'endroit de son confluent avec le Tigre. « Je marchai, continue le roi assyrien, jusqu'à l'heure du coucher du soleil, et j'enlevai 18,430 hommes avec tout ce qu'ils possédaient : chevaux, ânes, mulets, chameaux, bœufs et

moutons. Le reste s'enfuit devant mes armes, et se dirigea vers le canal Oukni, l'inguéable, et les roseaux des marais. » Le canal Oukni, « qui se décharge dans la mer, » et qui se divisait en deux parties, supérieure et inférieure, d'où l'on disait quelquefois « les deux Oukni, » est fréquemment cité dans les textes historiques en écriture cunéiforme, comme le plus important de ceux de la région touchant directement au golfe Persique. Il n'y a donc pas moyen d'hésiter à y voir le célèbre canal que les géographes classiques appellent Pallacopas, et qui, débouchant dans la mer auprès de l'emplacement de Térédon, était, en réalité, la vraie terminaison de l'Euphrate. Le colonel Chesney, dans sa belle exploration du grand fleuve asiatique, en a reconnu le cours et l'embouchure.

Le récit assyrien, où nous avons laissé le roi devant Dour-Atkhar, continue ainsi : « Les fugitifs entendirent que j'assiégeais la ville ; ils laissèrent là leur courage, et se dispersèrent comme des oiseaux, emmenant des bords du canal Oukni leurs richesses en bœufs et en moutons. Je rebâtis la ville à nouveau, et je l'appelai Dour-Nabou (la citadelle du dieu Nébo). Je plaçai au-dessus de ses habitants un de mes officiers comme gouverneur, et je leur imposai comme tribut annuel 1 talent et trente mines d'argent, 2,000 médimnes de blé (de 63 litres chacun), 1 bœuf sur 20, et 1 mouton sur 10. » Suit une longue énumération des villes des six districts du pays de Gamboul et des cantons voisins, qui firent alors leur soumission, et qui, suivant les expressions du texte, « furent ajoutées aux domaines de la couronne d'Assyrie, » c'est-à-dire furent organisées en une province directe, avec, à sa tête, au lieu d'un roi, un satrape (*salat*).

« Les tribus de Roukha, de Khindar, de Yatbour, de Bouqoud (mentionnée sous le nom de Peqod par Jérémie), apprirent la conquête de Gamboul ; elles se retirèrent aux approches de la nuit et se dirigèrent vers l'Oukni inguéable. Je jetai sur le canal Oumlias, le fleuve de leur... — évidemment un des canaux entre le Schatt-el-Arab et l'antique Pallacopas — un pont en troncs d'arbres et en clayonnages, et je fis construire deux forts (en tête de pont) au delà de la rivière. Je laissai les gens de ces tribus emmener ce qui leur appartenait, et ils s'en allèrent des abords de l'Oukni et baisèrent mes pieds. » Ici encore se place dans le texte la liste des émirs (*nasikati*) des tribus sus-nommées, qui vinrent faire leur soumission au roi d'Assyrie : leurs noms n'offrent aucun intérêt pour l'histoire et je craindrais qu'une semblable énumération ne déroutât le lecteur en fatiguant son attention ; il ne faut pas abuser des noms insolites et bizarres. « Je leur pris des otages, continue le roi, et je leur imposai des impôts pareils à ceux des Assyriens. Je

les plaçai sous la main de l'officier supérieur de mes armées, satrape de Gamboul.

« Le reste des peuplades araméennes (*Arime*), gens pervers, et tous ceux qui habitent leurs districts, avaient placé leurs espérances en Mérodachbaladan et en Soutrouk-Nakhounta, et s'étaient dirigés sur le canal Oukni. Je ravageai comme la foudre leur pays, les cantons étendus qui sont leur demeure. Je rasai les palmiers de leurs plantations, leurs vergers, les récoltes de leurs districts, et je donnai leurs villages (à piller) à mon armée. J'envoyai celle-ci sur le canal Oukni, à l'endroit où devaient se réunir leurs bandes dispersées; elle les combattit et les mit en fuite. » Nous omettons la liste des quatorze villes fortes situées le long de l'Oukni, qui capitulèrent devant les troupes assyriennes et envoyèrent des députés pour se soumettre à Sargon. Il les réunit, elles aussi, à la nouvelle satrapie établie dans le pays de Gamboul.

Ici le récit passe brusquement à la prise de deux villes d'Élam, dont les gouverneurs furent emmenés captifs en Assyrie avec leurs garnisons et à la soumission de tous les chefs du pays de Yatbour, qui paraît avoir été situé sur la rive gauche du Tigre. Sargon leur donna les deux villes élamites dont il venait de s'emparer, en échange de plusieurs forteresses de leur propre pays, qui furent « annexées au territoire de l'Assyrie » en même temps que les villes des Susiens situées sur le fleuve Naditi, l'Abou-Tib ou le Dawaridj de nos jours. La mention de localités aussi éloignées du point où se trouvait le roi est expliquée par une phrase qui termine cette partie du texte et où nous lisons, après les noms de quatre autres villes : « Ces refuges fortifiés du pays de Rasi avaient en même temps cédé devant mes batailles puissantes, qui étaient entrées dans la ville de Bit-Imbi; et Soutrouk-Nakhounta, leur roi, s'était replié avec eux dans les montagnes reculées pour sauver sa vie. » Le pays de Rasi était un territoire toujours contesté entre les Assyriens et les Élamites ; les documents cunéiformes en déterminent la position d'une manière très-précise entre le Tigre et les montagnes de la Mésobatère, au nord de la Susiane et au-dessous de la Sittacène ; le prophète Ézéchiel le cite deux fois, en même temps que les pays des Moschiens et des Tibaréniens, sous le nom de Ros, où des commentateurs à l'imagination vive n'avaient vu rien moins que les Russes! Une seconde armée assyrienne opérait donc sur la rive gauche du Tigre, attaquant directement la Susiane par le pays de Rasi, tandis que le roi en personne marchait par la rive droite du même fleuve, soumettait la Characène et pénétrait jusqu'à l'Oukni ou Pallacopas.

Les mouvements de Sargon avaient été assez rapides pour lui per-

mettre de surprendre en flagrant délit de concentration les contingents de la Chaldée, que Mérodachbaladan, pris au dépourvu par la promptitude de la conquête du pays de Gamboul, rassemblait sur la ligne du grand canal, et de les battre en détail avant leur réunion. Il continue ainsi son récit : « Avec l'aide des dieux Assur, Nébo et Mardouk[1], je traversai l'Euphrate, suivi de la force de mes armées, et je dirigeai ma force vers la ville de Dour-Ladinna, au pays de Bit-Dakkour ; je refis à nouveau la ville de Dour-Ladinna et j'y réunis mes soldats, l'élite de mes batailles. » Ayant soumis les provinces les plus méridionales, celles qui tiennent au golfe Persique, depuis le Schatt-el-Arab jusqu'à la lisière du désert arabique et solidement occupé la ligne du Tigre et du Schatt-el-Arab, le roi d'Assyrie remonte désormais vers le nord et marche sur Babylone, que les Élamites ne peuvent plus secourir. Pour entrer de la contrée arrosée par l'Oukni ou Pallacopas dans la Babylonie proprement dite, il lui fallait en effet franchir l'Euphrate, dans la portion de son cours qui va rejoindre le Tigre avant de se jeter avec lui dans la mer. Le pays de Bit-Dakkour (ou E-Dakkour, suivant la lecture accadienne), qui formait une principauté indépendante depuis près d'un siècle, était au sud de Babylone, mais non à une très-grande distance de cette cité. On pourrait assimiler avec une forte vraisemblance la ville qui y avait donné son nom, à l'Idicara que le géographe Ptolémée place dans la Babylonie, au bord de l'Euphrate, entre Babylone et Orchoé.

« La gloire des dieux Assur, Nébo et Mardouk, que j'avais répandue sur ces contrées, Mérodachbaladan, roi de Kar-Dounyas[2], l'entendit à Babylone au milieu de son palais : la défiance dans ses forces le domina ; il fit sortir de nuit avec ses auxiliaires ses propres troupes, et dirigea ses pas vers le pays de Yatbour, touchant au pays d'Elam. Il avait donné en présent d'hommage son sceptre d'argent, son trône d'argent, son parasol d'argent, son... d'argent, les insi-

[1] Le grand dieu national de l'Assyrie et les dieux protecteurs spéciaux de la ville de Babylone, que Sargon représente comme ses auxiliaires contre Mérodachbaladan.

[2] Le nom de Kar-Dounyas, « la forteresse du héros Dounyas, » est une désignation de Babylone exclusivement propre aux Assyriens et qui se rattache à des légendes aujourd'hui perdues. Il est évident, du reste, que le nom de Kar-Dounyas avait un caractère plus profane et moins relevé que celui de Babylone. Les rois d'Assyrie affectaient de ne donner que le titre de « roi de Kar-Dounyas » aux princes babyloniens qui s'intitulaient dans leurs propres monuments « roi de Babylone. » C'est à eux-mêmes que les monarques ninivites réservaient l'appellation sacrée de « vicaire des dieux à Babylone, » quand ils parvenaient à être maîtres de cette cité sainte.

gnes de sa royauté, d'un poids considérable, à Soutrouk-Nakhounta l'Élamite, pour qu'il soutînt son parti. » Suivent des phrases encore très-difficiles à traduire, et que M. Oppert lui-même ne nous semble pas être parvenu à rendre d'une façon pleinement satisfaisante. On en discerne du moins le sens général ; elles dépeignent Mérodachbaladan dérobant sa marche à la connaissance des Assyriens. Après avoir franchi le Tigre, sans doute avec la connivence des populations qui lui demeuraient favorables, sur un point où la garde en était insuffisante, il arrive dans le pays de Yatbour, mais il reconnaît l'impossibilité de s'y maintenir ; les forteresses du pays étaient, en effet, comme nous venons de le voir, occupées par des garnisons assyriennes ; les gens de Yatbour avaient fait leur soumission et ne se souciaient pas de recommencer la lutte ; enfin dans cette province il lui était impossible de se remettre en communication avec les Élamites, ses alliés. Aussi le texte ajoute-t-il : « Lui et ses auxiliaires retirèrent leurs combattants de Yatbour ; il se rendit à la ville d'Ikbi-Bel et y resta en sûreté. » On verra tout à l'heure, par la marche de la campagne de l'année suivante, que cette ville d'Ikbi-Bel était située dans le pays même de Bit-Yakin ou dans ses environs immédiats, c'est-à-dire dans la région littorale qui s'étend de la rive gauche du Schatt-el-Arab à l'ancienne Susiane. Coupé des Élamites et obligé par l'habile stratégie de Sargon d'évacuer Babylone sans combat, de peur de s'y trouver enfermé et fatalement pris, Mérodachbaladan se repliait sur son ancienne principauté pour y livrer une dernière et décisive bataille ; il espérait d'ailleurs rétablir des rapports avec son allié de Suse et peut-être en recevoir des secours, la principauté de Bit-Yakin, qui paraît avoir formé une étroite bande de territoire étendue d'ouest en est, touchant par une de ses extrémités au pays d'Élam. Mais pour appuyer à une forteresse importante les débris de son armée, Mérodachbaladan était obligé de lui faire prendre position à l'autre extrémité de son pays, et dès lors sa communication avec Élam devenait tout à fait incertaine et précaire, menacée qu'elle était par l'armée assyrienne qui tenait la contrée de Yatbour ; aussi l'année suivante Soutrouk-Nakhounta le laissa-t-il écraser sans faire un mouvement pour le secourir.

Pendant que Mérodachbaladan se dérobait ainsi, Babylone, dont les fortifications devenaient inutiles, ouvrait ses portes au vainqueur et envoyait des députés lui apporter sa soumission avant même qu'il eût encore paru devant ses murs. « Les gens de Babylone et de Borsippa, les hommes qui entrent dans le palais, les docteurs instruits dans les livres et ceux qui marchent devant les... du

pays, qu'il leur avait confié, apportèrent en ma présence les barques sacrées de Bel, de Zarpanit[1], de Nébo et de Tasmit[2] dans la ville de Dour-Ladinna. Les habitants de Babylone m'appelèrent, et je fis tressaillir les entrailles de la ville de Bel-Mardouk, juge des dieux. Immédiatement j'entrai à Babylone, et j'immolai solennellement des victimes aux grands dieux. » A dater de ce moment, Sargon, ayant fait acte de roi dans la ville de Babylone, en prit lui-même le sceptre, et ne le confia pas à un prince vassal ; il installa un simple satrape dans la grande cité. Aussi, à partir du commencement de 709, est-ce son nom, légèrement altéré en Arkéanos, mais reconnaissable encore avec une entière certitude, que nous voyons figurer dans le Canon babylonien conservé par l'astronome Ptolémée. Les contrats notariés passés entre particuliers dans les cinq dernières années du règne de Sargon portent tous une double date, celle de son règne babylonien. En voici un exemple, emprunté à un acte — tracé sur une tablette de terre cuite comme tous les écrits cunéiformes — que possède le Musée Britannique : « Dans la ville de Calach, au mois de schebat, dans l'éponymie de Moutakkil-Assour, préfet de Gozan, l'an 15 de Sargon le second, roi d'Assyrie, et l'an 3 comme roi de Babyloue; » cette date est des derniers jours de janvier ou des premiers jours de février 706 av. J.-C.

« J'établis ma puissance, dit encore le monarque assyrien, dans le palais de Mérodachbaladan, et je reçus les tributs des pays d'Arime (les tribus araméennes de la Babylonie), de Bit-Amoukkan (encore une petite principauté chaldéenne) et de Bit-Dakkous. Les rois antérieurs avaient jadis creusé un canal à Borsippa; je le refis de nouveau, à la gloire des dieux Nébo et Mardouk, allant jusqu'à la Ville de la main d'Oannès (un des noms mystiques de Babylone).

« Les gens de Havaran, — qui n'est certainement pas le Haouran de Syrie, comme a pensé M. Ménant, mais le Ouady-Haouran, situé sur la rive droite de l'Euphrate, par le 34° de latitude, — s'étaient soustraits à mes armes puissantes, étaient entrés dans la ville de Sippara, et avaient résisté à une troupe de Babyloniens envoyée contre eux. Dans ma puissance, je leur envoyai des officiers de mon armée comme gouverneurs; ils s'approchèrent d'eux avec confiance, et, grands et petits, ils ne fuyaient plus.

« Au milieu du repos, au milieu de la tranquillité, arriva le mois de schebat, le mois du lever du maître des dieux; je pris les mains des dieux Bel-Mardouk et Nébo, le roi des légions du ciel et de la

[1] Déesse épouse de Bel-Mardouk, adorée avec lui dans la pyramide de Babylone. C'est la Mylitta d'Hérodote, la déesse que l'on croyait honorer au moyen des pratiques infâmes signalées par l'historien grec comme par les prophètes hébreux.

[2] Déesse des lettres, épouse de Nébo.

terre, et je parcourus le chemin de la maison des tréors sacrés... J'offris des sacrifices aux dieux... des Soumirs et des Accads. » J'ai parlé tout à l'heure de ces fêtes solennelles du mois de schebat, et de l'étrange coutume d'y marier les jeunes filles par une enchère publique; elles coïncidaient avec le renouvellement de l'année babylonienne.

Après avoir occupé, à la réduction du pays de Gamboul et des cantons arrosés par le Pallacopas, la belle saison de l'année 710, Sargon avait donc passé à Babylone l'hiver de 710 à 709; il y était au mois de février, lors des fêtes de schebat, et il y resta quelque temps encore, car ce fut seulement en mai qu'il ouvrit une seconde campagne pour expulser Mérodachbaladan de son pays de Bit-Yakin, où il s'était activement fortifié pendant tout l'hiver, tirant des secours en hommes et en argent des villes de Chaldée que le roi d'Assyrie avait négligé d'occuper pour marcher sur Babylone.

« Dans ma treizième année, au mois d'iyar, je partis de la ville de la main d'Oannès; je relevai mon courage, et je disposai mes forces... Mérodachbaladan avait mis à contribution les villes d'Our, de Larsa et de Kisik, la demeure du dieu Lagouda; il avait réuni ses forces à Dour-Yakin, et avait armé ses citadelles. » Le récit de la grande et décisive bataille livrée devant cette ville, située « près du fleuve et de la mer, » c'est-à-dire vers l'emplacement de la Charax du temps des Séleucides et des Parthes et de l'actuelle Moammerah, est malheureusement très-mutilé dans l'inscription des Annales; aussi le reprendrons-nous dans l'inscription moins développée des Fastes, où il est mieux conservé.

« Mérodachbaladan mesura un plèthre (*asla* : $31^{m},50$) en avant de son grand camp retranché, et à cette distance il fit exécuter un fossé, large de 200 pieds (63 mètres) et profond de 1 grande perche ($9^{m},45$), et il y fit entrer l'eau des canaux; il mena une tranchée jusqu'à l'Euphrate [1], et divisa son cours par des coupures dans la plaine. Il couvrit d'un retranchement la ville, siége de sa rébellion. Il créa des inondations, en coupant (les digues). Lui et ses compagnons firent élever en l'air, comme des oiseaux, les insignes de sa royauté par ses hommes de guerre, et il disposa son armée en bataille. J'étendis mes combattants en même temps sur toute la ligne de ses canaux, et ils le mirent en fuite.

« Les eaux des fleuves roulèrent les cadavres de ses soldats, comme des troncs d'arbres. Les Souti, — tribus de nomades chasseurs qui habitaient le désert voisin de la basse Chaldée, — étaient présents à ce désastre..., et ils s'en allèrent. J'anéantis ses gardes et

[1] Il faut entendre ici ce nom comme étendu au Schatt-el-Arab.

les gens de Marsan, et je remplis de la terreur de la mort le reste de ses bataillons. Il abandonna dans son camp les insignes de la royauté, le palanquin d'or, le trône d'or, le parasol d'or, le sceptre d'or, le char d'argent, les ornements d'or et des effets d'un poids considérable, et il s'échappa par une fuite clandestine. Il répara les brèches des murs de sa citadelle, et y renferma les débris de son armée. J'assiégeai la ville de Dour-Yakin, et je l'enlevai d'assaut. Je pris comme captifs et comme butin, lui-même, sa femme, ses fils, ses filles, l'or, l'argent, les richesses de son trésor, tous les serviteurs de son palais, les dépouilles abondantes de la ville, et tout ce qui restait des hommes de différentes classes qui s'étaient soustraits à ma domination. Je détruisis par le feu Dour-Yakin, la ville de sa puissance; j'en renversai les remparts; j'en arrachai la pierre de fondation; j'en fis un monceau de décombres. »

Il résulterait de ce récit que le prince babylonien en personne fut fait prisonnier à Dour-Yakin; mais l'inscription des Annales rectifie ce fait, car elle le montre voulant capituler, et quand sa soumission n'est pas acceptée, parvenant à s'enfuir. « Et ce Mérodachbaladan, reconnaissant sa propre faiblesse, fut terrifié; la crainte immense de ma royauté s'empara de lui; il abandonna son sceptre et son trône; en présence de mon envoyé, il baisa la terre. Il abandonna ses châteaux, il s'enfuit, et l'on ne revit plus sa trace. Son fils, je l'appelai, il bénit ma gloire, et je lui accordai sa grâce. »

Sargon demeura ainsi vainqueur de la Babylonie et de la Chaldée. Il avait soumis à son sceptre tout le pays jusqu'au golfe Persique, rejeté les Élamites jusque dans leurs montagnes, contraint Mérodachbaladan à la fuite. Lorsqu'il racontait ces événements dans les inscriptions triomphales dont il couvrait les murailles de son nouveau palais de Khorsabad, il croyait avoir à jamais réduit à l'impuissance les velléités de révolte de Babylone. Mais il se trompait, car il avait affaire à la fois à un peuple affamé d'indépendance, et à un homme qu'aucun revers n'abattait. Aussi devait-il voir de nouveau lui-même, avant de mourir, le pays qu'il avait péniblement soumis reprendre les armes.

Je ne m'étendrai plus autant sur les péripéties de la suite de cette histoire. Mais j'ai cru devoir ici suivre pas à pas le récit que nous a légué le vainqueur de Samarie et de Babylone, pour montrer jusqu'à quel degré les inscriptions officielles des rois d'Assyrie nous font pénétrer dans le détail des événements, et combien nous pouvons maintenant nous familiariser avec les actions militaires de ces conquérants, dont les figures apparaissaient déjà si terribles dans les pages de la Bible.

D'ailleurs, si quelque lecteur veut bien prendre la peine de sui-

vre sur la carte la campagne que les Annales, gravées sur les murailles du palais de Sargon, racontent avec une si minutieuse précision, il sera frappé des rares qualités militaires qui s'y révèlent : habileté et hardiesse dans la conception d'un plan qui embrasse un échiquier de plus de cent lieues d'étendue, promptitude et précision des mouvements, emploi des grands cours d'eau pour assurer le ravitaillement d'armées qui opèrent en s'y appuyant constamment. Il y a là de la stratégie savante et perfectionnée dans toute la force du terme. On en pourrait dire autant de presque toutes les autres campagnes assyriennes dont nous possédons les bulletins détaillés ; et en même temps, les bas-reliefs qui représentent des siéges de villes révèlent chez le même peuple un développement des ressources de la poliorcétique, de l'emploi de certaines machines, et des connaissances de l'ingénieur militaire, qu'on croyait n'avoir existé que chez les Grecs postérieurs à Alexandre et chez les Romains. Trouver dès une époque aussi antique une science aussi avancée de la guerre est une chose qui sort des idées généralement reçues. En jugeant uniquement d'après les récits de l'invasion de la Grèce par Xerxès, et d'après les masses confuses qui furent dispersées sur l'Issus et à Arbèles, on a pris l'habitude de ne voir dans les armées de l'Asie antique que des troupeaux immenses et sans ordre, précipités en torrents sur des peuples également ignorants de tout art dans les choses de la guerre, et les écrasant sous leur nombre. Quant à la science de la grande guerre, on ne la fait commencer que bien plus tard. M. Thiers, injuste pour le conquérant macédonien, la refuse même à Alexandre, et veut qu'elle ne se soit montrée qu'avec Annibal. Il faut reconnaître aujourd'hui que si du temps des Perses, et surtout dans leur longue décadence, elle avait subi une éclipse comparable à celle qui se produisit depuis les invasions barbares jusqu'au temps des Nassau, elle avait existé chez les anciens Assyriens, et avait permis aux Assournazirpal, aux Teglathphalasar, aux Sargon, de tenir toute l'Asie Antérieure sous le joug d'un peuple assez peu nombreux. L'Assyrie n'a pas produit seulement d'impitoyables ravageurs, mais des généraux dignes de ce nom. Et je ne crois pas me tromper, en disant qu'une série de traductions des principaux récits de campagnes que les monarques assyriens nous ont légués, mériterait de trouver sa place dans la bibliothèque militaire que fait composer M. le président de la république.

François Lenormant.

La suite prochainement.

LE SUFFRAGE DES ANCIENS

Le gouvernement a annoncé, en février dernier, qu'il présenterait, vers la fin de mai, les lois constitutionnelles énoncées dans l'article 5 du projet des Trente. Ces lois doivent déterminer le mode d'élection des deux futures Assemblées. Un mois nous sépare donc à peine du jour où le ministère, ayant pris une décision définitive, viendra la faire connaître à la Chambre. Je crains fort les *abbés de Vertot* de la politique. Mon siége est fait : c'est là une raison mauvaise, mais presque toujours péremptoire. Hâtons-nous donc, lorsqu'il en est temps encore, de soumettre humblement au gouvernement, comme aux législateurs, quelques observations sur ces importantes matières.

La Chambre haute, ou la seconde Chambre, si l'on préfère cette appellation modeste, car en temps de république l'adjectif haute pourrait avoir quelque chose de blessant pour notre susceptibilité démocratique, la seconde Chambre est admise comme une nécessité politique du régime républicain aussi bien que du régime monarchique. M. Thiers, en particulier, attache la plus grande importance au fonctionnement de ce frein, sans lequel, nous dit-il, le train à toute vapeur qu'il dirige risque fort de dérailler. A l'exception de quelques démocrates de la gauche radicale, les hommes politiques de tous les partis, royalistes, impérialistes ou républicains, sont d'accord sur ce point avec le président. Il est rare, à cette époque troublée et belliqueuse, de rencontrer ainsi un terrain neutre où les belligérants se donnent la main et oublient un instant leurs querelles respectives. Mais ce terrain est, hélas ! bien circonscrit, car divisions et dissensions recommencent de plus belle aussitôt que, le principe étant admis, on en recherche le mode d'application. Divers systèmes très-étudiés, très-ingénieux, et je pourrais ajouter très-sages, si nous vivions dans d'autres temps et s'il s'agissait d'un autre peuple, ont été proposés par des publicistes éminents.

Afin de restreindre autant que possible l'étendue du sujet, je ne

m'occuperai pas ici des attributions de cette Chambre haute, car cette question des attributions est plus compliquée qu'elle n'en a l'air au premier abord.

On s'apercevra, lorsqu'il s'agira de fixer la limite, que constituer un des pouvoirs, c'est constituer les deux autres. C'est ainsi qu'en mathématique un triangle est connu étant donnés un côté et deux angles. Le jour où vous aurez défini les pouvoirs de la Chambre haute, son action législative, ses rapports avec le chef du pouvoir exécutif et la seconde Chambre, la constitution sera tellement près d'être achevée que ce qu'il restera à faire ne tentera aucune ambition législative. Il n'est pas de Constituante qui consentirait à porter ce nom pompeux, si on lui rognait ainsi sa besogne. En effet, si, d'accord avec le chef du pouvoir exécutif, la Chambre haute peut, comme le propose M. Thiers, casser la Chambre basse, voici cette dernière réduite à un rôle éminemment subalterne. Si, comme le demanderont en revanche les radicaux, les deux Chambres, d'accord, peuvent mettre le président en accusation ou voter sa déchéance, non-seulement la question de la monarchie et du stathoudérat est tranchée, mais les pouvoirs présidentiels devront être définis dans les moindres détails, puisqu'il faudra préciser les cas où cette responsabilité pourra s'exercer. Si le concours de la Chambre est nécessaire pour la confection de toutes les lois, nous connaissons au juste l'étendue des pouvoirs de la Chambre des députés; si ce concours n'est pas toujours obligatoire, il faudra qu'on sache quand il l'est et quand il ne l'est pas. Nous voici encore obligés de tout savoir.

Comme je n'éprouve pas cette curiosité prématurée, je me bornerai à étudier ici le mode d'élection qui conviendrait le mieux à la nomination des membres de la Chambre haute.

Le marquis de Biencourt[1], dans l'intéressante brochure qu'il a publiée sur ce sujet, nous fait passer en revue les diverses lois électorales qui fonctionnent dans les États du monde civilisé. La variété en est si grande qu'il semble que l'on ne devrait avoir qu'à choisir entre tous ces systèmes déjà éprouvés par l'expérience, et qu'on s'éviterait ainsi l'ennui ou la fatigue de l'invention. Ce serait à coup sûr très-facile, mais serait-ce très-sage? J'en doute un peu, et d'ailleurs quel est l'État assez modeste pour se contenter des inventions de son voisin? Chaque puissance a son Dreyss, son Chassepot ou son Remington, à plus forte raison veut-elle avoir sa loi électorale. Dans ce dernier cas, l'individualisme est au fond assez rationnel, car ni les mœurs, ni la tradition, ni le tempérament d'un peuple pris en particulier, ne lui permettent de se trouver parfaitement à son aise sous des vêtements d'emprunt.

[1] *Les Chambres hautes*, par le marquis de Biencourt. Chez Dentu.

Nous possédons le suffrage universel, ou plutôt il nous possède. Tant que ce mode brutal de votation s'imposera à la France, la nécessité et la difficulté de trouver un contre-poids efficace à la démagogie seront également grandes. Il faut opposer une digue à ce flot envahisseur, et le terrain où seul on peut la construire n'est qu'un sable mouvant.

Dans un pays égalitaire, centralisé, révolutionnaire comme la France, la Chambre haute doit satisfaire à deux conditions qui semblent contradictoires. Cette Assemblée doit être à la fois conservatrice et démocratique; cette dernière condition est au moins aussi importante que la première, car si la Chambre haute ne représente que les intérêts du pouvoir et de certaines classes privilégiées, si elle émane du chef de l'État ou d'électeurs choisis, elle ne jouira d'aucun prestige populaire et au jour du danger n'offrira aucune résistance : ce point est capital et mérite toute notre attention. Une seconde Chambre est une institution de conflit. On aura beau chercher à diminuer ce caractère belliqueux sous les euphémismes les plus ingénieux, la vérité est là. Est-ce à dire que l'on ne redoute pas les conflits, ou qu'on cherche à les faire naître? Tout au contraire. Les règles du jeu supposent l'indélicatesse; elles ne sont pas, que je sache, destinées à l'encourager. Le conflit! mais il est partout, et toutes les institutions humaines le prévoient et le réglementent. Une cour d'appel et de cassation sont des tribunaux de conflit. La responsabilité ministérielle, un mode de conflit parlementaire; le véto du monarque ou du président, conflit; la sommation respectueuse aux parents, conflit. Dans la vie privée comme dans la vie publique, le conflit doit toujours être prévu et organisé. Il n'est ni bon ni mauvais en soi, et son caractère dépend entièrement des motifs et de la conscience de ceux qui le font naître.

Donc, la raison d'être d'une Chambre haute est essentiellement la nécessité d'une résistance aux volontés imprudentes ou criminelles de la Chambre basse; et comme cette dernière a généralement des allures précipitées et des tendances révolutionnaires, la Chambre haute doit avoir un caractère opposé : elle doit être lente dans ses mouvements, prudente dans ses démarches et entêtée dans ses résolutions. La lenteur, la prudence et l'entêtement! ne trouvons-nous pas dans ces trois défauts ou qualités, comme on voudra les appeler, une indication du mode de composition du futur Sénat?

La nécessité d'une assise très-large donnée aux fondations de cette Assemblée me porte à repousser, *a priori*, les systèmes plus ou moins ingénieux qui consistent à créer d'étroites catégories d'électeurs ou d'éligibles. De tous les projets, le plus illogique, à coup sûr, est celui que M. Thiers a exposé à la commission des Trente. On se sou-

vient que le président de la république a proposé d'enfermer dans de certains cadres fort aristocratiques, mais parfaitement arbitraires, le choix des électeurs. Tout citoyen serait appelé à voter, mais il ne lui serait permis de se faire représenter que par un mandarin de première classe : un ancien député, un ancien pair de France, un lieutenant général, un préfet en disponibilité ou en retraite. Si ce projet était adopté, le parti radical crierait probablement au privilége et à l'injustice, mais au fond il se sentirait fort peu gêné par des entraves aussi élastiques : à Paris, il se résignerait à porter Victor Hugo, ancien pair de France ; dans le Nord, le général Faidherbe ; à Toulouse, l'ex-préfet Duportal ; dans l'Est, M. le procureur général Finet. Tous ces hauts dignitaires possédant les qualifications voulues et dignes des sympathies radicales, se verraient offrir et probablement accepteraient les candidatures de l'extrême gauche.

On assure, au reste, que cette combinaison est aujourd'hui abandonnée. On a vite reconnu qu'on blesserait ainsi, sans nul profit, la manie égalitaire et la liberté démocratique de l'électeur. On a compris que rien ne serait plus aisé au parti révolutionnaire que de trouver dans n'importe quelle catégorie de citoyens n'importe quelle opinion, et surtout n'importe quelle ambition.

Si l'on renonce à limiter la liberté de l'électeur, si l'on rejette la nomination par le souverain ou par des corps constitués, on sera forcément amené à une de ces deux solutions : restreindre le nombre des électeurs, ou modifier le fonctionnement du suffrage universel.

Examinons d'abord la dernière.

M. Prevost-Paradol, le duc de Broglie, M. Taine, M. de Carné et d'autres publicistes éminents ont proposé de faire l'essai du suffrage universel à deux degrés pour la nomination des sénateurs. Les uns veulent que le peuple nomme des électeurs spéciaux, les autres trouvent que ces électeurs sont naturellement désignés par leurs fonctions de conseillers généraux.

Le principal défaut de cette combinaison est de reposer sur une hypothèse.

Pourquoi le suffrage à deux degrés offrirait-il plus de garanties au parti conservateur que le suffrage direct ? Parce que l'on suppose que les électeurs du second degré seront plus éclairés et plus modérés que leurs mandataires. C'est là une simple assertion et la preuve n'en est pas faite. Les faits qui se sont produits depuis plusieurs années semblent au contraire donner un démenti à cette théorie, et justifier l'aphorisme : Tant vaut l'électeur, tant vaut l'élu. Dans les départements rouges, les conseillers généraux sont radicaux et pires que ceux qui les ont nommés ; presque partout les conseillers d'arrondissement et les conseillers municipaux des villes appartiennent

au parti le plus avancé, leur niveau intellectuel même est remarquablement peu élevé, et je sais tel département où cinq conseillers généraux ne savent pas écrire. Le fait a été officiellement constaté. Au fond, cette absence d'instruction et de moralité, cette violence d'opinions, n'a rien qui doive nous étonner. Quels sont les titres de ces bourgeois déserteurs à la confiance des radicaux? La violence du langage, la grossièreté des habitudes, l'exagération des doctrines, une condamnation en police correctionnelle, une injure adressée aux autorités ou aux prêtres. On pourrait dire en parodiant un couplet célèbre :

C'est par la prison qu'on commence,
C'est par la Chambre qu'on finit.

Les électeurs du second degré constitueraient bientôt cette classe, si décriée en Amérique, sous le nom de *politiciens*, écume de la bourgeoisie, résidu formé de déclassés, d'incapables et de concussionnaires. La fréquence des élections, l'importance qu'acquerraient ces notables et, par suite, les tentations auxquelles ils seraient exposés, tout tendrait, je le crains, à abaisser le niveau qu'on aurait ainsi cherché à relever. Loin de ressembler aux électeurs censitaires d'autrefois, les délégués formeraient avec eux le contraste le plus marquant. Les censitaires étaient des pères de famille, des gens établis, des propriétaires. Ils n'avaient à défendre que les intérêts de leur classe et à ne se concilier que la faveur de leurs égaux. Les bourgeois délégués, car, au moins au début, les électeurs du second degré appartiendraient presque tous aux classes moyennes, ne devraient le plus souvent leur mandat qu'à l'intrigue, à une faconde vulgaire, et à une sorte d'apostasie. « Ceux qui font les révolutions, ce sont vos fils, messieurs les bourgeois ! » s'écriait naguère le représentant Tolain. Oui, pourraient répondre ceux-ci, mais ce sont nos fils cadets. Eh bien, le système censitaire, c'est le droit de vote donné aux bons sujets et aux aînés de la bourgeoisie; l'électorat à deux degrés, c'est le même mandat confié aux cadets, aux mauvais sujets, aux intrigants.

Mais revenons au Sénat, et admettons, ce qui ne m'est pas démontré, qu'une Chambre haute ainsi nommée soit plus conservatrice et plus sage que si elle était directement élue. Le conflit entre les deux assemblées vient à surgir : l'une est l'expression du suffrage universel, l'autre du suffrage à deux degrés. Le député d'un arrondissement vote dans un sens, le sénateur du même arrondissement vote à l'opposé. Au quel des deux l'électeur donnera-t-il raison ? A celui qu'il a nommé lui-même directement. Le sénateur, s'il prétend

résister, ne sera aux yeux du véritable électeur qu'un aristocrate choisi par d'autres aristocrates, pour tromper la confiance du peuple.

Cette objection ne s'applique-t-elle pas avec plus de force encore au suffrage des conseillers généraux? Leurs attributions ont un but défini. Ils sont nommés pour s'occuper des affaires du département et non pour régler les destinées du pays. Leur mandat n'est pas politique; aussi leur ingérence dans le choix des représentants, fût-elle légale, n'assurerait pas même à ceux-ci le faible prestige sur lequel ils seraient en droit de compter, s'ils avaient été choisis par de véritables électeurs de second degré.

De ce qui précède je me crois en droit de conclure que le système de l'élection à deux degrés appliqué à la Chambre haute n'offre pas de sérieux avantages. Une assemblée ainsi nommée ne sera garantie contre les dangers de l'esprit révolutionnaire ni au dedans ni au dehors de son enceinte.

Je ne pense pas, non plus, qu'il soit nécessaire à de discuter le projet qui consiste à diviser en deux, par un tirage au sort, la Chambre des représentants et à condamner une partie de ses membres au Sénat forcé.

Nous voici ramenés au point de départ après avoir vainement cherché une issue dans toutes les directions opposées. Le problème, en apparence insoluble, se dresse de nouveau devant nous. Imaginer un mode d'élection qui donne à la France une Chambre haute très-conservatrice, très-démocratique et fortement appuyée par ses mandataires.

Voici la solution que je propose :

Il existe entre les hommes une division naturelle qui n'est ni arbitraire, ni aristocratique, ni révolutionnaire; que toutes les races, toutes les sociétés reconnaissent. Cette division, c'est celle de l'âge. Elle s'impose à nous comme une loi de la nature, dans la vie privée, sociale, communale même, la distinction entre les jeunes et les vieux, les anciens et les nouveaux, a toujours été respectée et mise à profit. L'âge de quarante ans est en quelque sorte la ligne équatoriale de l'existence des adultes, et les statistiques nous apprennent que sur un million d'individus ayant dépassé la vingt et unième année, cinq cent mille à quelques unités près ont moins de quarante ans et cinq cent mille ont dépassé cet âge.

C'est sur cette division de l'électorat adulte que repose mo système.

Je propose que la Chambre haute soit nommée *au suffrage universel des électeurs âgés de quarante ans et plus.*

Chaque département ou chaque arrondissement (selon le système adopté) compterait autant de sénateurs[1] que de députés.

Les élus ne pourraient être pris que parmi les éligibles, c'est-à-dire qu'ils seraient soumis à la condition de l'âge. En dehors de celle-ci nulle autre restriction.

Les conditions de domicile seraient les mêmes pour les électeurs de la Chambre haute que pour les électeurs des députés.

Il me reste maintenant à prouver, si la chose est possible, qu'une Chambre ainsi nommée satisferait aux trois conditions énoncées plus haut; qu'elle serait : 1° démocratique; 2° conservatrice; 3° assurée, en cas de conflit, de l'appui de ses mandataires.

La Chambre haute serait démocratique. Il n'est point besoin d'insister sur ce point. Elle ne le serait peut-être même que trop, mais je ferai seulement observer, qu'étant donné le suffrage universel et direct, la démocratie ressent une telle jalousie de la moindre compétition de pouvoir, et possède un sentiment tel de sa force, qu'il vaut mieux ne pas lutter contre elle, que de la combattre avec des armes impuissantes. Ce serait imiter les Chinois et opposer des dragons en papier peint à des canons rayés.

La Chambre des anciens serait-elle animée de l'esprit conservateur? Ici le doute est permis, et les objections abondent. Je me contenterai de deux réponses. Si les quadragénaires d'une nation ne sont pas conservateurs, ou du moins s'ils ne le sont pas davantage que leurs cadets, cette nation est indubitablement appelée à faire les expériences, salutaires peut-être, mais, à coup sûr, douloureuses, du socialisme et de la Commune. Dans un tel état des esprits, le despotisme est le seul remède, et ce remède ne peut agir qu'à une certaine période de la maladie, la période de réaction. Les règles du jeu sont faites pour les fripons, dit le proverbe, mais elles ne supposent pas que la majorité ou la totalité des joueurs sera composée de fripons. Dans une partie semblable, la seule règle, c'est le revolver ou le bowie-knife. L'âge n'apporte-t-il pas une certaine modération dans nos idées comme dans nos passions? C'est là un fait humain et avec lequel il n'y a pas à discuter; mais si vous supposez tout le peuple atteint de folie, je préférerai comme vous les jeunes fous aux vieux fous. Seulement, grâce à Dieu, cette aberration universelle ne s'est encore produite nulle part, même en France.

La seconde raison pour laquelle une Chambre haute ainsi composée se montrera modérée et sage, je l'emprunterai à l'honorable

[1] Nous nous servons de ce terme de sénateur pour éviter une périphrase continuelle. Nous n'avons aucun goût particulier pour cette appellation, ni surtout pour les souvenirs qu'elle réveille.

M. Thiers. On assure qu'à un indiscret qui lui demandait pourquoi la Chambre haute serait conservatrice, il fit cette laconique réponse : « La Chambre haute sera conservatrice, parce qu'elle sera la Chambre haute. »

Je crois que M. Thiers a raison et que son paradoxe n'est tel qu'en apparence. Il est assez probable, en effet, qu'électeurs et élus seront influencés dans leurs actes comme dans leurs manières de voir, par cette considération qu'il s'agit d'une Chambre haute ; le même électeur envoyant au Corps législatif un député ultra-radical, un inconnu, un audacieux, un jeune homme, se dira peut-être qu'au Sénat il doit faire asseoir un personnage plus considérable et plus grave. Le sénateur se pénétrera très-certainement de la même pensée. Aussi, dans le mode nouveau de votation que je préconise, me suis-je encore plus attaché à la force qu'aurait le Sénat qu'à l'esprit dont il serait animé.

Nous voici naturellement amené à faire notre dernière preuve : En cas de conflit, la Chambre haute pourra-t-elle compter sur l'appui de ses mandataires? Au fond, toute la question est là. C'est pourquoi, s'il était démontré que n'importe quel autre système d'élection, le suffrage universel direct appliqué à la Chambre haute comme au Corps législatif, par exemple, donnerait au Sénat une plus grande force de résistance, j'opinerais pour son adoption, dût-on même perdre en esprit conservateur ce que l'on gagnerait en puissance ; mais rien n'est moins probable. Supposez un conflit : l'électeur, partagé entre son sénateur et son député qu'il aura nommé l'un et l'autre et de la même manière, prendra très-probablement parti pour le député. Cela pour plus d'une raison, mais particulièrement parce que la cause du conflit sera le plus souvent une résolution irréfléchie de la Chambre basse inspirée ou imposée par les passions populaires. Qu'il s'agisse d'un impôt, d'un traité de commerce ou même d'une déclaration de guerre, les députés seront plus accessibles à la pression de l'opinion que les sages de la Chambre haute ; partant, ils seront plus assurés de la faveur populaire.

Comment remédier à ce mal? En suscitant dans la nation l'antagonisme naturel qui pourra naître entre les deux Assemblées. Nous l'avons dit plus haut et nous le répétons ici, cet antagonisme, qui n'existe pas dans l'état habituel des choses, est un bien, une nécessité, une sauvegarde à de certains moments critiques; et s'il est bon qu'il y ait un corps de l'État appelé, dans ces occasions solennelles, à faire entendre la voix de la raison et de la prudence, il est meilleur encore qu'il y ait dans la nation une portion nombreuse et résolue, imbue d'idées sages, et ayant à la fois un organe pour les exprimer et la force pour les faire respecter.

Tel est le but que je me propose, en divisant ainsi le corps électoral en deux fractions égales.

Quiconque a pratiqué ces grandes agglomérations d'hommes, qui sont des sociétés en miniature; quiconque a vécu dans un collége, dans une caserne, dans un couvent, sur un bâtiment ou dans un cercle, a pu observer que la division naturelle des âges crée des intérêts, suscite des points de vue, établit un antagonisme d'une nature particulière. Si une fois cette question de l'âge intervient dans un débat quelconque, elle tend à primer les autres, et chacun se range naturellement, instinctivement, dans le camp que le nombre des années lui assigne.

Je crois qu'il en est de même dans le plus petit hameau comme dans la plus grande ville, et que si la Chambre des quadragénaires avait besoin de l'appui des électeurs qui l'auraient nommé, elle ne ferait pas en vain appel à leurs sympathies. Les *vieux* trouveraient mauvais que les *jeunes* prétendissent seuls à l'exercice du pouvoir, et réclamassent la décision finale comme un droit leur appartenant. Ils oublieraient leur participation à l'élection des députés pour ne songer qu'à leur vote en faveur des anciens. Au cabaret, comme sur la place publique, comme dans l'intérieur de la famille, les hommes de quarante ans, plus nombreux que leurs cadets, prendraient naturellement parti pour leurs représentants. Les quolibets mêmes dont ils seraient, à coup sûr, l'objet soit dans la presse, soit au théâtre, soit dans la conversation journalière, ne feraient que les attacher davantage à la défense de leur cause. Cet antagonisme offrirait-il de graves dangers? Cela n'est guère à craindre. Les relations de famille existant entre les jeunes et les anciens sont une garantie suffisante contre les excès de vivacité.

On a vu des guerres de classe, des guerres sociales, des guerres d'esclaves; l'histoire n'a pas enregistré, que je sache, une lutte à main armée entre les pères et les fils, les oncles et les neveux.

Le projet que j'expose est renouvelé des Grecs, je le sais; il est même renouvelé des sauvages, mais cela ne prouve qu'une chose, c'est qu'il est humain. Pourquoi l'antiquité nous montre-t-elle partout l'avis, le conseil, la décision des vieillards recherchés et acceptés? Parce que cette prépondérance naturelle est un fait de famille.

Si, à partir du moyen âge, nous voyons les anciens dépouillés du privilége politique qu'on leur accordait jadis, cela tient à ce que l'invasion et la conquête des barbares ont substitué l'influence des classes à celle de la famille. Il s'est passé en Europe quelque chose d'analogue à ce qui existe aujourd'hui en Algérie : un chef de bureau

arabe, quelque jeune qu'il puisse être, est le véritable ancien d'une tribu.

Mais, puisque nous avons détruit l'ancienne aristocratie, tâchons de la remplacer par une nouvelle influence sociale. Celle de l'âge n'a, ce me semble, rien qui puisse blesser la susceptibilité démocratique la plus farouche. Le mot de fraternité est inscrit en tête de la devise révolutionnaire. Nous nous permettrons de faire observer que des frères supposent un père, et nous réclamerons humblement pour celui-ci un peu de l'autorité dont il jouissait jadis.

Je ne sais si une idée aussi simple aura le don de plaire à nos législateurs ou à nos gouvernants. Un peintre de talent me disait, l'autre jour, que ce qui surprenait davantage le public des expositions, ce qui l'inquiétait, le troublait le plus à la vue d'un tableau, c'était la simplicité d'exécution. Nous aimons la recherche, nous prisons fort la difficulté vaincue : la loi qui présidera à la composition de notre futur Sénat se ressentira-t-elle de ce goût byzantin pour ce qui est fin, bizarre, nouveau et faux ? Je l'ignore ; mais si une fois, par hasard, la fantaisie nous prend de préférer le vrai, quoiqu'il soit vieux, à l'ingénieux, fût-il tout neuf, c'est aux distinctions naturelles qui existent entre les hommes qu'il faut nous attacher, et non à des divisions artificielles et arbitraires.

Une année à peine nous sépare du jour où le suffrage universel va subir l'épreuve décisive qui prononcera sur son sort. Si, comme beaucoup le pensent, les élections générales amènent le triomphe de la démagogie, la malheureuse France sera appelée à faire l'essai plus ou moins long du socialisme fédéral. En ce cas, le suffrage universel est condamné, car la réaction inévitable qui succédera à cette nouvelle *Terreur* rayera pour des siècles, peut-être, ce mode brutal de suffrage du code des nations civilisées. Une fois de plus, nous assumerons le rôle odieux et honteux de l'Ilote ivre. Notre exemple, sans doute, sera fort utile à l'Europe ; mais un amour de l'humanité ainsi dégagé des lisières étroites du patriotisme est une vertu dont nous ne nous sentons pas capable. C'est là un dévouement trop farouche, ou une abnégation trop complète. Avant de proscrire le suffrage universel, essayons donc de l'améliorer : mieux vaut vivre avec lui que de périr ensemble.

Qu'on ne nous accuse pas de noircir à dessein le tableau. Ces sombres appréhensions, ces prévisions désolantes, elles ne sont pas à nous, elles appartiennent à M. Thiers. N'est-ce pas lui qui est venu publiquement, officiellement, jeter le cri d'alarme et réclamer une Chambre haute pour briser au besoin, de concert avec elle, la Chambre basse radicale le lendemain de sa nomination?

Le gouvernement désire un Sénat, donnons-lui donc un Sénat. Pour résister à la force, il veut de la force. Accordons-lui ce qu'il demande; mais rappelons-lui seulement que dans ces tristes temps, et sous la triste forme de gouvernement qui nous régit, on ne peut espérer trouver cette force que là où elle réside, c'est-à-dire dans le nombre. Donnez une sorte de double vote aux citoyens qui ont dépassé la quarantième année, aux pères de famille, aux hommes que la pratique de la vie, l'âge et le mariage ont calmés et éclairés, qu'ils participent avec tous les électeurs à la nomination des députés, qu'ils soient seuls à choisir les sénateurs. La bataille sociale va s'engager; enrégimentons une vieille garde, c'est peut-être grâce à elle que nous remporterons la victoire.

G. de Ludre.

SAINTE-BEUVE

ET LES

LETTRES A LA PRINCESSE[1]

Le recueil des lettres de Sainte-Beuve à la princesse Mathilde, depuis longtemps annoncé, impatiemment attendu, ne trompera pas l'attente du public, car il ouvre sur le monde impérial un jour de reflet curieux et piquant. L'intérêt, sans doute, eût été plus vif encore si, au lieu de nous faire entendre un seul des interlocuteurs du dialogue, on nous les eût montrés tous les deux. La princesse Mathilde aime passionnément les arts, les cultive avec succès, et passe pour une personne de beaucoup d'esprit. Ses lettres, assurément, auraient offert un piquant intérêt. Sainte-Beuve, bon juge en matière littéraire, lui avait reconnu le don d'écrire, et l'engageait à en user.

Il m'est évident, lui répondait-il, en la remerciant le 1er juillet 1864 de l'envoi d'un portrait *écrit*, qu'il qualifie de *sanglant*, il m'est évident que vous avez deux crayons. Vous devez user quelquefois de celui-ci comme de l'autre, et alterner, en peignant, en racontant. Quand la verve prend, quand l'envie vient; sous cette forme comme sous l'autre, il faut y céder. J'espère que vous n'avez pas abandonné l'idée de jeter sur le papier ce que vous savez, surtout aux environs d'une certaine époque tout historique ; ne négligez pas ce soin : de temps en temps une page de plus, tantôt un récit net et vrai, tantôt un portrait au vif, et cela fera un matin un de ces livres que ne font pas les auteurs et auxquels le temps met un prix infini.

La correspondance de la princesse était certainement empreinte de l'allure vive et mordante dont on la loue ici; et lorsqu'en 1869

[1] *Lettres à la princesse.* — 1 vol. in-18. — Michel Lévy, frères.

elle rompit avec Sainte-Beuve, il lui parut dangereux de laisser cette correspondance entre ses mains. Elle réclama ses lettres. Ce fut l'objet de quelques contestations; mais l'ancien ami ne pouvait pas refuser de satisfaire au désir de celle qui l'avait protégé, et un article du testament du brillant, et le plus souvent peu charitable critique, enjoignit à son exécuteur testamentaire de faire à la princesse Mathilde la restitution de ses lettres, contre la remise de celles que M. Sainte-Beuve lui avait adressées. L'échange s'en est loyalement fait après la mort du littérateur, et les lettres ainsi rendues forment le volume que publie Michel Lévy.

Peu d'hommes ont apporté, en naissant, une plus large part que Sainte-Beuve, de cette flamme divine qu'on nomme l'*esprit;* chez lui le sens littéraire était de la plus exquise délicatesse, et toujours juste, quand la passion ne l'aveuglait pas. Il avait d'ailleurs une pauvre et incomplète nature, où le caractère était fort au-dessous de l'intelligence, nature féline, pleine de grâce, mais armée de griffes. Avant de devenir le commensal, le courtisan et le favori de la cousine de César que nous montrent les lettres à la princesse, que de transformations cet homme de tant d'esprit n'a-t-il pas subies? Tout jeune, il est le plus fervent des membres du cénacle, le plus idolâtre admirateur du génie de Hugo, de *notre Roi Victor*, comme il le proclame. Un moment saint-simonien, il subit l'influence de l'abbé de Lamennais, polémiste catholique et autoritaire, devient carbonaro et rédacteur du *National;* puis il est admis dans la rédaction de la *Revue des Deux Mondes*, où il commence sa série de portraits littéraires contemporains.

Après *Joseph Delorme* et un second volume de poésie, *les Consolations*, Sainte-Beuve publie son roman de *Volupté*, et au retour d'un voyage en Suisse où il avait fait un cours à Lausanne, il entreprend l'histoire de Port-Royal.

C'est ce Sainte-Beuve là que nous avons connu. Il était petit, fort laid, et d'apparence vulgaire, mais qu'il était aimable! qu'il y avait de naturel, d'abandon, d'agrément, de solide intérêt dans sa conversation! A l'époque reculée dont je parle, Sainte-Beuve était fort lancé dans le monde aristocratique; il allait beaucoup chez la duchesse de Rauzan, chez madame de Boigne, chez madame d'Arbouville; et c'est même à une indiscrétion de lui qu'est due la publication des *Nouvelles*, œuvre profondément mélancolique de cette femme si distinguée. Je rencontrais alors très-fréquemment Sainte-Beuve à l'Abbaye-aux-Bois, chez madame Récamier; il était aux pieds de M. de Chateaubriand, que depuis... Mais alors le spirituel critique n'était pas de l'Académie française, et il voulait y arriver. Faut-il s'étonner que le goût de l'élégance, du *comfort*, l'amour

de ses aises, le désir d'avoir une position faite, possédât le jeune littérateur? Il ne rêvait pas encore un siége à la Chambre haute, comme nous le verrons plus tard en solliciter un au Sénat sous le second empire; mais il ambitionnait une place de bibliothécaire à la Mazarine, et il y fut nommé en 1840. Il n'est peut-être pas sans intérêt de mettre l'expression de la joie qu'il éprouva de ce premier succès d'ambition en regard de celle qu'il ressentit de sa nomination au Sénat, que nous trouverons dans la correspondance avec la princesse. Voici la lettre qu'il adressa à madame Récamier, dont la bienveillante influence ne lui semblait pas avoir été étrangère à l'événement :

Paris, 12 août 1840.

Madame,

Le Moniteur vient de me donner la permission et en quelque sorte l'ordre de vous écrire; cela lui arrive trop rarement pour qu'on n'obéisse pas à l'instant même et avec un empressement proportionné à votre indulgente bonté.

Je suis en effet nommé depuis deux jours, madame, à cette place de la Mazarine, qui est un petit nid de conservation et de paix, au cœur de Paris. Je suis, hier matin, allé voir M. de Sacy, l'un de mes confrères (car j'ai des confrères maintenant : il m'a expliqué les charges très-douces, les relations très-commodes, seulement il m'a appris à l'instant que nous aurions à lutter. — Et contre qui? lui ai-je dit. — Contre la ville de Paris et le conseil municipal, a-t-il répondu, qui veulent élargir le quai et rogner les ailes de notre bibliothèque. Mais nous tiendrons bon). Je lui ai promis toute mon assistance me trouvant aussitôt conservateur de cœur et d'âme, indigné que M. de Rambuteau songeât à empiéter sur notre petit cloître, et résolu à soutenir jusqu'au bout cette nouvelle journée de guichet.

Ainsi, me voilà tout à fait un autre homme, madame, avec ma place au soleil; mais ne l'avais-je pas déjà un peu auparavant, par tant de bontés dont j'étais l'objet, par la bonne grâce si flatteuse que vous, madame, avez été plus que personne attentive à me témoigner? C'est là un point et le seul où il n'y a rien pour moi à changer. Je commence à sentir d'ailleurs que tout ce qui doit changer encore, changera. Il est certaines choses que je me surprends maintenant à désirer et à croire possibles avec une audace dont je n'avais pas idée avant-hier. Il y manquera bien toujours quelque chose comme les *cinq années de moins* que je souhaitais un soir devant monseigneur Canova. Mais ce n'est là qu'une raison de plus pour ne pas laisser échapper le reste du bonheur.

Vous voyez, madame, comme votre bonté si connue m'enhardit à vous parler de moi; j'ai su par M. David, avec qui j'ai dîné l'autre jour, que votre santé, un instant un peu inégale, ne se trouvait pas mal des bains; rapportez nous-la tout à fait fortifiée. C'est le vœu le plus cher de tous : il y a des charmes de grâce et de goût qui manquent en ce moment à bien des cœurs, il y a bien des après-midi ennuyées et défleuries.

Notre ami Ampère l'emportera vendredi, j'en ai l'espérance, grâce au soutien actif de M. Lenormant, qui lui a été bien nécessaire. Je dois avoir, ce matin, l'honneur de voir M. de Chateaubriand, je ne vous quitte donc qu'à demi, madame. Croyez, je vous prie, à mes vœux les plus ardents pour votre santé meilleure, à mes hommages d'un respect aussi reconnaissant que sincère.

SAINTE-BEUVE.

Avant de passer au Sainte-Beuve qui va devenir l'hôte choyé et assidu de la petite cour de Saint-Gratien, qu'on nous permette encore une citation empruntée à une série de lettres datées du temps où le *cloître* de la Mazarine suffisait à notre laborieux écrivain, qui vivait alors en esprit dans la société habituelle des solitaires de Port-Royal. L'Histoire que M. Sainte-Beuve en avait entreprise excitait vivement la curiosité de M. de Chateaubriand. Le désir d'en entendre quelque fragment fut exprimé à l'auteur, et il fut convenu que madame Récamier et son illustre ami assisteraient seuls à la lecture. On va voir comment Sainte-Beuve, après l'avoir promise, l'ajourna :

Ce 10.

Madame,

J'avais espéré jusqu'au dernier moment pouvoir rallier à temps mes notes et mes souvenirs pour offrir à vous et à M. de Chateaubriand un commencement vrai, un morceau qui fût un peu digne d'une si honorable et flatteuse attention. Puis désespérant hier d'arriver devant vous avec un de ces portraits scrupuleux de la mère Angélique *la Grande*, de M. de Saint-Cyran, ou d'Arnauld d'Andilly, comme je l'aurais voulu, j'avais songé à une rapide esquisse générale qui vous eût présenté l'ensemble de cette destinée si grave et si profondément individuelle de Port-Royal. Mais je n'ai pu atteindre à rien de satisfaisant dans cet essai qui n'eût d'ailleurs été qu'un travail provisoire, qui n'eût rien appris ni peint de nouveau à mes deux auditeurs, si indulgents qu'ils eussent voulu être. J'avais compté pour cette esquisse sur une certaine chaleur et une promptitude que je me suis vue quelquefois ; mais il n'est pas donné à tous, je le vois bien, de livrer de ces soudaines et brillantes batailles *à la Condé*, comme nous en avons été témoins quelquefois. L'idée de ceux à qui j'avais affaire m'est venue d'ailleurs effrayer et contraindre plutôt qu'inspirer. Ces saintes religieuses, ces graves solitaires, ne sont pas des personnages qu'on traite si à l'aise, qu'on entraîne si lestement ; ils ont leur pas qui est celui de la patience, de la lenteur, celui de la voie étroite et difficile, je l'ai très-bien éprouvée, aussitôt que j'ai voulu prendre mes libertés littéraires avec eux et les faire défiler plus en hâte que de coutume dans mon tableau. Et puis M. de Chateaubriand au bout, en perspective, pour juger cela ! un tel arbitre du coup d'essai ! ce bon sens couronné d'éclat, jugeant avec son sourire le plus bienveillant, mais avec cette sagacité inévitable du regard, une épreuve pâle, inachevée, manquant de cette réalité de détail qui sup-

pléerait du moins aux éclairs que je n'ai pas et que ce sujet doit voiler ! J'ai donc été plutôt arrêté que hâté, madame, par le désir même d'être digne de votre attention et de celle de M. de Chateaubriand. Vous me pardonnerez, j'ose l'espérer. M. de Chateaubriand me pardonnera aussi, j'espère : si je parais avoir un tort envers sa bienveillance, j'ai bien à cœur de le réparer, et mon premier commencement sérieux et véritable lui sera aussitôt soumis, s'il consent encore à s'y prêter.

Recevez, je vous prie, madame, l'assurance de toute ma reconnaissance pour vos bontés, et de mon respectueux dévouement,

Sainte-Beuve.

Mais passons au Sainte-Beuve courtisan.

C'est en 1861 que Sainte-Beuve fut présenté à la princesse Mathilde. Le premier billet qu'il lui adresse porte la date du mois de juin de cette année. A partir de ce jour, il s'établit entre l'altesse impériale et l'homme de lettres un commerce plein de soins généreux, de coquettes prévenances, d'attentions délicates d'une part, auxquelles on répond par une reconnaissance vive, modulée sur tous les tons avec une grâce parfaite. La lettre du matin n'est le plus souvent que la suite de la conversation de la veille. Les hommes et les événements du jour y défilent comme dans une lanterne magique, jugés, on le comprend, du point de vue du régime impérial. Le manque d'incidents et la répétition du même protocole donneraient un peu de monotonie à la correspondance, si une pointe de malice ne venait s'y mêler, comme lorsqu'on y rencontre ce portrait du ministre de l'instruction publique : « Duruy, ce ministre si insuffisant ou si suffisant, n'a que des idées inférieures en fait d'enseignement et d'études. Il n'était propre qu'à être un très-bon applicateur et inspecteur sous un chef. »

Cette amitié si vive, cette protection si généreuse, si efficace dont témoignent ces lettres, auront pourtant un terme avant la mort du critique-poëte. Mais n'anticipons pas; la rupture viendra en son temps.

La petite cour littéraire et mondaine de Saint-Gratien, peuplée d'artistes, d'académiciens, de beaux esprits, de femmes aimables, où les fêtes succèdent aux fêtes, pourrait, ce nous semble — sauf la nuance démocratique, assez fortement accentuée à Saint-Gratien, et la conspiration de Cellamare — être comparée à la petite cour que tenait, au siècle dernier, la duchesse du Maine à Sceaux.

La princesse Mathilde voulait attirer toutes les illustrations dans son salon, rien de plus naturel, et elle employa souvent Sainte-Beuve à lui faire des recrues, sans se rendre toujours compte de l'*impossibilité* que sa fantaisie bienveillante pouvait parfois rencontrer chez quelques-uns. En voici un exemple. A l'automne de 1862,

elle charge M. Sainte-Beuve de lui amener M. Forcade et M. Vitet. La lettre qu'il répond à cette injonction trahit assez l'extrême embarras où elle le met par rapport à l'un de ces messieurs :

19 octobre 1862.

Princesse, écrit-il, j'ai reçu presque à la fois vos deux aimables lettres. Je serai mercredi exact au rendez-vous, et j'arriverai avec ou avant mon confrère Augier. Je me fais une fête de cette lecture, et j'espère que nous aurons dans cinq semaines la représentation, et sans *reculade*[1].

J'exécuterai vos ordres, princesse, en ce qui est de ces deux messieurs : j'en connais un à peine, Forcade, mais dans notre métier nous sommes tous connus les uns des autres. Quant à Vitet, qui est de mes amis, et qui est le plus charmant et le plus instruit critique de beaux-arts, c'est, vous le savez, un personnage politique plus engagé qu'il ne devrait l'être, eu égard à ses goûts studieux. Il est avec Duchâtel comme les deux doigts de la main. Il a été le dernier président de la Législative, dans cette matinée qui a suivi la fameuse nuit[2]. Il ressemble, par là seulement, à ce vieux directeur Gohier, qui disait après le 18 brumaire : « Bonaparte m'a pris la république des mains. » C'est donc forcément un adversaire de situation, et aussi, je le crains, de passion. Si sage et si dans le vrai sur la question romaine-Campana, je doute qu'il soit aussi impartial sur la question romaine catholique et papale ; car on le dit *converti* depuis la mort de sa femme. Je compte le voir jeudi à l'Académie, et je lui dirai tout bêtement le désir qui est si fait pour le flatter : ce sera toute ma diplomatie ; je lui jetterai ce mot tout aimable de vous à la tête ; il s'en tirera comme il pourra.

M. Sainte-Beuve s'est chargé lui-même de nous faire connaître le résultat de sa négociation, qui fut sans doute celui qu'il avait prévu, car il écrit, quelques jours après :

Ce jeudi 30.

Princesse, je tiens à ne pas perdre mon office de secrétaire surnuméraire de vos commandements : M. Vitet n'est pas encore de retour à Paris, ou du moins n'a pas paru à l'Académie.

Voici, en attendant, la réponse de M. Forcade, lequel est, comme cela devait être, aux ordres de Votre Altesse Impériale.

J'aurai bientôt, princesse, l'honneur d'aller vous saluer ; mais ceci n'est que pour l'exécution de ce dont vous avez daigné me charger.

Mais voici une autre fantaisie bien autrement flatteuse de la part de la princesse. Elle demande à dîner dans la petite maison du critique.

[1] Il s'agit de la pièce : *le Fils de Giboyer*, qui fut jouée le 1er décembre 1862.
[2] Du coup d'État.

Princesse! princesse! s'écrie-t-il, c'est moi qui viens vous rappeler ce que je n'aurais jamais osé articuler de moi-même, ce que Girardin[1] a risqué, ce qui a amené cette aimable et gracieuse promesse!

Comme je n'ai rien à offrir que le bon cœur et un cabinet particulier dans ma guinguette, il faut, pour vous, que ce soit un jour perdu, un reste de journée superflu, quelque chose qui n'empêche rien et ne contrarie rien! Cet *entre-deux* du départ pour Saint-Gratien est peut-être le moment. A vous, princesse, de décider. J'oserais vous prier, si vous fixez un jour, de faire vous-même les invitations auprès de vous. Je compte prévenir Girardin, auteur premier du délit : vous, princesse, et deux personnes que vous voudriez choisir et amener, voilà ce qui, en m'ajoutant, fera le nombre *cinq*, qui ne saurait être dépassé sans danger et sans étouffement.

Je crains de ne pouvoir, ce soir, aller chercher une réponse. Que ce soit avant, que ce soit pendant Saint-Gratien, que ce jour de grâce et de faveur arrive, et la petite maison bondira comme un agneau!

Je suis tout à vous, princesse, avec respect et reconnaissance.

Dès le début de cet article, en nous efforçant de rendre une entière justice au rare talent, à l'érudition prodigieuse, au labeur sérieux, à la conscience littéraire de M. Sainte-Beuve — la seule, en vérité, que nous lui reconnaissions — nous avons fait toutes nos réserves sur le caractère de l'homme, et nous n'aurons que trop l'occasion de revenir sur ce triste côté, en parlant de ses passions antireligieuses; mais il faut reconnaître que ses besoins d'argent lui imposaient une vie de galérien. Être obligé d'avoir de l'esprit à jour fixe nous a toujours paru une dure condition, et Sainte-Beuve l'a remplie trente ans avec une verve et une variété qui ne se sont pas démenties. Ne nous étonnons donc point que la lassitude et le dégoût fassent parfois éclater leur cri dans ces lettres. Pardonnons-le à ce manœuvre intellectuel, et rappelons-nous les vers du fabuliste :

. . . . . Le collier dont *il est* attaché
De ce que vous voyez est sans doute la cause.

Ainsi, le 6 juin, après ce dîner qui a si vivement surexcité la vanité de l'homme de lettres et pénétré de reconnaissance l'admirateur de la princesse, ressaisi par les exigences du travail, et engagé à venir à Saint-Gratien, Sainte-Beuve répond :

Princesse, c'était à moi d'aller vous remercier, et je l'eusse déjà fait si je n'avais été repris par ma roue mécanique périodique. Je ne parle pas de l'honneur, je ne veux parler que du plaisir et de la joie que vous avez ap-

[1] Émile de Girardin.

portés par votre bonne, votre généreuse et charmante présence. Le parfum reste; le souvenir vit et vivra.

Certainement, j'irai mercredi à Saint-Gratien ; je voudrais bien, avant, y faire une petite visite du matin. — Oh ! il est attrayant et séduisant le projet! Mais l'heureux Girardin ne sait pas combien le travail est une peine! Occupé toujours d'intérêts présents, de sujets qui s'offrent et vivent d'eux-mêmes, il ne sait pas ce qu'il faut d'isolement et de maussaderie solitaire pour ranimer des sujets morts ou refroidis. Il y a une partie obscure et pénible de ma vie que j'aime à ensevelir. Le paradis terrestre ne va pas avec le travail auquel fut condamné Adam. Ce que je conçois dans cette vie heureuse, dans ce cadre riant, c'est un demi-travail, ce que les oisifs appellent un travail tout entier, une occupation des matins qui ne fait qu'amuser l'esprit et l'entretenir. J'ai, par malheur, prélevé mon mois de vacances; il faudra une autre année que je le ménage... — Mais voilà, princesse, que je me perds en raisonnements et que je me permets tout haut un de ces dialogues que je n'engage d'ordinaire qu'avec moi-même, et qui font dire quelquefois aux personnes de la maison : « Tiens! monsieur parle tout seul ! »

Mais le temps a marché, nous sommes en 1864, et c'est en vain que l'éminent critique, infidèle à son passé, s'est donné tout entier au régime impérial. Qu'en a-t-il recueilli? n'est-il pas toujours attaché à la glèbe? Sans doute, l'amitié et la faveur dont il jouit auprès de celle qu'il appelle Notre-Dame de Saint-Gratien lui procurent d'aimables moments; mais cela même n'allége pour lui ni le travail ni le poids des années. Le Sénat est là, les promotions y sont fréquentes; plus d'une fois la gracieuse bienveillance de la princesse a fait briller à ses yeux l'espoir qu'elle l'y ferait entrer, Sainte-Beuve se croit le droit d'y siéger, et cependant rien ne se termine. Le désespoir le gagne et fait explosion en ces termes :

Ce 14 octobre.

Princesse, il m'est impossible de ne pas commencer par vous dire que je sais et sens tout ce que vous avez fait et voulu faire : ma reconnaissance vous est acquise sans réserve. Mais faut-il vous dire la vérité? je suis mécontent et je me trouve mortifié. Je ne comprends pas que la littérature que je représentais dans le cas donné soit ainsi toujours ajournée, éloignée, mise à la queue du reste. Il y avait moyen, on pouvait, on n'a pas fait. On envoie au premier corps de l'État un homme qu'il fallait envoyer à Charenton. Quel prix après cela attacher à la distinction? Il n'y a plus que les avantages. Ils sont grands, et c'est pour cela qu'un homme délicat y regarde à deux fois à recevoir un tel bienfait, quand il sent en lui une altération de sentiments, non pas envers le souverain homme public, mais envers le souverain personnellement doué d'une telle inappréciation des hommes. — Je me considère comme ayant reçu un léger affront; l'opinion

me désignait : je suis interrogé de toutes parts. Je réponds avec modération, mais comme un homme, je vous l'avoue, qui désire désormais se passer des honneurs qu'il faut arracher et de grâces octroyées si disgracieusement. Nous sommes des gens de lettres, et nous ne pouvons nous séparer de notre tempérament à nous et de notre point d'honneur.

Je ne pense qu'à une chose, princesse, c'est à tirer de ce détroit et sans ombre d'atteinte, avec accroissement, s'il se peut, d'attachement et d'estime, une amitié précieuse. Mais, en ce qui est du maître, il m'a aliéné personnellement... J'étais votre candidat, princesse, c'est le sien que j'aurais dû être.

J'écris à M. Véron votre gracieuse invitation. Je me remets de bon cœur à l'ouvrage et je prépare ma rentrée : ce léger effort et le froid m'ont obligé, ces jours-ci, à rester renfermé. Je prépare des vivres pour ma campagne d'hiver, et malgré mes recueillements d'auteur occupé, je ne serai que plus gai et plus heureux, princesse, les jours où j'aurai le bonheur de vous voir.

La situation se prolonge, et l'humeur de l'homme déçu ne s'adoucit pas.

Le 8 février 1865, voici ce que M. Sainte-Beuve écrit :

Princesse, je m'étais dit, en effet, en comptant sur mes doigts, que cette quinzaine de bal revenait pour mercredi; mais votre silence me laissait espérer quelque dérangement à mon avantage.

Veuillez ne pas me dire, je vous en prie, que je parais *si sévère*. Comment le serais-je contre ce qui a été un charme et un rêve des plus doux? vaut-il mieux dissimuler et manquer de vérité? faut-il que vous soyez la seule personne envers qui je déguise ce que je ne puis me dissimuler à moi-même et que je ne prends plus sur moi de dissimuler à personne? J'ai pris avec moi-même des résolutions et des déterminations auxquelles la nécessité et des sentiments qui tiennent à la dignité du caractère et au respect de soi m'ont graduellement amené.

Je suis entré dans une dernière phase de ma vie, qui est à établir de rechef et à laquelle je m'applique de toutes mes forces. Se plaindre est misérable, se faire plaindre est honteux. Travailler est le parti le plus simple et le plus digne comme le plus forcé. Je m'en accommode, mais je dois à mon honneur de ne pas me relâcher sur la qualité et de bien faire jusqu'à la fin. Pour cela, je dois beaucoup garder la chambre, car la facilité, qui n'a jamais été mon fait, devient de moins en moins à notre usage avec les années. La satisfaction que je tirererai à la longue du parti que je prends — lequel est tout simplement de faire de nécessité vertu — m'ôtera toute irritation et amertume, si j'étais tenté d'en avoir. Je ne serais pas toujours sûr de m'en préserver, au moins en paroles, allant dans le monde et ayant à répondre à toute sorte de questions et de démonstrations d'intérêt. Moins on parle, et bien souvent mieux l'on pense.

Voilà ce que j'ose exposer naïvement et avec confiance, non pas à Votre Altesse, mais à une amie. — Le jour que vous voudrez bien m'accorder sera

toujours le mien. Pour vendredi prochain, je vous demanderai seulement de le changer. Il faut bien vous le dire encore, ce jour-là, par exception, je dîne chez M. Isaac Pereire, mon nouveau patron, à qui j'ai l'obligation de ses avances et que je n'ai pas vu depuis un an, tout s'étant fait entre nous par des intermédiaires. Si samedi n'était pas un jour réservé, je vous demanderais d'en prendre ma part. Je tiendrai votre silence pour une acceptation : vous voyez, princesse, que je ne suis pas devenu si farouche.

Nous citerons encore, à l'occasion du Sénat, cette dernière lettre du lundi 20 mars 1865 :

Princesse,

Laissez-moi, après bien des jours, vous parler encore en toute confiance et ne pas rester sur cette conversation de l'autre soir, qui ne m'a prouvé qu'une chose, à la réflexion, c'est qu'il est mieux de vivre seul quand on a l'esprit et le cœur trop pleins et qu'il vaut mieux, pour penser et sentir tranquillement, se soustraire aux occasions de parler.

J'aurais voulu convaincre Votre Altesse qu'il s'agit pour moi, depuis un certain temps déjà, d'accepter nettement et pleinement la situation qui m'est faite, de l'accepter comme définitive et de me retourner en conséquence. Il m'est évident que, par une cause ou par une autre, je ne suis plus considéré comme un ami en certain lieu, ni traité comme tel, avec les égards qui sont dus même de haut (et ne me surfaisant moi-même en rien, je vous jure) ; il n'y a même jamais eu, par rapport à moi, cette bienveillance attentive et bien informée[1], la seule qui compte ; et je puis dire qu'il n'est pas une autre personne dans ma situation qui n'eût ressenti cette négligence absolue autant et plus, oui certainement plus que je ne le fais, car on conviendra que j'y ai mis toute déférence, toute patience respectueuse, et je n'en tire aujourd'hui encore d'autre conséquence que de me dire que c'est à moi de me tirer courageusement d'affaire, de me fortifier dans l'humble condition qui m'est faite, et du sein de laquelle j'ai su acquérir l'estime d'une bonne partie du public : d'augmenter encore, s'il se peut, mes titres à cette estime en redoublant d'effort et de travail pendant les restes de ma vie active. Cela dit, il est impossible que certains sentiments particuliers ne s'y joignent et que quelque amertume même, au fond, ne me soit nécessaire pour m'y retremper et me donner la force dont j'ai besoin. Pour cela, il faut aussi que cette amertume soit modérée et ne m'envahisse pas : il suffit d'en avoir une légère pointe ; mais alors j'ai également besoin de ne pas m'exposer aux occasions où je suis tenté de penser fréquemment à certains personnages, de leur accorder une attention qui m'est inutile et qui ne peut que piquer une âme fière, résolue de se retirer de leur chemin. En un mot, le sage détourne ses regards de

[1] M. Sainte-Beuve n'a jamais eu qu'une fois, nous assure l'éditeur de ses Lettres, l'occasion de causer en tête-à-tête avec Napoléon III, et il en reçut un compliment qui témoignait, en effet, plus de politesse que d'information littéraire : « Je vous lis toujours dans *le Moniteur*, lui dit le souverain... » Il y avait deux ou trois ans que les *Nouveaux lundis* paraissaient dans *le Constitutionnel.*

ce à quoi il ne peut rien, et les reporte sur ce qui est à sa portée et dans sa sphère possible. Il en résulte que, pour moi, le monde — le grand monde — m'est devenu un inconvénient sensible, et qu'il m'est plus pénible qu'agréable d'y rencontrer des visages, des questions... Aussi osé-je venir demander à Votre Altesse la permission de me soustraire quelque temps à ce qui me rappelle forcément des circonstances dont l'ennui n'est pas épuisé (car le public une fois saisi d'un nom ne le lâche plus et en use et en abuse à satiété) : je demande à Votre Altesse de garder son image entière et sans accessoire, sans ombre et telle que la reconnaissance l'a gravée en moi. — Je n'irai donc pas, princesse, dîner mercredi; daignez mettre votre bonté à m'excuser, et agréez l'expression sincère de mon respectueux et inviolable attachement.

Mais la voilà enfin, cette bienheureuse nomination de sénateur, et toute amertume disparaît.

Ce vendredi.

Quoi, princesse! mais c'est une surprise extrême, même après cette promesse et cette parole si précise entendue; aussi ma joie est-elle vraiment très-grande et aussi peu philosophique que possible. Ma reconnaissance est comme si j'avais vingt ans ! vous sentez bien à qui elle va dans son premier élan? j'aurai l'honneur d'aller vous l'offrir ce soir.

Je vous baise la main. — Enfin, princesse, je pourrai maintenant vous voir à *cœur-joie* et comme un vrai monsieur qui s'appartient ou qui ne s'appartient plus.

Je suis tout à vous de respect et d'attachement.

Et le lendemain :

29 avril.

Princesse, M. Rouher a été bien inspiré en faisant passer par vos mains cette lettre officielle : voilà ce qui double le prix des grâces. Tout cela n'est pas seulement excellent au fond, mais charmant de façon. Vous avez fait là, princesse, une *œuvre d'art* de plus, et bien vivante et qui ne vivra que pour vous remercier et vous aimer, ce qui est bien juste.

Je vais, ce matin, me présenter chez M. Rouher; ce soir, j'aurai l'honneur de vous saluer, dans la soirée, au Théâtre-Français.

Je baise vos mains, princesse, et suis tout à vous de respect et d'attachement.

Lorsque, dans la suite du volume, on rencontre cette phrase : *Rouher, bouffi, est inabordable*, le souvenir de ce petit billet, plein de tant de reconnaissance, revient involontairement à la pensée, et on sourit.

Il est difficile de croire que, lorsqu'il siégea pour la première fois au Sénat, la pensée de Sainte-Beuve n'ait pas été hantée par le souvenir de son ancienne idole, de son maître Victor Hugo, prenant

place sur les bancs de la Chambre des pairs, et il n'est guère possible non plus que le public, en faisant cet inévitable rapprochement, ne trouve que, malgré le génie poétique de l'un et l'étincelant esprit de l'autre, sous les deux régimes, la Chambre haute s'était de la sorte tristement recrutée; car il n'y avait pas plus dans le courtisan du césarisme qu'il n'y a dans celui de la démagogie le caractère ni les aptitudes de l'homme d'État.

Au surplus, la lune de miel du sénateur ne fut pas de longue durée. Une cruelle maladie (la pierre), suivie d'opérations répétées et d'horribles souffrances, vinrent assaillir le littérateur vieillissant. Bientôt l'Éden de Saint-Gratien lui fut souvent interdit par le mauvais état de sa santé, l'exactitude aux séances de l'Académie française ne lui fut plus possible; et pourtant il travaillait toujours, il écrivait ses *Nouveaux lundis :* le Sénat ne l'avait pas délivré de sa chaîne.

Mais avant de montrer au lecteur le spectacle fort triste de la maladie et de la mort qui s'approchent de celui qui, n'ayant jamais cru qu'aux jouissances de la terre, avait tout sacrifié à leur poursuite, nous placerons ici le récit, fait par Sainte-Beuve lui-même, d'une burlesque aventure qui dut lui paraître amère, bien qu'il la qualifie de bouffonne. Elle peint assez bien cette société singulière de princesses bas bleus et d'hommes de lettres courtisans.

Ce 10 juin 1868.

Princesse,

Il m'arrive la chose la plus bouffonne. La princesse J..., que si bien vous connaissez, et qui n'est jamais en reste de gros compliments, m'en a fait un ces jours-ci; je réponds poliment; là-dessus, la dame n'y tient pas et m'envoie *trois* de ses *cahiers manuscrits intimes* où elle raconte sa vie, ses journées, ses conversations, et ne fait grâce de rien. Or, en feuilletant ce précieux cahier, qui me vient pour recueillir un éloge de plus à l'adresse de son auteur, et en le parcourant, je tombe sur une page où je suis traité (oui, moi-même) de la manière la plus grossière, la plus calomnieuse : Je joins ici copie du passage afin que vous puissiez juger, princesse, jusqu'où vont la badauderie et l'étourderie de la personne qui communique de pareilles confidences sans se souvenir de ce qu'elle y a mis. Le hasard est souvent spirituel, on est heureux d'avoir un aperçu de ces aménités qui s'imprimeront comme évangile, le lendemain du jour où l'on ne sera plus, afin d'en montrer par avance l'absurdité; il est vrai qu'on en débitera bien d'autres. C'est ce qu'on appelle la réputation.

Je renvoie le cahier à la princesse J... en le biffant à cet endroit et y mettant à la marge deux ou trois notes péremptoires. Ce ne sont pas les oiseaux de Saint-Gratien qui gazouillent de telles choses dans leur charmant ramage.

Vous qui aimez les lectures sérieuses, vous pourriez, princesse, essayer

des Mémoires de Malouet ; il y a des passages intéressants, et en sautant par-ci par-là, on se fait une idée juste de la société du temps et des débuts de la révolution. L'auteur était un honnête homme.

Voici le passage du cahier manuscrit, intitulé : *Notes et souvenirs de la princesse J...*

« (1867, avril 24). Madame de B..., née de C... et mère de mad. de S..., reçoit tous les jours de 4 à 6 heures ; elle a toute sorte de nouvelles qu'elle débite sans nommer les personnes de qui elle les tient. Voilà ce qu'elle m'a raconté sur Sainte-Beuve : « Il mène, malgré son âge, une vie « crapuleuse. Il vit avec trois femmes à la fois, qui sont à demeure chez « lui. Sainte-Beuve m'a laissé des cartes, m'a écrit, mais n'est jamais entré « dans mon salon. Il est admiré comme écrivain, estimé comme critique. « Quand il parle d'un livre, son jugement est accepté. Mais comme considé- « ration personnelle, il n'en a pas. Il a fait des pieds et des mains pour « entrer au Sénat, duquel pourtant il se moquait. — Il a écrit du mal de « personnes qui lui avaient fait beaucoup de bien. — Il passe pour très- « gourmand ; et comme je l'ai dit plus haut, sa vie privée est très-immo- « rale. — M. Sainte-Beuve n'a qu'un Dieu, le plaisir : il n'a aucune convic- « tion religieuse, et un jour en parlant du peuple et de lui-même, il disait : « L'homme sans éducation est une fleur des champs, tandis que je suis une « fleur de serre. »

J'ai répondu :

Ce 16 juin 1868.

Princesse,

J'ai l'honneur de vous renvoyer les cahiers manuscrits que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer. Le hasard est quelquefois malin et spirituel. Il l'a été cette fois, vous en conviendrez vous-même, en me donnant l'occasion de lire par vos soins, princesse, certaine note me concernant et qui n'est pas due tout entière à madame de B... Je suis tenté de vous en remercier. Cette circonstance me permet, en effet, de vous faire observer, princesse, que, si je ne suis jamais entré dans votre salon, ce n'est pas faute assurément d'y avoir été convié par vous. Ce n'est donc point à mon *peu de considération*, comme vous le dites, que j'ai pu devoir de n'y être point admis, mais à une discrétion de ma part et à un éloignement instinctif dont j'ai à me féliciter aujourd'hui. Quant aux autres inculpations graves dont vous n'avez pas craint de salir votre plume, il en est qui se réfutent d'elles-mêmes. Comment se pourrait-il que j'eusse tant fait *des pieds et des mains* pour entrer au Sénat, quand je n'ai jamais fait d'article sur l'*Histoire de César*, n'imitant point en cela M. D... et M... ?

Quant aux convictions religieuses, vous-même, princesse, m'avez plus d'une fois mis sur ce sujet, quand j'ai eu l'honneur de vous rencontrer, et je puis dire qu'à la crudité avec laquelle vous vous exprimiez, il n'eût tenu qu'à moi de vous juger beaucoup plus irréligieuse que je ne demanderais jamais à une femme de le paraître.

Ma vie privée a un avantage; si elle a ses faiblesses, elle est naturelle

et au grand jour. Or l'histoire *des trois femmes* à domicile est une légende vraiment herculéenne, et dont je n'ai pas à me vanter. De tout temps, ç'a été faux et archifaux, comme le savent tous les amis qui m'ont visité, même en mes beaux jours.

Ce qui me choque peut-être le plus dans ce passage si indigne de votre plume, c'est le mot que vous me prêtez. Quoi ! j'aurais dit qu'un homme sans éducation est une *fleur des champs*, tandis que moi je suis une *fleur de serre?* Non, non, croyez le bien, princesse, je n'ai jamais pu dire ni penser qu'un homme fût une fleur. Je réserve ces images pour un sexe différent.

Veuillez agréer, princesse, l'hommage définitif d'un respect qui n'aura plus lieu de s'exprimer.

SAINTE-BEUVE.

Nous n'ajouterons aucune réflexion à ce document; chacun l'appréciera.

Cependant on est dans l'apogée de la splendeur de l'empire. L'Exposition de 1867 a réuni dans la capitale de la France tous les souverains de l'Europe, et les peuples du monde entier y sont venus admirer les merveilles des arts et de l'industrie. L'enivrement est grand dans les sphères officielles. Mais comme le point de vue change selon la situation de celui qui regarde! Sainte-Beuve, malade, éloigné du mouvement et du bruit, ne se fait plus les illusions des acteurs qui sont en scène.

Je me le reproche, mande-t-il, je n'aime à écrire que sur des faits particuliers, j'aime peu à remuer mes sentiments ; ils sont voilés, ils sont ternes et tristes. Depuis quelque temps j'ai une singulière vue des choses : j'assiste, je ne vis pas.

Et quelques jours après :

Un vrai découragement que j'ai tout au fond de moi m'empêche d'écrire à moins que je n'y sois provoqué. Qu'écrire, en effet, quand je sais le fond, et que (malgré les bonnes paroles d'indulgents médecins) mon état ne reviendra jamais tel que la vie sociale me soit encore permise? J'ai eu des nouvelles de Saint-Gratien de divers côtés, et par Sacy, heureux, jeune, rayonnant, plein d'une belle flamme : j'ai le feu, la flamme m'est refusée. L'avenir me préoccupe un peu : après les fêtes et le décor, on se retrouve en présence de la réalité. Que médite-t-on? quelles chances nous réserve l'année qui vient? La tête de bronze, — celle que vous auriez voulu quelquefois casser pour savoir ce qu'elle renferme, nous garde-t-elle quelque surprise? L'idée seule que cela est possible est un inconvénient et tient les choses en échec. Personne n'ose s'abandonner. Ces questions que je me pose, comme chacun, me seraient tout à fait légères si je pouvais, comme autrefois, courir, errer, me retrouver, ne fût-ce que quelques heures, sous les ombrages embellis de votre présence. — Présent ou absent, je suis à vous, princesse, d'un tendre et irrévocable attachement.

Quelques jours après, il écrit encore :

J'ai promis d'écrire à Votre Altesse. Ce que je puis dire, c'est que mes médecins pensent que l'exploration n'a pas eu de mauvais résultat, mais, pour me servir de l'expression de M. de Nieuwerkerke, votre *pauvre Beuve* reste un peu plus ébréché qu'avant. Espérons que cela n'aura pas de mauvaises suites.

L'inquiétude sur les choses générales poursuit toujours le malade. L'expression en revient dans ses moindres billets.

Je n'étais pas hier à l'Académie, mande-t-il ; si je voulais mourir sur un champ de bataille, je vous avoue que j'en choisirais un autre. Je suis avec une certaine anxiété ces choses qui m'ont l'air de s'enchaîner comme fatalement et qui sont peut-être prévues et préparées par une volonté taciturne. Que veut-on au fond et que sortira-t-il de là ? — La beauté du soleil, le printemps dans toute sa fleur et son honneur, l'émulation des arts qui s'étalent de tous côtés à qui mieux mieux et rivalisent, semblent vouloir la paix, la confiance et appeler la joie... et pourtant... — J'ai tout le temps de rêver et de réfléchir, et je réfléchis trop.

Ce 25 juillet

Princesse,

Ils ont beau dire, les docteurs ! les meilleurs ne savent pas ce que j'éprouve et où le bât me blesse. Je sens, je me tais ; je gouverne mon mal comme je puis. Je cause un grand quart d'heure ou dix minutes, tous les huit jours, avec l'excellent docteur, qui a la sagesse d'attendre, de ne pas insister sur le point inconnu et de voir venir la saison. Mais aller, mais sortir, mais prendre une voiture, mais sourire et voir sourire, mais être gai (tout heureux que je suis de savoir la gaieté des autres et d'entendre l'écho des voix amies), c'est plus que je n'en saurais demander à mon esprit, devenu silencieux et sévère. Pardonnez-moi, ô la plus aimable des amies ! si vous n'étiez pas la plus ravissante ou séduisante (le mot est de Gavarni) des princesses !

Je crains bien que l'Académie, cette fois-ci, ne chauffe pas encore pour notre cher Gautier [1], si Henri Martin se met en avant. Il serait bien digne de votre bonté de lui avoir un dédommagement et de lui ménager un peu d'appui pour son beau et fier talent, un peu las et saturé.

La saturation, il y a un moment où cela vient dans ce repas qu'on appelle la vie : il ne faut qu'une goutte pour faire déborder la coupe du dégoût. J'ai quelquefois pensé que, malgré le plaisir que je prenais à vivre depuis quelques années dans ce cercle heureux où je rencontrais un charme, je pouvais, moi aussi, en venir à cette disposition rassasiée où le cœur se noie.

[1] Théophile Gautier.

Que de tristesse, et quelle leçon contenue dans ce peu de paroles! Elles nous amènent naturellement à parler de ce que jusqu'ici nous n'avons qu'indiqué, mais qui, malheureusement, était de notoriété publique. Nous voulons dire l'absence absolue de tout sentiment religieux, de toute espérance d'une autre vie, chez ce sensualiste. Les Lettres à la princesse ne portent que trop la trace des passions haineuses dont il était animé contre ceux qu'il appelle les *robes noires*. Pour peu que l'occasion y prête, la haine antireligieuse du matérialiste se montre et obscurcit son jugement.

Un prêtre qui fut à la fois un écrivain éloquent et un orateur original et distingué, le P. Gratry, est reçu à l'Académie française. Aussitôt Sainte-Beuve s'écrie :

Je l'écrivais hier à Mérimée, j'ai rarement vu un aussi mauvais discours de réception, et j'en ai bien vu. L'Académie recueille ce qu'elle a semé, et il paraît qu'elle s'en félicite. Ce Gratry n'a pas même su donner une faible esquisse de ce pâle M. de Barante ; il s'est jeté dans l'abstraction et dans le mysticisme, non sans se passer les attaques et les sournoiseries. Nous voilà bien lotis avec ce nouveau confrère qui fait la paire avec Dupanloup. Cela me console de n'y pas aller.

L'illustre évêque d'Orléans a, en effet, particulièrement le privilége d'horripiler cet incrédule enragé.

Cette partie de la correspondance est d'autant plus triste, que l'intolérance haineuse semble s'y accroître sous l'influence de la maladie et aux approches de la mort.

Non, l'esprit tout seul, si brillant qu'il soit, ne suffit pas.

Pour qu'une créature humaine mérite l'admiration et le respect, il faut qu'aux dons de l'intelligence elle joigne la délicatesse et la sévérité de la conscience, la hauteur des aspirations et des sentiments, la faculté du dévouement. Ce n'étaient pas précisément là les qualités qui distinguaient l'aristarque éminent dont nous parlons; mais il faut lui reconnaître une singulière intuition de l'avenir pour ce qui intéressait la politique et ce qui pouvait ébranler l'état de choses où il avait trouvé une situation considérable. Dès 1868, et même avant, il sent venir l'orage. Le 22 septembre 1868, il écrit : « M. Benedetti doit en savoir plus long qu'un autre sur ces bruits de guerre qui finissent par devenir harcelants. Je serais étonné qu'il fût de l'avis de la faire. Je rumine comme les solitaires. »

Moins d'un an après avoir écrit ces lignes, M. Sainte-Beuve, l'ami de la princesse Mathilde, membre du Sénat par une spéciale faveur de Napoléon III, entrait à la rédaction du journal *le Temps*, l'un des organes les plus avancés de l'opposition au régime impérial. La prin-

cesse le vint voir, et sans doute essaya de lui faire comprendre l'ingratitude de ce procédé. Elle échoua, et cessa tout rapport avec lui.

Le volume et la correspondance se terminent par la lettre suivante, à laquelle Sainte-Beuve ajouta de sa main cette note :

Lettre à la princesse après sa visite au sujet de mon entrée au Temps.

Ce 17 janvier 1869.

Princesse,

Quinze jours se sont écoulés.

J'ai beau chercher et m'interroger, je ne puis découvrir que j'aie eu aucun tort personnel envers Votre Altesse.

Vous m'aviez accoutumé, princesse, à une amitié toute différente, si différente que je n'ai pu considérer l'entrevue de lundi que comme un accident extraordinaire, quelque chose qui n'était pas de vous, mais d'un autre.

Pour moi, j'ai mis le signet après la visite du dimanche. Le livre se ferme pour moi ce jour-là à cinq heures et demie du soir. Se rouvrira-t-il jamais un jour? Je sais ce que je dois à tant de bonté, à tant de souvenirs, à tant d'avances d'amitié dont les témoignages m'environnent et ne cesseront de m'entourer. L'étonnement dont j'ai été saisi lundi et dont j'ai eu peine à revenir, passera. Tout ce qui a précédé vit et vivra. En ceci du moins je garderai la foi qui me manque si souvent ailleurs : même lorsque je ne pourrai plus espérer, j'attendrai encore, et une voix du dedans murmurera tout au fond de moi : *Non, ce n'est pas possible.*

Je mets à vos pieds, princesse, l'hommage de mon respectueux et invariable attachement.

O vanité de la prudence humaine! le critique-sénateur s'aperçoit que l'édifice chancelle et menace; il prend ses dispositions pour n'être pas écrasé par sa chute. Le second empire s'écroule en effet, mais le prévoyant critique meurt avant la catastrophe. M. Sainte-Beuve, né en 1804, expirait au mois d'octobre 1869.

Nous ouvrons l'Ecclésiaste au chapitre II, et nous y trouvons ce passage, par lequel nous finirons :

« Je n'ai rien refusé à mes yeux de tout ce qu'ils ont désiré, et j'ai permis à mon cœur de jouir de tous les plaisirs.

« Car mon cœur a pris ses délices dans tous ses travaux.

« Et que me sert d'avoir eu pour un temps plus d'intelligence?

« Et je me suis dit à moi-même que ce n'était encore que vanité. »

Léon Arbaud.

POËMES CIVIQUES[1]

A GRETCHEN.

Gretchen, pensive à sa fenêtre,
Effeuille poétiquement
Une fleur du Rhin allemand,
Et rêve à son seigneur et maître.

Docteur ou prince palatin,
Fritz ou Faust, il est en campagne ;
Il a fait son petit butin
Dans la Bourgogne et la Champagne.

[1] Dans les courts loisirs que lui laisse un cruel état de souffrance qui dure depuis plus d'un an, notre ami Victor de Laprade s'occupe à recueillir ses dernières poésies écrites mais non publiées, soit sous l'empire, soit pendant ou après l'horrible guerre prussienne. Ce volume qui portera le beau titre bien mérité de : *Poëmes civiques*, doit paraître au premier jour à la librairie académique de Didier. Nous sommes heureux de recevoir de l'auteur deux pièces, l'une contre les dévastateurs de nos campagnes envahies, l'autre contre les démolisseurs de nos vieilles mœurs plus encore que de nos vieilles cités.

Éloigné de l'Assemblée nationale depuis l'été dernier et perdant l'espoir d'être à même de revenir bientôt à son poste, M. de Laprade a cru devoir ne pas garder plus longtemps un mandat qu'il n'avait pas sollicité et qu'il se sentait de plus en plus hors d'état de remplir. Il lui a semblé insupportable de laisser dire de lui qu'il restait à l'écart pendant que ses amis de Versailles sont à la peine et à l'honneur. Nous honorons cette fière susceptibilité, et nous saisissons cette occasion de déclarer qu'un Ranc ou un Barodet de plus ou de moins à la Chambre nous importe beaucoup moins qu'une atteinte, si légère fût-elle, au caractère d'un citoyen et d'un poëte qui s'appelle Victor de Laprade.

L. G.

Gretchen, la belle aux cheveux d'or,
Vient d'écrire, et sa main savante,
Sa main que l'encre tache encor,
A cité Schiller, Gœthe, Dante;

Prouvant qu'on ne saurait ailleurs
Que dans la vieille Germanie
Trouver l'amour vrai dans les cœurs,
Dans les cerveaux le vrai génie.

Maintenant, savez-vous pourquoi,
Sa douce lettre étant écrite,
Elle interroge avec émoi
L'oracle d'une marguerite?

La fleur lui dit si son amant,
Dans les châteaux qu'il déménage,
Lui fait bonne part du pillage...
Un peu, beaucoup, énormément!

Fritz n'a pas des instincts féroces,
Gretchen n'a pas les doigts fripons;
Mais il faut encor des jupons
A son mince trousseau de noces.

Elle voudrait, pour les grands jours,
Quelques fins mouchoirs de batiste;
Les dentelles sur le velours
Font très-bien... Gretchen est artiste.

Une perle d'un certain prix
Manque à son tortil de baronne;
On peut la trouver dans Paris...
Cette exécrable Babylone!

Oui, blonde Gretchen, vous aurez
Plus que Fritz n'osa vous promettre,
Tous les trésors énumérés
Dans le pathos de votre lettre.

Vos princes, vos héros germains,
Savent user de leurs victoires :
Ils ont pris de leurs nobles mains
Notre linge dans nos armoires.

Calicot, batiste et linon,
Tout a passé chez leurs payses.
Les payses n'ont pas dit non...
Gretchen, vous portez nos chemises !

Pour une femme de la cour,
Franchement, vous n'êtes pas fière,
Gretchen ! Margot la vivandière
Entend mieux l'honneur et l'amour.

Si le sapeur qui la courtise
Lui disait, las de trop souffrir :
« Belle Margot, pour vous l'offrir,
J'ai pris à Gretchen sa chemise. »

Tout irait mal, j'en ai grand'peur ;
Et Margot, couleur de l'Aurore,
Gratifîrait le beau sapeur
D'un soufflet rapide et sonore.

Nos femmes à nous, Dieu merci,
Ont le cœur plus haut que les vôtres,
Et ne consentent pas ainsi
A porter les nippes des autres.

Jamais grisettes de Paris
N'ont écrit en Saxe, en Thuringe,
Pour prier amants ou maris
De vous dérober votre linge.

Car nous avons aussi — pardon
Au graff, au margraff, vos ancêtres —
Dormi chez vous sous l'édredon
Et parlé quelquefois en maîtres.

Nous avons doucement passé
Dans vos manoirs quelques années,
Et, dit-on, nous avons laissé
Vos jupes un peu chiffonnées.

Du moins nous ne les volions pas,
Et vous n'avez pas porté plainte.
Vous avez reçu sans contrainte
Les honneurs dus à vos appas.

Ceci, généreuse Allemande,
Soit dit sans vous donner du noir :
Ce n'est pas qu'on vous redemande
Fichu, camisole, peignoir !

Gardez à jamais, nobles dames,
Nos rubans, nos chapeaux fanés;
Si nous les rapportions, nos femmes
Nous les jetteraient par le nez.

Et, d'ailleurs, une paix loyale
Éteint tous nos ressentiments...
Continuez, bons Allemands,
A salir notre linge sale.

Février 1871.

AUX DÉMOLISSEURS.

Tombez, vieilles maisons, avec les vieilles mœurs !
Le champ des parvenus se cultive en primeurs;
Il veut des hommes neufs et des bâtisses neuves;
C'est en démolissant que l'on y fait ses preuves.
Donc, poussez en un soir, comme des champignons,
Poussez sur les débris de nos humbles pignons,
Temples des dieux, des arts, des libertés modernes,
Bazars et lupanars, banques, tripots, casernes!
Pour nous, déracinés par le droit du plus fort,
Nous qui voulions mourir où notre aïeul est mort,
Errants et ballottés dans la tourbe flottante,
Au pied de vos palais nous vivrons sous la tente.

Ah! par le temps qui court, bienheureux les bâtards!
Ceux-là n'opposent pas au progrès des retards;
Ceux-là ne traînent pas, cabrés contre la mode,
De regrets surannés un bagage incommode;
Jamais sur leur chemin, libre de préjugés,
Une tombe, un vieux mur, ne les a dérangés.
Hélas! nous ne saurions, nous, gens d'humeurs chagrines,
Procéder si gaîment à faire des ruines,
Et déchirer l'histoire, et sur le sol natal,
Répandre, en le fauchant, l'oubli, l'oubli fatal.
Nous ne saurions, au gré des intérêts serviles,
Comme un pays conquis transfigurer nos villes,
Si bien les embellir, si bien les ravager,
Que tout vieux citoyen s'y croit un étranger.

Tous nos chers souvenirs, tous nos cultes intimes,
Se soldent à vos yeux par francs et par centimes.
Vous ne comprenez pas — on en sait les motifs —

L'affreux deuil qui nous tient de ces manoirs chétifs.
Oui, nous avons eu, nous, nos maisons paternelles;
C'est un tort, je le sais, chez ces races nouvelles.
Tous, depuis les plus fiers jusques aux plus obscurs,
Nous avions un passé qui croule avec ces murs.
Tout fils de bonne mère est d'une souche antique,
Et peut de son berceau se faire une relique.
Ah! pour tenir son cœur au sol enraciné,
Pas n'est besoin d'avoir un donjon blasonné;
Il suffit, tout enfant, près de l'âtre qui brille,
D'avoir vu pendre au mur un sabre de famille,
Sur le même établi d'avoir, jusqu'à dix ans,
Présenté leurs outils à de bons artisans;
Aidé parfois le père, heureux de son emplette,
A charger d'un vieux livre une vieille tablette,
Et, dans le même coin, sur le même fauteuil,
Grimpé sur les genoux de l'oncle ou de l'aïeul.

Malheureux, sur ce sol qui tremble d'heure en heure,
Malheureux qui s'attache à sa pauvre demeure!
Sous son rustique abri, notre vieux banc de bois
N'est pas plus assuré que le trône des rois.
Nul ne sait aujourd'hui, si petit qu'il se fasse,
Quelle raison d'État se trame et le menace,
Et nul ne peut jurer, chez ce peuple si fier,
Qu'il couchera ce soir au même lit qu'hier.
Sortez, déménagez, partez, la loi l'ordonne,
Et rien n'appartient plus de nos jours à personne.

Ah! que nous sommes loin de ces temps casaniers
Où les rois respectaient la hutte des meuniers!
Où l'homme, qui chez lui voulait rester le maître,
Et préférait à l'or le foyer d'un ancêtre,
Trouvait, en s'obstinant, applaudi des railleurs,
Des juges à Berlin,... et quelquefois ailleurs.
Chez nous, grâce aux clartés que le progrès apporte,

Les choses maintenant se passent d'autre sorte :
Un affreux petit juif, jadis porte-haillons,
Rêve de s'embellir de quelques millions :
Il avise un projet qui ne saurait déplaire,
— Toujours dans l'intérêt et le vœu populaire —
Mais d'abord, il lui faut, sans trêve et sans débats,
Qu'on jette la moitié de votre ville à bas :
Il en tient dans sa caisse une autre toute prête.
Donc, que chacun se range et que rien ne l'arrête,
Et qu'un long boulevard à travers nos taudis
S'ouvre aux heureux mortels jusqu'à son paradis.
Alors, en un clin d'œil, comme des fourmilières,
Surgiront les hôtels, les cités ouvrières,
Docks, opéras, jardins, bals et cafés chantants,
Et des loyers gratis pour cent mille habitants.
Advienne que pourra ! le neveu des prophètes
A vendu son papier, et ses orges sont faites !

Or, à tant de bienfaits, dus au peuple romain,
Si votre humble maison barre encor le chemin,
Cessant de faire obstacle au bonheur de la foule,
N'est-il pas, dites-moi, juste qu'elle s'écroule ?
Tant mieux si l'homme habile, épris du bien commun,
Dans l'innocent trafic a gagné cent pour un ;
Si, pour mieux cheminer vers ses terrains prospères,
Il a graissé la patte à quelques gros compères...
Respectez, citoyens, cet intérêt urgent,
Et, payés bien ou mal, emportez votre argent :
D'un nouveau boulevard la cité s'est accrue,
Trouvez un autre gîte, ou couchez dans la rue.

Mais comment — nous diront ceux qui n'ont pas le fil —
Comment, pourquoi, par qui tout cela se fait-il ?
Moi, je suis ruiné ! — Tant pis... Et tout s'explique
Par ce mot consolant : utilité publique ;

Il fait naître le bien et l'agrément commun
Du total des ennuis qu'on impose à chacun.

Comprenez-vous? — Fort peu; cependant je soupçonne
Que tout ceci profite à plus d'une personne.
On en glose, du moins, en cent mille façons;
Chacun a sa chronique et chacun ses leçons.
J'ai la mienne, fort drôle, et qui vous fera rire;
Mais je me garderais, certes, d'en rien écrire!
Je sais ce qu'il en cuit d'un article malin.
Je me tais... nous avons des juges à Berlin.

Donc, ravagez en paix nos maisons et l'histoire;
Rien n'existait hier, avant vous, c'est notoire :
Sans berceaux, sans aïeux, et sans passé connu,
La France est tout entière un pays parvenu.
Sur le sol, dans les lois, tout date, je suppose,
Du jour où le hasard fit de vous quelque chose.
Tout est né d'aujourd'hui, villes, hameaux, chalets,
Les fermes, les châteaux... et surtout les valets.
Édiles, reprenez nos cités par la base :
Chacun hors de chez soi; puis, faisons table rase!
Voyez dans quel taudis, pour en être si vains,
Logeaient nos vieux prévôts et nos vieux échevins!
Comment administrer du fond d'une masure?
Au luxe d'un consul son talent se mesure.
Sitôt qu'on a souci de se rendre immortel,
Pour agrandir son âme on accroît son hôtel;
On abat le voisin. — Rangeons-nous, et silence!
Place au vieux jacobin qui devient Excellence!
Puis il faut en finir : que les morts soient bien morts!
En abattant ces murs, on abat des remords :
L'un sent la royauté, l'autre la république;
On fit entre les deux un chemin très-oblique;
On peut à chaque pas, dans ces vieilles maisons,
Se heurter nez à nez avec ses trahisons.

On n'aime pas à voir, ex-libéral austère,
Son ancien club louchant près de son ministère,
Et, du haut d'un balcon d'or à quatre piliers,
Le coin de rue où l'on décrotta les souliers.

Et c'est pourquoi la France aux marteaux est livrée.
Du passé qu'on égorge on sonne la curée.
Partout, de mon village au centre de Paris,
Je n'ai pu faire un pas sans heurter un débris.
Ah! du siècle partout le sol offre l'emblème :
Le champ est le portrait du laboureur lui-même :
Chaque temple est pareil à sa divinité ;
L'âme du citoyen se peint dans la cité.
Partout c'est un amas de cendre et de décombres :
L'honneur, la foi, l'amour, laissent des vides sombres,
Comme ces vieux logis croulant sous les marteaux ;
Tout s'en va, démoli par les instincts brutaux.
D'ici, de là, peut-être, infirme et replâtrée,
Une antique chapelle est parfois remontrée ;
Mais tout auprès se dresse, impossible et sans art,
Percé de mille trous, quelque long mur blafard,
Tel, qu'on cherche, en voyant ce pastiche vulgaire,
A quel vice banal on bâtit un repaire.

De ces plats bâtiments au front numéroté,
J'exècre l'air de gêne et l'uniformité.
Tout, par le temps qui court et le vent qui gouverne
Tout prend, sans qu'on y songe, un aspect de caserne ;
Pas un caprice heureux, rien d'architectural,
Et tout semble aligné des mains d'un caporal.
Jadis, en nos manoirs — hôtels, maisons étroites —
Je sais qu'on avait peu souci des lignes droites ;
D'un art un peu fantasque on y suivait la loi,
Mais c'était un art libre, et l'on était chez soi.
Comme pour une armure et pour une bataille,
Chacun se construisait sa demeure à sa taille ;

Le maître charbonnier et le puissant seigneur
Étaient cuirassés là comme dans leur honneur,
Sûrs qu'après eux le fils ou l'époux de la fille
Y vivraient dans le culte et les droits de famille,
Qu'on y garderait purs l'enseigne ou le blason...
Et que Dieu seul pouvait briser une maison!

Mais, aujourd'hui, trottant sous la loi d'un concierge,
On n'a plus de manoir, on demeure à l'auberge.
Peuple nomade! un bail, qui dure longuement,
Vit l'espace d'un deuil ou d'un gouvernement.
A les voir, vos maisons, ces affreux phalanstères,
On flaire un antre ouvert à tous les adultères,
Où, sans pudeur, tout va, chez un peuple rampant,
Suivant le bon plaisir du dernier occupant.
Ces murs ont un visage impossible à décrire;
Ils s'éclairent le soir d'un étrange sourire;
Le cœur est soulevé par ce honteux regard,
Et l'on reconnaît vite, à ce luxe, à ce fard,
A ce balcon doré qui regarde en coulisse,
Tout un monde élégant... inscrit à la police.

Tout porte le cachet de ce monde suspect;
L'air de ces monuments repousse le respect.
Il semble que Paris s'attife et se déploie
Pour les yeux des laquais et des filles de joie.

Donc, reprenez le pic, au nom de l'avenir,
Maçons, et faites brèche à tout grand souvenir;
Et qu'on ouvre, à travers nos maisons éventrées,
A ce peuple fringant, de plus larges entrées.
Qu'un long flot d'étrangers, planteurs, lords et boyards,
Gonflé de fange et d'or, coule en nos boulevards;
Faites de ce Paris, centre des vieilles Frondes,
Un lupanar ouvert aux vices des deux mondes.

Et nous, gens de province, et nous, peuple mouton,
Dans l'antre de la louve allons prendre le ton.
Démolir, rebâtir, gâcher, c'est une rage
Qui de Paris s'infiltre au plus mince village.
Tout, églises, châteaux, cloîtres, tombeaux, rempart,
Tout croule et tout s'allonge et devient boulevard.
Sur ses douze maisons mon hameau fait main-basse
Pour élargir sa rue, où personne ne passe.
Le plus petit préfet, avec acharnement,
Du Louvre de l'endroit poursuit l'achèvement ;
Tout fier s'il peut laisser, quand son mandat expire,
A son département la dette d'un empire.
Je ne me plaindrais pas, si ce luxe indigent
Ne faisait parmi nous de tort qu'à notre argent ;
Si la fierté, le droit, l'horreur des injustices,
Avaient plus large place en vos longues bâtisses,
Et si Dieu se trouvait plus noblement servi
Sur cet autel repeint dont le suisse est ravi.
A-t-on su mieux pourvoir à la chose publique
Dans les villes de marbre ou dans celles de brique ?
N'aurons-nous, en retour de nos toits saccagés,
Que l'honneur de servir des maîtres mieux logés ?

Le monde a déjà vu — j'écarte cet augure —
Ce qu'on gagne à changer en palais sa masure,
A quel prix, pour les mœurs et pour les volontés,
Le luxe impitoyable envahit les cités.
Quand un pays n'est plus que le temple d'un homme,
Quand la plèbe et César se caressaient dans Rome,
Et s'offraient l'un à l'autre, entourés de flatteurs,
Des cirques, des palais et des gladiateurs.
Oui, dans ces temps hideux qu'on exhume et qu'on loue,
Les murs étaient de marbre... et les âmes de boue.

Et sur ce marbre encor, à grands frais tourmenté,
Si la richesse éclate, il manque la beauté.

La Muse n'a souri, de l'Ilissus au Tibre,
Qu'aux pieux monuments nés dans un siècle libre.
Un peuple dont l'honneur court tous ces vils hasards,
Indifférent aux dieux, est inhabile aux arts.

En vain je cherche une âme à tous ces édifices :
Aucun art sérieux et beaucoup d'artifices;
Rien qui parle à l'esprit, rien de fort, d'émouvant,
De la dorure, un air de théâtre en plein vent,
Un agrément pareil à ce charme équivoque
Qui s'adresse à la chair, et que la chair provoque.
Mais toutes ces laideurs, mille autres qui naîtront,
Portent ces mots : fragile et provisoire, au front.
A ces énormités la solidité manque :
Un souffle emportera baraque et saltimbanque.
Jamais, de son respect à la fin baptisés,
Le temps ne sacrera ces murs improvisés;
Sur ces trottoirs hantés par les louves nocturnes,
Jamais la grande histoire, avec ses hauts cothurnes,
Ne voudra faire un pas entre ces oripeaux
Et recueillir un nom chez ces peuples troupeaux.
Jamais votre âge impur, de quel mot qu'il s'appelle,
N'aura son Parthénon ni sa Sainte-Chapelle,
Et, dans l'art qui couronne ou construit la cité,
Rien ne remplacera Dieu, ni la liberté.

VICTOR DE LAPRADE.

Septembre 1861.

REVUE CRITIQUE

I. *Les Français du dix-septième siècle,* par M. Gidel. 1 vol. — II. *Les familles et la société en France avant la Révolution,* par M. de Ribbe. — III. *Le bienheureux Pierre Fourier,* par madame la vicomtesse de Flavigny. 1 vol. — IV. *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie,* par M. Maxime Du Camp. 1 vol. — V. *Robert Bruce. Comment on reconquiert un royaume,* par M. X. Marmier. 1 vol. — VI. *Études sur l'architecture égyptienne,* par M. le comte du Barry de Merval. 1 vol. — VII. *Histoire de la guerre de* 1870-71, par M. le général Ambert. 1 vol. — VIII. *De la démocratie et des gouvernements mixtes,* par lord Brougham ; traduction de M. L. Régis. 1 vol. — *Étude sur lord Brougham,* par M. F. Chauveau. — IX. *Œuvres complètes de Shakespeare,* traduction de M. Émile Montégut.

I

On fait, avec des parcelles de bois précieux et de nuances différentes, ébène, acajou, citronnier, etc., des espèces de mosaïques qui rivalisent, dans une certaine mesure, avec le crayon. Cela s'appelle de la marqueterie. Ne pourrait-on pas donner ce nom, en littérature, à certains travaux historiques, aujourd'hui assez fréquents, qui consistent à refaire des figures célèbres avec des matériaux pris de divers côtés, et plutôt juxtaposés que fondus ensemble?

En ce cas, ce serait le nom qui conviendrait au très-ingénieux mais très-superficiel volume de M. Gidel, *les Français du dix-septième siècle*[1]. C'est, en effet, une galerie de portraits du grand siècle, tous composés de fragments de Mémoires, de correspondances, d'anecdotes, d'écrits de tout genre, artistement assemblés et figurant, à distance, de véritables peintures. Ici sont les grands ; tout auprès, les gens d'Église ; plus loin, les gens de palais : avocats, procureurs, greffiers — les magistrats siégeant manquent ; — ailleurs, le corps des médecins et le petit groupe des journalistes ; dans un coin, les bourgeois et les paysans ; tout au bout, les femmes. Il y a là des vides ; cela saute aux yeux. Outre les parlementaires, dont nous avons déjà signalé l'absence, nous cherchons en vain, parmi les « gens d'Église, » les réguliers des deux sexes, Carmélites, Bénédictins, Jésuites, etc., qui, par leur action et leurs relations extérieures, tenaient une si grande place alors dans la vie publique. Le panneau des gens de guerre fait aussi dé-

[1] 1 vol. in-12. Didier, éditeur.

faut. Quant aux paysans, le croquis de M. Gidel n'est pas sérieux; savez-vous où il les étudie, en effet? au théâtre, dans les comédies de Dancourt! Comme si cet acteur-écrivain avait étudié les hommes et les femmes de la campagne chez eux, et les avait vus ailleurs qu'à Fontainebleau, où il avait passé son enfance! Les portraits faits d'après de semblables modèles ne sauraient donc compter. M. Gidel répondra que pour les paysans les documents sont rares et difficiles à trouver; à la bonne heure! Mais lorsqu'il n'y a pas où puiser, ou que le temps manque pour chercher, il vaut mieux s'abstenir que de faire de la fantaisie ou du faux. Chercher, beaucoup chercher est, aujourd'hui plus que jamais, l'obligation du peintre d'histoire. La mine du passé a été généralement mal exploitée; le préjugé, la passion, l'esprit de système, la négligence en ont gâté les fouilles. Il faut les reprendre à nouveau.

Ce n'est pas par un travail de ce genre que se distingue le livre de M. Gidel. Ses investigations sont de seconde main; il n'a puisé qu'à des sources généralement connues; les correspondances, les souvenirs, les Mémoires du temps, les œuvres des écrivains, voilà où il a recueilli ses informations. Presque tous nous avons passé par le champ où il a fait sa gerbe, mais nous n'avons pas toujours eu, comme lui, la pensée d'en relever et d'en grouper les épis. Beaucoup nous ont échappé, ou n'ont pas semblé dignes d'être ramassés : les mal venus, les arides, ceux que la séve généreuse de l'époque n'avait pas nourris. Or c'est de ceux-là, voire de l'ivraie, que M. Gidel s'est plus particulièrement occupé. On le dirait un peu parent de cet Athénien qui était las d'entendre parler d'Aristide le Juste. Assez d'autres ont montré les gloires du grand siécle : consolons un peu le nôtre, en lui faisant remarquer ce qu'il y avait de petit dans celui-là. Voici la Cour et les grands : impossible, n'est-ce pas? de rencontrer dans aucune histoire rien de plus imposant, de plus majestueux, de plus noble! Attendez, regardez de plus près; au lieu de Bossuet, de Fléchier, de la marquise de Sévigné, de Dangeau, lisez Saint-Simon, et examinez avec un peu d'attention *l'École des Femmes, Don Juan, le Misanthrope :* l'éblouissement vous passera. L'Église aussi vous frappe par la dignité, le savoir, l'éloquence de ses chefs! Ne vous hâtez pas trop d'admirer, ou du moins jetez auparavant les yeux sur ce monde frétillant d'abbés de cour où se recrute la prélature. Lens, Rocroi, Fribourg et mille autres batailles et combats vous remplissent d'enthousiasme pour les gentilshommes : contenez-vous un instant, laissez finir la campagne et cette brillante noblesse revenir à Versailles; son attitude devant le roi tempérera votre estime.

Ainsi du reste. A la place du grand, du beau, du bon qu'on s'était complu jusqu'ici à mettre en évidence, révéler le mesquin, le laid, le mal qui était derrière, plus ou moins dans l'ombre; en un mot, sous prétexte de fidélité à l'histoire, ôter au passé son prestige, voilà ce que, à côté de M. Michelet, bien qu'avec moins d'âcreté, M. Gidel a fait dans son livre. Il peut y

avoir quelque chose de piquant à retourner ainsi le théâtre de l'histoire et à en montrer les coulisses et les dessous; mais nous doutons que cela soit moral et sans danger pour l'âme de la jeunesse. Croit-on que nous serons beaucoup plus prêts à faire de grandes choses, quand on nous aura bien prouvé qu'il ne s'en est jamais fait de telles, et que l'on nous trouvera plus disposés à nous maintenir en tout égaux à nous-mêmes, lorsque nous aurons clairement vu, dans la vie des grands hommes, les inégalités, les défaillances, les infirmités, les misères que le rayonnement de leur gloire nous avait jusqu'ici empêchés de remarquer? Nous ne saurions aimer ces instruments d'optique qui ont pour effet d'éteindre l'auréole autour des têtes célèbres. Nous serions plutôt pour ceux qui ne voulaient pas qu'en élevant dans le Pécile une statue à Socrate, on lui laissât le front de satyre et le nez camard qu'il avait reçus de la nature.

II

Il y a quelque rapport entre le livre de M. Gidel et celui que vient de publier M. de Ribbe sous ce titre : *Les familles et la société en France avant la Révolution* [1]. C'est aussi une peinture de notre vieille société, seulement ici le cadre est moins circonscrit; il embrasse d'une manière indéterminée toute l'époque qui précède notre siècle. A la vérité, on voit bien, au détail, qu'il s'agit surtout des temps qui avoisinent, antérieurement et postérieurement, la Réforme; toutefois, on préférerait une date plus précise, parce que, bien qu'il y eût autrefois moins de mobilité dans les idées et les habitudes qu'aujourd'hui, il n'est pas douteux que, dans le cours de trois siècles, elles n'aient dû se modifier assez sensiblement. En revanche, si le champ d'exploration est plus vaguement délimité chez M. de Ribbe que chez M. Gidel, les recherches y sont autrement neuves. C'est sur des documents pour la plupart inédits que s'appuie M. de Ribbe.

Ces documents, qui nous font pénétrer plus avant et plus sûrement que d'autres dans la vie intime de nos aïeux, sont ce qu'on appelait autrefois, dans les provinces du Midi, où l'usage en était principalement répandu, les *livres de raison* (*liber rationum*), les *livres de maison* (*liber domus meæ*), recueils d'événements domestiques, sortes de Mémoires privés que les générations se transmettaient l'une à l'autre, et dont l'effet était surtout d'empêcher les solutions de continuité que les alliances et le temps amènent dans la succession des familles. « Le livre, quand il était bien tenu, se divisait d'ordinaire en deux parties, dit M. de Ribbe. Dans la première, on marquait sa généalogie, qui était consacrée à la mémoire des aïeux;

[1] 1 vol. in-12. Albanel, édit.

l'histoire et l'état civil de la famille, les naissances, les mariages, les décès, les conseils et recommandations aux enfants, quelquefois les faits un peu importants qui s'étaient passés dans la localité, la province ou l'État, auxquels on avait été mêlé ou dont on avait été témoin. » La seconde contenait un état de la fortune. « Il y a des *livres de raison* qui sont des autobiographies rédigées d'une manière suivie; d'autres, surtout ceux des parlementaires, sont presque de véritables Mémoires. Mais le caractère propre de ces manuscrits est d'être la chronique, le mémorial du foyer. »

L'usage des Livres de raison existait surtout, nous l'avons dit, dans les provinces méridionales, où il avait été sans doute introduit par les Romains, à qui la puissante organisation de la famille avait dû inspirer de bonne heure l'idée de ces registres domestiques. Nous savons, en effet, qu'à Rome chaque chef de famille avait ce que nous pourrions appeler son armorial, ses *acta domestica*, où il consignait non-seulement l'état de ses biens et celui de ses alliances, mais les maximes qu'il avait recueillies de ses ancêtres et les réflexions que lui avait suggérées son expérience personnelle. Dans nos contrées du Nord, cette coutume existait aussi, mais elle était moins générale; on en retrouve des traces dans quelques familles, celles de magistrature notamment. Combien ont péri de ces documents par le fait de nos révolutions, ainsi que des pillages, incendies et dévastations qui en ont été la suite, sans compter, cause aussi générale et aussi funeste, la légèreté avec laquelle, sous le triste empire des idées révolutionnaires, on s'est débarrassé, comme de denrée encombrante, des « paperasses » de famille. Ce que l'histoire a perdu là peut s'apprécier par ce qu'un premier dépouillement a fourni de faits curieux et piquants à M. de Ribbe. Son livre, où il n'a évidemment pas épuisé la source, fait, sur une foule de points, mesurer la distance qui nous sépare des habitudes chrétiennes et sensées de la vie d'autrefois. Dans la famille comme dans la cité, la religion avait tout marqué d'une empreinte sage et gracieuse à la fois. La première chose qui frappe dans les Livres de raison, est la connaissance intime qu'avaient nos pères de l'Écriture sainte, presque ignorée de nos jours, même dans les familles pieuses. « On ne peut imaginer, dit M. de Ribbe, à quel point les récits de la Bible étaient familiers à nos pères; les figures d'Abraham, d'Isaac et de Jacob sont souvent rappelées et semblent revivre (dans les Livres de raison). Nous croyons assister à la promulgation du Décalogue, que Moïse fait au nom de Dieu. L'histoire de Tobie se reproduit presque pour le fond et pour la forme. Peu de livres, après l'Évangile, ont eu une influence plus profonde et plus féconde sur l'ordre moral des sociétés chrétiennes; on en retrouve partout les pensées et les locutions. Le testament du père de Tobie est le type qui sert de modèle à tous les testaments. Mais ce n'est pas seulement à la mort du chef, c'est à la naissance, au mariage des enfants, à toutes les solennités domestiques, que les souvenirs bibliques reparaissent comme

une consécration indispensable qui les revêt d'un caractère de sainteté et de grâce ineffable. »

Une chose que constatent encore les Livres de raison (nous prenons au hasard dans les renseignements qu'ils nous offrent, en courant à ce qui rentre le plus dans nos préoccupations actuelles), c'est le soin que l'on prenait, dans ces temps accusés d'ignorance, de l'instruction à tous les degrés, mais de l'instruction primaire surtout. Il y a là des démentis mortifiants pour ceux qui, comme l'ancien ministre de Louis-Philippe, M. de Salvandy, voudraient faire aux pouvoirs de ce siècle-ci l'honneur d'avoir les premiers songé à l'instruction du peuple des campagnes et à mettre le paysan en état « de lire de ses yeux les droits que la Charte lui garantit. » On verra dans les Livres de raison — nous voulons dire dans les emprunts que leur a faits M. de Ribbe — que la sollicitude des autorités de village, aux seizième et dix-septième siècles, était incomparablement plus vive que celle des souverains à chartes octroyées ou subies ; car ils la voulaient partout, ils la voulaient gratuite pour les pauvres, et moralement obligatoire pour tous ; par exemple, il n'est pas dit qu'ils la voulussent laïque, mais le contraire n'est pas dit non plus : il y avait, dans ce temps-là, infiniment plus de liberté pratique que dans le nôtre, et l'on était infiniment moins gouverné que de nos jours.

Ces siècles que nous dédaignons parce que, avec nos prétentions au savoir, nous ne les connaissons nullement, nous avaient devancés sur un point encore qui nous tient actuellement en souci, nous voulons dire le moyen d'obtenir des particuliers l'exercice de leurs devoirs civiques. Comme tout, au moins dans la commune et la paroisse, se faisait par voie d'élection, on avait avisé aux mesures à prendre pour obtenir le concours de tous au gouvernement de la communauté, ainsi qu'à ses charges, et, ma foi, on n'y était pas allé par quatre chemins : la contrainte, la coercition, voilà le parti auquel, sans barguigner, selon le langage d'alors, on avait eu recours : « Sont obligatoires, sous peine d'amende, le *suffrage* de tout chef de famille électeur, l'*assiduité* de tout chef de famille élu... Ce suffrage et cette assiduité sont des devoirs. » Tel est invariablement le second des statuts écrits ou coutumiers de toutes les communes rurales du Midi. C'est précisément, dit-on, ce qui se prépare dans les conseils de nos législateurs pour la pratique du suffrage universel. Comme nous sommes inventifs !

Que d'autres bonnes leçons de modestie renferme, à notre adresse, le livre de M. de Ribbe ! Mais la place nous manque pour les relever, et nous devons laisser le lecteur les y aller chercher lui-même.

III

La Lorraine, qui formait encore un État et même, à quelques égards, un monde à part dans la France, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, participa cependant, dans de larges proportions, au mouvement de renaissance catholique qui se produisit chez nous avec tant de force et d'éclat à cette époque. Ce mouvement de régénération et de réforme religieuse, la Lorraine n'en reçut pas l'impulsion du dehors ; il fut spontané, indigène, si l'on peut dire ainsi ; l'initiative en fut due, en grande partie, à un prêtre du pays, un simple curé de village, le P. Fourier, que l'Église a mis dans la hiérarchie céleste au rang des bienheureux et qu'elle placera un jour, il faut l'espérer, sur nos autels à côté de saint Vincent de Paul, dont il fut le contemporain et l'émule en saintes œuvres.

Quoique ses œuvres se rapprochent par plus d'un côté de celles du fondateur des Filles de la Charité et des Prêtres de Saint-Lazare, et qu'elles aient également rayonné au loin, le nom du bienheureux Pierre Fourier a eu beaucoup moins de retentissement que celui de saint Vincent de Paul, et sa vie est beaucoup moins généralement connue. Elle est admirable pourtant à étudier de près et dans le détail, et semble appeler surtout l'attention des chrétiens de ce temps où, plus qu'en aucun autre, l'action dans la foi est nécessaire.

Le bienheureux Fourier fut, en effet, un homme d'action ; c'est là le côté dominant de sa vie. Non qu'il ne ressentît l'attrait de la contemplation, de la retraite, de la prière ; il aimait au contraire à s'y abandonner, à s'y abstraire. Mais c'était précisément là qu'il puisait ce besoin d'agir, cette incessante aspiration à faire l'œuvre de Dieu partout où elle pouvait être tentée, qui forment, à nos yeux, le caractère distinctif de sa sainteté.

C'est sous ce double aspect qu'il nous apparaît dans la Vie que vient de nous donner de lui une jeune femme du monde qui joint à une diction aisée et parfois émue, un véritable savoir d'érudit[1]. Madame la vicomtesse de Flavigny n'a pas seulement étudié la vie du P. Fourier dans les documents imprimés, qui ne suffiraient pas en effet à la faire bien connaître ; elle a fouillé les manuscrits des bibliothèques de la Lorraine et de Paris avec l'aisance et la sûreté d'un archiviste de profession, sans plus hésiter devant le latin que devant les archaïsmes de notre idiome provincial. Il y a plaisir à la voir, non-seulement dégager son récit de tous ces grimoires, mais y cueillir des pages délicieuses ; témoin cette histoire des débuts d'une des deux grandes fondations du curé de Mattaincourt, la congrégation de

[1] *Le bienheureux Pierre Fourier*, par madame la vicomtesse de Flavigny. — 1 vol. in-8 avec portrait. Henri Plon, édit.

Notre-Dame : « Un jour du mois d'octobre 1597, deux jeunes filles de Mattaincourt se présentèrent à la porte du presbytère : elles venaient ouvrir leur cœur au P. Fourier, « car elles étaient dans la résolution « de quitter le monde et elles ne savaient où aller, sinon se jeter entre les « bras de Dieu et les siens. » L'aînée de ces jeunes filles, âgée de vingt-deux ans, se nommait Alix Le Clerc; par sa beauté, par la grâce de son esprit, elle avait séduit ce monde qu'elle voulait quitter. Parfois aussi elle avait senti s'éveiller en elle le désir de plaire, et s'était laissé tenter par la douceur d'occuper le cœur ou la pensée d'autrui. Mais Notre Seigneur Jésus-Christ avait mis au fond de son âme des aspirations que les créatures ne peuvent satisfaire. « J'avois dix-neuf ou vingt ans quand ie prins cette vocation, nous dit-elle. Mon père avoit une maladie qui tiroit en langueurs; on luy conseilla l'aire de sa naissance, et il alla avec toute sa famille demeurer en vn village qui estoit dépendant de la cure de Mattaincourt. J'y avois plus de vanité et de contentement qu'en autre part selon le monde. Deux ans se passerent ainsi, jusqu'à ce que monsieur nostre bon père vint estre curé à Mattaincourt. Il commença à prescher festes et dimanches; mais mon cœur couvert de ténèbres ne pouvoit encore recevoir la lumière. Néantmoins, par trois divers dimanches, il me sembla entendre coṁe en l'air le son d'un tambour qui me ravissoit les sens. Le dernier dimanche il me sembla voir un diable qui frappoit ce tambour, et une troupe de jeunes gens qui le suivoient avec grande allégresse, ce que considérant ie me résolus à l'heure mesme de n'estre plus iamais de cette troupe. »

Cette jeune et belle Alix fut la première supérieure de la congrégation de Notre-Dame, qui, elle-même, fut la première des œuvres du bienheureux Fourier. Cette institution eut pour objet l'éducation des jeunes filles. Ce souci de l'éducation de la jeunesse est le signe particulier, distinctif du zèle catholique à cette époque; on en retrouve la trace partout. C'est l'objet que se proposent la plupart des institutions religieuses qu'on voit s'élever alors : les Jésuites, les Sulpiciens, les Oratoriens, les Eudistes, les Frères de l'abbé de La Salle, les Filles de la Charité, les Dames de la Visitation, comme les religieuses de Notre-Dame. « Enseigner la loi de Dieu aux jeunes filles et former ainsi de vraies mères de famille, telle était la mission de l'ordre nouveau que tenta le curé de Mattaincourt, mission difficile, dit madame de Flavigny, dans un temps où les religieuses n'avaient aucune communication avec les personnes du monde; » et, aurait-elle pu ajouter, où presque toutes les maisons existantes, même dans la limite de leur institution, avaient besoin de grandes réformes.

Les attaques du protestantisme et ses progrès, le désordre des mœurs amené par la guerre, et le vague sentiment du grand avenir qui s'ouvrait pour le monde, tout faisait sentir aux catholiques le besoin de rebaptiser en quelque sorte à nouveau la société en la trempant en même temps dans l'instruction et dans la foi.

On lira avec admiration ce que fit d'abord le P. Fourier dans cette pensée pour les femmes, par sa congrégation de Notre-Dame, les difficultés qu'il rencontra, les échecs qu'il subit çà et là, les obstacles qu'il vainquit, et les succès qu'en définitive il obtint grâce à sa confiance indéfectible et contagieuse, à ses ardentes prières, à sa profonde connaissance des âmes et à son merveilleux esprit de conduite. Ce simple curé de campagne était en effet plein de tact et de mesure; son zèle, tout ardent qu'il fût, sut toujours se contenir et, sans abdiquer, se limiter provisoirement au possible. Dans les conditions douloureuses où se trouvait son pays de Lorraine, écrasé, ruiné par la guerre, la famine, la peste, et en proie aux compétitions rivales de l'Empire et de la France, il ne lui fallait rien moins, avec l'assistance d'en haut, que ces vertus de force et de prudence portées à leur puissance dernière pour mener à fin ses desseins.

Ses desseins étaient nombreux, et nous n'en avons signalé qu'une faible partie. Sur l'instruction en particulier, ses vues étaient vastes. « Son imagination ardente, dit madame de Flavigny (était-ce bien son imagination ?), l'entraîna même, à cet égard, au delà du but. Il ne suffit pas à son zèle de pourvoir à l'éducation des filles, « qui, disait-il, n'ont pas moins besoin « d'instruction que les garçons ; » il voulut encore combattre dans les écoles primaires l'ignorance des hommes de la classe nécessiteuse et assurer l'enseignement gratuit de la jeunesse qui se préparait aux cours des universités. En admirant avec les Jésuites l'œuvre de saint Ignace de Loyola, Pierre Fourier leur rappelait souvent qu'il fallait la compléter. »

Et l'on écrit partout que c'est aux libres-penseurs, et de nos jours, que sont venues ces idées-là !

Mais dès lors, avec sa grande œuvre des Sœurs de Notre-Dame pour l'éducation des jeunes filles, le curé de Mattaincourt en avait entrepris une autre bien plus difficile, parce qu'il ne s'agissait plus seulement de créer, mais de réformer. Ramener à leur ancien esprit et à l'observance de leur règle primitive, dans la mesure où les temps nouveaux le permettaient, les chanoines réguliers de Saint-Augustin dont les monastères couvraient la Lorraine, telle était la tâche que Pierre Fourier s'était donnée et du succès de laquelle dépendait en grande partie la régénération religieuse du pays, par suite des fonctions curiales qu'exerçaient les chanoines et de l'influence qu'à ce titre et à d'autres ils avaient sur le peuple. Pour cette mission comme pour d'autres, c'est chez madame de Flavigny qu'il faut chercher le détail des labeurs de corps et d'esprit que, pour les conduire à bien, dut s'imposer le saint prêtre. Sa vie s'y consuma ; mais il eut, avant de mourir, la consolation de voir qu'il n'avait pas travaillé vainement. Sur l'un et sur l'autre point, le succès le plus incontestable avait couronné ses efforts. Le modeste curé était devenu une puissance avec qui comptaient les princes. Richelieu vainqueur du duc de Lorraine eut pour lui des caresses, mais il en fut pour ses avances. « Pierre Fourier, dit madame de Flavigny,

éprouva la plus extrême répugnance à se rendre chez l'ennemi de sa patrie; mais on ne résistait pas au tout-puissant cardinal. « Si saint Ni« colas estoit descendu en terre pour faire ce que cest homme veut exécuter « dans la ville où pour lors il est, disait le serviteur de Dieu, je ne l'aurois « pas venu voir! » Quand Richelieu chercha à gagner Pierre Fourier à ses intérêts, quand il voulut l'interroger, continue madame de Flavigny, il fut découragé par sa ferme attitude et par le laconisme de ses réponses; enfin, sentant qu'il n'en pourrait rien obtenir, il le congédia. »

Le patriote, chez le P. Fourier, était à la hauteur du prêtre.

De l'intérêt d'un tel livre, inutile de rien dire. Quant à son opportunité, nous laissons l'illustre évêque d'Orléans en parler. Après en avoir, dans une lettre à l'éditeur, relevé les divers mérites, le prélat ajoute : « Voilà pourquoi je trouve si opportun de présenter en ce moment, et, je le redis à la louange du pieux auteur, avec un intérêt si vif et si profond, cette grande figure sacerdotale au clergé et aux chrétiens de nos jours. Ce furent des hommes comme Pierre Fourier, à la fois grands saints et grands citoyens, qui, après les orages du seizième siècle, sauvèrent l'Église et la France. Puisse Dieu, dans des troubles et des périls non moins grands, nous susciter de tels hommes! »

IV

M. Maxime Du Camp vient de publier le quatrième volume de ses études statistiques et morales sur Paris[1]. Comme dans le précédent, écrit avec une sorte de pressentiment à la veille de la Commune, c'est dans les bas-fonds du monde parisien que l'auteur nous fait descendre, mais heureusement sans nous ramener à la couche fétide où il nous avait laissés. Il y a de l'ordure encore dans les lieux où nous pénétrons avec lui, toutefois la misère est ce qui y domine. Les vagabonds, les mendiants, les malades, les enfants délaissés, les vieillards sans asile, voilà les sujets du tableau qu'il nous met aujourd'hui sous les yeux et la matière de l'enquête à laquelle il se livre; car l'objet que M. Du Camp semble s'être proposé n'est pas seulement la peinture de ces individualités anormales, mais l'étude morale des institutions créées pour les soulager ou les empêcher de nuire.

Ces institutions ont toutes une origine catholique; c'est à des évêques, des prêtres, des religieux, de pieuses femmes, qu'elles doivent leur existence; ce sont les dons de la charité chrétienne qui les ont soutenues et agrandies; c'est au dévouement de quelques congrégations religieuses d'hommes et de femmes qu'elles doivent l'admirable tenue qui les distingue.

[1] *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie*, par Maxime Du Camp, tome IV. — Hachette, éditeur.

D'où vient donc que l'auteur, qui reconnaît et constate tout cela et qui a même çà et là des pages charmantes sur les soins si ingénieusement tendres de nos hospitalières pour leurs malades, leurs enfants ou leurs pauvres, ne montre partout que défiance, pour ne pas dire plus, envers la religion qui a doté notre pays de ces grandes et bienfaisantes créations? Il nous semble que, s'il est un spectacle propre à bien disposer pour le christianisme, c'est, en particulier, celui des œuvres de charité qu'il inspire. Nous n'entendons pas ranger M. Du Camp parmi les grossiers ennemis de la foi et de la piété chrétiennes; il n'est point un décrocheur de crucifix à la façon des citoyens Mottu et Bonvalet. Son philosophisme est de meilleure compagnie. Il veut bien, par égard pour l'infirmité intellectuelle de leur sexe et sans doute aussi en considération des services hors ligne qu'elles rendent aux établissements dont elles sont chargées, laisser aux bonnes sœurs les petits autels qu'elles dressent dans les salles des malades et dont s'est choqué le radicalisme religieux de quelques administrateurs, ou le puritanisme iconoclaste de quelques protestants. « Sagement, on n'a tenu, dit-il, aucun compte de leurs observations et l'on a laissé les religieuses hospitalières se livrer aux innocentes distractions où elles se complaisent, comme les enfants au jour de la Fête-Dieu. » Il ne trouve pas mal non plus que, dans les maisons de retraite ou de refuge, comme à la Salpêtrière, par exemple, on fasse les cérémonies de l'Église avec quelque pompe : c'est une manière d'occuper et de distraire l'existence monotone des tristes pensionnaires de ces lieux. Mais qu'on leur prêche l'Évangile, qu'on leur rappelle les sévères mais régénérantes vérités de la foi ; qu'on cherche à réveiller la vie morale dans ces êtres trop disposés, par leur âge, leurs antécédents et le régime qui leur est fait, à s'absorber dans la vie animale, voilà qui déplaît à l'auteur : il vaudrait mieux, selon lui, apparemment, les laisser tomber dans l'abrutissement vers lequel ils penchent.

Au fait, quand on a, de la nature de l'être humain, l'idée qu'en donne le chapitre où M. Maxime Du Camp étudie les hospices d'aliénés, on ne peut guère concevoir que, en dehors des services matériels qu'il est possible d'en tirer, les croyances religieuses puissent être de quelque avantage. C'est par ce côté seulement que l'auteur apprécie, dans leurs rapports avec les établissements qu'il décrit, la foi de nos hospitalières; s'il préfère, pour le gouvernement intérieur des hôpitaux et maisons de retraite, ces saintes filles aux séculières à gage, c'est uniquement, on est porté à le croire, parce que leur service est plus intelligent, plus affectueux, plus désintéressé, plus consciencieux, plus humain que celui des autres. A ses yeux, en effet, le secours que la société doit aux malheureux est avant tout physique, ce que désigne du reste à merveille le terme d'*assistance* dont il se sert exclusivement, terme incolore et froid, mais expression parfaitement adéquate de la charité sécularisée telle que l'exercent aujourd'hui les États.

Ce sont les œuvres de cette charité-là que M. Maxime Du Camp expose dans ce quatrième volume, faisant, pour le moment du moins, abstraction de celles de l'autre charité et les passant sous silence exactement comme si elles n'existaient pas. Réserve-t-il pour un volume ultérieur le tableau de ce qui se fait à Paris pour les malheureux par d'autres mains que celles de la municipalité? Il faut l'espérer. Il serait par trop étrange, par exemple, qu'à côté des établissements de la Salpêtrière et de Bicêtre en faveur des vieillards, ceux des Petites-Sœurs des pauvres ne fussent pas même nommés. Où serait autrement le Paris qu'on nous a promis, le Paris libre, personnel, vivant de sa vie propre et spontanée? Nous n'aurions, au lieu de cela, que le Paris officiel, le Paris administratif et réglementaire. Quoi qu'il en doive être, il ne s'agit, pour le moment, que de ce dernier. La charité que M. Maxime Du Camp nous montre à l'œuvre, c'est la charité impersonnelle et abstraite, celle qui est faite par délégation au nom de la cité. Nous avons déjà dit qu'elle s'appelle « l'assistance » dans la langue officielle.

L'assistance constitue un grand ministère qui comprend un personnel immense, savamment hiérarchisé, qui administre des biens considérables, d'origine catholique pour plus des trois quarts, et qui n'aspire à rien moins qu'à devenir l'exclusif instrument de la bienfaisance, l'intermédiaire obligé entre celui qui donne et celui qui reçoit.

De cet ambitieux personnel, de cette envahissante bureaucratie, M. Maxime Du Camp ne dit rien. Dans un pays où l'assistance est constituée sur le même pied que chez nous et où, auprès de chaque hôpital, de chaque hospice, de chaque maison de secours, il y a aussi comme chez nous un nombreux état-major de directeurs, de sous-directeurs, de scribes, d'économes, de sous-économes, etc., en Russie, nous avons entendu formuler des griefs nombreux contre les abus enfantés par cette superfétation d'employés. Nous avons ouï dire, entre autres choses, que la plus belle et la plus saine partie des édifices élevés pour abriter les malheureux est réservée à l'administration ; que, chaque matin, quand les fournisseurs arrivent à l'établissement, ce sont les administrateurs qui sont les premiers servis, naturellement dans l'ordre de leur grade, et que ce n'est qu'après le prélèvement de leur dîme que la marmite des administrés se remplit. De quels détritus? on le devine. Des enquêtes répétées ont établi là, sans le corriger, que nous sachions, l'existence de ce fait scandaleux. Rien de semblable n'existe chez nous, paraît-il, puisque M. Du Camp n'en fait pas mention dans les réformes qu'il propose. Seulement, il aurait dû, à notre avis, dire, en faveur du pays où l'usage de ces prélibations bureaucratiques subsiste, quels moyens l'on a pris, chez nous, pour les déraciner.

Mais le livre de M. Maxime Du Camp n'est pas précisément un recueil de renseignements pratiques ; il ne s'adresse bien directement ni aux statisticiens, ni aux économistes : le chiffre y est trop rare et la description

trop peu technique pour servir aux études des uns ou des autres. Les désœuvrés, les gens du monde, les Parisiens surtout qui connaissent beaucoup moins que les étrangers la ville qu'ils habitent, voilà les lecteurs que semble avoir principalement cherchés M. Maxime Du Camp. Il en aura, de ce côté, beaucoup, car le sujet qu'il traite est fait pour exciter la plus vive curiosité. Ces existences naufragées d'enfants, de vieillards, d'infirmes et de fous sont, pour le monde des heureux, un spectacle très-attractif et dont on peut dire avec le poëte ancien et dans le même sentiment :

Suave mari magno turbantibus æquora ventis...

S'il avait écrit sous une inspiration plus large et plus élevée, l'auteur se fût acquis de plus hauts suffrages.

V

Robert Bruce[1]. Tel est le titre d'un nouvel ouvrage de M. X. Marmier. C'est l'histoire d'un des hommes les plus admirables et les plus sympathiques du moyen âge. On croirait un roman de chevalerie, tant le héros en est hardi, brave, constant, généreux et rempli de pieuse confiance ; tant les péripéties par lesquelles il passe et les alternatives que subit sa fortune sont étranges et nombreuses ; tant est grand le succès qui couronne son entreprise. Un trône et l'indépendance d'un peuple en sont, en effet, le prix. Au bout de huit ans de lutte contre un monarque puissant, rusé et valeureux lui-même, Robert Bruce, comte de Carrick, force Édouard III, dont il avait été page en son enfance, à le reconnaître pour roi d'Écosse et à lui donner le titre de frère.

Les contemporains eux-mêmes, tout habitués qu'ils fussent à ces coups de la destinée, et quelque exigeante que dût être à l'endroit des vertus guerrières leur imagination nourrie de la lecture des chansons de gestes et des fictions des trouvères, en furent universellement éblouis. Robert Bruce remplit les histoires de Froissart. Mais Froissart est peu lu.

M. Marmier, qui, comme il l'a fait autrefois à travers les continents et les mers, voyage aujourd'hui dans les livres, y a trouvé ce géant à demi échoué et a entrepris de le relever. Ce n'est pas à l'aide de Froissart seulement qu'il a cru pouvoir le faire ; il a demandé au delà de la Manche le secours de Barbourg, celui de Walter Scott et de Tytler, et, avec leur appui, il l'a remis debout dans sa vaillante attitude au milieu de ses loyaux compagnons. Le voilà devant nous, nous ne disons pas tel précisément qu'il fut, mais tel que l'a vu son siècle. M. Marmier a,

[1] *Robert Bruce. Comment on reconquiert un royaume*, par X. Marmier, de l'Académie française. 1 vol. in-12. Librairie Hachette.

en effet, coordonné plutôt que contrôlé les témoignages du temps; il a fait œuvre d'artiste plutôt que d'historien. Mettre d'accord entre eux les rapsodes qui ont chanté cet autre Achille et les ramener le plus près possible du vrai, sans les défigurer et les faire passer par l'étamine étroite de la critique, voilà, ce semble, ce qu'il s'est proposé, ou ce du moins à quoi il a merveilleusement réussi. Il est résulté de son travail quelque chose qui n'est proprement ni une histoire, ni une légende, mais qui tient le milieu entre l'une et l'autre et se fait lire avec charme, parce que Robert Bruce s'y montre aussi bon, aussi simple que courageux. Bien que, pas plus que l'auteur, on n'ait une foi entière à tous ces prodiges, à tout cet héroïsme, on s'y laisse prendre comme lui, d'autant que le temps actuel n'est pas fécond en spectacles de ce genre.

Quelques personnes se sont demandé si le sous-titre de ce volume : *Comment on reconquiert un royaume,* ne serait pas une épigramme ou une leçon. Nous n'en croyons rien; la gravité, la dignité d'esprit de l'auteur excluent cette supposition. Si une pensée étrangère à son sujet a préoccupé M. Marmier, en racontant de quelle manière Robert Bruce a recouvré la couronne d'Écosse, c'est de savoir comment nous reconquerrons la Lorraine et l'Alsace. Il ne le cache pas, voilà le problème qu'il a eu constamment devant l'esprit, la question qu'il s'est constamment posée et sous l'empire de laquelle il a écrit l'introduction placée en tête de ce récit, page éloquente où respire un patriotisme confiant, qu'échauffe et soutient le tableau de la lutte de Robert Bruce, qui triompha, dit M. Marmier, « parce qu'il avait pour lui — ah! répétons-nous-le bien, — le sentiment de son droit, l'ardent désir d'affranchir son pays de la domination étrangère, et une ferme confiance en la justice de Dieu ».

VI

Il n'y a pas un siècle encore que nos grands édifices civils et religieux du moyen âge passaient pour des constructions barbares, et que l'idée d'y voir des œuvres d'art, c'est-à-dire des œuvres fondées sur les principes et la science d'une esthétique quelconque, eût paru singulière à tout le monde et scandaleuse aux académiciens. Il faut voir en effet comment, sous l'Empire et la Restauration, M. Quatremère de Quincy, le représentant le plus autorisé de la tradition classique en matière d'architecture, rabroue, dans son *Dictionnaire*, ceux qui, de son temps, osaient réhabiliter le gothique.

Malgré les progrès qu'a faits sur ce terrain de l'art la liberté de la pensée élargie par l'étude, nous ne sommes pas sûr qu'en affirmant l'existence d'un art égyptien, l'auteur du beau volume qui vient de paraître sous

ce titre, *l'Architecture égyptienne*[1], ne surprenne et ne scandalise plus d'un lecteur. De l'art, s'écriera-t-on, de l'art dans ces grands amoncellements de pierres appelés pyramides, dans ces aiguilles quadrangulaires, péniblement détachées du flanc des montagnes, dans ces sombres hypogées creusées dans leur sein, dans ces statues hybrides à corps d'hommes et à têtes d'animaux dressées droites et roides comme des factionnaires prussiens! L'art, dans notre pensée, emporte essentiellement l'idée du beau. Et où est le beau dans tout cela? dira-t-on. « Les idées matérialistes qui ont cours dans notre temps, dit l'auteur, ont faussé la véritable notion de l'art. Elles nient sa grandeur en ne voyant dans ses œuvres qu'une servile copie de la nature, ou une satisfaction donnée aux plaisirs des sens. Abaisser l'art à ce point, c'est plus que le profaner, c'est le supprimer. L'art est en effet l'aspiration de l'âme vers le beau, rendue visible sous une forme matérielle. »

Le choix de cette forme est libre et dépend de causes multiples, des croyances, du tempérament intellectuel et moral d'un peuple, de la nature du pays qu'il occupe, etc. Mais de toutes ces causes la plus puissante est la foi religieuse. C'est dans l'harmonie des œuvres de l'homme avec ces diverses sources d'inspiration que consiste précisément l'art; or cette harmonie n'est nulle part plus sensible que dans les monuments de l'Égypte. C'est ce que démontre avec évidence M. de Merval.

L'art, en Égypte plus qu'ailleurs, se concentre dans l'architecture, car, dit M. de Merval, « l'architecture est un art concret qui contient en lui les germes de la peinture et de la sculpture. Ces deux éléments de l'architecture ne s'en sont séparés qu'à la longue pour devenir des arts indépendants; ils n'étaient dans le principe que des arts décoratifs. » Voilà pourquoi son livre, bien qu'il embrasse l'art égyptien tout entier, a pu légitimement prendre pour titre : *Études sur l'architecture égyptienne*.

Après l'histoire de sa naissance, de son développement et de ses vicissitudes sous les diverses dynasties qui se sont succédé dans la région du Nil, l'auteur considère l'architecture d'abord dans ses matériaux, ses procédés et ses modes de construction. Son livre présente sur ces trois points des détails très-neufs et très-curieux. Nous voyons que, dans leurs monuments publics, les Égyptiens employaient non-seulement le granit, le grès, le calcaire, mais la brique, soit cuite, soit séchée au soleil, les enduits de chaux et de plâtre, le bois et les métaux, à l'exclusion toutefois du fer, déclaré impur, sans doute à cause de ses dispositions à s'oxyder et à se détruire. Nous regrettons que M. de Merval ne nous ait rien dit des instruments qui servaient aux constructions, soit pour la taille, soit pour l'élévation et la mise en place des matériaux. La dureté et la masse de ces matériaux a toujours suscité la curiosité à cet égard.

[1] *Études sur l'architecture égyptienne*, par M. le comte du Barry de Merval. — 1 vol. in-8 avec planches. Librairie Hachette.

L'auteur, après ces préliminaires, entre dans la description technique et pittoresque des divers ordres de constructions et de substructions — les Égyptiens bâtissant autant en dessous qu'en dessus du sol — qui subsistent encore aujourd'hui dans le pays des Pharaons; il en dit l'âge, la destination, les caractères distinctifs et l'état actuel. La plupart sont des tombeaux, car l'Égyptien professe, avant tout autre, le culte de la mort; il ne semble vivre que pour mourir. C'est pour s'abriter après la vie qu'il creuse, taille, élève et orne la pierre ; car, quant à ce qui est de sa demeure au soleil, il n'en a cure; une maison de briques sèches, qui se dissoudra lorsqu'il aura disparu, lui suffit. Aussi n'y a-t-il plus trace des anciennes villes, des villes bâties pour les vivants, tandis que, malgré les ruines faites par les divers conquérants du pays, on a, à chaque pas, sous les yeux ou sous les pieds, les demeures isolées ou les cités des morts. La première chose dont s'occupe un homme puissant, un souverain quand il arrive au pouvoir, est de travailler à son tombeau. La classification et la description de ces tombeaux, qui portent des noms différents selon la condition de ceux qu'ils doivent renfermer : pyramides, mastabas, hypogées, sarcophages, sérapeum, prennent la moitié du volume de M. de Merval. Les temples et les palais n'occupent pas ensemble, à beaucoup près, autant de place. C'est qu'ils nous apprennent beaucoup moins de choses sur la vieille Égypte.

Dire quelle riche mine historique renferment ces constructions de toutes sortes, où, nous le répétons, les funèbres tiennent le premier rang, n'est pas possible ici; il faut lire l'ouvrage de M. de Merval pour en avoir une idée. Nous ne nous portons pas garant, cela va de soi, de toutes les opinions qu'il exprime, de toutes les interprétations qu'il propose, de toutes les conjectures qu'il forme. L'auteur lui-même ne se prononce qu'avec réserve et ne se pose nulle part comme savant. « Avouons-le, en toute humilité, dit-il : nous ne sommes, pardon, je ne suis qu'un simple touriste. » Mais si son livre n'est pas, à proprement parler, une œuvre de science, c'est une œuvre de conscience au moins, qui, dans sa spécialité, n'a pas d'antécédent et qui a sa place marquée entre les lectures à faire par quiconque s'occupe de l'histoire de l'Égypte.

VII

Nos généraux écrivent beaucoup. Dans la situation que le sort des armes nous a faite, le silence eût mieux valu peut-être. Passe encore, comme l'ont fait quelques-uns, de raconter la part qu'on a eue dans les désastres communs. Mais prendre la plume, quand on est homme d'épée, uniquement pour discuter la conduite et les opérations de ses compagnons d'armes et d'infortune, nous n'en voyons pas bien l'utilité. C'est pourtant ce

que vient de faire M. le général Ambert dans son *Histoire de la guerre de* 1870-71 [1]. Cet ouvrage, d'ailleurs, ne répond que très-imparfaitement à son titre. C'est, en effet, moins le récit que la critique de cette déplorable campagne. On y sent trop l'intention de disculper le souverain qui s'y engagea. L'ouvrage ne manque pas cependant d'une certaine élévation. Il commence gravement, sans préface, sans déclaration de principes et sans profession de foi, par une simple dédicace aux « armées de l'empire ; aux marins, modèles des vertus militaires; aux soldats improvisés pour cette guerre; à tous les gens de cœur qui ont défendu la France les armes à la main ; enfin aux mères, veuves, sœurs et filles de ceux qui sont morts pour la patrie. » Le sentiment de tristesse austère et en même temps de foi courageuse dont cette dédicace est empreinte règne dans tout le livre, où, à une sympathique justice envers ceux qui ont combattu avec désintéressement dans cette lutte aveugle, se joint le mépris le moins dissimulé pour les ambitieux qui, sans mission aucune, en décidèrent la continuation dans un étroit intérêt de parti, et qui, sans la moindre compétence, prétendirent la diriger.

Pour expliquer les revers inouïs que la France a éprouvés dans cette lamentable guerre de 1870-71, il faut, selon M. le général Ambert, remonter plus haut qu'aux maladresses de l'empereur dans la question d'Espagne en 1870 et à celles de la guerre d'Autriche en 1866; il faut étudier la marche de la Prusse depuis le traité d'Utrecht (1713) qui fit de l'électorat de Brandebourg un royaume, et inspira à son petit souverain la pensée de devenir un grand roi. Le mouvement ascensionnel de cette nouvelle puissance a pu subir des temps d'arrêt, mais il a toujours repris et, en reprenant, a toujours suivi sa direction première. Croissant ainsi malgré quelques intermittences, et à l'inverse de la plupart des États de l'Europe, la Prusse devait se trouver un jour en position de les surprendre et de les écraser. Ce jour arriva, pour l'Autriche, la veille de Sadowa, et, pour la France, le lendemain de la révolution qui mit le trône d'Espagne à l'encan.

Que, par cette excursion, d'ailleurs piquante et motivée, dans le passé, M. le général Ambert cherche à diminuer les torts de l'empereur, cela est manifeste; mais lors même qu'il le justifierait sur certains points, ce qu'il nous apprend du dépérissement moral où Napoléon III avait depuis vingt ans laissé tomber notre malheureuse armée, et de l'esprit révolutionnaire dont il avait systématiquement favorisé la renaissance, n'est-il pas une charge autrement accablante pour sa mémoire?

Quelle que doive être, à cet égard, la responsabilité du César vaincu, toujours est-il que cette désorganisation de l'armée et cette expansion des idées révolutionnaires sont, aux yeux de M. le général Ambert, les deux causes principales de nos désastres, les deux raisons qu'en dernière ana-

[1] *Histoire de la guerre de* 1870-71, par le général Ambert. H. Plon; 1 vol. in-8.

lyse on trouve à nos revers quand on en suit avec attention la succession fatale et non interrompue, de la bataille de Frœschwiller à la capitulation de Sedan, et de celle-ci à la capitulation de Paris. Ce qui, toutefois, éclate plus manifestement encore dans le récit de l'historien, ce sont les conséquences terribles de la présomption et de l'incapacité des hommes qui usurpèrent le pouvoir au 4 septembre, ainsi que du coupable appel qu'ils firent, dans la personne d'un condottiere vieilli et surfait, à tous les bandits de l'Europe.

Au milieu de ces tristes évidences, il en est, grâce à Dieu, une autre qui se dégage clairement aussi de l'ouvrage de M. le général Ambert; c'est, parmi toutes ces corruptions et tous ces affaissements, la survivance du caractère français, de ce courage, de cette générosité de cœur, de ce dévouement, de cette abnégation, de toutes ces vertus vraiment inamissibles chez nous, dont nos armées détruites, nos bataillons de paysans sans vêtements et sans armes, nos populations écrasées par l'invasion donnent des preuves qui étonnent nos ennemis eux-mêmes. A ce spectacle, on se prend involontairement à espérer avec l'historien, mais toutefois en se disant, comme lui, que l'avenir, s'il en est un pour nous, est à une condition : la guérison du mal révolutionnaire, qui, depuis tantôt un siècle, compromet notre progrès politique et social en pensant le hâter. M. Ambert raconte qu'en 1815, Louis XVIII ayant pris pour ministre un régicide, M. de Chateaubriand dit au vieux roi : « Sire, tout est perdu! » et que Louis XVIII lui répondit les larmes aux yeux : « Je le crois comme vous. » Puis il ajoute : Cette fatale prédiction se réalisera-t-elle? et il s'écrie : Oui, si Dieu abandonne la France à la révolution.

Nous n'en doutons pas plus que lui : la conduite des démocrates dans la dernière guerre ne permet pas d'illusion à cet égard.

VIII

Y a-t-il en ce moment, chez nous, des esprits assez calmes pour méditer à froid sur l'espèce de gouvernement qui peut nous convenir? Est-ce bien des formes sociales qu'il est possible de s'occuper en face des manœuvres d'un parti dont les progrès incessants menacent l'existence même de la société. Il s'agit moins, hélas! d'aviser à choisir le régime sous lequel il nous sera plus avantageux de vivre, que de voir si, en continuant à nous diviser sur ce sujet, nous vivrons bien longtemps, car, ainsi que le dit l'axiome scolastique : *Prius est esse, quam esse tale.*

Ce n'est donc pas sans une certaine hésitation que nous nous décidons à signaler à nos lecteurs un livre de philosophie politique qui jouit d'une grande autorité chez nos voisins d'outre-Manche et qu'un traducteur habile

a cru opportun de faire passer dans notre langue. Il s'agit de la célèbre étude de lord Brougham sur la démocratie et les gouvernements mixtes[1], Un savant professeur à qui nous soumettions nos doutes sur l'utilité qu'il peut y avoir à s'occuper de théories politiques dans les circonstances où notre pays se trouve, nous a répondu bravement par l'exemple d'Archimède qui traçait encore des modèles d'instruments défensifs quand déjà Marcellus avait forcé les remparts de Syracuse. « Nous n'en sommes pas encore arrivés là, grâce à Dieu, ajouta notre interlocuteur ; la démocratie n'en est qu'à l'assaut de la place. » Voyons donc avec lord Brougham s'il convient de lui ouvrir purement et simplement les portes, et s'il y a, avec elle, avenir et sécurité.

L'ouvrage de lord Brougham est un de ces traités solidement instructifs, sans être cependant didactiques, comme la littérature anglaise en compte beaucoup, et qui nous manquent trop. Il fut demandé à l'auteur par la *Société pour la diffusion des connaissances utiles*, à laquelle on doit encore, entre autres excellents ouvrages, les populaires notions d'astronomie de Herschell. Dans un livre précédent, intitulé : *Philosophie politique*, lord Brougham avait traité du gouvernement en général, considéré dans les trois formes principales qu'il revêt : l'absolutisme, ou la monarchie orientale ; la monarchie constitutionnelle, ou monarchie européenne, et l'aristocratie. Il ne revient pas, ou ne revient qu'incidemment sur ces régimes ; son objet spécial est une forme plus moderne, que l'antiquité ne connut pas dans le strict sens du mot, la démocratie, le gouvernement de l'universalité du peuple, dont les États-Unis, en Amérique, et la France, en Europe, ont seules fourni des exemplaires complets, car ni la Pologne, ni Venise, ni les républiques italiennes du moyen âge n'en ont réalisé l'idée. Considérée en elle-même, la démocratie est un gouvernement qui ne saurait s'appliquer qu'à de très-petits États; les moyens essayés pour en élargir les limites ont tous été reconnus inefficaces. Le système représentatif, « cette grande invention des temps modernes, » comme l'appelle lord Brougham, est seul capable, selon lui, de résoudre le problème d'un grand État républicain. Mais l'illustre publiciste, après en avoir précisé la notion, déterminé les conditions et fixé les règles, nous montre les dangers inévitables auxquels il est exposé dans les démocraties. Aussi les démocraties ne sont-elles pas des formes de gouvernement dans lesquelles il ait foi et à l'avenir desquelles il croie. L'empire que peuvent prendre là les individus et les partis, l'esprit de faction et d'intrigue, l'emploi des moyens corrupteurs peuvent avoir sur le choix des représentants une action assez puissante pour affaiblir le sentiment du devoir envers le peuple et préparer ainsi les voies à des révolutions : voilà, selon

[1] *De la démocratie et des gouvernements mixtes*, par lord Brougham, traduit de l'anglais par M. Louis Régis, précédé d'une notice sur lord Brougham, par le vicomte d'Haussonville. — 1 vol. in-8. Sauton, édit., rue du Bac, 47.

lord Brougham, quelques-uns des périls que le régime constitutionnel court dans les États purement démocratiques. Les restrictions du suffrage universel, ce remède tant invoqué aujourd'hui, ne lui semblent pas une garantie suffisante. « L'exclusion d'une grande quantité de votants ne rend pas pour cela le gouvernement moins démocratique, » dit-il, c'est-à-dire moins exposé à faillir. De ce que les électeurs seront moins nombreux, il ne s'en suit pas qu'ils seront plus à l'abri des séductions, des entraînements aveugles, et mieux armés contre la brigue. Les préférences du célèbre publiciste sont donc pour une autre forme que la démocratie. Les gouvernements qui lui paraissent offrir le plus de sécurité, le plus de garanties pour l'ordre et la liberté et, par suite, le plus d'avenir, ce sont les gouvernements mixtes, tels que celui dont jouit l'Angleterre. Sans en dissimuler les inconvénients, il en montre avec une grande force de logique les nombreux avantages. L'histoire vient sur ce point à l'appui du raisonnement ; les progrès ininterrompus de l'Angleterre dans la prospérité et la liberté constituent une démonstration irréfragable de la supériorité du système politique qui la régit depuis des siècles. C'est à mettre en évidence cette supériorité que, en véritable Anglais, lord Brougham s'est principalement attaché. Cette préoccupation patriotique n'ôte rien pourtant à la valeur de son ouvrage, dont les événements qui se passent chez nous sont bien de nature à augmenter l'intérêt.

En tête de cet ouvrage, l'éditeur a placé une notice historique très-curieuse mais excessivement sévère sur lord Brougham. M. le vicomte d'Haussonville, membre de l'Assemblée nationale, à qui nous la devons, s'y est trop fait, selon nous, l'écho des rancunes qu'un parti, qui apprend quelquefois mais n'oublie jamais, a gardées à l'avocat de la reine Caroline et de la cause catholique.

Il y a plus d'équité, ce nous semble, et une non moins exacte connaissance des questions où s'agita la vie de lord Brougham, dans l'appréciation qu'a faite de cet homme d'État un jeune membre du barreau de Paris, M. Franck Chauveau, lors de la réouverture de la conférence des avocats, au mois de décembre dernier[1]. Bien que condamné par la forme oratoire qui lui était imposée et les limites infranchissables d'un discours d'apparat à n'aborder que les sommités de son sujet, M. Franck Chauveau a réussi à tracer de la longue et puissante carrière de lord Brougham un tableau très-vivant et très-émouvant parfois. Naturellement c'est l'avocat qu'il y montre plutôt que l'homme politique et surtout l'homme privé ; il ne se dissimule pas toutefois les faiblesses de ce dernier ; mais sans plus chercher à les excuser qu'à les déguiser, convaincu qu'aux yeux de ses lec-

[1] *Étude sur lord Brougham*, par Franck Chauveau, docteur en droit. — In-8. Librairie Dentu.

teurs, comme à ceux de la postérité, les petits côtés de la vie de son héros disparaîtront dans ce qu'elle a eu de grand. Ces grandeurs, ces gloires de la vie du simple avocat arrivé, par le travail et le noble choix des causes, aux plus hautes distinctions d'un pays où chaque degré de la hiérarchie doit se conquérir, ont trouvé dans M. Chauveau un admirateur aussi éclairé que sympathique, qui, dans l'homme qu'il avait à peindre, a vu, à côté d'un portrait à faire, une leçon à donner ; cette leçon est exprimée en ces lignes pleines de gravité par lesquelles finit le discours :

« Et nous, qui vivons dans une époque plus troublée encore (que celle « où vécut lord Brougham), n'oublions pas qu'il n'eut le pouvoir d'amé« liorer les lois de son pays que parce qu'il sut leur obéir. Car, si parmi « nos discordes et ces tournois misérables où notre pays est l'enjeu, « l'exemple tant de fois invoqué d'un peuple voisin nous inspirait enfin le « culte de la loi, la France, assurée désormais, se retrouverait tout entière : « nous pourrions regarder le passé sans amertume et l'avenir avec un œil « serein. »

IX

Un long et remarquable travail littéraire vient d'être mené à terme, malgré la difficulté des jours que nous traversons, et sans cependant en porter la trace. Nous voulons parler de la traduction de Shakespeare, par M. Émile Montégut, dont le dixième et dernier volume a paru il y a quelques jours[1]. Entreprise en 1867, cette œuvre laborieuse a été poursuivie sans défaillance comme sans hâte par le traducteur et son libraire, sous l'empire d'un commun respect pour le grand génie qu'il s'agissait de naturaliser enfin chez nous ; car Shakespeare a été jusqu'ici accommodé à notre langue plutôt qu'il n'y a été véritablement transporté. Ce serait une curieuse étude que la comparaison des différents systèmes suivant lesquels on l'a traduit en français, et des divers commentaires dont ses interprètes ont accompagné leurs versions ; nous espérons la faire plus tard.

La traduction dont nous annonçons aujourd'hui l'achèvement témoigne du progrès que la critique et l'esprit public ont fait dans l'intelligence et la tolérance du goût étranger. Voltaire s'excusait de parler de Shakespeare; Letourneur n'osait le traduire intégralement ; Ducis ne le transportait sur la scène qu'en lui mettant l'habit français du dix-huitième siècle ; et, dans ces derniers temps même, les théâtres de l'Odéon et de la Porte-Saint-Martin ont affecté à son endroit, en donnant quelques-unes de ses pièces, plus de hardiesse qu'ils n'en ont montré en réalité. M. Montégut nous

[1] *Œuvres complètes de Shakespeare*, traduites par Émile Montégut. — 10 vol. in-12, ou 4 vol. in-8 à deux colonnes. Librairie Hachette.

semble être allé plus loin; c'est un Shakespeare sans mutilation, sans toilette et sans déguisement, que celui qu'il nous présente; et pourtant, croyons-nous, il ne sera pour personne le « sauvage ivre » de Voltaire. Du reste, le traducteur ne l'introduit pas chez nous sans préparation : à la tête de chaque pièce il a placé une notice historique et littéraire qui nous en explique le sujet et nous initie à l'intelligence des beautés parfois difficiles à saisir en raison des fantaisies singulières auxquelles l'auteur s'abandonne, fantaisies fort claires pour son temps, mais dont le trait ne porte plus pour nous, ou du mauvais goût de son époque, à laquelle, sous ce rapport et malgré son génie, Shakespeare paya son tribut. Ces notices, qui accusent les plus sérieuses études, sont d'ailleurs, par l'élévation, la largeur et la justesse des idées esthétiques, des modèles d'appréciations internationales. Les difficultés de détail, soit philologiques, soit historiques, sont résolues à la fin des pièces, dans des notes souvent fort développées où le commentateur ne se montre pas inférieur au critique.

P. Douhaire.

L'importance qu'a prise, un peu tardivement peut-être, au dire des Allemands, l'enseignement de la géographie dans nos écoles, a rendu nécessaire, sur ce point, le renouvellement de notre ancien outillage didactique. Nos vieux atlas, si bons qu'ils soient en eux-mêmes, ne sont pas des auxiliaires suffisants ni commodes. Leur tort principal, quand ils n'y ajoutent pas celui d'être incomplets, est d'être trop chargés, d'offrir des indications de trop de sortes sur la même feuille et, par là, d'engendrer la confusion. Pour que l'élève prenne goût à la géographie et y fasse des progrès solides, il lui faut des cartes spéciales pour chacun des aspects sous lesquels cette science lui est présentée : cartes physiques, cartes historiques, cartes politiques, commerciales, administratives, etc. Les meilleures que nous connaissons, sous ce rapport, les mieux appropriées aux nécessités de l'enseignement élémentaire, sont celles de l'*Atlas de géographie générale de M. Oger, professeur d'histoire et de géographie au collége Sainte-Barbe*, dont la maison Gauthier-Villars[1] publie la cinquième édition. Les trente-deux cartes dont se compose cet atlas répondent pleinement aux besoins que nous indiquons plus haut, et, ce qui n'est pas un mal, correspondent, sans surcharges comme sans lacunes, à toutes les parties des programmes officiels.

P. D.

[1] Quai des Augustins, 55.

MÉLANGES

LA MANDARINE

Par M. A. de Pontmartin. — Chez Michel Lévy.

Nous venons de recevoir de la librairie Michel Lévy un nouveau volume de M. de Pontmartin, sous ce titre qui laisse tout à deviner : *La Mandarine.* Les lecteurs du *Correspondant* n'auront pas besoin de chercher bien loin le mot de l'énigme. Ils se rappellent avoir lu ici, il y a plus d'un an, ce petit roman d'une invention si originale et d'une vérité d'observation si effrayante. C'est dans le fond inconscient de l'être intime, c'est dans le mystère du for personnel le plus impénétrable que l'auteur de tant de charmants récits a voulu cette fois chercher son sujet. Supposez un homme atteint de cette bizarre affection nerveuse — elle a un nom, nous assure-t-on, dans le catalogue des infirmités humaines — qui ne permet pas à celui qui en est victime de garder pour soi l'expression d'aucune de ses pensées ; supposez une âme, une imagination, une conscience vivant, pour ainsi dire, en dehors, obligée de manifester incessamment la moindre de ses impressions, le plus fugitif de ses rêves, le plus imperceptible de ses mouvements, et dites-moi quel livre étrange on écrirait avec cette confession publique et forcée de chacun de nous, même des bons, même des meilleurs !

« ...Je crois, a écrit Mérimée, que si toutes vos pensées étaient écrites, elles formeraient un volume d'après lequel il n'y a pas de juge qui ne vous mît en prison ou dans une maison de fous... »

Cette réflexion d'un philosophe très-désenchanté de la nature humaine sert d'épigraphe et peut servir de commentaire à *la Mandarine.* Il y a des natures incomplètes, mal équilibrées, pour qui les fantômes du monde intérieur deviennent de saisissantes réalités, et qui passent sur la terre obsédées, poursuivies, tourmentées jusqu'à la mort par les apparitions qui sortent de leur propre esprit comme le feu follet sort des marécages. Ce

ne sont point les diables bleus des Anglais, bien que cela ne ressemble pas mal à la possession démoniaque : Non, ce sont des images, des hypothèses des perceptions qui, à un moment donné, ont traversé, vagues, irresponsables, inavouées, le cerveau du malade et auxquelles est venu répondre fortuitement un événement de la vie externe.

Albéric de Sernhac est un de ces étranges possédés, une de ces intéressantes victimes. Il s'était marié... en rêvant comme il avait vécu. Au lieu des transports de passion et de poésie dont il croyait naïvement que la vie est faite, sa femme ne lui avait apporté que la prose, noble et correcte, mais un peu froide et guindée du mariage. Entre cette imagination inassouvie et cette âme façonnée seulement à la règle et au devoir, entre l'idéal et le pot-au-feu, l'accord ne fut pas long, le froissement fut de tous les jours, et bientôt les deux époux, bien que restant unis pour le monde, vécurent aussi complétement séparés que si les avocats y avaient mis leur éloquence. Albéric laissait aller sa vie à côté de celle de sa compagne, comme le Rhône orageux et troublé traverse sans s'y mêler les eaux limpides du Léman. Son besoin d'aimer et surtout de rêver, il l'avait transporté tout entier sur son fils unique, qu'il se plaisait déjà à voir marié, et cette fois bien marié. Une belle-fille adorable, un époux adoré, un intérieur de septième ciel, avec beaucoup de musique, sans oublier les petits chérubins ; voilà l'illusion du futur beau-père remplaçant celles du pauvre mari tombé du haut de ses châteaux en Espagne.

Un événement terrible vint retentir comme un coup de foudre dans le ciel toujours gris de ce ménage. Madame de Sernhac qui avait les habitudes matinales d'une active ménagère et d'une visiteuse des pauvres, s'endormait chaque jour, au sortir du déjeuner, en lisant le journal au coin de son feu. — M. de Pontmartin a la charité de ne pas nous dire quel était ce journal. — Naturellement la feuille trop lourde ne tardait pas à glisser aux pieds de la belle dormeuse, presque dans le foyer, et plus d'une fois Albéric l'avait doucement grondée de son imprudence. Un jour, en se retirant sur la pointe du pied, il oublia de relever le journal et de placer le garde-feu. Quand il rentra, deux heures plus tard, sa malheureuse femme expirait surprise par l'incendie pendant son sommeil. En revoyant l'homme avec lequel elle avait si peu vécu et qu'elle allait quitter pour jamais, madame de Sernhac eut le temps de lui dire : « Mon ami, pardonnez-moi de n'avoir pas su vous rendre heureux !... »

Douloureux aveu de la mort qui pénétra comme une flèche dans le cœur brisé d'Albéric ! Remords innocent qui allait en éveiller d'autres par qui sa vie devait être dévorée. En revenant sur les circonstances de cette journée fatale, M. de Sernhac ne cessait de se répéter qu'il était cause de la mort de sa femme. Cause involontaire sans doute, mais non sans quelque apparence de complicité. Pourquoi, cette fois, n'avait-il pas mis le garde-feu ou reculé le fauteuil ? Était-il bien sûr d'avoir absolument

oublié cette précaution de tous les jours? Le vague pressentiment du malheur qui pouvait arriver n'avait-il pas traversé son esprit pendant sa course dans le parc? Pourquoi n'être pas revenu aussitôt? Et cette voix secrète qui plus d'une fois, dans les heures de crise ou d'abattement, avait osé murmurer, au plus profond de sa conscience, qu'au chagrin de la mort de sa femme se mêlerait, malgré lui, un soupir de soulagement, comment ne pas l'entendre aujourd'hui comme la plus terrible des accusations?

Le mariage de son fils avait apporté quelque répit à ces tortures de la question intérieure qu'Albéric était si ingénieux à s'appliquer. Ses rêves de félicité à trois étaient dépassés; ce mariage avait réalisé l'irréalisable. Il y a là un coin de soleil et de printemps délicieusement peint par M. de Pontmartin. Mais bientôt l'implacable mélancolie reprit le dessus; nul ne pouvait deviner où en était la cause, et quand on tentait de l'expliquer par la mort, si horrible qu'elle eût été, de madame de Sernhac, les plus intimes du malheureux marquis se montraient les plus incrédules. Un jour, enfin, il disparut, laissant dans un billet d'adieu à son fils le fatal secret dont il allait mourir : « C'est moi qui ai tué ta mère! »

Rousseau demande quelque part à son lecteur ce qu'il ferait dans le cas où il pourrait s'enrichir en tuant, en Chine, un vieux mandarin, sans bouger de Paris...? Dans un instant plus rapide que l'éclair — le temps qu'il faut pour avoir une mauvaise pensée — ajoute l'auteur, le pauvre Albéric de Sernhac, homme d'imagination, avait tué sa mandarine.

Ainsi est justifié le titre de cet ingénieux et dramatique petit roman.

D'autres nouvelles, *Françoise*, *le Trait de lumière*, *Cent jours à Cannes*, *les deux Talismans*, *une Cure merveilleuse*, complètent cet heureux volume dont nous avons voulu rappeler au moins la pièce principale. Jamais M. de Pontmartin n'avait montré avec ses merveilleux dons d'écrivain si appréciés depuis longtemps de plus rares qualités de conteur. Quand les critiques se mettent à écrire des œuvres de pure imagination, et que ces critiques sont de la trempe de celui à qui nous devons la série des *Samedis littéraires*, il leur est naturel de porter dans le roman la finesse de ton et l'acuité d'analyse qui leur ont valu ailleurs une renommée si légitime. Ce sont ces mérites, charmants et raffinés entre tous, que nous nous plaisons surtout à louer chez M. de Pontmartin et à recommander dans son nouveau volume.

L. G.

DE L'AVENIR DU PROTESTANTISME ET DU CATHOLICISME

Par M. l'abbé F. Martin, chanoine de Belley, ancien curé de Ferney et de Ceyzériat.
Un fort volume in-8. Hatton, rue Bonaparte, 33.

On n'a pas oublié, dans le monde littéraire et religieux, la satisfaction qu'éprouvèrent les esprits délicats, lorsque d'illustres historiens, comme

MM. Guizot et Augustin Thierry, signalèrent à l'attention du public et des sociétés savantes un modeste curé de campagne qui les avait contredits, mais dont ils se plaisaient à reconnaître le savoir, la modération et la haute compétence historique. Nos lecteurs ont sans doute déjà compris que nous voulons parler de cet honnête et excellent abbé Gorini, dont la réputation s'est étendue sur toute la France, comme celle de l'un des prêtres les plus saints et de l'un des savants les plus admirables de notre époque.

Dans cet heureux diocèse de Belley, qui semble avoir le privilége de produire des saints et des savants, M. Gorini a laissé un successeur de ses travaux, à qui nous avons souvent souhaité la même bonne fortune. Nous voulons parler de M. l'abbé F. Martin, ancien curé de Ferney et de Ceyzériat, actuellement chanoine de la cathédrale de Belley.

M. l'abbé Martin n'est pas un inconnu. La presse catholique et le *Correspondant*, en particulier, s'est occupée plusieurs fois de ses ouvrages. Ce fut au commencement de son séjour à Ferney que se révéla à lui son talent d'écrivain qu'il était lui-même, croyons-nous, fort loin de soupçonner. Les lecteurs religieux se souviennent sans doute qu'en 1857 il y eut à Divonne, presqu'aux portes de Genève, une curieuse conférence entre quatre prêtres catholiques et quatre ministres protestants, et que ces derniers n'eurent pas lieu de se féliciter de leurs provocations. M. l'abbé Martin assistait, en cette circonstance, Mgr Mermillod, qui n'était encore que M. l'abbé Mermillod; et il fut le plus ferme soutien de la lutte. Il rédigea et publia le compte rendu de la conférence, qui eut en quelques jours deux éditions, et, par suite, il fut engagé dans une polémique particulière avec M. Bungener, l'un des ministres les plus ardents de Genève.

Dès cette première discussion, où on l'avait, pour ainsi dire, pris au dépourvu et jeté dans la mêlée, M. l'abbé Martin s'était montré logicien vigoureux et polémiste plein de verve.

A cette époque, M. l'abbé Mermillod venait de fonder à Genève, sous le titre d'*Annales catholiques*, une revue, destinée à repousser les agressions passionnées dont le catholicisme était alors l'objet. Avec le tact que chacun lui connaît, il comprit vite le parti qu'il pouvait tirer du nouveau curé de Ferney. Il l'appela à la rédaction de son recueil; M. l'abbé Martin ne tarda pas à en devenir l'âme. Il étudia dès lors avec la plus sérieuse attention toutes les questions protestantes, et les aborda avec hardiesse et à des points de vue tout à fait nouveaux. Il avait aperçu du premier coup que c'était frapper à faux que de s'attaquer au protestantisme historique aujourd'hui complétement dépassé; que l'objet réel de la lutte, c'était le protestantisme contemporain tel que l'ont fait, avec son rationalisme et son néant de doctrines, trois siècles de négation. Et même, sur ce terrain, il négligeait les détails et frappait droit au cœur. On remarqua surtout ses *Lettres d'un solitaire du Jura*, que nous voudrions voir rééditer. Le pre-

mier théologien de Rome, le P. Péronne, en témoigna à l'auteur toute sa satisfaction.

Mais il mit bientôt la main à une œuvre plus importante et de plus longue haleine, l'*Histoire de M. Vuarin et du rétablissement du catholicisme à Genève*. M. l'abbé Fleury collectionna et fournit la plupart des matériaux; M. Martin les dépouilla, la rédaction lui en appartient tout entière. On y lit de curieux détails, extraits des registres mêmes du *consistoire*, sur l'origine violente du calvinisme à Genève et son intolérance jusqu'à nos jours.

Ces travaux, poursuivis au milieu des occupations du ministère, n'absorbaient pas toute l'activité de M. l'abbé Martin. Il collaborait en même temps au *Bulletin* de l'œuvre naissante de Saint-François de Sales, où il publia de nombreux et remarquables articles, dont plusieurs furent traduits à l'étranger, et dont quelques-uns contenaient déjà en germe son grand ouvrage sur l'*Avenir du protestantisme*.

Cependant il se voyait obligé de quitter Ferney, théâtre de ses premiers combats. « Dans un pénible ministère sacerdotal, dit-il lui-même quelque part, ma voix s'était brisée aux fatigues de la parole. J'avais dû, pour me guérir, me dérober, pendant l'hiver, aux impressions d'un climat rigoureux, et m'en aller demander, comme tant d'autres, au ciel moins inclément du Midi de tièdes brises et de fortifiants rayons de soleil. J'avais dirigé mes pas vers Nice. Là, ajoute-t-il, à l'ombre d'un couvent, dans une charmante solitude, sur le bord de la mer, au fond d'un jardin tout planté d'orangers, j'ai reçu une bienveillante et délicieuse hospitalité. J'y ai trouvé du loisir et un livre à faire. Je l'ai fait. » Ce livre, c'est la *Vie de madame de Bonnault-d'Houet*, fondatrice de la société des *Fidèles compagnes de Jésus*, qui avaient procuré à M. Martin cette hospitalité dont il se loue en si bons termes. Cette *Vie* est un drame aux scènes les plus émouvantes et les plus variées, et l'auteur a raison de considérer madame d'Houet, comme « l'une des grandes figures religieuses de notre temps. »

Ce fut encore dans cette délicieuse solitude de Nice qu'il écrivit la *Vie de M. Gorini*, biographie charmante, inspirée par le cœur, tribut de respect et d'affection, déposé par un disciple et un ami sur la tombe d'un maître et d'un ami. M. de Montalembert écrivit dans ces termes à l'auteur : « J'ai rarement lu un livre qui m'ait plus touché, plus intéressé, plus édifié. Votre récit me paraît un modèle accompli à offrir, avec une entière sécurité, aux ecclésiastiques comme aux laïques, aux enfants de l'Église comme à ses ennemis... Je ne saurais assez vous remercier du plaisir et du profit que je dois à cette lecture; et, certes, si j'étais évêque, je voudrais que tous mes prêtres y fussent initiés. »

Un autre ouvrage d'un intérêt plus général suivit de près l'apparition de la *Vie de M Gorini*. Il portait pour titre : *Les moines et leur influence sociale dans le passé et dans l'Avenir*. Il dut, comme les autres, son origine

aux circonstances. Un monastère de trappistes venait d'être fondé dans l'insalubre et marécageuse région des Dombes. Notre auteur fut prié de rédiger une notice. Il voulut jeter en tête quelques réflexions sur la mission civilisatrice des moines au moyen âge. Le sujet l'entraîna, et de cet heureux entraînement naquit le livre que nous venons de nommer. Comme le titre l'indique, il se divise en deux parties : la première résume à grands traits tout le passé de l'ordre monastique; la seconde partie est, à notre avis, bien supérieure à la première. On y voit déjà apparaître dans l'étude des questions sociales cet esprit scrutateur de l'avenir, qui se montre avec éclat dans l'*Avenir du protestantisme*.

Cet ouvrage fut publié au commencement de 1869. Mgr Mermillod, qui n'était pas étranger à son inspiration, écrivit immédiatement à l'auteur que depuis les *Variations*, de Bossuet, rien de plus important n'avait été publié en France sur le protestantisme. Il ajoutait que cet ouvrage était la continuation de celui de Bossuet. Rien de plus vrai. Bossuet avait prédit que, par les conséquences logiques du libre-examen, source de toutes ses variations, le protestantisme aboutirait fatalement au rationalisme, c'est-à-dire au néant de toute doctrine religieuse. La prédiction du grand évêque s'était réalisée, et c'est sur ce terrain nouveau que se plaçait M. l'abbé Martin, pour soumettre à une rude épreuve l'hérésie trois fois séculaire de Luther et de Calvin. Le protestantisme s'est entièrement transformé depuis son origine; il ne garde à peu près plus rien, nulle part, des doctrines de ses fondateurs. « Nous ne sommes pas plus, disait M. de Gasparin, les disciples de Luther et de Calvin que ceux du pape. » L'attaquer avec les armes de la vieille polémique, excellentes en leur temps, c'est donc aujourd'hui frapper complétement à faux. M. Martin avait compris (et c'est son grand mérite) qu'il fallait renoncer à cette vieille guerre. Pour lui, il se prend corps à corps avec le protestantisme contemporain, et il l'accuse résolûment d'avoir été le dissolvant de la vérité et de la civilisation chrétiennes. Il a conduit la première au rationalisme, c'est-à-dire à la négation même du christianisme; et la seconde, à l'*humanisme*, c'est-à-dire à l'élimination de Dieu du sein de la société, et au règne absolu de l'homme sur la terre en dehors de tout principe supérieur. Il est évident que cette manière d'envisager le protestantisme le place au cœur de toutes les questions religieuses, politiques, sociales de notre époque. Aussi pouvons-nous assurer qu'il n'en est à peu près aucune qui n'ait été abordée et résolue par l'auteur. « Vous soulevez, lui écrivait son évêque, Mgr de Langalerie, des milliers de questions brûlantes, et vous les résolvez avec un rare bonheur d'expression, relevé par un vigoureux bon sens, une grande précision de logique, et les plus saines notions de la théologie. » L'espace nous manque ici pour entrer dans le détail. Signalons néanmoins les chapitres sur *la fortune et le bien-être des nations protestantes comparativement avec la fortune et le bien-être des nations catholiques*, véritable traité,

en trente pages, d'économie politique chrétienne; — sur *la tolérance et l'intolérance protestantes et catholiques*, où sont redressées tant d'idées fausses, et où tant de vérités sont remises en tout leur jour; — sur *la liberté individuelle, civile, politique dans ses rapports avec le protestantisme*, où, après un regard des plus vigoureux sur le passé, les plaies sociales de notre temps sont sondées si à fond; — sur l'*alliance du protestantisme et de la révolution*, où l'on trouve l'explication de tant de phénomènes sociaux, enveloppés de ténèbres jusqu'à ce jour, mais dont le mystère, depuis le triomphe de la Prusse, commence à se révéler d'une manière si effrayante pour le catholicisme et pour la France. Mais, où nous trouvons que l'auteur s'est surpassé, c'est dans ses trois chapitres sur *la décadence des nations et des gouvernements catholiques, et sur la marche ascendante des nations et des gouvernements protestants*, question d'actualité s'il en fut jamais. Nous n'hésitons pas à dire que la polémique catholique atteint ici à toute sa hauteur.

Hâtons-nous d'ajouter que c'est surtout dans l'*Avenir du protestantisme* que se révèle cette faculté de l'auteur, qui a parfois pénétré, par le raisonnement, les secrets de l'avenir. Que de pages de ce livre, écrit de 1864 à 1868, et publié en 1869, paraissent postérieures à la guerre étrangère et à l'abominable insurrection de la Commune, tellement elles en sont l'histoire! Nous ne connaissons rien de plus saisissant que l'étude de notre présent, si plein de tristesses, dans cet ouvrage qui a plus de trois ans de date. On conçoit quelle créance ces prévisions déjà réalisées assurent à d'autres conjectures de l'auteur sur le très-prochain avenir qui nous menace. M. l'abbé Martin a bien soin, du reste, de faire une réserve. « Ai-je besoin d'avertir, dit-il, que je n'aspire nullement, dans mes prévisions, au mérite de la divination prophétique. Mes prétentions sont infiniment plus modestes. Je recherche tout simplement les effets dans les causes, sans oublier qu'il est possible qu'ils ne se produisent pas tels que je les ai entrevus. »

Peu de temps après que ces lignes furent écrites, la guerre éclata et détourna l'attention du public du livre de M. l'abbé Martin; il serait bon qu'elle lui revînt.

E. DE R.

EXPOSITION DES ŒUVRES DE GUSTAVE RICARD

Une exposition des plus attrayantes est ouverte au palais des Beaux-Arts depuis le commencement, et se prolongera jusqu'à la fin de mai. Cette exposition est celle des œuvres de M. Gustave Ricard, né à Marseille le 1er septembre 1823, et enlevé, à Paris, à ses nombreux amis et admira-

teurs, le 23 janvier 1873, par une mort soudaine, et jusqu'ici inexpliquée. C'est dans une institution fondée et dirigée par M. l'abbé Jonjon, à Marseille, qu'il fit avec succès ses études classiques. L'intervention bienveillante et éclairée de ce vénérable ecclésiastique l'aida puissamment à vaincre les difficultés que rencontrent ordinairement ceux qui se destinent à la carrière des beaux-arts. Ces difficultés qui, la plupart du temps, viennent de la famille, quelque dures qu'elles puissent paraître, ont cependant leur utilité. Sans faire manquer aucune vocation, elles en éprouvent la trempe, en donnant un avant-goût des obstacles autrement graves que réserve l'avenir.

Toutefois, le jeune Ricard n'eut pas à se plaindre de la destinée. Après avoir, à l'âge de dix-sept ans, remporté le premier prix de l'école de dessin à Marseille, il entra vite dans la faveur du public. Apprécié même dans sa ville natale, il le fut à Paris dès sa première exposition, en 1850. Quelques mécomptes à l'endroit des récompenses qu'il croyait mériter, qu'il méritait, et qu'il n'obtint pas, l'éloignèrent pour toujours des expositions à partir de 1860. Il serait plaisant de comparer aujourd'hui la liste des noms et des œuvres que les distinctions officielles préférèrent alors. *Ma non guarda e passa.*

La première impression en entrant dans cette salle qui renferme toute une vie, c'est qu'il ne semble pas qu'on soit devant l'œuvre d'un contemporain. Rien de ces effets à tout prix, de ce mépris de toute vie intérieure, de cette couleur réclame et agressive qui crient au passant : « Arrêtez-vous et regardez quels jolis tours je sais faire. J'en sais bien d'autres. Si ceux-là ne vous plaisent pas, j'en changerai, et je ferai tous ceux que vous voudrez pour obtenir votre faveur et votre argent! » Sans exclure ni la fantaisie, ni la variété, ni la grâce, l'aspect de toutes ces toiles a quelque chose de sobre, de consciencieux et de fort. La couleur, des plus remarquables et du meilleur aloi, pas plus qu'une habileté prodigieuse d'exécution, ne cherchent à faire parade d'elles-mêmes et à esquiver le dessin proprement dit, presque toujours ferme et original. Toutes ces qualités vont à un but unique, faire sortir au dehors la vie interne, la manifester par la physionomie, souvent plus devinée, ou même souvenue, que copiée. Commencée sous le coup d'une impulsion prime-sautière et naïve, l'œuvre est poursuivie avec entrain, avec tact, avec énergie, jusqu'à ce qu'elle arrive à cette unité qui est le cachet des maîtres. On voit que c'est comme cela qu'il a été frappé, lui Ricard, et, pour nous transmettre son impression, il est d'une fertilité de ressources, d'une ingéniosité de moyens inépuisables. Ses portraits sont l'inverse de la photographie. La mécanique, impassible, à peu de chose près, joue tous les airs de la même façon, comme les orgues de Barbarie. On sait bien que c'est juste d'une certaine justesse, mais nous n'en sommes guère plus heureux pour cela. Qu'est-ce que cela nous fait, que tel monsieur ou telle dame que nous ne connaissons pas aient le nez fait de cette façon ou de telle autre? Ce qui nous intéresse, c'est l'individualité propre de l'artiste, que nous découvrons, que nous reconnaissons à propos de toutes ces manifestations diverses; c'est elle qui, en dehors et bien au delà d'un intérêt de curiosité ou d'un intérêt de famille, donne à tous ces êtres quelque chose de sa propre vie. Cette vie a touché des inconnus, et les voilà qui ne peuvent plus mourir. Ce n'est pas que nous prétendions méconnaître le surcroît d'intérêt, de fort bon aloi, que peuvent ajouter à l'œuvre d'art la notoriété ou la beauté plastique du modèle; mais c'est là un intérêt d'un autre ordre, qui n'est pas le premier,

et qui, au surplus, se rencontre à souhait dans cette galerie des contemporains exposée au palais des Beaux-Arts.

Dans son acharnement sagace et pénétrant à nous dire ce qu'il voit et ce qu'il sent, Ricard rencontre sous sa main, et pour les mêmes raisons, l'exécution mystérieuse et puissante de ces vieux maîtres qu'il a tant étudiés et si bien compris. Ici nous pensons à Rubens, là à Van Dyck, parfois à Reynolds et à Lawrence. Une tête de femme, admirablement peinte et modelée, semble une parente de la Fornarine. Voilà deux têtes peintes comme Léonard. Mais au fond de tout cela, celui à qui Ricard ressemble le plus, c'est à lui-même.

Il faut bien comprendre que c'est un inventeur, que chacune de ses œuvres est un motif, comme un motif trouvé par un compositeur de musique. Les fonds, les accessoires, si accessoires il y a, simples, divers, parfois très-osés, bien que jamais insoumis, accompagnent et font valoir le motif avec une science complète. Le peintre exécute en virtuose; mais comme il a une idée à rendre, et qu'elle est sienne, il montre autre chose que l'habileté de ses doigts. La donnée fournie par le modèle est presque indifférente; elle a pour nous la valeur qu'il lui a trouvée, et qu'il a su rendre.

Nous devons cependant avouer que les anciens maîtres, dans ce qu'on appelle leur manière, sont plus constamment et plus sûrement identiques à eux-mêmes; et, pour pousser la franchise jusqu'au bout, nous ajouterons que, dans les portraits du maître moderne, la recherche exagérée de la superficie, de tous les accidents de l'épiderme, laisse parfois la forme indécise. Expliquons-nous mieux. Un sculpteur qui entreprendrait un buste d'après Ricard serait plus embarrassé que d'après une peinture de M. Ingres. Ce n'est pas le but du portrait, c'est vrai, mais l'observation porte cependant, car elle ne pourrait s'appliquer aux portraits du Titien, à qui nulle autre qualité ne manque d'ailleurs.

Nous terminerons là cet aperçu, qui, tout rapide et incomplet qu'il peut paraître, a peut-être déjà dépassé les limites qui nous sont assignées. Nos lecteurs qui, espérons-le, deviendront des spectateurs, trouveront une notice complète et remarquable à laquelle nous nous sommes permis d'emprunter quelques détails biographiques. Elle est due à la plume de M. Paul de Musset. En dehors du talent si connu et si apprécié de l'écrivain, un intérêt tout particulier s'attache à cette publication : en même temps qu'elle est un hommage sympathique à la mémoire d'un ami, elle est un témoignage de patriotisme, car elle se vend au profit des Alsaciens-Lorrains émigrés en Algérie.

L. Janmot.

QUINZAINE POLITIQUE

9 mai 1873.

Trois jours avant l'élection du 27 avril, à la manière de ces conquérants d'autrefois, qui, des hauteurs gravies à la frontière par leurs soldats, leur découvraient les riches plaines où la victoire les pouvait conduire, M. Gambetta et M. Louis Blanc indiquaient aux sombres masses de l'armée révolutionnaire le lieu, l'instant et le prix du combat. M. Gambetta, avec son éloquence vide et sonore, jetait aux échos de « Belleville mal famé » ces paroles, qui allaient partout encourager l'âpre hardiesse des siens : « Le jour ne tardera pas à venir où nous ferons de la République, non pas une dérisoire étiquette, mais une réalité féconde. » Et M. Louis Blanc, de son côté, disait dans une lettre lue à Bercy : « L'heure est arrivée — l'heure décisive peut-être — où, dans le développement des destinées de la République, la question de fond doit commencer à se dégager de la question de forme, de telle sorte que la République cesse d'être un nom pour devenir une vivante et puissante réalité! » La République, une réalité féconde! une réalité vivante et puissante! Entendez-vous tout ce qu'il y a de promesses dans ces grands mots? entends-tu, multitude toujours mécontente, et que toujours l'espérance affame? entendez-vous, ambitions impatientes, vanités aigries, joies mauvaises de l'âme, souffrances de la pauvreté ou convoitises du vice? entendez-vous, ô songes des crédules et des chimériques, ô imaginations populaires? entendez-vous, vagues désirs du nouveau, jalouses convoitises de l'inconnu? Entendez vous, capricieux plaisirs de l'esprit qui fronde, et vous aussi, haines fiévreuses de l'égalité qui envie? entendez-vous enfin, ô vengeances muettes et frémissantes? Voici l'appel et le moment : levez vous et marchez... Et, répondant à ces voix qui excitaient toutes les puissances de leurs cœurs, les radicaux sont allés en foule, unis, disciplinés, fidèles, sûrs de vaincre, livrer la bataille du suffrage universel à M. de Ré

musat, à M. Thiers, au gouvernement, à l'Assemblée, à la République conservatrice, à la société. Le soir, ces victorieux ont pu se compter : ils se sont trouvés cent quatre-vingt mille, que le mot d'ordre de Barodet avait ralliés autour de M. Gambetta et de M. Louis Blanc!

C'est au palais de l'Élysée que cette nouvelle est venue surprendre M. Thiers : il jouissait là de sa singulière royauté, là il attendait de la grande ville le témoignage de reconnaissance et d'estime qu'il lui avait demandé. Tout à coup, dans ce palais qui devait se remplir de félicitations et de joie, le nom triomphant de M. Barodet a retenti; et il n'y a plus eu à l'Élysée que silence, étonnement, tristesse, effroi, méditations. En ce moment de fièvre et de douleur, quelles étaient les pensées de M. Thiers? Parmi les idées rapides qui surgissaient alors devant ses yeux, M. Thiers a-t-il vu la France à peine libre des Prussiens qui la tenaient captive, et bientôt livrée aux radicaux; l'Europe doutant de lui; sa patrie désespérée; la société tout entière menacée et stupéfaite; l'Assemblée troublée; les conservateurs défiants et cherchant des armes, les radicaux exigeants et hautains; la multitude apprenant sa force et s'enhardissant; M. Gambetta lui disputant la popularité et le pouvoir; son règne finissant sans laisser une œuvre, une institution, un homme; ses actes, ses discours et ses messages, devenus dans leur dernier effet une assistance au désordre; sa vieillesse expirant, impuissante et désolée, au spectacle de la démagogie maîtresse des lois et du gouvernement? Ces images, on peut le présumer, se sont présentées au regard de M. Thiers, dans la nuit du 27 avril; il n'aura pu les en écarter; craintes, regrets ou reproches, elles l'ont entouré en ce moment, et certes, qu'il les ait aperçues ou non, la France au moins a cru les apercevoir autour de lui.

En cette grave circonstance, les premiers sentiments, ceux de la stupeur et de l'épouvante, ont été partout les mêmes : Paris, comme l'Élysée, y était en proie, le lendemain de l'élection. Les vainqueurs avaient beau cacher leur orgueil, affecter la modération et complaisamment diminuer leurs espérances; tous ceux qui savent comment la démocratie commence ses entreprises définitives, tous ceux qui connaissent les signes des grands changements populaires, étaient inquiets en considérant l'avenir. Les plus intelligents se sentaient découragés par cette vaine lutte : on comparait aux suffrages obtenus en 1872 par M. Victor Hugo ceux que M. Barodet, en 1873, recueillait presque au double; on s'effrayait de voir à la lumière cette force ignorée qui, la veille encore, dormait obscure et souterraine au fond de Paris; on discernait, parmi les motifs qui avaient poussé au scrutin les électeurs de M. Barodet, la sourde

résolution d'amnistier la Commune, le secret dessein de lui assurer à Paris et à Lyon ou l'honneur ou l'espoir d'une revanche légale : les intérêts s'alarmaient; il y avait à la Bourse une baisse considérable; en trois jours, la France y perdait des centaines de millions, et déjà se répandait l'appréhension d'une crise financière. En province, l'émotion était profonde : on ressentait une sorte de terreur. Ce que la France distinguait surtout dans le vote de Paris, c'était une démonstration révoltionnaire; et comme elle ne consent pas à reconnaître au parti radical le caractère d'un parti politique, comme elle sait les appétits qu'il favorise et qu'il sert, elle a cru que cet événement présageait à la société un péril prochain. Sous l'empire de cette crainte, l'esprit du pays s'est livré à des réflexions dont la gravité est exceptionnelle : la plupart se sont demandé si la République conservatrice restait possible; et plus que jamais on a douté qu'avec la force d'entraînement qui la précipite malgré elle au radicalisme, avec la domination que les grandes multitudes de Lyon, de Marseille et de Paris préparent en elle à la démagogie, elle soit vraiment capable de durée. Il y a plus : dans cette frayeur on a vu naître, ou plutôt renaître, une idée qui fait qu'un peuple se sauve dans l'ordre ou se perd dans le despotisme; on a vu se manifester, avec une énergie depuis longtemps inconnue, la pensée de former de tous les partis une union qui puisse préserver la société, une union où, se désintéressant d'eux-mêmes, ils puissent trouver une force qui les défende tous ensemble, dût-elle leur commander également. Prenons garde : il a semblé que le fantôme de l'an 1850 avait apparu dans le pays; de jeunes hommes, étonnés du passé, ont cru, en observant le temps présent, comprendre enfin cet état de l'opinion publique où l'Empire prépara ses commencements! Encore quelques élections semblables, et M. Thiers pourra répéter le mot célèbre par lequel il annonça l'Empire. Quant à l'Europe, pas un ami de la France n'y avait souhaité la victoire de M. Barodet; et parmi les peuples, ceux-là seuls s'en seront réjouis, que nos malheurs n'ont pas encore contentés. Plusieurs avec mépris, d'autres avec inquiétude, disent dès ce moment que la France, déjà lasse du repos auquel ses blessures l'avaient forcée, se retrouve saisie de ce besoin d'agitation et de ce goût du changement qui rendent fragiles toutes ses grandeurs et instables toutes ses prospérités. De plus, l'étranger, en recevant dans ses trésors, comme dans un refuge, nos capitaux effrayés et fugitifs, a pu mesurer toutes nos craintes. Or, dans cette double impression de l'Europe, il y a eu pour la France une atteinte morale et matérielle.

On conçoit que les alarmes aient été si vives; on s'en explique même l'excès, quand on se rappelle avec quelle maladroite solen-

nité le gouvernement avait disposé l'esprit public à contempler anxieusement la lutte. M. de Résumat avait pris, en effet, la peine d'en marquer à l'avance l'importance particulière, en prétendant que les « regards du monde » étaient fixés sur Paris et en prédisant de l'élu qu'il serait « le député, non d'une cité, mais de la nation tout entière. » M. Thiers, par son intervention, son industrie, ses préparatifs et ses propos, avait paru engager comme un combat personnel; et ses adversaires en faisaient perfidement la remarque avec M. Louis Blanc : « Poser la candidature de M. de Rémusat était une faute, disait M. Louis Blanc. Eh bien, cette faute, c'est de propos délibéré que M. Thiers l'a commise; il l'a commise sans égard aux supplications que, par un sentiment de respectueuse sympathie, quelques-uns de nos amis de l'*Union républicaine* avaient adressées à M. de Rémusat lui-même, pour qu'il s'abstînt, lorsqu'il en était temps encore. Vaine tentative! l'élection de son ministre à Paris était une partie que M. Thiers avait résolu de jouer. » Enfin, ceux de nos publicistes qui, comme des hérauts, ont mission de porter aux quatre coins de la France la parole du gouvernement, avaient crié au bon peuple de Paris que battre M. de Rémusat, ce serait battre M. Thiers. Par ces imprévoyantes précautions, on a forcé le pays à des regrets plus douloureux et à des craintes plus intenses, parce qu'on l'a ainsi contraint à regarder la défaite de M. de Rémusat comme l'échec même de M. Thiers. Une fois de plus, il aura donc été démontré dans notre histoire que le chef de l'État expose la nation elle-même en portant sa personne dans la mêlée des partis, et que de tous les gouvernements, le meilleur sera toujours, pour l'ordre autant que la liberté, celui qui peut le plus sûrement servir de témoin à nos batailles publiques, le plus souverainement servir d'arbitre à tous les combattants. Pourquoi faut-il, hélas! que M. Thiers nous ait fourni lui-même cette preuve dans les conséquences d'une élection qu'il avait plus qu'à demi rendue officielle?

L'attitude qu'à Belleville, comme un tribun au mont Aventin, M. Gambetta avait prise devant M. Thiers, eût suffi d'ailleurs pour que le pays s'inquiétât. Les honnêtes gens avaient tressailli devant les louches et tortueuses excuses dont M. Gambetta avait essayé de couvrir la Commune. Quoi! Paris ensanglanté et incendié par les communards, ce n'était pas autre chose, selon M. Gambetta, que « Paris livré en victime aux haines furieuses attisées contre lui! » quoi! cette menteuse pitié des démagogues qui, comme M. Barodet, en égalant les droits de l'Assemblée et de la Commune, prétendaient imposer à Versailles de fraternels traités avec l'insurrection, cette hypocrite miséricorde qui trahissait la France et dictait la loi à M. Thiers, M. Gambetta lui prêtait les noms de conciliation et

d'apaisement! Quoi! ces soldats de la Commune qui faisaient la guerre à leur patrie presque mourante, et qui la faisaient sous les yeux de l'armée prussienne, rangée pour ce spectacle de gladiateurs sur les collines d'alentour, M. Gambetta voyait en eux, non des rebelles, mais des belligérants! Et vaguement il appelait ces criminelles tentatives « le premier mouvement d'indépendance locale après la guerre! » Or, l'homme qui jugeait la Commune avec cette lâche indulgence était le protecteur de M. Barodet. Mais, ce qui éveillait surtout l'attention et la crainte du pays, c'était l'audace de M. Gambetta, tout à coup renonçant à ses habitudes d'adulation cauteleuse et d'humilité calculée pour attaquer hardiment M. Thiers. Enfin, il jetait le masque. Voici qu'il reprochait à M. Thiers d'avoir ôté la liberté du pétitionnement à ceux qui réclamaient la dissolution de la Chambre, d'avoir élaboré la loi des Trente « avec la majorité de Versailles » pour le désavantage des démocrates, et d'avoir reconnu que l'Assemblée a le pouvoir constituant. Puis, avec un insolent dédain, il raillait dans les pratiques de M. Thiers « les finesses, les expédients, les procédés, les mille et une ruses qui lui réussissent si bien dans les coulisses de Versailles; » et il lui signifiait superbement que, par « ces petits moyens, ces habiletés, » il ne réussirait pas à abuser la nation comme l'Assemblée. Quant aux actes de M. Thiers, il le montrait desservant la République dans les écoles, dans l'armée et les finances; il qualifiait son gouvernement de « politique impuissante et stérile. » Il écrivait: « Nous sommes le nombre; » il revendiquait comme un devoir l'honneur de garder à sa suite les pires mêmes d'entre les mauvais de son parti, « sa queue; » et enfin, il déterminait ainsi le débat qui devait avoir lieu le 27 avril: « Ce qui s'agite dans notre grande cité républicaine, ce n'est pas la lutte entre deux hommes; ce n'est pas même une question qui est purement parlementaire; ce qui s'agite à l'heure actuelle, c'est la question de savoir si on fera à la démocratie sa place dans les affaires du pays. » Et ainsi, malgré l'habile dissimulation du langage, M. Gambetta laissait entendre que les réformes sociales, rêvées par les radicaux, devaient être l'objet du combat et la récompense de la victoire; or s'il leurrait par ces promesses « le monde du travail, » M. Gambetta n'en effrayait pas moins « le monde politique; » et, par ce discours, s'accroissait naturellement l'émotion de Paris et de la France.

Ah! par leurs propres craintes, comme les républicains ont, mieux que nous, conservateurs, caractérisé la candidature de M. Barodet! combien de leurs vœux et de leurs avis son élection a trompés! Les modérés, rappelant aux violents les souvenirs de 1850, les suppliaient de ménager la peur du pays en épargnant à la République

une victoire capable d'épouvanter la France : vain conseil. Les habiles avertissaient les radicaux de ne pas repousser, dans « la personne agréable » de M. de Rémusat, les monarchistes devenus républicains ou résignés à l'être : inutile exhortation. Les sages leur demandaient de ne pas effaroucher la bourgeoisie, « ces moyennes et fortes classes » : recommandation méprisée. Ni M. Arago ni M. Laboulaye, ni M. Grévy ni M. Langlois, ni M. Littré ni M. Marc Dufraisse n'ont été écoutés : leur force s'est dissipée sans profit; leur autorité est allée se perdre dans le mépris des radicaux. M. Thiers avait cru, lui, que sa popularité serait toute-puissante, au lendemain du jour où il annonçait la libération du territoire; il comptait les ménagements bienfaisants qu'il avait prodigués aux radicaux, comme des services qui lui soumettraient leur gratitude; il pensait que, placée sous ses auspices, la République conservatrice était assurée de vivre et de régner : espérances démenties par l'événement; l'ami de M. Gambetta l'a emporté sur celui de M. Thiers. *Le Bien Public* avait déclaré que M. Barodet « représentant la République doctrinaire, socialiste, fédéraliste, » avait parmi ses adhérents tous ceux qui ont pactisé avec la Commune, et la veille de l'élection, *le Soir* disait aux électeurs : « Voulez-vous la révolution et la Commune? Votez pour Barodet. » Or Paris n'a pas voulu entendre les cris d'alarme poussés par ces officieux. On avait fait savoir partout que les deux termes du choix, c'étaient la République possible et la République impossible. Eh bien, Paris et avec lui six départements ont préféré l'impossible. Ainsi en a décidé le suffrage universel, dans la journée du 27 avril.

Tout homme de bonne foi en conviendra : un événement qui avait un tel aspect, était de nature à produire l'effroi; et c'est ce sentiment qui avait en effet troublé les cœurs à l'Élysée et chez les familiers de M. Thiers, comme dans le pays. Par quelle raison mystérieuse les officieux faisaient-ils, le surlendemain, ostentation de tant de sécurité? d'où venaient ces mensonges qu'ils tentaient d'imposer à l'esprit de la nation, comme au leur peut-être? pourquoi tant d'empressement à changer dans la conscience publique les énergiques effets de ce grand événement? quel intérêt avait-on à falsifier la sinistre vérité qu'on racontait la veille dans cette histoire du 27 avril? Ces abuseurs et ces sophistes s'écriaient maintenant qu'il était sot de ne pas se rassurer : à les entendre, M. Gambetta protestait déjà de son amitié pour M. Thiers; même ils répétaient à l'envi ces mots fallacieux du *Times* : « M. Barodet a prouvé qu'il était un homme d'ordre. » Aujourd'hui, il leur semblait évident que les radicaux n'avaient voulu montrer de haine qu'à l'Assemblée; la majorité seule avait par ses fautes provoqué le mal : on pouvait le

détourner, en dissolvant l'Assemble; il serait facile, d'ailleurs, en souriant aux souhaits des radicaux et en s'aidant de leur bonne volonté, il serait facile de créer la République définitive et même conservatrice. Était-ce niaiserie? était-ce duperie? Deux jours après qu'on nous avait démontré, pièces en mains, la complicité morale de M. Barodet avec la Commune, un publiciste, habitué aux secrets de M. Thiers, vient nous déclarer qu'il doit « entrer dans le radicalisme pour le mieux conduire ou le diriger » ; et voilà pour la France et M. Thiers la dernière voie du salut! Certes, l'âme tremblante du pays n'en avait pas le soupçon, dans sa tristesse. Allons, monsieur Thiers, puisqu'il vous faut emprunter à M. Barodet des moyens de réparer le bonheur ruiné de la patrie et sa grandeur écroulée, faites l'essai auquel vous invitent vos habiles conseillers : attirez à vous M. Gambetta, et, de grâce, tentez de le maîtriser et de le guider. Vous avez bien dit, un jour, que sur toutes les grandes questions qui intéressent l'État, vous étiez en désaccord avec la gauche. Mais qu'importe! sacrifiez votre expérience et votre sagesse à la démocratie de ce Belleville d'où, hier à peine, M. Gambetta vous adressait ses railleries et ses reproches. Ménagez-les, ces radicaux si reconnaissants ; flattez leur violence; donnez-leur votre alliance avec votre amitié ; caressez-les de vos plus doux égards; unissez votre République à la leur; recueillez leurs compliments, à défaut de leurs suffrages. Et, cette politique ayant duré six mois encore, quand vous verrez M. Gambetta régner sur la nouvelle Assemblée, il ne vous restera qu'à mourir content. Sans doute, votre dernier regard aura pu apercevoir les conservateurs dispersés ou sans force, l'avenir livré aux fous et aux furieux, et l'étranger satisfait des aventures qui s'annonceront. Mais aux bords de votre tombe, vous entendrez les applaudissements des radicaux heureux d'avoir pu, avec votre assistance, fonder « la vraie République; » et l'écho de ces applaudissements, vous l'emporterez avec vous dans la mort et dans l'histoire, devant Dieu et les lointaines générations de notre France désespérée!

Parmi les trompeuses consolations qu'après l'événement du 27 avril, certains adulateurs offraient à M. Thiers, il y en a surtout une indigne de son bon sens et qu'il ne lui convenait pas d'accepter. On lui a dit que l'unique cause des griefs et des colères du parti radical, c'était l'esprit de l'Assemblée. M. Thiers l'a-t-il redit ou l'a-t-il cru? Nous ne savons. Mais qu'il ne s'abuse point. La haine des radicaux, plus hardie contre l'Assemblée, est plus circonspecte à son endroit : elle n'est pourtant ni moins vive ni moins résolue. Car il a bien dû entendre ces plaintes que M. Louis Blanc exhale, en faisant le tableau de la République d'aujourd'hui, de celle qu'on ap-

pelle la République de M. Thiers : « Qui pourrait, a dit M. Louis Blanc dans sa lettre de Bercy, découvrir la réalité de la République dans un régime qui nous montre la souveraineté du peuple confisquée ; les mandataires s'arrogeant le droit de supprimer tels ou tels de leurs mandants ; le suffrage universel traité en suspect ; quarante-trois départements en état de siége ; la dictature du sabre dans Paris ; des journaux républicains suspendus ou supprimés sans jugement ; la guerre aux franchises municipales des grandes villes déclarée et commencée ; une politique implacable, quand le sang de la patrie a déjà coulé par tant de blessures, préférée à une politique d'apaisement ; les royalistes dans tous les emplois ; les républicains tenus à l'écart ? Et tout cela, longtemps après le rétablissement de l'état normal du pays. » Or, dans cette accusation, pas un reproche qui ne soit ou commun à M. Thiers et à l'Assemblée, ou particulier à son gouvernement. Que M. Thiers reprenne connaissance aussi du mandat de M. Barodet ; à leur esclave législatif les radicaux ont imposé ces vœux et ces opinions : « Dissolution immédiate de l'Assemblée de Versailles ; intégrité absolue du suffrage universel ; convocation à bref délai d'une Assemblée unique, qui seule peut voter l'amnistie et la levée de l'état de siége. » Eh bien, M. Thiers ne pouvant se passer des lois qu'il reste à élaborer ou à discuter, ne peut ni demander avec les radicaux la dissolution immédiate de l'Assemblée ni même en tolérer la demande. On sait qu'il ne juge pas plus possible à son gouvernement l'amnistie de la Commune ou la levée de l'état de siége : ce sont des mesures que, plus qu'aucun député, il déclarerait inopportunes ou dangereuses. Quant à l'intégrité absolue du suffrage universel et à la convocation d'une Assemblée unique, qui ne se souvient que lui-même a proposé dans la loi des Trente ces conditions de la réforme électorale et cette création d'une seconde Chambre dont la seule idée irrite les radicaux ? Ainsi, soit qu'ils émettent des jugements et tracent l'histoire de sa République, soit qu'ils lui déclarent leurs principes et réclament de lui des actes, les radicaux, par la même opposition et la même inimitié, sont non moins hostiles à M. Thiers qu'à la droite. Comment donc M. Thiers pourrait-il séparer, dans les menaces des radicaux victorieux, sa responsabilité et sa destinée de celles de l'Assemblée ? et quelle est la valeur des excuses illusoires et indécentes qu'aux dépens de l'Assemblée on lui a présentées pour le consoler ?

M. Thiers doit à sa gloire et à son pays de ne pas se tromper lui-même, pour mieux apaiser ses craintes ou ses regrets. La France est dans cette même situation où, témoin sagace et attristé, il la voyait au mois d'avril 1850, après que Paris eut choisi le socialiste Eugène Sue pour député. Comme il le disait des élections d'alors,

nous pouvons dire de celles du 27 avril qu'elles ont « un sens terrible et redoutable pour la société; » et si, mécontent de notre mélancolique prévoyance, on se moquait de cette peur comme d'une manie, nous aurions le droit de répéter à M. Thiers les paroles qu'il invitait le président de ce temps-là à entendre attentivement : « Les dangers que ces élections nous révèlent ne sont pas une illusion de vieux parti. Si ces élections n'ont pas parlé clairement à tous les esprits, il faut renoncer à toute intelligence des choses. » Oui, que M. Thiers ne se le dissimule plus. Les hommes dont il a méprisé à Tours et à Bordeaux l'incapable et malheureuse dictature, sont jaloux de ressaisir le pouvoir, ils s'y apprêtent et l'essayent déjà : M. Ranc et M. Barodet reparaissent et s'élèvent, après M. Gambetta et M. Challemel-Lacour; et M. Thiers sait, comme la France, quelle suite de fureurs, de témérités, d'ignorances et d'inepties, ils ont derrière leurs propres passions. Comment ont-ils retrouvé la force, la hardiesse et l'espoir? Ils ont profité de cette politique de grâces et de faiblesses, de ménagements et de concessions, de compromis et de traités, que M. Thiers a pratiquée à l'égard de leur faction : voilà la faute qui leur a permis de redevenir un parti. En vain les souvenirs du pays, les enquêtes et l'histoire parlaient-ils pour les décrier, les maudire, les condamner : cette justice n'a servi de rien. Et pourquoi? Est-ce seulement parce qu'en s'abaissant d'abord aux pieds de M. Thiers, ils se sont faits les serviteurs de sa popularité pour être mieux épargnés et se concilier de nouveau la faveur de la foule? Non, c'est encore parce qu'ils ont dans les passions sociales de la multitude une inépuisable puissance, qui, humiliée et affaiblie, renouvelle sans cesse leur ambition et rajeunit leur vigueur; et voilà le danger qu'indique l'élection de M. Barodet et de M. Ranc. Il est temps que M. Thiers y prenne garde : la faute, il n'a pas à la commettre une fois de plus; le danger, il n'a plus à le méconnaître une seule minute : la France en périrait.

M. Thiers pouvait, d'une seule parole, rassurer le pays, dans l'effroi qu'on y avait conçu au lendemain du 27 avril; il le pouvait par son silence aussi. Étrange politique! c'est dans des entretiens privés avec M. Arago ou M. Turquet que M. Thiers parle à la France; c'est à leurs indiscrétions, officieusement répétées par les télégrammes de l'agence Havas, qu'il confie ses desseins ou ses calculs; et toutes ces confidences, contraires au langage qu'on attend, augmentent encore l'anxiété. Au milieu de mille petites nouvelles et petits bruits, l'opinion publique semble suspendue à cette question : M. Thiers inclinera-t-il à droite ou à gauche? On dirait que d'un mouvement M. Thiers puisse et doive entraîner où il veut la fortune de la France. Il serait oiseux de s'en indigner : hommes et choses

ont donné à M. Thiers presque tout ce pouvoir. Mais, en ces circonstances, combien sont grands aussi son devoir et sa responsabilité ! Au secret de ses souvenirs, seul avec son âme, qu'il consulte son expérience, et non ses flatteurs : elle lui rappellera ce qu'il voulait voir faire en 1850 pour protéger la société des calamités qu'il découvrait dans l'avenir. Les conservateurs lui demandent, comme lui-même à cette date, que le pouvoir soit plus fermement ou plus sûrement représenté, et que République ou non, son gouvernement au moins ait de l'autorité, exige le respect de la loi, et ne laisse pas le désordre moral se cacher dans l'ordre matériel avec sa force et son travail de désorganisation. Tous les partis enfin souhaitent qu'il renonce à cette politique qui, agitant les esprits dans tous les sens, les égare dans le vague et l'incertain. Oui, nous en avertissons M. Thiers : ces jeux de son gouvernement ont lassé et affaibli la nation ; il faut aux honnêtes gens une direction qu'ils puissent reconnaître et sentir. Il a eu, pour négocier la délivrance de notre territoire, cette vue nette des choses, cette droiture et cette constance : qu'il applique ces mêmes mérites à la conduite de nos affaires intérieures ! Nous le répétons, il en est temps. Bien malheureuse sa mémoire, si sur le sol libéré de la France il n'avait pas tout à la fois aidé la patrie à se relever et la société à se faire un abri ! bien compromis notre avenir, si M. Thiers persistait dans la politique dont les élections du 27 avril ont constaté les effets ! Ces sentiments et ces idées, on peut dire qu'aujourd'hui l'esprit et le cœur du pays en sont pleins ; et l'Assemblée saura les exprimer avec une juste énergie, nous n'en doutons pas, dans le langage qu'elle tiendra à M. Thiers : c'est en elle que l'espoir de la France a son dernier asile.

A l'heure même où le remuement de nos élections troublait si profondément Paris et la France, deux événements dignes d'attention survenaient à l'étranger. L'Espagne subissait une révolution de plus : multitude et gouvernement faisaient ensemble un coup d'État républicain qui supprimait la commission permanente, c'est-à-dire la représentation d'une assemblée dont M. Figueras et ses collègues n'étaient que les délégués ; un nouvel ayuntamento, que la foule formait par acclamations, remplaçait la municipalité et exerçait le pouvoir d'une Commune ; en même temps, les violences populaires sévissaient dans la rue, et à grand'peine le maréchal Serrano, l'amiral Topete et la plupart des anciens ministres s'échappaient, pour venir rencontrer dans l'exil presque tous les destructeurs des deux dernières royautés. A Saint-Pétersbourg, les empereurs d'Allemagne et de Russie échangeaient leurs puissantes amitiés, inquiets, dit-on, des bruits qui grondent au sein de nos démocraties de France et d'Espagne. Au delà des Pyrénées et de la

Vistule, il y a pour nous un avertissement à entendre : puisse le spectacle de la licence qui opprime à Madrid la liberté nous rendre plus vigilants devant les menaces de la démagogie ! puisse, à la vue de ces alliances du Nord où la France n'a plus sa place, puisse un peu de sagesse pacifier la folie de nos radicaux, et, si ce vœu est illusoire, unir au moins tous les bons citoyens dans un accord qui leur permette de prévenir les maux du dehors avec ceux de l'intérieur !

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

En annonçant dans notre numéro du 10 avril la publication de la *Revue populaire*, nous avons omis de donner l'adresse de cet excellent recueil de lectures de famille. Nous nous empressons de réparer cet oubli. On s'abonne à la *Revue populaire* chez MM. Poussielgue frères, libraires-éditeurs, rue Cassette, 27, à Paris. Prix, par an, 7 fr.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

ÉMILE VATON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

77, boulevard Saint-Germain, Paris

NOTES SUR ROME ET L'ITALIE

Par Louis Teste. — 1 vol. in-12. — Prix. . . . . 3 fr. 50

ŒUVRES DE DONOSO CORTÈS

MARQUIS DE VALDEGAMAS, ANCIEN AMBASSADEUR D'ESPAGNE A LA COUR DE FRANCE

Publiées par sa famille, précédées d'une introduction par M. Louis Veuillot. Belle édition ornée du portrait de l'auteur. — 3 vol. in-8. — Prix, broché. 18 fr. »

ŒUVRES INÉDITES DU COMTE JOSEPH DE MAISTRE

Publiées par le comte Charles de Maistre. — 1 beau vol. in-8. — Prix. . . 6 fr. »

LETTRES ET OPUSCULES INÉDITS

Du comte Joseph de Maistre, précédés d'une notice par son fils le comte Rodolphe de Maistre. — 2 vol. in-8, ornés d'un portrait. — Prix. . . . . 12 fr. »

Le même, en deux volumes grand in-18. — Prix, broché. . . . . 7 fr. »

QUATRE CHAPITRES INÉDITS SUR LA RUSSIE

Par le comte Joseph de Maistre, publiés par son fils, le comte Rodolphe de Maistre. — 1 vol. in-8. — Prix broché. . . . . 3 fr. »

PENSÉES DU COMTE JOSEPH DE MAISTRE

Sur la Religion, la Philosophie, la Politique, l'Histoire et la Littérature, recueillies et annotées par un Père de la Compagnie de Jésus. — 2 vol. in-18 jésus. — Prix. . . . . 6 fr. »

Œuvres d'Auguste Nicolas

L'ÉTAT SANS DIEU

Mal social de la France. — 1 vol. in-12. — Prix, broché. . . . . 2 fr. »

ÉTUDES PHILOSOPHIQUES SUR LE CHRISTIANISME

20e édition. — 4 vol. in-12. — Prix, broché. . . . . 14 fr. »

DU PROTESTANTISME ET DE TOUTES LES HÉRÉSIES

Dans leur rapport avec le socialisme. 3e édition. — 2 vol. in-12. — Prix. . 7 fr. »

LA VIERGE MARIE ET LE PLAN DIVIN

Nouvelles études sur le christianisme. 7e édition. — 4 vol. in-12. — Prix. . 16 fr. »

LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST

Démonstration nouvelle, tirée des dernières attaques de l'incrédulité. — 1 vol. — Prix . . . . 4 fr. »

L'ART DE CROIRE

Ou préparation philosophique à la foi chrétienne. — 2 vol. in-12. — Prix. . 7 fr. »

ÉTUDE SUR MAINE DE BIRAN

D'après le Journal intime de ses pensées. — 1 vol. in-12. — Prix. . . . . 2 fr. »

MÉMOIRES D'UN PÈRE

Sur la vie et la mort de son fils. — 1 vol. in-12. — Prix. . . . . 3 fr. »

ROME ET SES MONUMENTS

Guide du voyageur catholique dans la capitale du monde chrétien, par de Bleser. 2e édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, 66 plans gravés hors texte. — Beau vol. gr. in-8 de 632 pages. — Prix, br. 10 fr. »

MANUEL DE LA RELIGION CATHOLIQUE

Pour s'instruire soi-même et servir de guide aux catéchistes, traduit de l'allemand de Bernard Overberg, professeur à l'École normale, et supérieur du séminaire de Munster par J. Ph. Staedtler. — 2 vol. in-12 de plus de 500 pages chacun. — Prix, brochés. . . . . 6 fr. »

DE LA LOI ÉLECTORALE

Jamdudum ausculto et cupiens tibi dicere, servus,
Pauca reformido.....

Je suis un peu comme l'esclave d'Horace ; il y a longtemps que je voudrais parler, et j'hésite. Je suis étranger à la politique; j'en serais plutôt l'ennemi que l'ami, et nous sommes bien tous un peu ses serviteurs ou ses victimes. Oserai-je dire à mes maîtres, ce qui est au fond de mon cœur ? oserai-je parler aux hommes d'État dont les secrets m'échappent, de cette loi électorale, toujours annoncée, toujours promise, toujours jugée nécessaire, toujours ajournée !

Que des élections honnêtes soient possibles sous la loi actuelle, personne ne le soutient. Elle est mauvaise, et surtout elle est trop généralement en mauvaises mains. Le pacte de Bordeaux gouverne peut-être la France ; mais c'est l'escamotage du 4 septembre qui gouverne nos villes et surtout nos villages. Cette gaminerie parisienne, si criminelle et si funeste, s'est répercutée partout ; elle a eu son écho dans toutes les bourgades ; elle nous a dotés presque partout de municipalités faites à son image. Le gouvernement central a pu changer ; le gouvernement local n'a guère changé. Or c'est ce gouvernement local qui fait les élections ; il les surveille, il les dirige ; il rédige les listes électorales, et ne s'est pas fait faute, à Lyon et ailleurs, de les grossir d'un certain nombre d'absents et de morts et de les orner d'un certain nombre de repris de justice. Car cette influence, née au 4 septembre, a encore grandi par l'étrange et humiliante sympathie que la soi-disant Commune parisienne a rencontrée dans les provinces. Encore une fois, ce sont les vainqueurs de mai 1871 qui règnent en France ; mais ce sont

toujours les vaincus de mai 1871 qui règnent dans les trois quarts des communes françaises. Engager la lutte électorale dans des conditions pareilles, sans mettre dans la balance un contre-poids quelconque en faveur de l'ordre, de la civilisation, de la justice, du bon sens, ce serait une crânerie insensée, un crime des gouvernants envers le pays, un suicide de la part du pays. Qu'au moins l'élection soit faite sérieuse, avant que le sort de la France soit remis à l'aventureuse loterie de l'élection !

Comment sera-t-elle sérieuse?

Le suffrage universel n'est pas pour moi une religion. Philosophiquement parlant, c'est une idée qui répugne que celle de tout le monde gouverné par tout le monde. Je crois bien plutôt avec le poëte anglais « que ceux qui pensent doivent gouverner ceux qui travaillent, »

That those who think must govern those who toil.

Je crois surtout, avec la sagesse des saints Livres, que le tisserand, le forgeron, le maçon sont des hommes très-utiles à la chose publique; que « sans eux les cités ne s'élèveraient pas ou demeureraient désertes; » mais que cependant « ils ne doivent pas figurer aux assemblées, ni s'asseoir sur le siége du juge, et que leur suprême ambition doit être d'exceller dans leur art, à la différence de celui qui s'est donné tout entier à l'étude et qui recherche la loi du Très-Haut [1]. »

Mais ne faisons pas ici de philosophie. C'est peut-être la grande faute de 1789 (époque marquée par tant de fautes), que d'avoir prétendu faire de la philosophie en politique. Au lieu de reconnaître des nécessités, on a proclamé des principes ; au lieu de consulter les faits, les convenances du temps et du pays, on a consulté une métaphysique en elle-même très-contestable ; on a cru pouvoir procéder par axiome et par théorème, comme le mathématicien. On a tenté de

[1] Omnes hi (operarii) in manibus suis speraverunt et unusquisque in arte sua sapiens est.

Sine his omnibus non ædificatur civitas.

Et non inhabitabunt (homines civitatem) et non inambulabunt; et (tamen hi operarii) in ecclesia non transilient.

Super sellam judicis non sedebunt (*selon l'interprétation de Bossuet :* ad legitimos cætus non vocabuntur neque ulli reipublicæ parti præerunt) et testamentum (leges) judicis non intelligent : neque palam facient disciplinam et judicium, et in parabolis (arcanis sententiis requirendis) non invenientur.

Sed creaturam ævi (res mortales brevi tempore duraturas) confirmabunt, et deprecatio illorum (summa eorum cupido) in operatione artis (ad præclare exercendam artem suam erit); accommodantes animam suam et conquirentes in lege Altissimi (*selon le grec :* longe ab eo qui totum se legi dedit et conquisivit legem Altissimi). — Eccli., XXXVIII, 35-39.

faire un dogme, comme si un dogme se faisait! On a prétendu faire de l'éternel et de l'universel... en politique! Et c'est cette prétention d'éternel et d'universel qui nous perd; c'est ce dogmatisme de 1789 sur lequel nous prétendons vivre, sur lequel nous bâtissons et rebâtissons sans cesse notre édifice social que le premier souffle de révolution fait tomber; et nous ne nous sommes pas encore aperçus que ce sol-là n'est qu'un sable mouvant sur lequel nous ne construirons jamais une demeure tant soit peu durable.

Ne faisons donc pas de philosophie; la philosophie et la politique sont les deux extrêmes, l'une toute dans l'absolu, l'autre toute dans le relatif. Le suffrage universel n'est pas pour nous un dogme; c'est un fait; un fait qui est bien loin d'être général en ce monde (vous pouvez voir que le monde s'empresse peu, à cet égard, à nous imiter); un fait qui ne sera pas éternel (soyez-en sûr), qui même chez nous n'a jamais été de longue durée. Mais, en attendant, il faut vivre avec ce fait. Nous en avons parfois recueilli quelques bons fruits, nous en recueillons maintenant des fruits amers. En 1848, il a sauvé la société; en 1873, il l'inquiète fort. Et je me rappelle notre cher et illustre Montalembert, devant qui je me louais en 1848 du service que rendait à cette heure-là le suffrage universel : « Prenez-y garde, me disait-il, il est utile et salutaire aujourd'hui; il pourra bien être funeste demain. »

Je me garderai donc de toucher à la vénérable intégrité du suffrage universel. Loin de là, au lieu de le resteindre, je voudrais l'étendre.

Voici comment je l'entends. Si affaibli que soit aujourd'hui le lien de la famille, il en subsiste quelque chose. Si dominant que soit l'esprit d'égalité, les enfants ne demandent pas à leur père pourquoi il va voter, et non pas eux; la femme ne demande pas à son mari pourquoi il va voter, et non pas elle. Ailleurs la question s'est faite; en France elle ne se fait pas : c'est un petit reste de notre ancien bon sens.

Mais, du reste, si femme ou enfants faisaient cette demande, le père de famille pourrait leur répondre : « Vous ne votez point, parce que je vote pour vous. Je suis votre patron, le défenseur naturel de vos intérêts, que je connais et que je dois connaître mieux encore que vous. Oui, sans doute, vous êtes intéressés comme moi à l'ordre social; vous êtes menacés comme moi dans votre personne, dans vos biens, dans votre liberté, dans votre honneur, dans votre foi, par ces artistes en révolutions contre lesquels je tâche de vous défendre. Vous êtes même plus intéressés et plus menacés que moi, car vous êtes plus jeunes; vous avez plus d'années à vivre, et par conséquent plus de révolutions à craindre. Mais n'ayez pas peur; en allant au

scrutin, je ne pense pas seulement à moi, je pense encore plus à vous. Je veux nommer le député qui me tranquillisera davantage sur l'avenir de mes enfants. Vous ne pouvez pas le connaître; je le connais, je l'ai cherché et choisi pour vous. »

« Cela est fort juste, citoyen, dirais-je à mon tour; seulement cela entraîne une conséquence à laquelle vous ne pensez pas. Vous voterez pour vos enfants, et vous voterez bien, j'en suis sûr; mais vous voterez seul, tandis que femme et enfants voteraient deux, trois, quatre, ou davantage, s'ils avaient le droit de voter; ce seraient quatre têtes, quatre intérêts, défendus par quatre suffrages. Votez pour votre famille, c'est très-bien; elle ne veut pas vous disputer votre droit de suffrage; elle sait que vous êtes le seul électeur possible dans son sein; elle s'abandonne de tout cœur à votre sagesse. Mais alors, pour qu'il y ait quelque justice en ce monde et que vos intérêts pèsent comme ils doivent peser, demandez à voter deux fois, trois fois, quatre fois, si vous êtes deux, trois, quatre Français sous le même toit. » C'est cette demande du père de famille que j'ose présenter aujourd'hui.

Est-elle si étrange? Nous avons de singulières notions et une manie bien inconséquente en fait d'égalité, et d'égalité dans le suffrage. Il est reconnu qu'à titre d'électeur, le pauvre vaut autant que le riche, le jeune autant que le vieux, l'ignorant, l'idiot, le crétin autant que le savant et le sage; le coquin, l'aventurier, l'échappé de la prison autant — j'allais dire plus — que l'honnête homme. Le nombre fait tout. Cicéron disait qu'il faut peser les citoyens, non les compter; nous faisons le contraire. Mais alors pourquoi la femme et l'enfant, qui ont, eux aussi, une tête (si bien que la révolution leur a souvent fait l'honneur de la leur couper); qui ont, eux aussi, des biens que la révolution serait enchantée de prendre; qui surtout ont une foi, une âme autour de laquelle la révolution, ce lion rugissant habillé en maître d'école, tourne en cherchant une proie à dévorer; pourquoi la femme et l'enfant ne comptent-ils donc pour rien? Dans notre système électoral, la fortune n'est rien, la capacité n'est rien, la moralité n'est rien; le nombre est tout, c'est entendu, mais la femme et l'enfant ne font-ils pas nombre? N'objectez pas le défaut de l'intelligence chez l'enfant, la bienséance publique quant à la femme, puisque la femme et l'enfant ont leur représentant naturel et légal. Faisons donc pour les intérêts publics ce qui se fait pour les intérêts privés. Dans les affaires privées, la loi, autrement sage d'autant qu'elle est universelle et séculaire, la loi n'appelle ni l'enfant ni la femme à la gestion directe de leurs biens; mais elle leur donne un représentant, un tuteur, au moins un directeur et un aide, dans la personne du père et du mari. Pourquoi, dans les af-

faires publiques, le père ne voterait-il pas au nom de son fils en même temps qu'il vote en son propre nom, puisque lui et son fils, ce sont deux personnes distinctes, deux têtes exposées à toutes les chances de tyrannie ou de liberté, deux patrimoines sujets à l'impôt dans les beaux jours, à la spoliation dans les jours mauvais, deux âmes surtout qui ont besoin de leur Dieu et à qui la loi, bien souvent, a prétendu disputer leur Dieu? On trouve tout naturel que le père, ayant touché un titre de rente pour son propre compte, en touche ensuite un autre qui est au nom de son fils mineur; qu'après avoir stipulé dans un contrat pour lui-même, il stipule pour son fils: qu'y aurait-il d'étrange à ce qu'aux élections, après avoir stipulé pour lui-même la liberté de sa personne, de son bien et de sa conscience, il stipulât également en faveur de la personne, du bien et de la conscience de son fils?

Comment donc! tel Gélinier qui n'est le père et, on pourrait bien le croire, le fils de personne; tel gamin de vingt et un ans qui ne risque dans la tempête sociale ni famille, ni propriété, ni dignité personnelle, ni conscience religieuse; qui pourra facilement, comme tant d'autres l'ont fait, voter la guerre à outrance en se mettant bien à l'abri de la guerre : celui-là pèsera dans la balance électorale tout autant que le père de famille qui sait, s'il vote la guerre, que c'est le sang de ses enfants qu'il donne; s'il vote la dictature, c'est à ses enfants qu'il donne un maître ; s'il vote le socialisme, c'est le foyer de sa famille qu'il détruit ; qui se sent en un mot responsable devant Dieu et devant le pays de l'honneur et de la liberté de ces êtres aimés que Dieu lui a donnés! L'un pèsera pour faire sous-préfets ses camarades de tabagie, pour attraper sa part dans le butin révolutionnaire, il pèsera pour son cabaret et pour son club, tout autant que l'autre pèsera pour préserver de la ruine et de la proscription les laborieux compagnons de sa vie, pour la conservation des fruits de son travail, pour sa famille et pour son Église! N'est-ce pas le cas de répéter ce qu'hier encore disait à cette place le confrère et le collaborateur dont nous regrettons l'absence, à Paris et à Versailles, M. de Laprade :

> Ah! par le temps qui court, bien heureux les bâtards!

Il me semble donc qu'en bonne justice, la loi devrait accorder au père de famille autant de voix qu'il risque de têtes au terrible jeu de la politique ; en d'autres termes, laisser voter le mari pour sa femme, le père pour son fils mineur et pour sa fille non mariée, le tuteur pour son pupille. Les recensements de la population serviraient de bases à cet électorat nouveau, et il suffirait que la liste électorale

ajoutât au nom de chaque électeur le nombre de voix qui lui appartiendrait. Comme de juste, l'électeur voterait pour les siens sans avoir besoin de s'éclairer de leur jeune opinion; de même que, dans la vie ordinaire, il fait les affaires de ses enfants mineurs sans se croire obligé de les consulter (à moins cependant que notre siècle n'ait changé tout cela, et que l'obligation de consulter sur les questions d'affaires ne fasse partie de ces devoirs de respect que la morale moderne impose aux pères envers leurs enfants).

Cette innovation a été déjà proposée ; je ne crois pas qu'elle ait été combattue par des raisons sérieuses. — Si l'on veut tenir compte, en matière électorale, de la moralité des votants, n'est-ce pas ici la partie sérieuse, mûre, paisible, sédentaire de la nation qui acquiert ou plutôt reprend une juste prépondérance? La révolution, je le sais, n'aime pas et n'aimera jamais ce qu'elle appelait, en 1795 ou 1796, « la faction des pères de famille. » Elle a plus de goût à l'estaminet qu'au toit domestique, et ses dieux pénates sont, je ne dirai pas Bacchus, mais ces bâtards de Bacchus, le dieu Absinthe et la déesse Eau-de-vie. Sommes-nous obligés d'être du même avis que la révolution et de mettre la puissance électorale aux pieds de ces dieux-là plutôt qu'aux pieds de la Madone du foyer? — Si, au contraire, on ne veut tenir compte que du nombre et estimer toute tête humaine égale à une autre tête humaine; si l'on supprime, comme cela se fait aujourd'hui, toute distinction de fortune, de capacité, de moralité, pourquoi maintenir si absolue l'inégalité du sexe et de l'âge, pourquoi refuser à l'enfant et à la femme l'intervention de leur naturel et légitime représentant? Puisqu'on ne reconnaît que la puissance du nombre, n'est-ce pas ici le droit du nombre? Il n'y a aujourd'hui que dix millions de votants ; il y aurait alors trente-cinq millions de votes; chaque Français, quels que soient sa condition, son âge, son sexe, compterait au scrutin pour un suffrage. Ne serait-ce pas là un grand pas dans la voie de l'égalité?

Cette innovation ne ferait pas obstacle à d'autres. Pourquoi la majorité politique ne serait-elle pas retardée? en d'autres termes, pourquoi le jeune homme, ou plutôt l'enfant de vingt et un ans, ne demeurerait-il pas quatre années encore sous la tutelle politique du vote paternel? On est bien jeune à vingt et un ans, bien près encore du collége et de l'apprentissage, bien peu initié au monde et à la vie. La loi remet au jeune homme de cet âge l'administration de sa fortune; heureusement, la plupart du temps, le jeune homme de cet âge n'a pas encore de fortune : le père vit et le patrimoine est sauf. Mais, quand le père n'est plus de ce monde, Dieu sait ce que devient, le plus souvent, le patrimoine. Admettons même que le jeune homme soit parfaitement capable de la gestion des affaires privées; il y a un

pas entre les affaires privées et les affaires publiques; la différence des unes aux autres vaut bien quatre ans. Laissez à cet écolier d'hier quelques années encore pour apprendre à vivre hors de l'école; à gérer ses affaires, s'il a des affaires; à traiter, s'il y a lieu, avec les notaires, avec les avoués et en tout cas avec les hommes: laissez-lui un peu de temps pour faire de quelques camarades des amis et se défaire de quelques autres: laissez-le payer quelques contributions au percepteur et quelques mécomptes à son inexpérience, réconcilier sa jeune indépendance avec les conseils peu aimés de sa famille: laissez-le s'affranchir de quelques illusions en fait d'amis et en fait d'idées; il n'en sera pas plus mauvais politique pour avoir attendu quatre ans.

L'innovation que nous proposions au début de cet article ne ferait pas non plus obstacle à une exigence plus sévère en fait de domicile. Ici cependant il faut prendre garde que la véritable solution du problème mènerait, si je ne me trompe, à une énormité qui fera frémir les courtisans du temps actuel. Une auberge est-elle un domicile? L'homme qui vit en garni peut-il dire qu'il a un chez soi? Le vrai serait donc (je n'examine pas si ce serait le possible) de ne tenir pour domicilié que l'homme qui habite ou un toit qui lui appartient ou un logement qu'il tient à bail; en d'autres termes, l'homme qui est inscrit au rôle soit de la contribution foncière, soit de la contribution mobilière. On n'exigerait pas un cens, il ne serait pas nécessaire de payer ni cent francs, ni dix francs, ni un franc de contributions, mais il faudrait être inscrit. C'était, du reste, la loi de 1789; l'Assemblée constituante, si libérale, ne décorait du titre de citoyen actif, en d'autres termes d'électeur, que ceux dont les noms figuraient sur les rôles. Nous qui, à beaucoup d'égards, et parfois avec raison, sommes moins libéraux que l'Assemblée constituante, voudrons-nous, sur ce point, n'être pas plus libéraux qu'elle?

Encore moins tiendrions-nous pour inviolable la loi qui règle le mode d'élection. Il en est du scrutin de liste comme du suffrage universel; il a pu être utile un jour, mais est-il pour jamais juste et nécessaire? Il est favorable, évidemment, aux impulsions dominantes, à ces souffles d'opinion générale qui surgissent tout à coup et saisissent le pays; il est défavorable aux exceptions, aux résistances, aux opinions persévérantes et réfléchies. En 1871, le pays, irrité contre une dictature qui nous imposait la guerre sans savoir la faire et en voulant faire tout autre chose que la guerre, le pays ne voulait que la paix; il voulait sortir à tout prix d'une situation insensée où ceux qui poussaient le plus à combattre étaient ceux qui combattaient le moins; où les clubs du Midi, trônant commodément à Lyon et à Marseille, eussent voulu, sans donner eux-mêmes

un écu ni un homme, que la France payât pour leur satisfaction son dernier homme et son dernier écu. Qu'a fait le pays? Il est allé, avec ce bon sens que donnent parfois aux multitudes les situations extrêmes, demander conseil là où il savait trouver et les lumières et l'éducation et l'amour du pays et le dévouement du soldat, joint à la sagesse du citoyen. Il a jugé qu'une paix, si amère et si déplorable qu'elle fût, ne serait pas déshonorante quand elle serait signée de ces nobles mains qui avaient si fortement tenu l'épée pour la nation; il a préféré, en fait de patriotisme et d'honneur, Cathelineau à Rabagas. Dans cette hâte et cette agitation du moment, aux premières et fugitives lueurs de l'armistice, il est allé demander des listes toutes faites aux hommes qu'il savait les plus dignes de bien choisir. Il a voté sur des noms qu'il ne connaissait pas tous, parce qu'il trouvait dans le nombre des noms qu'il connaissait et qu'il aimait.

C'était fort bien; mais qu'est-il arrivé au bout de peu de temps? Le péril passé, le saint a été oublié. Le peuple est redevenu peuple, peuple du dix-neuvième siècle, aveugle, ignorant et envieux; Rabagas, sans avoir rien fait même pour être pardonné, encore moins pour être glorifié, Rabagas est devenu son héros; et pour bien des gens, à la honte du pays, Rabagas, cela a été un Vermesch ou un Raoul Rigault. Cette étrange fantasmagorie qui a donné à la Commune parisienne une séduction et un prestige a mis sens dessus-dessous l'urne électorale. Comme toujours sans doute, on a demandé des listes toutes faites, des noms à prendre de confiance; on n'a pas plus jugé qu'on ne juge jamais. Mais ces listes et ces noms, on est allé les demander, non plus au château, au presbytère, à la maison bourgeoise, on est allé les demander au cabaret et au club. On a voté les yeux fermés, plus que jamais; mais cette fois c'était le clubiste qui tenait la main de l'aveugle, et, cette main, il ne la lâche pas. Nous avons été sans doute des lions à la guerre; mais, dans la vie politique, il n'y a pas de peuple plus mouton que le nôtre.

Dans une certaine mesure, il en sera toujours ainsi. Il y aura toujours une certaine impulsion qui poussera le peuple français un jour à gauche, un autre jour à droite. Toujours

Le vent qui souffle à travers la montagne
Nous rendra fous.

Mais voulons-nous que cette règle reçoive quelques salutaires exceptions, que ces entraînements populaires soient un peu combattus, que le triomphe de l'idée dominante soit quelque peu tempéré par les convictions réfléchies, qu'il y ait quelque part un asile pour les vaincus, hommes ou idées; que, si dans cette poussière d'un

passé qu'on balaye il y a quelques perles ou quelques pièces d'or (et il y en a toujours), il soit possible de les recueillir ; que les minorités, en un mot, ne soient pas écrasées, anéanties, mais qu'elles conservent leur part de liberté comme elles conservent toujours leur part de bon sens et de raison? Alors divisons l'élection, appelons, autant que faire se pourra, l'électeur à se prononcer sur des noms qu'il connaît ; ne le mettons pas en face d'une immense page blanche à remplir de vingt, trente, quarante noms propres que sa mémoire ne lui fournit pas et que les manipulateurs d'élections peuvent seuls lui fournir. Donnez à cet arrondissement, à cette ville, souvent très-importante, le droit d'avoir une opinion distincte de l'opinion du département et du chef-lieu. Si Brest pense autrement que Quimper ou le Havre autrement que Rouen, pourquoi n'auraient-ils pas le droit chacun de dire sa pensée? L'opinion d'une ville est quelque chose, parce que la ville a une vie collective, qu'elle se connaît et qu'elle s'entend ; l'opinion d'un arrondissement est quelque chose encore, parce que l'arrondissement, c'est comme la banlieue de la ville ; la ville est pour lui un centre où le paysan lui-même n'est pas un étranger. Mais avec le peu d'unité, le peu de vie collective de nos départements, parfois aussi le peu d'importance du chef-lieu, qu'est-ce que l'opinion d'un département? Certains provinciaux connaissent mieux Paris qu'ils ne connaissent le chef-lieu de leur province.

Une réforme qui dériverait de celle-là serait la diminution du nombre des membres de l'assemblée. Nous avons en France une singulière manie : plus les circonstances sont graves, plus le péril est menaçant, plus par conséquent il serait important de bien s'entendre et d'agir avec promptitude, plus au contraire nous voulons que les assemblées soient nombreuses. La Constituante de 1789 était de 1200 membres ; beau moyen, en voulant tout reconstruire, de tout bouleverser ! la Convention, de 700 et quelques ; la Constituante de 1848 en avait 900 (et je la loue, car malgré ce nombre, elle a su être raisonnable) ; la Chambre actuelle, constituante ou non, en a 750, et on ne s'y entend guère. Dans les temps paisibles, au contraire, 3 ou 400 députés paraissaient un nombre bien suffisant ; c'est qu'à ces moments-là on voulait le gouvernement par la raison et que, dans les moments comme ceux-ci, nous voulons le gouvernement par le tapage. Mettez des hommes ensemble, des hommes sages, graves, calmes, je le suppose ; jusqu'à une certaine limite, il est vrai, avec plus d'hommes vous aurez plus de bon sens, plus de sagesse, plus de lumières; mais passé cette limite, et elle ne se chiffre pas par un chiffre bien élevé, ce sera tout le contraire ; le démon de l'émeute se glissera dans cette foule de sages ; on procédera non par raison, mais par interpellation, par interruption, par sensation, par

agitation, par tumulte ; la parole sera toujours aux plus criards, c'est-à-dire aux plus déraisonnables ; l'attention sera toujours aux questions qui passionnent, c'est-à-dire aux questions les plus inutiles. Le bruit dominera le bon sens. « La raison ne se fera pas entendre si elle n'a une voix forte pour organe, » c'est ce qu'écrivait, griffonnant sur ses genoux, « au milieu d'un fracas terrible et sans motif, » un des membres certes les plus dévoués et les plus sages de cette ass mblée constituante de 1789, qui a fait le mal pour n'avoir pas voulu faire le bien posément. Dans le labeur politique, plus le nombre des ouvriers augmentera, plus l'œuvre se fera difficilement ; plus il y aura de conseillers, et moins lumineux sera le conseil. On ne fera peut-être pas toujours le mal, mais on fera le bien avec plus de peine, plus confusément, plus tardivement, et, par suite, on manquera souvent à le faire. Un tribunal de trois juges aurait acquitté Socrate; un tribunal de 500 juges le condamna. Je n'ose pas dire à quel chiffre je réduirais la Chambre future, s'il m'appartenait de le faire. Mais n'y eût-il qu'une vingtaine de membres en moyenne pour chacune des dix ou douze opinions qui se partagent la France, cela me semblerait bien assez. Les partis les plus déraisonnables y auraient leur place, et les plus raisonnables n'en seraient pas tout à fait exclus.

Je ne voudrais pas jeter le blâme sur la tradition parlementaire; elle a assez d'ennemis, et l'ennemi qui triomphera d'elle est l'ennemi commun de l'ordre, de la civilisation et de la France. Mais combien il serait à désirer que les assemblées eussent un peu plus cette netteté d'esprit, cette promptitude de décision de l'homme qui pense et agit à lui tout seul ! Il faudrait, s'il était possible, dans des temps comme ceux-ci, qu'un parlement fût un homme, sachant toujours ce qu'il veut, comptant sur lui-même, sûr de lui-même, ne s'attardant pas, ne se précipitant pas, ne se démentant pas. Que de temps ont perdu toutes nos Assemblées aux subtilités parlementaires, aux questions de groupes et de personnes, à des controverses byzantines, au moment où la révolution était à leurs portes ! La Constituante de 1789 s'amusait à proclamer les droits de l'homme et du citoyen sur ce volcan populaire dont, sans le savoir, elle préparait l'explosion. La Convention, qui était venue à Paris pour y faire la république peut-être, mais non pour y faire la Terreur, la Convention, arrivée en majorité avec l'horreur des septembriseurs et de la Commune parisienne, passa huit mois dans de violentes querelles intérieures, sans songer même à mettre une sentinelle à sa porte, pour la défendre contre l'invasion des septembriseurs et de la Commune ; et ce furent la Commune et les septembriseurs qui, brisant cette porte non gardée, le 21 janvier, imposèrent à la Convention le régicide, et, le 31 mai, achevèrent de la mettre sous le joug.

Les Chambres du temps de Louis-Philippe, peu avant la tempête de 1848, discutaient tranquillement et subtilement sur la suffisance ou l'insuffisance, sur la transparence ou l'opacité du ministère — c'étaient les termes de l'école. Les Assemblées se sont toujours perdues à s'écouter, à ne voir qu'elles-mêmes, à ne vivre que dans leurs couloirs. Il y a un peuple au dehors ; il y a même deux peuples : un peuple qui rugit et qui menace, un peuple qui est menacé et qui souffre. Il ne faut pas que les Assemblées l'oublient ; et plus elles sont nombreuses, plus elles sont sujettes à oublier ces périls, plus elles sont forcément lentes à y porter remède.

Un dernier point a encore occupé l'attention des réformateurs de la loi électorale. On se plaint des abstentions, et l'on veut y remédier. On propose des lois pénales contre l'électeur qui ne va pas au scrutin. On veut faire du droit civique un devoir.

Le droit civique est un devoir moral, j'en conviens ; qu'on en fasse un devoir légal, je n'y vois aucune injustice. Mais je me demande si cette exigence de la loi sera bien efficace.

Je dois avouer d'abord que j'ai un préjugé contre l'*obligatoire*. On en a tant abusé ; et les révolutions, qui nous promettaient tant de libertés, nous ont, à la place, imposé tant de contraintes ! — 1790 nous a imposé l'Église obligatoire et le serment obligatoire du prêtre ; en d'autres termes, la constitution civile, cet attentat à la conscience humaine, si funeste à l'œuvre même de 1789, et qu'à cette heure nous voyons recommencer à côté de nous avec la même déraison, la même iniquité, et, nous pouvons l'espérer, avec la même chance de succès. — 1790 nous a apporté en outre le fusil obligatoire, la garde nationale, empiétement sur la liberté d'autant plus inexcusable, qu'il fait de l'homme un soldat, mais un soldat armé surtout pour le mal et le plus souvent désarmé pour le bien. La garde nationale a été utile, oui, sans doute, le lendemain des révolutions, pour les défaire ; mais elle avait commencé par les faire : et sa dissolution a été un des grands actes de l'Assemblée actuelle, et peut-être un des plus fructueux pour l'avenir. — 1793 est venu ensuite, les mains pleines de toutes les libertés républicaines, telles que le certificat de civisme obligatoire, le club obligatoire, le bonnet rouge obligatoire, la carmagnole obligatoire, le don patriotique obligatoire, le culte de la Raison obligatoire ; en un mot, des contraintes à l'infini, sous peine de guillotine. — C'est là ce que le Français, *né malin*, appelle essentiellement un régime de liberté. Vous ne lui ferez jamais comprendre que la liberté, c'est être libre, et qu'être libre, au moins en certaines choses, c'est faire ce qu'on veut et ne pas faire ce qu'on ne veut pas. Nous n'aurons jamais le bon sens de l'Anglais, qui se soumet sans

doute à des obligations légales, parce qu'il en faut, mais qui n'appelle pas cela des libertés. Notre régime de liberté de 1789 à 1799 a fabriqué plus de lois despotiques qu'il n'en eût fallu pour alimenter dans un autre pays tout un siècle de tyrannie.

Pour en revenir au temps actuel, nous sommes loin de là sans doute; mais ne tournons-nous pas beaucoup à l'*obligatoire?* Déjà nous avons le service militaire obligatoire, nécessité sans doute, mais triste nécessité, triste contre-coup de nos malheurs, triste symptôme du déclin de notre siècle vers la barbarie. On nous menace en outre de l'enseignement obligatoire; et on nous parle enfin du vote obligatoire. Certes, ces deux propositions sont conçues dans deux esprits bien différents. L'une, pour la plupart de ceux qui la soutiennent, n'est guère qu'un engin révolutionnaire destiné à briser les liens de famille déjà si affaiblis, à éteindre la foi religieuse, à pervertir l'enfance, à perdre la jeune génération. L'autre est dirigée, je le sais, par un loyal amour du bien public, par l'espérance de rendre l'élection plus sincère, plus adéquate au sentiment de la nation, plus honnête et plus sérieuse; mais j'ai quelque peine à croire que la mise en pratique en soit facile. Sur un nombre donné d'électeurs, un tiers en général s'abstient, soit à Paris 150,000 (et la proportion doit être plus forte dans les campagnes). A Marseille, l'année dernière, sur 70,000 inscrits, 40,000 se sont abstenus. La peur qu'inspirera la loi nouvelle diminuera sans doute ce nombre. Mais ne restât-il que 50,000 abstentions à Paris, n'est-ce pas une grande affaire que 50,000 procès à instruire par-devant je ne sais quel juge, ce juge fût-il le percepteur des contributions; 50,000 excuses à entendre, à vérifier, à rejeter ou à admettre? Et quelles seront ces excuses? une maladie pour celui-là, pour celui-ci un malade qu'il ne peut quitter, pour bien d'autres une absence? Une absence, nécessitée par quels motifs? une absence à combien de lieues? Quelles sont les causes qui peuvent nous tenir légitimement loin de notre domicile un jour d'élection? quelles sont les distances que nous sommes en devoir de franchir pour venir voter? est-ce deux lieues, dix lieues, vingt lieues, cent lieues? Qui résoudra toutes ces questions? Je les pose ici, non comme des objections irréfutables, mais au moins comme des doutes.

Et remarquez ici que ce qui affaiblira cette justice pénale, c'est qu'elle devra s'exercer en opposition au parti vainqueur. Ainsi, voilà une élection où la gauche aura triomphé; les élus trônent dans les banquets, dans les clubs, à l'Hôtel de Ville, en attendant qu'ils aillent trôner à Paris dans la tribune nationale. Et c'est le moment qu'on prendra pour punir les bonnes gens qui, par leur inaction et

leur silence, ont aidé indirectement au triomphe du vainqueur? on punira ces conservateurs timides qui, ayant un penchant pour la droite, mais ayant peur de la gauche, ne sont pas allés au scrutin, parce qu'y allant ils n'eussent pas pu s'empêcher de voter pour la droite! Hélas! en un tel moment, on serait plutôt capable de rechercher et de punir les conservateurs audacieux qui ont eu assez de cœur pour aller aux élections et y voter selon leur conscience. Je ne dis pas que cette justice ne s'exercera point, mais elle sera bien molle; on ménagera les neutres, afin de les avoir pour soi une autre fois.

Mais cette justice, dût-elle être sérieuse et efficace, il me resterait encore un doute. Je me demande quel fruit la cause du bien et celle du pays retireront de la présence au scrutin de ces électeurs forcés. La plupart du temps, les électeurs qui s'abstiennent ne sont pas les plus distingués par leur intelligence et par leurs lumières. Ce sont souvent les peureux, les paresseux, les ignorants, les indifférents. La loi qui les contraindra sous peine d'amende à venir voter ne leur donnera pas pour cela le courage, l'activité, l'intelligence, l'ardeur politique. Faire l'effort d'aller au scrutin, ce sera déjà beaucoup pour eux; mais faire l'effort de s'enquérir, de demander avis au voisin le plus respectacle, de recueillir des opinions différentes et de les comparer, la loi ne les y oblige pas, et ils n'en seront guère capables. Indifférents, ils s'arrêteront tout bonnement devant l'affiche qui s'offre plus fréquemment à leurs yeux, celle qui est écrite en plus gros caractères et dont le papier est d'un rouge plus éclatant; ils prendront un bulletin de la main du distributeur qui s'agite le plus. Paresseux, ils s'attarderont au cabaret et prendront l'avis des doctes professeurs qui occupent en ce lieu la chaire de politique; ils ramasseront, en un mot, l'opinion qui leur donnera le moins de peine à recueillir. Peureux, ils seront pour le parti qui fait le plus de tapage, pour le nom qu'on leur jette à la face avec les plus gros jurons, pour le candidat qui hurle le plus haut ses imprécations et ses menaces.

Il y aurait, je crois, autre chose à faire. D'abord, il faudrait ôter à l'abstention un prétexte, un motif souvent légitime : la corruption des listes électorales. On sait qu'à Marseille, entre autres, l'année dernière, les conservateurs se sont abstenus, de parti délibéré, parce que le terrain de la lutte avait été par trop déloyalement préparé par l'ennemi pour qu'il pût être utilement, honorablement même accepté. Cet état de choses a-t-il changé? A Marseille peut-être; mais à Lyon? mais dans bien des villes et bien des villages du Midi? Ne faudrait-il donc pas qu'une révision sévère des listes fût décrétée comme condition première de toute élection sérieuse? Et,

en attendant, ne doit-on pas excuser les honnêtes gens qui s'abstiendront de paraître dans une arène d'où l'on aura, autant que possible, exclu leurs pareils ; où l'on aura, autant que possible, et en dépit de la loi, fait pulluler les autres?

De plus, cette condition première une fois remplie, n'y aurait-il pas quelque chose de plus rationnel, de plus efficace que ne le sont toutes les mesures pénales, pour assurer la vérité des élections? Telle cité a 12,000 électeurs; il en vient 6 ou 7,000 au scrutin, et 3,000 font un député. Ce député est-il donc véritablement le mandataire d'une ville qui, en grande majorité, lui a tourné le dos ou par son vote négatif ou par son silence? Il me semble que, si j'étais la loi, je dirais simplement : « Chers amis, par votre absence au scrutin, vous avez témoigné de votre peu de désir d'avoir un député. Eh bien, soyez en paix ; vous n'en aurez pas. Je ne recherche pas si vos affaires en iront mieux ou plus mal ; mais enfin vous en ferez l'expérience, et, aux prochaines élections, vous pourrez, si vous le jugez à propos, venir à résipiscence. » En d'autres termes, je déciderais qu'il faut, pour qu'une élection soit valide, sinon la moitié des électeurs inscrits (je sens qu'il faut tenir compte des absences forcées), du moins une fraction approchant de la moitié, les cinq douzièmes ou les quatre dixièmes, par exemple. Alors, au moins, quand une élection serait proclamée et validée par la Chambre, le député nommé pourrait se dire le mandataire de son pays, l'homme de la majorité. Il y aurait à la Chambre quelques siéges vacants; tant pis pour les populations indifférentes et paresseuses! La Chambre serait un peu moins nombreuse : est-il si utile qu'elle soit nombreuse?

Remarquez que la pratique des révolutionnaires a toujours été l'opposé de celle que j'indique ici. Il leur fallait à eux des élections à tout prix, faites par la violence, imposées par la menace à un petit nombre d'affidés ou de dupes. Peu leur importait. Quand ils ont fait à Paris leur Commune de 1871, ils ont admis la validité des élections avec le huitième seulement des électeurs inscrits. Pendant la Révolution, à partir de 1792, les élections furent faites par des minorités, à Paris surtout, où rarement un quart de *citoyens actifs* parut au scrutin. Pétion fut élu maire de Paris par 6,000 voix sur 10,000 votants et sur 70,000 inscrits. Danton fut élu substitut du procureur de la Commune par 1162 voix sur 81,000 électeurs; et lorsque, après le 10 août, l'élection du maire de Paris fut renouvelée, les neuf dixièmes des électeurs manquèrent au scrutin. C'est ainsi que se font la plupart des élections révolutionnaires. Soyons exigeants envers l'opinion; demandons-lui qu'elle se prononce haut et ferme. Quand elle laisse

parler à sa place, quand la multitude s'efface volontairement et laisse faire un petit nombre, rarement c'est le petit nombre des honnêtes gens.

Voilà donc ce que j'ose proposer. Il peut y avoir mieux sans doute, et Dieu, je l'espère, fera qu'on trouve mieux! Je pourrais, après avoir commencé avec Horace, finir ici avec Horace :

> ... Sic quid novisti rectius istis,
> Candidus imperti; si non, his utere mecum.

Mais je sens le besoin d'ajouter ici ce que je ne trouve pas dans Horace ce que je trouve dans tous les cœurs. Que, du moins, ce petit nombre des honnêtes gens soit uni ! qu'il y ait en France un parti du bien ! Le parti du mal est certes assez clairement dessiné devant nos yeux ; son audace parle assez haut ; son unité est assez évidente. Il a son point de départ dans cette soi-disant Commune de Paris qui nous fut donnée, ce semble, comme un échantillon de ce que sera le triomphe du parti révolutionnaire. Il s'est accru des adhésions plus ou moins déguisées, bien aveugles, mais bien nombreuses, que l'insurrection parisienne a rencontrées dans les provinces. Plus nous allons et moins il se cache. Ses héros sont dans la Nouvelle-Calédonie, à Londres ou en Suisse, où les sympathies de leurs admirateurs les suivent assez ouvertement ; d'une voix assez haute on les rappelle, et l'on demande pour eux, non pas la grâce ou le pardon, mais l'amnistie et bientôt l'honneur. Ceux d'entre eux qui, par une bonne fortune inexplicable, sont restés au milieu de nous, sont portés sur le pavois ; grâce à cette docilité dont est pourvu l'électeur français, on fait voter Lyon pour un soldat de la Commune de Paris, Paris pour celui qui, de Lyon, tendait à cette Commune une main amicale. En même temps que les hommes *avancés* du parti témoignent ainsi de leur sympathie pour les criminels de 1871, les prudents du parti se taisent ; mais vous n'obtiendrez pas d'eux un désaveu ou un reproche ; ils savent qu'ils perdraient leur popularité s'ils prononçaient un mot de blâme contre un Raoul Rigault, un mot de regret pour l'archevêque. Voilà où en est l'opinion dominante sur le compte de ces hommes qui ont si indignement cousu la guerre civile à la guerre étrangère ; qui ont insulté la France, démoli la colonne, profané les églises, ensanglanté, sali, incendié Paris, flétri la famille, réhabilité la prostitution, biffé Dieu. Les assassins de la rue de la Roquette, avec leurs pétroleuses à leurs côtés, seront les rois de la prochaine république.

Quand il y a ainsi un parti des malfaiteurs, parfaitement uni et

discipliné, il ne devrait y avoir qu'un seul parti des honnêtes gens. Il ne s'agit pas ici d'être monarchiques, républicains, légitimistes, orléanistes, impérialistes. Il ne s'agit à cette heure de fonder ni une royauté, ni un empire, ni une république. L'un est pour le moment aussi impossible que l'autre. Il s'agit de conserver, s'il se peut, une société, un ordre quelconque, quelque chose qui puisse s'appeler une nation, un peuple civilisé, une chrétienté, une France. Tallien a été le bienvenu pour le peuple qu'il a délivré de Robespierre ; tout ordre politique, si imparfait et si provisoire qu'il puisse être, sera le bienvenu, s'il nous conserve la paix et l'honneur, s'il nous donne l'espérance de voir nos enfants grandir dans un milieu d'où la morale, la liberté, le christianisme ne seront pas tout à fait absents. Nous ne pouvons à cette heure édifier un monument, ni bâtir une demeure pour les siècles. Dressons du moins une tente, et sous cette tente nous garderons un autel, et pour paratonnerre nous aurons notre Dieu. De quelque nom qu'elle s'appelle, ou quelque titre qu'elle se donne, *Domine, salvam fac* REM PUBLICAM ! Puisqu'il y a encore une chose publique, Seigneur, sauvez la chose publique !

F. DE CHAMPAGNY.

LE MONACHISME JUIF

ET LE CHRISTIANISME PRIMITIF

Suivant un préjugé trop répandu, la saine critique, celle qui, dégagée de toute préoccupation, s'élève par la science et par la philosophie à la vérité, serait le monopole des adversaires du christianisme. La prétention est tout au moins étrange après les éclatants démentis que lui ont infligés et lui infligent encore tant de travaux, aussi remarquables par l'élévation des vues que par la profondeur et la solidité de l'érudition. Nous croyons toutefois qu'il importe de ne pas se lasser de combattre, sur le terrain de la critique et de la science, de pareilles prétentions et de les attaquer avec leurs propres armes.

Les pages suivantes ont été inspirées par ces réflexions. On n'y trouvera donc aucune considération qui sorte du domaine des textes, des faits, de l'exégèse philosophique, dans son acception la plus rigoureuse et la plus stricte. Rien, dans la discussion ou dans l'examen, ne suppose ici un parti pris quelconque pour la solution recherchée. Il a paru que cette solution ressortait ainsi avec plus d'imprévu et de vigueur, qu'elle s'imposait avec une force particulière.

L'auteur, à travers bien des vicissitudes, a été conduit à l'appréciation du christianisme par la philosophie et par la science. Il demande aux lecteurs du *Correspondant* de leur montrer quelques-uns des sentiers ardus et peu fréquentés qui l'ont mené à la lumière. Il les prie de se placer, pour un instant, au point de vue d'où il est parti. Il faudra qu'on lui passe certains procédés, des allures un peu libres, pour ne voir que le but de ses efforts et la conclusion pratique de son travail.

I

Sur la route de Gaza à Jérusalem, à une journée de la ville sainte, le voyageur traverse un lieu vénéré, l'ancienne Cariatharba ou Hébron, que les Arabes nomment El-Khalil [1]. La tradition y place les tombeaux d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. C'est là que Dieu parla à Abraham sous les grands chênes de la vallée de Mambré ; c'est là que David fut sacré roi et séjourna sept ans après la défaite de Saül sur le Gelboë. A cet endroit, on atteint les plus hauts sommets des montagnes de Judée. La vue s'étend d'un côté vers la mer Morte, de l'autre vers la Méditerranée. A l'orient, une région rocailleuse, pleine d'âpres solitudes ; à l'occident, des riantes vallées et des plaines fertiles, qui descendent par gradins jusqu'aux plages méditerranéennes entrevues à l'horizon.

Il y a deux mille ans, un siècle et demi avant la naissance de Jésus-Christ, une colonie, ayant des mœurs, des idées, une organisation singulière, était établie aux environs de la vieille cité des patriarches [2]. Tous ses membres étaient fils d'Israël; cependant leurs traditions et leurs rites semblaient porter la marque d'une origine ou d'une influence étrangère. Ils s'appelaient *Esséniens*. Leur antiquité n'est pas douteuse, bien que leurs commencements se dérobent aux regards de l'histoire. Leur nom [3] lui-même est resté une

[1] *Kirijath-Arbah* signifie *la ville des quatre;* le mot *couples* est sous-entendu. La tradition ajoute, en effet, aux tombeaux des trois patriarches ensevelis à Hébron avec leurs épouses, le tombeau d'Adam et d'Ève. *El-Khalil* signifie *l'ami;* il désigne Abraham, l'ami de Dieu.

[2] M. F. de Saulcy (*Voyage en Syrie et autour de la mer Morte*, tome Ier, p. 140 et suiv.) croit avoir retrouvé à Mar-Saba, à plus de vingt kilomètres au nord-est d'Hébron, sur les bords du torrent de Cédron, les vestiges d'un établissement essénien, consistant en grottes nombreuses taillées dans le roc, qui rappellent les excavations funéraires utilisées en Égypte par les anachorètes de la Thébaïde, héritiers des moines juifs alexandrins. Pline (*Hist. natur.*, ch. V, l. 17) dit que les Esséniens habitent à l'occident de la mer Morte, mais assez loin du rivage, ce qui convient bien à la situation de Mar-Saba. L'auteur latin ajoute qu'ils sont au nord d'Engaddi, ce qui permet de les rapprocher de la ville patriarcale, et d'obéir ainsi à l'indication de Josèphe, qui les place aux environs d'Hébron et non de Jérusalem. Or, Mar-Saba est moins loin de Jérusalem que d'Hébron. A notre avis, Mar-Saba peut être considéré comme la limite extrême des couvents esséniens, lesquels étaient disséminés entre ce point et Hébron, à l'orient de Bethléem.

[3] Philon l'interprète par l'idée de sainteté. Le mot syriaque *Hasaya*, qui pourrait bien avoir servi dans l'idiome palestinien à désigner les moines d'Hébron, signifie *pieux, saint*. La porte orientale de Jérusalem, qui regarde le pays des Esséniens, a conservé le nom de *Bab-Essahaioun*, qui semble rappeler celui des cénobites.

énigme. Leurs croyances présentent un amalgame surprenant, qui évoque tour à tour dans l'esprit le souvenir du bouddhisme, du mosaïsme et de l'hellénisme. Phénomène inexplicable quand on songe à quel degré l'israélite portait l'horreur de la superstition des gentils, avec quelle énergie la Palestine défendit sa foi nationale contre l'invasion du panthéon gréco-romain, quels soins jaloux, depuis la perte de son autonomie politique, elle mit à préserver sa religion, son temple et son culte du contact impur de l'étranger.

A la surface, la doctrine essénienne peut paraître un développement naturel de la législation du Sinaï ; en y regardant de près, on voit qu'elle s'en écarte en des points essentiels. Elle admet sur la vie future, sur la nature des âmes, sur l'éternité des peines les données communes aux sages de l'Inde et de la Grèce et à l'enseignement évangélique. Ce qui étonne davantage peut-être, c'est que là où elle abandonne le texte biblique et son interprétation traditionnelle, elle est d'accord avec la doctrine de Jésus-Christ. Elle prêche, ainsi que l'Évangile, l'abstention du serment, le mépris des richesses, le renoncement au monde, la charité; elle tend, de même, à abolir la religion du Temple, pour y substituer le culte de la prière, ce qui est une hérésie monstrueuse dans le judaïsme; elle aspire aussi à supprimer le sacrifice sanglant et le sacerdoce, qu'elle remplace par le repas mystique et par une hiérarchie plus équitable, fondée sur l'égalité des hommes devant Dieu.

A côté de ces analogies générales, il y en a de spéciales, non moins merveilleuses. Comme le chrétien, l'Essénien prie les mains étendues vers l'orient, rite déclaré abominable par les prophètes ; et la formule de leur prière se retrouve à peu près identique dans Philon [1] et dans les *Constitutions apostoliques*. Contrairement à l'esprit de la société juive, les Esséniens, donnant en cela l'exemple à la première église dont nous parlent les Actes des apôtres, vivent en communauté et ne possèdent rien en propre; l'individu s'absorbe et disparaît dans l'association. Ils se transmettent une doctrine secrète, élaborée de longue main, qui substitue à la lettre des Écritures l'interprétation par l'allégorie. Le chrétien proclame aussi que l'ancienne loi est une figure de la nouvelle.

A mesure qu'on poursuit la comparaison, les similitudes se présentent plus nombreuses et plus décisives. Le néophyte, chez les Esséniens, est assujetti à des épreuves et reçoit un enseignement préparatoire, comme le catéchumène chrétien. On exige de lui des promesses qui l'engagent envers la secte, envers Dieu, envers les

[1] Philon est antérieur au christianisme. On le prouvera plus loin. Ce philosophe avait environ quatre-vingts ans lorsque la prédication apostolique franchit définitivement les limites de la Palestine.

hommes. Les termes dans lesquels Pline le jeune [1] rapporte les serments du chrétien sont ceux dont Josèphe se sert pour mentionner les engagements de l'Essénien. L'excommunication, avec ses terribles suites, se pratique aussi bien dans la secte de Judée que dans les Églises. Enfin, ici et là, le terme suprême de l'initiation, c'est la participation au repas mystique, qui constitue la partie essentielle du culte.

Les Esséniens avaient des adeptes desséminés dans diverses villes et bourgades de la Palestine. Leurs établissements les plus importants étaient, suivant Josèphe, aux environs d'Hébron. Ils habitaient, au nombre de quatre mille, les hautes vallées qui s'inclinent vers la mer Morte, sur les limites du désert de Judée, dans le triangle compris entre le torrent de Cédron, Hébron et Bethléem. La contrée a bien changé; les pluies de plus de vingt siècles ont achevé d'emporter la couche de terre végétale qui y faisait prospérer le figuier, le mûrier, le grenadier, le palmier et ces vignes dont les énormes grappes furent rapportées par les émissaires de Josué. De grands bois d'oliviers, alimentant des sources disparues, couvraient alors les croupes des montagnes. Chaque année de nombreux essaims d'abeilles sauvages, venus du désert, se laissaient domestiquer sans peine. Le pays était abrupt, le sol plutôt avare que fécond ; mais la sobriété, la vie simple et industrieuse des Esséniens constituaient leurs principales richesses. Dans ces solitudes ils venaient chercher non des jouissances matérielles, mais le repos et le calme que procurent la vertu, l'éloignement du monde, le silence des passions et l'amour de Dieu [2]. Le costume des cénobites est uniforme ; le même signal les appelle tous au travail, à l'étude, à la prière, au repas. Ils arrivent ordinairement au terme d'une longue vieillesse ; ils ont acquis au dehors une grande réputation de science et de sainteté.

Tel est l'Essénien : figure grandiose et à demi voilée, symbole du travail séculaire qui agite et mêle les religions, les philosophies et les races du vieux monde oriental, présage du nouvel ordre de choses que ce travail va enfanter. Pareille aux vapeurs lumineuses qui précèdent l'apparition du soleil et s'évanouissent aux rayons de cet

[1] Epist., XCVII.

[2] L'ancien pays des Esséniens présente aujourd'hui un aspect morne et sauvage ; le sol y est d'une aridité sans égale. L'homme use la terre, partout où il séjourne longtemps en population serrée. L'Attique n'offre plus que des plaines dénudées; la campagne de Rome est transformée en un désert marécageux; Engaddi, dont les Écritures vantent les riches vignobles et la végétation luxuriante, n'est plus qu'un amas de décombres, semé de maigres bouquets d'arbres; la belle Ithaque des temps homériques n'est plus qu'un rocher aride. Il ne faut pas imaginer, par ce que nous voyons aujourd'hui, quelle fut la contrée des Esséniens, il y a vingt siècles.

astre, l'historien la voit surgir au seuil du christianisme et disparaître aussitôt après le triomphe du Crucifié, laissant à peine une trace fugitive dans la mémoire des hommes.

L'Essénien n'est pas un phénomène isolé dans le judaïsme des siècles qui ont procédé notre ère. A la même époque, sur la terre d'Égypte, aux portes d'Alexandrie, devenue sous les Lagides l'entrepôt commercial du monde et le centre d'un immense mouvement intellectuel, auquel le mosaïsme prit une part active, nous retrouvons l'Essénien sous une forme à peine différente de celle qu'il a revêtue en Palestine. Aux bords du lac Maria, les Thérapeutes[1] nous offrent le spectacle du monachisme ascétique arrivé à son parfait développement, et on y voit plus nettement encore poindre l'aurore de l'institution chrétienne. Sur le fonds commun de la secte de Judée se détachent des tendances qui complètent le parallélisme entre le couvent juif et l'Église des temps apostoliques. C'est à l'endroit même où, vers la fin du deuxième siècle de notre ère, l'histoire nous montre florissant le couvent du mont de Nitrie, que Philon place l'établissement principal des Thérapeutes.

Trente pages suffiraient à contenir les renseignements laissés par les anciens sur le monachisme juif. Josèphe en parle dans trois passages de ses écrits[2]. Pline l'ancien leur accorde une brève mention[1]. Philon d'Alexandrie a consacré aux Esséniens une partie de l'un de ses traités, *Tout homme de bien est libre*[3], et peut-être un traité spécial dont Eusèbe nous a conservé un fragment[4]; il a attribué aux Thérapeutes un livre entier, que nous analyserons plus loin et qui a pour titre : *De la vie contemplative, ou Des vertus dévotes*[5]. Les sources sont vite épuisées pour un sujet qui soulève des problèmes aussi ardus. Cette situation impose au critique et à l'historien, en même temps qu'une extrême circonspection, une étude approfondie et une comparaison attentive des textes. Cette étude, qui nous conduira à résoudre en grande partie la question si vivement débattue des origines du christianisme, a été trop négligée ou ignorée par les uns et abordée par les autres avec trop de passion. Elle a produit deux solutions extrêmes qui n'ont jusqu'ici satisfait personne. Nous

[1] Le mot grec θεραπευτής signifie *serviteur* et *médecin*. Philon ne se prononce pour aucun des deux sens. L'un et l'autre lui paraissent également acceptables. L'anachorète est un zélé serviteur de Dieu, en même temps qu'il pratique et enseigne la meilleure des médecines, celle qui guérit les âmes.

[2] *Hist. des Juifs*, l. XIII, ch. 9; l. XXVIII, ch. 2; *Guerre des Juifs*, l. II, ch. 12.

[3] *Hist. natur.*, l. V, ch. 17.

[4] *Præparat. Evang.*

[5] Nous ne parlons pas des quelques pages consacrées aux Esséniens par l'auteur des *Philosophumena* (liv. X), et qui ne paraissent être qu'une simple transcription des renseignements fournis par Josèphe et par Philon.

essayerons d'en indiquer une troisième, plus conforme aux exigences de l'histoire, de la chronologie et de la critique.

La première solution a été proposée et soutenue dans ces derniers temps, avec une modération de langage dont nous avons perdu l'habitude, par M. Salvador, dans le livre intitulé : *Jésus-Christ et sa doctrine.* M. Salvador prétend établir que le christianisme a été le produit nécessaire d'un afflux d'idées grecques sur le vieux fonds du judaïsme. Il a insisté surtout sur le Livre de la Sagesse, de Jésus, fils de Sirach; les évangélistes y auraient trouvé tout rédigés les principes sur lesquels s'est fondée la loi nouvelle. Il a insisté également sur les écrits de Philon, philosophe dont la naissance est antérieure de plus de trente ans à celle de Jésus-Christ; ces écrits contiendraient, sous une forme élégante et propre à captiver les Grecs, tous les éléments de la dogmatique et de la morale chrétiennes. M. Salvador trouve un dernier argument dans les détails donnés par Philon et par Josèphe sur les sectes des Esséniens et des Thérapeutes, lesquelles auraient réalisé toute la vie chrétienne avant la prédication de l'Évangile. On sait avec quelles exagérations fantaisistes cette thèse a été développée par M. Pierre Leroux.

Suivant l'autre solution, l'originalité et, par suite, la divinité du christianisme sortent victorieuses de toute objection. L'Évangile constitue une révélation absolument complète, sans aucune racine dans les choses humaines. La doctrine chrétienne n'a pas d'antécédents sur terre; elle rompt avec le passé pour mieux préparer l'avenir. Philon pourrait bien être un chrétien converti, catéchisé par saint Pierre. Les Thérapeutes ont formé une des premières Églises de l'Orient. Le monachisme alexandrin, dont le philosophe nous a laissé un tableau saisissant dans le livre *De la vie contemplative*, est le début de l'institution monastique chrétienne, telle qu'elle se développera bientôt au fond des solitudes de la Thébaïde. Cette opinion, sauf quelques variantes et atténuations, M. Ch. Lenormant l'a professée avec éclat, en 1843, à la Sorbonne.

Depuis lors, la question a continué d'être agitée en France et en Allemagne; des arguments nouveaux ont été produits. MM. A. Franck, Renan, Graetz, Herzfeld et Frankel se sont mêlés à la querelle et l'ont rajeunie.

Il s'agit, dans cette étude, de soumettre à l'épreuve d'un minutieux examen la principale pièce du procès, c'est-à-dire le livre de Philon sur le monachisme juif alexandrin, d'en fixer la date, d'en établir l'authenticité, puis de résoudre, textes en main, la série de questions que voici :

Les moines alexandrins sont-ils juifs? sont-ils des chrétiens judaïsants? Quelle est leur origine, ou plutôt quelles influences cette

origine suppose-t-elle? En quoi leurs mœurs, leurs doctrines, leurs rites, l'esprit de leur secte, diffèrent-ils ou se rapprochent-ils de l'essénisme et du christianisme?

II

On trouve dans le traité *De la Vie contemplative* la description d'un établissement analogue à ceux dont le moyen âge couvrit l'Europe. Au sein de cette pieuse retraite règnent l'humilité, la charité, l'amour de Dieu, toutes vertus chrétiennes. C'est une école de science et de perfectionnement moral ; c'est l'asile de la contemplation et de la prière. Le service divin, l'étude des livres saints, la lutte contre la chair, telles sont les seules préoccupations des solitaires du lac Maria.

Ils condamnent l'esclavage, comme étant contraire au droit naturel; ils ne reconnaissent entre eux d'autre distinction que celle de l'âge, d'autre supériorité que celle de la vertu. On trouve chez eux l'usage du repas commun, considéré comme l'acte religieux par excellence, et tel à peu près qu'il était accompli au sein des premières réunions chrétiennes. Les Thérapeutes se sont donc affranchis du sacrifice sanglant; ce trait, qui leur est commun avec les Esséniens, leur crée un nouveau lien de parenté avec le christianisme. Enfin, leurs chants, leurs prédications, leurs fêtes, leurs ablutions, leurs évolutions chorales, tous les rites qui accompagnent le repas mystique, rappellent de nombreux détails du culte chrétien et du cérémonial de la messe.

Les analogies ne sont pas seulement générales. Il existe dans le langage même de l'historien des Thérapeutes des expressions, des tours de phrase, des termes que l'on trouve plus tard identiques dans les écrits chrétiens. « Les solitaires, dit Philon, viennent dans le couvent du lac Maria *mourir au monde* et commencer une vie bienheureuse et nouvelle... Pour arriver, par la méditation, à contempler l'Être (car tel est le but suprême de leurs désirs), *ils abandonnent tout*, patrie, amis, richesses, femmes et enfants... Qu'importent les *biens périssables* et les affections terrestres à celui qui veut conquérir la souveraine jouissance et *boire à la coupe enivrante de l'amour divin?...* Enfermés dans leurs oratoires ou *monastères*, ils emploient tout le jour à prier, à composer des hymnes pieux, à commenter la Bible, à contempler les infinies et ineffables perfections de Celui qui est. La nuit seulement, ils accordent au corps quelques soins et un peu de nourriture. *Ils vivent de légumes et de*

pain; leur boisson est l'eau des sources. *Les femmes sont admises à suivre leur règle.* La plupart sont âgées. *Toutes sont vierges.* Bien différentes des prêtresses condamnées chez les Grecs à la chasteté, celles-ci pratiquent la continence par amour de la sagesse. Elles ont renoncé pour jamais aux voluptés du corps ; elles aspirent, non pas à la génération charnelle, mais à cette génération céleste accordée *aux âmes éprises de Dieu. La semence qui les féconde, ce sont les rayons intellectuels du Père d'en-haut...* »

Les Thérapeutes et les Thérapeutrides se réunissent au jour du sabbat pour célébrer le repas mystique dont nous avons parlé. Des chants d'un rhythme lent et d'une harmonie religieuse, qui mêlent les voix aiguës des femmes aux accords graves des hommes, des danses sacrées, des commentaires sur l'Écriture, faits à haute voix par l'un des plus instruits et des plus vénérables de l'assemblée, accompagnent ou suivent le banquet. Une décence rigoureuse, un respect profond y président. Le service des tables, fonction tenue à honneur, est confié aux jeunes gens jugés les plus dignes.

Nous prouverons plus loin qu'il n'y a aucun doute à conserver sur le judaïsme de ces ascètes. Leurs mœurs pourtant ne paraissent pas procéder du mosaïsme; elles s'allient d'ailleurs assez mal au tempérament du Juif, tel que l'histoire nous le révèle à toutes les époques, sous tous les climats. A des préoccupations doctrinales accusées, à un penchant prononcé pour les disputes théologiques, le Juif unit le sentiment très-net des nécessités matérielles et la pratique positive de la vie. Il peut s'enflammer pour des questions abstraites de dogme ou des querelles de texte, sans perdre de vue son trafic; au besoin, il saura mourir héroïquement pour sa foi, mais dans les circonstances ordinaires on le retrouvera toujours ardent au négoce et au lucre. D'où vient donc cet ascétisme étranger à la religion primitive et au caractère propre du peuple hébreu?

III

Le contact prolongé de l'Assyrie avait, sur beaucoup de points, modifié le mosaïsme. L'influence de la grande civilisation sémitico-aryenne des bords du Tigre et de l'Euphrate s'était fait sentir en Palestine, même avant la conquête et la captivité. La transportation et le séjour d'un très-grand nombre de familles israélites dans l'Asie antérieure mirent en présence et mélangèrent les éléments divers des religions du peuple conquis et du peuple conquérant.

La conception d'une série de puissances intermédiaires entre Dieu

et l'homme, entre le Créateur et l'Univers; la croyance à un Être très-voisin de Dieu[1] qui gouverne ces puissances ou ces génies, médiateur suprême, Démiurge[2] qui a présidé à l'œuvre créatrice et tient en ses mains, comme par délégation, la toute-puissance et les principaux attributs divins; la distinction de ces génies en deux groupes, pour expliquer, par leur opposition, l'origine et la lutte du bien et du mal; enfin la doctrine qui met aux prises dans l'homme les deux principes hostiles, proclame le duel des substances dont il est composé, le corps et l'âme, doctrine qui est le fondement de l'ascétisme et conduit directement aux macérations, tout cela s'était introduit dans les écoles rabbiniques et y avait provoqué un mouvement dont on devine les tendances et dont l'énergie n'est pas douteuse.

De ce mouvement sortirent, dans des directions diverses, la dévotion pharisaïque, la science de la kabbale et l'exégèse des Juifs alexandrins. La lettre de la loi ayant paru trop étroite, on appliqua à son interprétation des méthodes qui descendirent aux subtilités les plus puériles, aux procédés les plus bizarres, pour mettre dans les textes ce qu'on en voulait tirer. L'essénisme paraît tenir, par certains côtés, à ce mouvement; il est sorti d'une tentative analogue, mais plus hardie et plus efficace, pour affranchir les sectateurs de Moïse d'un joug que saint Pierre, dans le premier concile, déclarait insupportable.

Le judaïsme palestinien s'agitait depuis longtemps sous l'influence assyrienne quand la colonie d'Alexandrie s'en détacha. Sur les bords du Nil, le mosaïsme, isolé de son berceau, se trouva entre deux courants : l'un venait du paganisme gréco-romain, l'autre représentait l'esprit et les traditions mosaïques, plus ou moins déviés déjà de leur essence primitive.

Quand nous lisons dans Eusèbe ce que l'on rapporte de l'érudition du Juif Aristobule dans la littérature grecque; quand nous voyons se réaliser à Alexandrie cette belle entreprise philosophique et philologique qui mit le texte des Écritures aux mains des Grecs; quand nous trouvons chez Philon une connaissance approfondie des diverses écoles et les beautés d'un langage qui font de lui un rival de Platon; quand nous constatons que les plus hautes conceptions de la philosophie hellénique obtiennent, en quelque sorte, droit de cité dans le système de l'école juive d'Alexandrie, nous

[1] Philon le nomme *Dieu le second.*

[2] Le *Mithra* des Perses, dont le culte, sous le nom de Jupiter Sabazius, se répandit de bonne heure en Asie Mineure et en Thrace et rivalisa plus tard de popularité avec le christianisme naissant.

pouvons déclarer forte et féconde l'influence du courant grec sur le judaïsme alexandrin.

Le caractère de ce judaïsme, évidemment hétérodoxe, le rendait propre à opérer le rapprochement des doctrines et des races du monde entier. La situation d'Alexandrie, sur les confins de l'Orient et de l'Occident, la destinait à être le théâtre de ce rapprochement. La condition des Juifs, dispersés dans toutes les provinces, depuis l'Euphrate jusqu'au Tibre, depuis Babylone jusqu'à Rome, celle des Juifs alexandrins surtout, qui eurent le monopole de la navigation du Nil, c'est-à-dire du trafic avec l'extrême Orient, et dont les vaisseaux sillonnaient en tous sens la Méditerranée, cette condition les constituait à l'état de véhicule naturel pour l'échange et la propagation des idées. Leur prosélytisme avait des organes énergiques, et préparés de longue date, dans ces nombreux comptoirs semés sur le littoral méditerranéen, dans ces petites colonies qui pullulaient au sein des villes marchandes de la Grèce, de l'Italie, des Iles, de la Cyrénaïque, de l'Asie. Enfin, le grand travail philosophique, accompli durant trois siècles par l'école d'Alexandrie, armait ce prosélytisme, au cas où il voudrait abandonner les voies étroites du vieux mosaïsme, d'une esthétique élevée, d'une morale pure, d'une métaphysique profonde. C'est ce qui arriva. Le christianisme rencontra dans les écrits de cette école une exégèse biblique toute prête, une large ébauche de théodicée, un vocabulaire parfait et intelligible au monde hellénique. Origène et Clément, les premiers et peut-être les plus illustres Pères de l'Église grecque, sont les disciples directs de Philon.

A côté des influences assyrienne et grecque nous ne devons pas oublier de mentionner celles de l'Égypte et de l'Inde, plus obscures ou plus lointaines.

L'institution des Thérapeutes n'est pas un fait anormal sur la terre d'Égypte. Si l'on ne peut affirmer que les moines juifs ont copié les rites religieux de ce pays, on peut dire qu'ils y trouvèrent des pratiques et des tendances conformes aux leurs.

De récentes découvertes ont révélé l'existence d'un cloître dans le Sérapéum de Memphis. Des papyrus grecs, du deuxième siècle avant notre ère, et qui sont, depuis quelques années seulement, entre nos mains[1], attestent qu'il y avait dans le temple de Sérapis des hommes et des femmes, voués au service divin, astreints à la claustradre religieuse. Le savant Bernardino Peyrone[2] a montré d'une ma-

[1] Grâce au travail de M. Letronne, continué par MM. Brunet de Presle et Egger, inséré au tome XVIII (2e partie) des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

[2] *Memorie dell' Academia di Torino*, t. III. 1841.

nière évidente que le mot κατόχη, d'abord mal interprété par Reuvens dans le sens d'*inspiration*, désignait, dans les papyrus, la réclusion volontaire et méritoire[1].

MM. Brunet de Presle et Egger ont adopté cette opinion. « Dans le courant de l'an IX de Ptolémée Philométor, disent-ils, entre 173 et 172, un Grec d'origine macédonienne, nommé Ptolémée, fils de Glaucias, domicilié dans le nome Héracléopolite, vint s'enfermer dans le Sérapéum de Memphis, d'après une pratique religieuse qui nous a été révélée par la lecture de ces papyrus, et qui paraît avoir eu les caractères de la claustration volontaire et méritoire[2]. »

La conduite de Ptolémée n'avait rien d'insolite : il trouva des compagnons dans le Sérapéum. Il se qualifie, en effet, comme *l'un de ceux qui vivent cloîtrés :* τῶν ὄντων ἐν τῇ κατόχῃ. Il nomme un de ses compagnons Armaïs, apparemment d'origine égyptienne, si l'on en juge par la physionomie du vocable; il parle d'un autre, Héphestion, qui avait quitté sa femme Isia et ses enfants, sans doute pour échapper à des embarras domestiques. Héphestion refusa de sortir du Sérapéum, malgré les instances de l'épouse abandonnée et d'un certain Denys.

Il y avait aussi des recluses dans le fameux temple de Memphis. Les pétitions de Ptolémée nous font connaître les noms de deux d'entre elles, Taüs et Taous, qu'on appelle les *sœurs jumelles*. L'enceinte du cloître, apparemment la même que celle du Séparéum, ne pouvait être franchie par les reclus sans une permission extraordinaire, ou peut-être avant le terme assigné à la claustration soit par la règle religieuse, soit par l'engagement contracté. Sur ce point règne un doute que le mauvais état d'un papyrus n'a pas permis d'éclaircir. Ptolémée reçut, dans un moment de détresse, des secours et des vivres de son frère Apollonius, qui habitait aux environs de la ville. Il demanda et obtint que ce frère fût enrôlé dans la garnison de Memphis, pour le mettre plus à même de recevoir ses services. Apollonius devint l'agent de Ptolémée dans un procès survenu entre l'anachorète païen et des gens qui avaient voulu abuser de sa détention pour lui voler son patrimoine[3].

Les cloîtrés du Sérapéum vivaient des revenus du temple, ou

[1] « Epperò iò penso che tal vocabolo pienamente corrisponde al nostro *clausura*, che appunto nota una volontaria ditenzione sacra. » (Mémoire précité.)

[2] Tome XVIII (IIe partie) des *Mémoires de l'Acad. des inscript.*, p. 261.

[3] Bernardino Peyrone, *loc. cit.* — On voit, par ces détails, que la claustration du Sérapéum pouvait bien n'être que temporaire, et qu'elle n'impliquait pas l'abandon absolu des intérêts du monde. Cette claustration n'était pas non plus aussi rigoureuse que celle des moines juifs et chrétiens, puisqu'elle permettait aux reclus des rapports assez fréquents avec les gens du dehors.

des fondations pieuses dues à la charité des rois et d'autres riches personnages. Probablement, les Thérapeutes subsistaient aussi des aumônes et des dons de leurs coreligionnaires. Ils différaient des moines égyptiens en ce qu'ils n'apportaient à l'ermitage du lac Maria qu'un saint enthousiasme pour la contemplation, l'amour des macérations, la haine de la volupté; ils devaient, avant d'y entrer, laisser à leurs proches tout ce qu'ils possédaient. Ainsi dépouillés, et n'ayant d'autre occupation que la prière et l'étude, il leur fallait, de toute nécessité, vivre des offrandes venues du dehors. Dans le Sérapéum, les cloîtrés participaient aux fonctions sacerdotales. Il n'en pouvait être ainsi chez les Juifs. Pour les disciples de Moïse, il n'y a qu'un temple, comme il n'y a qu'un Dieu, et c'est dans ce temple seul qu'il est permis de sacrifier. Le sacerdoce n'a de raison d'être qu'à l'entour des parvis sacrés.

L'influence de l'Inde sur le judaïsme (nous parlons à peu près exclusivement du judaïsme alexandrin) peut être tenue au rang des probabilités; les indices de cette influence sont vagues et indirects, mais nombreux et concordants. Les conquêtes d'Alexandre durent la favoriser. Toute l'antiquité grecque a parlé avec admiration des gymnosophistes hindous, qui ne sont autres que les fakirs modernes. Philon vante leur courage et leur profonde sagesse. Dans un travail récent[1], où la conjecture prend trop souvent l'aspect du fait démontré, M. Em. Burnouf a soutenu l'opinion qui attribue une part considérable aux doctrines religieuses et philosophiques de l'Inde dans le développement de l'école juive d'Alexandrie.

Bien que l'histoire soit muette sur les rapports entre l'Inde et l'Égypte, il est difficile de nier ces rapports. Philon nomme le Bouddha; la doctrine des *Çramanas* était célèbre et appréciée dans Alexandrie et dans toutes les parties orientales de l'empire romain. Le Vêda fut connu dans le monde grec avant la venue de Jésus-Christ. Il y a dans les *Orphiques* des vers qui semblent traduits mot à mot des hymnes du Vêda.

Enfin, la similitude du monachisme juif et du monachisme bouddhiste autorise à poser la question de savoir si les Esséniens et les Thérapeutes ne sont pas issus d'une imitation des mœurs religieuses de l'Inde. On pourrait peut-être signaler dans les rites des deux sectes juives des détails très-particuliers, complétement étrangers au mosaïsme, et dont l'origine s'expliquerait assez bien par un emprunt fait aux rites hindous. Ajoutons que la conception de Dieu dans Philon offre ceci d'extrêmement remarquable, qu'elle allie au monothéisme mosaïque le panthéisme le plus avéré et le plus

[1] *La Science des religions*, p. 72 et suiv.

voisin de celui des livres religieux de l'Inde. L'influence dont nous parlons paraît, suivant quelques-uns, se manifester avec plus d'éclat encore dans la doctrine et les rites du christianisme; le rituel de nos églises serait en grande partie inspiré par le culte bouddhique. Tout cela appelle des investigations nouvelles; jusqu'à l'heure présente, on est réduit à de faibles lueurs qui, loin de dissiper les incertitudes, semblent rendre plus visibles les ténèbres de l'histoire.

Ainsi, les origines certaines ou probables du monachisme et de l'ascétisme juifs accusent l'action des Assyriens sur les Hébreux, c'est-à-dire l'influence de la civilisation commune aux Aryas et aux Sémites de l'Asie antérieure sur les Sémites chananéens. Elles montrent et laissent entrevoir l'influence des Aryas de la Grèce et de l'Inde sur les Sémites occidentaux, notamment sur le groupe alexandrin. Cette filiation des idées, ce mélange des doctrines et des traditions, nous apparaissent comme la plus haute expression historique de l'unité de l'espèce humaine dans la variété des races.

IV

Suivant la tradition ecclésiastique qui nous a été transmise par Eusèbe, les Thérapeutes sont des chrétiens judaïsants des temps apostoliques. Ils appartiennent à une Église fondée par saint Marc, vers l'an 45, à Alexandrie[1]. Cette tradition, tombée dans un complet discrédit, par suite des discussions qu'elle souleva au seizième et au dix-septième siècle, a été reprise au siècle dernier par le P. Bernard de Montfaucon, et récemment par M. Ch. Lenormant. Un historien allemand, M. Graetz, l'a même outrée, en affirmant que le traité de la *Vie contemplative*, faussement attribué à Philon, est l'œuvre d'un gnostique ou d'un montaniste du troisième siècle.

La plupart des anciens auteurs ecclésiastiques, Épiphane[2], Sozomène, Nicéphore, Suidas, ont accepté avec confiance l'assertion d'Eusèbe. Saint Jérôme dit de Philon : « Nous le mettons au nombre des écrivains ecclésiastiques, parce qu'il a fait l'éloge des nôtres en composant un livre sur la première Église fondée à Alexandrie par l'évangéliste Marc[3]. » Il fut donc admis que les solitaires du lac Maria étaient des juifs convertis au christianisme. Au sixième siècle[4], on

[1] *Hist. ecclesiastic.*, l. II, ch. 16.

[2] *De Hæresib.*

[3] *Catalog. Scriptor. ecclesiasticor.*

[4] Voyez là-dessus l'attestation de Cassien dans le traité *De la vie contemplative* traduit par le P. B. de Montfaucon.

en était venu à voir dans leur institution la première ébauche du monachisme chrétien. On traduisait les mots ἀσκήτικος βίος par *vita therapeutica*. Un manuscrit du dixième siècle[1] intitule ainsi le livre de Philon : *Sur les fidèles circoncis, et convertis au christianisme, qui mènent en Égypte la vie monastique*[2]. A cette époque, la critique n'avait pas encore pris place dans l'histoire, et cependant la question tranchée par cette glose ne paraissait pas à tous suffisamment éclaircie, car le copiste, après avoir donné satisfaction à l'autorité d'Eusèbe, a écrit au bas de la page la scolie suivante, qui pose timidement, mais exactement, le problème :

« Quelques-uns prétendent que ce livre de Philon concerne des moines juifs appartenant à la secte des nazaréens; d'autres soutientiennent qu'il s'agit de Juifs convertis, observant la loi de Moïse comme figure de la loi nouvelle; d'autres enfin, qu'il s'agit de parfaits chrétiens. Quelle que soit la secte à laquelle ces hommes se rattachent, c'est avec raison qu'on les nomme Thérapeutes, puisqu'ils vivent de la vie monastique. Saint Denis, dans son livre sur l'*Histoire ecclésiastique*, dit aussi qu'anciennement les moines s'appelaient Thérapeutes[3]. »

A mesure qu'on y regarda de plus près, la version d'Eusèbe parut plus invraisemblable. Au seizième siècle, Joseph Scaliger blâmait sévèrement l'évêque de Césarée d'avoir manqué à la vérité et d'avoir entraîné dans l'erreur Épiphane et ses successeurs. Des débats passionnés s'élevèrent sur ce point, et se prolongèrent jusque vers la moitié du dix-huitième siècle. Parmi les savants qui ont admis le christianisme des Thérapeutes on compte : Beveregius, P. Bellier, Fréd. Morel, Vossius, Th. Brunon, Bernard de Monfaucon. L'opinion contraire fut soutenue par Scaliger, G. Cavée, Blondel, Hanck, Th. Mangey, Fabricius, etc. La querelle s'est ranimée de nos jours. Le temps est venu de la vider définitivement.

Voici, en résumé, le récit d'Eusèbe.

Philon, chef de l'ambassade des Juifs alexandrins qui alla plaider, vers l'an 40, au tribunal de Caligula, la cause du monothéisme d'Israël, revint à Rome, dans une extrême vieillesse, sous le principat

[1] Manuscrit mentionné par Fabricius (*Bibliothec. Græc.*, t. IV, Ire part.). Th. Mangey (tome II, p. 471 de son édit. de Philon) l'inscrit sous le n° 2263. Il appartient à la Bibliothèque nationale et porte aujourd'hui le n° 440.

[2] Le manuscrit de Médicis porte en marge une glose un peu plus courte, mais présentant le même sens.

[3] Le prétendu livre de saint Denis l'Aréopagite est un ouvrage reconnu pour être apocryphe. Il a été écrit au sixième siècle. Il n'est donc pas étonnant qu'on y trouve une opinion qui avait cours, à cette époque, sur le christianisme des Thérapeutes.

de Claude, environ trois ans après son précédent voyage. Il lut alors, en plein sénat, aux applaudissements des auditeurs, le livre qu'il avait écrit sur cette ambassade[1]. Il rencontra saint Pierre dans la Ville éternelle, reçut de lui l'Évangile et se convertit au christianisme. Peu après, en 45, saint Marc fonda à Alexandrie une Église qui s'adonna aux pratiques de l'ascétisme. Le philosophe fut un des membres les plus considérables et les plus zélés de cette Église, dont il nous a laissé l'éloge dans le traité *De la vie contemplative.*

Dans ce récit il n'y a rien que l'on puisse démontrer par des preuves directes; au contraire, la plupart des faits allégués sont invraisemblables, ou même matériellement impossibles. A partir de l'année 41, Philon disparaît tout à coup à nos regards. On ne sait rien de lui, sinon qu'il vivait encore sous Claude; car *la Légation à Caius* fait allusion à des événements accomplis sous le règne de ce prince. La lecture de cet ouvrage devant le sénat est évidemment le prétexte sur lequel Eusèbe essaye d'établir le motif du retour de Philon à Rome. En effet, pourquoi le philosophe aurait-il de nouveau quitté l'Égypte, puisque Claude, sur les instances d'Hérode Agrippa, avait rendu deux édits qui garantissaient les Juifs contre toute vexation dans l'empire, et leur donnaient gain de cause à Alexandrie? Eusèbe a-t-il oublié que le polythéisme gréco-romain est flétri en termes de la plus grande énergie dans *la Légation à Caius*, que la noblesse de Rome y est présentée dans la plus humiliante abjection sous les pieds des Césars? Il n'a pas songé que la lecture d'un pareil écrit, au lieu d'un triomphe (puisqu'on aurait décidé de le placer comme un monument dans les bibliothèques publiques), aurait valu au philosophe la prison et le supplice. Nous avons établi ailleurs[2] que Philon avait soixante-quinze ou quatre-vingts ans en 40. Il parle, dans *la Légation à Caius*, de ses cheveux blancs, de l'expérience acquise pendant une longue carrière passée au sein de l'étude et de la méditation; il parle de la traversée en vieillard que la mer a beaucoup fatigué[3]. Pour donner quelque ombre de vraisemblance à un second voyage, il faudrait imaginer un motif politique, philosophique ou religieux autre que la lecture périlleuse et incroyable qui sert de fondement à cette tradition.

Philon n'a pas pu rencontrer saint Pierre, à Rome, en 44. D'après

[1] *La Légation à Caius*, livre traduit et commenté dans mes *Écrits historiques de Philon d'Alexandrie.* Paris, 1867. Librairie académique. 1 vol. in-8°.

[2] V. mes *Écrits historiques de Philon, etc.*, p. 11 et suiv.

[3] « Quel ennui, quel regret, s'écrie-t-il, d'avoir, au milieu de l'hiver, traversé de vastes mers..., sans nous douter qu'une tempête plus terrible que les coups de la mer nous attendait sur terre! »

la chronologie des bénédictins[1], l'apôtre vint, pour la première fois, en Italie, vers 65, sous Néron. Le philosophe alexandrin avait alors cent ou cent cinq ans; il aurait eu, au moins, cent dix ans, quand il écrivit le traité *De la vie contemplative*, nécessairement postérieur, dans le système d'Eusèbe, à la rencontre de Philon et de saint Pierre. Ainsi, Eusèbe s'est trompé, en faisant venir l'apôtre à Rome, sous Claude; et l'absence de tout témoignage authentique rend difficile à admettre l'excessive prolongation de la carrière du philosophe, laquelle rend seule possible sa rencontre à Rome, vers 65, avec saint Pierre.

Où Eusèbe a-t-il puisé l'histoire des relations de saint Pierre et de Philon? Dans une tradition orale? quelle en est la valeur? Dans une tradition écrite? pourquoi n'en a-t-il pas indiqué la source? Le récit de l'évêque de Césarée s'explique, toutefois, assez aisément. On trouvait dans les traités de Philon une théologie, une morale et une exégèse très-rapprochées de celles des Pères. Le livre *De la vie contemplative* parlait de rites, de cérémonies, d'une doctrine et d'une discipline conformes aux institutions chrétiennes. On était, d'ailleurs, à cette époque dans une grande ignorance sur l'état intellectuel et matériel du monde juif durant les deux siècles qui avaient précédé notre ère; personne n'aurait songé à croire que le philosophe alexandrin avait pu trouver les doctrines et les mœurs des Thérapeutes au sein du judaïsme; en l'admettant, on aurait craint d'enlever au christianisme quelque chose de son originalité céleste. On en concluait que Philon, comme Sénèque, avait été évangélisé. De même qu'on fabriquait toute une correspondance entre saint Paul et Sénèque, on imaginait, de la meilleure foi, que le prince des apôtres avait converti Philon.

On peut démontrer que la date assignée par Eusèbe à la fondation d'une Église à Alexandrie est erronée. Jusqu'en 41, c'est-à-dire jusqu'au moment où une Église se forme à Antioche, la prédication évangélique n'a pas franchi les limites de la Palestine. L'apostolat de saint Paul, considéré comme une nouveauté dangereuse par les uns, comme une apostasie par les autres, provoque, au sein de l'Église mère de Jérusalem, une très-vive émotion, qui fut à grand'peine apaisée par la décision du premier concile, tenu en 51 ou en 52. Après ces événements, saint Pierre séjourne longtemps à Antioche. Nous atteignons ainsi la fin du principat de Claude, qui meurt en 54. Les Actes des apôtres nous montrent, pendant cette période, saint Marc, occupé ailleurs qu'à Alexandrie. Nous le voyons à la suite de saint Paul, pendant sa première prédication de Cilicie et de Chypre (49-

[1] *L'Art de vérifier les dates*, t. I (Chronolog. du Nouv. Testam.).

51). Dans une seconde prédication, en 52, nous le retrouvons avec Barnabé sur les côtes d'Asie Mineure. L'évangéliste, qui, depuis sept ans, pouvait revendiquer la gloire d'avoir, le premier, dans le plus grand centre de l'Orient, fondé une Église florissante, se serait-il condamné à ce rôle secondaire, se serait-il constamment effacé devant tous, même devant Barnabé? Comment admettre que le succès obtenu à Alexandrie, s'il fut obtenu à l'époque indiquée par Eusèbe, ait été omis par l'Odyssée apostolique, qui mentionne des succès de bien moindre importance? Nous concluons, avec *l'Art de vérifier les dates*, que l'Église d'Alexandrie ne put exister avant l'année 65, car nous savons, par les Actes des apôtres, que Pierre eut Marc pour interprète et pour compagnon dans ses prédications, qui se terminèrent, dit-on, vers ce temps-là.

La conversion de Philon au christianisme, fût-elle chronologiquement vraisemblable, elle n'en resterait pas moins un fait insignifiant pour nous; l'œuvre entière du philosophe (y compris le livre en question) n'offre aucune trace de ce prétendu christianisme [1]. En effet, nous allons voir maintenant se multiplier les difficultés contre le système d'Eusèbe, si nous examinons le livre *De la vie contemplative.*

On n'y saisit aucune allusion applicable à l'évangéliste Marc. Le nom de Jésus, pour lequel les Eglises primitives montrèrent tant d'amour enthousiaste, n'y est pas mentionné. C'est répondre faiblement à ces remarques, que d'accuser l'initiation imparfaite de Philon. Le philosophe paraît très-exactement informé de tout ce qui concerne les Thérapeutes, et il expose leur règle jusque dans les moindres détails. Il y a une dernière ressource, fournie par Suidas : « Philon, d'abord converti, se sépara ensuite de l'Église, et, par un motif de vengeance, se refusa à écrire le nom du maître qu'il avait quitté. » Mais, pour satisfaire son dépit, l'historien avait deux moyens plus logiques et plus sûrs : le premier, c'était de ne rien dire de l'Église; le second, c'était de l'attaquer. Quant à celui qu'on lui prête d'en célébrer les louanges, en observant certaines réticences, il est au moins étrange.

Il est impossible, d'ailleurs, d'entendre ce qu'il dit des Thérapeutes, comme s'il parlait des premiers chrétiens. Il en fait une secte religieuse et philosophique, possédant des traditions écrites sur les principes qu'il faut appliquer à l'interprétation des allégo-

[1] Saint Augustin l'a constaté en termes exprès; il nous présente le philosophe alexandrin comme un homme d'une science vaste, l'un de ceux dont les Grecs n'ont pas craint de comparer le langage à celui de Platon; il ajoute que Philon a donné certaines interprétations de l'Écriture, mais que ce n'était pas dans le but d'expliquer le Christ, *en qui il n'a pas cru* (*Adv. Faust.*, l. XII).

ries contenues dans les Écritures. Il s'agit donc d'une secte ancienne, ce qui ne convient pas à l'Église de Marc, qui aurait été de fondation récente. Il s'agit d'une secte adonnée à la spéculation, ce qui répugne à l'esprit modeste et pratique des Églises primitives.

Philon dit expressément : « Les Thérapeutes étudient la philosophie que leurs devanciers leur ont léguée, et en scrutent les allégories... Ils possèdent d'anciens commentaires que les fondateurs de la secte ont écrits en grand nombre sur les allégories, et qui servent de modèles à leurs successeurs. » Ainsi, les solitaires continuent une œuvre depuis longtemps commencée, tandis que les chrétiens auraient été à la première génération. Il est fait mention, non pas d'un fondateur unique, mais de plusieurs, ce qui implique une création collective et anonyme, et ne désigne ni Marc, qui, selon la tradition, travailla seul à fonder l'Église d'Alexandrie, ni Jésus. Ces fondateurs sont qualifiés d'*anciens* (παλάιοι ἄνδρες) ; cela ne convient ni à Jésus ni à ses apôtres, contemporains de Philon. Ces fondateurs ont laissé de nombreux écrits sur une science subtile, étrangère aux doctrines évangéliques. Jésus, d'ailleurs, n'a jamais rien écrit. Lorsque Eusèbe affirme que ces hommes d'un autre siècle, qui ont laissé un grand nombre de traités relatifs à l'interprétation des livres saints par l'allégorie, sont les apôtres, il dépasse les limites permises de la conjecture.

Philon dit encore : « De partout on envoie, à titre de colons, les Thérapeutes les plus vertueux dans un lieu fort propice, qui paraît être considéré comme la patrie de la secte ; ce lieu est situé près du lac Maria, non loin d'Alexandrie. » Cela suppose une organisation préparée de longue main, et exclut l'idée d'une Église naissante. Le monastère du lac Maria est réputé le centre de la secte ; comment accorder cette tradition avec l'usage bien connu des premiers chrétiens, qui considéraient l'Assemblée de Jérusalem comme l'Église mère, et, selon la coutume juive, y envoyaient chaque année des présents et des aumônes?

Philon affirme enfin que les Thérapeutes sont plus nombreux en Égypte que dans aucun autre pays. Ou bien Philon se trompe et nous trompe, ou bien il ne parle pas d'un établissement chrétien. En résumé, la plupart des traits qui ont servi à l'auteur de *la Vie contemplative* pour caractériser la fondation, l'organisation, les tendances et la doctrine des Thérapeutes, ne conviennent nullement à une institution apostolique.

Montfaucon parle avec chaleur de l'autorité et de la sincérité d'Eusèbe. Ces éloges perdent quelque valeur, quand on voit le critique désavouer l'historien sur les deux points principaux. Montfaucon repousse, avec saint Augustin, le christianisme de Philon ; puis, il

transporte la fondation de l'Église d'Alexandrie, de l'an 45, indiqué par Eusèbe, à l'an 67, date plus rationnelle et conforme à la chronologie des bénédictins. Il obtient de la sorte certains avantages, mais chèrement achetés par un sacrifice qui infirme l'ensemble de la tradition rapportée par l'évêque de Césarée. Là où le texte grec repousse invinciblement l'idée qu'il s'agit d'une Église, c'est, suivant Montfaucon, la faute du judaïsme de l'auteur, sorte de voile épais, interposé entre lui et ces saints personnages; là, où les mœurs et la règle des moines se rapprochent d'une institution chrétienne, Montfaucon triomphe avec excès.

L'écueil de ce système est la prolongation extraordinaire attribuée, sans preuve, à la carrière de Philon, qui n'aurait pas eu moins de cent dix ou de cent quinze ans quand il a composé le livre *De la vie contemplative.* Montfaucon essaye de se tirer d'embarras, en équivoquant sur les termes, pourtant si précis de la *Légation à Caius*, que nous avons mentionnés plus haut. En parlant de son expérience et de sa vieillesse, le philosophe a voulu seulement dire qu'il était *plus vieux* que les autres députés alexandrins ses collègues : car il n'avait guère qu'une quarantaine d'années à cette époque. Voilà une étrange ambassade, composée (contrairement à l'usage constant des anciens) de jeunes gens, et destinée à traiter une affaire d'où dépendait le sort du peuple juif tout entier!

Sur un autre point, Montfaucon n'est pas plus heureux; il emploie le même procédé d'équivoque. Les *anciens fondateurs* de la secte des Thérapeutes sont, pour lui, des *hommes âgés;* car, dit-il, le mot παλάιος a souvent ce sens. Reste à expliquer comment Philon a pu appeler *hommes âgés*, Jésus, mort à trente-trois ans, et ses apôtres qui entraient alors pour la plupart dans la maturité. Montfaucon énumère ensuite douze marques évidentes du christianisme des Thérapeutes, parmi lesquelles nous signalerons le renoncement aux choses du monde, l'état florissant de la secte, les assemblées et les prédications du septième jour, la distribution intérieure du temple, dans lequel se trouvent deux lieux séparés par une cloison haute de quelques pieds, et attribués à chacun des deux sexes, l'austérité et l'humilité des solitaires, leur hiérarchie, leur repas mystique, leur prière vers l'orient. Ce sont là des constatations de fait que nous acceptons comme telles, et qui constituent un ensemble d'analogies aussi frappantes qu'incontestables entre les rites et la doctrine des Thérapeutes et ceux du christianisme, sans qu'on en puisse conclure que les Thérapeutes étaient chrétiens.

V

Dans ces derniers temps, la question que soulève l'existence de l'institution monastique du judaïsme alexandrin a été abordée et résolue très-diversement. Le système d'Eusèbe a trouvé un habile défenseur dans M. Ch. Lenormant, qui s'est résigné à des sacrifices encore plus considérables que le P. de Montfaucon sur la version de l'évêque de Césarée.

Selon M. Lenormant, les Thérapeutes sont des chrétiens judaïsants, qui ont précédé l'Église de saint Marc. Philon n'a pas été converti par saint Pierre ; son ignorance de l'Évangile, jointe à son goût pour la déclamation, l'a conduit à tracer un tableau inexact de l'institution du lac Maria. Cette description infidèle laisse pourtant apercevoir des traits qui ne peuvent appartenir qu'à une Église primitive. Tout compte fait, ces traits l'emportent sur ceux qui les contredisent, par cette raison que les plus anciens Pères en ont jugé ainsi.

Ce système assez indécis suggère de graves objections. M. Lenormant a évité la question de chronologie relative à l'âge de Philon, qui est un des points essentiels du débat. Il a supposé trop gratuitement que Philon a mal compris et mal connu l'histoire, la doctrine et la règle des Thérapeutes. Tous les détails du livre *De la vie contemplative*, détails topographiques, philosophiques, intimes et précis, démentent cette supposiition. Dans ses autres écrits, Philon s'est montré historien scrupuleux, exact et sincère jusque dans la passion. Il a parlé des Esséniens en termes que Josèphe confirme de la manière la plus éclatante. Rien n'autorise à ce qu'on le charge ici d'erreurs volontaires ou involontaires, qui répugnent à la fois à ses assertions empreintes d'assurance et à ses habitudes de respect pour la vérité.

M. Ch. Lenormant reconnaît que la description de Philon ne convient que par certains côtés à une Église. C'est l'aveu implicite du caractère original des Thérapeutes ; cet aveu nous suffit. L'autorité des Pères et de la tradition est respectable sans doute ; mais doit-elle nous fermer les yeux à l'évidence et les oreilles à la logique ?

Les Thérapeutes ont suscité à un écrivain juif un embarras non moindre qu'aux écrivains ecclésiastiques. M. Graetz trouve chez eux un ensemble de mœurs et de doctrines si étranger au mosaïsme, si contraire à l'esprit du peuple israélite, qu'il n'hésite pas à les reconnaître avec Eusèbe pour une Église chrétienne. « La critique,

dit-il, pour ne pas faire de Philon un chrétien, a fait Juifs les Thérapeutes, bien qu'il soit impossible de voir dans leurs doctrines et dans leurs rites des choses juives[1]. »

M. Graetz est assurément bon juge de l'orthodoxie des Thérapeutes par rapport au mosaïsme. Nous pourrions lui donner raison s'il se contentait de soutenir que leurs rites et leurs doctrines ne procèdent pas du milieu hébraïque. Mais la question est de savoir s'ils ont existé dans ce milieu avant l'ère chrétienne, et elle nous semble devoir être résolue dans un sens contraire à l'opinion de M. Graetz. Hérétiques ou non, les moines du lac Maria n'en sont pas moins de la race d'Israël. Leur historien est très-explicite là-dessus : il les nomme disciples de Moïse ; il les montre occupés à étudier et à commenter les livres saints *de leur nation*[2]. Mais, ajoute M. Graetz, Philon est le seul écrivain de l'antiquité qui ait fait mention des Thérapeutes ; le silence de Josèphe doit nous rendre suspect ce témoignage unique.

On peut admettre que Josèphe a confondu les Esséniens et les Thérapeutes. Ce qui explique mieux encore son silence, c'est le dédain des Juifs palestiniens pour la science des Juifs hellénistes, considérée généralement dans les écoles rabbiniques comme un scandale et un commencement d'apostasie. D'ailleurs, il n'est ni invraisemblable ni impossible que Josèphe ait ignoré l'existence du monastère alexandrin. Quoi qu'il en soit, l'unique témoignage de Philon, eu égard à l'autorité et à la gravité du caractère du philosophe, n'en conserve pas moins une haute valeur.

On fait une autre objection. Le traité *De la vie contemplative* pourrait bien ressembler à ces contes orientaux dans lesquels l'imagination de l'auteur se donne libre carrière ; il est permis de croire que Philon y a voulu peindre un idéal, dont quelques éléments existaient toutefois sous ses yeux dans le judaïsme alexandrin[3].

Cela suppose une coïncidence tellement étrange, qu'on chercherait en vain dans toute l'histoire quelque chose de comparable. Philon aurait décrit une institution plus ou moins imaginaire, et lui aurait attribué de nombreux détails de culte, de rites et de doctrine qui se seraient réalisés plus tard au sein des Églises, à l'insu des chrétiens ! Dire que le philosophe alexandrin est un Oriental et par conséquent un ami des choses idéales, est-ce une raison suffisante pour frapper de suspicion un traité de celui qui a été l'historien si exact

[1] *Histoire des Israélites*, t. III, p. 464 (2e édit.).

[2] Φιλοσοφοῦσι τὴν φιλοσόφιαν πάτριον.

[3] Cette objection nous a été exprimée par M. Renan, lors de la discussion soulevée, au sein de l'Académie des inscriptions, par la lecture d'un travail sur *la Vie contemplative*.

des Esséniens? Parle-t-il au moins des Thérapeutes comme d'un mythe? Nullement : il les oppose aux moines de Palestine, il se vante de leur piété et de leur vertu à la face des Grecs idolâtres et dissolus. En assimilant *la Vie contemplative* au tableau de la république de Salente dans le *Télémaque*, on se perd sans nécessité, sans profit dans le vague de la conjecture. Trouve-t-on l'institution monastique du lac Maria trop étonnante? L'institution essénienne ne l'est pas moins. Si l'on admet la réalité de celle-ci, on n'a plus de prétexte pour douter de la réalité de celle-là. Quand nous aurions concédé aux uns que les Thérapeutes sont des êtres de raison, aux autres que ce sont des chrétiens, le monachisme juif, bien que mutilé, n'en subsisterait pas moins, aux yeux du critique, dans ses traits essentiels. Loin d'être supprimée, la difficulté n'en serait pas même amoindrie. Enfin, si l'on allègue contre l'existence des Thérapeutes le silence de Joseph, il faut alléguer contre l'existence des Esséniens le silence du Talmud.

L'argument le plus audacieux mis en avant par M. Graetz consiste à affirmer que le livre *De la vie contemplative* n'est pas de Philon, mais d'un gnostique ou d'un montaniste du deuxième ou du troisième siècle. Le témoignage unanime de la tradition, consigné dans les manuscrits, attribue pourtant ce traité au philosophe. D'ailleurs, les érudits des trois derniers siècles, mêlés à la querelle suscitée par les Thérapeutes, n'ont jamais songé à attaquer ou à défendre l'authenticité du livre, révoquée aujourd'hui en doute pour la première fois. Il y avait pour eux, ce semble, une question préalable à résoudre ; ils ne l'ont pas même posée.

M. Graetz éprouve tout d'abord le besoin de séparer nettement les Thérapeutes des Esséniens, afin de les détacher plus aisément ensuite du judaïsme. Il constate donc que les femmes sont admises à suivre la règle des Thérapeutes, et il en conclut que ce caractère les exclut de l'essénisme, qui proscrivait la fréquentation des femmes. Mais M. Graetz oublie qu'il y a une fraction des Esséniens chez lesquels le mariage est permis. L'argument tombe de lui-même.

L'auteur de *la Vie contemplative*, dit encore M. Graetz, parle de la gnose en véritable gnostique. Nous répondrons que la gnose est déjà célébrée dans d'autres écrits authentiques de Philon, et qu'elle l'est en termes plus exprès peut-être que dans le traité qu'on lui conteste. M. Franck a dit justement que Philon était l'ancêtre de la gnose.

M. Graetz fait observer qu'au début du livre *De la Vie contemplative*, l'auteur mentionne un traité qu'il a composé sur les Esséniens ; or Philon n'a pas composé de traité pareil. Qu'en savons-nous? Il est permis de soutenir que nous possédons seulement une partie de

ce que le philosophe a écrit sur les moines de Judée. Eusèbe nous a conservé sur ce sujet un fragment précieux, lequel, sans cette citation, serait aujourd'hui perdu. D'ailleurs, M. Graetz équivoque ici sur le sens du mot διαλεχθείς, qui ne désigne pas nécessairement, comme il le veut, un traité, et qui peut faire allusion au passage, relatif aux Esséniens, contenu dans le traité ayant pour titre : *Tout homme de bien est libre*[1].

Tout ce que M. Graetz allègue ensuite est tiré du système d'Eusèbe, fondé sur les traits de prétendu christianisme des Thérapeutes. Toutefois, l'historien allemand n'a pas expliqué pour quel motif incompréhensible un gnostique aurait parlé d'une Église chrétienne comme d'une confrérie juive, et aurait omis de nommer le Christ, les apôtres ou les évangélistes dans l'histoire de cette Église.

En face de l'affirmation de M. Graetz nous croyons pouvoir en poser une autre toute contraire. On démontrerait aisément, par des rapprochements de textes, que la doctrine ascétique exposée dans *la Vie contemplative*, loin d'être étrangère au système moral de Philon, en constitue, pour ainsi dire, le fond. Les théories relatives à la gnose, à la conception de Dieu, aux puissances divines, à l'humilité, au mépris du monde et des richesses, à l'horreur de la volupté, que l'on trouve dans le livre en question, sont exprimées en termes analogues ou identiques dans les autres traités du philosophe alexandrin. C'est encore la même apologie du mosaïsme. La langue est bien celle de Philon, avec son allure spéciale, ses idiotismes, tous les termes de son vocabulaire. En sorte que si ce livre nous était parvenu sans nom d'auteur, l'historien, le critique, le philologue et le philosophe tomberaient d'accord pour l'attribuer à un Juif, à un alexandrin, à Philon[2].

Tel qu'il est, ce monument curieux et obscur sur plus d'un point nous paraît devoir être accepté, non-seulement comme l'œuvre authentique de Philon, mais encore comme une description exacte[3] de l'institution des Thérapeutes.

[1] Il est vrai qu'un savant allemand, M. Frankel, conteste aussi ce dernier écrit à Philon. Cette contestation nous semble, comme celle de M. Graetz, inspirée par des nécessités de système. M. Herzfeld a dit un peu durement, mais justement, que MM. Frankel et Graetz « ne considéreraient pas leurs arguments comme dignes de gens sérieux si la contestation qui en résulte n'était nécessaire à leur système. » (*Hist. du peuple d'Israël*, t. III, p. 382, 2e édition, Cassel, 1863.)

[2] Nous réservons cette démonstration pour la *Revue archéologique*.

[3] Philon a-t-il prévu l'accusation d'inexactitude et d'idéalisation dont nous avons parlé? On pourrait le croire quand on lit dans les premières lignes de son livre le passage suivant, si formel : « Je ne tirerai de mon fonds aucun ornement, comme il arrive d'ordinaire aux poëtes et aux barbouilleurs de papier, auxquels la beauté du sujet fait défaut. Je procéderai avec simplicité, et ne viserai qu'à

Suivant l'opinion d'un philosophe hébraïsant, M. Franck, le monachisme juif s'expliquerait par l'influence combinée du pythagorisme grec et de l'ascétisme palestinien. « Je ne me refuse pas, dit M. Franck[1], à reconnaître l'originalité des sectes des Esséniens et des Thérapeutes, que certains savants ont à tort révoquée en doute. Mais pourquoi leur chercher des racines au fond de l'Orient quand on trouve dans le pythagorisme et le judaïsme la raison suffisante de leur existence et le secret de leur origine? C'est un fait incontestable qu'après la conquête macédonienne de l'Égypte et de la Syrie, les doctrines pythagoriciennes se sont répandues en Orient avec la civilisation grecque, et y ont obtenu une grande faveur. Elles ont exercé une visible influence sur la description que nous donne Philon des mœurs et des croyances des Esséniens et des Thérapeutes. Il n'est pas moins certain que le courant d'idées qui a créé en Palestine l'institution du nazirat est très-ancien, puisqu'il se révèle déjà dans certains passages du Pentateuque. Le nazirat s'est organisé, en quelque sorte, et a pris de l'extension à une époque rapprochée de l'ère chrétienne, mais il existait bien auparavant, puisque la législation de Moïse s'efforce de lui imposer des limites. Le Nazir nous offre les principaux traits de l'Essénien et du Thérapeute : il s'interdit les jouissances physiques, se voue au célibat, pratique de nombreuses austérités et pousse la rigueur jusqu'à s'abstenir des soins mêmes de la propreté. Les Esséniens et les Thérapeutes ont sans doute des caractères qui les distinguent de ces vieux ascètes. On peut dire cependant qu'ils constituent un développement régulier de l'institution du nazirat. Ce développement s'est accompli surtout par la création du couvent ou par la vie ascétique pratiquée en commun. »

Avec le savant professeur du Collége de France, nous reconnaissons dans le nazirat un antécédent du monachisme juif. Il n'y a entre lui et nous, sur ce point, qu'une question de mesure. Nous doutons que le simple développement du nazirat ait suffi à produire les couvents d'Hébron et le monastère du lac Maria[2]. Nous pensons qu'il faut y faire intervenir l'influence de divers courants venus du dehors, sans nous prononcer toutefois sur l'efficacité et l'énergie de chacun d'eux.

l'exactitude. Il n'y a pas d'éloquence qui puisse atteindre ici la vérité. J'y ferai pourtant tous mes efforts. » Est-ce là le langage d'un conteur qui va imaginer une société idéale?

[1] *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques,* t. XXVII, V[e] série, p. 699 et suiv.

[2] Nous verrons, plus loin, dans l'organisation et dans les rites des Thérapeutes et des Esséniens, des traits qui semblent manifestement révéler une origine étrangère.

Si certains critiques se refusent à admettre le monachisme dans le judaïsme, il y en a qui vont très-loin dans la revendication pour le judaïsme des doctrines et des mœurs des ascètes alexandrins et des cénobites d'Hébron. Suivant ces derniers, il y a une profonde distinction à établir entre les mots *judaïsme* et *mosaïsme*, trop souvent pris jusqu'ici pour synonymes. Le mosaïsme représente, disent-ils, le système d'une école de théologiens-philosophes, qui ont eu l'influence la plus forte et la plus décisive sur les destinées de la nation israélite, mais ne sont jamais parvenus à étouffer complétement les croyances et les aspirations populaires, qui constituent, à proprement parler, le judaïsme. L'histoire, ajoutent-ils, nous montre, durant de longs siècles, une lutte acharnée entre le mosaïsme et le judaïsme. Tantôt vaincu, tantôt vainqueur, libre ou refoulé, le courant d'idées nationales n'en subsiste pas moins. Il finit par triompher, grâce au concours que lui apportent les influences assyrienne et grecque. Tandis que la secte des sadducéens exprime les doctrines du mosaïsme, les sectes des pharisiens et des Esséniens, qui professent sur la nature de l'âme et sur la vie ultra-terrestre des opinions contraires à celles du mosaïsme, sont les produits directs du vieil esprit national des Hébreux.

On peut souscrire, croyons-nous, à plusieurs de ces assertions; mais l'opinion qu'elles représentent dans leur ensemble n'est pas exempte d'exagérations et d'erreurs.

VI

Le monachisme juif de Palestine offre, avec le monachisme juif alexandrin, des traits de ressemblance et de différence sur l'appréciation desquels il existe des sentiments divers. Suivant les uns, les Thérapeutes et les Esséniens, quel que soit d'ailleurs entre eux l'ordre de priorité chronologique, appartiennent à la même institution; suivant d'autres, ils formeraient deux rameaux distincts d'un tronc commun; suivant d'autres, ils procéderaient de deux courants d'idées qu'il est impossible de confondre. Pour mettre un peu de clarté dans un débat où les opinions les plus opposées et les plus analogues se coudoient, nous examinerons successivement ce qu'il convient de penser de la priorité chronologique, de l'identité, de l'analogie, de la diversité des deux sectes.

En l'absence de tout témoignage historique, la question de priorité nous paraît insoluble, par conséquent oiseuse. On peut soutenir également que les Esséniens ont précédé les Thérapeutes ou que

ceux-ci ont précédé les Esséniens, sans qu'il y ait de raison décisive à alléguer en faveur de l'une ou de l'autre hypothèse.

La question d'identité peut se résoudre par la comparaison attentive des documents. En lisant *la Vie contemplative*, on se croirait enfermé dans l'un de ces ermitages de la Thébaïde qui ont illustré l'Égypte chrétienne. On y voit de saints religieux qui partagent leur vie entre les élans de la prière et le calme de l'étude; ils copient et commentent l'Écriture, composent des hymnes et des oraisons destinés à enrichir le recueil de la secte. Leur longue barbe, leur grossière robe de bure, leurs traits amaigris par les austérités, leur attitude modeste et grave, tout témoigne de leur mépris pour le corps et du culte qu'ils ont voué à l'esprit. Ils sont sobres, chastes et pieux. Dieu est leur unique pensée : c'est à lui qu'ils rapportent tout, plaisir, douleur, joie et tristesse. Suivons-les au temple : ce sont les chants alternés et majestueux, les évolutions du chœur, les harangues dévotes, les lectures édifiantes, le banquet sacré du culte chrétien. Parmi eux vous remarquerez des vierges voilées : âmes mystiques et tendres, elles ont dédaigné le monde pour venir dans l'ombre et la solitude du cloître se consacrer au service divin. Dieu est devenu leur époux ; de cette union découlent pour elles des voluptés ineffables, inconnues à celles qui vivent par la chair.

Ouvrez maintenant Josèphe[1] ou le traité de Philon ayant pour titre : *Tout homme de bien est libre*, la scène change. Nous sommes chez les moines de Judée, sur les limites du désert, au milieu d'une de ces vallées cultivées qui s'inclinent vers la mer Morte. Une multitude de travailleurs apparaît à nos regards : les uns labourent ou défrichent le sol, l'ensemencent de graines utiles et en tirent d'abondantes récoltes ; les autres cultivent les arbres fruitiers; d'autres paissent le bétail; d'autres élèvent des abeilles; d'autres tissent la laine ou fabriquent des étoffes de lin; d'autres, enfin, s'occupent des choses nécessaires aux besoins journaliers. Avant le travail, c'est-à-dire avant le lever du soleil, on prie; le travail n'est interrompu que pour prier ; le repas se prend en commun et constitue une cérémonie religieuse de la plus haute importance. Le soir venu, chacun des cénobites regagne la grotte solitaire qui lui sert d'abri contre les intempéries du climat.

On retrouve bien ici, comme chez les ermites du lac Maria, une doctrine empreinte d'ascétisme : le célibat est en honneur, la sobriété est de règle, le vêtement et le logement sont accommodés à la nécessité stricte, la volupté est réputée l'ennemi le plus dangereux du corps et de l'âme. Mais, sur ce fonds commun, on distingue

[1] *Guer. Jud.*, l. II.

des tendances particulières. Le monachisme palestinien, plus conforme à l'esprit et aux traditions du mosaïsme, s'est rapproché des conditions de la vie pratique. Les Esséniens ne professent pas pour les richesses le mépris absolu des Thérapeutes; en entrant dans la secte, ce n'est pas à leurs proches ou à leurs amis, mais à la communauté qu'ils font abandon de leurs biens. Leur dévotion n'est pas aussi rigoureuse : elle s'allie à des occupations qui ont pour but de subvenir aux besoins matériels. Ils combattent la chair avec moins d'acharnement : le mariage est toléré dans une partie de la secte. La lettre de la loi semble les lier plus étroitement : leurs ablutions sont fréquentes et l'observance du sabbat est sévère à ce point qu'ils suspendent, ce jour-là, la satisfaction des besoins physiques.

Nous repoussons donc, comme exagérés, le sentiment de Montfaucon, qui supprime toute ressemblance entre les Esséniens et les Thérapeutes[1], et l'opinion de Jos. Scaliger[2], qui confond les uns et les autres en une seule secte.

Toutefois les analogies entre eux sont importantes et nombreuses. Nous trouvons, en effet, chez les deux sectes le même précepte de charité mutuelle ; la condamnation, en termes identiques et absolus, de l'esclavage (particularité de doctrine très-remarquable); la transmission de l'enseignement, d'une manière semblable, par des livres accrus du travail de chaque génération et religieusement conservés ; un même système de doctrine reposant sur l'interprétation de l'Écriture par l'allégorie ; même façon d'honorer et d'apprécier la vieillesse ; même glorification de la pauvreté; même pratique du repas sacré ; même horreur du contact du monde; même uniformité de vêtement et d'abri.

De ces analogies nous concluons que si l'intervention de saint Marc est nécessaire pour expliquer l'institution des Thérapeutes, elle est également indispensable pour expliquer l'organisation, les mœurs et les croyances des cénobites d'Hébron.

On a eu tort de croire l'originalité et la dignité du christianisme intéressées dans ce débat. Sous peine d'étouffer les germes semés par eux, les premiers évangélistes ne pouvaient donner à Jésus pour disciples des ascètes et des solitaires. Il fallait à la religion nais-

[1] C'est une nécessité du système de Montfaucon; les Esséniens étant Juifs, s'il est vrai que les Thérapeutes appartiennent au christianisme, il faut bien que ces derniers n'aient rien de commun avec les moines de Judée.

[2] Scaliger allègue le début de *la Vie contemplative :* « Après avoir parlé, dit Philon, des Esséniens qui mènent la vie active,... l'ordre veut que je m'occupe de ceux qui mènent la vie contemplative. » Scaliger en conclut que Philon appelle expressément les Thérapeutes des Esséniens. Le texte n'est pas aussi explicite; nous n'y voyons, quant à nous, qu'une simple opposition.

sante autre chose que des spéculations délicates et subtiles, des commentaires érudits, des macérations obstinées, pour conquérir le monde; il lui fallait l'amour du maître, la foi et surtout les œuvres; elle avait besoin de ces prosélytes ardents dont saint Paul restera le type immortel.

VII

Nous abordons la partie la plus ardue de notre tâche et la plus vive de la question, celle qui concerne les analogies entre le monachisme juif et le christianisme. Ici encore, il y a deux systèmes contraires et extrêmes : l'un nie absolument la valeur ou la réalité de ces analogies ; l'autre les estime tellement considérables qu'il absorbe le christianisme dans le monachisme juif.

Laissant à d'autres le domaine de la révélation et mettant hors de notre examen tout ce qui touche à l'ordre miraculeux ou divin, nous voulons rester fermement établis sur le terrain de la philosophie. Nous admettrons donc tout d'abord que l'institution chrétienne, si l'on considère en elle le côté humain, n'a pas échappé à la loi générale, d'après laquelle un fait ou un ensemble de faits ne se produit jamais sans antécédents et contient en germe des conséquences logiques. L'œuvre de Jésus-Christ, embrassée du point de vue philosophique, ne nous paraît pas moins animée d'un esprit propre; elle a son but, sa raison d'être. Bien qu'elle ait des points de contact et des liens de parenté avec le mosaïsme, avec l'essénisme, avec le monachisme alexandrin, avec l'école de Philon, même avec l'hellénisme, elle ne se confond avec aucune de ces choses; elle est supérieure à toutes.

On est conduit par les rapprochements indiqués plus haut à penser que les Thérapeutes et les Esséniens ont une origine commune, et par suite à conjecturer que les établissements d'Hébron et du lac Maria ne sont pas restés sans relations. Les moines alexandrins propagèrent leur institution dans les colonies juives de la Grèce et de la Barbarie. Philon du moins l'atteste. Josèphe nous apprend aussi que les Esséniens avaient des adeptes dans plusieurs villes et bourgades de la Palestine. Si nous avions la preuve que saint Jean-Baptiste fut essénien et qu'il suivit, en se retirant au désert, un usage fréquent, nous pourrions affirmer que les rigueurs ascétiques en Palestine égalèrent les austérités des Thérapeutes. Mais nous ignorons si Jean fut affilié à la secte; cela paraît possible.

En voyant Jésus imiter l'exemple de Jean; en rapprochant cette

pratique, qui semble commune aux prophètes de ce temps-là, de celle qu'on a observée chez quelques prophètes antérieurs ; en se rappelant que les Voyants d'Israël avaient des écoles, des établissements, sortes de séminaires ou de monastères, destinés à leur préparation et à leur recrutement, on a conclu de ces considérations que les faits connus supposent beaucoup d'autres faits du même genre que l'histoire n'a pas signalés, et l'on s'est trouvé conduit à soutenir que la Judée a eu, comme l'Égypte, ses Thérapeutes et sa Thébaïde. Opinion plausible, que le défaut de témoignages suffisants ne permet pas cependant d'accepter sans réserve.

Les conjectures sont allées plus loin : l'intervalle des quarante jours, durant lesquels Jésus vécut dans le désert, est un sacrifice fait à un nombre consacré par les Écritures ; cet intervalle cache le temps beaucoup plus long passé par Jésus dans la société de Jean l'Essénien, lequel l'initia aux doctrines de la secte. Après sa prétendue résurrection, Jésus se réfugie dans un monastère essénien, ce qui explique à la fois ses apparitions et le mystère de sa disparition définitive.

C'est là un tissu d'hypothèses hasardées, indignes de la gravité de l'historien.

L'irrésistible besoin d'expliquer quand même ce qui échappe à nos investigations excuserait un pareil excès si le critique et le philosophe n'avaient pas le libre accès d'un terrain fécond en rapprochements solides et en déductions rationnelles : nous parlons des Évangiles et des documents laissés par Josèphe et par Philon sur le monachisme juif.

Le fond de la morale essénienne est le triple précepte qui commande « d'aimer Dieu, d'aimer les hommes, d'aimer la vertu[1]. » L'amour est le premier et le dernier mot de la morale évangélique. « Un des docteurs de la loi s'approcha de Jésus, pour le mettre à l'épreuve, et lui dit : Rabbi, quel est le plus grand commandement dans la Loi ? Jésus lui dit : Tu aimeras Dieu, c'est le plus grand des commandements. Le second lui ressemble : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Dans ces deux commandements sont résumés la loi et les prophètes[2]. » Jésus a supprimé le troisième terme, l'amour de la vertu, précepte abstrait et parasite, qui répugne à la nature pratique de son enseignement. Pour le reste, il confirme la doctrine essénienne.

Chez les Esséniens, l'égalité préside à tous les rapports de la vie ; ils n'accordent, comme les Thérapeutes, de distinction qu'à la vieil-

[1] Philon, *Tout homme de bien est libre.*
[2] Matth., XXI.

lesse et comptent l'âge par les années passées au sein de la secte. Ils ne reconnaissent ni inférieurs ni supérieurs, se servent entre eux et proscrivent l'esclavage comme une abomination ; ils ne confèrent qu'une seule charge, élective et d'une durée limitée: elle consiste, chez les Esséniens, à gérer les fonds de l'association, à subvenir à ses besoins, à héberger les voyageurs. « Les princes, dit Jésus, ont pouvoir sur leurs sujets [1]; » mais il n'entend pas qu'il en soit ainsi dans la société chrétienne : «quiconque voudra se rendre supérieur aux autres devra se faire le serviteur de tous [2].» Au sein de la première génération chrétienne l'égalité règne en souveraine, suivant cette parole de Jésus : « Ne vous faites pas appeler maîtres, vous n'avez qu'un maître; quant à vous, vous êtes tous frères [3].» Ne cherchez pas à vous élever au-dessus de votre frère, dit encore l'Évangile.

L'Essénien, en entrant dans la secte, s'engage à ne pas user tyranniquement du pouvoir que la fortune lui confierait ; sans doute parce que la source de ce pouvoir est divine, car suivant la formule commune à saint Paul et aux Esséniens : « Tout pouvoir vient de Dieu [4].» Tous les préceptes évangéliques de fraternité et d'humilité : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur ; — Abaissez celui qui s'élève, élevez celui qui s'abaisse ; — Ne donnez rien à l'ostentation et à la vanité, » sont formulés et mis en pratique par les Esséniens. Celui des Thérapeutes qui commente en assemblée l'Écriture le fait « sans souci de plaire, désireux d'être compris, préoccupé de comprendre, ne se prévalant pas sur ceux qui lui paraissent inférieurs en intelligence, parce qu'ils ont un désir d'apprendre égal au sien [5].» Le jour où Jésus, plaçant un enfant au milieu de ses disciples, leur déclare qu'il faut devenir simple comme cet innocent pour entrer dans son royaume, il se rencontre jusque dans son langage avec la doctrine essénienne : l'obéissance et le respect à l'égard des anciens sont absolus chez les moines d'Hébron ; « ils sont, dit Josèphe, comme des enfants dans la main d'un père [6]. »

L'Essénien n'a d'autre famille que ses frères ; le Thérapeute abandonne femme, enfants, parents, amis pour la vie du cloître ; le Fils de l'homme n'a pas même un lieu où reposer sa tête ; « il n'a de père, de mère et de frères que ceux qui écoutent sa parole et font la volonté de Dieu [7].»

[1] Luc., XXII.
[2] Matth., XX.
[3] Matth., XXIII.
[4] *Omnis potestas a Deo*, dit saint Paul. Voici la formule essénienne : Οὐ γὰρ δίχα Θεοῦ περιγένεσθαί τινι τὸ ἄρχειν. (Josèph., *Guerr. Jud.*, t. II, p. 8.)
[5] Philon, *Vie contemplat.*
[6] Josèphe, *Guer. Jud.*, l. II, ch. 8.
[7] Marc., III.

La loi autorise le serment dans certains cas ; l'Essénien renchérit sur cette restriction : il évite le serment comme une faute plus grave que le parjure ; son affirmation vaut la plus solennelle des formules [1]. Philon est d'accord avec Josèphe sur ce point tout spécial de la doctrine du monachisme juif [2]. L'enseignement de Jésus est conforme à cette doctrine : « Il a été dit aux anciens : Tu ne commettras point de parjure ; tu rendras au Seigneur les serments que tu lui auras faits. Et moi je vous dis de ne pas jurer du tout. »

Il y avait dans le mosaïsme un dogme capital : « Un seul Dieu, un seul temple. » Symbole de l'idée monothéiste, seule image matérielle autorisée de l'Être suprême, ce temple honoré, enrichi, à travers une longue suite de siècles, par la vénération et la munificence des fils d'Israël de tous les pays, était le seul lieu dans lequel il fût permis de sacrifier ; c'était le séjour redoutable que la présence du Très-Haut remplissait d'horreur et de majesté [3]. Les Esséniens, ces rigides observateurs de la loi, dont ils outre-passaient même la sévérité à propos du serment et du repos sabbatique, ne paraissent pas avoir accepté l'idée traditionnelle du temple et de l'efficacité des sacrifices qui s'y offraient. Pour éviter le scandale, ils y envoyaient néanmoins chaque année des prémices et des victimes ; mais ils professaient que le sacrifice le plus agréable à Dieu, c'est la victoire remportée sur nos passions, c'est la prière, qui, de n'importe quel lieu, monte d'un cœur pur vers le trône du Seigneur. Jésus, de même, attache peu d'importance à l'effusion du sang des taureaux et des béliers ; il veut la purification du cœur et l'offrande de la vertu. « Un jour viendra, dit-il à la femme de Samarie, où Dieu sera adoré par toute la terre et non plus seulement sur les lieux hauts, car Dieu est esprit et vérité, et veut être adoré en esprit et en vérité. » Fidèle à cet enseignement, saint Paul disait au milieu de l'Aréopage : « Le maître du ciel et de la terre n'habite point dans les temples élevés par nos mains. » Un des principaux griefs mis en avant par les Juifs pour perdre l'Apôtre des nations, c'est qu'il blasphémait contre le temple ; ce grief figurait déjà dans l'accusation portée contre Jésus. Les chrétiens judaïsants se défendaient de mériter un tel reproche ; mais on le voit se reproduire avec une telle persistance, on surprend dans les prédications apostoliques des traces si nettes de la tendance incriminée, qu'on ne peut guère conserver de doute à cet égard. Le premier des martyrs, le diacre saint Étienne, fut lapidé à

[1] Josèphe, *Guer. Jud.*, l. II, ch. 8.
[2] Philon, *Tout homme de bien est libre.*
[3] Philon, *Légation à Caius.*

la suite d'un discours dans lequel il s'était écrié : « Le Très-Haut n'habite pas dans les édifices élevés par la main de l'homme! »

Ainsi, sur trois points capitaux, le serment, le temple, le sacrifice sanglant, l'Évangile s'écarte ou s'affranchit de la loi ; et sur ces trois points l'Évangile est d'accord avec la doctrine essénienne.

On ne trouve dans les Évangiles que des indications très-sommaires sur la nature et les attributs de l'âme et sur le mode de l'existence ultra-terrestre. Cependant on rencontre chez les chrétiens des premiers temps des doctrines précises et détaillées là-dessus. C'est là un fait très-digne de remarque, et qui s'explique par le fait de la tradition orale venue de Jésus, et transmise, par l'intermédiaire de la génération apostolique, aux premiers docteurs de la loi nouvelle.

Quoi qu'il en soit, il y a un grand intérêt pour nous à constater chez les Esséniens l'existence de croyances absolument conformes aux croyances chrétiennes. Cette particularité de la doctrine essénienne a vivement frappé Josèphe. « Chez les Esséniens, dit-il[1], s'est établie l'opinion que les corps sont périssables, que leur matière peut être anéantie, mais que les âmes sont impérissables. Sorties des plus pures régions de l'éther, elles ont été enfermées dans les liens du corps comme dans une prison ; elles sont attirées à former ces nœuds par un charme naturel. Quand elles sont débarrassées des liens de la chair, comme si elles étaient affranchies d'un long esclavage, elles s'envolent joyeuses dans les espaces. Suivant une croyance conforme à celle des Grecs, les âmes pieuses ont un séjour au delà de l'Océan, que ni la neige, ni les pluies, ni la chaleur n'attristent et n'incommodent, mais que réjouit un doux zéphyr soufflant agréablement de la mer. Quant aux âmes des impies, ils les relèguent sous terre, dans un antre obscur, glacé, théâtre de supplices éternels. »

Nous n'avons qu'une parole bien brève de Jésus à mettre en regard de ce passage : « Les méchants, dit-il, iront au supplice éternel, et les bons à la vie éternelle... Le ver qui ronge le méchant ne meurt pas. » Mais si l'Évangile ne s'explique pas sur la nature de l'âme, il indique du moins nettement son immortalité par l'éternité du supplice infligé aux méchants, et la perpétuité de la jouissance accordée aux élus. Ailleurs, Jésus envoie les réprouvés au feu éternel. Au lieu du séjour ténébreux et glacé qui figure dans la tradition essénienne, il s'agit donc dans l'Évangile d'un séjour torride. Le supplice est différent, mais la doctrine s'accorde de part et d'au-

[1] Josèphe, *Guer. Jud.*, l. II.

tre sur deux points d'une importance supérieure : l'immortalité de l'âme et l'éternité du châtiment ou de la récompense. La vie des bienheureux est dépeinte dans l'Apocalypse[1] en des termes qui se rapprochent beaucoup du texte de Josèphe : « Les justes sont devant le trône de Dieu, où désormais ils n'auront plus ni faim ni soif et ne souffriront plus des ardeurs du soleil. »

Le christianisme professa le dogme de la résurrection des corps, admis par les pharisiens et repoussé comme hétérodoxe par les sadducéens. Nous savons que les Esséniens croyaient à la résurrection. Nous n'avons aucune preuve directe que les Thérapeutes aient professé sur l'âme, sur la vie ultra-terrestre, sur le paradis et l'enfer, sur l'éternité des peines, les opinions des Esséniens. En considérant sur une foule d'autres points le parallélisme soutenu des doctrines des deux sectes, on peut seulement supposer, sans invraisemblance, que ces opinions leur étaient communes. Quelle était là-dessus la doctrine de Philon et de son école? Il est difficile de le présumer. Nous ne connaissons qu'un seul passage dans les œuvres du philosophe qui se rapporte à ce sujet d'une manière indirecte : « La mort du méchant est pour la justice de Dieu le commencement du châtiment[2]. » Il n'y a là rien qui autorise à admettre l'éternité du supplice.

Comme l'Essénien, Jésus méprise les richesses et glorifie la pauvreté. Il recommande l'abandon des biens comme une perfection de pratique. « Ne vous inquiétez, répète-t-il à ses disciples, ni de la nourriture ni du vêtement. » — « Vendez ce que vous avez, dit-il aux foules, et répandez-le en aumônes; ayez des sacs qui défient la vétusté, et faites-vous au ciel des trésors qui ne vous manqueront jamais. » Il conseille à un pieux Israélite, rigide observateur de la loi, qui aspire à la perfection, de vendre tous ses biens, de les donner aux pauvres, et de se mettre à sa suite. Il plaint les riches, car leurs richesses font obstacle à leur entrée dans la cité de Dieu. Voilà un enseignement bien net et une série de préceptes bien catégoriques. Jésus avait formé autour de lui une association dont les ressources étaient communes; Judas y représentait le trésorier du couvent essénien : c'était lui qui portait la bourse et la besace. Après la mort du maître, ces usages se maintiennent : les disciples s'organisent à Jérusalem sur le plan d'une confrérie essénienne; « ils mettent tout en commun, vendent leurs biens et les partagent entre tous, suivant le besoin de chacun. » En constatant des mœurs semblables chez les Thérapeutes, Eusèbe[3] y voit une preuve évidente de leur christianisme. Il en faudrait dire autant des Esséniens.

[1] Ch. VI.
[2] Philon, *Des sanctions de la loi.*
[3] *Hist. Ecclesiastic.*, l. II.

« Ceux des Esséniens qui voyagent, quand ils arrivent dans un monastère de la secte, ont tout à leur disposition ; on traite ces passants, que l'on n'a jamais vus, comme des amis intimes. Lorsqu'ils se mettent en chemin, ils n'emportent aucune provision ; dans chaque monastère, il y a une personne chargée du soin des hôtes, qui leur fournit la nourriture, l'abri, le vêtement, tout ce qui leur est nécessaire[1]. » On dirait que Jésus veut faire passer ces usages dans la société qu'il fonde, quand il recommande aux disciples de « n'emporter en voyage ni or, ni argent, ni monnaie d'aucune sorte dans leur ceinture, ni besace, ni tunique, ni chaussure de rechange, ni bâton ; de demander, là où ils arrivent, la demeure d'un homme de bien, et d'y rester jusqu'à leur départ[2]. »

Chez les Esséniens, le repas est l'acte religieux par excellence, la partie la plus importante du culte ; c'est un témoignage de reconnaissance envers le Père céleste, de qui nous tenons tout, c'est le symbole de la fraternité humaine. Avant de se mettre à table, ils procèdent à des ablutions mystiques, signe de la pureté du cœur qu'ils apportent au saint banquet. Ils se revêtent d'habits blancs dans le même but. Avant de manger, ils prient. Après la prière du président, qui appelle la bénédiction divine sur les aliments, le pain est rompu. Pendant le repas, la conversation roule sur des sujets propres à instruire, à inspirer l'amour de la piété et de la vertu. Chez les Thérapeutes nous retrouvons ce même festin mystique, entouré de pompes et de cérémonies spéciales. Jésus, de son côté, établit parmi les siens l'usage du repas commun ; il leur recommande instamment, dans un moment solennel, de le conserver en mémoire de lui. Jésus prie avant de manger ; il bénit le pain avant de le rompre. Cette habitude le révèle aux disciples, à Emmaüs, après sa résurrection. D'où venait aux Esséniens et aux Thérapeutes ce rite, adopté par le christianisme? Nous ne saurions le dire. Philon croit y reconnaître un souvenir et un symbole de la table des pains de proposition[3].

Les rigueurs ascétiques furent en honneur dans l'Église primitive de Jérusalem. On a dit[4] que cette Église eut un caractère prononcé de monachisme ; nous ajouterons : et d'Essénisme. La continence y fut considérée comme la première des vertus ; le célibat y parut le plus conforme à la sainteté et le plus compatible avec la perfection. Les Esséniens professaient de même qu'il se faut garder de l'impudence effrontée des femmes. « La femme, disaient-ils, ne peut s'astreindre

[1] Josèphe, *Guer. Jud.*, l. II.
[2] Matth., x.
[3] *Vie contemplat.*
[4] M. Renan, *Apôtres*, p. 75 et suiv.

au seul commerce de son mari; elle l'enlace de ses filets, l'asservit par sa langue, le séduit par ses charmes [1]. »

Les chrétiens, qui plus tard mouraient dans l'arène en confessant leur foi, purent s'inspirer de l'exemple des Esséniens, qui, dans les guerres de Judée, bravèrent leurs bourreaux et marchèrent au supplice avec le sourire aux lèvres. « On les vit torturés, dépecés, brûlés, pour les obliger à renier leur règle ou à manger quelque chose de prohibé. Rien ne put les y contraindre. Ils donnaient leur vie avec joie, comme s'ils avaient eu le ferme espoir de revivre aussitôt [2]. » De même, le martyr chrétien mourra invincible, enveloppé dans sa foi, l'œil levé vers les cieux, où il entrevoit les splendeurs d'une vie bienheureuse et sans fin. « Voilà, s'écrie Philon, les athlètes de vertu que nous formons, sans avoir besoin de recourir au langage raffiné et à l'emphase des Grecs [3]. » Cet éloge s'appliquerait exactement au christianisme.

VIII

M. Émile Burnouf a eu raison d'appeler l'attention des critiques et des archéologues sur l'étude des rites chrétiens. Ils trouveront là un filon peu exploité, et d'une extrême richesse. Les remarques suivantes mettront ce point de vue en lumière.

L'excommunication, dont Ananias et Saphire furent, dans l'Église de Jérusalem, les premières victimes, était pratiquée chez les Esséniens. Ils exerçaient entre eux la justice et se constituaient en tribunaux. Il fallait toutefois que le nombre des juges fût au moins de cent, pour que la sentence devînt exécutoire [4]. Au début, les Eglises eurent une juridiction intérieure analogue. Saint Paul, dans ses Épîtres, recommande de ne point porter les querelles entre fidèles devant les païens [5]. Plus tard, l'assemblée générale des chrétiens, ne pouvant connaître de toutes les causes, délégua ses pouvoirs, soit à un tribunal qui prit le nom de *tribunal de la pénitence* ou *tribunal du repentir*, soit à un surveillant (ἐπίσκοπος), soit à un *ancien* (πρεσβύτερος), qui prenait alors le titre de *confesseur*, parce qu'il était d'usage qu'on dénonçât publiquement les fautes. « Ceux des Esséniens, dit Josèphe, qui commettent des fautes graves sont chassés de la

[1] Philon, fragment cité par Eusèbe (*Præparat. Evang.*, l. VIII).
[2] Josèphe, *Guer. Jud.*, l. II.
[3] *Tout homme de bien est libre.*
[4] Josèphe, *Guer. Jud.*, l. II.
[5] *Epît. aux Corinth.*

secte. Le plus souvent, une mort affreuse atteint les malheureux. Leurs engagements et leurs rites les astreignent, en effet, à refuser la nourriture qu'une main étrangère et secourable leur offre. Ils sont réduits à vivre de racines, et meurent ainsi de faim et de langueur. Il arrive parfois que les Esséniens eux-mêmes les prennent en pitié, et les reçoivent en grâce au moment où ils vont rendre le dernier soupir[1]. »

A mesure que l'Église grandit, le prosélytisme eut des allures plus graves, le noviciat fut entouré de formalités et de difficultés plus nombreuses. Les délais s'allongèrent ; l'initiation s'accompagna d'un cérémonial plus compliqué. Le but était d'éprouver aussi bien que d'instruire le néophyte ; on voulait en même temps rehausser par les pompes l'éclat du culte et de l'institution. Dans les commencements le noviciat fut moins rigoureux et moins long chez les chrétiens que chez les Esséniens, bien qu'il eût de part et d'autre des airs de parenté. Celui qui désire entrer dans un couvent essénien doit passer dehors une année entière et suivre le même genre de vie que les cénobites ; on lui remet en attendant la petite hache et la ceinture qui constituent les insignes du monachisme juif. Lorsque le postulant a donné, pendant cet intervalle, des preuves certaines de continence, on l'admet graduellement à l'initiation ; il participe à des ablutions de plus en plus saintes, mais pas encore à la table[2]. De même, dans les premiers siècles de l'Église, les *catéchumènes* (séparés du monde) assistaient aux préliminaires de l'agape, aux pieuses lectures, aux commentaires de la loi, aux prières qui précédaient la cène ; mais, le moment venu de s'asseoir à la table sainte, ils sortaient du cénacle. Au début de leur noviciat, ils se tenaient humblement à l'entrée du temple, vêtus de robes blanches (*candidati*), comme chez les Esséniens[3]. Chez ceux-ci cependant, après l'année écoulée, l'épreuve se prolongeait pendant deux ans encore : « C'est seulement lorsque le candidat avait montré à tous sa patience, quand on avait acquis la preuve certaine de sa force d'âme, qu'on le jugeait digne d'entrer définitivement dans la confrérie et de s'asseoir à la table[4]. »

Avant de participer au repas mystique, l'Essénien s'engage par des promesses terribles « à servir pieusement Dieu, à pratiquer la justice envers les hommes ; à ne léser personne volontairement ou par contrainte ; à détester les hommes injustes et à secourir les hommes justes ; à garder sa foi envers tous, principalement envers ceux qui

[1] Josèphe, *Guer. Jud.*, l. II.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*

commandent. Le néophyte promet encore, s'il vient à acquérir le pouvoir, d'en user sans orgueil et sans faste, de ne point se distinguer de ses sujets par ses vêtements et par son luxe; d'aimer toujours la vérité ; de ne point laisser les menteurs impunis; de garder ses mains pures du vol; de ne point se souiller par un gain frauduleux ; de n'avoir point de secret pour ceux de la secte ; de ne rien révéler à ceux du dehors de dommageable, même s'il y a péril de la vie. Il promet en outre de ne point découvrir l'enseignement qu'il reçoit, et de conserver les livres de la confrérie avec autant de respect que les noms des anges[1]. » Le néophyte chrétien « s'engageait aussi par serment à ne commettre ni vol, ni larcin, ni adultère, à tenir sa parole, à ne pas renier le dépôt qu'on lui réclamerait[2]. » Cette formule, conservée par Pline le jeune, offre un résumé fidèle de la formule essénienne. L'absence de ce qui concerne le pur sentiment religieux s'explique aisément chez un Romain, uniquement préoccupé de la question de droit, et qui cherche à la résoudre. Pline n'a relevé dans cet engagement que les points qui touchent à la loi civile et la sanctionnent.

Les cérémonies du christianisme primitif, telles que nous les montrent les Actes, les Épîtres et les autres documents de l'âge apostolique, furent d'une grande simplicité. Conformément au rite essénien, le banquet sacré, qu'on célébrait d'abord le jour du sabbat, était à lui seul tout le fond de ce culte austère. Le dimanche fut ensuite substitué au samedi, autant en mémoire de la résurrection que pour se séparer nettement du judaïsme. Mais il est curieux de remarquer que l'usage de fêter le samedi se maintint plus longtemps dans l'Égypte chrétienne, plus imprégnée de monachisme juif que les autres parties de l'empire.

En lisant, dans la lettre de Pine à Trajan, les aveux recueillis de la bouche des chrétiens de Bithynie, on croirait qu'il s'agit d'Esséniens persécutés. « Ils avaient coutume de se réunir avant l'aurore pour chanter un hymne à Christ, comme à un Dieu..., puis de se séparer et de se réunir de nouveau pour manger. Le repas était commun, mais il ne s'y passait rien de blâmable. » Les Esséniens et les Thérapeutes priaient aussi avant le lever du soleil[3]; après cette prière, les moines d'Hébron se séparaient pour aller à l'ouvrage, puis se réunissaient, vers le milieu du jour, pour la célébration du repas. Les Thérapeutes, et peut-être aussi les Esséniens, priaient

[1] Josèphe, *Guer. Jud.*, l. II.

[2] Seque sacramento obstringere ne furta, ne latrocinia, ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depositum appellati abnegarent. (Epist. XCVII.)

[3] Philon, *Vie contemplat.*; Josèphe, *Guer. Jud.*, l. II.

tournés vers l'orient, les mains étendues. « Cela s'observait, dit le P. de Montfaucon, chez les anciens chrétiens, non-seulement quant à la posture et à la situation, mais aussi quant à la forme de la prière, que nous trouvons à peu près la même dans les *Constitutions apostoliques* et dans les plus anciennes hymnes du Bréviaire[1]. » En effet, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène et Eusèbe attestent que les premiers chrétiens priaient Dieu, les mains étendues (*expansis manibus*) vers l'orient. « Ils demandaient, suivant le texte des *Constitutions apostoliques*, un esprit vigilant, une science sans erreur, et que le Saint-Esprit descendît sur eux pour leur donner possession et connaissance de la vérité. » — « Le matin venu, dit Philon en parlant des Thérapeutes, leurs regards et tout leur corps se tournent vers l'orient, pour épier les premiers rayons du soleil levant. Quand ils les ont aperçus, ils étendent les mains au ciel, demandent un jour heureux, la connaissance de la vérité et la lucidité de l'intelligence. »

Les temples chrétiens sont construits de façon que le prêtre, étant à l'autel, soit, ainsi que toute l'assistance, tourné vers l'orient. Saint Basile met l'usage de prier vers l'orient au nombre des traditions qui ne se trouvent point dans l'Écriture et n'en sont pas moins inviolables, parce qu'elles sont venues des apôtres. Cette pratique spéciale, souvent mentionnée par les Grecs, distinguait les chrétiens des Juifs, auxquels il était défendu de se tourner vers l'orient pour prier, « sans doute, dit Montfaucon, à cause du penchant que cette nation avait au culte des faux dieux et particulièrement du soleil et des astres[2]. » C'est une chose, à notre avis, très-digne d'être notée et retenue qu'un rite contraire à la doctrine judaïque, et anathématisé par les prophètes, se retrouve à la fois chez les moines juifs et chez les chrétiens.

La coutume des Esséniens de se revêtir d'habits blancs pour célébrer le banquet fut peut-être suivie des premiers chrétiens; elle l'est du moins encore par le clergé d'Occident dans le cérémonial de la messe.

Les ablutions qui précédaient le repas essénien devaient figurer aussi dans les préliminaires de l'agape : il en reste un souvenir dans l'aspersion, et une trace plus évidente dans le lavement des mains auquel le prêtre procède après l'offertoire. L'offertoire lui-même représente la prière que le président du repas, chez les Thérapeutes et les Esséniens, prononçait à haute voix avant qu'on tou-

[1] Traduct. de *la Vie contemplat.*
[2] *Ibid.*

chât les aliments. Les actions de grâces de la post-communion rappellent le remercîment à Dieu qui terminait le festin mystique des moines juifs.

Dans les préliminaires de l'agape, on lisait un passage de l'Écriture, que le plus âgé ou le plus instruit commentait, et qui fut (au deuxième siècle) remplacé par le texte des quatre relations canoniques, connues sous le nom d'Évangiles. Le repas des Thérapeutes est précédé d'ablutions et de prières ; il est accompagné d'une lecture ou d'un commentaire des livres saints. « Le calme profond qui entoure d'une religieuse horreur l'édifice où les Esséniens célèbrent leur repas[1], le silence, si plein de respect, qu'on craindrait de le troubler en respirant trop fort, qui préside au banquet des Thérapeutes[2], » se retrouvent dans la célébration des mystères chrétiens.

En écoutant, dans le temple des Thérapeutes, ces chants alternés qui rappellent nos psaumes, les accords que forment les voix des hommes et celles des femmes ; en assistant aux évolutions chorales qui s'accomplissent pendant ces chants, on se croirait sous les arceaux gothiques d'une nef de nos cathédrales. L'illusion ici n'est point tout à fait erreur. Eusèbe proclame bien haut la réalité de ces analogies : « Tout cela, dit-il[3], a été observé traditionnellement par nous, surtout dans le jour où nous célébrons la passion bienheureuse de Notre-Seigneur, non-seulement par des jeûnes et des veillées, mais encore en écoutant attentivement la lecture des livres saints. Philon a exposé, dans un langage exprès, ces usages *qui n'appartiennent qu'à nous*. Il rapporte principalement les veillées nocturnes et les exercices pieux de la grande fête ; il mentionne aussi les hymnes que les fidèles chrétiens récitaient ; il raconte comment, tandis qu'un membre de l'assistance[4] fait entendre un chant grave et religieux, tous l'écoutent avec recueillement pour unir ensuite leur voix à la sienne[5] et chanter tous ensemble le dernier verset[6]. Il fait même allusion aux divers degrés de la hiérarchie ecclésiastique, au ministère du diaconat, le plus humble et au plus élevé de tous, le dégré souverain de l'épiscopat, etc. » La liturgie et le rituel primitifs nous sont bien peu connus, et nos rapprochements n'auraient qu'une valeur contestable si le témoignage si clair d'un évêque du troisième siècle ne leur donnait un poids particulier.

[1] Josèphe, *Guer. Jud.*, l. II.
[2] Philon, *Vie contemplat.*
[3] *Hist. ecclésiastiq.*, l. II, ch. 16.
[4] Le préchantre. Voy. I[re] *Epît. aux Corinth.*, XIV, 16. Justin, *Apolog.*, ch. 65. 67.
[5] Le chant de l'*Amen*. — *Les Apôtres* de M. Renan, p. 100.
[6] Le chant du *Gloria Patri*.

Les moines juifs de Palestine et d'Égypte ont exercé, croyons-nous, une influence directe et considérable sur le christianisme des anciens âges; leurs destinées n'en sont pas moins restées obscures. Ils ont vécu, ils ont disparu dans l'ombre, sans laisser dans l'histoire d'autres traces que quelques pages étonnantes de Philon et de Josèphe. Ils ressemblent à ces nappes d'eau souterraines, dont l'existence nous est à peine révélée par une fissure d'où s'échappe une modeste source, mais dont un sondage, opéré par la science, découvre tout à coup la puissance et la profondeur. Rien ne nous est parvenu des travaux nombreux qu'ils ont composés et qu'ils se transmettaient avec soin de génération en génération, sur l'interprétation des Écritures par l'allégorie. On peut supposer que leur exégèse est passée en partie dans les écrits de Philon, qui représente, à lui seul, dans cet immense et regrettable naufrage, les épaves du mouvement intellectuel et religieux qui précéda le christianisme et s'arrêta tout à coup, en pleine fièvre, parce qu'il s'absorba dans la religion nouvelle. Ce qui est certain du moins, c'est que le système exégétique des philosophes alexandrins et celui des moines juifs reposent sur le même principe : l'allégorie. Ce qui est certain encore, c'est que l'exégèse biblique de Philon a passé presque entière dans les premiers Pères grecs.

M. Louis Ménard, auteur d'un curieux travail sur les livres hermétiques[1], a émis l'opinion que le *Poimandrès* était une œuvre sortie de l'école des Thérapeutes. Nous voyons à cela une double difficulté. Il n'y a point de trace de judaïsme dans l'écrit en question; en outre, l'initié, qui vient de recevoir de *Poimandrès* toute une révélation cosmogonique, commence à prêcher aux hommes la beauté de la religion et de la gnose. Cette prédication et ce prosélytisme répugnent à la règle des Thérapeutes qui les enferme dans une solitude infranchissable. Le *Poimandrès* a sans doute des points de contact avec la doctrine de Philon, avec celle des Thérapeutes, avec celle des gnostiques; mais il a un caractère propre de paganisme qui empêche qu'on le confonde avec les écrits juifs ou chrétiens du premier siècle.

IX

De ces analogies constatées avec certitude entre le monachisme juif et le christianisme primitif, s'ensuit-il qu'on puisse conclure que la plus ancienne de ces institutions enlève à l'autre son originalité?

[1] *Hermès Trismégiste*, p. 56.

Nous ne le pensons pas. Les différences entre elles sont nombreuses et profondes. Il nous suffira d'en indiquer quelques-unes.

L'Essénien appartient à une secte, imbue encore, malgré la beauté de sa morale, de certains préjugés qui la condamnent à rester secte : elle impose à ses adeptes l'obligation sacramentelle de tenir secrets son enseignement et ses dogmes. Le chrétien ouvre à tous les portes du temple ; il sème à pleines mains et partout les trésors de la Bonne nouvelle. L'horizon de l'Essénien et du Thérapeute ne dépasse point l'enceinte du couvent. Leur vertu est étroite, leur dévouement n'est pas sans fanatisme et sans exclusion. La foi du chrétien embrasse l'humanité, plane à des hauteurs infinies et le fait citoyen du monde. En fondant le royaume de Dieu, Jésus y convie d'abord les humbles, ceux qui souffrent et plient sous le fardeau de la vie ; il fonde une société au sein de laquelle les distinctions de caste et de race sont supprimées, où l'amour est proclamé un devoir, devient une récompense et constitue la sanction de la loi.

Le christianisme, à son aurore, garde bien quelques traits du monachisme juif ; c'est une sorte de couvent essénien (l'Église de Jérusalem) qui lui sert de berceau. Mais bientôt, cédant à l'expansion irrésistible des forces vives qu'il porte en lui, il monte et déborde ; il renverse tous les obstacles et remplit le monde.

L'Essénien et le Thérapeute se perdent dans les arguties d'un commentaire subtil, et cherchent, comme les Kabbalistes, dans des expédients souvent puérils, une issue pour échapper aux étreintes d'un texte inflexible ; le Chrétien s'émancipe de la lettre qui tue et s'élance sur les ailes de l'esprit qui vivifie. Il révère la doctrine, mais il la subordonne à une tendance plus haute : il lui faut avant tout des œuvres. Sans briser tout à fait avec la tradition, il en rejette les entraves, et proclame toutes les figures résumées et accomplies en Jésus-Christ. Il s'affranchit donc des pratiques devenues vaines et des formalités bizarres du vieux mosaïsme, que l'Essénien subit en grande partie ; il n'introduit pas tant de rigueur dans l'observance du sabbat ; il n'éprouve pas cette horreur pour les viandes réputées immondes ; il n'a pas cette manie d'ablutions, cette fureur de disputes théologiques. Le chrétien sort enfin de l'isolement, qui, au sein des sociétés antiques, rendait le Juif odieux et suspect.

L'Essénisme est une œuvre collective, une création anonyme. Au contraire, dans la personne de Jésus se concentrent toutes les grandes inspirations qui assurent au christianisme la conquête du genre humain. Dans le cloître du lac Maria, dans les couvents de Palestine, il règne une préoccupation d'égalité qui absorbe l'individu et nivelle tout. La première parole du Christ : « Je suis le maître et le seul maître, » n'est pas d'un Essénien ; elle répugne à l'esprit de la secte.

C'est dans l'amour enthousiaste qui unit les disciples de Jésus à leur maître, qu'il faut chercher la grandeur morale du chrétien et le secret de ses hautes destinées; cet amour identifie au maître le plus humble de ses fidèles; il supprime l'espace et brave la durée. Rien de pareil chez l'Essénien et chez le Thérapeute : nous y voyons une tradition lentement, minutieusement formée, transmise avec scrupule et roideur. L'attachement à la loi est peut-être plus opiniâtre qu'éclairé; l'égalité est inférieure et dure; la vertu devient presque une question de temps; la science n'est pas sans vanité et l'humilité sans orgueil.

Le banquet sacré, qui constitue entre l'Essénisme et le christianisme l'analogie la plus saisissante, nous révèle avec éclat l'esprit original de la religion nouvelle. C'est le festin du maître (*cœna dominica*), auquel président une effusion touchante et une intime union. Dans ce festin s'accomplit le plus grand miracle de l'amour divin. Le Maître est là : sa chair se change en une nourriture mystique; son sang est contenu dans la coupe qui circule parmi les frères et leur verse la vie et l'amour.

Tout ce que Jésus touche, il le transforme, le purifie, l'idéalise, en le pénétrant des effluves de son ardente charité. La pauvreté, la piété, l'humilité de l'Essénien, jusque-là vertus de sectaires, deviennent, en passant par lui, des vertus humaines. Le banquet sacré ne se borne plus à être le symbole de la fraternité humaine, un acte de reconnaissance envers Dieu, c'est la fusion des cœurs opérée par le rayonnement tout-puissant de l'amour du Maître.

Il serait superflu d'étendre ce parallèle aux derniers détails. Il est donc incontestable qu'il existe entre le monachisme juif et le christianisme primitif un courant commun d'idées, de doctrines, de pratiques et de rites. Il est incontestable qu'il existe entre eux un lien de parenté ou même, au point de vue chronologique, une sorte de filiation. Il est non moins incontestable qu'il y a des différences essentielles dans les tendances et dans l'esprit des deux institutions. Le monachisme juif s'est reproduit, sous une forme à peine altérée, au sein de l'institution chrétienne; mais ce n'est là qu'un côté du christianisme. Le judaïsme et le bouddhisme ont eu leurs couvents comme nous. La vie monastique n'est donc pas caractéristique de l'institution chrétienne. C'est une forme qui s'accommode de circonstances diverses; c'est un vêtement, rien de plus.

Le monachisme remonte à une très-haute antiquité, puisque nous le trouvons organisé en Égypte, autour des plus anciens sanctuaires connus, dans l'Inde et dans la Palestine, longtemps avant notre ère. Les peuples aryens, chamitiques et sémitiques l'ayant pratiqué dans des conditions si diverses de temps, de races et de lieux, on peut

voir en lui une des manifestations principales et constantes du sentiment religieux dans l'histoire. Cette manifestation (il est aisé de le prévoir) a été subordonnée aux circonstances générales dans lesquelles elle s'est produite : l'ascète égyptien, l'ascète hindou, l'ascète israélite, l'ascète chrétien, sous des traits communs, ont gardé chacun leur physionomie propre et l'esprit de leur religion.

De ce que le monachisme, avant d'être une institution chrétienne, a existé sous toutes les latitudes et chez tous les peuples, il serait puéril de conclure que le christianisme est une copie. Cela prouve simplement que le christianisme a offert à l'idée religieuse la plus libre et la plus vaste expansion, qu'il n'a rien laissé de ce qui était noble et grand en dehors de son action.

En voici une autre preuve.

Il existe des analogies nombreuses et profondes entre les dogmes chrétiens et la philosophie de l'école juive d'Alexandrie. Les premiers Pères ont trouvé dans les livres de Philon, sur Dieu, le Verbe, le libre arbitre, la grâce, la réversibilité des mérites, des données conformes à leurs doctrines et qu'ils se sont appropriées. Ils y ont trouvé une œuvre immense, relative à l'exégèse biblique, et ils n'ont pas hésité à profiter pour la science chrétienne de ce travail magnifique, fruit d'efforts séculaires qui avaient allié les plus hautes conceptions spéculatives des Grecs à la morale et à la théodicée des Livres saints. Fidèles en ceci, comme dans tout le reste, à l'esprit large et libéral de la rénovation chrétienne, les Pères ont recueilli avec soin les conquêtes de l'esprit humain, et la moisson de la sagesse des temps écoulés ; loin de faire table rase, ils ont employé avec un sage discernement, pour édifier la philosophie chrétienne, les éléments lentement et laborieusement amassés avant eux. C'est pourquoi, au point de vue de l'histoire de la philosophie et à considérer les choses sous le rapport exclusivement humain, on peut affirmer que le christianisme a été le résultat du soulèvement le plus grandiose, le plus unanime et le plus persévérant de l'humanité vers Dieu.

Ceux qui entassent pages sur pages pour démontrer que le christianisme a des racines partout, que les livres helléniques, aussi bien que les Vêdas et le Zend-Avesta ont ouvert sa voie et proclamé plusieurs des vérités qu'il enseigne, ceux-là ne s'aperçoivent pas qu'ils grandissent l'institution au lieu de la rapetisser. Ils rendent évidente cette vérité que le plan providentiel, depuis l'origine du monde, fait converger les efforts de l'humanité vers la grande révélation dont la Palestine devait être le théâtre et la race d'Abraham l'instrument merveilleusement préparé. M. Havet ne se trompe pas quand il découvre dans l'hellénisme un élément dont les tendances

vont droit au christianisme ; le phénomène n'est pas particulier à la Grèce. M. Havet le retrouvera en Égypte, à Alexandrie, en Perse, dans l'Inde. Il n'en saurait être autrement, puisque le christianisme est la formule la plus élevée du sentiment religieux dans l'humanité, formule qui, en embrassant tout, a tout transformé, tout agrandi.

Aux yeux de l'historien philosophe, l'originalité du christianisme ne consiste pas en ceci qu'il ne ressemble à rien de ce qui l'a précédé, qu'il n'a rien tiré des milieux humains ; elle réside dans ce fait qu'il a épuré, coordonné, synthétisé le résultat de tous les progrès antérieurs. Pour le philosophe, sa divinité, ce qu'on peut appeler son grand miracle, tient à ce qu'il a vivifié des éléments épars, condamnés à rester, sans lui, matière inerte ou inféconde. Sans lui, le judaïsme, en dépit de son ardeur de prosélytisme, demeurait la religion d'un petit nombre d'hommes, haïs et persécutés ; les sublimes pages de Platon étaient vouées à l'admiration exclusive des délicats et des lettrés ; les théories de Philon sur le Verbe ne descendaient pas des hauteurs de la cosmogonie et de la métaphysique ; l'exégèse biblique restait un jeu d'esprit destiné à élargir, par un artifice, un texte trop étroit ; la doctrine et les rites des anachorètes de Judée et des ascètes alexandrins ne sortaient pas de l'enceinte du monastère et s'éteignaient stérilement dans le rigorisme d'une secte fermée.

Zoroastre et Bouddha, Pythagore, Socrate et Platon, Moïse et Philon, grands noms qui symbolisent des siècles et des peuples, des philosophies et des religions, sont donc, à divers titres, des précurseurs de Jésus. Ils marchent tous vers lui ; ils l'annoncent. S'ils ne le pressentent point tous également, ils le supposent tous. Ils labourent profondément le sol qui doit, pour produire, recevoir la rosée céleste dont parle l'Écriture. Ils font le christianisme possible dans la mesure des forces et des moyens humains. Puis Dieu intervient, comme toujours ; il anime l'œuvre terrestre et lui souffle une haleine de vie. Jésus naît ; son enseignement, sa vie et sa mort, en dirigeant des aspirations vagues, en remplissant toute attente, en reculant les horizons et agrandissant les perspectives, en vulgarisant la charité et l'amour, changent le possible en réel. Le Verbe s'est fait chair et a habité parmi nous.

Ferdinand Delaunay.

LA JEUNESSE

D'EDWARD HALFACRE[1]

Je suis né en 181... Je ne vous dirai pas au juste l'année, lecteur, pas plus que je ne vous infligerai le récit de la paix d'Amiens ou des campagnes de Wellington. Donc, je vins au monde au fond du Warwickshire, tranquille comté que troublaient fort peu les agitations de l'époque. Mais, avant ma naissance, ma vie était déjà flétrie; elle était atteinte dans son germe. Non que je fusse maladif — nul enfant n'eut une constitution plus robuste — c'est une disgrâce morale qui pesait sur moi : je détruisais des espérances, je n'étais pas ce que l'on avait attendu. En un mot, il avait été réglé que je serais une fille; j'eus le tort d'être un garçon.

Depuis un temps immémorial, il n'y avait que des garçons dans notre famille. Parfois seulement, dame Nature, après nous avoir octroyé quinze ou vingt héritiers du sexe fort, nous envoyait une fille par manière de compensation; mais la vérité m'oblige de convenir que cet intéressant échantillon féminin aurait beaucoup mieux fait d'être un homme; c'était un garçon vêtu en fille : le caractère demeurait tout masculin. La sœur de mon père, mistress Mandeville, avait été une de ces compensations! Effroi de mon enfance, joie et tendresse du reste de ma vie, elle avait, cette femme aux mâles décisions, arrêté avec mes parents que je serais une fille et qu'elle m'adopterait, que j'hériterais de sa terre et de ses biens. On m'a ra-

[1] Cette nouvelle, réduction d'un roman de mœurs anglais, est le dernier travail de notre regretté collaborateur Émile Jonveaux. Il s'en occupait encore, quand la mort lui arracha la plume des mains. (*Note de la Rédaction.*)

conté que mon père avait accueilli l'arrangement avec un sourire de doute, qu'il avait même légèrement haussé les épaules; mais c'était un esprit sage, il avait gardé le silence, laissant au temps le soin de confondre ou de justifier les prévisions. Quand ma nourrice vint lui apprendre le sexe du nouveau-né, il fut le seul qui ne témoignât ni surprise ni désappointement.

Ma mère, on le conçoit, ne pouvait dire grand'chose sur ce sujet; ma tante se chargea de résumer en elle les sentiments de la famille à mon égard, et elle le fit avec l'énergie qui lui était propre. « Il n'y avait pas à lui parler raison, me raconta plus tard ma nourrice; elle courait d'un bout à l'autre du château comme un cheval endiablé. » Ce que peut être un « cheval endiablé, » je l'ignore, n'en ayant jamais vu; j'imagine toutefois que, dans l'intérieur d'une maison, ce doit être un phénomène assez déplaisant. Mais il n'y a pas de fureur qui, laissée à elle-même, ne finisse par se calmer; or mes frères étaient chez un parent du voisinage, mon père avait eu la prudence de sortir, nous n'avions ni gouvernante ni femme de charge avec laquelle on pût se quereller; de plus, le docteur, en prenant congé de ma tante, avait recommandé que la maison fût silencieuse comme un tombeau, prescription qu'il avait eu soin d'accompagner d'une foule de lieux communs qui signifiaient clairement :

— Chère mistress Mandeville, si je pouvais vous mettre dehors, je m'empresserais de le faire; mais comme il faut se résigner à vous laisser ici, ayez au moins le bon sens de vous tenir tranquille.

Je vous entends dire déjà : « Que nous importe! Laissez votre tante dormir du sommeil des justes! Pourquoi évoquer ceux qui depuis trente ans reposent dans la tombe? Voulez-vous rendre le commencement de votre histoire horriblement maussade? — Eh! non, sans doute; mais il paraît (du moins on me l'a raconté cent fois) que ma tante réussit à rendre mes premières années insupportables. « Pauvre monsieur Edward, me disait ma nourrice, ce n'est pas sa faute si vous n'êtes pas devenu idiot! » Chaque jour, en effet, elle me poursuivait pour me tailler les ongles, pour me couper les cheveux. Bref, je la voyais toujours, à mon grand effroi, brandir une arme quelconque. Ou bien elle persuadait à mes parents que les gâteaux et les fruits étaient nuisibles à ma santé, que les marionnettes m'excitaient trop les nerfs. Et le résultat de ces beaux conseils était que l'on m'envoyait coucher pendant que mes frères s'amusaient avec les autres enfants. Mais pourquoi étais-je réduit à supporter une tyrannie pareille? Le voici. Quoique je ne fusse pas une fille — ce dont je remercie dévotement le ciel — j'étais considéré, en quelque sorte, comme la propriété de ma tante, et l'on supposait qu'elle grefferait

sur cette propriété tous ses autres biens meubles et immeubles, en un mot, que je serais son héritier. Mon père et ma mère avaient donc jugé qu'elle devait avoir son franc-parler dans la maison, et qu'en tout ce qui me concernait, il fallait suivre docilement ses avis.

Pendant ce temps, que faisait M. Mandeville, le mari de ma tante? La réponse est simple : M. Mandeville était mort. « Pauvre cher homme, avait coutume de dire ma nourrice, il était bon comme du pain, et il avait une constitution de fer. Son malheur, voyez-vous, enfant, est venu de ce qu'il avait épousé votre tante. Dieu du ciel ! est-ce que c'est possible de vivre avec une pareille femme? Non, non, il n'y a personne qui puisse y tenir. M. Mandeville a rudement combattu; il a résisté pendant trois ans, mais il est mort à la peine. Les médecins ont prétendu que c'était d'apoplexie, ou de je ne sais quoi au cerveau ; moi, je vous dis que c'était votre tante qui lui portait au cerveau. Elle l'aimait à la folie pourtant ; mais les femmes sont ainsi, elles tuent souvent ce qu'elles aiment, et puis elles le pleurent après. Vous n'avez pas vu la tombe de votre oncle à Mandeville-Hall? Bien, bien, vous la visiterez un jour, car il paraît que votre tante doit vous prendre chez elle. Oui, vous nous quitterez pour aller dans sa triste maison, et alors vous vous rappellerez votre nourrice, n'est-ce pas, mon cher ange? »

Lorsque la digne femme me racontait ces choses, qui me faisaient frémir des pieds à la tête, je n'étais plus en Angleterre, et je n'avais conservé qu'un très-vague souvenir de mistress Mandeville. Voici ce qui s'était passé. Mon père avait un sien parent qui, devenu planteur en Amérique, mourut quatre ans après ma naissance, en léguant à ma famille tous ses domaines. Mauvaise affaire, assurément. Le sucre est doux à ceux qui le mangent ; la vieille femme trouve qu'il donne un goût agréable à son thé, l'enfant à ses confitures; mais malheur à qui doit le récolter à prix d'or, et le vendre pour presque rien ! Allons, je suis l'héritier de mistress Mandeville, sa propriété, sa chose, je ne vais pas me répandre en réflexions mélancoliques sur le sucre, la cassonnade, la betterave, et autres denrées de ce genre; je me borne à constater qu'il vaut tout autant être jeté dans une rivière avec une meule de moulin au cou que d'avoir une plantation dans les Indes occidentales.

Mais, à cette époque, l'Amérique apparaissait encore à travers un nuage doré. Aussi mon père ne balança-t-il pas un moment à recueillir l'héritage qui s'offrait à lui. Un jour, après un déjeuner pendant lequel, plongé dans ses réflexions, il n'avait pas prononcé une parole, il regarda ma mère de l'air d'un homme qui vient de prendre un grand parti :

— Ma chère, il faut que j'aille en Amérique.

S'il avait dit qu'il voulait aller dans la lune, ma mère n'aurait pas été plus étonnée. Il est même probable que cette proposition lui aurait causé moins de trouble; car enfin, lorsqu'un homme se prend de fantaisie pour la lune, il n'y a qu'à le laisser faire, et partout, sans chercher bien loin, on trouve des maisons ouvertes aux lunatiques, tandis que se rendre en Amérique est un long voyage qui coûte beaucoup d'argent, qui brise le cercle du foyer domestique.

— Aller en Amérique, Halfacre! et pourquoi, bon Dieu?

— Il est d'usage qu'un nouveau propriétaire se montre à ses tenanciers — je veux dire à ses esclaves. Ces gens-là travaillent mieux, quand ils savent à qui ils appartiennent. Les régisseurs et les surveillants ont aussi besoin de l'œil du maître. Enfin je sais qu'il y a une foule d'améliorations à introduire dans la raffinerie. La science a marché; avec les procédés nouveaux, nous n'aurons plus de mélasse ni de déperditions d'aucune sorte, et les sucs seront cristallisés en moitié moins de temps qu'il n'en fallait autrefois. M. Laserre, un homme fort habile, que j'ai consulté à Londres, m'a mis au courant des progrès industriels; il se charge de m'envoyer les bouilleurs, distillateurs, condensateurs, en un mot, tous les engins qui me sont nécessaires. Il a poussé l'obligeance jusqu'à me procurer un ingénieur pour installer la manufacture; le voyage, à ce qu'il affirme, est facile, agréable. Je dois partir sur un de ses bâtiments, *l'Enchanteresse*, fine voilière, qui en six semaines me conduira en Amérique.

Mon père s'arrêta pour reprendre haleine. Quant à ma mère, abasourdie par ce flot d'éloquence, elle prit le sage parti de laisser la question des bouilleurs, condensateurs, distillateurs, pour s'attacher au seul fait du voyage en Amérique.

— Mais, Halfacre, dit-elle, aussitôt qu'elle put placer une parole, s'il faut déjà six semaines pour arriver, combien de temps resterez-vous là-bas, et quand reviendrez-vous ?

Mon père était si plein de l'idée du départ, que ce détail ne s'était pas présenté à son esprit.

— Ma foi, ma chère, répondit-il un peu confus, je n'en sais rien. Je resterai jusqu'à ce que j'aie terminé mes affaires, réglé ma position nouvelle, installé mon outillage, vu fonctionner mes appareils...

Une fois sur ce chapitre, nul ne peut dire quand il se serait arrêté, si ma tante Mandeville, la seule personne au monde dont il redoutait l'opinion, ne fût entrée en ce moment.

— Qu'y a-t-il donc, frère? Vous n'êtes pas devenu sheriff, que je sache, pour jeter de si grands discours à la tête de votre femme, ni plus ni moins que si vous étiez à la tribune.

Puis, voyant que les yeux de ma mère étaient remplis de larmes :

— Allons, petite sœur, dites-moi ce qui vous chagrine.

— Hélas ! répondit ma mère en sanglotant, Halfacre veut nous quitter pour aller en Amérique. C'est M. Laserre, cet homme odieux, qui lui a mis cela en tête.

— Vraiment ! s'écria ma tante, M. Laserre nous fait beaucoup d'honneur de s'occuper de nos affaires. J'aurais dû me défier de cet oiseau de proie ; mais mon frère serait un triple sot, s'il se laissait prendre.

Et elle continua sur ce ton, gourmandant mon père, qui demeurait silencieux devant elle, comme un écolier pris en faute.

Les femmes sont des êtres singuliers, c'est une chose reconnue. Quand ma mère avait entendu mon père parler d'aller en Amérique, elle avait éprouvé une sensation analogue à celle de Martine sous les coups de Sganarelle ; mais, quand ma tante eut infligé au coupable cette rude bastonnade morale, elle sentit se révolter en elle le cœur de l'épouse :

— En vérité, sœur Mandeville, je ne sais pas pourquoi mon mari n'irait pas en Amérique, si cela lui convient.

— Certainement, il peut y aller, riposta ma tante. Je vous conseille même de partir avec lui, car vous êtes aussi fous l'un que l'autre.

Là-dessus, elle quitta la chambre, ferma violemment la porte derrière elle, monta dans son poney-chase, et se dirigea vers Mandeville au grand galop de ses chevaux.

Le lendemain, le bruit se répandait que squire Halfacre allait avec sa femme prendre possession d'un héritage, auprès duquel toutes les mines du Pérou de légendaire mémoire n'étaient que l'obole jetée à un mendiant.

Oui, mon père et ma mère partaient ensemble ; mais les enfants, que devait-on en faire? N'étais-je pas, pour mon compte, la propriété de mistress Mandeville? qui aurait osé lui disputer ma petite personne?

— C'est cela, disait-elle, emmenez-le dans ce beau pays, où pousse le sucre et où règne la fièvre, vous verrez comment il sera au retour.

Mais ma mère ne voulait pas entendre parler de se séparer de moi. Duquel de ses enfants une mère consent-elle à s'éloigner? D'ailleurs, j'étais si jeune! Plus tard, quand j'aurais huit ans, par exemple, on remplirait la promesse faite à ma tante. Et, en disant cela, ma mère riait dans son cœur, car elle pensait, pauvre mère, que longtemps avant cette époque, elle serait revenue en Angleterre avec nous tous. Pour arriver à son but, elle usa de diplomatie. J'avais toujours été un enfant des plus robustes ; tout à coup le docteur découvrit en moi le germe d'une foule de maladies dangereuses : je toussais, j'étais

menacé du croup ; il devenait de la dernière importance de m'arracher au rude et glacial hiver anglais ; un voyage en mer était tout juste ce qu'il fallait pour me fortifier ; la canne à sucre renfermait les principes les plus bienfaisants ; l'igname, *convolvulus battata*, et la banane, *musa sapientium*, feraient de moi un enfant nouveau. Ma tante, contre laquelle était dirigée cette machine de guerre, opposa une résistance invincible jusqu'à ce que le docteur eut mis en avant le *convolvulus battata* et la *musa sapientium;* mais ces noms scientifiques produisirent sur elle le même effet que les bouilleurs et condensateurs sur ma mère. Si forts que nous soyons, nous craignons toujours quelqu'un ou quelque chose : il était une personne devant qui tremblait ma tante ; cette personne, c'était son médecin. Elle eût défié l'univers entier, à l'exception du docteur Sagacius. Grâce à cette circonstance, il me fut permis de m'embarquer avec mes parents et mes frères sur le navire *l'Enchanteresse.*

II

Les *Deux-Rivières* étaient réellement un admirable domaine, placé au milieu du site le plus pittoresque, et couvert d'arbres de toutes sortes ; les bétels des Indes, les arbustes des Moluques et d'Otaïti, rassemblés à grands frais par l'ancien propriétaire, s'y mêlaient à la végétation indigène, mariaient leur feuillage à celui des palmiers, des tamariniers, des manguiers, des cocotiers, au sombre acajou, au gigantesque prunier des tropiques ; les lianes enlaçaient les vieux troncs de gracieuses guirlandes ; des passiflores d'espèces variées, les unes blanches, avec une couronne d'un bleu pâle ou d'une riche couleur pourpre, les autres plus splendides encore, avec une corolle incarnat si large que mes deux mains ne pouvaient les tenir, me jetaient, il m'en souvient, dans des extases enfantines. Au-dessus de ma tête, à des hauteurs immenses, de grands albatros planaient dans le ciel ardent et chaud ; plus près, des ramiers et des tourterelles faisaient entendre leur note monotone ; des oiseaux-mouches, pareils à d'éclatantes fleurs animées, suspendaient leurs nids à la toiture moussue de notre maison ; quant à l'hirondelle, cette voyageuse cosmopolite, on la trouvait partout, cela va sans dire.

Les splendeurs du jour étaient effacées par les merveilles de la nuit. Aussitôt que le soleil avait disparu, et l'on sait combien il disparaît vite dans ces régions, — il ne se couche pas, il se laisse tomber dans l'Océan, comme s'il était épuisé par son brûlant travail, — aussitôt, dis-je, que le soleil avait disparu, des milliers de mouches

phosphorescentes s'allumaient dans la campagne; les unes, petites, à la lumière vive, scintillante, capricieuse, faisaient chatoyer les branches des arbres; les autres, plus grandes, traversaient l'espace, météores animés projetant au loin leur flamme radieuse jusqu'à ce qu'elle allât se cacher et s'éteindre dans le feuillage. Pour un enfant qui n'avait qu'à regarder cette nature féerique et à se laisser vivre, les Deux-Rivières étaient un véritable paradis terrestre, et, dans le fond de mon cœur, je remerciais le parent dont la libéralité posthume nous avait amenés en Amérique.

Les nègres aussi avaient une part dans mon affection. C'étaient de bonnes gens, après tout, que ces grands enfants. Comment eussent-ils été mauvais ? Ils étaient bien nourris, bien vêtus et point surchargés de travail. Près de notre maison s'élevait l'église, où se rendaient chaque dimanche les gros bonnets de l'endroit, beaucoup mieux habillés, je vous jure, que ne l'était mon père. Un pantalon noir, une jaquette bleue, des boutons de cuivre, telle était la tenue des jours de fête. Maintenant encore, je ne puis m'empêcher de sourire, lorsque je me représente ces braves nègres, gravement assis à leurs bancs, roides et droits comme des poteaux dans leurs vêtements de drap, tandis que nous portions tous des étoffes légères, de la percale ou du nankin.

Mon père, cependant, éprouvait combien, pour un planteur sans expérience, les innovations sont dangereuses et difficiles. Dans le champ industriel, celui qui plante un arbre n'en recueille pas toujours les fruits. Les appareils nouveaux, installés à grands frais, engloutirent les revenus de deux ou trois années; ce n'était rien encore, mais, après le départ de l'ingénieur qui était venu les monter, personne, aux Deux-Rivières, ne se trouva capable de les conduire. Les condensateurs éclatèrent un beau matin, la broyeuse s'arrêta tout court la semaine suivante, ayant entre les dents sa pleine pitance de cannes à sucre, qu'elle refusa obstinément de mâcher. Ainsi l'outillage s'en alla pièce par pièce, et fut jeté dans un coin comme une ferraille inutile. Pour comble d'infortune, le prix du sucre baissa de moitié, par suite de la concurrence que nous firent de nouveaux pays producteurs : Maurice, Java, les Indes orientales. Cette dépréciation eut pour mon père de graves conséquences. M. Laserre avait consenti, par obligeance pure, sans aucun doute, à se charger du placement des produits de la plantation, et il prélevait, pour ce bon office, une commission de 20 pour 100. De plus, il avait jugé convenable d'envoyer à mon père, en échange de son rhum et de son sucre, une foule de choses qui, par malheur, se trouvèrent absolument inutiles. Les revenus étant de la sorte réduits à néant, mon père dut emprunter. M. Laserre n'était pas un usu-

rier, assurément; bientôt, néanmoins, vu le chiffre considérable des avances, il demanda une garantie; la plantation fut grevée d'hypothèques toujours grossissantes.

Le temps passe vite, même pour les propriétaires endettés; un jour, nous reçûmes de mistress Mandeville une lettre qui, après avoir traversé le froid Océan, brûlait encore d'indignation. Ma tante n'avait-elle pas sujet de jeter feu et flammes? On lui avait promis qu'à partir de huit ans, je lui appartiendrais, et j'entrais dans ma dixième année.

Il ne faudrait pas croire que nous n'eussions jamais reçu de ses nouvelles. Plus d'une d'une fois, en femme raisonnable qu'elle était, elle avait pressé son frère de laisser là le métier de planteur et de revenir terminer tranquillement ses jours dans le Warwickshire. Mais mon père, comme beaucoup d'autres, ne savait pas se résigner à perdre. Il est difficile de saisir l'occasion de faire fortune; il est, je crois, plus difficile encore de s'arrêter au bord du gouffre d'une entreprise ruineuse.

Pour moi, il était clair que l'heure fatale avait sonné. Je devais partir ou renoncer pour jamais aux avantages promis par ma tante Mandeville. A dire vrai, le parti le plus sage eût été de retourner tous en Angleterre; ma mère le souhaitait ardemment, mon père ne le voulut pas.

Je quittai donc seul les Deux-Rivières. J'étais naturellement fort triste. Comment aurait-il pu en être autre autrement? Mais le cœur humain est un abîme de contrastes; les enfants aiment les choses nouvelles, l'inconnu les attire; ainsi, le premier moment de chagrin passé, je m'habituai à l'idée d'aller en Europe. Ce qui seulement m'inquiétait, c'était d'y trouver cette terrible tante pour laquelle j'éprouvais tant d'effroi.

Je vous ferai grâce des incidents du départ. Et pourtant, combien ils sont présents à ma mémoire! Ma mère en larmes, mon père silencieux et grave, le soleil brûlant, le bateau qui vient me chercher à la côte, le bon vieux capitaine qui me prend par la main, en me disant d'être un homme, de ne point pleurer. Moi, j'aurais mieux aimé être un enfant et rester avec ma mère. Nous atteignîmes le vaisseau, on me fit monter à bord; je demeurai longtemps les yeux fixés sur mon père; il était debout et immobile près du rivage; il y resta longtemps, puis monta lentement dans son phaéton et disparut au détour du chemin. Alors, pour la première fois, je me sentis seul au monde. Le capitaine avait levé l'ancre. Nous vîmes passer devant nous des îles grandes et petites; le temps, d'abord favorable, se mit à la tempête; le vent devint furieux; les vagues s'amoncelaient, mugissantes, autour de notre vaisseau, qu'elles menaçaient d'en-

gloutir. Cela dura ainsi une semaine ou deux. Que m'importait? Un enfant n'a pas conscience du péril.

Enfin, nous aperçûmes les côtes de la Grande-Bretagne, puis les toits enfumés de Londres. Mon père avait chargé le vieux capitaine de me remettre aux soins de M. Laserre, qui avait proposé de me garder jusqu'à ce que ma tante eût été prévenue de mon arrivée. Trop occupé de ses spéculations, le riche banquier s'inquiétait naturellement fort peu de moi. La semaine que je devais passer dans son hôtel m'aurait donc paru démesurément longue, sans un incident qui vint faire diversion à mon ennui.

Un jour, ayant trouvé ouvert sur une table un livre dont les gravures avaient aussitôt attiré mes regards, car elles représentaient l'Amérique et mes chères Antilles, je m'étais blotti avec mon trésor dans l'embrasure d'une fenêtre. Comment ce volume était-il venu sous la main du maître du logis, d'ordinaire plus occupé de chiffres que de littérature ou de voyages? fallait-il l'attribuer au même sentiment qui lui avait fait remplir la maison d'œuvres d'art et la bibliothèque d'ouvrages de prix, au moins quant à la reliure? ou bien devait-on y voir une preuve nouvelle de sa sollicitude pour mon père et de l'intérêt avec lequel il étudiait les ressources que peuvent offrir à un planteur les Indes occidentales? C'est une question que je n'essayai pas d'approfondir. Je regardais les paysages qui me rappelaient des scènes familières, les palmiers, les lianes, les fleurs des tropiques, les nègres au milieu des champs de canne à sucre, et, perdu dans cette contemplation, je ne vis point s'ouvrir la porte du boudoir. Une petite fille, blonde avec de grands yeux bruns, entra en courant, puis s'arrêta tout effarouchée lorsqu'elle m'aperçut. Elle se serait enfuie, si sa gouvernante, qui la suivait, ne l'eût prise par la main pour la faire avancer. L'enfant céda sans résistance, et se laissa conduire près de moi; mais elle se tint debout, silencieuse, immobile, sans même paraître voir, à travers ses longs cils abaissés, les images que pourtant, j'en suis sûr, elle mourait d'envie de regarder aussi. Je compris que mon devoir était de faire à la nouvelle venue les honneurs du livre dont je m'étais emparé. Je me mis à lui expliquer les gravures, d'abord avec embarras, puis avec une animation croissante, à mesure que se réveillait plus vivement dans mon esprit le souvenir des Deux-Rivières. Ce qui augmentait encore mon éloquence, c'était l'étonnement plein d'admiration qui se peignait sur le visage de ma petite compagne, en m'entendant parler de choses aussi merveilleuses. Elle s'était rapprochée insensiblement; bientôt, s'apprivoisant tout à fait, elle vint s'asseoir près de moi sur le large fauteuil où je m'étais installé.

— C'est égal, dit-elle en hochant la tête, j'aime mieux notre maison que ce beau pays-là?

— Celle-ci? demandai-je; car l'idée me vint qu'elle pouvait être la fille du banquier.

— Oh! non! Harbury-Hall, près de Warwick.

— Warwick? C'est là que demeure ma tante. Mademoiselle, la connaissez-vous?

— Certainement. Une dame grande, pâle, avec une robe noire. Son parc touche au nôtre. Vous verrez, quels beaux chênes! Et la rivière, les poissons, les cygnes!...

Que m'importaient les arbres, les eaux vives? Au premier plan de l'engageant tableau, se dressait une figure que mon imagination revêtait de couleurs sombres et fantastiques, cette terrible mistress Mandeville qui m'arrachait à ma mère, et dont ma nourrice ne parlait jamais sans une sorte de haine.

— Est-ce qu'elle est bien sévère, ma tante? dis-je d'une voix émue.

— Je ne sais pas. Nous n'allons pas souvent chez elle.

La petite fille continua de me dépeindre, avec une vivacité enfantine, les charmes du Warwickshire. Elle l'avait, pour la première fois, quitté la veille, afin de venir chez son oncle, le banquier, pendant l'absence de sa mère, appelée en Écosse par des affaires de famille. Je l'écoutais avec l'air de bienveillante protection que pourrait prendre un explorateur des sources du Nil pour entendre le récit d'une promenade aux environs de Londres. Qu'avait l'Angleterre de comparable aux Antilles? N'allez pas croire que cette divergence d'opinions mît de l'aigreur entre nous. Bien au contraire, nous ne tardâmes pas à devenir, Mary Harbury et moi, si bons amis que nous ne nous séparâmes point ce soir-là sans échanger un innocent baiser.

Notre amitié augmenta encore les jours suivants. Nous allâmes ensemble au Jardin zoologique, à Saint-James, et même au concert du Wauxhall, où la petite Mary s'endormit sur mon épaule. Bref, je commençais à trouver Londres une ville très-agréable, lorsqu'un matin une lettre de ma tante avertit M. Laserre d'avoir à me faire partir immédiatement pour Warwick, où elle m'attendrait à l'auberge du *Cheval-Noir*.

Il fallait dire adieu à ma nouvelle amie. Jamais je n'avais eu le cœur si serré, non, pas même lorsque j'avais quitté les Deux-Rivières. Était-ce parce que, maintenant, quelques heures à peine me séparaient de Mandeville-Hall? était-ce parce que, habitué à n'avoir jamais d'autre société que mes frères, la petite Mary avait produit sur

moi une impression plus vive? Le sentiment que m'inspirait l'innocente et douce enfant ressemblait-il à de l'amour? Cette idée me fait aujourd'hui sourire; mais alors, bercé par les contes romanesques et merveilleux de ma nourrice, je me croyais sérieusement épris. Aussi, lorsqu'à la nouvelle de notre séparation, Mary se mit à pleurer, je la pris dans mes bras, l'appelant ma petite femme, et la suppliant de ne m'oublier jamais.

Un éclat de rire l'empêcha de me répondre. Nous nous retournâmes tout étonnés. M. Laserre et un de ses amis, un gros homme avec des favoris roux, venaient d'entrer dans la chambre et nous avaient entendus.

— Eh bien, Jean sans Terre a de la prévoyance, dit le gros monsieur en continuant de rire; ce n'est pourtant pas de famille.

Une sorte de grimace ironique plissa les lèvres minces de M. Laserre. Jamais il ne m'avait semblé aussi laid.

— Le gaillard s'y prend de bonne heure, répondit-il.

— Mary n'est-elle pas la plus riche héritière du Warwickshire? ajouta le gros monsieur. Eh! eh! Harbury-Hall vaut bien les Deux-Rivières.

Je n'avais pas compris grand'chose à ce dialogue. Instinctivement, néanmoins, le rouge me monta au visage et je m'éloignai de Mary.

Le jour même, M. Laserre et son ami me conduisirent à la diligence *l'Hirondelle :* en ce temps-là, les chemins de fer n'existaient pas, et la route était longue de Londres à Warwick. Au moment où je montais dans le lourd véhicule :

— Adieu, Jean, bonne chance, me dit le gros monsieur en me donnant une tape sur la joue.

Pourquoi m'appelait-il Jean? Je n'eus pas le temps d'éclaircir ce problème. *L'Hirondelle* s'ébranlait déjà; j'étais de nouveau seul au milieu d'inconnus, et mes compagnons de voyage n'étaient guère occupés que de prendre leurs aises aux dépens les uns des autres. Il me restait la ressource d'admirer la nature. Sans doute; mais j'arrivais des Indes occidentales, j'avais entendu représenter l'Angleterre comme un pays où il pleut toujours, où les arbres sont rabougris, les récoltes maigres, où le soleil, quand par hasard il daigne se montrer, n'envoie que de pâles rayons. J'étais peu disposé à l'enthousiasme, quoique aujourd'hui je regarde le Warwickshire comme comme un des plus riches et des plus beaux comtés du Royaume-Uni.

J'aurais peut-être mieux apprécié les agréments du voyage, si ma tante n'eût été à l'autre bout du chemin que suivait pesamment *l'Hirondelle*. Je n'éprouvai pas précisément un transport de joie lorsqu'à cinq heures du soir, par une triste journée de juin, le con-

ducteur nous annonça que dans quelques minutes nous serions à Warwick. Mais à quoi servent l'espérance ou la crainte, le désir ou le regret? Les roues de la diligence résonnaient déjà bruyamment sur les pavés de la petite ville, les enfants accouraient au milieu de la rue, les servantes se mettaient aux fenêtres, les badauds s'assemblaient, empressés de voir ce qu'ils avaient vu, juste à la même heure, tous les jours de leur vie.

Un garçon d'hôtel, en habit noir, en cravate blanche, sortit de l'auberge devant laquelle nous venions de faire halte, et, regardant au fond de la diligence, d'où je me préparais, tout tremblant, à descendre, il demanda si je n'étais pas le jeune gentleman qu'attendait mistress Mandeville.

— Oui, balbutiai-je rougissant, je suis son neveu, Edward Halfacre.

— Alors, monsieur, veuillez me suivre. Mistress Mandeville est dans la chambre bleue.

Il me conduisit à la chambre bleue, où j'aperçus, assise sur l'inévitable sofa de crin noir qui se trouvait alors dans toutes les auberges, une dame de haute taille et de mine imposante, dont les traits, chose étrange! n'étaient pas entièrement effacés de ma mémoire.

Elle avait été fort belle, on le voyait encore. Ce qui en elle frappait d'abord le regard, ce qui l'attirait et le rappelait sans cesse par une sorte de fascination, c'étaient ses grands yeux bruns. Elle avait du reste le visage régulier, le nez légèrement aquilin, les cheveux châtain clair, sans le moindre fil d'argent, un ovale d'une admirable pureté, un maintien dont la dignité n'excluait pas la grâce. Mais après avoir examiné toute sa personne, il fallait, malgré soi, revenir à ses yeux, et l'on sentait qu'il devait être difficile de rien cacher à ce regard pénétrant qui allait fouiller jusqu'au plus intime de l'âme.

— Eh bien, Edward, dit-elle d'une voix lente, en me considérant avec une attention qui acheva de me faire perdre contenance, ils vous ont enfin envoyé. Je vous ai attendu longtemps; je commençais à croire que vous ne viendriez jamais.

Il fallait répondre quelque chose; mais quoi? Je n'en savais rien; aussi je dis à tout hasard :

— Ma tante, je suis parti aussitôt qu'on l'a voulu. Mon père m'avait donné une tortue pour vous; elle est morte.

Mistress Mandeville sourit.

— Je crois que je vous aimerai plus que la tortue, Edward. Je me soucie fort peu de cette petite bête, et beaucoup de vous, enfant.

— Je vous remercie, ma tante.

— Mais vous, Edward, m'aimerez-vous? serez-vous bon comme l'assure votre mère ?

— Je tâcherai, ma tante.

— C'est cela, essayez. Embrassez-moi maintenant, et partons pour Mandeville-Hall.

III

Le château était situé à huit milles de Warwick. Pendant le trajet, ma tante parla peu ; à demi couchée sur les coussins de la voiture, elle semblait perdue dans ses pensées. La route était bordée de vertes praires ; çà et là, on avait commencé la récolte des foins ; la brise du soir nous en apportait les suaves senteurs. Bientôt, nous entrâmes dans le parc ; le soleil, qui venait de se dégager d'un nuage, allongeait démesurément l'ombre des grands chênes et des bouquets d'ormes ; nous gravîmes une pente assez roide, et nous nous trouvâmes dans une allée de tilleuls au bout de laquelle s'élevait une habitation de style gothique. Avant de monter les degrés du perron, ma tante, qui passait la première, se retourna et, fixant sur moi ses grands yeux pensifs et scrutateurs, me dit d'une voix douce comme une caresse :

— Edward, soyez le bienvenu à Mandeville-Hall.

C'était une demeure seigneuriale, que cette vieille maison avec ses fossés, sa longue galerie, ses escaliers tournants, son immense salle aux murs couverts d'écussons et de bannières. Ici flottait l'étendard autour duquel sir Geoffrey avait rallié ses hommes à la bataille de Falkirk ; là, un casque à demi fendu rappelait les exploits de sir Giles dans les champs de Poitiers ; plus loin était appendue la vaillante épée de sir Hughes, la terreur des Têtes rondes. Les portraits des fiers seigneurs et des nobles dames se mêlaient aux antiques trophées, comme si ces ombres de siècles évanouis eussent voulu suivre d'un œil de regret les derniers vestiges de leur gloire éteinte. Parmi eux, il en était un qui représentait une jeune femme si pâle, si triste, si menaçante même et si farouche sous son blanc costume de satin, que je ne pouvais la regarder sans effroi. Un jour que, longtemps après mon arrivée, ma tante me racontait les prouesses des Mandeville, je lui demandai l'histoire de la sombre et désolée châtelaine ; elle se troubla tout à coup, et d'une voix tremblante :

— C'est une légende trop lugubre, enfant ; il vaut mieux l'oublier. Lucy Mandeville est morte depuis deux siècles, que ses chagrins restent ensevelis avec elle.

— Oui, et qu'elle ne vienne pas tourmenter les vivants, cette

Dame blanche de malheur, reprit en hochant la tête Coulamer, serviteur de confiance qui jouissait au château d'immunités fort grandes et se mêlait souvent sans plus de façons à nos entretiens.

Un escalier, qui ouvrait à l'un des bouts de la grande salle, à droite en entrant, conduisait aux chambres occupées par la famille. Il y en avait de toutes couleurs et de toutes dénominations, la bleue, la rouge, la verte, la grise, chacune avec son cabinet de toilette et son boudoir, comme il convient dans une maison qui se respecte. Puis venaient la chambre longue, la chambre carrée, la chambre octogone, située dans une tourelle, la chambre Halfacre, destinée à mon père, et je ne sais combien de pièces grandes ou petites. Au rez-de-chaussée, se trouvaient la cuisine et les dépendances, la salle à manger, deux salons, enfin la bibliothèque, remplie de livres rares et antiques. Mais ce qui faisait l'orgueil du vieux castel, c'étaient les pièces appelées chambres royales, meublées et ornées encore comme elles l'avaient été pour recevoir leurs illustres hôtes. On y arrivait par un escalier situé à gauche de la grande salle. Là Henri VII, à la veille de la bataille de Bosworth, s'était reposé une nuit. Là aussi Henri VIII avait amené Catherine Howard, la plus charmante de ses épouses, la moins innocente de ses victimes, et partout, le plafond, les murs étaient ornés du chiffre entrelacé des deux époux. La chambre de la reine Elisabeth se distinguait par son austère et riche simplicité. La princesse avait dû s'y arrêter un instant lorsqu'elle se rendait en Écosse pour avoir à Fotheringay une entrevue avec Marie Stuart, mais, changeant tout à coup de dessein, elle était restée une semaine entière. Sir Hughes, le Mandeville d'alors, s'était presque ruiné pour faire honneur à la royale visiteuse. Il est vrai qu'en retour, Elisabeth lui avait laissé un canevas sur lequel se trouvait la maxime suivante, brodée de sa main, et entourée d'une guirlande de fleurs : « Craignez Dieu, et honorez votre reine. »

Dans cette chambre ouvrait un cabinet de toilette fort étrange ; il n'avait d'autre porte que celle qui donnait accès dans la pièce principale, et son unique fenêtre était longue, étroite, presque entièrement murée.

Depuis des années, ma tante habitait seule dans la gothique demeure, et, si j'avais été en âge de réfléchir et de comprendre, j'aurais pu penser que pendant tout ce temps elle m'avait attendu, elle, la veuve sans enfants, la femme déshéritée des joies de la famille. Je me rappelle qu'en me mettant au lit, ce soir-là, dans la chambre qu'elle m'avait fait préparer près de la sienne, je me dis à moi-même : Nourrice avait grand tort d'appeler ma tante « un cheval endiablé ; » elle paraît bien bonne au contraire.

Elle m'avait réellement montré une affection toute maternelle, m'avait permis de dîner à sa table, m'avait parlé avec douceur, sans m'accabler de questions, car elle me voyait fatigué ; cependant elle avait trouvé moyen de tirer de moi tout ce qu'elle voulait savoir sur mes parents, sur la Jamaïque, sur M. Laserre.

Donc, elle vivait seule, sortait peu, lisait beaucoup et paraissait fort heureuse de m'avoir avec elle. Nous étions trop près des vacances pour qu'il fût question d'études ; ainsi, depuis le mois de juin jusqu'en septembre, je n'eus autre chose à faire que de courir dans le parc, libre et heureux comme les oiseaux qui voltigeaient dans les arbres. Je découvris bientôt que ma tante était d'un caractère aussi jaloux qu'ardemment dévoué, quoique l'éducation lui eût appris à maîtriser ses sentiments, et qu'elle les laissât rarement paraître. Avec elle, c'était tout ou rien ; aussi avait-elle peu d'amis. Son affection était trop exigeante ; au dix-neuvième siècle, l'âge des dieux jaloux est passé. Nous adorons une foule de divinités plus ou moins adorables, et nous prétendons rester en bons termes avec toutes.

Je devais apprendre à mieux connaître ce qu'était la jalousie de ma tante Mandeville, mais pour un enfant, c'est chose facile, raisonnable d'adorer une femme qui se montre pleine de bonté. Ma tante se faisait toute à tout pour moi, elle chantait, dansait avec moi, et, si jamais elle eut quelque ressemblance avec le terrible quadrupède dont avait parlé ma nourrice, c'était lorsqu'elle courait sur la pelouse après mon ballon pour le ramasser ou le lancer tandis que Coulamer, le vieux sommelier, nous regardait tout ébahi.

A cette époque, je regardais comme impossible que ma tante me refusât quelque chose, fût-ce même de grimper à un arbre pour me donner un nid d'oiseau. Je lui avais parlé de Marie Harbury sans toutefois entrer dans de grands détails, car les réflexions du monsieur aux favoris roux me revenaient à la mémoire et me causaient un indéfinissable malaise. Une ombre passa sur le visage de ma tante. Cette amitié d'enfant n'allait-elle pas prendre trop de place dans mon jeune cœur ? Elle demeura quelques instants rêveuse, puis son front s'éclaircit, sans que je pusse deviner la cause de ce changement soudain. Pourquoi ne s'expliqua-t-elle pas alors ? Mais elle devait garder longtemps encore ce secret renfermé en elle-même. Je lui rapportai aussi, du mieux que je pus, les paroles des deux banquiers au sujet de Jean sans Terre, lui demandant ce qu'avait fait ce prince pour exciter à un tel point la gaieté de si graves personnages. Un éclair d'indignation brilla dans ses yeux, elle m'attira vivement à elle et me couvrit de baisers :

— Jean sans Terre ! vraiment ! ne devraient-ils pas avoir honte

ceux qui, lambeaux par lambeaux, dépouillent votre famille! Mais nous verrons; Mandeville n'est pas à dédaigner, même quand on a tout l'or des Harbury.

A quelque temps de là, comme je rentrais avec elle, rouge de plaisir, après une partie de quilles qui avait duré plus d'une heure, j'entendis une voiture s'arrêter devant le perron. L'arrivée d'un étranger me causait une satisfaction médiocre; les visites que nous recevions étaient trop rares pour que le cérémonial et l'ennui n'en fussent pas l'accompagnement ordinaire. Jugez donc de ma joie, lorsqu'en entrant j'aperçus ma petite amie de Londres! Mon premier mouvement fut de courir à elle; mais je m'arrêtai interdit en voyant l'embarras et la contrainte qui semblaient la clouer à sa place.

— Venez, mon enfant, que je vous présente à mistress Harbury, dit ma tante.

Je regardai la mère de Mary. Comment la décrirai-je? Elle était grande, sèche, ou plutôt décharnée; il y avait dans toute sa personne un air de macération morale, de rigidité puritaine. Ses traits, fins et réguliers, étaient devenus anguleux, le nez avait rougi, les yeux exprimaient la défiance; le bout de ses doigts était si glacé, qu'en lui touchant la main on se sentait froid jusqu'à la moelle des os; il aurait fallu au moins une tonne de houille pour rétablir en elle la circulation; quand elle mettait le pied dans un bain, l'eau devait geler, à coup sûr. Je sus plus tard qu'elle avait une grande réputation de piété, mais quand on avait dit cela, on s'arrêtait pour chercher en quoi consistait sa vertu. Elle était si austère, que nombre de gens trouvaient le vice aimable en comparaison d'une sainteté pareille. C'était très-mal à eux, sans aucun doute, mais il en était ainsi. Je connais de même tel musicien qui, en jouant une sonate de Beethoven, mettrait en fuite tout un auditoire.

Il n'était pas étonnant qu'en présence de sa mère Mary eût perdu son naïf abandon; j'aurais souhaité de m'esquiver avec elle, de l'emmener pour courir dans le parc; je n'osais le demander. Nous restâmes silencieux l'un près de l'autre, fascinés par le regard sévère que mistress Harbury jetait de temps en temps sur nous. Après une demi-heure qui me parut mortellement longue, la collation fut servie. Elle se composait de gâteaux et de fruits de toutes sortes; au milieu se dressait une corbeille de pêches, les plus vermeilles et les plus grosses que j'eusse jamais vues; chacun poussa un cri d'admiration, mais le sommelier, le sournois Coulamer, qui voulait en réserver pour l'office, se pencha d'un air lugubre vers mistress Harbury:

— Ce qui est beau à l'œil n'en est que plus dangereux.

— Que voulez-vous dire avec vos phrases mystérieuses? demanda ma tante impatientée.

— Parbleu! reprit le docteur Sagacius, qui venait d'entrer, de quoi parlerait-il, si ce n'est du régime sévère qu'il faut suivre pour se préserver de l'épidémie nouvelle, effroyable, qui ravage le nord de l'Europe?

— Le choléra? s'écrièrent les assistants dont le visage se rembrunit tout à coup.

— On assure que ceux qui en sont atteints succombent en quelques heures, dit ma tante.

— Heureusement, il est encore loin, ajouta mistress Harbury, en manière de consolation.

— Hum! le *Times* annonce aujourd'hui son arrivée à Posen,

— Où est Posen, Edward?

— En Pologne, ma tante. Puis-je prendre une pêche?

— Non, non, mon petit ami, répliqua vivement le docteur. Dans ce temps de contagion universelle, les pêches sont absolument défendues à tout le monde,... excepté à la Faculté, qui sait quels antidotes on doit opposer à leur délétère influence.

Et Sagacius, satisfait de ce mouvement oratoire, s'adjugea le plus beau fruit de la corbeille.

— Pourquoi le docteur ne me donnerait-il pas ses antidotes? demandai-je.

Chacun se mit à rire.

— Vous n'aurez pas de pêches, mon cher Edward, reprit ma tante. Vous avez entendu ce qu'a dit notre ami Sagacius.

Là-dessus, Coulamer, toujours grave, mais fort satisfait de sa ruse, emporta la corbeille encore presque pleine.

En toute autre circonstance, j'aurais supporté ce mécompte avec résignation. Mais j'étais triste, mécontent, je me sentis humilié; les larmes me vinrent aux yeux, et pour les cacher, je m'enfuis dans le parc. Là, je donnai un libre cours à mes réflexions chagrines. Cette enfant, que je venais de voir, gauche et roide, auprès de mistress Harbury, était-ce bien cette même Mary qui, à Londres, m'avait inspiré tant d'enthousiasme? Et je me rappelais, non sans éprouver une déception cruelle, la semaine que nous avions alors passée ensemble. Au même moment, je sentis un bras se jeter autour de mon cou, des boucles blondes se mêlèrent aux miennes, et une petite main me tendit une pêche, tandis qu'une voix joyeuse me disait :

— Je n'en ai pas besoin, j'en ai déjà mangé une aujourd'hui; prenez-la, Edward.

Je refusai d'abord ; j'étais honteux du motif que Mary attribuait à

ma tristesse ; mais elle insista d'une façon si charmante, que je me rendis bientôt. Le fruit, partagé en deux, cimenta le pacte nouveau de notre ancienne amitié.

— Maman ne pense plus du tout à moi, dit Mary ; elle parle avec le docteur d'une foule de choses auxquelles je ne comprends pas un mot, de propagande et de société biblique, je crois. J'en ai profité pour venir ici.

Ainsi laissés à nous-mêmes, nous nous empressâmes de jouir de notre liberté ; je cueillis des fleurs dont je tressai pour Mary une guirlande que je mêlai à sa chevelure soyeuse, puis, tout rempli encore des légendes indiennes qui avaient fait mes délices aux Deux-Rivières, j'improvisai une cabane de branchages et, prenant l'attitude majestueuse d'un chef, je dis à ma petite compagne que j'allais poursuivre le gibier dans la forêt tandis qu'elle préparerait le repas du soir.

Je revins avec un nid que j'avais trouvé abandonné dans un buisson. Quelle frayeur subite avait obligé le père et la mère à délaisser leurs petits ? Les pauvres créatures ouvraient un bec avide et criaient à faire pitié. Je ne doutais pas du plaisir qu'aurait Mary à élever ces orphelins. En arrivant, je vis qu'elle n'était plus seule. Un garçon d'une quinzaine d'années, que notre jardinier avait depuis peu pris pour aide, se tenait devant elle, et lui présentait une plante d'une rare beauté.

— Elle est ben à moi, miss Mary ; on me l'a donnée parce qu'elle était quasiment morte, mais j'en avons eu si grand soin que je l'avons fait revivre.

— Comment, Mary, vous connaissez Tom? demandai-je avec surprise.

— Je crois ben, master Edward, reprit vivement le jeune jardinier. Ma mère, voyez-vous, habite avec mes petites sœurs une vieille maison qu'est tout près d'Harbury. Elle a été malade au printemps, la pauv'chère femme, et, pour sûr, elle serait morte, si cet ange du bon Dieu, miss Mary, n'était pas venu tous les jours lui apporter de l'argent, du vin, du bouillon, un tas de choses qui lui redonnaient du cœur, quoi !

— C'était ma mère qui m'envoyait, répondit Mary.

— Quéquefois, je ne dis pas. Mais j'avons ben su que le plus souvent vot' gouvernante vous amenait en cachette. Faut pas vous en défendre.

Je regardais Mary avec admiration. Oui, ce candide visage, ce doux regard exprimaient bien la bonté dont j'entendais raconter une preuve si touchante.

— Qu'apportez-vous donc là, Edward? dit-elle, désireuse de changer l'entretien.

— Du gibier que j'allais vous offrir, répondis-je en lui montrant les oisillons.

Elle prit le nid avec un transport de joie, mais bien après, baissant la tête d'un air confus :

— Non, je ne puis, on ne me le permettra pas.

Tom alors proposa de les donner à sa mère, chez qui Mary viendrait les voir aussi souvent qu'elle le voudrait. A partir de ce jour, la chaumière de la vieille paysanne fut de nouveau le but presque journalier des promenades de ma petite amie.

IV

Je passerai rapidement sur les années de mon enfance. Le temps s'écoulait paisible. « Ce garçon, disait le vieux Sagacius, est cuirassé contre la maladie. » Et cela était vrai. Je défiais le docteur et toutes ses drogues. Grâce aux Indes orientales, je n'avais pas eu un rhume de ma vie ; grâce à ma tante et à son aversion pour le sucre et autres friandises, je digérais comme une autruche. Je le mentionne simplement pour dire que j'étais tout à fait en état d'être mis au collége ; de mon temps, au reste, tout le monde y allait, le plus faible comme le plus robuste. J'entrai donc à Westminster, et plus tard, je pris mes degrés à Oxford.

Je revenais tous les ans à Mandeville pendant les vacances ; ma tante m'attendait chaque fois à Warwick, à l'auberge du *Cheval noir*, et nous partions ensemble aussi vite que les poneys pouvaient nous traîner, pour la chère vieille maison qui était maintenant à mes yeux le toit paternel. Sur le perron se tenait Coulamer, toujours le même, aussi roux, aussi gros, en dépit des années qui changent toutes choses. Le temps glissait sur lui sans laisser de traces, à peu près comme sur ces portraits du Louvre dont l'irritante jeunesse a l'air de nous railler, nous, mortels fugitifs, qui, en les regardant, nous sentons vieillir.

Pendant qu'au collége je me bourrais de grec et de latin, et qu'à Mandeville j'apprenais à monter à cheval, à tirer la perdrix et le lièvre, que devenait Mary?

Un an après notre première rencontre, elle avait quitté le Warwickshire avec sa mère. Mistress Harbury avait dû aller en Ecosse recueillir une succession assez embrouillée ; c'était une femme de tête, qui savait concilier la recherche des biens du ciel avec la sage

appréciation de ceux de la terre. Elle n'hésita donc pas à s'établir, pour un temps qui pouvait être fort long, dans un petite ville maussade, afin de surveiller, disait-elle, les intérêts de sa fille. Que de larmes ce départ me coûta ! Il m'inspira même quelques vers — les premiers que j'eusse jamais faits, sans césure et presque sans rime, — dans lesquels je prenais la nature entière à témoin de ma douleur. Mais les mois se passèrent, puis les années ; le poëte l'a dit :

Sur les ailes du temps la tristesse s'envole.

L'image de Mary, sans s'effacer entièrement, finit par ne plus m'apparaître que dans le lointain de mes souvenirs d'enfance.

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire. Il en était ainsi de ma tante et de moi. Toujours aussi dévouée, toujours aussi jalouse, elle prenait de plus en plus l'autorité que donne la tendresse. Je lui appartenais, je ne devais être à nul autre. Son caractère exclusif et passionné se montrait en toutes choses. Ainsi, vers l'âge de vingt ans, j'eus la fièvre scarlatine. Personne autre qu'elle ne pouvait m'approcher, personne n'était capable de m'administrer les potions du docteur Sagacius.

Un matin pourtant, elle fut obligée de descendre donner quelques ordres, et Coulamer, gardien peu vigilant, me laissa lever, malgré l'éruption qui me couvrait le corps. À son arrivée, le docteur Sagacius me trouva beaucoup plus mal ; il tança vertement le vieux sommelier, qui faillit étouffer d'indignation. Pour moi, insensible à ce qui m'entourait, je n'entendais rien qu'un bourdonnement étrange, il me semblait qu'une reine abeille m'était entrée dans le cerveau et qu'elle avait été suivie de l'essaim tout entier. Au lieu d'une ruche, c'était le sang qui me tintait dans les oreilles ; mais il valait, je vous assure, la peine d'être malade pour être soigné comme je le fus par ma tante Mandeville.

La semaine suivante, je reçus une lettre de la Jamaïque. Ma mère me parlait de mon frère aîné qui, après une assez longue absence, venait de la rejoindre, et elle exprimait fort innocemment l'espoir qu'un jour aussi je prendrais ma place au cercle de famille. « Jamais nous ne retournerons en Angleterre, ajoutait-elle avec tristesse, nous laisserons nos os ici, et j'aimerais, mon cher fils, à vous revoir une fois encore dans la maison paternelle avant de mourir. »

J'étais très-faible ; je parcourus à demi la lettre, et je la tendis à ma tante. Pendant qu'elle lisait, j'avais les yeux fixés sur elle. Dès les premières lignes, elle rougit, puis elle devint affreusement pâle. Son visage prit une couleur terreuse, semblable à celle des feuilles

que nous foulons aux pieds, lorsque la nature se meurt sous le souffle glacé de l'hiver.

— Oui, s'écria-t-elle, je vois bien ce qu'ils veulent. Ils croient pouvoir vous reprendre, vous attirer de nouveau dans cet horrible endroit qu'ils appellent la maison paternelle. La maison paternelle! n'est-ce pas Halfacre Hall, le vieux château qui toujours, depuis la batalle d'Ashdon, abrita nos ancêtres? Comment osent-ils profaner ce nom en le donnant à une demeure bâtie d'hier, à une fabrique de sucre qui un beau matin va se trouver fondue! Non, non, jamais vous n'y retournerez. Sachez-le bien, enfant, vous êtes à moi. Si votre mère veut vous voir, qu'elle vienne.

Mais se rappelant que j'étais malade, elle se maîtrisa tout à coup, se pencha vers moi de sa manière douce et caressante, et me baisant au front :

— Vous êtes à moi, vous êtes mon enfant unique et bien-aimé, n'est-ce pas, mon Edward? Je vous ai fait de la peine, je suis mauvaise, il faut que tout cède à ma volonté...

Douce comme miel quand les choses allaient au gré de ses désirs, sauvage comme une lionne à qui on arrache ses petits, dès que l'on contrariait ses plans, telle était ma tante Mandeville.

Dès que j'eus repris assez de forces, le docteur conseilla un voyage pour achever de me rétablir. Nous avions l'habitude de passer chaque année quelques semaines au bord de la mer, sur les plages anglaises, bien entendu. Peut-être eût-il mieux valu aller en Suisse ou en Italie. Je ne le conteste pas; j'ajouterai même que les îles Feroer, le Spitzberg, la Nouvelle-Zemble, tout enfin aurait été préférable pour nous à l'endroit que nous eûmes l'idée de choisir cette année-là, c'est-à-dire Ilfracombe. Mais qui peut prévoir l'avenir? D'ailleurs, ma tante n'aurait pas quitté l'Angleterre, et jamais elle n'aurait consenti à me laisser voyager sans elle pendant deux ou trois mois; elle aurait eu trop peur de me voir me prendre d'amitié pour une autre qu'elle. — D'amitié, non pas d'amour : il ne lui entrait pas dans l'esprit que je fusse capable d'éprouver ce sentiment-là. Elle pensait bien que je me marierais un jour et même elle le souhaitait, mais il ne lui semblait pas le moins du monde utile que j'eusse de la passion; je ne devais aimer aucune femme, ni même aucun homme, car ma tante ne voulait pas souffrir de partage.

Elle était déraisonnable, dira-t-on. Qui de nous ne l'est pas lorsqu'il aime ardemment? Si elle avait eu pour moi moins de tendresse, il lui aurait été indifférent de me voir aller ici ou là. « Il est tout naturel qu'il ait du plaisir dans la compagnie des jeunes gens de son âge, » aurait-elle pensé. Mais elle envisageait autrement les choses.

« Nous sommes tout l'un pour l'autre, Edward, me disait-elle souvent, ne nous séparons jamais. »

Il n'était pas facile de se rendre à Ilfracombe ; la route de terre était très-fatigante, et, pour y aller par mer, il fallait coucher à Bristol ou à Clifton. Nous avons aujourd'hui changé tout cela ; le voyage n'est plus qu'une excursion de plaisir, je n'en ai pas le moindre doute. Ce que j'affirme, c'est qu'en l'an de grâce 183..., on était obligé de s'arrêter dans l'une ou l'autre de ces villes. Des hôtels, je ne dirai rien par respect pour les familles des aubergistes de ce temps-là ; quant à ceux-ci, je souhaite qu'ils dorment mieux dans leurs lits ou dans leurs tombes que nous ne le pouvions faire dans nos chambres de voyageurs.

Deux jours de poste nous conduisirent à Bath, et de là, dans le temps voulu, nous atteignîmes Bristol. Notre entrée fut des plus imposantes. Nous étions, ma tante et moi, dans un coupé derrière lequel Coulamer remplissait l'office de groom ; puis venaient dans une berline, les femmes de chambre, le cuisinier, les valets de pied ; deux autres domestiques, chargés de nous faire préparer un gîte, avaient pris les devants avec nos bagages. Chevaux et voitures devaient rester à Bristol, car un bateau à vapeur, le premier, je pense, sur lequel ma tante fût jamais montée, amenait à Ilfracombe les touristes assez hardis pour choisir ce genre de locomotion.

A peine avions-nous pris la mer qu'il fut facile — pour ceux du moins qui songeaient à regarder — de prévoir que nous aurions un passage assez rude. Le vent secouait à les briser les arbres de la côte, éparpillant dans toutes les directions les meules de foin laissées à sa rage. Coulamer s'approcha de moi d'un air soucieux.

— Master Edward, est-ce que nous n'allons pas avoir une tempête ?

— Je le croirais bien. Avez-vous votre ceinture de sauvetage ? Il est possible que vous ayez à vous en servir avant ce soir.

— Oh ! notre jeune maître ! comment pouvez-vous avoir le cœur de parler ainsi? Je sais bien que mistress Mandeville n'est pas capable d'exposer ses domestiques à être noyés dans une tempête. Si nous demandions au capitaine de retourner en arrière?

— Essayez. Justement le voici.

Le capitaine, véritable loup de mer anglais, sortait en effet de sa cabine. Notre sommelier s'avança vers lui :

— Monsieur, que pensez-vous du temps ? ne vaudrait-il pas mieux revenir à Bristol?

Je n'essayerai pas de dépeindre l'expression avec laquelle le vieux marin toisa le questionneur de la tête aux pieds, ni le ton qu'il prit pour lui dire :

— Êtes-vous fou, mon brave homme ?

Là-dessus, haussant les épaules, il laissa M. Coulamer fort désappointé.

Quant à ma tante, elle était assise sur le pont, aussi calme que si elle avait été à l'église de Mandeville, écoutant un sermon. Elle ne se montra pas plus effrayée lorsque les vagues, en s'élevant, commencèrent à balancer le steamer d'une façon quelque peu insolite, et elle surprit beaucoup le capitaine, qui lui proposait de descendre dans la cabine, par l'air assuré dont elle lui répondit :

— Je me trouve fort bien ici, monsieur ; le spectacle est magnifique.

V

A ce moment, pour la première fois, j'aperçus un couple qui se tenait blotti sous une des chaloupes, afin de s'abriter de l'écume que les rafales envoyaient sur le pont.

L'un des voyageurs était un homme âgé, de haute taille, d'apparence distinguée; l'autre était une femme, une jeune femme, on le devinait à sa tournure gracieuse ; mais ils étaient tous deux si bien enveloppés qu'on ne pouvait hasarder à leur égard aucune autre supposition.

Je me suis demandé alors, et je me demande encore aujourd'hui, si les femmes éprouvent, lorsqu'elles se trouvent en présence d'un homme dont elles n'aperçoivent pas le visage, la même curiosité qu'un homme à la vue d'une femme voilée. Je sais bien que l'on accuse généralement les filles d'Ève d'être curieuses, mais c'est un préjugé absurde. Le mystère exerce beaucoup moins d'attrait que nous ne le pensons sur la plus belle moitié du genre humain. Nous le jugeons d'après nous-mêmes, voilà tout. Pourquoi tant d'hommes en Orient ont-ils risqué leur vie, se sont-ils exposés à être empalés, pendus, en forçant les harems? Parce que tout ce qui est caché aux yeux, gardé avec soin, est supposé avoir infiniment plus de prix que ce qui se montre à la lumière du jour. Le fruit renfermé dans un jardin a plus de saveur que celui qui pousse au bord de la route, à la portée de chacun. Les femmes le savent bien ; c'est pour cela qu'elles ont si souvent des voiles.

Donc, je me promenais de long en large sur le pont, ne quittant pas un instant du regard le couple mystérieux, quoique j'eusse grand'peine à me tenir en équilibre, par suite des secousses imprimées par les vagues à notre lourd steamer *la Diane!* — qui l'avait baptisée ainsi? Le nom de *Tortue* lui aurait mieux convenu ; elle en avait l'é-

légance et la vitesse. — Mes inconnus supportaient bravement le roulis; cela prouvait en leur faveur. Le vent augmenta de violence. S'il avait pu écarter un coin du manteau de l'un, du voile de l'autre! Mais non! tous deux se tenaient immobiles, la tête baissée, sans même échanger une parole. Pour me venger de cet irritant silence, je me mis à chercher en moi-même qui pouvaient être les voyageurs dont les allures excitaient si vivement ma curiosité. Un juif et sa femme en voyage de noces? un attorney et sa fille? un armateur et sa nièce? Combien de temps j'aurais agité ce problème, nul ne saurait le dire, si la mer, prenant pitié de mon impatience, n'avait imprimé à *la Diane* des secousses si vigoureuses, que le malheureux steamer perdit toute pudeur et se mit à faire les plus folles embardées. Mes deux sphinx — non, je ne puis me résoudre à les appeler ainsi — mes deux inconnus se levèrent pour chercher une place plus sûre; ils n'en eurent pas le temps : un coup de vent furieux les jeta contre le bastingage, à demi terrassés sous mes yeux, comme si la tempête eût voulu les punir de s'être si longtemps joués de moi. Un autre se fût précipité vers la dame voilée; mais j'étais timide, sauvage même, quoique, la glace une fois rompue, je fusse parfaitement capable de tenir ma place auprès d'une jolie fille. Au lieu donc de voler au secours de la voyageuse en détresse, je m'élançai vers son compagnon. Ce ne fut point de ma part l'effet d'un vil calcul, le désir de gagner les bonnes grâces de celui qui avait évidemment sur la dame, jeune ou vieille, l'autorité d'un protecteur naturel; j'agissais simplement sous l'impulsion de ma sauvagerie et de la sympathie bien légitime que m'inspirait un être de mon espèce. Ma vertu fut aussitôt récompensée. D'une voix dont la faiblesse trahissait le malaise intérieur contre lequel sans doute il luttait depuis longtemps :

— Ne pensez pas à moi, monsieur, dit le voyageur, occupez-vous de ma fille, car je suis incapable de lui venir en aide.

Il n'avait pas achevé ces paroles, que je l'avais déjà relevé. Je me tournai vers sa compagne, qui essayait en vain de lutter contre l'inclémence des éléments.

Elle était plus effrayée que blessée de sa chute; mais il me fallut, tout timide que j'étais, la prendre à demi dans mes bras pour l'asseoir à côté de son père.

La Diane se conduisait de la façon la plus inconvenante. Elle aussi avait le mal de mer, et, dans sa mauvaise humeur, elle procédait par sauts et par bonds, comme si, au lieu d'être la déesse de la chasse, elle eût été le gibier poursuivi. Je ne pouvais continuer à me promener sur le pont sans courir le risque d'être jeté par-dessus bord. Il fallait trouver une place quelque part; je pris celle qui res-

tait vacante auprès de la jeune dame voilée. Était-ce audace et présomption? Son père ne m'avait-il pas recommandé de m'occuper d'elle?

Ma conscience était donc parfaitement tranquille. Juste en ce moment, le vieux gentleman, sur qui les allures capricieuses de *la Diane* produisaient leur effet, serra plus étroitement contre lui son manteau, et, se tournant vers moi de l'air résigné d'un martyr antique :

— Le moral est plein de fermeté, monsieur, mais le corps succombe. Ayez, je vous en prie, la bonté de continuer vos soins à ma fille.

Après quoi, il s'éloigna un peu pour subir les arrêts de l'inévitable destin.

Devant une seconde invitation aussi formelle, qu'avais-je à faire? Sans doute, il m'était bien permis de parler à ma compagne.

— Nous avons un temps bien désagréable, hasardai-je d'une voix mal assurée.

Puis, comme cette proposition d'une vérité par trop évidente restait sans réponse, je risquai une question :

— Vous êtes un peu mieux, n'est-ce pas?

— Oui, merci. La mer ne me rend pas malade ordinairement; ce doit être la faute de cet affreux steamer.

La conversation était engagée. Je ne me rappelle plus ce que je dis ensuite, quelque chose d'absurde, sans aucun doute. A vingt ans, on est toujours plus ou moins gauche, et je ne faisais pas exception à cette règle.

— Mon père n'est pas bien du tout, reprit-elle. Savez-vous ce qu'on pourrait lui donner pour le remettre?

Me prenait-elle pour un médecin? J'allais décliner toute compétence, quand les conseils du docteur Sagacius me revinrent fort à propos à l'esprit. « Ma chère mistress Mandeville, avait-il dit à ma tante, souvenez-vous que le meilleur remède contre le mal de mer, c'est un verre d'eau-de-vie mélangée d'eau. »

Ma tante s'était contentée de rire. Je ne crois pas que tous les potentats du monde réunis ensemble fussent parvenus à lui faire avaler une goutte d'un pareil breuvage. Mais la prescription était peut-être bonne. Ainsi je me mis en devoir d'aller chercher de l'eau-de-vie, et je réussis sans trop d'encombre à descendre l'escalier qui conduisait à la buvette. Le cuisinier mangeait avec son aide les restes d'un gigot. Que de graisse froide ils avalaient, grand Dieu! Je me détournai bien vite, pour ne pas voir un morceau de suif tomber dans la mixture que j'avais demandée. Lorsqu'elle fut prête, j'y joignis un biscuit qui avait la dureté, sinon l'éclat du diamant. Restait

à porter le tout à destination; c'était le plus difficile. Je ne répandis pourtant guère que la moitié du grog; il y en avait encore assez pour suffire amplement au voyageur malade, qui, plus jaune qu'une guinée, se tenait près du bord, dans un état de prostration complète. Malgré les soubresauts de *la Diane*, je lui fis avaler quelques gorgées qui parurent amener un peu de soulagement. Je le quittai alors pour retourner vers sa fille.

A ma grande surprise, elle supportait d'un cœur aussi vaillant que ma tante elle-même le vent et le roulis. Elle me remercia du soin que j'avais pris de son père, demanda où nous étions, si le temps ne semblait pas devoir s'éclaircir. Toutes ces questions sortaient de dessous son voile. Impossible de découvrir son visage. J'apercevais seulement quelques boucles soyeuses, et de temps à autre un menton de l'ovale le plus pur.

Je me bornais à lui répondre, la laissant libre de diriger l'entretien à son gré. Sa voix était harmonieuse, son rire frais et argentin. Peu à peu je m'enhardis, et l'ambition me vint de savoir son nom. Elle parlait de la yole sur laquelle montait son oncle l'amiral pour aborder à la côte.

— Comment l'appelez-vous? lui dis-je, pendant que peut-être elle en était la marraine.

— *La Pallas*.

— On aurait pu trouver un nom plus joli.

— Le mien sans doute? répliqua-t-elle en riant. Détrompez-vous. Il est étrange, impossible.

— En vérité!

— Vous ne le devineriez jamais.

— Me permettez-vous d'essayer?

— Certainement.

Mais ce fut en vain que je cherchai dans mon esprit tous les noms anciens ou modernes empruntés à l'histoire sainte ou à l'histoire profane. La jolie voyageuse — décidément, elle devait être jolie — s'amusait de mes efforts et hochait la tête d'un air mutin à chaque tentative infructueuse.

— Allons, s'écria-t-elle, j'ai pitié de votre embarras. Je vais jeter dans vos ténèbres un peu de lumière. Pensez à une nymphe, à une fontaine, à une fleur, à un navire; je suis tout cela, et j'ai été chantée par les poëtes de tous les âges et de tous les pays... Devinez-vous?

— Peut-être. Shelley ne vous fait-il pas descendre, limpide et pure, de la région des tempêtes, des monts Acrocérauniens? Poursuivie par un odieux amour, n'avez-vous pas cherché un refuge en Sicile, où vous gardez, en dépit des flots amers qui vous environnent, votre triomphante et virginale douceur?

— C'est fort bien dit. Maintenant, voudriez-vous voir où est mon père? Il s'est éloigné pendant notre bavardage.

— J'y vais. Seulement, laissez-moi vous adresser une question.

— Laquelle?

— Qu'est devenu votre mal de mer?

— Parti — envolé peut-être vers les monts Acrocérauniens.

— Qu'est-ce qui l'a guéri si vite?

— La chute, bien certainement.

— Rien autre chose?

— Non, rien.

Décidément, pensais-je, tandis que je m'éloignais à regret, un bout de traversée a bien son charme; soigner les voyageuses qui ont le mal de mer n'est pas déplaisant du tout.

Le vieux gentleman se disposait à rejoindre sa fille: comme je revenais avec lui, ma tante m'appela :

— Edward, nous voici arrivés; il faut surveiller les bagages.

— La partie est égale entre nous, me dit gaiement miss Aréthuse; je sais votre nom, vous avez deviné le mien.

L'approche de la terre produisait, comme toujours, son effet miraculeux sur les voyageurs qui, dix minutes auparavant, semblaient près de rendre l'âme. Le père d'Aréthuse, tout à fait réconforté, me remercia de mes bons offices. J'aurais voulu savoir son nom, je n'osai le demander, il ne jugea pas à propos de me l'apprendre, et se contenta de dire, en me serrant la main :

— J'espère, monsieur, que nous aurons le plaisir de nous rencontrer encore.

Espérance très-vague, qui rappelait beaucoup ces invitations générales à venir dîner ou chasser, qu'on adresse aux gens dont on ne tient pas à recevoir la visite. Elle avait le défaut de manquer de précision.

VI

Il faisait nuit quand nous arrivâmes à l'hôtel *Britannia*, le plus confortable d'Ilfracombe. Ma tante était fatiguée, ce qui se conçoit sans peine, après un voyage en poste, de mauvais gîtes et une traversée fort rude. Aussi, quoiqu'elle fût très-matinale d'ordinaire, elle se leva tard le lendemain. Je descendis le premier, ouvris la fenêtre du boudoir qui regardait la mer, et, m'avançant sur le balcon, je murmurai à demi-voix :

— Où peut bien être Aréthuse?

J'étais obligé de l'appeler ainsi, puisque je ne connaissais pas son nom de famille.

Mais je n'avais pas fait deux pas sur le balcon, que je m'arrêtai court.

La fenêtre de la chambre voisine était ouverte, et tout près de moi, appuyée à la balustrade de pierre, se tenait une jeune femme qui se mit à sourire et me salua d'un amical signe de tête. Il lui était facile, en effet, de me reconnaître, car, si j'avais à peine entrevu son visage, elle avait eu le temps de m'examiner à loisir.

Comment donc était Aréthuse? Le mystère qui m'avait intrigué si fort, devait-il, comme la plupart des mystères, aboutir à une déception? Qu'on en juge.

Elle avait une taille moyenne, juste celle qui convient à une jolie personne, et cependant, par un privilége dont on rencontre quelquefois des exemples, privilége que donne la nature et qu'on ne saurait définir, elle semblait dominer, par sa grâce, tout ce qui l'entourait. Son visage était fin, arrondi; elle avait des yeux bleus, des petites mains, des pieds plus petits encore. Son teint, d'une blancheur de lait, s'animait à la plus légère impression, et, sous la peau transparente, couraient des veines bleues. Ses cheveux étaient bruns, on aurait dit noirs, sans un reflet doré, qui paraissait un rayon de soleil arrêté dans leurs ondes soyeuses.

Mais, ce qui relevait sa teinte, c'était le charme de la physionomie. Telle que je viens de la décrire, elle pouvait être fort déplaisante. L'expression est au visage ce qu'est la charité à la vertu. Sans ce don parfait, tout le reste n'est rien. Aréthuse avait le plus doux, le plus séduisant sourire, et ses grands yeux bleus, dont un rayon de lumière traversait le velours sombre, étaient tour à tour pensifs et profonds, pleins de gaieté ou brillants de malice.

Il va sans dire que je ne distinguai point, d'abord, tous ces détails; j'étais trop abasourdi d'une rencontre aussi imprévue. Avoir à peine formé le vœu de savoir où était Aréthuse, et la voir tout à coup devant moi; il y avait de quoi être surpris. Je ressemblais à ce magicien novice qui, ayant évoqué un fantôme, faillit tomber à la renverse, quand l'esprit apparut à ses yeux.

L'excès même de mon trouble me donna de la hardiesse. Je m'approchai d'Aréthuse autant que le permettait la rampe du balcon :

— Bonjour, miss...? lui dis-je en appuyant sur ce dernier mot de façon à faire comprendre que j'en attendais le complément.

— Bonjour, monsieur...? répondit-elle avec une intonation plus marquée encore.

— Halfacre.

— Halfacre! quel nom singulier[1]! Pourquoi une demi-acre? Pendant que vous y étiez, il fallait en prendre une entière.

— Le nom de ma famille est fort ancien, repris-je en manière d'apologie.

— Alors, plus tôt vous le changerez, mieux cela vaudra. Je déteste les vieilles choses, quand elles ne sont pas belles. Si je m'appelais ainsi, je changerais bien vite.

— Cela se conçoit. Les jeunes filles le peuvent faire, mais non pas les hommes. Me permettez-vous maintenant de vous demander quel nom vous portez, pour être si difficile envers le mien?

— Hilchester.

— Hilchester d'Arlington? Ma tante les connaît.

— Non; nous sommes parents éloignés de ceux-là. Votre tante, je suppose, s'appelle aussi Halfacre?

— Elle se nomme Mandeville. Peut-être trouvez-vous cela plus joli?

— Il n'y a pas le moindre doute. Cette famille-là doit dater du temps de la conquête?

— Les Halfacre remontent beaucoup plus haut.

— Eh oui! c'est même de là qu'est venu leur nom. Les Normands ont envahi le pays et pris tous les biens de vos ancêtres, à l'exception d'une demi-acre, qu'ils leur ont généreusement laissée. N'est-ce pas cela?

Je me sentais blessé; je regardai plus attentivement Aréthuse, pour deviner quel âge elle pouvait avoir. A peu près vingt ans, comme moi; mais je fus obligé de convenir que je n'étais pas de force à lutter contre elle. Je ne réfléchissais pas que, même dans le bon vieux temps où les jeunes filles gardaient, comme un beau fruit, la fleur de leurs grâces naïves, une femme de vingt ans a toujours été l'égale d'un homme de vingt-cinq.

Tout ceci, fort long à dire, n'avait pas duré une minute. La tête du père d'Aréthuse apparut à la fenêtre ouverte :

— Ma chérie, le déjeuner est prêt.

Il avait dû me voir, mais il n'eut pas l'air de me reconnaître.

— Resterons-nous longtemps dans cet hôtel? demandai-je à ma tante, lorsque je m'assis auprès d'elle pour prendre le thé.

— Seulement jusqu'à ce que nous ayons trouvé une maison convenable. On m'a dit qu'il y en a une au bas de la vallée, à Wildersmouth; nous irons la visiter aujourd'hui. A propos, comment se nomment ces voyageurs dont vous vous êtes si fort occupé? Vous avez eu raison de donner d'abord vos soins au père; c'est ainsi que

[1] *Half* veut dire *demi;* l'*acre* équivaut à 40 ares environ.

tous les jeunes gens devraient agir. Mais on les voit trop souvent poursuivre de leurs familiarités des jeunes filles qui, sans doute, leur feraient sentir l'inconvenance de leur conduite, si l'excès de la surprise ne les empêchait de réfléchir.

Pauvre tante Mandeville ! son idéal était évidemment la modeste vierge qui rougit et baisse les yeux au moindre regard fixé trop attentivement sur elle. Que dirait-elle aujourd'hui de la manière dont les jeunes filles s'habillent ou plutôt se costument? que penserait-elle, si elle les entendait rire et parler d'un air dégagé, affectant même parfois d'employer l'argot du turf et du jockey-club?

La maison que nous devions aller voir était située dans une vallée pittoresque, dominée par les hautes falaises ; une route tortueuse y conduisait, tantôt montant à pic sur le flanc de la colline, tantôt suivant les bords d'un capricieux cours d'eau qui allait, tout près de là, se perdre dans la mer. L'habitation n'était ni plus élégante, ni moins confortable que ne le sont d'ordinaire les villas destinés à la population changeante des baigneurs, mais elle avait le bon esprit de cacher sa physionomie banale derrrière des massifs de myrtes, de fuchsias, d'arbrisseaux fleuris de toutes sortes. A travers l'échancrure de la vallée, on apercevait la mer, dont une forte brise soulevait en ce moment les flots verdâtres ; et, à droite, au sommet de la colline, une petite chapelle de construction gothique se détachait sur le fond pâle des nuages qui couraient au ciel.

J'ai toujours aimé Ilfracombe, quand il ne pleut pas, ce qui, par malheur, arrive rarement. Mais, lorsque le soleil éclaire de ses rayons les vagues profondes, scintille dans les flots d'écume qui viennent en mugissant se précipiter au fond des mille petites baies de la côte, lorsqu'il frange de pourpre et d'or les masses sombres des nuages, ou dessine, dans l'humide atmosphère, un splendide arc-en-ciel, on ne saurait trouver en Angleterre un site empreint d'une beauté plus poétique. Les clairs de lune ont aussi un charme qu'on ne peut oublier. Je me rappelle avoir vu, certain soir d'août, l'astre argenté se lever lentement sur Wildersmouth, répandre sur tous les objets sa douce et tiède lumière, tandis qu'assis sous des touffes de myrtes en fleurs, ma tante, le colonel, Aréthuse et moi, nous suivions des yeux sa marche paisible.

Mais j'anticipe sur le cours de mon récit. Où en étais-je? Ah! nous venions de louer la villa, et nous retournions à l'hôtel chercher Coulamer. Comme nous entrions, deux voyageurs sortaient ; je les saluai en rougissant et tins la porte ouverte jusqu'à ce qu'ils fussent passés ; j'avais reconnu Aréthuse et son père.

— Quelles sont ces personnes, Édouard? demanda ma tante avec surprise ; vous êtes comme les marins, vous trouvez partout des amis.

— Ce sont nos compagnons de voyage, le colonel Hilchester et sa fille. Ils étaient tellement enveloppés dans leurs manteaux, que vous n'avez pu voir leur figure.

— Ni vous non plus, ce me semble, répondit-elle, d'un ton où commençait à percer la jalousie.

— Je les ai rencontrés ce matin, ils m'ont reconnu.

Je ne parlai pas de la conversation que j'avais eue avec Aréthuse. Pourquoi? Je n'en sais rien. Si j'avais songé à me demander à moi-même les motifs de cette réticence, je l'aurais naïvement attribuée aux railleries de la jeune fille sur le nom d'Halfacre.

Pendant plusieurs semaines, je dus me borner à saluer Aréthuse toutes les fois que je la rencontrais. Peut-être en serions-nous toujours restés là sans un incident bien simple, bien prosaïque, une de ces circonstances de la vie journalière qui semblent le moins faites pour enflammer l'imagination et avoir une influence quelconque sur notre destinée. Nous fûmes, ma tante et moi, surpris sur la plage par une violente averse. Nous n'avions ni parapluies, ni waterproofs, le soleil brillait à notre départ d'un si splendide éclat qu'on se serait cru en Italie. A peine étions-nous dehors depuis un quart d'heure, qu'un véritable déluge vint nous assaillir ; nous cherchâmes au plus vite un abri sous un rocher qui, rongé par la mer, surplombait à mi-hauteur de la falaise. Or, sous ce même rocher se trouvait le colonel Hilchester; sa fille n'était pas avec lui, mais il avait un parapluie à la main, un vaste parapluie de soie verte, avec un manche de bambou et une pomme d'ivoire. Je n'ai eu garde de l'oublier, il me laissa de trop mémorables souvenirs. Donc, le colonel était là, muni de son parapluie, près d'une dame qui n'en avait point. Je ne parle pas de moi. Je n'étais pas de ces héros maladifs et intéressants qui s'en vont finir à Madère leur mélancolique existence. Ma tante ne s'effrayait pas non plus de quelques gouttes d'eau ; c'était plaisir de la voir, enveloppée de son ample manteau gris, traverser d'un pas alerte, sous une pluie battante, le parc de Mandeville pour aller visiter dans le village quelque pauvre malade. Mais il fallait qu'elle eût prévu le cas et se fût habillée en conséquence, elle ne pouvait souffrir de « gâter ses effets .» C'était, dira-t-on, une préoccupation mesquine, bourgeoise; je conviens qu'elle est passée de mode ; ma tante toutefois, bien que sa garde-robe fût des mieux montées, aurait eu horreur de rentrer au logis avec une robe de gaze ou de soie mouillée, fripée, souillée de boue.

Si j'avais été à la place du colonel, jamais je n'aurais pu surmonter ma sauvagerie anglaise au point de parler à une dame que je ne connaissais pas. Mais le père d'Aréthuse ne parut pas éprouver le moindre embarras; il avait voyagé, vu beaucoup d'hommes et de

choses, et d'ailleurs, il avait de si exquises manières qu'il pouvait se permettre tout ce que bon lui semblait. N'avez-vous jamais rencontré de ces gens-là? Si cela ne vous est pas arrivé, laissez-moi vous donner un conseil : « Défiez-vous de ceux qui ont de si agréables manières; quand l'écorce est trop douce, on ne s'arrête pas assez à examiner le fond.» Ceci soit dit sans offenser le colonel Hilchester.

— Je vois, madame, remarqua-t-il en se tournant vers ma tante, que vous n'avez pas de parapluie; permettez-moi de mettre le mien à votre disposition.

Ma tante regarda le colonel avec un mouvement de tête qui signifiait clairement : « Je ne recevrais pas de tout le monde une offre pareille, quoique je n'aime guère à être mouillée. »

Mais la hauteur des Mandeville ne put tenir devant l'attitude pleine de courtoisie et de distinction du colonel. La surprise fit place à un charmant sourire; — personne n'en avait un plus séduisant que ma tante lorsqu'elle le voulait :

— J'accepte volontiers votre parapluie, monsieur, si toutefois vous me promettez de rester abrité ici jusqu'à ce que je vous l'aie renvoyé.

Le colonel fit un profond salut en signe d'assentiment; je pris le parapluie et m'acheminai avec ma tante vers Wildersmouth. Lorsque je revins, je trouvai l'étranger immobile à la même place, mais près de lui était une personne que je ne m'attendais pas à voir, sa fille Aréthuse.

Je ne sais si chacun sera de mon avis, je pense qu'il est beaucoup moins facile de parler à deux personnes qu'à une seule. Tout le long du chemin, je m'étais dit avec une joie fiévreuse que j'allais peut-être voir Aréthuse et pouvoir lui parler; maintenant que j'étais devant elle, je demeurais interdit, et lorsque, surmontant mon trouble, je m'adressai à son père, un remercîment banal vint seul à mes lèvres.

Pour cacher ma rougeur, je m'abritais soigneusement derrière le parapluie sur lequel j'avais fondé de si magnifiques espérances. Le colonel étendit la main pour le prendre :

— Je suis charmé, monsieur Halfacre, qu'il ait pu servir à votre tante.

Je le tendis à regret. N'était-ce pas le talisman sur lequel j'avais compté pour me rapprocher d'Aréthuse, pour m'ouvrir un accès auprès de son père? Mais le colonel le prit avec la plus parfaite indifférence; ce n'était à ses yeux qu'un manche de bambou et une pomme d'ivoire.

— Ma chérie, dit-il à sa fille qui, mouillée comme la nymphe dont elle portait le nom, se tenait à ses côtés, ce que nous avons de mieux

à faire est de retourner chez nous; vous avez grand besoin de changer de vêtements.

Ils partirent, et le colonel ne m'adressa pas même la phrase d'adieu qui m'avait si fort désappointé à bord de *la Diane :* « J'espère que nous aurons le plaisir de nous rencontrer encore ».

Je restai cloué au sol, les yeux fixés sur Aréthuse avec un sentiment analogue à celui d'Orphée lorsqu'il vit s'éloigner Eurydice. Elle avait ramené les plis de sa robe que le vent faisait onduler autour d'elle comme les draperies d'une statue antique; un fugitif rayon de soleil, brillant à travers la pluie, l'enveloppa un instant, puis elle disparut au détour du chemin. Elle ne m'avait point parlé, à peine avait-elle jeté sur moi un regard; évidemment, j'avais su très-peu profiter de l'occasion que le hasard m'avait offerte. Je repris lentement la route de la villa; sans doute, je mis du temps à franchir cette courte distance, car je trouvai le déjeuner servi et Coulamer fort agité. L'irrégularité des repas avait toujours pour effet de le jeter dans une surexcitation extrême.

— Vous avez été bien longtemps, Edward, dit ma tante. Est-ce que vous avez reconduit le colonel Hilchester?

— Non, ils sont partis seuls.

— Qui cela? Il n'y avait personne auprès du colonel lorsque nous l'avons quitté?

— Oui, mais à mon retour, j'ai trouvé sa fille près de lui. Sans doute elle était de l'autre côté de la falaise lorsque la pluie a commencé. Je ne conçois pas que j'aie été si longtemps, je n'ai fait qu'aller et revenir.

Ici intervint Coulamer.

— Je le comprends bien, moi. Je regardais M. Edward. Il est resté au moins dix minutes là-bas, près de la rivière, jetant dans l'eau de petits cailloux. Je me disais : Pour sûr, M. Edard ne sait pas que le déjeuner l'attend; je lui faisais des signes, il ne me voyait pas, et quand enfin il s'est décidé à revenir, il marchait aussi doucement que si nous avions eu un beau soleil de juin, au lieu d'un temps à ne pas mettre les chiens dehors.

Misérable Coulamer! que n'aurais-je pas donné pour arrêter son bavardage! Ma tante gardait le silence, mais, quoique je me fusse absorbé dans la contemplation des dessins de mon assiette, qui représentaient une scène d'amour chinoise, je sentais son regard attaché sur moi avec une expression de surprise et d'inquiétude.

Ni ses soupçons pourtant, ni la froideur du colonel, ni les indiscrétions de Coulamer, ne pouvaient mettre désormais une barrière infranchissable entre Aréthuse et moi. On se salua d'abord, puis on échangea quelques paroles; enfin, le dimanche suivant, nous nous

trouvâmes tous placés les uns auprès des autres dans la petite église d'Ilfracombe. Je n'avais pas de livre : Aréthuse me prêta le sien.

Je ne sais, hélas ! si mon cœur battait pour la Jérusalem céleste dont la voix mélodieuse et pure de ma compagne chantait les splendeurs, mais une émotion indicible, une sorte d'extase religieuse et grave remplissait mon âme tout entière.

Le colonel et sa fille nous accompagnèrent jusqu'à Wildermouth ; ils devaient passer devant la villa pour regagner leur demeure. Au moment de prendre congé, le colonel dit à ma tante que, « si elle le lui permettait, il serait heureux de venir lui présenter ses hommages. »

— Rien ne saurait me faire plus de plaisir, répondit-elle.

Nous rentrâmes. Pas un mot ne fut échangé entre ma tante et moi au sujet des Hilchester. Je restai l'après-midi dans ma chambre, tenant à la main un livre que je ne lisais pas, repassant dans ma mémoire les paroles du psaume, bercé encore par la suave harmonie qui m'avait enivré le matin, mais sans me douter le moins du monde que je fusse amoureux d'Aréthuse.

VII

Le colonel tint parole ; dès le lendemain, il frappait à la porte de la villa ; sa fille était avec lui.

Deux jours après, ma tante se crut obligée de rendre à miss Hilchester sa visite. Les éphémères relations des baigneurs doivent se nouer rapidement. Je n'étais présent ni à l'une ni à l'autre de ces entrevues. Ma tante, il est vrai, m'avait offert de l'accompagner chez le colonel, mais elle avait fait cette proposition avec une si visible répugnance, que je n'avais pas osé en profiter. J'avais commencé une une étude comparée des auteurs anciens ; je voulais lire une tragédie de Sophocle. Après son départ, j'essayai, en effet, de me mettre au travail. Effort inutile ! j'abandonnai le grand tragique grec et je pris le livre de prières qu'Aréthuse avait par mégarde laissé entre mes mains, le dimanche précédent ; je savais où s'était posé son doigt, je baisai la place à plusieurs reprises ; puis je demeurai plongé dans une rêverie délicieuse, revoyant par la pensée les impressions diverses de son mobile visage, depuis le malicieux sourire provoqué par un voisin ridicule, jusqu'à la pieuse ferveur qui un moment l'avait transfigurée.

Ma tante revint fort satisfaite. Rassurée par mon apparente froideur, elle avait trouvé miss Hilchester charmante ; quant au colonel,

il était précisément l'un des anciens amis de mon oncle Mandeville.

— J'ai entendu parler de lui souvent, quoique je ne l'aie jamais vu, ajouta ma tante. Il a eu, à ce qu'il paraît, quelques aventures de jeunesse qui ont fait assez de bruit ; mais l'âge amène la réflexion, il est maintenant tout à fait bien.

Le soir, nous retrouvâmes sur la plage les Hilchester. Par le plus grand des hasards, il ne pleuvait pas, le parapluie de soie verte resta inaperçu sous le bras du colonel ; Aréthuse me tendit la main, et, pour la première fois, une expression de plaisir non déguisé se peignit dans ses yeux. Nous étions assis sur les rochers; devant nous s'étendait la mer infinie, au sein de laquelle les reflets du soleil couchant allumaient des gerbes de flammes ; le ciel et l'eau semblaient embrasés. Des loueurs rouges comme celles d'un incendie éclairaient vivement la chapelle et se projetaient jusque sur les villas voisines de la côte, tandis qu'au loin l'ombre du crépuscule, qui envahissait déjà les profondeurs de la vallée, enveloppait les collines de ses teintes vaporeuses.

— Voilà, dit le colonel, qui doit faire pardonner à Ilfracombe bien des jours de brouillard et de pluie. Je n'ai rien vu de plus beau depuis que j'ai quitté la Grèce.

—Il est vrai, répondit ma tante, que la lumière n'a pas d'habitude, dans nos pays du Nord, l'éclat, la magnificence, l'incomparable magie dont elle se revêt en d'autres climats, mais ce qui lui manque de richesse n'est-il pas compensé par l'aspect grandiose des sites et leur charme sévère ?

— Et pourtant, madame, s'écria vivement Aréthuse, c'est dans ces régions bénies du soleil que sont nés les arts, la poésie, c'est là que l'imagination déploie ses dons les plus brillants ; la nature s'y montre partout prodigue de beauté ; un homme du peuple, une simple paysanne, ont dans le visage, dans l'attitude, dans la démarche, plus de noblesse que bien des seigneurs de la fière Angleterre.

Me tante regarda la jeune fille avec surprise.

— Je ne conteste pas au Midi sa splendeur ; il a un éclat qui frappe les yeux et peut éblouir ; le Nord parle plus à la pensée.

— Je ne sais, dit Aréthuse, si le brouillard est nécessaire à l'éclat du génie et de la science : pour moi, il me glace, il me resserre l'âme, comme il rétrécit à mes yeux l'horizon.

— L'homme grandit en raison des obstacles que lui oppose la nature.

— C'est possible ; mais les froides manières de vos gens du Nord cachent si bien leurs sentiments, qu'on se sent auprès d'eux envahi par le doute et la défiance.

— Vous aimez ce qui brille, je ne partage pas votre avis ; je préfère le fond à la forme, si séduisante qu'elle soit.

En disant ces mots, ma tante tenait les yeux fixés sur Aréthuse qui, enveloppée dans un bournous blanc, le visage éclairé par les lueurs rougeâtres du crépuscule, semblait la personnification de la poétique beauté qu'elle venait de défendre. La jeune fille rougit et se mordit les lèvres. Le colonel vint à son aide.

— Il n'est pas étonnant qu'Aréthuse parle du Midi avec enthousiasme ; sa mère était Napolitaine ; elle-même est née en Italie, où j'ai passé plusieurs années avant d'aller en Grèce prendre part à la guerre d'indépendance.

— Alors vous avez vu les habitants à travers l'auréole dont Byron les a environnés. Leurs vertus pourtant ne sont pas sans mélange ; mon frère, qui a autrefois habité Athènes, n'en a pas rapporté une impression aussi favorable que la vôtre.

— Ou plutôt que celle de ma fille. A mon âge, on a peu d'illusions.

— Mon père a visité la Grèce, m'écriai-je. Comment se fait-il qu'il n'en parle jamais ?

— C'était avant son mariage, et il n'a pas eu lieu, je crois, de se rappler son séjour avec plaisir.

Cet incident, qui devait plus tard, dans des circonstances douloureuses, me revenir à la mémoire, fut, ce soir-là, bientôt oublié. Je cessai de chercher la cause du silence de mon père, pour suivre le récit que nous faisait le colonel de la campagne de Grèce, des batailles auxquelles il avait assisté, des actes de bravoure dont il avait été le témoin et parfois le héros. Il y a, dans le réveil d'un peuple, fût-il abaissé par des siècles d'asservissement, quelque chose qui émeut jusqu'au plus profond de l'âme ; on éprouve une ardente sympathie pour ces hommes qui ont gardé l'amour de la liberté, la sainte passion du patriotisme, les nobles sentiments qui rendent une nation digne de vivre encore et d'avoir une histoire.

Les paroles du colonel n'étaient rien moins qu'enthousiastes ; spectateur sceptique et désintéressé des choses humaines, il se bornait à raconter les faits ; cependant nous l'écoutions, l'œil humide, le cœur palpitant, et lui-même, emporté quelquefois par ses souvenirs, oubliait son indifférence de bonne compagnie, pour partager les impressions que faisait naître en nous le grand drame de l'affranchissement de la Grèce.

Les rencontres sur la plage se renouvelèrent souvent. Une timidité insurmontable s'emparait de moi lorsque je me trouvais près d'Aréthuse, et nous parlions fort peu ensemble, mais je m'enivrais de sa présence, j'épiais un regard ou un sourire, je recueillais avidement

ses moindres paroles. Peut-être ma tante Mandeville aurait-elle dû être plus clairvoyante. Mais sa jalousie, éveillée un moment, avait fait place à une sécurité complète, et rien dans mes manières, moins encore dans celles d'Aréthuse, ne pouvait ranimer ses soupçons. D'ailleurs, sa tendresse même lui mettait un bandeau sur les yeux. Comme elle n'aimait que moi au monde, elle se persuadait aisément que mon affection pour elle était aussi exclusive ; elle ne s'arrêta pas à l'idée que je fusse capable de songer à prendre pour femme une personne qu'elle ne m'aurait pas elle-même choisie.

Chaque jour, le colonel organisait de nouvelles parties de plaisir. Tantôt nous allions à Linton, jouir de la perspective que l'on découvre des falaises, tantôt nous visitions l'agreste vallée des Rochers, ou bien encore l'antique église de Mortehoe, qui abrite sous le symbole de la miséricorde et du pardon la tombe de l'un des meurtriers du saint archevêque de Cantorbéry. Comment ma tante avait-elle ainsi renoncé à ses habitudes sédentaires? Ceux qui connaissent Ilfracombe et sa monotonie écrasante trouveront que ce miracle n'a pas de quoi surprendre.

Pendant ces excursions, il m'aurait été facile de glisser à l'oreille d'Aréthuse de discrètes paroles d'amour ; je ne l'essayai pas. L'idée seule d'une pareille audace m'eût fait trembler. D'ailleurs, à quoi se passe notre vie, si ce n'est à perdre les occasions que nous offre la fortune? Tous les moralistes ont reconnu cette vérité. Renommée, richesse ou bonheur, qui de nous ne les a eus en quelque sorte sous la main, combien les ont vus s'échapper, faute d'avoir su les saisir? Non, non, je ne cherchai ni à découvrir les sentiments d'Aréthuse, ni même à démêler les miens. Pourquoi l'aurais-je fait? Je la voyais chaque jour, je n'avais à craindre aucun rival, je me trouvais parfaitement heureux. Le temps s'écoulait seulement avec une désolante rapidité ; un dimanche n'était pas plutôt passé, que nous arrivions à la veille du dimanche suivant. Nous devions quitter Ilfracombe vers la fin de septembre ; tant que des mois et des semaines me séparèrent de l'heure du départ, je ne m'en attristai pas ; personne au matin ne pense à s'inquiéter du moment où viendra la nuit, mais lorsque je fus obligé de me dire que, dans neuf ou dix jours, je ne pourrais plus m'asseoir sur les rochers auprès d'Aréthuse, ou, pendant nos lointaines promenades, la soutenir lorsque nous avions à gravir une pente escarpée, cueillir pour elle une fleur sauvage, alors je compris, à l'angoisse qui me déchira, combien avait grandi dans mon cœur cet amour dont je soupçonnais à peine l'existence.

VIII

Ma tante avait renvoyé les chevaux et les voitures ; elle avait écrit à sa femme de charge, la seule personne qui fût restée au château, d'aérer les appartements, de tenir nos chambres prêtes. Coulamer allait et venait d'un air effaré, disposant toutes choses pour le départ ; l'odieuse brute ne pensait qu'à la satisfaction de reprendre ses habitudes routinières, d'avoir ce bien suprême, qui lui manquait à Ilfracombe, des repas réguliers.

Je le suivais des yeux avec dépit, me demandant si jamais il avait aimé, et si l'objet de son choix avait soin de servir le déjeuner ou le dîner bien exactement à l'heure.

En ce moment, comme pour mettre de l'huile sur le feu, ma tante me dit de l'air du monde le plus naturel :

— D'aujourd'hui en huit, nous serons à Mandeville-Hall. Je regrette de quitter le colonel Hilchester et sa fille.

— Et moi aussi, ma tante.

— Il vaudrait presque mieux, reprit-elle, ne pas les avoir rencontrés : les départs sont pénibles.

Elle prononça ces mots d'un ton distrait, qui montrait combien peu elle sentait la force de ce qu'elle venait de dire.

Incapable de maîtriser l'agitation qui s'était emparée de moi, j'allais dans l'après-midi errer du côté de la maison d'Aréthuse. Je suivais une route assez large, qui se déroulait en spirale sur les flancs de la colline; à droite, un bois touffu, des eaux murmurantes; à gauche, des sentiers bordés d'arbres ou de haies vives; l'un deux conduisait à la villa Martin, habitée par le colonel. Tout à coup, j'aperçus, au milieu d'un flot de poussière, une calèche qui descendait avec une rapidité vertigineuse. Les chevaux avaient pris le mors aux dents ; une dame âgée, placée au fond de la voiture, jetait des cris de détresse. Plus prompt que l'éclair, je m'élançai à la tête des fougueux animaux ; mais j'avais trop présumé de mes forces : le choc me renversa, je sentis à l'épaule une douleur aiguë, et je perdis connaissance.

Lorsque je rouvris les yeux, le colonel Hilchester baignait d'eau fraîche mon front et mes tempes ; près de lui, pâle comme la mort, se tenait Aréthuse.

— Diable! dit le colonel, nous ne nous doutions guère, hier soir,

qu'à notre prochaine rencontre nous vous trouverions à demi mort. Ma fille vous a reconnu de loin, elle est arrivée la première à votre secours ; ses jambes sont plus agiles que les miennes.

Il ne savait pas quel baume bienfaisant étaient pour moi ses paroles. J'avais oublié ma blessure. C'était Aréthuse qui m'avait aperçu d'abord, c'était elle qui, avant tout autre, était accourue près de moi.

— Souffrez-vous beaucoup, monsieur Halfacre? demanda-t-elle d'une voix émue.

— Non, répondis-je en la considérant avec une expression d'ardente reconnaissance; je crois que j'ai une foulure à l'épaule, mais je la sens à peine.

Cependant les chevaux dont j'avais arrêté la course furieuse, de magnifiques alezans, étaient à quelque distance, couverts encore de sueur et d'écume; l'instant rapide pendant lequel je les avais retenus avait suffi au cocher pour reprendre son sang-froid et devenir maître de l'attelage. La dame étrangère s'était informée de ma demeure auprès du colonel Hilchester, et elle venait de faire disposer les coussins de la voiture de façon à me conduire le plus doucement possible à Wildersmouth.

— C'est inutile, dis-je en me relevant avec effort, je puis aller à pied.

Mais à peine avais-je fait quelques pas, que je me sentis près de défaillir, il fallut me laisser transporter dans la voiture.

Le colonel et sa fille avaient pris les devants pour annoncer à ma tante ma fâcheuse aventure. Quand j'arrivai, le premier des Esculapes d'Ilfracombe, qui demeurait tout près de notre villa, m'attendait debout sur le perron ; il n'eut pas besoin de m'examiner longtemps pour découvrir que j'avais l'épaule démise. Ce n'était pas un alarmiste, ce docteur; faisant bon visage à mauvais jeu, il réconfortait le patient; il n'effrayait personne et ne s'effrayait pas lui-même. Par malheur, ma tante avait dû quitter la chambre pour me laisser mettre au lit; Coulamer lui fit sur ma situation le rapport le plus sinistre ; jamais il n'avait vu rien d'aussi affreux que mon épaule; elle était meurtrie, broyée, noire comme du caramel; je resterais assurément infirme toute ma vie.

Le médecin la rassura ; il promit que dans quelques jours je serais en pleine voie de convalescence. Lorsqu'il fut parti, le colonel entra dans ma chambre pour prendre congé. Je savais que pendant tout ce temps Aréthuse était demeurée dans la maison; cette pensée n'avait pas peu contribué à me soutenir pendant la douloureuse opération que j'avais subie. Comme ma fenêtre était

ouverte, j'entendis son père l'appeler; puis son pas, léger comme celui d'une gazelle, se fit entendre sur le sable, et bientôt après je pus, de mon lit, les voir tous deux longer le bord de la rivière, qu'envahissait déjà la brume du soir.

Ma tante s'était installée à mon chevet. Les jours suivants, elle ne me quitta pas une minute; elle voulut même veiller auprès de moi pendant la plus grande partie des nuits. Chère tante! c'était beaucoup de fatigue pour un accident, après tout, peu dangereux; mais je n'avais presque jamais été malade et j'étais sa seule affection, ou pour mieux dire, j'étais sa vie.

Le colonel Hilchester venait souvent prendre de mes nouvelles; sa fille l'accompagnait toujours; je les apercevais de loin, j'écoutais avec délices le bruit de leurs pas; quelquefois même leur voix parvenait à mon oreille. Ce n'est pas tout. Notre départ d'Ilfracombe se trouvait forcément retardé; j'éprouvais une sensation analogue à celle du condamné qui obtient un sursis. Une semaine auprès d'Aréthuse me semblait une éternité de bonheur.

La mine assombrie de Coulamer m'avait appris, avant qu'il eût ouvert la bouche, le changement survenu dans les dispositions de ma tante :

— Quel malheur, monsieur Edward! Nous devions partir jeudi prochain; votre accident nous oblige à rester jusqu'à la fin de la semaine prochaine. C'est bien triste pour de pauvres domestiques; la bière de ce pays ne vaut rien du tout, et le cidre que l'on boit ici me fait mal à l'estomac.

Les doléances du sommelier furent interrompues par l'arrivée de la personne qui était la cause involontaire de son infortune, la dame au fougueux attelage. Quoique j'aie peu parlé d'elle, il n'en faut pas conclure qu'elle eût l'ingratitude d'oublier celui qui s'était trouvé sur son chemin si fort à propos. Elle se nommait lady Morgan, et elle habitait Ilfracombe depuis le commencement de la saison; mais, comme elle était d'une santé délicate, elle sortait rarement; aussi ne l'avions-nous jamais rencontrée. C'était la plus sympathique personne que l'on pût voir; il y avait sur son visage tant de bonté, dans ses manières tant de douceur, elle savait si bien s'associer aux peines et aux joies, aux craintes et aux espérances de chacun, qu'on se sentait gagné tout d'abord par le charme de cette nature exquise. Tandis qu'elle restait au salon à causer avec ma tante Mandeville, qui commençait à se départir un peu de son inquiète sollicitude, son fils montait près de moi. George Morgan avait vingt-cinq ans, mais sa figure était si grave, ses traits si accentués, qu'on lui en aurait donné trente; l'intelligence et la franchise brillaient dans ses

yeux noirs ; sa bouche était belle, sa tournure aristocratique, malgré la coupe sévère et la couleur sombre des vêtements qu'il portait. Il parlait peu d'ordinaire ; mais on ne pouvait s'entretenir avec lui sans ressentir l'influence qu'exerce toujours un esprit supérieur. Il avait passé l'été sur le continent, et n'était arrivé à Ilfracombe que la veille au soir. Sa voix trahit une émotion profonde lorsque, en quelques paroles chaleureuses, il me remercia d'avoir sauvé la vie à sa mère, qui, « sans moi, disait-il, allait, affolée de terreur, se précipiter hors de la voiture. » Il était facile de voir que cette virile enveloppe cachait une âme généreuse, et dès sa première visite je compris que j'avais en George Morgan un ami.

Je n'avais pas envie le moins du monde de passer dans mon lit les précieux jours de grâce gagnés par ma chute. Je ne laissai à ma tante ni trêve ni repos. J'avais besoin de me lever, de sortir; l'air fortifiant de la mer me guérirait ; j'étouffais dans la chambre. Si la marche était fatigante, ne pouvait-on se procurer une voiture? Ma tante était trop heureuse de satisfaire à mes désirs ; l'idée fut aussitôt adoptée. Un loueur, le seul que possédât Ilfracombe, mit à notre disposition sa meilleure berline, respectable équipage dont les coussins flétris attestaient les nombreux services; et, traîné par un cheval des plus pacifiques, je fis une apparition triomphale à l'entrée de la petite baie qui était le rendez-vous habituel des baigneurs.

A ma grande joie, Aréthuse et son père s'y trouvaient. Malgré les protestations de ma tante, malgré la douleur assez vive que me causait encore le moindre mouvement, je descendis pour les rejoindre. Voir Aréthuse était quelque chose, mais je n'étais pas venu jusque-là pour repartir sans lui avoir même adressé la parole. Je la remerciai de l'intérêt qu'elle m'avait montré, et je le fis, je crois, sans trop de gaucherie ; du moins ma tante m'assura que j'avais fort joliment tourné ma phrase. Aréthuse rougit. Son père observa de nouveau qu'elle avait une vue excellente, car il fallait vraiment des yeux d'aigle pour reconnaître quelqu'un à une telle distance, au milieu du nuage de pousière soulevé par la voiture.

Bientôt je fus en état de rester sur la plage une partie du jour. Pour tuer le temps, ma tante et le colonel faisaient quelques parties de piquet, jeu fort absorbant, comme le sait chacun, et qui engendre mainte dispute. Profitant de la discussion animée causée par un coup douteux, je me penchai vers Aréthuse :

— Nous avons passé ici des heures bien douces, des heures que je n'oublierai jamais, miss Hilchester. Voilà déjà longtemps que nous nous connaissons.

Elle tressaillit et me regarda :

— Le croyez-vous, monsieur Halfacre?

— Il y a trois mois que nous nous sommes trouvés ensemble à bord de *la Diane*.

J'exagérais un peu ; mais il y a des circonstances où les heures valent des années.

— Si longtemps ! Il ne me semblait pas, dit-elle d'un air pensif.

— Et vous venez de vous montrer si bonne pour moi ! repris-je.

Elle secoua la tête comme pour chasser le nuage de tristesse qui avait un moment voilé son front ; un éclair de malice s'alluma dans ses yeux.

— J'ai suivi le précepte chrétien : Faites à autrui ce que vous voudriez qu'on vous fît à vous-même. N'auriez-vous pas agi de même à ma place?

— Pour vous, pour vous seule, je serais capable de tout au monde.

— Voilà un sentiment païen, monsieur Halfacre, j'avais meilleure opinion de vous. Mais, je vous prie, d'où avez-vous conclu que je vous aie témoigné plus d'intérêt que je ne l'eusse fait pour un autre, s'il eût été placé dans les mêmes circonstances?

— Les paroles de votre père m'avaient permis de le penser. Ai-je eu tort? Oh non ! n'est-ce pas? Dites-moi que je ne me suis pas trompé, dites-le, Aréthuse !

J'avais saisi sa main, elle la retira vivement.

— Écoutez-moi bien, monsieur Halfacre ; je ne vous appelle pas Edward, il ne me plaît pas que vous m'appeliez Aréthuse, je vous connais depuis assez longtemps pour vous aimer beaucoup, mais pas comme vous l'entendez. Oubliez tout cela, et surtout ne m'en parlez jamais, je le veux, je vous en prie.

— Vous me défendez donc d'espérer? m'écriai-je éperdu.

— « Le cœur humain renferme une source intarissable d'espoir, » répondit-elle avec un faible sourire ; c'est le poëte qui l'affirme, je ne le contredirai pas.

Après m'avoir jeté ces mots, elle s'enfuit, légère comme Ariel, et je n'étais pas encore revenu de ma surprise que je la vis apparaître au sommet de ce même rocher sous lequel ma tante avait cherché un abri. La brise agitait les boucles de son épaisse chevelure brune, les rayons du soleil formaient autour d'elle comme une mine d'or ; elle semblait, à mes yeux ravis, une idéale et céleste vision. Elle demeura quelques instants debout, contemplant, avec une expres-

sion indéfinissable, les flots que la marée montante poussait vers le rivage. Se glorifiait-elle d'avoir humilié mon orgueilleuse présomption? regrettait-elle la dureté de ses paroles, ou la vague espérance qu'elle m'avait laissée?

— Où donc est ma fille? Je l'ai vue il n'y a qu'une minute!

Le temps n'avait point paru long au digne colonel. Les querelles de jeu le font passer presque aussi vite que les querelles d'amour.

— Ah! vous voilà, ma chérie! Que diable êtes-vous allée chercher là-haut? Descendez, descendez vite.

Elle obéit, mais elle ne vint pas se placer près de moi; je l'avais effrayée, irritée. Oh! combien je me sentais misérable!

— Vous êtes pâle, Edward, avez-vous froid? Voulez-vous rentrer? me dit ma tante.

Je me levai. Pourquoi serais-je resté davantage? J'aurais dû partir plus tôt. Comme je serrais la main du colonel, j'aperçus lord Morgan qui venait à nous.

— Quoi donc, Halfacre, s'écria-t-il gaiement, s'en aller si vite quand on est en si charmante compagnie!

Puis, se tournant vers Aréthuse et son père, il les salua de l'air aisé d'un homme qui retrouve d'anciennes connaissances. La jeune fille avait légèrement rougi, mais se remettant aussitôt, elle répondit avec sa grâce accoutumée aux compliments de Morgan.

— Y a-t-il longtemps que vous êtes lié avec le colonel Hilchester? demandai-je au jeune lord quand nous fûmes revenus à Wildersmouth.

Morgan me jeta un rapide regard.

— De quel ton tragique vous me dites cela! Je ne suis pas lié avec le colonel, je ne crois pas devoir l'être jamais; seulement je l'ai rencontré plusieurs fois chez un ami commun.

— Avec sa fille?

— Naturellement. Elle était à Londres la reine de toutes les fêtes, et nos papillons les plus dorés voltigeaient autour de cette belle fleur.

Aréthuse trônant au milieu des salons, recevant les hommages d'une foule d'hommes élégants, riches, célèbres! comment ne l'avais-je pas deviné, pressenti? Et je croyais me faire aimer d'elle, moi, simple provincial, à peine sorti des bancs d'Oxford!

— Sans doute, mon cher Morgan, repris-je en m'efforçant de sourire pour cacher l'angoisse qui me torturait, vous n'étiez pas son adorateur le moins assidu?

— Vous vous trompez, répondit-il d'un ton sérieux, je ne lui ai

jamais fait la cour ; je n'ambitionne pas des qualités aussi brillantes dans la femme qui doit partager ma vie.

— Voulez-vous dire que, chez miss Hilchester, la grâce et l'esprit excluent les qualités du cœur ?

— Dieu m'en garde! Je la crois, au contraire, capable d'affection, et jusqu'à un certain point, de dévouement. Mais peut-on reprocher à la rose de se sentir belle, d'élever sa tête charmante, et de se tourner vers le soleil ? Le colonel Hilchester d'ailleurs est un homme du monde, qui n'apprécie rien en dehors de la vie factice à laquelle il est habitué. Ne lui parlez pas de pensées grandes et généreuses, du bonheur d'un amour partagé, du charme d'une vie embellie par le devoir ; ce qu'il rêve pour sa fille, c'est la richesse, le luxe, les hommages, l'éclat d'une haute position sociale.

— Décidément, mon cher Edward, vous souffrez, vous êtes malade! s'écria ma tante, qui venait d'entrer.

— Ce n'est rien, ma tante, seulement mon épaule me fait un peu mal.

Émile Jonveaux.

La suite prochainement.

LE
MOUVEMENT OUVRIER FRANÇAIS
EN 1872

LES CHAMBRES SYNDICALES ET L'UNION SYNDICALE OUVRIÈRE

Après les grandes enquêtes sur le 4 septembre et sur le 18 mars, faites par l'Assemblée nationale, personne ne peut ignorer les maux que l'*Association internationale des travailleurs* a causés à notre pays. Au point de vue économique et social, il est certain qu'elle a appauvri l'ouvrier, en suspendant maintes fois son travail par des ordres de grèves, qu'elle a attenté à sa liberté, en usant souvent de la contrainte, même matérielle, pour lui faire quitter l'atelier, qu'enfin, en excitant chez les « travailleurs » les passions les plus dangereuses, en les détournant de l'ordre, des bonnes mœurs et de l'économie, les seules qualités qui puissent les faire monter au rang de patrons, elle a retardé, loin de le favoriser, leur « affranchissement. » Au point de vue politique, il est établi aujourd'hui que l'Internationale a eu, depuis quatre ans, la main dans toutes nos émeutes; pendant la guerre et la Commune, elle a vomi sur notre pays l'écume de la démagogie étrangère, à tel point qu'un député de la gauche, M. Ducarre, qui a étudié de près, lors des émeutes de Lyon, le rôle des « citoyens de la République universelle, » a pu dire sans exagération à la Chambre, que poursuivre l'Internationale, c'était purger le pays « de l'invasion étrangère en permanence, et rendre la France aux Français[1]. »

[1] Voyez la séance du 14 mars 1872.

La loi contre l'Internationale, votée le 14 mars 1872, est donc une loi de défense sociale, et pas un honnête homme ne mettra en doute la légitimité de cette mesure. Mais une fois cette loi votée, tout danger a-t-il disparu? les Français, affiliés à l'Internationale, ont-ils tous donné leur démission? et de son côté, l'Internationale a-t-elle cessé de prétendre à aucune action sur nos ouvriers? Il serait puéril de le croire. Deux faits devaient se produire et se sont en effet produits.

D'abord une grande partie des ouvriers dont les relations avec l'Internationale étaient interrompues ou tout au moins gênées par cette loi, ont cherché à se grouper en de nouvelles associations. Cela était facile à prévoir, disons-nous : les ouvriers ont toujours senti que l'isolement faisait leur faiblesse, et toujours cherché à s'unir, à s'associer : en tout temps et en tout pays, on retrouve des associations ouvrières, appelées successivement, *ghildes*, *jurandes*, *corporations*, *confréries*, etc., etc. La révolution de 1789, après Turgot, les abolit : l'ouvrier les regretta aussitôt, malgré son horreur pour l'ancien régime, et dès qu'il le put, il chercha à établir de nouvelles sociétés : les sociétés de secours mutuels, plus tard les projets de sociétés plus ou moins chimériques de 1848, etc., etc., témoignent de la persistance du besoin d'association chez l'ouvrier. Pendant quelques années l'Internationale a dominé, sans les détruire, une partie des sociétés ouvrières de France : le jour où elle était frappée, chez nous, par l'armée de Versailles et par la loi du 14 mars 1872, de nouvelles associations ne pouvaient manquer de naître et de se développer.

D'un autre côté, l'Internationale qui, des pays voisins, surveille la France, sa proie favorite, ne pouvait rester indifférente au mouvement ouvrier dont notre pays, surtout Paris, était le théâtre : elle devait nécessairement chercher à prendre la direction de ce mouvement et à regagner son influence sur les travailleurs français.

Il n'est pas sans intérêt, surtout en présence de l'importance croissante des questions ouvrières, de développer ces deux points Nous nous proposons, dans cette étude, de faire connaître à l'aide de tous les documents que nous avons pu réunir, quelles sont les nouvelles associations ouvrières que l'année 1872 a vues naître ou se développer, et quel parti les hommes de l'Internationale espèrent en tirer. On nous permettra ensuite d'ajouter quelques détails sur les rapports de ces sociétés ouvrières avec les radicaux, et enfin, de dire quelle a été jusqu'ici, vis-à-vis d'elles, l'attitude du gouvernement.

I

ORIGINES DES CHAMBRES SYNDICALES OUVRIÈRES.

L'association des ouvriers exerçant la même profession, ou, pour parler le langage du jour, le *groupement en syndicats corporatifs*, est le fait le plus important dans l'histoire du mouvement ouvrier de 1872 : toutefois les sociétés de ce genre n'étaient pas absolument inconnues avant l'année dernière.

Déjà, vers la fin du second empire, quelques corporations ouvrières s'étaient groupées en Chambres syndicales : à Paris surtout, l'organisation de ces Chambres syndicales commençait à prendre une certaine importance; c'est là qu'elles pouvaient, mieux que partout ailleurs, se former. Plus nombreux que ceux de toute autre ville[1], amis passionnés de toute idée nouvelle, ardents à la poursuite des droits dont ils se croient privés, intelligents, bien qu'ils se laissent si facilement tromper, aussi prompts à donner leur confiance qu'à se croire ensuite « trahis, » les ouvriers parisiens ne pouvaient manquer d'adhérer avec empressement à cette nouvelle constitution des Chambres syndicales, qui aurait pour effet, leur disait-on, d'augmenter leur bien-être comme leur force, et d'amener rapidement « l'émancipation des travailleurs. » Tout contribuait d'ailleurs à faciliter le groupement des diverses corporations : chaque industrie s'exerçant plus spécialement dans tel ou tel quartier de Paris, les ouvriers du même métier se trouvent naturellement rapprochés les uns des autres, et peuvent sans cesse se voir, s'interroger, se concerter. Aussi la formation des Chambres syndicales marchait-elle activement, sous la direction d'un futur membre de la Commune, Varlin, quand les événements de 1871 arrêtèrent ce mouvement et amenèrent même la désorganisation des chambres déjà constituées.

Pendant les premiers mois qui suivirent la défaite de la Commune, les ouvriers parisiens, encore inquiets, privés d'une partie de leurs anciens chefs qui étaient en fuite, ou arrêtés comme complices de l'insurrection, ne rétablirent aucun syndicat. Mais ils ne tardè-

[1] L'enquête, faite en 1860 par la Chambre de commerce de Paris, constate l'existence, dans cette ville, d'environ 285,000 ouvriers âgés de plus de 16 ans. Le nombre des ouvrières s'élevait, à la même époque, à 105,000; et celui des garçons ou filles, âgés de moins de 16 ans, à 25,000 environ. — Il est probable qu'aujourd'hui, malgré les événements de 1870-1871, la population ouvrière de Paris n'est guère moins nombreuse qu'à la date de l'enquête.

rent pas à s'enhardir : de nouveaux meneurs, remplaçant les anciens, se mirent à leur tête, et c'est presque au moment où le gouvernement proposait et faisait accepter par l'Assemblée la loi contre l'*Internationale*, que quelques Chambres syndicales se reformaient, et tenaient, à Paris, leurs premières réunions. Depuis ce temps, et pendant le cours l'année 1872, le nombre des Chambres reconstituées ou nouvellement créées n'a cessé de s'accroître rapidement : au mois de décembre dernier, on n'en comptait pas moins de quarante à cinquante, à Paris : nous n'avons pu connaître le nombre des syndicats déjà fondés à Lyon, Bordeaux, Saint-Étienne, Limoges, et dans les autres villes de province.

Jusqu'ici, on a fait trop peu d'attention, — en dehors des classes ouvrières, bien entendu, — à ces Chambres syndicales ouvrières ; à part les organes de la démagogie la plus avancée, les journaux semblent ignorer leur existence : nul ne paraît songer ni à la force que donne aux masses ouvrières ce groupement en « syndicats corporatifs, » reliés à Paris, par un conseil central, suspendu aujourd'hui mais toujours vivant, ni au parti qu'elles pourront un jour tirer de cette organisation nouvelle. Essayons de faire mieux connaître ce sujet, de décrire l'organisation des Chambres syndicales ouvrières, leurs attributions, et le programme qu'elles se proposent de remplir.

II

LES CHAMBRES SYNDICALES D'OUVRIERS ET LE CERCLE DE L'UNION SYNDICALE.

Les ouvriers parisiens ont dit plusieurs fois que l'organisation de leurs Chambres syndicales était, pour ainsi dire, calquée sur celle des Chambres syndicales de patrons, dont l'existence avait nécessité une institution analogue pour les ouvriers.

Depuis un certain nombre d'années, en effet, les patrons se sont réunis en une association portant le titre d'*Union nationale du commerce et de l'industrie*, dont voici, en peu de mots, l'organisation actuelle :

Un *syndicat général*, composé des bureaux des Chambres syndicales et des membres d'un conseil consultatif dont nous parlerons tout à l'heure, surveille les intérêts généraux du commerce.

Des *syndicats spéciaux* (ou *chambres syndicales*) veillent aux intérêts des industries respectives qu'ils représentent, jugent, comme amiables compositeurs, les affaires litigieuses soumises à leur déci-

sion et prêtent, comme arbitres experts, leur concours aux tribunaux. — Ces syndicats sont aujourd'hui au nombre de soixante. — Un *conseil consultatif*, composé d'avocats, de jurisconsultes et d'hommes spéciaux pour les différents services de l'*Union*, aide les syndicats et la direction de ses lumières. — Enfin, un directeur exécute les décisions prises par les diverses assemblées.

Telle est l'organisation que les ouvriers ont copiée sur certains points, mais avec la prétention de lui donner des bases « plus démocratiques. »

On sait déjà que chaque Chambre syndicale est composée d'ouvriers appartenant à la même industrie. — Comment ces Chambres se forment-elles?

Comme le disait naguère avec raison M. Villetard, dans son livre sur l'Internationale, il faut, à propos de toute société, distinguer entre les dispositions écrites dans ses statuts et la façon dont elles sont appliquées.

En théorie, il semble que toutes les Chambres syndicales aient dû se former par la libre adhésion d'ouvriers de la même industrie, et qu'ensuite des délégués nommés par chacune des chambres aient concouru à la formation du conseil central, appelé le *Cercle de l'Union syndicale*. — En pratique, les choses se sont passées tout différemment : la plupart du temps, quelques meneurs, dont les noms se retrouvent à la naissance de presque toutes les associations ouvrières, se sont réunis en petit comité, ont décidé que la chambre syndicale était formée, en ont rédigé et adopté les statuts, et se sont attribué la direction, sinon apparente, au moins réelle de la société. Ceci fait, ils ont publié partout qu'un grand nombre d'ouvriers de telle profession s'étaient syndiqués, avaient nommé leur bureau, et que les ouvriers retardataires devaient se hâter d'entrer dans l'association : bon nombre d'ouvriers les ont crus sur parole, et ont adhéré à la Chambre syndicale, sans se douter de la manière dont elle avait été formée. C'est par des procédés de ce genre qu'avaient été composés les différents groupes de l'Internationale, et, plus récemment encore, pendant le siége, les bataillons révolutionnaires de la garde nationale parisienne[1]. — Les chefs actuels du mouvement ouvrier ont été jaloux d'imiter, jusqu'au bout, leurs devanciers. Les fondateurs de l'Internationale ont constitué leur conseil général dès les premiers jours, et avant d'avoir formé leurs *fédérations* et *sections*. De même, peu de chambres syndicales étaient encore organisées que déjà l'on discutait les statuts du *Cercle de l'Union ouvrière :* les nombreuses associations corporatives qui ne sont nées qu'après l'ouver-

[1] Villetard, *Histoire de l'Internationale*, p. 84-85.

ture du Cercle, ont dû, bien qu'elles n'aient pas concouru à sa formation, en approuver les statuts et s'y faire représenter par des délégués.

Qu'on ouvre les journaux radicaux, surtout *le Corsaire*, qui peut être considéré comme l'organe quasi officiel des Chambres syndicales ouvrières : on y verra bien vite, à travers certaines précautions de langage qui ne font illusion à personne, la confirmation de tout ce que nous venons d'avancer. Tantôt ce sont les ouvriers sculpteurs sur bois qui restent indifférents aux avantages d'un syndicat ; le citoyen Barberet, chargé alors dans *le Corsaire* de la rédaction du Bulletin du Travail, écrit aussitôt à l'un des meneurs qu'il lui suffit de trouver six ouvriers de la même profession, qui formeront avec lui une demande de réunion. Cette réunion, quel que soit d'ailleurs le nombre des membres présents, nommera une commission chargée d'élaborer les statuts; ces statuts une fois discutés et votés, les choses marcheront sans grande difficulté. Tantôt ce sont les ouvriers ferblantiers, dont la grande majorité ne veut pas se grouper en Chambre syndicale. « Il faut à tout prix secouer les indifférents, écrit le citoyen Barberet. Dans certains ateliers occupant plus de *vingt* ouvriers, il y en a parfois *quinze* qui ne comprennent pas la nécessité du groupement. Il appartient aux cinq autres de faire une propagande constante, incessante, pour éclairer le point resté obscur dans l'esprit de leurs camarades[1]. » — M. Barberet oublie de nous dire quels seront les moyens de propagande employés par les partisans du syndicat ; le lecteur n'aura pas de peine à les deviner, et « à éclairer ce point resté obscur » dans l'article du *Corsaire*.

Il faut reconnaître cependant que plusieurs Chambres syndicales ont pu être formées sans pression exercée sur les ouvriers. On sait que depuis longues années déjà, à Paris et dans presque toutes les villes de France, les ouvriers de chaque métier ont formé des sociétés de secours mutuels ; ces sociétés ont rendu de véritables services à leurs membres, quand elles n'ont pas oublié leur destination tout humanitaire pour devenir, sous la direction d'hommes violents, des sociétés politiques secrètes, des machines de guerre contre les patrons ou les gouvernements établis[2]. — Aujourd'hui, les sociétés de secours mutuels sont en défaveur auprès des chefs du mouvement ouvrier. M. Barberet nous en donne le motif. « L'organisation mutualiste, dit-il, dépense les fonds de cotisation accumulés sous forme de secours, tandis que les Chambres syndicales les utilisent en vue de l'affranchissement progressif du prolétariat. » Il ajoute ailleurs :

[1] Voyez *le Corsaire*, du 3 novembre 1872.

[2] Dans la seule période comprise entre 1848 et 1852, treize sociétés de secours mutuels devenues sociétés politiques ont été dissoutes dans le Var, onze dans le Pas-de-Calais, et beaucoup d'autres dans l'Ain, le Gard, la Drôme, etc., etc.

« Il ne faut plus de sensiblerie dans les statuts syndicaux. Tout doit faire place à la froide logique, aussi dure qu'elle puisse être. Il est indispensable que pas un centime de cotisations ne soit détourné de l'affranchissement. Plus de secours pris sur la caisse syndicale en cas de maladie ou de chômage! Plus de frais d'enterrement, dont la plus grande partie sert à entretenir les cultes! Plus de caisses de retraite tant que les retraités seront à l'état de salariés. Ces suppressions constitueront des lacunes fâcheuses, sans doute; quelques-uns des nôtres en seront victimes, c'est incontestable, mais elles nivelleront l'ornière-routine, et feront enfin marcher régulièrement, sur un terrain plan, les travailleurs qui, jusqu'à présent, n'ont fait que piétiner sur place sans avancer. Aux grands maux les grands remèdes! » Séduites par ces conseils et par le beau mot d'affranchissement qui, sans être bien compris, a toujours du prestige à leurs yeux, beaucoup de corporations ouvrières, comme celle des ouvriers bronziers, ont transformé leur société de secours mutuel en Chambre syndicale [1]. D'autres, comme celle des ouvriers tapissiers, ont maintenu, à côté de leur Chambre syndicale, une société de secours mutuels, accessible aux patrons et dont l'origine remonte à 1818. *Le Corsaire* déclare, à ce propos, qu'une seule organisation, purement syndicale, est préférable. Cependant, il est obligé de reconnaître que, « dans cette industrie comme dans celle des graveurs en tous genres, par suite de ce contact égalitaire, patrons et ouvriers sont beaucoup plus rapprochés les uns des autres que dans beaucoup d'autres corporations [2].»

Malgré les avantages de ce « contact égalitaire, » les patrons sont formellement exclus des Chambres syndicales. La question a été examinée par la Chambre des ouvriers tailleurs-coupeurs, dont M. Deutsch, maître tailleur, avait voulu faire partie; cette demande a été rejetée dans la séance du 25 octobre dernier, par le motif que l'admission de M. Deutsch pourrait entraîner celle d'autres patrons, et que « les ouvriers ne seraient plus maîtres chez eux. »

Une fois formées par l'un des modes que nous connaissons, les Chambres syndicales tiennent leurs séances à des intervalles réguliers, en général une fois par mois. Une difficulté qui se reproduit dans presque toutes les réunions ouvrières s'est présentée au sujet de la présidence des séances. Comment avoir un président auquel sa fonction ne donne pas des idées autoritaires, une importance contraire à l'égalité? Différents systèmes ont été proposés et suivis dans certaines Chambres : l'élection soit pour un court délai, soit pour une seule

[1] *Corsaire*, du 24 avril 1872.
[2] *Ibid.*, 27 avril 1872.

séance ; — le tirage au sort. Les Chambres « constituées d'après les vrais principes démocratiques, » comme celle des ouvriers joailliers, ont décidé que la présidence des séances serait exercée à tour de rôle par chacun des membres, en suivant l'ordre alphabétique. *Le Corsaire* approuve chaudement cette solution. N'est-il pas évident, en effet, que l'élection donne à l'élu une supériorité dangereuse, et que le sort lui-même pourrait conspirer contre l'égalité en désignant plusieurs fois de suite le même membre pour la présidence[1]?

Quand on voit les ouvriers si jaloux de l'égalité, en théorie, si ombrageux, si préoccupés d'effacer de leurs statuts tout ce qui pourrait donner à l'un d'eux la plus inoffensive supériorité, croirait-on qu'en fait ils sont si faciles à conduire, et deviendront un instrument docile entre les mains du premier meneur qui voudra les diriger?

Les ressources de chaque Chambre syndicale se composent de cotisations payées par ses membres. Le chiffre de ces cotisations est ordinairement minime ; il varie, en général, de 10 à 25 centimes par semaine, ou quelquefois par mois. Certaines corporations, cependant, ont élevé à un chiffre supérieur le montant de leur cotisation hebdomadaire : un correspondant du journal belge *l'Internationale* affirme que, pendant un certain temps, les ouvriers lithographes ont payé *un franc* par semaine à leur caisse syndicale.

La situation financière de chaque Chambre varie naturellement, selon le nombre de ses adhérents et la date de sa formation : la plupart d'entre elles ont à peine quelques mille francs, souvent beaucoup moins en caisse ; celles dont la création est déjà ancienne et les adhérents nombreux sont plus prospères. La plus riche, paraît-il, est celle des comptables : on prétend que les cotisations de ses membres, capitalisées, s'élevaient, le 20 décembre 1872, à près de 300,000 francs[2]; ce chiffre nous semble très-exagéré.

Chacune des Chambres syndicales est administrée par un *conseil syndical*, plus spécialement appelé *syndicat*, sorte de pouvoir exécutif élu par l'assemblée générale. Ce conseil est renouvelé partiellement, à des intervalles assez rapprochés. Les membres en sont choisis, autant que possible, dans les différents groupes représentant les différentes spécialités de la profession : dans la Chambre des ouvriers de la bijouterie, par exemple, ils sont pris parmi les ouvriers bijoutiers et parmi les ouvriers joailliers, proportionnellement à l'importance de chacun de ces groupes. Cette mesure a pour but d'éviter qu'une certaine partie de la corporation, réunissant la majorité dans le conseil, ne fasse prévaloir ses intérêts particuliers sur les intérêts généraux.

[1] *Corsaire*, du 2 juin 1872.
[2] Journal *l'Internationale*, du 22 décembre 1872.

On sait que les Chambres syndicales s'assemblent une fois par mois environ. Les procès-verbaux de leurs séances sont publiés par *le Corsaire :* bien que de violents orages aient éclaté, plusieurs fois dans ces séances, les délibérations paraissent être, en général, assez calmes. Ce qui est à noter, c'est que certaines réunions doivent être aussi désagréables que fatigantes pour les assistants : qu'on en juge par le tableau que faisait récemment le citoyen Barberet d'une séance de la Chambre des ouvriers horlogers :

« Les ouvriers, dit-il, sont là, entassés dans une cave, dite sous-sol, de la brasserie des Bords du Rhin, dont l'abaissement du plafond s'oppose à l'entrée de la quantité d'air voulue pour respirer librement.

« Joignons à cela les consommations. Chaque membre de l'assemblée a son *bock* ou son *gloria* devant lui, et la fumée du tabac, faute d'ouverture, s'évapore dans la gorge des auditeurs. Dans ces conditions-là, les orateurs ont la voix bien vite fatiguée par la nicotine qui s'attache aux parois des amygdales. L'attention générale doit être plus soutenue, pour entendre fructueusement une discussion. »

On connaît maintenant la constitution des Chambres syndicales et du syndicat qui les administre. Il reste à parler du *Cercle de l'Union syndicale ouvrière de Paris*, destiné à relier entre elles les différentes Chambres syndicales.

On se souvient que c'est vers le milieu de l'année 1872, avant la reconstitution d'une partie des Chambres syndicales, que les statuts du Cercle ont été votés ; mais les Chambres, formées postérieurement, ont suivi l'exemple de leurs aînées et adhéré au Cercle.

Aux termes de l'art. 2 des statuts, le *Cercle* est composé de la réunion des délégations nommées par leurs Chambres syndicales, ou groupes respectifs adhérant à son programme. — Le nombre des délégués n'est pas limité ; mais chaque syndicat ou groupe représenté n'a droit qu'à une voix délibérative. — Toute admission de syndicat ou groupe représenté est discutée préalablement en assemblée générale. — Les femmes faisant partie d'un syndicat ou groupe corporatif sont admises au même titre et ont les mêmes droits que les autres adhérents.

Chaque délégué auprès du Cercle peut toujours demander des modifications aux statuts ; mais les fondateurs du Cercle, désireux de maintenir leur œuvre intacte, ont voulu apporter toutes les entraves possibles à l'adoption des changements réclamés : ils ont décidé, en conséquence, qu'alors même qu'elles seraient adoptées par l'*Union syndicale*, les modifications aux statuts ne pourraient être définitives qu'après avoir été discutées, votées et adoptées par la ma-

jorité des Chambres syndicales ou groupes corporatifs adhérents (art. 12 des statuts).

Pour subvenir aux frais de fondation du Cercle, il a été émis 2100 quotes-parts de *un franc* chacune. Chaque Chambre syndicale a pu souscrire pour un nombre illimité de ces quotes-parts : mais chaque membre, individuellement, n'a pu en prendre plus de dix. (Art. 6). — On a craint, sans doute, que la possession d'un plus grand nombre de quotes-parts ne donnât à celui qui les aurait acquises, une influence « antidémocratique. »

Les ressources ordinaires du Cercle se composent : 1° du produit des cotisations mensuelles des syndicats ou groupes corporatifs adhérant au Cercle. Ces cotisations sont fixées à 15 francs ; — 2° du produit de la location du siége du Cercle aux syndicats ; — 3° du produit des conférences faites ailleurs qu'au siége social du Cercle, mais avec l'autorisation et le contrôle de l'*Union syndicale ouvrière* (art. 7).

Le cercle de l'Union syndicale est administré par un conseil portant le nom de *Conseil administratif* ou « *Commission délégative.* » Chaque membre représente un syndicat différent et est élu par les délégués de ce syndicat au Cercle de l'Union. La formation de ce conseil administratif date du 10 septembre dernier.

Ajoutons, pour donner une idée complète du fonctionnement des différents organes du Cercle de l'Union, que le conseil administratif a décidé, presque à la même date, sa subdivision en quatre sous-commissions :

1° Sous-commission des *finances* et de la *comptabilité*, composée de cinq membres et chargée « de l'émission des quotes-parts, de la comptabilité, et de l'étude des propositions concernant ses attributions. »

2° Sous-commission du *siége social* et du *matériel*, composée également de cinq membres et chargée de la recherche d'un siége social et « de l'appréciation du matériel, tant au point de vue du confort qu'au point de vue de l'économie sur l'achat et de la conservation. »

3° Sous-commission de la *correspondance*, *du règlement* et des *archives*. Cette sous-commission comprend sept membres.

4° La quatrième sous-commission, chargée de l'*organisation des cours et conférences*, ne pouvant fonctionner qu'après l'achèvement du travail des trois autres, il a été décidé qu'elle ne serait constituée que plus tard.

Ces commissions peuvent se concerter entre elles, pour l'examen de toutes les mesures intéressant le Cercle de l'Union : elles sont toujours subordonnées à l'assemblée générale, à laquelle elles doivent soumettre le résultat de leurs recherches.

Après avoir rendu compte de la constitution des Chambres syndicales ouvrières, et du cercle de l'Union syndicale, il nous faut étudier leurs attributions et dire quel but cette vaste institution veut atteindre.

III

ATTRIBUTIONS DES CHAMBRES SYNDICALES D'OUVRIERS.

Voici, d'après les journaux radicaux, et notamment *le Corsaire*, quelques-unes des attributions des Chambres syndicales d'ouvriers :

1° Elles facilitent les rapports, dès qu'ils sont tendus, entre patrons et ouvriers. Hâtons-nous de reconnaître qu'à ce point de vue cette institution, si elle n'est pas détournée de son but, pourrait avoir de bons résultats. Un savant économiste, M. Périn (de Louvain), en avait déjà prévu les avantages[1], et dans une séance récente de la Société d'économie sociale, M. Devinck s'empressait également de les signaler.

Lorsqu'une difficulté s'élève, des arbitres sont élus par les patrons et les ouvriers, dans leurs Chambres respectives; le différend est soumis à cette commission, qui réussit parfois à trancher le débat à l'amiable, sans frais et en connaissance de cause. C'est ainsi qu'à Limoges, une commission arbitrale a fait cesser, à la satisfaction réciproque des deux parties, la grève des tourneurs de bois, qui persistait depuis près de six mois.

Si le débat n'est pas tranché par ce moyen, les Chambres syndicales peuvent fournir des arbitres experts, soit au tribunal de commerce, soit au conseil de prud'hommes, à l'effet de les éclairer sur l'importance du différend survenu entre les patrons et les ouvriers.

2° Elles s'occupent du placement de leurs ouvriers chez les patrons.

3° Elles cherchent à rendre leurs ouvriers plus instruits et plus habiles, en ouvrant pour eux des cours professionnels où ils peuvent se perfectionner.

En outre, le Cercle de l'Union ouvrière patronne des écoles primaires pour les enfants des ouvriers. Il n'est malheureusement pas besoin d'ajouter que c'est l'enseignement laïque, autrement dit l'enseignement antireligieux, qui a toutes les sympathies des chefs de l'Union ouvrière. Une école laïque, installée rue Jean-Lantier, a servi de modèle à celles qu'ils ont ouvertes ou se proposent d'ouvrir par la suite, tant avec les fonds du Cercle, qu'avec le produit de quêtes faites dans certaines circonstances, notamment aux enterrements civils.

[1] Voy. *la Richesse dans les Sociétés chrétiennes*, tome II, page 292.

Mais ce ne sont là, pour ainsi dire, que les attributions secondaires du Cercle de l'Union et des Chambres syndicales ouvrières. Ce que l'on se propose avant tout, c'est de réunir, le plus tôt possible, les ressources nécessaires pour « affranchir le travail par la coopération, » en d'autres termes, pour faire passer, grâce à l'établissement d'ateliers coopératifs, le capital entre les mains des travailleurs.

Ceci mérite quelques explications.

Depuis la loi de 1864 sur les coalitions, les différentes corporations ouvrières avaient fréquemment recours à des grèves pour obtenir soit la réduction des heures de travail, soit une augmentation de salaire que les patrons refusaient d'accorder. On sait quel rôle l'Internationale a joué dans ces grèves, et combien de fois, en subventionnant les grévistes, elle a maintenu, durant de longs mois et sans profit pour les ouvriers, la lutte contre les patrons.

Neuf grèves sur dix tournaient au détriment des travailleurs. En présence de ce résultat, quelques-uns des chefs du mouvement ouvrier ont pensé qu'il ne fallait recourir à la grève qu'à la dernière extrémité. — La grève, ont-ils dit, ne peut conduire à l'émancipation des travailleurs : quand même elle amènerait l'augmentation du taux du salaire et la réduction de la journée de travail, les ouvriers n'en resteraient pas moins à l'état de salariés ; ils continueraient à dépendre du patron, ce qui laisserait toujours subsister la lutte entre le capital et le travail. La lutte ne sera supprimée que le jour où l'ouvrier aura trouvé le moyen de se passer de patron.

Selon eux, ce moyen existe : il consiste dans l'établissement d'ateliers coopératifs.

Mais comment organiser ces ateliers ?

On connaît l'histoire des nombreuses sociétés coopératives fondées en 1848, ou depuis cette époque. L'anarchie se mit bientôt dans la plupart de ces sociétés, dont chaque membre voulait prendre la direction ; presque toutes succombèrent. Les rares survivantes durent bientôt modifier leur organisation : quelques associés seulement restèrent à leur tête et devinrent de véritables *patrons*, employant dans leur établissement un nombre plus ou moins grand d'auxiliaires salariés.

Ce dernier système ne pouvait être accepté par les chefs actuels des chambres syndicales. Rien n'est plus contraire aux principes démocratiques, selon eux, qu'une association qui ne profite qu'à un groupe exclusif, lequel « exploite » à son tour les auxiliaires salariés. « Mieux vaut encore un seul patron qu'une assemblée de patrons. » Ils ont donc rêvé des sociétés coopératives dont tous les ouvriers du même métier seraient membres et partageraient les bénéfices, et ils ont pensé que l'organisation actuelle des Chambres

syndicales ouvrières rendrait facile l'exécution d'un plan en apparence assez chimérique. Voici, d'après eux, comment il faut procéder[1] :

« Toutes les corporations ouvrières ont, ou doivent avoir prochainement leur Chambre syndicale. Avec ses cotisations accumulées, chaque Chambre syndicale peut former un fonds de réserve dont le montant servira à créer des ateliers coopératifs où tous les sociétaires syndicaux seront intéressés au prorata de leurs versements... Les premiers sociétaires, chargés de faire fonctionner l'œuvre commune, seront nommés au scrutin dans l'assemblée générale de la corporation. En cas de marche pénible au début, la Chambre syndicale, qui serait la mère bienfaisante de l'œuvre, viendrait à son secours par de nouveaux sacrifices, jusqu'au succès définitif.

« Alors les premiers prolétaires, émancipés par tous, parce qu'ils auraient été reconnus les plus capables de tenter l'expérience, contribueraient à leur tour à l'émancipation successive des autres, surtout en les aidant, avec les bénéfices de l'association, à établir des succursales dans d'autres quartiers. Voilà pour la corporation.

« Ensuite, au fur et à mesure que les ouvriers d'un corps d'état arriveraient à ce but partiel, ils pourraient, « au moyen des statuts communs et uniformes, solidariser leurs ateliers avec ceux des autres corporations similaires, et faire la fédération des sociétés coopératives. »

En résumé, c'est la Chambre syndicale tout entière qui doit créer et entretenir, au moyen des cotisations de ses membres, les ateliers coopératifs. Tous les ouvriers d'une profession, par cela même qu'ils peuvent faire partie de la Chambre syndicale, peuvent être membres associés des ateliers coopératifs fondés par la Chambre : « combinaison qui ne laisse rien à désirer au point de vue démocratique, dit M. Barberet, et qui ne permettra pas aux patrons de se servir du travail d'ouvriers non associés pour faire une concurrence mortelle aux groupes solidarisés. » On voit aussi que, d'après le programme du citoyen Barberet, tous les fonds de chaque Chambre syndicale, en dehors de la petite somme absorbée par les frais généraux, doivent être consacrés, dès qu'ils sont suffisants, à l'établissement d'ateliers coopératifs. Grâce au nombre élevé des membres et des cotisations, on espère pouvoir réunir promptement les ressources nécessaires pour l'achat du matériel, des matières premières, de l'outillage, etc., etc.

[1] Tous ces détails sur l'établissement d'ateliers coopératifs sont extraits d'un document rédigé par le citoyen Barberet, du *Corsaire*, et expressément approuvé par le Cercle de l'Union syndicale ouvrière.

Nous dirons plus loin quels sont, selon nous, les défauts de ce programme : reconnaissons toutefois qu'en ce qui concerne le rôle du capital, dans les sociétés de consommation ou de production, le citoyen Barberet et ses amis sont plus clairvoyants que les hommes de 1848. — En 1848, on croyait que le travail était tout, que le capital n'était rien ; aujourd'hui, les chefs du mouvement ouvrier font bien la guerre aux capitalistes ; mais ils comprennent que le capital est la base nécessaire et une des conditions du succès des sociétés coopératives.

Avant d'ouvrir l'atelier coopératif, ils cherchent donc à réunir, au moyen des cotisations versées dans la caisse syndicale, un capital suffisamment élevé. — C'est même pour accélérer la formation de ce capital qu'une assemblée, composée des délégués de quarante corporations ouvrières, a voté la création d'une *Société coopérative de crédit mutuel.* Aux termes des statuts, cette société sera anonyme, à personnel et à capital variables. Le fonds social, susceptible d'être augmenté, a été fixé d'abord à la somme de mille francs, représentée par vingt actions de cinquante francs ; il sera placé en rentes sur l'État ou en obligations de chemins de fer, dont les intérêts constitueront un fonds de réserve. Toutes les associations ouvrières pourront apporter en compte courant, dans la caisse de la société, les ressources dont elles n'auront pas un besoin immédiat. Le quart de ces fonds versés en compte courant sera appliqué à la protection et au développement des sociétés coopératives existantes ou à la fondation de sociétés nouvelles, conjointement avec le fonds de réserve. Les trois autres quarts des comptes courants serviront à créditer les diverses sociétés, en échange de leurs obligations.

Les conditions du crédit seront fixées chaque mois, de telle sorte qu'il reste à la société, après payement des frais généraux, un solde qui se confondra avec le fonds de réserve.

Les reprises pourront s'opérer sur les trois quarts des comptes courants, en prévenant qui de droit huit jours à l'avance.

Nous venons de passer en revue les moyens imaginés par les syndicats ouvriers de Paris pour arriver « à l'émancipation des travailleurs. » Les mêmes idées sont également en faveur près des ouvriers de province. On a pu s'en convaincre lors de la récente Exposition de Lyon.

Il ne sera pas inutile de donner, sur ce point, quelques détails.

L'Exposition de Lyon a permis aux ouvriers des différentes villes de se voir et d'échanger leurs idées, comme ils l'avaient fait en 1867, lors de l'Exposition universelle de Paris, et en 1862, à Londres, où ils posèrent les premières assises de l'Internationale.

Les ouvriers de Lyon faisaient naturellement les honneurs à leurs camarades des autres villes. Ces ouvriers ont déjà adopté, au moins dans beaucoup de professions, une organisation semblable à celle des corporations parisiennes. Trente-quatre corporations lyonnaises se sont fait représenter à la délégation centrale, composée de cent vingt membres, qui était installée au palais des Beaux-Arts de Lyon.

Ces cent vingt membres avaient lancé des invitations « fraternelles » à leurs camarades des autres villes. Beaucoup d'entre eux répondirent à l'appel : Paris, Bordeaux, Marseille, Châlon-sur-Saône, etc., envoyèrent des délégués. Les délégués de Paris avaient reçu de leurs syndicats un double « mandat impératif » : rendre compte, à leur retour, de la qualité des produits exposés, de la situation *morale* et *matérielle* des ouvriers lyonnais; et, en outre, pendant leur séjour à Lyon, activer la formation des Chambres syndicales ouvrières, et créer des relations amicales et suivies entre les Chambres de Lyon et celles de Paris [1].

Les ouvriers des différents centres industriels ne s'étaient pas rencontrés depuis les événements de 1870-1871 : leurs chefs avaient eu, pendant deux années, le temps de réfléchir aux fautes commises par le « prolétariat, » et aux moyens de donner, dans l'avenir, une direction plus utile à ses efforts.

Dans de nombreuses réunions, les délégués des corporations lyonnaises et ceux des autres villes ont donc discuté la conduite à tenir dans l'avenir. Les délégués des syndicats parisiens, notamment, ont exposé avec force les avantages de « l'organisation corporative, » et des ateliers coopératifs que chaque syndicat se proposait de constituer; et comme ces idées étaient conformes aux instructions données à leurs délégués par les ouvriers des différentes villes, on tomba bien vite d'accord pour décider « que les grèves, surtout les grèves générales, étaient plus funestes qu'avantageuses au travailleur, et que c'était par la coopération, bien plutôt que par les grèves, qu'on arriverait à l'émancipation des salariés [2]. »

Quant aux relations à établir entre les ouvriers de Paris et ceux de la province, tous les délégués en ont reconnu l'importance. Quelques faits récents prouvent que ces relations, ou, pour employer le mot favori des journaux ouvriers, cette « solidarité » entre les corporations des grandes villes, commence à s'établir. Au mois d'août dernier, les lithographes de Bordeaux avaient fait grève, en se prétendant

[1] Voyez *le Corsaire,* numéro du 15 octobre 1872.

[2] Voyez le procès-verbal de la réunion tenue, le 13 octobre 1872, par la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers en bâtiments. (*Corsaire,* du 15 octobre.)

forcés de recourir à ce moyen extrême pour obtenir l'élévation de leurs salaires. Les ouvriers lithographes de Paris leur prêtèrent un concours énergique dans leur lutte contre les patrons[1]. Presque en même temps éclatait à Lyon la grève des ouvriers du fer. Des délégués de cette corporation vinrent aussitôt à Paris, afin de s'entendre avec le syndicat des ouvriers du même métier, et leur proposèrent de frapper d'interdit les patrons qui consentiraient à se charger des ouvrages dont la grève actuelle rendait l'exécution impossible à Lyon.

Voyons maintenant comment l'Internationale juge le mouvement ouvrier de 1872, et dans quel sens elle prétend le diriger.

IV

LES SYNDICATS OUVRIERS ET L'INTERNATIONALE.

Lorsqu'on parcourt dans les journaux radicaux les comptes rendus des séances des Chambres syndicales, on n'y voit jamais un seul mot sur l'Internationale, et on serait tenté de croire que les chefs actuels des ouvriers poursuivent la formation des syndicats et des ateliers corporatifs sans recevoir aucun conseil de cette trop fameuse association, sans se douter même de son existence. La loi du 14 mars 1872 explique ce silence de la presse radicale. Bien aveugle le lecteur qui en conclurait que l'Internationale a cessé, depuis un an, d'intervenir dans le mouvement ouvrier!

Quand on veut connaître la vérité sur ce sujet, il faut lire les organes de l'Internationale à l'étranger, principalement en Belgique, en Suisse et en Angleterre. Ces journaux, qui ne sont pas astreints à la même prudence que ceux de notre pays, dissipent tous les doutes, et nous montrent que l'Internationale s'occupe toujours du mouvement ouvrier français; que si elle fait certaines réserves sur telle ou telle partie du programme des syndicats, par exemple sur l'importance donnée à la coopération et sur les inconvénients des grèves, elle n'en suit pas moins avec une vive sympathie la formation, à Paris et en France, des Chambres syndicales ouvrières : elle publie bien haut que ses cadres, brisés depuis un an, se reforment rapidement sous un autre nom.

Quelques citations ne seront pas inutiles pour bien montrer quelle est, sur ce sujet, la pensée de la trop fameuse association.

[1] Voyez le journal *l'Internationale*, du 15 septembre 1872.

Dans le dernier congrès partiel de l'Internationale à New-York, le citoyen Dereure, ancien membre de la Commune de Paris, a annoncé que « *l'Internationale se reconstituait en France malgré les lois de Versailles.* » Toutes les correspondances adressées de Paris aux journaux de l'Internationale montrent combien cette assertion est fondée.

On se souvient que c'est au milieu de l'année dernière que commençait, d'une manière très-active, la reconstitution des syndicats. Un correspondant parisien écrivait à ce propos, le 20 juillet dernier, à un journal dont le titre indique suffisamment la couleur et les attaches, *l'Internationale :*

« Le mouvement socialiste est en si bonne voie, que d'ici à quelques semaines j'aurai l'espoir de pouvoir vous annoncer une *organisation plus solide que celle qui aida les radicaux à renverser l'empire*, à moins que des événements précipités ne viennent entraver cette sérieuse renaissance. C'est toujours l'*Union syndicale ouvrière* qui occupe le plus les esprits, et malgré la terreur et l'ignorance, cette organisation se forme très-sérieusement... »

« On voit, ajoutait le même correspondant dans *l'Internationale* du 4 août 1872, combien les ouvriers de Paris sont, en dépit des obstacles, préoccupés de jeter les bases de la solidarité, et le soin qu'ils apportent à *préparer quelque chose de sérieux.* »

« Jamais, non jamais, disait-il dans une autre lettre, la population ouvrière de Paris n'a donné un témoignage aussi éclatant de sa grandeur, de son courage, de sa foi! Depuis un an, au sortir de tant et de si terribles tragédies, etc., etc., la classe ouvrière n'a pas arrêté sa marche.

« Bientôt elle aura atteint son but, *le groupement général des forces et des volontés du prolétariat.*

« *Bientôt le faisceau des Chambres syndicales, l'œuvre de Varlin, sera reconstituée. Faisceau indissoluble cette fois, comme d'ailleurs il l'eût été si la guerre de 1870 n'était survenue, le lendemain même que Varlin avait accompli cette œuvre, sa gloire éternelle dans l'histoire de la classe ouvrière !* »

Un autre organe de l'Internationale en Belgique, *la Liberté*, ne s'exprime pas moins nettement :

« Le mouvement ouvrier de Paris, dit-elle, est caractérisé par des tendances qui font concevoir des espérances sérieuses sur son résultat... La nouvelle méthode ouvrière, appliquée par les prolétaires parisiens, les met insensiblement en possession d'un élément de victoire dont ils connaissent l'immense valeur, le jour où ils l'auront suffisamment perfectionné pour s'en servir... La méthode dont je parle, c'est... *l'organisation d'unions ouvrières et de syndicats, pré-*

lude obligé pour pouvoir recourir à la suprema ratio le jour où ils voudront faire prévaloir leurs idées d'amélioration, et qu'il leur sera possible de formuler celles-ci dans une mesure quelconque. »

La discussion des statuts des diverses Chambres syndicales a fourni encore aux journaux dont nous parlons l'occasion d'affirmer les relations qui existent entre l'Union ouvrière et l'Internationale. Les correspondances de Paris disent bien que les Chambres syndicales sont obligées *de faire disparaître de leurs statuts les articles qui exprimaient l'adhésion à l'Internationale*[1]; » mais ce n'est là qu'une modification de forme. « *En effet*, ajoutent ces correspondances, *les statuts des diverses corporations sont tous empreints du caractère large et profond des statuts de l'Internationale;* l'amélioration morale et matérielle, l'invincible force du groupement y sont indiqués. Et pourquoi...? — Parce que chaque ouvrier, chaque corporation, en élaborant particulièrement, intérieurement, l'organisation économique, étaient inspirés *du grand souffle socialiste*, voyaient nettement *le but commun absolu, l'affranchissement moral et matériel*[2]. »

Le correspondant de *l'Internationale* n'a qu'un regret : c'est l'absence, au moment de la reconstitution des syndicats, « *des hommes d'élite qui pourrissent sur les pontons*[3]. »

Ces citations suffiraient peut-être pour montrer quelle influence l'Internationale espère prendre ou conserver sur les syndicats. Ajoutons que les statuts du Cercle de l'Union syndicale ouvrière ont été rédigés de manière à permettre aux hommes de l'Internationale d'assister à ses séances, de prendre part à ses délibérations.

L'article 2 dit en effet :

« Le cercle est composé de la réunion des délégations nommées par leurs Chambres syndicales ou *groupes respectifs adhérant à son programme.* »

En dehors des Chambres syndicales, surveillées par l'administration, il existe donc des groupes, appelés ailleurs, dans les statuts, « *groupes corporatifs*[4], » que l'administration ne connaît pas, et dont les délégués votent et agissent au cercle. — Comment ne pas croire que ces groupes font partie de l'Internationale quand on sait que la formule « *groupe corporatif* » est l'expression adoptée par l'Internationale et le dernier mot de son système électif?

On dira peut-être que si quelques rapports existent entre l'Union ouvrière et l'Internationale, du moins le programme des deux associations n'est pas le même, et qu'à la différence de l'Internationale,

[1] Voyez le numéro de *l'Internationale*, du 1er septembre 1872.
[2] Voyez *l'Internationale*, numéro du 7 juillet 1872.
[3] Voyez *l'Internationale*, numéro du 6 octobre 1872.
[4] Article 2, *in fine*

qui a déclaré la guerre aux institutions politiques et religieuses de l'Europe, plus encore qu'à « l'infâme capital, » le Cercle de l'Union a inséré dans ses statuts l'article 4 ainsi conçu : « Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite. »

Nous ne pouvons mieux donner le vrai sens de cet article qu'en reproduisant le commentaire qu'en fournissait, au moment de la discussion des statuts, le correspondant du journal *l'Internationale :*

« L'article 4, important au point de vue de l'*introduction des compères de la rue de Jérusalem* (autrement dit, au point de vue de la surveillance de la police), a été adopté à l'unanimité. Il se prononce formellement contre toute discussion politique ou religieuse dans le sein des comités.

« Dans l'état actuel des esprits et de l'organisation administrative du pays, cette interdiction est très-sage. Les discussions politiques, ajoute-t-il, auraient lieu *au détriment de l'œuvre commune, la transformation économique, bien autrement supérieure, puisque ses réalités entraînent immédiatement, ipso facto, la transformation politique*[1]. »

Ainsi, l'idée actuelle de l'Union syndicale est que la politique doit céder le pas aux questions de salaire, d'émancipation ouvrière, etc., parce que le jour où les salariés seront maîtres du capital, les questions politiques et religieuses seront bientôt tranchées conformément à leur programme.

N'est-ce pas ainsi que se sont exprimés certains orateurs du congrès de la Haye, et que s'exprime tous les jours la fraction de l'Internationale qui poursuit, en première ligne, la révolution économique?

V

QUELQUES DISSENTIMENTS ENTRE L'INTERNATIONALE ET LE CERCLE DE L'UNION.

Si l'Internationale voit avec une satisfaction facile à comprendre la reconstitution et le développement des Chambres syndicales ouvrières, elle fait, sur la manière dont leurs chefs procèdent, et surtout sur certaines parties de leur programme, certaines critiques que nous devons indiquer.

Elle trouve d'abord que, dans les documents qu'ils publient, les chefs du mouvement parlent trop peu des services rendus, les années précédentes, par les hommes de l'Internationale : « Les efforts faits par leurs prédécesseurs sont pour eux lettre morte, disent les jour-

[1] Voyez *l'Internationale,* du 4 août 1872.

naux de l'Association, et cependant, si l'Union daignait jeter un regard sur le travail des hommes qui ont jeté, sous l'empire, les bases de la solidarité, elle s'aiderait sérieusement, et ne permettrait pas à son secrétaire principal de dire que la solution du problème social est encore à trouver, alors que les congrès et les fondateurs du groupement de la classe ouvrière nous ont indiqué la route à suivre pour conquérir notre émancipation[1]. »

Il est vrai que les hommes de l'Internationale se consolent de cette omission en l'attribuant à l'état de siége et à la terreur qui subsiste encore dans beaucoup d'esprits. Malgré cela, ajoutent-ils, le socialisme gagne chaque jour du terrain dans les syndicats[2]. »

La modestie, comme on le voit, n'est pas une des vertus de l'Internationale : les chefs de cette association n'admettent pas qu'en dehors du programme arrêté dans leurs différents congrès, il y ait aucune voie de salut, aucun « moyen d'affranchissement » pour l'ouvrier. Tous ceux qui soutiennent le contraire sont des « bourgeois déguisés, » des « traîtres envers le peuple, » ou, tout au moins, si leur bonne foi n'est pas contestée, des « ignorants, » des hommes « dépourvus d'idées économiques, » et qui « ne possèdent aucun des principes de la science sociale. »

Il est curieux de voir avec quelle facilité les promoteurs du mouvement ouvrier et les hommes de l'Internationale se renvoient les uns aux autres l'épithète d'ignorants. On a vu qu'un des principaux organisateurs des syndicats et de l'Union ouvrière était le citoyen Barberet, rédacteur du Bulletin du Travail, dans *le Corsaire*. Dieu sait s'il ménage les reproches d'ignorance à ses contradicteurs ! La même accusation l'atteint à son tour dès qu'il a le malheur de déplaire aux « Internationaux » S'il conseille aux travailleurs de former des sociétés coopératives de consommation, le journal *l'Internationale* s'écrie que « ce n'est pas la peine de combattre les coopérateurs de 1848, *si tristes*, *pour arriver à propager les mêmes bourdes ;* et qu'il est regrettable que ceux qui se permettent de conseiller le peuple *n'aient pas la moindre conception des idées générales de la révolution sociale.* » Si, dans une réunion ouvrière, le citoyen Barberet a l'imprudence de hasarder une critique sur certaines théories socialistes admises par l'Internationale, voici en quels termes le même journal parlera de lui :

« Le citoyen Barberet a trouvé moyen d'insulter les socialistes qui luttent depuis vingt ans. De l'avis de ce citoyen, ce sont les théoriciens du socialisme qui ont faussé la marche. Il paraît que ce *socia-*

[1] Voyez *l'Internationale*, numéro du 8 septembre 1872.
[2] Voyez *l'Internationale*, numéro du 8 septembre 1872.

liste, sans théories, a la prétention de constituer la science sans avoir préalablement constaté les observations faites par ses prédécesseurs, dont il se soucie fort peu. Il n'appartient, dit-il, à aucune école, mais se donne bien garde de donner un échantillon de ses connaissances sur les voies et moyens à suivre pour réaliser l'émancipation du prolétariat.

« On le soupçonne ici *beaucoup plus préoccupé de briguer les suffrages aux élections que d'étudier les causes économiques qui font de l'ouvrier le bouc émissaire de l'agio et de la spéculation.*

« Il est vraiment regrettable de voir ainsi les *bohèmes du journalisme* profiter de l'état de siége pour insulter ceux qui ont planté le drapeau de l'émancipation ouvrière, pendant que ceux-là ne s'occupaient alors qu'à détourner les ouvriers de leurs vrais intérêts.

« Et ces messieurs s'étonnent que la population ouvrière ne prête qu'une oreille défiante à leurs appels pompeux, mais *vides de science*[1]. »

Depuis ce temps, Barberet a dû rentrer en grâce auprès des hommes de l'Internationale. Toujours est-il qu'il a appris à ses dépens ce que coûte une critique adressée à de pareils amis.

Mais ces attaques contre les personnes sont moins importantes et moins utiles à constater que l'opinion de l'Internationale sur le programme économique de l'Union ouvrière. On nous permettra de donner sur ce point quelques détails.

On a vu déjà combien l'Internationale déteste les associations coopératives, dirigées par quelques ouvriers d'élite seulement, lesquels emploient d'autres ouvriers à titre d'auxiliaires salariés, et non à titre d'associés. Elle n'admet les sociétés coopératives qu'à la condition d'y faire entrer et d'y intéresser également tous les ouvriers de tel ou tel métier; ce qui signifie, comme le dit très-bien M. Villetard, à la condition de faire disparaître toute différence entre ceux qui ont longtemps et fructueusement travaillé et ceux qui commencent seulement à se mettre à l'œuvre, et de répartir entre les ouvriers livrés au désordre et à la paresse les bénéfices acquis par ceux qui travaillent et économisent[2].

Avec de pareilles théories, *l'Internationale* ne peut manquer d'approuver l'idée des syndicats parisiens « de substituer à l'association directe et isolée des privilégiés du prolétariat le système de l'atelier coopératif ouvert à tous les ouvriers du même métier et commandité par la corporation ou le syndicat tout entier. » — Cependant elle fait ses réserves sur le programme de l'Union syndicale. Le citoyen Bar-

[1] Voyez *l'Internationale*, du 29 septembre 1872.
[2] Villetard, *Histoire de l'Internationale*, p. 122-123.

beret, qui l'a rédigé, propose, on s'en souvient, que les premiers sociétaires, chargés de faire fonctionner l'atelier coopératif ouvert par le syndicat, soient nommés au scrutin, dans l'assemblée générale de la corporation. Ces premiers prolétaires, « émancipés par tous, parce qu'ils auraient été reconnus les plus capables de faire l'expérience contribueraient, à leur tour, à l'émancipation des autres..... en aidant, avec les bénéfices de l'association, à établir des succursales. »

L'Internationale traite sévèrement cette idée de confier la gestion de l'œuvre à des membres « choisis, » et de consacrer ensuite les bénéfices à l'émancipation de nouveaux membres pris parmi ceux qui se seraient « distingués. » Tout ce système ne lui paraît propre qu'à créer successivement « plusieurs couches nouvelles d'exploitants ; » elle se demande si ceux qui émettent de pareilles « absurdités » ne cherchent pas « à pousser le peuple aux pieds de la bourgeoisie[1], » et si ceux qui font voter dans les assemblée corporatives la création d'ateliers coopératifs, n'ont pas, « en même temps que le désir de s'affranchir de la tutelle du capital bourgeois, l'intention d'encaisser les bénéfices, sans en faire profiter la masse. »

En un mot, tout ce qui permettrait aux ouvriers les plus laborieux, les plus intelligents et les plus économes d'arriver, avant leurs camarades, à la fortune, à ce qu'on appelle « l'émancipation, » doit être, selon *l'Internationale*, formellement exclu du programme des sociétés coopératives. — Pas de prime à l'intelligence et au travail, tel est le premier article de son catéchisme.

Mais là ne se bornent pas les critiques de *l'Internationale*. A ses yeux, c'est une illusion de considérer « la coopération immédiate, non-seulement comme l'unique moyen de salut, mais comme le moyen principal, et d'imaginer que tous les travailleurs pourront par là successivement s'émanciper d'une manière normale et rapide. » La grève a sans doute ses inconvénients, et ne doit être acceptée qu'à la dernière extrémité, surtout quand elle a le caractère d'une grève générale, toujours si onéreuse pour les caisses des sociétés de résistance. Mais il n'en est pas moins vrai que la grève et l'organisation des caisses de chômage ont, quant à présent, bien plus d'importance que les questions de coopération. En effet, pour arriver à la formation des ateliers coopératifs, il faut d'abord organiser l'épargne : or la grève, qui amène l'élévation des salaires de l'ouvrier, aide à la formation de l'épargne[2].

[1] Voyez *la Liberté*, l'un des organes de l'Internationale en Belgique, numéro du 1er septembre 1872.

[2] *L'Internationale*, du 4 août 1872.

On pourrait faire remarquer aux hommes de l'Internationale que l'élévation du salaire n'augmentera l'aisance de l'ouvrier qu'à une condition : c'est que la vertu, les qualités morales, l'esprit de sacrifice suivent, chez lui, la même progression que le salaire; autrement, l'ouvrier se créera de nouveaux besoins, dépensera davantage, et ne sera pas en réalité plus riche qu'auparavant. Mais le point de vue moral inquiète peu, on le sait, les hommes de l'Internationale : prêcher la vertu aux ouvriers, ce serait « donner la main à l'infâme bourgeoisie. »

La grève, ajoute *l'Internationale*, amène plus souvent encore que l'augmentation matérielle du salaire, la diminution des heures de travail. C'est un résultat équivalent au premier, plus important peut-être : la réduction de la journée de l'ouvrier a une heureuse influence sur le marché du travail ; « elle contre-balance, au profit du prolétariat, les conséquences fâcheuses résultant d'une offre trop considérable de la main-d'œuvre; » et elle apparaît « comme le régulateur des effets désolants d'une concurrence anarchique[1]. »

En résumé, d'après les syndicats et le Cercle de l'Union, les grèves doivent être repoussées comme plus funestes qu'utiles à l'ouvrier, et la coopération est la meilleure voie pour affranchir l'ouvrier de la tyrannie du capital : d'après les hommes de l'Internationale, la grève, en vue d'obtenir l'élévation des salaires et la réduction des heures de travail, est le meilleur moyen de hâter l'émancipation des travailleurs, et la coopération commanditée par les syndicats ne doit être provisoirement que l'accessoire.

C'est là un dissentiment sans doute; mais l'Internationale ne s'en effraye pas outre mesure : elle espère que les syndicats s'entendront toujours avec elle quand il y aura « quelque chose de sérieux à faire. »

VI

LES RADICAUX ET LES SYNDICATS OUVRIERS.

Il est temps de parler des rapports des radicaux avec les syndicats ouvriers.

On a donné bien des définitions du parti *radical :* inutile de rechercher ici quelle est la plus exacte. Ce qui est certain, ce qui sera toujours vrai, c'est que le parti radical comprend les gens qui flattent l'ouvrier, excitent ses haines, caressent ses passions quelles

[1] *L'Internationale*, numéros de septembre et octobre 1872.

qu'elles soient, pour capter sa confiance, et, à un jour donné, son vote. Les radicaux partagent-ils les haines ou les passions qu'ils encouragent? Nullement. Désirent-ils une révolution économique? Loin de là : la plupart d'entre eux, qui ont leur fortune faite ou qui sont en train de la faire, savent qu'ils n'ont rien à espérer et beaucoup à craindre d'un bouleversement économique, et ils font, dans leur for intérieur, les vœux les plus ardents pour que les plans des socialistes restent longtemps encore à l'état de chimère. Pourquoi alors cette contradiction perpétuelle entre leurs pensées et leurs paroles, entre leurs principes et leurs actes? C'est qu'ils ont soif de « devenir quelque chose. » La faveur populaire étant un marchepied sûr pour monter au pouvoir, on peut bien, pour la gagner, faire litière de ses convictions. Une fois le pouvoir obtenu, il sera temps de montrer son vrai drapeau, de se retourner contre ses alliés de la veille, et de quêter, pour les réduire, l'appui des conservateurs qu'on accablait naguère, — ou plutôt qu'on honorait, — de son mépris.

Aujourd'hui, — grâce à Dieu, — les radicaux ne sont pas encore les maîtres absolus du pouvoir; mais ils ont hâte de le devenir et ne négligent rien, depuis un an, pour mériter le concours et les suffrages des « travailleurs. »

On n'a pas oublié le rôle que les radicaux ont joué, avant et après le 18 mars; on sait comment, sous prétexte de conciliation, ils se sont efforcés de donner un caractère légal à la Commune de Paris.

. La défaite de l'insurrection et l'état de siége avaient porté un rude coup au parti de la révolution sociale. Les radicaux eux-mêmes furent, un moment, effrayés du péril couru par la société; mais ils ont senti bien vite renaître leur ambition, et alors, afin de rentrer en grâce près du parti socialiste, ils ont travaillé à reconstituer le faisceau éparpillé des forces démagogiques.

Dès le mois de juillet 1871, la *Ligue de l'Union républicaine*, dont les délégués Amigues, Desonnaz, Adam, Lechevalier, avaient, pendant la Commune, tenté la « conciliation » entre Paris et Versailles, se reformait pour les élections du 2 juillet suivant. Une fois les élections terminées, les radicaux ne sont pas restés inactifs : fondation de cercles soi-disant destinés à l'étude des questions sociales, quêtes pour les détenus politiques, conférences publiques, création de bibliothèques démocratiques, édition et propagande de brochures révolutionnaires, pétitionnement pour l'enseignement laïque, pour la dissolution de l'Assemblée nationale, tout ce qui a pu faire de l'agitation et rendre des forces à la démagogie a été mené par eux. Eh! qui sait si, dans la plupart de ces cas, ils n'ont pas agi sur l'ordre des comités ouvriers, de même qu'en 1869, Gambetta et Esquiros

obéissaient à la sommation de l'Internationale en interpellant le ministère d'alors sur la grève du Creuzot[1] ?

A peine les syndicats ouvriers commençaient-ils à se reformer que les radicaux cherchaient à prendre sur eux quelque influence : voyant que les préoccupations des membres des syndicats tournaient vers la coopération, ils ont aussitôt fait éclater bruyamment leur sympathie pour les sociétés coopératives, et ont entrepris de fonder une *Société d'études pratiques pour le développement de la coopération.*

Cette tentative ayant bientôt échoué, ils ont alors travaillé sans relâche à ramener sur le terrain politique les syndicats, d'abord préoccupés des questions purement économiques, et à se remettre eux-mêmes à la tête du mouvement. Comment leurs efforts ont-ils été accueillis par les ouvriers ?

Étrange inconséquence ! les ouvriers votent pour les radicaux, les aident à prendre de l'influence, se remuent activement pour leur ouvrir les avenues du pouvoir, et cependant, si on ouvre leurs journaux, on voit qu'ils les détestent et les méprisent plus peut-être que les hommes d'aucun autre parti !

On en a eu la preuve pendant la discussion des statuts de la *Société d'études pratiques* dont il vient d'être parlé. Les radicaux, qui avaient eu la première idée de cette société, espéraient bien en rester les patrons. Mais, dès les premières séances, les chefs de l'Union syndicale vinrent assister aux délibérations et ne négligèrent ni paroles, ni efforts pour purger la *Société d'études pratiques* de l'élément radical, « cette nouvelle couche bourgeoise qui est pire que sa sœur aînée. »

Voici notamment comment, dans la séance du 20 septembre, le citoyen Chabert, président de la réunion, s'exprimait, à propos des prétentions de certains radicaux d'entrer dans la société : « On fera une enquête minutieuse sur la vie politique des candidats, et si les ambitieux, les renégats, qui, après s'être fait un marchepied du prolétariat, ont trahi sa cause et se sont vendus à ses ennemis, osaient proposer leur honteux concours, alors, non-seulement le mépris serait la seule réponse qu'ils obtiendraient, mais les présentateurs (*sic*) encourraient leur renvoi pour cause d'immoralité ! »

On sait combien d'avocats, désireux surtout de faire du bruit, se sont jetés dans les rangs du parti radical et se sont faits les défenseurs de toutes les causes prétendues démocratiques. Leur zèle peut leur

[1] Ce fait est formellement constaté dans une lettre de Bastelica à Varlin, en date du 2 février 1870 : « Gambetta et Esquiros ont interpellé sur notre sommation, dit Bastelica... Nos radicaux baissent, baissent. La marée basse de l'opinion *va bientôt mettre à nu la quille délabrée de ces vieilles pataches.* » — Voyez l'ouvrage de M. Villetard, p. 206.

valoir une élection, mais il ne leur vaut pas l'estime de ceux qu'ils courtisent ; qu'on en juge par un exemple : certains ouvriers de la chaudronnerie de cuivre voyant un bon nombre de leurs camarades refuser leur adhésion au syndicat par le motif que son existence était illégale, demandèrent à un avocat une consultation écrite qui rassurât leurs compagnons trop timides. *Le Corsaire* s'écria aussitôt que les ouvriers se déshonoraient en « s'abaissant » jusqu'à solliciter une note d'un avocat. A cette critique le comité de la chaudronnerie répondit qu'il n'avait pas voulu faire acte de courtisanerie *en face d'un corps que tous les honnêtes gens méprisent ;* car les initiateurs de la chaudronnerie, comme les autres professions, sont profondément convaincus que *leur pays ne sera libre et honoré que le jour où il n'y aura plus d'avocats*[1].

Inutile de dire combien ces insultes adressées à tout le barreau atteignent peu un corps qui compte tant de membres honorables. Mais il était bon de montrer comment les platitudes des radicaux sont jugées par les ouvriers. On n'en finirait pas, d'ailleurs, si l'on voulait multiplier, sur ce point, les citations, et énumérer toutes les attaques reçues, avec une humble soumission, par les soi-disant démocrates, entre autres par un ancien bonapartiste, aujourd'hui très-radical et en même temps, dit-on, très-assidu à la présidence, lequel, sous le nom du citoyen Seneix, avait pénétré dans une réunion de la chambre syndicale des ouvriers boulangers, et avait essayé, par quelques élucubrations démagogiques, de recueillir les applaudissements de l'assemblée[2].

De tous temps, du reste, les radicaux ont été habitués à recevoir des compliments semblables de ceux qu'ils appellent « leurs amis. » On sait quels ont toujours été leurs ménagements pour l'Internationale, avec quelle chaleur ils ont pris sa défense. Comment l'Internationale les en remercie-t-elle ? On ne peut ouvrir un seul de ses journaux sans y trouver les jugements les plus sévères sur « *les saltimbanques de la politique soi-disant radicale* » et sur « leur chef, Gambetta[3]. » S'occupant, un jour, des efforts faits par les radicaux pour gagner la confiance des syndicats, *la Liberté* (de Bruxelles) s'exprimait ainsi :

« Les tentatives d'accaparement du mouvement ouvrier par la bourgeoisie, pour le conduire soit à l'avortement, soit à une destination intéressée, prennent différentes formes. Ainsi, il y a : ... les efforts bonapartistes *directs* (par exemple, ceux de M. Rouher répan-

[1] Voyez *l'Internationale*, du 4 août 1872.
[2] Voyez *le Corsaire*, du 28 avril 1872.
[3] Voyez *l'Internationale*, du 22 décembre 1872.

dant de l'argent parmi les ouvriers) et les efforts bonapartistes *indirects*, tels que la propagande en faveur du socialisme autoritaire et de la dictature.

« Les *efforts gambettistes.* » Ces efforts consistent en ceci... « S'attacher à mettre en relief que le peuple est impuissant à triompher seul et à s'affranchir sans *le concours de son frère aîné de la petite bourgeoisie et de l'intelligence représentée par Gambetta* QUE L'ON DOIT NOMMER DICTATEUR[1]. » Puis, à la suite de cet exposé, viennent les plus violentes sorties contre le dictateur de Tours et de Bordeaux.

Malgré ses honteuses palinodies en faveur de l'Internationale, Victor Hugo n'est pas mieux traité que Gambetta. Le journal que nous venons de citer raconte sur lui l'anecdote suivante ;

« Hugo, non content du rôle de parade que lui a fait le socialisme, *qui l'a déjà pris et pourra le prendre encore à titre de protestation*, veut jouer un rôle politique, un rôle d'initiateur et de sauveur, et voici, pour appuyer cette ambitieuse pensée, le plan qu'il a imaginé... Puisse ce récit manifester à tous les yeux les machinations des gens du *Rappel*, qui, dans un but de spéculation mercantile, exploitent les meilleures fibres des ouvriers...

« Hugo mande chez lui les ouvriers, leur parle, les fait asseoir à sa table, leur dit qu'il faut lire *le Rappel*... Il les fait même assister dans la chambre de madame Charles Hugo, à la toilette de ses petits-enfants, qu'il déshabille lui-même, pour rendre la comédie plus complète. Les ouvriers, dont Hugo cherche à faire autant d'agents électoraux ou d'acheteurs du *Rappel*, ne sont pas les premiers venus. Ce sont les délégués des syndicats avec lesquels Hugo veut bien se commettre, puisque Meurice et Vacquerie pensent que le rôle de Providence à domicile, de Papa-Gâteau, dont ils ont les fils en main, est tout juste ce qu'il faut pour piper les électeurs. C'est Pauliat, que ses fonctions de rédacteur du Bulletin ouvrier du *Rappel* mettent en communication avec les ouvriers, qui est chargé de les introduire. Vêtu du frac, l'échine courbée, il entre, comme Bacciochi, précédant les ouvriers cérémonieusement... Si, au moins, le dîner était passable ! Mais non, pas même cette consolation pour les invités[2] !... »

Après ces insultes des syndicats et de l'Internationale contre les radicaux, on s'étonne en pensant que bien des fois encore, leurs adhérents donneront à ces hommes un rôle politique, et les prendront, comme dit *la Liberté*, « à titre de protestation. » Mais peut-on ne pas éprouver un sentiment bien autre que l'étonnement à l'endroit des

[1] Voyez *la Liberté*, du 11 août 1872.
[2] Voyez *la Liberté* (de Belgique), du 11 août 1872.

radicaux, qui n'ignorent aucune des violentes attaques lancées contre eux, et n'en restent pas moins, par pure ambition, les courtisans de ceux qui les détestent et les méprisent !

VII

LES SYNDICATS ET LE GOUVERNEMENT.

Après avoir raconté les rapports de l'Union syndicale avec l'Internationale et avec les radicaux, il nous faut parler de ses relations avec le gouvernement.

On sait qu'en vertu des articles 291 à 294 du code pénal et de la loi du 10 avril 1834, nulle association composée de plus de vingt membres ne peut être formée sans l'autorisation du gouvernement ; cette autorisation, délivrée à Paris par le préfet de police et dans les départements par les préfets, est toujours révocable.

Les syndicats ouvriers et le cercle de l'Union syndicale n'ayant jamais été autorisés par le gouvernement, sont par conséquent illégaux. Mais, suivant le système inauguré dans les dernières années de l'empire, pour les associations ouvrières, l'administration les *tolère*, pourvu que les associés admettent un représentant de la police à leurs réunions. Le gouvernement impérial avait pensé que cette façon de procéder lui procurerait le double avantage d'éviter la constitution d'une société secrète et d'être informé de tous les agissements des ouvriers.

Le gouvernement actuel a toléré, sous les mêmes conditions, les réunions des Chambres syndicales : jusqu'au mois d'octobre 1872, il n'avait également pas interdit les réunions du *Cercle de l'Union syndicale* ; mais à cette date, la Préfecture de police a fait savoir aux membres du bureau qu'elle se voyait obligée de suspendre le Cercle.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, cette nouvelle, communiquée aux membres du Cercle, souleva parmi eux les plus vives récriminations, et il fut décidé que trois délégués, pris parmi les principaux chefs du cercle, les citoyens Ottin, Chabert et Riffay, iraient demander des explications au préfet de police.

Le 2 novembre, ces trois délégués virent M. le préfet de police, et le lendemain, dans une dernière réunion du Cercle, réunion où trente-six délégations des Chambes syndicales s'étaient fait représenter, ils résumèrent ainsi l'entretien qu'ils avaient eu avec lui[1].

[1] Voyez *le Corsaire*, du 4 novembre 1872.

« Si votre Cercle s'était borné à l'examen des questions sociales, aurait dit le prétet de police, nous vous eussions laissés libres, nous vous eussions même protégés, car c'est votre droit de vous en occuper. Mais vous deviez être supprimés dès que vous abordiez les questions politiques ou religieuses. Or les discussions de ce genre ne sont pas bannies de vos réunions, loin de là ; il est vrai qu'il y a, dans les statuts du Cercle un article 4 qui interdit l'examen des questions religieuses ou politiques ; mais cet article dont la lecture, au moment de la discussion des statuts, a provoqué les rires de l'assemblée, est à l'état de lettre morte. D'ailleurs les mesures extrêmes qui ont été proposées dans les séances de la *Société d'études pratiques*, par des membres mêmes du Cercle, prouvent combien ils ont peu l'intention de s'abstenir de politique, et quelles sont, sur ce terrain, leurs déplorables tendances. De plus, l'importance du groupement des Chambres syndicales peut constituer des dangers, sinon dans le présent au moins dans l'avenir. Faites des Chambres syndicales, soit : mais pas de groupement, pas d'unité. »

A ces observations, les délégués des ouvriers ont répondu qu'une institution analogue au *Cercle de l'Union ouvrière* existait depuis trente ans, en Angleterre, sans que le gouvernement en prît ombrage. Au surplus, les ouvriers, en reliant leurs groupes corporatifs par un conseil central, n'ont fait qu'imiter l'exemple des patrons, dont toutes les Chambres syndicales envoient des délégués à l'Union *nationale du commerce et de l'industrie*. « Il y a plus, ont ajouté les délégués ouvriers : pour l'Exposition de Vienne, les patrons ont résolu de fonder dans cette ville un comité tendant à se substituer à l'État pour les questions économiques, et à n'admettre comme exposants français que les membres de l'*Union nationale*. Ce serait là une atteinte formelle aux droits des ouvriers, qui, pendant ce temps, respectent les droits des patrons. — Autre fait : Dernièrement les patrons se sont réunis au Vaux-Hall afin d'examiner les candidatures à la Chambre de commerce ; ils ont décidé que les candidats devraient appartenir aux Chambres syndicales et défendre un programme tracé par elles. — Les ouvriers ont-ils jamais fait plus, et l'administration ne doit-elle pas pas autoriser les réunions de leur Cercle central, du moment qu'elle tolère celles de l'Union nationale des patrons ?

Le préfet de police a répliqué que l'organisation des patrons, bien qu'en apparence semblable à celle des ouvriers, ne pouvait, à aucun égard, éveiller les mêmes craintes et ne nécessitait pas les mêmes précautions. Quel que soit le sujet de leurs discussions, les patrons restent toujours sur le terrain des intérêts industriels et commerciaux ; ils n'abordent jamais, directement ou indirectement, aucune question politique ; s'ils prenaient, en matière économique, des

décisions attentatoires aux droits des ouvriers, le gouvernement s'y opposerait. Mais, jusqu'à présent, rien de semblable ne peut leur être reproché.

Tel est, d'après le récit des citoyens Chabert et Ottin, le résumé des motifs pour lesquels l'administration a déclaré suspendues les séances du cercle de l'Union syndicale. Avant de clore cette dernière séance, les membres présents à l'assemblée ont voté une déclaration de principes portant que le Cercle ne peut rien changer dans ses statuts, attendu que rien, en eux, ne touche à la politique ni à la religion, et que le seul but qu'il poursuit consiste dans l'instruction et le perfectionnement du travail. Des délégués ont été chargés de présenter à qui de droit cette déclaration de principes.

On voit que le motif de la suspension du cercle de l'Union ouvrière a été l'action politique qu'il prétendait exercer sur les Chambres syndicales, et que, de leur côté, les membres du Cercle se défendent énergiquement de toute intervention dans le domaine politique. Lorsqu'on parcourt les procès-verbaux de leurs séances, il semble en effet que les préoccupations économiques les absorbent presque exclusivement, et que si la politique, proprement dite, n'est pas absolument bannie de leurs débats, elle n'y fait du moins que de rares apparitions. Mais nous avons déjà vu, par les journaux de l'Internationale, que les membres du Cercle ne donnent actuellement la préférence aux questions économiques, qu'avec l'espoir de hâter ainsi l'arrivée du jour où, maîtres du capital, ils pourront trancher, sans obstacle et selon leur programme, toutes les questions politiques. Ajoutons que, bien que reléguée au second plan, la politique proprement dite n'occupe pas moins, en *dehors des séances*, une place importante dans les préoccupations des membres du Cercle. A l'approche des élections politiques ou municipales, par exemple, les membres influents du Cercle choisissent, en dehors des séances, leurs candidats. Les délégués des Chambres syndicales transmettent ensuite le mot d'ordre à leurs camarades, et ceux-ci, dont on connaît la discipline sévère, votent en général, comme un seul homme, pour le candidat officiel de l'*Union ouvrière*. C'est sans doute par ce moyen qu'a été préparé le succès électoral du citoyen Barodet.

Depuis l'interdiction des réunions du Cercle, la formation et le développement des syndicats paraît avoir subi un temps d'arrêt ou tout au moins un certain ralentissement. Déjà, avant la suspension du Cercle, un certain nombre d'ouvriers n'adhéraient qu'avec hésitation aux syndicats et encouraient, pour ce défaut de zèle, les reproches sévères du citoyen Barberet. Peut-être leur instinct les avertissait-il que le mouvement ouvrier, avec la direction qui lui était donnée, aurait surtout pour effet de troubler les rapports des patrons et des ou-

vriers, de jeter l'inquiétude dans les esprits et d'arrêter, loin de le favoriser, le développement du travail. Lorsque la suspension du Cercle a fait voir que le gouvernement s'associait à ces craintes, non-seulement un bon nombre d'ouvriers, encore hésitants, ont renoncé définitivement à faire partie des syndicats, mais ceux qui en étaient déjà membres ont cessé de montrer la même assiduité aux séances. Ainsi, à la réunion de la Chambre syndicale des ouvriers tailleurs et scieurs de pierres, le 20 décembre 1872, *deux cents membres* à peine, au lieu de *mille*, étaient présents, et le 5 décembre précédent, *cinquante ouvriers* cloutiers seulement, sur plus de *six cents adhérents*, assistaient à la séance de leur Chambre syndicale[1]. La même indifférence a éte signalée à partir du même moment, dans les chambres syndicales des garçons de magasin, des opticiens sur verre, etc., etc.[1].

Les membres du Cercle n'ont pas manqué d'attribuer à l'intimidation produite par les mesures du préfet de police l'échec électoral subi par un de leur chefs, que le lecteur connait déjà, le citoyen Ottin, ouvrier statuaire. Las de patroner dans toutes les élections les radicaux, qu'ils méprisent, les hommes de l'Union syndicale avaient résolu de *tirer*, pour eux-mêmes, *les marrons du feu*, et avaient porté le citoyen Ottin comme candidat aux élections municipales du 1er décembre 1872, dans le quartier de Charonne. Le citoyen Ottin, dont le programme, au dire du journal *l'Internationale*, « était parfait, tant au point de vue communal qu'à celui du rationalisme moderne, et qui, de plus, acceptait un mandat vraiment impératif, » obtint à peine cent trente-huit voix sur quinze cents votants ; ce fut un radical, M. Hérold, qui l'emporta.

Le résultat de ce scrutin fut sensible aux hommes de l'Internationale ; leurs journaux accusèrent les ouvriers de Paris de négliger leurs propres intérêts et d'oublier que le *suffrage universel*, DIRIGÉ PAR LES FÉDÉRATIONS, *peut seul faire triompher la question sociale.* »

Quant aux chefs de l'Union syndicale, ils ont conclu, dit-on, de l'échec du citoyen Ottin, que le moment était mal choisi pour poser des candidatures ouvrières, et que pendant quelque temps encore, il fallait se contenter des services de M. Hérold et de ses amis. Quand des jours meilleurs seront arrivés, rien n'empêchera de balayer les radicaux et de s'installer à leur place.

[1] Voyez *le Corsaire*, des 5 et 20 décembre.
[2] Voyez *l'Internationale*, du 22 décembre 1872.

VIII

CONCLUSION.

Après avoir retracé, aussi fidèlement qu'il nous a été possible, l'histoire, la constitution, les projets des Chambres syndicales, examinons, comme conclusion à cette étude déjà longue, si les plans d'ateliers coopératifs, imaginés par les syndicats, ont des chances de succès ; demandons-nous aussi quels sont, en présence de ce mouvement ouvrier, les devoirs des conservateurs, de tous ceux qui veulent travailler à pacifier et à améliorer notre société.

En ce qui touche les projets d'ateliers coopératifs, commandités par les corporations ouvrières, il y a bien des raisons de croire que d'ici à longtemps ils auront peu de succès, et que sur ce point, comme sur tant d'autres, les ouvriers se préparent de nouvelles déceptions.

On sait qu'une société coopérative est une société dans laquelle ceux qui travaillent et ceux qui partagent le produit du travail sont les mêmes hommes. Une société de ce genre ne peut réussir et n'a réussi que dans des cas limités ; car les conditions de son succès sont nombreuses, et se trouvent difficilement réunies. — Aucune société coopérative, par exemple, ne peut vivre sans un bon gérant : quel est l'établissement industriel ou commercial qui réussira, s'il n'a à sa tête un patron ou directeur capable de faire à propos et à bon marché des approvisionnements, de profiter des découvertes nouvelles pour le perfectionnement de l'outillage, de prévoir la quantité de produits à fabriquer, de trouver des débouchés, etc., etc., etc.? La société coopérative n'échappe pas, sur ce point, à la loi commune. Mais un bon gérant, à moins qu'il ne soit doué d'un esprit de dévouement et d'abnégation trop exceptionnel pour qu'on puisse y compter, voudra, comme prix de ses services, un salaire élevé, plus élevé que les bénéfices des autres associés. Malheureusement, la situation d'un pareil homme porterait ombrage à une association démocratique : on aime mieux prendre, sans lui constituer aucun avantage, un individu négligent ou incapable qui a bientôt ruiné l'entreprise.

D'ailleurs ce n'est pas seulement au gérant, c'est à tous les associés que de nombreuses qualités sont nécessaires. Pourquoi les sociétés coopératives qui ont prospéré ont-elles été le plus souvent celles qui comptaient le moins de membres? Parce qu'il faut, chez

tous les associés, surtout dans une société de production, la moralité unie à l'intelligence, l'amour du travail joint à l'habileté au travail. Ces qualités se rencontreront peut-être chez tous les membres d'une société très-restreinte; comment espérer qu'elles ne feront défaut à personne, dans les immenses associations que rêvent les syndicats ouvriers ? Supposons un atelier coopératif établi d'après leur programme : les statuts démocratiques refusant aux associés des avantages proportionnés à leurs services, les bons ouvriers se lasseront promptement de ne recueillir pour prix de leurs travaux que le même bénéfice accordé aux incapables ou aux paresseux; si la contrainte ne les retient dans l'association, ils la quitteront bientôt, sûrs que, par eux-mêmes, ils arriveront plus vite à la fortune. M. Villetard avait donc peut-être raison d'écrire, dans son livre sur l'Internationale, que « ceux qui rêvent d'arriver à la prospérité par leur affiliation à des sociétés coopératives organisées démocratiquement, sont en général des ouvriers médiocres, incapables de faire leur chemin tout seuls[1]. »

Nous sommes loin d'avoir énuméré toutes les conditions nécessaires au succès d'une société coopérative; mais ce qui a été dit suffit peut-être pour donner une idée des obstacles que rencontreront les projets des syndicats ouvriers. Comme l'a très-bien dit M. Cochin, si compétent en cette matière, « les sociétés coopératives qui exigent des qualités exceptionnelles, ne s'adressent donc qu'à un personnel d'élite, et elles ne seront qu'une exception plus ou moins large, selon le degré d'avancement de l'intelligence et de la morale parmi les ouvriers, mais toujours une exception[2]. » Dans ces limites, on ne peut que les encourager; elles ont l'avantage d'offrir aux meilleurs ouvriers « un levier pour élever leur condition, en ne demandant rien qu'à eux-mêmes, au travail, à l'épargne, à l'énergie individuelle, » et rien n'est plus honorable que de parvenir, en suivant le droit chemin, à l'indépendance et au rang de capitaliste fils de ses œuvres. Mais là s'arrête le but de la coopération, et c'est une utopie dangereuse d'espérer qu'elle amènera la transformation de l'ordre économique et moral des nations, l'émancipation des travailleurs, l'abolition du prolétariat, l'avénement de l'égalité, etc., etc[3].

Demandons-nous maintenant quelle doit être l'attitude du gouver-

[1] *Histoire de l'Internationale*, p. 38.

[2] Conférence sur les sociétés coopératives, faite, en 1869, au Cercle agricole, à Paris.

[3] Conférence sur les sociétés coopératives, faite, en 1869, au Cercle agricole, à Paris.

nement et des conservateurs, en face du mouvement ouvrier qu'on vient de décrire.

L'Assemblée nationale, on s'en souvient, a chargé une commission de quarante-cinq membres, pris dans son sein, de faire une enquête sur la situation des classes ouvrières. Cette enquête conduite avec le plus grand soin, quoique peut-être avec trop de lenteur, aura pour résultat, nous l'espérons, de faire mieux connaître les besoins de l'ouvrier et les solutions pratiques que peut recevoir le difficile problème connu sous le nom de « question de travail. »

Loin de nous la prétention de vouloir donner, en cette matière, des conseils à l'Assemblée : son libéralisme, attesté par M. Thiers lui-même, nous inspire confiance; nous ne craignons pas qu'elle cherche dans des mesures de compression le remède aux maux de la situation actuelle, et qu'elle veuille pousser le gouvernement dans cette voie funeste. Sans doute, le gouvernement, chargé du maintien de l'ordre, doit s'opposer à tout ce qui trouble la paix publique, et, sur ce point, il ne saurait être trop ferme. Mais quand ce devoir a été rempli, quand la paix publique n'est pas menacée, qu'on laisse les ouvriers libres d'essayer la mise en pratique des plans, même les plus chimériques, qu'ils croient propres à accroître leur bien-être. On ne saurait trop méditer, sur ce point, les conseils d'un publiciste dont l'expérience et la haute autorité sont connues de tous, M. Le Play : « Il faut, dit-il, que les ouvriers puissent expérimenter librement toutes les théories qui proclament l'égalité des intelligences et des aptitudes, et tous les mécanismes sociaux au moyen desquels on prétend rendre libres et prospères des populations adonnées au vice et à l'imprévoyance... La dure expérience de l'erreur peut seule ramener les hommes au sentiment de la vérité[1]. »

Mais il faut insister plus longuement sur la tâche des conservateurs, de tous les hommes de cœur qui, au lieu de perdre leur temps à désespérer de l'avenir, aiment mieux travailler, dans la mesure de leurs forces, à la régénération et au salut du pays.

A ceux-là on peut dire : Les questions ouvrières et le mouvement social prennent chaque jour plus d'importance; raison de plus pour vous en occuper chaque jour davantage. Étudiez avec soin les réclamations des classes ouvrières : s'il est dans ces réclamations quelque chose d'équitable, ne craignez pas de le dire bien haut; pour tout le reste, ne vous lassez pas d'en faire ressortir le côté injuste ou irréalisable. Efforcez-vous, par la parole et par la plume, de mettre

[1] *La Réforme sociale en France*, t. II, p. 429.

les ouvriers en garde contre les ambitieux qui se disent leurs amis pour les mieux exploiter. Montrez-leur que vous pensez à eux, que vous avez à cœur d'améliorer leur situation, que si vous souhaitez de les voir plus vertueux, plus moraux et plus religieux, ce n'est pas dans le but égoïste de vous délivrer des menaces du socialisme, mais parce que chaque progrès fait par l'ouvrier dans la vertu et la morale marquera infailliblement un nouveau progrès dans son bien-être et sa prospérité.

Sans doute, ces efforts n'auront pas un succès prompt et complet : il restera longtemps encore des ouvriers qui refuseront de déposer leurs armes, et conserveront à l'égard du « bourgeois » leur défiance, leur haine invétérée. Mais ne serait-ce pas déjà un grand résultat que de diminuer de plus en plus le nombre de ces irréconciliables? Ce résultat n'est pas impossible à atteindre : dans les masses ouvrières, la majorité est composée d'hommes de bonne foi, malheureusement trop crédules, trop vite séduits par les déclamations passionnées et les fausses promesses des « meneurs. » — C'est à cette large catégorie d'ouvriers qu'il faut s'adresser : c'est eux qu'il faut chercher à ramener; malgré les difficultés de cette œuvre, un nombre sans cesse croissant d'ouvriers se rendront à la raison, et comprendront où sont leurs vrais intérêts et leurs vrais amis.

Là ne s'arrête pas la tâche des hommes de bien. On l'a dit maintes fois : la vraie manière d'améliorer les classes inférieures, c'est de réformer l'esprit des classes supérieures. — C'est là une grande vérité qu'on ne doit pas craindre de répéter. Il faudrait être aveugle ou de mauvaise foi pour nier que dans les maux qui travaillent actuellement la société, les classes supérieures ont une lourde part de responsabilité. Si les ouvriers ont perdu la foi religieuse, n'est-ce pas elles qui leur ont, les premières, donné l'exemple du scepticisme? Si les ouvriers ont, avant tout, la passion de la jouissance et du bien-être, les classes aisées ne les ont-elles pas précédés dans cette voie? Si les ouvriers ont quitté leurs familles, leurs petites villes pour aller se corrompre dans les grands centres, ont-ils fait autre chose que d'y suivre les « riches, » qui, selon la juste expression de M. Cochin, « viennent à Paris, chercher pour eux plus de plaisirs, et, envers ceux qu'ils emploient, moins de devoirs[1] ? »

Voilà les fautes commises par les classes supérieures : elles seules peuvent et doivent les réparer. Qu'elles donnent maintenant l'exemple à tous, au point de vue moral et religieux; qu'au lieu d'étaler un

[1] *De la condition des ouvriers français*, p. 39.

luxe qui ne leur attire que l'envie et la haine du prolétaire, elles consacrent une partie de leur fortune à des écoles, à des églises et à toutes les institutions qui peuvent moraliser l'ouvrier, accroître son bien-être ou former son intelligence. — Que les patrons enfin se rappellent que leurs ouvriers ne sont pas une armée de journaliers qu'on prend ou renvoie selon les nécessités du jour, qu'on ne connaissait pas hier et qu'on aura oubliés demain; qu'ils sachent bien qu'en les appelant dans leurs ateliers, ils ont contracté envers eux les devoirs si bien indiqués par le mot de patronage! Le jour où ces vérités seront comprises et pratiquées par les classes dirigeantes, on peut affimer que notre pays, quelques obstacles qu'il rencontre encore sur sa route, marchera d'un pas sûr vers le but qu'il poursuit jusqu'ici sans succès, vers la paix sociale!

Anatole Langlois.

LE SALON DE 1873

Avant de passer en revue les œuvres exposées au Salon de 1873, je veux jeter un coup d'œil sur les nouvelles modifications introduites dans le règlement par M. Charles Blanc. Je veux aussi montrer sous leur véritable jour des faits qui ont été portés à la connaissance du public, mais complétement dénaturés.

L'année dernière, nous avons vu M. le directeur des Beaux-Arts porter hardiment la main sur le suffrage universel, et exclure du nombre des votants pour le jury d'admission tous les artistes non médaillés. Cette mesure était sage et nous l'avons approuvée, non sans être étonné toutefois de la voir contre-signée par un républicain aussi convaincu que M. Charles Blanc. Aussi quelle n'a pas été notre surprise lorsque nous avons eu connaissance du nouvel attentat commis par le frère de M. Louis Blanc contre la liberté du vote !

La modification faite au règlement ne s'applique cette année qu'aux graveurs, mais qui nous garantit que M. Charles Blanc, usant de son omnipotence, n'ordonnera pas l'an prochain aux peintres électeurs de voter pour un nombre déterminé de membres de l'Institut, ou n'exigera pas que le quart au moins des jurés soient des paysagistes?

Revenons au règlement. Voici ce que contient un des paragraphes de l'article 12 : Six jurés seront à élire pour la gravure. (*Sur les six graveurs à élire, trois au moins devront être des graveurs en taille douce.*)

Ce dernier paragraphe a soulevé des fureurs dans le camp si nombreux aujourd'hui des graveurs sur bois. Le jour du vote arrivé, deux graveurs en taille douce seulement figurèrent dans les six premiers noms proclamés. M. Veyrassat, élu le sixième, était aquafortiste, et M. Charles Blanc lui substitua le premier graveur en taille douce porté après lui sur la liste.

Il était dans son droit ; mais la colère des évincés ne connut plus de bornes ; les lettres se succédèrent dans les journaux, les récriminations se multiplièrent, amères et violentes, et la vérité eut à subir plus d'une atteinte. On a écrit, par exemple, que le directeur des Beaux-Arts avait choisi sur la liste un artiste venant le cinquième pour lui substituer le graveur en taille douce exigé par le règlement. C'est inexact. M. Charles Blanc avait fait strictement l'application de l'article 12, et un nouveau tour de scrutin n'eût pas changé les conditions imposées au vote, ni calmé le mécontentement des aquafortistes et des graveurs sur bois qui restaient en dehors de la question.

La restriction apportée au vote par M. le directeur des Beaux-Arts a sa raison d'être dans les précédentes élections. Profondément étonné de voir dans quel oubli les graveurs laissaient les maîtres de la gravure, ému de ne trouver M. Henriquel-Dupont que le onzième sur la liste du jury de 1872, M. Charles Blanc avait voulu rendre au talent véritable un hommage mérité et prévenir de nouvelles injustices. Nous ne blâmons ni sa sollicitude, ni les précautions qu'il a cru devoir prendre pour éviter les erreurs du suffrage uiversel.

Mais quelle intéressante leçon M. Charles Blanc nous donne et combien cette contradiction forcée entre les principes et les actes donne de valeur aux résultats de l'expérience !

Un autre point sur lequel j'ai besoin de rétablir la vérité est la sévérité excessive dont on a accusé le jury de peinture. Il suffira de jeter un coup d'œil dans les salles de l'Exposition pour se convaincre que, si l'on n'y trouve plus de ces tableaux grotesques qui arrachaient le rire aux amateurs les plus sérieux, les tableaux médiocres y sont encore nombreux. Cette limite de l'honnête médiocrité une fois franchie, il ne resterait plus qu'à tout admettre sans examen.

Tout le monde a lu ou entendu dire aussi que, cette année, les œuvres reçues étaient moins nombreuses, que la place consacrée à l'Exposition était réduite : autre erreur. Le catalogue, dont l'autorité est irrécusable, accuse soixante-quinze numéros de plus qu'en 1872, et la surface des murs est de quatre cents mètres plus considérable que celle du précédent Salon.

Ces quelques mots suffiront à montrer quel degré de confiance il est bon d'accorder aux attaques passionnées et, par conséquent, injustes et erronées dont les journaux sont remplis.

Ceci dit, j'entre au Salon, qui, de l'avis unanime de la presse et du public, a produit une impression favorable. Si l'on cherche à analyser cette impression, on arrive à lui trouver une double cause dans les sages éliminations si sévèrement reprochées au jury et dans la dimi-

nution de fatigue éprouvée par le public. En effet, les mauvais tableaux s'imposent bon gré mal gré aux yeux du visiteur. Il en détourne son attention, mais il ne peut éviter de les voir, ni de ressentir de leur mélange avec les œuvres bonnes ou même médiocres une lassitude, un mécontentement qui influe sur l'impression générale produite par l'Exposition. Aussi le jury a-t-il rendu aux artistes comme au public un véritable service en repoussant du Salon des œuvres indignes d'y figurer. C'est un acte de justice et non de sévérité.

Jamais le talent n'a été aussi répandu qu'aujourd'hui. Il abonde chez les peintres de genre, de nombreux paysagistes marchent vers le succès, et de grandes toiles fort convenablement exécutées méritent l'approbation des connaisseurs. Mais tout cela constitue une sorte de niveau moyen qui, sans provoquer les sévérités de la critique, n'éveille ni les espérances ni les justes ambitions de l'art. On se prend à regretter ces audaces exagérées, fâcheuses parfois, et qui du moins laissent pressentir le génie. On chercherait en vain ce rayonnement encore excessif, ces indices d'un vrai et grand talent dans la génération actuelle des artistes. Et pourtant, quel besoin elle aurait d'un chef à la fois sévère et brillant, dessinateur, afin de la ramener dans une voie plus sage et de lui inculquer la nécessité des fortes études; coloriste, afin de ne pas rompre avec la séduction qu'exercent de notre temps les effets de lumière et de couleur !

Le Salon de 1873 compte jusqu'à trois œuvres inspirées par les sujets religieux. Voici d'abord le *Christ au tombeau* de M. H. Lévy. Étendu sur la pierre sépulcrale, le Christ, presque entièrement nu, illumine la sombre grotte des rayons de sa divinité. Le bras droit pend le long du tombeau avec la rigidité de la mort. Un ange accablé de douleur s'est jeté sur les pieds de son divin Maître et les couvre de ses larmes. Cet ange est, selon moi, la plus émouvante figure de l'œuvre. Son mouvement est touchant sans prétention, gracieux quoique noble. Ses grandes ailes bleues frissonnent dans l'obscurité et ajoutent encore à l'impression lugubre que produit cette scène. Un second ange se tient auprès de la tête du Christ. Celui-ci n'est pas, comme l'autre, plongé dans le désespoir ; il semble savoir que le drame du Golgotha n'est pas achevé, et il attend avec confiance la résurrection. Dans la main droite, il tient la trompette sacrée qui va sonner aujourd'hui le triomphe glorieux du Messie, et qui, au jour du jugement dernier, sonnera de nouveau le réveil des morts. De la main gauche, l'ange écarte le suaire qui couvre le corps du Christ, et il indique par là que l'heure est venue pour le Fils de Dieu de s'élancer hors du tombeau.

Telle est la scène de la crypte. L'artiste a complété son sujet en

montrant dans une seconde partie du tableau les soldats préposés à la garde du sépulcre, tandis que dans le lointain se détachent les silhouettes des saintes femmes qui errent sur le Calvaire. Une mince bordure sépare les deux compositions.

Le *Christ au tombeau* est l'œuvre d'un véritable artiste, et je suis heureux, au début de cet article, de constater et le progrès considérable accompli par M. Lévy et le succès qui en est la récompense. La lumière surtout est habilement répandue dans cette toile, et, malgré son intensité sur le corps du Christ, elle laisse bien la grotte dans une obscurité pleine de mystère. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait des réserves à faire dans le jugement que nous portons ici. En examinant le dessin, nous y trouvons de graves imperfections. Le bras du Christ et l'ange de gauche tout entier laissent fort à désirer sous ce rapport, et la peinture elle-même est bien négligée encore.

Je m'arrêterai ensuite devant la *Piscine de Bethsaïda*, exposée par M. P. Laurens. Le sujet est tiré de l'Évangile, dans lequel nous lisons : « Et le premier qui descendait dans la piscine après le mouvement de l'eau était guéri. » La foule des malades et des infirmes qui attendaient avec anxiété ce mouvement de l'eau est en émoi, car l'heure est venue où l'ange vient lui donner sa miraculeuse vertu. Ici un père saisit son fils dans ses bras et s'apprête à le plonger dans la piscine; là le paralytique, qui depuis trente-huit ans attend sa guérison, essaye, par un suprême effort, de soulever ses membres roidis et de s'y laisser tomber avant tous les autres. Au milieu du tableau on voit l'ange armé d'un long bâton du bout duquel il agite l'eau. Malheureusement, l'artiste n'a su communiquer rien d'idéal à cette figure : nulle légèreté, nulle grandeur. On croirait que l'ange accomplit plutôt un tour de voltige qu'une mission toute divine. Pourquoi M. Laurens n'a-t-il pas concentré dans la partie inférieure du tableau les tonalités noires et sévères? Elles convenaient à tant de misères et d'infortunes, mais elles sont en contradiction avec la pure beauté, avec la lumière céleste qui doivent rayonner dans la figure de l'ange. Dans cette grande scène, M. Laurens a trop vu un prétexte à des études savantes de nu ; aussi son tableau, malgré le très-réel talent que l'artiste y a déployé, laisse froid et ne satisfait pas complétement.

La troisième œuvre dont je veux parler n'est point d'un effet aimable au premier abord, et pourtant elle s'impose à l'attention par de grandes qualités. Elle a figuré en novembre à l'Exposition des envois de Rome; mais comme je n'en ai pas parlé alors, je veux à la fois en dire tout le bien que je pense et essayer d'en reconnaître les défauts. Le titre donné par M. Luc-Olivier Merson est : *Vision, légende du quatorzième siècle*. La sainte qu'il a représentée était age-

nouillée devant un crucifix, et tandis qu'elle priait avec cette ferveur qui décuple toutes les puissances de l'âme, elle a vu un bras du Christ se détacher de la croix et s'étendre vers elle pour la bénir. L'artiste a choisi le moment où ce prodige produit en elle cet état étrange que les saints appellent l'extase. Ses forces physiques l'ont abandonnée, elle est tombée en arrière, les bras étendus en croix, et elle n'a plus conscience de la vie matérielle. Et pourtant ce n'est pas la défaillance ; l'ardente prière de la sainte n'a pas cessé de monter vers Dieu, et son âme reçoit dans une ineffable union comme un avant-goût des jouissances célestes.

Tandis que cette scène se passe sur la terre, le peintre nous montre dans le ciel un groupe d'anges glorifiant, par leurs accords pieux, le Dieu qui accorde de telles faveurs à l'une de ses créatures.

J'ai dit plus haut qu'au premier aspect cette œuvre n'est pas séduisante. Pour faire tout d'abord la part des critiques, je reconnaîtrai que le Christ n'est pas d'un dessin heureux, que la tonalité cendrée dans laquelle il est peint lui ôte toute apparence de vie. L'artiste a voulu animer cette figure, tant pour se conformer au règlement qui exige des pensionnaires de Rome une figure nue, que pour mieux expliquer l'extase de la sainte. Mais la beauté manque, et ces chairs ne sont pas celles du divin Crucifié. Je blâmerai encore les mille détails inutiles du paysage et les violences du ciel surchargé de nuages.

Mais, ces restrictions faites, la part de l'éloge sera large, et le jeune artiste aura droit à de sincères félicitations. La figure de la sainte tout entière est superbe, la tête pleine de sentiment ; c'est vraiment la béatitude qu'elle exprime. Les draperies sont d'un goût simple et d'une couleur distinguée et fine, les pieds d'un dessin savant, d'un modelé parfait. Quant aux anges, tous trois vêtus de blanc, ils forment un groupe dont l'éclat immaculé heurte peut-être les yeux, mais je ne sais ce que l'on pourrait reprocher comme agencement à cette partie du tableau. Il y a un goût charmant dans ces figures candides dont on croit entendre les célestes concerts. Leurs visages rappellent les types aimés des peintres anciens, les mains sont délicatement traitées. Un goût excellent préside à l'arrangement des draperies comme à celui des accessoires du premier plan, largement traités et d'une couleur fort riche.

M. Luc-Olivier Merson a fait un grand pas en avant depuis l'année dernière. Son tableau se recommande à l'attention des amateurs par des beautés de dessin et de composition qui dénotent un artiste sérieux et profondément épris de son art. Il y a aussi, dans ce tableau, une recherche du sentiment et de l'expression trop rare pour que nous ne la notions pas avec joie et espérance.

Parmi les peintures religieuses, je citerai encore, mais sans m'y arrêter, la *Madona adolorata*, exposée par M. Hébert, qui s'est plu à imiter la manière des peintres du quinzième siècle ; mais sa tentative ne me paraît pas heureuse. M. Étienne Gautier a exposé aussi un *Saint Georges* tout bardé de fer et d'un assez beau style ; et enfin M. Gustave Doré, toujours entraîné par son imagination ardente, a emprunté aux livres saints leur épisode le plus terrible : l'heure où le Sauveur du monde expire. « Et c'était environ la sixième heure du jour, et les ténèbres se répandirent sur la terre jusqu'à la neuvième heure. La terre trembla et le voile du temple se déchira... Et ceux qui avaient vu toutes ces choses s'en retournaient en se frappant la poitrine. »

L'artiste a placé la scène dans les rues de Jérusalem. Au loin, sur la montagne, se détachent les silhouettes des trois croix. La nuit règne partout, sillonnée par les éclairs et le tonnerre. Dans les rues, une foule affolée par le désespoir et la terreur s'agite au hasard. Il y a dans cette toile, comme dans toutes les œuvres de M. G. Doré, le mouvement, l'originalité de la composition, le sentiment de l'effet; mais tous ces dons naturels, qui ont fait de M. G. Doré le premier de nos illustrateurs, sont annulés, quand il veut peindre, par l'insuffisance de son dessin et de sa couleur.

Après l'art religieux qui, à toutes les époques, a inspiré les plus grandes œuvres de la peinture, les Livres saints abondent en sujets toujours nouveaux, se prêtant à la fois aux qualités du dessinateur et aux fantaisies du coloriste. Nos artistes modernes les dédaignent malheureusement presque autant que les sujets religieux. Lorsqu'ils les abordent, ils n'y cherchent et n'y aperçoivent qu'un prétexte à des études indécentes. Sous leur pinceau, Samson ne sera plus la personnification de l'homme terrassé par le vice, de la force vaincue par les passions; non. L'artiste n'y verra qu'une occasion d'étaler de honteuses nudités, de faire un tableau devant lequel des yeux honnêtes ne peuvent pas même s'arrêter et que l'administration des Beaux-Arts eût dû exclure du Salon pour cause d'immoralité, si le jury s'était cru obligé de le recevoir pour cause de talent.

La peinture de M. Humbert rappelle celle de M. H. Lévy; mais combien elle est plus souple, plus grasse, et surtout comme le dessin est plus correct! Il y a vraiment de fort beaux morceaux de peinture dans cette toile, et nous regrettons tant de talent si mal employé. Citons aussi la *Judith*, de M. Thirion ; mais cet artiste, qui s'inspire de MM. Lévy et Humbert, est bien loin de les valoir, et son tableau, malgré ses grandes dimensions, n'a aucun intérêt.

Les nudités sont aussi nombreuses que peu réussies dans l'Exposi-

tion de 1873. Au lieu de chercher à ennoblir leurs études de nu par le sentiment élevé de la composition, par la recherche de la forme et la beauté des types, nos artistes se contentent d'étendre leur modèle sur une draperie de couleur ou sur une peau de bête, et ils pensent avoir fait une œuvre. Si les draperies sont riches, ils donnent un nom oriental à la figure qu'ils représentent, sinon ils l'appellent simplement : Abandon, Innocence ou Sommeil. Les plus raffinés, grâce à quelques pièces d'or ou à quelque autre attribut, empruntent leur sujet à la mythologie, cette religion des anciens dont ils n'ont pas l'intelligence.

Et, après tout, peut-être ne devons-nous pas nous plaindre du peu d'importance de ces œuvres, quand nous voyons sur quelle pente conduit une fausse interprétation de l'antiquité et à quelle dégradation elle peut servir de prétexte. Nous voulons parler de l'œuvre qu'ose exposer au public M. Jobbé-Duval, conseiller municipal, jaloux sans doute, au point de vue de l'art, des succès de M. Loyson. Après avoir, pendant une longue carrière artistique, couvert les murs de nos églises de fresques religieuses, il a senti que ces concessions à sa conscience demandaient une réparation, que ces compositions pieuses exigeaient un éclatant démenti, et qu'il devait enfin illustrer son nom par une œuvre digne de ses électeurs et inspirée par leurs principes; et il s'est mis à l'œuvre. Son inconvenante figure du Salon de 1872 n'était qu'un essai du genre ; il a entrevu un progrès, il a voulu s'affirmer par une œuvre importante, et dépassant toutes les limites connues de l'audace, il est arrivé à produire son tableau d'aujourd'hui : *les Triomphes de Bacchus*. — Allons, il y a encore de beaux jours pour Vénus et Cupidon !

Quant à nous, par respect pour le lecteur, nous nous tairons sur ce tableau, nous bornant à formuler un vœu : c'est qu'en présence d'œuvres aussi scandaleuses, aussi profondément vicieuses, un musée secret soit annexé au salon de 1874.

Les *Nymphes et Satyre*, de M. Bouguereau, d'une peinture plus soignée, plus propre, semblent se présenter sous des dehors moins odieux. Mais trouvez-vous, après tout, cette nymphe callipyge du premier plan d'un goût bien recherché? En ce cas, je ne pourrais que déplorer les progrès du mal en notre temps. Peu à peu nous avons pris l'habitude des nudités malsaines, et nous voilà arrivés à ne plus les redouter. On s'est beaucoup récrié naguère, et non sans raison, contre le groupe des danseuses de M. Carpeaux ; la différence entre ces deux œuvres est-elle si grande, que l'une ait dû être aussi malmenée et que l'autre puisse être acceptée sans conteste?

Les *Danaïdes*, de M. Tony Robert-Fleury, qui font pendant au tableau précédent, n'ont aucune des qualités que l'on est en droit

d'attendre d'un jeune homme. Cette peinture est vieille avant l'âge. Que nous voilà loin de la grande médaille de 1870!

Avant de passer aux tableaux d'histoire, je citerai comme renfermant des qualités diverses les études de femmes exposées par MM. Cormon, Weertz, Collin, Lecadre et Priou.

M. Puvis de Chavannes, si sévèrement traité par la critique l'an dernier, prend sa revanche cette année. Je n'examinerai pas si les nus sont irréprochables comme dessin, mais j'affirmerai que je trouve dans cette toile un sentiment élevé de la distinction et de la grandeur. M. Puvis de Chavannes a retrouvé ses anciens succès, et son tableau est digne de l'auteur des belles allégories *Pax* et *Bellum*. C'est de la décoration sérieusement comprise et exécutée avec une intelligence d'artiste.

L'*Invasion* de M. Paul-Joseph Blanc figurait à l'Exposition avec *l'Extase* de M. Merson. Inachevée alors, elle témoignait des sérieuses études de M. Blanc et de son désir de produire une grande œuvre. Mais on comprenait déjà que l'artiste, fatigué par un travail au-dessus de ses forces, n'arriverait pas au but. La Grèce vaincue et pillée par les Romains, tel est le sujet du tableau. Le conquérant, suivi de son armée, s'avance dans la cité conquise, foulant aux pieds de son cheval les cadavres des ennemis et les idoles renversées. A droite une femme, la haine à la bouche, lui lance un dernier anathème; l'artiste en a sans doute voulu faire l'image de la Grèce expirante. Ici des morts, là des mourants, plus loin des femmes serrant une dernière fois leurs enfants contre leur sein; ailleurs des idoles plus grandes que nature destinées à combler des vides qui embarrassaient l'artiste. Au fond, un large escalier conduit au temple où la foule a cherché en vain un refuge contre la férocité du vainqueur. Dans tout cela on sent le fruit d'un long travail, et non le jet de l'inspiration.

M. Blanc possède de très-remarquables qualités comme dessinateur; son premier envoi, le *Persée*, les renfermait déjà en germe; chacun de ses tableaux en a donné de nouvelles preuves et elles s'affirment encore davantage dans son *Invasion*. Malheureusement, comme coloriste, M. Blanc est loin d'avoir fait les mêmes progrès, et la tonalité grise dans laquelle se maintient cette grande toile nuit à son effet et au succès que l'artiste en espérait. Et maintenant, malgré ces réserves, félicitons M. Blanc de son audacieuse tentative. Par ce temps de petits succès et de petits efforts, il faut admirer les jeunes artistes qui font preuve d'un travail sérieux et qui ont le courage d'oser.

Le *Scherzo* de M. Bonnat me servira de transition entre les peintres d'histoire et les peintres de genre. Autant les premiers sont

rares, autant les seconds abondent au Salon. La mode s'est jetée sur les petits tableaux, chacun en veut posséder, et devant ce goût si prononcé des amateurs comme devant la rareté des commandes importantes, plusieurs artistes qui ont toutes les qualités de peintres d'histoire ont dû renfermer leur talent dans les limites plus étroites des œuvres de genre.

A la tête de ces artistes de mérite marche M. Bonnat, dont les deux tableaux sont fort remarquables. Le *Scherzo* représente une jeune femme italienne assise. Elle se repose un instant avant de remplir à la fontaine voisine le vase qu'elle a apporté avec elle, et, pour charmer son loisir, elle sourit à sa fillette qui, renversée sur ses genoux, rit aussi follement. Les têtes sont pleines d'expression, la couleur est brillante, la peinture franche et solide. L'ensemble est vraiment charmant, et pourtant à ce tableau je préfère de beaucoup encore le *Barbier turc* du même artiste.

Revêtu d'une longue tunique blanche, le barbier rase la tête d'un autre Turc accroupi sur une dalle de pierre. Une assiette de métal accrochée au mur, une lampe suspendue au plafond, sont tous les accessoires ajoutés par le peintre, et pourtant rien de plus complet que ce tableau. Les étoffes sont supérieurement traitées, les nus d'un dessin parfait; c'est un des meilleurs morceaux de peinture du Salon.

M. Cermak a retracé avec talent un épisode de la guerre du Monténégro. Étendu sur une sorte de brancard, un chef blessé est emporté à travers les sentiers escarpés de la montagne. Les femmes des combattants, chargées de cartouches destinées à leurs époux, rencontrent le cortége et se rangent sur les bords du chemin pour laisser le passage libre. Au loin, dans le fond du tableau, on aperçoit les lueurs du combat. Tous les visages sont empreints d'une grande beauté et d'une énergie peu commune ; les types ont été saisis sur nature, la peinture est solide, la couleur riche, le dessin très-remarquable, et je ne reprocherai à ce tableau que le défaut d'air qui nuit à la perspective.

Les *Vendanges à Rome*, de M. Alma Tadena, sont le meilleur tableau que l'artiste nous ait offert jusqu'ici. La raideur qui lui est habituelle a en partie disparu ; ses figures de femmes ont de la grâce et de l'originalité, et son exécution est large et savante. Les accessoires sont de purs chefs-d'œuvre que Chardin ne désavouerait pas.

Nous retrouvons maintenant M. Bouguereau à la tête de toute une école qui lui obéit en esclave, qui écoute servilement ses leçons, qui n'a pour but que de pasticher le maître et qui, chose étonnante, y arrive au point que souvent il serait difficile de distinguer l'œuvre de l'élève de celle du maître. Pour ces artistes, la recherche de la

composition, l'intérêt à donner au tableau n'existent pas. Ne leur parlez ni de la beauté des sujets historiques ni de la grandeur des scènes bibliques; ils ne s'en soucient nullement. Ils n'ont qu'une ambition, faire joli; qu'un but, séduire le public et plaire à certains acheteurs, par le fini de leur exécution, par les lueurs nacrées qu'ils savent faire miroiter sur les chairs, au bon endroit, par la grâce des têtes presque toujours souriantes. Chez eux tout semble avoir été mis en commun; ils ont le même dessin, les mêmes procédés, la même couleur, j'allais dire le même talent, — et ils en ont beaucoup; ils ont aussi les mêmes modèles.

Ici la petite paysanne fait l'école buissonnière et grimpe à un mur, sans se salir jamais, pour y prendre des nids d'oiseaux; là, toujours aussi soignée, elle est assise dans un bois; ailleurs vous la trouverez debout auprès d'une fontaine, ou se balançant au-dessus des eaux.

La composition grandit-elle? vous verrez un jeune homme en costume vénitien passer, sans écouter leurs propos séducteurs, au milieu de femmes demi-nues; plus loin, vous le retrouverez père de famille et accompagnant sa jeune épouse; ils reviennent du baptême. Ailleurs encore, l'enfant a grandi et le voilà qui sourit à sa mère : le costume seul a changé cette fois.

A quoi bon nous arrêter devant toutes ces œuvres, qu'elles soient signées Bouguereau, Thirion, Cot, Merle, Delobbe ou Perrault? et la liste pourrait encore s'allonger. Ces artistes ne veulent que le succès : ils l'obtiennent, malheureusement pour eux qui ne cherchent pas à progresser, malheureusement aussi pour l'art qui aurait pu attendre mieux de plusieurs d'entre eux.

En quittant cette école du genre grandeur nature, nous arrivons à l'école du pittoresque. Ses adeptes, presque tous jeunes, cherchent le plus souvent leurs sujets dans des notes prises en voyage; d'autres fois ils feront revivre avec une savante exactitude les modes disparues.

M. Worms a fait infidélité aux scènes espagnoles qui lui ont valu ses meilleurs succès. *Une tante à succession* nous représente une vieille femme malade recevant la visite intéressée de sa nièce. L'héritage mérite à coup sûr ces condescendances, si j'en juge par le nombre des valets et la richesse de la livrée. A gauche du tableau, un brave chapelain, qui se sent bien chez lui, profite du bruit causé par l'entrée des parents pour humer une prise. Tout cela est compris et exécuté avec esprit, mais la peinture est bien mince et M. Worms a souvent fait mieux.

M. Vibert s'est emparé des Espagnols, dédaignés par M. Worms, et nous offre une scène importante par le nombre des personnages : Le *Départ des mariés*. Encore revêtus de leurs brillants habits de

fête, les voilà tous deux juchés sur un cheval blanc. Ils disent adieu aux amis avec lesquels ils viennent de prendre le repas de noces. Le mari serre joyeusement la main de ses camarades, la jeune femme envoie un sourire à ses compagnes. La table du festin est encore chargée de mets, et les moines qui ont célébré le mariage y sont restés assis l'un près de l'autre, ne se mêlant pas à la scène. Égayés par le repas, ils échangent avec un sourire moqueur un propos légèrement badin peut-être. Si le sujet est amusant, la peinture paraît manquer un peu de cette netteté que M. Vibert nous a habitués à rencontrer dans ses œuvres.

Le *Jour du fermage*, de M. Berne-Bellecour, est un charmant tableau. La scène se passe dans la grande salle du château. Un lord goutteux étendu dans un vaste fauteuil, la jambe posée sur un tabouret, assiste au paiement des fermages, et tandis que son secrétaire reçoit l'argent et délivre les quittances, il n'a eu d'autre souci que de prendre son repas et de lire son journal. Le long des murailles, couvertes de précieux tableaux, les fermiers attendent leur tour pour remettre leurs comptes. Mais voilà que se détachant du groupe des tributaires, une femme âgée et une jeune fille s'avancent au milieu de la salle. La jeune fille, revêtue de ses plus beaux atours, est toute tremblante, car c'est elle qui doit prendre la parole et soumettre la requête. Le lord, d'un geste bienveillant, l'encourage à s'approcher et semble promettre bon accueil à une cause si joliment défendue. La peinture est solide, consciencieuse, mais un peu sèche. A gauche du tableau, derrière le lord, une haute cheminée en marbre attire l'œil par le soin minutieux que l'artiste a apporté à son exécution, et distrait l'attention du spectateur. Le plafond, dont la perspective est pourtant bien comprise, a également trop d'importance. Néanmoins, ce petit tableau est l'un des meilleurs du Salon, et il reste tout à fait digne de l'artiste qui, l'an passé, a fait tant de bruit avec le fameux *Coup de canon*.

Mais le chef-d'œuvre sorti de cette petite école, dont M. Meissonnier reste le chef indiscuté et invincible, est signé par M. Louis Leloir. J'ai déjà dit ici en quelle haute estime je tenais le talent de ce peintre qui, par ses études sérieuses, sera capable, l'occasion se présentant, de nous donner une œuvre forte et grande. Son *Baptême* le maintient encore cette année dans le bataillon si nombreux des peintres de genre, mais il se place à leur tête. Si, par la disposition trop symétrique des groupes, ce tableau trahit un peu trop l'effort et a quelque chose de réglé comme un tableau d'opéra-comique, que de qualités feront disparaître cette légère tache! La nourrice ouvre la marche, portant l'enfant tout vêtu de riches étoffes blanches. Les parents descendent à sa suite l'escalier de la maison, et s'apprêtent à l'ac-

compagner à l'église. La fête de famille est complète, et les musiciens commandés pour servir d'escorte au cortége, boivent un dernier coup avant le départ.

Comme tout cela est bien compris, bien étudié! Quel charme dans cette facture souple et savante! quel éclat et quelle harmonie dans cette lumière si habilement disposée pour attirer l'attention sur le petit enfant! Il n'y a rien à reprendre dans cette œuvre exquise.

MM. André et Jazet marchent sur les traces des artistes dont nous venons de parler, mais ils les suivent encore de loin.

Les épisodes de la guerre ont inspiré quelques tableaux qui, par l'intérêt du sujet et le mérite de l'exécution, attirent l'attention de la foule et les suffrages des amateurs. M. de Neuville nous fait assister aux efforts désespérés de soldats défendant une maison cernée et bombardée par l'ennemi. Les murs s'effondrent sous le choc des boulets, les portes sont brisées en mille pièces : rien ne tient plus debout. De tous côtés des blessés qui luttent encore sous la mitraille et tirent par la fenêtre leurs derniers coups de feu. L'officier, blessé lui-même, cherche à voir, par-dessus la tête des tirailleurs, quelle est la situation. Dans le fond de la chambre, un lit sur lequel est couché un agonisant; au pied de ce lit, un soldat immobile; son fusil vient d'être brisé entre ses mains par un éclat d'obus; il n'a plus aucun moyen de défense, et la mort est inévitable : du reste, il en a pris son parti. Son visage n'exprime pas la crainte; depuis longtemps le danger lui est familier! Les mains dans les poches, il regarde vaguement et semble avoir exhalé son désespoir dans un de ces jurons familiers à l'enfant de Paris. Si le reste du tableau sent un peu le mélodrame, cette figure suffit pour en faire une œuvre *trouvée*. Le dessin n'est pas partout correct, la peinture est un peu lâchée; mais le tableau aurait peut-être perdu de sa vie et de sa vérité s'il eût été plus travaillé.

Avec M. Philippoteaux nous restons encore sous les obus; mais ce n'est plus sur des soldats que l'on tire, ce n'est plus à des hommes armés que l'on s'attaque : non; les obus éclatent au hasard au milieu des femmes et des enfants qui fuient leurs demeures bombardées et vont chercher ailleurs une sécurité relative. Au Salon, nous n'avons qu'une esquisse de ce tableau, traité par l'artiste dans de grandes proportions. C'est au Diorama qu'il faut aller l'étudier, ainsi que l'œuvre plus importante encore de M. Philippoteaux représentant la défense d'un des forts de Paris pendant le siége. Nous n'y trouverons pas seulement une œuvre précise et intéressante, mais une œuvre d'art. Je ne veux pas la raconter ici : le livret explicatif s'en charge; mais allez voir tout ce que l'artiste a su rassembler et grouper dans cette vaste composition; étudiez cette

animation, cette vie intérieure; assistez à ces dangers de chaque instant affrontés par le soldat, qui travaille sous le feu de l'ennemi sans hésiter, sans songer qu'il sert de point de mire, et vous aurez une idée exacte de cet épouvantable fléau qu'on nomme la guerre.

Et quand vous aurez admiré la scène, levez les yeux et regardez ce ciel merveilleux, qui semble se mouvoir au-dessus de votre tête, et dites-moi s'il est possible de rendre l'illusion plus complète! Jamais l'art n'a pris une part aussi grande à une de ces œuvres trop souvent réservées à la spéculation.

Revenons au Salon, et sans nous arrêter trop longtemps devant les *Soldats endormis*, de M. Protais, allons nous joindre au groupe qui se presse devant le tableau de M. Detaille.

C'est *la Retraite !* et ceux qui battent en retraite, ce sont, hélas ! nos soldats. Mais avez-vous remarqué à gauche du tableau, bien loin au fond du bois, ces lueurs qui indiquent le feu des canons ennemis? Ils sont douze, quinze, vingt peut-être; on en aperçoit partout, et de notre côté, il y en a trois ou quatre à peine. Malgré cette écrasante infériorité, on s'est battu jusqu'à la fin du jour, car voilà le soleil qui se couche. On essaye encore de lutter. Les morts jonchent le sol, et bientôt il ne restera plus de chevaux pour emmener les pièces d'artillerie. Au premier plan, un fourgon attelé et déjà en marche vient d'avoir des chevaux foudroyés. Les cavaliers se penchent sur le col de leur monture pour éviter la mort. Seul l'officier à cheval examine avec sang-froid les difficultés de la situation que vient encore compliquer la perte des chevaux. A ces heures terribles, en effet, la vie d'un animal tient en suspens celle de plusieurs hommes. On sent devant ce tableau que la défaite peut être glorieuse, que la retraite a sa grandeur, quand elle n'est ni la fuite ni la déroute. A travers les arbres blanchis par la neige, on aperçoit le fourmillement de l'armée. Elle a reçu l'ordre de se retirer et elle obéit, cinglée par la bise glacée, et protégée par l'artillerie qui pointe encore de temps à autre ses pièces contre l'ennemi. Tout cela est observé non-seulement avec intelligence, mais encore avec tact, et rendu avec une vérité navrante.

Pour faire la part de la critique, j'avouerai que les cadavres du premier plan, à gauche du tableau, rappellent encore par une certaine sécheresse les précédentes œuvres de M. Detaille. Mais pour le reste, je n'ai que des éloges à donner au jeune artiste. Dessin d'une merveilleuse précision, vérité du mouvement, expression des physionomies, intérêt de la composition, tout s'y trouve, et à ces qualités déjà connues il faut ajouter une souplesse de pinceau, un relief, un modelé, une vigueur du coloris que nous n'avions pas rencontrés jusqu'ici dans les tableaux de M. Detaille. Tout le côté droit de cette

œuvre est irréprochable, et l'artiste peut être fier de son succès. Ce qui vaut mieux pour lui, il peut être assuré de l'immense progrès qu'il a fait comme peintre.

Nous passerons plus rapidement devant les œuvres de genre qui vont nous occuper, soit parce que le talent de l'artiste sera moindre, soit parce que les sujets ne demanderont pas une description minutieuse. Il est difficile de mieux connaître le cheval que M. Goubie, mais pourquoi cavaliers, arbres, ciel, sont-ils d'une gamme si monotone et si terne? Le tableau y perd tout intérêt et semble d'une tristesse morne. Combien plus vivantes sont les amazones de M. J. M. Claude, promenant leur causerie sous les ombrages verts que percent par instants les rayons du soleil!

Le triomphateur du Salon dernier, M. J. Breton, n'a exposé qu'une *Bretonne*, vue jusqu'à mi-corps et tenant entre ses mains un cierge et un chapelet : elle se rend à l'église. Cette figure pâle et effacée ne me paraît pas digne de son auteur. En revanche, un élève de M. J. Breton, M. Billet, expose un tableau représentant des *Coupeuses d'herbes*, d'une tonalité grise charmante. Elles sont là, dès le matin, accomplissant leur pénible besogne, le corps courbé vers la terre. Les mouvements sont naturels et le paysage a les tons si fins d'une belle matinée avant le lever du soleil.

Je ne ferai que passer devant les tableaux de M. Feyen-Perrin, qui, entraîné par le succès de M. J. Breton, nous donne à son tour une jeune *Cancalaise à la source;* de M. Chaplin, toujours semblable à lui-même, frais et maniéré; de M. Luminais, qui est condamné aux Gaulois, comme M. Lambert aux chats et M. Pille aux femmes laides.

En l'absence de M. Fromentin, de M. Ziem et de M. Mouchot, qui n'a envoyé qu'une esquisse incomplète, l'Orient est brillamment interprété par M. Pasini. Son *Marché du Lundi à Constantinople* est une charmante page, lumineuse, riche de ton; le dessin des étoffes est encore anguleux, les têtes sont trop peu variées; mais le soleil éclaire joyeusement la scène et se joue sur les costumes brillants et sur le paysage. Le groupe des chevaux placés dans l'ombre à la gauche du tableau, est particulièrement réussi. Je citerai en terminant les tableaux fort agréables de M. Huguet, le *Roi Cambyse* de M. P. Lenoir, aussi amusant que fantaisiste, son *Éléphant savant*, aussi vrai qu'il a l'air invraisemblable, enfin les œuvres plus ou moins heureuses de MM. de Nittis, Simon-Durand, Firmin Girard, Gendron, Kœmmerer, etc., etc.

Comme on le voit, ce n'est pas le talent qui manque à nos artistes et, à l'heure présente, pour se faire remarquer dans une Exposition, il faut posséder des qualités vraiment supérieures.

Après le repos que nous venons de prendre en parcourant ces œuvres charmantes, nous allons revenir à quelques toiles plus viriles, plus sérieuses, et passer en revue les portraits exposés.

M. Carolus Duran, après ses succès bruyants du Salon de 1872, en a voulu chercher de nouveaux, et tout en restant portraitiste, il a su faire un tableau plein d'air et de lumière. Autant les étoffes étaient tapageuses dans les précédents portraits de M. C. Duran, autant les couleurs luttaient entre elles d'intensité au détriment de l'harmonie et parfois même du goût, autant aujourd'hui l'artiste s'est montré sobre et sévère. Quelle suprême distinction dans cette silhouette noire se profilant sur un ciel légèrement brumeux mais non sans éclat!

Montée sur un beau cheval bai, mademoiselle Croizette (car il est impossible de ne pas reconnaître la gracieuse artiste) se retourne vers le public. Le cheval est arrêté, et regarde au hasard cette mer sans flots qui vient mourir à ses pieds; et l'horizon, le ciel et l'océan se confondent dans le brouillard. La figure entière de mademoiselle Croizette est digne d'éloges. Les noirs, si difficiles à traiter, sont d'une souplesse admirable, la tête et les mains d'un modelé charmant, le corsage d'une grâce parfaite. A mon sens, M. C. Duran n'a jamais donné autant de vie à ses portraits, il n'a jamais mieux peint, et surtout il n'a jamais été d'une élégance aussi vraie et aussi simple. Je sais que la conformation du cheval donne lieu à quelques critiques; mais au point de vue de l'effet du tableau, il est hardiment campé et largement peint. En somme, cette toile, qui est tout ensemble un morceau de peinture fin et superbe, et un portrait d'une grâce exquise, fait le plus grand honneur à M. C. Duran, dont l'effort est récompensé par un succès mérité et cette fois unanime.

Le portrait d'enfant en bleu est de beaucoup inférieur au précédent. La peinture y est traitée avec brutalité, on y trouve des maladresses qui étonnent sous la brosse si vaillante de M. C. Duran; les chairs n'ont rien de la fraîcheur de l'enfance, et le parti-pris de tout peindre en bleu, laisse apercevoir la difficulté cherchée et non vaincue.

Après ces portraits qui dénotent un tempérament de coloriste convaincu, M. Cabanel paraîtra quelque peu insuffisant. Il a pourtant abandonné cette année ces fades couleurs que je reprochais à sa *Giacomina* l'an passé. Son portrait de madame de M. A. est vraiment d'une allure remarquable. La tête au regard ferme, un peu hautain, au nez aquilin, à l'expression énergique, se présente de face au public, tandis que le corps reste tourné de trois-quarts. Les bras nus, d'un jet superbe, sont allongés, et les mains viennent se poser sur le bord d'une table. Madame de M. A. est vêtue d'une robe de velours

noir, bordée de fourrure et échancrée sur la poitrine ; pas de bijoux ; pour fond, une tenture rouge. La couleur est riche, chaude, et le dessin des bras est fort remarquable.

Mademoiselle Jacquemart, cette année encore, est fidèle aux grands du jour. Son portrait de M. Dufaure vaut beaucoup mieux que celui de M. Thiers, et certes, elle a apporté toute sa conscience à cette œuvre si travaillée. Les mille finesses de la figure et des mains ont été scrupuleusement indiquées, et la ressemblance est atteinte. Mais combien la couleur est lourde et sans transparence ! Quelle maladresse dans les étoffes ! Quant au portrait de femme exposé par la même artiste, il est tellement faible, que je préfère n'en rien dire.

Je note en passant les portraits de MM. Dubuffe et Jalabert, et je m'arrête devant celui du *Général Chanzy*, par M. Henner. Le général est représenté debout, en petite tenue, le képi sur la tête. Un fond neutre laisse à la figure toute son importance. La tête est énergique, expressive et fort bien modelée, le costume est simple et sévère. Mais pourquoi ce cigare à la main droite? Quand j'aurai reproché aux mains d'être trop peu faites et à la culotte de manquer de souplesse, je me serai montré sévère pour ce beau portrait, une des meilleures œuvres du Salon.

J'aime fort aussi le portrait de jeune fille exposé par M. Henner. Toute vêtue de noir, une dentelle sur la tête, mademoiselle E. D. se présente de face, les bras pendants et les mains jointes. Je ne crois pas que le bas de la figure soit bien d'ensemble ; quoi qu'il en soit, cette tête pleine de charme, ces yeux noirs si veloutés, cette pose si naturelle, l'absence de toute couleur voyante, le moelleux de l'exécution, méritent à ce portrait un succès sérieux et de bon aloi.

Je pourrais allonger la liste des portraits, si je nommais tous ceux qui dénotent du talent. M. Thirion, dans un portrait d'enfant, a trouvé la grâce ; M. Cot, l'élégance dans un portrait d'amazone..... à pied ; et M. Maillard a mis un sentiment très-délicat dans le portrait de madame M..., assise au pied d'un arbre. Enfin, je ne puis oublier ni M. Paul Dubois, que nous applaudirons tout à l'heure à la sculpture, et qui expose deux profils très-grassement peints, ni M. Delaunay, dont les deux portraits d'enfants nous font regretter que l'artiste n'ait pas envoyé une œuvre plus importante.

II

Du côté des paysagistes, il y a un progrès sérieux cette année. Le plus grand paysage est, je crois, celui de M. Pelouze, et, si je le com-

pare aux œuvres du jeune artiste précédemment exposées, le progrès y apparaît vraiment étonnant. C'est l'automne : déjà les feuilles sont tombées des branches, et les bois morts jonchent la terre. Au milieu du tableau, un sentier qui s'enfonce dans le bois dégarni ; à gauche, une petite source entourée de mousses encore vertes ; à droite, quelques troncs d'arbres, et, dans le fond, des collines se détachant en une ligne sombre sur le ciel lumineux. Une femme, occupée à ramasser des branches mortes, anime la scène. Il y a non pas seulement du progrès, mais beaucoup de talent dans cette toile, dont le défaut principal est d'être trop grande. Il en résulte que parfois la peinture semble un peu superficielle et décorative. Dans des proportions moindres, l'artiste eût trouvé des colorations plus fermes, plus puissantes, et, se fût-il servi des mêmes teintes, l'effet de son tableau eût gagné en vigueur. La *Vallée de Cernay* de M. Pelouze nous promet un paysagiste cherchant la couleur et respectant le dessin.

Après l'automne, voici venir le printemps de M. Hanoteau. Depuis longtemps l'artiste ne nous avait offert une œuvre aussi étudiée, aussi complète. Peut-être même est-elle trop complète, ou plutôt trop compliquée. Deux sentiers parallèles, un étang, des arbres en quantité, des effets de soleil sur la verdure, des lointains, des animaux... L'œil cherche à s'arrêter quelque part, il n'y réussit pas. Mais nous ne pourrions trop louer le dessin de ce tableau, le modelé de ces arbres ronds, la fraîcheur du coloris.

Le *Saut du loup*, de M. Harpignies, est aussi un excellent tableau. Le premier plan, dans la demi-teinte, est un peu gris peut-être, mais les eaux coulant entre des bords rocheux sont transparentes, et le soleil, qui dore les fonds, est d'un excellent effet. C'est une œuvre, à la fois, de style et de vérité. M. Harpignies n'a jamais signé un aussi beau tableau.

Après ces trois paysages, qui me paraissent être les meilleurs de l'Exposition, je citerai celui de M. Bernier, intitulé *d'Anndour*. A droite, on devine la ferme cachée par les arbres ; d'immenses châtaigniers aux troncs noueux, aux branches tordues, projettent leur ombre sur la pelouse. Dans le fond coule tranquillement une rivière à laquelle vont boire les vaches marbrées de blanc et de noir que la fermière chasse devant elle. Le dessin de ce paysage est fort précis, les arbres sont étudiés avec une conscience extrême, mais la couleur n'est pas heureuse, la peinture est moins grasse que de coutume, les verts sont froids, et l'ensemble manque de charme.

Si j'en juge par les paysages que nous venons d'étudier, je serais autorisé à croire que nos artistes ont compris la nécessité de sortir enfin de ces à-peu-près, si fort en vogue depuis un certain temps, et qui les eussent inévitablement perdus. Aussi ai-je parlé de ces peintres

qui ont cherché à la fois la forme et la couleur, le dessin et l'effet, c'est-à-dire la vérité tout entière, avant même de nommer leurs maîtres qui, plus que jamais, se sont laissés aller à donner l'exemple déplorable du mépris de la ligne et du dessin, du sans-gêne le plus blâmable. *La Neige*, exposée par M. Daubigny, paraît être le dernier mot de cette manière de traiter l'art.

De M. Corot je n'ai rien à dire ; ses tableaux valent ceux des années précédentes ; quant à M. César de Cock, qui aurait pu avoir bien du talent, non-seulement il ne sait plus faire qu'un seul paysage, mais encore il oublie complétement de le peindre, et pourtant, s'il le voulait, il pourrait prendre une place de choix dans l'école moderne, grâce aux qualités de fraîcheur qui lui sont toutes personnelles. Mais le succès l'a gâté, il a hâte de produire et se préoccupe plus de la quantité de ses œuvres que de leur mérite.

M. Chintreuil, toujours à la recherche d'effets nouveaux, intitule son tableau *Pluie et soleil;* l'effet ne répond pas à la tentative de l'artiste. Parmi les meilleurs paysages du Salon, nommons encore ceux qui sont signés : Michel, Ségé, Japy et Walberg ; ce dernier artiste, trop tourmenté dans ses ciels, a montré une grande sincérité d'impression dans son paysage : *Jour d'octobre à Waxholm*.

Sont restés fidèles à leur goût pour la mer et ses spectacles si variés : MM. Mesdag, qui a fait miroiter le soleil sur les eaux calmes de la mer basse ; Mazure, inférieur à lui-même ; Lansyer, qui a magistralement peint les *Récifs de Kilvouarn*. Enfin M. Courant a exposé deux marines dont l'une surtout, représentant une flottille de barques retenues au large par la marée basse, est d'un effet très-exact.

Les tableaux de MM. Mols, Lapostolet, Jules Héreau et Vernier se recommandent aussi par de très-sérieuses qualités de lumière.

En l'absence de M. Vollon, M. Ph. Rousseau reste le maître peintre des natures mortes. Son *Office* contient des morceaux de peinture de premier ordre. N'oublions pas les roses de M. Petit, très-fraîches et fort bien dessinées, le *Brûle-parfums* de M. Leclaire, les poissons de M. Cermak, et les fleurs de madame Escalier. Parmi les peintres d'animaux, seul M. Van Marcke mérite une mention particulière. J'ai, sans doute, passé devant bien des œuvres de mérite sans en parler, mais comment décrire, sans fatiguer le lecteur, les innombrables paysages du Salon? Dans une Revue surtout, il faut savoir s'arrêter à temps, et souvent on regrette la nécessité où l'on se voit de supprimer des noms auxquels on voudrait donner des éloges.

III

Si la sculpture, comme la peinture, manque d'une œuvre capitale, comme elle aussi elle abonde en choses charmantes. L'*Ève* de M. Dubois, bien que l'artiste n'ait pas eu le temps de la pousser aussi loin qu'il l'eût désiré, se distingue entre toutes les statues par des qualités tellement supérieures, que la première place lui revient de droit cette année.

La femme, c'est-à-dire Ève, vient de naître; elle apparaît dans toute sa nudité, mais aussi dans toute sa chasteté. Les mains ramenées sur la poitrine, la tête un peu inclinée, un sourire plein de charme aux lèvres, elle semble hésitante, surprise de se trouver sur terre. La tête n'est pas, en général, jugée digne de l'ensemble, et je dois reconnaître que le côté droit n'est pas assez accentué. Mais ce n'est là qu'une esquisse, qu'une première indication, dont j'aime le sentiment, parce qu'il est pur et élevé et qu'il échappe à la banalité. Pour ne négliger aucune critique, je dénoncerai à M. Dubois un léger défaut dans le sein gauche; mais, ces réserves une fois faites, je ne trouverai plus de place que pour une admiration sans restriction. Grâce et fermeté, science du dessin et sévérité dans l'exécution, harmonie parfaite des lignes, toutes ces qualités sont réunies dans cette belle statue.

La nudité disparaît, je n'ai plus devant les yeux qu'une admirable créature qui respire l'innocence, et dont la beauté touche mon esprit sans laisser place à aucune autre impression. Et ce n'est pas un mince compliment que j'adresse là à M. Dubois, car ces qualités sont bien rares aujourd'hui. Elles font penser à Raphaël et à Ingres.

Le public qui se laisse prendre au poli du marbre, à l'élégance un peu maniérée, au joli, en un mot, ne fera peut-être pas à cette *Ève* le même succès qu'à la *Jeune fille à la fontaine* de M. Schœnewerk. La faute n'en sera pas à l'artiste, et les gens de goût ne s'y tromperont pas. Attendons le marbre de cette Ève, mais dès maintenant saluons un des chefs-d'œuvre de la sculpture moderne.

Je reviens à M. Schœnewerk, pour lequel je ne voudrais pas que l'on me trouvât injuste. Certes, il a dépensé une grande habileté dans cette statue; chaque morceau est traité avec un soin minutieux, la tête est fort jolie, il y a une grande souplesse dans les lignes; mais l'artiste, qui a très-habilement traité chaque partie de sa figure, ne s'est pas assez préoccupé de l'ensemble. Charmante dans

sa coquetterie, sa jeune fille est, il faut le dire, de cet art de décadence où le maniéré tient tant de place. Tout à l'heure je comparais l'*Ève* de M. Dubois à un Ingres, je pourrais assimiler la *Jeune fille* de M. Schœnewerk à un tableau de M. Bouguereau.

Moins fini, moins soigné, est le marbre de M. Baujault. Mais quoique l'exécution, dans les jambes surtout, soit insuffisante, cette œuvre est du meilleur augure. L'artiste n'a pas encore su imprimer à sa figure assez d'ampleur; on y sent certaines maladresses, quelque chose de maigre qu'on aimerait à n'y pas trouver. Mais la tête de cette fillette, qui se penche au-dessus de l'eau pour y contempler son image, est délicieuse; son étonnement, mêlé de joie, en se trouvant belle, est fort heureusement exprimé; les bras, relevés pour soutenir les cheveux, encadrent gracieusement la tête. Il y a un grand progrès à constater chez M. Baujault, qui est arrivé à produire une œuvre très-remarquable, une des meilleures de l'Exposition.

Pour en finir avec les statues de femme, je veux encore citer la *Jeune fille au bain* de madame Bertaux et la *Galathée* de M. Perraud. Est-ce bien la même main qui a donné naissance au Faune si célèbre et à cette maigre Galathée, dont les formes sont raides, la tête sans expression, sans beauté? Passons vite devant cette erreur d'un artiste supérieur dont le talent n'est pas fait, je pense, pour les grâces féminines, et qui prendra sa revanche.

M. Oliva, qui avait déjà fait autrefois un buste, devenu célèbre, du vénérable abbé Deguerry, expose sa statue en marbre. C'est une grande et belle œuvre. Le sculpteur n'a pas cherché le drame; il n'a pas représenté le martyr, mais l'homme pieux que nous avons connu et aimé. Il le représente à genoux, la tête légèrement inclinée, recueilli, et les mains jointes, dans l'attitude de la méditation. Seule, une palme déposée à ses genoux rappelle la mort glorieuse du pasteur. Les draperies sont traitées d'une manière large, simple, et laissent à la figure toute l'importance d'un portrait. Cette statue fait le plus grand honneur à M. Oliva.

Tout près de là, j'aperçois le buste d'un autre martyr de la Commune, désigné aussi à la haine de la populace autant par ses vertus que par son éminent apostolat. Admirablement aidé par ses souvenirs, M. Guillaume a reproduit le buste de Mgr Darboy. Il était impossible, je crois, de mieux rendre la physionomie un peu sévère, mais calme, expressive et pleine de bonté, de l'illustre prélat. Les yeux, quoique petits, sont pleins de finesse; les pommettes accentuées, les joues creusées, révèlent les fatigues et les veilles de cet apôtre austère et dévoué. La bouche, aux lèvres effacées, est pleine de vie. Je ne vois aucun autre buste qui renferme des qualités aussi

élevées, et M. Guillaume a produit une belle œuvre, tout en rendant à une grande âme un hommage mérité.

La *Source de poésie*, exposée par le directeur de l'École des beaux-arts est une œuvre d'un sentiment élevé, d'une construction irréprochable et qui fait vaguement songer aux peintures de Lesueur. Me sera-t-il permis de dire que je n'aime pas ces groupes d'Amours qui escaladent les rochers sur lesquels est assise la Source, et qui viennent boire à ses eaux ?

Il y a de la grâce dans la figure de M. Franceschi représentant l'*Été*, il y en a aussi dans la *Danseuse égyptienne* de M. Falguière. Cette statue pourtant ne me paraît pas digne du talent si fin et original de l'artiste ; les draperies sont contournées en mille replis ronds et prétentieux et la tête est exécutée d'une manière insuffisante.

Le sentiment religieux a trouvé un interprète très-inspiré en M. Delaplanche. Sa Sainte Agnès est une ravissante statue que nous avions déjà vue en pierre l'an passé. Cette jeune fille aux formes encore grêles est charmante dans sa longue draperie. Les hanches sans saillie donnent un aspect juvénile à la sainte et rien n'est plus naïf que ses épaules chastement découvertes et laissant deviner toute la grâce virginale d'une enfant.

L'*Éducation maternelle* du même artiste nous fait assister à la leçon de lecture donnée par une mère à son enfant. Les têtes sont un peu petites, mais c'est un léger défaut largement compensé par les très-sérieuses qualités d'expression et d'arrangement dont M. Delaplanche a fait preuve.

M. Mathurin-Moreau a montré un sentiment très-décoratif dans sa figure intitulée *Libellule*. On y trouve de la légèreté, de l'entrain et un souvenir excellent des maîtres de la Renaissance. La *Fileuse* de M. Cugnot me plaît aussi beaucoup, ainsi que la *Chloé* de M. Vasselot, trop maigre cependant. Quant aux deux figures de M. Barrias, l'artiste s'est évidemment inspiré des sublimes fresques de la chapelle Sixtine pour l'arrangement des draperies, mais il n'a pas atteint la grandeur à laquelle il a visé. La meilleure de ses statues représente la *Charité*.

Il serait trop long de m'arrêter ainsi devant toutes les bonnes statues de l'Exposition. Celles dont je n'ai pas parlé aujourd'hui sont presque toutes en plâtre, et j'aurai occasion d'en rendre compte lorsque l'artiste leur aura donné la consécration du marbre. Je citerai donc seulement parmi les meilleures, le *Secret d'en haut*, par M. Moulin, le *Jeune Faune*, de M. Blanchard, le *Jeune Berger pansant son chien*, de M. Chenillion (dans cette statue le torse est particulièrement beau), *l'Intendant d'Etigny*, de M. Crauk, et l'*Enfant*

des Abruzzes, de M. Allar, d'un sentiment très-fin, d'une exécution très-soignée et qui rappelle les premiers succès de M. Carpeaux.

Les bustes sont innombrables cette année et beaucoup sont remarquables. Ceux de *M. de Montalembert* et de *l'abbé Bruyère*, par M. Chapu, de *M. Maréchal*, ancien maire de Metz, hardiment traité par M. Pètre, de *M. C.*, par M. Hiolle, de *M. Coquelin cadet*, très-spirituellement modelé par M. Doublemard, me paraissent les meilleurs. Notons enfin un bronze qui étonne par la vie dont l'artiste a su l'animer ; il est signé Carolus Duran.

A côté du Salon sont ouvertes des salles où l'on retrouve aux prises avec les maîtres anciens plusieurs des artistes dont nous venons de parler. Je préfère ne pas confondre dans un même article les éloges que j'ai donnés au peintre original avec les critiques que je pourrai adresser au copiste. C'est pourquoi je renvoie à un prochain numéro les quelques réflexions que m'a suggérées la création de ce musée dit européen.

A. Duparc.

AUX CATHOLIQUES FRANÇAIS

HIER — AUJOURD'HUI — DEMAIN

Catholique et Français, du monde révérés,
Ces noms, aux anciens temps, n'étaient point séparés.
A chaque nation sa tâche et sa puissance:
Mais nul n'aurait osé disputer à la France
D'être le peuple aimé, le peuple élu de Dieu,
Comme avant le Messie était le peuple hébreu :
Car on lisait partout, aux époques de gloire,
Son nom, en traits de flamme, écrit dans notre histoire.

Quels sont nos premiers jours? Rome avait succombé;
Partout en Occident, du colosse tombé
Les ruines gisaient à demi consumées;
Le peuple Franc n'était qu'un des mille pygmées
Qui s'emparaient d'un gîte en ces débris épars,
Quand Dieu sur lui voulut abaisser ses regards.
Il le choisit parmi ces sauvages cohortes
Qui s'arrachaient la Gaule ou grondaient à ses portes.
Les Francs étaient païens : il dessille les yeux
De Clovis, à Tolbiac par lui victorieux,
Et devant saint Remi courbe sa tête altière;
Puis impose aux vaincus le Rhin comme frontière.
Burgondes, Wisigoths, et Romains, et Gaulois,
De ce nouveau David tout reconnaît les lois :

Déjà le roi des Francs est le fils de l'Église,
Et combattre pour elle est déjà sa devise.

Deux siècles écoulés, quand Mahomet vainqueur
Roule jusques à nous un torrent destructeur,
Qu'il inonde déjà les riches Aquitaines,
Le Croissant à la Croix se heurte dans nos plaines ;
Charles frappe, et, de Dieu redoutable instrument,
Sous les tours de Poitiers il broie en un moment,
Il couche sur le sol ces Musulmans superbes,
Comme un fléau sur l'aire abat et rompt les gerbes.

A peine en leur tombeau dorment Charle et Pépin,
Qu'un roi barbare opprime un pontife romain.
Rome implore les Francs, et notre Charlemagne,
Que nous dispute en vain la pédante Allemagne,
Deux fois franchit les monts, deux fois bat les Lombards,
Donne un sceptre au pontife, et bientôt des Césars
Ressuscite l'empire et ceint le diadème.

Mais écoutez ce cri de détresse suprême :
Jérusalem en pleurs, du fond de l'Orient,
Jette à ses fils d'Europe un appel suppliant.
Qui donc va lui porter la première espérance?
Qui chantera d'abord l'hymne de délivrance?
Les Francs, toujours les Francs. Apôtres généreux,
Pierre, Foulques, Bernard, aux vilains comme aux preux,
Aux cités, aux châteaux, prêchent la guerre sainte,
Et pendant deux cents ans, sans relâche et sans crainte,
Le Bosphore étonné voit les Francs accourir,
Toujours au premier rang pour vaincre ou pour mourir.
Le Nil et le Jourdain redisent leur vaillance,
Un Franc règne à Sion, un Franc règne à Byzance ;
Et si le sort un jour a trompé leur vertu,
Louis, vaincu, captif, mais non point abattu,
Contemple en souriant la mort qui l'environne,
Et se voit dans les fers offrir une couronne.

Mais, hélas! pauvre France, abaisse ton orgueil,
Voici venir les jours de l'angoisse et du deuil.
Ton roi Charles, trahi, s'en va de ville en ville,
Chez des vassaux félons mendier un asile,
Et ton dernier espoir, les remparts d'Orléans,
Vont s'ouvrir tout à l'heure aux Anglais triomphants.
Ton nom, ton rang, ton sceptre, à d'autres Dieu les donne;
France, tu vas périr, puisque Dieu t'abandonne.
Ah! jusqu'à l'agonie il voulait t'éprouver:
Mais vois, il tend déjà le bras pour te sauver;
D'un geste il va changer leur triomphe en déroute.
Si tu n'étais son peuple, il t'enverrait sans doute
Un César, un héros, quelqu'un de ces guerriers
Que des soldats vainqueurs couronnent de lauriers.
Mais ton salut n'est pas un prodige ordinaire;
Admire ton vengeur : c'est une humble bergère;
Des saints l'ont appelée, elle a suivi leurs voix;
Elle a quitté ses champs, ses brebis et ses bois,
Sans même contre un glaive échanger sa faucille.
Sans faste et sans frayeur, simple et vaillante fille,
Elle vient, et partout, seulement à la voir,
Les cœurs ont tressailli de surprise et d'espoir.
L'oriflamme à la main, aux combats elle vole;
Elle semble briller d'une ardente auréole;
Nos chevaliers craintifs, sur ses pas entraînés,
Voient fuir de tous côtés les Anglais consternés,
Et celui qu'on raillait avec tant d'arrogance,
Le roi de Bourge à Reims est sacré roi de France.
Maintenant la victoire a rejoint nos drapeaux,
Jeanne : tu vas rentrer enfin dans ton repos,
Regagner tes vallons, goûter sous tes ombrages
D'un peuple tout entier l'amour et les hommages?
Non, ton front est marqué d'un signe surhumain :
Si le triomphe est grand, le martyre est divin;
Tu vas, comme le Christ, boire aussi ton calice;
Caïphe, un Golgotha, des bourreaux, le supplice,

Tout est prêt : Dieu t'appelle à ce dernier honneur,
L'honneur de ressembler en mourant au Sauveur !

Mais pourquoi plus longtemps feuilleter nos annales ?
Viennent dès à présent les nations rivales
Mesurer leurs héros à notre Jeanne d'Arc ;
Paraissent les Cromwell, les Cavour, les Bismark,
Ces vainqueurs dont le droit c'est la ruse ou la force,
Qui n'ont de la grandeur que le masque et l'écorce.
Le temps viendra bientôt dans l'oubli les coucher,
Tandis que Jeanne, encor debout sur son bûcher,
Des siècles empruntant une gloire nouvelle,
Paraîtra d'âge en âge et plus grande et plus belle.

Toi cependant, l'objet d'un amour si puissant,
Peuple prédestiné, ton cœur reconnaissant
Sans doute en garde à Dieu la mémoire éternelle,
Et tous le trahiraient, que tu serais fidèle !
Après que, du tombeau rejetant le sommeil,
Lazare eut vu le Christ sourire à son réveil ;
Quand ce regard si doux, d'une divine flamme,
En ranimant ses sens, eut embrasé son âme,
Ah ! s'il eût pu jamais en Judas se changer,
Cet ami, ce sauveur, s'il eût pu l'outrager,
Comment flétrir assez une telle infamie !

Eh bien, France, ce Dieu qui te rendit la vie,
Tu l'as pourtant rangé parmi tes ennemis !
Cet odieux forfait, France, tu l'as commis,
Et tes fils, par milliers, tes fils ingrats et traîtres,
Méconnaissant le Dieu qui sauva leurs ancêtres,
Repoussent ses bienfaits, foulent aux pieds sa croix !
En vain, pour les réduire, il a deux et trois fois
Frappé ces révoltés des fléaux de la guerre,
Brisé leurs bataillons en un jour, comme un verre,
Déchaîné sur leurs champs de nouveaux Attilas,
Et du Nord secoué sur eux tous les frimas.

En vain hier encor, pour châtier leur crime,
Tombés, de chute en chute, au bord d'un sombre abîme,
Il les livrait en proie à leur propre fureur :
Ils sont toujours plus bas enfoncés dans l'erreur.
Les yeux obstinément fermés à la lumière,
Ces faibles vermisseaux roulés dans la poussière,
Abattus, mutilés, de leur triste séjour
Blasphèment à l'envi le soleil et le jour.
Dieu pour eux n'est qu'un mot; leur ciel est sur la terre,
Entre Garibaldi, le veau d'or et Voltaire.
Si les rois sont chrétiens, ils maudissent les rois;
Ils ont banni le Christ du sénat et des lois,
Et nos grandes cités, des cités catholiques,
L'ont relégué captif au fond des basiliques.
Là, geôliers de ce Dieu qu'ils ne connaissent plus,
Prêts à fêter plutôt ou Silène ou Vénus,
Des magistrats d'emprunt, sans croyance et sans culte,
La haine dans le cœur, à la bouche l'insulte,
Abusant contre lui d'un édit suranné,
Dans son temple au secret le tiennent condamné.
Jadis on le voyait, en d'heureuses journées,
Passer en bénissant les foules prosternées,
Et recueillir partout l'amour et le respect :
Ils ont mis leur véto. « Surveillons ce suspect :
Que nous veut-il avec ses prêtres et ses rites ?
L'ordre en est compromis ; ses fêtes hypocrites
Couvrent les noirs complots de la réaction,
Et dans sa liberté gênent la nation. »
Ils ont dit; et bientôt, barbouillant quelque affiche,
Ont enfermé ce Dieu du bourgeois et du riche.
Plus de chants, plus de fleurs, plus d'honneurs apparents.
Bien plus : veut-il encor visiter les mourants?
Il doit, ce Dieu Sauveur, furtif et solitaire,
Sortir enveloppé dans l'ombre et le mystère,
Glissant le long des murs silencieusement
De ses hôtes craintifs chercher le logement,

Et venir, sans flambeaux, sans amis, sans escorte,
Comme un pauvre honteux, frapper à notre porte.

Est-ce tout? Non, leur haine a fait halte en chemin,
Mais reste inassouvie. Et qui sait si demain... ?
Demain ! ah ! je voudrais écarter ce présage !
Mais, quand à l'horizon partout gronde l'orage,
Doit-on ouvrir son cœur follement à l'espoir?
Peut-on fermer alors les yeux pour ne rien voir?
Sont-ils si loin de nous ces jours, ces jours funèbres,
Où, plongé tout à coup dans d'affreuses ténèbres,
A ces esprits du mal Paris s'est vu livré?
Ses autels et ses croix sont debout, il est vrai :
Mais, de ses monuments, des âmes endurcies
Contemplent sans remords les murailles noircies,
Et ce sang innocent qui rougit le pavé,
Des pleurs du repentir n'est pas encor lavé.
Oui, le crime a fléchi sous le droit et le nombre,
Mais à grossir ses rangs il travaille dans l'ombre;
Oui, le monstre est bien là, vaincu, même blessé,
Mais il rugit toujours, et n'est point terrassé.
Oui, peut-être demain, sortant de quelque bouge,
Un tribun aviné, ceint de l'écharpe rouge,
Du temple insolemment franchira les degrés,
Viendra heurter au seuil de nos parvis sacrés,
Et, lâchement suivi d'une foule imbécile,
Ira forcer le Christ en son dernier asile;
La nef sainte entendra le blasphème et les cris,
Les dalles sonneront d'odieux cliquetis;
Ils saisiront le prêtre au pied des tabernacles,
Et, se riant d'un Dieu sans force et sans miracles,
Qu'on peut impunément honnir et bafouer,
Sur la porte ils mettront ces mots : Grange à louer.

Que ferons-nous alors, nous chrétiens et fidèles,
Nous témoins désolés de ces scènes cruelles?

Comment retentira l'outrage dans nos cœurs?
Nous contenterons-nous, pâles adorateurs,
De verser en secret des larmes dérobées?
Ou bien nous verra-t-on, glorieux Macchabées,
Autour des saints autels, près du Christ nous ranger,
Et, les armes en main, mourir ou le venger ?
Mais le Dieu du Calvaire est un Dieu de clémence ;
Il bénit qui le hait, pardonne à qui l'offense;
Jadis de Pierre même il désarma la main,
Et sa lente justice attend au lendemain.

Quoi ! nous faudra-t-il donc, sans même entrer en lutte,
A leur sottise autant qu'à leur fureur en butte,
Jusqu'à la mort peut-être, aux mépris, aux affronts,
En silence exposer honteusement nos fronts?
Ah ! Français ! ah ! chrétiens ! notre âme s'en indigne!
Eh bien ! prenons la croix, et, couverts de ce signe,
Du Christ dès aujourd'hui soyons les combattants :
De combattre, demain il ne sera plus temps.
Secouons nos plaisirs, oublions nos richesses,
Ou sachons en user pour de saintes largesses.
Qu'à toute heure, en tout lieu, nos discours, nos écrits,
Attestent l'Évangile, éclairent les esprits.
Déclarons au mensonge une guerre implacable,
Mais tendons à l'erreur une main secourable;
Voyez, la nuit est sombre, et les écueils nombreux.
Venons, venons en aide à tant de malheureux,
Et, d'un cœur indulgent pour celui qui s'égare,
Montrons au naufragé le rivage et le phare.
Loin de nous la colère et le sarcasme amer,
Qui brûle comme un feu, qui blesse comme un fer.
Aux ennemis de Dieu la haine et le pétrole :
A nous, soldats du Christ, l'amour et la parole ;
Qui trame des complots cherche l'obscurité :
Nous, marchons au grand jour, avec simplicité.
Que nos actes aussi lui rendent témoignage ;

Entrons dans ces logis où Dieu n'a plus d'image;
Ils nous accueilleront d'un regard soupçonneux :
Qu'importe? Dans nos mains, hôtes affectueux,
Pressons ces rudes mains, que des meneurs avides
Voudraient armer encor de fusils fratricides.
Qu'ils lisent dans nos cœurs, qu'ils lisent dans nos yeux,
Des Vermesch ou de nous qui les aime le mieux.
Sous ces noms exploités, bourgeois, capitalistes,
On leur a fait de nous des tyrans égoïstes,
Gorgés de leurs sueurs, de leur sang enrichis :
Montrons-leur des chrétiens, vrais frères, vrais amis,
Comme eux, fils de la France, et d'un Dieu que leur mère
Leur apprenait jadis à nommer notre Père.

Oh ! qu'il nous soit donné de voir la paix du ciel
Revenir à nos voix dans ces cœurs pleins de fiel !
Après tant de douleurs, tant de gloire flétrie,
Puissent les ouragans qui troublent la patrie
Se tourner en zéphyrs, pour la conduire au port !
Mais, si c'est fait de nous, si, malgré tout effort,
Dans son aveuglement la France persévère
A provoquer de Dieu les coups et la colère,
S'il faut à sa démence encor d'autres leçons,
Si c'est trop peu de voir son épée en tronçons,
D'avoir livré son or, ses cités et ses armes,
Et perdu tant de fils, et pleuré tant de larmes ;
Si, pour se rajeunir, notre vieux peuple franc
Veut, tous les quarts de siècle, un baptême de sang :
Ah ! nous pourrons du moins, quand viendront les tempêtes,
Entendre sans remords la foudre sur nos têtes,
Et nous ne mourrons point sans gloire et sans vertu,
Car le combat de Dieu, nous l'aurons combattu.

J. E. VIGNON.

MÉLANGES

LES CANDIDATURES A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

M. Havet veut être de l'Institut. Sa gloire, sans cela, ne serait pas complète. Que sert, en effet, d'avoir édité le texte d'un rhéteur grec, côtoyé la poésie d'Homère, la rhétorique d'Aristote et les *Pensées* de Pascal, enfin d'avoir découvert les véritables origines du christianisme, si tout cela ne vous mène pas à l'Académie, et si vous n'acquérez pas ainsi le plus haut degré du prestige et de l'autorité? Mais pourquoi M. Havet frappe-t-il à la porte de l'Académie des inscriptions plutôt qu'à celle de l'Académie française, plutôt qu'à celle de l'Académie des sciences morales et politiques? On ne saisit pas tout d'abord le lien qui rattache M. Havet à l'érudition. D'ailleurs l'Académie française a déjà le bonheur de posséder M. Littré, et elle se trouve peut-être suffisamment panachée de libres penseurs. Et puis, l'Académie des inscriptions n'a pas de sections. Il n'est pas besoin pour y entrer d'une carte particulière. M. Havet, n'étant ni épigraphiste, ni helléniste, ni orientaliste, s'est décidé à se proclamer cela tout ensemble; il a tenu à peu près ce langage aux érudits dont il veut être le confrère : « J'ai l'avantage de n'être pas un spécialiste et de ne porter ombrage à aucun de vous personnellement. Cependant je suis absolument des vôtres. Citez-moi un problème de ceux que vous étudiez que je n'aie point abordé? Philologie, histoire, littérature ancienne et moderne, j'ai tout illustré par mes critiques. *Nil a me alienum puto.* Je représente la synthèse de vos recherches et l'avenir de vos découvertes. » Entre nous, M. Havet regarde en pitié ces honnêtes savants qui ont la bonhomie de ne marcher qu'à pas comptés dans leurs investigations, se contentent le plus souvent de constater, sans induire ou déduire, et dont la vue ne s'étend jamais aux grands horizons.

Les futurs collègues de M. Havet n'ont pas fait un accueil unanime à sa candidature. Les uns s'indignent qu'on ose lui compter comme un titre les deux volumes sur les origines du christianisme, qui sont bien, en vérité,

l'œuvre la plus inouïe de ces temps, qui en ont vu de si monstrueuses. Les autres contestent au candidat sa compétence en fait d'hellénisme, et s'étonnent un peu qu'il ose se mettre en concurrence avec MM. Jules Oppert et Léon Heuzey, un assyriologue de premier ordre et un antiquaire distingué. M. Oppert a une réputation européenne, justifiée par d'importants travaux qui ont concouru à fonder une science nouvelle d'une rare fécondité pour les résultats qu'elle fournit chaque jour à l'histoire, à la philosophie, à la philologie. En outre, M. Oppert est un sanskritiste et un hébraïsant de mérite. M. Heuzey, lui, a enrichi l'épigraphie, l'art et l'histoire de textes nombreux et de spécimens architecturaux inconnus. Voilà des candidats sérieux, et qui feront honneur à l'Académie. Il existe d'ailleurs plus de cinquante professeurs dans l'Université (témoin M. J. Girard, le quatrième candidat) qui possèdent en érudition un bagage supérieur à celui de M. Havet, et qui pourtant ne se croient pas de droits au titre d'académicien.

Il ne s'agit pas de toutes ces considérations, répliquent les partisans de M. Havet; il s'agit de rendre un hommage éclatant à la libre pensée, à l'écrivain brillant, au philosophe profond qui a produit cette œuvre si remarquable sur les origines du christianisme.

Qui parle ainsi? M. Renan, M. Renan lui-même.

En vérité! direz-vous. Comment l'auteur de la *Vie de Jésus* a-t-il pu oublier les dédaigneuses leçons que M. Havet a jadis infligées à son filandreux arianisme? comment a-t-il pu admettre qu'on refît, après lui, les origines du christianisme?

Je conçois votre étonnement. Mais passons sur le mystère et arrivons à la haute moralité qu'il contient. C'est pour dégager cette moralité que nous nous ingérons, non sans quelque regret, dans les affaires de l'Académie. Il y a là, pour nous, un devoir à accomplir, parce qu'il y a un exemple à montrer et un enseignement à mettre en lumière.

En imaginant la *Vie de Jésus*, en retrouvant *les Apôtres*, en reconstituant *Saint Paul*, M. Renan ne paraît pas être sorti de cette donnée fondamentale, que la rénovation chrétienne a apporté au genre humain la doctrine de l'amour, la pratique de la charité, l'affranchissement des âmes. A ce point de vue purement philosophique, et par conséquent restreint, le christianisme est encore un immense bienfait; il contient en germe tous les progrès par lesquels les nations modernes ont monté à la civilisation, jusqu'au jour où, reniant la foi qui les avait tirées du néant et de la barbarie, elles ont commencé à redescendre la pente qui doit les ramener à la barbarie et au néant, à moins d'un coup imprévu de la Providence.

M. Havet, au contraire, est parti de cette idée que le christianisme constitue, dans la marche du progrès humain, un temps d'arrêt, une crise, un fâcheux accident. M. Havet veut bien s'en consoler, toutefois, en songeant que l'HUMANITÉ est plus forte que le mal dont elle souffre, qu'elle guérira

tôt ou tard de cette mauvaise fièvre vingt fois séculaire, qu'elle en sortira rajeunie et mieux préparée à un avenir radieux. Et, pour qu'on ne puisse pas nous accuser d'exagérer la pensée du candidat dont nous apprécions le principal titre, voici le texte même de ses conclusions :

« L'avénement du christianisme peut être défini : LA PREMIÈRE INVASION DES BARBARES (*sic*)... L'invasion des barbares a amené bien des souffrances et des désastres; elle a emporté, avec l'ancien monde, des merveilles de civilisation. Et pourtant, *il est permis de croire* qu'à tout prendre, elle a profité à l'humanité...; car, tous tant que nous sommes, peuples d'aujourd'hui, nous n'existons que par la dissolution du monde romain. Le christianisme aussi a fait, dans l'ordre intérieur, bien des ruines. L'Église, en se constituant, a condamné l'esprit humain à des servitudes et à des défaillances de toute espèce... Et cependant, *il n'est pas défendu de penser* que le gros du genre humain, en passant du paganisme au christianisme, a gagné quelque chose en moralité et en liberté. »

Ceci est d'une certaine modération. Attendez la fin, lecteurs, et méditez ces paroles que M. Havet ajoute en manière de rectification au passage que vous venez de lire : « Mais les révolutions qui se sont accomplies alors n'ont pu être réellement un bienfait qu'à la condition qu'elles ne s'arrêteraient pas et qu'elles conduiraient les hommes à un état meilleur. Le mérite du moyen âge est d'avoir enfanté le monde moderne... De même, le mérite et le bienfait de l'avénement du christianisme est qu'il aboutisse à ce qu'il n'y ait plus ni païens ni chrétiens, mais des esprits libres, définitivement affranchis de tous les dieux[1]! »

Plus de chrétiens, plus de Dieu, plus de religion ! Ni prêtres, ni fidèles : tous philosophes ! Et philosophes positivistes, s'il vous plaît. Tel est le dernier mot, le vœu suprême de M. Havet, de sa science et de sa morale. On voit que ce sont là des titres assez originaux pour qu'on ne marchande pas à celui qui les possède l'honneur de siéger à l'Institut.

Ainsi, voilà qui est clair : on passera à M. Renan ses admirations, ses attendrissements et sa phraséologie ; on *ne lui défendra pas de louer* le christianisme, dans une certaine mesure ; on *lui permettra de croire* à quelques-uns de ses bienfaits, mais à deux conditions : la première, qu'il reconnaisse dans le christianisme un mal ; la seconde, qu'il voie dans ce mal une sorte de transition *aboutissant à ce qu'il n'y ait plus de chrétiens* (ô langue de Pascal, comme on te traite!), conduisant à l'affranchissement des esprits, c'est-à-dire à la négation de Dieu.

M. Renan en est-il venu là? M. Havet *nous permettra de le croire*, puisqu'il a trouvé dans son ancien adversaire un si chaud partisan. M. Renan a fait beaucoup de chemin en peu de temps, et il faudra désormais être bien difficile pour ne pas lui trouver des droits à la reconnaissance des radicaux.

[1] Pages 331, 332 et 333 du tome II du *Christianisme et ses origines*.

Les radicaux sont devenus très-difficiles. On les accuse d'ingratitude ; ils sont simplement conséquents avec eux-mêmes. M. Renan n'a pas cette inflexible logique et ces allures décidées. Ce nonobstant, on consentira peut-être à l'employer, mais on le tiendra toujours en suspicion.

A l'issue de la séance occupée par le comité secret, pendant lequel ont été exposés les titres des candidats, un académicien, homme d'esprit, disait, nous rapporte-t-on, à quelques-uns de ses collègues attristés :

« Que voulez-vous? Nous ne pouvions demeurer en dehors du mouvement! Il nous fallait un Barodet. Nous l'avons. Imitons Paris : nommons Barodet. »

Le mot restera ; il est dur, mais juste. Tout se tient en ce bas monde, la politique, la littérature, la science. La science, par les principes qu'elle consacre et les tendances qu'elle fait triompher, la littérature, par les idées qu'elle glorifie, par les mœurs qu'elle réfléchit, exercent sur les sociétés et sur leurs destinées l'influence la plus efficace et la plus incontestable. La politique est une résultante ; elle applique des principes qui lui sont extérieurs et supérieurs ; elle utilise des éléments tout préparés et qu'elle est impuissante à modifier. Si la science est sérieuse, si la littérature est saine, la politique sera bonne. C'est un enchaînement fatal de cause à effet.

Qu'on ne l'oublie pas ! la Commune s'est vautrée dans le pillage, l'incendie et l'assassinat au cri de : « A bas le bon Dieu ! » La Commune s'est réclamée des doctrines exposées par des écrivains honnêtes gens, mais imprudents ou égarés, et leur a de la sorte infligé le dernier des affronts. Cette leçon a-t-elle profité? *Il nous semble permis d'en douter*, quand nous voyons M. Havet assigner au progrès philosophique et moral, comme terme suprême, une société d'esprits affranchis définitivement de tous les dieux.

P. S. — L'Académie a senti sans doute la gravité du symptôme que la candidature de M. Havet révèle. Pas un seul membre ne manquait au scrutin, et, sur trente-neuf suffrages, M. Havet en a obtenu onze. M. Havet en restera là sans doute ; il *n'est pas* du moins *défendu de l'espérer*, car s'il est de ceux qui n'aiment pas les conversions, il est également de ceux qui n'en font guère.

LEROUX.

QUINZAINE POLITIQUE

24 mai 1873.

Le 11 mai, s'est complétée la victoire que les radicaux avaient gagnée le 27 avril : MM. Ranc, Guyot, Périn et Lesguillon sont députés. Leurs promesses, comme celles de M. Barodet, répondaient aux vœux de ces vagues et ignorantes multitudes auxquelles le radicalisme annonce un nouveau bonheur social; et ces promesses, cachées et contenues dans les mots de dissolution de l'Assemblée et d'intégrité du suffrage universel, ont suffi pour les absoudre ou les glorifier, en leur servant de mérites : M. Ranc avait siégé dans les conseils de la Commune; M. Guyot ne savait que se dire « ami des paysans, » il se contentait de se ravaler modestement au-dessous de son ambition, il protestait le plus démocratiquement du monde qu'il était indigne d'être élu; M. Périn, depuis 1870, n'était célèbre que par ses ridicules chevauchées de bourgeois général sur la route de Toulouse; M. Lesguillon avait mérité qu'on lui retirât son titre de procureur de la République. Qu'importe! ils représentaient l'idée, ils portaient devant leurs humbles personnes l'espoir de la félicité radicale : la foule les a choisis. Et ce choix de quatre députés, qui viennent se ranger près de M. Gambetta dans l'Assemblée, c'est le premier profit que M. Thiers retire de cette concession gracieuse à laquelle il condescendait et de cette spéculation électorale qu'il faisait, le jour où la gauche, négociant avec lui les moyens de détourner vers Lyon la candidature de M. Barodet, obtenait la convocation des électeurs de MM. Ranc, Guyot, Lesguillon, Périn et Boffinton!

Réalisé, l'événement du 11 mai a paru pire qu'il ne semblait à l'avance dans les prévisions de l'esprit public. C'est un fait suffisamment grave en soi que ce triomphe de M. Ranc, membre de la Commune de Paris, qui suit le triomphe de M. Barodet, membre de la Commune de Lyon : tous deux ont eu leur part d'autorité

dans un gouvernement qui s'exerçait à l'ombre du drapeau rouge; et, de plus, M. Ranc avait sa place près des Félix Pyat et des Delescluze, non-seulement à l'heure où ils édictèrent la loi des représailles contre l'armée de l'Assemblée nationale, mais au moment où ils mirent M. Thiers hors la loi et séquestrèrent ses biens. Quelles menaces M. Ranc, ce « soldat fidèle de la Commune, » apporte dans l'Assemblée avec de tels souvenirs, on le voit, et on n'a pu que s'en effrayer justement. On n'a pas remarqué, avec de moins graves réflexions, que seul, un bonapartiste, M. Boffinton, a eu la force et le bonheur de l'emporter sur un radical. Sans doute le département de la Charente-Inférieure se trouvait, pour la facilité de ce succès, dans des circonstances toutes spéciales; mais il n'en reste pas moins vrai que M. Boffinton, réussissant aux lieux mêmes où M. Rouher échouait en 1871, a rencontré des dispositions favorables qui dépendaient autant de l'état général de l'opinion que de certaines causes personnelles : les alarmes produites, le 27 avril, par le parti victorieux de M. Barodet, ont donné des forces, le 11 mai, au parti de M. Boffinton. Et c'est là un fait politique qui doit être médité de M. Thiers : il faut craindre, dès ce moment, que le radicalisme ne prépare encore une fois le césarisme; il faut se défier de ces grandes peurs soudaines qui contre l'extrême mal réclament l'extrême remède. Déjà les résultats l'enseignent : il n'y a plus, dans de telles conjonctures, il n'y a plus pour M. Thiers qu'une seule ressource, celle d'un gouvernement vraiment conservateur qui prenne à son profit le bénéfice de l'ordre. La défaite qu'ont subie M. Thiers et les républicains conservateurs, dans les élections du 11 mai, leur a permis de sentir eux-mêmes l'excès de cette puissance qu'ils ont laissée croître aux mains des radicaux : cette fois, le nom de M. Thiers n'a plus été pour ses candidats le talisman de l'an passé; ses journalistes officieux n'ont plus été écoutés; en vain ses préfets ont-ils essayé, par un usage discret, la vertu de leur influence; en vain ses vaillants du centre gauche ont-ils couvert du drapeau de la république conservatrice M. Rigaud et M. Couteau, comme M. de Rémusat naguère : ils ont été vaincus. En définitive, parmi les treize élus du 27 avril et du 11 mai, le gouvernement ne compte pas un seul des siens pour en peupler le centre gauche. Or, quelque dépit que M. Thiers en puisse avoir, il a trop d'esprit encore pour imputer à l'Assemblée le tort de cet événement : il est clair que si la nation avait contre l'Assemblée des griefs si particuliers, dans sa colère elle distinguerait M. Thiers de la majorité, de cette majorité dont, par tant d'artifices, ses familiers, son épistolier surtout, ses publicistes et d'autres se sont plu à le distinguer dans l'opinion publique; il est clair que si l'électeur voulait unique-

ment battre la droite, ce n'est pas sur les épaules de M. Thiers, sur le dos de ses amis, qu'on viendrait la frapper. Certes, il y a dans ces élections un enseignement bien plus haut : le radical a en commun avec le républicain conservateur l'avantage de proclamer l'excellence de la république ; mais il a de plus, devant l'immense multitude, la séduction de ces doctrines qui parlent de la rénovation sociale : voilà la différence, voilà le péril.

Par une de ces perceptions instinctives et indéfinissables qui trompent rarement l'âme des peuples, la France a senti confusément dans les conséquences de ces élections l'approche d'une calamité. Il a semblé qu'il y avait là une fin qui commence. Plus d'un d'entre nous a reporté les yeux sur le gouvernement pour juger de sa solidité, comme sur un de ces édifices dont tout à coup on a entendu craquer les murailles et gémir les fondements tremblants. Cette appréhension est-elle bien un de ces pressentiments prophétiques qui trois fois déjà, depuis cinquante ans, ont servi de présages à notre pays et d'inutiles avertissements aux gouvernements ? On a peine à se le dissimuler. C'est que déjà on trouve difficiles les efforts qu'il faudrait faire pour prévenir le malheur appréhendé. Les moyens dont M. Thiers, s'il le veut, peut disposer dans l'Assemblée et la nation pour raffermir ce monument provisoire qui menace ruine et qui couvrait la fortune blessée de la France, sont-ils encore suffisants? On peut le croire, bien qu'il soit malaisé d'apprécier les forces secrètes, la souterraine puissance de la destruction qui opère. Mais on peut affirmer aussi qu'à moins d'une tentative intelligente, à moins d'une ferme résolution et d'un prompt changement, M. Thiers verra l'avénement du radicalisme légal, c'est-à-dire d'une politique audacieuse et désordonnée qui traîne derrière elle la Commune, la banqueroute et l'invasion. Qu'on ne vienne pas dire que la crainte du parti conservateur étend ses vues bien au delà du probable, sinon du possible : depuis un an, sa clairvoyance seule ne s'est pas trompée, et demain encore il verrait les mêmes causes dérouler les mêmes effets dans l'enchaînement des événements. En tout cas, telle est la situation morale du pays ; et cet état d'effroi et de découragement fût-il mille fois déraisonnable, ces peurs dussent-elles n'être que des chimères, il n'en faudrait pas moins que l'Assemblée et M. Thiers en tinssent compte : la politique, dans son travail, a le présent pour élément principal ; on gouverne à l'aide des faits, rien ne sert de s'en plaindre et de les accuser ; on n'en change les suites et les issues qu'en agissant sur eux tels qu'ils sont, et non tels qu'on voudrait qu'ils fussent. Ni la feinte modération que les radicaux ont étalée au lendemain de leur victoire n'a diminué le danger; ni le péril ne s'est aggravé, après les

cris de triomphe qui échappent ici à M. Lesguillon, là à M. Ranc ou à M. Gambetta, l'un déclarant proche le règne de la démocratie, l'autre célébrant l'empire qu'ils gagnent dans les campagnes, le troisième ne demandant aux espérances violentes de ses victorieux qu'un peu de sang-froid et de patience encore. Qu'ils se taisent ou qu'ils parlent, tour à tour habilement calmes ou exaltés, peu importe! leur ambition chemine, leur fortune progresse : on s'en aperçoit, on s'en épouvante, et tout est là.

Ces émotions du pays, M. Thiers ne les a-t-il pas ressenties? cette leçon des faits, peut-il vraiment ne l'avoir pas comprise? Non, selon toute vraisemblance. Quelque complaisante confiance qu'il ait en son génie, quelque obscurcissement que l'atmosphère du pouvoir ait produit autour de lui, M. Thiers, ce semble, n'en est pas venu à un tel point d'aveuglement qu'il n'ait aperçu les résultats de ces treize élections? Mais a-t-il une volonté assez libre et assez forte pour imprimer à sa politique une autre direction? saura-t-il se dégager de ces habitudes où le goût du pouvoir personnel, la loquacité, les jeux d'équilibre et l'usage des petits moyens se mêlent, dans le rayonnement de son activité, à des facultés si puissantes et si belles? est-il capable, en un mot, énergiquement capable d'une décision tout à fait salutaire aux intérêts que le radicalisme trouble? C'est là une autre question; et elle laisse un doute terrible. Toutefois, quelque force qu'il y applique, il paraît évident qu'il juge nécessaire un changement quelconque : la nomination du ministère Périer en est l'indice.

Ce nouveau ministère représente le parti de la république conservatrice : M. Casimir Périer, depuis quinze jours, avait deux fois affirmé qu'il nous faut non plus la république officieuse, mais la république officielle; M. Bérenger (de la Drôme) avait proposé qu'on la proclamât, précaution agréable à ceux qui veulent qu'elle paraisse éternelle; M. Waddington avait, l'année dernière, exprimé l'avis de faire l'essai de la république, un essai définitif. Voilà un programme. Mais ce programme n'était pas, dans la circonstance, celui de l'idée nécessaire et naturelle qui devait s'imposer au gouvernement. On s'abuse si on croit que le nom de république, gravé désormais au fronton de l'édifice, au lieu d'y être simplement inscrit au crayon, consolidera le monument. Non, en le décorant mieux, ou même en l'indiquant d'une désignation plus nette, ce mot n'en raffermira pas les bases. La France, en réalité, n'est pas tant fatiguée du provisoire lui-même que de la politique variable, subtile et faible, qui s'est pratiquée provisoirement : ce n'est pas d'exister sous l'abri provisoire de tel ou tel régime qu'elle souffre ou qu'elle se plaint, c'est plutôt de n'avoir pas senti sous cet abri la protec-

tion d'une force, c'est de n'avoir pas été gouvernée. Des deux mots de république conservatrice qu'on donnait pour titre à ce gouvernement provisoire, il y en a un, celui de république, qu'il était inutile de tant écrire ou prononcer, parce que ce n'est pas de lui que dépendaient les lois essentielles à la société, parce qu'en lui il n'impliquait forcément ni l'exercice ni le respect de ces lois; quant au mot de conservatrice, il fallait en mettre l'application dans tous les actes de l'État, il fallait le réaliser : or c'est ce que le pays n'a pas manifestement constaté dans la direction intérieure de ses affaires, des personnes et des esprits : le nom de république a été provisoire, c'est vrai, mais le nom de conservatrice a été équivoque : de là le mal. A-t-on vigoureusement rétabli l'autorité, sous le regard de ces populations qui l'avaient vu ébranler ou détruire par une révolution et par la guerre? la leur a-t-on montrée comme une puissance une, énergique, pure, constante? Non. Manéges, concessions, faiblesses, tergiversations et détours, crainte des responsabilités, duplicité des propos, artifices des discours, démentis et renonciations, atermoiements, telle est la forme multiple et fugitive qu'a eue la politique générale dans cette politique particulière qu'on appelle l'administration, la seule que le pays connaisse de près, la seule qu'il prenne volontiers pour règle de ses jugements et comme mesure de ses actes. Certes, à ces foules qui se ruent avec une fougue sauvage sur tout ce qui est ou se nomme autorité, barrières de la religion et bornes de la loi, représentants du pouvoir et gardiens de la société, ce qui importe, ce n'est pas l'appellation du gouvernement, c'est la vitalité de la force gouvernante, c'est le commandement même de l'ordre. Qu'on appelle l'État république ou autre chose, régime provisoire ou définitif, il n'a jamais, pour contenir le radicalisme, qu'un seul moyen, nous voulons dire son système de gouvernement effectif. Le nom de république dont on prétend faire une puissance pour les conservateurs, en est déjà une pour les radicaux : il n'aura jamais pour les conservateurs que la vertu d'une idée politique ; il aura toujours pour les radicaux celle d'une idée sociale : cette différence vient des passions et des traditions. Donc, M. Thiers, s'il a pu s'imaginer que le nouveau ministère trouverait dans le mot de république définitive une aide efficace et un secours durable, M. Thiers s'est trompé. Dans les dangers de l'heure présente, ce n'est pas une politique républicaine qu'il s'agit de pratiquer pour notre salut ; c'est, républicaine ou non, une politique conservatrice, conservatrice d'abord et au plus haut point, conservatrice sans interruption et sans délais. Si M. Thiers en doute, on peut lui dire : Songez aux démissions de M. de Kératry et de M. Cantonnet, à celles de M. de Goulard et de M. Pascal, que nous regrettons si

légitimement. Républicains à divers degrés, ils se sont retirés, non point parce que votre politique fût trop ou pas assez républicaine, mais parce qu'elle ne leur semblait pas assez conservatrice. Où donc le dissentiment s'est-il élevé entre eux et vous? Dans l'antagonisme des choses, et non dans la dispute des mots. Ce n'est pas l'incertitude du provisoire qui a lassé leur dévouement ; ce n'est pas l'espoir du définitif qui les eût retenus : la question a été une question d'ordre et d'autorité, c'est-à-dire d'esprit conservateur.

Dans la composition de son nouveau ministère, M. Thiers, on le voit, a commis une première faute, en prenant pour raison de son choix la volonté de transformer la république provisoire en définitive : l'inspiration ne lui est pas venue des plus urgentes nécessités du jour. Nous ne prétendrons pas que MM. Casimir Périer, Bérenger et Waddington ne soient résolûment conservateurs; nous aurions commis une injustice. Mais nous soutenons que c'était le programme d'une politique conservatrice, question capitale, et non celui d'une politique républicaine, question secondaire, que leur ministère devait produire devant le pays, après ces victoires de M. Barodet et de M. Ranc, menaçantes de tant d'autres périls. En vérité, si M. Thiers avait bien compris que la politique conservatrice est l'intérêt majeur de la situation, s'il avait voulu prouver à la France que cet intérêt seul le préoccupait dans un moment si critique, eût-il appelé ses ministres du seul centre gauche? Qu'on ne se récrie pas pour nous dire que M. Thiers forme un ministère homogène, selon nos vœux habituels. Nous répondrons que ce ministère homogène vient particulièrement rendre hommage à la république prenant son titre définitif, en tant que les noms ont quelque chose de définitif en France. Eh bien, telle n'était pas la véritable exigence de nos besoins actuels. Il ne s'agit pas, quelque pressé par l'âge et par ses désirs que soit M. Thiers, de créer plus ou moins tard la république en la faisant conservatrice : on peut croire, d'ailleurs, que si M. Thiers, sous le nom provisoire et vague de république, nous avait d'abord montré avec la convaincante précision des actes un gouvernement réellement conservateur, il eût réussi à consacrer plus vite et plus facilement le titre définitif. La question n'est pas non plus d'avoir une harmonieuse unité dans le ministère, si cette unité n'est pas le signe décisif du changement souhaité, le signe bien reconnaissable des pratiques qui constituent l'ordre et assurent la conservation. L'attente du pays, nous le répétons, c'était une décision qui marquât nettement l'adhésion immédiate et ferme de M. Thiers à une politique toute conservatrice. Que M. Thiers choisît ses trois nouveaux ministres dans la majorité, en les adjoignant à ceux de ses anciens ministres déjà connus pour être des républicains à la manière du

centre gauche, tout le monde eût compris, par ce choix, que M. Thiers attestait à la France sa volonté de la défendre vaillamment du radicalisme; et cette manifestation, sans remettre dans la dispute les mots de république ou de monarchie, eût raffermi la confiance publique. M. Thiers a mieux aimé tirer ses nouvelles forces du seul centre gauche, sans daigner considérer que ce groupe est divisé en deux dans la Chambre, et que dans le pays il vient, malgré la faveur du gouvernement, de succomber treize fois devant les autres partis, également impuissant ou à les combattre ou à les vaincre. M. Thiers, dans cette préférence, a-t-il eu l'habileté d'un homme d'État? a-t-il même eu celle d'un parlementaire? Nullement; et nous ajoutons qu'en se séparant de M. de Goulard, d'un ministre qui avait mérité la haine des radicaux, M. Thiers a déconcerté, surpris et attristé les conservateurs. De là résulte le peu de faveur qu'a trouvé le nouveau ministère auprès de la majorité, quelque honorables que soient les ministres.

A la nouvelle que M. Thiers laissait ou faisait à la fois renoncer au gouvernement M. de Goulard et M. Jules Simon, on s'est écrié de toutes parts : — Satisfaction pour la gauche! satisfaction pour la droite! perpétuité de l'équivoque! — C'était trop ou trop peu dire. A un moment où M. Thiers est tenu d'opposer au radicalisme une résistance qui, par la force de l'exemple, ramène vers le côté de l'ordre les volontés incertaines ou égarées, récuser les services de M. de Goulard n'est pas la même chose que récuser ceux de M. Jules Simon : il y a plus de détriment pour les conservateurs dans le départ de M. de Goulard que d'avantage dans celui de M. Jules Simon. Singulière politique d'ailleurs qui, par un jeu de compensations inégales, porte des coups à deux partis pour les fautes d'un seul d'entre eux! M. Jules Simon insulte à l'Assemblée, au pays, à la liberté et à la vérité, dans un discours, semblable à une bravade, où il déclare que la libération du territoire est le bienfait de M. Thiers seul, et que ce bienfait, il a su le ménager à la France malgré les intrigues et les oppositions de l'Assemblée. On se demande en quel temps de l'histoire on vit pour assister à ce délire d'adulation. Quoi! M. Jules Simon est ministre, et il a cet insolent mépris pour un décret de l'Assemblée, où, revendiquant la part de son assistance et celle du pays, l'Assemblée s'associe à M. Thiers avec la France dans les mérites de la délivrance nationale! M. Jules Simon est républicain, et il oublie que la république, c'est directement et continument le règne de la nation dans l'Assemblée; il ne comprend pas que supprimer l'Assemblée dans la gratitude d'une nation, c'est anéantir la république elle-même! M. Jules Simon se dit libéral, et

il ne soupçonne pas que tout prosterner aux pieds d'un homme, c'est non-seulement abaisser toute la dignité et affaiblir toute la virilité d'un peuple, mais encore proclamer l'excellence du pouvoir personnel et fournir au despotisme des raisons et des excuses ! Et quand M. Jules Simon a ainsi failli à ses devoirs de ministre et de député, manqué à sa conscience de républicain et de citoyen ; quand, de plus, il a osé intervenir dans l'élection de la Marne par une ingérence contraire aux droits et hostile aux désirs de M. de Goulard ; quand, pour des torts si graves, il lui est devenu impossible de résister à l'honnête et juste indignation de l'Assemblée et du pays, M. Thiers ne peut se séparer de M. Jules Simon sans se séparer aussi de M. de Goulard ! Oh ! il y a là moins qu'un tour savant d'équilibre : il y a une incroyable méconnaissance des égards qu'on doit à l'opinion publique, du respect qu'on doit à l'Assemblée, des convenances qui font la bonne politique ; et nous n'hésitons pas à dire qu'en agissant ainsi, M. Thiers a mérité la sévérité qui a aigri les conservateurs mécontents.

Dans la situation que les événements du 27 avril et du 11 mai avaient créée, M. Thiers commettait ces fautes. Qu'allait faire l'Assemblée, dès son retour? La commission de permanence, au milieu des émotions du pays, avait sagement gardé le silence par une réserve dont la prudence était plus habile qu'il ne plaisait à certains officieux et aux radicaux. L'Assemblée, alors dispersée dans le pays, avait vu ses alarmes ; elle avait constaté qu'après deux ans de cette politique, la France était lasse, effrayée, découragée ; elle apercevait deux partis renaissant dans ce désordre, l'un appelant l'autre à l'horizon, l'un apportant la licence et l'autre le despotisme, tous deux naguère abattus dans leur impuissance et leur humiliation ; elle observait ces tristes résultats ; elle remarquait que, parmi les conservateurs, ceux qui en novembre étaient les plus zélés à conseiller aux Trente de se concilier avec M. Thiers perdaient maintenant dans le doute, l'étonnement ou l'irritation, ces sentiments qui faisaient alors sa toute-puissante popularité. La majorité recevait ainsi du pays des encouragements qui animaient son énergie : la France se perd, disait-on, il faut changer de politique ; il faut contraindre M. Thiers à se placer résolûment à la tête du parti conservateur; il faut, sinon modifier la forme du gouvernement, du moins modifier ses actes et ses discours. Tel est, nous l'affirmons, le langage que la majorité entendait jusque dans les départements qui avaient eu l'honneur d'élire M. Thiers en 1871. D'ailleurs, la majorité se souvenait qu'au mois de juin 1872, elle avait prédit à M. Thiers lui-même le profit que le radicalisme tirerait de son

laisser faire ; elle s'est souvenue qu'elle avait entrevu, au mois de novembre dernier, les effets de cette politique ; et s'enhardissant de sa conscience, avertie par sa sagacité, émue des vœux du pays, elle a dès sa première séance formulé cette demande d'interpellation, signée aujourd'hui de 330 députés parmi lesquels M. Thiers aura reconnu bon nombre des vieux amis de toute sa vie politique ou privée : « Les soussignés, convaincus que la gravité de la situation exige à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays, demandent à interpeller le ministère sur les dernières modifications qui viennent de s'opérer dans son sein et sur la nécessité de faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolûment conservatrice, et proposent de fixer à vendredi le jour de l'interpellation. » A la même heure, M. Dufaure déposait les projets constitutionnels annoncés par la loi des Trente ; et M. Peyrat, au nom de l'extrême gauche, proposait la dissolution de l'Assemblée. La majorité voulait des garanties sociales ; le gouvernement, des définitions politiques ; les radicaux, le néant et l'inconnu.

Quel honnête homme, dans tous nos partis, pourrait ne pas réprouver les injures ou les soupçons ignominieux dont on aura assailli les 320 signataires de l'interpellation ? C'est une violence méprisable que celle de cet officieux, *le Bien public*, qui les accuse de vouloir former « *une Convention blanche avec un exécuteur aveugle de ses volontés.* » Il est triste d'avoir à remarquer que parmi les courtisans de M. Thiers, il y a des gens pour élever ces calomnieuses imputations, pour répandre ces mots vides de sens et pleins de fureurs populaires. Mais c'est une sorte de honte pour notre pauvre France que, presque devant le vainqueur, devant nos ruines, nos cendres, nos plaies et nos deuils, il y ait dans l'entourage de M. Gambetta, parmi ses publicistes de *la République française*, des gens pour appeler les signataires de l'interpellation « les députés de la capitulation et de la défaite. » Qu'est donc devenu en France le patriotisme, pour que, dans nos disputes politiques, le respect du sang versé, la vue de l'ennemi, les vérités de l'histoire, la fraternité de la race n'imposent pas le silence à ces insultes qui déshonorent tous les Français ensemble ! Et puis, penser que ces insultes partent de ces mêmes rangs où la Commune a trouvé des soldats ! penser qu'on profère ces outrages, outrageants à la patrie elle-même, auprès de cet avocat qui faisait, sans vaincre ni mourir, des pactes avec la mort et la victoire ; de ce furieux et fou qui, dans la sécurité de son despotisme, précipitait aux combats des armées d'enfants, de novices, de malheureux à qui manquaient ici les armes, les chefs ou l'expérience, là les vêtements ou les vivres ; de ce ministre de la guerre qu des-

potisant les généraux, commandait de Tours leurs corps d'armée, entravait devant Orléans le vainqueur de Coulmiers, ôtait à Chanzy les fruits de sa victoire de Josnes, et menait Bourbaki d'ordre en ordre au gouffre de la frontière suisse; de ce politique, enfin, qui, par sa dictature et son incapacité, ses abus d'autorité et ses erreurs, ses mensonges et ses vanités, aggrava tant la défaite de la France et ses capitulations! Ah! levez-vous devant lui dans l'Assemblée, levez-vous devant M. Périn, M. Rouvier, M. Esquiros et tous ces belliqueux pacifiques qui organisaient la victoire dans les ligues et dans les camps du Midi; levez-vous tous, vous que les radicaux appellent « députés de la défaite et de la capitulation, » coupables aujourd'hui de demander à la république d'être conservatrice : montrez à M. Gambetta vos blessures, vos épées ou vos larmes; justifiez-vous, monsieur Keller, vous qui conduisiez en courant vos bataillons d'Alsace au feu des Prussiens, musique et drapeau en tête; justifiez-vous, comte Jaubert, en racontant le noble et douloureux martyre de votre fils; vous aussi, général Changarnier, qui exposiez à des batailles où on ne vous attendait pas, votre intrépide et fière vieillesse, et vous, général Martin des Pallières, calme et hardi dans ce grand ouragan de flammes de Bazeilles; demandez grâce, monsieur de Carayon-Latour, chevaleresque soldat, que ni les Prussiens ni les démagogues n'ont fait trembler; excusez-vous, évêque d'Orléans, qui arrachiez les victimes à la cruauté du vainqueur, qui l'irritiez face à face par vos généreuses protestations, et que Frédéric-Charles emprisonnait dans votre évêché; humiliez-vous devant M. Gambetta, brave et savant général de Chabaud-Latour, qui armiez Paris avec tant de soins courageux et infatigables; implorez l'oubli, comte Bernard d'Harcourt, pour avoir été aux côtés de l'héroïque maréchal Mac-Mahon dans cette allée de Reichshoffen, où la terre, soulevée par les obus, couvrait de poussière son cheval et ses cartes, et à l'avance ensevelissait les morts à vos pieds; faites-vous pardonner, marquis de Vogüé, qui, ce jour-là, donniez à la France un enfant bien-aimé; et vous, amiral Saisset, vaillant homme et pauvre père, que tout Paris admira et plaignit; approchez de ces insulteurs, monsieur Cazenove de Pradines, et priez-les, afin qu'ils aient pitié de vous, de toucher à votre bras meurtri d'une balle prussienne; levez-vous, généraux Robert, Loysel et du Temple, qui, pour l'honneur du pays, obéissiez à M. Gambetta, dans ces luttes affreuses de 1870; et vous, marquis de Costa de Beauregard, comte Daru, messieurs de Juigné, Chaper, Émile Carron, Ulric Perrot, et tant d'autres encore, qui, par vos courages et vos sacrifices, avez contribué à la défense nationale, dites humblement aux radicaux qui vous appellent « les députés de la défaite et de la capitu-

lation, » ce que vous avez fait et souffert pour la France; et rappelez-leur en même temps que, quelques jours avant le 18 mars, ceux qui allaient tenter contre la patrie la guerre civile de la Commune diffamaient M. Thiers de ce nom odieux : « Thiers le capitulard ! »

Quoi qu'il en coûte de paix intime aux signataires de l'interpellation, quelque impopularité qu'on soulève contre eux, ils font leur devoir. La majorité est convaincue que le radicalisme perdra la France, si de succès en succès il réussit à envahir le pouvoir; la majorité estime que les radicaux ont surtout obtenu ces avantages, grâce aux ménagements du gouvernement, à la mollesse des lois, à l'inertie ou à la complaisance de l'administration : elle réclame de M. Thiers une attention plus inquiète, une prévoyance plus vigilante, une direction plus ferme au profit de la société; elle le lui demande au nom de ce parti conservateur au sein duquel M. Thiers a tous ses souvenirs, toute sa gloire et aussi tout son intérêt. Quoi de plus honnête et de plus juste? Et la majorité ne se trompe pas en tournant vers M. Thiers cette interpellation. Car il n'y a personne qui puisse faire de bonne foi l'histoire de ces deux dernières années, sans convenir qu'en dépit de ses intentions, la politique de M. Thiers a favorisé l'audace du radicalisme. Ces traités parlementaires que le gouvernement concluait avec M. Gambetta, dans les difficultés de certains votes, et qu'avec une adroite ostentation, les radicaux faisaient valoir ensuite comme des amitiés particulières ou des alliances patriotiques; ces abstentions où, devant le pays étonné, se réfugiaient M. Thiers, les ministres et le centre gauche, afin de ne pas atteindre M. Gambetta de leur blâme, dans les cas graves où l'honnêteté et la justice s'élevaient contre les radicaux comme dans la question des marchés de Lyon; ce ministère occulte où M. Barthélemy Saint-Hilaire distribuait aux radicaux des faveurs, des pardons, des fonctions, des lettres de recommandation ou des ordres qui allaient enchaîner la volonté des fonctionnaires conservateurs; ces secours que, dans les élections complémentaires de 1872, la presse officieuse prodiguait aux candidatures du radicalisme, et ces calomnies, ces médisances, ces accusations qui nous donnaient le scandaleux spectacle d'un gouvernement permettant à ses agents et à ses publicistes de décrier et de discréditer l'Assemblée; cette faiblesse, qui laissait sans appui les préfets assez hardis pour vouloir maîtriser le radicalisme, qui les abandonnait dans la lutte, et qui leur refusait jusqu'au partage de la responsabilité; cette indécision qui ne voulait rien prescrire aux magistrats, pour les renseigner et les aider dans leur résistance à la démagogie; cette com-

plaisance sophistique avec laquelle on recevait les adresses, flatteuses pour M. Thiers, injurieuses pour l'Assemblée; cette tolérance qui supportait dans l'administration tant d'hommes indignement bienveillants à la démagogie dont ils tenaient leur fortune; cette frivole assurance avec laquelle on traitait de chimérique la crainte que le radicalisme excitait; cette tromperie de propos et d'égards qui abusait le pays, en lui suggérant l'idée que M. Gambetta et les radicaux avaient dans le gouvernement la puissance de l'estime, de l'influence et du bon accord : voilà, parmi beaucoup d'autres, des causes, aperçues dans le gouvernement, qui ont facilité les succès des radicaux. Ces causes, il est temps qu'elles cessent d'agir sur l'esprit public; il faut que M. Thiers, trop confiant en son habileté et déjà dupe de sa propre politique, prenne une attitude plus hardie devant les radicaux, ces ennemis qu'on ne séduit pas par des caresses mais qu'on dompte par la vigueur : tel est le sens véritable de cette interpellation des 320.

Cette interpellation est un acte grave et solennel. A peine l'attention publique s'est-elle un moment attachée au plan de cette constitution, ou trop peu monarchique ou trop peu républicaine, que M. Dufaure a offerte à l'Assemblée. On n'a pas le loisir, sous les coups de foudre qui grondent au-dessus de Versailles, de regarder à ces projets. Le cœur haletant, on attend ce qui se sera dit ou passé dans les débats qui agitent en ce moment l'Assemblée. Qui ne sent, en effet, que cette discussion touche à la question de vie ou de mort, que l'heure du dernier changement est venue, et que l'occasion est décisive? Car, ou le gouvernement modifiera sa politique, ou la France, incertaine de toute direction, entraînée et s'égarant, s'en ira tomber dans cet abîme de la démagogie radicale d'où elle tomberait encore dans un autre. La majorité sera-t-elle victorieuse? On le supposerait volontiers, à la vue des avantages qu'elle a obtenus dans le vote des bureaux : la majorité qui, par un si juste hommage, a réélu M. Buffet président de l'Assemblée, et choisi M. de Goulard pour premier vice-président, compte en elle des forces suffisantes pour cette victoire. Mais M. Thiers aura usé, pour la désunir, des moyens personnels dont il a le secret, l'art et l'habitude; il aura employé cette menace d'abandonner le pouvoir qui, par un abus devenu comme la sûreté d'un despotisme nouveau, fait de l'instabilité du gouvernement sa raison d'être et sa puissance; et l'on ne peut prévoir combien de timidités reculeront devant le vide que M. Thiers, en se retirant, montrera ouvert devant lui. Quoi qu'il en soit, comme la question n'est pas entre la république et la monarchie, entre M. Thiers et l'Assemblée,

entre M. Casimir Périer et M. de Goulard, mais entre une politique de résistance qui comprime le radicalisme, et une politique de ménagements qui en tolère l'audace et en permette l'accroissement; en un mot, comme il s'agit ici, et peut-être avec la dernière chance de salut, comme il s'agit de commencer la défense suprême de la société, nous sommes de ceux qui se rangent, avec tous leurs vœux et leurs encouragements, derrière l'Assemblée, derrière la majorité.

Déjà M. de Broglie a parlé. Il a indiqué le sens des élections du 27 avril et du 11 mai; il a prouvé que le radicalisme prépare, avec l'aide légale du suffrage universel, la revanche législative de la Commune; il a signalé dans le gouvernement le conflit des deux politiques, l'une facile au radicalisme et l'autre hostile, toutes deux se neutralisant et laissant faire; il a demandé si le nouveau ministère devait ou non continuer ce système funeste où, dans le partage, les concessions et les ménagements l'emportent, pour le profit du radicalisme; car il n'y a plus une faiblesse à laisser voir ni une faute à commettre. A ce discours, où chaque raison venait d'un fait, et où la résolution d'un cœur courageux se mêle à la sagesse d'un esprit politique, M. Dufaure a répondu comme un avocat embarrassé de sa cause, que sa conscience n'inspire pas, et que les difficultés mêmes où il se sent rendent tour à tour subtil ou violent. M. Dufaure n'a eu ni son talent ni son bonheur ordinaire. Il n'a pu que vanter l'une des deux politiques sans justifier ou excuser l'autre; il n'a pu que regretter l'inconvenante conduite de M. Jules Simon « comme un acte à lui personnel; » il s'est récusé par un vain motif de politesse affectueuse, pour ne rien dire des motifs qui ont nécessité la retraite de M. de Goulard : M. Dufaure, sans aucun doute, eût souhaité que la contrainte de cette équivoque apologie lui fût épargnée.

. Thiers interviendra aujourd'hui dans la discussion. A l'heure où nous écrivons ces lignes, ces graves débats ont lieu, et nous n'entreprendrons pas à ce propos un inutile travail de conjectures. Pour nous, qui tenons toujours élevées devant nos yeux l'image sacrée de l'infortunée Alsace-Lorraine, l'image bien-aimée de la France souffrante et humiliée ; pour nous, qui n'avons de haine que pour la patrie contre ses vainqueurs et pour la société contre ses ennemis, nous formons avec une sincère tristesse, à cette heure d'angoisses, le vœu que la paix ne soit pas à jamais rompue entre M. Thiers et la majorité. Puisse aucune résolution extrême ne violenter, d'aucun côté, les choses et les hommes ! Si M. Thiers gagne de quelques suffrages une victoire difficile et de peu de prix, qu'il en profite seulement comme d'un avertissement décisif pour se rallier demain ses adversaires d'aujourd'hui : leur alliance étant sa meilleure et sa der-

nière ressource, il ne faut pas qu'il attende jusqu'au jour où il serait trop tard. S'il perd au contraire l'imprudente bataille qu'il livre à la majorité, qu'il sache comprendre le devoir et l'honneur de la résignation, devoir tout parlementaire, honneur tout patriotique, dont la France le féliciterait bientôt dans la joie de sa reconnaissance. Car il faut que M. Thiers ne se leurre plus et ne se trompe pas davantage : les résultats de sa politique sont la condamnation de son gouvernement : que le changement se fasse dans son gouvernement ou dans sa politique, il n'en est pas moins nécessaire ; et M. Thiers ne saurait se soustraire à l'invincible fatalité de ce changement, sans perdre par cette obstination, outre sa propre gloire, la paix de la France et de la société.

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

Dans un article inséré au *Correspondant* du 25 mars dernier, p. 1124, M. de Haulleville attribue au général Auguste Caffarelli, qui fut un des vaillants compagnons d'armes de Napoléon, une proclamation plus soldatesque que politique dont s'est émue la piété filiale de M. le comte Caffarelli, ancien député. Recherches ayant été faites au dépôt de la guerre et le texte de la prétendue proclamation ne s'étant retrouvé nulle part, M. de Haulleville nous prie loyalement de rectifier une citation erronée qu'il regrette et qu'il attribue à une confusion de noms dans sa mémoire.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX

EN FRANCE

I

ERREURS ANCIENNES. — LIVRES NOUVEAUX.

Chaque siècle a sa légende. Le nôtre ne faisait que de naître, et déjà il en avait deux : une date et un homme; 1789 et Napoléon. Les esprits s'obstinèrent longtemps, et même lorsqu'on cherche à les éclairer là-dessus, ils s'obstinent quelquefois encore à ne point voir les nombreux côtés par où les pratiques du premier Empire diffèrent du programme de la révolution française, pour s'attacher seulement aux points par où ces deux époques se touchent et se ressemblent. Ce ne fut pas seulement, comme on l'a dit, par d'anciens conventionnels transformés en comtes, en sénateurs ou en dignitaires de la nouvelle cour, que l'absolutisme impérial fut absous : il trouva grâce aussi devant les simples *libéraux* du temps. N'obéissant point à l'intérêt, n'ayant pas l'infatuation pour excuse, esclaves de préjugés étroits, et dignes seulement de nos risées, ceux-ci obtinrent longtemps nos hommages ; abusant de la crédulité publique, ils réussirent à faire pratiquer à leurs contemporains deux religions tout à fait dissidentes : le culte de Bonaparte et celui de Mirabeau. Le drapeau tricolore couvrant tout dans les plis d'une popularité due en partie à nos triomphes et qui survit à nos désastres, la masse ignorante et inconsciente ne se fit pas faute d'être en outre inconséquente. La conquête lui fit complétement oublier l'oppression ; du moment que l'usurpateur n'était point Bourbon, elle lui pardonna de s'être fait despote ; elle accepta même ce que, de nos jours, l'opinion publique accepte le moins : on lui permit de faire des nobles, parce que,

comme lui, c'étaient des parvenus. Mêlant volontiers — on n'y comprendrait rien si la haine du passé n'expliquait tout — les luttes de la Révolution avec les batailles de l'Empire, l'imagination populaire ne fit des unes et des autres qu'une grande épopée; les audaces du Jeu de paume lui apparurent comme une sorte d'aurore du soleil d'Austerlitz, et le 18 brumaire lui-même ne fut pas seulement absous, il fut acclamé, comme si, en chassant ce jour-là, au profit de la dictature militaire, les représentants du peuple, le Premier consul n'avait fait autre chose que continuer à venger le tiers état de la triple oppression de la royauté, du clergé et de la noblesse.

Ce fut ainsi que, sans l'écrire encore, on préparait l'histoire du dix-neuvième siècle. Cette histoire n'est point faite, et déjà elle est à refaire. Celle des siècles précédents aussi. Il est temps de substituer la réalité à la fiction et ce qui est à ce qu'on raconte. Peut-être convient-il de profiter du moment où la gloire nous manque, pour, sans dédaigner celle-ci, nous habituer à reconnaître que la gloire elle-même n'est pas la liberté, et qu'elle n'en tient pas lieu. L'heure est également venue, si nous avons souci d'être libres, de consentir à franchir enfin et notre siècle et nos frontières : il faut cesser de croire que nous ne sommes redevables de rien ni aux siècles écoulés ni à autrui. Par orgueil national, nous nous donnons volontiers pour les maîtres du monde, pour les précepteurs du genre humain, et cela même dans les temps douloureux où nous aurions, ce semble, plus à apprendre des autres qu'à leur enseigner. Par orgueil moderne, nous nous laissons aller à croire que le présent ne doit rien au passé et que tout progrès vient de nous. L'orgueil perd les peuples comme il perd les hommes : l'exacte connaissance de soi-même est de première nécessité pour les uns et aussi pour les autres; elle les conduit à la sagesse en les faisant passer par un certain degré d'humilité nécessaire même à ceux qui, vivant hors du cloître, se trouvent mêlés aux affaires de leur pays et de leur temps.

Voilà plus de cinquante ans que, dans les cours d'histoire auxquels il doit en partie son illustration, M. Guizot essayait de nous prémunir contre deux erreurs courantes. La manie des uns était alors de décrier tout ce qu'ont fait nos pères et de ne vouloir admettre comme venant d'eux aucun des emprunts que cependant nous leur avons faits. La prétention des autres, épris pour le passé d'un amour stérile, d'un culte idolâtre, était de ramener la France à son berceau. Mais on ne remonte point le cours des âges, et il n'y a pas moins de folie à se jeter dans cette entreprise, que de présomption à se prendre soi-même pour le centre, pour le pivot, ou pour le but de l'humanité. L'école historique, qui date en France des premières années de l'établissement de la monarchie constitutionnelle, n'a pas

réussi encore à porter la lumière dans les masses. Chez elles, les préjugés ne baissent pas, et même on peut dire qu'ils montent, remorqués par l'orgueil humain : celui-ci traîne à sa suite d'odieuses convoitises et d'insatiables appétits. Cependant, au point de vue des études historiques, une réforme s'est accomplie, depuis 1820, dans le monde des hommes d'étude, dans celui des intelligences supérieures. A mesure que le passé perdait là ses adorateurs aveugles, il perdait aussi ses détracteurs systématiques. En revanche, il trouvait des juges, et, tandis que, dans les bas-fonds, les préjugés et les haines croissent toujours, il semble que, dans les hautes sphères, ce travail de justice se poursuit.

Ce n'est pas seulement le maître le plus illustre de la Sorbonne moderne qui vient de nous admettre au foyer où sa verte vieillesse raconte à ses petits-enfants une Histoire de France enfin sérieuse et véridique ; Augustin Thierry et Tocqueville ont, eux aussi, par leurs entreprises inachevées, tracé ou élargi des voies où marcheront leurs successeurs. L'élan est donné, la brèche est ouverte : déjà la lumière y pénètre, et l'on peut compter que, sous l'écume des passions qui fermentent, la vérité fait son chemin. Ceux d'entre nous auxquels le loisir manque pour aller fouiller dans de poudreuses archives, peuvent dès maintenant, sans trop de labeur, apprendre ce que furent nos pères. Il dépend de nous de retrouver leurs traits et aussi leur héritage dans des travaux de date récente, parmi lesquels il en est un que les suffrages les plus autorisés recommandent d'une façon toute particulière à l'attention des lecteurs du *Correspondant*.

En 1866, l'Académie des sciences morales et politiques mit au concours une Étude sur les États Généraux en France, « considérés au point de vue de leur influence positive sur le gouvernement. » Cette étude devait embrasser toute la période de notre histoire qui s'étend du roi Jean à Louis XIII, de 1355 à 1614, c'est-à-dire celle durant laquelle, sans être précisément une institution, les États Généraux furent chez nous une coutume que, sauf intervalles, la royauté fit mine d'accepter, alors même qu'elle se bornait à la subir.

A ce concours de 1866, l'un des plus brillants parmi ceux dont l'Académie garde le souvenir, quatre mémoires, tous dignes d'éloges, furent présentés. L'un d'entre eux, celui de M. Picot, juge au tribunal de la Seine, n'a pas seulement obtenu le premier prix ; il a mérité que M. Guizot, faisant le rapport au nom de la section d'histoire, déclarât que c'est « l'un des travaux les plus considérables qui aient été entrepris sur l'histoire de France, et le plus grand travail qui ait été fait sur les États Généraux. » Le rapporteur ajoute : « La solidité du fond répond à la fermeté du langage, et la justesse des

appréciations au mérite du style, dans cette étude lumineuse, savante et complète[1]. »

Un tel jugement, porté par une telle autorité, dit assez quel est le mérite du livre de M. Picot. Imprimé en 1872, celui-ci était composé tout entier avant la fin de 1868 : la date qui figure au bas de la dernière page et le rapport de l'Académie sont là pour lui donner date certaine. Sans cela, on pourrait s'y tromper et croire que cette *Histoire des États Généraux* est écrite d'hier, qu'elle est postérieure à la chute du second Empire. Bien que l'auteur nous fasse voir, dans chacun de ses chapitres, qu'il est un écrivain trop sérieux pour, en composant un livre d'histoire, se permettre de mêler aux leçons de celle-ci des allusions à la politique contemporaine, la fermeté de son esprit, la rectitude de son jugement, et aussi la connaissance profonde du sujet qu'il traite et où tout s'enchaîne, font que telle ou telle de ses appréciations de la veille se trouve confirmée par les événements du lendemain et paraît formulée après coup. M. Picot est historien; mais il semble que, sans le vouloir, il ait été prophète, notamment dans celles de ses pages, où, écrites qu'elles furent sur la fin de l'Empire, il nous retrace les mécomptes séculaires de la liberté. Chez nous, le sort de la liberté est variable : au fond, elle ne change pas d'ennemis. Il suffit d'un accident, d'un coup de surprise; en 1830, d'une barricade; en 1848, d'un banquet; en 1851, d'une conspiration de gens à bout de ressources; en 1870, d'une guerre folle, pour, en vingt-quatre heures et sans faire relâche, remplacer l'affiche. L'intitulé de la pièce, c'est-à-dire le nom du gouvernement, n'est plus le même, non plus que celui des acteurs. Hier, cela s'appelait l'Empire; aujourd'hui, cela s'appelle autrement : la République, ou le provisoire, ou le pacte de Bordeaux, comme on voudra : cela a failli s'appeler la Commune. Tout le cartonnage de la scène a fait place à un décor nouveau, et l'on aperçoit bien, aux premières loges, des figures encore surprises de se trouver là. En fait, qu'y a-t-il de changé? Le public du parterre, celui qui, à notre époque, fait la loi, n'est-il pas resté le même, avec ses préjugés, ses passions, ses rancunes, pour tout dire, avec sa sottise? En république ou bien en monarchie, la masse continue à ignorer à quelles

[1] L'Académie a décerné le second prix au mémoire de M. Desjardins, alors avocat général à Aix, aujourd'hui procureur général à Douai. Bien que l'ouvrage de M. Desjardins soit moins complet que celui de M. Picot, ce mémoire a, lui aussi, une valeur incontestable. « Il marche bien, dit l'éminent rapporteur; il est écrit d'un style vif, coulant, agréable, et, s'il offre des connaissances étendues et des appréciations historiques ordinairement exactes, il n'est dépourvu ni de vues générales fermes, ni de considérations politiques élevées. » (*Compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*. — Séance du 19 février 1870.)

conditions un peuple peut se gouverner lui-même; comment il doit s'y prendre pour être tranquille sans cesser d'être libre. Il semble que, sous un nom ou sous un autre, il nous faille toujours quelque César qui mène la plèbe et qui règne par elle.

On peut croire qu'en mettant au concours, sous l'Empire autoritaire, l'histoire de nos États Généraux et l'étude de leur influence sur le gouvernement de notre pays, l'Académie des science morales et politiques s'est proposé un autre but que celui de distribuer des couronnes. Elle a voulu sans doute contribuer, autant qu'il était en elle, à nous faire donner d'utiles leçons. Elle a voulu retremper nos cœurs et arrêter, par de virils enseignements, les défaillances de l'esprit libéral, défaillances excusables chez plusieurs, mais qui, chez d'autres, se traduisaient alors par des apostasies d'autant plus scandaleuses qu'elles étaient moins désintéressées.

La preuve, au reste, que l'Académie a bien fait de choisir ce sujet d'étude, c'est que, même après la guerre et nos désastres, après l'invasion venue du dehors, après la Commune organisée et momentanément triomphante au dedans, après la perte de nos chères provinces, nous ne sommes pas corrigés au point que les leçons de l'histoire aient cessé de nous être nécessaires. Aujourd'hui comme hier, nous avons besoin d'être mis en garde contre les courants divers qui, de l'extrême souplesse nous portent à l'extrême opposition, contre le double écueil que, de son temps, signalait déjà Tacite, et qui s'appelle l'esprit de basse servilité et l'esprit d'arrogante rébellion. Quand donc aurons-nous fini d'osciller de l'un à l'autre? Ne saurions-nous jamais, au sortir de l'insurrection, nous reposer que dans la servitude? et serait-il vrai qu'en dehors de l'abdication de tous droits, à laquelle correspond d'ordinaire l'oubli de tout devoir, il n'y ait de centre de gravité pour aucune des nations latines? les Anglo-Saxons seraient-ils à ce point favorisés de la Providence, qu'à eux seuls, en Europe, appartienne, comme on le prétend, le privilége de pouvoir se gouverner eux-mêmes?

Poser la question, c'est la résoudre : philosophiquement, il est absurde, et, chrétiennement, il est condamnable de supposer que Dieu ait divisé le genre humain en deux grandes classes; qu'il ait doté l'une et privé l'autre des aptitudes nécessaires pour jouir des bienfaits de la liberté politique; qu'il ait établi entre les deux des barrières que ni l'une ni l'autre ne saurait franchir. Plutôt que de nous croire atteints d'une incurable infirmité, cherchons à nous rendre compte des motifs pour lesquels la France a plusieurs fois touché, sans l'atteindre, le but auquel sont arrivées d'autres nations plus heureuses qu'elle en ce qui regarde le libre jeu et aussi la stabilité de leur gouvernement. Rien n'est plus propre à nous éclairer là-dessus

qu'une étude attentive de l'histoire de nos États Généraux. De tous les guides auxquels, pour entreprendre cette étude, nous puissions nous confier, M. Picot est le plus sûr; c'est lui qui, actuellement, marche en tête : après le rapport de l'Académie, nul ne saurait lui contester ce rang, ni lui refuser cet honneur.

A ceux qui voudront lire avec fruit l'*Histoire des États Généraux*[1] de M. Picot, nous nous permettrons de donner un conseil : qu'ils relisent en même temps *l'Ancien régime et la Révolution*, de M. de Tocqueville. Rien ne nous semble plus instructif que le rapprochement de ces deux ouvrages, si peu pareils et cependant si bien faits pour se compléter l'un l'autre et pour nous amener à des conclusions identiques. Autre est la route par laquelle nous conduisent les deux auteurs, mais le point d'arrivée est le même. S'il était permis, sans s'exposer à être trivial, de comparer la nourriture de l'esprit à celle du corps, nous dirions qu'en lisant Tocqueville, il semble qu'on se nourrit de moelle. C'est le suc du passé, c'est la quintessence de notre philosophie politique, c'est le résumé concret de notre histoire. Quand on ouvre ce volume si substantiel, où les conclusions débordent constamment le récit des faits ; quand on médite sur quelqu'une de ces pages dont chacune fournirait matière à un livre, on n'est pas surpris de ce que dit l'auteur : que tel ou tel de ses chapitres, même court, lui a coûté plus d'une année de recherches.

Bien différente est la facture et tout autre est le mérite des quatre volumes de M. Picot. Il a compris qu'on ne refait pas Tocqueville ; il a le bon goût de n'y point prétendre ; il sait d'ailleurs que la tâche de l'historien n'est pas celle de l'homme politique, quoique celui-ci reste incomplet s'il ne s'appuie sur celui-là. Chacune des lignes de Tocqueville est une conclusion. M. Picot procède autrement; il s'attache surtout à nous raconter les choses qu'un labeur consciencieux lui a fait découvrir dans la poussière de nos annales. Lui aussi, on le voit, est un esprit libéral et un vigoureux penseur ; mais dans son livre il se montre surtout savant architecte : il démonte d'abord par pièces et morceaux, et puis il rassemble sous nos yeux toute la charpente de notre histoire de France. Il le fait avec une telle précision, que ceux-là même qui ne sont pas du métier y voient clair, et qu'avec lui, depuis le règne de Jean le Bon jusqu'à celui de Louis XIII, on se promène avec aisance à travers les cahiers des trois ordres, les remontrances de nos États Généraux et les ordonnances de

[1] A la librairie Hachette : 4 volumes grand in-8°. — Paris, 1872. Depuis qu'il a paru, cet ouvrage, déjà couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, a obtenu une nouvelle marque de distinction. C'est à M. Picot que l'Académie française a, pour son *Histoire des États Généraux*, décerné le prix Gobert de cette année.

nos rois. Il arrive même aux profanes, qui jusqu'alors avaient à peine dépassé le parvis, de s'apercevoir seulement après coup qu'à la suite de M. Picot, ils viennent pour la première fois de pénétrer jusqu'au sanctuaire : plus d'un d'entre eux ferme le livre avec l'amour-propre satisfait d'un homme qui se dit qu'il savait tout cela et auquel la réflexion, venant en aide, découvre tout ce qu'il vient seulement d'apprendre. C'est qu'ici tout s'enchaîne; tout est mis à notre portée; tout est rendu clair, non-seulement par le talent d'exposition de l'auteur, mais par la méthode, par la division savante et simple — simple parce qu'elle est savante — qu'il a adoptée, et aussi par l'aspect matériel de ces quatre beaux volumes, d'un bout à l'autre desquels des sommaires courts et précis, accompagnés de notes marginales, nous guident comme un fil sûr et non interrompu.

Ce qui frappe tout d'abord, pour peu qu'on étudie l'histoire de France, c'est la fausseté d'une opinion qui a cours, opinion que l'ignorance accrédite et que la mauvaise foi exploite. N'est-il pas reçu, et en pleine lumière du dix-neuvième siècle achevant sa course, n'entendons-nous pas répéter chaque jour que « les rois, les nobles et les prêtres » se sont entendus de tout temps pour opprimer « le pauvre peuple? » N'est-ce pas avec cette histoire-là qu'on nous a bercés dans notre enfance? n'est-ce point avec cela qu'on a mené notre jeunesse en classes, notre âge mûr au scrutin, et qu'on égare encore, en l'irritant, le suffrage universel? A entendre certains professeurs, plus frottés de préjugés que de science, la dîme, la corvée, le droit du seigneur, tout ce qu'aux jours de colère on appelle la féodalité sans rien savoir, d'ailleurs, de ce que ce mot exprime, tout cela n'aurait jamais fait qu'un avec la monarchie traditionnelle.

Il suffit cependant d'ouvrir un livre d'histoire pour reconnaître que noblesse et royauté font deux, et que même, longtemps avant la révolution française, l'une de ces deux institutions avait entrepris de détruire l'autre. On est dans le vrai quand on se borne à dire que ni tous les rois, ni tous les nobles, ni tous les prêtres, n'ont pas toujours fait ce que leur dictait le devoir; mais on est absolument dans le faux lorsqu'on s'en va partout répétant que prêtres, nobles et rois ont toujours marché d'accord; qu'ils ont fait le pacte de travailler à écraser ensemble la bourgeoisie et le menu peuple. Rien n'est plus contraire à la vérité. Non-seulement ces trois puissances, lorsqu'elles existaient chez nous à l'état de puissances, sont fréquemment en brouille l'une avec l'autre; mais dans le sein des deux ordres privilégiés et chez la royauté elle-même, que de divisions et de manque d'esprit de suite! On peut dire que, dans toute notre histoire, il n'y a que le tiers état qui se tienne; c'est même pour cela qu'il a réussi.

Un roi fait la cour à la noblesse ; son successeur lui fait la guerre. La noblesse d'épée lutte contre la noblesse de robe ; le grand seigneur croirait déroger s'il fréquentait le gentilhomme campagnard : il se moque de lui, il le raille, et c'est à cela que se bornent leurs rapports. Dans l'ordre ecclésiastique, lorsqu'une question religieuse n'est point en jeu, on ne s'entend pas mieux. Là, tandis que les prélats se joignent le plus souvent au second ordre pour défendre leurs priviléges, le bas clergé s'unit presque toujours au tiers état d'où il sort ; il lutte avec lui en faveur d'une égalité qui, bien comprise et pratiquée, a sa source dans l'Évangile lui-même.

Que ce soit ou non l'un des vices, c'est assurément une des conditions de la nature humaine qu'en ce monde chacun cherche son bien et s'y attache. Souvent on le défend mal, quelquefois même injustement, mais toujours on le défend. Un peu forcée ou pleinement volontaire, l'infraction la plus marquante à cette règle est celle qui se rapporte à la nuit du 4 août 1789. Dans cette nuit mémorable, que vit-on, sinon les ordres privilégiés monter eux-mêmes à l'assaut des priviléges et y renoncer avec entrain? Jusque-là, ils les revendiquent souvent, c'est vrai ; mais c'est naturel. Dans l'ancien temps, ces priviléges ne sont pas seulement le bien du clergé et de la noblesse : l'usage en a fait leur droit. Il ne faut pas plus s'étonner de la coalition qui, sur des points déterminés, s'établit souvent entre le premier et le second ordre, que de la persévérance avec laquelle le troisième ordre insiste pour que les classes s'effacent; pour que, dans les sessions d'États, le vote par tête soit admis. Ce qu'il faut constater, c'est que la coalition dont il s'agit n'eut pour elle ni la sanction du droit dans les États, ni, en dehors des assemblées d'États, la permanence du fait.

En droit, c'est la vieille règle que jamais deux des ordres ne doivent pouvoir « lier le tiers. » Comme le fait remarquer M. Picot, dont M. Guizot d'ailleurs invoque l'autorité dans l'*Histoire de France* qu'il publie en ce moment[1], le *tiers* ici ne veut pas dire le *tiers état*, mais bien *celui des trois ordres* qui, en n'importe quelle circonstance, serait menacé d'oppression par les deux autres.

En fait, s'il faut convenir qu'au sein des États les ordres privilégiés s'entendirent souvent pour défendre leurs prérogatives communes, il ne résulte pas du tout de là qu'il y eût, comme on le croit, accord complet et permanent entre le clergé et la noblesse. Surtout, la royauté ne favorisa jamais cette alliance. Dès le douzième siècle — l'auteur des *Lettres sur l'histoire de France* en a fait la remar-

[1] *L'Histoire de France racontée à mes petits-enfants.* Les deux premiers volumes ont paru à la librairie Hachette.

que — le roi, le seigneur et le prélat, maîtres chacun d'une tour ou d'une porte de telle ou telle ville, se disputaient la souveraineté et le gouvernement de la ville entière. Et M. Augustin Thierry ajoute qu'alors, « heureusement pour la bourgeoisie, » ces trois puissances s'accordaient fort mal. Non-seulement à cette époque, mais depuis, on a vu quelquefois les ordres privilégiés se disputer entre eux; et, quant aux luttes de la royauté avec l'un ou l'autre de ces deux ordres, on peut soutenir qu'elles sont plus fréquentes que leur accord : il semble que l'hostilité, non l'harmonie, soit l'état normal.

Tantôt, en effet, et particulièrement au seizième siècle, on voit le peuple recourir à l'autorité royale ; il l'invoque comme une protection contre les seigneurs, sans peut-être assez se préoccuper de savoir si la dureté de la tyrannie n'ira pas un jour jusqu'à lui faire, à certains égards, regretter le nombre des tyrans. Tantôt, comme aux premiers États de Blois (1576), c'est à la noblesse que le clergé résiste, soit qu'il s'agisse de défendre les biens du tiers contre l'accroissement des taxes seigneuriales, soit qu'il faille protéger le troisième ordre dans la liberté et l'honneur de ses filles contre les mariages forcés, mariages qu'une ordonnance royale, faisant droit aux vœux exprimés par le corps ecclésiastique, interdit et flétrit en les assimilant au crime de rapt. Tantôt, comme aux seconds États de Blois (1588), qui précèdent ceux de la Ligue, c'est à la royauté que le clergé fait la loi. C'est lui qui, par son attitude énergique, entraîne la résistance des deux autres ordres et oblige le dernier des Valois à promettre qu'il rendra édit conforme à la volonté des États. Si le fourbe Henri III, si l'assassin du duc de Guise, bientôt assassiné lui-même, devait plus tard violer son serment, toujours est-il qu'il le prêta. Avant de l'enfreindre, il alla même jusqu'à le renouveler, contraint et forcé par la résistance que l'ordre ecclésiastique surtout avait apportée à l'exercice du bon plaisir royal. Telles sont, au reste, pour le dire en passant, la légèreté et l'injustice populaires, qu'elles ne s'arrêtent jamais à mi-chemin ; elles sautent volontiers d'un pôle à l'autre, et, même aux heures où elles accusent le clergé de sacrifier aux rois les droits des peuples, elles l'accusent aussi d'armer la main de ceux qui assassinent les rois, la main des Ravaillac et des Jacques Clément.

Peut-on dire que la noblesse se soit, mieux que le clergé, entendue avec la royauté pour en venir à dominer à elles deux? Non. Le vrai tort de la noblesse en France fut d'avoir souvent donné à entendre qu'elle se considérait comme pétrie d'un autre limon que celui du reste des hommes. Son tort fut aussi, quand elle quitta les champs de bataille, de se réfugier dans les antichambres, et d'agir comme

si le rôle du grand seigneur, lorsqu'il ne trouve point à tirer l'épée, était de se faire courtisan. Mais, avant qu'on en vienne là, il s'en faut bien qu'au détriment du peuple, nobles et rois aient pris coutume de vivre en bons compagnons. Leurs luttes, au contraire, sont fréquentes, et l'histoire de celles-ci serait bien longue à raconter. Sans même nous arrêter à Henri IV, qui ne tint guère à la noblesse que par droit de naissance, et qui fut vraiment, dans toute l'acception du mot, le roi populaire, Louis XI, Louis XIV, Richelieu, plus roi que le roi son maître, ont laissé tous trois d'assez grandes figures dans l'histoire, pour qu'il soit inutile d'insister.

Lorsque, renonçant à faire le passé de la France à sa guise ou à le croire tel que l'ont fait les passions et les préjugés de notre époque, on se donne la peine de l'étudier tel qu'il fut, on s'aperçoit vite que la prétendue alliance des privilégiés avec la couronne est une des plus grandes contre-vérités sous le joug desquelles nous nous sommes laissé mettre.

Nous faisons preuve aussi d'ignorance et de légèreté, lorsqu'il nous arrive de confondre deux époques bien différentes l'une de l'autre, deux périodes qui, dans l'histoire de France, ne se ressemblent pas du tout. Il est assurément permis, et même il est judicieux, — judicieux surtout parce que c'est commode, — de qualifier du nom d'ancien régime tout ce qui précéda 1789. De la sorte, on simplifie le langage ; et d'ailleurs, pour s'exprimer ainsi, on a cette bonne raison à donner que, en ce qui concerne l'égalité des citoyens et l'abolition des classes sociales, 1789 marque réellement une ligne de partage entre deux mondes. Mais lorsque, se plaçant au point de vue des libertés publiques, on confond, sans faire aucune différence ni réserve, sous le nom d'ancien régime, nos cent cinquante années de monarchie pure et absolue avec les siècles qui furent ceux de la féodalité et du moyen âge, on commet une erreur grossière. Sous ce rapport, il n'y a pas qu'un ancien régime; il y en a deux, et même on peut dire que

Le plus *ancien* des deux n'est pas celui qu'on pense.

Le plus ancien, comme date, est, en réalité, le plus libéral. Celui où les citoyens ont le moins de franchises est notre voisin immédiat. Ce n'est pas, en effet, dans les siècles les plus rapprochés du nôtre, c'est longtemps avant cela, qu'un roi de France, s'avisant de dire à un de ses feudataires : « Sire comte, irez en guerre ou serez pendu, » le comte répond sans se troubler : « Sire roi, n'irai point en guerre, et ne serai pendu. » Il ne le fut pas, et ceci prouve qu'au vieux temps les rois de France ne faisaient pas, comme on le croit, tout

ce qu'ils voulaient; qu'ils étaient soumis à d'autres règles qu'à celle de leur bon plaisir. Au point de vue de certaines libertés, c'est ce temps-là que pouvaient, à bon droit, regretter nos bisaïeuls; c'est celui qu'au lendemain de certains coups d'État, nous avons pu regretter nous-mêmes. Ce n'est pas, — prenons bonne note de ceci, — de créer en France une forme nouvelle de gouvernement; c'est, au contraire, de « se ressouvenir de la vraie forme du royaume, » c'est-à-dire de tempérer le despotisme royal, et de rendre à la nation certaines libertés d'autrefois, qu'au siècle de Louis XIV il est question dans les entretiens de Fénelon avec son royal élève, le duc de Bourgogne. Remontons plus haut. « Le roi est pour le royaume, et non le royaume pour le roi : » cette maxime, d'où forcément la liberté politique découle, est publiquement professée au treizième siècle par saint Thomas d'Aquin, et tout porte à croire qu'elle était admise même avant cela. N'est-ce pas au siècle suivant, sous Charles VI, que le chancelier de Dormans s'écrie : « Les rois auraient beau le nier cent fois, c'est par la volonté des peuples qu'ils règnent, et c'est la force des peuples qui les rend redoutables! » Combien de nos contemporains se figurent qu'il y a là une découverte des temps modernes, dont nous sommes redevables à la Révolution. Eh non! c'est la doctrine que professaient, on le voit, il y a cinq et six cents ans, non-seulement un chancelier du roi de France, mais celui qu'on appelle encore l'Ange de l'école : deux autorités qui devraient, ce semble, protéger la royauté d'autrefois, et aussi la théologie chrétienne, contre ceux qui les accusent d'avoir comploté ensemble pour inventer, au profit du despotisme royal, ce qu'on appelle le droit divin. Le droit divin existe en ce sens que tout pouvoir ici-bas a en Dieu même son origine et sa sanction. Mais la doctrine a perdu crédit, et perdu crédit parce qu'on l'a faussée, le jour où les amis du roi ont oublié ce qu'au vieux temps le roi lui-même faisait profession d'admettre : c'est qu'il règne pour le peuple et par le peuple.

Il faut convenir que, dans la pratique, les rois ont souvent violé le précepte; mais c'est seulement au dix-septième siècle que l'un d'entre eux s'est avisé de le nier audacieusement. Le jour où, méconnaissant le principe d'utilité publique, en vertu duquel ses devanciers avaient porté le poids de la couronne, un roi de France osa dire : « L'État, c'est moi, » il ne dit pas seulement un mot arrogant et faux; il dit une contre-vérité historique; il dit un mot tout à fait nouveau, si nouveau qu'après deux siècles écoulés, cela étonne et scandalise encore. A ce mot, on a répondu depuis. La réponse fut que le tiers état, qui se fatiguait de n'être rien, et qui

alors se fût contenté, lui, d'être « quelque chose, » devait être « tout. »

Le tiers état est devenu tout; il a tout absorbé; en dehors de lui, il n'y a plus de classes, et de ceci on ne doit pas se plaindre, puisque l'égalité civile en résulte. La question est de savoir si la manière dont ce résultat fut obtenu n'est pas une des causes pour lesquelles, chez nous, la liberté n'est que passagère; pour lesquelles, la plupart du temps, quand nous la cherchons, nous ne la trouvons pas. D'une part, le démocratisme, qui règne et gouverne, ne prend-il pas tous les moyens de rétablir, au profit de la plèbe, les choquantes inégalités de l'ancien régime; et ne va-t-il pas, dans ses jours de franchise, jusqu'à déclarer qu'il faut en finir avec les bourgeois actuels, non moins qu'avec les aristocrates d'autrefois? D'autre part, la souveraineté populaire, telle qu'on la comprend de nos jours, telle qu'on l'oppose à la doctrine défigurée du droit divin; cette souveraineté qui, lorsqu'elle ne s'exerce point par la violence révolutionnaire, accepte le nombre, et lui tout seul, sans restrictions, sans garanties, sans contre-poids, pour base et pour expression, peut-elle donner à un peuple les libertés et aussi le repos dont il a besoin? est-ce bien là que se trouve, comme on le dit, la loi de l'avenir? y a-t-il de quoi bâtir quelque chose avec cette impalpable poussière dont se compose actuellement notre société politique? L'expérience là-dessus est à faire, ou plutôt elle est faite : l'avalanche aussi est poussière, et sa force est irrésistible, mais c'est une force qui détruit tout.

Quelque opinion qu'on ait sur l'avenir des institutions républicaines en France, on peut assurémeut se demander si l'égalité civile, qui est un bien, et qu'il faudrait tous défendre dans le cas où quelqu'un s'aviserait de l'attaquer, a nécessairement pour conséquence cette égalité politique absolue, sans exemple d'ailleurs, d'où il résulte que le gouvernement d'un grand pays appartient, non pas, comme cela doit être, aux plus intelligents, aux plus probes, aux plus libres; mais à cette masse ignorante, envieuse, turbulente, libertine, qui, à certains jours, n'est, chez nous, la plus nombreuse que parce qu'elle est la plus trompée.

On peut aussi, sans aller jusqu'à croire, sur la foi d'historiens suspects, que, dès le temps de Childéric, les Français qui, la veille encore, s'appelaient les Francs, se prissent à discourir sur les mérites intrinsèques et sur les défauts de la royauté, on peut se convaincre que le reproche, fait à celle-ci, d'être condamnée à devenir forcément, et quoi qu'elle fasse, un instrument de servitude, n'est pas seulement fondé sur une erreur et sur une injustice; c'est un

grief contemporain. Il y eut, de tout temps, de bons et de mauvais rois, les uns personnels ou oppresseurs, les autres, aidant eux-mêmes leurs sujets à conquérir toute la dose de liberté compatible avec l'esprit du temps. Ce qui distingue, sous ce rapport, notre siècle de ceux qui l'ont immédiatement précédé, c'est que tout le monde en est venu à admettre la doctrine politique des libéraux d'autrefois; tout le monde, aujourd'hui, reconnaît la vérité de cet adage, proclamé dès le treizième siècle par les esprits d'élite : Les rois sont faits pour les peuples et non les peuples pour les rois.

Il faut même convenir que, de nos jours, on abuse un peu de cette maxime : nous mettons à la répéter une affectation puérile. A quoi bon tant insister sur ce qui est universellement admis? Ce que nous oublions, c'est de montrer, par notre exemple, que les nations en progrès sont celles qui s'appartiennent réellement, celles qui savent se conduire elles-mêmes. Dans l'ancienne France, on est sujet, mais il s'en faut que tous les rois soient tyrans. De nos jours, on est citoyen. Est-on libre au degré que ce titre comporte? Monarchie, empire ou république, nous avons proclamé bien des formes de gouvernement, tantôt l'une, tantôt l'autre, l'autre après l'une et l'une après l'autre. Mais sommes-nous enfin parvenus à faire respecter nos droits? Tout est là, et c'est à cela que nous réussissons le moins. Pourquoi? — On peut en donner plusieurs raisons.

L'une d'entre elles, et ce n'est pas la moindre, c'est que nous ne nous connaissons pas nous-mêmes. Nous ignorons absolument notre histoire : d'où il résulte que le présent, bien préférable au passé à certains égards, adresse au passé, sous d'autres rapports, des reproches que celui-ci ne mérite pas. Bien ou mal, mal pour la plupart, nous savons quelque chose des temps les plus rapprochés du nôtre; nous avons tous lu quelques mémoires contemporains, quelque histoire, plus ou moins véridique, de la Restauration, de l'Empire, de la Révolution française. Peut-être même si, par aventure et sans d'ailleurs rétablir aucun cens, une loi électorale exigeait que, pour être député, on fît preuve d'avoir au moins quelques notions d'histoire de France, peut-être, dans ce cas, bacheliers compris, trouverait-on, en moyenne, par département, une cinquantaine de sujets capables d'affronter l'épreuve de l'examen. Encore ferait-on bien pour cela de ne pas remonter trop haut, pas au delà de Louis XIV ou, tout au plus, d'Henri IV. Qu'on ne nous interroge, cela va sans dire, ni sur les Mérovingiens, ni sur les Carlovingiens, ni sur les débuts de la troisième race; mais qu'on écarte même toute cette partie de notre passé qui s'étend du roi Jean à Louis XIII, du milieu du quatorzième siècle au commencement du dix-septième.

Cette période est cependant celle qu'en remontant, si l'on veut, jusqu'à Philippe le Bel, c'est-à-dire cinquante ans plus haut, on peut appeler celle des États Généraux du royaume. Or, pour être appelé à donner des lois à son pays, peut-être serait-il opportun d'en connaître un peu l'histoire. Peut-être les Français de nos jours, surtout ceux qui aspirent au rôle de législateurs, se trouveraient-ils bien d'avoir lu autre chose que la Déclaration des droits de l'homme et les journaux contemporains. Par l'étude des temps antérieurs à 1789, on pourrait se convaincre, non pas que les principes de 1789, devant lesquels nous nous inclinons, sont mauvais, mais qu'ils ne sont pas tous de date aussi récente que l'on croit. Leur tort, s'ils en ont quelqu'un, n'est pas d'être ce qu'ils sont. Leur tort, depuis qu'on les a mis en catéchisme, est d'être tantôt compromis par des violents, tantôt invoqués par des sots, qui, avant de faire tant de bruit pour proclamer que ces principes sont immortels, devraient au moins se mettre en peine de savoir quel âge ils ont.

II

INSUFFISANCE DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur le nombre des sessions tenues en France par les États Généraux. Cette divergence d'opinions résulte surtout de ce que, du temps où le royaume était fractionné en pays d'États et en pays d'élections, en langue d'Oïl et en langue d'Oc, il y a telle assemblée à laquelle les uns accordent et les autres refusent le titre d'États Généraux. On peut cependant compter que, du roi Jean à Louis XIII, ceux-ci siégèrent de vingt-cinq à trente fois, ce qui fait une moyenne de dix sessions par siècle environ.

C'est trop peu, surtout si l'on considère que les États s'assemblèrent jusqu'à neuf fois sous le roi Jean, et un nombre au moins égal de fois sous Charles VII : d'où il résulte que, plus tard, les sessions sont rares, si rares qu'à certaines époques, on peut, dès avant Louis XIII, se demander si l'usage de convoquer les députés de la nation n'est pas tombé en désuétude. C'est ainsi que, de Louis XII à Henri II, François Ier régnant avec un faste que ses sujets lui pardonnent et que personne ne songe à contrôler, plus de cinquante années s'écoulent sans que les États soient une seule fois assemblés.

N'est-ce pas merveille que, dans de telles conditions, l'histoire ait à enregistrer certains résultats obtenus par les députés de la nation, et à porter à leur compte autre chose qu'un perpétuel avortement?

Qu'attendre, au point de vue d'institutions à fonder, d'une assemblée que cinquante années séparent de celle qui la précède ; d'une réunion d'hommes, absolument étrangers les uns aux autres, sans passé parlementaire, sans règlement, sans traditions ; d'hommes que le hasard de l'élection rassemble pour quelques jours ou quelques semaines, et dont la génération aura disparu avant qu'il plaise à la royauté de prendre conseil d'une autre génération d'inconnus ?

A propos du tiers état, M. Picot fait une remarque applicable, plus ou moins, aux députés des trois ordres. Il trouve injuste que, de délégués venus fortuitement de vingt provinces différentes, et sans rapports entre eux jusque-là, on attende à la fois l'énergie et l'esprit de suite dont le parlement lui-même n'a été capable qu'après des siècles d'expérience et de lutte. « Les institutions humaines, dit-il, n'ont que rarement ces éclairs : cette solidarité soudaine dans la conduite qui fait les grandes assemblées et prépare les triomphes politiques n'était pas possible en un temps où les esprits n'avaient entre eux aucune de ces communications intellectuelles que fournit à la vie publique l'activité des sociétés modernes. »

Mais la rareté des sessions n'est ni la seule ni même la principale cause à laquelle il faille attribuer la faiblesse et le manque d'autorité des États Généraux. Ce qui leur fait surtout défaut, tous les auteurs en tombent d'accord, c'est la périodicité, c'est la convocation à époques fixes, à époques qui, fussent-elles éloignées, soient régulières et obligatoires pour la couronne. A ce compte seulement, les États Généraux seraient devenus une institution, et ce caractère leur manqua toujours, même dans les temps où la fréquence de leurs sessions fit de la convocation des députés un usage et une habitude. Hors deux cas, il est admis, même au quatorzième et au quinzième siècles, qu'on peut gouverner la France sans le concours des États Généraux. La convocation de ceux-ci n'est de droit que s'il faut établir de nouvelles taxes, lever de nouveaux impôts, voter de nouveaux subsides ; ou bien si un roi mineur est appelé à occuper le trône, devenu vacant. En dehors de ces deux circonstances, si le roi assemble les députés des trois ordres, c'est de sa part un acte bénévole, c'est seulement pour prendre leur avis, ce n'est pas toujours pour le suivre, et de là vient qu'on a souvent taxé les États Généraux d'impuissance. Nous verrons tout à l'heure en quoi ce mot est exagéré.

Ce qui est malheureusement vrai, c'est que les États manquèrent souvent d'autorité, parce que, répétons-le, ils ne purent jamais obtenir qu'on fît d'eux une institution. A cette cause de faiblesse, ajoutons que, ni le mode d'élection, ni le nombre, ni les droits des députés ne furent jamais nettement déterminés et définis. Ou plutôt, à travers les obscurités de l'histoire sur ces divers points, il est

clair que les députés n'ont pas de droits proprement dits, sauf en ce qui regarde le vote des subsides. Encore arrive-t-il que, sans jamais contester le droit des États à cet égard, la couronne se passe assez souvent de leur concours, et, par moyens détournés, se procure l'argent dont elle a besoin. Pour le reste, les États Généraux se bornent à faire des remontrances ; ils sont un conseil, une consulte; mais ils ne parviennent jamais à se faire admettre comme corps souverain.

Souverains seulement en ce sens, que celui qui vote l'impôt fait la loi, les députés des trois ordres attendent quelquefois plusieurs années et sont obligés de revenir à la charge avant qu'une ordonnance royale tienne compte de leurs doléances ; et même Louis XIV paraît, et l'usage de convoquer les représentants du pays prend fin avant que ceux-ci aient réussi à conquérir ce qu'ils ont le plus souvent réclamé : la périodicité de leurs sessions. Ceci est la preuve la plus convaincante qu'envisagés dans leur puissance, les États Généraux ont été quelquefois surfaits. M. Picot se plaît à noter que, cependant, ni Commines sous Louis XI, ni Sully sous Henry IV, ni Fénelon sous Louis XIV lui-même, n'ont méconnu le rôle et l'autorité des États. Tous trois, dit-il, sont d'accord pour vouloir le vote libre de l'impôt ; tous trois demandent le contrôle des assemblées. Ceci est vrai, et de curieuses citations empruntées au conseiller, au surintendant et au prélat, en donnent la preuve. M. Picot a raison de dire que « cette persistance des opinions à toutes les époques nous permet d'affirmer que l'instinct du gouvernement libre est profondément enraciné dans le cœur des Français ; » que ceux-ci ne poursuivent pas seulement, comme on leur reproche quelquefois de le faire, une vaine imitation de l'Angleterre, et qu'ils ont, eux aussi, conçu plus ou moins nettement ce type du pouvoir pondéré dont nos vieilles annales gardent la trace.

Mais il n'est pas hors de propos d'ajouter ici quelques réflexions qui, ayant trait précisément à Louis XI, à Henri IV et à Louis XIV, indiquent bien les difficultés que durent éprouver les États Généraux à accomplir la tâche, même restreinte et encore inachevée, à laquelle ils ont prêté leur concours, et cela à raison des entraves que leur suscita la royauté. Les règnes sous lesquels vécurent Commines, Sully et Fénelon, sont de ceux qui, par leurs dissemblances non moins que par leurs rapports à certains égards, donnent à notre histoire quelques-uns de ses plus grands traits et déterminent le mieux son caractère. Jeter un coup d'œil sur ces trois règnes est peut-être un des moyens de nous rendre justes envers les États Généraux, et de nous porter à tenir compte de ce qu'ils firent, car c'en est un de nous révéler à nous-mêmes ce qu'ils ne purent faire.

Louis XI eut des vices, mais on sait qu'il n'eut qu'une passion : l'abaissement de la noblesse. Une fois les nobles humiliés, et si entouré qu'il se plût à être d'éléments bourgeois, ce roi n'était pas d'humeur à subir la loi que lui eût faite une classe quelconque de ses sujets. Il n'était pas homme non plus à se créer des difficultés en se passant de leur appui dans des circonstances où, pour réussir, ce concours lui était nécessaire. Par la coalition triomphante des princes, auxquels vint en aide tout l'élément féodal, le royaume était menacé d'un véritabte démembrement. La Normandie en particulier se trouvait attribuée au frère du roi, au duc de Berry, par le traité de Conflans, traité que Louis XI, qui voulait « échapper à ses vainqueurs en se baissant, » avait signé sans difficulté, mais violé aussitôt, ayant recours à la force pour reprendre le duché cédé par lui. Le duc de Berry appelle à son aide Charles le Téméraire, qui, bien qu'occupé ailleurs par l'insurrection des villes flamandes, n'hésite pas à marcher au secours du nouveau duc de Normandie. A celui-ci, les Anglais, de leur côté, sont peut-être à la veille d'accorder protection. L'heure est solennelle ; il n'y a pas un instant à perdre ; il y va de l'unité nationale. Dans ces circonstances critiques, que fait Louis XI ? — Un coup de maître. Lui qui, sur les moyens de se procurer des subsides, se montrait peu scrupuleux, et savait fort bien se passer du concours des députés, ne songe pas à autre chose qu'à obtenir, en la circonstance, une grande manifestation nationale. C'est que, comme le fait remarquer M. Picot, ce roi « connaissait à merveille le caractère français ; il savait que s'il pouvait tout craindre à certaines époques de mécontentement populaire, il en était d'autres où le courant général secondait admirablement les entreprises du prince. » Cette remarque, tirée de notre caractère, s'applique à toutes les époques de notre histoire, et particulièrement à notre histoire contemporaine. Les gouvernants se jettent à corps perdu dans le courant dont il est ici question ; ils semblent en cela faire acte de hardiesse non moins que de soumission, et leur popularité y gagne ; mais, en réalité, c'est le peuple qui nage, qui les porte et qui les dépose en sûreté sur la rive. Dans ce moment-là, on joue de la souveraineté nationale, mais c'est à condition de la jouer. Ainsi en fut-il aux États de Tours. Pour ce qui regarde l'élection des députés, on peut se demander si ce n'est pas de là que datent les candidatures officielles, car le roi, dit Commines, « avait pris de grands soins pour que les députés fussent élus selon son gré, en telle sorte *qu'il en fût aidé et non gêné.* »

La session de Tours ne dura pas plus de huit jours, et ce fut la seule qui se tint sous le règne de Louis XI. Encore paraît-il que le nombre des députés fut plus restreint que de coutume, et que le

mode de votation ne fut pas plus régulier que ne l'avait été le mode d'élection. Au dire de Boulainvillers, on subsitua « à l'ordre accoutumé des séances, une espèce d'acclamation tumultueuse, où les voix des princes ni celles des particuliers ne furent point comptées. » Un historien des États Généraux résume la session en disant que « tout se passa comme le roi le souhaitait[1]. » C'était à prévoir, et le rusé monarque l'avait prévu. Lui qui se plaisait à appeler le prévôt Tristan « son compère, » était parvenu à obtenir des États quelque chose de plus que ce qu'il attendait d'eux dans le présent. Sans même s'être mis en frais pour les solliciter à cet égard, il obtint leur abdication pour l'avenir, ainsi que l'atteste le procès-verbal des séances, où on lit : « Dès maintenant pour lors, et dès « lors pour maintenant, iceux des États ont accordé et consenti, « accordent et consentent, que le roi, sans attendre autre assemblée « ne congrégation des États, pour ce que aisément ils ne se peuvent « pas assembler, y puisse faire tout ce que ordre de justice le porte ; « promettant et accordant tous iceux États de servir et aider le roi « touchant ces matières, et en ce lui obéir de tout leur pouvoir et « puissance, et de vivre et mourir avec lui en cette querelle. » — L'abdication, on le voit, est complète, et cette pièce est douloureuse, moins encore parce que, pour se dissoudre, les États Généraux invoquent ce lâche prétexte *qu'ils ne se peuvent aisément assembler*, que parce que nous trouvons ici la révélation d'une des plaies permanentes de notre nature, d'un mal qui, en France, est devenu chronique : l'astuce des grands ou l'astuce des partis, donnant tour à tour le change à l'opinion et triomphant de la simplicité populaire, au grand détriment de la liberté.

Passons au règne d'Henri IV. Il se fait alors de sérieuses réformes, financières et autres. Sully en est le principal auteur. Si on les doit en partie à l'influence des États Généraux, c'est seulement à ceux des règnes précédents. Les États de la Ligue ne sont point en effet de ceux qui, sous ce rapport, font grande figure dans notre histoire. Inhabiles à se tirer des intrigues qui s'agitent autour d'eux et des piéges qu'on leur tend, les députés d'alors, dont Mézeray a dit, trop sévèrement peut-être, que c'étaient « toutes sortes de gens ramassés, » voient décroître l'influence des représentants de la nation et poindre celle des parlements. A cette époque d'ailleurs, Henri IV n'a pas abjuré; il n'est encore qu'un prétendant habile : c'est seulement plus tard que, comme roi, nous pouvons juger de ses sentiments pour les États Généraux. M. Rathery dit qu'il leur « garda rancune. » Ce que tout le monde sait, c'est que, devenu roi, Henri IV déclare

[1] M. Rathery, *Histoire des États Généraux.*

aux notables assemblés à Rouen qu'il vient « se mettre en tutelle entre leurs mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux. » Mais, que cette envie fût alors réelle ou feinte, il est certain qu'elle ne dura pas. Il faut reconnaître que si Henri IV éprouva pour ses sujets la « violente amour » qu'il leur a déclarée, ce ne fut pas en prenant l'habitude de les consulter qu'il la leur témoigna. On sait le cas qu'il fit des délibérations des notables, et même la petite comédie que, de l'avis de Sully, il joua pour se débarrasser de leur « tutelle, » sous laquelle il avait fait mine de vouloir se mettre. Vainement est-il déclaré que cette assemblée de notables aura mêmes droits que celle des États Généraux; vainement le roi s'engage-t-il d'avance à se soumettre à ses décisions; vainement l'assemblée, comptant là-dessus, et dépassant sur ce point les habitudes et aussi les droits — il faut le dire — des États Généraux eux-mêmes, procède-t-elle par voie, non de remontrances ou de conseils, mais de décisions exécutoires contre lesquelles il ne paraît pas d'ailleurs que la couronne ait alors protesté, — rien ne devait aboutir des efforts faits alors par les notables pour associer réellement la nation au gouvernement du pays, ne fût-ce qu'en matière de finances. Henri IV lui-même régnait, et ce roi bonhomme, mais fin entre tous, se prêtant à la manœuvre, les membres du Conseil de raison institué par les notables pour s'entendre, en leur nom, avec la royauté, s'aperçoivent que la tâche acceptée par eux est au-dessus de leurs forces et de leurs moyens. Les commissaires nommés à Rouen pour veiller, après la séparation des députés, aux réformes indiquées par eux, reconnaissent vite leur impuissance, si bien prévue et peut-être si bien favorisée par Sully. Comme l'avaient fait, sous Louis XI, les députés de Tours, ils abdiquent, et ce n'est pas tout. Comme eux, ils en viennent à prier le roi de consentir, dans l'intérêt de l'État, à les décharger de leur mission. Le roi « fit quelque difficulté, alléguant l'unanime volonté des notables; mais ce n'était que *pour faire valoir sa marchandise*. En réalité, il accueillait avec joie l'abdication d'un Conseil qui avait voulu partager avec lui l'administration du royaume. » L'histoire dit aussi que si les notables assemblés à Rouen montrèrent de l'inexpérience, « ils étaient tous également dévoués au bien public et au roi : ils ne voulaient pas réduire sa puissance, mais le défendre contre les abus. » Preuve convaincante, et à noter tristement entre toutes, de la difficulté qui s'attache aux meilleures réformes, quand les abus sont enracinés. Les notables de Rouen ne sont pas les premiers venus; ce ne sont pas des factieux, et le roi auquel ils ont affaire s'appelle Henri IV! Nonobstant, tout échoue; d'amis qu'on était la veille, on

en vient presque à se brouiller, et tel est l'effet produit en sens inverse de ce que l'on cherche, que, malgré la précaution prise par les députés de Rouen de s'ajourner à trois ans de là, pour constater ensemble les résultats acquis, on n'entendit plus parler, sous ce règne, ni d'assemblée de notables, ni, à plus forte raison, d'États Généraux.

Faut-il maintenant, si nous nous reportons de 1597 à 1711, et parce qu'à la fin du règne de Louis XIV il plut à Fénelon de discourir sur les États Généraux, faut-il nous arrêter à ce que Louis XIV fit des États Généraux? — Il n'en fit rien. Par conséquent, les États ne purent rien, dans un temps où l'on n'était quelque chose que par le bon plaisir du roi. Sous ce règne, le plus long de notre histoire, on n'entend pas une seule fois parler de convoquer, pour prendre d'eux avis ou conseil, gens d'État ou gens d'Église, nobles, bourgeois ou manants. Il reste, il est vrai, des médailles frappées à l'effigie de Louis XIV, et où l'on peut lire cet exergue : « Rien sans conseil : *Nil nisi consilio.* » Est-ce une plaisanterie? est-ce une bravade? On pourrait croire que c'est l'un ou l'autre, si l'histoire — et notre histoire en particulier — ne nous apprenait que, même après avoir répudié toutes leurs idées et rompu avec toutes leurs traditions, les peuples se persuadent souvent qu'ils restent fidèles aux traditions et aux idées d'autrefois. Peut-être en est-il de même des rois. Quoi qu'il en soit, nous voici arrivés à l'époque où la royauté, devenue franchement absolue, ne prend plus la peine de compter avec personne; elle se dispense de faire la cour aux représentants d'une nation qui, en attendant que chez elle l'inverse se produise, semble destinée à perdre le sentiment de ses devoirs, parce qu'elle perd celui de ses droits. Trois siècles durant, la monarchie supporte difficilement les États Généraux; mais elle les supporte, ou, si l'on veut, elle les subit. Elle ruse avec eux, mais avec eux elle compte. L'heure est venue où, méconnaissant les traditions, le roi fait plus qu'aspirer à la toute-puissance, il l'exerce, et dès lors, n'admettant pas qu'il puisse y avoir un pouvoir légitime à côté du sien, il se passe des représentants des trois ordres. Ceci est logique. Était-ce conforme au droit national? Non. — Était-ce prudent? — A cette dernière question les événements ont répondu.

Toute erreur porte ses fruits, toute usurpation a sa peine, surtout si elle a eu la toute-puissance. Louis XVI, victime innocente, ne payera pas seulement de sa vie les désordres de la Régence; il payera aussi de sa couronne le pouvoir de Louis XIV, pouvoir sans contrôle et sans frein.

C'est jusque-là qu'il faut remonter, quand on veut trouver le vrai

point de départ de la Révolution française. L'erreur commune est de croire que celle-ci date seulement de 1789, et qu'au delà de cette année, la révolution n'a ni ancêtres ni racines.

Quand on étudie l'histoire des États Généraux dans la vieille France, et que, poursuivant son chemin, on tombe tout à coup dans le vide que Louis XIV fit autour de lui, on s'aperçoit vite, au contraire, que le mouvement de 1789 ne fut, à ses débuts, pas autre chose qu'une réaction contre les empiétements de la monarchie absolue; qu'une aspiration de retour vers des libertés d'ancien régime, et aussi une fièvre d'égalité accrue par l'isolement dans lequel, pendant cent soixante-quinze ans, les trois ordres alors subsistants et la royauté elle-même avaient été tenus les uns à l'égard des autres. Dans l'ancienne France, quand les députés de ces trois ordres se réunissaient à l'appel du roi, c'était souvent pour lutter contre le roi, et aussi pour disputer entre eux. Sans doute, le combat n'est point la paix; mais, dans l'intérêt de la paix elle-même, de la paix future, il arrive souvent que le combat, s'il se poursuit à armes courtoises, et dût-il parfois s'y mêler un peu d'aigreur, vaut mieux que le désarmement complet et que l'inaction absolue. Dans le plein abandon des garanties parlementaires, qui dura chez nous de Louis XIII à Louis XVI, et dans la terrible explosion qui, favorisée par l'inexpérience, se fit à Versailles à l'époque où s'y réunirent nos premiers constituants, n'y a-t-il pas de quoi démontrer aux plus incrédules qu'il est bien permis de chercher l'idéal du gouvernement et aussi des garanties de tranquillité ailleurs que dans l'autocratie et dans le silence universel?

Comme toute réaction, le mouvement de 1789 dépassa le but sans l'atteindre; il nous jeta dans les saturnales de 1793, qui elles-mêmes, par une pente naturelle, nous conduisirent à la dictature militaire. Depuis lors, nous oscillons du pôle de l'excessive licence à celui d'un despotisme tantôt sournois, tantôt effronté. Ou plutôt — car c'est bien de ces deux extrêmes qu'on peut dire qu'ils se touchent — nous piétinons sans profit sur une piste sans issue; nous ne parvenons point à nous reposer longtemps sous ces heureux abris où l'exemple d'autres peuples prouve cependant que, dans le monde moderne, l'ordre et la liberté sont faits pour habiter ensemble.

On serait injuste envers la royauté, si l'on attribuait à elle seule l'échec des institutions libres en France. Dans une conclusion remarquable qu'on ne saurait analyser, et qu'il faudrait pouvoir reproduire tout entière, M. Picot nous fait bien voir quelle fut, dans cet échec, la part de responsabilité qui revient à chacun des trois ordres : il résume admirablement leurs torts. Sur ce qui regarde particulièrement ce qui alors s'appelait la noblesse, ce que depuis on a

appelé les hautes classes, en y comprenant d'autres distinctions que celles de la naissance, nous aurons à revenir tout à l'heure quand nous aurons nous-même à conclure : nous aurons à tirer de l'exemple de la nation anglaise cette leçon que, pour obtenir la liberté, la première condition est de la mériter, et qu'un peuple ne la mérite pas, si chez lui tout le monde ne travaille ensemble à la conquérir. Du clergé, disons seulement ce que nous avons indiqué déjà : il commit souvent la faute de se diviser dans son propre sein, les évêques d'un côté, les simples prêtres de l'autre; ceux-ci luttant contre ceux-là pour l'abolition de priviléges dont plusieurs, il faut le dire, étaient plus conformes à l'esprit du temps qu'à la pauvreté et à l'humilité évangéliques. Le tiers état eut aussi ses torts, dont le moindre n'est pas d'avoir quelquefois cédé à l'esprit révolutionnaire, lorsqu'il croyait seulement obéir à l'esprit libéral; d'avoir sacrifié aussi à la passion de l'envie, au désir d'humilier et d'abattre autrui, et cela dans des circonstances où son devoir et son intérêt lui conseillaient de songer seulement à s'élever lui-même.

Mais il est temps, sans changer de sujet, de changer de point de vue, et d'envisager les États Généraux sous une autre face que celle de leur insuffisance, face à laquelle nous nous sommes arrêtés un instant.

III

INFLUENCE DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Nous venons de passer rapidement en revue les causes de faiblesse des États Généraux, et ce qu'on peut appeler leurs revers. Sans d'ailleurs nous exagérer leur influence, sans surfaire leurs succès, sans entrer non plus dans des détails historiques que cette étude ne comporte pas, voyons maintenant s'il est vrai que les États n'aient rien fait ni rien obtenu, qu'ils aient, comme on le dit parfois, été impuissants.

Un grand fait domine notre histoire; il remonte, avec des caractères particuliers, à l'affranchissement des communes, il se poursuit à travers les siècles. Au siècle dernier, il s'appelait encore la marche progressive du tiers état; aujourd'hui il s'appelle son triomphe. Ce triomphe est si complet, que si l'on nomme encore le troisième ordre quand on fait de l'histoire, il est devenu impossible de s'occuper de lui lorsqu'on fait de la politique. Sur ce terrain, quand on le cherche, on ne le trouve plus, c'est-à-dire qu'on le trouve partout, et que, non-seulement au-dessus de lui, mais à côté de lui, en

dehors de lui, on ne rencontre rien. « Il n'y a plus de tiers état en France ; le nom et la chose ont disparu dans le renouvellement social de 1789. » Ainsi débutait, il y a vingt ans, l'historien du tiers état, et il serait bien surprenant que vingt années d'exercice du suffrage universel, même faussé à certains jours, égaré à certains autres, quelquefois judicieux, toujours souverain, aient modifié cet état de choses. Sous ce rapport, on peut dire que la situation n'a pas changé depuis que M. Augustin Thierry a écrit son *Essai* sur l'histoire du troisième ordre. Non, il n'y a plus de tiers état, et cela par la raison toute simple que le tiers état est devenu tout le monde, et qu'en dehors de lui il n'y a personne. C'est dans le passé que désormais il nous faut chercher sa trace, suivre ses progrès, étudier son importance.

« A prendre l'histoire de France dans son ensemble et à travers toutes ses phases, dit M. Guizot[1], le tiers état a été l'élément le plus actif et le plus décisif de la civilisation française. Si on le suit dans ses relations avec le gouvernement général du pays, on le voit d'abord allié pendant six siècles à la royauté, luttant sans relâche contre l'aristocratie féodale, et faisant prévaloir à sa place un pouvoir central et unique, la monarchie pure, très-voisine, quoique avec des réserves souvent répétées quoique assez vaines, de la monarchie absolue. Mais, dès qu'il a remporté cette victoire et accompli cette révolution, le tiers état en poursuit une nouvelle ; il s'attaque à ce pouvoir unique qu'il a tant contribué à fonder et il entreprend de changer la monarchie pure en monarchie constitutionnelle. Sous quelque aspect qu'on le considère dans ces deux grandes entreprises si diverses, soit qu'on étudie la formation progressive de la société française elle-même ou celle de son gouvernement, le tiers état est la plus puissante et la plus persévérante des forces qui ont présidé à notre civilisation. Ce fait est unique dans l'histoire du monde... Non-seulement ce fait est nouveau, mais il a pour la France un intérêt tout particulier ; car, pour me servir d'une expression dont on abuse de nos jours, c'est un fait éminemment français, éminemment national. Nulle part, la bourgeoisie n'a eu une destinée aussi vaste, aussi féconde que celle qui lui est échue en France. »

M. Guizot ajoute : « Qu'on les appelle ou qu'on ne les appelle pas des classes, la nouvelle société française contient et ne cessera pas de contenir des situations sociales profondément diverses et inégales. Ce qui fait son bonheur et sa gloire, c'est que le privilége et l'immobilité ne s'attachent plus à cette diversité des conditions ; c'est qu'il n'y a, parmi nous, plus de droits et d'avantages spéciaux légalement

[1] *L'Histoire de France racontée à mes petits-enfants.*

attribués aux uns et inaccessibles aux autres ; c'est que toutes les voies sont libres et ouvertes à tous pour monter à tout ; c'est que le mérite personnel et le travail ont, dans le sort des hommes, une part infiniment plus grande qu'il ne leur en était accordé jadis. Le tiers état de l'ancien régime n'existe plus ; il a disparu dans sa victoire sur le privilége et le pouvoir absolu ; il a pour héritiers les classes moyennes, comme on les appelle aujourd'hui. »

Quoi de plus ? Est-il besoin d'ajouter ici quelque chose, pour, au moment où nous essayons de mettre en lumière, non plus comme tout à l'heure, les échecs et l'insuffisance des États Généraux, mais leurs succès et leur influence, montrer que c'est à eux qu'est due, en partie, cette victoire du tiers état, que tout le monde aujourd'hui admet et constate ?

M. Picot nous avertit, il est vrai, qu'il faut prendre garde, lorsqu'on veut juger des progrès du tiers état, de confondre ce qu'il fut dans le développement complet de son histoire avec son attitude dans le sein des États Généraux. « Rien n'est plus différent, dit-il : tandis que la masse de la nation poursuit surtout vers l'égalité civile sa marche ininterrompue, dans les États, le troisième ordre tente timidement ses premiers pas vers la liberté politique. » L'observation est pleine de justesse. Mais, si distinctes qu'aient été les visées du tiers état, suivant qu'il se tient à la porte des États Généraux ou qu'il entre dans la salle des séances, nul ne s'avisera de soutenir que les députés du troisième ordre n'aient rien appris et rien conquis dans les assemblées où ils siégèrent, et que, des luttes auxquelles ils prirent part, l'ordre tout entier dont ils étaient les mandataires n'ait tiré ni accroissement ni profit. Dans les sessions d'États où ils figurèrent et où plusieurs d'entre eux jouèrent un rôle important, les députés du tiers état s'accoutumèrent à la discussion ; ils firent leur éducation politique ; ils eurent d'ailleurs avec la noblesse, avec le clergé, avec la royauté elle-même, des contacts ou même des conflits, qui, on peut l'affirmer, contribuèrent puissamment au succès de leur ordre. C'est surtout à ce point de vue, et en les envisageant dans l'influence qu'ils eurent sur les progrès du tiers, qu'on doit dire des sessions de nos États Généraux ce qui a été dit des croisades : c'est que, si chacune d'elles a échoué, dans l'ensemble elles ont réussi.

On peut assurément être d'avis que les premiers États Généraux compris dans la période dont l'histoire a été mise au concours par l'Académie des sciences morales et politiques, — les États du roi Jean, — ne sont pas précisément ceux qu'il convienne de citer comme exemple et qu'il faille prendre pour modèle. L'influence des bandes auxquelles commande Étienne Marcel, le prévôt des mar-

chands, s'y fait trop sentir. Cependant, il est impossible, lorsqu'on envisage l'histoire des États dans ses rapports avec les développements du tiers, de n'être pas frappé d'une chose : c'est que, des États du roi Jean à ceux de Louis XVI, il semble, à première vue, que rien ne nous sépare. Le souffle de 1789 paraît animer les députés de 1356. Ainsi, à l'approche des conseillers que le dauphin de France, le duc de Normandie, leur envoie pour assister à leurs séances, ceux-ci déclarent « qu'ils ne besoigneraient point tant que les gens du conseil du Roy fussent avec eux. » Ne croit-on pas ici entendre Sieyès ou Mirabeau inviter leurs collègues à prendre le titre de « représentants du peuple français ? » Ne semble-t-il pas qu'on assiste à cette mémorable séance, où, dans la rue du Vieux-Versailles, et à l'appel du président Bailly, les députés du tiers qui, de leur autorité privée, viennent de se constituer en Assemblée nationale, prêtent l'un après l'autre serment solennel « de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie ? » N'est-ce pas d'ailleurs dans cette même session de 1356 que les États Généraux trouvent de prime abord la solution pratique de problèmes à la recherche desquels, vieux enfants du dix-neuvième siècle, nous sommes encore ? Ne sont-ce pas les députés assemblés à Paris pendant la captivité du roi Jean qui demandent que, sur leur désignation, le roi choisisse pour diriger les affaires du royaume, des conseillers qui devront rendre compte devant les États Généraux ? C'est, on le voit, la responsabilité ministérielle inventée dès lors. Elle ne fut point obtenue, cela va sans dire ; mais il n'y a pas lieu de nous en étonner, puisque nous sommes encore à la poursuite de cette chimère, qui, cependant atteinte par d'autres, est devenue pour eux la première des garanties. Toujours est-il qu'en s'associant au clergé et à la noblesse pour, dès le milieu du quatorzième siècle, revendiquer la responsabilité des agents du pouvoir, le tiers état découvre et indique tout de suite la première condition des gouvernements libres : il ne perd pas son temps ; il fait son éducation politique.

Entre toutes les preuves qui démontrent que, dès lors, cette éducation se fait, il en est deux qu'il faut citer : d'abord, les députés, disposés qu'ils sont aux réformes, se retirent dès qu'ils s'aperçoivent qu'on prépare une révolution et qu'on cherche à ébranler la monarchie. D'autre part, on voit le roi Jean, « octroyer » à son peuple des immunités en échange des subsides que celui-ci lui « octroie, » comme si, dès lors, le secret de la monarchie constitutionnelle était trouvé dans ce qu'il y a plus de délicat et de plus profond.

Ce n'est pas tout. Le rapprochement le plus curieux que l'on

puisse faire entre le temps du roi Jean et le nôtre est peut-être celui qui a trait à la question qu'on a appelée celle de « Paris capitale, » et que, pour éviter les malentendus dont on abuse toutes les fois que cette question se pose, nous appelons d'un autre nom : « Paris, siége du gouvernement et des assemblées. » Nul ne songe à chercher pour la France une autre capitale que Paris. Cependant, instruits par toute notre histoire, nous croyons non-seulement qu'il est à propos de maintenir actuellement hors de Paris le siége du gouvernement, mais qu'il serait prudent et sage d'en prendre irrévocablement son parti, et de tout faire en vue d'organiser notre Washington, en le corrigeant dans ce qu'il a de défectueux et d'incomplet. On se plaint parfois des inconvénients qui résultent du séjour de l'Assemblée nationale à Versailles ; de la perte de temps qui en résulte ; du retard qu'en éprouve la solution de certaines affaires urgentes, et aussi de cet à-cheval perpétuel, de cette vie en chemin de fer à laquelle sont condamnés les hommes de bureau, les employés, petits ou grands, de nos ministères. Tous ces inconvénients sont réels. Mais nous sommes bien plus frappés, après le 15 mai 1848, après l'insurrection de juin de la même année, qui faillit réussir, après la Commune qui a momentanément réussi, après bien d'autres journées qu'il serait trop long de rappeler, — du danger qu'il y aurait à livrer de nouveau la représentation nationale aux pressions et aux passions de deux millions d'hommes agglomérés ; aux entraînements de ce Paris, aujourd'hui tranquille, mais qui demain sera peut-être affolé, et qui, aux jours où il nous promet la liberté, ne sait jamais nous donner que la révolution. Cela résulte, non de sa nature, mais des conditions mêmes dans lesquelles il existe, travaille et s'agite. Autre doit être le séjour de l'artisan, de l'ouvrier, autre celui de l'homme de réflexion et d'étude, — homme de peine, lui aussi, quoique la tâche diffère, — auquel il appartient de nous donner des lois.

Dès le roi Jean, ceci fut compris. Les trois ordres tombent d'accord pour déclarer qu'ils n'enverront plus de députés à Paris, et le régent soustrait les États à l'influence de la plèbe parisienne, en leur assignant Compiègne comme lieu de rendez-vous, « dont ceux de Paris, » disent les Grandes Chroniques, « furent moult courroucés, mais la plus grande partie de toutes les autres villes en avaient grand joie. » On sait qu'alors le peuple s'appelait le commun. La *Commune* de Paris, — après cinq siècles, le mot reste le même et aussi la chose, — tombe en discrédit et en impuissance, privée qu'elle est de la présence des députés. Deux cent cinquante ans s'écoulent, — de Jean le Bon à la minorité de Louis XIII ; de 1358 à 1614, — avant que Paris redevienne le siége des États ; et rien ne prouve, bien

au contraire, que la France et, par conséquent Paris lui-même, se soient mal trouvés de cet éloignement.

Qu'ils siégent à Chartres, à Sens, à Tours, à Blois, à Orléans ou ailleurs, les États Généraux poursuivent leur œuvre. C'est à eux qu'on doit les réformes de Charles V, de celui que l'histoire appelle Charles le Sage, car celui-ci, en montant sur le trône, s'inspire de tout ce qu'ont fait et décidé les États pendant la captivité de son père. Ce n'est pas lui qui prendra la responsabilité d'une déclaration de guerre aux Anglais, et qui, de son autorité privée, lancera la France dans les hasards d'une lutte formidable. Après avoir fait exposer par son chancelier, Jean de Dormans, la vraie situation du royaume, le roi lui-même se lève pour, en présence des députés de la nation, dire à tous que « si ils voyoient qu'il eust fait chose qu'il ne dust, qu'ils le dissent. » Et, rendant, par ces mots, hommage à l'autorité des États, ce roi vraiment sage et trop peu imité, même de nos jours, ajoute que, dans ce cas, « il corrigerait ce qu'il avait fait, car il était encore temps de réparer, s'il avait fait trop ou trop peu. » — De grands malheurs devaient bientôt fondre sur la France; mais la royauté ne s'était pas seulement mise à couvert; elle avait, au début, sauvé les vrais principes, en associant les représentants de la nation à la responsabilité d'une guerre dont on prévoyait la durée. — L'historien des États Généraux a pu dire, en parlant de Charles V : « Ce prince a été l'expression de son temps et il a eu le courage d'en être le modérateur ; la réaction aurait pu être sanglante ; grâce à sa fermeté, elle a reçu l'empreinte de la sagesse du roi... L'honneur de ce prince est d'avoir senti, en s'inspirant des vœux du passé, quelles étaient, au quatorzième siècle, les conditions d'un gouvernement honnête et d'un État bien réglé. »

Quel contraste entre ce jugement et celui qu'à propos du règne suivant, de celui de Charles VI, l'un des plus tristes de notre histoire, Sully, porte en disant que ce règne fut chez nous « le tombeau des bonnes lois et des bonnes mœurs. » C'est qu'en effet, sous Charles VI, les mœurs manquant, on ne parvient pas à donner des lois aux Français. Bien qu'inspirée par un esprit honnête ; bien qu'elle contienne en germe des réformes que l'avenir sanctionnera, la grande ordonnance de 1413 ne prend point racine sur notre sol. Elle disparaît dans la tourmente populaire qui en accompagne la publication, et il nous faut arriver à Charles VII, pour retrouver trace de l'influence des États. C'est de là que datent les premières tentatives faites par les députés pour établir une armée régulière et un impôt permanent. A cette double réforme une ordonnance royale pourvoit; mais on abuse de tout, même des meilleures choses : la trop grande fréquence des assemblées d'États à cette

époque fatigue les députés à tel point qu'il en résulte, de leur part, une véritable abdication, et chez la nation une lassitude telle que Louis XI trouve la place toute faite pour l'établissement de son pouvoir absolu. Ce n'est pas sous ce dernier roi, nous l'avons dit et nous n'avons pas à y revenir, qu'il y a lieu de tenir compte de ce que firent les États.

Nous voici arrivés aux deux grandes sessions de Tours et d'Orléans. Elles se ressemblent, en ce qu'on peut dire de l'une comme de l'autre qu'elles n'eurent, ni l'une ni l'autre, de résultats immédiats de grande signification et portée. Toutes deux, cependant, exercèrent une influence considérable sur l'avenir.

Sous Charles VIII, les députés, réunis à Tours, posent des principes d'où découle la théorie de la monarchie tempérée. Ils font preuve d'intelligence, et même d'une certaine vigueur, en ce qui regarde non-seulement la justice, mais l'armée, les finances, le commerce; ils émettent des vœux où la hardiesse le dispute à la sagacité. L'idée d'assurer l'indépendance du magistrat par l'inamovibilité, et aussi par le choix que le roi doit faire sur une liste de candidats présentés, c'est-à-dire par l'élection, remonte aux États de Tours : les cahiers du temps en font foi. De là datent aussi d'importantes réformes financières. Louis XI, en flattant le peuple, était parvenu à quadrupler la taille accordée à son père. C'est aux États de Tours que l'on doit une forte diminution de l'impôt direct, qui, de 4,500,000 livres, fut abaissé à 1,500,000 livres, c'est-à-dire réduit des deux tiers. M. Picot fait remarquer que cette réduction qui, sauf variations légères, se prolongea sous les deux règnes de Charles VIII et de Louis XII, fut un des plus beaux triomphes, un des résultats les plus directs des États Généraux durant toute leur histoire. Mais, après avoir indiqué d'utiles réformes, les députés assemblés à Tours commettent l'irréparable faute de voter l'impôt, sous condition qu'il sera ultérieurement fait droit à leurs doléances. C'était tout simplement abdiquer, et c'est par là qu'on peut dire de l'édifice, d'ailleurs considérable, entrepris à Tours, qu'il a péché par la base plus encore que par le couronnement.

Les États d'Orléans qui, Charles IX étant sur le trône, et Catherine de Médicis régnant en fait, succèdent à ceux de Tours, ont une destinée à peu près pareille. Par où ils diffèrent, le voici. Sous le rapport politique proprement dit, c'est-à-dire au point de vue de l'action à exercer sur le gouvernement, les États d'Orléans restent au-dessous des États de Tours : il semble que le souffle leur manque. Mais, à Orléans, les députés ont le sentiment profond des réformes administratives et judiciaires à opérer ; et, de leur temps, on s'aperçoit que le niveau intellectuel de la nation a monté. Aussi les États

d'Orléans exercent-ils, à leur tour, une sérieuse influence d'avenir; et celle-ci résulte à la fois d'un grand fait, la marche rapide du tiers état dans ce seizième siècle, « le plus hardi et le plus étrange de notre ère moderne, » et du concours d'un grand homme, Michel de l'Hospital. Quant aux résultats immédiats, on ne saurait les préciser. En dépit des efforts de l'honnête chancelier, tout échoue, et cet insuccès devrait suffire pour prouver aux admirateurs du pouvoir absolu que ce régime n'est point parfait, puisque, sous lui, les meilleures intentions sont stériles, et les plus grands ministres impuissants.

Toujours est-il qu'en ce qui regarde la contrainte en matière religieuse, l'Hospital posa les grands principes de liberté qui devaient triompher plus tard. Suivant lui, c'est dans la conscience, non dans la loi pénale, que la plupart des lois de Dieu ont leur sanction; c'est seulement dans la vie future, non dans celle-ci, qu'il y aura et qu'il doit y avoir des récompenses pour tout mérite et des peines pour tout délit.

A vouloir juger d'un siècle avec les passions, les préjugés, ou seulement avec les idées d'un autre, on s'expose à fausser l'histoire et aussi à commettre une injustice. De nos jours, ce n'est point la religion qui opprime la conscience humaine; nous imposât-elle des dogmes qui étonnent notre raison ou irritent notre indépendance, la religion, pour se faire obéir, n'appelle à son aide aucun pouvoir humain; l'appui du bras séculier lui fait absolument défaut, et nous ne sommes pas de ceux qui se plaignent de cet abandon. C'est l'incroyance qui, de nos jours, se montre universellement intolérante; c'est elle qui opprime et persécute les consciences dans ce qu'elles ont de plus délicat et de plus sacré; et c'est pourquoi l'un des plus grands soucis des pouvoirs publics doit être de protéger partout, de nos jours, non pas l'orthodoxie religieuse, mais la liberté de ceux qui croient contre l'intolérance de ceux qui, ne croyant pas, ne veulent pas que les autres pratiquent. Au temps de François I[er], il n'en était pas tout à fait de même. Tout le monde alors, et les Parlements, en particulier, n'avaient pas pour les hérétiques la tendresse de certains papes. Mais, les Parlements ayant souvent taquiné l'Église, voilà longtemps qu'on leur a pardonné, à eux, d'avoir fait brûler vifs les hérétiques en place de Grève. En revanche, ce sont les prêtres et les pontifes qu'on s'obstine à accuser de ce méfait. On ignore ou on oublie que, vers le milieu du seizième siècle, le pape Paul III, par exemple, écrivant au roi de France, et invoquant fort à propos son titre de roi très-chrétien, lui rappelait que « le Dieu créateur, estant en ce monde, avait plus usé de miséricorde que de rigoureuse justice,... et que c'était une cruelle mort

que de faire brûler vif un homme. » L'éternel honneur de l'Hospital sera d'avoir, quelques années plus tard, devancé l'esprit de son temps; et, s'inspirant, lui chancelier de France, de la tolérance de l'Église, d'avoir étendu à l'amende et à la prison la protestation du pape contre les bûchers. L'Hospital sut résister aux entraînements de ceux qui voulaient alors qu'on cherchât dans la loi pénale une garantie pour l'accomplissement de certains devoirs religieux, l'assistance au service divin, par exemple. Le grand chancelier, dit à ce propos M. Desjardins, dans son *Histoire des États Généraux*, « comprit que le législateur, en prescrivant certaines pratiques religieuses, empiétait sur le domaine de la conscience individuelle, et admit avec un rare discernement une distinction qu'approuvent aujourd'hui des publicistes sérieux, et que la législation contemporaine consacre encore. » — Telle fut surtout, on peut le dire, la grande et salutaire influence que, grâce à Michel de l'Hospital, exercèrent sur l'avenir les États d'Orléans.

Lorsque s'ouvrent, seize ans plus tard (1576), sous Henri III, d'odieuse mémoire, les États de Blois, la nation semble se réveiller. C'est l'époque où naît la Ligue. Quelque opinion qu'on ait sur celle-ci, on ne peut nier qu'au moment où elle débute, et avant que le sentiment de l'indépendance nationale s'affaisse sous l'influence de passions auxquelles la religion sert de prétexte, mais qu'elle n'inspire jamais, un souffle de liberté ne règne. Dans le pays, un pamphlétaire, découvrant le secret de l'avenir, signale dès lors le refus de l'impôt, comme le meilleur moyen légal de vaincre les résistances de la royauté. Dans les États, il n'est pas encore question de ce qu'on a appelé depuis « le doublement du tiers ; » mais les députés du troisième ordre cherchent pour eux des garanties, en proposant que deux des ordres n'aient qu'une voix dans les questions où ils auraient un intérêt commun. A Blois, les États ne se bornent pas à insister sur un vœu souvent exprimé déjà, sur celui de la périodicité de leurs sessions ; les trois ordres sont d'accord pour demander que « les ordonnances faites avec l'avis des États soient inviolables et irrévocables autrement que par autre assemblée d'États Généraux. » Cela obtenu, la fréquence, ou plutôt la périodicité des sessions, s'ensuivait forcément ; et le problème, qui consistait à associer la nation à son gouvernement, était résolu. Chose remarquable aussi, et qui fait à notre clergé national un honneur que tout le monde ne lui rend pas, c'est que c'est lui qui, dès cette époque, demande que le concile de Trente, réformateur d'abus ecclésiastiques, particulièrement de la simonie, soit reçu en France comme loi qui l'oblige, lui clergé. C'est au Parlement, aux universités, et aussi à l'ordre de la noblesse, que la royauté, par égard pour des préjugés qui,

alors comme aujourd'hui, ont cours, fait la concession de ne pas admettre les décrets du concile. Preuve convaincante que, dans l'ancienne France, l'esprit légiste n'eut pas seulement des étroitesses; il eut, à certains jours, des affinités avec l'esprit révolutionnaire : non plus que lui, il n'est satisfait si on se réforme; il veut réformer lui-même. Quoi qu'il en soit, on a pu dire des députés d'alors que, par leur expérience des affaires, et aussi par cette énergie passive qui leur fit résister aux demandes d'argent de la cour, « ils méritent le respect de la postérité. » Les premiers États de Blois sont de ceux qui tiennent une grande place dans notre histoire.

Il n'en est pas de même des seconds. Réunis à Blois en 1588, les députés, ceux du tiers état surtout, n'ont « ni l'initiative, ni l'intelligence que leurs prédécesseurs avaient montrées en 1576. » Désireux, eux aussi, du bien public, ils se laissent prendre aux feintes de Henri III, qui, soucieux seulement d'obtenir des subsides, promet et retire à tour de rôle : il ne tient pas du tout l'engagement de réformer sa maison et de se contenter « d'un chapon, » si son peuple est d'avis que c'est trop de deux. Souillée par le meurtre du duc de Guise et par celui du cardinal son frère, cette session qui, de toutes nos assemblées, est restée « la plus douloureusement stérile, » se clôt au milieu du découragement et des appréhensions de tous. Les députés se quittent les larmes aux yeux, laissant en prison cinq des leurs, arrachés violemment à leurs délibérations et pris comme otages par un roi débauché, fourbe et assassin.

Aux États de la Ligue (Paris, 1593) il ne faut demander que ce qu'ils sont appelés à faire. Leur mission, purement politique, point administrative, est de donner un roi à la France. On peut dire d'eux qu'ils contribuent à lui donner Henri IV. — N'est-ce rien? Sommés de choisir entre un prince espagnol et un prince de la maison de Guise, les députés, divisés entre eux et harcelés par des obsessions de toutes sortes, ne furent pas aussi dénués de patriotisme que le voulaient les intrigues de l'Espagne. Ils surent faire échouer toutes les manœuvres, atermoyer habilement, en un mot, obtenir l'avortement des États au profit d'Henri IV. Notons aussi que les États de la Ligue ne se séparent pas sans avoir reçu en France le concile de Trente.

A propos d'Henri IV, roi sans pareil, grand seigneur et prince populaire, bonhomme et fin, dont on peut affirmer, sans faire tort à la vérité historique, que les éminentes qualités furent toutes dépassées par le savoir-faire, nous avons dit tout ce qu'il nous appartenait de dire sur l'assemblée des notables réunis à Rouen en 1596. Nous voici arrivés à nos derniers États Généraux, à ceux qui se tin-

rent à Paris en 1614, au moment où finit la minorité de Louis XIII.

Jamais travail ne fut plus complet et, en somme, mieux dicté par le sens pratique et l'expérience, que ne le fut le vaste ensemble des cahiers rédigés alors par les trois ordres. Ils embrassent toutes les questions : affaires ecclésiastiques, organisation judiciaire, législation, finances, commerce, armée. Les cahiers du tiers état, en particulier, se distinguent par un fond de raison, par une claire vue des besoins du temps et des réformes à accomplir, qui, sans aboutir immédiatement, devaient, quinze années plus tard, inspirer le grand édit de 1629.

Ainsi en fut-il de la plupart des sessions, qui, même avortant en apparence, ont conduit à d'incontestables résultats. Sans parler du contrôle intermittent, par conséquent incomplet, et cependant salutaire, que les députés de la vieille France exercèrent souvent, surtout en matière de finances, on peut affirmer, avec tous ceux qui ont sérieusement étudié notre histoire, que les Etats Généraux ont obtenu, par voie indirecte, plusieurs résultats importants, qui directement leur ont échappé. C'est à l'influence des États que sont dues la plupart des grandes ordonnances de nos rois, portant réformes et redressement d'abus. Dans ces réformes, il est juste d'attribuer aux États Généraux la part d'influence qui leur revient. Il faut reconnaître que, même aux époques où leurs doléances ne sont pas immédiatement accueillies, ils éveillent des idées, ils préparent des institutions, ils déposent dans notre sol des germes que l'avenir fera éclore et fécondera.

IV

OU NOUS EN SOMMES. — ANGLETERRE ET FRANCE.

Ce n'est plus sur nos pères, c'est sur nous-mêmes qu'il faut maintenant porter nos regards. Ayant sous les yeux le tableau que, sur invitation de l'Académie, un maître de la bonne école historique moderne a produit, nous venons d'esquisser à grands traits quelque chose de notre passé. L'avenir ne nous appartient pas. Quel est le présent?

La Révolution française est venue; elle a fait son œuvre. Tout le monde est d'accord pour constater ce qu'elle a détruit; on ne l'est pas sur ce qu'elle a fondé. Nous a-t-elle donné tout ce que nous promettait la marche lente et progressive du temps; tout ce qui se trouvait dans le programme, tout ce que méritaient les efforts de ces

hommes, quelquefois inexpérimentés, souvent déçus, presque toujours bien intentionnés, que nous venons de voir à l'œuvre dans nos assemblées d'États Généraux? avons-nous pleinement atteint le but? ne l'avons-nous pas manqué au moins en partie? Et si d'autres nations, maintenant tranquilles et libres, se reposent de leur tâche accomplie, n'est-ce pas qu'elles ont, mieux que nous, mérité de réussir; et pourquoi ont-elles réussi? — Grandes questions, auxquelles chacun de nous répond d'une manière différente, suivant la pente de son esprit; suivant que celui-ci le porte à préférer l'égalité à la liberté, ou bien la liberté à l'égalité, ou à les aimer toutes deux d'un amour égal.

En prenant la fraternité pour l'un des termes de sa devise triangulaire, la Révolution française a fait une chose un peu enfantine. Ceci n'est pas du Washington; c'est du Bernardin de Saint-Pierre. La fraternité ne se décrète pas; ce n'est point un droit que l'on proclame; c'est une vertu que l'on pratique quand on a le sens moral, le cœur bien placé, l'esprit chrétien. A ceux qui, au nom de l'égalité, nous menacent de l'avénement de nouvelles couches sociales, on peut répondre qu'il n'y a plus de « couches » et que l'égalité est acquise. Leur prophétie, si elle s'accomplissait, ne serait pas la continuation, elle serait le renversement de l'œuvre de 1789, car, depuis lors, il n'existe plus en France ni classes ni catégories : la loi ne reconnaît ni nobles ni roturiers; ni bourgeois ni grands seigneurs : il n'y a devant elle que des citoyens, et, le sol étant nivelé à ce point, on ne saurait comprendre qu'on puisse désormais, en le remuant encore, produire autre chose que l'inégalité. Ce qu'on peut faire, c'est le cultiver, non pour détruire — on n'y parviendra pas, surtout à l'aide de la loi toute seule — mais pour affaiblir autant qu'il est en nous certaines inégalités personnelles. Celles-ci, d'ailleurs, sont de celles auxquelles il faut savoir se résigner : elles subsisteront tant qu'on n'aura pas trouvé moyen de faire marcher droit tous les boiteux, de faire voir clair à tous les aveugles, de rendre deux bras à ceux qui n'en ont qu'un, de décider tous les paresseux à aimer le travail et d'empêcher de boire tous les ivrognes. En réalité, l'égalité est acquise autant qu'elle peut l'être par la loi. Gardons-nous bien de nous en plaindre, mais n'ayons pas la témérité de vouloir pousser l'expérience au delà de ce qui est fait, car nous nous exposerions à perdre nos conquêtes, sans d'ailleurs pouvoir y gagner rien autre chose que la misère. Cette vérité a été souvent démontrée; elle l'était dernièrement encore dans une de ces conférences d'économie politique, où, avec l'esprit de Bastiat, parle le cœur de M. Frédéric Passy. Traitant, ce jour-là, de la véritable égalité, celui-ci a peint d'un mot et condamné par une anecdote cette égalité fausse, menteuse, vio-

lente, révolutionnaire, qui a pour dernière expression le communisme et pour dernière conséquence la ruine générale. « On peut, dit M. Passy, improviser la misère; on ne peut improviser la richesse. Et que serait-ce, en vérité, que ce nivellement universel, sinon la réalisation en grand de cette définition en action que donnait un jour un ouvrier à un de ses camarades. On venait de discuter la question du partage universel... « Et toi, dit un des discuteurs à son camarade, tu n'as rien dit. Qu'est-ce que tu penses de cela? — Passe-moi ta blouse, » répondit simplement le camarade interpellé. — Et lorsque l'autre, sans défiance, lui eut passé sa blouse, en deux ou trois tours de main, il la déchira en vingt morceaux; puis, distribuant ces morceaux à la ronde : « Voilà, dit-il, mon opinion. » D'un objet appartenant à quelqu'un et pouvant être utile à quelqu'un, faire un tas de débris qui ne sont bons à rien et ne peuvent servir à personne, c'est à cela que se réduit la doctrine de ceux qui rêvent encore de promener parmi nous le niveau égalitaire, après qu'il a passé partout. Nous avons tant de mal à nous entendre en politique, qu'il faudrait au moins nous mettre d'accord sur un point : il faut reconnaître qu'en France l'égalité règne et que désormais personne ne nous la ravira.

En fait de liberté, où en sommes-nous? On dit une banalité, un véritable lieu commun, lorsqu'on s'attarde aujourd'hui à démontrer que, réussie en tant qu'égalité, la Révolution française a, au point de vue de la liberté, laissé beaucoup à faire. Sauf omissions et lacunes, la liberté nous appartient, il est vrai, dans ce qu'on peut appeler l'ordre civil. La liberté religieuse n'est pas encore établie dans toutes ses conditions et détails; mais on peut dire qu'elle est appréciée par ceux-là mêmes qui, dans les divers camps, la combattent encore, et que, victorieuse elle aussi, elle défie, même à travers les atteintes qu'on lui porte, les coups de ses impuissants adversaires. Mais quelle est notre fortune en ce qui regarde la liberté politique, le *self government* proprement dit? Dans cette voie, avons-nous vraiment progressé; et, quand nous marchons, est-ce autrement que par soubresauts? Chacun de nos pas en avant n'a-t-il pas été suivi d'un recul? Et ce recul ne tient-il pas à deux causes, dont l'une est que, sur ce terrain, nos progrès sont presque toujours des emportements; dont l'autre est que chaque parti s'attache à vouloir faire à lui tout seul, pour son profit et pour sa gloire, l'œuvre qui ne peut réussir que si nous la poursuivons ensemble; que si tout ce qu'il y a en France de conservateurs et de libéraux se ligue pour combattre tout ce qui n'est ni libéral ni conservateur?

Tout le monde veut sa liberté; rares sont les hommes qui veulent celle d'autrui. Mais admettons que, parmi ceux qui travaillent à

s'affranchir eux-mêmes, il s'en trouve dont le désir sincère soit de partager avec d'autres le bénéfice qu'ils auront obtenu. Encore est-il que ce n'est point ainsi et par effort individuel, que la liberté s'acquiert. En ce genre, personne ne réussit, personne ne triomphe, si tout le monde ne travaille côte à côte et surtout cœur à cœur. Il faut que l'œuvre soit nationale, sans quoi le résultat sera nul.

On nous dira peut-être que, même au regard de la liberté politique, le résultat, en France, n'est point nul et que même il est considérable, puisqu'il n'est plus nécessaire, pour exercer des droits électoraux, de payer deux cents francs d'impôt, et qu'actuellement tout citoyen vote. A cet argument nous répondrons par cet autre. Sous l'Empire aussi, chacun votait. Or, ceux de nos réformateurs qui professent aujourd'hui le plus haut qu'admettre tout le monde au scrutin suffit pour rendre les peuples libres, se trouvaient-ils assez libres sous l'Empire? Qu'ils répondent. — Ils répondront sans doute qu'alors l'instrument était faussé, faussé par les pressions administratives. Soit. Mais qui nous assure qu'on ne le faussera plus? — La république, dit-on. — Vivre en république, pourvu que ce soit la république, nous semble un sort très-acceptable. Mais c'est, en vérité, se montrer bien naïf, que prétendre qu'être en république suffit à tout et tient lieu de tout ; que cet intitulé de gouvernement porte en lui-même ses bienfaits et ses garanties, et que, sous lui, un peuple est forcément heureux, glorieux, vertueux, tranquille et libre.

Les libéraux sérieux ne sauraient se payer de telles raisons. Derrière les mots ils cherchent les choses, et, quand les choses ne s'y trouvent pas, ils font bon marché des mots, de celui de république comme des autres. Pour eux, la liberté n'est pas dans la république toute seule, non plus au reste que dans la monarchie sans épithète et sans condition : elle est dans la liberté, et point ailleurs. Or, la première condition de la liberté politique, c'est la responsabilité des agents du pouvoir, et au sommet de celle-ci, la responsabilité ministérielle. Cette responsabilité, l'avons-nous vraiment? Sommes-nous parvenus, même depuis 1789, à l'établir d'une façon sérieuse et durable, nous qui parfois nous étonnons que, du temps des États Généraux, on ne l'ait point conquise? Vainement d'ailleurs mettrions-nous la liberté dans toutes nos lois : elle ne s'acclimatera chez nous que si, prenant racine dans les mœurs, elle découle enfin des habitudes, et surtout de cette humeur qui, chez d'autres nations, consiste à se montrer jaloux et respectueux du droit d'autrui, même de celui de son adversaire. Sans cela, nous ne garderons point notre liberté à nous. Mais cette qualité-là nous manque absolument ; c'est un de nos côtés les plus faibles. L'isolement dans l'action libérale,

quand nous n'allons pas jusqu'à déclarer la guerre à la liberté des autres, telle est la cause principale qui fait que nous avortons toujours.

A une époque de notre histoire, à une seule, il a pu sembler que nous allions nous corriger du défaut qui nous porte à nous isoler les uns des autres, à agir toujours séparément, à n'écouter en politique d'autre mot d'ordre que celui de notre parti. C'est vers la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, que ce phénomène se produit. Il se fit alors entre les classes une sorte de trêve, un véritable apaisement. Alors, nous dit M. Picot, « la théorie du gouvernement tempéré par les lois et par l'expression régulière de la volonté nationale, est défendue par les gentilshommes, qui se réunissent chaque jour aux gens du tiers pour délibérer en commun et rédiger d'accord leurs cahiers de doléances... Heureuse période, pendant laquelle un pouvoir habile aurait pu faire en France, avec le concours de tous les ordres, un gouvernement mixte, tel que la nation le souhaitait. »

Mais ceci ne fut pas de longue durée. « Entre la rébellion et la servitude, on ne vit pas se former une classe supérieure, indépendante et fidèle, qui aurait sans cesse rappelé au roi *les vieilles formes du royaume* et qui aurait assuré sans secousse les transformations de l'avenir. Pour le malheur de notre histoire, les seigneurs, en cessant de dominer, devinrent courtisans. Les antichambres et les ruelles recueillirent les habitants des châteaux forts rasés par Richelieu. La noblesse, qui n'avait jamais joué, comme ordre, qu'un rôle secondaire, abdiqua de plus en plus, sans comprendre qu'elle rendait inévitable l'avénement plus ou moins prochain des hommes auxquels elle abandonnait en quelque sorte le privilége de l'activité intellectuelle et sociale[1]. »

Il y aurait tout un livre à faire sur l'attitude différente qu'ont prise, dans l'histoire, l'aristocratie anglaise et l'aristocratie française; sur l'influence diverse que les hautes classes ont exercée dans ces deux pays. Ce livre n'est point fait, mais on en trouve partout les éléments[2], qui mettent en évidence la cause, non pas unique, mais principale, à laquelle, en fait de liberté politique, l'Angleterre doit ses succès, à laquelle aussi nous devons nos revers.

Écrivant, en 1840, à un membre de la chambre des Communes, M. le comte de Carné faisait observer que l'esprit nobiliaire n'a rien de commun avec l'esprit aristocratique dans le sens véritable du mot,

[1] M. Picot : *Histoire des États Généraux.*

[2] Particulièrement dans l'*Histoire des origines du gouvernement représentatif*, de M. Guizot.

et il ajoutait : « Vous le savez, monsieur, notre noblesse, toujours imprévoyante et légère autant que la vôtre le fut peu, ne songea jamais, même aux jours de sa puissance, à constituer la société et le gouvernement au profit de son influence réelle : il lui suffit que l'une et l'autre le fassent au profit de sa vanité[1]. »

De son côté, M. Rathery, dans son *Histoire des États Généraux*, fait le rapprochement suivant entre l'impuissance à laquelle se sont condamnées chez nous les hautes classes, et l'influence prépondérante que, de longue date, a su prendre l'aristocratie anglaise.

En France, dit-il, l'action successive et tour à tour prédominante de l'aristocratie féodale et de l'autorité royale, « ne se réunit jamais pour compléter et consolider leurs conquêtes ; elle est pour cela même faible et provisoire. Le peuple se perd par ses violences ; la noblesse par ses divisions : aux grands manque l'esprit d'ensemble ; au peuple l'esprit de suite ; à tous deux l'amour des libertés générales. Les barons se préoccupent exclusivement de leurs intérêts féodeaux, les communes de leur rôle financier ; et si quelques garanties plus larges sortent de leurs stipulations respectives, l'indifférence de la nation en laisse périr les monuments, prescrire les traditions. Dès les États de 1356, on voit la noblesse se séparer du tiers état et se retirer en masse au lieu de les combattre. Plus tard, elle reparaît avec toutes ses prétentions, se pose en ennemie de la loi commune, de la magistrature qui la proclamait, et jusqu'en 1614, à la veille de son abaissement par Richelieu, conserve vis-à-vis du tiers état grandi, éclairé, toute sa morgue, tous ses dédains d'autrefois.

« L'aristocratie anglaise, au contraire, se montre généralement fidèle au principe qui, dès l'origine, avait rapproché les barons et les villes dans l'intérêt des libertés communes. Au lieu de s'isoler comme la nôtre, elle s'unit aux autres classes par des liens de toute espèce... Tandis que, chez nous, les petits gentilshommes de province mènent une existence équivoque, dédaignée de la haute noblesse et raillés par la bourgeoisie, les chevaliers des comtés modifient profondément la représentation et par suite la société anglaise. Outre l'influence de la *gentry*, deux causes concoururent encore à entourer la noblesse en Angleterre d'une considération et d'une popularité qu'elle n'acquit jamais chez nous au même degré. Elle ne cherche jamais à s'affranchir des charges communes[2] ; ensuite, la

[1] *Du Gouvernement représentatif en France et en Angleterre.*

[2] « J'ose affirmer, dit M. de Tocqueville, que, du jour où la nation, fatiguée des longs désordres qui avaient accompagné la captivité du roi Jean et la démence de Charles VI, permit aux rois d'établir un impôt général sans son concours, *et où la noblesse eut la lâcheté de laisser taxer le tiers état, pourvu qu'on l'exceptât elle-*

propriété y fut toujours inséparable du rang. Il en résulta, d'une part, que ses priviléges, tout politiques, ne blessèrent pas, comme chez nous, le sentiment de l'égalité ; de l'autre, qu'elle ne présenta jamais ce contraste choquant entre les prétentions nobiliaires et le moyen de les soutenir par l'éclat extérieur, qui contribua tant à discréditer la noblesse dans nos provinces. Tel fut le sort de l'aristocratie dans les deux pays. Ici isolée, elle se renferme dans ses priviléges et finit par se voir dépasser en puissance par la royauté, en lumières par le tiers état. Là, cent cinquante ans après son établissement, la féodalité se brise en deux parts, dont l'une devient la haute noblesse, l'autre le corps des communes du pays[1]. »

De la sorte, la nation anglaise réussit à établir dans son propre sein cette union des classes qui fait les peuples libres parce qu'elle crée la seule force capable de résister aux empiétements qui, venus d'en haut ou d'en bas, donnent naissance aux pouvoirs absolus. Servir la force ou la surprise est le lot et la punition des sociétés où l'esprit de secte l'emporte sur l'esprit d'union; où toute dissidence devient motif à abdication si elle ne dégénère en dispute; où, d'ailleurs, l'émiettement des résistances fait le jeu des usurpateurs et rend faciles les coups d'État, qu'ils partent du trône ou bien de la rue.

Au contraire, il n'y a pas, il ne saurait y avoir de pouvoir improvisé et absolu dans un pays où toutes les forces nationales, mises en présence et en action, s'utilisent au profit commun, se limitent et se pondèrent. Pour cela, il faut des groupes ; poussé à ses dernières limites, l'individualisme est mortel. Assurément, la prétention qu'eurent les Français du dernier siècle de supprimer entre eux les distinctions qui ne reposaient que sur la naissance était fondée. Mais celle qu'ont certains Français de nos jours d'abolir toutes les influences collectives et de faire que, réfugiées seulement dans l'individu, celles-ci se disputent perpétuellement, cette prétention-là n'est pas, comme on le croit, démocratique; elle est folle et contre nature. L'égoïsme individuel n'a jamais rien fondé; le nombre, à lui tout seul, ne peut rien que détruire; il se détruira lui-même, et ce qui se passe autour de nous démontre qu'il est en train de le faire.

En se plaçant à ce point de vue ou bien à d'autres, on a souvent discuté la question de savoir si l'électorat est un droit, un droit absolu, afférent à tous, ou bien une fonction réservée seulement à

même ; de ce-jour là fut semé le germe de presque tous les vices et de presque tous les abus qui ont travaille l'ancien régime pendant tout le reste de sa vie et ont fini par causer violemment sa mort. » (*L'Ancien régime et la Révolution.*)

[1] M. Rathery, *Histoire des États Généraux*, page 463.

quelques-uns, sauf à rechercher les moyens de ne l'attribuer qu'aux plus dignes. Laissons ce côté de la question. Notre intention n'est pas de traiter ici du suffrage universel, ni d'en entreprendre l'apologie ou la critique. Ce qu'on peut affirmer, ce qui est certain, ce qui est maintenant démontré par l'expérience, c'est que, droit ou fonction, l'électorat est une folie si tout le monde y participe au même titre et *au même degré*. S'il nous faut, comme on le prétend, vivre avec le suffrage universel, tâchons du moins de n'en pas mourir, et réglons-le, si nous voulons qu'il se conserve. Pour cela, ne refusons à aucun citoyen le droit de peser d'un certain poids dans les destinées de son pays, mais commençons par déterminer les conditions auxquelles on est citoyen. Et puis, ne souffrons pas qu'au sortir de l'école, à vingt et un ans, on pèse du même poids qu'à quarante, âge auquel l'expérience de la vie est acquise ; cherchons aussi une combinaison grâce à laquelle, sans porter atteinte au principe de l'égalité devant la loi, l'ignorant, le déclassé, le vagabond, l'homme sans foyer, sans intérêt autre que le sien, restera, comme influence politique, au-dessous de l'homme instruit, de l'homme établi, du véritable chef de famille. Le suffrage universel dût-il s'irriter et nous traiter de réactionnaires, attachons-nous à lui faire voir que non-seulement le salut social, mais sa propre conservation, est à ce prix[1].

On a assigné d'autres causes que celle de l'individualisme qui nous déborde, que celle aussi de l'attitude diverse de l'aristoratie en France et en Angleterre, au sort différent de la liberté dans les deux pays. Ainsi, l'auteur de l'*Essai sur l'histoire de France* et des *Origines du gouvernement représentatif*, indique, dans ces deux ouvrages, que c'est peut-être à la conquête des Normands que l'Angleterre a dû ses libertés ; la souffrance, dit-il — acceptons cet augure après nos désastres — n'est pas toujours perdue pour les peuples, non plus que pour les individus. D'autre part, l'auteur de *l'Ancien régime et la Révolution* rappelle qu'en France nos pères ont joui, dans les

[1] Sans d'ailleurs songer à rétablir aucun cens électoral, sans porter atteinte au suffrage universel, ne pourrait-on, indépendamment des conditions d'âge et de domicile, et lorsque viendra le jour de nous donner une constitution, soumettre à l'examen de l'Assemblée nationale une disposition comme celle-ci, dont le principe a été admis dans des États républicains :

« Article 1er. Tout citoyen est électeur.

« Art. 2. Nul n'est citoyen et ne jouit des prérogatives politiques attachées à ce titre, particulièrement des droits électoraux, s'il ne donne par an trois journées de son travail à l'État, ou l'équivalent en argent. »

Il se trouvera sans doute des esprits absolus pour prétendre que ce serait détruire le suffrage universel. Nous croyons, nous, et de très-bonne foi, que ce serait un moyen de le sauver.

temps anciens, d'une espèce de liberté irrégulière et intermittente qui, si elle les préparait à renverser le despotisme, les rendait peu propres à fonder à sa place l'empire libre et paisible des lois.

Ni l'une ni l'autre de ces deux assertions n'est à contredire. Mais on peut les compléter toutes deux en affirmant que le sort divers et actuel des deux peuples tient surtout à la cause que nous venons d'indiquer, au rôle différent qu'ont joué chez eux les hautes classes. En France, elles ne se bornent pas à passer la frontière lorsque le couteau révolutionnaire les menace. Ce qui, dans certaines circonstances, est excusable aussi, mais ce qui ne l'est pas toujours, c'est qu'à chacune de nos révolutions, ces mêmes classes émigrent à l'intérieur dans la personne de ceux de leurs membres que cette révolution a atteints et froissés. Il semble qu'il n'y ait pas de milieu entre déserter sa cause et l'honneur, ou bien quitter la partie, et que la seule ressource soit d'abdiquer pour ceux qui ne consentent point à se faire apostats. S'attacher exclusivement à son parti, et, quand il est vaincu, rentrer chez soi si l'on ne consent à le trahir, paraît préférable à servir la France. De plus, nous nous disputons entre gens qui devraient s'unir : c'est aux jours où l'union nous serait le plus nécessaire, que nous nous irritons à propos de griefs légers ou même imaginaires. Au moment où les couleurs se tranchent, nous nous divisons sur des nuances ; nos haines, entre adversaires politiques, survivent aux générations qui passent ; nous poursuivons les fautes d'un père coupable jusque dans ses arrière-petits-enfants ; nous allons même jusqu'à traiter en ennemis, jusqu'à insulter nos amis de la veille, sans prendre garde que, de la sorte, nous nous préparons un triste lendemain. L'ennemi est là qui nous guette, et il semble que nous prenons à tâche de lui donner nous-mêmes des armes ; l'abîme est béant, et, de gaieté de cœur, nous allons nous y jeter.

Ligueurs sous la Ligue, frondeurs sous la Fronde, royalistes sous l'ancien régime ou bien républicains sous le nouveau, nous sommes pour la plupart et à toute heure, plus préoccupés de servir non-seulement la cause, mais les exagérations de nos amis, que de savoir si, en les servant de telle façon ou bien de telle autre, nous servons vraiment l'intérêt public. Même dans les cas où nous avons motif d'être fidèles à notre drapeau, on peut dire que le plus souvent, l'esprit de parti nous domine et nous aveugle. C'est une exception dans notre histoire que cet exemple donné sous Henri III par ceux qu'alors on nomma « les Politiques » et que, trop sévère pour eux, l'historien de Thou appelle aussi « les Mécontents. » Mécontents ou politiques, on peut dire d'eux qu'ils furent les vrais patriotes de leur temps. Ils ne repoussent pas la Ligue, mais ils y mettent une condition : c'est que la Ligue sera française. En même temps, ils sou-

tiennent la candidature du Béarnais, mais sous réserve que le Béarnais se fera catholique. Cette exigence de leur part n'a rien que de naturel : elle est conforme non-seulement à la constitution du royaume, mais à l'esprit du temps. C'est seulement depuis qu'on a inventé la théorie et pratiqué en certains pays le régime de la monarchie constitutionnelle, grâce auquel la pleine liberté de conscience des sujets peut être sauvegardée, même sous un prince dont la foi n'est point conforme à la leur. Au seizième siècle, cela n'était pas compris. On n'admettait pas alors que la foi du prince pût différer de celle des sujets sans porter atteinte à leur liberté. Alors, l'intérêt français exige que Henri IV soit élu; mais d'autres intérêts, respectables aussi, veulent que le roi de France professe la religion des Français. Une transaction est donc nécessaire, et toute transaction suppose un parti de transition. Tandis que ligueurs et protestants continuent à se battre, les politiques, à la fois catholiques et Français, apparaissent comme le vrai parti national; c'est celui dont il semble qu'aient, à certains égards, hérité les conservateurs libéraux d'aujourd'hui, c'est-à-dire les hommes de passage, parmi lesquels, inclinant les uns à la république, les autres à la monarchie, il n'en est point qui, avant la monarchie, avant la république, se croient dispensés de mettre la France.

Mais en France, plus que partout ailleurs, cette sorte d'esprits est rare, et c'est notre malheur. Sous l'ancien régime, c'est de classe à classe que nous nous faisons la guerre; maintenant c'est de parti à parti. Tel parti est vaincu aujourd'hui ; tel autre le sera demain, et c'est par là seulement qu'on diffère. Par où on se ressemble, c'est que toujours, à l'exception des conspirateurs, le vaincu rentre sous sa tente et se condamne à l'inaction. Tandis qu'ambitieux et besoigneux, gens à tout faire, accourent toujours pour rendre hommage aux pouvoirs nouveaux, les hommes de cœur, que cet empressement intéressé révolte, se retirent. Il ne faut pas toujours les blâmer : la foi politique a de ces pudeurs, incompréhensibles pour ceux-là seulement auxquels le sentiment de l'honneur fait défaut.

Mais il est des temps, — et le nôtre est du nombre, — où tout bon citoyen doit rester sur la brèche, non pour y harceler ou suspecter ses compagnons d'armes, mais pour défendre avec eux le drapeau de la France, supérieur au drapeau de n'importe quel parti. Quand la société tout entière est menacée, ce n'est pas d'opinions qu'il s'agit ; quand la maison brûle, le devoir de chacun est de courir aux pompes, et d'y amener quiconque est résolu à éteindre le feu. Lorsqu'il arrive qu'une partie considérable, non de la noblesse (il n'y en a plus), mais de l'aristocratie de l'intelligence, du savoir, de la richesse territoriale, de l'industrie ou du commerce, se trouve ex-

clue de toute participation aux affaires publiques, ceci constitue un véritable malheur national, et un malheur d'autant plus grand que cet ostracisme forcé ou volontaire sert d'aliment aux plus basses passions du cœur humain. Tandis, en effet, que la partie vraiment honnête et libérale de notre démocratie regrette l'absence de l'élément dont nous parlons, la masse y applaudit sans s'apercevoir que cela aura pour l'avenir du pays les plus fâcheuses conséquences. Pour le moment, cela n'en a d'autre que celle de contenter, en leur laissant la curée des places, ceux qui se donnent pour servir le peuple et qui ne font que l'exploiter. Tenant pour contrarié et humilié non-seulement l'homme de haute naissance ou le riche bourgeois qu'on a chassé, fût-ce de fonctions purement électives, mais celui qui, par conscience, se retire volontairement, la masse autoritaire et jalouse triomphe; ceci satisfait son orgueil stupide et malsain. Qu'importe, dit-elle, que cet homme, hier préfet, député ou ministre, rentre aujourd'hui dans la vie privée et dans l'inaction? Ne semble-t-il pas, au contraire, et n'entendons-nous pas dire tous les jours qu'il importe aux intérêts de la démocratie que chacun fonctionne à tour de rôle, et qu'après quelques mois ou quelques années d'exercice, celui qui a une place la laisse à celui qui n'en a point?

Ce qui importerait par-dessus tout, ce serait que la place fût bien occupée. Mais cela ne nous inquiète guère. Triompher est ce qu'il nous faut, et même ceci nous plaît moins que chasser et humilier autrui. La vanité et l'envie étant nos deux passions dominantes, il en résulte que, toujours disposés à détester nos supérieurs, nous ne faisons rien pour nos inférieurs, dans la crainte qu'ils ne deviennent nos égaux. Ou plutôt, notre humeur égalitaire nous poussant à ne vouloir, comme disent les envieux et les esprits bas, « servir de marchepied à personne, » nous tournons le dos à qui est « quelqu'un, » quelqu'un non plus seulement, comme autrefois, par le nom ou par la fortune, mais par l'intelligence, par le savoir, par la dignité de la vie et l'élévation des sentiments. La médiocrité nous plaît en toutes choses, et elle nous plaît surtout parce que nous ne trouvons en elle rien qui puisse nous effacer. Toute supériorité nous offusque; nous faisons la guerre à quiconque sort du rang, en sortit-il pour nous servir; nous nous acharnons contre l'homme qui monte, jusqu'à ce qu'il ait redescendu. Aussi, piétinons-nous sur place, reculant souvent, n'avançant jamais dans la voie des libertés publiques : 1789 nous a, il est vrai, débarrassés du règne des grands seigneurs, mais non point de celui des malhonnêtes gens et des sots. Nous tournons dans un cercle où les incapables succèdent aux incapables et les affamés aux repus. A chacune de nos révolu-

tions, ceux qu'on chasse ou qui, par dégoût, se retirent de la vie politique, laissent la place à une nouvelle génération d'intrigants, riches seulement en appétits, pauvres de savoir et de caractère, et dont il va falloir que le pays fasse encore une fois l'apprentissage et paye chèrement l'éducation.

Tout autre est la tradition anglaise. Ce n'est pas seulement au lendemain de la bataille de Culloden, et lorsque la cause des Stuarts est irrévocablement perdue, qu'on voit les derniers amis des Stuarts perdre aussi leurs dernières illusions, mais non donner leur démission : alors, les Jacobites se font tories, et comme tels, ils gardent leur influence, ils continuent à jouer leur rôle dans les affaires du pays. Telle est aussi, en Angleterre, l'habitude constante et la règle, que, vainqueurs ou vaincus, jamais ni whigs, ni tories ne perdent courage : vainqueurs, ils savent qu'un jour viendra où ils seront vaincus; vaincus, ils travaillent à prendre leur revanche, et à la prendre toujours par les moyens constitutionnels et légaux

L'Angleterre, qui n'a pas, au point de vue de la forme du gouvernement et des compétitions dynastiques, les divisions dont nous souffrons, n'a pas non plus les infirmités qui en sont la conséquence. Elle a deux grands partis, nationaux tous deux, l'un plus conservateur que l'autre, l'autre porté surtout aux réformes, mais dont ni l'un ni l'autre n'attend rien d'une révolution. Sous un gouvernement accepté de tous, incontesté et immuable, ce n'est vraiment pas, comme on le dit par esprit de critique, une lutte de portefeuilles qui se poursuit, c'est une lutte d'idées. La couronne reste inattaquée; seulement les ministres changent, non pas tel ministre en particulier, parce qu'il a déplu au roi ou à la reine, mais le ministère tout entier, parce que son programme a cessé d'obtenir la majorité dans les Chambres. Suivant qu'il trouve que l'heure est venue de marcher ou bien d'enrayer, le Parlement appelle au pouvoir whigs ou tories. La couronne s'y prête toujours, et toujours elle est là pour servir de frein. Le nouveau ministère amène avec lui son personnel tout formé, son « relais, » comme on dit. Celui-ci se compose, non, comme chez nous, des premiers venus, auxquels le hasard d'une amitié de salon, de coulisse ou d'estaminet, subitement portée au pouvoir, permet de dispenser des faveurs, mais d'hommes sérieux, instruits, préparés, parmi lesquels, s'il s'en trouve qui n'aient pas encore l'expérience pratique des affaires, il n'en est point auxquels manque l'étude préalable des décisions qu'ils auront à prendre, des lois qu'ils devront faire ou appliquer.

Dans ces conditions-là, un peuple est libre, sans cesser pour cela d'être tranquille; surtout si, comme en Angleterre, il a pris soin de

s'imposer à lui-même certaines barrières, et s'il les respecte, même aux jours des luttes électorales et des entraînements parlementaires. « Le grand mérite de la constitution anglaise, dit lord Brougham[1], consiste dans la netteté avec laquelle elle reconnaît et pratique le principe fondamental de tous les gouvernements mixtes, à savoir : que le pouvoir souverain de l'État résidant à la fois dans plusieurs corps séparés, le consentement de chacun d'eux est indispensable pour la validité d'un acte législatif quelconque, et qu'on ne peut apporter aucune modification aux lois existantes, ni leur ajouter un seul article, ni prendre aucune mesure qui affecte, si peu que ce soit, l'existence, la liberté, la propriété des citoyens, sans avoir préalablement obtenu le complet assentiment de tous les pouvoirs dirigeants, c'est-à-dire du souverain, des lords et de la chambre des communes. »

Voilà plus de quatre-vingts ans qu'on essaye de faire comprendre cela aux Français, et aussi de le leur faire pratiquer. Jusqu'à présent on n'a pas réussi. Sous prétexte que les Anglais et les Américains sont trop compliqués et qu'ils n'y entendent rien, nous donnerions volontiers des leçons de monarchie constitutionnelle aux uns, et de république aux autres. Nous sacrifierions la vie elle-même au désir de tout simplifier, moyennant quoi nous brouillons tout. Après avoir, pendant cent soixante-quinze ans, laissé dormir les États Généraux, et permis ainsi à la royauté d'usurper les pleins pouvoirs, il nous faut, à certaines époques, des assemblées qui ne soient pas seulement souveraines, mais qui le soient absolument et qui légifèrent en permanence. Cela dure jusqu'au jour où, fatigués du bruit qui se fait autour de nous, nous prions un prince ou un soldat de balayer la place, de nous mettre en repos, de chasser « les bavards, » comme on dit. L'homme se présente toujours, et, la chose faite, nous l'appelons notre sauveur; mais nous nous apercevons bientôt qu'il ne nous a pas sauvés du tout. Trois années ou dix années s'écoulent, et on nous retrouve à l'autre pôle. Alors on nous voit de nouveau ne plus admettre d'autre autorité que la nôtre, et l'amour des extrêmes, la manie radicale, nous poursuivant toujours dans un sens ou dans l'autre, nous nous remettons à démolir ce que nous avons péniblement construit. Il semble malheureusement que tout bouleverser et tout défaire entre plus dans nos aptitudes qu'essayer de corriger quelque chose. Atteindre le but n'est pas ce qui nous préoccupe surtout ; c'est de l'atteindre par le plus court chemin, dussions-nous rencontrer en route d'affreux précipices, ne

[1] *De la Démocratie et des gouvernements mixtes.*

point les voir, y tomber et nous y perdre. C'est ce que M. de Tocqueville appelle essayer de monter l'escalier, et, à mi-chemin, se jeter par la fenêtre pour arriver plus tôt en bas.

Ce grand et judicieux esprit, qui s'est livré à une étude si approfondie et si consciencieuse des temps antérieurs à 1789, déclare qu'on trouve dans cette étude mille nouveaux motifs de haïr l'ancien régime, mais peu de raisons nouvelles pour aimer la Révolution; car l'ancien régime, dit-il, « s'affaissait de lui-même, et rapidement, sous le poids des années, et par le changement insensible des idées et des mœurs. » Avec un peu de patience et de vertu, « on aurait pu le transformer, sans détruire tout à la fois tout ce qu'il contenait de détestable et de bon[1]. »

Un autre écrivain a fait observer que, dès l'ouverture des États de 1789, les trois ordres s'étaient mis d'accord sur la plupart des réformes principales dont l'adoption régulière eût entraîné, dans l'organisation de la France, une révolution aussi complète que celle par où nous avons passé, mais une révolution féconde, parce qu'elle eût été légale et pacifique.

C'était, dit cet auteur, « d'une voix unanime, que le clergé, la noblesse et le tiers état demandaient : que les lettres de cachet fussent supprimées, et la liberté individuelle garantie; — que la propriété fût inviolable et la confiscation abolie; — que le secret des lettres fût scrupuleusement respecté; — que la liberté de la presse ne fût plus subordonnée à la volonté ministérielle; — que l'impôt ne pût être perçu ni la loi mise à exécution sans le consentement national; — que les agents du pouvoir exécutif fussent responsables... Restait la distinction des ordres. Quand se fût opérée leur union? comment se fût consommée l'égalité, même électorale et politique, de tous les citoyens devant la loi?... Selon toute apparence, la distinction des ordres n'eût pas survécu longtemps à 1789... Il y avait un moyen infaillible d'empêcher que la réunion des États Généraux demeurât stérile cette fois encore, après tant d'autres : c'était de n'accorder l'argent, dont le roi avait un pressant et impérieux besoin, qu'après avoir obtenu la pleine et entière réalisation des réformes que les députés avaient mandat d'accomplir... Mais l'Assemblée s'ingénia à élever, avec des matériaux entièrement neufs, un gouvernement philosophique. Confiante à l'excès dans la puissance des idées, elle entreprit avec une généreuse mais déplorable naïveté, de retrouver *les titres perdus de l'humanité* et de promulguer *les nouvelles tables de la loi*. Elle ne voulait rien moins que faire une décla-

[1] *Œuvres et correspondances inédites*

ration des droits pour tous les hommes, pour tous les pays, et *servir ainsi d'exemple au monde*. Que n'a-t-elle borné son ambition à faire des lois pour les Français de 1789 et à servir tout simplement d'exemple à l'assemblée prochaine! Nous aurions depuis longtemps l'égalité dans la liberté, tandis que, au milieu de l'égalité, nous poursuivons encore la liberté, incertains de savoir si nous l'atteindrons jamais[1]. »

Eh! oui, c'est bien là notre histoire. En nous attachant à poursuivre l'ombre, nous avons lâché la proie. La liberté venait à nous, et l'égalité aurait suivi. Dans notre empressement à conquérir l'égalité, nous avons manqué la liberté. Aller trop vite fut notre faute; rester en route fut notre châtiment. La révolution se faisait d'elle-même; elle était faite aux trois quarts, quand nous avons voulu la faire.

Alors, à quoi bon la faire? Oui, à quoi bon?

Peut-être y a-t-il une raison à en donner. Peut-être fallait-il que cette révolution, qui, bien qu'accomplie depuis plus de quatre-vingts ans, dure encore, — cette révolution, dont personne ne peut prévoir la fin, et qui, de l'émeute à la dictature et de la dictature à l'émeute, promène notre vieillesse fatiguée, — intervînt pour nous apprendre deux choses :

La première, c'est que l'homme s'égare lorsqu'au lieu de se contenter de chercher ici-bas le bien relatif, il se met, être borné et contingent, à la poursuite de l'idéal, du permanent, de l'universel, de l'absolu ;

La seconde, c'est que les pouvoirs sans contrôle, surtout s'ils ont longtemps duré, ne se réforment ni quand ils veulent ni comme ils veulent; c'est qu'en dépit de la doctrine autoritaire, ils ne sont bons qu'à mener les peuples à la révolution, qui, elle-même, ne les mène point à la liberté.

L'Angleterre a, comme d'autres, accompli sa révolution. Son bonheur et aussi son honneur est de n'avoir pas chez elle, comme nous l'avons chez nous, la révolution en permanence. Elle ne préconise pas l'état de révolte ; elle ne glorifie point l'esprit révolutionnaire,

[1] Cette citation est extraite d'un article intitulé : *le Serment du Jeu de paume*, publié dans les *Francs Propos*, recueil qui a paru à Metz, en 1864, époque à laquelle paraissaient à Nancy les *Varia*.

Cet article, qui fut remarqué à l'époque de sa publication, n'est pas signé ; mais les lecteurs du *Correspondant* nous sauront gré de leur en rappeler l'auteur, en le leur faisant connaître. C'est un homme qu'ils ont aimé et qu'ils regrettent ; homme d'un grand esprit et d'un grand cœur, sans préjugés et sans flatteries pour le passé non plus que pour le présent ; libéral autant que personne ; avec cela résolûment et intelligemment conservateur; un de ces hommes comme nous en avons trop perdu et comme il nous en faudrait tant : Alexandre de Metz-Noblat.

et aux heures même où elle en subit l'influence, elle ne l'érige pas en système. Au lendemain du jour où elle a accompli une réforme, elle s'occupe des autres réformes qui lui restent à accomplir, mais elle ne court pas aux barricades et ne dit pas que ceux qui en font sont des héros; elle sait, par les moyens légaux, résister à l'arbitraire, et toujours elle en triomphe ; mais elle ne renverse pas tous les dix ans les pouvoirs qu'elle a elle-même constitués pour sa défense. Surtout, elle se garde bien de proclamer le dangereux principe que l'insurrection est le premier des devoirs et le plus saint des droits. Et, de la sorte, par un heureux mélange d'autorité incontestée et de liberté contenue, les Anglais se protégent à la fois contre les usurpations de la couronne et les coups de surprise des émeutiers.

C'est en y mettant le temps et les précautions nécessaires, c'est en prenant les grands tournants, que nos heureux voisins ont réussi, qu'ils ont depuis longtemps atteint le but... Nous, au contraire, pour avoir voulu aller trop vite et tout droit, nous n'avons pas pris garde à la borne qui marquait le contour du chemin, nous l'avons heurtée en passant, nous nous y sommes brisés. Et tel est notre triste sort, que ni monarchiste, ni républicain, nul ne peut dire, à l'heure qu'il est, ni si notre échec est réparable, ni comment nous le réparerons.

FOBLANT.

LA

CRITIQUE LITTÉRAIRE EN FRANCE

SA TRADITION ET SES DEVOIRS

Lorsque la mauvaise fortune vient de soumettre une nation à de cruelles épreuves, il se fait au sein de cette nation, dès le lendemain des événements accomplis, un travail d'analyse et d'investigation, inséparable d'une certaine effervescence morale, mais qui a bien sa légitimité. On veut connaître la cause des malheurs éprouvés, on cherche à les réparer, on s'inquiète des moyens d'en prévenir le retour; les indications de remèdes, de réformes, se produisent en foule. Chacun a sa panacée et, avec l'accent impérieux, véhément de la conviction, s'efforce de l'imposer à l'attention publique. Ce qu'il y a de naturel et d'honorable dans un tel mouvement d'opinion commande de l'examiner avec sympathie, sans que toutefois cette sympathie doive jamais dégénérer en faiblesse, en complaisance. On s'exposerait à ce reproche si l'on acceptait en bloc, avant de les avoir contrôlés par un examen approfondi, les changements absolus de direction que conseillent des censeurs sévères et les condamnations impitoyables qu'ils prononcent contre les habitudes, les tendances du génie national.

En admettant, ce qui est très-contestable, que le succès soit le critère infaillible auquel se reconnaisse la supériorité d'une nation sur une autre, il reste encore à se demander si, pour ressaisir ce succès, la meilleure ou plutôt l'unique méthode qui s'offre aux vaincus est de copier en tout, d'imiter servilement le peuple vainqueur, de renoncer à des aptitudes développées et cultivées pendant de longs siècles, et de se renier pour se relever. Nous ne le croyons pas. Les écrivains, très-sincères assurément, qui présen-

tent sans cesse l'Allemagne comme modèle à la France, et qui ne perdent pas une occasion de nous rappeler comment la Prusse, après Iéna, s'est reconstituée, grâce à une intense concentration, et en faisant un appel désespéré à toutes ses énergies intimes; ces écrivains qui nous prêchent, comme instruments de salut, la tactique allemande, l'éducation allemande, la science allemande, n'oublient qu'une chose, c'est que, pour lutter victorieusement contre la France, pour remonter au rang d'où elle était déchue, la Prusse, au lieu de se franciser en quoi que ce fût, s'est faite plus prussienne qu'elle ne l'avait été même sous Frédéric le Grand. Loin de sacrifier les procédés, les méthodes germaniques, de traiter avec dédain le vieil esprit allemand, elle s'est appliquée à remettre en honneur ses tendances traditionnelles, ses facultés natives. On voit donc que l'analogie rigoureusement observée n'aboutit nullement aux conclusions que formulent les publicistes qui, trop frappés de circonstances accidentelles, et trop oublieux des vraies forces de la France, voudraient, dans notre intérêt, voir tout se germaniser chez nous.

Les victoires de l'Allemagne, en surprenant et en déconcertant les esprits, ont facilité la circulation, la propagation de ces doctrines affaiblissantes, mais ce n'est pas d'hier que les théories favorables au germanisme existent dans notre pays et qu'elles se sont manifestées. Depuis longtemps déjà, nos institutions militaires, les principes de notre philosophie, les formes de notre littérature, de notre art, et jusqu'aux assises de notre édifice social, sont minés, battus en brèche, au point de vue allemand, par des écrivains français. Les derniers événements n'ont pas créé ce courant, ils l'ont simplement fortifié et accéléré. Aujourd'hui, le débat est ouvert sur toute la ligne. Les teutomanes commencent à trouver en face d'eux des champions résolus, fils respectueux et intelligents de l'ancienne Gaule. Il ne m'appartient point de préjuger l'issue du combat, ni de toucher à des questions qui ont été traitées ici même avec beaucoup de vigueur et de clarté. Je laisse de côté les discussions de stratégie sur lesquelles je suis incompétent, et les controverses sur l'éducation, que de doctes et courageux publicistes sont en train de pousser à fond. Le point menacé par nos germanophiles, sous prétexte de réforme indispensable, le point qui me préoccupe, et à la défense duquel je voudrais contribuer, n'est autre que la critique littéraire française. Il s'agit de savoir si l'érudition, glissant sur la pente de l'intolérance, de l'exclusivisme, et donnant, sans le soupçonner, la main à l'école physiologique, mettra en quelque sorte notre critique littéraire hors du domaine de l'antiquité, lui interdira toute familiarité avec les sources mêmes et les plus splendides modèles de la beauté réalisée, et la dépouillera ainsi de son

autorité, de son prestige, en détruisant l'efficacité de son action.

On reproche à la critique littéraire d'avoir affaibli, énervé l'érudition en France, par les incursions qu'elle s'est permises sur le terrain classique. Elle a, dit-on, par ses commentaires, ses interprétations, ses traductions, donné le goût des à-peu-près élégants, des raisonnements à perte de vue, sur des textes qu'on ne prend pas la peine de lire; bref, elle a fait fleurir la dissertation parasite à la place et au détriment de la philologie consciencieuse. La faveur du public finissant toujours par faire loi, l'érudition a été désertée pour la littérature. Les hautes études linguistiques dédaignées ont fléchi, et, pour avoir voulu parler agréablement des anciens, nous sommes menacés de ne plus les entendre qu'imparfaitement, tandis que les Allemands, visant à la solidité et à l'exactitude, pénètrent dans les plus secrètes profondeurs du génie grec et romain. Bientôt l'antiquité n'aura plus de mystères pour eux, et n'offrira plus pour nous que des surfaces. Voilà l'accusation dans toute sa force, telle qu'elle est présentée dans plusieurs ouvrages récents, et particulièrement dans les grandes préfaces que M. Benoist a placées en tête des divers volumes de son édition de Virgile. J'essayerai plus loin de répondre à ces assertions pessimistes. Mais avant de tenter une apologie et d'entrer en discussion, il convient de soumettre au lecteur une remarque qui a son importance.

La critique littéraire, en tant que genre régulièrement cultivé, formant une branche distincte dans le monde intellectuel, constituant une véritable profession, ne remonte pas très-haut en France. Sans oublier Bayle, les journalistes de Trévoux, les premiers rédacteurs du *Journal des savants*, sans dédaigner Fréron, elle me semble commencer surtout avec Laharpe. Même en se restreignant à ces étroites limites, il serait facile, je crois, de prouver que la critique n'a pas exercé l'influence désastreuse qu'on lui attribue, qu'elle n'a été ni une cause de décadence pour les hautes études, ni un leurre décevant pour le public; mais il y a lieu, selon nous, d'élargir le terrain de l'enquête et du débat. En effet, ce qu'on reproche à la critique littéraire, cette intrusion dans le champ réservé aux savants, ce besoin de faire connaître à tous, de répandre, d'humaniser les beautés antiques, est précisément le penchant inné, l'habitude constante de notre littérature. N'en déplaise aux érudits, ce sont toujours chez nous des profanes qui ont fait connaître à d'autres profanes les richesses de l'antiquité. Le goût national s'est ainsi formé; et, bien qu'il soit aujourd'hui de mode de taxer la France de médiocrité en tout, il faut avouer que sa réputation comme tact littéraire, comme discernement prompt et délicat, comme finesse d'appréciation, n'a jamais été entamée. Gœthe s'inclinait devant le goût du dix-hui-

tième siècle français. Henri Heine a surtout recherché les suffrages du goût parisien. Or ce goût, dont les arrêts sont encore à l'heure qu'il est si souverains et si peu discutés, est le goût classique, transmis à la foule des lecteurs par des écrivains, hommes de cour, hommes du monde, tout ce qu'on voudra, excepté des érudits de profession. Montaigne, Saint-Évremond, Fénelon, Voltaire, Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, Chateaubriand, Ballanche : voilà nos professeurs de littérature, voilà les maîtres qui, se passant de main en main le flambeau, ont maintenu la France en communication ininterrompue avec l'antiquité, l'ont accoutumée à la respecter, à l'aimer, lui en ont dévoilé le vrai sens. La critique actuelle, lorsqu'elle s'applique à commenter les anciens, à nous familiariser avec eux, observe et continue la tradition française. La philologie, que je sache, n'a pas eu à se plaindre du voisinage, de la respectueuse concurrence des grands écrivains dont je citais les noms tout à l'heure, et le goût national s'en est trouvé à merveille. Si en ce moment les hautes études fléchissent (et là-dessus les opinions sont fort partagées), si la pureté du goût reçoit de graves atteintes, la faute n'en est pas davantage à la critique littéraire. Mais ce sont là des assertions qui appellent des preuves, et je ne puis me dispenser d'établir en quelques pages, par une série d'exemples, cette persistance de notre littérature à interpréter, à juger l'antiquité. On ferait, à ce sujet, un volume très-agréable, qui pourrait, à la rigueur, n'être composé que de citations judicieusement choisies, habilement disposées, artistement rattachées les unes aux autres. Pour moi, je dois me contenter ici de quelques extraits et de quelques notes qui, en confirmant, je l'espère, ce que je viens d'avancer, engageront peut-être les lettrés studieux à compléter ces indications sommaires.

I

Lorsque Montaigne se présente à nous comme un ignorant, lorsqu'il appuie à plaisir et en se jouant sur son défaut de science, nous savons qu'il ne faut pas le prendre au mot. L'auteur des *Essais* dépassait en instruction, en culture intellectuelle et morale, la moyenne des gentilshommes de son temps. Il avait beaucoup lu, voyagé avec fruit, et devait à son père, ainsi qu'il a pris soin de nous l'apprendre, une connaissance du latin, acquise dès l'enfance, qui lui rendait très-facile l'accès direct des grands écrivains romains. Tout cela bien constaté, il n'en demeure pas moins vrai que

la modestie relative de Montaigne, très-sincère, du reste, dans une certaine limite, est parfaitement fondée. Bon latiniste, il ne paraît pas avoir été un hellénisant de même force, puisque, dans une page que nous allons transcrire tout à l'heure, il nous avoue qu'il se plaît surtout à lire Plutarque, depuis que le biographe grec est traduit en français. Entre l'ingénieux et clairvoyant moraliste, nourri de la fleur de l'antiquité, et les illustres érudits de son siècle qui la possédaient à fond, s'y étaient établis comme dans une seconde patrie, et la faisaient, chef-d'œuvre après chef-d'œuvre, sortir des ruines, reparaître au jour, il n'y a comme étendue d'informations, comme solidité, comme profondeur scientifique, aucune comparaison à instituer. Le spirituel Gascon s'en rendait très-nettement compte, et les protestations d'incompétence qu'il multiplie, sur lesquelles il revient avec insistance dans son livre, ne sont pas de simples coquetteries, mais au contraire de véritables précautions oratoires. Il désire qu'on ne lui attribue pas des prétentions qu'il serait impuissant à justifier, et ne veut être regardé, selon l'expression que nous emploierions aujourd'hui, que comme un amateur. Sous son air de bonhomie, et en paraissant ne songer qu'à s'étudier, à s'analyser exactement dans sa solitude, personne n'a été plus attentif au jugement du monde, plus préoccupé de la galerie que Montaigne. Savants en *us*, hommes de cour et d'Église, femmes et jeunes gens, il tient à tous un langage d'autant plus habile qu'il y entre une forte part de vérité. Aux uns il dit : Ne vous effrayez pas de mon appareil scientifique, de mon étalage de citations, de ma continuelle évocation du passé grec et romain, au fond, je suis un mondain, un profane comme vous. J'ai eu un peu plus de loisir, j'ai lu un peu plus, voilà tout mon avantage. Aux autres, avec une humilité qui n'est pas aussi feinte qu'on l'a cru, il déclare qu'il ne se range point parmi les doctes, qu'il a le goût, la passion de l'antiquité, et que cette passion doit lui servir d'excuse s'il se laisse quelquefois entraîner à franchir la limite qui sépare l'érudition sérieuse de l'étude familière. Ses contemporains l'ont accepté tel qu'il s'offrait. Pourquoi la postérité n'en ferait-elle pas autant? Il personnifie bien à l'égard de l'antiquité la littérature que veulent bannir nos philologues germanisants, et qu'ils invitent à s'occuper des futilités de la mode, du roman du jour.

Nous allons voir comment ce mondain comprend, critique et juge les écrivains de l'antiquité. Je dis qu'il les critique, et le fait vaut la peine qu'on le note. Chez Montaigne, comme chez les autres littérateurs français dont nous rapporterons les appréciations, l'attrait pour les anciens est entièrement dégagé, tout à fait exempt de servilisme, de superstition, d'idolâtrie. S'ils préparent le lecteur à

aimer les maîtres, s'ils lui inspirent le désir d'entrer en commerce avec eux, ils ne le prédisposent nullement à l'admiration aveugle, à l'enthousiasme de parti pris. Conserver la liberté de l'intelligence pour donner aux jugements plus d'autorité, aux jouissances intellectuelles plus de prix et de délicatesse, telle semble avoir été l'intention de nos littérateurs, toutes les fois qu'ils ont touché aux écrivains dont la gloire est consacrée depuis des siècles, telle pourrait être leur devise.

J'arrive aux pages de Montaigne que j'ai annoncées. Quiconque a lu les *Essais* connaît le beau chapitre *des Livres*. C'est là que se révèle à côté du philosophe le critique littéraire. Je détache de ce chapitre ce qui a trait à Plutarque, à Sénèque et à Cicéron. Le passage en lui-même est fort remarquable. Il a de plus, pour nous, l'avantage de pouvoir être rapproché d'appréciations de Saint-Evremond et de Fénelon sur le même sujet. Nous suivrons ainsi dans la succession de ses anneaux, — et en contrôlant leurs impressions les unes par les autres, — cette chaîne d'incomparables critiques amateurs qui s'est prolongée en France jusqu'à nos jours et qui ne se rompra pas sous les attaques d'une philologie ombrageuse.

L'auteur vient de parler des joies vives et pures que lui procure la lecture des poëtes et, après un charmant parallèle de l'*Énéide* avec le *Roland furieux*, où il se déclare, bien entendu, pour Virgile, sans trop abaisser l'Arioste, il ajoute :

« ... Quant à mon aultre façon, qui mesle un peu plus de fruict au plaisir, par où j'apprends à renger mes opinions et conditions, les livres qui m'y servent, c'est Plutarque depuis qu'il est françois et Senèque. Ils ont touts deux cette notable commodité pour mon humeur, que la science que j'y cherche y est traictée à pièces descousues, qui ne demandent pas l'obligation d'un long travail, de quoy je suis incapable : ainsi sont les opuscules de Plutarque, et les épistres de Senèque, qui sont la plus belle partie de leurs escripts et la plus proufitable. Il ne fault pas grande entreprinse pour m'y mettre ; et les quitte où il me plaist : car elles n'ont point de suitte et dépendance des uns aux aultres. Ces aucteurs se rencontrent en la pluspart des opinions utiles et vrayes ; comme aussi leur fortune les feit naistre environ mesme siecle ; touts deux precepteurs de deux empereurs romains ; touts deux venus de païs estrangier ; touts deux riches et puissants. Leur instruction est de la cresme de la philosophie, et presentée d'une simple façon et pertinente. Plutarque est plus uniforme et constant ; Senèque, plus ondoyant et divers : cettuy cy se peine, se roidit et se tend, pour armer la vertu contre la foiblesse, la crainte et les vicieux appetits ; l'aultre semble n'estimer pas tant leurs efforts, et desdaigner d'en haster son pas et se mettre sur sa

garde : Plutarque a les opinions platoniques, doulces et accommodables à la société civile ; l'aultre les a stoïques et épicuriennes, plus esloignées de l'usage commun, mais, selon moy, plus commodes en particulier et plus fermes : il paroist en Senèque qu'il preste un peu à la tyrannie des empereurs de son temps, car je tiens pour certain que c'est d'un jugement forcé qu'il condemne la cause de ces genereux meurtriers de César ; Plutarque est libre partout : Senèque est plein de poinctes et saillies ; Plutarque, de choses : celuy-là vous eschauffe plus et vous esmeut ; cettuy cy vous contente davantage et vous paye mieulx ; il nous guide, l'aultre nous poulse.

« Quant à Cicero, les ouvrages qui me peuvent servir chez luy à mon desseing, ce sont ceulx qui traictent de la philosophie spécialement morale. Mais, à confesser hardiement la vérité (car, puisqu'on a franchi les barrières de l'impudence, il n'y a plus de bride), sa façon d'escrire me semble ennuyeuse, et toute aultre pareille façon : car ses préfaces, définitions, partitions, étymologies, consument la pluspart de son ouvrage ; ce qu'il y a de vif et de mouelle est estouffé par ses longueries d'apprests. Si j'ay employé une heure à le lire, qui est beaucoup pour moy, et que je ramentoive ce que j'en ay tiré de suc et de substance, la plus part du temps je n'y treuve que du vent ; car il n'est pas encores venu aux arguments qui servent à son propos, et aux raisons qui touchent proprement le nœud que je cherche. Pour moy, qui ne demande qu'à devenir plus sage, non plus sçavant et eloquent, ces ordonnances logiciennes et aristoteliques ne sont pas à propos ; je veulx qu'on commence par le dernier poinct : j'entends assez que c'est que Mort et Volupté, qu'on ne s'amuse pas à les anatomizer. Je cherche des raisons bonnes et fermes, d'arrivée, qui m'instruisent à en soutenir l'effort ; ny les subtilitez grammairiennes, ny l'ingenieuse contexture de paroles et d'argumentations, n'y servent... »

Platon n'est pas jugé avec moins de liberté, et je ne puis résister au désir de citer quelques lignes qui prouvent à la fois l'indépendance intellectuelle de Montaigne et la franchise avec laquelle, tout en critiquant l'économie générale et le dessin des *Dialogues*, il se proclamait inhabile à prononcer d'après le texte même.

« La licence du temps m'excusera elle de cette sacrilége audace, d'estimer traisnants les dialogismes de Platon mesme, estouffant par trop sa matiere ; et de plaindre le temps que met à ces longues interlocutions vaines et preparatoires un homme qui avoit tant de meilleures choses à dire ? Mon ignorance m'excusera mieux, sur ce que je ne veois rien en la beauté de son langage. »

Je ne prends pas à mon compte les témérités de Montaigne. Peut-

être, sur la foi de traductions défectueuses, s'est-il aventuré un peu trop loin dans le blâme? N'oublions pas toutefois que l'érudition contemporaine, — plus autorisée sans doute et en s'inclinant respectueusement devant le maître, — s'est livrée à l'égard des ouvrages de Platon à un travail de révision singulièrement rigoureux, dont le résultat, comme on devait s'y attendre, a été de modifier considérablement dans sa physionomie, d'atteindre dans quelques-unes de ses parties essentielles, le monument si longtemps révéré et indiscuté de l'éloquent disciple de Socrate. Que de dialogues depuis quelques années on a retirés à Platon et déclarés apocryphes! On en est à se demander ce qui, en définitive, lui restera. Sans doute les philologues ont procédé, dans ces graves et délicates éliminations, en vertu d'une connaissance approfondie et après un examen attentif des textes; j'en suis persuadé. Cependant, lorsque je lis leurs dissertations, l'exposé de leurs travaux, lorsque je pèse à mon tour les motifs, quelquefois concluants, souvent plausibles, qui ont déterminé leurs jugements, je constate (et je les en félicite) que les considérations de goût n'y ont pas été étrangères. Ce n'est pas toujours uniquement sur le fond de l'œuvre qu'on a prononcé. La forme aussi a été interrogée, scrutée et quand on ne l'a pas trouvée digne du merveilleux artiste, les doutes relatifs à l'authenticité s'en sont accrus. Ces détours interminables dont se plaint Montaigne sont-ils du meilleur Platon? sont-ils même toujours de Platon? La philologie répond négativement. Voilà, ce me semble, qui doit faire pardonner au critique moraliste quelques-unes de ses hardiesses. Il n'a eu d'autre tort que de deviner, de sentir, surtout de dire en enfant terrible ce qui a été découvert et démontré méthodiquement trois siècles plus tard.

Il faut que l'érudition s'y résigne. Le goût en France est une puissance divinatoire. Les hommes de goût y sont des précurseurs. Nul n'a plus agréablement rempli ce rôle que Saint-Évremond. A coup sûr, il avait du goût, du plus fin, du plus exquis, mais il ne possédait aucune des précieuses qualités requises par la science allemande et par ses adeptes français pour juger les anciens. Saint-Évremond néanmoins a pris cette liberté. Son instruction ne paraît pas avoir été aussi variée, aussi étendue que celle de Montaigne. Comme lui, bon latiniste et triste hellénisant, il ne semble pas avoir été dévoré de cette rage de lecture qui fournissait tant de points de comparaison, tant de sujets d'étude au solitaire gascon. La guerre, l'intrigue, le plaisir, la paresse ont emporté dans la vie de Saint-Évremond les meilleurs moments, les plus longues heures. Il a lu, comme on dit, à bâtons rompus, il a causé de temps en temps avec

les doctes. Il a réfléchi, médité à ses instants perdus. C'est bien peu, dira-t-on. En voilà cependant assez pour que le nonchalant et spirituel épicurien ait pu se former des opinions très-arrêtées, très-indépendantes sur toutes les matières qui intéressaient ses contemporains, sur la religion, la philosophie, la politique, la littérature. L'artiste chez lui a plus de finesse que de force. Si dans quelques scènes des *Académiciens*, dans quelques portraits du *Cercle*, il a devancé le Molière des *Précieuses* et des *Femmes savantes*, il est loin d'avoir sa vigueur d'exécution, l'ampleur de sa forme, sa touche magistrale. Penseur, il a étudié les Romains avant Montesquieu; il a exprimé ingénieusement des vues profondes, mais il n'a pas, comme son incomparable successeur, la phrase lapidaire, le mot qui enfonce et grave l'idée dans la mémoire. C'est comme critique littéraire que Saint-Évremond est réellement supérieur. Avant Despréaux, parfois avec plus de largeur que lui, il a jugé les ouvrages, les auteurs de son époque, il a judicieusement, d'un trait sobre et net, caractérisé les divers talents. Admirateur intelligent des anciens, Saint-Évremond les apprécie avec une parfaite liberté, les combat ou les approuve au gré de sa raison et ne leur sacrifie jamais les modernes. Sa disposition intérieure à cet égard est à peu près celle de Montaigne.

« Si Homère vivait présentement, dit-il, il ferait des poëmes admirables accommodés au siècle où il écrirait. Ses poëmes seront toujours des chefs-d'œuvre, non pas en tout des modèles. » Ces quelques mots indiquent on ne peut mieux l'esprit et la direction de sa critique. Plus dégagé peut-être que Montaigne, il a l'imagination moins agressive. C'est la sapience normande substituée à la verve gasconne : le fond est le même. On le sentira en lisant ce que Saint-Évremond, reprenant le thème de son devancier, dit à son tour sur Sénèque et Plutarque :

« ... Je ne lis jamais les écrits de Sénèque sans m'éloigner des sentiments qu'il veut inspirer à ses lecteurs. S'il tâche de persuader la pauvreté, on meurt d'envie de ses richesses; sa vertu fait peur; et le moins vicieux s'abandonnerait aux voluptés par la peinture qu'il en fait; enfin il parle tant de la mort et me laisse des idées si noires, que je fais ce qui m'est possible pour ne profiter pas de sa lecture. Ce que je trouve de beau dans ses ouvrages sont les exemples et les citations qu'il y mêle. Comme il vivait dans une cour délicate, et qu'il savait mille belles choses de tous les temps, il en allègue de fort agréables, tantôt des Grecs, tantôt de César, d'Auguste, de Mécènes. Car après tout il avait de l'esprit et de la connaissance infiniment, mais son style n'a rien qui me touche, ses opinions ont

trop de dureté; et il est ridicule qu'un homme qui vivait dans l'abondance, et se conservait avec tant de soin, ne prêchât que la pauvreté et la mort. »

« Montaigne a trouvé beaucoup de rapport entre Plutarque et Sénèque, tous deux grands philosophes, grands prêcheurs de sagesse et de vertu, tous deux précepteurs d'empereurs romains : l'un riche et plus élevé, l'autre plus heureux dans l'éducation de son disciple. Les opinions de Plutarque (comme le dit le même Montaigne) sont plus douces et plus accommodées à la société, celles de Sénèque plus fermes selon lui, plus dures et plus austères selon moi. Plutarque insinue doucement la sagesse, et veut rendre la vertu familière dans les plaisirs même; Sénèque ramène tous les plaisirs à la sagesse, et tient le seul philosophe heureux. Plutarque, naturel et persuadé le premier, persuade aisément les autres; l'esprit de Sénèque se bande et s'anime à la vertu; et comme si ce lui était une chose étrangère, il a besoin de se surmonter lui-même. Pour le style de Plutarque, n'ayant aucune connaissance du grec, je n'en saurais faire un jugement assuré : mais je vous avouerai que parmi les traits de sa morale il y en a beaucoup où je ne puis rien comprendre, soit par la grande différence des choses et des manières de son temps à celles du nôtre, ou que véritablement il soit au-dessus de mon peu d'intelligence. Le démon familier de Socrate, la création de l'âme, le rond de la lune peuvent être admirables à qui les entend. je vous dirai nettement que je n'en connais pas la beauté, et s'ils sont merveilleux c'est une merveille qui me passe. On peut juger par les bons mots des anciens qu'il nous a laissés, par ses dits, qu'il ramasse avec tant de soin, par ses longs propos de table, combien il était sensible à la conversation, cependant il y avait peu de délicatesse en ces temps-là, ou son goût n'était pas tout à fait exquis. Il soutient les matières graves et sérieuses avec beaucoup de bon sens et de raison, aux choses qui sont purement de l'esprit il n'a rien d'ingénieux ni de délicat.

« A dire vrai, les *Vies des hommes illustres* sont le chef-d'œuvre de Plutarque, et à mon jugement un des plus beaux ouvrages du monde. Vous y voyez ces grands hommes exposés en vue, et retirés chez eux-mêmes, vous les voyez dans la pureté du naturel et dans toute l'étendue de l'action. On y voit la fermeté de Brutus et cette réponse fière au mauvais génie qui lui parla : on voit qu'il lui restait malgré lui quelque impression de ce fantôme que le raisonnement de Cassius eut de la peine à bien effacer. Peu de jours après, on lui voit disposer ses troupes, et donner le combat si heureux de son côté, et si funeste par l'erreur de Cassius. On lui voit retenter la fortune, perdre la bataille, faire des reproches à la vertu et trouver

plus de secours dans son désespoir que chez une maîtresse ingrate qu'il avait si bien servie.

« Il y a une force naturelle dans le discours de Plutarque, qui égale les plus grandes actions, et c'est de lui proprement qu'on peut dire : *Facta dictis exæquata sunt;* mais il n'oublie ni les médiocres ni les communes; il examine avec soin le train ordinaire de la vie. Pour ses comparaisons, que Montaigne a trouvées si admirables, elles me paraissent véritablement fort belles ; mais je pense qu'il pouvait aller plus avant et pénétrer davantage dans le fond du naturel. Il y a des replis et des détours en notre âme qui lui sont échappés. Il a jugé de l'homme trop en gros; il ne l'a pas cru si différent qu'il est de lui-même, méchant, vertueux, équitable, injuste, humain et cruel : ce qui lui semble se démentir, il l'attribue à des causes étrangères. Enfin, s'il eût défini Catilina, il nous l'eût donné avare ou prodigue : cet *alieni appetens*, *sui profusus*, était au-dessus de sa connaissance, et il n'eût jamais démêlé ces contrariétés que Salluste a si bien séparées et que Montaigne lui-même a beaucoup mieux entendues. »

L'originalité de ces appréciations est frappante. J'oserai dire aussi leur justesse. La science pourra venir ensuite avec ses formules, ses sévérités minutieuses, ses enthousiasmes à froid; on pourra exalter Sénèque, diminuer Plutarque, l'accuser d'inexactitude et même d'infidélité, le jugement de Saint-Évremond, confirmant et rectifiant celui de Montaigne, n'en devra pas moins continuer à peser dans la balance; car, sans être définitif, il contient bien des traits, bien des considérants qui seront recueillis par la postérité et qui entreront dans la sentence finale. J'ai pris d'autant plus de plaisir à mettre ces pages en lumière, qu'elles sont trop peu connues. Saint-Évremond critique littéraire n'a pas été mis à son vrai rang. Le dix-huitième siècle l'a trouvé sans doute trop circonspect. Voltaire, qui lui ressemble par quelques côtés et qui n'aimait pas les précurseurs, l'a malicieusement laissé dans l'ombre. Cette injustice est près de cesser. Depuis quelques années, des hommes de mérite, MM. Hippeau, Gidel, Gilbert, Charles Giraud, se sont occupés de Saint-Évremond avec une sympathie éclairée, un véritable zèle. Hier encore, en Sorbonne, M. Lenient en parlait dans un langage tout à fait attrayant et ne craignait pas — ce qui ne serait vrai que dans une mesure assez restreinte — de le rapprocher de Sainte-Beuve. Quoi qu'il en soit, il est très-honorable pour Saint-Évremond qu'on puisse à son sujet, et en invoquant certaines affinités, citer plus d'un nom illustre. L'histoire de la critique se complète. La liste des hommes de goût, capables de juger les modernes et les anciens, s'augmente, s'enrichit d'un homme du monde. C'est là le point important sur

lequel je ne saurais trop revenir, et que dans cette étude il convient de ne jamais perdre de vue. Mon but est de montrer combien en France d'esprits excellents ont sainement jugé l'antiquité, sans appartenir pour cela à la classe respectable des érudits et des philologues, soit qu'une instruction incomplète ne leur permît pas d'aborder directement tous les textes, soit que, retenus par des occupations graves, attachés aux plus hautes fonctions, aux devoirs les plus sacrés, ils ne pussent donner aux questions de critique littéraire que leurs moments de repos ou leurs heures de distraction.

C'est précisément le cas de Fénelon. Certes, l'archevêque de Cambrai est infiniment plus savant que Saint-Évremond et Montaigne. Le latin n'a point de difficultés pour lui; il sait admirablement le grec. Aussi me garderai-je bien, en quelque sens que ce soit, de le ranger parmi les profanes. Mais comme, dans cette vie si occupée, si agitée, consacrée à la religion, à des efforts patriotiques trop peu récompensés, aux rêves sublimes du bien public, la littérature n'a été en réalité qu'un délassement, un beau luxe, une récréation élégante, je me crois le droit de placer Fénelon dans cette galerie de la libre critique qui s'ouvrira encore après lui pour d'autres membres de l'Académie française, cè qui la protégera peut-être un peu contre les susceptibilités de l'Académie des inscriptions. J'ai rapproché l'une de l'autre les appréciations de Plutarque et de Sénèque empruntées à Saint-Évremond et à Montaigne. Du jugement de ce dernier sur Cicéron, je rapprocherai cette délicieuse page de Fénelon où il fait brièvement le parallèle de l'Orateur romain et de Démosthène :

« ..... Je ne crains pas de dire que Démosthène me paraît supérieur à Cicéron. Je proteste que personne n'admire Cicéron plus que je fais : il embellit tout ce qu'il touche, il fait honneur à la parole, il fait des mots ce qu'un autre n'en saurait faire ; il a je ne sais combien de sortes d'esprit ; il est même court et véhément toutes les fois qu'il veut l'être, contre Catilina, contre Verrès, contre Antoine. Mais on remarque quelque parure dans son discours : l'art y est merveilleux, mais on l'entrevoit ; l'orateur, en pensant au salut de la république, ne s'oublie pas et ne se laisse pas oublier. Démosthène paraît sortir de soi, et ne voir que la patrie. Il ne cherche point le beau, il le fait sans y penser; il est au-dessus de l'admiration. Il se sert de la parole comme un homme modeste de son habit pour se couvrir. Il tonne, il foudroie ; c'est un torrent qui entraîne tout. On ne peut le critiquer, parce qu'on est saisi ; on pense aux choses qu'il dit, et non à ses paroles. On le perd de vue; on n'est occupé que de Philippe, qui envahit tout. Je suis charmé de ces deux orateurs ; mais j'avoue que je suis moins touché de l'art infini et de la magni-

fique éloquence de Cicéron que de la rapide simplicité de Démosthène. »

A cette maîtresse page il en faut joindre une autre sur Tacite, non moins judicieuse comme pensée, non moins heureuse comme expression, et, autant que cela se peut dans un exposé si sommaire, nous aurons une idée de Fénelon commentateur des anciens :

« Tacite montre beaucoup de génie, avec une profonde connaissance des cœurs les plus corrompus : mais il affecte trop une brièveté mystérieuse; il est trop plein de tours poétiques dans ses descriptions; il a trop d'esprit; il raffine trop : il attribue aux plus subtils ressorts de la politique ce qui ne vient souvent que d'un mécompte, que d'une humeur bizarre, que d'un caprice. Les plus grands événements sont souvent causés par les causes les plus méprisables. C'est la faiblesse, c'est l'habitude, c'est la mauvaise honte, c'est le dépit, c'est le conseil d'un affranchi, qui décide, pendant que Tacite creuse pour découvrir les plus grands raffinements dans les conseils de l'empereur. Presque tous les hommes sont médiocres et superficiels pour le mal comme pour le bien. Tibère, l'un des plus méchants hommes que le monde ait vus, était plus entraîné par ses craintes que déterminé par un plan suivi. »

« Si j'avais vécu au temps de Fénelon, j'aurais tâché d'être son laquais, pour mériter de devenir son valet de chambre. » L'expression n'est pas noble, mais le sentiment qu'elle traduit a quelque chose de touchant dans son humilité sincère. Fénelon, qui souvent a su mettre tant de grâce dans la charité, aurait probablement mieux traité Jean-Jacques Rousseau que celui-ci ne se traite lui-même dans cet accès de modestie et d'enthousiasme. Il eût cherché sans doute à en faire son pénitent, et n'eût point consenti à le prendre pour laquais. Jean-Jacques a incomplétement exprimé, en le sentant avec une vivacité extrême, ce qui lui manquait pour égaler Fénelon. En fait de critique littéraire, seul point qui nous importe en ce moment, quelle différence entre eux, quel abîme ! D'une part, un archevêque, pair du royaume, immensément riche, en possession de tous les moyens d'étude et d'information, profondément instruit dès sa jeunesse et employant son âge mûr à perfectionner sa science, théologien subtil, dialecticien de premier ordre, helléniste consommé ; de l'autre, un enfant de la petite bourgeoisie, presque du peuple, grand lecteur de romans dans ses premières années, écolier de hasard et d'aventure, luttant, pour conquérir une science relative et insuffisante, contre les plus âpres difficultés de la vie, abordant l'antiquité dans les conditions les plus défavorables, déchiffrant laborieusement Tacite ou Virgile, réduit à se fier à la sagacité naturelle de son intelligence, à la divination de l'instinct.

Il n'y a pas, on le voit, de comparaison à établir. Et pourtant Jean-Jacques, lorsqu'il a rencontré les anciens sur sa route, en a parlé admirablement. Fénelon, si rigoureux qu'il eût le droit d'être, aurait, je crois, été satisfait en lisant au livre IV d'*Émile*, ce parallèle ingénieux et éloquent entre le goût ancien et le goût moderne :

« Il y a une certaine simplicité de goût qui va au cœur, et qui ne se trouve que dans les écrits des anciens. Dans l'éloquence, dans la poésie, dans toute espèce de littérature, il (Émile) les retrouvera, comme dans l'histoire, abondants en choses, et sobres à juger. Nos auteurs, au contraire, disent peu et prononcent beaucoup. Nous donner sans cesse leur jugement pour loi n'est pas le moyen de former le nôtre. La différence des deux goûts se fait sentir dans tous les monuments, et jusque sur les tombeaux. Les nôtres sont couverts d'éloges ; sur ceux des anciens on lisait des faits :

Sta, viator; heroem calcas.

« Quand j'aurais trouvé cette épitaphe sur un monument antique, j'aurais d'abord deviné qu'elle était moderne ; car rien n'est si commun que des héros parmi nous ; mais chez les anciens, ils étaient rares. Au lieu de dire qu'un homme était un héros, ils auraient dit ce qu'il avait fait pour l'être. A l'épitaphe de ce héros comparez celle de l'efféminé Sardanapale ·

« J'ai bâti Tarse et Anchiale en un jour, et maintenant je suis « mort. »

« Laquelle dit plus, à votre avis? Notre style lapidaire, avec son enflure, n'est bon qu'à souffler les nains. Les anciens montraient les hommes au naturel, et l'on voyait que c'étaient des hommes. Xénophon, honorant la mémoire de quelques guerriers tués en trahison dans la retraite des Dix mille : *Ils moururent*, dit-il, *irréprochables dans la guerre et dans l'amitié*. Voilà tout : mais considérez dans cet éloge si court et si simple, de quoi l'auteur devait avoir le cœur plein. Malheur à qui ne trouve pas cela ravissant ! »

Ce n'est pas du Fénelon, je le sais ; le ton est moins uni, la phrase moins nerveuse ; il y a un peu trop de vibration dans l'accent. En louant la simplicité, Rousseau n'est pas toujours simple. La distance qui le sépare du plus fin des maîtres littéraires n'est pas franchie. Ces vérités sont incontestables. Je suis le premier à les reconnaître, comme j'ai été le premier tout à l'heure à expliquer d'où vient, en matière de goût, l'infériorité de Rousseau à l'égard de Fénelon. Mais, une fois ces réserves faites, avouez que cet ignorant de génie a eu des intuitions bien profondes et bien justes, des illuminations qui désarment et qui confondent ! Nous n'avons pas affaire, veuillez le remarquer,

à un élève du collége de Clermont, d'Oxford ou d'Iéna. Ce qu'il sait, il l'a deviné en feuilletant d'une main fiévreuse, dans sa mansarde de la rue des Cordiers, quelques livres empruntés à Diderot. C'est en courant les chemins, en proie aux troublantes suggestions de l'adolescence, au milieu des orages du cœur que, pièce à pièce et brin à brin, il a su amasser ce savoir, dont nos philologues riraient peut-être, mais qui lui permet de jeter sur l'antiquité un regard aussi clair et aussi ferme que le pourraient faire les plus estimés d'entre eux. Dans ce même *Émile*, au livre V, je trouve une page d'excellente critique, et j'aurais regret de l'omettre.

« Les anciens, dit Rousseau, voyageaient peu, lisaient peu, faisaient peu de livres ; et pourtant on voit, dans ceux qui nous restent d'eux, qu'ils s'observaient mieux les uns les autres que nous n'observons nos contemporains. Sans remonter aux écrits d'Homère, le seul poëte qui nous transporte dans le pays qu'il nous décrit, on ne peut refuser à Hérodote l'honneur d'avoir peint les mœurs dans son histoire, quoiqu'elle soit plus en narrations qu'en réflexions, mieux que ne font tous nos historiens en chargeant leurs livres de portraits et de caractères. Tacite a mieux décrit les Germains de son temps qu'aucun écrivain n'a décrit les Allemands d'aujourd'hui. Incontestablement ceux qui sont versés dans l'histoire ancienne connaissent mieux les Grecs, les Carthaginois, les Romains, les Gaulois, les Perses, qu'aucun peuple de nos jours ne connaît ses voisins. »

Ne trouvez-vous pas que dans ces pages de l'*Émile* circule ce quelque chose d'indéfinissable qu'on appelle le souffle nouveau? L'enjouement railleur de Montaigne, la causticité sceptique de Saint-Évremond, la grâce souriante de Fénelon, ces dispositions morales dont l'ensemble atteste chez des hommes si différents la sécurité, le calme de l'esprit, ont fait place à un tout autre sentiment. Nous sommes en présence de l'inquiétude moderne. Le temps du respect n'est point passé, mais celui de la curiosité commence, et la curiosité toujours en éveil, sans cesse aiguillonnée, amènera inévitablement des renouvellements de point de vue. La secousse imprimée au monde par les critiques sociaux se communique aux régions sereines du goût et de la pensée. La critique littéraire se modifie. L'esthétique se transforme. Rousseau ne porte des jugements et ne pose des principes littéraires que d'une manière incidente, lorsqu'il y est conduit par les exigences de son inflexible dialectique. Et cependant, après lui, des conceptions seront possibles qui ne l'étaient pas auparavant. On abordera désormais les anciens avec un plus grand souci de l'exactitude pittoresque et de la vérité humaine. On les traitera moins en statues irréprochables et davantage en créatures vivantes. Les barrières de la convention classique tomberont pour laisser le

champ libre à une interprétation qui aura sans doute ses inconvénients et ses périls, mais qui sera conforme au génie de notre temps. Les nations comme les individus obéissent à une impulsion mystérieuse qui ne leur permet pas de demeurer immobiles. Elles s'avancent, poussées par un doigt invisible, et des horizons imprévus, des perspectives inattendues se découvrent devant elles. Le cap est doublé, le rivage que l'on côtoyait hier a cessé d'être en vue : sa forme et sa couleur ne subsistent plus que dans la mémoire. Eût-il été possible, par exemple, à un disciple de Rousseau de comprendre et d'admirer Homère à la façon de Despréaux commentant Longin et guerroyant contre Perrault? Non, assurément. Le sentiment d'admiration sera aussi vif, aussi profond chez tous deux, mais évidemment, ne reposant pas sur les mêmes motifs, il différera essentiellement dans son expression. Écoutez Bernardin de Saint-Pierre et dites-moi si l'on peut interpréter Homère d'un ton plus moderne, avec une plus grande indépendance, une plus vive sympathie, et surtout avec une passion plus intense pour le vrai?

« De tous les écrivains, je ne connais qu'Homère qui ait peint l'homme en entier ; les autres (et je parle des meilleurs) n'en présentent que des squelettes. L'*Iliade* d'Homère est, à mon avis, la peinture de tout l'homme, comme elle est celle de toute la nature. Toutes les passions y sont avec leurs contrastes, et leurs nuances les plus intellectuelles et les plus grossières. Achille chante les dieux sur sa lyre, et fait cuire un gigot de mouton dans une marmite. Ce dernier trait a fort scandalisé nos écrivains de théâtre, qui se composent des héros artificiels qui se dissimulent leurs premiers besoins, comme les auteurs eux-mêmes dissimulent les leurs à la société. On trouve toutes les passions de l'homme dans l'*Iliade :* la colère furieuse dans Achille ; l'ambition superbe dans Agamemnon ; la valeur patriotique dans Hector; dans Nestor, la froide sagesse ; dans Ulysse, la prudence rusée ; la calomnie dans Thersite ; la volupté dans Pâris; l'amour infidèle dans Hélène; l'amour conjugal dans Andromaque; l'amour paternel dans Priam ; l'amitié dans Patrocle, etc..., avec une multitude de nuances intermédiaires de ces passions, telles que le courage téméraire de Diomède et celui d'Ajax, qui osent combattre les dieux mêmes; puis des oppositions de site et de fortune qui détachent ces caractères, comme des noces et des fêtes champêtres sur le terrible bouclier d'Achille ; les remords dans Hélène et l'inquiétude dans Andromaque ; la fuite d'Hector près de périr au pied des murs de sa ville, à la vue de son peuple, dont il est l'unique défenseur ; et les objets paisibles qu'elle lui présente dans ces terribles moments, tels que ce bosquet d'arbres

et cette fontaine où les filles de Troie allaient laver leurs robes et aimaient à se rassembler dans des temps plus heureux. »

« Ce divin génie, ayant réparti à chacun de ses héros une passion principale du cœur humain et l'ayant mise en action dans les phases les plus remarquables de la vie, a distribué de même les attributs de Dieu à plusieurs divinités, et leur a assigné les différents règnes de la nature : à Neptune, la mer ; à Pluton, les enfers ; à Junon, l'air ; à Vulcain, le feu ; à Diane, les forêts ; à Pan, les troupeaux ; enfin les nymphes, les naïades et jusqu'aux Heures, ont toutes quelque département sur la terre. Il n'y a pas une fleur qui n'y soit dans le gouvernement de quelque divinité. C'est ainsi qu'il a rendu l'habitation de l'homme, céleste. Son ouvrage est la plus sublime des encyclopédies. Tous les caractères en sont si bien dans le cœur humain et dans la nature, que les noms dont il les a désignés sont devenus immortels. Joignez à la majesté de ses plans une vérité d'expression qui ne vient pas uniquement de la beauté de sa langue, comme le prétendent les grammairiens, mais de l'étendue de ses observations naturelles. C'est ainsi, par exemple, qu'il appelle la mer *pourprée*, au moment où le soleil se couche, parce qu'alors les reflets du soleil à l'horizon la rendent de cette couleur, ainsi que je l'ai moi-même remarqué. Virgile, qui l'a imité en tout, est plein de ces beautés d'observation, dont nos commentateurs ne s'occupent guère. Par exemple, dans les *Géorgiques*, Virgile donne au printemps l'épithète de *rougissant*, *vere rubenti*, dit-il. Comme ses traducteurs et ses commentateurs n'y ont point fait attention, ainsi qu'à bien d'autres, j'ai cru longtemps qu'elle n'était là que pour fournir la mesure du vers ; mais ayant remarqué, au commencement du printemps, que les scions et les bourgeons de la plupart des arbres devenaient tout rouges avant de jeter leurs feuilles, j'ai alors compris quel était le moment de la saison que Virgile désignait par *vere rubenti*. »

Je ne pousserai pas plus loin ces citations. Ma prétention n'est pas, on le comprend, d'atteindre à la rigueur d'une démonstration scientifique. La littérature ne se prête guère à de si rigides procédés; elle n'y aurait recours qu'avec répugnance. Il m'eût été facile de multiplier les témoignages en faveur de ma thèse, mais il m'a semblé qu'en ces sortes d'expériences la qualité vaut tout autant et même mieux que la quantité. La continuité de direction chez les principaux littérateurs français, depuis le seizième siècle, paraît-elle suffisamment établie par les exemples que j'ai donnés? C'est tout ce qu'il faut. Je n'en demande pas davantage. Sortons des détails et ramenons la question à son point essentiel. Pourquoi avons-nous

tenté cette démonstration? Pourquoi avons-nous entrepris ce voyage à travers les siècles? On conteste à la critique littéraire contemporaine le droit d'interpréter l'antiquité. Nous avons répondu en montrant que les lettrés de notre pays ont pendant trois siècles exercé ce droit avec une supériorité incontestable, que le goût national a dû à leur persistance sur ce point sa délicatesse et sa solidité, et que, par conséquent, les contemporains peuvent en toute sécurité de conscience invoquer la tradition. Si le passé nous est acquis, cela simplifie beaucoup la difficulté. En présence des résultats excellents et glorieux que nous avons constatés, nous n'avons plus qu'une comparaison à instituer. Nous devons nous demander si la critique contemporaine est fidèle ou infidèle à la tradition littéraire française, si les écrivains actuels dans ce genre marchent sur les traces de leurs devanciers, ou si, se sentant décidément inférieurs, ils ont abandonné la voie brillamment ouverte par les maîtres. Nous changeons insensiblement de terrain, le lecteur s'en aperçoit. Le droit de la critique est maintenant hors de cause : il est sauf; il est réservé, reconnu. La discussion ne roule plus que sur un fait, sur une constatation de capacité ou d'incapacité. L'interprétation des anciens par les simples lettrés est un droit absolu, et un droit dont l'exercice, en France, pendant trois siècles, a été une source de prospérité, une cause d'éclat incomparable pour notre littérature nationale; mais on peut mal user d'un droit, et c'est précisément à cela qu'il faut regarder.

Sans doute la critique contemporaine a eu des défaillances, et nous en indiquerons rapidement quelques-unes ; mais est-ce un bon moyen de la relever, de la redresser, que de la proclamer inutile et dangereuse, que de nier sa légitimité? Parce qu'elle est imparfaite, incertaine, troublée en ce moment, faut-il l'abolir, la détruire? Le remède serait par trop héroïque. Qui aime bien châtie bien, dit le proverbe, mais justement pour châtier il est nécessaire d'aimer, et celui qui aime conseille plus qu'il ne frappe. Au lieu d'exterminer la critique, conseillons-la. Si elle a eu des instants de faiblesse, cherchons-en les motifs. J'en trouve un tout d'abord (et c'est exactement le contraire de ce qu'on lui reproche aujourd'hui), l'abandon momentané de sa tradition. Dans une heure de surprise et de langueur, son respect pour le passé a fléchi : d'où cela vient-il? à quoi devons-nous l'attribuer?

II

René et les *Méditations* ne sont pas seulement des œuvres remarquablement belles. Ces livres auxquels, malgré tant d'événements,

tant de vicissitudes intellectuelles et morales, l'admiration des âmes nobles et des esprits élevés est demeurée acquise, ont dans l'histoire de notre littérature une place à part et une particulière importance. En les soumettant à l'examen rigoureux d'une critique qui sépare l'œuvre de son milieu et de son époque, pour la juger au point de vue absolu des principes, on trouve sans doute dans ces ouvrages des imperfections et des lacunes. Quelques accents, dont la vibration mordante étonnait jadis les délicats, se sont affaiblis ; quelques touches du pinceau poétique se sont décolorées ; mais la marque ineffaçable de la supériorité se reconnaît toujours. L'éclat a diminué ; la valeur réelle subsiste et n'est aucunement atteinte. D'ailleurs, encore une fois, ce n'est pas le mérite même des œuvres auquel nous nous attachons. Ce qui fait pour nous leur intérêt et leur grandeur, ce qui leur donne à nos yeux un prix extraordinaire, c'est qu'elles sont le commencement d'un monde littéraire. Placées au seuil du dix-neuvième siècle, elles sont, selon nous, en France, la première expression entièrement sincère de l'homme moderne dans ce qu'il a de distinct et de caractéristique.

Je dis en France, parce qu'il faut tenir compte de Gœthe et de Byron. *Werther* et *Childe-Harold* sont des productions qui ont exercé une influence considérable, et que l'historien littéraire n'a pas le droit de négliger. Cette réserve faite, il importe de déclarer que *René* et les *Méditations* ont jailli d'une veine incontestablement originale et française. Plus tard, le romantisme s'est grossi de plus d'un affluent étranger. *Ahasvérus*, d'Edgar Quinet, *Mardoche* et *Namouna*, d'Alfred de Musset, sont visiblement inspirés de *Don Juan* et de *Faust*. Sainte-Beuve, comme poëte, procède des lakistes ; de Vigny traduit Shakspeare. Mais tout ce mouvement d'imitation et d'assimilation se rapporte à une seconde période très-différente de la période d'initiative. Chateaubriand et Lamartine, dans leurs œuvres de début, se séparent de leurs successeurs aussi bien que de leurs devanciers par l'affirmation directe, par l'expression en quelque sorte unique de la personnalité intime. Je n'oublie pas Senancour, mais, dans *Obermann*, le côté philosophique domine de beaucoup la partie purement passionnée. Le désespoir du solitaire d'Imenstrom est rarement lyrique. D'ailleurs *Obermann*, qui ne fut apprécié et ne se répandit que trente-cinq ans après sa publication, n'a pas agi sur ses contemporains, tandis que l'action de Lamartine et de Chateaubriand a été immense.

En quoi consiste ce que l'on me permettra d'appeler la modernité des premières œuvres de Chateaubriand et de Lamartine, cette modernité qui devint le cachet de l'école romantique, et qui finit par tourner au lieu commun ? Pour s'en faire une juste idée, il faut se

dire que, du moins dans les œuvres dont nous venons de parler, l'art antérieur, avec ses résultats et ses préceptes, est volontairement laissé de côté. L'écrivain moderne prend en lui-même son point de départ et son point d'appui. Il a deux sources encore qu'il interroge avec assiduité, avec fruit, — la nature et Dieu ; mais remarquez bien que cette étude est limitée à l'action exercée par ces deux grandes forces inspiratrices sur l'esprit et l'âme de l'artiste. Ces méditations sur la bonté ou la sévérité divine, ces descriptions pittoresques sont une forme plus haute, plus raffinée, mais enfin sont toujours une forme de la personnalité. Nous assistons à l'inauguration et bientôt au triomphe de la poésie du moi, nous voyons, nous entendons l'homme, tantôt se scrutant et se chantant avec autant de profondeur que d'éclat, dans ce qu'il a de plus secret et de plus cher, tantôt s'analysant dans ses rapports avec le monde extérieur ou avec la pensée suprême qui préside aux destinées de l'univers. A coup sûr, cette poésie renferme de grandes beautés, elle contient des éléments nécessaires ; elle a été, lorqu'elle s'est produite, un enrichissement et elle restera un légitime sujet d'orgueil pour l'âme humaine. La critique de ce temps-là s'est montrée clairvoyante et a fait son devoir en l'accueillant avec enthousiasme, en apprenant au public à la goûter, à la respecter. Il était indispensable que ce renouvellement se fît, que cet agrandissement fût réalisé, et que la constitution de la beauté littéraire fût achevée. Mais les changements radicaux entraînent à leur suite de graves inconvénients, des périls de plus d'une sorte. Si, la veille du jour où le premier romantisme s'est affirmé par des œuvres puissamment individuelles, la mémoire, la trace du monde ancien avait été, par un prodige inouï, complétement effacée, la nouvelle littérature aurait été en mesure d'offrir à l'humanité des aliments et des consolations. C'est quelque chose, c'est même beaucoup que cela. Est-ce suffisant ? Je ne le crois pas.

Quand on se passe de la tradition, on se prive d'abord des modèles et des principes d'un art de premier ordre, on s'expose aussi à recommencer ce qui a été fait et à le faire moins bien que ses prédécesseurs. Il y a d'autres dangers encore et plus sérieux. La psychologie est une source poétique très-abondante, mais il n'est donné qu'aux talents supérieurs d'en tirer des vérités générales et de se tenir, en la pratiquant, dans la région sereine des idées et des types. A trop s'observer et à s'observer de trop près, on risque de tomber dans le détail, le minuscule, l'imperceptible, ou bien, par un excès contraire, dans la singularité, dans l'exception. Le type disparaît, l'individu lui succède et s'impose. Or, l'individu substitué au type, c'est le signe de l'irrémédiable décadence, c'est la mort du grand art. Dès

que le vrai de détail n'est plus une notation conventionnelle et symbolique, destinée à servir d'initiation progressive à des conceptions d'un ordre plus élevé, dès qu'on lui attribue une valeur propre, et qu'on lui trouve de l'attrait, on entre dans l'ère des productions inférieures, où le talent, qui est plus souple et moins incorruptible qu'on ne le croit, peut ne pas faire défaut, mais d'où ne s'échappe plus ce rayonnement immortel que nous trouvons dans les œuvres de l'antiquité. C'est ce qui est arrivé au romantisme. Il est parti de *René*, des *Méditations*, des *Feuilles d'automne*, d'*Éloa*, pour arriver, d'une part, aux *Pensées d'août*, au *Daniel*, de M. Feydeau; et, d'autre part, aux *Fleurs du mal*, aux malsaines singularités de quelques jeunes irréguliers du Parnasse. Réduit à la psychologie, le romantisme n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il ne pouvait vivre indéfiniment de sa propre substance. De là ce besoin d'exactitude poussé jusqu'à la puérilité et cette recherche des effets excentriques dégénérant en caricature ou en mystification.

On a cru obvier à ces inconvénients, suppléer à cette indigence, trop tard reconnue, par l'imitation des littératures étrangères et par le culte systématique de ce qu'on a nommé la couleur locale. Ces moyens ingénieux, mais quelque peu désespérés, n'ont pas donné ce qu'on en attendait; *Werther* et *Faust* n'ont rien suggéré d'original, et Byron a troublé profondément le talent si français d'Alfred de Musset. J'insisterai peu sur ce point, parce qu'en France, si nous avons, pour les étrangers, des engouements excessifs, nous n'y persistons guère, et que c'est surtout une affaire de mode. Quant à la couleur locale, pratiquée en tant que système, elle est à la fois l'abandon du principe psychologique et le point par où le romantisme est descendu dans le réalisme.

Avant tout, mettons hors de cause l'école historique, sur laquelle on a trop souvent rejeté la responsabilité de cette déplorable théorie. Il serait vraiment trop commode de faire de de Barante ou d'Augustin Thierry les précurseurs et quasi les maîtres de Théophile Gautier. A ce compte, il faudrait remonter plus haut et accuser Fénelon lui-même qui, dans sa *Lettre sur les occupations de l'Académie française*, a écrit ces lignes si judicieuses et surtout si hardies pour son temps:

« Notre nation ne doit point être peinte d'une façon uniforme: elle a eu des changements continuels. Un historien qui représentera Clovis environné d'une cour polie, galante et magnifique aura beau être vrai dans les faits particuliers, il sera faux pour le fait principal des mœurs de toute la nation. Les Francs n'étaient alors qu'une troupe errante et farouche, presque sans lois et sans police, qui ne faisait que des ravages et des invasions: il ne faut pas confondre

les Gaulois, polis par les Romains, avec ces Francs si barbares. »

Le dix-huitième siècle, qui poussait aussi loin que possible le goût de l'abstraction, et qui eût volontiers tout réduit en formules géométriques, algébriques, avait enlevé à l'histoire son mouvement, sa flamme, ses aspects dramatiques, ce qui en fait l'attrait et la vie, pour y substituer des raisonnements à perte de vue et des démonstrations qui se piquaient d'une extrême rigueur. Il y a, je le sais, de l'imagination dans le beau livre sur *la Grandeur et la Décadence des Romains ;* il y en a même dans l'*Essai sur les mœurs ;* mais, sous ce rapport, Voltaire et Montesquieu sont des exceptions parmi leurs contemporains, et d'ailleurs ils appartiennent, comme écrivains, comme formation et déploiement de talent, à la première moitié de leur siècle. C'est surtout à partir de l'*Encyclopédie* qu'un ton grisâtre uniformément, désespérément terne, envahit l'histoire et l'attriste. C'est l'époque des considérations, des réflexions, des dissertations, le triomphe des Condillac, des Mably, des Condorcet, des Volney. Je n'entre pas ici dans le fond des doctrines, je ne m'érige pas en arbitre philosophique, et je ne veux considérer l'histoire que comme un art, une branche de la littérature. Il était inévitable que tôt ou tard la vie reprît ses droits, et que l'homme, qui est une créature concrète, voulût se contempler dans la vérité de ses paroles, de ses actes, de ses mœurs, au lieu de raisonner sur un fantôme abstrait, mannequin métaphysique, bon tout au plus pour étayer des théories ou supporter des paradoxes.

La réforme opérée par de Barante et Augustin Thierry était donc parfaitement légitime, et ils l'ont accomplie en se maintenant dans la mesure où elle devait rester profitable. Plus tard, des esprits brillants, ardents, excessifs, sont venus, qui ont tout exagéré et qui ont mis le mélodrame ou la bouffonnerie à la place de l'austère réalité. On a cherché systématiquement l'envers de l'histoire, et, sous prétexte de flageller des faiblesses ou des erreurs, on a glissé dans la caricature ou dans la satire. Ces écarts sont assurément très-regrettables, mais ils ne diminuent en rien la légitimité du mouvement entrepris par nos historiens sous la Restauration. L'histoire n'est ni purement dramatique, ni absolument philosophique, parce que l'homme n'est ni toute passion, ni toute raison. Il faut nécessairement que l'écrivain observe et maintienne cet équilibre dans ses récits, qu'il y fasse une part égale ou du moins proportionnelle, à la représentation animée des faits et à la leçon qui se dégage des événements.

Si le romantisme s'était tenu dans ces justes limites, il n'y aurait que de bien légers reproches à lui adresser. L'art pur, en effet, n'a pas les mêmes devoirs et ne s'exerce pas dans les mêmes conditions

que l'histoire. Pour tout homme digne de le comprendre et de le pratiquer, l'art est une symbolique qui ne s'inquiète du réel que pour l'interpréter, le traduire et le rectifier. Le réel est un moyen, un instrument, et, à ce titre, l'artiste n'a pas le droit de le traiter avec dédain ou de le négliger. J'irai plus loin, et je dirai que, plus qu'aucun autre, l'art idéaliste doit s'imposer une rigoureuse, une inattaquable exactitude.

Sans doute, après les tragédies de Marmontel et de Lemierre, après les poëmes de Parseval-Grandmaison et d'Esménard, après Léonard et Berquin, après Boufflers et Parny, il était impossible que quelque chose de sincère, de coloré, d'ému, de vivant, ne se produisît pas. L'art officiellement accepté se croyait classique ; il ne l'était plus, car être classique, ce n'est pas répéter indéfiniment les copies des maîtres, mais trouver, en suivant leur méthode, des sentiers nouveaux pour aller les rejoindre sur les sommets. Ainsi l'art conventionnel, factice, de la seconde moitié du dix-huitième siècle et du premier Empire, ne pouvait subsister tel qu'il était. Le sentiment n'y trouvait plus son expression, le décor jurait par trop avec la réalité.

Ce double renouvellement se fit. J'ai dit plus haut par quels hommes et par quelles œuvres. Malheureusement il ne s'accomplit pas dans les conditions de discipline, de prudence littéraire, où il aurait été désirable qu'il s'effectuât pour être profondément efficace. Le décor et le costume, qui n'auraient dû occuper qu'un rang secondaire, ne se contentèrent pas de l'égalité, et voulurent se faire la part du lion. La couleur locale se présenta comme la vérité principale, bien plus, comme la vérité unique. Tout devint question de climat, de tempérament, d'accent, de vêtement, de mobilier.

Dans *Atala* et *les Natchez*, le côté pittoresque est très-accentué, mais le sentiment ne lui est point subordonné ; une sorte d'équilibre règne encore. La nature est indiquée à larges traits dans les *Méditations ;* elle ne domine, elle n'étouffe pas l'individu. La tendance inverse se manifeste avec éclat dans *les Orientales*. Là, c'est l'externe qui l'emporte, comme eût dit le mystique Saint-Martin. La poésie intime n'est pas complétement absente. On la découvre quand on la cherche : elle disparaît la plupart du temps sous l'épithète, la métaphore et le rhythme. En ce sens, M. Victor Hugo est le chef et le père du second romantisme. Ce n'est pas que, dans son œuvre, il n'y ait des recueils, comme *les Feuilles d'automne*, *les Rayons et les Ombres*, *la Légende des siècles*, qui rachètent amplement *les Orientales*, et dans lesquels l'âme a une part aussi grande, plus grande même que l'œil et l'oreille ; mais, enfin, il a prêté les ressources d'un talent supérieur à la mise en pratique de la théorie que nous combattons. Il a donné droit de cité, dans la poésie française, ou plutôt droit de

préséance, à la couleur locale. Son exemple a été suivi, son procédé amplifié, outré, ainsi que cela ne manque jamais d'arriver, et voilà comment *les Orientales* ont produit *Émaux et Camées*, comment *Notre-Dame de Paris* a engendré *Mademoiselle de Maupin*.

Il semblait qu'à ce point de déviation et de décadence le romantisme n'eût plus qu'à se laisser glisser dans le réalisme. Deux causes tout à fait extérieures le retinrent quelque temps sur la pente et retardèrent sa chute. Les romantiques préconisaient, il est vrai, la couleur et se souciaient médiocrement du sentiment ou de l'idée, mais ils avaient le goût de l'exceptionnel, de l'extraordinaire. Ils ne jugeaient digne de leur plume que ce qui, à un titre quelconque, offrait un cachet de bizarrerie, de singularité. Leur grande prétention, leur mot d'ordre était la fantaisie. Quant à leur style, il pouvait être étrange, tourmenté, parfois volontairement incorrect : au moins n'était-il ni plat, ni lâché, ni vulgaire. La fantaisie et la recherche du style ont été les deux muses de l'école qui reconnaissait Théophile Gautier pour chef. Elles l'ont aiguillonnée, soutenue pendant des années, et l'ont aidée à conserver quelque faveur auprès du public sérieusement lettré. A la longue cependant, la fantaisie s'est usée; les exercices de style ont perdu leur prestige ; alors il a fallu se résigner à une dernière déchéance et donner la main au réalisme.

Quand on parle des contemporains et qu'il n'y a pas nécessité absolue, il est inutile d'insister sur les noms propres. Je me bornerai à rappeler que sous le second Empire l'évolution réaliste dans la poésie et dans le roman a été opérée par des écrivains très en vue dans l'école romantique et qui lui appartenaient depuis longtemps. Ces écrivains n'ont pas tardé à être dépassés ou éliminés. Leurs qualités mêmes, leur originalité, leur élégance les ont rendus suspects à ceux qui d'abord s'étaient groupés autour d'eux. Le réalisme en effet n'a rien de commun avec la fantaisie, et du style il n'en a cure. Ce qu'il veut, ce qu'il poursuit, c'est la peinture crue et nue de la réalité, et c'est ce qui explique son horreur, son mépris pour la critique. Qu'est-ce que critiquer? c'est faire acte de discernement, c'est choisir. Or le réalisme ne choisit pas. Il prend les choses comme elles sont et les transcrit dans leur pêle-mêle, leur incohérence, leur laideur. Il transporte dans l'art les théories métaphysiques de Hobbes et de Hegel, et de même que ces philosophes disaient : Tout ce qui existe est légitime, il dit à son tour : Tout ce qui existe a également droit à être peint, à être raconté. Ne lui parlez pas des anciens, il les ignore et il est fier de son ignorance. N'invoquez pas devant lui la tradition. Est-ce qu'il y a une tradition pour l'homme qui ne connaît que l'individu contemporain, l'objet immédiat, la minute présente ? Tout ce qu'il n'a pas vu, il le révoque en

doute : tout ce qu'il n'a pas éprouvé, il ne l'admet pas. Il y a quelques années, un des coryphées du réalisme demandait dans un grand journal (je l'ai lu de mes propres yeux) que nos peintres ne fissent plus de ces paysages d'Italie et de Grèce, dont bien peu de gens dans nos sociétés démocratiques sont en état de contrôler l'exactitude. « Ils feront, ajoutait-il, acte de patriotisme et de piété nationale en peignant les sites de nos diverses provinces, où chacun d'entre nous pourra retrouver les aspects qui lui sont familiers. » L'idée est philanthropique, on n'en saurait disconvenir. Quoi de plus doux pour un Auvergnat que de contempler un paysage des environs de Saint-Flour, ou pour un Bourguignon de se ragaillardir le cœur en voyant sur la toile les collines vineuses de son pays ? Le salonnier réaliste n'oublie qu'une chose, c'est que, pour parler son langage, dans nos sociétés démocratiques, il y a beaucoup de gens qui n'ont vu ni l'Auvergne ni la Bourgogne, et qui seraient parfaitement hors d'état de vérifier la fidélité des paysages en question. Pour rester dans le programme réaliste, nos peintres ne devraient jamais s'écarter de la barrière, tout au plus leur serait-il permis de pousser jusqu'à Pantin ou à Saint-Mandé.

N'allez pas croire que ce soit là une excentricité. Non. C'est le fond même de la doctrine dévoilé par un polémiste d'avant-garde. Remarquez qu'il n'est pas du tout question dans cette théorie de la beauté des tableaux ; on s'inquiète seulement de leur exactitude. A le prendre ainsi, le Salon ne serait qu'une annexe du musée de marine et du ministère de la guerre. Encore se trouverait-il des gens pour préférer aux meilleurs paysages de bonnes cartes topographiques et des plans en relief. Quant à la beauté, si vous appuyez sur ce chapitre, on vous répondra tout net et non sans mauvaise humeur, que c'est une affaire de tempérament chez le peintre et qu'on n'a pas plus à le blâmer s'il échoue qu'à le louer s'il réussit.

J'ai prononcé le grand mot, le mot qui répond à tout, qui explique tout ou plutôt qui dispense de toute explication, — le tempérament. Les réalistes ont une philosophie ou, si c'est faire trop d'honneur à de pareilles conceptions que de leur donner un si beau nom, ils ont un système. Ils rapportent, ils rattachent tout à la physiologie. Le jeu des organes, la circulation du sang, la souplesse des muscles, l'énergie ou l'atonie des nerfs, l'équilibre des humeurs, la facilité ou la difficulté de la digestion, etc., etc. : voilà ce qui les préoccupe. Comme les médecins de Molière, ils n'ont souci que du foie, de la rate ou de l'estomac. Lorsqu'on les lit, on croirait entendre les docteurs interrogeant M. de Pourceaugnac. Ce courant matérialiste nous a valu la nouvelle variété de roman qui s'épanouit en ce moment dans notre littérature, le roman physiologique. Il n'y est bien en-

tendu question que des sensations des personnages. Le moindre chatouillement de l'épiderme y est noté avec soin, et le cœur comme organe physique n'y est pas oublié. Ce qu'il y a de piquant, c'est que les romanciers de cette école ont surtout l'ambition d'être des moralistes. Ils se drapent dans leur vertu comme Zénon, redressent les torts comme don Quichotte et ne sauraient faire un pas sans tenir à la main le fouet d'Aristophane et de Juvénal. Comment cette moralité farouche s'accorde-t-elle avec des théories qui, supprimant le libre arbitre, anéantissent la responsabilité, c'est ce que, malgré des subtilités misérables et d'indignes subterfuges, les réalistes n'expliqueront jamais. Pourquoi d'ailleurs se mettraient-ils en frais d'apologie? La critique n'existe pas pour eux. Peut-être, si quelque savant autorisé leur adressait des observations strictement médicales et se plaignait que les auteurs ne font pas assez attention à la sensibilité de la moelle allongée ou au fonctionnement du pancréas chez leurs personnages, admettraient-ils ces conseils à titre de rectification scientifique. Mais la critique littéraire, une critique qui repose sur la tradition, qui fait appel au discernement et au goût, qui invoque d'éternels principes, qui traite l'homme comme un citoyen de l'infini et non pas comme un animal heureux de son animalité, cette critique-là, le réalisme physiologique ne la reconnaît pas. Tout au plus, avec les théories qu'il professe, peut-il la regarder comme une sorte d'affection bilieuse qui mérite la compassion et qui appelle un traitement spécial.

III

Pourquoi et comment le goût français a fléchi sous le romantisme et le réalisme, comment ces deux systèmes ont fait en quelque sorte dans notre tradition littéraire une immense trouée, un déchirement, une interruption, nous le savons maintenant. Quelle part de responsabilité revient dans ces égarements littéraires à la critique du dix-neuvième siècle? a-t-elle déserté la tradition? a-t-elle manqué à ses devoirs? en admettant qu'elle ait eu des torts partiels, qu'elle ait partagé et encouragé certaines erreurs, cela lui enlève-t-il toute autorité? est-elle aussi incompétente que le prétendent les philologues, aussi superflue que l'assurent les physiologistes? ne lui reste-t-il qu'à disparaître ou bien, au contraire, doit-elle puiser dans le sentiment de sa nécessité sociale une vigueur nouvelle, un redoublement d'énergie? C'est là, j'ose le penser, un des plus sérieux problèmes de ce temps-ci.

La critique du premier Empire, de Geoffroy à Fontanes, de Joubert à Dussault, ne s'est pas trouvée à proprement parler en face du romantisme. Ses continuateurs et ses successeurs, Féletz, Duvicquet, Auger, hommes d'esprit, de jugement, agréablement savants, imbus d'excellentes doctrines, n'ont malheureusement pas compris la portée du mouvement qui se produisait sous leurs yeux. Ils n'ont pas su faire des concessions que l'état de la littérature rendait indispensables. Cédant à une crainte exagérée des innovations, ils se sont immobilisés de parti pris dans le faux classique. Ils ont ainsi perdu une partie qui se pouvait honorablement disputer, et laissé trop beau jeu à leurs adversaires. Ce n'était pas assez que de renouveler contre l'école naissante la guerre d'épigrammes que Marie-Joseph Chénier, Morellet, Ginguené, Hoffmann avaient faite à Chateaubriand. A du nouveau il fallait opposer du nouveau et faire largement la part du feu. Le rôle de conciliateur, de modérateur, que Charles Nodier entrevit, qu'il aurait rempli s'il avait eu l'autorité nécessaire, le groupe du *Globe* doctrinaire s'en empara. Sainte-Beuve s'y distinguait par sa verve juvénile; mais auprès de lui des esprits moins ardents, MM. Vitet, Dubois (de la Loire-Inférieure), Duvergier de Hauranne, Théodore Jouffroy, accueillaient, en les contrôlant et les épurant, les idées romantiques.

Cette ligne, s'accentuant de plus en plus dans le sens d'une résistance modérée, non exempte pourtant de tolérance et de sympathie, est celle que la critique française a suivie jusqu'en ces derniers temps. Je laisse de côté les enfants perdus, les empressés, les zélés, comme il s'en trouve dans toutes les écoles pour les compromettre et les déconsidérer. Quant à Sainte-Beuve, dont l'action a été grande et le rôle complexe, j'y reviendrai tout à l'heure et l'étudierai à part. Prenons ce que j'appellerai la critique régulière, normale; nous y trouverons d'une part, Gustave Planche, de l'autre, le groupe universitaire et académique qui va de Villemain à Rigault et à Prévost-Paradol, en passant par MM. Saint-Marc Girardin, Désiré Nisard, Cuvillier-Fleury, de Sacy.

Il ne me semble pas que Planche ait été encore mis à sa véritable place. Très-détesté de son vivant, trop exalté après sa mort par un petit nombre d'esprits qui lui accordaient complaisamment l'universalité du goût, trop rabaissé et trop amèrement déprécié par d'anciens confrères et rivaux, qui se vengeaient avec délices des ennuis qu'il leur avait causés, surtout par Sainte-Beuve, qui a passé toute mesure à son égard dans une étude sur Horace Vernet, Gustave Planche ne méritait

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Il avait plus de lecture que d'instruction réelle; plus de fréquentation d'atelier que de connaissances techniques, plus de pénétration que d'étendue dans l'esprit, plus de rectitude que d'élévation, plus de force que de souplesse. Vous le voyez, si les lacunes sont considérables, les qualités sont sérieuses et rares. Pénétration, rectitude, force, cela ne se rencontre pas tous les jours dans un même homme. Et cet ensemble de qualités était nécessaire au rude champion qui s'imposait la tâche de présenter au public quelques littérateurs d'élite en disant à la foule des médiocres, des impatients, des révoltés : Tu n'iras pas plus loin, tu ne franchiras pas le seuil de la réputation. Les écrivains que Gustave Planche a loués et soutenus sont peu nombreux. On lui en a fait le reproche, et je reconnais qu'en diverses circonstances, il aurait pu élargir quelque peu son cadre, faire fléchir légèrement l'austérité de la consigne qu'il s'était donnée. Mais cet aveu une fois fait, on doit confesser qu'il a bien choisi ses clients. George Sand, Prosper Mérimée, Auguste Barbier, Brizeux, Alfred de Vigny, Jules Sandeau ont dû beaucoup à ses conseils, à son appui, au témoignage qu'il a courageusement porté en leur faveur, et leur succès, si mérité, atteste la sagacité du critique. Il n'avait pas l'admiration facile, mais il l'avait raisonnée et fidèle. On ne s'avancera peut-être pas trop en croyant que la postérité ratifiera la plupart des choix que le critique faisait à ses risques et périls.

Dans la partie négative de sa tâche, il a été incomparable. Peut-être, vers la fin de sa vie, s'était-il trop habitué à dire *non* à tout ce qui ne rentrait pas dans le cercle de ses conceptions. Il n'en est pas moins vrai que ce *non*, fermement répété pendant des années, a été l'un des remparts, une des digues de notre littérature. Lorsque le romantisme a décidément dévié, Planche ne lui a ménagé ni les vertes semonces, ni les avertissements incisifs. Plus d'un esprit droit, mais timide, mais entraînable, que l'audace des novateurs aurait séduit, a été retenu dans le sentier classique par la dure et solide raillerie de Planche. Le romantisme a pu continuer à s'étendre dans la jeunesse, dans cette portion flottante et inconsistante du monde des arts qui s'éprend surtout de l'étrange et de l'extraordinaire; mais ses progrès se sont arrêtés auprès de la partie saine et grave du public, après les articles décisifs et irréfutables de Planche sur *Ruy-Blas*.

Sauf dans quelques pages très-délicates sur André Chénier, Planche, en tant du moins que critique littéraire (car dans la critique d'art il est fort attaché à la tradition grecque), n'a pas fait preuve d'une connaissance approfondie de l'antiquité. Il a quelques principes justes; il les applique avec une fermeté inexorable; mais ne

lui demandez pas davantage. Il est surtout empirique. C'est par là qu'il reste au second rang de la critique. Il l'a empêchée de déchoir, mais il ne lui a pas fait gravir un seul degré.

Le groupe universitaire et académique n'a rien négligé pour maintenir la tradition. Il y a réussi dans une certaine mesure. Le romantisme l'a très-peu entamé. Je n'en dirai pas autant du physiologisme contemporain. Toutefois, il y a eu plutôt des désertions individuelles qu'un changement de direction dans l'esprit général. La critique universitaire et académique peut avoir ses défauts, il n'en est pas moins équitable de reconnaître que si nos liens intellectuels avec l'antiquité n'ont pas été rompus, c'est à elle que nous le devons. Mais, dans cette appréciation, je ne puis parler du passé sans y mêler le présent, et l'histoire doit faire place à une pointe de polémique. Avant de m'y engager, j'achève l'examen de conscience de la critique contemporaine et j'arrive à Sainte-Beuve.

Commençons par faire la part des torts. Sainte-Beuve, au début, a épousé trop chaudement, trop systématiquement surtout, la cause du romantisme. Il a eu des complaisances inouïes, des admirations disproportionnées, des enthousiasmes sans mesure et sans réserve. Sa ferveur de néophyte et de prophète l'a rendu parfois injuste pour quelques-uns de nos auteurs classiques du dix-septième siècle. Plus tard, dans la plénitude du talent et de la réputation, il a commis une faute à notre sens beaucoup plus grave. Sa fameuse théorie de la botanique des esprits, en assimilant les productions de l'intelligence aux fonctions inconscientes et aveugles des forces naturelles, a ouvert à deux battants au physiologisme les portes de la littérature. Le mouvement qui s'est dessiné en ce sens, à partir de 1857, a trouvé en lui un guide, un conseiller, un parrain. Le mal qu'il a causé en agissant ainsi est réel et considérable. Sa responsabilité comme critique-inspirateur est lourde et nous ne cherchons nullement à la diminuer. N'exagérons rien cependant, et voyons les circonstances atténuantes.

On sait, sans que j'aie besoin d'y insister, que Sainte-Beuve a passé une partie de sa vie à expliquer, à corriger, à rectifier, souvent même à désavouer les enthousiasmes excessifs de sa jeunesse. Dans un autre sens, il est revenu sur les boutades sévères qui lui étaient échappées, et si, contrairement à la spirituelle prescription de Voltaire, il avait eu le malheur de toucher à Nicolas Boileau, il lui a a fait tant d'excuses, il lui a prodigué tant d'éloges dans *Port-Royal* et dans les *Causeries du lundi*, qu'en bonne conscience son péché doit lui être remis. Je n'ignore pas que cette facilité d'évolution, de rétractation est loin généralement d'être acceptée à la décharge de Sainte-Beuve. On l'en blâme beaucoup, au contraire, et le reproche

de versatilité ne lui a pas été épargné. Je n'ai garde d'entreprendre à ce sujet une justification en règle ; mais je demande qu'on permette à un critique de profession qui, après avoir vécu près des maîtres, tient depuis quinze ans la plume pour son compte, d'entrer dans quelques éclaircissements sur ces variations de jugement que l'on constate dans nos œuvres selon les époques, et qui ne sont ni si gratuites, ni si arbitraires qu'on se l'imagine.

La mission du critique est complexe. Il n'a pas seulement à maintenir la tradition, à faire comprendre, à faire respecter les principes du beau, il doit aussi s'attacher à susciter les talents, à encourager ceux qui se produisent, à les mettre en lumière, à deviner ce qu'il y a de légitime dans les mouvements d'opinion, à les utiliser, à les diriger le plus possible. Cette partie de sa tâche est pleine de périls. Beaucoup d'écrivains s'annoncent sous les plus heureux auspices. Leurs qualités sont nouvelles et frappantes. Leurs défauts sont ceux de la jeunesse, que l'on est accoutumé à considérer presque comme des grâces. La critique applaudit à leurs débuts, les présente au public, les soutient contre leurs adversaires. Cependant, à mesure que ces écrivains avancent dans la vie et continuent de publier, les qualités, chez bon nombre d'entre eux, perdent de leur séduction et de leur éclat, tandis que les défauts se marquent, grossissent démesurément. Que peut faire alors une critique honnête, désintéressée, indépendante des camaraderies, qui ne court pas après la popularité et qui est au-dessus des récriminations, sinon suspendre ses louanges, multiplier les avis et même les réprimandes ? Les écrivains, comme c'est presque toujours le cas, se complaisent-ils dans leurs erreurs, qu'ils prennent volontiers pour des beautés, la critique n'a plus qu'à se retirer d'eux et à les condamner avec autant de franchise qu'elle les louait auparavant. Parlera-t-on de sa versatilité ? cherchera-t-on à son évolution des motifs mesquins? On aurait grand tort. Je ne crains pas de le déclarer, d'après mon expérience personnelle, rien n'est plus pénible pour un critique que de voir s'égarer un talent sur lequel il avait fondé des espérances. L'amour-propre blessé des auteurs se trompe étrangement lorsqu'il nous attribue, en cette circonstance, un sentiment de maligne joie ; nous n'éprouvons qu'une amère déception.

Du reste, quelque jugement que l'on porte sur les variations de Sainte-Beuve, il est certain qu'elles ont nui à l'autorité de la critique. Il est incontestable également que sa prédilection pour les physiologistes a préparé cette ère d'indifférence, d'apathie où nous sommes entrés. En croyant élargir la critique, Sainte-Beuve a contribué à l'affaiblir, à l'énerver. Mais ici encore nous retrouvons les mêmes inconséquences et les mêmes compensations que pour les

portraits de jeunesse. Au moment où Sainte-Beuve, entraîné par ses tendances philosophiques, glisse dans un matérialisme intellectuel qui accepte tout et renonce à juger, son amour du beau, développé par de constantes études, lui fait affirmer avec plus de décision, avec plus de verve et de délicatesse que jamais son culte pour l'antiquité. Contradiction singulière, dont pourtant il faut lui savoir gré et ne pas lui faire un crime, à peu d'années de distance, il écrit le beau livre sur Virgile et il encourage les théories critiques de M. Taine. Ce goût des anciens, Sainte-Beuve l'a toujours eu. S'il s'est abandonné à des vivacités contre Boileau, il a toujours professé la plus entière, la plus profonde admiration pour Homère et pour Virgile. A aucune époque de sa vie, il n'a renié ces dieux du grand art; on n'a pas même pu le soupçonner à leur égard de tiédeur ou d'inconstance. Cette admiration hautement manifestée pour l'antiquité a servi de point de ralliement aux esprits cultivés qui demandaient au maître un appui, une direction. S'il n'a pas donné à la tradition une prépondérance suffisante, il en a tenu, d'une main savante, le dernier chaînon, et le service que par-là il a rendu aux lettres est assez capital pour contre-balancer les fâcheuses conséquences de ses faiblesses et de ses erreurs.

Une conclusion se dégage naturellement de l'étude que nous venons de faire, c'est que, si la critique contemporaine n'a pas toujours été à la hauteur de sa mission, si elle a eu ses heures d'aveuglement et de défaillance, elle a néanmoins, et dans la majeure partie de ses représentants, lutté contre le mauvais goût. Grâce à elle, il y a toujours eu en France, jusqu'à présent, pour les âmes qui recherchent d'instinct ce qui est noble, grand et beau, un foyer d'enseignement, un refuge contre les doctrines dégradantes, un sanctuaire inviolable. On peut même ajouter, sans tomber dans l'exagération, que c'est elle, en définitive, qui a eu raison de ses adversaires, car le romantisme n'est plus qu'un souvenir, ce qui en subsiste est trop discrédité pour qu'on y attache de l'importance; et quant au réalisme, il expire dans son triomphe. Signe irrécusable de décadence, le genre essentiellement réaliste, le roman, est réduit à se transformer en une chronique qui veut singer l'histoire et qui n'est que du pamphlet. Le temps des analystes et des imaginatifs est passé. Les Balzac, les Charles de Bernard, les Gozlan, les Alexandre Dumas n'ont pas été remplacés. Le roman ne vit plus par lui-même, il se fait parasite; il se mêle aux autres genres pour leur dérober leur prestige ou exploiter leurs ressources. C'est une marque évidente d'agonie ou de transformation, comme on voudra. Ce résultat, la critique n'a cessé de le prédire, et, en éclairant le public, en le mettant sur ses gardes, elle a contribué à précipiter la chute d'une

détestable littérature. Son influence active et salutaire s'est fait sentir aussi dans l'ordre poétique. Si MM. Victor de Laprade et Leconte de Lisle n'ont pas toujours trouvé chez nos devanciers la justice et les encouragements auxquels ils avaient droit, leurs successeurs ont rencontré dans la critique actuelle une sympathie dont ils étaient dignes, et elle a tenu à honneur de proclamer avec insistance les noms de MM. Coppée, André Lemoyne, Sully-Prudhomme, André Theuriet, Anatole France, Félix Frank, Emmanuel des Essarts, de mesdames Blanchecotte, Marie Jenna, Louisa Siefert. Est-ce le moment de déclarer la critique absolument inutile, de proposer sa suppression, de la rayer d'un trait de plume des cadres de l'armée littéraire ?

Sur quoi se fonde-t-on pour la condamner ainsi? Nous avons exposé et réfuté la plupart des griefs qu'on a mis en avant. Il en reste un auquel, ne fût-ce que par convenance, il est fort difficile de répondre. Quand les physiologistes disent à la critique : Nous ne reconnaissons pas votre autorité parce qu'il n'y a ni beau ni laid, et qu'en fait d'art tout se vaut, on se contente de hausser les épaules et l'on passe outre. Mais lorsque la philologie, du haut de ses sommets inaccessibles, déclare avec solennité à la critique qu'elle n'a pas le droit de prendre en main les intérêts de la tradition, vu sa honteuse et déplorable ignorance, que peut-on répondre à cela? On ne dit pas : Je suis savant, on le prouve. Mais comment faire la preuve, puisque le public est récusé d'avance et que les philologues seraient juges et parties ?

Il y aurait bien une manière de sortir d'embarras, mais il faudrait porter la discussion sur un terrain que je me suis interdit, celui de l'enseignement. Je demanderai seulement à l'école philologique de pousser la condescendance jusqu'à ne pas placer la critique au-dessous du niveau ordinaire, et d'admettre que ce qui est vrai de la moyenne des intelligences l'est aussi de nous ; et lorsqu'un érudit aussi consciencieux, aussi incontesté que M. Egger affirme que le niveau de certaines études philologiques n'a point baissé en France, il me semble que la critique doit bénéficier de cette déclaration.

« J'étais déjà persuadé, dit M. Egger à propos de son Rapport au ministre de l'instruction publique sur le progrès des études grecques en France depuis les trente dernières années, j'étais déjà persuadé que l'étude du grec ne déclinait pas depuis le temps où je l'avais appris au collége, et que mes excellents maîtres d'alors avaient laissé d'assez nombreux héritiers; mais, en rassemblant les notes sur lesquelles j'ai rédigé le Rapport, d'ailleurs très-court, que vous pourrez lire[1], j'ai constaté mieux encore que, loin de diminuer,

[1] M. Egger s'adresse à ses auditeurs de la Sorbonne.

le nombre s'est fort accru, au contraire, des hellénistes qui, chez nous, publient, commentent ou traduisent les auteurs grecs, des amateurs qui achètent leurs livres, des gens de toute classe qui s'y intéressent. A cet égard, le dix-neuvième siècle est certainement en progrès, au moins sur le siècle qui l'a précédé : il l'est pour l'abondance et la sûreté de l'érudition; il l'est aussi pour la justesse de la critique; car jamais l'antiquité grecque n'a été mieux comprise, mieux sentie, mieux interprétée qu'elle ne l'est de nos jours[1]. »

Voilà pour le grec. Est-ce donc en latin que nous sommes particulièrement faibles? M. Benoist l'assure[2], et il cite les savants étrangers à l'appui de son opinion[3]. Sainte-Beuve pensait tout le contraire : il estimait qu'en France, dans ce pays où la langue a si fortement reçu l'empreinte romaine, nous sommes presque naturellement bons latinistes. Aux doctes de juger la valeur de ces assertions contradictoires. Pour moi, qui suis très-décidément en cette matière de l'avis de Sainte-Beuve, je me contenterai de faire remarquer à M. Benoist qu'avant d'écrire la page, beaucoup trop dure et souverainement injuste, dans laquelle le genre des *Études* ou *Essais* sur la littérature latine est si violemment attaqué, il aurait dû se rappeler certains ouvrages, certaines monographies excellentes, le *Cicéron* de M. Gaston Boissier, le *Lucrèce* de M. Martha et même le *Tite Live* de M. Taine, qui honorent leurs auteurs et qui ont enrichi d'une nouvelle branche notre littérature déjà si féconde. Du reste, en déployant cette sévérité à outrance, M. Benoist est d'accord avec lui-même, car il fait très-peu de cas de ce qui n'est pas la philologie pure. C'est l'homme de tout ou rien. Il n'est pas plus tendre pour les traductions que pour les monographies.

« J'aime mieux, dit-il dans son Introduction aux *Bucoliques*, ne pas connaître du tout tel chef-d'œuvre de Raphaël ou de Léonard, que d'en avoir seulement une lithographie incomplète et fade. J'aime

[1] Egger, *l'Hellénisme en France,* tome Ier.

[2] *Œuvres de Virgile,* Introduction à *l'Enéide,* livres VII-XII, chez Hachette.

[3] « J'ai entendu plus d'une fois des savants italiens me dire que notre latin (il s'agit de celui que nous écrivons) est prétentieux et sans propriété, que nous cherchons moins à trouver le terme juste qu'à coudre des souvenirs quelquefois étonnés de se rapprocher et à terminer nos phrases par des cadences monotones et souvent banales. J'ai entendu de savants Allemands me dire que nos textes sont généralement établis sans une connaissance suffisante des sources, sans études grammaticales, que nous les entendons mal, et que souvent nos jugements littéraires, portés sur des auteurs lus superficiellement, doivent plus à la fantaisie qu'à la réalité. Enfin un des principaux critiques de la littérature latine en Allemagne nous déclare assez nettement, dans un ouvrage dont la dernière édition est en cours de publication, que nous avons eu autrefois une école de latinistes, la première de l'Europe, mais que nous l'avons laissée déchoir depuis deux siècles. »

mieux ignorer absolument telle partition ou telle symphonie que d'y être initié seulement par l'orgue de Barbarie, ou par un plat quadrille écorché sur le piano. Cette popularisation du chef-d'œuvre est une véritable profanation. Elle altère le sens vrai des belles choses, elle l'émousse, et l'esprit, recouvert d'un vernis superficiel d'instruction, se blase sur ce qui est beau, sans en avoir goûté les jouissances. Si les traductions ne sont pas œuvre d'artiste et n'ont pas leur saveur et leur mérite à elles, comme celui d'une belle gravure qui reproduit un beau tableau, je ne les comprends que comme un secours pour l'intelligence d'un texte. J'applaudis au travail du maître, ou j'admets la traduction littérale qui me dispense de feuilleter un dictionnaire quand ma mémoire se fatigue. Si l'on objecte la nécessité de mettre à la portée de tous les beautés que tous ne peuvent goûter, je répondrai qu'une faible traduction ne fait rien sentir des beautés qu'elle ne rend pas, et qu'il reste soit dans la nature, soit dans l'art, assez d'objets dignes d'attention pour occuper et charmer l'imagination et le goût de ceux qui ne savent ni le grec ni le latin. »

Ainsi ni monographies ni traductions. Quiconque n'est pas en état d'interpréter le texte grec ou le texte latin doit prendre modestement son parti et renoncer à rien connaître de l'antiquité. Cette dure sentence se réfute d'elle-même. Ce qu'elle a d'excessif montre suffisamment ce qu'elle a d'injuste. Les traductions comme les monographies peuvent avoir leurs imperfections, et je ne les défends pas d'une manière absolue, mais je soutiens que loin d'être une concession à la frivolité, à la paresse d'esprit, à la demi-science, elles sont un appel à la curiosité élevée, un encouragement à l'étude, un procédé admirablement propre à donner l'éveil aux plus hautes facultés de notre âme. Plus d'un intelligent travailleur a été amené à la pratique, à l'amour du texte par la lecture d'une traduction même médiocre. Placez les maîtres aussi haut que vous voudrez, nous y consentons; mais, dans votre adoration indiscrète, ne brisez pas les escaliers qui conduisent jusqu'à eux, ces escaliers fussent-ils de forme peu élégante et du bois le plus simple.

La critique supprimée, que restera-t-il? Deux hypothèses se présentent : ou la philologie lui succédera; ou bien, toute direction venant à manquer, une anarchie effroyable, dégradante, stérilisante, précipitera la littérature dans les derniers excès et achèvera de la ruiner. Je me détourne de cette dernière perspective. A quoi bon examiner ce qui ne comporterait ni solution ni remède? Si l'anarchie triomphe en littérature, tout est dit; il faudra se résigner à voir le foyer de l'intelligence se rallumer ailleurs que dans notre pays. Passons à l'autre hypothèse.

Au point de vue de l'éducation et de la direction des esprits, le seul qui nous occupe en ce moment, la philologie offre le double inconvénient d'être trop peu accessible et de rayonner trop peu. Les rares élus qu'elle admet dans le sanctuaire n'en sortent plus. Ils daignent de temps en temps communiquer avec une élite d'initiés, mais la lumière s'arrête là et ne se propage pas jusqu'à la moyenne des intelligences cultivées. Ce n'est pas moi qui médirai des aristocraties intellectuelles. Je les crois très-légitimes et très-nécessaires, mais à une condition, c'est qu'elles ne s'isolent, ne se murent pas. Savoir implique le devoir d'enseigner. Que la vérité naisse souvent sur les hauteurs, je n'en disconviens pas, et même j'y applaudis; mais il faut qu'elle descende hardiment dans les profondeurs. Si l'on en croit leurs sentences et leurs dédains, nos philologues ne donneraient au public ni essais ni traductions. On aurait des textes avec un commentaire courant, et encore, le commentaire paraissant aux plus austères philologues une concession faite à la frivolité, on finirait par n'avoir que le texte dans sa nudité absolue. Comprenne qui pourra, admire qui voudra. Semblables aux brahmanes de l'Inde, les philologues conservent la loi, mais ne la répandent pas.

Des textes purs, certains, inattaquables, voilà, nous dit-on, ce que poursuit, ce que réalise la philologie; voilà son ambition, son œuvre, sa gloire : n'est-ce rien que cela? — C'est beaucoup, répondrai-je, surtout si l'on exécute réellement ce programme. Je crains seulement qu'on ne s'en écarte plus qu'on ne le croit. Jusqu'à présent, la philologie a fréquemment détruit les textes; elle les a rarement rétablis. Elle a fait justice des fausses attributions, sans trouver moyen de leur en substituer qui soient tout à fait satisfaisantes. Ajouterai-je que dans cette science, considérable sans doute, mais née d'hier, la variété des opinions, des interprétations, des solutions, est extrême; qu'il y a autant de systèmes que d'individus, autant de textes que d'éditeurs, autant de philologies que de philologues? Le *Virgile* de tel n'est pas le *Virgile* de tel autre, et l'*Homère* de celui-ci ne ressemble pas à l'*Homère* de celui-là. Bonté divine! comment se reconnaître au milieu de ces gloses infinies et subtiles, de ces compétitions parfois assez âpres? On s'attendait à quelque chose de positif, de solide, on rencontre des discussions et des conjectures. Encore un coup, je ne prétends jeter aucun discrédit sur une science utile, qui serait plus respectable et plus honorée si elle s'enivrait moins de son importance, si elle se laissait moins troubler par les louanges exagérées et peu compétentes de l'engouement contemporain. La philologie a rendu de grands services; elle en rendra de plus grands encore, nul ne le conteste; mais à l'heure qu'il est, c'est surtout une science de recherches, en voie d'éclosion et de formation, une science

en marche et non encore assise, comme quelques-uns se l'imaginent trop aisément. Quiconque lui demande conseil sans s'être préparé par des études spéciales, court le risque de s'égarer. Lors même qu'en ce moment elle s'efforcerait de s'humaniser, de se vulgariser (et elle n'y songe pas), son influence serait plus dangereuse que bienfaisante; elle exciterait les esprits, sans leur fournir un aliment suffisant, sans leur marquer une direction assurée. Ce n'est pas d'une antiquité en démolition et en reconstruction que le goût littéraire a besoin, mais d'une tradition harmonieuse et sereine dont les lignes nobles et pures ne soient pas à chaque instant dérangées, brisées, par les heureuses ou les mauvaises rencontres de l'érudition.

Je ne voudrais pas clore cette étude sur une équivoque, et je crois qu'il est indispensable de prévenir un malentendu qui se produit souvent en pareil sujet. Nous vivons à une époque où l'esprit de système se mêle à tout et gâte ce qu'il y a de plus innocent, de plus élevé. Il s'est créé dans ces derniers temps une école néo-païenne qui compte parmi ses adeptes plusieurs hommes de talent, et qui affecte de considérer l'antiquité comme sa chose, comme son bien, en se plaçant au point de vue d'une philosophie moitié épicurienne, moitié stoïcienne. Pour cette école, le génie de l'antiquité réside dans quelques philosophes d'une authenticité douteuse, ou dont les œuvres ne nous sont arrivées que par fragments, et dans le *De natura rerum*. Le poëme de Lucrèce surtout est leur cheval de bataille favori. Ces écrivains, on doit le dire, puisque c'est la vérité, et que d'ailleurs ils n'en font aucunement mystère, aiment passionnément l'antiquité en haine du christianisme. A parler nettement, ce qui leur plaît dans l'antiquité, ce qu'ils y honorent, ce qu'ils en imitent, c'est le paganisme. Si les néo-païens représentaient la vraie tradition antique, il y aurait matière à bien des réserves, à bien des inquiétudes. Les scrupules des consciences rigoureuses se comprendraient et seraient justifiés; mais heureusement il n'en est rien. Le grand courant antique est spiritualiste. Dès Socrate, le christianisme devient possible; après Platon, il est nécessaire. Dans un ouvrage étendu et sérieux (*le Christianisme et ses origines*), un philosophe qui n'a pas le goût des transactions, et que l'esprit chrétien étudié de près dans Pascal n'a pu ni séduire ni désarmer, M. Ernest Havet, après avoir passé en revue les poëtes et les sages de l'antiquité, constate, non sans mélancolie, qu'à partir des siècles réellement éclairés, le spiritualisme a toujours été croissant chez les Romains, chez les Grecs, et que la philosophie qu'on appelle à tort païenne semble avoir travaillé en vue de préparer aux doctrines de l'Évangile leur plus beau triomphe. Cette manière de considérer la tradition anti-

que est celle d'un écrivain justement cher aux lettres françaises, M. Victor de Laprade, qui l'a développée avec beaucoup de force, de talent et de mesure dans son remarquable livre : *l'Éducation libérale.* Je suis trop heureux de pouvoir abriter mon opinion sous l'autorité d'un jugement si ferme, pour ne pas détacher et transcrire ici l'éloquente page que M. de Laprade a écrite à ce sujet.

« Il ne faut pas, dit-il, se laisser prendre à ce mot de paganisme, dont on a flétri les arts et la littérature de la Grèce ; comme si la religion, la morale, la politique, les mœurs des anciens, dans leur essence, étaient radicalement subversives du christianisme. Les Grecs, sans doute, ne possédaient pas, comme nous, la vérité religieuse ; ils n'étaient pas chrétiens. Pour ceux qui n'ont étudié la mythologie que dans les dictionnaires de la Fable, qui ne connaissent l'antiquité et sa philosophie que comme on les connaissait jadis au collége, la religion des Grecs peut rester un tissu d'impuretés et d'absurdités, et leur philosophie la source de toutes nos erreurs. Quand on a sérieusement pénétré dans les fables de la Grèce et dans les doctrines de ses sages, on est étonné de leur concordance avec les lignes essentielles du christianisme, de telle sorte qu'il faut réserver les noms de paganisme et d'idolâtrie à ces milliers de cultes et de superstitions barbares qui furent pratiqués par tout le reste de la terre, et reconnaître à la race hellénique un génie religieux tout pareil au nôtre, quoique égaré sur des mythes et des symboles imaginaires. En creusant quelque peu ces symboles, on y trouve des idées parfaitement analogues à nos croyances, un profond spiritualisme, une morale entièrement semblable à la nôtre. Ce que la raison et la conscience humaine, ce que le caractère moral d'une race apportent à la religion en dehors de ce qui est divinement révélé, se rencontre à la fois dans les légendes grecques et dans nos légendes ; c'est par l'imagination seulement que nous différons, c'est-à-dire par l'écorce des choses, et non par leur séve et par leur esprit.

« Nous oserons dire que la religion et la philosophie des Grecs constituaient une sorte de christianisme naturel tout humain et très-incomplet, mais qui préparait merveilleusement les hommes au christianisme révélé. »

Ainsi, honorer l'antiquité, rester fidèle à la tradition, c'est aussi, qu'on le sache bien, rendre hommage aux vérités spiritualistes dans ce qu'elles ont d'éternel, faire acte de fidélité aux croyances religieuses dans ce qu'elles ont d'humain. En rendant l'antiquité accessible et aimable à la plupart des intelligences cultivées, la critique littéraire française n'a pas cessé, depuis le seizième siècle, d'accomplir noblement son devoir. Ce n'est pas aujourd'hui qu'elle y doit

manquer, et il appartient au public éclairé de la soutenir, de l'encourager dans l'excellente voie que nos devanciers ont ouverte. La France, cruellement éprouvée, est exposée en ce moment au sort de Job. On la gourmande, on la raille, on lui prodigue les conseils ironiques; chacun l'engage à se méfier de son génie, qui l'a conduite aux abîmes. Nos énergies propres, les éléments qui constituent notre tempérament national, sont passés au crible, discutés, dénigrés, condamnés. « Faites-vous Allemands! » nous dit-on. Vaine et dangereuse parole! Il est à la fois plus prudent et plus digne de rester Français. La critique littéraire est une habitude nationale; mieux que cela, une force. Elle fait partie de notre tradition dans ce qu'elle a de plus élevé. Améliorons-la, s'il y a lieu : n'y renonçons jamais.

JULES LEVALLOIS.

UN PATRIOTE BABYLONIEN

DU VIIIe SIÈCLE AVANT NOTRE ÈRE

MÉRODACHBALADAN[1]

IV

M. Oppert a découvert, il y a quelques années, au Musée Britannique, une tablette sur laquelle se trouve écrit un rapport adressé par le prince royal d'Assyrie, Sennachérib, à son père, le roi Sargon, sur les premiers actes de la mission qui vient de lui être confiée d'aller combattre les rebelles du pays d'Accad. Elle provient des archives du palais de Sennachérib à Koyoundjik. La campagne du prince avait dû commencer au printemps de l'année 704 avant Jésus-Christ; car c'est toujours à cette saison que les inscriptions nous montrent les monarques assyriens partant pour leurs expéditions en Babylonie; et précisément en 704 (au commencement de l'année), le Canon de Ptolémée place le début d'une période d'anarchie à Babylone. Il n'enregistre pas le nom de Mérodachbaladan, qui tint pourtant le pouvoir presque tout ce temps, parce que les Assyriens, après leur victoire, ne permirent pas d'inscrire son nouveau règne dans les listes officielles, à titre d'exercice régulier et légitime du pouvoir.

Mais bientôt Sennachérib fut rappelé de la Babylonie par les événements qui éclatèrent en Assyrie même. Nous apprenons, en effet, par le fragment d'un exemplaire du Canon des éponymes où les événements de chaque année étaient indiqués, que Sargon fut assassiné

[1] Voir *le Correspondant* du 10 mai 1873.

par un nommé Belkaspai, de la ville de Kouloumma (on en ignore la situation précise), dans l'année éponymique de Pakhar-Bel, préfet d'Amida, et que son fils Sennachérib ceignit la couronne le 12 du mois d'ab de la même année, c'est-à-dire au commencement d'août 704. Entre le meurtre de Sargon et la prise de possession du pouvoir par son fils, il faut admettre le temps nécessaire pour que le prince eût reçu la nouvelle à l'armée de Babylonie et fût revenu aussitôt en Assyrie saisir les rênes du pouvoir, et ceci doit reporter au mois de juin la mort du conquérant de Samarie. La coïncidence de cet assassinat avec la révolte de Babylone, le service immense qu'il rendait aux insurgés, en retardant l'attaque des Assyriens et en leur donnant le temps de s'y préparer, ne permettent guère de douter qu'il n'ait été lié à la rébellion, et que le meurtrier de Sargon n'ait été un conspirateur chaldéen.

Quoi qu'il en soit, cette révolte, qui coïncidait avec l'assassinat du roi d'Assyrie, et qui peut-être ne s'étendit à Babylone qu'après sa mort — car, dans le rapport dont je parlais tout à l'heure, c'est seulement le pays d'Accad, c'est-à-dire les provinces plus méridionales, qui est donné comme insurgé, et non Babylone — cette révolte, dis-je, a ses péripéties racontées dans un fragment de Bérose qu'a conservé la version arménienne de la Chronique d'Eusèbe. On y apprend qu'elle eut pour premier auteur un certain Hagisès, dont le nom ne s'est pas encore rencontré dans les documents indigènes. Mais son pouvoir fut bien court, puisque, au bout de trente jours seulement, il fut tué par Mérodachbaladan, accouru, au bruit du soulèvement, du pays où il se tenait caché depuis cinq ans, sans doute du pays d'Élam. Ce fut dès lors le fils de Yakin qui dirigea la révolte, et, pour la seconde fois, il se trouva le protagoniste de la lutte de la nationalité babylonienne contre la puissance de l'Assyrie. Quelques savants ont supposé que le Mérodachbaladan qui combattit contre Sennachérib n'était pas le grand vaincu de Dour-Yakin, mais un personnage homonyme, peut-être son fils. Rien n'autorise une pareille conjecture, et les expressions des documents officiels du règne de Sennachérib, comme celles du fragment de Bérose, me paraissent tout à fait formelles pour faire conclure que le fils de Sargon avait devant lui, comme adversaire, un prince déjà antérieurement connu ; que, par conséquent, il n'y a eu dans toute cette période qu'un seul et même Mérodachbaladan, qui se relevait après chaque défaite pour recommencer à se battre contre les Assyriens.

Naturellement, la première guerre de Sennachérib, quand il fut assis sur le trône, eut pour objet de réduire la rébellion de Babylone, qu'il ne voulait pas laisser s'affermir et durer. Dès le printemps de 703 il ouvrait la campagne, marchant droit sur Babylone.

La guerre fut, du reste, très-courte, et décidée en une seule bataille qui se livra en avant de la grande cité et dans son proche voisinage, à Kis, localité qu'on doit reconnaître dans les ruines appelées actuellement Oheymir, à 10 kilomètres environ au nord-est de Babylone. Kis fut plus tard englobée dans la grande enceinte de Nabuchodorossor, qui embrassait une étendue égale à celle du département de la Seine. La campagne de Sennachérib contre Mérodachbaladan est racontée sommairement, et en termes identiques, par le grand prisme de terre cuite du Musée Britannique et par le document, tracé sur la même matière, qu'on a pris l'habitude d'appeler, d'après sa forme et d'après le nom de celui qui le découvrit, le Cylindre de Bellino. La seconde version contient cependant quelques détails de plus que l'autre, aussi est-ce celle que je citerai :

« Au commencement de mon règne[1], je vainquis, en vue de la ville de Kis, Mérodachbaladan, roi de Kar-Dounyas, et l'armée d'Élam. Au milieu de la bataille, il abandonna ses bagages, s'enfuit seul et se réfugia dans le pays de Gouzoumman, sur le canal Nahar-Agamme (le canal des marécages) ; il gagna les marais et sauva sa vie. Les chars, les fourgons, les chevaux, mulets, ânes, chameaux, et les autres animaux qu'il avait laissés au milieu de la bataille, tombèrent entre mes mains. J'entrai joyeux après dans son palais, à Babylone — la ville n'essayait donc pas de résister après la bataille perdue — j'ouvris son trésor, et j'enlevai l'or, l'argent, les vases d'or et d'argent, les pierres précieuses, les objets de prix, son bien, sa propriété, son riche trésor, son épouse, les femmes de son palais, les officiers, les grands de sa cour (mot à mot : les faces élevées), toute son armée et les hommes de service du palais ; je les fis sortir et je les emmenai en esclavage. J'envoyai à sa poursuite mes soldats dans le pays de Gouzoumman, jusqu'au canal et dans les marais. Ils le cherchèrent pendant cinq jours, mais ils ne parvinrent pas à retrouver sa trace. Avec la force du dieu Assur, mon seigneur, j'assiégeai et je pris 79 villes fortifiées et châteaux de la Chaldée (le prisme dit seulement 66) et 820 bourgs de leur dépendance — le prisme ne dit que 420 ; il y a évidemment une erreur de copiste dans un des deux documents — j'en emmenai les habitants captifs. Les garnisons de soldats araméens et chaldéens qui étaient dans Orchoé, Nipour, Kis, Our, et dans la ville des révoltés (Babylone), je les fis sortir et je les réduisis en esclavage.

« Belibous, fils d'un astrologue de la Ville de la main du dieu Oannès (Babylone), qui avait été élevé avec les pages dans mon palais, fut porté par moi à la royauté sur les Soumirs et les Accads. » On sait

[1] Le prisme dit : « Dans ma première campagne. »

que cette dernière expression, qui remonte à une très-haute antiquité, désigne les deux éléments principaux qui constituaient la population de la Babylonie et de la Chaldée.

Bel-ibous (le dieu Bel l'a fait) est le nom que nous trouvons, altéré par les copistes en Elibus, dans le fragment de Bérose, et très-exactement conservé sous la forme Bélibus dans le Canon de Ptolémée. L'astronome alexandrin fait succéder Bélibus à l'anarchie de deux ans, c'est-à-dire à la révolte dirigée par Mérodachbaladan au mois de février 702; mais cette date est le résultat de l'arrangement systématique du Canon, depuis longtemps remarqué par tous les chronologistes, et l'on n'en peut conclure qu'une chose, c'est que l'avénement de Belibous, installé comme prince vassal par Sennachérib, eut lieu moins de six mois avant, ou moins de six mois après. La campagne où fut vaincu Mérodachbaladan ayant commencé au printemps de 703, il est à présumer que ce dut être à la fin de la même année que le jeune homme choisi par Sennachérib fut placé sur le trône; à moins que le monarque assyrien n'ait attendu les fêtes solennelles du mois de schebat pour installer son vassal.

Sennachérib énumère ensuite dix-huit tribus sur lesquelles il fit, avant de rentrer en Assyrie, une immense razzia. Il se vante d'y avoir enlevé, et transporté dans ses provinces proprement assyriennes, « 208,000 hommes et femmes, 7,200 chevaux, mulets et ânes, 5,330 chameaux, 70,200 bœufs et 800,600 moutons. » Le système des transplantations en masse de nations vaincues, appliqué par Sargon et Sennachérib au royaume d'Israël, par Nabuchodorossor à celui de Juda, était un des principes de la politique de conquête des rois d'Assyrie, qui tenaient pour plus assurée la soumission de tribus ainsi dépaysées. L'énumération de celles sur lesquelles il fit porter ses ravages, après la défaite des Babyloniens, comprend les tribus de la Chaldée entre le Tigre et l'Euphrate, comme Damoun, Khindar, Rou'a, Peqod; celles de la Characène, comme Gamboul, et aussi celles de la rive arabique de l'Euphrate, en remontant même assez haut sur le cours du fleuve, comme Havran, dont nous avons déjà parlé, et Hagaran, que je n'hésite pas à assimiler aux Hagaréens de ce passage de la Bible : « Aux jours de Saül, ils (les Hébreux de la tribu de Ruben) combattirent les Hagaréens, les massacrèrent, et habitèrent à leur place dans leurs tentes, sur tout le pays qui est à l'orient de Galaad[1]. » En effet, dans le verset qui précède immédiatement celui-ci, le texte biblique dit que les Rubénites s'étendirent alors « jusqu'au fleuve de l'Euphrate, » ce qui achève de déterminer l'extension territoriale des Hagaréens vaincus par eux,

[1] I Chroniques, v, 10.

et relevés en partie de ce désastre à la fin du huitième siècle. Il est aussi fort curieux de trouver dans la liste, au milieu des tribus riveraines de l'Euphrate, une qui porte le nom de Nabat; car nous avons là l'origine de l'appellation de Nabatéens que les Arabes étendirent plus tard à toutes les populations araméennes de la Chaldée, et qui n'a rien à voir, que peut-être une communauté d'origine très-antique, avec les Nabatéens de l'Arabie Pétrée.

La grande razzia de Sennachérib décrivit donc un vaste demi-cercle partant des bords du Tigre, remontant, après avoir rejoint l'Euphrate, par la rive arabique de ce fleuve, jusqu'à son confluent avec le Chaboras, et ramenant ainsi les troupes aux frontières de l'Assyrie. Mais le conquérant ninivite ne prononce pas même le nom du pays de Bit-Yakin. Semblable réticence dans les habitudes de l'épigraphie officielle assyrienne est significative. Sennachérib n'était pas descendu plus au sud que Gamboul, et n'avait pas soumis le pays de Bit-Yakin, où Mérodachbaladan s'était, sans doute, finalement réfugié, après avoir échappé dans les marais à la poursuite des Assyriens.

V

On ne sait pas si dans la courte durée de son nouveau règne à Babylone, qui ne s'était pas prolongé plus d'un an, Mérodachbaladan avait renoué ses anciennes relations avec la Syrie et l'Égypte, et si une coalition formelle s'était établie entre lui et les princes de ces contrées. Mais, que ses excitations y aient eu ou non une part directe, lorsque l'on vit les embarras qui environnaient l'avénement de Sennachérib, l'assassinat de son père et l'insurrection de Babylone, ce fut une explosion générale dans la Phénicie et la Palestine. Toutes les nations coururent aux armes et secouèrent le joug de l'Assyrie, dont elles espéraient voir la puissance s'abîmer dans la crise. Ézéchias, roi de Juda, se laissa lui-même entraîner par le mouvement, et son oreille demeura sourde aux conseils de prudence que lui donnait Isaïe. « Il se mit en guerre contre le roi d'Assyrie[1], » et, voulant profiter des circonstances pour élargir le territoire de Juda aux dépens de voisins jusqu'alors couverts par la protection assyrienne, « il battit les Philistins jusqu'à Gaza et ravagea leurs confins depuis la Tour des gardes jusqu'aux villes fortes[2]. » En se jetant dans ces entreprises aventureuses, Ézéchias suivait les instigations du parti

[1] II Rois, XVIII, 7.
[2] II Rois, XVIII, 8.

égyptien, qui était en même temps, comme nous l'avons déjà dit, le parti militaire dans le royaume de Juda, et il s'occupait de s'assurer l'appui de l'Égypte au cas d'un retour offensif du monarque assyrien. Aussi Isaïe, mécontent de cette tournure que prenaient les choses, condamnait-il plus vivement que jamais, au nom de Jéhovah, l'alliance avec les Égyptiens, et son regard prophétique distinguait dans un avenir prochain les malheurs que la politique du roi et de ses conseillers actuels allait faire tomber sur le pays[1].

Mais Sennachérib avait devant lui des dangers trop pressants pour s'occuper d'abord des affaires de Syrie. Nous venons de voir comment, dès le printemps qui avait suivi son avénement, il avait tourné ses efforts contre l'insurrection de Babylone et chassé Mérodachbaladan de la ville sacrée. L'année suivante tout entière fut donnée au soin de faire rentrer dans l'obéissance la Médie, également soulevée et menaçant les frontières de l'Assyrie propre. Ce fut seulement en 700 que Sennachérib, assuré de ces deux côtés, put porter sa vengeance sur les pays au delà de l'Euphrate, et qu'il entreprit la grande campagne en Syrie et en Palestine, terminée par un désastre à jamais célèbre dans l'histoire.

On a des récits de cette guerre à la fois dans le prisme en écriture cunéiforme conservé au Musée Britannique et, plus en abrégé, sur les taureaux ailés qui décoraient les portes du palais de Koyoundjik, dans la Bible, au second livre des Rois et à celui d'Isaïe, enfin chez Hérodote. La version officielle assyrienne, la version juive et la version égyptienne sont donc parvenues jusqu'à nous, chose unique; en les comparant et en les combinant on arrive à reconstituer le récit d'une manière aussi complète que pour un fait de l'histoire moderne. C'est ce que nous allons tenter, bien que ces événements ne touchent à notre sujet que d'une manière indirecte. Mais rien ne peut donner une plus haute idée de la véracité historique de la Bible que la comparaison de ses récits sur un épisode si important avec les bulletins de la grande armée de Sennachérib; c'est à tel point que M. Albert Réville déclarait, il y a peu d'années, ne pouvoir attacher une grande confiance aux traductions des assyriologues, à cause de leur trop parfaite concordance avec les histoires bibliques! Il me semble donc que le lecteur ne peut manquer d'y trouver un véritable intérêt, et que nous autres chrétiens, en face de nos adversaires qui prétendent toujours parler au nom de la science, nous ne devons jamais perdre une occasion de montrer comment, au contraire, les grandes découvertes de l'érudition moderne, ces découvertes qui sont la gloire du dix-neuvième siècle, assurent à

[1] Isaïe, xxx.

nos Livres saints une éclatante supériorité sur tous les livres d'histoire que nous ont légués les autres peuples de l'antiquité.

Le belliqueux monarque assyrien fondit d'abord sur les villes de la Phénicie, que leur situation exposait à son premier choc. Élouli, roi des Sidoniens, qui avait, quelques années auparavant, si courageusement tenu tête à Sargon[1], n'osa pas affronter une seconde fois une lutte semblable, et abandonna son pays natal pour se réfugier « sur les îles au milieu de la mer. » Sennachérib mit sur le trône, à sa place, un personnage du nom d'Ethbaal, qui se reconnut vassal et tributaire de l'Assyrie. Abdilith, roi d'Arvad ; Ourmilik, roi de Byblos ; Mitenti, roi d'Asdod ; Boudouel, roi d'Ammon ; Chamosnadab, roi de Moab, et Malikram, roi d'Édom, se hâtèrent de faire leur soumission[2]. La ville d'Ascalon prétendit tenir tête à l'orage, mais elle fut vaincue et son roi Sidqa emmené captif. Sennachérib soumit les villes qui dépendaient alors d'Ascalon et qui toutes sont illustrées par des textes bibliques, Beth-Dagon, Joppé, Bené-Barac et Hazor. Il ne restait plus désormais entre l'Euphrate et l'Égypte qu'Ézéchias et le royaume de Juda qui ne se fussent pas courbés sous le joug.

Ézéchias n'était pas pour le roi d'Assyrie un sujet rebelle, comme les autres princes dont il vient d'être question. Mais le conquérant avait contre lui un grief suffisant pour justifier son aggression ; il nous l'apprend dans le prisme de Londres : « Les magistrats, les grands et le peuple d'Amgarroun avaient chargé de chaînes de fer leur roi Padi, mon vassal et le serviteur de l'Assyrie, et ils l'avaient livré traîtreusement à Ézéchias de Juda dans l'ombre de la nuit. »

Mais ici une question difficile se présente. Quelle est la ville que

[1] Le siége de Tyr, commencé, comme celui de Samarie, par Salmanassar et terminé sous Sargon, avait duré cinq ans d'aprés le morceau emprunté par Josèphe aux Annales tyriennes de Ménandre. Ce morceau n'en indique pas l'issue, et Sargon se vante d'avoir soumis Tyr. Mais il en parle toujours si brièvement, même dans ses documents les plus développés, qu'il est à croire que son succès n'avait été que bien incomplet.

[2] A ces rois, les documents officiels de Sennachérib ajoutent Menahem d'Ousimouroun. Sir Henry Rawlinson, suivi par plusieurs autres, suppose qu'il s'agit ici de Samarie, où l'on aurait conservé des rois vassaux de l'Assyrie, après la ruine d'Israël. Mais je ne saurais partager cette manière de voir. Il me paraît impossible de confondre Ousimouroun avec Samarie, dont le nom est toujours écrit *Samirina* dans les textes cunéiformes. La ville dont le nom ressemble au sien, mais en diffère, et dont nous connaissons plusieurs rois par les documents assyriens, est certainement une cité phénicienne, et sa place constante dans les listes de villes tributaires, qui suivent un ordre géographique régulier, me conduit à l'identifier à l'Orthosia des Grecs. Après la prise par Sargon, Samarie, en réalité, n'est plus mentionnée dans les textes de l'Assyrie, et ici encore la Bible ne reçoit pas de démenti de ces textes.

le texte appelle Amgarroun? M. Oppert y a vu la Migron biblique, et j'ai moi-même adopté cette opinion dans mon *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*. En effet, le rapprochement, au premier aspect, est très-séduisant; pourtant, après avoir de nouveau mûrement examiné la question, après avoir pesé le pour et le contre, je crois devoir renoncer à l'assimilation proposée par le savant assyriologue, car elle me paraît soulever de trop grandes difficultés géographiques et historiques.

Et d'abord Migron ne figure dans la Bible, au temps même dont il s'agit, dans les prophéties d'Isaïe, que comme une toute petite ville, qui n'a certainement pas pu jouer un rôle de l'importance de celui que le prisme de Sennachérib assigne à Amgarroun. Migron était une bourgade de la tribu de Benjamin, située entre Ayath et Michmas, c'est-à-dire en plein royaume de Juda; il n'est donc pas possible d'admettre qu'elle ait été, pendant toutes les premières années d'Ézéchias, indépendante de ce prince et possédant un roi particulier. Bien plus, Isaïe[1] la cite formellement parmi les localités de Juda dans un passage où il marque l'itinéraire que suivra Sennachérib, et certainement en cet endroit, si elle avait été la ville au sujet de laquelle la querelle s'était engagée entre Ézéchias et le roi d'Assyrie, un mot au moins y ferait allusion. Que si maintenant nous interrogeons le texte du prisme assyrien pour en tirer des indications sur le site de son Amgarroun, nous y voyons que cette ville avait dans son voisinage immédiat Timnatha et Eltheca, et était couverte au nord par cette dernière localité contre une armée venant, comme alors celle des Assyriens, de Joppé et de Bené-Berac. Or, dans le livre de Josué[2], l'énumération des villes du lot échu à la tribu de Dan mentionne, dans un ordre qui va régulièrement du sud au nord, « Élon et Timnatha, et Ékron, et Eltheca, et Gibbeton, et Baalath. » Ce passage me paraît décisif et me conduit à adopter désormais l'opinion de Hincks et de sir Henry Rawlinson, qui reconnaissent dans la ville dont Padi était roi l'Ékron de la Bible, une des cinq cités royales des Philistins. La forme Accaron, adoptée par les Septante, par Josèphe et par saint Jérôme, prouve que la vocalisation Ékron des Massorètes ne repose pas sur une tradition ancienne, et elle se rapproche beaucoup d'Amgarroun. En assimilant à Accaron la ville dont il est question dans le texte cunéiforme, rien n'est plus naturel que de voir mentionner son roi, aussi bien que de la voir citer à côté des places fortes philistines par Assarahaddon et par Assourbanipal; et la soumission temporaire de cette ville à Ézéchias, qui emmène Padi

[1] X, 28.
[2] XIX, 43 et 44.

en captivité, coïncide avec les conquêtes du souverain de Juda dans le pays des Philistins, mentionnées par le livre des Rois.

Sennachérib, avant d'attaquer le royaume même de Juda, marcha d'abord contre les rebelles d'Accaron. Les Égyptiens étaient sortis de leurs frontières pour les défendre. « Les rois d'Égypte, dit le texte du prisme, avec les archers, les chars et les chevaux du roi de Maréa — Meloukhi, la partie occidentale du Delta — s'étaient rassemblés en nombre immense et étaient venus à leur secours. Ils formèrent leur ligne de bataille près d'Elthéca et tentèrent le sort des armes. Dans l'adoration du dieu Assur, mon seigneur, je combattis contre eux et je les mis en déroute. Les conducteurs des chars et les fils du roi d'Égypte, avec les conducteurs des chars du roi de Maréa, tombèrent vivants entre mes mains au milieu de la bataille. J'assiégeai et je pris les villes d'Elthéca et de Timnatha, et j'en enlevai le butin. » On remarquera que dans ce passage il n'est aucunement question des Éthiopiens, qui étendaient alors leur suprématie sur l'Égypte, divisée en de nombreux petits royaumes, mais seulement des Égyptiens proprement dits. Ceux qui ont envoyé au secours d'Accaron sont deux personnages que l'on réunit sous l'expression commune « les rois d'Égypte » ; l'un est spécialement appelé « le roi d'Égypte » ou peut-être plus exactement « le roi de la Basse-Égypte » ; c'est le prince de Tanis, qu'Isaïe oppose si souvent au prince de Noph, c'est-à-dire au monarque éthiopien de Napata ; l'autre est le roi du pays de Mérch ou maréotique ; c'est probablement le prince qui régnait à Saïs. L'Éthiopie n'interviendra qu'un peu plus tard dans ces événements.

Après la bataille d'Elthéca, le récit du prisme montre Sennachérib entrant dans Accaron et tirant une vengeance terrible de la révolte de cette cité. Il empale autour des murailles les principaux habitants, puis il fait sortir de Jérusalem, à force de menaces, le roi Padi, qu'il réintègre sur son trône. « Mais Ézéchias de Juda ne se soumit pas ». Alors Sennachérib pénètre dans ses États héréditaires et y porte partout le ravage. Forçant le roi juif à s'enfermer dans Jérusalem, il prend successivement quarante-quatre villes fermées de murs, sans compter les bourgs ouverts ; il enlève d'immenses troupeaux « de chevaux, d'ânes, de mulets, de chameaux, de bœufs et de moutons, » et il emmène en exil, suivant l'usage assyrien, 200,150 captifs de tout âge et de tout sexe. Le territoire conquis sur Ézéchias est partagé entre Mitenti, roi d'Asdod, Padi, roi d'Accaron, et Ismibel, roi de Gaza. Ce sont là précisément les rois des villes philistines qu'Ézéchias venait de combattre. En leur donnant les districts qu'il enlevait à Juda, Sennachérib les remettait aux ennemis les plus ardents que ce royaume eût alors.

C'est seulement à ce moment que débute le récit du livre des Rois et le récit identique qui se trouve inséré dans les prophéties d'Isaïe. « Dans la quatorzième année du roi Ezéchias, Sennachérib, roi d'Assyrie, monta contre les villes fortes de Juda et s'en rendit maître[1]. » J'ai déjà fait remarquer l'erreur de date que contient ce verset, en montrant l'interversion introduite dans le texte biblique, et en établissant que la leçon première avait été certainement « dans la quatorzième année » après la maladie d'Ezéchias.

« Ezéchias, roi de Juda, envoya vers le roi d'Assyrie, à Lachis, en disant : « J'ai péché ; retire-toi de moi, et ce que tu m'imposeras, je « le payerai. » Le roi d'Assyrie imposa à Ezéchias, roi de Juda, trois cents talents d'argent et trente talents d'or. — Ezéchias donna tout l'argent qui se trouvait dans le temple de Jéhovah et dans les trésors de la maison royale[2]. »

Le chiffre de ce tribut est aussi mentionné dans l'inscription du prisme, qui détaille de plus les présents joints par Ezéchias aux talents d'or et d'argent qu'il devait fournir : « 30 talents d'or, 800 talents d'argent, des vases de métal, des escarboucles, des perles, de grandes pierres d'onyx, des coffres d'ivoire, des trônes sculptés en ivoire, de l'ambre gris, des dents d'ivoire, du bois de fer et du bois d'ébène. » La différence des chiffres de 300 talents d'argent dans la Bible et de 800 dans le texte assyrien, qui paraît au premier abord établir un désaccord entre les deux récits, est au contraire une preuve à la fois de leur indépendance et de leur parfaite conformité. M. Brandis a en effet remarqué très-justement que le grand talent des Hébreux et le talent faible de Babylone et de l'Assyrie se trouvaient précisément dans le rapport de 8 à 3 ; la différence dans l'expression de la somme entre les deux documents est donc celle qu'on trouverait pour nos 5 milliards entre une relation française qui les exprimerait en francs et une relation prussienne qui les exprimerait en thalers. Mais pour l'or le compte est le même dans les deux sources parce que les Hébreux, dès le temps des rois, comme l'ont également établi les travaux de M. Brandis, avaient pris l'habitude de compter les sommes de ce métal en talents babyloniens. Le tribut payé par Ezéchias à Sennachérib s'élevait donc, en poids, à 909 kilogrammes d'or ou 2,817,900 francs et 24,240 kilogrammes d'argent ou 5,332,800 francs, en tout 8,150,700 francs ; en tenant compte de la valeur réelle des métaux précieux, qui était alors cinq ou six fois ce qu'elle est aujourd'hui, c'était une jolie contribution de guerre pour un petit État comme le royaume de Juda, et l'on voit que les

[1] II Rois, XVIII, 13; Isaïe, XXXVI, 1.
[2] II Rois, XVIII, 14 et 15.

Assyriens avaient inventé bien avant les Prussiens l'art de faire de la guerre une spéculation financière.

Le récit assyrien place la livraison du tribut plus tard. Il se pourrait qu'il y eût là encore dans le texte biblique quelques versets sortis de leur place, car le récit du livre des Chroniques, mieux d'accord avec la version officielle du monarque ninivite, représente Ézéchias comme n'étant rien moins que disposé à céder et à payer tribut. Quand le roi de Juda voit que Sennachérib menace Jérusalem, il prend le conseil des principaux de sa capitale, obstrue les sources des environs de la ville, afin de priver d'eau les assiégeants, restaure les murs et en répare les brèches, rebâtit de nouvelles tours, fortifie Millo, arme ses guerriers, et relève tous les courages par son propre exemple[1]. C'est alors que le roi d'Assyrie, apprenant ces préparatifs, envoie les principaux de ses officiers à Jérusalem, « car lui-même était à Lachis, et toute sa puissance avec lui[2], » afin de sommer la ville et de décourager peuple et roi de s'opposer plus longtemps à la supériorité des dieux de l'Assyrie et à la vaillance invincible de son souverain. Les envoyés haranguent la multitude qui se presse au sommet des murs et lui parlent en hébreu ; mais les officiers d'Ézéchias les prient d'exposer l'objet de leur mission en araméen, langue qu'ils comprennent également et qui n'est pas entendue du peuple.

Cependant il faut reconnaître que les données des livres des Rois et des Chroniques ne sont point absolument inconciliables. On peut très-bien admettre qu'Ezéchias, surpris par la rapidité de l'attaque de Sennachérib, paya d'abord le tribut exigé et l'envoya au quartier général du roi devant Lachis, puis qu'après le départ des troupes assyriennes de devant Jérusalem il se hâta de mettre la ville en meilleur état de défense, pour prévenir le retour d'une semblable exigence. La nouvelle de ces travaux suffisait pour irriter le conquérant, qui y voyait presque un acte de révolte, et il y en avait assez pour motiver, même après le payement du tribut, la sommation que le livre des Rois raconte aussi, en la plaçant à ce moment.

D'après ce livre[3] elle était portée par le tartan ou généralissime des armées assyriennes, sorte de ministre de la guerre qui tenait le premier rang dans l'empire après le roi, par le chef des eunuques, personnage qui avait autorité sur tout le palais, et par le rab-sak ou grand maître de l'état-major, qui avait dans ses fonctions — d'autres exemples nous le montrent dans les inscriptions — l'office habituel

[1] II Chroniques, XXXII, 2-8.
[2] *Ibid.*, v. 9.
[3] II Rois, XVIII, 17.

des missions du même genre. Ézéchias envoya pour conférer avec eux son préfet du palais, son secrétaire et son archiviste. Le récit concordant des Rois et d'Isaïe fait porter la parole par le rab-sak, dont le discours commence ainsi : « Dites à Ezéchias, ainsi parle le grand roi, le roi d'Assyrie : « Quelle est cette confiance sur laquelle « tu t'appuies ? — Tu dis de vaines paroles, tu parles de tes conseils « et de ta force pour la guerre. Maintenant en qui t'es-tu confié pour « t'être révolté contre moi ? — Vois, tu t'es confié sur l'appui de l'É- « gypte, ce roseau brisé, qui entre dans la main de celui qui s'appuie « sur lui et la perce ; tel est Pharaon, roi d'Égypte, pour tous ceux « qui se confient à lui [1]. »

Ces dernières paroles contiennent une allusion manifeste et directe à la victoire que Sennachérib venait de remporter à Elthéca ; M. Oppert l'a déjà fait remarquer, et il a très-justement insisté sur cette circonstance qu'ici, comme dans le prisme de Sennachérib, il n'est encore parlé que d'un prince d'Égypte, sans aucune allusion à l'Éthiopie. « Du reste, ajoute l'éminent philologue, toutes ces paroles portent le cachet de la rédaction assyrienne, comme la suite des exhortations de l'officier ; il insiste sur la faiblesse du Dieu d'Israël, et il rappelle la phrase habituelle des textes, qui ne se trouve pourtant pas dans ce récit, que « la crainte immense du dieu Assur entraîne les peuples. » L'orateur ninivite ne se laisse pas détourner par les prières discrètes des fonctionnaires juifs ; il crie plus haut encore et développe, en hébreu, devant le peuple qui l'écoute sur les murs, ses idées sur le bonheur matériel que leur apporterait la domination du roi assyrien, et sur la faiblesse des dieux auxquels d'autres villes ont eu confiance. »

Conformément aux ordres d'Ézéchias, le peuple ne répond rien aux paroles que lui a adressées le rab-sak de Sennachérib. Les officiers du palais de Juda se rendent attristés auprès du roi, qui déchire ses habits en signe de deuil ; mais les consolations prophétiques d'Isaïe relèvent son courage. Isaïe, qui avait si vivement blâmé la politique de guerre comme une transgression aux volontés de Jéhovah, quand il était encore possible de garder la paix, est maintenant l'âme et le soutien de la résistance ; il combat les défaillances en rappelant les promesses divines et affirme au nom de l'Éternel que les Assyriens ne prendront pas Jérusalem. Pendant ce temps les envoyés de Sennachérib retournent auprès de leur maître pour lui rendre compte de l'inutilité de leur mission ; il avait quitté Lachis et s'était dirigé plus au sud, jusqu'à la frontière d'Égypte.

En effet, si le récit officiel du prisme de Sennachérib garde sur

[1] II Rois, XVIII, 19-21 ; Isaïe, XXXVI, 4-6.

toute cette partie des événements un silence calculé pour dissimuler le désastre qui termina l'expédition, les sculptures du palais de Koyoundjik à Ninive comblent la lacune du document écrit. Deux grands et célèbres bas-reliefs, transportés au Musée Britannique, représentent l'un le siége, l'autre la capitulation de Lachis, ce dernier avec une inscription explicative. Lachis prise, Sennachérib s'était transporté devant une ville que la Bible appelle Libnah. M. Oppert a établi, par une discussion des plus ingénieuses et des plus probantes, qu'il ne s'agit pas ici de la Libnah de la tribu de Juda, située immédiatement à côté de Lachis, mais de Péluse d'Égypte, devant laquelle Hérodote fait aussi arriver Sennachérib et dont on ne connaît pas jusqu'à présent le nom hiéroglyphique.

C'est là qu'intervient pour la première fois la mention de l'Éthiopie et de son roi, qui n'avaient jusqu'alors en aucune façon figuré dans le récit. « (Le roi d'Assyrie) entendit dire au sujet de Tirhaqa, roi de Kousch : « Voici qu'il est sorti pour te combattre [1]. » Taharqa ne régnait pas encore à cette époque en Égypte, où la dynastie éthiopienne était alors représentée par un prince tout à fait annulé, Schabataka, dont aucun récit ne prononce même le nom au milieu de ces événements ; il était donc demeuré complétement étranger à l'appui que les princes vassaux du Delta avaient fourni à la révolte de la Palestine contre les Assyriens. Mais, en qualité d'héritier présomptif de la couronne d'Égypte, il ne pouvait laisser envahir le pays par le roi d'Assyrie, et il venait d'y entrer pour aller au-devant de lui. Cette nouvelle causa une vive émotion à Sennachérib et commença à le faire songer à la retraite. Prêt à renoncer au projet d'invasion de l'Égypte, qui l'avait amené jusqu'à Péluse, il voulut du moins brusquer les choses dans le royaume de Juda, pour assurer de ce côté les résultats de son expédition. Il envoya donc sommer de nouveau Jérusalem et le roi Ezéchias [2], dont Isaïe soutint encore une fois la constance en promettant du secours de Jéhovah une prompte délivrance [3]. « Ta demeure, ta sortie et ton entrée, disait alors le prophète en s'adressant au nom de Dieu au roi d'Assyrie, je les connais, de même que ton arrogance contre moi. — Parce que tu as été arrogant contre moi et que tes bravades sont montées à mes oreilles, je mettrai ma boucle dans tes narines et mon mors entre tes mâchoires et je te ferai retourner par le chemin par lequel tu es venu. — ... Ainsi dit Jéhovah touchant le roi d'Assyrie : Il n'entrera pas dans cette ville, il n'y jettera pas de flèche, il ne se présentera pas contre elle avec

[1] II Rois, XIX, 9; Isaïe, XXXVII, 9.
[2] II Rois, XIX, 10-13; Isaïe, XXXVII, 10-13.
[3] II Rois, XIX, 14-34; Isaïe, XXXVII, 14-37.

le bouclier et ne dressera pas de terrasse contre elle — ...Je protégerai cette ville pour la délivrer, à cause de moi-même et à cause de David mon serviteur.»

Le roi et le peuple ajoutaient d'autant plus de foi aux paroles d'Isaïe, que lorsqu'étaient venus les premiers envoyés du monarque assyrien, il avait prédit que ce prince « entendrait une nouvelle qui le ferait retourner dans son propre pays[1], » et que cette annonce se réalisait déjà par la nouvelle de l'approche du roi éthiopien Taharqa. Bientôt ses prophéties reçurent la plus éclatante des confirmations. « L'ange de Jéhovah descendit dans le camp des Assyriens; » une maladie épidémique, causée probablement par les exhalaisons des marais du Delta, éclata dans leur armée, et la décima d'une telle manière qu'il n'y avait plus moyen de continuer l'expédition. D'après la Bible, il mourut jusqu'à 185,000 hommes de cette armée[2]; et quoique les chiffres soient la partie la moins sûre du texte biblique, celle où les copistes ont introduit le plus d'altérations, il est certain que le désastre eut de si grandes proportions et fut si subit, que ce ne furent pas les Hébreux seuls qui y virent une intervention miraculeuse de la Divinité. « Alors Sennachérib, roi d'Assyrie, leva son camp, s'en alla et s'en retourna, et demeura à Ninive[3]. » Le royaume de Juda était sauvé comme l'Égypte, et tandis que le premier rendait, pour cette délivrance, de justes actions de grâces à Jéhovah, les Égyptiens, comme ils le racontèrent plus tard à Hérodote, en attribuaient le bienfait au dieu Phtah de Memphis.

Voici en effet le récit que recueillit l'écrivain d'Halicarnasse dans son voyage en Égypte : « Après Anysis régna un prêtre de Vulcain (Phtah) nommé Séthon. Il négligea la caste militaire égyptienne et ne tint aucun compte d'elle, comme s'il n'eût dû jamais avoir besoin de son appui ; il la traita même ignominieusement et retira les douze aroures de terres de première qualité que les rois antérieurs avaient assignées à chaque guerrier. Mais après cela, quand Sanacharib, roi des Arabes et des Assyriens, dirigea sur l'Égypte une immense armée, la caste militaire refusa de marcher au secours du roi. Le prêtre, ne sachant plus que faire, entra dans le temple, et devant la statue se lamenta des dangers qui le menaçaient. Au milieu de ses larmes, le sommeil le saisit, et il vit en songe son dieu debout auprès de lui, et l'encourageant, lui promettant qu'il ne lui arriverait aucun mal de résister à l'armée des Arabes, car lui-même se chargeait d'envoyer des vengeurs pour sa querelle. Confiant dans les pro-

[1] II Rois, XIX, 7; Isaïe, XXXVII, 7.
[2] II Rois, XIX, 35; Isaïe, XXXVII, 36.
[3] II Rois, XIX, 36; Isaïe, XXXVII, 37.

messes de cette vision, le roi rassembla tous les Égyptiens qui voulurent le suivre, et vint camper à Péluse, à l'entrée du pays. Aucun guerrier ne l'avait suivi, mais seulement des gens de métiers, des ouvriers et des marchands. Quand ils furent arrivés à Péluse, une nuit, des multitudes de mulots envahirent le camp des ennemis, rongeant les carquois, les arcs et les courroies des boucliers, de telle façon que les ennemis furent obligés de fuir le lendemain sans armes, et qu'on en tua beaucoup dans la déroute. Aussi, encore maintenant, voit-on dans le temple de Vulcain (le temple de Phtah à Memphis) une statue en pierre du roi, tenant un mulot sur sa main, avec l'inscription : « En me voyant, apprends à être pieux envers les dieux. »

Dans ce récit populaire, qui a toute la tournure des contes de ciceroni, on reconnaît la tradition du désastre de l'armée assyrienne, raconté dans la Bible ; mais les circonstances en ont pris une forme puérile. Quant au roi Séthon, qu'Hérodote met ainsi en présence de Sennachérib, on doit y voir Séti III, prince tanite, dont le musée du Louvre possède une stèle. C'est celui que le prisme assyrien appelle spécialement le roi d'Égypte, par opposition au roi de Maréa, et que la Bible nomme Pharaon.

Il est de règle chez tous les peuples que les bulletins officiels ne racontent jamais les échecs. Aussi ne serons-nous aucunement surpris de voir le prisme de Sennachérib passer sous silence tous les événements qui remplirent la fin de l'expédition, la tentative sur Péluse et la peste qui ravagea l'armée. Après le récit des premiers faits de l'invasion du royaume de Juda, sa rédaction, très visiblement embarrassée, nous transporte brusquement à Ninive, où le roi d'Assyrie est déjà revenu, sans qu'on dise pourquoi ni comment, et où Ézéchias lui envoie un tribut. Ce tribut est celui dont nous avons parlé plus haut, celui que la Bible, dans le livre des Rois, fait payer par Ézéchias avant la sommation du rab-sak assyrien. Lequel des deux récits met le fait à sa véritable place? Ézéchias promit-il un tribut pour hâter l'évacuation de son territoire par Sennachérib, quand celui-ci se retirait de Péluse? On ne saurait le dire dans l'état actuel de la science, et c'est le seul point qui reste encore obscur dans le récit de ce grand événement. Pourtant il faut remarquer que la donnée de la Bible est plus vraisemblable que celle du document ninivite. Et le roi, dont la vanité était capable de supprimer des relations officielles toute une série de faits, pour ne pas avouer un désastre, ne devait pas avoir scrupule de mentir dans les mêmes relations et d'essayer de donner le change, en représentant comme apporté à Ninive après la fin de la guerre un tribut qui avait été, dans la réalité, payé au camp de Lachis avant l'échec final.

VI

Mais si le roi d'Assyrie a cherché à tromper ses sujets et la postérité, en taisant le désastre éclatant de son armée, il n'est point parvenu à effacer de ses annales la trace du contre-coup de cet événement. Sur la nouvelle de ce qui venait de se passer en Palestine, la Chaldée et la Babylonie s'agitèrent; et, en rentrant en Assyrie avec ce qui restait de l'armée, naguère si formidable, dont la maladie avait fait fondre les bataillons, Sennachérib se trouva en face d'un soulèvement qui commençait dans les provinces méridionales. Encore une fois, Mérodachbaladan en était l'âme et l'instigateur. Du fond de sa principauté de Bit-Yakin, il avait appelé à la guerre toutes les tribus de la Chaldée et le peuple de Babylone. Il avait trouvé un auxiliaire particulièrement zélé dans un jeune scheikh d'une des tribus araméennes les plus voisines de la grande cité, Souzoub, fils de Gatoul, qui devait bientôt le remplacer comme chef des mouvements babyloniens. Même le vice-roi installé quatre ans auparavant à Babylone comme représentant de la domination assyrienne, Belibous, se souvenant de son origine babylonienne plus que de son éducation parmi les pages de la cour de Ninive, pactisait avec l'insurrection.

Sennachérib ne perdit pas un instant. Il rassembla en hâte une nouvelle armée et la dirigea vers le sud, pour étouffer le danger dès sa naissance et atteindre Babylone avant que les Chaldéens y fussent entrés et s'y fussent fortifiés. Il y parvint en effet avant eux, arrêta Belibous et l'envoya dans les prisons de l'Assyrie. Ceci se passa sans résistance sérieuse; car, dans ses inscriptions, le roi ninivite ne fait pas même à Belibous l'honneur de le nommer et de mentionner son châtiment. Nous connaissons cette partie des faits uniquement par un fragment de Bérose. Le prisme de Sennachérib ne commence le récit qu'après, au moment où la vraie guerre s'ouvre et où l'armée assyrienne rencontre une résistance armée de la part des Chaldéens.

« Dans ma quatrième campagne, je me recommandai au dieu Assur, mon seigneur, je rassemblai la totalité de mon armée[1], et je décidai une expédition contre le pays de Bit-Yakin. Pendant ma marche, je vainquis, dans la ville de Bittout, Souzoub, de la tribu de

[1] Cette expression est curieuse; elle laisse entrevoir Sennachérib levant les derniers contingents de ses troupes pour combler les vides laissés par l'expédition de Palestine.

Kalban, qui demeurait près du canal Nahar-Agamme. Quant à lui-même, son glaive évita la bataille avec moi, son courage l'abandonna; il se déroba furtivement, comme un lépreux, et on ne revit plus sa trace.

« Je me tournai d'un autre côté et je dirigeai mes pas sur Bit-Yakin. Ce Mérodachbaladan, que j'avais vaincu dans ma première campagne et dont j'avais brisé la superbe, redouta le choc de mes armes puissantes et l'attaque imminente de mes irrésistibles batailles. Il réunit les dieux protecteurs de son pays dans leurs arches sacrées, il les embarqua sur des vaisseaux, et s'envola comme un oiseau vers la ville de Nagit-Raqqi, qui est au milieu de la mer. — C'était une ville de la côte d'Élam, située, comme beaucoup d'autres de la même région, dans une des îles, nombreuses alors, qui ont été réunies depuis au continent par le progrès des alluvions, très-rapide sur tout ce littoral du golfe Persique. — Je fis sortis de la partie du pays de Bit-Yakin voisine du Nahar-Agamme, et du milieu des marais, ses frères, la race de sa maison paternelle, qui avaient abandonné les bords de la mer, avec le reste des hommes de son pays; je les réduisis en esclavage. Je détruisis ses villes, je les démolis, je les changeai en monceaux de décombres. J'inspirai le tremblement à ses amis les hommes d'Élam.

« A mon retour, j'assis sur le trône de la domination Assournadinsoum, mon fils aîné, le rejeton élevé sur mes genoux. Je lui confiai toute l'étendue du pays des Soumirs et des Accads. »

L'avénement d'Assournadinsoum au trône vassal de Babylone est placé par le canon de Ptolémée dans les premiers mois de 699. Par conséquent, la campagne au retour de laquelle ce prince fut institué avait eu lieu dans l'hiver de 700 à 699. Dans sa hâte de prévenir l'entrée des Chaldéens à Babylone, et sans doute aussi de compenser par un prompt succès de ce côté l'effet du désastre qu'il venait d'éprouver en Palestine, Sennachérib n'avait pas attendu l'époque du printemps où les rois d'Assyrie mettaient d'ordinaire leurs troupes en mouvement.

Onze ans de paix succédèrent à ces événements. Sennachérib « restait à Ninive, » comme dit la Bible, et n'était pas soucieux de s'exposer encore, avant d'avoir réparé ses forces, aux dangers des tentatives de conquêtes lointaines. Pendant ces onze ans, les annales de son règne ne mentionnent qu'une seule expédition dans les montagnes qui séparent la Médie de la Susiane et jusque chez les Daïens de la Perse septentrionale. Il établit les captifs ramenés de cette expédition dans le pays autour de Samarie, qu'il possédait toujours, et où il transplanta aussi de nombreuses colonies de prisonniers des différentes villes de la Babylonie et de la Chaldée. A l'époque du re-

tour des Juifs de la captivité de Babylone, la Bible[1] nomme encore les descendants des exilés Daïens parmi les colons étrangers de l'ancien royaume d'Israël qui dénoncent au roi de Perse les travaux de Zorobabel, après que celui-ci leur a refusé le droit de prendre part à la construction du Temple. Quant à Babylone, épuisée par ses deux insurrections successives, elle ne bougeait pas, non plus que la Chaldée. Assournadinsoum étant mort après six ans de pouvoir, deux vice-rois, vassaux de l'Assyrie, lui avaient succédé paisiblement, l'un en 693, que le Canon de Ptolémée appelle Rêgebelus (sans doute Ri'ou-Bel), l'autre, Mousesimardouk, en 691. Nous ne connaissons leurs noms que par la liste que donne l'astronome d'Alexandrie, et Sennachérib se borne à constater que pendant tout ce temps Babylone était soumise à son sceptre.

Mais, après onze ans, les inscriptions du prisme de Londres nous montrent le roi d'Assyrie entreprenant une nouvelle expédition contre le pays de Bit-Yakin. Il la compte comme sa sixième campagne; mais on ne peut pas la placer avant 688, puisqu'elle coïncida avec la première révolte de Souzoub, fils de Gatoul, à Babylone même, laquelle est le commencement de la seconde anarchie de huit ans, que le Canon de Ptolémée fait partir de cette même année 688 avant Jésus-Christ. Il paraît que Mérodachbaladan, retiré depuis 699 dans le pays d'Élam, et mis en possession par le nouveau roi de ce pays, Koudhir-Nakhounta, d'un district de la côte, était parvenu à déterminer les habitants de Bit-Yakin et les plus ardents patriotes de la Chaldée et de la Babylonie à y émigrer en masse, pour fuir la domination assyrienne. C'est le parti suprême que Bias conseillait aux Grecs de l'Ionie, lors de la conquête de Cyrus. Sennachérib, furieux de cette émigration qui dépeuplait une partie de ses provinces, poursuivit les fugitifs, afin de les contraindre à revenir sous son autorité[2].

« Dans ma sixième campagne, les hommes du pays de Bit-Yakin avaient méprisé les forces de ma puissance en murmurateurs; ils avaient réuni les dieux protecteurs de leur pays, dans leurs arches sacrées, et ils avaient franchi la grande mer du soleil levant. Ils avaient établi leurs demeures dans la ville de Nagit, au pays d'Élam. Je traversai la mer dans des vaisseaux syriens. » L'inscription découverte sur l'emplacement de Ninive, au monticule de Nébi-Younès, dit que les vaisseaux avaient été construits à Ninive, sur le Tigre, et à Toul Barsip, sur l'Euphrate; leur nom de « vaisseaux de Syrie »

[1] Esdras, IV, 9.

[2] On a plusieurs récits de cette expédition, entre autres dans le prisme du Musée Britannique et dans l'inscription de Nébi-Younès, actuellement à Constantinople.

désignait donc seulement un type particulier de bâtiments. M. Smith a trouvé de curieux détails sur cette flotte et sa navigation dans une inscription encore inédite du Musée Britannique. Les vaisseaux étaient montés par des matelots de Sidon et d'autres marins expérimentés de la Phénicie. On les fit descendre par les deux fleuves jusqu'à leur confluent, devant la ville d'Ouboua. C'est là que l'armée assyrienne s'embarqua, et en cinq jours de navigation elle atteignit l'embouchure commune des deux fleuves, appelée la « Bouche-de-Salut » (Bab-Sallimati). En entrant dans le golfe Persique, Sennachérib offrit du haut de son navire un sacrifice solennel au dieu des eaux, Ao ; il jeta dans la mer, comme offrande, de petits modèles de vaisseaux en or et des poissons du même métal. Après ces détails empruntés à d'autres sources, je reprends le récit du prisme. « J'occupai les villes de Nagit et de Nagit-Dihbina, et le district de Khilmou, la ville de Nilat et le district de Khoupapan. J'attaquai le pays d'Élam, j'emmenai captifs les hommes du pays de Bit-Yakin et leurs dieux, et les hommes du pays d'Élam. Je n'y laissai pas le moindre reste debout ; je les fis embarquer sur des vaisseaux, et repasser sur la rive opposée; je dirigeai leurs pas vers l'Assyrie. Je détruisis les villes de ces districts, je les démolis, je les consumai par le feu, je les changeai en désert et en monceaux de ruines. »

Il n'est pas question de Mérodachbaladan dans ce récit, mais l'inscription de Nébi-Younès ajoute à la suite des mêmes faits : « Après cela, les notables babyloniens qui étaient avec Mérodachbaladan l'abandonnèrent et s'enfuirent en cachette ; ils appelèrent à leur secours le roi d'Élam, qui établit à Babylone Souzoub, fils de Gatoul, sur le trône, au-dessus d'eux. » C'est, en effet, pendant que Sennachérib était occupé à l'expédition dont on vient de lire le récit, qu'éclata dans Babylone même l'insurrection de Souzoub, soutenue par les Élamites, comme une diversion et un moyen de couper l'armée assyrienne de son pays. Celle-ci abandonna aussitôt les districts de la frontière de Susiane, et se retourna contre les révoltés ; deux grandes batailles, l'une sous les murs d'Orchoé, l'autre près de Babylone, dispersèrent leurs forces, et Souzoub fut pris par Sennachérib, qui lui laissa la vie.

VII

Mérodachbaladan, qui était déjà vieux alors, puisqu'il occupait depuis quarante-trois ans la scène de l'histoire, dut mourir bien peu après ces événements, car il n'est désormais plus question de lui.

Deux ans plus tard, en 686, c'est son fils aîné, Nabousoumiskoun, que nous voyons à la tête de la principauté de Bit-Yakin, soit qu'il y eût été installé par le roi d'Assyrie, en vertu du principe de cette monarchie de respecter les droits d'hérédité des fils des vaincus, soit qu'il y fût rentré aussitôt après le départ de Sennachérib. Fidèle aux traditions de son père, il s'associe à la nouvelle révolte de Souzoub à Babylone, fait cause commune avec l'adversaire des Assyriens, et lui amène les contingents de ses villes de Soulai, de Samouna et de Doummouq; puis, dans la dernière bataille, qui achève de décider le sort de la guerre, il succombe en martyr de la cause de l'indépendance chaldéenne.

Cette seconde révolte de Souzoub éclata aussitôt après que Sennachérib fut rentré en Assyrie après la campagne de l'année 687, où il avait pénétré dans le pays d'Élam, comme revanche de l'intervention des Élamites dans les affaires de Babylone. Dans ses inscriptions, le monarque assyrien prétend avoir arrêté volontairement le cours de ses succès, parce que les augures cessaient d'être favorables. Toujours est-il qu'il avait fait une prompte retraite, et que la fin de l'expédition avait eu l'air d'un insuccès plutôt que d'un triomphe; il y avait là de quoi réveiller les espérances des Babyloniens. Sur ces entrefaites, Souzoub était parvenu à s'évader de la prison dans laquelle il était enfermé. Il apparut dans la cité de Bel, et le peuple, chassant la garnison assyrienne, le proclama roi. Son premier soin fut de s'assurer le secours du roi Oumman-Menan, qui venait de succéder, sur le trône d'Élam, à son frère Koudhir-Nakhounta. Cette alliance était, en effet, indispensable à Babylone, pour tenir tête à la puissance des Assyriens. Le monarque élamite répondit à l'appel de Souzoub, en passant sa frontière à la tête d'une nombreuse armée, où il avait joint à ses propres troupes des auxiliaires tirés des pays de Parsouas, la Perse orientale, et d'Ellibi, le canton de la Médie où s'éleva plus tard Ecbatane. Sur sa route, il fut rejoint par les tribus nomades de la Chaldée, par les milices des grandes villes de la même contrée, et par le fils de Mérodachbaladan, conduisant les soldats de Bit-Yakin.

« Ils marchèrent vers Babylone, dit la relation du prisme, auprès de Souzoub, de la tribu de Kalban. Le peuple de Babylone vint, de son côté, au-devant d'eux, et ils marchèrent unis. Comme des bandes innombrables de sauterelles qui se répandent dans la plaine pour la dévaster, ils se ruèrent contre moi. La poussière, soulevée par leurs pieds, était semblable au nuage épais des pluies de l'automne, qui envahit les vastes cieux, cachant ce qui était devant moi. Près de la ville de Khaloule, sur les bords du Tigre, ils s'établirent en ligne

en face de mon camp, et voulurent tenter le sort des armes. »

La fortune des batailles fut favorable au roi d'Assyrie. « Le cœur rempli de courroux, je montai en hâte sur mon char de bataille le plus élevé, qui balaye les ennemis. Je pris dans mes mains l'arc puissant que le dieu Assur m'a donné... Je me ruai comme le feu dévorant sur toutes ces armées rebelles, comme le dieu Bin, l'inondateur. Par la grâce du dieu Assur, mon maître, je marchai vers ma proie pour la détruire; comme une tempête dévastatrice, je versai la stupeur sur mes adversaires. Par l'adoration du dieu Assur, mon maître, et la tempête de la bataille, j'ébranlai la force de leur résistance, et je fis chanceler leur fermeté. L'armée des rebelles sous mes attaques terribles se replia, et leurs chefs réunis délibérèrent, réduits au désespoir. »

Sennachérib raconte ensuite comment il acheta la trahison de Khoumba-Oundasa, le chef d'état-major (*nagir*) du roi d'Élam, qui lui révéla les plans de son maître, et lui donna les moyens de remporter, dans une seconde bataille, une victoire facile sur l'armée des Susiens et des insurgés chaldéens. Celle-ci fut complétement vaincue et dispersée dans cette nouvelle bataille. « Sur la terre mouillée, les harnais, les armes prises dans mes attaques, nageaient dans le sang des ennemis comme dans un fleuve; car les chars de bataille, qui enlèvent hommes et bêtes, avaient, dans leur course, écrasé les corps sanglants et les membres. J'entassai les cadavres de leurs soldats comme des trophées, et je leur coupai les extrémités. Je mutilai ceux que je pris vivants, comme des brins de paille; et pour punition je leur coupai les mains. » Oumman-Menan et Souzoub échappèrent à grand'peine au vainqueur, et se réfugièrent dans le pays d'Élam. Parmi les prisonniers saisis les armes à la main sur le champ de bataille, se trouvait Nabousoumiskoun, le fils de Mérodachbaladan; Sennachérib le fit décapiter aussitôt qu'on l'eut amené en sa présence.

Alors le roi d'Assyrie prit une résolution implacable; voulant en finir avec ces insurrections continuelles, qui épuisaient les forces de son empire, il décida d'en rendre le retour impossible, en anéantissant leur foyer, et de détruire Babylone par le fer et le feu, sans plus avoir d'égard pour son caractère de ville sacrée. L'ordre fut exécuté dans toute sa rigueur, et les temples mêmes ne furent pas respectés. Il fut exécuté comme il avait été conçu, avec la froide cruauté d'une mesure de terreur mûrement préméditée, et cela quand le premier moment de colère était déjà passé, plusieurs mois après la victoire; car la destruction de Babylone n'était pas encore entamée au mois de mars 685, lorsque fut écrit le prisme du Musée

britannique, où Sennachérib raconte seulement la défaite de Souzoub et des Élamites[1]. Mais dans la grande inscription, un peu postérieure, qu'il a fait graver sur les rochers de Bavian, il s'étend avec une complaisance féroce sur les détails du traitement terrible infligé à Babylone. « La ville et ses temples, depuis leurs fondations jusqu'à leur sommet, je les ai détruits, démolis complétement, livrés aux flammes; les forteresses et les temples des dieux, les tours à étages en briques cuites et en briques crues, je les ai abattues et renversées dans le canal Nahar-Arakhtou. » Le pillage avait précédé la destruction; les statues des dieux avaient été enlevées des temples pour être portées en Assyrie. Parmi les trophées de ce sac de Babylone, Sennachérib cite les images du dieu Bin et de la déesse Sala, conquises en Assyrie par Mardochidinakhé, quatre cent dix-huit ans auparavant, et le sceau royal de Teglath-Samdan Ier, que l'on gardait depuis six siècles dans la grande cité.

Mais on ne parvient pas à effacer de la carte, en un jour, une ville telle Babylone, même quand on emploie les procédés terribles des rois d'Assyrie. On peut la livrer aux flammes, en abattre les temples et les monuments publics; mais aussitôt que l'armée dévastatrice s'est retirée, les débris de la population sortent de leurs retraites et viennent habiter de nouveau sur les ruines de leurs demeures; la ville se rebâtit graduellement, et, au bout de quelque temps, il faut encore compter avec elle. C'est ce qui advint pour Babylone. Quand Sennachérib mourut, assassiné par deux de ses fils, quatre ans après avoir cru détruire à tout jamais la ville sacrée, elle s'était assez relevée déjà pour que la question de son gouvernement devînt une des premières et des plus sérieuses préoccupations de son successeur Assarahaddon. Voyant que la violence et la terreur n'étaient point parvenues à leurs fins, il essaya de la douceur et de la bienveillance, et pendant tout son règne il s'occupa de réparer les ruines faites par son père. Ne cherchant plus à découronner Babylone de son antique gloire, il la mit comme capitale sur un pied d'égalité complet avec Ninive. Il y fixa même sa résidence habituelle, cherchant à éviter par là le double danger de la confier à un vice-roi d'une fidélité douteuse ou d'en humilier et d'en irriter les habitants en les soumettant à un simple préfet étranger. C'est dans cette ville qu'il emmena Manassé, roi de Juda, quand il l'eut fait prisonnier. Il en commença la double enceinte, conçue dans des proportions gigantesques, que Nabuchodorossor acheva plus tard, et il jeta

[1] Le prisme est daté du 20 du mois d'adar de l'année éponymique de Bel-emouranni, préfet de Karkemisch.

les bases de la splendeur donnée à la nouvelle Babylone, qui devait atteindre son apogée sous les rois de la dernière dynastie chaldéenne. Et quand, en mai 668[1], il abdiqua la couronne d'Assyrie en faveur de son fils Assourbanipal, il se réserva la possession de Babylone, où il vécut encore quelques mois. Les treize ans de son règne furent donc une trêve dans la lutte séculaire de Babylone contre l'Assyrie, qui allait reprendre bientôt après, aussi violente que jamais.

Dans les annales d'Assarahaddon, nous voyons reparaître le nom de la famille de Mérodachbaladan, qui continuait à gouverner l'État de Bit-Yakin et à en sauvegarder la pleine indépendance avec l'appui des Élamites. Au prince mis à mort par Sennachérib avait succédé son frère Nabozirnapsatiasir — je demande pardon au lecteur pour ce nom interminable et bizarre; il veut dire : « le dieu Nébo favorise le germe de sa vie. » — Ce second fils de Mérodachbaladan resta paisiblement sur le trône jusqu'à l'époque de la troisième campagne d'Assarahaddon (676 av. J.-C). Mais un dernier frère, nommé Nahid-Mardouk, trahissant la cause dont son père avait été l'inébranlable défenseur, la cause pour laquelle son frère aîné avait donné sa vie, se rendit furtivement à Ninive, rendit hommage au souverain de l'Assyrie et lui demanda d'être mis en possession de la couronne, en promettant de remplir les obligations d'un vassal. Assarahaddon marcha sur le pays de Bit-Yakin; Nabozirnapsatiasir essaya vainement de résister, il fut détrôné; il est même à croire qu'il périt dans la guerre, car les documents émanés du roi assyrien disent « qu'il ne sauva pas sa vie. »

Le dernier de la race de Mérodachbaladan fut son petit-fils, Nabobelsoume. Continuant les traditions de résistance irréconciliable à la domination assyrienne auxquelles son père Nahid-Mardouk avait été seul infidèle, il s'unit, en 651, à la grande révolte de Samoulsoumoukin, second fils d'Assarahaddon et roi vassal de Babylone, contre son frère aîné. Assourbanipal, roi d'Assyrie. Il était alors, comme son père et son grand-père, « roi de la mer; » mais des garnisons assyriennes occupaient les places fortes de son pays. Se soulevant un des premiers, il les contraignit à capituler et prit une part des plus actives à la guerre contre l'Assyrien, qui dura quatre ans. Après la défaite finale des insurgés, la reprise de Babylone par Assourbanipal et la mort de Samoulsoumoukin, qui se brûla vivant dans son palais (648), le petit-fils de Mérodachbaladan se réfugia dans le pays d'Élam avec un groupe de patriotes babyloniens et

[1] Le 12 du mois d'iyar de l'éponymie de Sakan-la-arme.

chaldéens. Assourbanipal fit de l'extradition de Nabobelsoume une des conditions de la paix que lui demandait Indabigas, le roi élamite qui avait aidé les Babyloniens dans leur révolte. Celui-ci allait le livrer quand il fut assassiné par le parti exalté qui, parmi les Susiens, voulait continuer la guerre. Pourtant les négociations se prolongèrent encore pendant plus d'une année entre le roi d'Assyrie et le nouveau souverain d'Élam, nommé Oummanaldas. La correspondance diplomatique échangée alors entre les deux cours de Ninive et de Suse, et dont on a retrouvé plusieurs dépêches tracées sur des tablettes de terre cuite, dans la salle des archives du palais de Koyoundjik, roulait principalement sur l'extradition de Nabobelsoume, et Oummanaldas hésitait à livrer son hôte. Enfin le roi d'Assyrie, perdant patience, envahit la Susiane et porta au cœur de ce pays une guerre terrible, qui dura deux années entières (645-644). Nabobelsoume et les patriotes chaldéens, à la bravoure desquels Oummanaldas avait fait appel, partagèrent sa fortune dans les batailles et se retirèrent avec lui dans les montagnes, devant la marche envahissante des Assyriens; mais après le sac de Suse et la dévastation de tout le pays à l'entour, le peuple d'Élam demanda la paix à grands cris et l'armée commença à se débander. Oummanaldas rentra en négociations avec le roi d'Assyrie et offrit de livrer les réfugiés. Nabobelsoume, désespéré, se fit tuer par son écuyer. Oummanaldas envoya le corps au monarque ninivite en implorant sa merci; et le cadavre du dernier représentant de cette vaillante et patriotique famille, dans laquelle s'était incarnée la passion de l'indépendance chaldéo-babylonienne, fut le gage de la réconciliation entre l'Élamite et l'Assyrien. Assourbanipal exerça sur la dépouille sans vie de Nabobelsoume une vengeance indigne d'un grand roi, comme il l'était à certains points de vue, mais qui montre du moins quel adversaire il reconnaissait en lui. Il fit décapiter le cadavre et jeter le corps à la voirie, en défendant de lui donner la sépulture.

Un petit bas-relief du style le plus fin, conservé au Musée Britanique, et provenant du palais de Koyoundjik, représente Assourbanipal banquetant au milieu de ses femmes, dans les jardins du harem de Ninive. La tête de Nabobelsoume, salée et préparée, est suspendue à l'un des arbres du jardin, en face du roi, de manière à ce qu'au milieu de la fête il puisse assaisonner ses plaisirs du spectacle de la dépouille de son antagoniste vaincu. Les monarques assyriens étaient de ceux qui pensent que le corps d'un ennemi mort ne sent jamais mauvais.

Telle fut la fin tragique de la race de Mérodachbaladan. Trente-neuf ans après (605 av. J.-C.), elle était vengée, et avec elle tous ceux

sur qui la puissance militaire de l'Assyrie avait promené ses dévastations. Le Babylonien Nabopolassar et le Mède Cyaxare prenaient Ninive et assouvissaient des haines nationales accumulées pendant plusieurs siècles par une destruction sans autre exemple dans l'histoire, car la cité assyrienne ne devait plus jamais se relever de ses ruines. En annonçant au monde étonné cette catastrophe[1], avec des accents d'un incomparable éclat, le prophète Nahum se faisait, dans ses malédictions, l'écho de la conscience éternelle et des sentiments de tous les opprimés, courbés trop longtemps sous le joug du colosse ninivite.

« Jéhovah est un dieu jaloux et vengeur; Jéhovah est vengeur et plein de courroux; Jéhovah se venge de ses adversaires et garde rancune à ses ennemis. — Jéhovah est patient, grand en sa force, mais il ne laisse pas le crime impuni. Jéhovah est dans la tempête, sa voie est dans le tourbillon, le nuage est la poussière de ses pieds...

« Le destructeur monte contre toi, ô Ninive! Garde ta forteresse, observe le chemin, affermis tes reins et recueille toutes tes forces...

« Pillez l'argent, pillez l'or; son trésor est infini; dépouillez-la de tout ce qu'elle a de précieux. — Elle est vidée, pillée et détruite; les cœurs sèchent d'effroi, les genoux tremblent, les reins sont pénétrés de douleur, toutes les faces deviennent noires et défigurées. — Où est maintenant cette caverne de lions? où sont ces viandis de lionceaux, où se retiraient le lion, la lionne et leurs petits, sans que personne les y vînt troubler? — Le lion enlevait sa proie pour repaître ses petits; il l'étranglait pour ses lionnes; il remplissait de proies sa retraite et son antre de carnage. — Je viens à toi, dit le Dieu des armées; je réduirai en fumée tes chars de guerre; l'épée dévorera tes jeunes lions; je retrancherai tes ravages de la face de la terre, et l'on n'entendra plus la voix de tes ambassadeurs.

« Malheur à toi, ville de sang, pleine de mensonges, pleine de déchirements, qui ne cesses pas tes rapines...

« Voici ton peuple, ce ne sont plus que des femmes au milieu de toi; les portes de ton pays s'ouvrent à tes ennemis; le feu consume tes barrières. — Puise de l'eau pour le siége, répare tes forteresses; entre dans la boue, pétris l'argile; fais chauffer le four aux briques. — Là, le feu te consumera, le glaive t'exterminera comme une ver-

[1] La prophétie de Nahum contre Ninive est certainement postérieure aux guerres d'Assourbanipal, auxquelles elle fait directement allusion. Elle doit donc avoir été prononcée vers le moment où Nabopolassar et Cyaxare marchaient contre la ville.

mine, quand même tu serais nombreux comme l'insecte, épais comme un vol de sauterelles. — ... Tes princes sont comme les sauterelles, tes capitaines comme les essaims de grillons qui se logent dans les clôtures au temps du froid. Le soleil brille, ils délogent, et l'on ne sait plus où était leur place.

« O roi d'Assur, les pasteurs de ton troupeau se sont endormis; tes vaillants ont été ensevelis dans le sommeil; ton peuple est dispersé sur les montagnes et il n'y a personne pour le rassembler.

« Il n'y a point de remède à ta blessure; ta plaie est mortelle; tous ceux qui ont appris ton sort ont battu des mains; car sur qui ta méchanceté ne s'est-elle pas étendue en tout temps? »

Mais Babylone, enivrée de sa victoire, oubliait, après la chute de Ninive, ce qu'elle avait dû souffrir et combattre pour reconquérir l'indépendance. Elle entrait à son tour dans la voie des conquêtes et devenait le fléau des nations jusqu'au jour où la colère divine lui infligeait un châtiment plus prompt encore et presque aussi terrible que celui de Ninive.

François Lenormant.

LA JEUNESSE

D'EDWARD HALFACRE[1]

IX

Nous étions depuis une semaine à Mandeville-Hall; notre existence avait repris son cours habituel, mais combien toutes choses me paraissaient changées! Les majestueuses allées d'arbres, les vastes pelouses, les bois épais qui avaient si souvent retenti de mes rires joyeux, m'inspiraient maintenant une inexprimable mélancolie. Était-ce l'automne qui leur donnait, à mes yeux, cette tristesse? Non, car les derniers beaux jours ont de tout temps eu pour moi un singulier attrait. Je les préfère aux riantes promesses du printemps; l'espérance peut souvent tromper. Le manteau de verdure dont avril revêt la campagne a, d'ailleurs, malgré sa fraîcheur éclatante, une teinte quelquefois trop uniforme; mais, au moment de s'ensevelir dans les glaces de l'hiver, la nature, artiste sublime, déploie toute la richesse de sa palette pour enchanter nos regards, tandis que sa main maternelle déverse sur nous des trésors d'abondance. Pourquoi donc restais-je enfermé dans ma chambre, absorbé en apparence par un travail opiniâtre? et à l'heure des repas, pourquoi demeurais-je silencieux, ou ne répondais-je que d'un air distrait aux paroles qui m'étaient adressées?

— Edward, me dit tout à coup ma tante un jour que, perdu dans mes rêveries, j'avais laissé intacte sur mon assiette une succulente aile de perdreau, pourquoi donc êtes-vous si songeur depuis que

[1] Voir *le Correspondant* du 25 mai 1873.

nous avons quitté Ilfracombe? Y aurait-il quelque chose entre vous et miss Hilchester?

— Absolument rien, répondis-je.

Je disais la vérité, mais pas tout entière. Il n'y avait eu, entre Aréthuse et moi, l'échange d'aucune promesse; elle avait refusé de m'entendre, et nous étions restés l'un et l'autre parfaitement libres; cependant je l'aimais de l'amour le plus pur, le plus ardent qu'ait jamais inspiré une femme. Si ma tante avait autrement formulé sa question, si elle m'avait demandé quel sentiment j'éprouvais pour Aréthuse, je n'aurais certainement pas eu le triste courage de lui répondre par un mensonge, malgré l'anxiété que je voyais dans ses yeux. Ceux qui veulent lire dans une jeune âme doivent peser leurs paroles et se défier des équivoques. Souvent il arrive qu'on laisserait volontiers dévoiler son secret : on n'ose pas le découvrir soi-même.

Ma tante avait confiance dans ma loyauté; ses grands yeux bruns reprirent leur expression de tendresse :

— Je le pensais bien, mon cher enfant, que vous ne pouviez avoir rien de caché pour votre mère. Mais alors d'où vient ce visage abattu? Vous travaillez trop, Edward; il faut laisser aujourd'hui vos livres, et m'accompagner à Lemington.

J'accueillis la proposition avec empressement. Lemington était devenu le but favori, ou, pour mieux dire, le seul but de mes promenades. Je sortais peu, je descendais à peine dans le parc, mais j'allais à Lemington. Cette petite ville, du reste assez insignifiante, était, à plusieurs milles à la ronde, l'unique centre où l'on pût se procurer les objets nécessaires à la vie civilisée; elle avait aussi, dans ses environs, les meilleures chasses du Warwickshire, et le colonel Hilchester nous avait dit qu'il venait quelquefois y passer l'automne; à quoi ma tante avait nécessairement répondu que, dans ce cas, elle espérait le voir à Mandeville-Hall. Mais le colonel n'avait pas mis plus d'empressement à saisir l'invitation que ma tante à la faire :

— Nous sommes des oiseaux de passage, chère madame, nous allons où le vent nous pousse. Sauf notre maison de Dukestreet, où nous restons pendant la saison de Londres, nous n'avons aucune résidence fixe, et nous ne savons jamais un mois à l'avance dans quelle partie de l'Angleterre ou du continent nous planterons notre tente. Si nous allons à Lemington, notre première visite sera certainement pour Mandeville-Hall.

Si incertain que fût cet espoir, il avait tout à coup transformé pour moi Lemington en ville de première importance. Une foule de choses, qu'auparavant j'avais l'habitude de prendre à Warwick, se

trouvaient meilleures et moins chères dans notre modeste petit bourg! J'entrais chez les marchands, je m'informais de l'état du commerce, du nombre d'étrangers arrivés ou attendus; puis, n'ayant rien appris, je reprenais, la tête basse, le chemin de Mandeville-Hall, et je cherchais dans Eschyle ou Sophocle une distraction à la fiévreuse attente qui me dévorait.

Je ne fus pas plus heureux ce jour-là. La chasse était depuis longtemps ouverte, Lemington avait un air de fête et d'animation; jamais pourtant il ne m'avait paru plus morne.

— Madame, il est arrivé pour vous une lettre de Londres, dit à notre retour Coulamer à ma tante.

Les petits yeux du sommelier petillaient de curiosité sous ses épais sourcils roux. Nous avions si peu de relations qu'une lettre, de quelque part qu'elle vînt, était presque un événement. Son attente toutefois ne fut pas satisfaite.

— Je sais ce que c'est, répondit tranquillement ma tante. Et elle se dirigea vers sa chambre.

— Je ne me trompais pas, sir Benjamin Slemington, mon banquier, me remercie de l'hospitalité que je lui ai donnée à Mandeville-Hall, ajouta-t-elle après avoir ouvert la lettre.

En effet, pendant notre séjour à Ilfracombe, une aile du château avait été mise à la disposition de sir Benjamin, qui, fatigué des affaires, était venu y passer quelques semaines.

Mais bientôt une surprise profonde se peignit sur le visage de ma tante.

— Que veut-il dire? Quelles sont ces choses étranges dont il a été le témoin? Voyez donc, Edward.

Je lus la lettre rapidement d'abord, puis avec plus d'attention. Sir Benjamin semblait fort troublé d'un fait extraordinaire arrivé à Mandeville-Hall, et dont il désirait entretenir ma tante de vive voix, ne voulant pas se confier au papier. Il pensait qu'elle devait être revenue d'Ilfracombe, et il demandait quand elle pourrait le recevoir.

Le jour le plus proche fut désigné. A l'heure dite, sir Benjamin, ponctuel comme il convient de l'être en affaires, gravissait les degrés du perron.

C'était un homme grave, prosaïque, positif au delà de tout ce qu'il est possible d'imaginer, un homme tout à fait incapable d'inventer un conte, de faire la plaisanterie la plus innocente. Je me rappelle qu'il nous affirma n'avoir jamais eu un rêve de sa vie. N'avoir jamais eu un rêve! Mais les chiens mêmes en ont. Regardez-les lorsqu'ils dorment, voyez comme ils s'agitent, entendez leurs grognements, et dites s'ils n'ont point de songe. Ce véridique banquier qui,

même dans son sommeil, ne rêvait jamais, s'assit donc à notre table, sain de corps et d'esprit. Nous dînions dans la grande salle, des travaux d'urgente nécessité nous ayant, depuis quelques jours, privés de la pièce où d'ordinaire nous prenions nos repas ; les bannières des Mandeville flottaient derrière nous, et les portraits des ancêtres nous regardaient du fond de leurs vieux cadres.

Au dessert, dès que Coulamer et les autres domestiques se furent retirés, sir Benjamin avala un grand verre de porto, comme pour se donner du courage :

— Madame, dit-il après avoir toussé deux ou trois fois, il s'est passé ici des choses... des choses dont je me crois tenu de vous instruire. Je manquerais à mon devoir si je gardais le silence.

— En vérité ! sir Benjamin, qu'y a-t-il donc? Quelque difficulté avec notre voisin lord Lurdane au sujet de la chasse?

— Non, non, madame, il ne s'agit ni de chasse, ni de gibier. Je n'ai eu de contestation avec personne, les perdrix étaient excellentes, et, de ma vie, je n'ai vu de si beaux lièvres.

— Mais alors je ne comprends pas...

— Vous comprendrez peut-être encore moins tout à l'heure, répondit le banquier avec un soupir. Vous vous rappelez, madame, que vous aviez eu la bonté de nous laisser entièrement libres de nous installer comme nous l'entendrions, dans l'aile droite du château ; vous aviez emmené tous vos gens, excepté votre femme de charge, que nous ne voyions presque jamais. Cet arrangement nous plaisait d'autant plus que les domestiques de maîtres différents s'accordent rarement ensemble, et se jouent parfois de fort mauvais tours ; mais nous n'avions à craindre rien de semblable, et je vous ferai observer, en outre, qu'étant tout à fait étrangers au pays, nos serviteurs ignoraient absolument les légendes et les traditions de Mandeville-Hall.

— Continuez, je vous prie, dit ma tante, qui cherchait vainement à deviner où le banquier voulait en venir.

— Notre famille étant peu nombreuse, reprit sir Benjamin, je crus pouvoir me permettre d'inviter un de mes amis, un négociant russe des plus respectables, un homme dont la parole vaut de l'or sur tous les marchés d'Europe.

Ma tante n'ayant rien à répondre, se contenta de s'incliner en signe d'assentiment.

— Menchikoff n'est pas seulement un financier habile, c'est aussi un chasseur de première force, il met presque autant d'amour-propre à tirer des perdrix qu'à conclure une transaction avantageuse ; il prit l'*Hirondelle* et arriva ici pour l'heure du dîner. Après avoir passé ensemble, ma femme, lui et moi, une soirée fort agréable,

nous convînmes de nous lever de bonne heure le lendemain et nous le conduisîmes dans sa chambre. Nous avions préparé pour lui l'appartement de la reine Élisabeth, qui était le plus près du nôtre, et nous y avions allumé un bon feu, car personne ne l'avait habité depuis longtemps, de sorte qu'il était un peu humide. Je dois ajouter, madame, que Menchikoff est d'un caractère énergique, plein de résolution et de sang-froid. Il l'a bien prouvé lorsqu'à la fin de la dernière guerre, malgré la défaveur qui pesait sur les articles russes, il acheta dix mille tonneaux de suif, et, par ce coup hardi, sauva le commerce moscovite. Du reste, il a des nerfs d'acier, je lui ai entendu raconter qu'il avait, sans faiblir, vu dix hommes expirer sous le knout.

Sir Benjamin s'arrêta ; son visage était sombre, sa voix devenait tremblante. Il avala une nouvelle rasade de vin, puis il reprit avec effort :

— Le lendemain, au point du jour, lorsque je m'approchai de la fenêtre pour regarder si le temps favoriserait notre chasse, je fus bien étonné, j'éprouvai une véritable stupéfaction en apercevant Menchikoff qui, sans chapeau, sans cravate, les cheveux en désordre, se promenait à grands pas devant le château. « Serait-il malade? aurait-il la fièvre chaude? » me dis-je. Et je donnai l'ordre à mon valet de chambre d'aller savoir de ses nouvelles et de le conduire dans la salle à manger, où j'allais le rejoindre à l'instant. Il entra, en effet ; mais, quand je fus descendu, il était de nouveau dehors, marchant avec agitation, comme s'il n'eût pas vu le déjeuner qui fumait sur la table.

Oubliant mes soixante ans, et la dignité qui convient à un homme de ma condition, je courus vers lui aussi vite que mes jambes le permirent :

— Menchikoff, êtes-vous fou? lui dis-je en le saisissant par le bras.

Je commençais à craindre un grand malheur. Un de ces oukases arbitraires, si fréquents sous les autocrates, avait-il ruiné mon ami et aliéné sa raison?

— Allons, entrez, continuai-je, et déjeunez comme un honnête homme qui a la conscience tranquille.

— Non, s'écria-t-il avec terreur, je ne mettrai pas le pied dans le château ; je ne veux pas *la* voir encore !

— Elle? Qui donc? demanda ma tante, vivement intriguée.

— Cette dame au lugubre visage, dit sir Benjamin qui, lentement et sans lever les yeux, montra du doigt le tableau qui avait autrefois si vivement excité ma curiosité, le portrait de Lucy Mandeville, placé en face de lui.

Ma tante pâlit; elle voulut sourire pour cacher son trouble, mais ses lèvres se contractèrent, et je vis passer sur son visage la même expression d'angoisse qu'au jour où je l'avais interrogée sur la mystérieuse Dame blanche.

— Elle était apparue à votre ami? m'écriai-je.

— Oui, reprit sir Benjamin, et voici dans quelles circonstances. Fatigué de son voyage, Menchikoff s'était bien vite endormi, malgré la vive clarté que le feu répandait dans la chambre. Combien de temps dura son sommeil, je ne saurais le dire; il s'éveilla tout à coup, et, à la lueur des derniers tisons, il vit une figure de femme, vêtue de blanc, traverser la chambre, en donnant tous les signes du plus violent désespoir. Des larmes coulaient de ses yeux creusés par le chagrin, ses bras se tordaient convulsivement; mais aucun son ne sortait de ses lèvres, on n'entendait ni le frôlement de sa robe ni le bruit de ses pas. Elle s'approcha du lit, puis elle se dirigea vers le cabinet de toilette et ferma la porte sur elle. Plusieurs minutes se passèrent. Je vous ai dit que Menchikoff a les nerfs robustes; il pensa simplement qu'il avait vu quelque servante affligée de somnambulisme, ou venue là peut-être avec la sotte intention de l'effrayer. L'apparition ne se montrant plus, Menchikoff, qui est père de famille, réfléchit à l'inconvenance de laisser si longtemps une femme dans une pièce si voisine de sa chambre. Il ne pouvait douter qu'elle y fût encore, puisque, vous le savez, le cabinet de toilette n'a aucune issue. Il prit de la lumière et ouvrit la porte que l'inconnue avait refermée. Quelle ne fut pas sa surprise de ne trouver personne! Rien n'était dérangé, la fenêtre grillée n'avait pas même été ouverte. Il revint se mettre au lit, mais l'émotion de cette inexplicable aventure avait chassé le sommeil, et malgré lui ses yeux étaient toujours fixés sur le cabinet de toilette. Au bout d'un quart d'heure — ici la voix du banquier s'altéra — la pâle figure apparut de nouveau, s'avança vers Menchikoff, et le regarda un moment d'un air de douleur si profonde, qu'elle aurait attendri le cœur d'un rocher. L'étonnement et l'horreur rendaient mon ami incapable de faire aucun mouvement. Le fantôme s'éloigna et finit par s'évanouir dans le coin le plus obscur de la chambre. Quant à Menchikoff, dès le point du jour il descendit, donna l'ordre à un domestique de retenir sa place à la diligence, et, malgré mes prières, il partit le matin même. Voilà, madame, les faits dont je me suis cru obligé de vous instruire.

Ma tante avait surmonté son émotion.

— Je vous remercie sincèrement, sir Benjamin, de la peine que vous avez prise; mais il est évident que votre ami a eu le cauchemar, dit-elle en haussant légèrement les épaules.

— Permettez, madame; Menchikoff m'a juré sur l'honneur qu'il

était sûr de ne pas avoir été dupe d'une illusion. Il était éveillé, puisqu'il a poursuivi le fantôme dans le cabinet de toilette.

— Mon pauvre sir Benjamin, quelle histoire de l'autre monde me racontez-vous là? Ce n'est pas sérieux. Si votre ami ne dormait pas, il faut admettre qu'un mauvais plaisant s'est joué de lui. Je ferai une recherche sévère, et je vous promets que le coupable sera puni comme il le mérite.

L'air dont ma tante prononça ces paroles n'admettait pas d'objection. Sir Benjamin se tut, et bientôt après chacun de nous se retira. On avait eu soin de ne pas donner au banquier la chambre de la reine Élisabeth.

J'étais resté le dernier dans la grande salle; je m'approchai, un flambeau à la main, du portrait de Lucy Mandeville. On l'apercevait à peine durant le jour, car il avait été placé, à dessein sans doute, dans un angle de la vaste pièce, et à demi voilé par une bannière qui projetait son ombre sur lui; mais en ce moment je fus frappé de l'art que le peintre avait déployé pour rendre l'expression douloureuse de ce pâle visage, le désespoir ardent et sombre de ces grands yeux noirs. Les traits étaient fins, délicats; on eût dit que la jeune châtelaine sortait à peine de l'adolescence, sans le pli amer de la bouche, qui annonçait une âme depuis longtemps aux prises avec les poignantes tristesses de la vie. Bien que son cou et ses bras fussent chargés de perles, les longues draperies pendantes, l'éclat presque effacé de sa robe de satin blanc, les formes diaphanes de son corps, ses cheveux rejetés en désordre autour de sa tête, lui donnaient un aspect saisissant, quelque chose de fantastique et de terrible. Je savais vaguement qu'ayant épousé un des plus farouches Mandeville de la sanglante époque des guerres religieuses, la malheureuse femme était morte de chagrin après quelques années de mariage. Et maintenant, ses yeux de spectre, obstinément fixés sur les miens, semblaient me dire: « Malheur à toi, héritier des Mandeville! Que la haine dont je poursuis cette race maudite retombe sur toi!

— Bon Dieu! monsieur Edward, que faites-vous là devant ce portrait? s'écria Coulamer, qui traversait la salle pour regagner la partie du château habitée par les domestiques.

Puis, me prenant des mains le flambeau:

— Croyez-moi, cela ne vaut rien, de regarder ainsi la Dame blanche!

— Pourquoi? demandai-je, résolu à connaître la mystérieuse légende. Quelle fable ridicule a-t-on pu bâtir sur cette pauvre femme?

— Votre tante sait bien que ce n'est pas un conte, répondit Coulamer en baissant la voix et en regardant autour de lui d'un air craintif. La Dame blanche — que Dieu ait son âme — était la femme de

sir Richard Mandeville, un des puritains les plus... puritains de ce temps-là. Il la rendit si malheureuse qu'elle perdit la raison, et une nuit elle tua son enfant, disant qu'elle ne voulait pas le laisser devenir misérable comme elle, ou méchant comme son père. Elle l'avait jeté par la fenêtre du cabinet de toilette qu'on a grillée depuis. C'était le 5 septembre 1620, juste au moment de la pleine lune. Après avoir entendu tomber le pauvre petit corps et vu se refermer sur lui l'eau du fossé, elle descendit, traversa le parc et alla se noyer dans la rivière.

— Quelle horrible histoire ! m'écriai-je en frissonnant.

Le vieux domestique reprit d'une voix qu'on entendait à peine, tant il semblait effrayé de ses propres paroles :

— La Dame blanche est devenue le mauvais ange de la famille; elle porte malheur, et quand elle apparaît deux fois, on peut être sûr qu'il y aura du deuil dans la maison.

X

Un an s'était passé depuis la visite de sir Benjamin, un an dont les jours s'étaient traînés avec une lenteur insupportable. L'espoir de rencontrer à Lemington le colonel Hilchester avait d'abord adouci l'impression douloureuse que m'avait laissée la froideur de ses adieux. Mais octobre s'était écoulé, puis novembre; la neige avait succédé aux brouillards d'automne et Aréthuse n'avait point paru. J'attendis tout l'hiver, elle ne vint pas. Où était-elle? En Italie? en France? à Paris peut-être? Je n'en savais rien, et je me la représentais, gracieuse et souriante, dans le splendide éclat de sa beauté, prêtant l'oreille aux fades compliments de ses admirateurs. Ma tante avait écrit au colonel ; sa lettre n'était point sans doute parvenue, car ce gentleman accompli, ce modèle de politesse, l'avait laissée sans réponse : acte discourtois qu'il était tout à fait incapable de commettre sciemment.

A mesure que la saison s'avançait, je devenais plus taciturne et plus pâle.

— Je n'y comprends rien du tout, disait Coulamer. Ça ne m'aurait pas étonné de voir M. Edward malade à Ilfracombe, où l'on ne savait à quelle heure servir le déjeuner ni le dîner; un repas perdu ne se rattrape jamais en ce monde. On prétend que dans l'autre nous nous en passerons : j'ai de la peine à le croire. Mais voilà trois mois que nous menons une vie réglée comme une horloge, sans

compter qu'ici au moins on a des vins de choix et de bons morceaux. Comment se fait-il que M. Edward maigrisse à vue d'œil?

Ma tante continuait d'accuser le travail. Pour m'arracher à mes livres, elle devint hospitalière comme elle ne l'avait jamais été. Le château se remplit de monde. Ma majorité, qui arriva vers l'époque des fêtes de Noël, fut célébrée dans le vieux style anglais, avec force réjouissances, et la grande salle se remplit d'une foule de convives qui depuis longtemps avaient oublié le chemin de Mandeville-Hall. Toutes les pièces disponibles furent occupées; on logea même un jeune couple dans la chambre de la reine Élisabeth. Pourquoi un couple? C'est que ma tante n'avait pas la moindre envie de voir se renouveler la scène de la Dame blanche. Or chacun sait qu'un spectre, j'entends un spectre bien élevé, ne se montre jamais dans une pièce renfermant un mari et sa femme. Les fantômes ont aussi leurs principes : ils ne se permettent pas d'apparaître à deux personnes à la fois, surtout si elles sont de sexe différent. Rien ne troubla donc la joie de nos hôtes; tous les yeux brillaient de plaisir, tous les visages étaient souriants. Moi seul, le héros de la fête, je ne prenais part que d'un air distrait aux divertissements qui se donnaient en mon honneur. C'était fierté, disaient les uns, manque d'usage, prétendaient les autres; quelques-uns, plus indulgents, attribuaient mon indifférence au délabrement de mon estomac; plusieurs enfin en rendaient responsable une doctrine qui commençait à prendre une grande influence sur les jeunes esprits, le puséisme.

Le printemps arriva. Le docteur Sagacius, qui sans doute avait compté sur le renouveau pour opérer en moi un changement favorable, m'examina longtemps à travers ses lunettes; puis il dit, en aspirant fortement une prise de tabac :

— Que diable se passe-t-il dans la tête de ce gaillard-là? Je ne découvre aucun symptôme de maladie, et pourtant il a une mine à faire peur.

Ma tante et Sagacius eurent ensemble de longues conversations. De quoi pouvaient-ils s'entretenir? Ils ne le confiaient à personne; mais je savais, à n'en pas douter, que j'étais le sujet de ces entretiens mystérieux. Un matin, après une visite du docteur qui avait duré plus encore que toutes les autres, ma tante m'appela dans sa chambre.

— J'ai l'intention de faire un petit voyage dans le pays de Galles, Edward.

La nouvelle avait de quoi surprendre.

— Dans le pays de Galles, vraiment! Et combien de temps serez-vous absente?

— Je ne sais. Vous viendrez avec moi, naturellement. Depuis

longtemps déjà, lady Morgan nous demande d'aller la voir aussitôt que la saison le permettra. Son fils n'a plus qu'un mois ou deux à rester avec elle; il s'est chargé de remplir en Grèce une mission scientifique. Vous ne serez pas fâché, je suppose, de renouveler connaissance avec lui avant son départ.

— Sans doute, ma bonne tante. Mais je devine trop bien ce qui vous inspire ce projet : vous me croyez malade, vous voulez me distraire, et vous pensez que la vue d'un ami, un voyage dans un pays nouveau, feront plus pour me rétablir que votre chère tendresse et notre douce vie intime de Mandeville-Hall. Détrompez-vous. Ma santé n'a jamais été meilleure. Peut-être suis-je devenu un peu moins étourdi, ajoutai-je en lui prenant la main ; mais il faut vous souvenir que je ne suis plus un enfant, et qu'à mon âge, des goûts sérieux n'ont pas de quoi surprendre.

Ma tante ne voulut pas se laisser convaincre. En vain je la suppliai de ne pas sacrifier pour moi son repos; elle était, au fond du cœur, certaine que j'avais besoin de changer d'air, que la distraction me ferait du bien : nul argument ne put ébranler sa résolution. Elle avait décidé d'aller à Radnor, elle irait à Radnor. Nous partîmes en effet deux jours plus tard.

Son attente fut en partie justifiée. Touché de son dévouement, je m'efforçai de refouler en moi-même la tristesse qui lui causait tant d'inquiétude, et l'accueil cordial de lady Morgan, ma sympathie croissante pour son fils, le charme sauvage du pays, m'aidèrent puissamment à y réussir. Je sentais mon âme se ranimer au contact de cette nature grandiose; j'étudiais les mœurs rudes et primitives des habitants avec un intérêt dont naguère je me serais cru incapable. J'allais dans les montagnes recueillir les ballades et les traditions; je me plaisais à évoquer un monde légendaire des siècles écoulés; puis, rentrant dans la vie positive, j'admirais l'immense richesse industrielle de ces régions, j'observais d'un œil ému et qui vaguement entrevoyait déjà les terribles problèmes de la question sociale, la population hâve et sombre des mines; je me demandais avec un secret effroi quels sentiments la misère fait germer dans le cœur de ces hommes, sur lesquels pourtant repose la prospérité dont la Grande-Bretagne est si fière. En un mot, je commençais à sortir de la torpeur où j'étais plongé; l'influence de George Morgan avait contribué surtout à ce réveil de mon intelligence.

— Quoi! me disait-il, vous êtes jeune, vous serez riche, vous aurez du talent, de l'influence, et vous enfouiriez tous ces dons dans un égoïsme chagrin? Regardez autour de vous : n'y a-t-il plus de grandes causes à soutenir, d'opprimés à défendre? Ne pouvez-vous rendre à votre pays aucun service? Vous ne vous appartenez pas; vous vous

devez à la société, à la justice, au droit. Dévouez votre vie à ces nobles intérêts, vous y trouverez l'aliment dont votre âme a besoin.

Ces paroles viriles me faisaient rougir de ma faiblesse. Je ne parvenais pas encore à m'élever aux sereines hauteurs où voulait m'entraîner mon ami; je n'oubliais pas les revendications de ce *moi* misérable dont il nous est si difficile de nous affranchir; je doutais que j'eusse jamais du talent à mettre au service d'une cause quelconque; mais une émotion généreuse gonflait ma poitrine, l'amour du bien, le désir d'être utile, s'allumaient dans mon cœur.

Ravie du triomphe qu'elle avait obtenu en m'amenant à Radnor, ma tante voulut compléter ma cure par un séjour à Brighton. J'acceptai avec empressement. « Qui sait, pensais-je, si dans cette ville élégante, où la mode attire chaque année une foule de baigneurs, je ne rencontrerai pas Aréthuse? » Les premiers jours qui suivirent notre arrivée, j'assistai à toutes les fêtes, je parcourus tous les lieux de réunion et de promenade; puis, quand je me fus assuré que mes recherches étaient vaines, je prétextai la fatigue et je m'enfermai de nouveau dans mon isolement.

— Allons, dit ma tante avec un soupir, ce qu'il vous faut, Edward, je le vois bien : c'est Radnor et votre ami Morgan.

— Ou Mandeville-Hall, répondis-je.

J'aspirais en effet à retrouver mes livres, à reprendre mes chères études. Les conseils de George étaient restés gravés dans ma mémoire; je voulais entretenir, aviver la flamme que je sentais en moi, et, dussé-je n'acquérir jamais ni renommée ni influence, développer de toute mon énergie mes facultés intellectuelles et morales, pour me tenir prêt à remplir la tâche que m'assignerait la vie.

Un incident inattendu donna un autre cours à mes pensées.

On se rappelle sans doute la gentille amie de mon enfance, cette Mary dont le doux visage m'avait le premier souri à mon arrivée en Angleterre. La succession qui avait appelé sa mère en Écosse était enfin avantageusement réglée; toutes deux revinrent habiter Harbury-Hall. La joie que cette nouvelle parut causer à ma tante me jeta dans un extrême étonnement, et ma surprise augmenta encore lorsque, le lendemain même de notre retour à Mandeville, elle me dit d'un air qui montrait quelle importance elle attachait à sa proposition :

— Ne pensez-vous pas, Edward, qu'il serait convenable d'aller chez mistress Harbury?

— Aujourd'hui, ma tante?... Mais nos malles ne sont pas encore défaites!

— Vous pouvez les laisser à John. D'ailleurs, il n'y a pas loin d'Harbury-Hall jusqu'ici; cette visite ne vous prendra pas beaucoup

de temps, et l'on ne saurait revoir ses amis trop tôt. Vous aviez beaucoup d'affection pour Mary, si j'ai bonne mémoire.

— Sans doute, c'est une gentille enfant.

— Une enfant, monsieur mon neveu! Vous oubliez qu'elle a grandi comme vous. Elle doit avoir seize ans.

Je me dirigeai tout pensif vers Harbury-Hall. Quel effet l'absence aurait-elle produit sur ma petite compagne d'autrefois? Neuf ans sont une longue période dans la vie; elle m'avait oublié, cela était certain; nous allions être l'un pour l'autre des étrangers, des indifférents. Peut-être même ne nous reconnaîtrions-nous pas? Puis, je voyais se dresser entre nous l'anguleuse figure de mistress Harbury. Mary avait-elle échappé à cette influence, à cet exemple? Si elle ressemblait maintenant à sa mère? Et je ralentissais involontairement le pas de mon cheval. Le résultat de mes réflexions fut que j'arrivai juste dix minutes trop tard pour trouver celles dont je désirais et redoutais la présence. Mistress Harbury, qui avait la ponctualité d'une horloge, sortait tous les jours à trois heures précises.

Mais pourquoi ma tante avait-elle mis tant de hâte à m'envoyer chez notre austère voisine? comment expliquer cette sympathie extraordinaire? Je me perdais en conjectures, et j'avoue que je ne m'imaginais pas le moins du monde avoir commis une faute en revenant sans avoir vu mistress Harbury; ce fut donc avec le calme de l'innocence que je me présentai devant ma tante.

— C'est vraiment ridicule, mon cher Edward, d'être resté si longtemps en route! s'écria-t-elle avec impatience. Je ne sais à quoi vous songez, vous avez dû perdre plus d'une demi-heure, pour être tellement en retard.

— Mais il n'y a pas grand mal à cela, dis-je tranquillement.

— Je vous demande pardon. Mistress Harbury est notre plus proche voisine; les domaines se touchent, et Mary, à ce que l'on assure, est une jeune fille fort bien élevée. J'espère que vous la verrez souvent.

Je demeurai comme frappé de la foudre. Les paroles de ma tante étaient claires maintenant. Je comprenais pourquoi, au lieu de prendre ombrage de ma liaison d'enfant avec Mary Harbury, elle l'avait, au contraire, favorisée de tout son pouvoir; pourquoi elle voulait aujourd'hui ranimer ces cendres éteintes, réveiller ce passé. Les domaines se touchaient! Ce n'était pas assez dire, ils étaient si bien enchevêtrés l'un dans l'autre, que personne, excepté peut-être notre intendant, n'eût été capable de marquer la limite où commençait Mandeville, où finissait Harbury. Or, quel moyen plus commode de changer ce gênant état de choses, que de me faire épouser le

domaine voisin? — j'entends l'héritière du domaine. Il me fallait oublier Aréthuse, transformer en amour le sentiment fraternel que j'avais gardé pour Mary, ou du moins le feindre, car elle avait la main pleine de banknotes, et notre union ferait de nous les propriétaires les plus considérables de tout le comté.

Une des grandes malédictions des riches, et en particulier des possesseurs de biens territoriaux, c'est qu'à la longue ils perdent leur individualité propre, pour s'identifier avec leur fortune; le domaine ne leur appartient pas; ils appartiennent au domaine, ils sont prêts à tout sacrifier au maître absolu dont ils sont les esclaves. Cette folie n'atteint pas seulement les méchants, elle frappe parfois les meilleurs, lorsqu'ils n'ont pas le soin de se mettre en garde contre elle. Je le dis sans craindre d'être taxé d'exagération, il n'est point de rigueur, d'injustice, de cruauté, dont ne soient capables, même envers les parents les plus proches, les êtres les plus chers, ceux qui ont fait de la terre leur idole. Et ils accompliront des actes d'une incroyable dureté en toute sécurité de conscience, se justifiant à leurs propres yeux par ces mots : « C'est dans l'intérêt du domaine. » Au fond de sa pensée, ma tante nous avait unis, Mary et moi, dès mon retour des Indes occidentales, alors que j'avais l'âge respectable de onze ans, et que Mary en avait six. L'éloignement de mistress Harbury avait, un moment, contrarié ces projets, sans toutefois les lui faire abandonner; son retour semblait en assurer maintenant la réalisation. Je me rappelais une foule de détails qui, d'abord, m'avaient échappé, mais dont, à cette heure, la signification m'apparaissait trop clairement. Ainsi, ma tante, qui écrivait si peu, avait continué d'entretenir une correspondance régulière avec la rigide puritaine; souvent, elle me disait que mistress Harbury ne tarderait pas à revenir, que nous reprendrions les relations interrompues; et, aujourd'hui, quand elle m'avait jeté la phrase qui m'avait ouvert les yeux : « J'espère que vous verrez souvent Mary, » son regard n'exprimait pas un simple désir, on y lisait un ordre qu'elle ne s'attendait pas à voir enfreint.

Par malheur, je ne partageais nullement, sous ce rapport, les idées de ma tante; je ne me croyais pas inféodé à la terre, j'entendais garder la libre disposition de mon cœur. De plus, les affaires embarrassées de mes parents, la certitude de leur ruine prochaine, ma situation personnelle, précaire, et dépendant uniquement du bon plaisir de ma tante, avaient développé en moi une fierté ombrageuse, qui devait me rendre peu docile à tout ambitieux dessein; j'aurais rougi d'assurer ma fortune par un riche mariage. Si Mary, pensais-je, est restée telle que je l'ai autrefois connue, ces misérables calculs sont pour elle une insulte; pourquoi faut-il qu'un ha-

sard fatal ait fait de la généreuse et naïve enfant l'héritière opulente qui me sépare d'Aréthuse?

XI

Le lendemain, mes alarmes devinrent encore plus vives.

— Je suis sûre, dit ma tante, que mistress Harbury sera enchantée d'entendre le récit de notre voyage au pays de Galles. Je vais lui demander de venir après-demain dîner en famille avec nous.

Je ne répondis rien. Toute résistance eût été vaine; mieux valait attendre les événements, et se tenir prêt à profiter des circonstances favorables. Mistress Harbury pouvait avoir formé d'autres projets pour sa fille; je n'avais ni le zèle farouche, ni la vertu austère qu'elle devait souhaiter dans son gendre; il était au moins permis de douter que ma chétive personne trouvât grâce devant elle. D'un autre côté, l'automne approchait; peut-être, — et cette pensée me remplissait d'une émotion indicible, — peut-être le colonel Hilchester viendrait-il à Lemington. J'avais recommencé déjà dans la petite ville mes explorations de l'année précédente; je résolus d'aller ce jour-là, pendant que ma tante était chez mistress Harbury, renouer connaissance avec un de mes anciens camarades de Westminster, un officier de cavalerie, envoyé dans le Warwickshire, afin d'acheter des chevaux pour la remonte de son régiment.

Le major Plunger appartenait à un de ces corps d'élite qui font l'orgueil de notre armée; il avait une taille herculéenne, une tenue irréprochable; nul ne suspectait son courage; il se serait, je n'en doute pas, montré devant l'ennemi brave comme un lion; par malheur, son régiment n'avait pas quitté la Grande-Bretagne depuis Waterloo, et le bon major, contraint à mener dans sa terre natale une vie sans gloire, avait acquis, grâce au repos, une ampleur de formes et une pesanteur d'allures fort peu martiales.

Je le trouvai en proie à un sombre chagrin, qu'il essayait de noyer dans une bouteille de xérès. Après les premiers moments d'épanchements, il me parla de la mission qui l'amenait dans le pays, et commença le récit de ses infortunes:

— Figurez-vous, mon cher, qu'on ne peut plus trouver de chevaux, me dit-il d'un ton mélancolique; il n'y en a ni à Lemington, ni dans les villes voisines. Et ce n'est pas la demande nationale qui cause cette rareté; des étrangers, — que Dieu confonde, — viennent partout nous faire concurrence. Nous avons surtout ici un

colonel prussien, qui achète aux éleveurs les bêtes les plus belles, avant même qu'elles aient paru sur le marché. Le moyen de lutter contre lui! Il a de l'or plein les mains, et il sait grimacer des sourires à tout venant. Le détestable personnage! Un pareil trafic devrait être défendu.

J'écoutais d'une oreille distraite les plaintes du major. Le sort de l'Angleterre ne me paraissait pas lié à l'achat de quelques chevaux, et la Prusse était alors trop effacée pour qu'on pût deviner en elle l'orgueilleuse nation, dont les rancunes et les haines se préparaient en silence à bouleverser l'Europe. Que m'importait cet officier allemand? Je ne connaissais qu'un colonel au monde, le colonel Hilchester.

Comme je sortais avec le major, nous vîmes au tournant de la rue un homme grand et mince, qui s'avançait dans une direction opposée à la nôtre.

— Voilà ce Prussien de malheur, murmura Plunger à mon oreille.

Il n'avait pas achevé, que nous nous trouvâmes face à face avec l'étranger.

— Bonjour, comte, comment allez-vous? dit le major d'un air contraint. Permettez-moi de vous présenter mon ami M. Halfacre.

— Charmé de faire sa connaissance, répondit le colonel en excellent anglais. Il est nouvellement incorporé dans votre régiment?

— M. Halfacre n'est pas un des nôtres. Il n'appartient même pas à l'armée.

— Tant pis, ce serait un officier de fort bonne mine.

— Êtes-vous allé à la foire de Coventry? demanda Plunger, revenant au sujet qu'il avait à cœur. On dit que les prix montent toujours. A propos, comte, vous n'élevez donc pas de chevaux en Allemagne, que vous êtes obligé d'acheter les nôtres?

— Oh si! Nous en avons même beaucoup, mais ils ne nous suffisent pas, à cause du nombre de nos régiments de cavalerie.

— Pourquoi n'en demandez-vous pas aux Russes? On assure que vous êtes ensemble comme les deux doigts de la main.

— Sans doute, dit le comte, avec un sourire, nous pouvons compter sur eux en temps de guerre; mais nous sommes en pleine paix, et l'exportation des chevaux est formellement interdite par le tzar.

Le major eût continué encore longtemps de maugréer contre les Prussiens et les Russes, si le comte n'avait mis fin à la conversation, fatigué peut-être du tour qu'elle avait pris; il nous fit à tous deux un profond salut, et s'éloigna rapidement.

C'était un beau, un élégant cavalier, la réalisation vivante du type

militaire prussien ; il avait les cheveux et la barbe d'un blond pâle, le teint coloré, les yeux bleus. Sa vue pourtant m'avait causé une sensation singulière, un indéfinissable malaise. Je l'avais examiné alors plus attentivement, et j'avais été frappé de l'éclat étrange, métallique pour ainsi dire de son regard. Le nez aquilin et recourbé, les lèvres minces, eussent donné à la physionomie une expression d'astucieuse dureté, sans la bienveillance, réelle ou calculée, du sourire, sans la douceur insinuante des manières.

— Comment se nomme-t-il? dis-je à Plunger, en suivant involontairement des yeux l'étranger.

— Ma foi, vous auriez mieux fait de le lui demander à lui-même. C'est quelque chose qui commence par *man*, un de ces noms allemands, impossibles à retenir et plus impossibles encore à prononcer.

Nous nous étions remis en marche. Nous vîmes de loin le comte entrer au bureau de la diligence qui partait pour Birmingham ; nous comprîmes alors pourquoi il nous avait quittés avec tant de hâte, il n'avait que juste le temps de prendre son billet.

Cependant, Plunger était arrivé devant les bagages des voyageurs, entassés à l'entrée de la cour par laquelle avait disparu le comte.

— Voici son portemanteau, nous allons savoir comment il s'appelle.

Et se penchant vers la valise avec une curiosité toute féminine, le major lut ces mots, tracés en gros caractères :

GRAF MANTEUFFEL

— La, je le disais bien. Ce que signifie *Graf*, je n'en sais rien du tout ; c'est sans doute le diminutif de *giraffe ;* un nom qui lui convient à ravir, car il est long, mince, et de couleur fauve. Maintenant, vous voyez : Man... Manteuffel. Je ne l'oublierai plus.

Les voyageurs prenaient place dans la diligence. Le colonel s'approcha pour fairre charger sa valise.

— Vous êtes en retard, comte Manteuffel ! lui cria Plunger.

Au regard surpris de l'étranger, je devinai facilement que la prononciation du major était au moins étrange. Manteuffel hésita, puis il répondit en souriant :

— Mon cher major, mon nom est Mantoiff'l, et non pas Mannteuffel.

— Alors pourquoi diable ne l'écrivez-vous pas comme il se prononce? Que veut dire aussi le mot *graf*, que vous mettez devant?

— Ceci, mon ami, répliqua le colonel d'un ton où l'ironie perçait légèrement, est quelque chose que vous ne possédez pas, quoique

votre valeur éprouvée vous y donne tous les droits possibles ; *graf* est simplement un titre; il signifie *comte*.

Et, serrant la main de Plunger, il monta dans le coupé de la diligence.

— Il se croit bien savant et bien spirituel, dit le major en haussant les épaules ; je vous demande si ces étrangers ne feraient pas mieux de rester chez eux ? Mais vous ne répondez rien ; voyons, que pensez-vous de ce noble Allemand?

— Je n'ai jamais rencontré d'homme qui, avec une figure aussi belle, un extérieur aussi distingué, me soit aussi peu sympathique. Je suis enchanté de n'être pas en relation avec lui.

— Ne parlez pas si vite. Cela viendra. Il a trouvé moyen de s'introduire dans toutes les familles du voisinage ; je m'étonne que vous ne l'ayez pas encore vu à Mandeville.

L'impression produite sur moi par le comte Manteuffel me poursuivit tout le jour ; j'étais hanté, pour ainsi dire, par ces yeux clairs et froids ; je me demandais si le feu d'une émotion généreuse avait pu s'y allumer jamais; puis, me reprochant mes préventions, je m'efforçais, sans y parvenir, de chasser de mon esprit cette obsession puérile. La joie que je lus sur le visage de ma tante, lorsqu'elle descendit ce soir-là pour se mettre à table, n'était pas propre à dissiper le sentiment pénible qui m'oppressait. Comme j'étais peu disposé à entamer l'entretien, ce fut elle qui prit la parole :

— Mistress Harbury a été d'une bonté parfaite, mon cher Edward. Non-seulement elle vient avec sa fille dîner ici après-demain, mais encore elle nous donnera Mary une semaine ou deux. Je serai ravie d'avoir avec nous cette chère enfant ; elle est devenue véritablement charmante.

O vanité de nos désirs, inconstance de notre cœur ! L'accomplissement de nos vœux d'autrefois est souvent pour nous un cruel supplice. Je me rappelais avoir pleuré à chaudes larmes lorsque Mary était partie en Écosse, et maintenant l'idée de passer quinze jours avec elle m'inspirait presque de l'effroi.

— Mais, ma tante, comment nous y prendrons-nous pour distraire une jeune fille? Je crains qu'elle ne s'ennuie fort.

— Le croyez-vous? Cela prouve votre modestie, dit-elle avec un sourire. Il est vrai que les choses ne se seraient pas arrangées aussi facilement sans une circonstance tout à fait imprévue. Devinez qui j'ai trouvé chez mistress Harbury?

— Quelque ministre d'une secte dissidente, qui travaille avec elle à la réforme du genre humain?

— Vous mériteriez de ne rien savoir ; mais ce serait trop vous punir, car il s'agit d'un de vos amis, du colonel Hilchester.

— Lui! en vérité?

— Il a, paraît-il, rencontré mistress Harbury à Londres, chez M. Lasserre. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il a protesté de son intention de venir à Mandeville-Hall. Il attendait seulement l'arrivée de sa fille qui, en ce moment, voyage avec une de ses tantes.

Mon cœur battait à rompre ma poitrine. Ma tante eût deviné peut-être ce qui se passait en moi, si elle avait été moins remplie de ses propres pensées; mais lorsque notre attention est concentrée sur un objet unique, nous devenons aveugles pour tout le reste.

— Ainsi nous les verrons bientôt? dis-je de la voix la plus calme que je pus prendre.

— Sans doute, nous les garderons même plusieurs jours. J'ai pensé qu'il serait agréable pour Mary d'avoir la société d'une jeune fille; le colonel a consenti, et mistress Harbury n'a pas voulu déranger notre fête.

Combien je bénissais maintenant l'arrivée de Mary; elle amenait avec elle Aréthuse! Toutes mes inquiétudes, toutes mes craintes s'étaient évanouies; avec la mobilité d'impression particulière à la jeunesse, je passais de l'abattement à une confiance sans limite. J'allais revoir Aréthuse! comment penser aux obstacles? comment s'inquiéter des menaces de l'avenir?

XII

Nous avions coutume de dîner à sept heures. Quelques minutes avant que la grande horloge du château eût frappé les coups lents et sonores qui faisaient sortir de l'office le ponctuel Coulamer, aussi invariablement que les oiseaux des anciens coucous s'échappaient de leur prison de bois, un bruit de roues retentit dans la grande avenue du parc. C'était sans doute la voiture qui amenait mistress Harbury et Mary; mais, avant qu'elle se fût arrêtée devant le perron, nous vîmes entrer une personne qui venait fort souvent à Mandeville-Hall, quoique je n'en aie pas encore parlé. M. Sainte-Foi, notre recteur, était un des plus fidèles amis de ma tante. Ce fait seul témoigne qu'il n'avait absolument rien de l'étroit dogmatisme de mistress Harbury; quelques-uns l'accusaient de puséisme, voire même de papisme, et je n'oserais affirmer que ses opinions fussent rigoureusement conformes aux doctrines de l'Église d'Angleterre. Le sommet de sa tête, complétement chauve, lui donnait l'air de porter la tonsure; il eût été emprisonné, peut-être brûlé vif au temps de la

reine Élisabeth, sur la seule inspection de son crâne. Ce n'était pas un de ces profonds esprits dont l'audace sonde les mystérieux abîmes de la vérité, mais il était simple, indulgent et bon. Son extérieur répondait à son caractère : il avait une taille moyenne, une figure où brillaient la douceur et la gaieté, puis cette sérénité communicative qui repose et rafraîchit l'âme. Ses yeux eussent paru peut-être trop petits à un peintre; pourtant, qu'on ne s'y trompe pas, ils étaient dix fois plus beaux que ces yeux énormes, sans expression aucune, dont quelques-uns se montrent si satisfaits. J'ajouterai que ses vêtements étaient toujours d'une propreté irréprochable, son linge d'une blancheur immaculée ; ni tache ni souillure ne pouvaient s'attacher à lui. M. Sainte-Foi était le bras droit de ma tante, l'inspirateur de son inépuisable charité ; il éprouvait pour elle, comme au reste tous ceux qui la connaissaient, une amitié vive et sincère. En effet, il n'était pas facile d'arriver jusqu'à elle, de pénétrer dans son intimité ; mais une fois qu'on y avait réussi, on était frappé des qualités viriles et féminines à la fois qu'elle réunissait à un degré si rare ; on subissait malgré soi le charme de ce ferme esprit, de cette intelligence d'élite, de cette âme tendre et ardente.

Après avoir serré la main du recteur, j'allai au-devant de mistress Harbury, que j'aidai à descendre de voiture. Le temps l'avait à peine changée ; le nez seulement était devenu un peu plus rouge, les orbites plus caves, les yeux plus durs ; elle n'avait pas pu maigrir, mais les os s'étaient pour ainsi dire amincis, de façon à ne présenter que des arêtes tranchantes.

Mary avait sauté légèrement à terre; elle rougit en m'apercevant, et dit avec un sourire timide :

— Que je suis contente de vous voir, monsieur Edward !

Ma tante avait raison ; sans être jolie, elle était charmante, et ressemblait à sa mère aussi peu que possible. Elle avait une abondante chevelure blonde, des yeux bruns, expressifs et doux, quoiqu'ils n'eussent ni la flamme, ni l'humide lumière de ceux de ma tante Mandeville. La bouche était loin d'être correcte, mais la blancheur des dents, la grâce ingénue du sourire rachetaient ce défaut. Elle avait alors près de dix-sept ans ; on ne lui en eût pourtant pas donné seize, tant sa taille mince et souple, ses membres frêles, sa démarche craintive et même un peu gauche semblaient loin encore de l'épanouissement radieux de la femme. Quel contraste avec Aréthuse ! Mais je ne songeais pas en ce moment à les comparer ; la vue de Mary avait réveillé en moi l'écho de lointains et doux souvenirs ; je la regardais avec un attendrissement mêlé de compassion. Pourquoi cette pitié? Parce que je plains les héritières, et plus elles sont riches, plus je les trouve à plaindre. Elles ne sauraient prétendre à

être aimées pour elles-mêmes; leur fortune, rivale redoutable, éclipse tout ce qu'elles peuvent avoir d'aimable ou d'attrayant; peu importe qu'elles aient de la bonté, de la grâce, de l'esprit : ce surcroît n'est pas nécessaire, la cassette, à elle seule, possède assez de vertus et d'appâts. Le mariage n'est qu'une transaction commerciale dans laquelle leur personne joue le moindre rôle ; leur coffre-fort se dresse comme une infranchissable barrière entre elles et les sentiments qui font le bonheur d'une femme, la mutuelle confiance, la tendresse dévouée, l'harmonie de deux âmes sûres l'une de l'autre.

A table, je fus placé auprès de Mary. Nous avions beaucoup à nous dire après une si longue absence ; elle oublia sa réserve, et moi mes préoccupations chagrines ; nous ne tardâmes pas à rire et à causer ensemble comme d'anciens camarades.

— Savez-vous, dit-elle, que c'est bien mal de ne pas nous avoir écrit une seule fois en dix ans!

— Mais, ma chère Mary (nous avions, sans y songer, repris les habitudes d'autrefois), vous n'auriez pas pu me répondre : vous commenciez seulement à former de grands jambages lorsque vous êtes partie.

— C'est vrai, reprit-elle en éclatant de rire. Puis, d'un ton sérieux :

— Plus tard, j'ai voulu vous envoyer une lettre ; ma mère ne l'a pas jugé convenable. Heureusement, votre tante nous écrivait ; toujours elle nous parlait de vous, et cela me rendait si heureuse !

— Ainsi vous pensiez à moi ?

Elle me regarda d'un air de candide surprise.

— Est-ce qu'on oublie ceux qu'on aime? Vous étiez si indulgent pour moi, vous aviez tant de complaisance pour tous mes caprices ! Car j'étais une maussade petite fille, n'est-ce pas ? Sans compter que je n'ai pas beaucoup gagné depuis, ajouta-t-elle en s'efforçant de rire et en m'interrogeant d'un œil craintif.

— Ma douce Mary, vous êtes restée ce que vous étiez, bonne comme un ange, modeste et charmante comme une petite fleur du printemps.

Son regard ne m'avait pas quitté.

— Ce sont de trop belles phrases, dit-elle avec un soupir.

Je considérai à mon tour la singulière enfant ; une larme perlait au bord de ses cils.

— Et vous, Mary, ne m'avez-vous pas trouvé bien au-dessous de ce qu'avait rêvé votre imagination de jeune fille, très-fertile sans doute?

— Non, au contraire, répondit-elle naïvement, mais non sans rougir jusqu'à la racine des cheveux.

Pendant ce temps, M. Sainte-Foi entretenait ma tante des besoins d'une pauvre famille des environs ; le major Plunger, assis auprès de mistress Harbury, gardait un silence prudent. Lorsque sa voisine l'obligeait à sortir de son mutisme, il se bornait à répondre : « Ah ! vraiment? » ou bien : « Vous avez raison, madame... » ou encore : « Je ne sais pas. » Le trouvant si docile, mistress Harbury aborda les questions dogmatiques, et lui demanda ce qu'il pensait du péché originel. L'infortuné major confessa son ignorance; sur quoi, l'implacable puritaine, grandement indignée, se mit à lui débiter d'un bout à l'autre l'article commençant par ces mots : « Le péché d'origine ne consiste pas, comme l'ont prétendu les pélagiens, etc., » qu'elle accompagna d'un interminable commentaire. Le major, ahuri, perdant la tête, s'enfonça plus encore dans le guêpier. « Je crois, madame, dit-il, qu'il vaut mieux penser à ses propres péchés que de discuter sur les dogmes, quand on n'y comprend rien; » opinion qui lui valut une sévère semonce, un interrogatoire en règle sur ses croyances religieuses. Le bon Plunger aurait, j'en suis certain, mieux aimé avoir à soutenir la plus terrible canonnade que les exhortations tranchantes et les aigres censures de mistress Harbury.

Le soir, avant même que nos hôtes se fussent retirés, ma tante s'approcha de moi, et me dit à voix basse :

— Vous avez tout à fait bien agi, mon cher Edward. N'est-ce pas que Mary est charmante? Mandeville et Harbury feront ensemble un si beau domaine !

Je tressaillis comme au sortir d'un rêve. J'avais oublié le domaine, les paroles de ma tante me rappelaient à la réalité. Je m'éloignai de Mary, bien résolu à sacrifier l'attrait de cette innocente amitié plutôt que d'encourager des espérances qui ne se réaliseraient jamais.

Aréthuse devait arriver à Mandeville-Hall le 1er septembre. Pourquoi le mois d'août avait-il trente et un jours? Mais il n'y avait à cela aucun remède, et j'employai le temps à inspecter la serre, le potager, les massifs, afin de pouvoir offrir aux hôtes que nous attendions les plus belles fleurs et les plus beaux fruits. Le vieux jardinier hochait la tête; à l'en croire, jamais saison n'avait été plus défavorable; au printemps, la gelée avait coupé les pommes et les poires comme avec un couteau, la grêle avait gâté le raisin, les vers rongeaient les noisettes ; quant aux plantes rares, il n'y avait pas eu assez de soleil pour les faire fleurir. Je connaissais trop bien mon homme pour m'arrêter à ses lamentations ; je voulais seulement stimuler son zèle, et j'y réussis au delà de mon attente. Par ses soins, Mandeville se trouva paré comme pour une fête. N'était-ce pas à mes yeux la plus belle de toutes, celle qui amenait Aréthuse ?

Le garde-chasse était d'humeur moins sombre que le jardinier. Il y avait une telle quantité de lièvres que les fermiers des environs les accusaient d'avoir mangé en herbe toute la récolte ; les perdrix et les cailles étaient plus nombreuses que jamais ; on avait vu beaucoup de faisans et même quelques renards.

Après m'être acquitté de ces soins, je ne sus comment remplir mes heures. J'avais l'imagination poétique : qui de nous ne l'a, lorsqu'il est jeune et qu'il aime ? Nous devenons assez prosaïques avec les années ; à vingt ans, la passion qui échauffe notre cœur exalte aussi notre esprit ; le langage de la vie journalière ne nous suffit plus, il nous en faut un qui réponde mieux à l'enivrement de notre âme ; tous, plus ou moins, à cet âge, nous sacrifions aux muses.

XIII

Le 1er septembre se leva clair et radieux. Pas un nuage ne courait au ciel, pas un souffle d'air n'agitait les feuilles des arbres ; une brume légère, colorée par les ardents rayons du soleil, enveloppait d'un voile d'or le parc endormi. Je sortis sous prétexte d'examiner la meute, mais, en réalité, pour cacher à ma tante l'émotion que je ne pouvais contenir. J'avais fait environ un demi-mille, lorsque j'entendis, à une assez grande distance, le bruit d'une voiture ; je pris ma course vers la maison, où j'arrivai juste à temps. Si le cocher n'avait pas autant ménagé les chevaux à cause de la chaleur, j'aurais été en retard ; mais, comme je ne me ménageai pas moi-même, je me trouvai au bas du perron deux minutes avant Aréthuse, et je pus la recevoir, lorsqu'elle mit pied à terre.

Combien elle me parut embellie encore ! Que son élégant costume de voyage faisait bien ressortir la souplesse de sa taille ! que ses yeux limpides et profonds brillaient doucement sous le chapeau qui les abritait ! Une légère pression de sa main répondit à la mienne, nos regards se rencontrèrent, un même frémissement parcourut nos membres ; ce fut tout, ce fut assez.

Mistress Harbury marchait en avant ; Mary, pareille à un oiseau craintif, s'était d'abord approchée d'Aréthuse, mais presque aussitôt elle pressa le pas pour rejoindre sa mère.

— J'amène avec moi, dit le colonel, un de mes amis qui sollicite l'honneur d'être présenté à mistress Mandeville. C'est un excellent tireur, ajouta-t-il tout bas, j'ai chassé hier avec lui dans le parc d'Harbury.

Je me retournai pour saluer le nouveau venu que je n'avais pas remarqué encore ; je reconnus Manteuffel.

Ma tante arrivait en ce moment ; elle parut surprise en apercevant le comte ; je craignis qu'elle ne laissât voir au colonel Hilchester combien lui était peu agréable l'idée qu'il avait eue d'amener un étranger à Mandeville; mais je fus bientôt rassuré.

— Les amis du colonel Hilchester sont aussi les nôtres, dit-elle en lui tendant la main ; je vous remercie d'être venu, comte Manteuffel.

Elle avait prononcé ce nom d'une façon tout à fait correcte.

— En vérité, madame, on croirait, à vous entendre, que vous êtes Allemande, s'écria le comte.

— Et vous, monsieur, que vous êtes Anglais, répliqua-t-elle gaiement.

— On ne se tromperait pas de beaucoup. Si étrange que cela paraisse, madame, cette maison, où vous avez la bonté de m'accueillir avec tant de bienveillance, a été celle de mes aïeux. Manteuffel n'est que la traduction barbare du nom de Mandeville, et ma famille est une branche germanisée de la vôtre. Un chevalier de cette noble race quitta le Warwickshire, vers le milieu du quatorzième siècle, pour aller sur le continent combattre les infidèles ; il se distingua par sa bravoure et devint comte du saint-empire ; mais il garda, dans sa patrie nouvelle, le souvenir de son origine ; Manteuffel, ainsi que Mandevil[1], veut dire à la fois *homme* et *démon*.

— Permettez-moi de vous dire qu'il y a ici une erreur légère, interrompis-je. Ma tante s'appelle Mandeville et non pas Mandevil. Son nom est normand ; la terminaison n'a pas le sens que vous lui attribuez.

— L'observation est parfaitement juste, répondit le comte. Seulement, à l'époque où mes ancêtres s'établirent en Allemagne, ils étaient, je le crains, peu lettrés ; ils s'attachèrent au son et négligèrent l'orthographe. L'interprétation que j'ai donnée leur plaisait d'ailleurs ; leur nom patronymique, ainsi modifié, les caractérisait à merveille, car les nôtres, terribles à la guerre, comme des esprits infernaux, ont, pendant la paix, les vertus sociales qui font l'honneur de l'humanité.

— On pourrait expliquer autrement la chose, dit malicieusement Aréthuse à mon oreille. Man Teuffel, l'*homme du démon*, celui qui s'est voué à Satan.

— C'est vraiment singulier, reprit ma tante d'un air pensif. Et maintenant que tous les Mandeville du Warwickshire sont éteints, je

[1] *Man*, en anglais, signifie homme, et *devil*, démon.

dois, je suppose, vous recevoir ici comme un parent revenu parmi les siens après un long exil.

— Je ne me serais pas permis, continua le comte, d'aborder un tel sujet, si je n'avais été certain de ce que j'avance ; mais je savais que ma famille était originaire de ce pays, j'ai des documents qui ne laissent là-dessus aucun doute, et, comme vous pouvez le voir, madame, nos armes sont les mêmes.

Il retira de son doigt le cachet que tout Allemand porte en bague et le tendit à ma tante.

— Oui, dit-elle, ce sont bien les trois losanges en fasce sur fond d'argent, le gueules et la bordure de sable.

Pendant ce temps, personne ne songeait à s'occuper d'Aréthuse ni de moi. Qu'avait-elle fait durant cette longue année de séparation? Je tremblais qu'un mot ne vînt détruire mon rêve de bonheur. Mais non, elle avait passé l'automne et l'hiver à South-Molton, dans le Devonshire, malade d'une pleurésie qu'elle avait gagnée par une pluie d'orage ; loin d'assister à aucune fête, elle était restée chez sa tante, dans une monotone petite ville, et, tandis que je l'accusais amèrement en moi-même de rechercher de frivoles hommages, les médecins avaient eu plus d'une fois des craintes sérieuses pour sa vie. Combien j'avais été injuste envers elle, et que je me reprochais de l'avoir si mal jugée !

Mais je ne vais pas raconter ici la conversation des deux amants, lieux communs, banalités, phrases toutes faites que les générations se transmettent d'âge en âge, et qu'elles répéteront jusqu'à la fin du monde. Vues à travers le magique microscope de l'amour, ces bagatelles prennent des proportions grandioses ; pour l'œil indifférent, ce sont des graines de poussière, rien de plus.

Lorsque nos hôtes se furent reposés, on convint que je montrerais le château et le parc au colonel Hilchester, à sa fille et au comte Manteuffel. Mary et sa mère, qui connaissaient depuis longtemps Mandeville, restèrent avec ma tante.

Hélas! que de fois, reportant ma pensée en arrière, j'ai revu ce jour où il me semblait que j'avais amené ma fiancée dans ma maison, pour étaler sous ses yeux mes trésors ! Je sus à ma tante un gré infini de m'avoir chargé de faire les honneurs du château, comme si j'en avais déjà été le maître. En effet, quoiqu'elle eût la libre et entière disposition de ses biens, elle avait si clairement déclaré ses intentions, que chacun voyait en moi le futur seigneur de Mandeville. Mais, entre moi et le bonheur, entre moi et mon amour, se plaçait l'inquiétante pensée du mariage résolu par ma tante. Perdre le domaine n'était rien : combien j'en eusse fait le sacrifice joyeusement si j'avais pu, à ce prix, acquérir la certitude que mes

secrètes espérances ne seraient pas un sujet de désunion entre moi et celle que je chérissais comme la plus tendre mère! J'éloignai toutefois cette crainte importune. Pouvais-je, en présence d'Aréthuse, envisager l'avenir sous des couleurs si sombres? Je puisais dans ses yeux une indicible confiance; un monde nouveau, monde d'enchantement et d'ivresse, s'ouvrait devant moi. Comment admettre que ma tante ne fût pas, elle aussi, gagnée par tant de grâce et de beauté?

Nous commençâmes par visiter la grande salle. Le comte Manteuffel examina longuement les portraits de famille, et prétendit reconnaître les anciennes bannières; ses aïeux en avaient de semblables lorsqu'ils avaient combattu en Germanie le flot de l'invasion asiatique. Le colonel Hilchester contempla ces reliques avec beaucoup plus de froideur. Il vivait pour le présent, appréciait fort peu les choses dont la valeur gît dans l'imagination, et n'avait pour l'antiquité qu'un respect médiocre. Mais l'enthousiasme d'Aréthuse me récompensa de l'ardeur avec laquelle je remplissais mes fonctions de cicerone : — Quelle magnifique demeure, monsieur Halfacre, quels beaux portraits! Vous êtes bien heureux d'habiter ici!

Sa nature artistique la rendait particulièrement sensible à la beauté majestueuse et sévère du vieil édifice. Elle en admira les proportions, contempla, d'un œil de connaisseur, les grandes cheminées de pierre usées par le temps, les figures grimaçantes des tentures, la longue lignée des Mandeville, les épées, les casques, les cottes de maille; elle ne m'accabla pas de questions, comme font tant de jeunes filles, si pressées de parler, qu'elles ne savent jamais attendre de réponse; mais de temps à autre, elle jetait sur moi un regard plein de tendresse et d'une douce fierté, qui semblait dire : « Toute cette gloire rejaillira un jour sur vous. »

Après avoir parcouru les pièces du rez-de-chaussée, nous revînmes dans la grande salle, et nous allions monter au premier étage quand Aréthuse s'arrêta devant la Dame blanche. — Quelle est donc cette figure? C'est la seconde que j'aie vue en arrivant ici. La vôtre était la première, mais lorsque nous sommes entrés, j'ai aperçu, derrière vous, ce sombre visage.

— C'est notre Dame blanche, répondis-je. Puis, sans autre explication : Je vais vous montrer sa chambre.

— Fort bien. Et vous nous raconterez son histoire. J'adore les légendes.

Ainsi mis en demeure, je dus m'exécuter. Toutefois, comme il me répugnait d'entrer dans de grands détails, je me bornai à dire que cette aile du château passait pour être hantée par un fantôme, celui de la dame de Mandeville dont nous venions de voir le portrait,

mais que ce conte absurde avait, sans doute, pour unique origine, l'attitude désolée dont le peintre avait gratifié son modèle.

— Eh oui, sans doute, répondit le colonel Hilchester. C'est bon pour les ignorants d'avoir peur des spectres. Si l'on allait au fond des choses, on trouverait que le point de départ de toutes ces niaiseries est une digestion difficile, un vieux portrait, un mauvais lit, une tenture antique. Pour moi, comme j'ai l'estomac solide, je n'ai de ma vie vu un fantôme.

— Croyez-vous aux apparitions? me dit Aréthuse, comme elle descendait l'escalier d'un pas rapide, laissant derrière elle son père et le comte Manteuffel.

— Je crois en vous, répondis-je, et je voudrais...

Elle m'arrêta :

— Ne soyez pas déraisonnable. Je ne regretterai peut-être que trop d'être venue ici.

— Que voulez-vous dire?

— Regardez, et sachez comprendre.

Je suivis la direction de ses yeux. Nous étions à l'entrée de la serre. De splendides passiflores, disposés avec art par notre vieux jardinier, formaient des murailles de feuillage au pied desquelles on avait placé des siéges. Ma tante et mistress Harbury, assises sous les touffes de verdure, causaient ensemble d'un air d'intimité; un peu plus loin, Mary travaillait à un ouvrage d'aiguille, une tapisserie qui, sans doute, exigeait une grande attention, car elle ne leva pas même la tête à notre approche.

— Arrivez donc, nous cria ma tante; vous devez avoir visité tous les recoins du château, car voilà plus de deux heures que vous êtes partis. C'est trop de fatigue pour miss Hilchester, Edward.

— Je n'ai pas eu le temps de m'en apercevoir, dit Aréthuse. M. Halfacre nous a montré tant de belles et intéressantes choses! Ces vieux châteaux sont admirables. Nous avons tout vu, excepté la Dame blanche, qui, naturellement, n'apparaît pas en plein jour.

Ma tante fronça le sourcil.

— Elle apparaît quand bon lui semble. N'est-elle pas femme? Elle a le droit de choisir son heure.

— Je voudrais croire aux fantômes, dit en riant Aréthuse, j'aimerais à frissonner au récit d'une histoire bien effrayante. Mon père assure qu'il n'y a pas de revenants, cela signifie simplement qu'il n'en a jamais vu.

— Toute chose vient en son temps, répliqua Manteuffel qui nous avait rejoints.

Je m'empressai de donner un autre cours à la conversation; le respect de ma tante pour les traditions des Mandeville pouvait ame-

ner une complication fâcheuse, si Aréthuse exprimait avec trop de liberté son opinion au sujet des fantômes.

— Que faites-vous donc là, chère Mary?

— Rien qui vaille la peine d'être regardé, dit-elle avec un faible sourire. C'est un modèle de marquoir que j'ai promis à M. Sainte-Foi pour l'école de Mandeville.

— Laissez là cet ennuyeux ouvrage ; vous voilà toute triste d'y avoir travaillé.

Elle retint doucement le canevas.

— Non, non, je fais les choses dont je suis capable. Ma mère assure que c'est perdre son temps, que de ne pas l'employer à une occupation utile. Mais je vois, ajouta-t-elle en soupirant, qu'il y a bien des manières de comprendre ce mot-là.

— Sans doute, reprit Aréthuse qui, fraîche comme les corolles entr'ouvertes du passiflore et cent fois plus jolie, agitait négligemment son éventail, on n'est pas inutile dès qu'on se rend agréable aux autres... pourvu, cela va sans dire, reprit-elle en riant, qu'il n'y ait à cela rien de mal.

— C'est vrai, répondit ma tante. Ainsi notre cher recteur fait ici autant de bien que dans les plus pauvres chaumières du village ; il ne nous apporte pas le pain du corps, mais il nous donne sa parole fortifiante et son bon sourire.

— La vie serait bien étroite, m'écriai-je avec chaleur, si nous devions la borner aux côtés positifs ; il faudrait donc supprimer l'intelligence, le cœur, l'art, la poésie, tout ce qui est noble et grand.

— Oh non, sans doute, reprit Mary, comme se parlant à elle-même, Dieu ne l'a pas ainsi voulu ; c'est pour cela qu'il a fait la nature si belle, qu'il a créé la fleur à côté du grain de blé.

— A merveille, dit Manteuffel en jetant sur Aréthuse un singulier regard ; mais pour avoir la fleur et jouir de son parfum, il est prudent de ne pas négliger le reste ; les fleurs n'aiment pas les terrains nus et arides.

XIV

— Savez-vous, Edward, que Mary est une délicieuse enfant ! Je la trouve infiniment plus aimable que son amie Aréthuse. N'est-ce pas votre avis ?

— Je connais beaucoup plus miss Hilchester, ma tante.

Un mouvement d'impatience me coupa la parole.

— Il ne faut pas si longtemps pour s'apercevoir que Mary a toutes les qualités qui peuvent faire le bonheur d'un honnête homme. Celui qui l'aura pour femme possédera un trésor.

— Elle est encore trop jeune pour qu'on songe à la marier.

— Sa mère ne s'y opposerait pas trop, à ce que j'ai pu voir. Et je serais si heureuse, Edward, de réunir Mandeville et Harbury en un seul domaine !

L'arrivée du colonel Hilchester me sauva l'embarras d'une réponse. Nous avions chassé tout le matin, car en ce temps-là, les colonels, même lorsqu'ils étaient vieux, savaient se lever de bonne heure pour surprendre le gibier au moment le plus favorable. La brise était fraîche, les pistes excellentes, la moisson venait de finir et les perdrix, sans défiance, se laissaient aisément approcher. Je n'étais pas mauvais tireur, quoique je n'eusse pas l'adresse consommée du colonel; aussi, lorsque vers huit heures du matin, la pluie nous avait forcés de rentrer, nous avions rapporté au logis assez de gibier à poil et à plume pour faire oublier aux fermiers des environs, si seulement on le leur avait distribué, tous leurs griefs contre la chasse et les chasseurs.

— Le mauvais temps nous poursuit, dit le colonel en regardant l'eau qui ruisselait le long des vitres. Vous vous rappelez, madame, que nous trouvions Ilfracombe très-pluvieux : eh bien, c'était l'Italie, le Sahara, auprès de South-Molton, où nous nous sommes rendus en vous quittant. Croiriez-vous que j'ai vu pleuvoir un mois entier, nuit et jour, sans interruption ? Il n'y a qu'un établissement d'hydrothérapie qui puisse tenir dans un lieu pareil. Les perdrix avaient toutes été noyées; quant aux lièvres, je n'en ai pas vu deux en six semaines.

Ma tante se mit à rire, et le colonel continua d'énumérer, d'une façon aussi originale qu'amusante, les charmes de South-Molton. Pendant ce temps, Aréthuse et Mary, qui n'avaient pas encore paru, descendirent de leur chambre; la première, vêtue d'un gracieux négligé du matin, s'avança vers nous avec l'aisance de manières qui lui donnait tant de charme ; la seconde, emprisonnée dans une robe d'étoffe brune, trop étroite encore pour sa taille si frêle, resta timidement en arrière. Le colonel, dont la verve commençait à s'épuiser, pressa les deux jeunes filles de faire de la musique ; mais la pluie, qui cachait le ciel et enveloppait le parc d'un brouillard grisâtre, exerçait sur leur esprit une influence analogue ; Mary se déclara incapable de déchiffrer à première vue, Aréthuse ne trouva aucun morceau à son goût, aucune romance à sa voix. Après avoir essayé quelques notes, tandis que je tournais les pages, elle se leva, se mit à feuilleter un album. Je ne pouvais rester auprès d'elle sans exciter

le mécontentement de ma tante; je ne voulais pas commettre l'imprudence de lier conversation avec Mary qui, du reste, avait déjà tiré son ouvrage et ne semblait nullement disposée à rompre le silence. De son côté, le colonel, fatigué de ses exploits de chasse, ne tarda pas à ressentir sa goutte; nous étions tous fort taciturnes, quand M. Sainte-Foi, que ma tante avait eu l'idée heureuse d'inviter à déjeuner, vint rompre la monotonie de notre petit cercle.

Sa vue suffisait à réconforter les gens. Bien peu résistaient à ce sympatique regard, dont la bienveillance n'excluait pas une pointe de malice. Notre recteur était le levain caché qui, à plusieurs milles à la ronde, empêchait les âmes de s'affaisser dans l'ennui, de s'endurcir dans l'égoïsme. Il écouta les plaintes du colonel comme si jamais auparavant il n'eût entendu parler de la goutte, et montra une compassion si sincère, qu'il sembla enlever au patient une partie de son mal; il plaisanta doucement avec Aréthuse, sut dissiper la tristesse et la contrainte de Mary, ramena si bien la gaieté parmi nous, qu'après le dessert, le colonel oublia sa goutte pour prendre quelques verres de bourgogne.

Dans l'après-midi, la pluie cessa. La terre, desséchée par la chaleur des journées précédentes, avait bu l'eau avec avidité; on proposa de sortir; mais, comme de grands nuages couraient encore au ciel, il n'était pas prudent de s'éloigner beaucoup.

— L'Avon n'est pas à plus d'un quart de mille: ne voudriez-vous pas essayer de la pêche, colonel? demanda ma tante.

— Très-volontiers, si vous me prêtez une ligne.

Cet article indispensable ayant été apporté par Coulamer, nous partîmes en avant. Les dames devaient nous rejoindre un peu plus tard, après avoir reconduit jusqu'à l'entrée du parc M. Sainte-Foi, que des soins charitables appelaient dans une paroisse voisine.

Si le colonel était meilleur chasseur, je le surpassais à la pêche; d'ailleurs je connaissais les bons endroits; l'Avon est peut-être un peu trouble, mais rien n'est pire qu'une eau trop limpide. J'eus bientôt dans mon panier plusieurs truites superbes, sans compter le menu fretin. Aréthuse et Mary ne pouvaient comprendre qu'une si petite rivière fournît de si beaux poissons.

— Elle n'est pas si petite que vous le pensez, répondis-je; l'escarpement de ses bords la fait paraître étroite, mais elle a beaucoup d'eau.

— Elle est surtout très-profonde, reprit le colonel.

Je m'étais baissé pour amorcer ma ligne; un cri poussé à quelque pas me fit tourner la tête avec effroi.

A l'endroit où nous étions, l'Avon était bordé de grands arbres et d'un fouillis de plantes sauvages, au milieu desquelles Aréthuse

avait aperçu un bouquet de mûres. En se penchant pour le saisir, elle avait glissé sur l'herbe humide. Prompte et légère, elle s'était retenue aux branches d'un saule et avait regagné la rive; mais Mary, terrifiée du danger que courait sa compagne, s'était élancée à son secours; moins agile ou moins heureuse, elle perdit pied complétement; je vis un instant flotter sur l'eau sa longue chevelure blonde qui s'était dénouée dans sa chute, puis le courant l'entraîna vers un moulin dont nous entendions le bruit à peu de distance.

Je n'étais pas un héros, mais il n'y avait pas à hésiter une minute, ou Mary était perdue. Je me précipitai dans l'Avon, nageant avec vigueur pour atteindre la pauvre enfant, et je réussis à la saisir dans mes bras juste au moment où elle allait franchir le barrage du moulin. La rive était haute, le courant rapide, mes vêtements mouillés embarrassaient mes mouvements, l'eau écumeuse me fouettait au visage et m'aveuglait; je fis un effort désespéré pour résister à la force fatale qui m'attirait vers l'abîme; quelques instants après, sans trop savoir comment, j'étais sur le bord opposé de l'Avon, où je déposais mon léger fardeau.

Mary ne tarda pas à rouvrir les yeux, mais elle était si faible, qu'elle ne put prononcer une parole; elle tourna seulement vers moi son pâle visage et me tendit la main, en essayant de sourire.

Les gens du moulin nous avaient aperçus; ils s'empressèrent autour de nous, et firent avaler à Mary quelques gouttes de vin vieux qui la ranimèrent. Au même moment, Aréthuse accourait hors d'haleine; elle avait découvert un petit pont de bois tout en ruines, et traversé la rivière, sans souci des craquements qui se faisaient entendre sous ses pieds; quant au colonel, il s'était contenté de suivre de l'autre bord les péripéties du sauvetage.

— Grand Dieu! qu'est-il donc arrivé? s'écria ma tante, lorsqu'elle nous vit, ruisselants d'eau, revenir dans la carriole que le meunier avait mise à notre disposition.

— Ne vous alarmez pas, répondis-je, Mary est tombée dans l'Avon, et j'ai eu le bonheur de l'en retirer, voilà tout.

— Voilà tout! Mais c'est plus qu'il n'en faut! Pauvre Mary! pourvu que cet accident n'ait pas de suites! Je vais envoyer chercher le docteur.

En vain Mary protesta qu'elle n'était pas assez malade pour appeler un médecin; ma tante fit venir le bon Sagacius, qui, malgré ses quatre-vingts ans, accourut en toute hâte; il mit ses lunettes, examina la jeune fille, tâta son pouls, enfin, après s'être recueilli longuement, il déclara qu'elle avait subi une violente secousse, et qu'il lui fallait du repos.

Mary demeura donc enfermée dans sa chambre. Quant à moi, je

devins, à mon grand déplaisir, le héros du jour. Le colonel déclara que je m'étais jeté à l'eau absolument comme un terre-neuve, et que j'avais déployé, en sauvant Mary, une force et une adresse égales au moins à celles de cet intelligent animal.

— Voilà ce que c'est que les jeunes gens ; ils agissent, tandis que, nous autres, nous réfléchissons à ce qu'il faut faire. Il ne vous reste plus maintenant qu'à demander la main de miss Harbury, elle ne saurait vous refuser.

— Fi donc, colonel ! vous voudriez me voir profiter brutalement d'un hasard ! Et, dites-moi, n'aurais-je pu retirer de l'Avon une créature laide et maussade ? Beaucoup de gens hésiteraient à sauver la vie d'une jeune fille, s'ils étaient obligés de l'épouser ensuite. D'ailleurs, ce que j'ai fait est bien simple. Le meunier l'eût fait à ma place.

— Non, non, s'écria vivement Aréthuse, aucun homme au monde n'eût retiré Mary vivante de cette affreuse rivière ! Il fallait votre courage, monsieur Halfacre, pour braver ainsi le péril.

Ma tante s'était mise en devoir d'écrire à mistress Harbury, qui nous avait quittés la veille, fort tranquille au sujet de sa fille, et qui, d'un moment à l'autre, pouvait apprendre l'accident, grossi encore par les rumeurs les plus absurdes. Il suffisait que Coulamer fût resté seulement une heure avec les autres domestiques, pour que l'événement, colporté de bouche en bouche, prît les proportions d'un roman ou d'un drame. Mary mourante et recevant l'aveu de mon amour, cela était dans les règles. Notre mariage, décidé au pied d'un lit de douleur, faisait aussi un assez bel effet. Enfin, pour compléter le tableau, ne pouvait-on pas supposer qu'Aréthuse, saisie d'un transport jaloux, avait poussé Mary dans les flots, où elle avait failli périr ?

Il n'est point de conte si invraisemblable qui ne puisse être élaboré à la cuisine ou dans l'office ; aussi les maîtres ont-ils grandement raison, s'il survient chez eux la moindre chose qui prête aux commentaires, d'établir, le plus tôt possible, dans toute son exactitude, la simple vérité. C'est à quoi s'occupait ma tante.

Le colonel s'était aussi retiré sous prétexte d'écrire quelques lettres ; je soupçonne qu'il voulait se reposer de ses fatigues et de ses émotions, en sommeillant un peu. Restaient Aréthuse et moi. Que pouvions-nous faire ? La pluie avait recommencé, une pluie fine, pénétrante, qui menaçait de durer longtemps. Nous avions jugé que le mieux était de chercher un abri dans la serre, et nous étions assis l'un près l'autre, sous les passiflores, dont la fraîche verdure nous avait attirés.

— Vous avez fait bravement et avec simplicité une belle action,

monsieur Halfacre, dit Aréthuse. J'ai toujours pensé que vous étiez un homme de cœur.

— Oui, et par conséquent capable de souffrir, répondis-je amèrement. Vous avez montré, en effet, que vous le saviez.

— Je ne vous entends pas.

— Quoi donc! ignoriez-vous que mon cœur ne m'appartenait plus, qu'il était tout entier à vous?

— Un homme sage reste maître de son cœur, dit-elle d'une voix grave, mais qui, en dépit de ses efforts, tremblait légèrement. Celui qui est assez faible pour ne pouvoir se vaincre ne mérite pas de compassion.

— Vous êtes cruelle, vous me torturez! Je devrais vous haïr, et cependant je vous aime, je vous aime comme un fou, Aréthuse Hilchester!

Elle pâlit et se leva.

— Songez à votre tante!

— Eh bien, quand il serait vrai, quand ma tante aurait fait pour moi des rêves irréalisables, elle les oubliera; elle ne peut vouloir que mon bonheur.

— Elle ne consentira jamais à notre union; je vous le dis, monsieur Halfacre, une femme ne s'y trompe pas. Voilà pourquoi j'ai fait tout ce que j'ai pu à Ilfracombe pour décourager votre amour; voilà pourquoi mon père n'est pas venu l'automne suivant chasser à Lemington. Je croyais cette passion morte maintenant, comme une plante laissée sans eau sur le bord du grand chemin. Dieu me préserve de jeter la discorde dans une famille!

— N'avez-vous aucun souci de moi? m'écriai-je avec désespoir. Croyez-vous que je puisse arracher de mon cœur un amour qui a triomphé de l'absence, qui a survécu à tous les dédains, qui est devenu l'âme de ma vie? Ma tante n'exigera pas un tel sacrifice, elle ne le fera pas, c'est impossible. Quel devoir, d'ailleurs, vous lie, vous, Aréthuse, pour me repousser si durement?

— Votre tante vous aime comme un fils, dit-elle en détournant la tête.

— C'est pour cela qu'elle se laissera fléchir. Ma mère ne voudrait pas me rendre malheureux. Ma bonne, ma sainte mère! Ah! si elle vous connaissait, elle vous ouvrirait ses bras, j'en suis sûr, et vous appellerait sa fille.

— Que n'est-elle près de nous! murmura tout bas Aréthuse. Puis, se reprenant : Non, non, oubliez cette folie, au nom de votre avenir, au nom de votre bonheur!

— Mon bonheur! Il dépend de vous seule. Vous pouvez l'assurer d'un mot. Aréthuse, ne le voudrez-vous pas?

— J'en ai déjà trop dit, n'en demandez pas davantage... L'avenir nous permettra peut-être...

J'avais saisi sa main, que je couvrais de baisers. Quels serments, quelles paroles furent alors échangés entre nous? Je ne le dirai pas. Quiconque a connu les chastes enivrements d'une tendresse partagée, craint de profaner ce doux souvenir. Il le garde au fond de son cœur, et ne va pas l'étaler devant les regards curieux.

Y avait-il cent ans, y avait-il cinq minutes que nous étions assis sous le passiflore, je n'en savais rien, car j'avais perdu toute notion du temps. La voix de ma tante et celle du colonel, qui retentirent à la fois aux deux bouts de la serre, me rappelèrent au sentiment de la réalité. « Aréthuse! — Edward! que devenez-vous donc? »

« Dans les cas difficiles et douteux, ne faites rien, » a dit le prince Albert, de regrettée mémoire. Nous suivîmes instinctivement ce sage conseil, à cela près qu'Aréthuse retira vivement sa main.

— Je vous ai cherché partout, Edward.

— Je vous ai cherchée partout, ma chérie, s'écrièrent ensemble ma tante et le colonel.

En preux chevalier, je devais soutenir le choc.

— Ma tante, je savais que vous et le colonel étiez occupés à écrire; je suis venu me reposer ici, et causer un peu avec miss Hilchester.

— La conversation a dû être longue. Ma lettre est partie depuis une demi-heure. Je vous croyais dans votre chambre, Edward, et je pensais que miss Hilchester serait montée auprès de cette pauvre chère Mary. Jamais je ne me serais imaginé que vous étiez restés dans la serre pendant tout ce temps.

Était-elle irritée ou voulait-elle simplement rappeler à mon souvenir « la pauvre chère Mary? »

XV

Les liens de famille invoqués par le comte Manteuffel avaient fait sur ma tante une telle impression, qu'elle avait invité ce cousin de récente découverte à se joindre, pendant quelques jours, à nos hôtes. Elle n'avait pas eu besoin de le presser beaucoup, et le lendemain, comme j'étais allé à Lemington chercher un bracelet de perles que j'avais commandé depuis longtemps, dans la secrète espérance d'en faire un cadeau de fiançailles, j'eus le médiocre plaisir de ramener le comte avec moi. Nous étions accompagnés de Plunger, tout aussi

peu satisfait, j'imagine, de se trouver côte à côte avec l'officier qui lui faisait, pour l'achat des chevaux, une si rude concurrence. Mais le major aimait passionnément la chasse; la perspective d'abattre quelques belles pièces de gibier lui fit oublier son antipathie ; de mon côté, j'avais réfléchi que, plus il y aurait de monde au château, plus il me serait facile de m'entretenir avec Aréthuse sans éveiller l'attention de personne. Nous arrivâmes tous trois de fort belle humeur à Mandeville-Hall.

Les dames étaient réunies au salon. Mary elle-même venait de descendre, et sa figure, ordinairement pâle, était, ce matin-là, « fraîche comme si elle eût été peinte. » Telle fut la formule admirative que sa vue inspira au major Plunger. Sa chute dans l'Avon l'avait-elle rendue plus jolie? Toujours est-il que sa physionomie avait une animation, une sorte de rayonnement qui me frappa. L'enfant semblait être devenue femme.

Elle s'avança vers moi et me remercia, sans gaucherie aucune, de lui avoir sauvé la vie. « Je me croyais perdue, dit-elle; le bruit de l'eau m'assourdissait, je n'essayais même plus de me maintenir à la surface, quand j'ai senti un bras me saisir et m'entraîner vers la rive. Je vous ai reconnu, mais je crois que je me suis évanouie ensuite, car je ne me rappelle plus rien, jusqu'au moment où je me suis retrouvée étendue sur le gazon. »

— Oui, vraiment, Mary, vous lui devez de la reconnaissance, dit ma tante, car, sans lui, je ne sais ce qui serait arrivé. Pour moi, je suis fière de lui. Mais voyez un peu comme les domaines sont singulièrement partagés ! Quand vous êtes tombée, vous étiez sur les terres de Mandeville, et le rivage sur lequel mon neveu vous a déposée appartient à celles d'Harbury.

Je devinais la pensée de ma tante. Elle voyait déjà, dans son esprit, l'Avon coulant au milieu d'un immense domaine, au lieu de servir de limite extraordinaire entre deux propriétaires rivaux.

Cependant mistress Harbury n'avait pas encore vu sa fille, la lettre de ma tante l'avait si bien rassurée qu'elle n'avait pas même envoyé prendre de ses nouvelles. Je pensais que cette mère au cœur fort viendrait seulement, comme elle l'avait réglé d'avance, le jour où Mary devait quitter Mandeville. Mais je lui faisais tort. Quelques instants après la petite scène d'attendrissement que je viens de décrire, la porte du salon s'ouvrit et Coulamer annonça notre austère voisine.

Représentez-vous un flacon de vinaigre sur lequel vous auriez versé un peu d'huile ou de miel; le dedans reste acide, et, si peu que vous penchiez le vase, vous ne reconnaissez que trop la nature du liquide qui s'en échappe. Telle était mistress Harbury venant à Mandeville pour nous exprimer sa gratitude.

Poussée par un élan qu'elle ne songea pas à réprimer, Mary s'élança vers sa mère. Après le danger qu'elle avait couru, elle éprouvait le besoin de recevoir ses baisers, d'être serrée dans ses bras; mais mistress Harbury la repoussa froidement et se contenta de lui dire :

— Mary, une grande grâce vous a été faite, j'espère que vous montrerez votre gratitude.

— Oh! oui, maman, répondit la pauvre enfant toute confuse. J'ai tant de reconnaissance pour Edward que je ne sais comment l'exprimer.

— Ce n'est pas de M. Halfacre que je parle, ma fille, il n'a été qu'un instrument dans les mains de Celui qui peut tout.

— Je le sais, chère maman. Néanmoins, si Edward n'avait pas été là, je me serais noyée.

— Qui donne et conserve la vie à M. Halfacre?

— Alors, je ne lui dois rien? C'est là, je suppose, ce que vous voulez dire, puisqu'il a fait si peu pour me sauver.

— Non, Mary, vous pouvez le remercier; je me joindrai même à vous, car nous lui avons de grandes obligations — en supposant toutefois que cette vie soit un bien, et que la conserver ne nuise pas au salut de votre âme. Le monde est un océan plein de tempêtes, heureux celui qui arrive au port le premier. Je ne sais vraiment pas, chère mistress Mandeville, si c'est un bonheur pour Mary d'avoir échappé à la mort. Elle est maintenant pure et agréable au Seigneur : qui peut dire ce qu'elle sera dans cinq ans, dans dix ans, dans vingt ans d'ici?

— Excusez-moi, chère mistress Harbury, s'écria ma tante, mais il me semble que vous avez tout à fait tort. Mary est bonne, aimante, pleine de cœur; quelle raison avons-nous de croire qu'elle perdra ses charmantes qualités? « A chaque jour suffit sa peine, » dit l'Évangile; chaque jour aussi apporte avec lui sa part de grâces et de miséricordes. Accomplissons notre devoir de l'heure présente, et reposons-nous sur notre Père céleste du soin de l'avenir.

— Cette confiance est téméraire, présomptueuse, riposta sèchement mistress Harbury. Vous ne connaissez sans doute pas les ouvrages de l'éminent M. Hargner, notre ministre. Il parle dans un de ses traités — justement je l'ai sur moi — de la difficulté du salut et des terribles jugements de Dieu. Voudriez-vous le lire?

— Non, merci. Je n'aime pas qu'on nous montre la vertu si difficile et si triste. Voyez M. Sainte-Foi, rien qu'à vivre près de lui, on se sent le désir d'être chrétien.

— Un papiste!... Vous avez là un bien mauvais guide, ma chère mistress Mandeville, défiez-vous-en. Le révérend Hargner me disait l'autre jour qu'il préférait mille fois un ivrogne, un débauché, au

ministre infidèle qui penche vers les abominations de Rome. On peut convertir le premier, le second cherche à vous faire partager ses erreurs. Il mène une vie régulière, il ne boirait pas un verre d'eau-de-vie, mais il exhale le souffle mortel de l'impiété. A propos, Mary n'a pas pris de vin, j'espère ; vous ne lui en avez pas donné après son accident ?

Je vis l'embarras de ma tante, je m'empressai de répondre à sa place.

— Non, madame; nous connaissons vos honorables scrupules, nous les avons respectés.

— Fort bien, dit mistress Harbury qui, pour la première fois, grimaça un sourire. Elle ne se doutait guère que les gens du moulin avaient fait avaler à Mary plusieurs gorgées de vin vieux, et que le docteur Sagacius avait mêlé à sa potion un grand verre d'eau-de-vie pour rétablir la circulation du sang.

Plunger avait écouté les édifiantes maximes de mistress Harbury sans ouvrir la bouche ; Manteuffel et le colonel Hilchester causaient dans un coin du salon. Bientôt après, le comte s'approcha d'Aréthuse et je le vis s'entretenir avec elle d'un air qui me parut fort empressé. Mais après la scène du passiflore, j'aurais eu mauvaise grâce à me montrer jaloux. Qu'y avait-il d'étonnant, d'ailleurs, à ce que chacun se prosternât devant mon idole ? Et j'avais la satisfaction de constater qu'Aréthuse recevait avec une décourageante froideur les hommages du fils de la Germanie.

Pendant ce temps, Mary, pour me faire oublier la façon étrange dont mistress Harbury m'avait témoigné sa gratitude maternelle, me remerciait de nouveau avec effusion.

— Je ne suis pourtant, lui dis-je, qu'un misérable instrument. Un râteau, une fourche ou tout autre objet qui se serait trouvé dans la rivière vous aurait sauvée tout aussi bien, puisqu'il n'était pas dans votre destinée de périr ce jour-là.

— Oh ! mais, répondit-elle en riant, je n'ai pas de doctrines aussi rigides que ma mère. D'ailleurs, si mon sort était d'être sauvée, sauvée par vous, je l'accepte et j'en remercie le ciel.

L'air d'abandon, de confiance naïve et joyeuse dont Mary prononça ces paroles me troubla profondément. Un salut contraint fut toute ma réponse. Elle leva sur moi ses grands yeux interrogateurs, une rougeur brûlante envahit ses joues, puis sa figure reprit l'expression inquiète et songeuse que je lui avais vue quelques jours auparavant. Quelle cause avait chassé le nuage, quelle cause le ramenait, c'est ce que je n'essayai pas d'approfondir.

La chaleur était devenue, ce jour-là, accablante ; le colonel Hilchester, Manteuffel et le major jugèrent qu'il valait mieux faire une par-

tie de billard que d'aller chasser à l'heure brûlante de midi. J'en profitai pour regagner ma chambre. J'avais besoin d'être seul pour démêler le chaos confus de mes pensées. Comment sortir de la situation embarrassante et fausse où je me trouvais? La romanesque aventure de l'Avon avait, je le sentais bien, fortifié une erreur funeste et qu'il fallait dissiper, mais j'hésitais devant la nécessité de détruire le rêve caressé si longtemps par ma tante. Je ne doutais pas que sa tendresse pour moi ne finît par triompher de son ressentiment; il n'y avait pas à se dissimuler, néanmoins, que la déception serait cruelle.

J'en étais là de mes réflexions, lorsque mon regard tomba sur l'écrin qui renfermait le bracelet acheté le matin même; aussitôt mes idées prirent un autre cours; je revis la figure émue et rougissante d'Aréthuse sous le passiflore, et je ne songeai plus qu'au moyen d'offrir à ma fiancée le présent qui devait cimenter le pacte de notre amour. Naturellement, je composai dans ce but quelques vers.

Le plus difficile était de faire agréer vers et présent. Je descendis pour chercher Aréthuse, je trouvai le colonel, équipé déjà pour la chasse et prêt à partir. Le comte et le major n'avaient pas voulu remettre au lendemain matin le plaisir d'exercer leur adresse; je dus me joindre à eux pour leur indiquer les endroits où le gibier abondait. Malgré l'heure peu favorable, nous fîmes un véritable carnage de lièvres et de perdrix, mais je dois dire que, pour ma part, je n'y contribuai guère.

Enfin, l'ombre allongée des arbres annonça le déclin du jour. Le colonel avoua qu'il était à demi mort de fatigue et ne demandait plus qu'à rentrer. Je m'empressai de lui offrir mon bras. Nos compagnons, entraînés par l'ardeur de la chasse, ne nous avaient pas suivis.

Chemin faisant, le colonel, sans aucun préambule, me jeta ces mots qui, depuis quelques jours, retentissaient sans cesse à mes oreilles :

— Mistress Harbury est charmante.

— Sans doute.

— Vous êtes pour elle un héros.

— Je ne pouvais pas agir autrement que je ne l'ai fait.

— Peut-être. Mais les femmes ont l'imagination vive. Elle vous aime, mon cher.

— Quelle folie! m'écriai-je, irrité et troublé. Vous avez tort, colonel, de parler ainsi d'une pure et innocente enfant.

— La! ne vous fâchez pas. Je ne l'accuse pas d'un crime, il me

semble. Elle fait preuve de goût, et mistress Mandeville ne la blâme pas, j'en suis sûr.

— Ma tante, je suppose, me permettra de disposer de moi-même.

— Vous vous laisserez faire, croyez-moi, j'ai de l'expérience. Vous n'aurez jamais une si belle occasion d'arrondir le domaine.

Encore le domaine! Cette fois j'eus grand'peine à me contenir. Je n'oserais même affirmer que j'y aie réussi tout à fait. Il m'échappa, s'il m'en souvient, une exclamation qui eût fort scandalisé mistress Harbury. Je ne la dirai pas, ne voulant pas répéter de sang-froid ce qui n'avait d'autre excuse que l'indignation du moment.

— M'est avis, colonel Hilchester, que l'on s'occupe beaucoup trop de la forme des domaines. Qu'importe qu'ils soient ronds ou carrés? Les goûts, d'ailleurs, peuvent être différents. Ainsi, je trouve à celui de Mandeville une physionomie fort pittoresque. Cela ne me regarde pas, il est vrai, attendu que je n'en suis pas le propriétaire.

— Qui vivra verra, répondit le colonel en secouant la tête. Nous voici arrivés ; merci de votre bras, mon cher Halfacre. Je vais aller retrouver ma fille.

La même pensée m'était venue, mais nous ne vîmes Aréthuse nulle part. Admirez combien la jeunesse est impatiente, déraisonnable! Aussitôt que j'eus déposé mon fusil, ôté mes bottes, et repris le costume d'un être civilisé, je descendis dans la serre où je me promenai avec agitation, m'imaginant naïvement qu'Aréthuse ne pouvait manquer d'accourir. Sept heures sonnèrent, elle n'avait point paru. Je renonçais à tout espoir, quand elle entra, légère comme un oiseau; mais j'aurais pu tout aussi bien poursuivre un oiseau dans la ramée que d'essayer d'atteindre la capricieuse fille. Elle s'esquivait, vive et railleuse, arrachant, tantôt ici, tantôt là, quelques fleurs pour Mary et pour elle.

— Aréthuse, je vous en supplie ! m'écriai-je.

Elle s'arrêta et, par un de ces revirements qui lui étaient familiers, son visage prit tout à coup une expression sérieuse.

— Non, Edward, dit-elle, je ne veux rien entendre, je ne vous écouterai pas... au moins jusqu'à ce que vous ayez parlé à votre tante.

— Mais.....

— Mon père m'appelle. Adieu.

Et elle s'enfuit, en laissant tomber, peut-être par mégarde, une des roses qu'elle tenait à la main.

ÉMILE JONVEAUX.

La suite prochainement.

LE BILAN DE L'ALCOOLISME

Il y a huit ans, devant le flot montant de l'ivrognerie, et malgré mon peu d'autorité, je faisais appel à tous ceux qui voulaient le maintien de la grandeur et de la prospérité de notre pays. « Qu'on le sache bien, disais-je, cette question de l'alcoolisme intéresse au premier chef l'avenir de nos populations; il faut s'en préoccuper, si l'on veut que la France, ce foyer d'intelligence et d'aspirations généreuses, ce soldat de Dieu, ce cœur de l'Europe, ne descende pas du rang qu'elle doit occuper parmi les nations. »

Depuis 1864, malgré les efforts qui ont été tentés pour enrayer les progrès de l'ivrognerie, les choses n'ont guère changé, et nous allons essayer de le démontrer d'après les auteurs qui se sont occupés de cette grave question, dans les différents pays de l'Europe, et particulièrement en France.

I

En Angleterre, la consommation de l'alcool par tête était de :

En 1825.	4lit,12
1850.	4lit,30
1870-1871.	9lit,07

On peut dire que les excès de boissons tuent chaque année, en Angleterre, environ 100,000 personnes.

Il se dépense en Angleterre, par an, près de 2 milliards et demi de francs pour des spiritueux.

Les buveurs d'eau-de-vie constituent la moitié des aliénés et les trois quarts des malfaiteurs.

En Russie, la consommation de l'alcool, par tête, était, en 1866, de 10 litres 69. A Saint-Pétersbourg, en 1859, elle était de 20 litres 65. Dans certains quartiers de cette ville, le nombre des cabarets est de 1 sur 74 habitants.

La consommation de l'alcool a augmenté en Russie, depuis 1863, de 101 pour 100.

A Saint-Pétersbourg, dans la période 1858-1867, la proportion des suicides a été de 10 par an sur 100,000 habitants, et sur 100 cas de suicide, 38 étaient le résultat de l'ivrognerie.

M. Tourguenef évalue à plus de 100,000 par an le nombre des décès dus exclusivement à l'eau-de-vie, en Russie.

Dans le gouvernement de Riazan, le nombre des décès causés par l'ivrognerie, qui était, en 1854, de 17, s'est élevé à 117 en 1864.

En Suède, grâce à l'augmentation progressive de l'impôt sur l'alcool, à la réglementation sévère des débits de boissons et à l'action des sociétés de tempérance, la consommation de l'alcool a diminué de moitié depuis vingt ans. Elle était encore de 10 litres 34 en 1870. La proportion des folies causées par les excès alcooliques, en 1869, était de 4,74 pour 100. En 1868, celle des suicides par suite d'intempérance était de 19,12 pour 100.

Pour le Danemark, les documents précis font défaut, mais on sait que la consommation de l'alcool était, par tête, en 1845, de 16 litres 51. Ce qu'il y a de certain, c'est que le mal n'a fait que grandir depuis cette époque. En effet, le chiffre des folies alcooliques, qui était de 8,44 pour 100 en 1845, s'est élevé, dans la période 1859 à 1868, à 11,59. La période 1860-1870 donne, pour le suicide, 27,10 par an sur 100,000 habitants. Plus du quart de ces suicides étaient le résultat de l'intempérance.

En Hollande, la consommation annuelle des boissons fortes est, en moyenne, de 8 litres par tête, d'alcool à 50°. Elle atteint, à Amsterdam, 10 litres 37; à Rotterdam, 15,67; et à Groningen, 21,71. D'après une communication de M. Feith, inspecteur général des aliénés des Pays-Bas, nous trouvons la proportion suivante pour 100 des cas de folie causés par les excès alcooliques : période 1844-1853 : hommes, 12,65; femmes, 2,30. En 1870 : hommes, 14,08; femmes, 1,81.

En Belgique, la consommation, par tête, des boissons alcooliques, était, en 1830, de 4 litres 42, et, en 1870, de 8,56. En 1830, on comptait, en Belgique, 1 cabaret sur 90 habitants, on en compte aujourd'hui 1 sur 49 et, en certains endroits, 1 sur 6 à 7 habitants. On consomme en Belgique, annuellement, 35,583,000

litres de genièvre indigène à 50°. Les cas de folie alcoolique augmentent dans la même proportion.

Si l'on consulte l'exposé de la situation du royaume de Belgique en 1849, on trouve que, sur une population de 3,651 condamnés que présentaient les maisons centrales et pénitentiaires au 31 décembre 1849, on en comptait 1080, soit 27 pour 100, adonnés à l'ivrognerie.

Tous les rapports du ministre de la justice confirment la déplorable influence de l'ivrognerie sur l'accroissement des délits. Les quatre cinquièmes des délits et les sept huitièmes des rixes sanglantes sont dus à l'abus des alcooliques. Presque tous les crimes qui viennent se dénouer en cour d'assises ont été commis au cabaret.

En Suisse, on a consommé, dans le canton de Berne, en 1860, une quantité d'eau-de-vie vingt-cinq fois plus considérable qu'en 1811.

Dans le canton des Grisons, en 1861, on a bu 439,000 pots de spiritueux, ce qui donne 5 pots par tête.

Dans la basse Engadine, il n'est pas rare de rencontrer des individus qui boivent jusqu'à un pot d'eau-de-vie par jour.

A Genève, la consommation de l'eau-de-vie a augmenté des deux tiers en vingt ans.

Dans le *Zollverein* allemand, la consommation annuelle de l'alcool est de 5 litres par tête.

La Prusse, surtout, se fait remarquer parmi les pays allemands qui font un grand abus de l'alcool.

Il existe à Berlin 1 débit de boissons pour 4 habitations.

Le tiers des aliénés admis dans les établissements de l'Allemagne doit être mis au compte des excès alcooliques.

Sur 100 suicides constatés en Allemagne, 56 à peu près sont dus aux excès alcooliques.

Nous terminons par la France le rapide tableau de la progression de l'alcoolisme en Europe, et nous demandons au lecteur la permission d'entrer ici dans plus de détails.

La consommation de l'alcool par tête a suivi en France la progression suivante :

1831. . .	1 l. 09	1861. . .	2 l. 23
1841. . .	1 49	1866. . .	2 53
1851. . .	1 74	1869. . .	2 54

La proportion des cas de folie déterminés par les excès de boissons a suivi la même progression.

Années.	Folies de cause alcoolique sur 100 admissions.		
	H.	F.	D. S.
1838	»	»	7,64
1841	»	»	7,83
1856-1858. . .	14,30	3,09	8,89
1864	14,78	3,37	10,22
1867-1869. . .	22,82	4,71	14,78

Faisons remarquer que, de 1857 à 1868, l'augmentation des maladies mentales produites par les excès alcooliques a été de 59 pour 100 chez les hommes et de 52 pour 100 chez les femmes.

En 1849-50, on comptait en France 10,14 suicides sur 100,000 habitants; en 1868-69, la proportion s'élevait à 14.

La consommation en vins à Paris ne s'élève pas à moins d'un million 500,000 hectolitres. « Il se consomme à Paris, dit le docteur Bergeret, par tête et par jour, 2 à 3 litres de vin. Quand on songe au nombre de ceux qui n'en boivent pas, on est effrayé des excès de ceux qui en boivent. »

Paris est la ville du monde qui consomme le plus d'absinthe. Les lignes suivantes, que j'écrivais en 1864, sont encore aujourd'hui pleines d'actualité :

« La consommation de l'absinthe, disais-je, a pris, depuis plusieurs années, des proportions énormes. Elle a envahi toutes les classes de la société. L'homme du monde, l'ouvrier, l'employé, le soldat, l'officier, l'homme qui se livre aux travaux de l'esprit, toutes les professions, toutes les conditions sociales, boivent avec frénésie la liqueur verte. Pour s'en convaincre, il suffit, à toute heure de la journée, et surtout de quatre à six heures du soir, de parcourir les cafés et cabarets de Paris et de la banlieue, et l'on sera effrayé des quantités d'absinthe qui s'y débitent. Les villes de province suivent l'exemple de Paris, et déjà, dans certains endroits, l'absinthe fait concurrence à l'eau-de-vie. »

On nous permettra de rappeler ici les conclusions de notre *Étude médicale sur les buveurs d'absinthe* :

« 1° L'absinthe à dose égale, et au même degré de concentration alcoolique que l'eau-de-vie, a des effets funestes plus prononcés sur l'économie.

« 2° A dose égale, l'absinthe produit l'ivresse beaucoup plus rapidement que l'eau-de-vie. Les états qu'on a décrits sous les noms d'*alcoolisme aigu* et d'*alcoolisme chronique* se développent sous son influence beaucoup plus facilement. Il est nécessaire cependant de

faire entrer ici en ligne de compte le degré de concentration de l'alcool, en général très-élevé dans l'absinthe.

« 3° Les effets de l'absinthe sur le système nerveux sont plus marqués que ceux de l'eau-de-vie, et ressemblent assez bien à l'intoxication par un poison narcotico-âcre.

« 4° Un des plus grands dangers de l'absinthe consiste dans les sophistications qu'on lui fait subir, et il est urgent d'appeler sur ce point l'attention de l'autorité.

« 5° L'absinthe à dose modérée et de bonne qualité (soit un verre ou deux par jour), et surtout mélangée avec l'eau, n'est jamais exempte de dangers, et produit toujours, dans un espace de temps plus ou moins long et selon les diverses aptitudes individuelles, des désordres plus ou moins sensibles dans l'économie, et particulièrement dans les fonctions digestives.

« 6° L'absinthe, même à dose très-modérée et de bonne qualité, doit être bannie de la consommation. »

Parmi les autres boissons alcooliques dites apéritives, chacun sait l'énorme consommation qui se fait chaque jour de deux autres liqueurs, le vermouth et le bitter, presque aussi nuisibles que l'absinthe, et dont l'industrie des liquoristes a fait de véritables poisons par des sophistications de tout genre.

Dans une récente communication à l'Académie des sciences et à l'Académie de médecine, nous avons signalé les principaux dangers du vermouth. Voici les conclusions de notre mémoire :

« De mes observations sur 34 buveurs de vermouth, et de l'examen de 11 vermouths de qualités et de prix différents, je crois pouvoir conclure :

« 1° La liqueur connue sous le nom de vermouth, et fabriquée avec des vins blancs et un certain nombre de plantes toniques et amères, est un excitant puissant.

« 2° Le degré alcoolique du vermouth, quoique moindre que celui de l'absinthe, est en général assez élevé.

« 3° L'abus du vermouth produit, comme l'abus de l'eau-de-vie et de l'absinthe, les états qu'on a désignés sous les noms d'alcoolisme aigu et d'alcoolisme chronique.

« 4° Sans amener aussi rapidement que l'absinthe l'alcoolisme aigu et l'alcoolisme chronique, le vermouth détermine en très-peu de temps des désordres dans les fonctions digestives et le système nerveux.

« 5° Comme pour l'absinthe, un des plus grands dangers du vermouth consiste dans les sophistications qu'on lui fait subir.

« 6° La plupart des vermouths livrés à bas prix sont composés de façon à masquer le goût détestable des vins et des plantes qui ser-

vent à fabriquer cette liqueur. Dans ce but, une industrie coupable fait souvent entrer dans ces vermouths des liqueurs acides ou minérales plus ou moins nuisibles.

« 7° Les vins blancs qui entrent dans la composition des vermouths à bas pris sont la plupart du temps piqués, plâtrés, etc. Les plantes, souvent avariées, n'ont plus qu'une valeur commerciale insignifiante.

« 8° Comme le vin de quinquina et les autres vins amers usités en médecine, le vermouth de bonne qualité, c'est-à-dire fabriqué avec des vins blancs irréprochables et des plantes qui n'ont subi aucune altération, doit être employé seulement comme médicament dans certains cas déterminés.

« 9° Le vermouth, même de bonne qualité, et employé généralement comme apéritif, devrait être banni de la consommation. »

Le tableau suivant va vous faire voir la progression effrayante du nombre des alcooliques entrés à Bicêtre de 1855 à 1862 :

1855	cinq dern. mois.	34	alcool. sur	266	malad.	12,78.	p. 100
1856	—	91	—	668	—	13,62	—
1857	—	103	—	689	—	14,94	—
1858	—	162	—	806	—	20,09	—
1859	—	173	—	889	—	19,46	—
1860	—	186	—	841	—	22,10	—
1861	—	200	—	877	—	22,80	—
1862	trois prem. mois.	51	—	202	—	25,24	—

Il résulte du tableau comparatif des entrées au bureau d'admission à l'asile Sainte-Anne, à Paris, des malades alcooliques pour l'année 1871, mois de mars, avril, mai et juin, que la proportion par rapport aux autres malades a été de 31,59 pour 100 pour les hommes et de 6,39 pour les femmes.

Il nous serait facile de multiplier les citations sur les ravages de l'alcoolisme à Paris, nous aimons mieux montrer par quelques chiffres que les grandes villes manufacturières de France sont désolées comme Paris par le fléau moderne.

M. Jules Simon a constaté qu'à Amiens, il se débite par jour 80,000 petits verres.

A Rouen, on consomme dans l'espace d'une année 5 millions de litres d'eau-de-vie.

Voici le relevé des quantités d'alcool à 100 pour 100 introduites à Rouen, de 1861 à 1867 :

1861	9,633 hectol.	44 décal.	
1862	9,873 —	76 —	
1863	9,938 —	24 —	
1864	9,858 —	41 —	
1865	9,602 —	20 —	
1866	10,237 —	» —	
1867	9,795 —	99 —	

Ces chiffres vraiment désolants ne représentent cependant pas la consommation exacte de cette ville, car il faut y ajouter les quantités qui entrent en fraude et celles que consomment un grand nombre d'ouvriers qui vont s'enivrer hors barrières.

Un des documents les plus importants sur la consommation de l'alcool en France est celui qu'a publié dernièrement M. le docteur Lunier, inspecteur général du service des aliénés et du service sanitaire des prisons de France.

Il a pu se procurer pour chaque département et à trois époques différentes, — 1849, 1859 et 1869, — les chiffres représentant la production et la consommation des principales boissons alcooliques, le vin, le cidre, la bière et l'alcool. Il a relevé sur place et dans les documents publiés par les médecins d'asiles ou qui lui ont été communiqués par eux, le chiffre relatif des cas de folie de cause alcoolique admis dans ces établissements pendant les périodes 1856-58 et 1867-69. Enfin il a obtenu, d'après les documents statistiques publiés par le ministère de la justice, la proportion annuelle sur 100,000 habitants des cas de suicide observés dans les divers départements français en 1849-50 et en 1868-69. Il a pu établir de cette façon, à deux époques suffisamment éloignées, d'un côté, les quantités de vin, de cidre et d'alcool consommées par chaque habitant, et de l'autre le nombre relatif des cas de folie déterminés par les excès de boissons et des cas de suicide; il a mis en regard, dans une série de tableaux synoptiques les divers documents ainsi obtenus et il a tiré de cette comparaison les conclusions suivantes, qu'il nous paraît intéressant de reproduire.

1° Les liqueurs spiritueuses, et particulièrement celles fabriquées avec les alcools de betterave et de grains, tendent, sur tous les points de la France, à se substituer aux boissons naturelles, telles que le vin et le cidre.

2° Dans les départements où le cidre était naguère la seule boisson connue, la consommation et par suite la production tendent à diminuer.

3° Dans ces mêmes départements et, en général dans tous ceux qui ne récoltent que peu ou pas de vin, la consommation des vins ordinaires qui commençait à y pénétrer avec l'aisance, ne peut plus aujourd'hui soutenir la concurrence avec les alcools du Nord, dont le bon marché tend à généraliser la consommation.

4° Les alcools d'industrie, qui n'étaient consommés d'abord que dans quelques départements du Nord, tendent depuis une vingtaine d'années à s'étendre de proche en proche dans toute la France.

5° Considérée dans l'ensemble du pays, la consommation de l'alcool a presque doublé de 1849 à 1869 ; elle est aujourd'hui de 2 lit. 54 par tête.

6° Dans la même période, ou plus exactement de 1857 à 1868, le nombre relatif des cas de folie de cause alcoolique a augmenté de 59 pour 100 chez les hommes et de 52 pour 100 chez les femmes.

7° Daus les départements qui ne récoltent ni vin ni cidre, mais produisent de l'alcool, la consommation annuelle s'est accrue en 30 ans de 3 lit. 46 à 5 lit. 88 par tête.

Dans ces mêmes départements, la proportion des cas de folie de cause alcoolique s'est accrue de 9,72 à 22,31 pour 100 chez les hommes et de 2,77 à 4,14 chez les femmes.

8° Dans les départements qui ne récoltent pas de vin, mais qui produisent à la fois du cidre et de l'alcool, la consommaiion de l'alcool par tête s'est accrue en 20 ans de 5 lit. 50 à 8 lit. 50.

Dans ces départements, la proportion des folies alcooliques, déjà très-forte en 1856, a doublé chez les hommes et n'a pas sensiblement augmenté chez les femmes.

9° Dans ceux qui ne produisent ni vin ni alcool, mais récoltent du cidre, la consommation de l'alcool, qui n'était que de 2 lit. 43 en 1847, est aujourd'hui de 4 lit. 08.

C'est dans ces départements que la proportion des cas de folie de cause alcoolique atteint les chiffres les plus élevés, surtout chez les femmes.

Elle était déjà en 1856 de 16,44 pour 100 chez les hommes et de 4,06 chez les femmes, et elle est aujourd'hui de 28,53 et de 9,18 pour 100.

10° Dans les départements qui ne récoltent ni vin, ni cidre, ni alcool, la consommation s'est accrue de 1 lit. 49 à 2 lit. 69.

La proportion des folies alcooliques s'est élevée de 7,37 à 10,25.

11° Dans ceux qui récoltent à la fois du vin et de l'alcool de vin, la consommation, qui était de 0 lit.53 en 1849, n'est encore aujourd'hui que de 1 litre par tête.

Le nombre relatif des folies alcooliques ne s'est accru que de 7,63

à 11,40 ; les maladies mentales consécutives aux excès de boissons y sont relativement rares chez les femmes.

12° Dans ceux qui récoltent du vin et des alcools d'industrie, la consommation de l'alcool, déjà élevée en 1849, a presque doublé depuis 20 ans.

Le chiffre relatif des folies alcooliques a doublé chez les hommes et a augmenté chez les femmes dans la proportion de 5 à 7 (2,55 à 3,43).

13° Dans les départements qui récoltent du vin, mais ne fabriquent pas d'alcool, la consommation annuelle de l'alcool s'est accrue en 20 ans de 1 lit. 75 à 3 lit. 92 par tête dans ceux qui consomment du cidre, et de 0 lit. 69 à 1 lit. 30 dans les autres.

Dans les premiers, les folies alcooliques ont augmenté chez les hommes dans la proportion de 20 à 25 et dans les seconds de 9,60 à 16 pour 100. Chez les femmes, l'augmentation dans les deux groupes n'a été que de 2 à 2,60 pour 100.

14° La consommation de l'alcool et le chiffre relatif des folies alcooliques ont donc plus particulièrement augmenté, toutes choses égales d'ailleurs, dans les départements qui récoltent et consomment du cidre.

15° Dans quelques départements où l'on boit relativement beaucoup de vin blanc et peu de boissons spiritueuses, comme dans la Vendée, les folies alcooliques paraissent aussi communes que dans ceux où l'on consomme surtout de l'alcool, mais dans les premiers, contrairement à ce qui se passe dans les autres, les folies alcooliques sont relativement très-rares chez les femmes.

16° Les excès de boissons n'agissent pas seulement en déterminant des accès de *delirium tremens* ou de folie alcoolique, mais aussi en plaçant les parents, au moment de la conception, dans des conditions toutes particulières qui ont une influence fâcheuse sur la santé physique des enfants et sur leur développement intellectuel et moral.

17° L'accroissement du nombre des suicides a suivi partout en France l'augmentation et la consommation des boissons alcooliques.

18° L'influence des excès de boissons et notamment des boissons spiritueuses sur la production des maladies mentales et du suicide n'est point un fait particulier à la France ; elle a été observée dans tous les pays, et notamment dans ceux qui consomment le plus d'alcool, tels que les États-Unis, l'Angleterre, l'Irlande, la Suède, le Danemark, la Russie, l'Allemagne, la Hollande et la Belgique.

II

Maintenant que nous avons montré rapidement la progression toujours croissante de l'alcoolisme et ses ravages en général sur les populations, nous allons exposer les principaux effets de l'abus des boissons alcooliques sur chaque organe, chaque fonction du corps humain en particulier.

Voyons d'abord quels sont les effets de l'ivrognerie sur le système nerveux.

Tout le monde sait combien, chez l'ivrogne, l'exercice de la pensée est troublé et altéré, et l'absence de volonté est un des traits qui le caractérisent.

Le sens moral est généralement perverti chez l'ivrogne : il se livre aux actes les plus ignobles, les plus dégoûtants, il devient souvent voleur et les tribunaux sont là pour le dire.

J'ai vu bien souvent, chez des buveurs de profession, le moindre accès de fièvre déterminer un délire qui n'était pas en rapport avec les légères indispositions dont ils étaient atteints.

Tous les médecins vous diront avec quelle facilité les ivrognes sont atteints de fièvre cérébrale à la suite, bien souvent, d'une émotion légère ou même d'une légère insolation.

Quant à la congestion cérébrale, à l'apoplexie chez les hommes en état d'ivresse, les faits divers des journaux nous en rapportent chaque jour des exemples.

Qui ne connaît ces ivrognes paralysés d'une partie du corps, et qui restent cloués sur un fauteuil pour le reste de leurs jours?

La folie, nous l'avons vu plus haut, fait de nombreuses victimes chez les buveurs. Consultez les registres d'admission de Bicêtre, de Charenton, de l'asile Sainte-Anne et tous ceux des établissements d'aliénés en province, et vous serez effrayés des cas de folie par suite d'alcoolisme.

Très-souvent les ivrognes sont tourmentés par des hallucinations et des visions pénibles et fatigantes, non-seulement la nuit, mais encore le jour, et si l'espace me le permettait, j'en rapporterais de curieux exemples.

L'ivrogne qui a perdu la raison est capable de tous les crimes. L'homme le plus doux de caractère devient alors méchant, querelleur et même furieux. Cela n'a pas besoin de démonstration. Les Allemands ont une triste réputation sous ce rapport, et les annales criminelles de Berlin en font foi.

Les alcoolisés éprouvent souvent un trouble mental qu'on a désigné sous le nom de *dipsomanie* (manie de la soif). Tout leur devient indifférent, famille, position, réputation, etc., excepté les moyens de satisfaire leur triste passion.

Tout le monde connaît le *delirium tremens* (délire tremblant) des ivrognes, qui se manifeste par de l'agitation, de l'anxiété, de l'insomnie, la perte de l'appétit, des vomissements, un pouls fréquent, des soubresauts des tendons, un tremblement incessant, des accès de fureur, des hallucinations bizarres et effrayantes, etc.

Les ivrognes deviennent beaucoup moins sensibles à la douleur que les hommes vivant sobrement. L'alcool produit à peu près sur eux le même effet que le chloroforme. Il y avait autrefois, aux environs de Paris, des rebouteurs qui parvenaient à réduire des luxations qui avaient résisté aux efforts des plus habiles chirurgiens. Comment s'y prenaient-ils? Ils enivraient tout simplement leurs malades et obtenaient ainsi la cessation des contractions musculaires qui empêchent si souvent le chirurgien de terminer l'opération.

Partout les chirurgiens ont été frappés du manque de résistance nerveuse dans les maladies des ivrognes. On dirait que chez eux les forces vitales ont perdu tout leur ressort et qu'elles ne peuvent pas réagir contre le mal qui menace de les détruire, comme dit le docteur Bergeret, à qui nous avons fait de nombreux emprunts pour ce travail. Pour notre compte, nous avons vu mourir à peu près tous les ivrognes opérés sous nos yeux pendant les deux siéges de Paris, et nous nous rappelons qu'à l'autopsie nous trouvions, dans les principaux organes, les signes les plus caractérisés de l'alcoolisme. Il y a quatre mois, nous eûmes à ouvrir un simple clou chez un homme adonné aux boissons fortes, et ce simple *bobo* était devenu, chez lui, une véritable maladie. Nous eûmes beaucoup de peine à obtenir la cicatrisation de la petite incision que nous avions faite.

Rien n'est plus commun que de voir les ivrognes, même à jeun, éprouver du tremblement des jambes et des mains. Nous voyons tous les jours des ivrognes de profession, ayant conservé toute leur raison, ne pas pouvoir tenir leur verre.

Parlerons-nous des fourmillements qu'éprouvent les ivrognes, de cette espèce de paralysie de l'intestin et de la vessie qui résiste si souvent à tous les moyens employés pour les vaincre?

Les gens adonnés aux boissons fortes sont quelquefois pris de *tétanos*, maladie qui consiste dans une raideur qui envahit tous les muscles, les paralyse, et qui finalement et en très-peu de temps amène la mort. Nous nous rappelons un voiturier des environs de Paris, adonné à l'eau-de-vie, qui pour une simple écorchure du pied fut pris de tétanos et mourut après deux jours de maladie. Ce fait,

observé au commencement de notre pratique médicale, nous a vivement impresssionné.

La vue est souvent atteinte chez les alcoolisés. Ils voient des mouches, des fils d'araignée, etc. Ces phénomènes sont souvent nerveux ; mais quelquefois ils sont les signes d'altérations graves qui amènent la cécité complète. Nous avons vu deux ivrognes devenir aveugles à la suite d'excès de boissons fortes.

Nous ne parlerons pas de ces inflammations des yeux et des oreilles si fréquentes chez les ivrognes. Quelquefois l'inflammation de l'oreille pénètre profondément, ouvre le tympan, gagne le cerveau et détermine la mort.

Quels sont les effets de l'alcool sur le système sanguin?

L'alcool produit une altération particulière du sang; les expériences sur les animaux et les recherches faites après la mort sur les ivrognes le prouvent. Le sang des artères, qui doit être rouge, devient noir comme le sang des asphyxiés. On a par là l'explication d'un grand nombre de morts subites chez les ivrognes.

A côté de ces accidents plaçons l'hydropisie de poitrine, qui a donné lieu au fameux proverbe : « Celui qui vit dans le vin mourra dans l'eau. »

Ajoutons aussi la coagulation du sang, qui peut amener des gangrènes mortelles.

N'oublions pas non plus, parmi les accidents causés par l'alcoolisme dans le système sanguin, l'anévrysme et l'hypertrophie du cœur, maladies qui ne pardonnent guère.

Voyons maintenant les désordres produits par l'abus des boissons sur le système lymphatique cellulaire et graisseux.

Les scrofules ou écrouelles, qui semblent particulières aux enfants, peuvent aussi à la longue attaquer les ivrognes.

Chez certains sujets disposés à l'embonpoint, l'abus des boissons spiritueuses peut produire une corpulence énorme, et, comme le dit M. Bergeret, tout leur être est enseveli dans la graisse, intelligence et sensibilité. C'est une vieillesse anticipée.

L'alcool n'épargne pas davantage le système articulaire.

La goutte et le rhumatisme attaquent très-souvent les buveurs, et ces deux maladies sont plus graves chez eux que chez les autres hommes.

On sait combien est fréquente la luxation des membres chez les ivrognes. La surexcitation qu'ils éprouvent rend très-difficiles souvent les manœuvres du chirurgien. Nous nous rappelons un débardeur du canal Saint-Martin, un maître ivrogne, que nous n'avons jamais pu chloroformer, mes camarades et moi, lorsque j'étais

élève à l'hôpital Saint-Louis, et qui pour une luxation simple de l'épaule eut toutes sortes d'accidents.

Les fractures des membres ne sont pas moins fréquentes, on le comprend parfaitement.

Les organes digestifs sont surtout atteints chez le buveur, et c'est en général par là que débutent toutes les misères dont ils sont atteints.

La bouche des ivrognes est chaude, la langue pâteuse; des rougeurs, des aphthes, des ulcérations se développent sur les gencives et sur les parois de la bouche. Ils ont une grande acidité de la salive; les dents se déchaussent, se carient et tombent souvent sans être gâtées. La langue se flétrit, s'amincit; elle devient lisse comme du parchemin; l'appétit languit; ils n'ont plus de goût. Tout le monde connaît le crachotement des ivrognes; au contraire, chez de vieux ivrognes en particulier, il y a une grande sécheresse de la bouche.

Les ivrognes sont très-sujets aux angines, surtout à une angine qu'on appelle *granuleuse*, maladie très-tenace et qui ne cède que lorsque les buveurs cessent de se livrer à la boisson.

Les crampes d'estomac sont très-fréquentes chez les ivrognes. Ils mangent peu, leur digestion est troublée; tous les matins, ils s'éveillent avec des efforts violents de vomissements, et rendent une matière filante qu'ils appellent leur *pituite*. Pour faire passer leur pituite, ils vont chercher le remède dans la boisson, et augmentent ainsi chaque jour leur mal. Souvent, dans la journée, ils sont pris de vomissements.

La fatigue, l'irritation de l'estomac et des intestins se portent principalement sur la membrane interne qui les tapisse, et déterminent des inflammations intenses qu'on a appelées *gastro-entérite* et qui amènent souvent la mort.

Il n'est pas rare de voir les buveurs, par suite de l'irritation de la muqueuse stomacale, être pris de vomissements de sang qui mettent souvent, quand ils se répètent, leur vie en danger.

Le cancer de l'estomac est fréquent chez les buveurs, mais il ne vient qu'à la longue.

Les inflammations du foie sont très-communes chez les ivrognes. Ils sont souvent atteints de jaunisse, la bile restant dans le sang. Le foie, chez eux, devient souvent énorme, et est atteint de ce que les médecins appellent dégénérescence graisseuse. N'oublions pas non plus les coliques hépatiques, qui ont pour cause des graviers qui se forment dans la vésicule du fiel. Ces graviers peuvent s'engager dans les canaux destinés à conduire la bile du foie dans l'intestin, les obstruer complétement, et alors la bile refluant dans la vésicule

du fiel, s'y accumule outre mesure, et donne lieu à des douleurs très-vives et à une inflammation des parties voisines, qui assez souvent cause la mort.

La fétidité de l'haleine chez les ivrognes est bien connue, ainsi que cette voix rauque, produite par la colonne d'air chargée d'alcool passant dans le larynx, et à laquelle on a donné le nom de voix de *rogomme*.

Les bronchites, les rhumes sont plus graves chez les ivrognes que chez les autres malades, ainsi que les fluxions de poitrine. Ces maladies sont aussi plus fréquentes chez eux que chez les autres, à cause de leur peau toujours en moiteur, et exposés qu'ils sont aux refroidissements. Ils réagissent bien moins contre la maladie, et la saignée dans ce cas leur est souvent fatale.

La phthisie pulmonaire éclate très-fréquemment chez les buveurs qui y sont prédisposés par tempérament ou par hérédité. Cependant il n'est pas rare de la voir se développer chez des ivrognes très-vigoureux, et qui n'ont rien à voir avec l'hérédité. La phthisie pulmonaire apparaissant sous l'influence de toutes les causes qui affaiblissent l'organisme et vicient le sang, cela se comprend.

Signalons, en terminant, le catarrhe de la vessie, si fréquent chez les ivrognes, et toutes les maladies de la peau, plus graves chez eux que chez les personnes sobres.

Parlerons-nous aussi de l'influence de l'alcoolisme sur les épidémies, et du large tribut qu'elles prélèvent tout d'abord parmi les ivrognes?

Si l'espace nous le permettait, nous exposerions en détail les effets de l'ivrognerie sur la dégénérescence de la race et sur la production de la misère.

« L'ivrognerie, dit le docteur Bergeret, dans son excellent livre *de l'Abus des boissons alcooliques*, l'ivrognerie étouffe en germe les deux tiers des individus qui auraient pu être procréés ; et, d'une autre part, pour me servir de l'expression d'Amyot, le traducteur de Plutarque, l'*ivrogne ne sème rien qui vaille*. L'expérience a prouvé que les enfants procréés dans l'ivresse apportent communément en naissant un triste germe de maladie ; leur vie est languissante, et ils succombent presque tous prématurément, ou bien ils vont peupler les hôpitaux, les asiles de la misère et de la souffrance. D'après les tables de la mortalité de Londres, la moitié des enfants qui naissent dans cette ville meurt avant l'âge de trois ans, tandis que chez les quakers, secte religieuse qui vit dans la tempérance la plus rigoureuse, la moitié arrive à l'âge de quarante-sept ans. »

Nous avons eu l'occasion, ces jours derniers, de voir et d'interroger un alcoolisé, qui a tué sa femme dans un accès de délire, et

qui sur dix enfants qu'il a eus en a vu mourir sept dans les premiers mois après leur naissance, à la suite de convulsions; le huitième, âgé de 7 ans, est paralysé du côté droit; enfin, un autre est à peu près imbécile. Une fille seule jouit de l'intégrité de ses fonctions intellectuelles et est à peu près bien portante.

Les chiffres suivants donneront une idée des ravages de l'alcoolisme au point de vue de la misère.

Pendant les dix années que nous avons consacrées à l'étude de l'alcoolisme, sur 500 familles d'ouvriers environ que nous avons visitées, nous en avons rencontré plus de 400 réduites au plus complet dénûment et livrées à tous les désordres uniquement par le fait de l'ivrognerie habituelle du chef de la famille.

III

Dans cette espèce de bilan de l'alcoolisme que nous avons cherché à esquisser en quelques pages, on a pu voir que les nations étrangères sont atteintes, comme nous, d'une des plaies les plus terribles de notre temps, et qui attire à si juste titre toute la sollicitude des gouvernements, des moralistes, des économistes et des médecins. Mais il faut le dire hautement, nulle part ailleurs, l'alcoolisme n'a une action aussi funeste au physique et au moral que sur le peuple français, irritable, mobile et nerveux à l'excès, et chez lequel toutes les passions se surexcitent si facilement. Les derniers événements qui ont mis notre pays à deux doigts de sa perte l'ont cruellement démontré.

Le siége de Paris, ce siége à jamais néfaste, et qui a été, à tant d'égards, nous n'hésitons pas à le dire, une école de profonde démoralisation, a montré, dans tout leur jour, les progrès effrayants de l'ivrognerie, non-seulement dans la population civile, mais dans l'armée, et le vol, le pillage, les déprédations de toutes sortes, tous les genres d'indiscipline en étaient chaque jour la triste conséquence.

Que de malheurs on eût évités alors si le gouverneur de Paris eût voulu ou eût pu suivre les conseils que lui donnait, dans une lettre éloquente et vigoureuse, un homme qui est en même temps une de nos gloires scientifiques les plus incontestées et un bon citoyen? Le lecteur nous permettra de reproduire cette lettre *in extenso*.

« Mon général,

« L'homme armé est une bête fauve qu'il faut museler avec la discipline. L'usage des boissons fermentées détruit la discipline : l'eau-de-vie est nécessairement le plus terrible ennemi du soldat.

« L'eau-de-vie excite et échauffe au moment du départ; son effet, au moment du combat, est le découragement pour l'esprit, le refroidissement pour le corps.

« Après le combat, et en hiver, ceux de nos soldats blessés qui ont puisé dans leur gourde ont dû mourir de froid bien facilement.

« L'eau-de-vie ne nourrit pas. Elle augmente momentanément les forces humaines en précipitant les mouvements du cœur et de la respiration : elle détermine ensuite un refroidissement. Elle augmente la combustion pour fournir au foyer le combustible. En somme, elle produit une perte de chaleur et par conséquent de force.

« Il est temps enfin de faire comme le général Grant, c'est-à-dire de supprimer d'une manière absolue l'eau-de-vie dans l'armée, sur les remparts et dans les cabarets, en s'emparant immédiatement de tous les approvisionnements publics et particuliers d'eau-de-vie. Si j'en avais le pouvoir, je noierais dans la Seine, sans hésiter, tout ce qu'il y a d'eau-de-vie à Paris. Je n'en conserverais que pour les malades : car si l'alcool est un poison, c'est aussi un médicament précieux.

« Le vin nous manquera, grâce à l'ivrognerie, sordide en ce moment. Il faut faire du vin une réquisition sévère, rationner strictement la population, ne faire aux soldats de distribution de vin qu'après lui avoir fait perdre, par la chaleur, la plus grande partie de son esprit, et le faire boire chaud, sucré, et, si c'est possible, aromatisé. C'est alors un aliment qui répare, un combustible qui donne de la chaleur, et par suite des forces.

« Cet aliment inoffensif doit être distribué largement aux femmes et aux enfants, qui sont les premières victimes de ce terrible siége.

« L'ivrognerie est la plaie du moment : même les ivrognes approuveraient un acte d'énergie, dont les bons effets sont évidents pour tous. Je prends volontiers la responsabilité devant le public du conseil radical que je donne au gouvernement et que je signe.

« H. Sainte-Claire Deville,

« *Membre de l'Institut.* »

Parlerons-nous du tableau que présentait Paris pendant ces saturnales de deux mois, monstrueuses et immondes, faites de sang, de boue et d'alcool! Spectacle hideux devant lequel la raison vacille que celui de cette triste population sans Dieu et sans loi, ne sachant plus le nom de France, ni celui de patrie, et courbée sous le joug de l'alcool, source de toutes les folies, de tous les crimes et de toutes les hontes!

Aujourd'hui, comme il y a huit ans, et avec plus de raison hélas! nous ne craignons pas de le dire, si l'on ne porte pas remède au mal qui nous dévore, la France est menacée de maux incalculables, elle est menacée dans son indépendance, dans son existence elle-même. On pourra multiplier à l'infini les établissements de bienfaisance, le nombre des hôpitaux, celui des sociétés de secours mutuels, des caisses de retraites, des caisses d'épargne, etc., tous les efforts de la charité publique, tous les miracles de la charité privée et la prévoyance la plus sage des hommes d'État, tout viendra échouer devant le fléau de l'alcoolisme.

Nous nous rassurons cependant en voyant le mouvement général qui se fait parmi nous contre l'ivrognerie, car nous ne sommes pas de ceux, Dieu merci, qui pensent qu'il faut laisser faire, laisser passer le mal. C'est le bien qu'il faut laisser faire, laisser passer, et nous estimons tous ceux qui, à l'heure présente, combattent l'alcoolisme, de bons citoyens, méritant bien du pays.

Dr E. Decaisne.

UNE MESSE SANS PRÊTRE

PETIT POËME VENDÉEN

A M. L'ABBÉ DALIN

I

Trente feux tout au plus forment l'humble village.
C'est au sein d'une haie un nid, dont le feuillage
— Ronce, aubépine, houx, troëne, bien épais, —
En le voilant trois fois, a garanti la paix.

Vers le sommet ardu dont il couvre la pente,
Un sentier raboteux grimpe seul et serpente,
Qui dans le creux du val n'est qu'un chemin bourbeux :
Les chars pour en sortir doublent leurs rangs de bœufs.

Des villes au village il n'est donc pas de voie.
Sauf, l'automne, un chasseur que le gibier fourvoie,
Et qui, mourant de soif, quêtait un verre d'eau,
Jamais nul citadin n'abordait le hameau.

C'était une profonde et rare solitude.

Alors que dans ce coin — libre d'inquiétude —
On semait, récoltait comme aux plus heureux temps,
La Guerre autour de lui fauchait depuis deux ans;

La torche et le fusil, de la Vendée entière
Avaient fait un brasier, un hideux cimetière.
Dans ce pauvre Bocage, ô Seigneur ! vos maisons,
Qu'était-ce? un triste amas : pierres, cendres, tisons!
Traqués comme des loups, vos serviteurs, vos prêtres,
Avaient tous disparu du sol de leurs ancêtres :
Ceux-ci de l'étranger mangeaient le pain si dur ;
Ceux-là sous le couteau répandaient leur sang pur !

Un seul, peut-être, un seul, reste sur cette terre :
Son église est debout, debout son presbytère.
Cloîtré par la prudence, il y prie, alarmé
Pour son troupeau qu'il aime, et dont il est aimé.

L'impénétrable nuit va connaître l'angoisse ;
Un coup de foudre éclate et frappe la paroisse :
Le district a juré la mort du saint pasteur !

Voici que des soldats marchent vers la hauteur ;
Là-bas, dans la vallée, on voit leurs armes blanches,
Aux rayons du couchant, luire à travers les branches.

Hommes, femmes, vieillards, s'élancent, haletants.
Le pasteur les bénit et part... Il était temps !

II

D'un regard dédaigneux toisant l'humble bourgade,
Des gendarmes au pas s'avance la brigade.

Sans prendre garde aux airs, aux quolibets moqueurs,
Sans trahir sur leurs traits tout l'émoi de leurs cœurs,
Les paysans vaquaient au labeur ordinaire.
Des poules qui gloussaient en grattant dans une aire,
Du troupeau d'un berger les lointains bêlements,

Ou d'une étable à bœufs quelques mugissements,
Tels étaient les seuls bruits que transmettait la brise.
Soudain le brigadier — une moustache grise —
Montre le presbytère à sa troupe, et lui dit :
« C'est l'antre, citoyens ; tirons-en le bandit ! »

Jour et nuit, sous ce toit l'on pénétrait sans peine :
Il reçoit les limiers que lui lance la haine,
Et qui, voulant venger leurs efforts impuissants,
Quand le pieux logis, fouillé dans tous les sens,
Ne leur a pas livré l'homme à la robe noire,
Des crosses de fusil brisent bahut, armoire,
Table où les pauvres gens trouvaient toujours du pain.
Tu voles en éclats, ô prie-Dieu de sapin,
Où l'âme a tant versé de parfums et de larmes ;
Puis les livres sacrés, passant au fil des armes,
Comme une neige, hélas ! blanchissent le plancher.

Mais le jour se retire, il faut se dépêcher...
Le chef va vers l'église, et dit : « Qu'on la visite ! »

Au moment d'en franchir le seuil, plus d'un hésite ;
Devant l'autel plus d'un se sent déconcerté,
Car de Dieu sur leurs fronts pèse la majesté.
Ils n'aiment pas l'écho de leurs pieds sur les dalles...
Ils sondent tous les coins, mais sans cris, sans scandales.

« Rien ! fait le brigadier ; allons, demain matin,
Nous chercherons ailleurs, et gare au *calotin !* »

III

Depuis longtemps déjà luisait l'aube vermeille.
Les gendarmes, brisés du chemin de la veille,
Sur la paille arrachée au plus prochain fenil
Dans la cure dormaient, la main près du fusil.

Or la troupe bondit, en sursaut réveillée :
La cloche au-dessus d'eux sonne à pleine volée;
La cloche, oiseau du ciel, lance ses chants joyeux!
Stupéfaits, les soldats se regardent entre eux.

— « Tiens! dit le brigadier, est-ce que, d'aventure,
Le curé?.... Venez vite!... O la fière capture! »

Une petite porte à l'église conduit;
On y court sabre au poing, on l'entr'ouvre sans bruit;
Au fond du sanctuaire on plonge un œil avide...
Comme la veille, il est silencieux et vide.

Mais la cloche sonnait et sonnait dans sa tour.

— « Ah! l'on veut nous narguer, nous jouer un bon tour!
Les drôles nous paîront cette plaisanterie! »

Et le chef, d'une main qui tremble de furie,
Saisit la grande porte et l'ouvre à deux battants.

Voici ce qu'éclairait un beau jour de printemps.

IV

Dans l'enclos que protége un mur de pierres sèches,
Plein de sillons anciens, de fosses encor fraîches,
Tout le petit troupeau, sur le gazon mouillé,
Chacun près de ses morts, se tient agenouillé.
Ils ont — c'en est le jour — leurs habits du dimanche,
Et les femmes ont mis leur coiffe la plus blanche,
Dont les ailes s'en vont au caprice du vent.
Partout des chapelets qu'égrène un doigt fervent.
Malgré les rayons vifs que décoche la nue,

Jeunes gens ou vieillards, ils ont la tête nue.
Quelques-uns, plus savants — mais sont-ils cinq ou six? —
Lisent avec ferveur dans des livres noircis.
Auprès du grand chapeau que la rosée humecte,
Repose le bâton qui fait qu'on les respecte,
Ce dur bâton de houx qu'un Bleu redoute, eût-il
Le sabre le meilleur et le meilleur fusil.
Quand s'ouvre le portail sur cette scène étrange,
Dans le champ du repos pas un ne se dérange,
Vers les intrus pas un ne détourne les yeux :
Leur corps est sur la terre et leur pensée aux cieux.
Ils regardent la croix, ils écoutent la cloche.

V

D'un ancien du hameau le brigadier s'approche :
— « Ainsi groupés, courbés, muets, que faites-vous?
— Nous entendons la messe.
— Alors vous êtes fous!
Une messe jamais se dit-elle sans prêtre?...
— Vous menaciez le nôtre, il a dû disparaître;
Mais, avant de partir à la grâce de Dieu :
« Mes enfants, a-t-il dit, en ce funèbre lieu
Priez, chaque dimanche, à l'heure de l'office;
Car j'offrirai pour vous le divin sacrifice.
L'exil ne rompra point ma sainte mission.

— Fanatisme, pauvre homme, et superstition!
Entre ton prêtre et vous quand l'espace est immense,
Vous entendez sa messe?
— Oui, certes!
— O démence!
— La prière! elle va bien plus loin mille fois :
Elle va jusqu'au ciel trouver le Roi des rois!

— Pour qu'ici vous restiez à genoux et nu-têtes,
Est-ce donc une église, ignares que vous êtes?... »

Mais la voix du vieillard s'élevant par degré :
— « Ce champ, comme l'église, est un lieu consacré!
Ce sol, où chacun pleure, où chacun s'agenouille,
D'hommes morts dans la foi recouvre la dépouille!

Une sourde rumeur par l'enclos circulait;
Les yeux brillaient; les mains, quittant le chapelet,
En hâte se baissaient vers leurs rustiques armes.

Le prudent brigadier conçut quelques alarmes :
— « Laissons, dit-il aux siens, ces brutes à genoux! »
Tout bas : — « S'ils le voulaient, c'en serait fait de nous! »

*

Bientôt, loin du village, on vit les armes blanches,
Aux rayons du matin scintiller sous les branches;
Et quand le dernier Bleu fut sorti du vallon,
La cloche aux vents jeta son plus gai carillon.

ÉMILE GRIMAUD.

REVUE CRITIQUE

I. *Histoire de la littérature dramatique en France, depuis ses origines jusqu'au* Cid, par M. Tivier. 1 vol. — II. *Fouilles et découvertes résumées et discutées,* par M. Beulé. 2 vol. — III. *L'Angleterre politique et sociale,* par M. Aug. Laugel. 1 vol. — IV. *Les églises de Paris sous la Commune,* par M. P. Fontoulieu. 1 vol. — V. *Guide de Paris à Vienne,* par M. Paul Joanne. 1 vol. — VI. Académie française : Réception de M. Littré. — *L'Œuvre du Calvaire et sa fondatrice.*

I

Notre théâtre, chose étrange après l'éclat qu'il a jeté, n'a pas encore, chez nous, d'histoire. On a publié des recherches fort érudites et fort curieuses sur quelques-unes des phases qu'il a traversées ; mais de tableau régulier et suivi de son développement, nous ne sachions pas qu'il en existe. Par quelle suite de transformations a-t-il passé, sous quelles influences ces transformations ont-elles eu lieu, dans quels rapports est-il resté avec les mœurs et quelle action a-t-il eue sur elles, voilà qui n'a point été dit, sinon partiellement. Et, même dans ces tableaux fragmentaires, notre théâtre a été rarement montré sous tous ses aspects.

Cela est vrai surtout de sa première période, de ces naïfs essais dramatiques du moyen âge, peintures vivantes des mœurs du temps, dont on s'est fort occupé de nos jours, nous le reconnaissons, mais qu'on a envisagées presque exclusivement au point de vue de l'érudition. Sans doute, ce sont des productions bien grossières, bien informes, bien dénuées d'art et d'agrément, que ces *mystères*, ces *soties*, ces *moralités*, ces pièces rudimentaires, auxquelles se plaisaient nos aïeux ; mais l'esprit du peuple y a laissé son empreinte vivante, et, ne fût-ce qu'à ce titre, elles méritent d'être étudiées de près et par le dedans, comme disaient les anciens, *intus et sub cute*.

Un travail en ce genre vient de paraître qui, sans entrer bien avant encore dans cette mine confuse, l'a ouverte cependant au bon endroit. C'est l'œuvre consciencieuse d'un professeur de la Faculté des lettres de

Besançon, M. Tivier. Son livre, qui a pour titre : *Histoire de la littérature dramatique en France depuis ses origines jusqu'au* Cid[1], ne remplit ses promesses que dans une mesure restreinte et inégale, car l'auteur n'a pas su garder, à notre gré, une proportion assez exacte entre l'ensemble et les détails. Les lignes générales de l'histoire qu'il retrace disparaissent, en effet, trop souvent dans l'exubérance des développements où il entre sur quelques-unes des œuvres qui se placent dans son cadre. Pour tout dire en un mot, il ne nous paraît pas dominer assez son sujet. On ne saurait cependant l'accuser de ne pas le connaître suffisamment. Le livre de M. Tivier atteste beaucoup de travail, et un travail bien conçu. C'est le premier essai d'une appréciation vraiment littéraire qui ait été fait jusqu'ici de notre théâtre primitif. Ce qu'on en a écrit auparavant, à ce point de vue, se bornait à des aperçus très-sommaires, souvent très-légers de savoir, même chez les maîtres de la critique, M. Villemain notamment, pour n'en pas citer de moins illustres. M. Tivier est allé, dans cet ordre de considérations, plus loin que ses devanciers. Ces incultes débris d'une des plus glorieuses branches de notre littérature, qu'on laissait en pâture aux fureteurs et aux amateurs d'antiquailles, il ne les a pas crus indignes de figurer au programme d'un cours de littérature. Il lui a semblé impossible que ces œuvres, contemporaines d'une foule de monuments d'architecture et d'art qui font l'objet de notre admiration, en fussent tout à fait indignes, et n'y répondissent pas à certains égards. Il n'a pu admettre que, malgré l'ingratitude reconnue de la langue dont ils se servaient, les auteurs des *mystères* qui avaient à satisfaire le même public que les constructeurs et décorateurs d'églises, leur fussent de tout point inférieurs, et qu'il n'y eût pas, dans ces gigantesques improvisations de la plume, quelques beautés analogues à celles que notre siècle, moins prévenu que le précédent, a reconnues dans les colossales créations du ciseau et du pinceau du moyen âge. Il a donc abordé ces produits plus célèbres que connus de notre vieux théâtre par un côté entièrement nouveau. Ce qu'il en a recherché, c'est moins, comme semble l'indiquer son titre, le développement, les vicissitudes, l'histoire, que la physionomie et le caractère. De là, dans son livre, la place prépondérante qu'occupe l'analyse des pièces.

Comme dans l'antiquité païenne, ces pièces sont pendant longtemps toutes religieuses et s'encadrent dans l'office divin, dont elles forment le libre développement et constituent en quelque sorte l'efflorescence. Leurs analogies sur ce point avec les pièces du théâtre grec, que certains érudits ont signalées, sont incontestables sans doute, mais à la condition de les prendre dans le sens le plus large. M. Tivier va beaucoup trop loin, à notre avis, quand il assimile à celle des théâtres anciens la scène qu'offraient nos églises à la représentation figurée des mystères chrétiens, et lorsqu'il

[1] 1 vol. in-8. — Paris, Ernest Thorin, édit.

croit retrouver dans les chants alternatifs, et de tonalité différente, encore aujourd'hui conservés dans quelques-unes de nos solennités, des souvenirs vivants du chœur grec et de ses évolutions symboliques. Si entre les Grecs et les barbares du moyen âge ne se trouvaient pas les Romains, nous pourrions admettre cette influence des tragédies de Sophocle et d'Euripide sur nos rites liturgiques; mais nous ne sachions pas que ces beaux drames aient été fort populaires à Rome et dans les provinces, ni qu'ils y aient fait école. C'était à d'autres représentations qu'étaient destinés les amphithéâtres élevés dans la Gaule par ses divers conquérants. Si le peuple avait conservé quelque souvenir des jeux du cirque, ce n'était pas à les lui rappeler que s'attachait l'Église aux jours de grandes fêtes. Donc, si notre liturgie dramatisée et nos drames religieux ont quelque rapport avec la scène athénienne, c'est que l'instinct des hommes est partout le même. D'ailleurs, le récit des Évangiles, si animé, si plein de mouvement, portait de lui-même à ces reproductions figuratives et dialoguées. Il n'était pas besoin de l'exemple des cérémonies païennes pour inspirer aux prêtres chrétiens l'idée d'en combattre l'attrait par une habile imitation.

Nous n'admettons donc pas plus que M. Tivier qu'il y ait eu un calcul clérical, une intention secrète de confisquer la multitude en faveur de l'Église dans cette ordonnance théâtrale de l'office religieux. « Quel pouvait être, se demande le savant professeur, le but du sacerdoce en offrant au peuple ces fêtes où les sens et le cœur étaient également intéressés? Il est inutile de le chercher bien loin, et il serait injuste d'y voir, avec certains critiques, l'intention d'absorber, au profit de l'influence sacerdotale, tous les éléments d'instruction et de plaisir qui pouvaient être offerts à la foule afin de la dominer plus complétement. Encore moins faut-il expliquer ainsi la condescendance qui donna place à l'élément comique et trivial dans les représentations liturgiques. Elle offre plutôt, avec une mesure de prudence, une pensée touchante et humaine. Le paganisme qui a tiré son nom des bourgs, des *pagi*, où ses superstitions ont été si longues à déraciner et laissent encore quelques traces, conservait alors assez d'empire, pour que l'Église ait cru devoir transformer quelques-uns des usages païens en se les appropriant et dédommager les peuples des solennités profanes qu'elle était obligée de proscrire, en mêlant aux siennes des divertissements qui leur en offraient l'équivalent. »

Que, dans les cloîtres, les souvenirs classiques aient ajouté à la spontanéité des formes du drame liturgique, nous ne le nions pas. Au drame monastique peut s'appliquer, dans une certaine mesure, ce que dit M. Tivier, avec quelques érudits, des influences de la scène antique sur notre théâtre primitif. Les monastères, au moyen âge, ont tout particulièrement cultivé le drame religieux. Leurs productions en ce genre forment une branche à part, très-remarquable et très-riche, à en juger par ce que nous ont légué deux abbayes seulement, celle de Gandersheim, en

Saxe, et celle de Fleury-sur-Loire. Là nous trouvons, d'un même auteur seulement, d'une part six pièces et de l'autre sept, toutes écrites en latin, avec beaucoup d'art, tant dans la conception que dans l'exécution, et faisant visiblement partie d'un répertoire plus riche où le monastère puisait pour ses jours de pieuses récréations. Tout le monde a entendu parler de l'auteur du premier de ces recueils, de la célèbre Roswitha ; quelques-unes des pièces curieuses qui en font partie ont même été traduites en notre langue. Les pages que M. Tivier lui consacre sont d'un admirateur sérieux. Bonne justice y est faite des doutes récemment jetés par les hypercritiques d'outre-Rhin sur l'authenticité de ces œuvres charmantes dont on a prétendu faire honneur à un pasticheur littéraire de la Renaissance. L'auteur du second recueil, l'humble dramaturge de Fleury-sur-Loire, est, ainsi que son œuvre, beaucoup moins connu en dehors du monde des érudits. Il tenait pourtant à quelqu'un de fort célèbre. C'était un disciple d'Abailard. Il s'appelait Hilarius. Des sept pièces que nous avons de lui, les trois dernières forment une sorte de trilogie dont la légende de saint Nicolas fait le sujet, à peu près comme celles d'Agamemnon ou d'Œdipe dans le théâtre grec. C'est, du reste, avons-nous besoin de le dire? la seule ressemblance qu'il y ait entre les drames de Sophocle et ceux du disciple d'Abaïlard. Au point de vue de la langue en particulier, la différence est curieuse. Les pièces d'Hilarius ne sont plus même du latin : c'est une prose rimée dont les mots seuls à peu près appartiennent à l'idiome romain, et qui est à la veille de devenir le français. A cet égard, ainsi que sous le rapport de l'art dramatique, le théâtre d'Hilarius n'occupe aucun rang. Et cependant, dit M. Tivier, si informe qu'il paraisse à première vue, « il avait son inspiration, ses beautés, ses germes qui n'attendaient que l'action du talent pour grandir et fructifier. »

Malheureusement ce talent ne vint pas, cette action fécondante manqua, parce que du cloître où il pouvait mûrir dans l'étude, le drame religieux passa dans le peuple où il s'abâtardit dans de vulgaires improvisations. La langue et l'esprit populaires l'envahirent, et, bien que l'Église, qui y gardait son rôle, le défendît de son mieux, le flot d'en bas continua à monter. Moins de trois siècles s'étaient écoulés depuis qu'avait écrit Hilarius, que l'Église se vit obligée de condamner ces représentations qui avaient pris naissance chez elle et qui, si elles ne lui étaient pas directement hostiles, la compromettaient au moins gravement.

Cette transformation regrettable que n'arrêtèrent pas les sécularisations plus littéraires des poëtes de la cour de saint Louis, est surtout caractérisée par cette foule de drames gigantesques et pour la plupart anonymes connus particulièrement sous le nom de *mystères*, informes dramatisations des saintes Écritures, surchargées de légendes traditionnelles et agrémentées, à bonne intention du reste, de bourgeoises et burlesques particularités. M. Tivier consacre à cette branche distincte du théâtre religieux, sur

aquelle on est assez peu renseigné jusqu'ici, trois chapitres fort neufs, où il en recherche les origines, en examine l'esprit et en analyse largement l'action exubérante et complexe. On ne saurait garder dans l'appréciation littéraire et morale de ces œuvres, trop décriées par les uns et trop surfaites par les autres, une plus délicate et plus équitable mesure.

Le quinzième siècle n'était pas achevé, que la source de ces drames, dont la popularité fut longue encore, était réellement épuisée. On continua à jouer, en les retouchant, les pièces de ce répertoire, mais on n'en refit plus guère après Louis XI. Déjà, en effet, les poëtes s'étaient tournés d'un autre côté, et, à la place de l'Écriture sainte, des apocryphes ou du martyrologe, ils s'étaient mis à exploiter l'histoire contemporaine et celle de l'antiquité. C'est alors qu'apparaissent, toujours cependant sous le nom de *mystères*, ces chroniques dialoguées du siége d'Orléans, de saint Louis, de *Troye-la-Grande*, qui, avec d'autres semblables, forment la transition entre le moyen âge et cette époque si improprement appelée la Renaissance, dont se dégagèrent, mais non sans y laisser bien des grâces, notre langue et notre génie national. M. Tivier s'arrête assez longtemps sur cette période; mais quoiqu'il soit là sur un terrain plus exploité que l'autre, on l'y suit encore avec intérêt, non sans doute à cause de l'éclat qui lui manque un peu et de l'originalité des aperçus à laquelle il ne vise pas, mais pour la gravité et la solidité de son enseignement. Dans un livre comme le sien, composé de leçons faites pour un auditoire aussi peu sérieux que le public de nos *facultés des lettres*, ce sont là des qualités assez rares pour mériter d'être signalées et faire compensation à d'autres.

I

Quelques semaines avant de devenir ministre, M. Beulé publiait deux volumes qui semblaient déjà, de sa part, un adieu aux études d'art et d'archéologie où il a brillé jusqu'ici[1]. C'est un peu, en effet, le fond du panier : des réimpressions de mémoires académiques, des additions à d'anciens ouvrages, des notes, des articles de critique précédemment insérés dans les Revues ou dans le *Journal des savants*, des *mélanges*, en un mot, comme il est passé aujourd'hui en usage d'en offrir au public dès qu'on a écrit deux ou trois ans dans un journal. Nous sommes de ceux qui ne croient pas que l'abus qu'on a fait de l'indulgence des lecteurs pour ce genre de publications doive faire aux hommes de talent une loi de se les interdire. La littérature et la science y perdraient trop. Il ne faut donc pas interpréter à blâme ce que nous disons de la composition des deux derniers

[1] *Fouilles et découvertes résumées et discutées*, par M. Beulé. — 2 vol. in-8. Didier, édit.

volumes de l'auteur du *Procès des Césars* et de l'*Acropole d'Athènes*. Pour n'avoir pas l'importance de ses autres écrits, les morceaux ici réunis n'en ont pas moins une réelle valeur et beaucoup d'agrément. Quoique tout y soit du domaine de l'érudition, et qu'il y ait çà et là du grec et du latin, rien n'est plus attrayant et plus facile à lire. M. Beulé a une réputation faite à cet égard; il a toujours su communiquer à ses lecteurs la passion dont il est animé pour les recherches archéologiques et a toujours eu le talent d'y initier les profanes, parce qu'au savoir d'un érudit de la vieille roche il joint la mesure, le tact et l'élocution brillante de l'homme du monde.

C'est aux gens du monde précisément que s'adressent les deux volumes dont nous parlons. M. Beulé s'y est fait le rapporteur, l'interprète, pour mieux dire, d'un certain nombre d'explorations historiques et artistiques qui ont eu du retentissement dans les académies, mais dont on n'a guère ouï parler au dehors ou qu'on n'a pas comprises. L'honneur de ces explorations lui revient à lui-même pour une part; mais, dans son livre, cette part n'est pas léonine : les deux tiers de l'ouvrage se composent de comptes rendus de publications faites par ses émules, tant en France qu'à l'étranger.

Telle est, par exemple, l'analyse du grand ouvrage publié en Russie sous le titre de: *Antiquités du Bosphore cimmérien*, d'où M. Beulé a tiré de si curieuses révélations sur la race et le caractère des populations qui, dans les temps anciens, habitaient ces confins de l'Europe et de l'Asie; populations qui n'étaient autres que les Cosaques d'aujourd'hui, servant successivement les Grecs et les empereurs byzantins dans une demi-liberté, comme ils servent actuellement, un peu à leur façon, les tzars moscovites, bons cavaliers déjà, vêtus et armés dès lors pittoresquement comme ils le sont encore. « Leur tête est nue, dit M. Beulé en décrivant les médailles et les vases où ils sont représentés, et de grands cheveux retombent sur leurs épaules. Ils ont la veste à manches, le pantalon large du bas, serré à la ceinture : cette culotte, qui s'appelait *la fourchue* (*brocha*, *bracca*, braie) était en bourre et plus généralement en peau... On distingue la lanière qui retient les cheveux de peur qu'ils ne flottent, ainsi que les paysans russes les retiennent aujourd'hui; il n'est pas jusqu'au harnais du cheval qui ne soit resté le même. »

C'est là un exemple de l'intérêt varié et souvent inattendu que présentent ces comptes rendus de livres qui ne promettent, la plupart du temps, qu'une satisfaction spéciale et restreinte. Ainsi encore trouvons-nous, à l'occasion de quelques mémoires publiés par des élèves de notre école d'Athènes, sur le temple de Delphes, des détails de mœurs tout nouveaux ou tout au moins peu connus sur l'état des esclaves en Grèce vers la fin du second siècle avant notre ère. La condition de cette classe infortunée ne s'était pas précisément adoucie, mais les affranchissements ou les rachats, pour mieux dire, y étaient devenus très-fréquents. Et où en trouvons-nous

la preuve? Sur ce qui reste des murs du temple d'Apollon Delphien. Ces murs étaient une sorte de greffe où s'inscrivaient dans le marbre les actes d'affranchissement qui se faisaient au nom du dieu et sous sa caution. Apollon était censé acheter l'esclave et le prendre à son service; mais en réalité c'était, le plus souvent, l'esclave qui se rachetait lui-même avec le produit de son pécule, c'est-à-dire des petits gains qu'il pouvait faire. Comme il n'y avait aucune garantie pour lui dans la loi civile, qu'il n'y figurait qu'à l'état de chose — *un corps*, dit le texte — le dieu de Delphes, par une fiction touchante, intervenait comme témoin et comme sanction du contrat passé entre l'affranchisseur et l'affranchi. Ce contrat, gravé sur le marbre, était incrusté dans les murs du temple, où il restait, comme dans les archives d'un officier public, pour être invoqué « en tant que besoin, » selon le style des anciens tabellions. La quantité que présentent de ces actes pariétaires les restes de murs que les fouilles de Delphes ont mis à jour, porte naturellement à supposer que les portiques en étaient tapissés, comme certaines chapelles vénérées des pèlerins le sont, en Italie et chez nous, d'*ex-voto*. De leurs témoignages rapprochés et comparés, M. Beulé a pu déduire presque tout un code de l'affranchissement et en tirer de piquantes inductions sur l'état des mœurs païennes vers la fin de l'ancien monde.

Que les partisans de M. Havet, ou ceux qui affirment que le christianisme n'est que l'épanouissement d'une doctrine humanitaire déjà en voie de développement dans le monde quand Jésus-Christ parut, ne se hâtent pas de triompher; ces faits ne témoignent d'aucun progrès moral, déclare M. Beulé. « On voudrait, dit-il, reconnaître une idée philosophique ou l'influence du sentiment religieux dans cette série mémorable d'actes officiels qui jettent un si grand jour sur l'esclavage des derniers siècles de la Grèce. Malheureusement il n'en est rien. Un philosophe a justifié l'esclavage par ses sophismes, et la religion ne professait point d'autre doctrine que la philosophie. Apollon, esclave lui-même jadis, n'avait point une commisération particulière pour les malheureux asservis. Si Delphes était un lieu d'affranchissement, Délos, autre sanctuaire d'Apollon, était le grand marché d'esclaves de la Grèce. On a retrouvé des actes analogues dans les temples d'Esculape à Élatée, de Sérapis à Chéronée, de Bacchus à Naupacte, de Minerve Poliade à Daulis, de Vénus Syrienne à Phiscis. Ces actes n'ont de religieux que la forme et l'usage qui en font l'origine; ce n'est pas une consécration, mais une vente au dieu, où le maître trouve non moins d'avantages que l'esclave; » et où, faut-il ajouter, les prêtres qui prélevaient certainement quelque chose pour le *coût* de l'acte, faisaient aussi leurs petites affaires.

Tous les articles de M. Beulé — ce titre revient de droit au plus grand nombre des chapitres de son ouvrage — n'ont pas ce caractère curieux ou cette importance; il en est peu cependant, même de ceux qui restent le

plus sur le terrain de l'archéologie, que l'auteur n'ait relevés par des aperçus ingénieux ou des particularités piquantes. Citons, pour en donner une idée, cette page sur la décapitation des statues d'empereurs, à l'époque césarienne, décapitation qui fait tout naturellement songer aux inscriptions de nos monuments publics si souvent remaniées depuis tout à l'heure un siècle, et où les qualificatifs *royal*, *impérial* et *national* ont changé si souvent, que la pierre qui les supporte en est toute mutilée : « On ne fait pas assez la part, chez les modernes, des expédients qu'employaient les sujets de Rome, et surtout les habitants des provinces éloignées, pour satisfaire aux ordres d'un proconsul ou manifester avec éclat leur propre zèle. A peine un empereur romain était-il proclamé, qu'on se hâtait de lui élever des statues; l'économie de temps était surtout urgente, plus que l'économie d'argent. Si l'empereur était hostile à son prédécesseur, on substituait sa tête à la tête aussitôt brisée de celui qu'on avait adoré tant qu'il avait régné. Si l'empereur respectait son prédécesseur, on le respectait; mais comme on ne voulait pas mettre moins de précipitation à flatter le nouveau maître, et comme une statue entière eût demandé trop de temps avant d'être sculptée, on cassait la tête de quelque ancienne statue, belle et bien choisie, et on lui adaptait la tête de celui qui arrivait à l'empire. »

De là viennent les disparates de style qu'on remarque si souvent entre la figure et le corps des césars qu'on trouve parfois dans les ruines. C'est ici un exemple, entre autres, du secours que l'historien peut tirer de l'étude des monuments pour la caractérisation des époques. Ce point de vue domine dans tous les morceaux dont se composent ces deux volumes et fait que, tout en s'adressant aux archéologues, ils parlent en réalité à tout le monde. Ainsi, sans être au courant des questions agitées entre savants sur le monde assyrien et babylonien qui ressuscite aujourd'hui à la lumière, on lira avec plaisir, nous n'en doutons pas, le demi-volume où M. Beulé expose le résultat des fouilles que nos compatriotes, MM. Place et Thomas, ont faites sur les rives du Tigre et de l'Euphrate, et dont les salles et les galeries du Louvre nous offrent de si saisissants et si imposants échantillons. Il en sera de même du rapport sur les explorations de M. Mariette, dans le Sérapeum; de l'analyse du mémoire de M. Waddington sur le célèbre édit de persécution de Dioclétien; mais surtout — nous en passons — du savant relevé des exhumations artistiques faites dans les vingt dernières années, en Italie, par lequel se terminent, avec une note précieuse sur les chrétiens de la famille Flavia, les Mélanges que, en prenant son portefeuille de ministre, M. Beulé a bien fait de ne pas laisser au fond de son portefeuille d'antiquaire.

III

Le spectacle qu'offre l'Angleterre, restée calme et prospère depuis bientôt deux siècles, tandis que la plupart des nations du continent s'agitent dans de stériles révolutions, a déjà attiré bien des fois l'attention des hommes politiques. Sans doute elle a eu ses crises intestines, ses changements de régime, ses vicissitudes dynastiques; mais elle en est sortie, et nous pataugeons, depuis quatre-vingts ans, dans la même impasse, ne nous retirant d'une ornière que pour retomber dans une autre. D'où cela vient-il? pourquoi ne pouvons-nous ce qu'elle a pu? Voilà le problème qu'après bien d'autres se pose aujourd'hui M. Laugel[1]. L'auteur est, ce semble, dans de meilleures conditions que personne pour le résoudre; il connaît l'Angleterre pour l'avoir habitée longtemps et en avoir vu fonctionner de près les institutions; il en sait le passé comme le présent, et, pouvant se faire Anglais, il est demeuré Français. Suivons-le donc sur les principaux points où il cherche sa solution Il y en a deux, la race et la religion : les autres sont de moindre importance en eux-mêmes et à nos yeux.

Le premier est la race. M. Laugel remarque que, comme pour les métaux, le mélange du sang, chez les nations, fait la force, quand, bien entendu, les éléments du mélange sont purs. Or, selon lui, le mélange d'où est sorti le peuple anglais est meilleur que celui dont nous sommes faits ; c'est un composé de la légèreté celte et de la brutalité germanique, unies de manière à se faire à peu près équilibre — à peu près, disons-nous, car, selon M. Laugel, le celte y serait prédominant. Cela peut être historiquement vrai, mais nous avouons que ces explications matérielles d'un phénomène tout moral ne sont guère de notre goût. Dans le cas présent, cette théorie des races nous semble quelque peu en défaut. Ne sommes-nous pas, nous autres Français, issus, ou à peu de chose près, du même « mariage de races, » comme parle M. Laugel, qui se respecte et nous respecte assez pour ne pas servir du terme de croisement? Ne sommes-nous pas aussi un alliage de Celtes et de Germains, additionné d'un peu d'Ibères et de Latins — si tant est qu'Ibères et Latins soient de sang différent? Et pourtant, comme nous nous gouvernons moins bien, en ce moment du moins, que l'Angleterre!

Mais, dira M. Laugel, l'amalgame n'est pas tout pour les peuples non plus que pour les métaux : il y a la trempe. Or la trempe, c'est la religion qui la donne aux peuples, et celle qu'a gardée la France est, politiquement

[1] *L'Angleterre politique et sociale*, par M. Auguste Laugel. 1 vol. in-12. Librairie Hachette.

parlant, inférieure à celle que s'est donnée l'Angleterre. Ce serait donc, selon l'auteur, au protestantisme que reviendrait, pour une bonne part, l'honneur de la situation où nous revoyons aujourd'hui la Grande-Bretagne. Le catholicisme porte trop à l'idéalisme, il détache trop de la terre, et ne pousse pas assez à la possession des biens de ce monde. C'est le goût, la passion de la propriété qui assure le salut des nations. Cette passion pour la richesse sous toutes ses formes, le protestantisme, au lieu de la combattre, l'a excitée chez les Anglais. Il a concouru de toutes ses forces à rattacher la race anglaise à la possession des biens terrestres. « Le catholicisme avait fait de la pauvreté une vertu et mettait dans le ciel la seule conquête digne de l'ambition humaine... Tout autre fut l'esprit de la Réforme. Il poussa l'homme dans la vie, non comme une victime, mais comme un combattant... Les meilleurs, les saints, pour lui, doivent être aussi les plus forts, les plus habiles, les plus heureux, disons crûment le mot, les plus riches. »

Inutile de relever ce qu'il y a de grossier et d'égoïste dans cette façon de concevoir le christianisme. Nous croyons que l'on calomnie les Anglais sincèrement chrétiens, quand on interprète ainsi le soin qu'ils mettent à acquérir ou à conserver la richesse. Nous croyons aussi que c'est calomnier le catholicisme que de le traiter de doctrine énervante. Est-ce qu'ils étaient protestants, par hasard, les hommes et les peuples qui ont fait les grandes choses dont le moyen âge est plein ? Est-ce qu'ils négligeaient la terre et ses fruits, par exemple, ces grands ordres religieux qui, en travaillant à gagner le ciel, défrichaient les forêts, fertilisaient les marécages, fondaient l'agriculture moderne et cultivaient pour autrui, sur les collines de la Bourgogne, ces vignes aux grappes enivrantes dont ils ne goûtaient pas le fruit? Non, le catholicisme n'ôte pas à l'homme le goût, l'amour, la passion honnête de la propriété et de la richesse. L'Église catholique a été propriétaire et riche, comme l'est aujourd'hui l'Église anglicane, et elle ne croirait pas dévier et s'écarter de ses devoirs en le redevenant. M. Laugel croit-il d'ailleurs que le goût de la propriété a baissé parmi nous, qu'il y est plus faible que chez nos voisins d'outre-Manche? Si notre salut politique et social tenait au développement du besoin de posséder la richesse, nous aurions toutes les garanties d'être sauvés. C'est le contraire précisément qui nous perd, nous voulons dire l'avidité des biens de ce monde et toutes les convoitises, toutes les jalousies qu'elle engendre.

Donc les causes de la souffrance que nous éprouvons aujourd'hui vis-à-vis de l'heureuse Angleterre ne sont pas où M. Laugel les cherche, et où, d'ailleurs, il n'est pas bien certain de les avoir trouvées, car ses conclusions sont vagues et accusent beaucoup d'hésitation. Ces causes sont à la fois plus haut et plus bas; elles résident dans une perversion fatale des idées essentielles de l'ordre social, dans le développement du matérialisme théorique et pratique, dans la rupture de tous les liens de subordination, enfin

dans le paroxysme d'une fièvre morale, de nature contagieuse, que l'Angleterre n'a pas eue encore, mais qu'elle pourrait bien gagner, et qui s'appelle la révolution. Attendons que cette hautaine et prospère nation ait passé par là, pour juger de la supériorité de son tempérament politique.

IV

Il y a quinze jours, pendant qu'à Paris, dans les églises tendues de noir, les fidèles priaient pour leur archevêque et leurs prêtres massacrés deux ans auparavant à pareille époque, nous lisions un livre qui nous avait échappé dans la foule déjà bien oubliée des volumes publiés sur le règne de la Commune, et qui a pourtant plus de titres que bien d'autres à rester. C'est l'histoire des églises de Paris pendant cette période[1]. On ne sait que très-imparfaitement dans le public quels dangers coururent les prêtres dans les paroisses, même dans celles où ils ne furent point enlevés et fusillés, de quels outrages les lieux saints furent l'objet, quelles souillures, quelles profanations ils subirent, et à quels périls la plupart échappèrent. Les infamies de toutes sortes qu'on apprenait coup sur coup au sortir de cette autre guerre sociale causaient une stupéfaction si grande, que la curiosité en était comme émoussée, et qu'on mettait moins d'empressement qu'aujourd'hui à connaître les détails et les circonstances des faits. Il aurait été fâcheux pourtant que le souvenir en fût perdu; car ces circonstances et ces détails servent à montrer de quel esprit était animée la démagogie triomphante, et quels sinistres desseins elle nourrissait. Heureusement, avant que les témoins et celles des victimes qui avaient échappé à la mort fussent dispersés, un écrivain exercé et véridique, M. Fontoulieu, a pu recueillir leurs témoignages et les publier. En effet, quand ce n'est pas d'après ce qu'il a vu lui-même, c'est d'après les renseignements pris sur place, que l'auteur raconte ce qui s'est passé dans chaque église. Voilà six mois et plus que son livre a vu le jour après avoir paru d'abord dans l'un des journaux les plus répandus, et nous ne sachions pas qu'il ait été l'objet d'aucune réclamation.

Du reste, dans sa forme même, l'ouvrage porte l'empreinte de la sincérité. Ce n'est pas une narration ingénieusement arrangée pour atteindre un but, un acte d'accusation, un réquisitoire. Sauf trois pages d'introduction où M. Fontoulieu cherche à établir (ce qui n'est, croyons-nous, contesté par personne), que la haine religieuse était celle des passions qu'avant toute autre respiraient les communards, tout son volume se compose de

[1] *Les Églises de Paris sous la Commune,* par M. Paul Fontoulieu, avec une préface par M. de Pontmartin. — 1 vol in-12. Dentu.

simples articulations de faits classés sans beaucoup d'ordre et même racontés sans beaucoup d'art. Si, dans le récit, l'auteur ne se pique pas de grands égards pour les héros de la Commune, du moins n'y a-t-il pas chez lui parti pris de les accuser, et quand, par hasard, ils ont reculé devant quelque profanation et ont respecté les troncs, la caisse et le trésor des églises, il n'hésite pas à le reconnaître. Mais quels tableaux que ceux que, pour rester dans le vrai sans rien forcer ni rien affaiblir, M. Fontoulieu a eu à retracer! Le cœur se soulève d'horreur et de dégoût à leur vue. Des sauvages gorgés de vin n'en eussent pas fait autant que les *fédérés* de Paris, précisément parce que ceux-ci étaient des hommes issus de la civilisation: *corruptio optimi pessima.*

Une chose pourtant manque, et nous le regrettons, à cette histoire des églises de Paris pendant la Commune, c'est la constatation des préparatifs faits pour les détruire en cas de défaite. Il n'est pas douteux qu'elles eussent été réservées au même sort que les Tuileries et l'Hôtel de Ville; mais des mesures prises à cet égard et des apprêts faits, M. Fontoulieu ne dit rien, sans doute parce qu'il n'a pu les vérifier. C'est une preuve de plus de la loyauté et de la sincérité de ses récits.

V

Voici un livre qui vient à temps encore, bien qu'un peu en retard, et que regretteront de n'avoir pu emporter les curieux qui sont allés les premiers se faire échauder par les restaurateurs et les hôteliers viennois. C'est le *Guide de Paris à Vienne*[1], que M. Joanne vient d'ajouter à sa célèbre collection d'itinéraires français et étrangers. Celui-ci a plus qu'un autre le caractère utilitaire et pratique qui les distingue tous. L'auteur, qui connaît apparemment son monde, a eu soin de munir le voyageur qu'il achemine sur la capitale de l'Autriche des renseignements les plus propres à lui éviter le désagrément et la mortification d'être dupe d'un Allemand. Depuis le portefeuille à garnir, la valise à remplir et le chemin de fer à prendre, selon le temps que l'on a à consacrer au voyage et les lieux qu'on est curieux de visiter, jusqu'au gîte à choisir, aux voitures à prendre, aux commissionnaires à accepter ou à refuser, aux prix à régler et jusqu'aux boissons et aux mets à préférer, tout est prévu, indiqué, réglé. Quant aux choses à voir, soit en route, dans les lieux qu'on traverse, soit à Vienne même, au palais de l'Exposition ou dans la ville et ses dépendances, églises, palais, musées, bibliothèques, châteaux ou *résidences,* comme on dit en Allemagne, il y a excès, ce semble, plutôt qu'omission dans les désigna-

[1] 1 vol. in-12 avec 6 cartes et 12 plans en couleur. — Librairie Hachette.

tions de M. Joanne. Son livre est, à l'endroit des collections artistiques et scientifiques notamment, un véritable livret où l'on peut suivre par numéros les objets exposés. Est-il besoin d'ajouter qu'en débarrassant le voyageur des *ciceroni* officiels, l'auteur n'a pas eu le mauvais goût de substituer ses commentaires et ses appréciations aux leurs? Avec lui, on est bien seul à sentir et à juger. Sans partager précisément l'avis de Figaro, qui soutenait qu'un mot bien choisi dans une langue étrangère pouvait y tenir lieu de tout un vocabulaire : *goddam*, par exemple, pour l'anglais, M. Joanne a pensé que, dans les conditions où les voyages se font aujourd'hui, la connaissance de quelques termes usuels pouvait suffire à un homme intelligent qui, nonobstant son ignorance de la langue allemande, désire visiter Vienne sans l'aide dispendieux et souvent odieux des interprètes de carrefours, et, dans ce but, il a ajouté à ses autres renseignements un petit dictionnaire allemand-français. Nous ne doutons pas que, grâce à lui, et malgré les exigences ineptes des indigènes, l'Exposition de Vienne ne voie accroître le nombre de ses visiteurs.

VI

A la rigueur, il ne devrait être ici question que de livres. Cependant, comme au fond le mouvement littéraire est l'objet de cette partie du *Correspondant*, il ne nous semble pas qu'il nous soit interdit d'en étudier les manifestations ailleurs. Certaines séances de l'Académie française en disent parfois plus à cet égard que bien des ouvrages. Telle est, par exemple, celle qui a eu lieu le 5 de ce mois.

Cette séance était essentiellement littéraire. Elle avait pour objet la réception de M. Littré, l'auteur du *Dictionnaire de la langue française*, succédant à M. Villemain, le plus illustre des professeurs de littérature que la France ait comptés depuis La Harpe. C'est le P. Gratry qui, dans le principe, devait, à titre de directeur trimestriel, répondre au récipiendaire. Par suite de la mort de l'illustre oratorien, ce devoir était échu à M. le comte de Champagny. La différence des doctrines que professent, dans l'ordre moral et religieux, le chef des *positivistes* et l'historien des *Césars*, ajoutait un intérêt nouveau à celui que la séance offrait par elle-même. Aussi l'assistance était-elle nombreuse et distinguée.

Selon l'usage, M. Littré a le premier pris la parole. Dans son discours, médiocrement écrit mais bien lu par M. Legouvé, qui a prêté à cette prose terne et laborieuse le secours de son organe excellent et de son art accompli, le récipiendaire s'est dédoublé, si nous osons ainsi dire, et n'a présenté de ses idées et de ses sentiments que ce qu'avait voulu en voir la majorité qui l'admit à prendre place dans le corps illustre où se sont le

mieux conservées jusqu'ici les grandes traditions nationales. C'est le philologue et non le philosophe qui a parlé : ce dernier s'est tenu soigneusement dans l'ombre. Dans cette mise en scène où il n'apparaissait que sous une de ses faces, M. Littré a été applaudi deux fois, et il le méritait, car il a eu l'accent d'un patriotisme élevé et il a rendu à l'action du catholicisme dans le passé de la France un loyal et complet hommage. Ce n'a pas été une petite surprise de l'entendre protester contre la prétendue barbarie du moyen âge et déclarer cette période une ère forte et puissante.

« L'ère relativement forte et puissante du moyen âge ! Plusieurs, s'est-il écrié, trouveront que je n'en dis pas assez, tant ils l'exaltent; plusieurs aussi trouveront que j'en dis trop, tant ils l'abaissent. Quoi qu'il en soit de ce conflit d'opinions, en fait, ce moyen âge eut une littérature qui lui fut propre et vraiment originale.

. . . .

. . . .

« La vieille langue du douzième siècle et du treizième était une belle angue. Quoi ! dira-t-on, et la rouille de la barbarie ? Vaine parole, née d'un préjugé injustifié ; il suffira d'un simple rapprochement pour donner à mon assertion un commentaire qui la fera comprendre. Toutes les langues romanes sont filles du latin, et c'est une grande origine ; eh bien, les deux langues de la France, c'est-à-dire le vieux français et le vieux provençal, sont celles qui, grammaticalement, tiennent de plus près à la langue mère. Vous voyez qu'il ne peut être question ni de rouille ni de barbarie, et que, bien loin de là, nous avons dans notre idiome des hauts temps un type marqué au coin d'une parenté plus étroite et d'une analogie plus visible. N'en disons donc pas de mal ; car, si les hommes qui le parlèrent pouvaient prendre la parole, ils nous reprocheraient à juste titre d'avoir troublé la pureté de leur grammaire, défait des constructions savantes, et sacrifié de ce grand héritage plus que n'exigeait la rénovation incessante et nécessaire des idées et des mots.

« N'est-il pas singulier de noter que dans ces siècles reculés la langue française avait trouvé faveur auprès des peuples étrangers ? Elle était connue et cultivée au delà des Alpes et des Pyrénées, au delà de la Manche, au delà du Rhin et jusque dans les pays scandinaves. Cette universalité (je ne puis me servir d'un autre mot) se perdit dans les siècles suivants, mais se retrouva au dix-septième siècle et au dix-huitième. Comment expliquer un même fait à de si dissemblables époques ? Par une même cause, je veux dire une influence littéraire que les peuples étrangers acceptèrent volontairement. »

Cette influence, M. Littré n'a pas dissimulé qu'elle nous était venue, non-seulement du christianisme, qui avait maintenu la vie littéraire dans le monde et dont l'esprit avait plus fortement pénétré chez nous qu'ailleurs, mais de notre constante union avec la papauté et de notre fidélité à la « dis-

cipline catholique, ce suprême enseignement que la papauté régissait et qui empêchait la Latinité de tomber au niveau de la Germanie. »

M. de Champagny a fait avec une élégante et spirituelle courtoisie au nouveau venu les honneurs de la maison qu'il représentait. « Vous n'êtes pas, à parler proprement, un nouveau venu parmi nous, lui a-t-il dit; nous avons déjà mis à profit vos lumières, demandé vos conseils, réclamé l'aide de votre science. Quand nous travaillons à cette tâche qui est la tâche principale de l'Académie française, et qui, toujours accomplie à la satisfaction publique, sera néanmoins toujours à recommencer, le *Dictionnaire de la langue française*, nous vous avons au milieu de nous, nous vous consultons sans cesse, et presque toujours votre avis devient le nôtre. Votre Dictionnaire, depuis bien des années, est comme un quarante et unième académicien, académicien muet et qui cependant a réponse à presque toutes les questions. — A partir d'aujourd'hui, monsieur, il y aura réponse à toutes les questions. »

Et il a continué ainsi avec délicatesse non-seulement l'appréciation du *Dictionnaire de la langue française*, mais celle de tous les travaux par lesquels l'auteur a préludé à ce dernier. M. Littré n'a pu qu'être profondément flatté de l'éloge motivé qui lui en a été fait.

Au jugement de quelques-uns, le président de l'Académie aurait pu s'en tenir là ; il lui suffisait, à leur avis, d'avoir rendu justice au nouvel élu pour les écrits qui l'ont fait recevoir à l'Académie. Mais M. de Champagny n'est pas de ceux qui admettent que l'homme se partage dans la vie intellectuelle et que ses écrits ne soient pas solidaires l'un de l'autre. L'écrivain pour lui n'est pas un acteur qui joue des rôles divers ; tout se tient et doit se tenir chez lui. Était-ce ainsi, s'est écrié, en effet, M. de Champagny, que M. Villemain entendait la vie littéraire? « La littérature, si aimée qu'elle fût de lui, n'était pas aimée pour elle seule. Il ne faisait pas de l'art pour l'art; la littérature, disons mieux, la poésie et l'éloquence étaient pour lui deux grands instruments donnés de Dieu à l'homme pour un but utile, noble, saint; instruments de mort et de vie, de ruine ou de salut pour l'homme, pour la nation, pour l'humanité. Et s'il aimait tant les grands écrivains, s'il a surtout passé des heures de délicieuse fatigue sur les Pères de l'Église, ce n'est point parce qu'il les trouvait plus beaux que d'autres, mais parce qu'il les savait plus salutaires et plus vrais. »

Il pouvait convenir à M. Littré de dissimuler le philosophe derrière le littérateur, mais M. de Champagny ne pouvait, lui, accepter cet arrangement et laisser l'auteur du *Dictionnaire de médecine* bénéficier des louanges données à l'auteur du *Dictionnaire de la langue française*. Il a dû tirer le rideau, mais il l'a fait sans heurter, avec tristesse plutôt qu'avec amertume.

« Quand vous applaudissez, a-t-il dit, s'adressant personnellement à M. Littré, quand vous applaudissez avec tant de justice à la transformation

du monde entre le sixième et le treizième siècle, ne vous demandez-vous pas quelle en fut la cause première? si, à l'origine et au-dessus de ces grandes choses, il n'y a pas eu une vérité suprême, immuable, éternelle? si la vérité absolue n'existe point, ou si l'intelligence humaine est éternellement incapable de la saisir? si le besoin qu'elle a de la vérité doit être éternellement trompé? et quel abîme, plein de désespoir et de ténèbres, ce serait que la vie humaine, si elle ne connaissait rien que de changeant et de successif, et si, dans l'ordre de la pensée, elle ne pouvait s'appuyer sur rien de plus grand, de plus durable, de plus certain qu'elle-même? »

Puis, tout en déclarant qu'il y a là des questions qu'il ne veut point toucher et en donnant un témoignage public de regret à la retraite de Mgr l'évêque d'Orléans provoquée par l'entrée de M. Littré à l'Académie, M. de Champagny a ajouté ces nobles, ces fortes et touchantes paroles :

« Laissez-moi vous le dire, monsieur. Ce n'est pas seulement ici un académicien qui répond à un académicien ; c'est une âme sincère qui parle à une âme sincère; elle a besoin de s'expliquer et elle est sûre qu'elle n'offense pas. Vous avez cru que la science, c'est-à-dire la science des faits, la science des choses visibles, devait suffire à l'humanité ; vous avez interdit à l'homme d'aller au delà. Ce travail naturel et logique qui des choses visibles s'élève aux choses invisibles et qui est le labeur propre et la plus haute mission de notre raison, avec un stoïcisme impitoyable, vous avez cru devoir le supprimer ; vous avez mis en interdit l'intelligence humaine. Mais, soyez-en sûr, monsieur, pour le bonheur de l'humanité, vous ne la déferez point ni ne la referez. L'humanité restera avec ses instincts qui ont besoin de la terre, mais qui ont besoin aussi d'autre chose que de la terre. La science strictement bornée à l'élément matériel, cette science toute sèche qui étudie les faits sans remonter à la cause suprême, ne suffira jamais à contenter l'humanité. Il faut à l'homme un autre exercice et une autre satisfaction pour sa raison, d'autres consolations pour sa vie, d'autres espérances pour ses douleurs, d'autres fleurs pour honorer le tombeau de ses pères, d'autres chants à chanter sur le berceau de ses petits enfants. Il l'a bien éprouvé, celui-là même que vous appelez votre maître et dont vous avez écrit l'éloge (il faut que votre modestie me permette de vous dire que je mets le panégyriste bien au-dessus du héros) ; Auguste Comte a éprouvé, dans la dernière période de sa vie, ce que vous appelez une réaction mystique, étrange et confuse, il est vrai, où il se faisait grand prêtre, célébrait un culte (un culte sans Dieu !) et passait des jours à lire, en même temps que les œuvres de certains poëtes favoris, l'*Imitation de Jésus-Christ*. Vous-même vous trahissez, malgré vous, cette inquiétude du génie humain auquel ce qu'il voit et ce qu'il touche ne saurait suffire, lorsque, dans de beaux vers (car vous avez fait des vers, même dans la langue d'aujourd'hui), vous invoquez la terre à défaut d'autre Divinité ; vous voudriez la suivre, « plein, dites-vous, d'ex-

« tase et d'effroi ; » vous voudriez « sentir sous vos pieds l'abîme et son « mystère, » et vous êtes désolé de ne rencontrer que « des soleils sans « nombre. »

« Non, monsieur, tout n'est pas si vide ni si froid. Il y a quelque chose, et quelque chose de perceptible, au delà de la science purement matérielle. Ce n'est pas un Père de l'Église ni un philosophe que je vais vous citer ; ce n'est, rassurez-vous, ni un théologien, ni un métaphysicien, ni saint Augustin, ni Platon. C'est tout simplement l'homme du peuple, le comédien, mais aussi le grand penseur, Shakespeare. Vous vous rappelez ce mot : « Il y a plus de choses au ciel et sur la terre, Horatio, que ne peut « en rêver votre philosophie, » à plus forte raison votre biologie et votre physiologie. L'imagination, la raison même, ne sont pas si courtes que la science. Cette vérité impalpable qui ne se révèle pas dans le laboratoire du chimiste, cette inconnue qui disparaît au fond des alambics et se cache hors de la portée des télescopes, cet x qu'aucune recherche expérimentale ne parviendra à dégager ; nous, plébéiens de la science, nous la connaissons et nous l'appelons Dieu ! »

Une salve d'applaudissements, qui a repris à la fin du discours, est venue témoigner des vives sympathies que l'orateur avait excitées dans l'auditoire.

P. Douhaire.

L'ŒUVRE DU CALVAIRE ET SA FONDATRICE

1 vol. in-8, Douniol, édit.

La meilleure réponse à faire au propos malveillant et vulgaire de ceux qui affirment que le catholicisme se meurt, si déjà il n'est mort, c'est de leur montrer ses œuvres. Le vieux chêne n'est pas près de mourir qui, chaque année, se pare d'un vert feuillage, et, à l'automne, couvre le sol de ses fruits dorés. Le catholicisme est aussi fécond que jamais, notamment en créations charitables. Et la preuve qu'à cet égard sa vigueur est loin de s'épuiser, c'est qu'à celles du passé qu'il conserve et maintient toutes, il en ajoute chaque jour de nouvelles.

Une des dernières en date, et qui ne comptera pas, dans l'histoire de la charité, parmi les moins heureusement inspirées et les moins touchantes, est celle que vient de nous révéler le livre dont le titre précède, l'*Œuvre du Calvaire*. Cette œuvre est née, comme tant d'autres, il y a trente ans, sur cette terre bénie de Lyon, toujours vivifiée par le sang des martyrs, et que l'esprit du mal dispute aujourd'hui avec rage à l'esprit du bien. Elle a, dans son objet comme dans ses moyens, quelque chose qui la distingue de toutes les autres : c'est une confraternité de femmes frappées par un malheur semblable, une congrégation de veuves associées pour le

soulagement de femmes plus malheureuses qu'elles. Une infortune qui en secourt une autre, des délaissées venant en aide à d'autres délaissées, la réalisation du rêve de Virgile :

Non ignora mali, miseris succurerre disco,

connaissez-vous de spectacle qui aille plus au cœur? c'est celui qu'offre l'*Œuvre des Dames du Calvaire.*

Il y a trente ans, nous l'avons dit, que cette œuvre existe. Elle a été créée par une femme jeune, pleine d'esprit, d'ardeur et de volonté, à qui, avant qu'elle eût achevé sa vingt-troisième année, la mort avait tout enlevé, époux et enfants, et qui, refusant de former de nouveaux liens, voulait consacrer aux pauvres ce qu'elle sentait en elle d'intelligence et de dévouement. Elle chercha dans l'immense famille des malheureux la classe qui avait jusque-là le moins attiré l'attention, et pour laquelle on avait le moins fait, et il lui sembla que c'était, parmi les femmes, celles qui sont affligées d'ulcères rongeurs : lèpres, chancres, cancers, et qui, par suite de la répugnance que leur mal excite, sont trop souvent condamnées, même lorsqu'elles ne sont pas dans la pauvreté, à un triste isolement. Madame Garnier (c'était le nom de la jeune et belle veuve) forma le projet de leur ouvrir un asile, à l'entretien et aux soins duquel elle appellerait les femmes restées veuves comme elle-même et, comme elle aussi, décidées à demeurer le reste de leur vie dans cette condition douloureuse, mais respectée du monde et vénérée dans l'Église. Elle atteignait ainsi un double but : d'une part, elle soulageait des souffrances d'une nature à part, et dont la charité chrétienne ne s'était pas encore spécialement occupée ; de l'autre, elle offrait aux veuves soit un asile dans leur délaissement, soit une occasion d'occuper, dans des exercices charitables, la liberté souvent dangereuse et les loisirs parfois trop grands que leur fait la mort.

L'*Œuvre des Dames du Calvaire*, telle qu'elle est sortie de la tête et du cœur de madame Garnier, se compose en effet d'un hospice où sont reçues, en nombre indéterminé, les femmes atteintes des maladies que nous avons nommées plus haut, et où les soins hospitaliers sont donnés par des veuves qui y résident à demeure ou qui viennent s'y faire, à temps, servantes des malades; car l'établissement est laïque, et, ni par le costume, ni par les engagements qu'on y prend, n'a rien de monastique. Tout y est libre. Un instant la fondatrice inclina vers l'idée qu'on lui avait suggérée de transformer son œuvre en corporation religieuse ; mais elle y renonça et préféra la laisser telle qu'elle l'avait établie avec le concours et la sanction du pieux cardinal de Bonald. Et il ne paraît pas qu'il y ait lieu à le regretter.

Ce que nous disons ici de ce nouveau fruit de la charité chrétienne n'en saurait donner qu'une bien incomplète idée; pour comprendre tout l'intérêt qu'excite l'histoire de sa fondation, il faut la lire dans l'ouvrage même qui nous en a appris l'existence. Il aurait pu être un peu plus simple, mais non plus attachant. Le charme est toutefois, croyons-nous, la moindre partie de l'effet qu'il est appelé à produire.

P. D.

MÉLANGES

SONNETS CAPRICIEUX

Par J. Autran, de l'Académie française, — Paris, Michel Lévy.

Nous n'avons jamais plus aimé et plus admiré nos poëtes que depuis nos malheurs. Ils nous charment, nous consolent, nous relèvent, en attendant qu'ils nous vengent, comme firent leurs frères d'outre-Rhin en 1813. Partout la vie, le travail et les enchantements de la Muse ont repris de plus belle. Depuis la brillante et savante pléiade des jeunes parnassiens de l'éditeur Lemerre, jusqu'aux anciens de la lyre comme Laprade et Autran, tout l'orchestre divin est à son poste, et le public ne demande qu'à répondre par ses applaudissements. Dieu merci ! « les chants n'ont pas cessé » et notre cinquième acte est encore loin.

Nous n'avons que peu de chose à dire du beau recueil de sonnets que M. Autran vient de publier. Nos lecteurs en ont trouvé ici même, avant l'apparition du volume, le plus attrayant et le plus sincère des comptes rendus. Nous voulons dire tout un bouquet de charmantes pièces butinées au hasard dans le jardin qui est aujourd'hui ouvert au public. N'est-ce pas la meilleure manière de parler des poëtes que de les citer? Dans une courte préface, qui ressemble elle-même à un sonnet en prose, M. Autran s'excuse de nous offrir tant de sonnets à la fois. La tentative n'est pas, en effet, sans quelque hardiesse. Mais il faut que le lecteur prenne le livre comme l'auteur l'a fait et pour ce qu'il est en réalité : une causerie de poëte à bâtons rompus. C'est de la poésie bue à petits coups, à petits verres, dans ces délicieux petits verres de Bohême qui font passer à travers la liqueur généreuse toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Ceux qui aiment le vin bleu à rasades n'ont qu'à ne pas s'asseoir à ce festin de raffinés.

Puis rien de plus varié que le sujet de chacun de ces petits poëmes si la forme en est toujours la même. Jamais titre n'a été mieux porté que celui de *Sonnets capricieux*. Il y a de tout dans ce volume, des impressions de lecture et des impressions de voyage, de la morale souriante et de la

philosophie chrétienne, des choses du temps et des choses du passé, des paysages et des portraits, de la causerie de salon et de la causerie d'atelier, des satires et des élégies. Un grand nombre de ces sonnets sont charmants, plusieurs sont exquis. M. Autran qui est depuis longtemps passé maître en l'art de bien dire, n'oublie jamais le précepte gouailleur de Gil-Blas : il faut de la clarté et du bon sens même dans le sonnet.

Citons pour justifier nos éloges et achever de recommander le volume, ces nobles vers qui reviennent de droit aux lecteurs du *Correspondant* :

MONTALEMBERT.

Je t'aimais, noble esprit, âme si bien trempée !
Je t'aimais, combattant de tous les grands combats,
Qui disais : « Ma parole est la sœur de l'épée !... »
Toi qui pouvais le dire et ne te trompais pas !

La trame de tes jours à propos fut coupée ;
Tu fis bien, chevalier, de partir d'ici-bas
Avant de voir la France envahie et frappée,
t le sol du pays raccourci sous tes pas !

Tu fis bien ! Qu'aurait dit ta belle âme si pure
Devant les maux sans nom que la patrie endure ?
Tu plaignais la Pologne et fus de ses amis.

La Pologne du moins, cette triste Pologne,
N'a pas sur elle-même en proie aux ennemis
Achevé de ses mains leur sanglante besogne !

L. G.

ŒUVRES DE FROISSART

Publiées avec les variantes des divers manuscrits par M. le baron Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, Victor Devaux. 17 vol. in-8.

Si le temps était meilleur pour les grandes œuvres d'histoire et d'érudition pure, le *Correspondant* aurait déjà rendu compte du travail presque gigantesque entrepris depuis plusieurs années par M. Kervyn de Lettenhove pour élever un monument durable à la mémoire de notre grand chroniqueur du quatorzième siècle, Froissart. Nous aurions comparé cette édition, publiée sous les auspices de l'Académie royale de Belgique, avec celle que M. Siméon Luce donne chez nous dans la riche collection de la Société de l'histoire de France, et, sans établir un parallèle blessant pour l'un des deux savants éditeurs, nous aurions aimé à faire ressortir les mérites particuliers qui les distinguent et les recommandent également à l'at-

tention des érudits; mais les événements qui nous pressent depuis trois ans retardent forcément cette étude de critique littéraire, qu'il convient de réserver pour une heure plus calme et surtout plus favorable aux lettres. Il nous est impossible, toutefois, de passer complétement sous silence une publication aussi considérable que celle de M. Kervyn de Lettenhove et de ne pas rendre hommage aux laborieux efforts de l'illustre érudit belge, qui n'a quitté le ministère, où il occupait le premier rang, que pour se vouer sans relâche à l'accomplissement d'une œuvre dont il avait, dès 1855, et plus particulièrement dès 1863, jeté les premiers fondements.

En publiant, à cette époque, le texte du fameux manuscrit du Vatican, M. de Lettenhove s'était tracé un plan dont il ne s'est point écarté. « Trop longtemps, comme l'a remarqué M. de Laborde, on s'est mépris sur le mode de publication qui convient aux chroniques de Froissart. On a traité le chroniqueur du moyen âge comme les classiques des grandes époques de la littérature grecque, romaine et française. Rien de plus simple que de publier les œuvres de ces écrivains. On choisit le plus ancien texte, épurant ce texte primitif, le châtiant, le complétant : travail délicat qui, s'il a profité à Hérodote, ne convient nullement à Froissart. En effet, pour cet écrivain mobile, il y a de tout autres exigences. Froissart n'a pas laissé à la postérité un texte *ne varietur*. Nous avons de sa main plusieurs chroniques différentes, et ces rédactions distinctes sont l'œuvre de cinquante années consacrées à rechercher de nouvelles informations. »

Ce sont ces formes, ces leçons différentes que M. Kervyn de Lettenhove a voulu analyser sans les confondre, et qu'il a placées dans un ordre méthodique, afin de mettre sous les yeux du lecteur les progrès mêmes de la pensée et des recherches du chroniqueur. « Oïr et savoir nouvelles » était, dit-il lui-même, son constant *pourchas ;* dans ces courses vagabondes à travers l'Europe, le bon chanoine arrêtait tous les chevaliers qu'il rencontrait pour les interroger, et toujours « prenoit grand plaisance à les ouïr et à les escripre. »

Le savant éditeur a donc choisi quatre rédactions principales qu'il donne successivement pour en faire ressortir la variété : ce sont celles du manuscrit d'Amiens, des textes publiés par Dacier, du manuscrit Soubise déposé à la Bibliothèque nationale de Paris, et du manuscrit de Rome. Il y a ajouté les variantes des manuscrits de Valenciennes et de Breslau, qui fournissent des leçons importantes, et a enrichi le tout de notes historiques. On comprend qu'avec un plan aussi vaste et un soin aussi scrupuleux, l'édition belge, qui compte déjà dix-sept volumes, soit encore loin de toucher au dernier. Mais le zèle patient de M. de Lettenhove ne s'épuise pas, et nous espérons voir bientôt couronner cette immense entreprise, digne d'un autre âge, par le second volume de son introduction historique, qui nous révélera l'écrivain tout entier.

HENRI BEAUNE.

QUINZAINE POLITIQUE

9 juin 1873.

Dans cette France où, depuis près d'un demi-siècle, personne, prince ou dictateur, ne meurt revêtu de sa puissance, on ne saurait plus s'étonner d'une révolution, et cet étonnement est d'autant moins nécessaire, au lendemain du 24 mai, que la France, depuis trois ans, a pour régime le provisoire et l'indéfini, j'allais dire l'inconnu. Mais, dans cette journée du 24 mai, où, le pouvoir tombant des mains de M. Thiers, l'Assemblée l'a confié à celles du maréchal de Mac-Mahon, ce qui est digne de remarque et de surprise, c'est qu'un si grand événement se soit accompli en paix et dans l'ordre, avec une sorte de simplicité : aucun mouvement dans le pays; l'émeute n'a grondé nulle part, ni à Versailles ni à Paris; point de sang versé. A peine a-t-on le droit d'appeler révolution cet acte pacifique, légal et parlementaire, d'une Assemblée souveraine qui ne trouve devant soi que la forme indéterminée d'un gouvernement sans constitution, qui ne change rien à cet obscur et vague état de la chose publique, et qui, sans même modifier la délégation de son autorité, se contente de remplacer le délégué. Mais que l'histoire nomme ou non révolution ce changement de personne et de politique, où tant de volontés ont combattu et où le dramatique est dans l'imprévu et la soudaineté, il n'en faudra pas moins convenir que cette révolution, la première de notre histoire où une Assemblée agisse avant et sans le peuple, s'est faite autrement que selon l'usage du siècle et le goût national. Les causes en sont profondes et diverses. Quelles qu'elles soient, il y a eu quelque chose d'imposant dans le spectacle de ces députés, représentants d'une société tremblante et d'une patrie encore occupée par son vainqueur, qui s'en allaient, la nuit, du palais du grand Roi à la demeure d'un maréchal de France, lui porter le pouvoir, non pas comme un appareil de majesté, mais comme un instrument de salut. Et quand on songe à cette autre nuit du

3 au 4 septembre, où le Corps législatif ne sut ni vouloir ni pouvoir, rien créer ni garder, rien prévenir ni contenir, on ne peut s'empêcher de reconnaître, avec la différence des temps et des lieux, la différence des esprits et des caractères : la majorité de 1873 a eu toute l'énergie et l'initiative qui manquèrent à celle de 1870.

La révolution du 24 mai, c'est une série d'actes rapides dont chacun porte au but. L'Assemblée s'était réunie, émue encore du discours où M. de Broglie démontrait, la veille, que la politique de M. Thiers aurait fatalement pour fin le règne du radicalisme; et l'on sait que M. Dufaure l'avait contredit sans la force des preuves, comme s'il l'eût fait sans la foi de la conscience. M. Thiers se présente à la tribune : il vante ses services; il écarte la question, celle du péril social, la seule sur laquelle on l'interroge; il est hautain et dur; il étonne, il irrite, il outrage. La majorité l'écoute triste et silencieuse, sans qu'un seul murmure s'échappe de ses rangs: M. Thiers vient de perdre à jamais sa confiance. L'après-midi, séance nouvelle. A la surprise des ministres, la majorité semble vouloir se taire encore; ses orateurs ne répondront pas à M. Thiers; il l'a comme à plaisir désespérée, il l'a désenchantée de sa dernière espérance : elle veut agir. M. Casimir Périer achève, pour ainsi dire, la désillusion. M. Ernoul propose alors un ordre du jour où, par une habile réserve, il distingue la forme du gouvernement et ne met en cause que le fond de la politique, en la blâmant de n'être pas assez conservatrice. Les ministres, comme s'ils avaient peur du moindre mot qui pût aliéner à M. Thiers les radicaux, se contentent de demander l'ordre du jour pur et simple. Mais au centre gauche, parmi les amis mêmes que M. Thiers croit le plus dociles à ses désirs, voici que se lève M. Target : au nom de treize de ses collègues, il réclame avec M. Ernoul une politique plus conservatrice, tout en la voulant républicaine. La crainte commence à agiter la gauche de l'Assemblée. A son tour, M. Denormandie vient des mêmes bancs s'associer aux mêmes plaintes : il veut bien voter avec le gouvernement, parce qu'il pense dangereux le risque de le changer; mais, à ses yeux, le provisoire des institutions n'autorisait pas l'équivoque de la politique : il le dit bien haut. On vote. La majorité, résolue et calme, ne semble, dans sa discipline, qu'un seul et même homme. De scrutin en scrutin, sa défiance se manifeste sans variation. Enfin, 363 députés contre 344 ont adopté l'ordre du jour motivé de M. Ernoul. Le ministère est condamné. Que fera M. Thiers? La majorité décide qu'on en finira cette nuit même : il faut que l'anxiété de la France soit courte. A la troisième reprise de ce combat parlementaire, on lit une lettre de M. Thiers : il se démet de sa présidence. La majorité va l'accepter : à cette menace

d'être laissée dans le vide et le chaos d'un interrègne, elle sent qu'elle a la dignité de l'Assemblée et la paix de la France à sauver. Des clameurs sauvages s'élèvent en ce moment de la gauche : c'est que M. Buffet, dont l'autorité, le sang-froid, le courage et la clairvoyance ont présidé à ces débats avec une force et une activité supérieures, a tenté d'exprimer dans l'adieu de l'Assemblée à M. Thiers les regrets que la France reconnaissante doit à ses patriotiques services; les cris furieux de la gauche se mêlent dix fois à sa voix. A la vue de cette lutte d'un parti contre un homme, la droite, transportée d'indignation, se lève tout entière et bat des mains à M. Buffet, pour le remercier, l'honorer et le venger. Puis, au milieu des complications d'une procédure parlementaire où la gauche essaye d'épuiser la constance et de fatiguer la vigueur de ses adversaires, on en vient au vote suprême : le maréchal Mac-Mahon est choisi pour recevoir le pouvoir de M. Thiers : la majorité s'est accrue; elle a pour cette élection 391 suffrages. Enfin, tandis que divisée en groupes où l'espoir domine à droite, la stupeur à gauche, l'Assemblée attend la réponse du maréchal de Mac-Mahon; tandis que M. Thiers, d'abord incrédule à ces nouvelles, répand son émotion en colère et en tristesse, au palais de la Présidence, M. Buffet triomphe des hésitations du maréchal, tout à l'heure dissuadé de ce grand devoir par M. Thiers lui-même. A minuit, le cri de « Vive Mac-Mahon ! » retentit dans l'Assemblée : la révolution du 24 mai est faite, et Paris et la France l'apprennent sans trouble.

Pourquoi cette paix dans Paris et la France? M. Gambetta et ses amis ont bien voulu en usurper le mérite, pour avoir pompeusement invité leur parti à s'abstenir du tumulte et de l'émeute : ils ont paru ainsi nous faire grâce d'une guerre civile; or la tentative même leur en était impossible, et personne ne l'ignorait moins qu'eux. Qu'ils ne vantent donc pas tant leur vertu! D'ailleurs, cet art d'enchaîner la fureur populaire, ils n'ont pu se l'attribuer sans avouer aussi qu'ils regardent la violence comme une force dont ils savent disposer. Nous laisserons aussi à ceux qui aiment à philosopher le soin de remarquer qu'en France les révolutions sont faciles. La vérité ici, c'est que M. Thiers, par la mobilité de cette politique incertaine qui se portait d'un parti à l'autre et qui poussait les esprits dans tous les sens, avait produit dans le pays tout entier un sentiment général de lassitude et rendu impérieux le besoin d'une direction ferme et sûre : ce caractère de résolution et de netteté était si visible dans le gouvernement nouveau qu'il a naturellement attiré l'adhésion de toutes ces volontés fatiguées. Il y avait aussi dans le pays un sincère sentiment d'effroi depuis ces élections du 27 avril et du

11 mai dont M. Thiers avait méconnu la gravité et dont il n'avait pas compris l'avertissement. En voyant M. Thiers jouer avec ce danger, badiner de l'inquiétude publique, refuser toute garantie et chercher son appui du côté même où s'ouvrait l'abîme, toute cette grande population de conservateurs, timide et silencieuse sans doute, mais avide de sécurité, qui avait en 1871 choisi vingt-six fois M. Thiers pour député, s'est alarmée et lui a retiré sa foi : l'événement du 24 mai lui a paru porter en soi, sinon la certitude absolue, du moins la seule et dernière chance de salut ; et ç'a été la raison principale de l'accueil qu'elle a fait au nouveau gouvernement dans la glorieuse personne du maréchal de Mac-Mahon et dans celle des hommes honnêtes et distingués qu'il a réunis comme ministres autour de l'éminent duc de Broglie. Ajoutons que la popularité du maréchal de Mac-Mahon, popularité dont l'Europe tout entière est respectueuse, a compensé, dans le premier mouvement de l'opinion publique, les regrets qu'elle donnait à M. Thiers. Ce n'est pas l'armée seulement qui, dans les ordres du jour de ses généraux et les entretiens de ses soldats, a salué avec orgueil à la présidence de la république ce héros loyal, modeste et désintéressé, dont l'honneur l'illustre et la console : la France, vaillante et malheureuse, aime le maréchal de Mac-Mahon avec la même fierté ; elle n'a pas plus oublié le vainqueur de Magenta que celui de la Commune ; et sans doute que, par delà ces frontières des Vosges que l'âme de la France franchit sans pouvoir y reconnaître des limites, l'Alsace-Lorraine aura pensé, dans sa douleur, que le vaincu de Reichshoffen était digne de tenir entre ses mains les destinées de son ancienne et chère patrie.

L'événement a bien trompé les sinistres prévisions des flatteurs habitués à dire à M. Thiers que la France ne pourrait pas plus se passer vingt-quatre heures de sa Providence que le monde de son Dieu. Certes, si M. Thiers n'avait pas usé du gouvernement de la France comme d'un pouvoir personnel, il n'eût fourni à ses courtisans ni le motif ni l'occasion d'un tel langage : pour gouverner un pays selon le droit parlementaire, il faut moins de génie que de bon sens et d'honnêteté, comme en témoigne assez l'histoire de l'Angleterre, de la Hollande et de la Belgique. Mais le fait a démenti toutes ces prédictions qui annonçaient la guerre civile pour le jour où l'Assemblée oserait se soustraire à la puissance de M. Thiers : l'acte de la majorité n'a pas seulement été viril ; la confiance du pays, en s'attestant à la Bourse par des témoignages extraordinaires, a prouvé que la majorité calmait des alarmes réelles, et qu'elle avait répondu à un sentiment vrai. Ah ! M. Thiers, en voyant tant d'intérêts effrayés

se rassurer à cette seule nouvelle qu'un gouvernement s'était élevé pour protéger la France du radicalisme, M. Thiers a pu comprendre comme il s'était abusé et comme on l'avait trompé ; il a dû regretter de n'avoir pas voulu pour lui-même, pour sa gloire et le bien de la France, toutes ces mêmes approbations de la nation pacifique et laborieuse, qui s'étaient offertes à lui et qu'il avait repoussées! Qu'il considère aujourd'hui les effets de cette politique conservatrice à laquelle il a craint de donner entièrement et franchement son concours : ce soulagement qu'a senti le cœur des honnêtes gens, tout à coup affranchis d'une grande inquiétude et relevés par l'espoir ; cette foi soudaine qui fait croire à une sécurité plus durable et plus complète ; cette reprise du travail et cette renaissante activité des affaires ; cette humble modération à laquelle les radicaux réduisent partout leur violence, jusque dans ces bouillantes démocraties du Midi où la peur a d'un souffle refroidi tant de courages, que beaucoup ne savent plus s'ils sont encore radicaux ; cette hardiesse salutaire qu'ont retrouvée les conservateurs et qui, le 25 mai, triomphait comme à l'improviste dans une élection de l'Allier ; oui, toutes ces manifestations, qui sont pour le gouvernement du maréchal Mac-Mahon des marques insignes de la faveur publique, M. Thiers les eût facilement, dans la possession de son autorité, comptées en son honneur et pour notre avantage. Il ne l'a pas voulu ! Refus bien triste qui a compromis sa gloire ; erreur bien grave dont la France pouvait périr et que la vieillesse de M. Thiers, autant que l'alliance des partis où il a recueilli les restes de sa force en tombant, lui rend difficile de réparer.

De tous les résultats produits par l'événement du 24 mai, ce n'est pas le moindre, assurément, que le changement qui fait que la république de M. Thiers devient, non-seulement conservatrice, mais parlementaire. M. Thiers s'était façonné dans son gouvernement un régime qui ne convenait qu'à sa personne. Ce n'était pas seulement la dictature de l'éloquence, c'était celle de la menace : il n'abusait pas seulement en orateur de la volonté de l'Assemblée, il abusait en politique des nécessités de la nation : il croyait sa parole indispensable à l'une, son génie à l'autre ; et cette double idée s'étant accréditée dans le pays, il s'en servait pour décrier l'Assemblée devant la nation, si l'Assemblée résistait à ses conseils ; il s'en servait pour effrayer la nation devant l'Assemblée, en annonçant sa démission dans les cas mêmes où ni l'Assemblée ni la nation ne s'accordaient avec son opinion personnelle ; et certes, l'histoire s'étonnera que, jugeant son gouvernement nécessaire à sa patrie dans l'infortune affreuse où elle était, M. Thiers ait pu trois

fois lui déclarer qu'il l'abandonnait à elle-même, à son angoisse et à la mort, si l'Assemblée ne cédait pas à ses avis ! Ce genre de despotisme, inconnu jusqu'à ces tristes jours, constituait une sorte de tyrannie parlementaire qui humiliait l'Assemblée, qui la rendait odieuse ou qui la faisait paraître inutile. Et si on se rappelle en outre que les journalistes de M. Thiers la dénonçaient comme la perturbatrice de la paix publique ; que plus d'une fois il lui parla avec la hauteur d'un monarque absolu ; qu'il se plaisait à annuler les services de l'Assemblée dans ses propres mérites, et que, le 24 mai encore, il osait lui dire qu'elle n'était pas l'exacte représentation du pays ; si on se rappelle ces traits et mille autres, on conviendra que M. Thiers répandait dans l'esprit de la nation ce mépris du régime parlementaire où le despotisme d'un César trouve son excuse et son commencement. Pouvait-on mieux préparer une république à se changer en empire? n'était-ce pas nuire à la liberté, sans mieux assurer l'ordre? et ne faut-il pas reconnaître que l'Assemblée, en reprenant le 24 mai, possession du régime parlementaire, lui restitue sa vérité, lui rend sa force, et en relève, pour ainsi dire, l'idée dans la conscience du pays, où M. Thiers l'abaissait?

A entendre M. Thiers, le provisoire seul causait l'inquiétude de la nation. Il se trompait. La république de 1848 avait été fastueusement proclamée ; elle avait une constitution ; on la disait définitive. Eh bien, malgré tous ces titres d'immortalité, elle était en proie au doute, à l'anxiété et à la crainte, dans cette année de 1851 où M. Thiers, du haut de la tribune, signalait les élections de deux socialistes comme l'approche d'un fléau public, ainsi que M. de Broglie l'a fait le 23 mai devant M. Thiers aveuglé. C'est que la république définitive d'alors, si sûre qu'elle fût de sa vie politique, ne l'était pas de sa vie sociale. De même la république provisoire d'aujourd'hui n'était pas tant inquiète de reposer sur une institution fragile que de sentir la société trembler sous elle. M. Thiers croyait qu'elle serait conservatrice quand elle serait définitive, au lieu de croire qu'elle serait définitive quand elle serait conservatrice. Il n'a jamais bien su, ce semble, ce que le faux, l'équivoque et le variable dont il faisait les moyens de sa politique intérieure, avaient de profitable au radicalisme, et combien, plus que le provisoire, de tels moyens rendaient précaire cette république, qui, selon sa promesse, devait être conservatrice, et qui de jour en jour devenait radicale. C'est là l'une des causes les plus effectives du trouble que ressentait le pays. Mais on peut dire que la plus puissante a résidé dans cette volonté même de M. Thiers d'être à la fois chef de l'État, premier ministre et député, de venir combattre dans l'Assemblée, d'y exposer aux défaites sa personne et son gouvernement, et d'y ris-

quer sans cesse son pouvoir. Il n'était pas de semaine où la France ne pût apprendre que, devant un vote de l'Assemblée, M. Thiers s'était retiré, laissant dans l'inconnu la suprême autorité de la France. On soupçonnait qu'en exagérant sa responsabilité, M. Thiers eût voulu étendre outre mesure sa puissance; et l'on déplorait qu'il réduisît ainsi l'Assemblée à une sorte de servitude morale. Mais la crainte de ces conflits parlementaires où M. Thiers pouvait succomber était pour le pays une souffrance plus vive encore, un tourment continuel qui lui ôtait la sécurité du lendemain. Les républiques sont des gouvernements à échéances; ils durent quatre ou cinq ans, et l'heure de les renouveler est presque toujours une crise dangereuse. La présidence de M. Thiers n'avait pas même cette courte fixité : l'échéance en était incertaine; elle pouvait survenir de jour en jour : ni lui ni l'Assemblée n'en savaient rien. Cette incertitude effrayait les intérêts du pays plus encore que l'état provisoire de la républiqne; et loin d'admettre que ces conditions d'instabilité, si agréables qu'elles fussent au tempérament de son éloquence et de sa volonté, ne convenaient pas plus à la vie régulière d'une république que d'une monarchie, M. Thiers les maintenait, on l'a vu, dans son projet de constitution. Rien de plus personnel ou de plus chimérique; rien qui contribuât davantage au malaise de la nation. Or, pour sa part, le maréchal de Mac-Mahon ne viendra, dans l'Assemblée, ni livrer sa présidence à ces hasards, ni exercer son pouvoir comme une domination : son gouvernement sera parlementaire autant que conservateur. Son message nous en assure; son caractère nous le garantit; et c'est là une des améliorations les plus importantes que l'événement du 24 mai aura réalisées, pour la tranquillité du pays.

M. Thiers a-t-il été chef d'État comme il fut chef d'opposition, avec le même mérite? a-t-il su gouverner comme il avait su critiquer? Nous ne le croyons pas. Peut-être aura-t-il été dans les Assemblées de la France comme Mazarin dans les conseils de la royauté, plus habile que grand, plus souple que fort; mais, assurément, il est de ces hommes dont la gloire a mille feux et mille obscurités à la fois, et à qui les contemporains peuvent tour à tour donner toutes les louanges ou jeter tous les blâmes. Il n'a jamais été facile de le juger, et aujourd'hui pas plus qu'autrefois. Il est certain pourtant que sa politique intérieure a trahi sa réputation en manquant à quelques-uns de nos plus graves intérêts : elle a été indécise et inconstante; elle s'est servie de la duplicité; elle s'est plu aux délais et aux intrigues; elle s'est embarrassée dans ses propres ruses; elle a été plus verbeuse qu'agissante; elle n'a pas su aimer la clarté; elle n'a pas eu de desseins ou elle en a eu trop. Mais à l'étranger la diplo-

matie de M. Thiers a montré une prudence et une activité que personne ne peut contester ; et dans ce grand travail de l'œuvre nationale, qui comprend les traités et les emprunts, il a justement mérité la gratitude de la France : son patriotisme a été la meilleure partie de son génie. Quelques fautes qu'il ait commises dans son gouvernement, les conservateurs lui restent reconnaissants des services qu'il a rendus au pays en 1871 : ils respectent en lui, malgré ses erreurs, l'homme vers qui s'est tournée un jour la détresse de la France.

Déjà les mêmes adulateurs, parasites de sa puissance, qui avaient infatué M. Thiers d'un si funeste orgueil et qui l'enivraient de si mauvais conseils, l'excitent à venir dans l'Assemblée commander à toutes les hostilités réunies de la gauche, pour renverser avec elles le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. Quand on a soixante-dix-sept ans et qu'on a été, même pour un seul instant, le maître de la France, on n'accepte pas un tel rôle si facilement que l'imaginent les ambitions infimes de ces cupides et de ces subalternes. En vérité, vouloir que M. Thiers mène à l'assaut du pouvoir M. Gambetta avec M. Ranc, M. Barodet et M. Thurigny ; vouloir qu'il fasse alliance avec ces mêmes hommes à qui naguère il déclarait que toutes ses doctrines sont contraires aux leurs ; vouloir qu'il ébranle tous les jours, pour l'abattre, un gouvernement conservateur qui résiste au radicalisme et sur qui se fonde notre dernier espoir, c'est vouloir déshonorer M. Thiers après l'avoir perdu. M. Thiers, nous l'espérons, aura de sa réputation un soin plus jaloux et de l'ordre un plus grand respect. C'est déjà trop qu'il ait été chercher dans l'Assemblée, trois jours après sa chute, une ovation qui convenait si peu à sa dignité et où les radicaux lui faisaient un honneur si compromettant. M. Thiers doit prévoir aisément qu'il rendrait une force nouvelle aux radicaux en triomphant avec eux des conservateurs. Peut-être aussi aurait-il à craindre d'irriter le dévouement de l'armée, en frappant le maréchal de Mac-Mahon de coups prémédités par une politique égoïste. Et qui sait si ce serait pour la république un événement heureux que ce nouveau changement de présidence où la France apercevrait le sort variable des magistratures républicaines, leurs mutations rapides et leurs instantes rivalités ? M. Thiers peut user plus honorablement des derniers jours de sa vieillesse. Délivré de ses engagements, qu'il reprenne possession de lui-même, c'est-à-dire du sage esprit et du vif courage qu'il opposa de 1848 à 1851 à ces démagogues dont quelques-uns lui envoient aujourd'hui de l'extrême gauche leurs mensongers applaudissements ; libre de ces ménagements qu'il croyait devoir aux factions et aux partis, qu'il se range où l'attirent les amitiés et les goûts de son passé, parmi ces conservateurs dont il a été si longtemps le compagnon d'armes ; qu'il fasse entendre, pour la

cause de l'ordre, les derniers accents de son éloquence, et la postérité dira qu'il a su généreusement et noblement finir sa vie politique. Il n'est pas un seul de ses vrais amis qui puisse lui conseiller une conduite plus profitable à sa renommée et plus profitable à sa patrie.

Pour la première fois depuis de bien longues années, c'est une majorité conservatrice et libre en même temps qui gouverne la France. Les difficultés et les périls qu'il lui faudra surmonter sont considérables; mais elle en triomphera, nous en avons le juste espoir. Dans l'Assemblée, elle a besoin d'une union que rien ne dissolve : c'est là son devoir essentiel, un devoir qui veut autant d'abnégation que de constance. Elle doit au gouvernement qu'elle a créé de le seconder avec la discipline qu'elle a eue le 24 mai ; et ainsi elle s'accroîtra elle-même, en le fortifiant. Quant au gouvernement, il a commencé son œuvre avec un discernement, une modération et une habileté que ses ennemis mêmes se voient forcés de constater. Il a destitué dans l'administration des départements et dans la magistrature quelques-uns des fonctionnaires indignes que M. Thiers y maintenait en dépit des honnêtes gens, et qui, depuis le 4 septembre, s'y trouvaient au service du radicalisme. Cette épuration est une œuvre importante à laquelle il a raison de procéder avec mesure et sûreté, en prenant soin d'observer avec un scrupule trop oublié par M. Thiers les traditions et les règles administratives. Dans son message, le maréchal de Mac-Mahon a dit à l'Assemblée et au pays que sa politique sera sincèrement parlementaire et résolûment conservatrice : malgré les doutes qu'affectent ensemble les familiers de M. Thiers et les partisans de M. Gambetta, il est aisé de voir que tout le monde a compris : on s'en aperçoit bien à certaines timidités des fous et des furieux d'autrefois. M. de Broglie a indiqué avec précision à nos ambassadeurs le caractère et les vues du nouveau gouvernement. De son côté, M. Beulé a nettement marqué à nos préfets leurs obligations politiques : avec une vigoureuse franchise dont on ne savait plus leur tenir le langage, M. Beulé leur a prescrit de porter sans détours leur assistance du côté des conservateurs, l'administration du pays, pas plus que le gouvernement, ne pouvant rester oisive ni se montrer faible devant les ennemis de l'ordre, devant les destructeurs de la société. Par une autre circulaire, M. Beulé ordonne aux préfets de ne plus favoriser ou tolérer ces hypocrites infractions que faisaient à la loi les conseillers généraux ou municipaux dont M. Barthélemy Saint-Hilaire recueillait les adresses dans son ministère épistolaire : avec plus de dignité et plus de droiture que M. Thiers, le maréchal de Mac-Mahon ne veut ni de ces louanges illégales ni de ces blâmes illicites. Toutes ces mesures sont d'heureux signes. Que

le gouvernement persévère ! Il a prouvé, dès ses premiers actes et par ses premiers discours, qu'il était ce qu'il promettait d'être, conservateur et libéral. Il a légitimé ainsi la confiance du pays. A mesure que le temps répandra et développera les effets bienfaisants de cette politique, le gouvernement verra cesser les préventions et s'apaiser les mécontentements; l'esprit public ira s'améliorant, et le gouvernement, qui a aujourd'hui sa force dans l'espoir du pays, l'aura dès lors dans la reconnaissance nationale.

Certains amis maladroits de M. Thiers, qui oubliaient dans leur irritation les plus simples convenances de patriotisme, ont tenté d'alarmer la France, en lui montrant l'Europe mécontente et inquiète du départ de M. Thiers. A les en croire, la Prusse, surtout, n'avait que soupçons et mauvais vouloir à l'égard du nouveau gouvernement ; et le *Times*, prêtant sa vénale complaisance à ce perfide calcul, a publié une dépêche où on prétendait lui annoncer de Berlin que la Prusse, défiante des sentiments du maréchal de Mac-Mahon, ferait des difficultés pour le reconnaître. Mais, le lendemain, le *Times* était forcé de se démentir lui-même ; et le public apprenait que ces difficultés n'étaient autre chose que de simples formalités, traditionnelles dans les pratiques de la diplomatie. Les nations étrangères n'avaient pas, en effet, à reconnaître en France un nouveau gouvernement : nouveauté grave en tout temps, puisque par un changement de constitution ou de système, elle peut modifier les relations des peuples, et rend nécessaire à tous les cabinets une certaine circonspection. Or la révolution du 24 mai n'avait eu d'autre objet que de changer le pouvoir exécutif ; et ce pouvoir venait pratiquer une politique intérieure plus capable de faire régner en France l'ordre moral, le respect des lois, la paix sociale, c'est-à-dire toutes ces puissances du bien que l'Europe, par un intérêt bien entendu, désire voir dominer dans notre pays. Nous ne soutiendrons pas qu'à Berlin on n'ait pu regretter M. Thiers : on le connaissait, on avait traité avec lui. D'ailleurs, M. de Bismark doit moins aimer en France une république conservatrice qu'une république équivoque, où le radicalisme est près de l'emporter ; et de même il aimera toujours mieux en France une république, avec ses institutions instables, ses changeantes destinées et ses passions remuantes, qu'une monarchie où, la liberté se mouvant autour d'un pouvoir fixe, la France raffermie retrouverait son assurance à l'intérieur et sa force au dehors. Certes, il n'est pas besoin de beaucoup de sagacité pour deviner que M. de Bismark doit préférer pour ses desseins le régime de M. Gambetta à celui de M. Thiers, et le régime de M. Thiers à celui du maréchal de Mac-Mahon. Mais, quelles que soient les vues secrètes de la Prusse, elle ne pouvait pas, dans la circonstance, s'ar-

mer de prétentions que ne justifiait point l'état paisible de la France, que ne permettaient pas les engagements contractés, et que n'eût pas secondées le sentiment de l'Europe.

Que s'est-il donc passé dans les rapports de la Prusse et de la France, le lendemain du 24 mai? Ce qui avait lieu entre notre gouvernement et toutes les autres puissances, ce qui survient dans une monarchie où le roi est mort : les ambassadeurs ont, selon l'usage, renouvelé leurs lettres de créance, pour continuer leurs fonctions auprès du successeur de M. Thiers. Il n'y avait que l'ignorance ou la mauvaise foi qui pussent s'étonner d'un fait si naturel et si ordinaire. Déjà même les représentants des puissances étrangères se trouvent de nouveau accrédités à Versailles; déjà M. de Broglie, dans une circulaire dont l'Europe n'aura pu méconnaître la loyauté et la sagesse, a déclaré que le gouvernement respectera scrupuleusement les traités et s'attachera avec zèle au soin de la paix extérieure, en même temps qu'il portera toute son application vers cette paix intérieure dont la France a tant besoin. Le maréchal de Mac-Mahon a dit publiquement qu'il ne voulait rien changer à la politique que M. Thiers a suivie à l'étranger, politique de prudence et de modération où M. Thiers avait su mériter l'approbation de l'Assemblée. Nous nous confions à cette promesse comme à l'habileté de M. de Broglie; et nous n'hésitons pas à croire qu'ils réussiront à fortifier à l'extérieur la situation de la France, parce qu'ils l'auront mieux sauvegardée à l'intérieur. Dans les semaines qui ont précédé l'événement du 24 mai, on entendait les ambassadeurs des nations les plus amies de la France avouer tristement dans leurs confidences que la politique de M. Thiers perdait notre pays : leurs gouvernements verront donc avec satisfaction le maréchal de Mac-Mahon restaurer dans l'administration de la France tout ce que la tolérance de M. Thiers y laissait ébranler ou renverser. Il y a plus : le radicalisme est aujourd'hui un danger européen. En le comprimant, le maréchal de Mac-Mahon n'aura pas seulement servi la France, il aura servi l'Europe; et ce service sera compté à notre pays dans l'estime et les sympathies des puissances étrangères. Or, rien ne nous défend de présumer que, malgré tous les obstacles, le maréchal de Mac-Mahon obtiendra ce précieux avantage, à l'aide du temps, avec le concours de l'Assemblée et celui de tous les bons citoyens jaloux d'être de bons Français.

Un grand poëte, témoin des révolutions qui sans cesse déplaçaient les hommes ou ruinaient les choses dans les républiques de la Grèce disait « qu'il est facile aux cités de renverser leurs puissances, mais que pour les relever, il ne faut pas moins que l'aide de Dieu. »

Ce mot de Pindare, qui de nous n'a pu, depuis les derniers malheurs de la France, en reconnaître la vérité? La France, sous la main de l'ennemi et des démagogues, a été précipitée au sol bien vite hélas! et nous sentons à nos efforts mêmes combien Dieu nous condamne à la peine pour la replacer dans cette noble et tranquille attitude où l'Europe la vit si longtemps. Ne laissons pas pourtant se lasser nos labeurs, nos espérances, nos prières. L'œuvre est lente, sans doute; mais on ne peut dire que notre travail ait été vain. La France que Napoléon III et M. Gambetta ont jetée à terre dans le sang et la boue, l'Assemblée a commencé de la redresser avec M. Thiers : elle l'achèvera, grâce à Dieu, avec le maréchal de Mac-Mahon, qui vient, à l'heure où la patrie paraissait vacillante, la soutenir de sa pure et forte épée. Reprenons donc encore une fois courage; et pour devenir plus généreux dans notre patriotisme, pour mieux continuer la tâche et la finir plus tôt, recueillons dans nos esprits les éloquentes paroles par lesquelles M. de Champagny, recevant M. Littré à l'Académie française, nous invite à mettre nos cœurs bien haut, en l'honneur et pour le profit de la France : « Assez de voix s'élèvent pour nous rabaisser; assez d'humiliations et de doutes nous ont énervés; assez de rancunes encore non satisfaites, de triomphantes ironies, de dédaigneuses curiosités, poursuivent au dehors notre pauvre France; assez de passions haineuses et cupides la déchirent au dedans. Laissons cela, aimons tout ce qui peut nous ennoblir et nous relever. »

AUGUSTE BOUCHER.

M. le prince Lubomirski vient de publier en volume les *Scènes de la vie militaire*[1] qu'on a lues ici, l'automne dernier, avec un si vif intérêt. A ces peintures, d'une originalité telle qu'on n'en peut soupçonner la vérité, l'auteur en a ajouté, sous le titre de : *Souvenirs personnels* et d'*Impressions de voyages*, quelques autres non moins originales et aussi riches en couleur, bien que d'un caractère moins dramatique et moins passionné.

[1] 1 vol. in-12. Didier, éditeur.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

LA

LOI D'ORGANISATION MILITAIRE

Dans son discours du 3 décembre dernier, M. Thiers disait à nos députés : « Vous avez mis plus d'une année à faire la loi militaire ; vous n'en avez même fait que la moitié, car vous n'avez fait que la loi de recrute[illegible]et il vous reste à faire la loi d'organisation : et ces questio[illegible]i vastes qui nous préoccupent tous à si juste titre, serait-ce [illegible] année pour les résoudre ? » M. Thiers avait en cela [illegible] Le tem[illegible] les peuples libres donnent à la solution de leurs grandes affaires [illegible] raison de leur importance. Des questions moins vitales, l'émancip[illegible]on de l'Irlande, les réformes douanières, électorales, ecclésiastique[illegible], ont occupé et partagé la libre Angleterre pendant de longues années. Hélas ! tout l'avenir de la France est peut-être dans ses lois militaires, lois de salut, si elles sont bien conçues et bien appliquées, lois de mort, si elles sont mauvaises, ou si, étant bonnes, elles sont faussées dans l'application.

La seconde moitié de la loi militaire, la loi d'organisation, est même de beaucoup la plus importante. Ce qui a manqué à la France, ce ne sont ni l'argent ni les hommes, mais l'organisation.

Nous avions plus d'argent que l'Allemagne, et si nous avions moins d'hommes — ce qui n'est pas certain — la différence était minime et négligeable, car nous en avions beaucoup plus que n'en pouvaient exercer et employer la meilleure organisation et le meilleur commandement.

A la fin du mois de mars, le gouvernement de M. Thiers, ou plutôt M. Thiers — car il absorbait tout en lui-même et ne voyait d'au-

tre sagesse que la sienne — M. Thiers avait déposé sur cette seconde moitié de la loi militaire un projet plus ou moins discuté par le conseil supérieur de l'armée.

Après une très-mûre élaboration, la commission législative « chargée de présenter un ensemble de dispositions sur le recrutement et l'organisation des armées de terre et de mer, » vient également de déposer son projet, projet plus étendu et plus conforme aux grands enseignements contenus dans nos grands désastres.

Aux yeux de la raison et de l'histoire, le véritable exposé des motifs de nos futures lois militaires réside dans les faits de la dernière guerre. La première condition pour trouver comment nous pourrons battre l'ennemi est de savoir pourquoi nous avons été battus. C'est sur ce pourquoi et ce comment que va porter l'effort de notre travail. Mais avant d'entrer dans cet examen, montrons en quelques mots l'esprit et la portée des deux projets.

Celui de M. Thiers, maintenant écarté, était simple et bref ; on y voyait clair : mérite réel. C'est pour avoir méconnu trois ou quatre idées simples et grandes, que nous sommes vaincus et malheureux, sinon abaissés. Mais il n'allait pas jusqu'au bout du problème. En face d'un ennemi qui a réalisé des effets écrasants de masse et de vitesse par l'organisation régionale, le projet de M. Thiers n'admettait aucun élément d'organisation régionale.

Son exposé des motifs disait : « La politique de notre temps a fait de la prompte mobilisation des armées une co[illegible]e sécurité absolue... Il faut de savantes combinaisons. » [illegible] son projet ne contenait qu'une partie des combinaisons nécessaires.

Les principales dispositions communes aux deux projets sont : la permanence des brigades, des divisions et des corps d'armée, maintenus pendant la paix à l'état d'organisation complète, pourvus de tous leurs moyens d'action, et toujours prêts ; la constitution d'états-majors susceptibles de se fractionner en deux parties, l'une marchant à l'ennemi, l'autre restant dans les dépôts ; un nombre de régiments de toutes armes suffisant pour former 72 brigades, 36 divisions et 12 ou 18 corps d'armée, suivant que ces corps auront 3 ou 2 divisions seulement, et plus de 3,000 pièces de campagne : force colossale, si elle est toujours prête — « La Prusse est toujours prête, » disait M. de Bismark en 1867 — force supérieure à celle qui était dans la main du général de Moltke en 1870.

Ces éléments sont en effet essentiels, mais ils ne suffisent pas. Pour être toujours prêts, il ne suffit pas d'édicter la permanence des corps : il faut assurer à cette permanence une base inébranlable, et il n'en existe pas d'autre que la base territoriale. Il ne suffit pas de parler de « l'éducation progressive des troupes » par des manœu-

vres bien graduées : il faut prescrire la nature de ces manœuvres, ainsi que la mobilisation des réserves en temps de paix. Cette mobilisation est en effet une vraie répétition de la mobilisation au début d'une guerre, et le seul moyen de la bien faire. Si la loi ne prescrit rien à cet égard, il en sera des mobilisations comme des grandes manœuvres. Jusqu'à présent, sans parler de celles du camp de Châlons, notoirement mal conçues, les grandes manœuvres n'ont été faites avec intelligence que très-exceptionnellement, par exemple, en 1844, autour de Metz, sous le commandement de M. le duc de Nemours. Était-ce parce qu'on en ignorait la nécessité? Non — on la savait très-bien — mais parce qu'elles n'étaient impérativement prescrites et réglementées par aucune loi.

Pourquoi l'article 4 du projet de M. Thiers prévoyait-il, au début d'une guerre, la formation de corps spéciaux distincts de l'armée? N'était-ce pas une porte rouverte à l'indiscipline et à l'aventure politique?

Qui a compris le livre de M. Jacqmin et le premier fascicule de *la Guerre franco-allemande, par l'état-major prussien*, sait que, dans la campagne de trente et un jours entre le combat de Sarrebrück et Sedan, la principale cause de notre désordre à l'intérieur et de notre faiblesse à la frontière a été le départ précipité des effectifs de paix, et les concentrations faites avant que les corps aient été portés à leurs effectifs réglementaires de guerre par l'incorporation des réserves. Pourquoi le projet de M. Thiers ne tenait-il pas compte d'un fait aussi considérable? Le projet de la commission assure *le départ à l'état de mobilisation complète* au début de la guerre, par l'incorporation localisée des réserves : l'incorporation localisée, qui est l'élément le plus efficace de l'organisation régionale prussienne au point de vue de l'ordre et de la rapidité des mobilisations, et peut-être le seul conciliable avec notre situation administrative et politique.

Là est le point sensible de la question et la différence essentielle entre le projet de M. Thiers et celui de la commission. La sagesse de M. Thiers n'allait pas au delà des enseignements du premier empire et de la préparation antérieure aux chemins de fer. La sagesse de la commission va jusqu'au bout du problème : elle approprie la préparation de la guerre à l'élément de vitesse introduit par les chemins de fer. Tout en gardant ce que nous avons de bon, elle discerne et adopte les éléments de l'organisation prussienne conciliables avec la nôtre; elle fait ce qu'il faut « pour être toujours prêt, » suivant la terrible logique de M. de Bismark.

Le 30 mars dernier, le lendemain de la présentation du projet de M. Thiers, l'éminent rapporteur de la loi de recrutement, M. de

Chasseloup-Laubat, a été frappé de mort subite au moment où il se préparait à le combattre par les raisons les plus décisives. Il avait la volonté forte, le coup d'œil sûr, la parole séduisante : *Fortiter et leniter*. Nous éprouvons une amère satisfaction à rappeler la bienveillance avec laquelle il s'était plu à éclairer nos recherches.

I

Dans son récit de la guerre de 1870 et 1871, l'état-major prussien s'exprime ainsi : « Grâce aux efforts des États confédérés, l'Allemagne se trouvait posséder une force militaire comme jamais jusqu'alors nation n'avait pu réaliser la pareille, tant sous le rapport du nombre que sous celui de l'unité d'organisation[1]. » Eh bien, nos lois de recrutement, les crédits du ministère de la guerre et le vote annuel d'un contingent de 100,000 hommes, comportaient, non compris les gardes nationales mobiles et sédentaires, des mobilisations au moins égales. C'est avec un contingent de 63,000 hommes que la Prusse a fait Sadowa. Ce que la conquête, les traités militaires et le travail accompli entre Sadowa et Sedan ont ajouté à sa force équivaut à peine à la différence entre ce contingent de 63,000 hommes et le contingent français de 100,000 hommes[1]. Or, d'après nos institutions militaires depuis 1789 jusqu'à aujourd'hui, l'organisation de l'armée a toujours appartenu au pouvoir exécutif, à l'exclusion du pouvoir législatif. C'est donc sur le gouvernement de l'empereur déchu que pèse toute la responsabilité de la mauvaise organisation.

Mais ici, un doute cruel obsède la pensée : si nous pouvions avoir la quantité au même degré que l'ennemi, pouvions-nous avoir la qualité? Une opinion longtemps répandue, même à l'étranger, à la suite de nos grandes guerres, attribuait une certaine supériorité individuelle au soldat français sur le soldat allemand. Cette supériorité, en supposant qu'elle ne fût pas l'effet du commandement, s'est-elle maintenue? nos soldats valent-ils leurs pères physiquement et moralement?

Quant au physique, les faits ne confirment pas le préjugé sur l'abaissement de la taille et de la force. Dans la période de 1833 à 1869, avec un minimum de taille invariablement fixé à 1m,56, les

[1] Guerre franco-allemande de 1870 et 1871, rédigée par la section historique du grand état-major prussien.

[2] Il n'y a pas à s'occuper des trois contingents de 140,000 hommes afférents aux guerres de Crimée et d'Italie et depuis longtemps libérés.

exemptions pour défaut de taille tendent plutôt à décroître : de 6 pour 100 au début, elles descendent à 5 1/2, et les améliorations de l'hygiène ont dû compenser les affaiblissements causés par l'aggravation du désordre.

Quant à la force morale, si la source de la force physique est en terre, la source de la force morale est en Dieu. La sagesse antique avait défini l'homme « un animal religieux ; » la révélation chrétienne, cette religion éternelle de l'humanité, avait confirmé, agrandi, consacré la religion naturelle. Si maintenant, au nom d'une science mal comprise et mal enseignée, on supprime non-seulement la révélation, mais la religion naturelle, si on coupe la racine divine de l'humanité, il ne reste plus que le premier terme de la définition antique, « un animal, » et le plus impuissant de tous. Le matérialisme mutile le soldat en mutilant l'homme. Le matérialisme effectif et parfait détruirait même la force matérielle.

Mais ne nous engageons pas sur ces hauteurs, d'où le regard porte trop loin dans le temps et dans l'espace, et perd la mesure des réalités actuelles, à peu près comme le projectile perd sa justesse lorsqu'il est lancé au maximum de sa portée, à l'angle de 45 degrés. Bornons-nous à la constatation des faits : eh bien, quel que puisse être le désordre moral et religieux, le soldat français est toujours brave et capable des vertus militaires, la discipline et l'abnégation. Il tue beaucoup et se fait beaucoup tuer. Les témoignages allemands sont unanimes sur ce point. Pour une population moindre engagée de part et d'autre, la guerre de 1870 a fait sept fois plus de tués et de blessés que celle de 1866. C'est donc dans les questions de gouvernement et d'organisation qu'il faut chercher le secret de nos désastres.

Nous n'avons pas à juger s'il y a, dans l'ordre diplomatique, des excuses pour le gouvernement de Napoléon III, si les pourparlers avec M. de Beust l'obligeaient à l'action dès le lendemain de Reichshoffen. La récente polémique entre le ministre autrichien et M. le duc de Grammont, à la suite de la déposition de M. Thiers, nous a paru confirmer cette déposition. Quoi qu'il en soit, Napoléon III est mort : ses actes appartiennent à l'histoire. Étrange contradiction ! Le premier Napoléon, dur et pratique génie, avait les idéologues en horreur, et l'unique résultat de ses immenses travaux a été de mettre sur le trône de France un idéologue d'une âme bienveillante, d'un esprit élevé, mais faux. Cet idéologue s'est occupé de tout, de César, des Gaulois et des Germains, de la forme de leur pique et de leur framée, des races, des nationalités : de tout, excepté des Français et des Prussiens. Il a oublié les principes élémentaires de cet art de la guerre qui avait fait la grandeur de son oncle, et n'a pas

appris la stratégie nouvelle des chemins de fer. Il a fait la guerre pour une idée : cette idée était fausse. Par sa politique des nationalités, il a ourdi un nœud gordien aux plis inextricables, et il a laissé rouiller l'épée nécesssaire pour le trancher.

Nous n'oublierons jamais la plaisanterie semi-grave d'un brave colonel de gendarmerie : « L'empereur a tant fait pour l'Italie et pour l'Allemagne! Il finira par faire quelque chose pour la France, et alors cela sera magnifique! »

Portés au pouvoir par l'ascendant d'une légende sur le suffrage universel, les complaisants du second empire sont partis pour la plus grande guerre des temps modernes avec l'entrain désordonné d'une cavalcade de somnambules, sans avoir préparé les moyens de la faire, sans savoir ce qu'ils faisaient ni à qui ils avaient affaire; et ils ont disparu dans l'abîme de Sedan à la stupéfaction du monde et du vainqueur lui-même : « Ces succès auxquels nous ne nous attendions pas, » a souvent écrit le roi de Prusse. L'état-major prussien qui, pour notre malheur, a si bien compris tant de choses, l'état-major prussien ne comprend rien à notre diplomatie et à notre préparation de la guerre. Dans le récit qu'il en fait, il cherche vainement un plan, une direction, une idée juste. L'invraisemblance de la légende et l'extravagance du rêve le disputent à l'horreur de la réalité dans la chute du second empire.

On explique la légion romaine aux jeunes gens dans les cours d'histoire, et le second empire, qui voulait être guerrier, a méconnu le principe élémentaire de l'organisation des armées modernes en brigades, divisions et corps d'armée. Il a fallu la fatale expérience de 1870 pour que cette organisation apparût, pour la première fois, à l'état d'institution permanente, dans les projets présentés.

La guerre est réellement un drame en cinq actes. Premier acte, l'appel des jeunes hommes, le recrutement; deuxième, le choix des chefs, l'organisation des commandements; troisième, le passage du pied de paix au pied de guerre, ou mobilisation; quatrième, la marche à l'ennemi, ou concentration; cinquième, le choc contre l'ennemi, les opérations.

Le dernier acte appartient au chef militaire, les quatre premiers appartiennent à l'organisateur. L'ensemble du drame est d'un horrible intérêt pour toutes les familles. Tout homme politique, ayant à statuer sur la paix ou sur la guerre, est dangereux par cela seul

[1] Nous avons trouvé nos appréciations de 1871 et 1872 dans le premier fascicule de l'état-major prussien : ce qui veut dire non qu'il nous a reproduit, — il sait trop bien, hélas ! ce qu'il a à dire et à faire, — mais que nous étions dans le vrai.

qu'il en ignore les principes généraux, les divisions, l'ordre et la redoutable unité. La loi de recrutement a pourvu au premier acte; les projets examinés sont relatifs au deuxième, troisième et quatrième, les commandements, les mobilisations, les concentrations. On verra que notre infériorité d'organisation a tenu à trois causes: 1° contrairement à la pratique prussienne et à la tradition de nos grandes guerres, nous n'organisions pendant la paix les commandements que jusqu'au grade de colonel — on nommait les généraux, on n'organisait pas leurs commandements; 2° nos mobilisations étaient lentes et désordonnées; 3° nous aggravions ce désordre et cette lenteur en confondant en un seul acte mal fait, ou non fait à la frontière, deux actes essentiellement distincts, les mobilisations et les concentrations : ces deux actes auraient dû être successifs, et le premier aurait dû être achevé dans les dépôts avant la marche à l'ennemi. Par suite, nos chemins de fer n'ont servi qu'à heurter prématurément notre pied de paix, fort réduit et en voie d'organisation, contre le complet du pied de guerre et de l'organisation ennemis.

« Faites-moi de bonne politique, et je vous ferai de bonnes finances, » disait un financier célèbre. Nos généraux pourraient dire avec la même justesse : « Préparez-nous une bonne organisation et nous vous ferons une bonne stratégie. » *Les commandements*, *les mobilisations*, *les concentrations*, telle pourrait être, à nos yeux, la division de la future loi en trois titres, et l'intitulé de chacun de ces titres. Telle va être la division de notre travail.

II

Est-il encore quelque mérite à parler raisonnablement de ces grandes questions, après tant d'écrits qui les ont éclairées d'une si vive lumière? après le beau livre intitulé *Campagne et négociations*, après les récits des généraux Vinoy, Ducrot, Martin des Pallières, Chanzy, d'Aurelle de Paladines, après les dépositions du maréchal Mac-Mahon et de M. Thiers, après le livre si bien fait, si pratique, si utile, de M. Jacqmin, *les Chemins de fer pendant la campagne de* 1870 *et de* 1871? On sent, en les lisant, que ces vaincus ne méritaient pas leur défaite. Quelle froide et redoutable précision dans les récits de l'état-major prussien! Nous n'exagérons pas l'impression que nous avons ressentie de ces pages, en disant, qu'au point de vue diplomatique et militaire, l'infériorité du second empire vis-à-vis du gouvernement prussien nous a paru celle de l'enfant vis-à-vis de l'homme.

Toutefois, l'esprit public français, miroir impressionnable, mo-

bile, taillé à facettes, ne réflchit pas toutes les lumières. Nous autres Lorrains — il faudra qu'on s'y résigne à Berlin — nous ne connaissons que la vieille patrie française : mais les esprits français ont toujours brillé davantage par la vivacité, l'éclat, la pénétration, que par l'étendue et la réflexion. Le dossier historique et militaire de nos désastres est très-vaste ; il faut une certaine étendue et l'effort d'une réflexion patiente pour embrasser dans un seul coup d'œil un tel ensemble de rapports, et en tirer les conclusions raisonnables et nécessaires. On n'avait pas profité de l'expérience de Sadowa, il n'est pas certain que l'on profitera de celles de Sedan, de Metz et de Paris, que l'on comprendra bien les dangers de la préparation incomplète et l'impuissance de l'improvisation militaire.

Le récit de la campagne de 1866 par l'état-major prussien, sous la direction du comte de Moltke, avait été traduit, publié et vendu en France à plusieurs milliers d'exemplaires. L'organisation permanente des corps d'armée, la distinction entre la mobilisation et la concentration y étaient fortement accentuées. On y pouvait lire, de ses yeux lire, ce qui s'appelle lire, qu'après sept jours, le corps d'armée prussien était élevé au plein de ses effectifs de guerre ; qu'alors neuf à douze jours suffisaient pour le porter à la frontière avec tout son attirail, quelle que soit la distance[1] ; que cela s'était fait en 1866, et que toute imperfection constatée dans ce mécanisme implacable, notamment en ce qui concerne les étapes, serait rectifiée. M. de Moltke disait et redisait ces choses, dans la supposition, sans doute, qu'on ne pouvait les ignorer en France. Le second empire a agi comme si elles n'existaient pas.

Aujourd'hui, les projets présentés font-ils les calculs de vitesse que l'état-major prussien a non-seulement faits, mais réalisés dès la campagne de 1866?

« Savez-vous calculer, monsieur le maréchal ? disait, dans la séance du 5 juillet 1870, M. Thiers au maréchal Lebœuf. Vos adversaires calculent très-bien.

— Je sais calculer, repartit le maréchal.

— Alors, puisque M. le maréchal sait calculer, je me rassure. »

Et M. Thiers se rassit en souriant avec cette finesse profonde que chacun lui connaît. Illusion vaine, trompeuse sécurité : le maréchal était brave, mais il ne savait pas calculer. Actuellement, le projet de M. Thiers ne fait pas les calculs de vitesse nécessaires.

D'après l'exposé des motifs de la mauvaise loi de 1868, la France pouvait mettre sur pied, en quinze jours, neuf corps d'armée de 51,000 à 53,000 hommes chacun, — soit une armée active de

[1] *Récit de la campagne de* 1866, par l'état-major prussien, page 24.

470,000 hommes, non compris les troupes de garnison, de dépôt et de renouvellement. — Mais les habiles alléguaient l'expérience du passé, d'après laquelle les effectifs sur le terrain n'atteignent que la moitié des effectifs sur le papier : ils rectifiaient doctement et inscrivaient 250,000 entre les lignes. Ce qui est plus grave : à la place du délai de quinze jours, il aurait fallu, si on avait pris la peine d'y penser, inscrire un délai fort obscur de deux ou trois mois. Cette habileté était bien malhabile. Il ne s'agissait pas de savoir ce qui s'était passé à d'autres époques, par exemple pendant la guerre d'Italie, dans laquelle la France — l'état-major allemand le remarque — n'avait pu porter que 100,000 hommes de Magenta à Solferino, à la vitesse de 8 kilomètres par jour, mais de ce qui se passait actuellement en Prusse. « On devait savoir, dit encore l'état-major allemand, que déjà, dans la campagne de 1866, la Prusse avait mis rapidement en ligne 350,000 hommes, et que, depuis cette époque, ses forces avaient reçu des accroissements notables[1]. »

En fait, M. de Moltke a frappé ses premiers coups le 6 août, après trois semaines, avec dix corps d'armée de la confédération du Nord, deux corps d'armée bavarois et la division de Wurtemberg, ensemble environ 360,000 hommes. Pourquoi seulement dix corps d'armée et 360,000 hommes, tandis que la confédération du Nord avait treize corps, et l'Allemagne entière une armée de campagne d'environ 500,000? Parce que trois corps avaient été laissés en arrière pour surveiller la mer du Nord et l'Autriche, et parce que, ayant le plein des effectifs de guerre et de l'organisation, on avait eu intérêt à devancer l'achèvement des concentrations, pour surprendre 200,000 Français disséminés entre Belfort et Thionville, en flagrant délit, non-seulement de concentration, mais de mobilisation et d'organisation. Dans de telles conditions, 360,000 hommes étaient plus que suffisants pour s'assurer cette supériorité décisive du début vers laquelle tend tout l'effort de l'organisation prussienne.

Telle était la manœuvre favorite de Napoléon Ier. A la veille d'Iéna, disposant de sept corps d'armée massés à la frontière prussienne, en face d'un adversaire mal préparé, le rusé conquérant ne sut pas résister au désir de faire ce qu'il savait si bien, la guerre : il régla en conséquence sa diplomatie et sa publicité officielle. Dans la situation inverse, ne sachant pas la guerre, avec une organisation incomplète, en face d'un ennemi archiprêt et supérieurement commandé, Napoléon III a rendu la guerre inévitable et les alliances impossibles, à l'intérieur, par des irritations d'orgueil national soldées dans la presse, au dehors, par des insistances et des procédés diplo-

[1] *Guerre franco-allemande de* 1870 *et* 1871, page 29.

matiques inouïs. On affirmait, à Paris, l'existence d'une insulte à notre ambassadeur, qui ne s'en doutait même pas, à Ems. En définitive, il s'agissait d'un propos douteux de caserne que le roi de Prusse aurait tenu, hors de sa présence, à son aide de camp prussien de service.

C'était un lieu commun parmi les hommes de guerre du premier empire, qu'il faut, avant tout, s'assurer la supériorité au début, et l'état-major prussien trahit cette préoccupation à chaque ligne de son récit. Le second empire ne pouvait ignorer l'évidence; mais tandis que le gouvernement prussien n'omettait aucun des moyens propres à réaliser un passage régulier et rapide du pied de paix au pied de guerre, le second empire les négligeait tous.

Veut-on savoir les effets de cette supériorité au début en 1866 et 1870? Les voici : en 1866, pendant la période diplomatique, M. Thiers, supérieurement inspiré, avait montré le danger de la guerre et la possibilité de l'empêcher, dans un discours accueilli par une triple salve d'applaudissements. Nous n'examinerons pas si le spectacle d'un grand succès parlementaire a porté quelque trouble dans l'âme taciturne de Napoléon III. De sérieux mobiles pouvaient animer son ambition. Il pouvait, en prévision d'une longue lutte poursuivie avec des chances partagées, entre adversaires de force égale, nourrir secrètement l'espoir d'une médiation finale imposée à la lassitude des belligérants, dans laquelle il aurait dicté la paix sans avoir combattu, et profité de la guerre sans l'avoir faite : politique scabreuse, alors même qu'elle eût été appuyée par de grandes forces, absurde, lorsqu'elle ne l'était pas. La supériorité de la préparation prussienne, la faiblesse de la nôtre, et le coup de foudre de Sadowa, ont déjoué ces dangereuses menées qui élèvent les forts et précipitent les faibles, et que l'homme d'État ne doit se permettre qu'autant qu'elles sont justifiées par des raisons supérieures et soutenues par une fermeté absolue dans l'exécution.

Il est probable que des pensées analogues animaient M. de Beust en 1870; mais il n'encourt pas la même responsabilité. Sa dépêche du 11 juillet au prince de Metternich porte : « Je ne dis pas que telles éventualités ne puissent se présenter, qui nous amènent à intervenir dans une lutte engagée sur une question d'influence entre la France et l'Allemagne. » La diplomatie est en effet ce qui ne se dit pas. M. de Beust ne provoquait pas la guerre; il se préparait seulement en vue des éventualités possibles, et il appuyait ses combinaisons sur la mobilisation de dix corps d'armée, tous commandés par des chefs slaves, avides de revanche, pleins d'espoir et de confiance. Des coups encore plus terribles que ceux de 1866, frappés dès le début, ont de nouveau déjoué des calculs plus honnêtes et mieux conçus.

La supériorité au début : vers ce but doit tendre tout l'effort d'une nation condamnée aux terribles jeux de la force, par son ambition comme la Prusse, par ses malheurs comme la France. Mais comment la réaliser? 1° par l'organisation et le fonctionnement en temps de paix des commandements de la guerre; 2° par la promptitude des mobilisations et des concentrations, deux opérations distinctes qui doivent se succéder et ne jamais se confondre. Nos anciennes traditions suffisent à la solution de la première partie du problème; la seconde et la troisième partie, plus spécialement relatives à l'organisation nouvelle des chemins de fer, sont pleinement résolues par la pratique allemande, mais encore à l'état d'enfance chez nous.

Les principes généraux de la guerre sont de tous les temps. L'élément de vitesse introduit par les chemins de fer ne fait pas ces principes, mais il les élève à un degré de puissance supérieure. Les conséquences de la bonne et de la mauvaise conduite sont en raison directe de l'énergie des moyens. En 1842, à l'époque de la discussion législative sur les grandes lignes de chemins de fer, dites stratégiques dès cette époque, il fut dit et répété que ces lignes rendraient faciles des concentrations autrement puissantes que celles d'Austerlitz et d'Iéna, et que la victoire serait aux premiers qui sauraient bien manier les chemins de fer. Hélas! ce furent les Allemands. « Ce serait, dit l'état-major allemand, une grande erreur de supposer qu'il est possible d'employer les chemins de fer pour concentrer une armée avec ordre et précision, si tout n'a d'abord été préparé très-complétement et avec le plus grand soin [1]. »

La perfection de l'organisme militaire et la supériorité du commandement doivent être en raison de la perfection des moyens de transport et de balistique. *Débrouiller* une armée avec les chemins de fer! autant conduire une locomotive comme une patache! Il a fallu toute la frivolité du second empire et notre colossale sottise révolutionnaire pour inaugurer cette prétention, plus déplacée que jamais. Elle n'existait pas à d'autres époques, où la nécessité de l'ordre et de la discipline était cependant moins absolue. Plus que jamais, il nous faut une préparation de la guerre bien conçue, confiée à des hommes mûrs, patients, sévères, froidement passionnés pour l'exécution des bons règlements.

Avec sa politique de guerre, le second empire devait être en mesure de faire en trois semaines ce que le premier faisait en trois mois, Carnot en un an, Louis XIV en trois ans. Il le devait, puisque le gouvernement prussien l'avait fait malgré une opposition parle-

[1] *Guerre de* 1870 *et* 1871, page 28.

mentaire autrement énergique que celle de notre Corps législatif; il le devait, puisque, par la plus impardonnable et la moins française de toutes les politiques, il avait précipité la formation de l'unité allemande, que le vulgaire bon sens lui commandait de ralentir, et que cette force nouvelle était, pour notre malheur, entre des mains puissantes guidées par des têtes ambitieuses et politiques.

On n'a pas même réalisé les concentrations antérieures aux chemins de fer. On n'a eu ni les quatorze armées de Carnot ni *la grande armée* de Napoléon. Non-seulement on n'a pas organisé la préparation nouvelle des chemins de fer, mais on a méconnu les principes de tous les temps, les règles consacrées par une expérience universelle. Comment et en quoi?

Dans tout maniement du nombre et de la force, l'élément essentiel consiste dans l'*unité* ou les unités mises en action. Ces unités varient en raison de la grandeur de l'effort. Dans l'armée romaine, les unités étaient la cohorte de 600 hommes et la légion de 6,000 hommes. Dans notre Europe moderne, même avant l'énorme développement de force armée qui a été la conséquence logique du déchaînement révolutionnaire, et dont, par une autre conséquence non moins logique, la France, première coupable, est la première victime, dans notre Europe moderne, les unités sont plus compliquées et plus fortes. Toutefois, elles peuvent se ramener à deux : l'unité élémentaire, qui est l'escadron, le bataillon et la batterie, et l'unité stratégique, qui est la brigade, la division, le corps d'armée. Le corps d'armée surtout est la véritable unité, le nerf, l'instrument, l'arme nécessaire des grandes guerres européennes.

Le bon public croit sans doute que cette arme était préparée à l'avance, et disposée dans nos divisions territoriales comme les faisceaux d'armes et les fleurets sont suspendus aux murailles des salles d'escrime et de tir. Cette préparation était en effet ébauchée dans l'ancienne France; elle était complète pendant nos grandes guerres à la fin et au début de ce siècle. Elle existe en Russie, en Autriche, en Allemagne. Notre nation placée si haut, s'il faut croire nos rhéteurs révolutionnaires, par le renversement d'un si grand nombre de gouvernements rétrogrades, pouvait-elle faire moins? Eh bien, non. Qu'y a-t-il de commun entre les modestes vertus militaires : prévoyance, ordre, ponctualité, discipline, et l'universel désordre et les grands orgueils révolutionnaires? La même obsession qui entraîne nos gouvernements à chercher dans la guerre une diversion à leurs embarras intérieurs les rend incapables de la bien faire, et les empêche de s'appliquer à la pratique du sens commun.

L'unité élémentaire, l'escadron, le bataillon, la batterie, étaient seuls constitués; même ils étaient bons, surtout la batterie. « L'ar-

tillerie, suivant l'état-major prussien, possédait à un haut degré la mobilité et l'habitude des manœuvres. » Mais l'unité stratégique, la brigade, la division, le corps d'armée, n'existaient pas. On n'avait qu'une moitié de l'organisation, et la moitié subalterne, celle qui suffit pour former le soldat et l'officier inférieur; on n'avait pas la moitié la plus élevée, celle qui est nécessaire au développement des hautes aptitudes chez l'officier général. On avait les pièces de la machine, mais on ne les ajustait qu'au moment de l'action. L'immense machine humaine était remise, au moment de l'action, à des chefs qui n'avaient eu aucun moyen de l'expérimenter, et qu'une fatale imprévoyance condamnait à faire leurs premières expériences en face de l'ennemi.

Il a fallu le désastre de Reichshoffen pour nous apprendre que la mitrailleuse était une illusion enfantée à Saint-Cloud par le secret des expériences. Les pièces de 4, si utiles en 1859, étaient déjà distancées en 1870. Les artilleurs avaient gardé leurs belles qualités manœuvrières; « mais la lenteur des autres armes venait annihiler ces avantages[1]. » Les fantassins ne pouvaient pas suivre l'artillerie : ils étaient trop chargés. D'où naissaient cet état arriéré de la pièce d'artillerie, cette incohérence entre les différents organes, cette inégalité dans les aptitudes de marche? Mon Dieu! tout simplement de ce qu'on n'expérimentait pas avec grandeur, et de ce que l'on n'avait pas pris la peine de faire fonctionner ensemble les pièces de l'ensemble.

Les choses se seraient passées tout autrement, si on avait eu dans la paix l'organisation de la guerre, et si on l'avait fait fonctionner. Prenons pour exemple un fait, hélas! bien douloureux, auquel nous assistions l'automne dernier dans notre pays natal : autour de la malheureuse ville de Metz, et sous le commandement du prince Frédéric-Charles, devant lequel, deux ans avant, 150,000 Français avaient mis bas les armes, le gouvernement prussien a concentré *le corps d'armée actif d'Alsace-Lorraine*. Ce corps n'a pas été campé sous ces longues lignes de tentes-abris qui n'abritent pas, comme les Français au camp de Châlons, au Ban-Saint-Martin, sur le Saint-Quentin, à Donchery, à Sedan, etc., exposé aux intempéries et aux surprises, réduit, pour se ravitailler, à des localités insignifiantes : non, il a été cantonné dans une vaste circonférence de plus de six lieues de diamètre, abrité chez l'habitant, ayant à sa portée les ressources d'une population de plus de cent mille âmes, et la faculté d'en disposer par la réquisition. Dans leurs grandes guerres passées, les Français n'a-

[1] *Guerre franco-allemande de* 1870 *et* 1871, page 24.

vaient jamais opéré autrement. Ce procédé est dans la nature des choses.

Le grand art de la guerre consiste à *se diviser pour vivre et à se réunir pour combattre :* ce qui est facile à dire, mais difficile à bien faire. Pour y arriver, il faut beaucoup de tâtonnements, d'expériences, et toute une éducation à tous les degrés de la hiérarchie, depuis le fourrier qui prépare les cantonnements jusqu'au général qui combine, ordonne et coordonne l'ensemble. Un philosophe grec prouvait le mouvement en marchant ; une armée apprend le cantonnement, les marches et les manœuvres en cantonnant, marchant et manœuvrant.

Chaque jour donc, le corps d'armée d'Alsace-Lorraine, réparti, pour vivre, sur une vaste circonférence autour de Metz, par section de quelques centaines d'hommes dans chaque village, se réunissait, comme pour combattre, au point central des Sablons, plaine où passèrent bien des légions romaines, et qui s'étend entre la ville de Metz et le château de Frescati, où fut signée la capitulation. A l'aube, tout le corps d'armée s'ébranlait par petits détachements. On passait par tous les chemins. Les heures de départ, les itinéraires, nécessairement très-multiples, les vitesses de marche, étaient réglés de manière à ce que chaque détachement arrivât à l'heure et au lieu indiqués avec une ponctualité parfaite. Avant le coucher du soleil, tous ces soldats étaient de retour dans leurs cantonnements, ayant parcouru de 10 à 30 kilomètres, fatigués, non harassés. La grande manœuvre consistait, moins dans les mouvements exécutés sur le terrain des Sablons, que dans le parcours stratégique des grandes distances pour la concentration du corps autour de Metz, et les marches quotidiennes du matin et du soir pour le rassemblement aux Sablons et le retour aux cantonnements.

Quant aux mœurs de ces jeunes gens, ils avaient grand appétit, le besoin de se coucher, aucune envie de découcher ; souvent ils cherchaient à payer un peu de confortable par quelque service. Aussi, bien que portant gravée au fond de l'âme l'injure et la brutalité de la conquête, la population lorraine n'en a pas moins rendu justice à leur bonhomie. Tel est l'effet d'un travail sérieux sous une forte discipline : le désordre s'interdit de lui-même.

C'est ainsi que chacun apprenait son métier, que le fantassin était exercé à la marche, que le chef acquérait la mesure de ses forces et du fardeau qu'il pouvait porter. C'est ainsi que l'on rectifiait les erreurs, que l'on corrigeait les vices, que l'on comblait les lacunes ; c'est ainsi que les spécialités, au lieu de s'amoindrir en s'isolant, se grandissaient en s'adaptant à l'ensemble, que s'éveillaient et se dé-

veloppaient les grandes aptitudes militaires. C'est ainsi que l'on apprenait à calculer le nombre, le temps et l'espace, et qu'on s'en est rendu maître. La Prusse dispose aujourd'hui d'une population de 40 millions d'âmes.

Rien de pareil en France. Laissons parler l'état-major allemand : « La formation en corps d'armée permanents n'existait que pour une partie de l'armée, comme la garde, les troupes d'Algérie, les armées de Paris et de Lyon, les régiments temporairement réunis à Châlons... » « La guerre venant à éclater, il fallait donc constituer la grande unité tactique à l'aide d'éléments isolés, nommer les divers agents du commandement, en un mot, pourvoir, au moment du besoin, au vaste organisme d'une armée en campagne... » « Les corps constitués n'avaient pas d'intendance en temps de paix. »

La concentration du matériel en vastes dépôts, loin des dépôts particuliers à chaque corps, par exemple des voitures du train à Châteauroux et à Vernon, la nécessité d'un ordre émané du ministère de la guerre pour la délivrance des objets de première nécessité, armes, chaussures, etc., « devait rendre très-difficile une prompte répartition entre les divers corps. » Au début de la guerre, « sur cent régiments d'infanterie, trente-cinq seulement étaient réunis à leurs dépôts, d'où il résultait que tout soldat qui n'était pas présent sous les drapeaux, fût-il même dans le districts occupé par son régiment, devait d'abord être dirigé sur son dépôt pour s'y faire équiper, puis revenir à son corps. » Quant au deuxième corps, le seul qui eût pris part à de grandes manœuvres au camp de Châlons, et qui était, dès le 18 juillet, rassemblé à la frontière, « ses régiments d'infanterie n'avaient en corps qu'un effectif de 1,350 hommes[1]. »

Ainsi, les corps d'armée permanents à l'état d'exception et à peine ébauchés, les grandes manœuvres omises ou mal faites, tel était l'état de l'armée française. C'était à peine si quelques hommes de guerre prévoyants et passionnés pour leur métier, par exemple, le maréchal de Castellane, et après lui le comte de Palikao, à Lyon, veillaient à l'exécution des manœuvres de champ de Mars. Le corps d'armée de Lyon n'en fut pas plus tôt prêt que les autres, et ne porta qu'une seule division, la division Conseil-Dumesnil, sur le champ de bataille de Reichshoffen. Sans les confondre avec les fédérations des gardes nationales, qui n'ont servi qu'à mettre en action les côtés vaniteux, gouailleurs, contradictants, indisciplinés, batailleurs, du caractère gaulois, les manœuvres de champ de Mars sur un espace de 100 hectares n'apprennent que la partie facile de l'art ; elles omettent les cantonnements, l'intendance, les transports, les marches, c'est-à-

[1] *Guerre de* 1870 *et* 1871, pages 18, 19 et 32.

dire les moyens essentiels d'un art qui se résume en quelques mots : être le plus fort sur un point donné; elles produisent l'apparence de la force plutôt que la force, et font naître une sécurité fallacieuse.

Ajoutons que les grands commandements créés en 1859 n'avaient qu'une existence nominale et fastueuse, instrument non d'instruction et de discipline, mais de frivolité et de favoritisme. Dans les tableaux de marche de la malheureuse armée impériale, on passe du 7e corps au 12e. Où sont les quatre corps intermédiaires? Ils n'existent pas : ils correspondent aux grands commandements dont les titulaires siégeaient, donnaient des fêtes, émargeaient, mais ne commandaient pas. C'est ainsi que la noblesse d'ancien régime avait les honneurs, les profits, les signes extérieurs du pouvoir, sans en avoir l'exercice et les charges, c'est-à-dire ce qui en fait la dignité et la force. N'est-il pas singulier que le nouveau régime reproduise les vices de l'ancien avec une gravité croissante?

Encore, si le fait *du grade sans le commandement* eût été particulier aux quatre grands chefs; mais, hélas! il s'étendait, sauf de rares exceptions, à tout l'état-major général. Dans le rapide exposé de notre situation politique par l'état-major prussien qui, lui, commandait à tous les degrés de la hiérarchie, nous lisons ces paroles : « En France, les mots dominent les faits. » César en avait dit autant des Gaulois. Cette faiblesse nationale contient l'explication de nos plus grands malheurs. On peut dire avec la même vérité que, dans la constitution de notre état-major général, l'apparence dominait la réalité.

Nous avions 160 généraux de brigade et 80 généraux de division. Sur ce nombre, 89 généraux de brigade commandaient les départements, et 21 généraux de division les divisions militaires. Les autres siégeaient dans les comités de leur arme et les bureaux du ministère de la guerre. Un très-petit nombre exerçait des commandements actifs.

Le bon public suppose certainement que, la guerre venant à éclater, les 89 généraux de brigade et les 21 généraux de division prenaient le commandement de brigades et de divisions formées et exercées par eux dans leurs circonscriptions respectives : point du tout, son bon sens l'abuse. Les commandements n'étaient organisés que jusqu'au grade de colonel inclusivement. Ces généraux ne commandaient rien : ils étaient chefs d'une bureaucratie, la bureaucratie d'un système de recrutement incomplet et de mobilisation mal conçue.

Quant aux membres des comités, ils délibéraient pendant dix mois à grande distance des faits dont la constatation expérimentale et personnelle eût été nécessaire pour éclairer leurs délibérations.

Pendant deux mois, chacun inspectait son arme et se gardait bien de s'ingérer dans l'inspection des autres.

Le mal était encore plus grave en ce qui concerne le ministère de la guerre. Par suite de cette disposition qui porte toute bureaucratie à grandir des attributions dont elle a l'honneur sans la responsabilité, les bureaux du ministère avaient absorbé mille détails qui ne peuvent être convenablement réglés que sur place. Les colonels avaient les mains liées ; ils ne pouvaient disposer d'un vêtement, d'un cheval, sans un ordre émané du ministère de la guerre.

Aux prises avec cette mauvaise distribution de l'autorité, et réduit, dans la paix, à des fonctions bureaucratiques qui n'avaient rien de commun avec ses commandements de guerre, que pouvait faire notre état-major général? Mon Dieu! il perdait les belles qualités acquises dans les grades inférieurs, et n'acquérait pas les hautes aptitudes du commandement supérieur. Étranger au maniement des hommes depuis sa promotion au grade d'officier général, le général ne retrouvait dans son commandement de guerre rien de ce qu'il avait eu à faire en temps de paix, de sorte qu'il ne connaissait ni son métier, ni les hommes, ni ses hommes. Ses hommes et ses officiers ne le connaissaient pas mieux. La camaraderie manquait dans les régions supérieures, la camaraderie nécessaire dans toute armée, mais surtout dans la nôtre, avec notre caractère inconséquent, mais affectueux et dévoué.

C'est dans le maniement des trois armes combinées ensemble, et corroborées l'une par l'autre, que réside l'art de la guerre. Comment la connaissance de cet art aurait-elle pu se conserver, se développer, s'adapter aux progrès de la science, lorsque le commandement simultané des trois armes existait à peine? Les généraux d'infanterie seuls maniaient des masses de quelque importance; aussi, bien que moins savants, ils inspiraient — et devaient inspirer — plus de confiance. Le funeste maréchal Lebœuf n'avait commandé que de l'artillerie.

Nous avions, il est vrai, de bons régiments, et M. le duc d'Aumale a pu dire avec justesse, dans son remarquable discours du 28 mai 1872, que « nos vieux régiments n'avaient de leçons à recevoir de personne, ni en matière de courage ni en matière de discipline. » L'état-major prussien rend également justice à nos anciens officiers de régiments dans les grades inférieurs : « Ils formaient en moyenne le meilleur élément de l'armée; en eux se trouvaient représentées la vieille expérience, les précieuses qualités de caractère, résultats des diverses guerres de l'empire. Mais un système prédominant de favoritisme qui ne reculait pas devant les personnalités compromises décourageait avec raison ces précieux serviteurs, et ne leur laissait que

de faibles perspectives d'avenir. Néanmoins ce furent eux qui s'efforcèrent, sur les champs de bataille de France, de pallier, au prix de leur sang, des fautes dont ils n'étaient pas responsables[1]. »

Pour devenir général il fallait avoir été aide de camp d'un général, et les aides de camp ne faisaient rien par la raison que leurs généraux n'avaient rien à faire. L'auteur allemand signale un contraste entre l'énergie des vieux officiers de troupe et la mollesse des jeunes, contraste naturel : l'homme s'amollit à ne rien faire, il n'apprend pas, et il oublie ce qu'il sait. C'est en forgeant qu'on devient forgeron; c'est en commandant qu'on apprend à commander. Les généraux ne commandaient pas, mauvaise école pour leurs aides de camp. Que de duretés contre eux après leur malheur! Il eût été plus raisonnable de se demander si l'arme qu'on leur confiait était bonne, et si on les plaçait dans les conditions voulues pour apprendre à s'en servir.

La géographie, par exemple : on a beaucoup dit que les nôtres ne savaient pas lire sur les cartes, et de cette inexpérience on a fait une question de pédagogie. On se trompait. La vérité, c'est que les Allemands savaient ce qu'ils avaient pratiqué, tandis que les Français ignoraient ce qu'ils n'avaient pas pratiqué.

En définitive, il n'y a pas de drame bien joué sans répétition. Les jeux sanglants de la guerre n'échappent pas à cette loi; ils n'ont plus la simplicité des temps héroïques; les progrès de la science ont singulièrement compliqué et le drame et les répétitions du drame. Ces répétitions n'existaient même pas. Notre organisation, *plutôt incomplète que mauvaise*, n'allait que jusqu'au grade de colonel, et laissait à l'improvisation, au début de la guerre, les commandements du général de brigade, du général de division et du chef de corps.

En fait d'exercices, on ne faisait, dans la paix, que ceux que commande un colonel, c'est-à-dire les opérations restreintes à quelques heures et à quelques hectares; mais la grande manœuvre comprenant des semaines et des provinces, opérée avec des corps d'armée pourvus de tout ce qui est nécessaire à leur action en temps de guerre, et supposant la solution des problèmes d'intendance, d'alimentation, de cantonnement, de marche, on la laissait à l'effort du *débrouillement* en face de l'ennemi. « Frossard a besoin de secours, disait-on, le jour de la bataille de Forbach, à un général rapproché de lui, mais empêtré lui-même.

— Eh bien, qu'il fasse comme moi, qu'il se débrouille, répond ce dernier. »

Ignorait-on qu'il faut se préparer pour bien faire? Organiser les

[1] *Guerre de* 1870 *et* 1871, pages 21 et 22.

commandements dans la paix pour être en état de les bien exercer dans la guerre? Mon Dieu non : les survivants des grandes guerres de l'empire savaient ce que leur avaient appris les longues guerres et les occupations permanentes, et ne supposaient pas qu'on pût l'ignorer. Cependant l'Algérie et les expéditions lointaines, avec leurs conditions spéciales et leurs mobilisations partielles, avaient détourné du véritable objet de la guerre européenne. Elles avaient pu faire diversion dans l'ordre politique : militairement, elles avaient été des distractions plutôt que des enseignements. Ce qui est plus grave, nos discordes civiles avaient faussé nos institutions et le paradoxe révolutionnaire avait perverti notre jugement militaire.

A ce point de vue, il ne s'agit pas de l'opposition constitutionnelle qui est dans la nature des gouvernements libres — celle de M. Thiers a été d'un bon sens prophétique — ni même de celle de MM. Arago, Jules Favre, Gambetta, si elle avait été seule, mais de cette dernière appuyée par les sociétés secrètes, les banquets, l'émeute parisienne et les surprises toujours menaçantes du suffrage universel. Depuis cent cinquante ans, la législation militaire de la Prusse poursuit le cours de son développement régulier sous l'empire des principes de discipline et d'autorité qui font les grandes nations, tandis que, depuis quatre-vingts ans, la nôtre s'altère, se divise, se heurte, se contredit sous la pression révolutionnaire.

Que le vainqueur se fasse un trophée des épaves arrachées par l'émeute à notre ordre social et militaire! on en couvrirait des places publiques, on en remplira des volumes lorsqu'on écrira la décadence de la France. Nous n'avons pas le courage d'insister. En peu de mots, l'institution de la garde nationale, c'est-à-dire de la délibération sous les armes, qui est la négation de toute force militaire et le ferment de toute guerre civile, prend pied dans nos institutions avec la prise de la Bastille. Un vain mirage lui attribue des victoires remportées malgré elle. Elle rentre dans l'ombre sous le premier empire. Passée sous silence dans la charte de 1814, mais toujours subsistante, elle reparaît dans celle de 1830[1], comme sauvegarde des droits constitutionnels, avec élection des officiers par les soldats[2]; pouvait-on donner moins à l'émeute victorieuse et toujours menaçante? On sait l'existence tourmentée du gouvernement de Juillet jusqu'en 1838. La garde nationale atteint son développement total au lendemain du 4 septembre, armement universel, élection universelle, sauf toutefois celle du général en chef l'infortuné Clément Thomas; les effets ne se font pas attendre : nous

[1] Art. 71 de la charte de 1830.
[2] Loi du 22 mai 1831 édictée en exécution de cette charte.

avons, en face de 250,000 Prussiens contenus par d'énormes remparts et 250,000 recrues françaises, la comédie de Léonidas jouée par 350,000 gardes nationaux, et, en face de la société, le crime de Spartacus perpétré sous le regard méprisant du vainqueur, par cette même garde nationale, naguère si impuissante pour la défense nationale. Jugez l'institution par ses fruits. En Europe, en présence des grandes monarchies militaires, la délibération sous les armes suffit, à elle seule, pour tuer la nation la plus robuste. Sedan a été la capitulation de 90,000 hommes battus et cernés par 230,000. On sait cela; mais on paraît ignorer, tant le paradoxe révolutionnaire nous égare, qu'à Paris, 600,000 Français ont capitulé devant 250,000 Prussiens.

On a lu la lettre d'un préfet gambettiste de Lyon, M. Challemel-Lacour à son ami M. Delescluze, dans laquelle, au moment où les Prussiens menacent Lyon, il déclare s'inquiéter, non de la défense de Lyon, mais des menaces de guerre civile. Le gouvernement de la défense nationale ne pensait, ne sentait pas autrement à l'Hôtel de Ville pendant le siége prussien. Un de ses membres, M. Dorian, dont les improvisations ont été incomparablement plus faibles que celles des militaires de profession — sur 400 canons exécutés par l'industrie parisienne, 40 seulement ont pu être employés — M. Dorian a trahi naïvement, devant la commission d'enquête sur l'insurrection du 18 mars, le même effroi causé par ses amis politiques. Il redoutait plus les faubourgs de Paris que les Prussiens.

De cet état mental à l'appel aux forces étrangères, pour remplacer les éléments de l'ordre anéantis au dedans, il n'y a qu'un pas. Cet appel est le dernier degré et le fond de l'abîme révolutionnaire. A l'avant-dernier degré se place le fait Challemel-Lacour et Dorian; au milieu de la pente, les faits signalés après la prise de la Bastille et la révolution de Juillet; au sommet, à des degrés moins apparents, les complaisances des gouvernements fascinés pour le mal qu'ils redoutent, leurs palliatifs maladroits, leurs tentatives pour faire l'ordre avec le désordre.

Par exemple, de bons esprits, reculant devant la solution sagement radicale de la suppression de la garde nationale, ont longtemps caressé l'idée d'une garde nationale mobile de 360 et quelques bataillons, autant que d'arrondissements, qui aurait été une force conservatrice contre la garde nationale révolutionnaire de Paris, plutôt qu'une force militaire contre l'étranger. Le maréchal Niel a pris cette idée dans de bons écrits, l'a opposée à des objections péremptoires[1],

[1] Dans notre travail intitulé *les Réformes militaires en* 1867, publié chez Dentu, nous nous étions prononcé contre la garde nationale mobile avec une fermeté absolue.

et il a fait sa garde nationale mobile dans une pensée plus politique que militaire.

Ostensiblement, il s'agissait d'une armée de réserve : en réalité, ces compagnies et ces bataillons organisés par canton et par arrondissement, sous les ordres du ministre de l'intérieur, avec des officiers nommés sur la présentation des préfets et incapables de communiquer une instruction qu'ils n'avaient pas reçue, constituaient une force conservatrice contre l'émeute parisienne et des éléments de candidature officielle contre les surprises du suffrage universel. L'empire, deux fois vainqueur, et rassuré au point de vue de son armée, cherchait à rectifier l'esprit politique par l'esprit militaire. Il ne pouvait que les fausser l'un par l'autre. La garde nationale n'a jamais fait que cela. Ce n'était pas la force, mais la faiblesse armée, la faiblesse militaire et politique.

Le mal venait de plus loin : de la vieille prétention révolutionnaire de placer les garanties constitutionnelles dans la délibération sous les armes. Jamais plus dangereuse aberration ne passa par la tête d'une nation passionnée et inconséquente. Lisez l'article 1er de la loi du 22 mai 1831, constitutive de la garde nationale. Les premiers mots lui confient la garde de la charte et les derniers lui interdisent de délibérer : comment n'a-t-on pas senti la contradiction? comment n'a-t-on pas vu que la prise d'armes pour la défense de la charte supposait une délibération sur le point de savoir si elle était violée, et que l'on constituait tout simplement *un jury politique armé?*

Peut-être commence-t-on à comprendre quels verdicts rend ce jury? Le suffrage universel comprendra-t-il?

Quant à la nécessité d'organiser les commandements supérieurs, on la connaissait : le général Paixhans la rappelait sans cesse à la Chambre et dans ses notes au ministre de la guerre après ses inspections. Dans sa *Constitution militaire de la France*, publiée en 1849[1], il parle avec autant d'entrain que les récentes publications prussiennes des lacunes de l'armée française, de ce pied de paix qui n'est pas constitué suivant les besoins du pied de guerre, de cet étrange ensemble dont la tête et le corps ne sont réunis qu'au moment de fonctionner. Il condamne l'organisation régimentaire. D'après lui, l'organisation par brigades, divisions et corps d'armées, *relève la discipline* en relevant le commandement direct, du colonel au général; en même temps elle réduit le nombre des chefs et permet au gouvernement de les mieux choisir et de les mieux employer. Moins divisés et tombant de plus haut, la discipline et le commandement s'impriment plus fortement.

[1] Chez Dumaine.

Le caporal suffit à l'obéissance passive; mais on ne réalisera l'obéissance de l'esprit et du cœur avec les soldats français qu'en frappant leurs esprits et leurs cœurs par le spectacle des grands faits militaires, le fonctionnement permanent et complet des grands commandements, et la participation aux grandes manœuvres.

Hélas! ce système a été réalisé, entre 1861 et 1866, par la Prusse, au moment où elle méditait ses grands coups de force, et étendu à toute l'Allemagne entre 1866 et 1870, par l'effet des traités militaires. Il consiste essentiellement à mettre l'armée tout entière dans la main du général en chef, par dix à quinze chefs de corps qui règlent sur les lieux les détails de l'administration et disposent de grands pouvoirs. C'est, dans l'ordre militaire, l'application de la règle de bon sens : on gouverne de loin, on administre de près.

Que l'on attribue nos désastres à la supériorité du gouvernement prussien sur le nôtre, que l'on charge l'empire pour décharger la France, c'est bien; mais on trahirait la vérité en niant le mal produit par les vices de l'organisation. D'ailleurs l'empire avait pleins pouvoirs pour corriger ces vices : il n'est pas moins responsable de la mauvaise organisation que de la mauvaise politique.

Que serait-il arrivé si, au lieu de l'organisation partielle, on avait eu l'organisation complète? Quelques mots de réponse au point de vue diplomatique et militaire : l'armée est à la diplomatie ce que le bras est à la tête; la diplomatie règle son langage sur la force dont elle dispose.

Oui, l'empire a tout fait pour mettre les torts de son côté, déconcerter ses amis, donner raison à ses ennemis. Toutefois, la solidarité d'intérêt entre l'Autriche et la France était profonde et les relations amicales : on s'était promis de n'engager aucune négociation avec d'autres gouvernements sans s'être préalablement averti. L'éventualité d'une guerre entreprise en commun était prévue par les deux gouvernements, et, comme l'a déclaré M. de Bismark, dans la politique nécessaire de M. de Beust. L'Autriche avait profité de la leçon de Sadowa : son armée était organisée en corps permanents, mobilisable en sept jours, transportable à la frontière en douze jours; elle redoutait peu la Russie. On se disait tout bas, dans les états-majors slaves « que la Russie serait neutre, et que ses démonstrations ne serviraient qu'à faire marcher les Hongrois. » Dès la fin de juillet, l'Autriche préparait sous main ses mobilisations.

Mais, en même temps, arrivaient les rapports les plus défavorables sur l'état de notre armée et l'incohérence de notre débrouillement; les hésitations commencèrent. Elles s'aggravèrent après nos premiers malheurs; après Sedan, surtout après le 4 septembre, on suspendit toute action. M. de Beust se considéra comme délié envers

la France. Le duc de Gramont a reconnu qu'il l'était en effet. Si, au lieu d'un spectacle d'incohérence et de désordre, l'armée française avait offert celui d'une marche régulière de 300,000 hommes seulement, l'Autriche n'aurait-elle pas hâté ses préparatifs? aurait-elle résisté à la tentation de tomber sur les derrières de la Prusse dans le courant de septembre? Il est vraisemblable que non.

L'état-major français avait-il un plan d'opérations? D'après les écrits ultérieurs émanés de Wilhelmshœhe et des prisons de Prusse, on voulait gagner l'ennemi de vitesse, concentrer 250,000 hommes entre Strasbourg et Metz, pousser sur le Mein en masquant les fortes places prussiennes du Rhin, séparer le nord du sud de l'Allemagne, conclure un arrangement avec le Sud ; puis, le prenant pour base, se retourner avec toute sa force contre le Nord. Ce plan est rationnel; mais existait-il à ce degré de précision? Il y a lieu d'en douter. N'a-t-il pas été produit après coup pour le besoin de la justification? Il est raisonnable de le penser. Voici pourquoi : ce plan est exactement celui que M. de Moltke avait prévu dans le mémoire qu'il a communiqué à son état-major en 1868[1].

L'état-major prussien pouvait prévoir avec précision pour lui-même et prêter quelque chose de sa précision à l'ennemi; l'état-major français était nécessairement dans le vague. Pour déterminer à l'avance l'usage que l'on fera d'une arme ou d'une armée, il faut en connaître la masse, la vitesse et la portée. Ces données du problème étaient inconnues en ce qui concerne l'armée française. Le 19 juillet 1870, le maréchal Lebœuf n'avait pas, dans l'énorme appareil de son ministère, les éléments nécessaires pour répondre à cette simple question : Combien d'hommes pouvez-vous porter à la frontière? à quel degré d'organisation? dans quel temps? Seul, à notre connaissance, M. Thiers la posa avec fermeté. Les réponses qu'il reçut furent évasives par un effet d'ignorance plutôt que de discrétion. Dans ces conditions, tout est laissé à l'imprévu. On ne peut offrir à ses alliés, au début des opérations, aucune promesse ferme; à ses généraux, aucun tableau de marche certain.

Le résultat de la bataille de Saint-Privat, livrée le 18 août, a été de priver de sa dernière ligne de communication une armée de 150,000 Français, qui pouvait en encadrer 300,000, et comprenait la partie la plus vive de nos forces, de la rejeter dans les défenses intérieures de Metz et de la réduire aux ressources d'une place forte : eh bien, dans cette bataille purement défensive, conformément aux instructions ministérielles de 1867 et 1868, qui établissaient la défensive en principe, n'admettant l'offensive qu'après un engagement

[1] *Campagne de* 1870 *et* 1871, page 73.

prolongé qui aurait épuisé l'adversaire, dans cette bataille défensive, les pelles et les pioches ont manqué au corps d'armée de Canrobert (6e corps), récemment improvisé à Châlons, pour exécuter les retranchements de campagne prescrits par les instructions. Il manquait également de son artillerie de réserve (36 pièces de 12). Il a été enfoncé sur les hauteurs de Saint-Privat, à l'extrême gauche, parce qu'il n'avait pas les instruments nécessaires à son action, tandis qu'à droite le 2e et le 3e corps, de formation plus ancienne, maintenaient victorieusement leurs positions.

Cette défaite du 6e corps, seul vaincu à la bataille du 18, détermina le lendemain la retraite de toute l'armée. A partir du 20 août, commençait le blocus. Toutefois, trois à quatre mille Prussiens, tués sur le coup et ensevelis à côté de Sainte-Marie-aux-Chênes et sur les pentes de Saint-Privat, témoignent de ce qu'aurait pu faire le 6e corps avec une organisation complète. Il est vraisemblable qu'il aurait maintenu, comme les autres, ses positions, et que l'effort de l'énorme armée prussienne eût été brisé sur toute la ligne de hauteurs, longue d'environ 10 kilomètres, que l'armée française occupait depuis le lieu dit le *Point-du-Jour* jusqu'à *Saint-Privat*. Les conséquences de cette victoire eussent été incalculables. Le lendemain, l'ennemi pouvait être rejeté dans la Moselle, vers laquelle plusieurs détachements prussiens fuyaient en désordre, lorsque arriva la déroute de notre 6e corps.

Que dire de la lenteur des marches? A d'autres époques, l'armée française a possédé des facultés de marche supérieures : après Iéna, elle a débordé l'armée vaincue pendant une poursuite de près de 150 lieues, et l'a faite presque entièrement prisonnière. Après la victoire de Magenta, la distance entre Magenta et Solferino n'a pu être franchie qu'à une vitesse moyenne de 8 kilomètres par jour, et les Autrichiens ont eu le temps de se reformer.

La marche de Mac-Mahon vers Montmédy, où Bazaine lui avait donné rendez-vous, offre un exemple plus poignant. Cette fois il y avait un plan sur lequel les dépêches de l'empereur, notamment celle qui est daté de Courcelles, le 22 août, 4 heures du soir, ne laissent aucun doute : il s'agissait de se dérober à l'armée victorieuse à Reichshoffen, en marche sur Paris par la ligne de Toul, Bar-le-Duc et Châlons, et hors de cause pour quelques jours, et d'arriver à Montmédy par la ligne des Ardennes; on n'aurait eu en face de soi que les 75,000 Prussiens que Mac-Mahon a cru combattre à Sedan ; on les aurait battus, on aurait opéré sa jonction avec Bazaine, et on se serait jeté sur les derrières de l'ennemi avec une armée victorieuse de 250,000 hommes. Mais, d'après les calculs du comte de Palikao, il aurait fallu franchir 20 kilomètres

par jour : on n'en pouvait faire que 12 ou 14. Une telle lenteur déconcerte toute combinaison, surtout en face d'un ennemi qui réalise les vitesses réglementaires. On n'arrive pas à temps pour livrer bataille. Vainqueur, on ne peut poursuivre et achever sa victoire; vaincu, on ne peut se soustraire à la poursuite, on est coupé dans le premier désordre qui suit la défaite, et réduit à mettre bas les armes.

Pourquoi le fantassin marchait-il si lentement? Parce qu'il était dégénéré? Non : tout simplement parce qu'on lui mettait 60 livres sur le dos, ce qui est trop, et parce qu'on ne l'exerçait pas, ce qui est trop peu. Les grandes manœuvres auraient développé ses forces et en auraient donné la mesure : il aurait su marcher et on aurait su le faire marcher.

Il en faudrait dire autant des abris et des vivres : l'armée de Sedan a souffert des intempéries et de la faim dans un pays couvert de villages et regorgeant de vivres. Pourquoi? Parce qu'après avoir tant cantonné et réquisitionné sous la première république et le premier empire, les armées françaises ne savaient plus cantonner ni réquisitionner. Elles avaient les tentes-abris qui chargent et n'abritent pas, et des intendances improvisées qui ne pouvaient suffire à tout. Dans les grandes manœuvres de l'automne dernier autour de Metz, les Prussiens cantonnaient, mais ne réquisitionnaient pas. Leurs intendances ont été, comme les nôtres, bien des fois en défaut. Les grandes manœuvres apprennent à combiner les ressources de l'intendance avec celles de la réquisition. Telle est la nature des choses. Les Prussiens ont été les plus forts, parce qu'ils ont su mieux que nous la comprendre et s'y conformer.

Enfin, avec l'organisation incomplète des commandements, on n'avait que des corps improvisés successivement par le ministre de la guerre, envoyés successivement à la frontière, et successivement battus. Avec l'organisation complète, on aurait pu déployer, toutes ses forces dès les premiers jours d'août. Quant à l'artillerie, le général Treuil de Beaulieu, auteur du canon de 4, avait signalé l'insuffisance de la mitrailleuse, et il lui a suffi de quelques mois d'un commandement exercé à l'armée du Nord pendant la guerre, pour élever son canon de 4 à une puissance supérieure au canon prussien par la transformation du projectile en schrapnels, boulets creux remplis de balles, et unissant les effets de la mitraille à la portée du boulet. Il est évident que ce perfectionnement trouvé en face de l'ennemi se serait fait de lui-même, et mieux fait pendant la paix, si, au lieu des expériences secrètes de Saint-Cloud, on avait eu des expériences publiques, vivifiées par la présence des grands états-majors et le concours de toutes les spécialités.

Mais c'est assez : il faudrait désespérer du bon sens, si, après de

telles leçons, on doutait encore de la nécessité des grandes manœuvres et de la permanence des commandements supérieurs. La preuve est faite. Au surplus, elle l'était déjà du temps de Carnot. Ses quatorze armées étaient quatorze corps d'armée pourvus de tout ce qui était nécessaire à leur action, et dont la puissance, en leur supposant, ce qui ne fut jamais, la plénitude de l'organisation, aurait égalé celle de l'armée prussienne en 1870. La théorie seule a subsisté chez nous entre 1815 et 1870. La Prusse en a élevé, à partir de 1861, la pratique à un degré de puissance épouvantable. On affirme que l'Autriche en fait autant depuis 1866.

Comment assurer l'exécution des mêmes mesures en France? Par quelques articles de loi qui engageront la responsabilité du gouvernement devant les Chambres, et l'obligeront, sous peine d'interpellations désagréables, à faire ce qui a été tant omis pour notre malheur et ce qu'impose une nécessité non moins absolue qu'elle est cruelle.

C'est ce que font les projets : ils pourvoient à la permanence des corps. Mais pourquoi, dans celui de M. Thiers, la réunion du commandement territorial au commandement du corps d'armée est-elle édictée seulement sous la forme d'une faculté que le ministre de la guerre est libre de ne pas exercer et qu'il n'exercerait probablement pas, et non sous la forme d'une prescription absolue?

Pourquoi la nature des grandes manœuvres n'est-elle pas définie?

La concentration[1] du détail administratif est excessive, d'après tous les témoignages, notamment d'après celui de l'état-major prussien : tout général inspecteur de quelque portée sait que l'inspection

[1] On a comparé la centralisation à une épée dont la garde est dans la capitale et la pointe dans le reste de l'État : comparaison juste pour la bonne centralisation. Mais la mauvaise centralisation est une entrave, elle paralyse l'épée loin de lui imprimer l'impulsion. Loin d'ajouter aux pouvoirs du ministre de la guerre, elle en paralyse l'exercice. Dans l'intérêt même de ces pouvoirs, il faut *déconcentrer*, remettre les attributions à leur place, rendre à l'autorité locale le détail qui suppose des épreuves locales. Concentration absorbante et mal réglée est confusion et paralysie.

On nous pardonnera l'exemple suivant : la nature prise sur le fait est autrement expressive que l'ambition théorique. — Par une lettre en date du ... mars 1872, un colonel fit connaître au ministre de la guerre que 360 vestes reçues des magasins centraux étaient trop petites. Le ... octobre suivant, plus de sept mois après, les bureaux, jugeant de haut et de loin, répondirent, au nom du ministre, que ces vestes conviendraient sans aucun doute aux hommes de la nouvelle levée. En exécution de cet ordre, le colonel prescrivit à son capitaine d'habillement de faire essayer les dix plus grandes vestes par les dix plus petits hommes :

5 ne purent mettre les boutons;
4 ne mirent que le bouton d'en haut ;
Le dixième suffoquait. — *Ab hoc disce omnia.*

générale est faussée par l'exagération du principe de spécialité : ces deux vices de l'organisation actuelle doivent être corrigés.

Nous donnerions au titre premier de la future loi l'intitulé suivant : *les Commandements;* l'esprit de ce titre pourrait se formuler à peu près comme il suit :

1° L'organisation de l'armée cesse d'être exclusivement régimentaire pendant la paix : tous les régiments, sans exception, seront compris dans un système général de brigades, de divisions, de corps d'armée.

2° Le nombre des corps d'armée sera de 12 ou de 18, comprenant chacun 3 ou 2 divisions d'infanterie et 6 ou 4 brigades, soit 39 ou 27 bataillons d'infanterie, et une masse correspondante d'artillerie et de cavalerie. Chaque bataillon d'infanterie aura 5 compagnies de guerre, plus la compagnie de dépôt. L'effectif réglementaire de la compagnie d'infanterie, non compris les non-combattants et les cadres, sera de 80 hommes pour le pied de paix, de 200 hommes pour le pied de guerre.

3° Les magasins généraux sont supprimés. Chaque corps est pourvu pendant la paix de tout ce qui est nécessaire à son action pendant la guerre. Il a ses magasins propres et son intendance permanente. Les intendances sont sous le commandement direct des chefs de corps.

4° Le ministre de la guerre exerce ses pouvoirs par les chefs de corps qui sont placés sous son autorité immédiate et par les inspecteurs généraux. Les chefs de corps résident au chef-lieu de la circonscription de leurs corps, ils réunissent le commandement territorial au commandement du corps d'armée.

La loi relative à l'administration déterminera celles des attributions du ministre de la guerre (en réalité de ses bureaux) qui seront transférées aux chefs de corps.

5° Les chefs de corps devront réunir chaque année leurs troupes pour de grandes manœuvres opérées soit isolément, soit avec les corps des circonscriptions voisines. Ces manœuvres reproduiront celles de la guerre. Les troupes seront cantonnées à des distances suffisantes pour que les réunions quotidiennes au lieu de concentration et le retour aux cantonnements nécessitent des marches équivalentes à celles de la guerre. Les chefs de corps pourront exercer des réquisitions, même en temps de paix, à la condition de payer les objets réquisitionnés 10 p. 100 de plus que les prix résultant des mercuriales.

6° Les comités de cavalerie, d'infanterie, du génie, de l'artillerie, sont maintenus, ainsi que les inspections annuelles par leurs membres. Ces inspections porteront : 1° sur la spécialité de chaque arme

(comme par le passé); 2° sur les corps considérés dans leur ensemble, et spécialement sur les grandes manœuvres. Pour la première partie de leur tâche les généraux inspecteurs opéreront isolément (comme par le passé); pour la deuxième, les inspecteurs de chacune des quatre armes qui auront inspecté le même corps devront se concerter et présenter des notes collectives à tous les comités réunis, et centralisant les affaires militaires sous l'autorité supérieure du ministre de la guerre [1].

Ces mesures rendraient à l'armée la liberté d'allures dans le détail et la puissance d'ensemble qui lui ont toujours manqué depuis 1815. Elles remplaceraient une centralisation mal réglée et paralysante par la centralisation bien conçue, qui, seule, produit la force. Le même esprit qui a fait les bons régiments fera les bons corps d'armée. Il suffit d'imprimer l'impulsion par une bonne loi.

III

Nous avons vu la difficulté d'une organisation différente pour le pied de paix et pour le pied de guerre, la lenteur et l'incohérence du passage de l'organisation régimentaire qui était celle de la paix à l'organisation par corps d'armée qui est celle de la guerre. Cette difficulté est résolue par la permanence des corps d'armée pendant la paix. Restent le passage des effectifs réglementaires de la paix aux effectifs réglementaires de la guerre, *la mobilisation*, et la marche à l'ennemi, *la concentration*.

L'organisation des commandements, la mobilisation, les concentrations constituent, avec le recrutement, la tâche propre à l'organisateur. La stratégie commence au moment où l'armée se heurte contre les combinaisons librement arrêtées et, dès lors, imprévues de l'ennemi. Il n'est question, dans ce travail, que de l'organisation. Les personnes peu familières avec les questions militaires croient facilement que le plan d'une campagne peut être arrêté d'avance et fidèlement suivi jusqu'à la fin. Il n'en est rien. Autant l'organisation doit être invariable, autant est variable la stratégie. Arriver à la frontière en forces supérieures, chercher immédiatement la principale armée française, l'attaquer où on la trouvera, la détruire : telles étaient les instructions communiquées, dès l'année 1868, par le gé-

[1] Le livre intitulé : *Campagne et négociations*, le meilleur sur la dernière guerre, a été élaboré par une réunion d'officiers des différentes armes, prisonniers à Hambourg.

néral de Moltke à ses chefs de corps[1]. Nelson en donnait d'analogues à ses capitaines la veille des batailles.

Quels sont donc les moyens d'arriver à la frontière en forces supérieures? Les mobilisations et les concentrations rapides et réglées à l'avance dans leurs plus minutieux détails[2]. L'état-major prussien traite supérieurement les mobilisations comparées des deux armées en présence entre le 16 juillet et le 6 août, et M. Jacqmin, directeur des chemins de fer de l'Est, leurs concentrations. Avec de telles lumières, il n'est plus permis de s'égarer.

D'où naissent l'ordre et la rapidité des mobilisations prussiennes?

On sait que l'organisation prussienne consiste, non-seulement dans la permanence des corps, mais dans l'identité entre la circonscription administrative et la circonscription militaire : le recrutement est localisé pour le pied de paix et le pied de guerre; chaque district administratif fournit un bataillon. C'est, hélas! l'organisation permanente de la levée en masse : ce qu'eût été notre garde nationale en lui supposant l'organisation et la discipline qui lui manquaient radicalement. Un coup de télégraphe et de tambour, l'armée prussienne est debout. Chaque homme sait sa place et son devoir. La grave complication des lettres individuelles de rappel est inutile au moment de la mobilisation.

Le procédé de l'isolement dans les casernes et les camps permanents, auquel nos plaies sociales condamnent l'armée française, est à peine pratiqué de l'autre côté du Rhin. L'énorme armée prussienne caserne le soldat dans sa famille. Telle est la puissance de la discipline et du principe d'autorité maintenus dans leur intégrité : organisation impossible en France à trop d'égards. La révolution a ébranlé, avec le principe d'autorité, le principe même de la force, et beaucoup limité ses applications.

Gardons-nous, d'ailleurs, des jugements précipités : les faits d'indiscipline constatés parmi tant de troupes allemandes en 1848 prouvent que le recrutement local exclusif peut ménager à la Prusse elle-même de redoutables surprises.

Mais quel est, dans l'ensemble de l'organisation prussienne, le détail qui produit l'ordre et la rapidité des mobilisations? C'est l'incorporation localisée des réserves. Un peu d'attention suffisait pour dégager cette inconnue des termes du problème. Nous l'avions fait dès l'année 1867[3], lorsque le projet de loi sur l'armée et la garde nationale mobile fut présenté. Nous proposions alors de simplifier ce projet par la suppression de la garde mobile, de le compléter par

[1] *Campagne de* 1870 *et* 1871, page 71.
[2] *Campagne de* 1870 *et* 1871, page 70, Ier fascicule.
[3] *Réformes militaires* en 1867, chez Dentu.

la permanence des corps combinée avec l'incorporation localisée des réserves. Nous avons reproduit ces propositions dans *le Correspondant* à la fin de l'année 1871 [1].

Au lieu de trois lourdes armées, armée active, garde nationale mobile, garde nationale sédentaire, obéissant, souvent n'obéissant pas à des esprits et à des autorités différentes, le système proposé n'organisait qu'une seule armée avec ses réserves, armée très-mobile, étrangère à la politique, désintéressée de tout, excepté de la loi, de l'honneur et de la patrie. Tel est l'esprit militaire. Tous le reconnaissent, comme une arme bien trempée, à ses reflets d'acier, à son éclat métallique. Ses traits sont fermes comme la pointe de l'épée. Il n'y a pas deux esprits militaires; il ne doit pas y avoir deux et trois armées. Toute armée divisée contre elle-même périra.

Aussi ne pouvons-nous comprendre les articles 10 et 14 du projet de M. Thiers relatifs à l'improvisation des *corps spéciaux* au début d'une guerre. Ces articles sont contraires au principe général d'après lequel toute force armée est sous les ordres du ministre de la guerre, principe placé en tête de la loi de recrutement, et qui doit dominer nos institutions militaires. Le ministre n'a sous ses ordres que les forces encadrées dans les corps dont il nomme et commande les chefs.

Par cela seul qu'ils sont indisciplinés, *les corps francs* ne sont pas sous ses ordres. Lorsque le comte de Palikao a autorisé les premiers corps francs, il croyait donner des soldats à la patrie. Il n'a fait que recruter l'agitation du 4 septembre et l'armée de la Commune. Quand donc saurons-nous voir les faits, les comprendre et agir en conséquence? Pourquoi ne remplacerait-on pas ces deux articles, gros d'arbitraire populacier, par la disposition suivante: « Les cadres de l'armée régulière étant assez larges pour donner place à tous les dévouements, l'organisation de toute force irrégulière, en dehors de ces cadres, est interdite. » Disposition conforme, d'ailleurs, à celle qui autorise, avec raison, le rappel des anciens sous-officiers à l'activité, avec leurs grades, au moment de la mobilisation.

Le système proposé ne bouleversait rien : il conservait ce qui était bon, nos vieux régiments, avec le mélange des hommes du Nord et du Midi dans les cadres de la paix, en qui résident les traditions, la discipline, l'esprit, tout enfin : mélange qui a toujours été un trait original et une force dans notre armée, et auquel, après la guerre de Crimée, l'état-major russe attribuait l'énergie irrésistible de notre charge à la baïonnette. Ce système ajoutait ce qui manquait, la cohésion des corps, la rapidité et l'ordre des mobilisations.

[1] Numéros des 10 octobre et 10 novembre 1871, des 25 février et 10 mai 1872.

N'était-il pas imposé par les événements dès l'année 1867? La loi de recrutement faisait déjà pressentir son adoption[1], et il a été annoncé, comme base d'organisation, dans la séance du 11 juin 1872, par le général Chareton, parlant au nom de la sous-commission d'alors et rapporteur déjà nommé de la future loi. Après avoir signalé les inconvénients des légions départementales essayées en 1818, bientôt abandonnées, et constaté qu'il était indispensable de fusionner les divers éléments dont se compose la nationalité française, pour avoir une armée homogène et d'une bonne valeur moyenne, le général Chareton s'exprime ainsi :

« On dit, et avec raison, que le recrutement exercé indistinctement sur tous les points du territoire, est un obstacle à la prompte mobilisation des forces nationales. C'est vrai, et l'expérience ne l'a malheureusement que trop démontré; mais l'objection tombe lorsque les réserves qui doivent porter les effectifs au pied de guerre sont elles-mêmes régionales, et c'est ce qu'a fait la sous-commission.

« Les hommes de l'armée active, lorsqu'ils ont terminé leur temps de présence sous les drapeaux, sont renvoyés dans leurs foyers ; là, ils cessent alors de faire partie des régiments dans lesquels ils avaient été incorporés, et ils sont immatriculés dans les régiments appartenant aux corps d'armée régionaux; au moment de la mobilisation, ils rejoignent ces régiments. Ils sont également rappelés pendant la paix pour les exercices et les manœuvres ; ils font alors connaissance avec leurs officiers et leurs nouveaux camarades.

« Les manœuvres et les exercices sont, en même temps, une véritable répétition de la mobilisation, de telle sorte qu'au moment de la guerre, *chaque homme sait non-seulement où il doit aller, mais encore quelle est sa place dans le rang.....* Nous avons donc par ce système *mixte* tous les avantages de l'armée nationale sans en avoir les inconvénients.

« L'armée est divisée en 16 corps... Chacun de ces corps détachera à tour de rôle l'une de ses brigades pour former 3 corps d'armée mobiles, 2 à Paris et 1 à Lyon, qui seront ainsi gardés par la France entière. »

M. Thiers proposait 12 corps d'armée, la sous-commission en proposait 16 : différence plus apparente que réelle. Aux termes du projet de M. Thiers, le corps d'armée a 3 divisions, conformément aux habitudes françaises, tandis qu'aux termes de l'avant-projet législatif, il n'y en a que 2, conformément au système prussien. La Prusse va disposer prochainement de 18 corps d'armée, y compris ceux qu'elle recrute parmi les peuples vassaux ou conquis. Mais ces

[1] Loi du 27 juillet 1872, section IV, intitulée : du Registre matricule.

18 corps encadreront 36 divisions, exactement comme les 12 corps proposés par M. Thiers et les 18 qui sont actuellement proposés par la commission.

C'est à propos de l'incorporation des réserves que s'accentue la dissidence entre le projet législatif et celui de M. Thiers. Ce dernier persiste dans le rappel à toute distance du soldat de la réserve au dépôt de son régiment, par exemple, le rappel à Brest, du soldat renvoyé dans ses foyers à Nice, ou même en Algérie, du soldat renvoyé dans ses foyers à Lille.

Le projet législatif localise l'incorporation des réserves. On a qualifié cette mesure de système *mixte*. Serait-elle donc un système *bâtard?*

Donnons avec impartialité les raisons pour l'un et l'autre système. Pour l'incorporation à toute distance on dit : il y a un intérêt moral à ce que les soldats se connaissent et connaissent leurs chefs. Le bon soldat aimera à rentrer au régiment où il est aimé et apprécié. Si nos soldats furent invincibles à Austerlitz et Iéna, c'est parce que, suivant une expression familière aux hommes de guerre du premier empire, et rappelée à la séance du 28 mai 1872 par M. le duc d'Aumale, ils étaient *cousus* ensemble par la confraternité des armes.

Quant à la difficulté des distances, nous lisons dans l'exposé des motifs de M. M. Thiers : « Que l'homme vienne de 10 lieues ou de 150 lieues, la différence est presque insensible. En effet, la difficulté pour l'appel des hommes est, lorsque la mobilisation est une fois résolue, d'expédier les ordres à cinq ou six cent mille individus, de faire passer ces ordres par tous les degrés administratifs, de vaincre la répugnance que les appelés ont à quitter leurs champs et leurs familles, et de les faire monter dans le chemin de fer qui doit les transporter au corps. Cela obtenu... la différence des distances n'est qu'une question d'heures... On a vu dans la dernière guerre que la différence des arrivées n'était pas influencée par la distance. » D'ailleurs les hommes spéciaux auraient déclaré que nos chemins de fer peuvent transporter avec ordre, en tous sens et dans des sens contraires, cette masse de cinq à six cent mille conscrits et soldats isolés qui sont nécessaires pour remplir les dépôts, former les troupes de renouvellement et porter la première armée de combat à ses effectifs de guerre.

Applique-t-on à propos la règle de bon sens : Il faut que les soldats se connaissent? Suit-on bien le mécanisme par lequel s'opère la transmission des ordres de rappel? discerne-t-on ce qui se passe dans la tête et le cœur des rappelés au moment de la mobilisation? a-t-on bien compris les spécialistes par excellence, ceux qui ont été directement aux prises avec les faits, l'état-major prussien et le di-

recteur de l'exploitation de nos chemins de fer de l'Est, M. Jacqmin? Nous ne le pensons pas.

Oui, certes, il faut se connaître quand on doit combattre, souffrir et surtout se concerter ensemble. L'improvisation des commandements supérieurs, au début de la guerre, blessait le cœur et la raison ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit : où résident la discipline, la science, le coup d'œil, l'expérience? Dans les cadres et la partie permanente ; c'est donc là qu'il importe de se connaître. L'incorporation localisée des réserves n'y met aucun obstacle. L'appel des réserves est une question de nombre et de masse, l'art et l'esprit n'y sont pas intéressés. Le réserviste connaît à peine ses officiers ; il ne retrouverait pas son caporal et ses camarades au corps de la province : mais les retrouverait-il au régiment? Quelques années écoulées entre son départ et son rappel ont suffi pour en libérer le plus grand nombre.

Au corps de la province, il retrouverait ses compatriotes, et, suivant le langage populaire, *ses pays*, qui lui tiennent plus au cœur. Quant à son nouveau caporal, il ferait connaissance avec lui dans les manœuvres annuelles. Non, l'incorporation locale des réserves ne sacrifierait pas la camaraderie entre soldats, elle formerait au contraire plus de liens de cœur qu'elle n'en dénouerait. On sait que l'un des plus vifs stimulants du soldat prussien réside dans la crainte de voir sa mauvaise conduite, sa faiblesse ou sa désertion, nécessairement divulgués au pays et au corps par la voix publique, cette grande voix que font parler, sans aucun esprit de délation, les mobiles les plus contradictoires, la jalousie et l'émulation, l'indiscrétion et l'indignation, mais qui ne se fait entendre qu'entre compatriotes : pourquoi ne pas introduire cet élément de force dans l'armée française? Quel est cet étrange système qui étouffe le cri de la conscience publique?

La supériorité de la mobilisation locale sur la mobilisation à toute distance est plus grande encore au point de vue de l'ordre et de la rapidité. Personne n'ignore la grande loi astronomique d'après laquelle les corps s'attirent en raison directe de leur masse, en raison inverse du carré des distances. Les lois élémentaires de la mécanique militaire seraient-elles donc en contradiction avec celles de la mécanique céleste? Le bon sens ne dit-il pas que la mobilisation s'opérera plus vite et mieux à travers la circonscription restreinte d'un corps d'armée, qu'à travers la surface entière de la France et de l'Algérie? L'attraction du corps d'armée sur les choses et les hommes de la province, qu'il enserre avec une puissance irrésistible, sera bien autrement énergique que celle du régiment sur la totalité du territoire. Le régiment agit avec une petite masse sur de

grosses masses éloignées, le corps d'armée avec une grosse masse sur de petites masses rapprochées. L'action du régiment est impersonnelle : aux grandes distances les hommes sont des rouages. Celle du corps d'armée s'exerce par une police et une gendarmerie connue, choisie par ses chefs, tout entière dans leur main, et appuyée par le corps tout entier. Même au temps des grandes guerres de la république et du premier empire, l'armée française avait plus d'isolés et de traînards que les armées étrangères : ce mal ne venait-il pas du vice d'un système qui ne tient compte ni des distances ni de l'esprit local ?

Les effectifs de notre garde mobile recrutée localement ont dépassé les prévisions, bien qu'elle ne fût ni exercée ni organisée : quelle ne serait donc pas, au début d'une guerre, la puissance de l'entraînement local sur des hommes bien disciplinés et bien commandés !

C'est, d'ailleurs, une idée et une erreur communes de croire à la puissance indéfinie des chemins de fer; mais consultons l'état-major prussien et le chef d'exploitation de nos chemins de fer de l'Est, M. Jacqmin.

D'après l'état-major prussien[1], « en juillet 1870, on n'appréciait pas exactement à quel degré la situation de l'armée française comportait une rapide entrée en campagne et une conduite vigoureuse des opérations. » Cependant le maréchal Niel admettait « qu'en faisant usage du télégraphe pour rappeler les réserves, les régiments pouvaient être prêts à quitter leurs garnisons le douzième jour. » Mais d'abord, ce délai de douze jours n'est-il pas trop long ? Les Prussiens et les Autrichiens atteignent le plein de leur pied de guerre dès le septième jour. Au début d'une campagne, quelques jours d'avance peuvent être décisifs. Pourquoi les Français ont-ils été surpris, sur toutes leurs premières lignes, le 6 août 1870 ? Parce que, « dès le 3 août, les troupes prussiennes étaient arrivées et formées, et que, par suite, à compter de ce jour, les armées pouvaient être considérées comme complétement prêtes à entrer en action[2]. »

L'ordre de mobilisation avait été donné le 16 : après dix-huit jours, l'Allemagne était prête à frapper. « Les journées sont des siècles à la guerre, » a dit souvent M. Thiers. Si, le 6 août, la troisième armée prussienne avait trouvé en face d'elle 120,000 Français à Reichshoffen, la face des événements aurait été changée. Il ne fallait que trois à quatre jours pour les rassembler.

Encore, si les douze jours prévus par le maréchal Niel avaient

[1] *Guerre de* 1870 *et* 1871, p. 28 et 29.
[2] *Ibid.*, p. 108.

suffi à la mobilisation, « l'ordre de rappel ayant été lancé le 16, les transports de troupes auraient pu commencer le 28, mais c'était un résultat sur lequel il était à peine permis de compter[1].» La conduite de l'état-major français prouve qu'il n'y comptait pas, car les départs par les chemins de fer et l'embarquement des forces appelées d'Algérie « commencèrent dès le 16 juillet, c'est-à-dire sans attendre les réserves... » Le deuxième corps était rassemblé, dès le 18, à Saint-Avold... « ses régiments d'infanterie n'avaient que 1,350 hommes[2], » soit, en moyenne, 450 hommes par bataillon. Si tels étaient les effectifs du deuxième corps complétement constitué à Châlons, quel devait être l'état des autres dont on avait à terminer l'organisation intérieure? En Prusse, dès leurs départs, opérés entre le 20 et le 25 juillet, les troupes, sauf quelques écarts insignifiants, avaient atteint leur effectif normal de guerre, en moyenne 973 hommes par bataillon[3]. Le nombre des bataillons était à peu près égal de part et d'autre, mais les bataillons français n'avaient que leurs effectifs de paix, 400 hommes en moyenne.

Pourquoi? Parce que, aux prises avec les faits, on avait constaté l'insuffisance du délai de douze jours prévu par le maréchal Niel, délai déjà trop long : la lenteur de la mobilisation à toute distance avait déterminé la marche à l'ennemi avant l'arrivée des réserves ; et l'on persisterait dans la même faute, après une si cruelle expérience! et l'on s'exposerait au danger mortel de reproduire, à la prochaine guerre, ce que M. Jacqmin appelle *la confusion entre la mobilisation et la marche en avant!*

Les transports des effectifs incomplets, effet nécessaire d'une mobilisation mal réglée, déconcertent les compagnies de chemin de fer et paralysent les règlements. Comment appliquer des règlements faits pour le transport de bataillons de 1,000 hommes par train, lorsque les bataillons n'en ont que 400?

Dans l'ordre purement militaire, les transports des *isolés* produit des résultats plus funestes encore; des isolés qui, dans le système de la mobilisation à toute distance, forment plus de la moitié des effectifs : « Dès le 18 juillet, toutes les gares du réseau français étaient encombrées de soldats isolés, appartenant à tous les régiments, groupés sous la conduite de sous-officiers. Ces derniers, sans autorité sur des inconnus, laissaient le long des chemins une partie de leurs hommes plus ou moins égarés... Les isolés ont constitué de

[1] *Guerre de* 1870 *et* 1871, p. 19.
[2] *Ibid.*, page 32.
[3] *Ibid.*, pages 57, 58 et 59. — Ce chiffre de 973 se déduit de celui de 385,600 fantassins pour 396 bataillons.

suite une masse flottante, vivant dans des buffets improvisés et ne retrouvant jamais leurs corps. A la fin d'août, la gare de Reims a eu à défendre ses wagons contre les tentatives de pillage faites par une bande de 4 à 5,000 isolés, fléau de leurs armées et de leur pays, et qui, après avoir, de bonne foi, cherché leurs régiments, s'étaient facilement habitués à ne pas les retrouver[1]. » Et l'on maintiendrait un système de mobilisation qui produit la plaie des isolés; un système qui s'est trouvé inapplicable au moment de l'action, car l'état-major allemand le constate[2] : dès le mois d'août, le ministre de la guerre était obligé de prescrire que les réservistes seraient arrêtés partout où on les trouverait, et conduits au dépôt le plus voisin. Pourquoi le comte de Palikao aurait-il donné cet ordre, si, comme l'affirme le rapport de M. Thiers, la différence de distance n'était qu'une question d'heures?

On voit, par ce qui précède, que le débat entre la mobilisation à toute distance et la mobilisation locale est sans intérêt au point de vue de la camaraderie entre les officiers, que la mobilisation locale donne des résultats meilleurs quant à la camaraderie entre soldats, des résultats très-supérieurs quant à l'ordre et à la rapidité.

Elle ne demande que six à sept jours et supprime la tentation, à laquelle on a toujours succombé, de devancer l'arrivée des réserves par un départ téméraire. Grâce à elle, l'escadron, la batterie, le bataillon, ne s'ébranleront qu'avec le plein de leurs effectifs, effectifs tellement nombreux qu'on pourra laisser aux dépôts les hommes momentanément douteux. Chaque homme prendra confiance, en se sentant épaulé par un nombre presque indéfini de camarades et sous le commandement, non d'un caporal mais d'un général en chef. Il se grandira à la mesure de l'unité puissante dont il fera partie. Le Français, à la fois Panurge et enthousiaste, est plus que d'autres susceptible de ces entraînements.

C'est sur la mobilisation que le pratique génie prussien fait porter tout l'effort de l'organisme militaire au début d'une guerre. Son langage en fournit la preuve. Lorsque, le 16 août 1870, les princes et le roi de Prusse, MM. de Bismark, de Roon et de Moltke se rencontrèrent à Berlin, leur premier mot ne fut pas : Guerre ! guerre ! mais : Mobilisation ! mobilisation ! cri terrible, qui en dit plus que de longs développements.

Il ne suffit pas que les rappelés trouvent des formations permanentes et toujours prêtes, il faut que ces formations soient à leur portée et qu'ils y arrivent certainement.

[1] Jacqmin, pages 118 et 119.
[2] *Guerre de* 1870 *et* 1871, page 39.

L'esprit du titre II, intitulé *la Mobilisation*, pourrait se formuler comme il suit :

1° Le territoire sera divisé en autant de circonscriptions qu'il y aura de corps d'armée. Ces circonscriptions seront égales quant aux ressources du recrutement. Leur forme devra se combiner avec la direction des voies ferrées, en vue de faciliter les mobilisations et les concentrations ;

2° Son temps de présence sous les drapeaux terminé, chaque soldat sera immatriculé et aura sa place marquée dans le corps d'armée où sont ses foyers ou sa résidence. Les années suivantes, il y sera appelé pour prendre part aux manœuvres. C'est au dépôt de ce corps qu'il recevra les certificats de bonne conduite et de libération.

La participation à quatre grandes manœuvres, n'exigeant que cinq à six mois de présence, dispenserait le soldat de plusieurs années de caserne, et produirait des résultats militaires très-supérieurs.

IV

La période de sept semaines entre le 15 juillet et Sedan est logiquement divisée, à la date du 6 août, en deux parties à peu près égales, par le choc des belligérants : la première partie donnée aux derniers efforts de l'organisation ; la seconde, aux opérations stratégiques. Entre le 15 juillet et le 6 août, l'état-major français a subi les dangers inhérents au départ de troupes non mobilisées dans le vain espoir de s'assurer une supériorité momentanée et de compenser notre infériorité numérique par la rapidité foudroyante des premiers coups; mais, à la frontière, il a fallu constituer les corps et opérer les mobilisations dans des conditions plus mauvaises qu'aux dépôts. Ces deux obstacles ont paralysé l'action immédiate. On avait aggravé la difficulté en la reculant. « Dès le 4 août, la lenteur de notre organisation réduisait notre état-major à subordonner ses desseins à ceux de l'adversaire[1]. »

Le calme méthodique des Prussiens avait facilement distancé la rapidité passionnée et vertigineuse des Français. Les chemins de fer n'avaient servi qu'à porter à la frontière des cadres vides et des troupes inertes, faute d'organisation.

Il aurait mieux valu cent fois pour la France que son réseau des chemins de fer de l'Est n'existât pas. Dans les vingt-quatre jours né-

[1] *Guerre franco-allemande*, 2e fascicule, page 206.

cessaires à l'armée prussienne pour franchir la distance entre la frontière et le camp retranché de Paris, on aurait pu rassembler une armée de secours de 350,000 hommes, au moins égale à l'armée ennemie, réduite des corps laissés en arrière pour masquer nos fortes places et garder ses communications. Autant les chemins de fer sont utiles entre les mains de l'expérience et du talent, autant ils sont dangereux entre celles de la frivolité et de la présomption.

Entre le 6 et le 10 août, on a compris bien tard, pourtant assez tôt pour conjurer, sinon les malheurs, au moins les désastres, qu'il fallait employer la vapeur à défaire ce qu'elle avait fait, mettre 50 lieues de territoire français entre soi et l'ennemi et opérer sa concentration dans les plaines de la Champagne, favorables au *tir rasant* des nouvelles armes, mitrailleuses, canons de 4, chassepots. On s'était servi de la vapeur pour porter l'armée à la frontière avec une rapidité étourdie et vertigineuse : on s'en est servi de même pour la ramener en arrière, sans laisser aucune force à la garde des Vosges. Rien pourtant n'était plus facile : sur les 9 divisions qui composaient notre aile droite, 5 seulement avaient combattu, 4 étaient intactes. Ces 4 divisions auraient retenu plus de soldats ennemis qu'elles ne comptaient de soldats français.

Tandis que notre aile droite quittait l'Alsace par la ligne de Bar-le-Duc, notre aile gauche, l'armée de Metz, devait revenir par celle de Verdun : Mac-Mahon et Bazaine se seraient rejoints entre Reims et Châlons pour livrer la grande bataille. Mais là encore, la mauvaise organisation a fait la mauvaise stratégie, ou, au moins, a aggravé la difficulté stratégique au point de rendre toute faute irréparable. L'oubli de la garde des Vosges était une omission grave ; mais après Forbach et Reichshoffen, l'abandon momentané des plaines de l'Alsace et de la Lorraine était nécessaire. Pourquoi ce mouvement général de retraite, concerté sur le théâtre de la lutte, et annoncé dès le 12 août par une proclamation de l'empereur, n'a-t-il pas réussi? Pourquoi la jonction ne s'est-elle pas faite? Le comte de Palikao était arrivé au ministère le 10 : quelques mots prononcés par lui à la tribune font présumer qu'il a suspendu cette retraite. Cependant il n'a été publié, à notre connaissance, aucune dépêche autorisant un jugement définitif sur ce point.

Le changement de ministère a été funeste le 10 août, s'il a arrêté un mouvement de retraite nécessaire, et jugé tel sur les lieux. Quoi qu'il en soit, cette retraite, commencée le 14, fut coupée par l'ennemi le 16, à Rezonville. Dès le 20, le général de Moltke était maître, avec 8 corps d'armée, non compris la troisième armée en marche sur Paris, des lignes de retraite de nos 5 corps. Il avait fait plus que de

remporter cette victoire décisive qu'il cherchait, il avait réduit 150,000 Français aux ressources d'une place forte.

Bazaine a commis fautes sur fautes : il est parti trop tard, il a marché trop lentement ; il ne s'est pas gardé sur sa gauche par où arrivait l'ennemi, sa gauche très-bien défendue à une demi-marche de la route qu'il suivait, par le cours de la Moselle et les coteaux escarpés qui la bordent. Le 16, il n'a pas su profiter de sa supériorité momentanée, et il s'est laissé arrêter par des forces ennemies qui arrivaient successivement. Il a attendu la concentration des forces ennemies pour déployer les siennes le 18, et, ce jour-là même, il n'a pas porté ses réserves, plus de 100 pièces de 12 et les 20,000 hommes d'infanterie de la garde, à Saint-Privat, où se livrait l'action décisive et où la nécessité du secours était absolue. Sa dépêche du 19 août a attiré Mac-Mahon dans le gouffre de Sedan par l'annonce d'un secours qu'il n'a pas même tenté de lui porter. Son inertie pendant la marche de Mac-Mahon est au moins de l'ineptie. Après le 4 septembre, il a négocié et s'est fait duper, tandis qu'il fallait combattre. Mais reconnaissons qu'il a été mal servi par l'organisation.

Dans la période de préparation, l'ennemi nous devançait par la promptitude de ses mobilisations, il nous devançait par la promptitude de ses marches, pendant celle des opérations. Il fallait à Bazaine une grande avance pour éviter une bataille décisive, dans sa retraite de 40 lieues jusqu'à Châlons. Une armée inférieure peut combattre, mais à la condition de lâcher du terrain. Elle défend en reculant les obstacles naturels : mais il faut au moins qu'elle marche aussi vite que l'ennemi. Si elle marche moins vite, elle est coupée et perdue. Excellente à beaucoup d'égards, l'armée française n'était pas organisée pour la marche. Les Allemands étaient, au point de vue militaire, beaucoup plus légers que les Français. La pesanteur de notre armée a opposé un obstacle, non pas insurmontable, mais réel à l'exécution de l'ordre de retraite.

Hélas! de l'autre côté du Rhin, on avait vu, prévu, compris, réglé mille choses auxquelles on n'avait même pas pensé sur le côté français. Un mémoire de M. de Moltke, communiqué à l'état-major allemand dès l'année 1868, prévoit et décrit les concentrations prussiennes avec une exactitude rigoureuse, et que des effets redoutables confirmaient dès le 3 juillet 1870[1]. Cette précision mathématique donnait confiance au méthodique soldat prussien. Le 5 juillet, aussitôt après l'achèvement de ces concentrations, une lettre de M. de Bismark annonçait comme certaine « la victoire des guerriers prussiens ». Quant aux concentrations françaises, le mémoire

[1] *Campagne de* 1870 *et* 1871, de la page 71 à la page 79.

ne prévoit pas. Comment l'aurait-il pu? Nos organisateurs niaient a possibilité des prévisions fermes. Même, ils plaisantaient les théoriciens assez simples pour y croire, pour supposer à un ordre du ministre de la guerre, la puissance de ranger des soldats à la frontière, comme un enfant sort de leur boîte et range sur le sable toute sa petite armée. Cette comparaison était familière à l'un des meilleurs hommes de guerre du second empire. L'organisation allemande prévoyait tout, la nôtre laissait tout à l'imprévu. M. de Moltke ne pouvait prévoir l'imprévu. Mais il conjecture nos fautes avec une sagacité singulière.

Pas plus que nos hommes de guerre, il ne connaît le degré de rapidité avec lequel l'armée française *peut se concentrer en état de mobilisation ;* depuis Napoléon Ier, elle n'a opéré que des mobilisations partielles, pour lesquelles la fraction de l'armée qui entrait en campagne achevait de se constituer par voie d'emprunt aux corps maintenus à l'intérieur. Peut-être les Français pourront-ils faire passer la frontière, dans un court délai, à une armée de 150,000 hommes, sans atteindre les augmentations du pied de guerre? Ce mode d'initiative rapide sourirait au caractère national. Mais, dès le quatorzième jour, avant leur sixième marche, ils seraient arrêtés par des forces supérieures; dès le vingt et unième, ils risqueraient d'être coupés par des forces écrasantes : ils ne se décideront pas facilement à affronter de tels dangers. Les conjectures du général de Moltke sont actuellement des faits, les faits les plus malheureux de notre histoire.

Les Prussiens, en effet, pouvaient, après trois semaines, prendre l'offensive avec trois armées, la première de 60,000 hommes formant l'aile droite, autour de Wittlich, la deuxième de 131,000 hommes, au centre, à Meunkirchen-Hombourg, la troisième de 130,000 hommes, formant l'aile gauche, à Landau et à Rastadt; il y avait en outre une réserve de 63,000 hommes : total 384,000 hommes, comprenant les Allemands du Sud, et 10 corps d'armée de la confédération du Nord. Un nouveau délai de 4 jours permettait l'arrivée des trois autres; on pouvait donc, après 25 jours, prendre ou continuer l'offensive avec 484,000 hommes.

Telles étaient les prévisions du général de Moltke. Les faits les réalisent avec une précision implacable. Dès le 17 juillet, on adressait de Berlin aux divers corps les tableaux de marche et de transport établis en vue de la concentration. Le vingt et unième jour, sans attendre les 3 corps restés en arrière, on surprenait les Français à Reichshoffen et à Forbach, et on opérait la première campagne de France jusqu'à et y compris Sedan, avec 484,000 hommes et quelques landwehrs.

Il serait injuste et faux de rendre nos compagnies de chemins de fer responsables de l'impuissance de nos concentrations : le règlement militaire allemand prescrit 10 trains de troupes par jour sur la ligne à simple voie, 14 sur la ligne à double voie. « Quelle différence, dit M. Jacqmin, entre cette marche calme et tranquille et l'activité fiévreuse des chemins de fer français! Pour arriver à Strasbourg, la compagnie de l'Est avait une ligne à simple voie et deux à deux voies ; elle a fait dans une journée 74 trains : les Allemands prévoyaient la possibilité d'en faire 38. »

D'où naissait l'écrasante supériorité des concentrations allemandes ? Du transport par corps d'armée, par masses de 33,000 hommes, dont les divisions et les sous-divisions s'adaptaient exactement à la composition réglementaire des trains. L'armée française au contraire était transportée, moitié par petites masses inégales et nullement réglementaires de 400 à 1,200 hommes, moitié par groupes d'*isolés* qui rejoignaient ou ne rejoignaient pas. Ils allaient, venaient, se trompaient, revenaient ; les queues de nos colonnes étaient à Châlons et à Paris, tandis que les têtes les attendaient à la frontière ; nous avions l'activité, nous n'avions pas l'ordre. La France était en présence de la Prusse dans la situation de l'homme agité par la passion vis-à-vis de l'homme conduit par la réflexion. L'issue de ces luttes est rarement douteuse avec les armes de la civilisation.

La Prusse a réalisé ses rapidités foudroyantes par l'organisation régionale des corps d'armée et la mobilisation locale : on objectera peut-être que, dans les guerres partielles, ce système de mobilisation produirait une inégalité injuste, en imposant une plus large part du fardeau aux régions où se recruteraient les réserves, et que l'état politique de Paris ne comporte pas les mobilisations locales.

Ces difficultés sont plus apparentes que réelles : pour une guerre partielle, à laquelle doit suffire l'effectif de paix sans appel des réserves, on formera l'armée de campagne, non avec des corps d'armée entiers, mais avec des divisions qui compléteront leurs effectifs par des emprunts faits aux divisions laissées dans les circonscriptions régionales et dont les éléments sont amalgamés.

Quant à la garde de Paris, le projet annoncé par le général Chareton la confie à des brigades empruntées à tour de rôle aux corps régionaux. Quant aux contingents parisiens, pourquoi ne pas les amalgamer dans les corps régionaux voisins? Ces simples moyens suffisent au maintien de l'égalité et à la déroute des tentatives d'embauchages militaires par l'esprit de subversion.

Les principes généraux sur les tracés, le va-et-vient, le numérotage, le nombre par jour, la vitesse, les arrêts des trains mili-

taires sont connus : on a les tableaux de mobilisation et de marche des corps d'armée prussiens à toutes les distances, avec les commandements d'étape; le corps d'armée de Posnanie, par exemple, dont le chef-lieu est à Posen, doit être rendu à Franfort en 20 jours, avec ses 26 bataillons d'infanterie à 1,060 hommes chacun, ses 35 à 50 chevaux par bataillon, ses deux régiments de cavalerie, son artillerie, ses véhicules, etc. Le nombre des essieux nécessaires, les arrivées successives aux diverses étapes et au lieu de destination sont mathématiquement précisés. Les premiers convois arrivent à Francfort le quinzième, les derniers le vingtième jour. La guerre a complétement réalisé les prévisions, sauf une exception digne de remarque. Dans la Prusse orientale, les effectifs du bataillon d'infanterie n'ont atteint que 950 hommes : on avait laissé aux dépôts les hommes momentanément douteux.

M. Jacqmin donne les règlements étrangers : il n'y a qu'à choisir, mais il faut bien choisir. Les chemins de fer sont un instrument d'autant plus délicat qu'il est plus parfait. Leurs facultés de transport sont presque indéfinies en faisant affluer le matériel des réseaux non occupés par l'armée, car les convois peuvent se succéder de dix en dix minutes; mais leurs facultés d'embarquement et de débarquement sont limitées. Il s'en faut de beaucoup que leur emploi soit bon en toute circonstance. M. Jacqmin cite des cas où cet emploi a été regrettable, par exemple, pour le transport des 31,000 hommes du corps d'armée de Canrobert qui devait succomber à Saint-Privat, le 18 août.

Ce corps a été transporté de Châlons à Metz, au moyen de quarante trains, entre le 9 et le 13 août. Au lieu de l'embarquer sur la ligne du Sud, en lui faisant faire un détour de vingt lieues dans la direction par où arrivait l'ennemi, il aurait fallu l'embarquer sur la ligne du Nord qui allait jusqu'à Verdun et faire à pied les trois à quatre étapes qui séparent Metz de Verdun. On n'aurait pas éparpillé comme à l'envi un corps homogène, bien constitué et bien commandé. Ce corps serait arrivé entier avec les engins, pelles et pioches, et l'artillerie de réserve (36 pièces de 12) qui lui manquèrent à Saint-Privat. Dès le 11 août, les uhlans s'étaient montrés à la gare de Pont-à-Mousson, et une partie des trains embarqués le 11, ceux embarqués le 12 et le 13 avaient dû rétrograder.

Les chemins de fer sont un admirable instrument pour franchir les grandes distances en arrière des opérations : une fois sur le théâtre de la guerre, il faut savoir marcher comme par le passé. La combinaison de la nouvelle étape de gare en gare avec l'ancienne étape à pied est tout un art. Nos comités avaient mis 60 livres sur

le dos du fantassin dans la supposition qu'on livrerait bataille en descendant de wagons, prévision frivole, née du vide de la délibération théorique[1], et que les faits ont déjoué.

M. Jacqmin fait ressortir dans les règlements militaires étrangers sur les chemins de fer la juxtaposition constante « de l'élément militaire à l'élément technique, » et il insiste sur la nécessité d'organiser cette juxtaposition en France. Il a obtenu gain de cause : on a créé au ministère de la guerre une commission présidée par un officier général, composée de membres civils et militaires, chargée de régler l'emploi des chemins de fer par l'armée, et, lorsque les circonstances l'exigeront, de centraliser la direction des transports.

M. Jacqmin doit être satisfait : dans nos temps troublés par une mauvaise politique, l'homme le plus raisonnable a rarement le bonheur d'obtenir le moindre triomphe à la vérité la plus évidente; mais a-t-il été jusqu'au bout de sa pensée? Il parle dans ses conclusions « d'associer l'élément civil à l'élément militaire et de faire jaillir de cette association une puissance nouvelle. » Mais il ne dit pas le moyen de l'organiser. Ce moyen est à la portée du gouvernement par un meilleur emploi des rouages existants, sans même qu'il soit nécessaire d'en créer de nouveau.

L'École polytechnique forme des ingénieurs des ponts et chaussées et des officiers d'artillerie et du génie, armes dites *savantes*, parce qu'elles recrutent leurs officiers dans une école savante et supposent une perpétuelle mise en œuvre des progrès de la science. Chaque promotion est divisée à sa sortie en deux catégories, l'une, la moins nombreuse, exclusivement civile, fort occupée pendant la paix, oisive pendant la guerre, l'autre, comprenant plus des quatre cinquièmes, exclusivement militaire, horriblement occupée pendant la gnerre, semi-oisive pendant la paix. Ce contraste peut être dans la nature des choses, mais il y a une mesure dans les choses. Entre

[1] Dans une délibération de comité relative au fardeau du fantassin, un général fort connu, qui avait l'expérience et les prévisions de l'esprit et du cœur, proposa qu'au lieu de siéger, on délibérât debout sac au dos avec la charge complète de campagne, ou, qu'au moins, on fît monter le planton de service avec l'équipement complet, afin que chacun pût, en lui chargeant son fardeau, en mesurer la pesanteur. Ni l'une ni l'autre expérience ne fut faite. La première eût été péremptoire. Après moins d'une heure ce fardeau eût été jugé accablant, et il est vraisemblable qu'on aurait pris, comme en Prusse, des mesures propres à soulager le fantassin,

Contraste étrange! tandis que la Prusse aristocratique et stable proportionnait avec un soin si intelligent le fardeau du soldat à ses forces, la France démocratique et révolutionnaire n'avait pas même le temps d'y songer. Que ferait donc la France communiste ? L'esprit envisage avec effroi les épouvantables fardeaux qu'elle mettrait sur toutes les épaules !

ces deux catégories, n'y a-t-il pas une place marquée, pour des ingénieurs à la fois civils et militaires que nous appellerions *officiers ingénieurs ?*

Les places d'officiers ingénieurs seraient les plus enviables pour les hautes intelligences et les caractères mâles, parce qu'elles supposeraient à la fois l'activité militaire et l'activité scientifique, dans un état de civilisation qui subordonne l'héroïsme à la science. Napoléon a ramené l'art de la guerre à ce problème unique : être le plus fort sur un point donné. La forme actuelle de la même idée serait : lancer le plus grand nombre de projectiles sur un point donné. Problème industriel à bien des égards et qui comporte les plus hautes applications de la science.

Entre autres services naturellement destinés aux *officiers ingénieurs*, signalons le contrôle des chemins de fer par l'État, qui conduit à la direction des grandes compagnies. L'intérêt militaire est l'intérêt dominant de l'État dans ce contrôle : la place prépondérante appartiendrait aux officiers ingénieurs. Il y aurait, d'ailleurs, bien d'autres aliments à leur activité à la fois industrielle, administrative et militaire.

En résumé, le départ avant la mobilisation est une témérité invétérée en France, produite par la nature de notre organisation, et que reproduirait la mobilisation à toute distance maintenue par le projet. D'autre part, il existe une barrière trop absolue entre les travaux de la paix et ceux de la guerre. Nour rendrions le retour de la même témérité impossible, et nous abaisserions la barrière, par les dispositions suivantes insérées dans le titre troisième relatif aux concentrations.

1° Les troupes désignées pour la guerre ne pourront être mobilisées que par brigades, divisions et corps d'armée ; elles ne quitteront leurs circonscriptions qu'à l'état de mobilisation complète.

2° Chaque année le ministre de la guerre déterminera, de concert avec le ministre des travaux publics, le nombre des élèves de l'École polytechnique qui pourront être promus à leur sortie au grade d'officiers ingénieurs[1].

[1] Nous n'avons rien dit de l'armée territoriale : nous ne la concevons qu'à l'état de réserve de l'armée active sans cadres distincts. Un projet, actuellement élaboré en Prusse, verse la plus grande partie de la landwehr dans les réserves de l'armée active.

V

Dans le cours de ce travail, nous avons dit les *Prussiens* [1] non les *Allemands*, parce que le nom de Prussien est celui qui divise le plus nos vainqueurs et qu'il n'est pas opportun de les unir suivant l'étrange politique du second empire et des révolutionnaires, en cela complices pour l'abaissement de la France.

Nous avons évité tout exemple puisé dans la seconde campagne de France, pourtant si féconde en grands exemples et supérieure aux prévisions de l'expérience, parce que la continuation de la guerre a été la négation des principes vrais de l'organisation et du gouvernement, et, pour tout dire en un mot, une coupable folie. On devait prendre les armes, arracher à l'ennemi des conditions moins dures par la menace du mal qu'on pouvait encore lui faire, mais éviter la lutte à fond qui n'avait aucune chance de succès. Avec ses 17 corps d'armée, M. de Moltke était incomparablement plus fort, — aucun gouvernement sérieux ne pouvait, ne devait l'ignorer, — que les hommes du 4 septembre, avec leurs deux millions de conscrits, de mobiles et de mobilisés. D'après la déposition de M. Thiers, la continuation de la guerre a doublé les pertes en argent, en territoire et en soldats ; elle a produit, d'après le dernier recensement, une dépopulation de 367,000 âmes. La guerre jusqu'à épuisement ! monstrueux égoïsme révolutionnaire qui dépasse le plus grand égoïsme des temps modernes, l'égoïsme napoléonien. Les Napoléons sont la révolution à cheval, la révolution flattée et domptée, opposant le coup d'État à l'émeute, la dictature militaire aux dictatures populaires, et cherchant dans la guerre une diversion à sa fièvre intérieure : ils combattent. Nos radicaux se prélassaient dans les hôtels de ville et de préfecture pendant la campagne d'hiver.

Nous n'avons rien dit sur l'état actuel de notre armée ; un personnage militaire éminent l'a caractérisé par ces mots : l'ordre se fait plus vite en bas qu'en haut. Phénomène normal dans un système militaire qui n'organise pas les commandements supérieurs. On a commencé par le commencement, on a refait de bons régiments. L'organisation d'ensemble n'est qu'ébauchée. Le ministre de la guerre a dû attendre la loi projetée. En faisant aujourd'hui, il s'ex-

[1] Les documents officiels de nos vainqueurs disent : *le grand état-major prussien*, non le grand état-major allemand.

poserait à la nécessité de défaire demain pour refaire après-demain. D'ailleurs, l'action immédiate n'est pas dans les éventualités politiques, il suffit de préparer les éléments de l'organisation future.

Et maintenant, la victoire de la Prusse sur la France a-t-elle été la victoire de la moralité sur l'immoralité? La question ainsi posée dépasse la portée humaine. Laissons au maître suprême les jugements qui supposent une intelligence infinie. Faut-il donc la réduire à ses termes les plus simples? Nous avons été vaincus parce que nous étions plus faibles? ou même à ceux-ci : La fortune de la France s'est brisée contre la supériorité de quelques combinaisons politiques et militaires?

On approcherait de la vérité. Mais pourquoi tant de faiblesse dans notre conduite politique et militaire? Parce que, depuis quatre-vingts ans, nous nous gouvernons par le procédé révolutionnaire, c'est-à-dire par la violence : la violence n'a jamais réussi qu'à aggraver les maux qu'elle prétend guérir. Sous le masque de la force elle ne produit que la faiblesse. Elle fait manquer, même, et surtout les manœuvres de force[1]. Tandis que l'ennemi plaçait ses hommes d'État dans les conditions de maturité, d'ordre et de stabilité qui font l'esprit de suite au dedans, les fortes alliances au dehors, la révolution plaçait les nôtres sur un sol mouvant où ils ne pouvaient réaliser aucun projet d'ensemble, où ils commençaient tout, n'achevaient rien. Capable encore de frapper de grands coups de boutoir, l'armée française, telle que l'impatience révolutionnaire l'a faite, se prêtait mal aux opérations de longue haleine et aux vastes combinaisons. La révolution n'a de force que comme dissolvant intérieur; elle est l'impuissance même contre l'ennemi du dehors. Les peuples qui se laissent abuser par ses adulations perfides seront, sont déjà, la proie de la conquête. Que peut l'Espagne révolutionnaire? L'état-major prussien écrit et répète à tout propos que, malgré de magnifiques éléments de grandeur, la France révolutionnaire a cessé d'être redoutable pour l'Allemagne.

Le 13 septembre 1870, M. Arago proposait au général Trochu, « la construction de barricades pour lesquelles il faudrait rompre avec toutes les routines du génie militaire[2] ! » L'état-major prussien a dû sourire. Qui dit barricade dit guerre civile. Rompre avec ces

[1] Cette proposition pourrait être démontrée scientifiquement. Les lois morales et les lois scientifiques paraissent quelquefois se combattre dans les régions inférieures : elles s'accordent toujours dans les régions supérieures.

[2] Commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale. — Rapport de M. Clapier.

routines? Soit : mais à la condition de mieux faire, comme la Prusse, et non beaucoup plus mal, comme la révolution. Qui n'a connu des familles malavisées au sein desquelles la difficulté des caractères est plus grave que celle des choses elles-mêmes? Si affreux qu'aient été nos désastres militaires, la difficulté révolutionnaire est plus grave chez nous que la difficulté militaire.

Nous avons vu les germes de faiblesse se glisser dans nos institutions militaires sous la pression de l'émeute et grandir jusqu'à tout étouffer. Il en a été de même de nos institutions politiques. Depuis quatre-vingts ans, nos hommes d'État et nos hommes de guerre ne sont pas inférieurs aux hommes d'État et aux hommes de guerre prussiens ; mais leur conduite politique et militaire est incessamment faussée par l'obsession révolutionnaire. L'antique épée de Damoclès n'est qu'une faible image du trouble qu'ils en ressentent. Par exemple, c'est la crainte de l'émeute parisienne qui provoque la marche de Sedan, la moins militaire et la plus funeste qui fut jamais[1].

On a dit avec vérité que tout principe méconnnu portait en lui-même son châtiment. L'organisation qui fait la force procède du principe d'autorité. Le principe d'autorité méconnu ou mal réglé a châtié nos grands orgueils révolutionnaires par la mauvaise organisation et par l'impuissance qui en résulte nécessairement : trois fois, il a précipité la révolution à cheval dans la personne des Napoléons, pour la précipiter ensuite, sous sa vraie forme, dans la personne de nos radicaux, portés au pouvoir par nos malheurs et pour notre malheur. Si la France veut se mettre en mesure de déployer toute sa force, si elle veut élever son organisme militaire au degré de masse de vitesse, de précision et de docilité nécessaires pour n'être pas misérablement écrasée à la prochaine guerre, qu'elle

Quitte enfin la fétide ornière
Où se traîne le char des révolutions...

qu'elle s'interdise à jamais la délibération sous les armes, qu'elle soumette ses soldats à une discipline absolue, qu'elle affranchisse ses hommes d'État de la pression de l'émeute, qu'elle retire l'épée de Damoclès suspendue sur leurs têtes.

. Paixh ans

[1] « Si vous abandonnez Bazaine, la révolution est à Paris. » — Dépêche du ministre de la guerre à l'empereur. — Quartier général. — 27 août 1870, 11 heures du soir.

LA JEUNESSE

D'EDWARD HALFACRE[1]

XVI

Une douce fraîcheur avait succédé aux ardents rayons du soleil ; tous nos hôtes, à l'exception du colonel Hilchester, réclamèrent une promenade dans le parc, afin de jouir de cette tiède soirée, l'une des dernières peut-être de la belle saison.

— Ne vous occupez pas de moi, dit le colonel, je vais m'installer dans un fauteuil et lire le *Times*.

Nous partîmes donc, ma tante, Manteuffel et le major marchant en avant, Mary, Aréthuse et moi, suivant à une petite distance. Le comte paraissait en verve; ce qu'il racontait, je l'ignore, mais ce devait être une histoire fort plaisante, car j'entendais de temps à autre de joyeux éclats de rire. Ma tante l'avait pris en grande affection, sans doute à cause du sang des Mandeville qui coulait dans ses veines; elle le plaçait auprès d'elle à table, approuvait d'un signe ou d'un sourire ses moindres paroles, restait en extase devant sa science germanique; en un mot, je voyais avec surprise cet étranger, inconnu la veille, traité déjà dans la maison comme un ancien ami. Cette circonstance me servait trop bien pour songer à m'en plaindre. Tandis que Manteuffel et ma tante causaient ensemble et que, selon son habitude, Plunger ne disait rien, j'étais libre de m'entretenir avec mes deux compagnes.

Comme nous tournions une allée, nous aperçûmes, à travers les arbres, l'aile du château sur laquelle donnait la chambre de la reine Élisabeth, vivement éclairée par les premiers rayons de la lune.

[1] Voir *le Correspondant* des 25 mai et 10 juin 1873.

— Quelle froide et triste lumière ! s'écria Mary. N'est-ce pas de l'une de ces fenêtres que s'est précipitée la Dame blanche ?

— Non pas elle ; mais c'est de là qu'elle a jeté son pauvre petit enfant, répondit Aréthuse, qui, avec la curiosité persévérante des femmes, m'avait arraché l'histoire tout entière ; puis, ne la jugeant pas fort secrète, l'avait aussitôt racontée à Mary.

— Est-ce que vous croyez aux fantômes, ma chère Aréthuse?

— Moi ! quelle idée ! croire aux fantômes en plein dix-neuvième siècle, vous n'y songez pas !

— C'est vrai, répondit Mary, la question est absurde. Et pourtant, malgré moi, ces histoires de spectres me font frissonner.

— Vous êtes adorable, dit Aréthuse en l'embrassant. On s'aperçoit bien, ma chérie, que vous avez été élevée en Écosse : ce n'est pas à Londres que vous auriez gardé de pareilles frayeurs.

— Mary n'a pas peur des fantômes, repris-je, car je voyais la confusion de la pauvre enfant. L'impression dont elle parle est semblable à celle que nous fait éprouver la lecture d'un livre ou la vue d'une pièce de théâtre.

— Alors tant mieux, dit Aréthuse, j'ai bien envie de mettre sa bravoure à l'épreuve. Figurez-vous, Mary, que j'ai en tête le projet le plus extravagant, le plus ridicule, mais aussi le plus amusant du monde.

N'est-ce pas toujours par une femme que la tentation arrive? L'histoire de l'Éden se continue de siècle en siècle. A la vérité, autant vaut peut-être concevoir la pensée dangereuse que d'y obéir par pure faiblesse, comme le fit Adam ; je livre ce sujet de méditation à ceux qui aiment à étudier les problèmes moraux. Quoi qu'il en soit, ce fut Aréthuse qui forma le complot et qui nous entraîna, Mary et moi, à sa suite.

— Quel est donc ce projet si singulier ?

— Le voici. Mais d'abord avez-vous, dites-moi, une grande sympathie pour le comte Manteuffel ?

— Oh non ! s'écria Mary, avec une spontanéité qui me fit sourire.

— Eh bien, vous savez qu'on l'a installé dans la chambre de la reine Élisabeth. J'ai entendu mistress Mandeville lui demander s'il n'éprouverait aucune répugnance à loger dans une pièce sur laquelle on raconte tant de choses effrayantes, à quoi il a répondu, de son air le plus gracieux, qu'il se trouverait fort bien partout où on jugerait à propos de le mettre ; que d'ailleurs, un descendant des Mandeville n'avait rien à craindre du fantôme d'une de ses aïeules. Ne serait-ce pas une bonne plaisanterie que de faire peur à ce preux chevalier, de lui montrer le spectre menaçant si bien décrit par le pauvre M. Menchikoff... ?

— Et de le mettre en fuite, comme le marchand russe, dit Mary en souriant.

— Par malheur, repris-je, l'idée ne me paraît pas très-praticable; nul de nous, que je sache, n'a la puissance d'évoquer les fantômes.

— Ni le désir d'exercer un pareil pouvoir, répondit Aréthuse, mais cela n'est pas nécessaire. Voyez comme la lumière de la lune prête à tout ce qu'elle éclaire un aspect fantastique. Tenez, elle tombe en ce moment sur le comte Manteuffel; ne trouvez-vous pas que placé comme il est, avec son manteau d'étoffe sombre, ses mouvements de couleuvre, son grand corps, son visage blafard, il ressemble à un esprit du mal tramant quelque mystérieuse intrigue? Eh bien, figurez-vous que cette lueur argentée, indécise, lugubre, qui semble faite seulement pour briller sur les cimetières, vienne à éclairer une silencieuse figure, vêtue de blanc et se tordant les mains dans l'attitude de la douleur, que cette apparition surprenne au moment du sommeil et s'évanouisse avant qu'on ait eu le temps de se reconnaître, n'est-ce pas assez pour qu'un habitant de la nébuleuse Allemagne, superstitieux sans doute, quoi qu'il en dise...?

— Mais, demanda Mary, où prenez-vous votre effrayante et silencieuse figure?

— Qui nous empêche, l'une ou l'autre, de mettre une robe blanche? Par une nuit comme celle-ci, nous jouerions à merveille le rôle de fantôme, vous surtout, qui êtes plus pâle et plus mince que moi, et qui avez les beaux yeux bruns du portrait.

— Moi, entrer dans la chambre du comte?

— Bah! il est vieux! (le comte avait environ trente-cinq ans, mais la jeunesse est inexorable.) D'ailleurs, ma chérie, continua-t-elle, ce sera l'affaire d'un instant, et nous nous tiendrons dans la galerie, M. Halfacre et moi, pour vous protéger au besoin.

Mary secoua la tête.

— Je crois, dis-je, qu'il vaut mieux y renoncer. Ma tante serait très-irritée d'apprendre qu'on s'est ainsi raillé de l'un de ses hôtes.

— D'autant plus qu'il paraît avoir tout à fait gagné ses bonnes grâces, dit Aréthuse d'un ton où perçait l'ironie; c'est justement pour cela que je n'aurais pas été fâchée de le rendre un peu ridicule.

Je ne sais comment il se fit qu'en ce moment ma main rencontra la sienne; le moyen de résister plus longtemps? Était-ce à moi, du reste, à défendre le comte? Ce soir encore, avant que nous eussions quitté le salon, je n'avais pas vu sans un secret dépit l'amitié qui paraissait le lier au colonel Hilchester, et l'admiration non déguisée qu'il témoignait à sa fille. Aréthuse ne s'était-elle pas aperçue des sentiments qui m'agitaient? La folle équipée dont elle

voulait me rendre complice n'avait-elle pas surtout pour but de rassurer mon amour?

— L'air commence à être un peu vif, il est temps de rentrer, mes enfants, dit ma tante.

— C'est convenu, n'est-ce pas? dit à demi-voix Aréthuse ; cette nuit, à une heure.

Pour terminer la soirée, on fit de la musique. Mary exécuta un morceau simple, d'une mélodie un peu triste, mais gracieux et bien choisi. Les doigts de la pauvre enfant tremblaient néanmoins, son jeu trahissait une préoccupation évidente ; la Dame blanche sans doute hantait son esprit et y jetait le trouble. Aréthuse, au contraire, semblait puiser dans cette pensée un surcroît d'entrain et d'animation. Les touches frémissaient sous sa main légère, comme si elle leur eût communiqué une âme; sa voix souple, vibrante, harmonieuse, exprimait tour à tour la rêverie, la tendresse, le défi triomphant, les élans de la passion, et tous, jusqu'à Plunger, oui, Plunger lui-même, nous l'écoutions émus et ravis ; tous, lorsqu'elle s'arrêtait, nous nous réunissions pour la supplier de continuer encore.

— Nous fatiguons miss Hilchester, dit enfin ma tante; d'ailleurs, il est déjà fort tard. Voudriez-vous sonner, mon cher Edward, pour demander que l'on conduise nos amis à leurs chambres?

Les bougeoirs furent apportés. Les hommes alors ne fumaient pas, si ce n'est dans les tavernes, et ils se retiraient en même temps que les dames. Nous avons changé tout cela. De nos jours, ils quittent le salon peu après le dîner, pour s'en aller jusqu'à deux ou trois heures du matin respirer dans un fumoir l'âcre senteur du tabac. Le colonel et le comte se fussent entretenus, le cigare à la bouche, de banalités plus ou moins spirituelles; muni du même appendice, je me serais de temps à autre, joint à leur conversation, et Plunger nous eût écoutés sans mot dire. Le lendemain, fatigués de l'agréable exercice de la veille, nous nous serions levés de mauvaise humeur, ennuyés et ennuyeux. Les choses ne se passaient pas ainsi en 183... et m'est avis qu'elles n'allaient pas plus mal.

— Vous viendrez nous prendre, nous serons prêtes, me dit Aréthuse à l'oreille au moment où nous entrions dans la grande salle, et, sans attendre ma réponse, elle entraîna Mary.

Onze heures sonnaient. A travers les antiques fenêtres, les rayons de la lune se projetaient sur les dalles de marbre. Je me mis à songer que, si jamais la Dame blanche sortait du repos de sa tombe, elle ne pouvait choisir de moment plus favorable que cette claire nuit de septembre.

La chambre du major touchait à celle du comte; après les avoir quittés, nous traversâmes de nouveau, le colonel Hilchester et moi,

la grande salle pour regagner l'aile droite du château, que nous occupions avec ma tante et les deux jeunes filles. Au moment de passer devant le portrait de la Dame blanche, une sorte d'audace de don Juan me saisit, je m'arrêtai devant la sinistre figure et lui fis un profond salut. Surexcité comme je l'étais, je n'eusse éprouvé aucune surprise de la voir, pour me répondre, s'agiter dans son cadre noirci. Mais il n'en fut rien. Elle fixa seulement sur moi son regard désolé, qui semblait me dire : « La vie n'est que misère et affliction d'esprit. J'ai eu comme toi la jeunesse et la beauté, à quoi m'a servi tout cela ? »

— Je n'aime pas ce portrait, dit le colonel Hilchester ; s'il m'appartenait, il y a longtemps qu'il serait vendu.

— Ma tante y tient. Il sert à nous rappeler, dit-elle, que nous ne sommes pas en ce monde uniquement pour notre plaisir.

— C'est une idée originale. Elle ne me serait pas venue. Mais j'ai grand sommeil. Bonsoir, Halfacre.

— Bonsoir, colonel.

J'essayai de me mettre à lire pour attendre une heure ; j'aurais pu tout aussi bien déchiffrer les hiéroglyphes de l'obélisque de Luxor ; je voyais les lettres et les mots, il m'était impossible d'en comprendre le sens.

Tout à coup je me souvins des vers et du bracelet que je voulais offrir à Aréthuse. Où étaient-ils? En sûreté dans ma poche. Je trouvais plus sage de porter avec moi mes secrets, comme les princes de l'Asie, leurs pierres précieuses, que de les confier au tiroir d'un meuble. D'ailleurs cette nuit même, tandis que Mary entrerait dans la chambre du comte, je pourrais m'entretenir avec Aréthuse.

Les douze coups de minuit retentirent au milieu d'un silence profond. C'est l'heure des fantômes, mais le spectre d'une dame de Mandeville ne devait pas montrer trop de hâte ; il fallait aussi laisser au comte le temps de s'endormir et ne pas compromettre par notre précipitation le succès du complot.

A une heure, je sortis doucement de ma chambre. Je n'avais pourtant pas fait si peu de bruit qu'Aréthuse ne m'eût entendu ; sa porte s'ouvrit aussitôt, et je la vis paraître, accompagnée de la pâle et tremblante Mary. Cette dernière était vêtue d'une longue robe de soie blanche, aux plis flottants.

— Vraiment, m'écriai-je, le costume de fantôme vous sied à merveille !

— Je me suis laissé faire pour ne pas fâcher Aréthuse, répondit-elle; cette folie a déjà été trop loin. Restons-en là.

— Fi donc ! Reculer, lorsque nous sommes si près du but ! Mais votre toilette n'est pas tout à fait terminée. La ! voilà qui est mieux.

En disant ces mots, Aréthuse avait enlevé le peigne de son amie, et jeté un capuchon blanc sur sa chevelure dénouée. Mary devint rouge et ses yeux se remplirent de larmes.

— Vous ne voudriez pas faire manquer notre projet, ma chère Mary, lui dis-je ; que pouvez-vous craindre, puisque nous vous accompagnons?

Elle hésita.

— Si, au moins, vous entriez avec moi chez le comte?

— C'est impossible, répondit Aréthuse. Les fantômes ne vont pas deux par deux, comme les sergents de ville français; encore moins trois par trois, ce serait plus que la nature humaine ne peut supporter.

Je pris un flambeau pour éclairer mes deux compagnes, et nous descendîmes l'escalier, silencieux comme des ombres. Nous traversâmes sans encombre la grande salle, où la lune continuait de répandre une vive lumière et nous allions arriver à la chambre de la reine Élisabeth, quand un bruit étrange, qui nous parut surnaturel, nous arrêta court. D'où venait-il? Nous écoutâmes plus attentivement : bientôt nous reconnûmes la cause de notre frayeur, et des éclats de rire, que la prudence nous fit étouffer, se joignirent aux notes sonores et monotones qui avaient frappé nos oreilles. Nous venions de reconnaître la cause de notre frayeur : les ronflements du major Plunger répondaient à ceux d'une femme de service, logée tout près de là; les deux voix, l'une grave et profonde, l'autre aiguë et nasillarde, formaient la musique la plus bizarre que l'on pût imaginer.

— Ne rions pas, dit Aréthuse, nous allons réveiller le comte. Saurez-vous ne pas faire crier la clef dans la serrure, monsieur Halfacre?

— N'essayez pas, s'écria Mary, je n'oserai jamais entrer!

Déjà elle s'échappait des mains d'Aréthuse; mais en ce moment la porte de la chambre s'ouvrit avec violence, et nous en vîmes sortir le comte en personne, dans un costume évidemment improvisé à la hâte.

Ai-je besoin de dire que le fantôme prit la fuite, suivi, ou plutôt précédé de ses deux complices? La robe traînante de Mary embarrassait sa course; aussi le comte, qui, agile comme un limier, s'était mis à nous poursuivre, parvint-il à la saisir avant qu'elle eût franchi la moitié de la grande salle.

— Quoi! c'est vous, miss Harbury! Vous n'avez pas eu honte de vous déguiser ainsi?

En voyant que Mary s'était laissé prendre, nous étions, Aréthuse et moi, revenus sur nos pas. La tête du major parut en haut de l'escalier.

— Qu'est-ce que tout ce tapage? demanda-t-il en se frottant les yeux.

— Rien, répondis-je; nous avons voulu faire une plaisanterie, mais le comte Manteuffel a été plus malin que nous.

Mary s'était précipitée vers Aréthuse; toutes deux, se tenant par la main, s'enfuirent comme des biches effarouchées. Je restai seul en présence du comte, qui paraissait au moins aussi troublé que les coupables.

— Elle a bien joué son rôle, dit-il; mais laissons cela; moins nous en parlerons, plus on l'oubliera vite.

Et sans attendre ni explication, ni excuse, il regagna sa chambre, dont il ferma la porte au verrou.

— D'où venait donc le bruit que j'ai entendu la nuit dernière, le savez-vous, Edward? me demanda le lendemain ma tante. On eût dit des gens qui couraient le long des galeries. Je me suis levée pour savoir ce qui se passait, mais tout était déjà rentré dans le silence, et ce matin aucun domestique n'a pu rien m'apprendre.

Le mieux était d'avouer. Je racontai l'histoire, du commencement à la fin.

— Tout cela est très-maladroit, mon neveu; je ne l'aurais pas attendu de vous. Et Mary, qui aurait jamais pensé qu'elle fût capable d'une pareille chose? Que dira sa mère?

— Rien, si on ne lui parle de rien. D'ailleurs, ma tante, ce n'est pas nous qui, en définitive, avons effrayé le comte, c'est lui qui nous a mis en fuite.

— Je suis enchantée qu'il vous ait prévenus. Mais cela ne diminue pas vos torts. L'offense est dans l'intention.

Au moment où ma tante prononçait ce jugement, le comte et le major entraient par une porte de la salle à manger, le colonel Hilchester et les deux jeunes filles par l'autre.

Mary avait le visage pâle et défait; on voyait qu'elle n'avait pas fermé l'œil de la nuit. Aréthuse semblait plus calme; mais, chose singulière, Manteuffel, qui aurait dû avoir une figure triomphante, puisqu'il avait déjoué notre complot, Manteuffel paraissait aussi abattu, aussi soucieux que Mary; lui aussi, sans doute, avait passé bien des heures sans sommeil.

On se mit à table, et j'attendis, non sans quelque embarras, ce que le comte allait dire; mais, à ma grande surprise, il garda le silence. « A la bonne heure, pensai-je, il montre plus de délicatesse que je ne l'aurais supposé. » Ce fut ma tante qui entama l'entretien :

— Vous me voyez confuse et désolée, mon cher comte, de la mystification dont vous avez failli être victime. Pardonnez à la jeunesse.

Nos trois étourdis regrettent ce qu'ils ont fait, j'en suis sûre, et joignent leurs excuses aux miennes.

— J'ajouterai même, repris-je, que nous sommes très-heureux de n'avoir pas réussi.

Chacun croyait l'incident terminé; mais le comte, mordant sa lèvre mince et se redressant avec une roideur toute germanique :

— Je ne demande pas mieux, monsieur Halfacre, que d'oublier ce qui s'est passé; je ne vois pas qu'il soit utile pour cela de dénaturer les faits. Si vous aviez échoué, comme vous le dites, je n'aurais pas à me plaindre; les rieurs seraient de mon côté. Mais vous savez fort bien que miss Harbury est entrée dans ma chambre; elle a même dû voir l'effroi que je n'ai pu vaincre dans un premier moment de surprise.

Je regardai le comte pour m'assurer qu'il parlait sérieusement. Or il était fort sérieux.

— Je ne comprends pas ce que tout cela signifie, m'écriai-je alors; nous étions à peine depuis une minute devant votre porte, quand vous êtes sorti, furieux. Si l'on doit à quelqu'un des excuses pour lui avoir fait peur, ce sont assurément ces dames, et surtout miss Harbury, qui seraient en droit de vous en demander.

— Vous n'étiez pas devant ma porte depuis plus d'une minute! Comment cela est-il possible, puisque miss Harbury est restée dans ma chambre au moins un quart d'heure?

— Il y a là quelque chose d'inexplicable, dit ma tante. Edward, vous n'auriez pas voulu me tromper! Miss Hilchester, Mary, est-il vrai que vous soyez entrées chez le comte?

— Non, certainement, répondirent-elles à la fois.

— C'est étrange, très-étrange! reprit ma tante avec un soupir. Voudriez-vous, mon cher comte, nous raconter ce que vous avez vu?

— Volontiers. Peut-être éclaircirons-nous le mystère, Vous vous rappelez combien, hier soir, la lune était belle et brillante. Rentré chez moi, j'ouvris ma fenêtre et je restai quelque temps à regarder les grands chênes du parc, baignés dans une lumière vaporeuse au-dessous du ciel scintillant d'étoiles. Je songeais aux siècles écoulés, aux Mandeville qui avaient habité cette même chambre, au singulier hasard qui, secondé, madame, par votre hospitalité gracieuse, rapprochait aujourd'hui de la tige éteinte le rameau détaché depuis si longtemps. Comme j'avais beaucoup marché pendant le jour, je m'arrachai pourtant à cette rêverie pleine de charme ; je me mis au lit, où je ne tardai pas à m'endormir.

Je m'éveillai bientôt en tressaillant ; quoique je n'eusse rien entendu, j'avais l'impression vague que l'on éprouve parfois lorsque, à demi plongé encore dans le sommeil, vous sentez qu'il est entré quelqu'un dans votre chambre.

Je regardai autour de moi, et j'aperçus dans l'ombre une forme indistincte; elle s'approchait à pas lents; arrivée près de la fenêtre, elle s'arrêta; je reconnus la Dame blanche. Je me tenais silencieux comme la tombe, attendant ce qui allait suivre. Au bout d'une minute, elle reprit sa marche, et vint si près de moi, que j'aurais pu la toucher avec la main; mais je ne pouvais voir son visage, parce qu'elle tournait le dos à la lumière. Enfin, elle se dirigea vers le cabinet de toilette, où elle disparut, me laissant fort incertain sur le parti que je devais prendre. Si c'était une mystification, mieux valait mystifier les rieurs en ayant l'air de n'avoir rien vu. Au moment où je faisais cette réflexion, la figure se montra de nouveau, traversa, en se tordant les bras d'un air de désespoir, l'endroit éclairé par les rayons de la lune, et se perdit dans les ténèbres.

Cette fois, j'étais poussé à bout. Résolu à poursuivre l'apparition fantastique, je me levai et me précipitai hors de la chambre avec une vivacité pour laquelle je vous dois des excuses, miss Harbury; mais j'ajouterai pour ma justification que, jusqu'au moment où je vous ai saisie par le bras, il m'avait été impossible de vous reconnaître.

— Mary n'a pas été dans votre chambre! s'écria vivement Aréthuse; elle n'y serait même pas entrée, tant elle avait peur.

— Puis-je vous demander, comte Manteuffel, reprit ma tante, si votre Dame blanche ressemblait à miss Harbury?

— Pas beaucoup, à vrai dire, si ce n'est de loin. Et encore, elle avait les bras décharnés, les cheveux noirs; sa robe semblait flétrie par le temps.

— C'est étrange! murmura ma tante.

— C'est étrange! répéta chacun de nous.

Serions-nous parvenus à trouver une explication satisfaisante? Je l'ignore; l'arrivée de Coulamer ne nous permit pas de la chercher longtemps.

— Madame, voici un petit paquet que Jane a trouvé ce matin dans la galerie.

En même temps, le sommelier remettait à ma tante un objet enveloppé avec soin; je voulus m'élancer pour le saisir; j'avais reconnu le ruban qui retenait mes vers et le bracelet de perles; le tout sans doute avait glissé de ma poche pendant la déroute de la nuit précédente. Mais déjà ma tante avait ouvert l'enveloppe.

— Quel charmant bracelet! dit-elle.

— C'est celui que vous avez rapporté de Lemington, Edward? s'écria le major Plunger qui, s'il parlait peu, ne perdait jamais une occasion de le faire mal à propos.

— Vraiment!... Est-ce qu'il est pour moi? reprit ma tante! Vous l'avez choisi beaucoup trop coquet pour une vieille femme. Tiens!

voici votre écriture; des vers, à ce qu'il me semble. Qu'est-ce que cela veut dire?

Tout pouvait encore être sauvé, si j'avais eu la présence d'esprit de l'empêcher de lire mon malheureux essai poétique; mais de même que le comte Manteuffel avait été paralysé, fasciné par l'effrayante figure de la Dame blanche, je demeurai plongé dans une muette stupeur en voyant mon secret découvert sans que j'eusse même l'excuse d'en avoir fait l'aveu.

A mesure que ma tante lisait, l'indignation et la colère succédaient à sa surprise.

— C'est tout à fait inconvenant! s'écria-t-elle. Et qui donc, je vous prie, monsieur mon neveu, appelez-vous votre bien-aimée?

Je baissai la tête sans répondre.

— Je le saurai, reprit-elle. J'aimerais à connaître la jeune fille capable de recevoir de pareils vers, d'autoriser une telle audace.

— Ma tante, repris-je enfin avec un calme que démentait le tremblement de ma voix, nous avons trop abusé déjà de la patience de nos hôtes. Plus tard, vous relirez ces vers et vous les trouverez sans doute moins coupables. D'ailleurs, ils ne s'adressent à personne.

Le repas s'acheva en silence, malgré mes efforts pour entamer différents sujets d'entretien. Manteuffel respectait la préoccupation de ma tante, le colonel Hilchester regardait tour à tour Aréthuse et Mary; je m'estimai heureux, lorsque je pus me lever de table, de prendre le bras de Plunger pour faire avec lui un tour de parc.

Une demi-heure après, nous rentrâmes. L'air avait rafraîchi mon cerveau brûlant. Je me dirigeai vers la chambre de ma tante, décidé à défendre la cause de mon amour.

Quel ne fut pas mon étonnement de ne plus trouver la moindre trace de l'orage que je venais affronter! Ma tante m'accueillit avec un sourire maternel, et sans quitter sa plume, car elle écrivait, assise devant son bureau.

— Vous avez raison, Edward, me dit-elle; j'ai relu vos vers; ils sont un peu tendres, mais sans doute ils ont pour excuse l'affection de celle à qui vous les adressiez : ses yeux seuls devaient les voir. La maladresse de Coulamer a trahi un secret que vous auriez pu peut-être me confier. J'ignorais que ce bracelet fût pour Mary; je ne me doutais pas que les choses fussent aussi avancées entre elle et vous...

— Que dites-vous là, ma tante? m'écria-je. Mary...

— Ne vous défendez pas. J'aurais aimé à l'apprendre de votre bouche; mais vous saviez que vous accomplissiez mes vœux les plus chers. Il ne me reste maintenant qu'à vous donner un conseil, c'est

de vous déclarer au plus tôt. Depuis l'arrivée de Mary, votre nom a été si souvent mêlé au sien, qu'elle ne doit pas quitter Mandeville sans être votre fiancée. Mon plus grand, mon unique désir en ce monde était de vous voir épouser cette enfant, et je crois pouvoir répondre du consentement de mistress Harbury. Mais j'entends venir Coulamer et un de mes fermiers, le vieux Stephenson. J'ai des comptes à régler avec eux. Laissez-nous, mon cher Edward.

XVII

Je quittai la chambre dans un état d'esprit inexprimable. Ainsi, le bandeau s'épaississait encore sur les yeux de ma tante! Son désir de réunir Mandeville et Harbury lui faisait interpréter tous mes actes dans un sens favorable à ses projets, et grâce à l'arrivée de l'odieux Coulamer, je n'avais pu prononcer un mot pour la tirer d'erreur. « Il faudra pourtant que j'en trouve l'occasion avant ce soir, me disais-je; dès que ce fermier sera parti, je parlerai à ma tante. »

Pour calmer mon agitation, je courus m'enfermer dans la bibliothèque. Personne n'y venait à cette heure; le colonel était rentré chez lui avec sa fille; Manteuffel et Plunger se préparaient à partir pour Warwick, où il devaient conclure ce jour-là d'importants achats de chevaux. Les bras croisés sur ma poitrine, je réfléchissais aux conséquences probables de l'aveu que j'allais faire, lorsqu'un léger bruit de pas retentit dans la galerie; la porte s'ouvrit lentement et Aréthuse entra.

Elle tressaillit en m'apercevant.

— Pardon, monsieur Halfacre, je ne vous savais pas ici.

— Voulez-vous dire que vous n'y seriez pas venue? demandai-je d'un ton de reproche.

— Non, certes! Qu'y ferais-je? Pensez-vous qu'il me convienne d'écouter encore des paroles menteuses, de recevoir la promesse d'un amour qu'aussitôt après vous allez porter à une autre?

— Moi! Pouvez-vous le croire? Rappelez-vous le passiflore, Aréthuse, ma bien-aimée!

— Le passiflore! je le hais! je voudrais le fouler aux pieds, arracher du sol jusqu'à ses racines! Du moins, je saurai, soyez-en sûr, bannir de mon cœur une tendresse indigne de moi!

— Qu'ai-je donc fait pour mériter tant de colère?

— Il est tout naturel que vous aimiez Mary, reprit-elle sans m'écouter. D'autres trouveraient peut-être qu'elle n'a ni beauté, ni

esprit, mais la gaucherie naïve de ses seize ans a pu vous séduire ; et d'ailleurs, Harbury complète si bien Mandeville !

— Vous êtes injuste, Aréthuse, injuste envers Mary aussi bien qu'envers moi. J'ai mis en vous tout le bonheur de ma vie, je vous adorais alors même que je n'espérais pas obtenir votre tendresse; et c'est maintenant, maintenant que vous m'accusez d'en aimer une autre? Suis-je un misérable? un honnête homme oublie-t-il ses serments? reprend-il son cœur après l'avoir donné?

— Alors, pourquoi ces vers que vous avez adressés à Mary? pourquoi ce bracelet que vous lui destiniez?

— Non pas à elle, mais à vous, Aréthuse, répondis-je en cherchant à saisir sa main.

Elle me repoussa, et d'une voix dédaigneuse, irritée :

— Votre tante a lu cette poésie brûlante ; ce n'est pas sans raison, j'imagine, qu'elle la suppose inspirée par Mary?

— Les vers ne portaient pas de nom. Ma tante, comme toutes les personnes qui désirent vivement une chose, se fait illusion à elle-même. Lorsque j'ai retiré Mary de l'Avon, elle a vu dans cette action si simple une preuve d'amour, et depuis ce temps elle interprète de la même façon les circonstances les plus insignifiantes.

— D'autant plus que vous prenez soin de ne pas la détromper, dit amèrement Aréthuse.

— J'allais parler tout à l'heure. Si j'ai tardé jusqu'ici, c'est que j'hésitais à causer, pour la première fois, un chagrin à celle qui m'a toujours si chèrement aimé.

— Il serait cruel de le faire... Je vous l'avais dit moi-même... Vous avez eu raison de réfléchir, monsieur Halfacre ; épousez Mary.

Sans me laisser le temps de répondre, elle sortit, et ferma précipitamment la porte sur elle. Je voulus la suivre ; à l'entrée de la grande salle, je me trouvai en face du comte.

— Où donc courez-vous si vite? demanda-t-il. Est-ce que vous allez chasser avec le colonel Hilchester?

— Je ne crois pas qu'il sorte, il se plaignait de sa goutte.

— Vous avez sans doute disposé de votre journée, reprit Manteuffel ; sans cela, je vous aurais prié de venir avec nous à Warwick. Vous auriez vu des bêtes superbes.

— Je regrette d'être obligé de rester ; des affaires me retiennent ici.

En ce moment, les accords d'un piano retentirent au salon. Était-ce Mary qui, demeurée seule, cherchait à se distraire de son ennui? Non, des doigts plus exercés, plus agiles que les siens exécutaient un brillant prélude. Bientôt une voix mélodieuse et pure, une voix que je connaissais trop, joignit ses notes à celles de l'instru-

ment. Elle tremblait peut-être un peu, et n'avait pas son éclat accoutumé, mais ce chant de défi me brisa le cœur. Ainsi donc Aréthuse méprisait mon amour, elle me verrait épouser Mary sans chagrin, et ne voulait pas me laisser le moindre doute sur son indifférence.

— Miss Hilchester a un admirable talent, dit Manteuffel. Ce morceau est fort joli, fort gai, ne trouvez-vous pas?

— Oui, répondis-je, et j'aimerais à l'entendre de plus près. Venez-vous, comte?

Aréthuse avait déjà quitté le piano, laissant sa romance interrompue.

— Il y a encore deux stances, s'écria Mary; pourquoi n'achevez-vous pas?

Aréthuse s'était retournée. Une vive rougeur envahit son visage lorsqu'elle m'aperçut.

— Je continuerai si vous le désirez, ma chérie, dit-elle avec empressement.

— Permettez-nous, ajoutai-je, de joindre nos instances à celles de Mary. Nous sommes heureux, miss Hilchester, de vous voir dans une disposition d'esprit qui vous permette de chanter ces romances françaises, si vives et si gaies.

— En quoi ma disposition d'esprit peut-elle vous surprendre, monsieur Halfacre? demanda-t-elle, en me jetant un regard plein de colère et de fierté.

— Je vous en félicite tout simplement. Et je venais vous exprimer mon admiration avant de partir pour Warwick, avec le comte Manteuffel.

— Vous allez à Warwick? dit Mary.

— Une simple promenade, nous serons de retour avant ce soir.

— Ne craignez rien, miss Harbury, nous ramènerons M. Halfacre sain et sauf, reprit en souriant Manteuffel, qui s'était approché du piano, et considérait d'un air de connaisseur la musique française que venait de chanter Aréthuse.

— N'allez pas avec le comte, me dit tout bas Mary. Cet homme me fait peur. N'avez-vous pas vu son regard méchant et faux? Et ce n'est pas la première fois que ses yeux prennent cette expression haineuse lorsqu'il les fixe sur vous.

— Ma chère Mary, vous lui en voulez de nous avoir surpris la nuit dernière, au lieu de se laisser surprendre.

— Restez, je vous en prie.

Mais le dépit parlait plus haut que la voix de la jeune fille. Un quart d'heure plus tard, j'étais sur la route de Warwick, avec Plunger et le comte. L'heure étant avancée, eu égard à la longue sta-

tion que nous devions faire dans la ville, nous avions mis nos montures au galop. J'éprouvais une sorte d'ivresse à dévorer l'espace, à sentir l'air me frapper au visage, à voir fuir les grands arbres du chemin, qui tendaient vers moi leurs rameaux, pareils à de longs bras éplorés ; le violent exercice auquel je m'abandonnais tout entier suspendait la réflexion, allégeait la souffrance. De temps à autre, je ralentissais le pas pour me rapprocher de mes compagnons, et pour échanger quelques mots avec Manteuffel. Mes préventions contre lui se dissipaient peu à peu ; je lui savais gré de n'avoir fait aucune remarque sur la subite détermination que j'avais prise d'aller à Warwick ; et dans ce moment même, sans paraître s'apercevoir de l'étrangeté de mes allures, il avait soin de rester avec Plunger à quelque distance, afin de ne pas troubler mon humeur taciturne.

A l'entrée de la ville, nous nous arrêtâmes dans une taverne, où plusieurs officiers étaient réunis autour d'une table chargée de bouteilles. Dans une salle voisine, une douzaine d'hommes vidaient quelques brocs de bière. L'un de ces individus, qui affectait des manières de gentleman, se distinguait par son air d'intelligence et d'astuce.

— Voilà, me dit Plunger à l'oreille, l'âme damnée du comte, dernièrement encore, il lui a fait avoir pour presque rien une jument magnifique.

Manteuffel s'était approché du groupe, causant familièrement avec les buveurs, adressant à chacun d'eux une parole bienveillante. Ces hommes étaient pour la plupart des fermiers du pays, ou des éleveurs de chevaux. Arrivé à celui que le major avait appelé son « âme damnée, » et qui répondait au nom plus chrétien de Johnson, le comte lui dit quelques mots que je ne pus entendre. J'étais resté avec Plunger, qui, éprouvant le besoin d'avancer l'heure du lunch, venait de demander un succulent jambon, auquel j'avais fait joindre plusieurs bouteilles de xérès.

— Eh bien, major, vous avez donc encore été battu à la dernière foire? dit l'un des officiers, d'un ton de condoléance.

— Battu ! comment cela? s'écria Plunger, offensé. Je ne crois pas que le régiment ait à se plaindre des deux trotteurs bai brun que j'ai achetés.

— Non certes, mais le comte Manteuffel vous a soufflé la belle jument noire.

— Dame ! je n'ai pas, comme lui, une mine d'or dans ma poche. Soixante-dix guinées pour un cheval de troupe ! c'est un joli prix. Quelle tournure doivent avoir les régiments prussiens, si tous les hommes montent des bêtes pareilles !

— Nous voulons surpasser les lanciers de Walmoden, répondit le comte, qui nous avait rejoints.

— Qu'est-ce que c'est que Walmoden[1]? demanda Plunger, avec la splendide ignorance qui distinguait autrefois les officiers anglais. J'aime à croire que, profitant de récents exemples, ils s'efforcent aujourd'hui d'acquérir une solide instruction militaire.

— Son histoire serait trop longue à raconter, mon cher major. Quant aux lanciers de Walmoden, c'est un régiment autrichien qui a la réputation de n'avoir pas son pareil en Europe. Nous espérons pourtant être, un jour ou l'autre, en état de nous mesurer avec lui.

— Je vous souhaite bonne chance, dit ironiquement Plunger.

A moins d'être encore plus ignorant que le major, chacun sait comment ce vœu fut accompli une trentaine d'années plus tard : les compagnies d'élite de l'empire d'Autriche ne portent plus maintenant ombrage à la Prusse.

— Je devrais, reprit le comte, avec son imperturbable sourire, vous demander de boire à nos triomphes avec cet excellent vin ; mais nous avons en Allemagne une coutume plus douce. A votre fiancée, major !

— Bonté divine ! je n'en ai pas, s'écria Plunger, ahuri. Adressez votre compliment à Edward.

— Je n'y ai pas plus de droits que vous, il me semble.

— Allons donc ! Tout le monde dit que votre gâteau de noce est déjà prêt à cuire.

— Tout le monde, alors, sait beaucoup mieux que moi ce qui me concerne.

— Voyons, ne soyez pas si discret, ajouta Manteuffel ; ce n'est plus maintenant un mystère pour personne.

— Vous avez de la chance, reprit Plunger ; il n'y en pas beaucoup qui puissent épouser à la fois une si aimable fille et de si beaux biens. Quelles chasses vous aurez quand les deux domaines seront réunis !

Le comte avait empli mon verre, je le vidai d'un trait pour me donner une contenance ; je ne voulais pas m'abandonner à l'irritation que me causaient les paroles du major.

— Pourquoi ne vous mettez-vous pas sur les rangs, Plunger ? dis-je enfin.

— C'est que... je ne suis pas aussi habile que vous, Halfacre, répondit-il avec lenteur. Dès que vous êtes auprès d'une jolie fille,

[1] Illustre famille autrichienne, dont le chef actuel, Charles-Auguste-Louis, est propriétaire du 5e régiment de lanciers. Les Walmoden ont été créés comtes de l'Empire en 1783.

elle se met à sourire, et bientôt elle rit tout à fait. Cela m'arrive bien aussi quelquefois, continua-t-il en soupirant, mais c'est de moi qu'on rit; cela change les choses. Ensuite — et il accompagna ces mots d'un nouveau soupir — je ne suis pas un héritier, moi; je n'ai pas de terres comme celles de Mandeville; enfin, je ne m'appelle pas Halfacre. A dire le vrai, je n'ai jamais pu comprendre à quoi cela sert d'avoir un nom qui remonte à Edward le Confesseur, mais les femmes apprécient cela. Croyez-en ma parole, toute jeune fille aimera mieux s'appeler lady Halfacre que mistress Plunger.

Ayant achevé ce discours, qui ne manquait pas de quelque bon sens, le major, pour oublier l'injustice de la fortune, s'absorba dans la dégustation du xérès, et je suivis machinalement son exemple. « Après tout, me disais-je, pourquoi ne pas épouser Mary? » Mais cette pensée ne fit qu'effleurer un instant mon esprit. Malgré les nuages qui obscurcissaient ma raison, je sentais qu'une femme comme elle méritait le cœur tout entier de celui à qui elle donnerait sa main.

Lorsque je sortis de la taverne, j'avais la tête en feu; mille idées confuses se heurtaient dans mon cerveau, sans que je pusse saisir le lien qui les rattachait entre elles. Nous allâmes, je crois, sur la place où se tenait la foire, mais je n'ai conservé de ce fait qu'un très-vague souvenir. La seule chose qui soit restée distinctement gravée dans mon esprit, c'est que, vers le milieu du jour, le comte m'emmena dans une rue assez étroite, et me fit monter à l'étage supérieur d'une maison de chétive apparence. Il avait, me dit-il plus tard, besoin de parler à un de ses agents, garçon adroit, mais d'une conduite peu régulière, qu'il savait ne pouvoir trouver ailleurs. Cet homme était précisément Johnson. Ce que je vis alors, je ne l'oublierai pas, dussé-je vivre un siècle. Les volets de la chambre étaient fermés; des bougies répandaient une lumière rougeâtre, dont les reflets vacillants avaient quelque chose de sinistre, surtout pour des yeux qui venaient de quitter la clarté du jour. L'âcre parfum du tabac remplissait l'atmosphère épaisse et lourde, et des hommes à l'œil creusé par l'insomnie, à la face blême, au regard ardent, des hommes qui semblaient n'avoir gardé la forme humaine que pour la déshonorer, se tenaient autour d'un tapis vert sur lequel scintillait le fauve éclat des pièces d'or. En toute autre circonstance, j'aurais reculé avec dégoût; mais ce jour-là, saisi de je ne sais quel vertige, je me laissai persuader de prendre place au milieu des joueurs. Je gagnai, je perdis, je gagnai encore. La contagieuse surexcitation du mal s'emparait de moi; la fièvre qui brûlait mes veines me causait un étrange et sauvage plaisir. Parmi mes compagnons, plusieurs conservaient, malgré l'abaissement où ils étaient tombés, l'air et les manières d'hommes du monde. « Qui sait, me disais-je, si ces mal-

heureux n'ont pas cherché dans les émotions palpitantes du jeu une diversion au chagrin d'un amour sans espoir, d'un avenir brisé? Ils trouvent ici l'oubli; n'est-ce pas un bien? »

Après avoir recueilli les renseignements qu'il désirait obtenir, Manteuffel avait quitté la salle, me laissant dans cette compagnie suspecte. Quand il revint pour me prendre, j'avais perdu cinq cents livres sur parole.

— Êtes-vous prêt, Halfacre? Il est l'heure de partir.

— Quoi, déjà! Mais je dois une grosse somme! La veine tourne justement en ma faveur, il faut que je joue encore.

Je restai. Ma perte fut doublée.

— Nous ne pouvons tarder davantage, reprit le comte. Que pensera-t-on à Mandeville? que va dire Plunger, qui est au bas de la maison à nous attendre?

— Comment ferai-je pour payer ces mille livres? m'écriai-je fort troublé.

— C'est là ce qui vous inquiète? Ne vous tourmentez pas. Il est inutile de parler de tout ceci à votre tante; les femmes sont quelquefois un peu sévères pour les entraînements de la jeunesse. Je serai trop heureux, mon cher Halfacre, de vous tirer du mauvais pas où vous êtes, et où j'ai le regret d'avoir, bien involontairement, contribué à vous entrainer. Permettez-moi de vous avancer l'argent dont vous avez besoin.

Mon partner fut payé; je remis à Manteuffel, en échange des mille livres, un reçu signé de ma main, mais sur lequel il eut la délicatesse de ne pas vouloir fixer l'époque du remboursement.

XVIII

Lorsque le repos de la nuit eut dissipé les fumées du vin, les hallucinations de la fièvre et l'emportement irréfléchi qui m'avait entraîné, je m'efforçai d'envisager de sang-froid la situation. Grâce au secours que m'avait prêté Manteuffel, j'échappais aux conséquences immédiates de mon imprudence, mais je ne cherchais pas à en atténuer à mes yeux la gravité. Peut-être aurais-je pu faire retomber une partie de ma faute sur le comte, qui m'avait amené dans cette fatale maison où, n'ayant plus conscience de moi-même, j'avais cédé à l'attrait grossier du jeu. Je n'essayai pas de me justifier par cette banale excuse. Bien faible est la moralité de ceux qui rejettent sur les autres la responsabilité de leurs propres actes. Manteuffel, d'ail-

leurs, avait généreusement réparé ses torts; plus tard, je trouverais moyen de m'acquitter envers lui. Ce qui importait le plus en ce moment, c'était de détromper ma tante, de fléchir Aréthuse par la franchise et l'énergie loyale de ma conduite. J'aurais dû commencer par là, dira-t-on. Eh! oui, sans doute. Mais depuis quand la jeunesse agit-elle avec le calme discernement de l'âge mûr?

M. Sainte-Foi était avec ma tante lorsque je descendis.

— Nous parlions de vous, me dit-il gaiement. Mistress Mandeville m'apprenait une grande nouvelle. Vous songez à vous marier, mon cher Edward?

— Vous n'imagineriez jamais, reprit ma tante, quelle singulière idée avait eue notre bon recteur. Il vous croyait amoureux de miss Hilchester! Je l'ai rassuré bien vite en lui disant que vous aviez fait un choix meilleur et qui me comble de joie. Je lui ai montré vos vers...

— O ma tante, vous auriez dû les brûler!

— Un bracelet devait accompagner cette tendre déclaration, ajouta-t-elle. Et maintenant, mon cher recteur, si tout cela ne nous annonce pas un prochain mariage, je n'y comprends plus rien.

— Les choses étant ainsi, répondit M. Sainte-Foi, qui me regardait avec attention, je vous félicite sincèrement. Je connais miss Harbury mieux que personne; j'apprécie ses qualités angéliques; seulement, si j'en crois ma vieille expérience, l'amour suit rarement la voie que nous cherchons à lui tracer, nous autres sages mentors, et je craignais qu'Edward...

— Voici le colonel Hilchester et le comte Manteuffel, dit ma tante. Vous ne parlerez de rien, n'est-ce pas? Vous êtes notre meilleur ami, vous deviez apprendre ce secret le premier.

La conversation devint générale. Le comte, de l'air le plus aisé, le plus naturel du monde, raconta divers incidents de la foire de Warwick, et personne ne soupçonna qu'il s'y fût passé un fait sur lequel il avait avait promis de garder le silence. Il fit même rire de bon cœur aux dépens du brave Plunger, qui, ce jour-là encore, n'avait eu que le rebut de son adroit rival.

Ma tante se disposait à quitter le salon, je la suivis.

— Pouvez-vous m'accorder quelques minutes? lui demandai-je.

— Certainement. De quel air sérieux vous me dites cela!... Voyons, reprit-elle après que nous fûmes entrés dans sa chambre, qu'y a-t-il, mon cher enfant? Avez-vous fait votre demande? Mary craint-elle quelque objection? Prévoyez-vous des difficultés que je puisse aplanir?

La chère âme pensait, je suppose, que je venais lui parler de ces odieuses questions d'intérêt, de ces clauses qui sont parfois débat-

tues avec tant d'ardeur au moment de signer un contrat, et qui font du mariage, non plus l'union douce et bénie voulue par la Providence, mais une source de contestations égoïstes, de revendications âpres et cupides.

Je me tenais debout devant elle, plein de remords et de tristesse. Aujourd'hui encore, après tant d'années écoulées, je ne puis, sans un inexprimable serrement de cœur, penser au coup cruel que je portai à la meilleure, à la plus tendre, à la plus dévouée des femmes.

Comme je gardais le silence, elle fixa sur moi ses grands yeux bruns d'un air d'inquiétude et de surprise.

— Ma tante, dis-je enfin, vous avez déclaré, n'est-ce pas, que j'étais, en honneur, obligé d'épouser la jeune fille à qui je voulais offrir les vers et le bracelet que vous avez vus?

— Sans doute. Vous avez commencé, je suppose, par lui avouer vos sentiments et vous assurer des siens?

— Je l'ai fait. J'aurais dû vous consulter d'abord, mais je l'aime si ardemment, et depuis si longtemps...

— Qui cela? s'écria ma tante avec angoisse.

— Aréthuse Hilchester.

Elle devint d'une pâleur livide, son visage se contracta; elle fut quelques instants sans pouvoir prononcer une parole. Enfin, d'une voix basse et tremblante :

— C'est bien, dit-elle. Nous en parlerons plus tard. J'ai besoin d'être seule.

Je m'étais attendu à de la colère; ce calme était mille fois plus effrayant. Il m'ôtait le courage de combattre, de me défendre, et ne me laissait que le regret amer d'avoir offensé celle qui aurait donné sa vie pour moi. Étais-je cependant si coupable? Je savais depuis un mois à peine que ma tante avait projeté de m'unir à Mary, et j'aimais Aréthuse depuis plus d'une année.

J'errais au hasard dans le parc, en proie aux plus sombres réflexions, lorsque j'entendis près de moi le frôlement d'une robe. Aréthuse venait de s'asseoir au pied d'un chêne dont les branches touffues formaient un berceau de verdure. Je m'approchai d'elle :

— Ma tante sait maintenant la vérité. Doutez-vous encore de moi, Aréthuse? demandai-je tristement.

Elle me tendit la main et ses yeux se remplirent de larmes.

— Pardonnez-moi, j'étais folle... La crainte de vous voir épouser Mary me rendait si malheureuse!

Ai-je besoin de dire ce qui suivit ces douces paroles? La joie de la réconciliation effaçait toutes les tortures que j'avais éprouvées depuis deux jours. Ce fut Aréthuse qui revint la première à la pénible réalité.

— Comment mistress Mandeville a-t-elle reçu cette confidence? Elle me hait, n'est-ce pas?... Elle ne voudra jamais de moi pour sa fille, je le lis dans vos yeux.

— Vous allez trop loin. Ma tante n'a rien dit de semblable. Elle sait que je vous aime, voilà tout. Je n'ai pu m'expliquer davantage. Elle était troublée au delà même de ce que j'avais prévu, ajoutai-je en étouffant un soupir.

— Elle sait que vous m'aimez, cela suffit. Soyez-en sûr, Edward, elle ne me pardonnera pas d'être la cause innocente de la déception qu'elle éprouve. Si je devenais votre femme, jamais Harbury et Mandeville ne seraient réunis.

— Et qu'importe? Je ne demande à ma tante que de permettre notre bonheur. Quant au domaine, qu'elle le donne à Mary; elle ne saurait le confier à de meilleures mains.

— Voilà qui est parler en homme, Edward! s'écria-t-elle.

Le soir même, ma tante me fit appeler auprès d'elle.

— J'ai beaucoup pensé à ce que vous m'avez appris ce matin, Edward, dit-elle d'une voix lente et ferme. Il est inutile de parler du chagrin que j'éprouve à vous trouver capable de mensonge; car je vous avais interrogé sur vos sentiments à l'égard de miss Hilchester, et vous m'avez trompée.

— Non, m'écriai-je, non; je me mépriserais moi-même, s'il en était ainsi. J'aime Aréthuse depuis longtemps, cela est vrai, depuis le premier moment où je l'ai vue. Mais je ne croyais pas qu'elle répondît jamais à ma tendresse; je ne savais même pas si nous nous rencontrerions encore, lorsque nous avons quitté Ilfracombe.

— Ainsi, tous mes plans seront renversés, toutes mes espérances déçues, parce que vous vous êtes pris de caprice pour une jolie fille? répondit-elle d'une voix sourde... Quel défaut pouvez-vous reprocher à Mary?

— Aucun. Mais je ne suis pas digne d'elle, puisque je ne l'aime pas.

— Et moi, reprit-elle, moi qui pensais toucher au but poursuivi depuis si longtemps! Je croyais voir l'action de la Providence dans les événements qui depuis une semaine vous ont rapprochés! Ceux dont la vie a été brisée comme la mienne, qui sont restés seuls, sans enfants, ceux-là peuvent comprendre la joie que j'éprouvais à penser que l'amitié de vos premières années se changerait un jour en une affection plus profonde; que je vivrais pour voir votre union, et que je vieillirais doucement entre vous, heureuse d'un bonheur qui serait mon ouvrage. Et il faut aujourd'hui que l'obstacle me vienne de vous, Edward, que cette douleur me soit infligée par celui dont je devais attendre une soumission filiale! Je pourrais vous déshériter, vous

maudire, mais je veux croire que la réflexion vous rendra plus sage. Les Hilchester partiront bientôt, vous cesserez de subir une fascination dangereuse; alors, jugeant mieux des choses, vous me saurez gré de ma rigueur. Renoncez à une passion insensée, j'oublierai vos torts envers moi, et nous redeviendrons l'un pour l'autre ce que nous étions avant que cette étrangère se fût placée entre nous.

J'avais protesté d'un geste contre l'ordre qui m'était donné d'oublier Aréthuse. Avant que je pusse répondre, ma tante m'arrêta.

— Je sais ce que vous allez dire, et vous connaissez ma volonté formelle. Dans trois mois, à partir de ce jour, j'espère que vous aurez changé d'avis. Si vous ne l'avez pas fait, il sera temps alors d'engager une discussion qui aujourd'hui ne servirait à rien.

Mais il m'était impossible de garder le silence : le ver se retourne bien contre le pied qui l'écrase.

— Dans trois mois, dans trois ans ou dans trente, je répéterai ce que je dis en ce moment : j'aime Aréthuse, je n'en épouserai jamais une autre!

— Des résolutions semblables ont été prises des millions de fois, répondit-elle en haussant les épaules; mais il est rare de rester fidèle à son premier amour, et ceux qui le font, mon beau neveu, ont souvent sujet de s'en repentir.

Il était évident que ma tante croyait à un caprice passager. Pour la convaincre, il fallait des actes, non des paroles. Le temps, qui dissipe tant d'erreurs, détruirait aussi celle-là. Je résolus de le laisser faire.

Aréthuse attendait dans la bibliothèque la fin de cette entrevue. Elle me regarda un instant; puis, me montrant une lettre qu'elle tenait à la main :

— Devinez-vous à qui je viens d'écrire?

— Pas du tout. Comment le saurais-je?

— C'est à ma tante Buller. Je lui dis que nous partons après-demain pour nous rendre chez elle. Mon père a pensé, j'ai pensé moi-même — ici sa voix faiblit légèrement — que nous ne pouvions demeurer plus longtemps ici. Ma tante se chargera de trouver un prétexte pour nous appeler dans le Devonshire.

— Vous partez! Mais vous deviez rester encore une semaine?

— C'est impossible après ce qui s'est passé. Toutefois, ne craignez rien, nous nous séparerons de votre tante dans les meilleurs termes, ajouta-t-elle avec un triste sourire; mistress Mandeville n'aura pas le mauvais goût de faire un esclandre.

Je cachai ma tête dans mes mains sans répondre. Un flot de colère me montait à la gorge, mes tempes battaient avec violence. J'allais de nouveau perdre Aréthuse; je la voyais chassée, pour ainsi

dire, sans pouvoir la défendre. Oh! combien ma tante me semblait injuste! combien je maudissais le domaine de Mandeville!

— Ne vous laissez pas abattre, Edward, dit Aréthuse en mettant doucement sa main sur mon épaule. Soyons fidèles l'un à l'autre, et prions Celui qui dispose des cœurs d'adoucir pour nous votre tante. Ayez confiance en moi, mon ami, comme j'ai confiance en vous. Voyons, ne me regardez pas de cet air de désespoir, vous m'ôtez tout courage.

Elle fondit en larmes. Je restai devant elle, sombre, silencieux, partagé entre mille sentiments contraires. Si j'étais coupable d'avoir engagé ma vie sans le consentement de ma tante, j'expiais déjà ma faute, et d'une façon cruelle.

XIX

Le colonel Hilchester, avec une politesse exquise et une foule de périphrases, dit à ma tante qu'il craignait fort d'être obligé d'abréger sa visite; la dernière lettre de sa belle-sœur lui faisait pressentir que des affaires urgentes nécessiteraient sa présence à South-Moulton. Il priait mistress Mandeville d'excuser la précipitation de ce départ, qui lui causerait à lui-même les regrets les plus vifs. Sa décision, du reste, dépendrait des nouvelles qui lui arriveraient.

La réponse de ma tante ne fut pas moins diplomatique. Elle s'estimait trop heureuse d'avoir pu recevoir le colonel Hilchester et sa fille à Mandeville-Hall. Leur séjour, si peu prolongé qu'il fût, avait ôté à notre vieux et sombre château toute sa tristesse, et la semaine qui venait de s'écouler avait été pour elle une fête dont elle garderait toujours un doux souvenir. Mary surtout regretterait son aimable compagne; mais puisque le colonel venait souvent passer l'hiver à Lemington, les deux jeunes filles pourraient cultiver l'amitié qui s'était formée entre elles, etc.

— Je vous le disais bien, murmura tout bas Aréthuse; pas un mot qui exprime le moindre chagrin de notre départ, le moindre désir de nous revoir à Mandeville-Hall.

Je ne dormis point cette nuit-là. Le matin, je me levai bien avant que l'alouette eût fait retentir sa joyeuse chanson, je descendis au parc, malgré l'épais brouillard d'automne; je restai longtemps à contempler la fenêtre d'Aréthuse. Les persiennes étaient closes, tout paraissait au dedans paisible et silencieux. Je m'éloignai enfin, et cueillis une rose que je mis bientôt en pièces; une seconde eut le même sort : ces fleurs d'arrière-saison, pâles, étiolées, n'étaient pas

dignes de lui être offertes. Je courus dans la serre, où je fis une impitoyable razzia des plantes les plus rares, cueillant pêle-mêle, pour composer mon bouquet, les boutons à peine ouverts et les fraîches corolles, que j'assemblai ensuite avec plus de zèle que d'habileté.

L'heure de la poste arriva. Parmi les lettres que le facteur avait apportées, il s'en trouvait une de mistress Buller. Ce ne pouvait pas être la réponse attendue par Aréthuse, puisque vingt-quatre heures ne s'étaient pas écoulées depuis qu'elle avait écrit à sa tante. Mais le colonel Hilchester était un homme du monde; il n'avait pas de scrupules de conscience exagérés; j'ai même le regret d'être obligé de convenir que parfois il ne reculait pas devant un mensonge qui lui semblait commode. « La fin justifie les moyens : » il eût inventé ce proverbe, s'il ne l'avait trouvé formulé déjà.

— C'est justement comme je le craignais, chère madame. Ma belle-sœur se trouve dans de sérieux embarras, et me demande de venir immédiatement auprès d'elle.

— Est-il possible? Combien j'en suis fâchée! répondit ma tante.

Je m'éloignai brusquement et me mis à frapper sur la vitre avec impatience. Je ne pouvais supporter ces expressions de regret, lorsque je savais que ma tante seule était cause du départ d'Aréthuse et qu'elle le souhaitait de toute son âme.

— C'est grand dommage, reprit le colonel, que ces chemins de fer dont on parle tant n'existent encore nulle part, si ce n'est sur le papier. J'ai vu un des prospectus que l'on répand partout, sans doute afin d'allécher les actionnaires. Eh bien, les directeurs affirment qu'un train parti de Londres arriverait en huit heures à South-Molton. Croyez-vous cela, chère madame?

— Je ne crois rien avant d'avoir vu. Mais permettez-moi de vous dire que si réellement vous devez partir aujourd'hui, il serait à propos de prendre quelques dispositions en conséquence. A défaut de chemin de fer, je vous offrirai mes chevaux jusqu'à Warwick.

— Ce sera nous rendre un véritable service, répondit le colonel, qui n'avait d'autre désir que de quitter Mandeville au plus vite.

— Après le déjeuner, la voiture sera prête, dit ma tante. Je regrette qu'il n'ait pas été *possible* de vous garder plus longtemps.

Elle souligna le mot *possible* d'une façon à laquelle il était difficile de se tromper. Le colonel, Aréthuse et moi, nous le comprîmes fort bien. Mary, témoin muet et consterné de cette scène, ne s'y méprit pas non plus.

Incapable de me contenir davantage, fou de douleur et de colère, je m'enfuis dans ma chambre. Un instant j'eus l'idée de demander mon cheval et de quitter le château, pour éviter l'angoisse des adieux. Déjà j'étais descendu; mais je me ravisai bien vite en voyant

Aréthuse se diriger vers la serre, après avoir donné à sa femme de chambre quelques ordres relatifs à sa malle. Elle venait prendre une paire de gants qu'elle avait oubliés, disait-elle. Ni elle ni moi, nous ne pensâmes cependant à les chercher; nous les aurions, je crois, trouvés difficilement. Assise sous le passiflore, et la main dans la mienne, Aréthuse pleurait. Non, je ne puis rappeler ces souvenirs, ils me font perdre la raison. En me quittant, elle me dit, à travers ses larmes :

— Ne craignez rien de mon père. Il aurait voulu — bien moins, oh! bien moins que je ne le désirais moi-même — rester à Mandeville; mais vous avez entendu votre tante, cela n'était pas *possible*.

Le départ ne fut marqué d'aucun incident. Je me tenais à l'écart, sous prétexte de surveiller les bagages ; je vis Coulamer s'empresser autour des voyageurs; la femme de chambre d'Aréthuse parut, portant un énorme bouquet, présent de l'aide-jardinier ; avant de monter en voiture, elle envoya de la main un baiser à mistress Coulamer, dont le large visage se montrait à l'une des fenêtres de l'office; le colonel et ma tante se serrèrent la main, Aréthuse m'adressa un dernier regard, le cocher fouetta ses chevaux.....

Le comte Manteuffel était à Warwick depuis le matin ; Plunger, resté seul, errait dans le parc comme une âme en peine. Il m'aperçut, au moment où je descendais d'une petite colline d'où l'on pouvait suivre fort loin des yeux les voyageurs.

— Eh bien, Halfacre, vous ne chassez donc pas?

— Vous avez fait hier au gibier une guerre si rude, que je ne sais s'il en reste encore. Mais comment n'êtes-vous pas à Warwick avec Manteuffel?

— Je n'ai plus de chevaux à acheter. D'ailleurs, il n'y a pas de foire aujourd'hui, et ce n'est pas pour les affaires de son régiment que le comte nous a quittés ce matin.

— Comment cela ?

— Le colonel et sa fille ne doivent-ils pas s'arrêter plusieurs heures à Warwick?

— Eh bien?

— Eh bien, le comte ne pouvait perdre une si belle occasion de faire sa cour à miss Hilchester.

Un rire d'incrédulité fut toute ma réponse.

— Qu'avez-vous? demanda Plunger.

Le digne garçon croyait, Dieu me pardonne, que je me moquais de lui.

— Je trouve que Manteuffel aurait là une idée absurde.

— C'est possible ; les gens les plus sages en ont quelquefois. Mais

tenez pour certain que le comte est éperdument amoureux de miss Hilchester.

— Vous en aurait-il fait la confidence?

— Il ne cache pas son admiration. Je lui ai même entendu dire qu'il ne comprenait pas comment, ayant auprès de vous une aussi ravissante personne, vous pouviez songer à miss Harbury et à son domaine.

— Il perdra son temps à soupirer pour miss Hilchester, répondis-je sèchement.

— Je le crois, et je regrette de ne pas être là pour jouir de sa déconvenue.

— Où donc serez-vous, Plunger?

— Mais à Corfou. Ne vous l'ai-je pas dit l'autre jour, lorsque nous sommes allés ensemble à Warwick?

La chose était fort possible, seulement je l'avais tout à fait oubliée.

— J'ai obtenu un congé, reprit le major, je vais dans les îles Ioniennes voir mon frère, qui est officier d'artillerie. A propos, Halfacre, ne connaissez-vous personne qui désire un compagnon de voyage, d'agréable humeur et de bon caractère? Je serais enchanté de ne pas faire la route tout seul. Vous pouvez répondre de moi, sans crainte; je suis facile à vivre, vous le savez; je n'ai jamais cherché querelle à qui que ce soit; tout ce que je demande, c'est qu'on me laisse manger, dormir, boire et fumer à ma fantaisie.

— Quand pensez-vous partir?

— Dans une semaine à peu près. Je quitterai demain le château, j'en ai prévenu mistress Mandeville.

Tout le reste du jour, les paroles de Plunger me revinrent à la pensée. « Le comte éperdument amoureux d'Aréthuse! » Cela n'avait pas le sens commun. Il l'admirait, sans nul doute, il fallait l'aveuglement de ma tante ou l'intelligence épaisse du major pour ne pas le faire. Une ou deux fois, il avait hasardé quelques compliments; c'était là ce qui expliquait les ridicules suppositions de Plunger, mais ses avances avaient été reçues de façon à ne pas lui laisser le moindre espoir; il se tenait pour battu, et acceptait sa défaite; il n'avait pas, depuis plusieurs jours, cherché une seule occasion de se rapprocher d'Aréthuse. S'il était une personne au monde à laquelle il fît la cour, et une cour assidue, c'était à ma tante Mandeville; mais Aréthuse, il n'y pensait pas, ou du moins il y avait renoncé. Que m'importait d'ailleurs? n'avais-je pas confiance en elle? n'allait-elle pas quitter le Warwickshire? Le comte ne la reverrait plus, puisqu'il devait passer tout l'hiver à Lemington.

XX

Le lendemain du départ d'Aréthuse, mistress Harbury était venue chercher sa fille. Manteuffel et Plunger nous avaient également quittés, pareils à ces oiseaux de mer qui abandonnent un vaisseau près de faire naufrage. Le souffle de la tempête avait passé sur Mandeville ; chaque jour semblait augmenter l'irritation de ma tante ; toutes ses paroles étaient remplies d'amertume, tous ses regards m'adressaient de muets reproches.

Un soir que, sorti sous prétexte de chasser, je revenais le carnier vide, n'ayant pas tiré un coup de fusil, elle me considéra quelques minutes en silence, puis tout à coup :

— Pourquoi ne voyageriez-vous pas, Edward? Il serait temps d'apprendre à connaître le monde.

Ma tante parlait-elle sérieusement? Je ne pouvais le croire. Pourtant, nos rapports journaliers, autrefois si doux, étaient maintenant si pénibles, que cette proposition inattendue me fit tressaillir de joie.

— Les voyages forment le jugement, reprit lentement ma tante ; la vue d'objets nouveaux fait oublier les rêves insensés. Beaucoup de jeunes fous sont revenus plus sages, après une absence de quelques mois. Vous pourriez être de retour avant Noël.

— Enfin, ma tante, où vous plairait-il de m'envoyer? demandai-je avec impatience.

— Le major Plunger va partir pour Corfou. Ce n'est pas un compagnon fort réjouissant, ni qui offre de grandes ressources ; il ne sait pas une seule langue étrangère, et vous serez obligé de lui servir partout d'interprète, mais vous le connaissez depuis longtemps, c'est un honnête et bon garçon ; pourquoi n'iriez-vous pas avec lui ?

— A Corfou ! Au fait, ce pays-là en vaut un autre. Plunger sera enchanté que je l'accompagne, il me l'a demandé lui-même ; seulement alors, je n'y pensais guère.

— Vous visiterez naturellement Athènes et la Grèce, reprit ma tante ; peut-être pourrez-vous y retrouver votre ami Morgan.

Je baissai la tête avec confusion : George m'avait écrit quelques semaines auparavant, il était dans les Provinces-Danubiennes, où il ne devait faire qu'un séjour fort rapide. Absorbé par la pensée d'Aréthuse, j'avais négligé de lui répondre et perdu sa trace.

— Sa mission doit être à peu près terminée, répondis-je ; peut-être est-il en route pour revenir.

— Sitôt! Je ne le crois pas. Dans tous les cas, vous ne serez pas complétement dépourvu de relations à Corfou ; le comte Manteuffel a eu l'obligeance d'écrire sur-le-champ à une de ses parentes qui habite cette ville, sa sœur, si je ne me trompe. Voici sa lettre ; vous n'aurez qu'à la présenter pour recevoir un excellent accueil. C'est lui qui a eu la première pensée de ce voyage; j'ai cru devoir suivre son avis, car je le sais dévoué, prudent et de sage conseil.

— Le comte est vraiment trop bon de prendre tant d'intérêt à nos affaires de famille, répliquai-je avec un peu d'aigreur. Vous l'avez donc vu, ma tante?

— Aujourd'hui même. Il part pour Birmingham, où une foire doit se tenir après-demain.

Ainsi c'était le comte qui avait engagé ma tante à me faire voyager! Voulait-il m'éloigner de Mandeville? Dans quel but? Pour mettre les mers entre Aréthuse et moi? Mais dans le comté de Warwick, j'étais tout aussi séparé d'elle que dans l'île de Corfou, plus peut-être, car ma présence ne servait qu'à augmenter le ressentiment de ma tante, à rendre toute conciliation impossible. L'absence et la solitude la disposeraient mieux sans doute au pardon. J'avais tout à gagner, rien à perdre à suivre le parti qu'elle me conseillait. Quant au comte, je ne pouvais lui savoir mauvais gré de la proposition qu'il avait faite; mon ancienne antipathie, réveillée par les billevesées de Plunger, m'inspirait des préventions injustes et sans cause. Je l'avais toujours vu agir en homme d'honneur ; dans ce moment même, ne gardait-il pas religieusement le secret de mon aventure de Warwick? ne se montrait-il pas créancier généreux et désintéressé?

Depuis que nous étions seuls, M. Sainte-Foi venait plus souvent encore au château ; il sentait combien la présence d'un tiers était utile entre ma tante et moi.

— Eh bien, Edward, vous allez donc à Corfou ? me dit-il d'un air de tristesse.

— Ma tante le désire, j'ai prévenu le major Plunger.

— Elle qui ne pouvait se passer de vous un seul jour ! Comment tout ceci finira-t-il?

— D'une façon bien simple. Dans trois mois, je serai revenu à Mandeville-Hall. C'est, vous ne l'ignorez pas, le délai qui m'a été fixé pour réfléchir et abandonner celle que j'aime. Ma tante me prend pour un enfant qui oublie aujourd'hui ses promesses d'hier, elle apprendra que je suis un homme et que je sais vouloir.

— Et après ?

— Peut-être renoncera-t-elle à des projets irréalisables.

Le recteur secoua la tête.

— Il ne servirait à rien, reprit-il en soupirant, de vous dire qu'avant de vous engager dans une affaire aussi grave, aussi importante que le mariage, avant d'échanger aucune promesse qui vous lie, vous auriez dû au moins consulter mistress Mandeville. Votre cœur le comprend, j'en suis sûr, et vous fait des reproches plus éloquents que les miens... Vous savez aussi ce que vaut Mary...

— Pouvez-vous, m'écriai-je, prétendre qu'elle soit comparable à miss Hilchester?

— Elle n'a certainement pas sa beauté merveilleuse, ni les manières élégantes, l'esprit brillant que donne la fréquentation du monde. Je n'ai pas, au reste, l'idée de vous convaincre que vous eussiez mieux fait de l'épouser. Je vous connais depuis votre enfance, Edward, et je vous ai beaucoup observé depuis un an; car il y a un an, n'est-ce pas, que vous aimez miss Hilchester?... Vous avez, non moins que votre tante, la ténacité des Halfacre, et de plus, vous êtes, je le suppose, lié par des serments auxquels vous ne pourriez manquer sans rougir. Je n'attends pas que vous changiez de résolution, surtout en trois mois, je l'ai dit à mistress Mandeville. Il faut plus de temps pour modifier une situation semblable.

— Le temps n'y fera rien, je vous jure.

— Pour vous, c'est possible; mais savez-vous si miss Hilchester...?

— Elle m'aime.

— Maintenant peut-être...

— Ah! recteur, que vous me faites mal! Vous voulez donc me pousser au désespoir? Ma tante m'a enlevé le seul ami sur lequel je comptais!

— Non, pauvre enfant. Mais vous vous êtes engagé dans un chemin dangererx, je voudrais vous prémunir contre ses périls.

La veille de mon départ, je consacrai plusieurs heures à parcourir le château, le parc, la serre; j'essayai de me rappeler dans quels endroits s'était arrêtée Aréthuse lorsque je lui avais montré notre vieille demeure; j'allai au bord de l'Avon, je revis le pont de bois qu'elle avait franchi, rapide et légère comme Atalante pour venir me rejoindre sur la rive où j'avais déposé Mary; je crus entendre encore ses paroles : « Vous avez fait bravement une belle action. » Que ces souvenirs étaient tristes! qu'ils étaient délicieux! Ici, sous ce vieux chêne, nous nous étions réconciliés; là, j'avais cueilli pour elle une rose. Quand l'ombre allongée du soir me rappela au logis, j'entrai dans la serre et je m'assis sous le passiflore. Hélas! qu'il y a longtemps de cela! La muraille fleurie étale sans doute encore ses riantes et riches couleurs; quelle main profane eût osé la jeter bas? Que sont devenus ceux qui se reposaient sous son ombre?

Mais je ne veux pas me laisser envahir par la tristesse. Je n'étais

pas abattu alors. Bien au contraire, j'avais en Aréthuse une foi entière, aveugle ; le premier amour ne connaît pas le doute, ce fruit amer de l'expérience ; je souffrais d'être séparé d'elle, et cependant j'éprouvais une jouissance intime et profonde à me dire que nous n'avions, elle et moi, qu'un cœur et qu'une âme, une même pensée, un même but.

J'avais demandé à ma tante de n'inviter personne ; je voulais passer seul avec elle cette dernière soirée. La perspective de rester trois mois éloignés l'un de l'autre avait fait taire en nous tout ressentiment, toute rancune ; c'était une sorte de trêve pendant laquelle, émus et attendris, oubliant ce qui nous divisait, nous nous abandonnions à la joie de retrouver vivante au fond de nos cœurs l'affection qui avait été notre vie pendant tant d'années.

Ma tante était assise dans son grand fauteuil, regardant d'un œil rêveur la flamme petillante, car les soirées commençaient à être fraîches, et l'on avait allumé le feu. Après un assez long silence, elle me dit :

— Ainsi, Edward, vous allez partir !

— Chère tante, ce ne sera pas pour longtemps ; je serai ici à Noël.

— N'avez-vous jamais eu à Mandeville de Noëls gais et heureux, Edward ?

— Oh si ! Plus que je n'en puis compter ; ou plutôt, je n'en ai jamais eu d'autres ; ma vie près de vous a toujours été si douce !

— C'est étrange, reprit-elle ; quelque chose semble me dire que je ne verrai plus de joyeuses fêtes de Noël.

— C'est le départ qui vous rend triste, ma tante ; mais nous reprendrons à mon retour nos chères habitudes d'autrefois.

— C'est possible, Edward, c'est possible. Mais quand on a pendant de longues années nourri un espoir, quand il s'est profondément enraciné dans le cœur, il est douloureux de le voir arracher, jeter au vent par les mains qui devaient le faire mûrir. Si seulement c'eût été mistress Harbury qui se fût opposée à ce mariage ! On ne pouvait rien attendre d'elle que d'irritant et de blessant. Mais de vous, Edward, de vous, mon fils bien-aimé !

— Chère tante, que puis-je faire ?

— Comprendre enfin vos intérêts véritables, ne pas persister dans votre folie.

— Voudriez-vous me voir manquer à ma parole ? Est-ce là ce que vous m'avez enseigné ?

Le visage de ma tante était devenu sombre.

— Laissons cela ; dans trois mois, vous me donnerez votre réponse.

Nous parlâmes alors des pays que j'allais parcourir; le comte avait décrit Corfou comme un jardin de délices; il avait fait le tableau le plus enchanteur de ses bosquets d'orangers et de citronniers, de ses côtes d'où le regard embrasse à la fois la mer parsemée d'îles et les héroïques rivages de la Grèce, ces rivages qui parlent à l'esprit non moins qu'aux yeux.

Au moment de nous séparer :

— Que Dieu vous bénisse, Edward! me dit ma tante. Vous avez été pour moi un fils bon et soumis, excepté dans une seule circonstance. N'endurcissez pas votre cœur contre moi. Bonne nuit. Je me lèverai demain matin pour vous dire adieu.

Nous nous tînmes longtemps embrassés, les yeux humides et le cœur trop gonflé pour prononcer une parole. Un baiser, dans notre famille, était un témoignage d'affection assez rare; il gardait toute sa valeur. Nous n'étions pas de ces gens qui, du matin au soir, se disputent et s'embrassent tour à tour. Jamais nous n'avions eu de querelle, jusqu'au moment où il avait été question de ce malheureux mariage avec Mary Harbury, et notre mutuelle tendresse, pour être peu démonstrative, n'était que plus profonde.

Je devais quitter Mandeville à sept heures, pour aller à Warwick prendre *l'Hirondelle*. C'était une matinée froide et brumeuse; mais lorsque je descendis de ma chambre, je trouvai ma tante déjà debout. Elle avait elle-même préparé le thé, elle-même y mit le lait et le sucre; elle ne laissa approcher aucun domestique. Coulamer, du reste, n'avait point paru; il ne savait pas se lever sitôt; il arriva tout juste pour me voir monter en voiture. Chère tante! elle n'avait pas voulu perdre un seul des instants que nous pouvions encore passer ensemble. Les yeux fixés sur moi, elle ne parlait pas; enfin, regardant la pendule :

— Voici l'heure, Edward, l'heure douloureuse de la séparation.

Puis, d'une voix étouffée :

— Que Dieu vous conduise, mon enfant!

Je rabattis mon chapeau sur mon visage, pour cacher les larmes que je n'étais plus maître de retenir, et je descendis le perron sans tourner la tête.

Coulamer m'attendait près de la voiture.

— Adieu, monsieur Edward.

— Adieu, Coulamer, ayez soin de votre maîtresse.

. . . .

Trois jours auparavant, ma tante m'avait remis, en vue de dépenses nécessitées par le voyage, une somme de deux mille livres. Elle était libérale, et ne faisait jamais les choses à demi. Je m'étais empressé d'écrire à Birmingham, à l'adresse du comte, pour lui re-

mettre l'argent qu'il m'avait prêté à Warwick. Le courrier suivant m'apporta sa réponse.

« Je ne vous renvoie pas votre reçu, mon cher Halfacre, me disait-il ; je l'ai laissé à Lemington avec d'autres papiers. Cela, du reste, importe peu, puisque la présente lettre vous donne quittance. »

Il me parlait ensuite de sa sœur, et m'engageait à me rendre chez elle, dès que je serais arrivé à Corfou.

« Votre père, ajoutait-il en terminant, a visité ce paradis terrestre; il a dû y laisser des souvenirs; peut-être trouverez-vous des relations que vous ne vous attendez pas à rencontrer. »

XXI

Quinze jours plus tard, par une magnifique matinée d'octobre, nous arrivions en vue des côtes d'Albanie. L'air était doux et pur, le soleil dorait de ses rayons le San Salvador, la plus haute des montagnes de Corfou, et je fus obligé de convenir que dans l'Adriatique il brillait d'un éclat auquel ne ressemblait en rien la lumière pâle et voilée qui éclaire les campagnes d'Angleterre.

Debout sur le pont du *Ferdinand*, je cherchais à distinguer, le long des côtes de Grèce, les pics légendaires qui tant de fois m'étaient apparus dans mes rêves.

— Pourriez-vous me montrer les monts Acrocérauniens?

— Assurément. Voyons, que je m'oriente. Tenez, les voilà.

— Et la fontaine d'Aréthuse?

— Aréthuse? Qu'est-ce donc? Je ne connais personne de ce nom-là. Est-ce qu'elle habite Corfou?

Je demeurai confondu. Ce n'était pas mon compagnon de voyage, le major Plunger, qui faisait cette réponse. Une aussi lourde ignorance n'aurait eu chez lui rien d'étonnant; mais il se bornait à écouter de toutes ses oreilles, les yeux écarquillés et la bouche béante, l'entretien que j'avais essayé d'entamer en mauvais italien d'abord, puis en anglais, avec une jeune Grecque de Corfou qui, accompagnée de ses parents, s'était embarquée avec nous à Brindes pour retourner dans son île natale.

Pourquoi le taciturne major avait-il quitté son cigare et pris tout à coup des allures aussi insolites? Un coup d'œil jeté sur Sapho suffisait à expliquer ce phénomène. Lorsqu'elle était venue s'asseoir sur le pont du *Ferdinand*, non pas auprès de son père ou de sa mère, mais en face d'eux, sur le banc même où Plunger et moi nous étions

côte à côte, comme deux oiseaux sur le même perchoir, le bon major avait passé par toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

—Quels yeux, mon cher! me dit-il plus tard; ces yeux-là m'ont été tout droit au cœur.

Quant à moi, j'avais contre de tels ennemis un sûr bouclier; je me contentai de sourire de l'enthousiasme de Plunger.

Sapho était belle pourtant, je dus en convenir, belle de cette vive et fascinante beauté des filles du Midi, qui ne peut s'épanouir que sous un ciel de feu. Son teint, sans être rosé comme celui d'une Anglaise, avait une blancheur mate que faisait admirablement ressortir ses longs cils noirs et son opulente chevelure brune. Ses yeux étaient bleus, non pas doux, profonds et veloutés comme ceux d'Aréthuse, mais d'un bleu d'azur, clair, brillant et, pour ainsi dire, si éblouissant de lumière, qu'à moins d'être un observateur beaucoup plus attentif que je ne l'étais alors, on ne voyait pas le brûlant éclair qui parfois, rarement, il est vrai, changeait l'expression de ce riant regard. Plus tard, voyageant dans la zone torride, j'ai contemplé des mers étincelantes, éclairées par un splendide soleil. Tout à coup, le navire, comme s'il eût été saisi d'une subite frayeur, changeait de direction; un écueil était sous les eaux : il nous eût engloutis, disaient les vieux loups de mer; et d'autres, regardant au loin le lumineux horizon, disaient : « Nous aurons du gros temps avant ce soir. » Les passagers, cependant, ne voyaient rien que la mer limpide, le ciel radieux. Je me suis souvenu de Sapho Maurocordato.

— Où comptez-vous demeurer à Corfou, monsieur Halfacre? demanda-t-elle après un silence.

Je fis un soubresaut de surprise. J'avais entendu l'un des passagers adresser quelques paroles à nos nouveaux compagnons de voyage, avec lesquels il paraissait être en relations d'affaire, et j'avais ainsi appris leur nom; mais eux, comment pouvaient-ils savoir le mien?

— Oh! nous vous connaissons mieux que vous ne pensez, dit en riant Sapho. N'est-il pas vrai, mon père?

Le signor Maurocordato était un de ces hommes, bien pris dans leur petite taille, qui souvent possèdent une force physique supérieure à celle de bien des colosses. On l'eût dit modelé sur le type des anciens Grecs, et certainement, s'il eût été taillé en marbre, lord Elgin l'eût trouvé digne de figurer dans sa collection. Mais le costume moderne n'est pas fait pour relever la grâce attique des peuples du Midi.

— On nous a du moins beaucoup parlé de vous, monsieur, répondit-il en excellent anglais.

— Qui donc?

— Devinez, devinez, s'écria Sapho en éclatant de rire.

Avez-vous remarqué combien il y a de rires différents? L'un effleure à peine les lèvres, c'est la monnaie courante de la politesse; un autre est railleur, sarcastique; celui-ci, plein de franchise, semble partir du cœur; celui-là, étudié, savant, n'est qu'un manége de coquetterie. Enfin, il y a ce que j'appellerai le rire magnétique, ce rire duquel personne ne peut se défendre, et qui, dans la société la plus nombreuse, passe, rapide, sur toutes les lèvres. Tel était le rire de Sapho. Le major lui-même ne put s'en défendre.

— Il me serait difficile, repris-je, de dire qui vous a si bien renseignée; je ne connais absolument personne à Corfou, quoique l'on paraisse m'y connaître assez bien.

— Je suis peut-être une magicienne, répondit Sapho. Qui sait, monsieur Halfacre, si, montée sur le char de la reine Mab, je ne suis pas allée à Mandeville-Hall voir la Dame blanche?

— Rien ne vous est caché, signorina, je le vois, répliquai-je, au comble de l'étonnement. Mais une aussi gracieuse enchanteresse doit avoir pitié des mortels. Ne me direz-vous pas le mot de cette énigme?

— L'explication que je vous ai donnée ne vous suffit-elle pas?

— Prenez garde. Il est des gens qui la trouveraient dangereuse et compromettante. Je connais dans le Warwickshire telle personne qui serait capable de vous prouver, à grands renforts de textes saints, que la reine Mab et ses charmantes sœurs sont des créations du malin esprit, des filles de l'enfer.

— Vous n'êtes pas de cet avis-là, j'en suis sûre. Quant à la personne dont vous parlez, je sais peut-être son nom.

— C'est probable. L'espace ni le temps n'ont de secrets pour vous.

— Je ne veux pas vous accabler de ma science, continua-t-elle en riant; je ne devinerai pas tout de suite. Examinons un peu. Serait-ce M. Sainte-Foi? Non, il est trop bon, trop charitable pour juger mal du prochain.

— Aussi n'est-ce pas à lui que je pensais.

— Croyez-vous que je ne le sache pas? J'ai brûlé quelques grains de poudre pour essayer mon arme, voilà tout. Faut-il toucher le but cette fois? Oui. Eh bien, la personne en question est mistress Harbury. Sa rigidité morose, son humeur chagrine, n'ont rien de commun avec le monde idéal entrevu par les poëtes. Elle est l'ennemie née de tout ce qui possède la grâce et le charme, n'est-il pas vrai?

— En effet, répondis-je en riant malgré moi. La nature, pour la former, a employé fort peu de ces matériaux-là.

— Quant à sa fille, c'est une *charmante enfant*, personne ne l'i-

gnore. Par exemple, je la crois plus entendue aux travaux d'aiguille que versée dans la littérature. Elle est si naïve, si simple! Je pourrais dire *bornée*, puisqu'elle demeure sur les limites de Mandeville-Hall, mais il dépend de vous de faire disparaître cette barrière.

— Au nom du ciel, comment savez-vous tout cela?

Ici intervint le signor Maurocordato.

— De la façon la plus simple : par un de vos amis.

— Ah! j'y suis. Lord Morgan?

— Quelle cruauté, mon père! s'écria Sapho. Encore un peu, j'allais passer à l'état de fée, de génie, d'être surnaturel, et vous soufflez impitoyablement sur mon palais de nuages, vous détruisez mon empire! N'en dites pas davantage, au moins, je vous en prie.

— Allons, tête folle, suivez votre caprice, reprit le signor en haussant les épaules avec un sourire d'indulgence. Du reste, tout cela s'éclaircira aisément à Corfou. J'espère que M. Halfacre nous fera le plaisir de passer avec nous une partie du temps qu'il doit rester dans notre pays.

— Je n'ai fait encore aucun projet, répliquai-je, appelant à mon aide la réserve hautaine et prudente des Mandeville. Malgré l'aiguillon de la curiosité, je n'étais pas homme à me jeter si vite dans les bras d'inconnus.

— Nous vous emmènerons à Gastouri, dit Sapho. Nous avons là une jolie maison, bâtie au milieu des orangers et des myrtes, sur une colline d'où l'on découvre la mer. Votre ami le major viendra vous voir, et vous ferez ensemble des excursions délicieuses.

— Je ne resterai peut-être pas longtemps à Corfou.

— Vous n'avez pas de projets, vous l'avez dit, s'écria Sapho; ainsi vous êtes libre d'accepter.

Nous approchions du port. J'apercevais distinctement la citadelle, et à ses pieds la ville, avec les forts qui la protégent. Un vaisseau de guerre sur lequel flottait le pavillon britannique, mouillait tout près de là. C'était un de ces vieux navires, épais et solides, que l'on a si justement appelés « les murailles de la vieille Angleterre, » murailles de bois qui toujours furent imprenables.

Bientôt les tambours battirent, les fifres firent entendre un air guerrier, l'uniforme rouge des sentinelles parut sur le rempart : nous étions à Corfou,

— Quel dommage, me dit Plunger après avoir galamment aidé Sapho et sa mère à descendre du navire, quel dommage que miss Maurocordato ne soit pas une Anglaise, je l'aurais épousée!

XXII

Le frère du major l'attendait sur le quai. Ils ne s'étaient pas vus depuis dix ans; aussi se jetèrent-ils dans les bras l'un de l'autre avec une effusion touchante. Leur joie fut même si vive qu'elle leur fit oublier complétement le modeste voyageur qui, pour ne pas troubler leurs transports, se tenait à quelque distance. Les Maurocordato m'avaient quitté; je demeurai seul avec mes bagages, fort embarrassé de ma personne.

Les deux officiers devaient loger dans la citadelle. Comme je n'avais aucun titre à cet honneur, je me fis conduire à l'hôtel d'Angleterre. Là, j'eus le loisir de penser tout à mon aise aux distractions variées qui m'attendaient à Corfou, aux ressources précieuses que m'offrirait la compagnie du major, et je me demandai, non sans une certaine inquiétude, comment j'arriverais au bout des trois mortels mois de mon exil. Pour me distraire de ces réflexions chagrines, je me mis à écrire à ma tante. Sous le poids de l'isolement où je me trouvais, notre vieux Mandeville, avec ses arbres séculaires dépouillés par l'automne, son antique château, ce salon de famille dont tous les meubles m'étaient familiers, cette cheminée gothique près de laquelle, sans doute, ma tante était en ce moment assise, pensant à moi peut-être, tout cela m'apparaissait comme un coin du paradis terrestre. Là, j'étais aimé; là se trouvaient réunis à la fois les doux souvenirs du passé, les rêves plus riants et plus doux encore de l'avenir. Ma tante m'avait témoigné tant de tendresse à l'heure du départ; pourrait-elle persévérer dans son inflexible rigueur? Elle voulait être sûre que je n'obéissais pas à un de ces caprices passagers qui souvent trompent la jeunesse et laissent après eux d'amers regrets; quand elle serait certaine de l'inaltérable constance de mes sentiments, elle ne pourrait se résoudre à me voir malheureux. Maintenant que j'étais loin d'elle, j'oubliais combien sa volonté s'était toujours montrée inébranlable; je ne me souvenais plus que de sa maternelle bonté, je revoyais avec attendrissement le long regard d'adieu qu'elle avait jeté sur moi, et je croyais y lire le pardon autant que l'amour.

J'adressai aussi une longue épître au colonel Hilchester. Il ne m'avait pas demandé de lui écrire, et je ne savais trop comment ma lettre serait reçue; mais Aréthuse la verrait peut-être, c'était à elle, en réalité, que je m'adressais. Aussi, avec quelle complaisance j'entrai dans les plus minutieux détails de mon voyage, combien je lais-

sai deviner facilement la cause de mon exil et les prochaines espérances du retour, quelle timidité pleine de hardiesse laissait percer à chaque ligne les sentiments qui remplissaient mon cœur !

Le lendemain, j'allai voir le major et son frère, que je trouvai commodément logés dans les casemates de la citadelle.

Maintenant que les troupes anglaises ne stationnent plus à Corfou, les ouvrages avancés qui couvraient l'île basse de Vido, les seuls qui pussent servir en cas de guerre, ont été détruits par la sape et la mine; les anciennes fortifications seraient d'un médiocre secours contre une attaque, on les a laissées debout. J'ignore quelle impression elles produisent sur le voyageur qui les contemple pour la première fois; mais alors, l'art de tuer les hommes étant moins perfectionné qu'aujourd'hui, on ne pouvait rien imaginer de plus imposant que cet énorme bloc de rocher, qui s'élevait de plusieurs centaines de pieds au-dessus de la mer, et dont les lourds canons semblaient tout prêts à balayer de leur feu le pont des navires amarrés dans la rade.

Sur l'invitation du major, je dînai à la *mess* des officiers. Je n'ai rien à en dire, sinon qu'on y but beaucoup trop de vin. La soirée se passa tout entière au jeu; comme je refusai de toucher une carte, je pus me retirer de bonne heure, et je rentrai à mon hôtel fort peu satisfait de ma journée.

Pour la première fois, je songeai à la lettre que Manteuffel m'avait remise, et que j'avais jetée négligemment dans un coin de ma malle, sans même la regarder. J'avais résolu d'abord de ne pas m'en servir, mais je voyais clairement que je devais compter fort peu sur Plunger, et je ne connaissais âme qui vive à Corfou.

Le comte avait eu le bon esprit de ne pas mettre l'adresse en allemand. Quelle fut ma surprise, de lire sur l'enveloppe ces mots, tracés en italien :

Al illustrissima signora
Maurocordato,
Condi Terrace.
Corfou.

L'énigme était maintenant expliquée. Manteuffel avait écrit à sa sœur, et la lettre était arrivée avant moi. Rien de plus naturel. Cette découverte néanmoins me causa une sorte de désappointement. Plus d'une fois, en songeant à la singulière et séduisante voyageuse qui m'avait si fort intrigué à bord du steamer, je m'étais plu à imaginer que Morgan seul avait pu lui parler de Mandeville et l'instruire si bien de tout ce qui s'y passait; je me flattais tout bas de voir un jour

ou l'autre arriver à mon hôtel l'ami dont la société m'eût été si précieuse. Je le savais en Grèce; qu'y avait-il d'impossible à ce qu'il visitât Corfou?

Me présenterais-je chez la signora Maurocordato? Pourquoi non? Il n'y avait à cela aucun péril. Les manières de Sapho étaient un peu démonstratives : pouvait-on attendre qu'une méridionale eût la réserve d'une Anglaise? Que demande-t-on d'ailleurs à des relations d'un jour? rien autre chose que d'être agréables. Je me promis de me rendre le lendemain à la maison de Condi Terrace.

Pour employer la matinée, je me mis à parcourir la ville. Je descendis vers la mer, puis je me dirigeai par le Casino vers la Batterie, cette pièce d'artillerie célèbre qui se dresse à l'entrée de l'ancien port, à l'endroit même où était située Paléopolis, l'antique cité phénicienne.

Quoiqu'on fût au commencement d'octobre, l'air était tiède, embaumé. Je cheminais lentement le long des bouquets d'oliviers qui conduisent à la Batterie, les yeux fixés sur les monts Acrocérauniens et rêvant à mon amour.

— Aréthuse, murmurai-je à demi-voix, Aréthuse!

Un éclat de rire frais et moqueur me répondit. J'aperçus une jeune femme qui, montée sur un cheval à la tête fine, aux jambes déliées, suivait au galop la même route que moi. C'était Sapho, accompagnée de son père.

— Les Anglais, dit-elle, sont comme les moutons de Panurge : ce que l'un a visité, tous iront le voir jusqu'à la fin des siècles. J'étais sûre de vous trouver en cet endroit.

— N'avez-vous pas le don de prescience? Je ne vous apprendrai rien, sans doute, en vous disant que j'avais l'intention...

— De présenter vos hommages à ma mère, n'est-ce pas? Oh! je savais bien que vous viendriez!

— Je n'avais pas regardé la lettre du comte Manteuffel, et j'en rends grâce à ma bonne étoile qui, au lieu d'une présentation cérémonieuse, m'a ménagé la plus piquante, la plus aimable rencontre.

— Mon beau-frère, dit le signor Maurocordato, a dû vous donner notre adresse de Corfou, mais nous habitons en ce moment Gastouri. Je suis à la ville pour quelques heures seulement. Je n'ai pas besoin de vous répéter, monsieur Halfacre, qu'un ami du comte Manteuffel sera toujours chez nous le bienvenu. Regardez ma maison comme la vôtre, laissez-moi le plaisir de vous servir de guide et de vous montrer notre beau pays.

— Gastouri n'est pas loin, reprit Sapho, à trois lieues au plus; si vous vous lassez de la campagne, vous n'aurez pas un long chemin

à faire pour chercher des distractions auprès de vos amis de la citadelle.

Je promis au signor d'aller le voir, et nous nous séparâmes après avoir échangé de chaleureuses poignées de main.

La proposition de mes nouveaux amis avait de quoi séduire. Visiter le pays, étudier les habitants, valait assurément mieux que de rester à Corfou pour assister à quelques réceptions officielles, ou prendre part aux plaisirs très-peu divertissants du major et de ses amis. Je m'étais rendu au palais du lord haut-commissaire, j'avais remis ma carte chez le général en chef des forces britanniques, je me trouvais en règle vis-à-vis de mes compatriotes. Quelques excursions en compagnie des Maurocordato m'arracheraient au désœuvrement, à la solitude qui pesaient sur moi depuis mon arrivée à Corfou. L'ennui inspire une foule d'actions, bonnes et mauvaises; je pris le chemin de Gastouri.

Ainsi que l'avait dit Sapho, la villa était aux portes de Corfou.

En arrivant, je ne vis que la signorina Sapho, assise sur la terrasse, à l'ombre d'une verandah.

— Eh bien, monsieur Halfacre, prudentissime signor, dit-elle en éclatant de rire, vous ne saviez pas si vous resteriez à Corfou, vos projets n'étaient pas arrêtés; il y a huit jours à peine que vous nous faisiez cette réponse, digne du sage Ulysse; mais nous avons décidé, nous, que nous vous aurions ici, et nous vous tenons.

— Nul ne peut se soustraire aux arrêts du destin, répondis-je en m'inclinant.

— Je vois que vous aimez la couleur locale, vous parlez comme un Grec des anciens âges, ou comme un Turc de nos jours. A propos, avez-vous fait apporter vos bagages?

— Je compte retourner ce soir à Corfou.

— Du tout, du tout, mon père ne le souffrira pas.

La signora Maurocordato entra en ce moment; comme elle avait, à bord du steamer, gardé un silence absolu, j'avais peu songé à l'observer. Sa physionomie, pourtant, était singulièrement expressive. A en juger par les lignes de son visage, elle devait avoir dans les veines du sang italien. Ses traits étaient sévères et réguliers, un feu sombre brillait dans ses yeux noirs; malheureusement la beauté, en Grèce plus que partout ailleurs, est une fleur éphémère. Mais comment, avec cette brune complexion, pouvait-elle être la sœur du blond officier allemand que j'avais vu à Mandeville?

Sapho, qui devina ma pensée, s'empressa d'y répondre :

— Le comte Manteuffel et ma mère ne sont pas nés du même mariage. Ma grand'mère avait, en premières noces, épousé un Grec, dont elle a eu deux filles. Vous ne savez peut-être pas — et son re-

gard se fixa sur moi avec une expression étrange — que le comte avait autrefois une seconde sœur. Elle est morte il y a bien des années ; je ne l'ai pas connue.

La signora ne prenait jamais part à l'entretien ; elle ne parlait d'autre langue que le grec, encore semblait-elle, comme Plunger, apprécier beaucoup plus les avantages du silence que le charme de la conversation. Après avoir échangé quelques mots avec sa fille, elle s'assit sous la verandah, sans paraître prêter la moindre attention à ce qui se passait autour d'elle. Le signor n'avait pas encore paru. C'était un homme fort occupé. Il remplissait les fonctions d'agent consulaire de la Prusse, signait les passe-ports, réglait les contestations, appliquait, mal ou bien, les lois maritimes en usage dans le port : il faisait, pour son propre compte, un important trafic d'huile d'olive, achetait des raisins à Céphalonie et à Zante. Théaki, l'ancienne Ithaque, lui envoyait ses fruits ; quiconque n'a pas goûté les confitures de coings de la célèbre patrie d'Ulysse n'a aucune idée de ce que peut être cette savoureuse friandise. Spiridion Maurocordato importait en outre du bois, du fer, des charbons et des vêtements ; en un mot, je ne sache pas de transaction qu'il ne voulût entreprendre, dès qu'il entrevoyait quelque profit. Du reste, c'était un homme d'humeur facile et gaie. Il rit de bon cœur, lorsque je lui racontai mes déconvenues au sujet de Plunger :

— Vous avez mérité votre infortune, me dit-il. Pourquoi n'être pas venu nous trouver plus tôt ?

— Ne croyez pas que M. Halfacre s'en repente, reprit la signorina ; il veut nous quitter ce soir.

— Je ne le permettrai pas, répondit Maurocordato. Vous êtes notre prisonnier, monsieur Halfacre, il faut en prendre votre parti.

Ainsi pressé, que pouvais-je faire ? J'écrivis au major, et je restai à Gastouri, me promettant de ne pas prolonger mon séjour au delà d'une semaine ou deux. Je voulais visiter Athènes et le Péloponèse.

Émile Jonveaux.

La fin à la prochaine livraison.

LA CRIMINALITÉ EN EUROPE

DEUXIÈME ÉTUDE. — L'ANGLETERRE[1]

Si, par suite de grandes analogies dans la législation criminelle des deux pays, notamment en ce qui concerne l'instruction, le jugement, la nomenclature des infractions à la loi pénale, la nature des peines, etc., etc., il nous a paru possible de comparer, sans de trop grandes chances d'inexactitude, la criminalité de la France et celle de la Prusse,— nous croyons devoir faire les plus grandes réserves en ce qui concerne la valeur d'un travail de même nature pour l'Angleterre.

Ici, en effet, tout diffère plus ou moins, et les juridictions, et le mode d'information, et le classement des infractions, et les peines.

Toutefois, ces différences ne sont pas telles — hâtons-nous de le dire — qu'un rapprochement de la statistique criminelle des deux pays soit absolument impossible. Seulement nous devrons, dans le cours de cette étude, en indiquer la nature, pour donner une idée de l'influence qu'elles peuvent exercer sur la constatation des faits criminels et sur l'efficacité de la répression de ces faits.

I

Les juridictions criminelles anglaises se divisent, comme en France, en deux grandes catégories : 1° celles qui jugent sans l'assistance du jury ; 2° celles qui jugent avec l'assistance du jury.

Ce sont les juges de paix (magistrats n'ayant de commun que le

[1] Voir *le Correspondant* du 10 janvier 1872.

nom avec leurs homonymes de France), ainsi que les juges spéciaux de police institués à diverses époques dans les villes les plus populeuses, et nommés par la couronne, qui jugent, sans l'intervention du jury, toutes les affaires correspondant à nos délits et contraventions.

Les juges de paix (à la fois juges criminels et administrateurs des comtés) statuent également, avec l'assistance du jury, selon la gravité des cas. Quand ils jugent *correctionnellement*, ils sont au nombre de deux et tiennent des sessions mensuelles (*petty sessions*); quand ils jugent *criminellement*, ils tiennent des assises trimestrielles (*quarterly sessions*).

Dans les villes qui n'ont pas de juges de police salariés, les juges de paix, chargés d'en remplir les fonctions, sont élus par le corps municipal; leur élection doit être ratifiée par les électeurs municipaux. Partout ailleurs, ces magistrats sont nommés directement par la couronne sur la présentation des lords gouverneurs des comtés. Les fonctions de juges de paix, comme magistrats et administrateurs, sont gratuites. Elles ne sont données qu'à des hommes offrant toutes les garanties d'aptitude et d'indépendance désirables.

Les tribunaux jugeant avec l'assistance du jury sont :

1° La cour centrale criminelle, tenue par le lord chancelier, et, à son défaut, soit par un des juges du banc de la reine, soit par d'autres magistrats chargés de les suppléer.

2° La cour spéciale du comté de Middlesex (Londres, chef-lieu), tenue par le lord-maire ou un des adjoints (*aldermen*). Le lord-maire et ses aldermen sont remplacés le plus souvent par un magistrat salarié (*recorder*), choisi dans le barreau de Londres et nommé par la corporation municipale de la Cité, avec la sanction de la couronne.

3° Les cours d'assises dites de *circuit*, et ainsi nommées parce que les juges qui vont les tenir en province se rendent, chaque année, de Londres dans les comtés de leur circonscription. Ces magistrats appartiennent à la cour du banc de la reine.

4° Les cours d'assises trimestrielles (*quarterly sessions*) tenues par les juges de paix au nombre de deux au moins.

5° Les cours d'assises trimestrielles tenues, dans un certain nombre de grandes villes [1], par un magistrat salarié à la nomination de la couronne.

Les deux premières de ces cours ont chacune douze sessions par an ; la troisième en a deux par an dans chaque comté ; les deux dernières siégent tous les trois mois, comme nos cours d'assises.

[1] On en compte en ce moment onze à Londres, et huit dans d'autres grandes villes.

II

Dans les deux pays, les infractions parviennent sous la même forme à la connaissance de l'autorité : 1° la plainte directe de la victime ou des témoins de l'acte criminel ; 2° la rumeur publique ; 3° le flagrant délit.

Lorsque le juge (de paix ou de police) est saisi d'une plainte, il fait une première instruction qui consiste à dresser procès-verbal de la dénonciation, ainsi que de toutes les circonstances qui s'y rapportent, et à entendre les témoins amenés par le plaignant.

Ce dernier est tenu de prendre l'*engagement écrit* et *sous caution* de poursuivre personnellement l'inculpé devant la juridiction compétente. Les criminalistes anglais n'hésitent pas à reconnaître que l'exécution de cet engagement pouvant être fort onéreuse pour les personnes que leurs affaires obligent à s'absenter fréquemment, il en résulte qu'un assez grand nombre d'infractions, mais, disent-ils, sans gravité, ne sont pas dénoncées.

La plainte doit être écrite ; la loi exige en outre qu'elle soit affirmée sous la foi du serment, lorsque l'affaire peut être de la compétence du jury, et qu'il peut y avoir lieu, par conséquent, pour le juge, de délivrer un mandat d'arrêt.

Si la plainte paraît fondée à ce dernier, il délivre, selon la gravité du cas, ou un mandat d'amener, ou un mandat d'arrêt. Ce mandat indique le lieu, la cause et la date. Il doit être adressé à un constable ou autre officier de police et contient la réquisition d'amener ou d'arrêter l'inculpé pour le conduire devant le magistrat qui l'a signé (mandat spécial), ou devant un des juges de paix du comté (mandat général).

Si le juge refusait de délivrer le mandat d'amener ou d'arrêter, par la raison que la plainte ne lui paraîtrait pas justifiée, le plaignant pourrait se pourvoir contre sa décision devant la cour du banc de la reine, une des plus hautes juridictions du royaume.

Le mandat du juge de paix d'un comté ne peut être exécuté dans un autre comté que sur le visa d'un de ses collègues de ce dernier comté.

Un mandat destiné à recevoir son exécution en Écosse ou en Irlande doit être revêtu du visa du magistrat de la localité où l'inculpé réside.

Certains officiers de police, comme le shériff, le coroner ou même le constable peuvent, dans certains cas, arrêter sans mandat. Un

simple particulier, témoin d'un acte punissable, est tenu d'arrêter le coupable ou de contribuer à son arrestation. Si ce dernier s'échappe par sa faute, il est passible d'une amende et même de la prison.

Le mandat d'arrêt ne peut être exécuté que pendant le jour pour les crimes et délits ordinaires. Il peut l'être à toute heure du jour ou de la nuit pour les grands crimes, c'est-à-dire pour la catégorie de ceux auxquels la loi anglaise donne le nom de *trahison*, de *félonie* ou de *perturbation de la paix publique*.

Tout individu arrêté est conduit dans le plus bref délai possible (la loi dit *sur-le-champ*) devant le juge de police (juge de paix ou magistrat salarié). Ce juge est tenu de s'informer immédiatement des circonstances dans lesquelles le fait dénoncé a été commis, d'interroger le prisonnier et les témoins. Cette instruction est écrite. Si la plainte ne lui paraît pas fondée, il ordonne la mise en liberté de l'inculpé. Dans le cas contraire, il décide qu'il sera envoyé en prison (*committed*), ou qu'il donnera caution de se présenter, pour être jugé, devant la juridiction compétente.

A Londres et dans les villes où la répression des infractions non susceptibles d'être déférées au jury appartient aux magistrats de police, ces magistrats font l'instruction publiquement à leur barre. L'identité de l'inculpé constatée, le plaignant et les témoins entendus, ils peuvent juger immédiatement. Quelquefois, le juge n'interroge même pas le prévenu ; cependant, dans le plus grand nombre des cas, il lui demande s'il a des observations à présenter, et entend son avocat, s'il en a.

Dans toute affaire de la compétence du jury ou du juge de police, l'inculpé peut se défendre par le ministère d'un avocat (*barrister*) ou d'un avoué (*attorney*).

A Londres et dans les grandes villes qui ont un magistrat salarié, les affaires de sa compétence, quelque difficiles et obscures qu'elles puissent être, n'attendent pas leur solution plus d'un mois. A Londres, deux mois suffisent pour l'instruction des affaires *indictables* (de la compétence du jury) les plus compliquées.

Pour l'*instruction*, comme pour le jugement, l'audience est publique de droit et de fait. Cependant le juge, pour certaines affaires de la compétence du jury, a le droit d'interdire la publicité de l'instruction[1].

[1] Il est déclaré et statué que le lieu ou le bâtiment où les juges feront l'instruction ne sera pas censé ouvert dans ce but, et il sera loisible auxdits juges d'ordonner que personne ne sera ou ne restera auxdits lieu ou bâtiment sans leur consentement, s'il leur apparaît que, ce faisant, la justice atteindra mieux ses fins. (Loi du 14 août 1868.)

Nous avons parlé de la mise en liberté sous caution ; le juge est *tenu* de l'accorder pour les affaires *sommaires* ou de sa compétence, et même pour certains faits *indictables* ou de la compétence du jury spécifiés par la loi. Il *peut* la refuser pour toutes les autres infractions; il *doit* la refuser aux accusés des crimes de trahison, d'assassinat, de meurtre et d'incendies volontaires, lorsque le prisonnier est bien l'auteur d'un de ces crimes, et non pas seulement soupçonné de l'être.

Le droit d'accorder la mise en liberté sous caution appartient, en matière de *trahison* (complot contre la sûreté de l'État), au secrétaire d'État de l'intérieur ou à la cour du banc de la reine.

Si le juge refuse la mise en liberté sous caution quand il doit l'accorder, il peut être puni. Il est également punissable, quand il l'a accordée alors que la loi le lui interdisait.

Le montant de la caution est réglé d'après la situation de fortune de l'accusé.

Pour crimes proprement dits (*felonies*), la caution ne doit pas comprendre moins de deux garants. Le juge ordonne en même temps que l'accusé devra les faire connaître dans les vingt-quatre heures au *sollicitor* du plaignant, pour que celui-ci ait le temps de vérifier leur solvabilité.

A Londres, le juge de police peut autoriser la mise en liberté même sans caution.

Lorsque l'inculpé est sous le coup d'une accusation criminelle (*felony*) que le juge de paix ou le magistrat de police a trouvée fondée, il doit être traduit devant un jury spécial, qui le renvoie, s'il y a lieu, devant un second jury chargé de le juger.

Le premier jury s'appelle, — on ne sait trop pourquoi, — le *grand jury*. Il y a une certaine analogie avec nos chambres de mise en accusation, avec cette différence fondamentale que la procédure de cette chambre est secrète, comme l'a été celle du juge d'instruction, tandis que le grand jury informe en séance publique, comme l'a fait le juge de paix ou de police.

En France, non-seulement l'instruction est secrète devant le juge d'instruction et la chambre des mises en accusation, mais le ministère d'un avocat est refusé à l'inculpé, qui ne peut, en outre, qu'en vertu d'une autorisation spéciale du juge, être confronté avec les témoins à charge. Il va sans dire, en outre, que, dans le plus grand nombre des cas, chez nous, la mise en liberté sous caution n'est pas ou ne peut être accordée.

Le grand jury est convoqué par le shériff du comté. Il comprend au plus vingt-trois personnes, au moins douze, toutes choisies par les notables du comté. Il est présidé par le juge qui a fait l'instruction.

Lorsqu'il est entré en séance, ce magistrat lui fait connaître, en quelques mots, l'objet de l'enquête à laquelle il va se livrer, et le greffier donne alors lecture de l'acte d'accusation.

Après l'audition des témoins du plaignant (de ceux-ci seulement) en présence de l'inculpé et de son défenseur, le juge dit à l'inculpé : « Désirez-vous répondre quelque chose? Vous n'êtes pas obligé de le faire ; parlez, si cela vous convient ; mais je vous avertis que tout ce que vous direz sera écrit et pourra servir de preuve contre vous au jour de votre jugement. »

Les débats clos, le grand jury rend son verdict. Si l'accusation ne lui a pas paru fondée, le juge-président écrit au dos de l'acte d'accusation : *Non fondée* (*not a true bill*), et l'inculpé est mis en liberté.

Toutefois, si le juge est convaincu que le verdict est le résultat d'une erreur, il peut saisir un second grand jury.

L'accusation a-t-elle été admise, le président écrit au dos de l'acte : fondée (*true bill*), et l'accusé est renvoyé devant le jury de jugement.

Le verdict du grand comme du petit jury doit être rendu à l'unanimité. Cette unanimité a été jugée nécessaire par le législateur, pour que, autant que possible, aucun doute ne puisse planer sur l'innocence ou la culpabilité de l'accusé, ce qui n'aurait pas lieu, dans sa pensée, s'il n'était acquitté ou condamné qu'à la simple majorité, comme en France et dans les autres pays où fonctionne l'institution du jury.

Il est vrai que cette unanimité ne s'obtient quelquefois que très-difficilement et uniquement sous le coup d'une sorte de pression matérielle, les jurés ne pouvant, sans s'être mis d'accord, quitter la salle des délibérations. (Nous faisons connaître plus loin la législation relative à l'organisation du jury anglais.)

Nous avons vu qu'il n'existe pas de ministère public en Angleterre et qu'en principe la poursuite est à la charge du plaignant. Il n'y a d'exception à cette règle qu'en matière de complot contre la sûreté de l'État, ou lorsque la victime d'un crime est décédée, ou dans tout autre cas où la répression ne peut être poursuivie par un particulier. Le gouvernement poursuit également les contraventions aux lois fiscales. Par un privilége spécial, la plainte du gouvernement, en matière criminelle, est portée directement, par le ministère de l'*attorney* (procureur) général de la couronne (fonctionnaire public qui a son entrée à la chambre des communes) devant le grand jury. Si elle est trouvée fondée, c'est un avocat ordinaire du barreau de Londres, choisi par la couronne, qui la soutient devant le jury de jugement. En dehors de cette intervention, d'ailleurs fort rare, du gouvernement, le rôle du ministère public français est rempli, en

Angleterre, par l'avocat du plaignant, qui a pour contradicteur celui de l'accusé. Ces deux avocats sont investis du droit absolu d'examiner et de contre-examiner (*examine and cross examine*) les témoins, sans être obligés, comme en France, de l'interroger par l'organe du président des assises.

Disons encore, pour épuiser ce sujet, que le droit de poursuivre n'appartient pas exclusivement au plaignant ou au gouvernement, mais encore à tout parent ou ami de la victime de l'infraction, ou encore à toute personne, non parente ou amie, qui consent à l'exercer. La loi le confère même à des associations. Or, il en existe un assez grand nombre en Angleterre qui se sont formées pour livrer à la justice les auteurs de certains méfaits. En 1835, on en comptait déjà près de cinq cents.

Il arrive assez souvent que, lorsqu'une affaire est arrivée devant le juge de police ou le jury, plaignant et témoins manquent à l'appel. Dans ce cas, le juge est obligé de déclarer qu'il n'y a pas d'accusation (*not bill found*) et de prononcer la mise en liberté de l'inculpé. Nous disons que ce fait se produit assez souvent, malgré la précaution que prend le juge qui reçoit la plainte de faire signer par son auteur l'engagement de poursuivre et même d'en exiger une caution; il est le résultat des manœuvres de l'inculpé auprès du plaignant et de ses témoins pour en obtenir la discontinuation des poursuites.

Avec l'institution du ministère public, ce scandale ne se produit pas en France, le désistement des parties ne pouvant empêcher la justice d'avoir son cours. Le juge anglais a bien le droit de lancer un mandat de comparution contre les défaillants; mais il résulte des statistiques officielles qu'en réalité ce droit rencontre des difficultés qui en paralysent l'exercice entre ses mains.

L'absence d'un organe du ministère public a souvent provoqué, en Angleterre, de vives polémiques dans la presse et au parlement; mais la proposition d'y introduire cette institution judiciaire, qui nous paraît ici indispensable, a toujours échoué dans les chambres et n'a jamais eu l'appui du gouvernement. On a cependant fait remarquer que l'obligation, pour les particuliers, de poursuivre, les préoccupations, les soucis, les déplacements et pertes de temps qui en résultent, surtout par suite de la nécessité de trouver des témoins et de les décider à comparaître d'abord devant le magistrat instructeur, puis devand le grand jury, plus tard devant le jury de jugement, doit dissuader beaucoup de personnes de saisir la justice, et que l'impunité est ainsi acquise à un nombre toujours trop considérable de malfaiteurs. On a ajouté, les documents officiels en mains, que, dans l'état actuel, beaucoup de prévenus réussissent à composer avec le plaignant et ses témoins. Ces considérations de

fait n'ont pas prévalu contre les objections et, en quelque sorte, contre la répulsion instinctive que fait naître, en Angleterre, l'intervention du gouvernement dans la répression des infractions autres que celles qui menacent directement l'État ou la société.

Aux yeux du criminaliste anglais, un attentat contre les personnes et les propriétés, fruit de la vengeance ou de la cupidité, ne saurait être considéré que comme une atteinte à un intérêt privé, et le gouvernement a suffisamment rempli sa tâche, lorsqu'il a fourni à l'individu lésé les moyens de provoquer la réparation du tort qui lui a été fait. Faire plus, c'est dépasser le but, c'est aller au delà des véritables exigences de la vindicte publique ; c'est entraver, en outre, chez les particuliers, cet esprit d'initiative, ce sentiment de la responsabilité et du devoir qui doit dominer chez les peuples libres.

Les Anglais estiment, en outre, qu'un accusateur public, subissant tôt ou tard l'inévitable influence de sa profession, finit par voir des coupables chez tous les accusés. Ils assurent que, partout où l'institution fonctionne, mais en France surtout, il finit par se passionner pour le résultat qu'il poursuit, et que chaque condamnation ou acquittement est, pour lui, un succès ou un échec. A les entendre, non-seulement les organes du ministère public, mais encore les juges d'instruction, habitués à voir la société sous ses plus tristes aspects, n'apportent pas, dans les enquêtes qui leur sont confiées, cette haute impartialité, cette rigoureuse indépendance d'esprit, cette froide appréciation des faits, qu'exigeraient leurs délicates et difficiles fonctions. On reproche, en outre, à ces derniers de subir trop sensiblement l'influence des membres du parquet avec lesquels ils vivent en quelque sorte d'une vie commune. D'un autre côté, en matière correctionnelle, les juges chargés de statuer sur les résultats de leur instruction n'osent, dit-on, en acquittant, délivrer à un de leurs collègues un brevet de partialité ou d'impéritie.

Les Anglais reprochent encore aux organes de la répression en France de n'avoir pas une entière liberté d'action, de recevoir trop souvent, surtout en matière politique, l'impulsion du ministre de la justice, et, par conséquent, de ne pas suffisamment s'inspirer de leur conscience et de leurs idées personnelles sur les véritables besoins de la société.

« Chez nous, disent-ils, le juge criminel n'a et ne peut avoir d'autre préoccupation que la libre manifestation de la vérité. La publicité de l'instruction protége d'ailleurs l'inculpé contre tout abus de pouvoir que redresseraient au surplus immédiatement et son défenseur et la conscience des spectateurs. Notre jury d'accusation est choisi parmi les hommes les plus éclairés et les plus indépendants du comté; nul ne doute et de leur impartialité et de leur compétence.

« Les plaignants sont exposés, aussi bien chez vous que chez nous, à des déplacements plus ou moins onéreux ; mais, — contrairement à un préjugé accrédité en France, — ils ne sont pas obligés, en Angleterre, à poursuivre à leurs frais. La seule avance que la loi leur impose est le coût (2 fr. 50 c.) de l'ordre de citer ou du mandat d'amener qu'ils sollicitent, et encore le juge est-il autorisé à leur en faire la remise, en cas d'indigence. Tous les autres frais, et notamment les indemnités aux témoins et aux jurés, les frais de timbre, d'enregistrement, sont à la charge du comté [1].

« C'est ce même sentiment d'impartialité, ce même désir d'assurer la bonne et loyale administration de la justice, en mettant le juge à l'abri de toute prévention, de toute prédisposition défavorable, qui a fait constamment rejeter, chez nous, l'institution des *casiers judiciaires*. Aussi les récidives n'y sont-elles pas constatées, la loi ne les prévoyant pas et ne graduant pas, comme en France, la pénalité en raison des précédents judiciaires de l'inculpé. Seules, et en vertu d'une loi récente, motivée par des circonstances extraordinaires, les récidives des recéleurs sont constatées. »

L'espace nous manque pour apprécier la valeur de ces considérations. Disons toutefois, en ce qui concerne le remboursement des frais de justice, que nous ne voyons pas figurer dans la nomenclature de ces frais, les honoraires des avocats, dont le concours est indispensable, au moins devant le jury.

D'un autre côté, si la justice ne constate pas de cas de récidive, sauf pour les recéleurs, il est certain, comme nous le verrons plus loin, que la police inscrit sur un registre spécial tous les malfaiteurs de profession, ainsi que les individus n'ayant pas de moyens d'existence connus et réputés dangereux. Il est vrai que les comptes rendus des débats criminels ne nous ont jamais fait connaître que les extraits de ces registres soient placés sous les yeux des juges.

Il est remarquable que l'assistance judiciaire n'existe pas, au moins en matière criminelle, en Angleterre. En France, le président de la cour d'assises nomme à l'accusé un avocat d'office ; nous ne trouvons pas le même usage en Angleterre. Ce n'est qu'en matière correctionnelle qu'en France le prévenu n'est pas assisté gratuitement d'un défenseur.

[1] Un règlement du 9 février 1858 a fixé la taxe des témoins, mais seulement pour les affaires de la compétence du jury (indictables). Toutefois, ce tarif sert de guide au juge pour les affaires sommaires (correctionnelles).

III

Nous avons indiqué les conditions de l'instruction en Angleterre, et montré les différences des deux législations en ce qui les concerne. Rappelons que les plus importantes sont les suivantes : 1° mise en liberté sous caution, dans le plus grand nombre des cas, et même quelquefois, au moins à Londres, sans caution ; 2° publicité de l'instruction ; 3° célérité de cette instruction et, par conséquent, abrégement aussi grand que possible de l'emprisonnement préventif, quand il n'a pu être évité ; 4° assistance de l'inculpé par un avocat à tous les degrés de l'instruction ; 5° faculté, pour l'inculpé, de recevoir, dans la prison, amis et parents, par opposition à la mesure douloureuse du *secret*, qui prévaut en France.

Examinons maintenant, et en quelques mots, les formes du jugement.

Juridiction sommaire ou du juge de police. — Voici dans quels termes un criminaliste anglais (l'auteur du *Lawyer*) justifie cette juridiction. « Elle est, dit-il, d'institution moderne et contraire à la vieille loi du pays qui soumettait autrefois au jury toutes les infractions à la loi sans distinction. Elle a été introduite pour faciliter la prompte administration de la justice criminelle, en la mettant en rapport avec le rapide accroissement de la population, et pour alléger le budget des comtés (auxquels incombe, comme on sait, le payement des frais de justice criminels) d'une partie des dépenses qu'entraînait une convocation trop fréquente du jury. Elle a eu également pour cause l'accroissement rapide du nombre des jeunes délinquants et la nécessité de les soustraire, par un prompt jugement, au séjour dangereux des prisons. »

La procédure est très-rapide en matière sommaire. Lorsque après avoir entendu les témoins (dont les dépositions sont accueillies par un greffier), le juge s'est fait une conviction, il délivre, comme nous l'avons dit, soit un mandat d'arrêt, lorsque l'infraction entraîne un châtiment corporel, soit une simple citation à comparaître, lorsqu'elle n'est passible que d'une simple amende.

Au jour du jugement, toujours très-rapproché de celui de la citation, le plaignant et les témoins sont de nouveau entendus ; l'inculpé est invité à se défendre, et la sentence est prononcée. En cas de flagrant délit, l'instruction et le jugement ont lieu dans la même séance.

Le prévenu condamné aux frais, qui ne peut les payer, est pas-

sible d'un emprisonnement, avec travail forcé, de dix jours à un mois.

Les jugements sommaires ne sont susceptibles d'appel que dans les cas spécialement prévus par la loi. En cas d'appel, il est porté aux assises tenues par les juges de paix (*quarterly sessions*). Les parties peuvent faire entendre de nouveaux témoins devant le jury.

Il faut distinguer entre l'appel sur le *droit* et l'appel sur le *fait*. Sur le fait, la loi admet l'appel lorsque la condamnation atteint un mois de prison et 75 francs (3 liv. sterl.) d'amende. Quant à l'appel sur le *droit* (fausse application de la loi, violation d'une formalité essentielle), il doit être porté devant la cour du banc de la reine ou des plaids communs (*commons pleads*), deux des plus hautes juridictions du royaume.

Juridiction du jury. En Angleterre, l'institution du jury remonte aux premiers temps de la monarchie. D'après la législation actuelle, les fonctionnaires chargés de l'administration des églises (*overseers*) et de l'application de la loi sur les pauvres, sont tenus de préparer, avant le 1er septembre de chaque année, une liste de toutes les personnes de la paroisse qui ont qualité pour servir comme jurés, avec l'indication de leurs noms et prénoms, de leur profession, de la nature et de la quotité de la taxe qui leur confère le droit d'être inscrits sur cette liste.

Copie des listes ainsi préparées est apposée à la porte principale de toute église, chapelle et autre édifice religieux, avec l'avis que les réclamations seront reçues aux petites sessions (*petty sessions*), qui seront tenues par les juges de paix pendant les sept derniers jours de septembre, et l'indication du jour et du lieu de ces sessions.

Pour tenir à jour les listes des jurés, les administrateurs des églises et des pauvres doivent, du 1er juillet au 1er octobre, prendre connaissance des registres des taxes et vérifier quels sont ceux des contribuables qui ont acquis ou perdu la qualité de juré. La liste, ainsi préparée, est confiée à la garde du clerc (greffier) de la justice de paix et reproduite sur un registre destiné à être remis au shériff et appelé le *livre des jurés*. De ce registre (qui ne sert que pour une année à partir du 1er janvier et doit être remis par chaque shériff à son successeur) sont extraits les noms des jurés destinés à servir dans chaque session.

Pour être juré, il faut : 1° être âgé de vingt et un à soixante ans ; 2° résider en Angleterre ; 3° avoir, en son nom ou par fidéicommis, au moins 60 liv. st. (1,500 fr.) d'un revenu annuel, et provenant de certaines catégories de propriétés spécifiées par la loi ; 4° être inscrit à la taxe des pauvres et payer un loyer de 30 liv. st. (750 fr.), au

moins, dans le comté de Middlesex, de 20 liv. st. (500 fr.) dans les autres comtés; 5° occuper une maison ayant, quel que soit le prix de son loyer, au moins quinze croisées.

Sont dispensés de servir comme jurés : les pairs, juges, avoués (attorneys), conseillers, coroners, geôliers et gardiens des maisons de correction, ministres du culte établi, prêtres romains ayant prêté le serment exigé par la loi, les ministres des cultes dissidents desservant des édifices religieux dûment enregistrés, les juges de police, les commissaires de police dans la métropole, les officiers des armées de terre et de mer en activité de service, les médecins, chirurgiens et pharmaciens dûment licenciés, les serviteurs de la maison de la reine, les pilotes munis de la licence et les maîtres (*masters*) attachés au service des phares; les agents des douanes, des postes et des contributions indirectes (*excise*) ; les employés des cours de justice, les agents des shériffs, des hauts constables et les clercs (*clerks*) des paroisses; enfin les membres de la Chambre des communes pendant les sessions.

Sont exclus de la liste du jury : les étrangers (sauf le cas où ils sont appelés à juger des étrangers), les condamnés pour crimes, à moins qu'ils n'aient été graciés; les individus placés sous une sentence de mise hors la loi (*outlaws*) ou d'excommunication.

Le juge de paix ne peut servir comme juré dans sa circonscription judiciaire.

Dans quelques provinces, les personnes qui ont rempli, pendant un certain temps, les fonctions de juré, peuvent en être dispensées pour plusieurs années.

Le jury ordinaire est convoqué au moins dix jours avant celui où il doit siéger, et le jury spécial trois jours avant.

Le nombre des jurés appelés à servir comme tels, dans une cour de justice, ne doit pas être moindre de quarante-huit, ni supérieur à soixante-douze, sauf le droit du juge d'en demander un plus grand nombre.

Les jurés qui ne se présentent pas sont, à moins d'une excuse valable, passibles d'une amende.

La liste des jurés est mise, sans rétribution, dans les bureaux du shériff, à la disposition des parties et de leurs avocats.

Les noms des jurés sont déposés dans une urne, et, à l'appel de chaque cause, douze noms sont désignés par le sort.

Il y a deux sortes de récusation du jury : 1° la récusation en masse de toute la liste, fondée sur un fait de partialité ou soit sur une erreur, soit sur une faute du shériff et de ses employés dans la préparation de ladite liste; 2° la récusation individuelle, motivée par ces faits, par exemple, ou que le juré est étranger, ou qu'il ne paye pas

le cens exigé, ou qu'il a déjà exprimé son avis sur le procès, qu'il a reçu de l'argent des parties, qu'il est parent ou allié de l'une d'elles, qu'il est indigne, par suite d'une condamnation, d'exercer les fonctions de juré.

La récusation peut être exercée même par celui qui n'a pas de raison directe d'y recourir, mais qui fait valoir certaines circonstances personnelles, dont deux personnes désignées par la Cour doivent être juges.

Enfin, un juré peut se récuser lui-même comme se trouvant dans une des conditions qui le dispensent de siéger en cette qualité.

Dans les cas de trahison et de félonies (crimes) un jury peut être récusé en masse et sans aucune explication par l'accusé. Toutefois la loi a assigné une limite à un droit aussi absolu. En effet, il ne peut récuser plus de trente-cinq jurés, soit un pour moins de trois jurés s'il est accusé de trahison, et pour plus de vingt seulement, s'il est accusé d'un crime ordinaire (*felony*).

Si par suite des récusations ou de toute autre cause, le nombre des jurés descend au-dessous de douze, les parties peuvent inviter le shériff à inscrire sur la liste les noms des personnes dûment qualifiées qui assistent à l'audience ou que l'on peut trouver facilement chez elles. Ces jurés supplémentaires sont soumis au même droit de récusation que les autres.

Lorsqu'un juré a prêté serment, il ne peut quitter l'audience qu'après la fin des débats, à moins d'une permission du juge qui, dans ce cas, le fait accompagner par un garde.

Un jury qui, après s'être retiré dans la salle des délibérations, et avant d'avoir rendu son verdict, boit, mange, fait du feu, ou se procure de la lumière sans la permission du juge, est passible d'une amende. Le juge peut, en outre, à la demande des parties, déclarer nul son verdict. Il en est de même si les jurés s'entretiennent avec une des parties ou son conseil, après avoir quitté l'audience, ou si, *pour éviter un dissentiment prolongé, ils font décider par le sort le sens de leur verdict* (!). Ces diverses circonstances entraînent, avec la nullité du verdict, une condamnation à l'amende.

Le jury a le droit de demander qu'un témoin reproduise sa déposition, non pas dans la salle de ses délibérations, mais seulement à l'audience.

Lorsqu'un procès criminel paraît ne pas devoir se terminer en un jour, la cour peut s'ajourner au lendemain. Mais le jury doit être gardé à vue, de manière à ce qu'il n'ait aucune communication avec le dehors. Lorsqu'il s'agit du crime de trahison, ou d'un crime ordinaire, le juge autorise habituellement le jury à se retirer sous la garde du shériff et de ses agents, qui prêtent serment de le garder, et s'interdisent d'entretenir ses membres du procès pendant.

Pour les infractions qui n'ont pas le caractère de crimes, et que la loi anglaise qualifie de *misdemeanor* (mot sans équivalent précis en français), les jurés peuvent, lorsque les débats doivent se prolonger pendant deux ou plusieurs jours, se retirer chez eux, en prenant l'engagement de ne pas permettre qu'on leur parle du procès. Le juge a le droit de congédier un jury qui ne parvient pas à rendre un verdict. Il peut le renvoyer également lorsqu'un témoin nécessaire, un témoin du fait incriminé (*material witness*) est absent.

On a vu plus haut que, comme condition nécessaire de la complète innocentation ou incrimination de l'accusé, le verdict doit être rendu à l'unanimité.

Nous venons d'analyser avec une certaine étendue la loi anglaise du jury, d'abord parce qu'elle est peu ou mal connue, puis parce que l'Angleterre est le premier pays qui ait adopté, puis appliqué aussi largement que possible, une institution dont les avantages, au point de vue de la bonne administration de la justice criminelle, soulèvent encore des doutes graves. Remarquons à ce sujet qu'un grand nombre d'infractions dont la répression touche à la fortune et à l'honneur des inculpés sont jugés correctionnellement en France, c'est-à-dire sans l'assistance du jury, tandis qu'elles sont en Angleterre de la compétence des cours d'assises. En France, ne craignons pas de le dire, le jury, même appliqué aux infractions de droit commun, soulève de grandes défiances. C'est ce qu'indiquent, au besoin, les fréquentes modifications du code pénal dans le sens de la diminution de sa compétence, ainsi que l'usage, largement pratiqué par les parquets, avec l'assentiment et peut-être à l'incitation du ministre de la justice, de dépouiller le plus possible, dans l'instruction, les faits incriminés des circonstances qui déterminent le renvoi de leurs auteurs devant la cour d'assises, pour en saisir le tribunal correctionnel, beaucoup plus sévère que le jury.

Revenons à la procédure criminelle devant la cour d'assises anglaise.

Lorsque l'accusé est appelé par son nom, il doit lever la main, mouvement qui indique que ce nom est bien le sien. Le juge lui fait connaître alors l'infraction qui lui est reprochée, puis lui demande s'il est ou non coupable. Dans le plus grand nombre des cas, il répond qu'il n'est pas coupable. S'il répond par l'aveu de sa culpabilité, la cour peut rendre immédiatement son arrêt. Mais très-souvent elle hésite à recevoir et à enregistrer cet aveu ; elle conseille même à l'accusé de le rétracter et de contredire l'accusation.

Lorsque l'accusé a nié sa culpabilité, il est censé demander justice à son pays, et la cour ordonne qu'il sera jugé par le jury. S'il refuse de répondre dans un sens ou dans l'autre, la cour le considère

comme ayant nié sa culpabilité, et il est procédé comme s'il l'avait niée en effet.

Le jury ayant été tiré au sort, l'acte d'accusation est lu et les témoins sont entendus. Comme en France, l'accusé a le droit de demander copie des témoignages qui ont été produits contre lui dans l'instruction, pourvu qu'il en fasse la demande avant le jour de l'audience.

Lorsque les témoins de l'accusation ont été entendus, la cour procède à l'audition de ceux de la défense. Puis le défenseur prend la parole. L'accusation a le droit de répliquer, s'il y a eu des témoins entendus pour la défense, sauf le cas où ces témoins ont déposé uniquement pour établir les bons antécédents de l'accusé. Dans ce dernier cas, celui-ci a le dernier mot.

Les débats clos, le juge en présente le résumé, et le jury entre dans la salle des délibérations. Son verdict est lu à l'accusé. S'il est négatif, la mise en liberté est prononcée immédiatement. S'il est affirmatif, le juge demande à l'accusé, ou à son défenseur, s'il a quelque chose à dire sur l'application de la peine; puis la sentence est prononcée.

Un grand adoucissement a été apporté, depuis le commencement de ce siècle, dans les peines applicables aux diverses infractions. La peine de mort, prodiguée par l'ancien code pénal, n'a été maintenue que pour les crimes de trahison, d'assassinat, de sodomie, de vol qualifié avec l'intention de tuer, d'incendie accompagné d'une tentative de meurtre ou de violences sur les personnes.

La confiscation n'a été conservée que pour le crime de trahison ou d'assassinat.

En cas de *tentative de suicide* (infraction qui ne se trouve pas dans le code pénal français), le condamné est privé de ses biens mobiliers (déclarés acquis à la couronne) et du revenu de ses biens immobiliers, pendant toute sa vie. Mais la couronne fait habituellement remise de cette double peine.

Après la peine de mort, la loi prononçait autrefois la transportation à temps ou à vie. Cette dernière peine, par suite du refus énergique et persistant des anciennes colonies pénitentiaires, aujourd'hui très-florissantes, de recevoir de nouveaux condamnés, a dû être convertie, il y a plusieurs années, en un emprisonnement à vie ou à temps à l'intérieur du royaume (*servitude pénale*).

En ce qui concerne l'application des peines, le juge se trouve en présence d'une législation qui se borne à fixer un maximum, sans indication de minimum. Il peut donc la graduer à volonté. Généralement, il use d'une assez grande indulgence; il lui arrive même quelquefois — au moins en matière sommaire (correctionnelle) — d'absoudre, lors même que l'infraction a été prouvée.

L'enfant au-dessous de sept ans est considéré par la loi comme *doli incapax*. De sept à seize ans, elle autorise le juge à rechercher s'il a, ou non, agi avec discernement. Si *non*, il est mis en liberté après quelques jours d'emprisonnement cellulaire à titre d'*épreuve*, lorsque l'épreuve a été favorable. Dans le cas contraire, il est envoyé dans une maison de réforme. Le juge a le droit, dans ce cas, de mettre tout ou partie des frais de son entretien à la charge des parents, lorsqu'il lui est démontré qu'ils n'ont pas exercé sur leur enfant une surveillance suffisante.

Si *oui*, le juge lui applique la peine ordinaire.

Les mineurs de seize ans peuvent être condamnés au fouet.

A la différence de la loi française, la loi pénale anglaise admet le cumul des peines.

Le recours en grâce est ouvert au condamné, quelle que soit la peine prononcée. Si le juge n'est pas satisfait du verdict du jury, ou si l'infraction n'est pas grave, ou enfin s'il existe des circonstances atténuantes, il est libre d'accorder au condamné le sursis nécessaire pour solliciter, soit sa grâce, soit une modération ou une commutation de peine. Dans ce cas, ce magistrat adresse, par l'intermédiaire du ministre de l'intérieur (qui remplit pour ces matières les fonctions de notre ministre de la justice) un mémoire à la reine, par lequel, en raison des circonstances de la cause, il recommande le condamné à la clémence de Sa Majesté.

Le droit de grâce ne va pas jusqu'à exonérer le condamné des dommages-intérêts qui ont été accordés au plaignant.

Le sursis à l'exécution, lorsque la peine capitale a été prononcée, peut être accordé — en cas de rejet du recours en grâce — à la femme qui se déclare enceinte. Le juge charge alors une sage-femme de vérifier son état; si la grossesse est confirmée, l'exécution est différée jusqu'à la délivrance. Si elle devenait enceinte de nouveau, elle perdrait le bénéfice du sursis, et serait exécutée *avant que l'enfant ne remue*. La loi, dans ce cas, dit un criminaliste anglais, ne saurait lui accorder le bénéfice de l'incontinence.

L'aliénation mentale est également une cause de sursis.

L'exécution de la peine capitale comme des autres peines est une des attributions du shériff. Le juge des assises lui remet la liste des condamnés, avec l'indication en marge de la peine prononcée. Si c'est la peine de mort, il écrit, en regard du nom des condamnés, ces mots : *qu'il soit pendu par le cou*.

Un bill de 1868 a disposé que la sentence de mort ne s'exécuterait plus désormais en public, mais à l'intérieur de la prison dans laquelle le condamné a été détenu pendant son procès. Les témoins de l'exécution sont : le shériff, le geôlier, le chapelain, le médecin

et autres employés ou fonctionnaires de la prison; puis les parents du condamné et toutes autres personnes qu'il convient au shériff d'admettre.

Le coroner de la circonscription (magistrat chargé de la constatation des morts violentes) dresse, vingt-quatre heures après le supplice, le procès-verbal du décès. Le supplicié est enterré à l'intérieur de la prison.

Les infractions à la loi pénale sont généralement les mêmes dans les législations anglaise et française, et, on peut ajouter, dans toutes les législations des pays civilisés. Constatons toutefois certaines différences caractéristiques. Nous avons déjà vu que la tentative de suicide est considérée, en Angleterre, comme équivalente à la tentative d'homicide et punie très-sévèrement. Elle ne constitue, en France, ni crime, ni délit.

L'adultère de la femme ne donne lieu, en Angleterre, qu'à une simple action civile en dommages-intérêts. La loi refuse cette action à la femme contre son mari.

La séduction, qui est un délit en France, quand la victime a moins de seize ans, ne donne également ouverture, de l'autre côté du détroit, qu'à une action en dommages-intérêts de la part des parents. Les maîtres peuvent également intenter une action de cette nature quand la jeune fille séduite était à leur service.

A la différence de notre loi pénale, la loi anglaise punit le vol fait au père par les enfants et au mari par la femme, et réciproquement.

La prostitution est punie en Angleterre; elle n'est que réglementée en France.

Enfin la loi anglaise (depuis Jacques I[er] en 1606) punit l'ivresse, même non accompagnée de violence. Longtemps impunie en France, elle vient d'être réprimée par une loi récente, dont la mise à exécution a commencé depuis quelques mois.

Enfin, pour ne rien omettre des dispositions essentielles du Code pénal anglais, mentionnons brièvement une institution qui n'existe pas en France, et qui a pour but de prévenir les infractions. Nous voulons parler de la *recognizance*.

La *recognizance* est l'engagement contracté, sous caution, devant une cour de justice ou un magistrat dûment autorisé, de mener une vie honnête, ou de s'abstenir d'un acte répréhensible déterminé. La violation de cet engagement expose celui qui l'a pris, ainsi que ses garants, à être assignés en payement du montant de la caution.

Les juges de paix peuvent obliger un individu à la *recognizance* soit spontanément, soit sur la demande d'un particulier et *pour un juste motif*. Les femmes notamment sont autorisées à demander la *recognizance* contre leurs maris et réciproquement.

Les juges ont droit d'exiger une garantie pécuniaire contre les infractions *aux bonnes mœurs* aussi bien que contre l'ordre public, et notamment contre les cas de fréquentation de mauvais lieux, d'entretien à domicile d'une femme de mauvaise vie, de tenue d'un langage inconvenant vis-à-vis des membres du gouvernement et les agents de police.

Ils sont autorisés à appliquer la même mesure aux voleurs de profession, aux ivrognes, aux vagabonds, etc., etc.

La caution ne peut être exigée pour plus de douze mois. Elle finit de plein droit : 1° par la perpétration de l'acte interdit ; 2° par le décès du souverain (vis-à-vis duquel l'engagement est censé avoir été pris) ; 3° par le décès du cautionné ; 4° par une décharge de la cour ou du magistrat qui l'a reçue, ou lorsque la personne à la requête de laquelle elle a été imposée n'en demande pas le renouvellement.

IV

Il nous reste à comparer la statistique criminelle des deux pays.

Le tableau ci-après en résume les principaux éléments en chiffres *absolus* et *proportionnels* à la population, ramenée à un million d'habitants[1]. Ils se rapportent à l'année 1869.

Pour donner à cette étude comparative — dont nous ne nous sommes pas dissimulé les nombreuses difficultés — le plus d'exactitude, ou, si l'on veut, le moins d'inexactitude possible, et, dans tous les cas, pour affirmer notre rigoureuse impartialité, nous avons — en ce qui concerne la France — réuni, pour les mêmes infractions, les résultats des arrêts des cours d'assises et des jugements des tribunaux correctionnels, puis rapproché ces résultats de *ceux des cours d'assises seulement* pour l'Angleterre, un très-grand nombre de nos délits proprement dits étant, dans ce pays, jugés par le jury.

Voici, sous le bénéfice de cette observation, les documents empruntés aux publications officielles des deux pays :

[1] En 1869, la population de l'Angleterre pouvait être évaluée à 21,870,000 (sans l'Écosse, ni l'Irlande), et celle de la France à 38,448,000.

INFRACTIONS	ANGLETERRE		FRANCE	
	NOMBRE ABSOLU	NOMBRE PROPORTIONNEL	NOMBRE ABSOLU	NOMBRE PROPORTIONNEL
Assassinats et tentatives. .	212	9,61	409	10,30
Coups et blessures graves.	1,094	50,00	665 (1)	17,30
Meurtres.	236	10,80	130	3,38
Tentatives d'avortement. .	7	0,32	22	0,57
Dissimulations de naissances et suppressions d'enfants.	178	8,13	89 (2)	2,31
Attentats aux mœurs. . .	683	31,23	856	22,27
Bigamie.	104	4,75	5	0,13
Vols qualifiés.	8,445	386,14	1,198	29,85
Enlèvement d'enfants. . . .	15	0,68	2	0,05
Vols par des agents des postes.	40	1,83	6	0,15
Incendies volontaires. . . .	339	15,50	205	5,33
Attentats contre les propriétés par des bandes ameutées.	102	4,66	10	0,26
Faux.	991	45,31	277	7,20
Fabrication et émission de fausse monnaie.	1,076	49,20	62 (3)	1,61
Faux témoignages.	152	6,90	112 (4)	2,91
Obstacles à la circulation sur les chemins de fer. .	25	1,14	3	0,07

(1) Dont 206 cas jugés par le jury. — (2) Dont 2 jugés par le jury. — (3) Dont 27 cas jugés par le jury. — (4) Dont 2 jugés par le jury.

On voit tout d'abord, en supposant un instant que la population des deux pays soit la même, que les crimes ci-après sont plus nombreux en Angleterre qu'en France : meurtres, coups et blessures graves, suppressions d'enfants[1], dissimulation de naissances et enlèvement d'enfants, bigamie, vols qualifiés, vols par des agents des postes, incendies, attentats en troupe contre la propriété, faux, fabrication et émission de fausse monnaie, faux témoignages, attentats à la sécurité des transports sur chemins de fer.

Seuls, les assassinats et les tentatives d'avortement sont absolu-

[1] Un magistrat français, M. Valentin Smith, auteur d'une Étude sur les institutions criminelles de l'Angleterre, en ce qui concerne la juridiction des juges de police, estime que le plus grand nombre de ces suppressions et des dissimulations de naissances sont, en réalité, des infanticides.

ment et relativement plus nombreux en France qu'en Angleterre.

Dans la catégorie des attentats contre la propriété, nous avons vainement cherché, pour l'Angleterre, les banqueroutes frauduleuses, dont 60 ont été punies en France en 1869. Il n'est pas douteux cependant que les tribunaux anglais en jugent un grand nombre; seulement ce crime n'est pas l'objet, dans la nomenclature anglaise, d'une désignation spéciale.

Il est remarquable que le rapport des accusés aux crimes diffère très-sensiblement dans les deux pays. Ainsi, pour les 13,699 infractions qui font l'objet du tableau ci-dessus, la statistique anglaise ne signale que 9,387 accusés, soit 68,52 p. 100. En France, 4,042 infractions ont été commises par 4,945 accusés, ou 122,34 p. 100.

Cette différence s'explique-t-elle, pour l'Angleterre, par l'impuissance de la police à découvrir tous les auteurs ou complices des faits criminels? ou bien, par suite d'un meilleur régime pénitentiaire, l'association y est-elle moins pratiquée par les malfaiteurs? ou bien, enfin, par suite d'une plus grande perversité, le même individu y commet-il plus de crimes qu'en France? Il y a là un problème plein d'intérêt qu'il faut recommander à l'attention des criminalistes des deux pays. Rappelons, en passant, que nous avons constaté en Prusse le même fait d'un moindre nombre d'accusés pour un nombre égal d'infractions.

Si l'on rapporte aux populations respectives le total des infractions qui font l'objet du tableau comparatif ci-dessus, on trouve 1 infraction pour 1,596 habitants en Angleterre et pour 9,522 en France. En d'autres termes, pour 100,000 habitants, on constate 47,45 infractions en Angleterre et 10,51 en France.

Quoique le rapport des accusés aux crimes soit très-élevé en France, on n'y trouve cependant qu'un accusé pour 7,783 habitants, ou 32,31 pour 100,000 habitants. En Angleterre, ces proportions sont de 2,328 ou 32,51.

En Angleterre, les crimes contre les personnes ne forment que 5,05 et les crimes contre les propriétés 94,94 pour 100. En France, ces proportions sont de 48,80 et 51,20. Ainsi, il se commet dans notre pays presque autant de crimes contre les personnes que contre les propriétés.

Pour 100 accusés, on compte 19,4 femmes en Angleterre, et de 15 à 16 en France.

Le nombre total des infractions de toute nature jugées en Angleterre a été de 547,153, dont 29,278 soumises au jury et 517,875 aux juges de police.

Il n'est pas inutile de faire connaître que, la même année, la

police a eu connaissance de 58,441 infractions de la compétence du jury et qu'elles n'ont donné lieu qu'à 29,078 arrestations.

En France, les jurés ont statué sur 4,189 accusations, les tribunaux correctionnels sur 147,052 délits, les tribunaux de simple police sur 413,128 contraventions. C'est en ce qui concerne les contraventions que la législation pénale des deux pays ne peut que difficilement être comparée, un certain nombre de faits répressibles dans l'un d'eux ne l'étant pas dans l'autre. Cela a été longtemps vrai pour l'ivresse, qui donne lieu, chaque année, en Angleterre, à de nombreuses répressions.

En supposant un instant que toutes les infractions poursuivies soient les mêmes dans les deux pays, on trouve qu'il en est commis une pour 40 habitants en Angleterre et pour 88 en France.

Les juges de paix anglais se montrent plus indulgents que les jurés. Ceux-ci condamnent, en effet, 74,50 inculpés en moyenne sur 100, et les premiers seulement 71,07.

En France, c'est le fait contraire qui se produit. Tandis que le jury condamne 77 accusés, les tribunaux correctionnels en punissent 95,4 et les tribunaux de simple police à peu près le même nombre.

Les statistiques anglaises mettent en lumière un fait très-grave, c'est le nombre considérable des individus trouvés morts soit chez eux, soit sur la voie publique, et dont les décès ont été l'objet d'une enquête par les coroners.

Voici ces faits pour 1868 et 1869 :

Sexes.	1869	1868
Masculin.	17,191	17,476
Féminin.	7,518	7,298
	24,709	24,774

En 1869, sur 24,709 décès de cette catégorie, on a trouvé le nombre d'enfants ci-après :

De 1 an et au-dessous.	3,979
De 1 an à 7 ans	2,905
	6,884

Soit 27,9 (et en 1868, 27,4) pour 100. Un nombre aussi considérable de décès *accidentels* (?) d'enfants a éveillé à un très-haut degré, il y a quelques années, l'attention des criminalistes, et continue à

émouvoir vivement l'opinion publique. Il a provoqué notamment de vives polémiques et dans la presse et à la tribune des deux chambres. Écrivains et orateurs n'ont pas hésité à attribuer à des infanticides restés inconnus une notable partie de cette mortalité extraordinaire.

En France, on a constaté, en 1869, 14,074 décès *accidentels*, dont 11,882 d'individus du sexe masculin et 2,192 du sexe féminin. Nos documents officiels omettent de les noter par âge. Le mot *accident* semble indiquer, d'ailleurs, que l'enquête dont ces décès ont été l'objet n'a pas permis de les attribuer, en tout ou partie, à des crimes.

Cette mortalité, plus ou moins accidentelle, rapportée aux populations respectives, donne 1 décès pour 800 habitants en Angleterre et pour 2,004 en France.

En 1869, le jury anglais a puni 850 tentatives de suicide. Nous avons déjà dit que la législation pénale de notre pays est muette sur cette nature d'attentat. Dans les deux pays, le suicide est en voie d'accroissement, mais plus rapidement en France. Voici, pour notre pays, les proportions d'accroissement pour 1 million d'habitants :

1826-30. . .	54	1846-50. . .	97
1831-35. . .	64	1851-55. . .	100
1836-40. . .	76	1856-60. . .	110
1841-45. . .	85	1866-69. . .	117

Contrairement à une opinion généralement admise, on compte un moindre nombre relatif de suicides dans la *brumeuse* Angleterre que dans notre *riant* pays.

En 1869, il n'en a été constaté que 69 pour 1 million d'habitants de l'autre côté du détroit, et, chez nous, 110.

Les cas d'ivresse constatés par l'autorité et déférés aux juges de police ont atteint, dans les quatre dernières années, les nombres ci-après :

1868-69.	122,310
1867-68.	111,465
1866-67.	109,357
1865-66.	104,358

L'accroissement, qui a été notablement plus rapide que celui de la population, semble indiquer que la répression n'exerce pas une influence préventive bien sensible sur les excès alcooliques dans les classes ouvrières. Les nombreuses sociétés de tempérance du même

pays paraissent n'être pas plus heureuses. Enfin l'élévation successive des droits sur les spiritueux et la fermeture des cabarets le dimanche n'ont pas été plus efficaces.

Dans les deux pays, les statistiques criminelles relèvent le nombre des décès provenant des excès alcooliques.

En voici le résumé pour 1869 :

	Hommes.	Femmes.	Total.
Angleterre.	221	101	322
France.	516	71	587

C'est, pour 100,000 habitants, 1,48 décès en Angleterre et 1,52 en France. On est frappé du grand nombre de femmes qui, chez nos voisins, succombent à ces excès.

Nous avons dit que la police anglaise enregistre les individus appartenant à certaines classes dangereuses de la société. Les documents officiels résument comme il suit ces inscriptions pour trois années récentes :

INFRACTIONS.	1867-68	1866-67	1864-65
Voleurs et maraudeurs. . .	24,009	22,889	22,959
Recéleurs.	3,001	2,959	3,095
Prostituées..	25,627	25,619	27,186
Suspects (?).	29,574	28,378	29,468
Vagabonds.	36,179	32,558	33,938
	118,390	112,403	116,646

Ces chiffres indiquent un état stationnaire.

En France, ce n'est guère que dans les grandes villes que la police recueille des documents de cette nature. A Paris, la préfecture de police enregistre, sur les rapports plus ou moins exacts de ses agents, des renseignements qui, communiqués à l'autorité judiciaire, exercent une influence considérable et souvent fort regrettable sur ses décisions. Malgré la profonde répugnance qu'ils inspirent en Angleterre, nous comprenons les casiers judiciaires. Ils constatent des faits matériels et certains ; mais des rapports d'agents d'une moralité plus ou moins douteuse, d'une intelligence plus que médiocre et toujours intéressés, par l'appât d'un avancement, d'une gratification, ou même simplement du maintien de leur situation, à

recueillir des renseignements *à tout prix* et surtout des renseignements défavorables, ne nous inspirent aucune confiance.

En résumé, d'après les documents qui précèdent, il paraît se commettre en Angleterre plus de crimes proprement dits qu'en France. Les plus graves attentats contre les personnes semblent être plus nombreux chez nous; mais peut-être en serait-il autrement, si la véritable cause des nombreux décès violents constatés par les coroners pouvait être connue, surtout en ce qui concerne les enfants. Nos conjectures dans ce sens sont confirmées par le chiffre très-élevé des *dissimulations de naissances* et de *suppressions d'enfants* que punissent les tribunaux anglais.

Les classes inférieures de la société britannique ne paraissent donc pas se distinguer des nôtres par une moralité meilleure.

Quant à celles des classes moyennes de la même société qui appartiennent au commerce, à l'industrie, au négoce sous toutes ses formes, le nombre des faillites et banqueroutes, mais surtout de nombreux et scandaleux procès, anciens et récents, intentés à des directeurs de sociétés financières, attestent qu'elles n'ont pas, à un plus haut degré qu'en France, un profond souci de la propriété d'autrui.

Et, cependant, il règne dans ce pays, bien privilégié à ce point de vue, un respect pour les institutions politiques, pour les supériorités sociales et intellectuelles, pour le principe d'ordre, d'autorité, de conservation, pour les autres conditions essentielles de toute société civilisée : famille, propriété, religion, un respect profond, éprouvé, traditionnel, qui le met à l'abri de ces fréquents naufrages politiques dans lesquels s'engloutissent périodiquement la fortune et l'honneur de la France.

A. Legoyt.

LES

CONTES POPULAIRES EUROPÉENS

ET LEUR ORIGINE

Quand Perrault voulut publier les contes dont son enfance avait été bercée, il n'osa les faire paraître sous son nom : il craignait qu'on ne le soupçonnât d'attacher la moindre importance à des récits de paysans et de bonnes femmes. Aujourd'hui les idées commencent à changer sur ce point : en Allemagne et ailleurs, les hommes les plus distingués, non contents de recueillir et de publier les contes populaires de tous les pays, ne dédaignent pas de les étudier avec grand soin. Le premier ouvrage qui attira l'attention publique sur ce coin encore inexploré du champ de la science, est dû à deux philologues allemands de premier ordre, Jacques et Guillaume Grimm ; et le volume de remarques dont Guillaume Grimm a fait suivre les deux volumes de *Contes des Enfants et de la Maison* (*Kinder- und Hausmærchen*), recueillis en Allemagne par lui et par son frère, est rédigé avec autant de conscience que ses ouvrages sur la poésie allemande du moyen âge, sur la langue ou sur la mythologie allemandes.

Y a-t-il donc, dans les contes populaires, quelque chose d'intéressant pour un esprit sérieux? C'est ce que nous nous proposons d'examiner. Le sujet que nous abordons ici a été peu traité en France, et les hommes instruits eux-mêmes nous paraissent n'avoir pas toujours sur ces questions des idées bien exactes.

Nous avons trouvé pour cette étude le plus grand secours et les plus vives lumières dans divers travaux publiés par M. Théodore Benfey, l'éminent orientaliste et philologue de Gœttingue, et dans les éclaircissements particuliers que ce savant a bien voulu nous

donner par écrit avant cette guerre maudite qui a mis entre les hommes les mieux faits pour se comprendre et pour s'aimer le souvenir ineffaçable de l'Alsace et de la Lorraine, arrachées, par la plus odieuse conquête, à leur patrie d'affection, à leur véritable patrie.

I

Si l'on compare entre eux les contes populaires des diverses nations européennes, de l'Islande à la Grèce, de l'Espagne à la Russie, on trouvera dans ces récits, recueillis chez des peuples si différents de mœurs et de langage, les ressemblances les plus surprenantes, et un fonds commun d'idées, dont souvent même la mise en œuvre est identique.

Prenons pour exemple un conte intitulé *la Vierge aux cheveux d'or*, qui a été recueilli par le savant M. Erben chez ses compatriotes les Tchèques de Bohême, et que M. Alexandre Chodzko a traduit en français dans ses *Contes des paysans et des pâtres slaves*, publiés en 1864. On peut le résumer à peu près ainsi :

« Un vieux roi apprend d'une femme que, pour comprendre le langage des animaux, il suffit de manger d'un certain serpent, dont elle lui fait présent. Le roi charge un de ses serviteurs, nommé Georges, de lui apprêter ce serpent pour son repas, et lui défend d'en goûter. Georges en mange un petit morceau, et aussitôt il comprend le langage des animaux. Son air distrait et préoccupé, au moment où il entend des oiseaux se disputer trois cheveux de la Vierge aux cheveux d'or, confirme les soupçons déjà éveillés de son maître. Le serviteur périra, s'il n'amène au roi la princesse aux cheveux d'or, que celui-ci veut épouser.

« Georges se met en route à l'aventure. En passant près d'une forêt, il sauve une fourmilière d'un incendie qui la menace; puis, pour conserver la vie à deux petits corbeaux affamés, il tue son cheval et le leur abandonne en pâture; enfin il emploie tout l'argent qu'il a reçu pour son voyage à racheter à des pêcheurs un poisson qu'il rejette à la mer. Fourmis, corbeaux, poisson, promettent à leur bienfaiteur de lui venir en aide dans le besoin.

« Arrivé à la cour du roi, père de la Vierge aux cheveux d'or, Georges demande, au nom de son maître, la main de la princesse. Avant de la lui accorder, le roi lui impose trois tâches : Georges doit retrouver des perles perdues dans l'herbe d'une prairie, retirer du fond de la mer l'anneau d'or de la princesse, enfin aller cher-

cher de l'eau de la mort et de l'eau de la vie. Les fourmis ramassent les perles, le poisson rapporte l'anneau, les corbeaux vont chercher l'eau de la vie et l'eau de la mort. Le roi se déclare satisfait; mais il reste une dernière épreuve : il faut que Georges reconnaisse la Vierge aux cheveux d'or au milieu de ses onze sœurs, toutes voilées comme elle. Une mouche, qu'une araignée dévorait et qu'il a ressuscitée au moyen d'une goutte de l'eau de la vie, lui indique, par ses bourdonnements, quelle est la princesse aux cheveux d'or.

« Georges ramène donc la jeune fille à son maître; mais, malgré la promesse du roi, il reçoit l'ordre de se préparer à mourir. On lui tranche la tête, et le cadavre est apporté dans le palais, à la prière de la princesse. Celle-ci rajuste la tête sur les épaules, l'y fixe au moyen de l'eau de la mort et ressuscite le jeune homme avec l'eau de la vie. Le vieux roi, voyant Georges plus jeune et plus frais que jamais, veut se faire rajeunir à son tour; il ordonne à ses serviteurs de lui couper la tête et de l'asperger d'eau de la vie. On épuise toute la fiole sans succès. Enfin on s'avise d'employer l'eau de la mort pour rejoindre la tête au corps, mais il ne reste plus une seule goutte de l'eau qui ressuscite pour ranimer le cadavre. Georges épouse la princesse et devient roi. »

Prenons maintenant, dans la collection des frères Grimm, un conte hessois, *le Serpent blanc* (n° 17), recueilli dans les environs de Hanau, parmi des populations d'autre race que les Slaves de Bohême. En voici l'analyse :

« Il était une fois un roi fort sage, toujours instruit de ce qui se passait en tous lieux. Chaque jour, après son repas, il se faisait apporter, par un serviteur de confiance, un plat couvert, puis demeurait seul. Un beau jour, le serviteur ne peut résister à sa curiosité; il découvre le plat et y trouve un serpent blanc, dont il goûte; et le voilà qui comprend le langage des animaux.

« Quelque temps après, l'anneau de la reine ayant disparu, le serviteur est accusé de l'avoir dérobé. Sa connaissance du langage des animaux lui permet de se justifier en montrant que c'est un canard qui a avalé la bague. Le roi, qui avait soupçonné le jeune homme, voulant réparer le tort qu'il lui a fait, promet de lui accorder tout ce qu'il désirera. Le serviteur ne demande qu'un cheval et de l'argent pour s'en aller courir le monde. En passant près d'un étang, il rejette dans l'eau trois poissons qui se débattaient dans les roseaux ; plus loin, il détourne son cheval qui allait écraser une fourmilière ; puis il le tue pour nourrir trois petits corbeaux. Ses obligés lui disent tous : Nous te le revaudrons.

« Arrivé dans la capitale d'un royaume, le jeune homme entend

publier dans les rues que la fille du roi accordera sa main à celui qui viendra à bout d'une certaine entreprise, mais que ceux qui échoueront perdront la vie. Il se rend au château, et se présente pour tenter l'aventure. Alors le roi jette un anneau dans la mer et ordonne au jeune homme de l'en retirer : les trois poissons rapportent l'anneau à leur libérateur. La princesse, mécontente de se voir forcée d'épouser un homme de rien, exige encore une épreuve : elle fait répandre dans une prairie dix sacs de millet, et ordonne au prétendant de ramasser tout ce millet en un jour : les fourmis viennent au secours de leur bienfaiteur et rassemblent toutes les graines. (Dans un autre conte allemand, *la Reine des abeilles* (Grimm, n° 62), ce sont des perles qu'il s'agit de ramasser, comme dans le conte bohême.) Ce n'est pas tout : la princesse veut avoir une pomme de l'arbre de vie; les corbeaux reconnaissants vont chercher cette pomme merveilleuse, et la laissent tomber aux pieds du jeune homme. Il la partage avec la princesse, qui consent enfin à l'épouser. »

Il est inutile de faire remarquer combien ce conte allemand offre de ressemblances avec le conte bohême de *la Vierge aux cheveux d'or*. Avant de rechercher si d'autres peuples européens nous fourniront des récits qui reproduisent le même sujet dans son ensemble, nous ferons quelques rapprochements de détail :

Dans les traditions mythologiques de l'Edda[1], Sigurd fait rôtir le cœur du dragon Fafnir qu'il a tué. Pendant qu'il y est occupé, il porte par hasard son doigt à sa bouche, et à peine le sang du dragon a-t-il touché ses lèvres, qu'il comprend le langage des oiseaux. De même, dans une légende irlandaise, recueillie par M. Patrick Kennedy dans ses *Legendary fictions of the Irish Celts* (Londres, 1866, p. 219), un jeune homme est chargé par un sage, son maître, de faire cuire certain saumon, avec défense d'en goûter. Étant venu à toucher le poisson, il se brûle le doigt, et, le portant instinctivement à sa bouche, il se trouve tout à coup instruit de ce qui se passe dans toute l'Irlande. Des traditions populaires d'Écosse (Grimm, III, p. 127) parlent aussi d'un serpent blanc, dont la graisse a la vertu de donner à celui qui y plonge le doigt la connaissance de choses surnaturelles. On lisait, au rapport de Pline (lib. X, cap. XLIX), dans les écrits du philosophe Démocrite, que si l'on mêle le sang de tels et tels oiseaux, il naît un serpent : quiconque mangera ce serpent comprendra le langage des oiseaux. Dans la mythologie grecque (Apollodore, I, IX, 11), Mélampe sauve la vie à des serpents qui, par reconnaissance, lui lèchent

[1] L'ancienne Edda ou Edda poétique, recueil de traditions scandinaves, est formée d'environ quarante poëmes, composés à des époques inconnues, et recueillis en Islande par Sœmund Sigfusson, prêtre catholique, né en 1056.

les oreilles, et aussitôt il comprend le langage des animaux. Enfin un conte persan du *Toûtî-Nâmeh* ou *Livre du Perroquet*, traduit en allemand d'après la version turque par M. G. Rosen en 1858 (t. II, p. 238), nous montre aussi un serpent reconnaissant qui accorde à un prince le don de connaître le langage des animaux. Il en est de même dans un des contes populaires serbes recueillis par Vouk Stephanowitch Karajich (n° 3 de la traduction allemande) et dans le livre du moyen âge intitulé *Gesta Romanorum*.

Maintenant, du conte bohême et du conte allemand qui ont été l'occasion de cette digression, passons à un conte grec moderne, recueilli en Épire. Voici le résumé de ce conte (n° 37 des *Contes grecs et albanais*, publiés en allemand par M. de Hahn) :

« Un roi est obligé, pendant la grossesse de sa femme, de s'éloigner de son royaume. Il recommande à la reine, si elle met au monde un fils, de le lui envoyer quand il aura seize ans accomplis, mais de se garder de prendre pour conducteur un homme sans barbe. (Dans les contes grecs et dans les contes serbes, les hommes sans barbe sont représentés comme étant artificieux et méchants.) Lorsque le moment est venu d'envoyer le jeune garçon à son père, la reine, s'étant rendue sur la place du marché pour louer un cheval et son conducteur, ne peut trouver d'autre conducteur qu'un homme sans barbe. Le lendemain et le surlendemain, elle n'est pas plus heureuse. Elle se décide alors, sur les instances de son fils, à le laisser partir avec un homme sans barbe.

« Pendant le voyage, le jeune garçon, pressé par une soif ardente, se fait descendre dans une citerne par son compagnon. Celui-ci lui déclare alors qu'il l'abandonnera dans cette citerne, si le prince ne s'engage par serment à lui céder son titre et ses droits, et à ne point révéler le secret jusqu'à ce qu'il soit mort et ressuscité des morts. Le pacte est conclu, et l'imposteur qui s'est revêtu des habits du prince, est accueilli par le roi comme son fils. Pour se débarrasser du prince, il le fait jeter en proie à un dragon aveugle, auquel il fallait de temps en temps une victime ; mais le jeune homme, instruit par un vieux cheval, son confident, rend la vue au dragon, qui, par reconnaissance, lui apprend la langue des animaux en l'avalant et le rendant quelques instants après à la lumière. Ensuite, quand il est obligé d'aller à la recherche de la jeune fille aux cheveux d'or, que l'homme sans barbe veut épouser, le prince, toujours d'après les conseils du vieux cheval, se montre secourable, d'abord envers des fourmis qui ne peuvent traverser un ruisseau, puis envers des abeilles, dont un ours dévore le miel, enfin envers de jeunes corbeaux qui vont être déchirés par un serpent. Grâce à l'aide de ses obligés, le prince vient à bout des tâches qui lui sont imposées : les fourmis trient pour

lui un tas énorme de blé, de millet et d'autres graines confondues ensemble; les abeilles lui font reconnaître la jeune fille aux cheveux d'or au milieu d'un grand nombre de femmes voilées ; enfin les corbeaux lui apportent une fiole de l'eau de la vie.

« La jeune fille, amenée à la cour du roi, fait fort mauvais visage à l'homme sans barbe, qui, pour se venger, tue le prince à la chasse. Elle exige que le cadavre lui soit apporté, et lui rend la vie au moyen de l'eau merveilleuse. Le prince alors, dégagé de son serment, puisqu'il est ressuscité des morts, démasque l'imposteur et le fait périr. »

Nous avons nous-même recueilli dans un village de Lorraine, à Montiers-sur-Saulx, un conte qui présente la suite d'idées et plusieurs des détails les plus caractéristiques de ce conte grec.

Un autre conte français, publié en 1698 par madame d'Aulnoy dans ses *Contes des Fées*, qui sont en partie de source populaire, comme ceux de Perrault, offre une grande ressemblance avec le conte bohême de *la Vierge aux cheveux d'or*. C'est le conte bien connu de la *Belle aux cheveux d'or*. Mais le conte français du dix-septième siècle est moins complet que le conte actuel des Slaves de Bohême, et l'idée première y paraît sur plus d'un point moins bien conservée.

Au seizième siècle, le Vénitien Straparola publiait, parmi les contes populaires qu'il dit avoir recueillis « de la bouche de dix jeunes demoiselles », un récit du même genre. Nous n'en connaissons que le résumé : « Livoretto, serviteur favori d'un vieux roi, reçoit, à l'instigation de ses ennemis, l'ordre d'enlever une princesse. Il met à fin l'aventure, grâce aux conseils d'un cheval merveilleux. La princesse, arrivée chez le vieux roi, refuse de l'épouser avant d'être rentrée en possession de son anneau d'or, qu'elle a laissé tomber dans la mer pendant la traversée; puis elle demande une fiole d'eau de la vie. Livoretto, chargé de ces entreprises, y est aidé par un poisson et un faucon auxquels il a rendu service. Enfin la princesse tue le jeune homme et lui rend la vie. Le roi se fait tuer à son tour, mais personne ne le ressuscite. »

Citons encore une légende juive fort curieuse, tirée d'un livre qui a été publié à Bâle en 1602 sous le titre hébraïco-allemand de *Maase-Buch*. Il s'agit dans cette légende d'un roi d'Israël très-impie, à qui les anciens du peuple viennent un jour conseiller de prendre femme pour devenir meilleur. Le roi les renvoie à huit jours. Pendant ce délai, un oiseau laisse tomber sur lui un long cheveu d'or. Le roi déclare qu'il n'épousera que la femme de qui vient ce cheveu. Or, il y avait à la cour un favori du roi, Rabbi Chanina, qui connaissait soixante-dix langues et le langage des animaux. Ses ennemis obtiennent du roi qu'il sera chargé d'aller chercher cette femme. Chemin faisant, Rabbi Chanina vient en aide à un corbeau, à un chien

et à un poisson. Les trois animaux reconnaissants accomplissent à sa place les tâches qui lui sont imposées par la princesse aux cheveux d'or. Le corbeau va chercher une fiole d'eau du paradis et une fiole d'eau de l'enfer. Le poisson rapporte sur le rivage l'anneau de la princesse : Chanina s'apprête à saisir cet anneau, lorsqu'un sanglier se jette dessus, l'avale et s'enfuit ; le chien tue le sanglier et retrouve l'anneau. Rabbi Chanina, après avoir amené la princesse au roi, est assassiné par des envieux. La jeune reine lui rend la vie en l'aspergeant d'eau du paradis. Le roi veut se faire ressusciter aussi. On le tue; mais la reine verse sur son corps de l'eau de l'enfer, qui le réduit en cendres. « Vous voyez, dit-elle au peuple, que c'était un impie; autrement il serait aussi ressuscité. » Et elle épouse Chanina.

L'introduction de cette légende juive rappelle d'une manière frappante un passage du vieux roman de chevalerie de *Tristan et Iseult.* « Tristan était si cher au roi Marke, son oncle, que celui-ci le considérait comme son fils et ne voulait point prendre femme. Un jour, les grands du royaume, jaloux de Tristan, se rendent près du roi et le prient de se marier. Le roi promet de leur donner réponse dans un certain délai. Comme il était à réfléchir aux moyens d'éluder cette demande, il voit se disputer deux hirondelles qui laissent tomber par terre un long et beau cheveu de femme. Il le ramasse et répond aux seigneurs qu'il épousera celle à qui appartient ce cheveu. Tristan se met à la recherche de cette femme. Il est jeté par la tempête sur la côte d'Irlande ; blessé dans un combat qu'il livre à un dragon, il est soigné par Iseult et reconnaît à ses cheveux qu'elle est celle qu'il cherche. »

M. Théodore Benfey, dans son introduction au recueil de fables et contes indiens intitulé le *Pantchatantra* (t. I, p. 217), donne l'analyse suivante d'un conte arabe qui se rapporte à notre sujet : « Le prince de Sind se met en route pour aller conquérir la main d'une princesse qu'il aime sans la connaître. Il rencontre des animaux affamés, sauterelles, éléphants et autres, auxquels il donne à manger; puis des génies, qu'il traite magnifiquement. Ces derniers lui indiquent le chemin qui conduit au pays de la princesse, et quand, arrivé au terme de son voyage, il doit accomplir des travaux d'où dépendent sa vie et son bonheur, il y est aidé par ceux qu'il a secourus. Les sauterelles font le tri de diverses sortes de graines confondues en un monceau ; les éléphants et autres grands animaux boivent l'eau d'un réservoir que le prince doit mettre à sec ; les génies bâtissent pour lui un palais. »

Nous ferons remarquer en passant que les deux dernières tâches sont précisément celles qu'une marâtre impose à sa belle-fille dans un

conte allemand, *la Vraie Fiancée* (Grimm, n° 186); seulement, dans ce conte, c'est une fée qui vient au secours de la jeune fille.

Terminons par un conte persan, emprunté au *Toûtî-Nâmeh* ou *Livre du Perroquet :*

« Un roi meurt, laissant deux fils, dont l'aîné s'empare de la couronne. Le plus jeune quitte le pays, et, passant un jour auprès d'un étang, il aperçoit une grenouille qui vient d'être saisie par un serpent. Il la délivre, puis, se faisant conscience d'avoir privé le serpent de sa nourriture naturelle, il coupe un morceau de sa propre chair et le lui donne en pâture. La grenouille et le serpent, pleins de reconnaissance envers leur bienfaiteur, prennent une forme humaine et le suivent. Bientôt le prince entre au service d'un roi, et s'engage à exécuter tous les travaux qu'on exigera de lui. Le roi, se trouvant un jour à la pêche, laisse tomber son anneau dans la rivière et ordonne au prince de le lui rapporter. Alors la grenouille reprend sa première forme et va rechercher l'anneau au fond de la rivière... »

Nous pourrions faire encore bien des rapprochements, et suivre, à travers plusieurs autres récits, les mêmes idées premières et leurs modifications plus ou moins heureuses ; mais nous nous sommes étendus assez longuement là-dessus, et nos lecteurs peuvent juger par cet exemple de l'étroite parenté qui relie entre eux les contes de tant de peuples différents. En effet, le travail de comparaison que nous avons fait sur le conte bohême de *la Vierge aux cheveux d'or*, nous aurions pu le faire sur cent autres contes populaires. Il nous aurait été facile, par exemple, de prendre les contes rédigés au dix-septième siècle par Perrault et par madame d'Aulnoy, et d'en rapprocher nombre de contes populaires étrangers, qui évidemment ne dérivent pas des livres français, puisque la forme de ces contes étrangers est souvent plus précise et mieux conservée, et que l'idée en paraît parfois plus voisine de sa source.

Si l'on se donne la peine d'analyser, de décomposer une grande quantité de contes populaires, on verra que tous ces récits, à la fois si différents et si semblables, peuvent être ramenés à un nombre assez restreint d'éléments constitutifs ; toutes les collections de contes européens présentent les mêmes *thèmes*, mais les combinaisons de ces thèmes sont presque infinies, et c'est ce qui donne aux contes cette variété que M. Benfey compare à celle des figures du kaléidoscope. C'est merveille de voir comme ces éléments se groupent ingénieusement, se modifient les uns les autres et se compénètrent, si l'on peut parler ainsi, pour former un tout harmonieux.

II

Comment expliquer ces ressemblances étonnantes que présentent entre eux les contes populaires européens, et qui semblent attester une origine commune?

Les frères Grimm ont donné de ce problème une solution qui séduit au premier abord. Leur système a été précisé et développé par un philologue autrichien, M. de Hahn, dans son introduction à ses *Contes grecs et albanais*, publiés en 1864. On peut le formuler ainsi :

Les peuples européens appartiennent presque tous à une même famille, la famille âryenne[1]. De l'Asie centrale, leur patrie commune, ils ont apporté en Europe, avec le fond de leurs idiomes, les germes de leurs mythologies. Ces mythes antiques, patrimoine commun des nations âryennes, se sont, dans la suite des temps, développés, transformés, puis enfin décomposés, — et le dernier produit de cette décomposition n'est autre que les contes populaires. Rien d'étonnant que ces contes présentent, chez les différents peuples européens, de si nombreux traits de ressemblance, puisqu'ils proviennent, en dernière analyse, de mythes autrefois communs à tous ces peuples.

« Ces éléments mythiques qu'on retrouve dans tous les contes ressemblent, dit Guillaume Grimm, à des fragments d'une pierre précieuse brisée, que l'on aurait dispersés sur le sol, au milieu du gazon et des fleurs : les yeux les plus perçants peuvent seuls les découvrir. Leur signification est perdue depuis longtemps, mais on la sent encore, et c'est ce qui donne au conte sa valeur. » « Les contes populaires, dit Jacques Grimm, sont les derniers échos de mythes antiques... C'est une illusion de croire qu'ils sont nés dans tel ou tel endroit favorisé, d'où par la suite ils auraient été portés au loin par telles ou telles voies. Les ressemblances qui existent entre les contes populaires des diverses nations indo-européennes ne doivent pas être expliquées par des emprunts qu'un peuple aurait faits à l'autre. »

Nous ne nous engagerons pas dans l'exposition détaillée des arguments de M. de Hahn : il nous faudrait cheminer trop longtemps à

[1] Les Aryas, peuplade japhétique, habitaient, bien des siècles avant l'ère chrétienne, sur le plus haut plateau de l'Asie centrale, dans la région qui s'appela, plus tard, la Bactriane, et qui, aujourd'hui, fait partie du Turkestan indépendant. C'est à cette souche que se rattachent les Indiens et les Perses, les Grecs, les Romains et la plupart des races européennes.

travers les théories philosophiques les plus contestables, pour aboutir enfin à cette assertion prodigieuse que les contes nous ont conservé « les idées primitives de l'humanité ». Ce commentaire du savant autrichien sur le système des frères Grimm est loin pourtant de nous avoir été inutile. Les frères Grimm se tiennent d'ordinaire dans un certain vague vaporeux et poétique. M. de Hahn précise, épreuve redoutable pour les théories les plus ingénieuses : il crève la bulle de savon en voulant lui donner de la consistance.

Le moindre effort d'attention soulève, en effet, contre ce système une objection des plus graves. Les ressemblances si nombreuses et si frappantes qu'offrent entre eux les contes des peuples européens ne portent point seulement sur le fond, sur les idées qui servent de base à ces récits merveilleux, mais aussi, — nous l'avons vu, — sur la forme, sur la mise en œuvre elle-même de ces idées. On nous dit que les contes sont le produit de la décomposition de mythes primitifs communs aux diverses nations âryennes et que celles-ci auraient apportés en Europe du berceau de leur race. C'est de cette décomposition, assure-t-on, que sortirent les différents thèmes, les différents éléments qui, se groupant de mille et mille façons, composent la mosaïque des contes populaires. Mais alors, comment expliquer que ces mythes, se décomposant dans les milieux les plus divers, chez vingt peuples différents de mœurs et d'habitudes d'esprit, se soient, en définitive, transformés partout d'une manière si semblable, parfois même d'une manière identique? De plus, comment se fait-il que, sans entente préalable, plusieurs peuples se soient accordés à grouper de la même façon les prétendus éléments mythiques dans le cadre de tel ou tel récit? N'est-ce pas là une impossibilité absolue?

Donc, si l'on veut à toute force faire dériver nos contes européens de mythes primitifs des Aryas, et si en même temps l'on soutient, avec les frères Grimm et M. de Hahn, que les contes ainsi dérivés n'auraient point passé d'un peuple âryen à l'autre par voie d'emprunt, il n'y a qu'un moyen de se mettre en règle avec le bon sens. Il faut dire que les mythes d'où seraient sortis nos contes étaient déjà décomposés et parvenus à la forme actuelle avec ses détails caractéristiques, au moment où les premières tribus âryennes quittèrent les plateaux de l'Asie centrale, bien des siècles avant notre ère. Nos ancêtres, les pères des nations européennes, auraient, de cette façon, emporté dans leurs bagages la collection complète des contes populaires actuels.

C'est là une hypothèse que personne assurément ne voudra soutenir ; elle est, d'ailleurs, en contradiction directe avec les idées de M. de Hahn lui-même. Les contes européens sont, d'après lui, le *dernier terme* du développement des mythes âryens ; or, de son

propre aveu, à l'époque de la séparation des tribus âryennes, le développement de ces mythes n'en était encore qu'à son *premier degré*.

Le système des frères Grimm et de M. de Hahn étant de tout point insoutenable, il ne reste qu'une solution possible du problème : c'est d'admettre qu'après avoir été inventés dans tel ou tel endroit, qu'il s'agit de déterminer, les contes populaires aujourd'hui communs aux diverses nations européennes se sont répandus dans le monde, de peuple à peuple et par voie d'emprunt.

Dans l'examen que nous venons de faire des opinions des frères Grimm, nous nous sommes volontairement privé d'un avantage, en acceptant les données du problème telles qu'elles nous étaient présentées. Nous aurions pu, en effet, contester dès l'abord cette assertion, base de tout le système : que les contes populaires d'Europe seraient le patrimoine exclusif des peuples appartenant à la famille âryenne. Nos contes populaires, en effet, se retrouvent chez des nations étrangères à cette famille.

En Europe, ils existent en grand nombre chez les Hongrois, peuple qui n'est âryen ni de langue ni d'origine, pas plus que les Finlandais et les Esthoniens, chez lesquels on en a recueilli également. En Asie, on rencontre les prétendus contes âryens chez les Arabes, peuple de race sémitique, et chez les Mongols. Nous avons pu constater encore l'existence de certains de nos contes chez d'autres peuples d'Asie qui ne sont point non plus de race âryenne : chez les Chinois, les Birmans, les Siamois, les Japonais, les Samoyèdes, et chez un peuple d'Afrique, les nègres du Bornou.

Il aurait été bien facile aussi de réduire à leur juste valeur les essais d'interprétation mythique auxquels se sont livrés les disciples des frères Grimm. L'ouvrage de M. de Hahn renferme, à ce sujet, les choses les plus incroyables, les plus impossibles : à l'entendre, les contes seraient un véritable cours d'astronomie et de météorologie. Mais nous croyons avoir mieux à faire qu'à discuter ces chimères ; nous avons hâte de mettre le pied sur un terrain plus solide, et d'exposer à nos lecteurs le résultat des immenses recherches de M. Théodore Benfey au sujet des fables, contes et nouvelles de l'Orient et de l'Occident[1].

[1] M. Benfey a fait connaître ses découvertes et les conclusions qu'il en a tirées, dans divers articles insérés dans des revues (*Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg*, n° du 4/16 septembre 1857. — *Ausland*, 1858, n°s 41 à 45. — *Orient und Occident,* 1860 à 1866. — *Gœttingische Gelehrte Anzeigen*, années 1857 et suivantes), et dans le volume d'introduction dont il a fait précéder sa traduction allemande du livre sanscrit intitulé le *Pantchatantra* (Leipzig, 1859).

III

La question de l'origine des contes est une pure question de fait. Après avoir ramené la variété presque infinie des contes au nombre relativement petit de types fondamentaux, d'où toute cette littérature populaire est sortie, il s'agit de suivre chacun de ces types à travers le temps et l'espace, jusqu'à ce que l'on soit arrivé à la forme connue la plus ancienne. C'est par cette méthode de recherche que l'on peut espérer découvrir où ces types fondamentaux ont pris naissance.

Or, le travail est en partie fait, et à peu près toujours la forme la plus ancienne à laquelle M. Benfey a pu atteindre, appartient, directement ou indirectement, au même pays ; presque toutes les lignes que le savant orientaliste a suivies aboutissent au même centre.

Traçons, en quelques traits, la carte de ce voyage de découvertes.

Si nous remontons jusqu'aux seizième et dix-septième siècles, nous trouverons, dans la littérature de cette époque, la plupart des types principaux des contes populaires actuels. Mais les livres de Straparola et de Basile, en Italie, — de Perrault et de madame d'Aulnoy, en France[1], ne sont pas la source des contes populaires actuels : ils ont été écrits sous la dictée du peuple, et les récits qu'ils renferment présentent parfois des lacunes et des altérations dont se sont préservées certaines variantes parvenues jusqu'à nous par voie de simple tradition orale. Et d'ailleurs, la littérature européenne du moyen âge, ainsi que nous le verrons plus loin, nous a conservé des traces irrécusables de l'existence de contes identiques aux contes actuels, bien avant le seizième siècle. Ce n'est pas non plus à cette littérature du moyen âge que nous devrons nous arrêter. Il nous faut quitter l'Europe et chercher en Asie.

Il existe dans l'Orient plusieurs collections de récits tour à tour

[1] Le Vénitien Straparola a inséré plusieurs contes merveilleux dans son recueil de nouvelles *Tredici piacevoli Notti*, publié de 1550 à 1554, dont Guillaume Grimm (III, p. 285) flétrit l'impardonnable licence et qui, après avoir été mis à l'index en 1605, fut réimprimé en une édition expurgée. — Giambattista Basile a donné sous le titre de *Pentamerone* un recueil de contes populaires napolitains, écrits dans le dialecte et dans la manière parfois effrontée du pays. Ce livre, qui parut en 1637, eut un grand nombre d'éditions, dont une à Rome en 1679 et la plupart à Naples. — Les *Histoires ou Contes du temps passé*, que Perrault publia sous le nom de son fils, âgé de dix ans, parurent en 1697; les *Contes des Fées*, de la comtesse d'Aulnoy, en 1698.

merveilleux ou plaisants. L'un des plus connus parmi ces ouvrages est le livre arabe qui porte le titre de *Mille et une Nuits*, et qui fut traduit sur un manuscrit incomplet et publié en 1704 par l'orientaliste Galland. Là encore nous retrouvons un certain nombre des thèmes dont se composent les contes populaires européens.

S'ensuit-il que *les Mille et une Nuits* soient le prototype d'une partie de nos contes actuels? Non, car *les Mille et une Nuits* elles-mêmes ne sont pas le produit de l'imagination des Arabes : un passage très-précis du *Fihrist*, histoire de la littérature arabe écrite au dixième siècle de notre ère, nous apprend que *les Mille et une Nuits* et d'autres livres du même genre ont été traduits ou imités du persan[1]. Mais les Persans eux-mêmes ont emprunté à l'Inde la plus grande partie de leurs contes. Ainsi, au sixième siècle de notre ère (entre l'an 531 et l'an 579) l'original de la collection indienne de fables, contes et fabliaux qui porte aujourd'hui le titre de *Pantchatantra*, c'est-à-dire en sanscrit les « Cinq livres », fut traduit dans la langue de la cour des Sassanides, le pehlvi, sur l'ordre de Khosrou Anoushirvan (Chosroës le Grand), roi de Perse, et une version arabe, qui existe encore, fut faite plus tard d'après cette traduction persane, aujourd'hui perdue, sous le titre de *Kalilah et Dimnah*. Ainsi encore, le célèbre livre persan, le *Toûtî-Nâmeh* ou *Livre du Perroquet*, qui renferme plusieurs contes qu'on peut rapprocher de nos contes européens, n'est autre chose que la traduction libre d'un ouvrage indien de même titre, la *Çouka-saptati* (« Soixante-dix histoires d'un Perroquet »), augmentée de récits tirés d'autres collections de contes, également rédigées en sanscrit. D'ailleurs, au témoignage de M. Benfey, la substance des *Mille et une Nuits* se retrouve presque d'un bout à l'autre dans la littérature indienne.

De l'Europe nous voici donc arrivés dans l'Inde, et nos recherches ne peuvent nous conduire plus loin. Il semble, en conséquence, que l'Inde soit le lieu d'origine tout au moins d'une partie des contes européens, qui de l'Inde auraient passé d'abord en Perse, puis dans les pays soumis aux Arabes, puis enfin en Europe. Mais, avant de nous prononcer, voyons si un autre chemin nous conduira encore au même terme.

Notre point de départ sera, cette fois, la région située au nord de l'Inde, où habitent les tribus mongoles comprises sous le nom de Kalmoucks. On sera peut-être surpris d'apprendre que ces peuplades nomades ont une littérature écrite. Elles possèdent, entre autres

[1] Ce passage du *Fihrist* a été découvert par un orientaliste allemand, M. de Hammer. — Il est très-possible, du reste, que le recueil des *Mille et une Nuits* ait subi, depuis le dixième siècle, de nombreuses modifications et quant à la forme et quant au fond.

ouvrages, une collection de contes intitulée *Siddhi-Kûr* (« le Mort doué du *siddhi* », c'est-à-dire d'une vertu magique)[1], et, chose singulière, les récits qui composent ce livre présentent de nombreux traits de ressemblance avec les contes populaires européens.

Quelle est l'origine du *Siddhi-Kûr?* Le plus rapide coup d'œil, le plus simple examen des noms propres, par exemple, et du titre même de l'ouvrage (le mot *siddhi* est sanscrit) nous montre d'une manière évidente que nous avons affaire à une traduction ou imitation d'un livre indien. En effet, la plupart des récits du *Siddhi-Kûr* se retrouvent dans la littérature indienne, et particulièrement dans un recueil de contes dont le titre a la plus grande analogie avec celui du livre kalmouck, la *Vetâla pantchavinçati* (« Vingt-cinq histoires d'un *vetâla* », c'est-à-dire d'un démon qui entre dans le corps des morts). Une autre collection mongole, l'*Histoire d'Ardji Bordji Khan*, qui a été traduite en 1868 par M. Jülg sur un manuscrit incomplet conservé à Saint-Pétersbourg, et qui offre plusieurs points de comparaison avec nos contes européens (*Pantchatranta*, I, p. 116, 489), est aussi une imitation d'un livre qui porte en sanscrit le titre de *Sinhâsana-dvâtrinçati*, « les trente-deux Récits du Trône ».

Ainsi, de ce côté, le dernier terme de nos investigations est encore l'Inde.

On comprend maintenant quelle importance ont, à notre point de vue, les collections sanscrites de contes et apologues. Nous en avons déjà mentionné quatre : le *Pantchatantra*, la *Çouka-saptati*, la *Vetâla-pantchavinçati*, la *Sinhâsana-dvâtrinçati*. Il ne nous reste guère à ajouter que l'*Hitopadésa* (« l'Instruction utile »), livre dont les éléments ont été empruntés au *Pantchatantra* et à un autre recueil inconnu jusqu'à présent, et la grande collection ou compilation faite au douzième siècle de notre ère par Somadeva, de Cachemire. D'autres collections ne sont connues que de nom, et il se peut même que plusieurs soient complétement ignorées. L'étude du sanscrit, en effet, ne remonte qu'à la fin du siècle dernier, et il reste encore bien des trouvailles à faire dans les richesses prodigieuses de la littérature indienne.

Quoi qu'il en soit, les collections sanscrites actuellement connues et les collections orientales dont l'origine indienne est certaine ont été soigneusement étudiées par M. Théodore Benfey, et la conclusion

[1] L'introduction et les treize premiers contes du *Siddhi-Kûr* ont été deux fois traduits en allemand sur le texte kalmouck : en 1804, par le voyageur B. Bergmann, et en 1866 par M. B. Jülg, professeur à l'Université d'Insprück. M. Jülg a publié, à la fin de 1868, le texte et la traduction des neuf derniers contes, d'après un manuscrit en langue mongole.

de cet examen, c'est que, d'après ce savant, l'Inde a fourni *pour ainsi dire le monde entier* de contes et de nouvelles.

Les intermédiaires entre l'Inde et les autres contrées furent : à l'ouest, avant Mahomet, les Persans, puis après l'hégire les diverses nations musulmanes ; au nord et à l'est, les peuples bouddhistes.

Ce fut en grande partie par des traductions que les Persans d'abord, et ensuite les Arabes et les autres peuples soumis à l'islamisme, firent connaissance avec les contes indiens ; mais tous ces peuples durent aussi en apprendre un bon nombre de la bouche même des Indiens, dans les relations soit belliqueuses soit pacifiques qu'ils eurent avec l'Inde. Dès le milieu du sixième siècle de notre ère, Chosroës le Grand, roi de Perse, fit une expédition dans l'Inde. En 707, quatre-vingt-cinq ans après l'hégire, un lieutenant du calife Abdul-Mélek soumit les bords de l'Indus. Enfin, en l'an 1000, le sultan Mahmoud le Ghasnévide commença la conquête de l'Inde et s'étendit jusqu'au Gange. La domination arabe dans l'Inde dura longtemps : elle fut, très-probablement, d'une grande influence sur la propagation des contes indiens dans les royaumes islamites d'Asie, d'Afrique et d'Europe, et même dans l'Occident chrétien, qui avait avec eux tant de points de contact, surtout l'empire byzantin, l'Italie et l'Espagne. Avant l'époque de Chosroës le Grand et des conquêtes des Persans dans l'Inde, il est à supposer qu'il n'était parvenu dans les contrées situées à l'occident de ce pays qu'un nombre relativement petit de contes, et seulement par l'intermédiaire de voyageurs et de marchands.

A l'orient et au nord de l'Inde, les contes indiens s'étaient répandus de bonne heure, principalement par l'influence du bouddhisme[1]. Ce fut ainsi qu'ils pénétrèrent en Chine, dès le premier siècle de notre ère et pendant tout le temps que la Chine demeura en relations étroites avec les bouddhistes de l'Inde. Du Thibet, où ils étaient aussi parvenus de la même manière qu'en Chine, ils arrivèrent, toujours avec le bouddhisme, chez les Mongols ; et l'on sait d'une manière certaine, — nous avons déjà touché ce point, — que les Mongols firent passer dans leur langue plusieurs recueils de récits indiens. Or les Mongols ont dominé, dans l'Europe orientale, pendant près de deux

[1] Le bouddhisme, fondé, probablement vers le commencement du sixième siècle avant notre ère, par l'ascète indien Çâkiamouni, surnommé *Bouddha*, c'est-à-dire *sage*, *savant*, fut d'abord une simple secte philosophique qui rejetait les Védas, livres sacrés du brahmanisme, supprimait les distinctions de castes et prêchait une morale sans Dieu. Il se transforma ensuite en une religion des plus superstitieuses, qui se répandit hors de l'Inde dès avant l'ère chrétienne, et qui, combattue pendant des siècles par le brahmanisme, finit par être presque entièrement bannie de l'Inde vers le quatorzième siècle de notre ère.

cents ans à partir du treizième siècle, et ils ont ouvert ainsi un large débouché aux contes indiens [1].

L'influence des invasions mongoles fut immense. « Que le lecteur se représente, dit M. Léon Feer [2], le vaste mouvement dont la puissance mongole fut la cause au treizième siècle, ces ambassadeurs tartares qui visitaient toutes les cours de l'Europe... ; cette résidence des Khaghans à Karakoroum, et plus tard à Kambalikh, où les causes les plus diverses, les combinaisons de la politique, le zèle de la religion, les intérêts du commerce, les hasards de la guerre, le goût même des aventures, rassemblaient des hommes de tous les pays, et faisaient d'un canton de l'Asie centrale une sorte de rendez-vous et d'abrégé de l'Europe et de l'Asie : cette cour de Mangou, où un moine, venu pour répandre le christianisme, pouvait admirer de colossales et ingénieuses pièces d'argenterie, fabriquées avec le produit des rapines des Mongols par un orfévre de Paris, rencontrait une femme de Metz, un jeune homme des environs de Rouen, sans compter bien d'autres représentants de divers peuples et pays... Jamais peut-être il n'y eut de communications plus étroites entre des hommes venus de contrées plus éloignées les unes des autres... Ce vaste ébranlement donné à la société du moyen âge, succédant au mouvement déjà si considérable des croisades, eut les suites les plus importantes ; il modifia les notions reçues, fit sortir les peuples de leur immobilité, leur apprit à tourner leurs regards et leurs pensées vers des régions nouvelles, spécialement vers l'Asie. Quand la cause eut cessé, l'effet subsista ; les voyages se succédèrent les uns aux autres. »

Ce sont donc, d'un côté, les peuples islamites, de l'autre, les peuples bouddhistes, qui ont apporté à nos aïeux les contes indiens.

Dans le midi de l'Europe, où chrétiens et musulmans avaient atteint un haut degré de culture intellectuelle, les contes se répandirent, d'après M. Benfey, surtout par l'intermédiaire des écrivains et des autres représentants de la littérature à cette époque, les chanteurs et les conteurs de profession. Les principaux canaux littéraires auraient été le *Toûtî-Nâmeh* persan, des écrits arabes et, très-vraisemblablement aussi, des écrits juifs. C'est un fait reconnu que les Juifs étaient, au moyen âge, les intermédiaires principaux

[1] « La domination mongole se consolida en Europe entre la mer Caspienne et la mer Noire, et au nord de ces deux mers. C'est là un des faits les plus considérables de l'histoire, car l'élément tartare est prépondérant dans le sud de la Russie, les souvenirs de la domination mongole y sont nombreux et vivaces. » Voir *La puissance et la civilisation mongole au treizième siècle*, par M. Léon Feer, professeur de thibétain au Collége de France, 1867, p. 7.

[2] *La puissance et la civilisation mongoles au treizième siècle*, p. 37.

entre les Arabes et les peuples occidentaux; et ils avaient beaucoup de goût pour ce genre de littérature : la version arabe du *Pantchatantra* fut traduite en hébreu par un Juif; un autre en fit, vers 1270, une traduction latine d'après l'hébreu. Nous pourrions citer d'autres faits analogues.

A côté de la littérature, la tradition populaire orale jouait également un rôle très-actif, surtout dans la partie orientale de l'Europe, parmi les populations slaves. En effet, dit M. Benfey, si dans le midi de l'Europe, chez des peuples très-civilisés, l'action de la littérature dut être prépondérante, dans l'est, au contraire, où vainqueurs et vaincus, Mongols et Slaves, se trouvaient à un degré aussi peu élevé de culture intellectuelle les uns que les autres, la transmission par voie littéraire dut être l'exception.

IV

Avant d'aller plus loin, jetons un regard en arrière sur le chemin que nous avons parcouru.

La plus grande partie des contes populaires européens vient de l'Inde, cela est certain : on en retrouve, en effet, les types primitifs dans des ouvrages d'imagination, composés en sanscrit, et l'on peut suivre, dans les traductions qui furent faites de ces ouvrages chez les peuples voisins de l'Inde, Persans, Mongols et autres, la propagation de ces récits merveilleux ou plaisants, et leur marche vers l'Europe.

Mais ces collections sanscrites elles-mêmes, quelle en est l'origine?

Selon M. Benfey, elles furent primitivement rédigées par des écrivains bouddhistes. Après la réaction brahmanique qui anéantit le bouddhisme dans l'Inde, les originaux de la plupart de ces collections furent remaniés par les brahmanes, et c'est sous cette forme qu'ils nous sont parvenus. Mais les traductions qui en avaient été faites avant cette refonte fournissent le moyen de reconstituer, jusqu'à un certain point, le texte primitif. Ainsi en est-il de cette traduction en pehlvi, de l'original du *Pantchatantra*, qui, faite par l'ordre du roi de Perse, au sixième siècle de notre ère, à une époque où le bouddhisme était encore florissant dans l'Inde, a conservé tout un chapitre insultant pour les brahmanes, lequel a été retranché des éditions sanscrites actuelles (*Pantchatantra*, t. Ier, § 225). Ainsi en est-il encore des traductions, faites par les Mongols, de collections indiennes que le bouddhisme leur avait apportées. Le *Siddhi-Kûr*,

l'*Histoire d'Ardji-Bordji Khan*, sont tout imprégnés des idées et de la mythologie bouddhiques ; ils ne mettent en scène que des bouddhistes. Enfin, la littérature bouddhique, empruntée à l'Inde par les Chinois, renferme plusieurs des récits qui ont trouvé place dans le *Pantchatantra*. On peut étudier, à ce sujet, les *Avâdanas, contes et apologues indiens*, que l'éminent sinologue, M. Stanislas Julien, a extraits de deux encyclopédies bouddhiques chinoises, et dont il a publié la traduction en 1859.

Ajoutons qu'une collection de contes et nouvelles, rédigée en sanscrit, la grande collection, formée au douzième siècle de notre ère, par Somadeva, de Cachemire, avec des matériaux empruntés à des recueils antérieurs, présente, encore aujourd'hui, notamment dans son livre sixième, une physionomie franchement bouddhique. Ici, c'est un ennemi du bouddisme qui se convertit. Là, c'est la fille d'un roi qui fait présenter des offrandes au Bouddha ; le bouddhisme y est même désigné sous ce nom : « notre religion. » (*Orient und Occident*, 1861, p. 373.)

Les autres collections sanscrites, malgré les remaniements qu'elles ont subis, ont conservé des traces évidentes de bouddhisme. M. Benfey relève, par exemple, dans le *Pantchatantra*, la thèse foncièrement bouddhique de l'ingratitude des hommes, opposée à la reconnaissance des animaux. Cette thèse y est mise en action dans un conte, dont voici l'analyse (t. II, p. 128) :

« Un brahmane tire d'un trou dans lequel ils sont tombés un tigre, un singe, un serpent et un homme. Tous lui font des protestations de reconnaissance. Bientôt le singe lui apporte des fruits ; le tigre lui donne la chaîne d'or d'un prince qu'il a tué. L'homme, au contraire, dénonce son libérateur comme le meurtrier du prince. Jeté en prison, le brahmane pense au serpent, qui paraît aussitôt devant lui, et lui dit : « Je vais piquer l'épouse favorite du roi, et la blessure ne pourra être guérie que par toi. » Tout arrive comme le serpent l'avait annoncé ; l'ingrat est puni, et le brahmane devient ministre du roi. »

Or, non-seulement l'idée fondamentale de ce conte est bouddhique, mais la forme elle-même sous laquelle cette idée est exprimée se retrouve dans deux livres bouddhiques : dans la *Rasavâhini*, collection de légendes en langue pali[1] ; et dans un livre thibétain, la *Karmaçataka*, où ce conte est mis dans la bouche même du bouddha Çâkyamouni.

[1] Le pali est la langue sacrée du bouddhisme, comme le sanscrit est la langue sacrée du brahmanisme. L'un et l'autre appartiennent à la famille des langues âryennes ou indo-européennes.

Notons en passant que ce conte s'est introduit, plus ou moins modifié, dans deux ouvrages du moyen âge, le *Livre des Merveilles* et les *Gesta Romanorum*. En 1195, d'après la *Grande Chronique* de Mathieu Paris, Richard Cœur de Lion le racontait en public. Enfin il est devenu un conte populaire de la Souabe.

L'empreinte du bouddhisme se reconnaît encore dans cette étrange charité envers les animaux dont les héros des contes font preuve si souvent[1]. On sait que la charité des bouddhistes doit s'étendre à tout être vivant, et dans la pratique, comme le fait remarquer M. Benfey, les animaux en profitent bien plus que les hommes. Cette vertu bouddhique atteint l'apogée de l'absurde dans un conte persan du *Toûtî-Nâmeh* que nous avons eu déjà occasion de citer, et dont le héros donne un morceau de sa propre chair à un serpent qui allait dévorer une grenouille. Les légendes bouddhiques sont remplies de traits de ce genre. Ainsi, le Bouddha abandonne son corps à une tigresse affamée, ou bien il donne un morceau de sa chair à un épervier pour racheter la vie d'une colombe.

Ces légendes religieuses du bouddhisme ont joué un rôle très-important dans la formation des contes indiens. Il est, dès à présent, démontré qu'elles ont donné naissance à plusieurs fables ou contes du *Pantchatantra* et d'autres collections. Ainsi, un trait de charité et d'immolation de soi-même du Bouddha s'est transformé en une simple fable en passant dans le *Pantchatantra*. Quelques mots là-dessus ne seront peut-être pas sans intérêt. La légende en question est ce que l'on appelle un *Djâtaka*, c'est-à-dire un récit concernant l'une des existences antérieures du Bouddha, où, selon les lois de la métempsycose, il était tantôt homme, tantôt animal. Elle se trouve dans un ouvrage bouddhique qui fut traduit du sanscrit en chinois, sous le titre de *Mémoires sur les contrées occidentales*, par Hiouen-Thsang, en l'an 648 de notre ère, et que M. Stanislas Julien a fait passer du chinois en notre langue. La voici, d'après la traduction du célèbre orientaliste (t. II, p. 61) :

A l'est de tel couvent (dans l'Inde), il y a un *stoûpa* (monument commémoratif), qui a été bâti par le roi Açôka. Jadis le Bouddha y expliqua la loi pendant la nuit, en faveur de la grande assemblée. Au moment où le Bouddha expliquait la loi, il y eut un oiseleur qui chassait au filet dans la forêt. Ayant passé un jour entier sans rien prendre, il fit cette réflexion : Si j'ai peu de bonheur, c'est sans doute parce que je fais cet indigne métier.

Il alla trouver le Bouddha et dit à haute voix : Aujourd'hui, ô Joulaï, vous

[1] Un missionnaire, Mgr Bruguière, écrivait de Bangkok, en 1829, que les dévots siamois achètent du poisson encore vivant et le rejettent dans la rivière. Absolument comme le héros du conte bohême de *la Vierge aux cheveux d'or*.

expliquez ici la loi, et vous êtes cause que je n'ai pu rien prendre dans mes filets. Ma femme et mes enfants meurent de faim. Quel moyen employer pour les soulager? — Il faut que vous allumiez du feu, lui dit Joulaï; je m'engage à vous donner de quoi manger.

En ce moment, Joulaï se changea en une grande colombe, qui se jeta dans le feu et mourut. L'oiseleur la prit et l'emporta chez lui, de sorte que sa femme et ses enfants trouvèrent là de quoi manger ensemble. Après cet événement, il se rendit une seconde fois auprès du Bouddha qui, par des moyens habiles, opéra sa conversion. Après avoir entendu la loi, l'oiseleur se repentit de ses fautes et devint un nouvel homme... Voilà pourquoi le couvent que bâtit Açôka fut appelé le Kialan de la Colombe.

Voyons maintenant ce que cette légende religieuse devient dans le *Pantchatantra* (t. II, p. 247) :

« Un chasseur prend une colombe et l'enferme dans une cage qu'il porte avec lui. Éclate un orage; il se réfugie sous un arbre en s'écriant: O toi, qui que tu sois, qui habites ici, j'implore ton secours.» Or cet arbre était précisément la demeure du mâle de la colombe prisonnière. Fidèle aux devoirs de l'hospitalité, et oubliant son ressentiment, l'oiseau accueille le chasseur, allume du feu, et cherche partout pour lui quelque chose à manger. Ne trouvant rien, il se précipite dans le brasier et lui livre son corps en nourriture. »

Il est évident que c'est bien là notre légende, mais purgée par les brahmanes de ce qu'elle avait de trop expressément bouddhique.

M. Benfey pense qu'un grand nombre de contes remontent, en dernière analyse, à ces légendes bouddhiques, ces *djâtakas* relatifs aux aventures du Bouddha dans ses précédentes existences. Le savant indianiste en cite dans la revue *Gœttingische gelehrte Anzeigen* (année 1862, p. 357), un exemple bien curieux: c'est un *djâtaka* rédigé en pali. Le héros de ce *djâtaka*, qui n'est autre que le Bouddha sous le nom de Dadhivâhana, possède, entre autres objets merveilleux, une hache qui exécute tout ce qu'on lui commande, un tambour qui, frappé d'un côté, met en fuite l'ennemi, et qui, frappé de l'autre côté, fait paraître une armée entière; enfin un joyau qui transporte son possesseur où celui-ci le désire. — Ces objets merveilleux se retrouvent, à peu de chose près, dans plusieurs contes orientaux et européens. Pour ne citer qu'un exemple, dans un conte recueilli par nous en Lorraine, à Montiers-sur-Saulx, figurent « un sabre avec lequel on a tout ce qu'on désire, et qui vous transporte où vous voulez, » et une giberne « d'où l'on fait sortir autant d'hommes qu'il y en a dans tout l'univers. » Dans un autre conte du même pays, l'un des héros reçoit en présent un sifflet « au moyen duquel on fait venir en un instant cinquante mille hommes d'infanterie et cinquante mille hommes de cavalerie; » un autre personnage reçoit un cha-

peau « avec lequel on se transporte partout où l'on veut être. »

Les plus importants de ces *djâtakas* sont ceux qui ont été rédigés dans la langue sacrée du bouddhisme, le pali, et dont un fort petit nombre ont été étudiés jusqu'à présent. Il est possible que les manuscrits dont M. Grimblot et Mgr Bigandet ont enrichi dans ces dernières années la Bibliothèque nationale de Paris, contiennent plus d'un récit de ce genre[1].

V

Il est donc très-vraisemblable, d'après ce qui précède, que le bouddhisme et la littérature bouddhique ont exercé la plus grande influence sur la naissance, le développement et la propagation des contes qui font aujourd'hui encore l'amusement des peuples européens.

En tout cas, c'est l'imagination indienne qui s'est chargée d'inventer pour le monde entier, laissant à d'autres peuples moins créateurs, mais plus artistes, la tâche de perfectionner.

« Grâce à l'excellence de leur fond, dit M. Benfey (*Pantchatantra*, t. I, p. XXV), les contes indiens paraissent avoir absorbé tout ce qui existait déjà en ce genre chez les peuples où ils pénétrèrent. A peine est-il permis de dire que quelques traits isolés échappèrent à l'oubli en s'incorporant à ces créations étrangères, si rapidement naturalisées. »

C'est ainsi, peut-être, qu'il faut expliquer la présence dans nos contes actuels de quelques passages qui se trouvent déjà dans la littérature grecque. Ces passages sont, du reste, en très-petit nombre. En dehors de la fable homérique de Polyphême et de l'histoire du barbier de Midas, qui se retrouvent actuellement dans certains pays sous la forme de contes populaires, nous n'avons guère de rapprochements à faire. Les héros de plusieurs contes délivrent une princesse exposée à un dragon, comme Persée délivre Andromède ; l'histoire de Minos et de Polyidus, racontée par Apollodore dans sa mythologie (III, III, 1), a beaucoup de ressemblance avec le conte alle-

[1] En 1866, M. Paul Grimblot a donné à la Bibliothèque impériale une collection de cent vingt manuscrits en pali, contenant la presque totalité de la littérature bouddhique du Sud (Ceylan et Birmanie). En 1868, Mgr Bigandet, évêque de Rangoun, en Birmanie, a obtenu du roi de ce pays l'hommage à l'empereur des Français d'un exemplaire du *Tripitaka*, « la Triple Corbeille, » recueil des livres sacrés du bouddhisme, en pali, — vingt-huit volumes écrits à la pointe sur feuilles de palmier, — et un exemplaire du *Kamavacca*. Napoléon III a fait don de tous ces manuscrits à la Bibliothèque impériale.

mand *les Trois feuilles du serpent* (Grimm, n° 16). On peut encore mentionner la curieuse histoire de voleurs qu'Hérodote entendit raconter en Égypte à propos du roi Rhampsinite (Hér., II, 101), et dont les principaux traits revivent dans plusieurs contes européens actuels; et peut-être la légende, égyptienne aussi, du soulier de Rhodopis, qui n'est pas sans rapport avec une partie du conte de Cendrillon (Strabon, liv. XVII; Élien, *Var.*, l. XIII.)

Quant au prétendu mythe de Psyché, qui reparaît dans beaucoup de nos contes européens, c'est très-certainement un conte d'origine indienne, parfaitement reconnaissable sous le lourd manteau de mythologie classique dont Apulée l'a affublé au second siècle de notre ère. Nous avons omis, dans la première partie de notre travail, de rapprocher du conte de *la Vierge aux cheveux d'or* un passage fort curieux de ce « mythe » de Psyché. Après avoir erré çà et là à la recherche de Cupidon, son mari, la malheureuse Psyché se décide à aller trouver Vénus. La déesse, furieuse de ce qu'elle a épousé son fils, lui impose plusieurs épreuves, parmi lesquelles nous citerons les deux suivantes : la jeune femme doit d'abord trier en un jour un grand amas de toutes sortes de graines; une fourmi prend pitié d'elle, et appelle à son secours toutes les fourmis du voisinage. Vénus exige ensuite qu'elle lui apporte une fiole de l'eau du Styx, qui est gardée par des dragons. L'aigle de Jupiter, ami de Cupidon, va la chercher pour Psyché.

Si l'on se rappelle les contes que nous avons passés en revue, on se convaincra facilement que, loin de dériver en rien de l'histoire de Psyché, ils présentent l'idée première sous une forme moins altérée que le roman latin d'Apulée. Dans celui-ci, en effet, un élément important a disparu, nous voulons parler du service que l'héroïne a dû rendre précédemment aux animaux qui viennent à son aide; aussi l'intervention de la fourmi paraît-elle peu motivée. La donnée primitive est très bien conservée dans le conte populaire indien actuel de *Tulisa et le Roi des Serpents* (*Pantchatantra*, I, p. 255), qui présente dans sa première partie, comme l'histoire de Psyché, le thème de l'époux mystérieux qu'il ne faut point chercher à connaître.

Les contes indiens ont laissé dans la littérature européenne du moyen âge des traces profondes. Nous ne dirons qu'un mot des fabliaux, dont une grande partie vient de l'Inde, et nous ne suivrons pas M. Benfey sur ce terrain où l'ont parfois conduit ses recherches sur les sources et les dérivations du *Pantchatantra* et d'autres recueils indiens. Sans doute il y a des fabliaux à la fois spirituels et honnêtes; mais un trop grand nombre sont souillés par une licence inexcusable qui, nous avons le regret de le dire, n'existait souvent qu'à un bien moindre degré dans les originaux de l'Orient.

Parmi les fabliaux dont l'idée, sinon tous les détails d'exécution, n'a rien de répréhensible, nous nous bornerons à citer le fabliau du *Vilain mire* (le Paysan médecin), d'où Molière a tiré son *Médecin malgré lui.* Ce fabliau dérive d'un conte indien de la *Çoukasaptati*, dont voici la traduction (*Pantchatantra*, t. I, p. 514) :

Dans la ville de Pantchapoura vivait un roi nommé Satroumardana. Sa fille, appelée Madanarékhâ, avait un abcès dans la gorge. Les médecins lui appliquèrent toutes sortes d'emplâtres et se donnèrent bien de la peine, mais rien n'y fit. Enfin, ils s'accordèrent à dire qu'il n'y avait point de remède. Le roi fit alors publier par tout le pays que celui qui guérirait la princesse aurait une riche récompense. La femme d'un brahmane qui habitait un village, ayant entendu cette publication, dit au messager : « Mon mari « est le plus habile magicien et charmeur qu'il y ait au monde. Prenez-le « avec vous : il guérira la princesse. » Et elle dit à son mari : « Donne-toi « pour un magicien et un charmeur, et va-t'en hardiment à la ville pour « guérir la princesse : tu n'y perdras pas ton temps. » Le brahmane se rendit donc au château auprès de la princesse, l'aspergea d'eau, souffla sur elle et fit ce que font les charmeurs, tout en marmottant entre ses dents; puis tout à coup, criant à tue-tête, il se mit à débiter une enfilade de mots, les plus bizarres qui lui vinrent à l'esprit. En entendant ce flux de paroles étranges, la princesse fut prise d'un tel accès de rire, que l'abcès creva dans sa gorge et qu'elle fut guérie. Le roi, transporté de joie, combla le brahmane de présents.

Dans le fabliau du moyen âge il s'est introduit un élément nouveau : le paysan qui guérit la princesse en la faisant rire n'est plus simplement, comme dans le conte indien, un médecin improvisé; il est, de plus, un médecin malgré lui, que sa femme indique aux gens du roi pour se venger de certains coups de bâton.

En dehors des fabliaux, la littérature du moyen âge nous offre des traductions d'ouvrages orientaux, comme le *Pantchatantra*[1]; de curieux recueils de contes et de fables, empruntés en grande partie à l'Orient, tels que les *Gesta Romanorum*, dont Guillaume Grimm place la rédaction vers le milieu du quatorzième siècle. Certains romans de chevalerie ont aussi reçu l'empreinte des contes orien-

[1] Le *Pantchatantra* fut traduit du sanscrit en pehlvi, dans le sixième siècle de notre ère, puis du pehlvi en arabe. La version arabe fut mise en grec, vers 1080, par Syméon Seth; du grec, elle passa en italien vers 1583. Dans le siècle suivant, en 1666, le P. Possinus (Poussines), de la Compagnie de Jésus, traduisit en latin cette même version grecque. — D'un autre côté, le *Pantchatantra* avait été traduit du sanscrit en hébreu. Dans la seconde moitié du treizième siècle, Jean de Capoue mit la traduction hébraïque en latin, et c'est d'après cette traduction latine que fut faite une version allemande, imprimée en 1480. Dès 1250, le *Pantchatantra* avait été traduit en espagnol.

taux : ainsi M. Benfey et M. Félix Liebrecht ont montré, dans la revue *Orient und Occident* (1861, p. 341-354), qu'un passage du roman de Merlin reproduit un conte indien de la *Çoukasaptati* et du recueil de Somadeva ; et M. Benfey nous apprend (*Pantchatantra*, I, p. 220 ; II, p. 332) qu'un autre roman, *le Duc Herpin de Bruges*, n'est, au fond, qu'un conte qui se retrouve en Arménie, en Bohême, en Allemagne, en Écosse et dans bien d'autres contrées, et qui existe aussi dans le recueil italien de Straparola.

Dans les chansons de geste elles-mêmes, ces vieilles épopées françaises qui ont fourni à M. Léon Gautier la matière d'un si beau travail, nous avons constaté avec surprise la présence d'un conte indien. Nous voulons parler du poëme d'*Amis et Amiles*, qui remonte au onzième ou au douzième siècle. « Amis et Amiles, dit M. Léon Gautier (*les Épopées françaises*, p. 273), sont deux amis, et le modèle des parfaits amis... Or Amis devient lépreux ; Amiles a une vision céleste et apprend qu'il guérira son ami en le lavant avec le sang de ses propres enfants. Amiles n'hésite pas, et, d'une main implacable, tue ses deux fils pour sauver son ami qui lui avait autrefois sauvé la vie et l'honneur. Mais Dieu fait un beau miracle, et les deux innocents ressuscitent. Certes, ajoute M. Léon Gautier, voilà une fiction terrible, et il n'en est guère qui aient plus *le parfum de la Germanie.* »

Il est probable que le savant auteur des *Épopées françaises* n'aurait pas fait cette réflexion s'il avait connu le conte suivant de la *Vetâla-pantchavinçati* sanscrite (*Pantch.*, t. I, p. 416) : « Vîravara s'est mis au service d'un roi. Un jour celui-ci, entendant de loin les gémissements d'une femme, envoie Vîravara pour savoir le sujet de ce chagrin, et le suit sans se laisser voir. Vîravara interroge la femme, et apprend d'elle qu'elle est la Fortune du roi : elle pleure parce qu'un grand malheur le menace, mais ce malheur pourra être détourné si Vîravara immole son fils à la déesse Devî. Le fidèle serviteur, pour sauver son maître, offre à la déesse le sacrifice qu'elle demande ; puis, dégoûté de la vie, il s'immole lui-même. A cette vue, le roi veut se donner la mort, mais la déesse se radoucit et ressuscite l'enfant et son père. » Ce récit indien, qui a tant de rapports avec la chanson de geste du moyen âge, se reproduit encore dans un conte allemand actuel de la collection Grimm (t. III, p. 17) : « Une voix mystérieuse a révélé à Joseph, ami d'un jeune roi, plusieurs dangers qui menacent celui-ci et les moyens de l'en préserver ; mais Joseph ne doit point répéter ce qu'il a entendu, sinon il sera changé en pierre. Trois fois Joseph, par des démarches singulières, sauve la vie au roi, qui ne se doute point du danger qu'il court et trouve fort étrange la conduite de son ami. Forcé de s'ex-

pliquer, Joseph est changé en pierre. Un an après, la reine, ayant mis au monde un fils, rêve trois nuits de suite que si l'on frottait Joseph avec le sang de l'enfant, il serait délivré du charme qui pèse sur lui. L'enfant est immolé, et Joseph se réveille de son sommeil. Il se met aussitôt en route, et finit par trouver une fiole d'eau de la vie, avec laquelle il ressuscite l'enfant. »

Les contes n'ont pas seulement pénétré dans la littérature proprement dite; ils se sont glissés dans l'histoire, ou, du moins, dans la légende.

Qu'on prenne certain récit légendaire de la vie de sainte Élisabeth de Hongrie : l'imagination populaire n'a pas assez des miracles authentiquement constatés; elle modifie et enjolive l'histoire. D'après les documents historiques, le duc Louis, en partant pour la croisade, dit à sainte Élisabeth, sa femme, que s'il lui envoyait son anneau, ce serait signe qu'il lui serait arrivé malheur. Ce fait si simple et si naturel, que devient-il dans la légende? Le duc Louis aurait, à son départ, donné à sainte Élisabeth une bague dont la pierre avait la propriété de se briser lorsqu'il arrivait malheur à la personne qui l'avait donnée. On montre encore au château de Braunfels le prétendu anneau, renfermant un grenat rompu. — Or ce trait merveilleux se rencontre dans les contes orientaux. Ainsi, dans un conte arabe des *Mille et une Nuits* (*Histoire de deux sœurs jalouses de leur cadette*), le prince Bahman, au moment d'entreprendre un voyage, donne à sa sœur un couteau : si la lame vient à se tacher de sang, ce sera un signe qu'il ne sera plus en vie. Ainsi encore, dans le premier récit de la collection mongole du *Siddhi-Kûr*, plusieurs compagnons, avant de se séparer, plantent chacun un « arbre de vie », qui doit se dessécher s'il arrive malheur à celui qui l'a planté[1].

M. Victor Fournel a raconté il y a quelques années, dans ce recueil, la légende de l'église de Lund, en Suède (*Une excursion en Suède*, dans le *Correspondant* du 10 décembre 1868, p. 868). Il

[1] Dans certains contes européens, la même idée se présente sous une forme plus claire. Un pêcheur, dans un conte allemand, *les Enfants d'or* (Grimm, n° 85), prend un poisson d'or. Ce poisson lui recommande de le couper en six morceaux, d'en donner deux à manger à sa femme, deux à sa jument, et d'enterrer les deux autres dans son jardin. Après un temps, la femme met au monde deux enfants d'or, la jument deux poulains d'or, et deux lis d'or s'élèvent dans le jardin. Ces lis doivent se flétrir s'il arrive malheur aux jeunes gens. — Dans un conte français du même genre, que nous avons recueilli à Montiers-sur-Saulx, les lis d'or sont remplacés par trois fioles remplies du sang du poisson merveilleux : s'il arrive malheur à l'un des jeunes gens, le sang bouillonne aussitôt. Cette relation entre les jeunes gens et le sang du poisson ou les plantes qui en sont sorties s'explique facilement par leur communauté d'origine. Dans les contes orientaux que nous avons cités, l'idée première se serait-elle obscurcie?

s'agit du géant Jätten Finn, qui promet à saint Laurent de bâtir une église, pourvu que celui-ci devine son nom. S'il ne le devine pas, il devra donner au géant le soleil et la lune ou les deux yeux de sa tête. Eh bien, cette légende n'est autre chose que le thème légèrement modifié d'un conte populaire qui a cours dans un grand nombre de contrées d'Europe, et qui vient évidemment, comme tant d'autres, de l'Orient : l'être mystérieux qui se charge d'un travail difficile, et dont il faut deviner le nom, s'appelle, chez les Slovaques de Hongrie : Kinkach Martinko (Chodzko, p. 341); dans la Hesse, Rumpelstilzchen (Grimm, n° 55); à Montiers-sur-Saulx, Ropiquet, etc.

On trouverait peut-être encore, en cherchant un peu, dans certaines légendes, des traits fabuleux empruntés au vieux fond des contes venus de l'Inde. Il s'en faut, en effet, que tout ce qui s'intitule vie des saints présente les caractères d'authenticité et de véracité qu'un esprit sincère et attentif est obligé de reconnaître à la Bible. Dans le livre sacré, dont l'autorité a pour fondement des arguments de tout ordre, il n'est pas admissible qu'il se soit glissé des éléments non historiques. Nous nous séparerons donc de M. Benfey au sujet de la concordance, singulière en effet, qui existe entre une certaine légende bouddhique et le jugement de Salomon. M. Benfey, sans se prononcer d'une manière décisive, incline à donner sur ce point, au récit biblique, une origine indienne. Pour notre part, nous n'y voyons aucune nécessité scientifique, et nous sommes persuadé que les relations commerciales de Salomon avec l'Inde — où l'on doit chercher, selon M. Benfey et d'autres savants, l'Ophir de la Bible (*Orient und Occident*, 3ᵉ année, p. 169) — ont parfaitement pu introduire dans ce pays ce trait frappant de la vie du sage roi : la fable du barbier de Midas est bien parvenue, d'après M. Benfey lui-même (*Pantchatantra*, t. I, p. XXII), de l'Occident dans le livre bouddhique mongol du *Siddhi-Kûr*.

VI

Il n'entre pas dans le cadre que nous nous sommes tracé d'étudier les contes populaires européens au point de vue purement littéraire. Disons seulement que plus d'un de ces contes ne manque nullement de charme. On les apprécie encore davantage si l'on voit ce que les beaux-esprits en ont fait lorsqu'ils ont voulu les embellir. Nous ne parlons pas seulement de Musæus, littérateur bien connu en Allemagne et auteur d'un livre publié à Gotha en 1782, sous le

titre de *Contes populaires des Allemands*. Sa manière prétentieuse, parfois inconvenante, rend, à notre goût, son livre insupportable. Mais, même dans le recueil de madame d'Aulnoy, qui vaut cent fois celui de Musæus, les meilleurs contes sont ceux où elle s'est le moins écartée de la forme populaire; les plus faibles, ceux dont elle a voulu faire de petits romans sentimentaux et galants, écrits non pour des enfants, mais pour le beau monde de la cour. Perrault doit toute sa célébrité à l'habileté avec laquelle il a su en général conserver, pour la forme comme pour le fond, des contes de nourrices.

La forme populaire est parfois exquise : qu'on lise, par exemple, dans la collection Grimm, le conte hessois de *l'Alouette* (n° 88). On peut le rapprocher, pour le fond, de la fable de Psyché ; mais combien il est supérieur, pour la forme, à la lourde et emphatique amplification d'Apulée ! Sans doute la littérature a le droit de développer les thèmes fournis par les contes populaires ; et, sans quitter celui dont nous venons de parler, nous pouvons mentionner une composition dramatique allemande de mademoiselle Émilie Ringseis, dont le sujet lui est emprunté[1]. Mais quelle délicatesse est nécessaire dans un semblable travail, quel sentiment poétique, quel respect du récit primitif! Toutes ces qualités se trouvent réunies dans le drame de mademoiselle Ringseis, et, comme œuvre d'art, nous le préférons de beaucoup aux célèbres fantaisies humoristiques de Tieck sur le *Chat botté*, le *Petit Poucet*, et autres contes.

Les frères Grimm reprochent avec raison à plusieurs de ceux qui ont recueilli et mis par écrit les récits des veillées, de n'avoir point saisi le vrai ton de la narration et d'avoir fait un maladroit emploi de l'ironie et du persiflage. Mais l'écueil le plus à redouter, en France surtout, pour ceux qui veulent écrire les récits populaires, c'est le style apprêté. Reproduire dans le métal pur, mais réfractaire, de notre langue classique, l'œuvre que le peuple a modelée, en se jouant, dans l'argile souvent bien grossière de son rustique langage ; conserver aux contours leur naïveté, leur gaucherie même, sans renoncer à la correction indispensable du style, ce n'est point une tâche sans difficulté. Nous avons pu en juger par nous-même, nous qui, avec l'aide de personnes bien chères, avons formé, en 1866 et 1867, une collection de quatre-vingts contes populaires, puisés dans la tradition orale d'un seul village de Lorraine. Cette collection, dont M. Théodore Benfey, à qui nous l'avions communiquée avant la dernière guerre, appelait de ses vœux la publication, paraîtra-t-elle un jour? Nous l'ignorons, mais nous n'oublierons jamais les douces

[1] *Die Getreue* (littéralement *la Fidèle*), drame en cinq actes et en vers, par mademoiselle Émilie Ringseis. Munich, 1863.

heures où nous avons travaillé à rassembler ces modestes fleurs de poésie populaire, que le vent brûlant du siècle menace de dessécher sur leur tige. Il n'est point, selon nous, de tâche plus attrayante. Sans s'astreindre à tout ramasser et en laissant de côté les récits et les détails immoraux ou inconvenants, s'il s'en rencontre[1], on peut former des livres pleins d'intérêt.

Nous n'avons pas la prétention de donner notre travail pour un traité complet; nous avons seulement voulu résumer, autant que nos connaissances nous le permettaient, les principaux résultats acquis jusqu'ici à la science dans ce nouveau champ de découvertes. Nous espérons pourtant en avoir dit assez pour faire entrevoir à nos lecteurs quel jour vraiment imprévu jette sur l'histoire des relations qu'ont eues entr'eux les divers peuples d'Europe et d'Asie, au moyen âge, l'étude des contes populaires, telle que l'a inaugurée M. Benfey.

EMMANUEL COSQUIN.

[1] C'est ce que les auteurs de certaines collections de contes populaires ont eu, selon nous, le tort de ne pas faire. Il en résulte que leurs recueils, pas plus que *les Mille et une Nuits* ou les autres recueils de contes et nouvelles de l'Orient, ne peuvent être mis, sans quelques suppressions, entre toutes les mains. — Disons, à ce propos, qu'il a été fait de la collection Grimm une édition en un volume, à l'usage spécial des enfants. (Berlin, 15e édition, 1868.) L'édition complète en trois volumes (Gœttingue, tomes I et II, 7e éd., 1857; tome III, 3e éd., 1856) ne renferme toutefois, à vrai dire, sur plus de deux cents contes, fables et fabliaux et environ autant de variantes, qu'un ou deux récits qui, malgré l'extrême réserve de la forme, sentent trop le mauvais moyen âge, et à peine quelques détails contestables par-ci par-là. — D'ailleurs, dans les collections mêmes de contes populaires européens au sujet desquelles nous avons fait quelques réserves, le bon et l'honnête l'emportent de beaucoup sur le reste.

LES MIRABEAU

IX[1]

LE MARQUIS DE MIRABEAU ET LES PHYSIOCRATES.

Pour reconnaître que la recherche de la vérité n'est pas facile, il suffit de comparer les uns aux autres divers jugements portés de nos jours sur ce groupe d'écrivains du dix-huitième siècle qui, les premiers, prirent le nom d'*économistes*, en y joignant celui de *physiocrates*[2]. Ce n'est pas que l'on doive s'étonner de voir les doctrines d'une école quelconque combattues par les uns comme fausses ou même absurdes, critiquées par les autres comme mélangées de vrai et de faux, tandis que ceux qui les professent se laissent aisément persuader qu'elles sont sublimes. C'est ce qui est arrivé pour les physiocrates à l'époque où ils attiraient l'attention publique; mais si, longtemps après qu'une école n'existe plus que dans les ouvrages produits par elle, on rencontre un grand nombre de juges plus ou moins considérables qui, en reconnaissant tous son importance, attribuent à ses

[1] Voir *le Correspondant* des 10 mars, 10 avril, 25 juillet, 10 août 1870. 10 octobre et 25 décembre 1871, 10 septembre et 10 novembre 1872.

[2] Ils se qualifiaient ainsi, en réunissant les deux mots grecs qui signifient, l'un *nature*, et l'autre *pouvoir*, parce qu'ils prétendaient avoir découvert le système de gouvernement et d'administration le plus conforme aux lois de la nature. Cette qualification fut adoptée par eux, en quelque sorte officiellement, en 1768, lorsque l'un d'entre eux, Dupont (de Nemours), publia le recueil des maximes et des principes de Quesnay, leur maître, sous ce titre : *Physiocratie, ou Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux au genre humain.*

sectateurs les vues générales non-seulement les plus différentes, mais les plus opposées, il y a là un phénomène assez singulier, et que nous devons d'abord mettre en lumière par quelques citations, avant de chercher à l'expliquer.

Consultons par exemple, sur les économistes physiocrates, l'illustre auteur de *l'Ancien régime et la Révolution*, et nous verrons Tocqueville assez préoccupé de leur influence pour déclarer que s'ils ont eu moins d'éclat dans l'histoire du dix-huitième siècle que les philosophes proprement dits, ils ont eu peut-être plus d'action et qu'ils représentent peut-être mieux que ceux-ci le vrai naturel de la révolution. « On reconnaît déjà, ajoute-t-il, dans leurs livres ce tempérament révolutionnaire et démocratique que nous connaissons si bien ; ils n'ont pas seulement la haine de certains priviléges, la diversité même leur est odieuse : ils *adoreraient l'égalité jusque dans la servitude*. Ce qui les gêne dans leurs desseins n'est bon qu'à briser. Les contrats leur inspirent peu de respect; les droits privés, nuls égards ; ou plutôt il n'y a déjà plus à leurs yeux, à bien parler, de droits privés, mais seulement une utilité publique. Ce sont pourtant, en général, des hommes de mœurs douces et tranquilles, des gens de bien, d'honnêtes magistrats, d'habiles administrateurs ; mais le génie particulier à leur œuvre les entraîne[1]. »

Si nous rapprochons cette opinion de celle d'un historien contemporain, M. Louis Blanc, qui prétend représenter mieux qu'aucun autre le vrai tempérament révolutionnaire, nous voyons cet historien refuser énergiquement d'accepter les physiocrates comme des confrères en démocratie. Il reconnaît, il est vrai, et même avec exagération, que les doctrines de Quesnay, leur chef, devaient avoir sur la marche de la révolution une influence *incalculable*, mais il ajoute que ces doctrines étaient *fausses* et *dangereuses* parce qu'elles tendaient à faire triompher le principe d'*individualisme*, contrairement au principe de *fraternité*, incarné, suivant lui, comme chacun le sait, dans la personne de ce rhéteur bilieux, envieux et haineux qui a nom Robespierre. Ainsi les mêmes hommes que Tocqueville considère comme des égalitaires effrénés, disposés à sacrifier tous les droits privés à l'utilité publique, apparaissent à M. Louis Blanc comme les représentants du libéralisme égoïste et bourgeois, qui proclame que *l'individu est son maître*, et qui laisse la société livrée à l'antagonisme des intérêts particuliers, en vertu de la maxime *du laissez faire* et *du laissez passer*[2].

Ces deux opinions, si contraires l'une à l'autre, ne le sont pas

[1] *L'Ancien régime et la Révolution*, p. 242-243.
[2] *Histoire de la révolution française*, par Louis Blanc, t. I, p. 515 à 531.

moins à celle de l'économiste distingué qui a publié de nos jours un recueil des œuvres des principaux physiocrates. Suivant M. Eugène Daire, c'est à Quesnay et à ses disciples qu'appartient l'insigne honneur d'avoir fondé la *morale sociale.* « Avant Quesnay, dit-il, rien n'était plus vague que la notion du juste et de l'injuste : la détermination des droits naturels et imprescriptibles de l'homme n'avait été tentée par aucun philosophe. Il était tacitement convenu que les idées de justice, seulement applicables aux relations individuelles, devaient rester étrangères, ou presque étrangères, au droit civil, public et surtout international. La morale, parce qu'on n'entrevoyait que fort obscurément les principes dont il fallait la déduire, ne semblait propre qu'à régir les rapports privés, et non ceux de l'État avec ses membres, et ceux de peuple à peuple, qu'on supposait devoir être nécessairement soumis au droit seul de la ruse et de la force... Frappé de ce fait, Quesnay se persuada que la vérité était dans le principe contraire, et interrogeant la nature de l'homme et la nature des choses, il y trouva la preuve que les trois grandes classes dans lesquelles toute société civilisée se divise, c'est-à-dire les propriétaires, les capitalistes et les travailleurs, ainsi que les diverses nations dans lesquelles le genre humain se partage, n'ont qu'à perdre à violer la justice, à s'opprimer réciproquement, à s'entre-nuire. C'était fonder la morale sociale, dont l'absence a pour effet la fausse notion du bien et du mal dans tous les esprits, même en ce qui touche les relations individuelles. C'était tirer des nuages du mysticisme le grand principe de la paix et de la fraternité entre les hommes, et l'asseoir sur les bases les plus propres à en assurer le triomphe[1]. »

Tandis que les physiocrates sont ainsi élevés par M. Daire à l'état de fondateurs de la *morale sociale*, un autre écrivain, l'éminent auteur de l'*Histoire du gouvernement parlementaire*, ne voit en eux que des esprits étrangers à toute autre préoccupation que celle du bien-être matériel; « préoccupés surtout, dit-il, d'améliorations matérielles, les physiocrates consentent indifféremment à les recevoir du roi absolu ou du peuple souverain, de l'aristocratie ou de la démocratie, de la monarchie ou de la république[2]. »

C'est une opinion opposée que professe, sur les physiocrates, un illustre économiste : « Pour eux, dit M. Rossi, l'économie politique n'était qu'un chapitre de l'organisation sociale; l'idée qui les préoccupait n'était pas uniquement la richesse, mais la question de

[1] *Collection des physiocrates*. Introduction, par M. Eugène Daire, p. LXXXIV.

[2] *Histoire du gouvernement parlementaire*, par M. Duvergier de Hauranne, t. I, p. 40.

leur temps, de leur pays, l'organisation de la société. Tout était subordonné à cette idée, tout y convergeait, tout en émanait ; vaste synthèse que l'impatience des réformes suggérait, dans le siècle de l'observation et de l'analyse, à des esprits plus hardis que profonds, aux précurseurs de la grande révolution. Ce titre appartient aux physiocrates, bien que leurs théories sociales n'aboutissent point à la liberté politique[1]. »

Absolutistes en politique, suivant M. Rossi, les physiocrates sont, au contraire, d'après M. Laboulaye, essentiellement libéraux. « La liberté personnelle, dit ce savant publiciste, est pour Quesnay le fondement même de *toute politique* et de toute économie politique. » Plus loin il ajoute que Quesnay a « fondé du même coup *et la politique* et l'économie politique, » et il pousse l'enthousiasme pour le chef des physiocrates jusqu'à dire : « Les maximes de Quesnay sont un défi jeté au dix-huitième siècle, ou plutôt c'est la négation de toutes les idées du temps. Quesnay ouvre un monde nouveau[2]. »

Dans son remarquable ouvrage sur les physiocrates, dont j'ai déjà eu occasion de parler, M. de Lavergne, qui y a regardé de plus près, reconnaît, il est vrai, le point par lequel Quesnay et ses disciples prêtent à l'accusation portée contre eux par Tocqueville et par Rossi de préférer en politique le pouvoir absolu d'un seul à tout autre gouvernement; mais il explique par les circonstances cette erreur, qu'il considère d'ailleurs comme accessoire dans l'ensemble de leurs idées, et il conclut, en définitive, que leur doctrine repose avant tout sur la sûreté, la liberté et la propriété ; c'est ce qu'il appelle la *trinité sociale* des physiocrates[3].

Pour compléter le conflit et le contraste de tous ces jugements sur Quesnay et ses disciples, il ne nous reste plus qu'à noter qu'un des sophistes de notre temps qui a brouillé le plus de cerveaux par l'habileté captieuse avec laquelle il plaide tour à tour la *thèse* et l'*antithèse*, c'est-à-dire le pour et le contre, sans pouvoir jamais arriver à une synthèse compréhensible, qu'un des grands adversaires de la propriété, que l'homme le plus irrespectueux pour toutes les renommées, que M. Proudhon, en un mot, oublieux des arguments sans fin des physiocrates en faveur de la propriété, les qualifie avec respect « nos premiers économistes, les *vénérables physiocrates*, dont la théorie de l'impôt sur la rente foncière eut l'honneur de la première utopie qui ait été proposée depuis un siècle, sous l'influence de l'idée moderne[4]. »

[1] Rossi, *Cours d'économie politique*, t. I, p. 121.
[2] Voir une leçon sur Quesnay. — *Revue des cours littéraires*, 28 sept. 1865.
[3] *Les Économistes français du* XVIIIe *siècle*, p. 215 à 218.
[4] *Théorie de l'impôt*, par Proudhon, p. 288. Nous montrerons plus tard avec

Ces citations, qu'on pourrait multiplier encore, suffiront, je pense, pour donner une idée de l'extrême divergence des opinions quand il s'agit de déterminer ce qui caractérise les tendances sociales de l'école de Quesnay. Mais cette divergence, quoique bizarre, s'explique précisément par la très-juste réflexion de Rossi, quand il fait remarquer que les physiocrates ne sont pas seulement des économistes dans le sens spécial que nous attachons aujourd'hui à ce mot, mais qu'ils sont avant tout des organisateurs de sociétés, des instituteurs dans l'*art social*, comme ils s'intitulent eux-mêmes. Ils ont toujours soutenu, et le dernier d'entre eux, le vieux Dupont (de Nemours), soutenait encore en 1814, contre l'économiste éminent qui le premier avait détrôné en France l'école de Quesnay en s'appuyant sur Adam Smith, contre Jean-Baptiste Say, que la science de l'économie politique était tout à la fois « la science du droit naturel, la science des constitutions, la science de la *justice éclairée* dans toutes les relations *sociales intérieures et extérieures ;* » tandis que Say, sans méconnaître les rapports de l'économie politique avec les autres sciences, répondait avec autant de raison que d'esprit : « Ce n'est pas en agglomérant les sciences qu'on les perfectionne. Il était permis à Socrate, à Aristote de parler de tout ce qu'on savait de leur temps, parce qu'on ne savait pas autant de choses que du nôtre. On s'expose ainsi à entasser dans les esprits des notions obscures et embrouillées[1]. »

C'est là ce qui est arrivé aux physiocrates. La partie spécialement économique de leur système, c'est-à-dire celle qui traite de la source de la richesse, de sa création, de sa distribution, des rapports de l'agriculture avec l'industrie et le commerce, de l'impôt, des prohibitions et des monopoles, des emprunts publics, etc., etc., peut être résumée, et nous essayerons de la résumer en quelques pages. Elle a d'ailleurs été souvent analysée, et l'on s'accorde assez généralement sur la somme d'erreurs, d'exagérations et de vérités qu'elle renferme.

Mais il n'en est plus de même quand on étudie les physiocrates, soit dans la théorie philosophique sur laquelle ils appuient leurs principes économiques, soit dans les conséquences qu'ils prétendent tirer de ceux-ci pour l'organisation générale de la société. C'est là surtout qu'ils sont eux-mêmes plus ou moins divergents, parfois même incohérents avec de grandes prétentions à l'esprit systématique, et que leurs idées prêtent aux interprétations contraires dont

quel aplomb Proudhon défigure, en la leur empruntant, la théorie des physiocrates sur l'impôt foncier.

[1] Voir la Correspondance entre Dupont (de Nemours) et J.-B. Say, dans le *Recueil des physiocrates*, par M. Daire.

nous venons d'offrir au lecteur quelques exemples. Mais c'est aussi par ce côté philosophique, politique et social de leurs doctrines qu'ils offrent peut-être le plus d'intérêt à ceux qui cherchent en eux, non pas seulement des économistes, mais des représentants de l'état des esprits à l'époque où ils vivaient. C'est par ce côté qu'on peut reconnaître en eux des précurseurs de la révolution, comme les qualifie exactement Rossi, et des précurseurs d'autant plus curieux qu'ils allient à quelques principes très-conservateurs des critiques hardies et justes contre plusieurs institutions de l'ancien régime, et des idées qui dépassent parfois la révolution elle-même, car elles soulèvent un certain nombre de questions importantes que celle-ci n'a pas résolues et qui sont encore aujourd'hui l'objet le plus habituel ou le plus ardent de nos controverses.

Ce n'est pas d'ailleurs une opération aisée que de démêler ce qu'il y a de plus fixe dans des doctrines sociales, représentées par des esprits très-différents, depuis Quesnay, le marquis de Mirabeau, Mercier de Larivière ou Dupont (de Nemours), jusqu'à Turgot ou Condorcet, qui tous deux, quoique moins engagés que les autres dans le système de Quesnay, furent cependant à moitié physiocrates; nous le tenterons néanmoins.

Mais, comme il entre dans le plan de ces études sur une famille du dix-huitième siècle de faire marcher de front la biographie des personnes, l'analyse des caractères et l'exposé des doctrines, et comme cette partie de notre travail est surtout consacrée au marquis de Mirabeau, c'est autour de lui que nous voudrions grouper les autres physiocrates, en rattachant aux incidents de sa vie les principaux faits qui marquent la naissance, l'apogée et le déclin de l'école économique et politique à laquelle il appartenait.

Outre que cette méthode est la plus propre à adoucir un peu l'aridité du sujet, elle a de plus l'avantage d'être strictement conforme à la réalité des choses, car si l'auteur de *l'Ami des hommes* n'est peut-être pas le plus important des écrivains physiocrates, s'il en est seulement le plus fécond et le plus diffus, — quoique Grimm ait prétendu, non sans raison peut-être, qu'il en était le moins ennuyeux[1], — il n'est pas moins certain (et le fait est fort oublié aujourd'hui) que le vrai fondateur de l'école de Quesnay, l'homme qui a le plus ardemment et le plus efficacement travaillé à la recruter, à lui donner de la consistance et à forcer les contemporains de compter avec elle, ce n'est

[1] Voir la Correspondance littéraire de janvier 1770. On sait que Grimm exécrait les physiocrates, à cause de l'ennui qui, suivant lui, découlait de leur plume. « M. de Mirabeau, disait-il, est moins creux et moins plat que ses confrères ; son style est barbare, raboteux, mais il rappelle quelquefois cette naïveté gauloise qui plaît encore. »

pas tant Quesnay que son premier disciple, le marquis de Mirabeau. « Je dois tout, ainsi que l'humanité, à ce vénérable homme, écrivait-il après la mort de Quesnay, et il ne me doit rien que sa célébrité. » Il la lui doit en effet, car c'est à la répandre que le marquis a tout d'abord consacré la sienne, au moment où elle était dans tout son éclat.

Les lecteurs du *Correspondant* n'ont peut-être pas oublié le récit que nous avons tracé, d'après le marquis lui-même, de la première entrevue qu'il eut avec Quesnay[1], et comment, après une discussion opiniâtre, l'auteur alors si populaire de *l'Ami des hommes* courba, dit-il, le front devant celui qui n'était encore pour le public que le médecin de madame de Pompadour, et qui allait bientôt, grâce aux efforts de son ardent disciple, passer à l'état de chef d'une secte enthousiaste, et se voir proclamer par elle « le Confucius de l'Europe, la lumière de son siècle, le restaurateur des lois de l'ordre social fondé sur l'ordre naturel, et le bienfaiteur de l'humanité[2]. »

C'est ici qu'il convient de s'arrêter un instant devant cette figure originale de l'apôtre des physiocrates, en essayant de peindre l'homme en lui-même et dans ses rapports avec le marquis de Mirabeau.

UN MÉDECIN CHEF DE SECTE

Né en 1694 au village de Méré, près la petite ville de Montfort-l'Amaury, où son père exerçait la profession d'avocat, François Quesnay passa son enfance et son adolescence dans un petit domaine dont l'exploitation était dirigée par sa mère. Si nous nous en rapportons à celui de ses disciples[3] qui le premier a écrit sa biographie, le jeune Quesnay ne savait pas encore lire à l'âge de onze ans. Sa mère, que M. d'Albon nous présente d'ailleurs comme « une per-

[1] Voir *le Correspondant* du 10 novembre 1872, p. 563-564.

[2] Si le marquis nous lisait, il s'indignerait d'entendre qualifier l'école de Quesnay de *secte*. Nous le verrons cependant s'oublier lui-même jusqu'à employer le mot, mais il est de fait que les disciples de Quesnay repoussaient en général cette qualification comme une injure, et cependant il est bien difficile de la leur épargner et de ne pas reconnaître, avec Jean-Baptiste Say, que par leur ton d'enthousiasme pour le maître, par l'emphase avec laquelle ils présentaient leurs idées comme autant de dogmes, ils ont mérité d'être qualifiés de sectaires.

[3] C'est le comte d'Albon. Elle fut publiée dans les *Nouvelles éphémérides*, t. V; 1775. Je crois devoir noter que M. d'Albon seul écrit *Méré*. Il est en cela d'accord avec Joanne (voy. son *Dictionnaire des communes*), et nous adoptons cette orthographe, quoi qu'elle ne soit pas celle des autres biographes de Quesnay qui tous écrivent Mérey.

sonne douée, dit-il, d'une raison forte, » avait voulu commencer par exercer l'esprit de son fils par l'observation directe des choses et des hommes, en l'associant à tous ses travaux agricoles avant de lui donner des livres. En revanche, aussitôt qu'il eut appris à lire dans la *Maison rustique* de Liébault, il se livra à l'étude avec une telle ardeur, qu'à seize ans et demi il savait le latin et le grec ; sa mère lui faisait lire Montaigne, et il avait fait presque sans maîtres toutes les études qui composent un cours d'humanités. « On le voyait souvent, dit son biographe, partir de Méré au lever du soleil, venir à Paris pour acheter un livre, retourner en le lisant, et le soir avoir fait vingt lieues à pied, et dévoré l'auteur qu'il voulait connaître. C'est ainsi que les ouvrages de Platon, d'Aristote et de Cicéron lui devinrent familiers en peu de temps. »

A l'âge de prendre un état, le jeune Quesnay se décida pour la chirurgie, et après quelques leçons prises chez un praticien ignorant du voisinage, lequel, par parenthèse s'appropria les cahiers de son élève pour obtenir pour lui-même des lettres de maîtrise, le jeune Quesnay vint compléter son éducation médicale à Paris. Là, tout en se livrant avec autant de zèle que de succès à toutes les études destinées à le préparer à sa profession, il y associa l'étude des mathématiques, dont il garda le goût toute sa vie, si bien que dans son extrême vieillesse il prétendait avoir résolu le problème de la quadrature du cercle ; il y joignit encore l'étude de la métaphysique, pour laquelle il s'était passionné en lisant Malebranche, et enfin la pratique du dessin et même de la gravure, qu'il étudia sous Cochin.

Malgré des connaissances si variées, le jeune Quesnay borna d'abord toute son ambition à se faire recevoir maître en chirurgie, pour s'établir à Mantes. Il y serait peut-être resté toute sa vie, s'il n'avait eu l'idée de réfuter un *Traité de la saignée*, publié par un des plus célèbres médecins de Paris, par Silva. Cette réfutation, qui parut en 1730, fut très-remarquée par les juges compétents ; elle attira particulièrement l'attention de l'illustre chirurgien la Peyronie, qui détermina Quesnay à venir se fixer à Paris, et lui fit obtenir la charge de secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, qu'il venait de fonder avec l'agrément du roi. Quesnay prit en cette qualité une part active et brillante à toutes les querelles qui s'élevèrent alors entre les chirurgiens et les médecins, ceux-ci gardant encore la prétention de maintenir les autres dans un état d'infériorité. Il se fit d'ailleurs recevoir docteur-médecin en Lorraine, et, quoiqu'il continuât à défendre la cause des chirurgiens, il acheta la survivance de la charge de premier médecin ordinaire du roi. Si l'on en croit le premier éditeur des Mémoires de madame du Hausset, Quesnay aurait attiré sur lui l'attention et la confiance de madame de Pompadour

par un trait qui prouve que la nuance de brusquerie généralement signalée dans son caractère n'excluait pas l'habileté[1].

Quoi qu'il en soit de l'authenticité de ce détail, qui semble confirmé d'ailleurs par Marmontel[2], il est certain que Quesnay, en portant le titre de médecin ordinaire du roi, était spécialement attaché au service de madame de Pompadour.

Parmi toutes les singularités que nous offre l'histoire de la société française au dix-huitième siècle, ce n'est pas une des moins bizarres que ce fait d'une science, importante en elle-même et par ses conséquences révolutionnaires, prenant naissance dans un entresol du palais de Versailles dépendant de l'appartement de la favorite de Louis XV, sous la plume d'un médecin qui, chargé de répondre de la précieuse santé de sa cliente, ne peut quitter son poste *ni jour ni nuit*, et trouve ainsi du loisir pour se livrer à des méditations sur la richesse et la pauvreté, qui auront leur part d'influence dans la crise où disparaîtra l'ancien régime[3].

[1] Voici cette anecdote, racontée d'après M. Craufurt, qui, quoique Anglais ou, pour parler avec plus de précision, Écossais, avait passé une grande partie de sa vie au milieu de la société parisienne du dix-huitième siècle. Une dame, la comtesse d'Estrade, alors très-liée avec la favorite dont elle devait plus tard devenir l'ennemie, s'étant évanouie chez elle, le duc de Villeroy, qui se trouvait là, proposa de faire monter son chirurgien, qu'il avait laissé dans sa voiture. C'était Quesnay, qui n'était pas encore attaché à la cour. Au premier coup d'œil jeté sur la malade, il reconnut les symptômes précurseurs d'une attaque d'épilepsie; et, prétextant la nécessité d'un repos absolu, il fit sortir tout le monde, resta seul avec madame d'Estrade jusqu'à la fin de la crise, et la quitta en annonçant qu'elle avait eu une attaque de nerfs. Celle-ci, reconnaissante de sa discrétion, parla de lui avec enthousiasme à madame de Pompadour, dont il obtint bientôt la confiance, et qui lui obtint la faveur du roi.

[2] Celui-ci, en effet, sans préciser le fait, dit, dans ses Mémoires, que c'est par le duc de Villeroy et par madame d'Estrade que Quesnay avait été placé auprès de madame de Pompadour.

[3] Nos lecteurs se rappelleront que la présence *de jour et de nuit*, imposée au docteur Quesnay, nous a été certifiée dans une lettre inédite du marquis de Mirabeau; elle est confirmée aussi par le journal de madame du Hausset, et plus d'un épisode de ce journal expliquerait la rigueur de cette consigne; entre autres, celui qu'un grave, mais spirituel économiste de nos jours, grand admirateur de Quesnay, indique comme propre à faire le sujet d'un joli tableau de genre. C'est l'incident, à la suite duquel le fondateur *de la science économique et sociale*, éveillé dans son entresol, au milieu de la nuit, par madame du Hausset, qui vient lui dire que le roi se meurt chez madame de Pompadour, se précipite à son secours, le trouve en défaillance, et après l'avoir remis sur pied, le reconduit dans son appartement, en le soutenant sous le bras, tandis que la favorite et sa femme de chambre suivent d'un regard encore effaré par l'épouvante l'auguste malade et le médecin. Le tableau serait, en effet, assez piquant, mais il faut bien reconnaître que s'il était rigoureusement exact dans les accessoires, il ne serait rien moins que moral.

Celui que ses disciples appelaient le Confucius de l'Europe doit beaucoup à la femme de chambre de madame de Pompadour. Sans le journal amusant, mais souvent peu édifiant, de madame du Hausset, la vraie physionomie de Quesnay aurait été comme écrasée sous le poids des nombreux et lourds ouvrages écrits sous son influence. Comment se douter, en effet, que l'inspirateur de tant d'élucubrations fastidieuses sur *l'ordre naturel*, *les avances foncières* et *le produit net* était un homme très-spirituel, très-original, dont le caractère forme un contraste piquant avec son apostolat physiocratique. Marmontel nous en dit quelque chose dans ses Mémoires ; mais c'est madame du Hausset qui, ayant vécu plusieurs années sous le même toit et en quelque sorte sous la même clef que le fameux docteur, nous peint l'homme avec d'autant plus de sincérité qu'elle ne se rend pas bien compte des idées qui fermentent dans son cerveau. « On m'a dit, écrit-elle, que M. Quesnay était fort instruit de certaines choses qui ont rapport aux finances, et qu'il était un grand *économiste ;* mais je ne sais pas trop ce que c'est. » Ce n'est donc pas le chef d'école, c'est l'homme, qu'elle nous montre au naturel, avec sa petite taille, *sa figure de singe*, que ses disciples prétendaient semblable à la figure de Socrate, mais qui avait plus de rapports avec celle de Voltaire, quoique moins sèche, son esprit aimable, gai, facilement caustique, fécond en bons mots, en histoires plaisantes. Sous cette enveloppe d'homme sociable et communicatif, et à travers le zèle complaisant, empressé, discret, du médecin d'une femme toute-puissante, dont il a la confiance, et pour laquelle il semble d'ailleurs éprouver un attachement sincère, on discerne aisément chez Quesnay un caractère honnête et loyal, naturellement antipathique à toutes les intrigues, à toutes les faussetés, à toutes les turpitudes qui s'entre-croisent et s'entassent dans la région où il vit. On aime à le voir entrer en fureur à la vue de l'intendant des postes apportant chaque dimanche au roi un extrait des lettres décachetées, et s'écrier, *l'écume à la bouche :* « Je ne dînerais pas plus volontiers avec cet homme qu'avec le bourreau. » On aime à l'entendre dire à ceux qui parlent trop de la puissance des hallebardes : « Eh ! qui donc mène les hallebardes, sinon l'opinion? » Ces accès de franchise sont doublement méritoires chez Quesnay, car son esprit est plus hardi que son caractère. Un jour qu'il avait paru embarrassé devant le roi, et que madame de Pompadour s'en étonnait, il lui répond : « Quand je suis dans une chambre avec le roi, je me dis : Voilà un homme qui peut me faire couper la tête, et cette idée me trouble. — Mais, réplique la marquise, la justice et la bonté du roi ne devraient-elles pas vous rassurer? — Cela est bon pour le raisonnement, répond le docteur, mais le sentiment est plus prompt. »

Peut-être aussi y avait-il dans ce propos un peu outré une intention satirique contre le pouvoir arbitraire? On assure cependant que Quesnay avait inspiré à Louis XV un goût assez vif, non-seulement pour son esprit, mais pour ses idées économiques. Si l'on en croit, non pas madame du Hausset, qui ne parle point de ce fait, mais ce premier biographe de Quesnay, déjà cité par nous, Louis XV, ayant accordé des lettres de noblesse au médecin de madame de Pompadour, qu'il appelait le *penseur*, aurait voulu se donner le plaisir de dessiner lui-même l'écusson du nouvel écuyer, et il s'en serait tiré avec beaucoup d'esprit, en le composant de trois fleurs de pensée sur un champ d'argent, avec cette devise ingénieuse : *Propter cogitationem mentis*. Le même biographe nous apprend que la fameuse pancarte appelée *Tableau économique*, dont nous aurons occasion de reparler, fut imprimée pour la première fois en 1758, dans le palais de Versailles, et sous les yeux même de Louis XV. D'autres écrivains, éprouvant le besoin de rendre le fait encore plus saillant, ont ajouté que le roi en tira lui-même des épreuves de sa main, et pour son usage. Mais tous ceux qui se sont fatigués à comprendre cette carte *synoptique* en trois colonnes et en chiffres, avec des lignes de points qui se croisent, et qui sont destinées à représenter la distribution et la reproduction des richesses, ont quelque droit de douter que le plus indolent et le plus insouciant des rois ait pris la peine d'y appliquer sérieusement son attention.

Toujours est-il que Quesnay, avant d'avoir été annoncé au public comme un réformateur à la fois philosophique, économique et politique, passait déjà, parmi les courtisans de Versailles, pour un esprit excentrique, un peu frondeur, ennemi des abus, et très-occupé d'améliorer la société par l'agriculture. Ses fonctions de médecin et d'homme de confiance de madame de Pompadour lui donnant un certain crédit auprès d'elle, il était lui-même fort cultivé par les gens de lettres; et, en sa qualité d'homme à idée fixe, il aimait à les endoctriner sur le *produit net*. Ceux-ci, pour gagner sa protection, s'y prêtaient docilement, de sorte qu'il eut plus d'un faux disciple avant d'en rencontrer un vrai. C'est ce qu'avoue, d'ailleurs avec une parfaite candeur, Marmontel, dans ses Mémoires, quand il nous dit : « Quesnay formait une école; il voulait bien se donner la peine de m'expliquer sa nouvelle doctrine, pour se faire de moi un disciple et un prosélyte. Moi, qui songeais à me faire de lui un médiateur auprès de madame de Pompadour, j'appliquais tout mon entendement à concevoir ces vérités, qu'il me donnait pour évidentes, et je n'y voyais que du vague et de l'obscurité. Mais je lui laissais l'espérance de m'éclaircir enfin et de m'inculquer sa doctrine. » Et, en

attendant, il soignait le docteur, et attrapait par lui une place due à la bienveillance de madame de Pompadour[1].

L'aveu naïf de Marmontel nous porte assez naturellement à nous demander si le premier disciple de Quesnay, celui qui arbora le premier publiquement cette qualité, si le marquis de Mirabeau, en un mot, n'était pas mû, comme l'auteur des *Contes moraux*, par quelque considération d'intérêt personnel. La première entrevue entre Quesnay et lui, dont nous avons déjà parlé, eut lieu en juillet 1757, car c'est à la date du 29 juillet de cette année que, dans sa correspondance inédite, il parle pour la première fois à son frère le bailli de ses rapports avec le docteur, qu'il qualifie *ma conquête de la Faculté*. Il avait en effet conquis le docteur avant d'avoir été conquis par lui-même, puisqu'on se rappelle que c'était Quesnay qui, charmé de la lecture de *l'Ami des hommes*, où il reconnaissait cependant des erreurs, avait désiré conférer avec l'auteur pour le redresser et le convertir; mais on se rappelle aussi que, dans la partie de ce travail consacrée au bailli de Mirabeau, nous avons constaté que la liaison naissante du marquis et de Quesnay avait été utile au bailli, et que c'était probablement par le docteur que celui-ci avait obtenu

[1] C'est dans le même chapitre des Mémoires de Marmontel que se trouve un passage cité par tous ceux qui ont parlé de Quesnay, et où l'auteur présente le futur chef des physiocrates, tantôt, comme occupé dans son entresol à griffonner des axiomes et des calculs d'économie rustique, aussi indifférent à tous les mouvements, à tous les orages de la cour qui se forment *au-dessus* de lui que s'il en eût été à cent lieues de distance, tantôt dinant gaiement avec Diderot, d'Alembert, Duclos, Helvétius, Turgot, Buffon, tandis que madame de Pompadour, qui ne peut pas engager cette troupe de philosophes *à descendre* dans son salon, vient elle-même les voir à table et causer avec eux. Notons en passant que les deux mots soulignés par nous *au-dessus* et *descendre*, qui sont probablement l'effet d'une erreur de typographie, ont été reproduits par *tous* les écrivains qui ont copié le passage, quoiqu'ils impliquent contradiction, quant à la situation de l'*entresol* de Quesnay. Il faut sans doute lire *au-dessous*, en ce sens que le mot *descendre* prouve que l'entresol était *au-dessus* de l'appartement occupé par madame de Pompadour. Le tableau tracé par Marmontel doit être vrai dans l'ensemble, sauf les noms réunis ici, je crois assez arbitrairement, mais il ne faudrait pas en conclure que les conversations de l'entresol fussent toujours exclusivement agricoles et aussi étrangères aux affaires du temps que veut bien le dire Marmontel; à ce passage on pourrait opposer celui-ci, tiré du Journal de madame du Hausset, et d'un genre très-différent : « Étant montée un jour dans l'entresol de Quesnay, elle assiste à la conversation suivante entre le docteur et ses deux premiers disciples : « Ce royaume, dit le marquis de Mirabeau, est bien mal; il n'y a ni sentiments énergiques, ni argent pour les suppléer. — Il ne peut être régénéré, dit M. Mercier de Larivière, que par une conquête, comme à la Chine, ou par quelque grand bouleversement intérieur; mais malheur à ceux qui s'y trouveront, le peuple français n'y va pas de main morte. » Ces paroles me firent trembler, dit madame du Hausset, je me hâtai de sortir, et j'écrivis cela en rentrant. »

auprès de madame de Pompadour une sorte de faveur qui fut d'ailleurs passagère, bientôt traversée par des inimitiés de cour, et qui, en définitive, resta stérile pour lui. Quant au marquis, non-seulement l'amitié de Quesnay ne lui procura jamais aucun crédit sur madame de Pompadour ; mais nous verrons tout à l'heure le prudent docteur pousser son premier et son plus zélé disciple à se brûler les doigts, en tirant les marrons du feu au profit de la doctrine physiocratique. Le fanatisme du marquis pour son maître est donc aussi sincère et désintéressé qu'il peut nous paraître excessif. On le verra d'ailleurs toujours le même chez lui, ou plutôt toujours croissant, et plus vif encore dix ans après la mort de Quesnay que dans les premières années de leur liaison.

Qu'y avait-il donc de commun entre ces deux hommes, si différents d'origine et de caractère? Pourquoi le plus célèbre des deux, ou plutôt le seul des deux qui fût célèbre en 1757, fut-il si promptement dominé, et comme subjugué par l'autre, qu'il ne songea plus qu'à prendre le rôle de saint Jean-Baptiste annonçant le Messie? Comment s'expliquer ce passage d'une lettre du marquis à J.-J. Rousseau, où il exprime si énergiquement l'ascendant pris sur lui par Quesnay : « Les principes de ma science, écrit-il, ne sont point à moi; j'avais près de quarante ans quand je les ai adoptés, et il me fallut pour cela faire sauter à mon amour-propre la barrière du désaveu de l'ouvrage auquel je dois ma célébrité et mon nom public, courber le front sous la main crochue de l'homme le plus antipathique à ma chère et natale exubérance; le plus aigre aux disputes, le plus implacable à la résistance, le plus armé de sarcasmes et de dédain [1]. »

Le marquis ajoute, il est vrai, en parlant de Quesnay : « Le succès depuis l'a bien civilisé, ainsi que toutes les âmes droites. » Ce qui veut dire que le docteur était d'autant plus impérieux avec son premier disciple qu'il n'avait encore que celui-là.

Il est évident que si ces deux personnages n'avaient pas eu, à travers les discordances de leurs caractères, d'assez grandes affinités intellectuelles, ils n'auraient pu s'associer; mais ils en avaient. Tous deux étaient naturellement et sincèrement utopistes, c'est-à-dire persuadés, comme beaucoup d'autres esprits de leur temps, qu'il y avait des moyens pour organiser la société de manière à assurer aux hommes ce *droit au bonheur*, que Turgot lui-même, à l'âge de vingt-six ans,

[1] Voir le recueil de lettres, intitulé : *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, t. II, p. 358. Ce recueil déjà cité par nous, et dont nous aurons occasion de reparler, est précédé d'une introduction consciencieuse et intéressante de M. Jules Levallois.

n'hésitait pas à proclamer[1]. Tous deux, sans se connaître, s'étaient déjà rencontrés dans l'idée de prendre pour base de leurs plans de de régénération, l'agriculture. On sait déjà que c'était là l'idée principale de l'ouvrage du marquis qui avait attiré l'attention de Quesnay, et que c'était aussi le sujet des deux articles *Fermiers* et *Grains*, publiés à la même époque par le docteur dans l'*Encyclopédie*. Tous deux étaient également hostiles aux monopoles et aux prohibitions en matière d'industrie ou de commerce. Le docteur, dont la jeunesse s'était écoulée parmi des paysans et au milieu des travaux de la campagne, savait beaucoup mieux l'agriculture que le marquis de Mirabeau, et, de plus, il avait sur celui-ci la prise qui appartient naturellement aux esprits systématiques sur les esprits surabondants et discursifs.

L'auteur de *l'Ami des hommes* venait d'obtenir une grande popularité par un ouvrage rempli de bonnes intentions, mais très-décousu au fond, quoiqu'il eût fait de son mieux pour lui donner une apparence méthodique. Il se croyait pourtant appelé par son succès à continuer sa mission d'instructeur de l'humanité ; mais, il l'avoue lui-même dans cette lettre à J.-J. Rousseau dont nous venons de citer un passage, *son esprit nageait encore dans un océan d'incertitudes*. Comment s'étonner dès lors qu'il se soit précipité sur la main du docteur qui lui tendait ce qu'il avait cherché toute sa vie sans pouvoir le trouver, c'est-à-dire *un système*, une théorie arrêtée et coordonnée de bonheur social, depuis A jusqu'à Z ; prenant l'homme à sa venue sur la terre, posant son droit naturel aux trois propriétés, personnelle, mobilière et foncière, appuyant toute organisation sociale sur le *produit net* du travail agricole, et couronnant le tout par le *despotisme légal?* Mais nous ne voulons pas encore entrer dans l'exposition, même sommaire, de la théorie physiocratique. Il nous semble plus naturel de commencer par raconter comment l'école, d'abord réduite au maître et à son disciple, se recruta et se fortifia progressivement par le zèle infatigable de ce dernier.

Dès l'année 1758, l'influence du docteur se fait sentir sur les ouvrages du marquis : en publiant à cette époque une nouvelle édition de son ancien mémoire sur les états provinciaux, déjà analysé par nous, l'auteur de *l'Ami des hommes* y joignit une introduction dont la première partie est visiblement inspirée par Quesnay, mais dont

[1] Voir la deuxième lettre de Turgot sur la tolérance au t. II de ses Œuvres complètes, p. 680. On peut faire, si l'on veut, la part de la vanité chez les utopistes d'alors, mais ils ne sauraient être suspects que de ce côté-là, tandis que de nos jours l'utopie est souvent une exploitation intéressée du suffrage universel.

la seconde s'écarte cependant des idées du maître; car l'auteur y professe encore, sur les lois fondamentales de la monarchie française et sur les anciennes classifications sociales, des doctrines que la physiocratie n'admet pas. Aussi, plus tard, quand l'école eut son organe officiel, *les Éphémérides*, le marquis trouvait bon que ce recueil, dont il était cependant un des directeurs, après avoir loué son travail, y ajoutât pourtant cette restriction : « C'est bien dommage que, dans quelques endroits de cette dissertation si noble et si belle, l'auteur ait été obligé de poser quelques principes particuliers plus conformes à la constitution présente de l'État qu'il habite qu'à la constitution naturelle et la plus avantageuse possible pour les sociétés. »

C'est seulement en 1759 que le marquis de Mirabeau, profitant de la vogue qui s'attachait au titre de son principal ouvrage, publia sous le même titre, et comme une continuation de *l'Ami des hommes*, un volume sur divers sujets où il annonçait pour la première fois au public qu'il avait été éclairé par un *homme de génie* qu'il ne nommait pas encore, mais dont il parlait de manière à exciter vivement la curiosité de ses lecteurs. Après avoir déploré que les savants négligeassent de diriger tous les efforts de leur esprit vers l'étude de la science économique, qu'il appelait la science fondamentale du gouvernement des États, il ajoutait : « Mais on se réveille sur cette science. J'ai trouvé non-seulement des secours, mais même des guides. Un homme de génie, qui en a cavé et approfondi tous les principes, et qui a trouvé dans cette étude la cause de toutes les détériorations qui accablent souvent les nations, dans le temps où elles se croient le plus éclairées, a cherché, par un travail opiniâtre, et analogue à son genre d'esprit, à fixer ses idées sur la source des richesses, sur leur marche et sur leur emploi. Le résultat de ses idées une fois rangé dans sa tête, il a senti qu'il était impossible de le décrire intelligiblement par le seul secours des lettres, et qu'il était indispensable de le peindre. Ce sentiment a produit le *tableau économique* ci-joint. Quoique parfaitement d'accord avec lui dans les principes, je n'ai pu connaître son tableau dans toute son étendue qu'en le travaillant pour mon propre usage, et m'en faisant à moi-même l'explication. C'est cette explication, maintenant à ma portée, et conséquemment à celle de mes moindres lecteurs, que j'offre ici à ceux pour l'usage desquels je l'ai reçue. »

C'était une fâcheuse idée de la part du disciple de Quesnay, que de choisir, pour initier le public à la doctrine du maître, la plus ardue et la plus obscure de ses formules, c'est-à-dire ce fameux *Tableau synoptique* déjà cité plus haut. Le long et lourd commentaire que le marquis ajoutait à la pancarte en question, sous prétexte de

l'expliquer, ne servait qu'à la rendre plus obscure; mais la doctrine nouvelle n'en était pas moins annoncée, et peut-être même, ainsi qu'on l'a justement remarqué, le goût de l'esprit humain pour les mystères, donnait-il à plusieurs d'autant plus d'attrait pour le sphinx économique, qu'il semblait d'abord se révéler par des énigmes[1]. Dans tous les cas, ce volume renfermait d'autres morceaux d'une digestion moins difficile, et inspirés également par Quesnay; outre deux mémoires sur l'agriculture, on y lisait un mémoire intéressant contre les corvées.

Le marquis de Mirabeau y prenait à partie l'auteur anonyme d'un *Essai sur la voirie et les ponts et chaussées de France*, qui avait cru devoir combattre des critiques précédemment émises par lui dans *l'Ami des hommes*, sur les corvées, et prendre la défense de ce genre d'impôt en nature, un des plus détestés de l'ancien régime. La réponse du marquis fit une assez vive sensation, car elle était très-hardie dans la peinture des abus et des maux engendrés par ce mode de construction et de réparation des chemins, au moyen d'une contrainte abusive et arbitraire, qui s'exerçait spécialement sur la personne des paysans, en leur qualité de corvéables, et dont ils ne pouvaient pas même s'affranchir à prix d'argent[2]. Son mémoire donna en quelque sorte le signal à un grand nombre d'attaques du même genre, sous lesquelles la corvée succomba une première fois en 1776, avec Turgot, qui l'avait combattue comme écrivain, avant de l'abolir comme ministre. Après sa retraite, l'influence du Parlement la fit rétablir, et elle ne fut supprimée qu'aux approches de la révolution.

L'adversaire des corvées exerçait, par la même occasion, son esprit railleur et ardent aux dépens de l'écrivain inconnu qui, tout en lui accordant qu'elles offraient des abus dans la pratique, prétendait cependant les maintenir[3]. Celui-ci, offensé de la réponse, répliqua par un nouveau mémoire, intitulé : *Supplément à l'essai sur la voirie, pour servir de réponse à la critique de l'Ami des hommes*, où il se plaignait assez amèrement du marquis de Mirabeau, qui ne crut pas devoir lui répondre une seconde fois. Je n'aurais

[1] Lavergne, *Économistes français du dix-huitième siècle*, p. 68.

[2] Nous avons cherché, par cette périphrase sur la corvée, telle qu'on la pratiquait sous l'ancien régime, à la distinguer de ce qu'on appelle aujourd'hui l'impôt des prestations, qui ne peut jamais dépasser trois journées de travail par an, et que tout contribuable est également libre d'acquitter à son gré, soit en travail, soit en argent.

[3] Le titre seul du Mémoire de *l'Ami des hommes* contre l'auteur de l'*Essai sur la voirie* avait quelque chose d'un peu impertinent dans son incorrection, car il était rédigé en ces termes : *Réponse à la voirie*.

même pas parlé de cette polémique si elle n'avait donné lieu à une *prétendue* découverte faite en 1821, en vertu de laquelle l'adversaire anonyme du marquis de Mirabeau, l'auteur de ce plaidoyer écrit en faveur des corvées, avec une platitude dont on ne peut se faire une idée qu'après l'avoir lu, ne serait autre qu'un des écrivains les plus distingués et un des hommes les plus spirituels du dix-huitième siècle, un membre de deux académies, le secrétaire perpétuel de l'Académie française, en un mot Duclos. Cette prétendue découverte a d'abord passé assez inaperçue, mais comme elle a fini par être adoptée sans examen par deux écrivains considérables[1], nous avons cru devoir prendre la peine de lire les deux mémoires anonymes dont il s'agit. Ils ont une certaine valeur quant au fond et pour les détails techniques sur la construction des chemins et sur le corps des ponts et chaussées au dix-huitième siècle. Ils peuvent être l'œuvre d'un ingénieur, d'un subdélégué, peut-être même d'un intendant qui ne saurait pas écrire en français, mais quiconque connaît un peu l'esprit, les idées, le caractère et le style de Duclos, ne saurait admettre un instant qu'il en soit l'auteur[2].

Le succès de cette déclaration de guerre aux corvées qui se trouvait imprimée dans le même volume, à côté d'une dissertation à la

[1] Elle l'est, notamment par M. Sainte-Beuve, qui, dans un très-bon travail sur Duclos (*Causeries du lundi*, t. IX), consacre quelques lignes à ces deux Mémoires, dont il parle d'ailleurs de manière à prouver qu'il ne les a pas lus, et qu'il les cite seulement pour faire valoir les aptitudes de Duclos aux affaires administratives. M. de Lavergne, sans être aussi affirmatif, dit cependant de ces deux Mémoires anonymes : « L'auteur était, dit-on, Duclos. »

[2] Il est trop désagréable à tout esprit soucieux de la vérité de voir attribuer à un écrivain très-distingué un ouvrage indigne de son talent, et qui n'est pas de lui, pour que je ne consacre pas une note, même assez longue, à prouver que l'adversaire *anonyme* du marquis de Mirabeau, dans cette discussion sur les *corvées*, ne peut pas être Duclos.

Constatons d'abord qu'aucun des nombreux contemporains de Duclos, qui ont parlé de lui dans leurs Souvenirs du dix-huitième siècle, n'a songé à lui attribuer les deux mémoires anonymes dont il s'agit; qu'aucun éditeur de Duclos, antérieur à celui de 1821, n'y avait songé davantage ; que la meilleure édition des Œuvres complètes de Duclos, celle de 1806, en 10 volumes in-8°, faite sous la direction de M. Auger, depuis membre de l'Académie française, enrichie de morceaux inédits qui sont vraiment de Duclos, précédée d'une notice détaillée sur l'auteur, non-seulement n'admet pas les deux mémoires en question, mais n'en fait pas la plus légère mention. Constatons aussi que le savant et consciencieux auteur du *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, M. Barbier, en insérant la mention de ces deux mémoires dans la première édition de son livre, avait *refusé* de les mettre au compte de Duclos. Je dis *refusé*, parce qu'il existait un recueil bibliographique obscur et dénué de toute autorité, publié en 1778, c'est-à-dire six ans après la mort de Duclos, dont l'auteur, sans aucune espèce de preuve ou d'expli-

vérité fastidieuse, mais pleine d'enthousiasme, pour l'auteur du *Tableau économique*, augmenta naturellement la notoriété de réformateur déjà acquise par Quesnay dans le monde de la cour à Versailles. Celui-ci, il est vrai, soit par habileté, soit par modestie,

cation, s'était avisé d'ajouter ces deux mémoires à la liste des ouvrages de Duclos; c'est cette affirmation gratuite, à laquelle M. Barbier avait refusé, dit-il, d'ajouter foi.

Les choses en étaient là, lorsque, en 1821, un écrivain, M. Villenave, mû, à mon avis, par le désir égoïste et souvent pernicieux de donner une édition de Duclos plus complète encore que les précédentes, n'hésita pas à insérer dans celle qu'il dirigeait les deux mémoires anonymes, comme étant l'œuvre de cet académicien. Pour motiver sa détermination, il allégua deux faits dont la discussion m'entraînerait trop loin, mais qui tous deux, même quand ils seraient exacts, n'ajoutent rien, suivant moi, à l'autorité fort insuffisante du Recueil bibliographique de 1778, car ils peuvent tous deux s'expliquer par l'affirmation gratuite contenue dans ce recueil. Il est d'ailleurs d'autant plus inutile de discuter ces deux arguments, que leur valeur ne tient pas, à notre avis, devant les invraisemblances littéraires et morales qui ressortent de la simple lecture des deux mémoires en question, et de quelques autres faits que M. Villenave ne connaissait pas. On serait même tenté de croire que cet écrivain n'avait pas, non plus, pris la peine de lire les deux mémoires qu'il attribue à Duclos, puisque, pour les expliquer, il commence par dire que ce dernier avait été indécemment *attaqué* par le marquis de Mirabeau, tandis que, au contraire, c'est l'auteur anonyme qui prend l'initiative de la polémique, en critiquant, dans son premier mémoire, publié en 1759, quelques-unes des idées exprimées, en 1757, dans *l'Ami des hommes*, sur la corvée. M. Villenave ignorait également que, loin d'être étrangers l'un à l'autre, le marquis de Mirabeau et Duclos se connaissaient beaucoup et se voyaient très-fréquemment, soit chez madame de Rochefort, soit chez le duc de Nivernais, soit chez Quesnay, et ce fait ajoute encore, on le verra, à l'invraisemblance morale autant que littéraire de l'hypothèse en question, invraisemblance qu'il suffira de mettre en lumière, par quelques citations empruntées aux deux mémoires publiés dans le sixième volume de l'édition de Duclos, imprimée chez Belin, en 1821.

Est-il vraisemblable qu'en 1759 (c'est la date du premier mémoire attribué à Duclos), le secrétaire perpétuel de l'Académie française, un des hommes les plus spirituels, les plus répandus et les moins modestes de Paris, désirant critiquer, même sous l'anonyme, un chapitre de l'*Ami des hommes*, aurait pris le masque et le ton d'un homme timide et obscur qui habite loin de Paris un *séjour champêtre*, où *il mène une vie aussi active que frugale* (p. 520), qui déclare ne ressembler à Diogène que par *un peu trop d'approximation à la pauvreté* (sic), qui s'excuse de n'avoir pu voir *sans émotion* qu'un de nos auteurs politiques modernes *se soit élevé contre une matière qu'il affectionne* (sic) et excité contre les corvées des préventions qui ne sont parvenues jusqu'à lui, dans son *séjour champêtre, qu'à cause qu'elles ont été trop répandues?* Est-ce Duclos qui, même sous l'anonyme, écrirait : « Quelqu'un de mes lecteurs, *si j'en ai*, ne demandera-t-il pas qui je suis moi-même, pour oser censurer le *public* et les *savants*; l'honorable ami des hommes a tant d'esprit, qu'il ne m'enviera pas la *gloriole* après laquelle je cours; il est *bien plus propre à m'applaudir, quand il verra* que je ne critique ni par humeur ni par ambition? » Est-il vraisemblable que ce soit Duclos qui, pour repousser, même sous l'anonyme, l'idée de l'auteur de *l'Ami des hommes*, d'employer les troupes en temps de paix à la construction et à l'entretien des routes,

avait exigé de son premier disciple, comme il l'exigea longtemps des autres, de n'être désigné au public que par des périphrases, et jamais par son nom, mais ces périphrases étaient si pompeuses, qu'il était bien difficile qu'on ne se demandât pas à qui elles s'ap-

après avoir fait un tableau grotesque des inconvénients du contact des soldats avec les populations rurales, après avoir montré « des pères désolés, des mères échevelées, des maris en fureur, des filles en larmes, » aurait rédigé cette apostrophe, directement adressée au marquis de Mirabeau :

« O vous, mon illustre confrère, s'il est permis à un écrivain obscur de prendre un titre si brillant (ainsi le comble de l'orgueil pour le secrétaire perpétuel de l'Académie française, pour l'auteur des *Considérations sur les mœurs*, serait d'oser s'appeler le confrère d'un écrivain aussi illustre que l'auteur de *l'Ami des hommes*), vous à qui l'importance des mœurs est si particulièrement connue, qui avez démontré avec tant d'énergie qu'elles font la principale force d'un État, et qu'elles seules sont dignes de la *superintendance* du souverain ; vous, dont la charité s'est consacrée à secourir le pauvre et l'innocent, pourriez-vous persister dans une opinion dont la suite la moins funeste serait l'outrage de la virginité, et qui égalerait bientôt la corruption des campagnes à celle des villes ? Non, je jure que vous en reviendrez !.. » Serait-ce encore Duclos, si impétueux, si peu endurant, Duclos, duquel M. Sainte-Beuve dit très-justement « qu'on le savait *entier*, *emporté*, qu'on le craignait, qu'on faisait place devant lui, » serait-ce Duclos qui, traité par le marquis de Mirabeau, dans la réponse de celui-ci au premier mémoire anonyme, avec la plus offensante impertinence, conspué publiquement et presque vilipendé par son adversaire, se serait contenté de répliquer dans un second mémoire, publié en 1762, que : « la réflexion l'a réduit à plaindre un bon homme, un zélé patriote, un philosophe qui oublie ses meilleures maximes de morale quand sa bile est trop exaltée? Ce que je dis là de son caractère, sans le connaître, ajoute le prétendu Duclos, est tellement fondé en vraisemblance, que si j'étais Tartuffe et que j'affectasse, d'un air bénin, de rassembler ici, *sous un point de vue*, les offenses qu'il m'a faites, je suis persuadé qu'il en pâlirait ; mais, grâce au ciel, la méchanceté m'est inconnue, si ce n'est pour la détester » (p. 642)? Est-ce Duclos qui dirait platement d'un adversaire insolent : « Je trouve *l'Ami des hommes* moins blâmable d'avoir si légèrement sacrifié à son humeur le respect qu'il se devait, que son examinateur (c'est-à-dire le censeur) ne me paraît répréhensible de lui avoir laissé violer les lois de la bienséance, et d'avoir transgressé lui-même celles *que les règlements de la librairie imposaient à son état* » (p. 643) ? Est-ce le philosophe Duclos qui, après avoir argumenté lourdement contre l'opinion soutenue par le marquis de Mirabeau, qu'il est utile d'apprendre à lire et à écrire aux paysans, couronnerait son argumentation par le passage suivant : « Appliquons de bonne foi ces réflexions à la doctrine que je soutiens, et nous conviendrons que tout moyen qui tend à introduire et à pousser le *bas peuple* dans les états supérieurs, est vicieux selon nos maximes. *Donc*, *dirons-nous*, le plus grand des vices, en ce genre, est l'instruction gratuite, qui *prodigue* à la vanité du bas peuple, en corps, *un prétexte insidieux* d'aspirer à l'élévation. »

Si, après ces citations, il restait encore quelque doute dans l'esprit du lecteur, ajoutons que le marquis de Mirabeau et son frère, qui tous deux, comme je l'ai déjà dit, connaissaient familièrement Duclos, se moquent, dans leur correspondance, de l'avocat anonyme et inconnu des corvées ; que le bailli de Mirabeau s'amuse, par exemple, à faire rire des dames, au château d'Harcourt, en

pliquaient. Dès cette époque, d'ailleurs, si l'on en croit Dupont (de Nemours)[1], Quesnay avait trouvé deux autres disciples. L'un était un conseiller au Parlement de Paris, Mercier de Larivière, esprit original, quoique bizarre, qui devait bientôt devenir le principal écrivain de l'école pour les questions politiques; nous l'ajournons, puisque Dupont (de Nemours) nous dit que, peu de temps après s'être converti aux doctrines de Quesnay, il fut nommé intendant à la Martinique, d'où il ne revint que plusieurs années après. L'autre conquête de Quesnay qui, suivant Dupont, date de la même époque, était un allié plutôt qu'un disciple. C'était un intendant des finances, M. de Gournay, dont les doctrines analogues à celles du fameux docteur formèrent plus tard une branche de l'économisme, qui se distinguait, par des nuances que nous indiquerons, de celle des physiocrates. Dupont (de Nemours) constate, d'ailleurs, que Gournay mourut dans cette même année 1759, et il ajoute, en style physiocratique : « *Le vertueux ami des hommes* resta seul à seconder l'esprit *créateur* de la science la plus utile au genre humain. » C'est alors que cet esprit *créateur* (il s'agit de Quesnay) eut l'idée ingénieuse de lancer son unique disciple sur un terrain brûlant où celui-ci devait forcément attirer l'attention publique, tout en trouvant une belle occasion d'exposer la doctrine du maître sur l'impôt.

L'entreprise n'était pas sans péril, mais l'Ami des hommes était intrépide; il en résulta l'aventure la plus éclatante de sa vie et un redoublement de popularité pour son nom. Cette aventure vaut la peine d'être exposée avec quelque détail.

L'AMI DES HOMMES EN PRISON.

« Seigneur, vous avez vingt millions d'hommes et de sujets, plus ou moins. Ces hommes ont tous quelque argent ; ils sont tous à peu

1759, en leur lisant les passages burlesques du premier mémoire anonyme, cités et critiqués par son frère; qu'il est plus tard question de cette polémique dans les *Éphémérides*, où l'auteur anonyme est qualifié de *ridicule déclamateur*, qu'aucun de ceux qui se moquent de lui ne paraît se douter qu'il a affaire au secrétaire perpétuel de l'Académie française, et qu'il faudrait supposer à Duclos une singulière aptitude à la patience et à la dissimulation pour admettre que, conspué publiquement par un homme qu'il rencontrait souvent dans le monde, il n'ait jamais dévoilé, ni à lui, ni à personne, l'*incognito* sous lequel il aurait été si maltraité.

[1] Voir son travail intitulé : *Origine et progrès d'une science nouvelle*, publié en 1768 et inséré dans le recueil des économistes physiocrates, par M. Daire.

près capables du genre de service que vous demandez, et toutefois vous ne pouvez plus avoir de services sans argent, ni d'argent pour payer les services. Cela signifie, en langue naturelle, que votre peuple se retire de vous sans le savoir, attendu que les volontés sont encore ralliées à votre personne, en la supposant isolée des agents de votre autorité, et d'autre part, sans oser le dire, vu que nous sommes en un siècle mol et craintif : votre puissance n'est autre chose que la réunion des volontés d'une multitude forte et active à la vôtre, d'où suit que la disjonction des volontés est ce qui coupe le nerf à votre puissance. Voilà le mal. Voici d'où il provient. »

Tel était le début d'un livre publié dans les premiers jours de décembre 1760, au plus fort de la funeste guerre de Sept ans, dans un moment où le mécontentement était général, où toutes les ressources semblaient épuisées, et où la France se demandait comment elle pourrait continuer la guerre sur terre et sur mer sans argent, sans généraux, avec des armées démoralisées par de nombreuses défaites, et les restes d'une marine presque entièrement détruite par l'ennemi.

En un pareil moment, il fallait quelque hardiesse à un auteur pour s'adresser directement au roi, et venir le provoquer devant le public à faire une révolution dans l'administration générale du pays.

Ce n'était pas sans hésitation que le marquis de Mirabeau, quoique incessamment poussé en dessous par son maître, par le *tenace docteur*, comme il l'appelait, s'était décidé à tenter ce coup d'éclat. Cinq mois avant on le voit, en juillet 1760, adressant à son frère le bailli une lettre où il se montre en proie à une sorte de découragement sur ce qu'il appelle sa vocation, et où il nous montre en même temps tout l'ascendant que Quesnay avait pris sur lui.

« On est malheureux, cher frère, écrit-il, d'avoir, dès son enfance, respiré l'air d'un siècle versé vers l'intérêt personnel, de se sentir soi-même une sorte de don Quichotte moral, quand on est vraiment citoyen ; de voir tous les esprits évaporés, toutes les âmes affaissées, tous les cœurs froids et personnels ! Je t'avoue que sans l'exemple de l'opiniâtre et tenace docteur, dont le zèle studieux, apostolique en ce genre, et continuel jusqu'à la manie, ne se relâche pas un seul instant, je serais tenté de laisser tout là ; mais cet homme qui voit mieux qu'un autre et de plus près toutes les impossibilités morales, la série, la postérité et l'opiniâtreté d'icelles, travaille constamment ni plus ni moins, et sûrement ne verra pas le fruit de son travail, qui sera grand un jour, et j'aurais honte d'avoir moins de persévérance que lui ! »

Le bailli, quoique très-philanthrope lui-même, soupçonne que

Quesnay pousse son frère dans quelque guêpier, et il se permet de parler un peu légèrement du docteur.

« Tu me parles de ton docteur, répond-il au marquis ; il prêche fort à son aise, et il ne me paraît pas ressembler trop mal à feu Sénèque, qui, avec des richesses immenses, prêchait le mépris des richesses. Celui-ci, vêtu, logé, nourri, exalté, existant enfin par le plus grand de tous les abus, crie contre les abus, mais plus quand il est vis-à-vis de toi que quand il est vis-à-vis de plusieurs autres ; il t'excite à ce genre de travail et te fournit des matériaux ; en cela seulement il fait très-bien, mais quant à la persévérance, si, proportion gardée, tu es jamais aussi bien que lui, je t'y exhorterai ainsi qu'à la patience. »

Mais le marquis ne supporte pas facilement qu'on médise de son maître, et j'espère qu'on ne doutera plus de la sincérité de son enthousiasme pour Quesnay, quand on aura lu le portrait confidentiel et inédit qu'il lui consacre ; on y trouvera des nuances nouvelles qui complètent tous les portraits connus du célèbre physiocrate.

« Rends plus de justice au docteur, écrit le marquis à son frère ; il est bon valet et fidèle, mais nullement esclave. Dans le temps où tous les profits des fermes étaient ouverts à la commensalité, il a lié ses enfants à la glèbe et iceux relégués dans les campagnes. J'ai été témoin qu'il laissa à peine mettre pied à terre à un sien petit-fils qu'on lui amenait du Nivernais. *Je n'aurais pas*, dit-il, *sauvé le père de l'infection de la capitale, si j'avais voulu y ramener le fils.* Je sais, par un hasard, provenant du fait du bonhomme Morin, qu'il est très-délicat sur l'article mignon du pays, *je n'entends pas le français*[1], etc. Sa carcasse philosophique est nourrie, vêtue et logée, et son instinct est timide et subordonné, mais son génie vaste, opiniâtre et toujours agissant, travaille sans cesse, ameute un monde de citoyens, et adapte à ces sortes de vues les talents mêmes des fols. C'est sur cela qu'il n'est point timide, et il tient en bas aux plus notables de ces propos sommaires et accablants, plus concluants encore et plus secs que ce qui se dit dans son entresol. En un mot, compte que cet homme fera époque par la continuité de son travail et l'opiniâtreté de ses vues patriotiques et économiques. »

Le bailli, tout en paraissant maintenir son opinion sur le docteur, la retire cependant en partie.

« Je n'ai jamais eu, répond-il, que la même idée du docteur ; je lui connais une tête très-agissante. Je ne sais pas s'il a le cœur très-

[1] On comprend qu'il veut dire ici que le docteur n'est pas capable de se faire payer son crédit sur madame de Pompadour.

chaud : je n'en crois rien. Je ne nie pas qu'il ne fasse beaucoup de bien. N'eût-il fait que celui d'éveiller tes idées et celles de quelques autres citoyens, c'est beaucoup. »

Le bailli, on le sait déjà, est lui-même trop ennemi des abus pour ne pas se résigner facilement quand il apprend bientôt que Quesnay, voyant approcher la fin du bail des fermiers généraux, presse son frère d'entrer en guerre contre cette redoutable corporation, qu'il l'aide dans la composition de son livre et que l'ouvrage va paraître.

« Enfin, je tiens mon sujet, lui écrit le marquis, et voilà le tableau que je vais leur présenter. Ce tableau entraîne nécessairement tant de vérités physiques, palpables, actuelles et terribles pour nos vampires (les financiers), que ce sera un prodige d'esprit civique d'avoir osé jusque-là, et de bonheur si le tout passe sans plus d'émoi que par le passé. Quoi qu'il en soit, j'en cours les risques, par un sentiment fondé sur des principes supérieurs aux petites convulsions passagères. Ce dernier essai manquait à l'accomplissement de ma vocation, et c'est par là que je veux finir ma carrière. »

Sous des apparences doctrinales et avec le titre de *Théorie de l'impôt*, le nouvel ouvrage du disciple de Quesnay était d'une hardiesse extrême dans la critique des personnes et des choses. L'auteur développait successivement ces diverses propositions : 1° que l'impôt est un tribut présenté par les sujets au souverain, et non une *dépouille* arrachée par le souverain aux sujets ; 2° que le souverain n'a pas le droit d'imposer ses sujets sans leur concours et leur consentement ; 3° que l'impôt le plus naturel, le plus juste et le plus avantageux serait celui qui porterait exclusivement sur le produit net du sol, c'est-à-dire sur le revenu foncier, tous frais de culture déduits. C'était là un des points capitaux de la doctrine physiocratique, sur lequel nous reviendrons plus tard ; 4° que l'assiette et le recouvrement de l'impôt devaient être confiés aux états provinciaux rétablis partout dans les pays d'élection, tels qu'ils existaient encore dans les pays d'états ; 5° que le commerce intérieur et extérieur devait être déclaré libre et affranchi de toutes taxes ; 6° enfin, qu'il était urgent d'abolir tout le système de fermage adopté pour la perception de la moitié des impôts.

Ce dernier article formait le point capital du livre. Sous l'ancien régime, presque tous les impôts indirects étaient perçus par des compagnies de financiers qui les affermaient au roi au plus bas prix, pour en tirer à leur profit le plus grand bénéfice possible. La taille, la capitation et les vingtièmes étaient les seuls impôts recouvrés directement par les agents du trésor public. Mais la gabelle, c'est-à-dire l'impôt sur le sel, les aides (impôts sur les

boissons), les traites (droits de douane à l'entrée et à la sortie du royaume et d'une province à l'autre), les droits d'enregistrement, les droits à l'entrée de Paris, la fabrication et le débit du tabac, etc., etc., étaient affermés par des compagnies, dont la principale se composait de soixante fermiers généraux, ayant sous leurs ordres trente mille commis, investis du droit d'exercer sur les sujets toutes sortes de poursuites, et aussi d'extorsions et de concussions. L'incroyable différence du prix du sel, par exemple, qui variait de province à province, depuis 2 livres le quintal jusqu'à 62 livres, produisait une sorte d'émulation de fraudes et de rigueurs entre les contrebandiers et les agents de la ferme. Un financier très-distingué de notre siècle, un ancien ministre des finances qui avait commencé sa carrière au service de la ferme générale, le comte Mollien, déclare « que dans la seule année 1783, pour la seule contrebande des sels, les agents de la ferme générale avaient fait près de 4,000 saisies domiciliaires; ils avaient arrêté sur les routes 2,500 hommes, 2,000 femmes, 6,000 enfants, près de 1,200 chevaux, 56 voitures; les condamnations à la peine des galères excédaient le nombre de 200. En résumé, dit-il, sur les 6,000 forçats qui se trouvaient dans les bagnes, le tiers était composé de contrebandiers[1]. »

En 1760, la situation était pire encore qu'en 1783. L'auteur de la *Théorie de l'impôt* prétend que, sur la seule vente du tabac, les fermiers généraux faisaient un bénéfice net de 31 millions, et qu'en réalité, sur les impôts perçus par eux, la moitié seulement rentrait dans les caisses de l'État. Aussi, quelques jours avant de publier son livre, écrit-il à son frère : « *Renversons les fermes d'abord*, et nous aurons assez fait pour la régénération. » C'était, nous l'avons dit, le but principal qu'il se proposait; c'était pour faire ressortir tous les abus, tous les fléaux attachés à ce système de perception, qu'il déployait toute l'ardeur de sa plume inégale, mais parfois éloquente.

« Quand l'État, dégradé et abattu, écrit l'impétueux disciple de Quesnay, se soumet aux conditions que ses fermiers lui imposent, l'épuisement arrive à son comble; les édits ne sont que des prétextes d'exaction, et le peuple ne peut plus rien fournir de réel. Les coffres du prince, percés de toutes parts, ne sont plus même capables de servir d'entrepôt momentané. La science des ressources a pris la place de la science économique. On épuise les emprunts et les expédients, on vomit des créations de charges; on engage, en un mot, l'État, les sujets, le prince, la foi, la loi, les mœurs, l'honneur; on s'empare des obligations de payement entre les citoyens, on renverse tout enfin, et l'on arrive à ce terrible période où le gou-

[1] *Mémoires d'un ministre du Trésor public*, t. I, p. 105.

vernement n'espère plus rien des hommes, et où les hommes n'espèrent plus rien du gouvernement; fatale époque, où le souffle d'un enfant peut renverser des États!

« Telle est la marche, telles sont les conséquences de l'erreur énorme d'interposer une agence quelconque entre la contribution des sujets et la recette du souverain. L'exemple de tous les âges et de tous les empires en est la preuve. Partout les fermiers publics ont acheté du prince la nation, et détruit enfin la nation, le prince et eux-mêmes[1]. »

Ce n'est pas cependant que le marquis de Mirabeau, tout en insistant principalement sur cette partie de son sujet, négligeât les autres, et on a pu juger, par le programme indiqué plus haut, des questions successivement traitées dans son livre, que c'était bien une sorte de révolution qu'il voulait faire accomplir par le roi dès 1760.

On comprend aisément le scandale produit par la *Théorie de l'impôt* dans le monde des fermiers et des financiers. Ils s'indignèrent et demandèrent le châtiment du coupable. « Montmartel, le banquier de la cour, écrit le marquis, est allé dire que si on ne faisait pas un éclat contre moi, son crédit était à bas. » Non-seulement on n'était pas en mesure de supprimer les fermiers, quand bien même on l'aurait voulu; mais le gouvernement, aux abois, dont ils étaient les créanciers, se trouvait en quelque sorte à leur discrétion. S'il y a lieu de s'étonner, c'est que le marquis n'ait pas été plus sévèrement puni. Toutefois, la punition ne se fit pas attendre. Six jours après la mise en vente de son livre, nous le voyons adresser à son frère cette lettre, dont je n'ai cité que la première phrase en parlant du bailli, et qui me semble bonne à reproduire tout entière. Elle est du 16 décembre 1760 :

« Cher frère, je vais être arrêté, et c'est par l'ordre du roi ; ainsi nous n'avons rien à dire. Je ne suis point piqué ; je ne dois pas l'être : 1° par devoir ; 2° par justice ; car quoique j'aie dû penser que ma manière ne déplairait pas, elle a toutes les qualités requises pour faire cet effet-là, sitôt qu'on veut s'en aviser. Ainsi, sans avoir péché par le fond, il est juste que je sois puni pour la forme. Je te demande en grâce, non pas, comme tu penses, de ne pas prendre le ton suppliant ; ce n'est pas ce que je crains, mais, au contraire, de ne point avoir de hauteur ni de mécontentement, de ne nommer ni désigner personne, parce qu'en effet je n'ai à me plaindre de personne en particulier ; et de songer, en outre, que tu es pareillement attaqué, à la vérité, pour de prétendus propos. Concilie-toi avec le duc

[1] *Théorie de l'impôt*, p. 286.

de Nivernois qui, en cette occasion comme en toute autre, se montre ce qu'il est, et compte que ceci ne sera ni long ni amer, parce que, au fond, je ne connais être au monde à qui je veuille mal, et que le mal vouloir est d'ordinaire réciproque. Je voudrais être plus affligé que je ne suis, pour m'appliquer le passage : *Qui seminat in lacrymis in exultatione metet*. Mais je ne veux que paix et simplesse. Adieu, je t'embrasse. »

Il fut en effet arrêté le 17 décembre 1760, et emprisonné, non pas, ainsi qu'on l'a dit, dans le sombre donjon où il devait plus tard faire enfermer son fils, mais au château de Vincennes.

L'effet produit sur le public par cet événement, les qualités et les défauts de l'ouvrage qui l'avait occasionné, les circonstances de l'arrestation de l'auteur, donnant la mesure de la considération dont il jouissait alors, et qui devait être si gravement compromise plus tard, tout cela nous paraît vivement et exactement rendu dans une lettre d'une dame célèbre du dix-huitième siècle, qui ne connaissait pas personnellement le marquis de Mirabeau, et qui raconte son aventure à Voltaire[1]. Il s'agit de madame d'Épinay. Voici sa lettre :

« Vous a-t-on parlé du livre de M. de Mirabeau, intitulé *Théorie de l'impôt?* C'est un orage; tout y est confondu, obscur, et puis des traits de lumière qui éblouissent, qui renversent; des calculs faux, des idées justes, de l'éloquence, de l'amphigouri; hardi jusqu'à la témérité (un autre aurait dit jusqu'à l'insolence, et aurait peut-être bien dit); mais je ne saurais en trouver à dire des vérités; au reste, un égard marqué pour les moines, un tableau frappant et vrai de nos malheurs, un léger crayon de remèdes assez incertains; le tout l'a conduit à Vincennes, où il est depuis hier. Ils ont l'air de l'y

[1] Voltaire avait très-peu de goût pour le marquis de Mirabeau, qui lui rendait son antipathie avec usure, comme nous le verrons ailleurs. Cette antipathie s'explique aisément, du reste, par la différence de leur caractère et de leur esprit à tous deux. Mais Voltaire savait très-bien subordonner ses sentiments à son désir de rester toujours en accord avec l'opinion publique. Aussi, en apprenant, par madame d'Epinay, l'intérêt que portait le public à l'auteur de la *Théorie de l'impôt*, il s'empresse d'écrire à M. d'Argental pour le prier d'antidater sa dédicace de *Tancrède*, qu'il venait d'adresser à madame de Pompadour, parce que dans cette dédicace, pour faire sa cour à la favorite, il se moquait agréablement des écrivains économistes ou autres qui voyaient alors les choses en noir. « Si cette dédicace n'est point datée (il veut dire antidatée), elle paraîtra, écrit-il le 28 décembre 1760, une insulte *au pauvre ami des hommes* et à son malheur... Je passerais pour un lâche flatteur qui se fait de fête, et qui est de l'avis des sous-maîtres, pendant qu'un camarade valet est *in ergastulo* pour les avoir contredits. »

avoir mis pour avoir le droit d'en faire pendre un autre. On n'a jamais arrêté un homme comme celui-là l'a été, en lui disant : « Monsieur, mes ordres ne portent pas de vous presser. Demain, si vous n'avez pas le temps aujourd'hui. — Non, monsieur, on ne saurait trop tôt obéir aux ordres du roi ; je m'y attendais. » Et il part avec une malle chargée de livres et de papiers ; tout ce qu'il fait est bien. Son livre est in-quarto, et n'en est pas moins défendu. Il est trop considérable pour être envoyé par la poste, sans quoi, mon cher philosophe, vous l'auriez déjà. »

Tandis que le marquis de Mirabeau, sous les verrous, supporte philosophiquement sa situation — à en juger par une lettre de lui à madame de Rochefort où il dit « qu'ayant emporté en prison, outre Marc Aurèle et la Sagesse de Salomon, un recueil fort rare et fort jovial de proverbes provençaux, son laquais fut bien surpris de le voir rire tout seul, quatre minutes après qu'on eut fermé les verrous » — c'est peut-être le cas de nous transporter au palais de Versailles pour y étudier l'effet produit par son emprisonnement sur l'apôtre Quesnay. Pour ceux qui savent maintenant la part très-grande prise par le maître dans le méfait accompli, sous son influence et sous sa direction, par le disciple, il semble que l'austère docteur fait un peu le bon apôtre avec madame de Pompadour dans le tableau, d'ailleurs très-agréablement esquissé par madame du Hausset :

« Un jour, dit-elle, je trouvai Quesnay au désespoir. « Mirabeau, « me dit-il, est à Vincennes pour son ouvrage sur l'impôt. Ce sont « les fermiers généraux qui l'ont dénoncé et qui l'ont fait arrêter. « Sa femme doit aller aujourd'hui se jeter aux pieds de madame de « Pompadour[1]. » Quelques moments après, j'entrai chez madame pour sa toilette, et le docteur y vint. Madame lui dit : « Vous devez « être affligé de la disgrâce de votre ami Mirabeau, et j'en suis fâ- « chée aussi, car j'aime son frère. » Quesnay répondit : « Madame, « je suis bien loin de lui croire de mauvaises intentions ; il aime le « roi et le peuple. — Oui, dit-elle, son *Ami des hommes* lui a fait « beaucoup d'honneur. » En ce moment entra le lieutenant de police, et madame lui dit : « Avez-vous vu le livre de M. de Mirabeau ? « — Oui, madame, mais ce n'est pas moi qui l'ai dénoncé. — Qu'en « pensez-vous ? lui dit madame. — Je crois qu'il aurait pu dire une « grande partie de ce qu'il a dit en termes plus ménagés. Il y a, en-

[1] Le marquis n'aurait pas permis la démarche supposée par Quesnay, il n'en est nullement question dans sa correspondance, et je suis persuadé qu'elle n'eut pas lieu.

« tre autres, deux phrases au commencement : *Votre Majesté a vingt* « *millions d'hommes, plus ou moins ; elle ne peut en obtenir de service* « *qu'à prix d'argent, et il n'y a point d'argent pour payer leurs ser-* « *vices.* — Quoi ! il y a cela, docteur? dit madame. — Cela est vrai ; « ce sont les premières lignes, et je conviens qu'elles sont impru- « dentes; mais, en lisant l'ouvrage, on voit qu'il se plaint que « le patriotisme s'éteint dans les cœurs, et qu'il voudrait le rani- « mer. » Le roi entra, nous sortîmes... Je revins ensuite pour continuer la toilette, et madame me dit : « Le roi est fort en colère « contre Mirabeau; mais j'ai tâché de l'adoucir. Le lieutenant « de police a fait de même. Cela va redoubler les craintes de Ques- « nay. »

Les amis, alors nombreux, du marquis de Mirabeau, s'unirent à Quesnay, et le roi, vivement sollicité par eux, ne laissa pas au coupable le temps de s'ennuyer beaucoup dans sa prison ; car il y était entré le 17 décembre, il en sortit le 24 au soir. On lui accorda vingt-quatre heures de séjour à Paris pour l'arrangement de ses affaires; mais il lui fut enjoint de partir immédiatement après pour sa terre du Bignon, où il devait rester en exil jusqu'à nouvel ordre.

LOUIS DE LOMÉNIE.

La suite prochainement.

LES ŒUVRES ET LES HOMMES

COURRIER DU THÉATRE, DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Les influences de la politique sur la chronique. Le grand prix de la Ville de Paris. La vente Faure : crescendo des enchères. — La saison des expositions. Exposition canine, Exposition des beaux-arts, Exposition des refusés, Exposition Ricard, Exposition de la Société de Saint-Jean. — Le Jubilé de Molière. Trissotin, panégyriste de l'auteur des *Femmes savantes*. Les théâtres et l'été. *La Vie de bohème* et sa queue. La littérature dramatique de l'avenir. *Dianah* et *l'Absent*. *Gretna-Green* et la langue des ballets. *Le Roi l'a dit*. — Revue funèbre : Manzoni, P. Lebrun, L. Vitet.

I

Depuis notre dernière chronique, il s'est passé en France une révolution pacifique, qui échappe à notre compétence et dont nous ne nous permettrions pas de dire un seul mot, si les conséquences qu'elle a eues jusque dans un domaine qui n'est pas le sien, ne nous forçaient d'en rappeler tout au moins le souvenir. C'est par là seulement qu'elle nous regarde et que nous en parlerons. On assure que M. Thiers, reprenant le mot du comte d'Artois, a dit en rentrant dans la vie privée : « Il n'y a rien de changé en France ; il n'y a qu'un *petit bourgeois* de plus. » Ce petit bourgeois, nous en avons la confiance, va préparer de la besogne à la critique et à la chronique, et le vote du 24 mai, en rendant aux studieux loisirs de ses travaux historiques et philosophiques l'illustre auteur du *Consulat et de l'Empire*, mérite la reconnaissance des lettres, qui vont peut-être enfin jouir prochainement de cette *Histoire de Florence*, si longtemps attendue et si impatiemment espérée par tous les amis de l'art.

Bon gré mal gré, le chroniqueur est bien forcé de s'apercevoir qu'il s'est passé quelque chose dans les régions qu'il côtoie par mo-

ments sans y aborder jamais. La politique se mêle à tout, même aux courses. Le 8 juin dernier, sur l'hippodrome de Longchamps, où se disputait le grand prix de la ville de Paris, qu'allait remporter, pour la sixième fois en dix ans, un cheval français digne d'être chanté par Pindare, il eût fallu se boucher les yeux et les oreilles pour ne rien voir et ne rien entendre. Le nouveau président de la république — triomphe que d'autres chefs d'État n'ont pas souvent obtenu sur le turf — a été applaudi presque autant que l'incomparable *Boïard*, le vainqueur du vainqueur d'Epsom, et cette ovation faisait honneur à l'illustre maréchal de l'affluence extraordinaire de la foule, de l'élégance des toilettes, du nombre et du luxe des équipages, des 150,000 francs de la recette, des 5 millions que cette grande solennité hippique venait de jeter en circulation dans le commerce parisien, de la joie, de la sécurité, de l'entrain d'une réunion qui n'avait, cette fois, rien de radical et ne ressemblait plus à un entr'acte entre la Commune de la veille et celle du lendemain. Sur son terrain, que nous n'avons pas envie d'élargir, et en la prenant pour ce qu'elle vaut, cette démonstration, qui signifiait sans doute peu de chose en soi, signifiait beaucoup comme symptôme et comme indice : indice de détente, symptôme de reprise à la vie, soupir de soulagement et explosion d'espérance.

Autre symptôme non moins caractéristique, les ventes artistiques, — cette Bourse de l'hôtel Drouot, sensible et mobile comme la Bourse de la rue Vivienne ; ce thermomètre de la confiance publique, où chaque variation de l'atmosphère se traduit en hausse ou en baisse immédiate, — sont venues à leur tour donner leur note dans le concert. La galerie Everart, la galerie d'Espagnac, la galerie même du marquis de la Rocheb., si riche surtout en maîtres hollandais ou flamands et en tableaux de l'école anglaise, presque inconnue chez nous, la collection formée par les artistes au profit des blessés militaires, en un mot, toutes les ventes de la fin d'avril et du mois de mai, avaient trahi les espérances des commissaires-priseurs. L'ombre de Barodet, plus terrible que le spectre de Banquo, planait sur les enchères et les faisait rentrer en elles-mêmes dès qu'elles essayaient de sortir du calme plat. M. Faure, inquiet, parlait déjà de remettre à l'an prochain la vente de sa collection. Mais vient le vote parlementaire du 24 mai. Aussitôt le spectre redescend au rôle de simple épouvantail à moineaux, les amateurs rentrent en campagne, les commissaires-priseurs se rassurent, les experts haussent de quelques mille écus les chiffres de leurs demandes. Bref, les trente et un tableaux du célèbre baryton, appartenant tous à l'école française contemporaine, produisent un total de près de 520,000 francs.

« Voilà les grandes traditions renouées, disait l'expert en se frottant les mains. Quel dommage que ce soit la dernière vente de la saison ! Je suis sûr que, dans quinze jours, Delacroix ferait 100,000 francs. »

En attendant, le *Christ au tombeau* est monté à 60,000, et les *Deux Foscari* ont atteint 79,500. Telles sont les toiles que s'offre aujourd'hui un premier sujet de l'Opéra ! Il n'y a que les princes comme le prince Demidoff, ou les tailleurs comme M. Laurent Richard, qui fassent encore plus royalement les choses. C'est décidément Eugène Delacroix qui tient la corde dans ce *steeple-chase* aux folles enchères. Après lui viennent Jules Dupré, Troyon, Diaz, Decamps. Quant à Ingres, Flandrin, P. Delaroche, Ary Scheffer, qui paraissent d'ailleurs beaucoup plus rarement dans les ventes, ils sont moins ardemment recherchés. La faveur des coffres-forts va de préférence aux peintres qui sont surtout des peintres, aux riches palettes, à la couleur plus qu'à la ligne, au drame plus qu'à l'idéal. On s'est pris pour les paysagistes de la passion que le dix-huitième siècle éprouvait pour la nature. Afin de montrer quelle progression étonnante ont suivie, dans cet ordre d'idées, même depuis les dernières années de l'empire, les chiffres des enchères, il suffira de rappeler qu'une toile très-secondaire d'Eugène Delacroix, les *Chevaux sortant de l'eau*, poussée jusqu'à 25,600 francs à la vente Faure, n'avait pu dépasser le chiffre déjà fort raisonnable de 14,500 à la vente Edwards, en 1870, et que le *Bout de village*, de M. F. Millet, donné pour 4,900 francs à la vente Marmontel, en 1868, est allé l'autre jour jusqu'à 20,800.

Gare seulement à la réaction ! Les tableaux qu'un habile système d'entraînement fait monter à des cotes si invraisemblables, et que les collectionneurs transforment en objets de trafic, rappellent jusqu'à un certain point ces valeurs plus ou moins fictives que les spéculateurs se passent de l'un à l'autre, en le gonflant à chaque fois de hausses purement factices et sans point d'appui sérieux. Tout à coup le ballon crève dans la main qui le tenait. La question est seulement de ne pas rester le dernier détenteur et de se retirer à temps de ce jeu dangereux.

II

Ces deux mois, qui ont clos dignement la saison des ventes, ont inauguré sur tous les points celle des expositions. Nous en avons eu dans les genres les plus dissemblables et pour les goûts les plus

variés, depuis l'Exposition des chiens jusqu'à celle des beaux-arts.

Le grand congrès de chiens, organisé par le Jardin d'acclimatation, a obtenu un vif succès de curiosité. Chiens de toutes races, de toutes dimensions, de tout caractère, de tout poil, — le chien de berger, prolétaire hérissé, vigilant, farouche, et l'aristocratique bichon qui dort dans la dentelle et la soie, « sous des lambris dorés ; » le terre-neuve, colossal et débonnaire, et le roquet, avorton hargneux ; les meutes « fortes en gueule, » vaillantes, fourmillantes, tapageuses, flairant de loin la chair fraîche, et le king's-Charles frileux et dolent, qui semble rivé au manchon de sa maîtresse ; le bull-dog, mâchoire vivante, tout en mufle et en dents, et la petite pelote de graisse qui constitue le chien comestible de Chine, cela grouillait, geignait, aboyait et puait à outrance.

En défilant devant ces mille à douze cents chiens rangés sur deux files ou distribués dans des pavillons spéciaux, les bonnes gens se contentaient d'admirer les types les plus beaux et les plus rares, en se récriant sur la variété infinie de catégories et de classes que comprenait l'exposition ; les observateurs remarquaient combien, dans la race canine, les aptitudes et, pour ainsi dire, les instincts diffèrent d'une famille à l'autre, si bien qu'entre un chien de berger et un lévrier, un dogue et un épagneul, il y a autant de distance que de l'homme des champs au citadin le plus raffiné, d'un manœuvre à un gentilhomme et d'un garçon boucher à un artiste ; les philosophes, à quel point l'excellent animal dont un moraliste a dit : « Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien, » a été gâté par son commerce avec l'humanité, qui lui a donné une partie de ses défauts, sans pouvoir toutefois le rendre aussi vicieux qu'elle, et comment une mauvaise éducation peut faire des plus charmantes petites bêtes des créatures paresseuses, gourmandes, coquettes et vaniteuses. Les misanthropes, les socialistes, les lecteurs ou les rédacteurs du *Rappel* observaient avec amertume que les chiens d'utilité étaient à la chaîne, couchaient sur la dure, mangeaient du pain sec et buvaient de l'eau trouble, tandis que les chiens d'agrément, c'est-à-dire les inutiles, les parasites, logés dans de petits boudoirs capitonnés, avec tapis, coussins de velours et berceaux de satin bleu à baldaquins, vivaient de brioches, de sucre et de lait et avaient à leurs ordres des domestiques en livrée pour les emporter chaque soir et les rapporter chaque matin, comme ces externes que les caresses de leur mère consolent de la rude discipline du collége.

Cependant les chiens n'ont pas encore, comme les chevaux, leur grand prix de la ville de Paris. C'est tout au plus s'ils peuvent prétendre aux maigres récompenses d'un millier de francs, semblables à celles que l'Académie consacre chez nous à l'encouragement de la

poésie, de la science et des bonnes mœurs. Ils ne dépassent pas le prix Lambert ou le prix Montyon. A voir l'indifférence superbe avec laquelle les lévriers, les danois, les chiens d'arrêt et les chiens courants ont reçu les médailles décernées par le jury, ils m'ont paru fort humiliés d'un traitement qui les ravale au niveau des poëtes lyriques ou des servantes vertueuses, et si loin au-dessous des chevaux.

« Autant concourir aux jeux Floraux, » disait avec mépris un grand marchand de chiens qui venait de recevoir une médaille de 500 francs.

Nous avons failli avoir deux expositions canines en même temps. La seconde est restée à l'état de projet et, sans crainte de rapprochements irrévérencieux, a fait place, dans l'ancien local de l'Exposition culinaire, aux tableaux des artistes refusés. En sortant du palais de l'Industrie, on trouve derrière le monument, en façon d'appendice, le hangar de bois où sont accrochés les cinq cents *objets d'art*, si j'ose m'exprimer ainsi, dont les auteurs ont résolu de plaider leur cause en appel. Comme il est toujours arrivé, le public, loin de casser l'arrêt, l'a confirmé largement dans son ensemble, et ce qui voulait être une protestation contre les injustes rigueurs du jury ne sert qu'à mieux accentuer son extrême indulgence. En rapprochant les meilleurs tableaux refusés des plus médiocres de l'Exposition officielle, et en constatant qu'ils se valent à peu près, le visiteur judicieux en conclut non qu'il eût fallu admettre ceux-là comme ceux-ci, mais plutôt qu'il eût mieux valu, dans l'intérêt du public et des artistes sérieux, exclure ceux-ci comme ceux-là.

Il est bien vrai pourtant que, parmi toutes ces tumultueuses élucubrations de rapins incompris, ces premiers rêves, audacieusement candides, des *bas-bleus* de la peinture aspirant à la gloire, ces conceptions romanesques de jeunes personnes ravagées par des lectures orageuses et formées au beau par la contemplation assidue des gravures de modes et des enseignes, ces *académies* de tel et tel *fruit sec* de l'École des beaux-arts, vieilli dans le culte de la pipe, de l'absinthe et de la paresse, ces portraits à 50 francs la douzaine, avec le treizième en sus, ces tableaux d'histoire enluminés comme des images d'Épinal, ces grandes machines symboliques, sociales et humanitaires, rêvées à Charenton et brossées avec un balai, il s'est glissé une vingtaine de toiles dont plusieurs ont des parties excellentes, dont les autres annoncent un véritable tempérament de peintre, qui a besoin seulement d'être formé, contenu et dégrossi par l'étude. Nous ne confondons pas MM. Alfred Didier, de Laëre, Quost, ni même MM. Georges Masson, Lançon, Girard, Jadin fils, Darjou et dix autres, malgré tout ce qui leur manque encore, avec

les grotesques au milieu desquels ils sont fourvoyés. Nous souffrons même de voir en pareil voisinage des hommes d'un talent reconnu et d'une réputation consacrée, comme MM. Étex, Cibot, Ch. Le Roux, victimes d'une défaillance momentanée dont le public ne leur demandait pas la confidence. Mais ils ne suffisent point pour donner à cette exhibition une valeur et une portée que lui enlèvent les neuf dixièmes des numéros inscrits sur son Catalogue.

Cette Nouvelle-Calédonie artistique n'en a pas moins son enseignement pour les artistes comme pour le public. Aux artistes, même aux plus fameux, elle montre leurs défauts comme en une série de verres grossissants, et le dernier mot de leur école. On n'étudie jamais mieux les côtés faibles d'un maître ou d'un système que dans ses élèves et ses partisans maladroits. Toute médaille du Salon officiel a son revers dans le Salon des refusés. Tous les genres en faveur et tous les peintres à la mode suscitent aussitôt des copistes serviles, trahissant par leur gaucherie la cause qu'ils exploitent et le ridicule ou l'excès des engouements qu'ils courtisent. Si M. Carolus Duran s'est miré dans l'*Anaïs* de M. Mossa, vêtue comme les aras du Jardin d'acclimatation, il a dû éprouver l'envie de crever le miroir, et j'imagine que les auteurs des innombrables nudités du Salon rougiraient d'eux-mêmes, s'ils sont capables de rougir encore, devant le cynisme inconscient du nº 463, imitation plus cruelle pour eux que la plus sanglante parodie.

Au public, elle apprend les difficultés de l'art et le danger des fausses vocations. Au lieu du *Lasciate ogni speranza* de Dante, j'aurais voulu inscrire tout simplement, à l'entrée de ces oubliettes artistiques, le vers de Boileau : *Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent*. Rien ne serait plus propre que la vue de ces Ilotes de la peinture à épouvanter un jeune homme de bon sens, tenté de prendre pour génie une ardeur de barbouiller de la toile. Promenez-le à travers ce Salon des réprouvés, où l'on entend pêle-mêle des pleurs, des grincements de dents, des imprécations éclatantes, des cris de défi et même des chants de triomphe. Montrez-lui ces *victimes* du jury, drapées dans l'orgueil de leur chute avec la superbe attitude du Satan de Milton : chevaux comme on n'en voit qu'en rêve, paysage au jus d'épinard, peuplé d'animaux de Nuremberg ; dame en bleu qui a volé à l'invalide sa tête de bois légendaire, Antiope en carton sale qui devrait faire reculer le satyre le plus intrépide, bataille où des soldats de plomb se transpercent avec des sabres de bois, Annibal disloqué, épileptique, qui prête serment entre les bras d'un Amilcar aux yeux torves, et ce Napoléon Iᵉʳ qui semble vouloir faire sa cour aux théories de M. Littré sur notre origine simiesque ! Toutes ces choses navrantes ont été fabriquées par d'honnêtes gens,

appartenant pour la plupart à d'excellentes familles, instruits, intelligents, bien élevés sans doute, et qui eussent pu faire de dignes bourgeois et de braves commerçants s'ils avaient pesé leurs forces, consulté leurs aptitudes et écouté les avis désintéressés des personnes raisonnables, mais qui, par un lamentable entêtement, non contents d'être orgueilleux, ont voulu encore devenir ridicules.

Sur l'autre rive de la Seine, le Palais des beaux-arts avait aussi son exposition, comme le palais de l'Industrie. Les amis de Gustave Ricard y ont exposé, pendant plus d'un mois, l'œuvre si vivante et si variée de l'excellent portraitiste, dont la mort subite et prématurée a inspiré à M. Autran un sonnet peint comme un des portraits du maître, sculpté comme un bas-relief, frappé comme une médaille, et qu'on devrait graver sur son monument :

> Je ne sais si Paris sent bien tout ce qui tombe
> Dans cette froide terre où descend ton cercueil;
>
> Mais j'affirme qu'aux jours de leurs gloires lointaines,
> Venise en te perdant aurait porté le deuil,
> Et que la Muse antique eût pleuré dans Athènes.

En même temps, une association nouvelle, la Société de Saint-Jean pour l'encouragement de l'art chrétien, exposait, dans une petite salle du rez-de-chaussée, les cartons envoyés à son premier concours, dont le sujet était la figure de son saint patron. N'insistons pas sur ce début. Nous repasserons une autre fois, quand la Société aura trouvé, pour répondre à son appel, des artistes dignes du but qu'elle poursuit et capables de le comprendre.

III

Le 15 mai, une autre exposition, d'un genre tout particulier, convoquait les admirateurs du génie de Molière au foyer du Théâtre-Italien, où M. Ballande, l'organisateur des Matinées littéraires de la Gaîté, célébrait, avec quelques mois de retard, le deuxième centenaire de la mort du grand écrivain.

En Angleterre et en Allemagne, un centenaire pareil eût été une fête nationale, comme le sont les anniversaires funèbres de Shakespeare, de Schiller et de Goëthe. Mais nous ne sommes point aussi généreux envers la mémoire de nos grands hommes. A défaut de la France, ou tout au moins de Paris, le théâtre de la rue Richelieu, qui se glorifie de s'appeler la maison de Molière, eût dû

prendre l'initiative de cet hommage posthume. Il s'est abstenu, lui aussi, et Molière a dû se contenter de M. Ballande.

M. Ballande, lauréat de l'Académie pour ses Matinées littéraires, est un homme plein de zèle et pavé d'excellentes intentions. Il a fait de son mieux avec les faibles ressources dont il pouvait disposer, et peut-être n'est-ce point tout à fait sa faute si ce mieux, conformément au proverbe, s'est trouvé l'ennemi du bien. Il avait commandé un drame, une homélie lyrique, une cantate, formé un comité pour choisir et couronner les morceaux, loué l'un des plus grands théâtres de Paris, engagé toute une série de conférenciers pour parler *ex cathedra* sur le génie de Molière, la jeunesse de Molière, les voyages de Molière, les portraits de Molière, les amours de Molière, etc.; enrôlé, dans les sous-sols de l'art théâtral, une troupe constellée de quelques étoiles de moyenne grandeur; organisé, pendant neuf jours, des représentations diurnes et nocturnes; enfin recueilli de toutes parts, sauf à la Comédie française, qui lui gardait rancune d'une initiative qu'elle n'avait pas prise elle-même, les bustes, les portraits, les livres, les autographes et tout ce qui pouvait servir à constituer le musée de Molière. Après quoi, il a convoqué la foule en faisant jouer à grand bruit tous les instruments de la publicité; mais la foule était à *la Fille de madame Angot*, et elle ne s'est point dérangée.

Hélas! M. Ballande a péché par insuffisance de moyens et par excès de zèle. Il avait trop présumé du dévouement littéraire de ses concitoyens, en croyant qu'il parviendrait à remplir, deux fois par jour, pendant plus d'une semaine, les seize cents places du Théâtre-Italien, avec une pièce de troisième ordre et des acteurs de banlieue, chargés de rendre hommage à Molière en écorchant ses comédies. Il a eu tort surtout de métamorphoser en une cérémonie lugubre cette apothéose du génie le plus profondément comique qui fut jamais, de pousser une admiration légitime jusqu'à une idolâtrie puérile et d'oublier justement dans son hommage la mesure, la vérité, le bon sens qui caractérisaient l'esprit de Molière. Les acteurs officiaient avec des airs funèbres à cette cérémonie religieuse, baptisée du nom de *Jubilé* et prolongée pendant la durée d'une neuvaine. Il n'y manquait absolument qu'un catafalque et des cierges. La conférence représentait le sermon et, au foyer, les reliques étaient exposées à la vénération des fidèles. Le cantique enflammé de M. Alazard, dit par une actrice au geste fiévreux, à la voix caverneuse, à la figure mortuaire, enveloppée de longues draperies noires, multipliait de strophe en strophe ses sanglots convulsifs. Le Mystère de M. Pinchon sur *la Mort de Molière* inondait longuement la scène de ses larmes. Clio, Melpomène et Thalie,

comme les pleureuses antiques, se relayaient dans leurs interminables lamentations autour du cercueil, et le spectateur, glacé par ce lyrisme à froid, croyait voir, en un coin du théâtre, l'auteur du *Misanthrope* lever doucement les épaules et dire à ses trop bouillants panégyristes :

> Ce n'est que jeux de mots, qu'affectation pure,
> Et ce n'est pas ainsi que parle la nature.

Je me suis souvent demandé ce que Molière penserait du style amphigourique parlé par quelques-uns de ses apologistes, et de leurs idées plus amphigouriques encore. Que dirait-il de la sotte hyperbole qui fait de lui un martyr, un apôtre, un demi-dieu, un être supérieur à toutes les faiblesses de l'humanité et planant dans une gloire sur le monde prosterné à ses pieds? Il est heureux pour ces Mascarille et ces Trissotin, qui manient si admirablement l'*ithos* et le *pathos*, que leurs hommages n'aient point la puissance de le réveiller, mais au moins serait-il bon qu'ils prissent la peine de le lire avant de célébrer son génie.

Les premières atteintes de l'été se sont fait sentir aux théâtres. Malgré les complaisances de la saison pluvieuse, quelques-uns sont fermés déjà, les autres sont entrés dans la période de torpeur et d'engourdissement. Il en est qui vivent de reprises, comme l'Odéon, et il en est qui en meurent, comme le Châtelet. A l'Odéon, *la Vie de bohème*, un drame vieux de vingt-deux ans, tiré d'un roman vieux de vingt-cinq, a retrouvé la vogue de la jeunesse. Il la mérite en grande partie, malgré le sentimentalisme singulièrement déplacé des derniers actes, par la verve spirituelle, l'enjouement, la belle humeur, le mélange de fantaisie et d'observation qui ont fait passer en proverbes la plupart de ses mots et de ses types. *La Vie de bohème*, où du moins le paradoxe ne s'arme pas en guerre contre la société, où le vice ne se pose pas en réformateur, où la passion ne revendique pas ses droits et ne cherche pas à légitimer ses faiblesses, pourrait passer pour une œuvre presque innocente, à côté des drames malsains qui décuplent, en les produisant sur la scène, le danger des idées les plus fausses et des théories les plus subversives.

Sans aller aussi loin, on est tenté, par comparaison, de la prendre pour une idylle de l'âge d'or, quand on a assisté à la série d'ouvrages par lesquels le nouveau théâtre de la Renaissance prétend, depuis trois mois, justifier son titre, série ouverte par *la Femme de feu* de M. Belot, et continuée dignement aujourd'hui par *l'Oubliée* de M. Touroude, qui étale aux feux de la rampe toutes les ordures de l'égout social, dissèque la pourriture, retourne l'infec-

tion, introduit sur la scène des personnages sans nom dans aucune langue honnête, et dont les tableaux, révoltants pour le goût autant que pour la décence, imposeraient à la critique, si elle voulait y toucher, la nécessité d'aiguiser sa plume en crochet ou de la dédoubler en pincettes. C'est bien assez d'avoir vu en police correctionnelle l'affaire de la rue de Suresnes, sans la retrouver à la scène, *embellie* et considérablement augmentée.

Oui, en regard de ce réalisme brutal et violent qui dispense, à ce qu'il paraît, d'art, d'idée et de style, et que les adeptes les plus impatients de cette littérature dramatique de l'avenir songent déjà à dépasser, on est tenté de se retourner vers la comédie de MM. H. Mürger et Th. Barrière, avec l'indulgent sourire des vieillards pour les inoffensives folies de jeunesse. Mais *la Vie de bohème* a été le premier pas sur une pente où l'on ne s'arrête plus dès qu'on y est engagé. Nous avons vu la conclusion de ces tableaux charmants qui avaient conquis à l'apologie des faciles amours, de la vie sans discipline, sans boussole et sans règle, la double complicité du rire et des larmes, et nous sommes chèrement payés pour ne plus regarder avec les yeux de Mimi le poëte Rodolphe, rédacteur en chef de *l'Écharpe d'Iris*, et, depuis, du *Père Duchêne*. La folle bohème d'il y a vingt-cinq ans a eu une queue sinistre, et les sanglants fantoches de la Commune sont les fils de Marcel et de Musette, — les bâtards, dira-t-on peut-être : j'y consens, et il le faut bien, puisqu'on ne se mariait pas dans ce monde-là. Les bohèmes ont commencé par rire des bourgeois, des épiciers et des propriétaires; ils ont fini par mettre le feu à leurs maisons. Fumer, boire de la bière, manger de la charcuterie, faire la chasse à la pièce de cent sous, tel était le résumé de la vie pour les bohèmes du café Momus, et, au fond, tel fut aussi l'unique idéal des bohèmes de l'Hôtel de Ville. Le peintre Billioray, le journaliste Raoul Rigault, les poëtes Versmesch et Vallès, qu'est-ce autre chose que Rodolphe et Schaunard devenus enragés?

Pendant ces deux mois, le théâtre n'a pas produit une seule pièce de grande proportion qui mérite de nous arrêter : il a été plus heureux avec de petits ouvrages, comme la *Dianah* de M. Th. Barrière, au Vaudeville, et *l'Absent* de M. Eugène Manuel, à la Comédie-française.

Dianah est une fine et délicate étude de la jalousie paternelle. Bien des fois déjà cette déviation maladive qui dénature, en l'exaltant, le plus doux et le plus sacré des sentiments naturels, a été transportée au théâtre, mais généralement d'une manière épisodique. Scribe en a fait le sujet de sa comédie de *Geneviève*, qui est l'une des pièces les plus superficielles de son vaste répertoire,

tandis que *Dianah* mérite de tenir l'une des premières places dans l'œuvre déjà si abondante, mais si inégale, de l'auteur des *Filles de marbre* et des *Brebis galeuses*. M. Th. Barrière, dont on connaît l'allure brusque, nerveuse et crispée, a adouci sa manière avec un art qui ne lui est pas habituel. On ne retrouve point dans *Dianah*, sauf quelques exceptions légères, les tons heurtés et les mots à l'emporte-pièce que faisait attendre le seul nom de l'auteur, et il semblerait que la main plus légère d'une femme en a esquissé les figures et fondu les nuances. Peut-être seulement le père jaloux tourne-t-il trop au maniaque. Le premier acte, original et charmant, sort, sans violence et sans affectation, des sentiers battus, mais il annonce des développements de caractère et même des complications d'intrigue qui avortent tout à coup en un dénoûment banal. Après avoir posé ses jalons et ouvert de larges perspectives, le drame tourne court, avec un certain désappointement pour le spectateur séduit par les promesses du début. On serait tenté d'expliquer ce manque de proportions morales, en supposant que l'ouvrage, conçu d'abord sur un plan plus large, a été réduit, après coup, à ses dimensions actuelles. Mais le défaut d'équilibre que nous croyons devoir signaler, bien qu'il semble n'avoir frappé ni le public ni la critique, n'enlève rien à la grâce délicate, au sentiment intime et vrai de cette jolie pièce.

Comme *Dianah*, *l'Absent* est encore un petit drame domestique, qui se meut, sans en sortir un moment, dans le cercle du foyer, et prend son point d'appui sur les sentiments les plus naturels, les plus profonds et les plus purs de l'âme humaine. M. Eugène Manuel, dont les lauriers dramatiques, un peu fanés maintenant, de M. François Coppée, ont excité l'émulation, est un poëte que d'autres dépassent par la science, la vigueur et l'éclat du style, mais qui a conquis sa place aux meilleurs rangs par la sincérité de l'inspiration, le culte presque classique de la forme dans la noblesse du sentiment, l'alliance de la raison à la fantaisie; bref, par une physionomie morale qui fait partie de sa personnalité littéraire. Les drames de M. Manuel ne prêchent que l'honnêteté et le devoir. Son instrument n'a tout au plus qu'une octave, mais il rend des sons francs, justes et fermes; son verre n'est pas grand, mais il n'y verse que des boissons salubres et fortifiantes. C'est beaucoup; c'est assez pour qu'on lui fasse crédit du reste.

Dans *l'Absent*, M. Manuel a repris, en se bornant à le retourner, le thème de *l'Ouvrier*. Ici, nous avions le père coupable, déserteur de sa famille, *absent* depuis des années; là, au contraire, le coupable et l'absent, c'est le fils. Voilà dix ans qu'il est parti, laissant dans le désespoir et la ruine son père irrité qui l'a maudit et sa

mère qui le pleure toujours. On ne sait ce qu'il est devenu. Mais un jour — c'est l'anniversaire de sa naissance — voici qu'entre au foyer sombre et désert une étrangère en deuil, avec un petit enfant qui s'appelle comme *lui*, et qui en est la vivante image. Ce que sont cette femme et cet enfant, on le devine ; ce qui arrive, on le devine aussi, on le devine trop. En vain le père s'arme de froideur et s'enferme dans une rigidité qu'il croit inflexible, comme dans une armure de carton peinte en fer ; bientôt la glace de son cœur se fond aux innocentes caresses de l'enfant : il couvre de sanglots cette tête blonde, et le pardon descend sur la tombe du coupable dans un baiser sur le front de l'innocent orphelin.

Comme elles sont d'un dénoûment trop prévu, de telles œuvres, surtout avec les excellents acteurs du Théâtre-Français, sont d'un effet trop certain par la nature des sentiments qu'ils mettent en jeu pour qu'on en fasse honneur exclusivement à l'auteur. *L'Absent* est moins une pièce, dans le sens ordinaire du mot, avec développements d'intrigue et de caractère, que la simple mise en scène d'une anecdote plus attendrissante que neuve, l'adaptation au théâtre d'une élégie mêlée de dissertations pédagogiques et morales. Dans *la Joie fait peur*, qui reste jusqu'à présent le type de ces petits drames à mouchoirs dont *l'Absent* vient de grossir heureusement le nombre, il faut reconnaître qu'il y a bien autrement d'art et de variété. J'éprouve quelque remords de sembler restreindre l'éloge que j'aurais voulu donner sans réserve à un succès si légitime, et pourtant il faut bien signaler à l'auteur cet écueil de la monotonie, qu'il doit s'appliquer à fuir. Mais quoi ! la critique elle-même a pleuré, et, plus que si elle avait ri, la voilà désarmée !

En passant aux théâtres de musique, nous obtiendrons facilement du lecteur la permission de simplifier notre tâche par la suppression pure et simple de l'Athénée qui eut un moment l'ambition de remplacer le Théâtre-Lyrique, et qui est devenu le tonneau des Danaïdes de l'opéra, le déversoir sans fond où s'engouffrent les unes après les autres toutes les partitions composées par les dames en mal de musique sur des livrets écrits par des collégiens en rupture de ban. La plupart des auteurs qui vont se faire jouer en famille dans la cave de la rue Scribe ont la précaution louable de se cacher pudiquement tout d'abord sous le voile du pseudonyme. Ce serait une tâche aussi laborieuse qu'inutile de passer au fil de la plume ces myriades d'éphémères microscopiques qui épargnent à la critique jusqu'à la peine de les enterrer, en mourant bien vite de leur belle mort, sans laisser de traces. Funèbre défilé de fantômes, au milieu duquel se détache le lamentable grand opéra en cinq actes que le titre de *Raphaël*, le nom de Méry pour les paroles, et pour la musi-

que celui de M. Giunti-Bellini, neveu mais non héritier de l'auteur de la *Norma*, n'ont pu sauver d'un fâcheux succès de fou rire.

Deux compositeurs de la jeune école, MM. Guiraud et Léo Delibes, ont fait jouer, à l'Opéra et à l'Opéra-Comique, des œuvres d'inégale importance. Dans le ballet, le compositeur est effacé par le chorégraphe, et la musique charmante que M. Guiraud a brodée sur le canevas de *Gretna-Green*, de MM. Nuitter et Mérante, fait l'effet d'un tapis de perles déroulé sous les pieds d'une troupe de danseuses. Elle est fine, spirituelle, pleine de couleur et de mouvement, cette musique, et quelques morceaux, comme celui de la valse du Colin-Maillard, ont particulièrement frappé les connaisseurs. Elle a la grâce et la gaieté plutôt que la force. Elle se plie et s'accommode avec une grande souplesse mélodique à toutes les péripéties d'une action qui constitue une véritable comédie, et même en soulignant les situations, en leur donnant le relief d'un accompagnement pittoresque et piquant, elle remplit avec tant d'abnégation son rôle de suivante, que tous ses efforts ne servent qu'à faire valoir sa maîtresse et qu'on a grand'peine à ne point l'oublier elle-même. Il est bien difficile d'occuper également deux sens à la fois, et l'oreille se laisse distraire, pendant que l'œil, avec l'attention laborieuse de l'astronome qui braque son télescope sur un astre, suit à grand renfort de lorgnons les cabrioles étonnantes de mademoiselle Beaugrand et toutes les évolutions du corps de ballet.

Hélas! je l'ai déjà dit, je suis un profane en pareille matière, et j'ignore jusqu'aux premiers éléments de cette langue qui se parle avec le pied. Singulières gens qui achètent leurs provisions au marché en dansant, expriment leur flamme en marchant sur les pointes et reçoivent des déclarations en secouant leurs souliers dans un battement répété, comme s'ils voulaient en faire tomber un insecte! J'aimerais mieux avoir à débrouiller une inscription hiéroglyphique ou cunéiforme que cet idiome bizarre où une pirouette de Williams dit : « Je t'aime, » où un flic-flac de Pretty répond : « Demande ma main à mon père, » où un jeté-battu, une série de trilles exécutés avec l'orteil et des gambades circulaires expriment les nuances les plus délicates des sentiments de l'âme. Tous ces bonds et ces tourbillonnements ont fini par me donner le vertige, et je me suis cru transporté au milieu du pays fantastique décrit par Cyrano de Bergerac, en son *Histoire comique de la lune* : « Leur langage consiste en un certain trémoussement de membres... Certaines parties du corps signifient un discours tout entier : l'agitation, par exemple, d'un doigt, d'une main, d'une oreille, d'une lèvre, d'un bras, d'un œil, d'une joue, forment chacun, en particulier, une oraison ou une période; d'autres ne servent qu'à désigner

des mots, comme un pli sur le front, les divers frissonnements des muscles, les renversements des mains, les battements de pied, les contorsions de bras ; de sorte que quand ils parlent, avec la coutume qu'ils ont pris d'aller tout nus, leurs membres, accoutumés à gesticuler leurs conceptions, se remuent si dru, qu'il ne semble pas d'un homme qui parle, mais d'un corps qui tremble. »

L'Opéra-Comique jouait *le Roi l'a dit*, le soir même où l'Assemblée souveraine donnait, au théâtre de Versailles, la première représentation de la grande pièce, depuis longtemps attendue, qu'on pourrait désigner sous un titre analogue. L'une n'a point fait tort à l'autre. Les préoccupations politiques n'avaient pas enlevé un seul spectateur à l'œuvre de MM. Gondinet et Delibes, et pendant les entr'actes les conversations du foyer mêlaient le drame parlementaire à la comédie de la rue Favart, les mésaventures de M. Thiers à celles du marquis de Montcontour et la victoire de la majorité au succès de M. Delibes, en une série de quiproquos dont on eût pu faire le plus amusant des vaudevilles.

On prétend que les compositeurs ne demandent rien de plus aux librettistes que de leur fournir des situations musicales et qu'ils les supplient, avant de se mettre à l'œuvre, de ne pas avoir trop d'esprit, parce que cela les gênerait. C'est un bruit que les librettistes font courir, et on sait avec quelle fidélité rigoureuse ils se conforment à une nécessité si cruelle. M. Gondinet n'a pas eu les mêmes scrupules, et il faut croire que M. Delibes l'a laissé faire, puisque le livret du *Roi l'a dit* forme une comédie dont l'intrigue un peu frêle, mais ingénieusement conduite, et le dialogue d'un tour aisé, d'un esprit facile et d'une verve aimable, pourraient se soutenir par eux-mêmes sans le secours de la musique. Seulement M. Gondinet a cru devoir écrire *le Roi l'a dit* en vers libres, aussi bien que son amusante petite comédie de *Panazol*, au Vaudeville, et quoiqu'il ne se tue pas à rimer, nous dirons de lui, comme Boileau de Chapelain : « Que n'écrit-il en prose ! » Les vers sont tellement libres, en effet, tellement affranchis, dans leur allure molle et abandonnée, des lois habituelles du rhythme, qu'ils s'en vont à la débandade, et n'auraient rien à perdre s'ils se résignaient tout simplement à être de la prose.

Sur ce fin *libretto*, M. Delibes a semé une fine et charmante musique, petillante comme un feu d'artifice et comme une bouteille de vin de Champagne. Presque tous les morceaux du premier acte sont ravissants : je n'ose en donner la liste complète, de peur de tomber dans l'une de ces arides énumérations qui ne servent qu'à rebuter le lecteur sans l'instruire, et ne lui disent rien s'il n'a vu l'œuvre au préalable. J'avais consciencieusement inscrit sur mon carnet l'air

de début : *J'ai perdu ma révérence*, chanté sur un ton tragique par le marquis, accompagné et répété avec de jolies variations par la marquise, ses quatre filles et ses deux valets; la marche de la chaise à porteurs, le duo de Javotte et de Benoît, avec une chanson-romance d'une tournure originale et piquante, mais un peu cherchée; les couplets de Miton, professeur de belles manières, à la même Javotte, très-agréablement coupés, et sa grande leçon de chant aux quatre filles de la marquise, chœur de *soprani* d'une jolie couleur archaïque, spirituel pastiche que les contemporains du marquis de Moncontour et madame de Maintenon elle-même, qui était femme de goût, eussent applaudi comme une des meilleures inspirations de Lully, etc., etc. Non moins consciencieusement, j'avais noté, au second acte, un duo d'un rhythme vif et rapide, un air avec un refrain d'une allure mélodique très-gaie et très-imprévue, un trio terminé par un délicieux ensemble syllabique chuchoté à mi-voix, d'un effet immanquable sur le public, et deux ou trois autres morceaux encore. Sans passer au troisième acte, plus court et moins abondamment doté par le compositeur, je m'arrête, ne voulant pas abuser de la figure de rhétorique qu'on appelle la prétérition.

Il suffira de conclure que la musique de M. Léo Delibes est bien française et n'a rien à démêler avec les combinaisons laborieusement savantes et solennellement fastidieuses de l'art germanique. C'est de l'Adolphe Adam avec plus de distinction, l'Adam des premiers crus, et, comme disent les gourmets, de derrière les fagots. Auber, en son meilleur temps, eût signé volontiers, je le crois, cette musique facile, abondante sans excès, vive, légère, pimpante et fraîche, alliant l'élégance à la gaieté et la grâce à la malice. Ce qui la caractérise surtout, c'est l'esprit. La nature du livret, destiné d'abord, si je suis bien informé, au maëstro Offenbach, ne permettait guère à M. Delibes d'aborder d'autres notes, mais cette unité d'*inspiration* ne ressemble en rien à la monotonie, et dans ces limites, qui constituent le véritable domaine d'un genre essentiellement français, — du vieil opéra-comique, depuis longtemps délaissé, comme indigne de leur talent, par des compositeurs ambitieux, — il a su faire preuve d'une variété parfaite.

On voit que si notre butin théâtral n'est point, cette fois, riche par le nombre, il est du moins d'une qualité assez rare. Un charmant opéra-comique, deux petites pièces dont la morale et le goût ont lieu de s'applaudir également, il n'en faudrait pas tant pour que des critiques aussi peu gâtés que nous par les auteurs dramatiques (ils trouvent peut-être que nous le leur rendons bien) aient lieu de se déclarer satisfaits.

IV

La revue funèbre qui terminait notre dernière chronique ne manquera pas non plus à celle-ci. La mort ne se repose point. Elle a emporté trois hommes qui ont creusé une trace plus ou moins profonde dans l'histoire des lettres : Manzoni, P. Lebrun et Vitet.

Manzoni est l'un de ces hommes dont la gloire ne reconnaît point de frontières. Son génie n'a rien de local ; il porte ce caractère universel qui fait d'un écrivain le patrimoine du genre humain tout entier. S'il était besoin, d'ailleurs, de justifier la place que nous lui accordons, nous rappellerions que Manzoni aimait la France, qu'il y demeura plusieurs années, qu'il en parlait parfaitement la langue, et qu'il a même écrit en français une longue *Lettre sur l'unité de temps et de lieu dans la tragédie*, véritable traité sur la matière, l'un des premiers manifestes, et aussi l'un des plus judicieux, des plus mesurés, des plus solides et des plus ingénieux à la fois, de l'école romantique. Les conversations de son ami Fauriel, à qui il a dédié *Carmagnole;* de Cousin, qui lui a dédié à lui-même un livre de sa traduction de Platon; d'Augustin Thierry, etc., sur la littérature, la philosophie et l'histoire, ont certainement contribué beaucoup à affermir et à étendre ses idées. « Il est des nôtres, » disait le fondateur de l'éclectisme avec son impétuosité habituelle, voulant dire qu'il s'était formé en France. Et, sans aller jusque-là, comment ne pas rappeler que Manzoni considérait notre pays comme une seconde patrie. « La haine pour la France, écrit-il éloquemment dans son *Discours sur la tragédie*, en parlant du *Misogallo*, pour cette France illustrée par tant de génie et tant de vertus, d'où sont sortis tant de vérités et tant d'exemples !... pour cette France qu'on ne peut voir sans éprouver une affection qui ressemble à l'amour de la patrie, et que l'on ne peut quitter sans qu'au souvenir de l'avoir habitée il ne se mêle quelque chose de mélancolique et de profond, qui tient des impressions de l'exil ! »

Alexandre Manzoni était, pour ainsi dire, prédestiné aux lettres par sa naissance. Il appartenait à la famille de Françoise Manzoni, qui a marqué dans la poésie et l'érudition pendant la première moitié du dix-huitième siècle, et il était par sa mère le petit-fils de Beccaria. Lorsqu'il vint en France pour la première fois en 1805, à l'âge de vingt et un ans, ce nom lui ouvrit les portes de la société d'Auteuil, où sa mère, qui l'avait précédé chez nous de quelques années, vivait dans l'intimité de madame de Condorcet, de Garat, de Cabanis

et de M. de Tracy. Telle fut la première société intellectuelle de celui qui allait bientôt devenir l'un des plus grands poëtes catholiques de son siècle. C'est toujours avec curiosité qu'on rencontre de tels contrastes dans la vie des grands hommes. Celle de Manzoni en offre d'autres encore. Lui dont la muse sereine devait planer si haut, et d'un vol si paisible, c'est vers la satire que l'entraîna son premier penchant poétique. Au début du poëme sur la mort de Carlo Imbonati, il avoue que jusqu'alors, « plus que la sainte fureur d'Euterpe et le soupir d'Érato, le sourire de Thalie l'enchante, » et qu'il s'est plu à « remuer la fange impure de son siècle dépravé, » parce qu'il ne voyait pas sur la terre « un rayon de vertu à qui consacrer ses chants. » Il reste encore dans cette première pièce quelque trace du penchant satirique, mais le rayon de vertu avait déjà lui sur son âme, et dans les conseils qu'il se fait adresser par l'ombre de son ami, il s'est d'avance tracé un programme qui pourrait nous servir à résumer son caractère et sa vie : « Sentir et méditer, te contenter de peu, conserver une âme et des mains pures, n'essayer des choses humaines que ce qu'il en faut pour ne plus en prendre souci ; ne t'asservir à personne, ne faire aucun traité avec les lâches, ne trahir jamais la sainte vérité, ne proférer jamais une parole qui ressemble à un encouragement pour le vice, à une moquerie pour la vertu[1]. » On pouvait dire de l'âme qui s'était fait un tel idéal :

Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne.

C'est en 1810 que cette âme, préparée par ses méditations, par sa sincérité, par son élévation morale, comme aussi, sans doute, par la régularité, le calme et le bonheur de la vie de famille, s'ouvrit entièrement à la vérité religieuse. Les *Hymnes sacrés*, dont la publication commença en 1813, furent le gage et le résultat de sa conversion ; ils la consacrèrent d'une façon éclatante, et la scellèrent, pour ainsi dire, du coup de cachet d'une gloire rapide et pure. Loin de ralentir l'éclosion de son génie, elle l'avait hâtée en le transformant, et lui avait ouvert la grande source d'où il sortait retrempé et fécondé. Manzoni est déjà tout entier dans ses cinq *Hymnes sacrés*, qui montrent l'alliance étroite, intime, harmonieuse, du poëte et du chrétien, sans que l'un des deux paraisse souffrir du voisinage de l'autre. Par là, comme par leurs lignes plus sobres et plus nettes, ces odes se distinguent des *Méditations* et surtout des *Harmonies* de Lamartine, dont on les a souvent rapprochées. « Lorsque Lamartine, écrit M. Antoine de Latour, qui a traduit en poëte et commenté en critique aussi ingénieux qu'érudit les *Hymnes sacrés* et le *Théâtre*

[1] Traduction de M. A. de Latour.

de Manzoni, s'empare de l'un des dogmes du christianisme, loin de s'enfermer dans la lettre, il se donne carrière et mêle à ses croyances des impressions toutes personnelles; il y a toujours de l'homme dans le chrétien. Chez Manzoni, au contraire, l'ode religieuse conserve toujours quelque chose de sacerdotal, et pourrait, au besoin, se chanter dans les fêtes de l'Église... Le catholique sincère s'est trouvé un grand poëte, voilà tout le secret. » Il est bien fâcheux que Manzoni n'ait jamais achevé, comme il en avait le projet, en abordant les autres grandes fêtes de l'année, cette *épopée lyrique* des solennités chrétiennes. Mais, quoiqu'il eût le génie abondant, heureux et facile, il poussa toujours jusqu'à une sorte d'austérité la mesure et la sobriété de la production. Il exécutait avec lenteur ce qu'il avait conçu avec force.

Comme ses *Hymnes sacrés* avaient en quelque sorte préparé les *Méditations*, son *Comte de Carmagnola* précéda de neuf à dix ans *Henri III* et *Hernani*. Sur bien des points, cet esprit sage et modéré avait ainsi pris les devants, sans compromettre sa réforme par les extravagances dont il dut souffrir plus tard, et qui répugnaient à sa dignité morale non moins qu'à sa dignité littéraire. Pour lui, le *romantisme* consistait en un retour à la sincérité, à la nature, à l'étude intime des passions humaines, comme des mœurs et de l'esprit de chaque siècle, en dehors de toute règle factice et de toute imitation servile. Ce qui est le fond du romantisme de Victor Hugo, l'effet cherché dans le mélange du rire aux larmes, dans le cliquetis du burlesque et du tragique, eût choqué sa délicatesse : on ne trouvera pas un exemple de ces contrastes heurtés dans ses deux drames. « Quand je songe, écrit Sainte-Beuve en sa notice sur Fauriel, à ces deux pièces isolées qui se tiennent debout là-bas comme deux belles colonnes, et qui semblaient nous prêter d'avance le portique de l'édifice, à charge pour nous de le poursuivre, j'ai peine à ne pas rougir de ce que, sous nos yeux, ce rêve de théâtre est devenu. »

Carmagnole est une peinture fidèle, grave, tracée à grands traits, de la Venise du quinzième siècle et du vaillant *condottiere* qu'elle brisa comme un instrument rebelle, parce qu'il avait eu l'audace de ne pas abdiquer entièrement sa volonté au service de l'impitoyable république. C'est l'œuvre d'un historien, d'un philosophe, autant que d'un poëte. Sous le ferme et sobre tissu du style, l'émotion circule comme le sang sous la peau, et à la fin, les adieux du comte à la vie et à sa famille s'élèvent jusqu'à la grandeur. Lorsque cette tragédie parut, Gœthe, dont le jugement consacrait les renommées, la salua comme une œuvre classique par la simplicité, la vigueur et la clarté du style, par l'élégance, le choix, la correction des détails, par le dédain des côtés faibles et vulgaires de la sensibilité humaine.

Adelghis est un tableau plus vif et plus libre, en raison de l'éloignement des faits, mais tout aussi profondément vrai, de l'invasion franque dans le royaume lombard sous Charlemagne. Là, le sentiment est moins contenu, les caractères ont plus de variété et de relief, mais l'action est toujours réduite à sa plus simple expression. Tout en admirant ces belles œuvres, où la poésie dramatique se retrempe directement aux sources nationales, il est permis de croire qu'elles eussent paru, la première surtout, un peu froides sur la scène. Manzoni ne les avait point taillées pour la perspective du théâtre, et il a fait sagement de leur épargner cette épreuve.

C'est seulement dans les chœurs qu'il s'abandonne au flot, toujours savamment dirigé, mais large et puissant, de son inspiration. Le poëte, qui s'était effacé devant ses personnages, prend alors la parole pour son propre compte et se dédommage de sa contrainte. En strophes d'un souffle superbe et d'un élan vigoureux, il livre l'essor aux sentiments de son âme. Le chœur unique de *Carmagnole*, celui qui termine le troisième acte d'*Adelghis*, où l'on sent vibrer l'âme du patriote pleurant les malheurs de l'Italie moderne sous les ruines et le deuil de l'Italie antique, suffiraient, avec le magnifique chant du *Cinq-Mai*, dont Lamartine s'est souvenu sans parvenir à l'égaler, pour placer Manzoni dans les plus hauts rangs de la poésie lyrique au dix-neuvième siècle.

Mais pour la postérité, Manzoni restera surtout l'auteur des *Fiancés*, et si j'étais chargé de son épitaphe, je ne voudrais pas graver d'autre titre sur sa tombe. Cette simple histoire de deux paysans, dont les amours, longtemps traversés, finissent enfin par aboutir au mariage, nous montre, en effet, dans un harmonieux ensemble, toutes les qualités de l'écrivain et toutes les faces de son talent. Elle embrasse en son cadre la peinture de l'Italie entière au dix-septième siècle, car les personnages en sont pris dans les conditions sociales les plus diverses, et l'action promène le lecteur du cloître au village, des champs à la ville, des palais à l'hospice et de la peste à l'émeute. Le curé, le moine et le cardinal, le *bravo* et le saint, le fileur de soie et le gouvernenr de Milan, le croque-mort et le grand seigneur y défilent tour à tour sous nos yeux, et de cette multitude de figures diverses, également étudiées dans leurs traits généraux et dans les particularités de leur époque et de leur condition, non-seulement il n'en est presque pas une qui ne soit restée populaire, mais encore plusieurs sont devenues des *types* consacrés. La société civile, le monde religieux et les mœurs féodales y ressuscitent en une série de tableaux vivants, qui admettent tous les tons, depuis le plus familier jusqu'au plus élevé, mais

tracés avec une sorte de calme dont notre *furia francese* ne s'accommode pas toujours. Le récit, coupé de digressions nombreuses, semblera un peu lent aux lecteurs fiévreux du roman tel qu'Alexandre Dumas l'a popularisé chez nous, un peu froid aux gens blasés par le piment de la littérature contemporaine. L'*humour* de Manzoni est paisible, son ironie pleine de bienveillance et de douceur; nous sommes habitués à plus d'entrain, de verve et d'intensité. Mais la chaleur de l'âme, la vérité et la profondeur du sentiment pénètrent, animent les parties en apparence les plus languissantes de ce beau récit, qui perd, il ne faut pas l'oublier, la moitié de son charme dans une traduction, en perdant le mérite d'un style travaillé avec l'art le plus consommé, dont la souplesse et la variété savantes charment les oreilles italiennes.

Manzoni est de ces écrivains qui, au lieu de ne s'abandonner entièrement au souffle de l'esprit, le surveillent pour le contenir et le dominer au besoin. On l'a souvent comparé à Walter Scott, qu'il rappelle, en effet, par la physionomie générale de son œuvre, l'étude des caractères et le soin de la composition, dont il diffère cependant par la nature de son génie, comme par le système qu'il a suivi dans un genre analogue. Manzoni n'a pas la puissance de l'auteur d'*Ivanhoé :* que l'on compare l'émeute de Milan à celle qui ouvre la *Prison d'Édimbourg*, et même l'*Innominato* au Fergus Mac-Ivor de Waverley. Mais il ne peint jamais pour le seul plaisir de peindre; il est avant tout moraliste et chrétien. Au lieu de s'attaquer aux faits mêmes et aux personnages de l'histoire, il crée des personnages et des faits pour développer des tableaux historiques; en un mot, comme on l'a très-bien dit, tandis que Walter Scott passe par l'histoire pour arriver au roman, c'est surtout par le roman que Manzoni arrive à l'histoire. Son livre est le véritable type du roman religieux, que le christianisme inspire sans jamais nuire aux droits de l'art et de la vérité : la même main qui a peint don Christoforo et Charles Borromée n'a pas craint de mettre en regard la figure vulgaire du curé Abbondio et le type saisissant de la religieuse de Monza.

Un fait curieux démontre tout ce que Manzoni portait de scrupule et de longues études dans ses œuvres d'imagination. Il n'en est pas une qui n'ait laissé derrière elle, en guise d'appendice, quelque savante dissertation née des recherches qu'il avait entreprises pour la mener à bien : *Carmagnola*, d'importantes notes historiques, et la lettre sur les deux unités ; *Adelghis*, un discours sur quelques points de l'*Histoire des Lombards*, en Italie ; *les Fiancés*, l'*Histoire de la colonne infâme*, écrite, pour ainsi dire, en marge de la Peste de Milan,

le plus célèbre et le plus éclatant épisode du livre[1]. Son esprit méthodique et consciencieux n'a jamais rien donné au hasard, jamais tracé une ligne, exprimé une idée, avancé un fait dont il ne fût prêt à rendre compte. Il sut toujours maintenir l'équilibre entre ses facultés. Chez lui, l'imagination se double de bon sens, la verve est réglée par une prudente discipline, la hardiesse dirigée par la réflexion ; il a de la mesure jusque dans son impétuosité. Éloigné en tout de la précipitation et de l'excès, il porte les habitudes classiques dans l'inspiration romantique. Mais ce qui le caractérise surtout, ce qui fait sa vraie gloire, c'est la hauteur morale de son talent. Il ne sépara point le beau du bon, et pour lui la première condition, l'essence même de la poésie, c'était d'élever et d'agrandir les âmes.

Depuis plus de quarante ans, Manzoni n'avait rien publié : on eût dit qu'il voulait mettre un long intervalle entre les agitations de la gloire et le calme de la mort. Comme notre Racine, dont il avait l'âme tendre et les goûts intimes, il aimait la paix du foyer et la vie de famille. Il portait dans son existence le même amour de la simplicité que dans ses œuvres. Ceux qui l'ont vu de près vers 1830, nous ont tracé le tableau de cet intérieur charmant où Manzoni, entre sa mère, sa première femme et ses quatre filles, dont l'une avait épousé le comte Massimo d'Azeglio, accueillait les visiteurs et les enchantait de sa conversation aimable, bienveillante, pleine de cœur. Quelques années après, tout était bien changé : il n'avait plus sa mère ni sa femme, celle qui « aux sentiments d'une épouse, à une sagesse vraiment maternelle, savait allier la candeur d'une âme virginale, » comme s'exprime en une expansion touchante la tendresse de Manzoni, dans la dédicace d'*Adelghis*. Malgré un second mariage, l'ombre et la solitude s'étendirent peu à peu sur l'illustre poëte. Il est à remarquer même qu'il n'a plus rien écrit depuis la perte de sa première femme, car les *Observations sur la morale catholique*, et l'*Histoire de la colonne infâme*, publiées en 1833 et en 1842, avaient été composées longtemps auparavant. La mort continua de faire le vide autour du vieillard. Sa dernière fille le laissa seul dans ce monde en 1856. Mais, au fond de sa tristesse et son isolement, l'auteur des *Fiancés* demeurait fidèle à ses études, à ses goûts, à ses convictions. Il aimait toujours d'un égal amour la religion, l'art, la patrie et la liberté. M. Rio raconte, en son *Épilogue*, que Manzoni fut l'un des deux ou trois hommes dont les encouragements le poussèrent,

[1] Cet ouvrage, trop peu connu, qui rattache Manzoni à son aïeul Beccaria et où, à côté du critique, de l'érudit, du jurisconsulte perspicaces, on trouve le philosophe et l'esprit généreux, a été traduit, comme le Théâtre et les Poésies, par M. A. de Latour, qui, depuis plus de trente années, a tant fait pour populariser chez nous la connaissance des littératures italienne et espagnole.

vers la fin de 1838, à continuer le grand ouvrage qu'il avait failli abandonner devant l'indifférence de ses compatriotes. « Après cette lecture, écrivait Manzoni à Montalembert, il me semble avoir en partie acquis, en partie retrouvé en moi le vif sentiment de l'idéal chrétien. » L'idéal chrétien ! tout Manzoni est là.

En même temps, il amassait des notes, il ébauchait quelques pages nouvelles, il poursuivait ses travaux commencés, mais sans aucun désir de rompre le silence où sommeillait son nom. On parle surtout d'une *Correspondance* classée dans le plus grand ordre et où figureront les noms les plus illustres de l'Europe, puis d'un ouvrage sur la Terreur[1], fruit de longues études et d'immenses recherches, sans cesse revue et perfectionnée par le scrupuleux écrivain. Le professeur Imbriani, de Naples, qui le vit dix ans avant sa mort, eut avec lui à ce sujet une conversation qu'il a rapportée récemment dans *la Sentinella* :

« Où en est votre livre sur la *Révolution française?* demanda-t-il au vieillard.

« — J'y travaille depuis trente ans, et je désespère de l'achever, mais j'ai pris des mesures pour qu'après ma mort une bonne partie tout au moins en puisse être publiée.

« — Que ne la publiez-vous vous-même?

« — Non : cela soulèverait trop de poussière, et je veux mourir en paix. En Italie, on n'a aucune idée de ce que fut la Révolution française. Tous les partis en invoquent les principes. Ils auraient trop de peine à admettre que les hommes de la Révolution n'étaient pas des patriotes qui ont combattu pour la liberté des autres, mais de simples rebelles qui voulaient conquérir la tyrannie pour eux. »

Et il ajouta alors, continue M. Imbriani, des remarques sur la Révolution qui feraient bondir les démagogues de tous les pays.

Ne serait-il pas curieux de comparer cet ouvrage de Manzoni avec celui que M. Victor Hugo vient de terminer sur *Quatre-vingt-treize*, et qu'il se prépare à promulguer au milieu des foudres et des éclairs?

L'Italie a fait à son poëte des funérailles magnifiques, où la douleur nationale s'est manifestée avec autrement d'éloquence qu'aux tristes obsèques de M. Rattazzi. Elle sentait d'instinct que ce nonagénaire, dans sa solitude et son inaction, lui faisait plus d'honneur que l'équivoque continuateur de Cavour. Manzoni demeurait le dernier survivant de la génération poétique qui a été l'honneur de la

[1] Un *opéra*, ont plaisamment traduit quelques journaux, et même de Recueils sérieux comme le *Polybiblion*, par une erreur analogue à celle de ce bibliographe qui avait enregistré sur son catalogue les *Opéras de Cicéron* (*Opera Ciceronis*). Le même *Polybiblion*, ordinairement plus heureux, indique Condorcet, mort en 1794, parmi les hommes dont Manzoni faisait sa société en 1805 à Paris.

Péninsule pendant la première moitié de ce siècle, et maintenant qu'il est à son tour descendu dans la tombe, la pauvre Italie, malgré la conquête de sa capitale, est bien découronnée.

M. Pierre Lebrun était un contemporain de Manzoni : il n'avait guère qu'une année de moins. Son premier appel à la publicité remontait à 1805, son grand succès à 1820; et comme il ne les avait pas soutenus et ravivés suffisamment depuis lors, on avait eu tout le temps de n'y plus penser.

Pourtant cela ne suffit pas pour expliquer l'oubli presque complet où était tombé le nom d'un poëte qui eut ses jours de gloire et qui garde sa valeur. M. Lebrun était le représentant d'une école disparue. Il se rattachait à l'une de ces époques intermédiaires et de ces littératures de transition que les périodes suivantes, dans l'orgueil de leur triomphe, dédaignent trop volontiers. Son inspiration n'est qu'un reflet et un écho; elle n'a pas trouvé une note qui lui soit propre. Tantôt il imite Lebrun-Pindare, quelquefois il fait songer à Ducis ou à Fontanes; ici il s'inspire de Schiller, là il rappelle Casimir Delavigne; mais surtout il conserva toujours l'empreinte de la poésie impériale, au milieu de laquelle il avait grandi, et sa réputation a naturellement souffert du discrédit où elle est tombée. Aigle, disait le chantre de la gloire impériale,

> Aigle, je m'attache à ton aile;
> Emporte-moi dans l'avenir!

L'aigle l'a entraîné dans sa chute.

Ajoutons-y une raison plus vulgaire, mais non moins puissante peut-être : M. Lebrun portait un de ces noms peu frappés pour la gloire, qui ont besoin d'être relevés par un prénom flamboyant ou par quelque autre artifice pittoresque, s'ils veulent s'imposer à l'attention distraite du public. A l'artiste qui s'appelle Leroux, Leblanc, Dubois ou Martin, la conquête de la célébrité demande deux fois plus de talent ou d'efforts qu'à celui qui s'appelle Decamps, Troyon ou Géricault. Qui pourrait dire combien M. Durand, malgré le tapage de sa peinture, eût dû attendre encore la renommée, s'il n'avait eu le bonheur d'être baptisé *Carolus*, et la précaution d'enlever le *d* final de son nom? Qui connaîtrait mademoiselle Colas et le poëte romantique Bertrand, sans leurs prénoms de *Stella* et d'*Aloysius?* Qui distinguerait un Martin d'un autre Martin, s'ils ne s'appelaient Aimé Martin, Henri Martin, Martin (du Nord)? Le joli nom d'Arsène, et le finale étincelant que M. Houssaye (né Housset) substitua aux dernières lettres de sa signature, ont fait la moitié de sa gloire, et l'auteur dramatique J. Dubois n'arriva à se faire connaître que du jour où il devint Jean du Boys.

M. P. Lebrun ne songea à rien de pareil, pas même à l'artifice élémentaire de séparer son nom en deux, pour lui donner plus de physionomie. Il faut l'en louer, mais sa réputation en souffrit d'autant plus que le nombre des Lebrun artistes ou écrivains, considérable en tout temps, dépassait vraiment les bornes au moment de son entrée en lice. Sans parler de Lebrun-Tondu, mort depuis quelques années à peine, du compositeur Louis-Sébastien Lebrun, de l'architecte Louis Lebrun, ni de Lebrun de Charmettes, l'auteur de *l'Orléanide*, il y avait Lebrun-Tossa, le prince Lebrun, traducteur de *la Jérusalem délivrée;* J.-B. Pierre Lebrun, critique d'art, mari de madame Vigée-Lebrun; enfin, et surtout, Écouchard-Lebrun, ou Lebrun-Pindare, qui obstruait alors de sa renommée encombrante presque toutes les avenues de la poésie, et qui, non content de dérober au jeune auteur de l'*Ode à la grande armée* la gloire d'un début aux yeux du public et même de plus d'un connaisseur, faillit aussi lui dérober la pension dont l'empereur avait gratifié l'auteur de ces strophes sonores. On a souvent conté ce quiproquo flatteur, et pourtant de fâcheux augure : la destinée de Lebrun fut d'être presque toujours ainsi confondu avec le voisin, ou absorbé par lui.

Ce ne fut pas faute d'avoir consulté le vent pour y tourner son aile, et, avec une adresse qui n'alla jamais toutefois jusqu'à la servilité, dirigé sa barque dans le sens des courants publics. Après avoir chanté l'empire sous l'empire, il le chanta plus encore sous la restauration, et son opinion se trouva ainsi d'accord avec les intérêts de sa popularité. Il chanta la Grèce, quand toute la France était philhellène, et fit une cour discrète au romantisme dès qu'il en put pressentir le triomphe. Par là, comme par le caractère général de son esprit, de sa poésie, de ses opinions, Lebrun est un Casimir Delavigne qui n'eut pas moins de talent, qui peut-être même eut plus de verve et de feu, mais qui fut moins habile, moins concentré, moins persévérant, et ne vint pas aussi bien à son heure. Ou bien il ne disait son mot qu'après coup, ou, s'il l'avait dit d'avance, d'autres, après lui, le répétaient d'une voix plus puissante, et le prélude disparaissait dans la symphonie. Seulement M. Lebrun, pensionné dès 1805, directeur de l'Imprimerie royale et pair de France sous le gouvernement de Juillet, nommé successivement par le second empire membre du sénat, commandeur et grand-officier de la Légion d'honneur, fut « l'un des mieux rentés parmi les beaux esprits. » Il a surtout récolté sa gloire en titres officiels, et sa fortune publique le dédommagea du peu d'éclat de sa vie littéraire.

Pourtant Lebrun eut son jour. On a oublié tout le reste : *Pallas*, *Ulysse*, le *Voyage de Grèce*, le *Poëme sur la mort de Napoléon*, les *Odes*, les *Épîtres*, les *Scènes du sérail;* on n'a pas tout à

fait oublié *Marie Stuart*, la seule tragédie du temps qui se soit fait une place au répertoire, et à laquelle mademoiselle Rachel, puis madame Ristori, devaient rendre plus tard un regain de popularité. C'était en 1820, l'année même où paraissait le *Carmagnola* de Manzoni, et il serait bien difficile de trouver un autre point de rencontre entre ces deux hommes. Ni Schiller, que M. Lebrun imitait en l'affaiblissant, ni Talma et mademoiselle Duchesnois, chargés des rôles principaux de sa pièce, ne furent étrangers sans doute au succès; mais il est juste d'en tenir compte aussi au talent de l'auteur et à son esprit d'à-propos. Gœthe et Schlegel, gagnés par cet hommage rendu au théâtre allemand et par cette avance à leurs idées, si timide qu'elle fût encore, ne manquèrent pas eux-mêmes de crier : Bravo! On put croire alors que ce poëte *touche-à-tout*, qui avait même été un moment tenté par l'épopée, et qui, dès l'âge de douze ans, avait sa tragédie de *Coriolan* en portefeuille, venait enfin de trouver sa voie et de couronner les promesses de sa précocité.

Si l'on s'explique aisément, aujourd'hui encore, le succès de cette pièce dramatique et touchante, qui correspondait si bien d'ailleurs à l'état des esprits, on a peine à comprendre, maintenant que le but visé par Lebrun est depuis si longtemps atteint et dépassé, comment elle fut un acte de hardiesse, et surtout à découvrir dans son style, abondant en termes nobles et en périphrases, ce quelque chose de plus sensé, de plus naturel et de plus vrai dont le loue Sainte-Beuve. Mais il faut se reporter à l'époque, et ne pas juger du point de vue actuel. Le mot propre était alors le grand épouvantail. Lebrun nous apprend qu'il avait essayé, dans la scène pathétique du cinquième acte, où Marie fait ses adieux à ses femmes et à ses serviteurs, d'introduire le mot mouchoir :

> Prends ce don, ce *mouchoir*, ce gage de tendresse
> Que pour toi, de ses mains, a *brodé* ta maîtresse.

Ce *mouchoir brodé* effraya, malgré les correctifs élégants qui l'accompagnaient, tous ceux qui entendirent la pièce. On supplia l'auteur de changer des termes si dangereux, qui ne pouvaient manquer de faire rire à l'endroit le plus émouvant, et il remplaça *mouchoir* par *tissu*, et *brodé* par *embelli*. Le *mouchoir* n'a fait son entrée sur la scène tragique qu'en 1829, dans *le More de Venise* d'Alfred de Vigny. Ce fut une révolution. Neuf mois après, Charles X était renversé! En 1825 encore, dans *le Cid d'Andalousie*, le mot *chambre* excitait les murmures d'une partie de la salle, et, pour faire passer cet intrus, la critique dut rappeler aux délicats qu'il se trouve dans *Athalie*. On en était là!

J'ai nommé *le Cid d'Andalousie*. Hélas! ce devait être l'écueil et le terme d'une prospérité si éclatante, mais de si courte durée. Enflammé par son triomphe, Lebrun s'était remis à l'œuvre, volant cette fois de ses propres ailes, et s'attaquant bravement à un sujet qui rappelait, dans ses lignes générales comme dans son titre, le chef-d'œuvre de Corneille. Le talent de l'auteur n'avait pas faibli d'une pièce à l'autre : au contraire, *le Cid d'Andalousie*, qui égale *Marie Stuart* en intérêt, l'emporte par l'invention, par l'accent, par le naturel et la simplicité du style ; il ne lui céda que par le succès. Les deux plus grands acteurs de la Comédie ne purent le sauver. M. Lebrun nous a dit, en une préface encore toute frémissante de douleur et d'indignation, après vingt ans passés, tous les déboires qu'il eut à souffrir de la censure et de la cabale organisée contre lui par le mauvais vouloir des comédiens... Ah! la cabale, monsieur l'auteur tombé!... Quoi qu'il en soit, il se réfugia sous sa tente, et renonça pour toujours au théâtre.

Le public avait accueilli froidement *le Cid d'Andalousie* parce qu'il le trouvait trop hardi. On ne le lit plus aujourd'hui parce qu'on le trouve trop timide. Ainsi va le monde. M. Lebrun était un homme aimable, un excellent confrère, un fin causeur, un écrivain distingué ; ce n'était pas un poëte de grande race, et il n'avait ni le tempérament ni la taille d'un novateur.

Il y a dix ans, une nouvelle édition de ses œuvres, augmentée de pièces inédites, vint rappeler l'attention de quelques lettrés sur son nom. A cette occasion, Sainte-Beuve, dont il avait toujours cultivé la profitable amitié, et auquel le sénateur pouvait rendre les bons offices reçus du critique, ne refusa pas de lui servir une seconde fois de parrain auprès du public. Il consacra, dans *le Constitutionnel*, à cette poésie « légitime et modérée » qu'il appelle encore une « poésie d'entre-deux, » un article dont l'extrême bienveillance n'excluait pas entièrement l'impartialité, à condition qu'on sût lire entre les lignes, deviner la réserve indiquée dans l'éloge, voir les dessous, les finesses et les doubles ententes : « Pourquoi, disait-il en finissant, ces perpétuelles exclusions dans l'art? Regardez la nature. Le Rhin n'empêche pas la Marne de couler et d'exister ; le Rhône n'empêche pas le Lez. » Tout en remerciant le critique avec effusion, Lebrun ne put se tenir de lui laisser voir que ce Lez, peu connu dans l'histoire, et qui avait été suggéré à Sainte-Beuve par un secrétaire méridional, le chagrinait légèrement. La chute lui semblait dure, quoique gracieusement ménagée :

— Eh bien, fit le lendemain le critique à son secrétaire, Lebrun est content. Il n'y a que ce Lez!...

— Mais le Lez est un fleuve charmant! Je le connais, puisque je

m'y baignais tous les jours : il a les bords les plus pittoresques du monde, et il rappelle les fleuves de Grèce par la beauté du ciel qu'il reflète et par la variété des sites.

— Vraiment ! Faites-moi vite une note en ce sens, et nous la mettrons dans le volume.

Voilà comment vous pouvez lire à la fin de l'article sur P. Lebrun, au tome VI des *Nouveaux lundis*, la jolie note rédigée par le secrétaire dans le style du maître, qu'il imitait aussi bien que son écriture :

« Pour ceux qui ignorent la géographie (et ils sont nombreux en France), nous dirons que le Lez est un fleuve qui se jette dans la Méditerranée, etc. »

Et ce bon M. Lebrun fut tout consolé d'apprendre que si le Lez est si peu connu, ce n'est pas sa faute.

Quinze jours à peine après M. Lebrun, l'épidémie académique emportait encore, presque subitement, M. Vitet. C'est le quatrième immortel en quatre mois. Moment fortuné pour les candidats ! Mais il semble que la matière académique s'épuise. La dernière élection, celle de M. Louis de Viel-Castel, nommé en remplacement de M. de Ségur, a présenté une particularité rare et presque unique dans les fastes de la Compagnie : l'historien de la restauration n'avait pas de concurrent, — pas même, pour sauver les apparences, quelqu'un de ces Gagne ou de ces Bertron littéraires, candidats perpétuels au fauteuil, comme il n'en manquait jamais autrefois, quand les vieilles croyances n'étaient pas encore ébranlées. Il est à croire que ce phénomène ne se renouvellera point, et qu'à la triple élection prochaine les candidats naturels, désignés par l'opinion, et dont quelques-uns ont déjà trop attendu, n'hésiteront plus à se mettre sur les rangs.

Le dernier acte public de la vie de M. Vitet aura été son vote à la Chambre dans la mémorable séance du 24 mai dernier. Il n'hésita pas à se prononcer avec la majorité; mais cette nécessité pénible coûta beaucoup à sa vieille amitié pour M. Thiers, qu'il avait contribué lui-même à porter au pouvoir comme signataire de la proposition Grévy. Agité par cette lutte entre sa conscience et son affection, M. Vitet se coucha au sortir de la séance, et il ne s'est plus relevé.

L'homme politique ne m'appartient pas. Il suffira de dire qu'il portait au Parlement toutes les qualités qui avaient valu à son nom tant d'estime, d'autorité et de respect : la dignité, la conscience, la justesse et l'élévation des vues, la haute lucidité de l'intelligence, l'amour de la vérité et de l'équité. Ce n'était pas un orateur, et il se fit plus souvent apprécier dans les commissions qu'à la tribune. Mais son caractère, plus encore peut-être que la supériorité de son

esprit et la célébrité de son nom, lui avait valu sur ses collègues une influence qui se traduisit jusqu'à la fin par son élection à la vice-présidence de l'Assemblée. Le caractère, c'est là surtout ce qu'il faut mettre en relief chez M. Vitet; c'est le trait saillant de sa physionomie. L'homme et l'écrivain ne faisaient, pour ainsi dire, qu'un chez lui. Esprit d'une rare droiture, âme d'une limpidité, d'une sérénité, d'une élévation très-grandes, et, pour tout dire d'un mot que me suggère un de ceux qui l'ont le mieux connu, un des plus beaux types de dignité humaine qui se pussent rencontrer, il cachait de plus un cœur chaud et affectueux sous l'apparence correcte et froide d'un *gentleman*, et la sûreté de son commerce égalait la douceur de son amitié.

M. Ludovic Vitet n'était pas seulement un critique d'art, c'était le critique d'art. Mais il avait débuté dans une autre voie. Les *Barricades*, scènes historiques publiées avec un vif succès en 1826, sous le voile de l'anonyme, et qui furent successivement complétées par *les États de Blois*, *la Mort de Henri III*, et, beaucoup plus tard, par *les États d'Orléans*[1], nous montrent un premier Vitet un peu oublié depuis et qui sembla prendre à tâche de se faire oublier lui-même. Là, comme Manzoni, comme Lebrun, mais sur un terrain à part, avec moins d'élévation que le premier, avec bien autrement de verve et d'éclat que le second, il fit œuvre de précurseur et fraya les voies au théâtre, qui allait suivre dans le sillon si vaillamment ouvert et entrer par la brèche. L'*Henri III*, d'Alexandre Dumas, et celui de M. Vitet, pénétraient pêle-mêle dans la place la même année, en se donnant la main et en enfonçant de concert les portes de la citadelle classique : rapprochement étrange entre deux noms et deux carrières si profondément disparates.

Dans ce genre intermédiaire, dont le défaut principal était de n'être complétement ni du théâtre, ni de l'histoire, et d'inquiéter les esprits qui aiment les classifications nettes, on ne saurait croire tout ce que M. Vitet a mis de mouvement et de couleur, comme il sait animer les détails, rattacher à l'ensemble les tableaux morcelés, restituer une physionomie et peindre un caractère en quelques traits rapides et nerveux, souffler enfin sur tous ces détails, péniblement recueillis par l'érudit et l'archéologue, pour leur donner la flamme et la vie. Il s'appropria du premier coup et marqua si har-

[1] Réunis, avec les morceaux narratifs qui les relient l'un à l'autre, sous le titre de *la Ligue* (Michel Lévy, 2 vol.). Tous les autres ouvrages de M. Vitet : *le Louvre*, *l'Académie royale de peinture et de sculpture*, les *Essais historiques et littéraires*, surtout les *Études sur l'histoire de l'art*, ont également paru chez Lévy, sauf *la Science et la Foi*, et *l'État actuel du christianisme*, publiés par Douniol.

diment à son empreinte ce genre déjà abordé par le président Hénault dans son *François II*, qu'il sembla l'avoir créé. Les imitateurs se levèrent aussitôt de toutes parts. On vit paraître coup sur coup les *Comédies historiques*, de Rœderer, écrites peut-être auparavant, mais qui attendirent le signal des *Barricades* pour se montrer au public; *les Soirées de Neuilly*, de Cavé et Dittmer, *la Jacquerie*, de Mérimée. Il semble, j'ose le dire, que Mérimée lui-même ait donné son coup de pouce à quelques-unes de ces scènes enlevées si vivement, surtout aux *États de Blois*, qui l'emportent de beaucoup sur les autres parties. Dans *les Barricades*, il n'est pas encore entièrement maître de sa manière; dans *la Mort de Henri III*, il ne l'est plus; il l'exagère jusqu'à une sorte de caricature violente et heurtée, qui fait çà et là grimacer l'histoire. Dans *les États de Blois*, il a trouvé le point juste, et j'en voudrais retrancher seulement une scène de confession, que M. Vitet, devenu plus respectueux, même avant de devenir plus croyant, n'eût pas écrite dix ans après.

Mais, lorsqu'il eut jeté sa gourme avec cette fougue un peu juvénile, si surprenante pour tous ceux qui ne connaissent que le Vitet de la seconde manière, il entra dans la voie qu'il ne devait plus quitter. Sa vraie tâche dans le grand mouvement littéraire et artistique des environs de 1830, si l'on tient absolument à l'y rattacher, ce fut de faire connaître, comprendre et aimer l'art du moyen âge, de le venger du dédain, d'en montrer non-seulement la grandeur, mais la logique et les lois. Tandis que M. de Montalembert écrivait : *du Catholicisme et du Vandalisme dans l'art*, que M. Victor Hugo publiait *Notre-Dame de Paris*, M. Vitet révélait les *Monuments du nord-ouest de la France*, étudiait le musée de Cluny, plaidait la cause de saint Cunibert de Cologne, amassait des matériaux pour sa longue monographie de Notre-Dame de Noyon. Mais il le faisait sans esprit de parti, dans des vues plus hautes et plus désintéressées que d'apporter sa pierre à l'entreprise nouvelle. Malgré la fièvre passagère du début, le nom de romantique ne convient pas à cet esprit tempéré par nature et sage par besoin, qui rentra bien vite dans son lit pour n'en plus sortir. M. Vitet ne chercha jamais dans l'art que le vrai et le beau, sans s'inquiéter de leur étiquette, et les salua partout, dans la Grèce antique comme dans la France moderne, dans les Catacombes romaines comme à Saint-Sulpice et à Saint-Vincent de Paul, avec le jugement le plus large et le plus compréhensif, le sentiment le plus fin et le plus équitable. Sa science le gardait de tout système étroit et de tout engouement exclusif. Par la sûreté du goût, par la mesure des appréciations, par la perfection de la forme, comme par toutes les habitudes de son caractère et de son esprit, M. Vitet est un pur classique.

Ces *Études sur l'histoire de l'art*, groupées après coup sous les grandes divisions de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes, qui s'ouvrent par Pindare et les marbres d'Éleusis, pour se fermer par un chapitre sur Rossini et l'avenir de la musique, touchent à tous les temps et à toutes les faces du sujet, qu'ils éclairent de vives lueurs. Il y a là telle notice qui a l'importance et presque l'étendue d'un livre : tel est ce modèle des monographies artistiques, *Eustache Le Sueur*, si attachante, si complète, d'un cadre si heureux et d'un plan si nouveau, auquel l'auteur a su rattacher, sans sortir du sujet, un tableau de l'art en Italie et en France, et le portrait de tous les rivaux magnifiques du doux peintre qui, en s'effaçant devant eux, a fini par les vaincre. M. Vitet y poursuit l'histoire de l'art dans toutes ses formes, non-seulement dans l'architecture, qui est son terrain de prédilection, dans la peinture, la sculpture et la gravure, mais dans l'orfévrerie, la musique, les lettres, et jusque dans les jardins, dont il a tracé la théorie en quelques pages où la science de Kent et de Le Nôtre s'allie à une fraîcheur exquise et à un grand charme pittoresque.

Tous ces chapitres sont comme des morceaux détachés du grand ouvrage d'ensemble qu'il rêvait, mais qu'il ne fit pas parce qu'il en voyait trop bien l'immense étendue et les difficultés sans nombre. La préoccupation constante de M. Vitet, le monument qu'il eût voulu élever, c'était une histoire de l'art, étudiée, sans solution de continuité, depuis ses origines les plus lointaines jusqu'à nos jours. L'architecture indienne, l'art chinois ou japonais, les édifices égyptiens ou arabes excitaient l'ardente curiosité de son esprit autant que les statues grecques et les églises gothiques. Il s'intéressait aux fouilles, se tenait au courant des découvertes, lisait les relations, étudiait les moulages ou les gravures de ce qu'il n'avait pu voir par lui-même, et se faisait présenter à des inconnus pour examiner chez eux les photographies des forteresses du moyen âge élevées dans la Cœlé-Syrie par les Templiers, ou des ruines de ce curieux temple d'Angcor, œuvre colossale de quelque Michel-Ange khmer, qui l'étonnait par sa puissance *classique* et ouvrait à son esprit des horizons nouveaux sur les rapports et les affinités étranges, les influences lointaines et les pérégrinations de l'art.

L'Introduction qu'il a mise en tête de ses *Études* est du moins une rapide et brillante esquisse de cet immense sujet. En protestant qu'il n'a pu avoir aucune intention de tracer un tableau complet et méthodique, en indiquant les conditions et les difficultés du travail, qui aurait à combler tant de vides, à rectifier tant de faits, à renouer, à travers tant de siècles, la chaîne en apparence interrompue, à reprendre sur de nouvelles bases l'art antique, res-

titué, éclairci, complété, depuis Winckelmann, par un siècle de découvertes et de révélations, à tenir compte de toutes les idées et de toutes les formes nouvelles introduites par dix-huit cents ans de christianisme, il fait plus que de montrer l'idéal qu'il s'était créé d'une pareille œuvre : il l'ébauche et l'éclaire de façon à redoubler nos regrets, mais aussi à aider singulièrement un esprit assez vigoureux pour regarder cette vaste entreprise en face sans en être effrayé. Le sujet est vu de haut, dans ses grandes lignes, par un philosophe autant que par un érudit. A défaut du monument, nous avons du moins les matériaux isolés, et plus que les matériaux : ici une corniche, là un entablement, ailleurs une façade, un vestibule, une aile. Partout il a jalonné la route, posé les pierres d'attente et comme les amorces du travail futur. M. Vitet était frappé d'une lacune de notre enseignement supérieur, que ne suffisent pas à combler les cours non publics de M. Taine à l'École des beaux-arts. Tandis qu'il y a au Collége de France jusqu'à des cours de tartare mandchou, ni là, ni à la Sorbonne, on n'a songé, malgré l'exemple des nations étrangères, à une chaire d'esthétique. Il eût voulu en obtenir la création, et y faire monter M. Rio. Certes, on ne pouvait mieux choisir. Mais, lui aussi, avec quelle supériorité de science et de goût n'eût-il pas inauguré cet enseignement, et qui sait s'il ne fût point parvenu à populariser les notions du beau chez une nation dont on a dit qu'elle n'a pas la tête épique, mais dont on pourrait dire tout aussi justement qu'elle n'a pas la tête esthétique!

Il ne faudrait pas que le critique d'art nous fît tout à fait oublier en M. Vitet le critique littéraire. Il ne l'a été que par accident ou par épisode. En général, M. Vitet ne s'occupait de la littérature que par les côtés où elle se rattache à l'histoire et à l'archéologie, comme on peut le voir dans les études qu'il a consacrées aux livres de MM. Villemain, de Barante, d'Haussonville, à Pindare et à la *Chanson de Roland*. Mais lorsqu'il a été conduit à en parler, fût-ce sur les points les plus en dehors de sa nature, il n'est point resté inférieur à lui-même. Ce grave esprit a trouvé les images les plus justes, les plus vives et les plus charmantes pour caractériser, dans sa réponse à M. de Laprade, le talent d'Alfred de Musset. M. Vitet, d'ailleurs, était un grand artisan de style; il ne croyait jamais sa forme assez parfaite, et « vingt fois sur le métier remettait son ouvrage, » sans toutefois pousser la correction jusqu'à l'effacement. L'équilibre de ses facultés, la distinction de son esprit, la souplesse de son style, l'art avec lequel il s'appliquait à tempérer la solennité oratoire par une sorte de grâce sévère et d'élégante simplicité, par une aisance de bonne compagnie et un naturel ingénieux, si je puis ainsi dire, faisaient de lui l'exemplaire accompli de l'orateur académique.

L'élément pittoresque manque dans la vie de M. Vitet comme dans son œuvre. Nous ne rappellerons de sa biographie que le grand fait qui transforma un spiritualiste austère en chrétien fervent. Il était allé à Rome pour y étudier les catacombes et les mosaïques chrétiennes quand il y fut atteint de la fièvre typhoïde. Le malade, transporté en toute hâte à Florence, fut si bien soigné par le dévouement conjugal qu'il guérit. Mais madame Vitet n'avait sauvé son mari qu'en se sacrifiant elle-même. Elle hérita de son mal, et les causes de cette mort accrurent encore la douleur qu'il en ressentit. Pendant plusieurs années, M. Vitet se sentit incapable d'un travail suivi. Son âme fut tout ébranlée de cette grande douleur, et la foi entra en elle par la souffrance. Ce fut une foi simple et complète, qui ne se marchanda pas, qui n'évita jamais l'occasion de s'affirmer, sans emphase comme sans respect humain; mais ce fut en même temps le *rationabile obsequium* dont parle saint Paul. Pour s'en convaincre, qu'on se rappelle seulement les articles, depuis réunis en volumes, que lui inspirèrent, dans la *Revue des Deux-Mondes*, les *Méditations* de M. Guizot, notamment celui où il démontre, avec une telle hauteur de sens, l'impuissance absolue de la prétendue science à ébranler ou à remplacer la foi, et l'accord des véritables principes scientifiques avec les croyances chrétiennes.

On n'a pas oublié ces pages éloquentes; on a oublié moins encore les *Lettres* qu'il publia pendant le siége et dont Paris aurait pu dire, comme Louis XVIII de la brochure de Chateaubriand, qu'elles lui valaient une armée. Ces lettres furent un bienfait public : elles contribuèrent, plus que toutes les proclamations, à soutenir le courage et à relever le moral de tous ceux qui savaient lire. C'est par cette œuvre de patriote et d'homme de cœur que M. Vitet a couronné sa carrière d'écrivain. Il n'en est pas qui ait mérité ni obtenu plus d'estime. Sa vie est un exemple de plus à l'appui de ses théories élevées sur l'accord du beau et du bien, de la conscience et du goût.

VICTOR FOURNEL.

MÉLANGES

UNE FAMILLE PENDANT LA GUERRE, 1870-1871

Par Madame Boissonnas. — 1 volume in-18, chez Hetzel et Ce, 18, rue Jacob, à Paris. 3e édition.

On a beaucoup écrit sur la dernière guerre. On écrira encore, et le dernier mot, pour ceux qui ne vivent point de l'idée chrétienne, est loin d'être dit. Il est cependant certaines publications qui seront les premiers matériaux de l'histoire complète de nos malheurs. Et, sans parler des remarquables travaux poursuivis avec tant d'impartialité par l'Assemblée nationale, n'est-il pas une autre enquête à consulter, plus restreinte et tout à fait privée, dont les dépositions seront encore plus sincères : je veux dire les lettres échangées dans les familles? Documents d'autant plus précieux qu'ils se sont produits au jour le jour, sous le coup des évènements, sans préparation, dictés par la douleur, l'exaltation ou le sang-froid du patriotisme, simples et vrais comme tout ce qui s'écrit sans la préoccupation d'un public.

Une femme intelligente, guidée par un sentiment de mère, madame B. Boissonnas, a mis en œuvre cette idée en groupant sous une action commune ses propres souvenirs et ceux qu'elle a recueillis de la bouche ou de la plume de parents et d'amis. *Une Famille pendant la guerre*, tel est le titre de ce livre qui veut simplement raconter « ce qu'ont enduré les maisons, les familles, les pays sur lesquels ont pesé directement la guerre, l'invasion et toutes les calamités qui en découlent. » Aussi, ne s'y trouve-t-il pas une page touchant de près ou de loin à la politique; royalistes ni républicains n'y sont nommés. Un père enfermé dans Paris; la mère à la campagne avec sa fille et deux jeunes enfants; un fils simple soldat à l'armée de la Loire; une tante châtelaine de province et son fermier, sont les modestes personnages de ce drame intime qui se déroule sous le grand drame de la patrie.

Mais le malheur établit chez un peuple une cruelle uniformité, et dans les grandes crises d'un pays l'histoire d'une famille devient l'histoire de toutes. Aussi n'est-il point étonnant de retrouver, pour ainsi dire, dans la plupart des lettres qui forment l'ouvrage, les lettres que nous-mêmes avons écrites ou reçues. Combien n'avons-nous pas connu de femmes semblables à cette bonne comtesse de Thieulin, la tante, toute peureuse pour

son château et les allées du parc : « Cette peur, écrit-elle, c'est triste à dire, mais je suis en veine de sincérité, est la cause première de l'achat d'un immense drapeau à croix rouge, et des airs d'ambulance que nous nous donnons. J'aurais seulement voulu le drapeau encore plus grand. » L'occasion arrive; l'invasion, les blessés, le pillage, et cette femme, sans s'en douter, devient héroïque et sublime. Combien de mobiles et de conscrits, qui commençaient *l'exercice à feu* deux jours avant de se battre, ont, comme le jeune André, couru follement et généreusement à l'illusion de la victoire. Combien de pères et d'époux se reconnaîtront dans M. de Vineuil, fermes, héroïques et persévérants, bien qu'ils eussent aperçu, dès le premier jour du siége, l'inutilité matérielle des efforts et du sacrifice. N'y a-t-il pas jusqu'à Barbier, le fermier de madame de Thieulin, qui réalise en lui le type du bon sens parfait et du dévouement obscur dont nos paysans, à Paris et ailleurs, si volontiers traités de lâches, ont plus d'une fois donné l'exemple?

C'est le premier mérite de ce livre : il est vrai. Chaque fait, chaque détail semble nous être personnel. « Si la province arrive..., » écrit l'un ; — « pourvu que Paris sorte..., » répond l'autre. Que dites-vous de cette piquante observation d'un conscrit sur nos préparatifs de défense ; on était alors au 15 septembre : « C'est une justice à nous rendre, à nous autres Français, nous sommes de bonnes pâtes. Plaindre ces *pauvres* Allemands nous occupe un peu plus que les combattre. A chaque instant nous nous attendrissons sur leur sort, et je ne crois pas, vraiment, que deux bourgeois manceaux, ou deux lignards, ou deux bonnes d'enfants, puissent entamer le sujet guerre, sans conclure ainsi ou à peu près : — Attendez seulement qu'ils aient un petit échec sous Paris et puis vous verrez comme les paysans les arrangeront! De Paris à la frontière, c'est long. Les pauvres gens! il n'en restera pas un! — Et, là-dessus, on s'en va à son logis, très-préoccupé de ce qui ne vous concerne pas et fort peu de ce qu'on pourrait faire. » — N'y a-t-il qu'en la bonne ville du Mans qu'on était ainsi « bonnes pâtes? »

Tout intéresse, émeut et captive, et non pas seulement par la suite des faits et des épisodes, mais aussi par les réflexions qu'en a su tirer l'écrivain. A ce dernier point de vue, les lettres de M. de Vineuil sont remplies de pensées aussi justes que profondes. Je ne citerai que ce jugement du caractère français. Il écrit le 6 janvier, au moment où les Prussiens commencent à bombarder l'intérieur de Paris : « La population n'en paraît point émue... On est résolu à voir en beau... On les juge (les Prussiens) pressés d'en finir par crainte de la province, et l'attente d'une délivrance prochaine fait saluer presque gaiement les formidables détonations des grosses pièces de siége. — Est-il besoin de te dire que je ne partage pas la commune espérance? — Ce peuple est bien toujours le même, prompt à l'illusion, volontiers séduit par l'absurde, mais si admirablement généreux qu'il cherche des excuses à ses pires ennemis, et cela sous leurs bombes mêmes. »

Il est encore un point qui fera du récit de madame Boissonas une lecture saine et salutaire; c'est la vérité avec laquelle l'auteur dépeint, l'équité avec laquelle il juge l'attitude et les procédés de nos ennemis. Il semble aujourd'hui de bon ton, surtout chez ceux qui n'ont vu les Allemands que de loin, de les couvrir d'une commune réprobation, où la haine, une haine aveugle, le dispute aux plus vulgaires injures. Ce livre n'a point de haine; on y respire d'un bout à l'autre un souffle de justice et de charité

qui détend et repose le cœur. Une haute et tendre morale en découle sans pédanterie.

Qu'ajouterai-je encore ? Je n'ai pas à louer l'auteur, je n'en ai rien dit ; mais, pour une femme, le meilleur éloge n'est-il pas que l'intérêt de son œuvre la fasse oublier?

ROBERT DUFRESNE.

LA FOI VENGÉE

OU EXPLICATION POPULAIRE DE LA CRÉATION, SELON LA SCIENCE ET SELON MOÏSE

Par J. M. ORIN. — Paris, Chapuy, édit. 1 vol. in-8. 1873.

Dans l'état actuel de nos connaissances, les questions cosmogoniques se dérobent sous de grandes obscurités à la curiosité des chercheurs. La science sérieuse les ajourne à plus tard, à un temps peut-être fort éloigné, où, ayant épuisé l'étude des faits particuliers, elle pourra généraliser en toute connaissance de cause. La Genèse, d'un autre côté, ne nous révèle qu'à grands traits l'ordre général de la création, et présente des difficultés d'interprétation qu'il est impossible de résoudre avec la science imparfaite que nous avons. N'étant sûrs ni des conclusions définitives de la science ni du sens exact du texte sacré sur un certain nombre de points, il est donc bien difficile de démontrer qu'il y a désaccord entre ces deux grandes sources d'information et de vérité. C'est, je crois, la meilleure réponse que l'on puisse faire aux théoriciens qui prétendent attaquer la Bible au nom de la science, et qui, dépassant les limites qu'une prudente méthode impose aux investigations des savants, se lancent à tire-d'aile dans le champ des hypothèses, au gré de leur caprice, de leurs passions ou de leurs rancunes. Beaucoup de bons esprits ont cependant cru devoir répondre à ces systèmes par d'autres systèmes. Cela prouve qu'aux théories impies et athées, on pourra toujours opposer des théories religieuses et chrétiennes, et que les catholiques n'ont pas moins d'imagination que les libres penseurs. Mais ces brillants tournois ne font avancer ni la science ni la controverse.

Prenons par exemple le livre de M. Orin. C'est une œuvre saine, souvent ingénieuse et aussi acceptable que beaucoup d'autres, à la prendre pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour une explication hypothétique de l'œuvre des six jours. Elle se recommande surtout par le sentiment religieux qui la domine et par le respect du texte sacré hautement affirmé à chaque page. Malheureusement, disons-le, les bases fondamentales en sont insuffisantes et la science en est un peu attardée. M. Orin en est encore à la géologie de Cuvier, ce qui ne suffit plus au temps où nous sommes ; les découvertes récentes de l'archéologie et de la philologie paraissent lui être inconnues. Pour lui, l'histoire profane ne remonterait pas au delà de huit siècles avant notre ère, et les quinze premières dynasties égyptiennes n'auraient jamais existé. Tout en admettant que les jours de la Genèse sont de longues périodes indéterminées, il déclare, sans le prouver, que l'ancienneté de l'homme sur la terre ne dépasse pas quatre ou cinq mille ans avant J. C. L'auteur avoue d'ailleurs qu'il est tout à fait étranger aux sciences, ce qui est regrettable, car en travaillant de seconde main et sur la foi des autres, on risque de se

tromper avec eux. Les erreurs sont faciles en pareil cas. Prenons un exemple au hasard : « La Genèse et la géologie, dit l'auteur de *la Foi vengée* (p. 123), ne permettent pas de douter que l'homme n'ait été le contemporain de la troisième (création), par exemple du *mastodonte*, qui a été détruit par la *dernière* révolution ou par le déluge biblique. » M. Orin a certainement confondu le mastodonte avec le mammouth. En effet, l'existence de l'homme au temps du mastodonte, animal tertiaire, est tout ce qu'il y a de plus problématique, et si elle était démontrée, il faudrait vieillir l'homme de tout le temps nécessaire pour passer du monde tertiaire au monde quaternaire, ce qui n'est point assurément dans les idées de M. Orin. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il a l'air de proclamer, au nom de la Bible et de la science, l'existence de l'homme tertiaire. C'est le mammouth, et non le mastodonte, qu'on rencontre avec les débris de l'homme dans le diluvium *quaternaire*. Nonobstant ces imperfections, tout homme assez versé dans l'étude de ces difficiles problèmes pour lire le livre de M. Orin avec critique et discernement y trouvera beaucoup de bonnes choses, des documents curieux et des idées neuves.

Néanmoins nous nous demanderons, en fermant ce livre, s'il est réellement bon, même avec d'excellentes intentions, de répandre sous une forme populaire des doctrines aussi incertaines et aussi changeantes que le sont nécessairement tous les systèmes cosmogoniques? Il nous semblerait meilleur de ne livrer aux classes populaires et à la jeunesse d'autre science que celle des faits, c'est-à-dire des choses démontrées comme vraies par la science et confirmées par la foi. Assez de systèmes! Des faits! je ne cesserai de le répéter. On généralisera plus tard, et, soyez tranquilles, jamais les faits et la Bible ne se contrediront. Si l'on était bien pénétré de cette idée qu'avec notre science bornée, les meilleurs systèmes ne valent rien, ni pour l'attaque ni pour la défense, la science et la foi s'en trouveraient mieux, et la controverse n'irait plus s'égarer dans des discussions sans issue.

A. Arcelin.

UNE GRAMMAIRE LATINE DU IIIe SIÈCLE

Nonii Marcelli, peripatetici Tubursicensis, de Compendiosa Doctrina, ad filium. Edidit Lud. Quicherat. — Parisiis, apud Hachette, 1872, in-8.

Les grammairiens ont leur mérite. Ils jouaient, dans les littératures antiques, le rôle que jouent de notre temps ces critiques ou ces commentateurs, génies de second ordre, qui travaillent sur les ouvrages des autres et expliquent au vulgaire les mérites des grands maîtres. Les professeurs de belles-lettres, qui enseignaient à Rome, sous l'empire, ont encore rendu à la science un autre service qu'eux-mêmes ne soupçonnaient pas. Grâce aux citations nombreuses qu'ils faisaient, dans leurs recueils, des écrivains sur l'autorité desquels ils voulaient s'appuyer, ils nous ont conservé de précieux fragments d'œuvres aujourd'hui perdues et dont nous ne connaissons que par eux seuls les titres et les sujets. On a pu ainsi, à l'aide de quelques vers, restituer la trame de drames, de comédies, de satires qui ont malheureusement depuis longtemps disparu. On oublie trop facilement que l'invention, si vulgaire à présent de l'imprimerie, ne date, après tout,

que de trois siècles, et que pour tous les écrivains antérieurs on en est réduit à des leçons manuscrites plus ou moins imparfaites, dont la plupart ont encore besoin de subir le plus délicat examen. Que serait notre belle littérature du grand siècle, si nous n'avions pour la connaître et l'admirer qu'une version informe du cours de Laharpe ou des leçons d'un critique moins célèbre encore et moins fécond?

Nonius Marcellus, dont notre éminent latiniste, M. Louis Quicherat, vient de donner une édition vraiment définitive, n'était point un professeur à la façon de Laharpe. Son œuvre ressemble beaucoup plus à un dictionnaire raisonné qu'à un cours de littérature. Il l'intitule : *la Science*, ou plutôt *l'Instruction en abrégé;* et c'est en quelque sorte un vaste répertoire, où les mots et les choses sont expliqués par des citations et des exemples, en ayant bien soin de ne prendre les unes et les autres que dans les écrivains du meilleur temps, dans ceux qui remontent à l'époque de la république, comme c'était le bon ton à Rome dans les premiers siècles de l'empire.

Mais qu'était-ce donc que ce Nonius, dont les savants parlent souvent, tantôt avec la plus vive admiration, tantôt avec le plus profond dédain? Vaut-il vraiment la peine d'un travail aussi considérable que celui que M. Quicherat vient de lui consacrer? On sait peu de chose sur l'origine de Nonius, si ce n'est qu'il était de Numidie, comme ses contemporains Apulée, Tertullien, Arnobe, Lactance, et qu'il vivait au troisième siècle de notre ère. Il dut venir à Rome de bonne heure, et y passa toute son existence. Pourquoi s'attribuait-il à lui-même le titre de *péripatéticien?* On aurait tort de s'en étonner : Apulée ne s'appelait-il pas aussi platonicien? Et puis, à une époque où les luttes philosophiques entre les diverses écoles étaient fort acharnées, les écrivains aimaient à ne pas se laisser confondre avec leurs adversaires. C'est ainsi que nous voyons Nonius, en plusieurs endroits de son ouvrage, se déclarer très-nettement l'adversaire de la doctrine stoïcienne. Peut être même avait-il composé quelque traité de philosophie, qui ne sera pas parvenu jusqu'à nous. Il y a du reste un certain intérêt à savoir que Nonius est un adepte de la pure doctrine. Comme le fait remarquer M. L. Quicherat, cela donne autant d'importance à ses jugements que si nous voyions un littérateur de notre dix-septième siècle commencer, avant d'écrire, par se déclarer cartésien.

Nonius Marcellus, d'ailleurs, était fort estimé dans son temps. Priscien le cite trois fois avec éloge, et le grand nombre de copies manuscrites de son œuvre qui nous ont été conservées, prouve dans quelle estime il était auprès du monde savant. On l'abrégeait même et on composait, d'après lui, des glossaires qu'on trouve dans toutes les anciennes bibliothèques. Sa fortune lui nuisit. Il fut si souvent reproduit par les copistes, que son texte, passant de mains en mains, devint à la fin méconnaissable, et que bientôt on rejeta sur l'honnête compilateur toutes les imperfections et les erreurs même que d'autres lui avaient fait commettre. De là les injustes reproches que lui adressent bien des lettrés du moyen âge, reproches souvent fort vifs dont M. Quicherat venge énergiquement sa mémoire.

C'est vers 1470 que Pomponius Lætus donna à Rome la première édition du *Nonius*. Il n'y en eut pas moins de sept imprimées successivement pendant les trente dernières années du quinzième siècle, toutes en Italie. Celle de Junius, à Anvers, 1565, et celles de Mercier, à Paris, 1583 et 1614, sont de beaucoup les meilleures. Cette dernière, devenue fort rare, a même

été réimprimée à Leipsig en 1826. Dans des temps plus rapprochés de nous, M. Dübner en préparait une nouvelle qui aurait pu satisfaire les exigences les plus érudites, quand la mort l'atteignit au milieu de ces savantes recherches. Venu après tant d'autres, M. Quicherat ne s'est pas contenté de profiter des lumières que ses devanciers lui avaient laissées ; il a voulu recourir aux sources, consulter les manuscrits les plus anciens ; un ami s'est chargé de confronter son texte avec celui du fameux manuscrit Hasléien du *British Museum*. Enfin rien n'a été négligé par lui pour arriver, en pareille matière, le plus près possible de la perfection. Son livre sera désormais indispensable à tout bon latiniste, et il complète à merveille les nombreux travaux sur l'antiquité classique de Rome auxquels M. L. Quicherat a vraiment donné sa vie tout entière.

Veut-on savoir maintenant quels services un compilateur du genre de Nonius peut rendre à la littérature proprement dite ? Un exemple le fera mieux comprendre que toutes les explications. On cite souvent une phrase de Cicéron, la seule presque qui nous soit restée de son *Hortensius*, dans laquelle l'illustre orateur caractérise d'un mot cinq des plus grands écrivains de l'antiquité : « *Quid enim aut Herodoto dulcius*, *aut Thucydide gravius*, *aut Philisto brevius*, *aut Theopompo acrius*, *aut Theophrasto mitius inveniri potest ?* »

De nombreuses dissertations ont été faites sur ce curieux jugement littéraire ; mais on ignore généralement que ce fragment n'existe dans cet état que grâce à l'ingénieuse restitution d'un savant qui l'a retrouvé disséminé dans trois passages de Nonius, sous les mots : *acre* (p. 241), *grave* (p. 315), *mitis* (p. 343). Dans le domaine de la philologie comparée, veut-on s'assurer qu'un terme assez usuel de notre langage, *se présenter sur le chemin*, — *sous les pas*, vient directement du latin; on n'a qu'à se reporter à la forme très-heureusement restituée par M. Quicherat, *in solum venire* (p. 124). Ou bien, dans un genre plus familier encore, l'expression triviale de *boule*, employée par le peuple comme synonyme de tête, n'a-t-elle pas sa correspondante dans le mot *testa* (p. 178), pris dans le même sens par les comiques latins?

Si nous abordons maintenant des sujets plus élevés, nous trouvons également dans Nonius nombre de maximes morales et philosophiques qu'on ne rencontre pas ailleurs et qui méritent d'être méditées. Telle est la curieuse définition que Cicéron donne de la meilleure forme de gouvernement (p. 391) : « La république la mieux constituée est celle qui s'appuie sur la pondération des trois pouvoirs royaux, aristocratiques et populaires, et n'a pas besoin d'irriter, par des châtiments, les esprits féroces et sauvages. » Ou bien cet autre adage du même écrivain, qui pourrait si utilement aussi s'appliquer à notre temps : « Dans les troubles civils, les bons ont plus d'empire que le nombre, et il faut peser les citoyens, non les compter » (p. 607). Ou encore : « Il importe qu'un bon citoyen soit toujours prêt et armé contre tout ce qui pourrait ébranler la constitution » (p. 283).

Dans le champ des anecdotes, des bons mots attribués à de grands personnages, des détails inconnus de la vie de quelques auteurs, il y aurait également beaucoup à glaner. N'est-il pas intéressant d'apprendre d'un fragment de Salluste que « Pompée, dès son extrême jeunesse, se croyant appelé à jouer le rôle du roi Alexandre, s'efforçait d'imiter ses actions et ses paroles » (p. 262) ? N'est-il pas curieux de voir Cicéron écrire à Oc-

tave, dans un de ces trente fragments de lettres que Nonius nous a conservés : « Parmi tous les hommes que j'ai connus, je n'en ai jamais non-seulement préféré, mais encore comparé un seul à toi » (p. 283).

Combien de vers d'Ennius, de Nævius, des premiers poëtes tragiques ou comiques de Rome, Nonius a sauvés de l'oubli? combien de parcelles des anciens historiens, Cœlius Antipater, Sisenna, Salluste, il a recueillies! Que nous serait-il resté sans lui de Lucilius? Ce qui subsiste de la *Satyre Ménippée* et des autres ouvrages de Varron ne vient guère que de lui seul. Pacuvius, Afranius, Attius, tous les vieux auteurs latins d'avant l'époque impériale, lui doivent en partie leur renommée.

Aussi, ces quelques observations suffiront pour faire comprendre tout l'intérêt et toute l'importance de cette nouvelle édition de Nonius. C'est une de ces œuvres d'érudition pure, dont les Allemands ont trop eu, dans notre siècle, le monopole, et qui fait le plus grand honneur à notre illustre savant, comme à son intelligent éditeur. Nous espérons qu'elle aura le succès qu'elle mérite. Au surplus, les travaux de ce genre trouvent en eux-mêmes leur récompense, assurés qu'ils sont de vivre dans l'estime des érudits de tous les temps.

GUSTAVE BAGUENAULT DE PUCHESSE.

QUINZAINE POLITIQUE

24 juin 1873.

Les ennemis du gouvernement lui ont livré leur premier combat. Ils avaient pris pour prétexte la suppression du *Corsaire;* mais on sait qu'en réalité, c'est une pièce produite à la lumière par surprise et avec une théâtrale habileté, c'est la circulaire confidentielle de M. Pascal, ignorée de M. Beulé et tout de suite connue de M. Gambetta, qui dans cette lutte a été le point disputé. Cette circulaire, où M. Pascal invitait les préfets à établir des rapports officieux entre le gouvernement et la presse, a causé dans l'Assemblée plus d'un étonnement. Si les uns y voyaient un acte d'administration imprudente, les autres y voyaient un acte de politique inutile ou dangereuse. Plus d'un scrupule de libéralisme honnête et délicat s'éveillait, à cette lecture, dans l'esprit de la majorité. Il fallait, pensait-on sur certains bancs, rédiger autrement cette circulaire; il fallait ne pas la rédiger, disait-on ailleurs. Toutefois on ne remarquait pas assez l'art fallacieux qu'employait M. Gambetta, en lisant ce document à l'Assemblée : il se trouvait que, grâce à ses artifices, M. Gambetta avait su aggraver l'impression que les plus sévères devaient recevoir de cette communication inattendue. On avait pu croire tout de suite à de grands desseins de corruption. Plus tard on s'est aperçu que, M. Gambetta aidant, on avait avec quelque duperie de mécontentement trop entendu au pire une phrase équivoque de cette circulaire. Le *Times*, malgré l'âpreté de ses reproches, fit spontanément cette observation : « Il est inutile de supposer que le gouvernement avait l'intention d'accorder ouvertement des subventions en argent; l'auteur de la circulaire, cela est manifeste, songeait à des moyens tout aussi puissants de s'assurer du soutien des feuilles locales, en chargeant les préfets de fournir à ces feuilles, non de l'argent, mais son équivalent, des nouvelles authentiques. » A son tour, M. Pascal s'est justifié ainsi : « J'écarte avec dédain l'interprétation déloyale

du mot *prix*, souligné par les interruptions préméditées. N'a-t-on pas compris, en admettant le sens qu'on a tenté de lui donner, que ce n'est pas le gouvernement qui aurait cherché à acheter le concours de la presse ; c'est la presse qui aurait payé aux enchères le concours du gouvernement. On n'abuse pas ainsi de la crédulité publique. » Quoi qu'il en soit, la faute de M. Pascal a eu sa réparation parlementaire : avec une loyale et courageuse résolution, M. Beulé en a pris la responsabilité ; et le soir même, M. Pascal, dont les conservateurs avaient si vite appris à estimer les services sous le ministère de M. de Goulard, a donné sa démission : double fait auquel ni M. Jules Simon ni M. Barthelémy Saint-Hilaire ne nous avaient habitués, et qui a montré dans les régimes une différence où l'Assemblée trouve un profit de force et de dignité. En cette circonstance, la majorité a compris que la circulaire de M. Pascal n'était pas un acte qui distinguât le gouvernement actuel des gouvernements antérieurs et marquât en lui une infériorité; elle s'est rappelé les pratiques de M. Gambetta et de M. Thiers avec la presse ; or ce souvenir, sans fournir d'excuse, atténuait néanmoins, comme il arrive toujours dans la logique des partis, le tort de M. Pascal. Mais le sentiment décisif de la majorité, ç'a été le juste désir de ne pas ébranler ce gouvernement du maréchal de Mac-Mahon créé pour tant de nécessités supérieures. Nous ne sommes pas à ces moments de sécurité oiseuse où les questions secondaires, en irritant les âmes, prennent la gravité de questions capitales; nous vivons dans un temps de troubles et de périls où l'intérêt social domine tous les autres ; nous nous trouvons à un lendemain de crise; nous sommes à une heure où sur un ministère renversé peut tomber un gouvernement qui porte la fortune de la France, un gouvernement dont les radicaux, derrière ou avec M. Thiers, saisiraient les débris à la hâte. De telles considérations devaient se présenter à l'esprit de l'Assemblée; et c'est par une majorité de 60 voix, bien significative en cette difficile conjoncture, qu'elle a permis à M. Beulé de sortir de cette épreuve.

Ce débat provoquait contre les assaillants eux-mêmes bien des jugements défavorables ou réprobateurs. Et d'abord, il y avait dans l'illicite publicité de la circulaire je ne sais quelle impudeur injurieuse à l'honneur français. Quel était donc, parmi les fonctionnaires de notre pays, le traître éhonté qui livrait ainsi, comme s'il n'y avait plus de secrets d'État et de discrétion professionnelle, la confidence d'une dépêche chiffrée? Ce parjure, dont la conscience publique demande le nom et qui mérite le mépris de l'histoire, donne une idée, douloureuse aux bons citoyens, du mal qui s'est fait dans notre honnêteté politique. Ne suffisait-il donc pas à la

tristesse de ce temps qu'on eût vu en 1870 et en 1871 des ministres emporter comme des biens personnels les dépêches de l'État les plus importantes, les uns pour les soustraire à la justice de l'avenir, les autres pour les publier au bénéfice de leur vanité? On ne s'est pas moins indigné de la hardiesse cynique avec laquelle M. Gambetta a osé, lui, revendiquer pour la presse son droit d'être indépendante et respectée. Oui, c'était bien M. Gambetta qui venait reprocher au gouvernement d'attenter à la dignité et à la liberté du journalisme! Et à ce plaidoyer audacieusement entrepris, ce n'était pas seulement M. de Cumont qui, d'un mot, pouvait répondre et qui répondait : toute l'Assemblée se souvenait que M. Gambetta, avec ses proconsuls, avait, pendant sa dictature, violenté la presse sans nulle vergogne. Pour des observations déplaisantes à sa souveraineté, il avait suspendu *la Gazette du Midi*, *l'Union de l'Ouest* et *l'Ami du peuple*, *l'Union de la Sarthe*, *le Mémorial de Lille*, *le Nouvelliste de Rouen;* il avait saisi à Bordeaux *l'Union*, *le Constitutionnel*, *le Français*, *le Courrier de la Gironde*, *la Guienne* et *le Journal de Bordeaux*, pour avoir inséré « un prétendu décret » émané du gouvernement de Paris; il avait interdit à l'imprimerie même de *l'Union de l'Ouest* la publication « d'aucun écrit politique; » il avait intimé aux maires de cesser tout abonnement au *Journal de Maine-et-Loire*, coupable d'avoir blâmé les rigueurs dont ses confrères étaient victimes à Angers; il avait infligé sa censure à *l'Espérance du peuple;* il avait jeté en prison M. Le Nordey, directeur de *l'Union de la Sarthe*, et il l'avait ensuite libéré, sans l'avoir déféré à un tribunal; enfin, tandis qu'à Saint-Étienne, le préfet Bertholon supprimait un journal conservateur, tandis qu'à Mâcon, le préfet Frédéric Morin adressait des notes au *Journal de Mâcon*, avec ordre de les publier et défense d'y répondre, tandis qu'aux frais de la défense nationale M. Challemel-Lacour fondait un journal dans la préfecture même de Lyon, M. Gambetta, s'attribuant le pouvoir et le droit du journalisme officiel, forçait les instituteurs à « lire aux habitants réunis, soit à la mairie, soit à l'école, les premiers articles insérés au *Bulletin de la république*, » surtout les « articles de doctrine et d'histoire, » ceux qui démontraient « que la république seule peut assurer, par ses institutions, la liberté, la grandeur et l'avenir de la France; » et certain grand journal de Tours pouvait alors, dit-on, attester les libéralités de M. Gambetta. Il y avait donc scandale à voir M. Gambetta gémir à la tribune sur le sort de ce journalisme menacé de séduction par M. Pascal. Et, d'autre part, on a pu s'étonner également du puritanisme qu'ont affecté, dans cette séance, certains amis de M. Thiers, connus pour avoir été ses courtiers dans les

achats de journaux qu'il les chargeait d'opérer dans les départements, conjointement avec ses préfets. Ce n'est pas au centre gauche qu'il était légitime de se courroucer contre M. Pascal ; on sait, au centre gauche, ce qu'on a pu salarier de journalistes et acquérir de journaux pour la propagande de la république conservatrice et la plus grande gloire de M. Thiers.

Est-il donc nécessaire à l'État d'avoir une presse officieuse? Tous les gouvernements l'ont cru, et au pouvoir les plus fiers républicains eux-mêmes. En 1792, Roland, l'austère Girondin, établissait au ministère de l'intérieur le premier *Bureau de l'esprit public*, la première officine de nouvelles vénales et de louanges serviles : il inaugurait ainsi l'art d'être servi par un journalisme gouvernemental. Cet art, il n'est pas jusqu'au gouvernement de la défense nationale qui n'ait voulu le pratiquer durant le siége de Paris : témoin cette séance du 16 octobre où M. Picard déclarait que les membres du gouvernement devraient « inspirer des articles, » et où M. Arago, M. Edmond Adam et M. Rochefort indiquaient « la nécessité d'entrer en relations plus intimes avec les journalistes. » Quant à M. Thiers, on sait que le cabinet de son secrétaire était aussi un *Bureau de l'esprit public*, où accouraient des correspondants et des journalistes bien connus de tout Paris. Il y a longtemps que M. Thiers a dit tout haut qu'un gouvernement a besoin d'une presse officieuse, et c'est sous l'empire de cette idée qu'en 1834, dans une lettre écrite au comte de Gasparin, préfet de Lyon, il mettait à sa disposition, sur les fonds secrets, toutes les sommes nécessaires à ces trafics. Il y a quelques jours à peine, notre éminent confrère, M. Weiss, tout en vantant l'avantage et le charme de l'indépendance, croyait lui-même émettre une sorte de vérité historique et nécessaire en disant : « Nous ne comprenons pas plus le gouvernement constitutionnel sans une presse ministérielle largement subventionnée, que sans une presse libre. » Pour nous, c'est surtout le gouvernement despotique que nous ne comprenons pas sans un journalisme officieux généreusement rétribué. Certes, nous ne contestons pas qu'un gouvernement doive s'intéresser et présider à la direction de l'opinion publique; mais, dussions-nous paraître naïf et nous heurter à des opinions trop enracinées, nous osons dire que cette direction s'exerce mal par l'intermédiaire de journalistes subordonnés et avilis, et nous nions qu'une presse officieuse soit nécessaire à un gouvernement.

Nous voudrions qu'on nous citât le gouvernement que les publicistes salariés de son argent ou de ses faveurs ont vraiment fortifié ou sauvé, — le gouvernement qui n'eût pu répandre par des moyens plus parlementaires et plus honnêtes les vérités essentielles à sa vie

et à sa préservation. Mais ce que nous savons bien, c'est que, dans notre siècle, il est peu de ministres qui n'aient constaté à leur détriment combien sont difficiles et compromettants les rapports du gouvernement avec la presse : tous y ont trouvé des embarras et des périls; beaucoup y ont rencontré les premières causes de leurs infortunes, quelques-uns le déshonneur; car si le gouvernement, en ravalant ou en corrompant le journalisme, contribue à le rendre plus pernicieux ou plus pervers en même temps que plus variable, l'opinion publique, de son côté, ne pardonne pas plus aux gouvernements qui achètent des publicistes pour la tromper ou la maîtriser, qu'elle ne pardonne aux publicistes asservis ou gagés. La presse officieuse, d'ailleurs, est-elle puissante? Peu ou point, à notre avis. Le journaliste officieux n'a pas d'autorité morale : même doué de talents, il ne persuade guère; il ennuie ou rebute, le public bâille à ses panégyriques et sourit de ses plaidoyers : un homme sincère, qui n'est pas voué comme lui à l'apologie ou à l'excuse obligatoire, a mille fois plus d'influence, même avec moins de mérite, pour défendre un gouvernement auquel on le sait loyalement attaché. Le gouvernement, s'écriera-t-on, n'aura donc pas de presse officieuse à son service? Non, si on veut bien nous en croire. Nous lui demanderons d'abord de faire de bonne politique, et il verra par surcroît, dans les témoignages du pays, combien est vrai ce mot de la Bruyère : « Ce sont les faits qui louent. » Mais comme nous concevons à merveille qu'il veuille et qu'il doive être en relations constantes avec l'esprit public, voici les moyens dont nous l'aviserons : ses ministres useront hardiment et franchement de la tribune pour annoncer ou justifier leur politique, et comme ceux de l'Angleterre, ils iront, pendant les vacances de l'Assemblée, trouver leurs commettants ou aborder la foule dans les grandes réunions, pour leur exposer leurs desseins, leur expliquer leurs actes, leur montrer leur conduite dans la lumière de la vérité : ces discours-là valent tous les articles officieux du monde. Le gouvernement a un *Journal officiel* : qu'il s'en serve; nous ne dirons pas qu'il s'en serve pour des « articles de doctrine ou d'histoire, » selon le goût de M. Gambetta; car dans les pays de parlements libres et actifs, un gouvernement a son histoire et ses doctrines suffisamment connues dans la personne de ses ministres; mais qu'il se serve du *Journal officiel* pour les rectifications utiles à son honneur; en cas d'urgente nécessité, nous ne lui défendrons pas de recourir aux communiqués, s'il veut bien mettre dans ces communiqués beaucoup de netteté et quelque politesse. Nous lui concéderons même le droit de rendre publiquement de bons offices à la presse, à la presse tout entière, en ménageant ou en facilitant aux journalistes des informations promptes et exactes. Mais pourquoi

faire plus? Ce qui reste à faire, c'est aux partis qu'il appartient d'en prendre le soin. Chez les nations dont le gouvernement est parlementaire, les partis montent au pouvoir et en descendent tour à tour avec leurs chefs; et tour à tour leurs journaux sont ministériels ou opposants, sans cesser d'avoir leur indépendance, parce que, ne cessant pas d'avoir leurs convictions, ils restent dans le rôle de leurs idées et de leurs sentiments. Sachons enfin, nous autres conservateurs, qui voulons aussi être toujours des libéraux, sachons donc nous inculquer cette notion jusqu'à ce jour trop peu française : il faut, de nos peines et de nos sacrifices, organiser nous-mêmes toutes nos forces politiques, là dans les comités électoraux, ici dans le journalisme; et, pour ne parler que de ces journaux dont nos amis ont besoin dans la direction de l'opinion publique, sachons nous en pourvoir si bien que, le jour où nos principes et nos affections deviennent le gouvernement du pays, ce gouvernement trouve dans le dévouement de nos journalistes toute l'assistance jusqu'ici trop demandée aux pâles et bas serviteurs de la presse officieuse.

De la circulaire de M. Pascal au dossier de M. Ranc, l'attention de l'Assemblée et du pays passait rapide et tout enflammée encore. Mais ce n'était point par une surprise habilement ménagée qu'on tentait d'émouvoir l'opinion publique en demandant à l'Assemblée, où M. Ranc venait d'être admis comme député de Lyon, l'autorisation de le poursuivre devant les tribunaux comme membre de la Commune. Depuis deux ans on s'étonnait que M. Ranc, bien qu'il eût participé à quelques-uns des actes les plus criminels des Pyat et des Delescluze, eût échappé aux sévères interrogatoires de la justice. Pourquoi cette exception, outrageante à l'égalité et contemptrice de la loi? pourquoi cette faveur dont deux fois déjà M. Raoul Duval avait vainement demandé compte au gouvernement de M. Thiers? pourquoi cette indulgence qui épargnait les chefs, tandis que les soldats, entraînés par leurs excitations, expiaient leur faute dans la déportation ou la mort? par quels mérites secrets M. Ranc s'était-il donc acquis le privilége de l'impunité? qui le protégeait? que voulait l'invisible puissance qui le préservait? Toutes ces questions, depuis longtemps, se posaient dans le pays comme dans l'Assemblée. Or c'était une cause de désordre moral, qu'une tolérance à la fois si mystérieuse et si flagrante : la justice ne paraissait pas seulement injuste, spectacle où le peuple puise vite le dédain du droit et le goût de la vengeance; il y avait pour la société et pour la France quelque chose d'ironique et d'insolent dans le triomphe de M. Ranc, qui, non content de braver le regard de la justice, s'élevait des ruines de la Commune jusqu'au Conseil municipal de Paris et jusqu'à la Chambre, législateur de la cité où il avait aidé à organiser la procé-

dure des otages, législateur de la patrie contre laquelle il avait mené les fureurs d'une insurrection ! C'était une odieuse provocation. Le gouvernement et l'Assemblée ont fait leur devoir en mettant fin au scandale d'une telle immunité. Les sophismes imaginés par les radicaux pour démontrer que le choix du suffrage universel équivaut au verdict d'un jury et que le communard est absous dans le député, n'ont prévalu ni contre le bon sens de l'Assemblée, ni contre celui du pays ; et, dans ce débat, rien n'a même relevé la cause des radicaux : M. Ranc s'est enfui, M. Gambetta s'est tu. La perfide adresse avec laquelle on a essayé d'engager dans la discussion le nom et la responsabilité de M. Thiers n'a pas réussi non plus : le gouvernement et la majorité ont maintenu la question dans ses termes judiciaires. La vigueur et la modération que M. Baragnon a montrées dans son rapport ; l'honorable déclaration de M. Laboulaye plaçant la justice au-dessus de la politique ; le discours de M. Ernoul revendiquant « la justice égale pour tous ; » les opportunes citations que M. Depeyre empruntait à M. Dufaure, et, par-dessus tout, le grand sentiment d'honnêteté indignée qui dominait dans l'Assemblée, ont déterminé le vote mémorable que l'on sait : la conscience publique a obtenu satisfaction, et elle en gardera le souvenir pour en honorer le gouvernement et le parti conservateur. Il reste maintenant à M. Ranc de comparaître et de se justifier : qu'on le condamne ou qu'on l'absolve, la loi lui aura été appliquée.

Nos adversaires s'écrient malignement : Qu'a fait le gouvernement depuis un mois? — Leur impatience est plaisante. Apparemment, ils voudraient qu'en un mois le maréchal de Mac-Mahon et ses ministres eussent défait et refait cet édifice de la France, aujourd'hui chancelant encore! Mais pour n'avoir pas apporté à l'œuvre une activité brouillonne et intempestive, que, d'ailleurs, on n'eût pas manqué de blâmer, le gouvernement n'en a pas moins amélioré la situation du pays. On le sait capable de ce qu'il a promis, c'est-à-dire énergiquement conservateur : les changements qu'il a opérés dans le personnel de l'administration et de la magistrature l'ont prouvé, aussi bien que la demande elle-même de poursuivre M. Ranc; la paix règne dans le pays, en dépit des prophéties sinistres que proféraient les courtisans de M. Thiers, en dépit de la commotion qu'a nécessairement produite l'événement du 24 mai; les radicaux sont plus humbles, et plus d'un s'occupe, par un travail discret, à dépouiller le vieil homme; les conservateurs ont repris confiance, et retrouvent la victoire dans les élections locales; les intérêts se rassurent, et la Bourse, depuis un mois, a des taux qu'elle ne connaissait plus depuis trois ans. En vérité, ce sont bien là des signes qui témoignent que le gouvernement fait

quelque chose pour l'ordre et la prospérité publique. Mais les libéraux ont, non moins que les conservateurs, à se féliciter de la conduite que le gouvernement tient dans l'Assemblée. On le voit loyalement studieux de former une majorité compacte, unie et sincère, et déjà celle qu'il s'est acquise, sans recourir aux trop adroits manéges de M. Thiers, est supérieure à la majorité, toujours mobile et variable, avec laquelle M. Thiers gouvernait au jour le jour. De plus, la vérité du régime parlementaire nous est restituée : ni le maréchal de Mac-Mahon ni M. de Broglie n'usent d'aucun moyen de gouvernement personnel; les choses sont à leur place et les hommes à leur poste : le maréchal de Mac-Mahon exerce le pouvoir exécutif; les ministres sont vraiment ministres; l'Assemblée jouit de sa souveraineté, sans qu'aucune obsession et qu'aucune menace restreigne son droit. Ce seul résultat n'est-il pas un avantage et un bien qui, à défaut d'autres, mériterait au gouvernement la reconnaissance du pays?

Les amis de M. Thiers et les radicaux ne savent quelles craintes répandre dans l'esprit public pour y nuire au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. Avec une frivole perfidie qui nous donne bien le droit de douter de leur patriotisme, ils ont prétendu qu'à la seule apparition de ce gouvernement, les trois empereurs avaient resserré leur alliance et que l'Italie avait conclu un traité secret avec la Prusse : ainsi des nations étrangères, alarmées du départ de M. Thiers, s'uniraient contre la France pour contenir son ambition, pour limiter sa force et refréner sa témérité! Ah! nous pourrions presque dire : Plût à Dieu qu'on vît les nations étrangères défiantes et s'alliant contre la France! ce serait au moins attester qu'elle est encore redoutable, qu'elle paraît capable d'un grand effort et qu'elle a recouvré sa vigueur. Mais, sérieusement, l'Europe n'a pas cette illusion, et la France non plus. Où sont nos ressources et nos appuis? Avons-nous toute la sécurité intérieure, cette sécurité que procurent la stabilité du gouvernement et l'union des citoyens? notre dette nationale est-elle payée? avons-nous guéri nos blessures? avons-nous seulement commencé la réorganisation définitive de nos armées? avons-nous seulement élevé un fort, un camp, une muraille du côté de la Prusse ou du côté de l'Italie? quelle espérance tressaille donc dans nos cœurs? quel souffle de guerre sent-on passer dans les âmes? Il faut bien dire qu'à ces questions la France entière répond comme l'Europe; elle sait et elle avoue, sans fausse honte comme sans lâcheté, qu'à l'heure présente elle n'a qu'à recueillir ses forces et réparer ses maux dans la tranquillité, le travail et le désintéressement, c'est-à-dire dans le repos d'une bienfaisante et longue attente. Et certes, quand le gouvernement du maréchal de

Mac-Mahon vient résister aux convoitises du radicalisme, ce n'est pas seulement la société européenne qu'il aura, pour sa part, défendue en France, c'est aussi la paix qu'il aura préservée à nos frontières : car la furieuse et folle imprudence du parti qui, en 1871, voulait continuer la guerre, du parti qui croit à la vertu des levées en masse, du parti qui prétend satisfaire aux passions populaires et qui se trouve en effet contraint de leur obéir, cette imprudence est la plus terrible des menaces dont la Prusse puisse saisir l'occasion, c'est le plus cruel des dangers où la France puisse risquer les restes de son destin et de sa vie. Au surplus, on n'outrage pas seulement le bon sens et le patriotisme de la nation elle-même en supposant l'Assemblée et le gouvernement capables d'une politique qui irrite ou inquiète les nations voisines, à un moment surtout où l'un et l'autre ont à se débattre parmi tant de difficultés intérieures ; on trompe encore la foi publique. Si, en effet, l'alliance des trois empereurs est chose accomplie, personne n'ignore qu'elle s'est préparée à Berlin, il y a environ dix mois, au temps où M. Thiers tirait des coups de canon à Trouville dans d'officiels et solennels essais ; et cette alliance, d'ailleurs, est-on sûr qu'elle puisse avoir d'autre objet que de garantir aux trois puissances la neutralité réciproque dont chacune sent actuellement la nécessité ? Quant à l'alliance de la Prusse et de l'Italie, on ne voit pas que, l'Assemblée restant la même, l'Italie ait un nouveau sujet d'alarmes : M. de Broglie ne peut lui être plus suspect que M. Thiers, le plus puissant des ennemis que l'Italie ait eus dans les Assemblées françaises. Du reste, cette alliance de la Prusse et de l'Italie, qu'ont annoncée surtout les familiers de M. Thiers dépité, il faudrait bien se rappeler d'abord qu'elle existe virtuellement depuis 1866 ; qu'en 1870 on en a senti les effets à Rome ; qu'en 1871 on en parlait sans cesse autour de M. Thiers comme d'un péril qui devait nous rendre prudents ; qu'il y a quelques mois on la disait tournant ses vues vers la succession de Pie IX ; et enfin que les visites, les démarches, les communications qu'on a observées à Florence et à Berlin, avaient commencé plusieurs semaines avant le 24 mai. Pourquoi donc tirer de ces apparences des inductions préjudiciables au gouvernement du maréchal de Mac-Mahon ? Dans tous ces mystères, quelle est donc sa responsabilité ?

Ah ! si les radicaux, échappant un instant à leurs passions, voulaient ou pouvaient contempler d'un œil pur et d'un regard serein les choses de Rome et de l'Église ; si c'était des hautes régions de la justice qu'ils y jetaient les yeux, ils seraient bien forcés d'avouer que cette papauté défendant dans sa captivité du Vatican la liberté des âmes et de la catholicité, a une attitude digne d'admiration et de respect. Les radicaux se sont habitués à ne revendiquer les

droits de la conscience que contre l'Église ; ils se sont imaginé qu'on ne pouvait pas les revendiquer pour elle ; et quand l'État tente, en Prusse et en Suisse, de faire de l'Église comme un bureau administratif de religion, les radicaux, loin de voir que la cause de la liberté est comprise là dans celle de l'Église, aident l'État à l'oppression par leurs excitations et jettent l'insulte encore à l'opprimé. Quoi donc! ils ne comprennent pas qu'il y a dans l'âme des besoins de prier qui veulent un culte libre et avec ce culte la continuité de ses traditions et de ses règles ; ils ne comprennent pas que cette liberté qu'ils réclament pour l'athéisme, ils sont tenus par la logique même dont ils se prévalent, de l'accorder au catholicisme ; ils ne comprennent pas qu'entrer, avec la surveillance de l'État et sa domination, dans ce domaine intime et mystérieux de l'adoration, c'est le violer et le détruire, quel qu'il soit ; ils ne comprennent pas qu'une religion cesse d'être libre, dès qu'on entrave, dût-on lui réserver la possession de ses dogmes, la liberté de ses rites, de ses cérémonies et de son organisation. Les hommes d'État n'ont d'autre droit sur l'Église, que celui de lui faire respecter la loi commune et l'ordre établi. Mais lui imposer une constitution civile, comme la Suisse s'y prépare ; changer ses règlements et subordonner son indépendance sacerdotale à la volonté de l'État, comme la Prusse vient de le décréter; la dépouiller en lui confisquant les maisons généralices de ses congrégations, comme l'Italie l'a osé, ce sont des attentats dont l'odieux ne révolte pas seulement la conscience des catholiques; ce sont des usurpations dont les libéraux de toutes les croyances ont le droit et le devoir de s'indigner. Pour chacun de ces méfaits, on peut, républicain ou monarchiste, prononcer tout haut cette protestation des quatre-vingt-deux généraux des ordres dont l'Italie a supprimé les biens à Rome : « Nous en appelons au droit individuel d'association et de propriété, au droit public des gens et au droit international.... Nous en appelons au jugement de toutes les personnes sensées et civilisées.... » On peut, républicain ou monarchiste, dire de la Prusse, de la Suisse et l'Italie, persécutrices de la religion, que ce ne sont pas des pays libres ; et rien ne défend non plus à ceux qui ont aperçu dans l'histoire les lois et les conseils de Dieu, à ceux qui savent les renaissances de la vérité, à ceux qui connaissent les continuels retours de la liberté dans la servitude de nos choses humaines, rien ne défend à ceux-là de croire que ces persécutions seront tôt ou tard expiées par la Prusse, la Suisse et l'Italie.

« Que dire de l'Espagne ? » Tel est le mot plein de pitié, de dégoût et de désespoir, qui commence presque tous les récits dans l'histoire de cette malheureuse nation, à chaque fois qu'on en parle

depuis un mois ou deux. « Que dire de l'Espagne ? » Il ne faut pas e demander à nos radicaux ; ils se taisent maintenant sur la gloire et le bonheur de la fraternelle république d'au delà les Pyrénées. A la nouvelle qu'on avait proclamé la république en Espagne, M. Gambetta et ses amis avaient battu des mains : ils annonçaient qu'à Madrid, une république, saluée avec amour par tout un peuple, libre et vierge, éloquente et généreuse, allait réaliser, pour l'exemple des nations, ces destinées heureuses auxquelles rêve l'imagination des songeurs républicains. Déjà on nous prédisait qu'à la vue des félicités démocratiques de l'Espagne, la France sentirait ses dernières hésitations céder peu à peu ; et ce petit Portugal qui, sous le même soleil que l'Espagne, affecte de vivre sagement et paisiblement dans l'ordre et la liberté de sa royauté constitutionnelle, il ne tarderait pas lui-même, dans le voisinage des délices républicaines dont jouirait l'Espagne, à subir le charme et la séduction. Eh bien, voyez. Le gouvernement n'est déjà plus aux mêmes mains : en un seul jour, il a changé trois fois de maîtres ; en dix-sept jours, neuf ministères se sont succédé ; M. Castelar n'est plus que député ; M. Figueras a pris le chemin de l'exil et rejoint à l'étranger ceux qu'il faisait fuir il y a un mois. L'Assemblée a beau paraître presque tout entière républicaine ; les *intransigents*, qui ne sont qu'une minorité dans les Cortès, affirment qu'ils sont la majorité dans les rues; ils se plaignent de n'avoir pas le pouvoir, et derrière eux, la multitude menace, insulte et gronde : l'Assemblée ne peut siéger qu'entourée de troupes ; de journée en journée, on peut craindre que l'émeute populaire ne vienne briser la représentation nationale, représentation qui s'est formée d'ailleurs à une telle heure d'effroi, de mépris et d'indifférence, que plus de cent des nouveaux députés n'ont pas même eu les suffrages de mille électeurs. La république devait être conservatrice : partout, de Malaga à Saint-Sébastien, elle est en proie aux convoitises du socialisme ou aux désordres de l'anarchie ; et parmi ces passions et ces luttes, M. Pi y Margall ne croit pouvoir gouverner qu'avec les pouvoirs extraordinaires de l'état de siége ou de la dictature. La guerre civile sévit plus que jamais : les carlistes gagnent des victoires, prennent des canons, conquièrent des villes, traitent avec les compagnies de chemins de fer et se font ainsi reconnaître comme belligérants ; devant eux, l'armée espagnole disparaît de plus en plus dans l'indiscipline ou le découragement : les troupes assassinent leurs colonels, chassent leurs généraux et refusent leurs postes de combats ; les volontaires se battent entre eux ou avec les populations indignées de leurs crimes ou de leurs abus. Enfin la banqueroute approche : on projette des taxes de guerre forcées ; on veut prélever sur les impôts l'avance

d'un semestre, et cela dans un pays épuisé et terrifié ! Voilà, dans le vague des traits les plus généraux, le spectacle du lamentable état où la république espagnole en est réduite. Et tandis que l'Europe refuse de reconnaître ce gouvernement de la pauvre Espagne, les républicains naïfs des Cortès répètent avec emphase la pompeuse déclaration où M. Figueras leur disait, le 1er juin, en ouvrant leurs séances : « Puisque l'Espagne va être la république, la liberté, la démocratie, qu'elle soit par cela même un grand exemple moral, une grande force matérielle dans le monde, pour éclairer avec ses idées et inspirer le respect dû à son autorité et à sa souveraineté ! » O voix terrible des choses ! ô voix menteuse des déclamateurs !

L'Espagne s'apprête à une république fédérale. Qui l'y pousse? Sans doute le vague instinct que porte en soi le déréglement de l'idée républicaine. La république multiplie dans les provinces et dans les cités le goût de l'indépendance, elle leur inspire à chacune l'ambition d'être une république meilleure en constituant un État spécial ; la démocratie s'accommode mal de l'unité, même nationale : elle y voit une force trop puissante, elle en a la peur et la jalousie; le communalisme, en somme, est un de ses effets les plus naturels. Mais ce n'est pas cette tendance secrète qui, seule, entraîne l'Espagne au fédéralisme. On lui a cité l'exemple des États-Unis et de la Suisse; on lui a dit que ces républiques étaient fédérales et que le fédéralisme était la condition même de leur existence, le principe essentiel de leur constitution. Faux argument ! De ce qu'une nation, que l'histoire, la géographie et diverses raisons naturelles font fédérative, ne peut garder ses divisions de races, de religions et d'intérêts que sous la forme d'une république, il ne s'ensuit pas qu'une nation, pour être ou rester république, doive changer son unité en fédéralisme. Mais, en réalité, l'Espagne, égarée par de mauvais conseils et conduite par des penchants funestes, revient à son moyen âge : ses vieux royaumes veulent redevenir eux-mêmes, en devenant des fractions de république. Bientôt on verra chaque partie jalouse de s'affranchir du tout : le pouvoir central ne sera pour chacune d'elles qu'un nom. Or, dans cette anarchie, qui donc imposera le respect de la constitution générale? et le pourra-t-on sans guerre ou sans despotisme? Qui empêchera l'Andalousie d'être une république sociale? qui empêchera la Navarre, la Biscaye et le Guipuzcoa d'être la monarchie de don Carlos? D'ailleurs, sur cette terre ardente et sanguinaire, les haines renaîtront aussi terribles qu'au temps où Charles Quint les comprima sous son sceptre tout-puissant : ce ne seront pas seulement les fueros qui, dans chaque province, se livreront des batailles communales; les provinces s'armeront, comme autrefois Aragon contre Castille, Murcie contre Grenade; et ainsi

le fédéralisme sera la ruine de tout ce qui donne encore à l'Espagne le droit d'avoir un drapeau dans le monde. D'une part, en dissolvant tous les liens qui rattachaient les parties de l'Espagne l'une à l'autre, le fédéralisme permettra aux Baléares, aux Philippines et aux Antilles espagnoles de se croire légitimement séparées de la métropole et de s'attribuer une nationalité distincte; d'autre part, il diminuera même à Madrid, même à Barcelone ou à Cadix, l'amour de la grande patrie. Mais fût-il certain que la nationalité espagnole, en se subdivisant dans les distinctions du fédéralisme et pour ses farouches isolements, ne perdrait ni sa force ni sa vivacité, l'Espagne aurait encore à considérer que l'heure contemporaine ne sied pas à ce fédéralisme qui disjoint, énerve, ralentit la puissance nationale. Ah! les armes d'aujourd'hui sont trop promptes, les armées ont des vols trop rapides, les coups dont la guerre frappe les peuples sont trop formidables pour que les nations modernes aient la moindre sécurité dans ce fédéralisme qui divise les conseils, retarde l'action, favorise les trahisons et désunit les commandements. Sans doute, vous, l'Espagne de Charles-Quint, qui portiez vos bannières d'un bout à l'autre des campagnes du ciel et qui pouviez en une même journée vous battre partout où le soleil luisait, vous direz que, devenue l'Espagne de Pi y Margall, vous n'avez rien à craindre dans l'enceinte de montagnes et de rivages où Dieu vous a placée. Soit. Mais s'il n'y a point de barbares et de conquérants derrière les Pyrénées et le Douro, voulez-vous perdre vos colonies? et croyez-vous, après tout, qu'en vous entourant, libre et riche, de ces monts et de ces flots, Dieu n'ait voulu faire de votre beau pays qu'un cirque où, à l'abri de l'étranger, les gladiateurs des guerres civiles n'aient qu'à se livrer tranquillement à la joie fratricide de leurs combats et de leurs blessures?

Certes, il y a quelque chose d'inattendu et de bizarre dans ce dessein d'être une république fédérale, quand on a, comme l'Espagne, toutes les unités impérieuses de la langue, de la race, de l'intérêt et de la religion. Nous savons bien qu'à cet égard, la France a donné les spectacles les plus capables d'étonner l'histoire : si, devant les Prussiens marchant sur l'Argonne, les jacobins proclamaient la république une et indivisible, les communards, devant les Prussiens tenant sous leurs canons Paris affamé et vaincu, concevaient la pensée de diviser la république en autant de parcelles qu'elle a de cités et de bourgades. Mais ce souvenir n'empêche pas que l'Espagne soit encore pour nous un sujet de surprise et de stupeur : c'est à l'heure où Cuba, révolté, veut se détacher de la patrie, c'est après avoir vu dans presque toutes les provinces les députations et les juntes se gouverner dans une licencieuse indépendance, que M. Castelar, à qui cette

expérience enseigne que l'unité est la seule et dernière force de son pays, médite le partage de l'Espagne en une douzaine de républiques autonomes! Combien elle est donc criminelle, l'incapacité de ce bel orateur aux phrases sonores! Il y a plus : l'Espagne sera le premier peuple qui aura brisé son unité nationale pour mieux devenir une république. On a remarqué des républiques qui, comme celle des Pays-Bas, se sont changées en monarchies pour réduire leur fédération à l'unité; les observateurs sagaces ont constaté que, depuis la guerre de la sécession, les États-Unis ont resserré les nœuds trop lâches et les liens trop flottants de leur fédéralisme, et que cette tendance va encore s'accroissant; il y a peu de temps, on proposait en Suisse une réforme qui unifierait les constitutions des cantons; enfin, dans les efforts de leur ambition, on voit tous les peuples, à l'envi, accroître et raffermir aujourd'hui leur unité nationale : eh bien, l'Espagne fait tout le contraire, comme si, en vérité, elle n'avait aucune inquiétude de périr! Peut-être enfin n'est-il pas moins extraordinaire qu'une Assemblée constituante, tout en affectant de représenter le pays entier, commence par tenter de le morceler en États distincts; peut-être est-ce une nouveauté dans l'histoire du monde qu'une nation démembrée par son Assemblée constituante!

Il y a quelques jours, la *Gazette de Spener* daignait nous livrer le secret de l'indulgente faveur avec laquelle les hommes d'État allemands jugent la république bonne en France : « C'est que, dit la *Gazette de Spener*, loin d'avoir à redouter qu'elle ne porte préjudice à nos institutions politiques, nous savons très-bien que les résultats inévitables de ce régime ne peuvent que montrer aux peuples allemands combien ils sont heureux de vivre en si grande unité sous la monarchie. » — La France ferait donc pour la Prusse une expérience dont celle-ci prétend profiter! Dans son essai de république, la France serait, à la manière de l'antiquité, comme une populace enivrée, qui doit instruire le peuple allemand au spectacle de son ivresse! Étrange insolence; et plaise à Dieu que cette insolence ne soit pas une vérité! Récemment aussi, M. John Bright disait aux démocrates anglais que l'exemple de la France et de l'Espagne suffirait à ôter l'illusion de vouloir créer une république en Angleterre. Il est donc vrai qu'au delà du Rhin ou de la Manche, on regarde la France et l'Espagne, pour s'exhorter à n'imiter ni l'une ni l'autre! Soit. Mais on ne nous accusera pas sans doute d'un orgueil exagéré, si nous nous indignons qu'on nous mette au même rang que le peuple espagnol, et si nous prétendons à notre tour tirer une leçon des fautes qu'il étale sous nos yeux. La France, restée glorieuse dans sa défaite de 1870, a fait pour son salut, le 8 février

1871 et le 24 mai 1873, deux efforts dont personne ne peut contester l'importance. L'Espagne, elle, va se ruinant de chute en chute. Nous avons donc bien, dans ce mélancolique sentiment de supériorité, le droit de nous dire entre nous : Considérons en spectateurs intelligents ces tristes choses d'Espagne. Nous pouvons y voir le gouvernement des foules qui renversent les Assemblées, qui aspirent toujours au nouveau, et qui s'agitent dans l'anarchie : voilà, surgissant l'une après l'autre, ignorantes, insatiables et furieuses, les couches sociales dont on nous promet les soulèvements. Mais c'est peu encore d'y apercevoir ces erreurs et ces calamités. Souvenons-nous que les nations qui tombent, doivent principalement leur décadence à la faiblesse où les met la division de leurs partis. C'est là le grand vice et le grand mal de l'Espagne. Il faut craindre que ce ne soit bientôt ou déjà le nôtre. On a compté plus de dix partis en Espagne : qu'il y en ait trois ou quatre en France, c'est déjà trop. Rapprochons-nous donc, nous tous conservateurs, et n'oublions plus que sans notre union, c'est-à-dire sans les sacrifices, les concessions, les silences, les oublis, les générosités, qui font l'union ou la maintiennent, la France peut avoir le sort de l'Espagne !

AUGUSTE BOUCHER.

L'un des Gérants : CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

NEUF MÉDAILLES

APPAREIL GAZOGÈNE-BRIET

BREVETÉ

S. G. D. G.

SEUL APPROUVÉ

PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Au moyen du Gazogène-Briet, aujourd'hui si connu, on prépare soi-même, instantanément, et à frais très-minimes, de l'excellente Eau de Seltz, et diverses autres boissons gazeuses, telles que Vichy, Soda, limonade gazeuse, vin mousseux, etc.



SEUL ADMIS

DANS LES HÔPITAUX DE PARIS

APPAREILS BRIET

1	BOUTEILLE. . .	12 FR.
2	— . . .	15 —
3	— . . .	18 —
4	— . . .	25 —

POUDRES

Les 100 doses.

1	BOUTEILLE. . .	10 FR.
	— . . .	15 —
3	— . . .	20 —
4	— . . .	30 —

MONDOLLOT FILS

Ingénieur-fabricant, à Paris.

FABRIQUE ET VENTE EN GROS

72, RUE DU CHATEAU-D'EAU

DÉPOT ET VENTE EN DÉTAIL

44, BOULEVARD BONNE-NOUVELLE

MAISON A LONDRES

13, Little James street, Bedford Row.

TABLE ANALYTIQUE

ET ALPHABÉTIQUE

DU TOME QUATRE-VINGT-ONZIÈME

(CINQUANTE-CINQUIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE [1])

NOTA.— Les noms en capitales grasses sont ceux des collaborateurs du Recueil dont les travaux ont paru dans ce volume; les autres, ceux des auteurs ou des objets dont il est question dans les articles.
ABRÉVIATIONS : — C. R., compte rendu; — Art., article.

---

[1] Cette table et la suivante doivent se joindre au numéro du 25 juin 1873.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME QUATRE-VINGT-ONZIÈME.

TABLE

DU TOME CINQUANTE-CINQUIÈME DE LA NOUVELLE SÉRIE

(QUATRE-VINGT-ONZIÈME DE LA COLLECTION)

1re LIVRAISON — 10 AVRIL 1873

2e LIVRAISON — 25 AVRIL 1873

3e LIVRAISON — 10 MAI 1873

4e LIVRAISON — 25 MAI 1873

5e LIVRAISON — 10 JUIN 1873

6e LIVRAISON — 25 JUIN 1873

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

